DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE

LA NOBLESSE DE FRANCE.

Cet Ouvrage contient un article analysé sur toutes les Familles nobles du Royaume, mentionnées dans le P. Anselme, l'Armorial-Général de MM. d'Hozier; le Dictionnaire de la Noblesse, publié, avec privilége du Roi, par M. de la Chesnaye-des-Bois; le Tableau historique de la Noblesse, par M. de Waroquier; les Généalogies des Mazures de l'Ile-Barbe, par le Laboureur; les Généalogies d'André du Chesne; les Nobiliaires de Chorier, de l'abbé Robert de Briançon, de Pithon-Curt, Meynier, dom Pelletier, Guichenon, Artefeuil, Louvet, le marquis d'Aubais, Blanchard, Palliot, Wlson de la Colombière, et dans les recherches officielles de Bretagne, Champagne, Normandie, Bourgogne, Picardie, Limosin, Guienne, etc., enfin de toutes les provinces de France.

On trouvera, en outre, dans ce volume, la Nomenclature de tous les Gentilshommes qui ont fait leurs Preuves au Cabinet des Ordres du Roi, pour les *Honneurs de la Cour;* l'état officiel des Nobles du Royaume qui ont assisté aux Assemblées de divers Bailliages et Sénéchaussées; la Chronologie des Duchés et Comtés-Pairies, avec les noms des Dignitaires éteints ou existants; les Ducs héréditaires à brevets et les Ducs, Comtes et Barons créés avec institution de Majorats; la Nomenclature alphabétique des Chanoines-Comtes de Lyon, depuis l'an 1000 jusqu'en 1788; les divers Chapitres nobles du Royaume, et les preuves qu'il fallait faire pour y être admis, etc., etc.

Par M. DE COURCELLES,
ANCIEN MAGISTRAT, CHEVALIER DE PLUSIEURS ORDRES,
ET SUCCESSEUR DE M. DE SAINT-ALLAIS.

TOME PREMIER.
A — L.

A PARIS,
AU BUREAU GÉNÉRAL DE LA NOBLESSE DE FRANCE,
RUE S.-HONORÉ, N°. 290, PRÈS L'ÉGLISE S.-ROCH.

1820.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

PRÉFACE.

M. de Saint-Allais, Directeur-Propriétaire du *Bureau général de la Noblesse de France*, après avoir consacré à la Noblesse vingt-cinq ans de travaux et offert successivement au Public plus de cinquante volumes qui l'ont placé au premier rang parmi les Historiens et Généalogistes, avait espéré pouvoir encore offrir à la Noblesse un Ouvrage d'autant plus utile qu'il serait entièrement complet, *le Dictionnaire universel de la Noblesse*. Mais il avait à peine rédigé la moitié du premier volume de cet Ouvrage, que la faiblesse de sa vue l'a réduit à l'impossibilité de le continuer. Il m'a cédé son Etablissement; et, aidé de ses conseils et de ses lumières, livré depuis long-tems à l'étude du Droit public et de l'Histoire, je me lance, non sans effroi, dans la carrière qu'il a parcourue d'une manière si distinguée.

On a, jusqu'à présent, imprimé sur la Noblesse

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

d'énormes in-folio qui ne contiennent qu'une très faible partie des Maisons nobles du Royaume ; de sorte qu'après avoir dépensé des sommes considérables, on n'a pas encore obtenu le résultat qu'on désirait. Un Recueil complet des Familles nobles est donc l'objet le plus utile et le plus indispensable qu'il soit possible de publier, après une révolution qui a privé la plupart des Bibliothèques publiques et particulières des Ouvrages de ce genre.

Le Dictionnaire universel de la Noblesse de France présente, dans une analyse sagement raisonnée, ce qu'il importe de connaître sur l'état des Familles nobles et sur leurs Armoiries : c'est un Répertoire utile sur l'état de tous, et non un Recueil privé, établi pour quelques Familles seulement. Il ne faut pas dissimuler à la Noblesse, qu'il est de toute impossibilité qu'on forme jamais un corps d'Ouvrage qui contienne les Généalogies de toutes les Familles du Royaume, et cela se concevra facilement, lorsqu'on saura qu'il n'y aurait pas moins de 90,000 Généalogies de Familles vivantes ou éteintes à traiter, et qu'en accordant seulement huit pages à chaque Famille, il faudrait 720,000 pages, ce qui formerait une collection de 1440 volumes. Maintenant, pour composer un Ouvrage de cette nature, en établissant deux volumes seulement par année, ce qui est encore beaucoup pour un auteur qui voudrait faire l'examen des titres, il faudrait peut-être sept à huit cents ans pour voir la fin de la collec-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tion, et par conséquent une patience infinie de la part de la génération présente et de celles à venir, pour attendre ce complément. Il est donc constant que c'est leurrer le Public, l'abuser, que de lui promettre des Ouvrages de ce genre, pour lesquels il dépense beaucoup d'argent, et qu'il n'a jamais que fort incomplets.

Il fallait, dans le propre intérêt de la Noblesse et dans celui de la vérité, adopter un système plus circonscrit, et ce but sera rempli par le *Dictionnaire universel*, puisqu'il réunira en douze volumes in-8°, ou six séries, toutes les Familles de France dont les noms sont épars dans plus de 800 volumes de tout format, tels que l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, par le P. Anselme, l'Armorial général de MM. d'Hozier, l'ancien Dictionnaire de la Noblesse, le Nobiliaire universel de France, etc., etc., enfin dans tous les Nobiliaires, Recherches manuscrites ou imprimées des Intendants et Commissaires du Roi; ou dans les Histoires générales ou particulières de nos anciennes Provinces.

Cependant, comme il importe quelquefois à des Familles de produire leurs généalogies en entier, il m'a paru possible de les satisfaire, sans pour cela que le Public fût grevé par l'augmentation du nombre de pages ou de volumes qu'occasione l'insertion de ces Généalogies. Chaque volume de l'Ouvrage étant de 500 pages, ainsi que M. de Saint-Allais l'avait an-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

noncé originairement dans son prospectus, j'augmenterai le nombre de ces pages, à raison des Généalogies produites, sans augmenter le prix et le nombre des volumes. De cette manière, le Public ne sera point lézé d'un certain nombre de Généalogies; il en jouira, au contraire, sans payer aucun surcroît, les parties intéressées devant seules m'indemniser de ces frais extraordinaires d'impression.

Indépendamment d'un article pour chacune des Maisons nobles qui existent ou ont existé en France, le *Dictionnaire universel de la Noblesse* contiendra les rôles des bans et arrières-bans. Ce sont autant de pièces authentiques qui constatent à la fois l'ancienneté et la noblesse militaire d'un grand nombre de Familles. On y comprendra, en outre, les Catalogues des Gentilshommes appelés aux Assemblées de Bailliages et Sénéchaussées, lors de la convocation des États-Généraux de 1789. Cette Collection importante sera d'autant plus précieuse qu'elle est, en quelque sorte, le dernier acte officiel consommé par la Noblesse avec le Gouvernement, et qui constitue aujourd'hui son véritable état. Enfin, pour donner à ce *Dictionnaire* tout l'intérêt dont il est susceptible, j'y ai inséré des Notices succinctes sur les Honneurs de la Cour accordés à certaines Familles, sur les dignités ou titres dont quelques-unes ont été ou sont encore décorées, sur l'origine et les caractères de la Noblesse, sur les Maintenues ou Dérogeances, sur l'Institution des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Majorats, sur l'Art héraldique et sur les divers Éléments dont il se compose, etc., etc.

Les Familles, à l'égard desquelles des erreurs ou omissions involontaires de ma part, soit sur leur origine, soit sur leurs armoiries, auraient pu se glisser dans une série du *Dictionnaire*, sont invitées à m'adresser leurs réclamations : je ferai dans la série suivante les rectifications nécessaires. Mais pour prévenir les erreurs ou omissions, j'engage les Familles à entrer à l'avance en communication avec moi et à m'envoyer leurs notes. Elles peuvent le faire avec d'autant plus de facilité, qu'il n'en coûte rien pour l'insertion des articles renfermés dans un cadre de huit à dix lignes. Tout objet de ce genre qui se traite à *prix d'argent*, doit être suspect aux yeux d'un Public éclairé; et j'ai pensé que pour écrire avec dignité et liberté, il était nécessaire d'abjurer tout intérêt pécuniaire. Les Familles qui désireront que leur article soit plus étendu, me couvriront seulement, ainsi que je l'ai dit plus haut, des frais extraordinaires d'impression, dont le tarif est toujours assez connu pour ne pas laisser croire à un bénéfice particulier en faveur de l'Auteur.

Pour suivre l'ordre alphabétique, indispensable dans un Dictionnaire, et cependant pour éviter de soumettre l'impression des premières lettres à celles des suivantes, ce qui entraîne des lenteurs qui déplaisent

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

souvent au Public, l'Ouvrage paraîtra par séries de deux volumes. Chaque série fournira les lettres A jusqu'à Z, et les articles non mentionnés dans la première série le seront dans la seconde ; ceux qui ne le seront ni dans la première, ni dans la deuxième, se trouveront dans la troisième, et ainsi de suite. L'Ouvrage se composera ainsi de *six séries*, ou douze volumes ; mais on ne sera tenu de souscrire que pour la série à laquelle on portera quelqu'intérêt.

La série contiendra environ huit mille articles, et par conséquent les douze volumes formeront le Recueil complet de toutes les Familles éteintes et existantes. A peu de frais, on pourra donc connaître l'origine et les armoiries de toutes les Familles du Royaume.

Le prix de chaque volume est, pour les Souscripteurs, de 7 francs 50 centimes, et comme on est tenu de souscrire pour une série, composée de 2 volumes, cela fait 15 francs qu'il faut payer d'avance ; bien entendu que l'article des Souscripteurs sera mentionné dans la série pour laquelle ils auront souscrit.

Le prix de chaque volume pour les non Souscripteurs sera de 9 francs ; et, dans l'un et l'autre cas, s'il faut envoyer l'Ouvrage, *franc de port*, dans les départements, on ajoutera, aux divers prix désignés ci-dessus, 1 franc 50 centimes par volume.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chaque volume contiendra une planche héraldique, gravée en taille-douce, pour servir à l'intelligence des armoiries.

Mon Cabinet, l'un des plus précieux de l'Europe, renferme les Manuscrits des célèbres Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, relatifs à l'Art de vérifier les Dates depuis la Naissance de Jésus-Christ, dont M. de Saint-Allais vient de donner une nouvelle édition. Cette édition, en 5 volumes in-4°. et en 18 in-8°., devient ma propriété, et l'on en trouvera chez moi des exemplaires dans l'un et l'autre format.

Je suis aussi propriétaire des Registres manuscrits de M. Berthier, ancien premier commis du Cabinet des Ordres du Roi. Ils contiennent les rapports officiels, pour les preuves de Cour, faits au Roi jusqu'en 1788, sur l'origine et l'état des Familles du Royaume, par MM. de Clérambault, de Beaujon, Chérin et Berthier, Généalogistes des mêmes Ordres, et tous écrits de la propre main de M. Berthier.

Je possède plus de 400,000 titres originaux sur les diverses Familles nobles de France, provenants du Cabinet de M. Fabre, ancien avocat au Parlement de Paris, qui en avait acquis une grande partie lors de l'incendie de la Chambre des Comptes, et qui avait obtenu du Roi un privilége, en 1785, pour publier un Ouvrage sur la Noblesse. Tous les papiers de M. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Chesnaye-des-Bois, auteur de l'ancien Dictionnaire de la Noblesse, en 15 volumes in-4°, sont aussi en ma possession, ainsi qu'une partie de ceux de l'infortuné comte de Waroquier.

Enfin j'ai réuni, sur chaque Famille, tous les originaux ou documents historiques nécessaires pour fixer mon jugement et établir mon travail.

LE CHEV. DE COURCELLES.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE

LA NOBLESSE DE FRANCE.

A

D'ABBANS, maison d'ancienne chevalerie de Franche-Comté, qui tirait son nom d'un château situé dans le bailliage de Quingey, à trois lieues de Besançon. Elle était une des quatre maisons qui avaient droit de sépulture dans l'église de Saint-Etienne, de cette ville. Elle est connue, par filiation, depuis Etienne d'Abbans, qui vivait en 1084, et s'est éteinte un peu avant l'an 1377. La terre d'Abbans, après être passée successivement dans plusieurs familles, a été possédée en dernier lieu par la maison de Jouffroy. *D'argent, à la croix de gueules, accompagnée aux deux premiers cantons de deux roses du même.*

D'ABLAING, maison d'ancienne chevalerie du Cambrésis, connue depuis le douzième siècle, et éteinte depuis plus de trois cent cinquante ans. *D'argent, à trois lionceaux de sinople; à la bordure engrêlée de gueules.*

D'ABLAING, barons de Giesenbourg, aux Pays-Bas; famille connue depuis Pierre d'Ablaing, vivant en 1590, *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croissants d'or.*

D'ABOVILLE, famille très-ancienne en Picardie;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en Lorraine et en Normandie, originaire de cette dernière province, où elle est connue depuis le milieu du quatorzième siècle.

Elle a produit des généraux d'artillerie, des officiers supérieurs, des commandeurs et des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur. La branche aînée de cette famille, établie en l'Ile-de-France, jouit du titre légal de comte et de la dignité de pair.

De sinople, au château crénelé d'argent, maçonné ouvert, et ajouré de sable. La branche établie en Normandie porte le *château girouetté d'argent.*

D'ABZAC, illustre et ancienne maison de chevalerie de la province de Périgord, qui tire son nom d'un château situé à trois lieues de Périgueux. L'existence de cette maison est connue depuis l'an 1158, et sa filiation est prouvée depuis l'an 1287. Elle a fourni vingt-quatre branches ou rameaux, dont la plupart sont éteints depuis plusieurs siècles. Elle a constamment suivi la carrière des armes, et a donné plusieurs généraux et une foule d'officiers supérieurs distingués par leur dévouement et leur mérite. Elle compte aussi dans la prélature un archevêque de Narbonne. Elle a joui des honneurs de la cour, en 1781, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi. La baronnie de la Douze, en Périgord, fut érigée en marquisat par lettres du mois de novembre 1615, registrées en parlement de Bordeaux; et l'an 1591, la baronnie de Lastours, la première du Limosin, est entrée, par mariage, dans cette maison, qui a eu en outre des possessions nombreuses et considérables. Depuis l'an 1394, en vertu de conventions matrimoniales, elle écartèle *aux 1 et 4 d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de six fleurs de lys d'azur*, qui est de BONIFACE; *aux 2 et 3 de gueules à la fasce d'or*, qui est de WALS; sur *le tout d'argent, à la bande d'azur, chargée d'un besant d'or; à la bordure d'azur, chargée de neuf besants d'or, qui est d'*ABZAC.

D'AGIS DE SAINT-DENIS, très-ancienne famille de Normandie, connue dans cette province avant l'an 1400. Le titre de baron, qu'elle a porté dans les actes et brevets depuis nombre d'années, lui a été confirmé par lettres-patentes du 28 février 1810. *De gueules, à trois besants d'argent.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'AGNEL-BOURBON, famille ancienne de Provence. *D'hermine, à la fasce de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'or.*

D'AGUERRE DE COURS, en Champagne, famille ancienne, originaire de Guienne, qui établit sa filiation en Champagne, par titres remontés à Martin d'Aguerre, seigneur de Cours, capitaine de Beaulieu, en Argonne, le 22 février 1539. *D'or, à trois pies au naturel.*

D'AIGUILLON (duc). *Voyez* DU PLESSIS-RICHELIEU.

D'AILLEBOUST ou DAILLBOUST, de Cerry, en Tourraine, famille qui a pour auteur Pierre Daillboust, médecin ordinaire du roi François Ier, mort le 21 août 1531. Cette famille a subsisté pendant plus d'un siècle en Canada. *De gueules, au cheveron d'or, accompagné de trois étoiles du même.*

DES AIX. *Voyez* DUBUYSSON.

D'ALBERT DE LAVAL DE LA BARTHE, en Agénois, noblesse d'origine chevaleresque de Guienne, qui établit sa filiation depuis noble Bernard d'Albert, damoiseau, seigneur de Laval, de Saint-Agnan, et autres lieux aux environs de Villeneuve-d'Agen. Elle a donné des chevaliers de l'ordre du Roi, et un lieutenant général de ses armées. Cette maison, également distinguée par son ancienneté, ses alliances et ses services militaires, sera mentionnée avec plus d'étendue dans la prochaine série de cet ouvrage. *Ecartelé, aux 1 et 4 échiquetés d'or et d'azur*, qui est d'ALBERT; *aux 2 et 3 d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur, et chargée de cinq coquilles d'argent*, qui est de MONTMORENCY-LAVAL. Couronne de marquis.

ALEXANDRE, comte de Montri, à Paris. Par lettres-patentes du 27 octobre 1819, le Roi, en considération de la noblesse du sieur Alexandre de Neufermeil, ancien maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, et des services rendus par sa famille depuis plus de deux siècles, tant dans la magistrature que dans l'armée, lui accorde le titre de *comte*, sous la dénomination particulière de comte de Montri; ledit titre de comte transmissible à sa descendance directe, naturelle et lé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gitime. *D'or, au loup assis et contourné de sable, lampassé et allumé de gueules; au chef du même, chargé de trois quintefeuilles d'argent.* Couronne de comte.

D'ALEYRAC. *Voyez* SALVAIRE.

D'ALLIEZ, barons de Caussade, seigneurs de la Tour, en Quercy et en Dauphiné; famille dont Chorier fait mention depuis Renaud d'Alliez, jugé major de Quercy, en 1524; puis capitoul de la ville de Toulouse en 1539, 1546 et 1557. Il était alors docteur-avocat en la cour, et la charge de capitoul était attributive de noblesse. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au levrier d'argent, colleté d'or; aux 2 et 3 d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or.*

ALLIGRET D'ULLY, en Champagne.

I. Simon *Alligret*, était physicien de Jean, duc de Berry et d'Anjou. Il est compris, avec cette qualité, dans un rôle de quelques officiers domestiques de son hôtel, depuis le 26 mai 1401 jusqu'au 13 juin 1402. Il était encore médecin de ce prince en 1413. Il eut pour fils :

II. Henri *Alligret*, greffier criminel en la cour du parlement de Paris en 1458, 1460 et 1475. Il fut père de :

III. Jean *Alligret*, sieur de Clichy et du Plessis-Chalin, lieutenant civil de Paris; marié avec Guillemette Lhuillier, fille de Philippe Lhuillier, avocat général au parlement de Paris, et de Henriette Hennequin. Il en eut quatre fils et trois filles, entr'autres :

IV. Olivier *Alligret*, seigneur de Clichy et de Charantonneau, avocat du roi en la cour de parlement de Paris. C'est par lui que commence la production de cette famille, faite pardevant M. de Caumartin, intendant de Champagne. *D'azur, à trois aigrettes d'argent.*

D'ALLONVILLE, barons et comtes d'Allonville, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre d'Allonville, en Beauce, à deux lieues de Chartres. Sous le règne de Louis XI, elle se divisa en trois branches, savoir : celle d'*Oisonville*, qui subsiste; celle de *Louville*, éteinte en 1732; celle de *Reclainville*, qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

existe en Beauce. Toutes ces branches ont constamment suivi le parti des armes. On compte de cette maison un grand-maître des eaux et forêts de France, des capitaines de compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, des chevaliers de l'ordre, des chambellans et gentilshommes de nos Rois, des gouverneurs de places, des maréchaux de camp, et d'autres officiers distingués; cette famille a obtenu les honneurs de la cour, en 1787 et 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi. *D'argent, à deux fasces de sable.*

D'ALOIGNY, marquis de la Groye, par érection du mois de janvier 1661, barons de Craon, première baronnie du Maine, maison d'ancienne chevalerie du Poitou, répandue dans le Berry et le Périgord, et qui paraît avoir pris son nom du château et de la seigneurie d'Aloigny, relevants de la vicomté de Châtellerault. Elle est, par ses alliances, ses possessions et son ancienneté une des plus illustres maisons de la province dont elle est originaire, et a joui des honneurs de la cour, en 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi. Elle a donné un grand nombre de personnages de marque, entr'autres un maréchal de France, un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et un capitaine des gardes. *De gueules, à cinq fleurs de lys d'argent.* La branche de Rochefort portait : *De gueules, à trois fleurs de lys d'argent.*

ALTESSE, subst. fém. Les plus grands potentats, même les rois de France de la première et de la seconde race, se donnaient souvent le titre de *celsitude* ou *altesse*, en parlant d'eux-mêmes. Saint Bernard, du tems de la troisième race, le donne aussi à un évêque de Langres. Les rois de Castille, d'Aragon et de Portugal, ont pris le titre d'altesse jusqu'au seizième siècle. Charles-Quint le prit jusqu'à ce qu'il fût élu empereur; et on continua de donner ce titre au roi de Portugal, jusqu'à ce que Philippe II, roi d'Espagne, s'emparât du Portugal, après la mort du roi-cardinal Henri. Lorsque la couronne impériale et celle d'Espagne furent entrées dans la maison d'Autriche, tous les princes de cette maison, tant de la branche d'Allemagne que de celle d'Espagne, prirent le titre d'*altesse*. On donna aussi ce titre aux princes Philibert

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et Thomas de Savoie, à cause qu'ils étaient fils de l'infante Catherine d'Autriche, cousine-germaine du roi d'Espagne Philippe III, et il passa même à don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, auquel l'empereur donna le titre d'*altesse*, après qu'il se fut mis à la tête des affaires d'Espagne. En l'année 1677, les grands d'Espagne consentirent aussi de lui donner ce titre, pourvu qu'il leur promît de leur donner celui d'excellence. A l'égard de la France, il n'y avait d'abord que les frères des rois qui prissent le nom d'*altesse*; et on ne donnait aucun titre aux princes du sang royal, qu'on traitait seulement de *vous*, à l'exception que le nonce du pape et l'ambassadeur de Venise leur donnaient celui d'*excellence*. Cela dura de cette manière jusqu'à ce que le prince de Condé fût à Rome en 1662, et qu'il demanda d'être traité d'*altesse*. Le pape y consentit, le fit couvrir à l'audience qu'il lui donna, le fit asseoir au consistoire, au-dessus du dernier cardinal-diacre. Tous les princes du sang prirent ensuite le titre d'altesse. Ce titre est aussi passé à des enfants naturels des rois.

Lorsque les rois quittèrent le nom d'*altesse* pour prendre celui de majesté, les princes souverains, qui ne sont point têtes couronnées, prirent la qualité d'altesse. Les plénipotentiaires du roi à Munster, écrivant une lettre circulaire à tous les princes d'Allemagne, leur donnèrent ce titre; et le roi a voulu que ses ministres le donnassent, non-seulement aux princes souverains séculiers, mais aussi aux ecclésiastiques qui ne sont princes que par élection; en sorte que ses ambassadeurs traitassent les électeurs ecclésiastiques d'*altesse* électorale, et les autres évêques souverains d'Allemagne, d'*altesse*. Ce fut le roi Louis XIII qui, en 1637, fit donner le premier, par ses ministres, le titre d'*altesse* aux princes d'Orange, auxquels on ne donnait, auparavant que celui d'*excellence*. Néanmoins, comme le roi ne donne le titre d'*altesse* à personne, MM. d'Avaux, de Servien et de la Tuilerie, ne voulurent point que dans le traité fait en 1644 avec les Etats-Généraux, un des députés prît la qualité de conseiller de son *altesse* le prince d'Orange, parce que le roi parlait dans cet acte. Cromwel ayant usurpé l'autorité souveraine en Angleterre, en 1649, sans toute-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fois prendre le titre de roi, se fit donner le titre d'*altesse*.

On ne donne pas ce titre à tous les princes souverains d'Italie. La république de Venise ne donnait que l'excellence au duc de Parme ; et on donnait seulement le titre d'*altesse* aux princes de Massa, de la Mirandole, etc. Le connétable Colonne et le duc de Bracciano étaient convenus entr'eux de se traiter mutuellement d'*altesse*, et de se donner l'un à l'autre, quand ils s'écriraient, la qualité de sérénissime. Quand ces princes souverains d'Italie prirent le titre d'*altesse*, leurs cadets prirent d'abord celui d'excellence ; mais dans la suite tous les princes cadets des maisons souveraines d'Allemagne et d'Italie ont pris l'*altesse* : en sorte que le pape donna ce titre au duc de Neubourg ; et le roi voulut que ses ambassadeurs à Rome le donnassent à ce prince, au duc de Brunswick, évêque d'Osnabruck, et aux princes cadets de la maison de Médicis. Cependant le prince de Neubourg ne put obtenir ce titre du vice-roi de Naples, à cause que ce duc avait une principauté dans le royaume de Naples. On ne voulut point aussi le donner à l'évêque d'Osnabruck ; et les grands d'Espagne refusèrent de le donner aux princes cadets des maisons de Savoie et de Médicis.

ALTESSE ROYALE. L'usage de ce titre a commencé en 1633, lorsque le cardinal infant passa par l'Italie pour aller aux Pays-Bas : car se voyant sur le point d'être environné d'une multitude d'*altesses*, avec lesquelles il était chagrin d'être confondu, il fit en sorte que le duc de Savoie convînt de le traiter d'*altesse royale*, et de n'en recevoir que l'*altesse*. Gaston de France, duc d'Orléans, qui était alors à Bruxelles, ne voulant pas souffrir qu'il y eût de distinction entre ce cardinal et lui, puisqu'ils étaient tous deux fils et frères de rois, prit aussitôt la même qualité. Les fils et petits-fils des rois de France, en Angleterre et dans le dans le nord, ont aussi pris ce titre. C'est ainsi que l'a porté Philippe de France, duc d'Orléans, et frère unique du roi Louis XIV, et c'est ainsi que le porta son fils unique Philippe, duc d'Orléans, petit-fils du roi Louis XIII. Les princes de la maison de Condé et celle de Conty ne reçoivent que le titre d'*altesse sére-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nissime. Le prince palatin Charles-Gustave, ayant été désigné successeur de la couronne de Suède, obtint que M. Chanut, ambassadeur de France près de la reine Christine, lui donnât ce titre, et le prince d'Orange l'a aussi pris comme petit-fils de Charles Ier., roi d'Angleterre, du côté de sa mère. Lorsque le maréchal duc de Gramont alla l'an 1659 en Espagne, pour demander l'infante en mariage pour le roi, il voulut savoir du roi d'Espagne s'il agréerait qu'il donnât le titre d'*altesse royale*, au prince son fils et aux princesses ses filles; mais ce roi témoigna qu'il n'approuvait pas l'usage de ce mot, qu'il traita de nouveau et d'inusité, et il voulut que ce ministre ne donnât aux princes et aux infantes que le seul nom d'*altesse*. Louis XIV ne voulait pas non plus qu'on donnât ce titre à monseigneur le dauphin, à cause du grand nombre de princes qui le prenaient. Cependant comme le tour de la phrase italienne veut que l'on donne quelque titre en cette langue, et qu'après celui de majesté, il n'y en a point de plus relevé que celui d'*altesse royale*, il agréa que les cardinaux, en écrivant à ce prince, le traitassent de sérénissime *altesse royale*. Le duc de Savoie, en vertu de sa qualité de roi de Chypre, a aussi pris le titre d'*altesse royale*, aussi bien que le duc de Lorraine, en vertu d'un diplôme de l'empereur Léopold, du mois d'octobre 1700, enregistré dans toutes les chancelleries des princes de l'empire. Le grand-duc de Toscane se l'est aussi fait accorder par l'empereur Joseph, prétendant que son titre de grand-duc lui donnait les mêmes droits qu'aux ducs de Savoie et de Lorraine.

Depuis quelques années, plusieurs souverains d'Allemagne, tels que le grand-duc de Baden et quelques autres, prennent le titre d'*altesse royale*; les électeurs d'empire d'Allemagne, se faisaient appeler *altesse électorale*; et l'on donne généralement le titre d'*altesse sérénessime* à tous ceux qui jouissent de la qualité et des honneurs des princes, soit en France, soit dans les pays étrangers.

D'AMALRIC, maison des plus anciennes de Provence, et des plus illustres, connue, selon Maynier, depuis l'an 993. Une charte de l'évêché de Marseille de l'an 1219, qualifie Raoux d'Amalric, *damoiseau*. Bertrand

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Amalric, archevêque d'Arles en 1281, institua Jean d'Amalric, son frére son héritier, qu'il qualifie aussi de damoiseau. *D'azur, au pin d'argent ombragé de sinoples, le fût chargé d'une croix de Malte d'or, émaillée de sinople, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un cerf du même.* L'abbé Robert de Briançon, dans son état de la noblesse de Provence, dit tom. I, pag. 281, que les anciennes armes de cette maison étaient, *de gueules, à trois bandes d'or*, et qu'il ne sait pas pourquoi les Amalric, qui étaient à Signe, les ont changées; cette dernière branche a été maintenue dans son ancienne extraction par les commissaires départis en Provence le 20 octobre 1678.

D'AMANDRES, en Franche-Comté, famille connue depuis Jean d'Amandres, écuyer, vivant en 1500. Elle a été reçue à Saint-Georges, et dans les chapitres nobles. Il ne faut pas la confondre avec l'ancienne maison de Mandres qui est éteinte. *D'azur, à la fasce d'or.*

D'AMBLY, marquis d'Ambly par érection de 1768, en Champagne, maison d'ancienne chevalerie, qui paraît tirer son nom de la terre et seigneurie d'Ambly sur Bar en Champagne, dans l'élection de Rethel, et à cinq lieues de cette ville. Elle est connue par filiation depuis l'an 1236, et a obtenu les honneurs de la cour, en 1787 et 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi: elle a donné plusieurs généraux, des gouverneurs de place et nombre d'officiers supérieurs. *D'argent, à trois lionceaux de sable, lampassés de gueules.*

D'AMBRUGEAC, *voyez* VALLON.

D'AMEDOR DE MOLANS, en Franche-Comté, comtes d'Amedor, par érection de 1713, famille qui a pour auteur Louis d'Amedor, trésorier à Vesoul, l'an 1550, et dont était Augustine Madelaine-Félicité-Désirée d'Amedor de Molans, reçue chanoinesse-comtesse de Saint-Martin-de-Salles, en Beaujolais, en 1782. *De gueules, à la croix patriarcale d'or, cantonnée de quatre trèfles du même.*

AMELOT, marquis de Monregard, par érection du mois d'août 1651, et de Gournay, par érection du 26

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avril 1693; comtes de Servon, en Brie; par lettres du mois de décembre 1681, toutes registrées. Famille illustrée dans la magistrature, et anoblie par lettres du roi Henri III; du 7 décembre 1580, dans la personne de Jean Amelot, conseiller aux conseils d'état et privé, maître des requêtes de l'hôtel du roi, en considération de ses services. On remarque parmi ses descendants nombre de magistrats célèbres. Dans la prélature, cette famille compte un archevêque de Tours; et dans les armes, plusieurs officiers supérieurs. *D'azur, à trois cœurs d'or; surmontés d'un soleil du même.*

D'AMOREZAN DE PRESSIGNY, en l'Ile-de-France: Louis d'Amorezan, intendant en Hainaut, fut anobli le 15 janvier 1675. *D'azur à la fasce ondée d'or.*

D'AMPHERNET ou D'ANFERNET, marquis et vicomtes d'Ampherner de Pont-Bellanger, barons de Montchauvet, en Normandie, maison d'origine chevaleresque de cette province, qui a fait au cabinet des ordres du roi, les preuves pour les honneurs de la cour, dont elle a joui en 1784 et 1786; elle remonte par filiation à Guillaume d'Anfernet, chevalier, trésorier des guerres en 1383. *De sable; à l'aigle éployée au vol, abaissé d'argent, becquée et membrée d'or.*

D'ANDIGNÉ, maison d'origine chevaleresque de la province d'Anjou, où elle est connue depuis le douzième siècle, et qui a produit des officiers généraux très-distingués; elle a obtenu les honneurs de la cour en 1771 et 1787, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi. Elle a possedé le marquisat de Vezins, et la terre de Sainte-Gemme a été érigée en sa faveur en comté, en 1747. Elle compte aussi plusieurs prélats recommandables, entr'autres, de nos jours, un évêque de Nantes. Louis-Marie-Auguste-Fortuné; comte d'Andigné, a été élevé à la pairie par ordonnance du roi, du 17 août 1815. *D'argent, à trois aiglettes au vol abaissé de gueules; becquées et membrées d'azur.* Devise: *Aquila non capit muscas.*

D'ANDIRAN. *Voyez* CAUBIOS.

ANDRÉ DE KERLIDEC, en Bretagne, famille noble, originaire de Provence. Elle compte plusieurs offi-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

ciers supérieurs et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux merlettes d'argent, et en pointe de deux étoiles du même.*

D'ANDRÉE DE RENOARD, barons de Pilles, maison d'ancienne chevalerie, originaire d'Ivrée en Piémont, où elle florissait dès l'an 1200, et fixée au comtat Venaissin depuis le commencement du quinzième siècle. Elle a donné plusieurs personnages distingués dans la diplomatie et dans la carrière des armes. *Parti, au 1 d'azur, à la croix de Saint-André d'argent, accompagnée en chef d'une fleur de lys d'or, et en pointe d'un stocco ou épée du même; au 2 d'azur, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable, accompagné en chef d'un croissant d'or.* Devise : *je crois pour être utile*

D'ANGENNES, marquis de Rambouillet, seigneurs de Maintenon, barons de Meslay, comtes de la Rochepot, au Maine, en l'Ile de France et en Normandie, illustre et ancienne maison éteinte, connue dès avant le quinzième siècle. Elle a produit plusieurs généraux, des chevaliers du Saint-Esprit, et plusieurs ambassadeurs en diverses cours de l'Europe. *De sable, au sautoir d'argent.*

D'ANGENOUST, en Champagne. La Roque, dans son Traité de la Noblesse, chap. des nobles par le ventre, rapporte un arrêt du parlement, du 27 avril 1627, par lequel la tutelle de Marie Angenoust, petite fille de Christophe Angenoust, marchand, qui se disait noble champenois d'origine, a été donnée au bailli de Troyes, juge et noble, à l'exclusion du prévôt. Cette famille est connue, depuis l'an 1400, dans le parlement de Paris. De la branche de Champagne était Jacques Angenoust, dont la veuve, Marguerite de Marisy, fut condamnée à l'amende au nom de son mari, et mise au rôle des tailles, attendu que Denis Angenoust n'a jamais pris la qualité d'écuyer, et que d'ailleurs ce Denis était fils naturel d'un autre Denis Angenoust, bailli de Nogent. *D'azur, à deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir.*

ANISSON DU PERRON, famille noble originaire

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

du Dauphiné, établie à Lyon, puis à Paris. *Voyez le Dictionnaire véridique, tom. I, pag. 22 et suivantes. D'argent, au vol abaissé de sable, au chef d'azur, chargé d'une croisette d'or accostée de deux coquilles du même.* L'écu timbré d'une couronne de comte, et supporté par deux lions.

ANOBLI, subst. masc. On appelle ainsi le roturier, le plébéien, qui, par leurs vertus ou leurs talents, ont su attirer les regards et la reconnaissance du prince qui les élève par des lettres-patentes, au rang de la noblesse.

Le besoin d'argent a souvent porté nos rois à faire des anoblis, moyennant finance. Cette noblesse est bien moins considérée que la précédente, et cependant l'une et l'autre ont toujours été confondues dans une espèce de mépris ou de délaissement, affectés par la noblesse d'origine chevaleresque, qui a constamment et bien à tort, sans doute, tenu les *anoblis* bien au-dessous d'elle.

Le gouvernement ancien avait eu l'extrême impolitique d'autoriser cette ligne de démarcation, en privant des *honneurs de la cour* et des entrées dans certains chapitres nobles, les familles *anoblies;* cette espèce de réprobation a fait un tort infini à la noblesse par la jalousie qu'elle inspirait, à ceux qui en étaient frappés, et qui cherchèrent tous les moyens imaginables, de sceller leur anoblissement, en se faisant *enter* sur d'anciennes maisons. (*Voyez* ANNOBLISSEMENT *et* HONNEURS DE LA COUR.)

L'*anobli* acquérait la *noblesse*, mais non pas la *race;* la noblesse le distingue d'abord du peuple, et elle n'est parfaite qu'à la quatrième génération, où commence la noblesse de race.

ANOBLISSEMENT, subst. masc., grâce et concession du prince, par laquelle on est *anobli.* Les rois de France voulant récompenser la fidélité de quelques-uns de leurs sujets, et les services qu'ils avaient rendus à l'état, résolurent de les admettre dans le corps illustre de la noblesse, et créèrent à cet effet des lettres d'*anoblissement.*

Philippe-le-Hardi fut le premier qui en accorda; elles sont datées de 1270, et délivrées en faveur de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Raoul, l'orfévre, qui était l'argentier du roi. On n'avait pas cru jusqu'alors, dit Sainte-Foy, qu'un prince pût faire un noble d'un roturier. Tous nos rois jusqu'à Charles V, mirent la plus grande réserve dans la délivrance des lettres d'*anoblissement*; mais ce monarque, loin de suivre ce système, accorda les priviléges de la *noblesse* à beaucoup d'individus et d'un seul trait, à à tous les *bourgeois de Paris*, en 1371, avec faculté de prendre des armoiries. Ces priviléges leur furent confirmés depuis par plusieurs rois; mais Henri III les restreignit aux seuls prévôts des marchands et aux échevins.

Dans la suite, le besoin d'argent porta à vendre les lettres d'*anoblissement*; et Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, et son lieutenant, se trouvant au camp d'Aiguillon, en Guienne, accorda, le 19 avril 1346, le pouvoir d'anoblir, à des commissaires envoyés dans le *Languedoc*.

Philippe de Valois avait lui-même, par ordonnance du 13 mars 1339, donné un semblable pouvoir à la chambre des comptes, mais pour un tems limité; puis, par d'autres lettres, datées de Moncel-lès-Pont-Sainte-Maxence, le 10 avril 1350, il prolonge ledit pouvoir; et Jean-le-Bon, par ordonnance du 26 février 1361, accorda, à des commissaires délégués dans les provinces, le pouvoir d'anoblir.

Charles V, par un mandement délivré le 21 juillet 1368, ordonne que les *lettres d'ANOBLISSEMENT* soient passées par les gens des comptes, qui fixeront la finance à payer par les impétrants. Voilà donc la noblesse mise à prix d'argent, et un tarif établi pour l'obtenir.

Mais on poussa la chose plus loin; le fisc, toujours avide d'espèces, alla jusqu'à contraindre des gens riches à recevoir des lettres d'*anoblissement*. « Nous en voyons, » dit la Roque, qui ont été faits nobles par force, par » édits, ayant été choisis comme riches et aisés pour » accepter ce privilége moyennant finance. De ce nombre » a été un gros marchand du pays d'Auge, qui fut obligé » d'accepter ce privilége, et de payer mille écus de » finance, l'an 1577. J'en ai vu les contraintes entre » les mains de son fils. »

Après que des gens avaient payé pour les lettres de noblesse, on les menaçait encore d'annuler leurs *ano-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

blissements, s'ils ne payaient nouvelle finance ; et de là, toutes les taxes et les recherches qu'on a si souvent ordonnées sur le corps de la noblesse.

Pour remédier à ce désordre, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, révoquèrent successivement, par des édits ou déclarations de 1598, janvier 1634, novembre 1640, juin 1643, août 1647, août et septembre 1664, janvier 1667, août 1715, les *anoblissements* accordés *moyennant finance ou autrement*, depuis les époques fixées dans ces même édits ou déclarations : toutefois ce dernier prince se réserva de donner le droit de confirmation à ceux qui, pour des services signalés dans les armées et dans d'autres emplois importants, avaient été anoblis. Il est à remarquer que, lors de la recherche de 1666, tous les anoblis du règne de Henri IV furent maintenus, malgré son édit de 1598 : on ne supposait pas que ce prince eût pu décerner sans motif un titre aussi glorieux, qui n'aurait jamais dû être que le prix de la vertu, ou la récompense de services rendus. Louis XV, par un édit du mois d'avril 1771, enregistré au parlement le 26 juillet de la même année, confirma tous les *anoblissements* accordés depuis le 1er. janvier 1715, à condition qu'il serait payé, par chaque impétrant, une taxe *de six mille livres et les deux sous pour livre.*

Ainsi les *anoblissements*, au lieu d'avoir été une source salutaire pour ce corps aussi antique que respectable, et *en qui consiste*, comme le disait Henri III, *la principale force de la couronne*, n'ont été très-souvent qu'un moyen abusif, d'autant plus préjudiciable à l'état, que la noblesse jouissait alors de priviléges pécuniaires très-considérables.

Les derniers édits portant création de lettres de noblesse moyennant finance, sont des mois de janvier 1568, juin 1576, mars 1696, mai 1702, et décembre 1711.

Quant aux recherches ordonnées contre les usurpateurs de la noblesse, elles furent confiées à des *traitants*, hommes pour la plupart cupides et rapaces, qui inquiétèrent le corps entier de la noblesse, pour avoir un prétexte plus plausible d'en obtenir de l'argent ; de sorte que dans cette confusion et ce bouleversement, on a vu, d'une part, d'anciens gentilshommes *TAXÉS* ; et de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'autre, des particuliers non nobles *mais riches*; *MAINTENUS dans les titres et priviléges de noblesse qu'ils avaient osé usurper.*

Pour faire cesser ce scandale public, le roi, par un arrêt de son conseil du 1er. juin 1665, fit surseoir à la recherche de la noblesse, sous peine de trois mille livres d'amende contre les contrevenants. Mais les choses étaient portées à un tel point, qu'il pouvait devenir dangereux de trop prolonger cette surséance, qui, en effet, fut levée l'année suivante par le fameux arrêt du conseil du 22 mars 1666. La recherche ordonnée par ce dernier acte de la puissance royale fut, à l'*instigation de Colbert*, la plus rigoureuse de toutes : les intendants et commissaires départis dans les provinces en furent exclusivement chargés, avec pouvoir de juger définitivement, en laissant toutefois aux condamnés la faculté de se pourvoir au conseil d'état, dans les six mois de la signification des jugements de condamnation. Cette recherche, suspendue en 1674 à cause des guerres, fut reprise en 1696 avec moins de sévérité, et cesa entièrement en 1727. Bien avant ces recherches générales, c'est-à-dire, dans les quinzième et seizième siècles, il y avait eu en Bretagne, en Artois, et dans plusieurs autres provinces de France, des réformations de la noblesse.

Pendant le cours des recherches, les commissaires se trouvèrent arrêtés à l'égard des gentilshommes dont les anciens titres ou les titres primordiaux de noblesse étaient adirés ou n'existaient plus; il fut décidé, par arrêt du conseil du 19 mars 1667, que ceux qui avaient porté les titres de chevalier et d'écuyer, depuis 1560, avec possession de fiefs, emplois et services, et sans aucune trace de roture avant ladite année 1560, seraient nobles de race, et, comme tels, maintenus. Quant à ceux dont les titres n'étaient accompagnés ni de fiefs ni de services, les commissaires exigèrent de leur part une preuve de deux cents ans de qualifications; ce qui, par conséquent, faisait remonter la preuve à 1467, et toujours sans aucune trace de roture antérieure à cette dernière époque. Mais la déclaration du roi du 16 janvier 1714, enregistrée à la cour des aides le 30 du même mois, limita la preuve à cent années, à compter du 30 janvier 1614.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

On a prétendu que cette preuve centenaire avait donné lieu à de nombreux abus.

Des différentes sortes d'Anoblissements.

ANOBLISSEMENT *par inféodation ou de franc fief.* La noblesse *inféodée* fut établie par saint Louis. Beaucoup de seigneurs, pour suffire aux dépenses des croisades, firent des emprunts considérables, par suite desquels ils furent forcés, pour se libérer, de vendre une portion de leurs *terres nobles* aux personnes *qui n'étaient pas nobles.* Il y a une ordonnance de saint Louis, de l'année 1254, qui accorde un délai aux croisés pour payer leurs dettes.

Ce monarque, en rendant les non nobles capables de posséder des fiefs moyennant une taxe ou finance qu'on appela depuis *droit de franc-fief*, et les élevant ainsi au rang de la noblesse, crut devoir retirer du moins quelque avantage de leur ambition. La noblesse s'acquérait par la possession d'un fief à tierce foi, c'est-à-dire qu'un *non noble* acquérant un fief, ses descendants étaient considérés comme nobles au *troisième hommage* du fief, et partageaient noblement ce fief à la troisième génération (ordonnance de 1270); mais ce n'a été que sous Philippe le Bel qu'on a réellement commencé à percevoir ce droit.

C'est par cette institution, dont l'objet avait été, dans le principe, de soutenir le corps de la noblesse, mais qui dégénéra plus tard en abus, ainsi que les *anoblissements* par lettres dont il a été tant parlé, que tant de familles sont sorties de la roture, surtout depuis la fameuse charte de Louis XI, du mois de novembre 1470, contenant réglements pour les *francs-fiefs* en Normandie, et *anoblissement* général de tous ceux qui y possédaient des fiefs. En Provence, les roturiers possédant fiefs étaient compris au rang des nobles. *Voy.* Maynier, page 43. La profession des armes et la possession des fiefs ont donc anobli pendant très-long-tems, sous Louis XIII, tous les hommes d'armes, c'est-à-dire, que tous ceux qui composaient les compagnies d'ordonnance, étaient nobles, lorsqu'ils n'exerçaient aucun autre emploi. Quiconque acquérait un fief noble et *le desservait*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

par service compétent, c'est-à-dire lorsqu'il suivait son seigneur à la guerre, était réputé noble; ainsi donc alors, on s'anoblissait soi-même, comme dit le président Hérault (sous la date de 1600); on n'avait besoin ni de lettres du prince, ni de posséder des offices pour obtenir la noblesse. Cet usage se soutient jusque sous le règne d'Henri III, qui supprima la noblesse acquise par les fiefs (1579) et de Henri IV qui supprima la noblesse acquise par les armes. Ces réformes étaient très-nécessaires, car si ces manières d'obtenir la noblesse avaient duré plus long-tems, tous les roturiers pouvaient devenir nobles en moins d'un siècle.

Anoblissement *par les armes, ou noblesse militaire.* Dix années consécutives de service militaire suffisaient, dans le seizième siècle, pour faire jouir les non-nobles des exemptions réservées aux nobles, ainsi que le porte un arrêt de la cour des aides de Paris, rendu le 17 juillet 1583, sur l'édit de Henri III, du mois de mars de la la même année. Mais les discordes intestines donnèrent lieu à une infinité d'usurpations de la qualité de noble: parmi le très-grand nombre d'individus de toute sorte de professions qui avaient accidentellement pris les armes pendant les troubles, il y en a eu beaucoup qui se jetèrent dans l'armée, et notamment dans les compagnies d'ordonnance, où l'on ne recevait habituellement que des gentilshommes, afin de se procurer, après un service souvent de très-courte durée, des certificats à la faveur desquels ils jouissaient de ces priviléges ou exemptions.

Henri IV, voulant réprimer un abus aussi préjudiciable aux intérêts de ses peuples, dont il était réellement le père, déclara, par l'article 27 de son édit du mois de mars 1600, que ceux-là seuls qui justifieraient de vingt années de service militaire, soit dans le grade de capitaine, soit dans celui de lieutenant ou d'enseigne, jouiraient des exemptions des nobles, tant qu'ils resteraient sous les drapeaux; et qu'après ces vingt années ils pourraient, par lettres vérifiées à la cour des aides, être dispensés du service militaire, et jouir des mêmes exemptions leur vie durant, en signe de reconnaissance de leur vertu et de leur mérite. Cette noblesse personnelle devenait héréditaire dans la descendance de ceux

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

qui, de père en fils, et pendant trois générations consécutives, avaient porté les armes; c'est ce qui résulte des dispositions de l'article 25 du même édit.

Ainsi c'était un principe consacré par une jurisprudence constante, que, pour mériter le titre de noble, il fallait vivre noblement, et *être issu d'un père* et *d'un aïeul* qui eussent fait *profession des armes* ou exercé des *charges honorables*. Mais ce principe même ne put résister à la cupidité des *traitants* : ils obtinrent, à force d'importunités, divers arrêts qui *détruisirent* totalement cet ancien et salutaire usage, qui n'agrégeait au corps de la noblesse que des hommes réellement dignes d'en faire partie par leurs vertus, leurs lumières et leurs belles actions.

La noblesse graduelle ainsi détruite fut solennellement rétablie au milieu du seizième siècle, mais en faveur de l'armée seulement. Louis XV, voulant récompenser un grand nombre de glorieux exploits dont il avait été témoin pendant la guerre, créa, à cet effet, une noblesse militaire, par édit du mois de novembre 1750 (1).

En voici les principales dispositions :

Art. II. Tous officiers-généraux non nobles, actuellement au service, seront et demeureront anoblis avec toute leur postérité née et à naître en légitime mariage.

III. Veut sa majesté, qu'à l'avenir le grade d'officier-général confère la noblesse de droit à ceux qui y parviendront, à toute leur postérité légitime, lors née et à naître, et jouiront lesdits officiers-généraux de tous les droits de la noblesse, à compter du jour et de la date de leurs lettres et brevets.

IV. Tout officier non noble, d'un grade inférieur à celui de maréchal-de-camp, qui aura été créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et qui se retirera après trente ans de services non interrompus, dont il aura passé vingt dans la commission de capitaine, jouira, sa vie durant, de l'exemption de la taille.

V. L'officier dont le père aura été exempt de la taille, en exécution de l'article précédent, s'il veut jouir de la

---

M. de Saint-Allais, ayant trouvé dans les nombreux matériaux qui composent son cabinet cet édit original, signé de Louis XV, s'est empressé d'en faire hommage à sa majesté Louis XVIII.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

même exemption en quittant le service du roi, sera obligé de remplir auparavant toutes les conditions prescrites par l'article IV.

VI. Sa majesté réduit les vingt années de commission de capitaine, ci-dessus exigées, à dix-huit ans, pour ceux qui auront eu la commission de lieutenant-colonel; à seize, pour ceux qui auront eu celle de colonel; et quatorze, pour ceux qui auront eu le grade de brigadier.

VII. Pour que les officiers non nobles qui auront accompli leur tems de service puissent justifier qu'ils ont acquis l'exemption de la taille, accordée par les articles IV et V, veut sa majesté que le secrétaire d'état chargé du département de la guerre, leur donne un certificat, portant qu'ils l'ont servie le tems prescrit par les article IV et VI, en tel corps et dans tel grade.

VIII. Les officiers devenus capitaines et chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, que leurs blessures mettront hors d'état de continuer leurs services, demeureront dispensés de droit du tems qui en restera lors à courir; veut en ce cas, sa majesté que le certificat mentionné en l'article précédent spécifie la qualité des blessures desdits officiers, les occasions de guerre dans lesquelles ils les ont reçues, et la nécessité dans laquelle ils se trouvent de se retirer.

IX. Ceux qui mourront au service du roi, après être parvenus au grade de capitaine, mais sans avoir rempli les autres conditions imposées par les articles IV et VI, seront censés les avoir accomplies; et s'ils laissent des fils légitimes qui soient au service de sa majesté, ou qui s'y destinent, il leur sera donné par le secrétaire d'état chargé du département de la guerre, un certificat, portant que leur père la servait au jour de sa mort, dans tel corps et dans tel grade.

X. Tout officier né en légitime mariage, dont le père et l'aïeul auront acquis l'exemption de la taille, en exécution des articles ci-dessus, sera noble de droit, après toutefois qu'il aura été par sa majesté créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis, qu'il l'aura servie le tems ci-dessus prescrit, ou qu'il aura profité de la dispense accordée par l'article VIII. Veut sa majesté, pour le mettre en état de justifier de ses services personnels, qu'il lui soit délivré un certificat, tel qu'il est ordonné par les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

articles VII et VIII, selon qu'il se sera trouvé dans quelqu'un des cas prévus par ces articles, et qu'en conséquence il jouisse de tous les droits de la noblesse, du jour daté dans ledit certificat.

XI. La noblesse acquise en vertu de l'article précédent, passera de droit aux enfants légitimes de ceux qui y seront parvenus, même à ceux qui seront nés avant que leurs pères soient devenus nobles; et si l'officier qui remplit ce troisième degré meurt dans le cas prévu par l'article IX, il aura acquis la noblesse : veut sa majesté, pour en assurer la preuve, qu'il soit délivré à ses enfants légitimes un certificat, tel qu'il est mentionné audit article IX.

XII. Dans tous les cas où les officiers de sa majesté seront obligés de faire les preuves de noblesse acquise en vertu du présent édit, outre les actes de célébration et contrats de mariage, extraits baptistaires et mortuaires, et autres titres nécessaires pour établir une filiation légitime, ils seront tenus de représenter les commissions des grades des officiers qui auront rempli les trois degrés ci-dessus établis, leurs provisions de chevaliers de l'ordre de Saint-Louis et les certificats à eux délivrés, en exécution des articles VII et VIII, IX, X et XI, selon que lesdits officiers auront rempli les conditions auxquelles sa majesté a attaché l'exemption de la taille et de la noblesse, ou selon qu'ils auront été dispensés desdites conditions, par blessures ou par mort, conformément aux dispositions du présent état.

XIII. Les officiers non nobles, actuellement au service de sa majesté, jouiront du bénéfice du présent édit, à mesure que le tems de leurs services prescrit par les articles IV, VI et VIII sera accompli, quand même ce tems aurait commencé à courir avant la publication dudit édit.

XIV. N'entend néanmoins sa majesté par l'article précédent, accorder auxdits officiers d'autre avantage rétroactif que le droit de remplir le premier degré. Défend à ses cours et toutes juridictions qui ont droit d'en connaître, de les admettre à la preuve des services de leurs pères et aïeux, retirés ou morts au service avant la publication dudit édit.

Commissaires ordinaires provinciaux des guerres. Sa majesté veut qu'ils fassent souche de noblesse, lorsqu'eux

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et leurs enfants, successivement, et sans interruption, auront possédé et exercé lesdits offices pendant vingt années, en sorte que comptant les services du père, et ceux des enfants, ensemble se trouveront vingt années de service entre eux. Edit du roi du mois de mars 1704, confirmé au mois d'octobre 1709, et portant sur les cent trente commissaires des guerres alors en charge ou qui exerceront par la suite. Les deux syndics dudit ordre, par déclaration du 5 mai 1711, jouissent des mêmes priviléges.

Anoblissements *municipaux ou noblesse de cloche.* Des lettres d'*anoblissement* furent aussi accordées aux officiers municipaux de certaines villes de France; cette noblesse se nommait *noblesse de cloche*, parce que les officiers municipaux s'assemblaient communément au son de la cloche; elle fut conférée par nos rois à douze villes, dont les services et la fidélité méritaient d'être récompensés; en voici le tableau :

Tableau chronologique des Anoblissements *accordés aux Officiers municipaux de douze villes de France.*

Par	Charles V.	En 1371, tous les bourgeois de Paris avaient le droit de porter des armoiries; mais ce privilége a été ensuite restreint aux prévôt et échevins de la ville.	
		8 janvier 1372.	La Rochelle.
		Décembre *idem*. . . .	Poitiers.
		. . . . . 1373. . .	Angoulême.
		. . . . .	S.-Jean-d'Angély.
	Jean, fils de France. . .	6 juillet 1414	Niort.
	Charles VII.	Avril 1444.	Saint-Maixent.
	Louis XI. . .	Février 1461.	Tours.
		Novembre *idem*	Niort.
		11 Février 1474. . . .	Angers.
	François Ier.	. . . . . 1539. .	Péronne.
	François II.	. . . . . 1559. . .	Nantes.
	Louis XIV. .	Arrêt du Conseil-d'État du Roi, du 14 mai 1667, qui rappèle l'*anoblissement* antérieurement accordé aux maires et aux échevins de.	Cognac. Abbeville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La ville de *Lyon* jouissait aussi de grands priviléges municipaux accordés par nos rois. Charles VIII, en maintenant les anciens priviléges des habitans de Lyon par des lettres-patentes de l'an 1495, anoblit, par les mêmes lettres, les douze officiers municipaux de cette ville, connus sous les dénominations de *consuls* ou *conseillers-échevins*. Ce privilége de noblesse transmissible leur fut confirmé par des lettres de Henri II, du mois de septembre 1550 et du mois d'octobre 1554; de François II, du mois d'octobre 1559; de Charles IX, du mois d'avril 1570; de Henri IV, du mois de novembre 1602 et du mois de mars 1609; de Louis XIII, du mois de juin 1618 et du mois de mars 1638, avec faculté de faire, eux, leurs successeurs et postérité, le commerce en gros; de Louis XIV, du mois de décembre 1643, etc.

On évalue à deux mille six cents environ le nombre des élections au consulat de cette ville, depuis le douzième siècle jusqu'en 1789; mais comme ces élections se sont renouvelées assez souvent sur les mêmes têtes, il n'a guère été nommé que deux mille individus dans cet intervalle aux charges consulaires de Lyon. Au reste, il suffit de jeter les yeux sur la liste de ses conseils ou conseillers, pour se convaincre que beaucoup d'anciens gentilshommes en ont exercé les fonctions, surtout avant l'année 1594. Cette assertion se trouve, au surplus, pleinement justifiée par les lettres mêmes de Charles VIII, données au mois de décembre 1495. « Iceux conseillers, y est-il dit, présents et à venir, » *s'ils n'ESTOIENT nés et extraits de noble lignée*, avons « anoblis et anoblissons par ces présentes, et du titre » et privilége de noblesse, eux et leur postérité née » et à naistre en loyal mariage, avons décoré et déco- » rons, etc. »

Toulouse avait des *capitouls*; anciennement ces magistrats civils et militaires, formaient, sous les premiers comtes de Toulouse, avant 1271, époque de la réunion de ce comté à la couronne, plutôt le conseil de ces princes qu'un corps municipal. Depuis, ces magistrats ont eu la police et le gouvernement de la ville.

Dans ces premiers temps, et comme à Paris, les priviléges de la noblesse dont jouissaient les habitants de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Toulouse, se confondaient avec ceux des capitouls, essentiellement les premiers citoyens de cette ville.

Par des lettres du 23 janvier 1273, Philippe-le-Hardi accorda aux consuls ou capitouls et aux citoyens de Toulouse la faculté de posséder des fiefs de chevalier. Le même prince, par d'autres lettres du 19 octobre 1283, confirma les anciennes coutumes de cette ville, sauf quelque réserve; Philippe-le-Bel, par lettres du 23 janvier 1297 (1298 *n. st.*), déclara que les habitants de Toulouse pouvaient, en vertu de leurs coutumes, tenir des biens nobles sans payer finance. D'autres lettres de Louis-Hutin, du 1er. avril 1315, de Philippe de Valois, du mois de septembre 1328, et du roi Jean, des mois de juin et d'octobre 1354, confirmèrent les capitouls et les habitants de cette ville dans leurs anciens priviléges. Charles VII, encore dauphin et régent du royaume, déclara, par lettres du mois de mars 1419 (1420 *n. st.*), que les capitouls de familles *non nobles*, attendu leur qualité, pourraient, sans payer le droit de franc-fief, posséder toutes sortes de fiefs, de quelque nature qu'ils fussent, et même les fiefs et arrière-fiefs tenus du roi avec justice et par foi et hommage. Parvenu à la couronne en 1422, ce prince, par d'autres lettres du 11 décembre de la même année, mais qui paraissent n'avoir été publiées à Toulouse que le 17 novembre 1427, confirma ce qu'il avait fait précédemment en faveur de ceux des capitouls qui n'étaient pas *nobles*; car *une foule d'anciens gentilshommes* ont exercé cette importante charge. Dans la suite, ces officiers ayant été inquiétés sur la jouissance de leurs antiques prérogatives, franchises ou libertés, par d'indiscrets préposés aux recherches, Louis XI, par lettres patentes du 24 mars 1471, accorda à la ville de Toulouse, capitale de tout le Languedoc, le privilége d'anoblir ses capitouls, au nombre de huit : ainsi c'était moins un ANOBLISSEMENT qu'une confirmation du privilège de noblesse. Dès 1461, le même prince, par d'autres lettres du mois d'octobre de la même année, avait confirmé les statuts, coutumes et franchises de cette ville, d'après la demande que les capitouls et les habitants lui en avaient faite lors de son avènement à la couronne.

Bourges avait un échevinage qui jouissait de grands priviléges; on voit par une charte de Louis VII, dit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le Jeune, de l'an 1172, et une autre de Louis VIII, de 1224, que la ville de Bourges était autrefois administrée par quatre prud'hommes ou gouverneurs élus par les bourgeois Ces officiers conservèrent pendant plus de trois siècles le gouvernement de la ville ; mais leur mauvaise administration dans les derniers tems, et une sédition qui eut lieu au sujet de leur élection, déterminèrent Louis XI à confier, par lettres du 27 mai 1474, le gouvernement et la police de la ville à un maire et douze échevins nommés par le roi. Ce prince, par d'autres lettres du mois de juin suivant, accorda à ces officiers le privilége *de noblesse*, en considération des bons services et de la fidélité des habitants de cette ville. Ces lettres ont été confirmées par d'autres lettres des rois Charles VIII, de l'an 1491; Louis XII, de l'an 1498; François Ier., des années 1515 et 1538; Henri II, de l'an 1547; François II, de l'an 1559; Henri III, de l'an 1574; Henri IV, de l'an 1594; Louis XIII, des années 1615 et 1634; de Louis XIV, du mois d'octobre 1651 et du mois de mai 1674, etc.

Les citoyens de la ville de Bourges, qui étaient libres dès leur première origine, sont qualifiés et appelés *barons* dans les lettres de Louis le Jeune, de 1145. Charles VII, en les maintenant dans leurs anciens priviléges, leur permit, par lettres du 5 mai 1437, d'acquérir et de posséder des biens nobles sans être tenus de payer, à raison de cette faculté, le droit de franc-fief ni aucune autre finance. Il suit de là que les principaux habitans de cette ancienne capitale du Berri jouissaient des priviléges affectés à la noblesse bien avant l'*anoblissement* du maire et des échevins : ces échevins avaient été réduits à quatre par les lettres-patentes de Charles VIII, du mois d'avril 1491 (1492 *n. st.*), qui prescrivaient une nouvelle forme pour l'élection de ces officiers, et réglaient leur autorité et leur juridiction. Enfin les annales municipales de Bourges offrent également une infinité de noms aussi anciens que recommandables.

Perpignan possédait un corps consulaire ; et les habitants de cette ville, dont Louis XIII se rendit maître en 1642, avaient, de tems immémorial, c'est-à-dire, bien avant l'année 1291, le privilége de pouvoir, tous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les ans, anoblir quelques-uns d'entre eux : on les nommait alors *citoyens nobles*.

Une sentence arbitrale, rendue le 18 août 1449, par la reine Marie, épouse et lieutenante-générale d'Alphonse IV, roi d'Aragon, contenant réglement pour la police du corps de ville de Perpignan, porte, article 14, « que dorénavant nul ne pourra s'intituler ni » être tenu pour citoyen noble, s'il n'est fils de citoyen » noble, ou s'il n'est approuvé pour être citoyen noble ; » laquelle approbation devra se faire, à l'avenir, par » cinq consuls et par ceux qui auront été premiers » consuls, ou par les plus anciens des ex-consuls se- » conds, au nombre de neuf ; lesquels quatorze ou dix » d'entr'eux devront être d'avis conforme pour ladite » approbation, laquelle ne pourra se faire que le jour » de Saint-Cyr, 16 juin. Ceux qui seront ainsi ap- » prouvés, seront inscrits pour citoyens nobles au livre » de la matricule ; et après avoir prêté le serment or- » dinaire des conseillers de ville, ils seront tenus pour » conseillers de main-majeure ou premier état ; décla- » rant que nul, quoique fils de citoyen noble, ne » pourra entrer au conseil de ville, jusqu'à ce qu'il » soit inscrit audit livre avec la discussion susdite »

Ces cinq consuls qui formaient le corps de ville, et qui étaient tirés annuellement des différents corps, donnaient leurs audiences sous un dais, en qualité de ducs de Vernet. On choisissait alternativement les premier et deuxième consuls parmi les gentilshommes et parmi les citoyens nobles : les avocats avaient un droit égal à celui des citoyens nobles pour le consulat. Les troisième et quatrième consuls étaient pris dans les notaires et les *mercaders*, et le cinquième dans diverses autres corporations.

La noblesse des citoyens immatriculés de cette ville a été confirmée par plusieurs souverains, et entr'autres, par Ferdinand V, en 1519 ; Philippe II, en 1585 ; Philippe III, en 1599 ; Louis XIV, roi de France, en 1660, et par deux arrêts du conseil d'état du roi, des 13 septembre 1702, et 22 décembre 1785 : ce dernier arrêt les a assujétis au paiement du droit de marc d'or de noblesse.

ANOBLISSEMENT *par les charges ou noblesse civile.* Il y

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avait des charges dans les parlements et les diverses cours souveraines, qui anoblissaient ceux qui en étaient pourvus ; cependant, dans l'origine du parlement de Paris, il était de rigueur qu'il entrât des *nobles* parmi ses officiers, car une lettre de Charles VI, datée de l'an 1400, s'exprime ainsi :

« Parmi ceux qu'on élira pour remplir les places des officiers du parlement, qui vaqueront, il y sera pris et mis de nobles personnes qui seront à ce suffisantes ».

L'édit du roi, du mois de juillet 1644, registré le 19 août 1649, porte *anoblissement* pour les officiers de son parlement de Paris, en ces termes :

« Les présidents, conseillers, avocat et procureur-général, le greffier en chef et les quatre notaires et secrétaires du parlement de Paris, pourvus desdits offices, et qui le seraient par la suite, sont déclarés nobles, et tenus pour tels par sa majesté, qui veut que lesdits officiers, leurs veuves en viduité et leur postérité et lignée, tant mâle que femelle, née et à naître, jouissent de toutes les prérogatives et prééminences accordées au nobles, barons et gentilhommes du royaume, pourvu que lesdits officiers eussent servi pendant vingt années, ou qu'ils fussent décédés revêtus de leurs offices, quoiqu'ils ne fussent point issus de noble et ancienne race ».

Le greffier en chef criminel et le premier huissier de la cour de parlement, jouissaient de la noblesse transmissible, de même que les officiers de cette cour, par déclaration du roi du 2 janvier 1691.

Parlement de Dombes. La noblesse au premier degré était accordée aux officiers de cette cour, par déclaration du mois d'avril 1571 et de mars 1604, confirmée en novembre 1694.

Parlement de Grenoble. « Les officiers du parlement, chambre des comptes, cour des aides et bureau des finances de la généralité de Grenoble, qui ont eu ou qui auront servi vingt ans en iceux, acquerront titre de noblesse à eux et à leurs enfants, sans préjudice de la réalité des tailles ».

Edit du 24 octobre 1639, confirmé par une déclaration du roi du 10 avril 1706.

Parlement de Metz. Edit du roi du mois de septembre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1658. « Le roi déclare que les présidents, conseillers, avocats et procureur-général, et le greffier en chef de la cour de parlement de Metz, présentement pourvus desdits offices, et qui le seront ci-après, seront nobles, et tenus pour tels ; qu'ils jouiront, eux et leurs veuves demeurant en viduité, leur postérité et lignée, tant mâle que femelle, née et à naître, des mêmes droits, priviléges, franchises et immunités, rangs, séances et prééminences, que les autres nobles de race, barons, gentilshommes de son royaume ; qu'ils seront capables de parvenir à tous honneurs, charges et dignités, pourvu que lesdits officiers aient servi vingt années, ou qu'ils décèdent revêtus desdits offices, nonobstant qu'ils ne soient issus de noble et ancienne race ».

Parlement de Besançon. La noblesse transmissible est attribuée aux officiers du parlement de Besançon, par édit du 11 mars 1694, confirmé en 1698, 1704 et 1706.

Parlement de Dôle. Les officiers de cette cour ont été confirmés dans le privilége de la noblesse, par édits du 21 février 1654, et du mois de novembre 1655.

Parlement de Flandre. La noblesse héréditaire au premier degré est attribuée aux présidents, conseillers, avocats et procureurs-généraux du parlement de Flandre, par édit du mois de décembre 1713, confirmé le 10 janvier 1755.

Parlements du royaume. Edit du roi du mois d'octobre 1704. « Le roi ayant remarqué qu'un des avantages qui décore le plus les charges des officiers des cours supérieures du royaume, *est la noblesse qui a été attachée de tout tems*, lorsque le père et le fils sont morts, revêtus desdites charges, ou qu'ils les ont exercées pendant vingt années, accorde aux officiers de *chacune des cours de parlement, chambre des comptes, cour des aides, conseils supérieurs, et bureaux des finances du royaume*, quatre dispenses d'un degré de service, pour pouvoir acquérir la noblesse et la transmettre à leur postérité ; au moyen de quoi, après avoir servi vingt années dans leurs offices, ou étant décédés revêtus d'iceux, eux, leurs veuves demeurant en viduité, et leurs enfants nés et à naître en loyal mariage, seront nobles, et jouiront de tous les mêmes droits, priviléges, etc., dont jouissent les autres

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

nobles de race du royaume, comme si leur père et leur aïeul étaient décédés revêtus de pareils offices, en prenant par chacun desdits officiers 300 livres effectives d'augmentation de gages au dernier 20, sur les quittances du garde du trésor royal ».

Chambres des comptes de Paris. Edit du mois de janvier 1645, registré le 6 juin 1658. « Les présidents, maîtres ordinaires, correcteurs et auditeurs, avocats et procureurs-généraux, et le greffier en chef de la chambre des comptes de Paris, sont déclarés nobles, et tenus pour tels par sa majesté, qui veut qu'eux et leurs veuves en viduité, leur postérité et lignée, tant mâle que femelle, née et à naître, jouissent des priviléges de la noblesse, comme les nobles de race, barons et gentilshommes du royaume, pourvu que lesdits officiers eussent servi vingt ans, ou qu'ils fussent décédés revêtus de leurs offices, nonobstant qu'ils ne fussent point issus de noble race ». Cet édit fut confirmé en 1704 et 1714.

Chambre des comptes de Grenoble. Voyez ce qui est dit à l'article de ce parlement, plus haut.

Chambre des comptes de Nantes. La noblesse est acquise par l'exercice des charges de procureur-général, présidents, maîtres auditeurs et correcteurs en cette chambre, par édit du mois d'août 1669, et la noblesse est accordée aux auditeurs en ladite chambre des comptes et à leurs descendants, par édits du mois de décembre 1692.

Cour des comptes de Montpellier. Edit du mois de novembre 1690, qui confirme la noblesse accordée à cette cour, à l'instar des chambres des comptes et cour des aides de Paris.

Chambre des comptes de Dôle. La noblesse au premier degré est confirmée aux officiers de cette chambre, par édit du mois d'août 1706.

Chambre des comptes de Blois. Les officiers de cette chambre sont confirmés dans leur noblesse, par lettres du mois de février 1715; mais le privilége de la noblesse héréditaire leur est retiré par édit de juillet 1775.

Cour des aides de Paris. La noblesse au premier degré, était confirmée aux officiers de cette cour, par édit de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1659; elle est révoquée, et lesdits officiers remis à la noblesse graduelle (1), par édit de juillet 1669. Mais de nouveaux offices ayant été créés en 1691, les pourvus de ces offices et leurs descendants furent déclarés nobles, pourvu qu'ils exerçassent vingt années, ou qu'ils mourussent dans leurs charges.

Cour des aides de Bordeaux. La noblesse au deuxième degré est attribuée aux officiers de cette cour, par édit du mois de décembre 1629, à l'instar de la cour des aides de Paris et aux mêmes priviléges.

Cour des aides de Grenoble. La noblesse est acquise aux officiers de cette cour et à leur postérité lorsqu'ils auront exercé vingt années, ou que leur aïeul et leur père auront possédé lesdites charges. Edit du 24 octobre 1639.

Cour des aides de Rouen. La noblesse est atribuée aux officiers de cette cour, ainsi qu'aux deux notaires-secrétaires qui y exercent. Lettres-patentes du 11 mars 1653.

Grand conseil. La noblesse au premier degré est attribuée au président, aux conseillers et autres officiers de cette cour, par déclaration du mois d'août 1717, pourvu qu'ils aient exercé lesdits offices pendant vingt ans; ou qu'ils meurent en les possédant.

Conseil privé. La noblesse au premier degré est attribuée aux quatre secrétaires des finances et greffiers de ce conseil, par édit du 18 juillet 1784.

Conseil de Dombes. La noblesse au premier degré est accordée aux officiers de ce conseil en 1571, puis confirmée en novembre 1694.

Conseil supérieur de Douay. La noblesse transmissible est conférée aux présidents, conseillers, avocats et procureurs-généraux de cette cour, dans le cas où le père et le fils auraient successivement rempli un desdits offices, chacun pendant vingt ans, ou seraient morts dans l'exercice desdits offices, avant les vingt ans révolus. Edit du 5 mai 1772.

---

(1) La noblesse graduelle est celle qui ne se consomme qu'à la deuxième génération.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Requêtes du Palais. La noblesse au premier degré est attribuée à l'avocat du roi, aux requêtes du palais, par déclaration du 2 janvier 1691.

Bureau des finances et Chambre du domaine à Paris. La noblesse au premier degré est attribuée aux présidents, trésoriers-généraux de France et chambre du domaine, aux avocats et procureurs du roi audit bureau, et au greffier en chef, et à leurs enfants et descendants, pourvu que lesdits officiers exercent pendant vingt ans, ou qu'ils décèdent dans leurs charges. Edit du mois d'avril 1705, confirmé en septembre 1720.

Bureau des finances dans les autres généralités. Les officiers de ces bureaux jouissaient de la noblesse, ainsi que leurs descendants, en vertu de l'édit du mois d'avril 1771; les trésoriers de France, les avocats et procureurs du roi, les greffiers en chef aux bureaux des finances, près des généralités et provinces du royaume, les conseillers-secrétaires-audienciers, les gardes des sceaux, et autres dans les chancelleries près des cours et conseils supérieurs, seront anoblis par ledit édit.

Cour des monnaies de Paris. Le premier président, les présidents, conseillers, avocats et procureurs-généraux de la cour des monnaies à Paris, et leurs descendants, sont déclarés nobles, pourvu que lesdits officiers aient exercé leurs charges pendant vingt ans, ou qu'ils décèdent en étant revêtus.

Châtelet de Paris. Les lieutenants-généraux, civil, de police et criminel, et les lieutenants particuliers, les conseillers, avocats et procureurs du roi au Châtelet de Paris, jouiront de la noblesse, eux et leurs descendants, pourvu que lesdits magistrats exercent pendant vingt années, ou qu'ils décèdent dans leurs charges. Edit d'août 1768.

ANOBLISSEMENT *des secrétaires du roi.* Voyez SECRÉTAIRES DU ROI.

ANOBLISSEMENT *des trésoriers de France.* Voyez TRÉSORIERS DE FRANCE.

ANOBLISSEMENT *des docteurs régents ou noblesse comitive.* Les docteurs-régents et professeurs en droit, acquéraient aussi la noblesse à leurs familles après vingt ans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'exercice, ainsi qu'il résulte de plusieurs lettres-patentes de nos rois, et plus particulièrement de celles que Henri VI accorda au mois de septembre 1607, à Claude Froment, professeur en droit à Valence en Dauphiné; et c'est ce qu'on appelle *noblesse comitive*.

ANOBLISSEMENT *par le ventre de la mère*. Les guerres civiles entre les fils de Louis le Débonnaire, furent très-sanglantes. On prétend qu'à la seule bataille de Fontenoy, en 841, il y eut près de cent mille Français tués, et qu'il y périt plus des deux tiers de la noblesse de Champagne; que Charles le Chauve, pour réparer en quelque sorte cette perte, accorda aux filles nobles de cette province, qui épouseraient des roturiers, le privilége *d'anoblir leurs maris*. Ceux-là sont tenus nobles, dit l'ancienne coutume de Champagne et de Brie, qui sont *issus* de père *ou de mère* noble.

Cette noblesse utérine de Champagne a été confirmée par une foule de jugements et arrêts, dont les derniers sont de Noël 1599; 11 janvier 1608; 7 septembre 1622; 7 septembre 1627; 14 mars 1633; 18 août 1673. Il y eût, en 1668, procès intenté au conseil, de la part du proposé à la recherche des faux nobles contre les nobles de Champagne, que l'on prétendait ne tirer leur noblesse que du côté maternel; mais le procès ne fut pas jugé, le conseil ayant imposé silence au proposé, mais elle avait été attaquée dès 1566; le procureur du roi, en la cour des aides de Paris, prétendit que cette coutume avait été tolérée par nécessité, et pour remplir le pays de noblesse; que la cause étant cessée, l'effet devait aussi cesser.

Il y a eu d'autres exemples de noblesse *utérine*; celle des descendants mâles et femelles de d'Eudes le Maire; d'Alain Chartier; de N.... Compain; d'Anne Musnier, femme de Gérard de Langres, etc.

L'exemple le plus fameux d'une noblesse utérine reconnue en France, est celui des personnes qui descendent par les femmes de quelqu'un des frères de la Pucelle d'Orléans. Elle se nommait Jeanne d'Ars ou d'Arc. Charles VII, en reconnaissance des services qu'elle avait rendus à la France par sa valeur, par des lettres du mois de décembre 1429, l'anoblit avec Jacques d'Ars ou d'Arc, et Isabelle Romée, ses père et mère; Jacquemin, et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean d'Ars, et Pierre Perrel ses frères, ensemble leur lignage, leur parenté et leur postérité, née et à naître en ligne masculine et féminine; Charles VII changea aussi leur nom en celui de du Lys.

On a mis en doute si l'intention de Charles VII avait été que la postérité féminine des frères de la Pucelle d'Orléans eût la prérogative de transmettre la noblesse à ses descendants, parce que c'est un style ordinaire dans ces sortes de chartes, d'anoblir les descendants mâles et femelles de ceux auxquels la noblesse est accordée; mais non pas d'anoblir les descendants des filles, à moins qu'elles ne contractent des alliances nobles. La Roque, dans son Traité de la Noblesse, rapporte vingt exemples de semblables anoblissements faits par Philippe de Valois, par le roi Jean, par Charles V, Charles VI, Charles VII et Louis XI, en vertu desquels personne n'a prétendu que les filles eussent le privilége de communiquer la noblesse à leurs descendants; il n'y a que les parents de la Pucelle d'Orléans qui aient prétendu avoir ce privilége.

Il fut néanmoins interprété par une déclaration de Henri II, du 26 mars 1555, par laquelle il est dit qu'il s'étend et se perpétue seulement en faveur de ceux qui seraient descendus du père et des frères de la Pucelle en ligne masculine et non féminine, que les seuls mâles seront censés nobles, et non les descendants des filles, si elles ne sont mariées à des gentilhommes. Ce même privilége fut encore aboli par l'édit de Henri IV, de l'an 1598. Sur le fait des anoblissements, créés depuis 1578, l'édit de Louis XIII, du mois de juin 1614, article 10, porte que les filles et les femmes, descendues des frères de la Pucelle d'Orléans, n'anobliront plus leurs maris à l'avenir. Les déclarations de 1634 et de 1635, portent la même chose; ainsi, suivant l'édit de 1614, les descendants de la Pucelle d'Orléans, par les filles nées avant cet édit, sont maintenus dans leur possession de noblesse, mais ce prétendu privilége a été aboli à compter de cet édit.

Il y a dans d'autres pays quelques exemples de semblables priviléges; des lettres du mois de février 1699, accordées dans une souveraineté voisine de la France, donnaient aux filles du sieur de..... le droit d'anoblir

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leurs maris; mais je ne sais s'il y a eu occasion de faire valoir ce privilége.

Juste-Lipse, dit qu'à Louvain il y a sept familles principales, et nobles, qui ont droit de transférer la noblesse par *les femmes*, de sorte que si un roturier épouse une fille de l'une de ces familles, les enfants qui naissent d'eux sont tenus pour nobles, et leurs descendants pour gentilshommes.

La coutume de *Barrois*, fondée probablement sur de semblables motifs, avait introduit le même privilége; mais avec cette condition, que les enfants, pour *reprendre la noblesse du côté de leur mère*, étaient obligés de renoncer, au profit du fisc, à la succession du père : encore fallait-il que le prince confirmât cette reprise par lettres-patentes, conformément aux anciennes lois de Lorraine, et à l'arrêt du conseil rendu par Louis XIV.

Meynier, historien de la noblesse de Provence, dit : « Que les enfants d'une mère noble et d'un père roturier, quittent le nom du père, prennent celui de la » mère avec ses armes, et continuent ainsi la postérité; que c'est ainsi que la noblesse de Provence, la » plus ancienne, se trouve usurpée, en noms et armes, » par des familles, dans lesquelles les illustres maisons » ont fait passer leurs filles avec peu de dot ».

D'AOUST, en Artois, marquis de Sin, par érection de 1718, et de Jumelles, par autre érection de 1739, famille originaire de la ville d'Abbeville, et qui, quoiqu'admise dans les chapitres de Nivelle, de Maubeuge et de Liége, tire sa noblesse de Jacques d'Aoust, demeurant à Abbeville, anobli par lettres du roi Charles VII, datées du château de Montils, au mois de février 1454. Cette famille subsiste en Artois. *D'azur, à trois gerbes d'or.*

AQUIN, en Dauphiné. Aimon Aquini vivait l'an 1485, et Sébastien Aquin, célèbre avocat au parlement de Dauphiné, l'an 1556. De lui naquit Jean Aquin *légitimé* par lettres de l'an 1567, et père de Jacques Aquin, qui a continué la lignée. *D'azur, à quatre piles renversées d'argent, appointées vers le chef en chevron.*

D'AQUIN DE CHATEAURENARD, en l'Isle-de-France, famille qui remonte à Henri d'Aquin, médecin du roi, anobli en 1669, père d'Antoine d'Aquin, pre-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

mier médecin du roi, et de Luc d'Aquin, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui fut transféré sur le siége épiscopal de Fréjus, en 1680. Son avarice et sa mauvaise administration lui ayant fait beaucoup d'ennemis, il résigna son évêché à Louis d'Aquin, son neveu. Mais le regret de cette démission le porta à vouloir s'opposer à son sacre qui eut lieu malgré lui dans l'église de Sorbonne, le 16 juin 1697. Louis d'Aquin passa au siége de Seez, en 1698. Ce prélat mourut victime de sa charité pour son troupeau, qu'il avait intrépidemment défendu pendant une maladie contagieuse. *Bardé de gueules et d'or; au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.*

D'ARBAUD DE JOUQUES, marquis de Jouques et de Mison, barons d'Ongles, etc., baron d'Arbaud de Jouques, par brevet du mois d'août 1810, noblesse d'origine chevaleresque de Provence, connue par filiation depuis Barthelemy d'Arbaud, chancelier du roi Robert, comte de Provence, vivant en 1324. Cette famille s'est particulièrement distinguée dans la carrière militaire où elle compte des lieutenants généraux des armées navales, des commandants de vaisseaux, et plusieurs officiers supérieurs d'infanterie et cavalerie. *D'azur, au chevron d'argent, au chef d'or, chargé d'une étoile de gueules.*

D'ARGENNES DE MONTMIREL, en Normandie. Cette famille a été anoblie l'an 1471. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre aiglettes du même.*

ARGIOT DE LA FERRIÈRE, autrefois Agins vel Agio, ensuite Argies. Famille d'ancienne chevalerie, connue dès le neuvième siècle, et répandue à diverses époques en Picardie, d'où elle est originaire, en Poitou, en Touraine, en Languedoc, en Roussillon, et dans le royaume de Naples, où fut s'établir Hugues Agins, IIe. du nom, à la suite de Guischard, héritier du duché de Normandie, exclu de cet apanage, par Guillaume le Conquérant. Cette famille est toute militaire; les mâles qui en ont fait ou qui en font encore partie, depuis la création de l'ordre de Saint-Louis, en ont été tous décorés, à l'exception d'un seul ancien colonel d'infanterie, retiré de l'armée avant vingt-cinq années de service. *De gueules, à la bande d'argent chargée de trois flèches de sable.* Devise, *Pro regi meo sanguis meus.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'ARLOT. Famille noble du Périgord, qui joint à l'avantage des alliances, celui de s'être distinguée par ses services et sa fidélité aux rois de France. Elle a possédé plusieurs seigneuries considérables, telles que la baronnie de la Coussière, et les terres de Frugie, de Firbeix, de la Valouze, de Romain, la Valade, Cumont, la Roque, Saint-Saud, etc., et a formé quatre principales branches, *dites* des seigneurs de Frugie, de Cumont, de la Roque et de Firbeix; auxquelles il faut ajouter celle de Saint-Saud, sortie de la branche de la Roque. Jean d'Arlot, vivant en 1558 et 1573, et marié à Jeanne Dumas, est la tige commune de toutes ces branches. Il fut père d'Antoine et de Jacques d'Arlot, mariés l'un et l'autre avec des demoiselles Chapelle-de-Jumilhac. *D'azur, à trois étoiles d'argent, rangées en fasce, accompagnées en chef d'un croissant de même, et en pointe, d'une grappe de raisin, aussi d'argent.*

D'ARMAILLÉ, *voyez* DE LA FORÊT D'ARMAILLÉ.

ARMES OU ARMOIRIES, subst. fém. plur. Les *Armoiries* sont des marques d'honneur et de noblesse, composées de certaines couleurs et de certaines figures représentées dans des écussons, sur des bannières ou sur des cottes d'armes, pour distinguer les familles, ou accordées par le souverain en récompense de quelque exploit militaire, ou de quelque service considérable rendu à l'état.

Les auteurs anciens et modernes ne s'accordent point sur l'origine des *Armoiries*; quelques-uns la fixent au tems des tournois et des croisades; d'autres, qui ont confondu les emblêmes avec les *Armoiries*, la font remonter au déluge. Néanmoins l'usage des *Armoiries* ne fut guère pratiqué qu'au dixième ou onzième siècle; les tombeaux des princes, des seigneurs et des gentilshommes faits avant ce tems-là ne portent aucune empreinte, aucun vestige d'*Armoiries*; les plus anciens n'ont que des croix et des inscriptions gothiques, avec la représentation de ceux qui y sont enterrés. Clément IV, qui mourut en 1268, est le premier de tous les papes qui ait des armoiries sur son tombeau, à Viterbe; et s'il y a quelques tombeaux qui paraissent plus anciens que le dixième siècle, et qui aient des *Armoi-*

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

ries, on reconnaîtra, en les examinant avec attention, qu'ils ont été refaits, et que les *armoiries* en sont apocryphes.

Les sceaux et les monnaies sont encore une preuve de cette vérité : on n'y voit point d'*Armes* que depuis le onzième siècle. Louis-le-Jeune, qui régnait l'an 1150, est le premier des rois de France qui ait eu un contre-scel d'une fleur de lys, et il choisit cet emblême par allusion à son nom de *Loys*, ou bien parce qu'on le nommait *Ludovicus florus*. Le plus ancien sceau des comtes de Flandre est celui de Robert-le-Frison, attaché à un acte de l'an 1072, et aucun auteur, au-dessus du onzième siècle, n'a fait mention de l'art du blason. Il faut donc considérer comme fables tout ce qu'ont dit certains auteurs, qui prétendent que les *Armoiries* sont aussi anciennes que le monde, et qui en donnent gratuitement aux enfants de Caïn, de Seth et de Jacob ; aux Grecs, aux Perses et aux Romains.

L'opinion la plus raisonnable est celle qui fixe l'origine des *Armoiries* à l'époque des tournois, c'est-à-dire vers le onzième siècle. Les chevaliers qui assistaient à ces sortes d'assemblées étant armés de toutes pièces, c'est-à-dire, couverts de fer et d'acier, prenaient diverses couleurs et divers signes pour se reconnaître, et les portaient sur leurs boucliers et cottes-d'armes ; ainsi, le soleil, les étoiles, les lions, les aigles, et autres pièces qui se voient dans les *Armoiries*, représentent ce que les chevaliers prenaient pour leurs devises, se faisant appeler les *Chevaliers du Soleil, du Lion, de l'Aigle*, etc. Mais ces signes n'étaient alors que des emblêmes de distinction et de fantaisie ; les croisades ensuite en firent des marques d'honneur, et les rendirent héréditaires dans les familles.

On distingue huit espèces différentes d'*Armoiries*.

1° Celles de *domaine* et de *possession*, qui sont celles que la plupart des princes et souverains portent, comme les rois de la Grande-Bretagne, qui joignent ensemble les armes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande ; et ceux d'Espagne, qui portent à la fois les armes de Castille, de Léon et d'Aragon.

2° Celles de *dignités*. Elles sont intérieures ou exté-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rieures. Les premières sont celles qu'un personnage est engagé de porter, comme marque de la dignité dont il est revêtu. C'est ainsi que l'empereur porte l'aigle impériale. Les secondes sont toutes les marques placées hors de l'écu, qui désignent la dignité de la personne. Telles sont la tiare et les clefs, pour le pape; le chapeau rouge, pour les cardinaux; le chapeau vert avec la croix, pour les archevêques; le chapeau vert avec la mitre et la crosse, pour les évêques; les bâtons de maréchaux de France; les ancres des amiraux, etc.; sont des *Armoiries* extérieures de dignités.

3° Celles de *concession*. Ces *Armes* contiennent quelques pièces des *Armoiries* des souverains, ou même leurs *Armoiries* entières, accordées à certaines personnes pour les honorer ou récompenser leurs services.

4° Celles de *patronage*. Telles sont les *armes* de plusieurs villes, qui portent en chef celles de leur souverain.

5° Les *armes* de *prétention*, qui sont des marques du droit que l'on prétend avoir sur certains fiefs, terres ou royaumes. C'est ainsi que les rois de Sardaigne portent les *Armoiries* de Chypre, de Jérusalem, de Saxe et de Westphalie, etc.

6° Celles de *substitution*. Elles ôtent la connaissance d'une famille, puisque la substitution de biens et d'armes, faite à une personne ou à une famille l'oblige de quitter son nom et ses armes, et de prendre ceux du substituant, soit par héritage, soit par alliance.

7° Celles de *famille*, qui servent à distinguer une maison d'une autre. Il y en a de huit sortes : 1° les *parlantes*, celles qui font allusion au nom de la famille; 2° les *arbitraires*, qui sont celles que quelques gens qui ont fait fortune s'attribuent sans les avoir méritées, et l'on en trouve beaucoup, mais elles ne servent guères à distinguer ces familles obscures que pour faire rire de leur fol orgueil; 3° les *vraies*, qui sont composées suivant les rois héraldiques, et suivant l'usage de la nation; 4° les *fausses*, celles qui sont contre les principes de l'art, qui n'admet point couleur sur couleur, ni métal sur métal. Mais elles sont légitimes, lorsque la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

violation des règles émane du souverain, qui en use ainsi pour perpétuer le souvenir de quelque action mémorable; alors on les nomme armes à *enquère*, c'est-à-dire, qui donne occasion de s'enquérir, de demander *pourquoi elles sont ainsi*; 5° les *pures* et *pleines*, où il n'entre aucune brisure, et qui sont celles que les aînés des maisons portent, telles que leurs ancêtres les ont toujours portées; 6° les *brisées*, celles que les cadets ont augmentées de quelques pièces ou brisures, pour être distingués de leurs aînés; 7° les *chargées*, qui sont celles où l'on a ajouté quelques pièces en récompense de quelque belle action; 8° les *diffamées* ou *déchargées*, celles dont on a retranché quelques pièce ou partie, pour punition de celui qui les porte, sans préjudice pour sa lignée.

8°. Et celles de *communautés*, comme les *Armes* des chapitres, des universités, et des corps des marchands et artisans; mais ces dernières sont plutôt des sceaux que de véritables *Armoiries*.

L'exemple de quelques familles ditinguées a fait croire assez vulgairement que les armes les plus chargées sont les signes d'une noblesse plus grande et plus illustre, et c'est à tort que cette opinion a prévalu; souvent les maisons les plus nobles et les plus anciennes portent les *armoiries* les plus simples, les moins compliquées; par exemple, la maison de Narbonne-Lara porte : plein de gueules; celle de Crussol, duc d'Uzès, en Vivarais : fascé d'or et de sinople; celle de Chabot, prince de Léon, en Poitou : d'or, à trois chabots de gueules; celles de Damas, en Forez : d'or, à la croix ancrée de gueules; celles de Durfort, ducs de Duras, en Guienne : d'argent, à la bande d'azur.

Il faut observer que toute personne qui a des *Armoiries n'est pas noble par ce fait*; car il y a eu des époques où on en délivrait, pour de l'argent, à qui en voulait, et même à qui n'en voulait pas, surtout en 1696. A cette époque, les *traitants* en délivraient pour 20 livres, et avaient soin d'en envoyer non-seulement au mari, mais encore à la femme, afin d'avoir 40 liv., pour laquelle somme ils faisaient assigner, en cas de non paiement.

Les *Armoiries* se composent de *métaux*, *couleurs* et *fourrures*, qu'on nomme *émaux*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les *métaux*, au nombre de deux, sont :

1° L'*Or*, ou *jaune* ; dans la gravure, on le représente par un nombre infini de petits points :

2° L'*Argent*, qu'on représente tout blanc.

Les *couleurs*, au nombre de cinq, sont :

1° L'*Azur*, ou *bleu* ; on le représente dans la gravure par des lignes horizontales, c'est-à-dire, par des lignes tirées du flanc droit au flanc gauche ;

2° Le *Gueules*, ou *rouge* ; on le représente par des lignes perpendiculaires, c'est-à-dire, tirées du haut en bas ;

3° Le *Sinople*, ou *vert* ; il est représenté dans la gravure par des lignes diagonales, c'est-à-dire, tirées de l'angle droit à l'angle gauche ;

4° Le *Sable*, ou *noir* ; on le représente par des lignes horizontales et perpendiculaires, croisées les unes sur les autres ;

5° Le *Pourpre*, ou *violet* ; il est représenté en gravure par des lignes diagonales de gauche à droite.

Les *fourrures*, au nombre de deux, sont :

1° Le *Vair* ; c'est un fond d'azur, chargé de petites pièces d'argent, en forme de cloches renversées ; il y a quatre cloches d'argent renversées à la première et troisième tire (rang), et trois et deux demies à la deuxième et quatrième tire. Le *Contre-Vair* se forme en opposant les cloches les unes aux autres par leurs bases ;

2° L'*Hermine* ; on le représente par l'argent, chargé de mouchetures de sable. Le *Contre-Hermine* est au contraire représenté par un champ de sable, semé de mouchetures d'argent.

On ajoute la couleur de *carnation* pour les parties du corps humain, telles que le visage, les mains et les pieds ; et la couleur *naturelle*, pour les animaux, arbres, plantes et fruits, lorsqu'ils paraissent comme la nature les produit.

Les pièces qui tiennent le premier rang dans les *armoiries*, sont les *pièces honorables*, ainsi nommées parce qu'elles ont été les premières en usage. Ces pièces sont au nombre de neuf :

Le Chef,	La Croix,	Le Sautoir,
La Fasce,	La Bande,	La Barre,
Le Pal,	Le Chevron,	Le Pairle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les autres pièces qui dérivent de ces premières, sont le *Fascé*, le *Palé*, le *Bandé*, le *Chevronné*, le *Burelé*, le *Vergeté*, le *Cotice*, les *Points-Equipolés*, l'*Echiqueté*, le *Losangé*, le *Parti*, le *Coupé*, le *Tranché*, le *Taillé* et l'*Ecartelé*.

Toutes ces pièces purement héraldiques ont été réglées par les héraults d'armes, dès l'origine des *Armoiries*.

Quelques auteurs ont encore ajouté aux neuf pièces honorables, le *Franc-Canton*, la *Bordure*, l'*Orle*, la *Champagne*, l'*Ecusson* et le *Giron*. Il sera parlé plus particulièrement de toutes ces pièces, chacune en l'ordre alphabétique.

Les pièces dites honorables et celles qui en sont composées ayant été les premières marques de distinction qui signalèrent la chevalerie et la naissance du blason, tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière, leur assignent le premier rang parmi les pièces de l'écu. Mais on doit bien se garder d'en tirer une induction défavorable pour tous les autres meubles qui composent les *armoiries*. On aura plus d'une fois l'occasion de citer des maisons considérables qui n'ont point dans leurs *armes* de ces prétendues pièces honorables, et qui n'en ont pas moins d'ancienneté et d'illustration. Toutes les pièces en général sont honorables pour ceux qui ont le droit de les porter, puisqu'elles sont les hiéroglyphes des actions éclatantes de leurs ancêtres.

Un arrêt rendu le 13 août 1663, fait défense à tout noble de décorer ses *armes* de couronnes de baron, comte ou marquis, s'il n'y est autorisé en vertu de lettres-patentes dûment enregistrées à la cour.

ARMYNOT DU CHATELET, en Bourgogne et en Champagne, originaire de Bretagne. Cette famille remonte à Louis Armynot, échanson d'Anne, duchesse de Bretagne, depuis reine de France : Claude et Thibaut Armynot, petit-fils et arrière-petit-fils de Louis, furent baillis d'épée de Langres, depuis 1578, jusqu'à la mort du dernier, qui se noya dans la rivière de Seine, lors de la rupture du pont de Neuilly, sous Henri IV. Cette famille a été admise dans la chambre de la noblesse des états de Bourgogne, en 1653. Elle a assisté également aux assemblées de la noblesse des baillages de Dijon, de

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

Bar-sur-Seine, de Chaumont en Bassigny, et de Langres, pour la nomination des députés aux Etats-Généraux de 1789. Le nom d'Armynot vient de deux mots latins, *armis notus*, qui désignent une origine militaire, et font supposer une antiquité des plus reculées. Ces deux mots forment la devise des armes de cette famille, qui porte *d'argent à trois mouchetures de sable.*

D'AROD, marquis de Montmelas, en Lyonnais et en Beaujolais. Cette famille est d'ancienne chevalerie; elle est connue depuis Girin Arod, damoiseau, vivant au milieu du treizième siècle, dont le fils, Pierre Arod, damoiseau, fit son testament l'an 1313. De cette famille était un brigadier des armées du roi, mort 1815. *D'or, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules.*

AROUET DE VOLTAIRE, famille anoblie par charges; François Arouet, ancien notaire à Paris, puis trésorier de la chambre des comptes, épousa Marguerite d'Aumart, d'une famille noble de Poitou; c'est de ce mariage qu'est né, le 20 février 1694, François-Marie Arouet de Voltaire, le plus vaste et le plus brillant génie du siècle dernier. *D'azur, à trois flammes d'or.*

ARRIÈRE-BAN, subs. masc.; c'est la convocation que le Roi faisait de sa noblesse, pour aller à la guerre, tant de ses vassaux que des vassaux de ses vassaux. Depuis plusieurs siècles ces deux mots *Ban et Arrière-Ban* ont été joints ensemble pour signifier la convocation des hommes *fieffés* au service du Roi. Les uns se rendaient à l'*Arrière-Ban* avec l'équipage de chevaliers, les autres avec celui d'écuyers ou d'archers, selon la qualité du fief. Cette milice était bonne du tems de Louis XI; sous Louis XII et François Ier, elle dégénéra; l'*Arrière-Ban* déchut sous Henri II. On n'en a point convoqué depuis 1674, qu'il fut assemblé sur la Meuse, sous le commandement du marquis de Rochefort. Anciennement le *Ban* et l'*Arrière-Ban* différaient en ceci que les barons et autres vassaux du Roi formaient le *Ban*, et les hommes *coutumiers* de ces vassaux l'*Arrière-Ban;* que le Roi convoquait le *Ban*, et les barons et autres seigneurs l'*Arrière-Ban.*

ARRIÈRE-FIEF, subst. masc. C'était un fief qui dé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pendait d'un autre fief. *Voyez* FIEF. Les *Arrières-Fiefs* commencèrent au tems où les comtes et les ducs rendirent leurs gouvernemens héréditaires. Ils distribuèrent alors à leurs officiers certaines parties du domaine royal, qui étaient dans leurs provinces, et ils leur permirent d'en gratifier de quelques portions les soldats qui avaient servi sous eux.

D'ARTAIZE-ROQUEFEUIL, maison d'origine chevaleresque, distinguée par ses alliances et ses services militaires, et dont plusieurs branches se sont établies en Picardie, en Champagne et en Rethelois : elle tire son nom de la terre et seigneurie d'*Artaize*, située à deux lieues et demie de Sedan et de Mouzon, en Champagne, où cette maison est connue avec possession de fiefs depuis le milieu du quinzième siècle. La noblesse de cette famille est bien antérieure à cette époque, puisque dès-lors la terre de son nom, aux environs de laquelle elle a possédé, depuis, plusieurs autres propriétés, était passée en des mains étrangères ; mais elle a de commun avec un grand nombre d'autres maisons de noms et d'armes, de ne pouvoir remonter jusqu'au berceau de son origine, attendu la perte ou destruction de ses titres originaux, antérieurs au quinzième siècle, occasionée par les troubles civils et les guerres entre la France, l'Espagne et le duc de Bourgogne. D'après ceux qu'elle a pu recueillir et conserver, et qu'elle a produits à la cour des aides en 1628, elle établit littéralement une filiation suivie depuis Guillaume I d'Artaize, qui suit.

I. Guillaume D'ARTAIZE, Ier. du nom, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi, est rappelé avec ces qualités dans une enquête rapportée sur le degré suivant du 10 septembre 1548, où il est dit en outre qu'il comparut aux ban et arrière-ban de la noblesse de Champagne. Il avait épousé, vers l'an 1490, Barthélemie *de Villiers*, des seigneurs de Chevrières, en Rethelois, laquelle était décédée, ainsi que son mari, en 1548. On leur connaît un fils, Nicolas, qui suit.

II. Nicolas D'ARTAIZE, écuyer, seigneur de Richecourt (1), demeurait à Flaba, dans l'intendance de Metz,

(1) *Richecourt*, seigneurie en Picardie, diocèse et élection de Laon, intendance de Soissons, à trois lieues nord-ouest de Laon. On y compte quinze feux.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

et sur la frontière de Champagne, lorsqu'il fit faire l'enquête du 10 septembre 1548, par le juge de la prévôté de Mézières; enquête où sont rappelés comme défunts son père et sa mère, et où il a la qualité d'écuyer, seigneur de Richecourt. Il était marié, avant le 22 avril 1541, avec Marguerite *de Cugnon*, fille d'Antoine de Cugnon, écuyer, seigneur du Haulmetz et de Vauzelles, en Rethelois, et de Jeanne de Pavant. Marguerite de Cugnon partagea avec ses frères et sœurs le 26 mai 1549; acte dans lequel Nicolas d'Artaize, son mari, a la qualité d'écuyer. Ils sont nommés dans un acte de souffrance du mois de février 1555, et dans l'inventaire des meubles et effets de leur communauté de biens, du 9 août de la même année. Ils eurent entr'autres enfants :

III. Guillaume D'ARTAIZE, IIe. du nom, écuyer, seigneur d'Aulnoy (1), en Laonnais, et de Morgny, en Thierache (2), qui était mineur le 3 décembre 1551; il obtint, le 11 août 1570, une sentence de la souveraineté de Raucourt-lès-Sedan, contre les habitants de ladite souveraineté, par laquelle sentence Guillaume d'Artaize fut déchargé de la cotisation, attendu sa qualité de noble et d'écuyer; fit une déclaration, le 13 novembre 1580, pour éviter tout procès entre les enfants de son premier mariage avec Bonne *de Vaucher*, au sujet du fief de la Motte (3), et ceux du second mariage dudit Guillaume d'Artaize avec Françoise *des Ardens*. Cette dernière transigea, le 31 décembre 1595, avec les enfants du premier lit de son mari, en qualité de tutrice des enfants du second. Il avait rendu deux hommages, les 15 janvier et 24 février 1580, et est rappelé comme fils de Nicolas d'Artaize et de Marguerite de Cugnon dans un acte du 22 mars 1599. Les enfants de sa première femme ne nous sont point connus. Ceux qu'il eut de la seconde, qui vivait encore en 1611, sont :

---

(1) *Aulnoy*, dans le Laonnais, en l'élection de Soissons, au gouvernement général de l'Ile de France, à trois quart de lieue de Laon. On y compte quarante-quatre feux.

(2) *Morgny*, seigneurie située près de Rozoy-sur-Serre, département de l'Aisne.

(3) *La Motte*, seigneurie en Champagne, à une lieue nord-ouest de Bar-sur-Aube. On y compte cinquante-six feux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Thomas, dont l'article suit;
2°. Jean d'Artaize, écuyer, vivant en 1628;
3°. Adolphe d'Artaize, écuyer, décédé avant le 5 avril 1628, époque où vivait Marguerite *d'Origny*, sa veuve;
4°. Claude-Adolphe d'Artaize, écuyer, vivant en 1628;
5°. Marguerite d'Artaize, mariée, avant le 26 septembre 1611, avec Alexandre *de Piat*, écuyer, qui, conjointement avec Thomas d'Artaize, seigneur de Morgny, son beau-frère, fit un acte de présentation, le 18 juillet 1635, au bailli de Vermandois, à Laon, sur l'ordre qu'ils avaient reçu de servir à l'arrière-ban, sous le commandement de M. le duc de Chaulnes.

IV. Thomas D'ARTAIZE, écuyer, seigneur de Morgny, épousa, par contrat du 7 août 1604, Guillemette *de Vaux*, avec laquelle il est nommé dans une sentence du bailliage de Rethel, rendue, à leur profit, le 18 mai 1605. Il fit, conjointement avec Françoise des Ardens, sa mère, une obligation, le 26 septembre 1611, au profit d'Alexandre de Piat et de Marguerite d'Artaize, son épouse; transigea conjointement avec sa femme, le 14 novembre 1614, avec les autres enfants d'Adrien de Vaux, son beau-père; obtint, tant sur sa requête qu'à celle de Marguerite d'Origny, sa belle-sœur, veuve d'Adolphe d'Artaize, écuyer, un arrêt du 5 août 1628, touchant l'homologation d'un jugement rendu sur le fait de leur noblesse, le 1er. avril 1599, par les commissaires nommés pour le régalement des tailles en la généralité de Soissons; fit, avec ses frères et Jean et Thomas d'Artaize, ses oncles, la production de leurs titres originaux à la cour des aides, le 14 novembre 1628; production où il est dit qu'ils auraient pu prouver leur généalogie depuis plus de trois cents ans, si leurs titres n'avaient été perdus ou détruits pendant les guerres entre la France, l'Espagne et le duc de Bourgogne, et durant les derniers troubles et guerres civiles; fut maintenu dans la noblesse, ainsi que tous les autres membres de sa famille précités, par arrêt de la cour des aides du 29 janvier 1630; prêta foi et hommage au sieur d'Ambly, à cause d'une terre qu'il possédait dans la mouvance de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la seigneurie des Ayvelles, le 3 septembre 1637, et ne vivait plus le 10 février 1651. Il eut entr'autres enfants, de Guillemette de Vaux, qui le prédécéda :

1°. Charles, dont l'article suit ;

2°. Catherine d'Artaize, morte avant le 10 février 1651, époque où ses enfants mineurs étaient sous la tutelle de son mari, Charles *de Castres*, seigneur de Vaux, fils de Nicolas de Castres, seigneur de Vaux, et de Nicole de Serpes d'Escordal. Il vivait encore le 23 novembre 1663 ;

3°. Marie-Susanne d'Artaize, mariée, avant le 10 février 1651, avec Renaut *d'Argy*, chevalier, seigneur d'Houdrecy et d'Armonville, co-seigneur de Morgny, gouverneur de la ville et prévôté de Warcq ; fils de Jean d'Argy, écuyer, seigneur de Houdrecy, et de Marguerite d'Arras. Il est rappelé comme défunt dans le contrat de mariage de Jeanne d'Argy, leur fille, avec Pierre de Verrières, seigneur d'Armonville, ancien capitaine au régiment de Saint-Etienne, passé le 26 juin 1651, et Marie-Susanne d'Artaize, sa veuve, vivait encore le 23 novembre 1663.

V. Charles D'ARTAIZE, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Morgny, de Vaux-lès-Rubigny (1) et autres lieux, partagea la succession de son père, le 10 février 1651, avec Marie d'Artaize, sa sœur, et Charles de Castres, seigneur de Vaux, son beau-frère ; transigea sur partage avec les mêmes les 15 et 19 du même mois ; épousa, par contrat du 10 juin de la même année 1651, Jacqueline *d'Alendhuy*, fille de messire Christophe d'Alendhuy, chevalier, seigneur de la Grange, du Champ et d'Herbigny. Il sont nommés dans une sentence du bailliage de Rumigny, rendue en leur faveur le 11 juillet 1652, dans deux actes du 7 mars et du dernier juin 1653, et dans un acte de partage du 29 novembre 1663. Charles d'Artaize fut tué au service du roi Louis XIV, au siége de Charleroy, avec son parent Philippe-Fran-

(1) *Vaux-la-Douce*, seigneurie en Champagne, dans la généralité de Châlons, diocèse de Langres. On y compte huit feux ou environ trente-six habitants.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

çois d'Artaize, seigneur de Noyelles (1). Jacqueline d'Alendhuy, sa veuve, obtint un jugement de M. Dorieu, intendant en Soissonnais, le 4 juin 1669, qui la maintient ainsi que ses enfants dans les priviléges et prérogatives de la noblesse, sur la production qu'elle fit de celle de son mari, remontée par titres originaux à l'an 1541. Dans ce jugement est rapporté l'acte du désistement du préposé à la recherche. Elle fit faire l'inventaire des biens délaissés par son mari le 13 juin 1669, et il est dit dans cet acte qu'elle a la garde noble de ses enfants mineurs. Elle rendit hommage au duc de Mazarin, le 13 octobre 1680, par raison du fief de la Motte, et vivait encore le 15 février 1692. Elle eut entr'autres enfants :

1°. Charles II, dont l'article suit ;

2°. Pierre d'Artaize, écuyer, à qui son frère Charles d'Artaize céda et transporta tous les droits qu'il pouvait prétendre sur la seigneurie de Morgny, et les droits utiles que lui avait cédés Jacqueline d'Alend'huy, leur mère, veuve de Charles d'Artaize, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Morgny. Cet acte de vente et transport est du 15 février 1692. On ne connaît point la postérité de Pierre d'Artaize ;

3°. Henriette-Bénigne d'Artaize, mariée, par contrat du 30 août 1696, avec M. *Coquebert*.

VI. Charles D'ARTAIZE, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Morgny, Vaux-lès-Rubigny, de la Maison-Rouge (2), d'Herbigny (3) et autres lieux, co-seigneur

---

(1) *Noyelles-sur-Authie*, en Picardie, au diocèse d'Amiens, sur la rive droite de l'Authie à deux lieues de Montreuil. On compte onze feux dans ce village, qui dépendait de la paroisse de Nampont.

(2) *La Maison-Rouge*, terre et seigneurie dans la Brie-Champenoise, au diocèse de Sens, à deux lieues de Provins. On y compte cinquante-cinq feux.

(3) *Herbigny*, paroisse et terre seigneuriale, en Champagne, au diocèse et élection de Reims, intendance de Châlons. On y compte cinquante-deux feux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Balay (1), épousa, par contrat du 16 décembre 1691, Madelaine *de Ligny*, fille de messire Claude de Ligny, chevalier, seigneur de Vaux, d'une illustre et ancienne maison de chevalerie du Soissonnais, et de dame Madelaine de Phélippe; son épouse; il assista au contrat de mariage de Henriette-Bénigne d'Artaize, sa sœur, avec M. Coquébert, le 30 août 1696. En sa qualité de co-seigneur de Balay, il fut l'un des six gentilshommes qui délivrèrent un certificat à Aymé-François, marquis de Balay, seigneur de Marignat, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville de Lons-le-Saulnier, touchant l'ancienneté de sa noblesse, et attestant son origine de la province de Champagne, où est située la terre de Balay, que ledit Charles d'Artaize possédait en partie. Il a eu de son mariage, entr'autres enfants, Robert d'Artaize, qui suit :

VII. Robert D'ARTAIZE, chevalier, seigneur de Vaux, Morgny, la Maison-Rouge, d'Herbigny, d'Alendhuy (2), etc., naquit le 6 avril 1695. Il épousa, par contrat du 19 novembre 1721, Susanne *de Marcheville*, fille de messire Louis de Marcheville, chevalier, seigneur de Séraumont, de Neufmaison, et autres lieux, d'une très-ancienne maison de Champagne. Robert d'Artaize eut entr'autres enfants :

VIII. Louis-Alexandre-Thérèse, qualifié comte D'ARTAIZE, chevalier, seigneur de Balay, Baulx (3), d'Alendhuy, de Sausseuil (4) et autres lieux, maréchal

---

(1) *Balay*, seigneurie en Champagne, qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie de cette province, établie depuis plusieurs siècles en Bourgogne. Elle est située au diocèse de Reims, intendance de Châlons, élection de Rethel. On y compte soixante feux.

(2) *Alendhuy*, seigneurie en Champagne, diocèse et élection de Reims, à une petite distance de la rive droite de l'Aisne, à une demi-lieue d'Attigny. On y compte quatre-vingt-seize feux.

(3) *Saulx-lès-Réthel*, village et seigneurie en Champagne, au diocèse de Reims, sur la rive gauche de l'Aisne, vis-à-vis de Rethel. On y compte trente-quatre feux.

(4) *Sausseuil*, en Champagne, diocèse de Reims, élection de Rethel, à une lieue nord-ouest d'Attigny. On y compte trente-quatre feux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décéda à Rethel, en 1797. Il a reçu le titre de comte dans plusieurs brevets de la cour, en 1774. Il avait épousé, 1°. Julie *de Montendre*, dont il a eu une fille, mentionnée ci-après; 2°. Marie-Françoise *de Roquefeuil*, d'une illustre et ancienne maison de chevalerie du Rouergue, alliée aux maisons de Bourgogne, d'Albret-Navarre, d'Armagnac, de Rohan de la Trémoille, de Turenne, etc., etc. Elle était fille unique du comte de Roquefeuil, chevalier des ordres du roi, brigadier de ses armées, etc., etc. Le comte d'Artaize a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. Julie d'Artaize, mariée à M. le baron *Agis de Saint-Denis*, capitaine de dragons, d'une ancienne famille de Normandie;

Du second lit :

2°. Alexandre-Pierre-Charles-Susanne, dont l'article suit;

3°. Alexandre-Pierre-Jules d'Artaize, admis dans l'ordre de Malte, par bref de minorité, le 18 avril 1779; élève de l'école militaire de Rebais, en 1785; émigra en 1791; fut officier au régiment d'Orléans, infanterie, et périt en 1797, capitaine d'artillerie légère, au service d'Angleterre.

IX. Alexandre-Pierre-Charles-Susanne, comte D'ARTAIZE-ROQUEFEUIL, chevalier des ordres militaires de Saint-Louis, d'Avis de Portugal, et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, ancien officier supérieur de cavalerie, en retraite, a également émigré en 1790, officier de cavalerie, aide-de-camp du général comte d'Esterhazy; après avoir fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, sous les ordres de M. le duc de Lorges, il servit en qualité d'officier, successivement dans les corps de Vioménil, Juningham et Dillon; passa de ce dernier régiment capitaine de troupes légères au service de Portugal, en 1797. En 1802, il repassa capitaine et chef d'escadron, propriétaire, dans un des régiments des chasseurs à cheval de la garde du prince-régent du Brésil. Il rentra en France en 1809; mais il n'y a

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

retrouvé aucun débris de son ancienne fortune. Il a épousé Françoise-Caroline *Galland d'Upigny*, d'une maison originaire de Paris, fille de Charles-Antoine Galland, chevalier, propriétaire de la vicomté d'Upigny, enregistrée aux états de Namur; émigré pendant la révolution, ancien commissaire des guerres, capitaine au régiment de Piémont, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé en 1809.

Armes : De gueules, à trois fasces d'or, accompagnées en chef d'une molette d'éperon du même; au franc-canton de France mal-ordonné. Couronne de comte. Supports : deux lions.

BLASON DES ALLIANCES DE LA MAISON D'ARTAIZE-ROQUEFEUIL.

Agis : De gueules, à trois besants d'argent.

D'Alendhuy : D'azur, à trois aiguières d'argent.

Des Ardens : De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de trois besants rangés d'argent, et en pointe d'une fleur de lis d'or.

D'Argy : D'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

De Castres : D'azur, à trois étoiles rangées d'argent, surmontées d'un croissant du même.

Coquebert : De gueules, à trois coqs d'or.

De Cugnon : De sable, à trois étriers d'argent.

Galland : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands du même.

De Ligny : De gueules, à la fasce d'or; au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois tires.

De Marcheville : D'azur, à cinq besants d'argent, 2, 2 et 1.

De Montendre : De gueules, semé de tierce-feuilles d'or; au lion du même, brochant sur le tout.

D'Origny : D'argent, à la croix de sable, chargée d'une losange du champ.

De Piat : De gueules, au lion d'argent, armé et lampassé d'or.

De Roquefeuil : D'azur, à la cordelière d'or, passée en sautoir.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Vaucher : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.

De Vaux : D'argent, à trois fasces de gueules.

De Villiers : D'azur, semé de fleurs de lis d'or.

ARTOIS. Dans la province de ce nom. Il suffisait, autrefois, d'être noble et d'avoir une terre à clocher, comme en bien d'autres états des Pays-Bas, pour avoir entrée, séance, et voix aux états d'Artois.

Mais cette pratique occasionait bien des embarras, et il a été pourvu depuis de l'autorisation du roi.

Depuis le réglement, il fallait être noble de quatre générations de cent ans au moins, et être seigneur de paroisse ou d'église succursale, pour avoir entrée aux états.

La noblesse une fois acquise, ne périssait jamais en Artois, ni par dérogeance, ni autrement, que par un jugement souverain qui, pour peine d'un crime grave, aurait dégradé de noblesse, le coupable et ses descendants.

Cette noblesse une fois acquise, ne faisait que dormir pendant la durée des actes de dérogeance, sans que celui qui était en position, ou nécessité de pratiquer des actes de dérogeance, soit astreint à faire une déclaration, ni en justice, ni sur aucun registre public, pour soutenir le droit de sa naissance.

Cette province était, en fait de la prérogative de noblesse, semblable à bien d'autres provinces circonvoisines, même à des royaumes et à des pays étrangers.

La simple cessation des actes de dérogeance, et le retour à la vie noble, formait en Artois, par le fait même, le recouvrement de l'usage et des prérogatives de la noblesse, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à aucunes lettres.

La qualité du sang noble y était conservée avec tant de soin, que même le bâtard d'un noble y était noble, ainsi que ses descendants ; il n'y avait que la différence d'une barre qu'il était obligé de mettre, suivant les usages, dans les armoiries de son père, qu'il avait le droit de prendre comme les autres enfants légitimes, encore y était-il d'usage qu'après les cent années révolues, on ne pouvait empêcher ses descendants de supprimer la barre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Liste des 121 Gentilshommes présents aux États d'Artois en 1414.

Les Seigneurs de

Wavrin,
Neufville,
Noyelles,
Auxi,
Fosseux,
Beaufort,
Ront,
Douvrin,
Royon,
Nédonchel,
Morbecque,
Cohen,
Vignacourt,
Regnauville,
Habarcq,
Licques,
Hellefaut,
Nortkelme,
Viefville (de la),
Bryas,
Caïeu,
Warluzel,
Bailleul,
Bas-Bernard,
Humbercourt,
Ongnies,
Rebecque,
Contes,
Waencourt,
Tramecourt,
Azincourt,
Thiembronne,
Humières,
Heuchin,
Guillaume de Bonnières,
Pierre de Créqui,
Jean de Boncourt,
Le Bègue de Mailli,
Jean de Coupigni,
Godefroi de Pronville,
Le Châtelain de Lens,
Georges La Personne,
Piérart de Poix,
Jean d'Allewaigne,
Alleaume de Longpré,
Hues d'Ollehain,
Le Brun de Cunchi,
Baudouin d'Eps,
Colard Desplancques,
Robert Doresmeaux,
Jacques de Beaufort,
Jean de Belleforière,
Bertrand de Louvers,
Lancelot de Grandsart,
Renaud de Mailli,
Baudouin du Bos,
Pierre de Beutin,
Aleaume de Sainte Aldegonde,
David d'Averhoult,
Jean de Béthencourt,
Lancelot de Licques,
Robert de Liençourt,
Robert de Vignacourt,
Guillaume de Bethencourt,
Jean de Waroquier,
Jean de Tannay,
Henri de Sailli,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Robert d'Ocoche,
Jean de Ranchicourt,
Lamoral de Lannoi,
Simon de Vignacourt,
Jean de Cohen,
Jacques d'Auxi,
Agneux de Nedonchel,
Aleaume de Buleux,
Gilles de Berlettes,
Jean de Flechin,
Guillaume de Robodenghe,
Pierre de Mamez,
Roland du Mont,
Jean de la Plancque,
Simon de Moncheaux,
Elias d'Aix,
Jean de Markais,
Galois de Doffines,
Louis de Créqui,
Guillaume de Divion,
Jean de Cresecques,
Oudard de Renti,
Folcque de Rebecques,
Bertrand d'Ongnies,
Colard de Hauteclocque,
Jean de Wissocq,
Guillaume de Waudrenghein,
Robinet des Bournonville,
Jean de Petit-Rieux,
Pierre de S.-Aldegonde,
Renaut de Salperwick,
Michel de Contes,
Baudouin d'Héricourt,
Nicolas de Wissocq,
Mile de Lion,
Jean de Tramecourt,
Arnoul du Wez,
Jean d'Houchin,
Jean de Carnin,
Renaut de Tramecourt,
Baudouin de Bristel,
Louis de Waencourt,
Baudouin de Hauteclocque,
Guillaume d'Azincourt,
Jean d'Humières,
Pierre de Nedonchel,
Agneux de Canteleu,
Philippe de Markais,
Jean de Rullecourt,
Le Borgne de Habarcq,
Païen de Caïeu,
Testart d'Averhoult,
Guillaume de Poix,
Andrieu de Bernieules,

Liste des Gentilshommes convoqués à l'Assemblée de 1747, selon l'ordre de leur admission.

De Coupigny, comte d'Henu, député ordinaire.
Le prince d'Isenghein, maréchal de France, chef de la maison de Gand.
De Bethune, marquis d'Hesdignœul.
D'Houchin, marquis de Longastre.
Le comte de Gomiecourt.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Servins d'Héricourt.
De Cunchi Fleury.
De Flechin, marquis de Wamin.
De Bryas, marquis de Royon.
De Pronville.
Le Cocq, comte de Dieval.
Le comte de Marnix.
De Croix, marquis d'Heuchin.
Le marquis de l'Estendant.
Le comte de Belleforière.
Le Josne Contay, marquis de la Ferté.
De Berghes, prince de Raches.
Le marquis de Wignacourt.
De Salpervick, marquis de Grigny.
De Beaulaincourt, comte de Marle.
De Coupigny de le Bargue.
De Tournay d'Assignies, comte d'Oisy.
Du Chastel, comte de Pétrieux.
De Croix de Malannoy.
De Wasservas, baron de Marche.
De Bernard.
Le marquis d'Estrades.
Le marquis de Ghistelles-Saint-Floris.
Le comte de Beaufort.
De Gargan.
De Saisseval.
Dion.
Du Pire, baron d'Hinge.
De Croezer.
De Cardevacque.
D'Antin.
De Bryas d'Avondance.
Du Carieul de Fiefs.
De Berroult.
De Blocquel, baron de Wismes.
De Briois de Poix.
De Villers au Tertre.
Le comte de Crequy Canaple.
Doresmieulx.
De Nelle.
Le comte de Bethune.
De Lannoy, comte de Beaurepaire.
D'Ostrel, baron de Flers.
De Landas, comte de Louvignies.
De Cardevacque, marquis d'Havrincourt.
De Briois d'Hulluch, député à la cour.
Le comte de La Tour.
De France, baron de Vaulx.
De Nédonchel, vicomte de Stape.
Le comte de Duglas.
De Tenrémonde, comte d'Estrées.
Le comte de Sainte-Aldegonde.
Le comte de Guines.
De Tramecourt.
De Baynast.
De Venant.
Le comte de Kessel.
Testar.
De Raulin.
D'Aoust, marquis de Jumelles.
Le marquis de Croy.
De Lens, comte de Blandecques.
Le comte de Bryas.
De Contes de Bucamp.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'Hauteclocque.
De Coupigny de Foucquière.
De Belvalet d'Humeroeul.
Du Carieul d'Escoivres.
Le Prévost, marquis de Saint-Julien.
Le comte d'Aumale.
Le comte de Monchy.
Le marquis d'Assignies.
Le Liepvre.
De Gosson.
De Hamel.
Le comte de Maulde.
Le marquis de Sailly.
D'Assignies, baron de Bailleul, sire de Bertoult.
De la Porte.
De Raincheval.
De la Houssoy.
De Sandelin, comte de Fruges.
Le Rique.
De Bournel, marquis de Mouchy-Cayeu.
De Mailly-Couronnel.
Le marquis de Beaufort.
De Partz, marquis de Pressy.
De Vitry.
Le comte de Thiennes.
De Bacquehem du Liez.
De Preud'homme d'Ailly, marquis de Verquigneul.
Le comte de Ghistelles.
De Crény.

Il y avait encore bien d'autres gentilshommes qui avaient les degrés et les qualités requises pour être convoqués aux assemblées des états d'Artois, et qui n'y venaient pas, soit parce qu'ils n'avaient pas fait leurs diligences pour être mis dans la liste des nobles à convoquer, soit parce que ceux de leurs noms et familles qui étaient régulièrement convoqués étaient morts, et qu'ils ne s'étaient pas encore fait reconnaître pour être du corps des nobles qui entraient aux états, soit enfin qu'ils n'avaient pas atteint l'âge compétent pour y prendre séance.

J'ai cru utile de mentionner ici les noms des gentilshommes de la province d'Artois, qui ont signalé leur courage à la fatale bataille d'Azincourt, et de payer ainsi un juste tribut d'éloges à leur intrépidité.

Liste des principaux Gentilshommes Artésiens (et d'autres provinces) tués à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

Baudouin d'Ailli.
Charles d'Albert.
Le duc d'Alençon.
N.... *d'Aligre.*
Hugues d'Amboise.
Antoine d'Ambrine.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N.... d'Andelot.
Du Bois d'Annequin.
N.... d'Applincourt, père.
Jacques d'Applincourt, fils.
N.... d'Asse.
Arnoul d'Audregnies.
N.... d'Offemont, père.
N.... d'Offemont, fils.
N.... d'Aumont.
Philippe d'Auxi, père.
N.... d'Auxi, fils.
N.... de Longueval.
Alain frère de Philippe d'Auxi.
N.... d'Azincourt.
Martel de Bacqueville, père.
N.... de Bacqueville, fils.
N.... de Bacqueville, fils.
Jean de Bailleul.
Edouard, duc de Bar.
Robert, comte de Marle.
N...., comte de Beauffremont.
Antoine de Beaufort.
N.... de Beaumont.
Louis le Beaussart.
Pierre de Beauvoir.
N.... de la Bellière.
Bertrand du Belloi.
N.... de Bétancourt.
Colart de Béthune-Desplanques.
Jean de Béthune-Mareuil.
N.... de Beuil.
N.... de Beuvrière, père.
Gumart de Beuvrière, fils.
N.... de Blainville.
N...., comte de Blamont.
Henri de Boissi.
Louis de Bourbon.
Vitard de Bours.
N.... de Bousincourt.
Charles de Boutri.
N.... de la Bove.
Antoine, duc de Brabant.
N...., comte de Braine.
N...., duc de Bretagne.
N.... de Brimeu.
Le Bègue de Caïeu.
N.... de Caïeu.
N.... de Cerni.
N...., comte de Châlons.
Robert de Châlus.
N.... de Chambois.
Hector de Chartres.
N.... de Chartres, son frère.
N.... de Chartres, frère des deux précédents.
Michel du Chatellier.
N.... du Chatellier, son frère.
Jacques de Châtillon, amiral de France.
Gaspard de Châtillon.
Hugues de Châtillon, son frère.
N.... de Coetquen.
Arnoul de Corbie.
Lancelot de Couci.
N.... de Courci.
N.... de Crâmailles.
Amauri de Craon, seigneur de Brolai.
Antoine de Craon, seigneur de Beau-Verger.
Simon de Craon, seigneur de Clarsi.
Jean de Craon, seigneur de Montbazon.
L'Estendart, seigneur de Créqui.
Renaud de Créqui, seigneur de Contes.
Philippe de Créqui.
N..., seigneur de Crèvecœur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N...., seigneur de Croï.
Jean de Croï.
Dampierre (l'amiral).
De Darchérer.
De Domart (le vicomte).
Jean de Dreux.
Germain de Dreux.
Jacques d'Enghien, seigneur de Fagnolles.
Alemand d'Escaussines.
Jean d'Econovelde.
Fauquembergue (le comte de).
Thibaut de Fay.
Raoul de Ferrières.
De Fiefs, père.
De Fiefs, fils.
Colard de Fiennes.
Raoul de Flandre.
Floridas.
De Folleville.
Boutillier, duc d'Aquitaine.
Enguérand de Fontaines, père.
Enguérand, fils.
Jean de Fontaines.
Colard de Fosseux.
Philippe de Fosseux.
De Fressencourt.
De Galigni.
De Gamaches.
De Garancières.
Louis de Ghistelles.
Maillet de Gournai.
N.... de Gournai, son frère.
De Grammont (le comte).
De Grand-Pré (le comte).
Jean de Grez.
Renaud de Griboval.
Gilbert de Griboval d'Auxi.
Roland de Gruthuse.
Guichard, dauphin d'Auvergne.
Jacques de Ham.
De la Hamayde.
Robert de Hames.
Carnel de Hamgard.
Jean de Hangest et d'Avenescourt.
Robert d'Harcourt, seigneur de Beaumesnil.
D'Harcourt en Cambresis.
Simon de Havré.
De la Haye.
Jacques de Helli ou d'Heilli, maréchal de Guïenne.
Jean de Hennin.
N.... d'Herlin.
N.... de Heuquevil.
De la Heuze.
N.... d'Honscote.
De Horne (le seigneur).
Mathieu d'Humières.
Jean d'Humières, son frère.
N.... d'Inchi.
N.... d'Ivri.
Charles d'Ivri, son frère.
N.... de Jumont.
Engelbert de Kestergat.
Henri de la Lande.
Jean de Lannoi d'Aumont.
N.... de Lannoi d'Aumont, son frère.
Philippe de Lens.
Henri de Lens, son frère.
N.... de Lédekerque.
N.... de Ligne.
Raoul de Longueil.
Jean de Lulli.
N... de Lulli, son frère.
Colard de Mailli, père.
Louis de Mailli, fils.
Jean de Malestroit.
Pierre Malet.
N.... de Mamez.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N.... de Mangny.
N.... de Marquette.
Louvet de Mazinghen.
Jean, dit le *Jeune*, seigneur de Moliens.
Simon de Moncheaux.
Charles de Montagu, vidame de Laon.
Bertrand de Montauban.
Raisse de Montcavrel.
Montejan.
Jean de Montenai.
N.... *de Montholon.*
Robert de Montigni.
Charles de Montigni, son frère.
De Montmorenci (le comte).
Jean Morel.
Simonet de Morvilliers.
N.... de Mouhy.
Raoul de Nesle.
N.... de Neuville, père.
N.... de Neuville, fils.
Châtelain de Lens.
Philippe, comte de Nevers.
Le Borgne de Noailles.
Pierre de Noyelles-lez-Lens.
Lancelot de Noyelles-lez-Lens, son frère.
Henri d'Ornai.
Philippe de Poitiers.
Roger de Poix.
Colard de la Porte, seigneur de Bélincourt.
N.... de Pottes.
N...., de Poucques.
Godefroi de Prouville.
Jacques, Sr. de Préaulx, grand-chambellan de France.
N.... de Quiévrain.
Georges de Quiévrain, son frère.
Quercetan du Quesnoi.
David de Rambures, grand maître des arbalétriers de France.
N... de Regnauville.
Oudart de Renti.
N... de Renti, son frère.
N... de Renti, frère des deux précédents.
Perceval de Richebourg.
De la Rivière de Tibouville.
N.... de la Roche-Guyon.
N.... de la Roche-Guyon, son frère.
Des Roches.
N.... de Ront.
Pierre de Rosimbos, grand écuyer du duc de Bourgogne.
N.... de Rosimbos, son frère.
N...., fils du bailli de Rouen.
Roissart de Rougefay.
De Roussi (le comte).
Lancelot de Rubempré.
N.... de Saint-Brice.
N.... de Saint-Crespin.
N.... de Sainte-Beuve.
N.... de Saint-Gilles, sénéchal de Hainaut.
N.... de Saint-Héren.
N.... de Saint-Pierre.
N.... de Saint-Simon.
N.... de Saint-Simon, son frère.
De Salms (le comte).
N.... de Saures.
Briffaut de Saures, son frère.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Guillaume de Saveuse.
De Tancarville (le comte).
N.... de Tencques.
N.... de Thiennes.
N.... de Torci.
Ponchon de la Tour.
De Tremblai (le vicomte).
Georges de la Trémoille.
Jean de Valcourt.
Robinet de Vaucourt.
Ferri, comte de Vaudedemont.
Guillaume de Vaudripont.
Alain de Vendôme.
N.... de Verneuil.
De Vieux-Pont.
N.... de Wellenes.
Guillaume de Villers.
Renaud de Villers, son frère.
N.... de Wavrans.
Robert de Wavrin, père, sénéchal de Flandre.
N.... de Wavrin, fils.
Jean de Werchin, sénéchal.

D'ASNIÈRES, marquis d'Asnières-la-Châtaigneraie, par érection de 1776, barons de Palluau, maison d'ancienne chevalerie de Saintonge, qui tire son nom d'une terre située dans la paroisse de Belluire qu'elle a possédée jusqu'au commencement du dix-septième siècle. Elle est connue depuis Gombaud d'Asnières, chevalier, auquel Renaud, sire de Pons, fit la concession, l'an 1235, d'un fief appelé Sarminière. Cette famille a donné un général et plusieurs officiers supérieurs. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *D'argent, à trois croissants de gueules;* cimier : *une mellusine;* supports : *deux centaures.*

D'ASSAS DE MONTDARDIER, maison d'ancienne chevalerie du Languedoc, qui paraît tirer son nom d'une terre située à une petite distance de la rive gauche de la rivière de Lez, à deux lieues de Montpellier. Elle est connue par titres depuis l'an 1232, et par filiation depuis l'an 1389. Le chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, a immortalisé le nom de sa famille à l'action de Clostercamp, le 16 octobre 1760. Etant près d'un bois pendant la nuit, il y entra seul pour le fouiller. A peine eut-il avancé quelques pas, qu'il se sentit environné d'une troupe d'ennemis qui lui mirent la baïonnette sur la poitrine, en menaçant de le tuer s'il disait un mot. Mais loin d'hésiter, d'Assas s'écrie : *A moi, Auvergne, ce sont les ennemis!* A ces mots, il tombe percé de coups. Pour récompenser ce dévoue-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment héroïque, Louis XVI accorda, par lettres du mois d'octobre 1777, une pension perpétuelle de mille francs aux aînés de cette famille, garantie par la loi du 22 août 1790. Sous le gouvernement impérial une colonne a été élevée sur le lieu où d'Assas succomba. *D'or, au chevron d'azur accompagné en chef de deux pins de sinople, et en pointe d'un croissant du second émail, au chef du même, chargé de trois étoiles du champ.*

AUBELOT, en Normandie, famille connue depuis la fin du quinzième siècle, sous le nom D'ESCRAMETOT. *Voyez* le tome 1er du *Dictionnaire Véridique.*

DE L'AUBÉPIN, maison d'ancienne chevalerie du Berri, éteinte depuis plusieurs siècles, et qu'on ne doit pas confondre avec celle de l'Aubépine, qui va suivre. *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre billettes du même.*

DE L'AUBÉPINE, marquis de Verderonne, en Beauce, par lettres du mois d'octobre 1650, registrées au parlement le 4 septembre 1657, et à la chambre des comptes le 2 août 1658; marquis de Dampierre, par lettres du mois d'octobre 1649, marquis de Châteauneuf-sur-Cher, etc., famille ancienne, originaire de Beauce, anoblie dans la personne de Simon de l'Aubépine, prévôt et maire de la ville de Chartres, par lettres-patentes du roi Charles V, données au château de Melun le 16 octobre 1374. Cette famille a joui des honneurs de la cour en 1768, ayant produit un garde-des-sceaux, des ministres et secrétaires-d'état, des ambassadeurs, des lieutenants-généraux des armées, des commandeurs et chevaliers des ordres du roi. *De gueules, à trois quinte-feuilles d'argent.* Voy. LA THAUMASSIÈRE, histoire de Berri, pag. 841.

D'AUBERJON DE MURINAIS, maison d'origine chevaleresque du Dauphiné, connue depuis Auberjon, dit de Maille, qualifié chevalier dans le récit de la bataille de Varey, en Dauphiné, donnée entre le dauphin Guigues et le comte de Savoie, l'an 1325. *D'or, à la bande d'azur, chargée de trois hauberts ou cottes d'armes d'argent.* Devise : *Maille à maille se fait d'auberjon.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AUBERT DU PETIT THOUARS, DE RASSAY, en Poitou, en Touraine et en Languedoc. Cette famille, distinguée par de nombreux services militaires, a été anoblie en 1711 dans la personne de Georges Aubert, sieur de Saint-Georges, confirmé dans cet anoblissement, par arrêt du 29 juillet 1714. *D'azur, à la cotte de maille d'or.*

AUBERT DE RESIE, en Franche-Comté. Famille anoblie le 12 octobre 1630. *D'azur, au lion d'or, moucheté de sable, et couronné d'argent.*

D'AUBUISSON, marquis d'Aubuisson. Famille d'origine chevaresque de la province de Languedoc, qui a donné plusieurs officiers distingués décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et un évêque de Barcelonne. *Ecartelé aux 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable fondante sur un buisson de sinople, et accompagnée en chef de deux croisettes ancrées de gueules*, qui est d'AUBUISSON; *aux 2 et 3 de 8 points d'or, équipolés à 7 de vair; à la bordure componée de Castille et de Léon de 8 pièces*, qui est de VELASCO. *Couronne ducale.* Supports : *deux lions.* Devise : *L'honneur est mon seul guide.*

D'AUCOUR, *voyez* GODARD.

D'AUDIFFRET, famille d'origine chevaleresque de la vallée de Barcelonnette, dans les états de Savoie, qui s'est rendue recommandable par ses services; elle a produit un général des armées du roi Réné, un autre général des armées de l'empereur Otton, des officiers supérieurs, des commandants de place, etc. La branche établie en Sardaigne, jouit du titre légal de comte de Mortigliengo, par érection, de sa majesté sarde. La branche établie en Provence, a le titre de comte dans des brevets et commissions depuis 1740. *D'or, au chevron d'azur, chargé de cinq étoiles du champ, et accompagné en pointe d'un faucon posé sur un rocher de sable, la tête contournée et la patc dextre levée; à la bordure denticulée du dernier émail de seize pièces.*

D'AUMONT, maison d'origine chevaleresque, l'une des plus anciennes et des plus illustres du royaume. L'abbaye de Ressons, de l'ordre des Prémontrés, au diocèse de Rouen, reconnaît les seigneurs de cette mai-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

son pour ses fondateurs, et elle est connue dès l'an 1150. Les sires d'Aumont y avaient leur sépulture au douzième siècle. Jean Ier., sire d'Aumont, accompagna Saint-Louis au voyage de la Terre-Sainte; et son fils, Jean II, sire d'Aumont, fut père de Jean III, sire d'Aumont, *sergent d'armes du roi*, charge alors des plus considérables de la cour. Certains écrivains de mauvaise foi et de mauvais esprit, ont voulu inférer de là que la maison d'Aumont devait son origine à un sergent d'armes, qu'ils ont comparé aux huissiers à verge du parlement de Paris. Cette erreur est d'autant plus grossière, 1° quant à l'origine, qu'on voit que le sergent d'armes est qualifié *sire* d'Aumont, bien avant son entrée dans cette cour, et que son père et son aïeul, fondateurs de l'abbaye de Ressons, portent dans tous les actes la qualité de *sire* ou de *chevalier*, ce qui prouve que le sergent d'armes était lui-même d'origine chevaleresque, et ne devait rien à son office; 2° quant au titre et aux fonctions de sergent d'armes, on voit dans toutes nos anciennes histoires qu'ils étaient fort honorables. Philippe-Auguste institua les sergents d'armes pour la *garde de sa personne*; ils étaient *gentilshommes*, et en 1214 ils combattirent vaillamment à la bataille de *Bouvines*; ils firent vœu, en cas de victoire, de faire bâtir une église en l'honneur de sainte Catherine; et saint Louis, à leur prière, fonda l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, près Chaumont en Bassigny, qui fut possédée par les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Ainsi, à l'époque où Jean III, sire d'Aumont, exerçait cet emploi, il était, comme je l'ai dit plus haut, un des plus honorables du royaume; et si dans la suite des tems l'office de sergent a dégénéré, on ne peut et on ne doit en induire rien de défavorable à l'occasion de la maison d'Aumont; d'ailleurs, cette maison n'était pas la seule qui, à cette époque, dans l'ordre de la haute noblesse, comptait des *sergents*; car on trouve dans un registre de la chancellerie, dressé du tems de Guy Baudet, *pro parte primâ*, qu'il y avait des *seigneurs de la plus haute marque* qui étaient *sergents à cheval du Châtelet de Paris*. Voici la manière dont il en est parlé dans les lettres données en cette ville, l'an 1340, au mois d'août: « Jean d'Espernay, Jean de Dannery, » Jean de Grez, et autres *seigneurs* champenois, étaient

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

» tous *sergents* à cheval, etc., etc. » Il est donc prouvé, d'une manière avérée, que les emplois ou offices de sergent, et surtout de sergent d'armes du roi, n'étaient remplis alors que par des seigneurs très-distingués, et ceux qui en étaient revêtus n'avaient d'autres juges que le roi et le connétable.

Dans ce tems, l'office de *roi d'armes* était encore un des plus considérables du royaume; et du Cange, dans son *Glossaire*, dit : « Que le jour de sa réception, les » valets-de-chambre du roi devaient le revêtir d'habits » royaux, comme le roi lui-même. Le connétable et » les maréchaux de France devaient l'aller prendre pour » le mener à la messe du roi, accompagnés de plusieurs » chevaliers et écuyers ». De nos jours cet office est également tombé en désuétude, et certes le connétable et les maréchaux de France ne composeraient pas le cortége du roi d'armes; c'est ce qui prouve qu'il ne faut juger les choses qu'en se repportant aux époques où elles ont eu lieu, et sans avoir égard à la dénomination.

Si je mets dans cet ouvrage la plus grande sévérité pour indiquer les origines des maisons à qui l'on peut reprocher des usurpations, je mettrai aussi la plus grande justice à rétablir la vérité à l'égard de celles qu'un esprit de passion aurait voulu présenter au public sous des rapports faux, ou des applications insolites.

Cette maison a produit des maréchaux de France, un garde de l'oriflamme, plusieurs officiers-généraux, des ambassadeurs, des chevaliers des ordres du roi, etc., etc.

Le *marquisat* d'Isle fut érigé en *duché-pairie*, sous le nom d'*Aumont*, en faveur d'Antoine d'Aumont de Rochebaron, maréchal de France, avec dérogation à la fixation du nombre des pairs, en novembre 1665, dont l'enregistrement et la première réception en lit de justice est du 2 décembre de la même année. Le titre de duc héréditaire de Villequier a été concédé, par brevet du mois de janvier 1759, à Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont. Cette maison, en 1814, est rentrée dans la dignité de *duc et pair de France*.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 7 merlettes du même; 4 en chef, 2 et 2, et 3 en pointe mal ordonnées.

D'AURELLE, D'AURELLE, D'AURELH, l'une des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plus anciennes et des plus illustres maisons des provinces de Rouergue et d'Auvergne, qui a fait ses preuves de cour le 14 septembre 1789. Cette famille est représentée de nos jours par :

1° Jean-Simon Narcisse, vicomte d'Aurelle, né le 30 août 1775, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié à mademoiselle Louise de Montmorin-Saint-Herem, arrière petite fille du gouverneur de Fontainebleau ; il a été autorisé, par ordonnance du Roi, du 16 octobre 1816, à substituer à son nom celui de Montmorin-Saint-Herem. De son mariage sont issus :

1° Calixte, né le 5 février 1810 ;
2° Auguste-Henri, né le 30 janvier 1818 ;
3° Marie-Zoé-Antoinette, née le 8 septembre 1808 ;
4° Nathalie, née le 16 septembre 1819 ;

2° Eugène d'Aurelle, fils de Gabriel-Antoine d'Aurelle et de *N. Berger du Jonois* ;

3° Jean-Gaspard d'Aurelle.

Armes : d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, accompagné de deux étoiles, et d'un croissant, le tout d'or.

AUTET. *Voyez* BARBEROT.

AUTIÉ DE VILLEMONTÉE, marquis de Montaiguillon par érection de 1649 en Bourbonnais, maison d'origine chevaleresque, de la province d'Auvergne, où elle florissait dès l'an 1088. La branche aînée prit, en 1376, le nom de *Chazeron*. Cette maison a produit des chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans de S. M., des gouverneurs de places, des présidents et des conseillers d'état, des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes, des maréchaux-de-camp des armées du roi. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *D'azur, au chef denché d'or chargé d'un lion léopardé de sable lampassé et armé de gueules.* Couronne de comte. Supports : *deux lions* : *Nec dura, nec aspera terrent.*

D'AVARAY (duc d'). *Voyez* BESIADE.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'AVERDOING, famille d'ancienne chevalerie, originaire de Flandre. Alix d'Averdoing, vivait en 1196, avec Jean, sire de Bazentin et de Montauban, son mari. *D'argent, au lion de sinople.*

D'AVICE DU HOTTOT, en Normandie. Gilles Avice, auteur, de cette famille, fut anobli en 1597. *D'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or, accompagnée de trois pommes de pin du même.*

AVOCAT. Il y a une déclaration du roi, du 13 mars 1543, qui porte que les juges et les avocats ne dérogent point à la noblesse; et un arrêt de la cour des aides de Paris, du 12 juin 1619, qui permet à Jean le Meunier, avocat, de prendre en tous actes la qualité de *noble, sur le fondement de la profession d'avocat* qu'il exerçait avec honneur. Tous les avocats du parlement de Dauphiné prenaient la qualité de nobles. Autrefois ils prenaient tous le titre d'avocats consistoriaux, et jouissaient aussi tous des priviléges de la noblesse; le nombre des consistoriaux était fixé à quarante. Le syndic et les anciens les désignent, et les gens du roi du parlement les agréent. Sans jouir de la noblesse transmissible, comme autrefois ils avaient les priviléges de la noblesse personnelle, tels que le titre de noble; l'exemption de franc-fief. Ils faisaient la foi et hommage à la chambre des comptes, comme les nobles du Dauphiné, et jouissaient comme eux du droit de chasse, même sans avoir de fief: ce qui doit s'entendre pour les lieux où la chasse était libre.

L'ordre des avocats dont Pithon était l'ornement, avait été le berceau des l'Hôpital, des de Thou, des Séguier, des Lamoignon, des Montholon, des Bignon, des Talon, des Chauvelin et de tant d'autres magistrats célèbres, dont les noms honorent encore les fastes de la monarchie: aussi Bouteiller, en parlant des avocats, dit: « ils doivent et peuvent porter d'or comme les » chevaliers; ils sont en droit écrit appelés chevaliers » de lois, et ne rapportent point le gain qu'ils font, » non plus que les chevaliers; car tous sont censés » d'une condition en *chevalerie* et en *avocacerie*. On ne » peut, dans nos mœurs, révoquer en doute que les » avocats n'aient été jugés dignes de recevoir la cheva- » lerie. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Une déclaration du 4 mars 1705, porte que les juges et les avocats ne dérogent point à la noblesse.

D'AVOINE, en Normandie. Alain, Pierre, Michel et Robert d'Avoine, frères, furent confirmés, en 1517, par lettres registrées le 28 août 1518, dans la noblesse concédée à Pierre d'Avoine, leur père; au mois d'août 1469. *D'argent, à quatre burèlles de sable, la seconde chargée de cinq besants d'or.*

D'AVOINE DE LA JAILLE-NOILLET, en Bretagne, famille qui remonte à André d'Avoine, de la ville de Vitré, annobli, par le roi Charles VII, le 16 novembre 1460. *De gueules, au léopard d'argent.*

D'AVOINE DE MANDEVILLE, en Normandie, noblesse d'ancienne extraction. *De gueules à trois gerbes d'avoine d'or.*

D'AVOINE DE SAINT-MARTIN, en Normandie. Lors de la recherche faite en 1666, cette famille a fait preuve de quatre degrés de noblesse. *De gueules, à la fasce d'or, surmontée d'une aigle, éployée du même.*

DES AYVELLES, en Champagne, maison d'origine chevaleresque, qui tire son nom de la terre des Ayvelles, en Ardennes, dans l'élection de Mézières. Elle est connue, par filiation, depuis Charles des Ayvelles, écuyer, seigneur de la Tour-du-Terrier, qui, le 11 juin 1487, rendit foi et hommage à Jean Cauchon, écuyer, seigneur du Terrier, en partie. *D'argent, au sautoir de gueules, cantonné de quatre molettes d'éperon de sable.*

B.

BABIN DE LIGNAC, noblesse ancienne, originaire de la Marche, où elle est connue depuis la fin du douzième siècle, et qui s'est répandue successivement dans les provinces de Saintonge, d'Angoumois, de haut et bas Poitou, et de Berry. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs. *D'argent, à quatre burelles d'azur; à trois chevrons d'argent, brochants sur le tout.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BACHELU, en Franche-Comté, famille anoblie par une charge de conseiller à la chambre des comptes de Dôle, en 1760, et dont est le baron Bachelu, maréchal-de-camp, officier de la légion d'honneur. *Ecartelé, au 1 contre écartelé denché d'argent et de gueules; aux 2 et trois coupés, au 1 d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois mains du même; au 2 de gueules, à trois feuilles d'argent; au 4 coupé; le 1 écartelé d'argent et de gueules; le second, fascé d'or et d'azur, de quatre pièces.*

BAIL DE LIGNIERES, DE WACOURT, D'ORCAN, noblesse municipale du bailliage d'Abbeville, dont était Marie-Anne Bail, épouse, par contrat du 24 septembre 1682, de Jean-Charles de la Fontaine Solare, chevalier, seigneur de la Boissière, lieutenant du roi à Dieppe. *D'azur, à trois poissons d'or.*

BAILLIVY, maison d'ancienne noblesse, originaire des Evêchés, admise aux états de Lorraine et Barrois en 1626. Nicolas de Baillivy fut lieutenant des mousquetaires de la garde de Charles IV, duc de Lorraine et gouverneur de Longwy. Son fils, François de Baillivy, lieutenant-colonel du régiment du Han. Ignace de Baillivy-Mérigny fut lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Rosen; et son frère, Nicolas-François II du nom, capitaine au même régiment. Leurs enfants ont aussi suivi avec distinction la carrière des armes. Charles-Marie-Dieudonné de Baillivy-Mérigny, commandeur de Malte, fut reçu dans cet ordre chevalier de justice et de minorité le 13 août 1752. *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un triangle aussi d'or.*

DE BAINE, maison d'ancienne chevalerie de la province de Normandie, qui a pris, depuis le commencement du treizième siècle, le nom de l'ESTENDART. *Voyez* ce nom dans la première série Dictionnaire véridique.

DE BALINCOURT. *Voyez* TESTU.

BALTAZARD DE TOUTENOYS, famille anoblie par charges au seizième siècle. *De gueules, à l'arbre*

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

d'or, soutenu d'un croissant du même, et accosté de deux lions d'argent.

BAN, *voyez* ARRIÈRE-BAN.

BANCENEL, en Franche-Comté, famille qui a pour auteur Richard Bancenel, fils de Guichard Bancenel, annobli en 1408. Ses descendants dérogèrent sans doute, puisque Jacques Bancenel, dont il fut le quatrième aïeul, impétra des lettres de noblesse, qui lui furent accordées par les archiducs le 28 janvier 1609. *D'azur, à la tête de léopard d'or, accompagnée de trois quintefeuilles du même.*

DE BAR DE LA ROUGEMAISON, en Champagne, famille originaire d'Ecosse. Claude de Bar, sieur de la Rougemaison et de Velie en partie, produisit, en 1668, devant M. de Caumartin, intendant en Champagne, les titres justificatifs de sa noblesse, et a été déclaré noble sur ces mêmes titres, remontés par filiation à François de Bar, son trisaïeul, écuyer, sieur de la Forte-Maison, garde des sceaux de la prévôté d'Epernay, en 1532, 1538 et 1543. Le même sieur de Velie ayant été depuis réassigné sur dérogeance nouvellement découverte, cet intendant a ordonné que le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur soit rapporté, avec défense de s'en aider jusqu'à ce qu'il ait plu au Roi de le relever desdites dérogeances. *D'argent, au chevron brisé de gueules, accompagné de trois hures de sanglier de sable.*

DE BAR DE SAINT-MARTIN, en Champagne, famille d'ancienne bourgeoisie de Châlons, qui lors de la recherche a fait une production remontée à Nicolas de Bar, échevin de Châlons, lequel avait pour père et aïeul Jean et autre Jean de Bar, nommés dans une enquête faite le 8 juillet 1496, devant le commissaire du bailli de Troyes, par laquelle il conste que ces derniers étaient réputés nobles, s'étant trouvés à la bataille d'Azincourt, en 1415. On ne voit nulle part que cette production ait été admise par cet intendant. *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de trois losanges de gueules.*

DE BARBEROT D'AUTET ET DE VELLEXON, en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Franche-Comté. Cette famille, originaire du landgraviat d'Alsace, est fixée à Gray depuis l'an 1500, qu'Antoine de Barberot, secrétaire de l'empereur Maximilien, vint s'y établir. Elle a été maintenue dans sa noblesse par ordonnance du 12 février 1698. Elle a donné plusieurs officiers de marque et des chevaliers de Saint-Louis. *D'azur, à l'aigle d'or de profil, becquée et membrée de sable, empiétant une bisse mouchetée d'or et de gueules en fasce, languée du dernier émail, tortillée en forme de caducée.* Couronne de comte. Supports : 2 *aigles.*

DE BARBEYRAC, marquis de Saint-Maurice, par érection de 1753, maison ancienne du haut Languedoc, qui tire son nom de la terre et seigneurie de Barbeyrac, près de Carcassonne. Elle est connue depuis Bérenger de Barbeyrac, qui, l'an 1066, assista comme témoin à l'acte d'union de l'abbaye de Saint-Gilles à celle de Cluny; et elle établit sa filiation depuis Jacques de Barbeyrac, vivant en 1372. Cette famille a des services militaires et de bonnes alliances. *De gueules, au cheval gai d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.* Couronne de marquis. Supports : *deux lions.*

BARON, nom de dignité affecté à une terre érigée en baronnie, ou concédé par lettres-patentes du prince. Anciennement, on entendait en France par barons, tous les vasseaux qui relevaient immédiatement du roi; ainsi, ce mot comprenait les ducs, les marquis, comtes et autres seigneurs titrés et qualifiés, comme on le peut voir dans Aimoin et dans quelques-unes de nos vieilles chroniques, où le roi haranguant les seigneurs de sa cour, ou de son armée, les appelle mes barons; mais maintenant on emploie ce terme dans une acception beaucoup moins générale, puisqu'il ne signifie que le degré de la noblesse, qui est immédiatement au-dessous des ducs, des marquis, des comtes et des vicomtes; quoiqu'il y ait en France et en Allemagne d'anciens barons qui ne voudraient pas le céder à des nobles illustrés de ces divers degrés de noblesse. Nos auteurs font aussi mention des barons de Bourges et d'Orléans, titres accordés à quelques-uns des principaux bourgeois de ces villes, comme à ceux de Londres, mais qui n'emportaient point avec eux de caractère de noblesse, et don-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

naient seulement à ces citoyens quelques prérogatives, comme de n'être pas tenus de répondre en justice sur certaines choses, hors de l'enceinte des murs de leur ville. Les trois premiers barons de France, dans la noblesse, étaient ceux de Bourbon, de Conty, de Beaujeu; mais ces baronnies ont été depuis réunies à la couronne. Dans le clergé, il y avait des évêques, des abbés et des prieurs barons; soit qu'anciennement les rois leur aient accordé ce titre, soit qu'ils possédassent par leurs libéralités des baronnies, ou qu'ils les tinssent en fief de la couronne. Le chef de la maison de Montmorency prend le titre de premier baron de France, et de premier baron chrétien.

Le titre de baron est aujourd'hui concédé par le roi, en vertu de lettres-patentes, pour lesquelles il faut le pourvoir pardevant la commission du sceau des titres; les droits du sceau sont de trois mille francs, et de cent cinquante francs pour le référendaire. *Voyez* MAJORAT, TITRES.

Quant au renouvellement de ce titre, obtenu sous l'ancien gouvernement, ou avant la révolution, les droits du sceau se bornent à cinquante francs, et ceux du référendaire à vingt francs.

Nomenclature des personnes qui ont obtenu des lettres-patentes, portant institution de majorats *attachés au titre de* baron, *et qui en ont formé les* dotations *avec leurs propres biens.*

Messieurs,

Antoine-Ignace *Anthoine*, baron *de Saint-Joseph*, 10 septembre 1808.

Marie-Joseph-Auguste-Emmanuel-Dieudonné *de Lascases*, 28 janvier 1809.

Antoine-Jean-Mathieu *Seguier*, idem.

Nicolas-Félix *Desportes*, idem.

Daniel *Roger*, 10 février 1809.

Emmanuel-Jean-Baptiste *Freteau*, 25 mars 1809.

André-Jean-Simon *Nougarède de Fayet*, 1er. avril 1809.

Jacques-Pierre-Prothade *d'Astorg*, 28 mai 1809.

Jean-Louis *Girod*, idem.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Bernard-Charles-Louis-Victor *de Lostanges-Beduer*, idem.

Charles-Gustave *Montguyon-Hardouin*, idem.

Frédéric-Christophe *d'Houdetot*, 18 juin 1809.

Guillaume *Thabaud*, baron *de Surins*, 18 juin 1809 et 1er. mai 1812.

Pierre-Charles *Bonnefoy*, 18 juin 1809.

Jean-Victor *Tesnier de Brémesnil*, idem.

Louis-Marie-Antoine *Destouff-Milet-Mureau*, idem.

Joseph-Marie-Ferdinand *dal Pozzo*, 5 août 1809.

Auguste-Antoine-Joseph *Prouveur*, chevalier *de Pont*, idem.

Jean-Louis-Simon *Rollet*, idem.

Transmission de son titre de baron en faveur de Jean-Baptiste-Nicolas *Lemercier*, son neveu.

Pierre-Jean *Deurbroucq*, 20 août 1809.

Eugène *Jobard-Dumesnil*, idem.

Pierre-Charles-Martin *Chassiron*, 29 septembre 1809.

Louis-Henry *Janzé*, idem.

Barthélemi-François *Rolland de Chambaudoin*, idem.

Jean *Malet*, idem.

Raimond-Aimeri-Philippe-Joseph *de Montesquiou-Fézensac*, idem.

Charles-Emmanuel *Micou d'Umons*, 12 novembre 1809.

Gabriel-Joseph *de Froment-Castille*, 9 décembre 1809.

Jean-Baptiste-Maximilien *Villot de Fréville*, 19 décembre 1809.

Jean-Baptiste-Marie *Roslin d'Ivry*, idem.

Christophe-Olympe *Nervo*, 9 janvier 1810.

Charles-François-Guillaume *de Chanaleilles*, idem.

Jacques *de Maleville*, 31 janvier 1810.

Jean-Simon *Campy*, idem.

Jean-Baptiste-Gabriel *Pavée de Vendeuvre*, 14 février 1810.

Maximilien-Ghislain *de Louveroal*, 9 mars 1810.

Achille-Charles-Stanislas-Emile *le Tonnellier de Breteuil*, idem.

Jean-Baptiste-François *Moreau d'Olibon*, idem.

Jean-Claude *Chovet de la Chance*, 25 mars 1810.

Jacques-Marguerite *Pilotte de la Barollière*, idem.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean-Baptiste-Martin *de la Bastide*, idem.

Jean-Antoine-Pierre *Mévolhond*, idem.

Pierre-Lézin-Urbain *Boreau de la Bénardière*, 14 avril 1810.

Antoine *Mellet de Bonas*, idem.

Louis-François *Merlin d'Estreux*, idem.

Louis-Marie *Duhamel*, idem.

Edmond-Joachim *Guerard*, idem.

Nicolas-David-Amant-Constant *Mauduit de Sémerville*, 26 avril 1810.

François-Cyprien-Antoine *Lieudé de Sepmanville*, 26 avril 1810.

Joseph-Xavier *Delfau de Pontalba*, 3 mai 1810.

Marie-Anne-Jean-Alexandre-Paschal *Dubreil*, idem.

Salomon-Louis *Roger*, 17 mai 1810.

Thomas-Charles-Gaston *Boissel de Monville*, 4 juin 1810.

François-Gérôme *Ledéan*, 11 juin 1810.

Louis-Julién *de Roujoux*, idem.

Philippe-Louis-Edmond-Sébastien *Lovera de Maria*, idem.

Jean-Abraham-André *Poupart de Neuflize*, 23 juin 1810.

Pierre-George *de Meulenaere*, 3 août 1810.

Pierre-Marie *Muguet de Varange*, 2 septembre 1810.

Bonaventure-François *Gauthier de Charnacé*, 27 septembre 1810.

Pierre *Cailu*, 6 octobre 1810.

Ambroise-Louis *Lavenant*, chevalier *de Toukerb*, idem.

Antoine-Louis *Rouillé d'Orfeuil*, idem.

Jacques-Florent *Robillard*, 22 octobre 1810.

Nicolas *Graillet de Beine*, idem.

Alexandre-Dominique *le Painturier de Gueroville*, 30 octobre 1810.

Jacques-Antoine *de Révéroni-Saint-Cyr*, idem.

Joseph-Ignace *Mathieu de Mauvières*, 2 novembre 1810.

César-Louis *Baulny*, idem.

Gilles-Toussaint *Hocquart*, 21 novembre 1810.

Louis-Philippe-Joseph *Girod de Vienney*, baron *de Trémont*, 16 décembre 1810.

Jean *Lesparda*, idem.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

François-Jean *Chaubry de la Roche*, baron *de Troncenord*, idem.

Louis-Joseph *Poissonnier de Prulay*, idem.

François *Martin*, idem.

François-Louis *de Harff*, idem.

Jean-François-Laurent-Amédée *Marbotin de Conteneuil*, idem.

Joseph-Etienne-Timoléon *d'Hargenvillier*, idem.

Claude-Eléonore *Leconte-Desgraviers*, 23 décembre 1810.

Marie-Frédéric-Louis-Melchior *Chartier de Coussay*, idem.

Anne-Marie-Louis *de Vougny de Boquestant*, idem.

Jean-Marie *Salaun de Kertanguy*, 4 janvier 1811.

Henri-Émile-Charles-Louis-Michel *Raoux-Raousset-Boulbon*, 19 janvier 1811.

Alphonse *Droullin de Ménilglaise*, idem.

Pierre-Marie *Maurille de Villebois*, idem.

Philippe-Claude *Arthuys*, 29 janvier 1811.

Louis-Charles *Touchain de la Lustière*, 13 février 1811.

Jacques-Marie *Chapelain de Brosseron*, 23 février 1811.

Guillaume-Gilbert *Bonnevie de Pogniat*, 13 mars 1811.

Jacques-François-Anne-Michel *de Kerhorre*, idem.

Henri-Guillaume-Louis *de Cotzhausen*, 17 mars 1811.

Clément *de Lustrac*, idem.

Antoine-Joseph-Gilbert-Nicolas *Deschamps de la Vareinne*, idem.

Jacques *Barthez*, baron *de Montfort*, idem.

Louis-Pierre *Agis de Saint-Denis*, 10 avril 1811.

Antoine-Etienne-Lazare *Barthélemi de Saizieu*, 13 avril 1811.

Augustin-Jean-Baptiste-Louis-Marie *de Chazelles-Lunac*, idem.

Noël-Urbain *André*, baron *de la Fresnaye*, idem.

Antoine *Lemaire-Darion*, 26 avril 1811.

Jean-Jacques *Lenormant-Flaghac*, 2 mai 1811.

Anne-Claude *Rousseau de Chamoy*, 9 mai 1811.

Paul-Bernard *Bréhon*, idem.

Simon-François *Gay de Vernon*, 16 mai 1811.

Jean-Louis-Joseph *Leroy de Livet*, idem.

Claude *Durud*, baron *d'Angles*, idem.

François-Vincent *Guyot de Chenizot*, idem.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

François-Victor-Jean *Lesperut*, 25 mai 1811.
Louis-Joseph *Du Hamel*, 3 juin 1811.
Daniel-Jean-Charles *Bourrée de Corberon*, idem.
Jean-Louis-Bonaventure *Kenny*, 13 juin 1811.
Guillaume-Michel-Jérôme *Meiffren-Laugier*, baron *de Chartrouse*, idem.
Maurice-Jean-Jacques *d'Escorbiac*, idem.
François *Passama-Labusquière*, idem.
Anne-Joachim-François *de Melun*, 20 juin 1811.
Jacques-René-Marie *Aymé*, baron *de la Chevrelière*, 27 juin 1811.
Pierre-François *Colliquet*, 13 juillet 1811.
Guillaume-Jean *Favard*, baron *de l'Anglade*, 25 juillet 1811.
Edmond-Charles-Guillaume *Cardon*, baron *de Montigny*, 24 août 1811.
François-Joseph *Beyts*, 23 octobre 1811.
Pierre-Jean-Alexandre *Taschér*, idem.
Jean *de Bastard*, baron *d'Estang*, 19 janvier 1812.
Guillaume-Michel *Chabrol de Tournoëlle*, baron de Tournoëlle, 2 avril 1812.
Alexandre-Louis *de Clermont-Tonnerre*, idem.
Dominique-Vivant *Denon*, 5 août 1812.
Philippe-Antoine-Joseph *Depret*, 25 mars 1813.
Guillaume *Mallet de Chalmassy*, idem.
Alexandre-Joseph-Séraphin *d'Haubersart*, idem.
Pierre-Thomas *Rambaud*, baron *de la Sablière*, idem.
Louis-Alexandre *Himbert de Flégny*, 8 avril 1813.
Denis *Gemier des Périchons*, idem.
Nicolas *Ardoino*, idem.
Joseph-Charles-André *d'Arbaud-Jouques*, 16 mai 1813.
Armand-Louis *De la Pierre de Fremeur*, idem.
Joseph-Pierre *Vialetes de Mortarieu*, 19 juin 1813.
François-Ursin *Durand de Pisieux*, idem.
Jacques-Joseph *Boussairolles*, idem.
Thomas-Marie-Catherine *de Masclary*, idem.
Louis-Joseph *Ithier de Champos*, idem.
François *Maublanc de Chiseuil*, idem.
François-Timoléon *de Chassepot de Pissy*, idem.
Charles-Philippe *Bajot de Conantre*, idem.
Etienne-Guillaume *Picot-Bazus*, idem.
Jean-Luc-Guillaume *De Mons de Dunes*, baron *de la Tour de Mons*, 19 juin 1813.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean-Pierre *Duston-Villereglan*, idem.

Joseph *de Casamajor d'Oneix*, idem.

Denis *Durosier de Magnieux de Vertpré*, baron *de Beauvoir*, idem.

Gabriel-Louis *Terrasson de Senevas*, idem.

Antoine-Alexis-Joseph *Lesergeant de Monnecove*, idem.

Maurice-Gabriel-Joseph *Riquet de Caraman*, 3 juillet 1813.

Thomas-Jean-Baptiste *Boréa d'Olmo*, idem.

Alexandre-Louis-Gabriel *de Gomer*, idem.

Léon *de Perthuis*, idem.

Robert-François *Demorell*, 14 août 1813.

Amable-Pierre-Hippolyte-Joseph *de Maures de Malartic*, idem.

Philibert-François-Jean-Baptiste-Joseph *Vander Haeghen-Mussain*, idem.

Albert-Joseph *Rouveroy*, 11 septembre 1813.

André-Paul *Sain-Rousset*, baron *de Vauxonne*, 2 octobre 1813.

Pierre-Mathias-Joseph *Wartelle*, baron *d'Herlincourt*, 2 octobre 1813.

Louis-Aspais *Amiot*, 21 février 1814.

Philippe-Christophe *Hallez*, idem.

Béatrix-Charles-Magdelon *de Fayolle de Mellet*, 26 février 1814.

Charles *Regnaud*, idem.

Charles-Bernard *Chapais de Marivaux*, 22 mars 1814.

Louis-François *Luglien de Fourment*, 29 mars 1817.

Antoine-François *Poncet du Maupas*, 19 avril 1817.

Pierre-Charles *Hémart*, idem.

François-Ferdinand-Henry-Joseph *Maloteau de Guerne*, 10 mai 1817.

Florentin *Sellière*, 2 août 1817.

René-Marc-Marie-Anne *de Montalembert*, 14 février 1818.

André-Jean-Baptiste *Fayau*, 21 février 1818.

Jean-Baptiste-Jacques *Rolland*, 7 mars 1818.

Pierre-Auguste *Fournier de Boisayrault*, 14 mai 1818.

DE BARONCELLI-JAVON, maison ancienne et distinguée, originaire de Florence, où elle est connue depuis le treizième siècle, et fixée au comtat Venaissin peu après l'an 1470. Elle a donné des consuls, des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ambassadeurs et des prieurs de la liberté à Florence. En France, elle a eu un chevalier de l'ordre de Saint-Michel. *Bandé d'argent et de gueules.*

DE BARRÈRE, en Bretagne. S. M. Louis XVIII, pour reconnaître et récompenser les longs services et le dévouement de M. de Barrère, président du tribunal de commerce de Morlaix, issu d'une ancienne famille de négociants, lui a conféré des lettres de noblesse, le 1er. février 1817. *D'azur, au léorier d'argent, colleté et bouclé d'or; assis sur une terrasse de sinople, la pate dextre levée, regardant une étoile d'argent au premier canton; au chef échiqueté d'or et de gueules de trois tires.* L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

DES BARRES, famille des plus anciennes et des plus illustres du royaume, qui a fourni un maréchal de France, des gentilshommes de la maison du Roi; et contracté des alliances avec les maisons les plus considérables, même avec la famille royale, par deux mariages dans la maison de Dreux.

L'histoire de France atteste les services de cette famille. On y trouve Jean des Barres, son auteur, noyé à la défense de Pont-d'Epte, sous Philippe-Auguste, en 1180; Guillaume des Barres, chef de la cavalerie sous Philippe-Auguste, et qualifié *le plus renommé chevalier* qui fut alors en France. Il fit de grands exploits à la Terre-Sainte, en 1196, et en rapporta une sainte épine de la couronne de Notre Seigneur, qui était encore en grande vénération de notre tems au bourg de Saint-Martin, qui appartenait à cette famille. Il avait épousé Isabeau de Pacy, fille de Pierre II, issu de l'illustre maison de Châtillon, et fut père du célèbre maréchal de France Jean des Barres, dont le descendant Denis des Barres, seigneur de Saint-Martin, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, gouverneur pour Sa Majesté des villes de Saulieu, Dourdans, Mantes et Meulan, en 1589, 1594, a continué la lignée de cette famille, et fut père de Claude des Barres, chavalier, seigneur de Saint-Martin et de Brechainville, gentilhomme de la maison du Roi, en 1618, et *commissaire de son artillerie.* Il mourut vers 1632, et fut père de Claude des Barres, chevalier, comte des Barres, ba-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ron de Marat, seigneur de Saint-Martin, Dommarien, et Brechainville, lequel épousa en premières noces, le 1er juillet 1675, Marguerite Gouffier, fille de Louis Gouffier, duc de Rouanais, comte de Maulevrier, pair de France, et de Claude Eléonore de Lorraine-Elbeuf. Ses descendants existent de nos jours à Coiffy, près Langres.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même, deux en chef, une en pointe. *Supports :* Deux sauvages.

BARRÈS, ancienne baronnie du Vivarais, au diocèse de Viviers, dans le Languedoc, contiguë à d'autres terres du même nom, dont la réunion forme une contrée considérable de cette province (1). Blonde de Barrès, baronne de Barrès, qui fut mariée, vers l'an 1386, à Bertrand de Taulignan, IVe. du nom, lui porta en dot cette baronnie. Depuis cette époque, les Taulignan ont toujours pris le titre de barons de Barrès, et ont ajouté à leur écu les armes de cette maison, qui étaient d'*argent, à deux fasces de gueules*. (Histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin, par Pithon-Curt, tom. I, pp. 107 et 478 et t. III, p. 368.) La maison de Barrès possédait aussi d'autres terres de son nom, en Dauphiné et en Gévaudan ; cette dernière passa de même dans la maison de Taulignan, comme on le voit à la page 165, tom. I du même ouvrage. d'Aubais en fait aussi mention au chapitre intitulé, *Mélanges, chartes, titres*, etc., et fait connaître Bernard et Pierre de Barrès, seigneurs de Barrès, au diocèse de Mende, qui furent du nombre des seigneurs composant l'assemblée convoquée à Montpellier, dans le couvent des frères Mineurs, le 25 juillet 1303, au sujet du différent du pape Boniface VIII avec Philippe le Bel.

---

(1) Ces terres sont Saint-Martin de Barrès, Saint-Pierre-Laroche ou de Barry, en Barrès, Saint-Vincent de Barrès, Saint-Bauzeli, en Barrès, etc., que les géographes et les historiens écrivent indifféremment *Barres, Barre, Barrès et Barrez*, notamment d'Aubais et Pithon-Curt, dans leurs nomenclatures des lieux, paroisses, terres nobles, et ailleurs. Les titres de famille offrent aussi par fois cette variété ; mais nous suivons ici l'usage général qui a consacré *Barrès*, conformément à l'ancienne prononciation du midi de la France, où l'on faisait sentir fortement les lettres finales des mots.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

On distingue parmi les personnages connus de cette ancienne maison du Vivarais, Genton de Barrès qui fit le voyage de la Terre-Sainte, en 1096, avec plusieurs autres seigneurs du voisinage qui prirent la croix après le concile de Clermont (1095), sous la bannière de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse (Pithon-Curt, tom. IV, pag. 8., où les noms de ces seigneurs sont rapportés); Baudouin de Barrès et Emiline de Sains, sa femme, qui sont mentionnés dans un titre du mois d'avril 1231 (*Trésor généalogique*, par dom Caffiaux, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, page 596); messire Bertrand de Barrès et Bertrand de Barrès, son fils, Béatrix de Barrès, femme de Guillaume de Cadoëne, chevalier, et Aigline de Barrès, femme de Bertrand de Cadoëne, damoiseau, fils dudit Guillaume de Cadoëne, mentionnés dans des titres originaux des années 1283 et 1290, produits au cabinet des ordres du roi, par M. le marquis de Gabriac, dont le nom est Cadoëne, pour ses preuves de la cour, autre Pierre de Barrès, qui épousa, vers l'an 1340, Eléonore d'Adhémar, dame de Méouillon, qui, étant veuve, se remaria à Pierre de la Chaux, qu'elle obligea, ainsi que ses enfants, à porter le nom de Méouillon. (Pithon-Curt, tom. IV, pag. 47.)

L'identité de nom, de province et d'armoiries (les émaux étant les mêmes), pouvait, en quelque sorte, confirmer l'opinion que la maison de Barrès du Molard, rapportée ci-après, est une branche puînée de cette ancienne maison du Vivarais, dont l'héritière de la branche aînée a porté les biens dans la maison de Taulignan, vers l'an 1380, car on sait que les branches puînées des grandes maisons ajoutaient quelques meubles à leurs écus ou en changeaient la disposition des pièces, pour se distinguer de la branche principale. C'est ainsi qu'au lieu de deux fasces les puînés de la maison de Barrès en auront ajouté une et les auront portées en barres; d'autres puînés de ceux-ci y auront ajouté le croissant et les trois étoiles pour se distinguer de ces derniers. On sait de plus que la terre du Molard, possédée dès le quatorzième siècle jusqu'à nos jours par cette branche de la maison de Barrès, est un fief des baronnies du Pouzin et de Saint-Pierre de Barry, en Barrès, réunies anciennement par les comtes de Valentinois et passées ensuite au domaine de la couronne. Mais ce n'est pas seulement sur de pareilles in-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ductions, toutes fortes qu'elles sont, que nous donnons à ces maisons une origine commune. Les titres authentiques que nous avons sous les yeux la démontrent évidemment. (*Voyez l'article suivant.*)

DE BARRÈS DU MOLARD, en Vivarais, au diocèse de Viviers, dans le Languedoc, maison d'origine chevaleresque, dont la filiation non interrompue, a été prouvée, à diverses époques, depuis Guillaume de Barrès, écuyer, seigneur du Molard, né en 1436, qui épousa Gabrielle de Merles, le 6 mars 1486; mais on peut remonter ses preuves filiatives à une époque plus reculée. On voit, en effet, par le contrat de mariage dudit Guillaume et par des reconnaissances féodales que nous avons sous les yeux, qu'il était fils de noble Bernard de Barrès du Pouzin qui reçut les reconnaissances des années 1417 et 1439, l'une, conjointement avec noble Pons de Barrès, son père, l'autre, au nom de Marie de Charrier, sa mère; et que Pons de Barrès était fils de Pierre de Barrès, damoiseau et petit-fils de Guillaume de Barrès, l'ancien, chevalier, qui passèrent l'assencement de l'année 1341.

Bernard de Barrès que nous venons de citer, cousin de Blonde, baronne de Barrès, fut présent avec Antoine de Massillargues, Antoine Adhémard, Guillaume de Piolenc, Thomas Alberti et Antoine d'Albignac, à la transaction passée le 29 août 1435, devant Pierre Carmes, notaire de Viviers, entre Louis de Peyre, baron de Pierrefort et de Castries et Louis de Taulignan, baron de Barrès, fils d'Aimar II et petit-fils de Bertrand IV, et de Blonde de Barrès, mentionnés dans l'article précédent. (*Histoire de la noblesse du comtat Venaissin*, par Pithon-Curt, tom. III, pag. 369.)

Preuves: Hommages au roi en la généralité des finances de l'intendance de Languedoc, en 1672 et 1679, rendus par noble Alexandre de Barrès, écuyer, seigneur du Molard, et Phélise de Chabaud-Charrier, sa mère; ordonnance des commissaires départis par ordre du roi, par Me. d'Aguesseau, intendant du Languedoc, du 21 novembre 1683; arrêt du parlement de Toulouse, du 23 mai 1750; procès-verbal de M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, des preuves faites par cette maison au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, au mois d'octobre 1789; arrêt du conseil d'état, le roi y étant,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du 18 avril 1790; procès-verbaux des assemblées de la noblesse du Vivarais, en 1788 et 1789.

Services : Elle a produit un maréchal de camp, des officiers supérieurs, capitaines, gouverneurs de place, chevaliers de Saint-Louis, et a fourni des gentilshommes aux ban et arrière-ban de la noblesse du Languedoc, en 1637, 1639, 1694 et 1696.

Titres : Celui de vicomte héréditaire, conféré par décision royale du 6 décembre 1814 et lettres patentes du 4 novembre 1815, à Jean-Scipion-Fleury de Barrès du Molard, ancien élève du roi à l'école militaire de Sorrèze, actuellement chef de bataillon d'artillerie au régiment de Valence, fils légitime de feu François-Scipion-Laurent de Barrès, chevalier, seigneur du Molard, maréchal des camps et armées du Roi, et de dame Marie-Anne-Joseph Tardy de Montravel-La Brossy.

Armes : d'argent à trois barres de gueules, accompagnées en chef d'un croissant du même, et cotoyées en pointe de trois étoiles, aussi de gueules. Couronne de comte (maintenant de vicomte.)

Cet article avait été porté à l'M de la première série du Dictionnaire Véridique, t. II, p. 237; nous l'avons rétabli ici, en lui donnant les développements nécessaires pour montrer avec évidence l'origine commune de la maison de Barrès du Molard, avec la maison de Barrès qui précède. (*Voyez* BARRÈS, baronnie.)

DE BARRÈS; d'autres familles de ce nom, en Languedoc et ailleurs, ont l'opinion qu'elles sortent de l'ancienne maison de chevalerie qui précède; mais nous n'avons rencontré jusqu'ici aucune preuve qui puisse confirmer cette opinion. On trouve Pierre de Barrès, capitoul de Toulouse en 1551, et Fulcrand de Barrès, évêque d'Agde en 1629; mais à ces époques-là la maison de Barrès du Vivarais était protestante, et ce n'est qu'en 1683 qu'elle a abjuré cette religion devant Daniel de Cosnac, évêque de Valence (*Gallia Christiana*, tom. VI, in-fol., p. 700 et autres; *Nobiliaire universel de France*, tom. V, p. 160, et tom. VI, p. 148.)

DE LA BARRIÈRE, en Anjou. Joachim de la Barrière, chevalier, seigneur de la Barrière, épousa, le 2 mai 1502, Jeanne de Champagné de la Motteferchaut. *De gueules, à une barrière de tournoi d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BARROIS OU LE BARROIS, en Normandie. Guillaume Barrois, lieutenant du sieur de Cusson, capitaine de cent arquebusiers à cheval, fut anobli par le roi Henri IV, au camp devant Dieppe, en 1589, pour services rendus à ce prince. Ses descendants furent maintenus dans leur noblesse par jugement de l'année 1668, lors de la recherche. Cette famille s'est divisée en deux branches. De l'une d'elles, sont issus M. le baron le Barrois d'Orgeval, et M. le baron Barrois de Lemmery. *D'argent, au lion de sable lampassé et armé de gueules; au chef d'azur, chargé de trois couronnes triomphales d'or.*

DE LA BARTHE-GISCARO, en Languedoc. Peu de maisons dans le royaume peuvent le disputer en splendeur et en antiquité à la maison de la Barthe. Elle est issue en ligne directe au sentiment de plusieurs historiens, des anciens comtes souverains d'Aragon, qui le devinrent ensuite d'Aure et des quatre Vallées. Ses immenses possessions et le rang qu'elle tient parmi les barons et la haute noblesse dès son berceau, ne sont pas au-dessous de cette origine. Arnaud II, troisième comte d'Aure et de Magnoac, vivant en 975, eut pour second fils Auriol-Manse, premier vicomte de la Barthe, seigneur des quatre Vallées, de Nestez et de Barrousse, qui vivait en 1020. C'est depuis ce seigneur, que tous les généalogistes donnent l'histoire et la filiation de la maison de la Barthe. Elle a formé plusieurs branches, 1°. les comtes d'Aure et de Magnoac, éteints en 1398; 2°. les comtes d'Arné, et seigneurs de Montcorneil, éteints en 1580; 3°. les seigneurs de l'Artigolle, éteints après l'an 1667; 4°. les seigneurs de Giscaro, existants; 5°. les seigneurs de Montignac, existants en 1667; 6°. les seigneurs de Valentine, subsistants en 1770; 7°. les seigneurs de Caseaux et de Gimont, vicomtes de la Barthe, existants en 1770; 8°. les seigneurs de Thermes, éteints en 1562; 9°. les seigneurs de la Maguère, éteints vers 1745; 10°. les seigneurs de Lasségan, barons de la Mazère, existants en 1770. Cette maison a donné un maréchal de France et plusieurs généraux, des gouverneurs et sénéchaux de provinces, et des chevaliers de l'ordre du roi. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or à quatre pals de gueules*, qui est de LA BARTHE; *aux 2 et 3 d'azur, à trois fumées d'or, mouvantes du bas de l'écu, et se terminant en pointes arrondies*, qui est DE FUMEL.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BARTON, vicomtes de Montbas, famille ancienne de la Marche, qui a donné un lieutenant-général des armées du roi, et plusieurs officiers de marque. *D'azur, au cerf d'or en repos, au chef échiqueté d'or et de gueules.*

DE BATZ, barons de Trenquelléon, de Mirepoix, de Gajean, etc., en Albret, famille d'origine chevaleresque du Condomois, qui tire son extraction du pays de Béarn, et prouve une filiation non interrompue, depuis noble Raymond de Batz, écuyer, vivant le 1er. juillet 1490. La famille de Batz a produit plusieurs officiers distingués, entr'autres un chef descadre des armées navales. *Parti, au 1er. de gueules au Saint-Michel de carnation, habillé d'argent à la romaine, perçant d'une lance d'or un dragon au naturel; au 2 d'azur, au lion d'or, posé sur un rocher de cinq coupeaux d'argent.*

DE BAUDRY. Louis de Baudry, écuyer, seigneur d'Oignon, et en partie de Villers-le-Bel, eut pour fille Jeanne de Baudry, dame d'Oignon, qu'elle porta en mariage, par contrat du 28 janvier 1479, à Pierre de La Fontaine, écuyer, seigneur de Berthinval, capitaine de Crepy, en Valois. *De sable, à trois mains d'or.*

DE BAUPTE, en Normandie, famille anoblie en 1653. *D'azur, au pal d'or, chargé d'une flèche ou dard de gueules, la pointe en bas.*

DE BAYLENS, marquis de Poyanne, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'un château situé dans les landes de Bordeaux, et réunit à cet avantage qui constate la pureté de son origine, celui d'avoir constamment suivi la carrière des armes. Elle compte un grand nombre d'officiers supérieurs, des sénéchaux des Landes, des gouverneurs de places, un lieutenant général des armées, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au levrier de gueules, colleté d'argent; aux 2 et 3 d'azur, à trois canettes d'argent.*

DE BAYNAST, en Picardie, maison issue d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre seigneuriale de Baynast, au diocèse d'Amiens, à cinq quarts de lieue sud-sud-ouest d'Abbeville, où l'on compte cinquante-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trois feux. Elle est connue par titres depuis la fin du treizième siècle, et joint à l'avantage d'avoir constamment suivi la carrière des armes, celui d'avoir contracté des alliances avec les familles les plus distinguées de Picardie, d'Artois, de Ponthieu, de Thiérache et de Bretagne.

I. Willaume DE BAYNAST, écuyer, est mentionné dans le dénombrement de la seigneurie de Picquigny, servi au mois de janvier 1302 à l'évêque d'Amiens, comme tenant un fief du châtelain de Hangest, vassal de la demoiselle de Muret, qui elle-même était vassalle du seigneur de Picquigny. Willaume eut pour fils :

1°. Gosselin de Baynast, dont on ignore la lignée;
2°. Pierre, dont l'article suit.

II. Pierre DE BAYNAST, Ier. du nom, écuyer, fut, ainsi que Gosselin, son frère aîné, du nombre des nobles du Vimeu qui comparurent à la semonce faite à Oisemont, le 9 septembre 1337. Il fut père de :

III. Jacques DE BAYNAST, Ier. du nom, écuyer, qui était connu à Abbeville l'an 1370. Il eut deux fils :

1°. Léon, dont l'article suit;
2°. Jean de Baynast, *dit* Brunel, vivant en 1404.

IV. Léon DE BAYNAST, Ier. du nom, surnommé Lyonnel, écuyer, vivait à Abbeville, en 1406. Il fut père de :

1°. Jacques II, dont l'article suit;
2°. Henri, *dit* Henriot de Baynast, connu par des titres de 1412 et 1414;
3°. Pierre de Baynast, vivant en 1413.

V. Jacques DE BAYNAST, IIe. du nom, mentionné avec Henri, son frère, dans un titre de l'an 1414, mourut dans un âge avancé, après l'an 1460. Il eut pour fils :

VI. Robert DE BAYNAST, écuyer, seigneur des Mazures, vivant le 1er. mars 1470. Il avait épousé Jeanne *Antiquet*, avec laquelle il est rappelé dans une sentence du 2 juin 1513, rapportée au degré suivant. Leurs enfants furent :

1°. Jean Ier., dont l'article suit;
2°. Robert de Baynast, qui étudiait en l'université

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Paris, l'an 1513. Il fut père d'Augustin de Baynast, seigneur du Becherel, qui épousa, vers 1570, Marie *de Wavrin*, fille de Gilles de Wavrin, seigneur de Maisières et de Gozancourt, et de Marie de Ricamez. On ignore leur postérité.

VII. Jean DE BAYNAST, Ier. du nom, écuyer, seigneur des Mazures, obtint, conjointement avec Robert, son frère, une sentence du châtelet de Paris, le 2 juin 1513, où sont rappelés leurs père et mère. Il épousa Jeanne *le Prévost*, avec laquelle il vivait en 1523. Elle existait encore le 1er. décembre 1575. Leurs enfants furent :

1°. Léon II, dont l'article suit ;

2°. Jean de Baynast, le Jeune, seigneur de Terraménil (1) vivant en 1523 et 1559 ;

3°. Jacques de Baynast, seigneur de Bencheu, épousa Jacqueline *de Croix*, fille de Guillaume de Croix. Il en eut, entr'autres enfants,

Anne de Baynast, mariée, vers l'an 1560, avec Jean de la Broye, IIIe du nom, seigneur d'Estienbourg et de Gondecourt, fils de Gautier de la Broye, conseiller assesseur en la gouvernance de Lille, et de Françoise d'Ollehain, dame de Gondecourt ;

4°. Claire de Baynast, mariée avec Bernard d'Aust, écuyer, seigneur de Wardieu, morte avant le 26 avril 1523.

VIII. Léon DE BAYNAST, IIe. du nom, écuyer, seigneur des Mazures et de Honnegœul, ratifia, conjointement avec Jean le Jeune, son frère, le 26 avril 1523, la donation de deux fiefs au profit de feue Claire de Baynast, leur sœur, par noble Jean de Baynast, seigneur des Mazures, et Jeanne Prévost, leurs père et mère, en la mariant avec Bernard d'Aust, écuyer, sieur de Wardieu, tuteur de Marie d'Aust. Léon de Baynast fit son testament le 14 février 1548, dans lequel il nomme sa femme, marguerite de *Malfiancé*. Ils étaient mariés avant le 19 octobre 1530, époque où Bernard d'Aust, écuyer, seigneur de Wardieu, comme porteur de procu-

(1) *Terraménil*, terre et seigneurie située près de Dourlens, en Picardie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ration de Jean de Malfiancé, écuyer, sieur de Frenech, fit donation à ladite Marguerite de Malfiancé, épouse de Lyon de Baynast, de six journaux de terre mouvants du seigneur de Morlencourt. Ils firent un testament mutuel le 16 juillet 1558, et Léon de Baynast vivait encore le 20 mars 1559. Ses enfants furent :

1°. Jean II, dont l'article suit ;

2°. Jacques de Baynast, auteur de la branche des seigneurs *de Pommera*, rapportée en son rang.

IX. Jean DE BAYNAST, IIe. du nom, écuyer, seigneur des Mazures de Herleville (1), d'Hovigneux et de Forest (2), chevalier de l'ordre du roi, transigea, le 20 mars 1559, avec Léon de Baynast, son père, Jean de Baynast, seigneurs de Terraménil, d'une part, et Augustin de Baynast, son cousin-germain. S'étant distingué particulièrement devant la ville d'Ardres, contre les troupes de Charles-Quint, le roi Henri II, pour le récompenser, lui permit de chasser au vol dans ses seigneuries avec un faucon. C'est depuis cette époque que la maison de Baynast porte un faucon en cimier dans ses armes. Jean de Baynast, chevalier de l'ordre du roi, est mentionné dans les coutumes de Mont-Didier de l'an 1567 ; il donna une procuration à Marie *le Prévost*, sa femme, le 1er. décembre 1575. Ils firent leur testament mutuel le 5 novembre 1579, où ils nomment leurs enfants, savoir :

1°. Flour de Baynast ;

2°. François de Baynast, qui continue la lignée.

X. François DE BAYNAST, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines (3), de Frelinghen (4) et au-

(1) *Herleville* et les *Mazures*, en Picardie, diocèse d'Amiens, à deux lieues et demie ouest-sud-ouest de Péronne. On y compte quatre-vingt-cinq feux.

(2) *Forest*, en Picardie, au diocèse d'Amiens, élection de Dourlens, doyenné de Rue, à deux lieues nord-nord-ouest d'Abbeville, tout près de la forêt de Crécy. On y compte vingt-sept feux.

(3) *Sept-Fontaines*, village et château dans le Boulonnais, proche de la ville d'Ardres, à quarante-sept lieues de Paris.

(4) *Frelinghen*, seigneurie dans le Boulonnais, intendance d'Amiens, à une demi-lieue sud-sud-ouest d'Ardres. On n'y compte que neuf feux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tres lieux, épousa, par contrat du 18 novembre 1590, Jeanne *Bourdel*, fille de Jean Bourdel, écuyer, seigneur de la Bonnerie, et d'Antoinette Quegnery. Leurs enfants furent :

1°. François II, dont l'article suit ;
2°. Philippe de Baynast, auteur de la branche des seigneurs de Senleques, rapportée ci-après ;
3°. Antoine de Baynast, tige des seigneurs de Fafemont et de Pucelart, rapportés en leur rang ;
4°. Bertrand de Baynast,
5°. Françoise de Baynast,
6°. Hélène de Baynast,
} vivants le 20 août 1624.

XI. François DE BAYNAST, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines et de Forest, était, en 1616, cornette de la compagnie de chevau-légers du seigneur de Créqui. Il est nommé le premier des enfants de François de Baynast, Ier. du nom, et de Jeanne Bourdel, dans l'acte d'une donation que ledit François Ier. fit à ses enfants le 20 août 1624. François II épousa Antoinette *le Bel*, fille d'Antoine le Bel, seigneur du Lys, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi et de Marguerite Martin. De ce mariage sont issus :

1° Claude-Charles, dont dont l'article suit ;
2° Antoinette de Baynast, mariée par contrat du 8 août 1653, avec Charles *de Bucy*, chevalier, seigneur de Selonne, de Montaut, fils d'Elie de Bucy, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et d'Anne de Berghes de Fournicourt. Elle était veuve de lui le 28 août 1666, époque où elle fut maintenue dans sa noblesse, avec Charles et François de Bucy, ses enfants mineurs, par M. de Colbert, commissaire départi en la généralité d'Amiens;
3° Christine de Baynast de Sept-Fontaines, morte avant le 8 août 1653, épouse d'Antoine *Favier*, écuyer, seigneur de Grandbeausne, fils de Jacques Favier, écuyer, seigneur du même lieu, et d'Anne de Baynast de Pommera.
4° Françoise de Baynast de Sept-Fontaines, morte avant l'an 1699, épouse de Philippe-Charles-Barthelemy *de Recourt*, marquis de Licques,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

baron de Boninghen et de Rodelinghe, capitaine de cuirassiers, gentilhomme de la chambre de l'électeur de Cologne, fils de Philippe de Recourt, baron de Licques, grand bailli des bois du Hainaut, capitaine d'une compagnie de cent arquebusiers à cheval, et de Louise de Cruninghen, sa seconde femme.

XII. Claude-Charles DE BAYNAST, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines, de la Motte-Buleux (1), de Vergy (2) et de Calaminois, maître des eaux et forêts du comté de Ponthieu, épousa Anne-Charlotte *de Bethisy*, fille de Charles de Bethisy, chevalier, seigneur de Maizières, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et d'Anne Perdrier, et sœur d'Eugène-Marie de Bethisy, marquis de Maizières, lieutenant-général des armées du roi, et de Marie-Françoise-de-Paule de Bethisy, épouse de Charles-Antoine de Levis, comte de Charlus, lieutenant-général en Bourbonnais; de ce mariage est issu:

XIII. Charles-François marquis DE BAYNAST, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines, en Thiérache, lieutenant des carabiniers du roi, puis capitaine dans le même régiment, par commission du 24 mai 1723, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avait épousé, par contrat du 16 février 1712, Benoîte-Thèrèse *Acary*, fille de Louis Acary, écuyer, seigneur de Manenghen, et de Marie-Austreberte de le Warde; de ce mariage sont issus:

1° Alexandre-Honoré, dont l'article suit;
2° Marie-Joseph-Austreberte de Baynast de Sept-Fontaines, née le 6 janvier 1714, reçue à Saint-Cyr le 4 juillet 1725.

XIV. Alexandre-Honoré, marquis DE BAYNAST, chevalier, seigneur de Sept-Fontaines, en Thiérache, lieutenant, puis capitaine des carabiniers du roi, par

---

(1) *La Motte Buleux*, terre et seigneurie en Picardie, au bailliage d'Abbeville, entre la Somme et l'Authie, élection de Dourlens. On on y compte soixante-quatorze feux.

(2) *Vergy*, seigneurie en Picardie, située près d'Oisemont.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

commission du chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 29 février 1744, épousa, par contrat du 8 avril 1753, Louise-Jeanne de *Trecesson*, fille de Jean-François marquis de Trecesson, chevalier, baron de Chateau-Merlin, seigneur châtelain des châtellenies de Creignel et autres lieux, seigneur de Lavau, en Gâtinais, capitaine au régiment d'Agenois, et de Marie-Edmonde Jeanne Du Deffand, dame des terres et seigneuries de Bressy, la Ronsardiere et autres lieux.

Nota. Depuis le seizième siècle, cette branche aînée a constamment le titre de *marquis* dans les actes publics, les brevets militaires et commissions de nos rois.

Seigneurs de Senleques.

XI. Philippe DE BAYNAST, écuyer, seigneur de Senleques (1), second fils de François de Baynast, Ier. du nom, seigneur de Sept-Fontaines, et de Jeanne Bourdel, est nommé dans la donation que fit ledit François de Baynast, à tous ses enfants, le 20 août 1624. Il épousa, par contrat du 27 mai 1638, Marguerite *de Camoisson*, qui testa le 16 septembre 1677, fille de Louis de Camoisson, écuyer, seigneur de Pitefaux, Ambleteuse, de la Tour de Pernes, vicomte d'Oupehen, etc., et de Jacqueline de Saint-Martin. De ce mariage sont issus :

1°. Bertrand, dont l'article suit;

2°. Louise de Baynast, légataire de sa mère, en 1677, mariée, par contrat du 20 mai 1680, avec Louis *d'Escault*, écuyer, seigneur de la Carnoye, fils de Jean d'Escault, seigneur de la Carnoye, et de Marguerite de Conteval;

3°. Antoinette de Baynast, légataire de sa mère, en 1677.

XII. Bertrand DE BAYNAST, écuyer, seigneur de Senleques, né en 1546, épousa, par contrat du 18 mars 1679, où son père est rappelé comme défunt, Anne *Vasseur*, fille de Jean Vasseur, et de Louis Bocquet.

(1) *Senleques*, seigneurie dans le Boulonnais, sur les confins de l'Artois, à quatre lieues et demie de Boulogne, et à deux lieues de Fauquemberg. On y compte cinquante feux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il fut maintenu dans sa noblesse par M. Bignon, intendant en Picardie, du 17 février 1702. Il avait alors cinq enfants, savoir :

1°. Bertrand de Baynast, né en 1682 ;
2°. Louis de Baynast, né en 1684 ;
3°. Jacques de Baynast, né en 1686 ;
4°. Oudart de Baynast, né en 1693 ;
5°. Théodore de Baynast, né en 1695.

Seigneurs de Fafemont et de Pucelart.

XI. Antoine DE BAYNAST, chevalier, seigneur de Fafemont, de Pucelart et autres lieux, donataire de François de Baynast, premier du nom, son père, le 20 août 1624, épousa, vers l'an 1640, Françoise de *Conteval*, avec laquelle il assista au contrat de mariage de Louise de Baynast, sa nièce, avec Louis d'Escault, le 20 mai 1680. Ils firent, le 12 novembre de la même année, une donation à leurs enfants, savoir :

1°. Bertrand de Baynast, chevalier, seigneur de Pucelart, né en 1642, marié, par contrat du 1er. octobre 1693, où il a la qualité de major d'infanterie, avec Madelaine *de la Pasture*, fille de feu messire Claude de la Pasture, chevalier, seigneur et baron de Courset, et de dame Françoise le Fournier. Il en eut une fille :

Marie-Honoré-Louise de Baynast.

2°. Antoine, dont l'article suit ;
3°. Regnault de Baynast ;
4°. Honoré de Baynast ;
5°. Françoise de Baynast.

XII. Antoine DE BAYNAST, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Fafemont, épousa, avant le 22 janvier 1697, Catherine *de Gédouin*, fille de François Gédouin, sieur de Carnetin et de Françoise le Bel ; il fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec Bertrand de Baynast, son frère aîné, par jugement de M. Bignon, intendant en Picardie, du 18 février 1702. Ses enfants furent :

1°. Nicolas de Baynast, né en 1693 ;
2°. Françoise de Baynast, née en 1694.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Seigneurs de Pommera.

IX. Jacques DE BAYNAST, IIIe. du nom, écuyer, seigneur de Pommera (1) et de Thiepval (2), second fils de Jean, IIe. du nom, seigneur des Mazures, et de Marguerite de Malfiancé, fut légataire de ses père et mère, le 16 juillet 1558. Il épousa, par contrat du 9 novembre 1563, où il a la qualité d'homme d'armes des ordonnances du roi, sous la charge du seigneur de Hennes, Marie *de Lannoy*, veuve en premières noces d'Antoine Bacheler, et en secondes noces, d'Antoine le Mercier, écuyer, sieur de Sains, et fille de Claude de Lannoy, écuyer, seigneur de de Raumont, et d'Antoinette de l'Estrée du Bouy. Jacques de Baynast est mentionné dans la coutume de Montreuil de l'an 1567. Il acquit la terre de Dommart sur la Luce (3), de François de Béthune, chevalier, seigneur et baron de Rosny, par acte du 13 septembre 1574. Ses enfants furent :

1°. Antoine, dont l'article suit ;

2°. Antoinette de Baynast, mariée, par contrat du 23 août 1589, avec Baudrain *de Verduzan*, écuyer, seigneur de Coulombel, en Gascogne, fils de François de Verduzan, écuyer, seigneur du même lieu, capitaine d'une compagnie d'hommes de pied à Calais, puis à Ardres, et de Marie de Calonne, sa première femme. Ils assistèrent au contrat de mariage d'Anne de Baynast, qui suit ;

3°. Anne de Baynast, mariée, par contrat du 17 janvier 1592, à Jacques *Fuvier*, écuyer, seigneur

(1) *Pommera*, terre et seigneurie en Picardie, dans l'élection de Dourlens.

(2) *Tiepval*, village situé dans le département du Pas-de-Calais, ci-devant généralité d'Amiens, élection de Péronne. On y compte cinquante-trois feux.

(3) *Dommart*, en Picardie, intendance d'Amiens, élection de Dourlens, sur la route de Montreuil, à trois lieues sud-ouest de Dourlens et à quatre lieues et demie d'Amiens. On y compte deux cent treize feux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Grandbeausne, et du Boulay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller-d'état, fils de Jacques Favier, seigneur de Grandbeausne, et d'Anne de Caussien de Manneville.

X. Antoine DE BAYNAST, écuyer, seigneur de Pommera, de Thiepval et de Dommart sur la Luce, homme d'armes de la compagnie de M. d'Humières, marquis d'Encre, a cette qualité dans le contrat de son mariage du 21 juin 1587, avec Marie *de Malbec*, fille de feu Gilbert de Malbec, chevalier, seigneur de Brie, et de dame Madelaine de Bazancourt; Antoine de Baynast avait fait, le 30 décembre 1580, le relief de sa terre de Dommart. Par brevet du 18 septembre 1595, le roi Henri IV lui fit don des droits de lods et vente de la terre de Courcelles, en considération de ses services. Il eut pour fils :

XI. Albert DE BAYNAST, premier du nom, chevalier, seigneur de Pommera, de Quevauvilliers (1), de Dommart et de Bellay (2), qui les 2 et 3 mai 1614, fit deux reliefs, dans lesquels son père est rappelé comme défunt. Il est dit aussi fils de feu Marie de Malbec, dite de Brie, dans une sentence d'émancipation du 10 juillet 1620. Le 1er août 1631, il eut commission du Roi pour lever une compagnie de cent hommes de pied, et servit dans le régiment de Pecquigny. Il est rappelé comme défunt dans le contrat de mariage d'Albert II, son fils, qui va suivre, du 12 octobre 1672. Il avait épousé, par contrat du 6 janvier 1628, Florence *de Milly*, fille de Pierre de Milly, écuyer, seigneur de Havencourt.

XII. Albert DE BAYNAST, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Pommera, de Dommart, et autres lieux, capitaine au régiment de Bouillon, infanterie, né en

---

(1) *Quevauvilliers*, bourg en Picardie, en l'élection d'Amiens, et à trois petites lieues de cette ville, sur la route de Poix. On y compte deux cent vingt-six feux.

(2) *Bellay*, paroisse située dans le Boulonnais, intendance d'Amiens, proche la forêt de Boulogne, et à deux lieues est-nord-est de la ville de ce nom. On y compte quarante-deux feux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1649, marié, par contrat du 12 octobre 1672, avec Marie *de Lignière*, fille de Philippe de Lignière, écuyer, secrétaire du Roi, et de feue Marie de Foy. De ce mariage sont issus :

1°. Albert-Philippe de Baynast de Pommera, chevalier, seigneur de Dommart, né en 1674, cornette au régiment d'Esclainvilliers, maintenu avec sa mère dans sa noblesse, par M. Bignon, intendant en Picardie, du 20 juin 1699.
2°. Marie-Anne de Baynast, née en 1676.
3°. Christine de Baynast, née en 1678.
4°. Albertine de Baynast, née en 1679.

Armes : D'or, au chevron abaissé de gueules, surmonté de trois fasces du même. Couronne de marquis. Cimier : *un faucon*.

BLASON DES ARMOIRIES DES PRINCIPALES ALLIANCES DE LA MAISON DE BAYNAST.

Avary : D'or, à l'aigle éployée de sable.
D'Aust : De sable, à trois gerbes d'or, liées de gueules.
Le Bel : De sinople, à la fasce d'argent.
De Béthisy : D'azur, frété d'or.
De la Broye : D'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles du champ.
De Bucy : D'argent, à dix billettes de gueules.
De Camoisson : D'or, à la croix ancrée de gueules.
De Croix : D'argent, à la croix d'azur.
D'Escault : D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, portant au cou une chaîne d'or, à laquelle est attaché un écusson de gueules.
Favier : De gueules, à trois concombres d'argent.
Gédouin : D'azur, au croissant d'argent, accosté en chef de deux épis de blé d'or, et en pointe d'un besant d'argent; au chef d'or, chargé d'une rose de gueules.
De Genevières : D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois hures de sanglier de sable.
De Lannoy : D'argent, à deux bandes d'azur.
Malbec : D'argent, au cerf d'or.
Malfiancé : D'argent, à deux chevrons de gueules.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Milly : De gueules, au chef denché d'argent.

De la Pasture : De sable, à la bande d'argent, chargée de six losanges d'or.

Le Prevost : D'argent, au lion de gueules ; à la bordure du même.

De Recourt : Ecartelé, aux 1 et 4 contre-écartelés d'or et de sable, qui est de LENS ; aux 2 et 3 de gueules, à trois bandes de vair ; au chef d'or, qui est DE RECOURT.

De Trecesson : De gueules, à trois chevrons d'hermine.

De Vassart : De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois fleurs de lys d'argent.

De Verduzan : De gueules, à deux besants d'argent.

De Wavrin : D'azur, à l'écusson d'argent.

BEAUDRAND DE PRADEL ET DE LA ROUE, famille ancienne du Lyonnais, connue par filiation depuis Gonnet de Beaudrand, damoiseau qui testa le 7 mai 1445. *Ecartelé, aux 1 et 4 coupés d'azur, au lion léopardé d'or, et d'or à l'écusson d'azur*, qui est de PRADEL ; *aux 2 et 3 d'azur, à la bande d'or, accompagnée de trois étoiles et d'un croissant du même en orle qui est de* BEAUDRAND : couronne de marquis, supports : *deux lions.*

DE BEAUFORT DE CANILLAC. Le premier nom de cette ancienne maison de chevalerie est *Roger* ou *Rosiers*, terre située dans le Bas-Limosin. Elle a pris le nom de Beaufort d'une terre en Anjou, qui fut donnée à Guillaume II, seigneur de Rosiers, par le roi Philippe de Valois, à la recommandation du pape Clément VI. Cette maison alliée aux plus illustres et aux plus considérables du royaume, a donné deux papes, sous les noms de Clément VI et de Grégoire XI, un cardinal, un archevêque de Rouen, puis de Narbonne. Elle s'éteignit dans la personne de Jacques de Beaufort, marquis de Canillac, vicomte de la Motte et de Valernes qui n'ayant pas eu d'enfants de Jacqueline de Créquy, sa femme, donna tous ses biens à Jacques *de Montboissier*, son neveu, fils de Jean, seigneur de Montboissier, et d'Isabeau de Beaufort, sa sœur, à la charge de porter le nom et les armes de Beaufort. *D'argent, à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE BEAUFORT DE MONTBOISSIER, marquis de Canillac, comtes de Beaufort et d'Alais, vicomtes de la Motte, de Pont-du-Château, etc. La maison de Montboissier substituée, l'an 1511, à maison de Beaufort, comme on vient de le dire, a pris son nom d'une ancienne baronnie d'Auvergne. Elle a pour auteur Hugues-Maurice, surnommé le *Décousu*, seigneur de Montboissier, qui vivait en 966. Cette maison a donné un chevalier et un commandeur des ordres du roi, quatre lieutenants-généraux et un brigadier des armées, un archevêque de Lyon en 1153, et plusieurs autres personnages de marque. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules*, qui est de ROGER DE BEAUFORT; *aux 2 et 3 d'azur, au levrier rampant d'argent, armé et colleté de gueules, à la bordure crénelée d'or*, qui est de CANILLAC; *sur le tout d'or, semé de croisettes de sable; au lion du même*, qui est de MONTBOISSIER.

DE BEAUPRÉ. *Voyez* CHOISEUL.

DE BEAUREPAIRE, maison ancienne de Normandie, dont le nom primitif est Gauthier. Elle est connue filiativement depuis Salmon *Gauthier*, écuyer, qui vivait en 1236. Il fut le quatrième aïeul de Jean Gauthier I, seigneur de Pierrefitte, qui le 6 septembre 1497, épousa, à la charge de prendre le nom et les armes de sa femme, ainsi que ses descendants Jacqueline *de Beaurepaire*, fille d'Ambroise de Beaurepaire, chevalier seigneur de Beaurepaire et de Joué du Bois, gouverneur du Mont-Saint-Michel. Cette famille a de belles alliances, et s'est distinguée dans la carrière des armes. *De sable, à trois gerbes d'argent.*

DE BEAUROIRE, maison d'ancienne chevalerie, de la province de Périgord, connue depuis Bernard de Beauroire, qui fit une donation à l'abbaye de Dalon, en Limousin, en 1179, et dont le fils, nommé Guillaume, prenait la qualité de chevalier en 1194. Elle remonte, par filiation suivie, à Raimond de Beauroire qui passa un acte en 1299, et était déjà marié, en 1303, à une dame nommée Marie Capol (ou Chapol), fille de Hugues Capol, chevalier d'Ayen. Les seigneurs de Beauroire ont ajouté pendant long-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tems à leur nom, celui de la Peyre, provenant d'un fief qui leur fut donné, vers l'an 1300, par la vicomtesse de Limoges.

Cette maison qui n'est pas moins distinguée par ses services militaires et ses alliances, que par son ancienneté, subsiste encore dans la branche de Vilhac.

DE BEAUVOIR DU ROURE. *Voyez* GRIMOARD.

DE BEAUVOIS. *Voyez* THIEFFRIES.

DE BEC-DE-LIÈVRE, maison originaire de Bretagne, qui a passé à la réformation, comme noble d'ancienne extraction : elle est une des plus illustres de cette province. Elle a fourni des magistrats célèbres et des officiers généraux très-distingués ; elle a donné aussi un évêque à Nismes, recommandable par sa haute piété et ses vertus. La terre de Bouëxic, en Bretagne, fut érigée en vicomté, l'an 1637, au mois de février, en faveur de Jean de Bec-de-Lièvre ; et des lettres patentes en bonne forme, du mois de février 1717, enregistrées en la chambre des comptes de Bretagne, établissent le marquisat de Bec-de-Lièvre, près Guérande, sur plusieurs terres qui appartiennent encore à cette famille. *De sable, à deux croix tréflées et fichées d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille du même.* Devise. *Hoc tegmine tutus.*

BECQUET DE MEGILLE, en Flandre, famille originaire d'Angleterre, dont était saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, chancelier d'Angleterre, qui souffrit le martyre le 28 décembre 1170, ainsi qu'il appert des lettres patentes de Jacques II, roi d'Angleterre, du 8 octobre 1699, et d'autres de Louis XV, roi de France, du mois de septembre 1718. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, et en cœur une croisette patée et fichée de sable pour brisure ; aux 2 et 3 d'azur, à trois tours d'or, ébréchées à dextre.*

BECQUIN D'ANGERVILLE, famille de robe de Picardie, dont était François Becquin, sieur d'Angerville, conseiller au présidial d'Abbeville, époux de Geneviève Le Blond du Plouech, et père de Marie-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Geneviève Becquin, mariée, par contrat du 10 juin 1705, à Nicolas-Antoine de Grouchés, chevalier, seigneur de Chepy. *D'azur, à trois têtes d'aigle arrachées d'or, tenant chacune un hameçon sortant du bec d'argent.*

DE BELLAIN, famille d'origine chevaleresque du Hainaut, éteinte depuis plusiers siècles. *De gueules, à trois chevrons d'hermine.*

DE BELLY. Claude de Belly, bourgeois de Lyon, fut échevin de cette ville en 1684. *Coupé, au 1 de gueules, à la couronne d'or; au 2 d'argent, à un mont de trois coupeaux de sinople.*

DE BÉLOT DE FERREUX, en Champagne, famille ancienne, originaire de Piémont. Pierre de Bélot, gentilhomme piémontais, seigneur des terres de Bélot et du Verger en Piémont, passa en France l'an 1534, et fut nommé commissaire des guerres par François Ier, qui lui confia la police de son armée. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Par lettres-patentes du mois de juin 1600, Louis XIII conféra le titre héréditaire de *marquis* à Claude de Bélot, maître des requêtes, avec la charge héréditaire de grand-bailli du palais de Paris. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe, d'un buste de licorne du même.* Couronne de marquis. Supports : *deux lions.*

BENOIST DE LA PRUNARÈDE, titrés marquis et comtes de la Prunarède, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Languedoc, où elle a possédé, pendant plusieurs siècles, le territoire où est situé l'abbaye d'Aniane; ce qui sert, ainsi que la devise conservée dans cette maison, à appuyer la tradition que le célèbre Saint-Benoît d'Aniane pouvait avoir une origine commune avec cette famille. Elle a donné un grand nombre de gouverneurs de places, de capitaines et d'officiers distingués, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à trois bandes d'or.* Devise : *Voca me cum benedictis.*

DE BÉON D'ARMENTIEU, comtes de Béon, maison d'ancienne chevalerie, une des plus illustres et des plus

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

considérables de Bigorre, qui tire son nom d'une terre située en Béarn, au diocèse d'Oléron, dans la vallée d'Ossau. Elle est connue depuis Arnaud-Guillaume, seigneur de Béon, que Raymond-Roger, comte de Foix, qualifie son oncle dans un acte de l'année 1204. Cette maison a donné plusieurs généraux, un chevalier du Saint-Esprit, mort avant sa réception, et des officiers de marque. Elle s'est divisée en quatre principales branches, dont une s'est établie en Saintonge. *D'or, à deux vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur.*

DE BÉRENGER DE CALADON, noblesse d'ancienne chevalerie du Languedoc, qui a donné des officiers distingués, dont plusieurs chevaliers de Saint-Louis. *D'azur, à l'aigle d'argent, membrée d'or, accostée en pointe de deux bassets affrontés du même, posés chacun sur une motte de sinople.*

DE BERNARD DE CALONNE en Artois, famille originaire du Cambresis, que Carpentier, historien de ce pays, dit issue de la maison de Baralle, sur l'interprétation de ces mots du Tournoi d'Anchin, de l'an 1096 : *Johannes à Barala, Michaël dictus Bernardus filius ejus.* Il cite ensuite un autre Michel Bernard, chevalier, seigneur de Buhancourt, vivant en 1175, avec ses enfants, Michel, Anselme, Alexandre, Jean, Simon et Pierre Bernard. Un Anselme Bernard était, en 1231, gouverneur de Bohain. Watier Bernard, chevalier, vivait en 1228. Il mentionne en outre des Michel, des Anselme, des Jean, des Arnould, qualifiés chevaliers en 1261, 1270, 1306, 1308, 1320 et 1336. Michel Bernard, grand-prévôt de Cambray l'an 1335, épousa Avide de Hordain, dont il eut Michel, Jean, Arnould, Pierre, Watier et Hugues Bernard. Quoi qu'il en soit, cette famille distinguée par ses alliances et par ses services, n'établit sa filiation que depuis Arnould de Bernard, écuyer, seigneur de Quelme, de Boudigny, Florent, etc., qui épousa Marie-Jacqueline de Vacque, dont il eut Michel de Bernard, qui a continué la lignée. Claude-Alexandre de Bernard de Calonne, contrôleur-général des finances, ministre-d'état, grand-trésorier, commandeur des ordres du roi, était de cette maison. *De gueules, à l'épée d'argent, garnie d'or, la*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pointe en bas, accostée de deux étoiles, à six rais du même.

BERNARD. Michel Bernard fut anobli par le roi au mois de janvier 1411.

BERNARD DE DOMPSURE DE PELAGEY, en Franche-Comté, famille anoblie en 1816. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe du croissant du même.*

DE BERNARD DE TALODE, DU GRAIL et DE LA VILLETTE, noblesse d'origine chevaleresque de la province d'Auvergne, établie en Vivarais et en Franche-Comté, également distinguée par ses alliances et ses services militaires. Elle est connue depuis l'an 1273, que vivait Raimond de Bernard, chevalier dont il est fait mention dans le Nobiliaire, manuscrit d'Auvergne de D. Coll. Elle a été maintenue dans sa noblesse par deux arrêts, l'un de 1666, par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, et l'autre, de la cour des aides et finances de Montpellier, du 22 février 1774. *D'azur, à trois têtes de lion d'or, arrachées.* Supports : *deux lions.* Couronne de comte.

DE BERNON, barons du Puitumer, en Poitou, famille ancienne originaire de Bourgogne, qui a donné un grand nombre d'officiers distingués tant dans la marine que dans l'infanterie et la cavalerie, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.*

DE BESIADE, ducs d'Avaray, par érection de 1799, famille distinguée du Béarn, qui a donné plusieurs lieutenants généraux des armées du roi et des chevaliers du Saint-Esprit. Elle a joui des honneurs de la cour de 1754 à 1782. Claude-Antoine de Besiade, marquis d'Avaray, lieutenant général, a été nommé pair de France en 1815, maître de la garde-robe du roi, en 1816, et duc d'Avaray. *D'azur, à la fasce d'or, chargée de deux étoiles de gueules et accompagnée en pointe d'une coquille du second émail ; à l'écusson de France, brochant sur le tout.* Devise, *Vicit iter durum pietas.* Concession royale du 1er. juillet 1795.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE BETHUNE, maison d'ancienne chevalerie des plus illustres du royaume, issue de Robert Ier, surnommé Faisseux; *par la grâce de Dieu*, sire de Béthune, de Richebourg et de Carency, avoué, ou protecteur de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, né vers l'an 970; il était, selon du Chesne, petit-fils d'Adalelme, dernier des anciens comtes souverains d'Artois. Une branche fondée par Conon de Béthune, seigneur de Bergues, l'un des chefs qui conquirent l'empire d'Orient en 1203, y devint souveraine. Conon fut gouverneur de Constantinople, et seigneur d'Andrinople, dont Baudouin, son fils, se qualifie roi. Après la mort de Pierre de Courtenay, empereur de Constantinople, Conon de Béthune fut nommé régent de l'empire. La maison de Béthune subsiste en deux branches principales; 1° Celle de Béthune Chabris; 2° celle de Béthune Hesdigneul, dont est sortie la branche de Béthune Saint-Venant, qui, depuis 1808, est en possession de la baronnie de Sully, et a été formée, vers l'an 1035, par Baudouin de Béthune, sire de Carency, second fils de Robert Ier, dit Faisseux, sire de Béthune. Cette maison a donné un régent du royaume d'Ecosse, un maréchal de France, deux grands maîtres de l'artillerie, des ambassadeurs en diverses cours de l'Europe, nombre de lieutenants-généraux de terre et de mer, des maréchaux de camp, des chevaliers des ordres du roi, des commandeurs de Saint-Louis, des gouverneurs de Provinces, des conseillers d'état d'épée, un cardinal, un évêque du Puy, deux évêques de Verdun et de Cambrai, princes du Saint-Empire, un archevêque de Bordeaux, et deux archevêques de Glascow, en Ecosse; elle a joui des honneurs de la cour depuis 1752 jusqu'en 1788, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Branche aînée. Erection de la baronnie de *Sully*, en duché pairie, avec dérogation à la clause de réunion à la couronne, au mois de février 1606. Succession en ligne collatérale, les 24 décembre 1710, et 2 février 1729.

Erection de la terre de Nogent le Rotrou, au Perche, en duché pairie, au mois de juin 1652, sous le nom de *Béthune-Orval*, en faveur de François de Béthune, comte, puis duc d'Orval, pair de France, comte de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Muret, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées. Ayant négligé de faire enregistrer ses lettres au parlement, cette dignité n'a pas passé à ses successeurs.

Erection de la seigneurie de *Charost*, et autres en duché pairie, sous la dénomination de Béthune Charost, au mois de mars 1690. Lettres enregistrées le 9 août suivant, en faveur de Louis-Armand de Béthune Charost, marquis, puis duc de Béthune-Charost, lieutenant-général des provinces conquises, chevalier des ordres du roi, etc.

Boisbelle, en Berri, petite ville, avec titre de souveraineté, connue depuis sous le nom d'Henrichemont, du nom de Henri IV, qui en confirma les priviléges par lettres-patentes du mois d'avril 1598, en faveur de Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, si célèbre par ses lumières, et son attachement à son prince.

Rosny, terre considérable près de Mantes, avec titre de baronnie, avait été érigée en marquisat, en faveur du même Maximilien de Béthune, par lettres du mois d'août 1601, registrées le 20 du même mois.

Selles, en Berri, seigneurie qui fut érigée en comté par lettres de janvier 1621, registrées le 19 juillet 1636, en faveur de Philippe de Béthune, baron de Selles (1).

Seconde branche. Le titre de *prince héréditaire* a été conféré, par l'empereur d'Allemagne, à Eugène-François-Léon, prince de Béthune, marquis d'Hesdigneul, chambellan de l'empereur d'Allemagne, lieutenant-général des armées du roi de France, grand'croix de l'ordre chapitral de Limbourg, chevalier du Lion-Blanc palatin, etc., par diplôme du 6 septembre 1781.

Cette branche a possédé nombre de terres titrées; savoir, Hesdigneul, Nielles, Noyelles, Waudripont, Lierres, Berneville, Lens, et la baronnie de Sully.

Armes : branche aînée, d'argent, à la fasce de gueules.

Branche de Béthune Hesdigneul : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef à d'extre, d'un écusson du même, à la bande d'or, accompagnée de six

(1) La branche aînée de la maison de Béthune a en outre possédé plus de vingt terres titrées.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

billettes du même, qui est de *Saveuse*, en mémoire d'une alliance contractée avec cette maison en 1187.

DE BEZANNES, en Champagne. Cette famille est d'ancienne bourgeoisie de la ville de Reims. Philippe de Bezannes, le premier connu de ce nom, est qualifié bourgeois de Reims, sur son épitaphe, dans l'église des Cordeliers de cette ville, où sa mort est marquée au dernier novembre 1392. Philippe de Bezannes était échevin et prévôt de l'échevinage de Reims, en 1484. *D'azur, semé de besants d'or; au lion d'argent brochant sur le tout.*

DE BIDERAN, en Périgord. Cette famille, qui est noble et ancienne, paraît tirer son origine de la châtellenie d'Estissac; elle remonte sa filiation à Garcie-Arnaud de Bideran, écuyer ou homme d'armes, à qui Amauri Fergan, seigneur d'Estissac, donna sa procuration par acte du penultième d'avril 1409. Il fut père de Malrigon de Bideran, capitaine de Bergerac, seigneur de Roussille, etc., qui se rendit célèbre dans le tems des guerres anglaises, sous le règne de Charles VII. Il s'empara, en 1444, du château de Biron, et ne le rendit qu'en vertu d'un traité conclu, en 1450, avec Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, lieutenant du Roi en Guienne.

Cette famille subsiste encore, et porte pour armes: *De gueules, à un château pavillonné de cinq pièces d'argent, girouetté du même, et maçonné de sable.*

DE BIENCOURT, marquis de Biencourt, maison d'ancienne chevalerie de la province de Picardie, qui tire son nom de la terre et vicomté de Biencourt, en Ponthieu. L'opinion la plus commune la fait descendre d'un cadet des sires de la Ferté-Saint-Riquier, issus eux-mêmes des comtes de Ponthieu de la première race. La maison de Biencourt a joui des honneurs de la cour le 3 novembre 1785, en vertu de preuves. Elle a donné un grand nombre d'officiers distingués, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, des maîtres d'hôtel de nos rois, un capitaine de cent lances des ordonnances, deux écuyers commandant la grande écurie, etc. *De sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.*

DE LA BINTINAYE, maison d'ancienne chevalerie

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Bretagne, qui tire son nom d'une terre située dans la paroisse de Toussaint de Rennes, et joint à cette avantage celui d'avoir eu de tems immémorial le gouvernement noble et avantageux, c'est-à-dire le partage noble suivant l'ordonnance du duc Geoffroy, et la reconnaissance de son état dans les plus anciennes réformations. Elle établit sa filiation depuis l'an 1405, et a obtenu les honneurs de la cour en 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi. Cette famille a donné des officiers d'un mérite très-distingué, entr'autres Agathon-Réné, chevalier de la Bentinaye, lieutenant de vaisseau, qui se distingua avec une telle valeur dans le combat de la frégate *la Surveillante* contre la frégate anglaise *le Quebec*, en 1779, où il a eu un bras emporté, que le Roi lui accorda la croix de Saint-Louis, quoique âgé seulement de vingt-un ans, et que l'année suivante les Etats de Bretagne lui ont donné l'entrée, séance et voix délibérative en leurs assemblées dans l'ordre de la noblesse. *D'argent, à trois bandes de gueules; à la fasce du même, brochante sur le tout.*

DE BIODOS, comtes de Casteja, en basse Navarre et en Guienne. Très-ancienne famille, dont la filiation est littéralement prouvée depuis noble Georges de Biodos, marié, en 1481, avec Catherine de Barrante, dame de Peyroux. Cette maison a donné plusieurs officiers supérieurs, deux maréchaux de camp, un commandeur de Saint-Louis, etc. *Ecartelé, aux 1 et 4 de d'or, au lion de gueules; aux 2 et 3 d'argent, à trois merlettes de sable.*

DE BISSY, *Voyez* THIARD.

DE BLACAS, maison d'ancienne chevalerie de Provence, où elle florissait dès le commencement du douzième siècle. Blacas de Blacas, seigneur d'Aulps (1), surnommé *le Grand-Guerrier*, était compté parmi l'un des sept preux de Provence. Il mourut l'an 1235. Il s'acquit une telle célébrité dans les armes que Sordel, jeune

(1) Cette seigneurie était possédée par cette maison dès avant l'an 1178. Elle avait des armoiries particulières, savoir : *De gueules, à la fleur de lys d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

poète provençal, convie, par ses vers, les princes de l'Europe à venir manger du cœur de Blacas le grand guerrier, pour être animé de sa bravoure et de sa valeur.

Cette maison subsiste en deux branches. Le comte de Blacas d'Aulps, chef de la première, grand-maître de la garde-robe du Roi, et précédemment ministre de la maison de S. M., a été nommé pair de France le 17 août 1815.

La seconde branche, dite de *Blacas-Carros*, a été formée l'an 1180, par Guigues de Blacas, frère de Blacas de Blacas, seigneur d'Aulps, dont on a précédemment parlé. Ces deux branches ont donné un nombre prodigieux de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. La seule branche de Carros en compte seize, tant chevaliers que commandeurs. *D'argent, à la comète à seize rais de gueules.* Devise : *Vaillance.*

DE BLANCHARD, famille d'ancienne noblesse, représentée aujourd'hui par messire Joseph-Charles de Blanchard, chevalier de Séville, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, appelé à Caen, lors de la convocation des états généraux, comme membre de la noblesse, en 1789; et émigra en 1791; rentré en France en 1801. Célibataire.

Josephine-Caroline-Thomassine-Françoise de Blanchard, nièce du précédent, née du mariage de messire Jacques-Alexandre-Louis de Blanchard du Rozel, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, ancien sous-lieutenant des gardes du corps du roi, et de Marie-Françoise de Bras-de-Fer, fille de messire Louis-François de Bras-de-Fer, chevalier de Saint-Louis, ancien chevau-leger de la garde du roi, a épousé, en 1812, Armand-Louis-Marie Letellier de Blanchard, ancien gendarme de la garde du roi, lieutenant de gendarmerie et chevalier de la Légion-d'Honneur; lequel, sur la demande de messire Jacques-Alexandre-Louis de Blanchard du Rozel, son beau père, et en récompense de ses longs services, a obtenu du roi, par ordonnance du 4 septembre 1816, et jugement du tribunal de Mortain, département de la Manche, en date du 6 novembre 1817, d'ajouter au nom de *Letellier*, celui de *Blanchard*, et par lettres

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

patentes du roi, en date du 17e jour d'août, l'an de grace 1816, S. M. accordé au sieur Armand-Louis-Marie Letellier de Blanchard, le titre de chevalier et les armes de la famille de Blanchard.

Il est issu de ce mariage :

1° Charles-Antoine-François Letellier de Blanchard;

2° Xavier-Louis-François Letellier de Blanchard.

Armes. D'azur, à trois croissants d'argent.

DE BLANCHEFORT, marquis de Blanchefort, barons d'Asnois et de Saligny, illustre et ancienne maison, qui a pris son nom d'un château considérable en Limosin, bâti l'an 1125, par Archambaud IV, vicomte de Comborn, et devint l'apanage d'Assalit de Comborn, le plus jeune de ses petits-fils, dont la postérité en a retenu le nom. Cette grande maison est éteinte. Elle a donné un grand-maître de l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem, à Rhodes, en 1512, un évêque de Senlis, en 1503, et deux maréchaux de France de la branche des seigneurs de Saint-Janvrin, qui ayant été substitués aux nom et armes de Créquy, en héritant de tous les biens de la branche aînée de cette illustre maison, l'an 1543, devinrent ducs de Lesdiguières et de Créquy, princes de Poix, et s'éteignirent dans la personne de François-Joseph, marquis de Créquy, lieutenant-général des armées du roi, tué à Luzzara, le 13 août 1702. *D'or, à deux lions léopardés de gueules.*

DE BLIN DE BOURDON, famille ancienne de Picardie, qui a donné des officiers distingués; la plupart chevaliers de Saint-Louis; par lettres patentes du 17 janvier 1817, S. M. Louis XVIII a maintenu et confirmé dans le titre de *vicomte*, Marc-Louis-Alexandre vicomte de Blin de Bourdon, maire, de la ville d'Amiens, colonel, chef d'état-major des gardes nationales du département de la Somme, titre, portent lesdites lettres patentes, que ses descendants possédaient depuis et compris son trisaïeul. *D'argent, à trois trèfles de sable, surmontés de trois merlettes du même.* L'écu timbré d'une couronne de vicomte. Supports : *deux levriers.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE BLONDEL DE BEAUREGARD, barons de Quinchy et d'Oudenhove, en Flandre, par érections du 20 septembre 1585, et du 20 décembre 1675, maison d'ancienne chevalerie d'Artois, où elle florissait dès l'an 1096. Elle paraît être issue des seigneurs de Gonnelieu, dont elle a conservé le cri et les armes, et cette extraction se trouve établie dans un titre du tournoi d'Anchin de l'an 1096. Elle a donné des généraux et des gouverneurs de place. *De sable, à la bande d'or.*

DU BOC, Pierre-François du Boc fut conseiller du roi et de la ville de Paris en 1745. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux croissants de gueules, et en pointe de cinq arbres terrassés de sinople, celui du milieu supérieur.*

DE BOCK, ancienne famille noble, originaire de Franconie, établie en France au dix-septième siècle. Par lettres patentes du 1er septembre 1789, le titre de baron a été conféré aux aînés de cette famille. *De gueules, au bouc sautant d'argent.* L'écu timbré d'un casque taré de front, orné de ses lambrequins, et sommé d'une couronne de baron. Cimier: un panache d'argent, mouvant d'un vol de gueules. Devise: *qui scit mori nihil timet.*

DE BŒUSIN. Famille de robe d'Abbeville, dont était noble homme Adrien de Bœusin, licencié ès lois, seigneur et premier conseiller d'Abbeville, dont la fille, Isabeau de Bœusin, épousa, par contrat du 2 mars 1562, Jean Gaude, écuyer, seigneur de Saint-Ellier, licencié ès lois, fils de Jean Gaude, seigneur des mêmes lieux, et de Marie des Groiseliers. *D'azur, au chevron, accompagné de trois trèfles, soutenus chacun d'un croissant, le tout d'or; au chef du même, chargé de trois croisettes ancrées de gueules.*

BOHIER. Barons de Saint-Cirgues, seigneurs de Saint-Martin, d'Orfeuille, en Auvergne, en Touraine, en Champagne et en Normandie. Cette famille est d'ancienne bourgeoisie de la ville d'Issoire, où elle est connue depuis l'an 1280, que vivait Robert Bohier, depuis lequel elle établit sa filiation. Austremoine Boyer, seigneur de Sivrac, son arrière-petit-fils, fut secrétaire des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rois Charles VII et Louis IX, et fut anobli par le roi Charles VIII, au mois de janvier 1490. On compte parmi ses descendants, un cardinal, archevêque de Bourges, un évêque de Saint-Malo et un évêque d'Agde. *D'or, au lion d'azur; au chef de gueules.*

DU BOIS DE CHAMBELLÉ, en Anjou; Robin du Bois, seigneur du Bois de Chambellé, et frère de Jean du Bois, chevalier, seigneur du Bois, vivait en 1440. *D'or, à la croix de sable, chargée d'une croisette d'argent.*

BOISROT DE LA COUR, en Berri; famille originaire de Lorraine. Elle a pour auteur Louis Boisrot, seigneur des Combes, frère d'Etienne Boisrot, seigneur des Chaumes, échevin de Bourges, en 1546. Cette famille a donné plusieurs officiers distingués dans la cavalerie et l'infanterie. Elle a obtenu le titre de *baron* le 3 mars 1815. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même, les deux en chef, sommées de deux oiseaux affrontés d'argent.*

DE BOISSEUL, comte de Boisseul; maison d'ancienne chevalerie du Limosin, qui tire son nom d'une terre située en cette province, sur les confins du Périgord. Elle est connue depuis Pierre et Giraud de Boisseul, frères, qui, l'an 1181, firent une donation à l'abbaye de Dalon, au diocèse de Limoges. La filiation est établie depuis Guï de Boisseul, chevalier, vivant en 1239. Cette maison a des alliances illustres et des services militaires. Elle a donné un maréchal de camp et plusieurs officiers de marque, et a obtenu les honneurs de la cour, sur preuves, en 1784. *D'argent, à la bande de sable, chargée de trois losanges d'argent; à la bordure de sable, semée de larmes d'argent et de gueules.*

DE BONNAY, en Berry et en Bourbonnais, maison d'ancienne chevalerie, connue par titres depuis l'an 1147, qui tire son nom de la terre de Bonnay, en Berry, sur les confins du Bourbonnais. Elle est décorée, depuis 1815, de *la pairie* et du titre de *marquis. D'azur, au chef d'or, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'argent, brochant sur le tout.*

DE BONNAY, famille ancienne de Bourgogne, où elle est connue depuis le milieu du douzième siècle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'argent, à trois hures de sanglier de sable, défendues du champ.

DE BONNECHOSE, en Normandie. Cette famille remonte à Jean de Bonnechose Ier du nom, vivant en 1200, mais n'ayant aucune qualification. Jean II, son arrière petit-fils, seigneur d'Hienville, fut déclaré roturier, et imposé à la taille, avec autre Jean de Bonnechose, son frère, seigneur de la Cornilière, en 1463, par Remond Montfaut, commissaire du roi Jean II. Mais, ignorant ce jugement de 1463, les commissaires du Roi l'exemptèrent, en 1471, du droit de francs fiefs, déclarant que ses prédécesseurs avaient fait le service ès guerres comme les autres nobles. En effet, le père de ces deux Jean, Collin de Bonnechose, est qualifié écuyer dans six actes des années 1391, 1392, 1402 et 1403. Leurs descendants ont formé sept branches, qui toutes ont été maintenues dans leur noblesse. *D'argent, à trois bustes de sauvages de carnation.*

DE BORDES DU CHATELET, barons de Lormey, en Bresse. Le véritable nom de cette famille est *Gros-Jean.* Guichenon dit positivement que Georges-Claude et Jean de Bordes, frères, vivants en 1592, originaires de Cerdon, sont les premiers nobles de cette famille.

D'Hozier, dans la généalogie qu'il en donne, les fait fils de Claude Gros-Jean et de Claude Bordes, sa femme; mais il ne fait pas mention de l'annoblissement accordé, en 1592, par Charles Emmanuel, duc de Savoie, à Claude Gros-Jean de Bordes, fils de Claude, substitué aux noms et armes de Bordes, par Perceval Bordes, son beau-père, aux termes de son testament du 5 juin 1557. *Coupé, au 1 d'or, au cheval issant de gueules; au 2 de sinople, à la molette d'éperon à huit rais d'or.*

DE BOSREDON, en Auvergne, famille qui prouve une filiation suivie depuis noble homme Jean Mathelin de Bosredon, écuyer, baron du Puy-Saint-Gulmier, qui, le 7 janvier 1601, épousa Marguerite le Groing de Châlus. Il en eut François-Bertrand de Bosredon, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Gulmier, marié, par contrat du 29 septembre 1671, avec Léonarde Bouliot, dont il avait eu quatre fils naturels, qu'ils légitimèrent par leur mariage, savoir : Jean, Gabriel, Jean le jeune et Ga-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

brielle de Bosredon. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules ; aux 2 et 3 vairés d'argent et de sinople de quatre tires.*

DE BOSSOREILLE, en Anjou, famille originaire des montagnes d'Auvergne. Pierre-Martin de Bossoreille, écuyer, seigneur de Ribon, vivant en 1738, fut conseiller-secrétaire du Roi près le parlement de Besançon. Le chef de cette famille a assisté à la convocation de la noblesse d'Anjou, pour la nomination des députés aux Etats-Généraux en 1789. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux croissants, et en pointe d'une croisette patée, le tout du même.* Couronne de comte. Supports : Deux lions, celui à senestre en barroque.

DU BOUCHET, René du Bouchet, seigneur de la Haye de Torcé, de Méral, de Pengenay, chevalier de l'ordre du roi, épousa, le 30 janvier 1600, Anne Chenu, veuve de Jean des Hommeaux, seigneur de la Perrochère. *D'hermine, papelonné de gueules.*

BOUDET, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, connue depuis le quatorzième siècle sous le nom de *Croville. Voyez* ce nom dans la première série du Dictionnaire véridique.

DU BOUEXIC DE PINIEUX, DE LA DRIENNAYE, DE GUICHEN, en Bretagne. Cette famille s'est divisée en plusieurs branches, dont deux ont été anoblies ; savoir les seigneurs de la Chapelle et de Pinieux, en 1595 ; et les seigneurs de la Driennaye, de Chateaublanc, etc., en 1636. L'amiral comte de Guichen était de la dernière branche de cette famille. *D'argent, à trois pins de sinople.*

DE LA BOUGATRIÈRE. *Voyez* COURTE.

DE BOUILLÉ ou BOULIER DU CHARIOL (1), noblesse d'ancienne chevalerie des provinces du Maine et

(1) Les titres anciens dénomment aussi cette maison avec les variations suivantes; savoir : Bouilletz, Boyliers, Boulhier, conformément au latin qui est *Bolherii*, *Botlherii* et *Boulherii*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'Auvergne. On en trouve des traces dans cette dernière province dès le dixième siècle. Cette maison a produit un grand nombre de personnages distingués dans les armes et dans le clergé. Elle a donné, outre un grand nombre d'officiers supérieurs, des lieutenants-généraux, un chef d'escadre, des gouverneurs et commandants de provinces, des capitaines de cent hommes d'armes, des conseillers d'état, des chambellans de nos Rois, des commandeurs de Saint-Jean de Jérusalem, à Rhodes et à Malte; des chevaliers de l'ordre du Roi sous François Ier, et du Saint-Esprit sous Henri III, Henri IV et Louis XIV; un évêque d'Autun, premier aumônier du Roi; des comtes de Brioude et de Lyon, etc. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1763, 1775, 1785 et 1786, sur preuves faites au cabinet des ordres du Roi.

Après l'affaire de Nanci, en 1790, le Roi manifesta le désir de donner le bâton de maréchal de France à François-Claude-Amour, marquis de Bouillé, alors général en chef de l'armée de Meuse, Sarre et Moselle; mais ce général, par des motifs de délicatesse dignes de son noble caractère, ne voulut point accepter une grâce que les factieux auraient pu considérer alors comme un prix qu'il mettait à son dévouement envers un souverain qu'il servit avec tant d'affection et de désintéressement.

Jean-Baptiste de Bouillé, ancien aumônier de la reine Marie-Antoinette d'Autriche, et aujourd'hui de S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, a été nommé à l'évêché de Poitiers. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la fasce de gueules, frétée d'or et accostée de deux burèles du second émail*, qui est DE BOUILLÉ; *aux 2 et 3 de gueules, à la croix ancrée d'argent*, qui est DU CHARIOL. Tenants: *Deux maures enchaînés*. Cimier: *Un Maure issant*. Devise: *Tout par labeur; à vero bello christi*. Cri de guerre: *Le Chariol*.

DE BOULBON. *Voyez* ORAISON.

DE BOURGOING, sieur du Vernay, de Vauclec, etc., en Nivernais, famille anoblie par charges, et connue dès le quinzième siècle. *D'azur, à la croix ancrée d'or*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE BOURRIENNE. *Voyez* FAUVELET.

BOUTET DE MARANVILLE, en Champagne; cette famille a pour auteur Cyr Boutet, fils naturel de François Boutet, écuyer, co-seigneur de Censy et de Jeanne Courtaut, légitimé et anobli par lettres du roi Henry IV, du mois de juillet 1596, registrées en la chambre des comptes de Dijon, le 10 mai 1597. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout du même.*

DE BOYER DE CHOISY, famille originaire d'Auvergne, transplantée en Provence, puis en Normandie, maintenue dans sa noblesse, le 12 janvier 1668, sur ses preuves remontées à Jean de Boyer, premier du nom, écuyer, seigneur de Choisy, commissaire des guerres en 1556, marié, le 14 juillet 1551, avec Jeanne de la Marre. On ne doit pas confondre cette famille, comme on a fait dans le tome 1er du Dictionnaire véridique, avec une maison du même nom, d'ancienne chevalerie d'Auvergne, dont étaient Pierre Boyer, chevalier en 1285, autre Pierre, chevalier, co-seigneur de Moissac-le-Chatel, en 1303, et Robert Boyer, écuyer, seigneur de Donnezac et de Verdernac, près de Saint-Flour, en 1353. La famille de Boyer de Choisy a constamment suivi le parti des armes, et particulièrement dans le corps du génie. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois lys au naturel.*

BOYER D'EGUILLES, D'ARGENS ET DE BANDOL, en Provence. Cette famille originaire d'Ollioules, remonte à Etienne Boyer, surnommé le Capitaine, connu par ses exploits militaires durant la Ligue, anobli le 16 janvier 1514, moyennant cent écus d'or. Cette famille a donné des magistrats et des officiers distingués. Le marquis d'Argens, chambellan du roi de Prusse, connu par ses nombreux écrits philosophiques, mort le 11 janvier 1771, était de cette famille. *D'azur, à l'étoile d'or, chargé d'un écusson d'azur surchargé d'une fleur de lys d'or, au chef d'argent.*

BOYER DE FONTCOLOMBE, famille originaire de la ville d'Aix, dont la noblesse remonte à Honoré Boyer, procureur du pays en 1726, reçu secrétaire du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

roi, le 11 septembre 1741. *D'azur, à la trangle d'or, sommée d'un bœuf, et accompagnée en chef de trois étoiles, et en pointe d'un cœur, le tout du même.*

BOYER DE TREBILLANE, en Provence. Cette famille tire sa noblesse de l'office de secrétaire du roi, exercé en 1711 par Claude Boyer. *D'azur, au bœuf d'or, surmonté de trois étoiles d'argent.*

DE BRANCAS, ducs de Villars-Brancas, par érection de 1627, pairs de France au mois de juillet 1652, ducs de Brancas-Careste le 16 février 1785, ducs de Lauragais par brevet du mois de janvier 1755, grands d'Espagne de la première classe en 1730, princes de Nizaro, dans l'Archipel, etc., noblesse illustre et chevaleresque, originaire du royaume de Naples, où elle a formé jusqu'à trente-deux branches; elle est issue de Marin Brancassio, chevalier napolitain qui offrit, en 1187, au roi Guillaume le Bon, d'aller servir à l'expédition de la Terre-Sainte, publiée par le pape, avec huit hommes d'armes et quinze de pied, quoiqu'il ne dût le service militaire qu'avec quatre hommes seulement, à cause du fief qu'il avait acquis de Faulcon de Tullia. Une branche de cette puissante maison s'établit au comtat Vénaissin, vers la fin du quatorzième siècle; elle y a soutenu l'éclat de son origine par de grandes illustrations. Elle compte des maréchaux de l'église romaine, des chanceliers de Sicile, un amiral de France, des chevaliers des ordres du roi et de la Toison-d'or, des commandeurs de Saint-Louis, des lieutenants-généraux des armées; des gouverneurs de provinces, des ambassadeurs, des conseillers d'état d'épée, quatre cardinaux, un archevêque de Tarente. *D'azur, au pal d'argent, chargé de trois tours de gueules, et accosté de quatre jambes de lion d'or, affrontées en bandes et en barres mouvantes des flancs de l'écu.*

Les seigneurs de Villosc, éteints, portaient *un écu chargé d'une fasce accompagnée de quatre pates de lion.*

BRANDIN D'ALERAC, en Bretagne. Cette famille a obtenu des lettres de noblesse en 1607. *D'argent, au lion de sable, ayant la queue nouée, lampassé, armé et couronné de gueules.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE BRANDIN DE SAINT-LAURENS, en Normandie. Cette famille a pour auteur Jean-Brandin, qui, avec Jeanne, sa femme, fut anobli au mois de juin 1397. *D'azur, à la flamme d'argent, accompagnée de trois molettes d'éperon du même.*

DE BRANDT DE GALAMETZ, en Artois. Cette famille, qui subsiste aux environs d'Arras, est originaire de la ville de Saint-Omer, et a pour auteur Jean Brandt, greffier de cette ville, anobli par lettres du roi Philippe II, du 7 février 1587, registrées à Lille. *D'azur, à trois flammes d'or.*

BRANT DE DORINES, aux Pays-Bas. Cette famille a pour auteur Jean, dit *Brant*, sire d'Ayseaux, fils naturel de Jean III, duc de Lothier et de Brabant, ainsi qu'il conste d'un acte dépêché au conseil privé de Bruxelles, le 10 avril 1656. *De sable, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; à la cotice d'argent chargée de trois lionceaux de gueules, brochante sur le tout.*

DE BRASSAC. *Voyez* PERRIN DE BRASSAC.

DE BRAVARD D'EYSSAC, maison d'ancienne chevalerie d'Auvergne, connue depuis Etienne de Bravard, écuyer, vivant en 1293, probablement père de Jean et de Robert de Bravard, co-seigneurs d'Eyssac en 1327. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois billettes du même.*

BRAYER, en Soissonnais. Cette famille a pour auteur Gaspard Brayer, conseiller et médecin ordinaire du roi, anobli tant en considération des longs et recommandables services par lui rendus au roi et au public, dans sa profession, qu'à la recommandation du comte de Soissons. Ces lettres sont datées de Paris, au mois de mars 1623, et elles furent registrées à la cour des aides, le 27 novembre suivant. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de trois étoiles mal ordonnées d'azur, et en pointe d'une pensée au naturel.*

DE BRÉCY, (GAUTHIER). Postérieurement à la publication de la première série du Dictionnaire véridique, série dans laquelle nous avons présenté, pag. 81,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

deuxième volume, tous les détails sur cette famille, le Roi, par ordonnance du 7 septembre 1819, et sur le rapport du grand chancelier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, a autorisé Gauthier de Brécy, lecteur de son cabinet, à accepter et porter le titre et la croix de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, que S. M. le roi de Sardaigne, beau-frère de S. M. Louis XVIII, a bien voulu lui accorder en considération et récompense de ses services et de son dévouement au trône des Bourbons, en 1793, au siége de Toulon, siége dans le cours duquel les troupes piémontaises étaient comme les troupes napolitaines au service de l'armée royale.

C'est pour les mêmes services que nous avons mentionné, dans la première série, la concession qui a été précédemment faite, à Gauthier de Brécy, par S. M. le roi de Naples, du titre et de la décoration de chevalier de son ordre royal Constantin, ou Constantinien des Deux-Siciles.

En rapportant dans la première série les armoiries de cette famille, nous avons oublié de dire qu'elles sont consignées à la page 87 du grand armorial de la ville de Paris.

DE BREHIER en Bretagne. Les armes de cette famille, qu'on ne voit pas avoir été maintenue, lors de la réformation de 1666, sont : *d'argent, à trois olives de sinople.*

BREHIER D'ARQUEVILLE, en Normandie, famille noble et ancienne de Normandie, dont était Charles Brehier d'Arqueville, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1604. *D'or, à trois merlettes de sable.*

DE BREMOY, en Bretagne, famille originaire de Normandie, anoblie pour services militaires, par lettres du mois de novembre 1677, registrées en la chambre des comptes de la province de Normandie, le 4 août 1716, et aux aides et finances le même jour, accordées à François de Bremoy, sous-brigadier des chevau-légers, chevalier de Saint-Louis. Depuis François, tous les membres de cette famille ont été décorés du même ordre. Elle a donné un brigadier des armées, et plu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sieurs officiers sur terre et sur mer. *D'azur, à l'épée d'or, accompagnée de trois couronnes triomphales du même.*

DE BRÉON, terre et seigneurie en Anjou, dans l'élection de Baugé, où l'on compte deux cent cinquante-sept feux, qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, qui s'est fondue sur la fin du dix-septième siècle, dans la maison de *Lancrau*, qui en porte le nom. *Voyez* LANCRAU. *D'argent, à la fasce contre-fleurdélysée de gueules.*

BRETAGNE. La noblesse de cette province s'est constamment maintenue dans son ancienneté; elle est redevable de cette faveur à une ordonnance, rendue en 1185, par le comte Geoffroi, fils de Henri II, roi d'Angleterre, et connue sous le nom d'*assise du comte Geoffroi.* Ce prince était devenu duc de Bretagne, par son mariage avec Constance, héritière de cette souveraineté, et voyant que les partages égaux qui se faisaient entre les enfants des barons, des bannerets et des autres seigneurs et nobles de son duché, avaient tellement diminué les grandes terres, qu'à peine restait-il aux aînés de quoi soutenir l'éclat de leur naissance, il ordonna qu'à l'avenir les fils aînés des barons et des chevaliers recueilleraient en entier tous les biens de la succession de leur père et mère, et qu'ils ne donneraient aux cadets que des partages à *veages*, pour les entretenir selon leur condition, et par l'avis de leurs parents communs.

La forme de ces partages fut depuis réformée et réglée à un tiers des biens de la succession des père et mère, pour tous les cadets; les deux autres tiers demeurèrent à l'aîné.

Jean V, duc de Bretagne, fit commencer, en 1427, la réformation de la noblesse; Pierre II la fit continuer et il ordonna, en outre, que les roturiers ne pourraient acheter aucuns fiefs ou terres nobles, et il imposa double taxe à ceux qui en avaient acquis alors.

La province de Bretagne ayant été ensuite réunie à la France, on fit encore de nouvelles réformations de la noblesse avec celle des fiefs nobles, possédés par des roturiers, sous le nom de *francs fiefs.* Ce fut Henri III,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

roi de France, qui, en 1580, régla la coutume de Bretagne pour les partages nobles.

En 1668, Louis XIV ordonna une recherche générale de la noblesse, dans son royaume, et en chargea les intendants de provinces; mais celle de Bretagne fut confiée à une chambre royale établie à Rennes, et composée de présidents et de conseillers choisis des deux semestres du parlement; c'est assurément la plus exacte et la plus sévère du royaume. Cependant, j'ai sous les yeux une lettre de Monsieur le président Robien, à M. de Clairambault, qui l'informe qu'un nommé *Du Lièvre*, commis à un des greffes du parlement de Bretagne, a falsifié quelques minutes d'arrêts de noblesse; et un *post-scriptum*, mis de la main de M. de Clairambault, dit qu'il y a une infinité d'altérations de ce genre, qui lui ont fait soupçonner plusieurs de ces jugements de maintenue; mais ces délits sont postérieurs, et la gloire et la réputation des magistrats qui ont procédé à la réformation de 1668, ne peuvent nullement en souffrir.

Pour être admis aux états de Bretagne, il fallait avoir l'âge de vingt-cinq ans accomplis, et faire preuve d'au-moins cent ans de noblesse (Déclaration du 26 juin 1736.)

Les nobles de la province de BRETAGNE, à l'égard de la profession des arts, dérogeaient de priviléges qui leur étaient particuliers. La noblesse y dormait, dit d'Argentré, mais ne s'y éteignait pas. En effet, suivant les articles 51 et 52 de la coutume de Bretagne, la noblesse ne pouvait se perdre dans cette province par *prescription*, par *dérogeance*, ni même par *désistement*. Quelque longue qu'ait été la dérogeance, son seul effet était de suspendre ou d'assoupir, dans ceux qui en faisaient usage, les droits et les priviléges de la noblesse, en l'assujétissant aux impositions roturières, pendant la durée de la dérogeance. Cette suspension leur était purement personnelle, et ne pouvait nuire au droit acquis à leurs descendants, qui n'étaient pas même obligés d'obtenir des lettres de réhabilitation. Cependant, dans la suite, lorsqu'une famille était dans le cas de dérogeance, elle ne pouvait rentrer dans son premier état qu'en vertu de lettres du prince: c'est ce qu'on nommait lettres de relief ou de réhabilitation.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il y avait deux moyens de prouver sa noblesse en Bretagne : le premier se tirait des anciennes réformations de la noblesse de cette province, réformations faites dans les quinzième et seizième siècles ; le second, du gouvernement noble fait cent ans auparavant pour prouver la souche certaine de sa noblesse.

L'édit du mois de mars 1553, pour la création du parlement de Bretagne, établit trente-deux conseillers, savoir : seize originaires bretons, occupant les charges dites *originaires*, pour lesquelles il fallait faire des preuves de noblesse ; et seize non-originaires, appelées *angevines* ou *françaises*, lesquelles n'astreignaient point aux preuves.

Un édit du mois de septembre 1677, porte anoblissement de plusieurs personnes en Bretagne, avec faculté de partager selon l'assise du comte Geoffroy, pourvu toutefois que lesdits anoblis, et leur postérité, vécussent noblement, et à condition qu'ils contribueront au ban et arrière-ban pour les fiefs à eux appartenants, comme les autres nobles du royaume.

Nomenclature des gentilshommes bretons qui s'associèrent le 25 avril 1379, pour soutenir le parti de leur duc.

Le sire de Montfort ; de Lohéac ; Charles de Dinan, sieur de Montafilan ; Jean, sieur de Beaumanoir ; Pierre Tournemine, sieur de la Hunaudaye ; Olivier, sieur de Montauban ; Rollan, vicomte de Coëtmen, Olivier de Launay, sieur de Pluscalec ; Alain, sieur du Périer ; Eon, sieur de Quéranrays, Geoffroy de Dinan ; Geoffroy de Quérimel ; Robert de Guitté ; Eustache de la Houssaye ; Olivier de Vauclerc ; Etienne Gouyon ; Eon Tenongon ; Eon de Pleumaugat : Jean de la Soraye ; Rolland de Quersaliou ; Pierre de Largentaye ; Henri de Plédren ; Elix de Mutilien ; Jean Ferron ; Olivier Ferron ; Geoffroy Ferron ; Guillaume le Moine ; Allain de Beaubois ; Robin de Lanvalay ; Guillaume de Couaitregan ; Geoffroy de Chef du Bois ; Briand de Montfort, Olivier du Boisjean ; Jean de Plorec ; Olivier Thomelin, chevaliers. Geoffroy de Pargas ; Rolland de Quergorlay ; Berthelot d'Angoulvent ; Henri de Boisjean ; Jean de Trezviguidy : Simon Richard ; Philippe d'Ouquelence,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

écuyers, pour eux et leurs alliés d'une part, et Allain de Malestroit, Robert de la Motte, seigneur de Boczac; Jean Raguenel, vicomte de Dinan; Jean de Malestroit; Amaury de Fontenay; René de Beloczac; Gohier de Champaigné; Geoffroy Ruffier; Guillaume de Chévigné; Guillaume d'Omaigné; Georges de Saint-Gilles; Robin de Baulon; Allain de Montbourcher; Gui de Sévigné; Gui Dougué, Jean du Plessis; Guillaume Mahé, chevaliers:

Réné Botherel; Bertrand de Montbourcher; Georges Chesnel; Pierre Trégué; Jean de Saint-Pern; Robert de Mélesse; Jean de la Motte; Thibaut Douguern; Bonnables de Champaigné; Jean Le Véer; Pierre le Veyer; écuyers pour eux et leurs alliés d'autre part.

Autre association des nobles et des bourgeois pour la garde de la ville de Rennes.

Les *nobles*, Allain de Malestroit; messire Robert de la Motte, seigneur de Boczac; Jean de Malestroit; messire Réné de Boczac; messire Gohier de Champaigné; messire Geoffroy Ruffier; messire Guillaume de Chéveigné; messire Guillaume de Domaigné; messire Guillaume Mahé; messire Georges de Saint-Gilles; messire Jean du Plessis; messire Allain de Montboucher; messire Robin de Baulon; et messire Guy du Gué, chevalier.

Louis de Malestroit; Renault Boterel; Bertrand de Montbourcher, Simon de Montbourcher; Robert de Mélesse; Jean Raguenel; Jean de la Motte; Thibault du Guern; Jean de Saint-Pern; Guillaume de la Maignanne; Guillaume Gicquel; Raoul de Montgermont; Allain du Plessis; Perrin du Plessis; Pierre de Tréguéné; Bonnabes de Champaigné; Briand de Benazé; Guillaume de Channé; Jean de la Roche; Jean Hastes; Jean le Véer; Perrot le Véer; Jean de la Touche; Guillaume de Chasteauletard; Guyon de Préauvé; Jean Glé; Perrot de Beaucé; Payen d'Espinay; Bertrand de Saint-Pern; Raoulet de Montgermont de la Bauldière; Jamet de Corcé; Jean de Lourme; Guillaume de Lourme; Robin de Lourme; Robin de Buris; Jean de Partenay, Jean de Bobril; Robin Mandart; Jean Le Coq; Robert de Tixve; Macé Levesque; Pierre Botherel; Allain de Bourgon; Pierre Orcant; Bertrand de la Motte; Thibaut de la Bouexiere; Thibaut de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Champagné ; Robin Louaïsel ; Jean de la Rivière ; Nicolas Lothodé ; Raoul de la Motte ; Geoffroy Piedevaché ; Raoul de Saint-Aubin, Hardouin des Vignes ; Guillaume Troschart ; Thomas des Boschaux ; Allain Chovan ; Pierre du Fresne ; Perrot de Sénédavy ; Geoffroi de Beaucé ; Olivier des Bocheaux ; Fouquet Hastelou ; Georges Chesnel ; Jean Duhoux de Penhoët ; Olivier le Voyer ; Jean de Breneuc ; Georget Audiger ; Thomas de Bintin ; Jean de la Vallette ; Briand Lobel ; Rolland de Chavaines ; Olivier de Saint-Pern ; Perrin du Tronchay ; Guillaume de Laillé ; Jean de Courein ; Jean Des Bocheaux ; Jean Botherel ; Olivier de Langan ; Samson de Chenesgué ; Raoul de Litré ; Jean Garel ; Olivier de Litré ; Collin Genest ; Philippot le Chat ; Perrin de Langan ; Guillaume Brun ; Guillaume du Rocher ; Pierre de Bruc ; Olivier de la Motte ; Guillaume de Glamet ; Olivier Bruslart ; Jamet de la Touche ; Raoul Rolland ; Perrot Seneschal ; Guillaume de Guénour ; Perrot Moaisen ; Eon de Baulon ; Jean Bardoul ; Allain de Champaigné ; Macé Hates ; Jean de Beac ; Guyon le Jambu ; Olivier du Boishamon, Geoffroy Aguillon ; Jean de Neufville ; Bonnabès le Voyer ; Bertrand Mahé ; Jean Bozdent ; André de la Barre ; Jean Mahuion ; Michel Crespin ; Guillaume de la Bisaye ; Perrot le Coc ; Robin le Bourdonnaye, Geoffroy de Chenné ; Guillaume Henry ; Jean Nyel ; Olivier Botherel ; Phélippot Brochart ; Raoulet des Hayes ; Jean de Launay ; Guillaume Rabaud ; Geoffroy de Chévégné ; Perrot de Carcé ; Georget Cornillet ; Olivier de la Hercedoyère ; Jean Aguillon ; Perrot Orcant ; Berthelot de la Piguelaye ; Guillaume de Bintin ; écuyers, etc.

Et pour les bourgeois comparurent : Jamet Treslacohuë ; Jean de Beaumont ; Jean de la Haye ; Perrin Mercier, et plusieurs autres.

Combat des Trente.

Dans les siècles de la chevalerie, la Bretagne a été souvent le théâtre de ces combats sanglants où la valeur seule enchaînait la victoire, et auxquels il n'eût fallu qu'un plus grand nombre de combattants pour passer à la postérité. L'histoire a dû baisser son voile sur ces nombreux défis et ces luttes meurtrières où des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

compatriotes, des parents mêmes s'entretuaient pour faire étalage d'une inutile valeur; mais elle a consacré le souvenir de plusieurs beaux faits d'armes de ce genre, parce qu'ils appartiennent essentiellement à la gloire nationale. Parmi ces nombreux cartels, celui dont la Bretagne s'est le plus glorifiée est le *combat des Trente*, ainsi nommé dans l'histoire parce qu'il eut lieu entre trente Bretons contre trente Anglais. Pour venger la mort d'Ageworth, leur lieutenant-général en Bretagne, les Anglais dévastaient toutes les contrées, et n'épargnaient ni les marchands ni les laboureurs. Le maréchal de Beaumanoir voulut arrêter des vexations si contraires à la trève qui avait été publiée en Bretagne par ordre du roi d'Angleterre; il commandait alors dans Josselin, pour Charles de Blois, dont il avait toujours suivi le parti. Ne pouvant sortir de cette place sans s'exposer à quelqu'insulte, il envoya demander un sauf-conduit à Richard Bembro, chevalier anglais et capitaine de Ploermel. Bembro avait été compagnon d'armes de Thomas d'Ageworth, et portait fort impatiemment la mort de son ancien ami; cependant il permit à Beaumanoir de le venir trouver : Beaumanoir lui reprocha vivement toutes les violences qu'il exerçait sur les chemins et dans les campagnes; Bembro ne demeura pas sans réponse, mais la querelle s'étant échauffée peu à peu, l'un des deux proposa un combat de trente contre trente, qui fut accepté par l'autre; le rendez-vous fut donné au chêne de mi-voie, qui était à moitié chemin de Josselin à Ploërmel, et le jour fut marqué au 27 de mars qui était le quatrième dimanche de carême, l'an 1351. Beaumanoir étant retourné à Josselin, annonça cette nouvelle aux gentilshommes bretons qui y étaient en garnison. Plusieurs lui firent offre de service, mais il ne put les satisfaire tous, parce que le nombre des champions était fixé. Il choisit neuf chevaliers et vingt-un écuyers. Les chevaliers furent le sire de Tinteniac, Gui de Rochefort, Yves Charruel, Robin Raguenel, Huon de Saint-Yvon, Caro de Bodegat, Olivier Arrel, Geoffroy du Bois et Jean Rousselet. Les autres furent Guillaume de Montauban, Alain de Tinteniac, Tristan de Pestivien, Alain de Kérenrais, Olivier de Kérenrais, son oncle, Louis Goyon Geoffroy de la Roche, Guyon de Pontblanc, Geoffroy de Beaucorps, Maurice du Parc, Jean

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Sérent, les deux Fontenai, Geoffroi Poulard, Maurice et Geslin de Tronguidi, Guillaume de la Lande, Olivier de Monteville, Simon Richard, Guillaume de la Marche et Geoffroi Mellon.

Bembro ne put trouver dans sa garnison assez d'Anglais sur lesquels il put compter pour faire le nombre de trente, dans une action aussi importante pour la gloire de sa nation; il n'eut que vingt Anglais dans sa troupe, les autres étaient Allemands et Bretons. Les Anglais et Allemands furent : Robert Knole, Croquart, Hervé de Lexualen, Jean Plésanton, Richart le Gaillart, Hugues son frère, Jannequin Taillart, Repefort, Richard de Lande, Thomelin Billefort, Hucheton Clamaban, Gautier Lallemand, Jannequin de Guennechoup, Hannequin Hérouard, Jannequin le Maréchal, Thomelin Huleton, Hüe de Caverlé, Robinet Mélipars, Yfrai ou Isannai, Valentin, Jean Roussel, Dagorne et un soldat nommé Hulbitée, homme de grande taille, puissant et fort. On ignore le nom des trois autres. Les Bretons de ce parti étaient Perrin de Camelon, Guillemin le Gaillart, Raoul Prévot, et Dardaine.

Ils s'armèrent tous de pied en cap, et se rendirent au lieu marqué, le quatrième dimanche de carême; Bembro entra le premier dans le champ de bataille, et y rangea sa troupe; Beaumanoir fit la même chose de son côté. L'un et l'autre firent une courte harangue militaire à leurs gens, pour les exhorter à soutenir, avec leur valeur ordinaire, l'honneur de la nation. Bembro ajouta qu'il y avait une prophétie de Merlin, qui promettait ce jour-là une victoire aux Anglais; mais il en est de ces prophéties prétendues comme de toutes celles qui n'ont pas Dieu pour auteur; on y trouve ce qu'on veut. Tous les combattants étant prêts à donner, Bembro fit signe à Beaumanoir pour lui parler en particulier; Beaumanoir s'étant avancé, Bembro lui représenta qu'ils s'étaient engagés un peu légèrement : qu'un combat de cette nature ne devait point se donner sans la permission des princes dont ils dépendaient, et qu'il convenait de le différer jusqu'à ce qu'on l'eût obtenue; Beaumanoir répondit qu'il s'y prenait un peu tard pour rompre une partie si bien liée; que la noblesse bretonne s'étant rendue sur le champ de bataille,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ne s'en retournerait point sans savoir qui avait plus belle amie (1); qu'il consentait cependant de prendre là-dessus l'avis de ses compagnons d'armes; il leur en parla aussitôt; tous lui répondirent par la bouche de Charruel, qu'il était tems de voir qui d'entr'eux avait meilleur corps, et que si l'on se séparait sans combattre, ce serait apprêter à rire à tous les assistans, qui étaient en grand nombre, et faire une tache ineffaçable à leur réputation. Beaumanoir ayant rapporté cette réponse à Bembro, l'Anglais insista sur ce que les combats particuliers n'avançaient point les affaires des princes et qu'ils y perdaient toujours plus qu'ils n'y gagnaient, parce que quelque honneur que leurs sujets s'acquissent, il leur en coûtait de vaillans hommes dont la perte était difficile à réparer; Beaumanoir répondit que la considération des princes ne devait pas retarder un combat dont on était convenu; qu'il n'avait pas avec lui les seigneurs de Laval, de Montfort et de Lohéac; mais qu'il avait des hommes qui voulaient absolument mesurer leurs forces avec les Anglais.

Après ce pourparler, on ne pensa plus qu'à bien attaquer et à se bien défendre; dès que le signal fut donné, les combattans en vinrent aux mains, et se chargèrent d'une manière si terrible, que tous les assistants en furent saisis d'étonnement. Ils étaient rangés sur deux lignes, et chaque combattant avait affaire à celui qui lui était opposé. Leurs armes étaient inégales, chacun ayant eu la liberté de choisir celles qui lui convenaient le mieux. Billefort frappait d'un maillet pesant vingt-cinq livres et Hucheton d'un fauchard crochu et tranchant des deux côtés, et ainsi des autres. L'avantage fut d'abord pour les Anglais, qui tuèrent Mellon et Poulard. Pestivien fut blessé d'un marteau; Rousselet et Bodegat furent abattus à coups de mail: ces deux derniers furent faits prisonniers avec Charruel. Beaumanoir, animé par cette perte, redoubla ses coups, et les autres suivirent son exemple; les Anglais ne leur cédaient ni en forces ni en courage; les deux partis épuisés de fatigue, se retirèrent de concert pour prendre haleine et pour se rafraichir.

---

(1) Les combats singuliers des anciens chevaliers se faisaient toujours à l'honneur des dames qu'ils servaient.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dans cet intervalle, Beaumanoir exhorta les siens à ne pas s'étonner de la perte de cinq hommes. Geoffroi de la Roche lui dit que s'il était chevalier, il combattrait plus courageusement. Pour le satisfaire, Beaumanoir le fit chevalier sur-le-champ, et lui rappela les hauts faits d'armes de ses ancêtres, surtout ceux de Budes de la Roche, son père, qui s'était si distingué dans les guerres contre les Sarrazins d'Orient, que sa réputation volait par toute l'Europe et dans tout l'Orient.

Les combattants ayant pris quelques rafraîchissements, retournèrent au combat avec la même vigueur qu'auparavant. Bembro s'élança d'abord sur Beaumanoir, le saisit au corps et le somma de se rendre; mais dans ce moment Alain de Kérenrais, porta à Bembro un coup de lance dans le visage, et le renversa par terre; Geoffroi Dubois le choisit au défaut de la cuirasse, et lui passa son épée au travers du corps. La mort du chef étonna les membres. Mais Croquart prenant la parole leur dit: Compagnons, laissons-là les prophéties de Merlin, et ne comptons que sur nos armes et notre courage: Serrez-vous, tenez ferme, et combattez comme moi. Les Anglais se serrèrent, et le combat devint plus furieux qu'il n'avait encore été.

Cependant les trois prisonniers bretons, quoique blessés, profitèrent du désordre, qu'avait causé la mort de Bembro, s'échappèrent et allèrent rejoindre les leurs pour combattre encore. Croquart, Billefort, Caverlé, et Cnole, tenaient ferme, malgré la mort de Dagorne et de deux Allemands. Beaumanoir fut blessé dans ce moment; la perte de son sang et la fatigue du combat lui causant une grande altération il demanda à boire; Geoffroi du Bois l'ayant entendu lui répondit: Beaumanoir, bois ton sang, et ta soif se passera; cette réponse lui fit honte, il rentra au combat, et fit un nouvel effort pour se faire jour à travers des rangs ennemis, mais ce fut inutilement. Enfin Guillaume de Montauban monta à cheval, prit sa lance et feignit de s'éloigner de sa troupe; Beaumanoir l'ayant apperçu lui cria: faux et mauvais écuyer, où vas tu, pourquoi nous abandonnes-tu? il sera reproché à toi et à ta race à jamais. Montauban, sans s'étonner, lui dit: Ouvres-bien de ta part, Beaumanoir, et je ferai tout devoir de mon côté. A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il poussa son cheval, vers les An-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

glais, les rompit et en renversa huit en allant, et en revenant; les Bretons profitèrent de ce désordre, et pénétrèrent dans les rangs éclaircis, où ils firent un terrible carnage. Une bonne partie des Anglais fut tuée; Cuole, Caverlé, Billefort, Croquart et quelques autres furent faits prisonniers et conduits au château de Josselin. Tinteniac du côté des Bretons, et Croquart du côté des Anglais, remportèrent le prix de la valeur. Telle fut l'issue de la célèbre bataille des 30, si glorieuse à la nation bretonne: mais qui ne décida rien pour les affaires des deux prétendants à la possession du duché de Bretagne. *Hist. de Bretagne*, par D. Morice, t. I, pp. 280, 281 et 283.

Nomenclature des Bannerets, Chevaliers, et autres Seigneurs Bretons, appelés aux *Parlements généraux* des années 1451 et 1455, *sous Pierre* II, *duc de Bretagne.*

Acigné; de Basoges; de Beaufort; de Baumanoir, de Beaumont; de Beloczac; de Betton; de Beufves; de Bleheban; du Bois de la Motte; du Bois de la Roche; de Broon; de Campzillon; de Châteauneuf; du Châtel; du Châtelier d'Ereac; de Château-Giron; de Châtillon; de Clisson; de Coëffret; de Coësmes; de Coëtmen; de Coëtquen; de Coëtivy; de Combour; de Donges et Rochefort; de l'Espine - Gaudin; du Faouët; le vicomte du Fou; de la Feillée; de Fresnay; du Gué; du Guémadeuc; de Guéméné Guincamp; de la Guerche; de Quergorlay; de Guinen; de la Houssais; de la Hunaudais; du Juch, de Kaër; de Kaerimerech; de Kermoavan; de Kérouseré; de Kéranrais; de Lesnen; de Lestournouarn; de Lohéac; du Loroux Botreaux; de la Marzellière, de Martigné; de Matignon; de Maure; de Montauban; de Montrélaix; de la Motte Saint-Gilles; de Moulac; de la Muce; de Nevet; d'Oudon; du Pallets; de Penhoët; de Pestivien; de Ploeuc; du Perrier; du Plessis Ballusson; de Polmic; le vicomte de Pommerit; du Pont-l'Abbé; de Plusquallec; de la Rabaudière; de la Roche-Cervière; de la Roche-Mont-Boucher; de la Roche Rousse; de Rosmadec; de Rostrenen; de Rougé; de Saffré; de Saint-Brice; de Saint-Per ou Pillet; de Tiovarlain; de Tizé; de Tréal; de Trémédern; de Trévécar; du Vauclerc; de Vieille Vigne; du Vieux Châtel; d'Usel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE BRIDIEU, en Touraine, très-ancienne famille, originaire de la Marche, qui portait primitivement le nom de *Jacmeton*. Elle est distinguée par ses alliances et par ses services militaires. Elle remonte, par filiation, à Pierre Jacmeton, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Bridieu et de la Montardé, vivant le 26 juillet 1446. Il était issu, par plusieurs degrés, de Renaud de Bridieu, chevalier, qualifié *monseigneur* dans les lettres de plaintes de la comtesse de la Marche, adressées à Thibaud de Neuwy, sénéchal du Poitou, l'an 126... Cette famille a produit plusieurs officiers distingués, entre autres, un lieutenant-général des armées du roi, connu par la belle défense qu'il fit dans la ville de Guise, où il soutint, contre les Espagnols, vingt-quatre jours de tranchée ouverte, en 1650, et en conservant cette ville, la clef du royaume, il préserva la France d'une invasion. *D'azur, à la mâcle d'or, cramponnée doublement en la partie inférieure, accompagnée de trois étoiles du même.*

BRIENNE LE CHATEL, en Champagne, diocèse de Troyes, parlement de Paris, intendance de Châlons, élection de Bar-sur-Aube, à 6 lieues de Troyes, et à 11 de Châlons. On y compte 285 feux.

La seigneurie de Brienne, est un ancien comté qui était possédé, en 990, par Engilbert I, sixième aïeul de Gauthier III, comte de Brienne, roi de Sicile et duc de la Pouille, du chef de sa femme Marie, sœur de Guillaume III, et dont le fils Gauthier IV, dit le Grand, huitième comte de Brienne, est mort en 1251.

Gauthier VI, douzième comte de Brienne et duc d'Athènes, du chef de son aïeule, Isabeau de la Roche, était aussi connétable de France, et fut tué en 1356; il eut pour héritière sa sœur Isabeau, alliée à Wauthier IV, sire d'Enghien, et, par elle, treizième comte de Brienne. Il eut pour petit-fils, André, dix-septième comte de Brienne, dont la sœur Marguerite hérita de Brienne, d'Enghien et de Conversans; elle épousa 1° Jacques de Saint-Severin, et 2° Jean de Luxembourg, comte de Ligny, dix-neuvième comte de Brienne, mort en 1438; celui-ci est le sixième aïeul de Charles II, de Luxembourg, vingt-cinquième comte de Brienne, mort le 23 septembre 1605; il eut pour héritière, sa sœur, Louise de Luxembourg, alliée à Bernard de Béon, sei-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gneur du Massès, dont la fille, Louise de Béon-Luxembourg, épousa Henri-Auguste de Loménie, secrétaire-d'état, fils d'Antoine de Loménie, aussi secrétaire-d'état, qui acquit le comté de Brienne en 1623. *Voyez* LOMÉNIE.

Des anciens comtes de Brienne, sont sortis les comtes d'Eu et de Guines, dont Jean de Brienne, qui fut roi de Jérusalem, et empereur de Constantinople en 1231. Cette branche s'éteignit par la mort de Raoul II, de Brienne, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, décapité à Paris, le 19 novembre 1350; les vicomtes de Beaumont, au Maine, éteints en 1364; les seigneurs de Rameru, éteints après l'an 1278; les comtes de Bar-sur-Seine, fondés par Milon de Brienne, Ier. du nom, fils de Gauthier I, et d'Eustache, comtesse de Bar-sur-Seine, éteints l'an 1219, et les seigneurs de Conflans, dont les descendants se sont perpétués jusqu'à nos jours. *Voyez* CONFLANS.

Armes: Comtes de Brienne, de Rameru et de Conflans, etc. *D'azur, semé de billettes d'or; au lion du même, brochant.*

Rois de Jérusalem, comtes d'Eu et de Guines. *Ecartelé, aux 1 et 4 de Brienne; aux 2 et 3 de Champagne, qui est d'azur, à la bande d'argent, accostée de deux cotices contre-potencées de treize pièces d'or; sur le tout de* JÉRUSALEM, qui est *d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes du même.*

Vicomtes de Beaumont, au Maine. *D'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lion du même, brochant.*

DE LA BRIFFE, seigneurs de Ponsan, marquis de Ferrières, barons d'Arcy-sur-Aube, comtes d'Amilly, marquis et comtes de la Briffe; maison ancienne et distinguée par ses alliances, ses possessions et ses services militaires; originaire du vicomté de Fezenzaguet, en Armagnac, où sont situés la terre et le château de la Briffe. Elle est connue depuis Arnaud-Aner, damoiseau, seigneur de la Briffe, vivant en 1294; et établit sa filiation depuis Aner de la Briffe, chevalier, vivant en 1392 et 1401. Le comte de la Briffe a obtenu les honneurs de la cour le 23 mars 1789, en vertu de preuves faites au cabinet

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des ordres du roi. *D'argent, au lion de gueules; à la bordure d'argent, chargée de six merlettes de sable.*

DE BRIOIS, seigneurs d'Angres, de Poix, de la Mairie, de Neulette et d'Hulluch, très-ancienne famille de l'Artois, qui établit sa filiation depuis Jackemin de Briois, écuyer, qui, l'an 1254, combattit sous le seigneur de Licques à la prise et au sac d'Oisy. Elle a donné un écuyer du roi Charles VIII, des chevaliers de l'ordre du roi, et plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Maximilien-Philippe de Briois, chevalier, seigneur de Sailly, de la Pugnanderie et autres lieux, fut créé *chevalier*, lui et sa postérité, par lettres du roi Louis XIV, du mois de mars 1671. *De gueules, à trois gerbes d'or; à la bordure du même, chargée de huit tourteaux de champ.*

DE BRION, maison d'ancienne chevalerie d'Auvergne, éteinte depuis plusieurs siècles. Elle est connue, par titres, depuis Pons de Brion, chevalier, qui vivait l'an 1078, avec Rhetalde de Châteauneuf-Randon, sa femme. Arnaud de Brion (et non pas Bréon), seigneur de Mardoigne, fut un des seigneurs qui se croisèrent l'an 1102, sous Guillaume VII, comte d'Auvergne. Dauphine de Bréon, fille d'Ithier, seigneur de Mardoigne, épousa, l'an 1302, Bertrand II, seigneur de Saint-Nectaire, Maurin de Brion, chevalier, vivant en 1229, et Ozelet de Brion, en 1317. *D'azur, semé de trèfles, aliàs de billettes d'or; au lion du même, brochant sur le tout.*

DE BRION. *Voyez* LAIZER.

BRISSON DE BASOCHES, de Lorme, en Picardie; famille du parlement de Paris, anoblie par la magistrature et par les offices de secrétaire du roi, au milieu du seizième siècle. *D'azur, à trois fusées accolées d'argent.*

BROCARD, en Bourgogne. Cette famille descend de Claude Brocard, correcteur en la chambre des comptes de Dijon, dont la fille, Gabrielle Brocard, épousa, en 1558, Pierre Rémond, 1er du nom, co-seigneur de de Breviande, homme d'armes de la compagnie du sei-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gneur de Praslin, et bailli de Chaourse. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois brocards d'or.*

BROHON (Paul-Bernard), fils de Paul-Jacques-Réné, ancien capitaine de canonniers, fut créé baron, par décret impérial du 9 mai 1811 : a obtenu de nouvelles lettres-patentes de S. M. Louis XVIII, le 17 février 1815, a formé un majorat avec titre héréditaire. *Coupé, au 1 d'or, au chevron alaisé d'azur ; au 2 d'azur, au pélican d'argent, becqué d'or, sa piété d'argent* ; l'écu timbré d'une couronne de baron.

DE LA BROUE DE GANDELON, en Quercy ; famille qui tire sa noblesse des charges du parlement de Toulouse, sur la fin du seizième siècle. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois corbeaux de sable, becqués et membrés de gueules*, qui est DE LA BROUE : *aux 2 et 3 de sable, à la tour d'or, surmontée d'une cordelière du même.*

DE LA BROUE DE VAREILLES ; cette famille est connue en Poitou depuis le commencement du seizième siècle. Elle a des services et de bonnes alliances. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles d'argent, et en pointe d'une main du même.*

DE LA BROUSSE, marquis de Verteillac, en Périgord, famille anoblie pour services militaires par lettres du mois d'octobre 1644, registrées en la chambre des comptes de Paris en 1645, et à la cour des aides de Guienne et à l'élection de Périgueux en 1646, confirmées par d'autres lettres de l'année 1671, et par un arrêt du conseil de l'année 1672. Cette famille s'est rendue recommandable dans la carrière des armes, et a donné plusieurs généraux et officiers de marque ; elle a contracté des alliances distinguées. *D'or, au chêne terrassé de sinople, fruité de douze glands d'or ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DE BROVES. *Voyez* RAFELIS.

DE BRUC, seigneur de Livernière, de Signy, marquis de la Rablière, marquis de la Guerche par érection du mois de février 1682 ; comtes de Bruc de Montplaisir, marquis de Malestroit de Bruc, maison d'ancienne chevalerie de Bretagne, qui a pris son nom

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la chatellenie de Bruc en la paroisse de Guémené-Penfaut, dans l'évêché de Nantes, dont relevaient plusieurs fiefs et seigneuries nobles, seigneurie qui s'est perpétuée dans cette maison jusqu'à nos jours, et dont la possession remonte à près de 8 siècles. Un seigneur de Bruc servit sous Fergant, duc de Bretagne, qui suivit Guillaume le bâtard à la conquête de l'Angleterre, l'an 1066. M. Dorion, dans son poëme de la *bataille d'Hastings* (1) *ou l'Angleterre conquise* le nomme parmi les seigneurs bretons qui contribuèrent le plus par leur intrépidité au succès de cette journée mémorable. La maison de Bruc prouve sa généalogie depuis Guethenoc de Bruc, seigneur de Bruc, qui vivait en 1200. Elle a constamment suivi le parti des armes; a donné des chevaliers et écuyers bannerets, des capitaines d'hommes d'armes, un vice-chancellier de Bretagne en 1404, ambassadeur à Rome et en Angleterre; plusieurs personnages en grande considération à la cour des ducs; un grand nombre de capitaines et d'officiers supérieurs au service des rois de France, un général de division; un lieutenant-général grand' croix de Saint-Louis en 1693, un maréchal-de-camp; des chevaliers de Malte et de Saint-Louis, etc. Dans la prélature, cette maison compte un évêque de Dol en 1268, un évêque de Tréguier en 1427 transferé à Dol en 1431, et un évêque de Saint-Brieux après l'an 1439. *Dargent, à la rose de gueules boutonnée d'or.* Tenants : *deux anges.* Cimier : *la Sainte Vierge.* Devise : *Flos florum virgo maria in te confido.*

DE BRUEYS, en Languedoc, maison d'origine chevaleresque, prouvant une ascendance filiative, depuis Pierre de Brueys, vivant en 1350, époux de Bertrande du Caylar. Elle a produit des officiers supérieurs de terre et de mer, et un contre-amiral célèbre, qui périt glorieusement au combat d'Aboukir en 1797. *D'or, au lion de gueules, lampassé et armé de sable, entravé dans une cotice d'azur, bordée d'argent, ensorte qu'il l'embrasse dans ses deux pates de devant, et qu'elle broche sur les deux de derrière.*

---

(1) In-8°. Paris, 1806, pp. 57 et 160.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE BRYAS OU BRIAS, en Artois, marquis de Molenghem par lettres du 20 juin 1645, comtes de Bryas, par lettres du 30 mai 1649, maison d'ancienne chevalerie qui tire son nom de la seigneurie de Bryas, faisant partie du comté de St.-Pol, au diocèse d'Arras. Elle florissait dès l'an 1199. L'aîné de cette maison était premier pair de Liége; elle a produit des généraux au service d'Espagne avant la réunion de l'Artois à la couronne, et depuis cette réunion elle a donné nombre d'officiers supérieurs distingués par leur dévouement au service des rois de France. Dans la prélature, elle compte un évêque de Saint-Omer, sacré archevêque et duc de Cambray en 1675. *D'or, à la fasce de sable, accompagnée en chef de trois cormorants du même, becqués et membrés de gueules.*

DE BUATH, aux Pays-Bas. Guillemette de Buath épousa, vers l'an 1400, Jacquemart Rosel, d'une famille connue depuis l'an 1065. *De gueules, à six mouchetures d'argent.*

DE BUCELLI, barons de Salendrenque, seigneurs de Mausson et de Saint Hilaire, en Languedoc, famille originaire de Florence, qui s'est éteinte vers le milieu du seizième siècle dans la maison de la Fare. *D'or, au bufle rampant de sable, accolé d'une chaîne d'or, où pend un écusson de gueules à la croix d'or.*

DE BUDOS, vicomtes, puis marquis de Portes par érections de l'an 1585 et de l'an 1613, maison d'ancienne chevalerie de Guienne, issue, selon André du Chêne et Baluze, de l'illustre maison de Guilhem de Clermont Lodève, qui florissait dès la fin du douzième siècle. Cette maison s'est illustrée dans la carrière des armes. Elle a donné deux chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, un vice-amiral de France, un évêque d'Agde. Elle s'est éteinte vers la fin du dix-septième siècle. *D'azur, à trois bandes d'or.*

BUOR DE LAVOY, maison des plus anciennes et des mieux alliées du Poitou, que la tradition fait originaire d'Ecosse. Elle établit sa filiation en France depuis Guillaume Buor, seigneur de la Lande, qui l'an 1270 accompagna le roi Saint-Louis dans sa dernière croisade; à l'avantage de l'ancienneté elle joint celui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'avoir constamment suivi la carrière militaire où elle a donné des chevaliers, des écuyers, des hommes d'armes, des gouverneurs de places, nombre d'officiers de tous grades, un brigadier des armées navales, un capitaine de vaisseau, et plusieurs autres officiers de marine. Du nombre de ces officiers, décorés pour la plupart de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, plusieurs ont succombé pour la cause royale dans la guerre sanglante de la Vendée; l'un d'eux, Louis-Alexandre Buor de Lavoy, a servi à la funeste expédition de Quiberon. Il a été fait chef d'escadron et chevalier de Saint-Louis en 1814. *D'argent, à trois coquilles de gueules : au franc canton d'azur.*

DE BUROSSE. Famille ancienne, origine de Bearn. *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à la couronne d'argent; aux 2 et 3 d'azur, à trois besants d'or.*

BUSON DE CHAMPDIVERS, en Franche-Comté, famille qui tire sa noblesse des anciennes charges municipales de la ville libre et impériale de Besançon. Elle a été reçue à Malte en 1713, et à Saint-Georges en 1764. *Parti de gueules et d'argent, à quintefeuilles de l'un en l'autre.*

DE BUSSEUL, comtes de Busseul, barons de Saint-Sernin, illustre et ancienne maison de chevalerie de la province de Bourgogne, qui tire son nom d'une terre située dans le Charolais. Elle est connue depuis Hugues de Busseul qui souscrivit une donation faite à l'abbaye de Clugny en 1030. Elle a occupé des charges considérables à la cour des ducs de Bourgogne, est admise au chapitre de Lyon depuis plus de cinq cents ans et dans l'ordre de Malte depuis plus de quatre cents. Le vicomte de Busseul, lieutenant général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, est le chef actuel de cette ancienne maison. *Fascé d'or et de sable.*

C.

DE CABIRON, barons de Saint-Etienne et de Sainté-Croix, famille d'origine chevaleresque du Languedoc, qui prouve sa filiation depuis Simon de Cabiron, che-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

valier, seigneur d'Aulzon, qui vivait en 1350. Elle a formé de belles alliances et a constamment suivi la carrière des armes. *D'or, au pin de sinople fruité d'or ; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'argent.* Tenants : Deux anges. Devise : *Virtus et Honor.*

CADET-GENTILHOMME, subst. masc. Le *Cadet-gentilhomme* servait dans les troupes du roi, sans prendre de paie, pour apprendre le métier de la guerre, et se rendre digne dans la suite des emplois militaires. Aucun *Cadet-gentilhomme* n'était admis qu'il n'eût l'âge de quinze à seize ans ; au-dessus de vingt ans on ne les recevait plus. Il fallait faire preuve de noblesse. L'art. 3 de l'ordonnance du 10 août 1781, admet au nombre des *Cadets-gentilshommes* dans les troupes des colonies, les *gentilshommes* ou *fils d'officiers* décorés de la croix de Saint-Louis, tués ou morts de leurs blessures au service. L'âge est de quinze à vingt ans révolus.

CADETS DES MAISONS NOBLES. Les *Cadets* ou puînés des *maisons nobles* doivent briser leurs armoiries ; l'art. 5 de l'édit du roi du 8 décembre 1699, concernant la noblesse de Flandre, de Hainaut et d'Artois, ordonne aux *Cadets* des maisons, de porter des brisures dans leurs armoiries, sous peine de 50 florins d'amende.

DE CAHAIGNES DE FIERVILLE, en Normandie, famille anoblie en 1593, et maintenue lors de la recherche en 1666. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe de trois mains rangées, tenant chacune une épée, le tout du même.*

DE CAILLEBOT DE LA SALLE, noblesse ancienne de Normandie. Réné de Caillebot, écuyer, seigneur du Mesnil-Thomas, vivait en 1454 ; mais l'ascendance de cette famille remonte plus haut. Elle a donné trois chevaliers des ordres du roi, dont l'un maître de la garde-robe ; deux lieutenants-généraux et un maréchal de camp ; des gouverneurs de provinces et plusieurs officiers supérieurs, ainsi qu'un évêque de Tournay. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1784 et 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. La terre et seigneurie de Champsonnel, en Normandie, fut érigée en marquisat, sous la dénomination *de la*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Salle, par lettres du mois de juillet 1673, registrées le 19 décembre suivant, en faveur de Louis de Caillebot, lieutenant-général des armées du roi. Le titre de ce marquisat fut transféré sur la terre de Montpinçon, par lettres du mois de juillet 1730, registrées à la chambre des comptes de Rouen le 16 janvier 1732. *D'or, à six annelets de gueules.*

DE CALONNE, maison d'ancienne chevalerie d'Artois, qui tirait son nom de la terre de Calonne, sur la Lys, au diocèse de Saint-Omer, à deux lieues nord de Béthune, et où l'on comptait cent trente-deux feux. Les seigneurs du Bois, de Reux, de Montifault et de Lentretun étaient de cette maison, connue depuis Pierre, seigneur de Calonne, qui, avec Jossine de Vandeville, sa femme, fit don de six mercaudées de terre à l'abbaye de Saint-Aubert, l'an 1101. Cette famille subsistait à la fin du seizième siècle dans la personne de Charles-Antoine, baron de Calonne, général de l'artillerie du roi d'Espagne et commandeur de Carthagène. *D'hermine, au léopard de gueules.*

DE CALONNE seigneurs d'Avesnes, famille ancienne de Picardie, qui, par l'analogie de ses armoiries, paraît être une branche des seigneurs de Calonne, sur la Lys. Elle a justifié de sa filiation lors de la recherche, depuis Jean de Calonne, écuyer, seigneur d'Avesnes, vivant le 8 février 1548. Un autre Jean de Calonne (ce nom s'écrivait aussi *Calongne*), capitaine de l'abbaye de Lisques, est mentionné avec trois écuyers de sa compagnie dans le compte de l'extraordinaire des guerres de l'an 1412. *D'argent, au lion léopardé de gueules mis en chef.*

DE CALONNE, barons de Courtebonne, première baronnie du comté de Guines, marquis de Courtebonne, par érection du mois de juin 1671, comtes de Calonne, etc.; maison d'origine chevaleresque, qui a pris son nom de la terre de Calonne, en Artois, à deux lieues un quart sud-ouest de Béthune, et où l'on compte trente-sept feux. Elle est connue depuis Jean de Calonne, surnommé *Boit*, écuyer, gouverneur du fort d'Alquin et de l'abbaye de Lisques, en Boulonnais, qui servit les rois Charles V et Charles VI, avec plusieurs écuyers de sa compagnie, depuis 1374 jusqu'en 1415, et elle établit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sa filiation depuis Baudoin ou Boit de Calonne, écuyer, capitaine du château de Saint-Omer, qui servait à la défense de Gravelines et des frontières de Flandres, avec huit écuyers, l'an 1386. Cette maison a fait, au cabinet des ordres du roi, les preuves pour les honneurs de la cour, dont elle a joui en 1769. Elle a constamment suivi la carrière des armes dans des grades supérieurs; a donné plusieurs généraux, des commandeurs de Malte, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Une branche de cette famille, connue sous la dénomination de seigneurs de Coquerel, subsiste en Picardie. *D'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.*

DE CALONNE. *Voyez* BERNARD DE CALONNE.

DE CAMARET, famille originaire du bourg de Caromb, au diocèse de Carpentras, et fixée à Pernes, au comtat Venaissin. Elle paraît dans l'ordre de la noblesse depuis le milieu du seizième siècle, et compte, de nos jours, un évêque de Fréjus. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois croissants du même.*

DE CANILLAC, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Languedoc, qui tirait son nom de la terre de Canillac, au diocèse de Mende, en Gévaudan. Elle est connue depuis Deusdet, Gaucelin, Pierre et Bernard de Canillac, qui, avec Belissende, leur mère, consentirent une donation faite, en 1058, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, par Hugues, Roger et Foulques de Bonnefoy, tous trois seigneurs dans le Gévaudan. Deusdet de Canillac était, en 1060, doyen de Saint-Martin de la Canourgue, au diocèse de Mende, et vivait encore en 1075. Cette illustre et ancienne maison s'est fondue, au milieu du quatorzième siècle, dans la maison de Roger de Beaufort, par le mariage de Guerine, fille unique de Marquis, seigneur de Canillac, et d'Alixent de Poitiers, avec Guillaume II, seigneur de Beaufort et de Rosiers, auquel elle porta la terre de Canillac. *D'azur, au levrier rampant d'argent, armé et colleté de gueules; à la bordure crenelée d'or.*

DE CANILLAC, seigneurs de Lavort, de la Tronchère, du Fau, en Auvergne. Jacques-Thimoléon de Beaufort de Montboissier, marquis de Canil-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lac ; eut un fils naturel, Jean Thimoléon (père d'Abraham et de Jacques-Joseph de Canillac, seigneur de Floreaud), lequel, en récompense de ses services, obtint des lettres de légitimation en 1642, et d'autres d'anoblissement au mois de mai 1658, confirmées par d'autres du mois de novembre 1667. *D'azur, au levrier rampant d'argent, armé et colleté de gueules, surmonté d'un croissant d'argent; à la bordure crénelée d'or.*

DE CANONVILLE, marquis de Raffetot, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, qui a pris son nom de la terre de Canonville, au pays de Caux, et florissait dès le milieu du onzième siècle. Un seigneur de cette maison accompagna Guillaume le Bâtard, à la conquête de l'Angleterre, l'an 1066. Cette famille a donné un grand nombre de personnages distingués à la cour, dans les conseils et dans les armées de nos rois. *De gueules, à trois molettes d'éperon d'or.*

DE CARBONEL, en Languedoc, famille anoblie en 1774, par le capitoulat de la ville de Toulouse, en la personne de noble Jean-Pierre de Carbonel, avocat au parlement. *D'azur, à trois chevrons d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

DE CARBONNEL D'HERY, en Auvergne. Cette maison, dont le nom s'écrit aussi *Charbonnel* dans les quatorzième et quinzième siècles, est d'ancienne chevalerie d'Auvergne, et elle a donné huit ou dix comtes de Brioude depuis Antoine de Carbonnel, qui y fut reçu vers 1366. Elle a été maintenue dans sa noblesse par M. de Fortia, intendant en Auvergne, lors de la recherche, en 1666. *De gueules, à trois panaches d'or.*

DE CARDON (1), barons de Sandrans, en Lyonnais; famille très-ancienne, qui tire son nom de la ville de Cardonne, en Espagne, laquelle avait le titre de duché. Les seigneurs de Cardonne se nommaient originairement Folch-Major, de Cardonna-Aragon; ils contractèrent des alliances avec la famille royale d'A-

(1) Cet article doit rectifier celui qui se trouve au tome Ier, page 131 du Dictionnaire Véridique.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ragon, et avec les principales maisons de l'Europe. Cette maison, qui florissait dès avant l'an 1040, s'est divisée en un grand nombre de rameaux, qui, s'étant répandus dans diverses contrées du Continent, laissèrent fondre le principal héritage dans les maisons d'Aragon, de Beaumont et Monte-Major. Parmi les illustres personnages qu'a produits cette famille, on distingue Jacques de Cardonne, de la maison de Folch, élevé au cardinalat, l'an 1461, par le pape Pie II; il fut aussi évêque d'Urgel; Henri de Cardonne, cardinal et archevêque de Montréal, fils du duc de Cardonne, fut nommé vice-roi de Sicile par l'empereur Charles-Quint, et mourut en 1530. La branche de Cardon, établie en Lyonnais, a donné plusieurs personnages célèbres, des officiers dans les armées de nos rois, un chevalier de l'ordre de Saint-Michel, prévôt général de l'ancien gouvernement des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais. Horace Cardon (Folch-Cardoni), fut le premier de cette maison qui s'établit en Lyonnais, où il illustra son nom. Il était encore au berceau lorsque son père, Joseph Folch de Cardonna-Aragon, l'amena d'Italie, où sa branche était établie, depuis plusieurs siècles, en France. Il fut seigneur de la Roche, et défendit, à la tête de cent hommes, la porte d'Ainay à Lyon. Ce fait est articulé dans des lettres-patentes du roi Henri IV, du 8 décembre 1605, que le père Colonia déclare avoir entre ses mains (1). Ces lettres font mention des ancêtres dudit Horace Cardon, et de leur extraction de l'illustre maison de Cardonne, en Espagne. Horace Cardon, mort à Lyon le 21 juin 1641, se rendit recommandable par sa magnificence. Il employa un million à la décoration des églises, au soulagement des pauvres, à la commodité et à l'avantage du public. Les grands et magnifiques greniers de la Charité, le beau puits de la grande rue de l'Hôpital, le grand collége, le magnifique chœur des pénitents du Gonfalon, le monastère de Blie, les églises et les maisons des pères Cordeliers et de Saint-Joseph, de la place Louis-le Grand, et nombre d'autres lieux publics où l'on voit ses armoiries, sont des monuments de sa

(1) Histoire Littéraire de la ville de Lyon, tome II, chapitre XIII, page 612.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

généreuse piété. *D'or, à trois fleurs de cardon au naturel.* Supports : *Deux licornes.* Couronne de baron,

DE CARDON DE VIDAMPIERRE. *Voyez* VIDAMPIERRE.

CARR OU CARRE DE LUZANÇAY ET DE CARREVILLE, en Bretagne, famille noble et ancienne, originaire d'Angleterre, et divisée en plusieurs branches; les unes existent en Angleterre et en Ecosse, et les autres sont fixées en France depuis plusieurs siècles. Les branches établies dans la Grande-Bretagne, y sont connues sous le nom de Carr, Carre, Karr, Kerr, Karry, Carrey et Carrew ; elles reconnaissent toutes pour auteurs les Carr ou Kerr, les mêmes qui reconnaissent aussi pour les leurs les Carr ou Kerr, ducs de Boxburgh-Cesford. La maison de Carr a donné un grand trésorier d'Ecosse et d'Angleterre, plusieurs chevaliers des ordres royaux de la Jarretière et de Saint-Georges, des grands écuyers d'Angleterre, des gouverneurs de provinces et de places militaires, des généraux de terre et de mer, des lords députés, etc. La branche de Luzançay a été maintenue dans son ancienne extraction, l'an 1698 et en 1708, et a fait ses preuves devant M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, le 7 mai 1782 pour le service militaire. Elle a donné plusieurs officiers de cavalerie, d'infanterie et de marine, et notamment un commandant de vaisseaux, et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, au chevron d'argent, chargé de trois molettes d'éperon de gueules; au franc canton d'or, chargé d'un lion de gueules.* Cimier : un soleil d'or, avec la devise *Nusquam devius.* Quelques-uns ont pris aussi pour devise : *Nullibi solidius.* Supports : *Deux lions d'or.*

Ces armoiries ont été enregistrées, à l'armorial et nobiliaire général de France, en 1698, d'après l'ordonnance, à ce sujet, de messieurs les commissaires généraux du conseil, sur le fait de la noblesse et des armoiries. On les trouve aussi inscrits dans le Promptuaire armorial général de Jean Boissseau, imprimé, in-folio, à Paris en 1658.

DE CASTEJA. *Voyez* BIODOS.

DU CASTELLET. *Voyez* MONIER.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE CASTERAS (1), seigneurs de la Rivière, comtes de Casteras de la Rivière, marquis de Casteras-Seignan, seigneur de Villemartin, barons de Sournia, seigneurs de Serviers, en Bigorre, en Languedoc et en Auvergne, maison d'ancienne chevalerie de la province de Languedoc, qui paraît originaire d'Aragon. Elle établit sa filiation, non interrompue depuis Wilhem de Casteras, chevalier qui vivait en 1175. Elle a donné quatre comtes de Lyon, des officiers généraux, des colonels de régiments de leur nom, des chevaliers de Saint-Louis, des gentilshommes ordinaires de nos rois, des écuyers de Henri IV, des gouverneurs de places, entr'autres de la ville de Paris, et de Saix en Bresse; des brigadiers des armées du roi, des capitaines et gouverneurs du château royal de Blois, un capitaine de cent hommes d'armes en 1624, etc. Une branche de cette maison, séparée depuis long-tems de la souche commune, subsiste en Suisse avec distinction. Elle a donné plusieurs lieutenants-généraux des armées du roi. La maison de Casteras a obtenu les honneurs de la cour sur les preuves qu'elle a faites de son ancienne extraction au cabinet du Saint-Esprit; et M. le baron de Sournia, en vertu de ces preuves, a été présenté au roi le 20 mai 1775, etc. La maison de Casteras a fourni à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, plusieurs chevaliers et commandeurs depuis l'an 1646.

ARMES :

Branche de la Rivière. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable; au 2 d'azur, à trois massues d'or renversées; au 3 d'or, à trois tourteaux de gueules.* Couronne de marquis.

Branches de Seignan, de Villemartin et de Sournia. *Ecartelé, aux 1 et 4 comme ci dessus; aux 2 et 3 d'or, à trois massues de gueules.* Couronne de comte.

Branche de Serviers. *Ecartelé, aux 1 et 4 comme ci-dessus; aux 2 et 3 d'azur, à trois massues d'or.*

Devise de la maison : *Si consistant adversum me castra non timebit cor meum.*

---

(1) Ce nom s'est aussi écrit *Casterats*, *Castelras* et *Castellas*. La branche de Serviers, établie en Auvergne, a conservé cette dernière orthographe.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE CAT D'HERVILLY, en Picardie. Cette famille compte parmi ses ascendants Thomas le Cat, anobli avec Marguerite, sa femme, au mois de novembre 1395. La branche de le Cat d'Hervilly n'étant point issue de l'anobli, on ignore par quelles charges elle a pu acquérir le privilége de la noblesse. Arthus le Cat ayant épousé, l'an 1501, Jeanne d'Hervilly, dame d'Hervilly, héritière de l'ancienne maison de ce nom, ses descendants quittèrent le nom et les armes (1) de *le Cat*, pour prendre ceux d'Hervilly, qu'ils ont portés jusqu'à nos jours. Le comte d'Hervilly, officier-général tué à l'affaire de Quiberon, était de cette famille. *De sable, semé de fleurs de lys d'or.*

DE CAUBIOS, barons d'Andiran (2), maison d'ancienne chevalerie du Bearn, qui tire son nom d'une terre située au diocèse de Lescar, sur l'Ourson, à deux lieues et demie de Morlas, terre qu'elle a possédée jusqu'à la fin du dix-septième siécle, qu'elle fut portée par l'héritiére de la branche aînée dans la maison de Fanget. La maison de Caubios compte, depuis la première croisade, une longue série de services militaires. Elle a donné de grands senéchaux, des capitaines d'hommes d'armes, de bandes et de chevau-légers, un lieutenant de roi du Languedoc, gouverneur de Carcassonne; un gentilhomme de la chambre du roi Charles VII, et dans les dix-sept et dix-huitième siècles, un grand nombre d'officiers, dont plusieurs furent décorés de l'ordre de Saint-Louis; le dernier colonel du régiment de Piémont. On peut consulter sur cette maison également distinguée par son ancienneté et ses belles alliances, Marca, Essais historiques sur le Bearn; Faget de Baur, Le cartulaire de Lescar; Montluc, de Thou, Guerres d'Ecosse; Brantôme, Siège de Metz - Chanac (Saillies), Bertrand de Salignac-de la Mothe Fenelon, Ditto, Olhagaray et divers mémoires du tems. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au cerf*

(1) Elles étaient : *De gueules, à la tour d'argent.*

(2) Baronnie qui se relevait directement du duché de Guienne : cette baronnie appartenait à la maison d'Albret. Par une suite d'alliances successives elle est entrée dans la maison de Caubios en 1560.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

passant d'or (1), qui est de CAUBIOS *aux 2 et 3 contre écartelés d'or, à quatre vergettes de gueules* qui est de FOIX, en mémoire de l'alliance, contractée l'an 1380 par Odet de Caubios avec Annielle de Foix de Castelbon, sœur de Mathieu de Foix, vicomte de Castelbon, cousin et héritier de Phœbus, comte de Foix, prince de Béarn.

DE CAUMONT. *Voyez* SEYTRES.

DE CHABANS, en Périgord, maison de la plus ancienne chevalerie, qui prétend descendre d'un cadet des comtes de Poitiers, issus des ducs d'Aquitaine: elle a cela de commun avec la plupart des maisons dont l'ancienneté fait ignorer l'origine. Ce qui est certain et incontestable, c'est qu'elle est connue par le cartulaire de l'abbaye de Chancelade, depuis le milieu du douzième siècle, et que lors de la recherche de 1666, elle produisit devant l'intendant de Guienne, ses titres de noblesse, depuis et compris l'an 1257, et prouva 13 degrés, formant l'espace de 400 ans. Cette maison a produit un panetier de France, sous Charles VI, en 1407, plusieurs gentilshommes ordinaires de la chambre de nos rois; et un grand nombre d'officiers de tous grades. Elle était déjà partagée, en 1250, en deux branches principales: la première habitait un château bâti sur la Mothe d'Agonac, à côté de ceux des seigneurs de Flamenc, de Montardit et de Chamberlhac. Ces quatre châteaux formaient un rempart à celui de l'évêque de Périgueux, et avaient été construits pour le défendre. Cette branche s'est subdivisée avant le milieu du quinzième siècle, en deux autres branches: de la première descendent les seigneurs de la Chapelle-Faucher, de Richemont, de Lavignac, de Chazerac, des Houlmes, etc.; la seconde, connue sous le nom de Siorac, Saint-André ou Epeluche, a formé les rameaux du Maine, du Couret, etc. *D'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or; accompagné de douze besants du même émail en orle.*

---

(1) Les Baudean de Parabère, en mémoire d'une alliance avec la maison de Caubios, portaient leurs armes dans le chef de leur écu. Voy. l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, tome IX, Catalogue des Chevaliers du Saint-Esprit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE CHABREFY. *Voyez* VALLETEAU.

DE CHABRILLANT. *Voyez* MORETON.

DE CHAMBARLHAC ou CHAMBARLHIAC, barons de Chambarlhac, de Monregard, de l'Aubépain, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre et baronnie de Chambarlhac, dans le Haut-Vivarais, en la généralité de Montpellier, où l'on compte 272 feux. Elle est connue depuis Raymond de Chambarlhac, chevalier, qui fut présent à la fondation de la chartreuse de Bonnefoy, faite, le 24 juillet 1179, par Raymond, comte de Toulouse. Pierre de Chambarlhac, chanoine de la cathédrale du Puy, eut l'honneur, en 1394, de loger pendant trois jours le roi Charles VI. Les preuves filiatives de cette maison remontent à l'an 1326. Cette maison a constamment suivi la carrière des armes dans les bans et arrière-bans de la noblesse. Elle compte deux lieutenants-généraux des armées du roi, dont l'un du corps royal de génie, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandants de la Légion-d'Honneur.

Armes. D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent, becquées et membrées de gueules.

La branche de Chambarlhac de l'Aubepain porte: écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent, becquées et membrées de gueules, qui est de CHAMBARLHAC, au 2 d'or à l'aubépain, terrassé de sinople, qui est de l'AUBEPAIN, au 3 de sinople, à un camp de trois tentes d'argent, celle du milieu supérieure. Ce dernier quartier sont des armes de récompense militaire.

CHAMBELLAN, seigneurs de Fougeray, de la Garenne. Ancienne famille de marchands de la ville de Bourges, dont était Jacquette Chambellan, veuve de Philippe Pelourde, bourgeois de Bourges, et remariée avant le 29 avril 1396, à Jean ou Jeannin de Bar, valet de chambre de Jean de France, duc de Berry. *Parti d'or et d'azur, à la bande de gueules, brochante sur le tout.* Cimier: *une autruche issante.* Tenants: *deux hommes armés de pied en cap.* Devise: *colloquia prava parva.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE CHAMBRAY, barons de la Roche-Turpin, de de Ponsay et d'Auffay, marquis, comtes et vicomtes de Chambray, en Normandie et en Vendômois; maison d'ancienne chevalerie de Normandie, qui tire son nom d'un château situé sur la rivière d'Yton, possédé, depuis six siècles, par les seigneurs de ce nom, issus, dès le douzième siècle, des seigneurs de la Ferté-Fresnel, qui ont conservé, sur les seigneurs de Chambray, le droit d'aînesse ou de parage par lignage, usité dans la Normandie, du tems de l'ancienne coutume, jusqu'en 1528. Cette maison a joui des honneurs de la cour, en 1737 et 1782, en vertu des preuves qu'elle a faites au cabinet des ordres du roi. Elle prouve sa filiation depuis Richard, IIe du nom, chevalier, baron de la Ferté-Fresnel, qui vivait au douzième siècle, et eut pour fils, Simon, chevalier, seigneur de Chambray; terre qu'il eut en apanage, et dont le nom a passé à ses descendants. Cette maison, dont la noblesse est toute militaire, a donné des chevaliers, des chambellans de nos rois, et des gentilshommes ordinaires de la chambre, des commandeurs de bans de la noblesse de Normandie, un ambassadeur, en 1499, pour ratifier la paix d'Etaples; des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, avant l'institution de celui du Saint-Esprit; des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes des ordonnances; trois maréchaux de camp, des officiers supérieurs tant sur terre que dans la marine; un grand'croix, vice-amiral de l'ordre de Malte; plusieurs chevaliers de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. *D'hermine, à trois tourteaux de gueules.* Devise: *Regit nidum majoribus alis.*

DE CHAMILLART, comtes de la Suze, par érection de 1720, marquis de Cany, etc.; maison distinguée par ses alliances et ses illustrations, issue de Pierre Chamillart, avocat au parlement de Paris, marié avec Perrette Poupardin, père de Guy, avocat-général du grand-conseil, maître des requêtes en 1661, intendant à Caen; et ce dernier, père de Michel Chamillart, secrétaire-d'état de la guerre, et contrôleur-général des finances, dont le fils, Michel de Chamillart, IIe du nom, marquis de Cany, fut grand-maréchal-des-logis de la maison du roi, et fut père de Louis-Michel de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chamillart, comte de la Suze, grand-maréchal-des-logis de la maison du roi, lieutenant-général de ses armées en 1748, gouverneur du Mont-Dauphin en 1764, père de Louis-François de Chamillart, marquis de la Suze, pair de France le 17 août 1815, grand-maréchal-des-logis, lieutenant-général des armées du roi. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au levrier passant d'argent, colleté de gueules; au chef d'or, chargé de trois molettes d'éperon de sable*, qui est de CHAMILLART; *aux 2 et 3 d'or, à trois fasces nébulées de gueules*, qui est de MAILLÉ.

CHAMPAGNE (province de). Les gentilshommes la province de Champagne étaient en droit de porter les titres et les marques de leur condition originaire, quoique la misère les eût contraints de professer les arts mécaniques. (Maynier, page 25.) *Voyez* DÉROGEANCE et ANOBLISSEMENT, page 16; LANGRES, CHATEAU-THIERRY, REIMS, TROYES.

DE CHAMPAGNE, barons de Mathefelon, de Duretal, de Tucé et de Luré, premiers barons d'Anjou et du Maine; marquis de la Suze, par érection du mois de février 1566; marquis de Villaines, par érection de 1587, et de la Rochefontaine, par lettres du mois de mai 1594; illustre et ancienne maison de chevalerie, issue d'Hubert, sire d'Arnay, que le Laboureur, dans ses additions aux mémoires de Castelnau, dit puîné des anciens comtes du Maine. Il vivait en 980. La branche aînée ayant hérité des biens de la maison de Mathefelon, en prit le nom et les armes jusqu'en 1396, époque de son extinction. La maison de Champagne a produit des capitaines de cent-lances, de cent et de cinquante hommes d'armes, des grands-sénéchaux, des lieutenants-généraux, des gouverneurs de provinces, des lieutenants-généraux des armées du roi, dont l'un fut général de la république de Berne; des grands-maréchaux de Sicile, des chevaliers de l'ordre du Croissant, de l'ordre du roi, avant l'institution de celui du Saint-Esprit; des chevaliers des ordres, des chambellans et conseillers de nos rois, des conseillers d'état d'épée, des ambassadeurs extraordinaires en diverses cours de l'Europe; un évêque d'Angers en 1324, etc. Elle a joui des honneurs de la cour, en 1749 et 1765, etc., en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De sable, fretté d'argent; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules.

DE CHAMPAGNÉ, titrés marquis, comtes et vicomtes de Champagné, seigneurs de la Motte-Ferchaut, de Moyré, de Folville, de la Pommeraye, de la Roche-Giffart, en Bretagne et en Anjou; maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la châtellenie de Champagné, en Bretagne. Elle est connue, dans cette province, depuis Maino de Champagné, qui fut témoin d'une donation faite, en 1050, par Geoffroy, de la dîme de Montbourcher, à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes.

Cette maison jouissait du droit de menée, chez les ducs de Bretagne, droit qu'avait un seigneur d'assister aux plaids généraux où présidait le souverain sur les affaires de l'état; ce qui y donnait séance avec les barons qui occupaient alors, auprès de leurs ducs, le même rang qu'ont aujourd'hui les pairs de France. La filiation établie par titres, jusqu'à nos jours, remonte à Gohier de Champagné, écuyer, seigneur de la Montagne, qui vivait en 1266. Cette maison a produit des chevaliers bannerets, des généraux et officiers supérieurs, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de vaisseaux, des chevaliers de Saint-Louis, etc. Elle a obtenu les honneurs de la cour, le 2 avril 1775, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : L'écu en bannière, d'*hermine*, *au chef de gueules.*

La branche de Champagné-Giffart, porte parti de GIFFART, qui est d'*argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or, et cantonnée de quatre lionceaux couronnés de gueules.*

DE CHAMPCENETZ ET DE RICHEBOURG (Quentin); famille très-ancienne, originaire de Bretagne, et transplantée en Touraine, depuis trois cents ans, province dans laquelle elle a fait plusieurs fondations pieuses, et dans laquelle elle a possédé plusieurs fiefs. Elle a fourni des gouverneurs des Tuileries, du Louvre et de Meudon; un lieutenant-général des armées du roi, et des chevaliers de Saint-Louis. Elle a joui des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

honneurs de la cour, le 24 juin 1787. La terre de *Champcenetz* a été érigée en *marquisat*, en sa faveur, au mois de novembre 1686. Cette maison a également fourni des chevaliers de Malte. Elle porte pour armes : *D'azur, à trois pommes de pin d'or.*

DE CHAMPSAVOY. *Voyez* GRIGNART.

CHANALEILLES (1), maison d'origine chevaleresque, des plus anciennes et des plus illustres du Vivarais. Elle tire son nom de la seigneurie de Chanaleilles, dans le Velai, et remonte filiativement à Guillaume, qui vivait en 1228. Elle a formé les branches de Castrevielle, du Villard et de la Saumés. Cette famille a fourni des chevaliers bannerets, des capitaines d'hommes d'armes, des lieutenants de roi de province et sénéchaux de noblesse, des officiers de terre et de mer. En 1422, Pierre de Chanaleilles aida, comme seigneur banneret, le dauphin, depuis Charles VII, pendant que ce jeune prince était retiré au pays du Velay. Après être monté sur le trône, ce monarque remercia Pierre de Chanaleilles, par une lettre clause, des services qu'il lui avait rendus, et le reçut chevalier.

Ce même Pierre de Chanaleilles fut le premier bailli d'épée qu'aient eu nos rois au Vivarais et Valentinois réunis. Cette maison a joui des honneurs de la cour en 1785, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi ; elle avait, en 1327, un chevalier de la milice du Temple, et a fourni, depuis, plusieurs chevaliers de Malte.

Dès le commencement du quatorzième siècle, les seigneurs de la maison de Chanaleilles se qualifiaient, dans leurs actes, de nobles et puissants. Les branches existantes de cette maison ont les titres de *marquis*, de *comte*, *vicomte* et *baron*, dans les actes publics, commissions de nos rois, et dans les preuves faites aux états de Languedoc, et le titre de marquis a été confirmé par lettres-patentes du 31 mai 1817. *D'or, à trois lévriers de sable, colletés d'argent, l'un sur l'autre.*

---

(1) Les titres anciens de cette maison varient l'orthographe du nom, en *Chanalelhes*, *Chanalelis* et *Chananeilles*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHAPITRES NOBLES. Parmi les chapitres des églises cathédrales ou collégiales, et des abbayes ou prieurés, il y en avait où l'on ne pouvait être admis sans fournir les preuves de noblesse ordonnées par leurs constitutions particulières : J'en établis ici la nomenclature.

Chapitres nobles d'hommes.

Ainay (Saint-Martin d'), au diocèse de Lyon; il fallait cent ans de noblesse paternelle ;

Aix (Saint-Sauveur d'), en Provence; il fallait faire preuve de naissance noble.

Amboise (Notre-Dame et Saint-Florentin d'), au diocèse de Tours; il fallait faire preuve d'ancienne noblesse ;

Bar (Saint-Maxe de), au diocèse de Toul; trois degrés de noblesse paternelle, non compris le présent.

Beaume-les-Messieurs (Saint-Pierre), au diocèse de Besançon; seize quartiers de noblesse, huit paternels et huit maternels;

Besançon (Saint-Jean-l'Evangéliste et Saint-Etienne de); seize quartiers de noblesse, huit paternels et huit maternels;

Brioude (Saint-Julien de), au diocèse de Saint-Flour; seize quartiers de noblesse, huit paternels et huit maternels;

Gigny (Saint-Louis de), au diocèse de Saint-Claude; il fallait prouver quatre quartiers sans les alliances du côté paternel, et quatre du côté maternel, avec les mêmes alliances ;

Lescar (Notre-Dame de), en Béarn; il fallait faire preuve de naissance noble.

Lure et Murbach, en Franche-Comté et en Alsace, réunis; seize quatiers de noblesse, huit paternels et huit maternels.

Lyon (Saint-Jean de); il fallait prouver huit degrés de noblesse, quatre paternels et quatre maternels, en remontant à l'an 1400 la ligne paternelle, sans anoblissement connu.

Mâcon (Saint-Pierre de); il fallait faire preuve de quatre degrés, tant paternels que maternels.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Metz (Saint-Etienne de), il fallait prouver trois degrés de noblesse paternelle.

Nâncy (Notre-Dame de), il fallait prouver quatre degrés.

Saint-Claude (Saint-Pierre de), en Franche-Comté; seize quartiers de noblesse, huit paternels et huit maternels.

Saint-Diez, en Lorraine, trois degrés de noblesse paternelle.

Saint-Pierre et Saint-Chef de Vienne. Il fallait faire preuve de neuf degrés du côté paternel et du côté maternel.

Saint-Victor de Marseille, il fallait faire preuve de cent cinquante ans de noblesse.

Savigny, au diocèse de Lyon, il fallait faire preuve de quatre degrés de noblesse paternelle.

Strasbourg (Notre-Dame de), il fallait faire preuve de huit degrés de haute noblesse; c'était le premier chapitre de France, et on n'y admettait anciennement que des princes et comtes de l'empire.

Toul (Saint-Etienne de), trois degrés paternels.

Chapitres nobles de femmes.

Alix, au diocèse de Lyon. Il fallait prouver huit degrés paternels, sans anoblissement, et trois degrés maternels.

Andlaw, au diocèse de Strasbourg; seize quartiers, huit paternels et huit maternels, d'ancienne chevalerie.

Argentière (l'), ou Notre-Dame-de-Coyse, au diocèse de Lyon; huit degrés paternels et trois maternels.

Avesne, au diocèse d'Arras; comme à Andlaw.

Baume-les-Dames, au diocèse de Besançon, *idem.*

Beaulieu (hôpital de), ordre de Malte, langue de Provence; huit quartiers comme les chevaliers de Malte.

Blesle, en Auvergne; quatre degrés de noblesse.

Bourbourg, au diocèse de Saint-Omer; il fallait faire preuve de noblesse depuis l'an 1400.

Bouxières-aux-Dames (Notre-Dame de), diocèse de Nancy; preuve d'ancienne chevalerie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Château-Châlons, au diocèse de Besançon ; il fallait faire preuve de seize quartiers, huit paternels et huit maternels.

Denain (Saint-Remfroye de), au diocèse d'Arras ; il fallait faire preuve de seize quartiers de noblesse militaire.

Epinal, au diocèse de Saint-Diez ; la première était de deux cents ans de noblesse chevalesque des deux côtés.

Estrun, au diocèse d'Arras ; huit quartiers.

La Veine, au diocèse de Clermont, en Auvergne ; il fallait faire preuve de noblesse paternelle depuis l'an 1400.

Leigneux, au diocèse de Lyon ; il fallait faire preuve de cinq degrés de noblesse paternelle.

Lons-le-Saunier, au diocèse de Besançon ; il fallait prouver huit quartiers paternels et huit maternels.

Loutre, au diocèse de Trèves ; naissance noble.

Maubeuge, au diocèse de Cambrai ; il fallait faire preuve de huit générations de noblesse chevaleresque et militaire.

Migette, au diocèse de Besançon ; seize quartiers.

Montfleury, au diocèse de Grenoble ; il fallait prouver quatre degrés de noblesse paternelle.

Montigny, au diocèse de Besançon ; il fallait faire preuve de huit quartiers paternels et quatre maternels.

Neuville, en Bresse ; neuf degrés paternels.

Otthmarsheim, diocèse de Bâle ; seize quartiers de noblesse chevaleresque, huit paternels et huit maternels.

Poulangy, au diocèse de Langres ; neuf degrés paternels et trois maternels, la présentée non comprise.

Poussay, au diocèse de Toul ; seize quartiers.

Remiremont (Saint-Pierre de), au diocèse de Saint-Diez ; il fallait prouver deux cents ans de noblesse chevaleresque.

Ronceray (Notre-Dame de), au diocèse d'Angers ; la preuve était de huit quartiers, quatre paternels et quatre maternels.

Saint-Louis de Metz ; il fallait faire preuve de noblesse paternelle, jusqu'à l'an 1400.

Saint-Marc de Martel (hôpital-prieuré de), ordre de Malte, langue de Provence ; huit quartiers.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

Saint-Martin-de-Salles, en Beaujolais; il fallait prouver huit degrés paternels et trois maternels.

DE CHARBONNEL, en latin, *Charbonnelli*, et quelquefois *Carbonnellus*, *Carbonnelli*, comtes de Charbonnel du Bets et de Charbonnel-Jussac, barons de Saussac et des états du Velay, maison d'ancienne chevalerie du Languedoc, qui a pris son nom d'un fief situé en Vivarais, qui s'appelle aujourd'hui Prost. Pierre de Charbonnel fut présent, l'an 1020, à une donation faite par Bernard, seigneur d'Anduze, et par ses fils, à la cathédrale de Nismes. Pons de Charbonnel est nommé, dans un accord fait, vers l'an 1029, entre les abbés d'Aniane et de Saint-Guilhem, touchant la construction d'un pont sur l'Hérault. Guy de Charbonnel, l'un des auteurs de cette maison, fut à la première croisade, l'an 1096, et s'y distingua particulièrement en faisant prisonnier un chef des Maures. C'est ce qu'on apprend d'un vieux livre latin, ayant pour titre de *Origine signorum*, où il est dit que ce chevalier, en mémoire de ce fait d'armes, mit dans son écu un croissant accompagné de trois molettes d'éperon. Pons de Charbonnel fut présent à une donation faite l'an 1197, à l'hôpital du Saint-Esprit de Montpellier, par Bertrand de Montlaur, et son épouse Marie de Fabriciis. Bertrand de Charbonnel, damoiseau, se plaignit, en 1267, de ce que les consuls de Lavaur voulaient l'obliger à payer le fouage, allégant pour son refus qu'il était noble et fils de chevalier, et qu'il n'était d'usage qu'on mit les nobles à la taille ou pour toute autre chose. La maison de Charbonnel établit sa filiation depuis Pierre de Charbonnel, chevalier, seigneur de Charbonnel en Vivarais, vivant en 1273. Cette noblesse est toute militaire. Elle a donné un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, au milieu du quinzième siècle, et neuf comtes Brioude, depuis l'an 1443 jusqu'en 1541. *D'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon d'or.*

DE CHARNACÉ. *Voyez* GIRARD.

DE CHARRIER-MOISSARD, en Languedoc, famille déjà mentionnée dans le tome VIII, page 343, du Nobiliaire et dans la première série du *Dictionnaire véridique*; mais nous croyons devoir ajouter à ce que nous avons dit, les pièces suivantes :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, et en cette qualité, commissaire du roi, pour certifier à sa majesté, la noblesse des élèves des écoles royales militaires, chevalier, grand-croix honoraire de l'ordre royal des saints Maurice et Lazare de Sardaigne,

Certifions au roi que Jean-Baptiste La Croix de Charrier de Moissard, né le 14 décembre 1765, fils de feu *noble* Pierre de Charrier de Moissard, *co-seigneur direct de la ville de Bagnols*, en Languedoc et de feue dame Rosalie-Elisabeth de la Fargue, sa femme, *de la noblesse requise*, pour être admis au nombre des gentilshommes que sa majesté fait élever dans les écoles royales militaires : en foi de quoi, nous avons signé ce présent certificat et l'avons fait contre-signer par notre secrétaire qui y a apposé le sceau de nos armes.

A Paris, le douzième jour du mois d'avril de l'an 1778.

Signé, D'HOZIER DE SÉRIGNY.

Par M. le juge d'armes de la noblesse de France,

Signé, DUPLESSIS.

Pour copie conforme à l'original qui nous a été exhibé et de suite retiré par M. le marquis de Charrier-Moissard, à Bagnols, le 22 octobre 1819.

Lettre du même à M. de Charrier-Moissard, lieutenant au régiment royal des Vaisseaux, à Bagnols, en Languedoc.

La nomination, Monsieur, que le roi a faite pour ses écoles militaires, le 31 octobre de l'année dernière, ayant été portée jusqu'au nombre de 114 (il y a eu depuis un supplément de 8), je n'ai pu que successivement procéder (en ma qualité de commissaire du roi en cette partie) à la vérification des productions. J'ai fait l'examen de la vôtre dans les premiers jours d'avril, *et l'ayant trouvée en règle*, j'ai délivré, le 12 du même mois, *mon certificat de noblesse* à M. votre frère, et l'ai envoyé le 20 à monseigneur le prince de Montbarey, secrétaire-d'état au département de la guerre. J'en joins ici un duplicat que je vous prie

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'accepter. Vous voudrez bien m'en accuser la réception.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments respectueux,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé D'HOZIER DE SÉRIGNY.

DE CHASSAREL, famille noble et ancienne du Périgord, dont la filiation suivie remonte à Jean de Chassarel, qualifié noble homme, seigneur de Solélie, (ou Souleille), marié avant l'an 1476, à demoiselle Agnès de Saint-Astier; la plus jeune des filles de Forton de Saint-Astier, seigneur des Bories, et de Jacquette Coffiel. Jean de Chassarel avait probablement pour aïeul, Étienne de Chassarel, vivant en 1430, dont les oncles et les frères occupaient, les uns, des places honorables à la cour des papes à Avignon, et les autres étaient chanoines et dignitaires des deux chapitres de Périgueux. Cette famille a formé les branches de Grézignac, de Jailhac, de Roger, de Cavaillé en Agénois. *Coupé, au 1 de gueules, au levrier d'argent; au 2 d'argent, au cerf de gueules.*

CHASTEAU ou CHATEAU, famille noble originaire de Saint-Aunis, et établie en Guienne, et dont était :

I. Jean-Marie-René *de Chasteau*, écuyer, ancien officier d'infanterie, qui avait épousé Catherine du Myrat de laquelle il laissa :

1° Jean-Baptiste-Luc, dont l'article suivra;
2° N.... de Chasteau, mort à l'Ile-de-France;
3° Edme Jean-Baptiste de Chasteau, ecclésiastique, mort à Paris;
4° Marie-Françoise de Chasteau, mariée à don Hugo de Pédesclaux, consul d'Espagne à Bordeaux;
5° Claire-Honorine de Chasteau, mariée à M. Antoine Duclaux, ancien capitaine de cavalerie.

II. Jean-Baptiste-Luc *de Chasteau*, écuyer, a émigré

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1790; a servi dans l'armée des princes, et est mort à Londres; il avait épousé Françoise de Barret, d'origine irlandaise, de laquelle il a eu :

III. Edme-Thérèse-Jean-Baptiste *de Chasteau*, écuyer, né à Bordeaux, le 9 juin 1787, lieutenant de cavalerie, ancien secrétaire des légations de France, en Wurtemberg, Piémont, Saxe, et maintenant près le grand duc de Toscane; il a épousé, en 1819, Mathilde-Louise-Charlotte, comtesse de Maltzan, fille de son excellence M. le comte de Maltzan, grand trésorier héréditaire de Silésie, comte d'empire, major au service du roi de Prusse, et dynaste en Silésie, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et de l'aigle rouge de Prusse; et de Antoinette-Wilhelmine-Caroline-Catherine, comtesse de Hoim.

Armes de la maison de Chasteau : D'or, au château de gueules, ouvert et ajourné d'argent; au chef d'azur, chargé d'un chevron du troisième émail.

Armes de la maison de Maltzan : Mi-parti, au 1 d'azur, à deux lièvres d'or issants du parti; au 2 d'or, à la grappe de raison de pourpre, accompagnée de deux feuilles de pampre de sinople, le tout mouvant de la partition. Couronne de comte.

CHATEAU-THIERRY, ville avec titre de duché-pairie, dans la ci-devant province de Brie Champenoise, généralité de Soissons. C'est la patrie du célèbre Jean La Fontaine. La tradition du pays porte que ce fut Thierry, l'un de nos rois de la première race, qui donna son nom au château de la ville de Château-Thierry, dont la première érection en duché-pairie est de l'an 1410.

État des Gentilshommes convoqués à l'Assemblée de la Noblesse du bailliage de Château-Thierry, lors de la convocation des États-Généraux, en 1789.

Oberlin Mittersbach,
Dumoulin;
De Pompry,
De Maison-Rouge,
Tavenot;
De l'Esguisé d'Aigremont, père,
Le comte de Férasca,
Sarrebource de Pont-le-Roy,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Chambrenau de Saint-Sauveur,
Le vicomte de Saint-Vallier,
Le Gendre,
Le vicomte d'Aumale,
Dumoulin,
De Villongue,
Des Courtils,
Marquets,
Le comte de Vassan,
Pasquier de Boisrouvraye,
Le baron de Graimberg de Belleau, élu député,
Philippes de Moucheton,
De Romilly,
De Guérin, vicomte de Brulard,
Paris de Tréfonds,
Le chevalier d'Aigreville,
Nacquart,
Arnould de la Fonds,
De Villelongue,
Le chevalier de Pompry,
De l'Esguisé d'Aigremont, fils,
De Mornay-d'Hangest,
Philippes de Moucheton, fils,
Le comte de Boursonne,
Huchet, vicomte de la Bédoyère,
Le comte Armand d'Allonville, n'ayant pas l'âge réquis (vingt-cinq ans), l'assemblée lui fit témoigner ses regrets de ne pouvoir l'admettre dans ses délibérations.

CHATELAIN, subst. masc. On appelait seigneur *Châtelain*, celui qui avait droit d'avoir un château et maison forte, revêtue de tours et de fossés, et qui avait justice avec titre de châtellenie. On appelait aussi *Châtelain* le juge de cette justice.

Châtelain royal était celui qui relevait immédiatement du roi, à la différence de plusieurs *Châtelains* qui relevaient d'autres *Châtelains* ou d'une baronnie, ou autre seigneurie titrée. L'origine des *Châtelains* vient de ce que les ducs et comtes, ayant le gouvernement d'un territoire fort étendu, préposèrent sous eux, dans les principales bourgades de leur département, des officiers qu'on appela *castellani*, parce que ces bourgades étaient autant de forteresses appelées en latin *castella*.

La plupart de ces *Châtelains* n'étaient dans l'origine que des concierges auxquels nos rois, pour récompense de leur fidélité, donnèrent en fief les châteaux dont ils n'avaient auparavant que la garde. Ces *Châtelains* abusant de leur autorité, furent tous destitués par Philippe-le-Bel et Philippe-le-Long, en 1310 et 1316, suivant des lettres rapportées dans le glossaire de M. de Laurière, au mot *Châtelain*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La fonction de ces *Châtelains* était non-seulement de maintenir leurs sujets dans l'obéissance, mais aussi de leur rendre la justice, qui était alors un accessoire du gouvernement militaire. Ainsi, dans l'origine, ces *Châtelains* n'étaient que de simples officiers.

Ils n'avaient ordinairement que la basse justice; et dans le pays de Forez, il y eut des juges *Châtelains* qui n'avaient justice que jusqu'à 60 sous, comme on voit dans les arrêts de Papon, tit. de la juridiction des *Châtelains* de Forez. Il en est de même des *Châtelains* de Dauphiné, suivant le *chap.* 1 *des statuts de potest. castell.*, et Guy-Pape, décis. 285 et 626. Les coutumes d'Anjou, Maine et Blois, disent aussi que les juges de la justice primitive des seigneurs *Châtelains* n'ont que basse justice.

On donna aussi, en quelques provinces, le nom de *Châtelains* aux juges des villes, soit parce qu'ils étaient capitaines des châteaux, ou parce qu'ils rendaient la justice à la porte ou dans la basse-cour du château. Ces *Châtelains* étaient les juges ordinaires de ces villes et avaient la moyenne justice comme les vicomtes, prévôts ou viguiers des autres villes; et même, en plusieurs grandes villes, ils avaient la haute justice.

Les *Châtelains* des villages ayant le commandement des armes, et se trouvant loin de leurs supérieurs, usurpèrent, dans des tems de troubles, la propriété de leur charge et la seigneurie de leur département; de sorte que, depuis, le nom de *Châtelain* fut un titre de seigneurie et non pas un simple office, excepté en Auvergne, Poitou, Dauphiné et Forez, où les *Châtelains* étaient encore avant la révolution de simples officiers.

Les seigneurs *Châtelains* étaient inférieurs aux barons, tellement qu'il y en avait qui relevaient des barons, et qu'en quelques pays les barons étaient appelés grands *Chatelains*, comme l'observe Balde.

Aussi les barons avaient-ils deux prérogatives sur les *Châtelains*; l'une, que leurs juges avaient par état droit de haute justice, au lieu que les *Châtelains* n'auraient dû avoir que la basse, suivant leur première institution; l'autre, que les barons avaient droit de ville close et de garder les clés, au lieu que les *Châtelains* avaient seulement le droit de château ou maison forte.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE CHAVANAT, titrés marquis et comtes de Chavanat, dans les actes publics et brevets de nos rois, noblesse d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne; elle remonte son ascendance directe à l'an 1100. Cette famille a donné des capitaines de cent hommes d'armes. François de Chavanat servait dans la maison militaire de François Ier, et était attaché particulièrement à sa personne.

Claude Chavanat était capitaine d'arquebusiers à cheval sous les règnes de Charles IX et d'Henri III.

Christophe de Chavanat était gouverneur d'Issoire, en Auvergne. Il se distingua lors du siége de cette ville, en 1577, sous Henri III.

Josué de Chavanat, gouverneur de Montauban en 1600, fut disgracié, avec Cinq-Mars, en 1642.

Gaspard de Chavanat fut général dans les armées de l'empereur vers 1620.

Jacques de Chavanat, chevalier, seigneur de Montgour, reçut, en 1511, de la ville d'Auzance, des terres qui avoisinaient son château, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à ladite ville.

Cette famille a eu plusieurs chevaliers de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. François de Chavanat fut reçu chevalier de Malte en 1569.

Louis-Antoine et Alexandre de Chavanat furent reçus, sur titres, chanoines-comtes de Brioude, en 1771 et 1772; et Alexandre-Léonard-François fut également admis chanoine-comte dans ce chapitre noble, en vertu de preuves faites en 1787. *D'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre étoiles d'or.* L'écu timbré d'une couronne de marquis. Supports : *Deux lions.*

DE CHEVERUE, comtes et marquis de Cheverue, en Normandie, noblesse d'origine chevaleresque, qui a formé des branches répandues en Anjou, au Maine, en basse Normandie et en Bretagne. Elle est connue depuis l'an 1303, qu'un seigneur de cette famille, chevalier de l'ordre des Templiers non-conformistes, reçut 30 liv. du roi Philippe-le-Bel. La Roque, dans son Histoire de la maison d'Harcourt, fait mention d'un M. Pierre de Cheverue, chevalier, qui fut présent à une montre des nobles de la province de Normandie, faite en 1347, sous l'autorité de Godefroy de Harcourt, par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Robert de Thibouville. Cette famille a fourni plusieurs officiers de tous grades. *De gueules, à trois têtes de chèvre arrachées d'argent.*

DE CHOISEUL, ducs de Praslin, par érection de 1762, marquis de Stainville, en 1722; ducs de Choiseul, en 1758; pairs de France la même année, ducs de Choiseul-Amboise, le 10 février 1762; puis ducs de Choiseul-Stainville, barons de Beurey par lettres du 23 juin 1719; marquis de Montigny-sur-Aube, comtes de Sorcy-sur-Meuse, par érection du 18 janvier 1705; barons de Beaupré, de Lanques, de Clermont, d'Aigremont et d'Ambonville, grande, illustre et puissante maison de Champagne, qui tire son nom de la baronnie de Choiseul, en Bassigny, et son origine d'Hugues, comte de Bassigny et de Boulogne-sur-Marne, qui vivait environ l'an 937, selon le père Jacques Vignier, jésuite, ou, selon l'abbé le Laboureur, des anciens comtes de Langres, dont Raynier, seigneur de Choiseul, était le premier vassal dès l'an 1060. Ce seigneur est la souche commune de toutes les branches de cette maison, au nombre de plus de vingt, la plupart éteintes. Cette maison a produit trois maréchaux de France, nombre de chevaliers des ordres du roi, des lieutenants-généraux et maréchaux de camp des armées, des ministres plénipotentiaires et ambassadeurs en diverses cours de l'Europe, des ministres, des conseillers d'état d'épée, des chambellans et gentilshommes de nos rois, et un grand nombre de personnages célèbres dans la carrière militaire et diplomatique; dans la prélature, elle compte un évêque de Comminges, en 1645, nommé à l'évêché de Tournay, en 1671; un évêque de Saint-Papoul, en 1718, puis de Mende, en Gévaudan, en 1723; un évêque d'Evreux, en 1758, archevêque d'Alby, en 1759; puis archevêque duc de Cambrai, comte de Cambresis et prince d'empire, au mois de mai 1764.

Claude-Antoine-Gabriel, comte de Choiseul-Beaupré, depuis duc de Choiseul-Stainville, lieutenant-général des armées du roi, a été nommé pair de France le 4 juin 1814. Marie-Gabriel-Auguste-Florent, comte de Choiseul-Gouffier, ainsi nommé depuis son mariage, contracté en 1771, avec mademoiselle de Gouffier, fille du marquis de Gouffier, maréchal de camp, et connu pré-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

cédemment sous le nom de Choiseul-Beaupré, a été nommé pair de France le 4 juin 1814.

Armes : D'azur, à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes du même, cinq en chaque canton du chef, quatre en chaque canton du bas de l'écu.

Branche d'Aigremont : Ecartelé aux 1 et 4 de Choiseul, aux 2 et 3 de gueules, au lion couronné d'or, qui est d'Aigremont.

Branche d'Esguilly : Ecartelé, au 1 de Choiseul; au 2 d'azur, à la croix ancrée d'argent; au 3 de gueules, au lion d'or; au 4 d'argent, au lion de gueules; à la bordure de sable, chargée de huit besants d'or.

Le dernier comte d'Esguilly, de cette branche de Choiseul portait : Ecartelé, aux 1 et 4 de Choiseul; aux 2 et 3 d'Aigremont; sur le tout, d'azur, à trois pals d'or, qui est d'Esguilly.

Le maréchal de Praslin, mort en 1626, *portait :* Ecartelé de Choiseul et d'Aigremont, sur le tout parti au 1 d'argent, à deux fasces de sable; au 2 d'argent, au lion de sable.

DE CITON D'ESPINE, en Languedoc, famille connue depuis le milieu du dix-septième siècle. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon d'argent.*

CLABAULT, en Picardie, noblesse municipale de la ville d'Abbeville, dont était Jacques Clabault, maïeur d'Abbeville en 1300, 1303 et 1308; Pierre Clabault, maïeur en 1314; Catherine Clabaut, veuve, le dernier juin 1529, de Jean Gaude, écuyer et échevin d'Abbeville. *De sinople, à l'escarboucle d'or; au franc canton de sable, chargé d'une croix ancrée d'argent.*

LE CLÉMENT DE SAINT-MARCQ, barons de Taintegnies, maison issue d'ancienne chevalerie, originaire du Cambresis, qui justifie d'une descendance directe depuis Pierre le Clément, premier du nom, dit *de Basse.*, lequel vivait en 1354, et dans la suite transplantée en Artois, où son ancienne et noble extraction de pères et de mères fut reconnue par sentence de l'élection de ladite province, en date du 15 octobre 1588.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Elle avait séance dans le corps de la noblesse des ci-devant états d'Artois, et est distinguée par ses alliances tant anciennes que modernes, et par ses services militaires, ayant fourni un lieutenant général et général en chef au service d'Espagne, fait capitaine et gouverneur général du royaume de Galice, et chevalier des grands ordres du roi, tels que ceux de la grand-croix et crachat de Saint-Ferdinand et de Sainte-Herménégilde, etc.; nombre d'officiers supérieurs au service de France, des chevaliers de Saint-Louis, etc.; en outre, elle possède légalement les titres de chevalier héréditaire et de baron. *De gueules, à trois trèfles d'or; au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable.* L'écu timbré d'un casque taré au tiers d'argent, montrant quatre barreaux d'or, bordé et cloué du même émail, environné de ses lambrequins, et sommé d'une couronne de marquis. Cimier : Une merlette de sable. Supports : Deux lions d'or. Devise : *Clémence et vaillance.*

DE CLÉRAMBAULT ou CLAIRAMBAULT, en latin *Clarimbaldus* seu *Clarembaldus*, maison des plus anciennes et des plus illustres de France, qui s'est divisée en plusieurs branches répandues en Anjou et en Bretagne. Elle a donné un maréchal de France, des chevaliers des ordres du roi, des chevaliers de St-Michel, des lieutenans généraux des armées, et une foule de personnages distingués par leurs emplois militaires ou par leurs travaux littéraires. La branche aînée, dite des comtes de Palluau et marquis de Clerambault, s'est éteinte en 1704. La seconde branche, dite des comtes de Clerambault, est la seule subsistante. *Coupé, un 1 burelé d'argent et de sable, à la bande de gueules, brochante sur le tout; au 2 d'argent, à l'arbre de sinople.*

LE CLERC, barons de Juigné, par érection de l'an 1647, marquis de Juigné, pair de France en 1815, seigneurs de Lassigny, etc. Maison d'ancienne chevalerie, qui par ses alliances, ses illustrations et son ancienneté, a été placée par tous les historiens au nombre des plus considérables et des plus distinguées de l'Anjou. Elle prouve littéralement sa filiation depuis Adam le Clerc, chevalier, qui vivait en 1272, et a obtenu les honneurs de la cour, de 1753 à 1787, en vertu de preuves faites au cabinet du Saint-Esprit. Elle a donné

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

un évêque de Châlons-sur-Marne, pair de France, et nommé, le 23 décembre 1781, archevêque de Paris, mort le 19 mars 1811; des lieutenants généraux, maréchaux de camps, et brigadiers des armées du roi nombre d'officiers supérieurs, des chevaliers de l'ordre du roi, et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un ministre plénipotentiaire en Russie en 1774, etc. *D'argent, à la croix de gueules, bordée, engrêlée de sable, cantonnée de 4 aiglettes du même, becquées et armées de gueules.* Cimier : un coq essorant. Devise : *ad alta.* Cri : *battons et abattons.*

DE CLÉRON, comtes d'HAUSSONVILLE, maison d'ancienne chevalerie de Lorraine, qui a constamment rempli les plus éminentes charges de ce duché, comme celle de grands louvetiers et de grands maîtres de l'artillerie. Elle compte aussi plusieurs généraux au service de France. Charles-Louis-Bernard de Cléron, comte d'Haussonville, a été nommé pair de France le 17 août 1815. *De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre croisettes tréflées du même; sur le tout de gueules, à 5 saffres ou aiglettes de mer d'argent.*

DU CLUZEL, en Périgord. Cette maison paraît tirer son nom et son origine de l'ancien château du Cluzel, situé dans la paroisse de Cubjac, à trois lieues de Périgueux, relevant en suzeraineté des comtes de Périgord, à cause de leur châtellenie d'Auberoch. Ce château ayant été réuni, ainsi que le fief qui en dépendait, à la seigneurie de Cubjac, perdit son ancien nom du Cluzel, et n'est plus connu aujourd'hui que sous celui de Cubjac.

La seigneurie de Cubjac a appartenu de toute ancienneté à la maison du Cluzel, et cette possession est justifiée par une foule de titres, depuis l'an 1223 jusqu'en 1400, qu'Arnaud du Cluzel en rendit hommage au duc d'Orléans, comme comte de Périgord.

Le plus ancien seigneur du Cluzel, dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, est Bernard, vivant vers l'an 1160. De lui était issu, par un cadet, noble Antoine du Cluzel, damoiseau, seigneur du But, connu par des actes de 1491, 1493, etc. C'est de cet Antoine que descend en ligne directe M. le comte du Cluzel de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chabrerie. Cette maison porte pour armes : *D'or, à un pin de sinople, et un cerf passant de gueules, brochant sur le tout*

COCHET DE SAVIGNY de Saint-Valier, d'Avoisotte, du Magny, titrés barons et vicomtes, famille noble et ancienne de Bourgogne, prouvant une filiation depuis Raoul Cochet, écuyer, grand veneur, en 1326, de Philippe, comte de Valois, depuis roi en 1328. Cette famille a constamment suivi la carrière des armes ; elle a donné des chevaliers dans les tournois, des présidents et des conseillers au parlement, des comtes de Brioude, des officiers de divers grades, des chevaliers de différents ordres, des hommes de lettres, et a exercé plusieurs emplois importants dans la haute magistrature et dans plusieurs chapitres. *D'argent, au coq hardi de gueules, crêté, becqué, barbé et membré d'or.*

COLBERT, marquis de Bourbonne, de Seignelay, de Torcy et de Croissy, comtes de Maulevrier, marquis de Saint-Pouange et de Chabanais, comtes de Colbert, marquis du Cannet, etc. Maison que d'éminents services et un grand nombre de personnages célèbres ont placée au nombre des plus illustres et des plus considérées du royaume. Elle est originaire d'Ecosse (1), et issue des anciens barons de Castel-Hill. Elle est connue en France depuis l'an 1285, époque où Edouard Colbert de Castel-Hill, puîné de cette ancienne maison, dont la souche subsiste encore en Angleterre, accompagna en France Chretienne de Baliol, nièce du roi Alexandre III, et femme d'Enguerrand de Guines, sire de Coucy. Sa postérité nombreuse et illustre s'est alliée directement à plusieurs maisons souveraines et princières d'Allemagne et d'Italie, et aux plus considérables de France. Elle a rendu d'importants services à nos rois, soit dans l'administration des affaires de

(1) Prouvé par l'acte du parlement d'Ecosse du 15 juin 1686 et par les lettres-patentes du roi Jacques VII, roi d'Ecosse et d'Angleterre du mois de mai 1687, ainsi qu'une attestation du lord Lyon, roi d'armes d'Ecosse du 24 août 1816.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leur couronne, soit dans leurs conseils ou dans le commandement de leurs armées. A l'avantage qu'elle a d'avoir donné à la France le ministre qui a le plus contribué à la gloire de son prince et à la prospérité de sa patrie, elle joint celui d'avoir soutenu et perpétué l'éclat et la considération que ce grand homme avait acquis à sa famille. Dans le nombre de ses descendants et de ses collatéraux, on compte quatre ministres et secrétaires d'état; cinq ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, connus par leurs travaux diplomatiques et les négociations importantes qu'ils ont remplies; vingt-un généraux sur terre, et trois des armées navales, ainsi qu'un grand nombre d'officiers supérieurs, tels que mestres de camp, colonels, etc., la plupart tués au service avant d'avoir pu parvenir aux premiers grades militaires; un général des galères de l'ordre de Malte; un chevalier et quatre commandeurs et trésoriers des ordres du roi, dont l'un chancelier des mêmes ordres; deux commandeurs et un grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un officier de la Légion-d'Honneur; quatre conseillers d'état; deux surintendants généraux des bâtiments du roi, dont un de la marine du Ponent; un surintendant des postes de France, grand-maître des cérémonies; un archevêque de Rouen; un évêque de Montauban, puis archevêque de Toulouse; un évêque de Mâcon; un évêque de Montpellier; un évêque d'Auxerre, etc. *D'or, à la bisse d'azur.* Devise: *Perite et recte.*

COLMONT, comte de Vaulgrennand, par lettres-patentes de S. M. Louis XVIII, du 25 novembre 1814, famille originaire de Bourgogne, qui a fourni plusieurs magistrats au parlement de cette province, des officiers distingués aux armées; et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Parti, au 1 coupé d'azur, à la tour d'argent; et d'azur, au lion d'argent; au 2 d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une étoile accostée de deux roses tigées à cinq feuilles et en pointe, une rose du même, mouvante d'un croissant, le tout d'argent.*

COMBAT DES TRENTE. *Voyez* BRETAGNE.

COMTE, subst. masc. Ce titre était connu chez les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Romains, mais ce ne fut que sous Constantin qu'on commença à désigner par le nom de *Comte*, une personne constituée en dignité. Eusèbe dit que ce prince en fit trois classes, dont la première fut des *illustres*, la seconde des *clarissismes* ou *considérés*, et la troisième des *très-parfaits* : les derniers avaient des priviléges particuliers, mais il n'y avait que les premiers et les seconds qui composassent le sénat.

Mais à peine le nom de *Comte* fut-il un titre, qu'il fut ambitionné par une infinité de particuliers, et qu'il devint très-commun, et par conséquent peu honorable. Il y eut des *Comtés* pour le service de terre, pour le service de mer, pour les affaires civiles, pour celles de la religion, pour la jurisprudence.

Le *Comte*, que les Latins appelaient *comes* à *commeando*, ou *à comitando*, que les Allemands appelaient *graaf*, que les Saxons ont appelé *eoldermian*, que les Danois nomment *earlus*, et les Anglais *earl*, est parmi nous un homme noble qui possède une terre érigée en comté, et qui a droit de porter dans ses armes une couronne perlée, ou un bandeau circulaire orné de trois pierres précieuses, et surmonté ou de trois grosses perles, ou d'un rang de perles, qui se doublent ou se triplent vers le milieu et le bord supérieur du bandeau, et sont plus élevées que les autres.

Ce titre d'honneur, ou degré de noblesse, est immédiatement au-dessus de celui de vicomte, et au-dessous de celui de marquis.

Les empereurs furent les premiers *Comtes* de leurs palais, des généraux d'armées, et des gouverneurs de province. Ceux qui avaient été vraiment *Comtes* de l'empereur, avant que de passer à d'autres dignités, retinrent ce titre : d'où il arriva que ceux qui leur succédèrent dans ces dignités, se firent appeler *Comtes*, quoiqu'ils ne l'eussent point été réellement. Les anciens *Comtes* du palais, sous les empereurs, s'appelaient d'abord *Comites* et *magistri* ; ils supprimèrent dans la suite le *magistri*. Dans ces tems, les ducs n'étaient distingués des *Comtes* que par la nature de leurs fonctions. Les *Comtes* étaient pour les affaires de la paix; les ducs pour celles de la guerre. La grande distinction qui existe maintenant entre ces dignités, n'est pas fort ancienne.

Les Français, les Allemands, etc., en se répandant

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans les Gaules, n'abolirent point la forme du gouvernement romain, et conservèrent les titres de *Comtes* et de *ducs* que portaient les gouverneurs de provinces et de villes. Sous Charlemagne, les *Comtes* étaient gouverneurs et juges des villes et des provinces. Les *Comtes* qui jugeaient et gouvernaient des provinces, supérieurs des *Comtes*, qui ne jugeaient et gouvernaient que des villes, étaient les égaux des ducs qui ne jugeaient et gouvernaient des provinces que comme eux, et qui étaient pareillement amovibles.

Ce fut sous les derniers de nos rois de la seconde race, que ces seigneurs rendirent leurs dignités héréditaires; ils en usurpèrent même la souveraineté, lorsque Hugues Capet, qui en avait fait autant lui-même pour le duché de France et le comté de Paris, parvint à la couronne. Son autorité ne fut pas d'abord assez affermie pour s'opposer à ces usurpations; et c'est de là qu'est venu le privilége qu'ils ont encore de porter une couronne dans leurs armes. Peu à peu les comtés sont revenus à la couronne, et le titre de *Comte* n'a plus été qu'un titre accordé par le roi, en érigeant en comté une terre où il se réserve juridiction et souveraineté.

D'abord la cause de réversion du comté à la couronne au défaut d'enfants mâles, ne fut point mise dans les lettres-patentes d'érection; mais pour obvier à la fréquence de ces titres, Charles IX l'ordonna en 1564. Cette réversion ne regarde que le titre, et non le domaine qui passe toujours à ceux à qui il doit aller selon les lois, mais sans attribution de la dignité.

Il y a eu entre les marquis et les *Comtes* des contestations pour la préséance. On alléguait en faveur des *Comtes*, qu'il y avait des *Comtes-pairs*, et non des marquis; cependant la cause a été décidée pour les marquis; ils précèdent les *Comtes*, quoique leur titre soit très-moderne en France; il ne remonte pas au-delà de Louis XII, qui créa marquis de Trans un seigneur de l'illustre et ancienne maison de Villeneuve; le titre de *Marquis* est originaire d'Italie.

L'ordonnance du roi du 31 août 1817, concernant la chambre des pairs, donne aussi la préséance aux marquis sur les comtes.

Comme l'on donnait anciennement le nom de *Comtes* aux gouverneurs de ville et de province, dont une des

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

fonctions était de conduire la noblesse à l'armée, et que quelques capitaines prirent le même titre, sans y être autorisés par un gouvernement de ville ou de province, on fit dans la suite, du nom de *Comte* celui de *comite* qui est resté à ceux qui commandent les forçats sur nos galères. On fit aussi celui de *vicomte*, qui, de même que les anciens *Comtes*, était juges dans leurs villes ou provinces, sont restés juges dans quelques-unes de la Normandie et ailleurs; à Paris même, le prévôt de la ville, délégué par le *Comte*, était juge dans le vicomté de Paris.

Nos Ambassadeurs et Plénipotentiaires étaient dans l'usage de prendre le titre de *Comte*, quoiqu'ils n'eussent point de comtés; ils croyaient ce relief nécessaire pour avoir dans le cours de leur négociation un dégré de considération proportionné à l'importance de leurs fonctions.

En Angleterre, on appelle *Comtes* les fils des ducs, et vicomtes les fils des *Comtes*. Le titre de *Comte* s'éteignait originairement avec celui qui le portait. Guillaume le Conquérant le rendit héréditaire, en récompensa quelques grands de sa cour, en annexa à plusieurs provinces, et accorda au *Comte*, pour soutenir son rang, la troisième partie des deniers des plaidoiries, amendes, confiscations et autres revenus propres du prince, dans toute l'étendue de son comté. Cette somme se payait par l'échevin de la province. Depuis les *Comtes* furent créés par chartes; ils n'avaient ni autorité, ni revenus dans les comtés dont ils portaient les noms : le titre de *Comte* ne leur valait qu'une pension honoraire sur l'échiquier. Le nombre des *Comtes* étant devenu plus grand que celui des comtés proprement dits, il y en a dont le comté est désigné par le nom d'une portion distinguée d'une province, ou d'un autre comté; par celui d'une ville, d'un village, d'un bourg, d'un château, d'un parc. Il y a eu même deux comtes sans nom de terre; le *Comte* de Rivers, et le *Comte* de Poulet; mais, depuis la révolution, il y en a grand nombre. Il y avait aussi une charge qui donnait le titre de *Comte-maréchal*.

La cérémonie de création de *Comte* se fait en Angleterre par le roi, en ceignant l'épée, mettant le manteau sur l'épaule, le bonnet et la couronne sur la tête, et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la lettre-patente à la main, à celui qui est créé, que le roi nomme *consanguineus noster*, mon cousin, et à qui il donne le titre de *très-haut et très-puissant seigneur*. Les perles de la couronne du *Comte* anglais sont placées sur des pointes et extrémités de feuillages. On y fait moins de façons en France. Lorsque la terre est érigée en comté par lettres-patentes, le titulaire et sa postérité légitime prennent le titre de *Comte*, sans autre cérémonie que les enregistrements requis des lettres d'érection.

Tous ceux qui portaient le titre de *Comte* en France, n'avaient pas pour cela, un domaine érigé en comté. Le roi accordait ce titre par des lettres-patentes, seulement, et de sa pleine volonté; elles devaient être registrées dans les cours supérieures.

Les chanoines des chapitres nobles, tels que ceux de Lyon, de Mâcon, de Vienne, de Brioude, de Saint-Claude, etc., prenaient le titre de *Comtes*. *Voyez* MAJORATS, PAIRS, TITRES.

État des personnes qui ont obtenu des lettres-patentes portant institution de majorats attachés au titre de COMTE, *et dont les dotations ont été formées avec les propres biens des titulaires.*

Messieurs,

Alphonse-Claude-Charles-Bernardin *Perregaux*, 21 décembre 1808.

Antoine-René-Charles-Mathurin *Laforest*, 28 janvier 1809.

Gabriel-Thomas-Marie *Darjuzon*, 2 février 1809.

Joseph-François-Marie-Antoine-Ignace-Hubert *Salm-Dyck*, 24 février 1809.

Érasme-Gaspard *de Contades*, 28 mai 1809.

Adrien *Godard d'Aucour de Plancy*, idem.

Louis-Nicolas *Lemercier*, idem.

Alexandre-Louis-René-Toussaint *de Galard-Béarn*, 18 juin 1809.

Antoine-Léon-Pierre *de Saint-Simon-Courtomer*, 5 août 1809.

Louis-Marie-Joseph *de Brigode*, 20 août 1809.

Mathieu-Louis *Molé*, 29 septembre 1809.

Philippe-Fiacre-Ghislain *Vischer de Celles*, idem.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean-Antoine-Claude-Adrien *De Mun*, idem.

Joseph-Constant-Fidèle *Duval*, comte *de Beaulieu*, 12 novembre 1809.

Auguste-Jean *Germain*, comte *de Montforton*, 19 décembre 1809.

Christophe *Chabrol-Crousol*, 9 mars 1810.

Alexandre-François-Louis *Girardin*, idem.

Anaclet-Henri *de Cardevaque-d'Havrincourt*, idem.

Jean-Antoine *Chaptal*, 25 mars 1810.

François-Joseph-Charles-Marie *de Mercy-Argenteau*, idem.

Jean-Gaspard-Louis *Cassagne-Beaufort de Miramon*, idem.

Alexandre-Emmanuel-Louis *de Baufremont-Listenoi*, 3 mai 1810.

Anne-Charles-François *de Montmorency*, 17 mai 1810.

Anne-Charles-Louis *de Montmorency*, idem.

Anne-Victurnien-René-Roger *de Rochechouart de Mortemart*, idem.

Eustache-Nicolas *Muiron*, 4 juin 1810.

Charles-Louis-David *Le Peletier-d'Aunay*, 11 juin 1810.

Alexis-Paul-Michel *Tannegui-le-Veneur*, idem.

Dominique *Clément de Ris*, comte *de Mauny*, 21 novembre 1810.

Jacques-François *Begouen*, 16 décembre 1810.

Louis-Désiré *de Montholon-Sémonville*, 13 avril 1810.

Antoine-Jean-François-Marie-Ignace-Louis *Brignole-Sale*, 30 août 1811.

Laurent *Lafaurie de Monbadon*, 23 octobre 1811.

Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon *de Cossé-Brissac*, 20 février 1812.

Jean-Philippe *Garran de Coulon*, idem.

Antoine-Philippe *Merlin*, 20 mars 1812.

Jacques Wulfran *d'Alton*, 17 avril 1812 (1).

Claude-Henri-Gabriel *de Mornay de Montchevreuil*, 1er. janvier 1813.

---

(1) Ce majorat a été érigé par complément de celui auquel est attaché le titre de comte dont est revêtu M. *Shée*, beau-père de M. *d'Alton*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean-Jacques-Ignace *Jacqueminot*, comte *de Ham*, 13 mars 1813.

Emmanuel-Marie-Louis *de Noailles*, 19 juin 1813.

Adélaïde-Blaise-François *le Lièvre de la Grange*, idem.

Pierre-Gaétan *Galli*, comte *de la Loggia*, 3 juillet 1813.

Louis-Marie *de Mesgrigny*, 14 août 1813.

Anne-Claude *de la Bonninière de Beaumont*, 25 novembre 1813.

Jean-Baptiste *de Gouey de la Besnadière*, le 30 novembre 1816.

Elie *de Cazes*, le 31 janvier 1818.

Jean-Henri-Louis *de Greffulhe*, le 14 février 1818.

COMTÉ, subst. masc., domaine qui donnait à ses possesseurs le droit de porter le titre de comtes. Les plus anciens comtés sont ceux qui ont été inféodés par nos rois avant le onzième siècle. Ces comtés étaient alors les grands fiefs de France auxquels on a donné le nom de *provinces* depuis leur réunion à la couronne. Le titre de comté tenait le second rang dans les dignités féodales, et le duché le premier. Il n'y a eu en France, avant l'usage d'ériger des terres par titres, aucun duché qui ne fût grand fief, et il y a eu beaucoup de comtés qui ne l'étaient pas, comme par exemple les comtés de Clermont, en Argonne, de Dammartin, de Gien, d'Aumale, etc., etc. Depuis le quinzième siècle, on a affecté le titre de *comté* à une ou plusieurs terres érigées en faveur d'une famille. *Voyez* COMTE.

État des COMTÉS *et de quelques* BARONNIES *avec la date de leur érection en* PAIRIES.

Comtés-Pairies.	années.
Anjou	1297.
Artois	1297.
Poitou	1315.
La Marche	1316 — 1327.
Evreux	1316.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Angoulême et Mortain. . . . . 1317.
Etampes . . . . . 1327.
Beaumont le Roger. . . . . 1328.
Maine . . . . . 1331.
Nevers et Réthel. . . . . 1343.
Mantes . . . . . 1353.
Macon . . . . . 1359.
Poitou, nouvelle érection. . . . . 1369.
Montpellier, baronnie. . . . . 1371.
Valois . . . . . 1344 — 1346.
Périgord. . . . . 1399.
Soissons. . . . . 1404.
Coucy, baronnie. . . . . 1404.
Rethel, nouvelle érection. . . . . 1405.
Mortagne . . . . . 1406.
Mortain, nouvelle érection . . . . . 1407 — 1408.
Maine . . . . . 1424.
Mâcon, nouvelle érection. . . . . 1435.
Auxerre. . . . . 1435.
Eu . . . . . 1458.
Foix. . . . . 1458.
Nevers, nouvelle érection. . . . . 1459.
Villefranche, en Rouergue. . . . . 1480.
Nevers, confirmé . . . . . 1505.
Coucy, baronnie. . . . . 1505.
Soissons. . . . . 1505.
Eu. . . . . 1694.

DE CONFLANS, maison des plus anciennes et des plus illustres du royaume, puînée des anciens comtes de Brienne, qui ont donné les ducs d'Athènes, un roi de Jérusalem, empereur de Constantinople, des comtes d'Eu et de Guines, des vicomtes de Beaumont au Maine, des comtes de Bar-sur-Seine, etc., et dont sont sortis trois connétables, un chambrier et un bouteiller de France. La branche de Conflans a été formée par Engilbert de Brienne, troisième fils de Vauthier Ier, comte de Brienne et d'Eustache, comtesse de Bar-sur-Seine. Il vivait en 1212. *Voyez* BRIENNE.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les seigneurs de Conflans, éteints vers la fin du quatorzième siècle, ont fondé plusieurs branches; savoir, les seigneurs de Vézilly, de Vieilmaisons, éteints vers la fin du seizième siècle; les vicomtes d'Ouchy, seigneur d'Armentières, éteints en 1690; les seigneurs de Saint-Rémy et d'Ennancourt, et ceux de Fay-le-Sec, qui subsistent, les seigneurs de Gizancourt, éteints avant l'an 1457; les seigneurs de Dampierre, qui n'ont formé que deux dégrés, et les seigneurs de Marcuil, éteints avant l'an 1372. Ces diverses branches, de la maison de Conflans, ont donné des maréchaux, héréditaires de Champagne, des chevaliers bannerets, des chevaliers de l'ordre du roi, un maréchal général des camps et armées du roi, des lieutenants-généraux des armées, des maréchaux de camp, des gouverneurs de provinces, des chevaliers des ordres, des gentilshommes de la chambre de nos rois, un évêque d'Orléans en 1328, et un évêque du Puy, en 1721, etc. La maison de Conflans a obtenu les honneurs de la cour de 1734 à 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. La seigneurie de Vézilly, en Champagne, fut érigée en baronnie, par lettres du mois de février 1625, en faveur de Jacob de Conflans, seigneur de Bouleuze, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Cette maison, issue de race comtale, a dans les actes publics brevets et commissions de nos rois, les titres de comte, vicomte et marquis, depuis plusieurs siècles. *D'azur, semé de billettes d'or; au lion du même, brochant sur le tout.*

COQUET, barons de la Roche de Guimps, famille dont l'ancienneté remonte à noble Pierre Coquet, écuyer, qui testa le 7 février 1558. Elle a donné des magistrats au parlement de Bordeaux, des officiers aux armées, des chevaliers de Saint-Louis. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un coq du même, crêté et barbé de gueules; au chef cousu de gueules, chargé de deux étoiles d'argent.*

DE CORBEAU, en latin *Corbelli*, marquis de Vaulserré, en Dauphiné, par érection de l'an 1750; maison d'ancienne chevalerie, originaire d'Italie, divisée dès le douzième siècle en plusieurs branches répandues en Savoie, en Dauphiné, en Vivarais et en Forez. Elle remonte, par filiation, à Antelme de Corbeau, cheva-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lier, seigneur de Saint-Franc et de la Balme, qui testa en 1220. Cette maison a, pendant plusieurs siècles, tenu un rang distingué à la cour des comtes de Savoie. Elle a donné, au service de nos rois, des capitaines de cent hommes d'armes, nombre d'officiers supérieurs et de capitaines, des gouverneurs de places et des frontières de Savoie, des conseillers d'état, deux généraux au service de Sardaigne, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Fascé d'argent et de sable.*

CORDON, en normandie. *Voyez* LA FAUCHERIE, dans la première série du Dictionnaire véridique.

DE CORDOUE, en latin *Corduba*, *Cordova*, en espagnol, *Cordes*, par corruption en idiome provençal, noblesse d'ancienne extraction. Cette famille, originaire d'Espagne, est établie en France depuis l'an 1493, que Jean Ferrier, aussi espagnol de nation, fut fait archevêque d'Arles, et amena avec lui, en France, les deux familles espagnoles de Cordova et de Retz.

Ce qu'on vient de dire sur cette famille, se trouve dans tous les ouvrages qui ont traité de la noblesse de France depuis le XVe. siècle. Le Dictionnaire véridique des origines des maisons nobles de France, dont la première série a été dernièrement livrée au public, après avoir cité les mêmes faits, et dit que cette famille a produit des officiers supérieurs, des gouverneurs de places, des chevaliers des ordres royaux, qu'elle est en possession du titre de *marquis* depuis le milieu du XVIIIe. siècle, dans les actes publics, brevets, commissions et ordonnances de nos rois, que les armes sont d'azur, à l'ours en pied d'argent, soutenant un monde croiseté d'or; qu'elle a pour devise : *Ferme dans l'adversité*, parle du sentiment de Maynier, qui a prétendu, dans son Nouveau Etat de Provence, contrairement à celui de l'abbé Robert de Briançon, que la famille dont nous parlons a changé son nom de Cordes en celui de Cordoue, ainsi que ses armes qui étaient originairement d'or, à deux cordes de sable en sautoir. Sur les réclamations que la reproduction du sentiment de ce critique a excitées de la part de la famille de Cordoue, nous avons vérifié, et nous sommes assurés que, sur la fin du XVe. siècle, on disait, et les anciens auteurs français écrivaient indifféremment en parlant de la ville de Cordoue en Espagne, *la ville de Cordes*. Dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'un d'eux, Nicole Gilles, il est dit entr'autres choses, dans les Annales et Chroniques de France : « *Que par » la prise de la cité de Cordes, Charlemagne avait sub- » mit à lui toutes les Espaignes* ».

En Provence, non loin de la ville de Salon, où la famille de Cordova vint s'établir, et tout près de la ville d'Arles, il existe une montagne encore appelée la montagne de Cordes, dite dans les anciennes chartes latines des XIVe. et XVe. siècles « *Mons Cordoa* », sur la tradition que les Sarrasins, venus de la ville de Cordoue en Espagne, y campèrent pendant plusieurs années de suite.

Dans la Chronique de Provence, imprimée en 1613, sur un décret des états du pays, assemblés à Aix en 1603, ouvrage où l'on parle plusieurs fois de la famille de Cordoue, elle est indifféremment appelée de Cordoua et de Cordes; il y est parlé de la corruption du nom de Cordoua en Cordes; il y est notamment expliqué qu'Anthoine de Cordoua, seigneur d'Aurons, gouverneur de la ville d'Entrevaux, alors place frontière de Provence, et l'une de ses clefs, reçut à Salon, en 1571, du roi Charles IX, le collier de son ordre, non tant en raison de ses services précédents, qu'en considération de ce qu'il était issu d'une famille noble d'Espagne. Dans cette même Chronique de Provence, de 1613, les armes d'Anthoine de Cordoua sont gravées et blasonées telles que ses descendants les portaient du tems qu'écrivait Maynier, telles qu'ils les portent encore aujourd'hui.

Dans les anciens actes latins, cette famille est appelée Corduba, Cordoua, Cordoa; enfin il conste d'un acte public, reçu pas Beaudoin, notaire à Aix, le 6 février 1611, que les seigneurs de Cordova de Naples, entretenaient alors des relations de parenté et d'amitié avec les Cordova de Salon. Le sentiment de Maynier qui écrivait en 1729, et qui était opposé, comme on l'a fait remarquer, à celui de l'abbé Robert de Briançon, qui avait écrit en 1693, sentiment qui n'a été adopté par aucun de ceux qui ont écrit après lui, n'est donc non-seulement appuyé sur aucun fait, mais sans doute n'eut pas été le sien, ni consigné dans son ouvrage, s'il avait pris des renseignements positifs, et cherché des preuves avec la même précaution que nous apportons à les connaître.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La famille de *Cordoue*, en écrivant ainsi son nom en français, n'en a donc nullement changé, puisque c'est la même chose que *Cordova*; *Cordoua* en espagnol; *Corduba*, *Cordoa* en latin, et *Cordes* non-seulement en idiome provençal, mais même dans le français du XVe. siècle, comme on l'a ci-dessus expliqué. Nous renvoyons, pour la généalogie de cette famille, au tome II du Nobiliaire universel, page 68.

DE CORLIEU, en Poitou et en Angoumois, famille distinguée dans la magistrature, ayant donné plusieurs officiers de divers grades, et des avocats et conseillers au siége présidial d'Angoumois. Elle est originaire de l'évêché d'York, et prouve sa filiation en France depuis l'an 1414. Une attestation du roi d'armes d'Angleterre, du 6 mars 1547, porte qu'elle est issue de l'ancienne famille de Corleix, dont on trouve des chevaliers dès l'an 1227. Charles de Corlieu, servant dans les guerres que les Anglais firent en Angoumois, s'empara, en 1414, à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes, qu'il commandait du château de Gourville, à quatre lieues d'Angoulême, et ne le rendit qu'à condition qu'on lui en ferait épouser l'héritière, qui s'appelait Renotte du Fresne, dont il écartela ses armes, telles que ses descendants les portent encore de nos jours; savoir : *Aux 1 et 4 de sinople, au chevron d'argent, chargé de trois quintefeuilles de gueules; aux 2 et 3 d'argent, au lion de gueules lampassé, armé et couronné d'or.*

CORMEILLES, bourg et baronnie en Normandie, situés entre les rivières de Touques et de Rille, à deux lieues et demie de Pont-Audemer, et autant de Lisieux, a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, dont était Richard de Cormeilles, vicomte de Rouen, panetier du roi en 1395. Les seigneurs de Tendos et de Goy-Vielbourg, ont été maintenus le 20 mars 1669. *De gueules, à la tour d'argent.*

DE CORMETTE, famille originaire du Boulonnais et de l'Artois, qui établit sa filiation depuis Ambroise de Cormette, écuyer, qui ne vivait plus le 6 décembre 1601. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle a obtenu des lettres de confirma-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tion de noblesse en 1719. *D'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or, et une palme de sinople, passées en sautoir, cantonnées de quatre molettes d'éperon du troisième émail.*

DE CORNOUAILLE, comtes de Cornouaille, en Bretagne. Cette maison est de la plus ancienne chevalerie de cette province, et pourrait être issue des anciens comtes de Cornouaille, qui gouvernaient en Bretagne dans le commencement du neuvième siècle, et dont les descendants subsistaient encore au douzième. Quoi qu'il en soit, comme on n'a point les titres qui pourraient rattacher la maison de Cornouaille aux premiers comtes de ce nom, on se bornera à citer les premiers personnages connus de la famille qui fait l'objet de cet article.

Regnier de Cornouaille fut présent à la donation faite aux calendes d'octobre 1158, à l'abbaye de Saint-Georges, par Conan III, duc de Bretagne. Geoffroi de Cornouaille, chevalier, fut présent, en cette qualité, à l'accord fait, l'an 1269, entre Rivallon, Renaud et ses frères. Cette maison établit sa filiation depuis Guyomar de Cornouaille, qui vivait en 1313, et dont le sceau se trouve gravé à la planche 17 du tome Ier de l'Histoire de Bretagne, par D. Morice. Cette maison a constamment suivi la carrière des armes. Elle a donné des chevaliers et des écuyers bannerets, des hommes d'armes, et, dans les guerres modernes, des officiers supérieurs et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au mouton d'argent, onglé d'or; aux 2 et 3 d'argent, frettés d'azur; sur le tout d'argent, au croissant de gueules; l'écartelé ayant un chef d'hermine.*

DU COS DE LA HITTE, comtes de la Hitte et de Montaut, premiers barons de Fezensac et de l'Armagnac, maison d'origine chevaleresque de Gascogne, connue depuis Odet du Cos, vivant en 1230. Elle a donné des gentilshommes ordinaires de la chambre de nos rois, des gouverneurs de places, etc. *D'azur, à l'épée d'argent en bande, garnie d'or, accompagnée de trois étoiles d'argent.*

COSME DE JANVRY, en Bretagne, noblesse peu antérieure à la révolution. *De gueules, au globe d'argent; au chef d'or, chargé de trois cormorans de sable.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE COURCELLES. *Voyez* LARCHIER.

COURONNES, subst. fém. plur., marques de dignité sur les écus d'armoiries.

La *Couronne* du roi est un cercle de huit fleurs de lys, formé d'autant de demi-cercles qui soutiennent une double fleur de lys.

La *Couronne* du dauphin est un cercle de huit fleurs de lys, fermé de quatre dauphins en demi-cercles, dont les queues soutiennent une double fleur de lys. Ce n'est que depuis le règne de Louis XIV qu'ils la portent fermée.

La *Couronne* des enfants de France est un cercle surmonté de huit fleurs de lys: la couronne du premier prince du sang est semblable.

La *Couronne* des fils ou enfants de France, est un cercle d'or, enrichi de pierreries, surmonté de huit fleurs de lys, dont trois sont vues entièrement et une demie de chaque côté.

Les princes du sang royal qui ne sont point fils de France, la portaient autrefois rehaussée de quatre fleurs de lys seulement, et de quatre fleurons alternés l'un en l'autre; le cercle d'or, garni de pierreries et de perles; mais depuis plus d'un siècle, ils la portent comme les fils de France, et cet usage paraît avoir prévalu.

La *Couronne* ducale est un cercle d'or enrichi de pierreries et de perles, rehaussé de huit fleurons réfendus, dont trois se voyent entièrement et un demi de chaque côté.

La *Couronne* de marquis se compose d'un cercle d'or enrichi de pierreries et de perles, rehaussé de quatre fleurons alternés, chacun de trois perles posées en trèfles, le fleuron du milieu se voyant entièrement et se trouvant entre deux trèfles de perles, avec un demi-fleuron de chaque côté.

La *Couronne* de comte est un cercle d'or garni de pierreries et de perles, rehaussé de seize grosses perles, dont sept se voyent entièrement et une demie de chaque côté.

La *Couronne* de vicomte est un cercle d'or pur, ou émaillé, surmonté de quatre grosses perles, celle du milieu se voit entièrement avec une demie de chaque côté.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La *Couronne* de baron se compose d'un cercle d'or émaillé, sur lequel se trouvent, en six espaces égaux, des rangs de perles, trois à trois, posés en bandes; quelques auteurs, au lieu de trois perles, en ont mis quatre.

La *Couronne* des vidames est un cercle sur lequel il y a quatre croix patées, pour désigner qu'ils ont été établis afin de soutenir les droits de l'église.

Aucunes *Couronnes* de barons, comtes ou marquis, ne pouvaient être mises sur les armes, sans y être autorisées par lettres-patentes en due forme, sous peine de quinze cents francs d'amende. (Arrêt du parlement, août 1663.)

Couronnes étrangères.

Le pape porte sur son écu une *Tiare*, espèce de mitre environnée de trois *Couronnes* à fleurons, l'une sur l'autre, la troisième terminée par un globe surmonté d'une croix, le tout d'or; sur le derrière et au bas de la mitre il y a deux pendants.

L'empereur a sur ses armoiries une *Toque* en forme de tiare, avec un demi-cercle qui soutient un globe cintré, sommé d'une croix, le tout d'or; il y a en bas deux pendants ou fanons.

Le roi d'Espagne porte sur l'écu de ses armes une *Couronne*, dont la forme est semblable à celle de France, excepté qu'au lieu de fleurs de lys il y a des fleurons et un globe terminé par une croix pour cimier.

Les *Couronnes* des autres rois de l'Europe sont assez semblables à celle du roi d'Espagne.

La *Couronne* du grand-duc est un cercle à une fleur de lys épanouie à chaque face, et nombre de rayons aigus.

La *Couronne* de l'archiduc est un cercle à huit fleurons autour d'une toque d'écarlate, et un demi-cercle dessus, de dextre à sénestre, garni de perles, qui porte un globe cintré surmonté d'une croisette.

Les *Couronnes* des électeurs de l'empire sont en manière de toque écarlate, rebrassée d'hermine, diadêmée d'un demi-cercle couvert de perles, surmonté d'un globe terminé par une croisette.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le doge de Venise portait sur ses armes et sur sa tête, les jours de cérémonies, une *Toque* ducale d'étoffe d'or, avec quelques rangs de perles. On le nomme *le Corne*.

Les Romains avaient huit sortes de *Couronnes* pour récompenser les actions de valeur :

1°. L'*Ovalé*, qui était de mirte, pour les généraux qui avaient vaincu sans effusion de sang. Ils étaient honorés du petit triomphe, qu'on appelait *ovation* ;

2°. La *Navale* ou *rostrale*, qui était un cercle d'or où il y avait des proues et poupes de navires gravées, pour un capitaine ou un soldat qui avait le premier sauté dans un vaisseau ennemi ;

3°. La *Vallaire*. C'était un cercle d'or ou d'argent, relevé de pals ou pieux, pour un soldat qui avait le premier forcé la palissade des ennemis ;

4°. La *Murale*. C'était un cercle d'or ou d'argent, sommé de tours, pour celui qui le premier avait monté sur la muraille d'une ville assiégée, et y avait arboré l'étendard ;

5°. La *Civique*. C'était une branche de chêne avec les glands, ou bien d'yeuse, pour celui qui avait sauvé la vie à un citoyen ;

6°. La *Triomphale*. C'était une branche de laurier (dans la suite on la fit d'or), pour un général qui avait gagné une bataille ou conquis une province ;

7°. L'*Obsidionale* ou *graminée*, parce qu'elle se faisait d'herbe appelée *gramen*, qu'on cueillait sur le lieu même. On la donnait aux généraux qui avaient forcé une armée de décamper.

8°. La *Castrense*, qui se faisait d'or ou d'argent, et avait à l'entour des pieux de palissade qui faisaient comme autant de rayons. Elle se donnait à celui qui avait forcé le camp ennemi, ou qui avait gagné des tranchées et barrières où l'ennemi s'était fortifié.

COURTE DE LA BOUGATRIÈRE, au Maine, famille originaire des hautes Allemagnes. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois besants du même.*

DU CREST, seigneurs de Valette, de Vandenesse, de Sailly, de Montigny, en Bourgogne, famille anoblie en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1435, par le duc Philippe-le-Bon, dans la personne de Léonard du Crest, clerc et auditeur en la chambre des comptes de Dijon, en 1448 et 1467. *D'azur, à trois bandes d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion issant de sable, lampassé et armé de gueules.*

DE CRIQUEBEUF, en Normandie. Les seigneurs de ce nom, éteints vers l'an 1450, sont une branche de l'ancienne et illustre maison d'Estouteville, fondée par Robert d'Estouteville, seigneur de Criquebeuf, vivant en 1240, fils puîné d'Henri, seigneur d'Estouteville. Ses enfants et descendants ont conservé le nom de *Criquebeuf. Voyez* ESTOUTEVILLE, dans la première série du Dictionnaire véridique.

DE CROZE, en Picardie, famille dont était Marguerite de Croze, fille unique de François de Croze, chevalier, seigneur du Bois-Premier et de Saint-Remy, capitaine lieutenant de la compagnie des gens d'armes du sieur de Blerencourt, et de Madelaine du Faussart, laquelle épousa, le 26 février 1636, Jean Gaude, chevalier, seigneur de Martaineville et de Saint-Ellier, capitaine au régiment de Soyecourt. *De gueules, au barbet passant d'argent.*

DES CRUES, en Bourgogne, famille ancienne qui remonte à noble Claude des Crues, qui testa l'an 1550. *D'or, au pal de gueules, chargé de trois croisettes d'argent.*

DE CRUSSOL, ducs d'Uzès, par érection de 1565; pairs de France, en 1572; princes de Soyon, marquis de Florensac, de Monsalez et de Saint-Sulpice; comtes d'Apchier et d'Amboise d'Aubijoux, barons de Levis, de Remoulins, d'Aymargues, de Sainte-Geniez et de Castelnau de Bonnefons, maison d'ancienne chevalerie du Languedoc, qui tire son nom du château de Crussol, en Vivarais, au diocèse de Valence, à une petite distance de la rive droite du Rhône. C'était une baronnie qui donnait entrée aux états du Languedoc. Elle a pour premier auteur connu Géraud Bastet, qui fut présent à la cession que fit en 1152, Matheline, sœur de Bernard-Atton, Vicomte de Nismes et d'Agde, des droits qu'elle pouvait prétendre à la succession de leur père. Cette maison a donné trois grands

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

panetiers de France, des lieutenants-généraux, maréchaux de camp, et officiers supérieurs de terre et de mer; des chevaliers de l'ordre et des ordres, des conseillers et chambellans de nos rois, des capitaines de cinquante et cent hommes d'armes, des sénéchaux, gouverneurs et lieutenants-généraux de provinces; le duc d'Uzès a été nommé pair de France en 1814. Dans la prélature, cette maison compte un archevêque de Tours, en 1466, patriarche d'Antioche et évêque de Valence et de Die, en 1468; un archevêque de Toulouse, en 1753; un évêque de la Rochelle, en 1768, etc. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *partis* DE CRUSSOL, qui est *fascé d'or et de sinople*; et DE LÉVIS, *qui* est *d'or à trois chevrons de sable; aux* 2 *et* 3 *contre-écartelés de* GORDON, qui est *d'azur, à trois étoiles d'or, en pal, et* DE GENOUILLAC, qui est *d'or, à trois bandes de gueules; sur le tout* D'UZÈS, qui est *de gueules, à trois bandes d'or.*

DE CUGNAC, barons, puis marquis de Dampierre, par érections de 1598 et de 1616, barons d'Huisseau, marquis du Bourdet, titrés comtes et vicomtes de Cugnac, maison d'ancienne chevalerie originaire de Guienne, où elle florissait dès le douzième siècle; elle subsiste actuellement en quatre branches établies en Poitou, en Flandre, à Paris et en Quercy. Cette maison a produit des officiers généraux, un chevalier du Saint-Esprit, des capitaines de cinquante lances et de cinquante hommes d'armes, des conseillers d'état d'épée, des sénéchaux et lieutenants-généraux de provinces, des chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans et gentilshommes de la chambre, nombre d'officiers supérieurs et de chevaliers de Saint-Louis; dans le clergé, elle compte un évêque de Lectoure, sacré en 1772, et mort en 1800; elle a obtenu les honneurs de la cour sur preuves en 1784. *Gironné d'argent et de gueules.*

DE CUREL, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Bassigny et qui descend de Dodon de Curel, chevalier (*miles*) qui vivait au douzième siècle, et de Gaultier de Curel, chevalier, dont le sire de Joinville parle si honorablement dans son histoire de Saint-Louis et qu'il appelle le *Bon Chevalier messire Gaultier de Curel son compagnon.* Au siége de la Massoure, il gardait pendant la nuit, avec Joinville, les chaz-chateila

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ou machines de guerre que le comte d'Anjou, frère du roi, gardait pendant le jour. Voyez cette histoire, édition de Cramoisy, 1617, pag. 79 et suiv. Une généalogie suivie, prouvée de degré en degré, reçue et approuvée dans trois chambres des comptes, établit la descendance de cette maison qui subsiste encore dans la même province, en Lorraine et à Metz.

Un grand nombre de gentilshommes de cette famille se sont distingués dans les armes, et plusieurs y sont morts au champ d'honneur, entr'autres Jean de Curel et deux de ses fils, Nicolas et François, au dix-septième siècle, et dans ces derniers tems, Anastase-Augustin de Curel dans l'émigration; Curel de Touraille, Charles-Emile et Théodore de Curel, tous deux fils de Nicolas-François.

Le titre de vicomte fut accordé, au mois de juin 1819, à Nicolas-François de Curel, ancien colonel du génie, directeur des fortifications, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, en considération de ses services et de son ancienne noblesse.

Théodore de Curel, cité ci-dessus, a été reçu à Malte chevalier de justice et de minorité par bref du grand-maître Emmanuel de Rohan, du 19 octobre 1789, et en vertu des preuves faites pour Lydie de Curel, sa sœur, chanoinesse de Malte à Saint-Antoine; emporté d'un boulet de canon à Wagram, décoré de la croix de la Légion d'Honneur, et après s'être distingué dans le service de l'artillerie légère au combat d'Heilberg. *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, adextré d'un bras de carnation tenant une balance d'argent et sortant d'une nue au naturel, chargée d'une étoile aussi d'argent.* Devise : *Justitiâ et animo.*

D,

LE DAEN DU COSQUIER, en Bretagne, maison d'origine chevaleresque, qui prouve une filiation directe depuis noble homme Pierre Daen, qui, le 4 octobre 1463, épousa Béatrix du Tertre. *D'argent, à trois têtes de daim de sable, couronnées d'or.*

DAILLEBOUST. *Voyez* D'AILLEBOUST.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE DAMAS DE CORMAILLON, maison d'ancienne chevalerie de Bourgogne. *D'argent, à la hie de sable, accompagnée de six roses de gueules.*

DE DAMAS-CRUX, noble, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire du Forez. L'Histoire des grands officiers de la couronne en donne la généalogie depuis Eiziran de Damas, chevalier, seigneur de Cousan, qui fut présent à une donation que fit Almodis, comtesse de Rodez et de Nismes, à l'église de Cluny et à l'abbaye de Saint-Gilles, en Languedoc, le 25 décembre 1063.

Cette maison a formé plusieurs branches; celle des seigneurs de Cousan, éteinte en 1423; celle des seigneurs de Marcilly, vicomtes de Châlons; celle des marquis de Thianges, éteinte en 1708; celle des marquis d'Anlezy, éteinte en 1763; celle des comtes de Crux; les seigneurs de Montagu, éteints à la fin du seizième siècle; les barons de Digoine, éteints vers la fin du dix-septième siècle; les seigneurs de Dompierre; les seigneurs, puis marquis d'Antigny, par érection de 1654, comtes de Ruffey.

Cette maison a donné un souverain maître d'hôtel du roi, un grand chambellan de France, un grand échanson de France, des chevaliers de l'ordre du roi, du Saint-Esprit et de la Toison d'or, de l'Annonciade; des commandeurs et grands-croix de Saint-Louis, des lieutenants-généraux des armées du roi, et autres généraux; des gouverneurs de provinces; un grand-veneur de Pologne; des gentilshommes de nos rois; un évêque de Mâcon, en 1262; six comtes de Lyon, depuis l'an 1250, etc. Elle a obtenu les honneurs de la cour de 1757 à 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Le comte Charles de Damas a été nommé pair de France par S. M. Louis XVIII, le 4 juin 1814; lieutenant-général, le 22 du même mois; commandeur de Saint-Louis et commandant de la Légion-d'Honneur, le 23 août suivant; gouverneur de la dix-huitième division militaire, en 1817: et Etienne, duc de Damas, nommé lieutenant-général, le 22 juin 1814, grand-croix de Saint-Louis, le 23 août; a été créé pair de France le 17 août 1815, et prêta serment le 19 février 1816, à la cour royale, en qualité de duc, titre que

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

S. M. lui conféra à cette époque. *D'or, à la croix ancrée de gueules.*

DAMOISEAU DE LA BANDE, vicomtes de Damoiseau, en Bourgogne et en Champagne, maison d'ancienne chevalerie, connue, par filiation, depuis Philippe Damoiseau, hommes d'armes, vivant en 1200. Une tradition porte que cette maison descend des anciens seigneurs damoiseaux de Commercy, et que l'un de ses auteurs a pris pour son nom propre le titre de damoiseau, et l'a transmis à sa postérité. Cette maison a produit nombre d'officiers de tous grades, et de chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à l'aigle éployée d'or, becquée et membrée de gueules.*

DANTHOUARD, famille noble, originaire d'Autun (*Voyez* le Nobiliaire de Bourgogne et de Champagne). Le comte Danthouard, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur général d'artillerie, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fit ses preuves devant M. d'Hozier, pour entrer à l'Ecole militaire, en 1783.

Son père, capitaine au régiment de Picardie, eut la croix de Saint-Louis fort jeune pour action d'éclat, quitta le service de bonne heure, et épousa mademoiselle de Watrouville, d'une noble et ancienne famille du Vendômois.

Son grand-père, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre-de-camp de dragons, après avoir été quelque tems chargé des affaires de France en Suède, après la mort de Charles XII, dont il avait été aide de camp, rentra en France où il continua d'être honoré de l'amitié du roi de Pologne, Stanislas, ainsi qu'il résulte d'une grande quantité de lettres de ce prince et de Charles XII, conservées dans la famille. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois écrevisses de gueules; au 2 coupé de gueules et d'azur, à trois roses d'or bien ordonnées; au 3 d'or; à la pyramide de sable, accompagnée en chef d'une étoile d'azur.*

DAULÈDE DE PARDAILLAN, noblesse ancienne de la province de Guienne. Elle a formé deux branches principales: celle de Lestonac, éteinte en 1748; celle de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pardaillan, qui subsiste. Elle a donné des officiers de tous grades, et des magistrats distingués au parlement de Bordeaux. Elle est admise dans l'ordre de Malte depuis l'an 1635. *D'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.*

DAUPHINÉ. La noblesse du Dauphiné est nombreuse et elle compte des maisons illustres et jadis puissantes. Mais la faculté qu'avaient la plupart des grands seigneurs de pouvoir conférer la noblesse par lettres ou par inféodation, fait que la majeure partie des nobles de ce pays doivent leur origine à ce privilége. Mais depuis la réunion du Dauphiné à la couronne, qui eut lieu en 1349, les anoblissements se multiplièrent au point que Louis XI, étant encore dauphin, et même après qu'il fut roi, fit des nobles de tous ceux qui lui avaient fait quelque plaisir ou qui lui donnèrent de l'argent. Chorier rapporte qu'il anoblit Jacques-Guillaume Carrière, son trompette, qui avait épousé une femme riche et noble, dans le Dauphiné; et comme il était natif de Majorque, il le naturalisa par les mêmes lettres; aussi le proverbe des *nobles du roi Louis* est-il resté dans cette province pour signifier une noblesse suspecte ou acquise à peu de frais. Avant le 15 avril 1602, les charges du parlement du Dauphiné donnaient la noblesse héréditaire à ceux qui en étaient revêtus, sans limitation de tems; mais à dater de cette époque, il fallait exercer pendant quarante ans pour acquérir ce privilége; et cet exercice fut restreint à vingt ans par le réglement du 24 octobre 1639. Il y a encore une différence entre les anoblis avant l'an 1602, et ceux qui l'ont été depuis. Les nobles par possession, par anoblissement et par offices avant 1602, ont imprimé le caractère de liberté et de franchise aux héritages et aux fonds qu'ils possédaient avant le 1er. mai 1635, quoique venus de personnes taillables et non nobles; mais la seule noblesse personnelle est restée aux anoblis après l'an 1602, à la réserve néanmoins des fonds qui, de personnes nobles, sont immédiatement passés à eux. Enfin, tous les biens qui se sont trouvés dans des mains nobles ou roturières, avant le 1er. mai 1635, ont été affectés à la qualité de leurs possesseurs, pour la conserver à perpétuité. Dans le Dauphiné, les enfants naturels

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ont toujours joui de la qualité de leurs pères. Les descendants des bâtards des nobles nés vingt ans avant le 1er avril 1602, ont été conservés dans les priviléges de la noblesse personnelle, et ceux dont le père et l'aïeul étaient nés en légitime mariage au tems de ce réglement, l'ont de même été. En sorte que si, le 1er mai 1635, ils étaient possesseurs de domaines passés de mains nobles dans les leurs, cette qualité leur est demeurée attachée à perpétuité.

En Bretagne, l'état des gentilshommes se constatait par des réformations; en Dauphiné, par des révisions de feux. La première révision est de l'an 1413. Ces révisions n'étaient point rigoureuses, n'ayant pour objet principal que de distinguer les contribuables des affranchis. Ceux qui n'avaient point de priviléges ni par leur caractère, ni par leurs charges, s'ils étaient dans la possession de ne pas contribuer, n'y étaient point troublés, malgré même que cette exemption fût sans titre. Des gentilshommes qui avaient dérogé étaient mis au rang des plébéiens; d'autres ne l'étaient pas. On a même vu des marchands et un charpentier maintenus dans leur qualité de nobles, quoique leur commerce fût public. Le notariat ne dérogeait point à la noblesse, et beaucoup de gentilshommes l'ont exercé, et ont été maintenus dans leur qualité. Des habitants de villes et de mandements entiers y sont nobles, et comme tels, ils sont réputés francs et exempts. On lit dans la révision du Viennois, de l'an 1458 : *Civitas Viennæ..... Omnes habitantes nobiles.* Dans celle de l'an 1447, il est dit que ceux du mandement de Provigneau s'estimaient tous nobles; et en effet, nulle atteinte ne fut donnée à leur prétention; des familles qui, de ce mandement, furent s'établir à Grenoble, n'ont pas eu d'autre cause de noblesse, et elle ne leur a pas été contestée. Enfin, le nombre des familles nobles, en Dauphiné, montait à près de treize cents, en 1671, et il s'est encore accru depuis

L'usage des terres titrées s'établit plus tard en Dauphiné, que dans les autres provinces. Sous les premiers dauphins, il n'y avait que le comté et le dauphiné de Viennois, le comté d'Albon, qui avait succédé au titre de Graisivaudan; les comtés de Valentinois, de Diois, d'Embrunais, de Gapençais et de Salmorenc, les ba-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ronnies de la Tour, de Meuillon et de Montauban, les vicomtés de Vienne, de Gap, de Briançon, de Tallard et de Clermont-en-Trièves. Humbert II y ajouta le duché de Campsaur, la principauté de Briançonnais et le marquisat de Césanne. Il érigea de même en faveur d'Ainard de Clermont, la terre de Clermont en vicomté ; mais c'est l'unique érection d'une terre à une plus haute qualité, que les premiers dauphins aient faite. Voici les érections faites par les dauphins de la maison de France. DUCHÉS : *Lesdiguières*, en 1611 ; *Valentinois*, en 1548 et 1642. MARQUISATS : *Bressieu*, en 1612 ; *Pont-en-Royans*, en 1617 ; *Montbrun*, en 1620 ; *Viriville*, en 1639 ; *Ornacieu*, en 1645 ; *Virieu*, en 1655 ; *la Garde*, en 1656 ; *Claveson*, en 1658 ; *l'Etang-Maubec*, *la Baume*, *Chevrières*, en 1682, et *Dolomieu*, en 1688. COMTÉS : *Roussillon*, en 1465 ; *Clermont*, en 1547 ; *Montléans*, en 1569 ; *la Roche*, en 1592 ; *Disimieu*, en 1613 ; *Anjou*, en 1620 ; *Serrières*, en 1646 ; *Charmes*, en 1652 ; *de Saint-Vallier*, en 1687. VICOMTÉ : *Saint-Priest*, en 1446. BARONNIES : *Auton*, en 1439 ; *le Bouchage*, en 1478 ; *Uriage*, en 1496 ; *Viriville*, en 1561, et *Châteauneuf-de-l'Albenc*.

Etat des gentilshommes du Dauphiné, convoqués aux assemblées de bailliages pour la nomination des députés aux états-généraux de 1789.

ÉLECTION DE GRENOBLE.

Messieurs

Le comte de Morges.
Le chevalier du Bouchage.
Le marquis de Baronnat.
Le comte de Bailly.
Le vicomte de Bardonenche.
Le chevalier de Belle.
De Barbier.
Le chevalier du Peloux.
Prunelle de Lière.
De Menon de Champsaur.
De la Valonne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Garnier de Pelissière.
Du Villard.
De Chuzin.
De Girin.
Le marquis de Langon.
De Portes d'Amblerieu.
Le baron de Ponat.
Le chevalier de l'Argentière.
Le baron de Vauterol.
O'Farrell.
De la Valette.
De Rivière.
Bourne.
Sibeud de Saint-Ferriol.
De Rostaing.
De Bonniot.
Des Herbeys.
Le chevalier de Bonniot.
Le comte d'Arces.
Le marquis d'Arces.
Le marquis de Pina de Saint-Didier.
De Lambert, fils.
De Moulezin.
De Charency.
De Saint-Ours.
De Galbert.
Bosonier de Vomane.
De Vaujany.
De Voissanc.
De Chalvet.
Le vicomte de Chabons.
Du Puis-de-Bordes.
Ravier d'Herbelon.
De Bouffier de Cezarges.
Le chevalier de Pina.
Le chevalier de Salvaing.
Le chevalier de Porte.
De Savoye, lieutenant-général de police de la ville de Grenoble.
Le chevalier de Bruno.
De Baratier.
De Longpra de Fiquet.
Le chevalier de Murat.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le marquis de Marcieu.
Le comte des Adrets.
Le comte de Bardonenche.
Le comte de Brison.
Le comte d'Herculais.
Jean-Baptiste de Bergerand.
Le chevalier de Morges.
Du Vernei de Saint-Marcel.
Le comte de Morard.
De Savoye, aîné.
De Pellafol, père.
De Pellafol, fils.
Vial d'Alais.
Le chevalier de Sayvre.
De La Motte.
De Bruno de Saint-Sevenon.
Perrot-du-Thaud.

ÉLECTION DE VIENNE.

Messieurs

Le comte de Bectoz.
Jean de Richaud, père.
Jean de Richaud, fils.
Louis de Richaud.
Louis de Bouillanne.
Joseph de Bouillanne.
Le comte de Chabons.
Serro du Serf de Croze, cadet.
Moreau de Bonrepos.
De Chivallet de Chamond.
Albanel de Cessieux.
De Mépieu.
Etienne de Richaud.
André de Richaud.
Le comte de Chaponay.
Planelli, marquis de Maubec.
Le comte de Vallier.
Le marquis de Corbeau.
De Vessillieu.
De Perret.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le chevalier de Moydieu.
Le chevalier Alphonse de Dolomieu.
De Neyrieu de Domarin.
Le chevalier de Rachetis.
De Moidières.
Le vicomte de Leyssin.
Le marquis de Loras.
De Saint-Clair.
De Saint-Germain.
De Poisieux.
De Jonage.
Le comte de Vallin.
Le marquis de Boissac.
Le comte de Monts.
Le vicomte de Vaulx.
Le comte de Melat.
Le comte de Revol.
De Dijon.
Du Vivier-Solignac.
Le marquis de Buffevent.
Le baron de Vernas.
Le comte de Revol, père.
Le comte de Revol, fils.
De Combles.
Joseph de Richaud.
Le chevalier de Larnage.
Le marquis de Leyssin.
Le marquis de Serezin.
Le chevalier de Boczozel-Montgontier.
De Vavre de Bonce.
De Meffrey de Cezarges.
Le comte de Levis.
De Michallon.
Prunelle.
D'Evrard de Courtenay.
Le comte de Mercy.
De Bovet.
Dangelin.
Clapperon-de-Millieux.
De Pusignan.
Dalmas de Reothier.
De Fleury.
De Tournois de Bonnevalet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Gumain de Chatellard.
Serro du Serf de Croze, aîné.
Rigaud de Terre-Basse.
Le chevalier de Moro.

ÉLECTION DE ROMANS.

Messieurs

De Chaptal de Grand-Maison.
De Chaptal du Seillac.
Grand.
Grand de Château-Neuf.
Luzy de Pelissac.
Chaptal de la Mure.
De Rivole.
De Canel.
Dijon de Cumane.
Le marquis de Chastellard.
Le chevalier de Pluvinel.
Le vicomte de Chabrières.
De Sibeud.
Le vicomte de Tournon.
Le chevalier de Murinais.
Du Perron.
Le marquis de Saint-Vallier.
Le marquis de Pisançon.
Du Gardier de Robert.
De la Porte.
Le baron de Gillier.
Le marquis de la Roque.
Le marquis de Beausemblant.
De Montchoreil.
Du Vivier de Lentiol.
De Dilley d'Agier.
De Barletier.
De Lolle.
De Glasson.
Le chevalier Alexandre de Pisançon.
Sigaut de Baronat.
Le chevalier de Reynaud.
Le marquis de Vachon.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le marquis de Murinais.
Le comte de Murat Murinais.
De Saulcy.

ELECTION DE VALENCE.

Messieurs

Le chevalier de Vaugrand.
De Josselin.
Des Jacques.
D'Eurre.
Du Bessé.
De Barjac de Randon.
Le comte d'Urre.
De Gallier.
De Tardivon.
Cartier de la Sablière.
Le chevalier de la Rolière.
De Ravel.
Le marquis de Veynes.
Le marquis de la Rolière.
Le marquis de Vesc de Beconne.
Le chevalier de Rostaing-Champferrier.
Le marquis de la Roquette.
De Marquet.
Le chevalier de Montrond.
Le chevalier de Merye.
Le comte Du Pont.
Du Colombier.
De Saint-Laurent.
Blanc de Saint-Laurent.
De Sucy.
Le baron de Coston.
De Barjac.
De Mazade.
De Roziére, fils.
De Ravel.
Magnan.
Jacques de Bouillanne.
Louis de Bouillanne.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ELECTION DE GAP.

Messieurs

De Ventavon.
Jullien de Queyrel.
De Pons.
Le marquis de la Vilette.
Taxis du Poët.
Le marquis de Mauléon.
Le comte de Revigliasc de Veynes.
Jean-Antoine de Queyrel.
André de Queyrel.
Joseph de Queyrel.
Jacques de Queyrel.
De Moydan.
Le comte de Ruffo.
De Vitalis.

ELECTION DE MONTELIMART.

Messieurs

Le marquis de Pilhon.
Jean de Richaud, } de Quint.
Gabriel de Richaud, }
Jean-Pierre de Richaud Desbornes.
Le baron de Planchette de Piégon.
Du Puy de la Marne.
Rigaud de Lille.
Le marquis Du Puy-Montbrun.
Le comte d'Allard.
De Calamand.
De Rouvière.
De Chevalier de la Condamine.
Le marquis Du Claux-Besignan.
Le comte de Suze.
De La Coste de Maucune.
Le comte de Marsanne, fils.
Le marquis de Blacons, père.
Le marquis de Blacons, fils.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Du Palais.
De Charens.
De Petity de Saint-Vincent.
Louis de Gilbert de Gensac.
Le marquis de Léautaud de Montauban.
Le marquis de Plan de Sieyes.
Le marquis de Clerc de la Devéze.
De Mornas.
Le baron de Montrond.
Le marquis d'Athenol.
Le chevalier de la Devèze-Beaufort.
Amédée de Gillier.
De Chastellier.
Le chevalier de la Devèze.
Des Aymars.
Le marquis de Jovyac.
Le marquis de Saint-Ferréol.
Le marquis de La Garde.
Le marquis de Moreton-Chabrillant.
Le marquis de Latier.
De Gontin.
Jean-Claude de Richaud.
Jean-Elie de Richaud, } frères.
Jean-Louis de Richaud, }
Jean-David de Richaud.
Jean-Claude de Richaud, } frères.
Jean-Antoine de Richaud, }
Jean-Moïse de Richaud.
De Rochegude.
De Chastelet.
De Perrier.
Jean de Richaud. } frères.
Jean-Pierre de Richaud. }
Jean-Pierre de Richaud. } frères.
Antoine de Richaud. }
David-Jean de Bouillanne.
Jean-Mathieu de Richaud. } frères.
Pierre de Richaud. }
Pierre de Richaud. }
Gaspard de Bouillanne. } frères.
Jean de Bouillanne. }
Mathieu de Bouillanne. }

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Jacques de Bouillanne. } frères.
Moyse de Bouillanne.
Claude de Bouillanne.
Jean-Pierre de Bouillanne.
Pierre de Richaud. } frères.
Jean-David de Richaud.
Jean-Mathieu de Richaud.
Jean-Pierre de Richaud.
Bernard de Volvent.
De Blégier, marquis de Taulignan.
Jacques-Melchior Lecdret de la Condamine.
Des Jsnards de Langlerie.
De la Fayolle.
De Ventaillac.
De la Tourne.
De Berbegier de Lalbarde.
Charles de Bouillanne.
Louis de Bouillanne de Saint-Martin.
De Bouillanne de la Coste.
De Ferre de la Calmette.
Oddo de Bonniot de Saint-Jullien.
Le baron de Sainte-Croix.
Le chevalier de Bonne de Lesdiguières.
Le marquis de Besignan, père.
Le marquis du Poët.
De Cabassolle.
Le marquis de Sade.

DAVID, comtes de Beauregard, en Languedoc. Pierre de David, sieur de Beauregard, demeurant audit lieu, au diocèse de Lavaur, fut condamné, par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 26 août 1669. Cette famille n'a pas néanmoins cessé de jouir des prérogatives de la noblesse, ce qui doit faire présumer que cette condamnation n'a eu lieu que par défaut. *Voyez* le tome 1er du Dictionnaire véridique. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la harpe d'or; aux 2 et 3 d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre étoiles du même.*

DAVID, marquis de Lastours, maison d'origine chevaleresque de la province de Limosin, qui a obtenu, le 5 avril 1789, les honneurs de la cour, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *D'or, à trois coquilles de sinople.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DÉAN, en Anjou. Un certificat du roi d'armes d'Irlande, daté du château de Saint-Germain-en-Laye le 10 septembre 1693, confirmé par le roi Jacques II, le 23 novembre 1694, relaté dans une déclaration de Jean-Baptiste-Guillaume de Gévigney, généalogiste de la maison de Madame, et accordé à François Déan, père, seigneur de Luigné, par Elisabeth Trochon, sa femme, et autre François Déan, seigneur de Luigné, trésorier des gardes du corps du roi en 1695, porte que cette famille est originaire d'Irlande, et en donne la filiation depuis Frédéric Déan, écuyer, qui mourut le 15 octobre 1017. *D'argent, au lion de pourpre, armé de gueules.* Supports : deux lions. Casque taré de profil, avec ses lambrequins, sommé d'une tortue, aux émaux de l'écu. Devise : *Vigor in virtute.*

DEBONNAIRE, barons de Forges, près de Montereau-Faut-Yonne, par érection du mois de mai 1757, noblesse de robe, originaire du Maine, qui a donné des personnages distingués dans la magistrature, et des officiers supérieurs dans la marine, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois besants du même.* L'écu timbré d'une couronne de baron.

DÉCHÉANCE DU PRIVILÉGE DE NOBLESSE. La peine de *Déchéance* de la noblesse était prononcée ;

1° Contre des gentilshommes qui prenaient des biens à ferme, ou qui jouissaient des revenus des bénéfices. Ordonnance de Charles IX, du 14 octobre 1571 ;

2° Contre les nobles qui ne prenaient point les armes, suivant l'obligation de leurs fiefs. Edit d'Henri III, du mois de mai 1579 ;

3° Contre les anoblis qui ne payaient point le droit de confirmation ordonné. Déclaration de février 1640 ;

4° Contre les anoblis de Normandie qui ne payaient point les taxes auxquelles ils étaient imposés. Arrêt du conseil du 8 janvier 1653 ;

5° Contre les anoblis, depuis 1606, qui ne payaient point le droit de confirmation. Déclaration du 17 septembre 1657 ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

6° Contre les descendants de maires et échevins qui avaient acquis la noblesse depuis l'année 1600, et n'avaient point satisfait à la taxe ordonnée. Arrêt du conseil du 6 décembre 1666. Edit du mois de mars 1667 ;

7° Contre les officiers vétérans des cours et compagnies supérieures du royaume, qui n'avaient point pris de lettres d'honneur. Edit du mois d'août 1669 ;

8° Contre les secrétaires du roi qui, après vingt années de service, n'avaient pas obtenu des lettres de vétérance, leurs veuves et postérité. Même édit ;

9° Contre ceux qui, ayant obtenu des lettres de noblesse, n'avaient point payé la taxe à laquelle ils avaient été imposés. Arrêt du conseil du 31 juillet 1696 ;

10°. Contre les commissaires de la maison du roi, qui n'avaient point satisfait au paiement de la finance ordonnée pour augmentation de gages. Edit du mois de janvier 1713.

11° Contre ceux qui avaient obtenu des lettres de noblesse depuis l'année 1643, et qui n'avaient point payé la taxe. Arrêt du conseil du 30 septembre 1723 ;

12° Contre les prévôts des marchands, maires, échevins, capitouls ou jurats des villes, qui avaient exercé depuis 1643, ou leurs descendants qui n'avaient point payé le droit de confirmation ordonné. Arrêt du conseil du 30 septembre 1723, et 1er juillet 1725 ;

13° Contre les secrétaires qui n'avaient point payé l'augmentation de gages. Edit du mois de décembre 1727 ;

14° Contre ceux qui, jouissant de la noblesse, soit par lettres d'anoblissement, maintenues, confirmation, rétablissement ou réhabilitation, soit par mairies, prévôtés des marchands, échevinages, ou capitoulats, depuis 1642, jusqu'au 1er janvier 1715, n'avaient pas satisfait au paiement de la taxe, à laquelle ils avaient été imposés pour droit de confirmation, à cause de l'avènement du roi à la couronne. Arrêt du conseil du 2 mai 1730 ;

15° Contre ceux qui, dans la province de Lorraine, n'avaient pas obtenu des lettres de réhabilitation et de confirmation depuis 1697. Ordonnance de François, duc de Lorraine, du 19 décembre 1730 ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

16° Contre les anoblis par charges ou lettres, depuis le 1er janvier 1715, qui n'avaient pas satisfait au paiement de la taxe de 6000 livres, sur eux imposée pour droit de confirmation. Edit du mois d'avril 1771. *Voyez* DÉROGEANCE.

DÉGRADATION DE NOBLESSE. C'était la privation de la qualité de noble et des priviléges qui y étaient attachés.

Cette *Dégradation* a lieu de plein droit contre ceux qui sont condamnés à mort, naturelle ou civile, à l'exception néanmoins de ceux qui sont condamnés à être décapités, et de ceux qui sont condamnés à mort pour simple délit militaire, par un jugement de conseil de guerre qui n'emporte point infamie; elle a aussi lieu lorsque le condamné est expressément déclaré déchu de la qualité et des priviléges de noblesse; ce qui arrive ordinairement, lorsque le jugement condamne à quelque peine afflictive ou qui emporte infamie.

Toute condamnation qui emporte *Dégradation de noblesse* contre le condamné, en fait aussi déchoir ses descendants, qui tenaient de lui la qualité de noble. Cependant, la Roque prétend que la femme roturière marié à un noble, *retient la noblesse* après la mort de son mari, quoiqu'il ait été *dégradé* de cette qualité par forfaiture. Un arrêt du 27 août 1608 résout qu'elle la reprend, parce que *les fautes sont personnelles.*

DEGRÉ DE NOBLESSE, est la distance qu'il y a d'une généalogie à l'autre, depuis le premier qui a été anobli. Ces *Degrés* ne se comptent qu'en ligne directe, ascendante et descendante; de manière que l'anobli fait dans sa ligne le premier *Degré*, ses enfants font le second, les petits-enfants le troisième, ainsi des autres.

Il y avait des offices qui transmettaient la noblesse au premier *Degré*, c'est-à-dire qui communiquent la *noblesse* aux enfants de l'officier, qui meurt revêtu de son office, ou qui a acquis droit de vétérance : tels étaient les offices de présidents et conseillers des parlements de Paris, de Dauphiné et de Besançon; ceux du conseil et du parlement de Dombes; ceux des sénats, conseils et cours souveraines de toute l'Italie; les offices de secrétaires du roi du grand collége, les offices d'échevins,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

capitouls et jurats dans les villes où ils donnaient la *noblesse*. La plupart des autres offices qui *anoblissaient* celui qui en était pourvu, ne transmettaient la noblesse aux descendants de l'officier qu'au second *Degré*, ou, comme on dit ordinairement, *patre et avo consulibus*, c'est-à-dire qu'il fallait que le père et le fils eussent rempli successivement un office *noble* pendant chacun vingt ans, ou qu'ils fussent décédés revêtus de leur office, pour transmettre la *noblesse* aux petits enfants du premier qui a été anobli.

DEGRÉ DE PARENTÉ, est la distance qui se trouve entre ceux qui sont joints par les liens du sang.

La connaissance des *Degrés de parenté* est nécessaire pour régler les successions, et pour les mariages.

Dans quelques coutumes, comme en Normandie, on ne succédait que jusqu'au septième *Degré* inclusivement; mais, suivant le droit commun, on succède à l'infini, pourvu que l'on puisse prouver sa parenté, et que l'on soit le plus proche en *Degré de parenté*.

Les mariages sont défendus entre parents jusqu'au quatrième *Degré* inclusivement.

Les titres que l'on donne à chacun de ceux qui forment les *Degrés*, sont les mêmes dans le droit civil et dans le droit canon, tant en directe qu'en collatérale.

En ligne directe ascendante, les *Degrés* sont les pères et mères, les aïeux et aïeules, les bisaïeux, trisaïeux, quatrièmes aïeux, et ainsi en remontant de *Degré* en *Degré*.

En ligne directe descendante, les *Degrés* sont les enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, etc.

En collatérale, les *Degrés* ascendants sont les oncles et tantes, grands-oncles et grandes-tantes; et en descendant, ce sont les frères et sœurs, les neveux et nièces, les petits-neveux, arrière-petits-neveux, cousins germains, cousins issus de germains, cousins arrière-issus de germains. On désigne ordinairement les différentes générations de cousins en les distinguant par le titre de cousins au second, troisième, quatrième, cinquième ou sixième *Degrés*, etc.

Il y a deux manières de compter le nombre des *Degrés de parenté*, savoir, celle du droit romain et celle

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du droit canon. La première est observée pour les successions, et la seconde pour les mariages.

Les *Degrés* en ligne directe se comptent de la même manière, suivant le droit civil et le droit canon. On compte autant de *Degrés* qu'il y a de générations, dont on en retranche néanmoins toujours une; de sorte que le père et le fils sont au premier *Degré*, attendu qu'ils ne font successivement que deux générations, dont il faut retrancher une pour compter leur *Degré* relatif de *parenté*; de même l'aïeul et le petit-fils sont au second *Degré*, parce qu'il y a entre eux trois générations, l'aïeul, le fils et le petit-fils; le bisaïeul et l'arrière-petit-fils sont par conséquent au troisième *Degré*, et ainsi des autres. Cela s'appelle compter les *Degrés* par génération; au lieu qu'il y a certaines matières où les *Degrés* se comptent par têtes, comme dans les substitutions.

La manière de compter les *Degrés de parenté* en collatérale, suivant le droit civil, est de remonter de part et d'autre à la souche commune de laquelle sont issus les parents dont on cherche le *Degré*, et l'on compte autant de *Degrés* entre eux qu'il a de personnes, à l'exception de la souche commune, que l'on ne compte jamais; c'est pourquoi il n'y a point de premier *Degré de parenté* en ligne collatérale

Ainsi, quand on veut savoir à quel *Degré* deux frères sont parents, on remonte au père commun, et de cette manière on trouve trois personnes; mais comme on ne compte point la souche commune, il ne reste que deux personnes qui composent le second *Degré*.

Pour connaître le *Degré de parenté* qui est entre l'oncle et le neveu, on remonte jusqu'à l'aïeul du neveu, qui est le père de l'oncle, et la souche commune. On trouve par ce moyen trois personnes, sans compter l'aïeul; au moyen de quoi l'oncle et le neveu sont au troisième *Degré*.

On compte de même les *Degrés de parenté* entre les autres collatéraux, en remontant d'un côté jusqu'à la souche commune, et descendant de là jusqu'à l'autre collatéral, dont on cherche le *Degré* relativement à celui par lequel on a commencé à compter.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pour compter les *Degrés* en collatérale, suivant le droit canon, il y a deux règles à observer.

L'une est que quand ceux dont on cherche le *Degré de parenté* sont également éloignés de la souche commune, on compte autant de *Degrés* de distance entre eux transversalement qu'il y en a de chacun d'eux à la souche commune.

L'autre règle est que quand les collatéraux dont il s'agit ne sont pas également éloignés de la souche commune, on compte les *Degrés* de celui qui en est le plus éloigné. Ainsi l'oncle et le neveu sont parents entre eux au second *Degré*, parce que le neveu est éloigné de deux *Degrés* de son aïeul père de l'oncle, et ainsi des autres collatéraux.

Quand on veut mieux désigner la position de ces collatéraux, on explique l'inégalité de *Degré* qui est entre eux en disant, par exemple, que l'oncle et le neveu sont parents du premier au second *Degré*, c'est-à-dire que l'oncle est distant d'un *Degré* de la souche commune, et le neveu de deux *Degrés*; ce qui fait toujours deux *Degrés* de distance entre eux.

DELPY DE LA ROCHE, famille établie en Périgord et en Guienne. Ce nom est ancien dans la première de ces deux provinces, dont il paraît originaire. Olivier de Pratgilier, seigneur de Muratel, et Jeanne Delpy, damoiselle son épouse, passèrent en arrentement de certains héritages, avec Jean Chapt, damoiseau, seigneur de Lage-au-Chat et de Meursac, en Périgord, par acte du 20 avril 1446.

Catherine Delpy fut mariée, vers l'an 1580, avec noble Léonard Nicolas, écuyer, sieur de Laval, en Périgord; Henry Delpy fut pourvu, le 18 mai 1714, d'un office de conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France, en la chancellerie, près le parlement de Bordeaux. Cette famille a produit plusieurs officiers de terre et de mer, des conseillers au parlement de Bordeaux, etc. *Coupé, au 1 d'argent, à cinq mouchetures de sable, 3 et 2 au 2 d'azur, fretté d'argent.*

DÉROGEANCE, subst. fém., action par laquelle on dérogeait à la noblesse. La profession des arts mécaniques, exercée par des sujets nobles, établis-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tait un vice qui corrompait la noblesse et causait la *Dérogeance*.

L'on dérogeait encore par l'exercice du trafic ou commerce en détail, par l'exercice de charges jugées incompatibles avec la noblesse, telles que *sergent*, *huissier*, procureur et greffier (1), et par l'exploitation des fermes d'autrui.

L'omission des qualifications nobles était encore une sorte de *Dérogeance* que l'on nommait *tacite*, mais qui n'avait d'effet que dans le cas où elle était prolongée pendant un certain nombre de générations.

L'on distinguait dans les effets de la *Dérogeance*, l'enfant qui naissait avant qu'elle ait été commencée par le père, et celui qui venait après; le premier, conservait la noblesse originaire dans toute sa pureté, et le second partageait la dégradation de son auteur.

Les nobles de la province de Bretagne jouissaient, à l'égard de la profession des arts dérogeants, de priviléges qui leur étaient particuliers. La noblesse y dormait, selon d'Argentré, mais ne s'y éteignait point. En effet, suivant les articles 51 et 52 de la coutume de Bretagne, la noblesse ne pouvait se perdre, dans cette province, par prescription, par *Dérogeance*, ni même par désistement, quelque longue qu'eût été la *Dérogeance*; son seul effet était de suspendre ou d'assoupir dans ceux qui en faisaient usage, le droit et les priviléges de la noblesse, et l'assujétissait aux impositions roturières pendant la durée de la *Dérogeance*.

---

(1) Charles Vignole, *sergent* au bailliage de Saint-Michel, et *noble* d'extraction, fut cependant, en ladite qualité de *noble*, taxé, en 1635, à la somme de 100 fr. parmi les taxes imposées sur les *nobles* de ce bailliage; s'il avait dérogé par sa charge, pourquoi le taxait-on comme *noble?*

Une déclaration du roi, du 6 septembre 1500, permet à Jean le Prévôt, écuyer, d'exercer l'office de *procureur* en la chambre des comptes, *sans déroger*. Plusieurs auteurs prétendent que les procureurs au parlement ne dérogeaient point, et La Roche Favin maintient que les procureurs *des cours* ont été maintenus en la qualité de nobles par plusieurs arrêts.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette suspension leur était purement personnelle, et ne pouvait nuire au droit acquis à leurs descendants, qui n'étaient pas même obligés d'obtenir des lettres de réhabilitation.

Le P. Ménestrier n'est pas tout-à-fait du même sentiment; car il dit : « Il leur est libre de prendre leur noblesse et les priviléges qui y sont attachés, toutes et quantes-fois bon leur semblera, en laissant leur trafic et usage de bourse commune, en faisant de ce leur déclaration devant le plus prochain juge royal de leur domicile ». Cette déclaration doit être insinuée au greffe et notifiée aux marguilliers de la paroisse; moyennant quoi le noble reprend sa noblesse, pourvu qu'il vive noblement, et les acquêts nobles faits par lui depuis cette déclaration, se partagent noblement.

Lorsqu'une famille était dans le cas de *Dérogeance* ou d'omission continuée, elle ne pouvait rentrer dans son premier état qu'en vertu de lettres du prince; c'est ce qu'on nommait lettres de relief ou de réhabilitation. Ces lettres étaient sujettes à être vérifiées, et ne s'accordaient, suivant les principes observés, qu'autant qu'on avait prouvé qu'on était en possession de la noblesse cent ans au-delà de la première *Dérogeance*. On obtenait des lettres de réhabilitation après même qu'elle avait été continuée pendant deux degrés. C'est une question de savoir si on pouvait en obtenir lorsque le cas de *Dérogeance* ou d'omission embrassait entièrement trois générations. Dans l'usage commun, cette grâce ne s'accordait pas. Quelques exemples néanmoins prouvent que la concession n'en était point véritablement limitée, principalement dans le cas où l'omission dominait, et surtout à l'égard des familles nobles; le plus grand nombre des jurisconsultes pensait même que la noblesse d'ancienne extraction, dans le principe, était une propriété inhérente à la famille qui, d'ancienne race et sans principe connu, contenait en elle-même un caractère indélébile, et qu'altérée ou obscurcie par plusieurs degrés, elle se relevait de sa propre force, par les seuls droits du sang.

Le crime de lèze-majesté faisait perdre la noblesse au coupable et à tous ses descendants. A l'égard des autres crimes, quoique suivis de condamnations infamantes, ils

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ne faisaient perdre la noblesse qu'à l'accusé, et non pas à ses enfants.

La preuve de *Dérogeance* antérieure à la possession centenaire, suffisait pour rendre celle-ci nulle. (Arrêt du conseil du 19 mars 1667.)

Les enfants ou descendants d'un noble ne sont point tenus de rapporter aucunes lettres de réhabilitation, si leur père ou leur auteur n'ont dérogé avant leur naissance. (Même arrêt.)

Le commerce maritime ni le commerce en gros, ne dérogeaient pas.

Les gentilshommes qui s'employaient à l'art de la verrerie, ne dérogeaient pas; ils sont au contraire maintenus dans leur qualité d'écuyers, par arrêt de la cour des aides, de l'an 1582 et du mois d'août 1597; mais c'est une erreur populaire et grossière de croire que les verriers soient nobles en vertu de leur exercice.

Tout noble pouvait prendre à ferme les terres et seigneuries appartenantes aux princes et princesses du sang, sans déroger. (Arrêt du conseil du 25 février 1720.)

Les dérogeants en la province de Champagne, ne cessaient pas de se qualifier nobles et écuyers; ce qui leur était permis, encore qu'ils fussent imposés aux tailles. La preuve en est tirée d'un cahier où étaient enrôlés et décrits les noms et surnoms des nobles et autres tenants noblement du roi les fiefs et arrières-fiefs au bailliage de Troyes, qui avaient comparu à la montre du ban et arrière-ban, par-devant Michel Juvenel des Ursins, écuyer, bailli de Troyes, en vertu des lettres-patentes de Louis XI, données à Amboise le premier jour de février 1469, dont voici plusieurs exemples: Proquo Guibert, écuyer, payant taille, et non tenant fief; Jean de Villeneuve, écuyer, payant taille, tenant fief, assurant vivre noblement dorénavant; Jean Daubigni, noble, payant taille et non tenant fief; Nicolas Léger, écuyer, payant taille, tènant noblement; Toussaint Parisot, écuyer, payant taille; Guillaume Renouard, écuyer, payant taille; Etienne l'Argentière, écuyer, payant taille et tenant noblement; Jean Broguedale, écuyer, payant taille; Jacques Solomon, écuyer, payant taille. Le cahier est scellé en cire rouge, et signé de Baussancourt.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chassanée s'explique ainsi sur la coutume de Bourgogne. Il dit que si un noble de race s'employait à l'exercice de quelque art mécanique, il ne perdait pas la noblesse, parce que les droits du sang ne se perdent point; mais qu'elle est offusquée et obscurcie tant et si long-tems que le noble demeurait en cet exercice; car aussitôt qu'il le quittait, la noblesse recouvrait sa splendeur et son premier lustre.

Les nobles qui exercaient l'art de la médecine ne dérogeaient point; les médecins même, qui n'avaient pas l'avantage de la noblesse, n'étaient point sujets au paiement des subsides delphinaux, pourvu qu'ils fussent docteurs et qu'ils ne fissent aucun trafic.

Les nobles qui exerçaient la peinture, sans en faire trafic, ne dérogeaient pas.

Le noble qui labourait ses propres terres, ne dérogeait point. *Voyez* DÉCHEANCE,

M. de Laigue, dans l'ouvrage qu'il a publié en 1818, sous le titre *des Familles françaises*, s'exprime ainsi à l'occasion de la *Dérogeance*.

« J'ose poser en fait, qu'il n'y a pas une seule ancienne loi du royaume qui prononce la dépossession d'état des nobles d'extraction pour cause de dérogeance. Un gentilhomme vivait noblement ou vivait roturièrement, c'est-à-dire, faisant trafic de marchandises, etc. Dans le premier cas, il jouissait de tous les priviléges et exemptions attachés à sa qualité, qui lui imposaient des devoirs et un service militaire; dans le second, il était privé temporairement de la jouissance de ces mêmes priviléges, mais jamais de son état, et il payait à l'aide ou à la taille, comme les autres marchands, puisque, pour le moment, il ne remplissait point les devoirs auxquels il était assujéti, à raison de ces mêmes priviléges.

» C'est ce qui résulte très-positivement de l'ordonnance de saint Louis, de l'an 1256, des établissements de ce prince, de 1270; des lettres-patentes de Philippe IV, dit le Bel, données à Paris, le 13 janvier 1295; de l'ordonnance du roi Jean, du 5 avril 1350; des lettres et ordonnances de Charles VI, des 23 mai 1388, 4 janvier 1392, 28 mars 1395, 30 janvier 1403; 26 mai 1404, et 11 août 1408; de Charles VII, du 28

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

février 1435, et l'on pourrait même ajouter de l'ordonnance de Charles IX, du mois de janvier 1560, et de l'édit de ce prince, de janvier 1572, et autres.

» Les dispositions de ces ordonnances, qui faisaient alors le droit commun du royaume, se retrouvent dans les usages ou coutumes de la plupart des anciennes provinces de France, telles que le Dauphiné, la Normandie, la Champagne, la Brie, la Bourgogne, etc.

» Chorier, dans son Nobiliaire du Dauphiné, parle de plusieurs nobles de naissance qui furent mis au rang des nobles, lors de la révision des feux faite dans cette province, l'an 1477, quoiqu'ils exerçassent l'art de marchandise, et que l'un d'eux fût charpentier de profession.

» Gui Pape, dit que les nobles ne doivent pas jouir de leurs priviléges, lorsqu'ils ne vivent pas noblement; mais que lorsque les nobles dérogeants s'abstiennent de trafiquer, ils recouvrent leurs priviléges, ainsi qu'il fut jugé par un arrêt du parlement de Dauphiné, en date du 15 février 1497, au sujet des fils d'un noble qui était marchand drapier : ils furent déclarés nobles, parce qu'alors ils vivaient noblement.

» Lors de la recherche faite dans la province de Normandie, en 1463, par Rémond Montfaut, deux frères sont maintenus au rang des nobles de la sergenterie de Pont-Farcy, mais ils y sont assis (taillables) pour quinze ans, parce qu'ils sont marchands. Dans la même recherche, à l'article des taillables de la sergenterie de Beaumont, on voit figurer un habitant qui est ainsi qualifié, marchand noble comme l'on dit.

» La Roque affirme qu'en Champagne et en Brie, les dérogeants ne cessent pas de se qualifier nobles et écuyers; ce qui leur est permis, quoiqu'ils soient imposés aux tailles, ainsi que le prouve la montre du ban et arrière-ban de l'année 1469; il cite à ce sujet plusieurs gentilshommes qui étaient dans ce cas, et qui furent mis au rang des nobles, quoique vivant roturièrement. Il ajoute, que la politique de ce mélange de nobles vivant noblement, et de nobles vivant en marchands et roturièment, est approuvée par Charles du Moulin, en son apostille sur l'article 16 de la coutume de Troyes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

» Pithou dit, en termes précis, que marchand ne laisse d'être noble.

» Si, comme le soutiennent Loyseau, d'Argentré, Chassannée, la Roque, et tant d'autres sages et doctes personnages, la noblesse de nom et d'armes ne peut jamais se perdre ni s'aliéner, si elle est imprescriptible, si enfin elle est le seul bien indépendant des caprices et des révolutions de la fortune, il faut convenir qu'il n'y a et ne peut y avoir de dérogeance pour elle, et qu'elle est moins encore exposée à la perte absolue de de son état.

» La condition d'un anobli par lettres était bien différente, parce que le roi, en lui conférant la noblesse, lui avait imposé l'obligation de vivre noblement, et lui avait défendu expressément de faire aucun acte dérogeant à sa nouvelle qualité sous peine de déchéance; il en était de même de l'anobli par charge. Cela devait être ainsi, car il était tout à fait déraisonnable, et même contre toutes les convenances, qu'un homme qui d'ordinaire était riche, et que le prince élevait au rang des nobles, n'eût point adopté leur manière de vivre, et n'eût pas cherché, dès ce moment, à ouvrir à ses enfants une carrière honorable, dans laquelle ils pouvaient trouver plus souvent les occasions de rendre au roi et à l'état des services importants; services qui, perpétués dans une famille, en constituent véritablement la gloire, l'investissent d'une juste considération, et lui acquièrent aussi des droits à la reconnaissance et à l'estime générales.

» Cependant, s'il y avait cette différence entre le noble de tems immémorial et le descendant d'un noble par lettres, que l'un ne pouvait perdre son état par la dérogeance, et que l'autre, au contraire, pouvait être privé du sien par le même motif, il semble que ce dernier, une fois parvenu à la qualité de gentilhomme, aurait dû, en cas d'accident, jouir du même avantage que le premier, puisqu'il est vrai qu'il n'y a pas deux espèces de gentilshommes, et que tous les nobles, dont l'origine est plus ou moins ancienne, n'en tirent pas leur qualité de la même source ou de la même volonté; car, en France, c'est une maxime certaine, que le prince seul peut nobiliter, pour me servir de l'expression employée dans les anciennes ordonnances de nos rois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

» Ainsi, par exemple, une famille qui aurait été anoblie par lettres dans le quatorzième siècle, et qui, par conséquent, aurait compté de quatre à cinq cents ans de noblesse avec des services militaires, n'aurait pu, en cas d'une dérogeance indépendante de sa volonté, et bien excusable dans le cours de cinq siècles, se relever d'elle-même, et rentrer en jouissance d'une distinction héréditaire infiniment plus précieuse que la fortune, par cela seul, que l'honorable principe de sa noblesse aurait été positivement connu; tandis qu'une autre famille qui n'aurait justifié que de cent à cent cinquante ans de noblesse, et qui d'ailleurs n'aurait eu que de minces services à produire, mais à laquelle on n'aurait pu opposer ni lettres, ou autres principes d'anoblissement, ni aucune trace de roture antérieure au premier degré de filiation, eût, dans le même cas de dérogeance, été réputée noble d'ancienne extraction, et serait aussi rentrée de plein droit, ou du moins avec plus de facilité que la première, ayant cinq cents ans de noblesse dans les prérogatives honorifiques attachées à ce titre ».

DESNEUX. Israël Desneux, grenetier au grenier à sel de Paris, fut échevin de cette ville en 1613. *Parti émanché d'azur et d'argent de huit pièces et deux demies.*

DESSOFFY, comtes de Cserneck et de Tarko, magnats de Hongrie, noble, ancienne et illustre maison, originaire de Hongrie, où elle possède le comté de Cserneck depuis le milieu du onzième siècle, et où elle subsiste encore en plusieurs branches. L'une de ses branches s'est établie en France au dix-huitième siècle, et subsiste de nos jours en Lorraine. Cette branche a donné un maréchal de camp et plusieurs officiers supérieurs de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Charles, comte Dessoffy, né le 3 novembre 1784, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, a été chef d'escadron du 10e régiment de hussards. Il a eu la jambe droite emportée par un boulet près de Bunzlau, en Silésie, le 19 août 1813, et malgré cette blessure grave, cet officier n'a d'autre désir que d'obtenir l'honneur de servir activement dans les armées du roi. *D'azur, à l'aigle au vol abaissé d'argent, adextrée en chef d'un croissant du même, et senestrée d'une étoile d'or, et ac-*

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

compagnée en pointe d'un senestrochère, armé de toutes pièces d'argent, tenant un badelaire d'or.

DIDIER DE BONCOURT, en Champagne. Cette famille a pour auteur Paul Didier, lieutenant-colonel du régiment de Montcavrel, cavalerie, puis capitaine de chevau-légers, anobli pour services militaires, par lettres du mois de février 1657, confirmées au mois d'août 1669 par l'intendant de Champagne. *De gueules, à la bande d'argent.*

DE DIENNE DE CHAVANHAC, illustre et ancienne maison de chevalerie d'Auvergne, qui tire son nom d'une baronnie des plus considérables de cette province, où elle florissait dès le dixième siècle. Elle établit son ascendance depuis Léon, chevalier, seigneur de Dienne, qui vivait en 1187. Elle a fait les preuves de la cour, et a monté dans les carrosses en 1739 et en 1785. Elle compte plusieurs lieutenants-généraux, maréchaux de camp et officiers supérieurs ; est admise dans l'ordre de Malte depuis le milieu du quatorzième siècle, et a donné des comtes de Brioude depuis l'an 1473. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croissants d'or.*

LE DIEU, dans la Brie champenoise. Louis le Dieu fut déclaré noble, du côté maternel, par sentence du bailli de Château-Thierry, du 20 juin 1486. Benoît le Dieu, sieur de Ville-au-Neuf, vicomte de Chammery, fut réputé noble du côté du ventre par deux sentences des élus de Soissons, du 26 mai 1555, et l'autre du lieutenant du bailli de Châtillon-sur-Marne (1), du 23 mai 1556. Cette famille a produit ses titres devant M. de Caumartin, en 1667, qui l'a renvoyée au conseil d'état du roi. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois glands d'or.*

LE DIEU. Jean le Dieu, sieur de Farcy, de la ville de Château-Thierry, fut anobli pour services militaires, au mois de février 1653. Cette famille paraît être une branche de la précédente. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux glands du même, et en pointe d'une épée d'argent, garnie d'or.*

---

(1) Gilles-le-Dieu était notaire à Châtillon-sur-Marne, en 1538, 1541 et 1544.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DIEULEVEULT DE LAUNAY, DE PENQUÈLES, en Bretagne et en Normandie. *D'azur, à six croissants contournés d'argent.* Devise : *Diex le volt.*

DE DIGOINE, marquis du Palais, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la première baronnie du Châlais, et dont le premier seigneur connu est Liebaud, qui, vers l'an 1080, épousa la sœur de Humbod II, sire de Beaugé. Cette maison s'est divisée en plusieurs branches. L'aînée s'est éteinte en 1390. Une autre branche a continué la lignée des marquis de Jaucourt, qui vont suivre; et une troisième les marquis du Palais. Cette dernière branche a constamment soutenu l'éclat de son origine, tant par ses alliances que par ses illustrations. Elle a donné un grand nombre d'officiers généraux, un chef d'escadre, des comtes de Lyon et de Brioude, et des chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dès la plus haute antiquité. *Echiqueté d'or et de sable.*

DIGOINE-JAUCOURT. Le premier, qui de l'ancienne et illustre maison de Digoine prit le nom et les armes de Jaucourt, est Jean de Digoine, chevalier, seigneur de Thianges, puis de Villarnoul, par l'alliance qu'il contracta, l'an 1463, avec Agnès du Plessis de Chevigny, sa parente, dont la mère, Antoinette de Jaucourt, était heritière de cette maison. Cette branche de Digoine-Jaucourt a formé plusieurs rameaux: 1° les marquis de Villarnoul, éteints en 1738; 2° les barons du Vault, comtes de Jaucourt; 3° les seigneurs de Menestreux, éteints; 4° les barons d'Huban, comtes et marquis de Jaucourt, existants; 5° les barons de Sernoy; 6° les seigneurs de Faveras; 7° les seigneurs de Chazelles; 8° les seigneurs de Bonnesson, éteints en 1729. Cette seconde maison de Jaucourt est féconde en hommes illustres. Elle compte des lieutenants-généraux, des maréchaux de camp et des brigadiers des armées du roi, des gouverneurs de provinces, des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, des conseillers d'état, des chambellans de nos rois et des gentilshommes ordinaires de leur chambre; un premier chambellan de l'électrice de Brandebourg, reine de Prusse; nombre d'officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des gou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

verneurs de place, et plusieurs autres personnages distingués dans la diplomatie ou dans la carrière des lettres. A l'avantage des nombreux services qu'elle a rendus et de sa haute antiquité, la maison de Jaucourt joint celui de s'être alliée à tout ce qu'il y a de maisons grandes et illustres dans le royaume. Le comte de Jaucourt, ancien ministre de la marine, ministre d'état, commandant de la Légion-d'Honneur, a été nommé pair de France en 1819. *De sable, à deux léopards d'or.*

DILLON, comtes Dillon, en France, vicomtes Dillon, comtes de Roscommon, pairs d'Irlande, maison d'ancienne chevalerie, originaire de ce dernier royaume, où elle florissait dès l'an 1185. Elle s'est illustrée par ses services et par les emplois considérables dont elle a de tout tems été revêtue. Une branche de cette maison s'est établie en France avant la révolution. Elle a donné un archevêque de Narbonne, deux généraux, dont l'un périt victime de l'insubordination de ses soldats, en 1792, et l'autre victime du tribunal révolutionnaire, en 1794. Cette branche compte encore, de nos jours, deux généraux et plusieurs officiers au service du roi. *D'argent, au lion léopardé de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'azur.*

DE DINTEVILLE, maison d'ancienne chevalerie de Champagne, qui a pris son nom d'une terre située près de Bar-sur-Aube, laquelle échut en partage, au milieu du treizième siècle, à Pierre de Jaucourt, second fils de Pierre Ier, sire de Jaucourt, panetier de Champagne. Les descendants de ce Pierre quittèrent le nom de Jaucourt pour prendre celui de Dinteville; mais ils conservèrent leurs armoiries primitives. Cette maison de Dinteville a formé plusieurs branches, 1° les barons de Dinteville, éteints en 1607, 2° les seigneurs de Polisy et des Chenets, éteints en 1559; les seigneurs de Vanlay, éteints en 1550. Cette maison a donné un grand-veneur de France, en 1498, et un chevalier des ordres du roi, en 1583; un chancelier de Bourgogne, évêque de Nevers, en 1375; un évêque de Sisteron, puis d'Auxerre, mort en 1530; un second évêque d'Auxerre, ambassadeur du roi à Rome, en 1532; des chevaliers de l'ordre du roi, un gouverneur de Charles de France, duc d'Orléans, ambassadeur en Angleterre; des gouverneurs de place, etc. *De sable, à deux léopards d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE DION, barons de Wandonne, par érection de l'an 1761, marquis de Dion-Malfiance, par lettres-patentes de 1787, barons de Dion-Ricquebourg, comtes de Dion en Artois, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom de la terre de Dion le Val, relevante de la baronnie de Wavre, dans laquelle on voit encore des mausolées de plusieurs membres de cette famille, et dont la possession remonte au douzième siècle; elle a obtenu les honneurs de la cour, en 1784 et 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. Elle a donné des officiers généraux et supérieurs au service des rois d'Espagne et de France, entr'autres un maréchal de camp, en 1816, plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc. *D'argent, à l'aigle éployée de sable: chargée sur l'estomac d'un écusson du même, chargé d'un lion d'or et bordé du même.* Couronne princière. Tenants: Deux sauvages armés de massues hautes et ceints de lauriers. Devise: *Domine ad juvandum me festina.*

DIONIS, noblesse municipale de la ville de Paris, qui a pour auteur Pierre Dionis, vivant en 1640, père de Pierre II, premier médecin de la Dauphine, né l'an 1666, célèbre par ses ouvrages d'anatomie. Cette famille a donné deux commissaires généraux de la marine; des capitaines de cavalerie et plusieurs chevaliers de l'ordre de Saint-Louis. François-Jean Dionis, notaire au Châtelet de Paris, fut élu échevin de cette ville en 1698. *D'azur, a trois tiges de cinq feuilles d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'une croix potencée du second émail.*

DODEMAN, famille ancienne de Normandie, connue depuis Robert Dodeman, chevalier, père de Guillaume Dodeman, aussi chevalier, nommé dans l'Echiquier de 1224. Cette famille, dont descendent les seigneurs de Placy, n'est pas mentionnée dans la Recherche de Monfaut, en 1463, mais elle a été maintenue le 2 avril 1667. La Roque rapporte qu'Adam Dodeman, seigneur de Placy, et Jeanne de Marguerie, sa femme, furent maintenus comme nobles, par arrêt du 3 février 1580, sur ce que sa femme était descendue de Marie de Villebresme, fille d'une du Lys. *D'argent, au duc de sable, perché sur un bâton noueux du même, mouvant de la pointe de l'écu.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DODUN DU BOULAY, famille originaire de Tonnerre, en Bourgogne, qui a pour auteur Gaspard Dodun, secrétaire du roi, mort le 24 mai 1701, aïeul du contrôleur général des finances de ce nom. Cette famille a, en outre, donné des conseillers et des présidents au parlement de Paris. *D'azur, à la fasce d'or; chargée d'un lion naissant de gueules, et accompagnée, de trois grenades d'or, ouvertes de gueules.*

DOLLIN DU FRESNEL, famille d'origine chevaleresque, dont plusieurs branches se sont établies dans la Picardie et le Languedoc, puis en Hollande; celle-ci a ajouté à son nom celui de du Fresnel. Jean Dollin, chevalier, fut envoyé, en 1408, par le duc d'Orléans et messire Jean de Braques, seigneur de Saint-Morise, aux gens des aides de Picardie, pour porter des lettres closes de ce prince. Guillaume Dollin, chevalier et porte-enseigne des lances de S. M., dans la compagnie du seigneur de Bonnevel, en 1539, était frère de Mingette Dollin, qui épousa Laurent de Polastron; un fils issus de ce mariage, hérita dudit Guillaume Dollin, en vertu d'un acte en parchemin, à nous exhibé, et souscrit par Jehan de Boslinard, écuyer, et Jean d'Espaigne, écuyer, qui attestent, en leur qualité de porte-enseigne et d'hommes d'armes dans la compagnie de M. de Bonnevel, « connaître ledit Polastron comme neveu et héritier dudit Guillaume Dollin, autant que fils de feue Mingette Dollin, sa sœur, femme dudit Laurent de Polastron, de qui nulle autre personne n'est plus apte, par sa proximité, à recueillir ladite succession. » Cet acte est du pénultième jour de décembre 1539. Cette famille a fourni, de toute ancienneté, des hommes d'armes et des officiers distingués. *De gueules, au lion d'or, armé et lampassé de sinople, tenant dans sa patte dextre un cimeterre d'argent, garni d'or, le bout du cimeterre surmonté d'une étoile d'argent.*

DE DONISSAN, marquis de Citran, comtes de Romefort, en Guienne, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une terre située en Médoc, au diocèse de Bordeaux. Elle établit sa filiation depuis Guillaume de Donissan, damoiseau, mort en 1345. Elle compte des chevaliers de l'ordre du roi, un capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, un gentil-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

homme ordinaire de la chambre, un grand nombre d'officiers supérieurs. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent à la bande d'azur, aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.*

DOUBLET DE PERSAN, marquis de Bandeville, en Normandie, par érection du mois d'avril 1632. Famille également recommandable par ses services militaires et les emplois qu'elle a remplis dans la magistrature. Elle compte un maréchal de camp, plusieurs officiers supérieurs et des maîtres des requêtes. *D'azur, à trois doublets ou papillons d'or volants en bandes, 2 et 1.*

DREUX DE NANCRÉ ET DE BRÉZÉ, maison qu'une longue série de services militaires, des alliances illustres et des possessions considérables ont mise au rang des plus distinguées du royaume. Elle établit par titres originaux sa généalogie depuis le milieu du quinzième siècle. Le plus ancien de ses titres filiatifs est : » une donation faite le 7 juillet 1472, sous le sceau » de Faye-la-Vineuse, pardevant Dignay et J. Car- » dinalis, par noble homme Thomas Dreux, écuyer, » seigneur de Ligueil, à Simon Dreux, écuyer, son » fils aîné et principal héritier des terres de la Gastillion- » nière et des Barres, ainsi que le susdit Thomas Dreux » auroit reçu *japieça* lesdites terres de feu Pierre Dreux, » son père, vivant, écuyer, seigneur de Ligueil, et de » son oncle messire Simon Dreux, chevalier, maître- » d'hôtel du roi. Ledit acte fait en présence dudit » Thomas Dreux, donateur, et de son oncle messire » Jean de Guarguesalle (1), chevalier, seigneur de » Bosse et de Coulaine, qu'il constitue son procureur » général, espécial et irrévocable, à l'effet de l'exécution de ladite donation (2). »

Et dans le contrat de mariage de Méry Dreux, écuyer,

(1) Jean de Guarguesalle, chevalier, seigneur de Bosse et de Coulaine, fut grand-maître de l'écurie du roi Louis XI, et capitaine, de la ville et du château de Chinon (Voir le P. Anselme, article Grands-Ecuyers, et encore Moréri, article Ecuyer.)

(2) Cette donation a été examinée et certifiée par M. Pavillet, chef de la section Historique aux Archives du royaume, ancien premier commis du cabinet des ordres du roi, commissaire du conseil pour le contentieux de la noblesse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seigneur de Bois-Aubry, fils de feu Simon Dreux, écuyer, seigneur de la Gastillionnière et des Barres, avec damoiselle Charlotte de la Coussaye, passé par devant Puesnard et Guesgnon, notaires à Poitiers, le 15 janvier 1533 (original en parchemin), l'on voit cette même terre des Barres, dont la donation vient d'être précitée plus haut, sous la date de 1472, affectée au douaire de ladite Charlotte de la Coussaye, épouse de Méry Dreux.

Cette même donation de 1472 se trouve encore mentionnée dans le jugement de maintenue de la branche de Dreux de Creuilly, en date du 28 janvier 1700, et dans celui de la branche de Dreux de Nancré, du 22 mars 1703; ces deux arrêts rappellent le jugement de maintenue, rendu, le 13 juin 1669, par la chambre de la réformation de Bretagne, pour la branche de Dreux de Brézé, dans lequel elle est déclarée d'*ancienne extraction noble*, et maintenue dans sa qualité d'*écuyer* et de *chevalier*.

Or, voilà bien un titre original et patent de l'an 1472, qui se trouve encore mentionné dans des jugements de maintenue, qui sont également des actes légaux et indubitables, lesquels prouvent la filiation de la maison de Dreux de Nancré et de Brézé, de la manière suivante :

Pierre *Dreux*, écuyer, seigneur de Ligueil, frère de Simon *Dreux*, chevalier, maître-d'hôtel du roi. Ce Pierre eut pour fils :

Thomas *Dreux*, écuyer, seigneur de Ligueil, lequel fit la donation de 1472, mentionnée ci-dessus, et qui fut père de :

Simon *Dreux*, écuyer, en faveur duquel ladite donation des terres de la Gastillionnière et des Barres eut lieu en 1472; il fut père de :

1°. Pierre Dreux, écuyer, seigneur de Périgné;
2°. Méry Dreux, écuyer, dont l'article suit.

Méry *Dreux*, écuyer, seigneur de Bois-Aubry, épousa, le 15 janvier 1533, damoiselle Charlotte de la Coussaye, qui reçut, pour garantie de son douaire, la terre des Barres, mentionnée dans la donation de 1472. Ce Méry Dreux eut sept fils et plusieurs filles, ainsi que le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

constate le partage noble des biens des successions desdits Méry Dreux et Charlotte de la Coussaye, en date du 6 avril 1578, acte passé devant Pignetaud et Bourbeau, notaires à Poitiers (original en parchemin).

Simon, fils aîné de Méry Dreux, est la souche de la branche de Dreux de Creuilly, éteinte.

Claude, son troisième fils, est la souche de la branche de Dreux de Nancré, qui existe encore.

Thomas, son cinquième fils, est la souche de la branche de Dreux de Brézé, aussi existante.

Ces divers enfants, ainsi que Méry Dreux, leur auteur, sont mentionnés dans les jugements de maintenue de 1669, 1700, 1703.

L'origine de la maison de Dreux de Nancré et de Brezé est donc bien prouvée par ce titre de 1472. Elle remonte à Pierre Dreux, frère de Simon Dreux, chevalier, et maître-d'hôtel du roi. Et ce qui vient à l'appui de tout ce qui est dit ci-dessus, c'est qu'on trouve encore dans les registres manuscrits du cabinet des ordres du roi (tom. VI, p. 266), de la propre écriture de M. Berthier, qui en était dépositaire et commissaire, *que cette famille fût maintenue, le 28 janvier* 1700, *sur titres remontés en* 1472.

Services militaires. Cette maison a produit quatre lieutenants-généraux des armées du roi, dont les services distingués sont mentionnés dans la Chronologie militaire de Pinard. L'un d'eux fut lieutenant-général de la province d'Artois; un autre commandant en chef des provinces de Flandre et de Hainaut. Elle a fourni, en outre, un maréchal-de-camp, des mestres de camp; des capitaines de cavalerie et d'infanterie, dont plusieurs furent tués au service du roi; un chevalier de Malte, en 1714; un chevalier de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare en 1674. *Dans la magistrature*, elle a eu un procureur-général, et deux avocats-généraux à la chambre des comptes de Paris; des conseillers au grand-conseil, aux parlements de Bretagne et de Paris, et plusieurs conseillers-d'état; on voit encore Claude Dreux, écuyer, seigneur de la Maison-Neuve, puis de la Tudairière, troisième fils de Méry Dreux, et René Dreux, écuyer, seigneur de l'Aubretière, fils aîné de Claude Dreux qui vient d'être cité, au nombre des cent gentils-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hommes de la maison du roi, aux règnes de Henri III et de Henri IV : des pages du roi et de la reine; un autre membre de cette famille fut capitaine-colonel des Suisses de M. le duc d'Orléans, régent, et ambassadeur extraordinaire de France près la cour d'Espagne, en 1718; et depuis l'an 1701, la charge de grand-maître des cérémonies de France, a été successivement remplie par quatre personnages de cette maison.

Pairie. Henri-Evrard Dreux, marquis de Brézé, baron de Berrye, grand-maître des cérémonies de France, a été nommé *pair*, le 17 août 1815.

Armes: d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un soleil ou d'une ombre de soleil du second émail.

DROUET DE MONTGERMONT DE LA MOESCHE. Cette famille a été maintenue en 1678, par la chambre de la réformation de Bretagne, en conséquence des priviléges de la noblesse affectés aux offices de la chancellerie de Bretagne, dont avait été secrétaire le père de René Drouet, sieur de Thorigné, et Pierre Drouet, sieur de la Brantays. Les sieurs des Rochettes, du Presec et de Boisguillaume ont été maintenus sur le même fondement. De cette famille était encore Geoffroy Drouet, écuyer, sieur de Langle, maire de Nantes, en 1564. *De gueules, à trois cœurs d'or; à la rose du même en abîme.*

DE DROULLIN, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, qui établit sa filiation depuis Jean de Droullin, écuyer, seigneur de Montfort, vivant vers l'an 1350. Ses descendants ont été maintenus dans leur ancienne extraction par Raymond de Montfaut, l'an 1463. Ils se sont divisés en plusieurs branches : 1°. les seigneurs de Fleuriel, éteints vers la fin du seizième siècle; 2°. les seigneurs de Chantelou, barons de Tanques; 3°. les seigneurs de Mesnilglaize; 4°. les seigneurs de Cey; 5°. les seigneurs de Vrigny, éteints; 6°. les seigneurs de Saint-Christophe, éteints. Cette maison a donné plusieurs chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines d'hommes d'armes, des gouverneurs de places, et nombre d'officiers supérieurs sur terre et dans la marine. Elle est alliée aux maisons les plus considérables de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Normandie. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois quintefeuilles de sinople.*

DRUAYS DE FRANCLIEU, en Bourgogne. Cette famille a pour auteur Mathieu Druays, sieur de Franclieu, maréchal des logis du roi, anobli en considération de ses services par lettres du mois de juin 1586, registrées à la cour des comptes le 20 octobre suivant. *D'argent, à la moucheture de sable.*

DUBUYSSON, comtes de Douzon, par érection de l'an 1744, titrés comtes et vicomtes Dubuysson, maison d'origine chevaleresque, qui a aussi exercé avec distinction des places de magistrature, habitant le Bourbonnais, originaire d'Auvergne; le plus ancien titre de noblesse qu'elle a produit dans les preuves qu'elles a faites pour être reçue à Malte, dans les pages du roi, et dans des chapitres nobles, est un acte de partage noble, daté du 14 décembre 1319, entre Chatard Dubuisson, damoiseau et ses frères et sœurs. Ce titre prouve que la noblesse des Dubuysson remonte au moins au douzième siècle. Le Nobiliaire de la province d'Auvergne fait mention de Raymond et Pierre Dubuysson, chevaliers du Temple, et autres Dubuysson, dans le douzième siècle; mais la maison Dubuysson ne possède pas de titre qui prouve le degré de parenté de Chartard Ier. avec eux; elle possède les titres de filiation, depuis ledit Chatard, en 1319, jusqu'à Louis-Amable, son quinzième descendant. Cette maison a donné deux officiers-généraux, onze colonels ou lieutenants-colonels, ou majors, un capitaine de vaisseau, plus trente capitaines de cavalerie ou infanterie, dix-sept officiers tués aux armées.

La branche aînée de Douzon a fini en 1794, dans le comte de Douzon, commandant de la ville de Moulins, premier député de la noblesse du Bourbonnais, aux États-Généraux, mort victime de son dévoûment au Roi, sous la hache révolutionnaire.

La deuxième branche dite des Aix, subsiste encore dans le comte Dubuysson des Aix, ancien major du régiment des Dragons du Roi, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis; et ses neveux le chevalier Julien Dubuysson de Vielfont, et le vicomte Dubuysson

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des Aix, père de Louis-Amable. *D'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon du même.*

DUC, subst. masc. Titre d'honneur, qui est la première dignité parmi la noblesse de France.

Le duché ou la dignité de *duc* était une dignité romaine sous le Bas-Empire, car auparavant le commandement des armées était amovible, et le gouvernement des provinces n'était conféré que pour un an. Ce nom vient de *ducendo*, qui conduit ou qui commande. Suivant cette idée, les premiers *ducs* étaient les *ductores exercituûm*, commandants des armées. Sous les derniers empereurs, les gouverneurs des provinces eurent le titre de *ducs*; dans la suite on donna la même qualité aux gouverneurs des provinces en tems de paix.

Le premier gouverneur, sous le nom de *duc*, fut un *duc* de la Marche Réthique, ou du pays des Grisons, dont il est fait mention dans Cassiodore. On établit treize ducs dans l'empire d'Orient, et douze dans l'empire d'Occident.

En Orient.	*En Occident.*
Lybie.	Mauritanie.
Arabie.	Séquanique.
Thébaïde.	Tripolitaine.
Arménie.	Armorique.
Phénicie.	Pannonique seconde.
Mésie seconde.	Aquitanique.
Euphrate et Syrie.	Valérie.
Scythie.	Belgique seconde.
Palestine.	Pannonique première.
Dace.	Belgique première.
Osrohène.	Rhétie.
Mésie première.	Grande-Bretagne.
Mésopotamie.	

La plupart de ces *ducs* étaient ou des généraux romains ou des descendants des rois du pays, auxquels, en ôtant le nom de rois, on avait laissé une partie de l'ancienne autorité, mais sous la dépendance de l'empire.

Quand les Goths et les Vandales se répandirent dans les provinces de l'empire d'Occident, ils abolirent les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dignités romaines partout où ils s'établirent; mais les Francs, pour plaire aux Gaulois qui avaient été longtems accoutumés à cette forme de gouvernement, se firent un point de politique de n'y rien changer : ainsi ils divisèrent toutes les Gaules en duchés et comtés, et ils donnèrent quelquefois celui de comtes, *comites*, à ceux qui en furent gouverneurs. Cambden observe qu'en Angleterre, du tems des Saxons, les officiers et les généraux d'armées furent appelés ducs, *duces*, sans aucune autre dénomination, selon l'ancienne manière des Romains.

Lorsque Guillaume le Conquérant vint en Angleterre, ce titre s'éteignit jusqu'au règne du roi Edouard III, qui créa duc de Cornouaille Edouard, qui avait eu d'abord le nom de prince Noir. Il érigea aussi en duché le pays de Lancastre en faveur de son quatrième fils. Dans la suite on en institua plusieurs, de manière que le titre passait à la postérité de ces ducs. On les créait avec beaucoup de solennité : *per cincturam gladii cappæque, et circuli aurei in capite impositionem*. Et de là sont venues les coutumes dont ils sont en possession de porter la couronne et le manteau ducal sur leurs armoiries.

Quoique les Français eussent retenu les noms et les formes du gouvernement des ducs, néanmoins, sous la seconde race de leurs rois, il n'y avait presque point de ducs; mais tous les grands seigneurs étaient appelés comtes, pairs ou barons, excepté néanmoins les ducs de Bourgogne et d'Aquitaine, et un duc de France : dignité dont Hugues Capet lui-même portait le titre, et qui revenait à la dignité de maire du palais ou de lieutenant-général du roi. Hugues le Grand, père de Hugues Capet, avait été revêtu de cette dignité, qui donnait un pouvoir presque égal à celui du souverain. Par la faiblesse des rois, les ducs ou gouverneurs se firent souverains des provinces confiées à leur administration. Ce changement arriva principalement vers le tems de Hugues Capet, quand les grands seigneurs commencèrent à démembrer le royaume : de manière que ce prince trouva chez les Français plus de compétiteurs que de sujets. Ce ne fut pas sans grande peine qu'ils parvinrent à le reconnaître pour leur maître, et à tenir de lui, à titre de foi et hommage, les provinces dont ils voulaient s'emparer. Un duché comprenait douze

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comtés, ou gouvernements particuliers. Mais avec le tems le droit des armes et les mariages, les provinces, tant duchés que comtés, qui avaient été démembrées de la couronne, y furent réunies par degrés, et alors le titre de duc ne fut plus donné aux gouverneurs des provinces.

Depuis ce tems-là le nom de duc n'a plus été qu'un simple titre de dignité affecté à une personne et à ses hoirs mâles, sans lui donner aucun domaine, territoire ou juridiction sur le pays dont il est duc. Tous les avantages consistaient dans le nom et dans la préséance qu'il donnait. Ils étaient créés par lettres patentes du roi, qui devaient être enregistrées à la chambre des comptes. Leur dignité était héréditaire, s'ils étaient nommés ducs et pairs; alors ils avaient séance au parlement, mais non s'ils n'étaient que ducs à brevet. Leurs fonctions, comme grands-officiers de la couronne, était d'assister au sacre du roi et autres cérémonies considérables, et de rendre la justice au parlement, avec les autres personnes dont il était composé.

En Angleterre, les *Ducs* n'ont retenu de leur ancienne splendeur que la couronne sur l'écusson de leurs armes, qui est la seule marque de leur souveraineté passée. On les crée par lettres-patentes, ceinture d'épée, manteau d'Etat, imposition de chapeau, couronne d'or sur la tête, et une verge d'or à la main.

Les fils aînés des *Ducs*, en Angleterre, sont qualifiés de *marquis*, et leurs plus jeunes sont appelés *lords*, en y ajoutant leur nom de baptême, comme *lord James*, *lord Thomas*, etc., et ils ont le rang de vicomtes, quoiqu'ils ne soient pas aussi privilégiés par les lois des biens fonds.

Un *Duc*, en Angleterre, a le titre de *grâce* quand on lui écrit; on le qualifie, en termes héraldiques, *de prince le plus haut*, *le plus puissant*, *le plus noble*. Les *Ducs* du sang royal sont qualifiés *de princes les plus hauts*, *les plus puissants*, *les plus illustres*.

En France, on donnait quelquefois aux *Ducs*, en leur écrivant, le nom de *grandeur* et de *monseigneur*, mais sans obligation; dans les actes, on les appelait *très-hauts et très-puissants seigneurs*; en leur parlant, on les appelle *monsieur le Duc*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les ducs-pairs tenaient le premier rang. (Voy. DUCHÉS-PAIRIES, plus bas).

Les ducs non pairs jouissaient des mêmes honneurs que les ducs-pairs (excepté les prérogatives attachées à la pairie), lorsque leurs lettres étaient registrées, et leur fils aîné succédait au titre, et au duché institué par lettres du prince.

Les ducs à brevet étaient ceux qui étaient nommés par le prince, par *simple brevet*, qui n'avait point été suivi de lettres d'érection en *duché*, ni d'enregistrement.

Lors de la révolution, un décret de l'assemblée constituante anéantit tous les titres de noblesse, mais un décret impérial, du 11 mars 1808, les rétablit. *Voyez* TITRES, PAIRS, DUCHÉS-PAIRIES, MAJORATS.

LE DUCHAT DE RURANGE DE LA TOUR, famille d'ancienne bourgeoisie de la ville de Metz, où elle exerçait le commerce aux seizième et dix-septième siècles. Elle est connue par filiation, depuis Jean le Duchat, demeurant à Pont-sur-Seine, en 1493, père de Claude le Duchat, praticien à Pont-sur-Seine, en 1509. Charles le Duchat, sieur de Rurange, capitaine dans le régiment Dauphin étranger, cavalerie, eut confiance dans sa noblesse, avec clause d'anoblissement, en tant que de besoin, par lettres-patentes de 1721. *D'argent, à cinq fusées de gueules, accolées en fasce.*

DUCHÉ, subst. masc. Souveraineté ou seigneurie considérable, érigée en titre de duché, et mouvante immédiatement de la couronne. Elle donnait à son seigneur le titre de *duc*, la plus éminente qualité du royaume, après les princes de la maison royale. Il est à remarquer que le titre de duc est le seul en France qui ait été respecté de l'usurpation. Il a cet avantage sur tous les autres titres prodigués par lettres, ou pris arbitrairement par les familles, et même sur le titre de *prince*, que plusieurs maisons se sont attribué sans aucun fondement. La révolution ayant aboli la féodalité en France, il n'existe plus de duchés ni de terres titrées, mais les titres héréditaires de *duc*, de *comte*, de *baron* et de *che-*

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

valier, ont été rétablis en 1806, et depuis 1814, les autres titres, c'est-à-dire de *marquis* et de *vicomte*, ainsi que *la pairie*, ont été réinstitués et affectés, comme les précédents titres, à des *majorats*. Voyez MAJORAT.

DUCHÉS-PAIRIES. Par l'ancien établissement, il y avait six pairs ecclésiastiques, savoir : le duc et archevêque de Reims, les ducs et évêques de Langres et de Laon, les comtes et évêques de Beauvais, de Châlons-sur-Marne et de Noyon, et six pairs séculiers ou laïques, dont trois ducs et trois comtes, savoir : les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guyenne, et les comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse. Les six pairies ecclésiastiques ont subsisté jusqu'à la révolution ; mais les six pairies laïques ont été réunies à la couronne, de laquelle elles avaient été distraites, à l'exception du comté de Flandre, dont il n'y a que la seigneurie directe qui en relève.

Après la réunion des anciennes pairies à la couronne, nos rois en érigèrent de nouvelles, mais seulement pour les princes du sang, et il fut établi que les plus anciens pairs précéderaient ceux qui le seraient moins. Cela donna lieu à un usage qui choqua Louis XI. Les princes avaient souffert que les ducs marchassent avec eux, non pas suivant l'ordre de leur naissance, mais suivant l'ancienneté des pairies. Ce roi déclara, l'an 1482, au traité d'Arras, article 89, que les princes du sang étaient subrogés au lieu des pairs, les nomma et les fit signer avant les pairs séculiers et ecclésiastiques. Cependant cet exemple n'empêcha pas qu'en 1538, le duc de Guise ne voulût précéder le duc de Montpensier, prince du sang de la branche de Bourbon, parce qu'il était plus ancien pair que ce dernier, et François Ier, par un reste de ressentiment contre le connétable de Bourbon, fut pour le duc de Guise. Enfin Henri III, par son ordonnance de l'an 1576, donna la préséance aux *princes du sang pairs*, et par son édit de l'an 1711, Louis le Grand décida ce qu'il avait trouvé établi et fondé sur la raison, savoir : que les princes du sang sont *pairs nés*, et n'ont pas besoin de pairies pour avoir séance au parlement.

La première érection de pairie, après la réunion des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

anciennes à la couronne, fut faite par Philippe le Bel, en faveur du duc de Bretagne, du comte d'Anjou, et du comté d'Artois; la seconde, par Charles le Bel, en faveur de Louis, duc de Bourbon; la troisième, par Philippe de Valois, en faveur de son second fils Philippe, qu'il fit duc d'Orléans; la quatrième, par le roi Jean, en faveur de Louis, qu'il fit duc d'Anjou. Depuis ce tems, nos rois ont communiqué cet honneur à plusieurs seigneurs qui n'étaient pas princes, et le nombre des pairies a dépendu de leur volonté et bon plaisir. Rouanès ou Roannais est la première terre qui ait été érigée en duché-pairie, en faveur d'un autre que d'un prince du sang; ce duché-pairie fut érigé par François 1er, au mois d'avril de l'an 1519, en faveur d'Artus Goüffier, seigneur de Boissy; mais comme ce seigneur mourut au mois de mai suivant, ladite érection n'eut point lieu, ce qui a fait dire à plusieurs historiens, que Guise est la première terre qui ait été érigée en pairie, en faveur d'un autre que d'un prince du sang, quoique son érection ne soit que de l'an 1526.

Les duchés-pairies et les *duchés simples non-pairies*, qui n'étaient pas enrégistrés, ne donnaient, en faveur de ceux qui en avaient obtenu le brevet ou lettres d'érection, d'autres prérogatives que les honneurs du Louvre et dans les maisons du Roi, leur vie durant, et de même à leurs femmes ou veuves; l'*antiquité* du duché donnait le rang à la cour, comme l'antiquité de la pairie le donnait au parlement.

Un édit du mois de juillet 1566, porte qu'il ne sera fait aucune érection de terres et de seigneuries en *duchés*, *marquisats*, et *comtés*, que ce ne soit à la charge qu'ils seront réunis à la couronne; à défaut d'hoirs mâles. Cette disposition n'a cependant pas toujours été observée.

L'office de duc et pair était de sa nature un office viril; il y a cependant eu quelques duchés-pairies érigés, sous la condition de passer aux femelles à défaut de mâles. Ces duchés étaient appelés duchés-pairies, mâles et femelles; il y en a même eu quelques-uns érigés pour des femmes ou filles, et ceux-ci ont été appelés simplement duchés femelles.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

Anciennement, les femmes qui possédaient un duché-pairie, faisaient toutes les fonctions attachées à l'office de pair. Blanche de Castille, mère de Saint-Louis, pendant son absence, prenait séance au parlement; Mahaut, comtesse d'Artois, étant nouvellement créée pair, signa l'ordonnance du 3 octobre 1303. Elle assista en personne au parlement de 1314, pour y juger le procès du comte de Flandre et du roi Louis Hutin. Elle assista au sacre de Philippe V, dit le Long, en 1316, où elle fit les fonctions de pair, et y soutint avec les autres la couronne du roi, son gendre. Une autre comtesse d'Artois fit fonction de pair en 1364, au sacre de Charles V; au parlement, tenu le 9 décembre 1378, pour le duc de Bretagne, la duchesse d'Orléans s'excusa par lettres, de ce qu'elle ne s'y trouvait pas. Peu avant la révolution, les femmes qui possédaient des duchés-pairies, ne siégeaient plus au parlement : il en est de même en Angleterre, où il y a aussi des pairies femelles.

Les duchés-pairies, considérés comme fiefs, étaient des seigneuries ou fiefs de dignité, qui relevaient immédiatement de la couronne. Ces sortes de seigneuries tenaient le premier rang entre les offices de dignité.

Les premières érections des duchés-pairies remontent au moins jusqu'au tems de Louis le Jeune; d'autres les font remonter encore plus haut.

Depuis l'érection des grandes seigneuries en pairies, le titre de duc et pair était toujours attaché à la possession d'un duché-pairie; car la pairie qui était d'abord personnelle, était devenue réelle.

L'édit du mois de mai 1711, concernant les ducs et pairs, ordonne entr'autres choses, que par les termes d'hoirs et successeurs, et par les termes d'ayants causes, insérés tant dans les lettres d'érection précédemment accordées, que dans celles qui pourraient l'être à l'avenir, ne s'entendront que des enfants mâles, de celui en faveur de qui l'érection aura été faite, et des mâles qui en seront descendus, de mâle en mâle, en quelque ligne et degré que ce soit.

Que les clauses générales insérées ci-devant dans quelques lettres d'érection de duchés-pairies en faveur des femelles, et qui pourraient l'être en d'autres à l'a-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

venir, n'auront aucun effet, qu'à l'égard de celle qui descendra et sera de la maison, et du nom de celui en faveur duquel les lettres auront été accordées, et à la charge qu'elle n'épousera qu'une personne que le roi jugera digne de posséder cet honneur, et dont il aura agréé le mariage par des lettres-patentes qui seront adressées au parlement de Paris, et qui porteront confirmation du duché en sa personne, et descendants mâles, etc.

Ce même édit permet, à ceux qui ont des duchés-pairies, d'en substituer à perpétuité le chef-lieu avec une certaine partie de leur revenu, jusqu'à 15000 liv. de rente, auquel le titre et dignité desdits duchés et pairies demeurera annexé, sans pouvoir être sujet à aucune dette; ni détraction de quelque nature qu'elles puissent être, après que l'on aura observé les formalités prescrites par les ordonnances, pour la publication des ordonnances, à l'effet de quoi l'édit déroge à l'ordonnance d'Orléans, à celle de Moulins, à toutes autres ordonnances et coutumes contraires.

Il permet aussi à l'aîné des mâles descendants en ligne directe, de celui en faveur duquel l'érection des duchés et pairies aura été faite, ou à son défaut ou refus, à celui qui le suivra immédiatement, et ensuite à toute autre mâle de degré en degré, de les retirer des filles qui se trouveront en être propriétaires, en leur remboursant le prix dans six mois sur le pied du denier vingt-cinq du revenu actuel, et sans qu'ils puissent être reçus en ladite dignité qu'après en avoir fait le paiement réel et effectif.

L'édit ordonne encore, que ceux qui voudront former quelques contestations au sujet des duchés-pairies, etc., seront tenus de représenter au roi, chacun en particulier, l'intérêt qu'ils prétendent y avoir, afin d'obtenir du roi la permission de poursuivre l'affaire au parlement de Paris, etc.

Pour rendre notre travail plus complet, nous allons donner ici, de la manière la plus abrégée qu'il nous sera possible, la Chronologie des duchés-pairies enregistrés, des duchés-pairies non enregistrés, des duchés héréditaires, et des ducs à brevets.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Duchés-Pairies enregistrés, avec les noms des familles qui les ont possédés, ou qui les possèdent.

Bretagne, de Bretagne.	1297.
Bourbon, de Bourbon.	1327.
Orléans, de France.	1344.
Berry, de France.	1360.
Anjou, de France.	1360.
Auvergne, de France.	1360.
Touraine, de France.	1360.
Bourgogne, de France.	1363.
Château-Thierry, de France-Orléans.	1400.
Nemours, de Navarre et de Pardiac.	1404.
Valois, d'Orléans.	1406.
Alençon, de Valois.	1414.
Touraine, de Douglas.	1416.
Anjou, de Betfort.	1424.
Berry, de France.	1461.
Nemours, d'Armagnac-Pardiac	1461.
Normandie, de France.	1465.
Guienne, de France	1469.
Valois, Orléans-Angoulême.	1498.
Nemours, de Foix.	1507.
Angoulême, de Savoie.	1514.
Vendôme, de Bourbon.	1514.
Châtellerault, de Bourbon.	1514.
Valois, d'Orléans-Taillebourg.	1516.
Guise, de Lorraine.	1527.
Etampes, de Brosse.	1536.
Montpensier, de Bourbon.	1538.
Aumale, de Lorraine.	1547.
Montmorency, de Montmorency.	1551.
Nevers, de Gonzague.	1566.
Penthièvre, de Luxembourg.	1569.
Mercœur, de Lorraine-Vaudemont.	1569.
Uzès, de Crussol.	1572.
Mayenne, de Lorraine.	1573.
Saint-Fargeau, de Bourbon.	1575.
Joyeuse, de Joyeuse.	1581.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Epernon, de Nogaret de la Valette. . . . . 1581.
Rethelois, de Gonzague. . . . . 1573 — 1581.
Piney-Luxembourg, de Luxembourg. . . . . 1581.
Elbeuf, de Lorraine-Lambesc. . . . . 1581.
Retz, de Gondi. . . . . 1582.
Hallwin, de Hallwin . . . . . 1587.
Montbazon, de Rohan. . . . . 1588 — 1594.
Ventadour, de Levis. . . . . 1589.
Beaufort, d'Estrées. . . . . 1597.
Biron, Gontaut. . . . . 1598.
Thouars, La Trémoille. . . . . 1595 — 1599.
Aiguillon, de Lorraine. . . . . 1599.
Rohan, de Rohan. . . . . 1603.
Sully, de Béthune. . . . . 1606.
Fronsac, d'Orléans-Longueville . . . . . 1608.
Montpensier, de Joyeuse et de Bourbon. . . . . 1608.
Damville, de Montmorency. . . . . 1610.
Hallwin, de Nogaret. . . . . 1611.
Châteauroux, de Bourbon-Condé. . . . . 1616.
Luynes, d'Albert. . . . . 1619.
Lesdiguières, de Bonne. . . . . 1611 — 1619.
Bellegarde, de Saint-Lary. . . . . 1619.
Brissac, de Cossé. . . . . 1611 — 1620.
Piney-Luxembourg, d'Albert de Brantes. . . 1620.
Chaulnes, d'Albert. . . . . 1621.
Orléans, de France. . . . . 1626.
Cheoreuse, de Lorraine. . . . . 1612 — 1627.
Valois, de France. . . . . 1630.
Hallwin, de Schomberg. . . . . 1620.
Richelieu, du Plessis et Vignerot, substitué. . 1631.
La Valette, de Nogaret. . . . . 1622 — 1631.
Montmorency, de Montmorency. . . . . 1633.
Retz, de Gondi-Joigny. . . . . 1634.
Fronsac, du Plessis et Vignerot, substitué. . . 1634.
Aiguillon-Puylaurens, de l'Age. . . . . 1634.
Saint-Simon, de Rouvroy. . . . . 1635.
La Rochefoucauld, de La Rochefoucauld 1622 — 1637.
La Force, de Caumont. . . . . 1637.
Aiguillon, de Vignerot. . . . . 1638.
Valentinois, Grimaldi. . . . . 1642.
Rohan, de Rohan-Chabot. . . . . 1648 — 1652.
Albret et *Château-Thierry*, de la Tour-d'Auvergne-Bouillon . . . . . 1652 — 1665.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Penthièvre, de Lorraine et Vendôme. . . . . 1658.
Bourbon, de Bourbon . . . . . 1661.
Nemours, d'Orléans. . . . . 1661.
Orléans, *Chartres* et *Valois*, d'Orléans. . . . . 1661.
Piney-Luxembourg, de Montmorency-Bouteville. 1661.
Verneuil, de Bourbon. . . . . 1652 — 1663.
Cœuvres, d'Estrées. . . . . 1648 — 1663.
Gramont, de Gramont. . . . . 1548 — 1663.
La Meilleraye, de la Porte. . . . . 1663.
Rethel-Mazarin, de la Porte-Mazarin. . . . . 1663.
Villeroy, de Neuville. . . . . 1651 — 1663.
Mortemart, de Rochechouart. . . . . 1650 — 1663.
Créquy-Poix, de Créquy. . . . . 1652 — 1663.
Saint-Aignan, de Beauvilliers . . . . . 1663.
Foix-Randan, de Foix. . . . . 1661 — 1663.
La Roche-Guyon, de la Rochefoucauld. 1643 — 1663.
Tresmes, Potier . . . . . 1648 — 1663.
Noailles, de Noailles. . . . . 1663.
Coislin, du Cambout. . . . . 1663.
Choiseul, de Choiseul. . . . . 1665.
Aumont, d'Aumont. . . . . 1665.
La Ferté-Senneterre, de Senneterre. . . . . 1665.
Montauzier, de Sainte-Maure. . . . . 1664 — 1665.
Vaujour-la-Vallière, de la Baume-le-Blanc. . . 1667.
Béthune-Charost, de Béthune-Charost. . . . . 1672.
Saint-Cloud, l'Archevêque de Paris. . . . . 1674.
Nevers, Mazarini . . . . . 1676.
Damville, Montmorency. . . . . 1694.
Montpensier, d'Orléans. . . . . 1695.
Aumale, de Bourbon-Maine. . . . . 1695.
Penthièvre, de Bourbon-Toulouse, légitimé de France. . . . . 1697.
Château-Villain, de Bourbon-Toulouse, légitimé de France. . . . . 1703.
Guise, de Bourbon-Condé. . . . . 1704.
Boufflers, de Boufflers. . . . . 1708.
Villars, de Villars. . . . . 1709.
Harcourt, d'Harcourt. . . . . 1710.
Alençon, de France-Berry. . . . . 1710.
Fitz-James, de Fitz-James. . . . . 1710.
Antin, de Pardaillan. . . . . 1711.
Chaulnes, d'Albert. . . . . 1711.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Rambouillet, de Bourbon-Toulouse, légitimé de France. . . . . 1711.
Rohan-Rohan, de Rohan-Soubise. . . . . 1714.
Joyeuse, de Melun-Epinoy. . . . . 1714.
Hostun, d'Hostun. . . . . 1715.
Villars-Brancas, de Brancas. . . . . 1716.
Roannais, Gouffier, d'Aubusson-la-Feuillade. . . . . 1667 — 1716.
Valentinois, Goyon de Matignon, substitué a Grimaldi . . . . . 1715 — 1716.
Nivernais, de Mancini-Mazarini. . . . . 1720.
Biron, de Gontaut . . . . . 1723.
Lévis, de Lévis. . . . . 1723.
La Vallière, Le Blanc-de-la-Baume. . . . . 1723.
Aiguillon, de Vignerot du Plessis. . . . . 1731.
Châtillon, de Châtillon-sur-Marne.. . . . . 1736.
Fleury, de Rosset de Rocozel. . . . . 1736.
Gisors-Belleïsle, Fouquet. . . . . 1748 — 1749.
Duras, de Durfort. . . . . 1757.
La Vauguyon, de Quelen-Stuer. . . . . 1758.
Choiseul-Stainville, de Choiseul. . . . . 1758.
Praslin-Choiseul, de Choiseul. . . . . 1762.
De La Rochefoucauld, de La Rochefoucauld-Roye. 1770.
Clermont-Tonnerre, de Clermont-Tonnerre. . 1775.
Aubigny, de Lenox-Richemont. . . . . 1777.
De Choiseul-Beaupré, de Choiseul-Beaupré. . 1787.
De Coigny, de Franquetot. . . . . 1787.

DUCHÉS-PAIRIES NON-ENREGISTRÉS.

Roannais, Gouffier. . . . . 1519.
Dunois, d'Orléans-Longueville. . . . . 1525.
Enghien, Bourbon-Condé. . . . . 1567.
Graville, de Bourbon. . . . . 1567.
Clermont-Tonnerre, de Clermont-Tonnerre. . . . . 1571 — 1572.
Brienne, de Luxembourg. . . . . 1587.
Bournonville, de Bournonville. . . . . 1600.
Grancey, de Hautemer. . . . . 1611.
Roannais, Gouffier . . . . . 1612.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Roche-Guyon, de Silly. . . . . 1621.
Frontenay, de Rohan. . . . . 1626.
Aumale, de Savoie. . . . . 1631.
Damville, de Levis-Ventadour. . . . . 1648.
Coligny, de Coligny. . . . . 1648.
Villemor, Seguier. . . . . 1650.
Noirmoutier, de la Trémoille. . . . 1650 — 1657.
Châteauvillain-Vitry, de l'Hôpital. . . . . 1650.
La Vieuville, de la Vieuville. . . . . 1650.
De Lavedan, de Montaut-Bénac. . . . . 1650.
Arpajon, d'Arpajon. . . . . 1650.
Rosnay, de l'Hôpital. . . . . 1651.
Roquelaure, de Roquelaure. . . . . 1652.
Béthune-Orval, de Béthune. . . . . 1652.
Bournonville, de Bournonville. . . . . 1652.
Coulommiers, d'Orléans-Longueville. . . . 1656.
Nevers, Mazarini. . . . . 1660.
Duras, de Durfort. . . . . 1568.
Le Lude, de Daillon. . . . . 1675.
Nevers, Mazarini. . . . . 1676.
Roquelaure, de Roquelaure. . . . . 1683.
Aubigny-Richemont, Penencouet et Lenox. . 1684.

DUCHÉS NON-PAIRIES.

Bar, de Bar. . . . . 1354.
Valentinois, Borgia. . . . . 1498.
Longueville, d'Orléans. . . . . 1505.
Cambray, duché ecclésiastique, érigé par l'empereur Maximilien, le 28 juin . . . . . 1510.
Nemours, de Médicis. . . . . 1515.
Nemours, de Savoie. . . . . 1524.
Chartres, d'Est-Ferrare. . . . . 1528.
Nemours, de Savoie. . . . . 1528.
Etampes, de Brosse de Bretagne. . . . . 1536.
Beaumont-au-Maine, d'Alençon. . . . . 1543.
Chevreuse, de Brosse-Etampes. . . . . 1545.
Châtelleraulr, Hamilton. . . . . 1548.
Valentinois, Diane-de-Poitiers. . . . . 1548.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Albret, Albret-Navarre. . . . . 1550.
De Chevreuse, de Lorraine. . . . . 1555.
Beaupréau, de Bourbon de la Roche-sur-Yon. 1562.
Thouars, la Trémoille. . . . . 1563.
Chatellerault, Diane, légitimée *de France*. . . 1563.
Roannais, Gouffier . . . . . 1566.
Montargis, de France. . . . . 1570.
Ventadour, de Levis. . . . . 1578.
Laudun, de Rohan. . . . . 1579.
Angoulême, Diane, légitimée de France. . . 1582.
Croy, de Croy-Arschot. . . . . 1598.
Angoulême, de Valois-Auvergne. . . . . 1619.
Pont-de-Vaux, de Gorrevod. . . . . 1623.
Carignan, de Savoie . . . . . 1662.
Chevreuse-Montfort, d'Albert. . . . . 1667.
La Roche-Guyon, la Rochefoucauld . . . . 1679.
Beaufort-Montmorency, Montmorency-Luxembourg. . . . . 1688.
Duras, de Durfort. . . . . 1689.
Humières, de Crévant. . . . . 1690.
Quintin-Lorges, de Durfort. . . . . 1691.
Lauzun, de Caumont. . . . . 1692.
Boufflers, de Boufflers. . . . . 1695.
Chatillon-sur-Loing, de Montmorency-Bouteville. . . . . 1696.
Bouteville-d'Olonne, de Montmorency. . . . . 1696.
Villars, de Villars. . . . . 1705.
Royan-Noirmontier, de la Trémoille. . . . . 1707.
Mazarin, la Porte-Mazarin. . . . . 1711.
Ayen, de Noailles. . . . . 1737.
Châteauroux, de Mailly-Nesle. . . . . 1742.
Belle-Isle-en-Mer, Fouquet. . . . . 1742.
Broglie, de Broglie. . . . . 1742.
Coigny, de Franquetot. . . . . 1747.
Aubigny, de Lenox. . . . . 1749.
Estissac, la Rochefoucauld. . . . . 1758.
Laval-Montmorency, Montmorency. . . . . 1758.
Gontaut, de Gontaut. . . . . 1758.
Villequier, d'Aumont. . . . . 1759.
Péquigny, d'Albert d'Ailly . . . . . 1762.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Suite des DUCS *HÉRÉDITAIRES NON-PAIRS, et* DUCS *A BREVET* (1).

Brancas-Lauraguais, duc de Lauraguais en janvier 1755.
Noailles, duc d'Ayen ; brevet de mars 1755.
Beaumont, de la branche ducale de Piney-Luxembourg, brevet de duc héréditaire, le 7 janvier 1765.
Durfort, duc de Duras, brevet de 1770.
La Tour-d'Auvergne, brevet de duc, le 1er août 1772.
Chastelet, érection des terres et seigneuries de Cirey, en duché héréditaire, le 2 février 1777.
Polignac, brevet de duc héréditaire, 20 septembre 1780.
Montmorency-Laval, brevet de duc, le 13 juillet 1783.
Cossé, duc de Cossé, de la maison de Brissac, duc en 1784.
De la Croix de Castries-Charlus, brevet de duc en 1784.
Harcourt, duc de Beuvron, brevet de 1784.
Maillé, brevet de duc héréditaire en 1784.
Lévis, brevet de duc héréditaire, le 26 avril 1784.
Saulx-Tavanes, brevet de duc héréditaire, 29 mars 1786.
Caumont-la-Force, brevet de duc héréditaire en 1787.

Autres brevets ou lettres-patentes du titre de DUCS, *dont on ignore les dates.*

Gramont, duc de Lesparre, brevet du ....
Mailly, brevet de duc, le ....
Narbonne-Lara, brevet de duc, le ....
Choiseul-Praslin, brevet de duc, le ....
Noailles, prince et duc de Poix, brevet de duc, le ....
De Bonnières de Guines et de Souastres, brevet de duc, le ....

---

(1) Les branches aînées des familles étant en possession des duchés-pairies, les chefs des branches puînées firent ériger des duchés héréditaires, ou obtinrent par brevet simple le titre de duc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Gramont, duc de Guiche, brevet du....
Gontaut, duc de Lauzun, brevet de duc, le....
Le comte de Gand et du Saint-Empire, brevet de duc, le....
Crussol, brevet de duc, le....
Croy, brevet de duc, le....
Franquetot, marquis de Coigny, brevet de duc, le....
Rohan-Chabot, duc de Chabot, par brevet du....
Broglie, prince de Revel, duc de Broglie, par brevet du....
Durfort-Civrac-Lorges, nouvelle érection du duché de Quentin de Lorges, pour enfants et descendants mâles.
Le duc de *Doudeauville* (la Rochefoucauld).
Le duc de *Sérent*.
Le duc de *Caylus*.
Le duc de *Liancourt*.
Le duc de la *Châtre*.
Le duc *d'Escars*.
Le duc de *Crillon*.
Le duc de *Narbonne-Pelet*.
Le duc de *Damas-Crux*.
Le cardinal, duc de *Talleyrand-Périgord*.
Le prince, duc de *Talleyrand*.
Le prince, duc de *Chalais*.
Le cardinal, duc de la *Luzerne*.
Le cardinal, duc de *Bayane*.
Le cardinal, duc de *Bausset*.
Le duc *d'Avaray*.

DUCS créés en vertu des décrets des 30 mars et 5 juin 1806, 28 mai 1807, et 1er mars 1808.

Messieurs

Le maréchal *Lefebvre*, duc de *Dantzick* (nommé le 27 mai 1807).
Le duc de *Parme*, Jean-Jacques-Régis de *Cambacérès*.

---

(1) Nous renvoyons au mot *pairie* pour ceux de ces titulaires qui font partie de la chambre des pairs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le duc de *Plaisance*, Charles-François *le Brun*.
Le duc de *Wagram*, Alexandre *Berthier*, maréchal de France, mort en 1815.
Le duc de *Frioul*, N.... de *Michel du Roc*, tué à Bautzen en 1813.
Le duc de *Vicence*, Armand-Augustin-Louis de *Caulaincourt*.
Le maréchal duc de *Castiglione*, Pierre-François-Charles *Augereau*.
Le duc de *Padoue*, N.... *Arrighi de Casa-Nova*.
Le maréchal duc *d'Istrie*, N.... *Bessières*, tué le 1er mai 1813.
Le duc de *Feltre*, Henri-Jacques-Guillaume *Clarke*, créé maréchal de France le 3 juillet 1816, mort en 1818.
Le duc de *Dalberg*.
Le maréchal duc *d'Auerstaedt*, Louis-Nicolas *Davoust*, prince d'Eckmülh.
Le duc *d'Otrante*, Joseph *Fouché*.
Le duc de *Gaëte*, Martin-Michel-Charles *Gaudin*.
Le duc *d'Abrantès*, N.... *Junot*, mort en 1813.
Le maréchal duc de *Valmy*, François-Christophe *de Kellermann*.
Le maréchal duc de *Montebello*, N.... *Lannes*, blessé mortellement à Essling, le 22 mai 1809.
Le maréchal duc de *Raguse*, Auguste-Frédéric-Louis *Viesse de Marmont*.
Le duc de *Bassano*, Hugues-Bernard *Maret*.
Le maréchal duc de *Conneglîano*, Bon-Adrien *Jeannot de Moncey*.
Le maréchal duc de *Tarente*, Etienne-Jacques-Alexandre *Macdonald*.
Le maréchal duc de *Rivoli*, N.... *Masséna*, prince d'Essling, mort en 1819.
Le maréchal duc de *Trévise*, Edouard-Alphonse-Casimir-Joseph *Mortier*.
Le duc de *Cadore*, Jean-Baptiste *Nompère de Champagny*.
Le maréchal duc *d'Elchingen*, Michel *Ney*, prince de la Moskowa, condamné à mort par la Chambre des pairs, le 6 décembre 1815.
Le maréchal duc de *Reggio*, Charles-Nicolas *Oudinot*.
Le duc de *Massa di Carrara*, Claude-Ambroise *Regnier*, mort le 24 juin 1814.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le maréchal duc de *Dalmatie*, Nicolas *Soult*.
Le duc de *Rovigo*, René *Savary*.
Le maréchal duc de *Bellune*, Perrin *Victor*.
Le maréchal duc *d'Albuféra*, Louis-Gabriel *Suchet*.

DE DURAS. *Voyez* DURFORT.

DE DURBAN, maison d'ancienne chevalerie du Languedoc, qui tirait son nom d'une seigneurie située au diocèse de Narbonne. Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, accorda, à Bernard de Durban, par acte du mois d'octobre 1173, un marché tous les lundis de l'année, au lieu de Durban. *D'azur, à trois fasces d'or.*

DUREY, comtes de Noinville, par érection de 1785, seigneurs de Vieucourt, de Sauroy, de Meinières, d'Harnoncourt, marquis de Bourrieville, par érection de 1730, famille anciennement originaire de Bourgogne, distinguée par une longue série de services militaires, et dans la magistrature, ainsi que par les alliances directes qu'elle a contractées avec les maisons les plus anciennes et les plus illustres du royaume, notamment avec les maisons d'Albignac, d'Estaing du Terrail, de Cossé-Brissac, de Goesbriant, de Crussol d'Uzès, d'Aligre, de Pechpeyrou, de Comminges, de Simiane, de Bonvoust de Prulay, de la Rochelambert et autres, alliances qui donnent à la famille de Durey les plus illustres consanguinités. Elle compte un lieutenant-général et un maréchal de camp des armées du roi, lieutenant-général au gouvernement de Verdun et pays Verdunois, deux commandeurs de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, plusieurs chevaliers du même ordre, entr'autres deux lieutenants-colonels, vivants; un président des requêtes; deux présidents au grand conseil, et plusieurs autres personnages distingués dans la carrière des armes ou dans la magistrature. *Ecartelé, aux 1 et 4 de sable, au rocher d'argent*, qui est de DUREY, *aux 2 et 3 d'azur, à trois gerbes d'or* qui est de DU BLÉ.

DE DURFORT, ancienne illustre et puissante maison de chevalerie, dont les possessions, dès le onzième

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

siècle, s'étendaient de l'Agénois et du Quercy, jusqu'à Narbonne. Foulques, seigneur du château de Durfort, au diocèse de Narbonne, vivait vers l'an 1050. Bertrand de Durfort, son fils, restitua, l'an 1093, à Robert, abbé de la Grasse, l'abbaye de Saint-Martin du Puy, dont il retint toutefois une partie. Cette maison était divisée en plusieurs branches au milieu du treizième siècle. La branche des seigneurs, puis ducs de Duras, a été formée par Arnaud de Durfort, vivant en 1262. De cette branche sont sorties celles des seigneurs, puis ducs de Lorges, éteints en 1775, des marquis de Civrac devenus ducs de Lorges en 1775. La branche des barons de Boissières et des comtes de Durfort-Léobard, a formé celles des comtes de Boissières et de Clermont-Vertillac, des seigneurs de Deymes, des seigneurs de Rouzines, etc.

Cette maison a produit cinq maréchaux de France, des capitaines de cent et cinquante hommes d'armes des ordonnances, nombre de lieutenants-généraux, maréchaux de camps et brigadiers des armées du roi, des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, de la Jarretière, etc.; des ambassadeurs et des conseillers d'état, des chambellans et premiers gentilshommes de la chambre de nos rois, des dignitaires de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un évêque duc de Langres, pair de France en 1306, archevêque de Rouen en 1319, un évêque d'Avranches en 1761, puis de Montpellier en 1766, enfin archevêque de Besançon en 1774.

La seigneurie de Duras, dans l'Agénois, érigée en marquisat par lettres du mois de février 1609, en faveur de Jacques de Durfort, comte de Rozan, baron de Blanquefort, fut depuis érigée en duché-pairie, par lettres du mois de mai 1668, non-enregistrées en faveur de Jacques-Henri de Durfort, qui obtint de nouvelles lettres d'érection en duché simple, au mois de février 1689, registrées au parlement le 1er. mars suivant. Il mourut maréchal de France en 1704. Ce duché fut érigé en pairie par lettres du mois de décembre 1755, registrées le 12 février 1757, en faveur d'Emmanuel-Félicité de Durfort, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, et premier gentilhomme de sa chambre.

Amédée-Bretagne-Malo de Durfort, duc de Duras,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

a été nommé pair de France, par S. M. Louis XVIII, le 4 juin 1814.

Etienne, comte de Durfort, lieutenant-général des armées du roi, a été nommé pair le 17 août 1815, gouverneur de la sixième division militaire le 10 janvier 1816, et créé grand'croix de Saint-Louis, le 3 mai suivant.

La baronnie de Quintin, en Bretagne, acquise le 29 septembre 1681, par Gui-Aldonce de Durfort, maréchal de France, fut érigée en duché héréditaire, en sa faveur, par lettres du mois de mars, registrées le 21 du même mois. Mutation du duché de Quintin en celui de Lorges, en novembre 1706; nouvelle érection du duché de Lorges, le 25 mars 1773. Enregistrement au parlement de Bretagne, le 4 mai suivant. Extinction de la première branche ducale, en décembre 1775; succession par mariage la même année.

M. le duc de Lorges a été nommé pair de France, le 4 juin 1814.

La seigneurie de Civrac, en Guienne, dont la maison de Durfort est en possession depuis l'an 1478, fut érigée en marquisat, par lettres de 1647, en faveur de Jacques de Durfort, sénéchal et gouverneur du Bazadois, en 1655.

La seigneurie de Rozan, entrée à la même époque (1478) dans la maison de Durfort, fut érigée en comté, par lettres du 25 octobre 1625, en faveur de Jacques de Durfort, marquis de Duras.

ARMES :

Ducs de Duras: écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent.

Comtes de Durfort: d'argent, à la bande d'azur.

Ducs de Lorges: écartelé comme ci-devant; au lambel de gueules.

Marquis de Civrac: écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à la bande d'azur.

Seigneurs de Boissières: parti, au 1 d'argent, à la bande d'azur; au 2 de gueules, au lion d'argent.

Seigneurs de Born: d'azur, à la bande d'or; à la bordure de gueules.

Barons de Bajaumont: d'azur, au lion d'argent.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

E.

D'ECHAUTE DE PUMBEKE, DE BULBIER, famille ancienne des Pays-Bas, connue par filiation depuis la fin du quatorzième siècle. Elle a donné un maréchal de camp, au service de France. *D'argent, au sautoir de gueules.*

L'ECUSSON, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Jean-Antoine l'Ecusson, marchand à Neuchâteau, par lettres du duc Léopold I, données le 12 août 1721, et entérinées le 20 du même mois. *D'azur, à l'étoile d'argent; au chef du même, chargé de 3 écussons d'azur.*

L'ECUYER DE LA PAPOTIÈRE, au Perche, famille qui établit sa filiation depuis Robert l'Ecuyer, marié, l'an 1400, avec Jeanne de Grigny. *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois coquilles d'argent, et accompagnée de six merlettes de sable.*

EDOUARD DE VAUX, en Normandie; cette famille a pour auteur Denis Edouard, avocat à Falaise, anobli au mois de mai 1404. *D'argent, au chevron, surmonté d'un croissant, et accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une merlette, le tout de gueules.*

DE L'EGLISE DE FERRIER, à Avignon, famille connue dans la noblesse du comtat Venaissin, et avec la qualité de citoyen d'Avignon, depuis la fin du seizième siècle, et le commencement du dix-septième. *Tiercé en fasce, au 1 d'azur, à trois fleurs de lys d'or; au 2 d'argent, à l'église de gueules, au 3 de gueules plein.*

EGROT, en Orléanais. Jérôme Egrot, écuyer, seigneur de la Borde, conseiller honoraire au présidial d'Orléans, acquit, le 8 novembre 1657, la vicomté du Lude, en Sologne, de César de la Rable, chevalier. La postérité dudit Egrot subsistait en 1766. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois paons d'argent.*

ELIE DE BEAUMONT, en Normandie. Cette famille

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

a pour auteur Pierre Elie ou Helies, de libre condition, qui pour ses services militaires, et moyennant soixante écus d'or, fut anobli par lettres du roi Charles VI, du 29 mai 1461. Ses descendants ayant omis pendant plus d'un siècle de prendre les qualifications nobles, Jean-Baptiste-Jacques Elie de Beaumont, seigneur et patron de Canon, sollicita, au mois d'août 1775, des lettres de confirmation de noblesse ou d'anoblissement, en tant que de besoin. *De gueules, au cheveron d'argent, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'une molette d'éperon, le tout du même.*

ENCRE, en Picardie, terre et Châtellenie qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, qui s'est éteinte vers le milieu du quinzième siècle. Marie d'Encre, dame d'Auxi, de Lully, de Bulles, de Wailly, de Moyenville et de Neuvy, vivait en 1348. *Burelé d'argent et de gueules.*

DE L'ENFERNAT, famille ancienne de Beauvaisis. Artus de l'Enfernat, écuyer, sieur de la Motte, et Louis de l'Enfernat, écuyer, sieur de Mornay, sont mentionnés dans les Coutumes d'Auxerre, de l'an 1561. Jean de l'Enfernat, écuyer, sieur de Villiers, en Saint-Germain, est nommé dans les coutumes du Perche, de l'an 1559. *D'azur, à trois losanges d'or.*

D'ENNETIÈRES, marquis des Mottes, comtes d'Hust, de Mouseron et du Saint-Empire, barons de la Berlière, aux Pays-Bas, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une terre située dans la Flandre Walonne, à une lieue et demie de Lille. Cette famille a donné des personnages distingués dans l'épée et dans la magistrature. Elle s'est allirée aux plus illustres maisons de la Flandre, du Hainaut et de l'Artois. *D'argent, à trois écussons d'azur, chacun chargé d'une étoile d'or.*

D'ENTRAIGUES DU PIN, en Languedoc. Jean d'Entraigues, sieur du Pin, au diocèse d'Uzès, s'étant désisté volontairement de la qualité de noble par lui prise, fut modéré à l'amende de cent livres, par M. de Bezons, intendant en Languedoc, lors de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la recherche de 1666. Gabriel d'Entraigues, son fils, sieur du Pin, obtint un jugement de M. de Lamoignon, l'an 1699, qui le maintint dans sa noblesse, en justifiant son ascendance depuis Jean du Pin, qui vivait en 1500. Ce jugement, qui ne fait nulle mention de celui de M. de Bezons, est d'ailleurs incompétent, en ce qu'un arrêt du conseil du 22 mars 1666, porte expressément qu'on ne pourrait se pourvoir qu'au conseil, contre les jugements des commissaires départis. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent*, qui est d'ENTRAIGUES; *au 2 d'or, au lion de gueules, lampassé et armé de sable, entravé d'une cotice d'azur, bordée d'argent, de manière qu'il embrasse cette cotice de ses deux pates de devant, et qu'elle broche sur celles de derrière, qui est de* BRUEYS; *au 4 d'azur, à trois chiens naissants d'argent, accompagnés en chef d'un croissant surmonté d'une étoile, le tout du même, qui est de* MICHEAUX.

ÉON DE CELY, DE VILLEBAGNE, en Bretagne, famille connue depuis Guillaume Eon, qui ne vivait plus en 1421; fils de Jean Eon, vivant à la fin du quatorzième siècle. Cette famille s'étant désistée lors de la recherche, a impétré des lettres de maintenue en 1767. *D'argent, au lion de sable.* Voyez le tome Ier du *Dictionnaire véridique.*

D'EPINANT. *Voyez* LE GROS.

ERGNOUST, en Dunois. Jacques Ergnoust, fils de Josias, écuyer, seigneur de Pressinville et du Chesne, et de Judith de Beaufils de Lierville, épousa, par contrat du 29 juin 1623, Anne Ancel, veuve du seigneur de Villepion, et d'Anne Loreau; il en eut quatre garçons et deux filles, dont on ignore les alliances. *De sable, au chevron d'or, accompagné de trois cloches d'argent.*

ERRARD, famille de Lorraine, anoblie par Henri IV, roi de France, le 16 juillet 1599, en recompense des services rendus par Jean Errard, dans les armes. Son fils, Adrias Errard, seigneur de Broussey, épousa, le 1er mai 1623, Ide d'Ourches, fille de Louis, seigneur de Delouse, et de Claude de Marcheville. *D'azur, à la tour d'or, bâtie en pyramide, maçonnée de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sable, fermée de gueules, et surmontée de trois étoiles d'or.

D'ESCAUSSINES, famille d'ancienne chevalerie de Flandre, éteinte depuis plusieurs générations. Marie d'Escaussines, épousa, vers l'an 1250, Hugues de Maulde, fils de Robert, IIe du nom, seigneur de Maulde, et d'Isabeau de Barbançon. Gilles d'Escaussines, époux de Marie de Rœux, fille d'Eustache VI, seigneur de Rœux, et d'Alpharne de Brederode, fut père de Jeanne d'Escaussines, mariée, l'an 1386, avec Simon de Lalain, seigneur de Quiévrain. Vers le même tems, une autre Jeanne d'Escaussines, dame de Marc et de Courtaubois, fut mariée avec Jacques d'Esclaibes, seigneur de la Barrière. Othon, seigneur d'Escaussines, épousa Jeanne de Gavre, et en eut, entr'autres enfants, Agnès d'Escaussines, femme de Gaspard de Harchies, écuyer, seigneur de la Motte et de Millomez. *D'or, à trois lionceaux de gueules.*

D'ESCLAUX, barons de Navailles, famille originaire de Navarre, qui a donné plusieurs présidents au parlement de ce pays, un maréchal de camp et des prélats distingués. *D'azur, à deux fasces d'or, surmontées d'une étoile d'argent, accompagnées en pointe d'une canette de sable, s'essorant sur une rivière d'argent.*

D'ESCORCHES DE SAINTE-CROIX, en Normandie, maison d'ancienne chevalerie répandue en diverses provinces du royaume, et dont les preuves filiatives remontent à 1268. Elle a produit nombre d'officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, à la bande d'azur, chargée de trois besants d'or.*

D'ESCORNAIX, maison d'ancienne chevalerie des Pays-Bas, dont était N.... des Fossés, épouse de Roger d'Escornaix, vers l'an 1360, et Louis d'Escornaix, seigneur de Bèvre, époux de Simonne de la Wœstine, et père de Barbe d'Escornaix, femme de Josse de le Zype d'Antregheim. *D'or, au double trécheur contre-fleuronné de sinople; au chevron de gueules, brochant sur le tout.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'ESCRAVAYAT, seigneurs d'Éterces, de Belat, titrés marquis de la Barrière dans les brevets militaires et commissions de nos rois, noblesse d'ancienne extraction de la province de Périgord, où elle possède, de tems immémorial, la terre de la Barrière, située dans la paroisse de Busserolles. Elle remonte ses preuves filiatives, à François d'Escravayat, écuyer, seigneur de Nanteuil et de la Barrière, né vers l'an 1460. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs et de divers grades, la plupart chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, à cinq flammes de gueules.* Support. *Deux lions.* Devise : *Pro Deo, et virtute.*

D'ESCRIVIEUX DE CHEMILLAT, en Bresse, maison d'origine chevaleresque du Bugey, qui établit sa filiation depuis Lancelot, seigneur d'Escrivieux, chevalier, vivant en 1385. La terre d'Escrivieux, dont cette maison a pris son nom, est située près du Rhône, à une lieue est-nord-est de Belley. On y comptait vingt-quatre feux. La maison d'Escrivieux a donné plusieurs officiers de tous grades. *D'argent, au chevron de gueules.*

DE L'ESCUT, seigneurs de Pixerécourt et de Saint-Germain, en Lorraine famille, qui a pour auteur Louis de l'Escut, tabellion en la ville et prévôté de Nancy, anobli par lettres du duc Antoine, du 6 septembre 1516. *D'or, au lion de sable, lampassé et armé d'argent, portant à l'épaule un écusson du même.*

L'ESNERAC, sieur de Manneville, etc., en Normandie, famille anoblie en la personne de Jean-Baptiste et Pierre de l'Esnerac, qui obtinrent des lettres-patentes en 1586. *De gueules, à trois aigrettes d'argent.* Une autre branche de cette famille, porte : *De gueules, au chevron d'or, accompagnée de trois aigrettes du même.*

D'ESNEVAL, en Normandie, illustre et ancienne maison de chevalerie, éteinte depuis plus de six siècles, qui tirait son nom de la baronnie d'Esneval, à laquelle était attachée la qualité de vidame de Normandie, et qui, par alliances successives, est passée dans la maison de Roux-Tilly. De cette illustre maison, éteinte en 1396, et fondue dans la maison de Dreux, branche de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

maison royale de France, était N.... Esneval qui, l'an 1066, accompagna Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre. *Palé d'or et d'argent ; au chef de gueules.*

D'ESPAGNE, en Languedoc, barons de Cazals, en Quercy, famille qui tire sa noblesse du capitoulat de Toulouse, au milieu du seizième siècle, et qui subsiste à Castel-Sarrazin. Elle établit sa filiation depuis Pierre d'Espagne, de la ville de Castel-Sarrazin, qui, le 26 août 1533, fit une fondation dans l'église paroissiale de Saint-Sauveur de cette ville. *D'or, au chêne de sinople, sommé de deux merlettes de sable ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

D'ESPEIGNES DU PLESSIS. Jean-François d'Espeignes du Plessis, fut nommé échevin de Paris, le 14 novembre 1727. *De gueules, au peigne d'argent en pal, accompagné de trois étoiles d'or.*

L'ESPAGNOL DE BOMPART, famille originaire de l'Ile-de-France, anoblie par lettres-patentes du 28 juin 1700, dans la personne de Nicolas, sieur de la Cour, en la généralité de Châlons, qui paya 1200 livres pour être maintenu dans cet anoblissement, le 11 février 1710. Il était probablement fils de Nicolas l'Espagnol, reçu maître des comptes, le 21 août 1643. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux têtes de chiens épagneuls d'argent, posées de front, et en pointe d'une tour du même émail.*

L'ESPAGNOL DE CARRINES, en Flandre, famille anoblie pour services, par Louis XIV, au mois de mai 1704. Elle a donné des magistrats distingués et plusieurs capitaines. *D'azur, à la foi d'argent.*

D'ESPAGNY, en Soissonnais, maison d'ancienne chevalerie, qui tirait son nom d'une terre située à deux lieues de Soissons, où l'on comptait quatre-vingt-neuf feux. Simon d'Espagny, chevalier, vivait en 1146. Porrus d'Espagny, chevalier banneret, a cette qualité dans un titre de l'an 1190. Jeanne, dame d'Espagny, du Quesnoy, de Chavigny, de Riencourt, de la Blanche-Maison et de plusieurs autres terres, les porta en dot,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à la fin du quatorzième siècle, à Aimery, comte d'Aumale, seigneur d'Esquincourt, de Boulencourt et de Sery. *D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois besants d'or.*

D'ESPARBEZ DE LUSSAN, barons de Pelletane, de la Motte-Bardigues, de la Serre, de Chadenac, marquis, comtes et vicomtes d'Aubeterre, comtes de Jonzac, marquis d'Ozillac et de Champagnac, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui florissait dès le douzième siècle, et qui tire son nom d'une terre nommée en latin *Espaverii*, située dans l'Armagnac. François d'Esparbez, seigneur de Lussan, baron de Chadenac, ayant épousé, le 15 avril 1597, Hyppolite Bouchard, vicomtesse d'Aubeterre, héritière de cette ancienne maison, ses descendants ont précédé leur nom de celui de *Bouchard.* La maison d'Esparbez a constamment suivi le parti des armes; elle a donné des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes; des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, des gouverneurs de places et de provinces, des conseillers d'état, un général de la cavalerie légère, sous le duc de Mercœur, lors du voyage de Hongrie, en 1599, plus de vingt chevaliers et commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, depuis l'an 1489; des sénéchaux et lieutenants-généraux de Condomois, de Saintonge et d'Angoumois, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre, un maréchal de France, cinq lieutenants-généraux, six maréchaux de camp et plusieurs brigadiers des armées du roi, cinq chevaliers des ordres du roi, et une foule de colonels et d'autres officiers supérieurs, morts au service avant d'avoir pu parvenir aux premiers grades militaires. Dans la prélature, cette maison compte un évêque de Pamiers, en 1597. Elle a aussi donné plusieurs ambassadeurs chargés de négociations importantes. *D'argent, à la fasce de gueules, sommée de trois merlettes ou éperviers de sable.*

D'ESPARRON, en Languedoc, noblesse ancienne, originaire de Provence, qui vint s'établir à Aigues-Mortes, vers la fin du quinzième siècle. La branche aînée subsiste à Beaucaire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Conformément à la déclaration du roi, du 8 février 1661, elle justifie, par une foule d'actes authentiques, la possession de sa noblesse de race depuis l'année 1550; et c'est en vertu de ces titres, qu'elle a été maintenue dans cette noblesse d'extraction, par lettres-patentes du 17 mars 1815, confirmatives de l'arrêt du conseil d'état, obtenu en 1789, sur la requête d'Alexandre d'Esparron. Cette famille a fourni plusieurs officiers, soit militaires, de judicature ou de finance. Au nombre des premiers, elle compte un capitaine de cinquante hommes d'armes, en 1622, dans la personne d'Antoine d'Esparron. Dans sa commission expédiée le 3 juillet, il est dit que c'est en considération de ses services et de ceux de ses devanciers. *D'or, au pal de gueules, chargé d'une bisse de sable, entravaillée à une épée d'argent dans son fourreau de sable, la pointe en bas.* Couronne de comte. Supports: deux aigles.

D'ESPÉRIÈS, en Languedoc, famille qui prouve sa filiation depuis Thomas d'Espériès, vivant en 1550. Jean d'Espériès, son petit-fils, acquit, en 1614, un office de conseiller-auditeur en la chambre des comptes de Montpellier. Cette famille a donné des gouverneurs de Valleraugue, et plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'or, au poirier de sinople, fruité d'argent, accosté de deux étoiles d'azur, et soutenu d'un croissant de gueules.*

DE L'ESPÉE, en Lorraine. « Nous soussignés, certifions que M. le baron de l'Espée, père, ancien capitaine de cavalerie, est propriétaire de la baronnie de Froville, département de la Meurte, provenante de ses père et mère, et qu'antérieurement sa famille a possédé des terres titrées. Son quatrisaïeul, Jean de l'Espée, conseiller d'état, était seigneur du comté de Germiny, qui a été, pendant trois générations, dans sa famille, comme il conste par les actes et contrats de mariage de ses aïeux, les foi et hommages qu'ils en ont rendus; l'acte d'échange fait dudit comté de Germiny, par son bisaïeul, avec la famille le Bègue, son alliée, contre d'autres propriétés foncières, dont le fief de l'Ebeuville, qui est encore dans sa famille, faisait partie dudit échange: ce

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que nous attestons, sur le vu des pièces authentiques citées, qui nous ont été représentées. »

Fait à Nancy, le 6 janvier 1819.

Le comte Théodore de LUDRE.

Le comte de MITRY, maréchal de camp.

Le marquis de RAIGECOURT, maréchal de camp.

Le comte de BOURCIER DE MONTUREUX.

Vu par nous adjoint au maire royal, pour légalisation des signatures de MM. de Ludre, de Mitry, de Raigecourt, et de Bourcier de Montureux, tous domiciliés à Nancy, auxquelles foi doit être ajoutée.

Donné à l'hôtel-de-ville de Nancy, le 11 janvier 1819.

POIROT, adjoint.

Vu pour légalisation de la signature de M. Poirot, adjoint au maire de la ville Nancy, par nous conseiller de préfecture du département de la Meurte, à ce délégué.

PINODIER.

Armes : D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux croisettes recroisettées et fichées d'or ; à l'épée d'argent, garnie d'or, brochante sur le tout.

ESPIARD DE SAULX, en Bourgogne. Jacob Espiard, receveur des subsides du bailliage d'Auxois, lequel ne vivait plus le 21 mai 1435, est la tige des Espiard, du parlement de Dijon, qui ont eu plusieurs secrétaires du roi en la chancellerie de Bourgogne, et des jurisconsultes célèbres. *D'azur, à trois épis d'or.*

D'ESPINAY-SAINT-LUC, grande, illustre et ancienne maison de chevalerie de la province de Normandie, où elle florissait dès l'an 1066, sous le nom de *des Hayes*, qu'elle portait primitivement. Elle établit sa filiation depuis l'an 1209 ; et s'est divisée en plusieurs branches : 1° les marquis d'Espinay et de Boisgueroult, éteints en 1747 ; 2° les marquis de Saint-Luc, comtes d'Estelan et de Norville, éteints en 1694 ; 3° les barons de Mézières, marquis d'Espinay et de Saint-Luc ; 4° les marquis de Lignery, par érection de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1687; comtes et marquis d'Espinay. Cette maison, qui a fait les preuves de la cour, et pour le chapitre de Metz, tire son nom de la terre d'Espinay, dans le pays de Caux, près de l'abbaye de Jumiège, dont les seigneurs d'Espinay sont en partie fondateurs. Egalement illustre par son antiquité, ses alliances, ses possessions considérables et ses services militaires, elle compte un grand-maître de l'artillerie de France, tué au siége d'Amiens, en 1597, un maréchal de France, nombre de chevaliers de l'ordre du roi et de l'ordre du Saint-Esprit, des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes des ordonnances, des lieutenants-généraux, des maréchaux de camp et des brigadiers des armées du roi, un lieutenant-général des armées navales, des gouverneurs de provinces et de places de guerre, des écuyers, des gentilshommes ordinaires et des chambellans de nos rois, des conseillers d'état, un évêque de Marseille et un archevêque de Bordeaux. *D'argent, au chevron d'azur, chargé de onze besants d'or.*

D'ESPINOSE, marquis d'Espinose, par érection de la seigneurie de Frossay, en 1764; barons de Portric, par érection de 1640; famille ancienne, originaire d'Espagne, établie en Bretagne depuis le commencement du seizième siècle, dans la personne de Jacques-Ferdinand d'Espinose de los Monteros, dont les descendants ont presque tous exercé des charges de conseillers au parlement de Bretagne. *Tiercé en fasce, au 1 d'azur, à la croix fleuronnée d'or; au 2 d'or, au cœur de gueules; au 3 d'argent, à l'arbre arraché de sinople, au griffon de gueules, brochant sur le fût de l'arbre.*

D'ESQUAY, maison d'ancienne chevalerie de la province de Normandie, éteinte depuis plusieurs siècles, qui tirait son nom d'une terre située sur la Seulle, au bailliage de Cotentin, et qui a pour auteur Gérard d'Esquay, qui, l'an 1066, fut à la conquête de l'Angleterre. La dernière date qu'on trouve constater l'existence de cette maison est de l'an 1450. *D'argent, au chevron de sable.*

D'ESQUILLE, barons de Sombarraute, famille originaire de la haute Navarre, anoblie par Louis XIII, en 1613. Elle a donné des avocats-généraux et des pré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sidents à mortier au parlement de Pau; un capitaine de vaisseau qui se signala au combat de la Hogue, où il perdit un bras; et plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Parti, au 1 d'or, à cinq cotices de gueules*, qui est D'ESQUILLE; *au 2 écartelé, au 1 d'or, au pin de sinople, accosté de deux lions affrontés de gueules*, qui est de DIBOS; *aux 2 et 3 échiquetés d'or et d'azur; au 4 de gueules plein.*

D'ESTAING, vicomtes, comtes et marquis d'Estaing, marquis de Murol, comtes du Terrail, marquis de Saillans, vicomtes de Ravel, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui a pris son nom d'une ancienne baronnie située en Rouergue. Elle est connue depuis l'an 1001, et établit sa filiation depuis Guillaume d'Estaing, prémier du nom, qui servit avec distinction dans les guerres d'outre-mer contre les infidèles. Son fils, Dieudonné d'Estaing, combattit vaillamment à la bataille de Bouvines, en 1214. Le roi Philippe-Auguste ayant été renversé de son cheval, Dieudonné d'Estaing remonta ce prince et sauva l'écu de ses armes. C'est en mémoire de ce service signalé que la maison d'Estaing porte, par concession, les armes de France (1), avec un chef d'or pour brisure. Cette maison, toute militaire, a donné trois lieutenants-généraux, un vice-amiral, un brigadier des armées, trois chevaliers du Saint-Esprit, un grand nombre d'officiers supérieurs, et antérieurement des capitaines de cinquante et cent hommes d'armes, des sénéchaux de Rouergue, des gouverneurs de places de guerre, des conseillers et chambellans de nos rois, des ambassadeurs en diverses cours, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel avant l'institution de celui du Saint-Esprit, plusieurs chevaliers et commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, des comtes de Lyon et de Brioude depuis le quatorzième siècle; un évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, deux évêques de Rodez, en 1429 et en 1501; un évêque d'Angoulême, en 1506; deux évêques de Clermont en Auvergne, en 1614 et 1650; et un évêque de Saint-

(1) La maison d'Estaing portait précédemment *au semé de fleurs de lys.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Flour, en 1694. *D'azur, à trois fleurs de lys d'or; au chef du même.*

ESTAMBOURG, ancienne famille de Picardie, éteinte depuis plus de quatre siècles, qui a donné un chevalier banneret en 1190. *De gueules, au cygne d'argent.*

D'ESTAMPES, marquis de la Ferté-Imbault, de Mauny, comtes d'Estampes, marquis de Valençay et de Fiennes, maison illustrée par un grand nombre de personnages notables, originaire du Berry, laquelle a pour auteur Jean de Bar, valet-de-chambre en 1421 et 1422 du dauphin, qui fut depuis Charles VII, et mari de Jacquette Chambellan, d'une famille de bourgeois de Bourges. Cette maison a donné un cardinal, un archevêque duc de Reims, pair de France; trois évêques de Carcassonne, de Nevers et de Condom, un maréchal de France, trois chevaliers des ordres du roi, un grand maréchal des logis, deux amiraux et généraux des galères de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, des chambellans et gentilshommes ordinaires de nos rois, des lieutenants-généraux et maréchaux de camp de leurs armées, des ambassadeurs, et nombre d'autres personnages distingués dans la carrière des armes ou la diplomatie. *D'azur, à deux girons d'or, appointés en chevron; au chef d'argent, chargé de trois couronnes de gueules.*

D'ESTARD, sieur du Boistardon, en Normandie, famille anoblie, en 1577, dans la personne de Pierre d'Estard. Robert Estard fut anobli le 17 juin de la même année, moyennant 1000 livres. *D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé d'or.*

D'ESTAVAYÉ, en Franche-Comté et en Guienne, barons de Molondin, seigneurs de Montel, de Lully, de Molinons; maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une terre située au diocèse de Lauzanne, en Suisse, et qui s'est établie à Salins vers la fin du treizième siècle. Elle a pour auteur Hugonin, co-seigneur d'Estavayé et de Molondin, à deux lieues de Neuchâtel, vivant en 1023. Elle a donné un ambassadeur de Savoie pour la paix faite en 1479 avec les cantons de Berne et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Fribourg, lequel fut ensuite chambellan du duc de Savoie; un colonel d'un régiment de vingt compagnies suisses au service du roi Louis XIII, puis maréchal de camp; des lieutenants-généraux et gouverneurs de provinces, des conseillers d'état de la ville et république de Soleure et de Fribourg, plusieurs capitaines des gardes suisses, des chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre, quatre maréchaux de camp, et un grand nombre d'officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Dans la prélature, elle compte un évêque de Blois, mort n'étant que nommé, et un évêque de Belley, en 1507. *Palé d'or et de gueules; à la fasce d'argent, chargée de trois roses de gueules, brochante sur le tout.*

DE L'ESTENDART, marquis de Bully, par érection du mois d'octobre 1677, barons d'Angerville-la-Martel, par érection du mois d'avril 1655, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, où elle florissait dès le onzième siècle, et qui portait originairement le nom de *Baine*, qu'elle a quitté vers le commencement du treizième siècle. Elle a donné plusieurs généraux, nombre d'officiers supérieurs, et nombre de personnages de marque. *D'argent, au lion de sable, chargé à l'épaule d'un écusson d'argent à trois fasces de gueules.*

ESTIÈVRE DE TREMAUVILLE, en Normandie; famille anoblie en 1655, et qui a donné plusieurs officiers supérieurs. *D'argent, au cygne de sable, nageant sur une mer d'azur; au chef du même, chargé de trois croissants du champ.*

D'ESTORÉ, seigneurs de la Ville-Gontard et de la Martinière, en Sologne. *D'azur, à trois têtes de buffle d'or.*

D'ESTORÉ. Il existait à Lille, en Flandre, au seizième siècle, une famille de ce nom, dont était Anne d'Estoré, épouse de Hugues le Cocq, seigneur de la Motte, conseiller de l'empereur Charles-Quint, président de sa chambre des comptes de Lille. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon d'argent.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ESTRABONNE, ancienne baronnie du comté de Bourgogne, qui a donné son nom à une maison ancienne et illustre, qui a subsisté avec éclat jusqu'à la fin du quinzième siècle, et s'est éteinte dans la personne de Jean, seigneur d'Estrabonne, qui vivait en 1457, et après la mort duquel la baronnie d'Estrabonne entra dans la maison d'Aumont. *D'or, au lion d'azur.*

ETIENNE DE VILLEMUS ET DU BOURGUET, en Provence. Cette famille a formé plusieurs branches. Celles de Villemus et de la Galinière sortent de Jean-Baptiste et de Joseph-Etienne, sieurs de Villemus et de la Galinière, anoblis par lettres du 5 novembre 1677. La branche du Bourguet a acquis la noblesse par des offices de finances et par celui de greffier civil en chef du parlement d'Aix. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois besants d'argent.*

F.

DE FADATE DE SAINT-GEORGES, en Champagne, famille originaire d'Italie, naturalisée en France au milieu du seizième siècle. Elle a donné un maréchal de camp et plusieurs capitaines aux armées du roi. *D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux du même; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.*

DE LA FAIRE DE VAUZELLE, en Poitou, famille ancienne, connue par filiation depuis Jacques de la Faire, écuyer, seigneur de Pont, en Bourbonnais, vivant en 1476. *De gueules, à la bande d'argent.*

DE FARGES, anciennement DE FARGIS, en Provence. Pithon-Curt, dans son Histoire du comtat Venaissin, tom. II, pag. 114, avance de fortes présomptions sur la communité d'origine de la maison de Fargis avec celle de Guilhem de Clermont-Lodève, une des plus illustres et des plus anciennes du Languedoc; mais quoiqu'il ne puisse fixer le point de séparation de cette branche, de la souche principale, il en donne une filiation suivie depuis Assal de Fargis, vivant en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1314 et 1324. Jean de Fargis ou de Farges, l'un des descendants d'Assal, fut conseiller-secrétaire de Charles d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, qui, en récompense de ses services, lui légua cinq cents écus d'or le 10 décembre 1481. L'auteur de la critique du Nobiliaire a inféré de-là qu'il tirait sa noblesse de sa charge; mais plusieurs jugements, obtenus par cette famille, ont prouvé sa noblesse antérieure. Cette famille a donné un cardinal, un évêque de Bazas, et plusieurs officiers sur terre et dans la marine. *De gueules, au lion d'argent.*

DE LA FAUCHERIE, famille ancienne de Normandie, dont le nom primitif était Cordon; elle fut anoblie en 1593. Jacques et Julien Cordon, frères, obtinrent, en 1627, des lettres de commutation de leur nom de Cordon, en celui de la Faucherie. *D'azur, à trois cordelières d'or.*

LE FAUCONNIER, seigneurs du Mesnil-Patry et de Feuguerolles, en Normandie, famille qui remonte à Pierre le Fauconnier du Mesnil-Patiy Maximilien, et Thomas le Fauconnier de Breville, qui furent anoblis en 1595. *D'argent, à six macles de gueules.*

FAUQUE DE JONQUIÈRES, en Provence et à Paris, famille ancienne, originaire de Provence, où elle florissait dès le douzième siècle, transplantée à Naples vers le milieu du treizième, et qui revint dans son berceau primitif vers l'an 1360. Elle a pour auteur Guillen Foulco, l'un des gentilshommes qui accompagnèrent, dans l'expédition de Naples, en 1266, Charles d'Anjou, frère du roi saint Louis. Cette famille a constamment suivi la carrière des armes. Elle a été maintenue dans ses prérogatives de noblesse par deux arrêts du parlement d'Aix des 4 mars 1779 et 10 janvier 1784. *De gueules, à deux frênes rangés d'or, sommés d'un faucon du même.*

DE FAURE, barons de Montpaon, seigneurs de Saint-Maurice en Languedoc, famille qui établit sa filiation depuis Marc-Antoine de Faure, écuyer, mort l'an 1555. Cette famille a donné des conseillers au parlement de Toulouse, et plusieurs officiers. *D'or, au pin terrassé de sinople.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

FAUVELET DE CHARBONNIÈRES, de Bourrienne, famille distinguée dans la magistrature, originaire de la ville de Sens. Le premier conseiller de ce nom, est Jean Fauvelet, en 1574; elle a été anoblie en considération de ses services, par lettres de Louis XIII, données l'an 1640 à Saint-Germain-en-Laye.

Antoine Fauvelet du Toc, secrétaire des finances de Monsieur, duc d'Orléans, frère unique du roi, est auteur d'un ouvrage très-estimé, ayant pour titre : Histoire des secrétaires d'état, contenant l'origine, les progrès et l'établissement de leurs charges; Paris, 1668. Cette famille a donné, de nos jours, un ministre d'état, membre du conseil privé du roi, dans la personne de Louis-Antoine Fauvelet de Bourrienne. *D'azur, à trois levrettes d'argent.*

DE FAYDIT DE TERSAC, en Limosin, en Quercy, dans le Conserans, en Languedoc, maison d'ancienne chevalerie, qui florissait dès la fin du douzième siècle, et qui établit sa filiation depuis noble Jean Faydit, premier du nom, seigneur de Tersac, vivant en 1361. La branche aînée de cette maison s'est éteinte peu après 1667. La branche de Commanues, qui a porté pendant plusieurs générations le seul nom de Tersac, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cette famille a formé plusieurs autres branches, qui toutes ont suivi le parti des armes. *D'azur, à cinq trangles alésées d'azur, surmontées d'un pal du même, accosté de deux lions couronnés de gueules, affrontés.*

DE FENOYL-TUREY, famille qui, au sentiment de Gui Alard, est originaire de Naples, et s'est répandue dans le Montferrat, le Piémont, la Lombardie, la Souabe, la Bavière et la France. Cette dernière branche s'est éteinte dans la personne de Guy de Fenoyl-Turey, conseiller au grand conseil en décembre 1695, maître des requêtes le 29 avril 1702, premier président au parlement de Pau le 23 novembre 1710, mort sans enfants le 7 avril 1723. Il avait une sœur, qui porta ses biens dans la maison de Gaillardon. *D'azur, au taureau furieux d'or; au chevron de gueules, brochant sur le tout.*

FERAUD, noble et ancienne maison de Provence,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui, depuis le treizième siècle, a porté le nom et les armes de Glandevès. *Voyez* GLANDEVÈS, dans la première série.

FERRAND, barons du Mauvesin, seigneurs de Plaisance, de Beausoleil et de la Tour, en Guienne; de Bourret et de Fillancourt, au pays Messin et à Paris, famille qui fut maintenue par un arrêt du conseil du mois de juin 1753, en remontant ses preuves filiatives à Raimond Ferrand, seigneur de Lavison, en Bazadois, qui fit son testament le 2 septembre 1531. Elle a donné des gouverneurs de places et nombre de capitaines décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, à trois fasces de gueules.*

DE LA FERRIÈRE. *Voyez* ARGIOT.

DE FERRY DE BELLEMARE, famille originaire de Provence, dont une branche s'est transplantée à Saint-Domingue vers le milieu du dix-huitième siècle. *De gueules, à trois annelets d'or; à la coquille du même mise en cœur.*

DE FESQUES DE LA ROCHE-BOUSSEAU, DE L'ARGENTERIE, en Anjou, en Beauce et en Normandie, maison issue d'ancienne chevalerie, connue par filiation depuis Jean de Fesques, écuyer, seigneur de Chartrigny et de Paillé, vivant en 1390, et mort avant 1420. *D'or, à l'aigle éployée de gueules, au vol abaissé.*

DU FEU, sieurs du Feu-Saint-Hilaire, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Tison du Feu, lequel fut présent à la montre de Thibaud, sire de Rochefort, qui eut lieu à Vitré le 20 décembre 1356. *D'azur, à trois ancolies d'or.*

DE FEUARDENT, en Normandie. Cette famille a été maintenue dans son ancienne extraction, en 1667, lors de la dernière recherche. On ignore le principe de sa noblesse et le lieu de son origine; mais il est certain qu'elle n'existait pas en Normandie, du moins au nombre des familles nobles, lors de la recherche de Montfaut, en 1463. *D'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

FEUGEROLLES DU BUSC, en Normandie, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Pierre de Feugerolles, qui se présenta en qualité d'écuyer au ban de la noblesse de cette province en 1271. *D'argent, à une tige arrachée de trois branches de fougère de pourpre.*

DE FICTE DE SOUCY, seigneurs de Bruyères-le-Châtel, en Hurepoix; de Préfontaine, en Gatinais; du Parc et de Chattonville, en Beauce. Cette famille a pour auteur Pierre de Ficte, seigneur de Soucy, et en partie de Bruyères-le-Châtel, premier commis de l'épargne en 1552, maître en la chambre aux deniers, en 1559; trésorier de l'épargne en 1567; secrétaire de la chambre du roi Henri III avant 1580, et conseiller d'état en 1581. Cette famille a donné un chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté; des maîtres des comptes et plusieurs officiers supérieurs de cavalerie. *Contrefascé d'azur et de sable de quatre pièces; les deux demi-fasces d'azur chargées chacune d'un rameau d'olivier d'or en fasce.*

FIEF, subst. masc. L'origine des *Fiefs* est un des points les plus obscurs et les plus embrouillés de notre histoire; elle paraît venir de l'ancienne coutume de toutes les nations, d'imposer un hommage et un tribut au plus faible. Le *fief* était un domaine qu'on tenait du roi ou d'autre seigneur, à foi et hommage, et à la charge de quelques autres droits; celui qui le possédait était appelé *vassal*, et celui de qui le fief relevait était appelé *seigneur*. Ainsi le seigneur d'un *fief* se réservait la propriété *directe*, et transférait seulement au vassal la propriété *utile*, à la charge de la fidélité et de quelques autres droits et redevances.

La qualité de *fief* devait être prouvée par des actes de foi et hommage, par des aveux et dénombrements, par des partages ou par des jugements contradictoires et autres actes authentiques.

Les *fiefs* étaient suzerains, dominants ou servants; le *fief* qui relevait d'un autre était appelé *Fief servant*, et celui dont il relevait, *Fief dominant*; et lorsque celui-ci était lui-même mouvant d'un autre *Fief*, le plus élevé s'appelait *Fief suzerain* : le fief qui tenait le milieu entre les deux autres, était *Fief servant* à l'égard

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

du *suzerain*, et *Fief dominant* à l'égard du troisième, qu'on appelait aussi *Arrière-Fief*, par rapport au *Fief suzerain*.

Tous les *Fiefs* en France relevaient du roi, ou en *pleins Fiefs*, c'est-à-dire, immédiatement, comme étaient les *Fiefs* de dignités, ou médiatement en *arrière-Fiefs*, comme étaient les *Fiefs simples*, qui étaient mouvants d'autres *Fiefs*, qui relevaient du roi immédiatement.

Sous les derniers rois de la seconde race, et au commencement de la troisième, tout homme libre, qui faisait *profession des armes*, pouvait acquérir et posséder un *Fief*, ou faire convertir en *Fief* son alleu.

Cependant il paraît que ce ne fut qu'à l'occasion des croisades (1095), que les roturiers commencèrent à posséder des *Fiefs*. Les nobles qui s'empressaient presque tous à faire paraître leur zèle dans ces expéditions, pour en soutenir la dépense, se trouvèrent obligés de vendre une partie de leurs *Fiefs* et seigneuries; et comme il se trouvait peu de nobles pour les acheter, parce que la plupart s'engageaient dans ces croisades, ils furent contraints de les vendre à des roturiers, auxquels nos rois permirent de posséder ces *Fiefs*, en leur payant une certaine finance, qui fut dans la suite appelée *droit de franc-fief*, qu'on renouvela presqu'à chaque règne, et qui se prolongea jusqu'à la révolution. (Deux arrêts de 1265 et 1282, faisaient défense aux roturiers d'acheter des *Fiefs*; il fallut alors les révoquer.)

Dès-lors, les roturiers possédant *Fiefs*, firent souche de noblesse. L'ordonnance de saint Louis, de l'an 1270, est précise à cet égard et lève toute espèce de doute. « La noblesse s'acquiert par la possession d'un *Fief* à » la tierce foi, c'est-à-dire, qu'un roturier acquérant » un *fief*, ses descendants seront nobles au troisième » hommage du même *Fief*, et partageront noblement » ledit *Fief* à la troisième génération ».

Par des lettres-patentes de 1445, Charles VII ordonna que les trésoriers de France pourraient contraindre toutes personnes non nobles, ou qui ne vivaient pas noblemennt, de mettre hors de leurs mains tous les *Fiefs* qu'elles possédaient par succession ou autrement, sans en avoir suffisante provision du roi, ou de les en laisser jouir

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en payant la finance au roi, telle que lesdits trésoriers aviseraient.

Louis XI donna des lettres-patentes en forme d'amortissement général pour tous les pays de Normandie, pour les nouveaux acquêts faits par les gens de main-morte, et pour les *Fiefs* et biens nobles acquis par des roturiers, portant qu'après quarante ans, tous *Fiefs* nobles acquis par des roturiers, seraient réputés amortis, et que les détenteurs ne seraient pas contraints d'en vider leurs mains ni d'en payer finance. Ces lettres portaient même que *tous roturiers ayant acquis des héritages nobles en Normandie, étaient anoblis et leur postérité.*

Mais l'ordonnance de Blois, du mois de mai 1579, sous le règne d'Henri III, porte que les roturiers et non nobles, achetant *Fiefs nobles*, ne seront pour ce anoblis ni mis au rang et degré des nobles, de quelque revenu que soient les *Fiefs* par eux acquis; et que la possession des *Fiefs nobles* n'anoblit point les roturiers; et dans la suite et à diverses périodes (tous les quinze ou vingt ans), nos rois ordonnèrent la recherche des *francs-Fiefs*, et exigèrent de nouvelles finances de ceux qui les possédaient.

Je ne terminerai pas cet article sans faire mention de ce que dit *Le Laboureur*, dans son Histoire des Mazures de l'Isle Barbe, à l'occasion d'un titre de 1341; il y est établi « que l'érection d'un *Fief* ne se pouvait faire, » qu'il n'y eût dix livres de rente »; ce qui suffisait alors pour l'entretien d'un gentilhomme.

Dans les provinces de *Bigorre* et de *Béarn*, les possesseurs de *Fiefs* ou de biens nobles, y jouissaient des privilèges de la noblesse, entraient aux États, et passaient pour nobles d'extraction, lorsque cette possession datait de cent années. La confirmation de cet usage avait été l'une des conditions de la réunion du royaume de Navarre et des provinces de Bigorre et de Béarn, à la couronne de France, en 1620.

Les bourgeois de la ville de Paris, de Bourges et de plusieurs autres villes de France, avaient obtenu le privilége spécial d'être exemptés du droit de *franc-Fief*.

FIEF-LIGE, était celui pour raison duquel, outre la foi et hommage, et plusieurs autres devoirs person-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

nels, le vassal était obligé d'aller lui-même à la guerre, et de s'acquitter en personne des services militaires dûs au seigneur féodal.

Ce *Fief* était appelé *Fief* de corps, parce que le vassal s'obligeait, en faisant foi et hommage à son seigneur, de le servir et défendre envers et contre tous, jusqu'à la mort, sans exception de personne, en y obligeant tous ses biens.

Le mot LIGE vient du mot latin *ligatus*, c'est-à-dire, homme lié, et qui est étroitement obligé et engagé.

L'hommage *Lige* ne pouvait être dû qu'aux souverains; c'est pourquoi quand il était rendu aux ducs et autres grands seigneurs, il fallait excepter le roi.

Lorsque les guerres privées furent défendues dans le royaume, les hommages *Liges* n'eurent pas plus d'effet que les simples. Ainsi il n'y avait proprement que le roi en France à qui on fît hommage *Lige*.

On comptait en France environ soixante-dix mille fiefs ou arrière-fiefs, dont trois mille à-peu-près étaient titrés de principautés, duchés, marquisat, comtés, vicomtés et baronnies.

DE FISICAT.

I. Pierre I DE FURNO FISICATI est la plus ancienne des personnes actuellement connues de la maison de Fisicat : il naquit vers l'an 1415, et il établit sa résidence à Aoste, département de la Drôme, près du Pont de Beauvoisin. A défaut de titres, on ignore s'il descendait des Fisicati nobles vénitiens, qui, avant la révolution française, étaient sénateurs dans cette république.

II. Pierre I eut pour fils, vers l'an 1445, Antoine I DE FURNO FISICATI, qui épousa Guillelmine Fisicati, vraisemblablement sa parente. De cette union naquirent :

III. Claude I DE FISICAT aux environs de 1475, Louis I, Favet de Fisicat et Philippine de Fisicat. Claude I épousa demoiselle Comte de Seyssel; Louis I entra dans l'état ecclésiastique; et Philippine fut mariée le 17 janvier 1519.

Ces naissances et le lieu du domicile sont constatés par les contrats d'acquisitions de 1492, 1493, 1504, et par l'échange du 1er. mars 1540.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

IV. Michel I DE FISACAT, fils de Claude I, naquit en 1520, et fut l'aîné de sa maison. Il a été le premier qui ait porté le nom seul de Fisicat. Il avait épousé, vers le milieu du seizième siècle, Bernardine de Fion, issue d'une famille noble de Savoie.

Pierre II de Fisicat, son frère, se destina à l'état militaire. L'on voit, par l'enquête faite au parlement de Grenoble en 1661, que la famille de Fisicat résidait à Aoste depuis le commencement de 1400, qu'elle avait de tous tems joui d'une grande considération, qu'elle s'était constamment alliée aux familles illustres de la province et des circonvoisines, et que Pierre II avait eu de forts beaux emplois sous MM. de Bordes, de Maugiron, lieutenant de roi en la province de Dauphiné, et sous M. le connétable de Lesdiguières. Par cette même enquête, l'on voit également que ledit Pierre II était qualifié sur toutes ses patentes ou brevets de noble.

Le troisième frère se lia aux ordres, et fut prieur de Saint-Rambert, en Bugey.

V. Pierre III DE FISICAT, fils de Michel I, naquit peu après 1550, et eut une jeunesse turbulente. Il entra dans la société de la grande abbaye de Malgouverne du Dauphiné. Le 17 août 1576 il fut pourvu de l'état d'abbé, à Aoste et lieux circonvoisins. Dans la même année il fut nommé lieutenant de M. le Grand, abbé de Dauphiné. On lui délivra en même tems une expédition des statuts et ordonnances de M. Le Grand, abbé de Malgouverne, des dames, enfants et galants de Grenoble; abbé général de tout le Dauphiné, confirmés par le prince dauphin et le gouverneur du pays. Il paya en même tems la somme de six testons et demi pour les frais de ses provisions. Dans chacune de ces trois pièces, il est qualifié noble. Sa fortune ayant été un peu dérangée, il emprunta vingt-quatre écus d'or sol le 21 janvier 1580 de M. Jacques Guillet, qui, depuis, devint son beau-père, et de qui sont descendus les comtes d'Aoste. Dans cet acte d'emprunt, comme dans les précédents, on lui donna la qualité de noble. Le 13 septembre 1596, il épousa Marcianne, fille de M. Jacques Guillet dont on vient de parler. Dans le testament de son épouse, du 10 octobre 1638, il est également qualifié noble, ce qui est constaté par le certificat délivré, le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

24 septembre 1776, par M. Denis-Louis d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France.

Claude II de Fisicat, son frère, avait épousé, le 17 février 1596, Jeanne de Rigaud, d'une maison noble de la province. Il n'eut aucune postérité.

Pierre III de Fisicat et Marcianne Guillet laissèrent six enfants.

VI. Jacques I, Nicolas I, Michel II de Fisicat et trois filles. Jacques I DE FISICAT, l'aîné de ses frères, naquit l'an 1601. En 1627, il épousa demoiselle Antoinette Vignay, de laquelle il eut quatre enfants. Après le décès de son épouse, qui eut lieu le 1er. février 1643, il entra dans l'état ecclésiastique et fut nommé curé d'Aoste. Il en a rempli les fonctions jusqu'au 19 mars 1676, époque de sa mort.

Nicolas I se lia aux ordres et mourut jeune, après avoir été nommé prieur de Vilard Salet.

Michel II de Fisicat, le plus jeune des frères, naquit à Aoste, le 16 janvier 1618. A l'âge de seize ans, il entra au service en qualité de volontaire dans le régiment du comte de Serrière, et il servit en Hollande sous les ordres des maréchaux de Châtillon et de Brésy. En 1636, il fut admis enseigne dans le régiment de M. de Montclar, qui l'emmena avec lui en Italie. Michel venait d'obtenir une sous-lieutenance, lorsque ce régiment reçut l'ordre de rejoindre l'armée de Piémont; avec lui il se trouva au combat du passage du Tésin, à la défaite du marquis de Léganez, général de l'armée espagnole, delà au secours de Verceil et de Fontbin; il se trouva ensuite aux siéges de la Roque et de Turin. Devant la première de ces deux dernières places, ayant le commandement des enfants perdus, il reçut un coup de feu à la cuisse qui le blessa grièvement; devant l'autre, il fut fait prisonnier et conduit au château de Milan, où il resta détenu pendant six mois.

Au sortir de sa captivité, il fut offrir ses services à M. le vicomte de Turenne, qui le nomma lieutenant dans son régiment d'infanterie. Pour lors, M. de Turenne commandait en Piémont, en qualité de maréchal de camp sous les ordres du comte d'Harcourt, général en chef. Michel fut employé aux siéges de Côni, de Tortone, de Trin et du Pont-d'Asture, et, par sa conduite, mérita l'estime de ses chefs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En 1644, M. de Turenne fut prendre le commandement en chef de l'armée d'Allemagne : il venait d'être nommé maréchal de France. Ce fut pour lors qu'il donna à Michel une compagnie dans son régiment et qu'il le retint auprès de sa personne, pour être son aide-de-camp. Michel n'avait à cette époque que vingt-six ans. Il servit en cette qualité à la bataille mémorable de Norlingue, au siége d'Augsbourg, et montra une grande intelligence dans les longues marches et combats multipliés qu'il fallut soutenir pour opérer la jonction de l'armée de France à celle de Suède. De cette jonction s'en suivit la prise de Philisbourg, de Spire, de Worms, de Mayence, de Landau, de Mariembourg, Dunglespiel, etc., etc. Tous ces événements eurent lieu en 1647. Peu de tems après, les ennemis voulurent reprendre Dunglespiel ; Michel fut chargé d'en défendre les dehors en qualité de major de la place ; et elle resta au pouvoir des Français ; mais dans une des dernières attaques, il fut blessé d'un coup de canon à la tête dont il faillit périr : l'opération du trépan le rappela à la vie.

A peine rétabli de cette blessure, il rejoignit l'armée occupée à faire le siége d'Etampes, défendue par les troupes du prince de Condé. Il se met à la tête du régiment de Turenne, est présent à l'attaque des faubourgs de la ville, y reçoit un coup de feu au genou et n'en contribue pas moins à la défaite des ennemis. Pendant la durée du même siége, les troupes royales furent chassées d'une demi lune, poste qu'il leur était important de conserver. L'infantérie française ayant fait inutilement plusieurs efforts pour la reprendre, on donne l'ordre à Michel de l'attaquer de nouveau : il se place à la tête du régiment de Turenne, monte le premier en plein jour sur le parapet et il l'emporte au premier assaut, malgré la résistance opiniâtre des assiégés, qui se défendirent vigoureusement.

Au siége de Rethel, à l'attaque d'un bastion, Michel monta encore le premier sur le parapet, y facilita lui seul l'entrée aux soldats qui le suivaient, et avec leur secours, en chassa les ennemis. Sur la fin de l'affaire, il fut renversé par quatre coups de mousquet dans le corps, ce qui le fit croire sans vie ; mais deux mois

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

après la capitulation de cette dernière ville, il se trouva au siége et à la prise de Mouzon.

Dans le courant de l'hiver suivant et au commencement de 1654, on confia à Michel le commandement exprès de cinq cents hommes, que le roi envoya avec d'autres troupes contre les ennemis de l'électeur de Cologne. Dans cette circonstance, il fit encore connaître sa prudence et son courage.

De retour du pays de Liége, il se réunit au maréchal de Turenne, pour se trouver à l'attaque des lignes espagnoles qui formaient alors le siége d'Arras. Michel, à la tête du régiment de Turenne, n'attend pas que le fossé soit comblé; il se sert d'échelles, monte à l'assaut avec ses soldats à trois heures du matin, arrive le premier sur le parapet et y plante le drapeau colonel en criant: *vive Turenne*. A ce cri, une ardeur toute martiale s'empare de tous ceux qui le suivaient; ils accourent en foule et repoussent les Espagnols d'une main, tandis que de l'autre ils démolissent les retranchements pour en combler le fossé. Ils facilitèrent par ce moyen l'entrée à deux escadrons de cavalerie, avec le secours desquels, tout ce qui se trouva sur leur passage fut renversé: une partie de l'armée les ayant suivis, acheva de se rendre maîtresse du camp. Cette journée mémorable eut lieu le 26 août 1654. L'armée française composée seulement de quatorze mille hommes, en força trente mille bien retranchés, dont sept mille y furent tués ou pris; les ennemis y perdirent soixante-quatre pièces de canon, deux mille chariots, six mille tentes avec tous leurs équipages et effets de campagne. Ce dernier trait de courage de Michel est consigné dans le livre III de l'*Histoire de Turenne*, par l'abbé Raguenet, et dans le livre IV de la même histoire, par M. Ramsay. Dans l'enquête ci-devant citée, faite au parlement de Grenoble, en 1661, et dans les titres indiqués ci-après, se trouve le détail de tous les faits que nous avons rapportés ci-dessus.

Michel ayant continué son état avec distinction, le roi lui accorda le 4 février 1658, un brevet de gentilhomme ordinaire de sa chambre, et le 25 juillet de la même année, il le nomma lieutenant-colonel du régiment de Turenne. Le 1er. novembre 1661, il lui permit d'ajouter à ses armes une bordure de France,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

c'est-à-dire une bordure d'azur semée de fleurs de lis d'or. Le 26 février 1665, il le décora de l'ordre de Saint-Michel, dont le collier lui fut donné le 4 mars suivant, par M. le marquis de Sourdis.

Louis XIV ayant envoyé six mille Français, sous les ordres de Coligni et de la Feuillade, pour aider l'empereur Léopold I à repousser les Turcs, Michel demanda et obtint la permission de les suivre. A la bataille du Raab, près Saint-Gothard, en Hongrie, qui fut livrée le 1er. août 1666, et où les Turcs furent entièrement défaits, Michel se signala au point de s'attirer, non-seulement les acclamations de l'armée chrétienne, mais même celles de l'armée ottomane. Le roi, pour lui en témoigner sa satisfaction, lui accorda, par un brevet du mois de juin 1667, la permission d'ajouter à ses armes une fleur de lis d'or en champ d'azur.

Les armoiries de la maison de Fisicat étaient anciennement, *d'azur, au griffon d'argent;* d'après les concessions ci-dessus citées, elles sont actuellement, *d'or, au griffon de gueules, soutenant de ses deux pates de devant et au flanc dextre, un petit écu d'azur chargé d'une fleur de lis d'or, le tout bordé de France.*

Michel reçut ensuite la commission de lever le régiment d'infanterie de monseigneur le Dauphin, lors de sa création, et en fut fait lieutenant-colonel, le 15 juin 1667. Ce régiment eut pour devise, *res non verba* : la même fût prise par Michel et conservée dans la famille de Fisicat.

Le roi ayant créé le grade de brigadier pour l'infanterie, grade qui n'existait auparavant que pour la cavalerie légère, Michel l'obtint, et le brevet lui en fut donné le 27 mars 1668.

Le 27 octobre 1669, il fut nommé gouverneur de Villefranche, en Roussillon. Ses provisions furent renouvellées le 10 novembre 1673. Peu après, le roi le nomma brigadier général de ses armées, et il décéda sans postérité dans son gouvernement, le 11 août 1684, après s'être trouvé à dix-sept batailles, combats ou affaires, et à trente-huit siéges.

Des trois sœurs de Michel, deux se marièrent et la plus jeune fut supérieure des religieuses ursulines de Belley.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VII, Antoine II DE FISICAT, fils de Jacques I, naquit le 12 juillet 1628. Son oncle Michel II, dont il fut héritier, avait acheté la terre de Bellièvre, en toute justice, et le parc de Beauregard qui l'avoisinait près de Lyon. Ces propriétés considérables le déterminèrent à y fixer sa résidence et à abandonner celle de ses pères. Le 18 novembre 1688, il épousa demoiselle Marguerite de Maréchal de la Pérouse, issue d'une ancienne famille noble du Dauphiné. Il en eut cinq enfants.

Louis XIV voulant perpétuer la mémoire des services qu'il avait reçus de Michel II, transporta audit Antoine et à sa postérité, par lettres-patentes du mois de septembre 1701, les armoiries de leur oncle, comme s'ils en étaient issus. Antoine décéda le 29 octobre 1709, âgé de quatre-vingt-un ans.

Scipion I de Fisicat, frère d'Antoine, mourut dans sa première enfance. Ses deux sœurs se firent religieuses.

VIII. Jean I François DE FISICAT de Beauregard, fils d'Antoine II, naquit le 27 février 1690. Il épousa, le 29 juin 1726, demoiselle Catherine Berthet de Châzelles, dont le père avait été secrétaire du roi. Il eut de cette union cinq enfants; trois fils et deux filles, et il décéda le 25 février 1767.

Antoine III Guillaume de Fisicat, mourut dans sa première enfance.

Gaspard I de Fisicat, troisième fils d'Antoine, naquit le 10 mars 1696. Il entra dès son enfance dans le régiment d'Enghien, infanterie, où il fut fait capitaine le 28 juillet 1711 : il n'avait pour lors que quinze ans. Il se retira du service premier capitaine factionnaire et chevalier de Saint-Louis et il mourut au mois de février 1771.

Sybille-Marguerite de Fisicat, sa sœur aînée, fut mariée à M. Chesnel, conseiller en la cour des monnaies de Lyon.

Claudine-Benoite de Fisicat, sa sœur cadette, épousa M. Vallet, avocat à Grenoble.

IX. Jean II François DE FISICAT, fils aîné de Jean I, mourut à l'âge de dix ans.

Jean III Baptiste Fisicat, son frère puîné, vint au monde le 10 avril 1730, et le 27 avril 1762, il épousa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mademoiselle Catherine-Claude, fille de M. de Lurieu, avocat célèbre et ancien échevin de la ville de Lyon. De cette union, il eut quatre fils. En 1775, il fit l'acquisition de la baronnie de Rochebaron, en Forez, et le 25 septembre 1776, il prêta hommage au roi pour son joyeux avénement. Dans cet hommage, la qualité de baron de Bas, Rochebaron et autres lieux, lui ayant été accordée, il contiuua de la prendre dans tous les actes. En 1793, la ville de Lyon fut assiégée et prise par l'armée française républicaine : Jean-Baptiste, qui avait été du nombre de ceux qui prirent les armes pour sa défense, fut arrêté et condamné par le tribunal révolutionnaire à perdre la vie. Ce jugement fut exécuté le 13 décembre de la même année.

Claude III de Fisicat mourut dans sa première enfance.

Les deux sœurs de Jean-Baptiste vécurent dans le célibat et décédèrent dans un âge avancé.

X. Les enfants de Jean-Baptiste furent, Jean IV François de Fisicat, né le 16 avril 1763, Pierre IV Thomas, né le 4 avril 1764, Denis I, qui mourut dans sa première enfance, et Denis II Rosalie-Barbe, qui naquit le 19 septembre 1767.

Jean IV François de Fisicat, l'aîné de ses frères, entra page chez M. le duc de Penthièvre, à l'âge de quatorze ans, et le 9 octobre 1779, il fut nommé sous-lieutenant dans le régiment de Penthièvre, dragons : le 31 mai 1783, il lui fut expédié le brevet de capitaine dans le même corps. Le 16 novembre 1789, il épousa mademoiselle de Chazaux de Châteauneuf, de laquelle il eut deux fils, dont le père, chevalier de Saint-Louis, avait été commandant des troupes coloniales à la Guadeloupe et était petit-neveu de M. de Châteauneuf de Rochebonne, archevêque de Lyon, en 1739. Sur la fin de 1790, Jean-François passa à l'île de la Guadeloupe, avec son épouse, qui y avait deux habitations. La révolution française ayant mis le désordre dans cette colonie, les Anglais se présentèrent pour s'en emparer et pour y rétablir l'ordre. Jean-François se réunit à eux et eut alternativement le commandement de la cavalerie coloniale et de l'infanterie. Il se trouva présent à presque toutes les affaires qui eurent lieu. Les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Anglais obligés d'évacuer cette colonie, Jean-François eut seul le commandement de toutes les troupes royalistes créoles qui contribuèrent à protéger leur retraite. Ceci est constaté par un certificat légalisé, délivré le 10 janvier 1816. Sur la fin de 1799, Jean-François revint en France avec son épouse, sur sa propriété de Beauregard. Il fut nommé maire de sa commune et membre du conseil-général du département du Rhône. Louis XVIII, monté sur le trône de ses pères, lui a accordé la croix de Saint-Louis, le 21 août 1816, et le brevet de chef d'escadron le 2 octobre suivant. Dans ces deux titres et dans plusieurs autres, Jean-François est qualifié marquis : il avait pris cette qualité depuis son mariage.

Pierre IV Thomas de Fisicat, son frère puîné, fut destiné à l'état ecclésiastique : il fut nommé fort jeune chanoine du noble chapitre d'Ainay de Lyon. Peu de tems après, il eut le prieuré de Saint-Benoît de Cessieu, en Bugey ; et dès qu'il fut lié à la prêtrise, M. l'archevêque d'Embrun, dont il était allié, le comprit au nombre de ses vicaires généraux.

Denis II Rosalie-Barbe de Fisicat, le plus jeune des frères, entra dans la marine à l'âge de treize ans et demi. Peu de tems après, il fut nommé garde de la marine ; il était au moment d'être élevé au grade de lieutenant de vaisseau, lorsque la révolution française le força d'émigrer avec son corps en 1791. Après avoir fait la campagne des princes français, il se rendit en Angleterre, où il séjourna quelques années. Il s'embarqua ensuite sur un paquebot anglais, pour se réunir à son frère aîné, qui pour lors était à la Martinique. Dans la traversée, le bâtiment fut attaqué et pris par un corsaire français, qui aurait massacré tout l'équipage sans la fermeté courageuse de Denis. Louis XVIII, instruit de cette action, lui envoya la croix de St-Louis, et le brevet de lieutenant de vaisseau, sous les dates des 20 février et 10 mai 1798. Dans ces deux titres, il est qualifié vicomte. Denis s'étant rendu à l'île de Saint-Thomas, où était son frère, y prit la fièvre jaune, dont il mourut, le 16 janvier 1799, à l'âge de trente et un ans.

XI. Denis III, Michel-Adolphe de FISICAT, fils

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

aîné de Jean-François, est né le 1er. août 1797. Peu après la rentrée en France de Louis XVIII, et le 30 novembre 1814, il a été admis dans les gendarmes de la garde du Roi. Ce corps ayant été supprimé, il a été placé lieutenant dans le deuxième régiment de hussards, le 13 décembre 1815, où il sert actuellement.

Son frère puîné, François I Auguste de Fisicat, né le 24 mai 1802, vient d'entrer à l'école militaire de Saint-Cyr.

Lettres-patentes accordées à Michel de Fisicat, en juin 1667.

« Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de » Navarre, à tous présents et à venir, salut. Les rois, » nos prédécesseurs, et nous à leur exemple, ayant » toujours donné à nos sujets, pour récompense de » leurs belles actions, des marques d'honneur, qui » pussent donner de l'émulation aux autres, de signa- » ler aussi leur courage, et n'ayant pas jugé en pouvoir » donner de plus éclatantes au sieur de Fisicat, seigneur » de Beauregard, lieutenant-colonel du régiment de » Turenne, pour toutes les actions de valeur qu'il à » faites pendant sa jeunesse dans les différents emplois » qu'il a eus dans nos armées, que de lui permettre de » mettre une bordure de France à ses armes, nous » lui en fîmes expédier notre brevet au mois de novem- » bre 1661; mais parce que depuis, et notamment » en la dernière guerre de Hongrie, où nous avons » envoyé un corps considérable de troupes pour aider » l'empereur à repousser les ennemis du nom chrétien, » ledit sieur de Fisicat y a encore tellement signalé » son courage à la tête dudit régiment de Turenne, » dans la bataille qui se donna contre les Turcs, le » premier jour d'août, sur la rivière de Raab, près » Saint-Gothard, qu'il s'en est attiré l'estime et les » acclamations, non-seulement des officiers et soldats » de notre armée et de celle de nos alliés, mais même » des officiers de l'armée ottomane, et désirant lui » donner aussi de nouvelles marques de la satisfac- » tion que nous en avons, et pour augmenter, s'il » était possible, l'ardeur qu'il a de se signaler à notre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

» service, et donner en même tems de l'envie à nos
» autres sujets, de l'imiter par l'espérance de s'acqué-
» rir, et à leur famille de semblables récompenses
» d'honneur et témoignages de notre estime, nous
» avons résolu de lui permettre d'ajouter encore à l'é-
» cusson de ses armes, outre ladite bordure, une fleur
» de lys d'or en champ d'azur. A ces causes, et pour
» faire connaître d'autant plus la considération que
» nous faisons de la personne dudit sieur de Fisicat,
» nous avons, par ces présentes, signées de notre main
» et de notre pleine puissance et autorité royale, per-
» mis et permettons audit de Fisicat, et à ses enfants,
» et postérité nés et à naître en loyal mariage, d'a-
» jouter à l'écusson de ses armes, et en tel endroit que
» bon lui semblera, *une fleur de lys d'or en champ d'a-*
» *zur*, ainsi que le tout est ci-empreint. Si donnons
» en mandement à nos amés et féaux les gens tenant
» notre cour de parlement et cour des aides de Paris,
» baillifs, sénéchaux et autres, nos officiers qu'il ap-
» partiendra, que de notre présente grâce, don, con-
» cession et privilége, ils fassent, souffrent et laissent
» jouir ledit Fisicat, sa postérité et lignée née et à
» naître en loyal mariage, jouir et user pleinement,
» paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant
» cesser tous troubles et empêchements au contraire,
» nonobstant tous édits, déclarations, réglements et
» ordonnances à ce contraires, auxquels et aux déro-
» gatoires des dérogatoires y contenus, nous avons ex-
» pressément dérogé et dérogeons par ces présentes;
» car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose
» ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre
» notre scel à ces dites présentes, sauf en autres choses
» notre droit et l'autrui en toutes. Donné à notre camp
» de Charles-Roi au mois de juin, l'an de grâce, mille
» six cent soixante-sept, et de notre règne le vingt-
» cinquième.

» *Signé* LOUIS ».

Au-dessous et au revers. Par le Roi, *signé* de Lionne.

En marge est écrit : Registré au greffe des expéditions de la Chancellerie de France, par moi conseiller-secrétaire du Roi, et greffier desdites expéditions. A Paris,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ce troisième mars mil six cent soixante-neuf. *Signé* Louvet.

Les armes peintes sur le brevet en parchemin sont d'or, au griffon de gueules, soutenant de ses deux pates de devant, et au flanc dextre, un petit écu d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or, le tout bordé de France. Pour supports, deux griffons d'or enlacés par le cordon de Saint-Michel, soutenant la médaille de l'ordre. L'écusson principal est surmonté d'un casque et d'un griffon, tenant un petit écu chargé d'une fleur de lys d'or, orné de ses lambrequins d'or, d'azur et de gueules.

DE FISSON, barons du Montet et du Saint-Empire, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Collignon Fisson, châtelain de Kœurs, par lettres du duc Réné, à lui expédiées le 5 avril 1467. Elle a fourni un conseiller d'état, puis président à la cour souveraine de Lorraine, etc. *D'argent, à la bande vivrée de gueules.*

DE FLANDRES, en Artois, famille anoblie en 1595, dans la personne de Jacques de Flandres, sieur de Fromont. *D'or, au chevron de sable, chargé en chef d'un écusson d'or, au lion de sable, accompagné de trois étoiles du même.*

DE FLOTTE, ancienne maison du comté de Nice, où l'on croit qu'elle subsiste encore de nos jours. *D'or, au mouton paissant de sable.*

DE FLOTTE D'AGOULT, DE SEILLANS, en Provence. Cette famille paraît ancienne; mais c'est sans aucun fondement que plusieurs généalogistes lui donnent une origine commune avec l'ancienne maison de Flotte, en Dauphiné. Cette famille a donné nombre d'officiers supérieurs, de capitaines d'hommes d'armes, de chevaliers et de commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et nombre d'officiers sur terre et sur mer, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De gueules, au lion d'or, tampassé et armé d'argent.*

DE FLOTTE DE MONTAUBAN, comtes de la Roche, maison d'ancienne chevalerie du Dauphiné, qui florissait dès l'an 1080. Elle a donné deux évêques de Vaison, en 1193 et 1227; des chevaliers de l'ordre du roi, des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

capitaines de cinquante et de cent hommes d'armés, et nombre d'officiers supérieurs. Elle subsiste encore de nos jours. *Losangé d'argent et de gueules; au chef d'or.*

FLOTTE, seigneurs de Revel, de Sainte-Geneviève et de Montcresson, maison éteinte en 1382, et originaire d'Auvergne, où elle subsistait dès le treizième siècle, et qui a donné deux chanceliers et un amiral de France. *Fascé d'or et d'azur.*

DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE, DE SAINT-ETIENNE, DE LA NAU, DE SAINT-JOSEPH, en Provence. Cette famille est connue, par filiation, depuis la fin du treizième siècle. Elle a donné un capitaine de vaisseaux, un aide-de-camp du duc d'Orléans, et plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre de Saint-Louis. *De gueules, à trois oiseaux d'or; au lambel d'argent.*

DE LA FOLIE DES CHARS, DE THIONVILLE, etc., en Normandie, famille qui tire sa noblesse de Pierre-Charles et Michel de la Folie, frères, anoblis en 1594. *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'un écusson d'argent, et accompagné en chef de deux étoiles du second, et en pointe d'une croissette du même.*

DE FOLIN, en Bourgogne, marquis de Folin, par lettres-patentes du mois d'avril 1717, famille qui a pour auteur Jean Folin, seigneur de Terrant en partie, conseiller laïc au parlement de Dijon, reçu le 1er décembre 1593. Son fils fut pourvu d'une même charge le 23 juin 1615. *De gueules, au hêtre déraciné d'or, soutenu d'un croissant d'argent.*

DE FOLLEVILLE, seigneurs de Bois-David, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, qui a pris son nom de la terre et vicomté de Folleville, en l'élection de Lisieux, à deux lieues de Bernay. Elle a donné plusieurs officiers généraux, des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines d'hommes d'armes, des gouverneurs de places, etc. Quoiqu'on n'en trouve aucune trace dans la recherche de Montfaut, soit par émigration, ou par omission, elle a été maintenue dans son ancienne extraction le 12 janvier 1668. *D'azur, à la fasce coupée émanchée d'or et de gueules, accompagnée en pointe d'une quintefeuille du second émail.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE FOLLEVILLE DE MANANCOURT, en Picardie, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située au diocèse d'Amiens, à deux lieues et demie de Montdidier. Elle est connue, par titres, depuis l'an 1315. *D'or, à dix losanges de gueules.*

DE LA FOLYE, seigneurs de Cœurviller, de la Folye, du Charme, de Montgon, en Champagne; famille qui fait preuve de sa noblesse depuis Charles de la Folye, seigneur dudit lieu, lequel obtint, en 1535, le 28 août, une sentence contre le procureur du roi de l'élection d'Amiens, par laquelle, sur les preuves de sa noblesse par lui faites, il a été confirmé en sa qualité de noble. *D'azur, à trois roseaux d'or, chargés chacun d'une merlette de sable, unis en pointe et tenus d'une foi d'or.*

DE FOMBEL. *Voyez* GENTIL.

DE LA FONTAINE-FOLIN, seigneurs de Vezins, de Bourval et de la Brossardière, famille ancienne de l'Anjou, dont les membres ont constamment suivi les armes dans les bans et arrière-bans, et ont donné plusieurs officiers d'infanterie et d'artillerie sur terre et sur mer. *D'argent, à deux bandes de gueules.*

DE FONTANIEU. Moïse-Augustin Fontanieu fut reçu secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances le 14 mars 1697. Il était alors conseiller du roi, receveur général des finances de la Rochelle. Il fut père de Gaspard-Moïse de Fontanieu, maître des requêtes, depuis conseiller d'état et premier président du grand conseil; qui, de Marie-Anne Pollart de Villequoy, laissa Bonaventure-Moïse de Fontanieu, né le 13 novembre 1728, substitut du procureur général du parlement de Paris, le 22 septembre 1747, conseiller du grand conseil le 31 décembre 1749, maître des requêtes en 1751, mort sans alliance en 1757. Cette famille subsistait encore en 1778. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un rocher même.*

DE FONTENAY, en Picardie. De cette famille, qui ne subsistait plus en cette province lors de la recherche, était Guillemette de Fontenay, femme, en 1463, de Jean Lestocq, écuyer, seigneur de Grandval. *D'her-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mine, à la fasce de gueules, chargée de trois fermaux d'or.

DE LA FOREST D'ARMAILLÉ, en Bretagne et à Paris, famille ancienne, originaire d'Anjou, où elle est connue, par filiation, depuis Jean de la Forest, connétable de la ville d'Angers en 1444, charge municipale équivalente au titre de capitaine des portes. On doit observer qu'à Angers on élisait chaque année un nouveau connétable ou capitaine pour chacune des portes de cette ville. *D'argent, au chef de sable.* Ce sont aussi les armes d'une ancienne maison de la Forest, en Bretagne, établie autrefois près de la ville de Hennebon, et fondue dans la maison de Carman, avec laquelle la maison de la Forest d'Armaillé n'a rien de commun que le nom.

DE LA FOREST, comtes de Divonne, par érection de l'an 1581, seigneurs de Rumilly, de la Barre, etc.; maison d'ancienne chevalerie de Savoie, où elle a toujours tenu un rang distingué à la cour des ducs, ses anciens souverains. Guichenon en fait mention depuis André de la Forest, qui fut du nombre des seigneurs qui accompagnèrent Edouard, comte de Savoie, dans une expédition qu'il fit en Bugey, l'an 1325, et qui furent faits prisonniers à la bataille de Varey, perdue par ce prince. La maison de la Forest a joui des honneurs de la cour en 1773 et 1787, sur preuves. Elle a donné des gouverneurs de places, des conseillers et chambellans des ducs de Savoie, un ambassadeur auprès du marquis de Montferrat, en 1485; un écuyer d'écurie du roi François Ier, en 1522; des gentilshommes ordinaires de la chambre; un brigadier des armées du roi, deux colonels et plusieurs capitaines décorés de l'ordre de Saint-Louis. *De sinople, à la bande d'or, frêtée de gueules.*

DE FORGES DE PARNY, marquis de Châteaubrun, seigneur de la Presle, de Blanzay, en Berry et à l'île Bourbon, maison ancienne et distinguée, qui établit sa filiation depuis Guillaume de Forges, premier du nom, damoiseau, seigneur de Barreneuve, vivant en 1353. Cette maison a obtenu les honneurs de la cour en 1783 et en 1786, en vertu de preuves faites au cabinet du Saint-Esprit. Elle a constamment suivi le parti

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

des armes, et a donné des officiers supérieurs et dans la marine. *Echiqueté d'argent et de gueules.*

DES FORGES DE LA MOTTE, en Champagne, famille descendue d'élus de la ville de Châlons, qui est entrée dans l'ordre de la noblesse vers le milieu du seizième siècle. *D'azur, au chevron d'argent, chargé de cinq croisettes fleuronnées et fichées de sable, et accompagné de trois rencontres de cerf d'or.*

DE FORS, seigneurs de Quitry, Forest, etc., en Picardie, famille ancienne, originaire de Poitou, où est située, à deux lieues de Niort, la terre de Fors, dont elle a pris son nom. Elle paraît s'être éteinte vers le milieu du dix-septième siècle. *D'azur, à la croix engrêlée d'or.*

DE FORTIA, seigneurs de Chailli, du Plessis, barons de Nouant et du Chesne, comtes d'Urban, seigneurs de Montréal, de la Garde, seigneurs de Piles, marquis de Sainte-Jalle, de Forville, marquis de Piles et ducs de Fortia, par lettres du pape, du 14 juin 1775; maison originaire de Catalogne, divisée en plusieurs branches, répandues en Touraine, à Paris, en Languedoc, à Avignon, au comtat Venaissin et en Provence. Ces diverses branches ont produit des officiers généraux, des chefs d'escadre, des mestres de camp de la cavalerie légère, six gouverneurs de Marseille successivement, un gouverneur de Montlouis, deux évêques, un conseiller d'état, un grand nombre de chevaliers de Malte, de Saint-Louis, de Saint-Lazare, etc. *D'azur, à la tour d'or, maçonnée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople, mouvant du bas de l'écu.* Couronne ducale. Supports : Deux lions. Devise : *Turris fortissima, virtus.*

DU FOS, titrés comtes et marquis de Méry, famille noble, originaire du Quercy, attachée très-anciennement aux rois de Navarre ; une branche s'est transplantée en Picardie, en 1502. Elle a produit des gouverneurs de villes et châteaux, des grands baillis d'Amiens, de Corbie, des officiers supérieurs et des chevaliers de Saint-Louis. *D'or, à trois pals de gueules.*

DE LA FOSSE, en Normandie, famille dont était Marie de la Fosse, veuve, avant le 5 septembre 1604,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Antoine Langlois, seigneur de Louvre et de Septenville. *D'or, à trois cors de chasse de sable, liés de gueules, virolés d'argent.*

DE FOUILLE D'ECRAINVILLE, DE SAINTE-JAMES, en Normandie. Cette famille est d'ancienne bourgeoisie de la ville de Rouen. Robert de Fouille, bourgeois de cette ville, frère de Thomasse de Fouille, épouse de Guillaume de Croismare, vivait en 1420. Elle a été maintenue le 18 mars 1667. On ne peut donc attribuer à cette famille, comme on l'on l'a fait dans le Dictionnaire véridique, un Robert de Foville, écuyer, qui comparut, en cette qualité, au ban de la noblesse de la province de Normandie, au bailliage d'Evreux, l'an 1272. *D'azur, au sautoir engrêlé d'argent, cantonné de quatre dragons d'or.*

DU FOURC D'HARGEVILLE, comtes de Laneau et d'Hargeville, famille des plus anciennes de France, qui s'est divisée en plusieurs branches répandues en Bourgogne, dans le Lyonnais et en Guienne. Elle est connue depuis l'an 1119 et a constamment suivi la carrière des armes. *D'or, à l'arbre terrassé de sinople, accosté de deux lions affrontés de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

DE FRANCE, seigneurs de Montagne, en Champagne, marquis de Noyelles, comtes d'Hezèques, barons de Vaux, en Artois, famille originaire du village de Crugny, en Champagne, et dont l'anoblissement est postérieur à l'an 1540. *Fascé d'argent et d'azur; l'argent, chargé de six fleurs de lys de gueules.*

DE FRANCE DE LANDAL, DE LA BOUEXIÈRE, en Bretagne. Cette famille, distinguée par ses services militaires, remonte à Jean France, avocat du roi au bailliage d'Orléans, anobli pour services en 1378. *D'argent, à trois fleurs de lys de gueules.*

FRANCS-ARCHERS. Charles VII institua, le 28 avril 1448, la milice des *Francs-Archers;* c'étaient des hommes choisis, dans les paroisses, parmi ceux qui étaient robustes et en état de faire la guerre. Ils furent exempts de payer tous subsides; leurs descendants, à raison de cette *exemption*, se prétendirent nobles; c'est ce qu'on appelle *noblesse archère.* Ce corps fut dissout

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1481, par Louis XI; mais Henri III, en formant ses compagnies d'ordonnances en 1579, s'exprime ainsi à l'occasion de ses *archers* :

« Nul ne pourra être gendarme qu'il n'ait été *archer* » ou cheveau-léger un an continuel, ni être *archer* » qu'il ne soit *noble de race*. Art. 289 de l'édit ».

Ainsi, depuis l'an 1579, ceux qui furent admis dans la garde du roi, en qualité d'*archers*, étaient *nobles d'extraction*, et ne doivent pas être confondus avec les *archers* de Charles VII, connus sous le nom de *noblesse archère*.

DE FRANQUEFORT, famille ancienne, originaire de la ville de Francfort, sur l'Oder, qu'une tradition porte qu'elle a possédée dans des tems reculés. Elle remonte par filiation à Frédéric-Joachim de Francfort, écrit depuis Franquefort, dont le fils Frédéric-François de Francfort passa au service du roi François Ier en 1517. Cette famille a constamment donné des capitaines et officiers aux armées. Le chef actuel, Jacques-Paul de Franquefort, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, est décoré de l'Ordre royal du mérite militaire. *D'azur, au chevron, accompagné en chef de deux étoiles; le tout d'or, et en pointe d'un lion du même, lampassé et armé de gueules.*

DE FRASANS, en Bourgogne, famille qui portait originairement le nom de *Bévalot*, et qui fut anoblie, en 1437, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dans la personne de Gérard de Frasans, *aliàs* Bévalot. Elle a pris le nom de *Frasans*, d'une terre qu'elle possédait en Franche-Comté. Cette famille a donné plusieurs officiers au service de nos rois. *D'or, au cerf de gueules.*

FRÉVAL DE FRESNES, en Normandie, famille qui, lors de la recherche faite en 1666, a fait preuve de quatre degrés de noblesse. *D'azur, au dextrochère gantelé d'argent, tenant un épervier longé du même.*

DE FROMENT DE CASTILLE, en Languedoc, barons de Castille, par érection du mois d'avril 1748, famille ancienne connue par filiation depuis la fin du quatorzième siècle. Jacques de Froment fut capitoul de la ville de Toulouse en 1423 et 1436, tems où cette charge

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

était exercée par les maisons les plus distinguées du Languedoc. *D'azur, à trois épis de froment d'or.*

FROTIER, marquis de la Messelière, comtes de la Coste, barons de Preuilly, seigneurs du Perray et de Fougeré, ancienne et illustre maison du Poitou, dont l'histoire des Grands Officiers de la Couronne donne la filiation depuis Jean Frotier Ier, écuyer du corps du comte de Valois en 1393, père de Frotier, grand écuyer de France. Cette maison paraît originaire de Languedoc, où son nom est connu dans le 12e siècle. Pierre Frotier était évêque de Lodève, en 1202. Guillaume et Sicard Frotier, frères, vendirent, en 1236, tous leurs droits, sur le château Viel-d'Alby; Guillaume et Raymond-Bernard Frotier, frères, étaient, en 1243, au nombre des barons, et seigneurs du comté de Toulouse et d'Alby. Le premier qu'on trouve établi en Poitou, est Jean Frotier, qui vivait en 1307. Cette maison a donné plusieurs généraux, des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, des gouverneurs de places, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre, et nombre d'officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, au pal de gueules, accosté de dix losanges du même posées, 2, 2 et 1 de chaque côté.*

DE FROTTÉ, en Normandie. Cette famille a pour auteur Nicolas Frotté, époux de Marie de Burgensis, et aïeul de Jean Frotté, secrétaire et contrôleur général des finances des roi et reine de Navarre, puis secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, le 26 février 1541. De cette famille était Louis, comte de Frotté, général des armées royalistes, fusillé à Verneuil en 1800. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon, et en pointe d'un besant, le tout d'argent.*

DE FUVEAU. *Voyez* GUÉRIN.

G.

GABIA DES COMBES. Clément Gabia des Combes exempt des chasses de la compagnie royale de Saint-Germain-en-Laye, fut anobli par lettres du mois de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mars 1697, registrées au parlement de Paris, le 29 avril à la chambre des comptes et cour des aides de ladite ville, en mai et juillet de la même année. *D'argent, à l'aigle de sable.*

LE GAGER, famille de Normandie, anoblie en 1635, et maintenue en 1667. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes au vol abaissé du même.*

GAIGNERON, ancienne famille noble, originaire de Loches, en Touraine. Une branche de cette famille, passée à la Martinique, vers le milieu du dix-septième siècle, y a toujours résidé depuis. *D'argent, à un chevron d'azur, accompagné de trois têtes de coq du même, arrachées, barbées et crêtées de gueules.*

DE GAILLARBOIS, seigneur de Marcouville, de la Fresnaye, de Saint-Denis, de Fremont en Normandie, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Guillaume, seigneur de Gaillarbois, qui épousa au commencement du quatorzième siècle, la fille aînée de Pierre de Poisay, et de Marie de Varenne. Guillaume de Gaillarbois, écuyer, reçut de Henri V, roi d'Angleterre, le 4 avril 1430, les biens qui avaient appartenus à Amond de Falaise, et à Nicole de la Motte, sa femme. *D'argent, à six tourteaux de sable.*

DE GALBERT. Cette famille prouve une filiation suivie depuis Raimond de Galbert, qualifié noble dans la révision des feux de l'année 1458. Il testa en 1480. L'un de ses ancêtres était notaire et secrétaire du dauphin Humbert; c'était un savant jurisconsulte que ce prince avait chargé d'enseigner, à Grenoble, le droit civil et canonique. Cette famille a fourni un capitaine de vaisseaux, et des magistrats au parlement de Grenoble. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants, du même.*

DE GAILLARD, barons de Baccarat, comtes de Denœuvre, famille originaire de Lorraine, dont le chef, Claude de Gaillard, seigneur engagiste de Denœuvre, et voué de Baccarat, conseiller d'honneur au bailliage de l'évêché de Metz, avocat au parlement de Paris, périt victime de son dévouement à la cause royale en 1792,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

laissant quatre fils et une fille de son épouse Caroline-Séraphine de Fumel. *Ecartelé, au 1 de gueules, à trois taux d'or; aux 2 et 3 d'argent, à deux colombes se becquetant au naturel; au 4 de gueules, à trois trèfles d'or.* Supports : Deux lions. Couronne de comte. Devise : *Deus et Honor.*

DE GALAMETZ. *Voyez* BRANDT.

GALLET DE SOUS-CARRIÈRE (Alexandre-Philippe), fut reçu le 30 novembre 1770, quartenier de la ville de Paris. *D'azur, au galet d'argent en pointe, surmonté de deux colombes du même, essorantes et se becquetant.*

* GAP. *Voyez* DAUPHINÉ.

DE GARDANE, famille illustrée dans la carrière des armes, originaire de Provence, où elle subsiste encore, et dont l'ancienneté remonte à :

I. Reynaud DE GARDANE, auquel le roi René, comte de Provence, accorda des lettres de noblesse en 1470. Il épousa Marguerite *de Gombar*, de la ville d'Aix, dont il eut :

II. Antoine DE GARDANE, Ier. du nom, qui fut marié, le 11 juin 1499, avec noble Marie *Bonnaud*, fille de noble François Bonnaud, et de noble Thérèse de Villeneuve. De ce mariage naquit :

III. Hélion DE GARDANE, qui épousa, le 4 septembre 1570, Isabeau *de Bestozi*, fille de Jean de Bestozi, et de dame Marguerite Susonne, dont il eut :

IV. Honoré DE GARDANE, marié, le 9 février 1602, avec demoiselle Isabeau *de Lombard de Sainte-Cyle*, fille de Barthélemy de Lombard de Sainte-Cyle, et de demoiselle Hélène de Valavoire, dont est issu :

V. Scipion DE GARDANE, qui épousa, le 1er. octobre 1637, Gabrielle *du Pujet*, fille d'Aimar du Pujet, seigneur dudit lieu, et de dame Lucrèce de Glandevès. Ledit Scipion eut de ce mariage :

1°. François de Gardane, marié, le 11 juillet 1663,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec Madelaine *Papillon de Source*, dont il n'eut point d'enfants ;

2°. Antoine, dont l'article suit.

VI. Antoine DE GARDANE épousa, le 26 novembre 1693, demoiselle Madelaine *de Verdillon*, fille de Baltazard de Verdillon, et de dame Claire Riquier. Il en eut :

VII. Jean-Baptiste DE GARDANE, marié, le 23 janvier 1720, avec demoiselle Thérèse-Geneviève *Dellor*, de laquelle sont issus :

1°. Antoine-Jean-Baptiste, qui suit ;

2°. Louis-François de Gardane, capitaine au régiment de Languedoc ;

3°. François-Xavier-Stanislas de Gardane, prêtre.

VIII. Antoine-Jean-Baptiste DE GARDANE, capitaine au régiment de Vermandois, fut marié, le 25 juillet 1768, avec demoiselle Marie-Anne *Sabatier*.

De cette famille est issu, on ne sait à quel degré :

Ange DE GARDANE, co-seigneur de Sainte-Croix avec M. d'Albert, envoyé, l'an 1715, en Perse avec les prérogatives d'ambassadeur, et qualifié dans ses lettres de créance, de gentilhomme distingué par sa naissance. Il fut père de :

Ange DE GARDANE, chevalier, officier d'infanterie, et ensuite consul-général dans les échelles. Il épousa demoiselle d'*Estouvres*, fille d'un capitaine des galères du roi. De ce mariage sont issus :

1°. Ange de Gardane, qui accompagna le comte de Gardane, son frère, dans son ambassade en Perse, et revint en France en 1805, chargé des dépêches, qu'il remit à Bayonne, le 29 juin, au ministre des relations extérieures (1) ;

2°. Mathieu-Claude, comte de Gardane, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, comman-

(1) M. Ange de Gardane a publié le *Journal d'un Voyage dans la Turquie d'Asie et la Perse* en 1807 et 1809, estimé par son exactitude et ses détails curieux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

deur de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre persan du Soleil ; ambassadeur en Perse en 1804 ; décoré par l'empereur Feth Ali Schah du titre héréditaire de *Khan*, ou prince persan. Il a épousé l'héritière de la maison de *Croze-Lincel*, qui a donné plusieurs commandeurs à l'ordre de Malte. Il avait pour cousin le général de division Gardane, qui se distingua dans les guerres d'Italie, et mourut à Breslaw, le 14 août 1807.

Armes : tranché d'argent et de sable ; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules.

DE LA GARDE. *Voyez* DE PELLETIER.

LE GARDEUR, seigneurs d'Amblie, de Tilly, la Valette, Croisilles, etc., en Normandie, famille qui tire sa noblesse de Jean le Gardeur, anobli par Louis XII, en mai 1511. *De gueules, au lion d'argent, tenant une croix patriarcale recroisettée d'or.*

DE GARIDEL, en latin *Garidelli*, en Provence, famille ancienne, originaire du comté de Nice, qui a donné, dans les quatorzième et quinzième siècles, des militaires distingués au service des rois de Naples et du duc de Savoie. Au service de nos rois, elle a fourni plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et des magistrats distingués au parlement de Provence, ainsi qu'un évêque de Vence en 1576, et un célèbre naturaliste. *D'azur, à la croix de Calvaire, patée et fichée d'or, accostée vers la pointe de deux triangles d'argent.*

DE GARNIER D'ARS, des Garets, famille originaire du Beaujolais, qui a obtenu par charte du mois de septembre 1595, l'érection en fief de la terre des Garets, charte qui fut enterrinée le 15 janvier 1596, en faveur de François Garnier, fils de feu honorable homme François Garnier, bourgeois et marchand de Villefranche, ainsi qualifié dans deux dénombrements de 1539 et 1572. *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux rencontres, et en pointe d'une étoile, le tout du même ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GAUDE DE SAINT-ELLIER, en Picardie, famille très-ancienne, originaire de la ville d'Abbeville, dont était Mathieu Gaude, chevalier, seigneur de Saint-Ellier et de la Planche, conseiller du roi, sénéchal du comté de Saint-Pol, gouverneur de Picquigny et du vidamé d'Amiens, élu maïeur d'Abbeville en 1316. *D'or, à l'amphistère, ou lape feu de sable, allumé et armé de gueules.* Devise : *C'est mon plaisir.*

DE GÉBELIN DE FLORENSOLLES, en Auvergne, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Hugues de Gébelin, qui, en 1328, rendit foi et hommage au fils aîné du comte de Valentinois, à cause du fief de Gébelin et de ses dépendances. *D'azur, à la tour d'argent, ajourée et maçonnée de sable, adextrée de deux fleurs de lys rangées d'or, surmontées d'une étoile du même ; et senestrée de deux flèches passées en sautoir, accompagnée en pointe d'un globe, le tout d'or.*

GEDOYN DE PULEY, DE PERNAN, en Bourgogne, de Gommerville et de Graville, en l'Ile-de-France. Cette famille a formé plusieurs branches. Celle des seigneurs de Puley est issue de François Gedoyn, marié avec Catherine Bayer, qui le fit père de Denis Gedoyn, receveur général des finances, pourvu d'une charge de secrétaire du roi le 25 septembre 1637.

Robert Gedoyn était pourvu d'une pareille charge dès l'an 1507.

Jean Gedoyn, secrétaire du roi en 1523, est peut-être le même qu'on trouve qualifié sieur de Graville, échevin de Paris en 1577.

Etienne Gedoyn, sieur de Lormoy, fut pourvu de l'office de secrétaire du roi, maison couronne de France, le 23 décembre 1651, par le décès de Denis Gedoyn, son père.

Hector Gedoyn, secrétaire de la chambre du roi, commissaire ordinaire d'artillerie, auteur de la branche de Gommerville, fut anobli en 1586. Il est l'auteur de la branche des seigneurs de Carnetin, en Picardie, et de Maizières, en Aunis.

Cette famille a fourni plusieurs officiers de marque, entr'autres Philippe Gedoyn, chevalier, seigneur de Bullon, Puley, etc., maréchal de camp des armées du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

roi, capitaine-lieutenant des gendarmes du duc d'Orléans, et ensuite gouverneur du comté de Vermandois. *D'azur, au besant d'or, surmonté d'un croissant d'argent, et tous deux accostés de deux épis d'or; au chef parti, au 1 d'argent, à la jumelle de gueules en bande, accostée de deux tours du même; au 2 fascé d'argent et d'azur, à la cotice de gueules: une rose du dernier émail brochante sur le parti.* La branche de Gommerville ajoutait seulement *un chef d'or, chargé d'une rose de gueules.*

DE LA GELIERE, seigneurs de Rosy, de Charbonnières, en Bresse. Cette maison, d'ancienne chevalerie, est connue depuis Jean de la Gelière, chevalier, vivant en 1260. Elle s'est éteinte vers la fin du seizième siècle, après avoir donné des chanceliers de Savoie et des conseillers et chambellans des ducs. *D'argent, à quatre vergettes de gueules; à la cotice d'azur, brochante sur le tout.*

DE GEISENBOURG. *Voyez* ABLAING.

GELLÉ DE SAINTE-MARIE, en Lorraine, famille anoblie en la personne de Michel Gellé de Sainte-Marie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, par lettres du mois de mars 1720. *De sinople, à trois étoiles d'or.*

GEMIER DES PERICHONS, en Forez. Louis Gemier, écuyer, seigneur des Périchons, épousa Catherine-Charlotte du Rosier de Magnieu. De ce mariage sont issus: 1° Denis Gemier des Périchons, écuyer, né à Montbrison le 5 août 1758, ancien capitaine de dragons au régiment de Penthièvre, membre et questeur du Corps-Législatif, député par le département de la Loire, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, avec le titre légal de baron, par lettres du 22 avril 1810, confirmées par de nouvelles lettres-patentes de S. M. Louis XVIII, du 25 novembre 1815; 2° Jean Tristan Gemier, chevalier des Périchons, écuyer, ancien capitaine au régiment de la couronne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un lion d'argent.* L'écu timbré d'une couronne de baron.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE GENAS, maison très-ancienne du Dauphiné, qui tire son nom d'une terre qu'elle possédait dans le Viennois dès la fin du quinzième siècle. Elle a prouvé, lors de la recherche, depuis François de Genas, seigneur d'Aiguilles, vivant en 1515. Les seigneurs de Beaulieu et de Saint-Marcel en sont issus.

Discret homme Jean de Genas fut présent au contrat de mariage de Rostaing de Pracomtal avec Alasie de Chambaud, du 2 décembre 1391.

La branche de Beauvoisin, en Languedoc, a fait preuve depuis François de Genas, qui assista, en qualité de commissaire du roi, aux états de Languedoc, en 1453 et 1483. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au genêt à quatre branches de sinople passées en doubles sautoirs; aux 2 et 3 de gueules; à l'aigle d'argent.*

LE GENDRE D'ONZ-EN-BRAY, de Saint-Aubin, de Lormoy, famille originaire de Paris, anoblie au mois de septembre 1696, dans la personne de Jean le Gendre, bourgeois de Paris, puis trésorier des guerres du roi. Cette maison a produit des conseillers d'état et un lieutenant-général des armées du roi. Elle a obtenu, par lettres du mois d'avril 1718, registrées au parlement le 5 décembre 1719, l'érection de la terre de *Saint-Aubin-sur-Loire* en *marquisat. D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois bustes de filles du même, chevelés d'or.* Ces armes sont parlantes, faisant allusion au proverbe : *Qui a des filles aura des gendres.*

GENEVE. Jean-François Genève, fut élu échevin de la ville de Lyon en 1754. *Parti, au 1 d'or, à une demi-aigle éployée de sable, mouvante du parti; au 2 de gueules, à la clef d'argent, le paneton tourné à senestre.*

DE GENEVIÈRES, en Artois, titrés comtes de Genevières dans des lettres-patentes des rois Louis XV et Louis XVI, maison d'origine chevaleresque de la province de Picardie, où elle subsistait avec distinction au quinzième siècle. Elle a été admise dans les chapitres nobles de Maubeuge, d'Avesnes, d'Estrein et de Messine depuis l'an 1500. Le comte de Genevières a assisté aux états d'Artois convoqués, en 1789, pour l'élection

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des députés aux états-généraux du royaume. *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois hures de sanglier de sable.*

GENTIL DE MONCAU, DE FOMBEL, en Languedoc, famille ancienne, originaire du pays de Genève, qui prouve une filiation suivie depuis Antoine Gentil, qui servit dans les guerres de Flandres auprès de la personne d'Emmanuel-Philibert de Savoie. Georges et Etienne Gentil, ses fils, obtinrent de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, des lettres de confirmation de noblesse en 1592, où il est dit, entr'autres choses, que « de l'avis de ses principaux ministres, il reconnaît, pour être chose notoire, qu'ils sont nobles et de noble et ancienne race, issus, tenus et réputés, outre le suffisant témoignage et preuves qu'ils ont rendus par leurs vertueuses actions et déportemens en son service, en suivant les vestiges de leurs prédécesseurs, etc. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois épis de froment mal ordonnés d'or; aux 2 et 3 d'or, à trois barrettes de gueules, accompagnées de six grains de froment de sinople, un en chef, trois en fasce et deux en pointe.* L'écu timbré d'un casque taré au tiers. Supports : Deux éléphants. Cimier : Un dextrochère armé, tenant un badelaire levé. Devise : *Du cœur de Gentil.* Ces armoiries ont été confirmées par les lettres de 1592, et par d'autres lettres-patentes de confirmation de l'an 1604.

DE GEORGE D'OLLIERES, DE FUMINY, en Provence. Cette famille tire son origine et sa noblesse d'Elzéar de George, notaire et secrétaire de Louis III d'Anjou, comte de Provence de 1417 à 1434; Jacques de George d'Ollières ayant exercé à Marseille où cette famille subsiste encore, un simple office de notaire, Elzéar de George, son fils, impétra, en 1564, des lettres de réhabilitation pour la dérogeance de son père, qui furent registrées le 22 octobre 1568. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois fers de flèches d'argent.*

DE GEP DE FOS, DE SAUVIAN, très-ancienne famille du Languedoc, connue filiativement depuis

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Guillaume de Gep, seigneur de Fos et de Sauvian, qui rendit hommage au roi le 7 juin 1485. *D'argent, à trois molettes d'éperon de gueules.*

DE GEPS DE FLAVIGNY, en Champagne, noblesse ancienne, originaire de Bavière, connue depuis sa transplantation en France, depuis Léonard de Geps, écuyer, sieur de Villiers, de Norme, de Luys, et autres lieux, qui vivait, avec Marie de Villiers, sa femme, le 18 décembre 1454. *D'azur, à deux huchets adossés d'or, surmontés d'un casque d'argent, tare de profil.*

DE GÉRÉAUX, vicomtes de Géréaux, famille ancienne, originaire de Guienne, où elle est connue depuis Enguerrand de Géréaux, seigneur d'Orgueil, qui accompagna Richard-Cœur-de-Lion à la Terre-Sainte, l'an 1190. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande de gueules; aux 2 et 3 d'argent à trois fasces de gueules; l'écartelé bordé de sable, à dix besants d'or.*

GERVAIN DE BEROUTE, DE VERNEUIL, en Poitou, famille qui s'est éteinte dans celles de Morelons et de Raze. Elle est connue depuis Jean Gervain, seigneur du Treuil, maire de Poitiers en 1465. *D'azur, au chevron d'or, accompagné au chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une étoile d'or; au chef d'argent, chargé d'un geai de sinople, becqué et membré de gueules.*

GERVAIN DE ROQUEPIQUET, en Agénois, famille ancienne, connue filiativement depuis Pierre Gervain, seigneur de Roquepiquet, capitaine de la ville de Montclar en 1492. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même.*

GESTARD DE VALVILLE, à Paris et en Normandie. La charge de secrétaire du roi, acquise par René Gestard, avocat au conseil, et dont il fut pourvu le 22 juin 1634, fit entrer la noblesse dans cette famille, ce René Gestard étant mort dans l'exercice de sa charge, au mois de novembre 1655. *D'azur, au sautoir d'argent, cantonné de quatre flammes d'or.*

GESTES DE VERNOSC, en Vivarais. Cette famille a fait preuve, lors de la recherche, depuis Gaillard

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Gestes, écuyer, seigneur de Brons, qui testa le 1er octobre 1498.

Jean Gestes, bourgeois, fut capitoul de Toulouse en 1555, 1563 et 1569.

Durand Gestes, seigneur de Vernosc, issu au cinquième degré de Gaillard, fut capitoul en 1582. *De gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable; au chef cousu d'azur, chargé de trois croissants d'argent.*

GÉVAUDAN DE MARGUERITTES, D'ENTRAIGUES, en Languedoc. La charge de président à la chambre de Montpellier, exercée par Honoré Gévaudan, dont les provisions sont du 7 novembre 1617, a porté la noblesse dans cette famille, et elle a été maintenue en conséquence de cet anoblissement, le 19 décembre 1668. *D'azur, à la croix d'argent, cantonnée aux 1 et 4 d'un soleil d'or, aux 2 et 3 d'un croissant d'argent.*

GÉVAUDAN EN LOZÈRE, Mende, chef-lieu.

Gentilshommes du Gévaudan en 1789.

Messieurs

Le comte de Capellis.
Le comte de Brijes.
De la Roche-Negli.
D'Apchier, comte de Vabres.
Aimé de Noyant.
De Paraza.
Le vicomte de Morangiès.
Comte du Roure.
Boucharin de Fabregues.
Le baron de Pages.
De Narbonne.
Fabre-Montvaillant.
Fabre la Vallette.
Le vicomte de Chambrun.
Le marquis de Roque-Servière-Borelli.
De Malaval.
Malet de Bessites.
De Comdtes.
Le marquis de Retz-Malaviel.
Valette des Hermaux.
Le marquis de Monstuejols.
Le vicomte de Framond.
De Jurquet de Montjésieu.
Fraixinet de Valadi.
De la Barthe.
De Chateauneuf-Randon.
Grolée de Viriville.
Falcon Longévial.
Blanquet de Rouville.
Morteau de Lairolle.
De Gransaigues.
Le chevalier de Marnaix.
Le chevalier de Vebron.
D'Emiar.
De Laudo.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Golimard.
D'Imbert de Montruffet.
Du Mouchet Jacquenon.
Lozeran Fressac.
Renard de Montgros.
Du Cros Papon.
Le comte de Corsac.
De Volonzac.
Sarrasin de la Devèse.
Du Puy de Montbrun.
Dumas de Cultures.
De Guimps de la Roche.
D'Altier du Champ.
Le baron de Montesquieu.
De Séguin de la Tour.
De Salles.
Dantil de Ligonès.
De Chambonas de Lastic.
De Montcalm-Gozon.
De Retz de Serviez.
Le comte d'Altier.
Randon de Mirandol.
D'Entrages.
De la Roquette.
D'Agulhac de Soulages.
De Fontaine de Losère.
De Borrel.
De Servières.
De Chapelain.
De Rochefort.
Du Chastel.
De Miremont.
Le chevalier de Trouillas.
Le comte de Brion.
Le baron de Cabiron.
Verdeille des Molles.
Tessier de Saint-Fresal-la-Vernède.
Sauvage de Servillang.
Roquier de la Valette.
De Fustier de Laubiès.
Du Mazel Parlier.
De Fages de Chaulnes.
De Moriez.
Les marquis d'Apchier.
De Lescure Saint-Denis.
Perré de Villestreux.
De la Combesche.
Du Villar.
Chastegnier de Puigrenier.
Chevalier de la Grange.
De Ligeac.
D'Estremiac.
Bleile de Marnuels.
De Fages de Chaulnes.
Morré de Charrais.
Langlade de Montgros.
Le vicomte de Châteauneuf de Tourzel.
De Moré de la Fage.

GHISELIN, en Artois. Charles Ghiselin *aliàs* Vliège, fut anobli par lettres du mois d'août 1507, registrées à Lille. *D'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre abeilles d'or.*

GHISELIN DE BOESBEKE ET DE WASTINES, aux Pays-Bas. Georges Ghiselin, seigneur desdits lieux, fut armé chevalier par l'archiduc Maximilien, après la bataille de Guinegate, donnée le 7 août 1479. *D'argent, à cinq fusées de gueules en fasce.*

GIAC, ancienne noblesse, originaire d'Auvergne, qui a pour auteur Jean, seigneur de Giac, enterré, avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sa femme, dont le nom est ignoré, dans l'église des Cordeliers de Riom, en Auvergne. Il vivait en 1328, et eut pour fils Pierre, seigneur de Giac, chevalier, seigneur de Soupy, de Josserand, de Saint-Germain, du Bois-Remy, de Châteaugay, etc., premier chambellan du Roi, chancelier du duc de Berri, puis chancelier de France. Il testa le 25 février 1398, et ne mourut qu'en 1407, après avoir fait un codicille, le 23 août même année. Cette noblesse s'est éteinte au cinquième degré dans Louis, seigneur de Giac, de Châteaugay, qui épousa Œlips de la Roche-Tornoelle; il vivait encore en 1472, mais on ne sait point s'il laissa postérité. *D'or, à la bande d'azur, accompagnée de 6 merlettes de sable.*

GILIER DE LA FRETTE, en Dauphiné. Philippe Gilier, trésorier général de France, en Dauphiné, en 1358, et maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris en 1361, est l'auteur de cette famille. Guyot-Gilier, son fils, qui établit sa résidence à Romans, fut huissier d'armes de Dauphiné en 1363. Une branche de cette famille s'est établie en Poitou depuis plusieurs siècles. Elle y est connue sous le nom de *Gilier de Puygarreau. Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois macles de gueules; aux 2 et 3 d'or, au lion de sable, à la bande de gueules, chargée de trois pates de griffon d'or, brochante.*

GILLEBERT DE LA JAMINIÈRE, en Normandie, famille issue de Henri Gillebert, sieur de la Guyardière, qui, en récompense de ses longs services militaires, fut anobli par lettres-patentes du mois de septembre 1654. *D'azur, à la croix engrêlée d'argent, cantonnée de 4 croissants d'or.*

DE GIMEL, noblesse d'ancienne chevalerie, originaire du Limosin, où elle florissait au milieu du douzième siècle.

Renaud, vicomte de Gimel, vint trouver en son château de Turenne, le vicomte Raymond II, et se *dévestit* entre ses mains de toute sa terre, et après l'en avoir investi, la reçut de lui en fief, à la charge de l'hommage-lige. *D'azur, à quatre cotices d'argent en*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

barres, et une cotice de gueules en bande, brochante sur le tout. Couronne de comte. Supports : Deux griffons mouchetés.

DE GINESTE, seigneurs de Conques, barons de Mazens, en Languedoc. Famille qui fut maintenue le 17 janvier 1670, en vertu des priviléges de noblesse attachés à l'office de juge-mage de Toulouse, dont fut pourvu le 17 septembre 1607, Jean Gineste. *D'or, au palmier de sinople; au lion de gueules, brochant; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DE GINESTE-NAJAC, en Languedoc, famille qui, lors de la recherche, a fait preuve depuis Jean Gineste, seigneur d'Apelle, qui dénombra avec Guillaume, son frère, le 20 novembre 1540. Elle a donné constamment des officiers au service de nos rois, dont plusieurs ont été promus à des grades supérieurs et décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, au genet d'or, terrassé de sinople, accosté de deux lions affontés du second émail; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

DE GINESTOUS, ou GINESTOUX, seigneurs de Saint-Maurice, des Gravières, de Montolieu, marquis de la Tourette, comtes de Vernon, etc., en Languedoc. Cette maison d'ancienne chevalerie, une des plus distinguées du Vivarais, par ses services et ses alliances, tire son nom de la terre de Ginestous, près de Ganges, ou de celle de Ginestoux, près de Langogne. Elle prouve son ascendance depuis Hugues de Ginestous, qui, conjointement avec plusieurs autres seigneurs, fit une reconnaissance et un traité à Roger, vicomte de Beziers, le 11 des calendes de septembre 1181, avec serment de fidélité et promesse de le servir dans toutes les guerres qu'il avait avec le comte de Toulouse. Cet Hugues de Ginestous fut père de Raimond de Ginestous, seigneur de Galargues; Pierre Bermond, seigneur de Sauve, autorisa, l'an 1225, comme suzerain, en présence de Pierre d'Aubret, son connétable, l'émancipation que Raymond de Ginestous fit de son fils Begon de Ginestous. Elle a fait les preuves de cour, en 1781, 1782 et 1786. Les terres et seigneuries des Gravières, Rogues, Madières, Nages, le Mas-Delpont et la Sauvie, furent

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

unies et érigées en *marquisat*, sous la dénomination de *Ginestous*, en faveur de Jean-André de Ginestous, viguier pour le roi de la ville de Marseille. *D'or, au lion de gueules.* Cimier : *un sauvage issant, tenant une massue levée.* Devise : *Stabit atque florebit.*

GIRARD, en Picardie, famille dont était Jean Girard, seigneur de Bazoches, panetier ordinaire du roi, époux de Valentine l'Orfèvre, et père de Claude Girard, qui testa le 23 octobre 1572, étant veuve de Henri de Grouches, seigneur de Gribeauval, chevalier de l'ordre du roi. *Echiqueté d'or et de gueules.*

DE GIRARD DE CHARNACÉ, noblesse très-ancienne, originaire de Poitou, qui prouve une filiation suivie depuis Raoul de Girard, seigneur de Barenton, marié, par contrat du 20 décembre 1403, avec demoiselle Louise de Rouvière; Anselme de Girard, seigneur de Ballée, de Lignières, de Beaucé, ayant épousé, le 28 novembre 1600, Claude de Charnacé, fille aînée de Jacques de Charnacé, chevalier, seigneur de Charnacé, de Gastines, etc., Jacques-Philippe de Girard, son petit-fils, obtint des lettres-patentes du mois de janvier 1673, registrées au parlement le 31 janvier 1674, qui lui permettent d'ajouter à son nom et à ses armes, à perpétuité, les nom et armes de Charnacé; cette maison a donné, de tous tems, des officiers aux armées de nos rois. Elle compte un maréchal de camp, chevalier de l'ordre du roi, envoyé ambassadeur en Suéde, dont le fils fut lieutenant-général de l'artillerie de l'Ile-de-France, et commandant en chef l'arsenal de Paris. De nos jours, cette maison est représentée par plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois chevrons d'or, qui est* DE GIRARD; *aux 2 et 3 d'azur, à trois croisettes patées d'or, qui est* DE CHARNACÉ.

DE GIRARD DE CHATEAUVIEUX, de Soucanton, de Vezenobre, de la Motte. Famille ancienne du Languedoc, répandue dans les provinces de Dauphiné, de Bretagne et de Hainaut. L'histoire de Languedoc et celle de Nismes en font mention depuis le douzième siècle. On y voit, du nom de Girard, des évêques de Nismes, d'Uzés, de Mende, etc. Elle a prouvé, lors de la re-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cherche, depuis Antoine Girard, seigneur de Soucanton, et en parcage de Vezenobre, marié, le 24 janvier 1474, avec Aigline de Mandagoût. *D'azur, à la tour donjonnée de trois pièces d'argent, maçonnée de sable; au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'or, adextrée d'un lion issant du même, et senestrée d'un croissant versé d'argent.*

GIRARD. Aymeric Girard, de la ville de Nismes, fut anobli en 1396.

GIRARD DE LANGLADE, en Périgord. Cette famille a pour auteur Raimond Girard de Langlade, avocat au parlement de Bordeaux, conseiller du roi et président en l'élection de Périgord, en 1586, maire de Périgueux, en 1592 et 1593, anobli pour services, par lettres du roi Henri IV, du mois de février 1594, dûment registrées. *D'or, au globe de gueules, accosté de deux branches de chêne de sinople, chargées en leurs extrémités inférieures, et au-dessous du globe, d'une fleur de lys de gueules.*

DE GIRAUD, en Dauphiné. Cette famille remonte à Louis de Giraud, qui fit son testament en 1553. *De sable, à trois porcs épics d'argent.*

DE GIRAUD, à Grenoble. Jacques de Giraud, tige de cette famille, fut anobli par lettres du mois de décembre 1622, vérifiées en la cour des aides de Vienne, et confirmées par arrêt du conseil du roi du mois de février 1670 *De sable, au porc épic d'argent.*

GIRAUD, famille originaire de la ville d'Arles. Henri de Giraud, qui en fut l'auteur, obtint, en considération de ses services, des lettres-patentes de noblesse du roi Henri III, datées de Paris le 6 juin 1586, registrées aux actes du siége d'Arles, le 15 novembre suivant, aux archives du roi, le 12 octobre 1668, et au bureau des finances de la généralité de Provence, séant à Aix, le 10 juin 1671. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois têtes de loup coupées du même.*

GIRAUDY, très-ancienne famille noble, originaire de Languedoc.

I. Noble Pons GIRAUDY est connu par son testament

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du 3 janvier 1518, par lequel il institue son héritier noble Honoré Giraudy, son fils, et de feu Anne *du Chesne* (1).

II. Noble Honoré GIRAUDY fit son testament le 31 décembre 1572, par lequel il fait un legs à noble Jacques Giraudy, son fils, outre le tiers de ses biens qu'il lui a déjà donné dans son contrat de mariage avec Madelaine de Clausel, et substitue ses biens à nobles François et Etienne Giraudy, fils dudit Jacques.

III. Noble Jacques GIRAUDY, époux de Madelaine *de Clausel* (2), fut pourvu de l'office de procureur du roi au siége royal de Villeneuve, le 17 septembre 1573. Il est rappelé dans un jugement rendu en faveur de son petit-fils, par le président de Nismes, le 25 octobre 1650. Ses enfants furent :

1°. François Giraudy, vivant le 31 décembre 1572;
2°. Etienne, dont l'article suit.

IV. Noble Etienne GIRAUDY, substitué aux biens de son aïeul, le 31 décembre 1572, passa une transaction, le 28 avril 1623, dans laquelle il est dit époux de demoiselle Richette *de Couvet* (3), et vivait encore le 28 juillet 1665. Il eut pour fils :

V. Noble Jacques GIRAUDY, écuyer, qui fit une donation le 4 octobre 1639, dans laquelle il a la qualité de commandant d'une compagnie pour le service du roi. Il obtint, en sa faveur, un jugement du présidial de Nismes, le 25 octobre 1650; et la communauté de Roquemaure consentit une procuration pour qu'il assistât à l'assiette du diocèse, le 5 mars 1651. Il avait épousé, 1°. Richarde *de Villemaigne;* 2°. par contrat du 5 mai 1652, Marie *de Duret* (4). Il donna quittance de ses droits dotaux, le 7 août 1663. De ce dernier mariage est issu :

---

(1) *Du Chêne :* d'azur, à trois glands d'or.

(2) *De Clusel :* d'azur, à la bande accompagnée en chef d'une étoile, le tout d'or; à la bordure du même.

(3) *De Couvet :* d'or, à deux pins arrachés et entrelacés de sinople en double sautoir, fruités d'argent.

(4) *Duret :* chevronné d'argent et de gueules.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VI. Pierre GIRAUDY, écuyer, qui épousa, par contrat du 30 avril 1690, Jeanne *de Bouchas*, fille de Jean de Bouchas, écuyer, sieur de Couvet. Il fut père de :

VII. Simon GIRAUDY, écuyer, seigneur de Grey, marié, par contrat du 4 mars 1713, à Marguerite *de Combes* (1), fille de Jacques de Combes, conseiller auditeur en la cour de Montpellier. Il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la même cour du 28 juin 1765, dans lequel sont relatés tous les titres de sa généalogie, depuis noble Pons Giraudy, qui testa en 1518. Simon Giraudy eut pour fils :

VIII. Jean-François-Régis DE GIRAUDY, écuyer, seigneur de Grey, épousa, par contrat du 5 mai 1753, Marguerite *de Bonneau* (2), de laquelle sont issus :

1°. Jean-Joseph-Grégoire-Regis, qui suit ;

2°. Félix-François de Giraudy de Baratier, marié avec demoiselle de *Baratier de Molleron* (3), dont dont il a un fils nommé Barthélemy ;

3°. Paul-Eulogé-Jérôme de Giraudy, ancien brigadier des gardes-du-corps, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef d'escadron ; marié à Hambourg, en 1804, avec demoiselle Catherine-Marguerite *Doorman*, dont il a un fils nommé Euloge, né à Hambourg, le 21 août 1804 ;

4°. Philippe de Giraudy, ecclésiastique ;

5°. Ambroise-Jean de Giraudy, sans alliance.

IX. Jean-Joseph-Grégoire-Régis DE GIRAUDY DE GREY, né le 13 mars 1756, ancien officier des grenadiers royaux, a épousé Thérèse-Rose *de Giraudy*, fille de M. de Giraudy, ancien procureur-général en la cour de Nismes.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la rose d'ar-

(1) *De Combes* : d'or, au chevron de sable.

(2) *De Bonneau* : parti, au 1 d'or, à trois trangles ondées de sable ; à la fasce du champ, chargée d'un croissant du second émail, brochante sur le tout, au chef du même ; au 2 d'argent, au corbeau de sable, volant en bande.

(3) *De Baratier* : d'argent, au lévrier de sable, colleté de gueules.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gent, tigée et feuillée de sinople, accompagnée en chef de deux croissants d'or, au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à trois bandes d'azur, celle du milieu chargée de trois têtes de loup d'or.

GIRAULT, seigneurs de Chalancey, de Vaivre, de Fromentel, etc., etc., en Champagne, famille qui prouve une filiation suivie depuis Nicolas Girault, père de Claude Girault, seigneur de Chalencey et du Cray, vivant en 1534. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois croissants en chef, et en pointe d'un bouc, le tout du même; à la bordure engrêlée d'or.*

DE GIRONDE, maison d'ancienne chevalerie, originaire de la province de Guienne, où elle florissait dès le dixième siècle. D'immenses possessions qu'elle a perdues, en grande partie, par l'extinction de plusieurs branches, de grandes alliances et de nombreuses illustrations, en attestant la splendeur de cette maison, lui assignent un rang distingué parmi les plus considérables de la Guienne et du royaume. Elle a possédé la terre de Gironde, gros bourg, situés sur la Garonne, près de la ville de la Réole, jusqu'en l'an 1318, que Giraude, dame de Gironde, héritière de la branche aînée, porta cette terre dans la maison d'Albret, par son mariage avec Bérard d'Albret, seigneur de Verteuil et de Veyres, fils d'Amanjeu VII, sire d'Albret, et frère puîné de Bernard-Ezy, sire d'Albret, vicomte de Tartas, qui épousa Isabelle de Gironde, sœur de Giraude, laquelle était morte sans enfants le 2 février 1318, époque du mariage de sa sœur. Ce Bernard-Ezy, frère de Bérard d'Albret, fut le septième aïeul de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mariée, en 1548, à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme; elle fut mère, entr'autres entr'autres enfants, d'Henri IV, roi de France et de Navarre.

Les autres branches de la maison de Gironde sont: 1° les marquis de Montcléra, éteints en 1792; 2° les seigneurs de Floiras, de Montamel et d'Avignac, éteints en 1803; 3° les seigneurs de Marminiac, éteints au dix-huitième siècle; 4° les comtes de Buron, vicomtes d'Embrief, éteints à la fin du dix-huitième siècle; 5° les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seigneurs de Teyssonat, éteints à la fin du dix-septième siècle; 6° les seigneurs de Piquet, marquis de Ferrenzac, éteints à la fin du dix-huitième siècle; 7° les seigneurs de Pilles, éteints en 1776; 8° les seigneurs de la Giscardie (*branche aînée actuelle*), héritiers des branches de Ferrenzac et de Pilles; 9° les seigneurs de Castelsagrat, barons de Montcorneil, seconde branche actuelle de cette maison; 10° les seigneurs de Sigoniac, éteints à la fin du dix-huitième siècle; 11° les seigneurs de Bellegarde, éteints après 1766. Cette maison a donné deux grands échansons de France, des chambellans et gentilhommes ordinaires de la chambre du roi, des chevaliers de l'ordre, des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes des ordonnances, des généraux, et nombre d'officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des gouverneurs de place, des chevaliers et dignitaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, depuis Raimond de Gironde, en 1224, etc. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1779, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. Cette maison a possédé un grand nombre de terres titrées, depuis le treizième siècle, de baronnies et vicomtés. La baronnie de Gironde, dont cette maison a retenu le nom, a été érigée en duché, en faveur d'une branche de la maison d'Aragon, qui en était en possession en 1370.

La seigneurie de Montcléra, en Quercy, unie à la vicomté de Lavaur, fut érigée en marquisat par lettres du mois de décembre 1616, en faveur de Brandelis de Gironde, chevalier, baron de Loupiac, seigneur de Cazels, Marminiac, Floiras, et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, mestre de camp, et capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied, etc.

Silvain, comte de Gironde-de-Pilles, maintenant chef de la branche aînée de cette maison, a été confirmé dans ce titre par lettres-patentes du 22 juin 1816. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois hirondelles de sable, les deux premières affrontées, la dernière au vol étendu*, qui est DE GIRONDE; *aux 2 et 3 de gueules, à la croix vidée, clechée et pommetée d'or*, qui est de TOULOUSE. L'écu timbré d'une couronne de duc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE GIRY. Peronnelle de Giry vivait en 1289. Au mois de mai de cette année, le roi Philippe-le-Bel lui donna la maison de Hennemont, près Saint-Germain, en considération des services qu'elle avait rendus à la reine, son épouse.

Renaud de Giry, chevalier, conseiller du roi, maître de sa venerie et enquêteur des eaux et forêts partout le royaume, était veneur du roi (grand veneur de France) dès l'année 1315. Il mourut en 1355. Dans le sceau d'une reconnaissance qu'il donna à Villeneuve-le-Comte le 15 juillet 1346, on distingue *deux bandes;* et pour cimier: *Une tête barbue.*

DE GLATIGNY, en Lyonnais. Gabriel de Glatigny, conseiller du roi et son premier avocat en la sénéchaussée et au siége présidial de Lyon, fut élu échevin de cette ville en 1696. *D'or, au chevron accompagné de trois roses, le tout de gueules; au chef du même.*

DE GLEON (1) DE DURBAN, maison d'ancienne chevalerie de la province de Languedoc, qui portait originairement le nom de *Trelles ou Treilhes*, d'une terre qu'elle possédait au diocèse de Narbonne, sur la frontière de Roussillon. Elle a pris, vers la fin du quatorzième siècle, le nom de Gléon, d'un château que le vicomte de Narbonne lui avait fait don dans le courant du treizième siècle. Elle prouve une filiation suivie depuis Pierre-Raymond, seigneur de Trelles, vivant vers 1150.

Le P. Ange, augustin déchaussé, qui a dressé la généalogie de cette maison, en 1714, dit que Guillaume III, seigneur de Trelles et de Gléon, épousa, l'an 1333, Guillemette de Durban, fille unique et héritière de Guillaume de Durban, et de Véziade, son épouse.

Cette famille a possédé plusieurs terres titrées, telles que la vicomté de Perillos, la terre de Durban, érigée en baronnie par lettres du 10 décembre 1654, en faveur de Gabriel de Gléon, seigneur de Trelles, de Montalba, etc., et celle de Gléon, érigée en marquisat par

(1) Ce nom est écrit *Gleu* dans les anciens actes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lettres du mois de juillet 1757. Il ne paraît pas que ces lettres aient été registrées.

Malte. L'ordre de Malte compte des chevaliers et des commandeurs de ce nom depuis l'an 1325. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au chevron d'argent*, qui est de GLEON ; *aux 2 et 3 d'azur, à trois fasces d'or.*

DE GLETTEINS, maison d'ancienne chevalerie du Lyonnais, où elle est connue depuis l'an 1180. Elle y subsistait encore en 1630. Le Laboureur dit qu'elle a produit quantité de chanoines de Lyon et de chevaliers de Rhodes. *Losangé d'or et de gueules.*

LE GOBIEN DES DOUETS, en Bretagne. Cette famille a été anoblie, en 1575, dans la personne de Jean le Gobien, sénéchal de Saint-Malo. Elle a obtenu les honneurs de la cour le 4 janvier 1767, avec le titre de *comte. Coupé, au 1 d'argent, à trois têtes de loups arrachées de sable, lampassées de gueules, au canton d'azur, chargé d'un croissant d'or; au 2 d'argent, à trois fasces ondées d'azur.*

GODART D'AUCOUR, barons de Saint-Just et de Plancy, en Champagne, famille noble, originaire de cette province, qui remonte à Claude Godard d'Aucour, conseiller-secrétaire du roi en 1756, marié, le 14 janvier 1747, avec demoiselle Claire Poisson. Cette famille a donné plusieurs officiers d'infanterie et d'artillerie, et des magistrats en divers conseils. *De gueules, à cinq fusées d'argent, rangées en bande, accompagnées de deux bars d'or.*

GODART, marquis de Belbeuf par lettres-patentes d'érection du mois de septembre 1719, registrées les 16 et 19 décembre suivants; noblesse de robe, originaire de Normandie. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'or, et en pointe d'une rose tigée et feuillée du même.*

LE GOFF DE KERGADIOU, famille issue d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne, laquelle était éteinte lors de la réformation de 1678.

Jehan le Goff rendit hommage au vicomte de Rohan le 17 juillet 1396.

Ivon, fils de Nicolas le Goff, est nommé dans l'acte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'une fondation faite au mois de mai 1421, en l'église du Folgoet, par Alain IV, vicomte de Rohan. *D'argent, à trois têtes de levrier de sable, coupées de gueules.*

LE GOFF DU QUELLENEC, en Bretagne, famille ancienne, issue d'Yvon le Goff, sieur de Langoury, de Tréguier, anobli, pour services, en 1479. *D'argent, au château de sable.*

GOISLARD DE MONSABERT, famille originaire de Paris, qui tire sa noblesse des charges de judicature et de finances de cette ville au commencement du dix-septième siècle. *D'azur, à trois roses d'or.*

DE GOMBERVAUX, seigneurs de Vitonville, de Vihuviller, du Mesnil, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Charles de Gombervaux, de Pont-à-Mousson, conseiller en la justice dudit lieu, par lettres de Henri II, duc de Lorraine, données à Nancy, le 17 juin 1619. *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules; à la bordure denchée d'or.*

DE GOMER, noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Picardie, qui s'est successivement répandue en Normandie, au Maine, en Beauvaisis et en Picardie.

N..... de Gomer, fut un des seigneurs normands qui accompagnèrent Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre, l'an 1066. L'histoire de Normandie, par André du Chesne, fait mention d'Eudes de Gomer, à la page 43 du catalogue des seigneurs renommés de Normandie, depuis Guillaume le Conquérant, jusqu'en l'an 1212, sous Philippe Auguste.

La filiation suivie de cette maison, est établie par titres, depuis Louis de Gomer, chevalier, seigneur de Gomer, au Bas-Maine, vivant vers 1430.

Elle compte un capitaine de cinq cents arbalétriers, en 1472, des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, nombre d'officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de S.-Louis; entr'autres Louis Gabriel, comte de Gomer, commandeur du même ordre, brigadier des armées du roi, inspecteur général du corps de l'artillerie, mort en 1808. *D'or, à sept merlettes de gueules; au lambel d'azur.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GOMMER. Carpentier, mentionne une famille de ce nom, connue en Cambrésis, depuis Jacques Gommer, chevalier, qui, l'an 1276, donna à l'abbaye du Verger, quatre mercaudées de terre, joignant les Hayettes-d'Oisy, du consentement de son épouse, Ricuine de de Lagnicourt, et de leurs enfants Jacques, Eustache, Jean et Simon Gommer. *De sable, semé de billettes d'or; à la fasce du même, chargée de trois aiglettes de gueules, brochante.*

GOMMER, en Flandre. Jean Gommer, conseiller ordinaire de la gouvernance et souverain bailliage de Lille, fut anobli par lettres du mois de janvier 1512.

Michel Gommer, seigneur de Schooniwelde, premier conseiller et voir-juré de Lille, fut armé chevalier par l'archiduc Albert, le 7 février 1600. *De sable, à la fasce d'or, chargée de trois aiglettes de gueules, et accompagnée de treize billettes couchées d'or, sept en chef, posées 4 et 3, et six en pointe*, 3, 2 et 1.

DE LA GONDIE. *Voyez* GUILHEN.

DE GONNELIEU, DE PERNAN, D'AUTRÈCHES, etc.; en Picardie, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre de Gonnelieu, en Cambrésis, que possédait Hugues de Gonnelieu, chevalier, seigneur dudit lieu, dès l'an 1060. Cette maison, est aussi illustre par les nobles alliances qu'elle a contractées et les services qu'elle a rendus à l'état, que par son ancienneté. En 1096 et 1098, Gauthier de Gonnelieu, chevalier, se trouva au tournoi d'Anchin. L'an 1102, Watier, sire de Gonnelieu et de Gossecourt, chevalier, fit une donation à l'abbaye de Honnecourt, etc., etc. Cette maison a fourni des chevaliers de l'ordre du roi, des commandants de cinquante hommes d'armes, des gouverneurs de places et des gentilshommes de nos rois. *D'or, à la bande de sable.*

GONSILLE, famille de l'île de Corse, connue dès le commencement du seizième siècle. *De gueules, au lion d'or.*

GONTIER D'AUVILLARS, comtes du Perroux, par érection du mois de septembre 1714, très-ancienne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

famille, originaire de Bourgogne. Miles Gontier, citoyen de Joigny, est ainsi nommé dans une charte de Louis X, de l'an 1313. Il fut père de Jean Gontier, citoyen de Joigny, commissaire au fait des nouvelles ordonnances dans la ville et banlieue de Paris, en 1368.

Jean Gontier, lieutenant général du bailliage d'Auxerre, marié avec Germaine Regnier, est la souche de toutes les branches de cette famille. *D'azur, à la fasce d'or, chargée d'une étoile de gueules, accostée de deux hures de sanglier affrontées de sable.*

GONTIER DE LANGE, en Dauphiné; cette famille est connue, dans cette province, depuis le milieu du quatorzième siècle. Jean Gontier de Lange, épousa Marguerite Stour, avec laquelle il vivait en 1400. D'eux, est descendu Jean-Baptiste Gontier de Lange, juge commun de la ville d'Embrun et des châteaux archiépiscopaux. *De gueules, à trois coquilles d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

GORGE D'ANTRAIGUES, en l'Ile-de-France, famille issue de Pierre Gorge, seigneur d'Antraigues, baron de Roisse, qui acheta un office de secrétaire du roi, dont il fut pourvu le 19 mars 1669, et dont les lettres d'honneur sont du 14 novembre 1689, registrées le 17 à l'audience. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois tours d'argent.*

DE GORGIAS D'ESPOURDONS, en Picardie, famille qui a fait preuve de sa noblesse depuis l'an 1540. *De gueules, à trois champignons arrachés d'or.*

DE GORRAS, seigneurs de Coberthod et d'Escrivieux, en Bugey, famille originaire de la ville de Lagnieu, dont la noblesse remonte à Pierre Gorras, seigneur d'Escrivieux, premier collatéral au conseil du duc de Savoie, vivant en 1487, qui, le premier de cette famille, porta le titre de noble, et tint rang parmi les gentilshommes de Bugey. Cette famille s'est éteinte au commencement du dix-septième siècle. *De gueules, à trois roses d'argent.*

DE GORRON DE BEAULIEU, DU CHASTELLIER,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en Champagne, famille originaire de Normandie, anoblie dans la personne de Barthélemy de Gorron, seigneur des Noz, en Normandie, gentilhomme du prince de Conty, et secrétaire du cardinal de Bourbon, par lettres du mois de décembre 1593, registrées le 30 mars 1598, en considération des nombreux services par lui rendus, tant au roi et ses prédécesseurs, qu'aux princes de la famille royale. *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois trèfles de gueules.*

GOT DE BRAY, en Normandie, famille anoblie en 1654, et confirmée par lettres du 4 décembre 1665. *D'azur, à l'aigle éployée au vol abaissé d'or, becquée, membrée et couronnée de gueules.*

LE GOUALEZ DE KERIVON, en Bretagne, noblesse d'origine chevaleresque, qui établit une filiation suivie depuis Jean le Goualez, sieur de Kerversault, vivant en 1320. *De gueules, au croissant d'argent, accompagné de six coquilles du même.*

GOUDIN. Mathias Goudin, conseiller du roi, en la cour des aides, fut reçu conseiller de l'hôtel de ville de Paris, le 6 juillet 1737. Il était notaire au Châtelet, et échevin de Paris, en 1723. Mathias-Bernard Goudin, conseiller en la cour des aides, succéda à Mathias, son père, en l'hôtel de ville, le 17 janvier 1769. *D'azur, à la fasce d'hermine, accompagnée de trois rencontres de cerf d'argent.*

GOUET DE VIEUXPONT, DU MESNIL, DE L'ESPINE, etc., élection de Bayeux, famille anoblie en 1594. *D'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 demi-vols d'or et accostée de deux têtes de lévrier de sable, colletées de gueules.*

GOUEZET, en Bretagne. Henri Gouezet, sieur de la Chapelle, secrétaire de la chancellerie, et Guillaume Gouezet, son fils, ont été maintenus nobles, en vertu des priviléges de la chancellerie, par deux arrêts des 28 octobre 1670 et 7 février 1671, rendus en la chambre de la réformation. *D'argent, à 4 merlettes de sable.*

GOUFFIER, marquis de Thois, ducs de Roannais, par érection en duché-pairie du 3 avril 1519; comtes

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Maulevrier, par érection de 1554; marquis de Boisy, par érection du mois de mai 1564; maison d'ancienne chevalerie du Poitou, et l'une des plus illustres de cette province, mais non pas issue des comtes de Melun, comme le dit, sans fondement, Haudicquer de Blancourt, sur le témoignage de d'Hozier. Elle établit sa filiation, suivant l'historien des grands-officiers de la couronne, depuis Jean Gouffier, écuyer, seigneur de la Vau-Gouffier, de Bonnivet et de Bellefage, etc., vivant en 1341. Cette maison s'est éteinte à la fin du 18e. siècle. Elle a donné un amiral, un grand-maître, un grand-écuyer, de France, un colonel général de l'infanterie française en Piémont; nombre de lieutenants-généraux et maréchaux de camp des armées; des chevaliers du Saint-Esprit, des ambassadeurs, des chambellans de nos rois, des gouverneurs et sénéchaux de provinces. Dans la prélature, elle compte un cardinal en 1515, et grand-aumônier de France, un évêque d'Albi en 1523; un évêque de Béziers en 1547, etc. *D'or, à trois jumelles de sable.*

GOUGE DE CHARPAIGNES. Famille originaire de Bourges, qui a donné un chancelier de France, en 1421, dans la personne de Martin Gouge de Charpaignes, évêque de Chartres, puis de Clermont, en Auvergne, en 1415. Son frère Jean Gouge de Charpaignes, trésorier du duc de Berry, mort en 1402, continua la lignée de sa famille qui s'éteignit après le 20 septembre 1467, époque du testament de Jean Gouge de Charpaignes, son petit-fils, maître des requêtes de l'hôtel du roi, archidiacre de Saint-Flour, en l'église de Clermont. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois croissants d'or.*

GOUIN, en Normandie. Claude Gouin, sieur de Bourgneuf, de la ville d'Avranches, fut anobli pour services, en avril 1645. Jacques Gouin, avocat à Saint-Lô, fut anobli le 22 mai 1646.

Charles Gouin, de la généralité de Caen, acquéreur de noblesse, a payé 1200 livres le 11 février 1710. *Voy.* GOUYN.

GOUIN DE ROUX, en Provence. Cette famille tire son origine d'Honoré Gouin de Roux, anobli pour ses services et ceux d'André Gouin, son père, par lettres

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du mois de juin 1615. *Tiercé en fasce, au 1 de gueules, à trois étoiles d'or; au 2 d'or; au 3 ondé d'azur.*

GOUJON. Pierre Goujon fut élu échevin de Paris, en 1620. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux canettes d'argent, et en pointe d'un goujon du même contrepassant; au chef cousu de gueules, chargé d'une grappe de raisin d'argent, accostée de deux étoiles d'or.*

GOUPY. Martin-Jean-Baptiste Goupy, conseiller du roi, notaire au châtelet de Paris, fut reçu quartinier de cette ville, le 17 février 1778. *Coupé, au 1 d'argent, à trois merlettes rangées de sable; au 2 d'azur, à la sphère d'or.*

DU GOURAY, seigneurs de Launoy, de Villeraoul, de la Coste, etc., en Bretagne, famille d'ancienne extraction, connue depuis Robin du Gouray, qui épousa Jeanne de Brehant, laquelle était veuve de lui en 1389. *Burelé d'or et de gueules.*

DE GOURGUE, seigneurs de Julliac, Montlezun, Gaube, Roquecor, la Forest, etc., en Guienne, marquis de Vayres, par érection du mois de juin 1659; maison d'ancienne chevalerie, connue depuis Geoffroy de Gourgue, lequel était un des secrétaires du roi Philippe le Bel, en 1285. De cette famille, était Dominique de Gourgue, né à Mont-de-Marsan, chevalier de Malte et capitaine de trois cents hommes; il était plein de courage et de résolution. Comme il avait été fort maltraité, pendant la guerre, par les Espagnols, qui, en même tems, avaient égorgé une colonie de français, établie sur les côtes de la Floride, il résolut de se venger de ce double affront; il équipa trois vaisseaux à ses dépens, et mit à la voile en 1567; il alla descendre à la Foride, enleva trois forts, et fit pendre plus de huit cents Espagnols à des arbres, sur lesquels il fit mettre cette inscription: « Non comme » Espagnols, mais comme traîtres, brigands et assas- » sins ». Il en usa de la sorte, parce que Mélandès ayant fait massacrer des Français, avait fait dresser un écriteau, qui marquait: « Que ce n'était pas comme » Français, mais comme luthériens qu'il les faisait » mourir ». Cette maison a donné plusieurs officiers

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de marque ; des conseillers d'état, des maîtres des requêtes, des intendants de provinces, un évêque de Bazas, en 1684, etc. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.*

GOURREAU, seigneurs du Mont, de la Perrière des Palluaux, de la Blanchardière, en Bourgogne et en Anjou. Cette famille remonte à Roland Gourreau, né vers l'an 1450, fils d'un soldat ; lequel d'Autun vint s'habituer près de Beaupreau, en Anjou, où il acquit la terre de la Sauvagère. *D'or, à l'aigle éployée de sable, armée de gueules.*

DE GOURVILLE, en Angoumois, maison d'ancienne chevalerie, connue depuis le onzième siècle, et éteinte à la fin du quatorzième. *D'or, au lion de gueules, couronné et lampassé d'argent.*

DE GOURVINEC DU BEZIT, de la Rivière et en Bretagne, famille issue d'ancienne chevalerie, qui prouve une filiation suivie depuis Olivier de Gourvinec, sieur du Bezit, capitaine des gardes de Jean IV, duc de Bretagne, qui mourut en 1403. *Vairé d'or et de sable.*

DE GOUVION, noblesse consacrée par la charte avec la dignité de *pair* de France, dans la personne de Louis-Jean-Baptiste comte de Gouvion, lieutenant général des armées du roi, grand officier de la Légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis. *De sinople, au sabre d'or, surmonté d'une étoile du même ; accosté d'un casque taré de profil, et d'une grenade d'argent.*

DE GOUSSENCOURT. Renaudin de Goussencourt, écuyer, servant dans les guerres d'Anjou et du Maine, avec un écuyer, sous Jean de Saintré, sénéchal desdits pays. Il donna sous son scel quittance de ses gages à Châteaugontier, le 10 décembre 1354. *Un sautoir cantonné de quatre cannettes ou oiseaux.*

GOUY, village à trois lieues de Cambray, qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, qui florissait au milieu du douzième siècle. Cette maison, éteinte depuis plus de cinq siècles, paraît être une branche puînée de l'ancienne et illustre maison de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Wallincourt, dont elle a conservé les armes brisées d'une bordure. *D'argent, au lion de gueules, à la bordure engrêlée de sable.*

DE GOUY, maison d'ancienne chevalerie du pays d'Artois, dont étaient Watier et Achard de Gouy, frères, mentionnés dans une charte de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, de l'an 1036. On trouve encore des chevaliers de ce nom sous les années 1109, 1126, 1153, 1189, 1200, 1230, 1241, 1242 et 1278. *De sable, à la bande fuselée d'argent.*

DE GOUY, en Artois, famille anoblie dans la personne de Pierre de Gouy, en mai 1499, moyennant finance. *Fascé d'or et d'azur de huit pièces.*

DE GOUY D'ARCY, marquis et comtes d'Arcy, en Picardie. Cette maison, au rapport d'Haudiquer de Blancourt, suivi par Lachenaye, est originaire d'Artois. Elle a fait preuve, lors de la recherche, depuis Louis de Gouy, chevalier, seigneur d'Arcy, vivant en 1480, fils de Jacques de Gouy, chevalier, seigneur de Gouy et autres terres au comté d'Artois, qu'on croit avoir épousé Marie, de Melun. Lachenaye donne deux degrés de plus, en faisant ce Jacques, fils de Gilbert, sire de Gouy, et ce dernier fils d'Arnaud, sire de Gouy, Pittengen et Estoc, vivant en 1350. Cette maison a donné des généraux d'armée, des conseillers d'état, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des gouverneurs de places, etc. Elle a joui des honneurs de la cour en 1749, le 7 novembre 1770, et le 11 août 1773. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée, membrée, et couronnée de gueules; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or.*

GOUY Martin Gouy, du bailliage d'Amiens, fut anobli au mois de mai 1413.

DE GOUYN DE CHAPIZEAUX, en Normandie, famille ancienne, dont était François de Gouyn, chevalier, seigneur de Chapizeaux, gentilhomme de la chambre de M. le Prince, premier écuyer de madame la Princesse, et chevalier de Saint-Michel, en 1665. On lui donne pour trisaïeul Macé de Gouyn, écuyer,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vivant en 1500. *Voyez* GOUIN. La terre et seigneurie de *Fontenailles*, en Normandie, au diocèse de Bayeux, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de juillet 1703, registrées le 23 novembre suivant, en faveur de Henri-Louis de Gouyn de Chapizeaux, enseigne des gardes du corps, chevalier de Saint-Louis.

GOY, Abraham Goy, avocat au parlement, fut élu échevin de Lyon en 1722. *D'azur, au chevron, accompagné de trois monts, chacun de trois coupeaux, le tout d'argent; au chef du même, chargé d'un sanglier de sable, chargé de trois étoiles rangées d'argent.*

GOYET, seigneurs de Becherade et de la Raturière, en Touraine, famille ancienne, connue depuis Jean Goyet, écuyer, l'un des quatre-vingt-dix-sept archers de la compagnie de Jean de Tournemine, sire de la Hunaudaye, écuyer banneret, qui fit montre à Châteaugontier, le 1er août 1421. Elle a donné un chevalier de Malte en 1681. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois pélicans du même.*

GOZON. Cette maison, d'ancienne chevalerie du Languedoc, tire son nom de la seigneurie de Gozon, au diocèse de Vabres. Elle a donné un grand maître de l'ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1346, dans la personne de Dieudonné de Gozon, mort l'an 1354. On a débité sur ce grand maître, que n'étant que simple chevalier, il avait délivré l'île de Rhodes d'un énorme dragon, qui l'infectait par son souffle, et la dépeuplait par sa voracité. Ce conte est représenté sur de vieilles tapisseries, où l'on voit aussi les hauts faits non moins romanesques de l'archevêque Turpin. Quoi qu'il en soit, le gouvernement de ce grand maître fut glorieux pour l'ordre. L'année qui suivit son élection, il envoya les troupes de la religion au secours du roi d'Armenie, contre les Sarrasins d'Egypte. Elles triomphèrent de ces infidèles, et remirent le roi en possession des villes qu'ils lui avaient enlevées.

Cette maison subsistait, en 1669, en diverses branches; savoir, celle des seigneurs de Montmaur, et celle des seigneurs d'Orlhonac. Il y en avait une aussi sous le nom de Gozon d'Ays, en Quercy, en 1766. *De gueules,*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à la bande d'argent, bordée d'azur ; à la bordure crénelée du second émail.

GRACHAUX, village situé au ressort de Gray, en Franche-Comté, qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, éteinte dans les maisons de Toulonjon et de Balay, au milieu du dix-septième siècle. Dunod de Charnage présume qu'elle était une branche cadette de l'ancienne maison de Cicon, sur ce qu'elle portait les mêmes armes et le même cimier. Elle a donné cinq chevaliers à la confrérie noble de Saint-Georges, depuis Guillaume de Grachaux, qui y fut reçu en 1470. *D'or, à la fasce de sable.* Cimier : un maure.

DE GRAFFEUIL, seigneurs et vicomtes du Mont-Saint-Martin, en Champagne, seigneurs de Marcillac et de la Valette, en Limosin, famille très-ancienne, originaire de cette dernière province. La branche établie en Champagne y a fait preuve depuis Martin de Graffeuil, seigneur de Graffeuil, vivant en 1500. *D'argent, à la feuille de houx de sinople, accostée de deux étoiles d'azur.*

DU GRAIL. *Voyez* BERNARD.

DE GRAIMBERG, quelquefois Graimbert et Grimberg, vicomtes de Nogentel et de Vaustin, noblesse issue d'ancienne chevalerie des Pays-Bas, d'où une branche vint s'établir en Picardie vers le milieu du seizième siècle. Elle y forma les branches de Belleau, Nogentel, Torcy et Gaulne.

Jean de Graimberg, vicomte de Nogentel, seigneur de Belleau, etc., était, en 1584, gouverneur de Château-Thierry et la Ferté-Milon ; François de Graimberg de Belleau, en 1691, commandait, en second, l'escadron de la noblesse de l'Ile-de-France ; Charles, son fils aîné, fut page du roi en 1694 ; Renault, son fils cadet, fut tué au siége de Philisbourg, capitaine au régiment des gardes ; ses deux petits-fils servirent au régiment du roi ; l'aîné, en 1789, fut député de la noblesse du bailliage de Château-Thierry aux états-généraux. *D'or, à la fasce d'azur, au sautoir de gueules, brochant sur le tout ; sur le tout d'azur, à trois besants d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GRAINCOURT, seigneurie en Artois, au diocèse de Cambray, nommé Grincourt par les géographes modernes, a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie de ce pays, issue des anciens sires de Saint-Aubert, dont la terre de Graincourt était un des plus beaux apanages. Cette ancienne maison paraît s'être éteinte vers la fin du quatorzième siècle. *De sinople, à trois chevrons d'or.*

GRAINDOR, seigneur de Fremontier, de Brière, de la Motte, etc., en Normandie. Famille anoblie en août 1578, dans la personne de Charles Graindor. *D'azur, à 3 épées d'or.*

GRANCEY, bourg en Champagne, vers les confins de la Franche-Comté, a donné son nom à une des plus anciennes et plus illustres maisons du royaume, connue depuis Gobert de Grancey, chevalier, qui fut un des seigneurs présents à la charte donnée par Hugues II, duc de Bourgogne, en 1142, pour confirmer celle que le duc Eudes Ier., son père, avait donnée en faveur de l'abbaye de Saint-Seine, l'an 1093. On le croit père de Ponce de Grancey, connétable de Bourgogne, vers la fin du douzième siècle. Sa postérité paraît s'être éteinte vers l'an 1450.

Ebles de Grancey, comte de Saulx, fit présent à Herbert, abbé de Saint-Etienne de Dijon, et à son abbaye, des droits de pâturage et d'usage dans les bois d'Ahus et d'Asnières, du consentement de Guillaume, son frère, de Reine, sa femme, de Gui, Girard, Ebles et Guillaume, ses fils, en présence de Geoffroy, évêque de Langres, et de Garnier, prévôt séculier de cette église, vers l'an 1141.

Milon de Grancey, évêque d'Autun, est rappelé dans le réglement d'un aniversaire pour honorer sa mémoire, du 24 janvier 1401. *D'or, au lion couronné d'azur.*

GRANDEAU D'ABANCOURT, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne de Louis-Joseph Grandeau d'Abancourt, général de brigade, chevalier de Saint-Louis, et grand-officier de la Légion-d'Honneur. *Coupé au 1 d'azur, au lion d'argent, la tête contournée, lampassé de gueules, tenant*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la pate dextre une épée d'argent, garnie d'or, et de la senestre un bouclier de sable, chargé d'une étoile d'or; au 2 parti de gueules, au levrier d'or, colleté et bouclé d'argent, sur une terrasse de sinople, et d'azur, au fort flanqué de deux tours ruinées d'argent, ouvert, ajouré et maçonné de sable.

GRANDESSE D'ESPAGNE. La *Grandesse* est la première dignité des seigneurs de ce royaume. Les *Grands* d'Espagne se couvrent devant le roi, ou avant de lui parler, ou après lui avoir parlé, ou seulement en se mettant en leur rang avec les autres. Les *Grands d'Espagne* ont longtems prétendu être traités comme les électeurs de l'Empire et les princes d'Italie. Ils jouissent à la cour de France des mêmes honneurs que les ducs, ainsi que nos ducs jouissaient en Espagne des honneurs des grands. Charles-Quint confirma à seize principaux seigneurs les priviléges de la *Grandesse*. Cet empereur, roi d'Espagne, accorda les mêmes honneurs à beaucoup d'autres, et ses successeurs en ont toujours augmenté le nombre.

La couverture d'un *Grand d'Espagne* est majestueuse, et semblable à la première audience solennelle d'un ambassadeur. C'est d'elle que dépendent tellement le rang et les prérogatives de la grandesse, que les *Grands* de succession, même de père en fils, ne peuvent jouir des distinctions attachées à cette dignité, qu'ils n'ayent fait leur couverture. Le roi, qui accorde à la vérité presque toujours cette couverture dans la même semaine qu'elle lui est demandée, peut la retarder, même la refuser; et quoique cela soit fort rare, la chose n'est pas sans exemple. (*Mémoires de Saint-Simon*, tom. VI, p. 374.)

ETAT des Maisons nobles de France, décorées de la Grandesse d'Espagne de première classe, avec la date de leurs diplomes de création. (On a ajouté la pairie à celles qui sont en outre en possession *actuelle* de cette dignité.)

Beauvau, princes du Saint-Empire, pairs de France, 8 mai 1727.

Brancas-Cereste (ducs de), 15 février 1730.

Buzançois (de Beauvilliers, ducs de Saint-Auguan, comtes de), pairs de France, 25 avril 1701.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Caylus (de Robert de Lignerac, ducs de), pairs de France, 1774.
Chimay (d'Alsace-Hennin-Liétard), princes du Saint-Empire, 3 avril 1708.
Crillon-Mahon (de Berton-Crillon), pairs de France, 30 mars 1782.
Croy (ducs de), pairs de France, 1706.
Doudeauville (de la Rochefoucault, ducs de), pairs de France, 1703.
Egmont (Egmont, ensuite Pignatelli d'Egmont), vers 1520, et 15 septembre 1707.
Esclignac (de Preissac, ducs d'), pairs de France.
Estaing (comtes d'), 30 mars 1782.
Force (de Caumont, duc de la), pair de France.
Gamaches (de Rouault, marquis de).
Gand (vicomtes de), pairs de France, 1785.
Ghistelles (de Melun, princes d'Epinoy, ensuite Ghistelles, par succession du 9 octobre), 1758.
Hautefort (comtes), mars 1723.
Havré (de Croy, ducs d'), pairs de France, 1528.
Laval-Montmorency (le prince de).
La Marck (de Ligne, princes d'Arenberg et comtes de), 8 décembre 1740.
Montbarrey princes du Saint-Empire (de Saint-Maurice), 1780.
Montmorency (le prince de).
Mouchy (ducs de Noailles, princes de Poix), pairs de de France), 5 mars 1712.
Narbonne-Lara (le duc de).
Nassau-Siegen, vers 1520.
Nivernais (Mancini-Mazarini, ducs de), 1709.
Périgord (comtes de), aujourd'hui prince de Chalais, pair de France, 1er. octobre 1714.
Robecque (princes de), éteints, avril 1713.
Rouvroy Saint-Simon (marquis, puis ducs de), pairs de France, 21 janvier 1722.
Salm-Kirbourg (princes de), 1520.
Sérent (le duc de), pair de France.
Tessé (de Froulay, comtes de), novembre 1704.
Valentinois (Grimaldi, puis Goyon-Matignon substitué), princes de Monaco, pairs de France, 20 mai 1754.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GRANDOYEN, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Sébastien-Joseph Grandoyen, seigneur haut, moyen et bas justicier du château de Gresil, Valleroy et Montreux-le-Sec, par diplome de l'empereur Léopold, à lui expédié étant à Bruxelles, du 24 juillet 1693, confirmé par son altesse royale, le 25 janvier 1714, et entériné en la chambre des comptes, le 8 mars suivant. *D'azur, au lion d'or.*

DE GRANDRUES. Pierre de Grandrues fut échevin de Paris en 1414, et Jean de Grandrues, en 1436 et 1438. Hervé de Grandrues fut pourvu d'un office de secrétaire du roi, le 17 juin 1559. Il le résigna à Jean de Grandrues, son fils, le 14 février 1579. *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois annelets du même.*

DE LA GRANGE. Cette famille est ancienne et distinguée. Jean de la Grange fut cardinal évêque d'Amiens et favori du roi Charles V. Etienne de la Grange, frère du cardinal, fut président à mortier au parlement de Paris, en 1373, et mourut le 16 novembre 1388. *De gueules, à trois merlettes d'argent; au franc-canton d'hermine.*

Il existe encore en Limosin une famille de la Grange, seigneurs et barons de Tarnac, de Gramat, de Comps, etc., maintenue dans sa noblesse, par M. Rouillé, intendant de Limoges, le 21 avril 1706, qui porte les mêmes armes.

DE LA GRANGE, en Flandre. Paul de la Grange, sieur de Vrelingheim, obtint des lettres de chevalerie, le 7 janvier 1589. *D'azur, à trois étoiles d'argent; au chef du même, chargé d'une tortue de gueules.*

DE LA GRANGE DE BILLEMONT, en Picardie, famille ancienne qui a justifié sa noblesse depuis l'an 1530. Elle remontait néanmoins bien au-delà de cette époque, puisque Gui de la Grange-Billemont fut reçu dans l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, en 1531, ce qui remonte l'ancienneté de sa famille à l'an 1430. *Losangé d'or et de sable; au franc canton d'argent, chargé de neuf croissants de gueules posés 1, 3, 2 et 3; à l'étoile de même en cœur.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE LA GRANGE, seigneurs de Montigny de Vesure, marquis d'Arquien, vicomte de Soulangis, seigneurs de Villedonné, du Fouilloy, etc., en Champagne et en Berry, maison ancienne et illustre, originaire du Berri, connue par filiation Jean de la Grange, qui vivait encore en 1442. Elle a donné un maréchal de France, un grand-maître de l'artillerie, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et des ordres du roi, des gouverneurs de provinces et de Paris, nombre d'officiers supérieurs, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, etc. Cette maison, déjà illustre par les grandes charges qu'elle occupait, s'acquit un nouveau degré de splendeur par le mariage, en 1665, de Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, avec Jean Sobieski, élu roi de Pologne, le 20 mai 1674. Le père de cette princesse, Henri de la Grange, marquis d'Arquien, fut créé cardinal en 1695. *D'azur, à trois renchiers d'or.* La branche d'Arquien brisait en cœur : *De sable, à trois têtes de léopard d'or*, qui est de GUYTOIS.

DE GRANGET DE MIONS, DE CHAMPREMONT, en Bresse, famille dont la noblesse remonte à Hugonin de Granget, vivant en 1430. *D'argent, au cheveron de gueules, accompagné de trois croissants d'azur.*

LE GRAS, Philippe le Gras, conseiller de la ville de Paris, le 2 août 1714, fut échevin de cette ville, en 1727. *Coupé d'azur et d'or, à trois rencontres de cerf, deux d'or sur azur et un de gueules sur or.*

LE GRAS DU LUART, au Maine, famille de robe, connue depuis Michel le Gras, seigneur du Luart et de Lausserie, lieutenant particulier de la ville du Mans en 1580, dont le fils, le petit-fils et l'arrière-petit-fils furent successivement conseillers au grand conseil. Cette famille compte aussi plusieurs officiers au service. La châtellenie du Luart, avec ses dépendances, fut érigée en marquisat, en faveur de François le Gras, baron du Tertre, intendant du Roussillon en 1723, par lettres-patentes du mois de janvier 1726, registrées au parlement le 7 juin 1726, par lesquelles il appert que cette famille est originaire de Champagne, et que Jean le Gras était, en 1416, gouverneur de Châlons. *D'azur,*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à trois rencontres de cerf d'or. Guillaume le Gras, échevin de Paris en 1540, portait les mêmes armes.

GRAS DE PRÉGENTIL, DU ROUSSET, en Dauphiné et en Provence, famille qui remonte à Jean Gras, vivant en 1406, et habitant Leval-Godemar, dont Claude Gras fut seigneur, ainsi que d'autres terres. *D'azur, au lion d'or; à trois barres de gueules, brochantes sur le tout.*

DE GRAS DE PRÉVILLE, en Provence. Cette famille, au sentiment de l'auteur de la critique du Nobiliaire de l'abbé Robert, est noble de race, et originaire d'Orange. Jean Gras, premier consul de cette ville en 1421, en est la tige. Cette charge ne pouvant être remplie que par des gentilshommes, conférait la noblesse à ceux qui ne l'avaient pas; Jean Gras fut choisi parmi les gentilshommes de la principauté d'Orange pour commander la noblesse que cet état envoya au secours de Marseille, assiégée par Alphonse, roi d'Aragon, en 1431. Jacques Gras, son fils, fut aussi premier consul la même année 1431. Jean et Jacques furent députés de la part des états d'Orange, vers Louis III d'Anjou, pour le complimenter.

L'abbé Robert, qui s'accorde sur l'origine de cette famille de la ville d'Orange, fait mention de Louis Grassi ou de Gras, père de Jacques, qui fut élu premier consul en 1428 et 1431. Ce Louis paraît être le même que le Jean Gras dont nous avons parlé plus haut. L'abbé Robert dit qu'il est nommé parmi les nobles du conseil de la ville d'Orange en 1383.

La Chesnaye ajoute un degré de plus en cette famille, en faisant Louis Grassi fils de Geoffroy Grassi, qu'il dit originaire de Messine. Cette famille a fourni des officiers-généraux de terre et de mer. Elle a obtenu les honneurs de la cour le 16 mai 1787, avec le titre de *marquis. Tiercé en bande; au 1 d'or; au 2 d'argent, à trois aiglettes essorantes de sable, la tête contournée, becquées, membrées et couronnées d'or; au 3 de gueules.* Devise : *Volabunt et non deficient, altiora petens.*

LE GRAS DE SECHEVAL ET DE LA CHASTIÈRE, en Ardennes. Cette famille, dont Pailliot donne les armoiries, a donné des officiers supérieurs, dont l'un,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

adjudant général à l'armée de Quiberon ; est mort de deux blessures qu'il a reçues dans cette bataille. *D'argent, à trois rencontres de cerf de gueules.*

LE GRAS DE VAUBERSEY, en Champagne, famille distinguée, qui tire son origine de Gilles le Gras, bourgeois de Troyes, anobli le 9 novembre 1376. Simon le Gras de Vaubersey, évêque de Soissons, a eu l'honneur de sacrer le roi Louis XIV, le 16 juin 1654. *D'azur, à trois roseaux d'or, surmontés chacun d'un besant du même ; au chef vairé d'or et d'azur.*

LE GRAS. Robert et François le Gras furent anoblis pour services, le premier en 1450, et le second en 1579.

DE LA GRASNELAYS DE LA JOSSARDAYS, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, connue par filiation depuis Jean de la Grasnelays, aïeul de Vincent de la Grasnelays, vivant en 1397. *D'azur, à trois casques d'argent, chacun enclos dans une couronne triomphale de sinople.*

GRAVIER DE VERGENNES, famille très-distinguée de Bourgogne ; elle remonte à Charles Gravier, lequel acquit un office de trésorier de France, dont les provisions sont du 23 janvier 1680.

Cette maison compte un ambassadeur en Suisse, en 1777 ; en Portugal, au mois d'octobre de la même année, et près de la république de Venise en 1782 ; un commandeur du Saint-Esprit, chef du conseil royal des finances, nommé, en 1755, ambassadeur à la Porte Ottomane, et, en 1771, en Suède ; nommé ministre des affaires étrangères en 1774, mort à Versailles le 13 février 1787 ; des magistrats distingués, et, de nos jours, plusieurs officiers de marque, entr'autres deux maréchaux de camp des armées du roi, chevaliers des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur, et de Saint-Jean de Jérusalem.

Armes : Parti, au 1 de gueules, à trois oiseaux essorants d'argent, les deux en chef affrontés ; au 2 de gueules, à la croix d'argent, chargée d'un écusson d'azur, surchargé d'un tournesol d'or, tigé et feuillé de sinople.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE GRAZAY, au Maine. Jean de Grazay, seigneur de Grazay, de Sarigny, Louvigné, la Tranchée, la Liziardière, eut pour fille Jeanne de Grazay, morte avant le 8 novembre 1464, femme de Jean de Champagné, chevalier, seigneur de la Montagne et de Rochechaude. *D'or, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné de gueules.*

GRÉARD, en Normandie, famille anoblie par charte du mois d'avril 1664, dans la personne de Louis Gréard, avocat au parlement de Normandie. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 croissants d'or, et en pointe d'un coq du même, crêté, barbé et membré de gueules.*

DE GREFEUIL, maison d'ancienne chevalerie du Languedoc, éteinte depuis plusieurs siècles, et dont était Sicard de Grefeuil, damoiseau, vivant en 1355, et dont le sceau gravé dans la planche VIIe. de l'Histoire de Languedoc, n°. 83, représente *une bande.*

GREGAINE, en Lyonnais. Jean Gregaine, seigneur de Chourigny, conseiller au présidial de Lyon et assesseur en la maréchaussée générale du Lyonnais, Forez et Beaujolais, fut élu échevin de Lyon en 1674. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une étoile du même.*

GRÉGOIRE D'ABLEVILLE, en Languedoc. Nicolas Grégoire, docteur, avocat, fut capitoul de Toulouse en 1585. Il acquit, par cette charge, la noblesse à ses descendants, qui furent maintenus en vertu du capitoulat le 30 septembre 1669. *D'azur, à l'aigle d'or, regardant un soleil du même, au premier canton.*

GRÉGOIRE DE BLANMARET ET DU POIRIER, en Artois, avocat-général au conseil de cette province en 1671, et conseiller en 1706. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 croissants du même.*

GRENET, au pays Chartrain. Jean Grenet, conseiller au bailliage et présidial de Chartres, épousa Anne Gueau, fille de Claude Gueau, avocat au parlement, et de Anne-Marguerite Mahon. Il en eut Jean-Etienne Grenet, Claude et Balthazard Grenet, Marie-Anne,

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

Jeanne-Françoise, Marie-Thérèse et Catherine Grenet. *D'argent, à la tierce d'azur en bande, accostée de quatre taux du même émail.*

GRENET DE FLORIMOND, famille ancienne, originaire de Lorraine, établie maintenant en Artois. Elle a donné plusieurs officiers de marque. *D'azur, au soleil d'or.*

GRENET DE GADIMETZ, DE FERMONT, DE WAUCOURT, en Picardie et en Hainaut. Cette famille est fort ancienne. Elle est alliée aux maisons de Boutry, de Fremin, de Beaulaincourt, de le Preud'homme, de Gherbode et autres, d'Artois, où les Grenet avaient de nombreuses possessions. Jean Grenet, écuyer, sieur de Bailes, fut conseiller à l'institution du conseil d'Artois; Pierre Grenet, écuyer, avocat fiscal au conseil, puis conseiller en 1554, décéda doyen des conseillers en 1585. *D'azur, à trois gerbes de blé d'or.*

GRENET, DE LA NOUE, DE LA MERLATIÈRE, en Poitou. Philippe Grenet, écuyer, seigneur desdits lieux, épousa, vers l'an 1580, Louise Buffeteau, dont il eut, entr'autres enfants, Renaude Grenet, mariée, vers 1600, à Claude Louvain, écuyer, seigneur de la Vergne. *De sable, au lion léopardé d'argent, lampassé et armé de gueules.*

GRENOBLE. *Voyez* DAUPHINÉ.

LE GRESLE. Jean le Gresle, seigneur de Beaupré, fut élu échevin de Paris en 1575. *D'argent, à la fasce d'azur, accompagnée en chef de deux étoiles de gueules, et en pointe de deux pensées au naturel, penchées à dextre et à sénestre.*

DE GREZ, en Brie. Guillaume de Grez, évêque et comte de Beauvais, pair de France, eut, en 1257, des démêlés avec les habitants de Beauvais, touchant les droits de communes, puis avec les maire et pairs de cette ville, ce qui l'obligea de la mettre en interdit le mercredi avant les Rameaux 1265. Il le leva à la considération du roi Saint-Louis, qui était à Beauvais le mercredi après Noël 1266. Il mourut à Paris, le 22 février suivant, que l'on comptait encore 1266, et fut enterré

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans sa cathédrale. *D'or, au dragon de sinople, langué de gueules.*

GRIFFON, famille ancienne, originaire du Poitou, et fixée à Saint-Jean-d'Angéli depuis plusieurs siècles. Elle remonte à Jean Griffon, habitant de cette ville, de libre condition, anobli par le roi Charles VII, le 4 août 1441. Cette famille a constamment servi, soit dans la magistrature, soit dans l'épée. *D'azur, au griffon d'argent.*

DE LA GRIFFONNIÈRE, seigneurs de Pirajoux, de la Charme, etc., en Bresse, famille dont le nom patronimique était *Louys*; Claude *Louys*, écuyer, seigneur de Cornier, vivant en 1534, est le premier de cette famille qui a eu le caractère de noblesse. Elle s'est éteinte vers le milieu du dix-septième siècle. *D'argent, à 3 couronnes de sinople.*

DE GRIFFOULES DE LENTILLAC, très-ancienne noblesse du Limosin, qui, lors de la recherche, a fait preuve depuis Pierre de Griffoules, vivant au mois d'août 1554. *Losangé d'or et d'argent.*

GRIGNART DE CHAMPSAVOY, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, connue filiativement depuis Jean Grignart, seigneur de Champsavoy, vivant en 1344. *De sable, à la croix d'argent, cantonnée de 4 croissants du même.* Devise : *Spes mea.*

DE GRIGNOLS DE CAUMONT, en Auvergne, famille ancienne, qui prouve une filiation suivie depuis Jean de Grignols, écuyer, qui, le 14 mars 1513, se maria avec demoiselle Marie de la Marthonie. *D'azur, à une tige de 3 épis entrelacés d'or.*

GRIGNON, en Bretagne. Jacques Grignon, sieur de la Grignonaye, conseiller au parlement de Bretagne, fut élu maire de la ville de Nantes en 1573. *D'argent, à 3 roses de gueules, boutonnées d'or.*

GRIGNON, village de Bourgogne, à deux lieues de Semur, en Auxois, qui a donné son nom à une ancienne maison de chevalerie éteinte depuis long-tems. Alixant de Grignon, étant en minorité, avait cédé le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

château de Grignon au duc de Bourgogne : elle avait épousé Guy, seigneur du Trembloy, chevalier.

GRIGNON DE LA PELISSONNIÈRE, au Maine, famille issue d'ancienne chevalerie, originaire de Bretagne. Henri et Eon Grignon rendirent hommage au vicomte de Rohan l'an 1396. Jean Grignon de la Foresterie fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1572. *De gueules, à trois clefs d'or.*

GRILLET DE TAILLADES, barons de Brassac, de Saint-Trivier, au comtat Venaissin, en Bresse et en Normandie. Les auteurs ne s'accordent point sur l'origine de cette famille. Nostradamus la croit originaire de Bretagne ; Goussencourt prétend qu'elle vient de Naples, et qu'elle s'est répandue à Gênes, en Provence, en Bretagne et à Venise ; enfin, la Chenaye la fait venir de la ville de Quiers, en Piémont. Mais de toutes ces présomptions, on doit s'en tenir au sentiment de Guichenon, qui avance avec plus de certitude que cette famille est originaire de Bresse, où elle est connue par titres et sans aucune trace d'anoblissement depuis 1460. Cette maison a donné un premier chambellan du duc de Savoie, un colonel général de l'infanterie française pour le pape au comtat Venaissin, des capitaines de cinquante hommes d'armes des ordonnances au service des rois de France, nombre d'officiers supérieurs, etc., etc. La petite ville de *Saint-Trivier*, en Bresse, fut inféodée avec titre de comté, par lettres d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, du 8 janvier 1575, à Marie de Gondi, veuve de Nicolas de Grillet, seigneurs de Pomiers, dont le fils aîné, Philippe de Grillet, en reçut l'investiture le 16 mai 1580. Les *baronnies* de Brissac et de Pomiers ont appartenu à cette famille. *De gueules, à la fusce ondée d'or, accompagnée en chef d'un lion léopardé d'argent, et en pointe de trois besants bien ordonnés du même.*

GRILLET DE LA SARDIÈRE, en Bresse, branche bâtarde de la famille précédente. Elle a été formée par Jacques Grillet, protonotaire apostolique, chanoine de l'église collégiale de Bourg, prieur et seigneur d'Innimont, en Bugey, fils aîné d'André Grillet, seigneur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Beissey, et de la Sardière, et d'Anne Colomb. Il eut de Jeanne Gaudillon, sa maîtresse, un fils naturel, nommé Jacques Grillet, seigneur de la Sardière, sergent-major de la citadelle de Bourg, qui fut légitimé du consentement de Charles-Maximilien Grillet, comte de Saint-Trivier, par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, le 6 mars 1579. Il fut confirmé dans sa légitimation par Henri IV, lors de la réduction de la Bresse, et déclaré noble par le roi Louis XIII, en 1614. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois grillets du même, et surmonté d'un croissant d'argent.*

DE GRIMAUD, et non *Grimod*. Jacques de Grimaud fut échevin de la ville de Lyon en 1569; François de Grimaud le fut aussi en 1608. *D'or, au chevron de gueules, chargé d'une croisette et de deux mouchetures d'argent; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DE GRIMOARD-DE-BEAUVOIR-DU-ROURE, barons de Bannes, de Barjeac, de Grisac, de Florac, et des états du Languedoc, comtes du Roure, par lettres du mois de janvier 1608, barons de Beaumont et des états du Languedoc, comtes et vicomtes de Brison, marquis du Roure, une des plus anciennes et des plus illustres maisons du royaume, originaire du Viennois, où elle florissait dès l'an 1000, établie dans le Gévaudan et le Vivarais, où elle possède la terre, le nom et les armes du Roure depuis le douzième siècle; revêtue, en Dauphiné, de la mistralie des comtes de Vienne dès l'an 1038, suivant Chorier, Valbonnais, etc., et dont un des auteurs, Raoul du Roure, fut nommé par le roi saint Louis, en 1250, haut bailli du Gévaudan, après Béraud de Mercœur. Au rapport de D. Vaissète, Guillaume de Beauvoir, VIe. du nom, chevalier, seigneur, du Roure, de Bannes, etc., épousa Urbaine de Grimoard, arrière-petite-fille de Guillaume de Grimoard, seigneur de Grisac et d'Amphelise de Sabran, sœur de saint Elzéar, père et mère du pape Urbain V. Urbaine était fille et héritière d'Antoine de Grimoard, seigneur de Verfeuil, Grisac, Bellegarde, Randon, etc., qui testa en 1494. Depuis cette époque, et non avant, les Beauvoir du Roure ont fait précéder leur nom de celui de Grimoard, et les deux maisons se sont confondues, ce qui les a fait souvent confondre par les généalogistes, à

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

l'égard des tems antérieurs à cette alliance. La maison de Grimoard, qui s'est ainsi fondue et perpétuée dans celle de Beauvoir, était fort ancienne. Pons et Vidal de Grimoard souscrivirent le serment de fidélité fait l'an 1197, par les habitants de Moissac, à Raymond VI, comte de Toulouse. Le même Pons est nommé comme témoin de l'hommage que fit, en 1239, le comte de Valentinois, au comte de Toulouse, pour divers fiefs du Vivarais.

Cette maison a donné des lieutenants-généraux et des maréchaux de camp des armées, des chevaliers de l'ordre du roi, un chevalier du Saint-Esprit, des gouverneurs de places, des chevaliers et dignitaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, depuis l'an 1551, deux comtes de Lyon en 1209 et 1460, etc. Elle a obtenu les honneurs de la cour les 29 mars 1759, 26 juillet 1760, 15 mai 1778, 5 décembre 1779 et 12 février 1783, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules, qui est DE BEAUVOIR; aux 2 et 3 de gueules, à l'émanche d'or de quatre pièces, mouvante du chef, qui est DE GRIMOARD; sur le tout d'azur, au chêne d'or, à quatre branches passées en sautoir, qui est DU ROURE.

La branche des comtes du Roure, marquis de Grisac, écartèle en outre de Montlaur, de Maubec, et de Gévaudan ancien.

DE GRIMOUVILLE, marquis de Mailleraye, barons de la Lande d'Airou, de la Lande Patry et de Larchant, seigneurs de Martragny, etc., etc., maison d'ancienne chevalerie de Normandie, et l'une des plus distinguées de cette province, qui a pris son nom d'une terre située près de Coutances, où l'on comptait cent quarante-un feux et un petit port de mer très-fréquenté : elle est connue par les monuments historiques depuis Robert et Nicolas de Grimouville, qui, l'an 1096, accompagnèrent Robert Courte-Heuse à la conquête de la Terre-Sainte, et établit sa filiation par titres depuis Guillaume de Grimouville, seigneur de Grimouville, vivant vers l'an 1280. Cette maison a produit deux généraux, deux chevaliers du Saint-Esprit, conseillers d'état et gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, l'un chambellan de sa majesté et capitaine de cent archers de sa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

garde, l'autre colonel de six cents chevau-légers et mestre-de-camp d'un régiment de cuirassiers de six compagnies de pied; un gentilhomme ordinaire de la chambre, colonel des bans et arrières-bans de Normandie; trois gouverneurs de places; un capitaine de cinquante hommes d'armes; cinq chevaliers de l'ordre du roi avant l'institution de celui du Saint-Esprit; un grand-maître des eaux et forêts du Côtentin, et nombre d'officiers supérieurs et de capitaines, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De gueules, à trois étoiles de mer* (1) *d'argent.* Supports et cimier : trois sirènes, tenant chacune un miroir. Devise : *Timor Dei, nobilitas.*

GRINART, en Artois. Renaud Grinart, auteur de cette famille, procureur-général au conseil d'Artois à son institution, fut, en 1532, lieutenant au gouvernement d'Arras. *D'argent, à 3 tours d'azur.*

GRIPIÈRE DE MONCROC, en Agenois, en Normandie et en Bresse. Cette famille paraît originaire de l'Ile de France, et tirer son nom de la terre et seigneurie de Gripière, près Pontoise. Elle prouve une filiation suivie depuis Tassin de Gripière, écuyer, seigneur de Collemont, en Bourgogne, vivant vers 1500 avec Marguerite de Pouilly, sa femme. Cette famille a donné un capitaine de cent hommes d'armes en 1538, divers capitaines de compagnies d'ordonnance et de chevau-légers, des chevaliers de Saint-Louis, etc. *De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre molettes d'éperon d'or.*

GRISSON DE VILLEBOUSIN, en Orléanais. Noble homme Nicolas Hatte, écuyer, et demoiselle Esperence Bourdineau, son épouse, rendirent aveu et dénombrement à demoiselle Radegonde Picot, veuve de défunt noble homme Robert Grisson, seigneur de Villebeau, grand-prévôt de France; ladite Picot stipulant par Me. Laurent le Mercier, procureur de Jean Grisson, écuyer, conseiller du roi, contrôleur-général de son ar-

(1) On a mis, par erreur, *de gueules, à trois étoiles d'or,* dans le tome XVI, page 104 du Nobiliaire. Les étoiles du blason de la maison de Grimouville sont une espèce de petit poisson à cinq branches ou queues, et non pas des étoiles prises dans l'acception ordinaire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

genterie, et de noble homme Me. Charles Grisson, lieutenant du grand prévôt de France, etc. le dernier juillet 1598. Robert Grisson avait été pourvu, le 28 août 1570, de l'office de secrétaire du roi, qu'il avait résigné en 1584. *D'argent, à la gerbe de sable.*

DE GRIVEL D'OUROUER, vicomtes d'Antrein, comtes et marquis d'Ourouer, noblesse ancienne et des plus distinguées des provinces, de Bourbonnais et de Berry. Elle remonte, par preuves filiatives, à Jean de Grivel, père d'autre Jean, qui reçut en don, de Louis, duc de Bourbon, comte de Clermont, grand-chambrier de France, la terre et maison forte de Grossoves, avec haute, moyenne et basse justice pour lui et ses descendants, en considération de ses services et de ceux de son père. Dans les lettres-patentes de ce don, datées du mois de février 1364, et ratifiées par d'autres du mois d'avril 1365, ce prince le qualifie son amé et féal chevalier, conseiller et bailli du Bourbonnais. Il servait dans les armées du roi Charles VI, en 1386 et 1387, en qualité de chevalier, avec un autre chevalier et dix-huit écuyers. Cette maison a donné des généraux, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des capitaines d'hommes d'armes des ordonnances, etc. *D'or, à la bande échiquetée d'argent et de sable.*

GROBERT, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de François Grobert, conseiller-secrétaire des commandements et finances, commis à la chancellerie et secrétaire de la légation lorraine en cour de France, par lettres expédiées à Lunéville, le 1er. février 1737. *D'azur, à 3 licornes d'or, celles en chef affrontées, accompagnées en cœur d'un croissant d'argent.*

LE GROING, maison d'ancienne chevalerie du Berri, qui florissait dans cette province dès l'an 1192. Elle établit sa filiation depuis l'an 1261, et a formé plusieurs branches; 1°. les seigneurs de Villebouche, marquis de Treignac; 2°. les seigneurs de la Maison-Neuve; 3°. les seigneurs de la Pouvrière, barons de Grisse-Gouet, éteints peu après 1532; 4°. les seigneurs de la Romagère. Cette maison a fait les preuves pour les honneurs de la cour. Elle a donné un grand-maître de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'artillerie de France, des chambellans et gentilshommes ordinaires de nos rois, des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, des gouverneurs de places et deux ambassadeurs, ainsi qu'un grand nombre d'officiers de tous grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, à trois têtes de lion arrachées de gueules, couronnées d'or; au croissant d'azur en abîme.*

GROLLIER, marquis de Treffort, très-ancienne famille du Lyonnais, que quelques-uns prétendent originaire de Véronne, en Italie. On pourrait la dire avec plus de fondement, originaire de France et issue d'Adam Grollier, anoblie en 1394. Elle est connue dans l'échevinage de la ville de Lyon depuis Etienne Grollier, qui fut élu échevin en 1495. Antoine Grollier le fut en 1509, Claude Grollier en 1522, François Grollier en 1546, François Grollier en 1569, Georges Grollier en 1575, Antoine Grollier, sieur de Servières, receveur-général des finances, en Dauphiné, en 1578. François Grollier fut pourvu d'un office de secrétaire du roi, le 8 avril 1552. Il résigna cet office le 17 février 1566, à condition de survivance, à Antoine Grollier, son fils. Cette famille a fourni plusieurs officiers de marque, un ambassadeur auprès du duc de Savoie, en 1588, etc. *D'azur, à trois besants d'or, surmontés chacun d'une étoile du même.*

DE GROOTE, aux Pays-Bas. Nicolas de Groote Drossard de Deurne, Borgerhout, etc. obtint le titre de chevalier, une couronne au lieu d'un bourlet et deux léopards pour supports, par lettres du roi Charles II, données à Madrid, le 12 mai 1688.

Guillaume de Groote, seigneur de Drumez, fut créé chevalier par lettres de l'an 1459. *D'argent, à la croix d'azur, cantonnée de 12 merlettes de sable.*

LE GROS DE VOUGÉCOURT ET D'ERINANT, en Champagne. Cette famille s'est divisée en plusieurs branches.

La première doit son origine à noble Nicolas le Gros, capitaine du château et citadelle de Coiffy, en 1545, sous le gouvernement de M. d'Aumont. Ses descendants furent prévôts de Villard-le-Pautel et de Bourbonne-les-Bains. Cette branche s'est alliée à la maison de Bonnet, dans la personne d'Agnès le Gros, femme de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Joseph de Bonnet, écuyer, capitaine d'infanterie; et à celle de Saint-Vaubert, dans la personne de Barbe le Gros, qui épousa Claude d'Etretry, écuyer, seigneur de Saint-Vaubert; puis à celle de Bonnefoy de Voisey, par le mariage de Sara le Gros, avec M. de Bonnefoy de Voisey, dont le fils fut conseiller au parlement de Besançon.

Noble Nicolas le Gros, capitaine du château et citadelle de Coiffy, avait deux frères; l'un, nommé Eutrope le Gros, fut prédicateur du roi; l'autre fonda la branche de Vougécourt et d'Epinant, de laquelle descendent :

Jean le Gros, doyen des avocats du conseil, et secrétaire du roi, mort en 1682. Il eut pour fils :

Etienne le Gros, seigneur de Vougécourt et de Confevront, pouvu d'une charge de secrétaire du roi, au parlement de Besançon, le 24 mai 1694. Il épousa, le 10 février 1714, Marie-Anne de Gastineau, qui le fit père de :

Sébastien le Gros, écuyer, seigneur d'Epinant, Confevront, Chaumondel, etc., qui épousa, le 5 mars 1736, Anne-Marie Baudot, fille de François Baudot, écuyer, capitaine de cavalerie, maréchal-des-logis des gendarmes écossais du roi. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Richard le Gros, écuyer, né en mars 1747; marié, en juin 1787, à Rose-Marguerite Mariet, et décédé sans hoirs, le 10 ou 11 juin 1796;

2°. Jean-Sébastien, dont l'article suivra;

3°. Marie-Etiennette le Gros d'Epinant, demoiselle, née le 23 février 1737, mariée, le 19 septembre 1780, à messire Humblot d'Hauteville, conseiller aux bailliage et présidial de Langres, décédée sans hoirs le 20 septembre 1816;

4°. Jeanne le Gros de Darnax, demoiselle, née le 4 août 1739, décédée sans hoirs le 15 février 1817;

5°. Françoise-Gabrielle-Emmanuel-Elizabeth le Gros d'Egremont, demoiselle, née le 6 août 1748, mariée, le 6 décembre 1786, à messire Cyprien Tugnot de la Noye, écuyer, garde de Monsieur, actuellement Louis XVIII, décédée le 26 mars 1800;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

6°. Anne-Elisabeth le Gros, demoiselle, née le 17 juillet 1758, mariée, le 17 mars 1793, à messire Etienne-Jacques Besancenet, écuyer.

Jean-Sébastien LE GROS D'EPINANT, chevalier, né le 13 juillet 1753, marié, en décembre 1787, à demoiselle Anne Martin, décédé le 11 novembre 1796; dont il eut six enfants, qui suivent :

1°. Georges-Hector le Gros d'Epinant, né le 6 décembre 1792, mort officier d'infanterie à l'armée de Portugal, au mois de septembre 1811;

2°. Jean-Sébastien le Gros, chevalier d'Epinant, né le 11 avril 1797;

3°. Marie-Joséphine le Gros d'Epinant, née en mai 1790, mariée à Nicolas Chaudron, le 3 décembre 1811;

4°. Jeanne le Gros d'Epinant, née le 5 juin 1795, mariée à Achille-Honoré Guyot de Leuchety, écuyer, le 19 août 1819.

Armes : d'argent, au lion au naturel, armé et lampassé de gueules, et accompagné en pointe d'un croissant d'azur.

GROSOURDY, seigneurs de Saint-Paër, du Chastel, etc., en Normandie, famille anoblie en 1574. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée d'un croissant et de deux étoiles mal ordonnés du même.*

GROSPRÉ, en Artois. Jean du Grospré, écuyer, avocat fiscal au conseil d'Artois, en 1604, puis conseiller en 1609, enfin président dudit conseil, en 1624, est l'auteur de cette famille. *D'hermine, à la croix ancrée de gueules.*

DE GROULART, seigneurs de Hazinelle, du Sart, des Autés, etc., en Champagne; famille d'ancienne extraction, prouvant une filiation suivie depuis noble homme Jean de Groulart, seigneur d'Andrimont, qui, le 5 décembre 1481, rendit foi et hommage pour ses biens, relevants de l'église de Liége. *D'azur, à trois étoiles d'or.*

DE GROULT DE BEAUFORT. Cette famille a été anoblie, par le collier de Saint-Michel, accordé, en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1658, à Jacques de Groult, sieur de Beaufort, qui avait été choisi, en 1649, de l'avis de la reine Anne d'Autriche, dont il éprouva les bontés, pour enseigner au roi les exercices de guerre. Son fils, François de Groult, commissaire des guerres, ayant été inquiété, en 1706, par les commis aux recherches des usurpateurs de noblesse, il obtint des lettres-patentes qui lui permettent et à ses descendants de continuer à porter la qualité d'écuyer, et de jouir des priviléges de la noblesse. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.*

DE GROUSSET, en Normandie, branche puînée des seigneurs d'Estouteville, fondée par Samson d'Estouteville, seigneur de Grousset, de Saint-Aubin, etc., vivant en 1216, troisième fils de Robert III, sire d'Estouteville, et de Leonelle de Rames. Les descendants de Samson ont retenu le nom de *Grousset*, et se sont éteints vers l'an 1400.

GROUT. Cette famille, ni celle de Groult de Beaufort, n'ont aucune analogie avec la maison de Groot, en Hollande, dont était le célèbre Grotius. Cette famille est ancienne en Bretagne; elle est connue parmi les principaux habitants de Saint-Malo, depuis plusieurs siècles. Cependant, lors de la recherche de la noblesse, elle n'était pas tellement ancienne dans ce corps qu'elle ne fût inquiétée. On voit en effet, par les registres de la réformation, que Pierre Grout, sieur de la Ville-Jaquin, s'est désisté et départi de la qualité de noble par lui prise, et a payé 100 livres le 22 septembre 1668.

Ce Jacques est auteur de diverses branches établies en Bretagne, sous les noms de Volembert, de la Motte et de Beauvais. Il avait un frère, Bernard Grout de la Corderie, qui a fait la branche dite des marquis de Saint-Paër, en Normandie.

Ces diverses branches ont occupé des charges de gentilshommes ordinaires de la chambre de nos rois, et des offices de judicature, qui les ont consolidées dans leur noblesse. Cette famille s'est rendue recommandable par ses services militaires. Elle compte plusieurs officiers de marque de terre et de mer, décorés de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle a donné des maréchaux de camp et brigadiers des armées du roi, et un chef d'escadre, dans la personne du chevalier Grout de Saint-Georges. *Écartelé, aux 1 et 4 de sable, à trois têtes de léopard d'or; aux 2 et 3 d'argent, à trois fusées de gueules.*

GROZON, terre considérable, située près de Poligny, en Franche-Comté, a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, éteinte dans celle de Scey, au milieu du quinzième siècle.

Guillaume, maire de Grozon, est nommé dans une charte de l'église de Besançon de l'an 1148. Cette charge de maire de Grozon était héréditaire dans sa famille. *Coupé, émanché d'or et d'azur de quatre pièces.*

DE LA GRUE DE LA GUERCHE, DE LA HUDIÈRE, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Hamon la Grue, dont il est fait mention dans une lettre de Jean, évêque de Dol, relatant plusieurs donations faites à la Vieuville de l'an 1200. Cette famille prouve une filiation suivie depuis Thomas de la Grue, vivant en 1435. *D'azur, à la grue d'argent, becquée et membrée d'or.*

DE GRUEL, maison d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne, où elle s'est éteinte antérieurement à la dernière réformation, faite en 1668. Raoul de Gruel est nommé comme témoin dans l'acte d'une donation faite l'an 1170, par Roland de Dinan à l'abbaye de Marmoutiers. Le même Raoul, Jean de Gruel, et Guillaume de Gruel, fils de Raoul, sont nommés dans une lettre de Jean, élu de Dol, pour le prieuré de Lehon, de l'an 1197. Robert de Gruel fut témoin d'une donation faite au monastère de la Vieuville, vers l'an 1196, par Guigues le Chobar, allant à la Terre-Sainte. Les marquis de la Frette, seigneurs de Warty, en Normandie, qui ont donné un maréchal de camp, en 1644, des conseillers d'état et un chevalier du Saint-Esprit, paraissent être une branche de cette ancienne maison. *D'argent, à trois fasces de sable.*

DE GRUEL DE BOISEMONT, en Normandie, noblesse issue d'ancienne chevalerie de cette province, dont était Guy de Gruel, chevalier, du bailliage de Côtentin,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui, en cette qualité, comparut au ban de la noblesse convoqué l'an 1271. Cette famille a été maintenue par Montfaut, en 1463, et lors de la dernière recherche, le 14 avril 1666. *D'azur, à trois grues d'argent.*

DE GRUEL DU SAIX, DE FONTAGIER, en Dauphiné. Pierre Gruel, président unique au parlement de Grenoble, en 1461, est, suivant Chorier, la tige de cette famille. Antoine de Gruel et Guicharde de Baronnat, sa femme, vivaient en 1458. *De gueules, à trois grues d'argent.* Devise : *Vigilantia.* La branche de Fontagier brisait d'*un chef d'azur, chargé de 3 croissettes d'argent.*

GRUGET. François Gruget, trésorier de France à Poitiers, fut élu maire de cette ville en 1600. *De gueules, à la fasce d'argent, chargée d'un vol de sable, et accompagnée en chef d'un soleil d'or, et en pointe d'une rose d'argent.*

DE GRUY, DE LA FOLIE, DE CHOISAY, etc., etc., en Champagne, famille qui remonte filiativement à Edmond de Gruy, écuyer, vivant en 1518. *Parti d'azur, au 1 à 3 pals d'or; au second d'azur, à une étoile d'argent, soutenue d'un croissant du même; au chef d'or chargé de trois pals de gueules.*

GRUYN, seigneurs du Bouchet, de la Celle, en l'Ile de France. Cette famille, divisée en deux branches, éteintes en 1763, avait pour auteur Pierre Gruyn, secrétaire du roi, et receveur-général des finances de Lyon, mort le 16 août 1680. Elle a donné des magistrats à la chambre des comptes et au grand conseil, ainsi qu'un conseiller d'état. *D'or, à trois hures de sanglier de sable.*

GUALY, barons de Saint-Rome, en Rouergue. D'Hozier, dans le cinquième registre de son Armorial général, donne la généalogie de cette famille, depuis Bérenger Gualy, chevalier, vivant en 1262. Jean Gualy fut pourvu de l'office de conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 16 juillet 1627. Il décéda dans cet office, avant le 19 mars 1632.

Louis Gualy fut pourvu d'un même office, le 14 fé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vrier 1646. Il obtint ses lettres d'honneur, le 10 décembre 1666, registrées à l'audience, le 22 du même mois. On ignore si ces deux secrétaires du roi, dont l'Armorial ne fait pas mention, sont de cette famille. Elle a donné beaucoup d'officiers dans les armées du roi. *D'or, à la bande d'azur, chargée de trois roses d'argent, et accompagnée de dix losanges de sable, couchés en bandes, 2 et 3 en chef, et 3 et 2 en pointe.*

DE GUAST DE SAINT-SAVOURNIN, de Montmirail, au Comtat-Venaissin, marquis de Montgauger, et seigneurs de Lussault, en Touraine, maison des plus anciennes du Comtat. Elle est connue dans ce pays depuis Bertrand de Guast, chevalier, du bourg de Thor, au diocèse de Cavaillon, vivant le 9 novembre 1297, et prouve une filiation suivie depuis Alfant de Guast, damoiseau, qui obtint, le 26 avril 1392, la liberté de prendre les eaux de la rivière de Sorgues pour arroser les prairies qu'il possédait dans le territoire de Thor.

La châtellenie de *Montgauger*, en Touraine, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de janvier 1623, registrées au parlement, le 25 mai 1627, et en la chambre des comptes, le 18 mars 1634. *D'azur, à cinq besants d'or, 2, 2 et 1.*

DU GUÉ. Jean du Gué, valet de chambre du roi, fut pourvu de l'office d'héraut d'armes des ordres du roi, le 26 février 1586. Il le résigna, en 1611, à François du Gué, son neveu. *D'azur, au cheval gai d'or; au chef du même, chargé d'un trèfle de gueules.*

DU GUÉ. Jean du Gué fut quartinier de la ville de Paris, en 1561. Nicolas du Gué était échevin de la même ville en 1558. *De gueules, chapé d'argent; à deux grappes de raisin pamprées de pourpre.*

DU GUÉ, en Bretagne, vicomtes de Mejussaume par lettres de 1570 et de 1573, registrées le 26 mai 1574. Cette famille, qui n'existait plus lors de la recherche, était fort ancienne dans cette province. Guillaume et Eon du Gué servaient, en qualité d'écuyers, dans la compagnie de Bertrand de Guesclin, connétable de France, qui fit montre à Pontorson, le 1er mai 1371. *D'argent, à la croix engrêlée de sable.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GUEAU, au pays Chartrain.

Jean *Gueau*, élu en l'élection de Chartres, épousa Geneviève de Saintes, fille de René de Saintes, et de Françoise le Rebours. Il en eut :

1° Claude, qui suit ;
2° Jean Gueau, chapelain du collége de Boissy ;
3° Marie Gueau, femme de Jean du Val, élu à Chartres ;
4° Geneviève Gueau, femme de Jean Belet, avocat en l'élection de Chartres.

Claude *Gueau*, avocat au parlement, épousa Françoise du Marchais, dont est issu :

Claude *Gueau*, avocat au parlement, marié avec Anne-Marguerite Mahon. Leurs enfants furent :

1° Marie-Catherine Gueau, femme de Jacques Bouvart, receveur-général du Dauphin ;
2° Anne Gueau, femme de Jean Grenet, conseiller au bailliage et présidial de Chartres.

Armes : D'azur, à une colombe au naturel, posée sur un gui de chêne de sinople en fasce, vers le bas de l'écu.

GUEAU DE REVERSEAUX, en l'Ile de France. Cette famille a pour auteur Jacques-Etienne Gueau, seigneur de Reverseaux, célèbre avocat au parlement de Paris, lequel acheta un office de secrétaire du roi, en 1737. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix de Jérusalem d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un gui de chêne d'or ; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent.*

DE GUEFFAULT, noblesse d'ancienne chevalerie, originaire du Poitou. Jean Gueffault, vivant en 1450, fut père d'Antoine Gueffault, seigneur d'Argenson, marié, le 20 janvier 1476, avec Marguerite d'Aloigny, fille de Galehaut d'Aloigny, chevalier, seigneur de la Groye et d'Ingrande, maître d'hôtel de Louis XI, gouverneur et capitaine de la ville et vicomté de Châtellerault, en 1482. Il fut probablement père de François Gueffault, chevalier, seigneur d'Argenson et de Bellême, qui, de Marguerite de Coué, sa femme, eut Jeanne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Gueffault, héritière d'Argenson, qu'elle porta en mariage, le 9 octobre 1538, à Jean de Voyer, IIIe du nom, seigneur de Paulmy, de la Roche de Gennes, etc., chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre. *D'argent, à la fasce de sable.*

GUEHENEUC, seigneurs de la Villeneuve, de la Barre, du Boishux, etc., en Bretagne, famille d'ancienne extraction, connue depuis Perrin Gueheneuc, compris dans la montre de Thibaud, sire de Rochefort, qui eut lieu le 20 décembre 1354. Cette famille prouve une filiation suivie depuis Robert Gueheneuc, vivant en 1416. *D'azur, au lion léopardé d'argent, surmonté de 2 fleurs de lys du même.*

DE GUEMADEUC, marquis de Guemadeuc, barons de Calac, maison d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne, dont le nom primitif était *Madeuc.* Elle l'a précédé, vers le quatorzième siècle, du nom de *Gué*, qui est celui d'une seigneurie qu'elle a possédée de tems immémorial. Ces copulations de noms ont été fréquentes aux douzième et treizième siècles, lorsque l'usage des noms n'était pas encore généralement fixé. On en a des exemples dans les maisons de la Roche-Foucault, de la Tour-Landry, de Château-Guillaume, et mille autres dont l'énumération nous conduirait hors des bornes que nous prescrit le plan de cet ouvrage.

Thomas Madeuc, chevalier, est nommé avec cette qualité dans un acte du mois de mars 1272 et dans un autre de l'an 1276, où il est représenté à cheval, armé d'une épée haute et d'un bouclier.

Guillaume Madeuc, chevalier, servit en cette qualité dans la compagnie de Jean de Tournemine, sous le gouvernement de Fouques de Laval, chevalier, capitaine souverain et général en Anjou et au Maine. Cette compagnie fit montre à Saint-Arnoul, en Iveline, le 21 novembre 1356. Cette maison a donné des chevaliers, bannerets et des personnages revêtus des premières charges au service des ducs de Bretagne; et depuis la réunion de ce duché à la couronne, des lieutenants-généraux des armées du roi, des chevaliers de l'ordre, des gouverneurs de places, etc., etc. Sébastien de Guemadeuc est mort évêque de Saint-Malo, le 4 mars 1702

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De sable, au léopard d'argent, accompagné de six coquilles du même.

GUENICHON DE L'ESTIGNY, d'Arentières, en Champagne, famille ancienne, qui prouve une filiation suivie depuis Alexandre Guenichon, écuyer, lieutenant des gendarmes du maréchal de Gyé, vivant en 1506. *D'azur, au pont d'argent, bâti sur une rivière ondée du même, maçonné de sable.*

DE GUENOUR, seigneur de la Huttière, de Villeoger, etc., en Bretagne, famille d'ancienne extraction, connue depuis Yvon de Guenour, sieur de Lusserie et de la Huttière, vivant en 1399. *D'argent, au lion de sable, armé et couronné d'or, lampassé de gueules.*

DE GUER DE LA PORTE NEUVE, DU PONTCALLEC, famille d'origine chevaleresque, de la province de Bretagne, connue depuis Guillaume de Guer, vivant en 1300. *D'azur, à sept macles d'or; au franc canton d'argent, fretté de gueules.*

GUÉRARD, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Nicolas Guérard, de Pont-à-Mousson, par lettres à lui expédiées à Lunéville, le 29 mai 1723. *D'azur, à la colombe d'argent volante, tenant en son bec un rameau d'olivier au naturel; coupé d'argent, à trois croisettes fichées de gueules.*

GUERARD, en Artois, Paul Guerard, procureur-syndic de la ville d'Arras, conseiller au conseil d'Artois, en 1687, mourut en 1707. Charles-Louis Guerard, sieur de Razincourt, son fils, fut conseiller audit conseil, en 1707. *De gueules, à trois croissants d'or.*

DE GUERCHEVILLE. *Voyez* GUYON.

DE GUÉRIN DE FUVEAU, en Provence, famille de robe, qui date, dans l'ordre de la noblesse, depuis François Guérin, conseiller au parlement de Provence, en 1580. *De gueules, à la colombe essorante d'argent, becquée et membrée d'or.*

GUERIN. Jean Guerin était conseiller au parlement de Paris, en 1214. *De gueules, au sautoir grêlé d'or,*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cantonné de quatre bustes de femme au naturel, coiffés d'or.

GUERIN, en Lorraine. Claude Guérin, dit le capitaine La Marche, demeurant à Noyers, fut anobli par lettres du grand duc Charles, données à Bar le dernier octobre 1605, et confirmées par Henri II, son successeur, le 21 novembre 1609. Cette famille a fourni un général de cavalerie au service de l'empereur Charles VI, gouverneur de Neuhaus, en Bohême.

Remy Guerin fut créé *baron*, le 16 août 1725, sous le titre de baron de *la Marche*; et le 9 août 1755, la terre de Has fut érigée en *comté*, sous le titre de comté de *Has-la-Marche*, en Voivre, en faveur de son fils. *De gueules, au dextrochère d'argent, tenant une épée du même, garnie d'or; au chef du même, chargé d'une tête de léopard d'azur, allumée et lampassée d'or.*

DE GUERIN DE POISIEUX, DE LA ROCHE, DE CHAPPES, DE SAINTE-CROIX, en Champagne, et de TARNAULT, en Picardie, famille d'ancienne chevalerie, originaire de Bretagne où elle était connue depuis Jean Guérin, qui se trouve au nombre des écuyers de la compagnie du connétable Bertrand du Guesclin, qui fit montre à Caen, le 1er. décembre 1370. Cette famille prouve depuis son établissement en Champagne une filiation suivie depuis François de Guerin, chevalier, seigneur de Poisieux, lieutenant du maréchal de Montmorenci et capitaine des ville et château de Saint-Malo, vivant en 1521, ainsi qu'il est prouvé par une commission en parchemin à lui donnée le 9 mars de cette année, à l'effet de faire assembler les nobles de l'évêché de Dol, etc. *D'or, à trois lionceaux de sable, armés, lampassés et couronnés de gueules.*

DE LA GUERIVIÈRE. *Voyez* DU PIN.

DE GUERMEUR DE LEZERGON, en Bretagne. Cette famille est connue depuis Guillaume de Guermeur, témoin au serment de fidélité prêté au duc de Bretagne, par Hervé du Pont, et Hervé de Trevaloet, pour la garde du Pont-Labbé, le 21 septembre 1384; c'est peut-être le même que Guillaume de Guermeur vivant en 1400, depuis lequel cette famille prouve une filiation

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

suivie. *De gueules, à 6 annelets d'argent; accompagnés de trois losanges du même en fasce.*

GUERRIER. Emile Guerrier, fut quartinier de Paris en 1562. Guillaume Guerrier fut échevin de la même ville en 1576. *D'or, au laurier à trois branches terrassé de sinople; au chef de gueules, chargé de deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir.*

Il y a eu une famille de ce nom en Lyonnais, qui a donné un grand nombre d'échevins de la ville de Lyon, depuis Etienne Guerrier, qui fut élu en 1393. On ignore si cette famille a quelqu'affinité avec la précédente ou avec celle qui suit.

GUERRIER DE BEAUFORT, en Languedoc. Nicolas Guerrier, bourgeois de Toulouse, y fut capitoul en 1522. Il est l'auteur de cette famille. Guillaume Guerrier, marchand, fut capitoul de la même ville en 1594. *D'azur, au cœur d'or, accompagné de trois aigles du même.*

DU GUESCLIN, en Bretagne. Cette maison réunit à l'ancienneté tout ce que de grandes possessions, des alliances illustres, des services rendus à l'état, et des dignités qui en sont la récompense, peuvent donner d'éclat. L'historien des grands officiers de la couronne présume qu'elle peut avoir pour fondateur Richer, qui vivait au commencement du onzième siècle, et fit bâtir, vers l'an 1030, le château de Richeust ou Richer, dans la paroisse de Saint-Meloir.

Cette maison, qui a fait les preuves pour les carrosses, a formé plusieurs branches : 1°. les seigneurs de Broon, éteints en 1380, dans la personne du célèbre Bertrand du Guesclin, V^e^. du nom, duc de Molina et de Transtamare, en Castille, comte de Burgos et de Longueville, connétable de France; 2°. les seigneurs de la Roberie, marquis du Guesclin, éteints en 1746; 3°. les seigneurs de Beaucé et d'Anvers. Ces diverses branches ont donné un grand nombre de chevaliers et d'écuyers bannerets; des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, un écuyer du roi Charles VII, en 1461, des gentilshommes ordinaires de la chambre, nombre d'officiers supérieurs, et un évêque de Cahors en 1741. *D'argent,*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à l'aigle éployée de sable, couronnée d'or; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

GUESDON. Simon Guesdon fut anobli au mois d'avril 1371, moyennant cent quarante écus d'or. *Voyez* GAESDON.

GUENON DE FONTENELLES, DE BEAULIEU, en Normandie, famille anoblie en 1593. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux lionceaux affrontés, et en pointe d'un cœur, le tout du même.*

GUESNON DE MONTHUCHON, en la même province. Cette famille paraît avoir une souche commune avec la précédente. Elle fut anoblie pour services, en 1576.

François Guesnon obtint, en 1626, des lettres-patentes pour changer son nom en celui de *Monthuchon. D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une rose du même.*

DE GUESTRUES, en Normandie. Henri de Guestrues fut anobli par lettres du mois d'octobre 1596, registrées l'année suivante. *D'azur, à la croix ancrée et alésée d'or, accompagnée en chef de deux molettes d'éperon d'argent, et en pointe d'un croissant du même.*

DU GUET DE PROVISEUX, en Picardie, famille qui a fait preuve de sa noblesse depuis l'an 1515. *Ecartelé, au 1 d'argent, à 4 bandes de gueules; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent; au 4 d'argent, au lion de gueules.*

GUETTE DU SOLIER, en Dauphiné. René Guette du Solier, Claude et François, ses frères, furent anoblis, par lettres du mois de septembre 1653, confirmées par arrêt du conseil du roi, du mois de février 1666. *D'argent, à trois bandes losangées d'or et de gueules.*

DE GUEULVY, seigneurs de Rincevau, de Bacamont, de Rumigny; famille anoblie dans la personne de Philippe de Gueulvy, par lettres du roi Charles IX, de l'an 1572. *D'or, à l'aigle d'azur.*

LE GUEY. Joachim le Guey fut reçu quartinier de Paris, le 22 septembre 1780. *D'azur, à la tour donjonnée d'argent, cantonnée de quatre annelets du même.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GUFFROY, en Artois. Antoine Guffroy fut conseiller au conseil de cette province, le 2 décembre 1667. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la bordure d'or, l'écu chargé en chef de quatre losanges d'argent, et en pointe d'une étoile du même; aux 2 et 3 d'argent, à la croix de gueules, chargée en chef d'une fasce vivrée d'azur; sur le tout, un écu écartelé aux 1 et 4 d'hermine, à la bande d'azur, semée d'otelles d'argent, aux 2 et 3 fascé d'argent et de gueules; sur le tout du tout, un écu d'azur à trois cotices d'argent.*

DE GUIBERT DE LA ROSTIDE, famille d'origine chevaleresque, originaire de Touraine, qui, à la fin du onzième siècle, vint s'établir en Provence, et de là à Beaucaire, en Languedoc, où elle subsiste de nos jours. La filiation de cette famille est établie par titres depuis Augier de Guibert, chevalier, qui, le 19 décembre 1309, prêta foi et hommage au roi Robert, ainsi qu'il est prouvé dans les preuves faites à Malte en 1611, par Bernard de Guibert de la Rostide, qui lui-même est compris dans les preuves de Marie-Charlotte et Thérèse de Guibert de la Rostide, reçues, le 18 avril 1778, chanoinesses-comtesses du chapitre noble et régulier de de Notre-Dame de Coyse, en l'Argentière. Cette maison a été maintenue par M. de Bezons, le 4 septembre 1669. Elle donné trois chevaliers de Malte; un commissaire du roi, en Provence, en 1501; un lieutenant-colonel au régiment de Fayn-Perrault, et beaucoup d'autres officiers. Jérôme-Marie-Augustin de Guibert obtint, le 23 mars 1770, le titre de marquis, par lettre close, en considération du même titre dont avait joui un de ses ancêtres, (*extrait de la lettre close*). La branche cadette a fourni un lieutenant-général, cordon rouge, gouverneur des Invalides, un maréchal de camp, auteur de la Tactique, etc. Elle a le titre de comte. *D'azur, au gui de chêne fleuri d'or, accompagné de trois étoiles du même.* Couronne de marquis. Supports: deux griffons.

GUICAZNOU, seigneurs de Pennanech, de Kernoteret, de Kerommes, famille ancienne de la province de Bretagne. Meriadec de Guicaznou, est mentionné comme premier panetier du duc, dans une réformation des or-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

donnances de l'hôtel de ce prince, faite à Vannes, le 1er. avril 1415. *D'argent, fretté d'azur.*

GUICHARD DE ROISON, en Dauphiné. Pierre Guichard, de Trièves, fut anobli pour services militaires, au mois d'août 1624. *De gueules, à deux épées d'or, passées en sautoir.*

DE LA GUICHE, marquis de la Guiche, comtes de Saint-Géran, de la Palice et de Jaligny, comtes de Sévignon; illustre et ancienne maison de chevalerie de Bourgogne, qui a pris son nom de la baronnie de la Guiche, située au diocèse d'Autun. L'historien des Grands-Officiers de la Couronne en donne la filiation depuis Renaud, seigneur de la Guiche, vivant en 1200. Elle a produit un grand-maître de l'artillerie, et un maréchal de France, trois chevaliers du Saint-Esprit, des ambassadeurs, nombre de lieutenants-généraux et de maréchaux de camp, des sénéchaux et gouverneurs de provinces, des chambellans, échansons et gentilshommes ordinaires de nos rois, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, un évêque d'Agde, puis de Mirepoix. Cette maison s'est alliée directement avec les plus grandes et les plus considérables du royaume, et notamment avec la branche de Bourbon-Condé, en 1740. Le marquis de la Guiche, a été nommé pair de France, le 17 août 1815. *De sinople, au sautoir d'argent.*

DE GUICHEN. *Voyez* DU BOUEXIC.

GUIDY, en Provence, famille éteinte vers la fin du dix-septième siècle. Elle est, selon l'abbé Roert, originaire d'Italie. Elle a acquis sa noblesse à Aix, d'un office de trésorier de France, et d'un office de conseiller au parlement, exercés successivement par le père, le fils. Elle a fait une autre branche à Aix, connue sous le nom de Guidy du Sénéchal, laquelle n'ayant possédé aucun office privilégié, n'a aucune sorte de noblesse. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au griffon d'argent, tenant une fleur de lys d'or; aux 2 et 3 d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés en chef de deux étoiles d'argent.*

DE GUIGNARD, seigneurs de Besaudun, d'Estabel, d'Albignac, en Auvergne, très-ancienne famille, con-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nue, par filiation, depuis Almaric de Guignard, écuyer, vivant en 1487. *D'azur, à trois étoiles d'or, surmontées d'un soleil du même.*

GUIGNARD. Jean Guignard fut anobli en 1447.

DE GUIGNARD DE SAINT-PRIEST, maison distinguée du Lyonnais. Elle a pour auteur Jean Guignard, conseiller du roi, et contrôleur-général du taillon en Lyonnais, lequel fut élu troisième échevin de Lyon, en 1621, et le premier, en 1622. Son fils, Jacques Guignard, seigneur de Bellevue, vicomte de Saint-Priest, conseiller du roi en tous ses conseils, président en la cour des aides et finances de Dauphiné, fut élu prévôt des marchands de la ville de Lyon, en 1654, continué en 1655, 1656 et 1657. Cette maison a donné un grand nombre de magistrats distingués, des officiers généraux, etc. La seigneurie de *Saint-Priest*, en Dauphiné, fut érigée en *vicomté*, par lettres du mois de novembre 1646, registrées au parlement de Grenoble, le 23 mai 1647, en faveur de Jacques-Thimoléon de Guignard, président en la cour des aides de Vienne.

François-Emmanuel de Guignard, *comte* de Saint-Priest, lieutenant-général des armées du roi, ministre plénipotentiaire du roi, en Portugal, et ambassadeur à la Porte-Ottomane, en 1768, et auprès des états-généraux des Provinces-Unies, ministre et secrétaire d'état au département de la maison du roi, en 1789, a été nommé *pair* de France, le 17 août 1815. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois merlettes ou guignards de sable; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'argent, accompagné au chef de deux tours d'or, maçonnées de sable.* L'écu timbré d'une couronne de comte, et environné du manteau de pair, a pour cimier une tour d'or, maçonnée de sable, sommée d'une merlette du même. Devise : *Fort et ferme.*

GUIGNART, en Bretagne, noblesse issue d'ancienne chevalerie, éteinte lors de la réformation faite en 1666. Jeannette Guignart vivait en 1340. Hugues Guignart était, en 1481, un des cent lances de la compagnie de François de Pontbréant, écuyer, seigneur de la Villatte, conseiller et chambellan du roi. *D'azur, à trois chevrons d'argent.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GUILBERT DE GOUIN ET DE LA CROIX, en Normandie, famille anoblie en 1467. *D'azur, à un lac-d'amour de sable, accompagné de trois molettes d'éperon du même.*

GUILHEM DE PASCHALIS, DE SAINTE-CROIX, DE LAVAL-SAINTE-MARIE, au comtat Venaissin, branche puînée de l'ancienne et illustre maison de Clermont-Lodève, en Languedoc, dont Pithon-Curt fait descendre la maison de Budos et celle de Farges, en Provence. Cette branche a été formée, selon le même auteur, par Bertrand Guilhem, fils aîné de Raimond Guilhem de Clermont, chevalier, seigneur de Lauriol, recteur du comtat Venaissin, et de Laure Bermond. *Ecartelé, aux 1 et 4 coupés d'or, à la croix patée de sable, et de sable au cheyron d'or, accompagné en pointe d'un besant du même; aux 2 et 3 d'or, à trois pates de lion de sable; sur le tout fascé de gueules et d'or de huit pièces, au chef d'hermine*, qui est de GUILHEM-CLERMONT.

GUILHEN OU GUILHEM DE LA GONDIE, famille noble, originaire du Périgord, où elle a possédé les terres et seigneuries de la Gondie, Liaurou, Beaugibaud, Lareille, etc. Elle subsiste en deux branches, et a donné plusieurs officiers distingués, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, entr'autres un lieutenant-général des armées du roi. *D'azur, à deux lions affrontés d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois croissants d'argent.* Couronne de comte. Supports : deux levriers.

DE GUILHENS, seigneur de Sala, de Montjustin, de Puylaval, en Lyonnais et au comtat Venaissin. Jean Guilhens, du diocèse de Cahors, qui avait exercé *gratis* la médecine envers ses amis et les pauvres, s'établit dans la ville d'Avignon, vers l'an 1450, et fut l'auteur de cette famille. *D'argent, au rosier de sinople, fleuri et boutonné de gueules; à la bordure d'azur, chargée de huit étoiles d'or.*

GUILHON DE L'ESTANG, famille ancienne du Limosin, qui a donné un chevalier du Saint-Esprit dans la personne de Christophe de l'Estang, évêque de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Carcassonne, et maître de la chapelle du roi, mort en 1621. Il était fils d'Etienne Guilhon, dit de *l'Estang*, présidentau présidial du Bas-Limosin, et de Louise de Juié. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux poissons d'argent, en fasces*, qui est de l'ESTANG; *aux 2 et 3 de sable, au rocher d'or*, qui est de JUIÉ; *sur le tout d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois trèfles de sinople*, qui est de GUILHON.

GUILLART, seigneurs d'Arcy, d'Amoy, etc., famille éteinte en 1751, dont était Charles Guillart, seigneur de l'Espichelière, président au parlement de Paris, l'an 1508. Il était père de Jean Guillart, notaire et secrétaire du roi, anobli au mois de février 1464. Cette famille, qui se prétendait issue de St-Hubert, avait aussi pour tradition que ceux de sa race guérissaient des chiens enragés. Mais le privilége le plus certain que l'auteur de cette famille ait transmis à ses descendants, ce sont les lettres d'anoblissement qu'obtint Jean Guillart, notaire et secrétaire du roi, conseiller, trésorier et receveur général de toutes les finances du comté du Mans, en date du mois de février 1464. Cette famille a produit des conseillers d'état, des magistrats distingués, dont l'un fut ambassadeur à Rome, au milieu du 16e siècle. Louis Guillart, successivement évêque de Tournay, de Chartres en 1525, de Châlons-sur-Sâone et de Senlis en 1560, mourut le 19 novembre 1565. Charles Guillart, évêque de Chartres en 1553, mourut au mois de mars 1573. *De gueules, à deux bourdons d'or, posés en chevron, accompagnés de trois montagnes (dites Montjoies) d'argent.*

DES GUILLAUMANCHES, comtes et marquis du Boscage, maison d'ancienne chevalerie d'Auvergne, qui établit sa filiation depuis Guillaume Ier, dit le Vieux, seigneur des Guillaumanches, qualifié *comte* en l'an 954. Guillaume VII, seigneur des Guillaumanches, issu de lui au onzième degré, ayant épousé Eléonore de Vialatelle, avec clause de substitution des nom et armes, ses descendants ont porté, pendant plusieurs générations, le nom de *Vialatelle*. Cette maison a donné des chevaliers bannerets; des comtes de Brioude dès l'an 1103; des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dès 1151, et de la milice du Temple dès

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1207 ; un capitaine de cent hommes d'armes, un maréchal de camp, et plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, au taureau de gueules, surmonté d'un lambel d'azur.* Couronne de comte. Devises : 1° *Indocilis jugum pati ;* 2° *Nunquam jugatus ;* 3° *Indomitus ferit.*

GUILLAUME, seigneurs de la Plante, de Courcelles et de Coligny, en Champagne, famille qui tire sa noblesse de Daniel Guillaume, écuyer, seigneur desdits lieux, auquel le roi, en considération des services importants qu'il avait rendus à sa majesté, accorda des lettres-patentes de noblesse, en mars 1647, registrées en la cour des aides, le 29 mars 1648, etc. *D'or, au loup-cervier de gueules ; à la fasce ondée d'azur en chef.*

DE GUILLAUME DE ROQUEBRUNE, DE LA GRANGE, en Limosin. Si l'on admet le sentiment de d'Hozier, quoique peu probable, touchant l'origine de cette famille qu'il fait sortir de l'Orléanais, elle est beaucoup plus ancienne qu'il ne le dit. Dans cette supposition, elle daterait de Jacques Guillaume de la ville d'Orléans, anobli le 22 mars 1388, moyennant cent livres d'or. Le premier par où d'Hozier commence la filiation, est Mathieu Guillaume, écuyer, seigneur de Cormainville, dont la succession fut partagée le 12 février 1554 ; et le premier seigneur de la Grange du nom de Guillaume, dont descend incontestablement cette famille, est Charles Guillaume, contrôleur général des domaines de Limoges, et depuis conseiller du roi, président, trésorier général au bureau des finances de cette généralité, charge dont il fut pourvu le 15 janvier 1630. Ses descendants ont acquis et exercé plusieurs offices de judicature et de finance. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant du même ; aux 2 et trois contre-écartelés d'azur, à trois fasces d'or, et de gueules, à trois chevrons d'or.*

DE GUILLEBAUT. Perrette de Guillebaut, dame de Bevay, de Ligny et du Quesnoy, aux Pays-Bas,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

épousa Baudouin d'Ongnies, seigneur d'Estrées, de Gouy, etc., conseiller, chambellan et maître d'hôtel de Philippe le Bon, duc de Bourgogne et gouverneur des villes et chatellenies de Lille, Douay et Orchies, l'an 1435. *De gueules, à trois étoiles d'argent.*

DE GUILLEBON DE BEAUVOIR, en Picardie. Cette famille portait originairement le nom de *Thoillier*, qu'elle a quitté vers le milieu du seizième siècle. Elle est ancienne, et alliée avec de bonnes familles de sa province. *D'azur, à bande d'or, accompagné de trois besants du même.*

GUILLEMEAU DE FREVAL. Jacques Guillemeau, auteur de cette famille, valet de chambre et chirurgien ordinaire des rois Charles IX et Henri IV, fut père de Jean Guillemeau, trésorier de l'argenterie de sa majesté, secrétaire du roi le 26 mars 1626, reçu le 2 avril suivant, et pourvu d'un office de maître-d'hôtel du roi, en résignant à son fils celui de secrétaire, le 30 octobre 1653. Jacques Guillemeau était fils d'Ascagne Guillemeau, nommé quartinier de la ville de Paris en 1613. *D'azur, à la licorne issante d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or.*

GUILLEMIN, seigneur de Kergadou, du Rosconet, en Bretagne, famille ancienne, connue depuis Gieffroy Guillemin, mentionné dans la montre de Jean de Saussay, du 7 juin 1424. *D'argent, à la fasce de sable, chargée de trois coquilles du champ.*

DES GUILLOTS, *aliàs* GUILLOT, très-ancienne noblesse de Languedoc, connue par filiation depuis Bernard des Guillots, vivant au milieu du quatorzième siècle. Bérenger Guillot posséda l'évêché d'Agde en commende jusqu'en 1426. Il paraît être de la branche de Ferrières, dont on ne connaît point la jonction avec les autres. *Mi-parti, au 1 de gueules, à une demi-fleur de lys d'or; au 2 d'azur, à l'étoile d'argent.*

GUILLUY, en Artois. André Guilluy, avocat-général au conseil d'Artois, en 1678, conseiller en 1689, mourut en 1702. *D'azur, semé d'étoiles d'argent; à trois plumes d'or en fasce, brochantes sur le tout.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DU GUINY DE BONABAN, en Bretagne, famille issue d'ancienne chevalerie, prouvant une filiation suivie depuis Ennet du Guiny, vivant en 1375. Jehan de Guiny fut, en 1437, au nombre des nobles de l'évêché de Saint-Malo, qui prêtèrent serment de fidélité au duc de Bretagne. *D'azur, au croissant d'or.*

GUIOT DE SAINT-REMI, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de René Guiot, avocat en la cour souveraine de Lorraine et de Barrois, auquel le duc Léopold accorda des lettres-patentes de noblesse, le 1er. mai 1714, en récompense des services militaires de ses ancêtres, depuis le duc Charles IV, au service duquel l'un d'eux avait sacrifié sa fortune. *D'azur, à la ruche d'or, environnée d'abeilles d'argent; au chef cousu de gueules, chargé d'une couronne du second émail.*

DE GUIRAMAND DE SADOLET, au comtat Vénaissin, famille ancienne, originaire de Provence. L'auteur de la critique du nobiliaire de l'abbé Robert de Briançon, dit que cette famille est originaire d'Aix, et non pas de la vallée de Barcelonnette. La Chenaye des Bois en parle depuis l'an 1158. On trouve aux archives de l'hôtel-de-ville d'Aix, sous l'an 1368, que Mathieu Guiramand était dernier syndic. La charte de l'église métropolitaine de St.-Sauveur, du 25 octobre 1393, fait mention d'Antoine Guiramand, notaire, signé comme assistant à la translation des reliques de saint Mitre de l'église de Notre-Dame de l'Accès.

Louis Guiramand commerçait, à Aix, en 1612, et Nicolas Guiramand était notaire, en 1615. Jean-Michel Guiramand, sieur de la Durane, épousa, en 1645, Marguerite Carnelle, sa servante, que la Chenaye nomme Marguerite de *Carnac*.

La branche de Sadolet, au comtat Vénaissin, paraît avoir mieux soutenu sa noblesse. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'épervier de sable, longé de gueules, et grilleté d'argent; aux 2 et 3 de gueules, à trois pals d'or, à la cotice de sable, brochante.* Devise : *C'est un abîme.*

DE GUIRY DU PERCHAY, maison d'ancienne chevalerie de la province de Normandie, qui tire son nom

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'une terre située à quatre lieues de Magny, dans le Vexin français.

Le Mercure du mois de juillet 1724, page 1638, dit que Maurice et Gabriel de *Guiry* ont été, en 700 et 820, grands-veneurs de France. C'est mentir à-la-fois à l'histoire à la chronologie :

1° Parce qu'en 700 et 820, les noms propres n'étaient point connus ;

2° Parce que l'office de grand-veneur de France, n'est connu que depuis saint Louis, en 1231.

Tout ce qu'ajoute cet ouvrage, touchant l'ancienneté du nom de Guiry, n'est digne de créance qu'à dater de Charles de Guiry, qui se croisa pour la conquête de la Terre-Sainte, en 1096.

Hugues de Guiry, vivant en 1206, était maréchal héréditaire du Vexin français et normand. Cette maison a donné des officiers de marque, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des gouverneurs de places, etc. *D'argent, à trois quintefeuilles de sable.*

DE GUISCARD, marquis de Guiscard par érection de 1703, maison issue d'ancienne chevalerie de la province de Quercy, connue par filiation depuis Bernard de Guiscard, chevalier, seigneur de la Coste, vivant en 1246. Cette maison compte plusieurs officiers de distinction, entr'autres Louis de Guiscard, marquis de Guiscard-Magny, comte de Neuvy-sur-Loire et de Puy-Calvary, en Agénois, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, ambassadeur extraordinaire en Suède, en 1698, et gouverneur de Sedan et de Namur. Elle a obtenu les honneurs de la cour le 23 octobre 1753, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *D'argent, à la bande de gueules.*

DE GUISE. Jean de Guise, chevalier, servit avec quatre écuyers sous le gouvernement du connétable de France. Il donna quittance de ses gages, sous son sceau, à Hesdin, le 18 août 1369. *Une croix engrêlée, accompagnée au premier canton d'un lionceau.*

GUISON, en Languedoc. Guillaume Guison, auteur de cette famille, fut anobli pour services en 1403. Il

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fut confirmé dans cet anoblissement par lettre de 1407. *D'azur, au lion d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

GUY DU VAL, seigneurs de Cerqueux, d'Angoville, etc., en Normandie. Guy du Val, seigneur de Bonneval, président, à Mortier, au parlement de Normandie, fut père de Thomas du Val, conseiller au parlement de Normandie, qui épousa Geneviève d'Amiens, et fut père de Guy du Val, président au même parlement, enterré en l'église de Saint-Patrice, sa paroisse, lieu de sa sépulture, le 27 mai 1674, laissant de Françoise Jubert, son épouse, Guy et Alphonse du Val. Cette famille est représentée, de nos jours, par messire Albert-Nicolas Guy du Val d'Angoville, né à Rouen, le 25 janvier 1792, ex-chevau-léger de la garde du roi, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié, le 25 août 1819, à Odille du Tillet, fille de M. le vicomte du Tillet, chevalier de Saint-Louis, ancien major d'infanterie, et de dame du Roux de Sigy. *De gueules, à la fasce bretessée d'or.*

GUYON, comtes de Montlivault, marquis de Guercheville, seigneurs de Courbouzon, de Diziers, de Boisroger, d'Herbilly, de Fontaines, etc., famille ancienne, originaire de Normandie, et transplantée dans l'Orléanais. Nicolas Guyon, écuyer, fut maintenu dans les priviléges de la noblesse de ses ancêtres, par arrêt de la cour des aides de Rouen, le 28 avril 1523.

Cette famille a fourni des capitaines de cent hommes d'armes, des officiers très-distingués de terre et de mer, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et à l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem. *D'or, à trois fasces ondées d'azur, posées en chef; à la branche d'arbre de sinople renversée à la pointe de l'écu.*

GUYOT DE SAINT-MICHEL, DE VERSEILLES, en Champagne, famille originaire de Lorraine, qui remonte à Jacques Guyot, huissier d'armes de René II, duc de Lorraine et roi de Sicile, anobli par lettres-patentes de ce prince, du 19 août 1481, en considération de ses services. *D'azur, à la perdrix d'or, membrée de gueules; au chef du second émail.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H.

HABERT, seigneurs du Menil, de Montmort d'Applaincourt, en l'Ile de France, famille originaire d'Artois, anoblie par l'office de secrétaire du roi, et les charges municipales et de finances de la ville de Paris, à la fin du 16e. siècle. Elle a donné trois maîtres des requêtes, des conseillers au parlement de Paris, un évêque de Cahors en 1621, premier aumônier de *Monsieur*, duc d'Orléans, un évêque de Perpignan, mort en 1695; et un membre de l'académie française. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois anilles d'argent.*

DE HACQUEVILLE DE JAMES, DE GARGES, en l'Ile de France, famille d'ancienne bourgeoisie de la ville de Paris, anoblie dans la personne de Jean et Jacques Hacqueville, en 1464. Cette famille a donné des présidents et des conseillers au parlement de Paris, et des maîtres des comptes. Elle paraît s'être éteinte au milieu du dix-huitième siècle. *D'argent, au chevron de sable, chargé de cinq aiglettes d'or, et accompagné de trois têtes de paon d'azur.*

HAINCQUE, seigneurs de Boissy et de Saint-Senoch, en Touraine et à Paris. Cette famille établit sa filiation depuis Adrien Haincque, vivant vers l'an 1620. Elle a acquis la noblesse par charges, au milieu du dix-septième siècle. *D'argent, à l'ancre de sable, accompagnée en chef de deux étoiles de gueules.*

DU HALDE, en Picardie, famille originaire de Gascogne, qui a pour auteur Guillaume du Halde, archer des ordonnances du roi, anobli pour services militaires par lettres-patentes du mois d'août 1547. *D'argent, à deux barres de sable.*

DU HALGOET, seigneurs de Guermel, de la Roche-Rousse, de Kergrec, maison d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne, connue par filiation depuis Charles du Halgoet, chevalier, vivant en 1380. Elle a donné des maîtres des requêtes, des officiers supérieurs, un premier écuyer du roi Henri III et un évêque de Tréguier. *D'azur, au lion morné d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DU HALLAY-COETQUEN, marquis du Hallay. La maison du Hallay, d'ancienne chevalerie, a pris son nom d'une terre située près de Fougères, en Bretagne, qu'elle possédait dès le treizième siècle. Elle établit sa filiation depuis Raoul de Hallay, seigneur du Hallay, en 1269, auquel Hugues du Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, donna une charte qui lui assure l'exemption de tous droits, ses ancêtres n'y ayant jamais été sujets. Cette maison a donné des capitaines d'hommes d'armes, des gouverneurs de places de guerre, des chevaliers de l'ordre du roi, avant l'institution de celui du S.-Esprit, un lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis et premier veneur de *Monsieur*, frère de S. M. Louis XVIII, dans la personne du marquis du Hallay, qui a fait les preuves pour les honneurs de la cour, en 1762. Il a trois fils au service avec le grade d'officiers. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, frettés d'argent*, qui est DU HALLAY; *aux 2 et 3 bandés d'argent et de gueules*, qui est DE COETQUEN. Tenant et support : Une pucelle à dextre, et un griffon à sénestre. Cimier : Une tête de vieillard.

HALLÉ, seigneurs d'Anfreville, de Chanteloup, famille qui a pour auteur Pierre Hallé, conseiller au parlement de Paris, le 13 décembre 1613. Il avait pour frères Jacques Hallé, seigneur de Chanteloup, conseiller au parlement de Rouen en 1610; Jean Hallé, maître des requêtes le 6 avril 1615; et Gilles Hallé, seigneur d'Anfreville, capitaine au régiment des Gardes-Françaises. *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois coquilles de sable, et accompagnée de trois étoiles d'or en chef, et en pointe de deux triangles entrelacés du même.*

HALLÉ, seigneurs de Cerbourg, en Normandie. Cette famille est comptée dans l'ordre de la noblesse de cette province postérieurement à la recherche de Montfaut faite en 1463. *De gueules, treillissé d'argent.*

HALLÉ. Jean Hallé, avocat au parlement, l'un des vingt-quatre docteurs honoraires de la faculté de droit, en l'université de Paris, fut reçu conseiller secrétaire du roi le 13 septembre 1691. *D'argent, treillissé de sinople.*

HALLÉ. Jean Hallé fut échevin de Paris en 1699,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et nommé conseiller de l'hôtel de ville de la même année. *D'argent, au phénix de sable, sur son immortalité de gueules ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

HALLÉ, seigneurs d'Orgeville, en Normandie, famille qui a pour auteur Guillaume Hallé, anobli pour services au mois de décembre 1509. *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de deux étoiles de sable, et accompagnée de quatre étoiles d'or, trois en chef et l'autre en pointe.*

HALLÉ DE FRETTEVILLE, DE THUIT, en Normandie. Cette famille a pour auteur Barthélemi Hallé, sieur de la Haule, échevin de la ville de Rouen en 1582, anobli au mois d'août 1585. Cette famille a donné des maîtres des requêtes, des conseillers au grand conseil et au parlement de Paris, un lieutenant-général des armées du roi, des officiers sur terre et sur mer, des chevaliers de Saint-Louis. *D'azur, à trois trèfles d'or.*

Une autre branche, qui a orthographié son nom *Halley*, et qui subsistait en 1666 dans l'élection de Vire, portait : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois trèfles d'or.*

DE HALLEBOUT DE BLONDEMARE, DE TOURVILLE, maison d'origine chevaleresque de Normandie, connue depuis Guillaume Hallebout, écuyer, seigneur de Villiers et de Courcelles, qui, le 26 janvier 1400, épousa Marie le Beauvoisien. Dans le même tems vivait Marguerite Hallebout, veuve, en 1401, de noble et puissant Raoul de Ruppierre, seigneur, de Survie et de Canappeville. *D'azur, à trois coquilles d'or.*

HALLÉE, seigneur d'Airval, en l'Ile de France. Cette famille a pour auteur Etienne Hallée, seigneur de la baronnie de la Motte-Saint-Jean, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France, puis chevalier de l'ordre du roi en 1720, et précédemment premier commis du trésor royal. *D'azur, au tronc d'arbre noueux d'or en bande, accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'une rose tigée, le tout du même.*

DE HALLENCOURT, marquis de Dromesnil, maison issue d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située en Picardie, au diocèse d'Amiens,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

élection d'Abbeville, sur la rive gauche de la Somme. On y comptait cent quatre-vingt-cinq feux. Elle a pour auteur Jean, chevalier, sire de Hallencourt, vivant en 1293. Cette maison a produit plusieurs officiers-généraux, un évêque et comte de Verdun, prince du Saint-Empire, mort en 1744. *D'argent, à la bande de sable, accostée de deux cotices du même.*

DE HALLOT, maison d'ancienne chevalerie de Beauce, qui tire son nom d'une terre située dans la paroisse de Villiers, et qui établit sa filiation depuis Guy de Hallot, écuyer, seigneur de Hallot, qui mourut le samedi avant la Sainte-Croix 1229. Elle s'est divisée en plusieurs branches : 1° les seigneurs de Hallot et de Beaulieu, éteints au dix-huitième siècle ; 2° les seigneurs de la Mairie et d'Auffreville ; 3° les seigneurs de l'Etourville, vicomtes de Levesville, éteints en 1765 ; 4° les seigneurs de Honville ; 5° les seigneurs des Hayes ; 6° les seigneurs de Merouville ; 7° les seigneurs de Goussonville, éteints en 1713 ; 8° et les seigneurs de Ponthus, au perche, éteints au milieu du dix-septième siècle. Cette famille a donné un veneur du roi Charles VII, en 1417 ; des pages du roi ; un brigadier des gardes du corps ; des chevaliers de l'ordre du roi, et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; un capitaine des gardes du duc d'Anjou, frère du roi, et gentilhomme ordinaire de sa chambre ; un guidon de la compagnie d'hommes d'armes du maréchal de Lavardin, et gouverneur de Caumont ; un gentilhomme ordinaire, puis capitaine des gardes, et premier maître d'hôtel de Gaston d'Orléans, frère unique du roi Louis XIII ; un lieutenant général au service de Savoie, gouverneur de Verceil, chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare ; un capitaine des gardes, et un capitaine des cuirassiers du roi de Sardaigne ; deux maréchaux de camp des armées du roi, et un capitaine de cent chevau-légers, lieutenant de roi à Montpellier. *D'argent, à deux fasces de sable, accompagnées en chef de trois annelets du même.*

DE HALLWIN, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Flandre, qui a pris son nom de la ville de Hallwin, entre Commines et Menin, près de la rivière

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Lys. Elle est connue filiativement depuis Vautier, seigneur de Hallwin et de Rosbeck, vicomte de Harlebeck, vivant en 1295. Cette maison s'est divisée en plusieurs, 1° les seigneurs de Rosbeck, éteints vers l'an 1600; 2° les seigneurs de Hallwin et du Gavre, éteints en 1544; 3° les seigneurs de Piennes, éteints en 1592; 4° les seigneurs d'Eskelbecque et de Wailly, éteints en 1667; 5° les Seigneurs de Nieurlet, éteints en 1599; 6° les seigneurs de Bouzinghem, éteints; 7° les seigneurs de Hautequerque, qui subsistaient en Hollande en 1756; 8° les seigneurs de Hemerode, éteints; 9° les seigneurs de Lichterwelde, éteints. La ville et seigneurie de Hallwin fut érigée en duché pairie, par lettres de 1587, registrées le 29 février 1588, en faveur de Charles de Hallwin, seigneur de Piennes. Cette maison a constamment occupé les premières charges à la cour des comtes de Flandre, des ducs de Bourgogne et des empereurs. Au service des rois de France elle a donné des chevaliers de Saint-Michel avant l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, des gouverneurs et lieutenants-généraux de provinces, des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, des conseillers d'état, un grand louvetier et un grand aumônier de France, un chevalier des ordres, un évêque d'Amiens en 1502, etc. *D'argent, à trois lionceaux de sable, lampassés, armés et couronnés d'or.* La branche de Hautequerque brisait en cœur d'*une croix de sable, chargée de cinq coquilles d'or.*

DU HAMEL, seigneurs de Savigny, de Cavelandes et de Saint-Marcoul, en Normandie, famille qui, lors de la recherche en 1667, a fait preuve de quatre degrés de noblesse. Nicolas du Hamel ayant pendant plusieurs années fait le commerce des draps en gros, dans la province de Bretagne, Luc du Hamel, son petit fils, seigneur de Savigny et de Rochefort, capitaine de milice dans le régiment de la Tour, puis premier président et commissaire subdélégué en l'élection de Saint-Lô, obtint des lettres de relief, le 7 mai 1711, registrées en la cour des aides de Rouen, le 9 juillet 1712. *Ecartelé, aux 1 et 4 de sinople, à trois roses d'argent; aux 2 et 3 d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout du même.*

DU HAN, famille noble et ancienne, originaire

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Lorraine, qui a formé plusieurs branches, entr'autres celles de Jendun, Broye, Crévecœur ou Mazerny, établies en Champagne depuis plusieurs siècles. Elle a fourni des officiers supérieurs, morts la plupart au service de nos rois, et a eu sept chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Une branche de cette maison composée de Philippe du Han, chevalier, seigneur de Jendun, avec ses deux fils, savoir, Jacques-Gilles du Han, et Louis-Philippe du Han, est passée en Prusse vers 1689. Ces deux derniers ont été, l'un conseiller intime, et précepteur du grand Frédéric; l'autre, premier colonel du régiment de Holstein-Gottorp, et général-major; ils sont morts sans postérité.

Suzanne-Marguerite du Han de Crévecœur, a été admise dans la maison royale de Saint-Louis de Saint-Cyr le 17 mai 1710, en vertu d'un brevet de sa majesté, qui contaste qu'elle avait la naissance et les qualités requises pour y être reçue, ainsi qu'il est apparu par titres, actes, certificats, et autres preuves, conformément aux lettres-patentes des mois de juin 1686, et mars 1694. Elle a été élue deux fois supérieure de la susdite maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr.

Cette famille est composée aujourd'hui de :

1°. A...., du Han, unique héritière de la branche de Jendun et Broye, marié à M. le comte de Broye, ci-devant chevalier, seigneur d'Autry;

2°. Pierre-Nicolas-Louis du Han de Crévecœur, chevalier, ci-devant seigneur de Mazerny, Harzillemont, etc., né le 25 mars 1745, ancien député, de l'ordre de la noblesse, à l'assemblée du département de Bethel, en 1788, et député du même ordre, pour le bailliage de Reims, à l'assemblée des états-généraux de 1789; colonel de cavalerie en retraite; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; marié à Henriette-Thérèse-Charlotte de Beaumont, fille de messire Joachim-Claude de Beaumont, chevalier, seigneur de Clavy, Woirby, Barbaise, etc., et de dame Jeanne-Madeleine de Lescuyer. De ce mariage est issue :

Jeanne-Bernadine du Han, née en septembre 1802;

3°. Nicolas-Bernard du Han, chevalier, ci-devant

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seigneur de Poix, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié à Adelaïde de Saint-Quentin, fille de messire Claude-Marie de Saint-Quentin, chevalier, ci-devant seigneur d'Harzillemont, Cierge, etc., maréchal de camp en retraite, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

4°. Alexandre-Louis du Han, chevalier, ci-devant seigneur de Doumely, chef d'escadron en retraite, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lequel à épousé Marie-Josephe-Sophie de Saint-Quentin. De ce mariage est issue :

Anne-Eugénie-Sophie du Han, mariée à messire François-Louis, comte de Wignacourt, ancien chef d'escadron de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

5°. Dame Marie-Françoise du Han;

6°. Dame Henriette-Françoise du Han.

Armes : Tiercé en fasce, au premier d'or, à 2 quintefeuilles de gueules; au 2 de gueules, à six losanges d'argent rangées en fasce; au 3 d'argent, à 3 merlettes de sable.

DE HANGEST, illustre et ancienne maison de chevalerie de Picardie, qui a pris son nom d'une terre située sur la rive gauche de la Somme, à deux lieues et demie d'Amiens. Cette illustre maison s'est éteinte au commencement du dix-huitième siècle, après avoir donné un grand échanson, deux grands maîtres des arbalétriers, un maréchal de France et deux évêques de Noyon. Elle avait pour auteur, Raoul, sire de Hangest, vivant en 1139. *D'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.*

DE HANGEST, vicomtes d'Argenlieu, famille noble de Picardie, différente de la précédente, qui a pour auteur, Pierre de Hangest, seigneur de Couraucourt, vivant en 1500. *Echiqueté d'argent et de sable, la croix d'argent, brochante sur le tout.*

HANICQUE. Louis Hanicque fut élu conseiller de la ville de Paris, le 22 avril 1712, au lieu de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pierre Charpentier. *D'azur, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois tires, accompagnée en chef de deux aiglettes d'or, et en pointe d'une tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable.*

HANNICQUE, seigneurs de Ronquerolles, de Herquelines, de la Linette, en Picardie, famille qui prouve sa noblesse depuis Antoine Hannicque, écuyer, seigneur de Villers, vivant en 1519, et avec Jeanne de Poix, sa femme en 1525. Cette famille a donné des officiers supérieurs et des gouverneurs de places. *D'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois roses de gueules.*

D'HARAMBURE, famille ancienne, originaire de Gascogne, et fixée en Touraine depuis plusieurs générations. Elle établit sa descendance depuis noble Bertrand d'Harambure, capitaine et gouverneur de Mauléon de Soule, en Gascogne, marié, l'an 1550, avec Florence de Belzunce. Ce capitaine rendit des services importants au roi Henri IV, dont il reçut plusieurs lettres flatteuses et honorables. Cette famille a donné en outre un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de cent chevau-légers, et gouverneur de Vendôme et du Vendômois, près d'Aiguemortes; un autre gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie entretenue en Hollande, chef du vol pour les champs des oiseaux de la chambre du roi, gouverneur d'Aiguemortes, et un maître-d'hôtel de sa majesté; grand giboyeur de la maison du roi, et plusieurs capitaines dans divers corps; enfin de nos jours un lieutenant-général des armées du roi. *D'or, à l'arbre de sinople, sénestré d'un ours en pied de sable, appuyé sur le fût de l'arbre; à la bordure de gueules, chargée de 8 flanchis d'or.*

DE HARAUCOURT, seigneurs de Haraucourt, marquis de Faûquemont, barons de Lorquin, comtes de Dalheim, seigneurs de Haudonville, barons de Chambley et marquis de Haraucourt, seigneurs de Sandaucourt, barons de Gircourt, seigneurs de Frasnois, etc., l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Lorraine; et l'une des quatre d'ancienne chevalerie de cette province, qui tire son nom du château de Ha-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

raucourt, situé à deux lieues de Nancy; elle est connue depuis Albert, seigneur de Haraucourt qui vivait en 1128 père d'Anne de Haraucourt, épouse de Vautier de Lorraine, seigneur de Gerbeviller, et mère de Joatte de Lorraine, mariée à Jean Ier, seigneur de Haraucourt, depuis lequel la filiation est littéralement suivie. Cette maison a donné des chevaliers bannerets, des sénéchaux héréditaires de Lorraine et de Barrois, deux chevaliers de l'ordre du croissant, des conseillers et chambellans des ducs de Lorraine; les grands baillis de Nancy et d'Allemagne, des conseillers d'état, des grands maîtres de l'artillerie et des maréchaux de Lorraine et Barrois, un capitaine des gardes du duc Charles IV et un premier gentilhomme de la chambre de ce prince; un maître-d'hôtel du duc Antoine, un grand gruyer et un grand fauconnier; nombre de gouverneurs de places et d'officiers supérieurs; deux évêques, comtes de Verdun, dont l'un, gouverneur général de Lorraine, en 1734, pour René d'Anjou, puis évêque de Toul, ambassadeur vers le pape Etienne IV, et l'autre chef du conseil de Jean d'Anjou, duc de Lorraine. Cette maison s'est alliée plusieurs fois à la famille ducale et à plusieurs autres maisons princières. Elle compte en outre plus de soixante alliances avec les races les plus illustres et les plus considérables du royaume. *D'or, à la croix de gueules; au franc-canton d'argent, chargé d'un lion de sable, lampassé et armé de gueules, couronné d'or.*

D'HARDOUINEAU, seigneurs de la Placellière, vicomtes d'Hardouineau, en Orléanais et en Lorraine, famille ancienne, originaire du Maine, qui établit sa filiation depuis Alexandre Hardouineau, vivant au milieu du quinzième siècle avec Catherine du Bois. Cette famille a donné un maréchal de camp, et plusieurs officiers supérieurs de cavalerie et d'infanterie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, au griffon de sable.*

LE HARDY, marquis de la Trousse, par érection de 1651, seigneurs de Boliard et de Gaillon, famille ancienne, originaire de Brie, connue par filiation depuis noble homme Gérard Hardy, seigneur du May, vivant le 16 janvier 1479, bisaïeul de noble homme Nicolas Hardy, seigneur de la Trousse, chevalier de l'ordre

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

de Saint-Michel, au mois de juillet 1568, puis gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Ses descendants ont précédé leur nom de l'article *le*. Cette famille a donné un lieutenant-général des armées du roi, commandeur des ordres du roi, deux maréchaux de camp, nombre d'officiers supérieurs, des gouverneurs de places, des conseillers-d'état, des gentilshommes ordinaires de la chambre, plusieurs grands prévôts de France, etc., etc. *D'azur, au chevron évidé et contrepotencé d'or, rempli de sable; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules.*

D'HARGEVILLE. *Voyez* DU FOURC.

HARGICOURT, terre seigneuriale en Picardie, à trois lieues de Saint-Quentin, qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, dont étaient Hue de Hargicourt, chevalier, vivant en 1392, et Hector de Hargicourt, chevalier, seigneur de Feuquières en partie, vivant en 1521. Cette maison paraît s'être éteinte vers la fin du seizième siècle. *D'azur, à la croix d'argent, chargée de cinq tours d'azur.*

DE HARLUS, seigneurs de Vertilly, en Champagne. Cette famille est originaire de Valois. Jean de Harlus, receveur de Valois, épousa Catherine Regnauld, veuve de lui en 1522. Ce Jean de Harlus avait été précédemment avocat en la chambre des comptes. *De sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules.*

HARPAILLÉ DU PERRAY, en Touraine. Cette famille a pour auteur Louis Harpaillé, sieur du Perray, l'un des cent chevau-légers de la garde ordinaire du roi, anobli en considération de ses services militaires, de ceux de son fils et de son frère, par lettres-patentes du mois de décembre 1728. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une étoile du second émail.*

HAUCHEMAIL, famille de Normandie, anoblie en 1543. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux maillets du même, et en pointe d'un croissant d'argent.*

DE LA HAULLE, maison d'ancienne chevalerie du pays de Caux, qui s'est éteinte vers la fin du seizième siècle, et avait pour auteur Jean de la Haulle, chevalier,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seigneur de Bloqueville, vivant en 1230. *De sable, à trois fleurs de lys d'argent.*

DE LA HAULLE, en Normandie, dans les élections de Caen et de Valognes, famille anoblie par les francs-fiefs. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois roses du même.*

DES HAULLES, seigneurs de la Rue, de la Chapelière, famille d'ancienne chevalerie de la province de Normandie, maintenue par jugement du 6 juillet 1666. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois lionceaux de gueules.*

D'HAUSSONVILLE. *Voyez* CLÉRON.

DE HAUTECLAIRE, en Guienne, famille qui portait originairement le nom de COUILLAUD, et qui tire sa noblesse des charges du parlement de Bordeaux. Elle a pour auteur Cibard Couillaud, écuyer, seigneur d'Heurtebize, du Mesnil-Gaignaud, lieutenant-général d'Angoumois, conseiller au parlement de Bordeaux, puis maître des requêtes en 1503. Leur fils aîné Geoffroi Couillaud, craignant que son nom ne fut pas agréable au roi et aux gens de son conseil, impétra des lettres de commutation, qu'il obtint au mois de juin 1544, en vertu desquelles il fut autorisé à changer son nom de Couillaud, en celui de Hauteclaire, nom d'une seigneurie de l'ancien patrimoine de sa famille. Elle a donné un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et plusieurs officiers dans divers corps. *D'azur, à la tour d'argent.*

DE HAUTECLOCQUE, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une terre située en Artois, au comté de Saint-Pol, dont elle a été en possession jusqu'en 1536. Les aînés de cette famille ont de tout tems été admis dans le corps de la noblesse des états d'Artois. Elle prouve son ascendance, par titres, depuis Wilbert de Hauteclocque, qualifié chevalier dans une charte de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, de l'an 1177. Cette maison a donné constamment des hommes d'armes et des officiers au service de nos rois. La généalogie détaillée de cette maison se trouve dans le tome IX du Nobiliaire universel de France, mais

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

c'est par erreur qu'à la page 548, ligne douze, on a attribué la qualité de conseiller au conseil d'Artois, à Louis de Bertoult, seigneur de Herbeval, cette charge ayant été possédée par des membres de la famille de sa mère, Jeanne de Cambier, et non par aucun du nom de Bertoult. *D'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.* Couronne de comte. Supports : deux sauvages.

DE HAUTEMER, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, dont la descendance est établie depuis Guillaume de Hautemer, seigneur de Fournet et de Fervaques, vivant en 1238. Elle a donné des chevaliers bannerets, un maréchal de France, créé par lettres du mois de décembre 1611, qui ne furent point registrées, et chevalier du Saint-Esprit. Cette famille subsistait encore en 1732. *D'or, à trois fasces ondées d'azur.*

DU HAUTOY, marquis du Hautoy, par érection du 26 mars 1728, maison d'ancienne chevalerie, qui a pour auteur Frédéric, mort vers l'an 1270, que l'on a dit puîné de la maison de Luxembourg. Il avait épousé Béatrix, dame du Château du Hautoy, près de l'abbaye d'Orval, dont ses descendants ont retenu le nom. Cette maison s'est divisée en plusieurs branches, 1° les seigneurs de Nubecourt ; 2° les seigneurs de Gussainville, existants ; 3° les seigneurs de Vaudoncourt ; 4° les seigneurs de Luzy, marquis du Hautoy, etc. Cette maison a donné des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des capitaines d'hommes d'armes, des chambellans et conseillers d'état, des ducs de Lorraine, un grand sénéchal et un grand maître de l'artillerie de Lorraine et de Barrois ; un chambellan de l'empereur Charles VI, général de sa cavalerie ; un chambellan du duc Léopold, et nombre d'officiers généraux et supérieurs au service de France. *D'argent, au lion de gueules, la queue fourchée, lampassé, armé et couronné d'or.*

DE LA HAYE, seigneurs des Fosses, de Bazinville, de Saint-Germain-des-Vaux, de Cully, de Vierville, etc., en Normandie et à Paris. Cette famille tire sa noblesse de Salomon de la Haye, fils de Marin, sieur de Precarré ; lequel Salomon fut pourvu, le 13 janvier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1724, de l'office de conseiller secrétaire du roi, en la chancellerie établie près la cour de parlement de Dijon, et en mourut revêtu, le 9 novembre 1725. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois senelles du même, tigées et feuillées de sinople.*

DES HAYES, seigneurs de Cric, de la Motte et de la Périne, en Anjou, famille ancienne qui établit sa filiation depuis Marie des Hayes, seigneur de Fontenailles, époux de Jeanne d'Illiers, qui était venue de lui avant le 21 octobre 1524. *Parti d'argent et de gueules, à trois annelets, les deux premiers de l'un en l'autre, le dernier de l'un à l'autre.*

DES HAYES, en Normandie. *Voyez* ESPINAY.

DE LA HAZARDIÈRE, seigneurs de Saint-Aubin, de la Pierre-du-Creveil, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, qui a été maintenue dans cette qualité par Montfaut, en 1463, et lors de la recherche de 1666. *D'hermine, au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or.*

HEBERT, seigneurs de Châteldon, famille noble d'Agen, de laquelle était André-Claude Hebert, seigneur de Châteldon, né le 18 mars 1727, fils d'André, ci-devant introducteur des ambassadeurs, mort le premier février 1768, à 87 ans, et de Marie-Anne de Chamborant de la Clavière, morte le 4 mars 1758, et petit-fils de Guillaume-André Hebert, quartinier de la ville de Paris, en 1687, puis échevin de la même ville, en 1700, charge attributive de noblesse. Il a été reçu conseiller au grand conseil, le 14 mars 1750, et maître des requêtes, le 31 décembre 1751. *D'azur, au cerf passant d'or, sur une terrasse du même.*

HEBERT, seigneurs du Breuil et de Sainte-Marie, en élection de Bayeux, en Normandie. Cette famille a pour auteurs Herve et Henri Hebert de Litteaux, Jean, Charles, Joachim, Pierre et Jacques Hebert, frères, anoblis en 1543. *De gueules, à trois pommes d'or.*

HEBERT, seigneur de la Plegnière et du Quesnay, en Normandie, famille formée par l'un des frères Pre-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cités, anoblis en 1543. *D'azur, à trois grenades d'or, ouvertes de gueules.*

HEBERT DU BUC, en Normandie. Cette famille a pour auteur André-Pierre Hebert, seigneur du Buc et de Villiers, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, mort le 22 mars 1707, dont l'aïeul était conseiller au parlement, le bisaïeul conseiller à la cour des aides, l'an 1597, et le trisaïeul, receveur du chapitre de Notre-Dame de Paris, l'an 1580. *D'or, au lion de sable, lampassé de gueules.*

HEBERT, en l'Ile de France. Cette famille a pour auteur Gaucher Hebert, échevin de Paris, en 1472, 1484 et 1489, père de Jean Hebert, quartinier de la même ville en 1500, échevin en 1504. Jean Hebert, issu de ce dernier à plusieurs degrés, fut aussi quartinier le 8 avril 1710, et échevin en 1724. *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre étoiles d'argent.*

HEBERT, seigneurs de Cailleville, en Normandie, famille anoblie par un office de secrétaire du roi, au dix-huitième siècle. *D'azur, à deux palmes d'or, passées en sautoir, accompagnées de deux étoiles du même, en chef et en pointe.*

HEBERT, seigneur du Bailleul, élection de Caen, en Normandie. Cette famille a pour auteur Charles Hebert de Gonneville, sieur de Varaville, anobli en 1548. *D'argent, à deux fasces de gueules; à la bande du même, chargée de trois besants d'or, brochante sur le tout.*

HEBERT, seigneurs du Boulon, élection de Pont-l'Evêque, en Normandie. Cette famille a pour auteur Mathieu Hebert, sieur du Boulon, élection de Lisieux, frère de Charles Hebert, anobli avec lui en 1548. *D'argent, à trois fasces de gueules; à la bande du même, chargée de trois besants d'or, brochante sur le tout.*

HEBERT DE CHEVILLON, en Champagne, famille anoblie par le collier de l'ordre de Saint-Michel, à la fin du dix-huitième siècle. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un arbre terrassé de*

Copyright © Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sinople ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles d'argent.

HÉBRAIL, barons de Dalon, seigneurs de Canast, en Languedoc, maison issue d'ancienne chevalerie, qui établit sa filiation depuis Armand Hebrail, seigneur de Rivière, de la Cortade et de Tonnac, vivant au treizième siècle. Elle a donné un grand nombre de chevaliers et de commandeurs à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, des gentilshommes de la chambre de nos rois, des capitaines de cinquante hommes d'armes, des gouverneurs de places de guerre et de provinces, et nombre d'officiers qui se signalèrent dans les combats et autres actions militaires. *D'azur, à deux lièvres d'or.*

DE HELLENVILLIER, barons de la Ferté-Fresnel, seigneurs d'Avrilly, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, connue depuis Claudin de Hellenvillier, à qui le roi Philippe Auguste donna en garde le château qu'il avait fait élever au bout du pont de Rouen. Cette maison fut maintenue dans son ancienne extraction, le premier septembre 1667. *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois aiglettes d'azur.*

D'HEMERY, seigneurs d'Ormoy, de Chaudenay, de Jorquenay, en Champagne. Cette famille a pour auteur Jean Hemery, receveur des octrois de la ville de Langres, grenetier et maire de cette ville, valet de chambre de Henri le Grand, et commissaire de l'extraordinaire des guerres, qui fut anobli par ce prince le 26 septembre 1597. Cette famille a donné plusieurs officiers morts au service. *D'azur, au lion dragonné et ailé d'or; au chef d'argent, chargé de trois canettes de gueules.*

D'HENNÉZEL, en Lorraine, en Suisse, en Hainaut, en Franche-Comté, en Nivernais et en Champagne, maison d'ancienne chevalerie du royaume de Bohême, qui s'établit en France vers la fin du quatorzième siècle, et prouve son ascendance jusqu'à Henri d'Hennezel, Ier. du nom, écuyer, qui, avec Isabeau d'Esche, son épouse, acquit, le 30 mai 1392, une partie des seigneuries de Bouviller et de Belrupt, et le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

13 juillet 1394, le Meix Xollay, au finage de Ville-sur-Illon, en Lorraine. Cette maison a formé les branches des seigneurs d'Attigneville, des comtes de Beaujeu, par érection de 1716, des seigneurs d'Ormois, des seigneurs de Champigny, des seigneurs d'Essert, en Suisse, des seigneurs de la Rochière, en Hainaut et en Champagne, etc. Ces diverses branches ont donné un maître d'hôtel du duc Charles de Lorraine, vivant en 1417, et plusieurs colonels de régiments et autres officiers supérieurs au service des ducs de Lorraine et des rois de France. *De gueules, à trois glands d'argent.* Supports : deux lions.

HENRION DE MAGNONCOURT. Clément Henrion, seigneur de Magnoncourt, au comté de Bourgogne, anobli avec ses enfants mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage, par lettres données à Versailles au mois de mars 1697. *De gueules, à une houssette ou botte armée et éperonnée d'or.*

HENRI, seigneurs de Beauchamp et de Kergarff, en Bretagne. Cette famille a fait preuve en 1668, depuis François-Henri, sieur de Kerprat, vivant en 1519. *Parti d'argent et de gueules ; à deux quintefeuilles de l'un en l'autre.*

HENRI, seigneurs de Quengo et du Kergouet, très-ancienne famille de Bretagne, maintenue dans la qualité de chevalier, par arrêt de la chambre de la réformation, du 2 mai 1669, sur titres remontés à Pierre-Henri, sieur de Launay, vivant en 1373. *De gueules, à trois épées d'argent, la pointe en bas.*

HENRI DE JARNIOST, en Lyonnais, famille ancienne, originaire d'Anjou, qui a pour auteur Philibert Henri, père de Guillaume, seigneur du château fort de Croiseuil, en Lyonnais, conseiller de ville à Lyon, en 1500 et années suivantes. Cette famille paraît avoir acquis la noblesse dans les charges municipales et de finance de la ville de Lyon. Elle a donné plusieurs capitaines et deux avocats célèbres. *D'argent, au cœur de gueules, marqué du nom de Jésus à l'antique d'or ; au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'argent.*

HENRI, seigneurs des Noës de la Fontaine-Boucher,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en Bretagne, famille déclarée noble d'ancienne extraction, par arrêt du 2 mai 1669, sur preuves remontées à Perrot Henri, vivant en 1409. *De sable, à l'aigle éployée d'argent.*

HENRI, seigneurs de Lhéder, en Bretagne. Cette famille a justifié quatre degrés de noblesse sur les preuves desquels elle a été maintenue le 19 septembre 1670. *D'argent, au sanglier rempant de sable, accompagné de trois étoiles du même.*

HENRI. Guillaume Henri, sieur de Belestre, maître des comptes de Bretagne, et Guillaume Henri, son frère, ont été déclarés nobles à cause des priviléges de la charge de maître des comptes, par arrêt du 24 mars 1671. *D'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules; à la fasce d'or, brochante sur le tout.*

HÉRAULT, seigneurs de Saint-Jean du Corail, de la Benoîtière, de la Vallée, du Porche, de Séchelles, de la Bassecourt, de Dragey, en Normandie, en Bretagne, à Paris et en Picardie; famille qui a pour auteur Geoffroy Hérault, Ier. du nom, seigneur de la sergenterie de Genest, dans le vicomté d'Avranches, vivant en 1379, anobli en 1389, et vivant encore en 1396. Cette famille a donné des conseillers d'état, un maître des requêtes, des conseillers au parlement de Normandie, et plusieurs officiers. *D'argent, à trois canettes de sable, becquées et membrées d'or.*

HÉRAULT. Jean Hérault, de la ville de Sezanne, en Champagne, fut anobli au mois de février 1370. *D'argent, à trois merlettes de sable.*

HÉRAULT, seigneurs de Haut-Charmoy, en Champagne, famille ancienne originaire de Brie. Elle a prouvé devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, depuis Jean Hérault, écuyer, seigneur de Clesles, dont le fils Louis Hérault épousa, par contrat passé devant Cussot, notaire à Sezanne, le 1er. août 1509, demoiselle Quentine de la Noue, fille de Perrot de la Noue, écuyer. On trouve un Jean Hérault, commis de Philippe de Boubers, receveur des tailles à Péronne, Montdidier et Roye, cautionné le 27 août 1498; et seigneur de Pont-le-Roy, en partie, en 1512, demeu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tant à Montdidier en 1518. *D'azur, à trois têtes de limier d'or; à la bordure de gueules.*

HÉRAULT, en Lorraine. Jean Hérault, conseiller, secrétaire du duc René II, fut anobli par ce prince, le 22 février 1482. *D'azur, à trois membres d'aigle d'or, mourants des angles et du bas de l'écu, et contre-onglés en cœur.*

HERBERT, seigneurs de Grandmont et de Pieugué, en Poitou. Cette famille a pour auteur François Herbert, sieur de la Couture et de Bellefonds, maire de la ville de Poitiers, en 1474, père de François II, et de Simon Herbert, sieur de Bellefonds et du Plessis, maire en 1507, et aïeul de François III et de Jacques Herbert, sieur de l'Isle, maire de la même ville, en 1562, charge attributive de noblesse. Cette famille a donné plusieurs magistrats au juge présidial de Poitiers, et des officiers dans divers corps. *De gueules, à trois besants d'argent; au chef du même, chargé d'une hure de sanglier de sable, défendue d'argent.*

HERBERT, en Normandie, famille qui, lors de la recherche, en 1666, a justifié de quatre degrés de noblesse. *D'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.*

D'HERBIGNY. *Voyez* LAMBERT.

D'HERBOUVILLE, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, qui tire son nom d'une terre située au diocèse de Rouen, élection d'Arques, et qu'une tradition fait descendre de la maison de Mortemer, dont elle porte les armes. Elle est connue depuis Colard, seigneur d'Herbouville, chevalier, qui vivait au commencement du treizième siècle. Cette maison a donné des chevaliers de l'ordre du roi, un premier gentilhomme de la chambre, un écuyer du roi de Navarre, des gouverneurs de places, et plusieurs officiers généraux. Charles-Joseph-Fortuné, marquis d'Herbouville, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis a été nommé pair de France le 17 août 1815. *De gueules, à la fleur de lys d'or.*

D'HÉRICOURT. *Voyez* DU TROUSSET.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE HERICY, marquis d'Estrehan, seigneurs de Montbray, de Vaucieux et autres lieux, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, connue depuis Jean le Hericy, écuyer, seigneur de Fierville, qui transigea avec Pierre Auzeray, en 1380 et 1381. Cette maison a donné un lieutenant-général des armées du roi et plusieurs officiers supérieurs. Elle a été maintenue dans son ancienne extraction, par Montfaut, en 1463, et lors de la recherche de 1666. *D'argent, à trois hérissons de sable.*

HERPONT, en Lorraine. André Herpont fut anobli par lettres du 15 novembre 1701. *D'azur, à trois harpes d'argent.*

D'HERVILLY, noblesse d'ancienne chevalerie, et que des auteurs disent puînée de l'ancienne et illustre maison de Bazentin, et qui tirait son nom de la terre d'Hervilly, en Picardie, à trois lieues de Péronne. L'héritière de cette maison, Jeanne d'Hervilly, épousa, l'an 1501, Arthus le-Cat, écuyer, seigneur de Beaumont, en Beyne, auquel elle porta la terre d'Hervilly, dont ses descendants ont pris le nom et les armes, en quittant les leurs. *De sable, semé de fleurs de lys d'or.*

HESSELIN, seigneurs d'Outreval, en Picardie, famille qui a pour auteur Claude Hesselin, sieur de Beaugé, en Valois, anobli au mois de juillet 1597. *Ecartelé d'or et de gueules, au lion de l'un à l'autre, à seize fleurs de lys de même, mouvantes des bords de l'écu.*

HEUDEY ou HEUDÉ, seigneurs de Pommainville, de Fonteney, en Normandie, famille qui fut maintenue par M. de Chamillart, après avoir justifié quatre degrés de noblesse, le 29 janvier 1668. *D'argent, au lion d'azur, chargé à l'épaule d'une fleur de lys d'or.*

HEURTAULT DE LAMMERVILLE, en Normandie. Cette famille établit sa filiation depuis noble homme Adrien Heurtault, vivant le 14 juin 1514, aïeul de Norbert Heurtault, sieur de Sainte-Geneviève, pourvu le 8 août 1594, de l'office de conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France, et contrôleur en sa chancellerie de Rouen, office dont il obtint les lettres d'honneur équivalentes à des lettres de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

noblesse, le 21 novembre 1618. *D'azur, à trois têtes d'aigle, arrachées d'or.*

HEUZARD, seigneurs du Mesnil, en Normandie. Cette famille a pour auteur Jean Heuzard, anobli en 1595. *D'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre aiglettes de sable, posées en bande et en barre.*

HIANT OU HYAN DE PRIGNY, en Lorraine, famille anoblie, le 20 mai 1715, dans la personne de Sébastien Hiant, l'un des médecins du duc de Lorraine. *D'argent, à trois fasces haussées d'azur; à la pointe de gueules, chargée de trois besants mal ordonnés d'or.*

HIÉROSME DE CHOISY, en Lorraine, famille originaire de Brie, anoblie par lettres du 3 octobre 1570, dans la personne de Charles Hiérosme, châtelain et receveur du comté de Vaudémont. *D'or, au chêne de sable, fruité du champ, accolé d'une bisse d'argent; au chef d'azur, chargé de trois colombes d'argent, becquées et membrées de gueules.*

DE HINGETTES, en Cambresis, famille d'origine chevaleresque, dont était Pierre de Hingettes, seigneur de Gonnehem en 1210. Thierry et Imbert de Hingettes, son frère, vivait en 1255; Jacques de Hingettes en 1256; Watier l'an 1320; et Walerand de Hingettes, seigneur des Obeaux, de l'Homme de Fournes, d'Auberch et de Campinghen, marié, l'an 1460, avec Antoinette d'Incy. Cette famille paraît s'être éteinte au commencement du seizième siècle. *D'argent, à la vivre de sable.*

HOCART, seigneurs de Vaux, de Felcourt et du Pavillon, de Renneville de Montfermeil, de la Motte, en Champagne, à Paris et en Bretagne; famille distinguée par de belles alliances, de nombreuses possessions et ses services militaires. Elle a pour auteur Philippot Hocart, rapporté dans une sentence du 4 janvier 1536, obtenue par Nicolas et Jean Hocart, ses fils, où ils sont déclarés nobles nés et extraits de noble lignée. Cette famille a donné un brigadier des armées du roi, un chef d'escadre, des gouverneurs de places, des intendants de provinces, des conseillers-d'état, et plus de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vingt capitaines ou officiers supérieurs décorés de l'ordre de Saint-Louis. *De gueules, à trois roses d'argent.*

DE HOCHEPIED (*de Halcipede*), maison d'ancienne chevalerie du Cambresis, qui avait des possessions aux environs de Douai dès l'an 1100. Colard et Isambart de Hochepied, frères, sont mentionnés dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubert, en date de l'an 1126. Un autre Isambart de Hochepied est mentionné dans une charte de la même abbaye de l'an 1211. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois croissants de sable.*

HODENEAU DE BREUIGNON, en Nivernais, famille ancienne et distinguée par ses services militaires, qui prouve son existence, depuis l'an 1389, et sa filiation depuis l'an 1504. Elle a donné deux commandants de vaisseaux et deux chefs d'escadre, dont l'un commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.*

HODIC, en Berry, famille dont on ignore le principe de noblesse. *D'argent, à trois croisettes ancrées de gueules.*

D'HODICQ DE COURTEVILLE, en Picardie, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située près de Boulogne, et prouve son existence depuis Everard d'Hodicqs qui fut témoin d'une charte de l'abbaye d'Ardres de l'an 1196. Elle remonte à l'an 1294, la première date connue de la possession de la terre de Courteville, nom qu'elle porte seul depuis le commencement du quinzième siècle. Cette famille a donné plusieurs capitaines et un maréchal de camp des armées du roi. *D'or, à la croix ancrée de gueules.*

HODINVILLE ou HOUDAINVILLE, selon l'orthographe moderne, terre située dans le Beauvaisis, sur la rive gauche du Terrain, à deux lieues de Clermont, qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, éteinte depuis plusieurs siècles. Ansel de Hodinville, chevalier, vivait en 1311; et Philippe de Hodin-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ville, écuyer, mentionné dans le dénombrement du comté de Clermont, portait pour armes : *D'argent, à la fasce de sable, chargée de trois molettes d'éperon d'or.*

DE HOFFELIZE, comtes de Hoffelize, en Lorraine, par érection du 16 juin 1726, maison ancienne, originaire du pays de Liége, qui remonte par filiation à Regnault de Hoffelize, qui, l'an 1456, fut pourvu du fief masculin d'Oberseng pour lui et ses descendants, en récompense des services qu'il avait rendus à Rodolphe, comte de Linange et de Rechicourt, dans la guerre qu'il faisait à Conrad, évêque de Metz. Cette maison a donné des conseillers d'état, des chambellans, un premier maître d'hôtel, et des gentilshommes ordinaires de la chambre des ducs de Lorraine, des officiers supérieurs au service de Hongrie, de Lorraine et de France, notamment dans la cavalerie.

D'HOIRIEU, famille ancienne, dont était Blanche d'Hoirieu, fille de Louis, seigneur d'Hoirieu, en Lyonnais, chevalier, laquelle épousa, le 28 mars 1397, Antoine de Mont-d'Or, damoiseau, fils de Philippe de Mont-d'Or, chevalier, qui vivait en 1344, et de Sybille de Verneys. *De sable, à la fasce d'argent, surmontée d'une étoile du même.*

DE HOLLANDE DU MESNIL, en Picardie. Jeanne de Hollande, fille de noble homme François de Hollande, sieur du Mesnil, et de Marie Lamy, épousa, par contrat du 27 mars 1625, Michel Manessier, écuyer, seigneur de Maison-Rolland. *D'argent, à deux croix patées et fichées de sable; au chef d'azur, chargé de trois besants d'or.*

HOMBLIÈRES, terre et seigneurie située en Picardie, au diocèse de Noyon, entre les rivières de Somme et d'Oise, à une lieue de Saint-Quentin, qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, connue par titres depuis l'an 1208, que vivait Enguerrand de Hombliières, écuyer, seigneur de Malvoisine. Charles de Hombliières, seigneur du Pressoir, et Nicolas, son frère, produisirent, en 1693, des titres de cinq degrés, depuis l'an 1504. Claude de Hombliières était chevalier de Malte et commandeur d'Orléans en 1551. *D'azur,*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à la croix d'or, cantonnée de douze croisettes recroisettées du même.

DU HOMME, en Lorraine. Cette famille a pour auteur François du Homme, secrétaire de Léopold Ier, duc de Lorraine, anobli par ce prince le 18 mai 1725. *Parti d'argent et d'azur, au chevron parti d'azur sur argent, et d'or sur azur, accompagné de trois étoiles, la première d'azur, la seconde d'or, et la troisième d'azur et d'or, brochante sur le parti.*

DU HOMME, seigneurs de Chailly, en Normandie, maison issue d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située au diocèse de Coutances, dans l'élection de Valognes. Elle a été maintenue dans son ancienne extraction, en 1463, et lors de la dernière recherche, en 1666. *D'azur, au léopard d'argent, accompagné de six besants rangés d'or.*

DU HOMMEL, seigneurs de Sartilly, en Normandie, famille d'origine chevaleresque, qui a été maintenue dans son ancienne extraction, en 1463, et lors de la dernière recherche, en 1666. Guillaume du Hommel, seigneur de la Vaudelée et du Ménil-Berard, plaidait aux échiquiers des années 1454, 1462 et 1463, pour la présentation à l'église de la Vaudelée. Jacques du Hommel, seigneur de Coqueville, vivait en 1552. *D'argent, au sautoir d'azur.*

DU HOMMET, barons de Varenguebec, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire de Normandie, qui a pris son nom de la baronnie du Hommet, au diocèse de Coutances, à deux lieues de Saint-Lô, possédée, au 15e. siècle, par une branche de la maison de Jullien. La maison du Hommet est éteinte depuis plusieurs siècles. Elle avait pour auteur Richard Ier, baron du Hommet, qui épousa Gillette, dame de Varenguebec et de la Haye du Puis, et qui prenait, en 1212, la qualité de connétable de Normandie, laquelle s'est perpétuée à l'aîné de ses descendants. *D'argent, à trois fleurs de lys de gueules.*

D'HOMMEY, en Normandie. Cette famille a été anoblie pour services militaires, par lettres-patentes du mois de novembre 1722, dans la personne de Jacques d'Hommey, gendarme de la garde du roi, che-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

valier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Cette famille avait précédemment donné quatre officiers d'infanterie et de cavalerie. *D'azur, à trois bandes d'argent; à deux épées de gueules, garnies d'or, passées en sautoir, brochantes sur le tout.*

DE HONCOURT, seigneurs de Beaumont, en Normandie, famille d'ancienne extraction, maintenue dans sa noblesse le 9 septembre 1668. Louis de Honcourt servait sous Hue de Châtillon, maître des arbalétriers de France en 1372. André de Honcourt avait épousé Jeanne du Quesnoy. Guillaume, seigneur de Honcourt et de Gueneuseville, eut pour fils Antoine, seigneur de Honcourt, vivant en 1466, père de Geills de Honcourt, dit *Lancelot*, seigneur de Honcourt et de Villedieu, bailli de Gisors, qui rendit aveu de ses terres au roi, le 13 décembre 1461. Il avait épousé Louise d'Estouteville, fille de Blanchet d'Estouteville, seigneur de Villebon, et eut pour fils Antoine, seigneur de Honcourt, de Saint-Germain-sur-Eaune et de Duencourt, lequel est qualifié de messire et chevalier en l'an 1509. Voyez, sur cette famille, la généalogie de la maison de Mailly, qui possède la terre de Honcourt, nommée aujourd'hui Haucourt, et l'Histoire de la maison de Harcourt, par la Roque, pag. 588 et suiv. *D'or, à trois pals de sable.*

HONDIS, seigneurs d'Alons, en Provence. Au sentiment de l'abbé Robert de Briançon, contesté par l'auteur de la critique de son nobiliaire de Provence, cette famille est noble et ancienne, et tire son origine du royaume de Naples, où Augustin Hondi, chevalier, seigneur de Matalon et de Carvin, fit son testament le 3 novembre 1460. *D'azur, à trois bandes ondées d'argent.*

LE HONGRE, famille connue depuis 1621. Marguerite-Catherine le Hongre, épouse de Jean Donneau, sieur de Vizè, est mentionnée dans un acte de tutelle du 19 juillet 1710, ainsi que Etienne-Charles le Hongre, sieur du Champ-Guérard, procureur du roi. *De gueules, à la croix d'or.*

HONNECOURT, bourg en Picardie, au diocèse de Cambray, situé sur l'Escaut, à une lieue du Câtelet, qui a donné son nom à une ancienne et illustre maison de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chevalerie, qui florissait dès le tournoi d'Anchin, en 1096. Quelques auteurs pensent qu'elle a une origine commune avec l'ancienne maison d'Oisy, dont elle a porté le nom en cri de guerre. Elle paraît éteinte depuis plusieurs siècles. *D'argent, semé de billettes de gueules; au lion du même, brochant.*

HONNEURS DE LA COUR. On appelait ainsi, avant la révolution, l'avantage honorable d'être admis aux cercles de la cour, aux bals de la reine, à la chasse du roi, de monter dans les carrosses de sa majesté, enfin de coopérer, par un grand luxe, à l'éclat qui doit nécessairement environner le trône d'un souverain.

Dans les siècles antérieurs, l'honneur d'approcher le roi était réservé aux anciennes et aux plus illustres maisons du royaume, parce que les familles nobles produisaient un grand nombre de capitaines expérimentés, de magistrats intègres et d'administrateurs consommés : leurs noms sont burinés dans les plus belles pages de notre Histoire, et font encore aujourd'hui l'orgueil de la France.

Mais dans la suite des tems, ces familles s'éteignirent, ou leurs descendants ne purent rendre au monarque les services éclatants dont l'état était redevable à leurs aïeux. Il fallut donc que le prince associât à l'honneur de soutenir le nom français, des personnages de familles moins anciennes dans l'ordre de la noblesse, et même des familles plébéïennes.

Cet emploi de familles, autres que les familles anciennes, introduisit à la cour des personnages qu'on y trouva déplacés dès qu'on n'eut plus besoin de leurs services, et excita des réclamations de la part de la noblesse, qui croyait avoir le droit exclusif de faire partie inhérente et nécessaire des commensaux et des familliers du souverain.

En tems de paix, les princes oublient malheureusement que la défense de leurs droits, de leur dynastie, repose essentiellement sur la masse, sur la force entière de la nation, et se livrent au penchant naturel, de satisfaire aux désirs d'un corps qu'ils ont toujours vu de plus près, et qui a sans cesse occupé les emplois intérieurs de leur palais, ou de grandes places militaires dans lesquelles il a souvent signalé des talents réels. Le prince décida donc que ce corps aurait seul le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

droit exclusif d'approcher de sa personne et d'être admis dans son intimité.

Alors des réglements émanés du trône établirent que pour être admis *aux Honneurs de la cour*, il fallait faire preuve d'une noblesse pure et chevaleresque, dès l'année 1400 inclusivement, et par titres originaux et successifs.

A ces mots de *noblesse pure*, bien des gens vont être inquiets et me demanderont une explication. La voici :

Quoique que tout, dans le monde, ait un principe, il est de règle, d'usage, en fait de noblesse, que si on découvrait l'origine de cette noblesse, elle n'aurait plus le même mérite.

C'est un travers d'esprit, je l'avoue ; et un système aussi faux et aussi erroné ne peut être excusé que par la faiblesse de nos sens et le triste état du génie de l'homme ; mais ce que l'homme réuni en société a une fois adopté comme usage, il prétend le classer dans les propres lois de la nature, et il embarrasse ainsi le philosophe éclairé, le citoyen sage, qui veulent méditer souvent sur les lois qui régissent les nations.

Ainsi donc, pour que la noblesse soit pure, chevaleresque, ancienne, il faut qu'on ne puisse pas prouver qu'elle ait eu un commencement, quoiqu'on soit bien certain du contraire, puisque, comme je l'ai dit plus haut, tout a un principe réel.

Or, les familles d'origine chevaleresque disent avoir commencé avec la monarchie, et avoir formé, dès ses premiers tems, l'élite des familles de la nation et la force des souverains qui nous ont gouverné. Beaucoup d'entr'elles peuvent avoir raison, mais comme les actes écrits ne datent que des années 1000, 1100, 1200, 1300 et 1400, on a voulu s'en rapporter à cette dernière époque pour exiger des preuves de ces diverses maisons ; et ce sont celles-là, seules, qui avaient le droit exclusif d'être admises à la cour.

Le roi avait ordonné que dès qu'on découvrirait un principe d'*anoblissement*, la famille serait *rejetée* ; attendu qu'un anoblissement désigne une roture primitive, puisqu'on procède, par cet acte même, à l'extraction d'une famille de la classe plébéienne, pour la porter au rang des nobles ; et ce vice, cette tâche de *roture*, étaient quelque chose de sensible, de répugnant alors, qui gênait

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le système de n'environner le souverain que de familles vraiment chevaleresques.

Cette mesure, à la vérité, pouvait être non-seulement impolitique, mais encore injuste pour les familles plébéïennes qui, par des services éclatants, avaient mérité d'être assimilées au corps de la noblesse.

On ne fut pas long-tems à s'apercevoir de l'inconvenance et de l'injustice d'une pareille mesure; le roi lui-même, de son propre mouvement, atténua les rigueurs des dispositions de son réglement, le supprima même, et écrivit la lettre qui suit, à M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de sa chambre, le 9 juillet 1774:

« Mon cousin, j'ai vu les moyens que vous me proposez pour remédier aux abus qui se sont glissés dans les présentations à la cour. Je conviens avec vous, que c'est à la noblesse la plus distinguée à jouir des honneurs de la cour, mais je n'approuve pas les moyens que vous me proposez pour y parvenir. Je reconnais bien que le réglement de 1760 est mauvais; vous m'en proposez un autre qui est meilleur, mais qui pourtant a ses inconvénients : il est beaucoup trop fort sur des choses qui sont fort susceptibles de faveur; outre cela nous retomberions dans l'abus du réglement qui fait croire à tous ceux qui sont dans le cas d'être présentés, que c'est un déshonneur de ne pas l'être, et souvent il y a des raisons qui en empêchent; un gentilhomme peu riche vient manger son bien à la cour et fait des sottises, n'ayant pas eu une éducation convenable, quoique d'ailleurs étant d'une grande naissance. Outre cela, si l'on en excluait un mauvais sujet, la famille se croirait déshonorée; et quelquefois même il y a des gens de moindre naissance qui se mettent dans le cas d'être présentés par de belles actions, et c'est un aiguillon pour eux. Par toutes ces raisons, voici ce que je règle : le réglement de 1760 n'aura plus lieu; ceux qui voudront se faire présenter, s'adresseront au premier gentilhomme de la chambre d'année, qui me donnera le mémoire que j'examinerai et par qui je ferai faire réponse. Je veux bien que vous disiez dans le public qu'il n'y aura que les gens de naissance et de mœurs reconnues qui y seront admis, et pas si jeunes qu'avant. »

Cette lettre fait l'éloge de Louis XV. Il avoue lui-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

même que le réglement de 1760 *est mauvais* ; qu'il laisse croire à tous ceux qui sont dans le cas d'être présentés, que c'est un *déshonneur* que de ne pas l'être, et oblige ainsi une foule de gentilshommes à se ruiner, pour être présentés, ou par l'effet de leur présentation. Il ajoute, et reconnaît qu'il y a des gens de *moindre naissance* qui se mettent dans le cas d'arriver jusqu'au trône par *de belles actions*, et que c'est un *aiguillon* pour eux.

Louis XV, en pensant bien, craignait encore d'effaroucher ceux qui tenaient à l'ancien système; car il donne des ordres secrets, favorables aux familles de sa nation; mais il veut cependant qu'on dise *dans le public*, qu'il n'y aura que les *gens de naissance* qui seront admis à l'honneur de lui être présentés.

Plaignons le malheur des rois, de vouloir, d'ordonner le bien en secret, et de ne pouvoir proclamer leurs généreuses intentions, pour ne pas effrayer des sujets qui ont une manière de voir toute différente!...

Le réglement de 1760 n'était point applicable, ou ne s'employait pas avec rigueur, à l'égard des descendants des maréchaux de France, des grands officiers de la couronne, des ministres-secrétaires-d'état, contrôleurs-généraux des finances, ambassadeurs, chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit; ils jouissaient des honneurs de la cour, ainsi que leurs femmes, sans être tenus à faire des preuves. Ainsi, dans le catalogue qui va suivre, si la méchanceté et la critique s'exerçaient sur la non-ancienneté de noblesse de certaines familles présentées, elles pourront s'en consoler avec d'autant plus de raison, qu'elles ne doivent leur élévation qu'aux services éminents que leurs ancêtres ont rendus au roi et à la patrie.

Il y avait encore une autre classe de familles présentées, c'étaient celles qui l'étaient par *grâce* ou par *ordre*. C'est-à-dire, que n'ayant ni l'ancienneté voulue dans l'ordre de la noblesse, ni services éminents rendus à l'état à faire valoir, elles employaient la seule *faveur*, la seule autorité du prince, pour être admises aux mêmes honneurs que les précédentes.

Les familles présentées formaient donc véritablement quatre classes :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Celles d'origine chevaleresque, c'est-à-dire, d'une noblesse dont la souche se perdait dans la nuit des tems, et ne rencontrait aucun principe;

2°. Celles qui descendaient de maréchaux de France, de grands-officiers de la couronne, de secrétaires-d'état, contrôleurs-généraux des finances, ambassadeurs et chevaliers des ordres du roi, quoique leur origine ne fût pas ancienne, et prît sa source dans des anoblissements;

3°. Les bâtards de nos rois et princes, ou de grandes maisons, qui s'étaient acquis de la considération par leurs services et de grandes charges ou alliances;

4°. Les familles qui, n'ayant ni l'ancienneté de la noblesse, ni des services à faire valoir, avaient seulement la faveur du prince.

Ces quatre classes sont parfaitement connues de ceux qui ont l'habitude des choses concernant la noblesse. Je crois inutile de les distinguer dans cette nomenclature, parce que ce serait entretenir une espèce de division parmi les familles nobles. Le seul objet qu'il importe d'établir, est qu'elles ont obtenu *ces honneurs*: voilà le matériel de la chose; les détails ne sont nullement du ressort, ni de la volonté de l'éditeur.

NOMENCLATURE GÉNÉRALE des personnes présentées, et dates de leurs présentations.

A.

Abzac (le chevalier d'), présenté le 9 février 1787.
Abzac de Mayac (le comte d'), le 4 novembre 1781.
Acres de Laigle (M. des), le 20 août 1774.
Adhémar (le comte d'), le 18 mars 1765.
Adhémar (le comte d'), le 24 décembre 1779. *Les entrées.*
Affry (M. d'), le 9 janvier 1767.
Affry (le comte d'), le 4 août 1772.
Agénois (le comte d'), duc d'Aiguillon, en 1738.
Agénois (la duchesse d'), en 1748.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Agénois (la comtesse d'), le 27 février 1785.
Agénois (la duchesse d'), le 21 août 1785. *A pris le tabouret.*
Agoult (le baron d'), le 2 mai 1770.
Agoult (le chevalier d'), le 2 mai 1770.
Agoult (la comtesse d'), le 23 mars 1782.
Agoult (la comtesse d'), le 31 mars 1782.
Aguesseau (la marquise d'), le 23 janvier 1785.
Aguesseau de Fresnes (M. d'), le 4 mai 1783. *Les entrées.*
Aguirande (le comte d'), le 24 mai 1787.
Ailly (le comte d'), le 5 mai 1770.
Albert de Luynes (le duc d'), le 19 janvier 1783. *Les entrées.*
Albignac (M. d'), le 9 avril 1774.
Albon (M. d'), le 27 novembre 1772.
Albon (le vicomte d'), le 15 février 1786.
Allemans (M. d'), le 24 avril 1769.
Allonville (le chevalier d'), le 21 avril 1787.
Allonville (M. d'), le 9 mai 1787. *Les entrées.*
Allonville (le baron d'), le 16 mai 1787.
Allonville (le comte Armand d'), le 21 janvier 1788.
Allonville (le chevalier Antoine d'), le 21 janvier 1788.
Aloigny (la marquise d'), le 14 janvier 1787.
Altier (le comte de Borne d'), le 21 janvier 1771.
Altier (la comtesse d'), le 28 septembre 1783.
Ambly (le comte d'), le 4 mai 1786.
Amiens (le vidame d'), le 2 mai 1760.
Amphernet (François-Michel d'), vicomte de Pont-Bellanger, en 1786.
Amphernet de Pont-Bellanger (le marquis d'), le 12 novembre 1784.
Amphernet de Pont-Bellanger (le chevalier d'), le 12 novembre 1784.
Ancezune (la marquise d'), en 1738.
Andigné (le marquis d'), le 2 novembre 1771.
Andigné (M. d'), le 15 novembre 1771.
Andigné (le marquis d'), le 16 mai 1787.
Andlaw (la marquise d'), en 1738.
Andlaw (d'), le 22 décembre 1763.
Andlaw (le comte d'), le 3 août 1785. *Les entrées.*
Angeville (le comte d'), le 14 novembre 1785.
Angevillers (M. Flahaut d'), le 15 septembre 1759.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Anhalt (le prince d'), le 23 mars 1757.
Anneville de Chiffrevast (le vicomte d'), le 22 mars 1788.
Antigny-Damas (M. d'), le 27 mars 1754.
Antin (le duc d'), le 25 octobre 1753.
Antoine (M. d'), le 30 septembre 1752.
Apchier (le chevalier d'), en 1740.
Apchier (M. d'), en 1774.
Apchon (M. d'), le 31 mars 1751.
Apchon (M. d'), le 2 août 1757.
Arbouville (le comte d'), le 20 janvier 1787.
Arcambal (le marquis des Lax d'), le 7 août 1769.
Arces (le comse d'), le 26 janvier 1788.
Arclay de Montamy (le comte d'), en 1773.
Arclay de Montamy (le comte d'), le 28 avril 1783.
Arcy (le chevalier de Gouy d'), le 9 janvier 1769.
Arenberg (le prince d'), le 3 novembre 1785.
Arenberg de la Marck (le prince Louis d'), le 31 octobre 1785.
Argenteuil (le marquis le Bascle d'), en avril 1768.
Argenteuil (la marquise d'), le 5 décembre 1779.
Argenteuil (la comtesse d'), le 30 janvier 1780.
Argenteuil (la comtesse d'), le 13 mars 1785.
Argentré (M. d'), le 20 octobre 1774.
Argentré (la marquise d'), le 30 avril 1788.
Argouges (M. d'), le 31 janvier 1761.
Argouges (madame d'), le 9 novembre 1768.
Arnouville (M. Machault d'), le 30 octobre 1756.
Assas (le baron d'), le 23 janvier 1786.
Assas de Montdardier (le vicomte d'), le 10 février 1788.
Asnières (le marquis d'), le 9 janvier 1785.
Asnières de la Châtaigneraye (le marquis d'), le 17 décembre 1782.
Asnières-la-Châtaigneraye (la comtesse d'), le 8 mai 1785.
Asnières de Palluau (le marquis d'), le 14 avril 1783.
Astorg (la comtesse d'), le 26 janvier 1782.
Astorg (le comte d'), le 27 janvier 1789.
Aubépine (le marquis de l'), le 31 octobre 1768.
Aubeterre (M. d'), le 17 octobre 1754.
Aubusson (le comte d'), le 7 février 1786
Audenarde (la comtesse de Lalain d'), le 15 avril 1781.
Aumale (la comtesse d'), le 7 mai 1776.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aumont (la duchesse d'), en 1738.
Aumont (la marquise d'), le 19 août 1781.
Aurelle (M. d'), le 14 septembre 1789.
Authier (le vicomte du), en 1778.
Autichamp (M. de Beaumont d'), le 23 décembre 1758.
Autichamp (la vicomtesse d'), le 15 juin 1783.
Autier de Villemontée (le comte), en avril 1781.
Auvergne (le cardinal d'), en 1731.
Auvergne (le baron d'), le 12 août 1770.
Auvet (le comte d'), le 14 janvier 1771.
Aux (le comte d'), le 16 novembre 1784.
Avaray (M. de Bésiade d'), le premier août 1754.
Avaray (le comte d'), le 14 mars 1778.
Avaray (Henriette de Bésiade, comtesse d'), le 4 juin 1780. Dame de compagnie de la comtesse d'Artois.
Avaray (M. d'), le 24 avril 1782.
Avaugour de Belouars (le comte d'), le 2 juin 1787.
Avaux (la comtesse d'), le 9 avril 1780.
Ayen (le duc d'), en 1731.
Ayen (le comte d'), en 1731.
Ayen (la duchesse d'), en 1749.
Ayen (le duc d'), le 12 mars 1756.

B.

Balaincourt (le comte Testu de), le 12 février 1769.
Balaincourt (la vicomtesse de), le 24 février 1788.
Baglion (M. de), le 23 décembre 1763.
Balby (le comte de); en 1749.
Balby (M. de), le 9 novembre 1772.
Balby (la comtesse de), le 9 juillet 1780. Nommée dame d'atours de Madame.
Balivière (le marquis le Cornu de), le 7 avril 1788.
Balivière (la marquise de), le 27 avril 1788.
Balleroy (la marquise de la Cour de), le 21 octobre 1784.
Barbançois (le comte de), le 12 février 1770.
Barbançois (le comte de), le 2 mars 1787.
Barbançois (le chevalier de).
Barbançois (la comtesse de), le 11 mars 1789.
Barbançon (le marquis du Prat de), en 1735.
Barbançon (le comte de), le 13 octobre 1770.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Barbantane (M. du Puget de), le 27 mars 1753.
Barbantane (M. de), le 25 mai 1778.
Barbantane (la comtesse de), le 25 mai 1783.
Bardonenche (le chevalier de), le 12 mai 1787.
Barentin (madame de), le 25 octobre 1788. *A pris le tabouret.*
Bargemont (M. de), le 25 mai 1768.
Bargemont (le vicomte de), le 12 novembre 1784.
Bargemont (la vicomtesse de), le 2 mars 1788.
Barrin (le marquis de), le 6 juin 1787.
Barry (le vicomte du), le 25 avril 1769.
Barry (la comtesse du), le 13 juillet 1769.
Barry (le chevalier du), le 10 juin 1770.
Barthe-Giscaro (le vicomte de la), le 4 mars 1777.
Baschi (le comte de), en janvier 1751.
Baschi (madame de), le 3 novembre 1757.
Baschi (le vicomte de), le 29 décembre 1773.
Baschi (la comtesse de), le 10 décembre 1786.
Bascle d'Argenteuil (le comte le), en avril 1773.
Bascle. Voyez *Argenteuil.*
Bassompierre (madame de), le 5 mars 1754.
Bassompierre (M. de), le 13 novembre 1756.
Bassompierre (M. de), le 26 janvier 1767.
Bataille (le chevalier de), en mai 1789.
Bayly (le marquis de), le 27 janvier 1789.
Béarn (le marquis de), en 1739.
Béarn (le marquis de Gallard de), le 15 février 1766.
Béarn (le chevalier de), le 28 novembre 1768.
Beaucaire (M. de), le 14 avril 1753.
Beaufort (le chevalier de), le 16 février 1771.
Beaufranchet d'Ayat (le comte de), le 9 avril 1784.
Beaufremont (la marquise de), en 1739.
Beaufremont (madame de), en 1744.
Beaufremont (le chevalier de), le 18 mai 1758.
Beaujeu (le chevalier de), sous-gouverneur, le 1er mai 1758.
Beaujeu (le comte de), le 26 octobre 1771.
Beaume-Montrevel (M. de la), le 22 mars 1754.
Beaumont (M. de), le 16 juillet 1761.
Beaumont (la vicomtesse de), le 24 octobre 1781. Dame pour accompagner madame Victoire de France.
Beaumont (la baronne de), le 16 mars 1782.
Beaumont (la comtesse de), le 8 mai 1785.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Beaumont (la comtesse Christophe-Françoise de), le 1er octobre 1786.
Beaumont de la Bulnonie (le marquis de), le 3 février 1786.
Beaumont de la Bonninière (la marquise de), le 21 juin 1786.
Beaune (madame de), le 30 juin 1765.
Beaune (le vicomte de), en décembre 1768.
Beauvau (le prince de), le 20 septembre 1755.
Beauvilliers (la duchesse de) en 1744.
Beauvilliers (la duchesse de), le 11 février 1754.
Beauvilliers (le duc de), le 13 janvier 1756.
Beauvilliers (le duc de), le 25 octobre 1765.
Beauvilliers (la duchesse de), le 19 juillet 1767.
Bedoyère (la vicomtesse Huchet de la), le 13 juin 1784.
Belloy (le comte de), le 16 mars 1789.
Belsunce (la comtesse de), en 1745.
Belsunce (le vicomte de), en janvier 1751.
Belsunce (le marquis de), le 4 janvier 1762.
Belsunce (la marquise de), le 7 mars 1779.
Belsunce (le vicomte Henri de), le 3 novembre 1787.
Belsunce (le chevalier de), le 3 novembre 1785.
Bénavent-Rodez (le vicomte de), le 15 mai 1784.
Benthem (M. de), en 1749.
Benthem (madame de), en 1749.
Béon (M. de), le 27 mai 1775.
Beon (la comtesse de), le 13 février 1780.
Béranger (M. de), le 22 octobre 1773.
Bercheny (le chevalier de), le 8 octobre 1765.
Bercheny (madame de), en juin 1767.
Bérenger (M. de), en 1746.
Bérenger (la comtesse de), le 30 janvier 1785.
Berghen (le prince de), le 8 octobre 1768.
Berghen (la princesse de), le 11 octobre 1768.
Berghes (la comtesse de), le 15 janvier 1781.
Bermond (la comtesse de), le 24 juillet 1785.
Bernis (la comtesse de Pierre de), le 28 mai 1778.
Besançon (l'archevêque de), en novembre 1761.
Besiade d'Avaray (le comte de), le 11 novembre 1781.
Besse de la Richardie (le comte de), guidon de gendarmerie, en 1754.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Besse de la Richardie (le vicomte de), capitaine de dragons au régiment de Custine, en 1771.
Béthizy (la vicomtesse de), le 23 mai 1784.
Béthizy (le comte de), le 25 janvier 1768.
Bethune (le comte de), le 3 février 1753.
Bethune (le marquis de), le 17 avril 1753.
Béthune (le marquis de), le 23 novembre 1758.
Béthune (madame de), le 23 novembre 1758.
Bethune (le vicomte de), le 13 mai 1778.
Bethune (la baronne de), née le Vasseur, le 19 février 1786.
Beuil (la comtesse de), le 21 mai 1786.
Beuvron (le marquis de), en 1749.
Beuvron (madame de), en 1749.
Beuvron (la duchesse de), le 8 février 1784. *A pris le tabouret.*
Beuzéville (la comtesse de la Luzerne de), le 13 juillet 1751.
Bianchi (la comtesse de), le 24 juin 1781.
Biencourt (le chevalier de), le 11 avril 1786.
Biencourt-Poutrincourt (le marquis de), le 3 novembre 1785.
Bierné (le marquis de), en 1748.
Billarderie (M. Flahaut de la), le 14 mars 1767.
Billarderie (M. de la), le 20 octobre 1774.
Bintinaye (le chevalier de la), le 8 juin 1785.
Biron (la duchesse de Gontaut de), le 4 juin 1756.
Biron (le comte de), duc de Lauzun, le 13 août 1759.
Bissy (le marquis de Thiard de), en 1734.
Bissy (le chevalier de), le 18 septembre 1751.
Bissy (le comte de), le 15 octobre 1753.
Blache (le comte de Falcoz de la), le 15 octobre 1768.
Blache (le vicomte de la), le 23 décembre 1772.
Blaizel (Camille, marquis du), le 11 avril 1788.
Blaizel (le marquis du), le 21 octobre 1771.
Blanchuisson (le baron Hudebert de), le 9 février 1789.
Blangy (la vicomtesse, le vicomte de), le 29 février 1784.
Blaru (le marquis de Tilly de), le 4 avril 1767.
Bloqueville (le marquis de), le 27 août 1788.
Blot (le comte de), le 20 septembre 1751.
Blot (M. de), le 14 novembre 1751.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Boberil de Cherville (le comte de), le 21 janvier 1788.
Bois d'Aisy (le baron du), le 22 janvier 1787.
Bois de la Motte (le marquis du), le 5 mars 1780.
Bois de la Motte (la comtesse du), le 25 août 1780.
Dame de compagnie de Madame.
Bois de la Motte (la vicomtesse du), le 25 août 1780.
Boisdenemets (le comte Daniel de), le 3 novembre 1785.
Boisdenemets (le vicomte du), le 7 novembre 1785.
Boisdenemets (le marquis de), le 23 janvier 1786.
Boisgelin (M. de), le 10 février 1759.
Boisgelin (M. de), gentilhomme de la manche, le 10 septembre 1760.
Boisgelin (la marquise de), le 27 avril 1788.
Boisse (le marquis de), le 21 octobre 1777.
Boisse (la marquise de), le 14 avril 1782.
Boisseul (le marquis de), le 12 novembre 1784.
Boisseul (le chevalier de), le 12 novembre 1784.
Boisseul (le comte Raimond de), le 17 avril 1784.
Boissière Chambors (M. de la), le 16 janvier 1774.
Bombelles (la marquise de), le 28 mai 1778.
Bonac (M. Usson de), le 13 mai 1752.
Bonfontan (le marquis de), le 2 avril 1787.
Bonnay (le marquis de), le 3 avril 1783.
Bonne-Lesdiguières (le vicomte de), le 18 mars 1788.
Bonnegal (le comte de), le 15 avril 1786.
Bonneval (le marquis de), le 4 février 1789.
Bordage (le marquis de Montboucher du), en 1731.
Bordage (M. du), le 2 décembre 1773.
Borne (de). Voyez *Altier*.
Bosc (le comte de), le 31 mars 1786.
Boscage (la comtesse du), le 18 février 1787.
Botderu (le comte Hyacinthe de), le 2 juin 1787.
Botterel-Quintin (le vicomte de), le 7 novembre 1785.
Bouchet de Tourzel (le marquis du), le 13 février 1789.
Boufflers (la marquise de), en 1745.
Boufflers (le duc de), en 1749.
Boufflers (la duchesse de), en 1749.
Boufflers (M. de), le 25 septembre 1753.
Boufflers (le chevalier de), le 16 avril 1765.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Boufflers - Remiencourt (le marquis de), le 2 avril 1770.
Bouillé (M. de), le 31 octobre 1763.
Bouillé (la vicomtesse de), le 18 décembre 1785.
Bouillé (le vicomte de), le 23 janvier 1786.
Boulainvilliers (le comte Bernard de), le 9 mai 1778.
Boulainvilliers (la comtesse de), le 12 janvier 1783.
Bourbon (la duchesse de), le 3 mai 1770.
Bourbon (l'abbé de), le 18 janvier 1784. *Les entrées.*
Bourbon-Busset (M. de), le 29 mars 1753.
Bourbon-Busset (M. de), fils, le 14 avril 1767.
Bourbon-Busset (le comte de), le 18 mars 1772.
Bourdeilles (le vicomte de), le 6 avril 1771.
Bourdonnaye (M. de la), le 21 octobre 1769.
Bourdonnaye (la marquise de la), le 23 décembre 1781.
Bourdonnaye (la vicomtesse de la), le 11 janvier 1784.
Bourdonnaye (la marquise de la), le 14 mars 1786.
Boursac (la vicomtesse de la Crope de), le 30 mars 1788.
Boursonne (M. de Capendu de), le 13 avril 1772.
Bouseville (M. de), le 11 mars 1767.
Bouteville (la duchesse de), le 23 janvier 1785. *A pris le tabouret.*
Bouzols (le marquis de Montagu de), en 1739.
Bouzols (le marquis de), en décembre 1768.
Bouzols (le marquis de), le 24 juin 1787. *Les entrées.*
Bovet (M. de), le 23 juin 1755.
Brachet de Floressac (M. de), le 24 avril 1773.
Brachet de Floressac (le comte de), le 10 décembre 1785.
Brancas (la marquise de), le 4 novembre 1754.
Brancas (le marquis de), le 9 novembre 1754.
Brancas (le comte de), le 16 février 1755.
Branicki (M. de), en octobre 1759.
Braque (mademoiselle de), en 1749.
Brassac (le comte de Gallard de), en 1765.
Brehan (le marquis de), en 1751.
Brehan (M. de), le 25 mai 1768.
Breteuil (le baron le Tonnellier de), le 6 janvier 1771.
Breteuil (la vicomtesse de), le 7 avril 1782.
Breton de Vaunoise (le vicomte le), le 2 décembre 1786.
Breugnon (la comtesse de), le 20 novembre 1768.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Brézé (madame de), le 9 mai 1751.
Brienne (le comte de Lomenie de), le 17 avril 1753.
Briffe (le comte de la), le 23 mars 1789.
Briges (M. de), le 17 avril 1773.
Briges (la comtesse de), le 16 avril 1780.
Briges de Malhec (le comte de), le 13 avril 1778.
Brionne (la comtesse de Lorraine de), en 1740.
Briqueville (M. de), en 1746.
Briqueville (le vicomte de), le 7 décembre 1784.
Briqueville (la vicomtesse de), le 12 septembre 1787.
Brisey (le comte de), le 16 avril 1768.
Brisey (le comte de), le 22 décembre 1768.
Brissac (la duchesse de Cossé de), en 1737.
Brissac (la duchesse de), en 1744.
Broc (M. de), le 24 mars 1751.
Broglie (la maréchale de), en 1746.
Broglie (le duc de), en 1747.
Broglie (le comte de), en 1749.
Broglie (la duchesse de), le 12 août 1754.
Broglie (madame de), le 20 octobre 1756.
Broglie (le vicomte de), le 26 juillet 1770.
Broglie (la princesse de), le 28 février 1779.
Broglie (la marquise de), le 23 décembre 1781. *A pris le tabouret.*
Broglie (le comte de), le 13 février 1785.
Broglie de Revel (le prince de), le 30 janvier 1786.
Brossard (le marquis de), le 15 mars 1787.
Brossard (la marquise de), le 28 mars 1787.
Brunier d'Adhémar (le marquis de), le 10 avril 1782.
Brunier d'Adhémar (la comtesse de), le 9 mars 1783.
Brunier d'Adhémar (la marquise de), le 7 mars 1763.
Bruno de Boisgelin (le comte), le 3 novembre 1785.
Bruyères-Chalabre (la comtesse de), le 18 juillet 1784.
Buffévent (le marquis de), en 1773.
Buffévent (la vicomtesse de), le 9 juin 1782.
Bulkeley (M. de), le 20 septembre 1771.
Butler (madame de), en 1747.
Bullion (M. de), le 11 avril 1774.
Busançois (la comtesse de), le 16 juillet 1765.
Busançois (le marquis de), le 18 août 1766.
Busançois (la comtesse de), le 13 février 1780. Dame d'honneur de madame Sophie de France. *Les grandes entrées.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C.

Cabanac (M. de), le 13 novembre 1771.
Caillebot de la Salle (le marquis de), le 15 mai 1784.
Caillebot-la-Salle (le chevalier de), le 10 février 1788.
Calonne-de-Courtebonne (le comte Amédée de), le 17 mars 1785.
Candé (la comtesse de), le 17 mars 1785.
Canillac (la comtesse de Beaufort de), le 6 mai 1776.
Cambis (M. de), le 7 février 1752.
Cambis (le comte de), le 16 janvier 1770.
Cambis (le comte de), le 13 octobre 1787.
Canisy (M. de Carbonnel de), le 16 janvier 1770.
Canisy (la vicomtesse de), le 22 janvier 1782.
Canouville (la comtesse de), le 16 mars 1783.
Capellis (le comte de), le 29 janvier 1785.
Capellis (la comtesse de), le 27 février 1785.
Caraman (la vicomtesse de), le 18 janvier 1786.
Caraman (le vicomte de), le 4 février 1789.
Caraman (Maurice Riquet, chevalier de), le 4 février 1789.
Carbonnières (le vicomte de), le 24 mars 1786.
Carbonnières (le chevalier de), le 26 octobre 1786.
Carbonnel-Canisy (le comte de), le 28 février 1753.
Carency (le prince de), le 9 février 1787.
Carondelet (M. de), le 4 janvier 1787.
Carvoisin (M. de), le 20 juillet 1754.
Carvoisin (le vicomte de), le 2 mars 1774.
Carvoisin (le comte de), le 15 mai 1784.
Carvoisin (la comtesse de), le 28 mars 1787.
Carvoisin (le marquis de), le 13 mai 1787.
Castellane (madame de), en 1749.
Castellane (le marquis de), le 27 mars 1754.
Castellane (madame de), le 6 juin 1755.
Castellane (madame de) le 17 septembre 1760.
Castellane (la comtesse de), le 31 mai 1781.
Castellane (la vicomtesse de), le 11 juillet 1784.
Castellane (la marquise de), le 4 février 1787.
Castellane-Saint-Maurice (le marquis de), le 13 février 1785.
Castelmoron (M. de Batz de), en 1737.
Castelnau (le vicomte de), en avril 1773.
Castelnau (le baron de), le 12 novembre 1773.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Casteras (M. de), baron de Sournia, le 20 mai 1775.
Castries (la marquise de la Croix de), en 1744.
Castries (madame de), le 27 juillet 1753.
Castries (la comtesse de), le 5 mai 1776.
Castries (la duchesse de), le 1er février 1784. *A pris le tabouret.*
Caulaincourt (la marquise de), le 31 juillet 1751.
Caulaincourt (M. de), le 6 avril 1767.
Caumont (M. de), le 15 juillet 1767.
Caumont (madame de), le 12 août 1767.
Caupenne (M. de), le 28 avril 1766.
Caupenne (le vicomte de) le 26 décembre 1778.
Causans (madame de Vincens de), le 28 octobre 1768.
Causans (M. de), le 28 février 1772.
Causans (la comtesse de), le 20 février 1780.
Causans (la comtesse Louise de), le 13 janvier 1782.
Causans (la marquise de), le 18 février 1787. Dame pour accompagner madame Elisabeth.
Caylar (la comtesse du), le 29 août 1780, présentée en qualité de dame pour accompagner la reine.
Caylus (la duchesse de), le 23 mai 1784. *A pris le tabouret.*
Caylus (le marquis de), le 2 décembre 1786.
Certaines (la marquise de), le 27 août 1788.
Chabannes (madame de), le 10 avril 1759.
Chabannnes (M. de), le 25 janvier 1760.
Chabannes (la comtesse Frédérique de), le 10 novembre 1782.
Chabannes (le marquis de), le 29 mai 1785. *Les entrées.*
Chabannes (le marquis de), le 9 février 1787.
Chabannes (la marquise de), le 7 mars 1787.
Chabot (le marquis de), le 23 novembre 1761.
Chabot (le vicomte de), le 26 février 1766.
Chabot (le comte Charles de), le 17 octobre 1786.
Chabrillant (le marquis de Moreton de), le 12 janvier 1767.
Chabrillant (le bailli de), le 18 mai 1770.
Chabrillant (le comte Hyppolite de), le 3 novembre 1785.
Chabrillant (la comtesse Hyppolite de), le 3 février 1786.
Chalabre-Bruyères (le comte de), le 7 avril 1781.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chalais (le prince Talleyrand de), en 1734.
Chalais (la princesse de), en 1737.
Chalais (le prince de), le 2 avril 1774.
Châlons (le comte Hardouin de), le 18 mars 1788.
Chamboran (M. de), le 15 septembre 1753.
Chambors (la marquise de la Boissière de), le 17 décembre 1786.
Chamissot (Louis, comte de), le 9 février 1789.
Chambray (M. de), le 7 mars 1761.
Chambray (le vicomte de), le 14 janvier 1782.
Champagne (madame de), en 1745.
Champagne (madame de), le 30 juin 1765.
Champagné-Giffart (le marquis de), le 12 mars 1781.
Champagné-Giffart (le comte de), le 11 avril 1786.
Champcenets (Louis-Pierre Quentin, marquis de), le 24 juin 1787. *Les entrées.*
Champié (la marquise de), le 26 octobre 1776.
Champignelles (M. de Rogres de), en 1738.
Champignelles (le marquis de), le 16 janvier 1767.
Chanaleilles de la Saumés (le comte de), le 3 novembre 1785.
Chantilly (M. de), le 20 avril 1767.
Chaponnay de Marancé (le marquis de), le 25 janvier 1789.
Chapt de Rastignac (la comtesse de), le 29 mars 1789.
Charleval (mademoiselle de), en 1748.
Charlus (le marquis de), le 4 janvier 1776.
Charost (le marquis de Béthune de), en 1732.
Charost (la duchesse de), le 9 mars 1782. *A pris le tabouret.*
Charost (le duc de), le 24 juin 1787. *Les entrées.*
Charry-des-Gouttes (le marquis de), le 2 juin 1787.
Charry-des-Gouttes (la marquise de), le 11 mai 1788.
Chartres (le duc de), le 30 mars 1761.
Chartres (la duchesse de), le 11 juillet 1769.
Chastel (le comte du), le 3 février 1786.
Chastellier du Mesnil (la marquise de), le 4 février 1787.
Chastenay (le comte de), en avril 1773.
Chastenay (le chevalier de), le 11 décembre 1773.
Chastenay (la marquise de), le 3 février 1786.
Chastenay-Lanty (le comte de), le 4 mars 1770.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chastenet-Puységur (la marquise de), le 12 mars 1780.
Chastenet-Puységur (la comtesse de), le 28 novembre 1788.
Châtaigner (le comte de), le 30 octobre 1776.
Châtaigner (la comtesse de), le 28 mai 1780.
Château-Reski (M. du), le 4 novembre 1763.
Châteaubriant (le chevalier de), le 23 février 1787.
Châteaubriant (la comtesse de), le 3 janvier 1788.
Châteaubriant (le comte de), le 21 février 1788.
Châteaubrun (le marquis de), le 20 mai 1786.
Châteaumeillant (madame de), le 4 août 1753.
Châteauregnault (madame de), en 1737.
Châtelaillon (la comtesse Grain de Saint-Marsault de), le 18 février 1781.
Châtelet (le marquis du), en 1739.
Châtelet (le marquis du), en 1749.
Châtelus (le chevalier de), le 21 octobre 1765.
Châtelus (le comte de), le 24 octobre 1768.
Châtelus (le marquis de), le 4 novembre 1787.
Châtillon (la duchesse de), en 1738.
Chatillon (le duc de), le 9 janvier 1759.
Châtre (la marquise de la), en 1738.
Châtre (la marquise de la), le 4 novembre 1754.
Châtre (le comte de la), le 10 avril 1770.
Châtre (M. de la), le 9 janvier 1772.
Châtre (le baron de la), le 2 avril 1787.
Chaumont-Guitry (la marquise de), le 21 juin 1787.
Chaunac-Lanzac (le marquis de), le 15 mars 1787.
Chauvelin (le marquis de), le 29 décembre 1765.
Chauvelin (la marquise de), le 17 juillet 1767.
Chauvelin (le marquis de), le 2 avril 1785.
Chauvéron (le comte de), le 21 avril 1784.
Chauvigny de Blot (le comte de), le 2 mars 1787.
Chauvigny de Blot (la comtesse de), le 22 avril 1789.
Chavagnac (le marquis de), en 1739.
Chavagnac (la comtesse de), le 23 janvier 1785.
Chayla (le comte Ebrard du), le 21 avril 1784.
Chazeron de Monestay (le vicomte de), en avril 1772.
Cherisy (M. de), le 5 janvier 1767.
Cherisy (la comtesse de), le 12 janvier 1783.
Chevigné (le vicomte de), le 29 avril 1785.
Chevigné (le marquis de), le 11 avril 1786.
Chilleau (le marquis du), le 14 mars 1767.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chimay (le prince de), en 1748.
Chimay (la princesse de), en 1748.
Chimay (le prince de), le 28 octobre 1751.
Chimay (la princesse de), le 4 juin 1756.
Chimay (le prince de), le jeune, le 22 août 1763.
Chimay (la princesse de), le 15 octobre 1763.
Chinon (la comtesse de), le 19 juin 1785.
Chinon (la comtesse de), le 12 décembre 1787. *Les entrées.*
Circello (la marquise de), le 12 décembre 1786.
Civrac (madame de Durfort de), en 1747.
Civrac (madame de), le 2 mai 1751.
Choiseul (le comte de), en 1733.
Choiseul (la marquise de), en 1746.
Choiseul (M. de), en 1749.
Choiseul (madame de), le 2 mai 1751.
Choiseul (le marquis de), le 6 avril 1754.
Choiseul (madame de), le 4 juin 1756.
Choiseul (le duc de), le 23 février 1757.
Choiseul (madame de), le 21 avril 1758.
Choiseul (le marquis de), le 12 décembre 1760.
Choiseul (madame de), en novembre 1761.
Choiseul (la duchesse de), le 22 août 1763.
Choiseul (la comtesse Hippolyte de), le 14 janvier 1781.
Choiseul-la-Baume (le marquis de), le 24 juin 1787. *Les entrées.*
Choiseul-de-Lorges (M. de), le 19 juillet 1756.
Choiseul-Meuse (le chevalier de), le 21 mars 1765.
Choiseul-Praslin (le comte de), le 28 octobre 1777.
Choiseul-Stainville (le duc de), en 1742.
Choiseul-Stainville (le comte de), le 26 avril 1763.
Choiseul-Stainville (le comte de), depuis maréchal de France, en décembre 1779. *Les entrées.*
Choiseul-Stainville (la comtesse de), le 14 janvier 1781.
Choiseul-Stainville (la comtesse de), le 6 décembre 1782. *A pris le tabouret.*
Clarac (le marquis de), le 28 mars 1767.
Clermont (le marquis de), le 3 février 1753.
Clermont-d'Amboise (le marquis de), en 1747.
Clermont-Gallerande (le marquis de), en octobre 1762.
Clermont-Gallerande (le comte de), le 29 mai 1785. *Les entrées.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Clermont-Mont-Saint-Jean (la marquise de), le 30 janvier 1785.
Clermont-Tonnerre (le maréchal de), le 10 septembre 1759.
Clermont-Tonnerre (madame de), en novembre 1761.
Clermont-Tonnerre (la vicomtesse de), le 7 mars 1779.
Clermont-Tonnerre (la comtesse de), le 10 mars 1782.
Clermont-Tonnerre (le vicomte de), le 15 février 1787.
Clermont-Tonnerre de Thoury (le comte Louis de), le 3 avril 1782.
Closenhaydenbourg (le baron de), le 17 avril 1784.
Coëtlogon (la marquise de), le 14 janvier 1781.
Coëtlogon (la marquise de), le 18 juillet 1784.
Coëtlosquet (le comte du), le 4 décembre 1767.
Coëtlosquet (le baron du), en janvier 1774.
Coëtlosquet (la baronne du), le 17 mars 1782.
Coigny (la comtesse de Franquetot de), en 1749.
Coigny (le duc de), le 13 mai 1754.
Coigny (madame de), le 16 juillet 1755.
Coigny (le comte de) le 1er décembre 1757.
Coigny (le chevalier de), le 4 janvier 1762.
Coigny (le comte de), le 2 décembre 1773.
Coigny (la marquise de), le 11 juin 1780. *A pris le tabouret.*
Coigny (le chevalier de), le 26 janvier 1783. *Les entrées.*
Coigny-Boissy (la comtesse de), le 2 août 1767.
Coislin (madame du Cambout de), en janvier 1751.
Coislin (M. de), le 22 mars 1751.
Colbert de Maulevrier (le chevalier), le 15 février 1787.
Comnène (le comte Démétrius), le 21 juin 1782.
Comnène (la comtesse Démétrius), le 27 novembre 1785.
Comnène (le comte Georges-Constantin) le 11 avril 1786.
Condé (le prince de), le 19 septembre 1751.
Condé (la princesse de), le 16 juillet 1753.
Conflans (le marquis de), en 1734.
Conflans (M. de), le 23 octobre 1753.
Conflans (madame de), en janvier 1760.
Conflans (le marquis de), le 29 mai 1785. *Les entrées.*
Connel (le comte O'), le 21 janvier 1788.
Contades de Gizeux (le marquis de), le 2 mars 1787.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Contades-Gizeux (le marquis de), le 20 janvier 1788.
Corn (le chevalier de), le 18 mars 1788.
Cosnac (la comtesse de), le 16 mars 1782.
Cosnac (le baron de), le 10 avril 1782.
Cossé (la duchesse de), en 1763.
Cossé (le comte de), le 25 octobre 1765.
Cossé (le duc de), le 14 mars 1757.
Cossé (la duchesse de), le 16 juillet 1761.
Cossé (le chevalier de), le 23 janvier 1768.
Cossé (la comtesse de), le 17 juin 1781.
Cossé (la duchesse de), le 18 juillet 1784. *A pris le tabouret*
Coste (M. de la), le 10 octobre 1754.
Coste (la marquise de la), le 16 mars 1782.
Coucy (le comte de), le 27 avril 1775.
Coucy (la comtesse de), le 23 février 1783.
Couldre de la Bretonnière (le vicomte de la), le 27 mars 1789.
Cour de Balleroy (le marquis de la), le 13 février 1783.
Courbon-Blénac (M. de), le 18 mai 1773.
Courcy (le comte de), le 21 février 1783.
Courtarvel (la marquise de), le 28 décembre 1782.
Courtarvel de Pézé (la comte de), le 20 mars 1781.
Courtebonne (le marquis de Calonne de), le 23 février 1770.
Courtomer (M. de Saint-Simon de), le 15 septembre 1753.
Courtomer (la marquise de), le 30 janvier 1785.
Crenay (le marquis de Poilvillain de), le 16 mars 1789.
Crenolle (le comte de Quengo de), le 25 octobre 1765.
Créquy (le marquis de), en 1763.
Crequy (le comte de), le 16 décembre 1773.
Crillon (le marquis de), le 2 août 1767.
Crillon (M. de), le 13 novembre 1771.
Croismare (M. de), le 1er septembre 1775.
Croismare (le comte de), le 10 avril 1783.
Croismare (le comte de), le 29 avril 1784.
Croix de Castries (le comte de la), le 26 janvier 1786.
Cropte de Bourzac (le vicomte de la), les 1er et 7 février 1783.
Cropte de Bourzac (le marquis de la), les 2 et 14 avril 1783.
Croy (le prince de), en 1739.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Croy (le prince de), en 1751.
Croy (la princesse de), le 29 juillet 1767.
Croy (le prince de), le 28 juin 1787.
Croy (la princesse de), le 21 janvier 1789. *A pris le tabouret.*
Croy-Solre (le princesse de), le 21 janvier 1789. *A pris le tabouret.*
Crussol (madame de), en 1737.
Crussol (le comte de), en 1749.
Crussol (le marquis de), en 1749.
Crussol (madame de), le 23 octobre 1752.
Crussol (la duchesse de), le 15 janvier 1760.
Crussol (le chevalier de), en avril 1772.
Crussol (le baron de), en avril 1773.
Crussol (le duc de), le 23 février 1778.
Crussol d'Amboise (M. de), le 26 février 1755.
Cugnac (le comte de), le 12 novembre 1784.
Cussé (M. Davy de), le 16 mai 1758.
Cussé (le chevalier de), le 5 janvier 1759.
Cussé (le marquis de), en septembre 1765.
Custine (M. de), en 1739.
Custine (le comte de), le 24 février 1768.
Custine (le marquis de), le 28 juin 1787.
Custine (la comtesse de), le 20 janvier 1788.

D.

Damas (madame de), en octobre 1757.
Damas (le comte de), le 18 janvier 1768.
Damas (le marquis de), le 2 mars 1776.
Damas (la comtesse Charles de), le 12 décembre 1779.
Damas (la comtesse Alexandre de), le 19 mai 1783.
Damas (la baronne de), le 1er août 1784.
Damas (le comte Roger de), le 26 octobre 1784.
Dampierre (M. Picot de), le 22 août 1774.
Dampierre (le chevalier de), le 24 mars 1786.
Damville (le duc de), en 1733.
Daugnon (la comtesse de Saint-Quentin du), le 14 janvier 1781.
Dauvet (le marquis de), le 17 avril 1784.
David de Lastours (la marquise de), le 5 avril 1789.
Deffend (le comte du), en 1773.
Dessenstein (M.), le 21 février 1757.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Deux-Ponts (le prince Maximilien de), le 19 octobre 1776.
Deux-Ponts (la comtesse de), le 23 janvier 1780.
Deux-Ponts (le prince Maximilien-Joseph de), le 19 janvier 1783. *Les entrées.*
Deux-Ponts (la marquise de), le 21 février 1787.
Deux-Ponts-Forbach (le comte Guillaume de), le 10 février 1776.
Deux-Ponts-Forbach (le comte de), le 10 février 1776.
Diesbach (M.), le 28 décembre 1773.
Dillon (milord), en 1750.
Dillon (le comte de), le 17 mars 1770.
Dillon (le chevalier de), le 20 janvier 1774.
Dillon (la comtesse Arthur de), le 6 mars 1785.
Dillon (la comtesse Robert de), le 27 août 1788.
Dion (le comte de), le 12 novembre 1784.
Donezan d'Usson (M.), le 12 novembre 1754.
Donissant (la marquise de), en septembre 1765.
Donissant (le marquis de), en juin 1767.
Doulcet de Pontécoulant (le comte), le 15 mai 1783.
Drée (le comte de), le 5 mai 1782.
Drée (la baronne de), le 22 juin 1783.
Dresnay (le marquis du), le 22 décembre 1766.
Dresnay (le marquis du), le 21 février 1783.
Dresnay (la comtesse du), le 31 août 1788.
Dresnay-des Roches (la comtesse du), le 9 mars 1783.
Dreux-Brézé (le marquis de), le 5 février 1787.
Duras (le maréchal duc de Durfort-), en 1737.
Duras (la duchesse de), en 1747.
Duras (le marquis de), le 19 janvier 1761.
Duras (la marquise de), le 18 mai 1761.
Duras Bournonville (le comte de), le 10 janvier 1763.
Durfort (le duc de), en 1737.
Durfort (la comtesse de), le 19 septembre 1751.
Durfort (le comte de), le 6 juillet 1752.
Durfort (le vicomte de), le 14 juillet 1752.
Durfort (madame de), le 27 août 1768.
Durfort (le comte de), le 22 novembre 1770.
Durfort (le chevalier de), le 31 novembre 1770.
Durfort (le chevalier de), le 19 janvier 1783. *Les entrées.*
Durfort-Boissières (le marquis Alphonse de), le 23 mars 1786.
Durfort de Lorges (le comte de), le 13 mai 1787.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

E.

Ecquevilly (le marquis Hennequin d'), en 1748.
Ecquevilly (madame d'), en 1749.
Ecquevilly (le marquis d'), en 1767.
Ecquevilly (le chevalier d'), le 12 octobre 1770.
Ecquevilly (la comtesse d'), le 19 mai 1782.
Egmont-Pignatelli (le comte d'), en 1746.
Egreville (le marquis d'), le 23 octobre 1753.
Eloa (la comtesse d'), le 21 août 1785.
Entragues (M. d'), le 27 mars 1752.
Erlach (le comte d'), le 24 décembre 1772.
Erlach (le baron d'), le 22 février 1775.
Escars (le marquis de Pérusse d'), le 20 février 1763.
Escars (le comte d'), le 11 mars 1765.
Escars (le chevalier d'), le 15 novembre 1770.
Escars (la comtesse d'), le 14 janvier 1781.
Escars (la baronne d'), le 19 mai 1783.
Escayrac (la marquise d'), le 9 juin 1782.
Eschoisy (M. d'), le 22 mai 1756.
Esclignac (le comte de Preissac d'), le 4 avril 1786.
Esclignac (la duchesse d'), le 7 janvier 1788. *A pris le tabouret.*
Escorches de Sainte-Croix (le comte), le 4 décembre 1773.
Escoubleau de Sourdis (le marquis d'), le 26 octobre 1784.
Escoubleau de Sourdis (la marquise d'), le 27 novembre 1784.
Espagne (M. d'), le 9 août 1755.
Espagne de Vénevelles (le comte Henri-Jacques-Louis d'), le 10 avril 1782.
Esparbez (le marquis d'), le 27 octobre 1751.
Esparbez (M. d'), en octobre 1762.
Esparbez (le baron d'), le 2 décembre 1786.
Esparre (la duchesse de l'), en 1740.
Esparre (le marquis d'), le 28 février 1763.
Esparre (le comte d'), le 5 mars 1766.
Esparre (le comte d'), le 20 novembre 1765.
Espinasse (le vicomte de l'), le 3 février 1786.
Espinay-Saint-Luc (le marquis d'), le 21 mars 1768.
Esquelsbeke (la marquise Le Vasseur d'), le 26 juillet 1751.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Esquelsbeke (la marquise d'), le 16 mars 1783.
Essarts (le comte des), le 4 novembre 1776.
Estaing (le comte d'), en 1749.
Estampes (la comtesse d'), le 27 juin 1784. *A pris le tabouret.*
Estampes (le comte d'), le 1er. décembre 1784.
Estampes (la comtesse d'), le 13 mars 1785.
Estampes (la comtesse d'), le 2 mars 1788.
Esterhazy (la comtesse d'), le 18 avril 1784.
Esterhazy (M. d'), le 3 octobre 1763.
Esterhazy (le comte François d'), le 2 décembre 1786.
Esterno (M. d'), le 26 février 1767.
Esterno (la marquise d'), le 1er. février 1789.
Estourmel (M. d'), le 6 mars 1773.
Estourmel (la marquise d'), le 23 mars 1779.
Estrade (la comtesse d'), en 1744.
Estrées (la comtesse d'), en 1747.
Estutt de Solminihac (le comte d'), le 8 mai 1786.
Estutt de Solminihac (la comtesse d'), le 20 janv. 1788.

F.

Falque de Montchenu (le comte), le 21 avril 1787.
Faucigny (la comtesse de), le 24 décembre 1786.
Faudoas (la marquise de), en 1736.
Faudoas (le vicomte de), en avril 1773.
Faudoas (le comte de), le 16 avril 1785.
Faudran (le comte de), le 9 février 1789.
Faydit de Terssac (M. de), le 7 avril 1788.
Fayette (le marquis de la), le 29 mai 1785.
Fayette (M. de la), en 1750.
Fayette (M. de la), le 26 mars 1774.
Fénélon (le marquis de Salignac de), en 1747.
Fernand-Nunès (la comtesse de), le 31 octobre 1787. Ambassadrice d'Espagne.
Ferrette (le commandeur de), le 24 mai 1787.
Ferrière (le chevalier de la), sous-gouverneur, le 1er. mai 1758.
Ferronnaye (M. de la), le 7 février 1756.
Ferronnaye (le comte de la), le 9 novembre 1770.
Ferronnaye (le chevalier de la), le 16 mars 1774.
Ferronnaye (le marquis de la), le 3 novembre 1783.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Ferronnaye (la comtesse Josephe de la), le 9 mai 1784.
Ferté-Semeterre (la comtesse de la), le 7 mai 1780.
Fervaques (la marquise de), en 1736.
Feydeau de Brou (M. de), le 4 mai 1783. *Les entrées.*
Fezenzac (la comtesse de Montesquiou de), le 5 novembre 1784.
Fiquelmont (Etienne comte de), le 23 mars 1789.
Fitz-James (la duchesse), le 18 février 1731.
Fitz-James (le duc de), en 1738.
Fitz-James (le comte de), en 1739.
Fitz-James (le marquis de), le 20 novembre 1763.
Fitz-James (le chevalier de), le 12 février 1774.
Flamarens (le comte de Grossolles de), le 28 juin 1751.
Flaschlanden (le baron de), le 5 août 1769.
Flavacourt (le marquis de Fouilleuse de), en 1739.
Flavacourt (madame de), en 1743.
Flavigny (M. de), le 13 septembre 1753.
Fleury (le marquis de), en 1733.
Fleury (la duchesse de), en 1738.
Fleury (le chevalier de), en janvier 1751.
Fleury (le bailli de), en octobre 1757.
Fleury (le marquis de), le 21 novembre 1768.
Fleury (la marquise de), le 7 décembre 1768.
Fleury (la marquise de), le 21 avril 1787.
Fleury (le marquis de), le 22 mars 1788.
Fleury (la duchesse de), le 23 novembre 1788. *Les grandes entrées.*
Florian de Kergorlay (le comte de), le 21 avril 1787.
Flotte d'Argenson (le comte de), le 11 avril 1786.
Fock (le baron de), le 3 décembre 1785.
Folleville (M. de), le 16 avril 1774.
Font de la Plesnoye (madame de la), le 24 septembre 1780.
Fontanges (la marquise de), le 18 mars 1787.
Fontanges (le marquis de), le 13 mai 1787.
Fontanges (la marquise de), le 9 novembre 1788.
Fontette-Sommery (le comte de), le 31 janvier 1789.
Forbin (madame de), le 25 mars 1781.
Forbin d'Oppède (le marquis de), le 8 mai 1786.
Forbin d'Oppède (la vicomtesse de), le 8 mars 1789.
Force (la marquise de Caumont la), en 1743.
Force (la duchesse de la), le 13 janvier 1788. *A pris le tabouret.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Force (le duc de la), le 23 janvier 1789.
Forest de Divonne (le comte de la), le 12 novembre 1773.
Forest de Divonne (le vicomte de la), le 5 février 1787.
Forges de Parny (le comte de), le 25 octobre 1783.
Forges-Parny (M. de), le 22 avril 1786.
Forges-Parny, (M. de), le 26 octobre 1786.
Foucauld de Pontbriant (le vicomte Armand de), le 10 février 1788.
Foudras (la comtesse de), le 17 février 1782.
Fougères (le chevalier de), le 23 décembre 1763.
Fournès (le comte de Faret de), le 1er mars 1777.
Fournès (la marquise de), le 6 octobre 1783.
Fouquet (la marquise de), le 8 février 1784.
Fouquet (le marquis de), le 23 janvier 1786.
Fourqueux (madame de), le 30 avril 1787.
Franc (le chevalier de), le 18 décembre 1766.
Franc (la comtesse de), le 26 juillet 1767.
Freslon (le chevalier de), le 10 avril 1782.
Frise (le comte de), en 1748.
Fronsac (le duc de), le 12 juillet 1756.
Fronsac (la duchesse de), le 30 juin 1765.
Fronsac (la duchesse de), le 16 novembre 1788. *A pris le tabouret.*
Froulay (M. de), le 24 avril 1758.
Froulay-Tessé (madame de), en 1746.
Fumel (le marquis de), le 25 novembre 1769.
Fumel (le baron de), le 27 mars 1770.
Fussey de Mélay (le comte de), le 24 mai 1787.

G.

Gacé (le comte de), le 21 octobre 1754.
Gacé (la comtesse de), le 3 novembre 1756.
Gain (la comtesse de), le 4 mars 1781.
Gain de Montagnac (M. de), le 9 novembre 1772.
Gain de Montagnac (M. de), le 10 août 1774.
Galatin (M. de), le 20 septembre 1775.
Galatin (le baron de), le 12 avril 1777.
Galifet (M. de), le 7 juillet 1753.
Galifet (M. de), le 4 avril 1772.
Galifet (le baron de), le 17 avril 1784.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Galissonnière (la comtesse Barrin de la), le 25 janvier 1788.
Gallard-Terraube (le comte Louis de), le 27 décembre 1783.
Gallard-Terraube (le chevalier de), le 8 mai 1786.
Gamaches (le marquis Rouhault de), en janvier 1751.
Gamaches (le comte de), le 28 février 1770.
Gand (M. de), le 25 octobre 1775.
Gand (la comtesse de), le 23 décembre 1781. *A pris le tabouret.*
Gand (la vicomtesse de), le 28 mai 1786.
Ganges (la marquise de Vissec de), le 28 août 1776.
Ganges (le comte de), le 4 novembre 1776.
Garde Saint-Angel (le marquis de la), le 23 mars 1789.
Gardien (le marquis de), le 28 mars 1767.
Gaucourt (la marquise de), le 23 janvier 1780.
Gauville (le comte de), le 15 mai 1775.
Gauville (la comtesse de), le 20 avril 1788.
Genlis (le comte de Brulart), le 28 mars 1767.
Genlis (la comtesse de), le 4 mai 1776.
Genlis (la comtesse de), le 24 juillet 1779; l'une des dames pour accompagner la duchesse de Chartres, présentée en qualité de gouvernante des princesses ses filles.
Geoffreville (M. le Danois de), le 20 juillet 1754.
Gerbevillier (M. de), le 27 mars 1770.
Gerbevillier (la marquise de), le 21 août 1785.
Germon (le comte O'), le 3 novembre 1783.
Gestas (la comtesse de), le 24 octobre 1781; dame pour accompagner Madame Elisabeth de France.
Gestas (le marquis de), le 20 mai 1786.
Gêvres (le duc Potier de), le 12 mars 1767.
Gêvres (la marquise de), en avril 1768.
Gibon de Kerisouet (le comte de), le 26 janvier 1788.
Gilbertès (la comtesse de), le 6 janvier 1782; dame pour accompagner MADAME.
Ginestous (Jean-François, comte de), le 27 novembre 1781.
Ginestous (la comtesse de), le 19 janvier 1782.
Ginestous (Louis, comte de), le 4 mai 1786.
Gironde de Pilles (le comte Gilbert de), en juillet 1779.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Gisors (le comte Fouquet de), le 31 mai 1755.
Gisors (la comtesse de), le 16 juillet 1765.
Gobien (le comte de), le 4 janvier 1787.
Goesbriant (madame de), en 1749.
Goesbriant (madame de), le 29 juillet 1767.
Gontaut (le comte de), le 17 octobre 1768.
Goutaut-Saint-Geniez (la comtesse de), le 23 mai 1779.
Gonzalès (madame de), en 1748.
Gosman (la comtesse de), le 26 décembre 1783.
Gouffier (le marquis de), en 1763.
Goulet (le baron du), en février 1774.
Gourjault (le comte de), le 25 février 1788.
Gouvernet (M. de la Tour du Pin de), le 11 décembre 1760.
Gouvernet (la comtesse de), le 6 juin 1787.
Gouy (M. de), en 1749.
Gouy (madame de), en 1749.
Gouyd'Arcy (le marquis de), le 7 novembre 1770.
Gouy d'Arcy (M. de), le 11 août 1773.
Goyon (M. de), le 27 mars 1753.
Goyon (M. de), le 18 avril 1763.
Gramont (la duchesse de), en 1741.
Gramont (madame de), en 1742.
Gramont (la comtesse de), en 1749.
Gramont (le comte de), en janvier 1751.
Gramont (la duchesse de), le 17 juillet 1761.
Gramont (le comte de), le 25 octobre 1777.
Gramont (la marquise de), le 17 décembre 1786.
Gramont (la comtesse de), le 13 janvier 1788; dame du palais.
Gramont (la marquise de), le 25 juillet 1779.
Gramont (la comtesse Eugénie de), le 30 septembre 1781.
Gramont (la marquise de), le 2 mars 1787.
Gras-Préville (le marquis de), le 16 mai 1787.
Grasse (le marquis de), le 9 septembre 1766.
Grave (le comte de), le 30 août 1763.
Grave (le prince de), en 1740.
Grave (le chevalier de), le 27 avril 1788.
Gravier de Vergennes (le vicomte), le 17 janvier 1784.
Gravier de Vergennes (le vicomte de), le 26 janvier 1786.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Greneville (de Murdrac de), en octobre 1757.
Grille (le chevalier de), le 23 février 1787.
Groing (le comte le), en novembre 1771.
Grosberg-Bavière (le comte de), le 10 août 1772.
Grosberg-Bavière (la comtesse de), le 14 janvier 1781.
Grouchy (le comte de), le 3 novembre 1785.
Grouchy (la comtesse de), le 7 janvier 1787.
Gruel-Gruyère (le comte de), le 13 novembre 1783.
Gruel-Gruyère (la comtesse de), le 3 janvier 1788.
Guébriant (M. de Budes de), le 16 avril 1774.
Guéméné (la princesse de), le 26 mai 1761.
Guéméné-Rohan (le prince de), le 10 décembre 1763.
Guerchy (le comte de Regnier de), en 1737.
Guerchy (le marquis de), en 1739.
Guerchy (madame de), le 27 juillet 1753.
Guerchy (la marquise de), le 2 février 1783.
Guesclin (le comte du), le 10 mars 1770.
Guiche (le comte de), le 16 mai 1758.
Guiche (la comtesse de), le 17 novembre 1766.
Guiche (le comte de la), le 2 avril 1776.
Guiche (la duchesse de), le 28 janvier 1787. *A pris le tabouret.*
Guignard, comte de Saint-Priest (M. de), le 12 décembre 1787. *Les entrées.*
Guigues (M. de), le 18 juillet 1754.
Guillaumanches du Boscage (le comte des), le 2 mars 1786.
Guillaumanches du Boscage (le marquis des), le 24 mars 1786.
Guiscard (M. de), le 23 octobre 1753.
Guitry-Chaumont (M. de), le 9 novembre 1754.

H.

Haget de Vernon (le comte de), le 13 novembre 1786.
Hallay (le comte du), en octobre 1762.
Hantier (le comte du), le 31 décembre 1782.
Hantier (la vicomtesse du), le 27 mai 1787.
Harambure (le baron d'), le 31 janvier 1789.
Haraucourt (le marquis d'), le 3 avril 1783.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Harcourt (le marquis d'), le 12 août 1763.
Harcourt (le chevalier d'), le 20 novembre 1763.
Harcourt (la marquise d'), le 27 octobre 1769.
Harcourt (la comtesse d'), le 11 février 1787.
Harcourt-Beuvron (le marquis d'), le 18 janvier 1784. *Les entrées.*
Harenc de la Condamine (le marquis de), le 23 janvier 1786.
Harenc de Gauville (le baron), le 12 novembre 1784.
Harville (le comte de), le 28 février 1767.
Haussonville (M. de Cléron d'), le 20 octobre 1756.
Haussonville (le marquis d'), le 13 février 1789.
Hautefeuille (le comte Texier d'), le 23 février 1787.
Hautefort (M. d'), le 4 janvier 1762.
Hautefort (le chevalier d'), le 18 février 1771.
Hautefort (la vicomtesse d'), le 27 avril 1783.
Havré (le prince d'), en 1738.
Havré (le duc de Croy d'), en octobre 1762.
Havré (la duchesse d'), le 18 août 1763.
Havrincourt (le marquis de Cardevaque d'), le 23 avril 1770.
Haye (M. de la), gentilhomme de la manche, le premier mai 1758.
Helmstadt (M. d'), en 1749.
Helmstadt (madame d'), en 1774.
Hénin (la marquise d'), le 26 juillet 1767.
Henrichemont (le prince d'), le 3 octobre 1752.
Henrichemont (M. de Béthune d'), le 5 octobre 1752.
Henrichemont (la princesse d'), le 2 août 1767.
Hesse (le prince de), le 19 octobre 1776.
Hessenstin (M. de), le 17 octobre 1768.
Hoffelize (le comte Gaspard de), le 10 février 1788.
Holstein (le prince de), en janvier 1751.
Holstein (le prince de), le 16 octobre 1756.
Hôpital (madame de l'), en 1743.
Hôpital-Gallucchi (le comte de), le 10 mai 1770.
Houchin (le marquis d'), le 3 mars 1773.
Houdetot (M. d'), le 14 avril 1753.
Houdetot (le marquis d'), le 10 février 1759.
Houdetot (le vicomte d'), le 19 février 1776.
Houx de Vioménil (le vicomte du), le 17 janvier 1785.
Houx de Vioménil (le vicomte du), le 15 mars 1787.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Huchet de la Bédoyère (M.), le 27 mai 1784.
Hunolstein (le comte de), en avril 1773.
Hunolstein (la baronne de), les 24 et 25 décembre 1785.
Hunolstein (le baron de), le 23 janvier 1786.

I.

Imécourt (M. de Vassignac d'), le 22 novembre 1770.
Imécourt (le vicomte d'), le 3 janvier 1774.
Invau (madame d'), le 8 novembre 1769.
Isle (le marquis d'), le 27 mars 1789.
Isle-Bonne (M. de l'), en 1748.
Isle-Bonne (M. de l'), le 4 janvier 1756.
Isnards (Toussaint-Siffrein des), } chevaliers de Malte présentés en 1780.
Isnards (Esprit-Dominique-Stanislas des), } chevaliers de Malte présentés en 1780.
Isnards (Jean-Charles-Gaspard, marquis des), } chevaliers de Malte présentés en 1780.

J.

Janson (le marquis de Forbin de), le 14 octobre 1754.
Janson (la comtesse de), le 21 mai 1782.
Jarnac (la comtesse de), le 15 avril 1787.
Jaucourt (le chevalier de Digoine de), le 21 octobre 1765.
Jaucourt (le comte de), le 1er. mars 1769.
Jaucourt (le chevalier de), le 19 juillet 1773.
Jaucourt (le comte de), le 7 novembre 1777.
Jaucourt (le marquis de), en décembre 1779. *Les entrées.*
Jourda de Vaux (le comte de), le 29 juin 1783.
Joussac d'Aubeterre (M. de), en 1739.
Joussineau de Tourdonnet (M. de), le 17 juillet 1771.
Joussineau de Tourdonnet (M. de), le 28 avril 1773.
Joussineau de Tourdonnet (la vicomtesse de), le 14 mars 1779.
Joussineau de Tourdonnet (la comtesse de), le 3 février 1786.
Joussineau de Tourdonnet (le comte de), le 26 février 1788.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Joyeuse (le marquis de), en 1734.
Juigné (M. le Clerc de), le 25 septembre 1753.
Juigné (le marquis de), le 17 mars 1762.
Juigné (la comtesse de), le 2 juin 1782.
Juigné (le comte de), le 26 janvier 1783. *Les entrées.*
Juigné (la comtesse de), le 18 mars 1787.
Jumilhac (M. Chapelle de), le 26 mai 1760.
Jumilhac (M. de), le 9 décembre 1760.
Jumilhac (la comtesse de), le 25 octobre 1763.
Jumilhac (le vicomte de), le 31 mars 1770.
Jumilhac (M. de), le 11 avril 1772.
Jumilhac (la baronne de), le 15 février 1784.

K.

Kercado (M. le Sénéchal de), le 22 mars 1751.
Kercado (madame de), le 19 juillet 1756.
Kercado (le marquis de), le 29 mars 1777.
Kercado (la comtesse de), le 8 février 1784.
Kercado (la comtesse de), le 7 mars 1787.
Kercado (Alexandre, comte de), le 16 mars 1789.
Kergorlay (le comte de), le 7 novembre 1785.
Kergorlay (la comtesse de), le 12 décembre 1787.
Keroniant d'Estuer (le comte de), le 29 mars 1788.
Kerouartz (le marquis de), le 19 mai 1784.
Kinski (la princesse de), le 30 octobre 1765.

L.

Lac (le comte Armand du), le 11 mai 1784.
Lac (le marquis du), le 31 octobre 1785.
Lac (le chevalier du), le 21 février 1788.
Lage de Volude (la comtesse de), le 10 janvier 1782. Dame pour accompagner la princesse de Lamballe.
Lage de Volude (le vicomte de), le 19 mars 1782.
Laigle (le vicomte de), le 30 mars 1785.
Laizer (le chevalier de), le 3 février 1786.
Laker (M. du), le 4 décembre 1773.
Lamballe (la princesse de), le 11 mars 1767.
Lamballe (la princesse de), le 19 mai 1767.
Lamballe (la princesse de), le 29 juillet 1767.
Lambert (M.), le 24 juin 1787. *Les entrées.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lambertie (M. de), le 12 octobre 1771.
Lambertie (le vicomte de), en août 1772.
Lambertie (le comte de), le 19 mars 1774.
Lambertie (la comtesse Amélie de), le 27 février 1785.
Lambertie (la comtesse Auguste de), le 11 mars 1787.
Lambertie (le comte Auguste de), le 14 avril 1787.
Lambilly (le chevalier de), le 24 mars 1786.
Lameth (le comte de), le 28 février 1753.
Lameth (la comtesse de), le 3 juin 1765.
Lameth (le comte de), le 29 mars 1774.
Lameth (le comte de), le 9 décembre 1778.
Lameth (le chevalier de), le 24 décembre 1778.
Lameth (la comtesse Charles de), le 29 janvier 1786.
Lamoignon (madame de), le 21 avril 1787.
Lamoignon (le chevalier de), le 2 février 1788.
Lanau (la comtesse de), le 18 mars 1787.
Lande (le vicomte de la), le 26 octobre 1786.
Landreville (le comte de), le 27 octobre 1774.
Langeac de Lespinasse (le comte de), le 10 novembre 1770.
Langeron (le maréchal de), le 17 septembre 1752.
Langeron (madame Andrault de), le 2 novembre 1753.
Langeron (la comtesse de), le 21 novembre 1784.
Langeron-Maulevrier (M. de), le 4 novembre 1754.
Langon (le marquis de), le 18 octobre 1770.
Lannoy (le comte de), le 18 octobre 1785.
Lascases (M. de), le 6 mai 1776.
Lascases (la marquise de), le 6 décembre 1782. Dame d'honneur de madame la princesse de Lamballe.
Lasteyrie du Saillant (le marquis de), le 28 novembre 1786.
Lastic (M. de), le 14 mars 1757.
Lastic (la comtesse de), le 26 mars 1763.
Lastic (la marquise de), le 21 février 1779.
Lastours (le marquis de David de), le 17 février 1789.
Latier (la marquise de), le 24 février 1782.
Lau (M. du), le 28 mars 1757.
Lau d'Allemans (le marquis du), le 18 octobre 1770.
Lau d'Allemans (le chevalier du), le 30 octobre 1773.
Laudun (le comte de), le 29 février 1788.
Launoy de Clervaux (le chevalier de), le 7 mai 1785.
Lauraguais (le duc de Brancas), en 1738.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lauraguais (le duc de), en 1742.
Lauraguais (la duchesse de), en 1742.
Lauraguais (le marquis de), le 16 février 1755.
Laurencie (le comte de la), le 23 mars 1786.
Lautrec de Saint-Garnier (M. de), le 11 octobre 1771.
Lauzun (le marquis de Caumont), en 1738.
Lauzun (la duchesse de), le 25 octobre 1769.
Laval (le comte de), en 1749.
Laval (la comtesse de), le 29 août 1751.
Laval (le marquis de), le 16 octobre 1751.
Laval (le marquis de), le 20 novembre 1763.
Laval (le vicomte de), le 17 février 1765.
Laval (la vicomtesse de), le 18 août 1768.
Laval (le chevalier de), le 25 février 1771.
Laval (la marquise de), le 9 mai 1784.
Laval (le vicomte de), le 31 octobre 1785.
Laval-Montmorency (le duc de), en 1749.
Laval-Montmorency (la comtesse de), le 13 août 1759.
Lavaulx (le comte de), le 3 mai 1783.
Lède (la marquise de), en 1748.
Lède (M. de), en 1749.
Léon (la princesse de), le 2 mars 1787.
Léon (la princesse de), le 29 juillet 1788. *A pris le tabouret*.
Levenchaupt (M. de), le 22 mars 1751.
Lescure (la comtesse de), le 13 juin 1765.
Lescure (le marquis de), le 4 mai 1786.
Lévis (M. de), en 1739.
Lévis (le marquis de), le 3 février 1759.
Lévis (la comtesse de), le 4 novembre 1763.
Lévis (le marquis de), le 22 avril 1771.
Lévis (la comtesse de), le 26 mai 1782.
Lévis (la maréchale de), le 9 mai 1784. *A pris le tabouret*.
Lévis (le vicomte de), le 29 mai 1785. *Les entrées*.
Levis (le comte Antoine de), le 13 janvier 1786.
Lévis (la vicomtesse de), le 28 mai 1786.
Liancourt (le duc de), le 18 octobre 1763.
Liancourt (la duchesse de), le 25 octobre 1769.
Lieuray (le baron de), le 23 décembre 1763.
Ligne (le prince de), le 14 septembre 1776.
Ligneville (la comtesse de), le 3 janvier 1788.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Limoges (M. l'évêque de), le 1er mai 1758.
Linières (le comte de), le 24 novembre 1783.
Linières (la comtesse de), le 21 décembre 1783.
Linières (le marquis de), le 8 mai 1786.
Liré de la Bourdonnais (M. de), le 17 août 1756.
Listel (M. de), le 26 mai 1761.
Listenay (le marquis de), en 1739.
Livron (le baron de), le 28 juin 1787.
Livron (la baronne de), le 3 janvier 1788.
Livry (la comtesse Sanguin de), en 1746.
Livry (le comte Hippolyte de), le 17 mars 1785.
Lombelon des Essarts (la marquise de), le 14 avril 1782.
Lombelon des Essarts (la marquise), le 18 avril 1782. Dame pour accompagner madame Elisabeth.
Loménie de Brienne (M. de), en août 1774.
Loménie (la vicomtesse de), le 17 mars 1785.
Lons (M. de), en 1774.
Lons (la comtesse de), le 16 mai 1784.
Lordat (M. de), le 17 juillet 1755.
Lordat (la marquise de), le 20 août 1780. Dame de compagnie de madame Elisabeth de France.
Lordat (la marquise de), le 25 mars 1781.
Lordat (le marquis de Durfort de), le 31 mai 1781.
Lorges (le chevalier de), en 1737.
Lorges (la comtesse de), en 1745.
Lorges (le comte de), en 1765.
Lorges (la duchesse de), le 30 janvier 1780. Dame d'honneur de madame la comtesse d'Artois. *Les grandes entrées.*
Lort (la vicomtesse de), le 23 avril 1786.
Lort de Sérignan (le marquis de), le 6 décembre 1773.
Lostanges (M. de), en 1750.
Lostanges (madame de), le 20 mai 1754.
Lostanges (la marquise de), le 8 mai 1785.
Louvois (M. le Tellier de), le 18 avril 1768.
Louvois (la marquise de), le 10 mars 1782.
Lowendal (M. de), le 17 décembre 1766.
Loz (le comte de), le 16 février 1788.
Lubersac (le marquis de), le 20 septembre 1751.
Lubersac (le comte de), le 20 avril 1785.
Lubersac (le baron de), le 20 avril 1785.
Lubomirski (le prince Alexandre), le 16 août 1774.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Luc (le comte de Vintimille du), en 1739.
Luc (le marquis du), le 11 octobre 1768.
Luc (la comtesse du), le 18 janvier 1784.
Lucinge (le comte de), le 11 mai 1785.
Lude (M. Daillon du), le 15 mars 1758.
Lugeac (M. de), en 1748.
Lupé (M. de), gentilhomme de la manche, le 6 décembre 1758.
Lupé-Garané (le comte de), le 12 novembre 1784.
Lur-Saluces (le comte de), le 13 février 1785.
Lur-Saluces (la comtesse de), le 28 août 1785. Dame pour accompagner MADAME.
Lusace (le comte de), prince de Saxe, le 4 avril 1760.
Lusignan (le comte de), le 7 janvier 1754.
Lusignan (le comte de), le 20 mars 1754.
Lusignan (M. de), le 21 avril 1770.
Lusignan (M. de), le fils, le 3 mai 1770.
Lussac (le comte de), le 16 février 1788.
Lutzelbourg (madame de), le 26 septembre 1755.
Luxembourg (le chevalier de), en juin 1767.
Luxembourg (le comte de), le 26 octobre 1784.
Luxembourg (le duc de), le 24 juin 1787. *Les entrées.*
Luynes (le duc de), le 12 mars 1770.
Luzerne (le chevalier de la), le 26 mars 1763.
Luzerne (la vicomtesse de la), le 24 octobre 1784.
Luzerne (la vicomtesse de la), le 29 mai 1787.
Luzerne (le marquis de la), le 15 septembre 1788. *Les entrées.*
Luzerne (le vicomte de la), le 16 mars 1789.
Lyon (le marquis du), le 15 décembre 1786.

M.

Mac-Carthy (M. de), le 25 février 1777.
Mac-Carthy (le vicomte), le 26 février 1788.
Machault (madame de), le 9 août 1756.
Mackau (la baronne de), le 21 janvier 1781.
Mackau (le baron de), le 11 mai 1782.
Mahony (le comte O), le 21 janvier 1788.
Mahony (la comtesse O), le 30 avril 1788.
Maillé (M. de), le 7 février 1752.
Maillé (le chevalier de), le 25 octobre 1768.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Maillé (la duchesse de), le 1er février 1784. *A pris le tabouret.*
Maillé (la marquise de), le 8 décembre 1787.
Maillé (le marquis de), le 10 février 1788.
Maillé (la marquise de), le 14 août 1788.
Maillé (Charles, comte de), le 23 janvier 1789.
Maillebois (le comte Dauvet de), en 1738.
Maillebois (le comte de), en 1746.
Mailly (le comte de), en 1739.
Mailly (M. de), le 24 avril 1758.
Mailly (madame de), en septembre 1765.
Mailly (le marquis de), le 29 octobre 1765.
Mailly (la comtesse de), le 7 mai 1780.
Mailly (le comte de), depuis maréchal de France, le 31 mars 1782. *Les entrées.*
Malespine (madame de), le 4 septembre 1757.
Malet (la comtesse de), le 24 septembre 1783.
Malet (le baron de), le 11 avril 1786.
Malet de la Jorie (le comte), le 28 avril 1783.
Malet-Roquefort (le vicomte de), le 15 mai 1783.
Mandelot (la comtesse de Bataille de), le 1er février 1780.
Marbeuf (M. d'Aché de), le 26 mars 1754.
Marbeuf (la comtesse de), le 21 août 1785.
Marche (le comte de la), en 1749.
Marcieu (la comtesse Emé de), le 17 août 1782.
Marck (la comtesse de la), en 1749.
Marck (le comte de la), le 9 décembre 1771.
Marconnay (la comtesse de), le 17 mars 1786.
Marconnay (le comte de), le 28 mars 1786.
Marconnay (le marquis de), le 28 mars 1786.
Marconnay (la marquise de), le 4 mars 1787.
Marguerie (le comte de), le 7 avril 1781.
Marguerie (le comte Edouard de), le 15 mai 1784.
Marguerie (la comtesse Edouard de), le 27 juin 1784.
Marigny (M. Poisson de), le 12 octobre 1754.
Marnésia (le commandeur de Lezay de), le 12 novembre 1784.
Marnier (la comtesse de), le 18 janvier 1716.
Marsan (la comtesse de), en 1743.
Marseille du Luc (le comte de), le 5 avril 1762.
Marthonie (le comte de la), le 30 mars 1785.
Masseran (la princesse de), le 18 février 1781. *A pris le tabouret.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mastin (le comte de), le 15 février 1785.
Maubourg (le comte de Fay de la Tour-), le 6 décembre 1776.
Maugiron (la comtesse de), le 27 octobre 1751.
Mauléon (le comte de), le 17 décembre 1782.
Mauléon (le comte Savary de), le 8 mai 1786.
Mauleovrier (le comte Colbert de), le 18 avril 1778.
Mauleovrier (la comtesse de), le 24 mars 1782.
Maupeou (le marquis de), le 12 janvier 1772.
Maurepas (madame de), en 1738.
Mazarin (le duc de), le 7 juillet 1751.
Mazarin (la duchesse de), le 19 septembre 1751.
Mazelière (le comte de la), le 2 avril 1780.
Méhérenc-Saint-Pierre (le comte de), le 24 mars 1788.
Mehun de la Ferté (la comtesse de), le 20 août 1780. Dame de compagnie de madame Victoire de France.
Mehun la Ferté (le marquis de), le 2 avril 1787.
Mélat (le comte de), le 2 juin 1787.
Melfort (madame Drummond de), en 1741.
Melfort (la comtesse de), le 3 novembre 1768.
Melfort (le vicomte de), le 13 janvier 1786.
Mellet (la comtesse de), le 18 octobre 1768.
Menars (la comtesse Édouard Charon de), le 8 mars 1789.
Menou (le marquis de), le 8 mars 1769.
Menou (le comte Charles de), le 17 mars 1785.
Menou (la comtesse de), le 18 janvier 1784.
Menou (le comte Victor de), le 17 avril 1784.
Menou (la comtesse de), le 6 mars 1785.
Menou (le comte Charles de), le 17 mars 1785.
Merinville (M. des Monthiers de), le 24 juillet 1754.
Merinville (madame de), le 9 mars 1755.
Merinville (le comte de), le 4 mai 1756.
Merinville (la vicomtesse de), présentée le 17 mars 1782, en qualité de dame pour accompagner madame Élisabeth de France.
Merle (le comte du), le 8 novembre 1776.
Merle (le baron du), le 9 février 1789.
Merle d'Ambert (la marquise de), le 31 mai 1781.
Mesmes (madame de), le 24 juillet 1755.
Mesmes (M. de), le 8 mars 1773.
Mesnard (le marquis de), le 29 avril 1785.
Mesnard (le chevalier de), le 31 octobre 1786.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mesnard de la Menardière (le comte de), le 16 décembre 1773.
Mesnil-Simon (le comte du), le 2 mars 1774.
Messey (la comtesse de), le 2 mai 1788.
Miran (le marquis de), le 29 août 1763.
Miran (le marquis de), le 25 octobre 1763.
Miorcec de Kerdanel (le vicomte Henri de), le 22 mars 1788.
Mirepoix (la maréchale de), le 29 mars 1754.
Mirepoix (le marquis de Levis), le 14 février 1776.
Mirepoix (la comtesse de), le 11 février 1779.
Moges (le marquis de), le 1er décembre 1766.
Moges (la vicomtesse de), le 25 janvier 1789.
Moges (le vicomte de), le 13 février 1789.
Molac (le marquis de), en 1739.
Molac de Kercodo (le comte de), le 10 avril 1782.
Molac (la marquise de), le 17 décembre 1786.
Molay (M. de), le 22 mars 1751.
Monaco (la princesse de Gimaldi), en 1740.
Monaco (la princesse de), en novembre 1761.
Monaco (la princesse Josèphe de), le 8 décembre 1782. *A pris le tabouret.*
Montagu (la marquise de), le 19 mai 1782.
Montagu-Favol (le vicomte de), le 2 juin 1787.
Montagu-Lomagne (le marquis de), le 23 janvier 1783. *Les entrées.*
Montagu-Lagne (la comtesse de), le 20 janvier 1788.
Montaignac (le marquis de Gain de), le 12 novembre 1784.
Montaignac (la marquise de), le 20 février 1785.
Montaigu (le marquis de), le 15 décembre 1771.
Montalembert (M. de), le 26 juillet 1753.
Montauban (madame de Rohan de), en 1737.
Montauban (M. de), le 1er mai 1758.
Montaut (M. de), gentilhomme de la manche, le 16 décembre 1760.
Montaut (M. de), le 18 février 1771.
Montaut (M. de), le 12 octobre 1771.
Montaut (le comte Joseph de), le 15 février 1787.
Montauzier (M. de Sainte-Maure), le 25 avril 1769.
Montauzier (le comte de), le 24 avril 1773.
Montazet (M. de Malvin de), le 25 septembre 1755.
Montazet (le marquis de), le 14 mars 1772.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Montbarey (le comte de Saint-Maurice), le 20 novembre 1753.
Montbarey (madame de), le 19 janvier 1754.
Montbarey (le chevalier de), le 21 juin 1768.
Montbarey (la princesse de), le 30 juillet 1780. *A pris le tabouret.*
Montbazon (le duc de Rohan), en 1747.
Montbazon (la duchesse de), le 10 juin 1781. *A pris le tabouret.*
Montbel (M. de), le 2 décembre 1763.
Montbel (M. de), fils, le 24 avril 1769.
Montboissier (M. de), en 1749.
Montboissier (le marquis de), le 22 mars 1754.
Montboissier (le comtesse de), le 12 juillet 1756.
Montboissier (le comte de), le 9 avril 1770.
Montchenu (M. de), le 5 janvier 1767.
Montchenu (le chevalier de), le 11 avril 1786.
Montchenu (le vicomte de), le 22 avril 1786.
Montclar (M. de), le 8 janvier 1761.
Montecler (le comte de), le 21 mars 1765.
Montecler (le chevalier de), en 1765.
Montécot (le comte de), le 31 mars 1786.
Monteil (M. de), le 26 septembre 1752.
Monteil (le chevalier de), le 18 mars 1763.
Montesquiou (M. de), gentilhomme de la manche, le 1er mai 1758.
Montesquiou (la marquise de), le 25 avril 1769.
Montesquiou (M. de), le 30 décembre 1778.
Montesquiou (la baronne de), le 14 janvier 1781.
Montesquiou (la vicomtesse de), le 4 mai 1783.
Montesson (le chevalier de), le 7 mai 1785.
Monteynard (M. de), le 29 mars 1756.
Monteynard (Hector, comte de), le 23 mars 1789.
Montferrand (le marquis de), le 13 novembre 1786.
Montgaillard (la marquise de), le 21 juin 1787.
Montgiron (M. de), le 31 octobre 1754.
Montgon (le marquis de Beauverger), le 13 novembre 1786.
Montholon (la marquise de), le 14 octobre 1787. Dame pour accompagner madame Victoire.
Montléart (le comte de), le 23 janvier 1785.
Montléart de Rumont (le marquis de), le 3 février 1786.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Montléart (la comtesse de), le 4 juin 1786.
Montlezun (M. de), le 8 mai 1770.
Montlezun-Campagne (le marquis de), le 12 novembre 1784.
Montlezun-Pardiac (le marquis de), le 15 mai 1784.
Montmirail (M. de), le 13 septembre 1752.
Montmirail (la marquise de), le 27 août 1763.
Montmorency (le duc de), le 9 novembre 1754.
Montmorency (la duchesse de), le 26 mai 1755.
Montmorency (le chevalier de), le 17 octobre 1763.
Montmorency (le prince de), le 2 février 1788.
Montmorency (la duchesse de), le 29 juillet 1788. *A pris le tabouret.*
Montmorency (la comtesse de), le 28 juin 1789.
Montmorency-Fosseux (le duc de), en 1749.
Montmorency-Laval (le marquis de), en octobre 1762.
Montmorency-Laval (la marquise de), le 16 octobre 1770.
Montmorency-Laval (le duc de), le 3 août 1785. *Les entrées.*
Montmorency-Luxembourg (la comtesse de), le 13 mars 1789. *A pris le tabouret.*
Montmorin (la marquise de), le 11 octobre 1763.
Montmorin (la comtesse de), le 15 avril 1767.
Montmorin (le comte de), le 11 avril 1768.
Montmorin (la comtesse de), le 31 mai 1781.
Montmort (la comtesse de), le 22 juillet 1781.
Monstiers (la marquise de), le 13 mars 1785.
Montréal (le comte de), le 30 mars 1776.
Montsoreau (M. de Chambes), en 1742.
Montsoreau (le marquis de), le 15 juillet 1767.
Morangiès (la comtesse de), le 7 août 1756.
Morant (la marquise de), le 17 juin 1781.
Morard (le marquis de), le 17 avril 1784.
Morard d'Arces (la comtesse de), le 15 février 1789.
Moreton Chabrillant (M. de), le 10 juillet 1773.
Moreton de Chabrillant (le chevalier de), le 17 février 1789.
Moriac (le comte de), le 29 mars 1775.
Mortagne de la Tremblaye (le marquis de), le 8 mars 1781.
Mortemart (le duc de), le 15 février 1772.
Mortemart (le marquis de), son frère, le 15 février 1772.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mortemart (la marquise de), le 23 janvier 1780.
Mortemart (la duchesse Pauline de), le 19 janvier 1783. *A pris le tabouret.*
Mory (la comtesse de), le 2 novembre 1770.
Motte-Baracé de Sénonnes (le comte de la), le 24 mai 1787.
Moussaye (M. Goyon de la), le 13 février 1778.
Moussaye (le chevalier de la), le 28 février 1783.
Mousse (le comte de la), le 22 janvier 1787.
Moussy de la Contour (le comte de), le 24 mars 1786.
Moussy (M. de), en 1746.
Moustier (la marquise de)....
Moustier (la marquise de)...
Moustier (le comte de), le 22 avril 1767.
Moustier (la comtesse), en 1768.
Moustier (le chevalier de), le 2 novembre 1771.
Moustier (la comtesse), en 1777.
Moustier (la marquise de), le 6 février 1785.
Moutier (le marquis du), le 22 avril 1767.
Moy (le vicomte de), le 15 mai 1783.
Moyria (le marquis de), le 4 avril 1786.
Mun (le marquis de), le 4 avril 1786.
Murat (le comte de), le 12 novembre 1784.
Murat (le comte de), le 3 novembre 1785.
Murat de Lestang (la marquise de), le 26 novembre 1788.
Murat de Lestang (le marquis de), le 27 janvier 1789.
Murat de Verminat (le comte de), le 27 mars 1789.
Murinais (le chevalier Auberson de), le 3 mars 1769.
Murinais (le chevalier de), le 28 mars 1786.
Musanchère (le chevalier de la), le 6 décembre 1773.
Muy (le marquis de Félix du), en 1785.
Myre-Mory (M. de la), le 12 août 1758.
Myre-Mory (le vicomte André-Jérôme de la), le 21 juin 1782.
Myre-Mory (la vicomtesse de la), le 26 mars 1786.
Myre-Mory (le chevalier de), le 26 mars 1789.

N.

Nagu (le comte de), le 4 mars 1765.
Narbonne (le comte de), le 27 février 1758.
Narbonne (le vicomte de), le 16 juillet 1765.
Narbonne (madame de), le 31 octobre 1771.
Narbonne (la comtesse de), le 21 mai 1782.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Narbonne-Pelet (la comtesse Raymond de), le 4 mai 1785.
Narbonne (le marquis de), le 25 avril 1785.
Narbonne (le vicomte de), le 29 mai 1785. *Les entrées.*
Narbonne (la comtesse Almaric de), le 26 novembre 1788.
Narbonne (le chevalier de), le 31 janvier 1789.
Narbonne-Lara (M. de), en 1749.
Narbonne-Lara (madame de), en 1749.
Nassau (le prince de), le 25 octobre 1763.
Nassau (le prince de), le 6 mars 1773.
Nassau-Estreden (le prince de), le 15 janvier 1765.
Navailles (le baron de), le 19 mai 1784.
Navailles (la comtesse de), le 12 octobre 1788.
Nedonchel (la baronne de), le 13 janvier 1782.
Nedonchel (le baron de), le 23 février 1789.
Néel (la comtesse de), le 25 août 1768.
Néel (le comte de), le 11 mai 1785.
Néel (la comtesse de), le 9 mai 1787.
Nesle (mademoiselle de), en 1739.
Nieul (la vicomtesse Poute de), le 19 février 1786.
Nieul (le vicomte de), le 13 février 1785.
Nivernais (le duc de), en 1738.
Noailles (la comtesse de), le 19 septembre 1751.
Noailles (la marquise de), le 17 novembre 1766.
Noé (le vicomte de), le 25 décembre 1753.
Noé (le comte de), le 14 février 1756.
Nonant (le comte le Conte de), le 29 janvier 1785.
Nonant (la comtesse de), le 21 février 1787.

O.

Obakirch (la baronne d'), le 13 juin 1784.
Oguilvi (milord), le 29 avril 1754.
Oguinski (M. d'), le 28 septembre 1759.
Oilliamson (le chevalier d'), le 3 décembre 1775.
Oilliamson (la comtesse d'), le 27 février 1785.
Okelli (le comte), le 21 octobre 1776.
Olonne (la duchesse d'), le 21 juin 1754.
Orléans (le duc d'), en 1739.
Orléans (mademoiselle d'), le 2 juillet 1768.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Osmond (la comtesse d'), le 12 avril 1780; dame pour accompagner madame Adélaïde de France.
Osmont (le comte d'), le 12 novembre 1784.
Osolinski (le duc d'), le 19 février 1751.
Ossun (le comte d'), le 24 octobre 1768.
Ossun (le duc d'), en 1737.
Ourches (le comte d'), le 12 août 1769.
Ourches (la comtesse d'), le 26 mars 1786.

P.

Pac de Bellegarde (le comte du), le 27 janvier 1789.
Palisse (la comtesse de Chabannes de la), le 12 septembre 1787.
Pallu (le comte de la), le 17 mai 1756.
Pallu (le comte de la), le 7 novembre 1785.
Pallu (le comte François de la), le 13 novembre 1786.
Panouse (le comte de la), le 16 mai 1787.
Parabère (Alexandre de), le 21 avril 1787.
Parc de Barville (Constantin-Frédéric-Thimoléon, comte du), le 11 avril 1788.
Parc de Barville (Marie-Claudine de Caillebot de la Salle, comtesse du), le 2 mai 1788.
Pardieu (la comtesse Félix de), le 25 janvier 1784.
Pardieu (le vicomte de), le 24 mars 1786.
Paroye (le comte de), le 12 mai 1787.
Paulmy (madame de), le 27 juillet 1753.
Peguilham de Thermes (le marquis de), en janvier 1751.
Pellagrue (M. de), le 9 novembre 1771.
Pellagrue (le comte de), le 12 février 1774.
Penfentenio de Chef-Fontaines (le marquis de), le 18 mars 1788.
Penthièvre (la duchesse de), en 1744.
Pequigny (le duc de), en 1735.
Périgord (M. de Talleyrand-), en 1745.
Périgord (la vicomtesse de), le 24 janvier 1779.
Périgord (le comte Adalbert de), le 8 mars 1777.
Pérusse d'Escars (le marquis de), en août 1772.
Pérusse d'Escars (le comte de), le 4 avril 1778.
Peyre (le comte de Moret de), le 4 décembre 1773.
Pierre de Bernis (le comte de), le 15 février 1765.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pierrecourt (le marquis le Conte de), le 14 octobre 1785.
Pierrecourt (la marquise de), le 11 décembre 1785.
Pierrepont (le comte de), le 22 mai 1782.
Pignatelli (la comtesse de), le 18 août 1764.
Pimodan (le marquis de la Vallée), le 18 août 1766.
Pimodan (le comte de), le 28 mars 1786.
Pimodan (la marquise de), le 28 mai 1786.
Pimodan (le baron de), le 17 février 1789.
Pins (le vicomte de), le 23 janvier 1789.
Pirch (le baron de), le 26 avril 1782.
Piré (la comtesse de Rosnivynem de), le 28 novembre 1788.
Plessis d'Argentré (le marquis du), le 17 mars 1784.
Plessis-Bellière (la comtesse du), le 13 février 1780.
Plessis-Châtillon (madame du), en 1749.
Plessis-Châtillon (M. du), le 23 octobre 1752.
Plessis-Châtillon (le chevalier du), le 11 avril 1784.
Plessis - Châtillon (le chevalier du), le 11 mai 1784.
Plessis de Grenedan (le chevalier du), le 24 mai 1787.
Pluviers (le comte de), le 24 mars 1786.
Pluviers (la comtesse de), le 2 avril 1786.
Podenas (la vicomtesse de), le 21 mars 1784.
Podenas de Villepinte (M. de), le 27 avril 1775.
Poilvilain (le marquis de), le 25 octobre 1763.
Poix (la princesse de), le 14 octobre 1767.
Poix (le prince de), le 18 novembre 1769.
Polastron (M. de), le 27 mars 1752.
Polastron (la comtesse de), le 13 décembre 1780.
Polignac (le marquis de), en 1739.
Polignac (le vicomte de), en 1739.
Polignac (madame de), le 12 février 1752.
Polignac (le comte de), le 28 juillet 1755.
Polignac (le chevalier de), le 2 novembre 1756.
Polignac (M. Jules de), le 17 février 1766.
Polignac (la vicomtesse Jules de), le 21 juillet 1769.
Polignac (madame de), le 3 mai 1770.
Polignac (la duchesse de), le 24 septembre 1780. *A pris le tabouret.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Polignac (le comte Charles de), le 17 février 1783.
Polignac (la comtesse Charles de), le 12 décembre 1787.
Pompadour (la marquise de), en 1744.
Pons (le marquis de), le 29 mai 1783. *Les entrées.*
Pons-Saint-Maurice (le comte de), le 18 septembre 1751.
Pont (le marquis de), en 1746.
Pont (la comtesse de), en octobre 1762.
Pont (le marquis de), le 25 octobre 1763.
Pont (le comte de), le 26 février 1767.
Pont-Bellanger (la vicomtesse d'Amphernet de), le 25 janvier 1789.
Pontaubevoye (Louis-François-Bertrand du), comte de Lauberdière, en avril 1789.
Pontavice (M. de), le 27 mars 1771.
Pontavice de Rouffigny (le marquis de), le 3 février 1786.
Pontevez (M. de), le 20 mars 1772.
Poret (la comtesse de), le 26 mars 1788.
Porhoet (le comte de), le 20 avril 1785.
Porte d'Eydoche (le chevalier de la), le 11 mai 1784.
Porte de Riants (la comtesse de la), en 1746.
Porte de Riants (la marquise de la), le 3 mai 1789.
Porte-Vezins (le marquis de la), le 15 mars 1787.
Poulpry (le comte de), le 12 novembre 1784.
Poulpry (la comtesse de), le 27 novembre 1784.
Poyanne (le marquis de Baylens de), en 1749.
Pracomtal (M. de), le 9 mars 1772.
Pracomtal (le marquis de), en avril 1772.
Pracomtal (la marquise de), le 5 mai 1776.
Praslin (le marquis de), le 14 décembre 1776.
Praslin (la vicomtesse de), le 16 avril 1780. *A pris le tabouret.*
Pressigny Croissy (M. de), le 20 mai 1758.
Prestre de Lezonnet (le comte le), le 3 novembre 1785.
Prie (le marquis de), le 10 janvier 1756.
Prunelé (le comte de), en 1773.
Prunelé (la comtesse de), le 9 avril 1780.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Prunelé (le vicomte de), le 17 avril 1784.
Puget (le chevalier de), en 1774.
Puget de Barbantanne (le marquis de), le 18 janvier 1784. *Les entrées.*
Puget (M. de), le 9 mai 1787. *Les entrées.*
Puget (le chevalier de), le 21 avril 1787.
Puget (la marquise de), le 14 septembre 1765.
Puisigneux (le comte de), le 26 février 1775.
Puy-Melgueil (le vicomte du), le 3 mars 1789.
Puy-Montbrun (le marquis du), le 26 janvier 1788.
Puységur (M. de Chastenet de), le 2 novembre 1753.
Puységur (M. de), le 24 novembre 1778.
Puységur (la marquise de), le 16 décembre 1787.

Q.

Quatrebardes (le comte de), le 31 mars 1786.
Quelen (le comte de), le 26 octobre 1770.
Quemadeuc (M. de), le 7 décembre 1771.
Quendo de Tonquedec (le vicomte de), le 23 février 1782.
Queuille (le marquis de la), en avril 1773.
Quifistre de Bavalan (le marquis), le 29 mars 1788.

R.

Rachais (la marquise de), le 28 septembre 1783.
Rachais (le marquis de), le 3 novembre 1783.
Raffelis (le chevalier de), en avril 1773.
Raffetot (M. de), en 1749.
Raffin d'Autrive (le marquis de), le 27 mars 1789.
Raigecourt (la marquise de), le 4 juillet 1784.
Raigecourt (le marquis de), le 20 avril 1785.
Raigecourt (le comte Charles de), le 22 février 1788.
Raincourt (le comte de), le 18 mars 1788.
Rastignac (le comte Chapt de), le 4 avril 1767.
Raugrave (le comte de), le 20 juin 1782.
Renaut d'Allen (le comte de), le 11 avril 1786.
Renel-Clermont (madame de), en 1745.
Renty (madame de), le 16 juillet 1753.
Revel (le comte de), en 1750.
Revel (la princesse de), le 14 avril 1782.
Riants (M. de), en 1749.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ricci (le comte de), le 12 octobre 1771.
Richelieu (la maréchale de), le 27 février 1780. *A pris le tabouret.*
Rieux (madame de), le 16 juillet 1761.
Rieux (le marquis de), le 9 décembre 1769.
Rieux (le comte de), le 17 janvier 1786.
Rigaut (le marquis de), le 13 novembre 1786.
Rivière (M. de la), le 18 octobre 1769.
Rivière (le marquis de), le 13 avril 1771.
Rivière (le comte de la), le 27 octobre 1785.
Rivière Prédange (le vicomte de la), le 8 mars 1788.
Rivoire-Tourette (le chevalier de la), le 3 mars 1789.
Robèque (le prince de), le 18 janvier 1784. *Les entrées.*
Robèque (le prince de), en 1747.
Rochambeau (M. de Vimeur de), en 1748.
Rochambeau (le marquis de), le 19 mars 1778.
Rochambeau (la vicomtesse de), le 20 mai 1779.
Roche-Aymon (le vicomte de la), le 23 décembre 1772.
Roche-Aymon (le marquis de la), le 29 juillet 1769.
Rochechouart (le marquis de), le 18 septembre 1752.
Rochechouart (le chevalier de), le 13 mai 1752.
Rochechouart (le marquis de), le 28 juin 1751.
Rochechouart (madame de), en 1748.
Rochechouart (la duchesse de), en 1738.
Rochechouart (le duc de), en 1732.
Rochechouart (M. de), le 1er décembre 1757.
Rochechouart (la duchesse de), le 26 août 1756.
Rochechouart-Faudoas (le marquis de), en juin 1767.
Roche-Dragon (M. de la), le 28 janvier 1775.
Roche-Fontenilles (la marquise de la), le 6 août 1780. Dame de madame Elisabeth de France.
Rochefort (M. de), en 1747.
Rochefort (le marquis de), le 11 mars 1766.
Rochefort-Rohan (la princesse de), le 8 mars 1766.
Rochefort-Rohan (M. de), le 13 mai 1752.
Rochefoucauld (le duc de la), le 25 octobre 1763.
Rochefoucauld (la duchesse de la), le 2 août 1767.
Rochefoucauld (le marquis de la), le 18 juillet 1767.
Rochefoucauld (la duchesse de la), le 15 avril 1781. *A pris le tabouret.*
Rochefoucauld de Doudeauville (madame de la), née le Tellier, le 23 mai 1779. *A pris le tabouret.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Roche-Jaquelein (M. du Verger de la), le 15 novembre 1771.
Roche-Jaquelein (M. de la), le 2 novembre 1771.
Roche-Jaquelein (le marquis de la), en 1773.
Rochelambert (le comte de la), le 6 février 1778.
Rochelambert (le marquis de la), le 18 mars 1765.
Rochelambert (la vicomtesse de la), le 2 mars 1788.
Rochelambert (le comte de la), le 7 novembre 1785.
Rochelambert (le vicomte de la), le 31 octobre 1786.
Rochelambert-Thevulle (la marquise de la), le 9 septembre 1779.
Roche-du-Maine (le marquis de la), le 5 mars 1766.
Roches (la comtesse des), le 6 décembre 1785. Dame pour accompagner la princesse de Conty.
Roche-Saint-André (le marquis de la), le 13 mai 1787.
Roche-Saint-André (le chevalier de la), le 13 mai 1787.
Roffignac (le comte de), le 19 juillet 1773.
Rohan (le marquis de), en 1740.
Rohan (mademoiselle de), en 1744.
Rohan (le duc de), en 1737.
Rohan (le prince Camille de), le 17 mars 1760.
Rohan-Chabot (le vicomte de), en 1743.
Rohan-Chabot (la duchesse de), le 15 janvier 1760.
Rohan-Guémené (mademoiselle de), le 1er, mai 1770.
Rohan-Rochefort (madame de), le 11 juin 1780. *A pris le tabouret.*
Rohan-Rochefort (la princesse Charlotte de), le 16 juillet 1780. *A pris le tabouret.*
Rôle (le baron de), le 4 mai 1776.
Rollat (le chevalier de), le 13 mai 1787.
Rollat (le comte de), le 14 mai 1786.
Romanet (le vicomte de), le 22 mars 1788.
Roncherolles (madame de), le 7 août 1756.
Roncherolles (la vicomtesse de), le 22 juin 1783.
Roncherolles (le comte Charles de), le 21 mai 1785.
Rooth (le chevalier de), le 12 novembre 1784.
Roque-Bouillac (le comte de la), le 2 avril 1787.
Roquefeuille (M. de), le 16 mars 1771.
Roquefeuille (M. de), le 19 avril 1755.
Roquelaure (M. de), le 12 janvier 1772.
Roquelaure (le chevalier de), le 6 février 1778.
Roquelaure (le marquis de), le 27 juin 1779.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Roque-Menillet (la comtesse de la), le 4 février 1787.
Roque-Menillet (le comte de la), le 24 mars 1786.
Rosen (M. de), en 1740.
Rosen (la marquise de), en décembre 1768.
Rosen (le marquis de), le 25 octobre 1763.
Rosnivynem de Piré (le comte de), le 27 octobre 1785.
Rostaing (M. de), le 2 août 1773.
Rostaing (M. de), le 20 octobre 1773.
Rostaing (la comtesse de), le 26 mai 1782.
Rouault (le comte Charles de), le 4 janvier 1787.
Rouault (la marquise de), le 23 janvier 1780. *A pris le tabouret.*
Roucy (le comte de), le 29 octobre 1774.
Roucy (la comtesse de), le 24 décembre 1784.
Rougé (M. de), en 1774.
Rougé (M. de), le 16 janvier 1775.
Rougé (la comtesse de), en avril 1768.
Rougé (le comte de), le 4 novembre 1757.
Rouillé (madame de), femme du ministre, le 23 juin 1755.
Rouillé (le comte de), le 30 mars 1758.
Roure (le marquis de Beauvoir du), le 29 mars 1759.
Roure (le comte du), le 15 mai 1778.
Roure (madame du), le 26 juillet 1760.
Roure (la vicomtesse du), le 12 février 1783. Dame pour accompagner Madame.
Roure (la marquise du), le 5 décembre 1779.
Rouvroy-Saint-Simon (le marquis de), le 16 octobre 1756.
Roux de Beuil (le comte du), le 23 janvier 1786.
Roux de Sigy (le marquis du), le 3 février 1786.
Royant-Montmorency (M. de), le 14 octobre 1761.
Roys (le comte de), le 3 novembre 1785.
Roys (la comtesse de), le 18 décembre 1785.
Ruffec (la duchesse de), en 1738.
Ruffo (le vicomte de), le 2 mars 1787.
Rully (le comte de), le 3 novembre 1785.
Ruppelmonde (madame de), en 1738.
Ruppière (le chevalier de), le 10 avril 1773.
Ruppière (la comtesse de), le 14 mars 1784.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

S.

Sablé (le marquis Colbert de), en 1748.
Sablé (la marquise de), en décembre 1768.
Saillant (le marquis de Lasteyrie du), le 19 septembre 1751.
Saillant (le comte du), le 23 février 1787.
Sailly (le marquis de), le 1er août 1771.
Sain (le comte de), le 16 novembre 1784.
Saint-Aignan (la duchesse de), le 22 avril 1758.
Saint-Aignan (la marquise de), le 6 décembre 1785. Dame d'honneur de la princesse de Conti.
Sainte-Aldegonde (le comte), le 15 avril 1782.
Sainte-Aldegonde (la comtesse de), le 9 janvier 1785.
Sainte-Aldegonde (la comtesse de), le 27 février 1785.
Sainte-Aldegonde (le comte Alexandre de), le 30 mars 1786.
Sainte-Aldegonde (la comtesse Louise de), le 22 avril 1789.
Sainte-Astier (le comte de), le 29 avril 1785.
Saint-Aulaire (la comtesse de Beaupoil de), le 21 janvier 1781.
Saint-Blancard (le marquis de), le 27 avril 1788.
Saint-Chamans (le marquis de), le 21 août 1766.
Saint-Chamans (le baron de), le 16 mars 1789.
Saint-Chaumont (Mte de), le 14 avril 1757.
Sainte-Croix (le comte de), le 7 avril 1781.
Saint-Exupéry (M. de), au mois d'avril 1768.
Saint-Florentin (M. Phelypeaux de), en 1738.
Saint-Herem (le marquis de Montmorin de), en 1749.
Saint-Herem (la marquise de), le 4 juillet 1784.
Sainte-Hermine de la Barrière (Emmanuel, chevalier de), le 23 février 1789.
Saint-Ignon (le comte de), le 26 janvier 1788.
Saint-Marsault (la baronne de Grain de), le 2 avril 1786.
Saint-Marsault-Châtelaillon (le baron de), le 23 février 1787.
Saint-Martial d'Aurillac (la baronne), vers 1788.
Saint-Maurice (M. de), le 17 janvier 1777.
Saint-Maurice (la princesse de), le 18 janvier 1784.
Saint-Mauris-Châtenois (le marquis de), le 12 mai 1787.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Saint-Megrin (le duc de), le 8 mai 1762.
Saint-Megrin (la duchesse de), le 8 juin 1767.
Sainte-Mesme (le comte de), le 15 décembre 1774.
Saint-Omer (l'évêque de), le 18 janvier 1784. *Les entrées.*
Saint-Pern de Ligonnier (le comte de), le 12 mai 1787.
Saint-Pierre (madame de), en 1737.
Saint-Pierre (la comtesse de), le 6 février 1785.
Saint-Sauveur (M. de Raffelis de), le 11 septembre 1752.
Saint-Sauveur (M. de), le 12 mars 1774.
Saint-Sauveur (la marquise de), le 27 février 1780.
Saint-Sauveur (la comtesse de), le 21 octobre 1781. Dame pour accompagner madame Sophie de France.
Saint-Severin (madame de), le 27 juillet 1733.
Saint-Simon (le marquis de), le 23 juillet 1769.
Saint-Simon (la vicomtesse de), le 13 juillet 1783.
Saint-Simon (le chevalier de), au mois de mai 1789.
Saint-Simon-Courtomer (M. de), en décembre 1771.
Saint-Simon-Courtomer (M. de), le 31 janvier 1774.
Saint-Vital (M. de), le 3 septembre 1752.
Sainton (le comte de).
Saisseval (le comte de), le 17 avril 1773.
Saisseval (la marquise de), le 18 juin 1780. Dame de compagnie de MADAME.
Saisseval (la comtesse de), le 21 mai 1782.
Salignac de la Mothe Fénélon (M. de), le 29 décembre 1773.
Salle (le marquis de la), le 15 septembre 1751.
Salle (le comte de la), le 24 mars 1775.
Salles (M. de), le 4 avril 1753.
Salm (le prince de), le 4 mars 1771.
Salsfield (le comte de), le 26 septembre 1752.
Salsfield (le chevalier de), le 2 mars 1758.
Saluces (madame de), le 15 juin 1760.
Saluces (la comtesse de), le 21 août 1785.
Sapieha (le prince), en novembre 1774.
Sarlaboust de Mun (le comte de), le 18 avril 1777.
Sarriac (le chevalier de), le 3 novembre 1785.
Sartiges (le vicomte de), en mai 1789.
Sassenage (le comte de), en 1732.
Sassenage (la marquise de), en 1736.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sassenage (madame de), en 1737.
Saugeon (le marquis de Campet du), le 15 novembre 1751.
Saulx-Tavannes (la duchesse de), le 23 avril 1786.
Sauzay (le marquis de), en 1742.
Savary (le marquis de), le 7 avril 1781.
Savonnières (le marquis de), le 7 avril 1781.
Sceaux (la comtesse de), en 1748.
Scepeaux (le chevalier de), le 10 mars 1770.
Scey (M. de), en 1749.
Scey (le comte de), le 4 janvier 1762.
Scey (le comte de), le 19 juillet 1786.
Schomberg (M. de), le 20 novembre 1770.
Schomberg (le comte de), le 13 novembre 1786.
Ségur (madame de), en 1738.
Ségur (madame de), le 29 octobre 1756.
Ségur de Frans (le comte de), le 24 décembre 1773.
Ségur (messieurs de), le 28 décembre 1773.
Ségur (Henri de), le 1er. juin 1786.
Ségur (la vicomtesse Henri de), le 21 juin 1786.
Seignelay-Colbert (M. de), le 21 septembre 1759.
Selve (Georges, comte de), en 1784.
Senneterre (madame de), en 1749.
Sennones (M. de la Motte Baracé, marquis de), le 24 mai 1787.
Sérent (le marquis de), le 14 octobre 1754.
Sérent (madame de), le 26 juillet 1760.
Sérent (la comtesse Julie de), le 24 juin 1781. Dame pour accompagner la duchesse de Bourbon.
Sérent (le vicomte de), le 17 avril 1784.
Sérent (le vicomte de), le 24 novembre 1784.
Sérent (la comtesse de), le 26 janvier 1785.
Sérent (la vicomtesse de), le 21 juin 1787.
Sérent-Wals (M. de), le 10 juin 1770.
Sérent-Wals (M. de), le 9 avril 1774.
Sesmaisons (le comte de), le 28 mars 1767.
Sesmaisons (le vicomte de), le 4 novembre 1776.
Sesmaisons (la comtesse de), le 1er. avril 1781.
Seytres-Caumont (le comte de), le 17 mars 1784.
Simiane (le marquis de), le 7 juillet 1777.
Simiane (le comte de), le 9 mai 1778.
Sinety (M. de), sous-gouverneur, le 6 octobre.
Sinety (M. de), le 27 avril 1778.
Sinety (la marquise Candide de), le 11 mars 1787.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Solre (le prince de), le 16 mars 1789.
Sommery (M. Armand du Mesniel de), le 21 mai 1785.
Sommery (la comtesse de), le 10 décembre 1786.
Sommières (la comtesse de), au mois de juillet 1762.
Sorant (le marquis de), en 1765.
Sorant (la marquise de), le 17 avril 1770.
Sorant (le comte de), le 25 avril 1788.
Sorant (la comtesse de), le 28 mai 1780.
Sorant (la comtesse Delphine de), dame de Remiremont, le 1er. juin 1780.
Soubise (le prince de), en 1734.
Soubise (la princesse de), en 1738.
Soubise (la princesse de), en 1742.
Soubise (la princesse de), en 1749.
Soudeilles (M. de), le 3 février 1770.
Soulanges (M. Pâris de), le 31 mai 1755.
Soulanges (madame de), le 16 février 1756.
Sourches (la vicomtesse du Bouchet de), le 25 août 1780. Dame de compagnie de Madame, comtesse d'Artois.
Sourdes (la marquise de), le 5 décembre 1784. Dame pour accompagner Madame.
Sournia. Voyez *Casteras*.
Souza (le bailli de), le 17 juillet 1757.
Sparre (la comtesse Gustave de), le 12 septembre 1787.
Staël de Holstein (la baronne de), née Necker, le 31 janvier 1786.
Stainville (la comtesse de), le 13 juillet 1765.
Suffren (le vice-amiral de), le 6 avril 1784. *Les entrées*.
Suffren (la vicomtesse de), le 29 janvier 1787.
Suffren de Saint-Tropez (la comtesse de), le 9 mai 1784.
Suffren de Saint-Tropez (le chevalier de), le 12 novembre 1784.
Sully (le duc de), le 2 avril 1773.
Sully (la duchesse de), le 20 février 1780.
Surgères (le comte de), le 12 février 1757.
Surgères (le comte de), le 17 mars 1766.
Surgères (le marquis de), le 21 mars 1766.
Suze (madame de la), en 1749.
Suze (le marquis de la), le 9 décembre 1769.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

T.

Taillefer (M.), le 10 novembre 1755.
Taillefer (le comte Wulgrain de), le 15 mai 1783.
Talaru (M. de), en 1749.
Talaru (madame de), en 1751.
Talaru (la vicomtesse de), le 2 août 1767.
Talleyrand (le marquis de), en 1734.
Talleyrand (madame de), en 1737.
Talleyrand (M. de), le 26 novembre 1753.
Talleyrand (le baron de), le 11 octobre 1756.
Talleyrand (le marquis de), le 4 janvier 1758.
Talleyrand (la baronne de), le 21 juillet 1769.
Talleyrand (la vicomtesse de), le 16 janvier 1788.
Talmont (la princesse de), le 20 février 1785. *A pris le tabouret.*
Tancarville (la princesse de), le 11 novembre 1756.
Tarente (la princesse de), le 22 juillet 1781. *A pris le tabouret.*
Tarente (la princesse de), dame du palais, le 2 janvier 1786.
Tarente de la Trémouille (le prince de), le 31 décembre 1782.
Tavannes (le marquis Saulx de), le 2 mars 1759.
Tavannes (la comtesse de), le 18 mars 1761.
Tavannes (madame de), le 2 novembre 1765.
Tavannes (le vicomte de), le 22 juillet 1771.
Tavannes (la comtesse de), le 27 avril 1788.
Tessonnière (M. de la), en 1773.
Tencin (le cardinal Guerin de), en 1748.
Tessé (le marquis de Froulay), en 1738.
Tessé (le chevalier de), en 1738.
Tessé (la comtesse de), le 12 mars 1756.
Tessé (le comte de), le 31 octobre 1754.
Testu de Balincourt (le vicomte de), le 4 avril 1786.
Thezan (le chevalier de), le 10 novembre 1771.
Thezan (la vicomtesse de), le 19 décembre 1784.
Thianges (M. de), le 11 octobre 1756.
Thianges (la comtesse de Damas), le 18 août 1768.
Thiard (le comte de), le 29 mai 1785. *Les entrées.*
Thiboutot (la marquise de), le 22 juillet 1781.
Thomond (milord Clare, maréchal de), en 1737.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Thy (le comte de), le 12 novembre 1784.
Thy (le comte de), le 2 avril 1785.
Tillières (le marquis de), en 1739.
Tilly (M. de), le 10 avril 1777.
Tilly (le vicomte de), le 4 décembre 1784.
Tilly-Blaru (le comte Henri de), le 22 mars 1787.
Tingry (le prince de), en 1743.
Tingry (la princesse de), le 19 juillet 1767.
Tinteniac (le comte de), le 21 février 1788.
Tirconel (milord), en 1739.
Tonnellier de Breteuil (le baron le), le 21 décembre 1779. *Les entrées.*
Tonnerre (le marquis de), le 8 mars 1769.
Tonnerre (la duchesse de), le 15 avril 1781. *A pris le tabouret.*
Touchimbert (le comte Prévost de), le 29 février 1788.
Toulongeon (le marquis de), le 8 octobre 1762.
Toulouse-Lautrec (le comte de), le 12 mai 1770.
Tour du Pin (le comte de la), le 10 novembre 1755.
Tour du Pin (le marquis de la), le 7 janvier 1756.
Tour du Pin (le chevalier de la), le 17 février 1766.
Tour du Pin (la marquise de la), le 27 février 1780.
Tour du Pin (la comtesse Alexandre de la), le 28 décembre 1783.
Tour du Pin Chambly (la comtesse de la), le 31 mai 1781.
Tour du Pin de la Charce (le comte de la), le 1er. mars 1769.
Tour Saint-Quentin (le chevalier de la), le 27 octobre 1769.
Tour-en-Voivre (le comte de la), le 11 mai 1784.
Tournelle (le marquis de la), en 1740.
Tournemire (le comte de), le 30 mars 1785.
Tournon (M. de), le 17 février 1774.
Tournon (M. de), le 16 avril 1774.
Tourzel du Bouchet (le marquis de), en octobre 1762.
Toustain-Limésy (Hypolite, comte de), le 13 février 1789.
Toustain-Richebourg (le vicomte de), le 23 janvier 1786.
Toustain-Viray (le comte François de), le 14 mars 1787.
Tracy (le comte d'Estutt de), le 12 novembre 1773.
Tracy (la comtesse de), le 27 juin 1779.
Traversay (le marquis de), le 10 février 1788.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tremigon (le marquis de), en novembre 1771.
Trémouille (le duc de la), le 6 octobre 1755.
Trémouille (la duchesse de la), en décembre 1768.
Trémouille (le prince de la), le 2 février 1788.
Trémouille de Talmond (le prince de la), le 20 mars 1786.
Trênel (le marquis de), le 28 février 1767.
Trévelec (le comte de), le 15 juillet 1784.
Trévelec (la comtesse de), le 31 octobre 1784.
Trivulce (la princesse de), le 7 juillet 1759.
Turenne (le prince de), en 1744.
Turpin de Jouhé (le vicomte de), le 17 février 1789.

U.

Usson (le comte d'), le 13 février 1780. *Les entrées.*
Usson-Bonac (le comte d'), le 2 août 1757.
Usson-Bonac (M. d'), le 23 février 1760.
Usson-Bonac (la comtesse d'), le 29 octobre 1768.

V.

Valbelle (la marquise de), le 21 juin 1754.
Valbelle (M. de), le 9 mars 1755.
Valence (le comte de Thimbrune de), le 3 mars 1778.
Valence (la comtesse de), le 6 février 1785.
Valentinois (la duchesse de), le 28 octobre 1751.
Vallon-d'Ambrugeac (la comtesse de), le 9 mai 1784.
Vallon-d'Ambrugeac (le comte de), le 17 janvier 1785.
Vallon-Saint-Hyppolite (le vicomte de), le 15 décembre 1786.
Vallin (la comtesse de), le 21 mai 1782.
Valory (le marquis de), le 14 mai 1785.
Valory (la marquise de), le 8 mai 1785.
Valory (le comte de), le 11 avril 1786.
Valory (le chevalier de), le 2 mars 1787.
Vanssay (Charles, marquis de), en juin 1789.
Vassan (le vicomte de), le 9 février 1789.
Vassan (la vicomtesse de), le 8 mars 1789.
Vassé (le vidame de), en 1737.
Vassé (madame la vidame de), en 1745.
Vassé (M. de), le 4 janvier 1775.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vassé (madame de), le 4 février 1781.
Vasselot (le comte de), le 27 mars 1789.
Vassy (M. de), le 1er. février 1775.
Vassy (la comtesse Alexandre de), le 15 avril 1781.
Vassy (la comtesse Louise de), le 15 avril 1781.
Vaubecourt (M. de Nettancourt), en 1746.
Vaubecourt (M. de), en 1749.
Vaubecourt (madame de), le 30 juillet 1757.
Vaudemont (la princesse de), le 21 février 1779. *A pris le tabouret.*
Vaudreuil (le comte Rigaut de), le 26 mars 1763.
Vaudreuil (la vicomtesse de), le 10 juin 1781.
Vauguyon (la duchesse de la), le 23 janvier 1780. Dame d'honneur de Madame. *Les grandes entrées.*
Vaulx (la vicomtesse de), le 19 mai 1783.
Vaulx (le comte de), le 26 janvier 1788.
Vaulx (le comte Jourda de), le 31 janvier 1786.
Vence (la marquise de), le 7 avril 1782.
Veneur (la vicomtesse le), le 25 juillet 1779.
Veneur-Tillières (le vicomte de), le 8 janvier 1774.
Vènevelles (la comtesse de), le 4 mai 1783.
Venois-d'Amfreville (la comtesse de), le 11 février 1781.
Vérac (la marquise de), le 4 novembre 1763.
Vérac (le marquis de), le 18 août 1766.
Vérac (la comtesse de), le 4 décembre 1785.
Vérac-Saint-Georges (le marquis de), en décembre 1779. *Les entrées.*
Verchinay (le marquis de), le 7 mai 1762.
Verdale (le comte de Loubens de), le 10 janvier 1774.
Vergennes (la vicomtesse Gravier de), le 11 mars 1781.
Vergennes (la vicomtesse de), le 1er. février 1784.
Verthac (le comte de), le 23 janvier 1786.
Vibraye (M. Hurault de), le 12 novembre 1754.
Vibraye (le vicomte de), le 6 novembre 1755.
Vibraye (le comte de), le 12 novembre 1771.
Vibraye (la vicomtesse de), le 9 mai 1784.
Vibraye (Victor Hurault, comte de), le 25 février 1788.
Vichy (le comte de), le 29 février 1788.
Vicomte de Blangy (le chevalier le), le 23 février 1787.
Viella (la comtesse de), le 15 février 1784.
Vieuville (le marquis de la), le 11 mai 1784.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vilahermoza (la duchesse de), le 8 août 1777.
Vilderen (mademoiselle de), en 1749.
Villars-Brancas (madame de), en 1746.
Villedeuil (madame de), le 20 mai 1787.
Villefort (la comtesse de), le 22 juillet 1781.
Villefort (la comtesse de), le 24 septembre 1781. *Nommée par le roi sous-gouvernante des enfants de France, en survivance.*
Villefort (la comtesse de), le 13 mars 1786.
Villeneuve (M. de), le 12 août 1767.
Villeneuve (le marquis de), le 18 janvier 1781.
Villeneuve-Bargemont (le comte de), le 16 février 1788.
Villeneuve-Flumarens (le marquis de), le 3 février 1786.
Villeneuve-Flayosc (la marquise de), le 11 mai 1788.
Villeneuve-Trans (le comte de), le 4 avril 1767.
Villequier (le duc d'Aumont de), le 8 janvier 1761.
Villequier (la duchesse de), le 15 avril 1762.
Villereau (le chevalier de), le 16 octobre 1781.
Villers-la-Faye (le vicomte de), le 11 avril 1786.
Villers-la-Faye (le marquis de), le 11 avril 1786.
Villeroy (le duc de), en 1747.
Villeroy (la marquise de), en 1769.
Vintimille du Luc (M. de), en 1739.
Vintimille (madame de), en 1739.
Vintimille (la marquise de), le 14 janvier 1781.
Vintimille-Lascaris (la marquise de), le 28 mars 1787.
Virieu (le marquis de), le 18 octobre 1753.
Virieu (le chevalier de), le 21 mars 1765.
Virieu (madame de), le 17 novembre 1766.
Virieu (le marquis de), le 9 mars 1774.
Virieu (la vicomtesse de), le 12 avril 1780. Dame pour accompagner madame Sophie de France.
Virieu (la comtesse de), le 4 mars 1781.
Vogué (le comte de), le 16 août 1763.
Vogué (M. de), le 25 janvier 1770.
Voisins (le comte de), le 2 juin 1787.
Voisins (le marquis de), le 10 février 1788.
Volonzac-Malespinu (le comte de), le 31 octobre 1785.
Voyer (madame de), en 1749.
Voyez-d'Argenson (le marquis de), en 1744.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

W.

Waldener (M. de), le 12 mars 1755.
Waldener (M. de), le 19 avril 1769.
Waldener (le baron de), le 23 septembre 1769.
Wals (le comte de), le 24 mars 1751.
Wals (madame de), le 3 novembre 1752.
Wals (le comte Patrice de), le 15 mai 1784.
Wals (la comtesse de), le 23 janvier 1785.
Wals Sérent (le comte de), le 30 mars 1785.
Wals (le comte Théobald de), le 2 mars 1787.
Wals (la vicomtesse de), le 9 mai 1787.
Waroquier de Combles (le comte Louis-Charles), le 7 mai 1786.
Wittgenstein (la comtesse de), le 5 mars 1780.
Woestine (la marquise de la), le 7 mai 1780. Dame de compagnie de la duchesse de Chartres.
Wurmser (M. de), en janvier 1751.

Y.

Ysarn de Valady (le marquis d'), le 21 mai 1785.

Liste des Gentilshommes qui ont fait leurs preuves de noblesse au Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit, pour monter dans les carrosses du Roi, mais qui n'ont pas joui de cet honneur, par l'effet de la révolution (1).

Messieurs

D'Alès-d'Anduse de Boisse et du Bouscaut, en Languedoc.
D'Antin, en Bigorre.
De Barbotan, en Guienne.
De Bianchi, en Italie.
De Boissière, en Bretagne.

---

(1) Cette liste a été fournie par M. Chérin de Barbimont, neveu de feu M. Chérin, généalogiste des ordres du roi.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Bois-Baudry, en Bretagne.
Du Bois-des-Cours de la Maisonfort, en Anjou.
De Boisé de Courcenay, en Berry.
De Bougrenet de la Tocnay, en Bretagne.
De Bourigan du Pé, en Bretagne.
Du Bouzet, en Guienne.
De Brillet de Candé, en Touraine.
De Castillon, en Guienne.
De la Celle, en Marche.
De Chardonnay, en Beauce.
Du Château, en Bourbonnais.
De Chevenon de Bigny, en Nivernais.
De Clinchamp, au Maine.
Du Couedic, en Bretagne.
De Coulibeuf de Blocqueville, en Normandie.
De Dieusi, en Anjou.
De Fagan, en Irlande.
De Falletans, en Franche-Comté.
De Fera de Saint-Phal, en Champagne.
De Flotte, en Provence.
De la Fruglaye, en Bretagne.
De la Grandière, en Anjou.
De Guerpel, en Normandie.
Du Haussay, en Normandie.
D'Hautpoul, en Languedoc.
De la Haye, en Normandie.
De Kergariou, en Bretagne.
De L'Age de la Bretollière, en Poitou.
De Lancry de Pronleroy, en Picardie.
De La Landelle, en Bretagne.
De Lantivy, en Bretagne.
De Lentilhac-Sédières, en Quercy.
De Malvin de Montazet, en Languedoc.
Des Mares de Grainville, en Normandie.
Le Metaër de Hourmelin, en Bretagne.
De Moëlien, en Bretagne.
De Moisson de Précorbin, en Normandie.
De Monspey, en Bresse.
Le Noir de Pas-de-Loup, en Poitou.
De Nossey, en Poitou.
De Noaillan, en Condomois.
D'Orlan de Polignac, en Languedoc.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

De Patras de Campagno, originaire de Guienne, établi en Picardie.
De Pellerin de Gauville, en Normandie.
De la Planche de Ruillé, en Bretagne.
De Poulpiquet du Halgouet, en Bretagne.
De Pujoler, en Guienne.
De Puysaie, au Perche.
De Rastel de Rocheblave, en Dauphiné.
De Renaud de Cordebœuf de Montgon, en Auvergne.
De Riencourt, en Picardie.
De Rosilly, en Bretagne.
De Thépault du Bregnou de Guergorlay, en Bretagne.
De la Tour-Landorte, en Comminges.
De la Tulaye, en Bretagne.
D'Uhart, en Navarre.
De Vanssay, au Maine.
De Vielmaisons, en Normandie.
De Waters, en Irlande.

DE L'HOPITAL, marquis de Choisy, vicomtes d'Omer, barons de Montigny, comtes et marquis de Sainte-Mesme, marquis, puis ducs de Vitry, maison ancienne et illustre, que quelques historiens ont dite, sous preuves, issue de l'ancienne maison de *Gallacio*, au royaume de Naples. L'historien des grands officiers de la couronne, qui garde le silence sur cette origine, en donne la filiation depuis Jean de l'Hôpital, seigneur de Montignon et d'Ozouer-le-Voulgis, près de Guines, qualifié neveu et lieutenant de François de l'Hôpital, clerc des arbalétriers du roi, dans un acte du 20 mars 1338, scellé de son sceau. Cette maison, éteinte vers la fin du dernier siècle, a donné deux maréchaux de France; cinq chevaliers des ordres du roi; dont l'un fut capitaine des gardes; trois lieutenants généraux et un maréchal de camp; quatre ambassadeurs et ministres plénipotentiaires en diverses cours de l'Europe; des chevaliers de l'ordre du roi, et des gouverneurs de places et sénéchaux de provinces; un commandeur de Saint-Lazare; un général qui commanda l'avant-garde de l'armée du roi à la bataille de Saint-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aubin-du-Cormier, en 1488; des chambellans, gentilshommes ordinaires, écuyers, premiers écuyers, échansons et maîtres de la garde-robe de nos rois et des princes de la maison royale, etc., etc. *De gueules, au coq d'argent, crêté, becqué et barbé d'or, ayant au cou un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.*

DE L'HOPITAL. André de l'Hôpital de Capdenac, en la sénéchaussée de Rhodez, fut anobli au mois d'avril 1369, et confirmé au mois de juin 1370.

DE L'HOPITAL, seigneurs du Cástel, de Plivost, de la Chapelle, de Vraux, famille ancienne, originaire de Champagne, qui établit par titres sa filiation depuis Guillaume de l'Hôpital, écuyer, seigneur du Castel, de la Roche et de Villarcy, vivant le 26 août 1476. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs et des gouverneurs de places. *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois écrevisses de gueules.*

DE L'HOPITAL, seigneurs de la Rouardays, de Kerlouet, très-ancienne maison originaire de Bretagne, connue depuis Pierre de l'Hôpital, vivant en 1306, qui donna quittance de trente sous de monnaie courante aux exécuteurs testamentaires du duc Jean II, pour pierres taillées. Pierre et Jean de l'Hôpital, écuyers, donnèrent quittances à Jean Chauvel, trésorier des guerres, les 21 mars et 18 janvier 1347 (v. s.). Cette famille paraît avoir constamment suivi le parti des armes. *D'argent, à la bande de gueules, accompagnée en chef d'une merlette de sable.* Dans la suite, cette famille a chargé la bande *d'un coq d'argent, becqué et membré d'or.*

DE L'HOPITAL, seigneur de la Tour, de Vinay, en Auvergne, famille qui avait pour auteur Jean de l'Hôpital, premier médecin de Charles, duc de Bourbon, connétable de France, qui le fit son bailli de Montpensier, le 22 mai 1515, puis auditeur de ses comptes, en 1522. Son fils Michel de l'Hôpital, seigneur de Vinay, d'abord avocat, et successivement chancelier de France, mourut sans enfants mâles, le 13 mars 1573. C'était, dit M. de Thou, un homme d'un grand esprit, d'une haute vertu, qui s'opposa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'abord avec beaucoup de force et de fermeté à l'ambition et à l'avarice qui se glissaient à la cour. *D'azur, à la tour d'argent, posée sur un rocher du même; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

D'HOSTAGER, en Provence. Cette famille a pour auteur Seris d'Hostager, anobli par lettres du mois d'avril 1558, registrées le 13 mars 1559. Cette famille était ancienne et distinguée; Pierre d'Hostager, châtelain de Vitroles, rendit de grands services à Raimond, sire des Baux, comte d'Avelin. Ce prince, en récompense, accorda à Jacobet d'Hostager la permission de jouir des priviléges des nobles établis dans sa ville des Baux et terres Baussanques, par lettres du 21 janvier 1366. Cette famille a donné deux maîtres d'hôtel du roi, un gentilhomme ordinaire de la chambre, un sénéchal d'épée de Toulon, et plusieurs officiers. *Gironné d'or et d'azur; à la croix denchée de l'un à l'autre, chargée d'un écusson de gueules, surchargé d'une fleur de lys d'or.*

DE HOSTON DE FONTAINES, très-ancienne famille d'Artois, qui établit sa filiation depuis Jean de Hoston, chevalier, seigneur de Hauteville, époux d'Isabeau de la Croix, et vivant vers l'an 1350. Elle a donné un capitaine de cinquante hommes d'armes et plusieurs officiers. *D'azur, à trois molettes d'éperon d'or; au chef du même, chargé de deux haches d'armes de gueules, affrontées et passées en sautoir.*

HOTMAN, seigneurs de Fontenay, de Villegomblain, des Maires, de Rougemont, de Villiers-Saint-Pol, en l'Ile de France, famille originaire de la ville d'Emerick, au duché de Clèves. Lambert Hotman, le premier de cette famille, qui vint s'établir à Paris, y fut orfèvre. Plusieurs de ses enfants et descendants embrassèrent le commerce; d'autres acquirent des charges attributives de noblesse, soit dans la robe ou dans la finance. Philippe Hotman, son petit-fils, fut échevin de Paris en 1585. Cette famille a donné un ambassadeur en Suisse, mort à Soleure en 1600; un maître d'hôtel du roi; des maîtres des requêtes et des comptes; des avocats généraux au parlement de Paris; des offi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ciers aux armées, et plusieurs chevaliers de Malte. *Emanché d'argent et de gueules de dix pièces.*

DE HOTOT, illustre et ancienne maison de chevalerie de Normandie, qui florissait dès le onzième siècle, et s'est éteinte vers la fin du quatorzième. Elle tirait son nom d'une seigneurie considérable située au diocèse de Bayeux, intendance de Caen, où l'on comptait cent trente-deux feux. Elle a donné nombre de chevaliers bannerets et bacheliers, et a tenu contamment un rang distingué à la cour des ducs de Normandie. Pierre de Hotot, chevalier, vivait en 1204, et antérieurement Savary de Hotot et Robert, son fils, donnèrent les fiefs de Hotot et de Saint-Suplix en Caux, à la Madelaine et l'Hôtel-Dieu de Rouen, donation qui fut confirmée par l'archevêque Gautier. *D'azur, semé de molettes d'éperon d'or; au lion du même, lampassé et armé d'argent, brochant.*

DE HOTOT, seigneur d'Ouville, du Quesne, en Normandie, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située au diocèse de Lisieux, sur la rive droite de la Dive, à une demi-lieue de Beuvron. Elle florissait dès le douzième siècle, et a pour auteur Roger de Hotot, qui, l'an 1247, vivait avec sa femme Luce de Coulonces. Robert de Hotot, seigneur de Beaumont-le-Richard et de la Chapelle, est nommé dans deux actes des années 1287 et 1294. Pierre de Hotot, l'un des auteurs de cette famille, tenait un fief de chevalier sous le règne de Philippe Auguste. *D'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de quatre aiglettes de sable.*

HOUDAIN, terre en Artois, intendance de Lille, près de la petite rivière de Lave, à quatre lieues et demie d'Arras, qui a donné son nom à une illustre et ancienne race de chevalerie, alliée aux maisons de Saint-Pol, de Gand, de Bourbourg et de Courtenay, et paraît s'être éteinte vers la fin du treizième siècle. Elle remontait par filiation à Anselme Ier, surnommé le Chauve, seigneur de Houdain, qui souscrivit des lettres octroyées par Baudouin, comte de Flandre, à l'Abbaye de Berg-Saint-Vinox, l'an 1067. *D'or, au*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

crequier de sinople. Les seigneurs de Choques, comme cadets, brisaient *d'un lambel d'azur*.

DE HOUDETOT, marquis de Houdetot, par érection du mois de juin 1724, maison illustre, ancienne et considérable de Normandie, dont l'origine chevaleresque remonte à la plus haute antiquité. Elle a pris son nom d'une terre située au pays de Caux, à deux lieues de Saint-Vallery, et quatre de la ville d'Arques, possédée dès le commencement du onzième siècle, par Jean, sire de Houdelot, qui, l'an 1034, suivit à Jérusalem Robert le Magnifique, duc de Normandie. Cette maison, alliée aux plus qualifiées du royaume, et dont la noblesse est toute militaire, a donné plus de vingt chevaliers bannerets et bacheliers; un grand maître des arbalétriers de France, en 1350; un écuyer d'écurie du roi Charles VI; des baillis d'épée de Rouen; quatre chevaliers de l'ordre du roi; deux gentilshommes ordinaires de la chambre, un lieutenant des cent gentilshommes de la maison du roi; des capitaines d'hommes d'armes; des gouverneurs de places de guerre, et des lieutenants de roi, en Picardie et dans le Boulonnais; quatre généraux et nombre d'officiers supérieurs. *D'argent, à la bande d'azur, diaprée d'or de trois médaillons, celui du milieu figuré d'un lion, et les deux autres d'une aigle éployée.*

DE LA HOUSSOYE, seigneurs de Maisicourt, de Neuvillette et de Gouy, en Picardie, famille ancienne, connue par filiation depuis François de la Houssoye, seigneur de Maisicourt, dont le fils Jean de la Houssoye épousa, le 26 juin 1545, Marie de Boubers. Cette famille a donné plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Coupé d'argent et d'azur; au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, brochant sur le tout.*

HUAULT, marquis de Vaires et de Bussy, seigneurs de Bernay, de Montmagny et de Richebourg, famille illustrée par la magistrature et une longue suite de services militaires. Elle a pour auteur Jacques Huault, sieur de Vaines et d'Aubigny, conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France, et de ses finances, qui résigna cet office à Jean Huault, son fils, le 11 juin

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1566. Cette famille a donné des conseillers d'état, des conseillers au grand conseil et au parlement de Paris, des maîtres des requêtes, des gentilshommes ordinaires de la chambre, un lieutenant-général des armées, un lieutenant-général de l'ordre de Malte, lieutenant-général et commandant pour le roi à Quebec et sur le fleuve de Saint-Laurent en 1639, et plusieurs mestres de camp, colonels et autres officiers supérieurs. *D'or, à la fasce d'azur, chargée de trois molettes d'éperon d'or, et accompagnée de trois coquerelles de gueules.*

DE HUBAN. Jean et autre Jean de Huban, frères, étaient conseillers au parlement de Paris en 1344. *Parti, au 1 palé d'argent et d'azur; au 2 coupé de gueules et d'azur; le gueules chargé de deux bandes d'or.*

HUET, en Normandie, famille qui, lors de la recherche, a justifié de quatre degrés de noblesse. *D'azur, à deux mouchetures d'argent en chef, et trois grillets du même en pointe.*

HUET, seigneur d'Arlon, d'Ambrun et de Grainville, à Paris et dans l'Orléanais, famille originaire de Normandie, qui prouve sa noblesse depuis le 4 juillet 6618. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, au cerf d'or, nageant dans une rivière d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois molettes d'éperon d'argent.*

HUET. François Huet, seigneur de Dampierre, fut anobli, pour services, le 27 mars 1683.

HUET, à Paris. Charles-Pierre Huet fut échevin de cette ville en 1716, et Jean-Charles Huet en 1744. *D'azur, au chevron, accompagné en chef de deux roses tigées, le tout d'or, et en pointe de trois trèfles mal ordonnés du même.*

HUGO, en Lorraine. Georges Hugo, auteur de cette famille, fils de Jean Hugo, capitaine dans les troupes de René II, duc de Lorraine, obtint, le 14 avril 1535, du cardinal Jean de Lorraine, archevêque de Reims et de Narbonne, évêque de Metz, de Toul et de Verdun, des lettres de noblesse, confirmées par d'autres lettres du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

duc Antoine, du 16 octobre 1537. Cette famille a donné des magistrats à la chambre des comptes de Lorraine, et plusieurs officiers, notamment dans la cavalerie. *D'azur, au chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable.*

D'HUGUES, barons de Beaujeu, en Dauphiné et en Provence. La plupart des généalogistes s'accordent à dire cette famille originaire de Languedoc. D'Hozier en a donné la filiation depuis Pandulphe d'Hugues, damoiseau du lieu de Pouzols, au diocèse de Beziers, vivant en 1090; mais il ne donne aucune garantie pour les huit premiers degrés. L'abbé Robert de Briançon dit que le baron d'Hugues, maréchal de camp, neveu de l'archevêque d'Embrun, ayant été obligé de produire devant l'intendant en Provence, fut maintenu dans sa noblesse le 28 octobre 1667, après avoir justifié d'une ancienneté au-delà de quatre cents ans. Ce qui fait voir, ajoute l'abbé Robert, que ceux qui ont dit que cet archevêque était d'une condition au-dessous de la médiocre, n'était pas bien informés de la qualité de sa famille. Ce reproche peut également tomber sur l'auteur de la critique du Nobiliaire de Provence, qui avance que ce baron d'Hugues, maréchal de camp, eût acquis la noblesse, si son brevet eût été signé du roi. Quoi qu'il en soit, Artefeuil, et, après lui, la Chenaye-des-Bois, donnent la filiation de la famille d'Hugues depuis Moussac ou Manzès d'Hugues, qui fit son testament, dans lequel il est qualifié écuyer, le 25 février 1410. Outre les deux personnages précités, cette famille a donné un archevêque de Vienne, mort en 1774, un lieutenant-général des armées du roi, et plusieurs officiers supérieurs. *D'azur, au lion d'or, surmonté de trois étoiles du même; à trois fasces de gueules brochantes sur le lion.*

D'HUISSEL, orthographié *Buissel*, *Vissel* et *Wissel* dans les anciens titres, seigneurs de la Ferté, de Beury et de Palluau, en Blésois et en Berry, famille qui a été maintenue par ordonnance de M. de Tubeuf, commissaire départi en la généralité de Bourges et de Moulins, du 1er. octobre 1668, sur preuves remontées à Jean de Wissel, écuyer, vivant avant l'an 1554. *De gueules, au vol d'argent.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE HUMES DE CHERISY, seigneurs de Villedieu, en Bourgogne, famille originaire d'Ecosse, établie en France depuis Georges de Humes, écuyer, homme d'armes des ordonnances sous la charge du seigneur d'Aubigny, puis archer de la garde écossaise du corps du roi François Ier, qui obtint des lettres-patentes, en forme de charte, au mois de juin 1534, registrées le 13 novembre, qui lui permettent de demeurer en France et de disposer de tous les biens qu'il avait acquis et qu'il pourrait acquérir, sans que sa femme et ses enfants pussent être inquiétés pour le droit d'aubaine. Cette famille a donné un maréchal de camp, un gentilhomme ordinaire de la maison du roi, et un gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, ainsi que plusieurs officiers de cavalerie. *De sinople, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.*

I.

D'ICARD, en provence. Cette famille a formé deux branches : 1°. les seigneurs de Pérignan, anoblis par lettres du mois d'avril 1605 ; 2°. les seigneurs de Perise, anoblis au mois de février 1623. *D'azur, au lion d'or, tenant une lance du même.*

D'IGNY, comtes de Fontenois, seigneurs de Rizaucourt, en Lorraine, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire de Franche-Comté, où elle florissait dès le douzième siècle. Elle a pris son nom d'une terre située à deux lieues de Gray, et à six de Besançon. Pierre, seigneur d'Igny, chevalier, vivait en 1266, époque d'un jugement arbitral rendu par Jean de Vergy, entre ledit Pierre d'Igny et la commanderie d'Aumonières. Cette famille a donné des chambellans, des ducs de Bourgogne et de nos rois. *Fascé d'argent et de gueules de huit pièces.*

IGONAIN DU MAZET, marquis du Mazet, seigneurs de Blanzac et de Montaurant, en Poitou, famille ancienne, originaire du Limosin, qui a donné plusieurs officiers supérieurs. *D'azur, à la croix fleurdelysée d'or, cantonnée de quatre épées d'argent.*

IMBAUT, seigneurs de Marigny, de la Pouqueraie et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Plourhau, en Bretagne. Cette famille, dont étaient René-Charles Imbaut, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, et chevalier de Saint-Louis, et Mélanie Imbaut, écuyer, lieutenant de cavalerie, et puis l'un des chevau-légers de la garde de monseigneur le Dauphin, est issue d'Olivier Imbaut, leur cinquième aïeul, écuyer, seigneur de la Pouqueraie et de Plourhau, et de Madelaine Février, son épouse, dont le fils, Pierre Imbaut, écuyer, seigneur de la Motte et du Mesnil le Fétus, capitaine de chevau-lanciers, fut marié, à Abbeville, le 11 mai 1448, avec Michelle Postel. *De gueules, à cinq cotices d'argent.*

D'IMBLEVAL ET D'YMBLEVAL, dans les anciens titres, seigneurs de Valencourt, de Favencourt, d'Isengremel, en Picardie; de Fontenelle et de Brehencourt, en Normandie, maison d'origine chevaleresque du comté d'Eu, qui, lors de la recherche en 1666, a produit sa filiation depuis Nicolas d'Imbleval, écuyer, seigneur de Douvrendel, vivant en 1480; Jean d'Imbleval, capitaine du Château de Saint-Vallery, fut en cette qualité exempté de comparaître à la montre des nobles du comté de Longueville, en 1370. *De gueules, à trois quintefeuilles d'or.*

D'INCOURT, seigneurs d'Hangard, en Picardie, famille anoblie, en 1696, dans la personne de René d'Incourt, consul de la ville d'Amiens. *De gueules, au daim courant d'or.*

D'INQUANDS, seigneurs de la Salle, de Seignac, en Languedoc. Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par M. de Bezons, intendant de cette province, le 5 septembre 1669, en faisant preuve depuis Bernard Inquands, seigneur de Vedeille, qui rendit hommage pour cette terre, le 27 décembre 1551. *D'or, au pin de sinople, fruité de six pommes d'or, et accosté en pointe de deux levriers de sable, l'un sur l'autre, courant après un lièvre du même émail; au chef d'azur, chargé d'une aigle d'argent.*

D'ISELIN, seigneurs de Lanans, au comté de Bourgogne, baron du Saint-Empire, famille originaire de Bâle, qui s'établit en Bourgogne, en épousant l'hé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ritière de l'ancienne maison de Lanans. Elle a été reçue dans la confrérie noble de Saint-Georges, en 1651, 1665, 1710 et 1765, et a donné plusieurs officiers supérieurs au service de l'Empire et de la France. *De gueules, à la fleur de lys d'or en bande.*

D'ISERAN DE BEAUVOIR, en Dauphiné. Cette famille est ancienne et distinguée ; Ennemond d'Iseran, le premier depuis lequel elle prouve une filiation suivie, vivait en 1458, et fut père, entr'autres enfants, de Jean d'Iseran, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tué à la défense de Rhodes en 1522. *De gueules, au griffon d'argent.*

ISLE, seigneurs de Beauchesne, du Breuil et de la Matassière, en Saintonge. Cette famille a pour auteur Jean Isle, écuyer, seigneur de la Matassière, époux de Bonaventure de Mortagne, laquelle ne vivait plus en 1557. *D'argent, à trois roses de gueules, feuillées et boutonnées de sinople.*

DES ISLES, seigneurs de la Vallée, du Plessis et de Bretanville, en Normandie, famille qui, lors de la recherche en 1666, a fait preuve de quatre degrés de noblesse. *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules ; à la bordure engrêlée du même.* Les seigneurs de la Liberdière, du nom des Isles, en la même province, portent de même, excepté la bordure, ce qui pourrait faire présumer que ces deux familles ont une origine commune. Cette dernière branche subsistait du tems de Montfaut, qui la maintint dans sa noblesse, en 1463.

D'ISNARD, très-ancienne maison de Provence, habituée dans la ville de Salon, et éteinte depuis la fin du dix-septième siècle. Elle est connue par filiation depuis Raymond Isnard, vivant à Arles en 1239, neveu de Pierre Isnard, archevêque d'Arles en 1188, et peut-être père ou aïeul de Isnard d'Isnard, qui vivait en 1300. *De gueules, fretté d'argent.*

D'ISNARD, seigneur de Deux-Frères, en Provence. Artefeuille donne pour auteur, à cette famille, Guillaume d'Isnard, qui, ayant rendu des services considé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rables à Louis III, duc d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence, fut revêtu, en récompense, de la charge de châtelain, ou gouverneur de Pouzoles, par lettres du 2 avril 1427. On ne voit pas que cette famille ait été reconnue noble lors de la recherche, et l'on voit au contraire plusieurs sujets de ce nom sur la liste de ceux qui se sont désistés de la qualité de nobles, par eux prise en 1667. *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre molettes d'éperon du même émail.*

D'ISNARD DE CANCELADE, en Provence, famille d'ancienne bourgeoisie d'Ollioules, et transplantée à Toulon, vers le commencement du dix-septième siècle. Elle a sollicité, au mois d'octobre 1780, des lettres de relief et de maintenue dans sa noblesse d'extraction, qui lui furent refusées sur ce que ses titres ne prouvaient point une famille noble, mais une famille bourgeoise, distinguée et susceptible, par ses services militaires, de mériter du roi des lettres-patentes qui la fissent passer dans l'ordre de la noblesse.

ISNARD, à Marseille. Jean Pierre Isnard, habitant de cette ville, fut reçu secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, le 7 mars 1755; Joseph Isnard, de la même ville, et probablement fils du précédent, obtint des lettres de noblesse au mois de mars 1777. *D'azur, à trois tulippes d'or.*

DES ISNARDS, marquis, comtes et vicomtes des Isnards, famille d'origine chevaleresque, originaire du comtat Venaissin, où elle subsistait avec distinction dès le milieu du treizième siècle. Cette famille a donné plusieurs officiers de marque, un chevalier de l'ordre du roi, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un maréchal de camp des armées entretenues, en Italie, sous les rois Henri III, François II et Charles IX, des gouverneurs de places, etc. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1780, en vertu de preuves faites au cabinet et des ordres du roi. *D'or, au sautoir de gueules, cantonné de quatre molettes d'éperon d'azur.* Couronne de marquis. Supports : une licorne à dextre, un lion à sénestre. Devise : *Qui me touche, je le pique.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'IVOLEY, en Bresse, seigneurs de la Roche, en Revermont, ect. Cette famille a pour auteur Antoine d'Ivoley, vivant l'an 1480, secrétaire de Philippe de Savoie, comte de Bresse, puis duc de Savoie. *D'azur, à trois fers de lance d'argent.*

D'IVORY, comtes d'Ivory, seigneurs de Saint-Morel, d'Escordal, en Champagne, famille ancienne, originaire de Franche-Comté, qui a fait preuves, lors de la recherche au mois de juillet 1667, depuis Jean d'Ivory, écuyer, seigneur d'Escordal, qui fit un hommage le 4 février 1476. Cette famille, distinguée par de belles alliances et une longue suite de services militaires, a donné un général et plusieurs capitaines d'hommes d'armes et officiers supérieurs. *De sable, à trois besants d'argent.*

J.

JACHIER, famille qui tire sa noblesse des charges de judicature du parlement de Bourgogne, et dont était Nicolas Jachier, fils d'un conseiller au parlement de Dijon. Il fut reçu conseiller au grand conseil le 16 mai 1687, mourut le 19 juin 1726, et a été inhumé à Saint-Roch. Il avait épousé, en 1696, Jeanne Péricard, fille de Nicolas, maire perpétuel de la ville de Troyes, et de Marie Bablin. *D'azur, à deux billettes d'or, coupées à plomb, posées en bande, l'une en chef, et l'autre en pointe.*

DE JACMETON. *Voyez* BRIDIEU.

DE JACOB DE LA COTTIERE, en Bresse, famille originaire de Dombes, dont le premier auteur connu, Jean de Jacob, sieur de la Cottière, vivant l'an 1580, avait été pourvu, le 11 avril 1575, de la charge de capitaine et châtelain du Châtelard, en Dombes, par Louis de Bourbon, duc de Montpensier. *D'azur, au chevron ondé d'argent, accompagné de trois têtes de léopard d'or.*

DE JACQUES, sieur de Fontvergne, de la Bastide, de la Chassaigne, en Auvergne. Cette famille a des al-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

liances distinguées et des services militaires ; elle remonte à Aymard de Jacques, écuyer, seigneur de Coupiat, ainsi qualifié en 1497, dans son contrat de mariage avec Marguerite Parrette. En récompense des services considérables qu'il avait rendus au roi Charles VII, ce prince, par lettres du 20 août 1453, l'exempta de toutes charges et contributions. *D'azur, à deux étoiles d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe.*

DE JACQUES, seigneurs de Gasches et de Belmont, en Auvergne, famille qui a pour auteur Louis de Jacques, qui, au mois de mars 1654, obtint des lettres portant maintenue de noblesse et anoblissement en tant que de besoin, en récompense de ses services. *Parti, au 1 de gueules, à trois coquilles d'argent; au 2 d'azur, à deux étoiles d'or en chef, et une fleur de lys du même en pointe.*

DE JACQUESON, très-ancienne noblesse de Normandie, maintenue par Montfaut, en 1463, et lors de la dernière recherche, en 1666. *De sable, à l'aigle d'or.*

JACQUOT DE LOUPPY, en Lorraine. Jacques Jacquot de Louppy, auteur de cette famille, fut anobli par lettres du duc Antoine, du 23 mai 1537. *De gueules, à trois coupes ou naves d'argent, et une croisette recroisettée et fichée du même en cœur.*

DE JALLOT, comtes de Beaumont, en Normandie, famille anoblie par les francs fiefs, postérieurement à la recherche de Montfaut faite en 1463. *D'azur, au chevron d'argent, chargé de trois merlettes de sable, et accompagné de trois trèfles d'or.*

JAMBON DE SAINT-CYR, en Normandie. Cette famille a pour auteur Jacques Jambon, anobli en 1596. Elle a donné plusieurs capitaines, dont un brigadier des gardes-du-corps du roi, et trois chevaliers de Saint-Louis. *D'argent, à une plante de laurier de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles à six rais d'or.*

DE JAMBOURG, seigneurs de Monstrelet, en Picardie. Cette famille a pour auteur Jean de Jambourg, écuyer, vivant en 1450. Depuis cette époque, elle a

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

constamment suivi le parti des armes, soit dans les ordonnances, soit aux bans de la province. *D'argent, à trois merlettes de sable.*

DE LA JAMINIÈRE. *Voyez* GILLEBERT.

JANIN, seigneurs de Gabriac, en Albigeois, famille ancienne qui remonte ses preuves filiatives à Jean Janin, seigneur de Gabriac, marié, par contrat du 24 mars 1509, avec Marguerite de Saint-Guy. *D'azur, à un arbre planté sur une montagne d'argent, accompagné de cinq étoiles du même, 2, 2 et 1.*

JANIN DE MANONCOURT, quelquefois orthographié *Genin* et *Jenin*, en Lorraine. Cette famille éteinte depuis un siècle et demi, et qui a donné un ministre et secrétaire d'état, mort sans enfants en 1642, avait pour auteur Vautrin Janin, anobli par lettres de René II, duc de Lorraine, du 7 avril 1496. *Losangé d'or et de gueules; à la fasce d'azur, et une croix fleuronnée d'argent, brochante sur le tout.*

JANVRE, seigneurs de la Bouchetière, de la Moussière, de Lestortière et de Bernay, maison d'origine chevaleresque, et l'une des plus anciennes de la province du Poitou. Les chartes de l'abbaye de St.-Maixent indiquent Archambaud Janvre, premier du nom, seigneur de la Bouchetière, qui, avant le 22 novembre 964, avait épousé Anne Bégon, qui lui avait porté des droits sur l'église de Saint-Germier et la forêt de Saint-Maixent, ce qui lui occasiona des différents avec Ebles, évêque de Limoges, abbé de Saint-Maixent, et frère de Guillaume II, duc de Guienne.

Archambaud Janvre, deuxième du nom, partit vers 1096, avec Guillaume VIII, duc de Guienne et comte de Poitiers, pour joindre Hugues le Grand, comte de Vermandois, frère de Philippe Ier., pour la conquête de la Terre-Sainte; il fut blessé au combat d'Andrinople, et fait prisonnier.

Plusieurs autres membres de cette famille furent successivement aux autres croisades, où ils signalèrent leur courage et leur ardeur pour la religion. Elle a fourni des gentilshommes ordinaires de la chambre de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nos rois, des gouverneurs de places, des conseillers d'états d'épée au conseil privé, des chevaliers de l'ordre du roi ; un archevêque de Bordeaux, vers l'année 1059, et plusieurs autres prélats ; des chevaliers de Malte ; des contre-amiraux, du nombre desquels était Louis-Josué Janvre de la Bouchetière, mort dans ce grade en 1816. Elle a formé des alliances avec les maisons les plus distinguées du royaume. *D'azur, à trois têtes de lion d'or, arrachées, lampassées et couronnées de gueules.* Supports : deux sauvages. Cimier : un bêfront ou Janus. Cri de guerre : *Moult me tard.* Devise : *Ardent à la gloire.* Légende : *In prœlio semper leo.*

DE JANVRY. *Voyez* COSME.

JAQUOT, marquis de Jaquot, par lettres de 1776, seigneurs de Rosey et Audelard, etc., en Bourgogne. Cette famille a pour auteur Claude Jaquot, conseiller au parlement de Dôle, pourvu le 15 mars 1621, et reçu le 21 dudit ; Claude Jaquot fut anobli, avec sa postérité, par lettres-patentes de l'empereur Rodolphe II, données à Prague, le 22 octobre 1588. *D'argent, à trois fleurs de violette au naturel.*

DE JARIGE DE LA MORÉLIE, en Limosin. Cette famille a pour auteur Pierre de Jarige, seigneur de la Guionnie et de la Morélie, trésorier de France à Limoges, juge à la cour royale de Saint-Yriex, anobli par lettres du mois de janvier 1613. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs. *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'une croix du même, accostée de deux palmes d'argent ; en pointe une fasce du même, maçonnée de gueules.*

DE JARNAGE, seigneurs des Aubruns, de la Rivière de la Rochecadou et de la Jaquelinière, en Blésois. Cette famillle a pour auteur Jean de Jarnage, de Luçay, en Berri, élection de Châteauroux, vivant l'an 1513. Il y a en Bretagne une branche de cette famille, maintenue noble par un arrêt du commissaire du roi, du 13 juin 1670. *De gueules, à deux chevrons d'or, accompagnés en chef de deux croissants, et en pointe d'un scorpion, le tout du même.*

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

JARNIGAN, en Bretagne. Michel Jarnigan, sieur de la Hautière, fils de Guillaume, et celui-ci fils de Jean Jarnigan, échevin de Nantes en 1578, ont été maintenus en conséquence des priviléges de l'échevinage de Nantes, en payant 1,000 liv., par arrêt du 18 juillet 1670. *D'argent, à l'aigle de gueules, soutenant un globe d'or.*

JARNO DE PONT, famille noble, d'ancienne extraction, de la province de Poitou, qui jouissait de la qualité d'écuyer avant l'an 1450. Elle a fourni un chevalier à l'ordre de Malte en 1444, et un maire de la ville de Poitiers en 1599. On sait que la mairie de Poitiers anoblissait; mais que souvent on portait à cette charge de très-anciens gentilshommes, ce qui s'est rencontré à l'occasion de cette famille, qui justifie par acte jouir du titre d'écuyer, chevalier et messire dès l'an 1450, près de deux siècles avant qu'elle ait été appelée à la mairie de Poitiers. Elle a fourni des officiers très-distingués au service de nos rois. Elle est en possession du titre de *baron* dans divers actes publics; mais elle est en instance à la commission du sceau pour en obtenir la confirmation. *D'azur, à trois têtes et cous de cygne d'argent.* Couronne de marquis. Supports : deux lions. Cimier : une aigle éployée de sable. Devise : *Spes mea Deus.*

DE JAUBERT, seigneurs de Rassiols, en Quercy, famille qui établit son ascendance depuis noble Pierre de Jaubert, seigneur de Rassiols, vivant le 4 septembre 1546. On trouve un Pierre Jaubert anobli, pour services, au mois de janvier 1357; mais on ne peut affirmer qu'il soit l'auteur de cette famille. *Ecartelé, au 1 d'azur, à une fleur de lys d'or, et une demi-fleur de lys du même, mouvante de la partition; au 2 de gueules, à trois palmes contreposées d'or; au 3 de gueules, à la croix treflée d'or, au 4 d'azur, à trois étoiles d'or en pal.*

DE JAUCOURT-JAUCOURT, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui tirait son nom d'une terre située en Champagne, près de Bar-sur-Aube. Elle s'est divisée au milieu du treizième siècle en deux branches

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

principales, 1°. les seigneurs de Jaucourt, éteints au milieu du treizième siècle, et dont les biens passèrent, vers 1463, dans une branche de l'ancienne maison de *Digoine*, qui a pris et perpétué jusqu'à nos jours le nom et les armes de Jaucourt; 2°. les seigneurs *de Dinteville*. Voyez DIGOINE, JAUCOURT et DINTEVILLE. *De sable, à deux léopards d'or.*

JAUNAY, en Auxois, très-ancienne famille, connue depuis 1364, et à laquelle une longue continuité de services militaires depuis cette première époque jusqu'à la paix de 1720, mérita des lettres de noblesse données par Louis XV. *D'azur, à deux canettes d'argent, s'essorant sur une rivière de sinople; accompagnée en chef de cinq canettes d'argent.*

JAUSSELIN DE BRASSAY, seigneurs de la Grange-Monrepos, en Guienne. Noble Pierre Jausselin, auteur de cette famille, épousa, le 4 février 1554, Marie Brocas, dont il eut noble Isaac Jausselin, secrétaire dans la maison de Navarre et chambre des comptes établie à Nérac. Cette famille a donné plusieurs capitaines d'infanterie et de cavalerie. *Parti, au 1 de gueules, au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles d'or; au 2 d'azur, au lion d'or, surmonté d'une étoile du même.*

JENIN. Didier Jenin, demeurant à Bar, époux de Mariette, nourrice de Jean de Lorraine, fut anobli par lettres expédiées audit Bar le 7 mai 1498, en considération des services de ladite Mariette, sa femme. *Ecartelé en sautoir d'argent et de gueules, l'argent chargé de deux roses de gueules, et le gueules de deux têtes de léopard d'argent.*

JENIN, en Lorraine. Severin Jenin fut anobli par le duc Antoine le 2 décembre 1514. *Losangé d'or et de gueules; au chef d'azur, chargé d'une croix fleuronnée d'argent.*

LE JEUNE, seigneurs de la Furjonnière, de Bonnevau et du Plessis, en Anjou. Cette famille a pour auteur Tassart le Jeune, père de Jean le Jeune, tapissier du duc d'Orléans en 1464. Cette famille ayant ajouté le nom de Créquy à celui de le Jeune, sur la prétention qu'elle avait d'être

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

issue de cette ancienne et illustre maison, un arrêt du parlement de Paris, du 1er. février 1781, ordonne que le nom de Créquy soit rayé de tous les actes concernant la famille le Jeune, avec défense de prendre ou porter ce nom à l'avenir. Cette famille a donné deux chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, trois lieutenants-généraux de l'artillerie, et un grand nombre d'officiers et de commissaires dans la même arme. *De gueules, au crequier d'argent; la première feuille du créquier, à dextre, chargée d'un petit écusson d'argent à deux fasces de sable.*

JOBAL, seigneur de Pagny, de Villers, en Lorraine, famille originaire de Gerbecourt, connue depuis l'an 1569, et anoblie par lettres du 25 mars 1600, en la personne de Gilles Jobal, conseiller-auditeur des comptes de Lorraine. Cette famille a donné des conseillers et un président à mortier au parlement de Metz, un commandant de bataillon au régiment de Toulouse, chevalier de Saint-Louis. *D'azur, à deux étoiles et un rocher d'argent, accompagné en chef, entre les étoiles, d'une croisette d'or, et accosté de deux lions affrontés du même.*

DE JOFFREY, seigneur de Fagne, en Bresse. Guichenon donne la filiation de cette famille depuis Pierre de Joffrey, écuyer, seigneur de Fagne, vivant en 1490, avec Jeanne de Buenc. *D'azur, au croissant d'argent; au chef d'or, chargé de trois étoiles du champ.* Voyez JOUFFREY.

JOLY DE MOREY, en Lorraine. Jean Joly, conseiller du roi en la cour souveraine de la province d'Alsace, fut anobli par lettres du 12 mai 1707, qui relatent les services rendus au duc de Lorraine Charles IV par son aïeul Jean Joly, dans les fonctions de l'office de châtelain, receveur et gruier de Lunéville, dont il avait été pourvu en 1541. *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois hures de sanglier de sable; celles en chef affrontées.*

JONVELLE, en Franche-Comté, bourg sur la Saône,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, éteinte vers le milieu du quatorzième siècle. Cette terre passa successivement dans les maisons de Vergy, de Bauffremont et de la Trémoille. *D'argent, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur.*

JORDAIN, comtes de Grammond, seigneurs du Phargey, à Saint-Jean-le-Vieux, département de l'Ain, famille originaire du Poitou, qui a fait les preuves pour le service militaire en 1773, pardevant M. Chérin. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au tau d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois besants d'or; aux 2 et 3 d'argent, à deux fasces ondées d'azur.* Couronne de marquis.

DE LA JOUCHAT. *Voyez* GENTIL.

JOUFFREY, seigneurs de la Vallée de Bardonnenche, en Dauphiné. Cette famille, distinguée dans la robe et le militaire, a pour auteur Guillaume Jouffrey, compris à son décès au rang des nobles par une révision faite à Briançon, le 15 septembre 1434. Il était sans doute petit-fils de Jean Jouffrey, vivant en 1313. Quelques-uns de ses descendants ayant dérogé, Pierre Jouffrey obtint des lettres de réhabilitation l'an 1596, vérifiées par arrêt du parlement de Grenoble, en date du 28 juillet 1603. *D'azur, à un croissant d'argent, au chef d'or, chargé de trois étoiles de sable.* Voyez JOFFREY.

DE JOUGLA, à Montpellier et à Beziers, famille originaire de Carcassonne, divisée en deux branches: 1°. les barons de Lauzières, anoblis par deux trésoriers de France; 2°. les barons de Saint-Rome, seigneurs d'Auriac et de la Motte, anoblis par lettre du mois d'octobre 1643, confirmées au mois de janvier 1669. Elles ont toutes deux pour auteur commun Antoine Jougla, bourgeois de Carcassonne, élu consul de cette ville en 1581. *D'azur, à l'épervier d'or; au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.*

JOURDAIN, seigneurs de Boistillé, de Maisonais, de Traslebost et de la Panne, en Poitou et Maine. Cette famille a pour auteurs Pierre Jourdain, écuyer, seigneur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Traslebost, et Denise Bonine, son épouse, mariés avant le 16 février 1459. Une branche de même nom subsistait en 1738, en Touraine, en la personne de Philipes Jourdain, écuyer, seigneur de la Panne, au pays du Maine. *De gueules, à un tau ou croix de Saint-Antoine d'argent.*

JOURDAIN. Jean Jourdain, de la ville d'Orléans, fut anobli par lettres du 7 août 1488.

JOURLAND. Claude de Jourland, sieur du Breuil, major de la ville de Soissons, fut anobli par lettres du mois de décembre 1664. *D'azur, au lion d'or.*

DE JOUSSINEAU DE FRESSINET, marquis et comtes de Fayat, marquis et vicomtes de Tourdonnet, barons de Peyrelevade, etc., maison d'ancienne chevalerie du Limosin, où elle florissait dès le onzième siècle, sous les noms alternatifs de Joussineau et de Fressinet. On remarque plusieurs personnages de cette maison, décorés de la chevalerie, en 1124, 1153, 1154 et 1230. Elle établit sa filiation depuis Pierre de Joussineau de Fressinet, mort en 1301. Elle est distinguée par ses services militaires et ses alliances avec les plus anciennes et les plus illustres maisons du royaume. *De gueules, au chef d'or.*

DE JOVEN, seigneur du Verdet, en Dauphiné. Cette famille prouve sa noblesse et son ancienneté depuis Louis de Joven, mentionné dans une révision de feux de l'an 1458. *D'azur, à trois pals d'or; au chef d'argent, chargé de trois mouchetures de sable.*

DE JOYES, famille connue en Languedoc depuis le milieu du seizième siècle. *D'azur, à la colombe essorante d'argent, becquée de gueules, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople.*

JUCHAULT DES BLOTTEREAUX, en Bretagne. Cette famille a pour auteur Michel Juchault, correcteur des comptes en 1581, père de Christophe Juchault, président en la chambre des comptes de Bretagne, et maire de Nantes en 1642. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois coquilles de gueules.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

JUCHEREAU, comtes de Saint-Denys, en Touraine, famille qui a pour auteur Jean Juchereau, écuyer, ainsi qualifié dans un acte de l'an 1653. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De gueules, à une tête de Saint-Dénis d'argent.* Couronne de marquis. Tenants : deux sauvages.

DE JUIGNÉ, seigneurs de la Broissinière, de Marault, en Champagne, famille issue d'ancienne chevalerie d'Anjou, qui a pris son nom d'une petite ville située en Bretagne, au diocèse de Nantes. Philippe de Juigné vivait en 1200. La filiation est prouvée, par titres, depuis Godefroy, seigneur de Juigné, en Bretagne, qui testa l'an 1226. Cette famille a constamment suivi la carrière des armes, où elle a donné nombre d'officiers et de capitaines, et plusieurs gentilshommes ordinaires de la chambre du roi. *D'argent, au lion de gueules, ayant la tête d'or.*

DE JULIANIS, en Provence et au comtat d'Avignon. Noble Gilles de Julianis, de la ville de Nismes, et Jeanne Roque, sa femme, sont rappelés dans le testament de noble Georges de Julianis, leur fils, du 5 octobre 1412. L'Armorial général donne la filiation de cette famille, d'après l'abbé Robert de Briançon, depuis Laurent Julianis, vivant le 2 avril 1479; mais la critique du Nobiliaire de Provence observe que ce Laurent n'eut qu'un fils unique, qui fut auditeur des comptes de Montpellier, et que la communité d'origine des Julianis de Languedoc avec ceux de Provence, n'est qu'une présomption dénuée de preuves. Cette famille ayant vécu noblement pendant plusieurs générations, exercé des offices municipaux à Aix et à Marseille, et donné plusieurs officiers dans divers corps, fut maintenue lors de la recherche, et fit des preuves de page pour la petite écurie, en 1688. *De sinople, au pal d'or, chargé d'une vergette de gueules; au chef d'argent, chargé d'une épée contreposée de sable.*

JULIEN, en Provence. Joseph Julien, avocat au parlement d'Aix, fut anobli pour services rendus dans la charge d'assesseur d'Aix, et de procureur du pays de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Provence, par lettres du mois de mars 1747, registrées. Parmi les personnes de cette famille qui se sont distinguées dans le barreau, on remarque Antoine Julien, qui a laissé des mémoires savants et très-estimés; il mourut assesseur d'Aix, et procureur du pays, en 1779. *De gueules, au sautoir d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

JULIEN, seigneurs d'Arpentigny, en Normandie. Cette famille a été anoblie par lettres de 1597. *D'azur, à l'épée d'argent garnie d'or, accostée de deux lions affrontés du même.*

JULIENNE. Jean Julienne annobli par lettres-patentes, en forme de charte, données à Versailles, au mois de septembre 1736, pour le haut degré de perfection dans ses manufactures de draps fins et teintures en hautes couleurs. *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois tiges de Julienne d'argent, fleuries de même, les tiges et les feuilles de sinople.*

JULLIEN, famille des plus anciennes de la province de Bourgogne, qui doit son origine à Gérard Jullien, Ier. du nom, seigneur de Vaubussin, vivant en 1370, dont l'arrière-petit-fils Gérard, IIe. du nom, a fondé la branche des seigneurs de Reclaine, et celle des seigneurs de Verchisy. Les membres de cette dernière branche ont rempli, depuis 1516 jusqu'au commencement du dix-septième siècle, les fonctions de conseiller au parlement de Bourgogne. Les deux branches de Reclaine et de Verchisy portaient : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

Martin Jullien, seigneur de Halopin et des Masures, sorti de la branche des seigneurs de Reclaine, vivait en 1550, et a fondé, dans le Gâtinais, un rameau, dont descend Jean-Baptiste Pierre Jullien de Courcelles, portant pour armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion d'azur, armé, lampassé et couronné de sable; à la fasce de gueules, chargée de trois croisettes d'argent, brochante*, qui est de JULLIEN; *aux 2 et 3 contr'écartelés; aux 1 et 4 d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même émail*, qui est de JÉRUSALEM; *aux 2 et 3 de sinople, à l'écusson d'or, chargé d'un écu de gueules, et ce dernier d'une feuille de chêne d'argent*, qui est DE

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

LE MAIRE. Ce contr'écartelé est demeuré, disent les historiens, aux descendants d'Eudes Le Maire, en mémoire de son voyage à Jérusalem, et ces mêmes armoiries se sont perpétuées dans la famille Jullien, par les alliances qu'elle a contractées avec les mêmes descendants d'Eudes Le Maire.

Jacques-Etienne Jullien de Villeneuve, né le 1er. juin 1698, et issu de la branche des seigneurs de Reclaine, fonda un autre rameau dans le Forez; ce rameau s'est transplanté depuis dans le Bugey, et est représenté par messire Claude-François de Salles de Jullien de Villeneuve, né le 20 janvier 1785, maire de la ville de Belley, et créé baron par ordonnance de S. M. Louis XVIII, du mois de janvier 1820. Il porte pour armes : *Coupé au 1 d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; au 2 de gueules, au pal d'argent.*

Un dernier rameau, celui des seigneurs de Villiers, en Orléanais, est sorti de la branche des seigneurs de Verchisy.

La famille Jullien a possédé successivement les terres ou fiefs de Vaubussin et Frolois, près Flavigny, en Bourgogne; de Reclaine, entre Saulieu et Autun; de Verrey-sous-Saumaise; de la Chapelle-sous-Brancion, de Verchisy, Claméréy, Montanerot, Lacosme-sous-Mont-Saint-Jean, Arcenay, Colonges, et Marsilly-lès-Mont-Saint-Jean; de Villeneuve en Forez; du Hommet, en Normandie; de Villiers, en Orléanais; de Halopin, des Masures et de Courcelles-le-Roi, en Gâtinais; et de Crécy, en Nivernais.

DE JUMELLES. *Voyez* d'AOUST.

JUSSEY, ville en Franche-Comté, sur la rive droite d'Amance, à six lieues de Vesoul, qui a donné son nom à une illustre et ancienne race de chevalerie, répandue très-anciennement en Lorraine et en Bourgogne. Les comtes de Hurbach, du nom de Jussey, subsistaient en Lorraine au dix-septième siècle. *De sable, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; à la bordure d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

K.

DE KAERBOUT, anciennement d'*Escarbot*, seigneurs de Teillé, de la Cruche, de Gémasses, au Maine, famille qui a pour auteur Jean d'Escarbot, seigneur de Gémasses, vivant en 1500. *De gueules, à trois boucles ou fermaux d'argent.*

DE KATER. Pierre de Kater, négociant et jurat de la ville de Bordeaux, fut anobli par lettres-patentes, en forme de charte, données à Versailles, au mois d'août 1733, pour le haut degré d'estime et de confiance qu'il a acquis, soit dans le commerce, soit dans les fonctions adminstratives qui lui ont été déférées. *De gueules, à un vaisseau d'or, voguant sur une mer de sinople; au chef d'argent, chargé de trois têtes de nègre de sable, bandées d'argent, posées de front.*

DE KERBOUDEL, seigneurs de la Courpeau, de la Villeguénéal et de la Vallée, etc., en Bretagne. Cette famille a donné un chevalier de l'ordre du roi; elle a pour auteurs Thomas de Kerboudel et Jeanne de Châteautro, son épouse, seigneurs et dame de la Villeguénéal et de la Vallée, en 1500. *De sable, à deux épées d'argent, passées en sautoir, les pointes en bas.*

DE KERHOENT, anciennement *Kercoent*, seigneurs et marquis de Coetanfao, seigneurs de Locmaria, de Harlan de Boisruault, comtes de Kerhoent, par érection de 1742, maison d'origine chevaleresque de Bretagne, qui tire son nom d'un château, passé en 1452, dans la maison de Nevet. Le plus ancien seigneur de Kerhoent, dont l'histoire ait transmis le nom, est Paul, vivant en 1105. Les seigneurs de *Kergoulenraven*, branche puînée, se sont éteints en 1261. L'ancienne et illustre maison de Kergournadech s'est fondue dans celle de Kerhoent, par le mariage d'Alain, seigneur de Kerhoent avec Jeanne, dame de Kergournadech. Cette maison a donné trois généraux, des officiers supérieurs, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre du roi et des gentilshommes ordinaires de la chambre. *Losangé d'argent et de sable.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE KERIMEL, maison d'ancienne chevalerie de Bretagne, qui florissait dès le milieu du treizième siècle, et a pour auteur Geoffroy de Kerimel, chevalier, qui, l'an 1370, servait sous le connétable Bertrand du Guesclin. Ses descendants ont constamment suivi le parti des armes; ils ont été maintenus dans leur ancienne extraction, par arrêt de la chambre de la réformation, du 29 novembre 1670. *D'argent, à trois fasces de sable; au lion du même, brochant.*

DE KERLIDEC. *Voyez* ANDRÉ.

DE KERMEL, seigneurs de Kermezen, très-ancienne noblesse de la province de Bretagne, connue depuis Perrin de Kermel, homme d'armes, sous la charge du connétable Bertrand du Guesclin, en 1370. Lors de la recherche, le 22 juin 1669, cette famille a fait preuve, par filiation, depuis Jean de Kermel, époux de Marie de Coatnevenoy, vivant en 1467. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de deux léopards d'or.*

DE KEROUARTZ, comtes et marquis de Kerouartz, maison d'origine chevaleresque de la province de Bretagne, qui a fait les preuves de la cour en 1784. Elle a donné plusieurs officiers généraux et supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, à la roue de sable, accompagnée de trois croisettes du même.* Tenants : deux sauvages couronnés et ceints de lauriers, armés de leurs massues levées. Cimier; un sauvage issant de même. Devise : *Tout en l'honneur de Dieu.*

KERVERT. Jacques Kervert fut élu quartinier de la ville de Paris en 1544, et échevin en 1568. Un autre Jacques Kervert fut quartinier de la même ville en 1580. *D'azur, à la licorne saillante d'argent.*

KIECLER, en Lorraine, barons de Kiecler, par lettres du 4 mai 1726, seigneurs de Gueblanges, etc., famille qui a pour auteur Thomas Kiecler, châtelain du comté de Richecourt, dont les fils Jean-André, Jean-Jacques, Jean-Adolphe et Thomas de Kiecler, furent confirmés nobles par lettres du duc Antoine de Lorraine, données à Nancy le 26 mars 1613. *D'azur,*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à la fasce d'or, chargée d'un alérion de sable, et accompagnée en chef de deux molettes d'éperon d'argent, et en pointe d'une rose d'or, boutonnée d'azur.

DE KLASTEN, seigneurs de Cohon, de Lignerote, de Falkembourg, etc., en Normandie. Cette famille, naturalisée par lettres de Louis XIV, au mois d'avril 1672, et dont l'extraction noble remonte à l'an 1449, a obtenu à cette même époque, par lettres de l'empereur Frédéric III, le titre de comte de l'Empire. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion couronné d'or; aux 2 et 3 de pourpre; à la licorne d'argent, issante d'une rivière du même; sur le tout d'or, à l'aigle éployée de sable.*

L.

LABBÉ, comtes de Coussey et de Morvilliers, par érection de 1725, barons de Bauffremont et de Vrécourt, seigneurs de Rouvroy, de Genicourt, etc., en Lorraine. Cette famille remonte à Jean Labbé, qui vint de Bohême, fort jeune, avec le général Schomberg, et s'attacha, en 1585, au service de Charles, duc de Lorraine. Le duc Henri, pour reconnaître et récompenser ses services, lui accorda des lettres de noblesse, le 16 février 1609, et il y est dit qu'étant issu de noblesse *du côté maternel*, on l'y autorise à prendre les armes qu'il était accoutumé de porter. Jean Labbé, ayant réfléchi depuis au préjudice qu'il portait à ses enfants, en sollicitant des lettres d'anoblissement, puisqu'il était d'une ancienne noblesse, obtint des lettres de gentillesse, en 1616, dans une assemblée générale des gentilshommes de la province, confirmées par d'autres lettres du duc Léopold, en 1712, entérinées en la chambre des comptes, le 5 janvier 1713. Cette famille a donné deux premiers présidents en la cour des comptes de Lorraine, deux secrétaires d'état du duc François III et du roi de Pologne, et plusieurs officiers supérieurs. *Parti, au 1 de gueules, à deux bourdons d'or, passés en sautoir; au 2 écartelé; aux 1 et 4 de gueules, à la croix ancrée d'argent; aux 2 et 3 d'azur, à la bande d'or, chargée d'une rose de gueules, et accostée de deux roses d'argent.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LABOUR.

Liste des Gentilshommes convoqués à l'assemblée de la noblesse du bailliage du pays de Labour, pour l'élection des Députés aux États-Généraux de 1789.

Messieurs

D'Urtubie, baron de Garro, grand bailli d'épée du pays de Labour.
Le vicomte de Maccaye, père, commissaire.
De la Lande, baron de Hint, commissaire.
De Haitre, commissaire.
Le vicomte de Maccaye, fils, commissaire.
Le chevalier de Caupenne, procureur constitué de M. le marquis de Caupenne.
Colombots.
Laborde Lissalde, pour et comme procureur constitué de M. le vicomte d'Urtubie, et de madame la baronne d'Urtubie-Garro.
Le chevalier d'Arcangues, pour et par procuration de M. d'Arcangues, son frère.
Le chevalier de Haitre.
De Saboulin, par procuration de madame de Souhy.
D'Aguerre.
De Haitre, procureur fondé de M. Grammont de Cantéra.
De Roll-Montpellier, procureur fondé de madame la baronne de Lalanne.
Dibarract Hirigoyen.
De Roll-Montpellier, secrétaire de l'ordre de la noblesse.

DE LAIGUE (*de Aqua*), maison d'ancienne chevalerie, originaire du Dauphiné. *Voyez* ORAISON. *De gueules, semé de larmes d'argent; à trois trangles ondées, haussées du même, brochantes sur le tout.*

LAINÉ, sieurs de la Mare, près de Beaumont-sur-Oise, en Beauvaisis, famille ancienne, originaire de Picardie. Catherine Lainé épousa, vers l'an 1570, Jacques le Sellier, écuyer, seigneur de Bernoy, fils de Jean le Sellier, seigneur du même lieu, et de Marie de la Rue.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'argent ; au dextrochère de carnation, habillé d'azur, tenant une massue de sinople levée.

LAISNÉ, seigneurs de la Marguerie et de la Dourville, en Picardie, de la Barde, de Francherville et de Chardonneaux, en Angoumois, famille issue de Jacques Laisné, prévôt royal de Cugnac, anobli par lettres du roi Charles VIII, du mois de novembre 1491, vérifiées le dernier janvier 1492. Elle a donné deux maîtres des requêtes, intendants en Poitou et en Touraine, en Languedoc, en Normandie et en Bourgogne, et conseillers d'état. *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois molettes d'éperon du même.*

LAISNÉ, seigneurs de Torchant, en Normandie, famille anoblie postérieurement à la recherche de Montfaut, de l'an 1463. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un croissant du même.*

LAISNÉ DE PAVILLY. Cette famille, originaire de Paris, prouve sa filiation depuis Gratian Laisné de Pavilly, qui existait avant 1590. Son petit-fils Antoine Laisné mourut conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 3 décembre 1716, à quatre-vingt-deux ans. *D'azur, à la croix d'or, alésée, accompagnée de trois étoiles du même émail.*

LAISNÉ DE SAINTE-MARIE, seigneurs de Saint-Péravy et de Villévêque, en Orléanais, famille qui a pour auteur Jean Laisné, seigneur de Sainte-Marie, trésorier de France général des finances en la généralité d'Orléans, le 19 mai 1675. Elle a donné plusieurs officiers de cavalerie et d'infanterie. *De gueules, au château d'argent ; au chef d'or, chargé de trois demi-vols de sable.*

LAISNÉ, seigneurs de Bonnières, de Bruyères, de Monceaux et de Pantin, famille qui a pour auteur Pierre Laisné, conseiller au châtelet de Paris, reçu échevin de cette ville, en 1579. Il était petit-fils de Nicolas Laisné, commerçant à Troyes, sieur de Bruilles, qui vint s'établir à Paris, où il vivait en 1478. *D'azur, à trois demi-vols d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois croissants d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE LAIZER DE SIOUGEAT, comtes de Brion, en Auvergne, maison d'ancienne chevalerie, connue par titres depuis l'an 1227, et par filiation depuis Yves de Laizer, qui vivait, l'an 1370, avec Marguerite d'Apchier, son épouse. *De sable, à la bande d'argent, accompagnée en chef d'une étoile et d'une rose du même, et en pointe d'une rose et d'une étoile aussi d'argent.*

DE LALIS OU DELALIX DE CANTARANE, DE MARAVAL, etc., en Guienne, famille noble et ancienne, originaire d'Irlande, qui, depuis 1417, époque à laquelle il paraît qu'elle s'est établie en France, jusqu'en 1789, a fourni des officiers de cavalerie et d'infanterie, sous tous les rois de France, et qui compte plusieurs chevaliers de Saint-Louis. *De sable, au chevron d'or, accompagné de trois fleurs de trèfles d'argent.* Couronne de marquis. Deux levriers pour supports. Devise autour de l'écu : *Virtutis ingenuitas comes.*

Voyez le tome VII du Nobiliaire de France et la généalogie de cette famille, imprimée en 1781.

DE LAMBERT, marquis de Saint-Bris, seigneurs de la Filolie-Lamourat, de la Mazardie, de la Roussie, de Rouziers, des Escuyers, de Sarrazat, du Change, en Périgord, d'Aucey, en Normandie, etc., maison ancienne, issue des seigneurs de Bonnes, d'Ozillac, de Nabinaux, en Angoumois, qualifiés chevaliers et damoiseaux, dans huit titres latins originaux des années 1276, 1288, et 1318 à 1402, que la famille conserve encore aujourd'hui, et qui furent représentés, dès le 3 juin 1597, par François de Lambert, écuyer, seigneur de la Roussie, d'une branche issue de celle de la Mazardie, visés et relatés en preuves de filiation, au jugement de la commission au fait des tailles, qui le maintint, ainsi que Pierre de Lambert, écuyer, seigneur de Rouziers et de la Mazardie, son cousin, *souche de la seule branche existante* (1), le 25 décembre

(1) Jean de Lambert, Ier. du nom, dont il va être parlé, était cousin germain de François, et oncle, à la mode de Bretagne, de Pierre, tous deux objets de cette maintenue, dans laquelle fut aussi compris le même Jean de Lambert, seigneur des Escuyers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1599, en sa noblesse d'ancienne extraction, et qui fut confirmé par arrêt du parlement, cour des aides de Bordeaux, du 6 juin 1601. Ces titres sont corroborés par plus de vingt, tant hommages qu'aveux, latins et français, des seigneurs d'Aubeterre et de Sainte-Maure, de 1300 à 1529, où les mêmes Lambert sont rappelés sous les précédentes qualifications de *miles* et *donzellus*.

Indépendamment des aïeux ci-dessus indiqués, que les comptes des trésoriers militaires du tems démontrent avoir servi sous les fameux Bertrand du Guesclin, Jean de Vienne, et autres généraux des armées de nos rois, la maison de Lambert a donné plusieurs capitaines de compagnies d'hommes d'armes, de chevau-légers, et de deux cents hommes de guerre à pied; des mestres de camp de régiments composés de vieilles troupes; des colonels d'infanterie et de cavalerie; plusieurs lieutenants-généraux des armées; d'autres officiers supérieurs; deux gouverneurs de provinces, et sept de places fortes; un chevalier commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, nommé le 21 novembre 1651; deux commandeurs et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de divers ordres étrangers : ce qui est prouvé par les commissions, provisions et brevets, et par un très-grand nombre de lettres de nos rois, des princes de leur sang et de leurs ministres, le tout produit en original, et conçu en termes, qui ne peuvent être que le gage d'une estime méritée et le prix de services importants (1).

Dès l'an 1500, les Lambert étaient attachés, d'une manière distinguée, au service des rois, reines et princes de Navarre; plus tard, ils firent plusieurs campagnes avec le brave Langoiran, et contribuèrent fortement à la prise de Périgueux et autres places.

Jean *de Lambert*, Ier. du nom, écuyer, seigneur de la Filolie et des Escuyers, était homme d'armes de la compagnie du roi de Navarre, qu'il suivit dans toutes

(1) Ces assertions seront rigoureusement justifiées, ainsi que tout le contenu de cet article, dans la généalogie en grand que l'on se propose de publier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ses guerres ; il combattit à Coutras et à Ivry, près la personne d'Henri IV. Ce prince, avant d'être couronné roi de France, l'avait nommé son maître d'hôtel, et gentilhomme ordinaire de sa chambre, « tant » en considération, est-il dit, des bons et recommandables services, *par ses prédécesseurs faictz aux » nostres* que pour ceulx qu'il nous a desjà commencé » de faire ». — Il lui écrivait, du camp devant le Mans, le 3 novembre 1589 : « Mons. de Lambert, chacun sçait » les deux principalles occasions que j'ay de faire la » guerre aux rebelles de cest estat....., appellant à » ce desseing *mes plus fidelles et affectionnez subjectz*, » spécialement *de la noblesse*, entre lesquelz *vous au- » riez occasion de vous sentir offensé sy vous y estiez » oublié*, je vous fais ceste-cy pour vous dire que vous » ne me pouvez faire service plus agréable que de me » venir trouver le plustost et en meilleur équipage que » vous pourrez, etc. » — Enfin, à la même date, il le chargeait, auprès des gentilshommes attachés à sa cause, d'une lettre de créance, dont l'extrait suit : « Mons., envoyant par delà le sieur Lambert, l'un » de mes gentilzhommes....., je luy ay donné charge » particulière de vous voir de ma part.....; il vous » fera congnoistre mes desseings et intentions. Je ne » vous diray plus icy, sinon que vous le pouvez croire » de ce qu'il vous dira de ma part comme moy- » mesme, etc. ». De quelle main plus respectable pouvait partir un éloge plus complet et moins suspect de ses services, et de ceux de ses auteurs envers Henri IV et ses aïeux, de la noblesse de sa race, de sa loyauté et de la confiance qu'elle lui avait acquise ? — Il avait épousé, par contrat du 12 février 1576, Marguerite Robinet de la Serve, dame de Nabinaux, de famille ancienne, et alliée aux meilleures maisons du Périgord. De ce mariage sortit, entr'autres enfants :

Jean *de Lambert*, IIe. du nom, écuyer, seigneur des Escuyers, marquis de Saint-Bris, lieutenant-général des armées, gouverneur de Metz et pays Messin, le plus beau gouvernement de ce tems-là. Il se trouvait, en 1644, au siége de Gravelines, où les maréchaux de Gassion et de la Meilleraie eurent un démêlé qui divisa l'armée : les deux partis allaient se charger

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lorsque le marquis de Lambert, qui n'était encore que maréchal de camp, défendit aux troupes, de la part du roi, de reconnaître ces maréchaux pour leurs chefs. A l'instant les troupes obéissent, les maréchaux se retirent, et l'armée est sauvée par cet acte de vigueur et d'autorité (1). Il avait été page d'Henri IV. Il eut l'honneur d'avoir sous ses ordres M. de Turenne, et décorrespondre, dans les opérations de guerre, avec le grand Condé, de qui l'on conserve plusieurs lettres, dont six de sa main : il fut enfin nommé par le roi, pour commander, en Italie, l'armée de terre et de mer, sous l'autorité du prince Thomas de Savoie : les provisions sont du 6 mai 1648.

Son fils, Henri de Lambert, marquis de Saint-Bris, mort lieutenant-général des armées, et gouverneur des ville et duché de Luxembourg, avait épousé, le 22 février 1666, demoiselle Anne le Marguenat-de-Courcelles, connue sous le nom de la marquise de Lambert, auteur des *Avis d'une mère à son fils et à sa fille*. Cette fille était Monique-Thérèse de Lambert, qui épousa Louis de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, colonel du régiment d'Enghien, tué au combat de Rumersheim, laissant une fille unique, Thérèse-Eulalie de Beaupoil-Saint-Aulaire, mariée, en 1725, au maréchal duc d'Harcourt.

---

(1) C'est de lui que Bassompierre, qui l'avait fait, en 1610, lieutenant de sa compagnie des gardes, raconte, dans ses *Mémoires* (édition pet., in-12, Amsterdam, 1692, tome I, p. 383), le trait suivant : « M. de Vitry nous manda qu'à un village, à une lieue de Pamprou, nommé Nanteuil, il y avoit trois régiments ennemis logés... Qu'il avoit fait monter à cheval la cavalerie légère qui étoit avec lui, ainsi que la compagnie des gendarmes du roi... Nous montâmes, à l'heure même, à cheval, et y courûmes à toute bride, MM. de Praslin, de Schomberg et moi, avec quelques vingt chevaux ; M. de Guise suivoit : Lambert, Guitaud et Descures ouvrirent la barricade du côté du village... On prit, dans le combat, cinq drapeaux ; on fit cinq mestres de camp prisonniers... Nous ne perdîmes que M. de Chemeraut, qui fut tué, et Lambert, blessé d'une mousquetade chargée de dragées, qui lui fit plus de soixante trous, dont, néanmoins, aucun ne fut dangereux. » C'était le 7 janvier 1616.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le chef des nom et armes de cette maison était, en 1792, Henri-Joseph, marquis de Lambert, né le 11 juillet 1738, colonel du régiment de Berri, cavalerie, en 1762; maréchal de camp en 1780; commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1779; ancien inspecteur général de cavalerie, membre du conseil de la guerre, à sa création, en 1787; gouverneur de la citadelle d'Arras, en 1788; ministre des princes français, frères de Louis XVI, auprès du roi de Prusse, pendant la campagne de 1792. Il avait été compris au rôle des nobles, possédant fiefs dans l'étendue du bailliage d'Avranches, qui ont comparu, en 1789, à l'assemblée générale des trois états de ce même bailliage, où il fut le troisième en rang, sous la dénomination de *messire Henri-Joseph, marquis* de Lambert, *seigneur et patron* d'Aucey. Il est mort à Graudentz, en Prusse, le 19 janvier 1808, officier général au service de Russie, laissant *cinq enfants existants* de demoiselle Marie Anisson-du-Perron, qu'il avait épousée par contrat, signé du roi et de la famille royale, le 18 mars 1765; savoir :

1°. Marie-Charles, comte de Lambert, né à Paris, le 15 juillet 1773. Après avoir fait la campagne de 1792, il passa, en 1793, au service de Russie, où il est aujourd'hui lieutenant-général des armées de S. M. l'empereur de toutes les Russies, son aide-de-camp-général; inspecteur général de la cavalerie; grand-cordon de Saint-Alexandre Newski, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne, de la première classe; de l'Aigle Rouge de Prusse, de la première classe; de Saint-Wladimir, de la deuxième classe; de l'ordre militaire de Saint-Georges, de la troisième classe; de l'ordre militaire de Bavière, de la deuxième classe; de celui de Léopold, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 21 septembre 1815. Il s'est marié, en Russie, en 1806, avec demoiselle Julie Deef, fille de Michel, mort dans une bataille, étant colonel et chevalier de plusieurs ordres, et de dame Alexandrine Plawetska, dont trois garçons et deux demoiselles;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Henri-Jacques, comte de Lambert, né à Paris, le 1er. février 1778, s'est embarqué, en 1791, volontaire sur la frégate *la Recherche*, commandée par M. d'Entrecasteaux, pour aller à la découverte de M. de la Perouse. De retour en Europe, il entra, avec le grade de major, au service de Russie, où il est aujourd'hui conseiller d'état actuel de S. M. l'empereur de toutes les Russies, et son chambellan; commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; grand-cordon de l'ordre de Sainte-Anne, de la première classe; chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir, de la deuxième classe; et président de la nouvelle commission de la caisse d'amortissement, créée en 1817. Il a épousé, en Russie, en 1810, demoiselle Sophie Alimoff, fille de Nicolas, ancien brigadier des armées, et de dame Julie de Loukianovitch.

3°., 4°., 5°. Mesdames, la marquise de Courtarvel, au Maine; la marquise de Voisins-Brugairolles, en Languedoc; et la baronne d'Angosse, en Béarn.

Armes : Coupé émanché de trois pièces de gueules, sur deux et deux demies d'argent. Supports : deux lions.

Voyez *Armorial général de France*, Reg. II, part. 2, in-fol. — *Dictionnaire véridique des maisons nobles de France*, tom. II, pag. 171. — *Dictionnaire de la noblesse*, in-4°., tom. VIII. — *Histoire des grands officiers de la couronne*, in-fol., tom. IX, pag. 457. — *Chronologie historique militaire*, in-4°., tom. IV, V et VI. — *Président Hénault*, année 1644. — *Histoire de France, du père Daniel*, année 1644. — Mémoires de Bassompierre. — *Œuvres de la marquise de Lambert.* — *Etat de la noblesse*, 1816. — *Etrennes de la noblesse*, 1776. — *Nobiliaire universel de France*, tom. XIII, pag. 185.

LAMBERT, seigneurs de Rigourdaine, de la Ravardière, de Boisjean, en Bretagne. Cette maison est d'ancienne chevalerie. Hamon Lambert est mentionné dans un compte rendu à Jean le Roux, duc de Bretagne, l'an 1267. Hervé Lambert était l'un des archers

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la compagnie de Huet de Kerautret, qui fit montre à la Guerche, le 16 décembre 1355. L'histoire de Bretagne mentionne encore un grand nombre de sujets de cette famille, qui servaient dans les compagnies d'ordonnances, aux quatorzième, quinzième et seizième siècles. Par arrêts des 27 et 30 octobre 1668, et du 4 janvier 1669, cette maison a été déclarée noble et issue d'ancienne extraction, et l'aîné maintenu dans la qualité de chevalier. *D'argent, au chevron de gueules.*

LAMBERT, famille de robe, qui a donné un président en la cour des monnaies de Paris. *De gueules, au levron assis d'argent, sur une terrasse de sinople.*

LAMBERT. La charge de conseiller-correcteur, puis contrôleur en la chambre des comptes de Paris, exercée par Jean-Pierre Lambert, mort en 1728, a porté la noblesse dans cette famille. *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'un arbre arraché d'or.*

LAMBERT, seigneurs de la Londe, de Lambermont, du Buisson, en Normandie. Cette famille est ancienne; elle remonte à Jean Lambert, écuyer, qui ayant été recherché sur sa noblesse par les habitants de la paroisse de Heugueville, fit preuve suffisante, et y fut maintenu le 23 février 1324. On voit néanmoins que le chef de cette famille fut renvoyé par Montfaut, en 1463. Elle a été maintenue lors de la dernière recherche, le 27 août 1668. *D'argent, à trois bandes de sable.*

LAMBERT, seigneurs du Fresne, en Normandie. Cette famille a été maintenue, en 1668, sur la preuve de quatre degrés de noblesse. Dans sa production, il est dit qu'elle est originaire de Bretagne. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux croissants d'or, et en pointe d'une étoile du même.*

LAMBERT, seigneurs de Thorigny et de Sucy, en Brie. Cette famille a pour auteur Nicolas Lambert, docteur en médecine de la faculté de Paris, et quartinier de cette ville, en 1594, père de Nicolas Lambert,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

procureur, puis maître en la chambre des comptes, reçu secrétaire du roi, en 1630, conseiller de la ville de Paris, en 1648, et ce dernier aïeul de Nicolas Lambert, seigneur de Vermont, président de la deuxième chambre des requêtes, élu prévôt des marchands de Paris en 1725, mort le 10 juillet 1729. Cette famille, anoblie par les offices municipaux et les charges de finances, paraît s'être éteinte au dix-huitième siècle. *D'azur, à la licorne issante d'argent; au chef d'or, chargé de trois merlettes de sable.*

LAMBERT. Jean Lambert, d'abord receveur général des gabelles à Soissons, fut élu échevin de Paris en 1608. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un lionceau, le tout du même.*

LAMBERT, seigneurs de Saint-Mars, d'Herbigny, marquis de Thibouville, en Normandie. Cette famille a pour auteur François Lambert, sieur d'Herbigny, lieutenant du bailli de Rouen, au siége de Pont-l'Evêque, dont le fils, François Lambert, seigneur d'Herbigny, fut reçu secrétaire du roi, le 19 mars 1581, et mourut en exercice, en 1590. Il avait aussi été maître des requêtes. Cette famille a donné deux intendants de province, des conseillers d'état, des officiers supérieurs et des gentilshommes ordinaires de la chambre. *D'azur, au lion d'or; au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.*

LAMBERT DE LA POMMERAYE, en Bretagne. Jean Lambert, seigneur de la Pommeraye, épousa Jeanne le Conte, dont il eut, entr'autres enfants, Louise Lambert, mariée, le 30 décembre 1529, à Simon de Champagné, seigneur de la Haye. *D'azur, à trois têtes de cerf de sable.*

DE LAMBILLY, en Bretagne, seigneurs de Lambilly, de Kergrois, du Broutay, etc., maison d'ancienne chevalerie, qui a constamment tenu un rang distingué à la cour des ducs de Bretagne. Elle remonte, par filiation, à Guillaume, chevalier, seigneur de Lambilly, vivant en 1379, grand chambellan et premier gentilhomme de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la chambre et de la maison de Jean V, duc de Bretagne. Ses descendants ont constamment suivi le parti des armes, soit dans les ordonnances jusqu'au seizième siècle, soit comme officiers dans divers corps depuis cette époque. *D'azur, à six quintefeuilles d'argent.*

DE LAMIABLE, en Picardie. Adrien de Lamiable, écuyer, sieur de Peupengles, et Octavie du Blaisel, sa femme, firent leur testament mutuel le 26 février 1647, par lequel ils firent des dons à Octavie de Lamiable, leur fille, femme de Jean Moullart, écuyer, sieur du Mottoy. D'une autre branche de cette famille était Louis Lamiable, anobli pour services en 1659. *D'argent, au lion morné de gueules; au chef échiqueté d'or et d'azur.*

LAMIRAULT, sieurs du Bouchet, de Plissay, de Chaussy, de Ruys, de Cottinville, de Marchais-Lambert et de la Saugerie, en Orléanais, de la Lande, de Cerny, de Noircourt, d'Etréaupont, etc., en Soissonnais.

Laurent Lamirault, le plus ancien, vivait au mois de mars 1224.

Cette famille, originaire de l'Orléanais, prouve sa filiation depuis Jean Lamirault, Ier. du nom, écuyer, qui eut pour fils Guillaume Lamirault, aussi écuyer, marié le 22 février 1561, à demoiselle Radegonde de la Roche. Beaucoup d'officiers distingués de cavalerie et d'infanterie ont été produits par cette maison; quelques-uns d'entre eux ont reçu des blessures ou sont morts dans diverses batailles. *D'or, à une rose de gueules; au chef du même.*

DE LAMOUROUS, famille ancienne, originaire de l'Agenois, province où elle réside encore de nos jours. Elle est connue depuis Jean de Lamourous, que l'on trouve mentionné, dans un rôle du 10 juin 1385, au nombre des seigneurs qui prêtèrent des sommes au roi Charles VI, pour l'expédition d'Angleterre. Jean de Lamourous est coté sur ce rôle comme ayant prêté la somme de 400 liv.

Gombaut de Lamourous servait en 1387, dans la compagnie de Copin de Marcouville, écuyer. Cette famille a donné plusieurs officiers militaires, des magis-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trats au parlement de Bordeaux. *De gueules à trois fers de pique d'argent.*

LAMPINET, seigneurs de Navennes. Jean Lampinet, originaire de la Résie, au comté de Bourgogne, étudiant en droit à Dôle, y épousa la fille unique de Pierre Sachaut, professeur en l'université, et depuis conseiller au parlement de cette province; il lui succéda dans cette charge, attributive de noblesse, en 1630. Il est un des ancêtres de MM. Lampinet de Navennes, qui ont fait depuis de bonnes alliances. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, tenant un encensoir d'argent, et chargé d'un cœur de gueules à l'épaule.*

LANCELIN. Nicolas Lancelin, sieur de la Rouillière, en Dauphiné, lieutenant au gouvernement de la ville et citadelle de Valence, fut anobli par lettres du mois d'août 1591. Son neveu, Jacques Lancelin, archer des gardes-du-corps, le fut aussi, pour ses services, par lettres du mois de novembre 1607. *De gueules, à trois croissants d'argent.*

DE LANCRAU, comtes et vicomtes de Bréon, famille issue d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre de Lancrau, située dans la paroisse de Champtocé. Elle remonte, par titres filiatifs, à Pierre de Lancrau, écuyer, seigneur de Lancrau, vivant en 1386. Cette maison a donné des hommes d'armes des ordonnances, un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et, de nos jours, un colonel des carabiniers de MONSIEUR, et son gentilhomme d'honneur, dont le frère est capitaine des mêmes carabiniers, et tous deux chevaliers de Saint-Louis. Pierre de Lancrau fut évêque de Lombez en 1561, et mourut le 18 octobre 1598. *D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois roses de gueules, boutonnées d'or.* Couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise : *In Deo spes mea.*

DE LANCY, vicomtes de Laval et de Nouvion, barons de Raray, seigneurs de Nery en Valois, de Faverolles de Verines, de Ribencourt et d'Aramont. Jean de Lancy, écuyer, vicomte de Laval et de Nouvion, est le chef de cette famille. Il vivait avant le 16 mai 1525. *D'or, à*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'aigle de sable, chargée sur l'estomac d'un écusson d'azur à trois lances d'or rangées en pal.

DE LANEAU, seigneurs de Marey, de Bard, en Auxois. Cette famille a pour auteur Henri de Laneau, écuyer, seigneur de Marey et de Montfort, homme d'armes de la compagnie du duc de Nivernois, puis capitaine d'une compagnie de cinquante arquebusiers à pied en 1569 et 1570, marié en premières noces, le 7 novembre 1546, à Jeanne de Chaugy, et en deuxièmes noces, à Eugène Gillet, l'an 1589. Jacques de Laneau, sieur de Marey, issu de ce second mariage, fut capitaine d'une compagnie de cinquante carabins, l'an 1616. *D'azur, à un barbeau d'argent posé en fasce; au chef d'azur, chargé de trois besants d'or.*

DE LANFREY. Pierre François de Lanfrey, du Dauphiné, fut anobli par lettres du mois de novembre 1638, et confirmé au mois d'août 1668. *D'azur, à une lamproye d'argent en pal.*

DE LANGEAC. *Voyez* LESPINASSE.

DE LANGLADE. *Voyez* GIRARD.

DE LANGLE, famille originaire de Normandie, qui eut pour chef Guillaume de Langle, receveur des tailles de l'élection d'Evreux. Son fils, Mathieu de Langle, aussi receveur des tailles et premier du nom, était sieur de Mosny et d'Ardée en 1630, et fut anobli par lettres du mois de juillet 1661, confirmées, à Saint-Germain-en-Laye, au mois de décembre 1675. Cette maison prouve sa filiation depuis ces diverses époques. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux glands du même, tigés et feuillés chacun d'une seule feuille de sinople, et en pointe d'une rose aussi d'or.*

DE LANGES, seigneurs de Lubières, de Saint-Sauveur et du Villard, en Dauphiné. Louis de Langes, auteur de cette famille, fut anobli par Guillaume, prince d'Orange, par lettres du 3 novembre 1583. Cette famille s'est distinguée dans le barreau. *De gueules, à un cerf ailé d'or.*

DE LANGON, seigneurs de Langon et de Montri-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gaud, en Dauphiné, famille d'origine chevaleresque, qui établit sa filiation depuis François de Langon, qui vivait l'an 1349, fils de François de Langon, seigneur de Langon, et de Clémence de Montenard. *De gueules, à une tour crénelée de quatre pièces d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable.*

LANGRES.

Noms des Gentilshommes du bailliage de Langres, qui se sont assemblés en mars 1649, pour nommer un député de leur corps pour assister aux États-Généraux du Royaume, qui devaient se tenir dans la ville d'Orléans.

Messieurs

Haut et puissant seigneur messire François de Rouxel de Médary, chevalier.
Messire Nicolas Deltouf de Pradines, chevalier.
Messire François de Montarby, chevalier.
Messire Pierre du Val, chevalier.
Auguste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine et de Vougrey,
Messire Gaspard-Anthoine de la Rochelle, chevalier, seigneur d'Espinant.
Moïse de Vaillant, écuyer, seigneur de Sainte-Vertu.
Haut et puissant seigneur messire René-Saladin d'Anglure, chevalier, marquis de Coublans, président de l'assemblée, et nommé député aux états.
De Parisot-Monroyer.
Du Lion de Poinson.
Du Châtelet-Trichâteau.
De Fréville.
De Massuot.
De Carbon.
De Maillardière.
Deux d'Avrillot.
Du Val de Viney.
Lavaux-Foullain.
Du Bois.
De Bavre.
De Corchampt du Val.
Charles d'Antignacq.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Du Val Desprailley.
Du Lion.
Du Cray.
Du Val d'Antignacq.
Chuffort.
Saint-Martin de Cheminot.
Gabriel Doriat.
De Ruffay-Courlompt.

Noms des Gentilshommes du bailliage de Langres, convoqués pour la nomination des Députés aux États-Généraux du Royaume, en 1789.

M. de Vallerot, seigneur en partie d'Aisey, en personne.

MM. Delecey, seigneurs en partie d'Aisey et Richecourt, par M. Delecey de Récourt, leur frère.

M. le marquis de Bologne, seigneur d'Andilly et Bonnecourt, par M. Girault de Belfond.

M. de Renty, seigneur en partie d'Anfonvelle, par M. de Lallemant de Pradine.

M. de la Tour-du-Pin, seigneur de Fouvent, etc., par M. de Changey, chevalier de Saint-Louis.

Mademoiselle Hurault, dame de Forfelière et Avrecourt, par M. de Champeaux de Vauxdimes.

M. de Froment, en personne, pour la seigneurie de Bize, et pour l'autre partie.

Madame veuve Profillet de Dardenay, par M. le Boulleur.

M. Lhyver, seigneur de Brevannes, par M. Aubertot de Fresnoy.

M. Bichet, seigneur de Chalancey, par M. Léauté de Blondefontaine.

M. de Montarby, seigneur de Charmoilles, par M. le Boulleur.

Mademoiselle Andrieu, dame de Chatenay-Vaudin, par M. Andrieu de Tornay.

M. de Serrey père, seigneur de Chatoillenot, par M. de Champeaux de Vauxdimes.

M. de Saint-Julien de Porte, seigneur de Chezeaux, par M. des Barres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. le marquis de Vaubécourt, seigneur de Choiseul, par M. Gaucher, chevalier de Saint-Louis.

M. le Boulleur, seigneur en partie de Courlon, en personne.

M. l'abbé le Boulleur, seigneur en partie dudit Courlon, par M. de Froment, chevalier de Saint-Louis.

M. de Chalary, seigneur du comté de Rouvre, par M. de Hennezel.

M. du Boutet, seigneur en partie de Torcenay, par M. du Houx.

M. de la Coste, seigneur en partie dudit Torcenay, par M. de Champeaux.

Madame veuve du Boutet, dame de Crépan, par M. Aubertot de Fresnoy.

Mademoiselle Seurot, dame de Cuzey, par M. Léauté de Leycourt, chevalier de Saint-Louis.

M. de Gaucourt, seigneur de Damphal, par M. Piétrequin de Prangey.

MM. les marquis de Rose, père et fils, seigneurs de Dammartin, en personnes.

M. Denis, seigneur de Danrémont, par M. de Serrey fils.

M. le Gros, seigneur d'Epinant, en personne.

MM. Véron, seigneurs de Farincourt, par MM. Léauté de Grissey et Léauté de Vivey.

M. Aubertot, seigneur de Frenoy, en personne.

M. de Lisle, seigneur du fief de Doncourt, par M. Taupin de Rosnay.

M. Girault, seigneur de Genevrières et Belfond, en personne.

M. Piétrequin, seigneur de Gilley, en personne.

Madame Dorigny, veuve Gaucher, dame de Grandchamp, par M. le chevalier Gaucher, ancien major du régiment de Bassigny, chevalier de Saint-Louis.

M. Mandat, seigneur du comté de Grancey et dépendances, par M. Léauté de Grissey.

M. Taulomaise des Tournelles, seigneur de Grenand, en personne, et pour mademoiselle Profillet de Saules, sa belle-sœur.

M. de Montangon, seigneur de Jorquenay, par M. Léauté de Blondefontaine.

M. Philpin, seigneur de Longeau et Percey-le-Potel, en personne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. Piétrequin de Prangey, seigneur de Marac, en personne.

M. Lallemand, seigneur de Mont, par M. Piétrequin de Prangey.

M. Vaillant de Savoisy, seigneur de Montigny-sur-Aube, par M. Delecey, chevalier de Saint-Louis.

M. Urguet, seigneur de Montureux-le-Sec, par M. le comte de Rose.

Madame Andrieu, veuve de Vodonne, dame de Mouilleron et Mussiaux, par Andrieu de Tornay.

M. le marquis de Saint-Simon, seigneur de Palaiseul et Pressigny, par M. Léauté de Leycourt.

M. Philpin, seigneur de Piépape, par M. Philpin de Percey.

M. Minette de Beaujeu, seigneur de Pierrefaite, par M. Minette, chevalier de Beaujeu, son gendre.

M. le Gros d'Epinant, seigneur de Pisseloup et Chaumondelle, en personne.

M. le comte du Pasquier-la-Villette, par M. le comte de Rose, pour Ravennefontaine.

M. Delecey l'aîné, seigneur de Récourt, en personne.

Madame veuve Piot de la Tour, dame de Rivière-le-Bois, par M. Philpin de Percey.

M. Rouxel de Blanchelande, seigneur de Rivière-les-Fosses, par M. Lallemant de Pradine.

Madame veuve Pecauld, dame de Rigny, par M. de Froment.

M. le comte de Rose, seigneur de Saules, en personne.

M. de Serrey de Chatoillenot fils, seigneur de Saint-Broing-les-Fosses, en personne.

M. Guyot, seigneur de Saint-Michel et Verseilles, par M. Léauté de Vivey.

M. Fijean, seigneur de Talmay, par M. Taupin de Rosnay.

M. Randerode, seigneur de Thuillières, par M. Girault de Belfond.

M. le duc de Saulx-Tavannes, seigneur de Tilchâtel, par M. le chevalier Gaucher, ancien major du régiment de Bassigny.

M. le comte de Rostaing, seigneur du fief d'Acheville à Varennes, par M. le marquis de Rose de Dammartin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mademoiselle de Nogent, dame de Veuxaulles, par M. le chevalier Gaucher, ancien major du régiment de Bassigny.

Et M. le comte de Nogent, par M. Gaucher, capitaine de cavalerie.

M. Andrieu de Tornay, seigneur de Villers-lès-Aprey, en personne.

M. Lallemant de Pradine, seigneur de Villebas, en personne.

M. Léauté de Grissey, seigneur de Vivey, en personne.

Et ont comparu en personnes MM. les nobles non possédant fiefs :

Des Barres de Coiffy.
MM. de la Motte frères.
Minette, chevalier de Beaujeu.
Gaucher, ancien major du régiment de Bassigny.
Gaucher, ancien capitaine de cavalerie.
Léauté de Vivey.
Delecey de Récourt père.
Léauté de Leycourt, chevalier de Saint-Louis.
Léauté de Blondefontaine.
De Simony, fils.
Delecey, chevalier de Saint-Louis.
Taulomaise, l'aîné.
Le chevalier d'Epinant.
Taulomaise de Prinsac.
De Champeaux, frères
Armynot du Châtelet.
De Hennezel de la Rochère.
Massey de Passavant.
Millin de Valimont.
Taupin de Rosnay.
De Ballay.
De Verrière d'Affleville.
Champeaux de Faverolles.
De Bigot d'Anfonvelle.
Du Houx.
Chevalier de Bonnay.
De Finance.
Quillard, père.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Guillaume de Gevigné, seigneur de Percey-le-Petit, représenté par M. Quillard père.

Taulomaise de Gressoux.

Véron, seigneur de Farincourt et des Essarts, représenté par M. Léauté de Grissey.

Le baron de Tricornot, par M. de Serrey de Chatoillenot.

Monseigneur le duc de Penthièvre, représenté par M. le marquis de Rose-Dammartin.

M. de Grenand, seigneur en partie de Grandchamp, par M. des Tournelles.

M. de Sarrazin.

Mademoiselle le Gros, dame en partie d'Epinant, par M. de Prinsac.

Mademoiselle le Gros, dame en partie de Pisseloup, par le même.

LANGUEDOC. La province du Languedoc est une des plus fécondes du royaume en famille nobles, anciennes et illustres. La noblesse y était nombreuse dès le tems de la première croisade, en 1096; et alors cette partie considérable de la France était divisée entre plusieurs grandes maisons, qui se regardaient comme souveraines et indépendantes les unes des autres. Ainsi Narbonne, Alby, Beziers, Montpellier, Lodève, Alais, Castres, Comminges, Carcassonne, Melgueil, etc., etc., avaient des comtes, des vicomtes et des seigneurs particuliers; mais le plus puissant de tous était le comte de Toulouse, dont la plupart relevaient. Malgré les guerres sanglantes qui désolèrent souvent le Languedoc, et notamment les guerres de religion, dont la fureur décima toutes les familles, la noblesse de cette province n'a pas cessé d'être la plus nombreuse, et cependant les anoblissements y furent moins communs jusqu'à la fin du quatorzième siècle, que dans les autres pays du royaume. Enfin, dans un dénombrement fait par M. de Gasville, vers l'an 1700, on comptait seulement en Languedoc, sans comprendre les pays de Foix et de Rouergue, quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept gentilshommes.

Les bourgeois de certaines villes, comme Toulouse, Carcassonne, Beziers, etc., avaient plusieurs beaux pri-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vilèges : ils étaient exempts de quête, de prêt forcé et de taille forcée ; et l'on a une attestation de l'an 1298, qui prouve que les bourgeois de la sénéchaussée de Beaucaire étaient admis dans l'ordre des chevaliers, et décorés de la ceinture militaire, de même que les gentilshommes élevés à cette dignité. Les bourgeois, au treizième siècle, n'étaient point exclus de la possession des fiefs, moyennant finance, et l'on voit qu'en 1269 et 1270, Alfonse, comte de Toulouse, et Jeanne, sa femme, ayant besoin d'argent pour leur second voyage à la Terre-Sainte, confirment, au moyen d'une certaine somme, divers bourgeois dans la possession des fiefs qu'ils avaient acquis. Cette faculté de posséder des fiefs a dû faire passer dans la noblesse un grand nombre de familles plébéïennes. De simples gentilshommes pouvaient même donner leurs fiefs à des non-nobles, en récompense de leurs services (1), et cette sorte d'inféodation a dû être une grande source d'anoblissements.

En *Languedoc*, la noblesse n'était point affectée aux officiers municipaux comme dans la plupart des autres provinces, et la seule ville de Toulouse paraît avoir eu ce privilége. Le capitoulat, exercé d'abord par les maisons du pays les plus distinguées par la naissance et l'illustration, le fut au treizième siècle par des bourgeois, auxquels Philippe-le-Bel, en 1297, permit de tenir des biens nobles, sans pouvoir être contraints de s'en dessaisir ni d'en payer aucune finance, et, par des lettres de l'an 1419, Louis XI anoblit les capitouls de Toulouse. Quoique depuis les lois du quatorzième siècle plus de la moitié des maisons nobles de cette province tirent leur noblesse des francs-fiefs, du capitoulat, des lettres de noblesse délivrées par nos rois, ou de charges de finances, on peut dire qu'il est peu de provinces où il reste encore autant de maisons d'ancienne chevalerie que dans celle de Languedoc.

ÉTATS DU LANGUEDOC.

L'usage des assemblées de notables était pratiqué dans la Narbonnaise avant même que cette partie des Gaules

(1) Ordonnance de Louis X, du mois de janvier 1315.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fut sous la domination des Romains ; mais ce qu'on a depuis nommé états ou assemblées des trois ordres ne date que du milieu du treizième siècle. Une ordonnance du roi saint Louis, datée de Saint-Gilles, au mois de juillet 1254, est le plus ancien monument qui prouve que le tiers-état ait été nommément appelé dans les assemblées de la province de Languedoc, et même du royaume. Ainsi on peut le regarder comme le principal fondement qui a donné lieu à l'origine des états de Languedoc, suivant la forme qui s'y est observée depuis, lesquels ne sont devenus généraux que par le concours des états particuliers de chaque sénéchaussée, qui s'assemblèrent d'abord séparément, et qui s'étant réunis dans la suite, n'ont composé qu'un seul corps. La tenue et la durée des états du Languedoc n'ont pas toujours été fixes ; dans les derniers siècles, cette assemblée commençait ordinairement en novembre et finissait ordinairement en janvier.

Les membres de la noblesse qui avaient séance aux états de Languedoc, sont : le comte d'Alais (première place fixe), le vicomte de Polignac (seconde place fixe), le baron qui est de tour de Vivarais (troisième place fixe), le baron qui est de tour de Gévaudan (quatrième place fixe); et dix-neuf barons, savoir : de Castelnau d'Estretefons, de Castries, de Rouayroux, de Villeneuve, de Castelnau de Bonnefous, de la Gardiolle, de Calvisson, de Tornac, de Mirepoix, de Florensac, de Barjac, de Saint-Félix, de Murviel, de Brain, d'Ambres, de Lenta, d'Arques, de Rieux, et de Ganges.

Il y a en Languedoc trois pays qui avaient leurs états particuliers ; ce sont le Vivarais, le Velay et le Gevaudan.

En Vivarais, les barons, au nombre de douze, présidaient l'assemblée, et l'évêque n'y venait qu'à son tour comme baron. En leur absence, ils pouvaient envoyer un subrogé qui tenait l'assemblée. Le bailli du pays, qui était le marquis de Vogué, y assistait toujours, et outre les barons, il y avait encore treize consuls et deux baillis. Le pays avait un syndic perpétuel. Le baron de tour ou son subrogé signait le premier, et le commissaire principal le second, seul à la gauche ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

usage d'autant plus singulier que partout ailleurs il signe le premier.

Les états du Vivarais envoyaient tous les ans un baron aux états du Languedoc, et comme ils étaient douze, le tour de chacun arrivait tous les douze ans. Ces barons sont ceux de Tournon, de la Voulte, d'Annonay, de l'Argentière, d'Alps, de Crussol, de Joyeuse, de Saint-Remy, de Brion, de Boulogne, de Privas, et de Chalençon.

Les états du Velay étaient composés de l'évêque du Puy, qui présidait, du commissaire principal, du sénéchal, du vicomte de Polignac, qui présidait en l'absence de l'évêque, de huit députés du clergé, de quinze barons du pays, et de neuf consuls. Il y avait aussi un syndic, qui pouvait être continué plus d'une année par une délibération.

Les états du Gévaudan étaient composés de l'évêque de Mende ou de son grand-vicaire, qui présidait toujours, d'un commissaire principal, du bailli du pays, des consuls de Mende et de Marvejols, commissaires ordinaires; de sept députés du clergé, de neuf barons, de dix-huit consuls des principaux lieux du diocèse, et d'un syndic, que les états changeaient quand ils le jugeaient à propos. Les barons étaient ceux de Mercœur, de Canillac, de Tournel, de Chateauneuf, de Dessandons, de Peyre, d'Apcher, de Senaret, et de Florac.

Les états de Languedoc étaient ordinairement composés de vingt-trois membres du clergé, d'un même nombre de la noblesse, de soixante-sept du tiers-état, et de sept officiers de la province, en tout cent vingt membres. Par délibération des états, du 5 mars 1654, les titulaires des comtés, vicomtés et baronnies, avant de prendre séance pour la première fois, furent astreints à faire preuve de quatre cents ans de noblesse, tant du côté paternel que du maternel, et leurs procureurs fondés de quatre générations.

Quant aux assemblées de la noblesse de Languedoc, pour la nomination des députés aux états-généraux du royaume en 1789, nous renvoyons le lecteur à la seconde série, aux mots *Agde*, *Aldis*, *Alby*, *Aleth*, *Beziers*, *Carcassonne*, *Castres*, *Comminges*, et dans la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

présente série, aux mots *Gévaudan*, *Lavaur*, *Lodève*, *Mende*, *Mirepoix*, *Montauban*, *Montpellier*, *Narbonne*, *Nismes*, *le Puy*, *Rieux*, *Saint-Papoul*, *Saint-Pons*, *Toulouse*, *Uzès*, *Vivarais*, etc.

DE LARCHANT. *Voyez* GRIMOUVILLE.

LARCHIER, barons de Courcelles, maison d'orgine chevaleresque de la province de Normandie, reconnue pour noble par Raimond de Montfaut, en 1463; commissaire du roi, envoyé alors pour la recherche de la noblesse. Elle a constamment porté les armes pour le service de nos rois. Entr'autres officiers distingués, elle compte André Larchier, chevalier, seigneur des Authieux, qui, après avoir été long-tems capitaine des chevau-légers dans le régiment de Nugent, a été choisi par la noblesse de Caux, pour la commander en Allemagne, en 1674, en qualité de cornette, et à Dieppe, en 1689, en qualité de capitaine. Le baron de Courcelles réunit, en lui seul, toutes les autres branches de cette maison, dont il est parlé ci-dessous, qui sont éteintes, et il est à présent veuf de noble dame Marie-Catherine Guedier de Sainte-Geneviève, dont le père était conseiller au parlement de Normandie. De ce mariage sont issus :

1°. Catherine-Louise Larchier, mariée, ayant des enfants;
2°. Jules Larchier, appelé le baron Jules de Courcelles, et qui a souffert toute la tourmente révolutionnaire, son père ayant fourni, pour lui, quatre hommes de remplacement, à différentes époques; non marié;
3°. Juliette Larchier, aussi non mariée.

Services militaires. Le baron de Courcelles est entré mousquetaire noir, en 1765; puis, en 1768, il est passé au régiment de cavalerie de Bourgogne; il fut pourvu, en 1744, de la charge de lieutenant des maréchaux de France, qu'il n'a exercée qu'en 1779, qu'il a quitté alors le régiment de Bourgogne, et fut reçu chevalier de Saint-Louis, en 1791, par le commandant de ce corps, en présence de tous ses camarades, à Rouen, où était alors, en garnison, le régiment de Bourgogne. Depuis

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la rentrée du Roi, il est membre de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis.

Nota. Il a existé une autre branche de cette maison, qui était établie dans le Brabant, et qui a fini en la personne de Marie-Catherine Larchier, comtesse de Thildoncq, qui épousa, le 31 juin 1708, Maximilien-Joseph de Lalain, vicomte d'Oudenarde, admis à l'état noble du duché de Brabant, en qualité de comte de Thildoncq, le 6 octobre 1707, et élu depuis député ordinaire du corps de la noblesse, le 13 janvier 1711. *D'argent, un porc-épic de sable.*

DE LARRARD, anciennement de *Larralde*, en Guienne, seigneurs du marquisat de Puyguilhem, de la baronnie de Saint-Barthelémy, etc. Cette famille justifie sa filiation depuis Adam de Larralde, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, en 1579. Il était fils de N..... de Larralde, lieutenant-colonel du régiment de Piémont, et il avait épousé Marie Dibildolts, dame de Gurat, le 16 juillet de la même année. Ses descendants ont donné plusieurs officiers. *Parti, au 1 d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois coquilles de sable; au chef d'azur, chargé de trois têtes de loup d'argent; au 2 d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable, et en pointe d'un pin de sinople.*

DE LARREY ou LARRÉ. Cette famille tire son nom d'un fief situé dans la châtellenie d'Alençon, en Normandie. Le plus ancien du nom est Nicolas de Larré, écuyer; il eut un fils, Olivier, seigneur de Larré, chevalier, qui fit une donation à l'abbaye de St.-Martin de Séez, des patronages de Semale, de Congé, de Saint-Pierre, de la Chapelle, de Notre-Dame de Bouillon et de Saint-Germain du Marché de Séez. Cette donation fut confirmée, en 1207, par Silvestre, évêque de Séez. Cette maison a produit des officiers qui ont servi avec distinction, tant sur mer que sur terre. Jean de Larrey, écuyer, seigneur de Vaufouquet, avant 1596, monta le premier sur la brèche, au siége de Laon, commandant alors une compagnie de gens de pied du régiment du sieur de Buffes.

Cette famille prouve sa filiation depuis Robert de Larrey, écuyer, seigneur de Vaufouquet, père du précé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dent, qui vivait en 1560. *D'or, à neuf losanges d'azur.*

DE LASSUS, seigneur de Canens, en Guienne, famille connue, dans l'ordre de la noblesse, depuis le commencement du seizième siècle. *D'or, à l'étoile de sable : à la champagne ondée d'azur; au chef de gueules.*

DE LASTIC, en Auvergne, seigneurs de Lastic, de Valeilles, barons de Sioujeac et de Saint-Georges, vicomtes de Murat, seigneurs d'Unzac et de Segonzac, de Saon, d'Urre, etc., etc.; illustre, ancienne et jadis puissante maison de chevalerie, que plusieurs historiens font sortir de l'ancienne maison de Mercœur. Elle a pris son nom du bourg de Lastic, au diocèse de Clermont, entre les rivières de Chevanon et de Scioule. Elle remonte, par filiation, à Hugues, seigneur de Lastic, chevalier, qui, l'an 1211, donna conseil à Simon de Montfort, chef des croisés contre les Albigeois, de ne pas l'attendre, et de se jeter dans Castelnaudary, pour arrêter Raymond, comte de Toulouse, dans sa marche. Depuis ce tems, cette maison n'a cessé de donner des personnages considérables; elle a donné, en 1437, un grand-maître à l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, et plusieurs chevaliers et commandeurs du même ordre; quinze chanoines-comtes et dignitaires de Brioude, depuis Etienne de Lastic, qui fut reçu dans ce chapitre en 1161, jusqu'à l'an 1605; des conseillers et chambellans de nos rois, un grand-maître d'hôtel de la reine Marie d'Anjou, des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines d'hommes d'armes; des gouverneurs de provinces et de places de guerre; trois généraux, dont l'un commandeur de l'ordre de Saint-Louis; nombre d'officiers supérieurs, et un évêque-comte de Châlons-sur-Marne, pair de France en 1763. *De gueules, à la fasce d'argent.* La branche des seigneurs de l'hôtel d'Urre et de Saon, en Dauphiné, brisait d'*une bordure de sable.*

DE LASTOURS. *Voyez* DAVID.

DE LATGER, en Languedoc, famille distinguée et anoblie dans la robe, qui a donné six conseillers au parlement de Toulouse, depuis l'an 1552. *D'azur, au*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lion d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois besants d'argent.

DE LAUBE, seigneurs de Bron et de Saint-Trivier, en Dauphiné. Cette famille remonte, par filiation, à Lyonnet de Laube, seigneur de la Tour-Courtin, marié en 1600 avec Renaude d'Ivry. *D'azur, au chevreuil d'or, franchissant un rocher de trois coupeaux d'argent.*

LAURE-CHABERT, seigneurs de Veyssilieu et de Brotel, en Dauphiné. Cette famille a pour auteur Girin Laure, seigneur de Veyssilieu et de Brotel, vivant en 1474. *Coupé, au 1 échiqueté de gueules et d'argent; au 2 d'azur, à une bande d'or, accostée de trois étoiles du même émail.*

LAURENS. Claude Laurens, conseiller du roi, fut anobli par lettres-patentes, en forme de charte, données en janvier 1723, pour récompense de ses longs et importants services, et aussi comme étant issu d'une bonne et ancienne famille de la ville de Senlis. *De gueules, à trois croisettes d'argent.*

DE LAURÉS, famille de l'Agénois, qui a pour chef Béraud de Laurés, conseiller au parlement de Pau, dont le fils Hélie de Laurés est qualifié noble et capitaine dans son contrat de mariage du 2 septembre 1590, avec demoiselle Catherine Plombin. *D'or, à trois branches de laurier de sinople en pal; au chef de gueules, chargé de trois foudres d'argent.*

DE LAURIS, barons de Lauris et de Valbonnette, marquis d'Ampus et de Taillades, seigneurs de Malemort, de Bonneval, de Beaumont, de Montserein, de Lagneroux, de Villehaute, de Vaqueiras, de Montmirail, de Reynier, de Thury, de la Forest-Galond, co-seigneurs de Lambesc, etc., en Provence.

La maison de Lauris tire son nom de la baronnie de Lauris, située dans la viguerie d'Apt; ses descendants, d'origine chevaleresque, firent partie des expéditions les plus importantes des comtes de Provence, et furent chefs des croisés dans les croisades des onzième, douzième et treizième siècles. Guilhem de Lauris fut député, avec la principale noblesse de Pro-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vence, en 1245, pour complimenter Charles Ier., comte d'Anjou, sur son mariage avec Béatrix, fille de Bérenger, comte de Provence. Alfant de Lauris fut l'un des cent chevaliers nommés pour seconder Charles Ier. dans son célèbre combat contre le roi d'Aragon, vers l'an 1282.

Hugon de Lauris, depuis lequel cette famille prouve sa filiation, est qualifié messire dans un acte du 15 des calendes de septembre 1276, par lequel le prieur de Valbonnette lui donna une reconnaissance des héritages situés dans ce lieu. L'acte porte : *Dominus Hugo de Lauris habitator de Valbonnetta*, et l'on sait que la qualité de messire n'était donnée, dans ce tems-là, qu'à ceux qui étaient revêtus du grade de chevalier.

Noble Melchion de Lauris-de-Taillades, l'un des capitaines de la milice d'Avignon, faisait partie du détachement qui secourut le château de Sorgues, assiégé par les Huguenots, qu'il chassa de ce lieu le 30 août 1562. Depuis 1655, cette famille ayant hérité des biens d'une branche de la maison de Castellane et de celle des Gérards-d'Aubres, elle ajouta à son nom et à ses armes les noms et les armes de ces deux branches, comme elle y ajouta également les noms et les armes des branches de Vassadel et du Deffand, auxquelles elle se trouve alliée. *Ecartelé, au 1 d'argent, à trois bandes, celle du milieu de sinople, et les deux autres de gueules*, qui est DE LAURIS ; *au 2 d'argent, à la bande de sable, accompagnée en chef d'une merlette du même*, qui est DU DEFFAND ; *au 3 d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois chevrons d'or couchés, et accompagnée de trois roses de gueules*, qui est DES GÉRARDS ; *au 4 d'argent, à trois fasces de gueules*, qui est DE VASSADEL ; sur *le tout de gueules, au château à trois tours d'or, maçonné de sable*, qui est DE CASTELLANE.

DE LAUZON, seigneurs de la Poupardière, de Lirec, etc., en Poitou. Cette famille a pour auteur James de Lauzon, sieur de Lirec, avocat, ancien échevin, maire et capitaine de la ville de Poitiers, depuis le 28 juin 1532, jusqu'en 1549. *D'azur, à trois bisses arrondies d'argent.*

DE LAVARDAC, maison d'origine chevaleresque de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'Albret, éteinte, après s'être alliée à plusieurs races de chevalerie du même pays; à celles du Lupé-Louvigny-Mapsan-Taillebosq, de Castillon-Castillon-Mauvesin, de Mélignan-Trignan, etc. *De gueules, à trois tourteaux d'argent en bande.*

DE LAVAUR-DE-GAIGNAC. Cette famille, du vicomté de Turenne, en Quercy, prouve sa filiation depuis François de Lavaur, Ier. du nom, qui vivait en 1619. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois croissants du même; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

LAVAUR.

Liste des Gentilshommes du diocèse de Lavaur, qui, en 1789, ont signé le mémoire sur le droit qu'a la noblesse de Languedoc, de nommer ses députés aux Etats-Généraux du royaume, dans les assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées.

Messieurs

De Raymond de Bovillar.
Le comte de David de Beauregard.
Le comte de Pujol.
De Marsa.
De Robert de Campredon.
De Rieux.
Le chevalier de Cousin.
De Villepassens, marquis de Saint-Maurice.
De Thurin.
Le marquis d'Avessens-Moncal.
Le comte de Loubens-Verdalle.
Le chevalier Bonneman.
De Ranchin de Burlas.
De Gineste de Najac.
De Gineste de Najac.
De Pémille.
Le chevalier de Gineste.
Le chevalier de Ranchin.
D'Imbert de Corneillan.
De Gineste la Barthe.
De Bosredon.
De la Roque du Buisson.
De Bedos de Campan.
D'Imbert de Valcroze.
De la Roque du Buisson.
Du Puy du Tour.
De Ranchin.
De Ranchin de Lacam.
Le chevalier d'Appelle.
Le chevalier de Najac.
De Padiès.
De Padiès.
De Terson.
De Paleville.
De Saint-Hilaire de Paleville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Portal.
De Portal.
De Bonnefoy.
De Falguerolles.
D'Arbousié.
Le chevalier de Pujol.
De Bodin de Galembert.
D'Ortet.
De Vignes Montet.
De Maury Descaufour.
De Rivals de Canimont.
Le chevalier d'Ortet.
De Ferrand-Visols.
De Maffre de Lastens.
Le chevalier de Bernardy.
Le chevalier de Rivals de Boussac.
Le chevalier de Mazieu.
Le chevalier de Maffre de Lastens.
Le chevalier d'Izalguier.
De Rivals.
De Vignes de Coussinal.
De Vignes.
De Virven la Boulbène.
De Visols de Favier.
Le vicomte de Villeneuve Flamalens.
Du Cup.
Le comte de Villeneuve-Flamalens.
De Gally.
De Bonne.

LAVECHEF DU PARC, en l'Ile de France. Cette famille tient sa noblesse de Claude-François de Lavechef du Parc, conseiller-secrétaire du roi, pourvu le 27 août 1733, marié, à Versailles, le 6 septembre 1731, à Madelaine Mercier. *D'azur, à un cygne d'argent, nageant sur une rivière de sinople, sa tête plongée dans l'eau, et trois étoiles d'or, posées en chef.*

DE LAVIER, en Franche-Comté, seigneurs de Calmoutier, chevaliers héréditaires par lettres en forme de charte, du mois de janvier 1737, seigneurs de Vaivres, Magny-lès-Jussy et Poncey.

Philibert de Lavier eut pour fils noble Pierre de Lavier, né le 10 août 1459. Cette maison prouve sa filiation jusqu'à lui et a produit plusieurs capitaines et un colonel, distingués par leurs services. *D'azur, à la fasce d'argent.*

LÉGIER, seigneurs de la Sauvagière et de la Barre, en Poitou. Cette famille a donné deux chevaliers de l'ordre du roi. Elle a pour auteur Jacques Légier, écuyer, seigneur de la Sauvagière, vivant en 1500, avec Jeanne de la Chapellerie, son épouse. *D'argent, à trois roses de gueules, feuillées de sinople.*

DE L'ÉGLISE DE LA LANDE, en Guienne, fa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mille très-ancienne, originaire du comtat Venaissin, qui a fourni plusieurs officiers distingués au service de nos rois, et formé des alliances avec les maisons les plus considérables du royaume : une de ses branches s'est transplantée dans le duché d'Albret, et en 1705, dans l'Agénois. Elle a fourni, dès l'an 1552, plusieurs capitaines-gouverneurs du château de Castelnau de Cernes, et entr'autres un capitaine d'une compagnie de gens de pied, qui rendit des services signalés au roi Henri IV, en 1596. Elle compte beaucoup de ses membres dans l'ordre de Saint-Louis, et un grand nombre de capitaines depuis Henri IV; ladite branche a été convoquée à l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Agen, en 1789, et elle est représentée de nos jours, par :

1°. Etienne de L'Eglise de la Lande, lieutenant-colonel retiré, chevalier de Saint-Louis (a émigré);

2°. Autre Etienne, chevalier de L'Eglise, ancien capitaine du régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis, frère puîné du précédent (a émigré);

3°. Autre frère des précédents Pierre de L'Eglise, ancien capitaine du régiment d'Austrasie, a quitté le service en 1792 ou 93, par suite d'une blessure grave qu'il reçut dans l'Inde, à la bataille de Gondelour, le 13 juin 1783, et où il a fait six campagnes avec le même régiment, depuis 1780 jusqu'en 1786;

4°. Autre Pierre de L'Eglise, fils du précédent, et le seul rejeton de cette famille, est né en 1788.

Tous les quatre sont actuellement vivants et habitent le département de Lot-et-Garonne.

Les armes de cette maison sont : *Tiercé en fasce, au 1 d'azur, à trois fleurs de lys d'or; au 2 d'argent à l'église de gueules; au 3 de gueules plein.* La branche établie dans l'Agénois, porte : *D'azur, au croissant d'argent; au chef d'argent, chargé d'un lion issant de gueules.* Couronne de marquis, légende : *Semper crescendo.*

DE LEIMARIE, seigneurs de la Roche et du Rat, en Périgord, famille ancienne qui remonte par filiation

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à Guillaume de Leimarie, Ier. du nom, écuyer, seigneur du Rat, père de François de Leimarie, écuyer, seigneur du même lieu, marié, par contrat du 17 février 1540, avec Marguerite de Landric, fille de noble Elie de Landric, seigneur de Lanterie, et de Marguerite Foucaud. *D'or, à trois roses de gueules.*

DE LEMPS, maison d'ancienne chevalerie du Dauphiné, qui a pris son nom d'un bourg situé à une demi-lieue de la route de Lyon à Grenoble. François de Lemps est nommé comme noble dans la révision des feux de Chabons de l'an 1474, et avait épousé Aimard de Pallod, fille de Humbert de Pallod, seigneur de Saint-Agnin et de l'île d'Abeaux, et d'Alix de Bocsozel. *Parti d'argent et de gueules; au lion de l'un à l'autre.* Devise : *Le tems j'attends.*

DE LENTILHAC, comtes de Lentilhac, vicomtes de Sédières, barons de Gimel, maison d'ancienne chevalerie, originaire de la province de Quercy, qui a donné son nom au bourg de Lentilhac, près la petite ville de Figeac. Son ancienneté remonte au tems les plus reculés, puisque dès la fin du huitième siècle, on voit déjà figurer les sires de Lentilhac, comme de puissants seigneurs, dans des traités passés avec l'abbé du monastère de Figeac; l'abbaye de Vic de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Cahors, fut fondée, l'an 1260, par les seigneurs de cette maison. Elle a donné des capitaines d'hommes d'armes, des officiers-généraux, un grand nombre d'officiers supérieurs et des chevaliers des ordres du roi. Elle a obtenu les honneurs de la cour, en 1782, en vertu des preuves faites au cabinet du Saint-Esprit; elle a produit des comtes de Lyon, plusieurs chanoinesses de Remiremont, et a fourni plusieurs prélats recommandables, entr'autres un évêque de Lavaur. *De gueules, à la bande d'or.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

DE LÉRETTE, seigneurs du Poet, de Rilly, de Lérette, etc., en Touraine. Cette famille a pour auteurs Jean de Lérette, écuyer, seigneur de Lérette, et Marguerite de Quinquempoix, son épouse, vivant avant l'an 1535. *D'argent, à trois grues de sable, bec-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quées et armées de gueules, ayant les extrémités des ailes aussi de gueules.

LERIGET DE LA FAYE, seigneurs de Condé, Saconnay, Courthiery, Savigny, Beaune, etc., en Angoumois, en Dauphiné et à Paris. Cette famille prouve sa descendance depuis Jean Leriget, sieur de la Faye, qui était au service dans l'armée navale, en 1647. Pierre Leriget, son fils, sieur de la Faye, conseiller du roi, receveur-général en l'élection de Vienne, en Dauphiné, fut pourvu, le 23 juillet 1680, d'un office de secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances. Elle a donné un gouverneur de place, des officiers de marque dont un revêtu du titre d'envoyé extraordinaire, et deux autres qui ont fait partie de l'académie française et de l'académie des sciences : le premier, Jean-François Leriget de la Faye, comme littérateur distingué; le second, Jean Leriget, son frère, seigneur de la Faye, et décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, comme mathématicien et mécanicien célèbre. *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois aiglettes de gueules.*

DE LERS, famille noble du Dauphiné. *D'azur, au sautoir d'or, cantonné en chef d'un croissant du même, et aux autres cantons de 3 roses d'argent.*

DE LESCOT, en Dauphiné. Cette famille est connue depuis Raymond de Lescot, qui fut un des commissaires nommés par le dauphin Guigues XI, l'an 1331, pour la recherche et pour le jugement des crimes commis pendant les guerres précédentes, par les châtelains et autres officiers, dans l'exercice de leurs fonctions. *D'or, à trois têtes de lion arrachées de gueules.*

DE LESCOT, en Brie. *De sable, à la tête de chevreuil d'argent, les ramures d'or et d'argent.*

DE LESCUT, seigneurs de Pixerécourt et de Saint-Germain, en Lorraine, famille anoblie le 6 septembre 1516, dans la personne de Louis de Lescut, secrétaire du duc Antoine. Cette famille a donné un conseiller-secrétaire-d'état des ducs de Lorraine, envoyé vers l'empereur Charles V, pour le traité conclu à Nurem-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

berg, le 26 août 1542. On trouve au Trésor des Chartes, une copie, du 26 janvier 1640, des lettres de l'empereur Charles V, portant concession à Nicolas de Lescut, conseiller-secrétaire du duc Antoine, du titre de comte palatin du palais de Latran et de sa cour impériale; lesdites lettres en date de Spire, du 20 mai 1544. *D'or, au lion de sable, armé et denté d'argent, chargé sur l'épaule d'un écusson du même.*

LESHÉNAUT DE BOUILLÉ, famille originaire de l'Anjou, seigneurs de Bouillé-Théval, Lespinay, Garnison, de la Martinière, Saint-Sauveur-de-Flée, etc., dont la filiation remonte à noble Jacques Leshénaut, écuyer, sieur de Lespinay, en 1524. Cette famille a donné un capitaine des gardes-du-corps de Monsieur, et plusieurs officiers de divers grades. *D'or, à trois croisettes patées de gueules; à l'étoile d'azur en cœur.*

DE LESPINASSE, maison des plus anciennes et des plus illustres du royaume, qui tire son nom d'une terre située en Bourgogne, aux frontières de Forez, et qui s'est répandue dans les provinces d'Auvergne, du Nivernais, de Bourbonnais, de Champagne, etc. Elle n'est pas moins distinguée par ses services militaires, que par les belles alliances qu'elle a contractées avec les maisons les plus considérables, par lesquelles elle a l'honneur d'appartenir à une branche de la maison royale de France. On compte parmi les comtes de Brioude qu'elle a donnés, Guillaume, Hugues, Louis et Pons de Lespinasse, en 1200; Bertrand, en 1282; Pons et Willelme, en 1287; Drogon de Lespinasse, comte de Brioude, fut témoin à un acte de vente du jour de Saint-Jean et Saint-Paul, l'an 1247. Elle était partagée dès le commencement du douzième siècle, en diverses branches, dont une connue sous le nom des seigneurs de Saint-André, a fourni un grand nombre de chanoines, comtes de Lyon, entr'autres Guillaume de Lespinasse, en 1341, et Guichard de Lespinasse, en 1349, prévôt en 1374, et doyen en 1399. Cette branche s'est éteinte vers l'an 1380, dans la personne de Hugues de Lespinasse, chevalier, seigneur de Saint-André, près Rouenne, dont la fille unique, Alix de Lespinasse, héritière de la terre de Saint-André, épousa Guillaume d'Albon,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ier. du nom, chevalier, seigneur de Saint-Forgeux et de Curis. Il fut stipulé par son contrat de mariage, que le second fils qui en proviendrait, porterait le nom et les armes de l'Espinasse (1), et aurait pour son partage la terre de Saint-André, ce qui fut exécuté; Jean d'Albon, second fils de Guillaume, ayant toute sa vie porté le nom de l'Espinasse. Mais ses cadets, qui se rendirent fameux sous le nom de Saint-André, reprirent le nom et les armes d'Albon, *brisées d'un lambel de trois pièces de gueules*, pour se distinguer de leur aîné, seigneur de Saint-Forgeux et de Curis.

On trouve une branche des seigneurs de Saint-Léger, dont était Jean de Lespinasse, chevalier, seigneur de Saint-Léger, et d'Aucize sous Dun-le-Roi, en Bourgogne, au diocèse d'Autun. Catherine de Lespinasse, sa fille unique, dame desdites terres, les porta dans la maison d'Aulgerolles, par son mariage contracté, vers l'an 1380, avec Guillaume d'Aulgerolles, dit du Vernet, seigneur de Sapolgue, seigneurie dont il avait rendu hommage au comte de Forez, le 21 mars 1379.

Raoul et Dalmas de Lespinasse furent témoins de la charte d'abandon fait en 1180, a l'abbaye de Clugny, de la garde du prieuré d'Ambierle, près de l'Espinasse.

Ponce de Lespinasse était chanoine-comte de Brioude, en 1200. Dans les cartulaires des comtes de Brioude, il est fait mention de W. de Lespinasse, sous la date de 1206.

Pierre de Lespinasse était chevalier des Templiers, et commandeur de Celle, qui est une commanderie considérable près Murat, en 1241.

Hugues de Lespinasse était chevalier de Rhodes, et commandeur de Celle, en 1327.

Guillaume de Lespinasse, *Espinacia*, était chanoine, comte de Lyon, au mois d'octobre 1341, ainsi qu'il conste des registres capitulaires de ladite église.

Girard de Lespinasse, chevalier, était capitaine des montagnes d'Auvergne, en 1358.

---

(1) Mazures de l'isle Barbe, par le Laboureur, t. II. p. 138.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Louis de Lespinasse était chanoine-comte de Brioude, en 1473.

Poncèt de Lespinasse, seigneur de l'Espinasse et de la Tour, était bailli, pour le roi, des montagnes d'Auvergne, en 1502.

Gilbert de Lespinasse était aussi chanoine, comte de Brioude, en 1658.

Cette maison a donné des chevaliers célèbres, un échanson du duc de Bourgogne, en 1407 et 1409, conseiller, chambellan et gouverneur des enfants de ce prince, les comtes de Nevers et de Réthel, dont le neveu Béraud de Lespinasse, substitué aux biens de sa mère, Blanche Dauphine, dame de Saint-Ilpize et de Combronde, fut conseiller et chambellan du roi Louis XI, et général de l'armée que ce prince envoya contre le duc de Bourgogne, en 1475; il défit les troupes du duc, dans une bataille qu'il gagna près de Château-Chinon. La branche de Langeac, qui a fait les preuves de la cour en 1770, a donné quatre maréchaux de camp, un brigadier des armées du roi, et nombre d'officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Ecartelé, au 1 d'or, au dauphin pâmé d'azur*, qui est des DAUPHINS D'AUVERGNE; *au 2 d'or, au gonfalon de gueules;* qui est D'AUVERGNE; *au 3 d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent, brochante*, qui est DE LA TOUR D'AUVERGNE; *au 4 d'or, à six fleurs de lys d'azur*, qui est DE COMBRONDE; *sur le tout de gueules, à la bande d'argent; au lambel du même, brochant*, qui est DE LESPINASSE.

DE LESPINAY, seigneurs de Marteville, Pensy, etc. Cette famille, originaire de Picardie, prouve sa filiation depuis Pierre de Lespinay, écuyer, seigneur de Lorides en 1420. Elle a donné des officiers de marque, dont l'un, Jacques de Lespinay, seigneur de Marteville, et autres lieux, fut décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et promu au grade de brigadier des armées du roi. Elle a encore produit d'autres généraux et officiers décorés également de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont plusieurs ont été gouverneurs de places. *D'argent, à trois losanges de gueules.*

DE LESPINAY, seigneurs de Bodouan, de Lespi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nay, etc., en Bretagne, de la Ruffelière et de la Vrignonière, en Poitou. La descendance de cette maison remonte jusqu'à Jean de Lespinay, premier du nom, qui mourut avant le 19 septembre 1482. Il eut pour fils Jean de Lespinay, qualifié noble homme dans un acte du 26 avril 1479, lequel avait alors pour femme Bertranne Robelot. *D'argent, à trois épines de sinople.*

DE LESQUEN, seigneurs et marquis de la Villemeneust, seigneurs du Plessis et de Casso, du Plessis de Trehen, de Karmenec, de Goizac, de Kerousault, etc., maison très-ancienne et très-distinguée de la province de Bretagne, connue par filiation depuis Guillaume de Lesquen, qui, l'an 1333, commandant sur les côtes de Saint-Brieux avec cent hommes d'armes, reçut ordre d'augmenter cette compagnie d'un pareil nombre d'hommes d'armes. Cette maison est à la fois distinguée par une longue série de services militaires et de nombreuses et belles alliances. Elle a donné des capitaines d'hommes d'armes, des gouverneurs de places, trois chevaliers de l'ordre du roi, un maître d'hôtel de Sa Majesté, un maréchal de camp, grand-croix de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, et nombre d'officiers supérieurs et de capitaines décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De sable, à trois jars d'argent, becqués et armés de gueules.*

DE LESQUEN, seigneurs de Largentais, de la Menardais, du Jeunebosc, en Bretagne. Cette famille pourrait avoir une origine commune avec la précédente. Elle établit sa filiation depuis Louis de Lesquen, qui fut déclaré noble et issu de nobles ancêtres, et exempt de tous subsides, le 23 janvier 1400. Ses descendants ont constamment suivi le parti des armes. *De gueules, à l'épervier d'argent, becqué, membré, longé et grilleté d'or, la tête contournée, surmonté d'un croissant tourné d'or, et accompagné de trois molettes d'éperon du même.*

DE LESTANG, seigneurs de Villemont, des Girards, de Rochepeau et de la Courtauderie, sieurs de Montaboulin.

De Guillaume de Lestang, écuyer, qui existait avant 1364, sont sorties trois branches, qui s'établirent en

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

Provence, en Poitou et en Berry. C'est de la branche établie dans cette dernière province qu'est sorti Pierre de Lestang, premier du nom, écuyer, sieur de Borderousse, et natif de Bretagne, dont l'arrière-petit-fils, Pierre de Lestang, second du nom, se maria, le 20 novembre 1610, avec Jacquette Perrotin des Epinières. *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, la dernière soutenue de deux cœurs du même, appointés au bas de l'écu.*

DE LESTANG, seigneurs et marquis de Lestang, sires de Vinay, en Dauphiné. Le nom primitif de cette famille était *Murat*. Elle prouve sa filiation depuis Bertrand de Murat, seigneur de Lestang, qui fut écuyer et échanson de Louis XI, gouverneur du château de Beaufort et de celui d'Esperat en 1451, et Antoinette de Quincieu, sa femme. Elle a donné un maréchal de camp en 1576. *D'azur, à trois fasces bretessées d'argent, celle du chef de cinq pièces, la seconde de quatre, la troisième de trois et portichée.*

DE LESTRADE DE LA COUSSE, en Périgord, famille noble et ancienne, qu'on ne doit pas confondre avec une autre famille de même nom, connue sous la dénomination de Lestrade de Floirac et de Contie, dont l'origine et les armes sont différentes.

Le nom de Lestrade est très-ancien. Il en est fait mention dans la chronique de Geofroi du Vigeois (part. I, chap. 17), au sujet de Geraud de Lestrade, élu abbé du Vigeois en 1082, lequel, suivant cet auteur, *était issu d'une race chevaleresque du château de Nontron.*

Dans le siècle suivant, on trouve plusieurs sujets du même nom, dont l'un, nommé Pierre de Lestrade, fit une donation à l'abbaye de Dalon, en Limosin, en 1178; Constantin de Lestrade, nommé dans un acte de l'an 1180, avait pour contemporains, Bernard de Lestrade, prêtre de Badefol; et Gérald de Lestrade, qui assista, comme témoin, à un acte de l'an 1191.

Quoique cette famille, dans les diverses productions qu'elle a faites jusqu'à présent n'ait prouvé sa filiation suivie que depuis Bernard II de Lestrade, marié en 1439; il ne serait pourtant pas difficile de la faire re-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

monter de quelques degrés plus haut, et voici comment :

Bernard de Lestrade, IIe. du nom, qualifié *noble-homme* et *damoiseau d'Exideuil*, épousa, par contrat du 11 avril 1439, demoiselle Marie de Jaubert, fille de noble Golfier de Jaubert, Ier. du nom, damoiseau, seigneur de la Roche-Jaubert, en présence et du consentement de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord et vicomte de Limoges. Il était fils de :

Bernard Ier. *de Lestrade*, surnommé aussi *de Roux* (sans doute en vertu de quelque substitution), est connu par des actes de 1365, 1390, etc. ; il faisait alors sa résidence dans la ville de Thiviers ; mais il vint s'établir ensuite à Exideuil, dans les propriétés de Marie de Lestrade, sa femme, riche héritière qui avait succédé à tous les biens d'une branche de la maison de Lestrade, qu'elle apporta à son mari ; elle est nommée dans des actes de 1425 et 1426 ; était veuve en 1427, et ne vivait plus le 8 novembre 1432. Bernard Ier. avait un frère, nommé Fortanier, archiprêtre de l'île d'Oleron, et archidiacre de l'église cathédrale de Périgueux, homme recommandable par son savoir et ses vertus, et qui jouissait parmi ses concitoyens de la plus haute considération, comme en faisaient foi les anciens registres du chapitre de Périgueux ; ils avaient pour père :

Aimeric, qui passa des actes en 1326, 1330 et 1341 ; et pour aïeul :

Pierre, habitant du bourg de Coulaures, nommé avec Hélie, son frère, prêtre, dans des actes de 1317, 1318 et 1319.

Cette famille a formé trois branches principales, dont les deux premières subsistent encore et sont établies en Périgord ; la première est celle de la Cousse ; la seconde, connue sous le nom de Breuil ou Bouillens, a été formée après le milieu du seizième siècle, par Jean de Lestrade, marié à Jacquette de Pompadour ; et la troisième, sortie de la Cousse, est établie en Bourgogne. Toutes se sont distinguées par leurs services, et ont fait de bonnes alliances.

Armes : D'or, à une fasce d'azur, chargée de trois

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

étoilés d'argent, et accompagnée de trois mouchetures d'hermines de sable, deux en chef et une en pointe.

DE LESTRANGE, barons de Magnac et de Montvert, marquis de Lestrange, en Limosin; seigneurs de Groson, en Vivarais, illustre et ancienne maison de chevalerie de cette première province, qui a pris son nom d'une terre passée depuis nombre de siècles dans la maison de Hautefort. Elle établit sa filiation depuis Falcon de Lestrange, seigneur de Lestrange, vivant sous le roi Jean vers l'an 1350. Son second fils, Guillaume de Lestrange, fut archevêque de Rouen, et employé en diverses négociations importantes; et son petit-fils, Hélie de Lestrange, fut évêque du Puy. Cette maison a produit des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, nombre de chevaliers et de dignitaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et un maréchal du même ordre. *De gueules, au léopard d'argent, et deux lions adossés d'or, mal ordonnés.* Couronne de comte. Tenants : deux satyres. Devise : *Vis virtutem fovet.*

DE LEUSSE, seigneurs des Côtes d'Arey et de Montseveroux, en Dauphiné, famille qui tire son origine de Guigues de Leusse, vivant en 1485. Cette famille ayant dérogé, a été rétablie en 1607 et 1633, par lettres vérifiées en 1621 et 1658. *De gueules, à deux brochets adossés d'argent, accompagnés d'une croix de Malte d'or en chef, et côtoyés de deux autres du même.*

DE LEVEZIE, seigneurs de Saint-Michel, en Dauphiné. Cette famille a pour auteur Guy de Levezie, seigneur de Saint-Michel en 1556. Joseph de Levezie, capitaine au régiment de Normandie, Jean de Levezie, procureur du roi au bailliage d'Embrun, Jacques et François de Levezie, frères, furent maintenus dans la possession de leur noblesse par lettres du mois d'août 1668. *D'argent, à trois roses de gueules, boutonnées d'or; au chef d'azur.*

DE LEYSSIN, en Dauphiné, famille qui, selon Guy Alard, a été anoblie en 1448, par Louis, dauphin de Viennois, mais qui, par un arrêt de la chambre des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comptes du Dauphiné, du 12 juillet 1769, a prouvé par titres son ascendance jusqu'à l'année 1381, sans anoblissement connu. Elle a fait les preuves de la cour sur ce même principe en 1773. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs décorés. *D'azur, au sautoir d'or.*

DE LIANDRAS, seigneurs de Bouy, en Champagne. Cette famille, originaire de Beauvaisis, a été maintenue dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides du 9 août 1703, en prouvant sa filiation depuis Antoine de Liandras, écuyer, vivant en 1561. *D'argent, à trois merlettes de sable.*

LE LIEURE ou LE LIEVRE, de la Grange, de Chauvigny, etc., famille ancienne, et dont le nom se trouve mentionné dans plusieurs chartes du douzième siècle.

Jehan LE LIEURE et RAOUL LE LIEURE sont qualifiés *sires du Lieuret*, dans des titres de 1286, extraits du trésor de l'église de Sainte-Croix d'Orléans, cités par G. Dumoulin, et ladite seigneurie *du Lieuret* fut érigée en baronnie par le roi Charles IX.

Une charte provenante des archives de la couronne, établit que Gilles LE LIEURE, écuyer, et Jehanne de Monceaux, son épouse, transigèrent, en 1358, avec Philippe de France, duc d'Orléans, frère du roi Jean.

Ledit Gilles LE LIEURE eut pour frère puîné ROBERT ou ROBEN LE LIEURE, qui fut chef de branche, et grand bailli de Sens, comme il est prouvé par plusieurs titres de 1408.

A la profession des armes, cette famille a réuni l'exercice de très-hautes fonctions dans la magistrature, et Jehan LE LIEURE, IIIe. du nom, avocat-général au parlement de Paris, en 1510, s'est illustré par ses lumières et sa fermeté courageuse. L'histoire a soigneusement conservé le discours qu'il tint au parlement, à l'occasion de l'enregistrement du concordat; il est rapporté par Vely, tom. 23, p. 151.

Le président Thomas LE LIEURE, marquis de la Grange et de Fourilles, baron d'Uriel et président du grand conseil, mort en 1669, a laissé la réputation d'un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

habile et vertueux magistrat. On trouve, à son sujet, dans les mémoires manuscrits de Balzac :

« M. le duc de Montbazon me requist de chercher des » devises pour les titres, au service du vieux président » le Lieure, qui se fist à Saint-Paul, et je trouvay, » *GLORIA ET DIVITIÆ IN DOMO EJUS ET JUSTITIA EJUS* » *MANET IN SÆCULUM SÆCULI*. Cela fust trouvé beau, » parce que cela estoit vray, et depuis on employa » ceste sentence aux funéraillès du président de La- » moignon ».

Pierre-François LE LIEVRE, marquis de la Grange et de Fourilles, chevalier des ordres militaires et hospitaliers de Saint-Lazare, de Jérusalem et Notre-Dame du Mont-Carmel, guidon de la compagnie des gendarmes écossais de la garde du roi, se distingua par son intrépidité dans plusieurs batailles, notamment dans celle de Turkeim, et fut tué à celle de Mont-Cassel, après y avoir fait des prodiges de valeur. *Voyez* Neufville, abr. de l'hist. chron. de la maison du roi, t. 2, pag. 356.

Cette famille a fourni plusieurs lieutenants-généraux, maréchaux de camp et brigadiers des armées du roi ; des gouverneurs de provinces et de places ; un capitaine-lieutenant et deux commandants en second de la deuxième compagnie des mousquetaires de la garde de sa majesté, avec un grand nombre de magistrats aussi considérés par l'intégrité de leurs vertus que pour l'importance de leurs emplois.

La seigneurie de *Fourilles*, en Bourbonnais, érigée en marquisat, par lettres-patentes du roi Henri IV, en 1610, fut confirmée comme telle, et pour prendre rang de la date de l'érection, en faveur de *Thomas* LE LIEURE, *chevalier*, *baron d'Uriel*, par lettres-patentes, datées de Saint-Germain-en-Laye, au mois d'octobre 1648, entérinées au parlement en 1649.

La seigneurie de *la Grange-le Roy*, dans la Brie française, fut érigée en marquisat, en faveur de *Thomas* LE LIEURE, *chevalier*, *marquis de Fourilles*, par lettres-patentes du mois de juin 1659, enregistrées à la chambre des comptes, le 22 décembre même année.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette famille possédait, au quatorzième siècle, les seigneuries de *Bescherel*, de *Sèvres*, des *Marchais*, de *la Chaussée-sur-Seine* et de *Bougival-lès-Paris*. Depuis, elle a possédé les marquisats de *Fourilles*, de *la Grange* et d'*Attilly*; les baronnies d'*Uriel* et de *Lorme*; les seigneuries, hautes-justices et châtellenies d'*Artange*, de *Beaurepaire*, de *Grisy*, de *la Touche-Limousinière*, du *Quesnel*, de *Rousseloy*, etc.; et la suzeraineté de *Clisson* lui fut adjugée par arrêt du parlement, comme co-partageante avec la branche de Rohan-Soubise, la succession de Claude de Bretagne, comte de Vertus, dernier mâle de sa maison.

La branche des seigneurs de *Chauvigny* et de *la Cour-lès-Sarcèles*, séparée depuis l'an 1500, s'est éteinte en 1731, en la personne de messire Auguste-Nicolas LE LIEVRE, *chevalier, seigneur de Chauvigny, de la Cour-lès-Sarcèles* et autres lieux, mousquetaire de la deuxième compagnie de la garde du roi, qui mourut sans postérité.

Le chef de cette maison est aujourd'hui M. le marquis de la Grange et de Fourilles, gouverneur de la vingtième division militaire, lieutenant-général des armées du roi, ancien capitaine-lieutenant de la deuxième compagnie des mousquetaires de la garde de sa majesté, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-croix de l'ordre royal du Mérite militaire de Bavière, commandeur de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe, etc., fils aîné de feu haut et puissant seigneur messire François-Joseph le Lièvre, chevalier, marquis de la Grange et de Fourilles, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, commandant en second la deuxième compagnie des mousquetaires, etc., mort en 1808, et qui avait épousé, en 1766, très-noble damoiselle Angélique-Adélaïde de Méliand, dont il a laissé quatre fils et deux filles.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une aigle éployée du même.

Cimier : L'aigle des armes, issante d'un bourelet d'argent, de sinople et d'or.

Supports : Deux griffons.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE LIGNAC. *Voyez* BABIN.

DE LIGNY, comtes de Ligny, en Soissonnais, maison issue d'ancienne chevalerie, qui paraît avoir retenu son nom d'une terre située en Boulonnais, sur les frontières de l'Artois, où elle est enclavée. Jean de Ligny fut fait chevalier par le duc de Bourgogne, en 1381. Baudoin de Ligny vint trouver ce prince avec quatre chevaliers et treize écuyers de sa compagnie l'an 1340. Walerand de Ligny était chevalier banneret en 1339. Cette famille a donné deux chevaliers de l'ordre du roi, plusieurs gentilshommes ordinaires de la chambre, un premier maître d'hôtel de la reine Catherine de Médicis, et plusieurs chevaliers de Malte depuis le commencement du seizième siècle. *De gueules, à la fasce d'or; au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois tires.*

LIGNY, petite ville située sur l'Ornain, en Barrois, qui a donné son nom à une antique race de chevalerie, éteinte dès le douzième siècle. Cette ville était originairement une châtellenie du comté de Champagne; mais Thibaud-le-Grand, comte de Champagne, ayant marié sa fille aînée Agnès à Arnaud, IIe. du nom, comte de Bar, il lui donna la terre de Ligny et ses dépendances, et par cette alliance elle se trouva incorporée au Barrois. Ligny passa successivement dans les maisons de Luxembourg, en faveur de laquelle elle fut érigée en comté en 1367, puis dans celle de Montmorency. *De gueules, à quatre losanges d'argent, accolées en fasce.*

DE LIGNY, illustre maison de chevalerie du Cambresis, qui tirait son nom d'un fief considérable relevant de l'archevêque de Cambray, à deux lieues de cette ville, et dont étaient Hugues, sire de Ligny, vivant en 1130, et Mathieu, sire de Ligny, l'an 1201, dont la fille unique épousa Amand de Hamale, auquel elle porta les biens de sa maison. *De gueules, à cinq fusées d'argent, accolées en fasce.*

DE LIMOSIN-D'ALHEIM, seigneurs en partie de Roussy-le-Bourg, de Roussy-le-Village, d'Alheim, de Hettange, de Zœtrich, de Rintgen, etc., à Thionville, famille originaire du Brabant. Charles de Limosin et Henri de Limosin, qui étaient frères, sont les plus

Copyright © Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

anciens de cette maison. Ils furent créés barons du Saint-Empire par lettres de l'empereur Charles V, du 17 novembre 1540, reconnues par lettres-patentes du roi, données en faveur de Jean-Baptiste de Limosin d'Alheim, baron du Saint-Empire, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et ci-devant capitaine de grenadiers au régiment d'Alsace, au mois de septembre 1760. *De sinople, à la fasce d'or, bordée de sable, chargée d'un lion léopardé de gueules, et accompagnée en chef de trois besants d'argent, et en pointe d'un besant et d'une étoile aussi d'argent.*

LIMOSIN (BAS-).

Liste des Gentilshommes convoqués à l'assemblée de la noblesse des sénéchaussées de Tulles, Brive *et* Uzerche, *pour l'élection des Députés aux Etats-Généraux de* 1789.

Le baron de Lubersac, grand sénéchal de Tulles.
Fenis de la Brousse.
D'Arché d'Ambrugeat.
Soulages.
Boy de Lacombe.
Delzor.
Lespinasse de Bournazel.
Traversac de Friat.
De la Rode.
De Lamaze.
De Selve du Chassin.
De Sainte-Marie.
De Bar.
Veyrière.
Fenis de Roussillon.
Lastours.
Chevalier de Lamaze.
Le chevalier de Flormont.
Maynard de Queilhe.
De Gain.
Le baron de Jaucen de Poissac.
Le baron de Lentilhac.
Le chevalier de Bouchiat.
Le chevalier de Burs.
De Guilheaume.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Delhorz.
La Fagerdie de la Praderie.
De Pestels.
Gerou.
De Bar de la Chapoulie.
Puyhabilier.
La Fagerdie de la Praderie.
Donnet de Ségurg.
La Chapelle de Carman.
Le comte de Philip de Saint-Viance.
Lagaye de Lanteuil.
Borderie de Vernejoux.
De Laserre.
Le vicomte de Valon-Saint-Hyppolite.
D'Arche de Vaurs.
Le duc d'Ayen.
De Massoulie.
Fenis de Tourondel.
Joyet de Maubec.
Meynard de Mellet.
De la Bachelerie.
Du Griffolet de Lentilhac.
Certain de la Coste.
De Dienne.
De Selve de Saint-Avid.
Pelet.
D'Estresses.
Le marquis de Lasteyrie du Saillant.
La Mothe de Quinson.
Le chevalier de Jaucen.
Combarel du Gibanel.
De Parel.
Hugon de Marlias.
Fenis de la Prade.
Le baron de Lauthonye.
Meynard de Maumont.
Ernault de Brusly.
De Turenne.
Le comte de Lentilhac-Sedières.
Lauthine.
De Chaunac.
Le baron de la Majorie-Soursac.
Le comte de Douhet de Marlat.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

De Verlhac.
Mamorel.
Fenis de la Feuillade.
Le vicomte de la Queuille.
Le marquis de Rodarel de Seilhac.
Le marquis de Soudeilles.
De Courier de Plaignes.
Salès.
Lespinasse de Pebeyre.
Du Bac de la Chapelle.
Combret de Marsillac la Beysserie.
De Bouchiat.
D'Enval.
Le chevalier de Bruchas.
Selve de Bity.
Le comte de Lavaur.
Fenis de la Brousse.
De Saint-Pardoux.
Du Mas de Lamorie.
De Montal.
Fenis, chevalier de la Prade.
Le marquis de Corn.
Du Bac.
Le baron de Felets.
Rodarel, chevalier de Seilhac.
Malden de la Bastille.
Milhac.
La Brue de Saint-Bauzile.
Courèze de la Colombière.
Sahuguet.
Le chevalier de la Bruë.
De Sourries.
Braquillange.
Le comte de Scorailles.
Le baron de Monamy.
La Fagerdie de Saint-Germain.
Le baron de Bellinay.
De La Brue.
Le chevalier de Brulys.
Du Mont de la Françonnie.
Soulages, fils.
De Loyac de la Bachellerie.
La Fagerdie de la Peyrière.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le comte de Boisseul.
De Gimel Lespinat.
De Lavialle Lameillère.
Du Faure de Saint-Martial.
De Lastic Saint-Jal.
Le baron de Cosnac.
Guillemin.
De Laurens de Puy-Lagarde.
Le chevalier de Guilheaume.
De Baluze.
Le comte de Beissac.
Le chevalier du Bac.
De Chaumarex.
Du Myrat de Boussat.
Certain de Lacoste.
Le chevalier de Saint-Martial.
Le baron de Chailas de le Borde.
Le baron du Bois d'Escordal.
De Neux.
Le chevalier Tondutti de la Balmondière.
Latour du Fayet.
Le vicomte de Valon.
De la Prade, secrétaire de la noblesse.
La Fagerdie de Saint-Germain, secrétaire de l'ordre.

LIMOUX.

Noms des Gentilshommes de la sénéchaussée de Limoux, convoqués pour la nomination des Députés aux Etats-Généraux du royaume, en 1789.

Messieurs

Le Roux, marquis de Puyvert.
De Mauléon, marquis de Nébias.
De Béon, seigneur d'Aunoux.
De Lévis, marquis de Gaudiez.
De Lévis, seigneur d'Ajac.
De Lévis, marquis de Mirepoix.
De Montlezun, seigneur de la Bastide.
De Maureillan, seigneur de Blazens.
Joannis de Gargas, seigneur de Viviez.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

De Montfaucon, chevalier de Saint-Louis.
Acher, seigneur de Cahusac.
De Latger.
De Péguilhan-Laval.
De Bélot-Saint-Sauveur.
De Bélot, seigneur de la Digne.
De Saint-Georges, seigneur de Sibra.
De Bruyères, marquis de Chalabre.
De Fajac, seigneur de Larlenque.
De Cassagnau, seigneur de Saint-Roc.
De Cassagnau, seigneur de Brassac.
Rouvayrolis, seigneur de Caudeval.
De Léon, chevalier de Malte.
De Belvéser.
De Lasset, seigneur d'Escuillens.
De Lasset, ancien garde du roi.
De Paira.
De Baragnes, seigneur de Rocles.
De Voisins.
De l'Huillier, baron de Rouvenac.
De Maguelone, baron de Saint-Benoît.
De Monestrol.
D'Hautpoul, seigneur de Montaut.
De la Tourzelle.
De Marion, seigneur de Brésillac.
De Marion, seigneur de Gaja.
De Barsa, chevalier de Malte.
De Gravialat.
De Fauré, chevalier de Saint-Louis.
De Gouzins, seigneur de la Fage.
De Bonnefoi.
Du Perrier, ancien militaire.
De Simorre Saint-Cyr, seigneur de Raillette.

DU LION, seigneurs de Campet, de Gareins, de Geloux, en Gascogne. Cette famille a donné des conseillers chambellans des roi et reine de Navarre et du roi Louis XI, en 1468 et en 1557. Elle a pour auteur Spain du Lion, chevalier, gouverneur du comté de Foix et du château d'Orthez, vivant en 1386, avec Antoinette de Navailles, son épouse. *D'or, à un lion d'azur.*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

DE LIONNE, marquis de Lionne et de Claveson, illustre et ancienne famille du Dauphiné, qui prouve sa filiation depuis Humbert de Lionne, gentilhomme, gardien de la Chambre du Dauphin, vivant en 1339. Elle a fourni nombre d'officiers de marque au service de nos rois, un évêque de Gap en 1638, un évêque de Rosalie, un ambassadeur en Italie, un maître de la garde-robe, et un brigadier des armées du roi en 1710. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une colonne d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or*, qui est de LIONNE; *aux 2 et 3 d'azur, à trois bandes d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'un lion issant d'or*, qui est de SERVIEN.

DE LIOTAUD, en Dauphiné. Pierre de Liotaud, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers au régiment du maréchal de la Motte, fut anobli par lettres de l'an 1449, confirmées en juin 1667. *D'azur, à quatre croix patriarcales, cramponnées d'or, aboutissantes en cœur à un annelet du même émail et formant la croix.*

DE LISLE, seigneurs de Gonaincourt, de Saint-Germain, de la Maison-Forte de Brainville, en Lorraine. Jean de Lisle, auteur de cette famille, licencié ès lois, conseiller du grand-duc Charles III, et lieutenant-général du bailliage de Bassigny, fut anobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 8 juin 1572. Cette famille a donné des officiers de cavalerie et d'infanterie, des conseillers d'état. *D'azur, au chevron d'or, chargé de trois croisettes ou tréflées de gueules, et accompagné de trois têtes de licorne d'argent.*

DE LISLE, seigneurs de Taulane, de Callian, etc., en Provence. Cette famille est originaire de la ville de Glascow, en Ecosse, et passa en France sous Charles VII, dont elle embrassa le service. Elle s'établit ensuite en Provence, et sa filiation remonte jusqu'à Guillaume de Lyle (de Lyla); qui eut pour fils Honoré (1) de Lyle (de Lyla), écuyer. Ce dernier, archer du corps du roi, et

(1) L'auteur de la critique du Nobiliaire de Provence, dit que cet Honoré fut taxé à la somme de 250 livres, au rôle des néophites de la ville de Grasse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mari de noble Andrivette de Boniface, suivant un contrat passé dans la ville de Grasse, le 30 janvier 1497, suivit le roi Charles VIII dans son expédition d'Italie. Il est sorti de cette maison des capitaines, un commandant de vaisseau et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à deux palmes d'or adossées, posées en pal et surmontées d'une étoile du même.*

DE LISSALDE, seigneurs de Casteron et de Sainte-Croix, en Navarre, famille originaire de Navarre. François de Lissal vivait en 1597. Depuis cette époque, cette famille a produit plusieurs officiers de tous grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Parti, au 1 d'argent, à une salamandre d'azur, couronnée d'or et posée sur des flammes de gueules; au 2 d'or, à trois merles de sable, becqués et membrés de gueules.*

LIVRÉE, subst. fém. Les armoiries devenues fixes et héréditaires, introduisirent en même tems les livrées; et de même que chacun s'était fait des armoiries à sa fantaisie, chacun composa et arrangea ses livrées comme il le voulut. On mettait originairement ses armoiries sur sa cotte d'armes et sur son bouclier; on portait d'ailleurs une écharpe, dont la couleur aidait à faire connaître de quelle province on était. Les comtes de Flandre avaient pour couleur le vert foncé; les comtes d'Anjou, le vert naissant; les ducs de Bourgogne, le rouge; les comtes de Blois et de Champagne, l'aurore et le bleu; les ducs de Lorraine, le jaune; les ducs de Bretagne, le noir et le blanc; ainsi les vassaux de ces différents princes, avaient des écharpes différentes, et ceux de ces vassaux qui leur étaient alliés, ou qui possédaient, auprès d'eux, quelque charge considérable, affectaient de joindre aux couleurs de leurs livrées particulières, une petite bande ou petit galon, plus ou moins large, de la livrée de leur seigneur. Voilà pourquoi l'on remarque communément du vert foncé dans les livrées de la noblesse de Flandre et de la moitié de la Picardie; du vert naissant dans les livrées de la noblesse d'Anjou; du rouge dans les livrées de la noblesse de Bourgogne; de l'aurore et du bleu dans les livrées de la noblesse du Blésois et de la Champagne; du jaune dans les livrées de la noblesse de Lorraine et du duché de Bar; du noir dans les livrées de la noblesse de Bretagne, etc. La noblesse des environs de Paris, qui relevait immédiatement du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

roi, à communément du bleu dans ses livrées, parce que le bleu était la couleur de nos rois : on demandera, sans doute, pourquoi il y a aussi du blanc et du rouge dans la livrée royale; parce que le blanc, comme je l'ai dit, était, de tems immémorial, la couleur générale et désignative de la nation; à l'égard du rouge, parce que nos rois, lorsqu'ils tenaient cour plénière, étaient vêtus d'une grande soutane rouge, sous un long manteau bleu, semé de fleurs de lys d'or. On n'était pas obligé d'avoir ses livrées dans un tournois; on était le maître d'y paraître avec des livrées de caprice, et qu'ordinairement on composait sur les couleurs de sa dame.

Il arrivait souvent que des nobles et des bourgeois, par dévotion à un saint, se faisaient serfs de son église, n'allaient plus que vêtus d'un petit pourpoint de la couleur de sa bannière, et portaient au poignet ou à la jambe, un anneau de fer : il y a toute apparence que, par une profane imitation de cet usage, quelque tendre chevalier, pour marquer sa servitude amoureuse, imagina, autour des bras, ces bracelets ou cercles (1) de galons de couleur qu'on voit à plusieurs livrées. Le roi, deux fois par an, distribuait des manteaux rouges fourrés d'hermine et de menu-vair, aux chevaliers qu'il retenait auprès de sa personne pour administrer la justice, et l'aider de leurs conseils dans les affaires d'état : on appelait ces manteaux, robes de livrées. Jean Vignerot, ayant reçu plusieurs blessures à la bataille de Courtrai, en 1302, et ayant été long-tems foulé aux pieds des chevaux, languit pendant quatre ans. Quoique ce chevalier ne pût ni s'armer, ni monter à cheval, ni juger de procès, Philippe le Bel voulut qu'il continuât d'avoir part à la distribution des robes de livrées.

En France, à l'exception du roi, des princes et des grands seigneurs qui ont leurs livrées particulières et affectées à leurs domestiques, les livrées sont arbitraires; chacun peut en composer à sa fantaisie, et les faire porter à ses gens. Néanmoins, il serait plus régulier

(1) Ces bracelets ou cercles de galons, viennent peut-être aussi de ce que les chevaliers se mettaient quelquefois des chaînes autour du bras, et faisaient vœu de ne les point ôter jusqu'à ce qu'ils se fussent signalés dans quelqu'entreprise.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de confectionner les livrées sur les pièces et émaux des armoiries, et plusieurs maisons considérables ont suivi cette méthode. En partant de ce principe, l'habit, comme pièce principale de la livrée, doit être de la couleur du champ de l'écu. La veste et la culotte venant ensuite, seront de la couleur de la principale pièce de l'écu; et si cette pièce est accompagnée d'un ou de plusieurs autres meubles de diverses couleurs ou métaux, on en composera les galons et lisérés, en y ajoutant encore les couleurs du champ de l'écu et de la principale pièce. Il y a des maisons qui, sur le galon de leurs livrées, portent l'empreinte de leurs armoiries, avec toutes les couleurs propres aux diverses pièces qui les composent; il y en a d'autres qui ne mettent que la principale pièce de leur écu.

LIVRON, bourg en Dauphiné, sur la rive droite de la Drôme, élection de Valence, à une demi-lieue de Loriol, a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie qui s'est successivement établie au Limosin vers le commencement du treizième siècle, et en Champagne vers le commencement du seizième. En Limosin, elle a formé la branche des seigneurs de Puy-Vidal, de Maine-Gruyer, de Beaumont; en Champagne, la branche des barons, puis marquis de Bourbonne. Elles ont pour auteur commun Arnaud de Livron, damoiseau, seigneur de Wart, en Limosin, qui testa l'an 1296. La branche de Bourbonne a donné des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes des ordonnances, des gouverneurs de places de guerre, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des conseillers d'état, un grand chambellan, grand-maître et chef des finances, et premier gentilhomme de la chambre d'Henri, duc de Lorraine; un écuyer du roi Louis XI, un grand-gruyer et général réformateur des eaux et forêts de France, deux généraux, dont l'un chevalier du Saint-Esprit. Cette branche de Bourbonne s'est éteinte en 1728. *D'argent, à trois fasces de gueules; au franc canton d'argent, chargé d'un roc d'échiquier de gueules.*

DE LIZAC, maison d'ancienne chevalerie de Flandre, qui s'est éteinte dans la maison de Crécy; elle

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

possédait héréditairement la prévôté du Laonnais, et s'est alliée aux maisons de Lille, de Coucy et de Moy. *Parti d'argent et de gueules; à la croix ancrée et anillée de l'un à l'autre.*

DE LOBET, famille du Dauphiné, qui a pour auteurs Louis de Lobet, et Catherine Buissière vivants en 1553. Raimond de Lobet était chanoine-comte de Lyon en 1349. *De gueules, au mouton saillant d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois molettes de gueules.*

LODÈVE.

Liste des Gentilshommes du diocèse de Lodève, qui, en 1789, ont signé le Mémoire sur le droit qu'a la Noblesse de Languedoc, de nommer ses Députés aux États-Généraux du Royaume, dans les Assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées.

Messieurs

Le marquis de Fosière.
De Saint-Julien du Puech.
Le baron de Soubés.
Le comte de Vissec Saint-Martin.
De Lauzières Themines.
Le vicomte du Puy-Montbrun.
Le comte de Benoist de la Prunarède.
D'Icher de la Bastide.
De Lajard de Canet.

DE LA LOÈRE. Cette famille est originaire du Bourbonnais. Jean de la Loère, seigneur de Bonnefons et des Bos, est le plus ancien de la maison. Il était notaire et secrétaire des rois Charles VII et Louis XI, et fut anobli par lettres du premier de ces deux princes, données au mois de décembre 1445. *D'or, à un chevron d'azur, accompagné de trois trèfles du même.*

LOGES, village en Bourgogne, au diocèse d'Autun, bailliage d'Avalon, a donné son nom à une ancienne maison de chevalerie, dont descendent les seigneurs de Coberthod, de la Perrouse et de Rotellia. Les seigneurs de Loges eurent, pendant plusieurs générations, la charge de bailli d'Autun. Ils sont connus par filiation suivie depuis la fin du quatorzième siècle. *D'or, au sautoir d'azur.*

DES LOGES, seigneurs de Bouffigny, au diocèse

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Avranches, en Normandie, maison d'ancienne chevalerie, qui tirait son nom d'une seigneurie située dans l'élection de Mortain, à quatre lieues d'Avranches. Elle fut maintenue par Montfaut en 1463, et ne subsistait plus lors de la dernière recherche en 1666. *D'argent, au lion de sable, lampassé d'or.*

DES LOGES, seigneurs de Closdorière de Verion, maison d'ancienne chevalerie de Bretagne, connue depuis François des Loges, écuyer, vivant l'an 1242; Guillaume des Loges, écuyer, servit en cette qualité dans la compagnie d'Yvon de Tremangon, chevalier, dont la montre fut reçue à Caen, le 16 novembre 1352. Henri des Loges était, en 1371, l'un des trente-sept chevaliers-bacheliers de la compagnie du connétable du Guesclin. Cette famille a été maintenue dans son ancienne extraction, par arrêt du 25 octobre 1668, sur preuves filiatives remontées à Pierre des Loges, sieur de Closdorière, vivant en 1471. *D'azur, au lion d'or.*

DES LOGES. Hilaire des Loges a été anobli, en 1407, pour services militaires. En 1470, il existait une famille des Loges au Maine.

LOIR DU LUDE. Cette famille est originaire de Normandie, et sa filiation remonte à Jean Loir, Ier. du nom, écuyer, seigneur du Quesnay en 1392. Il fut l'aïeul de Michel Loir, demeurant en la paroisse de Néhou, renvoyé par Montfaut, en 1464, avec cette dénomination *marchand*, noble comme l'on dit. Un certificat des 25, 26 et 27 septembre 1470, obtenu des principaux gentilshommes du pays, par le même Michel, porte qu'il *est noble*, né et *extrait de noble lignée, tant de père que de mère.* Ses descendants ont été maintenus le 1er. février 1667, en prouvant quatre degrés de noblesse. *D'or, à trois fasces, ondées de sinople.*

LOISSON, seigneurs de Guinaumont, etc., en Champagne. Cette famille prouve sa filiation depuis Claude Loisson, écuyer, conseiller du roi, président, trésorier de France et général de ses finances, de la généralité de Châlons par provisions du 23 septembre 1627, dans lesquelles il est qualifié conseiller et secrétaire du roi. *D'azur, à deux bandes d'or; au chef du même, chargé de trois molettes de sable.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE LOMBILLON D'ABAUCOURT, en Lorraine. Cette famille portait originairement le nom de *François*. Le premier qui prit le nom de Lombillon, fut André François, lequel s'étant distingué dans la profession des armes, obtint, du duc Charles IV, des lettres-patentes d'anoblissement, du 27 décembre 1662. Cette famille a donné un adjudant-général des troupes de Lorraine, cavalerie et infanterie; des conseillers-d'états en la cour souveraine, etc. *D'azur, à une épée d'argent, garnie d'or à la fasce de gueules, chargée de trois têtes de léopard d'or, brochante sur le tout.*

DE LOMÉNIE DE BRIENNE, maison originaire du Limosin, illustrée par des personnages célèbres. Elle est d'ancienne bourgeoisie de la ville de Limoges, et la branche aînée s'est anoblie par les charges de secrétaire du roi, au milieu du seizième siècle. La branche de Farges fut anoblie par lettres-patentes du mois de décembre 1638. Cette maison a possédé, entr'autres terres titrées, le comté de Brienne et le comté de Montbron, érigé par lettres du mois d'octobre 1724. Elle a donné un secrétaire d'état, en 1606, un ministre des affaires étrangères, envoyé précédemment, en 1624, ambassadeur en Angleterre; un maréchal de camp; un évêque de Coutances, mort en 1720; un évêque de Condom, en 1760, archevêque de Toulouse, en 1763, premier ministre de Louis XVI, archevêque de Sens, puis cardinal, mort en février 1794. *D'or, à l'arbre de sinople, sur un tourteau de sable; au chef d'azur, chargé de trois losanges d'argent.*

DE LONGECOMBE, seigneurs de Longecombe, de Thucy et de Peysieu, en Dauphiné, maison issue d'ancienne chevalerie de Bugey, qui tire son nom de la terre de Longecombe, située à quatre lieues de Belley. Elle a pour premier auteur connu Pierre, seigneur de Longecombe, vivant en 1280 et 1320. Elle a donné un écuyer de la duchesse de Savoie, en 1455; un conseiller et chambellan du duc de Savoie, gouverneur de Verceil, ambassadeur en Suisse, en 1497, nombre de personnages distingués à la cour des ducs de Savoie, et un lieutenant général des armées du roi. *D'or, à deux bandes ondées d'azur.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE LONGUEVAL, sires de Longueval, de Tenelle, de Vaulx, comtes de Buquoy, princes de Longueval, par diplôme impérial de 1688, marquis de Haraucourt, vicomtes de Verneuil-lès-Coucy, seigneurs de Manicamp, etc., illustre et ancienne maison de chevalerie de Picardie, qui a pris son nom d'une terre considérable située près de la rivière d'Oise. Elle a pour auteur Artus, sire de Longueval, vivant en 1097. Elle a donné un amiral de France, au treizième siècle; des chevaliers bannerets et bacheliers, distingués par leurs faits d'armes dans les croisades, sous les rois Saint-Louis et charles V; des gouverneurs de places de guerre; des chevaliers de la Toison-d'Or, et un chevalier de l'ordre de Calatrava; un chambellan du roi Charles VII; un général de l'armée impériale, en 1619, et un autre de la cavalerie espagnole, mort en 1663; un chambellan de l'empereur, conseiller d'état, mort en 1714; un gentilhomme de la Clef-d'Or; deux maréchaux de camp et un lieutenant général des armées du roi, etc., etc. *Bandé de vair et de gueules.*

DE LONGUEVAL, seigneurs de Lauquerie, famille originaire du Périgord, qui prouve sa filiation depuis François de Longueval, écuyer, sieur de la Font-del-Negre, de Lauquerie, de la Lande et de Villard, qui fut anobli par lettres de Henri IV, le 26 juin 1603. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles d'argent.*

DE LOPIS OU LOPÈS, seigneurs de Saint-Privat, de la Loupière et de la Fare, dans le Comtat Venaissin. Cette famille, originaire d'Espagne, a pour auteur Garcias de Lopès-de-Villanova, refugié en France dès l'an 1440, où il est décédé, en 1489, laissant pour fils unique Giles de Lopis, époux d'Eléonore de Lopis, qui eurent quatre fils, seigneurs des lieux susénoncés. Cette famille a produit François de Lopis, capitaine d'une compagnie de cent chevau-légers et de cinquante arquebusiers à cheval, en 1592; Georges de Lopis, son fils, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et l'un des deux cents chevau-légers de la garde du corps de sa majesté, en 1639; Antoine-Gabriel de Lopis, fils de Jean-Joseph de Lopis, seigneur de Privat et de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Loupière, commandant le régiment des grenadiers de de la Fere, et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, en 1719; Gaspard de Lopis, seigneur de la Fare, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, l'un des descendants de Jean de Lopis, second fils de Giles de Lopis, vice-recteur du comtat Venaissin, par provisions du 19 septembre 1533, dont l'épouse, Françoise de la Salle, fit l'acquisition de la seigneurie de la Fare, le 9 novembre 1560. *De gueules, à un château d'argent, et un loup de sable passant et appuyé au pied du château.*

DE LORAS, seigneurs de Jaillonas, de Loras, de Marsas, de Montplaisant, etc., en Dauphiné, maison d'ancienne chevalerie, connue depuis Anselme de Loras, chevalier, vivant en 1086. Elle établit sa filiation suivie depuis Antoine de Loras, dont le fils Guigues de Loras, seigneur de la maison forte de Loras, fit par son testament du 7 mars 1504, un legs à l'église de Saint-Marcel, où il fut enterré auprès de ses prédécesseurs, pour augmenter la fondation qui avait été faite par son père. Par ordonnance de M. du Gué, commissaire départi dans la province de Dauphiné, du 6 juillet 1668, cette famille a été maintenue dans sa noblesse. *De gueules, à une fasce lozangée d'or et d'azur.*

DE LORDAT, seigneurs de Castagnac, de Cazenove, de Bram, comtes de Lordat, barons des états du Languedoc, maison d'ancienne chevalerie du comté de Foix, qui florissait dès l'an 1154 que vivait Guillaume de Lordat, chevalier. Elle a constamment suivi le parti des armes, a donné des gentilshommes ordinaires de nos rois, trois généraux, des gouverneurs de places, et des officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'or, à la croix alésée de gueules.*

DE LORÉ, maison d'origine chevaleresque, qui a pris son nom d'une terre située à trois lieues du Mans, et où l'on comptait cent quarante-sept feux. Elle florissait dès le treizième siècle, et s'est éteinte peu après le seizième; après avoir contracté des alliances avec les plus anciennes familles de l'Anjou, du Poitou, du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Maine et de la Touraine. *D'hermine, à trois quinte-feuilles de gueules.*

DE LORÉ, noble et ancienne famille connue par titres depuis la fin du quatorzième siècle. *De sable; au lion d'argent, lampassé et armé d'or.*

DE LORGERIL, seigneurs de Lorgeril, du Chalonge, de Trébédan, etc. Cette famille est une des plus anciennes de Bretagne; son premier auteur connu, Olivier de Lorgeril, seigneur de Lorgeril et du Boudon, vivait en 1311. Il eut pour fils Guillaume de Lorgeril, chevalier, seigneur de Lorgeril et du Boudon, mort en 1357. La descendance de cette maison remonte jusqu'à Guillaume de Lorgeril, écuyer, issu des anciens seigneurs et châtelains de ce nom, qui épousa demoiselle Jeanne de Boisadam, avant 1533. On trouve dans cette famille des officiers de terre et de mer, un capitaine de vaisseau et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De gueules, au chevron d'argent, chargé de cinq mouchetures d'hermine de sable, et accompagné de trois molettes d'éperon d'or.*

DE LORGES. *Voyez* DURFORT.

DE LORICHON, en Dauphiné. Claude Lorichon fut conseiller en la cour des aides de Vienne, et Jean Baptiste Lorichon, son fils, fut aussi conseiller au parlement de Metz. *D'or, à trois branches de laurier de sinople.*

DE LORME, seigneurs de Périgères, de Mons et de Limons, de Pagnat, etc., en Bourbonnais. L'auteur de cette famille ancienne est Jean de Lorme, damoiseau, vivant avec Bagnette de Monlhieu, son épouse, avant l'an 1403, à Charmes, en Bourbonnais. L'an 1556, Gilbert de Lorme, écuyer, seigneur de la Motte de Lorme et de Pagnat, fut homme d'armes de la compagnie du comte de Villars; et Jean-Louis-Gabriel de Lorme de Pagnat, écuyer, seigneur de Périgères, marié, le 20 novembre 1674, avec Isabelle de Belvézer de Jonchères, était alors premier capitaine dans le régiment de la marine. *D'argent, à trois merlettes de sable, accompagnées de neuf étoiles du même, rangées trois en chef, trois en fasce, et trois en pointe.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE LORMOY. *Voyez* LE GENDRE.

DE LOSTANGES, barons, puis marquis de Saint-Alvère, barons de Saverdun et du Vigan, en Périgord, comtes de Corn, marquis de Beduer, seigneurs de Jarniost, seigneurs et barons de Felzins et de Cujac, en Quercy et en Rouergue, barons de Paillé, seigneurs de Montausier et de Bussac, en Poitou, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire du Bas-Limosin, où elle possédait le château de Lostanges, dès avant le milieu du quatorzième siècle. Une ancienneté remontée à plus de six cents ans, des possessions nombreuses répandues dans le Périgord et dans les provinces voisines, des services militaires distingués, des emplois honorables à la cour de nos rois, et des alliances illustres lui assignent son rang entre les maisons les plus considérables de Guienne. La maison de Lostanges a porté successivement trois noms différents : le premier est celui de LA BRANDE, connu depuis le douzième siècle, et porté par une suite de sujets qualifiés chevaliers ou damoiseaux. La maison de la Brande ayant succédé, vers l'an 1350, en vertu d'une substitution à celle d'*Adhémar de Lostanges*, elle en porta le nom et les armes pendant un siècle ou environ, et ce ne fut qu'après l'alliance que Jean *Adhémar de Lostanges* contracta, l'an 1448, avec Antoinette de Veyrines, dame de Sainte-Alvère, que la branche établie en Périgord quitta ses premiers noms pour ne prendre désormais que celui de Lostanges, qu'elle a toujours conservé depuis. Cette maison a donné un évêque de Périgueux, nommé par le roi, en 1817; des chevaliers de l'ancien ordre du roi, avant l'institution de celui du Saint-Esprit; des gentilshommes ordinaires de la chambre; des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, des sénéchaux et gouverneurs de Quercy; trois maréchaux de camp, un lieutenant général et un brigadier des armées du roi, et nombre d'officiers supérieurs décorés des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur. *D'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur, accompagné de cinq étoiles du second émail en orle.* Cimier : un ange.

DE LOUAN, seigneurs de Persac et du Plaix, de

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

Voussac et d'Arfeuille, etc., en Bourbonnais. Cette famille remonte par filiation à Jean de Louan, écuyer, seigneur d'Arfeuille, vivant en 1538. *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois croissants du même.*

DE LOUAN, seigneurs de Geneval, en Soissonnais. Cette famille a pour auteur Antoine de Louan, anobli par le roi Henri IV, pour services militaires, en 1587.

DE LOUAN, vicomtes de Larveuil, en Brie, seigneurs de Nogent-l'Artaut, maison issue d'ancienne chevalerie, originaire de Champagne, où est située la terre de son nom, et qui paraît s'être éteinte au dix-septième siècle. *D'azur, fretté d'argent.*

LOUBERT, seigneurs de Martainville, d'Ardée, du Breuil, de Nantilly, en Normandie. Cette famille a pour auteur Blaise Loubert, seigneur de Neuilly, de Martainville, etc., anobli par lettres du mois de juin 1544. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à cinq épis d'orge d'or, 3 et 2.*

LOUBERT, famille anoblie par un receveur-général des finances. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef d'une étoile d'azur, et en pointe d'un loup de sinople.*

DE LOULLE, en Dauphiné. Jacques, Pierre, Jean, Jean et Louis *de Loulle*, frères, furent anoblis, pour services militaires, par lettres du mois de juillet 1652, vérifiées en 1653. *D'or, à cinq lions léopardés de gueules; au chef d'azur, chargé à dextre d'une épée, et à senestre d'une lance passées en sautoir d'or.* Ces cinq lions marquent ces cinq frères, qui en effet étaient gens de cœur.

DE LOUPIAC, anciennement DE LOPIAC, seigneurs de Loupiac, de la Guarrigue, au comté de Rouergue. Cette famille d'ancienne chevalerie, a pris son nom d'une terre située au diocèse de Rodez, à quatre lieues de Ville-Franche d'Aveiron. Cette terre est mentionnée dans le testament de Raymond I, comte de Rouergue

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et marquis de Gothie, de l'an 961. La famille de Loupiac n'établit sa filiation suivie que depuis Domenge de Lopiac. Jeanne de Lopiac, sa veuve, vivait le 20 avril 1549. *D'argent, à trois fasces d'azur; au chêne de sinople arraché, brochant sur le tout; au loup de sable passant au pied du chêne.*

DE LOUPIAC, seigneurs de la Prade, en Albigeois, maison d'origine chevaleresque, qui a pris son nom de la terre de Loupiac, en Languedoc, sur la rivière de Tarn, à six lieues d'Albi. Elle a été maintenue dans sa noblesse, le 20 décembre 1668, sur filiation remontée à Marc de Loupiac, marié, le 3 septembre 1533, avec Gabrielle de Cairac, héritière de la Prade. *D'azur, semé d'étoiles d'or; au lion léopardé du même, brochant sur le tout.*

DE LOUPIAT DE LA DEVÈZE, en Quercy. La terre de Loupiat, au diocèse de Cahors, sur la Dordogne, paraît avoir donné son nom à cette famille. Elle a fourni un maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, et lieutenant de roi en la province de Quercy; mort à Paris le 2 décembre 1742. *D'or, au loup de sable, gravissant une montagne de sinople, mouvante de l'angle dextre de l'écu.*

DE LOUPPY. *Voyez* JACQUOT.

LE LOUTEREL, seigneurs des Hauts-Chênes, de Saint-Aubin-sur-Rille et des Jardins, en Normandie. L'auteur de cette ancienne famille est Jean de Louterel, écuyer, seigneur des Jardins, vivant en 1463. Nicolas le Louterel, écuyer, seigneur de Saint-Aubin-sur-Rille et des Jardins, fut commandant de la compagnie des carabins du seigneur de Maubuisson, en 1631. *D'azur, à deux loups-cerviers d'or.*

LOUYS, en Bresse. *Voyez* LA GRIFFONNIÈRE.

DE LOYAC LA BACHELLERIE, famille originaire du Limosin, dont le plus ancien est noble Jean-Antoine de Loyac, qui vivait en 1569. Cette maison a donné un capitaine de cinquante hommes de guerre, des capitaines et des officiers d'artillerie. *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, accompagné*

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un cygne d'argent, becqué et membré de gueules.

DU LUART. *Voyez* LE GRAS.

DU LUDE. *Voyez* LOIR.

LUILLIER DE LA CHAPELLE, en l'Ile de France. Jacques Luillier, sieur de la Chapelle, capitaine des guides du roi et de ses camps et armées, fut anobli, pour services militaires et blessures, par lettres de février 1655, registrées avec celles de confirmation du mois d'août 1682, le 20 août 1683, et à la cour des aides, le 22 juin 1684. *D'azur, à deux lions affrontés d'or, lampassés de gueules, et tenant une épée d'argent.*

LUILLIER, sieurs des Quiers et de la Mazure, en Bourgogne. Cette famille a pour auteur Ambroise Luillier, sieur de la Mazure, de Brosseron et des Loges, de Quiers, lieutenant criminel et particulier au bailliage de Sens; Madelaine Ferrand, sa veuve, avait la garde noble de ses enfants, le 8 juin 1552. Elle a donné un lieutenant de la prévôté de Sens, nommé ensuite procureur du roi en 1558 et 1573; un conseiller au siége royal de Villeneuve-le-Roi, en 1640; et un lieutenant de cavalerie, chevalier des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, en 1727. *D'azur, à une fasce d'or, accompagnée en chef de trois croissants d'argent.*

LUMAGNE DE VILLIERS, à Paris. Jean-André Lumagne, Pierre Saintot, Claude Parfait et Nicolas le Camus, marchands, bourgeois de Paris, chargés par le roi de l'établissement des manufactures d'or, d'argent et de soie, pour confectionner les étoffes et draperies de soie à la façon de Venise et de Milan, furent anoblis, et déclarés domestiques et commensaux de sa majesté, par lettres données à Fontainebleau, le 7 août 1603, vérifiées le 19 octobre 1604. *D'azur, à trois limaçons d'argent, et une fleur de lys d'or en chef.*

DE LUSTRAC, barons de Lias, seigneurs de Canabazes, de Cazerac, de la Martinie, de Losse, etc., en Périgord. Cette famille prouve sa filiation depuis noble Jean de Lustrac, seigneur de Cazerac et de Canabazes, qui fut marié, le 22 janvier 1519, avec demoiselle

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Antonie Delluc ou du Luc. Cette maison a produit plusieurs capitaines distingués. Bernard de Lustrac, évêque de Rieux, présida en cette qualité les états de Languedoc en 1483. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois fasces d'argent; aux 2 et 3 d'azur; à un lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules.*

LUTHIER, seigneurs d'Abin et d'Armançay, du Chastelet, de Biardeau et du Plessis de Saint-Martin, etc., en Touraine. L'auteur de cette famille est Daniel Luthier, écuyer, seigneur de Biardeau et du Plessis, lieutenant en l'élection de Loches, maître des requêtes ordinaire de la reine, conseiller-notaire et secrétaire du roi, maison couronne de France, anobli par provisions du 9 novembre 1623, marié à Isabeau Lunois. Ils vivaient en 1615. *D'argent, à un lion de sable, ayant dans sa gueule un serpent de sinople; langué de gueules, posé de fasce.*

LUYTON, seigneurs de Rosières, en Lorraine. Cette famille a pour auteur Raimond Luyton, anobli par lettres de Charles III, duc de Lorraine, données à Nancy, le 8 janvier 1591. Elle a fourni un conseiller d'état du duc Henry, vivant en 1637. *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois tourteaux de gueules, surmontée d'un lion naissant d'or, et accompagné en pointe d'une étoile du même.*

LYON, chanoines, comtes de Lyon, depuis l'an 1000 jusqu'en 1788. L'église de Lyon était regardée comme une des plus illustres de l'Europe, tant à cause de son ancienneté, qui remonte au second siècle du Christianisme, qu'à cause de la noblesse de son chapitre, dont les membres ont toujours été obligés de faire des preuves rigoureuses.

Ces preuves étaient de huit quartiers, quatre paternels, et quatre maternels; la ligne paternelle remontée à l'an 1400 inclusivement, sans principe d'anoblissement connu, de quelqu'époque qu'il pût être. La ligne maternelle devait prouver huit générations; et les six autres devaient être nobles de deux cents ans, à compter du jour de la présentation. Tous les actes qu'on produisait pour constater ces preuves, devaient être originaux, et porter les qualifications propres aux

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

maisons nobles d'épée et d'ancienne extraction ; ils devaient encore être accompagnés d'un arbre généalogique, avec les armes blasonnées de chaque quartier.

Le roi était le premier chanoine de ce chapitre, qui était composé de trente-deux canonicats, y compris les dignités, et un personnat, qui était le maître du chœur.

Philippe le Bel avait érigé en comté les biens de cette église, en 1311. Les chanoines, en conséquence, ont eu le titre de *comtes* depuis cette époque.

La marque distinctive était une croix d'or, émaillée, à huit pointes terminées par quatre couronnes comtales anglée de quatre fleurs de lys, avec un médaillon représentant, d'un côté, Saint-Jean-Baptiste, patron de cette église, entouré de la devise : *Prima sedes Galliarum ;* et de l'autre, Saint-Etienne, également entouré de la devise : *Ecclesia comitum Lugduni.* Elle était suspendue à un ruban rouge moiré, liseré de bleu.

La prévôté était à la nomination du roi ; les dignités de grand sacristain et de grand custode, étaient à celle de l'archevêque. Le chapitre nommait aux dignités et aux prébendes.

NOMENCLATURE.

A.

1247. Acre, *Berard d'*
1362. Aglier *ou* Aiglier, *Berard d'*
1382. Albert, *Eléazar d'*
1392. Albert, *Jean d'*
1363. Albon, *Gillet d'*
1398. Albon, *Henri d'*
1399. Albon, *Renaud d'*
1442. Albon, *Guichard d'*
1465. Albon, *Philibert d'*
1476. Albon, *Jean d'*
1482. Albon, *Louis d'*
1483. Albon, *Guy d'*
1507. Albon, *Antoine d'*
1531. Albon, *Henri d'*
1540. Albon, *René d'*
1595. Albon, *François d'*
1609. Albon, *Guillaume d'*
1642. Albon, *Claude d'*
1645. Albon, *François d'*
1653. Albon, *Gilbert-Claude d'*
1679. Albon, *Claude-Joseph d'*
1693. Albon, *Charles d'*
1695. Albon de Saint-Marcel, *Claude d'*
1707. Albon, *Alexandre d'*
1464. Alinges, *Louis d'*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1320. Allant *ou* Arlent, *Guillaume d'*
1375. Allemand, *Arthaud ou Archimbaud d'*
1392. Allemand, *Gallois d'*
1406. Allemand, *Louis d'*
1411. Allemand, *Claude d'*
1426. Allemand, *Boniface d'*
1733. Allemand de Champier, *Joseph-Abel d'*
1739. Allemand de Champier, *Pierre d'*
1401. Amanzé, *Jean d'*
1414. Amanzé, *Berard d'*
1423. Amanzé, *Pierre d'*
1432. Amanzé, *René d'*
1438. Amanzé, *Jean d'*
1448. Amanzé, *Jacques d'*
1454. Amanzé, *Antoine d'*
1515. Amanzé, *Claude d'*
1526. Amanzé, *Jean d'*
1555. Amanzé, *Antoine d'*
1596. Amanzé, *Jacques d'*
1476. Amoncourt, *Jacques d'*
1787. Andlaw, *Frédéric d'*
1320. Anton, *Aimar d'*
1254. Aoust, *Pierre d'*
1284. Aoust, *Boniface d'*
1320. Aoust, *Pierre d'*
1544. Apchon, *Antoine d'*
1760. Apremont, *Jean-Baptiste* Oriot *d'*
1379. Arenthon, *Jean d'*
Arlent, *voy.* Allant.
1339. Arric, *Geoffroi d'*
1349. Ars, *Humbert d'*
1401. Ars, *Antoine d'*
1455. Ars, *Antoine d'*
1496. Ars, *Antoine d'*
1244. Arnulphe, *Pierre d'*
1420. Avaugour, *Henri d'*
1363. Aubespin, *Simon de l'*
1373. Aubespin, *Jacques de l'*
1383. Aubespin, *Jean de l'*
1383. Aubespin, *Guillaume de l'*
1574. Aubespin, *Antoine de l'*
1693. Aubespin de Sainte-Colombe, *François-Ferdinand de l'*
1450. Aulhac, *Guillaume d'*
Aycelin, *voy.* Montaigu.

B.

1096. Baffic, *Guillaume de*
1746. Bailleul, *Charles-Casimir-Maximin de*
1471. Balme-Vertrieux, *Robert de la*
1117. Balmey, *Ponce de*
1275. Baneins, *Hugues de*
1757. Barbier de Lescoët, *François-de-Sales-Louis-Augustin*
1525. Barge, *Louis de la*
1542. Barge, *Gilbert de la*
1545. Barge, *Guillaume de la*
1553. Barge, *Etienne de la*
1581. Barge, *Louis de la*
1307. Bastie, *Guillaume de la*
1462. Baternay, *Jacques de*

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

1275. Baume-Valufin, *Guichard de la*
1307. Baume-Fromente, *Geoffroi de la*
1319. Baume-Valufin, *Etienne de la*
1336. Baume-Fromente, *Humbert de la*
1501. Baume-Montrevel, *Pierre de la*
1561. Baume-Montrevel, *Claude de la*
1712. Baume-Suze, *Antoine-Louis-François de la*
1574. Beaufort, *Gilbert de*
1094. Beaujeu, *Guigues de*
1127. Beaujeu, *Hugues de*
1300. Beaujeu, *Guillaume de*
1304. Beaujeu, *Thomas de*
1306. Beaujeu, *Humbert de*
1349. Beaujeu, *Guillaume de*
1349. Beaujeu, *Louis de*
1732. Beaumont, *Christophe de*
1761. Beaumont de Saint-Quentin, *Claude-Hyacinthe de*
1763. Beaumont, *Gabriel-Bertrand de*
1209. Beauvoir, *Dreux de*
1460. Beauvoir, *Guillaume de*
Bellegarde, *voyez* du Pac.
1767. Bernard de Rully, *Marie-Agathange-Ferdinan de*
1766. Bertrand de Richemont, *Gabriel de*
1771. Bertrand de Richemont, *Georges-Henri de*
1771. Bertrand de Poligny, *Georges-Henri de*
1615. Besserel, *Charles de*
1723. Blot de Chauvigny, *Pierre-François de*
1362. Bochaille, *Barthélemi de*
1395. Bochaille, *Barthélemi de*
1310. Boczozel, *Humbert de*
1399. Bois, *Tristan du*
1431. Bois, *Rodolphe du*
1779. Bois-Boissel, *Toussaint-Joseph-Pierre de*
1596. Bonnay-Vomas, *Philibert de*
1644. Bonnay-Vomas, *Bertrand de*
1193. Bonnet, *Guillaume de*
1424. Bornant, *Charles de*
1381. Bouillé, *Guillaume de*
1722. Bouillé-de-Saint-Geron, *Nicolas de*
1151. Bourbon, *Pierre de*
1443. Bourbon, *Charles de*
1323. Bourdin ou Burdin, *Humbert de*
1480. Bourgeois, *Guigues de*
1523. Bournel, *Pierre de*
1369. Brancas, *Nicolas de*
1261. Bressieu, *Hugues de*
1209. Brienne, *Ponce de*
1254. Briord, *Humbert de*
1307. Briord, *Humbert de*
1250. Bron, *Isouard*
1410. Bron, *Hugues*
1573. Bron, *Guillaume de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1372. Brosse, *Pierre de*
1274. Brun, *Hugues de*
1473. Brye, *Charles de*
1209. Buenc, *Achard de*
1275. Buenc, *Guy de*
1284. Busseul, *Guigues de*
1593. Busseuil de Molins, *Charles de*

C.

1280. Cajétan, *Benoît*
1151. Capponay, *Ponce de*
1753. Castellas, *Jean-Antoine de*
1761. Castellas de la Roche, *Henri de*
1763. Castellas de Naussargues, *Guillaume de*
1767. Castellas, *Jean-Antoine de*
1760. Caumont, *Olivier-Eugène-François de*
1761. Chabannes, *Sylvain-Léonard de*
1750. Chabans, *Annet de*
1763. Chabans, *Arnaud de*
1106. Chal, *Girin de*
1193. Chal, *Girin de*
1335. Chalamont, *Thibaud de*
1454. Chalant, *Georges de*
1250. Chamartin, *Chatard de*
1302. Chamartin, *Girard de*
1319. Chambre, *N.... de*
1320. Chandée, *Jacques de*
1328. Chandée, *Pierre de*
1254. Chandieu, *Etienne de*
1356. Chandieu, *Pierre de*
1579. Chantelot, *Jean de*
1595. Chantelot, *Guichard de*
1706. Chantelot, *Gilbert-Michel de*
1361. Chapelle, *Pierre de la*
1436. Charles VII, roi de France.
1564. Charles IX, roi de France.
1244. Charnay, *Arthaud de*
1650. Charpin de Genetines, *Emmanuel de*
1683. Charpin de Genetines, *Louis de*
1690. Charpin de Genetines, *Antoine de*
1193. Charpinel, *Guillaume de*
1226. Charpinel, *Pierre-Bérard de*
1449. Chastel, *Gabriel de*
1451. Chatel, *Jean de*
1173. Chategnier de la Chataigneraye, *Germain*
1506. Châteaubriant, *François de*
1630. Châteauneuf de Rochebonne, *Charles de*
1669. Châteauneuf de Rochebonne, *J. Christophe de*
1691. Châteauneuf de Rochebonne, *Charles-François de*
1798. Châteauneuf de Rochebonne, *Louis-Joseph de*
1307. Châtelars, *Jean de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1183. Chavannes, *Olivier de*
1361. Chavannes, *Guillaume de*
1527. Chaugy, *Georges de*
1723. Chaugy de Roussillon, *Claude-François de*
1411. Chavirey, *Guillaume de*
1447. Chavirey, *Philippe de*
1448. Chavirey, *Pierre de*
1320. Chevelut, *Guillaume de*
1701. Chevriers, *Joseph de*
1209. Chiel, *Aroud de*
1396. Chiel, *François de*
1450. Chiel, *Charles de*
1232. Clermont, *Raymond de*
1284. Clermont, *Geoffroy de*
1318. Clermont, *Guillaume de*
1335. Clermont, *Humbert de*
1565. Clermont-Chattes, *Charles de*
1570. Clermont-Chattes, *Jean de*
1632. Clermont-Montoison, *Jean-François de*
1751. Clugny, *François de*
1772. Clugny, *César de*
1761. Clugny de Thenissey, *Louis de*
1761. Clugny de Thenissey, *François de*
1115. Cocy *ou* Couy, *Foulques de*
1213. Coligny, *Guillaume de*
1336. Coligny-d'Andelot, *Jacques de*
1365. Coligny-d'Andelot, *Simon de*
1389. Coligny-d'Andelot, *Antoine de*
1438. Coligny-d'Andelot, *Jean de*
1571. Colombier, *Antoine de*
1193. Colomne, *N.... de*
1193. Colonge, *Guillaume de*
1240. Colonge, *Arnoud* ou *Arnulphe de*
1250. Colonge, *Arnulphe de*
1431. Comborn, *Jacques de*
1479. Comborn, *Louis de*
1276. Conflans, *Guillaume de*
1770. Cordon, *Henry de*
1276. Corent, *Jacques de*
1320. Corgenon, *Hugues de*
1369. Corgenon, *Guillaume de*
1374. Corgenon, *Edouard de*
1307. Cossenay, *Humbert de*
1375. Cossenay, *François de*
1220. Cozant *ou* Colizant, *Arnaud de*
1588. Cremeaux, *Hector de*
1604. Cremeaux, *Antoine de*
1621. Cremeaux, *Marc de*
1636. Cremeaux, *François de*
1349. Crozet, *Pierre de*
1363. Crozet, *Perrin de*
1310. Crussol, *Amédée Bastet de*
1465. Crussol, *Girard de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D.

1258. Damas, *Jean de*
1320. Damas, *N.... de*
1599. Damas, *Claude de*
1614. Damas de Thiange, *Claude de*
1690. Damas-Roger, *Joseph de*
1684. Damas-du-Rousset, *Claude de*
1378. Digoine, *Hugues de*
1712. Digoine-du-Palais, *Claude-Marthe de*
1390. Dortans, *Louis de*
1712. Dortans, *Jean-François de*
1150. Dreux, ****
1284. Duin, *Pierre de*

E.

1378. Emoin, *Guillaume d'*
1550. Epinac, *Pierre d'*
1441. Escherenne, *Guillaume de l'*
1619. Escures, *François des*
1319. Espagne, *Alphonse d'*
1341. Espinasse, *Guillaume de l'*
1349. Espinasse, *Guichard de l'*
1446. Estaing, *Jean d'*
1489. Estaing, *François d'*
1495. Estaing, *Antoine d'*
1522. Estaing, *Charles d'*
1530. Estaing, *Jean d'*
1608. Estaing, *Joachim d'*
1616. Estaing, *Louis d'*
1678. Estaing, *Joachim-Joseph d'*
1645. Estampes, *Roger d'*
1433. Estouteville, *Guillaume d'*
1109. Eudes III, duc de Bourgogne.
1598. Eurre de la Touche, *Gaspard d'*

F.

1136. Falcon
1193, Faletz, *N.... de*
1272. Farnay, *Guichard de*
1284. Farnay, *Guichard de*
1307. Farnay, *Hugues de*
1372. Farnay, *Offroy de*
1596. Faulquier de Vitrée, *Aimé de*
1584. Fauverges, *François de*
1718. Fay de Maubourg, *Joseph de*
1389. Faye, *Bernard de la*
1447. Fayette, *Jean de la*
1603. Fayette, *Jacques de la*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

1610. Fayette, *François de la*
1106. Ferlay, *Rostaing de*
1306. Ferlay, *Henri de*
1499. Feurx, *Antoine de*
1410. Fitigny, *Jean de*
1431. Fitigny, *François de*
1659. Fontanes, *François-Hector de*
1695. Fontanes de Chemé, *Joseph de*
1253. Fontaneys, *Aroud de*
1259. Fontaneys, *Josserand de*
1193. Forest, *Humbert de*
1244. Forest, *Renaud de*
1319. Forest, *Renaud de*
1349. Forest, *Gui de*
1580. Forest - Bouillon, *Georges de la*
1254. Foudras, *Pierre de*
1599. Foudras, *Gaspard de*
1599. Foudras, *Christophe de*
1626. Foudras, *Antoine de*
1634. Foudras, *François de*
1672. Foudras, *Gaspard de*
1674. Foudras, *François de*
1765. Foudras de Courcenay, *Jérôme de*
1448. Fougères, *Claude de*
1476. Fougères, *Achilles de*
1486. Fougères, *Pierre de*
1502. Fougères, *Claude de*
1541. Fougères, *Gérard de*
1275. Franchelins, *Guillaume de*
1307. Franchelins, *Gui de*
1261. François, *Raimond de*
1515. François Ier, roi de France.
1559. François II, roi de France.
1648. Froulay de Tessé, *Emmanuel de*
1711. Froulay, *Charles-Louis de*
1719. Fuligny de Damas, *Emmanuel-Thomas de*
1716. Fuligny de Damas, *Jean de*

G.

1753. Gain de Linars, *Jean-Pierre de*
1773. Gain de Linars, *Charles-Marie de*
1446. Gaste, *Claude de*
1483. Gaste, *Antoine de*
1484. Gaste, *Jean de*
1490. Gaste, *Pierre de*
1060. Genève, *Gui de*
1283. Genève, *Gui de*
1319. Genève, *Amédée de*
1349. Genève, *Jean de*
1377. Genève, *Robert de*
1579. Gilbertès, *Antoine de*
1630. Gilbertès, *Charles de*
1193. Givors, *Foulques de*
1349. Glavenas, *Guignes de*
1367. Gorrevod, *Guillaume de*
1777. Gourcy, *Joseph-Isaïe de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1779. Gourcy de Mainville, *Paul-Joseph de*
1390. Grancey, *Milon de*.
1349. Grandmont, *Geoffroy de*
1254. Gandson, *Girard de*
1564. Grilly, *Charles de*
1590. Groing de Villeneuve, *Jean le*
1318. Grolée, *Gui de*
1406. Grolée, *Aimar de*
1419. Grolée, *Pierre de*
1425. Grolée, *Jean de*
1446. Grolée, *Humbert de*
1450. Grolée, *Jean de*
1750. Gruel du Villars, *François de*
1569. Guiche, *Pierre-Calais de la*

H.

1786. Hamel-Bellenglise, *Jean-François-Jérôme de*
1548. Henri II.
1574. Henri III.
1600. Henri IV.

I.

1578. Jaillon, *Claude de*
1120. Jarest, *Gaudemar de*
1239. Jarest, *Gaudemar de*
1277. Jarest, *Guignes de*
1357. Jarroles, *Hugonin de*
1392. Jean, *duc de Berri.*
1318. Illins, *Louis d'*
1410. Joinville, *Amblard de*
1738. Jouffroy d'Ozelles, *Louis de*
1729. Joumard, de Chabans, *Jean de*
1477. Jousseaume, *René de*
1254. Irrignins, *Gui d'*
1296. Juges, *Jean de*
1349. Juis, *Guillaume de*
1425. Juis, *Pierre de*

L.

1174. Lagnieu, *Guillaume de*
1521. Langeac, *Jean de*
1662. Langeron, *Jean de*
1676. Langeron, *Charles de*
1315. Langouste, *Arnould de*
1274. Lavieu, *Briand de*
1465. Lavieu, *Bertrand de*
1318. Laurent, *Louis de Saint*
1307. Laye, *Philippe de*
1539. Laye de Vessimieux, *Lambert de*
1349. Layre, *Guillaume de*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

1362. Layre, *Etienne de*
1406. Layre, *Guichard de*
1784. Lentilhac, *Hubert de*
1446. Levis, *Antoine de*
1468. Levis, *Eustache de*
1513. Lévis, *Eustache de*
1518. Levis, *Christophe de*
1525. Lévis, *Antoine de*
1572. Levis-Cousan, *Jacques de*
1716. Levis-de-Lugny, *Hector de*
1723. Levis-de-Lugny, *Antoine-René de*
1... Lezay, *Claude-Gaspard de*
1728. Lezay de Marnezia, *Louis-Albert de*
1760. Lezay de Marnezia, *Claude-Gaspard de*
1284. Liattard, *Raimond de*
1401. Lignières, *André de*
1274. Lignon, *Guillaume de*
1349. Lobet, *Raimond de*
1287. Lorgue, *Girard de*
1319. Lorgue, *Jean de*
1339. Lorgue, *Guillaume de*
1408. Lornay, *Pierre de*
1499. Louis XII, roi de France.
1622. Louis XIII.
1658. Louis XIV.
1715. Louis XV.
1349. Lugny, *Robert de*
1360. Lugny, *Hugonin de*

M.

1773. Magdelaine de Ragny, *Anne-Erard-Paul-Antoine de la*
1728. Maître de la Gallaye, *François-Marie le*
1151. Malenus.
1752. Marbœuf, *Yves-Alexandre de*
1362. Marbos, *Philippe de*
1275. Marchand, *Louis de*
1402. Marchand, *Antoine de*
Marécreux. *Voyez de Poix*
1261. Mareschal, *Pierre de*
1284. Mareschal, *Hugues de*
1307. Mareschal, *Pierre de*
1484. Mareschal, *Jean de*
1763. Mareschal, *Jean-Antoine de*
1545. Mars de Luxembourg, *Jacques de*
1151. Marzé, *Guillaume de*
1209. Marzé, *Guillaume de*
1209. Marzé, *Guichard de*
1237. Marzé, *Simon de*
1254. Marzé, *Etienne de*
1287. Marzé, *Hugues de*
1320. Marzé, *Jean de*
1336. Marzé, *Jean de*
1339. Marzé, *Guillaume de*
1708. Maugiron, *Gui-Joseph de*
1749. Mauléon, *Marc-Antoine-Louis de*
1326. Mays, *Girard de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1728. Mealet de Fargues, *Joseph de*
1571. Mellet de la Bennerie, *Jean de*
1193. Mentels, *Pierre de*
1585. Meschatin, *Thomas de*
1655. Meschatin, *Guillaume de*
1677. Meschatin, *Joseph de*
1681. Meschatin, *Philippe-Louis de*
1786. Messey, *Gabriel-Melchior de*
1096. Milon, *Bérard de*
1151. Miolon, *Rotolo de*
1193. Miribel, *N.... de*
1214. Mitte de Monts, *Ponce*
1336. Mitte de Monts, *Ponce*
1509. Mitte de Chevrières, *Jean*
1548. Mitte de Chevrières, *Gaspard*
1642. Mitte de Saint-Chamont, *François*
1136. Montaigny, *Aroud de*
1209. Montaigny, *Guillaume de*
1307. Montaigny, *Geoffroy de*
1328. Montaigny, *Jean de*
1371. Montaigny, *Thibaud de*
1418. Montaigny, *Louis de*
1558. Montaigny, *Théodore de*
1361. Montaigu, *Gilles Aycelin de*
1209. Montargieux, *Aroud de*
1320. Montbel, *Amédée de*
1284. Montbellet, *Renaud de*
1139. Montboissier, *Héracle de*
1471. Montboissier, *Guillaume de*
1483. Montboissier, *Gilbert de*
1518. Montboissier de Canillac, *Claude de*
1411. Montchenu, *Geoffroy de*
1460. Montchenu, *Amédée de*
1196. Mont-d'Or, *Abon de*
1514. Mont-d'Or, *Claude de*
1209. Montelier, *Pierre de*
1319. Montfaven, *Bertrand de*
1693. Montferrand, *Marc de*
1381. Montjeu, *Pierre de*
1480. Montjeu, *Claude de*
1715. Montjouvent, *Jacques-Alexandre de*
1738. Montjouvent, *Marie-Eugène de*
1284. Montluel, *Humbert de*
1450. Montmartin, *Jean de*
1455. Montmartin, *Quentin de*
1711. Montmorillon, *Antoine de*
1729. Montmorillon, *Laurent-François de*
1738. Montmorillon, *Antoine-Bernard de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1756. Montmorillon, *Gabriel de*
1760. Montmorillon, *Simon de*
1428. Montmorin, *Jean de*
1209. Morancé, *Jean de*
1244. Morel, *Dalmace de*
1481. Morel, *Etienne de*
1396. Mornay, *Jean de*
1307. Moschon, *Pierre de*
1787. Monstuéjouls, *Claude-Charles de*
1261. Moyria, *Hugues de*
1318. Moyria, *Hugues de*

N.

1529. Nagu de Varennes, *Pierre de*
1637. Nagu de Varennes, *Alexandre de*
1497. Nanthon, *Etienne de*
1106. Noilly, *Bertrand de*
1390. Norry, *Jean de*
1763. Nussargues, *Guillaume de Castellas de*

O.

1209. Oing, *Dalmace d'*
1590. Oncieux de Matiernos, *Claude de*
Oriot, *voyez* d'Apremont.
1398. Orly, *Louis d'*
1743. Osmond, *Claude-Antoine-Gabriel d'*.

P.

1758. Pac de Bellegarde, *Guillaume du*
1761. Pac de Bellegarde, *Gabriel du*
1706. Palais de la Marlée, *Jérôme de*
1226. Palatin, *Ulric*
1274. Palatin, *Simon*
1209. Palud, *Guillaume de la*
1243. Palud, *Gui de la*
1254. Palud, *Gui de la*
1284. Palud, *Jean de la*
1319. Palud, *Perceval de la*
1382. Palud, *Pierre de la*
1519. Palud, *Hugues de la*
1633. Palud-Boulignieux, *Claude de la*
1307. Parent, *Girin de*
1544. Passac, *Marc de*
1425. Pélerin, *Thibaud de*
1296. Pesens, *Aimond de*
1380. Philippe le Hardi, *duc de Bourgogne.*
1750. Pierre de Bernis, *François-Joachim de*
1106. Piney, *Foulques de*
1275. Piney, *Robert de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1742. Pingon de Prangin, *Gaspard de*
1170. Pizais, *Bérard du*
1274. Pizais, *Hugues du*
1380. Poitiers, *Philippe de*
1434. Poitiers, *Louis de*
1752. Poitiers de Chabans, *Annet de*
1765. Poix - Marécreux, *Louis-François de*
1452. Pompadour, *Geoffroi de*
1499. Pompadour, *Geoffroi de*
1643. Pons de la Grange, *Charles de*
1649. Pons de la Grange, *Pierre de*
1261. Porprières, *Huet de*
1304. Porprières, *Lancelot de*
1318. Porprières, *Louis de*
1349. Porprières, *Louis de*
1400. Porprières, *Hugues de*
1536. Poulchre, *Charles le*
1261. Poype, *Guillaume de la*
1307. Poype, *Barthelemi de la*
1636. Poype, *Jean de la*
1678. Poype, *Jean-Claude de la*
1209. Puy, *Durand du*
1244. Puy, *Geoffroi du*

Q.

1284. Quart, *Aimon du*
1473. Queille, *Guyot de la*

R.

Ragny, *voyez* de la Magdeleine.
1259. Rairieu, *Gui de*
1306. Raimond, *Guillaume de*
1598. Rebé, *Jacques de*
1601. Rebé, *Claude de*
1623. Rebé, *François de*
1319. Revois, *Hugues de*
1320. Revois, *Gaudemar de*
Richemont, *voyez* de Bertrand.
10. . Richo.
1501. Rière de Vitry, *Jacques de la*
1461. Rieux, *Thibaud de*
1282. Rigaud, *Antoine de*
1290. Rigaud, *Anselme de*
1209. Riverie, *Girard Asbraud de*
1420. Rivoire, *Aimard de*
1530. Rivoire, *Etienne de*
1543. Rivoire, *Jean de*
1254. Roanne, *Guillaume de*
1020. Roannois, *Durand de*
1115. Roannois, *Chatard de*
1115. Roannois, *Théodard de*
1304. Roche, *Jacques de la*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1569. Roche, *Claude de la*
1140. Rochebaron, *Ponce de*
1209. Rochebaron, *Guillaume de*
1240. Rochefort, *Falcon de*
1304. Rochefort, *Guillaume de*
1307. Rochefort, *Henri de*
1151. Rochetaillé, *Etienne de*
1302. Rochetaillé, *Etienne de*
1397. Rochette, *Jacques de la*
1307. Romestaing, *Mathieu de*
1349. Roset, *Bertrand du*
1425. Roue, *Pierre de la*
1193. Rovère ou Rouvère, *Aimon de la*
1645. Rougemont, *Bertrand de*
1244. Roussillon, *Gui de*
1296. Roussillon, *Guillaume de*
1390. Roussillon, *Amédée de*
1407. Roussillon, *Adémar de*
1793. Roux, *Guillaume de*
1378. Roye, *Dreux de*
1292. Ruffat, *Guillaume de*
Rully, *voyez* de Bernard.
1584. Rye, *Joachim de*

S.

1406. Saconay, *Henry de*
1440. Saconay, *Jacques de*
1445. Saconay, *François de*
1483. Saconay, *François de*
1527. Saconay, *Gabriel de*
1572. Saconay, *Louis de*
1609. Saconay, *François de*
1254. Saconins, *Bernon de*
1565. Saconins, *Marc de*
1603. Saconins, *Gaspard de*
1614. Saconins, *Rodolphe de*
1363. Sachins, *Gaspard de*
1349. Saint-Alban, *Jean de*
1190. Saint-Amour, *Etienne de*
1349. Saint-Amour, *Guillaume de*
1354. Saint-Amour, *Jean de*
1433. Saint-Aulbin de Saligny, *Jacques de*
1609. Saint-Aulbin de Saligny, *Aimé de*
1729. Saint-Aulbin de Saligny, *Gabriel-César*
1540. Saint-Chamond, *Jean de*
1237. Sainte-Colombe, *Guilaume de*
1590. Sainte-Colombe de Saint-Priest, *N.... de*
1621. Sainte-Colombe de Nanton, *François de*
1687. Sainte-Colombe, *Antoine de*
1630. Saint-Georges, *Claude de*
1694. Saint-Georges, *Claude de*
1697. Saint-Georges, *Claude-Marie de*
1780. Saint-Georges,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

François - Olivier - Hector de
1193. Saint - Germain, *Hugues de*
1433. Saint - Germain d'Apchon, *N.... de*
1463. Saint - Germain, *Antoine de*
1254. Saint - Germain, *Hugues de*
1470. Saint-Marcel, *Claude de*
1371. Sainte-Marie-Blanche, *Jacques de*
1701. Saint-Martin-d'Aglier, *Bonaventure de*
1402. Saint-Point, *Gilles de*
1193. Saint-Priest, *Flore de*
1481. Saint - Priest, *Antoine de*
1511. Saint-Priest, *Jacques de*
1244. Saint - Prix de Richard, *Barthelemi de*
1461. Saint-Prix, *Jéan de*
1511. Saint-Prix, *Laurens de*
1512. Saint-Romain, *Jean de*
1193. Saint-Symphorien, *Ponce de*
1244. Saint-Symphorien, *Dalmace de*
1254. Saint-Symphorien, *Girin de*
1274. Saint-Symphorien, *Guichard de*
1275. Saint - Symphorien d'Ozon, *Hugues de*
1319. Saint-Symphorien, *Pierre de*
1331. Saint - Symphorien de Cham, *Bertrand de*
1151. Saint-Trivier, *Dalmace de*
1151. Saix, *Guichard du*
1310. Saix, *Josserand du*
1502. Saix, *Hugues du*
1561. Saix, *François du*
1383. Salèns, *Etienne de*
1318. Salgas, *Raimond de*
1575. Sallmard, *Claude de*
1598. Sallmard, *Claude de*
1320. Salornay, *Pierre de*
1584. Salornay, *Claude de*
1373. Saluces, *Amédée de*
1402. Saluces, *Pierre de*
1424. Saluces, *Georges de*
1465. Saluces, *Frédéric de*
1469. Saluces, *Charles de*
1525. Saluces, *Gabriel de*
1545. Saluces, *Henri de*
1580. Saluces, *Adrien de*
1614. Saluces, *Adrien de*
1307. Sarraval, *Aimond de*
1320. Sarraval, *Guillaume de*
1509. Sarron, *Jean de*
1640. Sarron, *François de*
1689. Sarron, *Jacques-Hugues de*
1705. Sarron, *François de*
1776. Sartiges, *Pierre-Antoine de*
1778. Sartiges, *Charles de*
1072. Sassenage, *Ismion de*
1307. Sathonay, *Guichard de*
1296. Savoye, *Pierre de*
1307. Savoye, *Aimon de*
1318. Savoye, *Thomas de*
1339. Savoye, *Amée* ou *Amédée de*
1488. Savoye, *Charles, duc de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1511. Savoye, *Charles, duc de*
1559. Savoye, *Emmanuel-Philibert de*
1360. Semur, *Etienne de*
1458. Semur, *Jacques de*
1479. Semur, *Pierre de*
1483. Semur, *Rollin de*
1485. Semur, *Philippe de*
1492. Semur, *Charles de*
1507. Semur, *Rollin de*
1525. Semur, *Jean de*
1558. Semur, *Rollin de*
1585. Semur, *René de*
1307. Senecey, *Jean de*
1544. Senneterre, *Georges de*
1516. Serpens, *Jean des*
1751. Seytres de Caumont, *Louis-Auguste de*
1592. Simiane, *Laurent de*
1646. Simiane, *Antoine-François de*
1542. Sivriac, *Louis de*
1307. Sivrieux, *Jean de*
1520. Soleichaut, *Ponthus de*
1335. Soloignac, *Léolard de*
1640. Suran.
1193. Sure, *Odet de*
1307. Sure, *Beraud de*
1319. Sure, *Guillaume de*

T.

1151. Talaru, *Girin de*
1167. Talaru, *Gui de*
1349. Talaru, *Philippe de*
1354. Talaru, *Jean de*
1389. Talaru, *Amédée de*
1390. Talaru, *Hugues de*
1401. Talaru, *Mathieu de*
1405. Talaru, *Guillaume de*
1418. Talaru de Chalmazel, *Louis de*
1440. Talaru, *Amédée de*
1443. Talaru, *Philippe de*
1453. Talaru, *Mathieu de*
1460. Talaru, *Hugues de*
1496. Talaru, *Antoine de*
1506. Talaru de Chalmazel, *François de*
1509. Talaru, *Jean de*
1519. Talaru de Chalmazel, *Jean de*
1548. Talaru de Chalmazel, *Claude de*
1638. Talaru de Chalmazel, *François de*
1647. Talaru de Chalmazel, *Laurent de*
1687. Talaru de Chalmazel, *Charles-Laurent de*
1318. Thelis, *Guillaume de*
1370. Thelis, *Geoffroi de*
1393. Thelis, *Etienne de*
1640. Thenay de Saint-Christophe, *Alexis de*
1666. Thenay de Saint-Christophe, *Marc-Hilaire de*
Thenissey, *voyez* Clugny.
1261. Thiern, *Gui de*
1349. Thinieres, *Guillaume de*
1498. Tholigny, *Guichard de*
1336. Thurey, *Guillaume de*

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

1349. Thurey, *Renaud de*
1369. Thurey, *Pierre de*
1371. Thurey, *Philippe de*
1362. Toulonjon, *Henri de*
1230. Tour, *Gui de la*
1243. Tour, *Hugues de la*
1244. Tour, *Humbert de la*
1349. Tour d'Auvergne, *Bernard de la*
1372. Tour d'Auvergne, *Jean de la*
1408. Tour d'Oliergues, *Guillaume de la*
1519. Tour, Saint-Vital, *Bertrand de la*
1553. Tour Saint-Vital, *Bertrand de la*
1553. Tour Saint-Vital, *Jean de la*
1261. Tournon, *Hugues de*
1501. Tournon, *Charles de*
1514. Tournon, *Jacques de*
1400. Trezette, *Antoine de*
1410. Trezette, *Pierre de*
1784. Turpin, *Jean-Joseph de*

U.

1607. Urfé, *Anne d'*
1193. Urgel, *Henri d'*
1244. Urgel, *Josserand d'*
1254. Urgel, *Urgel d'*

V.

1360. Varax, *Humbert de*
1151. Varennes, *Hugues de*
1284. Varennes, *Jean de*
1585. Varennes, *Philibert de*
1151. Vassalieu, *Pierre de*
1184. Vassalieu, *Thibaud de*
1307. Vassalieu, *Guillaume de*
1310. Vassalieu, *Etienne de*
1295. Vaudrey, *Hugues de*
1665. Vaurion, *François de*
1232. Vaux, *Hugues de*
1255. Vaux, *Milon de*
1319. Vaux, *Dreux de*
1514. Vecchio, *Thomas de*
1694. Veissiere de Cantoinet, *Antoine de la*
1472. Veres, *Guillaume de*
1672. Vergne de Tressan, *Alphonse de la*
1693. Vergne de Tressan, *Louis de la*
1209. Vert, *René de*
1243. Vert, *Aimon de*
1397. Vert, *Estorge de*
1320. Vesc, *Pierre de*
1533. Vichy, *Théodore de*
1620. Vichy Champron, *Antoine de*
1193. Viego ou Vego, *Simon de*
1399. Viego, *Guichard de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1320. Vienne, *Hugues de*
1416. Vienne, *Antoine de*
1485. Vienne, *Olivier de*
1080. Villars, *Gladin ou Bladin de*
1173. Villars, *Uldric ou Ulric de*
1174. Villars - Thoire, *Ponce de*
1274. Villars, *Henri de*
1287. Villars, *Louis de*
1296. Villars, *Jean de*
1318. Villars, *Henri de*
1335. Villars, *Louis de*
1349. Villars, *Jean de*
1193. Villon, *René de*
1510. Viry, *Claude de*
1254. Visconti, *Thibaud de*
1726. Vivier de Lanzac, *Pierre-Hypolite du*

FIN DU TOME PREMIER.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

CORRECTIONS.

GIRAUDY, page 288, renvoi (1), au bas de la page, *du Chêne*, lisez : *de Chesne*; renvoi (2), *de Clusel*, lisez : *de Clausel*.

LE GROS D'ESPINANT, page 319, *lisez* : ESPINANT, partout où l'on a mis EPINANT, erreur occasionée par la prononciation de ce nom.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME,

INDÉPENDAMMENT DES ARTICLES ET NOTICES GÉNÉALOGIQUES.

A.

AINAY, AIX, } chapitres nobles d'hommes. 144
ALIX, chapitre noble de femmes 145
ALTESSE. Origine et usage de cette qualification 5
ALTESSE ROYALE 7
AMBOISE, chapitre noble d'hommes 144
ANDLAW, chapitre noble de femmes 145
ANOBLI et ANOBLISSEMENT 17
L'ARGENTIÈRE, chapitre noble de femmes . . 145
ARMOIRIES. Origine des armoiries, émaux et pièces principales dont elles se composent. 35
ARRIÈRE-BAN 41
ARRIÈRE-FIEF 41

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ARTOIS. Noblesse et états de cette province . . 50
= Liste des cent vingt-un gentilshommes présents aux états d'Artois, en 1414 51
= Liste des gentilhommes d'Artois convoqués à l'assemblée de 1747 . . 52
= Liste des gentilshommes artésiens, et autres, qui, l'an 1415, périrent à la fatale journée d'Azincourt . . 54
AVESNE, chapitre noble de femmes 145
AVOCAT. Sur cette profession, compatible avec la noblesse 64

B.

BAR, chapitre noble d'hommes 144
BARON. Origine de ce titre 68
= Etat des personnes qui ont obtenu des lettres-patentes portant institution de majorats attachés au titre de baron 69
BARONNIES-PAIRIES, avec la date de leurs érections 165
BAS-LIMOSIN. Assemblée des gentilshommes de cette province en 1789 497
BAUME-LÈS-MESSIEURS, chapitre noble d'hommes 144
BAUME-LÈS-DAMES, chapitre noble de femmes 145
BESANÇON, chapitre noble d'hommes 145
BLESLE, en Auvergne, BOURBOURG, BOUXIÈRES-AUX-DAMES, } chapitres nobles de femmes. 145

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

BRETAGNE. Noblesse et états de cette province. 113
= Liste des gentilshommes bretons qui, l'an 1379, s'associèrent pour soutenir le parti de leur duc . . . 115
= Autre association des nobles et bourgeois pour la garde de la ville de Rennes 116
= Combat de trente Bretons contre trente Anglais 117
= Bannerets et seigneurs bretons convoqués aux parlements généraux des années 1445 et 1455 122
BRIOUDE, chapitre noble d'hommes 144

C.

CHAMPAGNE. Privilége de la noblesse de cette province 141
CHAPITRES NOBLES *d'hommes et de femmes*; preuves de noblesse qu'il fallait faire pour y être admis 144-145
CHATEAU-CHALONS, chapitre noble de femmes. 146
CHATEAU-THIERRY. Assemblée de la noblesse de ce bailliage en 1789 150
CHATELAIN. Origine de cette qualité 151
COMBAT DES TRENTE 117
COMTE. Origine de cette qualité 160
= Etat des personnes qui ont obtenu des lettres-patentes portant institution de majorats attachés au titre de comte 163
COMTÉ, terre titrée 165

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

COMTÉS-PAIRIES, avec la date de leurs érections 165
COURONNES, ornement extérieur des armoiries 172

D.

DAUPHINÉ. Noblesse de cette province. . . . 180
= Assemblée de la noblesse du Dauphiné en 1789. 182
DÉCHÉANCE *du privilége de la noblesse* 191
DÉGRADATION DE NOBLESSE 193
DEGRÉ DE NOBLESSE 193
DEGRÉ DE PARENTÉ 194
DENAIN, chapitre noble de femmes. 146
DÉROGEANCE. 196
DUC. Origine de cette dignité 217
DUCHÉ, terre titrée 217
DUCHÉS-PAIRIES, avec la date de leurs érections 218-222
DUCHÉS NON-PAIRIES, *idem*. 226
DUCS HÉRÉDITAIRES, non pairs et à brevets. . . 228
DUCS créés depuis 1807. 229

E.

EPINAL, ESTRUN, } chapitres nobles de femmes 146

F.

FIEF. Origine des fiefs. 251

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

FIEF-LIGE. 253
FRANCS-ARCHERS, et Noblesse archère. 264

G.

GAP. Assemblée de la noblesse de cette élection en 1789. 188
GEVAUDAN. Assemblée des gentilshommes du Gevaudan en 1789. 282
GIGNY, chapitre noble d'hommes. 144
GRANDESSE D'ESPAGNE et maisons de France, décorées de cette dignité. 305
GRENOBLE. Assemblée de la noblesse de cette élection en 1789. 182

H.

HONNEURS DE LA COUR. Preuves de noblesse qu'il fallait faire au cabinet des ordres du roi pour les obtenir. 366
= Nomenclature générale et alphabétique des personnes qui ont obtenu ces honneurs, avec la date de leurs présentations. 370

L.

LABOUR. Assemblée de la noblesse de ce pays en 1789. 454
LANGRES. Assemblée de la noblesse de ce bailliage en 1649 et en 1789. . . 467-468

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

LANGUEDOC. Noblesse et états de cette province. 472-473
LAVAUR. Assemblée de la noblesse de ce bailliage en 1789. 481
LAVEINE, LÈIGNEUX, } chapitres nobles de femmes. . . . 146
LESCAR, chapitre noble d'hommes 144
LIMOSIN (BAS-). Assemblée de la noblesse de ce bailliage en 1789. 497
LIMOUX. Assemblée de la noblesse de ce bailliage en 1789. 500
LODÈVE. Assemblée de la noblesse de cette sénéchaussée en 1789. 506
LONS-LE-SAULNIER, LOUTRE-LÈS-TRÈVES, } chapitres nobles de femmes. 146
LURE et MURBACH, chapitre noble d'hommes 144
LYON. Liste alphabétique des chanoines, comtes de Lyon, depuis l'an 1000 jusqu'en 1788. 516

M.

MACON, chapitre noble d'hommes 144
MAUBEUGE, chapitre noble de femmes. . . . 146
MENDE. Assemblée de la noblesse de cette sénéchaussée en 1789 282
METZ, chapitre noble d'hommes 145
MIGETTE, chapitre noble de femmes. 146
MONTÉLIMART. Assemblée de la noblesse de cette élection en 1789 188
MONTFLEURY, MONTIGNY } chapitres nobles de femmes. . 146

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N.

NANCY, chapitre noble d'hommes 145
NEUVILLE, chapitre noble de femmes 146

O.

OTTHMARSHEIM, chapitre noble de femmes . . 146

P.

PAIRIES. *Voyez* BARONNIES, COMTÉS et DUCHÉS-PAIRIES . . . . . .
POULANGY, POUSSAY, } chapitres nobles de femmes . . . 146

R.

REMIREMONT, LE RONCERAY, } chapitres nobles de femmes. 146

S.

SAINT-CLAUDE, SAINT-DIEZ, } chapitres nobles d'hommes . 145
SAINT-LOUIS-DE-METZ, SAINT-MARC-DE-MARTEL, SAINT-MARTIN DE SALLES, } chapitres nobles de femmes . . 146-147
SAINT-PIERRE ET SAINT-CHEF DE VIENNE, chapitre noble d'hommes 145
SAINT-VICTOR DE MARSEILLE, *ibid.* 145
SAVIGNY, STRASBOURG, } chapitres nobles d'hommes . 145

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

T.

TOUL, chapitre noble d'hommes 145
TRENTE (COMBAT DES). 117

V.

VALENCE. Assemblée de la noblesse de cette élection en 1789 187
VIENNE. Assemblée de la noblesse de cette élection en 1789 184

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

MOREAU, IMPRIMEUR DE S. A. R. MADAME,
RUE COQUILLIÈRE, N°. 27.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE

LA NOBLESSE DE FRANCE.

Cet Ouvrage contient un article analysé sur toutes les Familles nobles du Royaume, mentionnées dans le P. Anselme, l'Armorial-Général de MM. d'Hozier; le Dictionnaire de la Noblesse, publié, avec privilége du Roi, par M. de la Chesnaye-des-Bois; le Tableau historique de la Noblesse, par M. de Waroquier; les Généalogies des Mazures de l'Ile-Barbe, par le Laboureur; les Généalogies d'André du Chesne; les Nobiliaires de Chorier, de l'abbé Robert de Briançon, de Pithon-Curt, Meynier, dom Pelletier, Guichenon, Artefeuil, Louvet, le marquis d'Aubais, Blanchard, Palliot, Wlson de la Colombière, et dans les recherches officielles de Bretagne, Champagne, Normandie, Bourgogne, Picardie, Limosin, Guienne, etc., enfin de toutes les provinces de France.

On trouvera, en outre, dans ce volume, l'état officiel des Nobles du Royaume qui ont assisté aux Assemblées de divers Bailliages et Sénéchaussées; l'origine et l'institution des Majorats; l'origine de la Pairie, et l'état actuel de la Chambre des Pairs, le Catalogue alphabétique des Chevaliers de Saint-Georges, depuis la fondation de cet Ordre jusqu'en 1786; l'origine des Tournois; l'origine des titres de Marquis, Vicomte et Vidame, etc., etc.

Par M. DE COURCELLES,

ancien magistrat, chevalier de plusieurs ordres, et successeur de M. DE SAINT-ALLAIS.

TOME DEUXIÈME.
M — Z.

A PARIS,
AU BUREAU GÉNÉRAL DE LA NOBLESSE DE FRANCE,
RUE S.-HONORÉ, N°. 290, PRÈS L'ÉGLISE S.-ROCH.

1829.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE

LA NOBLESSE DE FRANCE.

M

MACÉ DE GASTINES, en Normandie, famille originaire de la ville de Chinon, établie en Normandie, depuis le quinzième siècle, sous le roi Charles VII. Elle a pour auteur Simon Macé, qui fut fait trésorier et receveur général des finances de Jean, duc d'Alençon, comte du Perche, frère du roi, par mandement du 18 juin 1453. Cette famille compte plusieurs officiers supérieurs et de divers grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de trois roses du même, et en pointe d'un lion de gueules.*

DE MACON, en Bourgogne. Jean de Mâcon, prévôt de Faucogney, fut anobli, pour services militaires, au mois de février 1474. *Parti d'or et d'argent; au sautoir engrêlé de gueules, brochant sur le tout.*

DE MACON, sieurs de la Martre et seigneurs du Sauzet, en Auvergne. Cette famille prouve sa filiation depuis Louis de Macon, écuyer, seigneur du Sauzet, qui vivait avant 1546. Il eut pour fils Gabriel de Macon, seigneur du Sauzet, marié le 5 février de la même année 1546 avec Catherine de la Beillie, dite de Serre.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

D'azur, à la bande d'or, accompagnée de trois étoiles du même.

MACON. Josserand de Macon fut anobli en 1351.

MACQUART DE RUAIRE, famille de Lorraine. Antoine Macquart, receveur des tailles en l'élection de Coutances, et Henri Macquart, son frère, tous deux nés à Bar-le-Duc, furent anoblis, suivant les lettres données à Lunéville, le 22 octobre 1723, par Léopold premier, duc de Lorraine et de Bar, en considération de la noblesse maternelle de leurs aïeux, dans lesquels on remarque Pierre d'Arc, dit *du Lys*, frère de Jeanne d'Arc, surnommée la pucelle d'Orléans. *D'argent, à l'épée surmontée d'une couronne et accompagnée de deux fleurs de lys, le tout d'azur; au chef du même, chargé de deux étoiles d'argent.*

MAGNEUX, à Saint-Germain-en-Laye. François Magneux, avocat au parlement, maître particulier des eaux et forêts de Saint-Germain-en-Laye et inspecteur-général du domaine de la couronne, fut anobli par lettres-patentes, données à Marly au mois de février 1731, pour services rendus tant par lui que par ses ancêtres, dans différents emplois civils et militaires. *D'argent, à trois coquilles de sable.*

MAGNIN, sieurs du Collet, famille du Dauphiné, dont le premier auteur connu est Guillaume Magnin, qui rendit hommage à Pierre de Bérenger, seigneur de Morges, l'an 1389. *De gueules, au cœur d'argent.*

DE MAGNIN, famille du Dauphiné. Benoît Magnin, sieur de la Cornière et de la Villardière, vivant en 1542, accompagna Henri III en son voyage de Pologne l'an 1571. *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois roses de gueules, et accompagnée de deux rencontres de cerf d'argent.*

DE MAGNIN, sieurs de Montroux et de Gaste, en Dauphiné et au comtat Vennissin, famille originaire de Genève, qui remonte à Pierre Magnin, vivant l'an 1457. Un de ses descendants, Gabriel Magnin, vivait l'an 1588. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.

MAGNIN DU BOUCHAGE, en Dauphiné, famille anoblie dans la personne de Claude Magnin, par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, l'an 1587. *D'azur, à la foi d'argent, accompagnée d'une étoile d'or en chef, et d'un croissant d'argent en pointe.*

MAIGNOL (Jean-Baptiste), avocat au parlement de Bordeaux, ancien jurat et procureur-syndic de cette ville, fut anobli par lettres-patentes du roi, données à Versailles au mois d'août 1733, pour services rendus par lui et ses ancêtres dans divers emplois du barreau. *D'azur, au griffon d'or.*

MAILLY, seigneurs de Viéville, Rocourt, Bernay, etc., en Champagne. Cette famille remonte, par filiation, à Pierre Mailly, écuyer, seigneur de Viéville, vivant avant l'an 1564, bisaïeul de Jean Mailly, écuyer, sieur de Lignol, maintenu dans la qualité de noble à Châlons le 1er. avril 1671, par ordonnance de M. Le Fèvre de Caumartin, commissaire départi dans la généralité de cette ville. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or, et soutenu d'une divise du même.*

MAINTENUE DE NOBLESSE, subs. féminin. Ces maintenues eurent lieu lors de la recherche des usurpateurs de noblesse, et furent accordées aux gentilshommes qui justifièrent suffisamment de leurs titres et qualité de nobles et d'écuyers. Il y avait plusieurs sortes de maintenues de noblesse; les unes par lettres, d'autres par arrêts, et d'autres par jugements des intendants et commissaires départis par le roi dans les provinces du royaume.

L'expédition des jugements de maintenue délivrée par les généalogistes des ordres du roi, avait foi en justice d'après un arrêt du conseil du 5 mai 1699. Les jugements de maintenue ou de condamnation rendus pendant la recherche des faux nobles, par les commissaires-généraux départis dans les provinces, devaient être remis au généalogiste des ordres chargé de dresser le catalogue général de la noblesse du royaume, par arrêt du conseil

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

des 12 avril, 12 juin 1683, et 11 mai 1728. Les jugements de maintenue, obtenus sur de faux titres, ont été déclarés nuls par édit du 30 janvier 1703. *Voy.* RECHERCHES.

DE MAISONNEUVE. *Voyez* DU RIEU.

MAJORAT, subs. masc. L'institution des majorats en France a eu lieu en 1806. Son objet est de conserver les fortunes dans les principales familles, en rendant inaliénables les biens qui forment la dotation des majorats. Son but est de mettre les familles à portée de soutenir constamment avec éclat et honneur les titres héréditaires qui y sont attachés, et dont elles ont été investies (1).

Nos anciennes institutions, et particulièrement les substitutions graduelles et perpétuelles qui, créées par les lois romaines, s'étaient introduites dans la législation française, ont été le principe de l'établissement des majorats; l'intérêt de la monarchie, l'hérédité du trône et celle de la pairie s'y lient essentiellement : et le gouvernement a bien senti l'importance de cette vérité en comprenant dans le Code civil une disposition expresse sur l'institution des majorats, disposition maintenue par la Charte, et confirmée par diverses ordonnances royales, notamment par celle du 25 août 1817, relative à la formation des majorats attachés à la pairie.

La dotation des majorats a lieu de deux manières :

Ou elle est formée avec les propres biens du titulaire de la dignité à laquelle le majorat est inhérent, et alors ces biens sont inaliénables tant que subsiste la descendance masculine du fondateur, descendance dans laquelle le titre héréditaire érigé en sa faveur se perpétue en ligne directe, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture;

Ou la dotation du majorat se compose de biens provenants du domaine de l'état, que les titulaires tiennent de la munificence du souverain à raison de services rendus à l'état; et alors un droit de retour est assuré au domaine

(1) De Laigue, en ses Recherches historiques sur la Noblesse, chapitre XI.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

public en cas d'extinction de leur descendance masculine.

Les rentes sur l'état, les actions sur la banque de France, celles sur les canaux, peuvent, comme des biens fonds libres, être affectées à la dotation des majorats, pourvu qu'elles soient immobilisées avec les formalités prescrites par les lois.

Un décret du 11 juin 1811 détermine le mode d'établissement du siége des majorats.

Les biens affectés à la dotation des majorats doivent produire un revenu plus ou moins considérable, toujours proportionné à l'éclat de la dignité qui y est attachée.

Voyez BARONS, COMTES, DUCS, MARQUIS, PAIRIES, TITRES, VICOMTES.

MALART, seigneurs de Malartville et de la Varende, en Normandie. Le nom de Malart, orthographié indistinctement dans les anciens titres, et dans les nouveaux, Mallard, Mallart et Malart, est un des plus anciens de Normandie. Robert Malart est compris dans le nombre des seigneurs renommés en Normandie, depuis Guillaume le Conquérant, jusqu'en 1212, sous le règne de Philippe Auguste. Cette famille, d'origine chevaleresque, ne prouve néanmoins sa filiation que depuis Colin Malart, écuyer, seigneur du Chesnay et de Médavy, près de Séez, lequel vivait avant l'an 1350, et fut père de Guillemet Malart, écuyer, porte-manteau du roi Charles VI, vivant encore avant le 29 juin 1400, et marié avec Michelle de Fontaines. Elle a produit un chevalier de l'ordre du roi, un gentilhomme ordinaire de sa chambre, et plusieurs capitaines. *D'azur, à la fasce d'or, chargée d'un fer de mulet de sable, cloué de six pièces d'argent, et accosté de deux losanges de gueules.*

DE MALARTIC DE MONTRICOUX, en Agénois. Cette famille n'a rien de commun avec une ancienne maison de Massas, seigneurs de Malartic, du comté d'Armagnac, éteinte depuis près de trois siècles, et à laquelle elle a tenté vainement de se rattacher. La famille de Malartic a pour premier auteur certain Guillaume de Marlartic, qui, l'an 1611, était procureur en la cour présidiale d'Agen. La généalogie qu'en a donnée la Chesnaye-des-Bois, remontée à l'an 1267, ne

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

mérite aucune créance. *D'argent, à la croix pommetée de gueules, accompagnée aux 1 et 4 cantons de deux molettes d'éperon de sable.*

DE MALBOSC DE MIRAL, en Languedoc, maison d'origine chevaleresque, qui a pris son nom d'une terre située au diocèse de Mende, en Gévaudan. Elle est connue depuis Gaucelin de Malbosc, vivant en 1224, et prouve sa filiation depuis André de Malbosc, damoiseau, vivant en 1275. Elle a donné plusieurs colonels et officiers supérieurs de divers corps. *Parti, au 1 d'azur, à trois chevrons d'argent*, qui est de MALBOSC, *au 2 de gueules, à la chèvre saillante d'argent*, qui est de CABRIERE.

DE MALEVANDE DE SAINT-JACQUES, en Normandie, famille originaire d'Espagne. *De gueules, à la fleur de lys d'or.*

DE MALLVANDE DE LA PIERRE, en Picardie, famille dont était Marguerite de Mallvande, fille unique de Jacques de Mallvande, chevalier, seigneur de la Pierre, et de dame Marguerite de Saint-Ouen, laquelle fut mariée, le 1er. juillet 1585, à Jean-François de Gaude, chevalier, seigneur de Martainneville et de Houdancourt. *D'or, à la croix fleurdelysée de gueules; à la bordure d'azur, chargée de huit tours d'argent.*

MALHERBE (1), maison des plus anciennes de Normandie, issue d'un seigneur danois, prouvé par un extrait de Vincentius, rapporté par Duchêne (his-

---

(1) Hardez Laudum Malherbe, francisé dans le nom Darchand Malherbe, auteur des Malherbe, français et anglais, était un seigneur danois d'ancienne famille de ce royaume, consanguin de Rolon ou Raoul, premier duc de Normandie, prince royal de Dannemarck, qui, connaissant le talent et l'intrépidité de son parent Malherbe, l'amena avec lui à la conquête de Normandie, et le fit général de ses armées; ce qui est constaté par un extrait de Vincentius, ancien historien, rapporté par Duchêne, qui l'a tiré de celle de Normandie, par saint Odon, abbé de Saint-Martin de Tours de Cluny, qui existait dès ce tems, l'an 900.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

toire de Normandie), et par saint Odon. Cet extrait, en latin, est attesté par feu M. Bignon, bibliothécaire du roi, par lettre du 29 juillet 1767.

Les Malherbe, nobles de nom et d'armes, ont été de toutes les expéditions d'outremer.

Le baron de la Haye Malherbe, accompagna, en 1034, Robert, Ier. du nom, duc de Normandie, dans son pèlerinage de la Terre-Sainte.

Raoul de Malherbe, chevalier, seigneur et baron de la Haye-Malherbe, fut du nombre des principaux seigneurs qui aidèrent, en 1066, le duc Guillaume, dans la conquête de l'Angleterre.

Jean de Malherbe, chevalier, seigneur de Saint-Aignan-le-Malherbe, est compris parmi les chevaliers bannerets, qui furent, en 1096, à l'expédition de la Terre-Sainte, et, en 1099, à la prise de Jérusalem.

Du mariage de ce dernier est sorti un fils, qui donna naissance à un enfant, aussi nommé Jean de Malherbe, né en 1200.

Celui-ci s'étant également marié, et ses enfants et petits-enfants ayant eu des descendants, il en est issu, en 1555, le poëte François de Malherbe, dit Saint-Aignan; la postérité duquel, ou celle de ses collatéraux, a donné naissance à messire Laurent-François de Malherbe-Saint-Aignan, dit de Fresnay, chevalier, seigneur et patron de Notre-Dame de Fresnay, Réveillon, Abbeville, etc.; en son vivant, lieutenant des méréchaux de France, à Falaise, (persécuté et incarcéré pendant la révolution pour la cause du roi).

De ce dernier sont issus :

1°. Jean-François-Pierre de Malherbe, dit de Fresnay, encore existant (âgé de soixante-treize ans), ancien chevau-léger de la garde du roi Louis XV, demeurant à Falaise (ayant failli mourir victime de la révolution);

2°. Pierre-Alexandre de Malherbe, dit de Réveillon, en son vivant, lieutenant des maréchaux de France, à Rouen; colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur et patron de Saint-Laurent en Caux, Braquemont, Caltot, Mesnil-Eudegrain, le Boislé, Boisbaril, Buifalaise, etc., décédé émigré;

3°. Joseph de Malherbe, de son vivant, vicaire-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

général au diocèse de Séez. (Il avait été forcé de s'expatrier par les circonstances de la révolution).

De Jean-François-Pierre de Malherbe, sont sortis :

1°. Louis-Pierre-Auguste de Malherbe, dit Saint-Aignan, lieutenant dans la garde nationale de Falaise; lequel s'y est toujours comporté avec le dévouement et le zèle d'un véritable serviteur du roi;

2°. Joseph-Auguste, chevalier de Malherbe, maire de Goulet (Orne), a servi dans l'armée royale de basse Normandie, sous les ordres de M. de Frotté.

De Pierre-Alexandre de Malherbe, sont issus :

1°. Alexandre-François de Malherbe, dit de Saint-Laurent, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, maire d'Abbeville (Calvados), émigré rentré;

2°. Laurent-Joseph-François, chevalier de Malherbe.

Armes : D'hermine, à six roses de gueules.

DE MALHERBE DE POILLÉ, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Normandie, et puînée des seigneurs de Meauffe, répandue en Vendômois et en Touraine, à la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième. Elle a donné des capitaines de cinquante hommes d'armes des ordonnances, des gentilshommes ordinaires des rois de Navarre, des gouverneurs de places de guerre, plusieurs capitaines et officiers de divers grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le chef actuel de cette famille a fait les campagnes de l'émigration jusqu'en 1801, à l'armée des princes. *D'or, à deux jumelles de gueules, sommées de deux lionceaux affrontés du même.*

DE MALHERBE, seigneurs de Mieuvaine, du Bois-Saint-André, en Normandie. *De gueules, à six coquilles d'or.*

DE MALHERBE, seigneurs de Longvilliers et de Beauvais, en la même province. *D'azur, à trois lions léopardés d'argent, l'un sur l'autre.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Leon 2007

DE MALHERBE, seigneurs de la Renaudière, en la même province. *D'azur, à trois fasces d'or; au chef du même, chargé de deux lionceaux affrontés de gueules.*

Toutes ces familles, d'ancienne chevalerie, ont une souche commune, au sentiment de plusieurs historiens, et sont autant de branches sorties du même tronc, quoiqu'elles aient des armes différentes.

DE MALMAZET DE SAINT-ANDEOL, en Vivarais, famille ancienne, originaire du comtat Venaissin, maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt de la cour des comptes de Montpellier, du 13 novembre 1788, sur preuves de quatorze générations depuis l'an 1349, époque où les premiers sujets connus de cette maison paraissent avec les qualifications chevaleresques. Guillemette de Malmazet épousa, le 25 juin 1565, Jacques de la Farelle, fils de Jean de la Farelle, IIe. du nom, seigneur de la Farelle. Cette famille a donné plusieurs capitaines et officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle a le titre de comte héréditaire du Saint-Empire, et a possédé les baronnies de Saint-Andéol, de Marcoiras, et la vicomté de Tournon. *D'azur, au chevron d'or, abaissé sous une fasce du même, accompagnée en chef de trois croissants mal ordonnés d'argent.* Couronne de comte.

DE MANIQUET, sieurs du Fayet, famille du Dauphiné, qui a pour auteur Claude de Maniquet. Artaud, son fils, épousa, l'an 1500, Héleine Cheminade, et fut père d'Hector de Maniquet, maître d'hôtel de la reine de Navarre, sœur du roi Charles IX. *D'azur, à trois demi-vols d'argent.*

MARANDON. Louis Marandon, écuyer, seigneur et baron de la Maisonfort, en Berry, fut successivement trésorier de madame la duchesse de Berry, en 1715, receveur-général des finances de la province de Berry, en 1719, et conseiller-secrétaire du roi, le 3 juillet 1721. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de héron d'argent.*

MARC, en Dauphiné. Hugues Marc, nommé comme noble dans une révision de feux de l'an 1473, est l'auteur de cette famille. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rencontre de vache d'azur ; aux 2 et 3 d'azur, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre.

DE MARC DE TRIPOLY DE PANISSE, en Provence, famille qui remonte à Pierre Marc, père de deux fils, Louis et Guillaume Marc, anoblis tous deux, moyennant finances, par le roi Louis XII, du mois de septembre 1510. Le premier a formé la branche de Marc de Tripoly-Panisse, et le second, celle de Marc de Châteauneuf. Le nom de Panisse provient de l'alliance contractée, en 1641, par Marc Antoine de Marc de Tripoly ; mais ce dernier nom de Tripoly, n'est, dans cette famille, qu'en vertu d'une prétention qu'elle a eue d'être du nom de Tripoly, et substitué à celui de Marc, ce qui eût détourné l'application des lettres de noblesse ; mais cette prétention et les titres que l'on a produits à l'appui, sont sans aucun fondement. *Dazur, à trois diamants de forme triangulaire d'argent, les pointes en haut, 2 et 1 ; surmontés d'une étoile à six rais d'or.*

MARCHAND, seigneurs de la Châtelaine et de Baunans, en Franche-Comté. Enguerrand Marchand vivait en 1479.

Philippe Marchand, Ier. du nom, écuyer, receveur-général des domaines et confiscations au comté de Bourgogne, vivait en 1555 ; il avait pour épouse Danielle Mouchet, et pour fils, Philippe Marchand, IIe. du nom, écuyer, sieur de la Châtelaine, gentilhomme de la maison de l'archiduc Albert d'Autriche. *D'or, à trois têtes de paon d'azur.*

DE LA MARCHE. *Voyez* GUÉRIN.

DE MARCHES, en Gascogne. Noble Théodose de Marches, écuyer, seigneur de la Saigne, fut père de noble Jacques de Marches, écuyer, seigneur de la Saigne, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes ; lequel fut marié, au mois de février 1602, à Jeanne-Marie le Doulx-de-Maignan. Cette famille à produit plusieurs officiers supérieurs et capitaines de cavalerie. *D'argent, à deux lions de sable affrontés, et soutenant un croissant d'azur.*

MARÉCHAL, seigneurs de la Bretonnière, en

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Bretagne, famille anoblie pour services militaires, en 1465. *D'argent, à trois hures de sanglier arrachées de sable.*

MARESCHAL, en Dauphiné. Antoine Mareschal fut anobli, en 1613, pour services militaires par lui rendus en diverses occasions, notamment à la prise de Beaurepaire et à celle de Saint-Génis. *D'argent, à trois pins de sinople, sommés d'une étoile d'or.*

MARESCHAL, sieurs de la Bergerie, en Champagne et à Léogane, en Amérique. Cette famille a été maintenue, par ordonnance du 16 juillet 1704, sur titres remontés à Raimond Mareschal, écuyer, époux de Jeanne du Montormentier, et père de Jacques Mareschal, marié, le 19 janvier 1535, avec Tiennette le Sain de Brousseval. *D'azur, à cinq losanges d'argent, bordés de sable.*

MARESCHAL. Jean Mareschal, de la ville de Sezannes, en Brie, fut anobli par le roi Charles V, le 12 mai 1367, moyennant cent écus d'or.

DE MARESCHAL, sieurs de la Croix, famille du Dauphiné, qui a pour auteur François de Mareschal, vivant en 1516. *D'azur, à deux tours d'argent, ouvertes et ajourées de sable, sommées d'une croix d'or, et accompagnées aux deux extrémités supérieure et inférieure de deux croissants d'argent.*

DES MARETS. Jean des Marets fut prévôt des marchands de Paris, l'an 1359. *De gueules, à la croix ancrée d'argent.*

DE MAREY, village en Bourgogne, à deux lieues et demie de Tillechâteau (par corruption, Tréchâteau): la maison de ce nom est éteinte. Elle était alliée à la famille de saint Bernard, fondateur et premier abbé de Clairvaux. *De gueules, à trois écussons d'or.*

DE MARGAT, seigneurs de Crecy, de Bussède, de la Brosse, etc., en Berry. Cette famille prouve et remonte sa filiation à noble homme François Margat, nommé, le 25 mars 1548, par madame Marguerite de France, reine de Navarre, duchesse d'Alençon et de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Berry, à l'office de lieutenant-général au siége et ressort de Concressaut, dont il obtint les provisions du roi Henri II, le 27 juin 1549. Il eut pour fils François Margat, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Brosse, et qualifié ainsi dans un acte du 20 septembre 1601, duquel il fut dit, dans un plaidoyer de M. l'avocat-général Servin, inséré dans un arrêt du parlement, du 7 février 1619: *Qu'en son grand âge l'amour de l'honneur ne vieillissait point, et qu'il avait aussi bien vécu que longuement.* Les descendants de cette maison ont toujours occupé des emplois importants dans le barreau. *De gueules, au chef d'argent, chargé de trois annelets de gueules.*

MARIN, sieurs du Molard, du Rosier et de la Rolandière, en Dauphiné. Cette famille a pour auteur Touffain Marini, qui vint de Mont-Ferrant, pour l'établissement des verreries en cette province, sous le règne de François Ier. *D'argent, à trois fasces ondées de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DE MARISY, en Champagne. Cette famille d'ancienne bourgeoisie de Troyes, a produit, lors de la dernière recherche, depuis François de Marisy, écuyer, seigneur de Ceruel, vivant en 1478, avec Isabeau de Louvemont, père de Claude de Marisy, grenetier à Troyes, en 1511. *D'azur, à six macles d'or.*

DE MARLIAVE, seigneurs de Pontel, de Saint-Lieux et de la Fenasse, en Languedoc, famille qui a été maintenue dans sa noblesse de race, par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, du 1er avril 1746, dans la personne de Jean-Pierre de Marliave, sieur de Pontel, capitaine au régiment de la Reine, chevalier de Saint-Louis, sur titres remontés à Gui de Marliave, marié, le 3 février 1542, avec Catherine de la Gascavie. *De gueules, à deux bars adossés d'argent.*

DE MARMANDE, seigneurs de Tourville et du Grand-Hameau de Rochemain, en Champagne. La filiation de cette famille remonte à Martin de Marmande, écuyer, qui fut successivement valet de cham-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

bre du roi Louis XIII, en 1625, huissier de la chambre de sa majesté, le 8 août 1629, et maître d'hôtel ordinaire du roi Louis XIV, par lettres du 20 décembre 1648. *D'or, au chêne de sinople, posé sur une terrasse du même, mouvante de la pointe de l'écu; au lion de sable passant au pied du chêne.*

MARQUET, en Dauphiné, famille qui remonte à Barthelemy Marquet, vivant en 1603. Elle a donné plusieurs officiers d'infanterie et de cavalerie. *D'argent, à une plante de trois roses de gueules, tigée et feuillée de sinople, mouvante de la pointe; au chef d'azur, chargé d'un soleil naissant de l'angle dextre d'or.*

MARQUET DE PEYRE, DE MONTBRETON, DE NORVINS, D'URTEBISE, famille issue de M. Marquet de Peyre, ancien fermier général. Elle compte de nos jours plusieurs personnages distingués par les emplois considérables dont ils ont été revêtus. *D'argent, à la fasce d'azur, accompagnée en chef d'un croissant versé de gueules; et en pointe d'un lionceau du même.*

MARQUIS, et par quelques vieux auteurs gaulois *Marchis*; ce qui est plus conforme aux termes de la basse latinité *Marchio*.

Les princes de la maison de Lorraine prenaient la qualité de ducs et de *marchis* de Loherrène, comme on le voit dans le codicille de Thibaut III, de l'an 1312, dans un autre acte de 1320, et dans le testament du duc Jehan Ier., de 1377.

Quoique les noms de *marchis*, *marquis et margrave* signifient ordinairement la même chose, *un seigneur commandant sur la frontière*, ils ont acquis avec le tems une signification bien différente.

Un margrave est un prince souverain qui jouit de toutes les prérogatives attachées à la souveraineté, et les margraves ne se trouvent que dans l'empire d'Allemagne.

Il y a quelques *marquis* ou marquisats en Italie, comme Final; en Espagne, comme le marquisat de Villena, possédé par le duc d'Escalona; en Piémont, comme le marquisat de Saluces; il n'y en a point en Danemarck, en Suède et en Pologne.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Enfin, le titre de *marquis*, en France, est une simple qualification que le souverain confère à qui il veut, sans aucun rapport à la signification primitive, et le marquisat n'est qu'une terre ainsi nommée par une patente, soit qu'on en ait été gratifié par le roi, soit qu'on en ait acheté la patente pour de l'argent.

Sous Richard, en 1385, le comte d'Oxford fut le premier qui porta le titre de *marquis* en Angleterre, où il était alors inusité. Un arrêt du 13 août 1663, fait défense à tous propriétaires de terres, de se qualifier baron, comte ou *marquis*, et d'en prendre les couronnes à leurs armes, sinon en vertu de lettres-patentes dûment enregistrées.

DE MARSANNE-FONTJULLIANE, en Dauphiné, famille qui a pour auteur Guillaume de Marsanne, vivant l'an 1376. *De gueules, au lion d'or; au chef du même, chargé de trois roses de gueules.*

DE LA MARTHONIE, seigneurs du Gaignon, de Bruzac, de la Marthonie, etc., en Périgord et en Saintonge. Le plus ancien de cette famille est Etienne de la Marthonie, seigneur de la Marthonie, conseiller au parlement de Bordeaux, qui vivait en 1465. Il eut pour femme Isabeau de Pompadour, et pour fils Mondot de la Marthonie, chevalier, seigneur de Saint-Jean d'Ecole, de Thiviers, de Condat, de Puiguilhem et de Milhac, premier président du parlement de Bordeaux, puis premier président du parlement de Paris en l'an 1514. Cette maison a donné plusieurs officiers supérieurs décorés; deux évêques, en 1516 et 1519, et un chevalier de l'ordre du roi en 1573. *De gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable.*

DE LA MARTINIÈRE, en Dauphiné. Guillaume de la Martinière vivait l'an 1404. *De vair, à la fleur de lys d'or.*

DE LA MARTINIÈRE, famille ancienne de Bretagne, connue depuis Robert de la Martinière, l'un des hommes d'armes de la compagnie de Guy, sire de Gavre, qui fit montre le 22 mars 1426. *D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois fleurs de lys de gueules; au lion du même, brochant sur le tout.*

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

DE MARVILLE, sieurs de Vignemonté, famille du Dauphiné, originaire de Paris, et dont était Claude de Marville, sieur de Vignemonté, dont le fils Antoine de Marville fut premier professeur royal en la faculté de droit de Valence. *D'azur, à trois membres ou serres d'aigle d'or, armées de gueules, tenant chacun un globe d'or, 2 et 1.*

DU MAS, marquis de Peysac, seigneurs de la Serre, très-ancienne maison du Limosin, qui a été maintenue dans son ancienne extraction par deux arrêts du parlement de Bordeaux, des 18 juillet 1685, et 4 et 11 avril 1772. Elle établit sa filiation depuis Regnault du Mas, seigneur du Mas, qui eut pour fils Jacques du Mas, seigneur des mêmes lieux, époux de Catherine de Salaignac, et père d'Antoine du Mas, marié, le 11 novembre 1544, avec Anne du Bois. Cette famille a donné plusieurs officiers-généraux et de tous grades. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable; aux 2 et 3 de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lys du même.*

DU MAS. Guillaume du Mas, habitant de Rodez, au service du comte de la Marche, fut anobli en 1443.

DU MAS, seigneurs de Soustre, du Mas, de Réals, de Cantausset, de Cabanes, en Languedoc, maison issue d'ancienne chevalerie, qui florissait dans cette province dès le commencement du douzième siècle. Bertrand du Mas souscrivit un acte de l'an 1124. Raymond du Mas fut un des seigneurs qui, l'an 1179, prirent part à la ligue formée par Raymond VI, comte de Toulouse, le seigneur d'Uzès et de Lunel, contre le vicomte de Nismes. Guillaume et Bernard du Mas, furent du nombre des barons et chevaliers du comté de Toulouse, qui prêtèrent serment de fidélité au comte Alfonse et à la comtesse Jeanne, sa femme, en 1249. Lors de la dernière recherche, cette maison a fait preuve depuis Raymond du Mas, qui vivait en 1430. *D'argent, au chêne de sinople, fruité d'or.*

DU MAS DE LA ROQUE, en Guienne, famille ancienne, originaire du Limosin, dont le chef actuel, Louis du Mas de la Roque, commissaire des guerres,

Copyright - Les éditions d' Array - Lyon 2007

chevalier de la Légion-d'Honneur, le 17 janvier 1815, a été créé chevalier par lettres de S. M. Louis XVIII. *De gueules, à trois têtes de lion, arrachées d'or.*

DE MASCUREAU, seigneurs de Plaimbeau, Puiraveau et Sainte-Tère, en Limosin. La filiation de cette famille remonte à Jean de Mascureau, seigneur de Puiraveau, qualifié écuyer dès l'an 1511. *Coupé, au 1, fascé d'argent et de gueules; au 2 d'argent, à trois étoiles de gueules.*

MATHAN. Cette famille est une des plus anciennes de Normandie; on voit par ses titres qu'elle possède de tems immémorial la terre et seigneurie de son nom, située en basse Normandie, et que Georges, marquis de Mathan, pair de France, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, en est aujourd'hui possesseur au vingt-unième degré, sans qu'elle soit sortie de sa maison depuis Jean de Mathan, seigneur châtelain de Mathan, premier du nom, dont la mémoire se soit conservée, vivant en 1082, et dont le nom se trouve dans la liste des chevaliers bannerets qui suivirent le duc Robert de Courtcheuse à la première croisade en 1096. Les chartes de donations faites à plusieurs abbayes, les rôles et les titres de la Tour de Londres, attestent l'existence et l'illustration de cette famille dès le onzième siècle, époque à laquelle ses chefs accompagnèrent le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre. Depuis, leurs descendants, comme il est prouvé par les lettres d'érection du marquisat de Mathan, se sont alliés aux maisons les plus illustres de France, de Normandie et de Bretagne; ils ont occupé des places distinguées dans l'état; plusieurs ont été chevaliers des ordres du roi. *Parti, au 1 de gueules, à deux jumelles d'or, la première sommée d'un lion léopardé du même; au 2 d'azur, à cinq fleurs de lys d'or.* Cimier : une tête d'homme sauvage de face. Devise : *Au féal rien ne fait.* Cri de guerre : MATHAN.

LE MATTRE, en Picardie. Antoinette le Mattre, nièce de maître Simon le Mattre, sieur d'Hédicourt, conseiller au bailliage et siége présidial d'Amiens, était

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

décédée avant le 20 mai 1560, étant femme de Jean du Mons, écuyer, sieur de la Broye, homme d'armes des ordonnances du roi, sous la charge du seigneur de Mailly. Cette famille paraît s'être éteinte peu après. *D'argent, à la bordure écartelée d'azur et de gueules.*

DE MATTZAN (Armoiries de la maison), en Silésie. *Voyez* CHASTEAU.

DE MAUGIRON, comtes de Montléans, par érection du mois de septembre 1569, chevaliers, seigneurs d'Ampus, d'Ygier, etc., famille noble et illustre de la province du Dauphiné, qui prouve son origine depuis Guillaume de Maugiron, vivant l'an 1253. Elle a donné un maréchal de camp et deux lieutenants-généraux des armées du roi, des gouverneurs de provinces, un évêque de Glandevès, et quantité d'officiers supérieurs, entr'autres un colonel de mille hommes de pied, qui fut tué en 1509, à la bataille d'Agnadel, contre les Vénitiens. Timoléon de Maugiron arma et équipa à ses frais quatre cents chevaux, qu'il mena au roi Henri IV, au siége de Rouen, et fut tué au siége de Pousin l'an 1622. *Gironné d'argent et de sable de six pièces*, ce qu'on appelle, par allusion, *malgironné.*

MAUPOINT, en Picardie. Jeanne Maupoint épousa, par contrat du 17 janvier 1653, Jean-Baptiste le Sellier, écuyer, seigneur de Buissy, fils de Christophe le Sellier, écuyer, seigneur de Buissy et de Baralle. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois mains fermées du même.*

DE MAUSSABRÉ, maison d'origine chevaleresque des plus illustres du Blésois et de la Touraine, qui remonte par titres filiatifs à Guillaume de Maussabré, vivant l'an 1380.

Cette maison s'est divisée en sept branches :

1°. Les seigneurs de la Sabardière et de Bussière ;
2°. Les seigneurs de Gatsouris ;
3°. Les seigneurs de Puibarbeau ;
4°. Les seigneurs de Villablin ;
5°. Les seigneurs du Bois-Saint-Père ;

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

6°. Les seigneurs de la Baratrie ;
7°. Et les seigneurs de la Croix.

Ces diverses branches ont fourni plusieurs gentilshommes de la garde du roi, un lieutenant de cent hommes d'armes, des gouverneurs de places, un grand nombre d'officiers supérieurs de terre et de mer, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, au lambel d'or en chef.*

MAUSSION, famille noble, originaire d'Anjou, et établie à Paris depuis l'an 1600. Elle possédait dès lors la seigneurie de Candé. Il paraît qu'elle descend de N. Maussion, secrétaire de François Ier. Cette famille a produit des hommes distingués dans la marine et dans la magistrature. Elle est alliée aux plus grandes maisons du royaume. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un cyprès planté sur une montagne du même.*

MAUVESIN. *Voyez* FERRAND.

MAXIMY, en Dauphiné, famille anoblie pour services militaires, dans la personne de Michel Maximy, par lettres du mois de décembre 1654, vérifiées en 1658, et confirmées par arrêt du conseil royal du 16 de février 1669. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné d'une étoile d'or en pointe ; au chef cousu de gueules, chargé de deux étoiles d'or.*

DE MAY, seigneurs de Kerienetal, de Trotang, en Bretagne. Cette famille a été maintenue par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 14 août 1669, sur preuves filiatives remontées à Edouard de May, sieur de Beauregard et de Guiriou, époux de Jeanne de Keroulguen, décédés tous deux avant l'an 1440. *D'argent, à deux fasces d'azur, accompagnées de six roses de gueules.*

DE MAY, vicomtes de Serches, seigneurs de Veaulaines, de Seigneurville, en Picardie. Cette famille a pour auteur Jean de May, de la ville d'Amiens, anobli par lettres de l'an 1387. Jean de May, écuyer, seigneur

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de Seigneurville, était châtelain de Crecy en 1458, et Gervais de May en 1510. *D'or, au chevron d'azur.*

DE MAY. Jean de May, seigneur de la Vergne, major du régiment de Picardie, précédemment mousquetaire de la garde du roi et aide-de-camp des armées, fut anobli pour ses services militaires au mois d'août 1646. *D'azur, à l'aigle d'or.*

DE MAY, seigneurs de Termont, de Marmaigne, de Fontafré, de la Védellerie, en Bourbonnais. Antoine de May, écuyer, seigneur de Salvert, près Montluçon, vivant en 1508, est l'auteur de cette famille, dont l'ancienneté remonte néanmoins à l'an 1431. Il fut père de Gilbert de May, écuyer, seigneur de la Védellerie, qui avait épousé, le 29 avril 1536, Marguerite Pelin, fille de noble homme Gabriel Pelin, sieur de Châteauvieux, avocat en parlement. Gaspard de May, écuyer, sieur de Termont, était premier capitaine des grenadiers au régiment de la Marche, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 16 avril 1710. Cette famille subsiste dans M. de May de Termont, ancien colonel. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent.*

DE MAYES, seigneurs de la Vilatelle, d'Hauteroche, etc., en Auvergne. Lors de la réception de Pierre de Mayes, écuyer, seigneur de la Vilatelle, comme page de la grande écurie du roi, le 30 mars 1710, cette maison produisit des titres qui justifièrent de sa filiation depuis Jean Mayes, vivant dès l'an 1400, lequel eut pour fils Grégoire Mayes, damoiseau. *D'or, à deux chevrons de gueules, accompagnés en chef de deux demi-vols d'aigle d'azur, abaissés.*

MAZADE, à Paris. Etienne Mazade, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, contrôleur en la chancellerie établie près la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, pourvu de cet office le 27 octobre 1719, est l'auteur de cette famille. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion du même, lampassé et armé de gueules; au chef de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

DU MAZET. *Voyez* IGONAIN.

DE MÉAULNE, marquis de Lancheneil, seigneurs des Aulnais, de Villeneuve, de Landeronde, de la Métairie, en Touraine, ancienne maison de chevalerie, originaire de la province d'Anjou, où est située la terre de son nom. Elle est connue depuis l'an 1078, et sa filiation est établie depuis Guillaume II, seigneur de Meaulne, du Clos et de la Bouillerie, vivant en 1392. Cette maison a donné un chevalier de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, et des officiers dans divers corps. *D'argent, à la bande fuselée de gueules, accostée de six fleurs de lys de sable.*

MEAUX.

Liste des Gentilshommes convoqués à l'assemblée de la Noblesse du bailliage de Meaux, pour l'élection des députés aux Etats-Généraux en 1789.

D'Aguesseau de Fresnes, président.
De Vernon, secrétaire.
Clermont-Tonnerre,
Reilhac,
Corduan,
Montesquiou,
Quatresols de Marolles,
De la Marlière, commissaires.
Du Coudray de Sancy.
De Chavigny.
D'Ossy.
De Sanois.
De la Chastre.
De la Myre-Mory.
Minjot.
Des Courtils.
Le Noir.
De Thomé.
Decan.
La Martelière.
Quatresols de la Hante.
De Constant.
De Mondollot.
De Montfort.
De Mont-Ferrant.
Du Jay.
Des Graviers de Berchiny.
Houdan.
Ménage.
Rochard.
Le Rahier de l'Herbay.
Ogier de Baulny.
De Rézy.
De Bretot.
Royer de Maulny.
Royer de Belon.
Huby.
De Maistre.
De Ricouart.
Boula de Sauvigny.
De Chavigny.
De la Marlière.
De Montesquiou.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

DE MEFFREY, sieurs de la Poippe, en Dauphiné, famille qui remonte à Jean de Meffrey, compris comme noble dans une révision des feux d'Artamonan, de l'an 1458. Etienne, son fils, fut aussi compris, comme noble, dans deux autres révisions des années 1484 et 1485. *Parti, au 1 de gueules, au griffon d'or; au 2 de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois flanchis de sable.*

MEJANÉS DE VEILLAC, D'ESCOMBETTES, DE PELLOR, DE RANDAN, etc., maison d'origine chevaleresque, de Rouergue, qui a formé plusieurs branches. Elle prouve depuis l'an 1100, et a fourni constamment des officiers distingués au service de nos rois. Sous Louis XIV, elle comptait vingt-deux officiers de son nom dans les armées. Elle a fait ses preuves pour les pages, pour les divers chapitres et écoles militaires ou maisons royales de Saint-Cyr, et pour le chapitre de Lyon.

Le chef de cette maison est:

Messire Jean-Jacques de Méjanés de Veillac, ancien chevau-léger, marié à Charlotte d'Aire de Mailhoc, en Albigeois, dont il a eu plusieurs enfants. Il a pour frères. Jean-François de Méjanés, ancien capitaine au régiment de Brie, marié à mademoiselle du Hamel, dont il a une demoiselle;

Et Joseph-Paulin de Méjanés de Veillac, aumônier de Monsieur, frère du Roi, et ancien vicaire-général de Rhodès.

Armes: D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

DE MÉJUSSAUME. *Voyez* du GUÉ.

MÉLAT, en Dauphiné. Jean et Pierre Mélat, frères, sont reconnus nobles dans deux révisions de feux de Saint-Simphorien d'Oson, des années 1408 et 1432. *D'argent, à trois pyramides de gueules, mouvantes du chef, terminées chacune d'une rose du même.*

DE MELET, seigneurs de Lambesque, de Maisonneuve, de Castelviel, etc., en Agénois. Pierre de Melet, écuyer, marié, le 18 juillet 1519, à Marguerite Puimagnhan, est le chef de cette famille, qui a fourni

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

un chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et qui s'est divisée en plusieurs branches. *D'azur, au cerf d'or.*

DE MELLET, seigneurs de la Vallée. Jean Mellet, seigneur de la Vallée, employé du comte d'Avaux, ambassadeur en Allemagne, fut anobli en 1640. *D'azur, à la bande ondée d'argent; au lion de gueules, brochant, tenant un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.*

DE MELLET, marquis de Neuvic, comtes de Mellet, seigneurs de Saint-Pardoux, de Saint-Martial, etc., en Périgord, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située au diocèse de Périgueux, à six lieues de cette ville et sur les confins du Limosin. Elle est connue depuis Bernard de Mellet, l'un des seigneurs qui assistèrent à la fondation de l'abbaye de Tonnay-Charente, et à la donation que Geoffroy de Tonnay-Charente en fit, l'an 1090, à l'abbaye de Saint-Jean d'Angely. La filiation est établie depuis Hugues de Mellet, damoiseau, vivant en 1333. Cette maison a produit plusieurs personnages recommandables, qui ont occupé des places distinguées à la cour et dans les armées. Jean de Mellet était panetier de la reine de Navarre, en 1543. Magdelon de Mellet fut choisi par la reine Catherine de Médicis, pour accompagner en Pologne le roi Henri III, son fils. A son retour en France, il fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre de ce prince, et fut tué à la bataille de Coutras, en 1587. Bernard de Mellet, frère puîné du précédent, fut gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, et colonel d'infanterie. Il commanda l'artillerie au siége de Rouen, se trouva à la bataille de Coutras, et fut tué au siége de Villebois. MM. de Sully et de Thou parlent avec éloge de ces deux frères. Cette maison compte en outre plusieurs officiers décorés, entr'autres un lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Parti, au 1 d'azur, à trois ruches d'argent*, qui est de MELLET; *au 2 d'azur, au lion d'argent, couronné, lampassé et armé de gueules*, qui est de FAYOLLE. Devise : *Speculo et melle.*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

MELUN ET MORET.

Liste des Gentilshommes convoqués à l'assemblée des bailliages de Melun et de Moret, pour l'élection des députés aux États-Généraux en 1789.

De Gouy-d'Arcy, président.
De Vauxblanc, secrétaire.
Le duc du Chatelet,
Le duc de Praslin,
De Bougainville,
Des Roches,
Freteau de Saint-Just,
De Guerchy,
De Gouy-d'Arcy,
Boudet, commissaires.
Bernard de Coubert.
De Chavigny.
De Bizemont.
Geoffroy de Charnois.
De Montmorin.
Des Aulnois.
D'Argens.
De Miton.
De Vaublanc.
Gitton de la Ribellerie.
La Barre de Carroy.
Du Pré de Saint-Maur.
Des Massues.
De Saint-Blancart.
Fraguier.
De Léry.
Du Tremblay de Rubelles.
Marié.
De la Gatinerie.
Marié de Bois d'Hyver.
Marié de Chanteloup.
De Bodesson.
De Valmanet.
De Chévry.
Morel de la Borde.
Moreau de la Rochette.
Moreau d'Olibon.
Du Lau d'Allemans.
De Blanchy.
De Beausse.
Jamin.
Jamin de Changea.
Du Pont de Compiègne.
Gillet de la Renommière.
Pajot.
Fontaine de Cramayel.
Agasse.
De Gassonville.
Hedelin.
Le Rayer.
De Neuville.
Boussier.
De Toulongeon.
D'Allard.
De Mauroy.
Le Feron.
Le chevalier de Compiègne.

MENAGE, famille ancienne du Maine, établie dans l'Anjou depuis le quatorzième siècle, où elle existe encore.

Elle a produit Mathieu Menage, chanoine théologal d'Angers, un des membres les plus renommés des conciles de Bâle et de Bourges, en 1432 et 1444; et Gilles Menage, auteur célèbre du siècle de Louis XIV, né à Angers en 1613.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Celui-ci s'étant fixé à Paris, il y attira un de ses parents, qui s'attacha au service du grand Condé, et obtint toute sa confiance.

Les deux arrières-petits-fils de ce dernier, François Joseph et Alexis-Emmanuel Menage formèrent deux branches de cette famille sous les noms *de Mondesir* et *de Pressigny*. Le premier, dont la postérité masculine est éteinte, fut pourvu de l'office de conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, le 20 avril 1735; et le second, qui a exercé la même charge, a été fermier-général, ainsi que son fils, Marie-François Menage de Pressigny, lequel a péri à Paris, avec ses confrères en 1794, laissant un fils, François-Guillaume de Pressigny : ce dernier a servi avec distinction dans l'artillerie de l'armée de Condé, et dans l'état-major de l'armée autrichienne. Il est aujourd'hui chef de bataillon, et chevalier de Saint-Louis et du Phénix de Hohenlohe.

La branche de cette famille, établie à Paris, est alliée, par les femmes, aux maisons de Bournel, de Brehan, de Moustier, de Puységur, d'Houdetot, de Chazeron, de Saint-Sevrin, d'Aragon; de Pignatelli d'Egmont et Fuentès, de Breteuil, de Matignon, de Montmorency, etc. Elle a possédé le comté domanial de Crécy en Brie (par engagement), et les baronnies de Roise et de Bressolles, ainsi que les terres et seigneuries de la Chapelle de Benouville, de la Guillerie, etc., etc. *D'azur, au cheveron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe, d'une tour du second émail.* Supports : deux levrettes.

MENDE.

Liste des Gentilshommes du diocèse de Mende, qui, en 1789, ont signé le Mémoire sur le droit qu'a la Noblesse, de nommer ses députés aux États-Généraux du royaume dans les assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées.

Messieurs

De Montesquieu.
De Retz-Serviés.
Le comte de Retz.
De Borel.
De Cultures.
Le chevalier de Borel.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le comte de Corsac du Fraisse.
De Volonzac-Malespina.
Le comte de Ligonnés.
De Sales.
Le baron de Servières.
Le comte de Montesquieu.
De Randon de Mirandol.
De Charpal.
De Moré de Chalus.
Le baron de Framond.
Le vicomte de Framond.
De la Barthe.
De Pineton.
Le vicomte de Chambrun.
D'Eymar.
Le chevalier de Rouville.
De Layrolle.
De Moriés.
Le Vienne de Brion.
D'Estrémiac.
De Limouze de la Barthe.
Du Villard.
Le marquis de Retz de Maleville.
L'abbé de Fujol de Vebron
De Paul.
De Clarensac.
De Mabreton.
De Montgros.
De Renard.
Du Mazel.
Du Mazel, fils.
De la Motte.
De Sarrazin de Ladevèze.
De Cabut de la Fare.
De Fabre de Roqueval.
De Fabre de la Valette.
Le chevalier de Pagés-Pourcairés.
De Lescare-Saint-Denis.
De Relhan de Fontenelles.
Du Mallian.
De Miremont.
De Nogaret.
De Narbonne.
Le baron de Pagés-Pourcairés.
Le baron de Montjesieu.

MENGIN, barons de Mengin, en Lorraine. Cette maison est distinguée par ses charges, ses alliances et une longue continuité de services militaires. Elle a formé plusieurs branches : 1°. les seigneurs de Maussard ; 2°. les seigneurs de Salabert ; 3°. les seigneurs de Fondragon, lesquelles branches sont toutes originaires de la Lorraine allemande, et comptent parmi leurs ancêtres, Nicolas de Mengin, président de la chambre des comptes de Lorraine, et ambassadeur auprès de l'empereur Charles-Quint, et de François Ier. et Henri II, notamment en 1541, pour conclure le mariage du duc François de Lorraine avec la princesse Christienne de Danemarck, nièce de cet empereur, conjointement avec Jean, comte de Salm, et Claude de Beauvau.

Nicolas *de Mengin*, issu de lui au quatrième degré, fut reçu conseiller secrétaire entrant au conseil du duc de Lorraine, par lettres du 28 décembre 1623 ; ensuite

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

conseiller secrétaire d'état, et garde du trésor des chartes; enfin ministre d'état (*dom Calmet, tom. II, pag.* 544). Il avait été envoyé, en 1659, en qualité de ministre plénipotentiaire de Charles IV, aux conférences de la paix des Pyrénées. En 1660, le duc de Lorraine l'envoya au roi d'Espagne, pour que ce monarque lui accordât la ville de Besançon pour son séjour, jusqu'à ce qu'il pût rentrer dans ses états. Le 18 février 1657, il avait été nommé exécuteur testamentaire de la duchesse Nicole, conjointement avec le duc François de Lorraine. Cette maison a donné des conseillers secrétaires d'état, et ministres des ducs de Lorraine, des gouverneurs de places, des ambassadeurs pour les mêmes souverains, et un grand nombre d'officiers supérieurs au service de France, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; de plus, un grand bailli de la Flandre française. *D'azur, à la fusce d'or, surmée d'un griffon issant du même.*

DE MENOU, marquis de Menou, par érection du mois de juin 1697, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située au Perche. On trouve parmi ses premiers auteurs, Guillaume, seigneur de Menou et de Feuillet, vivant en 1121; Gervais de Menou, chevalier en 1209; et Nicolas de Menou, aussi chevalier, bailli de Sens en 1252. La filiation est établie depuis Simon de Menou, seigneur de Menou, l'un des chevaliers de la province du Perche, qui furent cités à l'armée que le roi Philippe, appelé le Hardi, mit sur pied en 1272. Il fut l'un des seigneurs qui formèrent le conseil de régence après la mort du roi Louis X. Cette maison a donné beaucoup de chevaliers et d'écuyers bannerets, des chambellans de nos rois, et des gentilshommes ordinaires de la chambre, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, avant et depuis l'institution de celui du Saint-Esprit, cinq généraux et un grand nombre d'officiers de tous grades. Elle a fait les preuves de la cour en 1767. *De gueules, à la bande d'or.*

LE MERCIER. Jean le Mercier était conseiller de Paris en 1315. *D'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.*

LE MERCIER DE MAISONCELLE. Louis le Mer-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

cier de Maisoncelle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant pour le roi dans l'île de la grande terre de la Guadeloupe, fut anobli par lettres-patentes, données à Versailles par Louis XV, au mois d'avril 1734, pour services militaires importants rendus dans les îles de l'Amérique, et en récompense de la bravoure que lui et ses ancêtres ont également déployée en Europe, en diverses circonstances. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un cœur du même.*

DE MERES, en Dauphiné, famille qui a pour auteur Gonon de Meres, vivant à Crussol en 1378. Cette famille ayant dérogé, Salomon de Meres obtint des lettres de réhabilitation datées du 17 avril 1657, et vérifiées par la cour des aides de Montpellier en la même année. *D'or, à la tour mazurée à dextre, le haut penchant à sénestre d'azur, maçonnée de sable, accompagnée en chef et en pointe d'un croissant d'azur; au chef de gueules, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même.*

DE MERGEY, seigneurs d'Araumesnil, des Forges de Vandœuvres, d'Urville et de Bayel-sur-Aube, en Champagne, et du Chastelard en Angoumois. Cette famille paraît tirer son nom de la terre de Mergey, dans l'évêché de Troyes, qui, à l'époque de la révolution, faisait partie du marquisat de Villacerf. Elle a été maintenue en Angoumois, sous le règne de Louis XIV, sur une preuve établie depuis 1512. *D'azur, à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croix besantées du même.*

DU MERLE, en Normandie. Cette maison, d'origine chevaleresque, s'est divisée en plusieurs branches : 1°. la branche aînée qui a fourni les seigneurs de Merle-Raoul, et barons de Messey, etc.; 2°. celle des seigneurs de Préaux; 3°. celle des seigneurs des Fourneaux; 4°. celle des seigneurs de Boisbarbot, d'Orlec, de Blanchuisson et de Beauvilliers; 5°. celle des seigneurs d'Auval; 6°. celle des seigneurs de Laurigny, de la Salle, etc.; 7°. enfin, celle des seigneurs du Plessis et de Saint-Germain. L'ancienneté de cette maison remonte à Melloc du Merle, seigneur du Merle-Raoul,

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

baron de Messey, de Gorron, de Saint-Julien de Foulcon, seigneur de Couvrigny, de Chanhaulte et de Médavy, qui épousa une demoiselle de la maison de Nollent-de-Tancarville, et eut pour fils Foucaud ou Foulques du Merle, Ier. du nom, chevalier, seigneur du Merle-Raoul, baron de Messey, de Gorron, etc., seigneur, châtelain de Gacey, de Briouze. Ce dernier fut fait maréchal de France en 1302, et mérita plusieurs faveurs qui lui furent accordées par le roi Philippe le Bel. Cette maison, également illustre par ses alliances et par ses services, a produit, depuis, deux gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, un chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et plusieurs de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ainsi que différents officiers de tous grades. *De gueules, à trois quintefeuilles d'argent.*

DES MERLIERS, seigneurs de la Longueville et de Beauregard, sieurs de Boisvert, en Bretagne. Le plus ancien de cette famille est Guion des Merliers, sieur de Boisvert, qui avait pour femme Marie de Lorière, dont est issu Jacques des Merliers, écuyer, seigneur de la Longueville et de Boisvert, marié à Françoise du Fresne, dame de la Molleraie, le 7 septembre 1605. *D'argent, à trois merlettes de sable.*

DE MÉBY. *Voyez* DU FOS.

DE MESGRIGNY, seigneurs de Savoye, de Villebertin, etc., vicomtes héréditaires de Troyes, en Champagne, marquis de Vandœuvres, comtes de Blin, de Marans, d'Aunay. Jean de Mesgrigny, Ier du nom, déclaré noble, par le ventre, par sentence du bailliage de Troyes, le 28 décembre 1487, est le plus ancien de cette famille. Il eut pour fils Jean de Mesgrigny, lieutenant-général au bailliage de Chaumont, en Bassigny. La Chesnaye donne néanmoins une généalogie de cette famille depuis Pierre de Mesgrigny, vivant en 1349. On trouve dans cette maison, alliée à la branche qui a produit le célèbre de Vauban, maréchal de France, plusieurs lieutenants-généraux et maréchaux de camp, un chef d'escadre, et nombre d'officiers supérieurs et de capitaines, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, au lion de sable.*

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

LE MESNAGER, famille de Bretagne, anoblie en 1581, et qui, depuis l'an 1664, porte le nom de TANOUARN. *Voyez* ce dernier mot.

DE MESSEY, comtes et vicomtes de Messey, comtes de Mauvilly et de Braux, en Bourgogne. Cette maison est ancienne et distinguée par ses alliances et ses services militaires. Elle portait antérieurement au milieu du seizième siècle, le nom de *Vaugoulois*, écrit aussi *Vaugoulay*. Germain de Vaugoulois, écuyer, archer des ordonnances du roi, vivant en 1536 et en 1560, épousa Claudine de Messey, dame de Messey, fille de Jean de Messey, écuyer, seigneur de Sainte-Sabine, issue d'une maison d'ancienne chevalerie, connue depuis l'an 1255. Elle porta les biens de sa famille à Germain de Vaugoulois, et les descendants de ce dernier ont pris et perpétué jusqu'à nos jours le nom et les armes de Messey. *D'azur, au sautoir d'or.*

DE MEUDON, maison d'ancienne chevalerie, éteinte au quinzième siècle, qui tenait son nom d'un bourg situé en l'Ile de France, à deux lieues de Paris, et pareille distance de Versailles, et dont était Jean de Meudon, conseiller au parlement de Paris, en 1260; Robert de Meudon, chevalier, panetier du roi Philippe-le-Bel, en 1294; Henri et Jean de Meudon, maîtres de la vénerie du roi, en 1315 et 1346; Henri de Meudon, maître enquêteur des eaux et forêts de France, en 1335, et Jean de Meudon, en 1355. *Gironné d'or et de gueules.*

DE MEULENT. Robert de Meulent fut conseiller au parlement de Paris en 1298. *De sable, au lion d'argent.*

DE MEURDRAC, seigneurs de Greneville, de Sainte-Croix, de Cuves, en Normandie. Cette maison, ainsi que celle qui va suivre, ont une souche commune. Elles sont deux branches d'une ancienne race chevaleresque, séparées dans des siècles reculés, et elles remontent leur origine au tems des croisades. La branche de Greneville a fait les preuves de la cour en 1756. *De gueules, à deux jumelles d'or, sommées d'un léopard du même.*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

DE MEURDRAC, seigneurs d'Amigny et de Boissey, maintenus le 22 août 1667. *De sable, à la fasce d'argent, accompagnée de six merlettes rangées du même.*

DE MEURDRAC, seigneurs de Flottemanville, du Coudray, de Val-Ferrault, maintenus par M. de Roissy, en 1598; famille anoblie par les francs-fiefs. *De gueules, à deux fasces d'or, accompagnées de neuf coquilles d'argent, 4, 2 et 3.*

DE MEURDRAC, seigneurs des Champs, des Mendinets, en Normandie. Thomas de Meurdrac, anobli pour services en 1598, est l'auteur de cette famille, maintenue le 18 juillet 1668. *De gueules, à la bande abaissée d'argent, surmontée à dextre d'une tête humaine contournée du même, et à sénestre d'un léopard lionné d'or.*

DE MEYRIE OU MEYARIE, sieurs de la Jassodière, en Dauphiné, famille connue depuis Etienne de Meyarie, nommé comme noble dans une révision de feux de l'an 1458. *D'argent, à l'aigle éployée de sable, membrée et becquée de gueules.*

DE MICHAL, seigneurs d'Orcières et de la Palu, etc., famille du Dauphiné, qui remonte à Edme de Michal, anobli, le 29 novembre 1579, par la charge de maître ordinaire en la chambre des comptes de Savoye. Edme de Michal, son fils, fut maintenu dans la possession de sa noblesse par arrêt du 4 juillet 1613. *De sinople, au coq d'argent, becqué, crêté et armé d'or.*

DE MICHEL, marquis de Brion, barons de Lastic et de Lodière, vicomtes de Fontverline, seigneurs du Roc, d'Aldy, le Viala, etc., dans la province de Languedoc, en Gévaudan. Cette famille a fourni plusieurs officiers généraux, parmi lesquels on trouve N... Michel du Roc, duc de Frioul, grand maréchal du palais; des magistrats et avocats généraux aux cours des aides de Cahors et Montauban; elle est entrée aux états de la province de Languedoc comme envoyée des barons et de la noblesse des états particuliers du pays de Gévaudan. Cette famille est alliée aux maisons de la Rochefoucaud,

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

de Lastic, d'Apchier, de Châteauneuf-Randon, de Cabiron, de le Franc de Pompignan et de Seguin de Reyniès. *D'azur, au roc d'argent, surmonté d'une étoile d'or.*

MICHEL DE CAMBERNON, seigneurs de Cambernon, d'Isigny, de Camprond, de Murivaux, etc., en Normandie.

Thomas Michel, écuyer, sieur de la Michelière, homme d'armes des ordonnances du roi, est le plus ancien de cette famille. Il eut pour fils Jean Michel, qui servit le roi à la journée d'Azincourt. Il fut établi, par titres produits le 19 avril 1727, que la filiation de cette famille remontait à Guillaume Michel, écuyer, seigneur de Velli, qui fut maintenu dans l'exemption des tailles et autres impôts par jugement du sieur Ferrand le Gasgoing, lieutenant en l'élection de Coutances, le 28 septembre 1496, comme issu d'extraction noble. Cette maison a produit un chevalier de l'ordre du roi, un gouverneur de place et plusieurs capitaines. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre coquilles du même.*

DES MICHELS DE CHAMPORCIN, en Provence. Cette famille a pour auteur Claude des Michels (fils de Guy des Michels), qui fut seigneur de Champorcin et de la Javie, par la donation que lui en fit, en 1456, noble Bertrand de Cornut, son beau-frère. Il fut père de Jacques de Michels, seigneur de Champorcin et de la Javie, qui, en conséquence de la susdite donation, fut anobli par lettres-patentes du duc de Calabre et de Lorraine, du 20 janvier 1456. La Chesnaye dit cette famille originaire du Piémont, et cite un Jean des Michels, juge-mage du comté de Piémont, vers l'an 1296. Elle a donné des officiers dans la cavalerie, l'artillerie et la marine. *D'azur, au cor de chasse d'or, adextré en chef d'une croisette de Lorraine du même, et sénestrée d'une épée d'argent.* Tenants : deux génies armés, l'un de l'épée, et l'autre du cor de chasse. Cimier : une croix de Lorraine. Devise : *Signo, manu, voce vincio.*

LE MIÈRE, seigneurs de Petitville, des Carreaux, en Normandie. Jacques le Mière, premier du nom, auteur de cette famille, fut échevin de Caen, l'an 1631.

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

Il eut pour fils Jacques II, et pour petit-fils Regnaud le Mière, écuyer, patron de Petitville, sieur des Carreaux, anobli par lettres du mois de juin 1697, confirmées par arrêt du conseil du 3 juin 1736. *D'argent, à deux lions affrontés de gueules; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or.*

LE MIÈRE, seigneurs de Chaumont, de Miraucourt, en Normandie. Guillaume le Mière, sieur de Soubrezan, reconnu noble par Montfaut, en 1463, avait pour bisaïeul Hugues le Mière, sieur de Carville et du Nors. Pierre le Mière, son arrière-petit-fils, sieur de la Ruaudière et de la Pinchonnerie, obtint, le 21 avril 1572, des lettres du roi Charles IX, portant relief de la dérogeance commise par Pierre le Mière, son père, registrées à la cour des aides de Rouen le 14 août 1574. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.*

DE MILHAU, famille originaire de Béziers. Jean Milhau, bourgeois de cette ville, maria Catherine, sa fille, le 16 mai 1638, avec Pierre-Paul Riquet, sieur de Bonrepos, entrepreneur du canal du Languedoc. Elle a acquis la noblesse par les priviléges du capitoulat de Toulouse, en 1707 et en 1713. *D'azur, à trois épis de mil empoignés d'or, accompagnés en pointe d'un croissant d'argent; au chef cousu de gueules.*

MILLET, famille ancienne de Paris, qui remonte à Jean Millet, secrétaire des rois Charles V et Charles VI, membre du conseil et secrétaire des commandements de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, décédé en 1396, anobli par lettres du 8 mars 1419. Elle a donné deux secrétaires des rois Charles V, Charles VI et Charles VII, dont un a été ambassadeur en Angleterre, en 1433; un gouverneur de Montfort-l'Amaury, en 1440; trois conseillers au parlement de Paris, en 1436, 1506 et 1557; un lieutenant aux gardes du corps du roi, en 1597; deux trésoriers des gardes; un trésorier de France à Soissons; deux conseillers du roi, receveurs généraux des finances du Bourbonnais, etc.; un évêque de Soissons, suffragant de Liége, en 1442. *Tranché d'or et d'azur, à l'étoile à huit rais de l'un à*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

l'autre. Devise : *Vidimus stellam in oriente.* Supports : deux griffons.

MILLETOT. Lettres de noblesse accordées au sieur Milletot, avocat au bailliage d'Auxois, par Louis XIII, en 1619. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de sable, tenant dans sa pate dextre une rose tigée et feuillée de gueules; aux 2 et 3 d'argent, à trois petits dômes de gueules.*

MINARD, famille originaire du Bourbonnais. Antoine Minard, sieur de la Tour-Grollier et de Montgarnau, trésorier général de Bourbonnais et d'Auvergne, auditeur des comptes et châtelain de Ganat, en est l'auteur. Son fils, Antoine Minard, fut président à mortier au parlement de Paris, en 1544. Il fut tué d'un coup d'arquebuse, le 12 décembre 1559, en revenant du palais, par des Calvinistes. Cette famille est éteinte. *D'argent, au pont de gueules, à trois arches de sable, accompagné de six mouchetures du même, trois en chef, et trois sous les arches.*

DE MINIAC LA KERODAIS, en Medreac, l'une des plus anciennes maisons de Bretagne, dont on trouve les traces les plus honorables dans l'histoire de cette province : dès les *dixième et onzième siècles.* Elle y paraît dès lors avec tous les caractères de l'ancienne chevalerie. Elle a fourni des officiers de terre et de mer, très-distingués, au service de nos rois, *et la branche des Miniac, seigneurs de Chanbussau, de la Tonche-Morau, de la Fosse et de la Maison-Blanche*, a donné plusieurs magistrats au parlement de cette province. Elle est éteinte de nos jours, mais la branche aînée subsiste dans la personne de messieurs :

1° Pierre de Miniac la Kerodais, chevalier, né à Faverolles, le 28 février 1760. Il a pour fils :

Cirus-Amédée de Miniac, officier supérieur au service de la Grande-Bretagne.

2° Antoine de Miniac, né en 1765; il est père de quatre enfants, du nombre desquels est :

Alphonse de Miniac, au service du roi, dans le 6e régiment de la garde royale.

Armes de cette maison : De gueules, à l'aigle impériale, à deux têtes couronnées, et accompagnée de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sept billettes, quatre en chef, trois en pointe, le tout d'argent.

LE MINTIER, seigneurs de le Hellec, en Bretagne. Jean le Mintier, écuyer, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, a été déclaré noble et issu d'ancienne extraction noble, par arrêt des commissaires du roi, en Bretagne, du 17 novembre 1668. Antoine le Mintier, écuyer, sieur de la Villeséon, et Marguerite le Mintier, sa femme, sont les auteurs de cette famille, qui remonte sa filiation jusqu'à l'année 1460. *De gueules, à la croix engrêlée d'argent.*

DE MIRANDOL, en Quercy et en Périgord, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Quercy, où elle a possédé, jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, la terre de son nom, située à une lieue de la ville de Martel. Elle compte parmi ses ancêtres, Gaillard de Mirandol, qui, suivant un acte de l'an 1000, dans lequel il est qualifié noble et puissant seigneur, fonda et fit bâtir l'église de Saint-Pierre de Gluges. On trouve encore des sujets de cette maison, en 1144, 1181, 1290, 1300, 1335, 1358, 1378, 1420, 1425 et 1459. La filiation est établie depuis Guillaume de Mirandol, écuyer, dont le fils Etienne de Mirandol, écuyer, seigneur de Mirandol, fit son testament le 20 février 1558. Cette famille a donné plusieurs officiers de tous grades. *D'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

MIREPOIX.

Liste des Gentilshommes du diocèse de Mirepoix, qui, en 1789, ont signé le Mémoire sur le droit qu'a la Noblesse, de nommer ses députés aux États-Généraux du royaume, dans les assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées.

Messieurs

Le marquis de Roquefort-Marquein.
Le marquis Denos-Montauriol.
Le baron de Capriol-Payra.
De Soubiran.
De Vendomois de Fontaines.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

De Zebel-Durand.
De Zebel.
De Capriol.
De Bonnefoy-Pucheric.
Le chevalier de Gouzens de Fontaines.
Le commandeur de Barsa.
De Gouzens de Fontaines.
De Marion de Gaja.
De Lacger.
De Rocous d'Is de Saint-Amand.
Durand-Monestrol.
D'Holier.
De Chambes-Jouarre.
Le marquis de Puyvert.
De Fajac.
De Joannis-Gargas.
De Goty, baron de Larnade.
Le chevalier de Maurelhan.
De Simorre de Saint-Alban.
De Belot de la Digue.
De Roquette-Buisson.
De Belot de Saint-Sauveur.
Le baron de Serres.
Le comte de Peguilhan.
De Saint-Georges de Sibra.
Le Vicomte de Lasset.
Le comte de Tersac.

MIRON, seigneurs de Bonnes, du Tremblay, de l'Hermitage, de Chenailles et de Pont-le-Roy, en Orléanais et en Bourgogne, noble et ancienne famille, originaire de Catalogne, laquelle a produit des magistrats célèbres, des conseillers-d'état et un archevêque de Lyon, qui prononça à Saint-Denis l'oraison funèbre du roi Henri IV. *De gueules, au miroir arrondi d'argent, pommeté et cerclé d'or.*

MITTALIER, en Dauphiné, famille qui a pour auteur Claude Mittalier. Pierre Mittalier, son fils, fut maître ordinaire de la chambre des comptes de Grenoble. *D'azur, à trois pommes de pin versées d'or.*

DE MOGES, seigneurs de Préaux, marquis de Moges-Buron, par lettres-patentes, expédiées à Marly, au mois de mars 1725, portant la réunion et l'érection en marquisat des seigneuries de Saint-Georges, de Champin, de Ronde-Fougère, d'Ardène, de Moges et de Buron, en Normandie. Cette famille a pour auteur Jean de Moges, du lieu de Savenay, au bailliage de Caen, anobli en 1464. Elle a donné des maîtres des comptes, des conseillers au parlement de Rouen et au grand conseil, et des officiers dans divers corps. *De gueules, à trois aiglettes éployées d'argent.*

DE MOLINIER, sieurs de Fabrègues, en Dauphiné,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

famille originaire de Rouergue, qui a pour auteur Bernard de Molinier, dont le fils, Pierre de Molinier vivait l'an 1530. *D'azur, au tau d'argent.*

DE MOLINIER DE LACAN, noblesse d'origine chevaleresque du Périgord, connue depuis Pierre de Molinier, chevalier, qui vivait en 1220. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs. *D'argent, à deux colombes de gueules, posées sur un coupeau de montagne de sinople; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

MOMAS DE BAUDÉAN, DE PARABÈRE, en Bigorre, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire de Béarn, et une des premières et des plus distinguées de ce pays, où elle est connue depuis Raribat de Momas, qualifié puissant chevalier, vivant vers l'an 980. Elle a formé deux branches distinctes : 1°. les barons de Baudéan, en Bigorre; 2°. les comtes de Parabère et de Pardaillan, qui ont donné un maréchal de France, deux chevaliers du Saint-Esprit, et nombre de généraux et de personnages de marque. La maison de Baudéan s'est fondue, l'an 1414, dans celle de Momas, qui en a relevé le nom et les armes, par le mariage de Simonne, dame de Baudéan, avec Pierre de Momas. Plusieurs historiens ont confondu ces deux maisons de Baudéan. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au pin arraché de sinople*, qui est de BAUDÉAN; *aux 2 et 3 d'argent, à deux ours en pied de sable*, qui est de MOMAS.

DE MONCAU. *Voyez* GENTIL.

DE MONCROC. *Voyez* GRIPIÈRE.

MONÉRIE OU MONIER, sieurs de Portes, en Dauphiné, famille qui prouve sa filiation depuis Pierre de Monérie, conseiller au parlement de Grenoble, en 1533. Elle a donné un lieutenant au gouvernement de Valence, en 1575, et un autre de la ville de Pierrelatte. *D'argent, au chevron de sable, accompagné de deux étoiles du même en chef, et d'un lion de même, lampassé, armé et couronné de gueules en pointe; au chef de gueules, chargé de trois besants d'or.*

DE MONGENET, à Vesoul, famille de docteurs en droit, qui, depuis l'an 1585, porte les qualifications

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

nobles. Elle a été reçue à Malte, en 1787. Elle a donné trois lieutenants-généraux du bailliage de Vesoul, et trois conseillers au parlement de Besançon. *De gueules, au pégase d'argent, ailé d'or.*

DE MONGEOT, DE CHRISTON, seigneurs d'Hermonville, d'Aguillecourt, et de Bury, en Champagne. Cette famille prouve sa noblesse depuis Pierre Mongeot, qualifié écuyer, sieur de Saucourt, dans un acte passé le 5 décembre 1526. Elle a donné plusieurs capitaines et officiers supérieurs décorés de l'ordre militaire de Saint-Louis. *D'azur, à trois glands d'or, surmontés d'une coquille d'argent.*

MONIER, marquis et comtes du Castellet, en Provence, famille ancienne et distinguée par ses services militaires, qui remonte, par filiation, à Pons de Monier, vivant vers l'an 1460. Elle a donné nombre d'officiers de divers grades; plusieurs chevaliers de l'ordre de Malte, un chef d'escadre des armées navales, grand-croix de Saint-Louis; un contre-amiral, chef actuel de la maison, et deux capitaines de vaisseaux, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois têtes d'aigle arrachées d'argent.*

DE MONS, seigneur de Cabreirolles, en Languedoc. Cette famille a pour auteur Jean de Mons, seigneur de Cabreirolles, mort le 11 février 1620. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs et de divers grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à trois mons d'or.*

DE MONSABERT. *Voyez* GOISLARD.

DE MONSPEY, comtes de Vallière, seigneurs de Luisandre, du Bessey, d'Arginy, de Tavernos, barons de Beost, marquis de Monspey, en Bresse et au Beaujolais, maison issue d'ancienne chevalerie, qu'une tradition dit originaire d'Angleterre, et établie en Bresse, depuis l'an 1319, dans la personne de Georges de Monspey, damoiseau. Cette maison a tenu un rang distingué à la cour et dans les armées des ducs de Savoie. Elle a donné des gentilshommes ordinaires de la cham-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

bre de nos rois, et plusieurs officiers supérieurs dans divers corps. *D'argent, à deux chevrons de sable; au chef d'azur.*

DU MONT, seigneurs du Mont, de Croix, de Beaulieu, de la Sollière, etc., dans les Pays-Bas. Cette famille, originaire de la ville de Pontarlier, en Bourgogne, est issue, tant du côté paternel que maternel, de familles les mieux qualifiées et des plus anciennes de cette province. Elle se trouva transplantée dans les Pays-Bas, où elle prit le parti des armes, dès l'année 1636, ainsi qu'il résulte des lettres-patentes du roi d'Espagne, données à Madrid, le 11 novembre 1652. D'autres lettres, du 14 août 1697, constatent que Claude du Mont, seigneur du Mont, lieutenant-gouverneur, grand-bailli et capitaine des villes, châteaux et châtellenies de Tourneheim, d'Andrevick et du pays de Brédenarde, bailli des ville et pays de Chierves, avait reçu l'autorisation de sa majesté catholique, tant pour lui que pour ses descendants, de décorer d'une couronne les armoiries de sa maison, au lieu d'un bourlet. *D'azur, au sautoir d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même, posées une en chef, et une dans chaque flanc; écartelé d'argent, au lion de sable lampassé, armé et couronné d'or, et deux jumelles de gueules, brochantes en bandes.*

DU MONT, seigneurs de Bainast et de Wignacourt, en Picardie, famille dont était Antoinette du Mont, fille de Jean, seigneur desdites terres, et de Françoise Gonnet de Brequemesnil, mariée, le 8 mai 1622, à Nicolas de Lestocq, écuyer, seigneur de Beaufort. *D'or, à l'aigle éployée de sable.*

DU MONT, seigneurs de Lage-Rideau, en Limosin. Cette famille a prouvé, lors de la dernière recherche, depuis Pierre du Mont, vivant en 1555. *D'argent, à la croix de sable.*

DE MONTAGU, sieurs de la Brière, de Montagu, etc., barons d'Aunou-le-Faucon, et marquis d'O, en basse Normandie. Colas de Montagu, écuyer, seigneur de Montagu, et Roberte le Valois, sa femme, vivants en 1496, eurent pour fils Galois de Montagu, sieur de

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

Montagu et d'Aunoy, lequel fut marié, le 14 août 1519, à Marguerite le Coutellier, avec laquelle il continua la descendance de cette maison, qui a donné des conseillers au parlement de Rouen, et un capitaine de vaisseau de la marine royale. *De sable, à trois mains d'extres d'argent.*

MONTAUBAN.

Liste des Gentilshommes du diocèse de Montauban, qui, en 1789, ont signé le Mémoire sur le droit qu'a la Noblesse, de nommer ses députés aux Etats-Généraux du royaume, dans les assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées.

Messieurs

Le baron de Verlhac.
Le marquis de Tauriac.
De Maichen.
De Puilauron.
Le baron du Bosquet.
Le baron de Prades.
Le marquis de Reypiés.
Le comte d'Escorbiac.
D'Escorbiac d'Ursaud.
De Cadars de Boutary.
Le comte de Preissac.

DE MONTBOISSIER. *Voyez* BEAUFORT.

DE MONTBRETON. *Voyez* MARQUET.

DE MONTBRUN, en Dauphiné, famille qui a pour auteur Aimé de Montbrun, qui fut fait chevalier l'an 1557, pour services militaires par lui rendus à la bataille de Cerisolles, à Renty et autres combats, et fut, ainsi qu'Antoine, son fils, au nombre des cent gentilshommes du roi. *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois mouchetures d'hermine de sable.*

DE MONTCALM-GOZON, barons de Saint-Victor, de Gabriac et de Montclus, en Languedoc, titrés comtes et marquis de Montcalm, famille distinguée dans la robe et dans l'épée, anoblie par lettres du roi Charles VII, du mois d'avril 1439, dans la personne de Raymond de Montcalm, habitant de la ville de Milhau, maître en médecine et médecin de Jean IV, comte d'Armagnac et de Rhodès. Cette maison a donné un lieutenant-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis; dans la personne de Louis-Joseph, marquis de Montcalm, commandant en chef les troupes françaises dans l'Amérique septentrionale, tué dans un combat donné devant Quebec, en Canada, le 13 septembre 1756. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois colombes d'argent, becquées et membrées de gueules; aux 2 et 3 de sable, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable.*

DE MONTCLERA. *Voyez* GIRONDE.

DE MONT-D'OR, illustre et ancienne maison de chevalerie du Lyonnais, dont l'ancienneté remonte à l'an 895, au rapport de le Laboureur, dans ses Masures de l'île Barbe. Elle est à la fois une des plus considérables de sa province, par ses possessions, ses alliances, ses services militaires, et le rang distingué qu'elle tenait parmi les barons et la haute noblesse, dès le douzième siècle. Elle tient, par ses alliances, à plusieurs maisons souveraines et princières. Elle remonte, par filiation, à Otho de Mont-d'Or, qui, l'an 1150, vendit à Girin, sénéchal de l'église de Lyon, une viguerie pour le prix de deux cents marcs d'argent, et mille sous. Elle a formé plusieurs branches: 1°. les seigneurs d'Hoirieu, des Maisons et de Saint-Laurent, en Orléanais; 2°. les seigneurs de Châteauvieux; 3°. les seigneurs de Montagrier et d'Ornaison; 4°. les seigneurs de Chambost, en Beaujolais, éteints; 5°. les seigneurs de Rontalon, éteints au commencement du quinzième siècle; 6°. une dernière branche établie à Colonges, éteinte vers l'an 1449. Cette maison a donné deux comtes de Lyon, en 1196 et 1514. *D'hermine, à la bande de gueules.*

MONTELIMART. *Voyez* DAUPHINÉ.

DU MONTET, baron de la Terrade, par ordonnance royale du 28 juin 1818, accordée par S. M. Louis XVIII, à François-Simon-Augustin du Montet de la Terrade, premier président de la cour royale de Besançon, pour récompenser sa conduite honorable et ses services; ancienne famille noble de Bourgogne, établie à Besançon.

Il appert par les titres qui nous ont été exhibés, que cette famille a donné, depuis l'an 1529, sept capitaines

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de cavalerie, deux gentilshommes de la maison du roi, un brigadier de ses armées, deux lieutenants d'hommes d'armes, deux lieutenants de dragons, deux autres de cavalerie, et quatre officiers tués au champ d'honneur. Elle a fourni des gentilshommes aux états-généraux de Bourgogne, en 1639, 1642, 1645, 1648, 1654, 1659, 1662, 1665, 1668, 1671, 1677, 1682, 1691, etc. *D'argent, au chef d'azur, chargé de trois fermaux d'or; l'ardillon en pal, la pointe en bas.* Devise : *Ferme et loyal.*

DE MONTFAUCON, seigneurs de Rogles, d'Auteville, de Belloc, etc., etc., en Languedoc, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située dans la généralité de Montpellier.

René de Montfaucon fut l'un des barons convoqués à Paris, par le roi, en 1225, à l'effet de concerter les mesures pour faire la guerre au comte de Toulouse et aux Albigeois. La filiation de cette maison est établie depuis Jacques de Montfaucon, damoiseau, seigneur de Roquetaillade, marié à Isabeau de Bruères, avant le 24 septembre 1480.

Charles de Montfaucon, seigneur de Rogles et Rose de la Bailie, qu'il épousa le 21 octobre 1526, ont continué la descendance de cette ancienne maison, qui a donné des officiers dans différentes armes et de divers grades. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au faucon d'argent, posé sur une montagne du même; aux 2 et 3 de gueules, à trois chevrons d'or.*

DE MONTFORT, anciennement du surnom de *Marie*, famille originaire de Normandie, établie en Champagne. Elle s'est divisée en plusieurs branches : 1°. la branche aînée des seigneurs de Montfort, vicomtes de Villette ; 2°. celle des seigneurs de Villette ; 3°. celle des seigneurs de la Mandeville. La noblesse de cette famille remonte, par filiation suivie, à Denis Marie, écuyer, sieur du fief de Saint-Julien, père de noble homme Jean Marie, Ier du nom, écuyer, sieur des fiefs de Saint-Julien et de Noirville, etc., qui avait épousé, en 1456, demoiselle Catherine de la Haie. Cette maison a donné un maréchal de camp, un gentil-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

homme ordinaire de la chambre de sa majesté, plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre du roi et de celui de Saint-Louis, et plusieurs capitaines. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois trèfles de gueules; aux 2 et 3 de gueules, à la croix d'hermine, gringolée d'or.*

DE MONTGAUGER. *Voyez* GUAST.

DE MONTGERMONT. *Voyez* DROUET.

DE MONTGOMMERY, illustre et ancienne maison de Normandie, dont une branche est passée, sous Guillaume le Conquérant, en Angleterre. Il en est fait mention dans l'histoire des grands-officiers de la couronne, dans le Dictionnaire des Gaules et le dictionnaire de la noblesse, par la Chesnaye-des-Bois.

Jacques de Montgommery, seigneur de Lorges, dans l'Orléanais, fut l'un des plus vaillants hommes de son tems. Il rendit le nom de *Lorges* célèbre sous François Ier. Ce fut lui qui, en folatrant avec ce prince, le blessa au menton avec un tison. Gabriel, comte de Montgommery, surpassa de beaucoup la réputation de son père, par sa valeur, ses talents militaires, et même par la fatalité qui, comme les vertus guerrières, semblait être un patrimoine attaché à cette famille. Le roi Henri II, dans un tournoi, donné le 29 juin 1559, à l'occasion du mariage de la princesse Elisabeth, sa fille, avec Philippe, roi d'Espagne, et dans lequel il l'emporta, par son habileté, sur tous les autres tenants, voulut rompre encore une lance avec le comte de Montgommery, alors capitaine des gendarmes écossais; ce dernier, comme par pressentiment, s'en défendit plusieurs fois; mais, forcé d'accepter, il blessa le roi un peu au-dessus de l'œil gauche; ce prince mourut de cette blessure, le 10 juillet suivant. Pris dans Domfront, par Matignon, le 27 mai 1574, défendant cette ville pour les protestants, avec seulement cent cinquante hommes, et après la plus vigoureuse, mais inutile résistance, il fut condamné à avoir la tête tranchée, le 26 juin 1574. C'est ainsi que Catherine de Médicis vengea la mort de son époux, en faisant périr celui qui en était malheureusement l'auteur. Les circonstances aggravantes de la rebellion de Montgommery n'atténuèrent point les regrets qu'occa-

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

siona la mort tragique de ce grand capitaine, admiré même de ses ennemis. Il avait onze enfants, neuf garçons et deux filles, qui furent déclarés, par l'arrêt de sa condamnation, *vilains, intestables et incapables de posséder aucun office dans le royaume.* Lorsqu'on lui eut lu son jugement, Montgommery dit : *Faites savoir à mes enfants, que s'ils n'ont la vertu des nobles pour se relever de cet arrêt, je consens à son exécution.* (Art de vérifier les Dates, tome I, page 652). *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé d'argent.*

La branche des comtes d'Alençon portait : *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois coquilles d'or ; aux 2 et 3 de France pleins, quelquefois sur un fond de gueules.*

DE MONTHUCHON. *Voyez* GUESNON.

DE MONTIGNY. Simon de Montigny était conseiller au parlement de Paris, en 1315. *D'or, à l'ecusson de gueules en abîme, accompagné de sept coquilles d'azur.*

DE MONTIGNY. *Voyez* LA GRANGE.

DE MONTILLET, seigneurs de Lordres, de Chavagnat, du Chastellard de Luyres, de Champdor et de Rougemont, en Bugey. Le nom de Montillet, Monteillet ou Montelier, était connu dès le douzième siècle; mais cette famille ne prouve sa filiation que depuis Jacques Montillet, qualifié noble dans une reconnaissance d'héritages que noble Claudine Poenet, sa veuve, laissa aux abbé et couvent de Saint-Sulpice, le 17 mai 1479, au nom de ses trois fils, Nicolas, noble Thomas et Louis de Montillet. On trouve, dans cette famille, des conseillers au parlement, un maréchal de camp et un évêque. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'argent, surmonté d'un croissant du même,* qui est de MONTILLET; *aux 2 et au 3 de gueules, à la bande ondée d'argent,* qui est de GRENAUD.

DE MONTLEZUN, maison des plus illustres et des plus anciennes du royaume, qui tire son nom d'un ancien château et chef-lieu du comté de Pardiac, en Gascogne. Elle est issue des comtes d'Astarac, et ces

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

derniers des ducs héréditaires de Gascogne (1). La maison de Montlezun a pour auteur Bernard d'Astarac, surnommé Pélagos, comte de Pardiac, vers 1025, troisième fils d'Arnaud II, comte d'Astarac. Il fut père d'Oger Ier, comte de Pardiac, et ce dernier fut le cinquième aïeul d'Arnaud Guilhem de Montlezun, IIIe du nom, comte de Pardiac, mort en 1340, dont le fils aîné, Arnaud Guilhem IV, comte de Pardiac, mourut en 1389, n'ayant eu qu'un fils, mort en 1380. Dominique de Montlezun, fils naturel d'Arnaud-Guilhem III, comte de Pardiac, est l'auteur de toutes les branches de cette grande maison. Elles sont nombreuses : parmi celles qui subsistent ou qui sont éteintes, on compte, 1° les seigneurs et marquis de Saint-Lary ; 2° les comtes de Campagne, par érection du 24 mars 1661 ; 3° les seigneurs de Saint-Jean Pouge et de Scailles ; 4° les seigneurs de Montastruc, de Moncassin, de Miellan, de Castain, en Quercy ; 5° Les seigneurs de Caussade, de Carolles et d'Ossat ; 6° les seigneurs de Ligardes, marquis de Montlezun ; 7° les seigneurs de Busca ; 8° les seigneurs de Pressac et de la Briffe, en Languedoc ; 9° les seigneurs de Saint-Pessère, en Agenois. Cette maison a donné des sénéchaux de provinces, des capitaines d'hommes d'armes, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des lieutenants-généraux, des maréchaux de camp, des brigadiers des armées, et un grand nombre d'officiers sur terre et sur mer, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle a obtenu les honneurs de la cour, les 8 mai 1770, 15 mai et 12 novembre 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *D'argent, au lion couronné de gueules, accompagné de neuf corbeaux, ou corneilles de sable, becqués et membrés de gueules.*

DE MONTLIVAULT. *Voyez* GUYON.

DE MONTMORILLON, barons d'Essanlay, en Bourgogne, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris

(1) Voyez l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, tome II, par 226.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

son nom d'une ville située au diocèse de Poitiers, sur les confins de la Marche, province où cette maison florissait dès la fin du dixième siècle. Un chevalier de Montmorillon ayant fait partie des croisades, fut fait prisonnier par le soudan Saladin, avec un chevalier d'Anglure, et un troisième chevalier dont le nom est demeuré inconnu. On rapporte qu'étant hors d'état de payer leur rançon, Saladin leur permit de retourner dans leur patrie, pour y chercher le prix de leur liberté, sous promesse, s'ils ne pouvaient y satisfaire, qu'ils reviendraient se constituer ses prisonniers; ce qu'ils firent, ajoute-t-on, ne voulant pas ruiner leurs familles, ni incommoder leurs amis. Saladin, étonné de leur grand cœur et de leur probité, non-seulement leur rendit leur liberté, mais encore il les combla de présents, ne leur demandant, pour toute reconnaissance de ce bienfait, que de joindre à leur nom de baptême celui de Saladin; ce qui s'est observé dans les maisons d'Anglure et de Montmorillon. *D'or, à l'aigle éployée de gueules.* D'autres branches du même nom, séparées sans doute avant l'hérédité des armoiries, ont porté: *D'azur, à la croix engrêlée d'argent.*

DE MONTOISON, famille du Dauphiné, qui a pour auteur Pierre de Montoison, vivant l'an 1527. *D'azur, à la tour donjonnée de deux pièces d'argent, maçonnée de sable, perronnée de deux degrés, et accompagnée en chef d'un croissant d'or.*

DE MONTPAON. *Voyez* FAUR.

MONTPELLIER.

Liste des Gentilshommes du diocèse de Montpellier, qui, en 1789, ont signé le Mémoire sur le droit qu'a la Noblesse, de nommer ses députés aux États-Généraux du royaume, dans les assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées.

Messieurs

Le chevalier de Girard.
Le baron de Faugères.
De Gros de Besplas.
De Bosquat.
Le chevalier de Bosquat.
De Guilleminet.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

De Saint-Martial.
De Portalès, marquis d'Esvignoles.
De Montlaur.
De Montlaur.
De Saugrat de Murlès.
De Massillian de Sanillac.
De Pitot de Launay.
De Ratte.
Le marquis de Gallière.
D'Aigrefeuille.
De Paul.
De Serres.
Deydé.
De Loys.
De Fesquet.
De Tourtoulon-Lassalle.
De Boussairolles.
Duché.
De Boussairolles.
Le marquis d'Entraïgues.
De Vinezac.
De Castillon de Saint-Victor.
De Lisle.
Le comte de Montfort.
De Campan.
De Belleval.
De Belleval.
De Masclary.
De Masclary.
De Poitvin du Bousquet.
De Faure.
Le chevalier de Montcalm.
De Bosquat.
De Bosquat de Ferrière.
Le marquis de Saint-Maurice.
Le chevalier de Saint-Maurice.
De Saint-Aunés.
Le chevalier de Campan.
De Flaugergues.
De Perdrix.
De Cambacérès.
De Fabre.
De Pas de Beaulieu.
De Girard Roque.
De Poitevin.
De Solas.
Le comte de Ginestous.
Le chevalier de Ginestous.
Le marquis de Montlaur Du Faur.
Durranc de Vibrac.
De Vibrac, fils.
Le chevalier de Vibrac.

DE MONTPEZAT. *Voyez* TRÉMOLET.

DE MONTRAVEL. *Voyez* TARDY.

DE MONTREUIL, en Normandie. Jacques de Montreuil, sieur de la Charmanière, l'un des maréchaux-des-logis de la compagnie des gendarmes de la garde ordinaire de sa majesté, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et issu d'une famille qui avait toujours suivi la carrière des armes, fut anobli par lettres-patentes de Louis XV, au mois de novembre 1726, pour services militaires distingués, s'étant trouvé au siége de Mons, en 1691,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au combat de Leuze, en 1692, au siége de Namur et à la bataille de Steinkerque, où il avait été blessé d'un coup de feu, en 1693, à la bataille de Nerwinde, où il avait eu deux chevaux tués sous lui. Blessé de deux coups de sabre à la tête dans cette dernière bataille, il n'en avait pas moins assisté au siége de Charleroi et d'Ath, en 1697. En 1702, la guerre ayant recommencé, il s'était trouvé à la bataille de Ramillies; en 1706, au combat d'Oudenarde; en 1708, à la bataille de Malplaquet; en 1709, au combat de Denain; en 1712, aux siéges et prises des places de Douai, du Quenoy et de Bouchain, dans la même campagne, et enfin à ceux de Landau et de Fribourg, en 1713. *D'or, à trois coqs de sable, crêtés et barbés de gueules.*

DE MONTRI. *Voyez* ALEXANDRE.

DE MONTRICHARD, maison d'ancienne chevalerie de Bourgogne, qui a pris son nom d'une terre et d'un château situés près de Migette, et qu'on présume, sur de très-fortes conjectures, être une branche puînée de l'illustre et ancienne maison de Scey. La maison de Montrichard, alliée aux plus considérables de Bourgogne, a formé dix branches, dont une seule subsistait au dix-huitième siècle, celle des seigneurs de Saint-Martin et de Frontenay. *De vair, à la croix de gueules.*

DE MONTROND, seigneurs du Plain-de-Baix, de Baix de la Bastie et de Veillerma, en Vivarais et en Dauphiné. Cette famille ancienne est connue dès l'an 1343, mais elle ne prouve sa filiation que depuis noble homme Lambert de Montrond, qui vivait avant l'an 1459, et qui eut pour fils noble Antoine de Montrond, Ier du nom, accordé le 4 juin de ladite année 1459, avec noble Marette de Pozols, de Pouzoles ou Pouzols. *D'or, au monde d'azur, surmonté d'une croix récroisetée de sable; au chef parti de gueules et d'azur; à deux croissants d'argent, accostés de deux mouchetures de sable mises en fasce.*

DE MONTS, seigneurs de Savasse, en Dauphiné, famille qui prouve son origine depuis Sébastien de Monts, qui testa l'an 1471. *Bandé d'or et de sable de huit pièces.*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

DE MORAND, marquis du Mesnil-Garnier, barons de Ruppière, etc., en Normandie. Cette famille que la Chesnaye-des-Bois a entée sur une ancienne maison de *Morant*, en Normandie, et dont il donne une généalogie remontée à l'an 1245, a pour auteurs Thomas Morand, seigneur du Mesnil-Garnier, anobli en 1590, puis trésorier de l'épargne, et Gaspard Morand, son frère, anobli en 1594, trésorier des ponts-et-chaussées, auteur de la branche de Ruppière. *D'azur, à trois cormorans d'argent.*

DE MORARD D'ARCES, maison des plus anciennes et des plus distinguées du Dauphiné, qui a fait les preuves de la cour, en 1784, sur titres remontés à noble Guillaume Morard, qui rendit hommage au dauphin, en 1392, de biens situés dans le mandement d'Allevard. Ses descendants ont donné plusieurs officiers distingués. Guy Allard et Chorier donnent aux Morard une origine commune avec l'ancienne et illustre maison d'Arces, dont elle porte le nom et les armes. *D'azur, au franc canton d'or, sénestré d'une rose d'argent.*

MOREL. La maison de Morel, établie au commencement du treizième siècle, dans le Cambrésis, était dès ce tems-là renommée pour l'ancienneté de sa noblesse; il en est fait mention dans les chroniques de la ville de Guines, près Calais, que l'abbaye de Lisques a conservées en manuscrit; elles font descendre cette maison des sires de Fauquembergue, en Artois, lesquels étaient issus de Beaudouin Bras de Fer, en faveur de qui l'empereur Charles le Chauve érigea la Flandre en comté, l'an de grâce 863, lui donnant pour femme sa fille Judith, qu'il avait enlevée. Quoi qu'il en soit de cette origine, il est constant que lorsque Guillaume Morel vint en Cambrésis, étant nommé, par le roi Saint-Louis, capitaine du château de Walincourt, il était réputé d'une race ancienne; son épitaphe, qui se voit encore à Saint-Aubert de Cambrai, en fait foi; elle sera rapportée à son article; mais comme l'histoire ne nous a point transmis les noms de ses aïeux qui étaient établis dans l'Artois, cette généalogie commencera par ledit Guillaume, que nous appellerons premier du nom.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

I. Guillaume MOREL, Ier. du nom, était, en 1226, capitaine (c'est-à-dire gouverneur), du château de Walincourt. Il fut seigneur de la Motte en Cambrésis. L'histoire de Cambrai, tom. II, pag. 810, en fait mention : il mourut âgé de soixante-quatorze ans, le 9 décembre 1260, et fut inhumé à Saint-Aubert de Cambrai, où l'on voyait encore avant la révolution l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Splendidissimo Equiti GUILLELMO MOREL
Artesia Nobilitatem dedit,
Avorum sanguis fortitudinem invictam.
A Rege LUDOVICO *VIII.*
Præclare gestis benemeritus,
A Rege LUDOVICO *IX.*
Castro Walincurtio præfectus est;
Obiit
Annum agens septuagesimum quartum;
Die nonâ mensis decembris anno Domini
MCCLX.

Il avait épousé Agnès *de Milly*, dont il eut Guy Morel, qui suit :

II. Guy MOREL, Ier. du nom, seigneur de la Motte, est aussi mentionné dans l'histoire de Cambrai, et sa sépulture est au même lieu que celle de son père. Il épousa Mahault d'*Euvillers*, dont il eut :

III. Guy MOREL, IIe. du nom, qui fut seigneur de la Motte-Vereignes, Villers-Guillain, Montigny, Lécalus et autres lieux. Il épousa Marie *Soudant*, dont il eut :

1°. Guillaume Morel, IIe. du nom, seigneur de la Motte et de Montigny, tué à la bataille de Lécluse, en 1337 ;
2°. Raoul Morel, qui suit ;
3°. Pierre Morel, Ier. du nom, seigneur de Lécalus, aussi tué à la bataille de Lécluse, laissant des enfants qui se sont d'abord établis à Gand, et ensuite en Artois, où ils ont possédé entre

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

autres terres celle de Nédonchel, que Catherine Pardo leur avait apportée, et dont ils prirent le nom. Cette branche de Nédonchel est connue très-imparfaitement, et elle est tombée depuis dans la maison de Carnin.

IV. Raoul MOREL, seigneur de Vereignes, Villers-Guillain, la Motte, Montigny et autres lieux, fut tué, en 1346, à la bataille de Crécy; il est mentionné dans les chroniques de Guines, pour avoir accompagné, aux tournois des noces de Philippe, duc d'Orléans, en 1344, le connétable Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, lequel y perdit la vie. Il épousa Anne de *Courtenay*, dont il eut :

1°. Charles-Gaspard Morel, reçu chanoine de Senlis en 1358;
2°. Philippe Morel, qui suit.

V. Philippe MOREL, Ier. du nom, seigneur de la Motte, Montigny, Vereignes, Villers-Guillain et autres lieux; il épousa, en 1362, Jeanne *de Ghistelles*, dont il eut :

VI. Robert MOREL, Ier. du nom, seigneur de la Motte, Montigny, Vereignes, Villers-Guillain et autres lieux, s'attacha à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre; il était son grand écuyer, lorsque ce prince l'envoya en ambassade à Liége. Les chroniques de Liége vantent la magnificence de Robert Morel, lequel, après la mort du duc de Bourgogne, ayant dissipé tous ses biens, se retira dans le Vermandois, et y mourut en 1406; il avait épousé Jeanne *de Harchies*, dont il eut :

1°. Marguerite Morel, née, en 1389, à la cour du duc de Bourgogne, et tenue sur les fonds par la princesse;
2°. Nicolas Morel, qui suit;
3°. N..... Morel, religieuse.

VII. Nicolas MOREL, Ier. du nom, acquit, par deux mariages, les terres de Poullencourt, d'Eissigny et de Pertin; il épousa, 1°. en 1425, Marie-Jeanne *de Flers*,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

dont il n'eut point d'enfants ; 2°. en 1431, Marie *Branque*, de laquelle il eut :

1°. Nicolas Morel, qui suit ;
2°. Pierre Morel, IIe. du nom, seigneur de Pertin, marié à Eléonore *de Cany*, dont plusieurs enfants, tous morts en bas âge.

VIII. Nicolas MOREL, IIe. du nom, seigneur de Poullencourt et d'Eissigny, épousa, en 1452, Jeanne *le Maire* de Parisifontaine, dont il eut :

1°. Philippe Morel, qui suit ;
2°. Robert Morel, IIe. du nom, a fait la branche des seigneurs d'Ardouville et de Catheville, dont la postérité est rapportée ci-après, pag. 65 ;
3°. Parthe Morel, mariée, le 1er. mars 1479, à Pierre *Picot*, chevalier, seigneur dudit lieu.

IX. Philippe MOREL, IIe. du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt, Proyart, Becordel et autres lieux, était lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roi Charles VIII, à la bataille de Fournoue, le 6 juillet 1495. Ce prince lui ayant vu faire, dans cette journée, des prodiges de valeur, et cherchant à l'en récompenser d'une manière qui en perpétuât la mémoire, lui fit, en la ville de Lyon, le 14 janvier de la même année avant (1) Pâques, concession d'une fleur de lys d'or en ses armes. Le brevet, conçu en langue latine, contient ces paroles : (2)

CAROLUS Dei gratiâ Francorum, Neapolis, et Hierusalem Rex, dux Mediolani.

Universis, et singulis, præsentes litteras inspecturis notum facimus.

Quod cum Die sextâ Julii elapsi insignem.

Forti novi victoriam reportavimus; inter strenuos et fide-

---

(1) En ce tems-là l'année commençait à Pâques.

(2) Lors de la recherche des armoiries des nobles, Louis XIV, ayant fait surseoir, par un édit, à l'enregistrement de celles où étaient des fleurs-de-lys d'or, en champ d'azur, les descendants de *Philippe Morel* produisirent leur titre, et furent maintenus dans le privilége de cette concession, par arrêt du 19 mars 1700.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

les milites nostros emicaverit potissimum dilectus miles noster PHILIPPUS MOREL, *cataphractorum satellitum regali nostræ personæ vigilantium subcenturio, cujus maximæ fortitudinis, memoriam fieri perpetuam desiderantes æternum existimationis nostræ pignus, lilium presentavimus regium, ut quæ accepit ab avis insignia* PHILIPPUS MOREL, *hoc lilio imposterum decorentur. Datum Lugduni, die decimâ quartâ mensis Januarii ante Pascha, anno Domini MCDXCV.*

Philippe, après la guerre d'Italie, se retira en la ville de Péronne, dont il accepta la majorité, et y mourut âgé de soixante-huit ans, le 8 novembre 1521; il épousa en premières nôces, le 14 juin 1483, Jeanne *le Convers*, et en secondes nôces Jeanne *le Fèvre de Sormont*. Il n'a point eu d'enfants de ce second mariage; mais du premier lit sont issus :

1°. Baulde Morel, qui suit;
2°. Fourcy Morel a fait la branche des seigneurs de Bécordel, rapportée ci-après, page 59.

X. Baulde MOREL, seigneur de Cresmery, Poullencourt et autres lieux, fut cause, en 1515, de la prise de Villefranche, par François Ier. Il était pour lors simple homme d'armes des ordonnances de S. M., dans la compagnie du duc d'Alençon, premier prince du sang, et beau-frère du roi; il a été ensuite enseigne, et puis lieutenant de cette même compagnie. L'Histoire de France, par Du Haillant, en fait mention, le nommant par erreur Claude au lieu de Baulde; il mourut, le 16 juillet 1535, âgé de cinquante-un ans. Il avait épousé, 1°. au mois de septembre 1509, Jeanne *de Montjan*; 2°. en secondes nôces, en l'année 1517, Marguerite *Petit du Vergy*, fille de Guillaume Petit, seigneur du Vergy.

Du premier lit est issue :

Jeanne Morel, mariée à Christophe *de Lignières*, seigneur d'Elincourt en Valois.

Du second lit sont issus :

1°. Claude Morel, qui suit;
2°. Jean Morel, religieux à Saint-Waast d'Arras, mort en 1555;

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

3°. Isabeau Morel, morte fille.

XI. Claude MOREL, Ier. du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt et autres lieux, né le 18 mars 1521, mourut le 18 octobre 1578; il avait épousé en premières nôces, le 9 novembre 1544, Françoise *de Lannoy*; et en secondes nôces, en juin 1559, Madelaine *le Fèvre de Caumartin*, fille de Jean le Fèvre, seigneur de Caumartin, et de Jeanne aux Couteaux.

Du premier lit sont issus :

1°. Philippe Morel, qui suit;
2°. Marguerite Morel, mariée à Philippe *le Caron*, seigneur d'Avesnes.

Du second lit :

1°. Marie Morel, morte fille;
2°. Claude Morel a fait la branche des seigneurs de Boistiroux et Vindé, rapportée ci-après, page 57.

XII. Philippe MOREL, IIIe. du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt, Hebescourt, Foucaucourt et autres lieux, est cité dans le Recueil des Maisons illustres de Picardie, par La Morlière; il mourut âgé de trente-quatre ans, le 18 juin 1587; il avait épousé, le 24 mai 1580, Marguerite *Louvel de Glisy*, dont il eut :

XIII. Claude MOREL, IIe. du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt, Hébescourt, Foucaucourt et autres lieux, né le 7 janvier 1582, mourut le 5 mars 1652; il avait épousé, le 14 janvier 1608, Catherine *de Collemont*, dont il eut :

1°. Claude Morel, IIIe. du nom, qui suit;
2°. Louis Morel, seigneur de Poullencourt, né le 15 mars 1625, mort le 30 décembre 1676. Il épousa Marie *de Lessan* en 1662, dont il n'a eu qu'une fille, morte jeune;
3°. Charles Morel, tige de la branche des seigneurs d'Hébescourt, rapportée ci-après, page 55;
4°. Adrien Morel a fait la branche des seigneurs de Foucaucourt, rapportée ci-après, page 56;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5°. Marie Morel, mariée à François *du Fresne*, seigneur de Pagny;
6°. Anne Morel, mariée à Florentin *Clarentin*, seigneur de Marcelet;
7°. Catherine Morel, morte fille.

XIV. Claude MOREL, IIIe. du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt, La Houssoye, Hazin, Villambray et autres lieux, président du présidial d'Amiens, conseiller d'état par brevet de l'an 1658, est mort le 12 avril 1684, âgé de soixante-neuf ans; il avait épousé, le 25 juin 1642, Jeanne *de Hérte de Hailles*, de laquelle il eut :

1°. Marguerite Morel, mariée à Guillaume *Mesnager*, seigneur de Courluisson;
2°. Marie-Josephe Morel, mariée à Antoine *Berthe*, seigneur de Coursebonne;
3°. Claude Morel, IVe. du nom, qui suit;
4°. Jean Morel, seigneur de Poullencourt, capitaine de dragons, mort sans s'être marié, en 1686, et inhumé à Saint-André-des-Arcs, à Paris.

XV. Claude MOREL, IVe. du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt, La Houssoye, etc., né en mai 1646, mort avant son père, le 19 octobre 1681, a été président au présidial d'Amiens; il épousa, le 22 août 1672, Marie-Marguerite *de Suyn*, fille de François de Suyn, seigneur des Briques, et de Marie Pequet, duquel mariage sont issus :

1°. Claude Morel, Ve. du nom, mort âgé de treize ans, le 14 février 1688;
2°. Nicolas Morel, IIIe. du nom, qui suit;
3°. Jean Morel, seigneur de Poullencourt, né le 8 mai 1677, mort capitaine de cavalerie, le 31 janvier 1704, sans être marié;
4°. Marie-Anne Morel, mariée à François *Thierry de Dours*, seigneur de Castel, brigadier des chevau-légers de la garde du roi.

XVI. Nicolas MOREL, IIIe. du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt et autres lieux, né le 27 août 1678, mort consul au Caire, le 12 février 1724, avait épousé, le 22 août 1712, Anne-Charlotte *de la Fou-*

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

taine-Solare, fille de Philippe *de la Fontaine*, comte de Solare, premier écuyer de madame la duchesse du Maine, et de Charlotte-Madelaine de Gaya, dont il eut :

1°. Claude Morel, VIe. du nom, seigneur de Cresmery, né le 5 mai 1713, directeur général des fermes à la Rochelle, lequel épousa, le 28 août 1744, Elisabeth *Gommier de la Gachetière*, veuve d'Honoré Robert d'Hérisson, seigneur de Lussan ; il n'en a pas eu d'enfants, et est décédé en 1771 ;

2°. Anne-Françoise-Christine Morel, née le 13 février 1715, morte le 5 mai 1716 ;

3°. Philippe-Jean-Baptiste Morel, né le 9 août 1716, mort le 26 mai 1718 ;

4°. Jean-Louis Morel, né le 30 septembre 1718, commissaire de la marine, à Brest, mort en Angleterre, sans enfants, vers 1768 ;

5°. Jean-Charles Morel, né le 5 octobre 1720, mort le 9 janvier 1721 ;

6°. Charlotte-Madelaine Morel, née le 19 octobre 1722, mariée à Nicolas *Fabry*, le 28 avril 1743 ;

7°. Joseph-Ptolomée Morel, né le 8 novembre 1723. Il a péri sur mer en 1743, sans avoir été marié.

Branche des seigneurs d'Hébescourt.

XIV. Charles Morel, seigneur d'Hébescourt, mourut dans sa quatre-vingtième année, le 7 février 1712. Il avait épousé, le 3 novembre 1663, Marguerite *Lucas*, fille de Guillain Lucas, seigneur d'Espaumenil, et de Marie Matissart, dont il eut :

1°. Louis Morel, capitaine dans Bouflers, mort sans être marié ;

2°. Charles Morel, mort sans avoir été marié ;

3°. François Morel, mort sans avoir été marié ;

4°. Marie-Catherine Morel, mariée à Jean *le Vasseur*, seigneur de Courtieux ;

5°. Marguerite Morel, mariée à Jean-Louis *Truduine*, seigneur de Dreuil-sur-Somme.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Branche des seigneurs de Foucaucourt.

XIV. Adrien MOREL, Ier. du nom, seigneur de Foucaucourt, né en 1634, mort le 22 avril 1702, épousa, le 12 juillet 1677, Marguerite *Hémart du Tronquoy*, fille de François Hémart, seigneur du Tronquoy, et de Madelaine de Flesselle, dont il eut :

1°. Adrien Morel, IIe. du nom, qui suit ;
2°. François Morel, seigneur de Quennezy, qui épousa Marie-Françoise *Pinguet de Bellingant*, dont il eut Marie-Françoise Morel, née le 22 novembre 1737 ; il est décédé sans postérité mâle, vers l'an 1750 ;
3°. Louis Morel de Foucaucourt, prieur commendataire de la Barache-Gondouïn, mort en 1735 ;
4°. Marie Morel, morte fille ;
5°. Marguerite Marie Morel, mariée à Louis *Tassart*, seigneur de Belloy.

XV. Adrien MOREL, IIe. du nom, seigneur de Foucaucourt, né en 1669, épousa, en 1722, Françoise *le Tellier de Saint-Victor*, dont il eut :

XVI. Jean-Claude MOREL, baron de Foucaucourt, Ier. du nom, né le 1er. avril 1727, mort le 10 août 1817, épousa, le 28 avril 1760, Marie-Charlotte-Pélagie *de Monet de la Mark de Bazentin*, dont il eut :

XVII. Marie-Jean-Edouard MOREL, baron de Foucaucourt, Ier. du nom, né le 15 mai 1772, mort le 1er. décembre 1813, chevalier de la Légion-d'Honneur, lieutenant-colonel de l'état-major, épousa, le 3 février 1795, Louise-Alexandrine-Henriette *Aubé de Braquemont*, dont il eut :

1°. Marie-Louis-Edouard Morel, qui suit ;
2°. Henriette-Alexandrine-Clara Morel, née le 12 mai 1800, mariée, le 27 juin 1817, à Paul-Emmanuel-Adolphe de Seze, chevalier de la Légion-d'Honneur, sous-préfet à Compiégne.

XVIII. Marie-Louis-Edouard MOREL, baron de Foucaucourt, IIe. du nom, ex-officier dans les mousque-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

taires gris, né le 2 janvier 1798, actuellement existant et non encore marié.

Branche des seigneurs de Boistiroux et de Vindé.

XII. Claude MOREL, IIe. du nom, seigneur de Boistiroux, capitaine, bailli et gruyer du château et châtellenie de Chaourse, né en 1564, mort en mars 1650, épousa, en 1596, Suzanne *de Ponsard*, née en 1570, et décédée en juillet 1650, dont il eut :

XIII. Claude MOREL, IIIe. du nom, seigneur de Boistiroux, vicomte de Morel, premier président du conseil souverain d'Arches et Charleville, gratifié par les ducs de Mantoue, souverains de cette principauté, de l'érection d'un de ses fiefs en vicomté de son nom; et dans ses armes, d'un chef, à l'aigle de Mantoue à une seule tête et au vol abaissé de sable, sur champ d'argent.

Lors de la réunion de cette principauté à la France, il fut stipulé et déclaré, ainsi qu il l avait été et qu'il le fut ensuite pour tous les autres pays réunis ou conquis, que la noblesse conservait tous ses droits, titres et priviléges. Après cette réunion, Claude Morel, IIIe du nom, fut conseiller d'état, intendant des frontières de Champagne et pays conquis, et lieutenant-général du bailliage de Sedan : il était né en 1598, et mourut le 12 avril 1665; il épousa, en 1630, Jeanne *Guérin*, morte le 6 juin 1655, dont il eut :

1°. Marius-Basile Morel, qui suit;
2°. Poncette-Marie Morel, mariée à Charles-Simon *de Salabery*;
3°. Nicolas-Bernard Morel, docteur de Sorbonne, aumônier du roi, doyen de Sezannes;
4°. Jeanne-Idelette Morel, fondatrice de la maison des religieuses de la Providence, à Charleville.

XIV. Marius-Basile MOREL, Ier du nom, seigneur de Boistiroux, Vindé, le Meix, etc., vicomte de Morel, succéda aux charges et dignités de son père; né le 14 juin 1632, mort en 1686; il épousa, en décembre

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

1660, Antoinette-Marie *Collart*, qui était née en 1646, et décéda le 25 mars 1726, et dont il eut :

1°. Pierre-Benoist Morel, qui suit ;
2°. Claude-Nicolas Morel, mousquetaire, puis conseiller au grand conseil, mort sans postérité ;
3°. Armand-Charles Morel, capitaine de cavalerie au régiment d'Anjou, mort sans postérité ;
4°. Jeanne Morel, mariée à Pierre de Montléart, marquis de Rumont ;
5°. Claude-Charlotte Morel, religieuse à l'abbaye d'Avenay.

XV. Pierre-Benoist MOREL, Ier. du nom, seigneur de Boistiroux, Vindé, le Meix, Courtavant, etc., vicomte de Morel, président en la cour des aides de Paris, né en 1675, mort le 14 avril 1735 ; il épousa, 1°. en 1703, Jeanne *Jacobé de Nauroy*, 2°. en 1724, Jeanne-Catherine-Angélique *de Lossandières*.

Du premier lit sont issus :

1°. Claire-Célenie Morel, mariée à Réné *Choppin d'Arnouville* ;
2°. Louise Morel, mariée à Augustin *le Pileur de Brevannes* ;
3°. Marie-Anne Morel, mariée en premières nôces à Antoine *Lefebore de la Malmaison*, et en secondes nôces à Jean-Baptiste-Maximilien *Gon d'Argentlieu*.

Du second lit sont issus :

1°. Antoinette-Marie-Angélique Morel, mariée à Claude-François *Le Tellier*, brigadier des armées du roi ;
2°. Claire-Catherine Morel, morte fille en 1758;
3°. Claude-Pierre-Gaston Morel, maître des requêtes, mort sans postérité en 1759.
4°. Charles-François Morel, qui suit ;
5°. Marie-Angélique Morel, mariée à Simon-Jacques *le Vavasseur d'Hérouville*, maître des comptes à Paris.

XVI. Charles-François MOREL, Ier. du nom, vicomte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Morel, seigneur de Boistiroux, Vindé, le Meix, Courtavant, et autres lieux, président en la cour des aides de Paris, né à Paris en 1728, mort le 1er. août 1762; il épousa, en mars 1758, Anne-Catherine *Paignon-Dijonval*, qui était née le 18 juillet 1737, et mourut le 26 janvier 1759, et dont il a eu :

XVII. Charles-Gilbert MOREL, IIe. du nom, vicomte de Morel, seigneur de Vindé, le Meix, le Bricot et autres lieux, conseiller au parlement de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur, créé pair de France le 17 août 1815, de l'Académie royale des sciences; né à Paris le 20 janvier 1759; il épousa, le 1er. mai 1780, Marie-Rénée-Elisabeth *Choppin d'Arnouville*, qui était née à Paris le 23 février 1763, et dont il eut :

Claire-Marie Morel, mariée au mois de janvier 1800 à Claude-Hypolite *Terray*.

Branche des seigneurs de Becordel et d'Attilly.

X. Fourcy MOREL, fils puîné de Philippe second, fut seigneur de Becordel, Proyart en partie, Attilly, Estraillier, Pomery, et autres lieux; il naquit en 1486, et mourut lieutenant-général des bailliage et gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye; il épousa Françoise *du Walon*, fille d'Antoine du Walon, seigneur d'Attilly, et de Marguerite Petit : c'est cette Marguerite Petit qui épousa en secondes nôces Baulde Morel, frère aîné de Fourcy. De ce mariage sont issus :

1°. Philippe Morel, seigneur de Becordel, épousa Marguerite *de Montjan*, et mourut, sans enfants, le 14 janvier 1557 : il est inhumé à Saint-Jean de Péronne;

2°. Antoine Morel, seigneur d'Attilly, épousa Antoinette *de Marle*, et ne laissa qu'une fille, morte en bas-âge; il fut capitaine d'infanterie, et mourut en 1561;

3°. Fourcy Morel, IIe. du nom, aussi capitaine d'infanterie, épousa Eléonore *de l'Eau*, en faveur de laquelle il obtint, le 15 novembre 1562, un arrêt pour l'autoriser à porter des habille-

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

ments affectés alors aux seules personnes titrées; il mourut sans enfants ;

4°. Adrien Morel, qui suit.

XI. Adrien MOREL, Ier. du nom, seigneur de Becordel, Proyart en partie, Attilly, Estraillier, Pomery et autres lieux, fut lieutenant-colonel de Montmorency, et mourut en 1606 ; il épousa, 1°. Jacqueline *Louvel-Fontaine*, 2°. le 13 juin 1583, Marie *Hinsselin*, 3°. Marie *de Saisseval*.

Du premier lit sont issus :

1°. Jean Morel, qui suit :

2°. Elisabeth Morel, mariée à Simon *Carbonnel*, seigneur de Lassus, capitaine dans le régiment d'Hocquincourt ;

3°. Marie Morel, mariée à Jean *Piquet*, seigneur de Bonainvillers ;

4°. Eléonore Morel, mariée à Claude *Neufville*, seigneur de Misery.

Du second lit est issu :

Fourcy Morel, IIIe. du nom, seigneur d'Attilly, capitaine dans Hocquincourt, mort, sans avoir été marié, le 8 novembre 1635.

XII. Jean MOREL, Ier. du nom, seigneur de Becordel, Proyart en partie, Attilly, Estraillier, Misery, etc., mourut capitaine dans Montmorency en 1609 : il est inhumé cloître Saint-Denis : il avait épousé, le 10 février 1599, Marguerite *Cozette d'Héryval*, fille d'Aubert Cozette, seigneur d'Heryval, et de Marguerite Fournet, dont il eut :

1°. Adrien Morel, IIe. du nom, qui suit ;

2°. Jean Morel, IIe. du nom, religieux-feuillant ;

3°. Adrienne Morel, mariée à Jean *d'Ainville*, seigneur de Marieux, conseiller au présidial d'Amiens ;

4°. Marie Morel, mariée à Jean *Coulet*, seigneur de Bussy ;

5°. Françoise Morel, religieuse aux dames de Moreaucourt.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XIII. Adrien MOREL, IIe. du nom, seigneur de Becordel, Proyart en partie, Attilly, Pomery, Misery, Estraillier, Boncourt, Heryval, Lerigny, etc., né le 2 décembre 1607, mort le 30 août 1661, fut conseiller au présidial d'Amiens; il épousa, le 4 novembre 1633, Agnès *de Heu*, fille d'Adrien de Heu, seigneur de Conty, et de Marie Boulat, dont il eut :

1°. Adrien Morel, IIIe. du nom, qui suit;
2°. Jacques Morel, Ier. du nom, qui a fait la branche des seigneurs de Boncourt, rapportée ci-après, page suivante;
3°. Jean Morel, IIIe. du nom, seigneur du Rigny, épousa Françoise *Martine*, et mourut le 2 janvier 1697, laissant Jeanne-Françoise Morel, qui a été femme de Pantaléon *Pingré*, seigneur de Frigant;
4°. Antoinette Morel, mariée à Joseph *d'Amiens*, seigneur de Behen;
5°. Catherine Morel, mariée à Claude *le Corroyer*, seigneur du Perrou;
6°. Jacques Morel, religieux à Moreaucourt.

XIV. Adrien MOREL, IIIe. du nom, seigneur de Becordel, Attilly, Pomery, Bazentin-le-Grand, etc., conseiller du roi au présidial d'Amiens, né le 11 décembre 1634, et mort le 14 mars 1713, épousa, le 21 avril 1659, Jeanne-Colette *le Boucher d'Ailly*, fille de Nicolas le Boucher, seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher, et autres lieux, et de Jeanne Thierry, dont il eut :

1°. Adrien Morel, IVe. du nom, seigneur d'Attilly, né en 1660, mort en 1729, sans avoir été marié;
2°. Jean-Baptiste Morel, né en 1664, décédé le 10 décembre 1690; il avait épousé, le 5 novembre 1689, Anne-Thérèse *de Sachy*, dont il eut :

Jean-Baptiste-Morel, mort le 11 août 1711, âgé de vingt-un ans, sans avoir été marié.

3°. Jacques Morel, qui suit;
4°. Jeanne-Colette Morel, morte fille;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5°. Jacqueline Morel, religieuse aux dames de Moreaucourt;

XV. Jacques MOREL, seigneur de Pomery, Misery, Estraillier, et autres lieux, conseiller du roi au présidial d'Amiens, né le 4 juillet 1668, et mort le 4 janvier 1715, épousa, 1°. le 25 novembre 1693, Diane-Catherine *le Carron*, fille de Gabriel le Carron et de Catherine Lestocq; 2°. Louise *Romanet*.

Du premier lit, il n'a point eu d'enfants.

Du second lit sont issus :

1°. Louise Morel, religieuse aux dames de Moreaucourt, morte le 3 août 1709;
2°. Gilbert Morel, qui suit.

XVI. Gilbert MOREL, seigneur de Becordel, Attilly, Pomery, Misery, Bazentin-le-Grand, Longueval, Lahetroye, etc., né le 2 mars 1707, conseiller au présidial d'Amiens; il épousa, le 4 novembre 1740, Marie-Anne-Honorée *d'Amiens*, fille de Barthelemy d'Amiens, seigneur de Contay, Agnicourt et autres lieux, et de Marie-Anne Cornet, dont il eut :

1°. Marie-Anne-Catherine-Gilberte Morel, née le 20 août 1741;
2°. Elisabeth-Louise-Honorée Morel, née le 1er. novembre 1742.

Il est décédé, sans postérité mâle, en octobre 1763.

Branche des seigneurs de Boncourt.

XIV. Jacques MOREL, Ier. du nom, second fils d'Adrien second, seigneur de Becordel et Attilly, fut seigneur de Boncourt, Proyart en partie, la Mottoye, et autres lieux; il naquit le 2 février 1640, et mourut le 2 décembre 1692; il épousa, en 1565, Elisabeth *Eudel*, dont il eut :

1°. Jacques Morel, IIe. du nom, qui suit;
2°. Adrien Morel, religieux à la Trappe, mort âgé de vingt-six ans, en juin 1695;
3°. Charles Morel, seigneur d'Hérival, dont la postérité sera rapportée ci-après, page 64.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

4°. Louis Morel, connu sous le nom du chevalier d'Hérival, né le 26 octobre 1678, mort, en 1703, capitaine de dragons;

5°. François Morel, religieux de Sainte-Geneviève;

6°. Françoise Morel, religieuse aux dames de Saint-Julien;

7°. Elisabeth Morel, morte fille.

XV. Jacques MOREL, IIe. du nom, seigneur de Boncourt, Proyart en partie, Hangest, et autres lieux, né le 27 juin 1666, conseiller du roi au présidial d'Amiens, mort le 19 décembre 1697, épousa, le dernier janvier 1692, Anne-Thérèse *de Sachy*, veuve de Jean-Baptiste Morel, et fille de Jean de Sachy et de Catherine Fresne, dont il eut:

1°. Anne-Thérèse Morel, mariée à Guillain *du Val*, seigneur de Nampty, Courselette, de Salleux, etc.;

2°. Jacques Morel, IIIe. du nom, qui suit;

XVI. Jacques MOREL, IIIe. du nom, seigneur de Boncourt, Proyart en partie, Hangest et autres lieux, né le 5 mars 1695, mort le 17 juin 1763, épousa, le 15 juin 1726, Jeanne *de Mons*, fille de Joseph de Mons, seigneur d'Omermont, et de Jeanne Bocquillon, dont il eut:

1°. Jacques-François-de-Paule Morel, qui suit;

2°. Jeanne-Thérèse Morel, née le 20 mai 1730, mariée à Jean *Godart de Saint-Germain*, capitaine au régiment de Condé, chevalier de Saint-Louis;

3°. Marie-Cécile Morel, née le 5 décembre 1734, mariée à Louis-François *du Fresne*, mousquetaire noir, chevalier de Saint-Louis.

XVII. Jacques-François-de-Paule MOREL, IVe. du nom, seigneur de Boncourt, Proyart en partie, Hangest, et autres lieux, né le 17 août 1727, mort le 26 juin 1782, épousa, le 18 août 1766, Louise-Marie-Claire *d'Aumale*, dont il eut:

1°. Louis-François-de-Paule Morel, qui suit;

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

2°. Jacques-Louis-Joseph Morel, tige des Morel de Puchévillers, rapportés ci-après, page suivante;

3°. Claire-Françoise Morel, née le 3 décembre 1769, mariée à Louis-Honoré *Lefévre*, seigneur de Villers-sous-Mareuil, chevalier de Saint-Louis.

XVIII. Louis-François-de-Paule MOREL, Ier. du nom, seigneur de Boncourt, Proyart en partie, Hangest, et autres lieux, né à Amiens le 30 novembre 1767; entré au service du roi dans le régiment de Vivarais, en 1786, ancien capitaine d'infanterie; sorti de France le 4 août 1791, ayant servi dans l'armée des princes français, et ensuite, pendant près de cinq ans, dans le régiment de Castries, qui était alors au service d'Angleterre, et portait la cocarde blanche; rentré en France le 31 décembre 1801, et nommé par le roi chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 27 décembre 1814: il épousa, le 11 août 1802, Louise-Marthe *du Passage*; de ce mariage sont issus:

1°. Marie-Louise-Jeanne-Pauline Morel, née à Sainte-Segrée, près Poix, en Picardie, le 27 novembre 1803;

2°. Louis-François-Olivier Morel, né *idem*, le 23 janvier 1805;

3°. Marie-Octavie Morel, née *idem*, le 11 octobre 1806, jumelle avec la suivante;

4°. Marie-Gabrielle-Claire-Mathilde Morel, née *idem*, et le même jour, jumelle de la précédente, morte le 9 janvier 1815;

5°. Alexandre-Marie-Jules Morel, chevalier de Boncourt, né *idem*, le 12 mai 1811.

Branche des seigneurs d'Hérival.

XV. Charles MOREL, seigneur d'Hérival et de la Mottoye, né en 1669, fils de Jaques Morel, seigneur de Boncourt, mourut le 21 avril 1715. Il avait épousé, le 25 novembre 1705, Marie-Hélène *le Vasseur de Neuilly*, fille de N..... le Vasseur, seigneur de Neuilly, et de Marie-Yolande Bertin, dont il eut:

1°. Louis-Joseph Morel, qui suit;

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

5°. Marie-Hélène Morel, née le 21 septembre 1717.

XVI. Louis-Joseph MOREL, seigneur d'Hérival et de la Mottoye, né en novembre 1706, épousa, le 21 octobre 1731, Marie-Marguerite *Pingré*, fille d'Augustin Pingré, capitaine au régiment de la marine, et de N...., dont il eut :

1°. Marie-Victoire Morel, née le 6 août 1733;
2°. Marie-Marguerite Morel, née le 13 mars 1736;
3°. Louis-Augustin Morel, né le 25 septembre 1737, mort en 1788, sans avoir été marié.

Branche des Morel de Puchévillers.

XVIII. Jacques-Louis-Joseph MOREL de Puchévillers, Ve. du nom, né à Amiens le 28 octobre 1768, épousa, le 28 juillet 1799, Marie-Louise-Claire *Pohelle de Boves*; de ce mariage sont issus :

1°. Marie-Louis-François-de-Paule Morel, né à Amiens le 31 mars 1800;
2°. Marie-Louis-Eugène-Hilaire Morel, né *idem*, le 4 mai 1801;
3°. Marie-Louise-Adélaïde-Sophie Morel, née *idem*, le 14 janvier 1806.

Branche des seigneurs d'Ardouville et de Catheville.

IX. Robert MOREL, IIe. du nom, seigneur d'Eissigny, et depuis d'Hardouville et de Catheville, second fils de Nicolas Morel, IIe. du nom, seigneur de Poulencourt et de Jeanne le Maire de Parisifontaine, épousa, en 1486, Henriette *le Comble de Pouilly*: ce mariage s'engagea à s'aller établir en Normandie : il est mention de lui dans l'Histoire de Rouen. Il eut :

X. Pierre MOREL, IIIe. du nom, seigneur d'Ardouville, de Catheville, et autres lieux, épousa Marie *de la Rue*, dont il eut :

1°. Nicolas Morel, IIIe. du nom, qui suit;

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

2°. Réné Morel, reçu, en 1525, chevalier de Malte, lorsque l'ordre de Malte était résident à Viterbe, en Toscane.

XI. Nicolas MOREL, IIIe. du nom, seigneur d'Ardouville, de Catheville, et autres lieux, épousa Jeanne *Mailloc*, dont il eut :

1°. Robert Morel, IIIe. du nom, seigneur d'Ardouville et de Catheville, épousa, 1°. Antoinette *d'Ailly de Riperville*, 2°. Adélaïde *de Soyecourt* : il est mort en 1609, sans avoir eu d'enfants ;

2°. Péronne Morel, mariée à Gabriel *de Limoges*, écuyer, sieur de Renneville et de Saint-Jean ;

3°. Adrien Morel, reçu chevalier de Malte en 1566, mort en 1580.

4°. Louis Morel, reçu chevalier de Malte en 1581, mort commandeur de Ville-Dieu, en Drugesin, diocèse de Chartres.

Armes. Cette maison portait originairement : *D'azur, à trois glands d'or renversés, deux en chef et un en pointe; deux licornes pour supports; pour cimier, une licorne naissante, avec la devise :* NESCIT LABI VIRTUS. *Philippe Morel, IIe. du nom, lieutenant d'une campagnie de cent lances, à la bataille de Fornoue, montra tant de valeur en la présence du roi Charles VIII, que ce prince, pour perpétuer sa mémoire, enrichit son écu d'une fleur de lys d'or, par concession du* 14 *janvier* 1495, *avant Pâques. Les descendants de Philippe ont toujours porté depuis, d'azur à la fleur de lys d'or, accompagnée de trois glands du même, posés comme dessus, avec mêmes supports, cimier et devise.*

La branche des seigneurs de Boistiroux et de Vindé, ajoute à ces armes *un chef d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable.*

BLASON DES ALLIANCES DE LA MAISON DE MOREL.

D'Ailly : De gueules, à deux branches d'alisier, passées en couronne d'argent ; au chef échiqueté de deux traits d'argent et d'azur.

D'Aincille : D'argent, au chef émanché de gueules ; à la bande d'azur, accostée de deux cotices du même.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

D'Amiens : De gueules, à trois chevrons de vair.

D'Aubé de Braquemont : De gueules, à huit losanges d'argent en croix.

D'Aumale : D'argent, à une bande de gueules, chargée de trois besants d'or.

Berthe : D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or.

Le Boucher d'Ailly : D'argent, au sautoir de sable, cantonné de quatre aiglettes du même.

Branque : De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois besants d'argent.

De Cany : D'or, à dix losanges de gueules, posés 4, 3, 2 et 1.

Carbonnel : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.

Le Caron : D'argent, au lion de sable.

Le Carron : D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois molettes du même.

Choppin : D'azur, à une pique d'argent, issante de la pointe de l'écu, futée d'or, et un cerf ailé et volant sur la pique aussi d'or; supports, deux levrettes colletées de gueules, bouclées d'or.

Clarentin : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une rose tigée du même.

Collart : D'argent, à deux étoiles en chef d'azur, et en pointe une tête de lion arrachée de sable.

Collemont : D'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois tourteaux de sable et accompagnée de trois coquilles d'or.

Le Comble de Pouilly : D'azur, à une ancre, posée en pal, accostée de deux étoiles d'or.

Le Convers : D'argent, à trois ancolis d'azur, et en cœur une rame de sable.

Le Corroyer : D'azur, à trois palmes d'or.

Coulet : De gueules, à trois têtes de coq d'argent.

Courtenay : D'argent, à deux lions léopardés de sable.

Cozette : D'azur, à trois aigles d'or.

De l'Eau : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes, deux en chef et une en pointe de même.

Eudel : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois demi-vols d'argent.

D'Euvillers : Ecartelé d'argent et de gueules.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Fabry : D'azur, à la bande d'argent, chargée d'un épi de blé de sinople.

Le Fèvre de Caumartin : D'azur, à cinq fasces d'argent.

Le Fèvre de la Malmaison : D'azur, au chevron, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une fleur de souci, feuillée et tigée, le tout d'or.

Le Fèvre de Sormont ; De sable, au chevron d'argent, chargé de trois roses de gueules.

De Flers : D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux oiseaux de gueules, et en pointe d'une rose du même tigée et boutonnée de sinople.

De la Fontaine-Solare : Bandé d'or et d'azur de six pièces, les bandes d'or échiquetées de gueules de trois tires.

Du Fresne : D'or, au chêne de sinople arraché.

Du Fresne : D'or, à un fresne de sinople.

Godart de Saint-Germain : De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre aiglettes éployées de sable.

Gommier : D'azur, au sautoir alezé d'or, surmonté d'une fleur de lys du même.

Gon d'Argenlieu : D'azur, à une aigle de profil et volante d'or.

Guérin : D'or, à trois lions de sable, armés, lampassés, et couronnés de gueules.

Ghistelles : De gueules, au chevron d'hermine.

De Harchies : D'or, à cinq bandes de gueules.

Hémart : D'argent, à trois fasces de sable.

De Herte : D'azur, à trois soucis d'or.

De Heu : D'or, à la croix denchée de sable, cantonnée de quatre trèfles de sinople.

Hinsselin : D'argent, au chevron d'azur, chargé d'une étoile d'or, et accompagné de trois branches de lin de sinople ; au chef de gueules, chargé de trois croisettes patées d'argent.

De Lannoy : D'argent, à trois lions de sinople, couronnés et armés de gueules.

De Lessan : D'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre limaçons d'argent.

Lignières : D'argent, à la croix ancrée de gueules.

De Limoges : D'argent, à six tourteaux de gueules.

De Lossandières : D'azur, à un arbre d'or, posé sur une terrasse de même.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Louvel : D'or, à trois hures de sanglier de sable, la défense d'argent.

Lucas : D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois glands d'or, et accompagnée de trois oiseaux de sinople.

Mailloc : De gueules, à trois maillets d'argent.

Le Maire : D'azur, à trois croissants d'or.

De Marle : D'argent, à la bande de sable, chargée de trois molettes d'argent.

Martine : D'argent, à trois merlettes de sable.

Mesnager : D'argent, au chevron de gueules accompagné de trois trèfles de sinople; au chef d'azur, chargé de trois merlettes d'argent.

De Milly : De sable, au chef d'argent.

De Monet de la Mark : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion ravissant d'or, et aux 2 et 3 d'azur; aux 3 tours de sable, accompagné en chef de 3 étoiles d'argent.

De Mons : D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux molettes en chef, et en pointe d'une rose du même.

Montjan : D'or, fretté de gueules.

De Montléart : D'azur, à trois besants d'or, *alias* à 3 besants d'argent, avec la devise : *Fais que dois, advienne que pourra.*

De Nauroy : D'azur, à un fer de moulin d'or, accosté de deux épis de blé, tigés et feuillés, naissants d'une terrasse; et en chef, un lambel de trois pendants, le tout d'or.

Neufoille : D'argent, au chevron de sinople, accompagné de trois tourteaux de gueules.

Paignon : D'azur, au paon marchant d'or; au chef d'argent, chargé de trois oignons de gueules.

Du Passage : De sable, à trois fasces ondées d'or.

Petit : D'azur, à l'aigle d'or, le vol abaissé, surmontée de deux étoiles du même.

Picot : D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois fallots de sable, allumés de gueules; au chef du même.

Le Pileur : D'azur, au lion d'or; au chef d'argent, chargé de trois pélicans de sable.

Pingré : D'argent, à l'arbre de sinople, surmonté d'un oiseau de sable.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Pinguet : D'azur, à l'aigle diffamée d'argent, becquée et membrée d'or.

Piquet : D'azur, à la bande d'or, chargée de trois merlettes de sable.

De Ponsard : Fascé d'argent et de gueules.

Romanet : D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois branches de laurier de sinople.

De la Rue : D'argent, à trois fasces de gueules.

De Sachy : Echiqueté d'argent et de sable ; à la bordure d'azur.

De Saisseval : D'azur, à deux bars adossés d'argent.

De Salabery : Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules, aux 2 et 3 partis de Béarn, et de gueules à la croix pommée d'argent ; à la bordure d'azur, chargée de huit sautoirs d'argent.

De Sèze : De gueules, à une tour d'argent maçonnée de sable, figurant la tour du Temple, soutenue de fleurs de lys d'argent, et surmontée de deux étoiles d'or.

Soudant : D'azur, à la croix d'argent.

Soyecourt : D'argent, fretté de gueules.

De Suyn : D'argent, à une cygogne de sable, ayant le pied levé.

Tassart de Belloy : Ecartelé, aux et 1 4 de sable, à la bande d'argent, chargée de trois coquilles de gueules ; au chef d'or ; aux 2 et 3 d'argent, à trois aigles à deux têtes de sable.

Le Tellier de Saint-Victor : D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses du même.

Le Tellier : D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même.

Terray : D'azur, à la fasce d'argent, chargée de cinq hermines de sable, la fasce accompagnée de trois croix trefflées d'or ; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules.

Thierry : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.

Trudaine : D'or, à trois daims de sable.

Du Val : De gueules, au chevron d'or, accompagné de deux fers de lance, la pointe en bas en chef, et en pointe d'une molette du même.

Le Vasseur : De sable, à la fasce d'argent, au lion naissant, accompagné en pointe de trois croissants d'argent, posés deux et un.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le Vasseur de Neuilly : D'argent, à la fasce de sable, sommée d'un lion issant, et accompagnée en pointe de trois croissants, deux et un du même.

Le Vavasseur d'Hérouville : D'azur, au chevron d'or, chargé de trois flammes de gueules.

Du Walon : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe, d'un croissant d'argent, surmonté d'une croix d'or.

La présente généalogie a été faite et dressée en 1745, par M. Chevillard, ainsi qu'il conste du certificat ci-après.

Je soussigné Jacques-Louis CHEVILLARD, historiographe de France, et généalogiste ordinaire du roi, certifie avoir fait et dressé la présente généalogie *de la maison de Morel*, après avoir bien et duement examiné les contrats de mariage, extraits baptistaires, et autres titres qui m'ont été produits en bonne forme, et qui se rapportent aux pièces justificatives de la noblesse de cette maison, énoncée dans le Nobiliaire de Picardie.

Fait, en conséquence de l'arrêt du conseil du 26 février 1696, par M. HYEROSME BIGNON, à Paris, le 6 février 1745.

Signé J.-L. CHEVILLARD.

Cette même généalogie a été continuée et conduite jusqu'à cette présente année 1820, par les soins de M. de SAINT-ALLAIS et de M. de COURCELLES.

DE LA MORELIE. *Voyez* JARIGE.

MORET. *Voyez* MELUN.

DE MORETON, marquis de Chabrillant, par lettres-patentes du mois d'octobre 1674, registrées en la chambre des comptes de Grenoble, le 27 juillet 1676, maison ancienne et des plus distinguées du Dauphiné, que la tradition dit originaire d'écosse. Elle est connue en Dauphiné depuis le commencement du douzième siècle, et prouve une filiation suivie depuis Guillaume de Moreton, seigneur de la Pallu et de Saint-Paul, vivant en 1250. Cette maison a donné

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

un chevalier de l'ordre du roi, capitaine des gardes de la porte, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine des cent hommes d'armes; des gouverneurs de provinces et de Château-Gaillard; des lieutenants de roi, en la province de Dauphiné; un premier écuyer et capitaine des gardes du prince de Conty; des maréchaux de camp des armées du roi, et nombre d'officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle a obtenu les honneurs de la cour, de 1767 à 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *D'azur, à la tour crénelée de cinq pièces, sommée de trois donjons, le tout d'argent, maçonné de sable; à la pate d'ours d'or mouvante du quartier sénestre de la pointe, et touchant à la porte de la tour.*

DE MORGES-VENTAVON, seigneurs de Ventavon et de l'Espine, etc., famille issue de l'illustre maison de Bérenger, en Dauphiné, et qui a pour auteur Pierre de Bérenger, fils puîné de Bérenger, prince de Royan, qui substitua à son nom celui de Morges. *D'azur, à trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules, couronnées d'or.*

DE LA MORRE, en italien *della Morra*, maison ancienne, distinguée par une longue série de services militaires et dans la haute magistrature, originaire du marquisat de Saluces, en Piémont, où elle possédait la seigneurie della Morra, dont elle tire son nom, et fixée en France depuis le milieu du seizième siècle. Elle remonte, par filiation, à Claude della Morra, qui vivait en 1458. Nicolas della Morra, dit de la Morre, son petit-fils, servit sous le marquis de Saluces, son souverain, qui embrassa le parti du roi François Ier., dans la guerre qu'il eut avec Charles-Quint, touchant la possession du duché de Milan. En 1536, Nicolas de la Morre était homme d'armes dans la compagnie du duc d'Alençon, frère du roi. Le marquis de Saluces ayant changé de parti, et pris celui de l'empereur Charles V, qui faisait le siége de Marseille, Nicolas de la Morre demeura attaché au service de France, et s'établit dans ce royaume, ayant porté les armes contre le marquis de Saluces. Depuis le même

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Nicolas de la Morre, IIe. du nom, jusqu'à Jean-Baptiste-Marie-Bercaire de la Morre, qui forme le dixième degré, et qui a été créé *vicomte* héréditaire par lettres-patentes du 25 mai 1816, en récompense de son dévouement à la maison de Bourbon, et de trente-trois ans et demi de services militaires. Cette maison a donné nombre d'officiers de distinction, tous chevaliers de Saint-Louis, des premiers présidents de la cour des comptes de Bar, et des conseillers d'état. Elle a fourni plusieurs grands officiers de l'ordre de Saint-Hubert, et de nos jours un administrateur décoré de la grande croix. Plusieurs membres de cette famille ont scellé de leur sang leur attachement à la cause royale. Par lettres-patentes et diplômes accordés à diverses époques, cette maison a eu les titres de *comte*, de *vicomte* et de *baron*. *D'azur, à cinq chevrons d'argent*; couronne de marquis.

DU MOSNARD, seigneurs de Villefavart et de Saint-Martial, en Poitou. Suivant les titres produits par cette famille, en 1735 et 1737, sa filiation remonte à Jacques du Mosnard, écuyer, seigneur de Villefavart, marié à Paule de Ravenel, le 6 mars 1549, dont est issu François du Mosnard, écuyer, seigneur de Villefavart, marié, le 15 février 1571, avec Anne de Burges. *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois aiglettes d'azur.*

DE LA MOTHE DE MARLEMONT, en Picardie; famille alliée, vers 1533, à la maison de la Mothe-Houdancourt. *D'azur, à trois étoiles d'argent.*

DE LA MOTTE, en Boulonnais. Jossine de la Motte fut mariée, vers l'an 1500, avec Guillaume le Marchand, écuyer, sieur de Roquethun. *D'azur, à trois quints d'argent, feuillés de gueules.*

DE LA MOTTE DU BREIL, en Bretagne. Yvon de la Motte, écuyer, seigneur du Breil, épousa, avant 1507, Jeanne de Champagné, fille de Jean de Champagné, chevalier, seigneur de la Montagne, et de Jeanne du Pontrouault. *D'argent, à quatre burelles de gueules, les deux premières ondées.*

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

MOUCHET, seigneurs de Comigny, de Beaumont, de Vauzelle, etc., en Bourgogne et en Charolais.

Cette famille fut maintenue dans sa noblesse, tant par arrêt du conseil d'état, et lettres-patentes du 30 avril 1608, que par ordonnance de M. Bouchu, commissaire départi à Dijon du 31 mai 1669; et en 1698, par M. Ferrand, maître des requêtes, et commissaire départi dans la même ville. D'après les titres produits, en juillet 1715, pour la réception, à Saint-Cyr, de Marie-Charlotte Mouchet, et en septembre 1716, pour l'admission, dans le même lieu, de Marie-Barbe-Antoinette-Louise-Françoise Mouchet, l'ancienneté de cette famille remonte à Guy Mouchet, damoiseau, vivant en 1305 et 1306; et sa filiation est prouvée depuis Guion Mouchet, chevalier, seigneur de Château-Roland, bailli, et juge enquêteur au pays de Charolais, lequel fut institué dans cet office le 21 octobre 1559, et eut pour fils Adrien Mouchet, écuyer, sieur de Sérigny, et du Pont, capitaine d'infanterie dans le régiment de Tavannes. Daniel Mouchet, sieur de Beluse, et seigneur de Château-Roland, était frère du précédent; il est l'auteur de la branche des seigneurs de Vauzelle. Cette maison a produit un maréchal de camp, et quantité d'officiers de divers grades, parmi lesquels plusieurs ont été tués ou blessés dans différents siéges ou batailles : on y trouve encore un chevalier de l'ordre du roi, et un de l'ordre militaire de Saint-Louis. *De gueules, à trois émouchets d'argent.*

DU MOUCHET DE LA MOUCHETIÈRE, au Perche et au pays Chartrain. Cette famille a pour auteur Péan Mouchet, vivant vers 1440. Cette famille a servi dans les bans et arrières-bans, et dans les compagnies d'ordonnances. *D'argent, à trois hures de sanglier de sable.*

MOUCHET. Guillaume Mouchet fut anobli au mois de mai 1390.

DE MOULINS DE ROCHEFORT, en Poitou et dans le Blésois. Cette famille, distinguée par de belles alliances et des services militaires, qui prouve sa filiation depuis Jean de Moulins, 1er. du nom, seigneur de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Rochefort, du Breuil, de Suilly, etc., secrétaire du roi en 1464, maire de la ville de Poitiers, et greffier du grand conseil, a donné un grand aumonier de France sous le roi François Ier, des gentilshommes de nos rois, et plusieurs officiers supérieurs, chevaliers de Saint-Louis. *D'argent, à trois croisettes ancrées de sable.*

MOULLART DE VILMAREST, barons de Torsy, seigneurs de Vilmarest, etc., en Picardie. Cette famille est connue dès avant l'an 1389, mais elle ne prouve sa filiation par titres que depuis Barthelemy Moullart, écuyer, seigneur de Beaumanoir, vivant avant l'an 1455, lequel eut pour fils Laurent Moullart, écuyer, sieur de Beaumanoir, marié à demoiselle Nicolle Thierry, le 24 juin 1479. Elle a produit des officiers qui ont servi avec distinction. *D'or, au lion de vair, lampassé et armé de gueules.*

DE MULINEN, en français *de Mellune*, une des plus anciennes familles de chevalerie de la Suisse, qui a été jusqu'à la révolution de 1798 une des six maisons qui avaient, avec celles d'Erlach, de Diesbach, de Watteville, de Boustetten et de Luternau, le droit de préséance dans le sénat de la république de Berne. Elle descend d'un seigneur de la Rhétie, qui a été la souche des comtes de Waudelbourg et Raperville, et des seigneurs de la haute Marche, près du lac de Walenstadt, dont le château de Mulinen était la résidence. Un de leurs descendants bâtit un second château de leur nom, en Argovie, non loin de celui de Habsbourg. Les Mulinen, des plus anciens vassaux des princes de ce dernier nom, se distinguèrent pendant plusieurs siècles par leur dévouement à l'auguste maison à laquelle ils avaient même l'honneur d'appartenir par des liens de parenté, et qui, de son côté, les combla de ses faveurs. Lorsque après le concile de Constance, l'Argovie, leur patrie, passa sous la domination des Suisses, une branche fut aggrégée au patriciat de Berne et s'y fixa. Elle a donné dès-lors à cette république, de vaillants guerriers et une longue succession de magistrats distingués. Trois Mulinen ont été envoyés extraordinaires de la confédération

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

suisse près des rois de France François Ier, Henri III et Louis XVIII. Cette famille a produit un vice-chancelier du Saint-Empire, un évêque, des chanoines dans plusieurs hauts chapitres d'Allemagne, des chevaliers de l'ordre Teutonique, de Saint-Jean de Jérusalem et de l'écu de Saint-Georges. Elle remonte par actes à l'an 1150, et prouve de même sa filiation depuis Pierre, avoyer de Brouk, en 1273, qui porta la bannière de Habsbourg dans les guerres de l'empereur Rodolphe Ier, et périt en la défendant. Cette maison n'a jamais été nombreuse; elle ne subsiste plus que dans la personne du comte Rodolfe de Mulinen, aujourd'hui ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Wurtemberg, à la cour de Baden, et dans celle de son cousin, le comte Frédéric, avoyer de Berne, chevalier grand'croix de l'Aigle-Rouge de Prusse, les fils et le petit-fils de celui-ci.

Une branche de cette maison suivit, dans le douzième siècle, les comtes de Habsbourg, dans leur landgraviat d'Alsace, et y bâtit le château de Mulin-heim; c'est d'elle que la célèbre maison de Mulenheim de Strasbourg dérive son origine; elle est établie aujourd'hui dans l'Ortenau.

Les Mulinen restés en Suisse portent pour armes: *D'or, à la roue de moulin de sable.* Cimier: la même roue d'or. Supports: deux cygnes. Devise: *Pura me movent.* Par concession de la maison d'Autriche, et en mémoire des services rendus par leurs ancêtres, ils ont le droit de croiser deux bannières aux armes de Habsbourg derrière leur écu.

DE MURAT. *Voyez* LESTANG.

DE MURINAIS. *Voyez* AUBERJON.

MUSNIER (LE ou DE), comtes de la Conversérie et d'Espinefort, en Boulonnais, maison ancienne, originaire de Bretagne, où elle est connue depuis le milieu du treizième siècle, répandue successivement en Brie et en Picardie. Elle a donné nombre de capitaines et d'officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De sinople, au lion d'or; au chef d'argent, chargé de trois mouchetures de sable.*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

MUSNIER. Guillaume Musnier, époux de N.... de la Forest, sœur de Pierre de la Forest, chancelier de France, fut anobli au mois de décembre 1352.

DE MUSSET, seigneurs de Pray et de la Thoise, de la Bonnaventure, de Pathay, marquis de Cogners, par érection de 1651, maison d'ancienne chevalerie de la Beauce et du Vendômois, où elle tenait un rang distingué dès les douzième, treizième et quatorzième siècles. Elle établit sa filiation depuis Simon de Musset, seigneur de la Maisonfort, de l'Etang et de la Courtoisie, conseiller du duc d'Orléans et de Milan, maître en la chambre des comptes de ce prince, et lieutenant-général du gouverneur et bailli de Blois en 1461. Cette maison a donné des gentilshommes ordinaires de nos rois, un officier général, et plus de vingt officiers supérieurs et capitaines décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à l'épervier d'or, chaperonné, longé et perché de gueules.*

DE LA MYRE, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Guienne, qui, dès l'an 1031, tenait un rang distingué parmi les plus considérables de cette province, du Languedoc et du Quercy. On trouve des sujets isolés de ce nom en 1031, 1160, 1171, 1189 et 1226; mais la filiation est prouvée par titres depuis Pierre de la Myre, chevalier, vivant en 1271. Depuis cette époque, elle n'a cessé de suivre les armes. Elle a donné un capitaine de cinq cents hommes de pied gascons, qui suivit Charles VIII en Italie, et se signala à la bataille de Fornoue, ainsi que son fils, qui en commandait alors cinquante, et depuis cent; des gouverneurs de places, un maréchal de camp, et nombre d'officiers de tous grades, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle s'est divisée en plusieurs branches : 1°. les seigneurs de la Motte-Séguier, de Douazac et de Montbrison, éteints en 1765; 2°. les barons d'Hangest, seigneurs châtelains d'Avenescourt, comtes et vicomtes de la Myre; 3°. les comtes de la Myre-Mory, dont est issu M. l'évêque du Mans; 4°. les vicomtes de la Myre-Mory.

Cette maison a joui des honneurs de la cour le 21 juin

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois aiglettes au vol abaissé d'or, becquées, membrées et diadêmées de gueules, aux 2 et 3 d'or, à la bande de gueules, accompagnée en chef de trois merlettes de sable, et en pointe de deux tourteaux d'azur.*

N.

NAJAC, ville de Rouergue, sur la rive gauche de l'Aveiron, à trois lieues de Villefranche, a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie qui florissait dès le onzième siècle. Pierre de Najac souscrivit un acte d'acquisition faite en Albigeois par Bernard Aton, vicomte de Beziers, vers l'an 1109. Gausbert de Najac vivait en 1152 et 1162; Guillaume-Bernard de Najac, en 1208. On trouve Nicolas de Najac, capitoul de Toulouse en 1390, 1418 et 1425, et un Hugues de Najac, qui remplit la même charge en 1412, 1420, 1425 et 1428. Ces deux personnages furent anoblis par lettres-patentes du mois de mai 1416, et paraissent être les véritables auteurs de la famille qui fait l'objet de cet article. Elle subsistait en quatre branches avant la révolution : 1°. les seigneurs de Polhan, 2°. les seigneurs d'Elpy; 3°. les seigneurs de la Bruguière et de Bournazel; 4°. les seigneurs de Saint-Sauveur. *D'azur, au château à trois tours d'argent, celle du milieu supérieure, maçonné de sable, et sommé d'une aigle éployée du même émail.*

DE NAJAC. *Voyez* GINESTE.

NAM, hameau en Franche-Comté, au bailliage d'Ornans, a donné son nom à une très-ancienne et très-illustre maison de chevalerie, éteinte depuis plusieurs siècles. Jean de Nam, chevalier, mourut en 1340. Jean de Nam, archevêque de Vienne, transféré à Paris, mourut en 1427. *De gueules, à la bande d'or, accostée de deux cotices du même.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

NANCY.

Liste des Gentilshommes convoqués à l'assemblée du bailliage de Nancy, pour l'élection des Députés aux Etats-Généraux en 1789.

Messieurs

De Boufflers.
Le comte de Ludres.
De marquis de Latier.
De Moulon.
Le président de Collenel.
Le président du Montet.
D'Hurdi.
De Bouteiller.
Husson.
D'Ubexi.
Du Mesnil.
De Rennel.
De Jobart, commissaires.
Vaultrin, secrétaire de l'ordre.
Le chevalier de Boufflers.
Des Bourbes.
Baudinet de Courcelles, pour le fief de Préville.
De Seichamps.
Le comte d'Ourches, pour Ourches et autres lieux.
Hames de Dommartin.
De Roguier, chevalier doyen de la chambre des comptes.
Le comte de Lupcourt, pour son comté de Lupcourt.
De Saint-Blaise, représenté par M. de Germiny.
De Ladoubart.
Le comte d'Hoffelize, cordon rouge.
De Magneinville père.
Harmand de Bénaménil, chevalier conseiller du parlement.
D'Hame, chevalier conseiller de la chambre des comptes.
De Rolland, avocat-général du parlement.
De Vigneron de Lozanne, pour les fiefs de Malleloy et Clévent.
Chailly de Belle-Croix.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chailly de Dommartin.
De Germiny, pour lui et pour M. du Magnoux.
De Saint-Germain, par M. de Jobard.
De Macdermott.
Lambert de Balhyhier, par M. de Macdermott.
Le marquis des Salles, par M. le comte d'Hoffelize, cordon rouge.
Le comte des Salles, par M. le comte d'Hoffelize.
Le chevalier de Bassompierre, représenté par M. de Bouvier.

Ces trois derniers pour la terre d'Essey et autres.

Le prince de Beauvau, par M. le comte de Lupcourt, pour Fléville.
Le comte de Fontenoy, pour le comté de Fontenoy.
Le marquis de Latier, pour Frouard.
Poirot de Valcourt, commissaire des guerres.
Le marquis de Ludres, pour Froloy.
Micque d'Heillecourt, représenté par M. d'Hames, pour Heillecourt.
Le comte de Bourcier, pour Houdemont.
Le comte de Rennel, pour un fief.
Mengin de la Neuville, lieutenant-général du bailliage, par M. de la Neuville fils.
De Croismare, pour Lenoncourt par le comte François de Toustain, capitaine de cavalerie.
Le chevalier d'Hoffelize, représenté par M. de Canon, chevalier de Ville, maréchal de camp.
Sonini, représenté par M. de la Lance, ancien officier au régiment de Lorraine, pour Manoncourt.
Dame Protin de Vulmont, douairière de M. de Vernon, représentée par M. Millet de Casenove.
Raulin de Maxéville, pour Maxéville.
Le comte du Houx de Dombasle, pour lui et M. de Fontenelle de Sarneville.
D'Adhémar, pour un fief à la Neuve-Ville.
De Venette.
Le marquis de Raigecourt.
Le comte du Bois de Riocourt, chevalier conseiller-d'état, premier président de la chambre des comptes.
Le comte Remoncourt.
Le comte de Rutant, pour Saulxure.
Le comte de Bouillé.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le comte de Ludres, pour Richarménil et autres lieux.
Le baron de Richard, par M. de Seichamps.
Les héritiers de M. Barbara de Marizot, représentés par le comte de Reims.
Antoine de Vandœuvre.
Le baron de Fisson du Montet, chevalier-président du parlement, pour le fief du Montet.
Le chevalier de Watronville.
Le chevalier de Watronville, le jeune, par M. de Watronville de Richambeau.
De Sivry, chevalier, président à Mortier du parlement, seigneur de Remicourt et Villiers-lès-Nancy.
Pérennet du Magny, par M. de Macdermott.
De Chastenois, par M. le comte de Reims, ancien officier aux gardes françaises.
De Rouot, chevalier, président à Mortier du parlement.
Renauld du Bexy, chevalier, conseiller du parlement.
Le marquis de Vaubécourt, par M. le marquis de Ludres, pour Custine.
De Carle.
Le comte de Custine d'Aufflance.
Desmarets, l'aîné.
De Saint-Rémy.
Le marquis du Hautoy.
Guilbert.
De Fremenery.
De Thomassin, chevalier, conseiller en la chambre des comptes.
Magnien de Serrières.
Le chevalier de Helnoncourt.
De Vassimont de Mettendal, chevalier de Saint-Louis.
De Lombillon.
Le baron de Vallée.
Roxard de la Salle fils.
Du Mesnil, avocat.
Michel.
Chailly père.
Chailly fils.
Grand-Jean de Bouzanville, avocat.
De Stack de Roncourt.
De Friant d'Alincourt, officier au régiment de Forez.
Le vicomte de Montureux.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

De Reboucher.
Richard de Lesse.
De Thomassin du Chamois.
De Vigneron de Lozanne, chevalier, conseiller du parlement.
Le Clerc de Vrainville, chevalier, conseiller de la chambre des comptes.
Le comte d'Hédival.
Anthoine de Bacourt, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie.
Cachedenier de Vassimont, chevalier, conseiller du parlement.
Bona.
Anthoine fils, procureur-général en survivance de la chambre des comptes.
De Manèsy, maire royal de Nancy.
De Magnienville fils.
Richard.
Sirejean, avocat du roi.
Le comte de Bouzey.
Le Geay, chevalier, conseiller de la chambre des comptes.
Le Febvre de Montjoie, chevalier, président de la chambre des comptes.
De Rouot, ancien officier au régiment de Lorraine.
Le comte Elliot.
Le baron de Canon.
Le marquis de Ville-sur-Illon.
Le comte de Léviston.
De Sivry fils.
Chevalier, conseiller du parlement.
Le chevalier de Reste.
De Silly, capitaine dans le régiment de Bourbonnais, pour lui et pour M. du Mesnil d'Haville, chevalier de Saint-Etienne.
Du Jard de Fléoville.
De Mercy, ancien officier au régiment royal Roussillon.
Lefebvre, l'aîné.
Riston.
Rozières, l'aîné.
De Braux.
De Maud'huy, chevalier, avocat-général à la chambre des comptes.
Jadelot, avocat.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Didier, chevalier de Saint-Louis.
Marizien, père, trésorier de l'empereur.
Rouot de Fossieux, chevalier de Saint-Lazare.
D'Hurt, chevalier, conseiller à la chambre des comptes.
Le vicomte de Crevecœur.
Le Febre, le jeune.
Sirejean du Reclus.
Guilbert du Pixérécourt.
Jadelot, professeur en médecine.
Guillaume, professeur en droit.
Thibaut de Montbois, chevalier, conseiller en la chambre des comptes.
Gauvain, avocat.
Rozières, le jeune.
De Moulon, chevalier, conseiller de la chambre des comptes de Metz.
Husson.
Thiriet.
Le comte de Gircourt.
De l'Isle de Moncel.
Du Mas, recteur de l'université.
Du Mas fils, professeur en droit.
Le chevalier le Febvre d'Holvetz.
De la Barollière.
Billiard de Chéville, lieutenant-colonel de cavalerie.
De Marcol, chevalier, conseiller du parlement.
Mathieu, seigneur du vicomté de Dombasle.
Sirejean, avocat.
De Magny père, chevalier, conseiller de la chambre des comptes.
Rébour.
Le marquis d'Heudicourt de Lenoncourt.
Friant d'Alincourt, officier au régiment de Lorraine, pour lui et pour M. d'Alincourt, pour le fief de Ville en Vermois.
De Rancé, chevalier conseiller de la chambre des comptes.
Guerre de Saint-Odille.
Le chevalier de Watronville.
Des Marets.
Le baron de Vassimont, chevalier, conseiller du parlement.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le comte de la Noue.
Guillaume de Rogeville, chevalier, conseiller du parlement.
De Barville.
Huin de Raville.
Du Jard.
Fourier de la Borde.
Grandjean, avocat,
Vaultrin.
Anthoine, l'aîné.
De Bouvier, chevalier, conseiller de la chambre des comptes.
Le baron de Feriet.
Chardin.
Thibault.
De Feydeau.
Le comte de Mérigny.
Le comte de Vidampierre, l'aîné.
De Bréjot.
Le comte de Drouville.
Le comte de Rennel fils.
De Macdonnell.
De Busselot de Dommartin.
De Garaudé, chevalier, conseiller du parlement.
De Guilbert, le jeune.
De Montmort, ancien officier aux grenadiers de France.
Le baron de Gellenoncourt.
Le comte de Vierme.
Le comte de Cardon de Vidampierre, maréchal de camp.
De Roguier fils, chevalier, conseiller du parlement.
Le comte de Toustain de Viray, maréchal de camp, seigneur du fief de Barthelemont.
De Ferriet, capitaine commandant d'artillerie.
Le chevalier de Barbarin, lieutenant colonel d'un régiment provincial.
Drouot de Saint-Mard.
De Gellenoncourt jeune.
Gérard d'Hannoncelles, chevalier, conseiller du parlement.
Le comte Du Bois de Riocourt, chevalier, conseiller du parlement.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Fourier de Hincourt, chevalier, conseiller du parlement.
Le chevalier de Lallement.
Le comte de Montluc, capitaine au régiment du roi.
De Collenel, chevalier, président à Mortier du parlement.
Domgermain, ancien capitaine d'infanterie.
Vaultrin Saint-Urbain.
Durival, de l'académie de Nancy.
Thibaut d'Abaumont, chevalier de Saint-Louis.
Le marquis de Fussez, bailli de Bourmont.
Marizien fils, substitut du parlement.
Vallet, pour le fief de Villey.
Bertinet, procureur du roi du bailliage de Nancy.
Bouteiller, chevalier, conseiller du parlement.
Bugnot de Farémont, chevalier, ancien officier aux gardes lorraines.
De Malartic, lieutenant de Roi, à Nancy.
Le comte de Chamissot, maréchal de camp.
Le comte Louis de Chamissot, capitaine de chasseurs.
Du Homme, officier.
Gauthier, chevalier, conseiller de la chambre des comptes.
Le marquis d'Ourches de Tantonville.
Le chevalier de Jobart, chevalier de Saint-Louis.
Mengin de la Neuville fils, chevalier, conseiller du parlement.
Millet de Chevers, chevalier, conseiller du parlement.
Le comte de Bourcier de Montureux.
Breton de la Cour, professeur en droit.

DE NANTERRE, maison qui paraît tirer son nom du bourg de ce nom près Paris, au sentiment de la Chenaye-des-Bois. Jourdain de Nanterre était, en 1315, notaire au châtelet de Paris. Jean de Nanterre, depuis lequel on a la filiation de cette maison, éteinte depuis long-tems, est qualifié prévôt de Poissy dans un compte de 1335. *D'argent, à trois fasces ondées d'azur.*

DE NANTES, en Dauphiné. Cette famille fut anoblie, pour services militaires, dans la personne de Claude

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

de Nantes, par lettres du mois d'août 1664, vérifiées par arrêt du 7 décembre suivant, et confirmées en 1668. *D'argent, à la licorne d'azur, chargée sur l'épaule senestre d'une fleur de lys d'or.*

DE NANTES, en Provence. Cette famille a pour auteur François de Nantes, seigneur de Pierredon et de Maillane, reçu trésorier-général de France en la généralité de Provence, le 17 mai 1732. *De gueules, au navire d'or, voguant sur une mer d'argent.*

NANTIER, en Normandie, famille qui lors de la recherche a fait preuve de quatre degrés de noblesse. *D'azur, au lion d'or, sur une terrasse du même.*

NARBONNE.

Liste des Gentilshommes du diocèse de Narbonne, qui, en 1789, ont signé le mémoire sur le droit qu'a la noblesse de nommer ses députés aux Etats-Généraux du royaume, dans les assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées.

Messieurs

Le marquis de Gléon.
Le baron de la Brosse de Fabrezan.
De Seigneuret de Cesseras.
Le baron de la Rédorte.
Le comte d'Auderic.
Le vicomte d'Auderic.
Le vicomte de Chefdebien d'Armissan.
Le Gros-d'Homps.
Le baron de Thésan.
D'Exéa.
Le baron de Gailhac de la Gardie.
De Pailloux de Cascastel.
De Pailloux de Castelmaure.
De Saint-Jean, baron de Bouisse.
De Massia de Treilles.
De Mage.
de Casteras.
Dax de Cessale.
De Banne de d'Avéjan.
De Banne de la Roque.
D'Aubermesnil.
De Montredon.
De Caragulhe.
Le chevalier de Montredon.
De Martrin de Donos.
De Lort de Mialhe.
Le chevalier de Vignier.
Le marquis d'Oms.
Le comte de Fosières-Gélon.
Le marquis du Pac-Bellegarde.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

De Sarrieu.
De Martres de Sarrieu.
De Cassaignau de Saint-Gervais.
De Madaillan.
De Cazamajour.
De Cassaignau-Brasse.
Le chevalier de Casteras.
D'Hélie.
D'Auberjon de la Chevalinière.
De Belvezer.
Le chevalier de Saint-Pierre.
De Lasset d'Escuillens.
Du Puy de Pauligne.
De Cassaignau.
De Ferroul.
De Negré.
Le baron de Saint-Benoit.
De Negré de Villetritouts.
D'Auriol de Lauraguel.
De Bault-Saint-Couat.
D'Ustou d'Arsse.
D'Ustou de Villeréglan.
De Rouvairolis de Villedieu.
De Rouvairolis de Saint-Hilaire.
De Mouisse.
Le chevalier de Chefde-Bien.

DE NARCILLAC. *Voyez* PANDIN.

DE NATTES, seigneurs d'Estagnol, de Nadaillan, de la Calmontie, en Languedoc et en Barrois. Cette famille a pour auteur Bérenger Nattes, bourgeois de Rhodez, auquel le roi Charles V donna des lettres d'anoblissement au mois de mars 1369. Cette famille a été maintenue le 15 juillet 1669, et a donné des officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à trois nattes d'or.*

DE NATUREL, seigneurs de Courcelles, de la Plaine, de Baleurre, etc., en Bourgogne, famille séparée, dès 1480, en deux principales branches, et qu'une tradition dit originaire d'Italie. Etienne Naturel, seigneur de Courcelles, est l'auteur de cette famille. Il eut pour fils Mathias Naturel, seigneur de la Plaine et de Courcelles, marié à Jaquemette Germanet, et fut institué héritier de Philbert Naturel, chancelier de l'ordre de la Toison-d'Or, par testament du 5 juillet 1529. Guillaume Naturel, frère de Mastries, fut prévôt de Salins. *D'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois merlettes de sable.*

NAU, à Paris. Claude Nau de la Boisselière, secrétaire ordinaire de la chambre du roi, employé par la reine d'Ecosse en qualité de secrétaire d'état et des fi-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

nances, envoyé par elle en Espagne, son agent en Écosse, conseiller en son conseil, et intendant de ses affaires, fut anobli par lettres du mois de mai 1605, registrées en 1606 et en 1738. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la rose de gueules, tigée de sinople; aux 2 et 3 de gueules; à la licorne d'argent; sur le tout d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout du même.*

NAU, seigneurs des Arpentis, famille issue d'un lieutenant-général au présidial de Tours, anoblie par les charges du parlement de Paris au commencement du dix-huitième siècle. *D'azur, à cinq trangles d'or, et en chef une flamme du même.*

NAU, en Bretagne. Jean Nau, sieur de la Villegrouet, fut d'abord débouté de sa noblesse par arrêt du 27 mai 1669; mais cet arrêt fut annulé et il fut déchargé de l'amende et déclaré noble d'extraction par autre arrêt du 21 mars 1671. *D'azur, au lion d'argent, couronné d'or, lampassé et armé de gueules, tenant une épée d'argent.*

NAU, seigneurs de l'Estang, en Anjou. Cette famille a formé deux branches. L'une a pour auteur Jean Nau, premier du nom, sieur des Cordaix, maréchal-des-logis du roi, fils de Jean Nau, sieur du Ruau, contrôleur et maréchal-des-logis des rois Henri III et Henri IV, lequel était fils de Claude Nau, et petit-fils de Jean Nau, l'un et l'autre contrôleurs de la maison des rois François Ier. et Henri II; lequel Jean Nau, premier du nom, fut anobli conjointement avec Claude et Abraham Nau, ses grands oncles, et Jean Nau, cousin germain de son père, aussi maréchaux-des-logis de la maison du roi, enfants et petits enfants de Louis Nau, capitaine, entretenu en Piémont en 1556, et encore avec François Nau, cousin germain dudit Jean Nau, et gendarme de la compagnie de M. le duc de Vendôme, par lettres données à Montpellier au mois de septembre 1632. Cette famille a été maintenue par M. Voisin de la Noiraie, intendant de Touraine, le 6 août 1667. *De gueules, à la gerbe d'or, soutenue de deux lionceaux affrontés du même.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

NAUDIN, famille de Champagne, qui depuis environ l'an 1500 a quitté son nom pour prendre celui de *Villemor*, d'une terre qu'elle possédait alors. *Voyez* VILLEMOR.

NAUTONNIER DE CASTELFRANC, en Languedoc. Cette famille a été maintenue par M. de Bezons, intendant en Languedoc, le 18 septembre 1669, sur filiation remontée à Pierre Nautonnier, seigneur de Castelfranc, terre dont il rendit hommage le 9 novembre 1514. *D'azur, au navire d'argent; au chef d'or, chargé de trois croisettes de gueules.*

DE NAVAILLES. *Voyez* ESCLAUX.

DE NAVIER, seigneurs de la Berlière, de Saint-Florent, de Greville, et autres lieux, en Beauvaisis et en Lorraine, famille originaire de la ville de Toul, où elle est connue depuis l'an 1444, et prouve sa filiation depuis l'an 1502. *D'or, au vaisseau de sable, voguant sur une mer de sinople, équipé et pavillonné de gueules, ayant la grande voile chargée d'une croisette de Lorraine d'or.*

NAVIER. Le capitaine Stef Navier fut anobli par lettres de Charles III, duc de Lorraine, du 14 octobre 1585. *D'or, à la poule au naturel, tenant un rameau de chêne à trois branches de sinople, et posée sur une terrasse du même.*

DE NAYLIES, famille originaire du Languedoc, qui a pour chef actuel Joseph-Jacques de Naylies, ancien capitaine au régiment Dauphin, officier supérieur des gardes du corps de MONSIEUR, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, non marié. *D'azur, au dauphin d'or, menacé d'une flèche tombante du même: au chef d'argent, chargé de trois molettes de sable.*

NÉEL, seigneurs de Sainte-Marie-l'Aumont, en Normandie. Cette famille a pour auteur Pierre Néel, sieur de Fontenay, de Virey et de Tierceville, vivant en 1539, époque à laquelle remonte sa filiation, et qui fut marié à Catherine de la Vigne, le 19 avril 1559. Fran-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

çois Néel, seigneur de Tierceville, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et gouverneur de Coutances, était fils du précédent. Il épousa Jeanne d'Angerville, le 12 août 1599. *D'argent, à trois bandes de sable; au chef de gueules.*

NEMOURS.

Liste des Gentilshommes convoqués à l'assemblée du bailliage de Nemours, pour l'élection des députés aux Etats-Généraux en 1789.

Messieurs

De Noailles, président.
La Tour du Pin-Gouvernet, secrétaire.
D'Averton.
Arthaud, commissaire.
De Caraman, commissaire.
Du Lau d'Allemans, commissaire.
Amiot, commissaire.
Ferra de Rouville, commissaire.
Giblot de Saint-Georges.
De Guerville.
Bouvier de la Mothe.
Mousselard.
De Nuchèze.
De Popincourt.
Pillerin de Frauvert.
Pillerin de la Grandmaison.
De Rougé, commissaire.
Ricier.
De Voisines.
Hédelin.
Hédelin du Tertre.
Colin de Saint-Marc.
Bodequin.

NERET, seigneurs de Sery, en Valois. Cette famille a pour auteur Denis Neret, échevin de Paris en 1592. Il rendit, avec trois de ses fils, des services signalés au roi Henri IV, lors de la reddition de Paris à ce prince. L'un des descendants de Denis Neret, nommé Noël-François Julien, seigneur de Sery, fut anobli en considération des mêmes services de ses ancêtres, par lettres du mois de juillet 1753. Cette famille a donné plusieurs personnages distingués dans la magistrature. *D'azur, au lion d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un épi de blé d'or.*

LE NEUF., seigneurs de Tourneville, de Sourdeval et de Montenay, en Normandie, famille ancienne, qui

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

établit sa filiation depuis l'an 1451. Elle fut condamnée à quatre mille livres d'amende, le 24 septembre 1666; mais ayant depuis justifié de sa qualité, elle fut maintenue le 11 septembre 1667. *De gueules, à trois coussins d'or.*

DE NEVET, maison d'origine chevaleresque de la province de Bretagne, où elle florissait dès la fin du treizième siècle. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'extraction et dans la qualité de chevalier par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 20 mars 1669. Elle a donné des officiers généraux de terre et de mer. *D'or, au léopard morné de sable.*

NEVEU. Robert-Neveu était conseiller au parlement de Paris en 1298. *D'azur, à trois cygnes d'argent, colletés d'or.*

DE NEYRET, en Dauphiné, famille issue de Guillaume de Neyret, trésorier général de France en la généralité de Grenoble. *D'azur, à trois bandes d'or.*

NICOLAÏ, barons de Sabran, en Languedoc, marquis de Goussainville, en l'Ile de France. Cette maison, que d'éminents services, dans l'état militaire et la magistrature, ont placée au rang des plus distinguées du royaume, remonte, par filiation, jusqu'à noble Gui Nicolaï, vivant en 1239, trisaïeul de noble Jean Nicolaï, 1er du nom, seigneur de Saint-Marcel et de Saint-Victor, qualifié *nobilis vir Joannes Nicolai dominus loci Sancti Marcelli*, dans un titre du 11 octobre 1469. Ce Jean Nicolaï fut conseiller au parlement de Toulouse. Il accompagna le roi Charles VIII à Naples, et fut chargé, par sa majesté, de négociations importantes auprès des princes d'Italie. Après la conquête de Naples, il fut nommé chancelier de ce royaume. Louis XII le confirma dans cette dignité, et le qualifia même de cousin, dans plusieurs lettres qu'il lui écrivit. Ayant été rappelé en France par ce dernier prince, il fut nommé par lui, en récompense de ses services, premier président de la chambre des comptes, le 5 octobre 1506. Cette charge est devenue presque héréditaire dans cette illustre famille, où l'on compte en outre un maréchal de France, plusieurs généraux, des

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

colonels, deux mestres de camp de dragons, un premier écuyer de la grande écurie, ainsi que plusieurs officiers de divers grades, et un pair de France. *D'azur, à la levrette d'argent courante, ayant un collier de gueules, bordé d'or, et l'anneau du même.*

NICOLAS DE LA COSTE, dans le vicomté de Turenne, famille originaire du Périgord, qui a pour auteur noble Léonard de Nicolas, Ier du nom, écuyer, sieur de Laval, dont le fils, noble Jean de Nicolas, écuyer, sieur de Laval, fut marié avec demoiselle Anne de la Faye, le 23 février 1610. *D'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules, tenant de la pate dextre une épée d'argent.*

NICOLAU, en Languedoc et à Lyon. L'auteur de cette famille est Etienne Nicolau, maire et lieutenant de roi de Poussan, en Languedoc, né le 1er octobre 1670, et marié, le 4 janvier 1692, à demoiselle Jeanne Gourdon. Il fut fait capitoul de la ville de Toulouse, le 18 décembre 1734, charge qui transmit la noblesse à ses descendants. Il eut pour fils Pierre Nicolau, écuyer, seigneur de Poussan, trésorier général de la ville de Lyon. *D'azur, au coq d'or, posé sur une terrasse d'argent, mouvante de la pointe de l'écu, et surmonté de trois cannettes de sable, dans un bateau d'argent.*

NICOLE, en Dauphiné, famille originaire de Savoie, qui a pour auteur noble Humbert Nicole, bourgeois de Montmélian, marié, le 3 janvier 1547, à Bonne de Crescherel, lequel eut pour fils noble Claude Nicole de Crescherel, sieur de la Place, avocat au souverain sénat du duché de Savoye. *Coupé d'azur et d'argent, au phénix aussi coupé d'or et d'azur, les ailes étendues, becqué, armé et couronné de gueules, son immortalité du même.*

DU NIEVRE, seigneurs de Marterey, en Dauphiné, famille qui prouve son origine depuis Jousserand du Nievre, dont le fils Aimar du Nievre rendit hommage au Dauphin, l'an 1390, d'une directe qu'il possédait au lieu de Tressin. Cette famille ayant dérogé pendant un certain laps de tems, Gaspard du Nievre obtint des

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

lettres de réhabilitation dans sa noblesse, datées du 2 octobre 1642, vérifiées par arrêt de la cour des aides de Vienne, le 12 mars 1648. *D'azur, semé de croisettes tréflées, au pied fiché d'or; au griffon et à la cotice de gueules, brochants sur le tout.*

NISMES.

Noms des Gentilshommes convoqués à l'assemblée de la sénéchaussée de Nismes, pour l'élection des députés aux Etats-Généraux, en 1789.

Messieurs

Le marquis de Fournés, sénéchal.
Le comte de Forbin.
De Courtois.
Le marquis de Caladon de Mialet.
Le baron d'Albignac.
De la Bonne.
De Possac-Genas.
Le baron de la Baulme.
Le baron de la Reiranglade.
Le marquis de Sumène.
De Bargetton.
Le comte Charles d'Agoult.
Le marquis de Fontanille.
Le vicomte de Suffren Saint-Tropez.
De Gévaudan.
Le comte de Digoine.
De Ville-Perdrix.
De Gonet.
De Teissier de Meirières.
Le chevalier de Catellan.
De Cabrières, neveu.
Le marquis de la Fare-Alais.
Le marquis de Baudan la Boissière.
De Favantine de Montredon.
D'Escombiés.
Ferry de la Combe.
Le baron d'Aigalliers.
Allut.
Le marquis de Piolenc.
De Biarges.
Le vicomte d'Alais-Montalet.
Le marquis de Mandajors.
De Jean de Saint-Marcel.
De Firmas de Periés.
Du Claux.
Randon de Grolier.
D'Ortet de Tessan.
De Caveirac
Le comte du Long.
Le marquis de Gaste.
De Carrière.
De Mesnard.
De la Gardiolle.
Del Puech de Beaulieu.
De Solier, chevalier de Saint-Louis.
De Solier, officier dans Bassigny.
Le baron de Sahune.
De Gilles de Ribas.
De Thomassy.
De la Melouse.
D'Azemar.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

D'Aigalliers de Brouzet.
Le baron de Calvières.
Le duc de Melfort.
Le chevalier de la Fare-Alais.
Le marquis de Ginestous.
Le marquis d'Assas.
Le chevalier de Valory.
Dampmartin.
De Croy.
Le comte de la Linière.
Le chevalier d'Esperiés.
Le comte de Caladon de la Nuège.
Le marquis de Clauzonette.
Rouveirié de Cabrières.
De Forton.
De Montfort.
De Merez.
De Roche-Salel.
De Vergèzes d'Aubussargues.
De Lenoir.
Roussel, père.
Roussel, fils.
Le chevalier de Digoine.
De la Roque.
Del Puech de Laumède.
La Cour de Montcam.
De Salvayre, baron d'Aleyrac.
De Themines.
De Sauzet du Mailet.
De Salvayre de Monfort.
Du Puy d'Aubignac.
Gasque de la Motte.
De Langlade-Charenton.
De Roubins.
Du Cluseau de Chabreuil.
De Montval.
De Boisleve.
Le comte de la Tour du Pin-Gouvernet.
De Langlade, neveu.
De Lascours.
De Besson.
De Pascal.
De Broche d'Escombe.
De la Cour.
De Langlade.
De Broche, chevalier de Saint-André.
Le marquis de Guibert de la Rostide.
Le comte de Vaulx.
Le marquis de Cornillon.
Des Roches Saint-Amand.
Le marquis de Porcellet.
De Brueys.
Le chevalier de Brueys.
Daunant de Serignac.
Le chevalier de la Gorce.
Le comte de Gabriac.
De la Bruyère.
De la Roquette.
De Saint-Florent.
De Saint-Michel Saint-Florent.
Le baron de Fontarèche.
Le comte de Vanel de l'Ile-Roi.
De Verot.
Drôme.
De Castelnau de Montredon.
D'Autun du Masandriou.
Le chevalier Aubry.
De Brunel de la Bruyère.
Le comte de la Tour du Pin.
De Roys de Saint-Michel.
D'Amphoux.
Le vicomte d'Audé d'Alzon.
Le baron d'Olivier Merlet, père.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le baron d'Olivier Merlet, fils.
De Pelet.
Le baron de Verfeuïl.
D'Entraigues de Cabane.
D'Izarn.
Le chevalier Dalgues.
De Broche de Cruviès.
Hostalier, baron de Saint-Jean.
De Rochemore, baron d'Aigremont.
Le baron d'Agrain.
Le chevalier de Tourtoulon.
Le comte de Villevielle.
De Saumane.
De Raffin.
De Genas.
D'Alizon.
De Clauzonne, baron de Ledenon.
De Roy Desports.
Le vicomte de Rochemore.
Fornier de Mayrard.
De Pouzillac.
Le comte d'Assas Montdardier.
Le comte de Ginestous Dégravières.
Le chevalier de la Grange.
Des Roches de Genouillac.
De la Rochette.
Le baron de Ledenon.
De Saint-Hyppolite.
D'Aigalliers de Jovy.
De Novy.
De Beaumont de Barras.
Des Ours de Calviac.
De Gueydon.
Barbier, comte de Rochefort.
D'Ayrolles de Pommier.
Le baron de Marguerittes, secrétaire de l'ordre.

DE NOAILLAN ET NOAILHAN, en Guienne, une des plus antiques races chevaleresques de cette province, qui tire son nom de la terre de Noailhan, dépendante de l'apanage des comtes de Comminges, branche des vicomtes de Soules-Louvigny, rameau mérovingien, et qui de tout tems en porta les armes, c'est-à-dire celles de Toulouse.

Cette maison puissante était alliée à celle des sires d'Albret, dès le treizième siècle. Aude de Noailhan, dame d'Estussan, qui testa en 1303, fille d'Amanieu de Noailhan, chevalier, et de Marthe d'Albret avait épousé noble de Melignan, chevalier, seigneur de Trignan, d'Estaussan et de Pouy-sur-Losse.

La branche de cette maison possédant les terres de Casteljaloux, Buzet, le Fréchou, etc., s'est fondue dans celle de Grossoles-Flamarens, à laquelle elle porta la terre de Buzet. Une autre branche des seigneurs de Réaux s'est éteinte dans la race chevaleresque des comtes de Narbonne-Lara, seigneurs d'Aubiac, en 1642,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

et dans celle des Melignan, seigneurs de Trignan, Blaize de Noailhan n'ayant eu que deux filles, Jeanne et Claire de Noailhan, de son mariage avec noble demoiselle Marguerite de Castillon, de la maison de Castillon-Mauvesin, laquelle étant veuve, épousa en secondes noces messire Jean-Jacques de Montesquiou, seigneur de Saintrailles. Des deux branches, 1° des seigneurs de Ville-Neuve, Lamezan, etc., 2° de la Terrade, Pouy-sur-Losse, Bégué, etc., existent des descendants qui perpétuent cette antique race, dont les seigneurs étaient qualifiés nobles et puissants messires, chevaliers, comtes, etc.

Armes : De gueules, à la croix évidée, clêchée et pommetée d'or, *qui est de Toulouse.*

DE NOBLET, en Beauce et en Berry. Nicolas de Noblet et Germaine de la Porte sont les auteurs de cette famille. Ils eurent pour fils Fabien de Noblet, écuyer, seigneur ds Villermont, lequel épousa Marguerite des Moulins, le 12 mai 1551. *De gueules, au chevron d'or, et à la gerbe de blé du même, posée sous le chevron.*

DE NOBLET, en Mâconnais, marquis de Noblet d'Anglure, par érection du mois de mai 1715, comtes de Chennelette, par érection du mois de juillet 1730, famille ancienne et distinguée, qui remonte par filiation à Jean Noblet, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Fournet et du Mont de France, vivant le 16 décembre 1439. Elle a donné un capitaine de deux cents hommes de guerre, en 1586, plusieurs officiers distingués, entr'autres un maréchal de camp, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, au sautoir d'or.*

DU NOD DE CHARNAGE, en Franche-Comté, famille dont l'auteur, François-Ignace du Nod de Charnage, avocat au parlement de Besançon, ancien recteur et professeur de droit en l'université de la même ville, connu par divers ouvrages de jurisprudence, et par l'histoire du comté de Bourgogne, fut anobli par lettres-patentes du mois de juillet 1737, et par les mêmes lettres, obtint le surnom de Charnage.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois bezants d'or, et par concession : *écartelé d'azur, à la croix d'or, accompagnée en chef de deux étoiles du même*, qui sont les armes d'une ancienne famille du nom de CHARNAGE.

NOEL, famille du Languedoc, anoblie par le capitoulat dans la personne de Pierre Noël, capitoul de Toulouse, en 1597. Son arrière-petit-fils, Michel Noël, fut maintenu en conséquence des priviléges de cette charge, le 30 septembre 1669. Une branche de cette famille, connue sous le nom de Courgerenne de Buchères et de Verrières, etc., subsiste en Champagne. *D'azur, la colombe d'argent, portant au bec un rameau d'olivier de sinople, accompagnée en chef de trois étoiles d'or.*

NOEL, seigneurs de Voulzy, en Champagne. Antoine Noël, sieur de Voulzy, a produit au mois d'octobre 1667, devant M. de Caumartin, les titres justificatifs de sa noblesse, remontés avec filiation à Jérôme Noël, son bisaïeul, écuyer, sieur de Cernay, intendant de la maison de Marie, reine d'Ecosse, déclaré noble de race, par sentence de l'élection de Reims, contre les habitants d'Epernay, le 12 avril 1560. On ne voit pas que cette production ait été admise. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois alérions d'argent.*

DE LA NOGARÈDE, seigneurs de la Garde, de Saint-Germain, de Calbert, etc., en bas Languedoc, maison d'ancienne chevalerie, qui paraît avoir pris son nom d'une terre située dans le pays de Foix. Sausanem de la Nogarède est nommé dans un acte touchant Roger Bernard, comte de Foix, de l'an 1265. Jacques de la Nogarède, procureur du roi, en Lauraguais, vivant en 1440, pourrait être père d'Antoine de la Nogarède, depuis lequel la filiation est établie. Antoine eut pour fils Jean de la Nogarède, Ier du nom, sieur de la Garde, habitant du Mas de la Nogarède, qui fut marié, le 11 juillet 1552, à Gabrielle de Leuze, et qui eut pour fils Jean de la Nogarède, seigneur de la Garde, co-seigneur de Saint-Germain de Calbert, marié à Madeleine d'Airebaudouze, le 3 janvier 1590. *Fascé d'argent et de gueules de huit pièces.*

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

NOGENT, maison autrefois des plus nobles et des plus puissantes de la province de Champagne, qui tire son nom de la ville de Nogent, en Bassigny, jadis prevôté d'une grande étendue, dont dépendaient trente-huit villages, à l'époque de la révolution.

Les premiers actes connus de cette maison, qui sont à partir de l'an 1066, prouvent, d'une manière évidente, qu'elle a une origine commune avec la maison de Choiseul, puisque l'une et l'autre concourent à la fondation et à la dotation du prieuré de Varennes, sous l'invocation de saint Gengoul, auteur présumé de la maison de Choiseul.

Cette maison de Nogent n'a point quitté la province d'où elle tire son origine; elle est aujourd'hui séparée en deux branches, celle d'Eclances, et celle d'Humbeauville. *De gueules, au chevron d'argent.*

DU NORGUÈS DE CASTELGAILLARD, famille originaire de la Navarre, fixée dans la province de Guienne depuis le commencement de l'an 1500, et formant, pendant onze générations, une suite non interrompue de militaires distingués. Les titres filiatifs de cette famille furent déposés à la chancellerie, à l'époque où, sur leur ancienneté, sa majesté voulut bien accorder à Jean du Noguès de Castelgaillard, émigré, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Forez, chevalier de Saint-Louis, le titre héréditaire de vicomte, par ordonnance du 15 février 1817. Les lettres-patentes en ont été scellées le 19 avril de la même année. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fers de lances d'argent.* Couronne de vicomte. Cimier : un dextrochère tenant trois lys naturels. Devise : *Liliorum amore viget.*

DE NOINVILLE. *Voyez* DUREY.

NOIR, sieurs de Lancin, de Bourcieu, etc., en Dauphiné, famille qui a pour auteur Pierre Noir. Jean Noir, son fils, épousa, l'an 1458, Catherine de la Maladière. *De gueules, à la bande denchée d'argent.*

DE NOLIVOS, marquis de Nolivos par lettres-patentes du mois d'octobre 1782, registrées le 17

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

décembre suivant ; maison ancienne et distinguée, originaire de la province de Béarn. Elle a donné un lieutenant-général des armées du roi, cordon rouge, gouverneur de la Guadeloupe et de Saint-Domingue. Il eut trois oncles, qui périrent aux armées, dans des grades supérieurs. Antérieurement, cette famille a donné un écuyer du roi Henri IV. Gedéon de Nolivos, ancien capitaine au régiment de Mestre-de-camp, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (frère de Pierre, marquis de Nolivos, ancien major du régiment de Bourbon, dragons, vivant à Sauveterre), a eu sept enfants, dont deux moururent en bas âge ; les autres furent :

1°. Gedéon de Nolivos, élevé à l'école royale militaire de Fontainebleau, tué à la bataille de Raab, au mois de juin 1809 ;

2°. Paulin de Nolivos, élevé à Fontainebleau. Il fit trois campagnes en Espagne, où il a donné des preuves de talent et de courage, y fut décoré de la croix de la Légion-d'Honneur à dix-huit ans, et fut tué, chef de bataillon, à la bataille de Leipsick, en 1813, n'ayant alors que vingt-deux ans ;

3°. Armand de Nolivos, élevé à Fontainebleau, tué à Smolensk, lors de la retraite de Moscou ;

4°. Félix de Nolivos, } vivants.
5°. Adèle de Nolivos, }

Armes : De sable, à trois os de mort d'argent, l'un au-dessus de l'autre.

LE NORMAND D'ETIOLES, DE TOURNEHEM, à Paris, famille originaire de l'Orléanais, qui a pour auteur Jean le Normand, conseiller du roi, grenetier ancien aux greniers à sel d'Orléans et de Baugency, dont le fils, Charles le Normand, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, fut pourvu de cet office le 30 novembre 1679, charge attributive de noblesse. Charles-Guillaume le Normand de Tournehem, seigneur d'Etioles, chevalier d'honneur au présidial de Blois, épousa, l'an 1741, Jeanne-Antoinette Poisson, dont il fut séparé de corps et de biens lorsque cette femme devint la

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

maîtresse de Louis XV, connue alors sous le nom de duchesse-marquise de Pompadour. *Ecartelé de gueules et d'argent; à quatre rocs d'échiquier de l'un en l'autre.*

NORMANVILLE, fief de hautbert, situé au bailliage de Caux, qui a donné son nom à une illustre et ancienne maison de chevalerie, subsistante en deux branches; 1°. les seigneurs de Foucart et d'Auffy; 2°. les seigneurs des Heberts et des Bordes. Elles comptent parmi leurs ancêtres, Raoul de Normanville, mentionné parmi les vingt-cinq barons qui prêtèrent serment de fidélité au roi Jean Sans-Terre, en 1205. On trouve encore des sujets de cette maison en 1236, 1308, 1343, 1369, 1391, 1482, 1527, etc., etc. Elle a donné des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, et plusieurs officiers de marque. *D'azur, à trois merlettes d'or.*

NOTAIRE, sub. masc., officier dépositaire de la foi publique, qui garde les notes et minutes des actes que les parties passent devant lui. Il y a eu en France des notaires dès le commencement de la monarchie : le roi avait ses notaires ou secrétaires qui expédiaient les actes de sa chancellerie; mais ce fut saint Louis qui érigea le notariat en titre d'office, et les premiers notaires de cette espèce furent ceux qu'il créa pour les châtelets de Paris, d'Orléans et de Montpellier.

On remarque en France plusieurs notaires qualifiés écuyers dans les actes de leur exercice; et le notaire noble de race, dans les pays de droit écrit, portait le titre de *nobilis vir*. On voit aussi dans un compte particulier de la recette ordinaire de Troyes, finissant à la Madelaine 1356, qu'on attribue à Henri Breton, tabellion de Montigny, la qualité de monsieur et personne noble.

Nostradamus, dans sa Chronique de Provence, rapporte que Guillaume Pumeiran, notaire de la ville d'Arles, reçut, à cause de la dignité de sa charge, les hommages des gentilshommes de Gonesse, l'an 1258, sous le règne de Charles Ier., roi de Sicile et comte de Provence. Antérieurement, tous les notaires étaient nobles en Provence, en exécution de l'ordonnance de l'empereur Frédéric Barberousse, qui, l'an 1257, adressa un édit très-exprès, à Roger, roi de Sicile,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

pour défendre l'exercice de notaire aux non-nobles, ces deux princes voulant que les notaires fussent de bonne condition et de sang noble : ce sont les propres termes.

Nostradamus, qui écrivait en 1613, ajoute que depuis quatre-vingts ou cent ans, l'office de notaire étant devenu vénal, les défenses faites aux non-nobles d'être notaires, avaient cessé d'être en vigueur, ce qui n'empêchait pas qu'une partie des gentilshommes de Provence ne descendît de notaires, qui avaient rang entre les barons et nobles du pays. On peut citer, parmi les maisons qui ont exercé le notariat en Provence, celles de Caraciol, de Pontevez, de Tressemanes, de Ruffi, de Lauris, de Joannis, de Matharon, de Guiramand, de Tholon de Sainte-Jaille, de Domban, de Littera, de Sinmer, etc., la plupart issues d'anciennes races de chevalerie.

Dans l'histoire des Siéges de Naples, écrite par Salmunte du tems de la reine Jeanne, comtesse de Provence, les notaires sont qualifiés gentilshommes. On voit aux archives de la chambre des comptes, à Aix, des lettres de cette princesse, portant réglement et institution de notaires dans ses états de Naples, Sicile, Provence, Anjou, Piémont, etc., où il est dit que les notaires jouiront de la noblesse personnelle et de toutes ses prérogatives.

En Dauphiné, en Bretagne, en Berry, en Orléanais et en d'autres provinces, l'exercice du notariat, ne dérogeait point à la noblesse. Il n'y dérogeait pas non-plus en l'Ile de France, en Picardie et en Normandie. Un arrêt du conseil d'état du 22 mars 1666, et un réglement du conseil privé, du 4 juin 1668, portent que les notaires, en Provence, depuis l'année 1560, sont censés avoir dérogé et exercé une profession roturière; mais on pense que ces décisions ne sont fondées que sur la prétention qu'avaient plusieurs notaires de tirer leur extraction noble de leur office, comme si cette fonction de notaire eut dû anoblir, ce qui n'a jamais été.

L'édit de Louis XIV, donné à Nancy, au mois d'août 1673, vérifié au parlement de Paris, le 7 septembre, et à la cour des aides, le 7 décembre de la même

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

année, a décidé formellement la question de la compatibilité de la noblesse, avec les fonctions de notaires, en faveur des notaires au châtelet de Paris. Les notaires des châtelets d'Orléans et de Montpellier, qui, comme ceux de Paris, avaient le titre de conseillers du roi, et jouissaient des mêmes privilèges et prérogatives que ceux attribués aux notaires de la capitale, sont, sous le rapport de la compatibilité de la noblesse avec leur office, sur la même ligne que les notaires de Paris.

Il ne peut être problématique, si la noblesse est compatible avec l'état de notaire. On a demandé si la prérogative résultante de l'édit de 1673 s'étend sur les notaires de provinces. Des fonctions nobles par elles-mêmes, au sein de la capitale, ne peuvent cesser de l'être, parce qu'elles s'exercent en province. *Etat de la Magistrature en France, imprimé en* 1788, *pag.* 366.

NOTTRET DE SAINT-LYS, famille noble, originaire de Champagne, qui se trouve représentée par messire Jean-Baptiste Nottret de Saint-Lys, né au château de Ripont, département de la Marne, le 7 octobre 1787, élève gradué de l'université de France, ès-lettres, ès-sciences, et en droit; chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, de l'ordre noble de Saint-Hubert de Bar, et du mérite civil et militaire du Lion de Holstein, ex-officier supérieur, ancien mousquetaire noir, officier des chasses et de la louveterie royale aux Ardennes; fils de messire René-Louis Nottret de Saint-Lys, écuyer du roi, seigneur de divers lieux. *D'azur, au lion d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du second émail.*

NOURY. François Noury, négociant à Orléans, né en cette ville en 1771, nommé premier adjoint à la mairie de ladite ville, par ordonnance de sa majesté du 10 janvier 1816, capitaine des grenadiers de la garde nationale, reçut de sa compagnie, le 8 juillet de la même année, une riche épée, avec l'emblême de la surveillance, comme adjoint à la mairie, de la force, comme capitaine, et du commerce, comme négociant. Il a été l'un de ceux qui ont le plus puissamment contribué à l'organisation de cette garde, aujourd'hui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'une des plus belles et des mieux exercées du royaume. Pendant l'interrègne, il refusa d'accepter le grade qu'on lui offrit dans la réorganisation de la garde, se refusa également de voter comme membre du collége d'arrondissement. En récompense de ses nombreux et signalés services, notamment pendant l'émigration, et de son dévouement à la cause royale, il a été anobli, par ordonnance du roi, en date du 8 décembre 1816, et lettres-patentes du 17 janvier 1817, enregistrées à la cour royale d'Orléans, le 5 février même année. *Parti, au 1 d'or, au caducée de sable; au 2 de sinople, au lion d'argent, tenant une épée du même.* L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

NOUY, en italien *Novi*, famille noble très-ancienne, originaire de la ville de Novi, et transplantée en France depuis près de trois siècles. Plusieurs membres de cette famille se sont distingués dans les guerres du Piémont, et on les trouve dans les rôles du tems, indistinctement sous le nom de Novi, de Nouy ou du Nouy. *De sable, à la vierge d'argent, couronnée d'or; au chef échiqueté de gueules d'or.*

NOZEROY, petite ville en Franche-Comté, située sur une hauteur, au bas de laquelle passe la rivière d'Ain, à quatre lieues sud-est de Salins, paraît avoir donné son nom à une ancienne maison de chevalerie, dont étaient Jean et Poinsard de Nozeroy, chevaliers, décédés avant 1370 et 1381. *De gueules, à trois pigeons d'argent, membrés de gueules.*

DE NUCHÈZE, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Poitou, et répandue successivement dans les provinces de la Marche, l'Angoumois, le Bourbonnais, l'Anjou et le Maine. Elle réunit aux caractères de la plus haute ântiquité, l'avantage bien plus précieux encore de constater son existence depuis douze générations, par une longue série de services utiles au prince et à la patrie. Un grand nombre de seigneurs de cette maison ont assisté nos rois de leurs bras et de leurs conseils. Elle compte des chevaliers et écuyers bannerets, des capitaines de cent et cinquante hommes d'armes des ordonnances, un grand nombre de chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans et gentils-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

hommes ordinaires de la chambre, des gouverneurs de provinces et de places de guerre, un vice amiral de France, etc. Elle a donné plusieurs chevaliers et commandeurs à l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, un grand prieur d'Aquitaine en 1559, et à l'église un évêque et comte de Châlons.

La maison de Nuchèze s'est constamment alliée aux familles les plus anciennes et les plus illustres des provinces, où elle s'est répandue. Par l'alliance contractée au commencement du seizième siècle, par Pierre de Nuchèze, chevalier, seigneur de Baudiment, avec Charlotte de Brisay, cette maison a l'honneur de descendre en ligne féminine des deux branches royales de Valois et de Bourbon, dans la personne de Louis de Bourbon, comte de Roussillon, et de Jeanne de Valois, fille légitimée du roi Louis XI, père et mère de Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, aïeule de Charlotte de Brisay.

Cette famille s'est divisée en plusieurs branches : 1°. les seigneurs de Nuchèze et de la Roche-Vineuse, éteints au milieu du quinzième siècle; 2°. les seigneurs de Baudiment, éteints vers 1635; 3°. les barons des Francs et de Bussy, éteints vers le milieu du dix-septième siècle; 4°. les seigneurs de Batresse et de la Brûlonnière, éteints peu avant 1665; 5°. les seigneurs du Plessis, d'Anlezy, comtes de Nuchèze par lettres-patentes de 1637, registrées en 1640, existants. Elles ont toutes pour auteur commun Guillaume de Nuchèze, chevalier, seigneur de Nuchèze, qui fit l'acquisition du fief de Sanson, par acte de 1320, et fit encore diverses autres acquisitions en 1329. Il subsiste encore plusieurs branches de cette maison en Poitou. *De gueules, à neuf molettes d'éperon à cinq rais d'argent, l'écu en bannière.* Supports : deux lions. Cimier : un léopart lionné.

O.

D'OBERLIN, barons de Mittersbach, famille ancienne, connue en Croatie depuis la fin du treizième siècle. Elle a passé dans le duché de Neubourg, en haut Palatinat, où la branche aînée possédait encore

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

la baronnie de Nabieck et de Spielberg, donnant séance aux états, à l'époque de la dernière dévastation de cette partie de l'Allemagne par les armées françaises en 1798. La branche cadette s'est établie dans le landgraviat d'Alsace. Cette maison a été aggrégée à la noblesse de l'empire par diplôme de l'empereur Léopold Ier, du 25 mars 1697, accordé à Jean-Thiébaud d'Oberlin de Mittersbach, second du nom, grand échanson et chambellan de la cour princière, épiscopale et souveraine de Passaw, en 1693, grand bailli du comté de Konigstettein, en basse Autriche. Cette famille a donné plusieurs chefs de Croates; un commandant de la ville et forteresse de Benfelden, en Alsace, célèbre par la vigoureuse et savante défense de cette place contre l'armée suédoise, commandée par le fameux feld-maréchal Gustave Horn, qu'il obligea, après deux mois d'efforts inutiles, d'abandonner le siége; des grands baillis d'épée de Benfeld, de Rastadt, de Kuppenheim, de Konigstettein et de Château-Thierry; plusieurs officiers supérieurs, entr'autres un maréchal de camp décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, au demi-vol d'aigle, celui du premier tiercé en fasce de gueules, d'argent et de sable; celui du second tiercé de même de sinople, d'argent et de gueules; aux 2 et 3 de sinople, à une porte de ville d'or, posée sur deux boulets du même; sur le tout de sinople, à la licorne saillante d'argent, issante du bas de l'écu.* Casque de chevalier, orné de ses lambrequins, surmonté d'une couronne d'or de marquis. L'écu sommé d'un vol d'aigle, qui fait les deux demi-vols de l'écu. Cimier: un Croate issant, la main senestre appuyée sur la hanche, et tenant de la main dextre un badelaire levé; habillé à dextre de sable, à sénestre de sinople, bordé et boutonné d'or, ceint d'une écharpe de gueules, frangée d'or, le chef couvert d'un bonnet de gueules, rebrassé d'argent, orné d'une émeraude et d'une plume de héron.

ODDE-BONIOT, sieurs de Prebois, de la Francomière, etc., en Dauphiné, et seigneurs de Rochemore et de Cheilan, en Languedoc. Cette famille fut anoblie par Guillaume Artaud de Montauban, seigneur de Luz, l'an 1323. Facius, Claude et Antoine Odde,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sont compris comme nobles dans une révision des feux de Trièves de l'année 1484. *D'azur, à une tête de lion d'or, et deux roses d'argent en pointe.*

ODIN, sieurs de Janeyrac et de la Bastie, famille du Dauphiné, qui prouve sa filiation depuis Joffrey Odin, vivant en 1483. François Odin comparut, comme noble, à l'assemblée de l'arrière-ban convoqué en 1542, pour le bailliage de Vienne, devant Guy de Maugiron, lieutenant de roi. *De sable, à trois casques d'argent.*

D'OFFAY, en Picardie, famille qui a été maintenue dans sa noblesse le 26 mai 1667, et dont la filiation remonte à Jean d'Offay, écuyer, sieur de Baurepaire, de Gretz et de Rieux, au bailliage d'Amiens, vivant en 1498, lequel eut pour fils Philippe d'Offay, écuyer, qui transigea, le 4 octobre 1520, avec Isabeau d'Offay, sa sœur, sur les différents qu'ils avaient entr'eux relativement au partage de la succession de Marie de Boufflers, leur mère, morte veuve de leur père. *D'azur, à deux bandes d'or, accompagnées de trois larmes d'argent.*

D'OILLIAMSON, marquis d'Oilliamson par érection de 1739, et de Saint-Germain, en Normandie, maison d'ancienne extraction, originaire d'Ecosse, où elle est connue par filiation depuis Duncan Williamson, chevalier, qui, l'an 1381, épousa Alix de Kentall. Il fut le trisaïeul de Thomas Williamson, qui passa en France sous le règne de Charles VIII, en 1495, et était en 1502, l'un des soixante-dix-sept archers écossais de la garde du corps du roi Louis XII. Depuis son établissement en France, le nom de cette maison a éprouvé des variantes occasionées par la difficulté de le prononcer conformément aux langues écossaise et anglaise. Ainsi on le voit orthographié indistinctement dans les titres Willanson, Oillenson, Ouillenson, Ocillanson, Eoillianson, et enfin Oilliamson, qui est l'orthographe généralement suivie depuis soixante ans. Cette maison a obtenu les honneurs de la cour en 1775, en vertu de preuves faites au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit. Elle a donné quatre chevaliers de l'ordre du roi, et plusieurs officiers généraux et supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or, posée sur un*

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

baril du même, cerclé d'argent. Devise : *Venture and win.* En français : *Hazard et gain.*

D'OISELET, barons d'Oiselet, seigneurs de Clervaux, de la Villeneuve, etc., en Franche-Comté. Le comte Etienne de Bourgogne ayant appris qu'il était parent, dans les degrés prohibés, de Béatrix de Châlons, sa femme, la quitta sans faire prononcer la nullité de son mariage. Il épousa Blandine de Cicon, d'une illustre maison de Franche-Comté : il en eut un fils, nommé Etienne. Les deux mariages furent ensuite déclarés nuls ; le second, parce qu'il avait été contracté avant que la nullité du premier fût prononcée ; mais Jean, né du premier, et Etienne, né du second, furent déclarés légitimes, à cause de la bonne foi où étaient leurs père et mère dans le tems de leur naissance. L'aîné fut la tige de la maison de Châlons. Etienne eut pour apanage le château d'Oiselet, dont il prit le nom. Il reçut aussi de son père des fiefs très-considérables par leur étendue et leurs priviléges. Il eut encore la suzeraineté de tous les fiefs de Franche-Comté en avant de son château de Traves. Jean de Châlons, son frère, lui assura de nouvelles richesses. Un grand nombre de chartes prouvent sa légitimité. Il y en a une, entr'autres, dans laquelle son père prend son consentement pour traiter avec Alix de Dreux.

Telle est l'origine de la maison d'Oiselet, qui, pendant une longue suite de générations, s'est montrée digne de sa source. Elle a formé plusieurs branches, toutes éteintes, après avoir fait les plus illustres alliances. La principale a porté des biens immenses dans la maison de la Baume. Elle avait le titre de prince de Cantecroix.

Armoiries. Jean de Châlons : *De gueules, à la bande d'or.* Etienne d'Oiselet, son frère : *De gueules, à la bande vivrée d'or.*

D'OISELET. *Voyez* OYSELET.

OLIVIER, à Paris et en Nivernais, seigneurs du Puy et de Beaujarry, famille qui a pour auteur Charles Olivier, conseiller du roi, greffier des commissions extraordinaires du conseil, et greffier civil et criminel de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la cour des aides, duquel est issu Gabriel Olivier, écuyer, qui succéda à son père dans les mêmes offices, et épousa demoiselle Anne-Magdelaine Chabrey, le 15 août 1676. *D'azur, à l'olivier d'or, mouvant d'un croissant du même, et surmonté de trois étoiles d'or.*

OLIVIER, sieur du Clos, ci-devant capitaine de navire, fut anobli par lettres-patentes en forme de charte, données à Fontainebleau au mois de septembre 1726, pour services, et fut décoré de l'ordre de Saint-Michel par autres lettres du 8 novembre de la même année. *D'or, à l'olivier de sinople, mouvant d'une terrasse de sable, accompagné en chef de trois étoiles de gueules.*

DE L'OLIVIER, sieurs de Reottier, en Dauphiné; famille anoblie, pour services militaires, dans la personne de Claude de l'Olivier, par lettres du mois de janvier 1607, vérifiées par arrêt du parlement le 14 août 1608. *D'or, à un lion de gueules, tenant une branche d'olivier de sinople.*

OLLIER, sieurs de Champfort, en Dauphiné. Cette famille prouve sa filiation depuis Antoine Ollier, anobli par le dauphin Louis, et compris comme noble dans une révision de feux de l'an 1458. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné d'un lion d'or, lampassé de gueules en pointe; au chef d'or, chargé d'une étoile de gueules.*

D'OLLIÈRES. *Voyez* GEORGE.

OLYMANT DE KERNEGUÈS, seigneurs de Launay, de Kerneguès, etc., en basse Bretagne. Yves Olymant, premier du nom, qualifié noble dans un acte du 16 novembre 1551, épousa demoiselle Louise Blonzure, laquelle devenue veuve, vivait encore le 8 août 1573, et de ce mariage sont issus Pierre, Jean et Guillaume Olymant. Cette famille a donné plusieurs officiers distingués. *D'argent, à deux fusces de gueules; au chef de sable.*

ONFFROY ou HONFROY, fief de Hautbert, dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le comté d'Eu, qui a donné son nom à une ancienne maison de chevalerie de la haute Normandie. Elle florissait dès l'an 1096, époque à laquelle un seigneur de cette maison, fils de Rodolphe, entreprit, avec d'autres chevaliers normands, le voyage de la Terre-Sainte, et se signala au siége de Salerne, en Italie, que ces chevaliers prirent lors de leur passage. Cette maison a, depuis cette époque, suivi constamment le parti des armes, où elle compte nombre d'officiers supérieurs distingués par leurs services et décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle tient directement, par ses alliances, aux plus anciennes maisons de Normandie. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

ONFROY, dans la même province, généralité de Caen, famille anoblie en 1594. *D'or, à la bande d'azur.*

ONFROY, au comté d'Eu. *D'argent, au lion de gueules; au soleil levant d'or.*

D'ORAISON. L'auteur de la critique du Nobiliaire de Provence, dit positivement que cette maison s'est éteinte, par mâles, en 1450, dans la personne de Pierre d'Oraison, seigneur de Venterol, et qu'elle n'a plus subsisté que dans la maison *de Aqua*. Les deux familles d'Oraison à Digne et à Marseille (les seigneurs de Clumans) sont entées, dit le même historien, par des actes d'une filiation supposée. « On leur a donné le nom d'Oraison, parce qu'ils étaient originaires d'Oraison, au diocèse de Digne. Ignace d'Oraison se flattant de cette illustre descendance, refusa les lettres de noblesse qui lui furent offertes par le cardinal Mazarin, pour récompense de quelques services rendus à l'état comme député à la cour par la communauté de Marseille; il demanda en remplacement le titre de conseiller d'état ordinaire, etc. » L'ancienne baronnie d'Oraison, en Provence, fut érigée en marquisat par lettres de Henri III, données au mois de mars 1588, enregistrées au parlement d'Aix le 12 octobre 1589, en faveur de François de Laigue, baron d'Oraison, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, grand sénéchal de Provence, *en*

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

considération, portent ces lettres, *de l'ancienneté de sa noblesse et de ses services dans les guerres tant au dedans qu'au dehors du royaume, où il n'avait jamais épargné ni sa personne ni ses biens, et de ce qu'il s'était entremis en plusieurs importantes affaires concernant le bien de la couronne.* « C'était, dit Nostradamus, un seigneur de beaucoup de mérite et de valeur, aimant également les armes et les livres, qu'il savait fort honorablement manier en tems de guerre et de paix. » Il était fils d'Antoine de Laigue et de Marthe de Foix, de la très-illustre maison de ce nom, petit-fils d'Antoine-Honoré de Laigue et de Catherine de Clermont-Lodève, sœur du cardinal François-Guillaume de Clermont, et nièce du cardinal Georges d'Amboise, premier ministre sous Louis XII, arrière-petit-fils de Philibert de Laigue (*de Aqua*) et de Louise d'Oraison, héritière de sa maison.

Ce Philibert de Laigue, conseiller et premier chambellan du roi René, comte de Provence, fut un des tenants au magnifique tournoi que dressa et maintint ce prince en 1446, proche Saumur, en Anjou, rapporté en entier par la Colombière, dans son Théâtre d'honneur et de chevalerie, chapitre IV. Le même Philibert et Philippe de Lenoncourt ouvrirent un autre tournoi à Tarascon, où les fêtes furent célébrées les 2, 4 et 6 juin 1449, en présence du roi, de la reine, et de toute la cour. On en trouve la description à la fin du tome III de l'Histoire générale de Provence, par l'abbé Papon. *De gueules, à trois fasces ondées d'or.*

D'ORGES, seigneurs de Villeberny, en Bourgogne, maison d'ancienne chevalerie, qui a donné un évêque de Châlons-sur-Saône, en 1416, lequel fut depuis archevêque de Rouen. *D'azur, au lion couronné d'or, armé et lampassé de gueules.*

D'ORGLANDES, barons de Prétot, comtes de Briouse, illustre et ancienne maison de chevalerie, de la province de Normandie, qui a pris son nom d'une terre située au diocèse de Coutances, à deux lieues de Valogne, dont elle remonte la possession au onzième siècle. M. Clérot, de l'académie de Rouen, avance que cette maison sort des anciens seigneurs de Reviers,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

alliés aux ducs de Normandie. Quoiqu'il en soit, la maison d'Orglandes établit sa filiation depuis Geoffroi d'Orglandes, chevalier, vivant en 1125. Elle a donné des chevaliers et écuyers bannerets, des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, des gentilshommes ordinaires de la chambre, et nombre d'officiers de tous grades. *D'hermine*, à *six losanges de gueules.*

D'ORLÉANS DE RÈRE, maison d'ancienne chevalerie, originaire de l'Orléanais, où elle est connue depuis le onzième siècle. Elle prouve une filiation suivie depuis Godefroi d'Orléans, écuyer, sieur de Rère, vivant en 1366; mais bien que les degrés antérieurs à cette époque, ne se lient pas avec ceux qui ont été connus depuis, il n'en est pas moins avéré que plusieurs chevaliers de cette maison s'étaient déjà distingués aux croisades, dans le douzième siècle, et qu'elle compte un bouteiller de France, dès l'an 1106, des chevaliers, en 1148, parmi lesquels on distingue un chevalier banneret, un commandant d'armée, en 1204, et un gouverneur de Sicile, en 1282. Elle a produit cinq chevaliers de l'ordre du roi; trois gentilshommes ordinaires de la chambre; un capitaine de cent chevau-légers, en 1595; un capitaine et un lieutenant de cinquante hommes d'armes des ordonnances, en 1579 et en 1597; un premier écuyer de l'écurie du roi, en 1573; deux gouverneurs et capitaines de Romorantin, en 1574 et 1588; deux gouverneurs de la ville et forteresse de Villeneuve-le-Roi, en 1593 et 1612, et un chambellan ordinaire du roi, en 1582. Cette maison, outre le tronc principal, a encore formé trois autres branches: les seigneurs de Villechauve, les seigneurs de Tracy et les seigneurs du Plessis de Rère. *D'argent, à trois fasces de sinople, accompagnées de sept tourteaux de gueules, 3 et 3 entre les fasces, et 1 en pointe.* La branche de Crecy, dont on ignore la jonction, porte: *D'argent, à trois fasces de sinople, accompagnées en chef de trois tourteaux de gueules.*

D'ORO, marquis de Pontonx, en Guienne, au diocèse de Dax, famille ancienne, qui établit sa filiation

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

depuis Guassaren, seigneur d'Oro, élu maire de la ville de Dax, au mois d'août 1400. Cette famille a donné un chevalier de l'ordre du roi et plusieurs capitaines. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; aux 2 et 3 palés d'or et de gueules; sur le tout d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et armée de gueules.*

ORRY, comtes de Vignory, seigneurs de la Chapelle, en Champagne, famille qui a pour auteur Charles Orry, mari de Madeleine le Cosquino, lequel eut pour fils Jean Orry, comte de Vignory, seigneur de la Chapelle et de Fulry, né le 4 septembre 1652, qui fut successivement conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, envoyé extraordinaire en Espagne, en 1701 et 1702, chevalier de l'ordre du roi, en 1706, et président à mortier, au parlement de Metz, le 27 juin de cette dernière année. Le même Jean Orry fut honoré, à diverses époques, d'emplois importants par sa majesté très-chrétienne, qui lui confia l'administration de ses finances, et la surintendance générale de ses troupes et armées. Cette famille a donné beaucoup de magistrats distingués et plusieurs capitaines de cavalerie. *De pourpre, au lion d'or, gravissant un rocher d'argent, mouvant du côté droit de l'écu.*

D'ORVILLE, seigneurs d'Anglure, en Normandie. Guillaume d'Orville, Ier du nom, sieur de la Trinité et de Pommeraie, auteur de cette famille, avait épousé Etiennette du Marchais, avant le 20 novembre 1420. Il eut pour fils Guillaume d'Orville, IIe du nom, écuyer, sieur de la Bunelière, marié, le 15 avril 1508, à Henriette Chalaine. Cette famille a donné plusieurs officiers de tous grades, dont deux sont morts au service du roi. *De sable, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.*

D'OSTREL DE LIERRE, chevaliers, barons du Val, vicomtes de Lierre, comtes de Saint-Venant, famille ancienne de l'Artois, dont la filiation remonte à Hugues d'Ostrel, anobli par le roi, au mois de mars 1481, aïeul de Jean d'Ostrel de Lierre, chevalier, seigneur de Lierre et de Nédon, baron du Val, qui

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

épousa noble dame Marie d'Olhain, dame de Freffay, d'Auchel, de la Cauchie et de Merle, le 30 mars 1544. Jacques d'Ostrel de Lierre, baron du Val, seigneur de Lierre, etc., et fils du précédent, était capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'infanterie walonne au service d'Espagne, gouverneur et grand-bailli des villes et bailliage de Lillers et Saint-Venant. Il épousa, le 19 octobre 1574, Marguerite de Mailly. Cette famille a donné des officiers supérieurs et autres, qui ont servi dans les armées de sa majesté très-chrétienne. *D'azur, à trois dragons d'or, langués de gueules, et posés de profil*, qui est D'OSTREL; *écartelé d'argent, à deux bandes d'azur*, qui est de LIERRE.

OUDAN, en Champagne. L'auteur de cette famille est Jacques Oudan, écuyer, seigneur de Montmarson et de Feuillet, mort revêtu de l'office de conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, dans lequel il avait été reçu le 1er août 1648. Il eut pour fils Nicolas Oudan, écuyer, seigneur de la Cressonnière, qui fut maintenu dans sa noblesse, au mois de septembre 1667, par M. le Fevre de Caumartin, commissaire départi en Champagne. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses du même, et en pointe d'un lion aussi d'or.*

OUDET D'ANGECOURT, seigneurs de Luzy et de la Neuville, famille originaire de Lorraine, établie en Champagne. Pierre Oudet, surintendant de la maison d'Estoyes de l'illustre maison d'Anglure, en Champagne, avait été anobli par le roi François Ier. Claude Oudet, son fils, épousa demoiselle Jeanne Norry ou Noury, qui vivait encore le 28 septembre 1609. De cette alliance il eut trois enfants : Edme, Pierre et Théodore Oudet, reconnus nobles et maintenus dans les prérogatives de noblesse par lettres du duc de Lorraine, données à Nancy, le 18 novembre 1608. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux annelets cordonnés d'argent, et en pointe d'un lion morné du même.*

D'OURCHES, comtes d'Ourches, marquis de Tantonville, par érection de 1763, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une terre située en

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Champagne, aux frontières de la Lorraine. A tous les caractères de la plus haute noblesse, elle joint l'avantage d'avoir constamment tenu un rang distingué à la cour et dans les armées des ducs de Bar et de Lorraine, et d'avoir contracté des alliances avec les plus illustres maisons de France. Elle a donné des conseillers et chambellans; des capitaines d'hommes d'armes; des conseillers d'état; des maîtres d'hôtel des ducs de Lorraine; un grand fauconnier des Vosges; un premier gentilhomme de la chambre du roi de Pologne; plusieurs généraux au service de France; un commandeur et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.*

D'OUROUER. *Voyez* GRIVEL.

D'OUVILLE, noblesse d'origine chevaleresque, de la province de Normandie. Robert d'Ouville, chevalier, comparut au ban de la noblesse du bailliage de Rouen, convoqué en 1272. *D'or, au lion de gueules.*

D'OUVILLE, sieur du Val, etc., ancienne famille de Normandie, qui paraît être une branche puînée de la précédente. *D'or, au lion issant de gueules.*

D'OUVILLE, seigneurs d'Ouville, en l'élection de Valogne, famille ancienne. *D'azur, à trois étoiles d'argent.*

D'OUVILLE, barons de la Ferté-Fresnel, famille ancienne de Normandie, qui a été maintenue le 6 février 1667. *D'or, à cinq cotices de gueules.*

OUVRELEUIL, famille anoblie dans la personne de Pierre Ouvreleuil, écuyer, sieur d'Attainville, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, honoraire. Ses armoiries furent réglées, le 22 novembre 1667, ainsi qu'il suit: *Ecartelé au 1 et 4 d'azur, à la fasce d'or, chargée d'un tourteau de gueules, et surmontée de trois étoiles d'or; aux 2 et 3 de gueules, au chevron d'argent, surmonté d'une étoile d'or et accompagné de trois quintefeuilles d'argent; sur le tout d'argent, à la bande d'azur, chargée à l'ex-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trémité du chef d'un soleil d'or, et à la pointe d'un œil humain, ajouré d'or, regardant le soleil.

OYSELET DE CHEVROZ, à Besançon, famille anoblie, vers la fin du dernier siècle, par une charge de conseiller au parlement.

OZANNE, famille éteinte de Franche-Comté, qui avait été anoblie par lettres du 18 juillet 1616. *D'azur, à trois colonnes d'argent.*

OZILLARD DE VILLEMANZY, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de comte, dans la personne du comte de Villemanzy, lieutenant-général des armées du roi, grand officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Henri de Saxe, pair de France, du 4 juin 1814.

P.

PACIUS, en Dauphiné, famille originaire de Bérigac, dans l'état de Venise, dont le vrai nom est de la Paix, *de Pace*. Melchior *de Pace* était le bisaïeul de Jules *Pacius*, premier professeur royal de l'université de Valence, homme célèbre en tout genre d'érudition, qui mourut en 1635. Il avait épousé Elisabeth Venturine, dont il eut Pol Pacius et Jacques Pacius, qui ont fait chacun une branche ; du premier sont nés, Alexandre et Pierre Pacius, et de l'autre, Jules-César et Louis Pacius. *Coupé, au 1 d'azur, à la colombe essorante d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople; au 2 bandé d'argent et de sinople, à la trangle de gueules, brochante sur le tout.*

DE PAGÈS DE COPONS, seigneurs de Saint-Jean de Pla-de-Corps, en Roussillon, famille originaire de Catalogne, dont l'Armorial général donne la filiation depuis illustre Gariderich Pagès, seigneur de Saint-Jean de Pla-de-Corps, marié, en 1600, avec Paule Valgornère d'Elsbons, *D'or, à deux merles affrontés de sable.*

Il existe une famille de Pagès, seigneurs de la Caltière et de la Fallière, au pays d'Aunis, qui était en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

relations de parenté avec la précédente. Mais comme elle prétend descendre de Raymond Pagès, capitoul de Toulouse, en 1489, il est plus probable qu'elle appartient à l'une des familles de Languedoc que nous allons rapporter.

PAGÈS, seigneurs d'Assas. Cette famille remonte à Guillaume Pagès, damoiseau, capitoul de Toulouse, en 1324. Elle a été maintenue par jugement de M. de Bezons, du 20 septembre 1669. *De gueules, au chef d'argent.*

PAGÈS, seigneurs de Mauren, de Rodailles, en Bourgogne, famille orignaire de Languedoc, maintenue par M. Bouchu, le 14 juin 1669, sur preuves remontées à François Pagès, seigneurs de Vitrac, vivant en 1537. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'argent; aux 2 et 3 d'argent, au chef de gueules.*

PAGÈS, barons de Porcairès, par érection du mois de décembre 1647, seigneurs de Roque-d'Ols en Languedoc, maison issue d'ancienne chevalerie, qui a, pour premier auteur connu, Pierre Pagès, vivant en 1350, père de Jean Pagès, damoiseau, qui testa le 20 août 1393. *D'argent, à trois chevrons de gueules, accompagnés en chef de deux roses du même.*

PAILLOT DE LOYNES, DE SAINT-LÉGER, en Champagne. Pierre Paillot, ancien maire de la ville de Troyes, et procureur du roi en l'élection et grenier à sel de la même ville, obtint du roi, le 31 mars 1718, des lettres-patentes qui le relevèrent de la dérogeance commise par Pierre Paillot, son père, et Pierre Paillot, son aïeul, et le confirmèrent dans son ancienne noblesse, à cause des services signalés rendus à Henri IV, par Jean Paillot, son grand-oncle, premier échevin de la ville de Troyes; lesquelles lettres remontent l'ancienneté de cette famille à Antoine Paillot, écuyer, 5e. aïeul de Pierre, en faveur duquel elles furent données, qui fut tué, en 1443, en allant au secours de la ville de Dieppe, assiégée par les Anglais. Pierre Paillot obtint décharge du bailli de Troyes, le 18 juin 1526, de la somme de deux sous six deniers, à laquelle il avait été cotisé pour le droit de *jurée*, comme noble par le ventre. Fran-

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

çois Paillot, fut maintenu dans la noblesse utérine, par sentence du 25 mai 1582, et Jean Paillot, par arrêt de la cour des aides, du 28 septembre 1621. (La Roque.) Cette famille est distinguée par ses alliances et par une longue continuité de services militaires *D'azur, au chevron d'argent, surmonté d'une étoile d'or, et accompagné de trois feuilles d'orme du même; au chef de gueules, chargé de trois couronnes d'or.*

PAIRIE ET PAIRS DE FRANCE. Quelques recherches que les savants aient faites jusqu'à nos jours, il ne leur a pas été possible de fixer l'époque de l'institution de la pairie de France (1). La rapporter à Hugues Capet, à Charlemagne ou à Pepin, c'est, comme l'a remarqué le Gendre, chanoine de l'église de Paris (dans son Histoire de France), ne pas connaître notre histoire. Il n'est fait nulle mention des pairs de France avant le règne de Louis VII, dit le Jeune, qui monta sur le trône en 1137. D'ailleurs, suivant le même historien, au commencement de la troisième race de nos

(1) Les pairs sont beaucoup plus anciens dans les Gaules que ne l'est la pairie réelle. Les Francs ayant conquis ce pays, il ne se trouva, parmi eux, que deux ordres de personnes libres : les ecclésiastiques et les nobles. Le peuple, et la plupart des bourgeois des villes étaient serfs; un grand nombre de ces derniers ayant obtenu successivement leur affranchissement de leurs suzerains, soit en récompense de quelque action éclatante, soit en reconnaissance de quelque service éminent, on leur donna le nom de *pairs bourgeois*, parce qu'ils étaient tous égaux en dignité, *pares*. C'était un privilége de la nation franque de ne pouvoir y être jugé que par ses pairs. Ces pairs bourgeois, que l'on a depuis nommés *tiers-état*, ne firent corps avec la monarchie que long-tems après que les seigneurs leur eurent accordé le droit de communes. Ce fut en vertu de ce droit que les pairs bourgeois eurent le pouvoir d'élire des maïeurs, des maires, des échevins et des jurés, qui devinrent les juges naturels des autres bourgeois, (leurs *pairs*, c'est-à-dire leurs pareils), dans les affaires civiles et de police.

La *pairie* était une dignité attachée à la possession d'un fief qui donnait droit d'exercer la justice conjointement avec ses *pairs*, ou pareils, dans les assises du fief dominant, soit pour les affaires contentieuses, soit par rapport à la féodalité.

Tout fief avait des pairies, c'est-à-dire d'autres fiefs mouvants de lui; et les possesseurs de ces fiefs servants, censés

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

rois, les villes de Laon, de Beauvais, de Langres, de Noyon et de Châlons-sur-Marne, n'appartenaient point à leurs évêques.

Mathieu Paris, auteur anglais, qui écrivait sous le règne de saint Louis, est le premier historien que nous connaissions, qui ait parlé des pairs de France; ils sont, dit-il, les premiers officiers de la couronne, établis pour régler les plus importantes affaires du gouvernement; il se trompe en ce qu'il confond les pairs de France avec les grands officiers de la couronne, mais son erreur n'empêche pas qu'il n'ait fait mention des *pairs* de France.

Quelques écrivains ont prétendu que c'est Louis le Gros qui a institué les douze pairs de France, et assurent qu'ils parurent, pour la première fois, au couronnement de Louis le Jeune, son fils, qu'il fit sacrer à Reims, en 1131, par le pape Innocent II, durant la tenue du concile; mais il paraît impossible que cela soit ainsi, et encore moins ce qu'on ajoute, que ce fut apparemment à la prière de ce souverain pontife, que

---

égaux entr'eux, composaient la cour du seigneur dominant, et jugeaient, avec ou sans lui, toutes les causes dans son fief. On trouve, dès le tems de Lothaire, un jugement rendu en 929, par le vicomte de Thouars avec ses pairs, pour l'église de Saint-Martin de Tours.

Le comte de Champagne avait sept pairs; celui de Vermandois, six; le comte de Ponthieu avait aussi les siens, et il en était de même dans chaque seigneurie: cette police des fiefs forma le second âge du droit de la pairie, laquelle, depuis cette époque, devint réelle; c'est-à-dire que le titre de pair fut attaché à la possession d'un fief de même valeur que celui des autres vassaux.

Il se forma, dans la suite, trois ordres ou classes; savoir, de la religion, des armes et de la justice. Tout officier royal devint le supérieur et juge de tous les sujets du roi, de quelque rang qu'ils fussent. Mais dans chaque classe, les membres du tribunal supérieur conservèrent le droit de ne pouvoir être jugés que par leurs confrères, et non par les tribunaux inférieurs qui ressortissaient devant eux. De là vint cette éminente prérogative qu'avaient les *pairs de France*, de ne pouvoir être jugés que par la cour du parlement, suffisamment garnie de *pairs*, parce qu'alors le parlement était considéré comme la cour des pairs, c'est-à-dire le tribunal seul compétent pour juger les pairs du royaume.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Louis honora du titre de pairs de France les six prélats qu'il préfera pour cette dignité ; car il est constant que le comté de Langres, par lequel l'évêque de cette ville devint pair, et qui ensuite a été érigé en duché, ne fut donné à l'église de Langres qu'en 1179, selon l'acte qui est rapporté dans le Gallia Christiana ; et par conséquent, dit un fameux critique (l'abbé des Thuilleries), les six pairs ecclésiastiques n'existaient pas en 1131. Il n'est pas moins vrai aussi que Henri III, roi d'Angleterre et duc de Normandie, ne se trouva pas au même sacre ; ce qui résulte d'une lettre de ce prince au pape Innocent II, laquelle est dans le Spécilége du P. d'Acheri, tom. II, pag. 457, par conséquent les six pairs laïcs ne se trouvèrent pas tous à cette cérémonie. D'ailleurs, il est dit dans les historiens du tems, qu'au sacre de Philippe Auguste Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, et oncle maternel du roi, fit cette cérémonie, assisté des archevêques de Tours, de Bourges et de Sens, et ces mêmes historiens ne font nulle mention des pairs de France.

Favin pense que la pairie fut instituée par le roi Robert, « qui inventa comme un grand conseil secret » d'état, composé de six ecclésiastiques et de six grands » seigneurs détempteurs de Bourgogne, Aquitaine, » Normandie, Flandre, Champagne et Tolose, les » honorant du titre de pairs. Cette institution, dit-il, » est rapportée sous l'année 1020, la vingt-quatrième » année de son règne ». Favin n'appuie cette opinion d'aucune autorité, et d'ailleurs il n'a pas fait réflexion qu'il n'y avait point alors six pairs ecclésiastiques, puisque, comme il a déjà été dit, l'évêque de Langres relevait encore du duc de Bourgogne, sous le règne de Louis VII, et que ce fut ce roi qui engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché, pour que l'évêque relevât du roi, dans le dessein qu'avait ce monarque, de faire sacrer son fils Philippe Auguste, et de rendre cette cérémonie mémorable par la convocation des douze pairs (*le président Hénault*).

On remarque qu'au sacre de Philippe V, en 1316, les rangs n'étaient rien moins que réglés comme ils le sont aujourd'hui. Ce fut par le jugement du monarque que l'évêque de Beauvais y eut le pas sur celui de Langres. La comtesse d'Artois assista à ce sacre en qualité

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

de pair, et soutint avec les autres la couronne du nouveau roi, qui était son gendre. Une autre comtesse d'Artois fit encore la fonction de pair en 1364, au sacre de Charles V. Cela prouve que tous les pairs y étaient invités indifféremment, et que tous y pouvaient encore faire les mêmes fonctions.

En 1179, Philippe Auguste fut sacré et couronné à Reims, du vivant de Louis le Jeune, son père, qui attribua la prérogative du sacre, jusqu'alors indécise, au siége de Reims, en considération de ce que le cardinal de Sabine, son beau-frère, en était archevêque. Les pairs prirent séance à cette cérémonie. Henri, roi d'Angleterre, y assista comme duc de Normandie; et Philippe, comte de Flandre, y porta l'épée royale comme pair de France : c'est la première fois que les comtes de Flandre aient pris ce titre.

Nous pourrions rapporter plusieurs autres cérémonies ou fonctions, où les pairs se sont trouvés en qualité de pairs de France; mais cela ne répandrait pas plus de clarté sur la matière que nous traitons. Il n'existe nulle part des preuves certaines, qui fixent le premier établissement des pairies, et on ne trouve point de lettres de création de pairies des anciens pairs : c'est parce qu'ils se l'étaient faite eux-mêmes. Cependant, on croit pouvoir fixer le commencement de la pairie en France au dixième siècle; mais en même tems il est à propos de se rappeler ce que nous avons déjà dit, que les pairs sont plus anciens en France que la pairie : celle-ci, dit le Laboureur, n'a commencé d'être réelle de nom et d'effet que lorsque les fiefs ont commencé d'être héréditaires et patrimoniaux, au lieu que les pairs étaient juges, dans tous les tems, de leurs concitoyens. Cela semble d'autant plus vrai, que lorsque les villes eurent acquis le droit de communes, elles qualifièrent en plusieurs lieux, et particulièrement en Picardie, leurs juges du nom de pairs-bourgeois. Or, l'usurpation des fiefs commença sous les derniers rois de la seconde race, ou de la race carlovingienne, et il paraît que cette usurpation fut approuvée, confirmée, ou du moins consentie lors de l'avénement de Hugues Capet à la couronne, c'est-à-dire vers l'an 989.

Nous pouvons donc inférer, ou du moins présumer, que les pairies et les fiefs ont une origine commune.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Ce fut cette introduction de seigneuries, inconnues jusqu'alors, qui porta une atteinte funeste à l'autorité royale. Vignier semble expliquer cela assez clairement. « Avant Louis le Bègue (mort en 879), tout était » presque domaine royal..... Le roi faisait la part à ses » sujets, comme bon lui semblait; mais sous Charles » le Simple (mort en 939), on vit la France distribuée » en sept grandes et principales provinces..... et en plu- » sieurs moindres et petits comtés, dont les uns dépen- » daient des sept plus grandes, comme fiefs subalternes, » ainsi que les comtés de Touraine, d'Anjou, de Blois et » autres semblables de la comté de France, ce qui me fait » soupçonner être la cause, pourquoi les comtes d'Anjou » ne tinrent lieu, entre les pairs depuis Hugues Capet, » les comtes de Champagne, pour raison de leur comté » de Tours.... Quant aux grandes provinces, la pre- » mière et principale des sept, fut celle qu'on disait » de France et de Paris....; de sorte que si Hugues » Capet se fût avisé de donner le duché de France à » aucun de ses enfants, sans le réunir et incorporer au » domaine royal, nous eussions eu sept pairs, parce » qu'il y avait eu sept grands et principaux princes » auparavant. » (Nicolas Vignier, dans sa Bibliothèque historiale.)

Outre ces pairs laïcs, le roi avait des pairs ecclésiastiques, au lieu que l'on ne voit pas que les autres pairs de France eussent des pairs ecclésiastiques, mais ils avaient presque tous plus de pairs laïcs que le roi: ces pairs étaient les juges des justices des seigneurs, et il en fallait au moins deux, ayant leur seigneur à leur tête, pour rendre un jugement: le seigneur qui n'avait point de pairs, en empruntait de son chef-seigneur. Beaumanoir, dans ses Coutumes de Beauvaisis, remarque que les seigneurs ne pouvaient pas assister au jugement du procès où ils étaient parties. Les pairs de France voulurent en vain faire valoir cê droit contre le roi, qui assistait à ces jugements, et qui y devait assister, parce qu'en défendant ses droits, il défendait ceux de l'état. (*Le président Hénault*).

Les douze plus anciens pairs de France connus, furent ceux qui assistèrent, sous Louis VII, au sacre du roi Philippe-Auguste, le 1er. novembre 1179, dans l'ordre suivant:

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Pairs laïcs.

Le duc de Bourgogne ; Hugues III.

Le duc de Normandie ; Henri le Jeune, roi d'Angleterre.

Le duc de Guienne ; Richard d'Angleterre, frère du précédent.

Le comte de Champagne ; Henri Ier.

Le comte de Flandre ; Philippe d'Alsace.

Le comte de Toulouse ; Raymond.

Pairs ecclésiastiques.

L'archevêque duc de Reims ; Guillaume de Champagne.

L'évêque duc de Laon ; Royer de Rosay.

L'évêque duc de Langres ; Manassés de Bar.

L'évêque comte de Beauvais ; Barthelemi de Moncornet.

L'évêque comte de Châlons ; Gui de Joinville.

L'évêque comte de Noyon ; Baudouin.

Dans la suite, les rois de France ayant réuni les grands fiefs héréditaires à leur couronne, et voulant illustrer des familles de leur royaume qui avaient rendu d'éminents services et à leur personne et à l'état, érigèrent de nouvelles pairies, et en augmentèrent le nombre à leur volonté.

Ainsi la pairie devint la première dignité de l'état.

Les pairs furent alors les grands du royaume ; ils composaient la cour du roi, c'est-à-dire son premier tribunal, que, par cette raison, on appelait la cour des pairs. Depuis que le parlement et la cour du roi ont été unis, le parlement a toujours été considéré comme la cour des pairs.

Anciennement, les femelles étaient exclues des fiefs par les mâles, mais elles y succédaient à leur défaut, lorsqu'elles étaient rappelées à la succession par leurs père et mère ; elles succédaient même ainsi aux plus grands fiefs, et en exerçaient toutes les fonctions.

Les pairs furent créés pour soutenir la couronne, comme les électeurs ont été établis pour le soutient de l'empire ; c'est ainsi que le procureur-général s'en

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

expliqua les 19 et 26 février 1410, en la cause des archevêques et archidiacres de Reims.

Nos rois faisaient souvent signer des chartes et ordonnances par les pairs, soit pour les rendre plus authentiques, soit pour avoir leur consentement aux dispositions qu'ils faisaient de leur domaine, et aux réglements qu'ils publiaient, lorsque leur intention était que ces réglements eussent aussi leur exécution dans les terres de leurs barons ou pairs.

Mais la principale cause pour laquelle les pairs de France ont été institués, a été pour assister le roi de leurs conseils dans ses affaires les plus difficiles, et pour l'aider à rendre la justice dans sa cour, de même que les autres pairs de fiefs y étaient obligés envers leur seigneur. Les pairs de France étaient juges naturels des nobles du royaume en toutes leurs causes réelles et personnelles.

Les pairs se tenaient près de la personne du roi, lorsqu'il tenait ses états-généraux; et comme ils étaient les plus anciens et les principaux membres du parlement, ils y avaient entrée, séance et voix délibérative en la grand'chambre, et aux chambres assemblées, toutes les fois qu'ils jugeaient à propos d'y venir, n'ayant pas besoin, pour cela, de convocation ni d'invitation.

La place des pairs aux audiences de la grand'chambre était sur les hauts siéges à la droite.

L'âge pour la séance des pairs laïcs au parlement, était fixé à vingt-cinq ans.

Aux lits de justice, les pairs laïcs précédaient les évêques-pairs.

Au sacre du roi, les pairs faisaient une fonction royale; ils y représentaient la monarchie, et y paraissaient avec l'habit royal, et la couronne en tête; ils soutenaient tous ensemble la couronne du roi, et c'étaient eux qui recevaient le serment que le monarque faisait d'être le protecteur de l'église et de ses droits, et de tout son peuple.

Outre ces fonctions, qui étaient communes à tous les pairs, ils en avaient encore chacun de particulières au sacre; c'est ce que nous allons rappeler.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Fonctions des six anciens Pairs ecclésiastiques au sacre de nos rois.

1°. L'archevêque duc de Reims a la prérogative de sacrer et couronner le roi, et de l'oindre de l'huile de la Sainte-Ampoule ;

2°. L'évêque duc de Laon porte la Sainte-Ampoule au sacre du roi ;

3°. L'évêque duc de Langres porte le sceptre, et sacre le roi en l'absence de l'archevêque de Reims ;

4°. L'évêque comte de Beauvais porte et présente le manteau royal ;

5°. L'évêque comte de Châlons porte l'anneau royal ;

6°. L'évêque comte de Noyon porte la ceinture ou baudrier.

L'archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, était pair ecclésiastique ; mais le rang de cette pairie se réglait par celui de son érection, qui date seulement de 1622.

Fonctions des six anciens Pairs laïcs.

1°. Le duc de Bourgogne ; il portait la couronne royale et ceignait l'épée au roi.

2°. Le duc de Guienne ; il portait la première bannière carrée.

3°. Le duc de Normandie ; il portait la seconde bannière.

4°. Le comte de Champagne ; il portait l'étendard de guerre.

5°. Le comte de Toulouse ; il portait les éperons.

6°. Le comte de Flandre ; il portait l'épée du roi.

Les pairies qui succédèrent aux anciennes furent d'abord érigées en faveur des enfants de France et des princes du sang, pour leur servir d'apanage, sous la réserve toutefois de réversion à la couronne. C'est dans le seizième siècle, sous Louis XII et François Ier, que la pairie commença à être communiquée à des personnes qui n'étaient point du sang royal ; et c'est en-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

core dans le même siècle, sous Henri II, qu'il fut déclaré que cette dignité ne serait transmissible que dans la ligne directe et masculine. Quelques années plus tard, sous Charles XI, les demandes d'érection de terre en fiefs de dignité s'étant multipliées, ce prince, pour ralentir l'empressement de ceux qui sollicitaient de pareilles faveurs, ordonna, par un édit du mois de juillet 1566, que toute érection de terre en duché, marquisat ou comté, emporterait à l'avenir la condition qu'à défaut d'hoirs et successeurs mâles du titulaire nés de lui en légitime mariage, la terre érigée en l'un ou l'autre de ces titres serait et demeurerait mise et incorporée au domaine du roi. Cet édit se trouve confirmé par l'art. 279 de l'ordonnance de Blois du mois de mai 1579; mais ces dispositions restèrent sans exécution, ainsi que l'édit de 1582, qui rendait toutes les pairies personnelles. Cependant il est certain qu'il y a eu anciennement des pairies personnelles; et même nos rois ont, à diverses époques, conféré temporairement la dignité de pair à quelques gentilshommes, pour assister, en cette qualité, à de grandes solennités. Nous en avons plusieurs exemples. Je n'en citerai qu'un. En 1429, Georges de la Trémouille, qui avait été gouverneur de Charles VII, fut fait pair pour le sacre et couronnement de ce prince seulement, et sa pairie finit avec cette auguste cérémonie (*de Laigue*).

C'est par des lettres-patentes que nos rois érigent, quand il leur plaît, des terres en duchés et en pairies, et non par des brevets, comme le pensent bien des gens. En effet, il n'est pas un seul exemple de duché ou de pairie qui ait été érigé par brevet. On présume, avec raison que les premiers pairs laïcs n'ont été créés, ou plutôt qualifiés tels que par l'usage; que cela s'est fait sur la fin de la seconde race de nos rois, et que les pairs créés par lettres-patentes sont de la troisième race.

Si l'on nous demande à quoi servent les brevets dont il est si souvent fait mention à propos de cette matière, nous répondrons que ces brevets sont des actes signés du roi et d'un de ses secrétaires d'état, par lesquels S. M. « voulant faire connaître l'estime et affection » particulières qu'elle a pour le sieur*** par des marques » d'honneur qu'elle ne donne que rarement, lui ac-

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

» corde les mêmes honneurs et entrées au Louvre, et
» d'autres avantages dont il a joui à cause de son duché,
» nonobstant la cession qu'il en avait faite au sieur ***,
» son fils aîné, voulant qu'il en jouisse de la même
» manière qu'en ont joui et jouissent les ducs auxquels
» S. M. a accordé pareille grâce; et pour témoignage
» de sa volonté, S. M. (dit le secrétaire d'état) m'a
» commandé d'expédier le présent brevet, qu'elle a
» signé de sa main, et fait contre-signer par moi
» conseiller d'état et de ses commandements et fi-
» nances, etc. »

On voit, par l'extrait du brevet que nous venons de rapporter, que le roi ne se sert point de cet acte pour ériger une terre en duché, mais seulement pour accorder les honneurs à ceux que S. M. honore d'une estime et affection particulières.

Ce n'est pas seulement à des seigneurs qui ont donné la démission de leurs duchés-pairies que le roi accorde les mêmes honneurs et entrées en cour et autres avantages dont ils jouissaient, s'ils conservaient leurs duchés-pairies, il les accordait aussi quelquefois par de pareils brevets à des seigneurs qui n'avaient ni duchés ni pairies.

La formule du serment que prêtaient les ducs et pairs lorsqu'ils allaient pour la première fois prendre séance au parlement, était celle qui suit. Le premier président leur disait : « Vous jurez et promettez de bien et fidèle-
» ment servir, assister et conseiller le roi en ses très-
» hautes, très-grandes et importantes affaires, et pre-
» nant séance en la cour, y rendre justice aux pauvres
» comme aux riches, garder les ordonnances, tenir les
» délibérations de la cour closes et secrètes, et en tout
» vous comporter comme un bon, sage, vertueux et
» magnanime duc et pair de France doit faire. ». Le pair répondait : « Je le jure et le promets. » *Expilly*.

Les pairs de France qui n'étaient pas de la maison royale et qui possédaient d'anciennes pairies, prétendaient autrefois précéder les princes du sang dont la pairie était nouvellement érigée. Cette question se présenta au sacre de Henri II, qui adjugea par provision, par sa déclaration du 15 juillet 1547, la préséance à François de Lorraine, duc de Guise, et à François de Clèves, duc de Nevers, sur Louis de Bourbon, prince du sang et duc de Montpensier, parce que les pairies de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Guise et de Nevers étaient plus anciennes que celle de Montpensier ; mais cela fut réparé bientôt après, et l'on trouve dans les registres du parlement les séances des 2 juillet 1549, 12 février 1551, 23 et 25 juin et 25 juillet 1561, et 17 mai 1563, dans lesquelles le même duc de Montpensier et les autres princes du sang sont placés avant les ducs de Guise et de Nevers. Enfin, Henri III décida cette question en faveur des princes du sang par un édit précis, donné à Blois au mois de décembre 1576, registré au parlement le 8 janvier suivant; et depuis ce tems, tous les princes du sang précèdent, en tous lieux et en toutes cérémonies, tous les princes et autres grands du royaume (Etat général de la France, par le comte de Waroquier, 1789, tome II, pages 1 et 2).

Parmi les autres actes anciens et nombreux de la puissance royale sur la pairie et les pairs de France, ou contenant quelques dispositions qui y soient relatives, on remarque l'ordonnance du roi Jean, du mois de décembre 1363; celle de Charles VII, du 12 avril (après Pâques) 1452; les déclarations de Louis XI, des 13 octobre 1463 et 14 décembre 1464; celles de Henri IV, du mois de septembre 1596 et du 15 avril 1610; la déclaration de Louis XIV, du 5 mai 1694, et notamment le célèbre édit de ce prince, donné à Marly au mois de mai 1711, enregistré le 21 du même mois, portant réglement général pour les duchés-pairies. On va le rapporter comme étant un document historique, et comme ayant alors réglé toutes les difficultés qui s'étaient élevées entre les titulaires, touchant les rang et préséance.

Edit du roi portant réglement général sur les duchés-pairies, du mois de mai 1711.

LOUIS, etc.

Art. 1er. Les princes du sang royal seront honorés et distingués, en tous lieux, suivant la dignité de leur sang et l'élévation de leur naissance; ils représenteront les anciens pairs de France aux sacre des rois, et auront droit d'entrée, séance et voix délibérative en nos cours de parlement à l'âge de quinze ans, tant aux audiences

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

qu'au conseil, sans aucune formalité, encore qu'ils ne possèdent aucune pairie.

2. Nos enfants légitimés, et leurs enfants et descendants mâles qui posséderont des pairies, représenteront pareillement les anciens pairs aux sacres des rois, après et au défaut des princes du sang, et auront droit d'entrée et voix délibérative en nos cours de parlement, tant aux audiences qu'au conseil, à l'âge de vingt ans, en prêtant le serment ordinaire des pairs, avec séance immédiatement après lesdits princes du sang, conformément à notre déclaration du 5 mai 1694, et ils précéderont tous les ducs et pairs; et en cas qu'ils aient plusieurs pairies et plusieurs enfants mâles, leur permettons (en se réservant une pairie pour eux) d'en donner une à chacun de leursdits enfants, si bon leur semble, pour en jouir par eux aux mêmes honneurs, rang, préséance et dignité que ci-dessus, du vivant même de leur père.

(Les dispositions de cet article ont été révoquées par l'édit du mois d'août 1718. Voyez encore, sur le même sujet, les édits et déclarations de juillet 1714, 23 mai 1715, 10 mai 1716, juillet 1717, 26 août 1718 et 26 avril 1723.)

3. Les ducs et pairs représenteront aux sacres les anciens pairs, lorsqu'ils y seront appelés au défaut des princes du sang et des princes légitimés qui auront des pairies; ils auront rang et séance entre eux, avec droit d'entrée et voix délibérative, tant aux audiences qu'au conseil de nos cours de parlement, du jour de la première réception et prestation de serment en notre cour de parlement de Paris, après l'enregistrement des lettres d'érection, et seront reçus audit parlement à l'âge de vingt-cinq ans, en la manière accoutumée.

4. Par les termes d'hoirs et successeurs, et par les termes d'ayant-cause, tant insérés dans les lettres d'érection ci-devant accordées, qu'à insérer dans celles qui pourraient être accordées à l'avenir, ne seront et ne pourront être entendus que les enfants mâles descendants de celui en faveur de qui l'érection aura été faite, et que les mâles qui en seront descendus de mâle en mâle, en quelque ligne et degré que ce soit.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

5. Les clauses générales insérées ci-devant dans quelques lettres d'érection de duchés-pairies, en faveur de femelles, et qui pourraient l'être en d'autres à l'avenir, n'auront aucun effet qu'à l'égard de celle qui descendra et sera de la maison et du nom de celui en faveur duquel les lettres auront été accordées, et à la charge qu'elle n'épousera qu'une personne que nous jugerons digne de posséder cet honneur, et dont nous aurons agréé le mariage par des lettres-patentes qui seront adressées au parlement de Paris, et qui porteront confirmation du duché en sa personne et descendants mâles, et n'aura, ce nouveau duc, rang et séance que du jour de sa réception audit parlement, sur nos-dites lettres.

6. Permettons à ceux qui ont des duchés et pairies, d'en substituer à perpétuité le chef-lieu, avec une certaine partie de leur revenu, jusqu'à 15,000 livres de rente, auquel le titre et dignité desdits duchés et pairies demeurera annexé, sans pouvoir être sujet à aucunes dettes ni détractions, de quelque nature qu'elles puissent être, après que l'on aura observé les formalités prescrites par les ordonnances pour la publication des substitutions; à l'effet de quoi dérogeons, au surplus, à l'ordonnance d'Orléans et à celle de Moulins, et à toutes autres ordonnances, usages et coutumes qui pourraient être contraires à la présente disposition.

7. Permettons à l'aîné des mâles descendant en ligne directe de celui en faveur duquel l'érection des duchés et pairies aura été faite, ou, à son défaut ou refus, à celui qui le suivra immédiatement, et ensuite à tout autre mâle de degré en degré, de les retirer des filles qui se trouveront en être propriétaires, en leur en remboursant le prix dans six mois, sur le pied du denier vingt-cinq du revenu actuel, et sans qu'ils puissent être reçus en ladite dignité, qu'après en avoir fait le paiement réel et effectif, et en avoir rapporté la quittance.

8. Ordonnons que ceux qui voudront former quelques contestations sur le sujet desdits duchés et pairies, et des rangs, honneurs et préséance accordés par nous auxdits ducs et pairs, princes et seigneurs de notre

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

royaume, seront tenus de nous représenter, chacun en particulier, l'intérêt qu'ils prétendent y avoir, afin d'obtenir de nous la permission de le poursuivre et de procéder en notre parlement de Paris pour y être jugés, si nous ne trouvons pas à propos de les décider par nous-mêmes ; et en cas qu'après y avoir renvoyé une demande, les parties veuillent en former d'autres incidemment, ou qui soient différentes de la première, elles seront tenues pareillement d'en obtenir de nouvelles permissions, et sans qu'en aucun cas ces sortes de contestations et de procès puissent en être tirés par la voie des évocations.

9. Voulons que notre cousin le duc de Luxembourg et de Piney ait rang, tant en notre cour de parlement de Paris, qu'en tous autres lieux, du 22 mai 1662, jour de la réception du feu duc de Luxembourg, son père, en conséquence de nos lettres du mois de mars de l'an 1661, et que les arrêts rendus le 20 mai 1662 et 13 avril 1696, soient exécutés définitivement, sans que notredit cousin puisse prétendre d'autre rang, sous quelque titre et prétexte que ce puisse être ; et à l'égard du marquis d'Antin, voulons pareillement qu'il n'ait rang et séance que du jour de sa réception, sur les nouvelles lettres que nous lui accorderons.

10. Voulons et ordonnons que ce qui est porté par le présent édit pour les ducs et pairs, ait lieu pareillement pour les ducs non pairs, en ce qui peut les regarder. Si donnons en mandement, etc.

Voyez DUCHÉS-PAIRIES, où l'on a donné quelques détails sur la pairie et la chronologie des terres érigées en duchés-comtés ou baronnies-pairies.

DE LA PAIRIE ACTUELLE.

Extrait de la Charte constitutionnelle (1814).

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, *salut*.

En même tems que nous reconnaissions qu'une constitution libre et monarchique devait remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous sou-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

venir aussi que notre premier devoir envers nos peuples était de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les prérogatives de notre couronne; nous avons espéré qu'instruits par l'expérience, ils seraient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner, aux institutions qu'elle établit, la force, la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue; qu'ainsi, lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une charte constitutionnelle peut être de longue durée; mais que, quand la violence arrache des concessions à la faiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même. Nous avons enfin cherché les principes de la charte constitutionnelle dans le caractère français, et dans les monuments vénérables des siècles passés. Ainsi nous avons vu, dans le renouvellement de la pairie, une institution vraiment nationale, et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les tems anciens et les tems modernes.

De la Chambre des Pairs.

Art. 24. » La chambre des pairs est une portion es-
» sentielle de la puissance législative.

25. » Elle est convoquée par le roi en même tems
» que la chambre des députés des départements. La ses-
» sion de l'une commence et finit en même tems que
» celle de l'autre.

26. » Toute assemblée de la chambre des pairs qui
» serait tenue hors du tems de la session de la chambre
» des députés, ou qui ne serait pas ordonnée par le roi,
» est illicite et nulle de plein droit.

27. » La nomination des pairs de France appartient
» au roi; leur nombre est illimité; il peut en varier les
» dignités, les nommer à vie, ou les rendre héréditaires
» selon sa volonté.

28. » Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-
» cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

29. » La chambre des pairs est présidée par le chan-
» celier de France, et, en son absence, par un pair
» nommé par le roi.

30. » Les membres de la famille royale et les princes

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

» du sang sont pairs par le droit de leur naissance ; ils » siégent immédiatement après le président, mais ils » n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.

31. » Les princes ne peuvent prendre séance à la » chambre que de l'ordre du roi exprimé, pour chaque » session, par un message, à peine de nullité de tout » ce qui aurait été fait en leur présence.

32. » Toutes les délibérations de la chambre des » pairs sont secrètes.

33. » La chambre des pairs connaît des crimes de » haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état, » qui seront définis par la loi.

34. » Aucun pair ne peut être arrêté que de l'auto- » rité de la chambre, et jugé par elle en matière cri- » minelle.

47. » La chambre des députés reçoit toutes les pro- » positions d'impôt ; ce n'est qu'après que ces propo- » sitions ont été admises, qu'elles peuvent être portées » à la chambre des pairs.

48. » Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, » s'il n'a été consenti par les deux chambres, et sanc- » tionné par le roi.

50. » Le roi convoque chaque année les deux cham- » bres ; il les proroge, et peut dissoudre celle des » députés des départements ; mais dans ce cas, il doit » en convoquer une nouvelle dans le délai de trois » mois.

53. » Toute pétition, à l'une ou à l'autre des cham- » bres, ne peut être faite et présentée que par écrit. La » loi interdit d'en apporter en personne à la barre ».

Ordonnance du Roi qui affecte à la chambre des pairs de France le palais du Luxembourg, et contient plusieurs dispositions relatives à cette chambre, du 4 juin 1814.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, *salut.*

Voulant pourvoir à ce que la chambre des pairs de France soit environnée, de son entrée en fonctions, de tout ce qui peut annoncer à nos sujets la hauteur de sa destination,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le palais du Luxembourg, et ses dépendances, telles quelles seront par nous désignées, sont affectés à la chambre des pairs, tant pour y tenir ses séances, y déposer ses archives, que pour le logement des officiers, ainsi que le tout sera par nous réglé et établi.

2. La garde du palais de la chambre des pairs, celle de ses archives, le service de ses messagers d'état et huissiers, sont sous la direction d'un pair de France choisi par nous, sous la dénomination de grand référendaire de la chambre des pairs.

3. Il résidera au palais, et ne pourra s'en absenter sans notre permission expresse, transmise par le chancelier de France.

4. Le grand référendaire de la chambre des pairs transmettra à ses membres les lettres de convocation, d'après nos ordres contresignés par l'un de nos secrétaires d'état, et visé par le chancelier de France.

5. Il apposera le sceau de la chambre à tous les actes émanés d'elle, et aux expéditions de ceux déposés dans les archives.

6. Ses fonctions seront révocables à notre volonté.

7. Conformément à l'article 29 de la Charte constitutionnelle, le comte Barthélemy est nommé vice-président de la chambre des pairs, pour en exercer les fonctions jusqu'à ce qu'il ait été par nous autrement dit et ordonné.

8. Conformément à la présente déclaration, le comte de Sémonville est nommé grand référendaire de la chambre des pairs.

Donné à Paris, le 4 juin, l'an de grâce 1814.

Ordonnance sur l'hérédité de la pairie, du 19 août 1815.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, *salut* :

Voulant donner à nos peuples un nouveau gage du prix que nous mettons à fonder, de la manière la plus stable, les institutions sur lesquelles repose le gouver-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

nement que nous leur avons donné, et que nous regardons comme le seul propre à faire leur bonheur; convaincu que rien ne consolide plus le repos des états que cette hérédité de sentiments qui s'attache, dans les familles, à l'hérédité des hautes fonctions publiques, et qui crée ainsi une succession non interrompue de sujets, dont la fidélité et le dévouement au prince et à la patrie sont garantis par les principes et les exemples qu'ils ont reçus de leurs pères.

A ces causes, usant de la faculté que nous nous sommes réservée par l'article 27 de la Charte,

Nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La dignité de pair est et demeurera héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans la famille des pairs qui composent actuellement notre chambre des pairs.

2. La même prérogative est accordée aux pairs que nous nommerons à l'avenir.

3. Dans le cas où la ligne directe viendrait à manquer dans la famille d'un pair, nous nous réservons d'autoriser la transmission du titre dans la ligne collatérale qu'il nous plaira de désigner; auquel cas le titulaire, ainsi substitué, jouira du rang d'ancienneté originaire de la pairie dont il se trouvera revêtu.

4. Pour l'exécution de l'article ci-dessus, il nous sera présenté incessamment un projet d'ordonnance portant réglement, tant sur la forme dans laquelle devra être tenu le registre matricule, où seront inscrites, par ordre de dates, les nominations de pairs qu'il nous a plu ou qu'il nous plaira de faire, que sur le mode d'expédition, et sur la forme des lettres-patentes qui devront être délivrées aux pairs, en raison de leur élévation à la pairie.

5. Les lettres - patentes délivrées en exécution de l'article ci-dessus, porteront toute collation d'un titre sur lequel sera instituée chaque pairie.

6. Ces titres seront ceux de baron, vicomte, comte, marquis et duc.

7. Nous nous réservons, suivant notre bon plaisir, de changer le titre d'institution des pairies, en accordant un titre supérieur à celui de la pairie originaire.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

8. Notre président du conseil des ministres est chargée de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, au château des Tuilleries, le 19 août de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingt-unième.

Ordonnance du Roi relative aux formes d'admission dans la chambre des pairs, de ceux de ses membres qui y sont appelés par droit d'hérédité, du 23 mars 1816.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, *salut.*

Voulant, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, pourvoir à tout ce qui peut rehausser la pairie héréditaire créée par notre ordonnance du 19 août 1815, nous avons jugé qu'il importe que ceux qui sont appelés à la pairie par leur naissance, soient, avant d'être admis à l'honneur d'exercer leurs droits, reconnus dignes d'en remplir les hautes et importantes fonctions.

En conséquence, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le décès d'un pair arrivant, son successeur à la pairie se pourvoira près de nous pour obtenir notre agrément, à l'effet de poursuivre sa réception.

2. Il présentera ensuite sa requête à la chambre des pairs ; elle sera accompagnée des actes établissant son droit à la pairie, ainsi que d'une liste de douze pairs choisis par lui pour lui servir de garants.

3. La requête et les pièces seront remises aux archives : il en sera fait mention sur les registres.

4. La requête présentée à la chambre des pairs sera lue dans une de ses plus prochaines séances : il sera nommé, par la voie du sort, une commission de trois membres, à l'effet de procéder à la justification des titres justificatifs.

5. Sur le rapport fait par un des membres de la commission, et les titres étant jugés valables par la chambre, il sera choisi, par la voie du sort, six pairs, sur les douze portés dans la liste présentée par le nouveau pair.

6. Le président interrogera les six pairs séparément,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

et leur demandera de déclarer, sur leur honneur, si le nouveau pair est digne d'être admis à prêter serment et à prendre séance.

7. Sur leur déclaration affirmative, unanime et signée d'eux, de laquelle il sera rendu compte à la chambre par le président, la chambre fixera un jour pour la réception du nouveau pair, et il y sera procédé conformément à l'article 78 du réglement intérieur (1).

8. En cas que leur déclaration ne soit pas unanime, le président en rendra compte à la chambre, et la réception du nouveau pair pourra être ajournée.

9. Aucune des dispositions ci-dessus ne saurait porter préjudice au droit d'hérédité et de successibilité à la pairie.

10. Notre secrétaire d'état au département des affaires étrangères, président du conseil des ministres, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, le 23 mars, l'an de grace 1816, et de notre règne le vingt-unième.

Ordonnance du Roi sur la formation des Majorats à instituer par les pairs, du 25 août 1817.

Louis, par la grace de dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, *salut.*

Suivant l'article 896 du Code civil (2), les biens

---

(1) Art. 78. » Au jour déterminé, immédiatement après la » lecture du procès-verbal, le président annonce que le nou- » veau pair demande à être admis. Deux membres désignés par » le président, vont recevoir le nouveau pair, et rentrent » avec lui, précédés de deux huissiers. Le président ordonne » au garde des registres, de lire les lettres de nomination. » Après cette lecture, pendant laquelle le nouveau pair se » tient debout, il prête serment, et va prendre place parmi » les autres pairs.

» Ce serment est celui qui a été prêté dans la séance royale » du 4 juin 1814, et qui est conçu dans les termes suivants :

» Je jure d'être fidèle au roi, d'obéir aux lois du royaume, » et de me conduire en tout comme il appartient à un bon et » loyal pair de France.

(2) Art. 896. » Les substitutions sont prohibées, néanmoins

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

libres, formant la dotation d'un titre héréditaire que nous aurions érigé en faveur d'un chef de famille, peuvent être transmis héréditairement. Il nous appartient, soit pour récompenser de grands services, soit pour exciter une utile émulation, soit pour concourir à l'éclat du trône, d'autoriser un chef de famille à substituer ses biens libres pour former la dotation d'un titre héréditaire que nous aurions érigé en sa faveur, et la transmissibilité de ces biens et de ce titre à son fils né ou à naître, et à ses descendants en ligne directe de mâle en mâle., par ordre de primogéniture. Prenant ces dispositions en considération, et les rapprochant de celle de la charte constitutionnelle, relatives à l'érection d'une chambre des pairs, et de notre ordonnance du 19 août 1815, nous avons reconnu que l'institution de la pairie héréditaire rendait nécessaire l'établissement des majorats autorisés par les lois du royaume dans les familles honorées de cette dignité, afin d'assurer à perpétuité, à ceux qui seront successivement revêtus de la pairie, les moyens de la soutenir convenablement, comme il appartient aux membres du premier corps de l'état.

A ces causes, nous avons résolu de n'appeler dorénavant à la dignité de pair de France, que ceux qui auront préalablement institué dans leur famille un majorat qui puisse devenir la dotation héréditaire de leur titre, ne doutant pas d'ailleurs que les pairs actuels ne s'empressent, ainsi que nous les invitons, pour le plus grand avantage de l'état, de la pairie et de notre service, à former de semblables majorats, toutes les fois que la disponibilité et la situation de leurs biens le comporteront.

En conséquence, vu l'article 896 du Code civil et notre ordonnance du 19 août 1815,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. A l'avenir, nul ne sera par nous appelé à

» les biens libres formant la dotation d'un titre héréditaire
» que le roi aurait érigé en faveur d'un prince ou d'un chef de
» famille, pourront être transmis héréditairement, ainsi qu'il
» est réglé par l'acte du 30 mars 1806 et par celui du 14 août
» suivant.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

la chambre des pairs, les éclésiastiques exceptés, s'il n'a, préalablement à sa nomination, obtenu de notre grâce l'autorisation de former un majorat, et s'il n'a institué ce majorat.

2. Il y aura trois classes de majorats de pairs : ceux attachés au titre de duc, lesquels ne pourront être composés de biens produisant moins de trente mille francs de revenu net ; ceux attachés aux titres de marquis et de comte, qui ne pourront s'élever à moins de vingt mille francs de revenu net, et ceux attachés aux titres de vicomte et de baron, lesquels ne pourront s'élever à moins de dix mille francs de revenu net.

3. Les majorats de pairs seront transmissibles à perpétuité, avec le titre de la pairie, au fils aîné, né ou à naître, du fondateur du majorat, et à la descendance naturelle et légitime de celui-ci, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, de telle sorte que le majorat et la pairie soient toujours réunis sur la même tête.

4. Il ne pourra entrer dans la formation des majorats de pairs que des immeubles libres de tous priviléges et hypothéques, et non grevés de restitutions, en vertu des articles 1048 et 1049 du Code (1), et des rentes sur l'état, après toutefois qu'elles auront été immobilisées.

5. Les effets de la création des majorats des pairs, relativement aux biens qui les composent, les formes de l'autorisation nécessaire pour l'aliénation de ces biens et du remploi de leur prix, seront et demeu-

---

(1) Art. 1048. » Les biens dont les pères et mères ont la faculté de disposer, pourront être par eux donnés, en tout ou en partie, à un ou plusieurs de leurs enfants, par acte entre-vifs ou testamentaires, avec la charge de rendre ces biens aux enfants nés et à naître, au premier degré seulement desdits donataires. »

Art. 1049. » Sera valable, en cas de mort sans enfants, la disposition que le défunt aura faite par acte entrevifs ou testamentaire, au profit d'un ou plusieurs de ses frères ou sœurs, de tout ou en partie des biens qui ne sont point réservés par la loi dans sa succession, avec la charge de rendre ces biens aux enfants nés et à naître, au premier degré seulement, desdits frères ou sœurs donataires. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

reront réglés, conformément aux dispositions des lois et réglements actuellement en vigueur sur la matière des majorats.

6. Toute personne qui voudra former un majorat, adressera à cet effet une requête à notre garde des sceaux de France.

L'affaire sera suivie, et les justifications nécessaires auront lieu dans les formes et de la manière prescrite par les lois et réglements précités.

7. Les actes de constitution de majorats seront, par les ordres de notre chancelier de France, président de la chambre des pairs, sur la présentation de l'instituant et sous la surveillance du grand référendaire, transcrits sur un registre qui sera tenu à cet effet, et déposé dans les archives de la chambre des pairs.

8. Les droits d'enregistrement et de transcription seront perçus d'après les bases établies par le décret du 24 juin 1808.

9. Les membres actuels de la chambre des pairs qui désireront instituer un majorat dans leur famille, ainsi que nous les y invitons, procéderont à cette institution, en se conformant aux règles prescrites par la présente ordonnance.

10. En ce cas seulement, le majorat de chaque titre de pairie pourra être formé successivement et par parties, par les divers titulaires qui se succéderont audit titre, jusqu'à ce qu'il ait été élevé au minimum fixé par la présente ordonnance, pour la classe à laquelle il appartiendra.

11. Notre président du conseil des ministres, et notre garde des sceaux, ministre-secrétaire d'état de la justice, sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, au château des Tuileries, le vingt-cinquième jour du mois d'août de l'an de grâce 1817, et de notre règne le vingt-troisième.

Ordonnance du Roi sur la délivrance des lettres-patentes portant collation des titres de pairie, du 25 août 1817.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront; salut:

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Vu l'article 4 de notre ordonnance du 19 août 1815;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Notre garde des sceaux de France, ministre-secrétaire d'état au département de la justice, fera expédier, par notre commission du sceau, aux membres de la chambre des pairs, sur la demande qui lui en sera faite par le ministère d'un référendaire au sceau, les lettres-patentes portant institution du titre de pair de France, créé en leur faveur.

2. Ces lettres-patentes seront rédigées sur parchemin, selon le modèle qui est joint à la présente, contre-signées par notre garde des sceaux, visées par le président de notre conseil des ministres, et scellées du grand sceau.

3. Elles contiendront :

1°. La date de l'acte portant nomination de l'impétrant à la pairie, et les motifs de cette nomination, s'il en a dénoncés en cet acte;

2°. Le titre affecté par nous à la pairie érigée en faveur de l'impétrant, et qui déterminera son rang dans la chambre;

3°. La concession du droit exclusif de placer leurs armoiries sur un manteau d'azur, doublé d'hermine, et de les timbrer d'une couronne de pair ou bonnet d'azur, cerclé d'hermine, et surmonté d'une houppe d'or.

4. Ces lettres-patentes seront transcrites en entier sur un registre spécialement consacré à cet usage, et qui demeurera déposé aux archives de la commission du sceau. Il en sera fait mention du tout sur lesdites lettres-patentes par le secrétaire du sceau.

5. Ces lettres-patentes seront, à la diligence tant de notre procureur-général que de l'impétrant, et sur le réquisitoire du ministère public, publiées et enregistrées à la cour royale et au tribunal de première instance du domicile de l'impétrant. Les greffiers de ces cours et tribunaux feront mention, sur l'original des lettres, de la publication à l'audience et de la transcription sur les registres. Elles seront en outre insérées au bulletin des lois. Les frais de publication et d'enregistrement seront à la charge de l'impétrant.

6. Elles seront données en communication à la

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

chambre des pairs par notre garde des sceaux ; il lui sera donné acte de cette communication.

7. Elles seront ensuite transcrites en entier sur le registre-matricule en parchemin, intitulé livre de la pairie ; paraphé sur le *recto* par notre chancelier de France, président de la chambre des pairs, et sur le *verso* par le grand référendaire. Ce registre sera ouvert par un procès-verbal de vérification, contenant le nombre des pages et l'usage du livre : ce procès-verbal sera dressé par notre dit chancelier et le grand référendaire. Le livre sera clos au bas de la dernière page, en la même forme.

8. Le livre de la pairie sera déposé aux archives de la chambre des pairs : le grand référendaire en aura la garde, et certifiera les expéditions qui seront délivrées des pièces qui y seront transcrites.

9. Tout pair de France sera tenu d'adresser au grand-référendaire expédition, en bonne forme, des actes de l'état civil qui le concerneront, ou ses descendants directs, ou les appelés à la pairie dont il est titulaire, selon l'ordre légitime de succession. En cas de minorité d'un pair, cette obligation est imposée au tuteur du père mineur.

Ces actes seront transcrits sur un registre tenu à cet effet, sur la surveillance du grand-référendaire, et déposés aux archives de la chambre.

10. Dans toutes les cérémonies publiques et réunions civiles ou administratives, un pair de France qui aura été invité, en sa qualité de pair, et qui sera revêtu de l'habit de pair, prendra toujours, et sur toute personne, la droite de l'autorité, qu'elle quelle soit, qui aura la préséance.

11. Il est enjoint à tous les officiers publics de ne donner aux pairs de France d'autres qualifications ou titres honorifiques que ceux auxquels ils ont droit en vertu des lettres-patentes portant institution de leur titre de pairie.

12. Le fils d'un duc et pair portera de droit, le titre de marquis ; celui d'un marquis et pair, le titre de comte ; celui d'un comte et pair, le titre de vicomte ; celui d'un vicomte et pair, le titre de baron ; celui d'un baron et pair, le titre de chevalier.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Les fils puinés de tous les pairs porteront, de droit, le titre immédiatement inférieur à celui que portera leur frère aîné.

Le tout sans préjudice des titres personnels que lesdits fils de pair pourront tenir de notre grâce, ou dont ils seraient actuellement en possession, en exécution de l'art. 71 de la charte.

13. Lorsque la chambre des pairs sera appelée à siéger en notre présence royale, et dans les autres occasions solennelles seulement, il sera préparé dans le lieu habituel de ses séances, ou dans celui destiné à la réunion de ses membres, des places ou bancs séparés pour chaque ordre de titres. Les pairs également titrés se placeront sur le même banc, selon l'ordre de leur promotion ou de l'ancienneté de leur titre.

14. Le premier de tous les bancs sera destiné aux princes de notre sang. Les pairs ecclésiastiques occuperont, de droit, les premières places des bancs où ils seront appelés en vertu du titre qui leur est conféré par nos lettres-patentes d'institution.

15. Notre président du conseil des ministres et notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'état de la justice, sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, au château des Tuileries, le vingt-cinquième jour du mois d'août de l'an de grâce 1817, et de notre règne le vingt-troisième.

Modèle de lettres-patentes du titre de pairs de France.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, *salut.*

Par l'article 27 de la charte constitutionnelle, nous nous sommes réservé la nomination des pairs de France, et nous avons élevé, par notre ordonnance du

à la dignité de pair de France, notre

En conséquence, et en vertu de cette ordonnance, notre

s'étant retiré pardevant notre garde des sceaux de France, ministre secrétaire d'état au département de la

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

justice, afin d'obtenir de notre grâce les lettres-patentes qui lui sont nécessaires pour jouir de l'institution de son titre de pairie, nous avons, par ces présentes, signées de notre main, déclaré que la pairie de notredit est et demeure instituée sous le titre héréditaire de que nous lui avons conféré et conférons, pour en jouir par lui et ses descendants directs, naturels et légitimes, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, ou par la ligne collatérale qu'il nous a plu ou qu'il nous plaira d'y appeler.

Ordonnons que notredit prendra rang à la chambre des pairs parmi les ; lui permettons de se dire et qualifier dans tous actes et contrats, tant en jugements que dehors ; voulons qu'il soit reconnu partout en ladite qualité ; qu'il jouisse des honneurs attachés à ce titre, et que tous les officiers publics le qualifient en outre, en tous actes et contrats le concernant et dans lequel il interviendra, de *très-noble et très-illustre pair de France.*

Concédons à lui et à ses successeurs le droit de placer ses armoiries telles qu'elles se comportent sur un manteau d'azur, doublé d'hermine, et de le timbrer d'une couronne de pair ou bonnet d'azur, cerclé d'hermine, et surmonté d'une houppe d'or.

Chargeons notre garde des seaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice, de donner communication des présentes à la chambre des pairs, et d'en surveiller l'insertion au bulletin des lois.

Mandons à nos procureurs généraux près nos cours royales, et à tous autres nos procureurs près les tribunaux de première instance sur les lieux, de faire enregistrer et publier les présentes en l'audience de la cour royale ou du tribunal de notredit et partout où besoin sera ; car tel est notre bon plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre garde des sceaux y a fait apposer notre sceau, en présence de notre commission du sceau, et nous y avons apposé notre seing royal.

Donné à etc.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Ordonnance du roi sur l'expédition des lettres-patentes des titres de pairie, du 31 août 1817.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, *salut.*

Vu nos ordonnances du 19 août 1815 et du 25 août 1817;

Voulant pourvoir à la prompte expéditon des lettres-patentes portant institution des titres de pairie qu'il nous a plu créer et instituer dans la descendance directe, masculine et légitime des membres actuels de la chambre des pairs.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les lettres-patentes qui seront expédiées en vertu de nos ordonnances aux pairs de France dont les noms suivent, porteront institution du titre de duc. En conséquence ce titre sera et demeurera uni à la pairie dont nous les avons pourvus, et ils en jouiront eux et leurs successeurs à ladite pairie, ainsi que de tous les droits, honneurs et prérogatives qui y sont attachés, savoir :

Le cardinal de Talleyrand-Périgord,
Le cardinal de la Luzerne,
Le cardinal de Bayane,
Le cardinal de Bausset,
Le duc d'Uzès,
Le duc d'Elbœuf,
Le duc de Montbazon,
Le duc de la Trémouille,
Le duc de Chevreuse,
Le duc de Brissac,
Le duc de Richelieu,
Le duc de Rohan,
Le duc de Luxembourg,
Le duc de Gramont,
Le duc de Mortemart,
Le duc de Saint-Aignan,
Le duc de Noailles,
Le duc d'Aumont,
Le duc d'Harcourt,
Le duc de Fitz-James,
Le duc de Brancas,
Le duc de Valentinois,
Le duc de Duras,
Le duc de la Vauguyon,
Le duc de la Rochefoucauld.
Le duc de Clermont-Tonnerre,
Le duc de Choiseul,
Le maréchal duc de Coigny,
Le prince de Talleyrand (1),
Le duc de Croï,

(1) La dignité de pair du royaume et le titre de prince dont est revêtu le prince de Talleyrand, sont, à défaut de descen-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le duc de Broglie,
Le duc de Laval-Montmorency,
Le duc de Montmorency,
Le duc de Beaumont,
Le duc de Lorges,
Le duc de Croï d'Havré,
Le duc de Polignac,
Le duc de Levis,
Le duc de Maillé,
Le duc de Saulx-Tavannes,
Le duc de la Force,
Le duc de Castries,
Le prince de Poix,
Le duc de Doudeauville,
Le prince de Chalais,
Le duc de Serent,
Le maréchal duc de Tarente,
Le maréchal duc de Raguse,
Le maréchal duc de Reggio,
Le maréchal duc de Valmy,
Le maréchal duc de Feltre,
Le prince de Wagram,
Le duc d'Istrie,
Le prince de Bauffremont,
Le maréchal duc de Bellune,
Le duc de Caylus,
Le duc de Dalberg,
Le duc de Montebello,
Le duc de Crillon,
Le duc de la Châtre,
Le duc de Damas-Crux,
Le duc de Narbonne-Pelet,
Le duc de Massa,
Le duc d'Avaray.

2. Les lettres qui seront expédiées, en exécution de nos ordonnances, aux pairs de France dont les noms

---

dants mâles issus de lui, déclarés transmissibles, et après son décès passeront, avec les rang, honneurs et prérogatives y attachés, à son frère M. le comte Archambaud-Joseph de Talleyrand-Périgord, et à la descendance directe, légitime et naturelle, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture de son dit frère. (Ordonnance du Roi du 25 décembre 1815, bull. 54, 7e. série, n°. 324.)

Le même comte Archambaud-Joseph de Talleyrand-Périgord, prendra, en avancement d'hoirie, le titre de duc de Talleyrand. (Ordonnance du Roi du 28 octobre 1817, bull. 180, n° 3002)

Un décret du Roi des Deux-Siciles, inséré dans le Moniteur du 12 janvier 1818, n. 12, porte que le prince de Talleyrand est nommé duc de Dino, et que le titre de ce duché sera porté dès à présent par son neveu et héritier le comte Edmond de Périgord, pour être par lui transmis à son successeur immédiat lorsqu'il sera appelé à prendre les titres dont il jouit en France.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

suivent, porteront institution du titre de marquis. En conséquence, ce titre sera et demeurera uni à la pairie dont nous les avons pourvus, et ils en jouiront eux et leurs successeurs à ladite pairie, ainsi que des droits, honneurs et prérogatives qui y sont attachés, savoir :

Le marquis d'Harcourt,
Le marquis de Clermont Gallerande,
Le marquis d'Albertas,
Le marquis d'Aligre,
Le marquis de Boisgelin,
Le marquis de Boissy du Coudray,
Le marquis de Bonnay,
Le marquis de Brézé,
Le comte Victor de Caraman,
Le marquis de Chabannes,
Le marquis de Gontaut-Biron,
Le marquis de la Guiche.
Le marquis de Grave,
Le marquis d'Herbouville,
Le marquis de Juigné,
Le marquis de Louvois,
Le marquis de Mortemart,
Le marquis de Mathan,
Le marquis d'Osmond,
Le marquis de Raigecourt,
Le marquis de Rougé,
Le marquis de la Roche-Jacquelein,
Le marquis de Rivière,
Le marquis de la Suze,
Le marquis de Talaru,
Le marquis de Vence,
Le marquis de Vibraye,
Le maréchal comte Gouvion-Saint-Cyr,
Le comte Barthélemy,
Le maréchal comte de Beurnonville,
Le comte Barbé de Marbois,
Le comte Chasseloup-Laubat,
Le comte d'Aguesseau,
Le comte de Fontanes,
Le comte Garnier,
Le comte de Jaucourt,
Le comte la Place,
Le comte de Maleville,
Le comte de Pastoret,
Le maréchal comte Pérignon,
Le comte de Semonville(1),
Le comte Maison,
Le comte Dessole,
Le comte Victor de La-Tour-Maubourg,
Le maréchal comte de Viomenil.
Le comte de Clermont-Tonnerre,

(1) Les rang, titre et qualité de pair du royaume, accordés par le roi à M. de Semonville, seront transmis héréditairement au comte Louis-Désiré de Montholon, son beau-fils, dans le cas où M. de Semonville, titulaire actuel, viendrait à décéder sans postérité mâle, naturelle et légitime. (Ordonnance royale du 8 novembre 1815).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le comte de Lally Tollendal (1),
Le comte de Lauriston,
Le comte de Mun,
Le comte de Nicolaï,
Le comte de la Tour du Pin Gouvernet,
Le vicomte Olivier de Vérac.

3. Les lettres-patentes qui seront expédiées, en vertu de nos ordonnances, aux pairs de France dont les noms suivent, porteront institution du titre de comte. En conséquence, ce titre sera et demeurera uni à la pairie dont nous les avons pourvus, et ils en jouiront eux et leurs successeurs à ladite pairie, ainsi que des droits, honneurs et prérogatives qui y sont attachés, savoir :

M. de Clemont Tonnerre, ancien évêque de Châlons-sur-Marne;
Le comte Bourlier, évêque d'Evreux,
L'abbé de Montesquiou (2),
M. Cortois de Presigny, ancien évêque de Saint-Malo,
Le comte Abrial,
Le comte de Beauharnais,
Le comte de Beaumont,
Le comte Bertholet,
Le comte de Canclaux,
Le comte Cholet,
Le comte Colaud,
Le comte Cornet,
Le comte d'Aboville,
Le comte Davous,
Le comte de Mont,
Le comte de Croix,
Le comte d'Embarrère,
Le comte de Père,
Le comte d'Estutt de Tracy,
Le comte d'Haubersart,
Le comte d'Hedouville,

---

(1) Les rang, titre et qualité de pair du royaume, accordés par le roi à M. de Lally-Tollendal, seront transmis héréditairement, à M. Henri Raimond, comte Patron d'Aux de Lescout, gendre de M. de Lally-Tollendal, dans le cas où ce dernier viendrait à décéder sans postérité mâle, naturelle et légitime; et alors M. d'Aux s'appellerait le marquis d'Aux-Lally, et joindrait dans son écusson, à ses propres armes, celles de son beau-père. (Ordonnance royale du 13 décembre 1815, bull. 50, n°. 304.)

(2) Les rang, titre et qualité de pair du royaume, accordés par le roi à M l'abbé de Montesquiou, seront transmis héréditairement à M. le vicomte de Montesquiou-Fezenzac, son neveu. (Ordonnance royale du 12 septembre 1817, bull. 174, n°. 2774.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le comte Dupont,
Le comte Dupuy,
Le comte Emmery,
Le comte de Gouvion,
Le comte Herwyn de Nevèle,
Le comte Klein,
Le comte de la Martillière,
Le comte Lanjuinais,
Le comte le Couteulx de Canteleu,
Le comte le Brun de Rochemont,
Le comte le Mercier,
Le comte le Noir la Roche,
Le comte de Monbadon,
Le comte Péré,
Le comte Porcher de Richebourg,
Le comte Sainte-Suzanne,
Le comte de Saint-Vallier,
Le maréchal comte Sérurier,
Le comte Soulés,
Le comte Shée (1),
Le comte de Tascher,
Le comte de Vaubois,
Le comte de Vernier,
Le comte de Villemanzy,
Le comte Vimar,
Le comte de Volnay,
Le comte Curial,
Le comte de Vaudreuil,
Le comte Charles de Damas,
Le comte Charles d'Autichamp,
Le comte de Boissy d'Anglas,
Le comte de la Bourdonnaye de Blossac,
Le comte de Brigode,
Le comte de Blacas,
Le comte du Cayla,
Le comte de Castellane,
Le comte de Choiseul-Gouffier,
Le comte de Contades,
Le général comte Compans,
Le comte de Durfort,
Le comte d'Ecquevilly,
Le comte François d'Escars.
Le comte Ferrand,
Le comte de Ferronays,
Le comte de Gand,
Le comte de Gantheaume,
Le comte d'Haussonville,
Le comte de Machault d'Arnouville,
Le comte Molé,

---

(1) Le titre de pair du royaume et celui de comte dont est revêtu M. Shée, sont déclarés transmissibles, et après son décès passeront, avec les rang, honneurs et prérogatives y attachés à son petit-fils, Edmond d'Alton de Lignières, né, le 1er. juin 1810, de Jacques Wulfran, baron d'Alton, et de Françoise Shée, aujourd'hui sa veuve. Edmond d'Alton de Lignières est autorisé à joindre à son nom propre celui de son aïeul maternel, et à prendre dès à présent le titre de baron sous la dénomination de baron d'Alton-Shée de Lignières, en attendant qu'il recueille l'effet des précédentes dispositions. (Ordonnance du roi du 26 décembre 1815, bull. 55, n°. 339.)

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le comte de Mailly,
Le comte du Muy,
Le comte de Sainte-Maure-Montausier,
Le comte de Noé,
Le comte d'Orvilliers,
Le comte Jules de Polignac,
Le comte Ricard,
Le comte de la Roche-Aymon,
Le comte de Saint-Roman,
Le comte de Rully,
Le comte de Sabran,
Le comte de Suffren-Saint-Tropez,
Le comte de Saint-Priest,
Le comte Auguste de Talleyrand,
Le comte Lynch,
M. de Sèze.

4. Les lettres-patentes qui seront expédiées, en vertu de nos ordonnances, aux pairs de France dont les noms suivent, porteront institution du titre de vicomte. En conséquence, ce titre sera et demeurera uni à la pairie dont nous les avons pourvus; et ils en jouiront eux et leurs successeurs à ladite pairie, ainsi que des droits, honneurs et prérogatives qui y sont attachés, savoir :

Le vicomte de Chateaubriand,
Le vicomte Mathieu de Montmorency,
Le vicomte de Bouchage,
M. le Peletier de Rosambo,
M. Christian de Lamoignon,
M. Emmanuel Dambray.

5. Les lettres-patentes qui seront expédiées, en vertu de nos ordonnances, aux pairs de France dont les noms suivent, porteront institution du titre de baron. En conséquence, ce titre sera et demeurera uni à la pairie dont nous les avons pourvus, et ils en jouiront eux et leurs successeurs à ladite pairie, ainsi que des droits, honneurs et prérogatives qui y sont attachés, savoir :

Le baron Boissel de Monville,
Le baron de la Rochefoucauld,
Le baron Séguier,
Le chevalier d'Andigné,
M. Morel de Vindé.

6. Pour cette fois seulement, les lettres-patentes

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

portant institution de titre de pairie ne seront soumises qu'aux droits suivants.

	Droit du sceau.	Droit de référendaire.
De duc . . .	200 f.	75 f.
De marquis . .	150	50
De comte. . .	100	50
De vicomte . .	100	50
De baron. . .	50	25

7. Notre président du conseil des ministres, et notre garde des sceaux de France, ministre et secrétaire d'état au département de la justice, sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, en notre château des Tuileries, le trente-unième jour du mois d'août de l'an de grâce 1817, et de notre règne le vingt-troisième.

Membres de la Chambre des Pairs de France.

M. le chancelier de France, président (messire Charles-Henri Dambray, chevalier, grand-officier-commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.)

MONSIEUR, frère du Roi . . . . . } fils de France.
S. A. R. le duc d'Angoulême. . . . . }

S. A. S. le duc d'Orléans. . . . . } Princes du sang.
S. A. S. le duc de Bourbon, prince de Condé . . . . . }

Nominations de Messieurs les Pairs de France.

Du 4 juin 1814.

Messieurs

Le cardinal duc de Talleyrand-Périgord.
Le cardinal duc de la Luzerne.
Le comte de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons.
Le duc d'Uzès.
Le duc d'Elbœuf.
Le duc de Montbazon.
Le duc de la Trémoïlle.
Le duc de Chevreuse.
Le duc de Brissac.
Le duc de Richelieu.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le duc de Rohan.
Le duc de Luxembourg.
Le duc de Gramont.
Le duc de Mortemart.
Le duc de Saint-Aignan.
Le duc de Noailles.
Le duc d'Harcourt.
Le duc de Fitz-James.
Le duc de Brancas.
Le duc de Valentinois.
Le duc de Duras.
Le duc de la Vauguyon.
Le duc de la Rochefoucauld.
Le duc de Clermont-Tonnerre.
Le duc de Choiseul.
Le maréchal duc de Coigny.
Le prince duc de Talleyrand.
Le duc de Croï.
Le duc de Broglie.
Le duc de Laval-Montmorency.
Le duc de Montmorency.
Le duc de Beaumont.
Le duc de Lorges.
Le duc de Croï-d'Havré.
Le duc de Polignac.
Le duc de Lévis.
Le duc de Maillé.
Le duc de Saulx-Tavannes.
Le duc de la Force.
Le duc de Castries.
Le prince duc de Poix.
Le duc de Doudeauville.
Le prince duc de Chalais.
Le duc de Sérent.
Le maréchal duc de Tarente.
Le maréchal marquis de Gouvion-Saint Cyr.
Le maréchal duc de Raguse.
Le maréchal duc de Reggio.
Le comte Abrial.
Le marquis de Barthelemy.
Le cardinal duc de Bayane.
Le comte de Beauharnais.
Le comte Beaumont.
Le comte Berthollet.
Le maréchal marquis de Beurnonville.
Le marquis de Marbois.
Le comte Bourlier, évêque d'Evreux.
Le marquis de Chasseloup-Laubat.
Le comte Cholet.
Le comte Colaud.
Le comte de Cornet.
Le comte d'Aboville.
Le marquis d'Aguesseau.
Le comte Davous.
Le comte de Mont.
Le comte de Croix.
Le comte d'Embarrère.
Le comte Depère.
Le comte d'Estutt de Tracy.
Le comte d'Haubersart.
Le comte d'Hédouville.
Le comte Dupont.
Le comte Dupuy.
Le comte Emmery.
Le marquis de Fontanes.
Le marquis Garnier.
Le comte de Gouvion.
Le comte Herwyn de Nevèle.
Le marquis de Jaucourt.
Le comte Klein.
Le comte de la Martillière.
Le comte Lanjuinais.
Le marquis de la Place.
Le comte le Couteulx de Canteleu.
Le comte le Brun de Rochemont.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le comte le Mercier.
Le comte le Noir la Roche.
Le marquis de Maleville.
Le comte de Monbadon.
Le marquis de Pastoret.
Le comte Péré.
Le maréchal marquis de Pérignon.
Le comte de Richebourg.
Le comte de Sainte-Suzanne.
Le comte de Saint-Vallier.
Le marquis de Semonville.
Le maréchal comte Sérurier.
Le comte Soulès.
Le comte Shée.
Le comte de Tascher.
Le maréchal duc de Valmy.
Le comte de Vaubois.
Le comte Vernier.
Le comte de Villemanzy.
Le comte de Vimar.
Le comte de Volney.
Le marquis Maison.
Le marquis Dessolle.
Le marquis Victor de la Tour-Maubourg.
Le maréchal duc de Feltre.
Le comte Curial.
Le maréchal marquis de Vioménil.
Le comte de Vaudreuil.
Le marquis d'Harcourt.
Le marquis de Clermont-Gallerande.
Le comte Charles de Damas.

Du 17 août 1815.

Le marquis d'Albertas.
Le marquis d'Aligre.
Le duc d'Aumont.
Le comte Charles d'Autichamp.
Le duc d'Avaray.
Le cardinal duc de Bausset.
Le prince duc de Wagram.
Le duc d'Istrie.
Le comte de Boissy-d'Anglas.
Le marquis de Boisgelin (Bruno).
Le comte de la Bourdonnaye-Blossac.
Le marquis de Boissy du Coudray.
Le baron Boissel de Monville.
Le marquis de Bonnay.
Le marquis de Brézé.
Le comte de Brigode.
Le comte de Blacas.
Le prince duc de Bauffremont.
Le maréchal duc de Bellune.
Le marquis de Clermont-Tonnerre.
Le duc de Caylus.
Le comte du Cayla.
Le comte de Castellane.
Le vicomte de Châteaubriand.
Le comte de Choiseul-Gouffier.
Le comte de Contades.
Le duc de Crillon.
Le marquis Victor de Caraman.
Le marquis de Chabannes.
Le duc de la Châtre.
Le général comte Compans.
Le comte de Durfort.
Le vicomte Emmanuel Dambray.
Le duc de Damas-Crux.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le baron d'Andigné.
Le duc de Dalberg.
Le comte d'Ecquevilly.
Le comte d'Escars.
Le comte Ferrand.
Le comte de la Ferronays.
Le comte de Gand.
Le marquis de Gontaut-Biron.
Le marquis de la Guiche.
Le marquis de Grave.
L'amiral comte Gantheaume.
Le comte d'Haussonville.
Le marquis d'Herbouville.
Le marquis de Juigné.
Le marquis de Lally-Tolendal.
Le duc de Montébello.
Le marquis de Louvois.
Le vicomte Christian de Lamoignon.
Le marquis de la Tour-du-Pin-Gouvernet.
Le marquis de Lauriston.
Le comte de Machault d'Arnouville.
Le marquis de Mortemart.
Le comte Molé.
Le marquis de Mathan.
Le comte de Mailly.
Le vicomte Mathieu de Montmorency.
Le marquis de Mun.
Le comte du Muy.
Le comte de Sainte-Maure-Montausier.
L'abbé comte de Montesquiou.
Le marquis de Nicolaï.
Le comte de Noé.
Le duc de Narbonne-Pelet.
Le comte d'Orvilliers.
Le marquis d'Osmond.
Le comte Jules de Polignac.
Le marquis de Raigecourt.
Le baron de la Rochefoucauld.
Le marquis de Rougé.
Le marquis de la Roche-Jacquelein.
Le général comte Ricard.
Le marquis de Rivière.
Le comte de la Roche-Aymon.
Le comte de Saint-Roman.
Le comte de Rully.
Le vicomte le Peletier-Rosambo.
Le comte de Sabran.
Le comte de Sèze.
Le baron Séguier.
Le comte de Suffren-Saint-Tropez.
Le marquis de la Suze.
Le comte de Saint-Priest.
Le marquis de Talaru.
Le comte Auguste de Talleyrand.
Le marquis de Vence.
Le marquis de Vibraye.
Le marquis Olivier de Vérac.
Le baron Morel de Vindé.

Du 17 septembre 1815.

Le comte Lynch.

Du 20 avril 1816.

Le comte Cortois de Pressigny.

Du 10 juillet.

Le duc de Massa.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Du 23 juin 1817.

Le vicomte du Bouchage.

Du 31 janvier 1818.

Le comte de Cazes.

Du 15 septembre.

Le comte de Greffulhe.

Du 5 mars 1819.

Le maréchal duc d'Albuféra.
Le marquis d'Angosse.
Le comte d'Argout.
Le marquis d'Aragon.
Le marquis d'Aramon.
Le baron de Barante.
Le comte Beker.
Le comte de Bastard.
Le comte Belliard.
Le comte Raymond de Bérenger.
Le maréchal duc de Conégliano.
Le comte Claparède.
Le comte Chaptal.
Le marquis de Catellan.
Le duc de Cadore.
Le comte Colchen.
Le comte Cornudet.
Le maréchal duc de Dantzick.
Le comte Daru.
Le baron du Breton.
Le vicomte Digeon.
Le comte d'Arjuzon.
Le comte Dejean.
Le marquis de Dampierre.
Le maréchal prince d'Eckmülh.
Le duc d'Esclignac.
Le comte Germain.
Le comte de Germiny.
Le comte de Gramont d'Aster.
Le comte Félix d'Hunolstein.
Le vicomte d'Houdetot.
Le maréchal comte Jourdan.
Le comte la Forest.
Le comte de la Cépède.
Le comte de la Tour-Maubourg.
Le baron de Montalembert.
Le comte Maurice-Mathieu.
Le baron Mounier.
Le comte Mollien.
Le comte de Montalivet.
Le comte de Marescot.
Le comte de Montesquiou.
Le comte de Pontécoulant.
Le duc de Plaisance.
Le marquis de Pange.
Le comte Pelet de la Lozère.
Le comte Portalis.
Le comte Reille.
Le comte Ruty.
Le comte Rapp.
Le comte Rampon.
Le comte de Sparre.
Le marquis de Saint-Simon.
Le comte de Sussy.
Le maréchal duc de Trévise.
Le marquis de Talhouet.
Le comte Truguet.
Le comte Verhuell.
Le comte de la Villegontier.

Du 21 novembre 1819.

Le comte Clément de Ris.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Le comte Dédelay-d'Agier.
Le comte Fabre de l'Aude.
Le comte de Gassendi.
Le duc de Praslin.
Le comte de Casa-Bianca.
Le comte de Ségur.
Le comte de Valence.

DE PALHASSE, seigneurs et barons de Salgues, de Reveillon, etc., en Quercy, famille divisée en deux branches, qui a pour auteur Etienne Palhasse, qualifié *noble et égrége personne* dans un acte du 18 avril 1505, lequel fut lieutenant-général de la sénéchaussée de Rouergue, par commission du 2 novembre 1495, et fut nommé syndic et député, pour le Quercy, aux états-généraux de Tours, le 6 septembre 1487. Noble Jean, fils du précédent, obtint, le 15 mai 1543, les provisions de conseiller-avocat du roi en la ville de Figeac, et fut marié avec demoiselle Antoinette de Bonal. Cette famille a donné plusieurs conseillers-avocats du roi en la ville de Figeac, et des officiers de divers grades. *D'or, à trois chevrons d'azur.*

DE PAMPELUNE, en Champagne. Cette famille a produit, devant M. de Caumartin, intendant de cette province, au mois de décembre 1663, ses titres justificatifs de noblesse, et a été déclarée noble sur les mêmes titres remontés avec filiation à maître Guillaume de Pampelune, licencié ès-lois, enquêteur et examinateur au bailliage et siége présidial de Troyes, qui, par sentence du bailli de la même ville, du 9 avril 1554, fut déclaré noble et issu de noble race et lignée, après avoir fait preuve littérale et vocale d'être issu et descendu de Jean Pampelune et Peronnelle, sa femme, anoblis par lettres de Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne, du mois de janvier 1267, confirmées par le roi Charles VI, au mois de septembre 1396. Les faits contenus dans cette sentence ne sont appuyés que sur de simples allégations. *D'argent, à trois étoiles de gueules; au croissant d'azur en cœur.*

PANDIN, marquis de Narcillac, seigneurs du Treuil, en Limosin. Cette famille a pour auteur Jean Pandin, écuyer, seigneur de Beauregard, qui obtint

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

un arrêt du conseil d'état du roi, rendu contradictoirement le 27 juillet 1667, par lequel il fut maintenu, ainsi que Pascal Pandin, son fils, dans la qualité de noble et d'écuyer, depuis Jean Pandin, son trisaïeul, écuyer, seigneur de Beauregard, vivant avant le 28 mars 1526. *D'azur, à trois pals d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de deux fasces d'or; à la bande du même, brochante sur le tout.*

DE PANISSE. *Voyez* DE MARC.

PAPE, seigneurs de Saint-Auban, en Dauphiné. Cette famille a pour auteur Jean Pape, époux de Catherine Aimar, et père de Gui Pape, historien estimé par ses savants ouvrages; lequel acquit la terre de Saint-Auban, le 29 novembre 1439, et fit son testament le 27 juillet 1472. *D'azur, à la croix d'argent.*

DE PARABÈRE. *Voyez* MOMAS.

DU PARC, ancienne et illustre maison de chevalerie de la province de Bretagne. Elle compte un des chevaliers du combat des *trente*; un grand et premier chambellan; plusieurs capitaines de cent hommes d'armes; des gouverneurs de places; un maître de l'artillerie; deux chevaliers de l'ordre du Roi, avant la création de l'ordre du Saint-Esprit; trois généraux, et nombre d'officiers supérieurs. Les terres de Locmaria et le Guerrand, dans le diocèse de Treguier, furent unies et érigées en marquisat, en mars 1637, par lettres enregistrées à Rennes, le 19 janvier 1639, pour récompense de services, en faveur de Claude du Parc. (*Voyez* le Tableau généalogique et hist. de Waroquier, tom. IV, pag. 291). La maison du Parc, en 1789, possédait le marquisat d'Annebault (*voyez* ledit Waroquier, tom. V, pag. 23). Les châtellenies du Parc et de la Motte du Parc sont situées dans la commune de Gourray, près Jugot, en Bretagne. Cette maison a obtenu les honneurs de la cour, le 11 juin 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, avec le titre de comte. *D'argent, à trois jumelles de gueules*, que la branche descendante des barons d'Ingrande écartèle *aux 2 et 3 d'or, à deux fasces d'azur, accompagnées*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de neuf merlettes de gueules ; au franc canton d'hermine, qui est de PAYNEL. Supports : un lion et un aigle. Devise : *Vaincre ou mourir*. Cri de guerre : *Honour*.

PARCHAPPE DE VINAY, sieurs du Château et du Fresne, en Champagne. Cette famille s'est divisée en sept branches. Elle a pour premier auteur Jean Parchappe, Ier du nom, écuyer, sieur d'Aulnay-aux-Planches et du Fresne. Il fut anobli par lettres du roi Henri IV, données à Châlons, au mois d'août 1592, pour services importants rendus à ce prince, notamment au siége d'Epernay, où il se trouvait avec quatre de ses fils, dont un fut tué auprès de la personne de sa majesté, dans la même année 1592. Robert, Memnon, Toussaint et François Parchappe sont les auteurs des deuxième, troisième, quatrième et cinquième branches. Un autre François et Louis Parchappe sont les auteurs des sixième et septième. Cette famille a produit des magistrats distingués, des officiers de tous grades, dont deux décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et des gouverneurs de places de guerre. Plusieurs de ces officiers ont été blessés ou sont morts dans diverses batailles. *D'azur, au chevron d'or ; accompagné de trois colombes d'argent, becquées et armées de gueules.*

DE PARIS, à Paris. Louis Pâris, administrateur de l'hôpital général, épousa Marguerite Thomas, dont il eut Nicolas de Pâris, né le 10 mai 1657, reçu le 5 juillet 1686, conseiller du roi, substitut du procureur général. Louis-Nicolas de Pâris, son fils, fut reçu conseiller-correcteur des comptes, le 17 juin 1740. Il eut un fils unique mort à Florence, en 1772, et une fille morte en 1757. *De sinople, à l'ancre d'argent ayant le trabs croisetté, surmontée de deux étoiles du même émail.*

PARIS DE MONTMARTEL, marquis de Brunoy, comtes de Sampigny, barons d'Agonville, par érection du 2 mars 1730, famille originaire du Dauphiné, anoblie au dix-septième siècle. *D'or, à la fasce d'azur, chargée d'une pomme du champ, tigée de sinople.*

PARIS, famille de Paris. Henri de Pâris fut élu

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

échevin de cette ville en 1461. *D'azur, à trois têtes de chiens épagneuls d'argent.*

DE PARIS, seigneurs de Forfery, très-ancienne famille originaire de Champagne, qui a produit, devant M. de Caumartin, intendant de cette province, au mois de septembre 1667, depuis Jean de Pâris, écuyer, seigneur de Boissy, vivant le 22 mai 1492. Ce Jean est sans doute le même qu'on trouve qualifié licencié en lois et en décrets, conseiller du roi et bailli de Châlons, en 1473. *D'azur, à la tour d'or; au lambel du même, chargé de trois roses de gueules.*

PARIS, seigneurs de Branscourt, vicomtes de Machault, en la même province. Cette famille a produit, devant l'intendant de Champagne, au mois de décembre 1667, depuis Robert de Pâris, écuyer, seigneur de Branscourt et du Pasquis, époux de Jeanne le Tartier, et père de Jean de Pâris, écuyer, seigneur des mêmes lieux, marié, le 9 décembre 1546, avec Marie Braux. *De gueules, au sautoir denché d'or, cantonné de deux quintefeuilles et de deux besants du même.*

DE PARIS DE PHILIPPIÈRES, famille noble de Nivernais. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, au cheveron de gueules, accompagné en pointe d'une fleur de lys du même; aux 2 et 3 d'argent, au lion d'azur.*

PARISOT, sieurs de Santenogès, de Senailly, de Montroyer et de Plesmont. Didier Parisot, écuyer, sieur de Santenogès et de Senailly, auteur de cette famille, comparut au rang des nobles, à la rédaction de la coutume de Sens, en novembre 1555. Il eut pour fils Hubert Parisot, écuyer, sieur de Montroyer. Cette famille a donné deux capitaines, ainsi que d'autres officiers de divers grades, dont plusieurs ont été tués ou blessés dans les batailles de Steinkerque et de Rocoux. *D'azur, au lion d'argent et une étoile du même, posée au premier canton.*

DE PARNY. *Voyez* DE FORGES.

PASCAL, seigneurs de Colombier, de Malatrait et de Satolas, etc., en Dauphiné, famille qui remonte sa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

filiation à Michel Pascal, dont le fils, Pierre Pascal, seigneur de Colombier, épousa, vers l'an 1509, Bonne de Brunel. Les branches de Malatrait et de Colombier se sont fondues dans les maisons de la Poype-Saint-Julien et d'Alleman. *D'azur, au singe accroupi d'or;* la branche de Colombier portait : *de sable, au singe d'or.*

DE PASCHALIS. *Voyez* GUILHEM.

PASSERAT DE SILANS, famille qui a pour auteur Louis Passerat, de Chatillon, en Michaille, anobli par lettres de Philibert-Emmanuel, duc de Savoye, du 18 septembre 1567. *D'azur, à la fasce d'or, chargée d'un lion léopardé de gueules, et accompagné en pointe de deux vols de passerat d'argent.*

PATRY, en Normandie. Il a existé dans cette province une maison d'ancienne chevalerie, connue dès l'an 1066. Jean et François Patry, de la généralité de Caen, furent anoblis en 1471. Gui-René Patry, de la paroisse de Mutrecy, Bernardin, Pierre et Jean ont été condamnés à l'amende, lors de la recherche des faux nobles, en 1667. Ils avaient obtenu un arrêt de maintenue, en 1606, sur pièces qui ont été reconnues fausses. Néanmoins les mêmes Guillaume, Jacques, François, Charles-Noël et Gui, frères, ont été maintenus par arrêt du 1er. septembre 1667. Philippe Patry, sieur de Douville, en l'élection de Verneuil, fut également condamné lors de la recherche. *De gueules, à trois quintefeuilles d'argent.*

DE PAVIOT, sieurs de Vaunavey, en Dauphiné, famille connue depuis Jean de Paviot, qui vivait en 1384. Elle prouve son ascendance depuis Jean Paviot, secrétaire du parlement de Dauphiné, mort avant l'an 1462. *D'azur, à un griffon d'argent, langué de gueules; à la bande du même, chargée de trois étoiles d'or, brochante sur le tout.*

DE PAYAN, comtes Palatins, comtes de Viviers, seigneurs de la Garde-Pariol, dans le comtat Venaissin et en Dauphiné. Cette famille, divisée en plusieurs branches, a été maintenue dans son ancienne noblesse, en 1670, par M. de Bezons, intendant de Languedoc,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sur des titres qui prouvent sa filiation depuis noble homme Philibert de Payan, lequel fit son testament le 26 août 1495, et eut pour fils noble Perrin de Payan, auquel il légua, ainsi qu'à ses autres enfants, cinquante florins payables lors de leur mariage. Noble François de Payan est chef de la seconde branche; noble Benjamin-François est chef de la troisième, et Jean de Payan est chef de la quatrième. Cette maison a donné un gentilhomme de la grande fauconnerie du roi, en 1633, plusieurs officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, un brigadier des armées, en 1745, plusieurs capitaines de différentes armes, et d'autres officiers distingués. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes du même.*

DEL PEIROU-DE-BAR, seigneurs de Bar de Garel, etc., famille du vicomté de Turenne, en Limosin, qui eut pour auteur noble Antoine del Peirou, orthographié aussi del Peyroux, connu par une déclaration qui lui fut donnée, le 23 avril 1540, d'une maison située dans la ville d'Avignon. On ignore le nom de sa femme, mais il eut pour fils noble Martin del Peirou, seigneur de Bar, de Garel et de Jarrigueux, qui épousa, le 9 juin 1582, Anne du Bac. L'un des descendants de cette famille était aide-major de brigade des chevau-légers de la garde du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1er. mai 1738. *De gueules, à la bande d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DE PÉLAFOL DE LAVALDENS, en Dauphiné. Cette famille a pour auteur Pierre de Pélafol, qui testa l'an 1434. Bertrand, son fils, est compris comme noble dans une révision de feux de l'an 1458. *D'or, au lion de gueules.*

PELET, seigneurs du Bus et de la Suzoye, en Artois. Cette famille, qui a formé deux branches, a pour auteur Jean Pelet, écuyer, sieur de Leuzeux ou de Louzeux et de Mirogis, marié avec demoiselle Catherine Cahault, dont il eut Lambert Pelet, écuyer; sa filiation est remontée au quinzième siècle, d'après les titres qui furent produits, en 1666, à M. Colbert, intendant d'Amiens, de Soissons et d'Artois. Les sei-

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

gneurs de la Folie et de Chimencourt ont formé la seconde branche de cette famille, dont un des membres, Jacques Pelet, rendit au roi Henri IV des services si considérables, qu'ils lui valurent un don de ce prince le 10 juin 1596. *D'azur, à la fleur de lys d'or, et à la bordure engrêlée du même.* Cimier : une lance avec un croissant d'or au bout. Supports : deux lions.

PELLAS DE MAILLANE, seigneurs de Maillane et de Milles, en Provence. Jean de Pellas, écuyer, coseigneur de Maillane, sieur de Milles, conseiller du roi, général des monnaies au département de Provence, en 1698, était père de Jean-Joseph de Pellas, aussi écuyer, seigneur des mêmes lieux, son successeur dans les mêmes charges. Jean-Joseph de Pellas fut fait, en outre, chevalier de l'ordre du roi et comte de la cour de Latran et du palais apostolique, en 1728. *De gueules, au lion d'or, couronné d'argent, foulant aux pieds trois croissants du même, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.*

PELLETIER DE LA GARDE, famille très-ancienne, établie au comtat Venaissin et en Dauphiné, représentée par Joseph de Pelletier, marquis de la Garde, ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, père de deux fils. L'aîné, le comte Louis, est établi dans son château près de Carpentras (Vaucluse), où cette famille est domiciliée depuis plusieurs générations.

Le comte Auguste, admis comme son frère, au service du roi régnant lors de son avénement au trône, a servi plus tard en Russie. Passé au service de France en 1815, après avoir été commandant militaire du département du Gard, il fut nommé, en 1816, ministre du roi en Bavière, où il réside encore en cette qualité.

Le marquis Joseph de la Garde fut convoqué à Vizilles comme seigneur d'Aspremont dans le Gapençois. Ayant refusé de signer les opérations de cette assemblée, on n'y trouvera pas sa signature originale. Son nom est sur toutes les listes comme syndic de la noblesse du Gapençois. Emigré peu après avec sa famille, il a servi dans l'armée des princes sous les ordres du duc de Bourbon.

Avec sa fortune, il a perdu ses archives, ce qui lui

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

en restait ayant été brûlé à Malte, où l'avaient emporté ses fils, chevaliers de cet ordre.

Il est entré lui-même page du roi Louis XV, grande écurie, en 1768, le 1er. janvier.

Son père l'avait été pendant la minorité du même roi; il en sortit pour être capitaine de cavalerie au régiment de Lambesc. Il n'en reste de preuve que sa lettre de réception, datée de Guise, en 1723.

Son aïeul l'avait aussi été du roi Louis XIV, et il servit dans la marine royale.

La généalogie de cette famille remonte, par filiation, à Claude Pelletier, père de Cathelin, et aïeul de Léon Pelletier, qui servit en Provence dans la compagnie d'armes du comte de Suze en l'arrière-ban convoqué sous François Ier, en 1515. Les principales alliances de cette maison sont avec celles de Beaumont d'Autichamp, de Chabestan, de Rouvigliasc, de Soubirats, de Guillerme, de Vassadel, de Tulles de Villefranche, d'Astuaud, de Castellane, de Fougasse, etc., etc. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon d'argent; au chef d'or, chargé d'un lambel à cinq pendants de sable.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

LE PELLEY, seigneurs de Mennetot, du Bois, etc., en Normandie, famille anoblie par les francs-fiefs postérieurement à la recherche de Montfaut, qui eut lieu en 1463. *D'argent, au pal de sable, accosté de deux demi-vols de gueules; au chef d'azur.*

LE PELLEY, seigneurs de Baugy, de Saint-Loup, en la même province, famille anoblie en 1578. *D'azur, à trois casques d'argent, panachés d'or.*

PELOURDE, seigneurs de la Monnaye, en Berry. La Thaumassière dit que cette famille remonte à l'an 1266. Philippe Pelourde, bourgeois de Bourges, épousa Jacquette Chambellan, d'une ancienne famille de marchands de cette ville. Elle était veuve de lui, et remariée avant le 29 août 1396, avec Jean ou Jeannin de Bar, valet de chambre de Jean de France, duc de Berry. *De gueules, à l'aigle éployée d'or, cantonnée de quatre croisettes recroissetées et fichées du même.*

DU PELOUX, famille du Dauphiné, qui remonte

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

sa filiation à Guignes Peloux, dont le fils, Pierre Peloux, vivait en 1536. *D'argent, à un sautoir dentelé d'azur.*

DU PELOUX-CLERIVEAU, en Dauphiné, famille anoblie dans la personne d'Imbert du Peloux, par lettres de l'an 1598, vérifiées l'année suivante. *De sable, à la fasce d'or, accompagnée de deux besants d'argent en chef, et d'un croissant du même en pointe.*

PENE DE LA BORDE, DE VAUBONNET ET DE SAINT-LOUIS, en Provence et en Normandie. L'orthographe du nom de cette famille, divisée en trois branches, varie dans les titres et documents, où il est écrit Pene, Penne, de Pene, de Penne, de la Pene et de la Penne, et même souvent Pena, de Pena et de Penna. On trouve un Hugues Pena, ou de Pena et de Penna, originaire de la ville de Moustiers, en Provence, qui, en l'an 1264, était secrétaire des conseils de Charles de France, comte d'Anjou et de Provence, depuis roi de Naples et de Sicile sous le nom de Charles Ier. Néanmoins la filiation de cette famille ne remonte qu'à Alban ou Aubain Pene ou de la Pene, connu par un contrat de vente qui lui fut fait à Draguignan, dans lequel il est qualifié noble Alban de la Peyne. Il ne vivait plus le 17 juin 1559. On remarque parmi ses descendants un ingénieur en chef, brigadier des armées; huit autres ingénieurs très-distingués, dont trois décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; des officiers de terre et de mer de divers grades. Charles Penna, ingénieur du roi, Pierre Penna, sieur de Saint-Louis, ingénieur des camps et armées, et Jacques Penna, capitaine à la garde des forçats de l'hôpital du roi, obtinrent des lettres de relief de noblesse, du 26 février 1685. *D'azur, au demi-vol d'argent, accompagné de trois grenades d'or, tigées et feuillées du même, ouvertes de gueules, posées deux aux flancs de l'écu, et la dernière à la pointe, à la fleur de lys aussi d'or, posée en chef.*

PENFENTENYOU DE CHEFFONTAINES, maison issue d'ancienne chevalerie de Bretagne, où elle est connue depuis Hervé de Penfentenyou, qui, l'an 1310, souscrivit un accord passé entre Hervé de Léon, seigneur de Noyon, et les moines de Rellec. La filiation

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

est établie depuis Jean de Penfentenyou, vivant vers 1450. Cette maison a été maintenue dans son ancienne extraction, et le chef de la branche aînée dans la qualité de chevalier par trois arrêts de la chambre de la réformation de Bretagne, des 12 août 1669, 4 septembre 1670, et 23 mars 1671. *Burelé d'argent et de gueules.*

DE PERDRIX, seigneurs de la Baume des Arnauds et des Marches, en Dauphiné. Cette famille fut anoblie par le dauphin Louis, par lettres du 5 avril 1454, vérifiées au parlement le 2 mai de la même année, dans la personne de Pierre de Perdrix, habitant de Die. *D'azur, à trois perdrix d'or.*

LE PERENNO, famille de Bretagne, qui a formé deux branches : la branche des seigneurs de Peuvern et celle des seigneurs de Kerduel. Elle prouve sa filiation depuis Guillaume le Peronno, ou le Peronnou, premier du nom, qui se trouvait inscrit au rang des nobles sous le rapport de la paroisse de Bérie, dans un livre de réformation de l'évêché de Vannes, en janvier 1426, et qui avait épousé Olive Jouan. Guillaume le Perenno, deuxième du nom est issu de cette alliance ; il transigea, le 12 mai 1475, pour la succession de sa mère, avec Guillaume le Tanel, petit-fils de Jean le Tanel ou Tanet, premier mari de cette même Olive Jouan. *D'azur, à la fleur de lys d'argent, accompagnée de trois poires d'or, tigées et feuillées du même.*

DE PERET. Cette maison, établie dans la ville de Fons, en Querci, province dont elle est originaire, est une branche de l'ancienne famille de Peret, résidant au village de Peret, paroisse de Lissac, et prouve une filiation noble depuis le milieu du quatorzième siècle. Elle a contracté de belles alliances, et a été maintenue dans sa noblesse d'extraction, le 29 janvier 1699, par le commissaire chargé par le roi de la recherche des faux nobles. Elle a produit beaucoup d'officiers et de capitaines, ainsi que des chevaliers de Saint-Louis. *Parti, d'argent au poirier de sinople ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent*, qui est DE PERET ; et *d'or, à l'arbre de sinople, au chef d'azur, chargé de deux fleurs de lys d'or*, qui est DE BOISSEL DE LA SALLE. Devise : *Digne et loyal.* Supports : deux limiers.

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

DES PÉRICHONS. *Voyez* GEMIER.

DE PERISSOL, seigneurs d'Allières, en Dauphiné. Laurent de Perissol, auteur de cette famille fut président au parlement de Grenoble ; en la chambre de l'édit. Samson de Perissol, son fils, a possédé la même charge. *De gueules, semé de fleurs de lys d'or ; à la cotice d'argent, brochante sur le tout ; au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

DE PERNAN. *Voyez* GEDOYN.

PERRACHON, seigneurs du Collet et de Monte-Croix, en Dauphiné, famille qui a pour auteur Marc Perrachon, pourvu d'un office de conseiller au parlement dans la chambre de l'Edit, par lettres du 3 avril 1639, mort en 1664. Une autre branche de cette famille fut anoblie, par lettres du mois de décembre 1653, dans la personne de Jacques Perrachon, jurisconsulte et célèbre avocat au parlement de Grenoble, puis conseiller d'état. *Coupé d'azur et d'or; à l'autruche de l'un à l'autre.*

DE PERRAULT DE JOTEMPS, DE FEUILLASSE, DE LA MOTTE-MONTREVOST, au pays de Gex et en Bourgogne, maison d'origine chevaleresque, qui prouve sa descendance de Collin Perrault, écuyer, en Bretagne, diocèse de Rennes, vivant en 1390. Elle compte des militaires distingués, un grand-maître des eaux et forêts de la Bourgogne, un président de la chambre des comptes de Paris, etc., etc. La branche aînée s'établit, en 1537, dans le pays de Gex, à cause du schisme de religion ; elle réside encore de nos jours dans cette province. Elle est alliée aux Gribaldi (1) de Farges (des comtes de Chiéri, en Piémont), aux Gento, aux Sergier, aux Jotemps. Ses membres ont de tout tems été considérés comme de très-anciens gentilshommes. Les titres que nous a produits le chef de la branche aînée de cette famille nous obligent de rectifier ici l'erreur commise dans le Dictionnaire véridique de la

(1) Les Gribaldi sont alliés à la maison de Savoie. Vespasien Gribaldi, archevêque de Vienne, en Dauphiné, en 1569, l'un des consécrateurs de saint François de Salles en 1602, était de cette maison.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

noblesse, tome II, page 308, où l'on a séparé les maisons de Perrault de Montrevost et de Perrault de Feuillasse, comme étant deux familles distinctes, tandis qu'il est prouvé, par les mêmes titres, que ce sont deux branches sorties d'une même souche, et portant les mêmes armoiries, savoir : *Parti, au* 1 *d'azur, à la croix patriarcale d'or, accompagnée en pointe de trois annelets du même ; au* 2 *d'azur, à trois bandes d'or.*

La branche ainée a le titre de *comte* par substitution de messire Alexandre-Michel, comte de Jotemps de Daillens, seigneur haut-justicier de Poully, Pregnins, Crozet, etc., au pays de Gex, gouverneur du château de Montmeillan et des forteresses de Vaud, pour le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, en 1571. Elle écartèle des armes des Jotemps, ses aïeux maternels, qui sont *de gueules, au chevron d'or.* Couronne de comte. Deux lions pour supports. Cette branche est représentée par messire Joseph-Hyacinthe-Victor Perrault-Ruthet de Feuillasse, comte de Jotems, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et par son frère, messire Alexandre-Gaspard Perrault-Ruthet de Feuillasse, chevalier de Jotemps, ancien officier de marine, marié et ayant un fils.

PERRET, en Dauphiné. Guigues-Faure Perret fut anobli, pour services militaires, par lettres du mois de février 1644, vérifiées au parlement de Grenoble, et confirmées par arrêt du conseil royal, du 24 avril 1670. Il contribua, par son courage et sa valeur, au gain de la bataille de Rocroy. *D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois pates d'aigle de sable.*

PERRIN, à Arles, en Provence. Cette famille a été anoblie par Louis XIV, au mois de mars 1653, dans la personne de Jacques Perrin, père de N... Perrin, conseiller du roi et lieutenant particulier au siége d'Arles. *D'azur, au chevron d'or; au chef d'argent, chargé de trois roses de gueules.*

PERRIN, seigneurs de Précy, du Lac, famille originaire du Dauphiné, d'où les guerres de religion la firent s'expatrier au milieu du seizième siècle. Elle vint s'établir en Bourgogne, où elle subsiste encore de nos jours. Elle compte un lieutenant-général grand-croix de l'ordre de Saint-Louis dans la personne du comte de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Précy, qui commandait l'armée royale à Lyon, en 1793; plusieurs officiers de divers grades, des maîtres des requêtes et deux intendants à Orléans. Elle s'est divisée en plusieurs branches existantes. *D'or, à la colonne de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'argent, et sénestrée d'un lion du second émail.*

DE PERRIN DE BRASSAC, maison d'ancienne chevalerie de Languedoc, où elle est connue par filiation et possession de terres seigneuriales, depuis le commencement du douzième siècle, et qui joint à l'avantage de la plus haute ancienneté celui de la constater par une longue continuité de services militaires, et par des alliances avec tout ce qu'il y a de plus distingué dans l'ordre de la noblessse de Languedoc. Ses titres remontent son ascendance à

I. Deodat DE PERRIN, seigneur de la Balme (1), qui, au mois de mai 1116, fit donation de son corps, et de plusieurs de ses biens, à l'église de Saint-Geniès de Palama. Il épousa Huguette *de Beauregard*, laquelle consentit, avec Raimond, son fils aîné, et Guillaume de Perrin, son frère, l'acte d'une vente faite à Henri de Cabanis, de toutes leurs propriétés dans les lieux de Fromentès et de Mirabel, la septième férie du mois de juillet 1150. Les enfants de Deodat et de Huguette de Beauregard sont :

1°. Raimond, dont l'article suit;
2°. Arnaud de Perrin, } qui confirmèrent l'acte de
3°. Lamech de Perrin, } 1116;
4°. Guillaume de Perrin, qui confima l'acte de 1116, et consentit celui de 1150.

II. Raimond DE PERRIN, Ier. du nom, seigneur de la Balme, consentit la donation faite par son père, l'an 1116, à l'église de Saint-Geniès de Palama. Par acte des ides de mai 1133, Aimeric, vicomte de Narbonne, lui inféoda les masages de Ginestet et de Falgairolles. Raimond de Perrin fit, le 6 des calendes de septembre 1158, un acte d'engagement à Bertrande Forelle, de

(1) *La Balme*, en Languedoc. Cette seigneurie est demeurée dans la maison de Perrin jusqu'à la fin du quatorzième siècle.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

toutes ses propriétés dans le château de Lunas, et les villages de Lunas et de Diane ; passa un bail à fief, conjointement avec Rixende *d'Arlos*, sa femme, et Guillaume de Perrin, leur fils aîné ; passa un autre acte semblable consenti par les mêmes, d'une maison sise dans le masage de Ginestet, en faveur de Pierre Titrerii, en date des ides de mai 1162. Raimond Ier. eut les enfants qui suivent :

1°. Guillaume, qui continue la lignée ;
2°. Hugues de Perrin ;
3°. Ermessende de Perrin, mariée à Ermengaud de Saint-Amit, vivants en 1178.

III. Guillaume DE PERRIN, Ier. du nom, seigneur de la Balme, transigea, par acte de la sixième férie de novembre 1178, avec Ermessende de Perrin, sa sœur, femme d'Ermengaud de Saint-Amit, au sujet des successions de Raimond de Perrin et de Rixende d'Arlos, leurs père et mère ; fit, conjointement avec Garsendis, sa femme, un engagement de fief à Pierre de Rouis, par acte du mois d'octobre 1190, et fit donation de divers biens sis aux lieux de Ginestet et de Falgairolles, à l'abbaye de Valmagne ; la septième férie du mois de mars 1195. Ses enfants furent :

1°. Pictavin de Perrin, qui suit ;
2°. Radulphe de Perrin, } vivants en 1225.
3°. Guillaume de Perrin, }

IV. Pictavin DE PERRIN, chevalier, seigneur de la Balme, confirma la donation faite par son père, à l'abbaye de Valmagne, l'an 1195 ; acquit, conjointement avec Radulphe de Perrin, son frère puîné, le masage de Falgairolles, de Pierre d'Avaune, par acte du 12 des calendes de juillet 1225 ; Raimond de Perrin, son fils, fit, en son nom, la troisième férie du mois de décembre 1234, un acte de bail de fiefs honorifiques, sis en la paroisse de Saint-Martin de Vinay, à Déodat de Luppé. Pictavin avait épousé *Bertre*, dont il eut :

1°. Raimond II, dont l'article suit ;
2°. Pierre de Perrin, } vivants au mois de mai
3°. Arnaud de Perrin, } 1292 ;
4°. Pons de Perrin, seigneur de Puech, qui se croisa sous le roi saint Louis, et fut tué au siége de Saint-Jean d'Acre, en Palestine. Il est

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

rappelé dans le testament de Raimond II, de 1292. Il laissa deux fils, Pierre et Béringuier, auxquels Guillaume II, seigneur de la Balme, substitua ses biens au défaut de ses enfants, par son testament de 1309.

V. Raimond DE PERRIN, IIe. du nom, chevalier, eigneur de la Balme et de Vairac, est connu par l'acte u mois de décembre 1234, rapporté sur le degré de on père. L'an 1283, Raimond de Perrin eut ordre de e trouver à Bordeaux, en chevaux et armes avec les ens de sa suite, pour accompagner Philippe le Hardi la guerre (1). Il servit dans l'expédition du roi de Iajorque en 1386 (2), et fit son testament le 12 des alendes de mai 1292, dans lequel il rappelle ses frères, 'ectavin, son père, et Bertre, sa mère, ainsi que 'éatrix *de Montclar*, sa femme; Angel de Mons, femme e noble Guillaume de Perrin, son fils aîné, qu'il instue son héritier universel, lui substituant ses autres ls dans l'ordre de primogéniture. Ces enfants sont :

1°. Guillaume II, dont l'article suit;
2°. Arnaud de Perrin,
3°. Déodât de Perrin,
4°. Hubert de Perrin,
5°. Bertre de Perrin,
} mentionnés dans le testament de Guillaume de Perrin, leur frère, du mois d'août 1309.

VI. Guillaume DE PERRIN, IIe. du nom, damoiseau, ignc ' 'e la Balme et de Vairac, fit, en présence de n pe.., le 3 des calendes de mars 1260, un acte de udime, d'une maison située au faubourg de Carcassnne, en faveur de Pierre Amiel. A la fin du mois de ptembre 1306, Guillaume de Perrin fut l'un des ouze barons de la vicomté de Narbonne, qui servint d'assesseurs à Jean d'Aunet, sénéchal de Carcassnne, qui condamna à mort les huit consuls de Carssonne, pour crime de lèze-majesté. Guillaume II son testament aux ides d'août 1309, dans lequel il it mention de son père Raimond de Perrin et de

(1) Histoire générale de Languedoc, par D. Vaissète, me IV. page 41.
(2) *Ibid.*, page 58.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Béatrix de Montclar, sa mère, d'Angel *de Mons*, sa femme, et de tous ses frères; fait des legs à Arnaud, Raimond et Pons, ses enfants, et institue son héritier universel noble Aimeric de Perrin, avec substitution à ses autres; et à leur défaut, à nobles Pierre et Bérenguier de Perrin, ses cousins germains. Il est rappelé dans le contrat de mariage d'Aimeric, son fils aîné, mentionné au degré suivant. Ses enfants furent :

1°. Aimeric, dont l'article suit;
2°. Arnaud de Perrin, } vivants en 1309.
3°. Raimond de Perrin, } vivants en 1309.
4°. Pons de Perrin, } vivants en 1309.

VII. Aimeric DE PERRIN, chevalier, seigneur de la Balme et de Vairac, épousa, 1°. Géralde *de Voisins*; 2°. le 3 mai 1338, Requière *de Castelnau*, fille de noble Bérenguier de Castelnau, damoiseau, seigneur de Saint-Gervais. Il reçut une reconnaissance féodale de Jacques Cayssel, le 4 novembre 1351, et était gouverneur de la ville de Lautrec pour Gaston de Foix, lorsque ce prince lui fit donation, le 26 septembre 1356, d'une maison sise dans la même ville, en considération des services à lui rendus par ledit Aimeric de Perrin, qui l'avait suivi dans la guerre que Jean le Bon, roi de France, avait faite à Edouard, roi d'Angleterre. Aimeric de Perrin fit son testament le 16 mai 1358, dans lequel il rappelle ses deux femmes, et nomme les enfants qu'il en avait eus; savoir :

Du premier lit :

1°. Hubert de Perrin, seigneur de la Balme et de Vairac, auquel son père fit une donation, qu'il confirma par son testament de 1358;

Du second lit :

2°. Pierre de Perrin, dont l'article suit;
3°. Arnaud de Perrin, seigneur de la Roque, marié avec Raymonde *de Rabastens*, et père de Pons de Perrin, vivant le 4 juin 1388.

VIII. Pierre DE PERRIN, 1er. du nom, damoiseau, épousa, par contrat du 22 septembre 1364, Fleur *de Cabanac*, fille de noble Guillaume de Cabanac, che-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

valier, et de Thorine de Pons, dame de Sorgues; fut institué héritier par égale part, avec Arnaud de Perrin, son frère, par le testament d'Aimeric de Perrin, leur père, du 16 mai 1358, et fit le sien le 4 juin 1388, dans lequel il rappelle ledit Aimeric, Fleur de Cabanac, sa défunte femme, et ses enfants; savoir :

1°. Pierre de Perrin, qui continue la lignée;
2°. Jacquette de Perrin, légataire de son père, le 4 juin 1388, religieuse à Saint-Benoît de la Salvetat.

IX. Pierre DE PERRIN, IIe. du nom, damoiseau, épousa, par contrat du 13 février 1386, noble Bérengère *de Roches*, fille de noble Pons de Roches, damoiseau. Elle est nommée dans le testament de Pierre Ier, du 4 juin 1388, par lequel Pierre II est institué son héritier universel, et dans le testament de ce dernier du 18 octobre 1432, où sont mentionnés leurs enfants :

1°. Galhan, dont l'article suit;
2°. Sicard de Perrin, moine de Saint-Pons de Thomières;
3°. Fleur de Perrin, femme de noble Pierre *de Bonne*.

X. Galhan DE PERRIN, damoiseau, institué héritier universel de son père, le 18 octobre 1432, avait épousé, par contrat du 5 juillet 1405, noble Guiraude *de la Font*, fille de noble Sicard de la Font, seigneur de Ferréroles, laquelle fit son testament le 5 septembre 1458, où elle se dit veuve en secondes noces dudit Galhan de Perrin; fait mention de ses enfants, de ceux de Catherine, sa fille, et de ceux de Pons de Perrin, son fils aîné. Les enfants de Galhan de Perrin et de Guiraude de la Font, sont :

1°. Pons, dont l'article suit;
2°. Catherine de Perrin, mariée à N. *de Montagut*, et mère de Raimond de Montagut, légataire de Guiraude de la Font, son aïeule maternelle, le 5 septembre 1458;
3°. Jeanne de Perrin.

XI. Pons DE PERRIN, seigneur de la Roque et de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Roquette, épousa, par contrat du 9 mai 1437, Raimonde *des Guillots*, fille de noble Bérenguier des Guillots, seigneur de Ferrières. Il rendit hommage au comte de Foix, le 23 mars 1452, reçut une quittance de dot de Catherine de Perrin, sa fille, le 29 janvier 1454, et fut institué héritier universel de Guiraude de la Font, sa mère, le 5 septembre 1458. Il fit son testament le 29 décembre 1465, dans lequel il fait mention de Raimonde des Guillots, sa femme, et déclare avoir de ladite dame deux cents moutons dor, à elle donnés par seigneur et révérend père en Christ Bérenguier des Guillots, archevêque d'Auch, son grand-oncle; fait des legs à ses enfants, et fait mention d'Halix de Hautpoul, sa belle-fille, épouse de noble Isarn de Perrin, qu'il institue son héritier, lui substituant ses autres enfants; savoir :

1°. Isarn, dont l'article suit;

2°. Sicard de Perrin, auteur de la branche des seigneurs du Bus, en Picardie, rapportée en son rang;

3°. Catherine de Perrin, légataire de Guiraude de la Font, son aïeule, en 1458, et de son père en 1465, était mariée, avant le 29 janvier 1454, avec Antoine *de Loubens de Villeneuve*, époque où elle donna une quittance de dot à Pons de Perrin, son père;

4°. Rixende de Perrin,
5°. Jeanne de Perrin,
} légataires de Guiraude de la Font, leur aïeule, le 5 septembre 1458, et de Pons de Perrin, leur père, le 29 décembre 1465, la première religieuse bénédictine au monastère de Vielmur.

XII. Isarn DE PERRIN, damoiseau, seigneur de la Roque et de la Roquette, épousa, par contrat du 6 février 1463, noble Alix *d'Hautpoul*, fille de Jean d'Hautpoul, seigneur d'Hauterive, rendit hommage au comte de Foix, le 18 mai 1476, et fit son testament le 24 novembre 1498, dans lequel il rappelle sa femme et ses enfants; savoir :

1°. François, dont l'article suit;

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

2°. Raimond de Perrin, héritier en partie de son père, en 1498;

3°. Jean de Perrin,
4°. Simon de Perrin,
5°. Béatrix de Perrin,
6°. Thorine de Perrin,
} légataires d'Isarn de Perrin, leur père, par son testament du 24 octobre 1498; la dernière, veuve du seigneur de Florentin.

XIII. François DE PERRIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de la Roque et de la Fabrié, fut institué avec Raimond de Perrin, son frère, héritier par égale part de tous ses biens, le 24 octobre 1498. Il épousa, par contrat du 2 mai 1499, Laurence *de Lautrec*, fille de noble Hugon de Lautrec, seigneur de la Fabrié; servit au ban et arrière-ban l'an 1530; fit son testament le 28 octobre 1540, et ne vivait plus le 21 novembre 1541. Ses enfants furent:

1°. François II, dont l'article suit;
2°. Louis de Perrin, qui vivait le 21 novembre 1541;
3°. Georgette de Perrin, religieuse à Prouille.

XIV. François DE PERRIN, IIe. du nom, seigneur de la Fabrié et de la Roque, transigea, le 21 novembre 1541, avec Louis de Perrin, son frère, sur le partage de la succession de leur père, et servit au ban la même année. L'an 1562, françois de Perrin était capitaine-commandant de Saint-Juéry. Il avait épousé, le 17 octobre 1540, noble Astrugue *de la Roque* ou *de la Roche*, qui fit son testament le 1er. septembre 1604. François de Perrin avait fait le sien le 26 juin 1586, dans lequel il nomme tous ses enfants; savoir:

1°. Louis, dont l'article suit:
2°. Pierre de Perrin, auteur de la branche dite des seigneurs de Moulaires;
3°. Charles de Perrin, auteur de la branche des seigneurs de Lengari, rapportée en son lieu;
4°. Alexis de Perrin, qui fonde la branche des seigneurs de Montpignier et de Brassac, mentionnée plus loin;
5°. Astrugue de Perrin, vivante en 1586;
6°. Jeanne de Perrin, mariée, avant le 26 juin 1586, à N..... *de Latger*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XV. Louis DE PERRIN, Ier. du nom, seigneur de la Roque et de la Bessière (1), de la Fabrié, de la Trape (2), capitaine de cavalerie, par commission du 15 juin 1580, fut institué héritier universel de François de Perrin, IIe. du nom, son père, le 26 juin 1586; fit son testament le 8 juillet 1606, et transigea avec Alexis et Charles de Perrin, ses frères, touchant l'hérédité de leur père, le 5 décembre 1608. Il avait épousé, par contrat du 7 octobre 1571, Gabrielle *de la Caze*, fille de noble Audinet de la Caze, seigneur de la Trape et de la Bessière, et de Catherine de la Pallu. De ce mariage sont issus :

1°. Jean, dont l'article suit :

2°. Esther,
3°. Madelaine, } légataires de leur père, le 8 juillet 1606. La première, mariée le 11 avril 1613, avec Jean *de Nupces*, seigneur de Rouffiac.

XVI. Jean DE PERRIN, chevalier, seigneur de la Bessière et de la Roque, sénéchal de la ville et du comté de Castres, par lettres du roi du 6 septembre 1612, puis capitaine de cavalerie, sous les ordres du duc de Rohan, par commission du 26 juin 1621. Il avait épousé, par contrat du 16 janvier 1614, Isabeau *de Narbonne*, fille de Jean de Narbonne-Caylus, baron de Faugères, de Lunas et de Rocozel, et d'Antoinette du Caylar d'Espondeilhan. Jean de Perrin fut fait sénéchal de la ville et du comté de Castres, en 1618. Il fit un testament mystique le 16 juillet 1630, et vivait encore le 5 octobre 1638. Ses enfants furent :

1°. Jean de Perrin, qui périt au combat d'Elne, en Roussillon, en 1668;
2°. Alexis, dont l'article suit;
3°. Louis de Perrin, maintenu en 1670;

---

(1) *La Bessière*, seigneurie en Languedoc, au diocèse de Castres, généralité de Toulouse. On y compte soixante-quatorze feux.

(2) *La Trape*, au diocèse de Rieux, à cent quarante-sept lieues de Paris. On y compte cent dix feux et environ quatre cent quatre-vingt-quinze habitants.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

4°. Toinette, 5°. Marguerite, 6°. Esther, } légataires de leur père, le 16 juillet 1630.

XVII. Alexis DE PERRIN, Ier. du nom, chevalier, seigneur de la Bessière et de la Roque, capitaine de cavalerie, par commission du 26 juin 1621, épousa, par contrat du 5 octobre 1638, Claire de *Durfort de Castelbajac*, fille de messire Godefroy de Durfort, marquis de Castelbajac, premier baron de Bigorre, et d'Isabeau d'Astarac. Il obtint un jugement de la chambre souveraine des francs fiefs, le 17 septembre 1658, et fut maintenu dans sa noblesse, avec Louis de Perrin, son frère, le 4 janvier 1670. Sa veuve fit son testament le 29 décembre 1699. De ce mariage sont issus :

1°. Louis, dont l'article suit ;
2°. Henri de Perrin, seigneur de la Tour, capitaine au régiment de Navarre ;
3°. Michel de Perrin, qui fonde le rameau de la Bessière Bar-le-Duc, ci-après ;
4°. Augustin de Perrin, 5°. Marguerite de Perrin, religieuse, 6°. Marie-Marguerite, 7°. Isabeau de Perrin, } légataires de Claire de Durfort de Castelbajac, leur mère, le 29 décembre 1699.

XVIII. Louis DE PERRIN DE DURFORT, IIe. du nom, chevalier, seigneur de la Bessière, de la Trape, etc., épousa, par contrat du 8 mars 1692, Rose de *la Vaisse*, dont il eut un fils et deux filles ;

1°. Alexis II, dont l'article suit ;
2°. N..... de Perrin, épouse de M. d'*Assier de Pomerols* ;
3°. N..... de Perrin, religieuse au monastère de Fargues, en la ville d'Albi.

XIX. Alexis DE PERRIN DE DURFORT, IIe. du nom, chevalier, seigneur de la Bessière, de la Trape, de Bonneval (1) et autres lieux, épousa, en 1748, Marie-

(1) *Bonneval*, au diocèse d'Albi. On y compte cent dix-neuf feux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Elisabeth *de Prudhomme de Saint-Maur*, dont il eut un fils :

XX. Louis DE PERRIN DE DURFORT, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Bessière, de la Trape et de Bonneval, né le 16 février 1749, vivant. Cette branche ajoute à son nom de Durfort, en vertu d'une clause testamentaire de Claire de Durfort de Castelbajac.

Rameau de la Bessière Bar-le-Duc.

XVIII. Michel DE PERRIN, chevalier, connu sous le nom de *chevalier de la Bessière*, troisième fils d'Alexis Ier, et de Claire de Durfort de Castelbajac, servit pendant cinquante-trois ans dans le régiment de Rouergue, dont vingt-trois en qualité de lieutenant-colonel, et mourut le 8 décembre 1735, étant lieutenant-commandant pour le roi à Villefranche de Conflans, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé, par contrat du 18 février 1709, Charlotte *du Jard de Montarlot*, fille de noble Jean-Claude du Jard, seigneur de Montarlot, de Larré, Pierrecourt, etc., et de dame de Tricornot. Il avait fait son testament le 16 janvier 1733. Ses enfants furent :

1°. Louis, dont l'article suit ;
2°. Henri de Perrin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major au régiment de Rouergue ;
3°. Alexis de Perrin, prêtre et chanoine de Castres ;
4°. Jean-François de Perrin, capitaine de grenadiers au régiment de Rouergue, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans postérité ;
5°. Jeanne-Marie de Perrin, religieuse aux dames Annonciades de Farges, à Albi.

XIX. Louis DE PERRIN, IIe du nom, chevalier, sieur de la Bessière, né le 6 décembre 1712, lieutenant-colonel au régiment de Rouergue, en 1760, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avait épousé, par contrat du 1er janvier 1755, Jeanne *de Vassart*, dame d'Ancemont, fille de N.... de Vassart, seigneur d'Ancemont et de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tanois, chevalier de Saint-Louis, et de dame N.... de Rozeau. De ce mariage sont provenus :

1°. Nicolas-Charles-Louis de Perrin de la Bessière, seigneur d'Ancemont, près de Verdun-sur-Meuse, qui n'a laissé que deux filles, mariées : il a servi en qualité de lieutenant dans le régiment de Normandie ;
2°. Jean, dont l'article suit ;
3°. Henriette de Perrin, née le 27 juillet 1762, mariée à M. le baron de Plunkett, chambellan d'un prince d'Allemagne ; puis lieutenant des gardes de la porte du roi, décédé ;
4°. Pauline-Dorothée de Perrin, née en 1764, élevée à l'abbaye royale de Saint-Cyr ; puis mariée à M. Fournier, officier de cavalerie, mort victime de la révolution.

XX. Jean DE PERRIN DE LA BESSIÈRE, né le 22 novembre 1758, élevé à l'école royale militaire, était lieutenant-général civil de Bar, à l'époque de la révolution. Il avait épousé N.... de Phinfe de Saint-Pierre-Mont, du comté de Bar, dont il a eu deux fils :

1°. N.... de Perrin, mort lieutenant dans les guerres qui ont précédé la restauration ;
2°. N.... de Perrin, officier dans une légion.

Seigneurs de Lengari.

XV. Charles DE PERRIN, Ier. du nom, troisième fils le noble François de Perrin, IIe. du nom, seigneur de la Fabrié et de la Roque, et de dame Astrugue de la Roque, fut fait légataire de son père, le 26 juin 1586, et transigea avec Louis et Alexis de Perrin, ses frères, à raison de la succession paternelle, le 5 décembre 1608. Il avait épousé, par contrat du 31 janvier 1590, François *de Lacam*, dame de Lengari. Il rendit deux hommages et dénombrements, les 27 octobre 1600 et 15 novembre 1613. Il est mentionné dans l'ordonnance de maintenue du 24 janvier 1670, rapportée plus bas. Il eut cinq fils :

1°. Guillaume, dont l'article suit ;

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

2°. François de Perrin, auteur de la branche des seigneurs de Cabrilles et de la Brassaguié, rapportée ci-après ;

3°. Louis de Perrin, seigneur de la Marquisié, mort au service ;

4°. Charles de Perrin, seigneur de la Perrine, marié, le 12 avril 1646, avec Antoinette *de la Treilhe*. Il fut maintenu dans sa noblesse le 4 janvier 1670 ;

5°. Olivier de Perrin, chanoine du chapitre de Lautrec.

XVI. Guillaume DE PERRIN, IIIe. du nom, seigneur de Lengari, épousa, par contrat du 8 octobre 1628, Hélène *d'Heriteri*, à laquelle Louis et Charles de Perrin, ses beaux-frères, donnèrent quittance portant accord de légitime et subrogation, en faveur de ladite Hélène d'Heriteri, du 4 mai 1643. Guillaume de Perrin avait, le 8 avril 1641, transigé avec les mêmes, touchant la succession de leurs père et mère. Il avait servi sous la charge du maréchal de Schomberg, de M. de Clermont et du baron d'Ambres, ainsi qu'il appert de quatorze lettres missives de ces seigneurs, du 17 novembre 1631 au 3 août 1642. Ses enfants furent :

1°. Charles, dont l'article suit ;

2°. Olivier de Perrin, seigneur de Baulens (1), marié, le 19 février 1659, avec Hélène de Grandis, mort sans postérité. Il avait été maintenu, avec Charles, son frère, le 4 janvier 1670 ;

3°. Trois demoiselles non mariées, dont Claire et Marie, existantes le 21 février 1658.

XVII. Charles DE PERRIN, IIe. du nom, seigneur de Lengari et de Malacam, fut émancipé par son père, le 21 avril 1654, et épousa, le 26 du même mois, Diane *de Landes de Saint-Palais*, qui testa, les 7 novembre 1691 et 12 août 1699. Charles Perrin fit un accord avec

(1) *Baulens*, seigneurie au pays de Lomagne, diocèse de Condom, parlement de Toulouse. On y comptait trois feux et cinquante-trois bélluges de feux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Olivier, son frère, et Claire et Marie, ses deux sœurs, le 21 février 1658, et fut maintenu dans sa noblesse le 18 août 1684. Il eut de son mariage :

1°. Guillaume de Perrin, marié, en 1684, avec Marguerite *de Rate de Cambous*, dont il n'eut point d'enfants ;
2°. Marc-Antoine, dont l'article suit ;
3°. Olivier de Perrin, archidiacre de Saint-Baudille.

XVIII. Marc-Antoine DE PERRIN, seigneur de la Marquisié et de Lengari, capitaine, puis major au régiment de Vivarais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 25 février 1672, acquit, conjointement avec Olivier, le 27 septembre 1699, une métairie de Guillaume de Perrin, leur frère aîné. Il épousa, par contrat du 27 janvier 1710, Madelaine *de Rate de Cambous*, petite-fille de Marc-Antoine de Rate, seigneur de Cambous, et d'Anne de Beaux-Hostes d'Agel. De ce mariage sont issus :

1°. Guillaume-Hyacinthe, dont l'article suit ;
2°. Marguerite de Perrin, religieuse à Lille d'Abigeois ;
3°. Catherine-Claire de Perrin, mariée, par contrat du 21 mai 1739, à Jérôme *de Bénavent-Rodez*, chevalier, seigneur de Cabannes et de Cabrilles, capitaine au régiment de Champagne, infanterie, chevalier de Saint-Louis, fils de François de Bénavent-Rodez, et de Marguerite de Basset.

XIX. Guillaume-Hyacinthe DE PERRIN DE LA MARQUISIÉ, seigneur de Lengari, né le 8 juin 1713, lieutenant au régiment du roi, dragons, épousa, par contrat du 8 mars 1740, noble Catherine *de Roux*. Il rendit hommage et dénombrement le 5 juillet 1745, et mourut sans enfants mâles, n'ayant eu qu'une fille :

Madelaine-Thérèse-Elisabeth de Perrin de la Marquisié, mariée, par contrat du 13 juin 1769, à son cousin Antoine de Perrin, seigneur de la Brassaguié.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Seigneurs de Cabrilles et de la Brassaguié.

XVI. François DE PERRIN, IIIe du nom, seigneur de la Perrinie et de Mazières (1), second fils de noble Charles de Perrin, seigneur de Lengari, et de Françoise de la Cam, épousa, par contrat du 19 avril 1613, Marie *de Solomiac*, *aliàs* de *Solignac*. Il fut institué légataire de son père, Charles de Perrin, par son testament du 13 mars 1626, et par son codicille du 2 juillet 1633. François de Perrin reçut deux lettres, les 17 novembre 1631 et 3 juillet 1637, du maréchal de Schomberg, commandant la province de Languedoc, pour servir dans l'armée du roi, contre les Espagnols; il périt, le 29 septembre 1637, à la défense de Leucate, assiégé par les Espagnols. Sa veuve fit faire l'inventaire de ses biens le 12 octobre 1637, et fit son testament le 27 février 1685. Leurs enfants furent :

1°. Jacques, dont l'article suit;
2°. Claude de Perrin, mort jeune;
3°. Françoise de Perrin, mariée à Etienne *Pagès*, seigneur de Roque d'Ols, fils de Pierre Pagès, baron de Porcairès, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

XVII. Jacques DE PERRIN, seigneur de Cabrilles, épousa, 1°. par contrat du 18 mars 1665, Hélène de *Morlas*, fille de Jacques de Morlas, seigneur de la Garde et de la Cam, et de Flore de Bertrand; 2°. par contrat du 13 avril 1679, Esther *de Batigue*, dame de la Grèse. Il passa un accord, le 28 mars 1666, avec Charles de Morlas, seigneur de la Cam et de Caudenat, son beau-frère, et fut maintenu dans sa noblesse le 4 janvier 1670. Ses enfants furent,

Du premier lit :

1°. Guillaume, dont larticle suit;

Du second lit :

2°. Joseph de Perrin de Cabrilles, seigneur de

(1) *Mazières*, seigneurie située dans l'élection de Castres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Varagne (1), marié, par contrat du 16 août 1713, à Françoise de Batigue, baronne de Cestayrols. De ce mariage sont issus :

a. Jacques-Joseph de Perrin de Cabrilles, seigneur et vicomte de Varagne, baron de Cestayrols (2) et des états d'Albigeois, seigneur de Cabrilles et de Montdragon (3), marié, en 1755, avec N.... *de Goudon de Malviez*, dont il a eu une fille unique, mariée à messire Maurice-Lambert *de Brunet de Castelpers*, marquis de Villeneuve, baron de la province de Languedoc, en 1777, dont postérité ;

b. Olivier de Perrin, capitaine au régiment d'Artois, tué à l'affaire de l'Assiette, en 1747 ;

c. Alexandre de Perrin, tué au service, avec le même grade de capitaine ;

d. Jacques-Pierre de Perrin, lieutenant, tué à la bataille de Dettingen, le 28 juin 1743 ;

e. Charles-Etienne de Perrin, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié à N.... *de Juges de Brassac ;*

f. Etienne-Charles de Perrin, lieutenant d'infanterie, marié à N.... *du Cros de Lautrec ;*

g. François-Honoré de Perrin, chanoine du chapitre de Castres ;

h. Marguerite de Perrin, mariée à Pierre *de Bayard ;*

i. Charlotte de Perrin, religieuse à Prouille ;

j. Marie-Françoise de Perrin.

---

(1) *Varagne*, seigneurie en Languedoc, au diocèse de Saint-Papoul, à cent quarante-sept lieues de Paris, proche le canal royal. On y compte soixante-quatre feux, ou environ deux cent quatre-vingt-cinq habitants.

(2) *Cestayrols*, ancienne baronnie qui donnait entrée aux états d'Albigeois. Elle est située à deux lieues deux tiers ouest-nord-ouest d'Albi. On y compte cent quatre-vingt-dix feux.

(3) *Montdragon*, seigneurie en Languedoc, sur la rivière de Dadou, au diocèse de Castres, à trois lieues sud d'Albi. On y compte cent quarante-trois feux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. Étienne de Perrin, commandant du deuxième bataillon de Chartres, chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance ;
4°. Marie de Perrin ;
5°. Françoise de Perin.

XVIII. Guillaume DE PERRIN, IIIe. du nom, seigneur de Cabrilles et de la Brassaguié, épousa, par contrat du 13 février 1700, noble Hélène *de Barrau*, qui partagea avec noble Jean-Antoine de Barrau, son frère, le 30. mars 1705. Guillaume de Perrin partagea avec ses frères et sœurs des deux lits, le 10 avril 1717, et avait fait son testament le 8 octobre 1706, par lequel il avait institué noble Jean-François de Perrin son héritier universel. Ses enfants furent :

1°. Jean-François, qui suit ;
2°. Jean de Perrin, vivant le 4 juin 1729 ; testa le 17 mai 1770.

XIX. Jean-François DE PERRIN, seigneur de Cabrilles et de la Brassaguié, officier au régiment de Champagne, né le 15 août 1701, épousa, par contrat du 9 janvier 1742, Eléonore *de Bénavent de Salles*, des comtes de Rodez. Il consentit une obligation avec Hélène de Barrau, sa mère, veuve de Guillaume de Perrin, son père, le 19 mars 1725, et fit une vente de fiefs, conjointement avec noble Jean de Perrin, son frère, le 4 juin 1729. Il eut pour fils :

1°. Jean-Antoine, dont l'article suit ;
2°. Jérôme de Perrin, mort jeune.

XX. Jean-Antoine DE PERRIN, chevalier, comte de Lengari, seigneur d'Algans (1), de Montouliers (2) et de la Brassaguié, né le 19 août 1744, chevalier de

---

(1) *Algans*, seigneurie en Languedoc, au diocèse de Lavaur, généralité de Toulouse. On y comte quatre-vingt-cinq feux.

(2) *Montouliers*, seigneurie située en Languedoc, au diocèse de Saint-Pons, généralité de Montpellier, près du canal royal, à quatre lieues sud-sud-est de Saint-Pons. On y compte cinquante-six feux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, par contrat du 13 juin 1769, Madelaine-Thérèse-Elisabeth *de Perrin*, dame de Lengari, sa cousine, fille unique de Guillaume Hyacinthe de Perrin de la Marquisié, seigneur de Lengari, et de Catherine de Roux. Il fut institué héritier universel de Jean de Perrin, son oncle paternel, du 17 mai 1770, assista à l'assemblée des trois états d'Albigeois, au mois de juin 1775, représentant sa cousine, baronne de Cestayrols, et rendit hommage le 18 novembre 1785. Ses enfants furent :

1°. Marie-Jean-Antoine-Guillaume, qui suit ;
2°. Charles-François-Olivier, chevalier de Perrin, servit d'abord dans la marine ; dans l'émigration, il devint capitaine des hussards de Mirabeau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il servit utilement la cause royale à la rentrée, et fut nommé commandant de l'île de Corse. Dans les cent jours, il accompagna monseigneur le duc d'Angoulême en Espagne. Ce prince, à son retour en France, l'a nommé colonel et commandant de la place de Mont-Louis. Il a épousé Fanny *Cotton*, dame anglaise, dont il a quatre demoiselles ;
3°. Marie-Madelaine-Eléonore-Hyacinthe-Justine-Françoise de Perrin, mariée à M. *Sudre* ;
4°. Anne-Charlotte-Etiennette-Hyacinthe-Aglaé de Perrin, mariée à messire Isidor *de David de Beauregard*, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui a fait ses caravanes sur les galères de l'ordre.

XXI. Marie-Jean-Antoine-Guillaume, vicomte DE PERRIN, chef d'escadron du vingt-troisième régiment de chasseurs, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, servit en qualité de chef d'escadron dans les hussards de Mirabeau, dans l'émigration, sous les ordres du prince de Condé. Il a épousé Elisa *Mathesson*, dame anglaise, dont il a eu :

1°. Olivier de Perrin ;
2°. Guillaume de Perrin.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Seigneurs de Montpignier et de Brassac.

XV. Alexis DE PERRIN, Ier. du nom, seigneur de Montpignier (1), quatrième fils de noble François de Perrin, seigneur de la Fabrié et d'Astrugue de la Roque, épousa, par contrat du 27 novembre 1601, noble Claude de Brassac, dame de Montpignier, qui fit son testament le 6 février 1609, par lequel elle fait des legs à Marquise, Marguerite et Claire, ses trois filles de son premier mari noble du Puy, seigneur de la Fraisse, et à Jeanne et Astrugue de Perrin, ses filles de son second mari Alexis de Perrin, et institua son héritier universel à charge de porter les noms et armes de sa maison (de Brassac-Montpignier), noble Louis de Perrin, son fils, avec substitution à noble Alexis de Perrin, son mari, et successivement à Jeanne et Astrugue de Perrin, ses filles. Alexis de Perrin avait été institué principal héritier de sa mère Astrugue de la Roque, par son testament du 1er. septembre 1604, avait fait un accord avec Charles et Louis de Perrin, ses frères, à raison de leurs droits successifs, le 5 décembre 1608; il rendit un hommage et dénombrement le 15 novembre 1613, dans lequel son fils Louis est dit héritier, portant nom et armes de noble Claude de Brassac. Ses enfants furent :

1°. Louis, dont l'article suit;

2°. Jeanne de Perrin, mariée, par contrat du 12 avril 1620, avec Jacques *de Bonne*, seigneur de Gourgade et de Missècle, fils de Baltazard de Bonne, seigneur de Marguerites et de Missècle. Ledit Baltazard de Bonne donna, le 22 décembre 1620, quittance de la somme de neuf mille liv. donnée en dot à Jeanne de Perrin, femme de son fils;

3°. Astrugue de Perrin, religieuse au monastère

(1) *Montpignier*, seigneurie en Languedoc, au diocèse de Castres, généralité de Toulouse, située dans les montagnes, entre les rivières d'Agout et de Dadou. On y compte cinquante-quatre feux.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

de la Salvetat, transféré dans la ville de Lautrec ;

XVI. Louis DE PERRIN-BRASSAC, seigneur de Montpignier, capitaine d'infanterie au régiment de Mœurs, par commission du 31 juillet 1632, servit en cette qualité dans l'armée du maréchal de Schomberg. Il avait épousé, par contrat du 3 novembre 1630, Françoise *de Ranchin*, fille de noble Jacques de Ranchin, conseiller au parlement de Toulouse, et de Suzanne de Grefeuille. Il rendit hommage au roi le 5 mars 1639, et vivait encore avec son épouse le 22 août 1674, qu'ils furent déchargés du droit de franc-fief. Ses enfants furent :

1°. Alexis II, dont l'article suit ;
2°. Jean de Perrin, seigneur de Montmille, mort sans enfants le 2 mars 1675. Il avait épousé N.... *d'Alari* ;
3°. Pierre de Perrin, seigneur de la Valette (1), puis de Montpignier, en 1670, terre qu'il légua à son petit-neveu Pierre-Alexis de Perrin. Il fut maintenu dans sa noblesse avec Jean de Perrin, son frère, le 4 janvier 1670. Il avait épousé Esther *de Rotolp*, dont il n'eut point d'enfants, fille d'Antoine de Rotolp, seigneur de la Devèse et de Farguetes, et de Susanne Espérandieu ;
4°. Françoise de Perrin ;
5°. Claudine de Perrin, religieuse au monastère de Rodez.

XVII. Alexis DE PERRIN, IIe. du nom, épousa, par contrat du 26 octobre 1659, noble Louise *le Roy*, fille de Jean le Roy, seigneur de Sionac et de la Fabrié, et d'Antoinette de Perrin. Elle épousa en secondes noces, le 7 mai 1667, noble Melchior du Lac, et passa un accord, le 22 mai 1668, avec Louis de Perrin, seigneur de Montpignier. Ils eurent pour fils unique Godefroy de de Perrin, qui suit :

XVIII. Godefroy DE PERRIN-BRASSAC, né en 1663,

(1) *La Valette*, terre et seigneurie dans l'élection de Castres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

épousa, par contrat du 8 juillet 1692, Suzanne *de Mauzy*, mourut en 1693, et est rappelé dans le contrat de mariage de Pierre-Alexis de Perrin, son fils unique, qui suit, du 14 août 1714.

XIX. Pierre-Alexis DE PERRIN-BRASSAC, seigneur de Montpignier, en vertu de la donation que lui en fit son grand-oncle Pierre de Perrin, seigneur de la Valette, par son testament du 15 janvier 1713, fut cornette de la compagnie de Sainte-Maure, deuxième régiment de dragons de Languedoc, par brevet du 14 décembre 1707; épousa, 1°. par contrat du 14 août 1714, Gabrielle *d'Alari*, dont il n'eut point d'enfants; 2°. par contrat du 29 septembre 1757, noble Victoire de *Capriol de Puechassaut*. Il fit son testament le 11 septembre 1768, dans lequel il nomme et lègue les enfants qu'il eut de ce second mariage, savoir :

1°. François, dont l'article suit;
2°. Joseph de Perrin-Brassac, prêtre, ancien prieur de Saint-André, déporté en Espagne, et depuis sa rentrée en France nommé curé du canton de Lautrec;
3°. Jacques-François de Perrin-Bressac, lieutenant au régiment de Barrois, en 1791, mort en émigration;
4°. Antoinette-Victoire de Perrin-Brassac, religieuse aux dames de Prouillée, décédée.

XX. François, vicomte DE PERRIN-BRASSAC-MONTPIGNIER, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, entra, le 19 septembre 1775, sous-lieutenant dans le régiment de la marine infanterie, où il fut fait lieutenant par brevet du 1er. avril 1779; passa capitaine dans le régiment d'Auxerrois, dédoublement de la marine, par commission du 1er. décembre 1780; a fait toute la guerre de l'Amérique, se rangea sous les drapeaux de monseigneur le prince de Bourbon, et quitta le service lors de l'insurrection de son corps. Toutefois, le lendemain de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il émigra, et lors du licenciement, il s'attacha au général de Beaulieu, en qualité d'aide-de-camp, et il a rempli plusieurs missions importantes et secrètes pour la cause du Roi. Il a été fait chevalier de Saint-Louis

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

en 1817. Il a épousé, 1°. par contrat du 10 avril 1788, Elisabeth *de Chardon-Watronville*, fille de N... de Chardon, baron de Watronville; 2°. le 27 septembre 1794, Anne *de la Ramée*. Il a eu pour enfants:

Du premier lit :

1°. N.... de Perrin-Brassac, qui a péri sur le champ de bataille lieutenant au deuxième régiment de chasseurs d'infanterie légère, le 22 janvier 1809;

Du second lit :

2°. Victoire de Perrin-Brassac, née le 5 décembre 1795.

Armes : De gueules, à trois fascès d'or.

Seigneurs du Bus, en Picardie.

XII. Sicard DE PERRIN, second fils de Pons de Perrin, seigneur de la Roque et de Raymonde des Guillots de Ferrières, fut fait légataire de Guirande de la Font, son aïeule, le 5 septembre 1458, et de Pons de Perrin, son père, le 29 décembre 1465. Il épousa, par contrat du 29 janvier 1484, Antoinette *du Puy d'Albi*, et fit son testament le 20 décembre 1510, dans lequel il nomme ses trois fils, savoir :

1°. Pierre de Perrin;
2°. Garnier de Perrin, qui continue la lignée;
3°. Antoine de Perrin, dont on ignore la destinée.

XIII. Garnier DE PERRIN, second fils de Sicard, passa en Picardie avant l'an 1510, et y épousa, 1°. Jacqueline *de Lannoy*, dont il n'eut point d'enfants, 2°. le 22 juillet 1527, Florence *de Parent*, dont il eut deux fils :

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Pierre de Perrin, homme d'armes de la compagnie du comte de Vaudemont.

XIV. Jean DE PERRIN, Ier. du nom, seigneur du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bus (1) et de Mareuil (2), épousa, par contrat du 12 janvier 1547, Geneviève *de Moussy*, dont il eut :

1°. Walerand, dont l'article suit ;
2°. Nicolas de Perrin ;
3°. Marie-Rénée de Perrin, mariée à Pierre *d'Argilliers*, seigneur d'Insuals.

XV. Walerand DE PERRIN, seigneur du Bus et de Mareuil, épousa, le 15 juillet 1574, Jossine *de Hangest*. De ce mariage sont issus :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Louis de Perrin du Bus, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, au grand prieuré de France, le 20 août 1602 ;
3°. Jacquette de Perrin, religieuse à Beaucamp.

XVI. Jean DE PERRIN, IIe. du nom, seigneur du Bus et de Mareuil, épousa, le 17 octobre 1612, Claude *de Lancry de Bains*, dont postérité.

Armes de cette branche : De gueules, à la bande d'or, chargée de trois lionceaux de sable.

BLASON DES PRINCIPALES ALLIANCES DE LA MAISON DE PERRIN-BRASSAC.

D'Argilliers : D'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois trèfles du même.

D'Assier : D'or, à trois bandes de gueules.

De Bayard : D'azur, au chef d'argent, chargé d'un lion issant de gueules ; au filet d'or, brochant sur le tout.

De Bénavent-Rodez : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules,

---

(1) *Le Bus-Maubert*, en Picardie, au diocèse de Beauvais, élection de Clermont, intendance de Soissons. On y comptait un seul feu.

(2) *Mareuil et la Motte*, en Picardie, au diocèse de Beauvais, intendance d'Amiens, élection de Montdidier, à trois lieues nord de Compiègne. On y compte cent trente-huit feux.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

au lion d'or ; aux 2 et 3 d'argent, à trois bandes de gueules ; au chef d'azur, chargé d'un lambel d'or.

De Bonne : De gueules, à la bande d'or, chargée d'un ours de sable.

De Brassac : D'or, à trois cornets de sable, enguichés de gueules.

Capriol : Parti, au 1 d'azur, à la chaîne d'or en pal ; au 2 d'argent, à trois mouchetures d'hermine de sable.

De Castelnau : D'azur, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable.

La Caze : D'or, à la bande d'azur ; à la bordure de gueules.

Chardon – Watronville : D'azur, à trois chardons d'or.

David de Beauregard : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la harpe d'or ; aux 2 et 3 d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre étoiles du même.

Durfort : D'argent, à la bande d'azur.

Goudon : D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un cheval, accosté de deux étoiles ; le tout du même.

Des Guillots : Parti, au 1 de gueules, à une demi-fleur de lys d'or ; au 2 d'azur, à l'étoile d'argent.

De Hangest : D'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

Hautpoul : D'or, à deux fasces d'azur, accompagnées de six coqs de sable.

Du Jard : D'azur, à l'aigle d'argent.

De Juges : D'azur, à l'olivier d'argent, arraché d'or, accosté d'un croissant et d'une étoile du nom.

De Lancry de Bains : D'or, à trois ancres de sable.

Landes de Saint-Palais : D'azur, à la bande d'or, chargée de trois tourteaux du champ, et accompagnée en chef de trois croissants d'argent, et en pointe d'un cygne sur une rivière du même.

De Lannoy, en Picardie : Echiqueté d'or et d'azur.

De Latger : D'azur, au lion d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois besants d'argent.

De Lautrec : De gueules, au lion d'or.

De Loubens : D'azur, au loup ravissant d'or.

De Mons : D'azur, à trois monts d'or.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Montagut : De gueules, à la tour donjonnée d'un double donjon d'argent.

De Monclar : De gueules, au miroir d'argent, arrondi et pommeté d'or ; à la bordure d'azur, semée de fleurs de lys d'or.

De Morlas : D'azur, à la licorne saillante d'argent.

De Moussy : Ecartelé d'or et de gueules.

De Narbonne : De gueules plein.

De Nupces : D'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.

Pagès : D'argent, à trois chevrons de gueules, accompagnés en chef de deux roses du même.

Parent : De gueules semé de trèfles versés et supportés de croissants d'argent ; au franc canton de gueules, chargé d'une coquille d'or, accostée de deux pals d'argent.

De Prudhomme : D'azur, à trois tours d'argent.

Du Puy : D'azur, au lys à six feuilles d'or.

Rabestens : D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

De Ranchin : D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles du même, et en pointe d'un puits d'argent, maçonné de sable.

De la Rate de Cambous : D'azur, à trois étoiles d'argent.

De Roches : D'azur, à la bande d'or, chargée d'un lion de sable, lampassé et armé de gueules, et accompagnée de deux rochers d'argent.

De la Roque : De gueules, à trois roses d'or.

De Roux : De gueules, à six mouchetures d'hermine d'argent.

Solomiac : De gueules, au chef d'or.

De la Treilhe : D'or, au cep de vigne de sable ; au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or, lampassé et armé de gueules.

De Vassart : De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois fleurs de lys d'argent.

De Voisins : D'argent, à trois fusées accolées de gueules.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

PERROT, en Dauphiné. Cette famille a pour auteur Antoine Perrot, qui fut pourvu d'un office de maître ordinaire en la chambre des comptes de Dauphiné par lettres du 26 décembre 1606, et reçu par arrêt du 15 mai 1607. *D'azur, au tronc d'arbre arraché d'or; au chef d'argent, chargé de deux têtes de maure affrontées de sable, sourcillées et bandées d'argent.*

DU PERROUX. *Voyez* GONTIER.

DU PERTUIS, vicomtés de Baons-le-Comte, dans le pays de Caux, en Normandie, seigneurs de la Franchise, etc., dans le Vexin français. Cette famille a pour auteur Pierre du Pertuis, Ier. du nom, écuyer, seigneur de la Franchise et de la Goulardière, qui eut pour fils Jean du Pertuis, seigneur temporel des mêmes seigneuries de la Franchise, au pays de Gisors et de la Goulardière, près Châtillon-sur-Loing, écuyer de l'écurie du roi, et homme d'armes du nombre des cent gentilshommes de la garde du corps de sa majesté, en 1471. Ce Jean du Pertuis avait épousé demoiselle Claude de Chantemelle, dame d'Eragny, le 3 juin 1467. Leurs descendants ont constamment suivi le parti des armes; ils ont donné un lieutenant-général des armées du roi, un colonel et plusieurs autres officiers de divers grades. *D'azur, à trois écussons d'argent.*

DU PEYROUX, maison ancienne et distinguée, originaire de la province de la Marche, où sont situés une terre et un château, dont elle tire son nom. Elle est connue, avec les qualifications chevaleresques, depuis l'an 1097, et établit sa filiation depuis le commencement du quinzième siècle. Elle a formé plusieurs branches : 1°. les seigneurs de la Spouze, de Manaly, etc., éteints en 1756; 2°. une branche qui passa en Hollande, puis en Suisse; 3°. les seigneurs de la Barge et de Salmagne, en Auvergne; 4°. les marquis des Granges, seigneurs de la Forêt et de la Lande-Fonteny, en Berry; 5°. les seigneurs des Mazières; 6°. les seigneurs de Sauzet, de la Tour du Bouex, en Berry; 7°. les seigneurs de la Croisette et des Ecures, en Bourbonnais; 8°. les seigneurs de Sourdoux, de Buxière, etc.; 9°. les seigneurs de Saint-Martial, en la haute Marche. Toutes ces branches ont suivi le parti des armes, et ont donné

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

une longue série d'officiers de tous grades, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'or, à trois chevrons d'azur; au pal du même, brochant sur le tout.*

DE PHILIBERT, seigneurs de Venterol et de Saint-Romain, en Dauphiné. Cette famille a pour auteur François de Philibert, anobli pour services militaires, par lui rendus au combat de Pontcharra, par lettres du mois de décembre 1592. Cette famille a fourni plusieurs officiers supérieurs. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef, et de trois étoiles du même en pointe, mal-ordonnées.*

PICOT, famille d'origine chevaleresque, sortie de l'Ecosse, et établie en Bretagne depuis le quinzième siècle.

Olivier Picot, chef de cette famille en France, est nommé dans deux montres et revues générales des nobles de l'archidiaconé de Dinan, des 15 juin 1477, et 8 janvier 1479.

Pierre Picot, son fils, marié à Denise Rolland, dame de la Barbotaie, a été compris, en 1481, au rôle des nobles, et tenant fiefs de la ville de Saint-Malo.

Cette famille, distinguée par ses alliances et ses services, s'est divisée en plusieurs branches : celle des seigneurs de Closrivière, celle des seigneurs de Beauchesne, et celle des seigneurs de Préménil. Elle a fourni un grand nombre d'officiers de tous grades, et de chevaliers de Saint-Louis.

La branche des seigneurs de Beauchesne perpétue seule la race.

Bernard-François Bertrand, marquis de Picot, né en 1734, après avoir servi long-tems dans la marine, a été, pendant vingt ans, gouverneur pour le roi à Mahé, dans l'Inde, puis otage de sa majesté Louis XVI. Il a épousé Louise-Catherine Cudel de Villeneuve, ancienne chanoinesse-comtesse du chapitre noble de Saint-Martin de Salles, en Beaujolais, mariée depuis, en secondes noces, à Mathurin-Jules-Anne Micault, chevalier de la Vieuville, lieutenant-colonel de cava-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

lerie, chevalier de Saint-Louis, ancien écuyer de la reine, épouse de Louis XVIII, et fondateur de l'asile royal de la Providence, à Paris.

Etiennette-Elisabeth-Jeanne-Athénaïs-Ursule de Picot, fille unique du même Bernard-François-Bertrand de Picot, a épousé Jean-Baptiste-Pierre Jullien de Courcelles, issu d'une ancienne famille, originaire de Bourgogne. (*Voyez* JULLIEN).

Jean-Marie Picot, né en 1735, a épousé Elisabeth-Charlotte-Gillette Loquet de Granville, et à laissé pour fils :

1°. Michel-Jean, comte de Picot, chevalier de Saint-Louis, marié à Aménaïde de Fontenay;
2°. Charles-Michel, baron de Picot, aussi chevalier de Saint-Louis, marié à Victoire de la Houssaye, issue d'une ancienne famille de Bretagne;
3°. Charles-César, chevalier de Picot, seigneur du Bois-Feuillet et de Troguendy, marié à N.... de Larmandy.

Armes : D'azur à trois haches d'argent, posées en pal deux et une; écartelé d'argent à trois léopards de gueules l'un au-dessus de l'autre.

DE LA PIERRE DE FREMEUR, marquis de Fremeur, famille originaire de Bretagne, qui a donné un lieutenant-général des armées du roi, commandant pour S. M. dans l'île de Minorque, où il est décédé le 2 avril 1759. *D'or, à deux fasces de gueules.*

DE LA PIERRE DE SAINT-HILAIRE. Cette famille tire sa noblesse de l'office de secrétaire du roi, dont fut pourvu, le 5 mai 1689, Antoine-Joseph de la Pierre, sieur de Saint-Hilaire, conseiller du roi, et secrétaire en la cour de parlement de Metz. *De sinople, à la bande bretessée d'argent, accompagnée de deux lionceaux du même, lampassés, armés et couronnés de gueules.*

DU PILHON, seigneurs de Bouvières, de Chaudebonne, de l'Esterlon, etc., en Dauphiné, famille qui a formé deux branches. Henry du Pilhon, vivant l'an

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

1418, était petit-fils d'Odilon, du Pilhon et de Jordane de Pofols, etc. Ce dernier était fils de Guillaume du Pilhon, auteur de cette famille. *D'argent, au lion de sable, lampassé, armé et vilené de gueules.*

DE PILLES. *Voyez* d'ANDRÉE et GIRONDE.

PILLON. Antoine Pillon, conseiller du roi, élu en l'élection de Péronne, contrôleur du domaine du roi au bailliage d'Amiens, en la maréchaussée de Picardie, eut, entr'autres enfants, de Marie Baudouin, Catherine Pillon, mariée, le 29 août 1644, à Jacques du Mons, écuyer, sieur d'Hédicourt. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un lion, le tout du même.*

DE LA PIMPIE DE GRANOUX, famille de Languedoc, au diocèse de Viviers, maintenue lors de la recherche de 1666, et depuis par arrêt de la cour des comptes, et par arrêt du conseil d'état, le roi y étant du 24 septembre 1778, en sa noblesse immémoriale et d'ancienne extraction, comme ayant, aux termes des déclarations du roi, et arrêts du conseil, remonté sa preuve par de-là l'année 1560, sans principe ni anoblissement connu. Elle a fourni des officiers de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis, un page de Monsieur, frère de Louis XIV, un brigadier des armées du roi, titrés en divers actes et brevets, du dix-huitième siècle, de comtes et de barons.

L'auteur du Nécrologe des hommes célèbres, imprimé chez Desprez en 1774, en sa Notice sur le chevalier de Solignac, secrétaire des commandements du roi de Pologne, et secrétaire perpétuel de l'académie de Nancy, s'exprime en ces termes :

« Pierre-Joseph de la Pimpie, chevalier de Solignac, » né à Montpellier, descendait d'une famille dont l'o- » rigine se perd dans la nuit des tems, établie ancien- » nement en Bourbonnais; elle se transplanta, vers le » seizième siècle, en Vivarais, etc. »

Armes : Parti au 1 d'azur, à une fasce d'or, surmontée d'un levrier d'argent; au chef cousu de gueules,

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

chargé à trois étoiles d'or; au 2 d'azur à trois fleurs de lys d'or; au levrier passant d'argent.

DU PIN, en Poitou, famille d'ancienne chevalerie, connue en Normandie, dont elle est originaire, avant l'an 1100, et y tenant, parmi la noblesse, un rang distingué, dès le tems de la conquête de l'Angleterre par le duc Guillaume, sous la bannière des comtes de Meullent qu'elle y suivit, et avec lesquels elle y fit ou signa plusieurs dotations pieuses aux religieux du Dunstaple, au comté de Bedfort et autres; établie en Poitou, à la suite du roi Jean. Elle y possède sans interruption les terres de la Guérivière et de Courgé, depuis 1356. En 1430, elle a formé les branches de du Pin de Vérinas, de Bussières-Boffy, Saint-Barban, etc., en basse Marche; celle de la Coste-Mézières, de Lari, etc., dans le Maine; celle des Bâtiments de Bessac ou Beissat de Saint-Cyr, de Chaillac, dans le Limosin. Demoiselle Marie du Pin de Saint-Barban de Vérinas, fut présentée et agréée au nombre des demoiselles de la maison de Saint-Louis, fondée par le roi à Saint-Cyr, en date du lundi 7 septembre 1711, sur preuves faites par M. d'Hozier. Demoiselle Rénée-Françoise du Pin de Lari, agréée de même dans la même maison royale, le lundi 15 février 1712. Demoiselle Marie-Louise du Pin des Bâtiments de Bessac, aussi agréée dans la maison royale le 9 août 1746. Noble Pierre-Réné du Pin-Guérivière, reçu chevalier de justice au grand prieuré d'Aquitaine, dans l'ordre de Malte, le 16 novembre 1776; depuis profès et capitaine des vaisseaux de la religion. Noble Jean-François du Pin-Guérivière, reçu dans le même ordre de Malte, chevalier de justice, le 9 mai 1777, depuis colonel des chasseurs de l'ordre, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis. *D'argent, à trois bourdons rangés de gueules.* Couronne de marquis. supports: deux lions. Devise: *Fidem peregrinans testor.*

DE PINETON DE CHAMBRUN, seigneurs de L'empery, de Récoulétes, etc., en bas Languedoc. Jacques Pineton de Chambrun, vivant avant le 3 mars 1593, est l'auteur de cette famille. Il eut pour fils Pierre Pineton de Chambrun, 1er du nom, qualifié chevalier,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

seigneur de Lempery, de Récouléte, de Pommiers et des haut et bas Villars, et aussi bailli et gouverneur pour le roi des villes et mandements de la Canourgues et de Nogaret. L'ancienneté de cette maison remonte à l'an 1491, suivant une ordonnance de M. Bazin de Bezons, commissaire départi à Montpellier, du 29 janvier 1669. On compte dans cette famille plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, trois pommes de pin versées d'or*, qui est DE PINETON; *aux 1 et 4 d'argent, à l'aigle de sable, le vol abaissé*, qui est DE GRANGERS.

DE PINIEUX. *Voyez* DU BOUEXIC.

DE PIOLENC, seigneurs de Servas et de la Motte, en bas Languedoc. Cette famille, suivant une ordonnance de M. Bazin de Bezons, commissaire départi dans la province de Languedoc, remonte son ancienneté à l'an 1365. Jean de Piolenc, capitaine d'une compagnie de deux cents hommes de guerre à pied, dans le régiment de la Roche, était mort avant le 20 juin 1585. Il eut pour fils Antoine de Piolenc, et avait épousé Claude Mezerat. *De gueules, aux six épis de froment d'or; à la bordure engrêlée du même émail.*

PIOT DE COURCELLES, en Champagne. Eloy Piot de Courcelles, de la ville d'Arcis-sur-Aube, fut anobli au mois de décembre 1744. *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois glands tigés et feuillés du même.*

PITOIS, seigneurs de Montholon Chaudenay, d'Estoulle, etc., marquis de Quincize, par lettres du 17 juin 1749, en Bourgogne et en Nivernais, maison d'ancienne chevalerie, connue dès l'an 1243. Jean Pitois, chevalier, seigneur de Monthelon ou de Montholon, n'était encore que damoiseau, lorsqu'il acheta, en 1334, d'Etienne de Mirmandes, damoiseau, la moitié de la dîme de Mirmandes. Quoiqu'il en soit, la filiation de cette famille ne remonte qu'à Jean Pitois de Monthelon, écuyer, qui fit un accord, en 1409, avec noble dame Catherine de Lespinace, dame de Vautouhot. Il mourut, ainsi que demoiselle Isabeau d'Essanley, sa femme, avant le 6 mai 1442, après avoir donné naissance à trois fils et à deux filles. On compte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans cette maison un gentilhomme de Monsieur, frère unique du roi, plusieurs magistrats et des officiers de divers grades. *D'azur, à la croix ancrée d'or.*

DE LA PIVARDIÈRE, seigneurs de Vinceuil, de Richelieu, de Guimont, etc., en Berri. Les titres que cette famille, divisée en deux branches, a produits à la cour des aides, en 1665, établissent sa filiation depuis noble homme Pierre de la Pivardière, écuyer, seigneur de Vinceuil, vivant vers l'an 1480. Son fils, noble homme Louis de la Pivardière, écuyer, seigneur des Chezeaux, etc., épousa, le 19 juin 1551, demoiselle Catherine de Salignac, devenue veuve peu de tems avant le 8 juin 1559. Germain de la Pivardière a formé la seconde branche de cette famille, qui a suivi de tout tems le parti des armes. *D'argent, à trois merlettes de sable.*

LA PLANCHE DE MORTIERES, seigneurs de Mervilliers et de Villiers, en Beauce, du Plessis, de Boinville, de Reignevillette, etc., en Gâtinais, famille distinguée par son ancienneté, ses alliances et ses services, qui a pour auteur Jean de la Planche, écuyer, seigneur de Saint-Gratien, marié en premières noces avec Jeanne Baron, dont il était veuf en 1499, et en secondes noces avec Catherine Compagnon, qui vivait encore en 1554. Etienne de la Planche, fils du précédent, écuyer, seigneur en partie de Saint-Gratien, fut, ainsi que son père, marié deux fois : la première, avec noble demoiselle Gabrielle Vincent, avant 1549, et la seconde, avec Hélène le Vigneron, le 11 décembre 1566, laquelle était veuve de lui le 20 février 1580. Il eut du premier lit Adam et Antoine de la Planche, dont il est sorti une longue suite de descendants qui ont formé plusieurs branches. Cette famille a constamment suivi le parti des armes, et a produit un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, en 1625 ; un colonel du régiment de Belsunce, en 1714, nommé ensuite maréchal-général des logis, camps et armées, en 1721 ; un major du régiment de Stoppa, en 1679 ; six capitaines et plusieurs autres officiers de divers grades. *D'azur, au chevron d'or ; au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable.*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

DES PLANQUES, en Normandie. Guillaume des Planques, écuyer, sieur de Leissey, ci-devant mousquetaire du roi, fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt du conseil d'état du roi, le 17 avril 1735, comme arrière-petit-fils de François des Planques, sieur de la Ramée, lieutenant-général en l'élection de Caen, anobli par lettres de Louis XIV, du mois de février 1652, confirmées à diverses époques. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre pigeons du même.*

DU PLEIS. Luc du Pleis fut élu échevin de Paris, en 1434. *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre croisettes patriarcales d'argent.*

DU PLESSIS-RICHELIEU, illustre et ancienne maison qui tirait son nom d'une terre située en Poitou, et dont l'historien des Grands-Officiers de la Couronne, d'après André du Chesne, donne la filiation depuis Guillaume, Ier. du nom, seigneur du Plessis, de la Vervolière et autres terres, vivant en 1201. Ses descendants ont formé deux branches, 1°. les seigneurs du Plessis, éteints avant 1556; 2°. les ducs de Richelieu et de Fronsac, éteints dans la personne du célèbre Armand-Jean du Plessis, né à Paris le 5 septembre 1585, évêque de Luçon, sacré à Rome par le cardinal de Givry, le 17 avril 1607; secrétaire d'état en 1616; créé cardinal par le pape Grégoire XV, le 5 septembre 1622; principal ministre d'état, en 1624; chef du conseil du roi, grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France, mort le 4 décembre 1642. Il avait un frère qui fut archevêque d'Aix et de Lyon, cardinal et grand-aumonier de France. Le cardinal, duc de Richelieu, ayant marié sa sœur, en 1603, avec René de Vignerot, seigneur de Pontcourlay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, substitua les nom, armes et biens de sa maison à leurs descendants. Cette seconde race des ducs de Richelieu et d'Aiguillon, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, a donné un maréchal de France, des lieutenants-généraux, maréchaux de camp des armées, des gouverneurs de provinces, des chevaliers du Saint-Esprit, des conseillers d'état, un général des galères, des premiers gentilshommes de la chambre,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

et un ministre secrétaire d'état des affaires étrangères, et président du conseil des ministres, nommé pair de France, le 4 juin 1814. *D'argent, à la croix de gueules, chargée en cœur d'un écusson d'argent, à trois chevrons de gueules.*

DE PLOVIER (DE BEAUX), en Dauphiné, au diocèse de Valence, famille ancienne qui prouve une filiation suivie depuis noble Jean de Beaux de Plovier, seigneur de Plovier et autres lieux, conseiller du roi, professeur en droit à l'université de Valence, par provisions du 10 juillet 1666; lequel rendit hommage à l'évêque de Valence, le 17 septembre 1698, de la terre de Plovier, possédée aujourd'hui par Jean-Fleury de Beaux de Plovier, écuyer, ancien aspirant au corps royal de la marine, chef actuel de cette famille. Philippe-Auguste de Beaux de Plovier de Villeneuve, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, servait avant la révolution, en qualité de lieutenant, dans le régiment d'Agénois. Dans l'émigration il a servi dans des corps nobles d'infanterie et de cavalerie de l'armée de Condé, où il reçut une blessure qui lui valut six ans d'exemption pour la croix de Saint-Louis. Marie-Maurice de Beaux de Plovier, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, est capitaine dans la légion de la Drôme. Il a fait onze campagnes en Allemagne et en Espagne, où il a eu le bras fracassé au siége de Burgos. *D'azur, à deux fasces d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

PLUSBEL DE SAULES, en Champagne. Cette famille remonte sa filiation jusqu'à Christophe Plusbel, écuyer, seigneur de Grenant, lieutenant particulier au bailliage de Langres, connu par un dénombrement qu'il donna de sa terre de Grenant, le 20 avril 1550. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois marguerites d'argent.*

PLUVIÉ DE MÉNÉHOUARN, seigneurs de Kerdrého, etc. en basse Bretagne. Cette famille remonte sa filiation à Eon de Pluvié, compris avec Jean de Pluvié, son frère, au nombre des nobles de la paroisse de Ploémelec, dans un rôle de réformation de l'évêché de Vannes, daté du 10 mai 1427. De Jeanne de Lopriac,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sa femme, Eon de Pluvié avait eu pour fils, noble homme Paen ou Payen de Pluvié, sieur de Kerdrého. Par un arrêt de la chambre, établie en Bretagne, en exécution des ordres du roi, pour la réformation de la noblesse, et rendu le 29 octobre 1670, Jean de Pluvié fut autorisé, ainsi que son fils aîné, à prendre la qualité de chevalier. *De sable; au chevron d'or, accompagné de trois roses du même.*

DE PLUVINEL, en Dauphiné, famille dont l'origine remonte à Jean et Antoine de Pluvinel, frères, dont le premier fut premier écuyer du duc d'Anjou, chambellan du roi Louis XIII, et le second fut maître-d'hôtel du roi; cette maison s'est alliée aux familles de Bellay-la-Combe, de Cardaillac-Marival, de Briçonnet, de Marion, de Briancourt et de Poix. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au cavalier armé à cheval, tenant une épée haute d'or; aux 2 et 3 d'azur; au flambeau d'argent, posé en bande, la flamme en bas, d'or.*

POILLOT. De cette famille était Denis Poillot, seigneur de Lailly, d'abord conseiller au grand conseil, puis ambassadeur en Angleterre, en 1522, en faveur duquel le roi François Ier, créa un nouvel office de maître des requêtes ordinaire de son hôtel, dans lequel il fut reçu le 30 juin 1522. Il fut ensuite président au parlement de Paris, au mois d'octobre 1526, et mourut le 29 décembre 1534. *D'argent, semé de larmes de sable.*

DE POISIEUX. *Voyez* GUÉRIN.

DE POLLIART DE LA CANE, famille connue dans le Bourbonnais depuis le seizième siècle. Marie Polliart fut mariée, vers l'an 1620, avec N.... de Crévecœur, seigneur de Pailly. *D'azur, au lion léopardé, couronné d'or; au chef échiqueté d'or et de gueules.*

DE POLLOD, seigneurs de Saint-Agnin et de l'Isle-d'Abaux, etc., maison d'ancienne chevalerie du Dauphiné, qui prouve sa filiation depuis Louis de Pollod, qui fit le voyage de la Terre-Sainte, avec Eudes, fils aîné de Hugues IV, duc de Bourgogne, en 1279. Cette maison a donné plusieurs officiers supérieurs. *D'or, fretté de gueules.*

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

DE PONNAT, seigneurs de Gresse, de Vif, et sieurs du Merlay, de Combes, etc., famille noble du Dauphiné, dont l'origine remonte à Jean Ponnat, habitant de Serres, qui testa en 1491. Cette famille a donné plusieurs officiers au service de nos rois. *D'or, à trois têtes de paon arrachées d'azur.*

DE PONS, en Dauphiné, famille dont noble François Pons, 1er du nom, et sa femme N.... Baile de la Tour, qu'il avait épousée, en 1468, sont les auteurs. Noble André Pons, appelé dans la révision particulière du lieu de Saint-Martin de Quéyrière, faite le 25 septembre 1474, *nobilis Andreas Poncii*, est le fils du précédent, et a continué la descendance de cette famille, dans laquelle on trouve plusieurs magistrats et des officiers de divers grades. *Echiqueté d'argent et de sable, à l'écu en cœur d'azur, chargé deux lions d'or affrontés, tenant un cœur de gueules, surmontés de trois étoiles d'or, rangées en chef, et soutenus d'un croissant du même, posé à la pointe de l'ecu.*

DU PONT, en Dauphiné. Claude du Pont, de Soyous, vivait en 1603. *D'azur, au sautoir d'argent, accompagné d'un croissant du même en chef, et d'un trèfle d'or en pointe, accosté de deux étoiles d'argent.*

PONTAILLIER, bourg en Bourgogne, sur la Saône, à cinq lieues de Dijon. La maison de ce nom, grande et illustre, tirait son origine d'Hugues, comte de Champagne, et d'Elisabeth de Bourgogne, qui déshérita, vers 1130, Eudes, son fils unique, tige de cette maison. Elle s'est éteinte vers 1600. *De gueules, au lion d'or.*

DE PONTIS, seigneurs de Corban et d'Hurtis, en Dauphiné, famille qui prouve sa filiation depuis Guillaume de Pontis, qui vivait en 1409. *D'azur, à un pont à trois arches d'or, maçonné de sable, accompagné en chef de trois roses d'argent.*

POPIN, en Champagne. Cette famille, connue depuis l'an 1487, mais dont les preuves ont été rejetées lors de la recherche, s'est éteinte peu après 1667. *D'a-*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

zur, au lion d'or, posant la pate dextre sur une gerbe de blé du même.

DE LA PORTE DE LISSAC, seigneurs de la Rétaudie, de Palisses, etc., en Limosin. Cette famille a pour auteur noble Arnaud de la Porte, sieur de la Rétaudie, vivant le 11 mai 1538, et mort le 20 septembre 1540, laissant pour enfants Jean, Bernard et François de la Porte. Le premier qualifié, écuyer, seigneur de la Rétaudie, homme d'armes de la compagnie du roi de Navarre le 31 janvier 1557, avait épousé, le 27 janvier 1545, noble demoiselle Philippe du Puis. Cette maison a donné plusieurs officiers de divers grades. *D'argent, à trois pals retraits de gueules, mouvants d'une divise du même; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DES PORTES, famille du Dauphiné, dont le premier auteur est Guillaume des Portes, second président au parlement de Grenoble. *D'argent, à la bande de sinople, chargée de trois croisettes d'or.*

POTERAT, seigneurs de la Forge-Vallecons, d'Assenay, etc., en Champagne. Cette famille a justifié de sa noblesse par titres, et prouve sa filiation depuis Pierre Poterat, écuyer, sieur de Vauclos, lequel fut marié avec Anne le Sens, et n'existait plus le 26 mars 1553. Pierre Poterat, écuyer, fils du précédent, mourut à Troyes, le 18 septembre 1586, après avoir épousé Anne Yon, morte en la même ville le 26 avril 1666. Cette maison a produit quelques magistrats, deux maîtres d'hôtel ordinaires du roi, en 1719 et 1740, un brigadier des armées de S. M., décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1758, et un grand nombre d'officiers de tous grades, qui ont servi avec la plus grande distinction dans divers siéges et batailles. *De gueules, au cheveron d'or, accompagné de trois étoiles du même.* Devise : *Prosperat tute.*

DE POUILLY, seigneurs de Lançon, de Binarville, etc., en Lorraine, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située au pays Messin. Elle établit sa filiation depuis Guillaume de Pouilly, qui fournit au duc de Lorraine et de Bar, le 17 janvier 1443, son dénombrement de la terre et seigneurie de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Pouilly, mouvante des château et châtellenie de Stenay. Charles-César et Jean de Pouilly furent maintenus dans leur noblesse par M. Lefèvre de Caumartin, commissaire départi en Champagne, le 12 novembre 1670; César de Pouilly était capitaine commandant du régiment de cavalerie du Plessis-Praslin, et Jean, son frère, était aussi capitaine dans le même régiment. *D'argent, au lion d'azur.*

POULLAIN, seigneurs du Val, de Tremain, de Gautrel, de Trémaudan, en Bretagne, maison issue d'ancienne chevalerie de Bretagne, qui établit sa filiation depuis Roland Poullain, sieur de la Ville-Salmon, qui testa l'an 1449. Il descendait, par divers degrés, de Jean Poullain, l'un des archers de la compagnie de Thibaut, sire de Rochefort, qui fit montre à Vitré, le 20 décembre 1356. *D'argent, au houx de sinople; au franc-canton de gueules, chargé d'une croix engrêlée d'argent.*

POULLAIN, seigneurs du Ponlo, de la Ville-Caro, de Beaumanoir, de la Mesnière, en Bretagne. Cette famille paraît être une branche de la précédente. Du moins lors de la recherche, elle a été maintenue le 3 septembre 1669 et 28 août 1670 avec les mêmes armoiries. Elle portait originairement : *De gueules, à dix billettes d'or.*

POULLAIN, en Bretagne. Jacques Poullain, sieur de la Rivière, Michel Poullain, sieur de la Haussays, et Pierre Poullain, sieur du Housseau, ont été maintenus, en 1670, en vertu des priviléges de la mairie de la ville de Nantes, charge municipale remplie par leurs ancêtres, en 1576, 1639 et 1662, et moyennant chacun la somme de mille livres. *De sable, au sautoir d'or, chargé d'une étoile de gueules.*

DE POULLAIN ou POULAIN (1), seigneurs de Trémons, en Agénois, et de la Noë, en Normandie,

(1) Le nom de cette famille est diversement écrit par les Historiens et dans les chartes des douzième et treizième siècles. On le trouve orthographié *Pullein*, *Polein*, *Poleyn*,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

maison d'ancienne chevalerie, dont l'origine se perd dans la nuit des tems. Un seigneur de cette maison accompagna, l'an 1066, Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre, et il s'établit dans ce royaume, où il donna son nom au fief de Poullington, en Français Poullainville, que ses descendants ont possédé pendant plusieurs siècles. Les diverses branches de la maison de Poullain ont constamment suivi la carrière des armes, soit dans les ordonnances, soit aux bans et arrière-bans. Les historiens de Normandie, d'Angleterre et de Guienne, dans les montres qu'ils rapportent des chevaliers et écuyers qui comparurent en armes pour le service militaire, font une fréquente et honorable mention du nom de Poullain. La branche des seigneurs de la Noë, en Normandie, a été maintenue dans son ancienne extraction par jugement de M. de Chamillart, intendant en cette province, du 1er. janvier 1667, et elle porte pour armes : *D'argent, à deux lions-léopardés de gueules.* La branche des seigneurs de Trémons, en Agénois, a été maintenue par jugement de M. du Puy, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne, du 23 septembre 1666 et 7 février 1667. Cette branche est représentée de nos jours par :

1°. Messire Joseph-Alexandre de Poullain, chevalier, comte de Tremons. Il servit dans la maison militaire du roi, en qualité de garde-du-corps de Sa Majesté Louis XVIII, alors MONSIEUR, service qu'il quitta pour passer à l'île de la Grenade, en Amérique, où il se maria, le 13 juin 1785, à mademoiselle Marie-Françoise-Adélaïde Besso de Beaumanoir. Elle le rendit père d'un fils unique, messire Edouard-Jules de Tremons, qui se maria, en 1813, à mademoiselle Louise-Charlotte de Chamteloup du Bourg-Dieu ;

2°. Messire Charles de Poullain, vicomte de Tremons, qui assista, en l'absence de son frère Alexandre, aux séances des états-généraux de la sénéchaussée d'Agénois. Il servit pendant l'émigration dans l'armée de monsei-

---

Pulein et *Pullein*; mais lorsque ce nom est latinisé dans les chartes ou les rôles de l'Echiquier, il est toujours traduit par *Pullanus* ou *Pullus*.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

gneur le duc de Bourbon, d'où il passa au service du roi de Danemarck, d'abord en qualité de capitaine, et parvint ensuite à d'autres grades supérieurs. Le principal manoir de cette famille est la châtellenie de Trémons, située à deux milles de la rive droite du Lot, et à trois milles de la ville de Villeneuve d'Agen, chef-lieu du quatrième arrondissement du département de Lot-et-Garonne.

Cette branche porte pour armes : *Parti, au 1 d'azur, à la bande d'or, chargée de trois coquilles de gueules, et accostée de deux cotices d'argent; au chef d'or, chargé de trois merlettes de sable; au 2 d'argent, au chêne de sinople; au franc-canton d'azur, chargé d'une croix denchée d'argent, et un soleil d'or, mouvant de l'angle senestre du canton.*

Nous, Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, certifions que le sieur comte Joseph-Alexandre de Poulain de Trémons, allant à la Grenade avec sa famille et sa suite, est demeuré fidèle aux principes de la religion et de la monarchie. En conséquence nous prions tous ceux qui sont à prier de le laisser passer librement, sans lui donner ni souffrir qu'il lui soit donné aucun empêchement, lui accordant au contraire tous secours et assistance en pareil cas requise.

En foi de quoi nous lui avons accordé le présent certificat que nous avons signé, et auquel nous avons fait apposer le sceau de nos armes. Donné à Villingen (en Allemagne), le dix de juillet de l'an 1796, et de notre règne le second.

(*Signé* LOUIS.)

Certifiée la signature ci-dessus de S. M. Louis XVIII, par nous lieutenant-général des armées du roi, et chargé de ses affaires à la cour de Londres.

Londres, le 28 mai 1797.

(*Signé*, le duc DE HARCOURT.)

DU POUY DE BONNEGARDE, famille ancienne, originaire de Gascogne, distinguée par ses alliances et

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ses services militaires. Elle a donné des gouverneurs de places et des officiers de divers grades, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Daniel du Pouy épousa, en 1597, Marthe de Béarn, fille naturelle de Henri IV, roi de Navarre. Ce prince assista à ce mariage, et l'an 1609, il accorda une pension annuelle de six cent livres à ladite Marthe de Bearn, pour l'aider à élever sa fille, ce qui fut enregistré en la chambre des comptes de Paris le 12 août 1609. *D'azur, à deux vaches rangées d'or, passant sur une terrasse de sinople; accompagnées en chef de trois étoiles mal ordonnées du second émail; la première accostée de deux croissants d'argent.*

DE POYANNE. *Voyez* BAYLENS.

DE LA POYPE, illustre et ancienne maison du Dauphiné, qui florissait dans cette province dès l'an 1132, et établit sa filiation depuis Guillaume de la Poype, chevalier, seigneur de la Poype, vivant l'an 1150. Elle a constamment tenu le rang le plus distingué à la cour et dans les armées du dauphin, et a donné plusieurs officiers généraux au service de France. Elle a formé les branches des comtes de Servières, barons de Corsant, et des seigneurs de Saint-Julien, barons de Réaumont; Guillaume, Barthélemi, Jean et Jean-Claude de la Poype furent chanoines-comtes de Lyon en 1261, 1307, 1636 et 1678. *De gueules, à la fasce d'argent.*

DE LA PRADE. *Voyez* LOUPIAC.

DE PRETEVAL, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une seigneurie située au bailliage de Caux, en Normandie. Elle remonte, par titres filiatifs, à Robert de Préteval, seigneur de Préteval, qui vivait sous les règnes de Philippe-Auguste et Louis VIII, comme il appert par un registre du bailliage de Caux, de l'an 1236. Cette maison a donné des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel avant l'institution de celui du Saint-Esprit, et plusieurs officiers de marque. Elle a les titres de *baron* et de *marquis*, en vertu de la possession de plusieurs terres-titrées, entr'autres du marquisat de Clere-Panilleuse, érigé au mois de mai 1651, en

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

faveur de Réné de Préteval, seigneur dudit lieu, d'Anouville et de Manteville, baron de Saint-Paër, etc. *D'or, à la bande de gueules, chargée de trois besants d'argent.*

DE PRÉVIELE. *Voyez* GRAS.

PREVOST, à Paris et en Bretagne, famille qui a pour auteur Robert Prevost, écuyer, seigneur de Montreuil et du Péreux, trésorier receveur général et payeur des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris. Ce même Robert Prevost, né vers l'an 1654, fut reçu conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, et en obtint les provisions le 3 mai 1705. Il mourut, revêtu de cet office, le 24 septembre 1712, et laissa de son mariage avec demoiselle Catherine Pezant, plusieurs enfants. Philippe Prevost, écuyer, sieur de la Croix, directeur des vivres de la marine à Brest, et trésorier des fortifications de la Bretagne, l'un de ses fils a continué la descendance de cette famille, qui a donné des sujets distingués à la marine. *Tiercée, au 1 d'azur, au croissant d'argent; au 2 d'or, à trois étoiles d'azur; au 3 de sable, à la sirène d'argent.*

PROST, seigneurs de Grangeblanche, dans le Lyonnais. Louis Prost, citoyen de Lyon, fut élu échevin de la même ville, pour les années 1584 et 1585; il fut réélu pour l'année 1589, et continua d'exercer les mêmes fonctions pendant les trois années suivantes. Son fils, noble Jacques Prost, seigneur de Grangeblanche, conseiller et premier avocat du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, fut, ainsi que son père, élu échevin de cette ville pour les années 1628 et 1629. *De gueules, à deux chevrons d'or; au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'or.*

DE LA PRUNARÈDE. *Voyez* BENOIST.

PRUNIER, seigneurs de la Brêche, de Parzey, de Fouchau, de la Val, de Beauchêne, de la Bussière, etc., marquis de Virieu par lettres du mois d'avril 1655, illustre famille du Dauphiné, originaire de Touraine, dont l'ancienneté remonte à Pierre Prunier, vivant en 1430. Elle prouve une filiation suivie depuis Jean Prunier, seigneur de la Brêche, de Parzey, général des

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

aides, en Languedoc, en 1497. Cette maison a donné un gentilhomme de la chambre du roi Louis XI, des gouverneurs de provinces et de places et un ambassadeur à Venise; un lieutenant-général, deux maréchaux de camp des armées, et nombre d officiers supérieurs. *De gueules, à la tour donjonnée d'argent, maçonnée de sable.*

DU PUGET DE TEONIDES (DES BALB), seigneurs du Puget, du Muy, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire du comté de Nice, dont une branche, celle du Puget de Teonides, s'établit en Provence, où elle forma plusieurs ramifications, et contracta des alliances illustres : elle est éteinte. *D'or, au bélier de sable.*

DU PUGET, seigneurs de Roquebrune et du Puget, près de Toulon, famille ancienne et distinguée, qui a pour auteur Guillaume du Puget, habitant du lieu du Cannet, lequel fut anobli par Charles II, duc d'Anjou, comte de Provence, roi de Sicile et de Naples, qui lui fit ceindre la ceinture militaire et le créa chevalier le 24 février 1293. *D'or, à la montagne de gueules, accompagnée en chef d'une fleur de lys nourrie du même.*

DE PUGET, marquis de Barbantanne, seigneurs de Saint-Marc, de Ramatuelle, de Réal, de Chastueil, en Provence, maison distinguée par son ancienneté et ses services militaires, qui remonte, par filiation, à Jean Puget, que le roi Réné, comte de Provence, anoblit par lettres du mois de mars 1443. Cette maison compte plusieurs officiers généraux. *D'argent, à la vache de gueules, sommée entre les cornes d'une étoile d'or.*

DE PUGET. Ce nom est ancien en Languedoc. On compte des capitouls de Toulouse de ce nom depuis l'an 1296 jusqu'en 1598. On ne saurait affirmer ni nier positivement qu'ils soient de la même famille. Du Rosoy, dans ses Annales de Toulouse, ne s'en tient pas là; il fait sortir les de Puget de Languedoc des anciens seigneurs de Balb, et ces derniers des comtes de Provence. Tout cet échafaudage d'absurdités est bâti sur un passage de Baluze, dont Charles d'Hozier démontre toute la fausseté. Il est indigne à M. Baluze, dit-il, d'avoir fait son

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

ouvrage, en voulant flatter la vanité de ce baron de Puget (dont il démontre l'extraction plébéienne au troisième degré). Cette famille de Puget s'est divisée en quatre branches : 1°. les barons de Saint-Albans ; 2°. les seigneurs et barons de Castelnau de Montmiral ; 3°. les starostes de Duninow, en Pologne, dont un chambellan du roi ; 4°. les seigneurs de la Serre et de Bercinay. Les véritables armoiries de cette famille sont : *D'or, à l'arbre de sinople.*

PUGNET, seigneurs de Boisvert, en Poitou. Jacques Pugnet, écuyer, seigneur de Boisvert, ancien capitaine de dragons au régiment de Fimarcon, par commission du 21 octobre 1686, puis lieutenant-colonel du régiment de milord Galmoi, cavalerie, par lettres de Jacques II, roi d'Angleterre, du 22 août 1689, et commissaire inspecteur des haras du royaume dans le département du bas Poitou, fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Maupeou-d'Ableiges, commissaire départi dans la généralité de Poitiers, du 16 août 1700. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux javelots du même, et en pointe d'un croissant aussi d'argent.*

DU PUIS, en Hainaut, famille qui a pour auteur Henri du Puis, échevin de la ville de Mons, anobli par lettres-patentes de Charles II, roi d'Espagne, du 18 septembre 1678, lequel eut pour fils Henri-Honoré-Joseph du Puis, écuyer, baptisé à Mons le 13 août 1667. *De gueules à la bande engrêlée d'argent, chargée de trois flammes du champ.*

DU PUY D'ANCHÉ (GAY.), en Poitou, famille ancienne, originaire d'Angleterre, qui depuis le règne de Charles VIII, n'a cessé de suivre le parti des armes, soit dans les ordonnances, soit dans les bans et arrière-bans du Poitou et de l'Angoumois. Elle a donné un gouverneur de la personne du roi François Ier. lorsque ce prince était duc d'Angoulême, et plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. M. Gay du Puy d'Anché a assisté à l'assemblée de la noblesse à Poitiers, en 1789. *D'or, au lion d'azur.* Couronne de baron.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

LE PUY-EN-VELAY.

Liste des Gentilshommes du diocèse de Puy-en-Velay, qui, en 1789, ont signé le Mémoire sur le droit qu'a la Noblesse, de nommer ses députés aux Etats-Généraux du royaume, dans les assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées.

Messieurs

De Castel de Servières.
De Gaillard de Nourque.
De Chardon.
De la Colombe.
De Jagonnas.
De Chambarlhac.
De Chardon Defroi.
De Bains.
Le chevalier de la Combe.
De Bergonhon de Varennes.
De Roys.
De Saignard de Sasselanges.
De Torrilhon du Bourg.
De Torrilhon de Vacherolles.
Le comte de Saint-Didier.
Du Peloux de Saint-Romain.
De Saignard de la Fressange.
Le Blanc de Pelissac.
De Luzy.
De la Fayolle.
D'Emars.
De Bronac.
De Bronac.
De Veron de Saint-Julien.
Le vicomte de Banne.
De Guillou.
Le baron de Chambarlhac-Montregard.
De Froys du Vernet.
Le marquis de la Tour-Maubourg.
De la Roche-Négly.
De Besson de Solevop.
De Pandrau de Chaslopen.
De Chazeau de Choumouroux.
D'Odde du Bouchel, père.
De Saignard de Choumoureux.
D'Odde de Trior.
De Giraud Dairos.
De Barbon d'Avenac.
Le chevalier de Barbon, chevalier de Noyer.
De Sanage.
D'Odde de Lardeyrol.
D'Auteribe.
Le chevalier de Sauvage-du Rouré.
Dessauvage du Noyer.
Du Mazelle.
De Goys.
Le baron de Mailhat.
De Vachon.
De Sigaud de l'Estang.
De Morguel.
Du Luc.
De la Borie.

DE PUYVERT. *Voyez* DE ROUX.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Q.

QUALIFICATIONS. C'est par les qualifications qu'on distingue, dans les titres originaux, les familles nobles de celles qui ne le sont pas. Il est d'autant plus nécessaire de connaître l'origine et l'usage des qualifications, que quelques-unes, d'abord caractéristiques de noblesse, ont été ensuite affectées aux familles plébéïennes.

Le caractère des qualifications nobles se tire de l'usage des provinces. Les qualités de *chevalier* et d'*écuyer* sont entièrement caractéristiques de noblesse dans tout le royaume; mais cette dernière n'a pas été d'un usage aussi général dans toutes les provinces. La qualité de *noble* avait le même caractère dans les provinces de Flandre, Hainaut, Franche-Comté, Lyonnais, Bresse, Bugey, Dauphiné, Provence, Languedoc, Artois et Roussillon, et dans l'étendue des parlements de Toulouse, Bordeaux et Pau; celle de *noble homme*, en Normandie seulement. Aux termes de la déclaration de 1714, la possession des qualifications devait être au moins centenaire, pour constater la noblesse et y être maintenu. Si cette possession était précédée par des traces de roture, ou qu'elle n'eut point été paisible, elle ne prévalait point, par la raison qu'en France la noblesse n'est pas prescriptible. *Abrégé chronologique*, *n*-18; *Discours préliminaire*, *pag.* 32, 33.

En Bretagne, la noblesse ne prenait souvent aucun titre, mais on reconnaît son caractère dans les parages, où l'aîné prend toujours la qualité d'*héritier principal et noble*. Cette formule est particulière à la province de Bretagne.

Les qualifications usitées en France sont celles de *Majesté* et de *Sire* pour le roi, quand ce dernier mot est pris absolument; et pour quelques grandes maisons, lorsque cette qualité était affectée à une terre titrée *sirerie*, comme les sires de Beaujeu et de Montméry; de *Dauphin*, pour le fils aîné du roi; de *Monsieur* et de *Madame*, pour le second fils et pour la fille aînée du roi. On ajoute à cette dernière qualité le nom de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

baptême pour les autres filles de France. *Mademoiselle* est le titre que prend la première fille du premier frère du roi. Les titres de *fils*, *fille*, *petit-fils*, *petite-fille de France et d'altesse royale*, se donnent aux princes du *sang royal*, et celui d'*altesse sérénissime* aux princes de la *famille royale*. Les qualifications de la noblesse sont celles de *Prince*, peu usitée, de *Duc*, de *Pair*, de *Marquis*, de *Comte*, de *Vicomte*, de *Baron*, de *Vidame*, de *Chevalier* (jadis la plus éminente qualité), d'*Ecuyer*, de *Damoiseau*, de *Donzel*, de *Valet* ou *Varlet*, de *Châtelain*, de *Captal*, de *Soudan* (usitées en Guienne), de *Comptour* (usitée en Auvergne), de *Noble*, de *Noble homme*, de *Messire*, d'*Illustre*, d'*Eminent*, de *Haut et Puissant Seigneur*, etc. La qualité de *Monseigneur* se donnait aux chevaliers, et leurs femmes étaient titrées *Madame*. Les écuyers, quelque fût d'ailleurs leur naissance, n'avaient que le titre de *Monsieur*, et leurs femmes celui de *Mademoiselle*. Ces qualifications sont devenues roturières, et celle de *Valet* encore plus. La qualité de *Sire* a toujours exprimé la haute noblesse, et celle de *Sir* la roture.

DE QUANTEAL, en Champagne. Cette famille a pour auteur Humbert de Quanteal, premier médecin de Philippe, duc de Bourgogne, anobli par ce prince, le 6 mai 1459, pour récompense de ses services. *De gueules, à la croix d'or, chargée de huit losanges du champ.*

QUARRÉ, comtes d'Aligny, famille ancienne du duché de Bourgogne. Elle a été anoblie, en 1412, dans la personne de Jean Quarré, sommelier du duc de Bourgogne; elle a donné des capitaines de deux cents et de cent hommes de guerre, des officiers-généraux, et de divers grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des avocats-généraux célèbres, un conseiller d'état, etc. *Echiqueté d'azur et d'argent; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.*

QUARTIER. Etienne Quartier, qui tirait son origine maternelle d'Eudes le Maire fut fait quartinier de la ville de Paris, l'an 1651. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croi-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

settes du même ; aux 2 et 3 de gueules, à l'écusson d'argent, chargé d'une feuille de chêne de sinople.

QUATRESOLS, seigneurs de Marolles, de la Hante, en Brie. Le nom de Quatresols est ancien et distingué. N..... Quatresols fut l'un des écuyers sous la charge du seigneur de Lisques, qui, l'an 1254, furent présents au siége d'Oisy, qu'on livra aux flammes. Perrot Quatresols fut l'un des dix archers armés à cheval de la compagnie d'Olivier, sire de Montauban, qui fit montre à Dinan, le 16 janvier 1356. *Mémoires pour servir à l'Histoire de Bretagne, tom. I, colonne* 1505. Jean Quatresols, auditeur des comptes, employé près de l'ambassade d'Angleterre, fils du sieur Quatresols, lieutenant et gouverneur de Coulommiers, fut anobli par lettres de 1623, confirmées en 1706 et en 1717. *D'azur, au lion d'or, accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'une palme, le tout du même.*

DE QUELEN, seigneurs de Quelen, de la Ville-Chevalier, et de Quistillie, en Bretagne. Cette famille, par arrêt des commissaires du roi, en Bretagne, du 10 décembre 1668, fut déclarée noble, et issue d'ancienne extraction depuis l'an 1404. *Burelé d'argent et de gueules.*

QUELEN DE STUER DE CAUSSADE, marquis de Saint-Megrin, ducs de la Vauguyon, pairs de France, princes de Carency, maison d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne, qui a pris son nom d'une terre située dans la paroisse de Guegon, en Porhoet, et qualifiée châtellenie depuis l'an 1540. Elle est connue depuis Jean de Quelen, chevalier, vivant en 1277. Cette maison a fait les preuves pour les honneurs de la cour, au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit. Elle a donné des officiers-généraux, des ambassadeurs et plusieurs autres personnages de marque. *Parti, au 1 d'argent, à trois feuilles de houx de sinople*, qui est de QUELEN; *au 2 d'argent, au sautoir de gueules*, qui est de STUER.

DE QUEMPER, marquis, comtes et vicomtes de Lanascole, en Bretagne. Cette maison, dont le nom est aussi écrit Kemper, dans les anciens actes, est une

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

des plus distinguées de la province de Bretagne. Elle prouve sa filiation, suivie depuis Nicolas de Quemper, hommes d'armes de la compagnie de Jean de Penhouet, amiral de Bretagne, en 1420. Elle a donné plusieurs officiers, un chevalier de l'ordre du Roi, et des chevaliers de Saint-Louis. *D'argent, au léopard de sable, accompagné de trois gouniffles, ou coquilles du même, en chef.*

DE QUENGO, marquis de Crenolle, comtes du Rocher et de Tonquedec, vicomtes de la Marche, barons de Molac, maison d'origine chevaleresque de la province de Bretagne, où est située, dans le duché de Rohan, la terre de son nom. Elle établit sa filiation depuis Alain de Quengo, qui épousa Aliénor de Quenesguen, avant l'an 1390. Elle a donné des hommes d'armes des ordonnances, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des officiers-généraux, et de divers grades supérieurs, etc. Elle a obtenu les honneurs de la cour le 23 février 1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *D'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.*

DU QUESNE, en Normandie, marquis du Quesne, par érection du mois de mai 1648, maison illustrée par une longue série de services utiles à la patrie, qui a produit cinq capitaines de vaisseaux, deux chefs d'escadre, et deux lieutenants-généraux des armées navales, dont les exploits ont honoré le pavillon français, et éternisé le nom de du Quesne. Abraham du Quesne, le plus grand homme de mer de son tems, partageait avec le célèbre Ruyter, amiral des Hollandais, l'admiration de l'Europe. Du Quesne, quoiqu'inférieur en nombre, le vainquit dans trois combats différents, dans le dernier desquels Ruyter fut tué d'un coup de canon. Cette famille subsistait, en diverses branches, en 1770. *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.*

QUESNEAU, famille originaire du Laonais. Armand-François Quesneau, sieur de Clermont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ingénieur du roi, résidant à Douay, fut anobli par lettres-patentes, données à Versailles au mois d'octobre 1723, pour ser-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

vices militaires. *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles du même, posées deux et une, et en pointe d'une cannette aussi d'or.*

DU QUESNOY, seigneurs et barons, puis marquis du Quesnoy, par érection du mois de juillet 1714, dans le Rouennais et en basse Normandie. L'ancienneté de cette famille, d'origine chevaleresque, et divisée en deux branches, remonte vers le commencement du douzième siècle, suivant une bulle du pape Alexandre III, datée du 17 des calendes de mai 1181, portant confirmation de donations faites, dès cette époque; par cette maison, au prieuré de Saint-Lo du Bourgachard; sa filiation n'est cependant suivie que depuis Jean du Quesnoy ou du Quesnay, aussi du Quesney, Ier. du nom, dit Taupin, chevalier, seigneur du Quesnoy, appelé *Taupin du Quesnoy Escuyer*, dans une montre de Manduit de Thibouville, chevalier, et de trois écuyers de sa compagnie, qui fut reçue au Pontaudemer, le 22 avril 1378. Cette famille a produit quatre gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, un chevalier de son ordre en 1649, un aide-de-camp de ses armées en 1650, et des chevaliers de Saint-Louis; elle a également donné des officiers de divers grades. *D'argent, au lion de gueules, accompagné de neuf glands de sinople.*

DU QUESNOY, seigneurs des Cœulles, dans le Boulonnais. François du Quesnoy, écuyer, capitaine de dragons, fut maintenu dans sa qualité de noble, avec Louis du Quesnoy, son père, colonel d'un régiment d'infanterie, par ordonnance de M. Bignon, conseiller d'état, commissaire départi dans la généralité d'Amiens, du 4 octobre 1698, sur preuve remontée à Jean du Quesnoy, son quatrième aïeul, écuyer, seigneur du Quesnoy en Boulonnais, marié avec Antoinette de Resti, le 9 mai 1495. *D'or, à l'aigle de sable.*

LE QUIEN DE LA NEUFVILLE, seigneurs de la Neufville, etc., à Paris et à Bordeaux. Cette famille, dont les différents auteurs font remonter l'ancienneté à des siècles très-reculés, ne prouve néanmoins sa filiation que depuis Pierre le Quien de la Neufville, seigneur de la Neufville, qui fut capitaine de cavalerie,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

et mourut en 1675, après avoir épousé demoiselle Claude Maldamé. De cette alliance, est issu Jacques le Quien ; il avait pris le parti des armes dès l'âge de quinze ans ; obligé de le discontinuer à cause de la délicatesse de son tempéramment, il voulut se vouer à la magistrature ; mais obligé, par des circonstances imprévues, d'abandonner son projet, il s'adonna à l'étude des langues espagnole et portugaise, pour entreprendre avec plus de facilité l'Histoire générale du Portugal, qu'il fit paraître en 1700. Il composa dans la suite d'autres ouvrages historiques, qui lui valurent une place à l'académie des inscriptions et belles-lettres en 1706. Les talents qu'il montra, avant et après sa réception à l'académie, dans les diverses productions qui sont sorties de sa plume, l'ont placé au rang des hommes illustres de son siècle, dans l'Histoire littéraire du règne de Louis XIV. Cette famille a aussi produit un brigadier des armées du roi, en 1744, plusieurs autres officiers et un chevalier de Saint-Louis en 1721. *Ecartelé aux 1 et 4 de sinople, au chien braque d'or, ayant un collier de sable surmonté d'une palme d'argent en fasce; aux 2 et 3 bandés de vair et de gueules.*

QUIÉRET, sieurs de Rionville, en Picardie, famille ancienne qui a donné un amiral de France, mort en 1240. L'auteur de la branche qui fait l'objet de cet article, est Jean Quiéret, écuyer, seigneur du Quesnoy, marié, en 1526, avec Françoise de Mailloc. Adrien Quiéret, écuyer, sieur du même lieu, est issu de cette alliance, et épousa, le 4 septembre 1570, Christine du Mesge. La filiation de cette famille a été remontée, ainsi qu'on vient de l'établir, d'après les titres produits devant M. Bignon, commissaire départi de la généralité d'Amiens, qui a rendu une ordonnance à cet effet, le 26 février 1697. *D'hermine, à trois fleurs de lys de gueules au pied nourri.*

DE QUINCARNON, sieurs de Boissy, en Normandie. Cette famille, maintenue dans sa noblesse le 4 août 1666, est connue depuis Maurice de Quincarnon, qui, l'an 1371, servait sous le connétable du Guesclin. Elle établit sa filiation depuis Pierre de Quincarnon, écuyer, qui, l'an 1410, épousa Jeanne de Preteval. Cette fa-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

mille paraît être originaire de Bretagne. *D'argent, à trois trèfles de sinople.*

DE QUINEMONT, seigneurs de Varennes, de Baugé, et de la Guénerie, en Touraine, famille originaire d'Ecosse, et issue des barons de Grégal dans ce royaume, dont la filiation remonte à Androt de Quinemont, écuyer, archer de la garde du corps du roi Louis XI, marié, le 16 juin 1483, avec Jeanne de Nepveto. Ils eurent pour fils Jean de Quinemont, écuyer, sieur de Saint-Senoc, marié avec Jeanne Fumée, le 22 juillet 1532. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois fleurs de lys d'or au pied nourri.*

DE QUINSON, seigneurs de Quinson et de Verchères. L'auteur de cette famille est Lancelot de Quinson, vivant en 1400. Ses descendants ayant dérogé, furent rétablis dans leur noblesse par arrêt de l'an 1612. *D'hermine plein.* Une autre branche y ajoutait *une bande de gueules.*

DE QUINTANADOINE, famille originaire d'Espagne. Alfonse de Quintanadoine, natif de Bretigny, fut anobli par Louis XIII en 1637. *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules, à la fleur de lys d'or; aux 2 et 3 d'argent, à la croix tréflée et vidée de sable.*

DE QUIQUERAN, illustre et ancienne maison de chevalerie de Provence, qui florissait dès le commencement du douzième siècle, et dont la filiation est établie depuis Rostaing de Quiqueran, qui vivait en 1145. Elle a formé plusieurs branches : 1°. la première éteinte en 1350 2°. les barons de Beaujeu, éteints après 1550; 3°. la troisième branche éteinte vers le milieu du dix-huitième siècle; 4°. la branche de Quiqueran-Beaujeu, existante en 1774; 5°. la branche des seigneurs de Ventabren; 6°. les seigneurs de Pierrelongue, existants en 1774. Elle a donné un chambellan du roi Louis III d'Anjou, un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XII, un maître d'hôtel ordinaire de François Ier., un célèbre capitaine de mer, connu sous le nom de chevalier de Beaujeu, des capitaines de vaisseaux, des maréchaux de camp, des capitaines de cent hommes d'armes, un ambassadeur auprès du pape

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Sixte V, colonel-général de l'artillerie d'Avignon, un conseiller d'état, des chevaliers de l'ordre du roi, plusieurs officiers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un évêque de Seez, mort en 1550, un évêque d'Oleron en 1705, puis de Castres, et un évêque de Mirepoix en 1736. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1758 et 1771, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *Ecartelé, émanché d'or et d'azur.* Cimier et supports : trois licornes. Devise : *Vis contra vim.*

QUIRIT, seigneurs du Vauricher, barons de Coulaine, seigneurs de la Motte, d'Usage; famille qui a pour auteur Jean Quirit, seigneur de Rigny en Lodunois, anobli au mois d'avril 1513. La Chesnaye donne la filiation de cette famille, depuis l'an 1387, avec les qualifications nobles. *De sinople, au cygne d'argent, nageant sur une rivière du même.*

R.

RABATEAU. Cette famille, selon Blanchard, est originaire de Poitou. Jean Rabateau, dit Rabatelli, avocat-général criminel à Poitiers, en 1427, fut élu président au parlement de Paris en 1493.

DE RACAPÉ, seigneurs de la Brisaie et de Chévigné, marquis de Magnane par érection du mois d'avril 1701. Cette famille prouve sa filiation depuis Jean Racapé, écuyer, seigneur de la Goderie, dont le mariage fut accordé, avant le 12 novembre 1419, avec Marie de Champagné, et qui eut pour fils Louis Racapé, écuyer, seigneur de la Goderie. On trouve parmi leurs descendants un gentilhomme de la chambre des rois Charles IX et Henri III, en 1565 et 1576; un lieutenant des gardes-du-corps du même roi Charles IX et de Henri-le-Grand, en 1571 et 1600; postérieurement un autre gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, un gentilhomme ordinaire de Louis de Bourbon, prince de Condé, et trois chevaliers de l'ordre du Roi, en 1571, 1644 et 1652. *De sable, à six roquets ou rois d'échiquier d'argent à l'antique.*

DE RAIMONDIS, anciennement *Raimond*, sei-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

gneurs d'Alons, de Roquebrune, etc., en Provence, famille dont l'ancienneté remonte à l'an 1425, suivant un arrêt des commissaires départis par le roi en Provence, du 20 juin 1668, et qui a pour auteur Laugier Raimond, père d'Antoine de Raimond, docteur en droit, avocat au siége de Draguignan, marié le 5 janvier 1661, avec Jeannette Raphaël. Leurs descendants ont donné plusieurs magistrats et des officiers de divers grades. *D'or, à trois fasces d'azur, et trois aigles éployées de sable, posées entre les deux dernières fasces.*

DE RAMADE DE FRIAC, en Limosin, famille qui a pour auteur Jean Ramade ou de Ramade, écuyer, sieur de Friac, ainsi qualifié dans un acte du 6 novembre 1634, et auquel Frédéric-Maurice de la Tour, vicomte de Turenne, fit expédier des lettres qui portaient que « *sur ce qui lui était apparu par titres que Noble Jean* « *Ramade, sieur de Friac, et ses prédécesseurs avaient* » *toujours vécu noblement.* » Il le déclarait exempt du droit de franc-fief qui lui appartenait dans son vicomté de Turenne sur les personnes roturières possédant fiefs nobles. Cette famille, qui a toujours suivi la carrière des armes, a donné plusieurs officiers, dont un capitaine au régiment de Belsunce, qui servait encore dans ce régiment le 19 octobre 1656. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de trois étoiles du même, posées une et deux, et en pointe d'un arbre arraché de sinople.*

RAMADE, au comtat Venaissin, famille originaire du lieu de Seguret, au diocèse de Vaison, connue dans l'ordre de la noblesse depuis le commencement du dix-septième siècle, alliée aux familles de Guiraman, de Lopès, etc., etc. *D'azur, à trois cyprès terrassés d'or, celui du milieu supérieur et accosté de colombes affrontées d'argent; au soleil d'or, mouvant de l'angle dextre supérieur.*

DE RAMBAUD, co-seigneurs de Montgardin et de la Rochette, et sieurs de Beaurepaire, en Dauphiné, famille qui a pour auteur Guelis de Rambaud, vivant en 1516, époux d'Anne de Matharon, fille de Pierre de Matharon, seigneur de Pênes. Elle a donné un gouverneur

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de Gap en 1576. *De sable au cyprès d'argent, sommé d'une tourterelle du même.*

DE RANCHER, noble et ancienne maison, dont l'origine remonte aux tems les plus reculés. Elle existait en Berry dans le quinzième siècle, et s'est répandue, dans le siècle suivant, dans la Touraine et le Vendômois, où subsiste encore la branche aînée. Au commencement du dix-septième siècle, la branche cadette vint s'établir à Paris, et elle existe actuellement dans le Vexin français. Ces branches sont : 1°. les seigneurs de Lagny, de Verneil, barons de Nogent; 2°. les seigneurs du Mardreau et de Pezay; 3°. les seigneurs de la Foucaudière et de Maudétour; 4°. les barons de la Ferrière par érection du mois d'avril 1715. Cette maison s'est distinguée dans les armes et dans la magistrature. Elle a donné nombre d'officiers supérieurs, des gentilshommes ordinaires de la chambre de nos rois, des lieutenants de roi de provinces, des maîtres des requêtes, des conseillers au parlement de Paris et en diverses cours, etc., etc. *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre annelets du même.* La branche cadette brise en cœur du sautoir d'*une rose de gueules.* Couronne de comte. Supports : deux lévriers. Devise : *Atque fidelitas, celeritas.*

DE RANCONNET, seigneurs de Noyan, d'Ecoire, etc., dans le pays d'Aunis, famille qui a pour auteur François de Ranconnet, écuyer, seigneur d'Ecoire et de Polignac, marié avec Hélène d'Abzac de la Douze, connue par le testament qu'elle fit le 2 décembre 1538. Bertrand de Ranconnet, écuyer, seigneur d'Ecoire, est issu de cette alliance, et épousa Catherine de Gimel le 22 septembre 1540. *De gueules, à la fasce d'argent, surmontée d'un taureau d'or.*

RAPINE, DU NOZET, DE SAINTE-MARIE. Cette branche est aujourd'hui la seule subsistante de la maison Rapine, famille illustre qui florissait à Auxerre entre 1300 et 1500, et en est sortie, dans le quinzième siècle, pour s'établir en Nivernais (Lebœuf, Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots; — Moréri, article *Rapine*).

La branche aînée de Foucherenne s'est éteinte il y a environ douze ans, en la personne de François Rapine

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Saxy, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du génie à l'armée de Condé.

La branche de Boisvert s'est éteinte, il y a deux siècles, en la personne de Henri Rapine de Boisvert, gentilhomme ordinaire du roi Louis XIII, dont on trouve l'épitaphe dans le Villebrequin d'Adam Billaut.

Cette famille a produit, à Auxerre, Germain Rapine, écuyer, que le duc de Bourgogne fit lieutenant-civil de Paris, en 1419, après le massacre des Armagnacs (Almanach royal, 1771, liste des lieutenants-civils). Il fut depuis maître-d'hôtel du roi Charles VI, qui l'envoya en ambassade près du duc de Lorraine.

Jean Rapine, écuyer, fut maître-d'hôtel du roi Louis XI. Ce fut lui qui, après la mort de Charles-le-Téméraire, chassa d'Auxerre le gouverneur bourguignon, Jean de Jaucourt, et réduisit sous l'obéissance du roi tout le comté, dont il resta gouverneur jusqu'à sa mort, arrivée en 1480 (Lebœuf, Histoire d'Auxerre).

Claude Rapine, religieux-célestin, auteur de plusieurs ouvrages, mort à Paris en odeur de sainteté, en 1493, avait été choisi, par son ordre, pour réformer les monastères d'Italie, et corriger les constitutions générales de l'ordre (Lebœuf, Histoire d'Auxerre; — dom Becquet, Histoire des célestins, et Eloges des illustres célestins; — Moréri, article *Rapine*; — Nouveau dictionnaire historique, article *Rapine*).

Les personnages remarquables de la branche de Foucherenne sont :

Florimond Rapine, seigneur de Foucherenne et Lathenon, procureur-général du bailliage et président de la chambre des comptes de Nevers, auteur de la relation curieuse des états de 1614;

Et son fils, Pierre Rapine de Foucherenne, seigneur de Saxy, Foucherenne et Lathenon, conseiller d'état, qui mit en ordre les mémoires de son père, et les publia après sa mort.

Les personnages remarquables de la branche de Boisvert sont :

Le père Charles Rapine, gardien du couvent des récollets de Paris, auteur de l'Histoire générale des récollets, et d'un grand nombre d'autres ouvrages;

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Dom François Rapine, religieux-bénédictin, prieur de Saint-Pierre-le-Moustier, aumônier de la reine Marie de Médicis, et aumônier général de l'artillerie de France. Un édit du roi du 26 mars 1632, créa la charge de premier conseiller né au présidial de Saint-Pierre-le-Moustier pour dom François Rapine, et ses successeurs au prieuré.

Les personnages remarquables de la branche aujourd'hui subsistante de Sainte-Marie, sont :

Guillaume Rapine, seigneur de Sainte-Marie, Saint-Martin, Châlons, les Coques, Boisvert et Châtillon-sur-Héry, lieutenant-général du bailliage de Nevers et conseiller-d'état de François de Clèves, premier duc de Nevers. Il fut le principal rédacteur de la coutume de Nevers, en 1534, et la fit imprimer à la Charité, en 1535. Il acheta, en 1537, la terre de Sainte-Marie, dont ses descendants ont toujours porté le nom, et qu'ils possèdent encore. Guy Coquille le cite, dans son Histoire du Nivernais, parmi les hommes qui ont réuni les sciences avec la noblesse, sans qu'une des valeurs ait obscurci l'autre.

Et le père Paschal Rapine de Sainte-Marie, commissaire-général des récollets, auteur d'un très-grand nombre d'ouvrages, dont le principal, le Christianisme naissant, fut dénoncé à la Sorbonne par le docteur Marion, qui ne put néanmoins réussir à le faire condamner.

La branche de Sainte-Marie a ajouté à son nom celui de du Nozet, et en écartèle les armes, d'après un arrêt du parlement de Paris, du 9 juillet 1726, qui déclara ouverte, au profit de Jacques-François Rapine de Sainte-Marie, la substitution perpétuelle faite par Edme du Nozet, abbé d'Aumale, conseiller-d'état, mort à Rome en 1657, doyen des auditeurs de la Rotte.

Armes de la maison Rapine : D'argent, au chevron denché de gueules, accompagné de trois coquilles du même. La branche de Sainte-Marie écartèle : D'or, à deux lions de gueules; au chef d'azur, chargé d'une rose d'argent, accostée de deux étoiles d'or, *qui est* DU BROC DU NOZET.

DE RASCAS DE CHATEAUREDON, en Provence,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

maison d'ancienne chevalerie, qui florissait dès le onzième siècle. Hugues de Rascas, seigneur de Châteauredon, fut présent à un acte de l'an 1149. Bertrand de Rascas, dit de Châteauredon, soutint le parti des Bérenger dans leurs guerres contre Etiennette de Baux, l'an 1150. Raimond de Rascas souscrivit une charte de l'an 1195, relative à Guillaume, comte de Forcalquier, qui reconnaît la suzeraineté de Raymond VI, comte de Toulouse. Pierre de Rascas, chevalier, vivait en 1208. Raimond de Rascas souscrivit, l'an 1286, le serment que fit à Raymond, comte de Toulouse, Guillaume, comte de Forcalquier. Bernard de Rascas, célèbre poëte provençal, vivait en 1352.

Cette maison a donné six chevaliers de Malte, en 1563, 1612, 1673, 1683, 1692 et 1723. Par ordonnance du Roi, du 12 février 1817, Joseph-Paul-Hyacinthe-Raymond de Rascas, colonel de la légion du Finistère, a été créé baron, et par autre ordonnance, du 21 octobre 1818, il a été autorisé à reprendre le nom de Châteauredon, que portaient ses ancêtres. *D'or, à la croix fleuronnée au pied fiché de gueules; au chef d'azur, chargé d'une étoile à huit rais d'or.*

DE RASTEL DE ROCHEBLAVE, en Dauphiné, maison d'origine chevaleresque, qui a pour premier auteur connu Raimond du Rastel, chevalier, seigneur de Rocheblave, co-seigneur de Montolieu et de la Bastie-Costechaude, appelé *Dominus Raymundus de Rastello* dans l'acte de partage qu'il fit le 31 octobre 1267, avec messire Bertrand d'Ayroles, du territoire ou fief de la Bastie-Costechaude, qu'ils avaient acquis ensemble de Raimond Roux (*Ruphus*), du lieu de Condorcet. Ce Raimond du Rastel eut pour fils et successeur dans ses terres, Francon du Rastel, frère d'Isnard du Rastel. Cette famille a donné des officiers de différents grades, dont plusieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Parmi ces officiers, on en trouve deux qui furent tués, en 1744, à l'attaque des retranchements de Villefranche, l'un capitaine et l'autre lieutenant dans le régiment de l'Isle-de-France; un troisième commissaire ordinaire d'artillerie, fut blessé à la bataille de Lawfeld, en 1747. *D'azur, au pal d'argent, ratelé de sable, soutenu par deux lions d'or affrontés, lampassés et armés de gueules.*

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

DE RAVENEL, seigneurs du Boisteilleul et de Seran; famille originaire de Picardie, établie en Bretagne, dans l'évêché de Rennes. Cette famille, divisée en deux branches et d'origine chevaleresque, a pour auteur Pierre Ravenel, chevalier, seigneur de Broys, de Saint-Remy et de Saint-Martin de Napz, lequel donna son aveu de ces seigneuries au comte de Nevers et de Rethel au mois de décembre 1440, étant alors âgé de soixante-douze ans. Ce Pierre Ravenel eut pour fils Jean Ravenel, premier du nom, chevalier, seigneur des mêmes terres que son père, dont il fit hommage comme en étant seul héritier, au même comte de Nevers et de Rethel, le 4 novembre 1479. Cette maison a donné un conseiller au parlement de Rennes, en 1744, et un capitaine d'une compagnie franche de la marine, décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De gueules, à six croissants aux flancs de l'écu, 2, 2 et 2, surmontés chacun d'une étoile, le tout d'or; et en pointe au milieu une autre étoile du même émail.*

DE REBOULET DE GALBERT, sieurs des Fonts et de Blod, en Dauphiné. Guillaume de Reboulet, sieur des Fonts, est l'auteur de cette famille, dont le fils, Jean de Reboulet, épousa Madelaine du Puy, en 1523. *D'azur, à une tour d'argent, accostée de deux fleurs de lys du même.*

RECHERCHES DE LA NOBLESSE. Pour réprimer les usurpations que les roturiers faisaient de la noblesse et de ses priviléges, nos rois, à diverses époques, ordonnèrent qu'il serait fait des *Recherches* de ces usurpateurs, et que tout individu se disant noble serait tenu de justifier de cette qualité par titres authentiques.

Parmi les différentes *Recherches* particulières à quelques provinces, ou générales dans tout le royaume, qui ont été ordonnées, soit à l'égard des francs fiefs, soit à l'égard des tailles, soit à l'égard des titres de noblesse durant les quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles, la plus fameuse par la rigueur des procédures, la durée des poursuites, et la quantité des amendes versées dans le trésor public, est celle qui fut commencée avec beaucoup de rigueur en 1666, à l'instigation du grand Colbert, suspendue en 1674, à

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

cause des guerres, reprise, en 1696, avec moins de sévérité, et qui, enfin, n'a entièrement cessé qu'en 1727.

La plupart des *Recherches* furent d'abord confiées aux traitants (ou fermiers), qui trop avides d'argent, inquiétèrent l'ordre entier de la noblesse, et refusèrent quelquefois justice à de pauvres gentilhommes, pour écouter favorablement de riches usurpateurs, qui se firent maintenir; cependant la *Recherche* de 1666 fut mieux confiée, et les intendants des provinces en furent exclusivement chargés, avec pouvoir de juger définitivement, en laissant toutefois aux condamnés la faculté de se pourvoir au conseil d'état, dans les six mois de la signification des jugements de condamnation.

Les commissaires départis des intendants pendant le cours de ces *Recherches*, se trouvant arrêtés à l'égard des gentilshommes dont les anciens titres ou les titres primordiaux de noblesse étaient adirés ou n'existaient plus, il fut décidé, par arrêt du conseil du 19 mars 1667, que ceux qui avaient porté les titres de chevalier et d'écuyer depuis 1560, avec possession de fiefs, emplois et services, et sans aucune trace de roture avant ladite année 1560, seraient réputés nobles de race, et comme tels maintenus. Quant à ceux dont les titres n'étaient accompagnés ni de fiefs, ni de services, les commissaires exigèrent de leur part une preuve de deux cents ans de qualifications, ce qui, par conséquent faisait remonter la preuve à 1467, et toujours sans aucune trace de roture antérieure à cette dernière époque. Mais la déclaration du roi, du 16 janvier 1714, enregistrée à la cour des aides le 30 du même mois, limita la preuve à cent années, à compter du 30 janvier 1614; déclaration, dit M. Chérin, qui a occasioné beaucoup d'abus, en introduisant des familles plébéïennes dans le corps de la noblesse.

Il y a d'anciennes ordonnances très-sévères sur les *Recherches* des faux nobles ou usurpateurs de noblesse; celle d'Orléans, art. 110, porte que les usurpateurs d'armes timbrées (1) seront punis par les juges ordi-

(1) On sait qu'il n'est permis qu'aux nobles seuls de porter des armoiries timbrées.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

naires comme pour crime de faux ; celle de Blois, art. 257, rendue sur la demande des états-généraux du royaume, confirme celle d'Orléans. *Voyez* MAINTENUE.

REGNARD DE LAGNY, famille établie en Brie, représentée par :

Sébastien-Louis REGNARD, *baron de Lagny*, né le 16 août 1773, en faveur duquel S. M. Louis XVIII, a établi le titre de baron, transmissible aux aînés de la maison, par lettres-patentes du 26 octobre 1816, enregistrées à Paris, en cour royale, le 21 décembre suivant. Les motifs de cette grâce sont ainsi exprimés dans lesdites lettres-patentes.

« Voulant témoigner notre satisfaction des bons et » loyaux services du sieur *Regnard de Lagny*, maire de » la Ferté-sous-Jouarre, membre du collége électoral du » département de Seine-et-Marne ; voulant récompenser » le zèle que ses auteurs et lui ont manifesté pour le » roi Louis XVI, notre auguste frère et prédéces- » seur, et pour notre personne ; à ces causes, nous » avons, etc. »

Ces actes de dévouement sont consignés dans les mémoires du tems, notamment la réception faite le 24 juin 1791, au roi Louis XVI, et à la famille royale, à leur passage par la Ferté-sous-Jouarre, lors du funeste retour de Varennes. Depuis, ces augustes princes, daignèrent toujours se montrer sensibles au souvenir d'un zèle si courageux et si désintéressé, et qui attira sur cette famille fidèle à ses princes et à l'honneur, de cruelles, mais honorables persécutions.

Sébastien-Louis REGNARD, *baron de Lagny*, épousa Thérèse-Denise-Mélanie *Himbert de Flégny*, sa cousine germaine, fille de feu Pierre-Félix Himbert de Flégny, conseiller du roi en l'élection de Meaux, et nièce d'Etienne-Simon Himbert de Flégny, prieur des Sept-Sorts et de Beaulieu, mort en émigration. De ce mariage est issu : Pierre-Félix-Adéodat REGNARD, chevalier de Lagny, né le 30 juin 1797. *D'argent, à la barre d'azur, chargée du signe de l'écrévisse d'or ; coupé d'azur, au renard passant d'or sur une terrasse du même, surmonté de trois étoiles d'argent.* Pour supports : deux branches de lis, portant à dextre deux fleurs de lis, et

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

à sénestre trois fleurs de lis; le tout au naturel. Devise: *A Liliis omnia.*

REGNAULT, en Dauphiné, originaire de Paris, famille qui a pour auteur Pierre Regnault, secrétaire du roi, mort dans cette charge, en 1553. *Fascé d'or et d'azur de quatre pièces; à dix glands de l'un en l'autre.*

REGNAULT, à Paris. François Regnault, ancien échevin, quartinier et consul de la ville de Paris, fut anobli par lettres-patentes du mois de décembre 1720, en considération des services rendus par lui dans les charges de quartinier de la ville de Paris, en 1687, d'échevin de la même ville, en 1698, et de consul, en l'an 1704. *D'azur, au buste de renard d'or, surmonté de deux branches de chêne du même émail, passées en sautoir.*

LA REGNIÈRE. Cette famille existe en Guienne; on n'en connaît que les armes, qui sont *d'or, au joug de charrue de sable* (espèce d'arc dont on se sert pour accoupler les bœufs par les cornes).

DE REIDELLET. Claude de Reidellet, sieur de Chavagnac, brigadier de la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut anobli par lettres-patentes données à Versailles, au mois de mai de l'an 1723, pour services militaires rendus par lui, dans les diverses batailles où il s'était trouvé, et où il avait reçu plusieurs blessures graves. *D'azur, au lion d'argent; à la fasce de gueules, chargée de deux étoiles d'or, brochante sur le tout.*

REIMS.

Liste des Gentilshommes convoqués à l'assemblée du bailliage de Reims, pour l'élection des Députés aux Etats-Généraux en 1789.

Messieurs

Lespagnol de Bezannes, grand-bailly.
Ferdinand d'Aguisy.
Ambly d'Ambly.
Beaufort.
Beguin de Savigny.
De Bermondes.
Bidal d'Asfeld.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le chevalier de Boham.
Malva de Boham.
Bonamie du Roc de Maurous.
De Boucher d'Avançon.
Brulard de Sillery.
Cadot l'aîné.
Castres de Vaux.
De Caumont.
Du Cauzé de Nazelle.
Clicquot de Toussicourt.
De Condamine.
Colart.
Colart de Ville.
D'Argy.
D'Artaize.
Aubé de Bracquemont.
Aubry d'Arancey.
Du Pleix de Cadignan.
Failly des Andigny.
Le chevalier de Failly.
Failly.
Finfe.
Fremyn de Fontenilles.
Gilles Delalonde.
De Goujon de Thuisy de Vergeur.
Graillet d'Epoye.
De Haudouin Dueilly.
Jacob fils.
Jourdain de Muizon.
Jouvant père.
Jouvant fils.
Lagoille de Selle.
La Motte de Launay.
Commines de Marsilly.
Coquebert de Crouy.
Coquebert de Montbret.
F.-C. de Coucy Pollecourt.
P.-L. de Coucy Pollecourt.
Courtin de Logery.
Cugnon.
Cugnon d'Alincourt.
Danré de Loupeigne.
Des Lyons de Taissy.
Le chevalier des Lyons.
De Robert de Maisoncelle.
Dessaulx.
Du Darut de Grandpré.
Du Han.
Le chevalier de Miremont.
De Mongeot.
Le chevalier de Mongeot d'Hermonville.
Monfrabeuf.
De Moï de Sons.
D'Origny de Beaugilet.
Oudan de Virly.
Perrier de Savigny.
Le chevalier de Renty.
La Motte de la Tournelle.
Langlois de Falaise.
Simon le Bourgeois.
Le chevalier le Bourgeois.
Lespagnol de Chanteloup.
Lespagnol de Villette.
Le Febre de Vanoise.
Liabé.
Levesque de Vouziers.
Maillefert.
Souyn.
De Mandeville.
Marmande de Tourville.
Maucomble de Villette.
Rivals la Salle.
De Sugny de Sugny.
Roucy de Cheveuge.
De Sahuguet de Termes.
G.-Ph. Sutaine.
Sutaine, commissaire des guerres.
Sutaine de Vivier.
Ph.-H. Sutaine.
De Vassault.
Vidard de Saint-Clair.
Levesque de Vandières, secrétaire.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Liste de la Noblesse représentée, par procuration, à l'assemblée du bailliage de Reims.

S. A. S. Mgr. le prince de Condé.
M. de la Bauve de Lille.
M. d'Aguisy.
M. de Béthune de Charost.
Mme. de Présingt.
M. Hyacinthe-Hugues Timoléon de Cossé-Brissac, comme tuteur honoraire de MM. Augustin-Marie-Paul-Pétronille Timoléon de Cossé-Brissac et Auguste-Charles-Marie Timoléon de Cossé-Brissac, ses enfants mineurs.
Mme. de Finfe.
M. Posches.
M. Dessaulx.
Mme. de Roucy de Laubrelle.
M. Beguin de Sauceuil.
M. d'Auger.
M. de Bohan.
M. de Maubeuge.
Dle. de Bohan.
M. de Hédouville.
M. Boucher d'Avançon.
M. Lévesque de Pouilly.
M. de Condé de Brieul.
M. Grimaldi de Valentinois.
M. le Poivre de Villers-aux-Nœuds.
Dle. de Finfe.
Mme. d'Emery.
M. de Fumeron.
M. de Morioles.
M. le Riche de Vandy.
Mle. de Vandy.
M. du Han de Jeandun.
M. de Montguion.
M. de Cabrol de Morière.
M. de Lavaux.
M. Coquebert de Montbret.
Mme. d'Aquisy d'Escordal.
M. du Bois d'Escordal.
M. Fraguier.
Mme. de Balby.
Mme. Charlotte-Louise du Bois d'Escordal.
Mme. Susanne-Gabriel du Bois d'Escordal.
Mme. Maillard de la Martinière.
M. de Rincourt.
M. Maréchal de Montéclin.
M. Leleu d'Aubilly.
M. Feret de Geraumont.
M. d'Argy de Malmy.
Mme. de Vignacourt.
Mme. Godet de Neuflise.
M. le Gentil de Tauly.
Mme. Coquebert de Taissy.
M. de Romans.
M. Simon-François Dessaulx.
M. de la Tour d'Ortaize.
M. Hennequin d'Ecquevilly.
Mme. le Chevalier.
Mme. de Verrières.
M. de Perthuis.
M. du Chesne.
M. de Zwilfeled de Suève.
M. de Verrières de Méligny.
M. de la Chevardière.
M. de Failly.
M. de Finfe.
M. Fremyn de l'Etang.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

M. d'Ancelet.
M. de Clermont-Tonnerre.
Mme. du Bois d'Escordal.
Mle. Roucy de Vauden.
M. Roucy de Manre.
M. d'Escannevelles.
M. Aubert.
M. de Cambray.
M. de Jourlan.
Mle. d'Ambly.
M. Fougère de Courlandon.
M. le Bourgeois d'Auger.
M. de Failly de Villemonty.
Mme. d'Argy de Malmy.
M. de Miremont de Bérieux.
Mme. de Charmois d'Herbemont.
M. d'Ivory de Rum.
Mme. de Cussey.
Mme. de Zwilfeled de Suève.
M. d'Avesne.
Mme. de Mequenem.
M. de Sy.
M. Louis-Joseph Dessaulx.
M. Charles-Henri-Joseph Dessaulx.
Mme. Dessaulx.
M. Regnauld de Montgon.
M. de la Bretèche.
M. de Reigner.
M. Simonet de Singly.
Mme. Sahuguet de Termes.
M. du Plessier.
M. J.-B.-Ch. Magdelaine de Gentil.
M. Louis-François de Gentil.
Mme. Charles de Gentil.
Mle. Grutus de Sauvoy.
Mle. Grutus de Cidou.
Mme. René de la Boullai.
M. Desmaux d'Hermonville.
M. de Fougères d'Aur.
Lévesque de Vandières, secrétaire.

DE RELY, en Picardie et en Normandie, illustre et ancienne maison de chevalerie d'Artois, qui a pris son nom d'une terre située au diocèse de Boulogne, sur les confins de la Flandre française ; fief jadis considérable, puisque les anciens seigneurs de Rely, ayant assez de vassaux pour lever bannière, sont presque tous qualifiés *chevaliers bannerets* aux treizième et quatorzième siècles. Du Cange nous apprend que les seigneurs de cette maison fondèrent, en 1083, l'abbaye de Lillers, en Artois, dont la ville, ainsi que cette communauté, portait les armoiries de la maison de Rely. Elle établit par titres sa filiation depuis Guillaume Ier., seigneur de Rely, vivant en 1100. *D'or, à trois chevrons d'azur.*

DE RÉMÉON, sieurs de Moquet, seigneurs de Chapdasne, etc., en Orléannais. L'ancienneté de cette famille remonte à l'an 1551. Philippe de Réméon, écuyer, sieur d'Orval, et Catherine de Remilly, sa femme, ont eut pour fils Claude de Réméon, Ier. du nom, écuyer, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

à cheval, en 1587. Cette famille a donné un maître des requêtes de la reine Anne d'Autriche, le 15 mai 1646, un maréchal des logis d'Henri de Bourbon, prince de Condé, en 1605, et plusieurs officiers de différents grades. *D'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'azur, et en pointe d'un pin terrassé de sinople.*

DE REMOND, en Dauphiné. Guillaume de Remond, auteur de cette famille, eut pour fils Guillaume de Remond, époux de Marie de Huguette de Chastel, vivant en 1413. *D'or, à bande de gueules, chargée de trois demi-vols d'argent, et accompagnée de deux molettes d'azur.*

DE REMOND-MODÈNE, anciennement orthographié *Raimondi* et *Raimond*, seigneurs de Pomerols, dans le comtat d'Avignon. Huguenin Rémond, licencié en lois, juge de la ville de Beaucaire, et Sillette Rémond, qu'il avait épousée, le 30 décembre 1452, sont les auteurs de cette famille. Ils eurent pour fils Jean Rémond, écuyer d'écurie du roi Louis XI, l'an 1477. On trouve dans ses descendants un chevalier de l'ordre du roi en 1551, un grand prévôt de France, et un ambassadeur extraordinaire en 1621 ; un capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, devenu chef d'escadre des armées navales, mort le 28 février 1723. *D'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.*

DE REMONDE, en Brie. Jeanne de Remonde était mariée, en 1472, à noble Jean de la Fontaine, écuyer, capitaine de Crépy, en Valois. *De sable, à la fasce d'or, accompagnée de trois billettes du même.*

DE REMUSAT, noblesse très-ancienne de Provence, alliée dans les quatorze et quinzième siècles, aux plus illustres familles de cette province, mais ayant dans les derniers tems professé le commerce maritime à Marseille. Elle a obtenu de sa majesté des lettres de maintenue, en août 1817, sur les preuves qu'elle a faites par pièces authentiques devant la commission du sceau, en remontant filiativement jusqu'à son septième aïeul, qui vivait et était qualifié noble en 1442.

Des lettres de Charles IX, données à Moulins le 10 jan-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

vier 1566, enregistrées au parlement d'Aix, le 31 mai suivant, puis au greffe de la sénéchaussée de Marseille, à la requête de Guillaume de Montolieu, autorisaient les nobles à commercer en gros à Marseille, sans déroger à la noblesse. Cette famille a donné un brigadier des armées du roi, un avocat général à la cour des comptes, aides et finances d'Aix, aujourd'hui préfet du Nord, plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Le nom de Remusat est des plus anciens dans la Provence. Cette famille possède un verbal d'installation de viguier de Marseille, en date du 16 avril 1365, extrait des archives de cette ville, en faveur de Guillaume de Remusat, chevalier, seigneur de Montmaurin, nommé viguier, en remplacement de Landulfe, de Brancas. Ce Remusat y est qualifié *nobilis et egregius vir*, *dominus Guillelmus de Remusat*, *miles*, *dominus Montismaurini*.

Armes : d'azur, au chevron, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'une hure de sanglier, le tout d'or.

RENIER D'UPAIX, en Dauphiné. Pierre Renier, vivant en 1458, est l'auteur de cette famille, et Daniel Renier, fils de Claude et de Catherine Jean, fut rétabli dans sa noblesse, et relevé de la dérogeance de quelques-uns de ses prédécesseurs, en considération de ses services militaires par lettres du 24 novembre 1643, vérifiées par la cour des aides de Vienne, le 21 juin 1657. *De sinople*, *au lion d'or*.

DE RENOARD. *Voyez* D'ANDRÉE.

DE REPPELIN, famille noble du Dauphiné, qui remonte sa filiation à Aimar de Rappelin, qui, avec Claude son frère, fut maintenu en la qualité de noble par arrêt du parlement de Grenoble, du 9 mars 1464. Ils sont ainsi qualifiés dans la révision des feux du Saint-Robert, de l'an 1477. *D'argent*, *à neuf clochettes de sable; au lion de gueules*, *brochant sur le tout.*

DE RETZ DE BRESSOLES, seigneurs du Crouzet, de Servières et d'Albenac, en Auvergne; famille qui a pour auteur Antoine Retz, écuyer, lieutenant du bailli de Gévaudan, et archer de la garde du roi François Ier, qui vivait, ainsi que Marguerite de Bressoles, sa femme, le 3 octobre 1526, et dont est issu Gui Retz, dit de

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Bressoles, Ier. du nom, seigneur de Chaminade, etc., lequel se maria avec Charlotte Palissier, le 9 novembre 1544. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une épée d'argent.*

DE REVERONY, famille ancienne, originaire de Florence, qui suivit en France la reine Catherine de Médicis, et s'établit en Lyonnais, où elle a constamment tenu un rang distingué. On a un brevet original du roi Henri IV, du 31 juillet 1600, accordé à Alexandre Reverony, portant permission de chasser à l'arquebuse, sur toutes sortes de gibiers et bêtes fauves, en récompense des services qu'il rendit à ce prince, notamment pour avoir concouru à faire prisonnier le duc de Nemours; ce qui mit fin aux troubles de la ligue à Lyon. Cette famille a fait les preuves pour le service militaire devant M. Cherin, père, généalogiste des ordres du roi, le 22 mai 1783.

Jacques-Antoine, baron de Reverony Saint-Cyr, né le 5 mars 1767, colonel d'état-major, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et décoré de l'ordre militaire de Bavière, a été créé *baron* en 1810, et confirmé dans ce titre, ainsi que dans le droit de reprendre les anciennes armoiries de sa famille, par ordonnance royale du 16 mars 1816. *Coupé, au 1 de gueules, à deux fleurs de lys florencées d'argent, accompagnées en chef d'une étoile à huit rais du même; au 2 palé de gueules et d'argent; à la bordure de sinople.* Couronne de baron.

REVERSEAUX. *Voyez* GUEAU.

REVISION DE FEUX. *Voyez* DAUPHINÉ.

DE REYNAL, au pays des Landes, famille originaire du Brabant, qui prouve sa noblesse et sa filiation depuis l'an 1598. Elle compte sept générations de services militaires non interrompus. Le chef actuel de cette maison ancien major de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, a assisté à l'assemblée de la noblesse, convoquée, en 1789, pour la nomination des députés aux états-généraux du royaume. Il a émigré et fait toutes les campagnes à l'armée des princes. Son fils, Joseph-Augustin de Reynal, est capitaine de grena-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

diers de la garde nationale d'élite du département des Landes. *D'or, à la bande ondée de gueules, accompagnée de dix glands de sinople.*

RIBIER, seigneurs de Villebrosse et des Arpentis, en Gâtinais. Cette famille a pour auteur Guillaume Ribier, écuyer, seigneur de Villebrosse, capitaine pour le roi, du château de Blois, anobli pour services, par lettres registrées le 31 mars 1515. Il eut pour fils Guillaume Ribier, écuyer, seigneur du même lieu de Villebrosse, trésorier de la vennerie, capitaine du château de Madrid, et gruyer du bois de Boulogne, près Paris, qui avait été fait prisonnier à la bataille de Pavie, l'an 1525, étant alors archer de la compagnie de l'amiral Bonnivet. Ses descendants ont toujours suivi le parti des armes, et occupé différents emplois militaires, dans lesquels ils ont rendu des services distingués. *De gueules, à la fusce ondée d'argent, à la tête de licorne du second émail, posée à la pointe de l'écu.*

RICHARD. Louis Richard, commissaire des guerres, fut confirmé dans sa noblesse, et anobli en tant que de besoin, par lettres-patentes en forme de charte, données à Versailles au mois de juin de l'an 1723, pour services dans les fonctions de son emploi, et en considération de l'ancienne noblesse de ses aïeux. *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois œillets au naturel.*

DE RICHAU, en Dauphiné. Pierre de Richau, vivant en 1554, obtint, vers ce tems, un arrêt déclaratif de sa noblesse. Les titres de cette famille font présumer une communauté d'origine avec celle de Boliane, en Dauphiné, qui porte aussi les mêmes armes. *D'azur, à une pate d'ours d'or.*

DE RICHELIEU. *Voyez* DU PLESSIS.

DE RICHEMONT DE RICHARDSON, très-ancienne famille originaire du royaume d'Ecosse, dont était Jean de Richemond, chevalier, qui servit en Portugal, sous le grand-maître de l'ordre militaire de Saint-Jacques. Une branche de cette maison s'est établie en France depuis plusieurs siècles, et a successivement exercé des emplois honorables au service des rois de France, et contracté des alliances distinguées.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

François de Richemont servit avec distinction sous les rois Henri IV et Louis XIII. Il fut fait exempt des gardes du corps de ce dernier, et nommé commandant de la ville et du château de Sully-sur-Loire, par provisions données au camp devant Montauban, le 11 octobre 1621, puis commissaire ordinaire d'artillerie, par brevet du 10 juillet 1623.

Jacques III, autrement dit le Prétendant, reconnut la noblesse et l'ancienneté de cette famille par des lettres-patentes données à Saint-Germain-en-Laye, le 12 janvier 1703, à Jean de Richemont, alors lieutenant de dragons. Celui-ci était arrière-petit-fils de François de Richemont, dont nous venons de parler. Il laissa un fils, Jean de Richemont, seigneur de Gachies, en Condomois, qui épousa une demoiselle de Saint-Exupéry de Miremont, de laquelle il eut deux fils :

1°. Jean-Gratien, comte de Richemont, qui a servi dans les gardes du corps de Louis XV et de Louis XVI. Il a émigré en 1791, et fait les campagnes dans l'armée des princes; il fut fait, en 1814, officier des gardes du corps de Louis XVIII, et colonel de cavalerie. Il est mort à Troyes, en 1818, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il avait épousé demoiselle d'Esparbèz de Lussan d'Aubeterre, de laquelle il n'a laissé qu'un fils, Jean, comte de Richemont, né le 21 décembre 1764, ancien brigadier des gardes du corps, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a émigré en 1791, et a fait, avec son père et son oncle, les campagnes dans l'armée des princes. Il a épousé sa cousine germaine Marie-Aimée-Emilie de Richemont, de laquelle il a :

a. Caroline-Félicie, née le 11 mars 1806.

b. Marie-Victoire-Noemie, née le 3 mars 1808.

2°. Jean, chevalier de Richemont, qui a émigré en 1791, fait les campagnes dans l'armée des princes, puis accompagné sa majesté Louis XVIII à Mittaw, en 1796, en qualité d'officier de ses gardes. Il fut fait colonel de cavalerie; rentré en France en 1802, il est mort en Normandie,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

en 1813, à l'âge de 66 ans, et a laissé deux enfants qui suivent :

a. Jean-Hippolite de Richemont, né le 7 avril 1805, élève de l'école militaire de Saint-Cyr, en 1816.

b. Marie-Aimée-Emilie, mariée à son cousin germain, Jean, comte de Richemont, dont l'article se trouve ci-dessus.

Armes : Ecartelé, au 1 d'argent, au reseau de gueules; aux 2 et 3 de sinople, à la tour d'argent surmontée de trois étoiles d'or; au 4 d'argent, au lion d'azur. Couronne de comte.

DU RIEU, en Rouergue, en Languedoc et en Agénois. Le surnom *du Rieu*, *de Rieu* ou *del Rieu*, et en latin *de Rivo*, est d'une ancienne race du pays de Rouergue, que les mémoires domestiques de cette famille font remonter jusqu'au douzième siècle. Mais comme la certitude de cette descendance n'est établie par titres que depuis l'an 1383, on se fixera à cette époque, et on ne commencera les filiations que depuis.

I. Noble Deodat DU RIEU, et selon le dialecte du pays, *dei Rieu*, seigneur de Caumont, au diocèse de Rodès, qualifié ainsi dans le testament qu'il fit le 8 janvier (*) 1383, par lequel il voulut être enterré auprès de ses père et mère dans le cimetière du monastère de Bonnecombe. Par ce même acte, il fit un legs de douze cents livres à Almaïs *de la Roquette*, sa femme; institua son héritier Pierre du Rieu, son fils (qui va suivre), lui substitua successivement Raymond-Thomas et Gabriel du Rieu, ses neveux, enfants de Raymond du Rieu, son frère, et nomma messire Hugues d'Harpajon, l'un de ses exécuteurs testamentaires.

(*) Toutes les dates et citations désignées dans cet article par une étoile, sont énoncées dans un procès-verbal des preuves de la noblesse de Jean-Louis du Rieu, comte du Mesnil, capitaine lieutenant des chevau-légers de la reine, chevalier de Saint-Louis, et chambellan de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, certifié au mois de février 1727, par feu messire Charles d'Hozier, juge d'armes de France, comme étant conforme aux actes qui lui avaient été représentés.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

II. Pierre DU RIEU, seigneur (*) de la Roquette, fut marié (*) à Hélène de *Saint-Salvadour*, et laissa (*) entr'autres enfants :

III. Noble Baptiste DU RIEU, seigneur de Saint-Salvadour, qualifié ainsi dans le testament qu'il fit le 5 juillet (*) 1453, dans lequel il nomme tous ses enfants au nombre de quatre, qui suivent ; il avait épousé Jeanne *Colombiers* :

1°. Noble homme Pierre du Rieu, seigneur de Saint-Salvadour, et co-seigneur de Marmont, était marié avec noble Aigline de Bar, lorsqu'il fit son testament le 18 novembre (*) 1474, par lequel il fit une fondation pour l'entretien de la chapelle de Notre-Dame, en l'église de Saint-Salvadour, où il désirait d'être enterré auprès de son père. Il fut auteur de la branche des seigneurs de Saint-Salvadour, qui finit en la personne d'Anne du Rieu, femme d'Antoine *de Salages*, seigneur de Tholet ;

2°. Jean du Rieu, qui va suivre ;

3°. Béatrix du Rieu, femme d'Olivier *de Lescure*, seigneur de Férairols, fut substitué à ses deux aînés par le testament de son père, à condition de porter le nom et les armes *du Rieu*.

4°. Jeanne du Rieu fut mariée, suivant cet acte, avec noble Jean *de Rabastens*.

IV. Noble homme Jean DU RIEU se maria sous cette qualité, par contrat du 2 juillet (*) 1462, avec noble Sibille *de Salgues*, fille de noble Barthelémy de Salgues, dont il eut :

V. Noble Antoine DU RIEU, dénommé ainsi dans le contrat de son mariage accordé le 31 mars (1) 1501, avec demoiselle Marguerite *de Vergnes*, et mort le

(1) Ce contrat est énoncé dans le jugement de M. de Bezons, rendu le 12 août 1669, et par lequel fut maintenu dans la possession de son ancienne noblesse Jacques du Rieu, sieur de Montméjac et de la Barthe, arrière-petit-fils d'Antoine du Rieu, auteur du sixième degré de cet article, et d'Isabeau Audouin.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

20 juillet (*) 1527, père de plusieurs enfants issus de ce mariage, dont entr'autres :

1°. Noble Jean du Rieu, qui a laissé postérité ;
2°. Antoine du Rieu ci-après.

VI. Noble Antoine DU RIEU est ainsi qualifié dans les articles de son mariage accordés le 11 juin (*) 1527, avec demoiselle Ysabeau *Audoin*, dont il eut entr'autres enfants :

1°. Noble André du Rieu, vivant le 11 décembre (*) 1566, avec demoiselle Baltazare *de Turenne*, sa femme, dont il eut postérité ;
2°. Jean du Rieu qui suit.

VII. Noble Jean DU RIEU, écuyer, fut marié en secondes noces avec demoiselle Marie *du Jas*, par contrat du 3 décembre (**) 1589, et fit son testament le 25 août (**) 1594, dans lequel il nomme les huit enfants qu'il avait eus de son mariage, et entr'autres :

1°. Pierre du Rieu, qui continue la descendance directe ;
2°. Martial du Rieu, dont la branche va être rapportée après la postérité de son frère.

VIII. Pierre DU RIEU, sieur de Séverac et de Romail, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, par lettres du 14 juillet (**) 1622, épousa, par contrat du 25 septembre (**) 1629, demoiselle Ysabeau *Raineau*, dont il eut pour fils :

IX. Noble Charles DU RIEU, écuyer, sieur de Séverac, qui, de son mariage accordé le 16 juin (**) 1649, avec demoiselle Ysabeau *de Percy-de-Mondésir*, laissa deux enfants ci-après :

1°. Jean du Rieu qui va suivre ;
2°. Henri du Rieu, écuyer, sieur de Monrecour,

(**) Tous les actes désignés par deux étoiles, sont énoncés dans le jugement de noblesse de M. de Bezons, intendant de Languedoc, rendu le 9 mars 1699, en faveur de Jean et d'Henri du Rieu frères, sieurs de la Chapelle et de Monrecour.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

capitaine dans le régiment de Navarre, est qualifié ainsi dans son contrat de mariage, accordé le 7 avril (**) 1694, avec demoiselle Marie *de Beauregard*, et fut maintenu dans sa noblesse par une ordonnance de M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 9 mars 1699 (1).

X. Jean DU RIEU, écuyer, sieur de la Chapelle, fut marié par contrat du 17 décembre (**) 1686, avec demoiselle Anne *de Gripiere*, et fut maintenu dans sa noblesse avec son frère, par la même ordonnance de M. de Bezons, rapportée ci-dessus.

Seconde branche.

VIII. Noble Martial DU RIEU, sieur de Maisonneuve (fils puîné de Jean du Rieu, auteur du septième degré de cette généalogie, et de demoiselle Marie du Jas), fut pourvu, le 19 juillet (2) 1650, d'une place de l'un des cent gentilshommes ordinaires de la maison du roi; épousa, par contrat du 17 février (3) 1655, demoiselle Jeanne *de Belves*; servait le 26 août (4) 1671, en qualité de cornette de la compagnie du colonel général des dragons, et reçut, le 12 avril (5) 1674, une lettre d'invitation du sieur de Boissonnade, qui lui marquait : « qu'ayant reçu ordre de monseigneur » le maréchal d'Albret, d'avertir tous les gentils- » hommes de la sénéchaussée d'Agenois, de se tenir » prêts au tems qu'il avertirait la noblesse pour aller » défendre les côtes de Saintonge, et celles de Guienne, » sur l'avis qu'il avait reçu que les ennemis de l'état » devaient faire une descente, il avait grande confiance » en sa valeur et courage, et qu'il espérait un grand » secours de sa part. » Il mourut le 25 janvier (6) 1696, et fut père de plusieurs enfants, entr'autres :

---

(1) Copie collationnée sur original en 1758.
(2) Original.
(3) *Idem.*
(4) *Idem.*
(5) *Idem.*
(6) Prouvé par un acte du même jour, produit par copie collationnée sur l'original.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

1°. Jean du Rieu qui suit;
2°. Jean du Rieu, mort au service du roi, avant ledit jour 25 janvier 1696.
3°. Michel du Rieu, dont la postérité sera mentionnée plus loin.

IX. Noble Jean DU RIEU, sieur de Maisonneuve, né le 31 juillet (1) 1663, servait le 8 septembre (2) 1690, en qualité de sous-lieutenant des galères du roi, et fut marié le 29 novembre (3) 1697, avec demoiselle Bonaventure *de Martin*, sœur de noble Louis de Martin, écuyer, seigneur de Maynadié. Il mourut le 8 septembre 1728, ayant pour enfants:

1°. Louis-Ignace du Rieu qui suit;
2°. Noble Louis du Rieu de Maisonneuve, mort dans les îles de la Grenade, en 1739.

X. Noble Louis-Ignace DU RIEU de Maisonneuve, écuyer, seigneur de Maynadié, lieutenant de cavalerie dans le régiment de la reine, par brevet du 4 juillet (4) 1720, épousa, par contrat du 8 septembre (5) 1728, demoiselle Marie *Brunet*, fille de noble Pierre *Brunet*, écuyer, sieur de Laubarède, et de demoiselle Anne *Tremblier*, et fit hommage, le 24 novembre (6) 1752, à Jean-Louis de Gontaut, duc de Biron, à cause des fiefs et biens nobles qu'il possédait dans l'étendue de la juridiction de Castillonès. De son mariage il eut pour enfants:

1°. Antoine du Rieu qui suit;
2°. Louis du Rieu, écuyer;
3°. Pierre du Rieu, l'aîné, écuyer;
4°. Pierre du Rieu de Maisonneuve, né le 27 janvier (7) 1751.

XI. Noble Antoine DU RIEU, écuyer, seigneur de

(1) Extrait baptistaire délivré en forme.
(2) Original.
(3) Extrait de mariage délivré en forme.
(4) Original.
(5) Expédition délivrée en forme.
(6) Original.
(7) Extrait baptistaire délivré en forme.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

Maynadie, lieutenant dans le régiment de Vermandois, naquit le 11 février (1) 1734, et fut marié, par articles accordés sous seings-privés, le 7 mars (2) 1754, avec demoiselle Marie *Jeudi de Grisac*, fille de noble Marie-Guillaume Jeudi de Grisac, écuyer, seigneur de Grisac, capitaine de grenadiers dans le régiment de Blésois, infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Marie de Souchet de la Dourville. De ce mariage, il a pour fille :

XII. Marie DU RIEU DE MAYNADIE, née le 14 décembre (3) 1756.

Vu et vérifié par nous, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, juge d'armes de France.

Signé D'HOZIER.

Je soussigné greffier-commis en l'élection d'Agénois, certifie que la présente généalogie a été enregistrée ès registres du greffe du présent bureau, en exécution des appointements de ladite élection, le 16 juillet dernier, pour y avoir recours quand besoin sera. A Agen, le 11 août 1784.

Signé ALBARETE.

Troisième branche.

IX. Noble Michel DU RIEU DE MAISONNEUVE, fils de noble Martial du Rieu de Maisonneuve, auteur du huitième degré de cette généalogie, fut marié, par contrat du 23 mars 1695, avec demoiselle Marie *Caillot*; il eut, entr'autres enfants :

1°. Noble Pierre du Rieu, qui suit ;
2°. Noble Louis du Rieu de Maisonneuve, sieur de Beauvila, dont la postérité viendra.

X. Noble Pierre DU RIEU DE MAISONNEUVE naquit le 15 mars 1697, et fut marié à demoiselle *Chalvet*, de laquelle il eut pour fils, noble Etienne du Rieu de Maisonneuve, qui suit :

(1) Extrait baptistaire délivré en forme.
(2) Original.
(3) Extrait baptistaire délivré en forme.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XI. Noble Etienne DU RIEU DE MAISONNEUVE, Ier. du nom, naquit le 29 janvier 1728, fit ses études en médecine, fut marié à demoiselle *du Moulin*. De ce mariage, il eut pour fils :

XII. Noble Etienne DU RIEU DE MAISONNEUVE, IIe. du nom, né le 6 août 1766, qui fut pourvu, le 1er. octobre 1780, d'une place de cadet gentilhomme au régiment de Savoie-Carignan, devenu d'Angoulême. Il émigra immédiatement après le départ du roi, et se rangea sous les drapeaux des princes, rentra en France en 1801, fut créé chevalier de Saint-Louis, le 19 novembre 1814, et reçu par monseigneur le duc d'Angoulême, son ancien colonel.

Quatrième branche.

X. Louis DU RIEU DE MAISONNEUVE, sieur de Beauvila, fils de Michel, auteur du neuvième degré de la branche ci-dessus, eut pour fils :

XI. Etienne DU RIEU DE MAISONNEUVE DU BOUNEYRA, écuyer, ancien capitaine au régiment des Vaisseaux, chevalier de Saint-Louis, marié avec demoiselle *de Calbiac*, dont il a eu :

XII. Michel-Charles DU RIEU DE MAISONNEUVE, né le 9 décembre 1796, actuellement officier au régiment légion de la Dordogne.

Armes : D'argent, à trois fasces ondées d'azur ; au chef du même, chargé de trois fleurs de lys d'or.

RIEUX.

Liste des Gentilshommes du diocèse de Rieux, qui, en 1789, ont signé le Mémoire sur le droit qu'a la Noblesse, de nommer ses Députés aux États-Généraux du Royaume, dans les Assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées.

Messieurs

Le marquis de Bazou-Montberault.
Le comte du Faur de Berat.
D'Eymar de Palaminy.
Le vicomte d'Ustou.
Le comte de Foix-Fabas,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

De Lassale d'Incamps.
De Saint-Blanquat.
Le marquis de Sers.
D'Escates de Montaut.
D'Ougnac de Saint-Martin.
Le baron de Rabaudy Moutoussin.
De Vise Couladère.
De Hunaud.
Le baron de la Fage-Pailhés.
Le baron de Brettes.
Le comte de Durfort.
Le baron de Narbonne-Lara.
De Casteras.
D'Estignan.
Le baron de Monza.
Le marquis de Comminges Lastronques.
De Rochefort.
Le chevalier du Faur Berat.
D'Escates de Montaut.
Le baron de la Passe la Loubère.
De Martin Mailholas.
De la Case de Sardac.
Le baron de Gouevtes.
Le chevalier de Martin.
Le comte de Puy-Montbrun.
De Lezat, baron de Marquefave.
Le baron de Montfaucon.
Le baron de Villeneuve.
Le chevalier d'Ustou St.-Michel.
Le baron de du Gabé.
Le baron de la Passe.
De Thomas.
De Claverie.
De Castel.
Le comte de Tersac.

DE RIGAUD, seigneurs de Cérisin et sieurs de Rajac, en Dauphiné. L'origine de cette famille remonte à Artaud de Rigaud, qui testa en 1438. Cette famille a donné un gouverneur de la province du Dauphiné. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de six losanges du même.*

RIGORD. Jean-Pierre Rigord, originaire de la ville de Marseille, fut anobli par lettres-patentes, en forme de charte, données à Paris au mois de juillet 1722, pour services rendus, tant par lui que par ses ancêtres, dans diverses charges. *De gueules, à deux branches de osier d'or, passées en sautoir, cantonnées de quatre roses d'argent.*

DE RIMOGNE. *Voyez* ROUSSEAU.

DE RIPERT, sieurs du Devez, famille noble du Dauphiné, dont l'origine remonte à Lambert de Ri-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pert, vivant en 1380; un membre de cette famille ayant dérogé à la noblesse, David de Ripert en fut réhabilité par lettres du 14 avril 1615, homologuées par arrêt du 21 juin 1616. Scipion de Ripert, sieur du Devez, et Alain de Ripert, obtinrent aussi des lettres de réhabilitation pour la même cause, en date des 26 février 1653 et 25 juin 1654, aussi duement homologuées. *De gueules, à la fleur de lys d'or, à la fasce d'azur, chargée d'un soleil d'or et d'une étoile d'argent, brochante sur le tout.*

DE RIVAROL, famille originaire de Parme, illustre et très-ancienne, dont le nom a pris différentes terminaisons dans les diverses contrées d'Italie où elle s'est établie. Elle a eu un cardinal de la création du pape Paul V, Dominique de Rivarol, qui avait été nonce à Paris en 1611.

Le vicomte de Rivarol, chef actuel de la branche française de cette famille, capitaine dans un régiment, en 1788, colonel dans l'émigration, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a deux fils. *Parti, au 1 de gueules, au lion d'or; au 2 d'or, à l'aigle éployée et couronnée de sable.* Devise : *Leo meruit aquilam.*

DE RIVETTE DE BAUX-ORANGE, maison d'ancienne chevalerie du comtat Venaissin, qui joint au caractère de la plus haute antiquité, l'avantage d'avoir constamment soutenu l'éclat de son origine par ses services militaires et une longue suite d'alliances illustres, entr'autres avec les maisons de Sabran, de Vaesc, du Puy-Montbrun, de Simiane, etc., etc. Elle remonte, par filiation, à Raimond de Rivette, chevalier, seigneur de Ferrassières, en 1245, qui servit à la croisade de 1270. Son arrière-petit-fils, Allemand de Rivette, damoiseau, ayant épousé, l'an 1410, Catherine de Baux, fille unique et héritière de Guillaume de Baux, des princes d'Orange, seigneurs des Pennes et de Saint-Roman de Mallegarde, et de Flore de Polignac, ses descendants ont ajouté à leurs noms et armes le nom et les armes de Baux-Orange, savoir : *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la comète à seize rais d'argent*, qui est DE BAUX; *aux 2 et 3 d'or, au cor de*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

chasse contourné de sinople, lié d'argent, qui est D'ORANGE; *sur le tout d'or, au sautoir de gueules, accompagné au premier canton d'un casque d'azur, taré de profil*, qui est DE RIVETTE. L'écu posé sur deux bannières, l'une aux armes de Rivette, et l'autre à celles de Baux-Orange, et timbré d'une couronne princière.

DE LA RIVIÈRE, en Picardie, famille dont était Anne de la Rivière, fille unique d'Adrien de la Rivière, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Chepy, de Villers-sur-Campsart, Frières, Grand-Moulin et Boitum en partie, et de Françoise de Trœffles, dame de Hupy, de Caumont et de Grebeaumesnil, laquelle fut mariée, par contrat du 17 février 1586, avec Robert de Grouches, chevalier, seigneur de Gribeauval, de Luat, de Vaunoise, de Louvencourt, et autres lieux, fils de Henri de Grouches, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de Claude-Gérard de Bazoches. *D'argent, au lion de sable; à la bordure de gueules.*

DE RIVIÈRE DE LA MURE, en Dauphiné. Cette maison, au rapport de Pithon-Curt, est originaire du royaume d'Aragon, où elle portait originairement le nom de Fluviano, qui est le même que celui de Rivera, en latin, et de Rivière, en français. Elle est connue, dans le comté d'Urgel, depuis l'an 1099. Le premier qui vint s'établir en France fut Rainaud Fluvianus, chevalier, qui servit, en Provence, le roi Alphonse Ier, l'an 1166. Il fut père de Jacques, qui changea son nom de Fluviano en celui de Rivière, pour le conformer à l'idiôme du pays. Cette maison a donné, au milieu du seizième siècle, un lieutenant-général des galères, sous le comte de Tende, qui s'acquit une grande réputation de valeur; des gouverneurs de place, un capitaine de deux cents arquebusiers à cheval, dans les guerres de Henri III et de Henri IV; un mestre-de-camp-général d'infanterie, entretenue en Dauphiné sous Louis XIII; et un grand nombre d'officiers de tous grades.

Malte. On compte plusieurs chevaliers de cette maison dans cet ordre depuis l'an 1461; et, précédemment, Antoine Fluviano fut élu au magistère l'an 1421. *De gueules, à la croix componée d'or et d'azur, de neuf pièces.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

DE ROANNAIS. *Voyez* GOUFFIER.

ROBERT, seigneurs de Villetanneuse, de la Fortelle et de Pesselières, dans l'Orléanais et à Paris, famille qui a pour auteur Antoine Robert, anobli par le roi Louis XI, au mois de juillet 1481, lequel était notaire et secrétaire de ce prince l'an 1482, et mourut à Amboise le 20 mars 1483. Antoine eut pour fils noble homme Jean Robert, premier du nom, écuyer, seigneur de la Borde, qui épousa demoiselle Michelle Bruneau, auprès de laquelle il fut enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Paul, à Orléans. Cette famille a donné beaucoup de magistrats, un capitaine du vaisseau *le Sans-Peur*, en 1563; un maître des requêtes de la reine, en 1617; un capitaine des chevau-légers; un secrétaire d'état en 1666, nommé ensuite intendant des armées du roi en Italie, à Candie et en Hongrie, et depuis président en la chambre des comptes, en 1679. Elle a aussi donné un châtelain de Jallogne, premier gentilhomme du prince de Condé et maréchal du comté de Sancerre, en 1688. *D'azur, à trois pates de griffon d'or.*

ROBIN, seigneurs de la Tremblaie et de Pallouail, en Touraine. La filiation de cette famille est remontée, suivant les titres produits par Louis Robin de la Tremblaie, chevalier de Malte, pour son admission au grand prieuré d'Aquitaine, le 13 juillet 1621, à Jean Robin, écuyer, sieur de la Tremblaie, vivant avant l'an 1465. Ses descendants ont donné un chevalier de l'ordre du roi, en 1590; deux capitaines des ville et château de Mortagne, en 1590 et en 1596; un capitaine de cavalerie, en 1683, qui fut successivement lieutenant-colonel, en 1693, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1705, et mestre-de-camp, en 1706. *De gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir, accompagnées d'une coquille d'argent, posée en chef, et de trois coquilles d'or placées une dans chaque flanc, et la troisième à la pointe de l'un.*

DE LA ROCHE, seigneurs du Rouzet, dans la Marche, diocèse de Limoges. Jean de la Roche, écuyer, seigneur du Rouzet, vivait en l'an 1572. Son fils, Jean de la Roche, premier du nom, écuyer, seigneur du

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Rouzet et de Giat en partie, épousa, le 8 février 1592, Charlotte de Faye, alors veuve de noble homme Pierre Montsernils, écuyer, seigneur d'Hauteroche. Cette famille a donné un capitaine de cavalerie au régiment du prince de Tarente, en 1704, qui fut major de cavalerie en 1713, puis capitaine dans le régiment d'Orfé, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1728. *D'azur, à trois bandes d'or.*

DE LA ROCHEAYMON (1). L'ancienneté de cette maison, remontée à plus de sept siècles, le grand nombre de terres qu'elle a possédées, les places éminentes qu'elle a occupées dans l'état et dans l'église, et les alliances illustres qu'elle a formées, marquent son rang entre les maisons de la plus haute noblesse du royaume. Elle a produit plusieurs branches, qui se sont établies dans le Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche, le Limosin, le Périgord et le Berry. La terre de son nom, qu'elle a possédée sans interruption depuis les tems les plus reculés jusqu'à la révolution, était autrefois un alleu noble et indépendant, situé dans le pays de Combrailles, au diocèse de Limoges, faisant partie de l'Auvergne, mais censé du Bourbonnais, depuis qu'il en a relevé féodalement en 1244 et 1249.

Il est très-probable que cette maison tire son origine des anciens sires de Bourbon par les seigneurs de Montluçon, et qu'Aymon, sénéchal de Bourbonnais, en 1096, est le même qu'Aymon, premier auteur connu de la maison de la Rocheaymon, qui vivait en 1100. On croit qu'il était fils puîné, ou plutôt petit-fils de Géraud de Bourbon, seigneur de Montluçon, frère puîné d'Archambaud III, sire de Bourbon, et d'Aymon, archevêque de Bourges.

Aymon, seigneur de Bourbon, surnommé *Vaire-*

(1) M. l'abbé d'Estrées a publié, en 1776, l'histoire généalogique de cette maison, en 1 volume in-folio; quoique cet ouvrage ne soit pas sans quelque mérite, on voit avec peine qu'il renferme beaucoup d'inexactitudes, d'omissions et de réticences, surtout lorsqu'il s'agit des branches collatérales. L'auteur paraît n'avoir eu en vue que la branche aînée, pour laquelle il n'est pas même satisfaisant à bien des égards.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

vache (1), est qualifié par Auduzier, dans son *Histoire manuscrite de l'Auvergne*, seigneur de Bourbon, de Blot, de la Rocheaymon et de Montaigu-les-Combrailles. Cette assertion d'Auduzier confirme pleinement l'opinion que la terre de la Rocheaymon était un démembrement de celle de Bourbon, reconnue pour être une *terre salique*, et la première baronnie du royaume de France, selon Desormeaux (2). Le nom d'Aymon, la conformité des armes, et bien d'autres raisons qu'il serait trop long de déduire ici, viennent encore à l'appui de ce sentiment.

La filiation de cette maison est prouvée depuis Aymon, vivant en 1096 et 1100 (3), par le cartulaire de l'abbaye de Bonlieu, dont M. de Sainte-Marthe rapporte un fragment. Voici comment s'exprime ce savant, *dans l'Histoire manuscrite de cette abbaye* : « L'on » peut mettre au nombre des bienfaiteurs de cette ab- » baye, la très-noble et ancienne maison de la Ro- » cheaymon », et après avoir fait l'énumération des différents dons que firent plusieurs seigneurs de cette maison, il ajoute : « Toutes lesquelles aumônes sont » des marques de la piété qui reluit il y a si long-tems » dans cette noble maison de la Rocheaymon ». Le comte de Boulainvilliers, dans son Etat de la France, fait le même éloge de la fidélité, des vertus et de la piété des seigneurs de cette maison.

---

(1) *Vairevache* est un vieux mot, qui signifie *poil de diverses couleurs*. C'est d'Aymon, surnommé *Vairevache* (*Vairovacho*), que sont sortis les anciens seigneurs de Blot, fondus vers l'an 1417, dans la maison de Chauvigny. (Voyez *l'Hist. manuscr. d'Auvergne*, *à la Bibl. du Roi*, tom. I, pag. 311, etc.)

(2) Voyez *un acte de l'an* 1171, *dans le Spicilège de D. Luc d'Achéry*.

(3) Il y a aussi une tradition d'une origine plus ancienne; car on dit que la maison de la Rocheaymon descend de Renaud, prince de *Montauban-sur-Dordogne* (et non pas sur le Tarn, comme on l'a dit par erreur), l'aîné des quatre fils Aymon. Quoique ces choses ne puissent se prouver, ainsi que l'observe le P. de Colonia, dans *son Histoire littéraire de la ville de Lyon*, au sujet de la maison de *Montd'or*, que l'on dit issue du paladin Roland; néanmoins, selon sa remarque, ces prétentions ne peuvent appartenir qu'aux grandes maisons; et cela seul prouve leur antiquité.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Ses branches les plus connues sont celles des seigneurs de la Rocheaymon, des seigneurs de la Ville-du-Bois, des marquis de Saint-Maixent, des sires ou vicomtes de Tournoëlle, seigneurs de Châteauneuf-sur-Scioule; desquelles sont sorties plus de vingt autres branches ou rameaux, la plupart aujourd'hui éteints.

Services. Cette maison a produit, dans les tems anciens, des chevaliers, des sénéchaux, des gouverneurs et commandants du Languedoc, du Mâconnais, de l'Auvergne, de la Marche, etc.; un maréchal de France, en 1220 (1), si, comme on n'en peut douter, les seigneurs de Tournoëlle sont de la même maison; un capitaine-général, sous le roi Jean, en la personne de Hugues de la Rocheaymon, seigneur de Tournoëlle (2), qui fut aussi grand-maréchal de la cour du pape et gouverneur du comtat Venaissin: il commandait l'armée du roi en Auvergne dès 1350. On lui attribue cette action d'une valeur héroïque, citée par Montaigne, d'après Froissard, et quoique omise par tous les historiens modernes, elle mérite cependant d'être racontée. Les habitants de Limoges s'étant remis, en 1370, sous l'obéissance du roi de France, après le départ du prince de Galles, furent de nouveau assiégés par ce prince. Ils se défendirent courageusement, mais malheureusement pour eux, une partie de leurs murs s'étant subitement écroulée par une mine que les Anglais avaient faite, ils pénétrèrent dans la ville: le prince furieux la livra à toute la férocité de ses soldats, lorsque tout-à-coup, frappé d'admiration en voyant trois généreux chevaliers qui combattaient si vaillamment qu'ils arrêtaient son armée, il fit cesser le sac, et pardonna aux habitants

(1) Ce maréchal de France est nommé dans un accord de l'an 1220, entre le roi Philippe-Auguste et l'évêque de Paris, conclu de l'avis des personnes les plus considérables du royaume, parmi lesquelles est compris ce maréchal, sous le nom de GUILLELMUS DE TORNEOLLO MARESCALLUS. (*Mss. de l'abbé de Camps, à la Bibl. du Roi.*)

(2) Voyez *l'Hist. de la Milice Franç.*, *par le P. Daniel*, *tom. I*, *liv.* 3, *pag.* 188, où l'on voit ce qu'étaient la dignité et les attributions du capitaine général.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

en leur faveur (1). Jean, seigneur de la Rocheaymon, commandait l'armée du roi en Languedoc, en 1495. Cette maison a fourni des députés aux états-généraux de 1467 et de 1614; un grand-prévôt de l'hôtel, chambellan de Francois Ier, tué à la bataille de Pavie (2). Et, dans les tems modernes, plusieurs officiers généraux, entr'autres Paul, appelé *le chevalier de la Rocheaymon*, lieutenant-général des armées du roi, qui a commandé l'artillerie en chef à plusieurs batailles, et notamment à celle de Fontenoy; plusieurs chevaliers de l'ordre et des ordres du roi; un menin de Louis XVI, et un grand nombre de chevaliers de Saint-Louis.

Honneurs de la cour. En 1769, et 1772, en vertu de preuves faites au cabinet du Saint-Esprit.

Titres. D'anciennes baronnies et vicomtés, et ceux de marquis, comtes, vicomtes et barons. La baronnie de Saint-Maixent, dans la Marche, fut érigée en marquisat, au mois de janvier 1615, en faveur d'Annet de la Rocheaymon, sénéchal de la Marche.

Prélature. Plusieurs cardinaux, archevêques, évêques et abbés, entr'autres le bienheureux Raoul de la Rocheaymon, abbé de Clairvaux, puis évêque d'Agen, et ensuite archevêque de Lyon, où il mourut en 1235. Il a été mis au nombre des saints de l'ordre de Citeaux (3). Geraud de la Rocheaymon, de la branche des seigneurs de Tournoëlle, fut précenteur de l'église de Brindes, et

---

(1) Ces trois vaillants Français s'appelaient Hugues de la Rocheaymon, Roger de Beaufort, son beau-frère, et frère puîné de Raimond, vicomte de Turenne, et le troisième, Jean de Villemur.

(2) Dans le tems, il fut composé un écrit, cité dans le Catalogue de Baluze, et qui est intitulé : *Plaintes sur le trépas de sage et vertueux chevalier, messire Jehan de la Rocheaymon, seigneur dudit lieu, prévôt de l'hôtel de très-victorieux roi François I, faites par Mars, dieu des batailles.*

(3) ... Vir genere illustris, et doctrinâ percelebris (*Annal. Cisterc.*) iste erat vir tantæ sanctitatis, ut inter sanctos ord. Cisterc. dignus adnumerari habitus sit. (*Hist. de l'Eglise d'Agen.*) *Voyez aussi Chron. Alb. ad an.* 1210. — *Menol Cisterc.* — *Henrique, vitæ ss. Cisterc.* — *Hist. de l'Egl. de Lyon.* — *Hist. Littér. de la ville de Lyon, par* de Colonia, etc.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

désigné cardinal par le pape Grégoire XI, son oncle (1). Claude de la Rocheaymon, fut évêque du Puy. en 1703. Charles-Antoine de la Rocheaymon, cardinal, archevêque-duc de Reims, premier pair et grand-aumônier de France, abbé de Fécamp et de Saint-Germain-des-Prés, président des assemblées du clergé, depuis 1760 jusqu'en 1775 inclusivement, doyen de tous les archevêques et évêques de France, et chargé de la feuille des bénéfices, sacra et couronna, à Reims, le roi Louis XVI, le dimanche de la Trinité 11 juin 1775 (2).

Brioude. Hugues de la Rocheaymon, en 1429; François, en 1535; Théodore, en 1721, Louis, en 1746.

Malte. Pierre de la Rocheaymon-Tournoëlle, avant 1395; Guyon, commandeur en 1420; Symphorien, reçu en 1506, et commandeur avant 1524; Claude, en 156...; Théodore-Pomponne, le 2 juin 1693, aide-de-camp de Louis XIV; et nombre d'autres commandeurs et chevaliers.

Armes. De sable, au lion d'or, armé et lampassé de gueules; l'écu semé d'étoiles du même (*aliàs*, de molettes d'éperon), par quelques branches; et par d'autres branches, semé de trèfles, au lieu d'étoiles.

Les seigneurs de Char portaient : Emanché de trois pièces.

Les seigneurs de Tournoëlle et de Châteauneuf : D'azur, à trois fasces échiquetées d'argent (et de gueules). D'autre disent : De gueules, à trois fasces, ondées d'argent.

---

(1) Baluze, *Hist. pap. Aven.*

(2) Il naquit au château de Mainsat, en 1697; fut premièrement chanoine-comte de Saint-Pierre de Mâcon, nommé en 1724, évêque de Sarepte, et suffragant de Limoges; en 1729, évêque de Tarbes; en 1740, archevêque de Toulouse, puis de Narbonne en 1752; commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et transféré sur le siége de Reims en 1762. Il est mort au palais abbatial de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, le 27 octobre 1777, et a été inhumé le 31 du même mois, dans l'église de cette abbaye.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

DE ROCHEFORT, comtes de Rochefort en Vivarais, illustre maison de chevalerie, des plus anciennes et des plus distinguées du Forez, où elle florissait dès l'an 1200. La branche aînée de cette maison s'est établie en Vivarais, par suite d'un mariage contracté, en 1648, par Jean II de Rochefort, seigneur de la Tuillière, de Pouilly et de la Chaussonnière, avec Anne de Giou de Geix de Pampelonne. Elle compte plusieurs officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle a donné plusieurs chanoines-comtes de Lyon, depuis Falcon de Rochefort, en 1280. *Parti, au 1 d'azur, à trois fleurs de lys d'or; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules*, qui est de ROCHEFORT; *au 2 plein de vair*, qui est de la VALETTE. Cri de guerre : *Lilia sustinet virtus.*

ROCHEFORT, bourg à château, au diocèse de Dôle, qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, laquelle a produit deux chanceliers de France, en 1483 et 1497, dans la personne de Guillaume et Gui de Rochefort, frères. Gui de Rochefort était évêque de Langres, en 1250; Jean, son neveu, occupait le même siége épiscopal, en 1294. Cette maison est éteinte depuis long-tems. *Coupé, au 1 d'argent; au lion léopardé de gueules; au 2 d'azur, à neuf billettes d'or.*

DE LA ROCHE DE GRANE, famille noble de Dauphiné, dont la filiation remonte à Louis de la Roche, et Claude de Feugières, sa femme, vivants en 1459. *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or; aux 2 et 3 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable.*

DE LA ROCHE-PONCIÉ, DE GROSBOIS, DE NULLY, DE LACARELLE, maison des plus nobles et des plus anciennes de Bourgogne et de Beaujolais, provinces où elle subsiste encore de nos jours. Les terres considérables et titrées qu'elle possédait dès les tems les plus reculés en Bourgogne, berceau de son origine, lui assignent son rang parmi la noblesse de baronnage de cette province, rang dont elle a constamment justifié dans les différentes preuves qu'elle a faites. Elle fut maintenue comme *noble de nom et d'armes et d'ancienne chevalerie*, par les commissaires départis par sa majesté, pour la re-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

cherche des usurpateurs de noblesse, et, notamment, par jugement rendu au bailliage de Beaujolais, le 3 mars 1547, et en 1698, par jugement de M. d'Herbigny, intendant de Lyon. Cette famille a produit des magistrats distingués, entr'autres Gui de la Roche, grand-bailli pour le roi, en Charollais, en 1369, et Etienne de la Roche, qui fut fait chevalier de l'ordre du roi, en 1565. Elle a également fourni un grand nombre d'officiers de tous grades, de terre et de mer, décorés de l'ordre de Saint-Louis, et plusieurs chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. La branche de Poncié, aînée de la maison, a obtenu le titre de *comte*, en 1787; une autre branche possède la baronnie de Vial. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois fasces de gueules; aux 2 et 3 d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois croisettes du même.* Couronne de comte. Cimier : un soleil. Devise : *Sublimi feriam sidera vertice.*

ROGER DE BEAUFORT. *V.* BEAUFORT-CANILLAC.

ROGER DE CHAMPAGNOLLE, seigneurs de la Réauté, de Kerdéozer, de Pommerieux, etc., en Anjou. Jean dit *Jennes* Roger, chevalier, seigneur de Mont, et Marie de Restoval, sa femme, vivants, tous deux, avant le 28 mars 1522, sont les auteurs de cette famille. Ils eurent pour fils David Roger, écuyer, qui épousa, le 21 mars 1540, Françoise de Theuffles. On trouve, parmi leurs descendants, plusieurs officiers, dont un commandant des ville et château de Brest, en 1689. *D'argent, à trois léopards lionnés de sable; au chef du même, chargé de trois roses d'argent.*

DE ROMANET DE BEAUNE, comtes de Romanet, famille ancienne et militaire, originaire du Poitou, où elle est connue depuis Etienne de Romanet, père de Pierre de Romanet de Beaune, vivant en 1364. Leurs descendants ont produit des officiers supérieurs et de divers grades, décorés de l'ordre royal et militaire de St.-Louis et de celui de la Légion-d'Honneur. *D'argent, au chevron d'azur, chargé d'une étoile d'argent, surmonté d'un lambel de gueules, et accompagné de trois branches de romarin de sinople.* Couronne de comte.

DE ROMANET, seigneurs de Prépavain, de Rosay, de l'Abergement, vicomtes de Romanet en Bourgogne,

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

famille ancienne et distinguée, dont le premier auteur connu, Estevenin Romanet, demeurant à Blie, ne vivait plus le 12 février 1441. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à la tête de lévrier d'argent, colletée d'or.*

DE ROMANET, barons de Beaudiner et de Chanelles, en Vivarais, maison issue d'ancienne chevalerie, connue depuis Laurent Romanet, qui assista comme témoin à l'inventaire des biens de la succession de Jacques, seigneur de Tournon, fait à Annonay, au diocèse de Viviers, le 1er. juin 1399.

DE ROMANET, à Paris. Cette famille a pour auteur Jean de Romanet, secrétaire du roi, et fermier-général, père 1°. de Claude-Nicolas de Romanet, né le 18 août 1683, conseiller au châtelet de Paris le 29 décembre 1703, reçu avocat-général au grand conseil, le 21 février 1705, puis président le 27 octobre 1707, mort sans alliance en 1717; 2°. Petit-Jean de Romanet, né en 1684, conseiller au parlement de Paris, le 29 juillet 1706, puis président au grand conseil, le 21 septembre 1719, mort le 5 octobre 1750. Cette famille a donné un maréchal de camp. *D'azur, au pal d'argent, chargé de cinq chevrons de sable, et accosté de deux lions d'or, lampassés et armés de gueules.*

ROMANS. *Voyez* DAUPHINÉ.

ROMME, en Dauphiné. Pierre Romme, auteur de cette famille, fut pourvu, l'an 1559, d'un office de maître ordinaire en la chambre des comptes de Dauphiné. Il avait épousé N. Portier. Octavien Romme, son petit-fils, fut tué d'un coup de mousquet, à une attaque devant Turin. *De sable, à trois cotices d'argent; au chef du même, chargé d'un faucon de sable.*

DE RONCHEROLLES, marquis de Roncherolles, par lettres du mois de janvier 1652, marquis du Pont-Saint-Pierre, de Montreuil et d'Echaufour, comtes de Cizey, barons d'Ecouis, marquis de Maineville et de Longchamp, comtes de Planquery, premiers barons de Normandie. Cette maison n'est pas seulement comptée

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

parmi les plus considérables du royaume par ses services, ses alliances et ses illustrations; elle est encore du très-petit nombre de ces anciennes races de chevalerie dont l'histoire constate l'existence politique depuis le commencement du neuvième siècle. Elle tire son nom de la terre et seigneurie de Roncherolles, au Vexin, à six lieues de Rouen. Le premier seigneur connu de cette maison est Aimar de Roncherolles, chevalier, qu'on voit au nombre des seigneurs qui accompagnèrent Charlemagne à Rome, lorsque ce prince se fit couronner empereur en 800. Elle prouve sa filiation depuis Pierre, seigneur de Roncherolles, chevalier, mort au mois d'août 990. Elle a donné des chevaliers bannerets, des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes des ordonnances, des chambellans et gentilshommes ordinaires et conseillers de nos rois, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, des sénéchaux héréditaires et lieutenants généraux du comté de Ponthieu, des conseillers d'état, des lieutenants-généraux, des maréchaux de camp et des brigadiers des armées, des officiers supérieurs des gardes du corps et une foule d'officiers de tous grades. *D'argent, à deux fasces de gueules.*

DE LA ROQUE, seigneurs de la Roque, etc., dans le comté d'Armagnac. Cette famille ne prouve sa filiation que depuis noble Armand de la Roque, écuyer, seigneur de la Roque, en Fezenzac, l'an 1468; mais on a connaissance d'un Bernard de la Roque, dans le comté de Fezenzac, qui rendit hommage de cette terre, en 1409, au comte d'Armagnac. Armand eut pour fils Jean de la Roque, seigneur du même lieu de la Roque, marié avec noble Françoise d'Ambert, en 1498. On compte parmi leurs descendants un lieutenant-colonel du régiment du duc d'Anjou, en 1654, un capitaine au régiment de la Vieille-Marine, en 1733, et plusieurs autres officiers de divers grades. *D'azur, au sautoir d'or.*

DE ROQUEBRUNE. *Voyez* GUILLAUME.

DE ROQUIGNY, seigneurs de Bulonde et de Linemarre, en Normandie. Guillaume de Roquigny, écuyer (fils de Hugues, anobli pour services en 1479), sei-

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

gneur d'Epinay en l'an 1480, et Marie le Charon, dame des fiefs, terre et seigneurie de Palcheul, l'an 1522, sont les auteurs de cette famille. Ils eurent pour fils Jean de Roquigny, écuyer, seigneur et patron de Crasville, qui épousa Guillemette Mignot. *D'argent, à trois fers de lance à l'antique, de sable.*

DE ROSSET DE FLEURY, seigneurs de Floranges, barons de Monpaon et de Pérignan, marquis de Rocozel, par lettres-patentes du mois de septembre 1724, ducs et pairs de France, sous la dénomination de ducs de Fleury, par érection du mois de mars 1736; famille ancienne du pays de Rouergue, dont la filiation remonte à Philippe de Rosset, Ier du nom, seigneur et baron de Monpaon, père de Philippe de Rosset, IIe. du nom, baron de Monpaon, seigneur de la Valette et d'Arboras, vivant en 1444. Cette maison a produit un capitaine-commandant d'une compagnie de gens de guerre à pied, sous les ordres du maréchal, duc de Montmorency, des gouverneurs de villes et châteaux forts, deux colonels du régiment d'Angoumois, en 1725 et 1731, dont un fut mestre de camp de dragons en 1734, un brigadier des armées du roi en 1730, nommé maréchal de camp en 1731, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1732, puis lieutenant-général des armées en 1734, enfin, grand'croix du même ordre de Saint-Louis, en 1737; un chevalier commandeur des ordres du roi, en 1734, créé duc et pair de France, par lettres-patentes du mois de mars 1736, ainsi que plusieurs capitaines et autres officiers d'infanterie et de cavalerie de différents grades. Cette famille est également remarquable par son alliance avec la maison de Fleury, illustrée par André-Hercules de Fleury, qui fut précepteur de Louis XV, cardinal, aumônier de la reine, ministre d'état célèbre, et l'un des quarante de l'académie française. *Ecartelé, au 1 d'argent, au bouquet de trois roses de gueules, rangées un et deux, la tige et les feuilles de sinople*, qui est DE ROSSET; *au 2 de gueules; au lion d'or*, qui est de LASSET; *au 3 écartelé d'argent et de sable*, qui est de VISSEC-LA-TUDE; *au 4 d'azur; à trois rocs d'échiquier d'or*, qui est de ROCOZEL; *et sur le tout d'azur, à trois roses d'or*, qui est de FLEURY.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

DE LA ROSTIDE. *Voyez* GUIBERT.

ROUILLÉ, sieurs de Préaux, en Normandie. Claude Rouillé, écuyer, sieur de Préaux, fût maintenu dans sa qualité d'écuyer, par arrêt du conseil d'état du roi, et lettres-patentes données *sur cet arrêt* le 1er. août 1736, en conséquence des titres qu'il représenta alors à sa majesté, et qui remontaient sa filiation à noble homme Pierre le Rouillé, son bisaïeul, avocat du roi au bailliage d'Alençon. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois coquilles de sable.*

DU ROURE. *Voyez* GRIMOARD DE BEAUVOIR.

ROUSSEAU DE CHAMOY, maison d'ancienne chevalerie, originaire du duché de Bourgogne, au comté de Tonnere. Elle a formé plusieurs branches, sous les noms de la Corbilière, de l'Etang, de Villejoui, qui se sont répandues en Berri, en Poitou, dans le Blésois, l'Ile de France, puis en Champagne, par l'acquisition de la terre de Chamoy, de la baronnie de Vocemain, de Sommeval, Auxon et autres, en 1681. Elle est connue, par titres authentiques, depuis Girard Rousseau, qui vivait vers l'an 1200. En 1253, on voit un Pierre Rousseau vendre à Hugues IV, duc de Bourgogne et comte de Châlons, des dîmes dans le territoire de Dijon (Pouillé de Saint-Martin). Il est qualifié chevalier dans un titre de 1259. Cette maison a fourni des hommes d'armes d'ordonnance de nos rois; un grand nombre d'officiers distingués; des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; des magistrats renommés par leur mérite; un Louis Rousseau de Chamoy, ministre de sa majesté Louis XIV, près le roi de Suède, le duc de Hanovre, l'électeur de Saxe, et plénipotentiaire à la diète impériale de Ratisbonne; un lieutenant général du gouvernement de Paris; un gouverneur de la Désirade. Sa majesté, par lettres-patentes du 16 juin 1818, a maintenu Claude Rousseau, marquis de Chamoy, ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, dans la possession du titre de marquis, dont lui et son père avaient joui sous les rois ses prédécesseurs, et établi le marquisat sur la terre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Chamoy. *D'azur, à trois bandes d'or.* Couronne de marquis. Supports : deux chamois.

ROUSSEAU DE RIMOGNE ET D'HIRAUMONT, famille très-ancienne, qui prouve, par un acte original, que Guillaume Rousseau a fourni aveu et dénombrement pour son fief de Bornes, en Anjou, en 1466. Elle s'est transplantée dans le Blésois, puis dans les Ardennes. Jéhan Rousseau était l'un des écuyers de la compagnie commandée par Pierre de Virieu, en 1419; on le trouve encore dans le contrôle des gens d'armes et de trait, en 1435. Un autre Jean Rousseau était écuyer de monseigneur le duc d'Angoulême, en 1425. Cette famille a produit un grand nombre d'hommes d'armes et d'officiers distingués, et un trésorier général de la maison du roi, en 1580, ainsi que le constate une commission spéciale, signée de la propre main d'Henri III. *Taillé d'azur et d'or.*

ROUSSEL, seigneurs du Fief-Brunet et des Jardins, en Normandie, famille dont la filiation remonte à Jean Roussel, sieur du Fief-Brunet et des Jardins, avocat du roi dans la vicomté de Beaumont le Roger, l'an 1538, qui eut pour fils Jean Roussel, écuyer, sieur des mêmes lieux, marié avec Marie de Chambellan. Cette famille a donné plusieurs officiers, dont un décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, au chevron d'azur accompagné d'une molette d'éperon de sable, placée au premier canton du chef; à trois roses de sinople, posées au deuxième canton, l'une au-dessus de l'autre, en fasce, celle du milieu contournée, un croissant de gueules, placé à la pointe de l'écu.*

ROUSSET, sieurs de la Martellière, en Dauphiné, famille qui prouve son ascendance depuis Pierre de Rousset, secrétaire en la chambre des comptes, en 1586. Hugues de Rousset, son petit-fils, fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Grenoble, par lettres du 23 juillet 1628, et obtint un brevet de conseiller d'état, en 1651. *D'azur, à trois trèfles d'or.*

DE ROUX DE GAUBERT, barons des Angles, seigneurs de Gaubert, de Rochebrune, de Saint-Vin-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

:ent, etc., marquis de Courbons, par lettres-patentes du mois de février 1711, famille d'ancienne chevalerie, originaire de Provence, où elle florissait au commencement du quatorzième siècle. Elle rendit aux rois de Sicile, Charles Ier, Charles II, et à la reine Jeanne, comtesse de Provence, vers l'an 1382, des services importants, en récompense desquels elle reçut de la munificence de ces princes et de cette princesse, différentes terres et seigneuries, notamment un droit de péage de la terre de Gaubert. D'après les titres produits par cette maison, sa filiation remonte incontestablement à N... de Roux, *en latin* RUFFI, qui eut deux fils, l'un dont le nom est inconnu, et qui fut père de Louis de Roux, dont il va être parlé, l'autre appelé magnifique seigneur Henri de Roux, issu des comtes du comté de Larich. N. de Roux, frère de Henri de Roux, mentionné ci-dessus, eut pour fils messire Louis de Roux, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Chanolle, de Bredulle et de Salignac, ainsi qualifié dans les lettres de Louis de France, duc de Calabre, données à Avignon, le 25 mars 1382, par lesquelles ce prince confirme le don qui avait été fait de ces terres par la reine de Jérusalem, sa mère, au même Louis de Roux, ainsi que du péage et de la moitié de la gabelle de Gaubert. Cette famille a produit deux premiers présidents du parlement de Pau en 1729 et 1732. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une colombe essorante d'argent, becquée et membrée de gueules, et en pointe d'un lion d'or lampassé de gueules.*

DE ROUX DE PUYVERT, en Languedoc. Cette maison établit sa filiation depuis Raymond Roux, sieur du Quatorze, président-juge-mage de la sénéchaussée de Carcassonne, pourvu le 16 mars 1557. Son ancienneté remonte à Philippe Roux, qui rendit hommage en 1372 et 1389. Elle compte de nos jours un lieutenant-général des armées du roi, gouverneur du château de Vincennes. *De gueules, à six mouchetures d'hermine d'argent.*

DE ROUX DE SAINTE-CROIX, en Provence. Bruno-Ignace de Roux, écuyer, seigneur de Sainte-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Croix, viguier-capitaine de la ville et viguerie d'Apt, et subdélégué de l'intendance de Provence, fut anobli en considération de ses services, par lettres-patentes du mois de novembre 1741. *D'azur, à trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de sable.*

LE ROI, sieurs du Gué, en Lorraine. Cette famille a pour auteur Guillaume le Roi, seigneur d'Amigny, de Daie, etc., qui eut pour femme Jacqueline du Mesnil-Urri. Louis le Roi, écuyer, sieur d'Amigny, et fils des précédents, épousa, le 1er. juillet 1572, Madeleine de Montfriard. Leurs descendants ont constamment suivi la carrière des armes, et ont donné deux capitaines-commissaires provinciaux de l'artillerie, dont un fut commandant aux écoles établies à Metz, et décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ainsi qu'un capitaine aide-major, lieutenant du grand maître de l'artillerie, décoré du même ordre. *D'argent, à trois merlettes de sable.*

DU ROI, sieurs d'Hauterive, de Vinhals, etc., en Quercy. Hugues du Roi, écuyer, sieur d'Hauterive, marié à Louise Prevost de la Perrière, et décédé au mois de mai 1735, avait obtenu, le 2 avril précédent, un arrêt du conseil et lettres-patentes du même jour, par lesquels sa majesté l'avait maintenu et confirmé dans sa noblesse d'extraction, justifiée par titres depuis l'an 1539. *Parti, émanché de gueules et d'argent, de six pièces et deux demies; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, placé entre six bezants d'or, trois de chaque côté mal ordonnés.*

ROYER DE SAINT-MICAULT, en Bourgogne. Philibert Royer, auteur de cette famille, était conseiller du duc Philippe le Bon de Bourgogne, qui lui accorda la noblesse.

Ses descendants furent confirmés dans cette noblesse par lettres du roi, données au mois d'avril 1667, et par jugement de l'intendant Bouchu, qui rapporte les lettres d'anoblissement, sans mentionner la date. *D'azur, au lion d'or, accompagné de trois étoiles du même.*

DES ROYS OU DE ROYS, famille originaire d'Au-

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

vergne, établie à Beaucaire, en Languedoc, prouve sa filiation depuis Pons de Roys, en 1200, soit par les preuves pour Malte, soit par l'arrêt de maintenue de M. de Bezons. Elle a fourni des chevaliers de Malte, une chanoinesse, deux lieutenants-colonels, beaucoup d'officiers et des chevaliers de Saint-Louis. *D'azur, à l'aigle éployée d'or.*

DE ROZIERES, en Lorraine, famille confirmée dans sa noblesse, et anoblie, en tant que de besoin, dans la personne de Thomas-Nicolas de Rozières, ingénieur en chef à Metz, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par lettres-patentes du roi, données à Versailles au mois de mars 1731, sur la représentation de lettres-patentes de l'empereur Ferdinand II, données à Prague le 16 février de l'an 1628, dans lesquelles la noblesse de Didier de Rozières est reconnue, et pour services distingués rendus à sa majesté, dans les divers siéges où le même Thomas-Nicolas a fait preuve de talents et de bravoure. *Coupé d'or et d'argent, par une fasce d'azur, chargée de trois roses d'or, et accompagnée en chef d'une aigle de sable, et en pointe d'une grappe de raisin de gueules, pendante la tige et les feuilles, au nombre de deux, de sinople.*

RUAUT, seigneurs de la Bonnerie. Jean-Emmanuel Ruaut, écuyer, seigneur de la Bonnerie, conseiller du roi, lieutenant-général de police en la ville d'Essay, en Normandie, a prouvé que la filiation de sa famille remontait à Jean Ruaut, son cinquième aïeul, écuyer, sieur de Saint-Olain, vivant avec Catherine le Coutellier, sa femme, avant le 14 août 1568. Cette famille était déjà divisée en plusieurs branches, lors de la recherche de Montfaut, en 1463. *Palé d'or et d'azur.*

DES RUAUX, seigneurs du Breuil et de Moussac, comtes de Rouffiac par l'acquisition des seigneurie et comté de Rouffiac, en 1703, chevaliers héréditaires par lettres du mois d'avril 1719. Cette famille, distinguée par ses alliances et ses services militaires, a pour auteur noble homme François des Ruaux, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Moussac, mari de demoiselle Françoise de Montalembert, qu'il avait épousée le 3 janvier

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1586, et père de François des Ruaux, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Moussac, conseiller-avocat du roi au siége royal présidial et aux eaux et forêts de la ville d'Angoulême. Parmi les descendants de cette maison on distingue trois conseillers-avocats du roi ou juges magistrats en la sénéchaussée et siége présidial d'Angoumois, cinq capitaines qui se sont trouvés dans plusieurs batailles, notamment à celles de Senef et de la Marsaille, en 1674 et 1693, où deux de ces officiers furent tués ; deux des trois autres moururent des suites des blessures qu'ils avaient reçues dans des batailles précédentes. *De sable, semé d'étoiles d'or, et sur le tout un cheval effaré d'argent.*

DU RUEL, seigneurs du Fontenil, sieurs d'Omonville, en Normandie. Cette famille, alliée à la maison de Clèves, et en ligne collatérale à celle de Bourbon, a en outre formé des alliances avec les maisons d'un des rois de Pologne, de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, et de Charles VII, empereur, duc de Bavière. Elle a formé deux branches, et sa filiation remonte à Jacques du Ruel, Ier. du nom, écuyer, seigneur du Fontenil, qui épousa, le 21 octobre 1489, noble demoiselle Claude du Pertuis. Laurent du Ruel, écuyer, seigneur du Fontenil, est issu de ce mariage, et paya dix livres neuf sous neuf deniers pour sa part, de la rançon du roi François Ier., *et pour ravoir le dauphin de Viennois et le duc d'Orléans, ses enfants, tenant ostage au pays des Espagnes*, et en reçut quittance le 5 février 1530. Cette somme était, selon l'assurance qu'il en donna, la dixième partie de son revenu. Il paraît que la branche aînée est éteinte depuis l'an 1640. C'est Jacques du Ruel, IIe. du nom, écuyer, sieur d'Omonville, et chef de la branche cadette, qui a continué la descendance de cette famille, dans laquelle on remarque des officiers de divers grades, dont un décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'or, au lion naissant de gueules.*

DE RUINS OU DE RINS, sieurs de la maison forte de la Pérouse, etc., en Dauphiné. La filiation de cette famille remonte à Jean de Ruins, de Faverges, et Jeanne Garin, sa femme, qu'il avait épousée environ l'an 1484. *D'azur, à trois pommes de pin d'argent.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

DE RUPT, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une terre située au ressort de Vesoul, au comté de Bourgogne. Elle établit sa filiation depuis Jacques, sire de Rupt, qui épousa Guillemette, fille de Thiebaud, baron de Belvoir, vivant vers la fin du treizième siècle. Cette illustre maison s'est éteinte après l'an 1467. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de sept croisettes fleuronnées et fichées du même.*

RUPT. Un Jean Rupt était échevin de la ville de Lyon, en 1386.

DE RURANGE. *Voyez* LE DUCHAT.

RUYANT DE CAMBRONNE, seigneurs de Cambronne, en Flandre. Nicolas-Guillain Ruyant, conseiller au parlement de Flandre, pourvu le 8 février 1705, et reçu le 21 mars suivant, a transmis la noblesse à ses descendants, après avoir justifié de l'édit du roi, donné à Versailles au mois de décembre 1713, par lequel sa majesté entend que les présidents, conseillers, avocat-général et procureur-général de sa cour de parlement, établie à Douay, continueront à jouir, comme par le passé, du droit et de la possession de noblesse au premier degré. *D'hermine, au chef d'azur, chargé de trois couronnes d'or.*

S.

DE SACCO, famille originaire d'Italie, où elle a formé plusieurs branches qui se sont répandues à Florence, à Naples, à Gênes, etc. Celle qui existe en Provence est sortie de la branche de Savone, dans l'état de Gênes. La branche de Provence a pour auteur Léonard de Sacco, qui vint à Marseille le 2 juillet 1488. Un sujet de cette famille rendit un service signalé à la religion, en introduisant dans la ville de Rhodes, assiégée la première fois par les Turcs, un secours considérable de toute sorte de munitions, dans un tems qu'elle était extrêmement pressée par ces infidèles. Pour conserver la mémoire de ce fait signalé, il fut ordonné, par un décret général de l'ordre, que

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

le commandeur ferait annuellement, le jour de Pâques, porter, en cérémonie et par forme de présent, un agneau cuit et doré, orné de banderolles, et accompagné de trompettes, dans la maison de l'aîné des seigneurs de Sacco, etc. *Coupé d'argent et de sable.*

SACHAUT. Pierre Sachaut, conseiller au parlement de Dôle, en 1608, fut père de Jean Sachaut, seigneur d'Ivrée, avocat, et de Marguerite Sachaut, femme de Jean Lampinet. *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée de trois roses de gueules.*

SACHET, en Franche-Comté, famille anoblie en 1536, et éteinte dans celles de Crécy, de Macon-d'Esboz et Bocquet. Elle a donné un mestre de camp, un conseiller au parlement, et une chanoinesse de Migette. *D'argent, à trois pals de sable, coupé émanché, au chef d'or, à l'aigle éployée de sable.*

DE SACHY, en Picardie. Catherine de Sachy fut mariée, par contrat du 25 janvier 1618, avec Louis de Villers, écuyer, seigneur de Rousseville, capitaine du régiment d'Encre, infanterie. Jean-Baptiste de Sachy, seigneur de Saint-Avoie, maître d'hôtel de la duchesse d'Orléans, fut anobli par lettres du mois de septembre 1698, en récompense de ses services militaires. *Echiqueté d'argent et de sable; à la bordure d'azur.*

DE SACQUENAY, en Franche-Comté, famille d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située dans le Bassigny, à cinq lieues de Langres. Elle a été reçue à Saint-Georges en 1582, et s'est éteinte en 1702, dans la famille de la Tour-Saint-Lupicin. *De gueules, au lion d'argent.*

SACRISTE DE MALVIRADE, marquis de Tombebeuf, barons de Montpouillan, en Agénois. Cette famille a pour auteur Amanieu Sacriste, époux de Lizone de Goulard, laquelle était veuve de lui le 3 mars 1544, et mère de Pierre Sacriste, 1er. du nom, écuyer, seigneur de Malvirade, capitaine de trois cents hommes de pied, marié avec Catherine de Sapas, le 28 septembre 1545. Cette famille a donné un gouverneur de

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

la ville du Mas d'Agénois, en 1577, et plusieurs officiers. *D'azur, à trois lions léopardés d'or, l'un au-dessus de l'autre.*

DE SADE, en Provence, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire d'Avignon, où elle florissait dès le douzième siècle, sous le nom de *Sade*, de *Sadone*, de *Sazo*, de *Sauze* et de *Sada*, en français de *Sade*. Elle a formé les branches des seigneurs d'Aiguières et de Saint-Just, des seigneurs de Saumane, de la Coste et de Mazan, comtes de Sade, et des seigneurs d'Aiguières. Elles ont toutes pour auteur commun Bertrand de Sade, qui assista à une assemblée tenue à Arles, en 1216. Mais le nom de Sade est cité dans les anciennes chartes, sous l'an 1171, 1175 et 1177. Hugues de Sade, fils de Bertrand, fit son testament en 1302. Jean de Sade illustra son nom par les grands services qu'il rendit à Louis II, roi de Sicile et comte de Provence. Ce prince lui inféoda la terre et seigneurie d'Aiguières, le 14 octobre 1416. Baltazard de Sade épousa Anne d'Hugolen, dame de Romanie et de la Goy, de la famille du fameux Raimond Hugolen, l'un des neuf preux de Provence, qui mourut, en 1207, dans une très-grande réputation de valeur. *De gueules, à l'étoile à huit rais d'or, chargée d'une aigle éployée de sable, becquée et couronnée de gueules.* Cette aigle est une concession faite à cette maison, l'an 1416, par l'empereur Sigismond.

DE SADOLET. *Voyez* GUIRAMAND.

DE SAFALIN, seigneurs de Laincel et d'Aubenas, originaires de la ville de Manosque. Cette famille est issue de Nicolas et Honoré Safalin, qui obtinrent des lettres d'anoblissement, le 19 juin 1488, de Charles VIII. Elle a formé diverses branches qui descendent d'Honoré; Nicolas étant mort sans postérité, Antoine de Safalin obtint des lettres de relief le 26 décembre 1683. *De gueules, à une ombre de soleil d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles à huit rais d'argent.*

DE SAGEY, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la seigneurie de Sagey, en Franche-Comté. Elle fut reçue à Saint-Georges en 1521. *D'azur, à la croix ancrée d'or.*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

SAGUEZ, seigneurs de Breuvery et de Moncetz, en Champagne. Cette famille prouve son ancienneté depuis Hugues Saguez, écuyer, mentionné dans un compte de Barthelemi du Drac, trésorier des guerres du roi, des années 1338, 1339 et 1340. Elle établit sa filiation depuis Jean Saguez, écuyer, seigneur de Montmorillon, vivant vers 1400. Cette famille a donné plusieurs capitaines et des chevaliers de Saint-Louis. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cors de chasse d'argent, liés et virolés du second émail.*

SAIGNY, village en Bourgogne, à une lieue de Sainte-Reine, deux de Montbard, et deux et demie de Semur, a donné son nom à une ancienne maison qui s'est alliée à la famille de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux. Marie de Saigny, qui paraît avoir été la dernière de cette maison, a porté la terre de Saffres à Othenin de Cléron, qui l'épousa en 1487.

SAINCRIC, à Bordeaux. Pierre-Noel Saincric, négociant en gros, et jurat de cette même ville, fut anobli par lettres-patentes, en forme de charte, données à Versailles au mois d'août de l'an 1733. *D'argent, à deux ancres de sable, passées en sautoir; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DE SAINT-AUBIN. *Voyez* LE GENDRE.

DE SAINT-BELIN, maison d'origine chevaleresque, de la province de Champagne. Sa généalogie, depuis 1246 jusqu'en 1670, se trouve dans le Nobiliaire de Champagne, imprimé et déposé à la bibliothèque du roi, et plusieurs documents font présumer qu'elle florissait antérieurement au règne de Saint-Louis. Cette maison est aussi comprise dans le recueil imprimé de celles qui composaient la véritable chevalerie de Lorraine. Elle a fourni des capitaines de compagnies nobles d'ordonnances ou d'hommes d'armes, et des commandants de régiments, depuis leur création, ainsi que des officiers supérieurs de la maison du roi, et des officiers généraux; un très-grand nombre d'individus de ce nom, avancés en charges militaires, ont été tués soit au service de la religion, dans l'ordre de Malte, soit à

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

elui de nos rois : entr'autres Geoffroy de Saint-Belin, la bataille de Montlhery, en 1465, au moment où il aisait prisonnier Charles le Téméraire, comte de Chaolais, sous les yeux du roi Louis XI (*V.* Philippes de Commines et autres auteurs). Par lettres-patentes données par le roi, à Saint-Germain-en-Laye, au mois le mai 1662, signées Louis, et par le roi *Phélipeaux*, t sur le repli *visa Molé*, la terre et seigneurie de Bielle. ut érigée en titre de comté, en faveur de son amé et éal chevalier Georges de Saint-Belin, baron de Bielle t de Braux, et en considération des recommandables ervices que lui et *ceux de sa maison* avaient rendus à 'état, et continuaient encore de lui rendre (copié texuellement du paragraphe VI des preuves fournies, en 669, devant monseigneur le Fèvre de Caumartin, intenant de Champagne, et insérées au Nobiliaire de Champagne). Ledit Georges de Saint-Belin était colonel du égiment d'infanterie, et avait été élu de la chambre le la noblesse aux états de la province de Bourgogne, de 650 à 1653, après Jacques de Saulx, comte de Tavannes, t avant Gaspard d'Amanzé d'Ecars, comte d'Amanzé. *D'azur, à trois têtes de bélier d'argent, accornées d'or.* Tenants : deux sauvages. Devise : *Ex utroque fortis.*

DE SAINT-CHAMAS, seigneurs de Lauris et de Saint-Chamas, famille originaire de Florence. Josué, chef de cette race, avait trois galères, avec lesquelles l transporta le pape en Provence, où lui-même il fixa a demeure. Ayant été attaqué en route par les enemis de Clément, Josué se comporta avec une valeur i héroïque, qu'il ramena le saint père à Avignon. l en reçut le baptême dans l'église de Notre-Dame de Dons, et Clément changea le nom de Josué d'Amant n celui de Joseph de Saint-Chamas, et lui donna des rmes conformes à son nom, à la victoire qu'il avait emportée sur mer, et au nom qu'il avait invoqué. La iliation est établie depuis l'an 1472. Cette famille a ormé deux branches établies à Lambesc, et a donné un ommandant des troupes du pape, et un officier des galères de France. *D'azur, à un nom de Jésus en lettres othiques d'or.*

DE SAINT-DENIS, seigneurs du Plessis-Hugon, du

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Breuil, en Normandie et dans la Beauce. Cette famille avait été condamnée par défaut, le 7 avril 1700, mais elle a été maintenue par arrêt du conseil d'état, du 18 juillet 1720, sur preuves remontées à Louis de Saint-Denis, écuyer, seigneur de Saint-Denis le Gast en partie, et de Montpinçon, vivant vers 1450. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même.*

DE SAINT-DENIS. *Voyez* AGIS.

SAINT-DENIS DE VERVAINE, barons de Hertré, seigneurs de la Touche et de Vieux-Pont, famille d'origine chevaleresque issue des anciens seigneurs de Saint-Denis-sur-Sarthon, près d'Alençon, qui aumônèrent, en 1132, à l'abbaye de Séez, la tierce partie des dîmes de leur paroisse de Saint-Denis. La branche aînée s'est fondue dans les maisons de Boison, vicomtes de Dinan, Longueil, Bailleul. La branche cadette a pris son surnom de la terre noble de Vervaine, qui lui vint par l'alliance que Guillaume de Saint-Denis, seigneur de Saint-Denis-sur-Sarthon, fit, en 1423, par devant le bailli d'Alençon, avec Louise Tyrel, mineure d'une famille d'Angleterre, transplantée en Normandie, en suite du malheur qu'eût Richard Tyrel, étant à la chasse dans la forêt de Windsor, de tuer le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, son parent. Cette maison a donné des chevaliers à la suite de Guillaume, à la conquête de l'Angleterre, en 1066, deux chevaliers à la suite des ducs de Normandie, rois d'Angleterre, aux guerres de la Terre-Sainte, en 1096, des chevaliers à la suite de Philippe Auguste, à la bataille de Bouvines, en 1214, des chevaliers à la suite du roi Jean, en 1356, à Poitiers, où le père et le fils furent tués, combattant à côté du roi, et enterrés aux Cordeliers avec leurs écussons, tels que cette famille les porte aujourd'hui; des gouverneurs de provinces, capitaines d'hommes d'armes, chevaliers de l'ordre du roi, gentilshommes ordinaires de sa chambre, officiers-généraux de terre et de mer, colonels, chevaliers de Saint-Louis, et une infinité d'officiers distingués de tout grade, morts sur le champ de bataille. *De sable, fretté d'argent; au chef du même, chargé d'un lion léopardé de gueules.*

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

DE SAINT-DENYS. *Voyez* JUCHEREAU.

DE SAINT-FERRÉOL, seigneurs de Saint-Pons et du Pont-de-Barret, de Chevrières, etc., famille noble du Dauphiné, qui remonte par titres filiatifs à Albert de Saint-Ferréol, qualifié noble dans une révision des feux de la paroisse de Châteauneuf de Chasans, de l'an 1474. Cette famille s'est divisée en plusieurs branches. *De sinople, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'argent; au chef d'or.*

DE SAINT-FRANÇOIS, en Picardie. Philippe de Saint-François fut mariée, par contrat du 25 janvier 1588, avec Philippe André, écuyer, sieur de Lannoy. Marie de Saint-François, sœur de la précédente, épousa, vers le même tems, Jean de la Villeneuve, écuyer, seigneur de Tenantes. *De gueules, à trois casques d'argent.*

DE SAINT-GERAN. *Voyez* LA GUICHE.

SAINT-GEORGES, ordre et confrérie noble en Franche-Comté. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, institua, l'an 1430, l'ordre de la Toison-d'Or. Mais en limitant à vingt-quatre seulement le nombre des chevaliers admis, il fit naître une vive jalousie parmi tous les gentilshommes des deux Bourgognes, qui, par leur naissance et leur rang, étaient en droit d'aspirer au même honneur. Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, l'un des plus illustres seigneurs de la Bourgogne, qui, le premier, avait reçu l'ordre de la Toison-d'Or des mains de ce prince, voulant fournir une compensation à l'amour propre offensé de la haute noblesse des deux Bourgognes, proposa à celle-ci, de l'agrément de Philippe le Bon, l'institution d'une confrérie noble, sous le patronage de Saint-Georges, dont la décoration, représentant l'effigie en or de ce saint, patron de la chevalerie, serait suspendue à un ruban semblable à celui de la Toison-d'Or, et dont les preuves d'admission seraient celles d'une vie sans reproche, et d'une noblesse de race chevaleresque, de nom et d'armes, sans origine connue.

La première assemblée ou chapitre de cette confrérie

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

eut lieu dans l'église des Augustins de Saint-Georges, l'an 1430. Elle y élut pour chef et gouverneur Guillaume de Vienne, son fondateur. Elle tint ensuite ses chapitres à Seurre.

Une année après l'institution de cette confrérie, Philibert de Molans, gentilhomme bourguignon, ayant terminé la construction d'une chapelle près l'église paroissiale de Rougemont, dans l'intention d'y renfermer des reliques de Saint-Georges, que dès l'année 1390 il avait rapportées de la Terre-Sainte, convoqua tous les gentilshommes, ses parents, voisins et amis, pour assister à la bénédiction de cette chapelle, et à l'installation de la châsse qui renfermait ces précieuses reliques.

Des offices furent fondés en l'honneur de Saint-Georges dès cette première assemblée, qui se renouvela constamment depuis, à l'anniversaire de ce saint; et quelques années après, les guerres qui suivirent la mort de Charles le Téméraire et la réunion du duché de Bourgogne à la couronne de France ayant mis fin à la première confrérie de Saint-Georges, instituée par Guillaume de Vienne, celle de Rougemont continua de subsister avec un nouvel éclat, en prenant tout-à-fait le caractère, les statuts et le cerémonial d'un ordre de chevalerie, sous la protection immédiate de l'empereur Maximilien et de tous les autres souverains, sous la domination desquels la Franche-Comté se trouvait placée. Lors de la conquête de cette province, Louis XIV maintint l'ordre de Saint-Georges dans son existence et ses honneurs, et daigna même substituer le ruban de son ordre du Saint-Esprit à celui de la Toison-d'Or.

Les preuves de noblesse pour l'admission dans cette confrérie étaient de seize quartiers, en remontant le côté paternel jusqu'à neuf degrés. Il fallait aussi, pour être admis, être né ou possessionné en Franche-Comté. Le gouverneur ou chef était élu à vie par l'assemblée générale des chevaliers. Depuis 1589, on a ajouté aux anciens statuts le serment de vivre et mourir dans la religion catholique, et dans la fidélité au souverain légitime.

La décoration de l'ordre consiste en un Saint-Georges à cheval, perçant de sa lance un dragon, le tout d'or. Elle est attachée à la boutonnière par un ruban moiré bleu céleste.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Nomenclature alphabétique des Chevaliers de Saint-Georges, depuis l'institution de cet Ordre jusqu'en 1786.

A.

d'Accolans (Henry), seigneur de Beveuge, reçu en 1449.
d'Achey (Jean), baron de Thoraise, reçu en 1486.
d'Achey (Jean), baron de Thoraise, reçu en 1513.
d'Achey (Charles), baron de Thoraise, reçu en 1522.
d'Achey (Jean), baron de Thoraise, reçu en 1539.
d'Achey (Jérôme), bailli d'Amont, reçu en 1590.
d'Achey (Charles), reçu en 1613.
d'Achey (Claude), seigneur de Thoraise, reçu en 1654.
d'Achey (Philippe-Eugêne), baron de Thoraise, reçu en 1655.
d'Aigremont (Claude), seigneur de Ferrière, reçu en 1564.
d'Alemand-Molprey (Claude-François), reçu en 1612.
d'Alemand - Molprey (Philippe), grand - prieur de Beaume, reçu en 1613.
d'Alenjoye (Jean), reçu en 1502.
d'Amance (Louis), reçu en 1485.
d'Amance (Antoine), reçu en 1492.
d'Amance (Léonard), reçu en 1536.
d'Amandre (Jean), reçu en 1512.
d'Amandre (Claude), reçu en 1623.
d'Amandre (Ardoin), reçu en 1651.
d'Amandre, reçu en 1773.
d'Ambly, reçu en 1771.
d'Ambly (chevalier), reçu en 1772.
d'Andelot (Jean), reçu en 1452.
d'Andelot (Jean), de Liesle, bailli d'Amont, reçu en 1470.
d'Andelot de Pesme (Jean), reçu en 1470.
d'Andelot (Guillaume), seigneur de Tromarey, reçu en 1470.
d'Andelot (Guillaume), reçu en 1474.
d'Andelot (Simon), reçu en 1502.
d'Andelot (Elion), reçu en 1503.
d'Andelot (Jean), baron de Jonvelle, reçu en 1546.
d'Andelot (Guillaume), chevalier, seigneur de Tromarey, reçu en 1546.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

d'Andelot (Jean-Baptiste), bailli de Dôle, reçu en 1564.
d'Andelot (Gaspard), seigneur de Chemilly, reçu en 1566.
d'Andelot (Ferdinand-le-Blanc, *dit*), chevalier, seigneur d'Olans, reçu en 1597.
d'Andelot (Elion), chevalier, seigneur de Tromarey, reçu en 1615.
d'Andelot (Louis), reçu en 1628.
d'Andelot (Claude-Louis), seigneur de Tromarey, reçu en 1655.
d'Andelot (François-Elion), reçu en 1671.
d'Angoulevent (Guillaume), reçu en 1474.
d'Angoulevent (Simon), reçu en 1485.
d'Arberg (le comte Claude), seigneur de Valengin, reçu en 1500.
d'Arbonnay (Simon), seigneur de Roche, reçu en 1515.
d'Artois (François), reçu en 1532.
d'Argueul (Antoine), reçu en 1502.
d'Argueul (Jean), reçu en 1524.
d'Armenier (Jean), reçu en 1505.
d'Aros (Gérard), seigneur de Franquemont, reçu en 1525.
d'Aros (Antoine), seigneur d'Uzelle, reçu en 1618.
d'Aubonne (Antoine), chevalier, seigneur de Buffignecourt, reçu en 1542.
d'Aubonne (Jean), reçu en 1542.
d'Augicour (Nicolas), reçu en 1562.
d'Azuel (Jean), reçu en 1453.
d'Azuel (Thiébaud), reçu en 1454.
d'Azuel (Jean), reçu en 1474.
d'Azuel (Jean), reçu en 1499.
d'Azuel (Gaspard), reçu en 1527.
d'Azuel (Georges), reçu en 1547.
d'Azuel (Josse), reçu en 1548.

B.

de Ballay (Aimé), chevalier, reçu en 1509.
de Ballay (Aimé), baron de Longvy, reçu en 1531.
de Ballay (Antoine), chevalier, seigneur de Marigna, reçu en 1615.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Ballay-Marigna (Philibert-Marie-Joseph), seigneur de Château-Rouillau, reçu en 1710.
de Ballay-Marigna (François), reçu en 1712.
de Ballay (Henri), reçu en 1712.
de Ballay (François), reçu en 1747.
de Bauffremont (Pierre), baron de Scey-sur-Saône, reçu en 1485.
de Bauffremont (Guy), seigneur de Scey, reçu en 1502.
de Bauffremont (Charles), baron et seigneur de Scey, reçu en 1511.
de Bauffremont (Claude), chevalier, baron de Scey, reçu en 1514.
de Bauffremont (Claude-Paul), reçu en 1664.
de la Baulme (Emanuël-Philibert), chevalier, comte de Saint-Amour, reçu en 1614.
de la Baulme (Philippe), seigneur Duperez, reçu en 1650.
de la Baulme (Charles-François), baron de Montmirail, reçu en 1654.
de la Baume-Montrevel (Etienne), seigneur d'Este, reçu en 1506.
de la Baume (Jean), comte de Montrevel, en 1531.
de la Baume-Montrevel (Claude), archevêque de Besançon, reçu en 1576.
de la Baume-Montrevel (Charles-Antoine), marquis de Saint-Martin, reçu en 1695.
de la Baume (Charles-François-Ferdinand), marquis de Montrevel, reçu en 1716.
de la Baume (le comte, Frédéric-Eugène), en 1716.
de Beaujeu (Jean), reçu en 1473.
de Beaujeu (Pierre), reçu en 1504.
de Beaujeu (Guillaume), seigneur de Montot, en 1508.
de Beaujeu (Hugues , chevalier, seigneur de Venere, reçu en 1528.
de Beaujeu (Marc), reçu en 1540.
de Beaujeu (Claude), seigneur de Montot en 1547.
de Beaujeu (Marc), seigneur de Montot, reçu en 1569.
de Beaujeu (Guillaume), reçu en 1590.
de Beaujeu (Jean-Claude de Guerche de Groson), seigneur de Montot, reçu en 1654.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Beaumotte (Antoine), chevalier, seigneur de Savigny, reçu en 1452.
de Beaumotte (Pierre), reçu en 1473.
de Beaumotte (Henry), reçu en 1501.
de Belot (Gabriel), seigneur de Chévigney, en 1672.
de Belot (Alexandre), seigneur de Chévigney, en 1687.
de Belot (Ferdinand-François), seigneur de Chévigney, reçu en 1694.
de Belot de Chevigney (Alexandre-Louis), seigneur de Mont, reçu en 1710.
de Belot-Chévigney (Hyacinthe), reçu en 1715.
de Belot-Villette (Philippe-Eléonore), grand-prieur de Gigny, reçu en 1685.
de Belot-Villette (Jacques-Antoine), seigneur de Villette, reçu en 1686.
de Belot (Alexandre), seigneur de Chévigney, en 1687.
de Belot (Philibert-François), marquis de Villette, reçu en 1699.
de Belot-Larians (Eléonore-Hyacinthe), grand-prieur du chapitre de Gigny, reçu en 1705.
de Bellot-Villette (Claude), reçu en 1713.
de Bellot (Jean-François-Daniel), marquis de Villette, reçu en 1721.
de Belot-Rozet (Philibert-Joseph), reçu en 1739.
de Belot (Henri-Antoine-François), marquis de Chévigney, reçu en 1747.
de Belot-Montboson (Eléonore-Alexandre), en 1749.
Berchenet (Jean), reçu en 1486.
Berchenet (Andrien), reçu en 1499.
Bernard-de-Montessus (Claude-Eugène), marquis de Rully, reçu en 1763.
de Bersaillin (le marquis), en 1775.
Bertin, secrétaire de l'ordre, en 1786.
le Blanc (Claude), reçu en 1537.
de Blaunay (Pierre), abbé de Saint-Paul, de Besançon, reçu en 1573.
de Blicterswich (Arnould), de Gueldre, reçu en 1487.
de Blicterswich (Thierry), reçu en 1500.
de Blicterswich (Louis), reçu en 1506.
de Blicterswich (Antoine), reçu en 1519.
de Blicterswich (Pierre), reçu en 1527.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Blicterswich (Charles), seigneur de la Roche, reçu en 1534.
de Blicterswich (Antoine), chevalier, seigneur de Mélisey, reçu en 1599.
de Blicterswich (Jean-Jacques), baron de Mélisey, reçu en 1629.
de Blicterswich (Gaspard), baron de Mélisey, en 1653.
de Blicterswich-Moncley (Antoine-François), en 1715.
le Bœuf (Jean-Goul), reçu en 1502.
le Bœuf (messire Guillaume), reçu en 1531.
Bonvalot (François), reçu en 1551.
de Bougne (Renand), reçu en 1500.
de Bougne (Antoine), reçu en 1518.
de Bougne (Jean de Turey), seigneur de Naisey, reçu en 1546.
de Bousies (le comte), reçu en 1779.
de Bousies, reçu en 1779.
de Bousies, reçu en 1783.
de Boutechoux (le comte Jérôme-François-Eléonore), seigneur de Villette, reçu en 1757.
de Boutechoux (le comte), reçu en 1778.
de Bouzey (le comte), reçu en 1773.
de Bressey (Renard), reçu en 1450.
de Bressey (Pierre), reçu en 1470.
de Bressey (Claude), reçu en 1498.
de Bressey (Jacques), reçu en 1510.
de Bressey (François), reçu en 1543.
de Bressey (Claude), reçu en 1551.
de Bressey (Jean), reçu en 1550.
de Brunecoff (Guillaume), reçu en 1520.
de Buffignecourt (Nicolas), reçu en 1449.
de Bussy (Pierre), reçu en 1565.
de Butte (Nicolas), reçu en 1449.
de Butte (Claude), seigneur des Malans, en 1571.
de Buzon (Hugues-Gabriel), seigneur de Champdivers, reçu en 1764.
de Buzon (Etienne), de Fontaing, reçu en 1764.
de Byans (Louis), seigneur de Magny-les-Jussey, reçu en 1537.
de Byans (*Adam*), reçu en 1556.
de Byans (Denis), reçu en 1630.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

C.

Capelet (Frédéric), reçu en 1503.
de Chaffoy (Jean-Claude), seigneur d'Anjou, en 1652.
de Chalans (le comte Philibert), reçu en 1503.
de Chalons (Bernard), seigneur de Brignon, reçu en 1478.
de Chalons (Thiebaud), reçu en 1487.
de la Chambre (Claude), reçu en 1503.
de Champagne (Simon), reçu en 1502.
de Champagne (François), seigneur de Champagne, reçu en 1561.
de Champagne (Henri), reçu en 1651.
de Champagne (Charles), chevalier, seigneur de Chilley, reçu en 1674.
Champagne (Philippe-Gaspard), reçu en 1726.
Champagne (François-Xavier), reçu en 1746.
de Champagne (le comte), reçu en 1773.
des Champs (Claude), reçu en 1470.
des Champs (Jean), reçu en 1499.
des Champs (Antoine), reçu en 1509.
des Champs (Antoine), reçu en 1518.
des Champs (Philippe), reçu en 1546.
des Champs (Philibert), seigneur de Montrambert, reçu en 1551.
des Champs (Claude), seigneur de Gesier, reçu en 1558.
des Champs (Pierre), seigneur de Morambert, en 1587.
des Champs (Philippe), reçu en 1606.
des Champs (Pierre), reçu en 1606.
de Chantrans (Henri), reçu en 1522.
de Chantrans (Simon), reçu en 1549.
de Charmes (Jean), reçu en 1455.
de Charmes (Thierry), reçu en 1474.
de Charmoille (Antoine), reçu en 1503.
de Charmoille (Baptiste), reçu en 1518.
de Chassagne (Jean-Claude), reçu en 1657.
de Chassey (François), reçu en 1569.
du Chastelet (Nicolas), souverain seigneur de Vauvillars, reçu en 1545.
du Chastelet (Ferdinand-François-Florent), baron et seigneur de Montboillon, reçu en 1716.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Chavirey (Frédéric), seigneur de Recologne, reçu en 1651.
de Chavirey (Jean-Baptiste), reçu en 1683.
de Chauvirey (Guillaume), archidiacre des comtes de Lyon, reçu en 1449.
de Chauvirey (Léonard), seigneur de Château-Vilain, reçu en 1504.
de Chauvirey (Philibert), seigneur de Château-Vilain, reçu en 1510.
de Chemilly (Jean), abbé de Theuley, reçu en 1473.
de Chenessey (Jean), reçu en 1470.
de Chilley (Alexandre), reçu en 1528.
de Chissey (Louis), seigneur du Peret, reçu en 1573.
de Cicon (François), seigneur de Richecourt, reçu en 1514.
de Cicon (Claude), chevalier et seigneur de Cicon, reçu en 1525.
de Cicon (Nicolas), chevalier, seigneur de Rançonnière, reçu en 1527.
de Cicon (Jean), chevalier, seigneur de Cicon, en 1531.
de Cicon (Claude), chevalier, seigneur de Richecourt, reçu en 1569.
de Cicon (Claude), seigneur de Rançonnière, en 1573.
de Citey (Charles), reçu en 1503.
de Citey (Guillaume), reçu en 1530.
de Citey (Nicolas), chevalier, reçu en 1563.
de Clairon (Othenin), reçu en 1454.
de Clairon (Simon), seigneur de Clairon, reçu en 1455.
de Clairon (Claude), chevalier, seigneur de Clairon, reçu en 1541.
de Clairon (Gabriel), chevalier, seigneur de Clairon, reçu en 1584.
de Clairon (Jean), reçu en 1584.
de Clairon (Pierre), abbé de Cherlieux, reçu en 1628.
de Clairon (François), seigneur de Clairon, reçu en 1628.
de Clermont (Guillaume), reçu en 1544.
de Clermont (Hardouin), baron de Rupt, reçu en 1599.
de Constable (Antide), reçu en 1664.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Constable (Jean-Baptiste), seigneur de Serre, reçu en 1685.
de Constable (Antide-François), reçu en 1728.
de Coublans (Claude), seigneur de Charentenay, reçu en 1531.
de Coublans (Mathieu), reçu en 1547.
de Courbessain (Claude), seigneur de Sousey, en 1549.
de Crécy (Philippe-Paul), seigneur de Montigny, reçu en 1718.
de Crécy (le comte), reçu en 1776.
de Crécy (le chevalier), reçu en 1776.
de Crosey (Antoine-François), seigneur de Crosey, reçu en 1653.
de Crosey (Antoine-François), reçu en 1663.
de Crosey (Claude-Denis), chanoine de Baume, reçu en 1680.
de Culz (Pierre), jeune, reçu en 1547.
de Culz (Pierre), vieux, reçu en 1547.
de Culz (Marc), reçu en 1572.
de Culz (Christophe), reçu en 1607.
de Culz (Jean-Melchior), reçu en 1629.
de Culz (Pierre), reçu en 1632.
de Culz (Christophe), seigneur de Cemboing, reçu en 1654.
de Culz (Jérôme-Balthazard), baron de Cemboing, reçu en 1657.
de Cusance (Claude), baron de Belvoir, en 1508.
de Cusance (Marc), chevalier, seigneur de Saint-Julien, reçu en 1513.
de Cusance (Claude), baron de Belvoir, reçu en 1545.
de Cusance (Valentin-Simon), baron de Belvoir, reçu en 1575.

D.

de Diesbach (Gabriel), reçu en 1569.

F.

d'Emskerke (Jean-Baptiste), seigneur d'Antorpe, reçu en 1664.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

d'Epenoy (Guillaume), reçu en 1487.
d'Esterno (le comte Philippe-Antoine Joseph-Regis), reçu en 1767.

E.

de Falerans (Etienne), reçu en 1507.
de Falerans (Jean), reçu en 1532. *Voyez* Vizémal.
de Faletans (Etienne), reçu en 1487.
de Faletans (Thiébaud), reçu en 1515.
de Faletans (Claude-Louis), chevalier, seigneur de Thiefrans, reçu en 1649.
de Faletans (Ferdinand), reçu en 1679.
de Faletans (Philippe-Joseph), seigneur de Thiefrans, reçu en 1679.
de Faletans (Jean-Prosper), seigneur de Thiefrans, reçu en 1724.
de Faletans (Claude-François), reçu en 1740.
de Faletans (Paul-Bonaventure), marquis de Faletans, reçu en 1765.
de Ferrette (Waulf-Thierry), reçu en 1524.
de Flammerans (Jacques), reçu en 1474.
de Fouchiers (Claude), reçu en 1534.
de Fouchiers (Claude), reçu en 1542.
de Fouchiers (Emmanuel-Philibert), reçu en 1651.
de Franchet-d'Estavayé (Claude-François), en 1688.
de Franchet-de-Ran (Philippe-Joseph), reçu en 1763.
de Franchet de Rans, en 1782.
de Franquemont (Claude), reçu en 1503.
de Franquemont (Pierre), reçu en 1503.
de Franquemont (Henri), reçu en 1506.
de Franquemont (Georges), reçu en 1537.
de Franquemont (Michel), reçu en 1570.
le Friand de Favernay (N.), reçu en 1449.
le Friand de Favernay (Jean), reçu en 1470.
Friand (Charles), reçu en 1501.
Friand (Henri), reçu en 1503.
Friand (Charles), reçu en 1546.
de Froissard (Jean-Claude-Joseph), marquis de Broissia, reçu en 1682.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Froissard Broissia (Jean-Jacques-Ignace-Bonaventure, reçu en 1699.
de Froissard (Jean-Ignace-François), marquis de Broissia, reçu en 1701.
de Froissard (François), comte de Velle, en 1701.
de Froissard (Joseph-Ignace), marquis de Broissia, reçu en 1724.
de Froissard (Marie-Charles), marquis de Broissia, reçu en 1764.

G.

de Germigney (le marquis Jacques-François), en 1738.
de Germigney (Claude-François), reçu en 1763.
de Gévigney (Guillaume), reçu en 1463.
de Gevigney (Jean), reçu en 1470.
de Gévigney (Anatole), seigneur de Courcelles, reçu en 1495.
de Gévigney (Thiébaud), reçu en 1497.
de Gévigney (François), reçu en 1543.
de Gilley (Jean-Baptiste), baron de Franquemont, reçu en 1650.
de Gorrevod (Jean), chevalier, comte de Pont de Vaux, reçu en 1527.
de Gorrevod (Charles-Emmanuel), marquis de Marnay, reçu en 1649.
de Grachaux (Guillaume), reçu en 1470.
de Grachaux (Jean), reçu en 1542.
de Grachaux (Pierre), seigneur de Raucour, en 1573.
de Grachaux (François), reçu en 1628.
de Grachaux (Melchior), seigneur de Raucourt, reçu en 1654.
de Grammont-Mélisey (Thiébaud), chevalier, seigneur de Grammont, reçu en 1449.
de Grammont-Fallon (Etienne), seigneur dudit lieu, reçu en 1456.
de Grammont-Mélisey (Thiébaud), chevalier, seigneur de Gésans, reçu en 1463.
de Grammont (Jean), seigneur de Vezet, reçu en 1470.
de Grammont (Guillaume), seigneur de Fallon, reçu en 1470.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Grammont-Vezet (Guillaume), reçu en 1473.
de Grammont-Melisey (Perceval), seigneur de Gésans, reçu en 1495.
de Grammont-Fallon (Jean), seigneur de Granges, reçu en 1497.
de Grammont (Jean), seigneur de Châtillon, en 1498.
de Grammont-Vellechevreux (Thomas), reçu en 1500.
de Grammont (Antide), seigneur de Vellechevreux, reçu en 1502.
de Grammont-Mélisey (Etienne), seigneur de Gésans, reçu en 1515.
de Grammont-Fallon (François), reçu en 1518.
de Grammont (Bernard), seigneur de Vezet, reçu en 1531.
de Grammont-Nommai (Jean), reçu en 1532.
de Grammont-Fallon (Jean), seigneur de Bougey, reçu en 1540.
de Grammont, le jeune (Jean), seigneur de Châtillon, reçu en 1546.
de Grammont (Adrien, dit de Joux), reçu en 1547.
de Grammont-Melisey (Antoine), reçu en 1549.
de Grammont (Jean), seigneur de Nommai, en 1552.
de Grammont (Simon), reçu en 1558.
de Grammont (Guillaume), seigneur de Vezet, reçu en 1564.
de Grammont (Simon), chevalier, seigneur de Vellechevreux, reçu en 1565.
de Grammont (Antoine), seigneur de Mélisey, en 1571.
de Grammont-Vezet (François), reçu en 1571.
de Grammont (Gaspard), seigneur de Châtillon-Guyot, reçu en 1572.
de Grammont-Châtillon (Balthazard), seigneur de Roche reçu en 1574.
de Grammont-Mélisey (Hugues), reçu en 1574.
de Grammont-Mélisey (Antoine), le jeune, en 1580.
de Grammont (Antide), seigneur de Vellechevreux, reçu en 1586.
de Grammont (Jacques-Antoine de Joux), chevalier, seigneur de Roche, reçu en 1590.
de Grammont-Mélisey (Valentin), reçu en 1601.
de Grammont-Châtillon (Antoine), seigneur de Grammont, reçu en 1604.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Grammont (Antide), baron de Mélisey, en 1606.
de Grammont (le comte Claude-François), en 1628.
de Grammont (le comte Jean-Gabriel), reçu en 1673.
de Grammont (le marquis François-Joseph-Théodule), reçu en 1722.
de Grammont (le marquis Pierre), seigneur de Villers-Sexel, reçu en 1741.
de Grammont (le baron Eugène), reçu en 1741.
de Grammont (le comte Ferdinand), reçu en 1751.
de Grammont, reçu en 1784.
de Grand-Villars (Thiebaud), reçu en 1500.
de Grivel (Claude-Joseph), seigneur de la Muire, reçu en 1732.
de Grivel-Saint-Mauris (le comte Claude-Nicolas), reçu en 1751.
de Grivel (Claude-Alexandre-Fidel), en 1785.
de Guyot (Ferdinand-Benoît), baron de Malseigne, reçu en 1725.
de Guyot-Malseigne (Charles-Antoine), reçu en 1725.
de Guyot (Isidore-François-Philippe), baron de Malseigne, reçu en 1749.
de Guyot-Malseigne (Thomas), reçu en 1751.
de Guyot-Malseigne (Alexandre), reçu en 1764.

H.

d'Haguembach (Pierre), reçu en 1454.
d'Haraucour (Claude), chevalier, seigneur de Chauvirey, reçu en 1511.
d'Haraucour (François), reçu en 1523.
d'Haraucour (Humbert), reçu en 1544.
d'Haraucour (François), seigneur de Fransnoy, en 1569.
d'Haraucour (Antoine), seigneur de Fransnoy, en 1577.
d'Haraucour (Humbert), reçu en 1629.
de la Haye (Julien), seigneur de Trésilley, reçu en 1502.

I.

Jacquelain (Guyot), reçu en 1485.
Jacquelain (Jean), reçu en 1501.
Jacquelain (Guillaume), reçu en 1539.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

Jacquelain (Bonaventure), seigneur de Janney, en 1573.
Jacquelain (Adrien), reçu en 1580.
de Jaucourt (Hugues), reçu en 1506.
d'Igny (Hélion), reçu en 1501.
d'Igny (Clériadus), chevalier, seigneur dudit lieu, reçu en 1511.
de la Jonchière (Claude-François), reçu en 1575.
de Jouffroy-Gonsans (Jean-Baptiste), reçu en 1625.
de Jouffroy (Jean-François), seigneur de la Vaivre, reçu en 1626.
de Jouffroy (Thomas), seigneur de Novillars, en 1636.
de Jouffroy-la-Vaivre (Antoine-François), en 1654.
de Jouffroy-Gonsans (François), abbé de Theuley, reçu en 1654.
de Jouffroy (Joseph-Geoffroy), seigneur d'Abans, reçu en 1669.
de Jouffroy (François Gabriel), seigneur de Gonsans, reçu en 1673.
de Jouffroy (Charles-Emmanuel), seigneur de Gonsans, reçu en 1710.
de Jouffroy-d'Abans (le marquis Claude-François), reçu en 1724.
de Jouffroy-d'Uzelle (Antide-Joseph), reçu en 1724.
de Jouffroy (Thomas), marquis de Novillars, en 1714.
de Jouffroy (François-Alexandre), seigneur de Montmartin, reçu en 1714.
de Jouffroy-d'Abans (le marquis Claude-Eugène), reçu en 1745.
de Jouffroy (François-Joseph), seigneur de Montmartin, reçu en 1746.
de Jouffroy d'Uzelle (Louis-Joseph), comte de Lyon, reçu en 1746.
de Jouffroy-d'Uzelle (Michel), reçu en 1746.
de Jouffroy-Gonsans (François-Gabriel), reçu en 1748.
de Jouffroy-d'Abans (François Gabriel), reçu en 1749.
de Jouffroy-d'Abbans (le comte), en 1773.
de Jouffroy-Goulaus, reçu en 1784.
d'Iselin (Claude-François), baron du Saint-Empire romain, reçu en 1651.
d'Iselin (Ferdinand), baron de Lanans et du Saint-Empire, reçu en 1665.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

d'Iselin (Hyacinthe), baron de Lanans, reçu en 1710.
d'Iselin de Lanans (Louis-Maximilien), reçu en 1765.
d'Iselin (Théodule-François), baron de Lanans, reçu en 1765.

L.

de Lallemand (François), reçu en 1602.
de Lallemand (Adrien), reçu en 1654.
Lallemand (Claude-François), baron de Lavigny, reçu en 1656.
Lallemand (Charles-Baptiste), comte de Vaite, reçu en 1696.
Lallemand (Jean-Thomas), reçu en 1698.
Lallemand (Antoine-Joseph), seigneur de Belmont, reçu en 1704.
de Lallemand (Frédéric), reçu en 1721.
de Lallemand (Philippe-Henri-Laurent), comte de Vaite, reçu en 1731.
de Lallemand (Jean-Claude-Thomas), reçu en 1737.
de Lallemand (Nicolas), reçu en 1742.
de Lallemand (Hyppolite-François-Philippe), comte de Vaite, reçu en 1767.
Lallemand, reçu en 1769.
de Lambrey (Jean), reçu en 1473.
de Lambrey (Guillaume), reçu en 1485.
de Lambrey (Jean), seigneur de Souvent, reçu en 1513.
de Lambrey (Etienne), reçu en 1536.
de Lanans (Antoine), reçu en 1503.
de Lanans (Philippe), reçu en 1518.
de Lanans (Claude), reçu en 1563.
de Lannoy (Ferdinand), duc de Boyanne, en 1564.
de Lannoy (François-Hyacinthe), reçu en 1674.
de Lantenne (Elion), abbé de Lure, reçu en 1454.
de Lantenne (Sébastien), reçu en 1525.
de Laubespin (Antoine), reçu en 1549.
de Laubespin (Jean), abbé de la Charité, en 1569.
de Laubespin (Claude), reçu en 1577.
de Laubespin (Charles), reçu en 1609.
de Laubespin, en 1772.
de Laubespin (le comte), en 1777.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Lavier (Jean-François), seigneur de Calmontier, reçu en 1679.
de Laviron (Jean), reçu en 1532.
de Lavoncourt (Pierre), reçu en 1499.
de Lavoncourt (Louis), reçu en 1511.
de Leugney (Jean), reçu en 1452.
de Leugney (Etienne), reçu en 1485.
de Leugney (Antoine), reçu en 1486.
de Leugney (Antoine), reçu en 1499.
de Leugney (Pierre), reçu en 1508.
de Leugney (Antoine), reçu en 1510.
de Leugney (Claude), reçu en 1512.
de Leugney (Richard), reçu en 1518.
de Leugney (Etienne), reçu en 1520.
de Leugney (Claude), reçu en 1526.
de Leugney (François), reçu en 1556.
de Lezay (Mathieu), reçu en 1625.
de Lezay (Thomas), reçu en 1651.
de Lezay (Claude-Humbert), seigneur de Marnésia, reçu en 1708.
de Lezay (François-Gabriel), marquis de Marnésia, reçu en 1725.
de Lezay (Claude-Louis-Albert), doyen des comtes de Lyon, reçu en 1734.
de Lezay (comte de Lyon), en 1780.
de Lezay-Marnésia (Claude-Gaspard), reçu en 1752.
de Livron (Jean), reçu en 1503.
de Loige (Simon), reçu en 1473.
de Longevelle (Huguenin), reçu en 1454.
de Longevelle (Artaud), reçu en 1473.
de Longoy (Antoine), reçu en 1514.
de Longoy (Christophe), seigneur de Longepierre, reçu en 1520
du Louverot (Guillaume), reçu en 1614.
du Louverot (Philibert), seigneur de Rambey, reçu en 1627.
du Louverot (Jean-Claude), seigneur de Rambey, reçu en 1671.
du Louverot (Claude-François), baron du Pin, en 1696.
de Maillac, reçu en 1773.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

M.

de Mailleroncourt (Guillaume), reçu en 1486.
de Mailly (Adrien), reçu en 1487.
de Maisières (Jean), reçu en 1581.
de Maisières (Louis), reçu en 1627.
de Maisonvaux (Georges), abbé de Lure, en 1528.
de Malain (Henri), reçu en 1470.
de Mandres (Richard), reçu en 1544.
de Mandres (Guillaume), reçu en 1546.
de Mandres (Jean), reçu en 1569.
de Mandres (Humbert), reçu en 1569.
de Mandres (Guillaume), abbé de Theuley, en 1577.
de Mandres (Claude), reçu en 1590.
de Mandres (Guy), reçu en 1612.
de Mandres (Antoine), seigneur de Montureux, reçu en 1613.
de Mandres (Hermenfroy-François), reçu en 1627.
de Mangerost (Philibert), reçu en 1473.
de Mangerost (Philippe), reçu en 1486.
de Mangerost (Guyot), reçu en 1515.
de Mangerost (Claude), reçu en 1522.
de Marenches (Antoine), reçu en 1657.
de Marmier (le marquis), reçu en 1779.
de Marnesia (le marquis), en 1777.
de Marnesia (le chevalier), en 1779.
de Marnix (Cathrin), baron de Crilla, en 1651.
de Marnix (Jean-Gaspard), baron de Crilla, en 1654.
de Marnix (Philibert-Eléone-Joseph), baron de Crilla, reçu en 1701.
de Marnix (Jean-Marie), baron de Crilla, en 1739.
de Mathay (Antoine), reçu en 1568.
de Mathay (Claude) reçu en 1571.
de Mathay (Gaspard), reçu en 1592.
de Mauclerc (le comte), en 1778.
de Méligny (Jean), reçu en 1507.
de Méligny (Simon), reçu en 1547.
de Méligny (Guillaume), reçu en 1550.
de Méligny (Désle), reçu en 1571.
de Moffans (Jean), seigneur de Sorans, en 1519.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Moffans (Guillaume), reçu en 1534.
de Moffans (Adrian), reçu en 1572.
de Moiria, reçu en 1781.
de Moiria Saint-Martin (Eunemond), en 1786.
de Mollans (Philibert), chevalier, écuyer du duc de Bourgogne, reçu en 1431.
de Montagu-Boutavent (Africain), reçu en 1632.
de Montagu-Boutavent (Marc), reçu en 1647.
de Montagu (Jean-Antide), baron de Boutavent, reçu en 1650.
de Montbéliard (Pierre), reçu en 1503.
de Montclef (Claude), reçu en 1499.
de Montclef (Jean), reçu en 1504.
de Montessu, abbé de Rully, en 1784.
de Montessus (Claude-Eugène *Bernard*), marquis de Rully, reçu en 1763.
de Montfort (Claude) de Taillant, reçu en 1547.
de Montfort (Philippe-Emmanuel), reçu en 1661.
de Montjustin (Mathé), reçu en 1473.
de Montjustin (Guillaume), reçu en 1515.
de Montmartin (Antoine) gouverneur du comté de Bourgogne, reçu en 1450.
de Montmartin (Jacques), chevalier, reçu en 1463.
de Montmartin (Louis), chevalier, reçu en 1470.
de Montmartin (Claude), seigneur de Vellexon, en 1485.
de Montmartin (Jacques), reçu en 1487.
de Montmartin (Charles), reçu en 1497.
de Montmartin (Etienne), reçu en 1498.
de Montmartin (Nicolas), baron dudit lieu, en 1526.
de Montmartin (Philibert), chevalier, baron dudit lieu, reçu en 1573.
de Montrichard (Pierre), seigneur dudit lieu, en 1504.
de Montrichard (Pierre), reçu en 1532.
de Montrichard (Claude), seigneur de Fertans, en 1613.
de Montrichard (Philippe-Guillaume), reçu en 1652.
de Montrichard (Louis-Gabriel), marquis de Fontenay, reçu en 1720.
de Montrichard (le marquis Pierre-Joseph), en 1720.
de Montrichard (Alexandre-Joseph), seigneur de Flammerans, reçu en 1732.
de Montrichard, en 1781.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Montrichier (Henri), reçu en 1463.
de Montron (Antoine), seigneur de Mont-sous-Vaudrey, reçu en 1574.
de Montrost (Etienne), seigneur de Valleroy-le-Bois, reçu en 1449.
de Montrost (Jean), reçu en 1470.
de Montrost (Philibert), reçu en 1473.
de Mont-Saint-Ligier (Pierre), seigneur dudit lieu, reçu en 1523.
de Mont-Saint-Ligier (Jean), reçu en 1531.
de Mont-Saint-Ligier (Clériadus), seigneur dudit lieu, reçu en 1547.
de Montureux, en Ferrette (Jean), reçu en 1470.
de Montureux (Georges), reçu en 1485.
de Montureux (Antoine), reçu en 1497.
de Montureux (Claude), reçu en 1518.
de Montureux, sur Saône (Jean), reçu en 1519.
de Montureux (Guyot), reçu en 1525.
de Montureux (Guillaume), reçu en 1546.
de Montureux (Jacques), reçu en 1552.
de Mouchet (Louis), seigneur d'Avilley, reçu en 1487.
de Mouchet (Guillaume), reçu en 1487.
de Mouchet (Pierre), seigneur de Châteaurouillot, reçu en 1503.
de Mouchet (Louis), seigneur d'Avilley, reçu en 1518.
de Mouchet (Guyon), seigneur de Châteaurouillot, reçu en 1552.
de Mouchet-Battefort (Charles-Joseph), marquis de l'Aubespin, reçu en 1712.
de Mouchet de Battefort de Laubespin, en 1784.
de Mouchet-Battefort (François-Gabriel), marquis de l'Aubespin, reçu en 1759.
de Moustier (Simon), seigneur dudit lieu, reçu en 1518.
de Moustier (Jean), seigneur de Moustier-Haute-Pierre, reçu en 1531.
de Moustier (Pierre), seigneur de Cubry, reçu en 1556.
de Moustier (Desle), chevalier, seigneur de Bermont, reçu en 1593.
de Moustier (Philibert), seigneur de Bermont, en 1623.
de Moustier (Gaspard), chevalier, baron d'Igny, en 1648.
de Moustier (Thomas), seigneur de Bermont, en 1654.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Moustier (Jacques-Nicolas), baron d'Igny, reçu en 1679.
de Moustier (le comte Claude-Nicolas), seigneur de Nant, reçu en 1679.
de Moustier (Philippe-Joseph), reçu en 1682.
de Moustier (Philippe-Xavier), marquis de Moustier, reçu en 1724.
de Mugnans (Jean), reçu en 1506.
de Mugnans (Thiébaud), reçu en 1518.
de Mugnans (Jean), reçu en 1566.
de Mugnans (Jean-Claude), seigneur de Laissey, reçu en 1590.

N.

de Nans (Jean), reçu en 1439.
de Nans (Jean), reçu en 1549.
de Neufchastel (Charles), archevêque de Besançon, reçu en 1473.
de Neufchastel (Ferdinand), chevalier de la Toison d'or, reçu en 1497.
de Neufchastel Jean), reçu en 1497.
de Neufchastel (Henri), reçu en 1501.
de Noidan (Renaud), reçu en 1449.
de Noidan (Pierre), reçu en 1513.

O.

d'Occors (Claude-François), seigneur de Chay, reçu en 1474.
d'Occors (Pierre), reçu en 1544.
d'Oiselet (Claude), baron de Frasne, reçu en 1531.
d'Oiselet (Antoine), baron de Villeneuve, reçu en 1547.
d'Oiselet (Claude), baron et seigneur dudit lieu reçu en 1548.
d'Oiselet (le baron, Jean), reçu en 1572.
d'Oiselet (Claude), chevalier, baron de Villers-Chemin, reçu en 1577.
d'Oiselet (Louis), baron de Villers-Chemin, reçu en 1586.
d'Oiselet (le baron, Hermenfroy-François), en 1606.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

d'Oiselet (le baron, Hermenfroy-François), reçu en 1633.
d'Orchamps (Jean), reçu en 1500.
d'Orsans (Simon), seigneur dudit lieu, reçu en 1449.
d'Orsans (Renaud), reçu en 1449.
d'Orsans (Henry), seigneur de Lomont, reçu en 1474.
d'Orsans (Etienne), seigneur de Lomont, reçu en 1496.
d'Orsans (Rodolphe), reçu en 1497.
d'Orsans (Louis), seigneur de Cemboing, reçu en 1498.
d'Orsans (Pierre), seigneur de Lomont, reçu en 1515.
d'Orsans (Georges), seigneur d'Ainans, reçu en 1532.
d'Orsans (Jean), reçu en 1532.
d'Orsans (Pierre), reçu en 1546.
d'Orsans (Antoine), reçu en 1564.
d'Orsans (Antoine), seigneur d'Antorpe, reçu en 1578.
d'Orsans (Marc-Antoine), reçu en 1652.

P.

de la Palud (Philibert-Philippe), chevalier, comte de la Roche, reçu en 1470.
de la Palud (Claude), chevalier, comte de la Roche, reçu en 1489.
de la Palud (Jean), seigneur de Villers-Sexel, reçu en 1507.
de la Palud (Jean-Philibert), comte de Varax, reçu en 1518.
de la Palud (Jean), chevalier, seigneur de Jarnosse, reçu en 1530.
de la Palud (Jean), comte de Varax, reçu en 1538.
du Pasquier-la-Villette (Eléonor-Bénigne), reçu en 1700.
du Pasquier-la-Villette (Antoine-Sébastien), reçu en 1725.
du Pasquier (Antoine-Joseph de Maizod, *dit*), seigneur de la Villette, reçu en 1736.
du Pasquier-Viremont (Cléradius-François), reçu en 1746.
du Pasquier-la-Villette (Ferdinand-Gabriel), reçu en 1748.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

e *Peloux* (Humbert), reçu en 1552.
'errenot-de-*Grandvelle* (Thomas), seigneur de Chantonnay, reçu en 1551.
'errenot-de-*Grandvelle* (Charles), reçu en 1564.
'errenot-de-*Grandvelle* (Antoine), cardinal-évêque d'Arras, reçu en 1586.
'errenot-de-*Grandvelle* (François-Thomas), comte de Cantecroix, reçu en 1625.
: *Petite-Pierre* (Pancrace), reçu en 1489,
: *Petite-Pierre* (Pierre), reçu en 1528.
: *Pierrefontaine* (Richard), reçu en 1486.
: *Pierrefontaine* (Richard), reçu en 1510.
: *Pierrefontaine* (Jean), reçu en 1526.
: *Pierrefontaine* (Henry), reçu en 1528.
: *Pierrefontaine* (Jean), reçu en 1562.
: *Pierrefontaine* (François), reçu en 1571.
: *Pierrefontaine* (Henri), seigneur de Voillant, reçu en 1601.
: *Pierrefontaine* (Jean-Baptiste), reçu en 1647.
u *Pin* (Pierre), seigneur de Charriez, reçu en 1651.
u *Pin* (Claude-Marie), baron de Jousseau, reçu en 1667.
u *Pin* (François), doyen de Baume, reçu en 1695.
: *Plaine* (Claude), baron de Courcelotte, reçu en 1544.
: *Plaine* (Thomas), seigneur de Magny, reçu en 1544.
: *Plaine* (Hugues), seigneur de Roche, reçu en 1571.
: *Poitiers* (Ferdinand-Eléonore de Rye), comte de Saint-Vallier, reçu en 1652.
e *Poitiers* (le marquis Frédéric-Eléonore), brigadier des armées du roi, reçu en 1679.
e *Poitiers* (le comte Ferdinand-Joseph), reçu en 1708.
e *Poligny* (Claude), baron et seigneur de Travers, reçu en 1625.
e *Poligny* (Philibert), chevalier, seigneur de Velle, reçu en 1629.
e *Poligny* (Jean-Claude), seigneur d'Ogeat, en 1654.
: *Pontaillier* (Henry), seigneur de Flagey, en 1543.
: *Pontaillier* (Thomas), baron de Vaugrenans, reçu en 1577.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Pontaillier (François), baron de Vaugrenans, reçu en 1603.
de Port (Jean), reçu en 1454.
de Poutier (Nicolas-Gabriel), seigneur de Sône, reçu en 1570.
de Poutier (Antoine-Eléonor), seigneur de Gouheland, reçu en 1762.
de Pra (Edme de Ballay-Saulx), seigneur de Longvy, reçu en 1663.
de Pra (Antide-Marie), seigneur de Péseux, en 1708.
de Pra (Clériadus), comte de Péseux, reçu en 1725.
de Pra (Gaspard), reçu en 1727.
de Précipiano (Prosper-Ambroise), comte de Soye, reçu en 1673.
de Précipiano (Humbert-Joseph), reçu en 1679.
de Précipiano (Jean-Baptiste), comte de Soye, reçu en 1692.
de Presentevillers (Léonore), reçu en 1523.
de Presentevillers (Claude), reçu en 1530.
de Presentevillers (Hugues), reçu en 1543.
de Presentevillers (Nicolas), reçu en 1551.
de Prévost (Thiébaud), seigneur de Trevillers, reçu en 1600.
de Prévost (Gaspard), seigneur de Pelousey, en 1624.

Q.

de Queuve (Guillaume), reçu en 1502.
de Queuve (Jean), reçu en 1548.
de Quingey (Simon), reçu en 1427.
de Quingey (Jean), reçu en 1506.

R.

de Rainach (Jean-Horic), abbé de Lure, reçu en 1571.
de Raincour (Vaubert), seigneur dudit lieu, en 1530.
de Raincourt (Pierre), seigneur de Fallon, reçu en 1531.
de Raincourt (Claude), seigneur de Fallon, en 1562.
de Raincourt (Jean), chevalier, seigneur de Bremondans, en 1652.
de Raincourt (le marquis Guillaume), seigneur de Fallon, reçu en 1679.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Raincourt (Gaspard-Gabriel), reçu en 1740.
de Raincourt (Charles-Prosper), reçu en 1741.
de Raincourt (le marquis Jean-Baptiste), seigneur du dit lieu, reçu en 1741.
de Raincourt (Claude-Humbert), reçu en 1741.
de Raincourt (Charles-Gayetan), reçu en 1747.
de Raincourt (Michel-Joseph-Christophe), en 1764.
de Raincourt (Louis-Gabriel), reçu en 1765.
de Raincourt (le chevalier), en 1773.
de Raincourt (le comte), en 1773.
de Runs, évêque de Rhosy, en 1769.
de Ray (François), seigneur de la Ferté, reçu en 1500.
de Ray (François), seigneur de Seveux, reçu en 1500.
de Ray (Jean), seigneur de Pleure, reçu en 1407.
de Ray (Marc), sire dudit lieu, reçu en 1509.
de Ray (Antoine), baron et seigneur dudit lieu, reçu en 1511.
de Ray (Claude), seigneur dudit lieu, reçu en 1514.
de Ray (Claude), chevalier, seigneur dudit lieu, reçu en 1544.
de Remilly (Guillaume) reçu en 1521.
de la Roche (Perrin), reçu en 1454.
de la Roche (Valentin), reçu en 1564.
de la Rochelle (Gaspard-Joachim), seigneur de Cuse, reçu en 1764.
de la Rochelle (François-Christophe), reçu en 1764.
de Romain (Jean), reçu en 1478.
de Roppe (Jean), reçu en 1534.
de Rosières (Adrien), reçu en 1606.
de Rosières (Gérard), seigneur de Sorans, reçu en 1647.
de Rosières (Jean-Simon), marquis de Sorans, reçu en 1680.
de Rosières (Antoine-François), marquis de Sorans, reçu en 1707.
de Rosières (Jacques-Antoine), marquis de Sorans, en 1741.
de Rosières (Henry-François), marquis de Sorans, reçu en 1749.
de Rosières-Sorans (Claude-Antoine), reçu en 1749.
de Rosières-Sorans (Claude-François), reçu en 1764.
de Rosières-Sorans, en 1771.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Rougemont (Thiébaud), archevêque de Besançon, reçu en 1449.
de Rougemont (Jacquotte), sœur du précédent en 1449.
de Rougemont (Jean-Guillaume), chevalier, en 1449.
de Rougemont (Pierre), reçu en 1463.
de Rully (le comte), en 1775.
de Rye (Jean), seigneur de Trichastel, reçu en 1449.
de Rye (Hugues), seigneur de Balançon, reçu en 1500.
de Rye (Simon, seigneur dudit lieu, reçu en 1507.
de Rye (Humbert), sire de Costebrune, reçu en 1509.
de Rye (Pierre), reçu en 1518.
de Rye (Marc), seigneur de Dicey, reçu en 1544.
de Rye (François), *dit* de la Palud, marquis de Varambon, reçu en 1623.
de Rye (Ferdinand-François-Just), marquis de Varambon, reçu en 1652.

S.

de Sacquenay (Jean), reçu en 1631.
de Sacquenay (Martin), reçu en 1546.
de Sacquenay (Pierre), reçu en 1551.
de Sacquenay (Jean), seigneur de Rougemont, reçu en 1582.
de Sacquenay (Martin), reçu en 1592.
de Sagey (Jean), reçu en 1521.
de Sagey (Philippe), seigneur de Romain, en 1522.
de Sagey (Pierre), seigneur de Romain, reçu en 1538.
de Sagey (Melchior), seigneur d'Adrisans, en 1556.
de Sagey (Claude-Michel-Judith), seigneur de Naisey, reçu en 1768.
de Saint-Aubin (Henry), seigneur de Conflandey, reçu en 1449.
de Saint-Martin (Etienne), reçu en 1449.
de Saint-Martin (Guillaume), reçu en 1486.
de Saint-Martin (Jean), reçu en 1530.
de Saint-Mauris-Sancé (Marc), reçu en 1592.
de Saint-Mauris-Lambrey, en Montagne, reçu en 1625.
de Saint-Mauris (François), baron et seigneur de Chastenois, reçu en 1662.
de Saint-Mauris (Charles-Emmanuel), baron de Chastenois, reçu en 1681.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Saint-Mauris-Chastenois (Antoine-Pierre), en 1692.
de Saint-Mauris-Sancé (Charles-César), reçu en 1701.
de Saint-Mauris-Sancé (Claude-Joseph), reçu en 1703.
de Saint-Mauris-Montbarrey (Jacques), reçu en 1590.
de Saint-Mauris-le-Muid (Jean-Baptiste), en 1651.
de Saint-Mauris (Jean-Simon), seigneur d'Angerans, reçu en 1682.
de Saint-Mauris (Claude-François-Eléonor), comte de Montbarrey, reçu en 1712.
de Saint-Mauris-d'Augerans (Jean-Claude), seigneur de Verges, reçu en 1715.
de Saint-Mauris-Montbarrey (Claude-François-Anne), reçu en 1725.
de Saint-Mauris (Alexandre-Eléonore, comte de Montbarrey), reçu en 1765.
de Saint-Moris-Thuillières (Marc), reçu en 1524.
de Saint-Moris (Thiébaud), reçu en 1527.
de Saint-Moris (Jean), reçu en 1558.
de Saint-Moris (Pierre), reçu en 1570.
de Saint-Moris (François-Antoine), reçu en 1597.
de Saint-Moris (Jean-Claude), reçu en 1605.
de Saint-Moris (Ferdinand-Mathieu), reçu en 1662.
de Saint-Seigne (Guillaume), reçu en 1473.
de Saint-Seigne (Pierre), reçu en 1492.
de Saint-Seigne (Guichard), reçu en 1496.
de Saint-Seigne (Philippe), reçu en 1501.
du Saix (Pierre-Joseph), baron de Virchastel, reçu en 1681.
du Saix (Humbert-Emmanuel-Dominique), comte d'Arnans, reçu en 1746.
du Saix (Pierre-Marie), reçu en 1752.
de Salins (Guillaume), chevalier, seigneur de Ran, reçu en 1495.
de Salives (Adrien), seigneur de Serre, reçu en 1629.
de Salives (Claude-Joseph), seigneur de Genevré, reçu en 1670.
de Salives (le marquis Charles-Octave), en 1722.
de Salives (Anne-Marie-Joseph-Eugêne), seigneur de Serre, reçu en 1728.
de Salives (Claude-François), marquis de Salives, seigneur de Genevré.
de Salives (le comte), en 1770.

Copyright - Les éditions d' Annay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Saulx (Gaspard), reçu en 1498.
de Scey (Etienne), seigneur de Chantonnay, en 1449.
de Scey (Henri), seigneur de Fertans, reçu en 1465.
de Scey (Etienne), chevalier, seigneur de Maillot, reçu en 1518.
de Scey (Henri), chevalier, seigneur de Fertans, reçu en 1519.
de Scey (Claude), seigneur de Maillot, reçu en 1521.
de Scey (Jean), seigneur du Larderet, reçu en 1526.
de Scey (Pierre), chevalier, seigneur de Buthier, reçu en 1575.
de Scey (le comte Jean-Baptiste), chevalier, seigneur de Buthier, reçu en 1654.
de Scey (le comte Jean-Claude), baron de Chevros, reçu en 1664.
de Scey (Louis), reçu en 1664.
de Scey (le comte Claude-Louis), seigneur de Buthier, reçu en 1715.
de Scey (Jean-Antoine), reçu en 1715.
de Scey (le comte, Alexandre), seigneur de Buthier, reçu en 1735.
de Scey (Jean-Baptiste), reçu en 1749.
de Semoutier (Jean), reçu en 1449.
de Séroz (Léonard), reçu en 1522.
de Séroz (Jean), reçu en 1529.
de Séroz (Claude), reçu en 1590.
de Sonnet (Erard-Joachim-Irenée), seigneur d'Auxonne, reçu en 1753.
de Steure (Jean-Radolphe), abbé de Lure, en 1543.
de Syria (Jean), reçu en 1550.

T.

du Tartre (Claude), reçu en 1532.
du Tartre (Jean), reçu en 1550.
du Tartre (Jean-Charles), chevalier, baron et seigneur de Vincelle, reçu en 1649.
du Tartre (Claude-Antoine), baron de Laubespin, en 1652.
du Tartre (Bénigne-François), reçu en 1679.
du Tartre (Antoine-Joseph), baron de Laubespin, en 1697.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

u *Tartre-de-Chilly* (Charles-Claude), reçu en 1724.
u *Tartre-de-Chilly* (Joseph-Péronne), reçu en 1757.
e *Tavanne* (Jean), reçu en 1522.
: *Teneey* (Pierre), reçu en 1529.
: *Thon* (Jean-Baptiste), seigneur de Rantechaux, reçu en 1632.
: *Thoraise* (Jean), seigneur de Torpes, reçu en 1452.
: *la Tour-Saint-Quentin* (Léonard), reçu en 1513.
: *la Tour-Saint-Quentin* (Alexandre), reçu en 1566.
: *la Tour-Saint-Quentin* (Louis), seigneur de Mazos, reçu en 1589.
: *la Tour Saint-Quentin* (François), seigneur de Remeton, reçu en 1614.
: *la Tour-Saint-Quentin* (le comte Jean-Jacques), baron de Montcley, reçu en 1627.
: *la Tour-Saint-Quentin* (le comte Jean-Baptiste), reçu en 1650.
: *la Tour-Saint-Quentin* (Jean-Claude), seigneur de Remeton, reçu en 1663.
: *Tournon*, (Georges), reçu en 1707.
: *Tournon* (Louis), reçu en 1707.
: *la Touvière* (Jean), seigneur de Servignat, en 1527.
: *Trestondam* (François), seigneur de Saulcour, reçu en 1654.
: *Trestondam* (Joachim-Edme), baron de Trotedam, reçu en 1701.
: *Tuillière* (Nicolas), seigneur du Montjoie, en 1504.
: *Tuillière* (Nicolas), reçu en 1558.
: *Tuillière* (Béat-Jean-Baptiste), comte de Montjoie, reçu en 1741.

V.

: *Vair* (Nicolas), reçu en 1454.
: *Vaivre* (Anatole), reçu en 1499.
: *Vaudrey* (Jean), seigneur de Larians, reçu en 1470.
: *Vaudrey* (Philibert), seigneur de Saint-Phal, reçu en 1474.
: *Vaudrey* (Pierre), seigneur de Beveuge, en 1512.
: *Vaudrey* (Florent), reçu en 1518.
: *Vaudrey* (Guyot), seigneur de Mont, reçu en 1525.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Vaudrey (Simon), seigneur de Mont, reçu en 1526.
de Vaudrey (Claude), seigneur de Beveuge, en 1528.
de Vaudrey (Jean), seigneur de Beveuge, reçu en 1542.
de Vaudrey (Jean), chevalier, seigneur de Valleray, reçu en 1561.
de Vaudrey (Jean-Guillaume), seigneur de Beveuge, reçu en 1563.
de Vaudrey (François), seigneur de Beveuge, reçu en 1592.
de Vaudrey (Jean-Gabriel), seigneur de Valleroy, reçu en 1614.
de Vaudrey-Beveuge (Gaspard-Melchior), reçu en 1626.
de Vaudrey (Claude-Antoine), seigneur de Beveuge, reçu en 1647.
de Vaudrey (Emmanuel-Philibert), reçu en 1649.
de Vaudrey (le comte Nicolas-Joseph), baron de Saint-Remy, reçu en 1679.
de Vautravers (François), seigneur d'Eclans, reçu en 1573.
de Vellefaux (Guillaume), reçu en 1514.
de Velleguindry (Pierre), reçu en 1485.
de Veneres (Jacquot), reçu en 1463.
de Vercel (Pierre), seigneur de Goux, reçu en 1449.
de Vercel (Huguenin), reçu en 1451.
de Vercel (Louis), reçu en 1512.
de Verchamps (Huguenin), reçu en 1455.
de Verchamps (Jean), reçu en 1470.
de Verchamps (Antoine), reçu en 1478.
de Verchamps (Thiébaud), reçu en 1510.
de Vergy (Guillaume), seigneur de Champvans, reçu en 1497.
de Vergy (Claude), comte de Champlitte, en 1520.
Vergy (Pierre), en 1500.
de Vergy (Guillaume), seigneur d'Aurrey, en 1520.
de Vergy (Antoine), archevêque de Besançon, reçu en 1521.
de Vergy (François), comte de Champlitte, en 1569.
de Vergy (Claude), comte de Champlitte, en 1580.
de Vergy (Ferdinand), seigneur de Flagey, en 1590.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Vergy (Clériadus), comte de Champlitte, en 1590.
de la Verne (Adam), reçu en 1654.
de Vers-Merceret (François), seigneur de Vaudrey, reçu en 1655.
de Vers-Merceret (Charles-Humbert), baron de Vaudrey, reçu en 1680.
de Vers-Merceret (Gérard-Gabriel), seigneur de Vaudrey, reçu en 1727.
de Vers, reçu en 1770.
de Vezoul (Simon), seigneur de Saint, reçu en 1470.
de Vezoul (Simon), reçu en 1492.
de Vezoul (Etienne), seigneur de Frotey, reçu en 1498.
de Vezoul (Jean), seigneur de Frotey, reçu en 1544.
de Vezoul (Humbert-Louis), seigneur de Raincourt, reçu en 1633.
de Vezoul (Claude), baron et seigneur de Raincourt, reçu en 1659.
de Vienne (Henriette), femme d'Humbert de Rougemont, ensuite de Jean de Rye, reçue en 1449.
de Vienne (Gérard), seigneur de Ruffey, reçu en 1499.
de Vienne (Claude), seigneur de Clervent, en 1525.
de Vienne (Guillaume), baron de Chevreaux, en 1544.
de Vienne (Henri), baron de Chevreaux, reçu en 1575.
de Villars (Jean), reçu en 1470.
de Villars (Huguenin), reçu en 1486.
de Villars (Etienne), reçu en 1502.
de Villars (Huguenin), reçu en 1503.
de Villars (Thiébaud), reçu en 1524.
de Villars (Nicolas), seigneur de Mailley, en 1573.
de Villars (Martin), reçu en 1592.
de Villé (Jacques), reçu en 1485.
de Villé (Jean), seigneur de Fontaine, reçu en 1495.
de Villé (Jean), reçu en 1505.
de Villé (Antoine), reçu en 1511.
de Villé (André), reçu en 1544.
de Villé (Jean), reçu en 1545.
de Villeneuve (Jean), reçu en 1544.
de Villeneuve (Jacques), reçu en 1586.
de Villeneuve (Jean), reçu en 1628.
de Villers-la-Faye (Michel), reçu en 1651.
de Villers-la-Faye (Claude), reçu en 1671.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Villers-la-Faye (François), marquis de Vaugrenans, reçu en 1679.
de Viry (François), prieur de Morteau, reçu en 1546.
de Vizemal (Ferdinand de Falerans, *dit*), en 1656.
de Vizemal (Jean-Gaspard), doyen du chapitre de Gigny, reçu en 1703.
de Vizemal (Laurent-Emmanuel), comte de Frontenay, reçu en 1705.
de Voisey (Etienne), reçu en 1487.
de Voisey (Jean), reçu en 1503.
de Voisey (Mathias), reçu en 1516.
de Voisey (Georges), reçu en 1526.
de Voisey (Jacques), reçu en 1546.
de Voisey (Claude), reçu en 1556.
de Vy (Pierre), reçu en 1437.
de Vy (Jean), reçu en 1437.
de Vy (Guy), seigneur de Mangevelle, reçu en 1437.
de Vy (Jacquot), reçu en 1437.
de Vy (Jean), seigneur de Mercey, reçu en 1452.
de Vy (Jacques), reçu en 1457.
de Vy (Guillaume), reçu en 1479.
de Vy (Adrien), reçu en 1497.
de Vy (Charles), reçu en 1500.
de Vy (Louis), reçu en 1500.
de Vy (Marc), reçu en 1505.
de Vy (Baptiste), reçu en 1519.
de Vy (Antoine), reçu en 1543.
de Vy (Henri), reçu en 1562.
de Vy (Jacques), reçu en 1564.
de Vy (Claude), seigneur de Mailleroncourt, en 1573.
de Vy (François), reçu en 1593.
de Vy (Antoine), reçu en 1598.
de Vy (Claude-Baptiste), reçu en 1625.
de Vy (Jean-François), seigneur de Contre-Eglise, reçu en 1626.
de Vy (Thomas), reçu en 1665.

W.

de Watteville (Jean), évêque comte de Lausanne, reçu en 1612.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chevaliers de Saint-Georges.

de Watteville (Jean-Christien), marquis de Watteville, reçu en 1708.
de Willafans (Huguenin), reçu en 1449.
de Willafans (Etienne), reçu en 1470.
de Willafans (Jean), seigneur de Bersaillin, en 1505.
de Wiltz (Claude-Ferdinand), reçu en 1674.

DE SAINT-GÉRAN. *Voyez* LA GUICHE.

DE SAINTE-HERMINE, seigneurs de Merignac, de Chenon du Fa, titrés marquis de Sainte-Hermine en Angoumois, illustre et ancienne maison de chevalerie, connue depuis Gérard de Sainte-Hermine, nommé, dans une charte, en faveur de l'abbaye de Tonnay-Charente, de l'an 1090. On trouve des sujets isolés de cette maison en 1302, 1342 et 1356. Elle prouve sa filiation depuis Arnaud de Sainte-Hermine, écuyer, qui, l'an 1354, était capitaine de Châteauneuf en Angoumois, avec une compagnie de quatre autres écuyers et d'un archer. Il fut père de Guillaume de Sainte-Hermine, seigneur de Tourtron et de Saint-Breton, et aïeul de Jean de Sainte-Hermine, Ier. du nom, écuyer, époux de Marguerite de la Duch, et père de Jean de Sainte-Hermine, IIe. du nom, écuyer, seigneur du Fa, lequel épousa, le 23 octobre 1436, Marguerite Goumard d'Echillais. On distingue parmi leurs descendants un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, des capitaines de vaisseaux, des colonels, et plusieurs autres officiers de toutes armes, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, semé de mouchetures d'hermine.*

DE SAINT-JULIEN, seigneurs du Puech d'Albaigne, de la Devèze, de la Nef, de l'Olivier, en Languedoc, maison d'ancienne chevalerie, maintenue par ordonnance de M. Bazin-de-Bezons, commissaire départi en Languedoc, du 15 janvier 1671, sur titres remontés à l'an 1392. Elle est connue depuis Alaman-Guillaume de Saint-Julien, nommé dans un titre de la fondation de l'abbaye de Franquevaux, de l'an 1147.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Bertrand de Saint-Julien fut présent à l'accord passé, l'an 1550, entre les vicomtes Raymond Trencavel et Bernard Aton, sur la succession du vicomte Roger, leur frère. Il vivait encore en 1174. Guillaume de Saint-Julien souscrivit un accord passé, l'an 1231, entre Raymond VII, comte de Toulouse, et l'abbé de Gaillac. Cette maison établit sa filiation depuis Besor de Saint-Julien, père de Guillaume, seigneur de Madières, vivant le 1er. septembre 1393. Celui-ci fut père de Guillaume II de Saint-Julien, qui reçut une reconnaissance féodale en 1465, et d'Antoine de Saint-Julien, Ier. du nom, co-seigneur de Madières, lequel eut pour fils Marquez de Saint-Julien, écuyer, seigneur de Madières, vivant en 1479. Cette famille a donné un commandant de la place de Ribes en 1616, et des officiers de tous grades. *D'azur, à deux lions affrontés d'or, accompagnés d'une fleur de lys du même en chef, et d'une colombe d'argent en pointe, portant dans son bec un rameau d'olivier de sinople.*

DE SAINT-JUST, seigneur de Brillempré, en Picardie. Cette famille remonte à Maurice de Saint-Just, écuyer, vivant en 1629. Ses descendants ont constamment suivi le parti des armes. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une croisette pâtée d'argent, et en pointe d'un lionceau du même, lampassé et armé de gueules.*

DE SAINT-JUST-D'AUTINGUES, en Artois. *D'azur, à la tour d'argent, accompagnée en chef de trois colombes essorantes du même.*

DE SAINT-MARC, en Provence, famille originaire de la ville et république de Venise, qui a pour auteur Antoine de Saint-Marc, pourvu d'un office de conseiller au parlement d'Aix, en 1544. Quatre de ses descendants ont successivement exercé le même office. Cette famille a été maintenue le 22 octobre 1668. *D'azur, au lion d'or, tenant un livre ouvert d'argent.*

DE SAINT-MARCQ. *Voyez* LE CLÉMENT.

DE SAINTE-MARIE, seigneurs et patrons d'A-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

gnéaux, de la Haye-Bélouze, etc., en Normandie. Cette famille a pour auteur Raoul de Sainte-Marie, écuyer, seigneur de Saint-Andrieu, vivant, en 1460, avec sa femme, Girette d'Esquay. Il eut pour fils Jean de Sainte-Marie, Ier. du nom, écuyer, seigneur d'Agnéaux et de Canchy. Les descendants de cette famille ont donné des gouverneurs de villes et de châteaux forts, plusieurs gentilshommes ordinaires de nos rois, et un gentilhomme ordinaire de la chambre de François, duc d'Alençon, un chambellan de Louis de Bourbon, prince de Condé en 1563, et un chevalier de Saint-Michel en 1583. *Ecartelé, d'or et d'azur les 1 et 4, chargés d'un croissant de gueules.*

DE SAINTE-MARIE. *Voyez* RAPINE.

DE SAINT-MARTIN, seigneurs de Baignac, de Martinest et de Sarzay, en Limosin. Cette famille a pour auteur Gratien de Saint-Martin, époux de Françoise de la Touche, dont est issu Pierre de Saint-Martin, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Baignac, sénéchal de la Basse-Marche, l'un des cent gentilhommes de la maison du roi, l'an 1541, marié avec Jeanne Bermondet le 29 mai 1530. Cette famille a donné deux gentilshommes ordinaires de la chambre de sa majesté. *Bandé d'hermine et de gueules.*

DE SAINT-MAURICE, famille de Besançon, éteinte depuis cinq siècles. Elle tirait son nom du patronage de l'église de Saint-Maurice de cette ville.

DE SAINT-MAURICE. *Voyez* BARBEYRAC.

DE SAINT-MAURICE-FALLETANS, à Dôle, en Franche-Comté, famille éteinte; elle était issue de Prudent de Saint-Maurice, avocat, anobli le 2 mars 1583. Elle a donné un chevalier d'Alcantara. *De gueules, à la croix fleuronnée d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois cœurs d'or.*

DE SAINT-MICHEL. *Voyez* GUYOT.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

SAINT-MIHIEL.

Liste des Gentilshommes qui ont été admis à l'assemblée de la Noblesse du bailliage de Saint-Mihiel, convoquée le 26 mars 1789, pour l'élection des députés aux Etats-Généraux du Royaume.

Messieurs

De Bousmard, président de la noblesse.
Le comte René de Ligniville.
Le comte de Rosières.
De Gondrecourt.
De Manonville.
Le baron de Klopstein de Saint-Agnan.
Le chevalier de Faillonnet.
Montauban.
Platel du Plateau.
De Margadel de Xivrai.
L'Artillier.
Saint-Hillier.
Saint-Beaussant de Rambucourt.
De Rouyn.
Regnault de Raulecourt.
Guion de Saint-Victor.
Bousmard.
De Mercy de Procheville.
Le chevalier Damoiseau.
D'Alnoncourt.
Le baron de Kaulbars.
Du Lis.
Le marquis de Spada.
Josselin.
Rouvrois, gendarme de la garde.
Rouvrois, l'aîné.
Bregeot de Bylée.
Barrois de Manouville.
Faillonnet.
Rouvrois, le jeune.
Le chevalier Aymé.
Jallan de la Croix, l'aîné.
De Bourgogne.
Le marquis de Moy de Sons.
Jallan de la Croix, le jeune.
Drouot de la Cour.
De l'Isle de Moncel.
De Rouvoire.
Rouvrois, secrétaire de l'assemblée.

DE SAINT-MORIS, en Franche-Comté, barons de Choie, famille éteinte dans celle de Saint-Maurice Montbarrey, ancienne noblesse surnommée de Thuillière, à cause de son alliance avec la maison de Thuillière de Montjoie. Marc de Saint-Moris, reçu à Saint-Georges en 1524, portait : *De gueules, au chevron d'argent, deux étoiles en chef, et une rose du même en pointe.*

DE SAINT-OFFANGE, seigneurs du Vivier, de Saint-Sigismond, en Touraine, maison d'origine chevaleresque de l'Anjou et de la Touraine, qui remonte par

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

filiation à Jean de Saint-Offange, écuyer, vivant en 1380 et 1400. Elle a donné des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, et des officiers de tous grades. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon du même.*

DE SAINT-OURS DE L'ESCHAILLON, en Dauphiné. Pierre de Saint-Ours, vivant en 1339, est le premier auteur connu de cette ancienne famille. *D'or, à l'ours de sable.*

SAINT-PAPOUL.

Liste des Gentilshommes du diocèse de Saint-Papoul, qui, en 1789, ont signé le Mémoire sur le droit qu'a la Noblesse, de nommer ses députés aux Etats-Généraux du royaume, dans les assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées:

Messieurs

Le marquis de Vaudreuil.
Le comte Philippe de Vaudreuil.
De Calouin de Treville.
De Castelet.
Le marquis de Laurens.
Le comte de Laurens.
De Reyniès.
De Bousat de Ricaud.
Le comte de Raymond.
Le marquis d'Hebrail.
De Polastre.
De Nougarède.
Le marquis de Raymond.-Lasbordes.
Le vicomte de Raymond.
Le chevalier de Combalsonne.
De Chalvet-Rochemonteix.
De Gouzens de Fontaines.
Des Guillots de Labatut.
De Saint-Sernin.
De Bonnefoy.
De la Calouinière.
De Gauzy.
De Roquette.
De Varagne.
De Connacy.
Le baron de Villeneuve.
Le Roi de la Roquete.
De Coussin de Vales.
De Lamée de Soulages.
De Lastouzeilles.
Le marquis de Pradines.
Le comte Henry de Bellissens.
De Maureilhan Soupets.
De Cavailhes de Lasbordes.
De Bailot d'Acher, père.
Le comte de Bonne-Mont-Maur.

DE SAINT-PERN, seigneurs de Ligouyer, de la Villernoult, de Champalaune, etc., en Bretagne,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

maison issue d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située au diocèse de Saint-Malo. Lors de la recherche, en 1667, elle fut maintenue dans la qualité de *chevalier*, sur titres filiatifs remontés à Bertrand de Saint-Pern, chevalier, vivant l'an 1351, qui servit de parain au fameux Bertrand du Guesclin, l'an 1357, dans un combat singulier. Ses descendants ont suivi la plupart le parti des armes; d'autres ont exercé des charges distinguées dans la magistrature du parlement de Bretagne. Judes de Saint-Pern, seigneur de Ligouyer et du Lattay, chevalier de l'ordre du roi l'an 1574, et connétable de la ville de Rennes, avait épousé en premières noces, le 4 octobre 1543, Renée de la Marzelière, et, en secondes noces, Catherine de Chateaubriand. René de Saint-Pern, Ier. du nom, seigneur de Champalaune, chevalier de l'ordre du roi, qualifié connétable pour sa majesté, en la ville de Rennes, issu du premier mariage, épousa, le 10 septembre 1588, demoiselle Gabrielle du Parc. *D'azur, à dix billettes percées d'argent.*

SAINT-PONS.

Liste des Gentilshommes du diocèse de Saint-Pons, qui, en 1789, ont signé le Mémoire sur le droit qu'a la Noblesse, de nommer ses députés aux Etats-Généraux du royaume, dans les assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées.

Messieurs

Le comte d'Hautpoul.
De Raynaud.
De Benes.
De Beaufort.
De la Tour.
De Fleyres.
De Michelet.
De Pardailhan.
D'André.
De Siran.

DE SAINT-PRIEST. *Voyez* GUIGNARD.

DE SAINT-PRIVÉ, seigneurs de Richebourg d'Arrigny, etc., en Champagne, famille qui a pour auteur Marc de Saint-Privé, écuyer, sieur d'Arrigny, de Cloye et de Gondcourt, marié avec Nicole de Criston, le 19 janvier 1520. Jean de Saint-Privé, écuyer, sieur

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

d'Auzon et d'Arrigny, issu de cette alliance, fut homme d'armes des ordonnances du roi l'an 1569. Il épousa Catherine de Richebourg. Cette famille compte au nombre de ses descendants plusieurs officiers. *D'argent, au sautoir de gueules, bordé d'une dentelure de sable.*

DE SAINT-QUENTIN, seigneurs et patrons de Saint-Quentin-d'Elle, de Launay et d'Asprigny, en Normandie. Le surnom de cette famille était anciennement DODIN. Richard Dodin, écuyer, sieur de Saint-Quentin et de Launay, marié le 6 décembre 1552, avec demoiselle Guillemine du Buisson, était fils de Vincent Dodin, et petit-fils de Richard Dodin, Ier. du nom, écuyer, sieur de Saint-Quentin. Ce fut par lettres patentes du mois de décembre 1641, que le roi autorisa la substitution du nom de Saint-Quentin à celui de Dodin, que portait avant cette famille, laquelle a donné un conseiller de sa majesté, en son grand conseil, et un capitaine des dragons de la Reine, décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, au cheoron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'un cygne nageant sur une rivière du même.*

DE SAINT-REMI. *Voyez* GUIOT.

DE SAINT-REMY, en Champagne. Henri de Saint-Remy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, était fils naturel du roi Henri II, et de Nicole de Savigny, demoiselle de Saint-Remy. Henri III, par lettres du 13 février 1577, lui donna trente mille écus sol., dont sa mère donna quittance le 26 du même mois. Lors de la recherche de la noblesse, en 1667, M. de Caumartin, intendant en Champagne, ne voulut point, par considération, donner de jugement aux descendants de ce seigneur, qu'il eut fallu dès lors reconnaître issus du roi Henri II, ce qu'on ne parut point vouloir autoriser. On doit dire aussi que le don fait par le roi Henri III, n'était pas un motif suffisant pour établir un fait de cette importance. *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or.*

DE SAINT-ROME. *Voyez* GUALY.

DE SAINT-TRIVIER. *Voyez* GRILLET.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE SAISSEVAL DE FEUQUIÈRES, seigneurs de Feuqueroles, etc., en Picardie, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui florissait dès le commencement du onzième siècle. Elle est connue depuis Enguerrand de Saisseval, écuyer, qui fit hommage au seigneur de Pecquigny, l'an 1023, pour ses terres de Saisseval, de Brailly et de Waast. Elle établit sa filiation depuis Gilles de Saisseval, écuyer, vivant en 1362, trisaïeul de François de Saisseval, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Pissy, marié à Antoinette le Bourachier, le 14 juillet 1538, et père de François de Saisseval, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Pissy, homme d'armes des ordonnances du roi. Ce dernier épousa demoiselle Marie d'Ardus, dame de Meraucourt, le 19 juillet 1575. Parmi leurs descendants on compte un major du régiment d'Ormoi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un capitaine du régiment de la reine, et plusieurs autres officiers. *D'azur, à deux bars d'argent adossés.*

DU SAIX. *Voyez* GRUEL.

DE SALES DE SALÉLES, en Languedoc, famille ancienne, originaire du Gévaudan, dont le premier auteur obtint, en 1440, une commission du roi pour la charge de capitaine des forêts du Gévaudan. Elle a donné un capitaine de cent hommes de pied, sous François Ier, et plusieurs officiers d'infanterie et de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, à deux licornes de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DE SALIVES, en Franche-Comté, famille qui remontait à noble Jean de Salives, lieutenant général du bailli d'Amont, en 1475. On a prétendu qu'il portait le nom de Salives, d'un village où il était né. Ses deux fils ont été conseillers au parlement. Cette famille, éteinte en émigration, a été reçue à Saint-Georges en 1629, et a fourni plusieurs capitaines. *Palé d'argent et d'azur; au chef d'azur chargé de trois coquilles d'or.*

DE SALIVET DE FOUCHECOURT, famille qui portait originairement le nom de *marquis*. La ville de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Besançon, impériale et libre était gouvernée par une municipalité élective ; vingt-huit gouverneurs, et surtout quatre d'entr'eux, qu'on appelait co-quatre, étaient de petits souverains. Le marchand, le vigneron, élu dans les vingt-huit, prenait le titre de noble ; Ses descendants jouissaient des mêmes honneurs, et cette noblesse patricienne était avouée du parlement et des chapitres. La confrérie de Saint-Georges ne l'a admise que quand les preuves y ont été exigées de seize quartiers en 1756. Pierre Marquis, co-gouverneur de Besançon, épousa Louise Salivet de Vesoul ; François Salivet, son beau-frère, docteur ès-droits, anobli en 1531, n'ayant point d'enfants, adopta François Marquis, son neveu, à condition qu'il prendrait le nom de Salivet. Ce François Marquis est nommé et qualifié partout noble François Marquis, dit Salivet, docteur ès-droits. Il épousa Guyonne Sonnet, d'une famille noble éteinte. Il en eut noble Luc Marquis, dit Salivet, docteur ès-droits, maire de Vesoul en 1613, marié, en 1591, à Anne Montrivel, fille de noble Jean de Montrivel, co-gouverneur de Besançon. Luc en eut six enfants, entr'autres noble Claude-François Salivet de Vesoul, docteur ès-droits, maire de Vesoul en 1651, marié, en 1622 à Valentine Grosjean, dénommée fille de noble Nicolas Grosjean, docteur ès-droits. Leur fils Claude-François Salivet, second du nom, acheta la terre de Fouchécourt ; il épousa Gabrielle Chappuis, et fut père d'Antoine-François-Salivet, seigneur de Fouchécourt, mari de Jeanne-Louise Damey, et père de Jean-François-Ignace Salivet, seigneur de Fouchécourt, lieutenant d'infanterie, qui épousa en premières noces Marguerite-Sébastien, fille d'un négociant de Metz, et, en secondes noces, Antoinette Françoise Damey, sa cousine germaine ; il eut deux fils du premier mariage, trois fils et quatre filles du second.

DE LA SALLE, seigneurs de Sarraziet, de Bordes, marquis de Roquefort, par érection de septembre 1739, en Guienne, maison ancienne et distinguée, connue par filiation depuis Jean-François de la Salle, seigneur de Bordes, qui rendit hommage au roi, pour cette terre, le 2 juin 1486. Elle a donné des officiers de tous grades.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules; aux 2 et 3 d'azur, à neuf losanges d'or.

DE LA SALLE. *Voyez* CAILLEBOT.

DE SALMON, marquis du Chastellier, seigneurs de la Brosse, de Loiré et de Courtremblay, en Vendômois, dans le Maine et dans la Touraine, famille ancienne et distinguée, originaire du Vendômois, qui remonte par filiation à Jean Salmon, Ier. du nom, écuyer, seigneur du Léhon, mentionné dans un acte passé à Tours, le 30 juillet 1449. Ses descendants ont formé plusieurs branches: 1°. les seigneurs de Léhon, éteints après 1537; 2°. les seigneurs du Chastellier; 3°. les seigneurs de la Brosse; 4°. les seigneurs de Loiré; 5°. les seigneurs de Courtremblay. Ces diverses branches ont donné des chevaliers de l'ordre du roi, des officiers généraux et supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et antérieurement des capitaines d'hommes d'armes, des commandants de bans et arrière-bans de la noblesse du Maine. Il existe aujourd'hui dans cette famille un prélat nommé à l'évêché de Laon. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de lion du même, arrachées et languées de gueules.*

SALOMON. Jean Salomon fut anobli pour services militaires, le 18 mai 1462.

DE SALOMON, famille originaire de Sicile, et une des plus anciennes de cette île, où elle a possédé de grands biens. Elle remonte à Gérard Salomon qui quitta Rome pour se jeter dans l'armée du maréchal de Lautrec, qui assiégeait Naples. Il y donna d'abord des marques de sa valeur et de son courage; il gagna tellement l'estime de son chef, que celui-ci lui donna le commandement de cinq cents hommes. Il vint en Provence, avec l'ordre du roi, pour faire fortifier Antibes. Pour le récompenser de ses services signalés, il eut le gouvernement d'Eutrevaux, par lettres du 11 septembre 1559. Ses descendants furent maintenus dans leur noblesse le 6 septembre 1667; ils ont donné un capitaine des galères, un gouverneur de place forte, etc. *Parti, au 1 d'azur, à trois bandes d'or; au 2 d'azur, à la barre d'or.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

DE SALUCES, seigneurs de Champelin, des Granges, en Brie. Auguste de Saluces, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fils naturel de Jean-Louis, dernier marquis de Saluces, en Piémont, et de Marie Brenara, non mariée, fut légitimé au mois de décembre 1566. Louis de Saluces, écuyer, seigneur de la Motte et des Granges, fils naturel d'Auguste de Saluces, chevalier de l'ordre du roi, et d'Antonia Provana, non mariée, épousa, le dernier juin 1593, Blaisine Cabaret. De lui sont issus les seigneurs de Champetin et de Bailly, en Brie et en Champagne, maintenus par M. de Caumartin, en 1667. Cette maison a donné plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, au chef d'azur.*

DE SALVAING, seigneurs d'Alinges, de Salvaing, de Boissieu et de Vourey, etc., ancienne et illustre maison chevaleresque du Dauphiné. Elle prouve son ancienneté depuis Aimon, seigneur de Salvaing et d'Alinges, qui vivait en 1012. Cette maison s'est divisée en plusieurs branches. Elle a donné un grand maître de l'ordre des Templiers, des chevaliers de l'ordre du roi; un lieutenant d'une compagnie d'ordonnance, qui contribua beaucoup au gain de la bataille de Cerisolles; des conseillers et avocats généraux du roi. Aimon de Salvaing fut l'un des onze chevaliers que choisit le chevalier Bayard, son cousin germain, pour le célèbre combat avec autant d'Espagnols, combat qui eut lieu devant la ville de Trane, dans le royaume de Naples, en 1502. *D'or, à l'aigle éployée de sable, membré, becqué et diadémé de gueules; à la bordure d'azur, semée de fleurs de lys d'or.*

DE SALVE, en Provence, famille ancienne et distinguée, qui prouve sa filiation depuis Laurens de Salve. Jean Salve, son arrière-petit-fils, par commission donnée par le roi Henri IV, le 20 juillet 1595, commanda une compagnie de cavalerie de cent maîtres. Ses descendants furent maintenus dans leur noblesse le 27 novembre 1668. *D'argent, à deux loups passant l'un sur l'autre, armés, lampassés et allumés de gueules; à la bordure du même.*

DE SALVERT, seigneurs de Fourranges, de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Motte d'Arson, de Villatte et de Montlieu. Cette famille, divisée en plusieurs branches, a pour auteur Bertrand de Montrognon, dit de Salvert, écuyer, marié avec Antonie de Bouziers, le 6 février 1496, et père de François de Montrognon, dit de Salvert, Ier. du nom, qui épousa Catherine de la Rochebriant, le 15 mars 1527. Elle a donné plusieurs officiers, un grand écuyer de France, un écuyer ordinaire de la grande écurie, et un écuyer cavalcadour de madame la dauphine. *D'azur, à la croix ancrée d'argent.*

DE SAMBUCY, famille noble, d'ancienne extraction, originaire d'Italie, où elle est alliée avec les illustres maisons de Bologne et de Padoue, et qui s'est établie en France, dans le Rouergue, au quinzième siècle. Elle s'y est divisée en trois branches : 1°. les seigneurs de Linas et de Luzançon ; 2°. les barons de Sorgue ; 3°. les barons de Miers. Elle a constamment suivi le parti des armes, a donné plusieurs officiers supérieurs, des gouverneurs de places, et un chef de division des armées navales, chevalier des ordres militaires de Saint-Louis et de Cincinnatus. *D'or, à la branche de surcau de sinople, fleurie d'argent, mouvante d'un croissant de sable ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.* Couronne de marquis. Supports : deux levriers.

SANGUIN, seigneurs de Roquencourt, de Vauluceau, etc., en Brie et à Paris. Cette famille a pour auteur Claude Sanguin, seigneur de Santeny, élu échevin de la ville de Paris, le 16 août 1523, puis bailli du Louvre. Jean Sanguin, seigneur de Vauluceau, de Santeny et de Roquencourt, fils du précédent, était notaire et secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 7 mars 1558. Il fut élu échevin de la ville de Paris le 16 août 1564, et épousa, le 7 février 1556, Marie de Baugy. *D'azur, à la bande d'argent, accompagnée en chef de trois glands d'or, posés deux et un, et en pointe de deux pates de griffon posées en bande du même.*

SANTANS, famille noble de Franche-Comté, éteinte dans celle d'Espiard. Elle fut réhabilitée en 1570. *D'argent, à la croix ancrée de sable.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE SANTEUL, à Paris. Le nom de Santeul est ancien ; le père Anselme fait mention d'un Roland de Santeul, vivant en 1369. Néanmoins, la famille qui fait l'objet de cet article, paraît n'avoir d'autre analogie que le nom, avec celle de ce Roland. Elle a pour auteur Augustin Santeul, marchand mercier de Paris, anobli de 1620 à 1627. Elle a donné des magistrats, des échevins, quartiniers et conseillers de la ville de Paris. Le célèbre poëte Jean-Baptiste de Santeul, né à Paris, le 12 mai 1630, mort le 5 août 1697, était de cette famille. *D'azur, à la tête d'Argus d'or.*

DE SAPORTA DE CHATEAUNEUF, en Provence et au comtat Venaissin, famille qui prouve son ascendance depuis noble et égrège homme Louis Saporta, Ier. du nom, professeur royal en l'université de Montpellier, et premier médecin du roi Charles VIII. Cette famille a donné plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, au portail d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé du second émail.*

DE SAQUI, seigneurs de Torris et de Colobrières, en Provence, famille originaire du comté de Nice. Elle établit sa filiation, en Provence, depuis Jean et Georges Saqui, frères, vivants vers 1520. Elle a produit des officiers de galères et des lieutenants principaux des bailliages et sénéchaussées d'Hières et de Toulon. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné d'une ancre de vaisseau, à quatre branches du même.*

DE LA SARDIÈRE. *Voyez* GRILLET.

SARRAGOZ, à Besançon, famille de robe, anoblie en 1603, éteinte en 1816. *Coupé, au 1 d'azur, au phénix d'argent sur son immortalité de gueules, adextré en chef d'un soleil d'or ; au 2 d'or, à quatre vergettes de gueules.*

DE SARRASIN, en Provence, ancienne famille, originaire de Lorraine. Jean Sarrasin, qui en est la tige, s'établit en Provence, où sa famille eut divers emplois dans la guerre ; il s'attacha au duc de Savoie, dont il commanda en chef l'artillerie en Piémont. Ce

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

prince s'étant déclaré contre le roi, il se retira en France, où il fut reçu avec de grandes marques d'estime par M. de Lesdiguières, qui commandait les armées du roi en Dauphiné; le roi le nomma intendant de ses places dans tout le Dauphiné, le Piémont et la Savoie, par lettres du 30 octobre 1592. Sa filiation ne s'est point interrompue; quatre de ses descendants ont porté les armes; deux sont morts au service, l'un en Flandre, lieutenant au régiment d'Artois, et l'autre au siége de Gironne, où il servait en qualité de volontaire dans le régiment où son frère était cornette. *D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois lions, deux en chef, affrontés, et un en pointe du même, lampassés et armés de gueules.*

SARRASIN, sieurs de Beaumont, en Dauphiné. François Sarrasin, maître ordinaire en la chambre des comptes de Dauphiné, fut anobli par lettres du mois de juillet 1621; il eut pour fils, Philippe Sarrasin, sieur de Beaumont. *D'or, à la tête de maure de sable, tortillée d'argent, accostée de deux guivres du même, issantes de gueules.*

DE SARTIGES, seigneurs de Lavandès, en Auvergne. Cette famille prouve sa filiation depuis Bertrand de Sartiges, écuyer, seigneur de Lavandès, vivant avant l'an 1445; lequel était père d'Antoine de Sartiges, damoiseau, seigneur de Lavandès, marié avec Catherine de l'Espinasse, dite de Malengue. *D'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois étoiles d'argent.*

SASSENAGE, ville du Dauphiné, au pied des Alpes, qui a donné son nom à l'une des plus illustres maisons de cette province. Elle a pour auteur, Hector, fils puîné d'Artaud III, comte de Forez et de Lyon, mort en 1080. François Ier, seigneur de Sassenage, issu de lui, au septième degré, mourut en 1326, laissant d'Agnès de Joinville, fille de Simon de Joinville, Albert II, seigneur de Sassenage, conseiller du dauphin, et son ambassadeur en France, mort sans alliance, en 1339. Béatrix de Sassenage, une de ses sœurs, épousa Aimar de Bérenger, seigneur de Pont-en-Royans, qui descendait d'Ismidon, troisième fils d'Artaud III, comte de Forez et de Lyon. Elle en eut Henri, baron de Sasse-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

nage, seigneur de Pont-en-Royans. Il quitta le nom et les armes de Bérenger, pour prendre ceux de Sassenage, que ses descendants ont perpétués jusqu'à nos jours, en conséquence d'une disposition testamentaire de François Ier, seigneur de Sassenage, son aïeul maternel, qui l'avait substitué aux biens de sa maison, dans le cas où Albert II, son fils, mourrait sans enfants. Cette seconde race des barons de Sassenage a produit un grand nombre de personnages distingués. *Burelé d'argent et d'azur de dix pièces.*

DE SAUCIÈRES, seigneurs de Tenance, de Serigny, etc., en Bourgogne. Cette famille, maintenue dans la qualité de noble depuis 1546, par arrêt du conseil d'état du roi, rendu le 23 juillet 1668, a pour auteur Nicolas de Saucières, écuyer, seigneur de la Goutière, marié à Jeanne de Saucières. Nicolas eut pour fils Pierre de Saucières, écuyer, Ier du nom, seigneur du même lieu de la Goutière, qui épousa Marguerite de la Tour. On trouve parmi les descendants de cette famille, un chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre et capitaine de trois cents arquebusiers à cheval pour le service de sa majesté. *De gueules, au lion d'or, couronné du même.*

DE SAULIEU, seigneur de Remeron et de Soulangis, en Bourbonnais et en Nivernais. Cette famille a pour auteur Jean de Saulieu, qui fut pourvu, le 16 octobre 1541, de l'office de contrôleur ordinaire des guerres. Ses descendants ont donné un colonel, et plusieurs capitaines, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Tiercé en fasce, au 1 de gueules, à trois étoiles d'or; au 2 d'or plein; au 3 d'azur, au levrier passant d'argent.*

SAULIEU. François et Guillaume de Saulieu furent anoblis pour services, en 1653 et 1656.

DE SAULX-TAVANNES, en Bourgogne. Cette maison réunit aux caractères de la plus ancienne chevalerie, l'avantage d'avoir constamment été comptée au premier rang de la noblesse de baronnage, et d'avoir exercé les premiers emplois à la cour et dans les armées des ducs de Bourgogne. Elle a une souche commune

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

avec l'illustre et ancienne maison de Grancey, qui florissait dès le dixième siècle, et remonte, par filiation, à Gui Ier, seigneur de Grancey, comte de Saulx, vivant en 1057, issu des anciens comtes bénéficiaires du Langrois. Ce comté, devenu héréditaire dans la maison de Saulx, n'en sortit que par l'échange qu'en fit Gui III, avec Hugues III, qui le donna, l'an 1179, à Gautier, évêque de Langres, son oncle. Cette maison a formé plusieurs branches : 1°. les seigneurs de Saulx, éteints vers 1300 ; 2°. les seigneurs de Vantoux, éteints vers 1530 ; 3°. les comtes de Saulx, vicomtes, comtes, puis ducs de Tavannes, dont le chef a été élevé à la pairie en 1814 ; 4°. les marquis de Tavannes, barons de Montgilbert ; 5°. les marquis de Mirebel ; 6°. les comtes de Saulx-Tavannes ; 7°. les marquis de Mirebeau ; 8°. les seigneurs de Pierrecourt et de Pernant ; 9°. les seigneurs de Fontaines ; 10°. les seigneurs de Courtivron. Ces sept dernières branches éteintes. La maison de Saulx-Tavannes a donné un maréchal de France, des lieutenants-généraux et maréchaux de camp des armées du roi, des chevaliers des ordres de S. M., des gouverneurs et lieutenants-généraux de provinces, un grand-aumônier de France, cardinal, archevêque de Rouen, et commandeur du Saint-Esprit, et nombre de personnages de marque. Ses diverses branches ont possédé plus de vingt terres titrées. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.*

DE SAUVIAN. *Voyez* DE GEP.

DE SAVOURNIN, seigneurs d'Aiglun, famille ancienne de Provence, qui prouve sa filiation depuis Dominique Savournin, qui testa en 1585. Jacques, Honoré et Théophile Savournin, ses enfants, partagèrent la succession, le 15 septembre 1616 ; ils ont fait de belles alliances. Cette famille fut maintenue dans sa noblesse en 1668. *D'azur, à trois cœurs aboutés d'or.*

DE SAXI, en Provence, famille originaire de Languedoc (1), anoblie par lettres du 16 mai 1654, con-

(1) Voyez l'Histoire de Carcassonne, in-4°. 473 et 474, où l'on voit un Jean Saxi, élu consul de cette ville en 1436 et 1443.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

firmées au mois de mars 1669, pour services militaires. *D'azur, à trois bandes d'or; au chef d'argent, chargé d'une tête de léopard de gueules, et soutenu de sable.*

DE SCEPEAUX, maison d'ancienne chevalerie de la province du Maine, qui a pris son nom d'une châtellenie située au comté de Laval. Elle a formé, 1°. la branche des seigneurs de Scepeaux; 2°. celle des seigneurs de Vieilleville; 3° celle des seigneurs de Gaubert; 4° celle des seigneurs de l'Esperonnière; 5°. celle des seigneurs de la Cherbonnerie; 6°. celle des seigneurs du Chemin; 7°. celle des seigneurs de Beauchesne et de la Roche-Noyant. Cette maison prouve son ancienneté depuis Silvestre de Scepeaux, en latin *Cepullis*, et Robert, son fils aîné, chevaliers, vivants en l'an 1222; lesquels donnèrent à l'abbaye de Clermont, près la ville du Mans, toutes les dîmes qu'ils avaient dans les paroisses de Loisseron, de Thuilley, etc.; mais sa filiation n'est prouvée que depuis Jean de Scepeaux, chevalier, seigneur de Scepeaux, de l'Isle-d'Athée, de Saint-Brice, de Mausson et de Bouche-d'Usure; lequel eut pour femme, Marie de Beaumont, et pour fils, Jean de Scepeaux, IIe du nom, chevalier, seigneur de Scepeaux, de la Motte-Bouchans et de l'Isle-d'Athée, qui reçut un aveu, l'an 1387, des héritages mouvants du Douet-Sauvage, et un autre aveu en 1388. Cette maison a donné des chevaliers bannerets et bacheliers, des capitaines de compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, un maréchal de France en 1562, et un grand nombre d'officiers supérieurs. *Contrevairé d'argent et de gueules.*

DE SCEY, comtes de Scey, en Franche-Comté. Cette ancienne et illustre maison de chevalerie tire son nom du château de Scey. Elle a contracté de belles alliances, une, entr'autres, avec la maison de Montbéliard. Elle prouve sa filiation, par titres, depuis le onzième siècle, et a donné douze chevaliers de Saint-Georges, depuis l'an 1449. Ferdinand, comte de Scey, ayant été adopté par la marquise de Brun, en porta le nom. *De sable, au lion couronné d'or; l'écu semé de croisettes recroisettées, au pied fiché, du même.*

SCOT, seigneurs de la Touche, en Bretagne. David

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Scot, écuyer, obtint du roi d'Angleterre, Charles II, des lettres-patentes, datées d'Edimbourg, le 11 novembre 1669, confirmées par Louis XIV, le 7 mars 1671, par lesquelles il est déclaré noble et issu, au neuvième degré, de Michel Scot, baron de Balnary, chevalier doré, ambassadeur en Norwège, l'an 1285. Ses descendants furent maintenus dans leur noblesse, par arrêt des commissaires de Bretagne, du 24 mars 1671. David Scot eut pour femme, Nicole Martin, et pour fils, André Scot, qui épousa Charlotte Lorans, le 8 avril 1672. *D'or, à trois têtes de lion de gueules, arrachées et lampassées d'azur.*

SCOT DE LA MÉSANGÈRE, à Paris et en Normandie. Cette famille a pour auteur, Guillaume Scot, sieur de la Mésangère, reçu secrétaire du roi, le 29 septembre 1663, mort dans l'exercice de cette charge, en 1681. *D'or, au cerf au naturel, en repos.*

DE SEBASTIANE, seigneurs de Porchères, en Provence, famille originaire de la ville de Forcalquier. Jean Sebastiane, notaire et secrétaire du roi René, est la tige de cette famille ; elle obtint des lettres de réhabilitation, données par le roi Louis XIV, en 1637, en faveur de François Sebastiane, pour cause de dérogeance. Ses descendants ont continué la postérité. *D'azur, à quatre flèches d'or, couchées en fasce, la 2e. et la 4e. contre-posées.*

DE SÉCHEVAL. *Voyez* LE GRAS.

SECRÉTAIRES DU ROI, maison couronne de France ; c'étaient des officiers établis pour signer les lettres qui s'expédiaient dans les grandes et petites chancelleries, et pour signer les arrêts et mandements émanés des cours souveraines.

Au commencement de la monarchie, celui qui scellait les lettres s'appelait référendaire du roi, ou référendaire du palais.

Aurélien, référendaire du roi Clovis, qui régnait en 481, est le premier que l'histoire nous fasse connaître avec certitude. Hincmar, archevêque de Reims, dit

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

ju'il portait l'anneau ou le sceau de ces princes. Le premier qui ait signé les chartes de nos rois, en qualité de notaire ou secrétaire, est Valentinien. Il exerçait cette charge sous Childebert, roi de Paris et fils de Clovis.

Dans la suite, le référendaire ou secrétaire du roi ne pouvant suffire à expédier seul toutes les lettres, on lui donna des aides, qui reçurent différents noms; on les appela *amanuenses*, *notarii*, *palatini scriptores*, *aulici scribæ*, *celerici regii*, *cancellarii*; et en français, clercs, notaires et secrétaires du roi. Sagon et Airard avaient cette qualité sous le roi Clotaire III, qui régnait en 660. Depuis cette époque, tous les référendaires chanceliers et archichanceliers de nos rois, ont eu de simples chanceliers, notaires ou secrétaires, qui écrivaient les lettres, et les présentaient au sceau.

Une ordonnance de saint Louis, du mois de février 1254, les appelle *clerici* simplement; le roi défendant aux clercs ou a leurs écrivains de prendre, pour les lettres-patentes, plus de six deniers; et pour les lettres closes, plus de quatre. Depuis ce tems, les secrétaires du roi se trouvent qualifiés tantôt clercs du roi, simplement, tantôt clercs-notaires, tantôt notaires de France, ou notaires du roi, ensuite notaires-secrétaires du roi; et enfin le titre de secrétaire du roi a depuis long-tems prévalu, et c'est le seul qui leur est demeuré.

Il paraît néanmoins qu'il y avait anciennement quelque différence entre les notaires du roi et les secrétaires. Tous les secrétaires du roi étaient notaires; mais tous les notaires du roi n'avaient pas le titre de secrétaires. Ils n'en faisaient pas les fonctions. On entendait alors par clercs-notaires du roi, en général, tous ceux qui écrivaient, collationnaient et signaient les lettres de chancellerie et les arrêts des cours, au lieu que par secrétaires du roi, on n'entendait que ceux qui étaient à *secretis*, c'est-à-dire ceux qui étaient employés pour l'expédition des lettres les plus secrètes; ceux-ci approchaient le plus de la personne du roi, et étaient honorés de sa confiance. Ayant acquis, par-là, un plus haut degré de considération, ils furent distingués des autres clers et notaires, et surnommés clercs du *secré*, du secret; c'est la première

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

origine des secrétaires d'état, et c'est de-là que ces officiers devaient toujours être pourvus d'un office de secrétaire du roi. Le premier qui en fut dispensé, fut M. de Chauvelin, secrétaire d'état en 1728, lequel fut depuis garde des sceaux.

Les secrétaires du roi, maison couronne de France, se formèrent en grand et petit colléges. Le grand collége était la compagnie des secrétaires du roi, maison, couronne de France, et de ses finances, qui étaient attachés à la grande chancellerie de France.

Cette compagnie était autrefois composée de six colléges différents.

Le premier, qu'on appelait le collége ancien, ne comprenait d'abord que soixante personnes; savoir, le roi et cinquante-neuf secrétaires. Le collége fut depuis augmenté de soixante-neuf secrétaires, appelés gagers, pour les distinguer des autres, qu'on appelait boursiers.

Le second, appelé le collége des cinquante-quatre, composé de cinquante-quatre nouveaux secrétaires du roi, créés par édit de Charles IX, daté de 1570, et confirmé par Henri III en 1583.

Le troisième, appelé des soixante-six, composé de soixante-six secrétaires du roi, créés à diverses fois, et unis en collége par Henri IV, en 1608, auxquels furent joints les quarante-six, créés par édit de Louis XIII, en 1641; ce qui fit en tout, dans ce collége, cent douze secrétaires du roi.

Le quatrième, appelé des six vingt des finances, créés à trois fois; savoir, vingt-six par Henri IV, dix par Louis XIII, en 1605, et quatre-vingt-quatre encore par Louis XIII, en 1605.

Le cinquième, appelé le collége des vingt de Navarre, fut créé et établi, en 1607, par le roi Henri IV, qui les amena en France avec la couronne de Navarre; ils étaient ses secrétaires lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre.

Le sixième et dernier, appelé des quatre-vingts, fut créé, à deux fois, par Louis XIV; savoir, quarante-six en 1655, et trente-quatre en 1657.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ces six colléges différents ont depuis été réunis en m seul et même collége, qu'on appelait le grand collége des secrétaires du roi, qui avaient tous le même itre.

Le petit collége était composé des secrétaires du roi, tablis près des cours et des petites chancelleries.

En 1704, le nombre des secrétaires du roi était de rois cents quarante; mais depuis il a subi des variaions, et l'édit du mois de juillet 1724 les a réduits à eux cent quarante, mais ils furent portés à trois cents n 1727.

Charles IX, par des lettres du 15 février 1583, porant réglement pour les habits, ordonna que les noaires et secrétaires de la maison et couronne de France ourraient porter soie, ainsi que les autres gentilsommes, tant d'épée que de robe longue.

L'édit du mois de novembre 1482, fixe leurs foncions, et porte qu'ils ont été établis pour loyaument, édiger par écrit, et approuver par signature l'attestaion en forme due de toutes les choses solennelles et uthentiques qui, par le tems advenir, seraient faites, ommandées et ordonnées par le roi, soit livres, reistres, conclusions, délibérations, lois, constitutions, ragmatiques sanctions, édits, ordonnances, consulations, chartes, dons, concessions, octrois, priviéges, mandements, commandements, provisions de istice ou de grâce, et aussi pour faire signer et approuer par attestation de signature, tous les mandements, hartres, expéditions quelconques faites en leurs chanelleries, tant de vers les chanceliers de France qu'ailurs, quelque part que lesdites chancelleries soient enues; comme aussi pour enregistrer les délibérations, onclusions, arrêts, jugements, sentences et prononiations des rois ou de leur conseil; des cours de parement et autres, usant, sous les rois, d'autorité et uridiction souveraine, et généralement toutes lettres loses et patentes, et autres choses quelconques, touhant les faits et affaires des rois de France et de leur oyaume, pays et seigneuries.

Ce même édit porte qu'ils ont été institués pour être résents et perpétuellement appelés, ou aucuns d'eux,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

pour écrire et enregistrer les plus grandes, et spéciales, et secrètes affaires du roi, pour servir autour de lui; et dans ses conseils, pour accompagner le chancelier de France, être et assister ès-chancelleries, quelque part qu'elles soient tenues, assister au grand conseil ès-cours du parlement, en l'échiquier de Normandie, dans les chambres des comptes, justice souveraine, des aides, requêtes de l'hôtel et du palais, en la chambre du trésor, et aux grands jours, pour y écrire et enregistrer tous les arrêts, jugements et expéditions qui s'y font; tellement que nul ne pourra être greffier du grand conseil, ni d'aucune des cours du parlement, et autres cours souveraines, chambres des comptes, requêtes de l'hôtel, ni du trésor, qu'ils ne soient du nombre des clercs-notaires et secrétaires du roi.

L'édit du mois de janvier 1566, porte, qu'ils seront envoyés avec des gouverneurs des provinces, chefs d'armées, ambassadeurs et généraux des finances, pour donner avis au roi de tout ce qui se passera, et faire à l'entour d'eux toutes les expéditions nécessaires.

Il est aussi ordonné, par ce même édit, qu'on leur donnera les mémoires nécessaires, et les gages pour écrire l'histoire du royaume selon leur institution.

Ils ne pouvaient anciennement vaquer à aucune autre fonction, et ceux qui servaient quelqu'autre prince, sans permission du roi, perdaient leurs bourses.

Ils avaient la faculté de rapporter toutes sortes de lettres dans les chancelleries.

Eux seuls pouvaient signer ce qui est commandé par le roi, et arrêté dans les conseils et cours souveraines.

Les secrétaires du roi étaient au nombre des plus anciens commensaux de la maison du roi; des lettres du mois d'avril 1320, prouvent qu'ils avaient dès-lors des gages, droits de manteaux, et qu'on leur payait la nourriture de leurs chevaux.

En qualité de commensaux, ils avaient leurs causes personnelles, possessoires et hypothécaires, commises aux requêtes de l'hôtel, et aux requêtes du palais, à leur choix.

En matière criminelle, ils ne pouvaient être jugés que par le chancelier de France, qui était le conservateur

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de leurs priviléges, ou par le parlement; néanmoins, par arrêt du conseil du 27 octobre 1574, et lettres-patentes des 13 avril 1576, et 18 septembre 1578, arrêt et déclaration du 27 novembre 1598, lettres du 4 mars 1646, sa majesté attribuait au grand conseil la connaissance de toutes les infractions à leurs priviléges.

Ils assistaient à l'entour de la personne du roi avec le chancelier, dans les conseils de S. M., aux chancelleries, et dans les cours de parlement et autres cours souveraines.

Aux états tenus à Tours, en 1467, ils étaient assis au-dessous des princes du sang, du connétable, du chancelier, et des archevêques et évêques; ils étaient assis aux états de Blois, en 1588, au nombre de dix-huit représentants (les autres, placés sur un banc en face de celui de la noblesse), et à ceux de Paris, en 1614.

Leurs offices étaient perpétuels, pour la vie de chacun d'eux, et n'étaient impétrables que par mort, résignation, ou forfaiture déclarée telle par le chancelier, les maîtres de requêtes appelés ou joints, ou par le parlement.

Ceux qui résignaient à leurs fils ou gendre, continuaient de jouir des priviléges.

Les veuves jouissaient du même privilége que leurs maris, tant qu'elles restaient en viduité.

Les lettres de Charles IX, du mois de janvier 1566, leur accordaient le titre de conseiller du roi, entrée dans les cours, et séance à l'audience, au banc des autres officiers, et au-dessus de tous.

Il est dit, dans ces mêmes lettres, que, quand les cours marcheront en corps, les secrétaires y pourront être après les greffiers, selon l'ordre de leur réception, comme étant du corps de ces cours, en tant que greffiers-nés.

Les lettres du mois de mai 1572, permettaient, à ceux qui avaient servi vingt ans, de résigner leurs offices sans payer finance, ni être sujets à la règle de quarante jours.

Ce tems expiré, on leur donnait des lettres d'hon-

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

neur; et, par déclaration du 27 mars 1598, ils furent exceptés de la révocation générale des survivances. Leurs offices ont été déclarés exempts de toutes saisies, criées, subhastations et adjudications. (Déclaration du 9 janvier 1600).

Par lettres-patentes datées du mois de février, le roi Charles VIII confirme les clercs, notaires et secrétaires de la maison et couronne de France, dans tous les priviléges qui leur avaient été accordés par les rois, ses prédécesseurs, et les anoblit, en tant que de besoin, ensemble leurs enfants nés et à naître, en loyal mariage, et leur postérité, les déclarant capables de recevoir tous ordres de chevalerie et de toute dignité, comme si leur noblesse était d'ancienneté, et au-delà de la quatrième génération.

Ces priviléges leur furent renouvelés par édits de 1518, 1519 et 1537.

L'édit du mois de novembre 1640, qui révoque tous les anoblissements, moyennant finance, depuis trente ans, excepte les secrétaires du roi, maison et couronne de France; et une déclaration du 24 octobre 1643 les confirme dans les privilèges que leur a accordés Charles VIII, par les lettres du mois de février 1484.

Par déclaration du 24 juin 1702, le roi ordonna que, conformément aux édits des mois d'avril 1672 et novembre 1690, les conseillers, notaires et secrétaires de sa majesté, créés par édit dudit mois d'avril, près des requêtes de l'hôtel, dans la chambre des enquêtes et des requêtes du palais du parlement de Paris, et près de la cour des aides de Paris, jouiraient des privilèges et prérogatives des conseillers-secrétaires de la grande chancellerie, et ceux qui seraient pourvus desdits offices, ensemble leurs veuves en viduité, et leurs enfants et descendants mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage, seraient réputés nobles, et comme tels jouiraient de tous les priviléges dont jouissaient les autres nobles du royaume, pourvu que lesdits officiers eussent servi vingt ans, ou qu'ils fussent décédés revêtus desdits offices.

Par un autre édit du mois de février 1705, les offices de conseillers-secrétaires du roi, maison et couronne

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

de France, créés par édits de 1701, et janvier 1703, sont fixés dans les proportions suivantes :

8 En la chancellerie, près le parlement d'Aix.
8 En la chancellerie, près la chambre des comptes d'Aix.
26 En la chancellerie, près le parlement de Tournai.
8 En la chancellerie, près le parlement de Toulouse.
30 En la chancellerie, près le parlement de Rennes.
8 En la chancellerie, près la chambre des comptes de Montpellier.
8 En la chancellerie, près le parlement de Grenoble.
8 En la chancellerie, près le parlement de Rouen.
8 En la chancellerie, près le parlement de Besançon.
12 En la chancellerie, près la chambre des comptes de Dôle.
12 En la chancellerie, près le parlement de Metz.
7 En la chancellerie, près le parlement de Pau.
10 En la chancellerie, près le parlement de Dijon.
8 En la chancellerie, près le conseil supérieur d'Alsace.
12 En la chancellerie, près la cour des aides de Clermont-Ferrand.
10 En la chancellerie, près la cour des aides de Montauban.
8 Près le parlement de Bordeaux.
6 Près la cour des aides de Bordeaux.
6 Près le conseil provincial d'Artois.

203.

Ils ont les mêmes privilèges que les secrétaires de la grande chancellerie, avec droit de comittimus dans l'étendue des parlements de leur domicile, ensemble les veuves et enfants des décédés ou de ceux qui auront exercé pendant vingt ans.

Les secrétaires du roi, aux termes de l'édit de décembre 1701, pouvaient faire librement toute sorte de commerce en gros, tant au dedans qu'au dehors du royaume, pour leur compte ou par commission, sans déroger à la noblesse.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

SÉGUIN, en Franche-Comté, originaire du bailliage de Laval. Ferdinand Séguin, conseiller au parlement de Dôle, en 1570, ne laissa que des filles. *De gueules, au chevron d'or; à deux quintefeuilles d'argent, en chef, et un cygne essorant d'or, en pointe.*

SÉGUIN, à Besançon, seigneurs de Galleranges, originaires du bailliage d'Amont. Claude-Nicolas-Marcellin Séguin, mourut quelques années avant la révolution, revêtu d'une charge de conseiller au parlement. François Séguin, son cousin, fut anobli à la même époque, par l'office de greffier en chef.

DE SEGUIN, barons de Reyniès, seigneurs de la Tour de Bucelly, de Prades, de Rochevalier, en Languedoc, maison d'ancienne chevalerie, originaire du comté de Melgueil, connue depuis Raymond Seguin, qui, l'an 1172, fut présent à la donation que fit Béatrix, comtesse de Melguel, de son comté, à Raymond, comte de Toulouse. (*Histoire générale du Languedoc, par D. Vaissète*, tom. II, col. pr. 130.) Raymond Seguin, de Melgueil, fut l'un des chevaliers qui, l'an 1267, se croisèrent pour la Terre-Sainte sous le roi saint Louis. (*Ibid.*, page 510.) Pons de Seguin fut l'un des chevaliers templiers qui, l'an 1310, furent impliqués dans ce procès funeste qui anéantit leur ordre, pour envahir leurs biens, et qui en fit périr un grand nombre sur des buchers. (*Ibid.*, tom. IV, pag. 140.) *Ecartelé, aux 1 et 4 de sinople, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent; aux 2 et 3 d'or, au lévrier de sinople; au chef d'azur, chargé de trois mouchetures d'hermine d'argent.*

SEGUIN. Girard Seguin, bourgeois de Rodez, de libre condition, fut anobli au mois de mai 1439.

DES SÉGUINS, famille ancienne et distinguée, du comtat Venaissin, répandue en Languedoc, en Dauphiné et en Touraine, et illustrée par des personnages célèbres dans la magistrature et dans l'épée. Elle est connue par filiation depuis Antoine Séguin, ou des Séguins, qui, selon une tradition que n'a pas adoptée l'auteur de l'Histoire de la Noblesse du comtat Venaissin, passa des états de Venise en Vivarais, et de là dans

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

le comtat Venaissin, l'an 1460. Il épousa, vers 1480, Catherine de Chayx, dont il eut, entr'autres enfants, 1°. Raimond, auteur de la branche des seigneurs de Saint-Marcellin, éteinte après 1604; 2°. Girard, qui fonda la branche des seigneurs de Mirmande, éteints après 1713; 3°. Bertrand, tige de la branche des seigneurs de Buisse et de Blacons, éteints après 1607; 4°. Gabriel, auteur des seigneurs de Vassieu, dont est sortie la branche des seigneurs des Baumettes, marquis d'Aubignan; 5°. Jean, dont descendent les seigneurs de Saint-Romain, éteints avant 1705; 6°. Richard, souche des seigneurs de Piégon, du surnom de Cabassole, dont sont sortis deux rameaux, le dernier établi près de Chinon, en Touraine. *D'azur, à la huppe essorante d'argent, becquée et armée de gueules; accompagnée de sept etoiles à six rais d'or, quatre rangées en chef et trois en pointe 2 et 1.*

DE SEIGNEURET, en Provence, en Blésois et en Languedoc. Cette famille a pour auteur Jacques de Seigneuret, seigneur de Gai-Perreus, capitaine et châtelain du Châtel, et du mandement de Boucan, en Dauphiné, chef de paneterie-bouche de la reine en 1510. Pierre Seigneuret, fut pourvu par le roi Henri III, lorsque ce monarque n'était encore que roi de Pologne, de la charge de son conseiller et maître d'hôtel, par lettres données à la Rochelle, le 9 juillet 1573. Ces lettres disent que ce prince lui donna cette charge en considération des grands services qu'il avait rendus à son aïeul, à son père et à son frère, rois de France. *De gueules, au chevron d'or; au chef de sable soutenu d'or et chargé d'une aigle du même, posée entre deux émanches aussi d'or, chargées chacune d'une aigle de sable.*

SEMIN DE BRANSAC, en Bourbonnais. Pierre Semin, écuyer, sieur des Fontaines, premier auteur connu de cette famille, mourut avant l'an 1554. *De gueules, au chevron d'or, surmonté d'un soleil du même, et accompagné de trois cœurs d'argent.*

LE SÉNÉCHAL, barons de Kercado, par érection du mois de décembre 1624, marquis de Molac, illustre et ancienne maison de chevalerie de la province de Bretagne, qui tire son nom de l'office de sénéchal féodé

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

et héréditaire de la vicomté de Rohan, qu'elle possédait dès le douzième siècle; office qu'ont aussi exercé des sujets des maisons de Rieux et de Rohan. Soit qu'elle ait pris les armoiries de cet office, soit qu'en effet elle ait une origine commune avec la maison de Rohan, elle en porte les armes, à la différence seulement du champ de l'écu, différence qui disparaît dans les anciens sceaux, où les pièces héraldiques seules sont figurées. Quoiqu'on ne puisse remonter la filiation de cette maison qu'à l'an 1184, néanmoins elle paraît à cette époque avec tous les caractères de la grandeur et de l'antiquité. Elle a contracté des alliances avec les plus illustres maisons de Bretagne; a tenu un rang distingué à la cour et dans les armées des ducs; a donné des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, six généraux, et un grand nombre d'officiers supérieurs et de gouverneurs de places de guerre. *D'azur, à neuf mâcles d'or.*

DE SENEZERGUES, sieurs de la Rode. Louis de Senezergues, sieur de la Rode, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine de grenadiers dans le régiment de la Sarre, infanterie, fut anobli par lettres-patentes en forme de charte données à Paris, au mois de mai de l'an 1720, pour services militaires distingués. *De gueules, à deux bandes vivrées d'argent.*

SENLIS.

Liste des Gentilshommes convoqués à l'assemblée du bailliage de Senlis, pour l'élection de députés aux États-Généraux en 1789.

MONSIEUR, frère du roi, comme marquis de Mouy, représenté par M. le grand-bailli, président.

M. le vicomte de Pons, comte de Clermont, en son nom et comme fondé de la procuration de monseigneur le prince de Condé, de celle de madame de Balincourt, veuve de M. le marquis des Barres, et de celle de madame la duchesse d'Estissac, veuve de M. le duc d'Estissac.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Monseigneur le prince de Conti, représenté par M. de Bourgevin-Vialart de Saint-Morys.

M. de Saint-Prist, en son nom et comme fondé de la procuration de M. André-Claude Patre, chevalier, seigneur baron de Mello; de dame Rossignol, épouse de M. Brochet de Vérigny, et de dame Saulnier de la Moizière, veuve de M. Brochet de Saint-Prist.

M. de Breda de Trossy, chevalier de Saint-Louis, en son nom et comme fondé de la procuration de madame la duchesse de la Vallière, dame châtelaine de Pont Sainte-Maxence, veuve de M. le duc de la Vallière, pair et grand-fauconnier de France; de madame Hardouin de Beaumois, épouse de M. le comte de Mazancourt, maréchal des camps et armées du roi.

M. Lhoste de Beaulieu, chevalier, seigneur du fief de la Couture-Julienne, en son nom et comme fondé de la procuration de M. Hardy du Plessis de Mongelas, seigneur de Baillon, et de dame Louise Ganteille, épouse séparée de M. de Roffiac.

M. Antoine-Marie-Pierre Hamelin, capitaine de cavalerie, en son nom et comme fondé de la procuration de dame Jubert du Thil, veuve de M. le comte de Chastellux.

M. le comte de Chévigné, maréchal des camps et armées du roi, en son nom et comme fondé de la procuration de M. le marquis de Montméliant.

M. Louis-Luc-Hercule Bidault de Rochefort, chevalier, seigneur de Boucqueval, en son nom et comme fondé de la procuration de M. Ladvocat, seigneur de Sauveterre.

M. Amable-Louis de Juncquières, chevalier, lieutenant de MM. les maréchaux de France, en son nom et comme fondé de la procuration de M. le vicomte l'Escalopier.

M. Cusset de Saint-Germain, chevalier de Saint-Louis, en son nom et comme fondé de la procuration de dame de Polastron, veuve de M. le comte d'Andlaw.

M. Jacques-Louis de Roffiac, chevalier, seigneur du fief du Colombier Souneville, en son nom et comme fondé de la procuration du tuteur des enfants mineurs de M. le marquis de Salvert, seigneur des fiefs de Vaudargent et de la Savatte-Ronde.

M. René Chastellain, chevalier, seigneur de Popin;

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

court, en son nom et comme fondé de la procuration de demoiselle de Vandeuil, dame de Dieudonnés, etc.

M. le comte de Thury, chevalier de Saint-Louis, représenté par M. Esmangard de Beauval.

M. le comte de Fossez, seigneur du comté de Villeneuve sur Verbery, représenté par M. de Lancry de Rimberlieu.

M. le vicomte de Franclieu, seigneur de la Chapelle, en Serval, en son nom et comme fondé de procuration de M. le comte de Franclieu, mestre de camp.

M. le comte de Boissy, capitaine de cavalerie, seigneur de Forfery, représenté par M. Doublet de Persanges.

Madame Jeanne-Louise-Victoire Navarre, veuve de M. Pasquier-Berger, représentée par M. des Lions.

M. Claude-Joseph Passot de Moulincourt, représenté par M. Randon de la Tour.

M. Achille-René d'Avènes de Fontaines, chevalier, seigneur de Noël-Saint-Remy.

M. le marquis de Picot de la Motte, chevalier de Saint-Louis.

M. Boucher d'Argis de Guillerville, écuyer.

M. Juste-Cyr de Goussancourt, chevalier de Saint-Louis.

M. Antoine-Joseph Hamelin de Verneuil, écuyer.

M. Pierre-Hector le Maître de Manneville, écuyer.

M. Jean-Louis Baudouin de Dournon, écuyer.

M. Amédée-Nicolas-Marie Bertrand de la Maison-Rouge, écuyer.

M. Christophe-Léon Bertrand, écuyer.

M. Louis-Vincent Cornu d'Ormes, chevalier, seigneur de Chevreuse.

M. Jean-Nicolas de Charneux, écuyer, chevalier de Saint-Louis.

M. Alexandre Gruel de Formancourt, écuyer, seigneur de Soltemont.

M. le comte du Coudray.

M. du Boullet de Bonneuil, écuyer, seigneur du fief de la Haute-Maison, en son nom et comme fondé de la procuration de M. le baron de Monthyon, seigneur de Marchemorel.

M. Michel-Philippe Aulas de la Bruyère, écuyer, capitaine de cavalerie.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

I. le comte des Essarts, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.
I. Antoine de Belleval, chevalier de Saint-Louis, ancien brigadier des gardes du corps du roi.
I. Michel-Joseph le Duc, écuyer, seigneur de la baronnie de Survillers.
I. le marquis de la Grange, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Beaurepaire.
I. le marquis de Villette, seigneur du Plessis-Villette.
I. le marquis d'Hérouville, seigneur d'Orry-la-Ville.
I. Charles Bouchard, écuyer, seigneur du fief de Bouchard, en son nom et comme fondé de la procuration de M. Charbonnier, écuyer, seigneur du fief de Flobert.
I. Louis-François de Bienville, seigneur des fiefs de Commodelle et de la Grange.

DE SENNEVILLE. Cette famille a fourni un présient à mortier au parlement de Paris, en 1343, dans ierre de Senneville ou de Denneville, mort en 1369.

DE SENS. Denis de Sens était conseiller de la ville e Paris en 1215. *De gueules, au sautoir d'or; au lambel 'azur.*

LE SENS, marquis de Folleville, par érection de 686, en Normandie. Cette famille est ancienne et très-istinguée. Isaac et Jean le Sens, ses fils, avaient été envoyés par Montfaut en 1463; mais Isaac le Sens btint des lettres de noblesse en 1470. Elle a donné ombre d'officiers supérieurs, un lieutenant-général es armées du roi, plusieurs chevaliers de l'ordre de aint-Michel, entr'autres un Isaac le Sens, qui fut aussi olonel d'un régiment de son nom. Elle a formé les ranches de le Sens de Léon, de Morsan, de Villodon t de Neufménil. *De gueules, au chevron d'or, accomagné de trois encensoirs d'argent.* Couronne de marquis. upports : deux lions. Cri : *Fides sanctificavit.*

LE SENS, seigneurs de la Vallée, de Gros-Pommier, n Normandie. Lors de la recherche, cette famille fut aintenue le 9 février 1667, sur preuves de quatre de-

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

grés de noblesse. *D'or, à l'aigle éployée; au vol abaissé de sable.*

DE SENTIS, au pays de Comminges, famille originaire d'Espagne, connue par filiation depuis don Juan Sentis, qui fit son testament le 24 septembre 1590. *D'azur, au lion d'argent; au chef du même, chargé de trois merlettes de sable.*

DE SERRE. Aimar de Serre, ci-devant capitaine dans le régiment de Toulouse infanterie, et Fortunat de Serre de Rochecolombe, son frère, lieutenant-colonel du même régiment, furent anoblis, pour services militaires, par lettres-patentes en forme de charte données à Paris, au mois de septembre de l'an 1720. *D'argent, au chevron d'azur, chargé de trois étoiles d'or, et accompagné de trois trèfles de sinople.*

DU SERRE, barons du Serre, en Provence, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Gapençois, en Dauphiné, où elle florissait au douzième siècle. Isnard du Serre, l'un de ses auteurs, servit dans la croisade de 1290. Cette maison a donné des capitaines de deux cents arquebusiers, des capitaines d'hommes d'armes, nombre d'officiers supérieurs, un évêque de Gap, en 1599, etc., etc. *D'azur, au cerf d'or; au chef d'argent, chargé de trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople.*

DE LA SERRE, seigneurs de la Gorse, de Langlade, de la Boissière, etc., en Limosin. Noble Paul de la Serre, auteur de cette famille, capitaine du château de Saint-Cère, pour Agne de la Tour, vicomte de Turenne, obtint de ce seigneur, le 9 janvier 1450, un mandement pour le paiement de ses gages. *De gueules, au cerf d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DE SERRE DE SAINT-ROMAN, comtes de Fregeville, barons de Mervais et de Saillans, en Languedoc. Cette famille se trouve mentionnée dans des titres de 1278, 1293, 1294, 1370, 1374, 1474 et 1477. Dans un autre titre original, en parchemin, de l'année 1245, Pierre et Bernard de la Fare, frères, font une vente

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

parfaite et perpétuelle à Etienne de Serre, Raymon de Serre, et au seigneur Bernard de Serre, du village de Valmal et du mas de champ Valet; par un autre titre, original en parchemin, de l'année 1296, on voit Guillaume de Serre, nommé exécuteur-testamentaire d'un legs fait par Garcias Hunaud, conjointement avec Jean d'Armagnac, Arnaud de Passi, Raimond de Sauzette, Garce de Pontrieux, Pierre de Canteloup, et autres premiers gentilshommes de la province (ces originaux nous ont été exhibés). Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de S.-Louis. Alexis-Jacques de Serre de S.-Roman, comte de Frégeville, ancien maréchal des logis des mousquetaires gris, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a été créé pair de France, le 17 août 1815. *D'or, à la montagne de sinople, mouvante du bas de l'écu; au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ.*

DU SERREAU DE LA ROCHE-COURCILLON, en Anjou, noble et ancienne famille qui, le 13 décembre 1656, fut maintenue dans sa noblesse sur preuves filiatives remontées à Jean du Serreau, écuyer, seigneur de Glosgault, qui rendit hommage pour cette terre le 10 mai 1469. Elle a donné un capitaine de cinquante chevau-légers en 1641 et plusieurs autres officiers. *D'azur, au sautoir fuselé d'or, accompagné aux trois derniers cantons de trois aiglettes du même, languées et armées de sable.*

DE SERVAUDE, seigneurs de la Ville-ès-Cerfs, du Bois-Durand, en Bretagne. Cette famille a pour auteur Jean de Servaude, Ier. du nom, qui eut pour femme Gilette Gaudiger, et pour fils Jean de Servaude, IIe. du nom, seigneur de la Villeorée, marié avec Françoise de Fontenailles. Ce dernier, Jean Servaude, comme héritier principal et noble, donna à Perrine de Servaude, sa sœur germaine, le 3 juillet 1504, son partage noble des biens de leur frère et de leurs père et mère. *De sable, à quatre fusees d'or rangées en fasce.*

DE SERVIENT, seigneurs de la Balme, marquis de Sablé, de Châteauneuf et barons de Meudon, en Dauphiné. Cette illustre famille a pour auteur Jean de Servient, conseiller au parlement de Grenoble en 1516, et

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

mari de Catherine de Morard. Elle a donné un conseiller et ministre d'état, ambassadeur extraordinaire près du duc de Savoie et en Allemagne, chancelier et commandeur des ordres de sa majesté; un autre ambassadeur auprès de son altesse royale de Savoie, plusieurs officiers au service de nos rois, et un évêque de Baïeux. *D'azur, à trois bandes d'or, raccourcies vers la partie du chef, surmontées d'un lion du même.*

SERVIN, comtes de la Grève, par érection du mois d'août 1653, famille anoblie par les charges du parlement de Paris, auquel elle a donné un avocat célèbre. *D'argent, à l'aigle éployée de sable.*

LE SEURRE, en Champagne. Cette famille est connue depuis noble homme Jean le Seurre, sieur de Marthehey, de Maizières et de Sommermont en partie, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances en 1584, secrétaire de François de Lorraine, duc de Guise. Elle établit sa filiation depuis noble René le Seurre, contrôleur ordinaire des guerres en Champagne, par commission du duc de Mayenne, lieutenant-général de l'état et couronne de France, du dernier novembre 1592. *D'or, au dextrochère de gueules, tenant par le milieu du fût un chêne arraché de sinople.*

DE SEYMANDY, vicomtes de Saint-Gervais, en Languedoc, famille originaire du marquisat de Saluces, établie en France en 1632, et naturalisée en Suisse en 1770. Elle a donné plusieurs officiers des cent-suisses de la garde du roi, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, au dextrochère de carnation, paré de sable, tenant un rameau d'olivier de sinople.*

DE SEYTRES DE CAUMONT, au Comtat Venaissin. Cette ancienne maison, établie au Comtat depuis le milieu du quinzième siècle, est originaire du Diois. L'abbé Robert, dans l'Etat de la Provence, et Pithon-Curt, dans son Histoire de la Noblesse du Comtat Venaissin, en ont donné la filiation depuis la fin du douzième siècle. Celle qu'elle établit par titres la fait connaître depuis noble Etienne Seytres (*Sextoris*), demeurant à Crest-Arnaud, au diocèse de Die, marié, 1°. en

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

1364, à Maragde Lucend, d'une famille de marchands ou fabricants de draps de Montélimart, dont il n'eut point d'enfants; son courage et son expérience en fait d'armes, le firent choisir, en 1380, pour être gouverneur de cette ville. Il épousa, 2°. Bonne, dont le surnom est ignoré : il en eut noble Antoine Seytres, citoyen de Montélimart, auteur des comtes et marquis de Caumont. *D'or, au lion de gueules, à la bande de sable, brochante sur le tout, chargé de trois coquilles d'argent.*

DE SIBERT, barons de Cornillon, en Languedoc, famille qui fut maintenue dans son ancienne noblesse, par ordonnance de M. de Lamoignon, intendant de Languedoc du 17 octobre 1705, sur titres remontés à Jean de Sibert, habitant de la ville de Bagnols, époux de Catherine de Portal, et père de Jean de Sibert, écuyer, marié, le 30 septembre 1559, avec Louise Nicolaï, fille de Jacques Nicolaï, écuyer, seigneur de Méas. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs décorés. *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules, au lion d'argent; aux 2 et 3 d'or, au bélier saillant de sable; sur le tout d'azur, à deux bandes d'or, et au centre une rose tigée d'argent.*

SICARD, seigneurs de la Brunière, en Poitou. M. d'Hozier, dans son Armorial Général, registre cinquième, seconde partie, fait mention de cette famille depuis Guillaume Sicart, queux du roi, vivant en 1324 et 1326, et il en donne la filiation suivie, avec les qualifications nobles, selon une sentence des élus de Thouars du 17 juillet 1600, et une ordonnance du 15 décembre 1604, depuis Guillaume Sicard, écuyer, marié, en 1418, avec Perrette Thibaut de la Carte. Il fut le bisaïeul de René Sicard, écuyer, marié avec Benoîte Soulet, qui le rendit père de Pierre Sicard, lequel a continué la descendance jusqu'à nos jours, et de François Sicard, seigneur de la Courrelière, homme d'armes des ordonnances du roi, et commissaire d'artillerie, qui, ayant été inquiété dans sa noblesse, pour le paiement de la taille, obtint la sentence de 1600 et l'ordonnance de 1604. Il paraît que ces deux autorités ne le consolidèrent pas mieux dans l'affranchissement des tailles, puisqu'on voit qu'il obtint des lettres d'anoblissement du roi Henri IV au mois de mai 1609, registrées le 9

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

juillet suivant, en récompense de trente années de services militaires. La branche aînée, continuée par Pierre Sicard, frère de François, a été reconnue noble par ordonnance de M. de Blossac, intendant de Poitiers, du 6 août 1760. *D'azur, à trois étoiles d'or.*

DE SIGAUD, sieurs de la Maison-Forte du Palais, de la Cour, etc., en Dauphiné. Cette famille a pour auteur Bernard de Sigaud, vivant en 1499, qui fut tué à la bataille de Marignan. *D'or, au griffon de sable.*

DE SIGNIER, seigneurs de Piozin, en Provence; famille originaire de Toulon. Ferdinand Signier, qui en est la tige, vivait en 1440. Sa postérité nombreuse a contracté des alliances avec les maisons les plus considérables. La branche de Toulon a formé divers rameaux à Hières, à Cuers et à Marseille. Les deux premières sont éteintes. Elle a donné des maîtres des ports de Provence, un viguier, des capitaines et conseillers au parlement d'Aix. *De gueules, à six têtes d'aigle arrachées d'argent, couronnées d'or.*

DE SILANS. *Voyez* PASSERAT.

DU SILLET, à Dôle. Charles du Sillet, capitaine-commandant la garnison du château de Rahon, en Franche-Comté, sommé, sous peine de mort, de se rendre, par le duc de Longueville, en 1638, soutint l'assaut. La garnison ayant été vaincue, le général ennemi le fit pendre sur la brêche; le roi d'Espagne érigea en fief la place de cette exécution. Au mois de mai 1817, Charles-Augustin du Sillet a obtenu des lettres-patentes qui le maintiennent dans sa noblesse. Il la tenait d'une possession plus que centenaire et de plusieurs de ses auteurs, conseillers à la chambre des comptes de Dôle. *D....., au chevron d....., au croissant d....., en pointe, au canton dextre d....., à la tour d.....*

DE SILLOL, seigneurs de Cliou d'Audran, en Dauphiné. Cette famille, originaire de Provence, fut anoblie par lettres du 2 octobre 1616, vérifiées à la chambre des comptes d'Aix en la même année, dans la personne d'Hervé de Sillol. Elle fut maintenue par les commissaires départis par le roi, le 16 janvier 1669.

Copyright - Les éditions d' Annay - Lyon 2007

D'azur, à la bande d'or, chargée de trois têtes d'aigle arrachées de sable, languées de gueules.

SIMON, seigneurs d'Arqueville, de Touffreville, en Normandie. Richard Simon, sieur de Breuville, vicomte de Valogne, auteur de cette famille, fut anobli au mois de mars 1551. *D'azur, à la croix d'argent, chargée de cinq croissants de gueules, et cantonnée de quatre cygnes du second émail, becqués de sable.*

SIMON, famille de Besançon, qui fut anoblie par charges du parlement, au commencement du dix-huitième siècle, éteinte.

DE SIN. *Voyez* D'AOUST.

DE SINÉTY, en Provence, famille ancienne, originaire d'Italie. Selon l'Armorial de France, registre Ier, partie II, elle établit sa filiation depuis Georges Sinéty, qui eut pour fils Claude Sinéty, premier du nom, marié avec Constance Aisagui, le 10 février 1493. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de S.-Louis, des gouverneurs de place, etc., etc. *D'azur, au cygne d'argent, ayant le cou passé dans une couronne antique de gueules.*

DE SOLAGES, en Rouergue et en Albigeois, illustre et ancienne maison de chevalerie, connue depuis Raimond de Solages, qui vivait en 1028. Azémar de Solages, chevalier, vivant en 1292, fut père de Pierre de Solages, damoiseau, et d'Arnaud-Raimond de Solages, donné en ôtage avec plusieurs autres seigneurs par Edouard, roi d'Angleterre, à Alphonse, roi d'Aragon, l'an 1282. Cette ancienne et illustre race s'est fondue, l'an 1382, dans la maison d'Arjac, d'ancienne chevalerie du Quercy, par le mariage de Judith de Solages, avec noble et très-redouté seigneur Begon d'Arjac, IIIe. du nom, seigneur du Cailar, fils de Hugues et petit-fils de Begon d'Arjac, damoiseau, vivant en 1260. Leurs descendants substitués aux nom et armes de Solages ont quitté le nom d'Arjac et ont perpétué jusqu'à nos jours la seconde race des seigneurs de Solages. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au soleil d'or*, qui

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

est DE SOLAGES; *aux 2 et 3 d'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent*, qui est DE ROQUEFEUIL.

DU SOLIER, en Poitou et en Limosin. Simon du Solier, sieur de Marcillac, l'un des chevau-légers de la garde ordinaire du roi; Martial du Solier, sieur de Lage, major du régiment de Bourbon, infanterie; Martial du Solier, sieur de la Terrie, capitaine dans le régiment de Villeroi; Léonard du Solier, capitaine dans le régiment d'Artois, infanterie; François du Solier, sieur de la Borie, capitaine dans le régiment de la Roche-Guion, cavalerie; Louis du Solier, sieur de Verdurier, capitaine dans le régiment de Lyonnais, infanterie, tous chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et Pierre du Solier, leur frère, sieur de la Motte, capitaine d'une compagnie entretenue dans les îles de la Martinique, furent anoblis par lettres-patentes en forme de charte données à Versailles, au mois d'octobre de l'an 1722, pour services militaires distingués. *De gueules, au lion d'or, tenant une épée d'argent garnie d'or, et accosté de deux gantelets du même.*

DU SOLIER, seigneurs d'Audans, famille originaire du Vivarais, et répandue dans plusieurs provinces. Elle remonte par filiation à Antoine du Solier, Ier. du nom, marié avec demoiselle Anne Faure, le 11 février 1539; lequel Antoine eut pour fils Antoine du Solier, IIe. du nom, écuyer, bailli de la ville de Saint-Privas, qui épousa demoiselle Anne Alard. Elle a donné plusieurs officiers, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois roses de gueules et accompagnée de deux étoiles d'or; au chef d'argent.*

DE SOLIERS, famille originaire du royaume de Naples, d'où elle est passée en Provence. Sa filiation remonte à *Philippe Solerii*, ou de Soliers. La contestation qu'eut un de ses descendants avec Vincent Guet, bourgeois de la ville d'Aix, au sujet de sa noblesse, fut portée au parlement, qui, par arrêt du 10 novembre 1671, condamna ce dernier aux dépens, et déclara, après preuves établies, que Jean-Baptiste de Soliers était noble, et issu de noble race. Elzear de Sabran fit une donation à N. de Soliers, l'an 1322, d'une

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

maison sise à Ansouis, à la charge que lui et ses descendants porteraient pour armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un soleil de même*, qui est DE SOLIERS ; *écartelé de gueules, à un lion d'or*, qui est DE SABRAN.

DE SOMEIRE (en latin *Sumedrius*, ou *Simearius*). Cette famille, originaire de la ville d'Arles, est très-ancienne; elle prend sa source de Bertrand de Someire, dont le fils Bernard de Someire vivait en 1400. Imbert de Someire fut constamment attaché aux intérêts de Henri IV, ce qui le fit chasser de la ville d'Arles, en 1593, par les ligueurs; en 1654, le roi fit don à Honoré de Someire, d'une île sur le Rhône, en considération des services rendus à l'état, par lui et sa famille. Elle a donné des officiers de cavalerie et d'infanterie. *D'azur, à deux bandes d'or, bordées de gueules, accompagnées en chef de trois étoiles d'or, et en pointe de trois besants d'argent.*

DE SOMMATI, seigneurs de Castelar, famille ancienne, originaire de la ville de Marseille, issue de François de Sommati, vivant en 1523. Elle a donné des magistrats au parlement d'Aix. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules; aux 2 et 3 de gueules, à la croix de Toulouse d'or.*

SONNET, famille de Vésoul, qualifiée noble depuis une confirmation de noblesse utérine datée du 15 mars 1522. Elle a été reçue à Saint-Georges, et s'est éteinte en 1787. *D'azur, à sept sonnettes d'or ;* 1, 2; 1, 2, 1.

DE SONZIÉ, en Dauphiné, famille qui tire son nom d'un ancien château près de Genève; Nicolas de Sonzié et Pernette de Ville, sa femme, vivants en 1422, sont les auteurs de cette famille. *De gueules, à trois besants d'or.*

SORBER, en Béarn. Cette famille établit sa filiation depuis Pierre Sorber, conseiller au parlement de Pau en 1621, qui eut pour fils Arnaud Sorber, dit Sorbeo, mort doyen du même parlement, et qui avait épousé demoiselle Anne la Baigue, le 3 juin 1634. Elle a toujours suivi la carrière de la magistrature dans

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

les fonctions de conseillers au parlement de Pau. *D'argent, à trois mouchetures d'hermine de sable; écartelé d'azur, à la tour d'argent.*

DE SORCY, seigneurs de la Tuille, etc., famille originaire de Picardie, établie en Orléanais, qui remonte sa filiation à Noel de Sorcy, écuyer, seigneur du Buisson, lequel fit un échange dans la ville de Laon, le 20 octobre 1508, et avait pour fils Pierre de Sorcy, écuyer, sieur du Buisson, marié à Poncette de Saint-Quentin, le 21 décembre 1541. *Fascé d'or et d'azur; au chef de gueules.*

SORDET, en Franche-Comté, famille anoblie le 3 mai 1610, mais déjà qualifiée noble avant cet anoblissement. Elle s'est éteinte dans la famille noble le Beuf de Valdahon. *D'azur, à trois têtes de levrier d'argent.*

SORIN, seigneurs de la Mare, en Normandie. Cette famille a pour auteur Nicolas Sorin, anobli pour services en 1484. *D'argent, à trois perroquets de sinople.*

DE SOUCANTON. *Voyez* GIRARD.

DE SOUCY. *Voyez* FICTE.

SOUPLET, en Picardie. Antoinette Souplet, épouse de Claude le Sellier, écuyer, seigneur de Buissy, est rappelée avec lui dans un acte de 1619. *D'argent, au cheveron de sable, accompagné de trois N du même.*

DE SOYRES, au pays d'Albret. Nobles et honorables hommes Guilhen de Soyres, seigneur de Causens, Pierre et Jean de Soyres, frères, sont ainsi nommés dans une vente qui leur fut faite le 17 septembre 1423. Cette famille a été maintenue par arrêt de la cour des aides de Bordeaux, rendu le 3 septembre 1663, sur titres filiatifs remontés à Jeannot de Soyres, écuyer, vivant le 18 juillet 1529. Elle a formé deux branches, qui ont donné plusieurs capitaines de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, au phénix de sable, son immortalité de gueules, adextré et senestré en chef d'un soleil, et d'une étoile du même émail.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE SPENS, seigneurs de Lancre et d'Estignols, en Guienne, famille originaire d'Ecosse, où elle est connue de toute antiquité. La branche établie en France, et naturalisée au quinzième siècle, a exercé la charge de conseiller au parlement de Bordeaux, depuis l'an 1548, époque à laquelle Pierre de Spens d'Estignols était prévôt royal de cette ville, pour le roi Henri II. *Ecartelé, au 1 losangé d'or et d'azur; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules; aux 2 et 3 contre-écartelés de gueules, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable; et d'azur au lion d'argent; au 3 d'azur, à trois ancres d'or; au 4 d'or, à l'aigle éployée de gueules; sur le tout d'or, au lion de gueules.*

DE SPINETTE, famille originaire de Carignan, qui a fait, en 1766 et 1770, les preuves de quatre degrés pour le service militaire. *D'azur, à une branche d'épine d'or en bande, accompagnée en chef d'une étoile du même.*

DE SPINOLA, seigneurs de Saint-Jérôme, en Provence, illustre et ancienne maison de chevalerie originaire de Gênes, et l'une des quatre principales de cette république. La branche, établie en Provence, a pour auteur Ottobon Spinola, qui vint s'y établir au commencement du règne de François Ier.; ce prince le pourvut de la charge de son conseiller, et trésorier général de ses finances, et lui fit don de la baronnie de Castelane; mais il mourut sans postérité à Aix, le 5 septembre 1518. Antoine Spinola fut le second qui vint s'établir en Provence; n'ayant point eu d'enfants mâles, son neveu, César Spinola, lui succèda; Antoine-Marie Spinola fut pourvu d'un office de trésorier général de France au bureau de Provence, le 3 janvier 1582. Cette famille a en outre donné plusieurs conseillers au parlement. *D'or, à la fasce échiquetée de trois tires d'argent et de gueules, surmonté d'un robinet en forme de fleur de lys de gueules, fichée dans la fasce.*

DE STUARD, sieurs de Cheminade, en Dauphiné, originaires du comtat Venaissin, famille qui prouve sa filiation depuis Jean de Stuard et Jeanne de Chavas, qui vivaient en 1530. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à*

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

l'aigle éployée d'or ; aux 2 et 3 de gueules ; au lion d'or, enclos dans un double tréchieur du même.

SUBLET, marquis d'Hendicourt par érection du 7 février 1737, comtes de Lenoncourt, établis en Lorraine et en Normandie ; famille distinguée par ses alliances et ses services militaires, qui a pour auteur Jean Sublet, notaire de Blois. Ses descendants ont formé plusieurs branches. De la branche aînée, dite de Noyers, étaient Jean Sublet, seigneur de la Guichonnière, anobli, pour services militaires, en 1578 ; et Michel Sublet, sieur des Noyers, trésorier général de l'artillerie de France, anobli pour le même sujet, le 7 mai 1574. Cette maison a donné un surintendant des finances en 1624, secrétaire du département de la guerre en 1636, un contrôleur général des finances, deux louvetiers de France, un lieutenant général, et plusieurs maréchaux de camp des armées, un évêque d'Evreux en 1709, etc. *D'azur, au pal bretessé d'or, maçonné de sable, chargé d'une vergette du même.*

DE SUCRE, en Picardie. Jean de Sucre, chevalier, seigneur de Bellaing, épousa Marie Leluin, dont il eut entr'autres enfants Anne de Sucre, dame de Ramicourt, mariée, par contrat du 5 février 1618, à Louis de la Porte, sieur de Vaux, fils de Jean de la Porte, écuyer, sieur de Vaux et de Romerval, et d'Antoinette de la Brayelle.

Jean-Baptiste de Sucre, vicomte, châtelain héréditaire de Baillevet, baron de Florival, épousa Marie-Catherine de Fauconnier, dont il eut Philippe-Henri de Sucre, chevalier, comte de Saint-Maur, seigneur de Dracy, marié, le 26 juin 1724, avec Marie-Louise de Bonvoust, fille de François de Bonvoust de Prulay, marquis de Souvelles, et de Marie de Moy. *D'argent, à la fasce de sable.*

DE SUIN, en Picardie. Michel de Suin épousa Charlotte Guebert, dont il eut François de Suin, écuyer, seigneur d'Herleville ; Alexandre de Suin, écuyer, sieur du Fay ; et Jeanne de Suin, mariée, par contrat du 23 novembre 1643, à Gabriel de Mons, écuyer, seigneur d'Omermont, fils de Jean de Mons, écuyer, sieur de Hédicourt, conseiller du roi, juge-magistrat au bailliage et siége présidial d'Amiens, et d'Honorée de

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Villers, sa seconde femme. *D'azur, à la grue d'argent, sa vigilance d'or, surmontée de deux étoiles du même.*

DE SURVILLE. Jean de Surville, seigneur Deybens, en Dauphiné, fut anobli en 1643, par le duc de Savoie; et en 1646, par le roi, dont les lettres furent vérifiées au parlement de Grenoble par arrêt du mois de mai 1652, et confirmées par lettres du mois de mars 1667. André de Surville, son frère, fut aussi anobli par lettres du mois de mars 1659, confirmées en 1667. *D'azur, au cœur d'or, surmonté d'une colombe d'argent, tenant en son bec un rameau d'olive du même*, qui est DE SURVILLE D'EYBENS; André de Surville, portait seulement *d'azur, et un cœur d'or.*

T.

DE TABARIE, famille originaire du Cambrésis, que les malheurs des tems ont fait déchoir de la noblesse, et qui jadis était ancienne et illustre. Simon Tabarie, chevalier, vivait en 1225; il fut allié avec Alix, sœur de Gerard de Ranchov. Enguerand Tabarie, surnommé *Cabus*, chevalier, était seigneur de Fontenelle et du Maisnil, dépendant de la seigneurie d'Anthoing, en 1291. Hugues Tabarie fut tué en combattant contre les Sarrasins, et inhumé à Nazareth avec son frère Gerard, tous deux extrêmement regrettés du roi Baudouin, comme on le remarque par ces mots: *Post tam fortium athleturum et nominatorum principum lacrymosas exequias, rex Balduinus, occasione assumptâ mortis horum virorum et primorum sui exercitus, pecuniam pro dilatione obsidionis sagittæ urbis collatam, etc.* De ceux-ci, dit l'auteur Albert Aquensis en son Histoire de Jérusalem, sont issus Simon et Guy de Tabarie, qui se sont aussi signalés dans les croisades. *De gueules, à deux épées d'argent, passées en sautoir.*

TAHUREAU, seigneurs de la Chevalerie et du Chesnay, dans les provinces du Maine et d'Anjou. Jean Tahureau, écuyer, sieur de la Chevalerie, depuis lequel cette ancienne famille établit ses preuves filiatives, épousa Isabeau de Courthardy (orthographié aussi

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Cothardy), le 6 novembre 1467, dont est issu Jacques Tahureau, écuyer, seigneur des mêmes lieux, juge et lieutenant-général de la sénéchaussée du Maine, qui épousa Marie Tiercelin, le 27 mars 1506. Cette famille a donné des officiers, des magistrats, et un maître d'hôtel ordinaire de la maison, et surintendant des affaires de François de Bourbon, prince de Conty, en 1586. *D'argent, à trois hures de sanglier de sable.*

DE TAILLADES. *Voyez* GRILLET.

TAILLEBOT DE GERVILLE, en Normandie. Cette famille a pour auteur Pierre, dit le capitaine Taillebot, anobli pour services militaires, au mois de novembre 1562. *D'or, à trois molettes d'éperon de gueules.*

TAILLEFER. La maison de Taillefer, établie en Périgord depuis plus de sept cents ans, a joui dans tous les tems de la considération attachée à une haute ancienneté jointe à des charges honorables, des services et des alliances distinguées. Avant son établissement au château de Mauriac sur l'Isle, elle habitait, de tems immémorial, un hôtel situé dans le château ou fort des Grignols, et possédait des biens fonds et des rentes dans toute l'étendue de la terre de ce nom, et aux environs (1). Il paraît par le cartulaire de Chancelade, qu'elle était déjà partagée en plusieurs rameaux avant la fin du douzième siècle; et comme il n'est pas vraisemblable que cette ramification ait eu lieu dans le même tems, il est nécessaire de remonter au onzième siècle, pour arriver au point du rensouchement. On voit en outre, par le même cartulaire et par divers actes titrés des archives de la maison de ville de Périgueux, qu'une porte, une rue et un faubourg de la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux portaient le nom de *Taillefer*, dès le commencement du douzième

(1) La maison de Taillefer fit faire, en 1203, un dénombrement général des censives et autres redevances qui lui étaient dues dans toute la terre des Grignols. On cite comme un fait remarquable et peu commun, qu'elle jouissait encore des mêmes censives en 1789, c'est-à-dire, cinq cent quatre-vingts six ans après la date de ce dénombrement.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

siècle, sans que rien annonçât pour lors que cette dénomination fût moderne. Enfin il existait autrefois, dans les archives des châteaux du Mauriac et de Beauséjour, des actes, dont quelques uns ont été produits au cabinet du Saint-Esprit, qui prouvaient que, dès le même siècle, les seigneurs de Taillefer étaient possesseurs d'un hôtel et d'un fief de leur nom, à Grignols, d'un autre à Manzac, et que plusieurs de leurs propriétés patrimoniales, situées dans la terre de Grignols, portaient le nom de *Talhaferie*, *Talhaferenc*, etc., dénominations qui supposent une grande ancienneté, et semblent remonter à l'époque des premiers établissements que ces seigneurs firent en Périgord. Cette maison s'est partagée, à la fin du seizième siècle, en deux branches principales, dont celle de Mauriac, qui était l'aînée, s'est fondue, au commencement du siècle dernier, dans la maison de Talleyrand-Périgord, et la seconde, qui subsiste encore, est connue sous le nom des marquis de Barrière, et vicomtes de Roussille.

L'opinion générale des provinces d'Angoumois et de Périgord, fondée sur la tradition, et appuyée du témoignage de plusieurs savants distingués, tels que les frères Sainte-Marthe, du Bouchet, M. des Brandes et autres, donne à cette famille une origine illustre, et la fait descendre des anciens comtes d'Angoulême, dont elle a toujours porté les nom et armes. Elle a pour auteur, Arnaud de Taillefer, second fils d'Alduin II, comte d'Angoulême, qui souscrivit une charte de Roho, évêque d'Angoulème, donnée sous le règne de Robert, et avant l'année 1028, par laquelle ce prélat fit don à l'abbaye de Saint-Amand, d'un lieu appelé *Guisalas*, avec ses appartenances. Cette charte fut signée par plusieurs parents d'Arnaud, entr'autres par Guillaume II, son aïeul, par Gerberge d'Anjou, son aïeule, Alduin II, son père, Geoffroi, son oncle, et leurs femmes, et par Guillaume, dit *Chaussard*, son frère aîné; on remarque parmi les autres signataires, Itier Vigier, Robert de Montberon, Itier de Villebois, Arnaud, son frère, etc. *Losangé d'or et de gueules*, qui est d'ANGOULEME *ancien. A l'écu de gueules, au dextrochere de carnation, paré d'argent, mouvant de l'angle dextre supérieur, tenant une épée du même en bande, garnie d'or, taillant une barre de fer de sable en barre,*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

accompagnée de deux molettes d'éperon d'or à huit rais, une en chef, et l'autre en pointe, qui est de TAILLEFER. Couronne antique et fermée de comte souverain. Cimier : un dextrochère de carnation, mouvant d'un nuage d'argent, paré du même, et tenant un badelaire d'or. Devise : *Non quot, sed ubi.*

TAILLEPIED, comtes de Bondy. Le nom de Taillepied, quelquefois écrit Taillepié dans les anciens titres, est très-ancien en Normandie, et paraît originaire de Bretagne, où il est connu depuis le milieu du onzième siècle. Ausgier de Taillepied est nommé dans l'acte de donation de l'église de Hercé, au monastère de Saint-Florent, l'an 1055. Perrot Taillepié était, en 1379, un des huit écuyers de la compagnie de Galot de Saint-Simon, chevalier, laquelle fit montre à Laval-Guyon, le 30 mai.

Il servait en la même qualité dans la compagnie de Jean de Prunelé, chevalier, qui fut reçu au Mans le 17 mai 1380.

M. de Bondy est en possession de titres originaux de 1371, du 1er. novembre 1403, du 31 décembre 1434, et de l'an 1471, où il est fait mention de plusieurs sujets de cette famille. Jean de Taillepied est compris au nombre des nobles de la sergenterie de Beaumont, élection de Valogne, en Normandie, qui furent maintenus dans leur noblesse par Raimond de Monfaut, en 1463. *D'azur, à trois croissants d'or; au chef du même, chargé de trois molettes d'éperon de gueules.* Devise : *Aspera non terrent.*

DE TAILLEVIS, seigneurs de Jupeaux, de la Mezière, etc., en Vendômois. Cette famille vient de Raphaël Taillevis, sieur de la Mezière, docteur en médecine, et médecin d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, anobli au mois de mars 1554. *D'azur, au lion d'or, tenant une grappe de raisin du même.*

TAINTEGNIES. *Voyez* LE CLÉMENT.

DE TALHOUET, marquis de Talhouet, barons de Queraveon, par lettres du mois de septembre 1636, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Bretagne, et l'une des plus distinguées de cette province, par

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

ses services et ses emplois à la cour et dans les conseils des ducs. Elle est connue depuis Olivier de Talhouet, qui ratifia, le lundi après la Nativité de saint Jean-Baptiste 1296, l'acte d'une vente faite au vicomte de Rohan par Henri de Kergoët. La maison de Lentivi ayant possédé la terre de Talhouet, quelques auteurs ont pensé, mais sans fondement, que la maison de Talhouet était puînée de celle de Lentivi. Cette maison a passé aux réformations de 1426 à 1671. Elle a donné des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places de guerre, des maîtres des requêtes, des officiers généraux et de divers grades, un évêque de Treguier, en 1502, et aujourd'hui un pair de France, M. le marquis de Talhouet, l'un des colonels de la garde royale. *D'argent, à trois pommes de pin de gueules.*

DE TALODE. *Voyez* BERNARD.

DE TANOUARN DU BOURBLANC, en Bretagne, famille ancienne, connue par filiation depuis Alain de Tanouarn, qui vivait à la fin du quatorzième siècle. *D'azur, à trois molettes d'éperon d'or; à la bordure du même, chargée de huit macles d'azur.*

DE TANOUARN DU PLESSIS BARDOUL, en la même province. Le premier nom de cette famille est *le Mesnager.* Elle a pour auteur Jean le Mesnager, sieur de la Cigogne et du Plessis Bardoul, qui fut anobli au mois de décembre 1581. Jean le Mesnager, son fils, sieur de Piollaine, épousa Jeanne de Tanouarn. C'est en vertu de cette alliance que Jean III, et Pierre le Mesnager, ses fils, sollicitèrent et obtinrent, en 1641, des lettres pour quitter leur nom, et porter celui de Tanouarn. *D'azur, à trois étoiles d'or à huit rais.*

TARDIF. La maison de Tardif, originaire d'Ecosse, descend d'un des cent gentilshommes écossais qui formèrent, en 1443, la garde de Charles VII. Les descendants de ce gentilhomme servirent alternativement dans l'épée et dans la robe; un fut argentier de François Ier. Son fils et son petit-fils occupèrent avec une grande distinction les premières places de la magistrature, et son arrière-petit-fils, qui commençait

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sa carrière au châtelet, fut pendu par la faction des Seize, pour avoir voulu reconnaître Henri IV.

Le baron de Tardif, maréchal des camps et armées du roi, etc., avait épousé en Angleterre lady Aurten, veuve de sir Robert Aurten baronnet. Elle était issue de l'illustre famille de Pilton, citée dans Camden, et qui, par des alliances, a pris le nom de Richardson, qu'elle porte encore aujourd'hui.

TARDIF D'HAMONVILLE, à Paris. François-Remy Tardif d'Hamonville, ingénieur ordinaire du roi à Metz, et ci-devant lieutenant dans le régiment de la couronne, infanterie, fut maintenu dans sa noblesse, et anobli en tant que de besoin, par lettres données à Versailles, au mois d'octobre 1736. Les services du père et de l'oncle du précédent avaient engagé le roi à leur accorder, au mois d'octobre 1720, des lettres de maintenue dans la noblesse dont leurs ancêtres étaient en possession dès l'an 1589, et qui s'était trouvée interrompue par divers événements, avec un nouvel anoblissement en tant que de besoin. Mais comme apparemment ces lettres n'avaient point eu d'effet, sa majesté avait cru devoir récompenser, par de nouvelles lettres-patentes, dans la personne du fils et du neveu, les belles actions du père, qui était décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal de camp et directeur des fortifications du Dauphiné, et celles de l'oncle, qui était également décoré du même ordre, et lieutenant de la citadelle de Strasbourg. *D'or, à trois palmes de sinople.*

DE TARNAC. *Voyez* LA GRANGE.

DE TARTARIN, famille noble du Dauphiné, qui remonte à Guy de Tartarin, et Claire de Brotin, son épouse vivants en 1474. *De gueules, à trois têtes de licornes arrachées d'argent.*

DU TARTRE DE LAUBESPIN, barons de Laubespin et de Vincelles, seigneurs de Chilli, de Larnaux et de Villerspots, en Bourgogne. Cette famille établit sa filiation depuis Guillaume du Tartre, commissaire général des montres des gens de guerre du comté de

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Bourgogne, créé chevalier par lettres-patentes de sa majesté catholique Philippe IV, données à Madrid, le 6 juillet 1623. Guillaume eut pour fils Jean-Charles du Tartre, *qualifié* chevalier, baron et seigneur de Vincelles, commissaire général des montres des gens de guerre, au même comté de Bourgogne, en 1629; lequel épousa Anne-Antoinette de Laubespin, le 11 mai 1632. *D'azur, à deux barbeaux d'argent adossés, accompagnés de quatre croisettes du même en croix.*

DE TASCHER DE LA PAGERIE. Cette famille est originaire de Dunois. Les preuves faites pour la maison royale de Saint-Cyr, en 1721 et 1734, par Anne et Madeleine de Tascher, en remontent la filiation suivie à Charles de Tascher, écuyer, seigneur de Malassise, et Isabeau des Loges, son épouse, décédés avant le 25 septembre 1571. *D'argent, à trois bandes de gueules, chargées chacune de trois flanchis* (petits sautoirs) *d'argent.*

Une branche de cette famille est en possession du titre de comte et de la pairie de France. Elle a fait quelques changements aux armoiries qu'elle porte. *D'argent, à trois fasces d'azur, chargées chacune de trois flanchis d'argent, et accompagnées en chef de deux soleils d'or.*

DE TAVANNES. *Voyez* SAULX.

LE TELLIER, seigneurs et patrons de Vaubadon et de la Boullaye, en Normandie. Cette famille a pour auteur Pierre le Tellier, Ier. du nom, sieur de la Boulaye, élu à Caen, qui eut pour femme Jeanne Thorel, et pour fils Jean le Tellier, écuyer, sieur de la Roquerie, conseiller du roi, élu en l'élection de Caen, marié à Isabelle le Canu, le 19 mai 1624. Son petit-fils Pierre le Tellier, IIe. du nom, fut renvoyé au conseil, lors de la recherche. Cette famille s'est consolidée dans la noblesse par des charges de conseiller au parlement de Rouen. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux molettes d'éperon du même, et en pointe d'une main dextre aussi d'argent.*

LE TELLIER-BLANCHARD. *Voyez* BLANCHARD.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

DE TEMPLERI, seigneurs de la Pène, en Provence, originaires de la ville d'Aix. Cette famille remonte sa filiation depuis Pierre Templeri, dont le fils Jean Templeri fit hommage au roi de la terre de la Pène, le 26 mai 1524. Il fit son testament, le 2 novembre 1531, en faveur d'Elzear Templeri, son fils, qu'il avait eu de Nicolle d'Albertas, sa femme, des seigneurs de Goufarou et de Villecruse. Elzéar transigea, pour les droits de sa mère, avec Pierre d'Albertas, son oncle, en 1572. Par jugement des commissaires départis par le roi, ils furent maintenus en 1668, et confirmés par lettres-patentes de sa majesté, du 18 avril 1671, scellées et vérifiées à la chambre des comptes à Aix, au mois de juin suivant. Joseph Templeri, seigneur de Leven, a continué la postérité. Elle a fait de très-belles alliances, et a donné un receveur général des finances, un conseiller au parlement, un auditeur et un conseiller en la chambre des comptes. *D'azur, à une bande dentelée d'or, accompagnée de deux têtes de léopards de même, l'écu bordé, dentelé aussi d'or.*

DE TENANCE. *Voyez* SAUCIÈRES.

DE TERMES, seigneurs de Termes, de Lavaux de Saint-Martin, et d'Azirac, en Quercy, famille ancienne qui tire son origine de la robe, et remonte sa filiation à Pierre Termes, Ier. du nom, écuyer, seigneur du Chassaing, qui eut pour femme Maure du Bois, et acheta, le 22 mars 1581, de son neveu Pierre Termes, conseiller au parlement de Bordeaux, plusieurs héritages situés au lieu de Maissac. Pierre Termes, Ier. du nom, écuyer, seigneur du Chassaing et de la Vuissière, co-seigneur de Maissac, fils du précédent, épousa Marie de Felines le 22 mai 1588. On trouve une ordonnance de M. d'Aguesseau, commissaire départi à Limoges, en date du 20 août 1667, qui remonte l'ancienneté de cette famille à l'an 1550. Elle a donné plusieurs officiers. *D'or, à trois fasces ondées de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

DE TERNANT, grande et illustre maison de chevalerie de Bourgogne, éteinte dans trois filles mariées dans les maisons de la Tremouille, de Pontailler et de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Crécy. Elle a donné un chevalier de la Toison-d'Or, lors de la création de cet ordre, le 10 janvier 1429, et dont le fils fut armé chevalier par le duc de Bourgogne, l'an 1452. *Echiqueté d'or et de gueules.*

DU TERNE, seigneurs de Gliseul, originaires du Cambrésis, famille ancienne qui remonte à Guy du Terne, écuyer, gouverneur de l'Ecluse, vivant en 1290, qui fut père de Simon et de Guillaume du Terne. Jean du Terne était receveur des aides du comté de Hainaut en 1400. Martin du Terne, l'un des fils de Jean, était seigneur de Fontenil, de Boulay et de Haines, bailli d'Havré. Jacques du Terne fut allié avec Isabeau de Montigny; ses descendants continuèrent la postérité. Cette famille a donné des officiers de divers grades, plusieurs chanoines de Cambrai, etc. *D'azur, au cheveron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or.*

DE TERRIER, marquis de Terrier, à Besançon et à Dôle. Cette famille est en possession du titre de noble depuis l'an 1563. Elle a donné un maréchal de camp et un ministre d'état sous Louis XVI, trois conseillers et deux présidents à mortier, au parlement de Franche-Comté. Elle fut reçue au chapitre de Lons-le-Saulnier. La branche de Dôle a obtenu, en 1740, la permission de quitter le nom de Terrier, pour y substituer celui d'un petit fief auprès de Vesoul, appelé *Montciel. De gueules, à trois gerbes d'or.*

DU TERTRE, comtes et vicomtes du Tertre, vicomtes de Fiennes, comtes du Saint-Empire, maison ancienne du Boulonnais, où, dès le onzième siècle, elle était en possession du fief de Tertre, dont elle paraît tirer son nom. Elle prouve sa filiation depuis Jean du Tertre, seigneur du Tertre et de Boursin, vicomte de Fiennes, vivant en 1350. Cette maison a donné des écuyers et des hommes d'armes des ordonnances du roi, un grand nombre de capitaines et d'officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, dont quinze entr'autres ont été ou sont encore décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des gouverneurs et des commandants de places, etc. *Ecartelé, au 1 d'or, au crequier*

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

de gueules, qui est DE CREQUI ; *au 2 fascé d'or et de sable*, qui est DE FLÉCHIN ; *au 3 d'azur, à trois fleurs de lys d'or, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent, brochante sur le tout, et un filet d'or en barre*, qui est DE BOURBON-LIGNY ; *au 4 de gueules, à trois maillets d'or*, qui est DE MONCHY ; *sur le tout d'argent, à trois aiglettes éployées de gueules, becquées et armées d'azur*, qui est DU TERTRE. Cimier : un vol d'aigle. Supports : deux aigles.

DU TERTRE, seigneurs de Benoisville, en Normandie. Cette famille remonte à Pierre du Tertre, sieur de Granville, anobli, en 1574, pour services militaires. *D'azur, au croissant d'or, sommé de deux colombes, et surmonté de trois étoiles, le tout du même.*

DU TERTRE DE MÉE, seigneurs du Tertre, de Sancé et de Baubigné, maison d'origine chevaleresque, qui établit sa filiation depuis Jean du Tertre, seigneur du Tertre, vivant en 1400, père de Jacques du Tertre, Ier. du nom, seigneur du Plessis et du Tertre, marié, le 20 janvier 1434, avec Marie Frezeau de la Frézelier. *D'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.*

DU TERTRE, seigneurs de Malloy, en Normandie. Jacques du Tertre, auteur de cette famille, fut anobli en 1586. *De gueules, au chevron écoté et brisé d'argent, accompagné de trois colombes d'or.*

DE TESSIÈRES, noble et ancienne maison, qu'on croit originaire de l'Auvergne, où il existe en effet une paroisse de Tessières-de-Cornet, située près d'Aurillac. Ce nom se trouve écrit diversement dans les titres, *Texières*, *Teychieras*, *Tayssiras*, *Teyssieras*, *Tessieras*, *etc.* Les généalogistes ont adopté *Tessières*, pour fixer le nom de cette famille, lors des preuves qu'elle a faites à différentes époques, soit pour les pages, ou Saint-Cyr, soit pour l'ordre de Malte.

Les plus anciens seigneurs de Tessières, dont la mémoire se soit conservée par les titres, sont Etienne et Pierre de Tessières (*de Taissiras*), frères, qui firent donation à l'abbaye de Dalon, au diocèse de Limoges, conjointement avec Hélie Bruchard, leur frère utérin,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de la portion de dîmes qu'ils avaient au lieu de Chalamans (1); en présence de Pierre Chat (de Chapt) et l'Aimeric de Brun. (Cette donation est sans date, mais on remarque qu'elle fut faite sous le pontificat de Geraud de Cher, évêque de Limoges, qui siégea depuis l'an 1137 jusques vers l'an 1177).

Guy de Tessières (*de Teyschieiras*), chevalier, fut un des quatre seigneurs qui se rendirent caution, au mois de juillet 1247, d'une somme d'argent qu'Hélie VII de Talleyrand, comte de Périgord, devait au roi saint Louis (2).

Pierre de Tessières (*de Taychieras*), donzel, seigneur en partie de Jumilhac, fit vente, le 10 des calendes de mai 1286, à Pierre Filhol, d'une rente qui lui était due sur un jardin, au lieu appelé *la terre de Lavergne*, dans la paroisse de Jumilhac. L'acte de cette vente fut scellé de son sceau, et de celui de Guy de Tessières, son frère (3).

Guy de Tessières, chevalier, fut présent, en 1288 à un jugement arbitral, rendu par Durand de Montaut, chevalier, dans un différent, élevé entre Astorg d'Auillac, damoiseau, et Henri de Benavent, chevalier.

Jean de Tessières, Ier. du nom, et Laure de Tessières, sa sœur, issus des précédents, et qualifiés damoiseaux, furent maintenus par sentence du juge d'Exideuil, rendue le 20 mars 1433 (v. st.), dans la possession qu'eux et leurs auteurs avaient eue de tems immémorial, du repaire noble de Beaulieu, situé dans la paroisse de la Nouaille, en Perigord : possession qui a subsisté jusqu'à l'époque de 1793, que ce bien a été vendu nationalement pour cause d'émigration des deux frères, officiers dans les gardes-du-corps du roi.

La maison de Tessières est divisée en plusieurs branches, répandues en Limousin et en Périgord, qui toutes ont donné d'excellents officiers, dont plu-

(1) *Ext. du Cartul. de Dalon, dans les manusc. de Gaudières, à la Bibl. du Roi, portef.* 200, *fol.* 137.

(2) *Orig. au Trés. des Chartes. — Voyez aussi fonds de Baluze, à la Bibl. du Roi*, 1re. *armoire*, *n*°. 5.

(3) *Orig. en parch. trouvé au château de Beaulieu.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sieurs sont morts au service. Elle tient plus ou moins directement à presque toute la noblesse de ces deux provinces, par ses alliances, entre lesquelles on doit compter celles de Talleyrand-Périgord, et des ducs de Lorges de la maison de Durfort. On remarque parmi les autres, dont plusieurs sont directes, celles qui lui donnent des parentés avec les maisons de Saint-Astier, de la Rocheaymon, de la Cropte-de-Bourzac, de Taillefer, de la Faye, de Fayolle, de Foucauld, de Lambertie, de Lameth, de Galard-de-Béarn, de Chabans, de Jaubert-de-Saint-Gelais, de Lestrade, de l'Hermite, de Malet, de Boysseulh, de Bruchard, de Champagnac, de Chaunac, de Chapt, de Joigny, de Panat, de Lavergne, de Peyzac, de Laporte-Puyferrat, de Solminhac, de Saintours, de Malbec, de Vaucocour, du Authier, de Calvimont, de Belcier, de Jumilhac, du Pavillon, de la Romagère, de Roncecy, de Véra-de-la-Gaubertie, de Masvaleix, de Cosson, des Limagnes, de Sensenac, de Saint-Severin, etc.

La plupart des branches de cette maison, tant celles qui sont éteintes, que celles qui subsistent encore, sortent de la même tige, et reconnaissent pour leur père commun,

Jean de Tessières, écuyer, seigneur de Beaulieu, etc. fils de Raimond de Tessières, et d'Antoinette de Lavergne, qui forma deux alliances; la première, en 1533, avec Jeanne de Chassarel; et la seconde, en 1539, avec Marguerite de Bruchard-de-Montmady; et laissa entr'autres enfants :

1°. Aubin de Tessières, écuyer, seigneur de Beaulieu, homme d'armes des ordonnances du roi, sous la charge du seigneur de Sansac, épousa, en 1564, demoiselle Marguerite de la Rocheaymon-de-Prémilhac, et continua la descendance de la branche des seigneurs de Tessières-de-Beaulieu, qui est l'aînée; et de laquelle sont sorties celles de Boisbertrand, de Chatreix, Miremont, Bellecise, Masdechampt, Puyfrand, etc.;

2°. François de Tessières, écuyer, marié, en 15..., avec Catherine de Couraudin, est auteur de la branche de la Rolandie, de laquelle se sont formées, 1°. celle de Laporte, devenue ensuite

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

celle de Baudri, dans la paroisse de Sarrazac; 2°. celle de la Forêt, ou la Maisonneuve, et en définitive la Bertinie, dont le chef actuel, né en 1746, et marié, en 1781, à demoiselle Anne-Françoise-Elisabeth de la Faye-de-la-Renaudie, a six enfants; 3°. celle de Château-Lévêque, fondue dans la tige de Beaulieu par le mariage de l'héritière de cette branche, avec l'aîné des seigneurs de Beaulieu.

Armes : *Lozangé d'argent et de gueules.*

DE TESSON, originaire du Cambrésis, famille ancienne qui remonte à Ives de Tesson, vivant en 1071. Jean de Tesson, chevalier, fut bienfaiteur de l'abbaye de Vaucelle en 1197. *D'azur, à la fasce d'or.*

DE TESTARD, seigneurs du But, en Guienne. Cette famille établit sa filiation depuis Pierre Testard, Ier. du nom, père de Pierre Testard, IIe. du nom, marié avec Agnès Fouriend, le 11 octobre 1480. *D'azur, à la tête humaine d'argent, posée de front dans des flammes de gueules.*

TESTU, marquis de Balincourt, par érection du mois de juillet 1719, barons de Bouloire, seigneurs de Pierrebasse, etc., en Anjou, en Touraine et à Paris. Cette famille remonte par filiation à Jean Testu, seigneur de Balincourt et de Margicourt, conseiller, maître-d'hôtel du roi Charles IX, secrétaire de ses finances, et résidant, pour sa majesté, en Flandre, en 1572. Ce Jean Testu est qualifié secrétaire du connétable de Montmorency, dans ses provisions de secrétaire du roi, maison et couronne de France, du 12 janvier 1556, office qu'il résigna en 1566. Il eut pour fils Jean-Guillaume Testu, écuyer, sieur de Menouville, marié avec Renée Clérembault, le 18 août 1593. Parmi leurs descendants, on distingue un maréchal de France, plusieurs chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des gouverneurs de places, des lieutenants-généraux des armées et plusieurs capitaines. *D'or, à trois léopards de sable, l'un sur l'autre; le second contrepassant.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TEYSSIER DE CHAUNAC, seigneurs de Chaunac, etc., en Limosin et à Paris. Cette famille a formé deux branches : l'une sous le nom de Chaunac, et l'autre sous celui de des Farges. Elle prouve sa filiation depuis Jean Teyssier, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Chaunac (l'une des plus anciennes châtellenie du Limosin), marié, le 12 octobre 1593, avec demoiselle Marguerite du Verdier. Jean Teyssier, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Chaunac et d'Augeat, et fils du précédent, épousa Jullienne Jarrige, le 4 septembre 1632. On compte parmi leurs descendants un écuyer cavalcadour de la reine, en 1725, et plusieurs officiers, dont un décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. D'après une clause du contrat de mariage de demoiselle Martine de Régis-des-Farges, femme de Jean-Blaise Teyssier de Chaunac, ce dernier fut chargé de joindre son nom à celui de son beau-père, et de porter ses armes, qui sont : *D'argent, aux deux jumelles de gueules posées en bandes.* Les armes de la famille Teyssier de Chaunac sont : *De sinople au cheveron d'or, accompagné en chef de deux roses du même, et en pointe d'un agneau pascal d'argent; le tout surmonté d'un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DE THESAN, vicomtes et marquis de Pujol, barons de Mercairols et d'Olargues, illustre et jadis puissante maison de chevalerie, qui tire son nom de la ville de Thesan, en bas Languedoc. Elle est connue depuis Pons de Thesan, rappelé comme feudataire de Guillaume, vicomte de Beziers, en l'an 990. A tous les avantages qui caractérisent la plus haute noblesse, la maison de Thesan réunit ceux d'avoir possédé, pendant nombre de siècles, des terres considérables, d'avoir donné deux généraux et une foule d'officiers distingués, ainsi que plusieurs chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, avant l'institution de celui du Saint-Esprit. La filiation de la maison de Thesan est établie depuis Béranger de Thesan, seigneur de Thesan, que Cécile, vicomtesse de Beziers, choisit pour garant de la donation qu'elle fit à l'évêque de cette ville, en 1131. Cette maison a obtenu les honneurs de la cour en 1771 et 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *Ecartelé d'or et de gueules.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

DE THIANGES, comtes et vicomtes de Thianges, en Bourbonnais, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située dans le Nivernais; Guillaume de Thianges, chevalier banneret, vivait en 1214. L'an 1453, Béleasses de Thianges, héritière de cette ancienne maison, épousa Charles de Villelume, seigneur de la Roche-Auton, auquel elle porta la terre du Creuzet. Cette branche de la maison de Villelume, a quitté son nom et ses armes pour porter exclusivement ceux de Thianges, qu'ils ont perpétués jusqu'à nos jours. Cette maison s'est distinguée par ses services militaires et ses alliances. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1756 et en 1768, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi. *D'or, à trois tiercefeuilles de gueules.*

DE THIANT (autrefois Thiens, Theus), seigneurs de Thiant, en Cambresis, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom de la terre de Thiant. Elle remonte par filiation à Gérard de Thiant, qui donna, à l'abbaye de Saint-Aubert de Cambray, une portion des dîmes de sa seigneurie; un autre Gérard donna, l'an 1135, à la même abbaye, plusieurs belles terres, du consentement de sa femme et de ses enfants, Gérard, Pierre, Guy et Théodoric de Thiant. Gérard fut gouverneur de Douai en 1340. Cette famille a contracté des alliances considérables: elle a donné des gouverneurs de places fortes, des baillis et grands prévôts de Cambray. *De sinople, au lion d'argent; l'écu semé de billettes du même.*

DE THIARD, barons de Bragny et de Dalheim, marquis de Bissy, en Bourgogne. Cette maison remonte filiativement à Claude de Thiard, gentilhomme de la maison du duc de Bourgogne, qui épousa Françoise, dame de Bissy, et fut père de Jean de Thiard, huissier de la chambre du roi Charles VI, en 1380, anobli au mois de juin 1400. Elle a donné des capitaines de cinquante hommes d'armes des ordonnances, un chevalier et un commandeur du Saint-Esprit, un commandeur d'Alcantara, maréchal des logis de l'empereur Charles V, des écuyers ordinaires du roi en la grande écurie, plusieurs mestres de camp de cavalerie, des

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

gouverneurs de places, et plusieurs officiers généraux; deux évêques de Châlons, et un évêque de Toul, en 1687, puis de Meaux. *D'or, à trois écrevisses de gueules.*

THIBAUD. Jean Thibaud, sieur de la Pinière, lieutenant-général, garde-côte des sables d'Olonne, fut anobli par lettres-patentes en forme de charte, données à Paris au mois de septembre de l'an 1718, pour services militaires. *D'azur, à trois molettes d'éperon d'or.*

THIBAUD DE NOBLET, barons des Prez, seigneurs de Thorigny, etc., en Charolais, famille qui a pour auteur Hugues Thibaud, qualifié noble et seigneur de Tulon dans le contrat de son mariage, accordé avec Jaqueline Charreton, le 28 septembre 1566, et inséré dans un inventaire d'effets trouvés dans le château de Tulon, le 12 juin 1665. Cet Hugues eut pour fils Philbert Thibaud, écuyer, seigneur de Tulon, et homme d'armes de la compagnie du seigneur d'Alincourt, marié avec Isabeau de Noblet, le 14 septembre 1621. Cette famille a donné des officiers supérieurs et plusieurs capitaines. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chevron d'azur; au chef du même*, qui est DE THIBAUD; *aux 2 et 3 d'azur; au sautoir, alesé d'or*, qui est DE NOBLET-DES-PREZ.

DE THIBAULT, sieurs de Pierreux, de Mondancy, de Faussemagne, etc., en Dauphiné; famille anoblie dans la personne de Claude de Thibault, sieur de Pierreux, en considération de ses longs et signalés services dans la carrière des armes, par lettres de l'an 1658, confirmées par arrêt du conseil royal, et par lettres-patentes en 1668 et 1669. Cette famille a donné nombre d'officiers au service de nos rois, dont l'un fut tué au siége de Candie. Elle est issue, selon Chorier, de la maison de Thibault, barons du Prez, et porte les mêmes armes. *D'argent, au chevron d'azur; au chef de même.*

THIBAULT DE LA CARTE, seigneurs de la Carte, etc., barons de Beaupuy, marquis de la Ferté-Senneterre, en Poitou, très-ancienne maison, aussi

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

distinguée par ses alliances que par ses services. Sa filiation est établie sans aucune interruption, depuis noble homme Jean Thibault, écuyer, seigneur de la Fère, marié, le 13 janvier 1440, avec demoiselle Catherine des Francs, dont il eut Colas ou Nicolas Thibault, écuyer, Ier. du nom, que l'on trouve aussi qualifié de valet, lequel épousa, le 16 juin 1442, demoiselle Marie Mestivière, dite de la Carte ou de la Quarte. Cette famille a toujours suivi le parti des armes, et a donné un commandeur de l'ordre de Malte, et capitaine de l'un des vaisseaux du roi en 1656, des officiers supérieurs, dont deux colonels décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un maréchal de camp et plusieurs autres officiers distingués. *D'azur, à la tour d'argent.*

DE THIBAUT, seigneurs de Guerchy, en Nivernais. Cette famille a pour auteur Bertrand Thibaut, écuyer, seigneur de Bessé et de Poligny, gentilhomme de la maison du roi, qui eut pour femme Jeanne Guérin, et fonda, par son testament du 25 mars 1550, une chapelle dans l'enclos du château de Bessé. François de Thibaut, Ier. du nom, son fils, chevalier, seigneur de Poligny, du Colombier, de Guerchy, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa Anne de Troussebois, le 4 juin 1561. *De gueules, à trois tours d'or.*

THIBOULT DU PUISART, seigneurs du Grès et de Saint-Malo, famille ancienne de Normandie, maintenue dans sa noblesse lors de la recherche de Montfaut en 1463, et le 17 mars 1667. *D'argent, à la fleur de lys de gueules, surmontée de deux quintefeuilles du même.*

DE THIEFFRIES, comtes de Beauvois, maison ancienne et distinguée de la basse Allemagne, et des Pays-Bas. Elle remonte sur preuves régulières à l'an 1350.

Robert, premier comte de Namur en 942, portait le nom de Thieffries. Albert de Thieffries fut tué au siége de Gaza, que faisait Saladin, soudan d'Egypte, en 1171.

Martin de Thieffries, fils de Jacques, seigneur de Thieffries en 1392, fut père de Marie-Catherine de

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Thieffries, qui eut, avec Philippe le Bon, duc de Bourgogne, après la mort d'Isabelle de Portugal, sa femme, deux enfants naturels, nommés Antoine et Baudouin, légitimés par le pape. Antoine, grand amiral, généralissime des armées de Philippe le Bon, son père, fut nommé tuteur de Marie de Bourgogne, sa nièce, et la maria à l'empereur Maximilien, auquel elle porta les dix-sept provinces des Pays-Bas. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un maréchal de camp, etc. *D'argent, à quatre jumelles de gueules en bande, accompagnées de neuf merlettes de sable en orle.*

DE THIENNES, comtes de Thiennes, seigneurs de Clèles, etc., famille du Dauphiné, originaire de Vicence, en Italie. Elle prouve sa filiation depuis Clément de Thiennes, qui fut créé comte palatin par l'empereur Frédéric IV, le 11 février 1469, et fit une donation en sa faveur, du comté de la ville de Thiennes, avec privilége de porter dans ses armes l'aigle de l'empire à une seule tête. Jules de Thiennes, son petit-fils, fut le premier qui vint s'établir en Dauphiné. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable, diadêmée becquée et membrée de gueules; aux 2 et 3 d'azur, au pal vivré d'argent.*

DE THIER. Guillaume-Oger de Thier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre de camp réformé d'infanterie, partisan entretenu par le roi, dans le pays de Thionville, et natif de Blegnie, banc de Trembleur dans les terres d'Alhem, partage et pays d'Hollande près de Maestricht, fut anobli par lettres-patentes, données à Versailles au mois de septembre 1722, pour services militaires très-distingués. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois feuilles de houx de sinople.*

THIERRY, seigneurs de la Rotate, du Chesnoy et de Vougrey, en Champagne. La noblesse de cette famille remonte à Claude de Thierry, seigneur de la Rotate, lieutenant et mestre de camp du régiment de Sautour, vivant vers l'an 1590. Ses descendants ont constamment suivi le parti des armes dans des grades supérieurs, et la plupart furent décorés de l'ordre

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à trois lions naissants d'or.*

THIERRY. François Thierry, sieur de Doure, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et premier brigadier de la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, fut anobli par lettres-patentes, données à Versailles au mois d'août de l'an 1732, pour services militaires. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.*

DE THIEULAINE D'HAUTEVILLE, en Artois, originaire du Cambrésis, famille d'ancienne chevalerie, dont était Siger de Thieulaine, vivant en 1099. Louis de Thieulaine, conseiller d'honneur au conseil provincial d'Artois, obtint des lettres-patentes du mois de février 1753, enregistrées le 11 février de la même année, qui le créèrent chevalier, ensemble ses enfants et descendants nés et à naître, ainsi que ses neveux maternels, les sieurs de Bassecourt. *Burelé d'argent et d'azur; à la bande de gueules chargée de trois aiglettes d'or, brochante sur le tout.*

DE THIEUVILLE, seigneurs et patrons de Briquebosc, de Heauville, de Helleville et de Siouville, en Normandie, maison ancienne et distinguée qui établit sa filiation depuis Robert de Thieuville, seigneur de Briquebosc, père d'Eustache de Thieuville, écuyer, seigneur de Briquebosc, de Tourville, de Tracy, etc., qui épousa Ursine de Crosville le 14 août 1533. Elle a donné plusieurs officiers. *D'argent, à deux bandes de gueules, accompagnées de sept coquilles du même, posées une, trois et trois.*

DE THIL DE CHATEAUVILLAIN, maison d'origine chevaleresque, qui tire son nom de la seigneurie de Thil, en Auxois. La maison de Châteauvillain s'étant fondue par alliance dans celle de Thil, vers le milieu du quatorzième siècle, cette dernière en prit le nom et les armes, qu'elle perpétua jusqu'en 1507, époque de l'extinction des seigneurs de Thil et de Châteauvillain.

Guillaume, seigneur de Châteauvillain, de Grancey et de Pierre-Pont, chevalier et chambellan du roi,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gouverneur de Langres, fut établi chambrier de France par la faction du duc de Bourgogne, en 1419, à la place du duc de Bourbon. Il mourut en 1439. *D'or, à trois lionceaux de gueules*, qui est DE THIL (depuis 1355); *de gueules, semé de billettes d'or; au lion du même brochant*, qui est DE CHATEAUVILLAIN.

DE THIVILLE, seigneurs de Séris, en Orléanais et en Beauce, famille dont la filiation remonte à Geoffroy de Thiville, écuyer, seigneur de Migobert et de Séris, vivant en juillet 1470, qui eut pour fils Guichard de Thiville, écuyer, seigneur de Séris, de Migobert et de la Pionnière, marié avec Denise de la Vallée, le 21 février 1491. Leurs descendants ont donné un commandant de l'arrière-ban des bailliages de Blois, Orléans, etc., en 1553; un capitaine d'une bande de cent chevaux arquebusiers, en 1557; un député aux états-généraux, en 1614, et plusieurs officiers. *De gueules, à trois fusées d'argent.*

DE THOLOSE, famille noble du Dauphiné. Elle prouve son origine depuis Antoine de Tholose, qui fit son testament l'an 1527. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix vidée et clechée d'or, pommetée d'argent; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'argent.*

DE THOMAS, barons de Sainte-Marguerite, par érection du mois de mars 1586, marquis de Villeneuve-la-Garde, par érection du mois de juin 1690, seigneurs de la Valette, d'Evenos, de Milhaud et de Gignac, en Provence, famille illustrée par ses emplois et ses nombreux services militaires, qui remonte à Jean Thomas, secrétaire du roi René et son maître rationnal, anobli par lettres de ce prince, du 2 avril 1480. Elle a donné des officiers supérieurs sur terre et sur mer; des chevaliers de l'ordre du roi; un président en la cour des comptes de Provence; des présidents à mortier au parlement d'Aix; plusieurs capitaines de vaisseaux; un chef d'escadre; plus de vingt chevaliers et dignitaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; un évêque d'Autun en 1732, dont le frère, Louis de Thomas, fut le septième général de la congrégation de l'Oratoire de Jésus. *Ecartelé de gueules et d'azur; à la croix treflée d'or, brochante sur le tout.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

THOMASSIN, à Vésoul, ancienne famille éteinte dans la maison du Châtelet. Jean Thomassin fut fait chevalier le 2 janvier 1475. Elle a donné un président au parlement de Dôle. *D'azur, à la croix écotée d'or.*

DE THOMASSIN, seigneurs d'Ainac, de Rognac et de Taillat, en Provence, famille ancienne, originaire d'Aix. Elle prouve sa filiation depuis Jean-André de Thomassin, anobli par le roi René en 1478. L'historien de Provence en parle comme d'un grand magistrat, recommandable par sa science et son intégrité. Il laissa pour enfants sept mâles et cinq filles ; les premiers formèrent cinq branches. Cette famille a donné un grand nombre d'officiers, tant au parlement qu'en la chambre des comptes. Elle a contracté des alliances illustres, et a donné huit conseillers, un président et un avocat général au parlement, deux conseillers et quatre avocats généraux en la cour des comptes. *De sable, semé de faux d'or ; adextré et sénestré d'argent.*

DE THON, seigneurs de Thon, famille d'origine chevaleresque, qui a pris son nom d'une terre située en Lorraine, sur les confins de la Champagne. Jean-Baptiste de Thon, seigneur de Rantechaux, reçu chevalier de Saint-Georges, en 1632, mourut en 1674. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en pointe d'un levrier du même, colleté de gueules.*

DU THON, seigneurs de Moncarville, du Quesnay, etc., en Normandie, famille anoblie en 1597, et maintenue le 21 février 1669. *D'argent, à trois merlettes de sable ; au chef d'azur, chargé d'une croisette d'or.*

THONIER, seigneurs de Nuisement, à Paris et en Brie. Cette famille tire son origine et sa noblesse de Gilbert Thonier, secrétaire ordinaire de la chambre de Louis XIII, le 14 janvier 1620, commissaire ordinaire de la marine du Ponent, conseiller d'état en 1652, puis conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, le 30 juillet 1655. Cette famille a donné plusieurs officiers d'infanterie et de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

de Saint-Louis. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois glands du même.*

THOREL, seigneurs de Bocancé, de Saint-Clair, etc., à Paris. Cette famille a pour auteur Pierre Thorel, sieur de Castillon, vivant en 1531, père de Guillaume Thorel, écuyer, sieur de Castillon. Elle a donné plusieurs officiers. *D'azur, au taureau d'or, passant, issant du flanc dextre de l'écu, et affronté d'un lion léopardé du même, tous deux sur une terrasse de sinople; au chef cousu de gueules, chargé de trois molettes d'or.*

DE THY, anciennement de Thil, comtes de Thy, de Milly, illustre et ancienne maison d'origine chevaleresque, qui a possédé la terre de Milly, en Beaujolais, depuis la fin du quatorzième siècle. Elle a pour auteur Simon de Thil, damoiseau, seigneur de la Douze, en Beaujolais, vivant le 20 août 1394. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs sur terre et sur mer, et a contracté des alliances avec les plus anciennes maisons du royaume. Le comte de Thy a obtenu les honneurs de la cour, en 1784 et en 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *D'argent, à trois lionceaux de gueules, le premier tenant une fleur de lys d'or.*

DE TILHET, seigneurs de Mauroux, de la Capelle et de Thouron, barons d'Orgueil, en Quercy. Cette maison établit sa filiation depuis Jean de Tilhet, Ier. du nom, seigneur de Thouron, aussi orthographié Thoron, qui eut pour femme Laure de Barbusson, et pour fils Pons de Tilhet, Ier. du nom, seigneur de Thouron, marié, le 15 juillet 1505, avec demoiselle Anne de Lézergues. Elle a donné un mestre de camp d'infanterie en 1635. *De gueules, au levrier d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DU TILLET. Une production certifiée par le père Bernard de Montfaucon, célèbre antiquaire, et par les sieurs Lespere et Leroy, experts jurés écrivains, les 6 et 20 juillet 1738, porte que la maison du Tillet est une des plus anciennes de l'Angoumois, et en donne la filiation depuis Guillaume du Tillet, chevalier de l'ordre

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

de Saint-Jean de Jérusalem, rappelé avec cette qualité dans une transaction du 5 des ides de mai 1200. Le nom du frère de ce Guillaume est ignoré, mais on lui connaît quatre enfants, entr'autres, Arnaud du Tillet, varlet, seigneur du Tillet, qui fut arbitre de la transaction précitée, du 5 des ides de mai 1200. Il a continué la postérité de cette maison qui s'est divisée en plusieurs branches, 1°. les marquis de la Bussière, comtes de Nogent, barons de Pontchevron, éteints à la fin du dix-huitième siècle; 2°. les seigneurs de Lori et de Marçay, éteints en 1744; 3°. les seigneurs de Montrancé, vicomtes de la Malmaison, existants; 4°. les seigneurs de Vergnes et d'Aubevie; 5°. les seigneurs de Villards, existants. Cette maison a donné un historien célèbre, et a rempli avec distinction les premières charges de la haute magistrature; a produit des conseillers d'état, des présidents, des maîtres des requêtes, trois officiers généraux, un grand nombre d'officiers supérieurs et de tous grades, et un savant prélat, évêque de Saint-Brieux en 1553, et de Meaux en 1567. *D'or, à la croix patée et alésée de gueules.* Supports: deux lions. Cimier: un lion issant. Devise: *Nil parum, nil nimis.*

TILLETTE DE MAUTORT, en Picardie. Cette famille descend de Pierre Tillette, seigneur de Mautort, près Abbeville, président en la sénéchaussée de Ponthieu, anobli par lettres du roi Henri III, du mois de février 1577, enregistrées à la chambre des comptes le 19 mars suivant. Tous ses descendants ont suivi la carrière militaire; Antoine, l'aîné de ses fils, gentilhomme suivant S. A. S. le comte de Soissons, a été tué au siége de Soissons, en 1597, et Claude, son troisième fils, enseigne au régiment de Navarre a été tué sur la brêche, au siége de Calais.

Jean-Baptiste-Adrien, son arrière-petit-fils, ancien capitaine au corps royal de l'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, vivant en 1820, allié à demoiselle Louise-Elisabeth-Adelaïde de Clermont-Tonnnère-Thoury, a quatre fils, dont le premier, Prosper-Abbeville, capitaine dans la légion de la Somme; le troisième, Eugène, lieutenant dans les chasseurs de la Somme, et le quatrième, Paul,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, officier dans la marine royale. Eugène a été adopté par son oncle maternel, Louis-François-Marie, comte de Clermont-Tonnère-Thoury, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Madeleine-Adrienne-Thérèse Tillette de Mautort, sœur dudit Jean-Baptiste-Adrien, dont il vient d'être parlé, décédée en 1812, avait épousé Jean Roger Alexandre, comte de Riencourt, maintenant chef de la maison de ce nom, que la Morlière a placée au nombre des plus illustres de la province de Picardie. *D'azur, au chevron d'or; au chef du même, chargé d'un lion léopardé de sable.*

DE TILLY, marquis de Blaru, comtes de Tilly, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui a pris son nom d'un château situé au bailliage de Caen. Elle établit sa filiation depuis Ernaud ou Arnaud, sire de Tilly, qui suivit le duc Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, l'an 1066. Il eut pour fils Umfroy, sire châtelain de Tilly, qui fut un des principaux officiers du duc Guillaume, dans cette même expédition. Orderic Vital dit qu'il était issu du sang des Danois. Cette maison a donné des capitaines de compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, des gentilshommes ordinaires de la maison du roi, des conseillers d'état, des lieutenants-généraux et un grand nombre d'officiers supérieurs et de gouverneurs de places de guerre. *D'or, à la fleur de lys de gueules.*

DU TISSEUIL, seigneurs d'Anvaux, de Lezignac, etc., en Poitou et en Limosin, famille dont la filiation remonte à Pierre du Tisseuil, écuyer, sieur du Rus, marié avec Jeanne de Grenoilhe, le 22 juillet 1483. Il eut pour fils Christophe du Tisseuil, écuyer, seigneur du Rus, mari d'Antoinette Turpin, qu'il épousa le 22 août 1519. Parmi leurs descendants, on compte plusieurs capitaines. *D'argent, à trois hures de sanglier de sable.*

TITRE, subst. masc., nom de dignité, de distinction et de prééminence. Loiseau observe que les titres de rang ou de dignité doivent toujours venir immédiate-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ment après le nom de famille, et avant le titre de la charge.

Le roi de France prend le titre de *roi de France et de Navarre;* le roi d'Angleterre celui de roi de la *Grande-Bretagne;* le roi d'Espagne remplit une page entière de titres pour faire l'énumération des royaumes et seigneuries dont il est souverain.

On entend aussi par titre une certaine qualité que l'on donne à certains princes par forme de respect.

On donne aux empereurs d'Allemagne et de Russie le titre de *majesté impériale;* aux rois celui de *majesté;* au roi de France celui de *majesté très-chrétienne.* Louis XI obtint ce titre du pape en 1469, à peu près dans le même tems que Ferdinand, roi d'Espagne, obtenait celui de *majesté catholique* (1); au roi d'Angleterre celui de *défenseur de la foi.*

Le pape prend le titre de *sainteté;* un cardinal prince du sang, celui d'*altesse royale* ou d'*altesse sérénissime*, suivant qu'il se trouve plus ou moins éloigné du trône. Les autres cardinaux princes, celui d'*altesse éminentissime;* les simples cardinaux, celui d'*éminence;* un archevêque, celui de *grandeur;* les évêques, celui de *révérendissime;* les abbés, prêtres et religieux, celui de *révérend.* L'empereur de Constantinople, celui de *grand-seigneur* et de *hautesse;* les électeurs d'Allemagne, celui d'*altesse électorale;* le grand-maître de Malte, celui d'*éminence;* les nonces et les ambassadeurs des têtes couronnées, celui d'*excellence.*

En France, le fils aîné du roi, depuis 1711, est qualifié de *dauphin de France;* auparavant il était titré de *dauphin de Viennois.*

Le second fils du roi se nomme *monsieur.*

Les autres enfants du roi portent le surnom de *France.*

Au commencement de la troisième race, les *fils de France* se disaient fils du roi du vivant de leur père, et frères du roi sous le règne de leur frère. Mais dans les lettres de rétablissement de la chambre des comptes de

(1) Plusieurs auteurs prétendent que le titre de *roi très-chrétien* fut donné en 859, à Charles-le-Chauve, par le concile de Savonnières et que le pape Etienne II l'avait auparavant (755) donné à Pepin.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Tours, datées du 15 d'octobre 1558, le duc d'Anjou se qualifie François, fils de *France*, frère unique du roi.

Gaston s'est toujours qualifié fils de *France* après la mort d'Henri IV, son père; et Monsieur a toujours porté la même qualité depuis la mort de Louis XIII.

Il faut enfin remarquer qu'il n'y a que les fils du roi, du dauphin ou de l'héritier présomptif de la couronne en ligne directe, qui portent le surnom de *France*. Les enfants des chefs de ligne collatérale portent le nom de l'apanage de leur père.

Les filles de France, de même que les fils, portent le nom de *France*; et on les appelle *madame*, quoiqu'elles ne soient pas mariées. La première fille du premier frère du roi prend le titre de *mademoiselle*.

La qualité de *petit-fils de France* n'a pas autrefois été portée par ceux qui se sont trouvés en ce degré-là, tels qu'ont été Philippe de Valois avant son avénement à la couronne; Charles, comte d'Alençon, son frère, *petit-fils* de Philippe-le-Hardi, et les princesses filles de Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, ont été les premières qui ont pris la qualité de *petites-filles de France*.

On donne le titre d'*altesse royale* aux fils, frères et sœurs du roi, aux femmes des frères du roi et à leurs enfants. On donne aux autres princes le titre d'*altesse sérénissime*.

Pour connaître régulièrement l'ordre de la famille royale, il faut distinguer: 1°. la *maison royale*, qui comprend le roi, la reine et leurs enfants; 2°. la *race royale*, qui sont les frères et sœurs du roi et leurs enfants; 3°. le *sang royal*, qui se compose des princes qui ne sont pas immédiatement enfants de rois, ni enfants de frères de rois. Ainsi en France, selon l'usage, tout ce qui est de la maison *royale* précède la *race royale*, et la *race royale* le *sang royal*, quoique, selon les lois, le *sang royal* soit plus proche de la couronne que ne sont toutes les filles de la maison et de la *race royale* qui en sont exclues par la loi salique; mais, à cela près, elles ont la préséance.

Le roi, dans ses lettres, traite de *cousins*, non-seulement les princes de son sang, mais encore plusieurs princes étrangers, les cardinaux, les pairs, les ducs, les maréchaux, les grands d'Espagne, et quelques autres seigneurs du royaume.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Les titres de la noblesse sont ceux de *duc*, *marquis*, *comte*, *vicomte* et *baron*: l'arrêt du 13 août 1663 fait défense à tous propriétaires de se qualifier barons, comtes, marquis, et d'en prendre les couronnes à leurs armes, sinon en vertu de lettres-patentes bien et dûment vérifiées en la cour; à tous gentilshommes de prendre la qualité de messire et de chevalier, sinon en vertu de bons et valables titres; et à ceux qui ne sont point gentilshommes, de prendre qualité d'écuyers, à peine de 1500 livres d'amende.

Cet arrêt fut confirmé par une déclaration du 8 décembre 1699, qui ajoute une amende de cent florins pour les roturiers qui auront pris les qualités de marquis, comte, baron et autres titres honorables des terres titrées qu'ils possèdent (1).

---

(1) On peut juger jusqu'où l'on a porté l'abus d'usurper les titres, par la lettre qu'écrivit M. de Clairambault à M. le Tourneur, premier commis de la guerre, le 8 juin 1748. Là voici littéralement :

« La question que vous me proposez par votre lettre du 6 de ce mois, sur le titre de marquis pour M. de Bréhan, me paraît un scrupule nouveau; car ce titre, ainsi que celui de comte et de baron, sont devenus aussi prodigués et aussi communs pour les militaires, que celui d'abbé pour tous les ecclésiastiques sans abbaye : il est vrai que ces titres n'étant pas soutenus de leurs vrais fondements, qui sont des lettres-patentes d'érection, registrées soit pour le sujet, soit pour ses ancêtres, ne sont utiles que pour les adresses de lettres et les conversations avec des inférieurs; ainsi, je crois, monsieur, que vous pouvez faire là-dessus tout ce que bon vous semblera; l'abus en est si grand depuis long-tems, qu'il serait à présent bien difficile de le réformer. Quoique dans la règle je ne dusse passer dans les preuves de MM. les chevaliers des ordres aucuns de ces titres de comtes, marquis, barons, etc., qui ne sont pas revêtus de lettres-patentes registrées, je me trouve souvent obligé de suivre le torrent, parce que de le refuser à un lieutenant-général, quand il est ainsi qualifié dans ses provisions, ce serait sembler vouloir le dégrader et me faire une affaire personnelle; cependant cela est; je vous l'avoue, contre toutes règles, de même que les couronnes qu'ils mettent à leurs armes, en conséquence de ces titres imaginaires. Votre question me rappelle un bon propos sur ce sujet : Un marquis de l'espèce dont il s'agit, mécontent des plaisanteries d'un quelqu'un, s'échauffa jusqu'au point

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Les anciens gentilshommes qui ne possédaient point de terres titrées et qui voulaient cependant paraître, soit à la cour, soit dans le monde, sous un titre analogue à leur naissance, avaient la faculté de se pourvoir en obtention de brevets de duc, de marquis, de comte et de baron, à la charge toutefois, de la part des impétrants, de payer le droit de marc d'or prescrit par l'édit royal du mois de décembre 1770.

Les qualifications de *messire* et *chevalier*, si généralement usurpées dans les derniers tems, n'étaient prises, autrefois, que par les anciens nobles ou les anoblis revêtus d'emplois ou de charges considérables (ordonnance du 15 janvier 1629). Plus anciennement, la qualité de *chevalier* n'était pas simplement un titre caractéristique de noblesse; elle était encore la marque d'une dignité éminente réservée au mérite militaire et à la vertu. Un noble, quelle que fût sa naissance, ne pouvait se qualifier *chevalier* qu'après avoir été promu à la chevalerie, récompense la plus glorieuse qui pût lui être décernée.

On appelle *noblesse titrée*, les membres du corps de la noblesse qui sont ducs, comtes, vicomtes, marquis ou barons; dans les actes passés anciennement par les *nobles qualifiés*, ils sont titrés de *hauts et puissants seigneurs;* mais on a fait ensuite un tel abus de cette qualification, que le moindre anobli l'introduisait dans tous ses contrats.

Les *princes légitimés* avaient rang immédiatement après les princes du sang, et précédaient tous les grands du royaume.

Les enfants naturels des rois sont *princes*, et on leur donne le titre d'*altesse;* mais il faut qu'ils soient *légitimés*.

Parmi les Européens, les Espagnols, surtout, affectent d'étaler des titres longs et fastueux. On sait que Charles-Quint, ayant rempli de tous ses titres la première

---

» de le menacer, de l'aller chercher et de le trouver dans » quelqu'endroit qu'il pût se cacher; le plaisant l'en défia, en » lui disant qu'il connaissait un endroit où certainement il ne » pourrait pas le trouver. Et quel peut être cet endroit, dit le » marquis? C'est dans votre marquisat, lui répondit le plai- » sant. En voilà assez sur cette matière, etc., etc. »

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

page d'une lettre qu'il adressait à François Ier., ce prince crut ne pouvoir en faire sentir mieux le ridicule qu'en se qualifiant, dans sa réponse, François, par la grâce de Dieu, bourgeois de Paris, seigneur de Vanvres et de Gentilly (qui sont deux petits villages aux environs de Paris). *Voyez* MAJORATS *et* QUALIFICATIONS.

TITRES ORIGINAUX CONSTITUTIFS DE NOBLESSE. On appelle titres *originaux* les premières grosses délivrées sur les minutes par les notaires ou autres officiers publics qui les ont reçues; et expéditions, les transcriptions faites sur les mêmes minutes par les notaires ou autres officiers publics qui en sont détenteurs comme successeurs des premiers.

Ces titres sont les contrats de mariage, créations de tutelle, de curatelle et de garde-nobles, partages, transactions, hommages, aveux, dénombrements, provisions de charges et places, etc.

Les *actes* d'église n'étaient jamais admis en preuves de noblesse, mais de filiation seulement.

Cependant, comme par les dérangements assez ordinaires dans les familles, ces premières grosses ou expéditions ne se trouvaient pas toujours, on admettait comme titres *originaux* les secondes grosses ou expéditions délivrées, soit par les notaires, soit par les greffiers, propriétaires des minutes; et, dans ce dernier cas, il fallait faire attester les signatures par le principal officier de la justice. C'est ce que l'on appelle légaliser.

Un arrêt du 16 août 1666 porte que toutes les *minutes* des tabellions de Normandie doivent être gardées dans un seul lieu, pour en éviter la dispersion.

Par un autre arrêt du 23 septembre de la même année, les notaires, greffiers et autres personnes publiques, ont été assujettis à représenter leurs *minutes* aux préposés à la recherche des usurpateurs de noblesse; et le 3 octobre 1667, le conseil d'état ordonna que la représentation des *minutes* serait exigée en preuves de noblesse.

DE TIVOLEY-DE-BARAT, seigneurs de la Maison-Forte, en Dauphiné. Cette famille établit sa filiation depuis Antoine de Tivoley, dont le fils Arnaud de Tivoley épousa, l'an 1449, Louise de Laigue de Chan-

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

dieu, et testa en 1468. Son fils, Pierre de Tivoley, écuyer, châtelain d'Auterive, fut marié avec Jeanne Chaponay, le 31 decembre 1513. *De gueules, à la bande d'or, chargée de trois losanges et de deux demi-losanges de sable.*

TOLLEMER, sieurs d'Allecourt, de la Montagne-Chastel, etc., en Normandie. Cette famille a pour auteur Jean Tollemer, sieur de la Montagne, anobli en 1514, maintenu le 14 janvier 1668. *D'azur, à trois trèfles d'or.*

DE TOMBEBŒUF. *Voyez* SACRISTE.

DE TORCHEFELON, seigneurs de Mornas, de Magnieu et du Serre, ancienne maison chevaleresque du Dauphiné. Elle remonte par titres filiatifs à Olivier de Torchefelon, qui fit hommage de tout ce qu'il possédait à l'archevêque Jean, l'an 1257. Il est qualifié dans l'acte de *miles*, c'est-à-dire chevalier. Cette maison a formé deux branches, et a donné un maréchal du Dauphiné, avant la réunion de cette province à la couronne. *De gueules, au chef bandé d'azur et d'hermine.*

DE TORON, seigneurs d'Artignosc et de Tours, en Provence, originaires d'Aix. Cette famille remonte à Antoine de Toron, conseiller au parlement en 1588. Jean-Antoine lui succéda, et fit deux branches, dont la postérité contracta de belles alliances. *D'azur, à un chien barbet d'argent, surmonté de trois besants du même.*

DE TORON, en Provence. Cette famille du nom de Toron, n'a pas une origine commune avec la précédente. Elle est originaire de la ville de Brignoles; elle est ancienne, et prouve sa filiation depuis Pierre de Toron, écuyer. Louis, son fils, fit son testament le 25 juin 1535. Elle a fait de belles alliances, et a aussi donné des conseillers au parlement et au siége général d'Aix, et un avocat du roi à la sénéchaussée de Brignoles. *De gueules, à un taureau d'or; au chef du même, chargé de trois étoiles de gueules.*

DE TOROTE, illustre et ancienne maison de chevalerie, éteinte depuis plusieurs siècles, qui a donné, dès l'an 1232, un évêque de Langres, dans Robert de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Torote, mort le 16 octobre 1246. On trouve, dès l'an 1042, un Aléaume de Torote. Claude de Torote ou Tourote, le dernier mâle de cette maison, ne laissa que deux filles, savoir : Oldes de Torote et Jaelle de Torote. Celle-ci épousa Philippe Bélanger, seigneur de la Donardière, gentilhomme servant du prince de Condé. *De gueules, au lion d'argent.*

DU TOT, seigneurs de Villefort, de Vaudessons, de Goufreville, etc., en Soissonnais, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Normandie, où subsistait la branche des barons de Bavelinghen. Elle établit sa filiation suivie depuis Jean du Tot, Ier. du nom, seigneur du Tot, de Goufreville et d'Ancerville, qui épousa Renée du Mesnildot, et fit hommage au roi, le 10 juillet 1482. Ce Jean eut pour fils Pierre du Tot, écuyer, seigneur du Tot et d'Ancerville, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, marié, le 12 juin 1559, avec Anne de Pardieu. On compte parmi leurs descendants un chevalier de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de sa chambre, un capitaine de cinquante hommes d'armes, des gouverneurs de villes et citadelles, et plusieurs capitaines de cavalerie et d'infanterie. *De gueules, à trois têtes de griffon, arrachées d'or.* Les seigneurs de Varneville, dans la généralité de Rouen, portant : *De gueules, à trois têtes d'aigle, arrachées d'or, et un besant du même en cœur*, paraissent être une branche de cette ancienne maison.

DE TOUCHEBŒUF, en Quercy et en Périgord. La maison de Touchebœuf est d'ancienne chevalerie, et a toujours tenu un rang distingué dans l'ordre de la noblesse, par son ancienneté, ses services et ses alliances. Elle est originaire de la vicomté de Turenne, où elle était déjà établie dans le XIe. siècle, comme en font foi plusieurs chartes de ce siècle et des suivants, qui prouvent en même tems qu'elle y possédait des fiefs et une partie de la justice de la ville et terre de Mayssac.

Cette maison a produit des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, des gentilshommes ordinaires de la chambre de nos rois, et un grand nombre d'officiers de tous grades, qui ont servi leurs souverains dans toutes les guerres

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

qu'ils ont eu à soutenir, avec un zèle, une bravoure et une fidélité qui ne se sont jamais démentis. L'église lui doit des sujets recommandables par leurs vertus et leurs lumières. Elle a donné à l'ordre de Malte, avant le milieu du seizième siècle, un grand commandeur de la langue de Provence, qui devint ensuite grand prieur de Saint-Gilles.

De neuf branches ou rameaux que cette maison a formées, il n'en existe plus que trois; les six autres sont éteintes; les voici dans leur ordre:

1°. De Clermont, éteinte en 1689;

2°. De Clermont-Montsec;

3°. De Beaumond-de-Pierre-Taillade, aujourd'hui des Junies;

4°. De Beaumond-de-la-Mothe, éteinte vers 1700;

5°. De Beaumond-de-Flaujac, éteinte en 1660;

6°. De Bonnecoste, éteinte en 1691;

7°. De Beaumond-de-la-Conté, éteinte en 1684;

8°. De Beaumond-du-Piquet, aujourd'hui de Beauregard;

9°. De Beaumond-du-Piquet, depuis de Saint-Georges ou de la Tour, éteinte en 1813.

La maison de Touchebœuf est connue depuis la fin du onzième siècle; sa filiation est suivie depuis Raimond Ier, de Touchebœuf, chevalier, vivant en 1296, et prouvée littéralement depuis Bernard, en 1379. *D'azur, à deux bœufs passants d'or.*

TOUCQUOY, en l'île de France. Jean Toucquoy, avocat, maître des requêtes de la reine, fut élu échevin de Paris en 1634. *D'argent, au chevron surmonté d'un croissant, le tout de gueules, et accompagné en chef de deux œillets du même, tigés et feuillés de sinople, et en pointe d'un arbre terrassé du dernier émail.*

TOULOUSE.

Liste des Gentilshommes de la sénéchaussée de Toulouse, convoqués, en 1789, pour l'élection des députés aux Etats-Généraux du royaume.

Messieurs

D'Espagne.
De Moreville.
Le marquis de Bérail.
De Carrère-Montgaillard.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le chevalier d'Izalguier.
De Valette.
De Chambon.
De Daux de Linaret.
Le chevalier d'Albouy.
Le chevalier de Guibert.
Dutrain de Verdiguier.
Le chevalier de Cottin.
Daspe.
Le Comte, marquis de Latresne.
Le chevalier de Carquet.
Montaud.
Lafue d'Auzas.
Le comte de Barnewall.
Dufaur d'Encuns, père.
Dufaur d'Encuns, fils.
Le marquis de Sers.
Bayne Houpiés.
Le chevalier de Sorrand.
D'Ortet.
Le chevalier de Massoc.
De Brueys.
D'André de Cervolles, garde du roi.
Vaysse de Roquebrune.
Banquels de Musque.
Le chevalier de Cazes.
De Savy de Gardeil.
Le chevalier de la Panouse.
De Villèle-Morvilles.
D'Haumont, premier président.
Bruyères de la Noue.
Le chevalier Daram.
De Cambolas.
Le chevalier de Mongazin.
Le vicomte de Solages.
Le chevalier de la Prune-Montleran.
De comte de Nattes.
De Lombard de Sagnes.
De Poulhariez.
Le comte de Caylus.
De Fajole de Pordeac.
Jouve fils.
Le marquis d'Auzielle.
De Rabaudy.
Daram.
D'Yversen de Saint-Fons.
Le chevalier de Founebonne.
Le chevalier d'Hautpoul-Sobtes.
De Planes.
De Lherm, fils.
Le marquis de Mailleta.
De Belloc.
De Saint-Aigne.
Dalaux.
D'Anceau de Mauran.
De Rigaud.
Le comte du Perier.
De Lafont-Rouys.
De Branque.
D'Aguin.
Le chevalier de Novital.
Le chevalier de Lort.
Le vicomte de Villeneuve-Flamalens.
Le chevalier de la Crozat.
De Combette de Caumont.
De la Salle.
Le marquis de Bertier.
De Rolland de Saint-Rome.
Poulit de Saint-Maurice.
Le marquis de Caumels.
Le marquis de Puylaroque.
Le comte de Terssac.
De Fajac.
D'Alés de Boscault, officier d'infanterie.
Viviés.
De Sancené.
De Guiringaud.
D'Alés de Boisse.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

De Fleyres.
Le marquis de Reyniés.
De Villepique.
Le marquis de Fleury.
De Cazals.
De Reymond de Mauriac.
De Serres-Pontaux.
Le marquis de Fontenilles.
De la Peyrie.
Le comte de la Hage.
De Miegeville.
Le comte Roffiac de Verlhac.
Le chevalier de Comère.
De Roume.
Le marquis d'Aubuisson.
Cantalause, baron de Gaure.
De Saint-Germain.
De la Roque, lieutenant des maréchaux de France.
De Tardy.
De Lautard, fils.
De Viguerie.
De la Peyrouse.
Boutaric-d'Azas.
De Cazes Laribeaute.
Le marquis de Bonfontan.
Le baron de Fleyres.
Le chevalier de Fleyres.
De Long, capitaine au régiment de Bourbon.
Le marquis de Bertier-Montrabé.
De Pugnères.
Le marquis de Cobussiges.
De Larroquan.
De Carquet, capitaine, commandant du régiment de Vintimille.
De Faidit de Terssac, capitaine au régiment d'Auvergne.
Le chevalier Bonhomme du Pin.
De Lamic.
Le chevalier des Innocens.
De Palaminy.
D'Escat de Montaut.
De Bouttes, garde du roi.
De Miramont de Foussihnac, capitaine de dragons.
Le chevalier du Cruzel de Remaurin.
De la Porte, fils.
De Comère, capitaine de cavalerie.
Du Périer-Monestrol.
De Gounon des Changes, fils.
De Mezamat-Canazilles.
De Mezamat-Delisle.
De Lourde-Latour.
Le comte du Pradel.
De Quinquiry-d'Oli ve.
De Chevery-Prunet.
Le chevalier d'Albis de Raserigues.
D'Aubuisson de Voisins.
De Marcorelle, baron d'Escalles.
Le président d'Aygues-vives.
De Boussac, seigneur de la Barthe.
De Rocous de Boisdéveau.
Le vicomte Dupuy.
Du Tour-Melgeuil.
De Gineste-la-Barthe.
De Barravy.
De Larroque du Bisson.
De Gineste-de-Najac.
De Malabiou de la Fargue, maréchal de camp.
De Longchamp.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

D'Imbert de Corneillan.
De Bedos de Campan.
De Vialate de Pemilles.
De la Fite-Pelleporc, fils.
De Tonnac-Villeneuve.
De Genton, baron de Villefranche.
D'Araignon de Villeneuve.
Le chevalier d'Ustou Saint-Michel.
Du Cos, vicomte de la Hitte.
Le baron de la Fage-Pailhés.
D'Escat de Montaut, fils.
Terson de Paleville.
Le marquis de Bérail.
Delort.
De Royers.
Le comte de la Barthe.
De Guiringaud.
De Lautar.
De Labarthe.
Le comte de Foix-Fabas.
Le marquis de la Jonquière.
De Saint-Félix.
De Paulo.
De la Coste.
Le marquis de Panat, secrétaire.

DE LA TOUR-DE-DAUPHINÉ OU DE LA TOUR-DU-PIN, grande, illustre, et jadis puissante maison, qui tire son nom de la baronnie indépendante (1) de la Tour, en Dauphiné, dont la ville de la Tour-du-Pin était le chef-lieu (2); et son origine, de la maison de la Tour-d'Auvergne, descendante des ducs d'Aquitaine. M. de Valbonnais n'admet pas cette origine (3); il croit que cette maison est originaire du Dauphiné, et ne remonte qu'à Berlion de la Tour, seigneur de la Tour-du-Pin, qui fit une donation l'an 1107 au prieuré d'Inimont, en Bresse. Mais Baluze (4), Justel, Chorier, Jean Lelièvre, Robert, l'abbé Muratori, et en dernier lieu M. Moulinet, secrétaire déchiffreur de la chambre des comptes de Dauphiné, dans le Mémoire Généalo-

---

(1) Chorier, Abrégé de l'Histoire de Dauphiné, première partie, page 84.
(2) Voir Chorier et Valbonnais.
(3) Valbonnais, tome I, page 180.
(4) Baluze, tom. I, page 250. — Justel, pag. 135 du texte, et 163 des preuves. — Chorier, Abrégé de l'Histoire de Dauphiné, tom. I, pag. 85. — Jean Lelièvre, Histoire de Vienne, pag. 46. — Robert, en sa Gaule chrétienne, pag. 387. — Muratori, Anecdoctes, tom. II, art. de Milan, 1307 à 1313; et mémoire de M. Moulinet, pp. 1, 2, 3, 4, 6, et 13.

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

gique qu'il a dressé en 1787, de la maison de la Tour-du-Pin, ont adopté le sentiment contraire. On doit donc regarder comme constant que la maison de la Tour-de-Dauphiné ou de la Tour-du-Pin descend de Géraud de la Tour d'Auvergne, seigneur de la Tour-du-Pin, dans le Viennois, et vicomte de Vienne par son mariage avec Gausberge, fille de Berilon, vicomte de Vienne, et qui vivait l'an 990, dont vint Berilon ou Berlion Ier. de la Tour, seigneur de la Tour-du-Pin, et vicomte de Vienne, qui fit l'an 1004, à l'église de Vienne une donation pour la reconstruction de cette église (1).

Ce Berlion Ier. de la Tour, seigneur de la Tour-du-Pin, et vicomte de Vienne, qui vivait l'an 1004, est la tige de toutes les branches de la maison de la Tour-de-Dauphiné qui ont existé et qui existent encore.

On croit que c'est d'Amblard (2), petit-fils de Berlion Ier., et frère de Berlion III, qu'est venue la branche de la Tour de la Cluse (3), dont était encore Susanne de la Tour de la Cluse, mère de M. le comte de la Tour-du-Pin Gouvernet de Paulin, ministre de la guerre sous Louis XVI (4).

Quant à la branche qui a régné en Dauphiné, descendante d'Albert II, et à la branche de Vinay, descendante de Berlion V, frère dudit Albert II, elles ont eu pour commune origine Albert Ier., arrière-petit-fils de Berlion III, frère d'Amblard, précités; lequel Albert Ier. vivait en 1161 et 1184 (5).

---

(1) Baluze, *ibid.*, et tom. II, pag. 476. — Chorier, *ibid*, et Moulinet, pag. 1 et 13.

(2) Chorier, Hist. abrégée, etc., tom. I, pag. 103. — Moulinet, pag. 15.

(3) Cette branche a été confondue par Chorier avec celle de Clelles, dont vient celle de Gouvernet. La branche de *Clelles* et celle *de la Cluse* étaient si voisines *dans le Trièves*, qu'on ne doit point s'étonner de cette confusion; mais M. Moulinet a démontré dans son Mémoire, que la branche de Gouvernet, dont sont issues toutes les branches actuelles, est cadette de la branche de Clelles, cadette elle-même de celle de Vinay. Il y a donc à cet égard dans Chorier une erreur grave.

(4) Mémoire de M. Moulinet, pag. 19.

(5) Valbonnais, tom. I, pag. 180 et 181. — Moulinet, pag. 22.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

La branche qui a régné en Dauphiné s'est éteinte en 1355, par la mort de Humbert II, qui céda le Dauphiné à la France en 1343 et 1349 (1). Elle régna soixante-sept ans.

La branche de Vinay a continué, et la branche aînée de Vinay s'est éteinte dans la personne d'Antoine de la Tour, seigneur de Vinay et co-seigneur de la Tour-du-Pin, fils d'Aynard II; ledit Aynard fils de Hugues; ledit Hugues, fils de Henri; ledit Henri, petit-fils de Berlion V précité (2).

La branche cadette de Vinay, que M. de Valbonnais n'a pas connue, non plus que nombre de faits et de personnages appartenants aux autres branches de la maison de la Tour-du-Pin (3), a continué dans la personne de Pierre Ier, de la Tour, châtelain d'Oulx, pour le dauphin, son parent, aux années 1341, 1342, 1343, 1344 et 1345, ledit Pierre, frère de Hugues (4), fils de Henri précité, de la branche de Vinay, et aussi oncle de Aynard II de la Tour, seigneur de Vinay, fils dudit Hugues, et d'Artaude de Bressieu, femme dudit Aynard : consanguinité établie incontestablement sur des titres d'après lesquels M. Moulinet a rédigé son mémoire.

Entr'autres, par des lettres du dauphin, des années 1343, 1344 et 1345, dans lesquelles il appelle ledit *Pierre, son cher cousin consanguin* (5).

Pierre Ier. eut pour fils Guigues Ier. ou Guigonnet, qui, lors de la remise des places du Dauphiné au roi de France par le dauphin Humbert II, prêta serment pour la châtellenie d'Oulx au nom de Pierre, son père (6).

Girard Ier, fils de Guigonnet, réclama, en 1350 et

---

(1) Valbonnais. — Moulinet, pag. 24.

(2) Valbonnais, tom. I, pag. 160, 172, 173, 183, 204, 205, 206, 207. 208, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 216. — Moulinet, pag. 24 à 61.

(3) Voir dans le Mémoire de M. Moulinet, pag. 4, 12, 13, 16, 17, 20, 25, 35, 45, 55, les nombreuses erreurs et omissions que M. de Valbonnais a commises.

(4) Moulinet, pp. 55, 56, 59, 62 et suivantes, jusqu'à 85.

(5) Moulinet, pag. 82, 83 et 84.

(6) Valbonnais, tom. II, pag. 462. — Moulinet, pag. 86, 87, 88 et 89.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1351, les sommes considérables que le dauphin devait à son père et à son aïeul (1).

Il vendit avec Jean, son frère, en 1357, son terrier de rentes en la paroisse de Saint-Martin le Vinoux (2); et Jean est appelé Jean de la Tour-du-Pin, dans le compte de l'extraordinaire des guerres de 1378 (3), comme ayant servi en 1368 dans la guerre des Dauphinois contre les Provençaux (4).

Girard II, fils de Girard Ier, alla s'établir à Clelles, où il avait déjà un fief (5). Il est dénommé dans la révision des feux du lieu de Clelles en 1427, et il est dit fils de Girard Ier, dans un acte de 1388.

Il eut pour fils Guigues II (6), qui épousa Antoinette de Theys, fille du seigneur de Clelles, dont il eut Guigues III, qui épousa Anne Allemand, et testa en 1525. On le voit fils de Guigues II dans un acte de 1483 (7), et aussi dans un acte de 1487 (8), etc., et encore dans un autre de 1490 (9).

Guigues III eut plusieurs enfants, dont deux ont fait branches. L'aîné, Hugues, a continué la branche de Clelles, qui s'est éteinte peu après (10).

Le cadet, Pierre II, a épousé, en 1510, demoiselle Madelaine de Silve, dame de Gouvernet (11).

Pierre II, seigneur de Gouvernet, a eu pour fils Guigues IV, marié, en 1542, à Espérite du Bosquet.

---

(1) Moulinet, pag. 94 à 97.
(2) Moulinet, pag. 90 et 96.
(3) Moulinet, pag. 90.
(4) Ce Jean, frère de Girard Ier, forma la branche de Montromano, qui s'éteignit vers 1460, et dont Guy Allard faisait descendre Guigues III, marié à Anne Allemand, et père de Pierre II, qui forma par son mariage la branche de Gouvernet (*a*).
(5) Moulinet, pag. 98 et suivantes, jusqu'à 107.
(6) Moulinet, pag. 107 et suivantes, jusqu'à 119.
(7) Moulinet, pag. 120.
(8) *Idem*, *ibidem*.
(9) *Idem*, pag. 121 et 122.
(10) Moulinet, pag. 124, 125 et 126.
(11) Moulinet, pag. 124, 126 et suivantes, jusqu'à 132.

(*a*) Moulinet, pag. 91, 92, 93 et 143.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Guigues IV a laissé deux enfants ; 1°. René, seigneur de Gouvernet, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, marié, en 1573, avec Isabeau de Montauban, dame de la Charce ; 2°. et Jacques, seigneur de Verclause est de Saint-Sauveur, marié, en 1583, avec Jeanne de Sade. De René sont venues les branches de Gouvernet (1) et Paulin, de la Charce, Chambly et Mallerargues (2) ; de Montauban et la Chaux (3), et de Jacques, sont descendues les branches de Verclause (4), de Taillade et de Verfeuil.

Ainsi en résumé, sur la filiation, les barons de la Tour, seigneurs de la Tour-du-Pin, viennent de la maison d'Auvergne. Des barons de la Tour descendent la troisième race des dauphins de Viennois et la branche de Vinay ; de la branche de Vinay descend la branche de Clelles ; de la branche de Clelles, vient la branche de Gouvernet, et de la branche de Gouvernet sont issues toutes les autres : de manière que la branche de Gouvernet est cadette de celle de Clelles, qui est cadette de celle de Vinay, cadette elle-même de celle des Dauphins.

Services et ordre de Malte. Cette maison, qui a donné pendant soixante-sept ans des souverains au Dauphiné, compte dans la branche de la Cluse, et dès 1244 et 1334, les châtelains de Grenoble et des commandeurs de l'ordre de Malte, ainsi que nombre de chevaliers (5).

Dans la branche de Gouvernet, et dans celles qui en

---

(1) La branche aînée de Gouvernet s'est éteinte en 1775 ; et alors la seconde branche, dite de Paulin, étant devenue l'aînée de la maison, a repris le nom de Gouvernet. C'est de cette branche qu'est l'ambassadeur actuel, pair de France.

(2) Les Mallerargues se sont éteints dans la personne du baron de Mallerargues, mort à Reims en 1810.

(3) Il y a eu trois branches de Montauban, et il ne reste plus que la branche aînée, dont est René-Claude-Guillaume-Jean-François de la Tour-du-Pin-Montauban, marquis de Soyans, maréchal-de-camp, qui a épousé la fille du maréchal de Vioménil.

(4) La branche aînée de Verclause est éteinte ; mais les branches de Taillade et de Verfeuil existent.

(5) Moulinet, pag. 17, 18 et 19.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

sont issues, on voit des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, quatre lieutenants-généraux des armées, et nombre de maréchaux-de-camp, de brigadiers et de colonels; un commandeur et nombre de chevaliers de Saint-Louis; des conseillers du roi en ses conseils d'état et privé; des sénéchaux, commandants et gouverneurs de provinces; un ministre de la guerre et un ambassadeur; un bailli et général des galères de l'ordre de Malte, et nombre de chevaliers du même ordre; des députés aux états-généraux de 1614, à l'assemblée des notables de 1787 et 1788, et aux états-généraux de 1789; des gentilshommes d'honneur, des dames d'honneur, et des grands-officiers des princes de la maison royale.

Honneurs de la cour. En 1755, 1756, 1766, 1769, 1780, 1781, 1783, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Pairie. Frédéric-Séraphin, marquis de la Tour-du-Pin-Gouvernet (fils du ministre de la guerre sous Louis XVI), ministre plénipotentiaire au congrès de Vienne, et maintenant envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du roi des Pays-Bas, a été créé *pair* de France le 17 août 1815; il est aujourd'hui l'aîné de la maison de la Tour-du-Pin (1).

Titres. La seigneurie de la *Charce*, en Provence, à laquelle fut jointe la baronnie de Cornillon, fut érigée en *marquisat* (2), par lettres du mois de mai 1619, en faveur de René de la Tour-de-Gouvernet, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances. (Ce René est le frère aîné de Jacques, et comme lui fils de Guigues IV, précité.)

La seigneurie de *Soyans* (3), en Dauphiné, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de juillet 1717, enregistrées au parlement de Grenoble le 28 mai 1718, en faveur d'Antoine de la Tour-de-Montauban, issu d'Hector de la Tour-de-Montauban, lequel Hector était le

(1) Voir, à son sujet, la nouvelle Biographie des Hommes vivants, imprimée chez Michaud, t. IV.

(2) Tablettes chronologiques, 1751, tom. IV.

(3) Tablettes chronologiques, 1752, tom. V.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

quatrième fils de René de la Tour-de-Gouvernet, en faveur duquel fut érigé le marquisat de la Charce.

Prélature. Dans la branche des Dauphins (1), Hugues fut nommé à l'évêché de Clermont en 1227. Gui, neveu du précédent, fut élu au même évêché, et assista en 1278 au concile d'Aurillac ; et Henri, qui fut régent de Dauphiné pendant la minorité de Guigues, dauphin, son neveu, fut évêque de Metz.

Dans la branche de Vinay, il y eut un évêque de Viviers qui fut d'abord chanoine de Saint-Maurice de Vienne : il se nommait *Hugues ;* il avait trois frères, Aynard Ier, seigneur de Vinay, Humbert et Albert. Aynard Ier. est le seul que M. de Valbonnais ait connu de ces quatre fils de Berlion V, seigneur de Vinay. On les voit tous paraître dans la donation qu'ils firent de leur méladrerie de Vinay à l'abbé et au couvent de Saint-Chaffre, au diocèse du Puy, le jeudi après la conversion de Saint-Paul, apôtre, 1266; et déjà ils avaient été nommés dans le testament de Jacelme, leur oncle, frère de Berlion V et d'Albert II, du 5 des nones d'octobre 1262, testament d'ailleurs dans lequel il est aussi fait mention d'un quatrième frère de Berlion V, d'Albert II et de Jacelme, nommé Giraud, duquel Giraud M. Valbonnais n'a point eu également connaissance.

Dans la branche de Montauban, Lucrétius de la Tour-du-Pin-Montauban fut nommé à l'évêché de Riez; Louis de la Tour-du-Pin-Montauban, à l'évêché de Toulon (2), et Louis-Apollinaire de la Tour-du-Pin-Montauban, à l'évêché de Nancy en 1778, à l'archevêché d'Auch en 1783, et à l'évêché de Troyes en 1802, en ayant néanmoins conservé son titre d'archevêque ; ce dernier mourut le 28 novembre 1807.

La branche de la Charce a donné un orateur dont les panégyriques sont estimés. Il fut chanoine de Tournay, abbé d'Ambournay et grand vicaire de Riez.

Pierre-Louis-François de la Tour-du-Pin de Gou-

---

(1) Le Clergé de France par l'abbé du Tems, Valbonnais et Chorier.

(2) Avant d'être promu à cet évêché, en 1712, ce prélat avait été reçu chanoine comte de Lyon en 1698.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

vernet, frère du ministre de la guerre sous Louis XVI, a été comte et prévôt du chapitre noble de Mâcon.

Lyon. Guy, Hugues et Humbert de la Tour étaient chanoines-comtes de Lyon en 1230, 1243 et 1244.

Armes. La maison de la Tour-d'Auvergne avait anciennement pour armes une tour d'argent, sur un fond de gueules, maçonnée et crénelée de trois créneaux, avec machicoulis, deux fenêtres et une porte (1).

La maison de la Tour-de-Dauphiné, qui descend de celle de la Tour-d'Auvergne, a porté les mêmes armes, comme on le voit par le testament d'Albert II, de l'an 1190 (2).

La maison de la Tour-d'Auvergne changea ses armes en 1191, et substitua le fond d'azur au fond de gueules, et peu après elle chargea ce fond d'azur de fleurs de lys sans nombre, environ l'an 1222 (3).

Les seigneurs de la Tour-du-Pin ajoutèrent dans la suite un avant-mur à la tour, qu'ils conservèrent toujours à trois créneaux; et ce fut une manière de brisure pour marquer les puînés (4).

La branche de la Tour-du-Pin-Gouvernet portait encore, en 1573 et 1627, la tour d'argent, crénelée à trois créneaux, ouverte en porte *sur un fond de gueules*, surmontée de trois casques d'or pour brisure (5); ce n'est que depuis qu'elle a aussi changé le fond de ses armes, et substitué, comme les la Tour-d'Auvergne, un fond d'azur au fond de gueules qu'elle avait auparavant, et que pour rappeler également sa consanguinité avec les dauphins de Viennois, elle a écartelé ses armes d'un dauphin d'azur sur un fond d'or.

Les armes de la maison de la Tour-du-Pin sont donc depuis environ la fin du dix-septième siècle un écu, écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour à trois créneaux d'argent, maçonnée de sable; au chef cousu de gueules,

---

(1) Baluze, pag. 247 et 250. — Moulinet, pag. 4, 5 et suivantes.

(2) Baluze, tom. II, pag. 477. — Moulinet, pag. 5, 6, 7 et 23.

(3) Baluze, tom. I, pag. 277 et 280. — Moulinet, p. 5 et 6.

(4) Baluze, tome I, page 252. — Justel, page 158. — Moulinet, page 6

(5) Moulinet, pag. 8, 9, 10, 11.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chargé de trois casques d'or, tarés de profil ; aux 2 et 3 d'or, au dauphin d'azur, crêté et oreillé de gueules.

La branche de Chambly, *par obligation de porter le nom et les armes de Chambly*, résultante *du contrat de mariage de Jacqueline-Louise de Chambly* (1), *dernière du nom, avec René-François-André, comte de la Tour-du-Pin-de-la-Charce, brigadier des armées du roi*, (le même qui fut blessé sous Louis XV à la bataille de Lawfeld) (2), porte en outre les armes de ladite maison de Chambly qui sont d'argent, à une croix dentelée d'azur, chargée de cinq fleurs de lys d'or ; le premier canton chargé d'un écu de gueules, à trois coquilles d'or.

La maison de la Tour-du-Pin porte deux devises ; l'une : *Turris fortitudo mea ;* l'autre : *Courage et loyauté.*

DE LA TOUR, seigneurs de Romoules et de Tourtour, en Provence, famille issue de l'illustre maison de la Tour à Naples. Pendant la révolution de ce royaume, Louis de la Tour ayant rendu d'importants services à Louis II d'Anjou, ce prince le récompensa par la charge de capitaine général au bailliage de Digne, le 10 août 1426. Il le qualifie, dans ses lettres-patentes, de *Ludovicus de Turri de Neapoli.* Louis de la Tour était fils de Philippe de la Tour, qui suivit le parti de la reine Jeanne et de son fils adoptif ; il fut enveloppé dans la déroute de l'armée de ce prince en 1382, et perdit ses biens qui furent confisqués par Charles de Duras, lorsque celui-ci se rendit maître du royaume de Naples. Ce fut ce qui obligea Louis de la Tour de se retirer dans la ville d'Hierres, où il épousa Béatrix de Cormis, laquelle apporta à son mari la terre et seigneurie de Romoules. Il eut quatre fils, Fouquet, Antoine, Honoré et Elzear de la Tour. Honoré a fait la branche d'Arles, Antoine de la Tour surnommé le

(1) Pierre de Chambly, chevalier, fut conseiller et grand chambellan du roi Philippe le Bel. On peut voir dans l'Histoire de Normandie, et dans le Nobiliaire de Picardie, le rang illustre que tenait la maison de Chambly dès le douzième siècle.

(2) *Voyez* Lacretelle, histoire du dix-huitième siècle.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

brau, terme provençal, qui signifie en français brave, vaillant et fort, fut successivement viguier de Marseille en 1467, premier consul à Arles en 1468 et 1470. Le roi René le fit son conseiller en tous ses conseils d'état, en considération de grands et notables services qu'il lui avait rendus auprès de son fils, le duc de Calabre, tant au royaume de Naples qu'en la principauté de Catalogne. Ses frères Fouquet et Honoré de la Tour héritèrent de lui; Fouquet l'aîné fut confirmé dans toutes les charges de son frère par le roi Charles VIII. Henri de la Tour, fils aîné de Baltazar, se signala dans toutes les guerres de son tems. L'an 1579, il soutint contre les ligueurs le siége de Lorgues. En 1596, il eut commission de se saisir du château de Salerne; et en 1607, le duc de Florence l'ayant prié de se trouver à l'entreprise de Famagouste en Chypre, lui donna la commission de lever un régiment en Provence; il fut à cette expédition, où il se couvrit de gloire. Il mena ensuite son régiment au siége de Montauban, l'an 1629, ayant pour lors trois de ses enfants avec lui. En 1637, il servit à l'attaque de Saint-Honoré et Sainte-Marguerite, quoiqu'âgé de quatre-vingts ans. Deux de ses fils combattaient avec lui; ils furent forcés de se retirer. Il voulut donner de nouveau, mais il fut blessé, fait prisonnier par les Espagnols, et depuis échangé avec un capitaine napolitain. Le roi qui connut cette action d'éclat, lui écrivit une lettre des plus obligeantes; et, après avoir hautement loué sa valeur, lui envoya le brevet d'une pension de 1500 liv. pendant sa vie, qui fut fort longue. Cette maison a formé des alliances considérables, et donné des officiers de la plus haute distinction, des premiers consuls de Provence, et un page du roi. *D'azur, à une tour crenelée de quatre pièces d'argent, maçonnée de sable; deux colombes d'argent, becquées et membrées de gueules, affrontées, perchées sur les deux créneaux extrêmes, et soutenant de leurs becs une étoile d'or.*

DE LA TOUR, seigneurs de la Tour, de Saint-Paul, du Cros, etc., en Rouergue, famille qui a pour auteur Flotard de la Tour, marié avec Renée d'Artigous, dont il eut Pons de la Tour, chevalier, seigneur de la Tour, de Salles-Comtaux et de Rochebrune. Le mariage de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

e dernier fut accordé, le 12 décembre 1529, avec Marguerite de Murat. *De gueules, à la tour d'argent.*

DE TOURNEHEIM. *Voyez* LE NORMAND.

DE TOURNET, seigneurs d'Hercules et de la Coche, etc., en Dauphiné. Cette famille a pour auteurs François de Tournet, sieur de la Coche de Theys, et Philippe Chalandier, sa femme, vivants en 1489. D'eux naquit Jean de Tournet, époux de Guillaume de Boissières, fille de Jacques de Boissières, écuyer, de Tencin, qui vivait en 1548. *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, à trois tours d'argent, maçonnées de sable; aux 2 et 3 de gueules; à deux poissons adossés d'argent, mouchetés de gueules, accostés de deux fasces engrêlées d'argent.*

LE TOURNEUR, seigneurs de Burbures, en Poitou. Cette famille prouve une filiation suivie depuis Jean le Tourneur, écuyer, seigneur de la Bossonière, marié, le 4 août 1538, avec Mathurine Girault. Nicolas le Tourneur, écuyer, sieur de Burbures, leur fils, épousa, le 1er. janvier 1558, Anne le Vesnier; Pierre le Tourneur, sieur de Burbures, fils du précédent, fut maintenu le 31 décembre 1599. *D'azur, à trois tours d'argent.*

LE TOURNEUR, famille de robe de Normandie. *De gueules, à trois têtes de léopard d'or, arrachées et lampassées d'azur.*

LE TOURNEUR. Jean le Tourneur fut anobli au mois de mai 1381.

DE TOURNIER, en Dauphiné. Cette famille fut anoblie pour services militaires dans la personne de Jean de Tournier, par lettres du mois d'octobre 1553, confirmées par autres du 26 décembre 1555, vérifiées par arrêt du 27 mars 1565. *Coupé ondé au 1 de gueules, à la croix clêchée d'or, vidée d'azur; au premier canton et au deuxième une épée d'argent, garnie d'or; au 2 fascé ondé d'or et d'azur.*

DE TOURNIER, seigneurs de Saint-Victoret, en

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

Provence, famille originaire de Marseille dont la noblesse remonte à Philippe de Tournier, marié, en 1487, avec Constance de George d'Olières. Berenger, et Pierre de Tournier, provenus de cette alliance, partagèrent la succession de leur père en 1532. Berenger fut homme de lettres, et continua la descendance. Cette famille fut maintenue le 12 décembre 1667. Elle a donné des capitaines d'infanterie et des premiers consuls de Marseille, etc. *De gueules, à un écusson d'or, chargé d'une aigle de sable; l'écusson embrassé de deux badelaires, ou cimeterres recourbés d'or, les poignées vers le chef.*

TOURNOI, subst. masc., exercice de guerre et de galanterie, que faisaient les anciens chevaliers pour montrer leur adresse et leur bravoure. C'est l'usage des tournois qui, unissant ensemble les droits de la valeur et de l'amour, donna une si grande importance à la galanterie, ce perpétuel mensonge de l'amour.

On appelait tournois, dans le tems où régnait l'ancienne chevalerie, toutes sortes de courses et combats militaires, qui se faisaient conformément à certaines règles, entre plusieurs chevaliers et leurs écuyers, par divertissement et par galanterie. On nommait *joutes* des combats singuliers qui se faisaient dans les tournois, d'homme à homme, avec la lance ou la dague; ces *joutes* étaient ordinairement une partie des tournois.

Il est difficile de fixer l'époque de l'institution des tournois, dont les Allemands, les Anglais et les Français se disputent la gloire, en faisant remonter l'origine de ces jeux au milieu du neuvième siècle.

L'historien Nithard parle ainsi des jeux militaires, dont les deux frères Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve se donnèrent plusieurs fois le spectacle vers l'année 842, après avoir juré cette alliance, qui est devenue célèbre par la formule de leur serment : *Ludos etiam hoc ordine sæpe causâ exercitii frequentabant.... Subsistente hinc indè omni multitudine, primum pari numero Saxonorum, Vasconorum, Austrasiorum, Britannorum, ex utrâque parte veluti invicem adversari sibi vellent, alter in alterum veloci cursu ruebat.....*, et plus bas, *eratque res digna spectaculo.*

Il paraît assez clairement par la suite du texte de Nithard, que l'Allemagne fut le théâtre de ces jeux qui

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

avaient quelque ressemblance avec les tournois qui succédèrent. La plupart des auteurs allemands prétendent que l'empereur Henri, surnommé l'*Oiseleur*, qui mourut en 936, fut l'instituteur des tournois : mais quelques-uns avec plus de fondement en font l'honneur à un autre Henri, qui est postérieur d'un siècle au premier. En ce cas, les Allemands auraient peu d'avantage sur les Français, chez qui l'on voit les tournois établis vers le milieu du onzième siècle, par Geoffroy, seigneur de Preuilly, en Anjou ; *Anno* 1066, dit la chronique de Tours, *Gaufridus de Pruliaco*, *qui torneamenta invenit apud Andegavum occiditur.*

Il y a même un historien étranger, qui, parlant des tournois, les appelle les combats français, *conflictus gallici*, soit parce qu'ils étaient nés en France, soit parce que de son tems les Français y brillaient le plus. *Henricus rex Anglorum junior*, dit Mathieu Pâris, sous l'an 1179, *mares transiens in conflictibus gallicis*, *et profusioribus expensis*, *triennium peregit*, *regiâque majestate depositâ*, *tutus est de rege translatus in militem.* Selon les auteurs de l'histoire bysantine, les peuples d'Orient ont appris des Français l'art et la pratique des tournois ; et en effet, notre nation s'y est toujours distinguée jusqu'au tems de Brantôme.

La veille des tournois était annoncée dès le jour qui la précédait, par les proclamations des officiers d'armes. Des chevaliers qui devaient combattre, venaient aussi visiter la place destinée pour les joutes. « Si venait de-
» vant eux un hérault qui criait tout en hault : Sei-
» gneurs chevaliers, demain aurez la veille du tournoy,
» où prouesse sera vendue et achetée au fer et à l'acier. »

On solennisait cette veille des tournois par des espèces de joutes, appelées tantôt *essais* ou *épreuves*, tantôt les *vêpres du tournois*, et quelquefois *escrénice*, c'est-à-dire, escrimes, où les écuyers s'essayaient les uns contre les autres avec des armes plus légères à porter, et plus aisées à manier que celles des chevaliers, plus faciles à rompre, et moins dangereuses pour ceux qu'elles blessaient. C'était le prélude du spectacle nommé le *grand tournoi*, le *maître tournoi*, le *maître éprouve* que les plus braves et les plus adroits chevaliers devaient donner le lendemain.

Les dames s'abstinrent dans les premiers tems d'as-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sister aux grands tournois ; mais enfin l'horreur de voir répandre le sang, céda dans le cœur de ce sexe sensible, à l'inclination encore plus puissante qui le porte vers tout ce qui appartient aux sentiments de la gloire, ou qui peut causer de l'émotion. Les dames donc accoururent en foule aux tournois, et cette époque dût être celle de la plus grande célébrité de ces exercices.

Il est aisé d'imaginer quel mouvement devait produire dans les esprits la proclamation de ces tournois solennels, annoncés long-tems d'avance, et toujours dans les termes les plus fastueux ; ils engageaient dans chaque province et dans chaque cour tous les écuyers à faire d'autres tournois, où par toutes sortes d'exercices ils se disposaient à paraître sur un plus grand théâtre.

Tandis qu'on préparait les lieux destinés aux tournois, on étalait le long des cloîtres de quelques monastères voisins les écus armoiriés de ceux qui prétendaient entrer dans les lices, et ils y restaient plusieurs jours exposés à la curiosité et à l'examen des seigneurs, des dames et des demoiselles. Un héraut ou poursuivant d'armes, nommait aux dames ceux à qui ils appartenaient ; et si, parmi les prétendants, il s'en trouvait quelqu'un dont une dame eût sujet de se plaindre, soit parce qu'il avait mal parlé d'elle, soit pour quelqu'autre offense, elle touchait l'écu de ses armes pour le recommander aux juges du tournoi, c'est-à-dire, pour leur en demander justice.

Ceux-ci, après avoir fait les informations nécessaires, devaient prononcer; et si le crime était prouvé juridiquement, la punition suivait de près. Le chevalier se présentait-il au tournoi, malgré les ordonnances qui l'en excluaient, une grêle de coups que tous les chevaliers faisaient tomber sur lui, le punissait de sa témérité, et lui apprenait à respecter l'honneur des dames et les lois de la chevalerie. La merci des dames qu'il devait réclamer à haute voix, était seule capable de mettre des bornes au châtiment du coupable.

Nous ne ferons point la description des lices pour le tournoi, ni des tentes et des pavillons dont la campagne était couverte aux environs, ni des hours, c'est-à-dire, des échaffauds, dressés autour de la carrière où tant de nobles personnages devaient se signaler. Nous ne distinguerons point les différentes espèces de combats qui s'y

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

donnaient, joutes, castilles, pas d'armes et combats à la foule ; il nous suffit de faire remarquer que ces échaffauds, souvent construits en forme de tours, étaient partagés en loges et en gradins, décorés de riches tapis, de pavillons, de bannières, de banderolles et d'écussons ; aussi les destinait-on la plupart à placer les rois, les reines, les princes et princesses, et tout ce qui composait leur cour, les dames et les demoiselles, enfin les anciens chevaliers qu'une longue expérience au maniement des armes avait rendus les juges les plus compétents; ces vieillards, à qui leur grand âge ne permettait plus de se distinguer dans les tournois, touchés d'une tendresse pleine d'estime pour cette jeunesse valeureuse, qui leur rappelait leurs propres exploits, voyaient avec plaisir leur ancienne valeur renaître dans ces essaims de jeunes guerriers.

La richesse des étoffes et des pierreries relevait encore l'éclat du spectacle. Des juges nommés exprès, des conseillers ou assistants, avaient en divers lieux des places marquées pour maintenir dans le champ de bataille les lois des tournois, et pour donner leur avis à ceux qui pouvaient en avoir besoin. Une multitude de hérauts et de poursuivants d'armes, répandus de toutes parts, avaient les yeux fixés sur les combattants, pour faire un rapport fidèle des coups qui étaient portés et reçus. Une foule de ménétriers avec toutes sortes d'instruments d'une musique guerrière étaient prêts à célébrer les prouesses qui devaient éclater dans cette journée. Des sergents actifs avaient ordre de se porter de tous les côtés où le service des lices les appelait, soit pour donner des armes aux combattants, soit pour contenir la populace dans le silence et le respect.

Le bruit des fanfares annonçait l'arrivée des chevaliers, superbement armés et équipés, suivis de leurs écuyers à cheval. Des dames et des demoiselles amenaient quelquefois sur les rangs ces fiers esclaves attachés avec des chaînes qu'elles leur ôtaient, seulement, lorsqu'entrés dans l'enceinte des lices, ils étaient prêts à s'élancer. Le titre d'esclave ou de serviteur de la dame que chacun nommait hautement, en entrant au tournoi, était un titre d'honneur, qui devait être acheté par des exploits ; il était regardé par celui qui le portait comme un gage de la victoire, comme un engagement à ne

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

rien faire qui ne fût digne de lui. *Servants d'amour*, leur dit un de nos poëtes dans une ballade qu'il composa pour le tournoi fait à Saint-Denis sous Charles VI, au commencement du mois de mai 1389 :

Servants d'amour, regardez doucement ;
Aux échaffauds, anges de paradis.
Lors jouterez fort et joyeusement,
Et vous serez honorés et chéris.

A ce titre, les dames daignaient joindre ordinairement ce qu'on appelait *faveur*, *joyau*, *noblesse*, *nobloy* ou *enseigne ;* c'était une écharpe, un voile, une coëffe, une manche, une mantille, un brasselet, un nœud, en un mot quelque pièce détachée de leur habillement ou de leur parure ; quelquefois un ouvrage tissu de leurs mains, dont le chevalier favorisé ornait le haut de son héaume ou de sa lance, son écu, sa cotte-d'armes, ou quelqu'autre partie de son armure.

Souvent dans la chaleur de l'action, le sort des armes faisait passer ces gages précieux au pouvoir d'un ennemi vainqueur, ou divers accidents en occasionaient la perte. En ce cas la dame en renvoyait d'autres à son chevalier pour le consoler, et pour relever son courage; ainsi elle l'animait à se venger, et à conquérir à son tour les faveurs dont ses adversaires étaient parés, et dont il devait ensuite lui faire une offrande.

Ce n'étaient pas les seules offrandes que les chevaliers vainqueurs faisaient aux dames ; ils leur présentaient aussi quelquefois les champions qu'ils avaient renversés; et les chevaux dont ils leur avaient fait vider les arçons.

Lorsque toutes ces marques, sans lesquelles on ne pouvait démêler ceux qui se signalaient, avaient été rompues et déchirées, ce qui arrivait souvent par les coups qu'ils se portaient en se heurtant les uns contre les autres, et s'arrachant à l'envi leurs armes, les nouvelles faveurs qu'on leur donnait sur-le-champ, servaient d'enseignes aux dames, pour reconnaître celui qu'elles ne devaient point perdre de vue, et dont la gloire devait rejaillir sur elles. Quelques-unes de ces circonstances ne sont prises à la vérité que des récits de nos romanciers ; mais l'accord de ces auteurs avec les

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

relations des tournois justifie la sincérité de leurs dépositions.

Enfin, on ne peut pas douter que les dames, attentives à ces tournois, ne prissent un intérêt sensible aux succès de leurs champions. L'attention des autres spectateurs n'était guère moins capable d'encourager les combattants : tout avantage remarquable que remportait quelqu'un des tournoyants, était célébré par les concerts des ménétriers et par les voix des hérauts. Dans la victoire, on criait : *Honneur au fils des preux ;* car, dit Monstrelet, nul chevalier ne peut être jugé preux lui-même, si ce n'est après le trépassement. D'autrefois, on criait : *Louange et prix aux chevaliers qui soutiennent les griefs, faits et armes, par qui la valeur, hardement et prouesse est guaigné en sang mêlé de sueur.*

A proportion des criées et huées qu'avaient excitées les hérauts et les ménétriers, ils étaient payés par les champions. Leurs présents étaient reçus avec d'autres cris ; les mots de *largesse* ou *noblesse* ; c'est-à-dire, de *libéralité*, se répétaient à chaque distribution nouvelle. Une des vertus les plus recommandées aux chevaliers, était la libéralité ; c'est aussi la vertu que les jongleurs, les poètes et les romanciers ont le plus exaltée dans leurs chansons et dans leurs écrits : elle se signalait encore par la richesse des armes et des habillements. Les débris qui tombaient dans la carrière, les éclats des armes, les paillettes d'or et d'argent dont était jonché le champ de bataille, tout se partageait entre les hérauts et les ménétriers. On vit une imitation de cette antique magnificence chevaleresque à la cour de Louis XIII, lorsque le duc de Bukingham, allant à l'audience de la reine, parut avec un habit chargé de perles, que l'on avait exprès mal attachées ; il s'était ménagé par ce moyen un prétexte honnête de les faire accepter à ceux qui les ramassaient pour les lui remettre.

Les principaux réglements des tournois, appelés *écoles de prouesse*, consistaient à ne point frapper de la pointe, mais du tranchant de l'épée, ni combattre hors de son rang ; à ne point blesser le cheval de son adversaire, à ne porter des coups de lance qu'au visage, c'est-à-dire au plastron ; à ne plus frapper un chevalier dès qu'il avait ôté la visière de son casque, ou qu'il s'était déheaumé ; à ne point se réunir plusieurs contre un seul

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

dans certains combats, comme dans celui qui est proprement appelé *joute*.

Le juge de paix choisi par les dames avec un appareil curieux, était toujours prêt d'interposer son ministère pacifique, lorsqu'un chevalier, ayant violé par inadvertance les lois du combat, avait attiré contre lui seul les armes de plusieurs combattants. Le champion des dames, armé d'une longue pique, ou d'une lame surmontée d'une coëffe, n'avait pas plutôt abaissé sur le héaume de ce chevalier le signe de la clémence et de la sauve-garde des dames, que l'on ne pouvait plus toucher au coupable. Il était absous de sa faute, lorsqu'on la croyait en quelque façon involontaire; mais si l'on s'apercevait qu'il eût eu dessein de la commettre, on devait la lui faire expier par une rigoureuse punition.

Celles qui avaient été l'âme de ces combats, y étaient célébrées d'une façon particulière. Les chevaliers ne terminaient aucun exercice, sans faire à leur honneur une joute qu'ils nommaient le *coup des dames*, et cet hommage se répétait en combattant pour elles à l'épée, à la hache d'armes et à la dague. C'était de toutes les joutes celle où l'on se piquait de faire les plus nobles efforts.

Le tournoi fini, on s'occupait du soin de distribuer le prix que l'on avait proposé, suivant les divers genres de force ou d'adresse par lesquels on s'était distingué, soit pour avoir brisé le plus grand nombre de lances, soit pour avoir fait le plus beau coup d'épée, soit pour être resté plus long-tems à cheval sans être démonté, ni désarçonné, soit enfin pour avoir tenu plus long-tems de pied ferme dans la foule du tournoi, sans se déheaumer, ou sans lever la visière pour reprendre haleine.

Les officiers d'armes faisaient leur rapport du combat devant les juges, qui prononçaient le nom du vainqueur. Souvent on demandait l'avis des dames, qui adjugeaient le prix, comme souveraines du tournoi; et quand il arrivait qu'il n'était point adjugé au chevalier qu'elles en avaient estimé le plus digne, elles lui accordaient elles-mêmes un second prix. Enfin lorsque le prix avait été décerné, les officiers d'armes allaient prendre, parmi les dames ou les demoiselles, celles qui devaient présenter le prix au vainqueur. Le baiser qu'il avait droit de leur

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

donner, en recevant le gage de sa gloire, lui paraissait le plus haut point de son triomphe.

Ce prix que les dames lui portaient était adjugé tantôt sur les lices, et tantôt dans le palais au milieu des divertissements qui venaient à la suite du tournoi, comme on vit dans les fêtes du duc de Bourgogne à Lille, en 1453. « Tandis qu'on dansoit (dit Olivier de la Marche, » Mém., liv. I, page 437), les roys d'armes et héraux » avecque les nobles hommes qui furent ordonnés pour » l'enqueste, allèrent aux dames et aux demoiselles, sa- » voir à qui l'on devoit présenter le prix pour avoir le » mieux jousté et rompu bois pour ce jour, et fut trouvé » que M. de Charolois l'avait gagné et desservy. Si pri- » rent les officiers d'armes deux demoyselles, princesses » (mademoiselle de Bourbon et mademoiselle d'Es- » tampes), pour le prix présenter, et elles le baillèrent » à mon dict seigneur de Charolois, lequel les baisa » comme il avoit accoutumé, et qu'il étoit de cou- » tume, et fut crié monjoye, moult hautement. »

Non-seulement le vainqueur recevait le baiser, gage de son triomphe, mais il était désarmé par les mêmes dames qui lui présentaient des habits, et le menaient à la salle où il était reçu par le prince, qui le faisait asseoir au festin, dans la place la plus honorable. Son nom était inscrit dans les registres des officiers d'armes, et ses actions faisaient souvent la matière des chansons et lays que chantaient les dames et les demoiselles au son des instruments des ménétriers.

Voilà le beau des tournois. Il n'est pas difficile d'en voir le ridicule et les abus. Comme il n'y avait qu'un pas des dévots chevaliers à l'irréligion, ils n'eurent aussi qu'un pas à faire de leur fanatisme en amour aux plus grands excès du libertinage; les tournois, presque toujours défendus par l'église, à cause du sang que l'on y répandait, et souvent interdits par nos rois, à cause des dépenses énormes qui s'y faisaient; les tournois, dis-je, ruinèrent une grande partie des nobles qu'avaient épargnés les croisades et les autres guerres.

Il est vrai, néanmoins, que si nos rois réprimèrent souvent, par leurs ordonnances, la fureur des tournois, ils les ranimèrent encore plus souvent par leur exemple; de-là vient qu'il est fait mention dans nos anciens fabliaux, d'une de ces défenses passagères, qui fut suivie

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la publication d'un tournoi, fait à La Haye, en Touraine. Ainsi ne soyons pas surpris que ces sortes de combats fussent toujours en honneur, malgré les canons des conciles, les excommunications des papes, les remontrances de l'église, et le sang qui se répandait dans ces joutes. Il en coûta la vie, en 1240, à soixante chevaliers et écuyers, dans un seul tournoi, à Nuys, près de Cologne. Charles VI les soutint, et sa passion pour cet exercice lui attira souvent des reproches très-sérieux; car, contre l'usage ordinaire des rois, il s'y mesurait avec les plus adroits jouteurs, compromettait ainsi sa dignité, et exposait témérairement sa vie, en se mêlant avec eux.

Enfin le funeste accident d'Henri II, tué dans un tournoi en 1559, sous les yeux de toute une nation, modéra, dans le cœur des Français, l'ardeur qu'ils avaient témoignée jusques-là pour ces sortes d'exercices; cependant la vie désœuvrée des grands, l'habitude et la passion renouvelèrent ces jeux funestes à Orléans, un an après la fin tragique d'Henri II. Henri de Bourbon Montpensier, prince du sang, en fut encore la victime; une chute de cheval le fit périr.

Les tournois cessèrent alors absolument en France; ainsi leur abolition est de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien esprit de chevalerie qui ne parut plus guère que dans les romans. Les jeux qu'on continua depuis d'appeler tournois, ne furent que des carrousels, et ces mêmes carrousels ont entièrement passé de mode dans toutes les cours de l'Europe.

TOURNOIS DE BONNEVALLET, famille originaire de Beauce, transplantée à Paris, puis en Dauphiné et en Artois. Elle a pour auteur Pierre Tournois, vivant en 1450; Clément Tournois de Bonnevallet, chef de cette famille, a été nommé chevalier héréditaire par diplôme du 25 mai 1811. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une tour d'argent; au chef du même, chargé de trois noix de sable, tigées de sinople.*

DE TOURNON, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui a pris son nom de la ville de Tournon, en Vivarais, située sur le bord du Rhône, avec un château fort qu'elle possédait de tems immémorial. Le

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

plus ancien personnage connu de cette maison, est Pons de Tournon, vivant en 1130; il fut abbé de la Chaise-Dieu, puis évêque du Puy, en Velay. La filiation est établie depuis Eudes, seigneur de Tournon, vivant en 1292. Les possessions nombreuses de cette maison, ses alliances illustres et les emplois considérables qu'elle a remplis à la cour et dans les armées de nos rois, lui marquent son rang parmi les plus grandes maisons du Vivarais, et les plus distinguées du royaume. La branche aînée dite des comtes de Roussillon, s'est éteinte en 1644. La seconde branche, dite des seigneurs de Meyres, s'est divisée en plusieurs rameaux : 1°. les barons de Retourtour, vicomtes de Tournon, éteints en 1787; 2°. les seigneurs du Monteil, éteints en 1776; 3°. les marquis de Claveson, en Dauphiné, éteints en 1786; 4°. les barons de Banon, comtes de Tournon-Simiane, en Provence, existants. Cette branche de Meyres a fait, pardevant M. Cherin, les preuves pour les honneurs de la cour, qu'elle a obtenus en 1774. La maison de Tournon a donné des chevaliers bannerets et bacheliers, qui se distinguèrent dans les croisades; des chambellans de nos rois, des capitaines d'hommes d'armes des ordonnances, des conseillers d'état, des ambassadeurs, des chevaliers de l'ordre du roi, des sénéchaux d'Auvergne, des lieutenants-généraux de provinces, un maréchal de camp, et nombre d'officiers supérieurs sur terre et sur mer, cinq évêques, un archevêque de Lyon, ministre d'état, et trois chanoines-comtes de Lyon, en 1261, 1501 et 1514. *Parti au 1 d'azur, semé de fleurs de lys d'or; au 2 de gueules, au lion d'or.*

DE TOUSTAIN FRONTEBOSC, maison d'origine chevaleresque de Normandie, qui établit sa filiation depuis la fin du quatorzième siècle, et qui a obtenu les honneurs de la cour en 1786, 1787 et 1789, sur les preuves de son ancienne extraction de chevalerie, faites au cabinet des ordres du roi. Cette maison, qui a donné un grand nombre de magistrats distingués, des officiers supérieurs et des lieutenants-généraux des armées du roi, s'est divisée en plusieurs branches; savoir : 1°. les marquis de Limésy; 2°. les comtes de Toustain et vicomtes de Richebourg; 3°. les

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

marquis d'Ecrennes; 4°. les marquis de Viray, éteints au commencement du dix-neuvième siècle. *D'or, à la bande, échiquetée d'azur et d'or de deux tires.*

DE TOUSTAIN, seigneurs de Billy et de la Goderie, en Normandie, famille issue d'ancienne chevalerie de cette province, qui a été maintenue lors de la recherche faite sous Louis XI, par Raimond de Montfant, l'an 1463. *D'argent, à deux fasces d'azur, accompagnées de trois merlettes de sable, deux en chef, et l'autre entre les deux fasces.*

DE TOUSTAIN, seigneurs du Manoir et de Beaubigny, en la même province; famille anoblie en l'année 1489, dans la personne de Martin Toustain, du diocèse de Baïeux. *D'azur, à trois colonnes d'argent, la dernière sommée d'une colombe essorante d'or.*

TOUSTAIN. Pierre Toustain, sieur de Varendes, fut anobli en 1654, et maintenu par certificat du 10 mars 1666. *De gueules, à trois glands d'or.*

DE LA TOUVIÈRE, seigneurs de Beauvoir, de Peyrieu et de Servigna, en Bugey, famille ancienne, originaire de Savoie, connue par filiation depuis Jean de la Touvière, damoiseau, qui vivait en 1370 et 1389. Elle s'est éteinte au milieu du dix-septième siècle, dans la maison de Bernard de Montessus de Rully, ayant donné un écuyer ordinaire de Philippe de Savoie, comte de Baugé, et seigneur de Bresse en 1463, et un écuyer de Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie en 1505. *D'argent, au griffon coupé d'or et de sable, langué et armé de gueules.*

DE TREBILLANE. *Voyez* BOYER.

DE TREFFORT. *Voyez* GROLLIER.

DE TREILLE. François de Treille, originaire de Villefranche, en Rouergue, capitaine réformé à la suite du régiment de Monteil, cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut anobli par lettres-patentes, données à Meudon, au mois de juillet 1723, pour services militaires distingués. *De*

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

sinople, au cep de vigne d'argent, fruité de gueules, accolant un échalas d'argent.

DE TRÉMAUVILLE. *Voyez* ESTIÈVRE.

LE TREMBLOY, village en Franche-Comté, à une lieue de Gray. La maison du Trembloy, grande et illustre, qui tirait son nom de ce village, s'est éteinte en 1450, en la personne de Marie du Trembloy, dame dudit lieu, de la grande Résie, Venaray et des Launes. *D'argent, à trois fasces d'azur.*

DE TREMIGON, famille d'ancienne chevalerie de Bretagne, qui a pris son nom d'une terre située au diocèse de Saint-Malo, et qu'un auteur, qui existait il y a près de cinq siècles, met au nombre de celles de Bretagne qui se sont le plus distinguées par leurs services militaires. L'histoire de cette province atteste son ancienneté, et la représente comme figurant avec la plus pure noblesse dans les anciennes réformations. Elle est connue depuis Hervelin de Tremigon, par différents actes passés en faveur de plusieurs prieurés et abbayes, vers l'an 1160, et dans le siècle suivant. Roland de Tremigon et Eon, son frère, chevalier, s'attachèrent au service du roi Charles V. Le premier, après avoir rempli diverses ambassades, fut nommé à l'évêché de Dol en 1382, et le second s'illustra dans la carrière des armes. On trouve au quatorzième siècle un sujet de cette maison, faisant partie des dix gentilshommes qui vainquirent dix Allemands dans un combat à Rome, en 1377, pour le soutien de l'église romaine. La filiation remonte à Olivier de Tremigon, écuyer, seigneur de Tremigon, qui fut compris dans la réformation de la noblesse de Bretagne en 1426. Elle a donné des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et de celui de Saint-Louis, des gentilshommes ordinaires de la chambre, et nombre d'officiers de divers grades, dont un capitaine de frégate. Les honneurs de la cour lui ont été accordés, en novembre 1771, sur les preuves faites au cabinet du roi, le 17 octobre de la même année. *D'argent, à trois écussons de gueules, chargés chacun de quatre fusées d'or, bordées de sable.*

DE LA TREMOILLE (on prononce *Trémouille*),

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

grande et illustre maison de chevalerie du Poitou, qui a pris son nom d'une terre située sur les frontières de la Marche, proche Montmorillon et Belabre. En raison de l'illustration de son origine et de ses droits à la couronne, par le mariage d'un prince de Talmond, en 1521, avec une petite-fille de Frédéric V, d'Aragon, roi de Naples, cette maison jouissait, en France, du rang de princes étrangers; elle avait pour son chef la dignité de premier duc à la cour, et de quatrième pair au parlement; et, pour son fils aîné, le titre de prince de Tarente, qui était, dans ces tems-là, celui du prince royal de Naples.

La maison de la Tremoille a pour auteur Pierre Ier., seigneur de la Tremoille, qui vivait vers l'an 1040. Elle a formé plusieurs branches, entr'autres, 1°. les seigneurs de la Tremoille, comtes de Guines, de Boulogne et d'Auvergne, ducs de Thouars, par érection de 1563, pairs de France, princes de Tarente et de Talmond, comtes de Taillebourg, existants; 2°. les marquis de Royan, comtes d'Olonne, éteints après 1691; 3°. les marquis, puis ducs de Noirmoutier, par érection du mois d'avril 1707, éteints; 4°. les seigneurs de Fontmorand, éteints en 1584.

Les possessions nombreuses de la maison de la Tremoille, qui a eu plus de deux cents terres, dont près de cinquante titrées, ses alliances avec la plupart des maisons princières de l'Europe, et son ancienneté remontée à huit siècles, lui assignent son rang parmi les plus considérables maisons du royaume, comme ses nombreux et importants services l'ont placée au nombre des plus distinguées. Elle a produit des chevaliers bannerets, qui se signalèrent dans les premières croisades, et dans celle de 1270, où mourut le roi saint Louis; des sénéchaux, gouverneurs et lieutenant-généraux de provinces; des conseillers et chambellans de nos rois, des conseillers d'état, des capitaines de cinquante hommes d'armes des ordonnances, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, et ensuite trois chevaliers de ce dernier ordre; un chevalier de la Toison-d'Or, un grand-maître, et premier chambellan de Jean et Philippe, ducs de Bourgogne; un maréchal de Bourgogne; des grands chambellans héréditaires de ce duché; un

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

porte-oriflamme, un grand chambellan, et un grand panetier de France; un grand chambellan du roi, amiral de Guienne et de Bretagne, l'un des plus grands hommes de guerre de son tems, ayant commandé en chef plusieurs armées; douze généraux et un grand nombre d'officiers supérieurs, un évêque de Tournay en 1389, un archevêque d'Auch, évêque de Poitiers en 1505, créé cardinal du titre de Saint-Martin aux Monts, le 11 janvier 1506; un cardinal du titre de la Trinité du Mont, le 17 mai 1706, archevêque de Cambrai en 1716, etc., etc. *Ecartelé, au 1 d'azur, à trois fleurs de lys d'or*, qui est DE FRANCE; *au 2* DE SICILE; *au 3* DE LAVAL; *au 4* DE BOURBON-MONTPENSIER; *sur le tout d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées du second émail*, qui est DE LA TREMOILLE.

DE TRÉMOLET, en Languedoc, marquis de Montpezat, par érection de 1665 et de 1745, barons de Robiac, seigneurs de Lunel-Viel, de Mourmoirac, etc. Dom Vaissète, historien du Languedoc, tom. V, pag. 159, d'après l'Histoire de l'église de Montpellier, de l'abbé Gretaville, pag. 343, avance que Pierre Trémolet, médecin ordinaire du roi François Ier., docteur en la faculté de Montpellier, seigneur et baron de Montpezat, de Saint-Mamez et de Robiac, l'un des auteurs de la maison de Tremolet-Montpezat, a été anobli par ce monarque au mois de février 1526. Ce sentiment s'est beaucoup accrédité avec le tems dans la province; mais pour juger sainement sur cette origine, on doit prévenir que non-seulement dom Vaissète, qui a tiré cet anoblissement des manuscrits de Daubais, a déclaré depuis qu'il n'avait aucun caractère d'authenticité, mais encore qu'il ne se trouve dans aucun dépôt public. D'ailleurs, cette maison a produit des titres qui en remontent la filiation à Sicard de Trémolet, chevalier, seigneur de Trémolet, qui avait vendu cette terre, avant l'an 1435, à Elzias Rigaud, seigneur de Vaudreuil. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au bœuf furieux de gueules*, qui est DE BUCELLI; *au 2 d'argent, au noyer de sinople*, qui est DE NOGARET-CALVISSON; *au 3 losangé d'or et de gueules*, qui est de GRIMALDI-BUEIL; *sur le tout d'azur, au cygne d'argent sur une rivière du même, surmonté de*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

trois étoiles d'or, à la bordure d'argent chargée de seize tourteaux d'azur, qui est de TRÉMOLET.

DE TREMONS. *Voyez* POUILLAIN.

DE TREMONT, sieurs de Bordelans et de Bois-Thorel, en Normandie. L'auteur de cette famille, Raoul de Trémont, épousa, le 1er. mai 1520, Jeanne de la Boulaie, et eut pour fils Guillaume de Trémont, sieur de Bois-Thorel, marié avec Jaqueline de Vernier, le 12 juillet 1545. *De sable, à trois cygnes d'argent.*

LE TRÉSOR DE FONTENAY, en Normandie. Cette famille a été anoblie pour services militaires en 1586. L'Armorial général en donne la filiation depuis Guillaume le Trésor, père de Cyprien le Trésor, *écuyer*, marié, le 22 février 1547, avec Louise du Mesnildot. Cette famille a donné un écuyer du roi et des pages de la petite écurie. *D'azur, au trésor de quinze pièces de monnaie, huit d'or et sept d'argent, alternées et posées en forme pyramidale; accosté de deux mains de carnation adossées, tenant chacune une épée d'argent.*

TRÉSORIERS DE FRANCE, subst. masc. C'étaient des magistrats établis pour connaître du domaine du roi.

Ils ont été appelés trésoriers, parce qu'au commencement de la monarchie toute la richesse de nos rois ne consistait que dans leur domaine, qu'on appelait trésor du roi, et que les revenus du domaine étaient déposés dans un lieu appelé le trésor du roi, dont les officiers avaient la garde et la direction.

Entre ces trésoriers, les uns étaient pour la direction du domaine et finances; les autres étaient trésoriers sur la foi de la justice, c'est-à-dire préposés pour rendre la justice sur le fait du domaine et trésor; c'est pourquoi on les appelait aussi conseillers du trésor. Il y en avait en 1390. Ils furent supprimés par une ordonnance du 7 janvier 1400, à la charge que s'il se présentait quelque différend au trésor, les autres trésoriers, pour le décider, appelleraient les conseillers au parlement ou de la chambre des comptes. Cependant deux conseillers au parlement et le bailli de Senlis furent encore pourvus

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

de ces offices, lesquels de nouveau furent supprimés en 1407, avec la même clause qu'en 1400; ce qui n'empêcha pas encore qu'en 1408 les *trésoriers de France* ne reçussent un conseiller sur le fait de la justice.

Ces trésoriers sur le fait de la justice, ou conseillers du trésor, subsistèrent au nombre de dix jusqu'en 1683, époque à laquelle la chambre du trésor fut unie au bureau des finances: le roi attribuant aux *trésoriers de France* toute cour et juridiction, chacun dans leur généralité.

Quoique les *trésoriers de France* ne s'occupassent autrefois principalement que de la direction des finances, ils avaient cependant toujours conservé le droit de venir prendre place en la chambre du trésor et d'y présider.

Dès le tems de Philippe-le-Bel, il y avait un président des *trésoriers de France* qu'on appelait le souverain des trésoriers. Henri III en créa un second dans chaque bureau; il en a été encore créé d'autres dans la suite, lesquels, à Paris, ont été réunis au corps des trésoriers *de France*, et ces charges étaient exercées par les plus anciens d'entre eux.

En 1551 Henri II, voulant unir les charges de trésoriers *de France* avec celles des généraux des finances, ordonna que dans chaque bureau de dix-sept recettes générales du royaume, il y aurait un *trésorier de France*, général des finances; depuis il sépara ces charges en deux.

En 1577, Henri III créa les *trésoriers de France* en corps de compagnie, au moyen de l'établissement qu'il fit des bureaux des finances dans les généralités et principales villes du royaume.

L'édit du mois de mars 1627, en ôtant aux baillis et sénéchaux la connaissance des causes du domaine que l'édit de Cremier leur avait attribué, la donna aux *trésoriers de France*, chacun dans l'étendue de leurs généralités, avec faculté de juger en dernier ressort jusqu'à 250 livres de principal, et de 10 livres de rente, et de juger par provision jusqu'au double de ces sommes.

Les bureaux des finances étaient composés de présidents en titre d'office, de présidents dont les offices ont été réunis au corps, et étaient remplis et exercés par les plus anciens *trésoriers de France*.

Il y avait aussi, dans plusieurs bureaux des finances, un chevalier d'honneur; à Paris, il n'y en avait point.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Les présidents et *trésoriers de France* de Paris servaient alternativement en la chambre du domaine et au bureau des finances; il y avait un avocat et un procureur du roi pour la chambre du domaine, et un autre avocat et un autre procureur du roi pour le bureau des finances.

Les *trésoriers de France* réunissaient quatre sortes de fonctions, savoir : 1°. celle qui leur appartenait anciennement pour la direction des finances, du tems que la connaissance des causes du domaine appartenait à la chambre du trésor; 2°. la juridiction qui appartenait à la chambre du trésor sur le fait du domaine, et qui, pendant un tems, avait été attribuée en partie aux baillis et sénéchaux; 3°. ils avaient aussi la voirie en conséquence de l'édit du mois de février 1627, qui leur a attribué la juridiction contentieuse en cette matière.

Leur direction, par rapport aux finances, comprenait les finances ordinaires qui étaient les domaines, et les finances extraordinaires qui étaient les aides, tailles et autres impositions.

Il était de leur charge de veiller à la conservation du domaine du roi et de ses revenus, d'en faire payer les charges locales, et, pour cet effet, de donner un état des recettes et dépenses à faire aux receveurs, pour se conduire dans leur recette.

C'étaient eux qui recevaient les foi et hommages, aveux et dénombrements des terres non titrées relevantes du roi; mais ils en envoyaient annuellement les actes à la chambre des comptes, conformément à un réglement du mois de février 1668.

Dans leurs chevauchées, ils faisaient des procès-verbaux des réparations à faire aux maisons et hôtels du roi, aux prisons et autres édifices dépendants du domaine, et aussi aux grands chemins, pour être pourvus de fonds à cet effet.

Les commissions des tailles et impositions leur étaient envoyées, et ensuite renvoyées par eux, avec leur attache, aux élus des élections, pour en faire l'assiette et département sur les paroisses contribuables.

Ils donnaient aux comptables de leur généralité, chacun un état par estimation des recettes et dépenses qu'ils avaient à faire, et vérifiaient, à la fin de leur exercice, l'état au vrai des recettes et dépenses faites sur

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

les comptables qui rendaient leur compte à la chambre des comptes.

Jusqu'à ce que les comptes fussent rendus à la chambre, ils avaient toute juridiction sur les comptables et sur ceux qui avaient des assignations sur leurs recettes, en exécution de l'état du roi qu'ils avaient. Mais du moment que les comptes étaient rendus, ce pouvoir cessait; les particuliers prenaient droit par les comptes et se pourvoyaient en conséquence d'iceux à la chambre.

Ils recevaient les cautions des comptables de leur généralité, et les faisaient fortifier en cas d'insolvabilité; mais ils en envoyaient les actes au greffe de la chambre des comptes, suivant le réglement de 1668, et l'édit du mois d'août 1669.

Lorsque les comptables mouraient sans avoir rendu leurs comptes, les *trésoriers de France* apposaient chez eux le scellé, et veillaient à la sûreté de ce qu'ils devaient au roi, dont ils se faisaient compter par état.

Si les comptables devenaient insolvables, ils les dépossédaient et commettaient à leur exercice, en attendant que le roi y eût pourvu.

Ils prêtaient serment à la chambre des comptes, et recevaient celui de tous les comptables de leur généralité; mais ils ne faisaient point l'information de leurs vie et mœurs, après que la chambre l'avait faite à la réception des comptables, cela appartenant uniquement à la chambre, ainsi qu'il était expliqué par l'adresse des provisions.

Les *trésoriers de France* jouissaient de plusieurs priviléges, dont les preuves ont été recueillies par Fournival.

Ils étaient commensaux de la maison du roi, comme officiers qualifiés de France, et jouissaient en conséquence de tous les priviléges attribués aux commensaux, tels que les droits de *committimus* et de franc-salé, le droit de deuil à la mort des rois.

En cette même qualité de commensaux, ils étaient encore exempts de guet, de garde, de réparations des villes et de subvention.

Ils étaient du corps des compagnies souveraines et avaient les mêmes priviléges, et notamment *la noblesse transmissible.*

Ceux de Paris l'avaient au premier degré, en vertu

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

d'un édit du mois d'avril 1705, confirmé par d'autres édits du mois de septembre 1720, et du 10 février 1774. Ceux des autres bureaux des finances ne transmettaient que *à patre et avo.*

Par le règlement de la réforme des habits, ils étaient traités comme les compagnies souveraines.

Et en effet, dans certains cas, ils jugeaient souverainement.

Il y avait des édits et déclarations qui leur étaient adressés.

Ils avaient l'honneur de parler debout au roi comme les cours souveraines.

Ils devaient jouir du droit d'indult.

Dans les villes où il n'y avait pas d'autres cours, ils avaient près d'eux une chancellerie établie à l'instar de celles des compagnies souveraines.

Ils avaient rang et séance aux entrées et pompes funèbres des rois, reines et autres princes.

Ils avaient aussi entrée et séance au parlement, entre les conseillers, lorsqu'ils venaient ou étaient mandés pour quelqu'affaire, et lorsqu'ils venaient seulement pour assister aux grandes audiences.

Ils avaient droit de siéger les premiers sur le banc des baillis et sénéchaux.

Ils avaient aussi droit de séance en la cour des aides, lorsqu'ils y étaient mandés pour affaires.

Ils étaient exempts des droits d'aides, emprunts, subsistances, logements des gens de guerre, et furent maintenus, par provisions, dans l'exemption du droit de gros.

Ils étaient aussi exempts du ban et arrière-ban, de payer le prêt au renouvellement du droit annuel, et de toute tutelle et curatelle.

Fournival dit que leur procès ne pouvait leur être fait que par le chancelier de France ; il est au moins certain qu'ils jouissaient du privilége des autres cours, de ne pouvoir être jugés que par leurs confrères.

Sur ce qui concerne les *trésoriers de France*, on peut consulter Miraumont, Pasquier, Joly, Baquet, Fournival, et le Recueil des Ordonnances de la troisième race.

Un arrêt du conseil d'état du roi, du 6 août 1697, maintient les trésoriers des gardes du corps dans le droit

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de prendre le titre d'*écuyer*, et les décharge des assignations à eux données à la requête du préposé à la recherche de la noblesse.

L'édit du mois de novembre 1709 crée deux offices de trésoriers-payeurs des augmentations des gages des grande et petite chancelleries, avec attribution de la noblesse, ainsi qu'en jouissaient les trésoriers-payeurs des gages desdites chancelleries.

Le trésorier-général de la vénerie du roi fut maintenu dans la qualité d'écuyer, par arrêt du conseil du 26 novembre 1697.

DE TRESSAN. *Voyez* LA VERGNE.

DE TRESSEMANES, seigneurs de Brunet et de Chasteil, en Provence. Cette famille, originaire d'Aix, remonte par filiation à Pierre Tressemanes. L'auteur de la critique du Nobiliaire de Provence cite un acte du 15 mai 1483, reçu par Louis Vacon, notaire à Toulon, par lequel ce Pierre Tressemanes s'oblige, sous cautionnement d'Honoré Tressemanes, son oncle, comme apprenti chez un chaussetier. Il ajoute qu'ayant ensuite fait à Aix le commerce des bas, il y fit une grande fortune, et qu'enfin Regnaud de Tressemanes, son petit-fils, acquit un office de conseiller au parlement, en 1559, et acheta les fiefs de Chasteil et de Brunet. Néanmoins, Artefeuil, auteur de l'Histoire héroïque de la noblesse de Provence, remonte l'ascendance de cette famille, avec qualifications nobles, à Jean de Tressemanes, consul à Aix en 1386, ainsi qu'il conste par les chapitres de paix accordés à cette ville par la reine Marie, le 29 octobre 1387. Il fut secrétaire de Louis II, roi de Sicile, et comte de Provence, fut du nombre des gentilshommes les plus notables de la province à l'assemblée convoquée l'an 1394 à Tarascon, où Raymond, vicomte de Turenne, fut déclaré criminel de lèze-majesté. Elle a formé deux branches, a donné des officiers de terre et de mer, chevaliers de Saint-Louis, des conseillers au parlement, etc. *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'or, et accompagnée de trois roses de gueules, à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'or.*

DE TRESTONDAN, seigneurs de Suaucourt et de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pisseloup, en Bourgogne, marquis de Trestondan, par érection du mois de mai 1714, maison issue d'ancienne chevalerie, connue depuis Huguenin de Trestondan, qui vivait en 1341. Elle n'établit néanmoins sa ligne filiative que depuis Philippe de Trestondan, écuyer, seigneur de Génevrières, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa maison, marié avec Antoinette des Loges, le 9 octobre 1554. Tiquel-Philippa de Trestondan eut pour fils Gabriel de Trestondan, seigneur de Suaucourt et de Pisseloup, qui épousa Hélène de Mandres, le 13 décembre 1609. Elle a donné des officiers supérieurs et plusieurs capitaines distingués. *D'azur, à trois chevrons d'or couchés en bande entre deux cotices du même.*

TRICORNOT, barons de Sermanges, en Franche-Comté. Charles-Antoine Tricornot exposa au roi d'Espagne que ses aïeux et ses oncles paternels avaient servi l'état dans des emplois distingués, que du côté maternel il descendait de la maison de Mayrot, noble et ancienne famille du comté de Bourgogne; qu'en considération des services de ses aïeux, il demandait des lettres de noblesse; et elles lui furent accordées le 12 octobre 1630. Cette famille a donné plusieurs officiers. *D'azur, à trois cors de chasse d'argent.*

DE TRIMOND, en Provence et en Languedoc; famille qui a pour auteur Thomas Trimond, marié avec Françoise de Rochaz, le 3 janvier 1552, lequel Thomas eut pour fils Antoine Trimond, écuyer. Ce dernier, par son testament du 24 septembre 1606, laissa à Marguerite Buetz, sa femme, la jouissance de son habitation. On compte parmi leurs descendants un premier consul de la ville de Nismes, en 1655, puis avocat général près la cour des comptes, en 1658, et un chevalier d'honneur en la même cour, en 1703. *D'azur, à la cloche d'argent, surmontée d'une croix fleurdelysée d'or.*

TRISTAN DE HOUSSOY, seigneurs de Houssoy, de Saint-Just, etc., en Beauvaisis. Cette famille établit sa filiation depuis Jean Tristan, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Cardonnoy, qui eut pour femme demoiselle Alix de Jouy, et pour fils aîné Pierre Tristan,

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

écuyer, seigneur de Cardonnoy, vivant en 1479, et marié, avant l'an 1530, avec demoiselle Jeanne le Caron. Il fut stipulé dans le contrat de mariage de noble Jean Tristan, IIe. du nom, second fils de Jean Tristan et d'Alix de Jouy, que s'il venait plusieurs enfants mâles de ce mariage, le puîné d'entr'eux aurait, par préciput la terre du Houssoy, et porterait le nom et les armes de la maison dont était Françoise de Hédouville, accordée par le même contrat, du 31 mai 1479, au même Jean Tristan, IIe. du nom. On compte parmi leurs descendants beaucoup de magistrats et quelques officiers de divers grades. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la bande d'or; aux 2 et 3 d'azur, à la tour d'argent.*

TROTEREL, seigneurs de Tilly et de Saint-Quentin, en Normandie. Cette famille toute militaire a pour auteur Michel Troterel, écuyer, sieur d'Eraines, vivant en 1560, père de Guillaume Troterel, sieur d'Eraines et de Saint-Quentin, qui servit pendant nombre d'années, en qualité de volontaire, ainsi qu'il appert de lettres-patentes du roi, du mois de juillet 1644, et du mois de décembre 1698. Cette famille a donné plusieurs capitaines décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à trois pommes de pin d'or.*

DE LA TROUSSE. *Voyez* LE HARDY.

TROYES.

Liste des Gentilshommes du bailliage de Troyes, convoqués en 1789, pour l'élection des députés aux États-Généraux du royaume.

Messieurs

Le comte de Mesgrigny Villebertin, grand-bailli d'épée.
Le duc d'Aumont.
Angenoust de Villechétif.
Le chevalier Angenoust.
Aval du Plessis.
Barbuat de Maison-Rouge, père et fils.
De Baussancourt, frères.
De Berey de Vaudes.
Berthelin père.
Berthelin Sutaine.
Berthelin de Viélaines.
Berthelin du Chauffour.
Le Blanc d'Eguilly.
Boulogne, comte de Nogent.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

De Boucher, l'aîné.
De Boucher, le jeune.
Le Baron de Saint-Brisson.
De Broé.
De Bruny.
Camusat de Riancey, père.
Camusat de Riancey, fils.
Camusat de Riancey, capitaine d'artillerie.
Camusat de Rilly, père.
Camusat de Rilly, fils.
La Chapelle Saint-Parre.
De Chavaudon de Droup.
De Chavigny.
De Corlieu.
Le marquis de Crillon.
De Cumingue.
Corps, conseiller au grand conseil.
Le marquis de Chamoy.
Damoiseau l'aîné.
Damoiseau le jeune.
Daulnay, père.
Daulnay, fils.
Dreuil.
Du Bourg.
De Saint-Georges.
De Feu.
De Valville.
De Floteville.
Le marquis de Guerchy.
Des Forges de Chamblain.
Du Boëtier.
De la Salle.
De Loynes, auditeur des comptes.
Le marquis de Mesgrigny.
De Salabert.
Le comte de Nogent.
Le Comte.
L'Enfernat.
Marcenay.
Mauroy de Montchevreuil.
Morel de Villiers.
Mouchot de la Motte.
De Noël de Buchères.
De Noël de Courgerennes.
Paillot de Montabert.
Piot de Courcelles, père.
Piot de Courcelles, fils.
Le marquis de Poterat.
Le marquis de Praslain.
Quatresols de la Motte.
Queisse de Valcourt.
Quinot de la Chapelle St.-Luc.
De Richemont.
De Reins.
Le marquis des Réaulx, père.
Le vicomte des Réaulx.
Raymond du Mesnil.
Salson.
Thierry.
Thomassin, père.
Thomassin, fils.
Thomassin, officier d'Infanterie.
De Vaux.
Veillard du Franc.
De Vigier.
Vauchaussade de Compas.
Le chevalier de Zeddes.

DE TRUCHIER, seigneurs de Limans, en Provence. Cette famille ancienne est originaire du bas Dauphiné, près Grignan. Charles Truchier, obligé de produire ses titres à MM. les commissaires départis par le roi en

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Provence, en 1668, prouva sa filiation depuis Jean Truchier, son trisaïeul, dont le fils, aussi appelé Jean, fit son testament le 14 octobre 1523, par lequel son fils Pierre fut son héritier; un de ses descendants fut fait gentilhomme ordinaire de la maison du roi Louis XIII, en 1612. La plupart portèrent les armes avec honneur, et quelques-uns moururent les armes à la main; Charles survécut à ses frères; le roi le nomma chevalier de son ordre de Saint-Michel, en 1652, et donna en même tems commission au duc de Lesdiguières, pour lui en donner le collier. Cette famille a donné des capitaines et officiers distingués. *Cinq points d'argent, équipolés à quatre de gueules.*

DE TRUCHIS, seigneurs du Mole, de Laye, de Bachelet, etc., en Bourgogne. Cette famille établit sa filiation depuis François de Truchis, Ier. du nom, du lieu de Centale, dans le marquisat de Saluces, qualifié noble seigneur l'an 1577, qui eut pour femme Marie de Pinsis, et fit un partage le 26 janvier 1547. Son fils, Samuel de Truchis, épousa Madeleine Pelissonnier le 26 avril 1607. *D'azur, au pin d'or, soutenu de deux lions affrontés du même.*

TUDERT, en Poitou, famille établie dans cette province depuis le quatorzième siècle, originaire de la principauté de Galles, en Angleterre. Elle s'est illustrée dans la magistrature, a donné un évêque de Châlons en 1439, un officier général et plusieurs officiers supérieurs. Armes anciennes: *D'azur, à la fasce denchée d'argent, surmontée de trois besants d'or.* Depuis 1551: *D'or, à deux losanges d'azur; au chef du même; chargé de trois besants du champ.*

TUFFIN, seigneurs du Taillet et de Vaugarny, vicomtes de la Roirie, par érection du mois de février 1613, en Bretagne. Cette famille prouve une filiation suivie depuis Jean Tuffin, sieur de la Roirie, qui eut pour femme Catherine de Furgon, et fut commis par Pierre, duc de Bretagne, le 24 juin 1454, pour défendre les amas de blé que faisaient plusieurs sujets de ce prince. Ce Jean Tuffin eut pour fils Raoul Tuffin, seigneur de la Roirie, marié, le 29 juillet 1484, avec Louise le Sénéchal. Cette famille a donné un chevalier

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de l'ordre du roi, en 1572, gentilhomme ordinaire de sa chambre en 1576, et un conseiller de sa majesté, maître honoraire en sa chambre des comptes à Nantes. *D'argent, à la bande de sable, chargée de trois croissants d'argent.*

TUGGHE, famille originaire d'Angleterre. Thomas-Ignace Tugghe, conseiller-pensionnaire tant du magistrat que de la chambre du commerce de la ville de Dunkerque, en Flandre, fut anobli par lettres-patentes données à Paris, au mois de juillet de l'an 1721, pour services dans les fonctions d'échevin de la même ville, en 1691, et en considération de ses alliances recommandables. Il a eu pour sœur Marie-Jacqueline Tugghe, morte veuve du célèbre Jean Bart, chef d'escadre des armées navales du roi. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un soleil d'or.*

DE TULLES, marquis de Villefranche, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Naples, établie en Piémont, à Avignon, en Provence et en Bourgogne. Faulcon de Tullia possédait, en 1187, des fiefs dans le royaume de Naples; mais cette famille ne remonte sa filiation qu'à Jacques de Tullia ou de Tulles, vivant en 1380 et le 19 novembre 1406. Elle a donné des officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des maréchaux de camp des armées du Roi, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, des conseillers d'état, deux ambassadeurs, trois évêques d'Orange, dont un passa ensuite sur le siége épiscopal de Lavaur, en 1646. *D'argent, au pal de gueules, chargé de trois papillons d'argent, miraillés d'azur.*

DE TULLIERES, famille d'origine chevaleresque, qui s'est perpétuée dans le Dunois, et qu'on croit descendue d'un puîné de la maison de Tullières, en Lorraine. Il a existé aussi des Tullières à Paris et dans l'Ile de France; et, quoique leurs armes soient différentes, il serait possible qu'ils appartinssent à la même souche, car la différence des armoiries ne conclut rien en rigueur contre l'identité des familles. On ne peut donc rien affirmer à cet égard, sinon qu'il existait dans

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

le pays Chartrain des personnages du nom de Tullières, avant l'an 1175. On a même une preuve qu'un Gilbert de Tullières vivait dès l'an 1086. Il est en conséquence plus raisonnable de croire que les Tullières du Dunois ou du pays Chartrain, loin de descendre de ceux de Lorraine, sont eux-mêmes les ancêtres de ces derniers, puisque, d'après les titres, l'ancienneté des Tullières de Lorraine ne remonte qu'à l'an 1347. Mais comme le nom de Guillaume s'est perpétué pendant plus de deux siècles dans la famille de Tullières du pays Chartrain, et celle du Dunois, il est très-difficile de distinguer les premiers degrés. Il n'y a néanmoins aucune difficulté sur la filiation des Tullières du Dunois, que cet article concerne particulièrement, et qui est établie sans interruption depuis Guillaume de Tullières, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Vallainville, vivant en 1470, lequel eut pour femme Thomine des Faveris, et pour fils aîné Guillaume de Tullières, IIe du nom, écuyer, sieur de Vallainville, marié le 27 ou le 28 août 1504, avec Charlotte de Meausse. Cette famille s'est toujours distinguée dans la carrière des armes, et a donné des capitaines de cent et de trois cents hommes de pied des ordonnances, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, un mestre de camp des compagnies françaises, un gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou, son conseiller et chambellan, et beaucoup d'officiers de divers grades. *De sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.*

LE TURQUIER DE CARDOUVILLE, en Normandie. Cette famille a pour auteur Thierry le Turquier, sieur du Buisson, archer des ordonnances du roi, en 1551, aïeul de François le Turquier, sieur du Buisson, anobli pour services militaires par lettres du mois de janvier 1603, registrées en la cour des aides de Rouen, le 11 décembre suivant, et en la chambre des comptes de la même ville, le 2 juin 1604. *D'azur, à la hure de sanglier d'or, surmontée d'une flamme du même; au chef d'or, chargé de trois étoiles d'azur.*

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

U.

URGUET, sieurs de Brossay, en Lorraine. Claude Urguet fut anobli par lettres de Henry, duc de Lorraine, données à Nancy, le 4 octobre 1619, en considération de ses services, et de ceux de François Urguet, son fils, gouverneur de la saline de Moyenvic. *D'azur, à un triangle d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.*

D'URRE, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre d'Urre, au diocèse de Valence, en Dauphiné. Elle s'est répandue en Languedoc, au comtat Venaissin et en d'autres provinces. Elle est connue depuis Guy ou Guyon d'Urre, qui vivait en 1200. Elle a formé un grand nombre de branches : 1°. les seigneurs de Cornillan d'Oncieu, du Puy-Saint-Martin, marquis de Tréfort, éteints peu à près l'an 1650, et fondus dans la maison de Grimoard de Beauvoir du Roure ; 2°. les seigneurs de la Beaume, éteints à la fin du seizième siècle ; 3°. les seigneurs d'Ourches, éteints peu à près 1596 ; 4°. les seigneurs de Montanègue, de Venterol, de Novaisan, etc., surnommés de Brotin ; 5°. les seigneurs de Commercy, en Lorraine, éteints au dix-septième siècle ; 6°. les seigneurs de Brette, en Dauphiné, fondus, en 1675, dans la maison de Vaësc ; 7°. les seigneurs de Molans et du Cléoux d'Andran, éteints à la fin du dix-septième siècle ; 8°. les seigneurs de Mézérac, en Bourgogne ; 9°. les vicomtes de Fauquemberge, seigneurs de Clanleu, en Picardie ; 10°. les comtes d'Urre, à Avignon ; 11°. les seigneurs de la Touche, en Dauphiné, éteints au 17e. siècle ; 12°. les seigneurs de Grane et de Crozes, en la même province, dont on ne trouve point la jonction avec les branches précédentes ; 13°. les seigneurs de la Glane et de Cugy, éteints, et plusieurs autres rameaux dont le rattachement n'est pas connu. Cette maison a donné des capitaines d'hommes d'armes, des gouverneurs de places, des lieutenants-généraux de provinces et des armées du roi, un très-grand nombre d'officiers supérieurs, un chevalier du Saint-Esprit, des chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre, des conseillers d'état, des ambassadeurs et

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

une foule de personnages de marque : elle a aussi donné plusieurs évêques, des prélats distingués, des chevaliers et dignitaires de Saint-Jean de Jérusalem, depuis le quatorzième siècle. *D'argent, à la bande de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

URVOY, seigneurs de Saint-Bedan de Saint-Gleu, de la Motte, etc., en Bretagne. Cette famille prouve sa filiation depuis Guillaume Urvoy, seigneur de la Cassouère, qui eut pour femme Isabeau d'Illefant, veuve en 1505, et pour fils Charles Urvoy, écuyer, sieur de la Coussonère, marié avec Marie de la Roche. Les enfants de ces derniers firent un partage noble des biens de leurs père et mère, le 27 janvier 1569. Cette famille fut maintenue dans sa noblesse d'extraction depuis l'an 1460. *D'argent, à trois chouettes de mer* (ou poule d'eau), *de sable, membrées de gueules.*

D'USSEL, titrés marquis, comtes et vicomtes d'Ussel et de Châteauvert, maison d'ancienne chevalerie originaire du Limosin, établie, depuis l'an 1522 au château de Châteauvert, dans la Marche. La maison d'Ussel est issue des vicomtes de Ventadour, et ces derniers de la maison de Comborn, sortie des comtes de Limoges. La ville d'Ussel, qui a toujours fait partie de la vicomté de Ventadour, a subi des subdivisions dans le partage des branches qu'a formées la maison de Ventadour, et l'on ne peut douter que l'une d'elles n'en ait pris le nom, en conséquence de la portion qui lui en échut, et à laquelle furent attachées les terres d'Aigurande, d'Aixe, le Doux, la Garde-Guillot, Charlus-le-Pailloux, Anglards, la Besserie et autres, toutes en Limosin et autour de ladite ville d'Ussel. C'est aussi de ces différentes seigneuries qu'en différents tems se sont surnommés des rameaux de la maison d'Ussel.

Ce fut vers le commencement du douzième siècle que l'abbaye d'Obazine, ayant été fondée par les vicomtes de Ventadour, envoya, en 1142, une colonie de ses religieux s'établir dans la forêt de Chirouze, où ils bâtirent un monastère, depuis appelé Bonne-Aigue, dans un terrain qu'ils eurent de la libéralité de Guillaume d'Ussel, et de Pierre, son frère. La filiation est établie depuis ce Guillaume d'Ussel, seigneur de Charlus-le-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Pailloux, vivant en 1157. Cette maison a produit des chevaliers-bannerets, des capitaines d'hommes-d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des officiers supérieurs, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Armand d'Ussel était chanoine-comte de Brioude en 1276; et Gui d'Ussel de Châteauvert en 1700. *D'azur, à la porte d'or, la serrure et les brisd'huis de sable, accompagnée de trois étoiles du second émail.*

D'UZÈS, maison d'ancienne chevalerie du Languedoc, qui a possédé la ville d'Uzès, capitale de l'Uzège, jusqu'en 1486, époque à laquelle cette seigneurie fut portée par Simonne, dame de la vicomté d'Uzès, à Jacques de Crussol, son mari. Elle fut érigée en duché-pairie en 1572, en faveur de la maison de Crussol.

Le plus ancien seigneur d'Uzès qui soit connu par titres est Elzéar, qui vivait en 1088 et 1125.

Il fut l'aïeul d'Aldebert, évêque de Nîmes de 1150 à 1177; de Raymond, évêque d'Uzès de 1150 à 1179; de Pierre, évêque de Lodève de 1158 à 1160; de Raymond, évêque de Viviers aux mêmes dates, et de Faydide, femme d'Alfonse Jourdain, comte de Toulouse. *De gueules, à trois bandes d'or.*

UZÈS.

Liste des Gentilshommes du diocèse d'Uzès, qui, en 1789, *ont signé le Mémoire sur le droit qu'a la Noblesse, de nommer ses Députés aux États-Généraux du Royaume, dans les Assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées.*

Messieurs

Le marquis de la Fare.
Le vicomte d'Alais de Montalet.
Le marquis de Ribeirol-d'Entremaux.
Le vicomte de Suffren St.-Tropés.
Le duc de Melfort.
De Chalandar de la Motte de Saint-Laurent.
Le baron de la Gorce l'Arnas.
Le baron de Castille.
De Dampmartin.
De Brueys, baron d'Aigalliers.
François de Brueys.
Paul de Brueys.
De Broche Cruviés.
De Vergèse d'Aubussargues.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'André de Saint-Victor.
D'Arnaud-Valabris.
D'Amoreux.
De Fotchery de Nizaut.
De Roche.
De Roche de Saint-Félix.
De Roche Saleil.
De Montfort.
De Carmes de la Brugnière.
D'Entragues de Cabanes.
Le baron de Fontarêche.
De Chambon de la Rouvière.
Le comte de Gabriac Saint-Paulet.
D'Albon de Montaren.
De Bargetton de Montaize.
Le chevalier Bargetton de Massargues.
D'Azemar.
De Pondin de Briarge.
D'Aygalliers.
Le comte de Catellan.
Le comte de Rochefort.
Le marquis d'Aramont.
Le comte de Bruges.
De Jossaud.
De Jossaud.
De Jossaud.
De Pluviers de Saint-Michel.
De Villeperdrix.
Le marquis d'Aloziés.
De Restaurand de Lirac.
De la Place Saint-Maximin.
Le baron de l'Isle-Roi.
De Roussel, chevalier de l'ordre du roi.
De Roussel, fils.
Le chevalier de Piolenc.
Le baron de Chazeaux.
Le marquis de Caste.
De Jonquier.
Le baron de la Tour-du-Pin-Gouvernet.
Le chevalier de Baudan.
De Baudan Trescel.
De la Boissière de Baudan.
De Chambon de la Rouvière.
Le baron de Mairargues.
D'Assenat de Clairan.
De Prades.
De Montredon.
De Bousquet d'Aigalliers.
Du Claux de Barrière.
De la Roque.
De Bozène de Terride.
Le chevalier Duclaux de Féralle.
Desbeissis de Laplane.
Deyroles de Rais.
De Faucon de Bronzet.
De Faucon de la Baume.
De Castelviel de la Bastide.
Du Mas du Pret.
De Robert de Brouzet.
Le comte Charles d'Agoult.
De Broches de Vaulx.
De Broches d'Escombes.
Le chevalier de Vaulx.
Sibert de Cornillon.
De Broches.
De Fabri.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

V.

LE VACHER DE LA CHAISE, en Anjou, famille ancienne, qui établit sa filiation depuis Pierre Vachier, seigneur de Teilly et de la Tour-aux-Pommiers, en Limosin, vivant en 1453. Le nom de cette famille est des plus anciens dans l'ordre de la noblesse. On trouve un Bernard le Vachier, qui, vers l'an 1120, alla à la conquête de la Terre-Sainte, et fut fait gouverneur du royaume de Jérusalem. Cette famille a donné des officiers supérieurs et de divers grades, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre du roi, etc., etc. Elle a contracté des alliances avec les familles les plus distinguées de l'Anjou. *D'or, à trois rencontres de vache de gueules.*

DE VACHER, seigneurs de Saint-Martin le Charbonnier, en Provence, originaires de la ville d'Aix. Cette famille prouve sa filiation depuis Jean de Vacher, conseiller, secrétaire du roi en la chancellerie du parlement. Il épousa, en 1670, demoiselle Jeanne de Giraudon, d'une famille du Poitou, distinguée par son ancienneté. Il naquit de ce mariage, Jean-André de Vacher, qui fut marié deux fois : 1°. le 10 décembre 1718, avec Charlotte de Grimaldy; 2°. le 15 novembre 1725, avec Marie-Anne d'Albert, dont il eut Jean-André-Henri Joseph, qui continua la postérité. Cette famille a contracté de belles alliances, etc. *D'or, à la vache de gueules, accornée, colletée et clarinée d'argent.*

DE VACHON, seigneurs de Veuray, d'Escottrès, sieurs de Pivenoz, de la Richardière, etc., en Dauphiné. Cette famille s'est divisée en deux branches; elles ont pour auteur commun Etienne de Vachon, qui habitait dans la terre de Virieu en 1454. Elle a fourni plusieurs personnages distingués dans la magistrature au parlement de Grenoble. *De sable, à la vache passante d'or.*

DE VAHAIS, seigneurs de Vauloger, dans la province du Maine. Cette famille a pour auteur Jean de Vahaye, 1er. du nom, qui eut pour femme Marguerite

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

de Domaine, et fut père de Jean de Vahais, IIe. du nom (orthographié aussi Vahaye), seigneur de Vahais, marié en premières noces, le 15 juillet 1486, avec Roberde de Tinteniac; et en secondes, avec Isabeau de Courtoux. Cette famille a donné deux chevaliers de l'ordre du roi, dont un était gentilhomme ordinaire de la chambre de sa majesté. *D'azur, au soleil d'or.*

VAILLANT, seigneurs de Villers et de Caumondel, en Picardie. Cette famille, divisée en plusieurs branches, a été maintenue par ordonnance de MM. Bignon et de Bernage, intendants de Picardie, des 25 juin 1700 et 6 décembre 1717, sur titres filiatifs remontés à noble homme Robert Vaillant, sieur de Haultemarre, homme d'armes des ordonnances du roi, au profit duquel les maïeur et échevins de la ville de Hesdin, passèrent un contrat de constitution le 2 octobre 1457. Cette famille a donné des capitaines d'infanterie et de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et un écuyer de main du roi Louis XV. *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.*

LE VAILLANT, vicomtes de Barbeville, seigneurs de Lignerolles, de Villodon, etc., etc., ancienne maison de Normandie, qui établit sa filiation depuis Richard le Vaillant, écuyer, seigneur de Lignerolles, et de la Ferrière-Harenc, vivant en 1358. Ses descendants ont donné plusieurs capitaines, des chevaliers de Saint-Louis, et un gentilhomme ordinaire de Gaston, duc d'Orléans, en 1631. *D'azur, au hareng d'argent en fasce; au chef d'or.*

DE LA VAISSIÈRE, seigneurs de Cantoinet, de Candèze, de Cocural, de l'Albaret, et de Saint-Amand en Languedoc. Cette famille, d'origine chevaleresque, prouve une filiation non interrompue depuis Philippe de la Vaissière, qualifié damoiseau, seigneur de Cantoinet, l'an 1327, et qualifié chevalier dans un titre de 1366. Il eut pour fils Amblard de la Vaissière, seigneur de Cantoinet, damoiseau, lequel fit hommage le 14 août 1368, et donna, le 25 juillet 1388, à Déodat, abbé de Bonneval, quarante florins d'or, pour acquit d'un legs fait à son église, par noble Hélène Mousse, sa mère. On compte plusieurs officiers parmi

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leurs descendants. *D'azur, au coudrier d'or; à la bande de gueules, brochante sur le tout.*

DU VAL, seigneurs de Mondreville, barons de Ham, seigneurs et comtes de Dampierre, en Champagne. Cette famille remonte sa filiation à Etienne du Val, Ier. du nom, seigneur de Mondreville, conseiller, maître-d'hôtel ordinaire du roi, pourvu le 6 juillet 1563, et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il avait été anobli au mois de mars 1548. Son fils, Jacques du Val, seigneur de Mondreville, chevalier de l'ordre de sa majesté, gentilhomme ordinaire de sa chambre, fut maître-d'hôtel de la reine Catherine de Médicis, conducteur et commissaire général des gens de guerre allemands, et gouverneur de Sainte-Menehould. Cette maison a occupé des places importantes auprès de plusieurs souverains, et a suivi constamment le parti des armes. Elle a donné des personnages de marque au service de l'empire d'Allemagne, dont l'un chambellan de l'empereur Ferdinand II, fut tué général de ses armées, à l'attaque de Presbourg, le 9 octobre 1620; un autre fut tué en Hongrie, étant général-major des troupes de sa majesté impériale. Elle a donné en outre un colonel de mille chevaux étrangers pour le service du roi Louis XIII, en 1618, plusieurs gentilshommes ordinaires de la chambre de sa majesté, deux colonels, un brigadier d'infanterie en 1667, 1668 et 1769, un capitaine de chevau-légers, mestre de camp de cavalerie, des lieutenants-généraux et maréchaux de camp, etc., etc. *De gueules, à la tête et au cou de licorne d'argent.*

DU VAL, seigneurs de Beaumontel, et du Bourg-dessus, etc., en Normandie, famille très-ancienne qui remonte sa filiation à Guillaume du Val, sieur de Gonnonville en Auge, de Saint-Aubin-le-Guichard, de Gontières, de la Marre aux Oües, et de Malassis, lequel fit une acquisition le dimanche *misericordias Domini*, l'an 1361, et eut pour fils Macé, dit Maciot du Val, écuyer, sieur du Val, marié avec Marguerite d'Orbec. Cette famille a donné un député de la noblesse en 1624, pour l'assemblée de la ville d'Evreux, et un capitaine de cavalerie. *D'argent, à la bande de gueules.*

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

DU VAL. *Voyez* GUY DU VAL.

DE VALAT, seigneurs de Saint-Roman, en Languedoc. Cette famille a justifié sa filiation depuis l'an 1504; et Pierre Valat, seigneur de Saint-Roman, marié, le 18 septembre 1665, avec demoiselle Catherine Haudessens, a été maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'état du 28 avril 1671, d'après la production de ses titres. Elle a donné un colonel de dragons, et un capitaine de chevau-légers. *Emanché de gueules sur or, d'une piéce et deux demies.*

DE VALAVOIRE, seigneurs de Valavoire, en Provence, originaires de la viguerie de Sisteron, illustre et ancienne maison d'origine chevaleresque, qui tire son nom de la terre de Valavoire, qu'elle possédait depuis l'an 1200. Elle ne prouve cependant sa filiation que depuis Raimond de Valavoire, qualifié *miles*, qui transigea avec le comte Raimond Berenger, l'an 1241. (Tornatoris, notaire à Sisteron.) Il eut pour fils Guigues et François de Valavoire : on trouve dans la croisade de Clermont de l'an 1096, que trois cents chevaliers firent bataillon séparé pour combattre les infidèles. Le vicomte de Polignac les commandait, comme plus ancien. Parmi les chevaliers croisés se trouvait le vaillant Valavoire, aux armes noires, portant sur son bouclier des vautours. On trouve ensuite dans les chartes de la croisade d'Embrun, en 1220, que Jean de Valavoire commandait une compagnie de cent croisés. Guigues, François et Valavoire de Valavoire, accompagnèrent Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Naples, l'an 1264. Le premier fit hommage à Marie de Blois, mère de Louis II, en 1395. Bertrand de Valavoire fit don de sa terre à ce prince, en 1399. Antoine de Valavoire se signala dans les guerres de la ligue; il avait contracté alliance, en 1588, avec Marguerite de Forbin, de qui il eut huit enfants mâles : 1°. Jean, seigneur de Valavoire, capitaine de deux cents hommes de vieilles bandes entretenues, et premier capitaine au régiment de Romoules, qui fut assassiné à Orléans; 2°. Gaspard, seigneur de Vaulx, capitaine de chevau-légers, et gouverneur de Sisteron, mort sans alliance; 3°. Balthazar, décédé jeune;

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

il avait été page du roi Henri II ; 4°. et 5°. Gaspard et Alexandre, qui se distinguèrent au service ; 6°. Palamède fit la branche des seigneurs de Vaulx ; 7°. César, celle des seigneurs de Valavoire et de Volone ; 8°. et Hercule de Valavoire, qui fut chevalier de Malte en 1573. Cette maison a donné des lieutenants-généraux d'armée, des officiers de tous grades de la plus grande distinction, et un évêque de Riez. *Ecartelé, aux 1 et 4 de sable, au flaucon ou vautour d'argent ; aux 2 et 3 de gueules plein.*

DE VALBELLE, seigneurs de Meirargues et autres lieux, marquis de Valbelle, de Rians, de Montfuron et de Tourves, en Provence, noble et illustre famille d'épée et de robe, divisée autrefois en plusieurs branches, qui ne subsiste plus qu'en une. Moréri, l'abbé Robert, Maynier et Artefeuil, assurent que cette maison descend des anciens vicomtes de Marseille, sans cependant en rapporter aucune preuve. Plusieurs titres établissent sa filiation depuis Guillaume Ier. de Valbelle, un des seigneurs de la suite d'Alfonse Ier, comte de Provence. Il fut présent à la confirmation des priviléges de la chartreuse de la Verne, faite par ce comte le 4 octobre 1174. Bertrand, son fils, fit son testament le 10 mai 1224. Rostan de Valbelle eut commission de Louis II, comte de Provence, le 22 avril 1391, de prendre les armes, et réduire à son obéissance les rebelles et séditieux du lieu de la Volère. Geoffroi de Valbelle fut l'un de ceux qui accompagnèrent Charles, duc de Calabre, allant à Naples secourir le roi son père, comme on voit dans le catalogue des seigneurs du pays, qui firent ce voyage. Joseph de Valbelle qui, en 1674, épousa Gabrielle de Brancas, continua la descendance. Cette maison a produit des officiers distingués dans les armées, des évêques, des présidents à mortier, et des conseillers au parlement, etc. *D'azur, à un lévrier rampant d'argent.*

VALENTIN, sieurs de Villeneuve, seigneurs de Germeville, en Saintonge et en Poitou. Cette famille établit sa filiation depuis Wastre Valentin, écuyer, seigneur de Saint-Maixent, qui eut pour femme Isabeau de Graffort. Ce Wastre Valentin et Georges Valentin, son frère, étaient écuyers, archers de la garde écossaise

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

du roi, en 1448. Antoine Valentin, écuyer, sieur de Germeville, fils de Wastre, épousa Nice de Barbezières, le 14 novembre 1476. On compte parmi leurs descendants plusieurs capitaines. *D'argent, à la croix d'azur, chargée d'un croissant d'or sur le milieu, et de quatre étoiles du même à six rais.*

DE VALERNOD, seigneurs du Faï, et sieurs de Champ-Fagot, famille noble du Dauphiné, qui prouve une filiation suivie depuis Alexandre de Valernod, sieur de Champfagot, qui fut pourvu, en 1583, d'une charge de maître ordinaire en la chambre des comptes de Grenoble, et y fut reçu en 1584; il avait épousé Sébastienne de Caragnol. *D'azur, au croissant d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois roses d'or.*

DE VALIER, seigneurs de la Crauste et de Bourg, en Guienne. Cette famille est connue depuis Guilhem Valier, écuyer, capitaine et gouverneur de Lesparre, du Breuil, de Carcans, et du château de Tostes en 1439. La filiation est établie depuis Pierre de Valier, écuyer, seigneur de Serignan et de la Crauste, avocat-général pour le sire d'Albret, au parlement de Bordeaux, le 14 octobre 1522. Cette maison a donné des officiers de tous grades, et des magistrats distingués. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois besants d'or, et en pointe de trois merlettes du même.*

VALLÉE, en Lorraine, famille qui a pour auteur Jean Vallée, anobli par lettres données à Nancy, le 1 décembre 1603. D'anciens mémoires font remonter sa filiation à Jean Vallée, échevin de la ville de Bourges, en 1440, aïeul de Jean Vallée, anobli en 1603. Cette famille a formé différentes branches, 1°. les barons de Vallée et d'Estrecheville, par lettres du 10 janvier 1725; 2°. les seigneurs de Legeville et de Vannecourt; 3°. les seigneurs de Housseville et de Saint-Léger. Cette maison a produit des gouverneurs de places, plusieurs échevins de Bourges, des gentilshommes des ducs de Lorraine, et nombre d'officiers supérieurs et de tous grades. *D'azur, à une fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de léopard d'or, allumées et lampassées de gueules; à la bordure ondée d'or et d'azur.*

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

La branche des seigneurs de Housseville obtint la permission de prendre le nom et de porter les armes de Barbe Mengin de Houdreville, par lettres expédiées à Nancy, le 4 février 1615, qui sont : *De sinople, à l'étoile d'or mise en cœur, accompagnée de trois gerbes du même.*

VALLÉE. Gaspard Vallée, issu, selon D. Pelletier, de la famille précédente, fut déclaré noble et anobli, en tant que de besoin, par lettres du duc Henri, données à Nancy le 13 décembre 1623. *D'argent, à la fasce d'azur, chargée d'un tertre d'or, accompagnée en chef de trois lions de sable, et en pointe de trois bandes du même.*

VALLÉE. Claude Vallée, aussi descendu, selon D. Pelletier, de la même famille, fut anobli par lettres du grand duc Charles, données à Nancy le 7 janvier 1572. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois lionceaux du même, et en pointe de trois bandes ondées aussi d'or.*

DE VALLES, seigneurs de Bobigny, de Montjay et du Grand-Essart, dans le Perche et à Paris, famille dont l'auteur, Jean de Valles, procureur général, puis maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, pourvu le 24 mars 1481, et reçu le 23 avril 1482, fut anobli dans le mois d'octobre de cette dernière année, par lettres du roi Louis XI. Nicole de Valles, son fils, avocat au parlement, épousa Catherine Martin, fille de Jean Martin, premier médecin du même prince. Parmi les descendants de cette famille on remarque plusieurs conseillers du roi en ses conseils d'état et privé ; des auditeurs, correcteurs et maîtres ordinaires en la cour des comptes de Paris ; un grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, en 1707 ; un receveur général des finances, puis général des finances des camps, armées et garnisons de France, en 1627, nommé contrôleur général des restes dans toutes les chambres des comptes du royaume, en 1633, et secrétaire ordinaire de la reine Anne d'Autriche, en 1636 ; deux gouverneurs de la ville de Vervins ; des officiers de terre de divers grades ; un capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis,

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

et un aide d'artillerie de la marine en 1731. *D'azur, au cerf d'or, gissant au pied d'un chêne du même; au chef aussi d'or, chargé de deux roses de gueules, feuillées de sinople.*

VALLETEAU ou VALETOT, famille originaire de Normandie, au pays de Caux, possédant des titres originaux, sous les dates du 8 avril 1494, et 7 juin 1502, et transplantée en Touraine, vers 1750 (1).

La filiation suivie ne commence qu'à:

I. Jacques VALLETEAU DE CHABREFY, écuyer, conseiller du roi, contrôleur alternatif des trésoriers-payeurs de messieurs les conseillers-secrétaires du roi, maison couronne de France et de ses finances.

II. Thomas VALLETEAU DE CHABREFY, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Valmer, Chançay, la Côte, Vaux, et autres lieux, conseiller du roi, président, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Tours, né le 18 février 1733, décédé à Tours, le 8 mai 1792.

III. Thomas VALLETEAU DE CHABREFY, écuyer, chevalier des ordres de l'Eperon-d'Or de Rome, et du Saint-Sépulcre de Jérusalem, décoré du Lys de la garde nationale de Paris, né à Alençon, le 20 janvier 1778.

Admis à l'école centrale des travaux publics (depuis école polythechnique), lors de sa formation, le 23 novembre 1794, ensuite à l'école d'application des ingénieurs-géographes, le 4 février 1797; promu au grade d'ingénieur, le 15 juin 1802, et attaché, en cette qualité, au corps des ponts-et-chaussées; démissionnaire, le 22 janvier 1812; nommé maire de Chançay, canton de Vouvray, arrondissement de Tours, le 14 décembre 1812, nommé conseiller de préfecture d'Indre-et-Loire, par ordonnance du roi, en date du 27 mars 1816.

IV. Thomas VALLETEAU DE CHABREFY, écuyer, chevalier, né à Paris, le 4 juin 1810, IIIe. du nom; et

(1) Voyez le tome IXe. du Nobiliaire universel de France, par M. de Saint-Allais. Paris, Valade, 1816, pages 350 et suivantes.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Jérôme-Charles, son frère, écuyer, né à Paris, le 27 février 1813.

Armes : Parti, au 1er. d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable ; au 2e. d'argent, à trois monts mal ordonnés de sable, chacun de trois coupeaux posés en pyramide, le premier sommé d'un coq au naturel.

DE VALLINS, seigneurs de Vallins, de Château-Vilain, de la Maison-Forte, de la Mure, de Charmiers, et des Espineys, etc., en Dauphiné ; cette famille remonte, par titres filiatifs, à Girard de Vallins, vivant en 1269. Jean de Vallins, l'un de ses descendants, épousa Claude de Virieu, fille d'Antoine de Virieu. *De gueules, à la bande componée d'argent et d'azur de six pièces.*

VALON DU BOUCHERON D'AMBRUGEAC, maison issue d'ancienne chevalerie du Limosin, qui établit sa filiation depuis Bernard de Valon, damoiseau, seigneur de Gigosac, et de plusieurs autres terres situées en Quercy, vivant à la fin du quatorzième siècle. Il épousa Florence de Neuvic de Champiers, dont il eut Guérin de Valon, chevalier, auquel Guillaume de Neuvic, chevalier, seigneur de Champiers, et Maragde d'Ussel, dame du Boucheron, ses parents maternels, donnèrent les terres de Champiers et du Boucheron, en Limosin, à la charge, par lui et ses descendants, de porter leurs noms et armes. Cette maison a fait les preuves pour les honneurs de la cour. Elle a donné des généraux et nombre d'officiers de tous grades. *D'or, à trois lionceaux de gueules.*

DE VANÇAY, seigneurs de la Barre-Conflans, de Bretel et de Coulouasné, dans la province du Maine, famille aussi recommandable par son ancienneté et ses services militaires, que par les alliances qu'elle a contractées avec les maisons de la Châtre et de Souvré, qui ont donné chacune un maréchal de France. Sa filiation remonte à l'an 1386, depuis Pierre de Vançay, mari de Perrette Forestier, et père de Jean de Vançay, 1er du nom, écuyer, qui épousa Marie Chouette, le 26 décembre 1421. On compte, parmi leurs descendants, plusieurs chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordi-

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

naires de sa chambre, un maître-d'hôtel ordinaire de sa majesté, un écuyer d'écurie de François de Bourbon, qui fut successivement capitaine des gardes, et écuyer d'écurie du cardinal de Bourbon, et maître-d'hôtel de Charles et de Louis de Bourbon, comtes de Soissons: on y compte également des capitaines et autres officiers de divers grades. *D'azur, à trois besants d'argent, chargés chacun d'une moucheture de sable.*

VAN-DAM, qualifiés barons d'Audégnies, à Mons, dans les Pays-Bas. Cette famille a pour auteur Pierre Van-Dam, serviteur-domestique du prince le comte Guillaume, palatin du Rhin, duc de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zéelande, etc. Ce Pierre Van-Dam eut pour fils, Nicolas Van-Dam, Ier. du nom, mari d'Elisabeth Van-Renesse, lequel fit un testament le 16 avril 1470. Cette famille a donné des gouverneurs et commandants de villes et citadelles, des officiers généraux et autres officiers au service de l'empire d'Allemagne. *Coupé de gueules et de sable; à trois tours donjonnées d'argent de l'un en l'autre.*

DE VANEL DE L'ILE-ROI, en Languedoc, maison ancienne et distinguée, qui remonte, par filiation, à Laurent Vanel, seigneur de Récoulles, qui fit son testament le 19 juin 1499. Elle a donné des officiers distingués, et a contracté de belles alliances. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or*, qui est DE ROQUE; *aux 2 et 3 d'azur, à la colombe essorante d'argent, portant en son bec un rameau d'olivier de sinople*, qui est DE SOYES; *sur le tout d'argent, au chêne terrassé de sinople*, qui est DE VANEL.

VANEL, seigneurs en partie de Hénamesnil, en Lorraine. Charles-Antoine Vanel, capitaine-lieutenant dans le régiment du comte de Tornielle, fut confirmé dans sa noblesse, et relevé des actes de roture exercés par quelques-uns de ses aïeux, par lettres du duc de Lorraine, données à Paris, le 8 août 1662, enregistrées à la cour des comptes de Lorraine, le 4 décembre suivant, en considération de ce qu'il avait porté les armes dès l'âge de douze ans, et s'était signalé au siége de Courtrai, où il fut blessé d'un coup de mousquet à la jambe droite, en commandant les enfants-perdus

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

dans le dernier fossé, ce qui contribua beaucoup à la reddition de la place. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.*

DE VANOLLES, en l'Ile de France. L'Armorial général porte que cette famille est originaire de Gueldre, et en donne la filiation depuis Jean Van-Holt, qui, l'an 1448, était maître-d'hôtel ou majordonne d'Arnoul, duc de Gueldre, et que ce prince, le 11 novembre suivant, le fit grand-trésorier de son duché, du comté de Zutphen et de la seigneurie de Cuyck. Le même ouvrage ajoute que Jacques-Hartger Van-Holt, grand-audiencier de France, obtint du roi Louis XIV, au mois d'octobre 1696, des lettres par lesquelles il lui fut permis de franciser son nom, et de se faire appeler simplement *Jacques de Vanolles.* Dans ces lettres, il est dit fils de Guillaume Van-Holt, gentilhomme, originaire de Dotckam, sur les confins de la Gueldre hollandaise, et de demoiselle Marie Michau, de la ville d'Orléans. Cette famille a donné un conseiller d'état. *D'argent, à sept annelets de sable.*

VAQUEREL DE LA BRICHE. Louis Vaquerel de la Briche, l'un des chevau-légers de la garde du roi, fut anobli, pour services militaires, par lettres-patentes données à Paris, au mois de janvier de l'an 1721. *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.*

DE VARADIER, marquis de Saint-Andiol, seigneurs de Courbons, de Siéyes, d'Entrevenes, du Castelet, du Chafaut, de Valbonette, de Malmoisson, de Gaubert et de Château-Redon, etc., en Provence, originaires de la ville d'Arles; famille noble, ancienne et distinguée qui descend de Jacques de Varadier, vivant au commencement du treizième siècle, et connu par une enquête faite par les maîtres rationnaux, en 1332. Louis de Varadier fit hommage des terres de Gaubert, du Chafaut et de Château-Redon, au comte de Provence, l'an 1399. La filiation de cette famille s'est continuée par Louis de Varadier, élu trois fois premier consul à Arles, aux années 1639, 1652 et 1665. Elle a contracté de belles alliances, a donné des officiers de terre et de mer de dif-

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

férents grades, et vingt premiers consuls à Arles, etc. *D'or, a trois annelets d'azur.*

DE VARAGES, barons d'Allemagne, en Provence, orignaires de la ville de Marseille. Cette famille prouve sa filiation depuis Jean-Baptiste Varages, reçu secrétaire du roi, près la cour des comptes, le 16 février 1712. Elle a donné un mousquetaire du roi. *D'azur, à deux lions affrontés d'or, soutenant une étoile du même.*

DE VARANGE, seigneurs de Saint-Gras, de Burey, en Vaux, de Montigny, de Monteval, barons de Sainte-Julie, en Bourgogne, en Bresse et en Barrois. Cette famille paraît avoir porté primitivement le nom de Lor de Nargues. Elle est connue, sous ce nom, depuis le 13 octobre 1538. Elle paraît avoir pris celui de Varange vers l'an 1620, depuis le mariage de Claudine de Varange avec noble Artaud de Lor de Nargues, écuyer, sieur du Pas, accordé le 5 janvier 1601, et passé au château de Varange, en présence de noble Philebert de Lor de Nargues, sieur du Coing, et de noble Antoine de Lor de Nargues, sieur de la Plaigne. Le nom de Varange est ancien et distingué en Bourgogne. Jean de Varange était, en 1390, conseiller du duc, et gouverneur de la chancellerie de Bourgogne. Il vivait encore en 1399. Eudes de Varange était, en 1417, conseiller du duc de Bourgogne, et maître en sa chambre des comptes de Dijon. Cette famille a donné des gouverneurs de places, et des capitaines décorés de l'ordre de Saint-Louis. *D'or, à quatre cotices d'azur.*

DE VAREILLES. *Voyez* LA BROUE.

DE LA VARENNE, en Boulonnais. Jacques de la Varenne, écuyer, sieur de Berghes et de Longueville, eut pour fille Françoise de la Varenne, mariée, par contrat du 25 septembre 1532, avec Jean le Marchand, écuyer, sieur de Roquethun. *De sable, au lion d'argent.*

DE VASSAL. La maison de Vassal, originaire du Quercy, et dont plusieurs branches ont formé, depuis long-tems, des établissements en Périgord et dans d'autres provinces, a toujours tenu un rang distingué

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

dans l'ordre de la noblesse, par une haute ancienneté, de nombreux services, de bonnes alliances, et par-dessus tout, par une fidélité inviolable envers ses souverains. Son nom est connu depuis la fin du dixième siècle, et plusieurs généalogistes la font descendre des anciens barons de Gourdon, en Quercy. Sans entrer ici dans la discussion de cette opinion, à laquelle différents actes anciens, et notamment une transaction de l'an 1295, donnent un certain degré de probabilité, on se contentera de remarquer que plusieurs chartes des douzième et treizième siècles, rapportées dans l'Histoire du Languedoc, par D. Vaissette, et dans la grande collection du président Doat, à la bibliothèque du roi, font mention d'un grand nombre de sujets du nom de Vassal, dont quelques-uns étaient décorés de la chevalerie, au commencement du règne de Philippe le Hardi.

Cette maison a produit deux cardinaux. Le premier, qui était de la création du pape Innocent II, en 1134, fut cardinal-diacre sous le titre de Saint-Eustache, puis de Sainte-Marie *in Aquiro*. Il souscrivit, en cette qualité, deux chartes de l'abbaye de Cluny, en 1136 et 1142. Le second, est le célèbre Fortanier de Vassal, qui, de général des Frères-Mineurs, fut nommé archevêque de Ravenne en 1347; patriarche de Grado (depuis Venise), en 1351; nonce, puis légat du pape; créé cardinal en 1361, et mort la même année; un archevêque de Vienne, transféré à Lyon en 1444; une grande prieure des dames maltaises de Martel, depuis 1334 jusqu'en 1355; des chanoines-comtes de Saint-Claude; plusieurs chevaliers de Malte, et un grand nombre d'abbés, abbesses, prévôts, dignitaires de chapitres, etc.

Elle ne s'est pas moins distinguée dans la carrière des armes; et elle a reçu de tous tems, de la part de nos rois, des preuves multipliées de la satisfaction qu'ils avaient de ses services. Jean de Vassal, seigneur de la Tourette, fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel par le roi François Ier., qui lui écrivit une lettre très-flatteuse, en lui envoyant le collier de l'ordre, le 7 octobre 1520. Antoine de Vassal, seigneur de la Tourette et de Curemonte, prêta serment de fidélité pour l'ordre de chevalier de Saint-Michel, dont il fut décoré par le roi Charles IX, le 13 novembre 1570. Le mar-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

quis de Vassal-de-Montviel fut fait gentilhomme de la Manche, et puis successivement major-général, brigadier, l'un des huit inspecteurs d'infanterie, ensuite maréchal de camp, et lieutenant-général des armées du roi. Le chevalier de Vassal-de-Montviel fut colonel du régiment de Dauphiné, brigadier, inspecteur d'infanterie, et maréchal de camp. M. de Vassal-de-Sardigni, lieutenant-colonel du régiment de la Vieille-Marine, ensuite brigadier, fut tué au siége de Barcelonne; M. de Vassal-de-Marsac fut major du régiment du roi, infanterie, et brigadier; M. de Vassal-de-Taradel fut lieutenant de roi à Marsal, en Lorraine; M. de Vassal-de-Saint-Gily, officier très-distingué, fit les guerres d'Italie avec son fils, et il y donna de grandes preuves de sa valeur. Nicolas de Vassal, chevalier de la Quaizie, capitaine au régiment du roi, cavalerie, fut fait lieutenant-colonel par brevet de 1761, pour récompense de diverses actions de valeur, et, entr'autres, d'avoir, avec un détachement de soixante à quatre-vingts maîtres, forcé trois cents Prussiens, avec un officier-général qui les commandait, à mettre bas les armes, et à se rendre prisonniers de guerre. (Ces faits sont consignés dans les nouvelles publiques du tems.)

Mais ce qui est peut-être unique dans les fastes militaires, c'est que dans la guerre de 1735 on a vu quatre-vingts officiers du nom de Vassal, servant tous à la fois dans tous les grades, depuis celui de lieutenant-général, jusqu'à celui de simple cadet-gentilhomme.

La maison de Vassal a toujours été très-étendue et nombreuse en individus. On cite comme un fait remarquable, et peut-être unique en France, qu'elle a eu trente-sept branches maintenues en 1667. Toutes ces branches avaient pour père commun Bertrand de Vassal, seigneur de Rinhac, marié, vers l'an 1360, à Resplandine de Rinhac, héritière de la terre de ce nom, et qui fit son testament en 1395.

Auparavant, on trouve qu'en 1276, huit branches au moins de la même maison étaient à la fois co-propriétaires à Vailhac et à Fraissinet. Si on ajoute à ce nombre cinq ou six autres branches, dont on ne connaît pas la jonction avec les précédentes, il se trouvera que la totalité des branches de la maison de Vassal,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

tant existantes, qu'éteintes, peut être portée à plus de cinquante : nombre prodigieux, dont il serait difficile de citer un second exemple. Il n'en reste plus que vingt-cinq, toutes sorties de trois branches principales, séparées dans le quinzième siècle, et qui sont connues sous les noms de Rinhac, de Nozac et la Tourette.

Branche de Vassal de Saint-Gily.

Marc de Vassal-Saint-Gily, seigneur de la Garde, capitaine au régiment de Vassan, fit les guerres d'Italie sous le règne de Louis XIV. Il eut pour fils :

Pierre-Marc de Vassal-Saint-Gily, qui accompagna son père dans les guerres d'Italie, et se maria, en 1740, avec Marie-Anne de Rigoulières. De ce mariage sont issus :

1°. Bertrand de Vassal-Saint-Gily, mort le 27 août 1816, affilié à l'ordre de Malte ;

2°. François de Vassal, bénédictin de Saint-Maur, prêtre, mort en 1804;

3°. Marie de Vassal, religieuse maltaise à l'hôpital de Beaulieu, morte en 1807 ;

4°. Cécile de Vassal, religieuse maltaise à l'hôpital de Beaulieu, vivante ;

5°. Pierre-Emmanuel-Louis de Vassal-Saint-Gily, chevalier de Malte a fait son service sur les galères, en 1788 et 1789, sous les ordres de M. le bailli de Latour-du-Pin, général des galères ; chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, chef de bataillon, émigré en 1791, a fait la campagne de 1792 et dix ans de campagnes au corps de Condé, et est rentré en France le 15 juin 1801. Il a le titre de comte ;

6°. Louis-Emmanuel de Vassal, premier grand archidiacre de Saint-Claude, grand vicaire de Besançon, a présidé l'assemblée du clergé à Béfort en 1787, a été tenu en réclusion à Cahors en 1794, persécuté, et exempt de tout serment. Il est encore vivant ;

7°. Armand de Vassal, chevalier de Saint-Lazare, premier lieutenant dans le régiment de Soubise,

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

émigré en 1791, fit la campagne de 1792, passa en Angleterre en 1794, fut fait prisonnier à Quiberon, et fusillé à Vannes avec M. de Sombreuil;

8°. Alphonse de Vassal, chanoine de Saint-Claude, passé au second archidiaconné, reclus à Cahors, persécuté, exempt de serment, mort en 1812;

9°. Marianne de Vassal, ancienne religieuse à l'abbaye royale de Farmoutier, vivante;

10°. Thomas de Vassal, officier, chevalier de Malte affilié, émigré en 1791, a fait la campagne de 92, a été quatre ans au corps de Condé, et est mort des fatigues de la guerre en 1798;

11°. Thérèse de Vassal, chanoinesse de Baume-les-Dames, en Franche-Comté, vivante.

La maison de Vassal porte pour armes : *D'azur, à une bande de gueules, bordée d'argent, chargée de trois besants, accompagnée de deux étoiles de même, posées l'une en chef, et l'autre en pointe.*

VASSART, seigneurs de Burnecourt, d'Andernay et de Tannoy, en Barrois et en Lorraine, famille qui remonte son ascendance à Nicolas Vassart, avocat au siége de Bar, anobli par lettres de Henri, duc de Lorraine, données à Nancy, le 17 avril 1624. Un de ses descendants, Antoine Vassart, fut gentilhomme ordinaire de la chambre de son altesse royale. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois fleurs de lys d'argent.*

DE VASSAUX, seigneurs d'Hadonville, en Champagne. Cette famille a pour auteur Barthélemi de Vassaux, écuyer, qui vivait avant l'an 1601. Tous les membres de cette famille ont suivi le parti des armes. *D'argent, à la croix de gueules, dentelée de sable, chargée de cinq coquilles d'or.*

LE VASSEUR. Cette famille a été anoblie par lettres-patentes de l'empereur Charles V, du 7 décembre 1547, confirmées par d'autres de Philippe II, roi d'Espagne. Ces lettres furent accordées à Jacques le Vasseur, archer du corps de l'empereur Charles-Quint, et à Barthélemi et Guillaume le Vasseur, ses neveux, avec faculté de porter pour armes : *De gueules, à trois fasces*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ondées d'argent, au lion du même, lampassé et armé d'or, brochant sur le tout. Une autre branche de cette famille avait pour auteur Philippe le Vasseur, seigneur de Guernonval, fils de Toussaint le Vasseur, seigneur de Pompérie, et de Jeanne le Quien, dame de Guernonval. Il fut créé chevalier par lettres données à Madrid le 20 février 1597, et baron d'Esquelsbecke, en Artois, par érection du 21 janvier 1612. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles d'azur*, qui est de LE VASSEUR; *aux 2 et 3 d'azur, à trois abeilles d'or*, qui est DE BARBERIN.

LE VASSEUR, sieurs d'Armanville, d'Hiermont, etc., en Beauvaisis. Cette famille a pour auteur Pierre le Vasseur, écuyer, seigneur d'Hiermont, capitaine de la ville de Saint-Riquier, qui fut marié, en premières noces, avec Claude de Boubers, et en secondes avec Marie Cordier. Charles le Vasseur, Ier. du nom, écuyer, sieur d'Hiermont, issu du premier mariage de Pierre, épousa Marguerite le Brun, le 13 novembre 1541. On compte parmi leurs descendants plusieurs capitaines. *De sable, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un lion issant, et en pointe de trois croissants, le tout du même.*

VATRIN, en Lorraine. Claude Vatrin, lieutenant-général du bailliage d'Etain, fut anobli le 27 janvier 1723. Il épousa N... de Gondrecourt, dont il eut plusieurs fils qui servirent dans des grades supérieurs. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois fleurs de lys du même.*

DE VAUBERCEY. *Voyez* LE GRAS.

DE VAUBOREL, seigneurs de la Chapelle et de la Grange, famille originaire de Normandie, répandue en Bretagne et en Lorraine. Elle établit sa filiation depuis Léonard de Vauborel, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Sainte-Marie-du-Bois, qui eut pour femme Marie de Bure, et pour fils Jean de Vauborel, écuyer, sieur de Lorgerie et de Brémanfani, marié, le 23 juin 1528, avec Elie Pitard. Cette famille a donné un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, un lieutenant au gouvernement des ville et château de Saint-Malo, un capitaine de cavalerie dans le régiment

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Dauphin, étranger, et plusieurs autres officiers. *D'azur, à la tour d'argent.*

DE VAUCELLES, seigneurs de la Voute, de Ravigny, en Lodunois, et au pays du Maine, famille ancienne et distinguée, originaire de Poitou. Elle établit sa filiation depuis noble et puissant seigneur Pierre de Vaucelles, chevalier, seigneur de la Voute, chevalier de l'ordre du roi, vivant en 1576. Elle a donné trois chevaliers du même ordre, des capitaines d'hommes d'armes, des officiers supérieurs, etc., etc. *D'argent, au chef de gueules, chargé de sept billettes d'or, 4 et 3.*

DE VAUCENNÉ, seigneurs de la Menardière, au Maine et en Anjou, maison d'origine chevaleresque, qui a pris son nom d'une terre située dans cette dernière province. Elle remonte par filiation à Mahé de Vaucenné, écuyer, capitaine de Crannes, vivant vers 1435. Elle a donné plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et a contracté de belles alliances. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.*

DE VAUCOCOUR, noble et ancienne maison, qui tire son origine de la petite ville de Thiviers, en Périgord, où elle possédait de tems immémorial un château et un fief de son nom (1). Cette maison est connue depuis le douzième siècle; et le cartulaire de l'abbaye de Dalon, en Limousin, a conservé la mémoire de ses premiers auteurs. On y trouve qu'en 1184, Adémar de Vaucocour (*de Valcocor*) fit don à cette abbaye, conjointement avec Geoffroi, clerc, son frère, et Constantin, Geoffroi, Gerald et Guillaume de Vaucocour, ses fils, de tout le droit qu'ils avaient sur les dîmes de Murs.

---

(1) Le nom de Vaucocour, en latin *Vallecucurri*, se trouve écrit dans les anciens actes, de *Vaucocor*. *Vaucocort*. *Vauquecourt*, *Vaucocourt*, mais le plus souvent *Vaucocour*, sans *t*.

Les derniers éditeurs du *Gallia Christiana* (tome II, col. 1461), prétendent que Renaud de Thiviers, élu évêque de Périgueux en 1081, et martyrisé à Antioche l'an 1100 ou 1101, était issu de la maison Vaucocour.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Etienne de Vaucocour (*de Valcocor*), Ermecens et Hélie, ses frères, et Etienne et Guy, ses fils, donnèrent vers le même tems, à cette abbaye, le droit qu'ils avaient sur les dîmes de la terre de Mansac et le domaine, et dîmes qui leur appartenaient au lieu nommé de Froidefont. Les mêmes Guy et Etienne de Vaucocour, frères, firent donation à ce monastère de quinze deniers de cens, en 1212, la même année que Guy, vicomte de Limoges, assiégea et prit la ville de Thiviers.

Guy de Vaucocour fonda, en 1227, une chapelle dans le prieuré de la Faye.

Guillaume, seigneur de Vaucocour, damoiseau, arrière-petit-fils du précédent, épousa, en 1357, Marie de Jaubert de Nantiac, et en eut, entr'autres enfants :

Guichard, seigneur de Vaucocour, Ier. du nom, damoiseau, capitaine, ou gouverneur de la ville de Thiviers, pour la vicomtesse de Limoges, était, dès l'an 1362, sous la tutelle d'Audoin de Jaubert, chevalier, seigneur de Nantiac, son oncle, et mourut après l'an 1385, laissant de noble Jeanne de Jauvelle, ou Jouvelle, sa femme, plusieurs enfants, dont le second, nommé Henri de Vaucocour, Ier. du nom, fut pourvu de l'intendance générale de la maison de Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre et vicomtesse de Limoges, et fut père de :

Guichard de Vaucocour, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Vaucocour, fut pourvu par Françoise de Bretagne, comtesse de Périgord, etc., de l'intendance générale de sa maison, par lettres de provisions de l'an 1452. Il avait épousé, en 1446, Arsanne ou Arsène de Royère ; et fit son testament en 1498, dans lequel il déclare avoir eu neuf enfants, cinq garçons et quatre filles. Un des fils, nommé Henri, IIe. du nom, s'allia, en 1480, à Catherine de Saint-Martial de Drugeac.

Jean de Vaucocour, écuyer, seigneur de Vaucocour, fils puîné de Guichard II, fut pourvu, par provisions de l'an 1505, de l'intendance générale de la maison d'Alain, sire d'Albret, comte de Périgord ; il épousa, la même année, Marguerite Dupuy de Trigonan, et

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

testa, en 1527, en faveur de Bertrand, Henri, François et Charles, ses fils.

Henri de Vaucocour, IIIe. du nom, écuyer, seigneur de Vaucocour, fut appelé à l'hérédité de sa maison par une substitution et par l'ordre de primogéniture, après la mort de l'aîné. Il fit son testament en 1555, en faveur des enfants qu'il avait eus de Marquèse de Milhac, sa femme, qu'il avait épousée en 1533. L'aîné de ses enfants continua la branche aînée, qui, après avoir produit plusieurs officiers supérieurs, parmi lesquels on distingue François de Vaucocour, maréchal de camp, et gouverneur de Thiviers, sous le règne de Louis XIV, des gentilshommes ordinaires et servants de la chambre de nos rois, un gouverneur d'Ardres, en Picardie, un écuyer du duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIII, etc., s'est éteinte vers l'an 1730.

Jean de Vaucocour, IIIe. fils de Henri et de Marquèse de Milhac, a fait la branche appelée des seigneurs du Château d'Allemant, ensuite de la Roche.

Et de Gaston de Vaucocour, dernier des fils de Henri, est sortie une troisième branche, éteinte en 1680.

Armes : D'azur, à trois fleurs de lys d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois yeux d'argent de profil.

DE VAULGRENNAND. *Voyez* COLMONT.

DE VAULSERRE, barons des Adrets, en Dauphiné. Guillaume de Vaulserre, vivant en 1352, est l'auteur de cette ancienne famille; Jean de Vaulserre, baron des Adrets, son fils, donna, en diverses occasions, des preuves de valeur et de courage. *D'azur, à trois coqs d'or, crêtés et barbés de sable.*

DE VAULSERRE. *Voyez* CORBEAU.

VAUQUELIN, seigneurs du Désert, sieurs de Beaumont, en Normandie. Cette famille remonte son ancienneté à l'an 1428, et sa filiation à Jean Vauquelin,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

1er. du nom, sieur d'Hermanville, anobli pour services au mois de novembre 1477, père de Robert Vauquelin, écuyer, sieur de Beaumont, qui eut pour femme Perrette Anger, et comparut au greffe de l'élection de Coutances, le 21 février 1540. *D'azur, au sautoir engrêlé d'argent, cantonné de quatre croissants d'or.*

DE VAUX, en Lorraine. Nicolas de Vaux, l'un des chirurgiens ordinaires de S. A. R., fut anobli par lettres données à Lunéville, le 18 juin 1736, en considération des services qu'il avait rendus pendant trente-huit ans. *De sinople, à trois cygnes d'argent; ceux du chef affrontés.*

DE VAUX, seigneurs de Vaux, en Dauphiné. Cette famille remonte son ancienneté à Guigues de Vaux, vivant en 1346, et prouve sa filiation depuis Hugues de Vaux, vivant en 1468. *De gueules, au lion léopardé d'argent.*

DES VAUX. Jacques-Philippe des Vaux fut reçu échevin de Paris, le 17 février 1761. *D'azur, à la fasce d'or, chargée de trois glands de sinople, et accompagnée de trois étoiles d'argent.*

DE VAUX, au Maine, comtes de Vaux, maison issue d'ancienne chevalerie, originaire de Dauphiné. Elle est connue depuis Gui de Vaux, dont le fils, André de Vaux, vivait en 1380. Elle s'est constamment distinguée par ses alliances, ses emplois et ses services militaires; a donné plusieurs officiers supérieurs et deux chanoines, comtes de Brioude, reçus le 26 février 1657, et le 14 janvier 1773. *D'azur, au lion d'argent, sommé d'un croissant du même; à la bande de gueules, brochante sur le lion.* Depuis quelques années, la branche puînée de cette maison étant demeurée la seule existante par l'extinction de la première branche, elle a retranché des armoiries, la bande de gueules, signe de brisure qu'elle ne doit plus porter; couronne de comte; tenants, deux sauvages armés de massues. Devise : *Amor patriæ.*

DE VAVRE, famille noble du Dauphiné, qui s'est divisée en trois branches : 1°. les seigneurs de Cérisins et de Bons; 2°. les sieurs de la Tuillière; 3°. et les

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sieurs de Saint-Forjeul : elles ont toutes trois pour auteurs communs, Louis de Vavre, et Jeanne de Pouchon, sa femme, vivants en 1490. *D'azur, à la bande d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or.*

DE VAY, seigneurs de la Fleuriais, de Treffieuc, etc., maison d'ancienne chevalerie de Bretagne, dont l'Armorial général ne remonte la ligne filiative qu'à Jean de Vay, Ier. du nom, seigneur de la Rochefordière, de la Fleuriais et de Monjouvet, marié, le 1er. août 1542, avec Claude de Montberon. Ce Jean eut pour fils Claude de Vay, seigneur des mêmes lieux que son père, et mari de Susanne de la Musse, qu'il épousa le 12 juillet 1581. *De gueules, au croissant d'hermine, surmonté d'une croisette d'argent.*

VEDIER. Jean-François Vedier, trésorier-général des finances dans la province de Bretagne, maire, et colonel des milices bourgeoises de la ville de Nantes, et subdélégué au département de la même ville et du comté Nantais, fut anobli par lettres-patentes données à Fontainebleau, au mois de septembre 1733, pour services dans ses charges et emplois. *D'or, au sautoir de sinople, chargé de cinq besants d'or.*

DE VEINY-D'ARBOUZE, seigneurs de Chaume, de Marcillac, etc., barons de Jayet et Poizat, marquis de Villemont, par lettres-patentes du mois de mai 1720. Cette famille, recommandable par ses services et ses alliances, établit sa filiation depuis Michel Veiny, chevalier, seigneur de Villemont, de Fernoil, de Mirabel, d'Arbouze et de Menestrel, baron de Jayet, conseiller, maître-d'hôtel ordinaire de Charles, duc d'Orléans, l'an 1559; premier maître-d'hôtel de François, duc d'Alençon, l'an 1570, bailli du duché de Montpensier, capitaine et gouverneur des ville et baronnie de Thiern, en Auvergne, pourvu le 28 mars 1571, lequel Michel Veiny fut marié en premières noces, le 18 septembre 1535, avec Anne Bayard; et en secondes, le 24 mai 1546, avec Perronelle Marillac, qui le fit père de Gilbert de Veiny, IIe. du nom, seigneur de Neufville, de Saint-Genest, etc. Parmi les descendants de cette maison, on compte un chevalier de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de plusieurs princes, un

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

lieutenant-général des armées du roi, des gouverneurs de villes, des officiers supérieurs et de divers grades, et des capitaines de cavalerie et d'infanterie. *Ecartelé aux 1 et 4 ; au pin de sinople, aux 2 et 3 de gueules ; à la colombe d'argent fondante en bande ; sur le tout d'azur, à trois molettes d'éperon d'or, au bâton de gueules péri en bande.*

DE VELLAR, seigneurs de Pandy, de Dion, de Saint-Romain, etc., en Berry, famille qui a pour auteur Antoine Vellar, écuyer, sieur des Bordes, marié, avant le 9 mai 1529, avec Jeanne Treille, mère de François-Claude de Vellar. On compte parmi leurs descendants un capitaine en 1665, gentilhomme de la chambre du roi en 1669, puis brigadier de la noblesse de Berry, et aide-de-camp du maréchal de Créquy en 1674. *D'azur, semé de croisettes d'or ; au chef du même.*

LE VENEUR, seigneurs de Beauvais, sieurs de Kerampart, de la Hazaie, de la Ville-Chaperon, etc., en Bretagne. Cette famille remonte par filiation à François le Veneur, Ier. du nom, seigneur de la Villeveneur et de la Hazaie, père de Charles le Veneur, sieur de la Hazaie et de Portmartin, qui fit une transaction le 13 mars 1552. *D'argent, au cor de chasse de sable, accompagné de trois roses de gueules.*

DE VÉNEL, en Provence, famille d'origine chevaleresque, et l'une des plus anciennes et des plus distinguées de cette province. Ses titres connus la remontent au treizième siècle, depuis Raimond de Vénel, présent à une convention faite, en 1252, entre Charles d'Anjou, comte de Provence, et Batral des Baux. Pierre de Vénel, écuyer de Charles, est rappelé dans le testament de Guillaume Vénel, du 24 septembre 1554, comme l'un de ses prédécesseurs, qui vivait dès le 18 mai 1281, date d'un acte par lequel ce prince lui fit don de quelques biens sis au lieu de Châteaurenard, en considération des bons et agréables services qu'il avait rendus à feu Raimond-Berenger, son aïeul, comte de Provence, ainsi qu'au roi son père. Fouquet de Vénel, son fils, fut également récompensé par Robert, roi de Jérusalem, etc., qui lui fit don par lettres-pa-

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

tentes du 24 septembre 1312, de la châtellenie de Oseda, en considération de son mérite et de sa fidélité. Guillaume de Vénel, qui a continué la postérité, fit son testament le 24 septembre 1554. Le capitaine Gaspard de Vénel, son fils, fut père de Jean et de Joseph de Vénel, qui firent deux branches. Elle a contracté de belles alliances et a donné des officiers distingués, des conseillers au parlement et en la chambre des comptes. *Coupé, au 1 d'azur, à trois pals d'or; au 2 de gueules, au lion d'or; à la fasce du même, brochante sur le coupé.*

DE VENIARD. Etienne de Veniard, sieur de Bourgmond, commandant sur la rivière des Missouris, dans la Louisiane, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut anobli par lettres-patentes données à Versailles, au mois de décembre de l'an 1725, pour services militaires distingués, et pour négociations importantes suivies par lui avec succès auprès des sauvages de la Louisiane. *D'azur, au sauvage au naturel, assis sur une montagne d'argent.*

DE VENTAILLAC, sieurs d'Eygallières, en Dauphiné. Cette famille a pour auteur Pierre de Ventaillac, qui épousa Marguerite de Baux, l'an 1492. Elle compte plusieurs officiers au service. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée d'un soleil d'or en pointe.*

DE VENTES, seigneurs de Saint-Pinssart, et sieurs de Montpassard, en Dauphiné. Les auteurs de cette famille sont Jean de Ventes, conseiller delphinal, et Françoise de Villars, son épouse, vivants en 1510. Jean fit son testament l'an 1557. *D'azur, à deux lions affrontés d'or, soutenant une couronne à l'antique du même; à la trangle d'argent, brochante sur le tout.*

VERDELHAN, en Languedoc, en Gévaudan, en Gascogne et en Bourbonnais, famille ancienne et distinguée, qui établit sa filiation depuis Pierre Verdelhan, seigneur de Merveillac, qui était marié, le 21 juin 1376, avec Agnès de Coudoulons. Elle a formé plusieurs branches: 1°. les seigneurs de Merveillac, éteints après 1672; 2°. les seigneurs de Sarremejane et de Fabrègues; 3°. les seigneurs de Molles; 4°. les seigneurs des Fourniels; 5°. les seigneurs de Saint-Nazaire et de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Montanègues. *Ecartelé, au 1 de sable, à l'étoile d'argent; au 2 d'azur, à trois coquilles d'or; au 3 d'azur, au lion d'or; au 4 de gueules, à six besants d'argent.*

DE VERDELIN, seigneurs et barons de Montagut, en Guienne, famille qui a pour auteur Tristan-Louis de Verdelin, baron de Montagut, seigneur de la Vavre, écuyer du roi, maréchal des logis de la compagnie de cent hommes d'armes du comte de Candale, et capitaine d'une compagnie de gens de pied dans le régiment de Picardie, marié avec Catherine d'Armantieu, le 13 septembre 1609. Tristan-Louis eut pour fils Jean-Antoine de Verdelin, seigneur et baron de Montagut, capitaine d'une compagnie dans le régiment de Champagne, qui épousa, le 18 mars 1635, Jeanne de Meun. *D'or, à la fasce d'azur, surmontée d'un verdelet du même, membré de gueules.*

DE VERDILLON, seigneurs de Châteauredon, d'Estoublon, en Provence, famille originaire de la viguerie de Digne, qui remonte sa filiation à Claude de Verdillon, vivant en 1529. Raphaël de Verdillon, son fils, fit hommage au roi, le 17 janvier 1534, de la terre de Châteauredon; Pierre de Verdillon continua la postérité. Cleofas de Verdillon, son fils, maréchal des logis de la compagnie d'ordonnance du comte de Carces, fut blessé en Catalogne, en 1611. *D'azur, à la herse sarrasine d'or, surmontée d'une étoile du même.*

DE VERDONEY, seigneurs de Villeneuve, du Marc, en Dauphiné, famille qui prouve son ascendance depuis Jean de Verdoney, lequel fut pourvu d'un office de maître ordinaire en la chambre des comptes de Dauphiné, en 1571, y fut reçu l'année suivante, et l'exerça jusqu'en 1598. Etienne de Verdoney, son fils, lui succéda dans cette charge. *D'argent, à six billettes de gueules; au chef d'azur, chargé de trois molettes d'or.*

DE VERDONNET, en latin *Verdunelli*, barons d'Ironde et de Buron, comtes de Verdonnet, maison d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne, où elle florissait dès la fin du douzième siècle. Elle est connue par titres depuis Joseph et Durand de Ver-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

donnet, chevaliers, vivants, l'un en 1190 et 1197, et l'autre en 1251. Elle prouve une filiation suivie depuis ce Durand de Verdonnet, chevalier, qui ne vivait plus en 1290. Cette maison a donné des écuyers et des hommes d'armes des ordonnances, des capitaines et plusieurs officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Bertrand de Verdonnet était chanoine-comte de Brioude, en 1282; Pierre de Verdonnet, en 1334; Jean de Verdonnet, en 1502, et Jean-Claude de Verdonnet, en 1690. *D'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules; à la bordure de vair.*

DE VERGENNES. *Voyez* GRAVIER.

DU VERGIER, seigneurs du Poux, du Méneguen, du Locouziern, etc., en Bretagne. Cette famille remonte son ancienneté à l'an 1426, et sa filiation à Pierre du Vergier, père de Henri du Vergier, Ier. du nom, qui eut pour femme Thomine le Baillif, laquelle fit une transaction le 17 décembre 1438. Elle a donné un chevalier de l'ordre du roi en 1662. *De gueules, à deux bandes de vair.*

DE LA VERGNE DE TRESSAN, DE MONTBAZIN, en Languedoc. Pierre de la Vergne, huissier et sergent d'armes du pape Clément VI, et Rigaud de la Vergne, son frère (tige de la maison de Tressan), nés à Aurillac, en Auvergne, furent anoblis par le roi Jean, au mois de novembre 1350. Ils avaient pour troisième frère Jean de la Vergne, clerc de la chambre apostolique, et trésorier de l'anti-pape Benoît XIII, ensuite évêque de Lodève. *D'argent, au chef de gueules, chargé de trois coquilles du champ.*

DE VERGY. La maison de Vergy, l'une des premières et des plus illustres de la Bourgogne, a tiré son nom du célèbre château de Vergy, situé sur la croupe d'une montagne, à quatre lieues de Dijon, et connu dès l'an 890; il fut ruiné par ordre de Henri IV, au mois de novembre 1609.

La forteresse de Vergy était tombée en partage à un fils puîné d'un comte d'Auxois et de Duemois, vers le commencement du onzième siècle. Ce jeune seigneur, nommé Walon, et dont le frère aîné avait hérité du

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

titre de comte qu'avait eu leur père, prit pour son titre et son nom celui de seigneur de Vergy, qu'il transmit à ses descendants (D. Plancher).

Dunod de Charnage conjecture la maison de Vergy être une branche de celle de Vienne, par les noms de Guerin et de Savaric, qu'ont portés les seigneurs de l'un et de l'autre. Il pense que Savaric, l'un des fils de Gerard de Vienne, pouvait être père du comte Guerin, auquel du Chesne rapporte l'origine de la maison de Vergy.

Savaric de Vergy est nommé le premier parmi les seigneurs qui composaient le conseil de Hugues II, dit le Pacifique, lorsque ce prince, touché des exhortations du pape, fit serment entre les mains de S. S., l'an 1106, de laisser jouir le monastère de Saint-Benigne, de Dijon, de tous les priviléges et exemptions dont il jouissait précédemment, et déchargea cette maison de certains tributs injustes que ces officiers en exigeaient.

L'histoire des grands officiers de la couronne donne la généalogie de la maison de Vergy depuis Guy, seigneur de Vergy, qui vivait en 1145. Hugues, seigneur de Vergy, son fils, eut, entr'autres enfants, Alix, dame du château de Vergy, mariée, en 1199, à Eudes III, duc de Bourgogne. Cette alliance seule suffit pour donner une idée de la splendeur et de la puissance de cette maison. Elle a formé les branches de Saint-Dizier et de Vignory, éteintes en 1460; des seigneurs d'Autrey, éteints en 1491, des seigneurs de Champlitte, éteints en 1625, et celle des seigneurs de Mirebeau et de Bourbonne, éteints en 1374. Elle a formé en outre les branches de Beaumont, de Belvoir, etc., rapportées par du Chesne. Il est peu de maisons qui aient eu autant d'illustrations; car elle a donné deux ducs et trois duchesses à la Bourgogne; elle a tenu les comtés d'Auvergne, d'Autun, d'Auxois, de Beaune, de Châlons, de Dijon, de Duemois, de Dammartin, de Gruères et de celui de Champlitte, en Franche-Comté, qui a été son dernier titre, par le décès de Claude de Vergy, comte de Vergy, gouverneur et capitaine-général du comté de Bourgogne, mort en 1662, le dernier de sa maison. Elle a donné un cardinal, deux archevêques de Besançon, trois évêques

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

d'Autun, un de Mâcon, un de Paris, un maréchal de France, deux maréchaux de Bourgogne, six chevaliers de la Toison-d'Or, et un de l'ordre de Savoie, etc., etc. *De gueules, à trois quintefeuilles d'or.*

VERNET, sieurs de Vermenelles, en Dauphiné, famille anoblie dans la personne de François Vernet, par lettres du mois de juin 1653, vérifiées la même année, et confirmées par autres lettres du 14 mai 1667, aussi vérifiées au parlement, par arrêt du 19 novembre suivant. *D'argent, à l'aigle éployée de sable; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or, mouvant de l'angle dextre du premier quartier.*

DES VERNEYS, maison d'ancienne chevalerie du Beaujolais, dont était Sibille des Verneys, mariée, vers l'an 1340, à Philippe de Mont-d'Or, chevalier, fils d'Humbert de Mont-d'Or, damoiseau, et de Guicharde de Sartines. *D'hermine, au chef de gueules.*

DE VERNI, seigneurs de Grandvilliers-aux-Bois, de Faveroles, etc., en Picardie, famille dont la filiation est établie depuis Antoine de Verni, Ier. du nom, écuyer, premier écuyer d'écurie de Charles de Bourbon, connétable de France. Cet Antoine de Verni eut pour femme Marguerite Raguet, et pour fils Jerôme de Verni, écuyer, archer des ordonnances du roi dans la compagnie de monseigneur le Dauphin, puis homme d'armes dans la compagnie de M. l'amiral. Jerôme épousa, le 4 octobre 1548, Barbe de Pas. On trouve, au nombre de leurs descendants, deux gentilshommes ordinaires de la maison du roi, un gentilhomme servant de la reine en 1585, et plusieurs capitaines, dont un était décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, au lion d'argent, lampassé et armé d'or.*

DU VERNOIS, en Franche-Comté, maison chevaleresque qui possédait la prévôté héréditaire d'Arbois. Elle est connue par filiation depuis Hubert du Vernois, seigneur dudit lieu, vivant en 1274, et s'est éteinte au dix-septième siècle. *D'or, émanché d'argent de deux pièces.*

DE VERNOSC. *Voyez* DE GESTES.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

VERON DE FARAINCOURT. Cette famillle a été maintenue par lettres-patentes du roi, au mois de mars 1722, dans la possession de la noblesse qui avait été accordée à Nicolas Véron, par lettres de l'empereur Charles-Quint, du 7 juin 1540. *D'azur, à trois vérons d'argent, miraillés de gueules.*

DE VERSEILLES. *Voyez* GUYOT.

DE VERTAMY, famille originaire de la province d'Auvergne, maintenue par M. de Fortia, intendant, en 1666, sur une production de titres depuis l'an 1504. *D'azur, au chevron d'argent, entravaillé dans trois fasces du même.*

DE VERTEILLAC. *Voyez* LA BROUSSE.

DE VÉTERIS, seigneurs du Revest, de Puimichel, en Provence, famille originaire de la ville d'Aix, qui remonte sa filiation à Henri de Véteris, assesseur de la même ville en 1537. Il fit hommage au roi, les 17 et 20 mars 1556, de la moitié de sa terre de Puimichel, et des trois quarts de celle du Revest. Jean-François de Véteris, page du roi, puis capitaine de dragons, fut beaucoup aimé du dauphin, qui le gratifia d'une pension de quatre cents écus. Cette famille a contracté de belles alliances, et a donné des seconds consuls à Aix, des capitaines de cavalerie, etc. *D'azur, à six étoiles d'or.*

DE VEYNES, seigneurs de Veynes, de Cheyssiliane, etc., en Dauphiné, maison d'origine chevaleresque, qui tire son nom de la terre de Veynes, près de Gap. Guigues de Veynes, qui possédait cette terre, en rendit hommage, en 1253, au dauphin Guigues XII. Cette famille prouve une filiation suivie depuis Raymond de Veynes, dont le fils Guillaume de Veynes, qualifié chevalier dans différents actes, épousa Catherine de Roux, dame de Cheyssiliane, et fit, l'an 1413, hommage de cette terre, entrée dans cette famille par ce mariage. Cette maison a donné plusieurs officiers distingués, la plupart morts au service. *De gueules, à trois bandes d'or.*

VIALART D'ORVILLIERS, famille anoblie par les charges de la magistrature. Elle a pour auteur Pons

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Vialart, juge de la ville d'Issoire, en Auvergne, père de Jean Vialart, avocat au parlement de Paris, pourvu d'une charge de président à mortier au parlement de Rouen, le 22 octobre 1540. Il avait épousé, 1°. Marie Seguier, fille de Blaise Seguier, et de Catherine Chenart; 2°. Jeanne Poncet, fille de Jean Poncet, conseiller au châtelet, avec laquelle il a continué la postérité, n'ayant eu qu'une fille de son premier lit. Michel Vialart, son fils, seigneur de Sivry et de Herse, fut conservateur des priviléges royaux de Paris. Il fut élu échevin de la même ville en 1547. Il épousa Lamberte Hotman, fille de Jean Hotman, et de Thomasse le Lorrain, dont il eut trois fils et deux filles. Cette famille a donné des maîtres des requêtes, des présidents en diverses cours, et des officiers supérieurs dans les armées, un évêque d'Avranches, et un évêque de Châlons, pair de France. *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre croisettes potencées du même.*

VIALETTES D'AIGNAN, famille originaire de Rouergue, établie à Montauban, dès avant l'an 1530, et dont le chef a été maintenu dans sa noblesse, par ordonnance royale du 3 décembre 1814, et lettres-patentes du 19 février 1816, registrées à la cour royale de Toulouse, le 11 juin de la même année. *De gueules, à la montagne d'or, accompagnée en chef de deux violettes au naturel; au chef d'argent, chargé d'une émanche de trois pièces du champ, mouvante de la partie supérieure.*

VIART, seigneurs de Pimelle, sieurs de la Coudraye, de la Mothe-d'Usseau, des Francs, de Quémigny, etc., famille d'origine chevaleresque, sortie du Blésois, et établie en Poitou, en Bourgogne, en Champagne et à Etampes, dont la filiation remonte à Jean Viart, écuyer de Charles, duc d'Orléans. Il eut pour femme Jeanne Sibille; servait, en l'an 1413, avec huit écuyers à sa suite, dans la compagnie d'hommes d'armes du seigneur de Rambures, et avait pour fils Guillaume Viart, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Villebazin, époux de Jeanne le Roux. On compte parmi les descendants de cette famille, deux baillis de Blois, un gouverneur des ville et château de Mirebeau, qui, *assisté seulement de ses fils et des habitants de cette*

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

ville, l'avait courageusement défendue, en 1636, *contre l'armée de l'empereur, forte de plus de quarante mille hommes.* On y compte encore plusieurs autres officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et un gouverneur pour le roi des salines de Lorraine. *D'or, au phénix au naturel, sur son immortalité de gueules; au chef d'azur, chargé de trois coquilles d'argent.*

VIART, et, selon Richier, WIART, comtes et barons de Viart, en Lorraine, famille qui a formé deux branches: 1°. les seigneurs de Tronville; 2°. et les seigneurs de Pont-sur-Saulx. Elle remonte son origine à Claude Viart, licencié ès-lois, avocat au bailliage de Bar, anobli par lettres de Christine de Danemarck, duchesse douairière de Lorraine, et Nicolas de Lorraine, évêque de Metz, tuteur de Charles III, du 8 novembre 1545, en récompense des services qu'il avait rendus à l'état en différentes commissions, dont il avait été chargé. Ces deux branches ont produit des gentilshommes ordinaires de S. A. R. le duc de Lorraine, un lieutenant-général de cavalerie au service de sa majesté impériale, plusieurs officiers supérieurs et autres. *D'azur, à trois croix potencées d'or; au chef d'argent.*

DE VIAS, en Provence, famille originaire de la province de Chablais, dans les états du duc de Savoie, où Michel Vias, son auteur, épousa Huguette de Seissel, sœur de Claude de Seissel, des barons d'Aix, en Savoie, abbé de Saint-Pons, près Nice, puis évêque de Marseille, et enfin archevêque de Turin. Jean-Baptiste Vias, son fils, surnommé de Vercellone, rendit des services importants au roi Louis XII. Il fut père de Bertrand de Vias, assesseur de la ville de Marseille, en 1557; il assista aux états d'Orléans, en 1562, et laissa Jacques, Jean-Baptiste et Pierre de Vias: ces deux derniers n'eurent point d'enfants; Jacques fut conseiller et maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis en 1585. La même année, Henri III le pourvut de la charge de consul français à Alger; Henri IV le confirma dans cette charge en 1610. Honoré de Vias, l'un de ses descendants, fut assesseur de Marseille en

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1614; il assista aux états-généraux du royaume de la même année, fut également consul de France à Alger, en 1624, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, enfin conseiller d'état en 1647. Il a fait plusieurs beaux ouvrages en vers latins, qui lui ont acquis la réputation d'un des plus grands poëtes de son siècle. Il est mort sans enfants mâles; Antoine de Vias, son frère continua la posterité. Cette famille a contracté de belles alliances, et a donné des conseillers d'état, des consuls de France, etc. *De gueules, à une croix doublement potencée d'argent; au chef d'or, chargé de trois coquilles de sable.*

VICOMTE, subst. masc. *Vice-comes*, signifie en général, celui qui tient la place du comte, *quasi vice comitis, seu vicem comitis gerens.*

Quoique le titre de comte fut usité chez les Romains, et que quelques auteurs comparent les vicomtes à ces commissaires ou députés que, chez les Romains, on appelait *legati pro consulum*, il est certain néanmoins que l'on n'y connaissait point le titre de vicomte, lequel n'a commencé à être usité qu'en France.

Les comtes des provinces avaient sous eux les comtes des villes; par exemple, le comte de Champagne avait pour ses pairs, les comtes de Joigny, de Rethel, de Brienne, de Portien, de Grandpré de Roucy, et Braine; quelques-uns y ajoutent Vertus. Ces comtes des villes n'étaient point qualifiés de vicomtes.

Il y avait cependant certaines provinces où le comte avait sous lui, soit dans sa capitale, soit dans les principales villes de son gouvernement, des *vicomtes* au lieu de comtes particuliers, comme le comte de Poitiers; ce comté étant composé de quatre *vicomtés*, qui étaient Chatellerault, Thouars, Rochechouart et Brosse.

Il y avait encore beaucoup de seigneuries qui avaient le titre de *vicomtés*, et principalement en Languedoc, en Guienne et ailleurs.

Les comtes qui avaient le gouvernement des villes, étant chargés tout à-la-fois du commandement des armées et de l'administration de la justice, et étant, par leur état, beaucoup plus versés dans l'art militaire, que dans la connaissance des lettres et des lois, se déchargeaient des menues affaires de la justice sur des vi-

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

caires ou lieutenants, que l'on appelle vicomtes ou viguiers, *quasi vicarii*, et aussi *châtelains*, selon l'usage de chaque province.

Il y a apparence que l'on donna le titre de vicomte singulièrement à ceux qui tenaient dans les villes, la place du comte, soit que ces villes n'eussent point de comtes particuliers, soit que les comtes de ces villes n'y fissent pas leur demeure ordinaire, ou enfin pour suppléer en l'absence et au défaut du comte; aussi ces sortes de vicomtes tenaient-ils à peu près le même rang que les comtes, et étaient beaucoup plus que les autres vicaires ou lieutenants des comtes, qu'on appelait *viguiers*, *prévôts ou châtelains*.

De ces vicomtes, les uns étaient mis dans les villes par le roi même, comme gardiens des comtés, soit en attendant qu'il y eût mis un comte, soit pour y veiller indéfiniment en l'absence et au défaut du comte qui n'y résidait pas; les autres étaient mis dans les villes, par les ducs ou comtes de la province, comme dans toutes les villes de Normandie, où il y eut des vicomtes établis par les ducs.

L'institution des vicomtes remonte jusqu'au tems de la première race; il en est fait mention dans le chapitre 36 de la loi des Allemands, laquelle fut, comme l'on sait, publiée pour la première fois par Thierry ou Théodoric, fils de Clovis, et roi de Metz et de Turinge; ils se sont nommés *vissi comitum*, parce que c'étaient des commissaires nommés par les comtes pour gouverner en leur place, soit en leur absence, soit dans des lieux où ils ne résidaient pas : on les surnommait *vissi comitum*, pour les distinguer des commissaires envoyés directement par le roi dans les provinces et grandes villes, qu'on appelait *vissi dominicis*. Dans la loi des Lombards ils sont nommés *ministri comitum*; ils tenaient la place des comtes dans les plaids ordinaires et aux grandes assises ou plaids généraux, appelés *mallum publicum*. Ces mêmes officiers sont nommés dans les capitulaires de Charlemagne, *vicarii comitum*, comme qui dirait *lieutenants des comtes*; ils étaient au-dessus des centeniers.

On les appela aussi *vice-comites*, dont on a fait en français vicomtes. Ils étaient d'abord élus par les comtes mêmes. Le comte de chaque ville était obligé d'avoir

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

son vicomte ou lieutenant; et comme le pouvoir du comte s'étendait non-seulement dans la ville, mais aussi dans tout le canton ou territoire dépendant de cette ville, le pouvoir que le vicomte avait en cette qualité, s'étendait aussi dans la ville et dans tout son territoire.

Cependant, en général, la compétence des comtes était différente de celle de leurs vicomtes ou lieutenants : les premiers connaissaient des causes majeures ; les vicomtes jugeaient en personne les affaires légères; de-là vient sans doute qu'en plusieurs lieux, la justice *vicomtière* ne s'entendait que de la moyenne justice, et qu'en Normandie les juges appelés vicomtes, qui tenaient la place des prévôts, ne connaissaient point des matières criminelles.

Mais en l'absence ou autre empêchement du comte, le vicomte tenait les plaids ordinaires du comte, et même présidait aux plaids généraux. La fonction du comte embrassait le gouvernement et le commandement militaire, aussi bien que l'administration de la justice. Celle du vicomte s'étendait aussi à tous les mêmes objets, au défaut du comte.

Vers la fin de la seconde race, et au commencement de la troisième, les ducs et comtes s'étaient rendus propriétaires de leurs gouvernements, qui n'étaient auparavant que de simples commissions; les vicomtes, à leur exemple, firent la même chose.

Les offices de vicomtes furent inféodés de même que les offices de ducs, de comtes, et autres : les uns furent inféodés par le roi directement, les autres sous-inféodés par les comtes.

Les comtes de Paris qui avaient sous eux un prévôt pour rendre la justice, avaient aussi un vicomte, mais pour un objet différent ; ils sous-inféodèrent une partie de leur comté à d'autres seigneurs qu'on appela vicomtes, et leur abandonnèrent le ressort sur les justices enclavées dans la *vicomté*, qui ressortissaient auparavant de la prévôté. Une des fonctions de ces vicomtes était de commander les gens de guerre dans la *vicomté*, droit dont le prévôt de Paris jouissait encore en partie dans les derniers tems, lorsqu'il commandait la noblesse de l'arrière-ban.

Le vicomte de Paris avait aussi son prévôt pour rendre la justice dans la *vicomté*; mais on croit que s'il

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

exerçait la justice, c'était militairement, c'est-à-dire sur-le-champ, et par rapport à des délits qui se commettaient en sa présence; dans la suite, la *vicomté* fut réunie à la prévôté.

Avant la révolution, les vicomtes étaient en France des seigneurs dont les terres étaient érigées en *vicomtés*. Aujourd'hui la dignité de vicomte n'est qu'un titre sans érection de terre, que le roi accorde par lettres-patentes à des gentilshommes, ou en vertu de l'institution d'un majorat. *Voyez* MAJORAT.

En Normandie, les vicomtes étaient des juges subordonnés aux baillis, et qui tenaient communément la place des prévôts. Loyseau prétend que ces vicomtes étaient les juges primitifs des villes; mais Basnage fait voir qu'en Normandie, comme ailleurs, les comtes furent les premiers juges; qu'ils avaient leurs vicomtes ou lieutenants, et que quand les comtes cessèrent de faire la fonction de juges, les ducs de Normandie établirent à leur place des baillis, auxquels les vicomtes se trouvèrent subordonnés, de même qu'ils l'étaient aux comtes; il croit pourtant que les vicomtes furent appelés *tanquam vicorum comites*, comme étant les juges des villes.

En quelques villes de Normandie, l'office de maire était réuni à celui de vicomte, comme à Falaise et à Bayeux. En quelques autres, il y avait des prévôts avec les *vicomtes*, comme dans le bailliage de Gisors.

LE VICOMTE, sieurs de la Villevolette et de la Vieuville, en Bretagne, famille qui a pour auteur Guion le Vicomte, sieur de la Villevolette, marié en premières noces avec Jeanne de Tixne, et en secondes avec Jeanne du Liscouet, laquelle transigea pour son douaire le 28 juin 1548. Guillaume le Vicomte, sieur de Villevolette, et fils du précédent, eut pour femme Jaquette Pean, dame de la Vieuville. *D'azur, au croissant d'or.*

DE VICTON, *Vido*, *Vito*, *Viton*, *Witton*, *Wiston*, *Wilton*, *Wildton*, famille des plus anciennes, originaire de la Grande-Bretagne, qui s'est répandue en Italie, en France et en Allemagne. Son nom a subi les variations précitées, selon les divers pays où ses branches se sont répandues, et selon les siècles où les actes qui les concernent ont été passés. Elle est connue dans

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

la Grande-Bretagne, son berceau, depuis Raoul de Viton, qui paraît, pour le roi d'Angleterre, dans une donation faite par Gilbert de Tullières, et Laurence, sa femme, en 1175, à l'abbaye de Saint-Père, en Vallée de Chartres. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de cinq fusées du même, trois en chef et deux en pointe; à la bordure componée d'hermine et de sable de seize pièces, les compons de sable chargés chacun d'une couronne ducale d'or.*

DE VIDAL, seigneurs d'Ezerville, d'Argentville, de Rouainvilliers, etc., en Beauce. Cette famille a pour auteur Jean Vidal, Ier. du nom, seigneur de Fleury en Biére (*Nobilis Joannes Vidalis quondam Domini de Fleury in Patriâ Bierræ*), lequel était père de Jean de Vidal, IIe. du nom, écuyer, seigneur du même lieu de Fleury, vivant en 1482. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs. *D'azur, à trois héaumes d'argent, panachés du même et fermés, trois de front.*

VIDAME, subst. masc. *Vice dominus seu vice domnus.* On nommait ainsi celui qui représentait l'évêque et en tenait la place. On l'appelait *vidame*, parce que l'évêque était appelé, par excellence, *dominus*, ou par contraction *domnus*, et qu'en vieux français, *dome* ou *dom*, signifiait aussi *monsieur.*

La fonction des vidames, était d'exercer la justice temporelle des évêques, de sorte que les vidames étaient à leur égard à peu près ce que les vicomtes étaient à l'égard des comtes, avec cette différence, néanmoins, que sous un même comte il y avait plusieurs vicomtes, et que ceux-ci n'avaient pas la plénitude de l'administration de la justice, au lieu que dans chaque évêché il n'y avait qu'un seul vidame, qui tenait en fief la justice temporelle de l'évêque, et qu'il avait haute, moyenne et basse justice.

Mais comme les vicomtes, de simples officiers qu'ils étaient, se firent seigneurs, les vidames changèrent aussi leur office en fief relevant de leur évêque.

En effet, on ne connaissait point de vidame en France, dans les derniers tems, qui ne relevât de quelque évêque, ou qui ne fût annexé et réuni au temporel d'un évêque. Celui de Beauvais avait le titre de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

vidame de *Gerberoy*, réuni à son siége. Il est même à remarquer que la plupart des vidames ont pris leur nom des villes épiscopales, quoique leurs seigneuries en fussent souvent fort éloignées, tels que les vidames de Reims, d'Amiens, du Mans, de Chartres et autres. On appelait *vidamé* l'office du vidame; il s'entendait aussi du district ou territoire dans lequel il exerçait sa juridiction.

DE VIDAMPIERRE, (CARDONE ou CARDON qui est le même), maison originaire des confins de l'Aragon et de la province de Catalogne, où elle a toujours tenu un des premiers rangs parmi les anciennes familles de ce pays, étant alliée à toutes les maisons les plus considérables; l'aîné de cette maison porte la qualité de duc.

Didier de Cardone, cadet de cette illustre maison, est le premier qui a établi sa branche d'abord dans le Barrois, et ensuite en Lorraine. Didier de Cardon vint en Lorraine, à l'occasion de la guerre que Jean, duc de Calabre-Lorraine et de Bar-le-duc, au droit de Réné d'Anjou, roi de Sicile, son père, pour les prétentions légitimes que ce prince avait sur le royaume d'Aragon, à cause d'Yolande, son aïeule maternelle, fille de Jean, roi d'Aragon, fit en 1468, au roi Ferdinand, qui s'était emparé de ce royaume. Le duc Jean, appelé et favorisé par les peuples de Catalogne, qui le déclarèrent prince de Gironne, arriva dans ce ce pays avec une armée nombreuse; mais, après quelques avantages, il mourut à Barcelonne, le 2 décembre 1470. Le prince Féry, comte de Vaudémont, son beau-frère, général de son armée, soutint encore cette guerre; mais se trouvant affaibli, il fit un traité avec le duc de *Cardone*, qui gouvernait pour lors toute la Catalogne, pour lui fournir des vivres et mettre en santé les équipages de son armée pendant sa retraite; le duc de Cardone donna au prince Féry, *Didier de Cardone*, cadet de sa maison, pour ôtage et pour sûreté de sa parole et du traité qui venait de faire avec lui.

Didier de Cardone, jeune et aimant la guerre, s'attacha au prince Féry, comte de Vaudémont, qui eut toujours beaucoup de bonté pour lui, et ensuite au duc René

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

son fils, qui succéda, deux ans après, au duc Nicolas, son cousin, lequel mourut à Nancy, le 24 juillet 1473.

C'est ainsi que *Didier de Cardone*, établit le premier sa branche en Lorraine, et Barrois s'étant marié(1) avec la fille d'un riche gentilhomme, à Bar-le-duc, laquelle s'appelait *Barbe du Puy*, fille de Didier du Puy et de Marguerite Genicourt, duquel mariage est sorti *Antoine de Cardone*, qui a continué la postérité.

Antoine de Cardone, fils de *Didier Cardone* et de *Barbe du Puy*, épousa en premières nôces Jeanne de Montreuil, dont il n'eut point d'enfans, et il épousa en secondes nôces (2) Hélène *de Bar*, fille de Jean de Bar, de Bar, et et de Catherine d'Ourches, dont il eut *Didier de Cardone*.

Antoine de Cardone était seigneur de Heippe, Gomecourt et de *Vidampierre* (3), qu'il avait eu par succession de Jean de Bar qui en était le seigneur, ce qui a donné lieu à ses enfants d'en porter le nom jusqu'à présent. Il avait accompagné à Rome le grand cardinal de Lorraine, frère de Claude, duc de Guise, sous le pontificat de Léon X qui lui donna une bulle ou indult (4), par laquelle il lui accorda, pour lui, sa femme et ses enfants, beaucoup d'indulgences et de beaux priviléges. Cette bulle est décorée des armes du pape Léon X, de celles de Lorraine et de la maison de Cardon, qui sont les mêmes que cette maison porte aujourd'hui.

Antoine de Cardon eut une sœur qui, étant fille d'honneur de madame la duchesse de Guise, se maria à N.. de *Montbonnot*, gentilhomme d'Anjou. *Didier de Cardon*, second du nom, fils d'Antoine de Cardon et de Marguerite de Bar, épousa (5) *Marie de Xonot*, fille de Jean Xonot, seigneur de Mezeroy et de Villers en Voivre, et de Marie de Moncel, duquel mariage est issu Daniel de Cardon; Didier de Cardon fut tué devant Jametz, capitaine

(1) Contrat de mariage de 1484. Voyez aussi Moréri, édition de Paris, 1759, in-fol., Dupuy, et la généalogie de cette maison, imprimée à Nancy.

(2) Contrat de mariage de 1521.

(3) Testament 1565.

(4) Bulle de 1521.

(5) Contrat de mariage de 1573....

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'une compagnie de chevau-légers ; Marie de Xonot était veuve, de Joachim de Savigny, seigneur des Roches ; c'est le même *Didier de Cardon*, énoncé dans le procès-verbal de la noblesse pour la rédaction de la coutume de Bar, en l'an 1579 (1). Didier de Cardon avait deux sœurs, Jeanne, qui fut mariée à Nicolas de Moncel, seigneur de Beauzey, et Françoise de Cardon à Nicolas d'Ambly. *Daniel de Cardon*, seigneur de Vidampierre, Gomecourt, Beauzey, Heippe, Villers en Voivre, et Mèzeray, chambellan de S. A. le duc Henry de Lorraine, était fils de *Didier de Cardon* et de *Marie Xonot.* Il épousa, en premières nôces (2), Catherine de Raré-court, fille de Nicolas de Raréconrt, seigneur de Maujouy, Houdémont, Julvécourt, lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes ; duquel mariage il n'eut qu'une fille morte religieuse.

Daniel de Cardon se remaria en secondes noces avec Louise *de la Mothe*, fille de très-honoré seigneur Louis de la Mothe, seigneur de Lanfroicourt (3), *Vandeleville*, Fauconcourt, et d'honorée dame *Anne de Gatinois*, dont il eut plusieurs enfants morts en bas âge. Il n'est resté que *Jean Philippe de Cardon.*

Daniel de Cardon quitta pour lors le Barrois, où ses prédécesseurs avaient toujours demeuré, et vint s'établir en Lorraine. *Louise de la Mothe*, sa femme, étant la dernière et seule héritière de sa maison, tous ses biens tombèrent dans celle de Daniel Cardon. Il avait, avant son second mariage, son entrée dans l'assemblée de l'ancienne chevalerie, comme il est prouvé par plusieurs lettres (4) du duc Henry, par lesquelles il lui est ordonné de se trouver aux assemblées de ladite noblesse, à Nancy.

Daniel de Cardon était très-estimé et considéré de Charles IV. Il signa au testament du duc Henry, avec la première noblesse du pays.

Daniel de Cardon fut enterré dans la chapelle seigneuriale du château de Vandeleville en 1638.

---

(1) Partage de 1570.
(2) Contrat de mariage de 1604.....
(3) Contrat de mariage de 1621.
(4) 10 février 1619 ; 17 octobre 1619, et 24 octobre 1621.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Jean-Philippe de Cardon, chevalier, seigneur de Vidampierre, Vandeleville, Fauconcourt, Heippe, Vraiville, Courcelles, *et grand gruyer* du duché de Lorraine et de Bar, était fils de *Daniel de Cardon* et de *Louise de la Mothe*. Il avait épousé (1) *Marie de Tournebulle*, fille de très-honoré seigneur Anéa de Tournebulle, chevalier, seigneur de St-Lumiersein, Busemont, Possesse, etc. gouverneur du fort de Nioullet, près de Calais; et de dame Nicole de *Comitin* : ils ont eu douze enfants, dont cinq morts en bas âge. Louis de Cardon, major de cavalerie dans le régiment de Pracontal, au service de S. M. très-chrétienne, mourut à Stralen.

Jean Philippe de Cardon, IIe. du nom, sera mentionné plus bas, et Nicolas de Cardon, chambellan de l'empereur, capitaine de cuirassiers à son service, fut tué sur les frontières de la Transilvanie.

Jean-Philippe de Cardon de Vidampierre, étant resté très-jeune sans père ni mère, alla trouver Charles IV à Bruxelles, où il était alors, qui le prit pour son page. Nommé ensuite enseigne-colonel au régiment de Fauche, il se trouva à la bataille de *Lens*, où il fut blessé de trois coups d'epée et fait prisonnier : de là, il fut nommé cornette puis lieutenant des chevau-légers de la garde du duc Charles IV ; il s'acquit l'estime et l'amitié toute particulière de ce prince, qui lui donna une pension considérable (2) et la charge de grand gruïer de Lorraine, charge qui a été créée par Jean duc de Calabre, et qui a toujours été remplie par les plus anciennes maisons de ce duché.

(3) *Jean-Philippe de Cardon* est enterré dans la chapelle seigneuriale de Vandeleville.

Jean-Philippe de Cardon, *comte de Vidampierre*, (4) second du nom, chevalier, seigneur de Vandeleville, Fauconcourt, Heippe, Lanfrancourt, Villers, Bonnaille, colonel d'infanterie pour le roi très-chrétien (1), che-

(1) Contrat de mariage de 1657.
(2) Provisions de la charge de grand-gruïer en 1662.
(3) En 1677....
(4) Titré comte de Vidampierre, en 1712.
(5) En 1706.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

valier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis (1), conseiller d'état, premier gentilhomme de la chambre, chambellan de S. A. R. le grand duc Léopold de Lorraine, gouverneur des princes ses fils (2), (leurs A. R. François Ier., depuis empereur, le prince Charles, gouverneur du Pays-Bas, et le prince Clément), enfin premier gentilhomme de la chambre de l'empereur François, et fils de Jean-Philippe de Cardon, et de Marie de Tournebulle, a épousé (3) *Françoise-Gabrielle-Eugénie de Capisuchy Bologne*, fille de messire Pierre Gaston Capisuchy Bologne, marquis de Bonnecourt, seigneur de Thivet, Vezaignes, Poinson et Andilly, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint Louis; et de dame *Charlotte-Elisabeth de Broussel*; de ce mariage sont issus cinq enfants dont il sera parlé plus bas. Jean-Philippe, comte de Cardon de Vidampierre (4) a été enterré dans la chapelle seigneuriale de Vandeleville. Le grand duc Léopold, voulant témoigner à *Jean-Philippe Cardon, comte de Vidampierre* les satisfactions qu'il éprouvait de ses services, lui fit une pension de 6000 fr. reversible à sa femme et ses enfants mâles, et érigea sa terre de Vandeleville en comté. L'on rapportera ici un extrait des lettres-patentes rendues à cet effet (5), étant trop étendues pour les donner en leur entier.

« Lettres patentes données par le duc de Lorraine, par » lesquelles, en considération des services de la famille » de son très-cher et féal conseiller d'état, premier gen- » tilhomme de la chambre des princes ses fils, ci-de- » vant colonel au service de France, et chevalier de » l'ordre royal et militaire de Saint Louis, le sieur *Jean-* » *Philippe, comte de Cardon de Vidampierre*, chevalier, » seigneur de Vandeleville, de Fauconcourt, etc. et spé- » cialement du sieur *Jean-Philippe Cardon de Vidam-* » *pierre*, son père, en qualité de lieutenant des chevau- » légers de la garde du duc Henri IV, et ensuite de *grand* » *gruïer* de Lorraine, et de son aïeul le sieur *Daniel de*

(1) En 1704.
(2) Commission de gouverneur en 1711....
(3) Contrat de mariage en 1707.
(4) Mort en 1744....
(5) En 1723....

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

» *Cardon de Vidampierre*, comme chambellan du duc
» Henri, et aussi de belles et louables qualités qui se ren-
» contraient en la personne dudit sieur Jean-Philippe,
» comte de Cardon de Vidampierre, qui avait porté
» S. A. R. à lui confier le soin de l'éducation des princes
» ses fils, sadite Altesse lui donna ses terres et seigneuries
» de Dommarie et Deulémont, et les unit à celles de
» Vandeleville et Fauconcourt, et érigea le tout en dignité
» de comté sous le nom de comté de Vandeleville;
» voulant que le sieur comte de Cardon de Vidampierre,
» ses enfans, héritiers, ayant cause, puissent se qualifier
» comtes de Vandeleville, etc. Ces lettres signées Léopold,
» et plus bas par S A. R., signé Labbé; scellé et due-
» ment enregistré. »

Jean-Joseph-Antoine Cardon, comte de Vandeleville, fils aîné de Jean-Philippe de Cardon, comte de Vidampierre et de Vandeleville, et de *Françoise-Gabrielle-Eugénie Capisuchy de Bologne*, officier au régiment du roi très-chrétien, chambellan du roi Stanislas, roi de Pologne, a épousé Marguerite Floquet, fille du sieur Antoine Floquet, maître d'hôtel du roi de Pologne, dont sont issus plusieurs enfants, mentionnés plus bas.

Charles-Hubert de Cardon de Vidampierre, fils cadet de Jean-Philippe, maréchal des camps (1) et armées du roi très-chrétien, premier gentilhomme de la chambre de Stanislas, roi de Pologne, marié à N.... *de Grandvilard* (2) n'a pas laissé de postérité.

Léopoldine-Elisabeth Cardon de Vidampierre, sœur du précédent, fille d'honneur de S. A. R. madame la duchesse de Lorraine, dame de l'ordre impérial de la croix étoilée, mariée (3) à François, comte de Bloise, d'Hannouville, chambellan du duc Léopold, etc.

Anne-Marguerite de Cardon, sœur de la précédente, fille d'honneur de S. A. R. madame la duchesse de Lorraine, dame de l'ordre impérial de la croix étoilée, mariée à Joseph-Jean-François-Alexandre, *comte de Ro-*

---

(1) Brevet de 1784.
(2) Contrat de mariage de 1734.
(3) Contrat de mariage de 1736.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

sière, seigneur d'Euvezin, Bouillonville, Essey, grand bailli de Thiaucourt.

Léopoldine-Charlotte-Elisabeth de Cardon de Vidampierre, troisième sœur, dame d'honneur de S. A. R. madame la duchesse de Lorraine, a épousé (1) *du Tertre de Laubepin*, marquis de *Chilly*, seigneur de *Chilly* et capitaine au régiment de Monaco.

Jean-Joseph-Antoine, comte de Cardon de Vidampierre, second du nom, fils de *Jean-Joseph-Antoine* et de *Marguerite Floquet*; capitaine d'infanterie, fusillé (2) à Quiberon, en Bretagne, comme faisant partie du corps du comte de Damas, émigré.

Charles-Joseph, *comte de Cardon de Vidampierre* et de Vandeleville, frère cadet, dernier du nom, ancien capitaine de cavalerie, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la légion d'honneur, marié (3) à *Louise-Josephe de Cherisey* (4), fille de Jean-Joseph *de Cherisey*, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame *Charon*, duquel mariage est née une fille.

Anne-Josephe-Claude Cardon de Vidampierre, sœur des deux précédentes, élevée à la maison royale de Saint-Cyr, a épousé (5) *Louis-Philippe-Eugène*, vicomte de Béthune, fils de Marie-François-Joseph, comte de Bethune, seigneur de Penin, Ene, Saint-Venant, Lille, Gouy, maréchal des camps et armées du roi, assassiné révolutionnairement à Arras, en 1793, et de N.. de Calonne...

DE LA VIEFVILLE, chevaliers et barons de Stéenvorde, marquis de la Viefville, par lettres-patentes données à Versailles au mois de février 1711, illustre et ancienne maison de chevalerie de Flandre, dont la filiation n'est remontée, dans l'Armorial général, qu'à Philippe de la Viefville, Ier. du nom, chevalier banneret de Jerusalem, seigneur de Mamez, d'Anvin, de Waton et de la Prée, conseiller-chambellan de sa majesté ca-

(1) Contrat de mariage de 1744.
(2) En 1793, le 30 juillet.
(3) Contrat de mariage de 1793.
(4) Moinesse et chanoinesse de Saint-Louis de Metz....
(5) Contrat de mariage de 1802.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

tholique, et marié avec Michelle de Monceaux, *orthographié aussi Monchaux*, le 28 septembre 1498. Philippe eut pour fils Philippe de la Viefville, IIe. du nom, seigneur de Waton, de Mamez et d'Anvin, qui épousa, le 9 juillet 1547, Françoise de Failly. Cette maison est connue depuis Jean de la Viefville, chevalier vivant en 1181. *Fascé d'or et d'azur de huit pièces; à trois annelets de gueules, posés en chef, brochants sur les deux premières fasces.*

VIENNE. *Voyez* DAUPHINÉ.

DE VIENNOIS, seigneurs de Visan, en Dauphiné. Cette famille prend son origine de Amédée de Viennois, fils naturel du dauphin Humbert II; il fut fait chevalier par son père, qui lui donna cent cinquante livres de revenu en fonds de terre, dans le pays d'Oisans, ou de Visan par corruption. *D'or, au dauphin d'azur, peautré et lorré de gueules; au filet du même en barre.*

VIGIER, sieurs de la Pile, de Beaucaire, etc., en Saintonge. La filiation de cette famille est établie depuis Louis Vigier, écuyer, sieur du Roc, qui eut pour femme, en l'an 1505, Jeanne le Meusnier. Jacques Vigier, Ier. du nom, écuyer, sieur du Roc, avocat à Angoulême, et fils de Louis, épousa Lucrèce Terrasson le 30 avril 1569. L'un des descendants de cette famille qui a donné plusieurs avocats au parlement, a fait imprimer à Angoulême, en 1720, les Coutumes du pays et duché d'Angoumois, d'Aunis et gouvernement de la Rochelle, avec corrections, augmentations, notes et remarques. *D'argent, à trois fasces de gueules.*

DE VIGIER, de Périgueux ou de Caussade. Cette maison, dont l'origine remonte aux tems les plus reculés, et qui peut être regardée comme la souche commune, d'où sont sorties plusieurs branches, qui se sont répandues, en divers tems, dans le Périgord, l'Angoumois et le Limousin, paraît avoir pris son nom d'une charge, appelée viguerie, vigerie, en latin *vicaria*, que ses premiers auteurs ont exercée dans la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux. On présume que ce fut un évêque de Périgueux (peut-être Frotier de Gourdon), qui, en qualité d'abbé de Saint-Front, inféoda le premier cette charge, vers la fin du dixième siècle; il est

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

du moins certain que la maison de Vigier la possédait, à titre de fief, dès le siècle suivant.

Les seigneurs de Vigier ont formé constamment de grandes alliances, et ont été, presque tous, de père en fils, décorés de la chevalerie, depuis le douzième siècle. Hélie Ier. de Vigier, est nommé, avec Guillemette, sa femme, dans un acte de l'an 1131. Hélie II, épousa une fille d'Emenon de Périgueux, issue d'une des plus anciennes et des plus considérables maisons du Périgord; laquelle le rendit père, 1°. d'Hélie III, qui suit; 2°. d'un autre Hélie, qui ne laissa que quatre filles, dont l'aînée fut mariée à noble Guillaume de Mauriac; 3°. de Pierre, *dit* Peyrot de Vigier, qui eut des enfants; et 4°. d'Himberge, femme de Bertrand de Born, seigneur de Hautefort.

Hélie III de Vigier, eut plusieurs enfants de Jeanne de Pardaillan, sa femme, entr'autres Etienne, qui suit; Geoffroi, ou Jaufre, Plazence, et une fille, nommée Fine, qui eut pour mari Fortanier de la Cropte, chevalier.

Etienne de Vigier, chevalier, eut pour femme Géralde, ou Géraude de Grignols, présumée sœur de Boson, seigneur de Grignols; il est connu par divers actes, depuis l'an 1236, jusqu'en 1276; et laissa entre autres enfants, 1°. Hélie IV, chevalier, marié à Guillelmine de Saint-Astier; 2°. Jean, qui suit; et 3°. Pierre, chevalier.

Jean de Vigier, donzel, épousa Amélie de Salignac, ou Salanhac, issue de l'ancienne maison de ce nom. Elle était veuve en 1304, et eut de son mariage, 1°. Hélie, qui suit; 2°. Pierre de Vigier, auteur de la branche de Prémilhac, fondue dans la maison de la Rocheaymon, etc.

Hélie IV de Vigier, chevalier, s'allia, avant l'an 1304, avec Aremburge de Périgueux; et fut père de

Corborand Ier. de Vigier, chevalier, capitaine-général, pour le roi, en Périgord, connu par divers actes depuis l'an 1329, jusqu'en 1347, eut pour femme, Mathe de la Faye, *dite* de Born, fille de Renaud de la Faye, seigneur de Hautefort et de Souveraine de Comborn. Il laissa plusieurs enfants, dont l'aîné fut:

Corborand II de Vigier, eut de son mariage avec Isabeau de Domme, fille de Gilbert de Domme, che-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

valier, une fille unique, nommée Jeanne Vigier, qui porta les biens de sa maison à Henri de Cugnac, écuyer, son mari, qu'elle avait épousé avant l'an 1395.

Armes : D'après un sceau apposé à une quittance de 1345, la branche de Douzillac et Beauronne, probablement sortie de celle de Caussade, portait : *Un écu chargé de trois lions, brisé d'une cotice.*

VIGIER DE PRÉMILHAC. Cette branche, sortie de la maison de Vigier de Périgueux, ou de Caussade, a été formée vers le commencement du quatorzième siècle, par Pierre de Vigier, deuxième fils de Jean de Vigier, seigneur de Caussade, viguier de la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux, et d'Amélie de Salignac.

Pierre de Vigier, IIe. du nom, surnommé *de Prémilhac*, du nom de son aïeul, damoiseau, petit-fils du précédent, fut nommé, en 1370, tuteur des enfants de Guy de la Brande, damoiseau, et de Jeanne de Saint-Astier ; et transigea, en cette qualité, en 1378, avec Arnaud de Saint-Astier, seigneur de Crognac. Il est probable qu'il eut pour fils Etienne Ier, vivant au commencement du quinzième siècle ; et pour petit-fils, Léonet de Vigier, qui passa des actes en 1455, 1464, 1465 et 1470, et qui eut d'une femme, dont le nom est resté ignoré :

Etienne de Vigier, IIe. du nom, seigneur de Prémilhac, épousa, à ce qu'on présume, une demoiselle de Royère, dont il eut une fille unique, nommée Marguerite de Vigier, mariée vers l'an 1530, à Antoine de la Rocheaymon, seigneur (par indivis avec ses frères), de Saint-Maixent, de Jumilhac, etc., fils aîné d'autre Antoine de la Rocheaymon, seigneur de Saint-Maixent, dans la Marche, de Beaurevoir, de Ferrière (1), du

(1) On trouve, dans une liasse d'hommages rendus aux ducs de Bourbon (*Bibl. du Roi, manusc. de Gaignières, première liasse*, n°. 609, *fol.* 166 ; *et quatrième liasse*, n°. 642, *fol.* 178), deux hommages que rendit Antoine de la Rocheaymon, l'un, le 1er. avril 1505, pour Beaurevoir et ce qu'il avait à Gannat ; et l'autre, le 29 avril 1506, pour la seigneurie de Ferrière, en Bourbonnais.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Breuil-Lignerolles, en Bourbonnais, etc., et de Jeanne de Salignac, de la branche des seigneurs de Maignac, dans la Marche, de Vic, en Limousin, de Jumilhac et Verteillac, en Périgord, et de Concorés, en Querci.

Antoine de la Rocheaymon, mari de Jeanne de Salignac, était arrière-petit-fils de Roger de la Rocheaymon, seigneur de Saint-Maixent, frère puîné d'Aymon de la Rocheaymon, seigneur de Saint-Maixent, de la Ville-du-Bois, en Combraille, du Crest, en Auvergne, etc., et tous les deux petits-fils de Guillaume de la Rocheaymon, vivant en 1348, chevalier, sénéchal de la Marche, seigneur de la Ville-du-Bois et de Saint-Maixent, qui épousa Delphine de Saint-Flour, fille d'Athon de Saint-Flour, et de Galienne de Châlus, sa seconde femme (1).

VIGNEROT. Cette maison, substituée depuis le dix-septième siècle aux nom et armes *du Plessis Richelieu*, a pour auteur Jean Vignerot, écuyer, vivant en 1461, époux de Huguette de la Roche, dame du Pont, paroisse

---

(1) On ne conçoit pas le motif qui a pu porter M. l'abbé d'Estrées, auteur de l'histoire généalogique et critique de la maison de la Rocheaymon, à s'efforcer de nier, sans aucune apparence de raison, que Guillaume de la Rocheaymon (à qui il ne donne pas même la qualité de seigneur de la Ville-du-Bois), ait épousé Delphine de Saint-Flour; quoique l'existence de cette alliance soit établie d'une manière incontestable par plusieurs monuments, entr'autr'autres par le testament d'Athon de Saint-Flour-le-Château, ou Saint-Floret, daté, non pas du vendredi après la fête de Saint-Georges (26 avril), comme le dit le même abbé d'Estrées, d'après un mémoire de famille, qu'il s'obstine à critiquer, mais du vendredi après la fête de Saint-Grégoire, pape (14 mars) 1364 (v. st), comme il est porté par plusieurs copies fidèles et exactes de ce testament. Au reste, si M. d'Estrées dédaignait de s'en rapporter aux mémoires de la famille, il aurait dû consulter les manuscrits de Baluze, de d'Hozier, de Gaignières, de du Bouchet, etc., qui lui auraient épargné bien des paroles oiseuses et des dissertations inutiles. (*Voyez le col.* 179 *des Mélanges du Cab. du Saint-Esprit*, *fol.* 222; *les Extr. d'anc. titr. faits par M. du Bouchet*, *dans le recueil de M. du Fourny*, *cot. Mélang.* 9, *fol.* 416, 421 *et* 422, *d'après les titres de Bellenave*; — *et les manusc. de M. Baluze*, *sixième armoire*, *paquet* 8, *nos.* 5 *et* 26.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

de Courlay, en Poitou, veuve d'Etienne Herpin, écuyer. *D'or, à trois hures de sanglier de sable.*

DE VIGNEULLES, seigneurs de Witrange, en Lorraine. Philippe de Vigneulles fut anobli par lettres du duc Charles de Lorraine, données à Nancy, le 1er. avril 1601, entérinées le 5 mai suivant. Laurent et Claude-Jacques de Vigneulles assistèrent au contrat de mariage de Benjamin de Gaillard, baron d'Heylimer, seigneur de Tiffembach, et de Marie-Charlotte de Bouzey. *D'or, à un triangle de sable, accompagné de trois raisins de pourpre, pamprés de sinople.*

DE VIGNOLLES, en Languedoc. Cette famille a pour auteur Etienne de Vignolles, qualifié noble dans l'acte d'une vente qu'il fit le 15 décembre 1549. Ses descendants ont formé plusieurs branches: 1°. les seigneurs de Saint-Giniez et de Prades; 2°. les seigneurs de Pauparelle; 3°. les seigneurs de Montrédon et de Saint-Jean de Gardonnenque; 5°. les seigneurs de la Valette et de Cabrières. Cette famille a donné des officiers supérieurs, des gouverneurs de places de guerre, des capitaines d'hommes d'armes, etc. *De sable, au cep de vigne d'argent.*

VIGNON, seigneurs d'Artas et de Tarnesieu, en Dauphiné. Cette famille a pour auteur André Vignon, seigneur de Tarnesieu, qui commanda une compagnie d'infanterie, et fut gouverneur de la citadelle de Vals, anobli par lettres du mois de décembre 1616, vérifiées par arrêt du 21 mai 1624. *D'argent, au lion de gueules, rampant contre un cep de vigne de sinople.*

VIGNON, en Dauphiné. Pierre Vignon, auteur de cette famille, fut anobli par lettres du mois de février 1620, vérifiées le 17 juillet suivant. Il avait épousé Madeleine Gabié. *De gueules, à une aigle éployée d'argent, becquée, armée, membrée de sable, et couronnée d'or.*

VIGUIER, substantif masculin, *Vicarius*, et par corruption *Vigerius*: c'était le lieutenant d'un comte; c'est le même office qu'on appelle ailleurs *vicomte*, *prévôt*, *châtelain*. Le titre de VIGUIER était usité

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

principalement dans la Provence, le Languedoc et le Comtat.

Ces vicaires ou VIGUIERS furent, par succession de tems, appelés dans certains pays *vicomtes*, et ailleurs ils retinrent le nom *vicarii*, en français VIGUIERS, d'où leur office et juridiction a été appelé *viguerie*.

Il y avait pourtant, à ce que l'on croit, quelque différence entre les VIGUIERS et les vicomtes, en ce que les premiers n'ayant pas le commandement des armes et ne s'étant pas rendus seigneurs et propriétaires de leur viguerie ou district, ils demeurèrent simples officiers, de manière qu'ils ne tenaient d'autre rang que celui des châtelains.

DE VIGUIER, en Provence, famille ancienne et honorable, originaire du diocèse d'Arles. Jourdan Viguier donna son aveu à Guillaume des Baux, seigneur d'Aiguilles, des biens qui relevaient de lui, le 15 avril 1330. Raimond et Jacques Viguier, frères, obtinrent de Raimond, seigneur des Baux, et comte d'Avelin, le 2 janvier 1366, des priviléges et des franchises dans toutes les terres de ce seigneur, comme les autres nobles et gentilshommes du lieu des Baux. D'eux descendait, par divers degrés, Antoine Viguier, qui fit son testament en 1499. Louis de Viguier fut élu trois fois consul d'Arles, en 1588, 1604 et 1612, et continua la postérité, qui fut maintenue dans sa noblesse par les commissaires départis par le roi, le 6 septembre 1667. Elle a contracté de belles alliances. *D'or, à la bande d'azur, chargée d'une rose d'argent, et accompagnée de trois étoiles d'azur.*

DE VILLAGES, en Provence. Cette famille s'est divisée en plusieurs branches, établies, l'une à Marseille, sous le nom des seigneurs de la Salle, l'autre à Arles, sous celui des seigneurs de la Chassagne, et une troisième en Languedoc, sous celui des seigneurs de Bernis. Cette famille est ancienne et considérable. Jean de Villages, de qui elle descend, était originaire du Berri; il se retira en Provence, où il fut seigneur de Lançon, conseiller et maître-d'hôtel du roi René, et chambellan du duc de Calabre, son fils. Le roi Louis XI, étant encore dauphin, le fit son échanson; et se servit de lui en

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

plusieurs affaires importantes ; il le fit également son capitaine général de mer par lettres du 8 janvier 1453. César de Villages, petit-fils de Jean, fut un des plus zélés citoyens de Marseille pour Henri IV, pendant les guerres de la ligue. Il tint ferme avec ceux de son parti contre le duc de Savoie, que les ligueurs avaient appelé en Provence avec des troupes, à l'aide desquelles il voulait se rendre maître de Marseille. Jean de Villages, IIe. du nom, son fils, fut un des membres de la députation de Marseille au roi Henri IV, après la réduction de cette place. César de Villages, fils de Jean, était premier consul, lorsque Marie de Médicis vint à Marseille. Il fit son testament en 1612, et laissa une nombreuse famille, savoir : Michel III, Gaspard, Jean-Baptiste, Batiston, Charles, Marc-Antoine, Louis, Thomas, Nicolas : les trois premiers ont formé chacun une branche à Marseille ; et ces branches, seules, ont continué la postérité. Cette famille a donné un amiral, un capitaine des galères, des viguiers, des premiers consuls et un évêque. *D'argent, à un double delta ou deux triangles entrelacés l'un dans l'autre de sable, enfermant un cœur de gueules.*

DE VILLAINES, seigneurs de Villaines, de la Condamine et de Saint-Pardoux, en Berri et en Bourbonnais, famille ancienne, originaire de cette dernière province, qui a pour auteur Jean de Villaines, écuyer, seigneur de la Vesvre et de Chantemerle, vivant le 15 mars 1434. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion léopardé d'or ; aux 2 et 3 de gueules, à neuf losanges d'or.*

DE VILLARS, maison d'ancienne bourgeoisie de la ville de Lyon, où elle est connue depuis Jean de Villars, qui fut élu échevin de cette ville en 1438. L'Histoire des grands officiers de la couronne en donne la filiation depuis Pierre de Villars, père de François de Villars, dont les descendants acquirent la noblesse par des charges, et de Claude Villars, seigneur de la Chapelle, auteur de la branche des marquis et ducs de Villars, pairs de France. Claude de Villars, capitaine et châtelain de Condrieux, fut anobli au mois de janvier 1586. Cette maison a formé les branches, 1°. des seigneurs de Laval et du Bosquet, éteints en 1530 ; 2°. des

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

seigneurs de la Chapelle, marquis et ducs de Villars, barons de Masclas, princes de Martigues, vicomtes de Melun, marquis de la Melle, comtes de Rochemiley, éteints vers la fin du dix-huitième siècle; 3°. des seigneurs de la Garde, éteints après l'an 1668. Cette maison a donné un maréchal de France, un maréchal-général de ses camps et armées, un lieutenant-général des armées, et plusieurs officiers-généraux, deux ambassadeurs, deux chevaliers des ordres du roi, et deux chevaliers de la Toison-d'Or, des chevaliers de Saint-Michel, des gouverneurs de provinces et de places, cinq archevêques de Vienne, un évêque d'Agen, un évêque titulaire d'Ephèse, un évêque d'Héliopolis.

Louis-Hector de Villars fit ses premières campagnes sous le maréchal de Bellefonds, son cousin, en qualité d'aide-de-camp, et se signala en divers siéges et combats, jusqu'en 1702, qu'ayant gagné la bataille de Fredelingen, sur le prince de Bade, il fut fait maréchal de France en octobre de la même année; il prit le fort de Kelh l'année suivante, et gagna la bataille de Stolothfen. On admirera toujours le stratagême dont il se servit pour forcer les retranchements de Denain, sur l'Escaut, en 1712. Ce succès fut suivi de la prise de Marchiennes, de Douai, de Bouchain, de Landau et de Fribourg, et de la paix conclue à Rastadt, entre l'empire et la France, en 1714. Le maréchal de Villars fut du conseil de guerre en 1715, et conseiller de la régence; il fut nommé pour commander en Italie, sous les ordres du roi de Sardaigne, et le roi le nomma maréchal général des camps et armées, titre qu'il n'avait accordé à personne depuis le maréchal-vicomte de Turenne, qui en fut le premier décoré. Il s'empara de Pizighitone, de Milan, de Novare et de Tortone; mais ayant ouvert la campagne l'année suivante, il tomba malade à Turin, où il mourut en 1734, à 82 ans, avec la réputation non interrompue d'un des plus grands et des plus heureux généraux qui eussent commandé depuis longtems. On a publié ses mémoires, dont le premier volume est entièrement de lui. Il a laissé Honoré de Villars, qui épousa, le 7 août 1721, Amable-Gabrielle de Noailles, dame d'atours de la reine, de laquelle il n'eut qu'Amable-Angélique de Villars, veuve de Gui-Félix de Pignatelli, comte d'Egmont, prince de Gaure,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

et du Saint-Empire, grand d'Espagne, et brigadier des armées du roi, qui n'eut point d'enfants. Elle se retira au monastère du Calvaire à Paris, dont elle prit l'habit. Ainsi s'est éteinte cette maison illustre. *D'azur, à trois molettes d'éperon d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.* Ces armoiries sont celles d'une ancienne maison dont nous allons parler. Celles qu'on trouve relatées dans les lettres de noblesse de Claude de Villars, sont : *D'azur, au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.*

DE VILLARS, en Provence, originaire de Chabeuil, en Dauphiné, maison ancienne, dont étaient Henri de Villars, archevêque de Lyon, vivant en 1349, et Alix de Villars, vivante en 1400, épouse de Pierre d'Urre, seigneur d'Alez et d'Aiguebonne. *D'azur, à trois molettes d'éperon d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.*

DE VILLARS, seigneurs de la Mauvesinière de Sallevert, etc., en Bourbonnais. Cette famille a pour auteur Jean de Villars, écuyer, seigneur de la Motte, de la Guierche, de Jeux, etc., lequel épousa, le 15 mai 1521, Anne de la Loe, qui le fit père de Louis de Villars, écuyer, marié, le 22 avril 1539, avec Gabrielle du Bois. Elle a donné un major du régiment de cavalerie de Montgon. *D'hermine, au chef de gueules, chargé d'un lion isssant d'argent.*

DE LA VILLE SUR ILLON ET DE LACÉPÈDE, maison très-ancienne de la province de Lorraine, dont la généalogie a été certifiée, en 1780, par le *registrateur* de la chancellerie impériale et aulique de Vienne. Suivant cet acte, elle remonte son origine à Gilbert, 1er. du nom, qui fit un traité en 1097, pour défendre et protéger l'abbaye d'Epinal, à condition qu'il obtiendrait l'avouerie de Faverolle, et qu'il porterait le titre de seigneur de Saint-Goërie. Le Tasse, dans son poëme de la *Jérusalem délivrée*, chant IX, cite ce Gilbert parmi les illustres croisés qui avaient suivi Godefroi de Bouillon à la Terre-Sainte. Cette maison s'est divisée en plusieurs branches, qui se sont répandues en Italie (PIÉMONT), en Alsace et dans l'Agénois. La branche établie à Quiers, en PIÉMONT, s'y est fixée avant 1220. Elle a

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

formé des alliances, occupé des emplois qui n'ont jamais été au-dessous de son illustre origine, et qui l'ont constamment maintenue au rang des maisons les plus considérables de ces contrées. Et comme la séparation de ces branches, de la maison de la Ville, s'était faite depuis nombre de siècles, elles ont renouvelé, en 1817, une espèce de pacte de famille, par lequel elles se reconnaissent une origine commune, et rappellent tous leurs ancêtres. De la branche établie en Alsace, est issu le comte Ferdinand de la Ville sur Illon, qui a épousé, le 19 décembre 1810, Marie-Caroline, princesse de *Hesse-Philippsthal*, fille unique du landgrave de Hesse-Philippsthal, capitaine-général au service du roi des Deux-Siciles, si célèbre par sa belle et courageuse défense de Gaëte. Cette maison a constamment rempli les premières charges et dignités à la cour, et dans les armées des *ducs de Lorraine et de Bourgogne*. La branche de Domp-Jullien, suivant *l'acte précité*, a fourni un porte-bannière du duc de Lorraine, à la bataille de Nanci, en 1477, un chambellan du roi de France, Charles VIII, capitaine de cinquante hommes d'armes, et de quatre cents arbalétriers, qui fut gouverneur de Montélimart en 1494. Ce chambellan se distingua dans la guerre de Naples. Philippe de Commines dit dans ses Mémoires, livre VIII, pag. 680, édition de 1634, que le roi Charles VIII *laissa monseigneur dom Julian, lorrain (l'en faisant duc), en la ville de Saint-Angelo, où il a fait merveille de se bien gouverner*. La branche établie en Alsace, a fourni des officiers supérieurs très-distingués, dont plusieurs ont été tués dans les guerres des règnes de Louis XIV et de Louis XV; d'autres ont servi avec distinction dans les guerres de nos jours. Elle compte un nombre considérable de chevaliers de Saint Louis. Dans la branche de Piémont, on distingue un général de cavalerie, un grand-maître de l'artillerie, un chevalier de l'Annonciade, des maréchaux de camp au service de France, etc., etc.

De la branche de Domp-Jullien, établie dans l'Agénois, est issu Bernard-Germain-Etienne, comte de LACÉPÈDE, grand-chancelier et grand-cordon de la Légion-d'Honneur, ministre d'état et membre de l'Institut, qui fut *créé pair de France* le 4 juin 1814.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

La branche de Lacépède et celle de Piémont jouissent du titre de *comte* par divers diplômes officiels, consacrés par la charte. Celle d'Alsace a le même titre dans divers actes publics, brevets militaires et commissions de nos rois.

Armes : Ecartelé au 1 d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent, au lambel d'azur; au 2 de gueules, à l'aigle éployée d'argent, becquée, membrée et couronnée d'or; au 3 bandé d'or et d'azur; à la bordure de gueules, et au franc-canton d'argent, qui est DE BOURGOGNE-MONTAGU, ancien; au 4 d'or, à la bande de gueules, chargés de trois alérions d'argent; sur le tout d'or, à la croix de gueules, au chef de sinople, à la bande d'argent, chargée de trois roses de gueules. Le timbre surmonté d'un bonnet de gueules, rebrassé d'hermine, et sommé d'un globe d'or, soutenant une croix du même.

La branche d'Alsace a ajouté un sur le tout d'or, à la croix de gueules, un *canton d'azur, à la tour d'or.* Quelques branches, au lieu du chef, ont chargé la croix de cinq roses d'argent. D'autres ont ajouté des quartiers honorifiques concédés par les souverains, ou des quartiers indiquant des alliances particulières; la branche de Marsillac, par exemple, a porté un canton *d'azur, à la grue d'argent,* à cause de son alliance avec la maison de *Pelagrue.*

DE VILLEFRANCHE. *Voyez* DE TULLES.

DE VILLÈLE, en Provence, famille ancienne, originaire d'Espagne; elle a pour auteur Jean de Villèle, qui vint de Barcelonne à Avignon, avec Michel de Villèle, et Georges-Henriques, son neveu; Jean et Michel sont qualifiés nobles, dans un acte de 1551, par Jean de Chantal, maître de la monnaie de Villeneuve. Michel de Villèle fut un de ceux qui signalèrent leur zèle pour la défense d'Avignon, en 1562. Pendant les guerres des calvinistes, Denis de Villèle, enfant du troisième lit de Marc de Villèle, transporta son domicile à Arles, où il était avocat au parlement, et juge de Château-Renard; un autre Denis de Villèle, lieutenant au régiment d'Auvergne, passa au service du roi d'Espagne, dans ses gardes-du-corps, à la paix de 1736. François de Villèle

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

continua la postérité. Cette famille a donné plusieurs officiers de divers grades, etc. *De gueules, à la tour d'or, sommée de deux donjons du même; posée sur une herse de sable.*

DE VILLELUME, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui tire son nom d'une terre située au diocèse de Clermont, en Auvergne. Elle est connue depuis Guillaume, seigneur de Villelume, vivant en 1199 et en 1215. Elle a formé trois branches : 1°. les barons de Barmontel, qui ont produit anciennement des chevaliers de l'ordre du roi, et des capitaines de compagnies d'ordonnances; 2°. les seigneurs du Bâtiment; 3° les seigneurs de Montbardon et de la Roche-Auton, qui, depuis l'an 1453, portent exclusivement les nom et armes de Thianges, par mariage avec l'héritière de cette ancienne et illustre maison. Les armes des autres branches de la maison de Villelume, sont : *D'azur, à dix losanges d'argent.*

DE VILLEMOR, en Champagne. Cette famille est originaire de Troyes, et son nom primitif est Naudin. Elle a pris celui de Villemor, d'une seigneurie qu'elle a possédée. Simon de Villemor, notaire à Troyes, en 1513, est le père de Christophe de Villemor, seigneur de Cranné, par lequel cette famille a remonté les preuves sur lesquelles elle a été maintenue, en 1668.

Maître Claude de Villemor, clerc, auditeur des comptes, vivait le 6 février 1523. *D'azur, au massacre de cerf d'or, surmonté d'une molette d'éperon du même.*

DE VILLENEUVE, sieurs de Burlet, en Dauphiné. Louis de Villeneuve, célèbre médecin dans la ville de Grenoble, fut anobli par lettres-patentes du mois d'octobre 1588, vérifiées en 1589. *D'azur, au château à trois tours d'or.*

DE VILLEQUIER. *Voyez* AUMONT.

DE VILLETTE, seigneurs de Torchamp et de Villette, marquis du Plessis-Villette, par érection du mois de mars 1763, famille d'origine chevaleresque de Normandie, connue depuis Jean de Villette, écuyer, seigneur de Torchamp, vivant en 1385 et 1424. Elle établit sa filiation depuis Jean de Villette, écuyer, seigneur de

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Villette et de Torchamp, qui rendit aveu de cette terre au roi, le 19 janvier 1460. Cette famille a donné des officiers généraux et supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, et un commandeur du même ordre. *D'azur, à six tours d'argent.*

DE LA VILLETTE, seigneurs de Furmeyer, et en partie de Veines, maison d'ancienne chevalerie du Dauphiné. Elle remonte sa noblesse à Boson de la Villette, qui rendit hommage, l'an 1117, au comte Guigues VII, de la parerie de Veines. Sa filiation ne commence que depuis Jean de la Villette, qui épousa Marguerite Baile, fille du président Baile. Gaspard de la Villette, leur petit-fils, épousa, en 1545, Isabeau de Rambeau. *De gueules, à la tour d'argent, maçonnée et ajourée de sable.*

DE VIMEUR, marquis de Rochambeau, en Vendômois, illustre et ancienne famille, originaire de Touraine, connue depuis Macé de Vimeur, écuyer, vivant en 1378, et prouvant sa filiation depuis un autre Macé de Vimeur, écuyer, seigneur d'Ambloy, vivant l'an 1477. Elle a constamment suivi le parti des armes, a donné des gouverneurs de places, des capitaines d'hommes d'armes, des gentilshommes ordinaires de la chambre de nos rois, un chef d'escadre et un maréchal de France. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même.*

DE VINCENT, sieurs de Rambion, de Bonlieu, etc., en Dauphiné. Antoine de Vincent, échevin de la ville de Lyon, en 1544, est l'auteur de cette famille; et Jean de Vincent, son fils, fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Grenoble, en 1574. *De gueules, au foudre élancé d'argent, lié d'or et ailé d'azur.*

DE VINCENT, barons de Vincent, maison ancienne et distinguée de Lorraine, qui, de nos jours, compte un général de cavalerie au service de l'empereur d'Autriche, dans la personne de Nicolas-Charles, baron de Vincent, né à Florence, le 11 août 1757. *D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois croisettes tréflées de gueules, accostée de deux cotices d'argent, et accompagnée de deux quintefeuilles de gueules.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VINCENT, en Dauphiné. Jean Vincent, trésorier-général de France, en la généralité du Dauphiné, fut anobli par lettres de l'an 1653, confirmées en 1667. *De gueules, à la bande d'hermine.*

DE VINTIMILLE, comtes de Vintimille, du Luc et de Tende, marquis des Alpes-Maritimes, seigneurs de la Verdière, de Brauch, de Bezaudun, Varagis et Saint-Martin de Palière, en Provence, illustre, ancienne et puissante maison de chevalerie, originaire du petit état de Vintimille. Elle établit sa filiation depuis Guy de Vintimille, marquis des Alpes-Maritimes, et comte de Vintimille, avant 950. Guillaume de Vintimille fit échange de son comté, avec Charles Ier. d'Anjou, pour plusieurs terres, en Provence, en 1251, et fut l'un des cent chevaliers choisis, par Charles Ier, pour le fameux duel de ce prince, contre le roi d'Aragon. Son fils, Emmanuel de Vintimille, épousa Sibille de Marseille, dite d'Evennes, sœur et héritière de Guillaume de Signe, des vicomtes de Marseille, dont il eut la terre d'Ollioules, et les armes des vicomtes de Marseille. Imbert de Vintimille fut le premier des seigneurs d'Evennes et d'Ollioules qui prit le nom de comte de Marseille; il se trouva à la guerre que le roi Robert porta en Italie, contre Louis de Bavière. Bertrand de Vintimille assista à l'assemblée tenue par la noblesse, en 1254. Boniface de Vintimille, tige des seigneurs de Montpezat, fut présent à l'hommage que la noblesse fit à Marie de Blois, mère de Louis II, comte de Provence, en 1395. Depuis lors, il n'y a point eu d'expédition de guerre, point de chartes authentiques, ni d'archives où il ne soit fait une honorable mention des Vintimille. Cette maison a donné à l'église plusieurs prélats distingués par leur mérite; à l'ordre de Malte, un grand-maître (de la branche des Lascaris); aux comtes de Provence, des grands-chambellans, des maréchaux de leurs armées, et des amiraux de leurs mers; à nos rois, nombre d'officiers militaires d'une bravoure reconnue. Elle s'est alliée à toutes les premières familles de la province. Elle était autrefois divisée en cinq branches, en Provence, réduites, en 1760, à celles des comtes du Luc, et des seigneurs de Soissons. Il en subsiste plusieurs autres en Sicile, où elles tiennent les premiers rangs. *De gueules, au chef d'or.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

DE VIRIEU DE BEAUVOIR, illustre et ancienne maison de chevalerie du Dauphiné, qui florissait dès le commencement du douzième siècle. Elle s'est divisée en plusieurs branches : 1°. les seigneurs et barons de Faverges, seigneurs de Villeneuve, fondus, en 1660, dans la seconde branche. Sibuet de Virieu, IIIe. du nom, seigneur de Faverges, ayant épousé, le 4 août 1460, Antoinette *de Beauvoir*, d'une illustre et ancienne maison du Dauphiné, fille de François de Beauvoir, chevalier, seigneur de la Palud, de Varassieu et de Brezin : ce dernier, par son testament du 28 juillet 1477, institua François de Virieu, seigneur de Faverges, issu de ce mariage, son héritier universel, à la charge, par lui et ses descendants, de porter son nom et ses armes ; 2°. les seigneurs de Varassieu, devenus barons de Faverges ; 3°. les seigneurs de Pupetières (1), qui ont pour auteur Joffred de Virieu, seigneur de Pupetières et de Clermont, vivant en 1413 ; 4°. les seigneurs de Ponterays ; 5°. les seigneurs de Pointières ; 6°. les seigneurs de Torchefelon. La maison de Virieu constate son existence depuis Silvion de Virieu, mentionné dans des titres du cartulaire de saint Hugues, évêque de Grenoble, des années 1108, 1110 et 1111. Elle établit sa filiation depuis Martin de Virieu, chevalier, seigneur de Faverges et de Montreval, vivant en 1243. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois vires d'or*, qui est DE VIRIEU ; *aux 2 et 3 contre-écartelés d'or et de gueules*, qui est DE BEAUVOIR.

VIRION, seigneurs de Nibles et de They, en Lorraine, famille anoblie, le 18 octobre 1598, par lettres données à Nancy, dans la personne de Didier Virion, conseiller et secrétaire ordinaire de S. A., et envoyé auprès de l'archiduc Albert, aux Pays-Bas. Cette maison a donné plusieurs conseillers d'état et secrétaires des commandements et finances du duc de Lorraine, un envoyé en Espagne et à la cour de Rome, des lieutenants-généraux de provinces, et plusieurs officiers supérieurs. *De sinople, à l'étoile d'or, accompagnée de trois gerbes du même.*

Cette branche porte : *De gueules, à trois vires d'argent.*

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

DE VISEMAL, ancienne noblesse, éteinte : on croit que c'était une branche de la maison de Poligny; elle a été reçue à Saint-Georges, et dans tous les chapitres de Franche-Comté. *De gueules, au chevron d'argent, sénestré d'un croissant du même en chef.*

DE VITALIS, seigneurs de Pourcioux et de Fuveau, en Provence, famille originaire d'Aix, qui remonte et prouve sa filiation depuis Pierre Vitalis, qui fut pourvu, en 1525, d'un office de conseiller et maître rationnal en la branche aînée de Provence, et fit hommage au roi de sa terre, en 1529. Marc-Antoine a continué la postérité des aînés; Pierre et Rainaud firent deux autres branches. Cette famille a donné des conseillers au parlement et en la cour des comptes, un second consul à Marseille, etc. *D'azur, à une tour crénelée de de quatre pièces d'argent, maçonnée de sable, posée sur une terrasse ou tertre de sinople, et accostée, à dextre, d'une palme d'or, et, à sénestre, d'un lys d'argent, tigé de sinople.*

DU VIVIER, famille noble du Dauphiné, qui porte pour armes : *D'argent, au vaisseau de sable, les voiles pliées.*

DE VOISINS, en Languedoc, maison d'ancienne chevalerie, issue de Pierre, seigneur de Voisins (1) près Versailles, domaine primordial, qui se croisa en 1209, sous Simon, comte de Montfort, dont il était allié, contre les Albigeois, et qui fut, ainsi que Guy de Lévis, *maréchal* de l'armée des croisés : Simon lui inféoda en 1212 la ville de Limoux, que son petit-fils, Guillaume de Voisins, du consentement de Gaucerande de Narbonne, sa femme, céda au roi Philippe-le-Bel, en jan-

(1) On n'a pas cru devoir faire mention des contemporains et prédécesseurs de Pierre de Voisins, qui restèrent encore quelque tems dans l'Ile-de-France, entr'autres Guillaume et Milon de Voisins. Ce dernier céda par piété un fief à l'évêque de Paris, en 1204; et l'on voit encore paraître un Pierre de Voisins, seigneur de Montgry, qui avait épousé Marguerite de *Courtenay*, issue du sang royal de France, morte le 27 octobre 1360, et enterrée à Yerre, à quatre lieues de Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vier 1295, pour plusieurs terres considérables, entr'autres la baronnie de Pezens, qui prit le nom *de Voisins*, et se perpétua jusqu'en 1788 dans la branche des seigneurs d'Alzau, fondue dans l'illustre maison de Pins; la branche des seigneurs de Brugairolles est aujourd'hui la seule existante.

Services. Elle a produit six sénéchaux de provinces et de villes dès l'an 1231; neuf gouverneurs-généraux et particuliers, un chevalier-banneret en 1315, et des officiers de distinction dans les armées; quatre capitaines et lieutenants de compagnies de cinquante et cent hommes d'armes; deux lieutenants-généraux des armées, des maréchaux-de-camp, brigadiers, mestres-de-camp, colonels, etc.; des chevaliers de l'ordre du roi, et plusieurs chevaliers de Saint-Louis; cinq gentilshommes ordinaires et chambellans de nos rois et princes du sang dès 1480; des pages de la grande et petite écurie, deux capitouls de Toulouse en 1503 et 1524.

Honneurs de la cour : le 2 juin 1787, et le 1er. février 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La famille a possédé, dès l'an 1212, la cize de Limoux, et le château de Razès. La baronnie de Pezens, aujourd'hui *Voisins*, lui fut cédée en 1295; celle d'Ambres et la vicomté de Lautrec, lui sont venues en 1418, de Brunissende de Lautrec; et depuis, la baronnie d'Arques, fondue dans la maison de Joyeuse, celles de Confoulens, Blagnac et Montaut : elle est en dernier lieu en possession des titres de *comte*, *vicomte* et *marquis*.

Malte. Elle a donné douze chevaliers à cet ordre, un commandeur, et un sénéchal de Rhodes dès l'an 1450. Bernard de Voisins fut relevé de ses vœux en 1589, *pour pouvoir soutenir le nom de cette illustre famille*, ainsi que le porte la dispense du pape Sixte V. (*Voyez* Histoire de Malte, in-12, tome VII, pag. 98.)

Prélature. Un évêque de Carcassonne en 1512; un abbé commendataire, un vicaire-général de Mirepoix, présidant, en 1518 et 1521, les états de Provence, en l'absence des évêques et de plusieurs personnages distingués dans l'église.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

Cette famille était représentée par Jacques-Rose, marquis *de Voisins*, décédé, en 1811, en son château de Brugairolles. Il avait épousé, à Paris, le 2 février 1799, demoiselle Louise-Marie-Henriette *de Lambert*, fille de Henri-Joseph, marquis de Lambert, maréchal-de-camp, inspecteur-général de cavalerie, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre du conseil de la guerre et gouverneur de la citadelle d'Arras, et de dame Marie Anisson-du-Perron. Il laissa de ce mariage quatre enfants existants.

1°. Marie-Amable-Félix de Voisins, né le 31 juillet 1801, sous-lieutenant dans le régiment de l'Hérault, dragons;
2°. Joseph-Madeleine-Henri de Voisins, né le 11 septembre 1804;
3°. Marie-Adélaïde de Voisins, née le 3 août 1806;
4°. Charlotte de Voisins, née le 6 mai 1809.

Armes : d'argent, à trois fusées rangées de gueules. Tenant : un sauvage. Support : un lion en barroque. Couronne de marquis. Devise : *Pro Fide.*

DE VOISSANC, ancienne famille chevaleresque du Dauphiné, qui prouve sa filiation depuis Albert de Voissanc, vivant en 1344. Guigues de Voissanc est compris entre les nobles, dans la vérification des feux de Voiron, de l'an 1458. *De gueules, à la bande d'or, accompagnée d'une comète du même en pointe, mise en bande; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'or.*

DE VOLAND, seigneurs d'Aubenas, en Provence, originaires de la ville de Manosque, famille ancienne, qui prouve sa filiation depuis Nicolas Voland, qui eut l'honneur de loger, dans sa maison, François Ier, lorsqu'il vint en Provence, en 1516. Dès ce tems-là, on y voyait au-dessus de sa porte, ses armes en pierre, et timbrées. Il eut cinq fils et trois filles, dont l'une fut choisie pour présenter au roi François Ier, les clefs de Manosque, au nom des habitants de cette ville. Tous les historiens de la province ont parlé, avec de grands éloges, de la chasteté de cette demoiselle, douée d'une rare beauté. Charles de Voland assista aux états du pays, en 1600,

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

et en fut député, vers sa majesté, pour les affaires de la province et de la noblesse. Henri-Reynaud de Voland a continué la postérité. Cette famille a donné des officiers de divers grades distingués, un viguier et un chevalier de Saint-Louis. *D'azur, à un cerf volant d'or.*

DE VOLTAIRE. *Voyez* AROUET.

DE VOUGÉCOURT. *Voyez* LE GROS.

DE VOYER DE PAULMY D'ARGENSON, comtes de *Rouffiac*, par érection du 23 janvier 1654, vicomtes de *Mouzé*, par lettres du mois de février 1680, et marquis d'*Argenson*, par érection du mois de janvier 1700, illustre, ancienne et considérable maison de Touraine, connue, par titres, depuis Etienne Voyer, chevalier, seigneur de Paulmy, en 1244, et, par filiation, depuis Philipon Voyer, écuyer, seigneur de Paulmy, vivant en 1398. Cette maison a obtenu les honneurs de la cour, en 1744 et 1749, sur preuves faites au cabinet du Saint-Esprit. Elle a donné des chevaliers bannérets et bacheliers, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des conseillers d'état, des capitaines de cinquante hommes d'armes des ordonnances, des gouverneurs de provinces et de places; un ambassadeur à Venise, en 1650, conseiller d'état, surintendant de justice, police et finance de l'armée de Provence, en 1646, employé dans diverses négociations importantes; un gouverneur et lieutenant-général du roi dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, en la Nouvelle-France, en 1657; un second ambassadeur à Venise, en 1651; trois grands-croix, chevaliers et gardes des sceaux de l'ordre de Saint-Louis, en 1719 et 1721; des intendants de provinces, et un lieutenant-général de police, à Paris; un évêque de Rodès, en 1666; un évêque de Dol, en 1702, puis archevêque d'Embrun, en 1715, et enfin de Bordeaux, en 1719.

Armes : Jusqu'en 1538; d'azur, à deux léopards couronnés d'or, lampassés et armés de gueules.

Depuis 1538; écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux léopards couronnés d'or, lampassés et armés de gueules,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

qui est DE VOYER; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de sable, qui est DE GUÉFFAUT.

Depuis 1651, et par concession spéciale; comme ci-dessus, et sur le tout d'azur, au lion ailé assis d'or, tenant un livre ouvert d'argent, qui est DE VENISE.

DE VY, en Franche-Comté, maison d'origine chevaleresque, qui a pris son nom de la seigneurie de Vy-lès-Lière. Elle remonte, par filiation, à Guy de Vy, chevalier, vivant en 1227. Jean de Vy est le premier inscrit sur le catalogue des chevaliers de Saint-Georges, après le fondateur. Elle a donné vingt-un chevaliers de cet ordre, depuis Pierre et Jean de Vy, frères, qui y furent reçus en 1437. Elle s'est éteinte en 1700. *D'argent, au lion de sable armé, et couronné d'or.*

W.

DE WAMBOURT, en Picardie, maison d'ancienne chevalerie, dont était Jeanne de Wambourt, morte avant le 30 janvier 1488, femme de Hubert de Grouches, chevalier, seigneur de Grouches et de Gribeauval. *De gueules, à la croix d'argent.*

DE WARGEMONT. *Voyez* LE FOURNIER.

WARGAIRE DIT VANNESSON, en Lorraine. Pierre Wargaire, prévôt de Hattonchâtel, fut anobli par Jean, cardinal de Lorraine, administrateur perpétuel de l'évêché de Verdun, par lettres données le 6 février 1528. *Tiercé en fasce, au 1 d'argent, à trois merlettes de sable; au 2 de gueules, au 3 d'azur.*

DE WAUBERT, famille ancienne, originaire des Pays-Bas, dont l'ancienneté remonte au-delà du quatorzième siècle, ainsi qu'il est prouvé par un diplôme de M. de Beydaels de Zittaert, conseiller de l'empereur d'Allemagne, et premier roi d'armes des Pays-Bas. Tous les membres de cette famille ont suivi la carrière des armes dans des grades supérieurs, et la plupart ont été décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Charles-Louis-Antoine de Waubert de Genlis, capitaine au régiment de Picardie, infanterie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de roi de Landrecies, épousa, en 1768, Marie-Anne-Victoire le Moine, dont sont issus :

1°. Louis-François Waubert de Genlis, né le 17 juillet 1776, capitaine à l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis, actuellement capitaine de première classe, adjudant de place à Valenciennes, marié, en 1816, avec Sophie Têté. Il a de ce mariage un fils, Louis-Henri de Waubert de Genlis, né le 12 décembre 1817 ;

2°. Henri-Marie de Waubert, né le 4 juin 1782, marié, en 1806, avec Marie-Charlotte-Julie Druon de Brusneau, dont sont issus :

a. Charles-Henri-Marc de Waubert, né en 1809 ;

b. Charles-François de Waubert, né en 1814 ;

c. Françoise-Louise-Julie de Waubert, née en 1811.

Armes : D'azur, à la herse d'or ; à deux épis d'orge du même, passés en double sautoir, brochants sur le tout.

DE WAVRANS DE HAMES, DE BOURSIN, famille ancienne, de Picardie, dont le premier sujet, Guillaume de Wavrans, nommé sans qualification, fut établi l'un des lieutenants d'Ernoul de Créqui, bailli de Saint-Omer, le 7 août 1361. L'un de ses descendants, Pierre de Wavrans, marchand, demeurant à Montreuil, acquit, le 22 décembre 1498, un fief et ténement noble mouvant de la seigneurie de Franq et situé à Séquières, en Boulonnais. Le même Pierre, auteur des seigneurs de Séquières et de Boursin, est qualifié écuyer, seigneur d'Esclimeux et de Pierremont, et est dit faisant ses études au collège d'Orléans, dans un jugement des commissaires du roi sur les francs-fiefs, à Péronne, le 14 septembre 1516, où il est reconnu issu de noble race, et où on lui donne pour père et aïeul, Jean et Jacques de Wavrans, écuyers, seigneurs de Pier-

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

remont et d'Esclimeux. *D'or, à trois fleurs de lys nourries de gueules.*

WILLIN DE THUREY, à Besançon, famille de gradués, se qualifiant noble depuis l'an 1551, et admise à Naples, en 1789, dans les lignes maternelles du chevalier Picot de Moras. Cette maison a donné plusieurs officiers au service. *Palé d'or et de gueules.*

DE WISSAC. Hugues de Wissac, d'une famille noble d'Auvergne, fut conseiller au parlement de Paris, en 1315. *Palé d'hermine et de gueules.*

Y.

D'YSE, seigneurs de la Turbie, de Monaco, de Saléon et de Rosans, en Dauphiné. Cette famille, qui est originaire de Provence, a formé plusieurs branches. Elle remonte son origine à Rostaing et Ferrand d'Yse, qui rendirent hommage à Charles, comte de Provence, l'an 1246; elle prouve une filiation suivie depuis Crapace d'Yse, et Lunete de Boniface, sa femme, vivants en 1424. Cette maison a produit plusieurs personnages distingués dans la magistrature. *D'argent, au lion de gueules, à la bande d'azur, chargée en chef d'une fleur de lys d'or, brochante sur le tout.*

D'YMBLEVAL. *Voyez* D'IMBLEVAL.

YVER DE SAINT-AUBIN, en Normandie, famille ancienne, originaire du Poitou, qui fut maintenue dans sa noblesse, par arrêt de la cour des aides de Paris, du 22 juin 1660, et par ordonnance de M. le Guerchoys, intendant d'Alençon, du 10 mars 1708. Les titres énoncés dans cette dernière pièce, donnent la filiation de cette famille depuis Gervais Yver, écuyer, seigneur de Touchemoreau, en Poitou, vivant en 1405. *D'azur, à la face d'or, accompagnée de trois étoiles du même.*

D'YVERSEN DE SAINT-FONS, en Albigeois. Cette famille a pour auteur noble Jean d'Yversen, qui résida pendant quelque tems à Raguse, avec caractère d'envoyé

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Meubles et Figures Héraldiques.

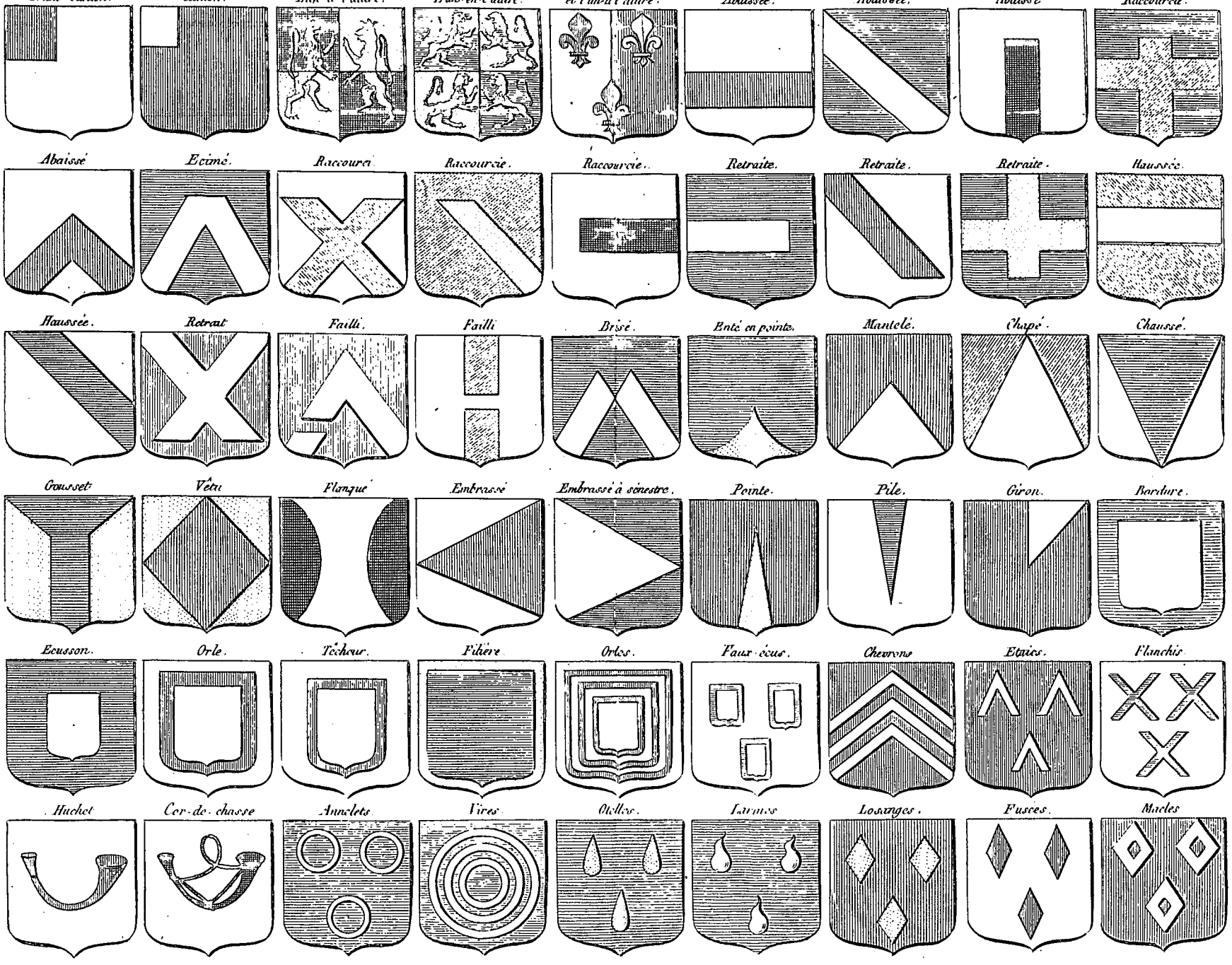

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pour le service du roi, et occupait cet emploi le 30 décembre 1557; et, par une lettre que lui écrivit Elisabeth, reine de Hongrie, le 24 octobre 1558, on voit qu'il se disposait à revenir en France. Cette famille a donné plusieurs capitaines. *D'or, au cerf ailé et élancé de gueules; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or, accosté de deux croissants d'argent.*

Z.

DE ZEDDES, seigneurs de Vaux, de Longchamp et de Crepy, en Champagne, famille qui a pour auteur Philippe-Christophe de Zeddes, écuyer, seigneur de Mongey, époux de Bonne de Reillac et père de Jacques de Zeddes, 1er. du nom, écuyer, seigneur de Mongey, qui épousa, le 17 mai 1560, Perrette Meunier. On compte, parmi leurs descendants, des officiers supérieurs, un brigadier des armées du roi, décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; un aide-de-camp des armées du roi, en Catalogne, et commandant dans la ville basse de Luxembourg, plusieurs capitaines et autres officiers. *D'or, au Z de gueules.*

DE ZURLAUBEN, barons de Wyterthal, et comtes de Villé, par érection de 1687, et par lettres du mois de décembre 1692, très-ancienne maison, établie en Suisse, dès le quinzième siècle, et qu'on a dite issue de celle de la Tour-de-Châtillon, en Valais. Elle est connue, par filiation, depuis Balthasar de Zurlauben, père de Jean de Zurlauben, vivant encore en 1450. Cette maison a occupé, en Suisse, les charges les plus distinguées, et a donné plusieurs officiers généraux, des colonels et autres officiers au service de France, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, deux lieutenants-généraux des armées, dont un commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, plusieurs chevaliers du même ordre, un abbé de l'abbaye de Mury, en 1683, créé prince du St.-Empire, par diplôme de l'empereur Léopold, du 10 décembre 1701; lequel empereur a donné aux aînés de la maison de Zurlauben, la dignité de maréchal héréditaire de cette même ab-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

baye de Mury. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à la tour de sable*, qui est DE LA TOUR-CHATILLON; *aux* 2 *et* 3 *d'azur, au lion d'argent, tenant un tronc d'arbre tigé de trois feuilles de sinople*, qui est DE ZURLAUBEN; *sur le tout d'azur, à la fleur de lys d'or.* Concession des rois Charles IX et Louis XIII.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME,

INDÉPENDAMMENT DES ARTICLES ET NOTICES GÉNÉALOGIQUES.

M.

MAINTENUE DE NOBLESSE. 3
MAJORAT. Origine de cette institution. 4
MARQUIS. Origine de ce titre. 13
MEAUX. Noblesse de ce bailliage en 1789. 20
MELUN. *Ibid* 23
MENDE. *Ibid* 24
MIREPOIX. *Ibid* 35
MONTAUBAN. *Ibid* 39
MONTPELLIER. *Ibid.* 45
MORET. *Ibid* 23

N.

NANCY. Noblesse de ce bailliage en 1789. 79
NARBONNE. *Ibid.* 86
NEMOURS. *Ibid* 90
NISMES. *Ibid* 93
NOTAIRE. Origine et priviléges de cet office. . . . 100

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

P.

PAIRIE ET PAIRS DE FRANCE. Origine de la Pairie et Nomenclature de la Chambre des Pairs. . 117
PUY-EN-VELAY (LE). Noblesse de ce bailliage en 1789. 210

R.

RECHERCHES DE LA NOBLESSE 224
REIMS. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . 227
RIEUX. *Ibid* 242

S.

SAINT-GEORGES. Fondation de cet ordre, et Catalogue des chevaliers jusqu'en 1786 . . . 271
SAINT-MIHIEL. Noblesse de ce bailliage en 1789. . 304
SAINT-PAPOUL. *Ibid.* 305
SAINT-PONS. *Ibid.* 306
SECRÉTAIRES DU ROI. Origine de ces offices . . 318
SENLIS. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . 328

T.

TITRES OU QUALIFICATIONS 366
TOULOUSE. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . 374
TOURNOI. Origine des Tournois. 388
TROYES. Noblesse de ce bailliage en 1789 . . . 409

U.

UZÈS. Noblesse de ce bailliage en 1789 416

V.

VICOMTE. Origine de cette qualité. 449
VIDAME. Origine de cette charge 453
VIGUIER. Origine de cet office 465

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ERRATA.

Tome I, préface, page vij, ligne 25; au lieu de 1785, *lisez* : 1782.

Page 31, lignes 22 et 26; au lieu du mot proposé, *lisez :* préposé. — Ligne 24, à la fin de la ligne, supprimez le mot *mais.* — Ligne 32, au lieu *de* d'Eudes, *lisez :* d'Eudes. — Ligne 33, au lieu de N..... Compain, *lisez :* Guillaume Compaing.

Page 272, article Gellé de Sainte-Marie; les étoiles sont d'argent et non pas d'*or.*

Page 433, article Huet, ligne 4; au lieu de 6618, *lisez* : 1618.

Page 444, article Jaunay, dernière ligne de cet article, au lieu de *cinq canettes*, lisez : *cinq étoiles.*

Tome II, article Morel, page 62, branche de Boncourt, degré XIV, ligne; en 1565, *lisez* : en 1665.

Ajoutez à la fin de cette généalogie, page 71, que c'est par erreur qu'on a dit, dans le tome II, page 258, du Dictionnaire Véridique, que cette maison tirait sa noblesse des charges de la magistrature et du grand conseil. Elle est noble d'ancienne extraction, et l'article que nous en avons rapporté à la page 48 du présent volume, est basé sur une généalogie dressée sur les titres originaux par Chevillard.

MOREAU, IMPRIMEUR DE S. A. R. MADAME,
RUE COQUILLIÈRE, N°. 27.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE

LA NOBLESSE DE FRANCE.

Cet Ouvrage contient un article analysé sur toutes les Familles nobles du Royaume, mentionnées dans le P. Anselme, l'Armorial-Général de MM. d'Hozier; le Dictionnaire de la Noblesse, publié, avec privilége du Roi, par M. de la Chesnaye-des-Bois; le Tableau historique de la Noblesse, par M. de Waroquier; les Généalogies des Mazures de l'Ile-Barbe, par le Laboureur; les Généalogies d'André du Chesne; les Nobiliaires de Chorier, de l'abbé Robert de Briançon, de Pithon-Curt, Meynier, dom Pelletier, Guichenon, Artefeuil, Louvet, le marquis d'Aubais, Blanchard, Palliot, Wlson de la Colombière, et dans les recherches officielles de Bretagne, Champagne, Normandie, Bourgogne, Picardie, Limosin, Guienne, etc., enfin de toutes les provinces de France.

Par M. DE COURCELLES,

Ancien magistrat, chevalier et historiographe de plusieurs ordres, éditeur de *la continuation de l'Art de vérifier les Dates*, et auteur de *l'Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands dignitaires de la couronne*, etc., etc., et du *Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le onzième siècle, jusqu'en* 1821.

TOME TROISIÈME.

A — M.

A PARIS,

AU BUREAU GÉNÉRAL DE LA NOBLESSE DE FRANCE,

RUE S.-HONORÉ, N°. 290, PRÈS L'ÉGLISE S.-ROCH.

1821.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE

LA NOBLESSE DE FRANCE.

A.

ABADIE, seigneurs de la Motte et de Château-Regnaud, en Angoumois et Aunis, famille originaire du Bearn, qui, d'après les preuves faites par-devant M. d'Aguesseau, intendant du Limousin, le 24 novembre 1667, remonte à Jean d'Abadie de Lussan, vivant en 1513.

Il y a une infinité de familles de ce nom, qui n'ont aucune affinité entre elles, et qui portent même des armes différentes; celle-ci porte : *D'argent, à un lion de gueules accompagné de deux mouchetures d'hermine de sable; au chef d'azur, chargé de trois colombes d'argent.*

L'ABADIE, seigneurs de Bois-Robinet et d'Aumais, en Angoumois, famille originaire du Béarn, qui remonte sa filiation à Guilhem de l'Abadie, seigneur d'Aumais, en Béarn, mort avant 1497. *D'azur, à une croix patriarcale accompagnée de deux étoiles en chef, et d'un croissant en pointe, le tout d'argent.*

D'ABANCOURT, seigneurs de Puiseux, de Courcelles, etc., en Beauvaisis. Cette famille ancienne a pour auteur Adrien d'Abancourt, qualifié monseigneur et chevalier dans un acte du 20 novembre 1455. *D'argent, à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'or.*

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

L'ABBÉ, seigneurs et patrons des Autieux, etc., en Normandie. Cette famille remonte sa filiation à Guillaume l'Abbé, seigneur de la Rosière, qualifié du titre de noble l'an 1525; lequel eut pour femme Nicole Droulin, morte en l'an 1522, et pour fils Richard l'Abbé, seigneur de Saint-Léonard et des Autieux. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux molettes d'éperon de sable, et en pointe d'une rose de gueules.*

D'ABEILLE, seigneurs de Roquette, de Peyrolle et de Roubion. Cette famille descend de Louis d'Abeille, résidant à Tarascon, compris parmi les nobles de cette ville, dont il était juge en 1427. Elle a produit, le 13 novembre 1555, un viguier royal de Marseille (cette charge illustrait beaucoup un gentilhomme, en ce qu'un viguier représentait le souverain, et avait la justice distributive; en 1535, François Ier. ayant réformé les justices de Provence, les viguiers n'eurent plus de juridiction, et furent chargés seulement de la police). Cette famille a fait plusieurs alliances honorables. *D'azur, à une ruche d'or, accompagnée de trois abeilles du même.*

D'ABILLON, seigneurs de Savignac, du Sudré, etc., en Guienne. Cette famille établit sa filiation depuis Joachim d'Abillon, Ier. du nom, élu maire de Saint-Jean d'Angely, le 27 mars 1547. Il eut pour fils Jean d'Abillon, Ier. du nom, écuyer, sieur de Beaufief, échevin l'an 1581, puis maire et capitaine de la même ville en 1582, marié, le 13 juin 1547, avec Marie du Bois. Leurs descendants ont donné un conseiller-maître d'hôtel ordinaire du roi. *De gueules, à cinq billettes d'argent, couchées et posées l'une au-dessus de l'autre.*

D'ABON, seigneurs d'Autraix, de Reinier et de Montfort, famille ancienne originaire de Gap, en Dauphiné, où, dès l'an 1414, elle jouissait des priviléges accordés aux gentilshommes. Elle descend de Pierre d'Abon (*Abonis*), notaire à Gap, l'an 1412, époque où cet art, loin de déroger à la noblesse, était même un exercice noble. Jean d'Abon, son fils, fut compris comme noble dans la révision des feux de Freynouse de l'an 1457. *Parti, émanché d'or et d'azur de six pièces, les pointes arrondies.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

D'ABONDE, seigneurs de Vulaine, famille originaire d'Italie, établie en Bourgogne, qui fut naturalisée par lettres du roi Louis XIII, au mois d'août 1620. Elle a pour auteur Jean Abondi, noble citoyen de la ville de Mantoue, lequel avait épousé, en 1511, noble Paule Aldegati. Ils eurent pour fils Frédéric Abondi, qualifié gouverneur de la citadelle de Pomas, dans le Montferrat, et marié avec Marguerite Sivelli le 19 avril 1558. On trouve au nombre de leurs descendants un lieutenant-colonel décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un capitaine et plusieurs autres officiers. *Parti, au 1 d'azur, à trois étoiles d'or; au 2 échiqueté d'or et d'azur; au chef d'argent, chargé d'une aigle de sable.*

D'ABOT, seigneurs de Champs, de Hautpoix, etc., au pays du Perche et en Normandie, famille qui a formé plusieurs branches, et dont la filiation remonte à Jean Abot, écuyer, seigneur de Mellay, vivant, avec Jeanne, sa femme, le 30 juillet 1399. Ils eurent pour fils Guillaume Abot, Ier. du nom, écuyer, vivant le 16 juin 1400. Leurs descendants ont donné un chevalier de l'ordre de sa majesté, créé le 31 mai 1636, des conseillers au parlement de Paris, et des gentilshommes servants de nos rois. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la coquille d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à la branche de fougère de sinople.*

ABRAM, seigneurs de Zincourt et de Fauconcourt, en Lorraine, famille anoblie par lettres-patentes du 5 mai 1710, entérinées le 11 juin suivant, dans la personne d'Etienne-Charles Abram, célèbre avocat à la cour souveraine de Nancy. Elle a donné deux officiers au service, l'un au régiment de Colloredo, et l'autre au régiment de Royal Roussillon. *Bandé d'argent et de gueules de six pièces; au chef d'azur, chargé de trois abeilles d'or.*

D'ACCOLANS, en Franche-Comté, noblesse chevaleresque éteinte depuis deux siècles. *De gueules, au chevron d'or.*

D'ACHÉ, seigneurs de Marbeuf, de Saint-Aubin, de Serquigny, etc., en Normandie. Cette famille, d'origine chevaleresque, prouve sa filiation depuis Eudes

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

d'Aché, chevalier, seigneur de Beuzeval, qui eut pour femme Jeanne Mauvoisin, devenue veuve de lui au mois de juillet 1423. On compte parmi leurs descendants un panetier du roi François Ier.; un écuyer ordinaire de l'écurie de sa majesté, en 1567, puis capitaine du château de Tancarville en 1590; un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et gouverneur du mont Saint-Michel; un lieutenant de sa majesté des ville et château de Caen, plusieurs officiers et un lieutenant-général des armées du roi, gouverneur en Corse. *Chevronné d'or et de gueules.*

D'ACHEY, en Franche-Comté, noblesse chevaleresque, éteinte au dix-septième siècle. *De gueules, à deux haches d'armes adossées d'or.*

ACLOCQUE DE SAINT-ANDRÉ ET D'HOCQUINCOURT. Cette famille a obtenu en récompense de ses services et de son dévouement à la famille royale, des lettres de noblesse de S. M. Louis XVIII, le 11 novembre 1814.

ARMES.

La branche de Saint-André, établie à Paris, porte : *Tiercé en fasces, au premier de gueules; au lys au naturel, adextré d'un bouclier d'or; au deuxième d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cloches du même; au troisième d'argent, au palmier de sinople.*

La branche d'Hocquincourt, établie en Picardie, porte : *Tiercé en fasces, au premier de gueules, au lys au naturel, senestré d'un chien couché d'argent, moucheté de sable, au deuxième d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cloches du même; au troisième d'or, à deux épées de sable, passées en sautoir.*

ACQUET D'HAUTEPORTE ET DE FEROLLES, en Poitou. Cette famille descend de Pierre Acquet, sieur du Mont et de la Vergne, résidant en la généralité de Poitiers, anobli au mois de mai 1645, avec son fils René Acquet de Richemont, gendarme de la garde du roi. Cette famille a fourni plusieurs officiers et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De sable, à trois paniers d'or.*

D'ADAOUST, en Provence, famille anoblie par les charges du parlement d'Aix. Elle remonte à Laurent

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'Adaoust, lequel acheta un office d'audiencier et secrétaire en la chancellerie de Provence, le 16 juin 1654. *D'azur, au chevron d'or, chargé d'un lion du même; au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.*

D'ADHÉMAR, illustre, ancienne et puissante maison de chevalerie du Languedoc. Guy Alard, dans son Nobiliaire du Dauphiné, remonte l'origine de la maison d'Adhémar jusqu'au septième siècle. Honoré Bouche, dans sa Chorographie de Provence, a la même opinion, et donne une filiation des seigneurs souverains de Monteil, qui ont donné les premiers ducs de Gênes, au t. I, pag. 900, de l'édition de 1664.

Jacques de Bergame, dans ses Chroniques imprimées à Venise en 1522, avance qu'un Giraud Adhémar fut créé duc de Gênes par l'empereur Charlemagne, l'an 814, attendu qu'il était son parent, et qu'il avait chassé les Sarrasins de l'île de Corse.

Tout ce qui peut caractériser la grandeur, l'illustration et l'antiquité se trouve réuni dans la maison d'Adhémar. La plupart des historiens ont avancé qu'elle était éteinte, et ce sentiment n'a pas été contesté pendant plus de deux siècles. Il est vrai que la branche aînée, dite des barons de Grignan, co-seigneurs de Monteil, s'est fondue, en 1559, dans la maison de Castellane. Mais il existe plusieurs familles du nom d'Adhémar et d'Azémar en Languedoc, qui prétendent avoir une souche commune, et descendre des anciens seigneurs de Monteil, ce que le tems pourra peut-être vérifier. Ces branches sont les comtes de Montfalcon, éteints de nos jours, les comtes de Panat, les seigneurs de Cransac, les seigneurs de Lantagnac, et les seigneurs de Saint-Maurice de Cazevieille, de Colombiers, barons de Suëlhes, existants. Ces diverses branches se sont constamment distinguées par les personnages recommandables qu'elles ont produits, par de belles alliances et par de nombreux services militaires. Les armes des anciens seigneurs de Monteil et de Grignan étaient: *D'azur, à trois bandes d'or.*

D'ADOUVILLE, seigneurs de Prâville, au pays Chartrain. Cette famille a pour auteur Gilles d'Adouville, écuyer, vivant avant l'an 1471, et fut maintenue dans sa noblesse remontée à cette époque, par ordonnance de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

M. Jubert de Bouville, commissaire départi dans la généralité d'Orléans, du 26 août 1709. *D'azur, à six annelets d'or.*

ADVIS, famille noble de Lorraine. Nicolas Advis fut confirmé dans la noblesse par le duc Antoine, le 4 septembre 1536. *D'azur, à une aigle d'or, percée d'une flèche en barre de même, armée et empennée d'argent.*

AGDE.

Liste des Gentilshommes du diocèse d'Agde, qui, en 1789, ont signé le mémoire sur le droit qu'a la noblesse de nommer ses députés aux Etats-Généraux du royaume, dans les assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées.

Messieurs

Le vicomte de Nattes.
Le chevalier d'Alphonse.
Le marquis de Montalet.
De Strozzi-Plantavit.
Le comte Joseph de Lort-Serignan.
Le chevalier de Mirmand.
Le marquis d'Alphonse.
Le comte de Montalet.
Le comte de la Serre-d'Aroux.
De Grave.
De Grave.
Le marquis de Grave.
Le vicomte d'Arennes.
Le marquis de Vissec la Tude.
De Vissec.
Le marquis de Vissec-Fontés.

D'AGIER, sieur des Mares, en Normandie, famille issue de Pierre d'Agier, garde-du-corps du roi, anobli en 1652, confirmé par certificat du 24 novembre 1665, et par lettres de confirmation du mois de janvier 1667. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'argent; aux 2 et 3 d'azur, à l'aigle d'argent.*

AGIER. Pierre d'Agier fut anobli le 30 novembre 1437.

D'AGUESSEAU, famille illustrée par des magistrats célèbres, et un chancelier de France. Elle a pour auteur François d'Aguesseau, échevin d'Amiens, anobli l'an 1597, en récompense des services qu'il rendit lors de la réduction de cette ville à l'obéissance du roi. Le mar-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

quis d'Aguesseau a été créé pair de France en 1814. *D'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six coquilles d'argent, trois, deux et une.*

D'AGUT, originaire de Martigues. Cette famille remonte à Barthelemi d'Agut, conseiller en la cour des comptes en 1569. Elle a produit plusieurs conseillers au parlement d'Aix. *D'azur, à trois flèches d'or, une en pal et deux en sautoir, les pointes en bas.* Cimier, un bras armé, tenant trois flèches semblables. Devise : *Sagittæ potentis acutæ.*

D'AIGREMONT, en Franche-Comté, noblesse chevaleresque, éteinte en 1688, dans la maison de la Rochelle. *D'azur, à trois croissants d'argent.*

D'AIGUIÈRES, seigneurs d'Aiguières, famille originaire de la Provence, l'une des plus anciennes et des plus distinguées de ce pays. Elle a pour auteur Guillaume d'Aiguières, qui vivait en l'an 1150. Il existait sur la porte de Saint-Honoré d'Arles une épitaphe, qui annonce que Ponce d'Aiguières est décédée le 8 octobre 1164. Bertrand d'Aiguières assista aux états tenus à Aix l'an 1390, etc. Cette maison, d'ancienne chevalerie, a donné des gouverneurs de villes, des officiers supérieurs, un archevêque, etc., etc. Ses armes sont les mêmes que celles mises sur le tombeau de demoiselle Ponce d'Aiguières. *De gueules, à six besants d'argent, posés cinq en sautoir, et le sixième en pointe.*

AILHAUD DE MEOUILLE, DU CASTELLET, en Provence. Cette famille remonte à noble Pierre Ailhaud, damoiseau, vivant le 4 avril 1334. La seconde branche, issue de noble Laurent Ailhaud, ayant omis, pendant trois générations, de prendre la qualité de noble, s'est pourvue de l'office de secrétaire du roi, maison et couronne de France, en 1745 et 1757.

Jean Ailhaud, seigneur de Vitrolles, du Castellet et de Monjustin, inventa une poudre qui le rendit tellement célèbre, qu'on l'appelait de son tems le nouveau Salomon; sauveur des hommes, le premier des médecins. De nos jours, ces éloges ont été appréciés à leur juste valeur, et cette poudre, en perdant tout son crédit, n'a laissé à son inventeur que la réputation d'un adroit spéculateur. Il mourut secrétaire du roi, le

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

30 août 1756. *De gueules, à trois têtes de lion, arrachées d'or; au chef d'azur, chargé d'un soleil du second émail.*

ALBA, en Lorraine. Louis-Pierre Alba, lieutenant particulier au bailliage des Vosges, séant à Mirecourt, fut anobli par lettres expédiées à Lunéville, le 12 juillet 1719, entérinées le 19 du même mois. *D'or, au chevron de gueules; au chef d'azur, chargé d'une levrette issante d'argent, colletée de gueules et bouclée d'or, accompagnée de deux étoiles d'argent.*

D'ALBAN. *Voyez* VERGNETTE.

D'ALBERT, ducs de Luynes, de Chaulnes et de Chevreuse, pairs de France, illustre et ancienne maison du Languedoc, dont l'historien des Grands Officiers de la couronne donne la filiation depuis l'an 1414. Ses alliances, ses possessions, ses emplois importants, l'ont placée au rang des maisons les plus considérables du royaume. Charles d'Albert fut duc de Luynes, pair, grand fauconnier, garde-des-sceaux et connétable de France. Il parvint à cette dernière dignité en 1621. Honoré d'Albert, son frère, épousa, l'an 1619, Charlotte d'Ailly, comtesse de Chaulnes. Il fut fait maréchal de France en 1620, et duc et pair l'année suivante. Une condition de son contrat, fut qu'il porterait le nom et les armes de la famille de sa femme. Après la mort du duc de Luynes, il se soutint dans ses biens et sa faveur par l'intérêt que lui portait le cardinal de Richelieu. Il décéda le 30 octobre 1649. Léon d'Albert, troisième et dernier fils d'Honoré, devint chevalier des ordres du roi, gouverneur de Blaye, duc de Luxembourg, prince de Tingri, par le mariage qu'il contracta, en 1620, avec Marguerite-Charlotte de Montmorency, héritière de ces duché et principauté. Branches de Luynes et de Chevreuse : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion couronné de gueules*, qui est D'ALBERT; *aux 2 et 3 contre-écartelés; le 1 et 4* DE BOURBON-SOISSONS; *les 2 et 3* DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG; *et sur le tout de ce dernier écartelé, de gueules, au pal d'argent, chargé de trois chevrons de sable*, qui est DE NEUCHATEL.

Branches d'Ailly et de Chaulnes : *De gueules, à deux branches d'alisier d'argent, les extrémités passées en sautoir; chargées à la partie supérieure d'un écusson d'or, au*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

lion couronné de gueules ; au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois tires.

ALBERT, marquis de Fos, en Provence, par lettres de juin 1729, famille ancienne, issue de Pierre Alberti, fils de noble Jean Alberti, de la ville de Nice, qui vint s'établir en Provence sous le règne du roi René, dont il fut d'abord le secrétaire et qui fut ensuite chargé par ce prince de diverses commissions importantes. Ses descendants ont presque tous exercé des charges dans le parlement et la chambre des comptes de Provence, soit d'auditeurs, de conseillers, d'archivaires, et enfin de présidents. Elle a formé les branches de Sainte-Croix et de Saint-Martin. *De gueules, à trois croissants d'or.*

D'ALBERT DE LAVAL, en Agénois, maison d'origine chevaleresque de Guienne, dont l'ancienneté est constatée par divers monuments et fondations pieuses depuis le 13e. siècle, et dont la filiation est établie depuis le milieu du 15e. Elle est également recommandable par ses services militaires et les belles alliances qu'elle a contractées, avec les maisons les plus illustres et les plus considérables. Wilhem d'Albert est mentionné dans un acte du mois d'avril 1250, par lequel Bernard de Guiscart ou Giscard donna une pièce de terre à fief, dans la paroisse de Fargues, à Guillaume d'Ornabon. Il est de tradition dans cette maison, qu'elle a fourni une partie du terrein sur lequel fut bâtie la ville de Villeneuve d'Agen, au treizième siècle, et cette partie relevait de la maison d'Albert, à titre de menu-cens. Une rue, dépendante de ce terrein, porte encore le nom d'Albert; et les armoiries de cette famille sont incrustées à la voûte d'une chapelle, dont elle a joui jusqu'à l'époque de la révolution, dans l'église de Sainte-Catherine, dont la fondation est aussi ancienne que la ville. Les guerres désastreuses que les Anglais firent en Guienne, où ils enlevèrent tous les titres, ont occasioné des pertes irréparables pour la plupart des familles de cette province. Celle d'Albert de Laval se trouve du nombre de ces dernières : sa filiation n'a pu être remontée qu'à l'année 1430 ; mais depuis cette époque, elle est littéralement prouvée par titres jusqu'à nos jours.

I. Bernard D'ALBERT, donzel, seigneur de Laval, de

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

Saint-Agnan, de Saint-Chinia et de plusieurs autres terres près de Villeneuve d'Agen, vivait vers 1430. Il passa un bail à fief à Bernard Folquar, en 1459; fit un échange, le 23 novembre 1469, avec noble François de Valens, seigneur de Casseneuil, qui lui céda la terre et seigneurie de Laval, et vivait encore le 10 août 1470. Il eut pour fils :

II. Pierre D'ALBERT, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Laval, de Saint-Chinia et de Saint-Agnan. Il épousa Alpazie *de Durfort*, fille de Bertrand de Durfort, seigneur de Bajaumont, et de Jeanne d'Estramel. Ils donnèrent conjointement quittance à noble et puissant homme Etienne de Durfort, baron de Bajaumont, leur neveu, le 15 juillet 1515 (1). Pierre d'Albert avait rendu foi et hommage au roi, le 17 mars 1477 et en 1488, pour ses terres de Laval et et de Saint-Chinia. Il eut pour fils :

III. François D'ALBERT, écuyer, seigneur de Laval, de Saint-Chinia, Saint-Agnan, Couyssel et Cessac. Il épousa, par contrat du 17 octobre 1527, Françoise *de Monteilh*, dame de Couyssel, fille de Louis de Monteilh, seigneur de Couyssel. Il est mentionné dans un arrêt du parlement de Bordeaux, du 17 mars 1536. Il eut quatorze enfants, entr'autres :

1°. Louis d'Albert, seigneur de Laval de Saint-Agnan, de Couyssel, baron de Gusorn, etc. Il vendit les deux premières terres à Charles d'Albert, son frère, en 1563 et 1572, et mourut sans postérité ;

2°. Charles d'Albert de Laval, seigneur de Madaillan et de Saint-Romain, chevalier de l'ordre du roi, lequel, étant capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, commandée par M. de Montluc, chevalier de l'ordre du roi, et son lieutenant-général en Guienne, en reçut ordre, en 1569, d'aller commander, conjointe-

(1) Voyez le tome V de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, par le P. Anselme, page 729, où l'on a mis par erreur le 13 juillet 1415.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ment avec le vicomte de Lauzun, les troupes destinées contre les rebelles de Rouergue et de Quercy. Il fut aussi chargé par ce général, la même année, de se rendre dans la ville de Bourg, près de Bordeaux, pour s'opposer à la descente des Anglais. Il fut marié deux fois ; 1°. avec Catherine *de Pelagrue*, dame de Saint-Romain, qui testa le 6 août 1567 ; 2°. avec Philippe *d'Aydie*, fille de haut et puissant François d'Aydie, chevalier, seigneur de Riberac, et de Françoise de Salignac. N'ayant pas eu d'enfants de ces deux mariages, il testa en 1572 en faveur de Jean d'Albert, son frère, auquel il substitua Mariol, son autre frère ;

3°. Jean d'Albert de Laval, seigneur de Saint-Bauzel et de Madaillan, chevalier de l'ordre du roi, héritier des biens de son frère. Il épousa Marguerite *de Cours*, sans doute veuve de Mariol d'Albert, et en eut.

Hercule de Laval, chevalier, seigneur de Laval, de Madaillan et de Saint-Bauzel, co-seigneur avec le roi des seigneuries d'Yssac et de Saint-Pardoux, lequel, étant sur le point de se rendre à l'armée du roi, à la tête d'une compagnie de chevau-légers, fit un testament le 28 juin 1590, par lequel il laissa les terres de Laval et de Madaillan à Jacques de Laval, son cousin-germain, auquel il substitua son plus proche parent portant ses nom et armes. Il mourut sans enfants de Marie de Gironde, qu'il avait épousée en 1586, fille de Jean de Gironde de Montclera, seigneur de Castelsagrat et de Lopiac, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa majesté, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et de Françoise de Beauville ;

4°. Mariol, dont l'article suit ;

5°. Autre Jean, qui fonda la branche des seigneurs de la Barthe, rapportée ci-après.

IV. Mariol D'ALBERT, écuyer, seigneur de Sévignac

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

et de Launoy, épousa Marguerite *de Cours*, dame de Sévignac et de la Morelle, dont il eut :

V. Jean-Jacques D'ALBERT DE LAVAL, chevalier, seigneur de Sévignac, de Laval et de la Morelle, baron de Madaillan, marié, par contrat du 19 février 1589, avec Béatrix *d'Aymar*, fille de Léonard d'Aymar, écuyer, seigneur de la Guoispérie et de Thophan, capitaine de deux cents hommes de pied de vieilles bandes françaises. Il eut de ce mariage :

VI. Léon D'ALBERT DE LAVAL, chevalier, seigneur et baron de Madaillan et de Laval, institué héritier universel de son père, par son testament de 1591, et son codicille de 1607. Il épousa, par contrat du 16 juillet 1616, Marthe *de Montalembert*, fille de Charles de Montalembert, chevalier, seigneur de Roger, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, en 1614, et capitaine au régiment de Picardie et de Françoise de Ferrand de Mauvesin. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre II, dont l'article suit ;
2°. Jeanne-Madelaine d'Albert de Laval, mariée, 1°. le 31 octobre 1673, avec Jean de Fontaines, écuyer, seigneur d'Esturgues ; 2°. avec Benjamin-Alexandre-César *de Montmorency*, comte de Bours, baron d'Esquencourt, capitaine de chevau légers au régiment de Clérambaut, fils de Daniel de Montmorency, chevalier, seigneur d'Esquencourt, de Bours, Gaschard, Villeroye, Olizy, Artonvillier, Crecy, lieutenant-général des armées du roi, et de Marthe le Fournier de Neuville, sa première femme. Il mourut en 1702, et Jeanne Madelaine de Laval, sa veuve, fit son testament, le 17 janvier 1703, en faveur de Jean-Joseph de Laval d'Albert, son neveu.

VII. Pierre D'ALBERT DE LAVAL, IIe. du nom, chevalier, baron de Madaillan, fut institué héritier universel de son père par son testament du 1er. mai 1630. Il fut fait mestre-de-camp de cavalerie par commission du 20 octobre 1651. Le prince de Condé, qui lui expédia cette commission, dit qu'il lui confie la levée de cette compagnie *pour sa naissance, son mérite et sa valeur.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Il avait épousé, par contrat du 12 août 1646, Henriette *de Sentours de la Bourlie*, fille de François de Sentours, chevalier, seigneur de la Bourlie. Ses enfants furent :

1°. Pierre III, baron de Madaillan, maintenu dans sa noblesse, en 1667, par le subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne;
2°. Jean-Gaston d'Albert de Laval, chevalier, dont la postérité paraît éteinte ;
3°. Jean-Joseph, qui suit ;
4°. Jean-Denis de Laval d'Albert.

VIII. Jean-Joseph D'ALBERT DE LAVAL, chevalier, baron de Madaillan et d'Olizy, en Champagne, héritier de Jeanne-Madelaine d'Albert de Laval, sa tante, comtesse de Montmorency-Bours, par son testament du 17 janvier 1703, épousa Catherine de Fay de Vis, dont il eut :

IX. Jean-Louis D'ALBERT DE LAVAL, chevalier, baron de Madaillan et d'Olizy, maintenu dans sa noblesse par arrêt du grand conseil de l'an 1717, contre le commissaire aux saisies réelles d'Agen dans la possession de la seigneurie de Madaillan, et des droits seigneuriaux des paroisses de Saint-Pardoux, d'Yssac, Agnuc, Saint-Germain, Boisset, la Sauvetat, Monstier, Roumagne et de Puy Charampion. On ne connaît pas sa postérité.

Seigneurs de la Barthe.

IV. Jean D'ALBERT DE LAVAL, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Ginesta, est nommé dans le testament de François d'Albert, son père, du 28 mars 1546, et dans celui de Françoise de Monteilh, sa mère, du 18 février suivant même année 1546 (v. s.). Il donna quittance de ses droits à Louis d'Albert de Laval, son frère aîné, le 19 février 1557 ; épousa, par contrat du 5 mars 1570, *Sybille de Montagne*, avec laquelle il fit un testament mystique, le 21 janvier 1590. Il eut pour fils :

V. Pierre D'ALBERT DE LAVAL, IIe. du nom, écuyer, seigneur de la Barthe, qui épousa, par contrat du 6 décembre 1606, Catherine *de Giscard*, dame de la Bar-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

the, avec laquelle il testa le 12 décembre 1649. Leurs enfants furent :

1°. Jean II, dont l'article suit ;
2°. Anne de Laval, mariée avant le 6 juin 1659 avec François *de Ferrières*.

VI. Jean D'ALBERT DE LAVAL, IIe. du nom, écuyer, seigneur de la Barthe et du Pech, épousa, par contrat du 12 décembre 1659, Bernarde *de Monlau*, et ne vivait plus le 4 juillet 1666, époque à laquelle sa veuve et leur fils, qui suit, furent maintenus dans leur noblesse.

VII. Guillaume D'ALBERT DE LAVAL, écuyer, seigneur de la Barthe, épousa, par contrat du 27 décembre 1685, Jeanne *d'Astruc*. Il reçut une reconnaissance féodale le 25 février 1696. Il fut père de :

1°. Pierre, qui suit ;
2°. Françoise d'Albert, mariée avec Jean *Baldez*.

VIII. Pierre D'ALBERT DE LAVAL, IIIe. du nom, écuyer, seigneur de la Barthe, plaidait au mois de mars 1737 avec Jean Baldez, son beau-frère. On a de lui deux retraits féodaux, comme seigneur de la Barthe, des 14 mars 1737 et 20 octobre 1740. Il avait épousé, par contrat du 25 mai 1721, Clémence-Gabrielle *de Paloque*, dont il eut :

IX. Louis D'ALBERT DE LAVAL, chevalier, seigneur de la Barthe, marié, par contrat du 1er. mai 1757, avec Françoise *de la Borie*. Il donna quittance de sa dot le 24 décembre 1775. Ses enfants furent :

1°. Pierre IV, qui suit ;
2°. Louis d'Albert de Laval, chevalier, né le 8 février 1758. Il fut garde du roi, a eu sa retraite à la rentrée de S. M. XVIII, avec le brevet de de capitaine de cavalerie et la croix de Saint-Louis.

X. Pierre D'ALBERT DE LAVAL, IVe. du nom, chevalier, seigneur de la Barthe, épousa Marguerite *de Poulain de Belestat*. De ce mariage est issu :

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

XI. François D'ALBERT DE LAVAL, chevalier, marié, le 10 mars 1814 avec Elisabeth *de Bonal*, petite-nièce de feu M. de Bonal, ancien évêque de Clermont en Auvergne.

Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 échiquetés d'or et d'azur*, qui est d'ALBERT DE LAVAL ; *aux 2 et 3 d'or, à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur, et chargée de cinq coquilles d'argent*, qui est de MONTMORENCY LAVAL. Couronne de marquis.

D'ALBERTAS, marquis de Bouc, barons de Dauphin, très-ancienne famille, originaire d'Italie, établie en France depuis l'an 1360. Elle a donné un grand nombre d'officiers de terre et de mer, des capitaines de cinquante et de cent hommes de guerre, des capitaines de vaisseau, des conseillers et présidents en la cour des comptes de Provence, des gentilshommes de la chambre du roi, etc., etc. Le marquis d'Albertas a été créé pair de France en 1815. *De gueules, au loup ravissant d'or.*

D'ALBIS, seigneur de Gissac et de Boussac, famille ancienne de Rouergue, qui prouve une filiation suivie depuis Laurent d'Albis, docteur ès droits, et avocat en la ville de Saint-Affrique, vivant en 1639. Elle a produit des capitaines, des officiers supérieurs distingués, des chevaliers de Saint-Louis, etc. *D'azur, au cygne d'argent, accompagné en chef d'un croissant, accosté de deux étoiles, le tout du même.*

D'ALDART (anciennement ELDER), seigneurs de Meignières, de la Bernadière, etc., famille originaire d'Ecosse, établie en Gatinais. Elle justifie sa filiation depuis Jean Elder, gentilhomme écossais, archer de la Manche dans la compagnie de la garde écossaise du roi Henri IV, l'an 1591, marié avec Jeanne de Voyer, le 22 septembre 1599. Elle a donné un aide-major du régiment des gardes françaises, décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, à la fasce cablée de gueules et de sinople, accompagnée en chef de deux étoiles de gueules, et en pointe d'un croissant du même ; et sur le tout un écusson d'argent, chargé d'une main senestre de gueules.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

ALENÇON.

Liste des Gentilshommes convoqués à l'assemblée de la Noblesse du bailliage d'Alençon, pour l'élection des Députés aux États-Généraux de 1789.

Messieurs

De Vauquelin, marquis de Vrigny, grand-bailli, président.
Le Carpentier de Chailloué, secrétaire.
Le marquis de Courtomer,
Le marquis de Ray,
Le marquis de Sainte-Croix,
Le vicomte de Chambray,
Le Grand de la Pittière,
De Chandebois,
De Ségrie,
L'abbé de Bazoche,
De Beaurepaire de Louvagny,
De Lescalle,
Le chevalier de la Roque,
De la Servière,
De Marescot,
Mallard de Menneville, commissaires-rédacteurs du cahier.
De Courteilles.
De Bursard.
Château-Thierry.
Du Perche du Mesnil-Haton.
Brossin du Mesnil de Saint-Denis.
De Saint-Didier.
Moloré.
Raffetot.
Le marquis de Bonvoust.
Brullemail.
De Coulonge.
De Bois-Gauthier.
Fromont.
Yver de Saint-Aubin.
Le vicomte le Veneur.
Le Rouillé des Loges.
La Foumière de la Ferrière.
Le Roi du Cercueuil.
La Moudière.
L'Abbé de Vaugnimont.
Cohardon.
La Haye de Barre.
Morel d'Aché.
Morel d'Escures.
Moloré de Fresnaux.
Mésange de Martel.
De Morey.
Le vicomte d'Oilliamson.
Saint-Agnan de la Bourdonnière.
Thibout de Touvoye.
Villiers de Halou.
Valois de Saint-Léonard.
Saint-Agnan de Beaufay.
De Glatigny.
Bonvoust, seigneur du Plessis.
De Tilly, sénéchal d'épée.
Jambon de Saint-Cyr.
De Récalde.
De Brossin de Fontenay.
Mouton de Bois Deffre.
Du Cassel.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De la Martinière.
Du Mesnil Haton, fils.
Le chevalier de Villiers.
De Nolant.
Neveu de Champrel.
De Boulmaire.
Du Bourgueuil.
Le chevalier du Hays.
De Mésange du Gas.
Château-Thierry du Breuil.
Regnier, fils.
Du Fresne de la Guerre.
Davoust.
Quillet de la Martinière.
La Fournerie de Boisgency.
De Barville.
La Haye de Courdevesque.
Des Moutils de la Morandière.
Tessier de Launay.
Gueroult de Bois-Gervais.
Pottier du Fougeray.
René du Mellanger.
François de Pont-Châlons.
Le chevalier de Bois Deffre.
Regnier, officier de Viennois.
Drouard.
Bordin.
Du Pont du Quesnay.
Le Roi du Bourg.
Le chevalier de Fontaine.
La Boussardière.
Marsillac.
Quigny.
Chavalier de Château-Thierry.
Launay du Jardin.
Launay Cochet.
Château-Thierry de la Dépenserie.
Le chevalier du Plessis.
Brunet de la Gibaudière.
Fromont de Mainxé.
Frotté.
Brossard.
Le chevalier Sévin.
Jupille.
Bordin.
De Belle-Isle.
Pont-Châlons, l'aîné.
Regnier, père.
Le baron du Mesnil Durand.
La Pallu Gollandou.
Du Chemin, seigneur de Davernes.
Paulmier de la Livardière.
De Rioult.
Desmontés, colonel de cavalerie.
Bertin.
Regnouard.
De Mannoury d'Aubry d'Ectot.
De la Brunnetière.
Vaumel d'Enneval.
Le Prévost de la Porte.
Bras de Fer de Maudeville.
De Margeot.
Le vicomte du Mesnil-Durand.
D'Orville de Villiers.
Marchausi de Leuvagny.
Duburre.
Guyon de Corday.
Le marquis d'Avernes.
De Corday.
Darmont.
Le chevalier Frère de Maisons.
Le chevalier de Saint-Front.
Du Bayeul.
Héhard des Hautesnoes.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Douénel.
Le Baux Landais.
Carpentier Sainte-Honorine.
Gilbert, seigneur d'Haleine.
Le chevalier de l'Espinasse.
De Monchauvel.
Le comte de la Pallu.
Des Rotours.
Le Fèvre de Graffard.
Gentier de Meuilvalle.
Dantignac.
Lambert d'Herbigny.
De Guerpel.
Fontaine de Court de Hard.
La Houssaye.
Gautier de Saint-Bazile.
De Frotté.
La Houssaye du Plessis.
Varrin.
De Grissonnière.
Petit de Serau.
Brossard de la Chenaye.
Du Hays Duménil.
Gaston de Brossard.
De Chambois.
Gouier.
De Guerpel, fils.
Du Moulin de Tercé.
Le chevalier des Diguerres.
Des Douyts.
Brétinière de Courteille.
Le Cornu de Corboyer.
D'Epinai Saint-Luc.
Gouier de Petite-Ville.
Saint-Agnan de Chalvrigny.
La Roque de Monteille.
Le Grand du Souchet.
Le chevalier de Foulque.
Du Moucheron de la Brétinière.
Agis de Saint-Denis.
De la Chapelle.
Le Bellier de Villiers.
Le chevalier de Catay.
De Sévin.

D'ALENÇON, comtes d'Alençon, barons de Bauffremont, seigneurs de Bauffremont, de la Croix-sur-Meuse, de Ville-sur-Saulx, etc., en Lorraine, famille anoblie par le duc Charles III, le 10 décembre 1565, dans la personne de Nicolas d'Alençon, natif de Vavincourt. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un lévrier d'argent, colleté de gueules.*

ALÈS DE CORBET, maison aussi recommandable par son ancienneté que par ses grandes alliances. D'après les auteurs les plus accrédités, elle est issue de celle du même nom, en Irlande, et sa filiation remonte aux siècles les plus reculés. Elle a une origine commune avec les O-Brien, les O-Neille, les O-Donnel, les Maccarthi-More, etc. La tradition de la maison d'Alès, en France, est conforme, en ce point, avec celle des O-d'Alès ou O-d'Ali, d'Irlande. Les auteurs qui ont

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

écrit sur les généalogies des familles de Touraine et de Picardie, rendent témoignage à cette tradition, qui a été examinée et adoptée, dans le dix-septième siècle, par les commissaires de l'ordre de Malte, pour les preuves d'Octave de Brisay, comte de Denonville, dont la mère était Louise d'Alès de Corbet. Les armes des d'Alès de France, et celles des d'Alès d'Irlande, sont les mêmes (1).

La maison d'Alès a possédé successivement les terres de Corbet, en Touraine, et de Corbet, en Dunois, et a donné un grand nombre d'officiers de tous grades et chevaliers de divers ordres.

Hugues d'Alès, qui vivait en 978, et qu'on croit frère d'Arnould, évêque d'Orléans, dont Glaber, historien du tems, exalte beaucoup la naissance, illustre et la puissance, a eu pour arrières-petits-fils Jean et Hugues, qui se trouvèrent, en 1115, à la bataille de Scès ou de Cé, où ils accompagnaient le comte d'Anjou.

Hugues, IVe. du nom, fils de Jean, et que les historiens annoncent comme un des premiers barons du royaume, passa en Angleterre avec des troupes que Louis VII y envoyait au secours des fils de Henri II, contre leur père, rival redoutable de Louis VII. Roger de Hoveden dit que cette armée fut défaite en 1173, que Hugues d'Alès fut fait prisonnier avec plusieurs autres seigneurs français, et qu'ayant ensuite été délivré, moyennant rançon, il se croisa pour la Terre-Sainte.

Une tante de ce même Hugues IV, Adélaïde d'Alès, avait épousé, vers l'an 1100, un seigneur de Montlhéry, et ce fut elle qui donna son nom à la ville de la Ferté-Alais ou Alès, près Etampes, qu'on nommait auparavant *Feritas* ou *Firmitas Balduini* (2).

René d'Alès, Ier. du nom, seigneur de Corbet, fut tué, en 1590, en combattant pour Henri IV, contre la ligue, à la tête de sa compagnie de cent hommes d'armes.

Louis XIII accorda, le 3 août 1620, à René d'Alès, IIe. du nom, seigneur de Corbet, du Boisnetet, de

(1) Dictionnaire de Moréri, tome Ier., au mot Alès de Corbet.

(2) Retraite sauvage, ou forteresse de Baudouin.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Thiville, de Chesnay, de Villechèvre, de Baugency-le-Cuit et de la Cigognolle, capitaine et gouverneur du château de Chambord, et gentilhomme ordinaire de la chambre de sa majesté, un brevet d'aide des maréchaux de camp et armées, *en considération des longs et fidèles services qu'il avait rendus au père de sa majesté, et à elle, depuis son avénement à la couronne* : et le 11 juin 1621, il fut nommé gouverneur de la ville et du château de Châteaudun, et du pays de Dunois.

Enfin, Pierre d'Alès, Ier. du nom, fils de René, IIe. du nom, fut nommé, le 17 avril 1652, maréchal de camp, en récompense des services éminents qu'il avait rendus à la couronne pendant les troubles de la minorité de Louis XIV.

La maison d'Alès est aujourd'hui représentée par Pierre-Louis-Hugues, vicomte d'Alès, seigneur de Corbet, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et de celui de Saint-Louis, ancien officier de dragons, issu du mariage de Pierre-Alexandre d'Alès, chevalier, seigneur de Corbet, d'abord mousquetaire de la garde du roi, ensuite officier au régiment de la marine, et de Marie-Anne d'Aguet, fille d'Etienne d'Aguet, seigneur de Beauvoir, et de Marie-Anne de Courtarvel de Pézé.

Pierre-Louis-Hugues d'Alès, a de son mariage avec Marie-Pauline-Justine-Fortunée Tassin de Charsonville :

1°. Jules, comte d'Alès, marié à N..... Huet de Froberville, issue d'une famille noble de l'Orléanais ;

2°. Charles-Hugues, chevalier d'Alès, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et sous-préfet à Cognac, qui, de son mariage avec Catherine-Madeleine-Pauline Jullien, fille de Jean-Baptiste-Pierre Jullien de Courcelles, (*voyez* JULLIEN, en la première Série), a eu Pierre-Hugues-Palamède d'Alès, né le 10 décembre 1806 ;

3°. Palamède, vicomte d'Alès, chef de bataillon à la légion de la Loire, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Armes : De gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois merlettes de même.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

ALETH.

Liste des Gentilshommes du diocèse d'Aleth, qui, en 1789, ont signé le Mémoire sur le droit qu'a la Noblesse, de nommer ses députés aux Etats-Généraux du royaume, dans les assemblées convoquées par bailliages et sénéchaussées.

Messieurs

De Niort.
Du Vivier-Sarraute.
Léon du Vivier-Sarraute.
De Thurin de Couderc.
De Negré-Duclat.
Le chevalier de Negré.
D'Arsses de la Peyre.
D'Arsses-Despezel.
D'Hautpoul-Rennes.

ALEXANDRE, comtes de Hanache, en Beauvaisis, maison issue d'ancienne chevalerie, originaire d'Angleterre, et qui descend par les femmes des maisons de Salisbury, de Tirconnel, de Lescestre et de Marbury. La branche aînée subsistait encore en 1720 en Angleterre, dans la personne de milord Alexandre. Deux frères cadets, nommés Joseph et Alexandre, passèrent en France en 1218. Le premier s'établit en basse Normandie, en 1224, où il épousa Françoise de Tesson; et son frère Alexandre, abbé du monastère de Haler, fut un des premiers docteurs de l'université de Paris, où il mourut le 18 août 1245. Il fut inhumé dans l'église des grands cordeliers de Paris. Cette famille est demeurée en basse Normandie, jusqu'en 1317, époque à laquelle Antoine Alexandre passa dans le Beauvaisis. Il y épousa demoiselle Jeanne Hennequin, d'une famille noble qui subsiste encore de nos jours. Ses descendants ont possédé les terres d'Hanache et de Sully, depuis 1401; du Vivier, 1431; de Mourieux, 1500; de Saint-Sauplie, 1502; de Guenesliannville, 1526; de Pommereux, 1533; de Moutier, 1535; d'Espinay, 1543; de Bastay, 1565; de Molognie, 1577; de Saint-Germer d'Hanache, 1587; de Follemèle et du Tertre, depuis 1669. Cette famille a donné des chevaliers, des hommes d'armes, des officiers supérieurs, des gouverneurs de places, des gentilshommes de nos rois, etc. *D'argent, à l'aigle éployée de gueules, becquée et armée d'or.*

D'ALEZ D'ANDUSE. La maison d'Alèz, en Lan-

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

guedoc, des anciens comtes d'Alèz et marquis d'Anduse, dont le nom patronimique et primitif a été alternativement *Bermond* et *Bernard*, d'après les historiens anciens et modernes du midi de la France, descend incontestablement en ligne masculine, de la race de saint Guillaume, duc d'Aquitaine, dont l'origine, remontée jusqu'à Pépin d'Héristal, se confond avec celle de la monarchie française.

Détachée de ce trône aussi ancien qu'illustre, elle offre encore assez d'illustration en elle-même, pour dispenser de tout examen antérieur, et l'histoire a prévenu tout désir à cet égard.

Depuis le commencement du *onzième siècle*, date primitive de l'imposition des noms héréditaires et de l'inamovibilité des grands fiefs, à ne dater que de Bernard, Ier. du nom, qualifié de marquis d'Anduse, prince et satrape de Sauve, comte d'Alèz et de Sommières, vers l'an 1000, jusqu'à Roger d'Anduse, seigneur de la Voûte et d'Alèz, avant 1280, dont Amédée, son fils puîné, fut souche de la branche d'Alèz, cette maison présente tous les avantages de la plus haute et de la plus illustre noblesse : indépendance absolue, puissantes possessions, grandes dignités, fondations importantes, alliances glorieuses, faits mémorables aux croisades, exploits militaires postérieurs et services continus, elle a tout réuni, et fourni une suite de chevaliers qui, jusqu'à nos jours, ont donné des preuves éclatantes de leur dévouement et de leur fidélité au roi, et ont fait toutes les campagnes des princes à l'armée de Condé, tels que le baron et le vicomte d'Alèz, qui y ont été promus à des grades supérieurs, et mérité l'honneur de recevoir, sur le champ de bataille, la croix de Saint-Louis de la main du roi Louis XVIII.

Elle a donné un archevêque à Narbonne, plusieurs évêques à différents siéges de l'ancienne Septimanie, et produit deux maréchaux de France sous les noms de Thoiras et d'Espondeilhan.

Bernard Ier., possédant en souveraineté Alèz, Anduse, Uzès, Sauve, Sommières, etc., etc., fut le principal bienfaiteur de l'abbaye de Bonneval, en Rouergue : la comtesse Garcinde de Toulouse, son épouse, et ses enfants, fondèrent, en 1020, l'abbaye de Sauve, dans les Cévennes ; et, en 1029, le monastère des dames de Conques, au diocèse de Lodève. Cette alliance de la

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

comtesse Garcinde avec Bernard d'Anduse, mit tous ses descendants en rapport de consanguinité avec les comtes d'Anjou, tiges des *Plantagenets*, avec les comtes d'Angoulême et de Périgord, avec les sires de Lusignan, de Grignols-Talleyrand, de Vintimille, princes du Luc, des seigneurs de Montpellier, et des comtes de Valentinois-Poitiers.

Par le mariage d'une Narbonne avec Bermond d'Anduze, fils de Bernard Ier., ont résulté une mère aux vicomtes de Turenne, et divers degrés de parenté directe avec les maisons de Savoie, de Rhodès, d'Albret et de Bourbon.

Pierre-Bermond d'Anduse, petit-fils de Bernard Ier. d'Anduse, oncle d'Amédée, qui fut aïeul immédiat et souche de la maison d'Alèz, épousa Constance de Toulouse, fille du comte Raymond, dépouillé de ses états par l'église, petite-fille d'Etienne, roi d'Angleterre, arrière-petite-fille de Louis le Gros et d'Adélaïde de Savoie, qui, veuve, et remariée au connétable Matthieu Ier. de Montmorenci, donne à la maison d'Alèz d'Anduse des rapports directs de consanguinité avec celle *de Montmorenci* et toute l'illustre postérité issue de ce mariage. Constance de Toulouse était tante de Jeanne de Toulouse, épouse d'Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis; et toutes les différentes branches de la maison de Narbonne-Lara descendent de celle d'Anduse, Amalric II de Lara, vicomte de Narbonne, ayant épousé Philippine d'Anduse, fille dudit Pierre de Bermond d'Anduse et de Constance de Toulouse.

La filiation de la branche des seigneurs de Boisse, qui fait l'objet de cet article, et dont sont sortis les rameaux de la Tour et de Boscaut, établie sur les titres produits en 1788 par Jean-Joseph-Henri-Augustin d'Alez d'Anduse, pour être reçu chanoine-comte du chapitre noble et royal de Saint-Pierre et de Saint-Chef de Vienne, en Dauphiné, est littéralement prouvée depuis Roger d'Anduse, seigneur de la Voute et de Rochemore, en Vivarais, fils du premier lit de Pierre-Bermond d'Anduse, qui avait épousé 1°. Josserande de Poitiers, des comtes de Valentinois et de Diois, dont il eut une nombreuse postérité; 2°. Constance de Toulouse, auparavant reine de Navarre. Cette branche, distinguée par ses alliances, ses emplois et ses services militaires, a fait, en 1787, les preuves pour les honneurs de la cour,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

par-devant M. Berthier, premier commis du cabinet des ordres du roi.

Philippe de Fay, aïeule maternelle de Roger d'Anduse, veuve d'Aimar II de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, dame de Fay, Bretagne, Ganant, Carrière, Corances, la Forcade, la Voûte, etc., en Vivarais, testa, le 30 mai 1246, en faveur d'Aimar III de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, son petit-fils, et par cet acte, donna au susdit Roger, aussi son petit-fils, par ladite Josserande, son château de la Voûte et quatre autres de ses terres du Vivarais, et fit d'autres legs aux frères et sœurs du même Roger, à qui elle donna encore, le 29 septembre 1250, ce qu'elle avait aux seigneuries de Clérieu et de la Roche d'Eiglan.

La nécessité où l'on est, de réduire infiniment cette note, ne permettant pas de présenter avec détail toutes les alliances anciennes et modernes de cette maison, on se borne à observer que Simonne d'Uzès, qui porta ce grand fief dans la maison de Crussol, était fille de Jean d'Anduse, vicomte d'Uzès; que Roger d'Anduse, seigneur de la Voute et en partie d'Alèz, avait épousé Endie de Crussol, et en avait eu entr'autres enfants, 1°. Bermond, marié, le 29 janvier 1281, à Raibaude de Simiane, dont la mère était Mabille de Sabran, comtesse de Forcalquier, et dont la branche aînée s'éteignit dans la maison de Lévis-Ventadour, à qui passa la terre de la Voute, et par cette maison, dans celle de Rohan, dont le dernier prince de Rohan-Soubise était possesseur; 2°. Amédée, seigneur d'Alèz, tige de la maison de ce nom, marié à Adèle de Mirabel, des comtes de Castres d'Albigeois; 3°. Mabile, qui épousa Raymond III de Baux, prince d'Orange.

Par le contrat de mariage du 29 janvier 1281, dont l'original est en la possession de M. l'abbé comte d'Alèz, Amédée est dit frère puîné dudit Bermond futur.

Guillaume de la Voute, fils aîné dudit Bermond d'Anduse, seigneur de Saint-Martin de Castillon, épousa Matheline de Blacas.

Bermond, seigneur de la Voûte, épousa Fleurie de Blacas.

L'abbé comte d'Alèz d'Anduse a encore l'avantage de se trouver dans un degré de parenté très-rapproché avec les maisons de Noailles-Mouchi et de Duras, par sa grand'mère Antoinette de Loubens-Verdalle, fille du

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

marquis de Verdalle, qui, lui-même, était fils de Jacques de Loubens, marquis de Verdalle, chevalier des ordres du roi, et de dame Louise d'Arpajon, dont la maison s'est fondue dans celle de Noailles-Mouchi, par la dernière maréchale, duchesse de Mouchi, héritière du nom et des biens d'Arpajon, mère de M. le prince de Poix, capitaine des gardes-du-corps du roi, et de madame la duchesse de Duras, douairière.

Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à deux demi-vols de gueules ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or ; à la bordure de gueules, chargée de sept besants d'or en orle*, qui est D'ALEZ ; *aux 2 et 3 de gueules, à trois étoiles d'or*, qui est D'ANDUSE.

D'ALICHAMP, seigneurs d'Epaigne, etc., en Champagne. Cette famille justifie sa noblesse par titres depuis Jean d'Alichamp, écuyer, seigneur de Brielle, de Flamicourt et de Saint-Aubin, vivant en l'an 1501. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même.*

D'ALIGRE, et quelquefois *Haligre* dans les anciens titres, famille des plus illustres et des plus recommandables du royaume, anoblie par de grandes charges et par des hommes célèbres. Elle a donné deux chanceliers de France, des lieutenants-généraux, des conseillers d'état, des présidents au parlement de Paris, des commandeurs de Saint-Louis, etc., etc. Le marquis d'Aligre, chef actuel de cette maison, a été créé pair de France en 1814. *Burelé d'or et d'azur : au chef d'azur, chargé de trois soleils d'or.*

D'ALLAMANON, famille d'origine chevaleresque, qui tire son nom de la terre et seigneurie d'Allamanon, en Provence, qu'elle possédait de tems immémorial. Jean et Albert d'Allamanon suivaient le parti de Raimond Berenger, comte de Provence, dans la guerre de 1150. Le même Albert lui rendit hommage à Tarascon, en 1146. Bertrand d'Allamanon suivit Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Naples, en 1264. Pierre d'Allamanon fit hommage de ses terres l'an 1330. Cette maison était très-multipliée en ce tems-là, les deux

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

branches qui existent descendent de Rican d'Allamanon, qui fit son testament le 20 septembre 1441. Honoré-Joseph rendit son nom très-célèbre dans l'histoire, lors des guerres civiles de la ligue, où il eut une part active. Ses descendants ont produit de grands capitaines et des magistrats distingués. *Tranché d'argent et de sable, diapré de l'un en l'autre.*

D'ALLARD, en Vivarais et dans l'Ile de France, famille ancienne, originaire du Dauphiné, qui a pour auteur noble Gabriel Allard, écuyer, vivant en 1516. *D'or, au chevron de sable, accompagné en chef de trois étoiles d'azur, et en pointe d'un croissant de gueules.*

ALLEMAND, noblesse consacrée par la charte, avec le titre de comte, dans la personne du vice-amiral Allemand, chevalier de Saint-Louis, et grand officier de la Légion-d'Honneur, fils d'un chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, et commandant de Port-Louis. *D'azur, à trois vaisseaux voguants d'or, voilés d'argent, posés 1 et 2.*

D'ALLEMANS. *Voyez* DU LAU.

D'ALLIBERT, en Normandie, famille anoblie en décembre 1638, dans la personne de Jacques-François d'Allibert. Les lettres furent registrées en la chambre des comptes en 1639. *D'azur, à trois têtes de loup d'or.*

D'ALMERAN, en Provence, ancienne famille éteinte, qui prouvait une filiation suivie depuis Durand d'Almeran, qui vivait en 1450. François d'Almeran, seigneur de Rognac, dernier de cette famille, épousa, l'an 1652, Catherine de Sancierges, et mourut sans postérité. Elle a produit des gouverneurs et des lieutenants particuliers de villes. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la comète à seize rais de gueules*, qui est D'ALMERAN; *aux 2 et 3 échiquetés d'or et de gueules*, qui est DE ROGNAC.

D'ALMERAS, seigneurs de Mirevaux, de Goute et de Bossage, en Languedoc. Antoine d'Almeras, seigneur de Mirevaux, fut institué héritier universel de Guillaume d'Almeras, son oncle, seigneur de Mirevaux, lieutenant-général des armées navales, par testament du 11 janvier 1676. Antoine était petit-fils de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Guillaume d'Almeras, viguier de Bagnols. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; au chef d'or, chargé de trois palmes de sinople, rangées en bande.*

ALORGE, sieurs de Havars, en Normandie. Cette famille justifie la possession de sa noblesse depuis Robert Alorge, écuyer, seigneur de Seineville et du Castelier sur Longueville, l'an 1486. Il était issu de Guillaume Alorge, de libre condition, anobli en 1394. *De gueules, à trois gerbes de blé d'or, liées du même, accompagnées de sept molettes d'éperon aussi d'or, posées trois en chef, une au cœur, et trois en pointe, deux et une.*

D'ALOUE, seigneurs des Ajots, en Poitou. Cette famille prouve sa filiation depuis André d'Aloue, seigneur des Ajots, vivant avant l'an 1478, dont le fils, Clément d'Aloue, écuyer, seigneur du même lieu des Ajots, fut marié, le 11 octobre 1498, avec Marie de Saint-Gelais. *D'argent, à deux chevrons de gueules, accompagnés en chef de deux macles de sable.*

D'ALUYE. Les anciens seigneurs et barons de Châteaux et de Saint-Christophe, du nom d'Aluye, éteints au milieu du treizième siècle, dans les maisons de Montfort et de l'archevêque de Parthenay, étaient d'ancienne chevalerie d'Anjou et de Touraine, et sont connus par titres depuis l'an 978, époque à laquelle vivait Hugues d'Aluye, vassal de Leudgarde de Vermandois, veuve de Thibaut de Tricheur, comte de Blois, de Chartres et de Tours. Les armoiries de cette ancienne maison varient dans les différents sceaux qu'on en a conservés; celles qu'on y voit plus communément sont un *écu chargé de trois fasces ondées.*

ALVISET DE BESANÇON, famille qui a fourni, depuis l'an 1712, deux présidents et un conseiller au parlement de Franche-Comté, charges qui donnaient la noblesse transmissible. Elle a été reçue dans la chambre de la noblesse aux états de 1788.

D'AMANGES, en Franche-Comté, famille chevaleresque, éteinte dans la maison de Mont-Richard. *D'argent, fretté de sable; au chef de gueules.*

AMAT, seigneurs du Poet et de Montauquier, en Dauphiné. Cette famille a pour auteur Jacques Amat,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

écuyer, sieur du Poet, qui fut maître-d'hôtel du roi, par lettres du 14 octobre 1646, et conseiller d'état ordinaire le 6 octobre 1647. Il avait été reçu dans l'office de conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, le 15 septembre 1650. Cette famille, dont la Chenaye des Bois donne la filiation depuis l'an 1280, a donné un capitaine de dragons dans le régiment du roi. *De gueules, au dextrochère armé de toutes pièces, mouvant d'un nuage du flanc dextre, le tout d'argent, et tenant une épée du même, garnie d'or.*

AMAT, lettres de noblesse accordées par le roi Jean le Bon à Pierre Amat de Saint-Affricain et sa postérité, en mai 1355, expédiées le 7 juin, moyennant une finance de 600 livres.

D'AMBLARD, seigneurs de Las-Martres et de Maleras, en Agenois, famille qui a pour auteur Pierre d'Amblard, seigneur de Maleras, dont le fils Robert d'Amblard, écuyer, acquit la terre de Las-Martres, le 29 septembre 1481. *D'azur, à la martre d'argent, rampante sur une palme de sinople en pal, le tout mouvant d'une terrasse du même; au chef de sable, chargé de trois étoiles d'or.*

D'AMBOIX, seigneurs de Larbout et de Camarade, au comté de Foix, famille ancienne et distinguée, maintenue dans sa noblesse par M. Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban, le 5 août 1698. En 1781, Jean-Paul d'Amboix, ancien capitaine au régiment du roi, voulant placer ses enfants au service militaire, fut obligé, d'après l'ordonnance de 1781, de prouver quatre degrés devant M. Chérin, généalogiste de la couronne. Deux de ses enfants, Pierre-Jean-Baptiste-Charles, lieutenant au régiment de Bearn, et Jean-Jacques-Charles-Marguerite, lieutenant au régiment royal de la marine, périrent parmi les infortunées victimes de Quiberon. En mars 1815, Jean-Baptiste-Jacob-Marguerite, son fils aîné, fut nommé commandant des volontaires royaux à pied du département de l'Arriège; et Edmond d'Amboix, le dernier de ses fils, servit dans les volontaires à cheval. *D'or, à l'olivier de sinople.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

D'ANCEL, seigneurs et patrons de Quineville, etc., en Normandie. La filiation de cette famille est prouvée depuis Gilles d'Ancel, écuyer, seigneur de Quineville et d'Audeville, anobli pour mille écus de finance, au mois d'avril de l'an 1574. *D'or, à la fasce d'azur, accompagnée en chef d'un lion issant de gueules, et en pointe de trois treffles de sinople.*

ANDERNACH, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Jacques Andernach, prevôt gruyer, receveur de Dompaire et de Valfroicourt, par lettres expédiées à Nancy, le 18 juillet 1594, vérifiées le 24 du même mois, et enregistrées le 16 juillet de la même année. *D'azur, à une montagne d'or. surmontée d'une tour d'argent, et accompagnée en chef de trois roses d'or, boutonnées de gueules.*

D'ANDRÉ DE MONTFORT, seigneurs du Viala, de Béluge, en Gévaudan, famille qui remonte à noble Gabriel d'André, seigneur de Lauzières, qui testa le 7 décembre 1586. Elle a fourni plusieurs officiers d'infanterie et de cavalerie. *Parti, au 1 coupé, le chef tranché de gueules et d'or, la pointe taillée de gueules et d'or, ce qui forme quatre girons appointés au centre de l'écu; au 2 de sable, au lion d'argent, lampassé de gueules; à la bordure denchée d'argent.*

ANDRESSOT, de Dôle, en Franche-Comté, famille éteinte. Elle avait été anoblie le 8 janvier 1656. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands du même.*

ANDREY DE FONTENAY, en Normandie. Jacques Andrey, Ier. du nom, écuyer, sieur de Seillery, auteur de cette famille, eut pour fils Jacques Andrey, IIe. du nom, écuyer, sieur de Seillery, vivant en 1609. Elle a donné un général d'artillerie, et plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De sable, au sautoir d'argent, cantonné aux 1 et 4 d'un croissant; aux 2 et 3 d'une molette d'éperon, le tout du même.*

D'ANDRON, seigneurs de Marguerite, en Languedoc, famille qui vint se fixer à Tarascon, en Provence.

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Elle prouve son origine depuis Louis d'Andron, qui fit son testament en 1570. Elle a produit un gentilhomme ordinaire du roi, et un chancelier de Nismes. *D'or, à l'aigle éployée de sable, accompagnée de deux palmes de sinople, une au canton dextre du chef, et l'autre au canton senestre de la pointe de l'écu, et posée en bande.*

D'ANJOU DE BOIS-NANTIER, seigneurs de Briqueville, de Montfiquet, en Normandie, maison d'origine chevaleresque, qui a fait ses preuves par devant MM. d'Hozier et Chérin, et qui, antérieurement, a été maintenue dans son ancienne extraction par M. Foucault de Magny, intendant de Caen, le 1er. juin 1702, sur preuves filiatives remontées à Nicolas d'Anjou, frère de Macé d'Anjou, écuyer, qui vivait en 1409. Cette famille a contracté des alliances directes avec les maisons les plus anciennes et les plus distinguées de Normandie. Elle est représentée de nos jours par :

1°. Nicolas-Anne d'Anjou de Bois-Nantier, prêtre, ex-prieur-curé de Marolles, en Champagne, aujourd'hui curé dans le diocèse de Troyes, et chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem ;

2°. Philibert-François d'Anjou de Bois-Nantier, ex-vicaire-général de Coutances et chevalier du même ordre du Saint-Sépulcre (1) ;

3°. Jeanne-Charlotte d'Anjou de Bois-Nantier, leur sœur, mariée avec Etienne-Louis Denier d'Aprigny, fils de Louis-René Denier des Fresnes, conseiller du roi, échevin de la ville et communauté de Saint-Lô, et d'Anne-Marie-Catherine Miette. De ce mariage sont issus :

A. Nicolas-Etienne Denier d'Aprigny, ancien lieutenant de la garde nationale de Saint-

(1) Il a été envoyé par le roi Louis XVI (en 1791), à Saint-Denis, comme commissaire, et autorisé de monseigneur l'archevêque de Paris, pour faire ouvrir la châsse de la Sainte-Couronne d'Epines, qui y avait été transférée de la Sainte Chapelle du palais, et qu'il a contribué à faire reconnaître et honorer. Elle est maintenant dans le Trésor de la Basilique de Paris.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Lô, électeur et maire de la commune d'Agruaux, marié, avec Léonore-Charlotte Denis des Riviers, dont

a. Eugène-Léonard, âgé de neuf ans;
b. Edmond, âgé de sept ans.

B. Rosalie-Denier d'Aprigny, mariée à Léonard-Armand-Denis de Silly, ancien magistrat, propriétaire et maire de Saint-Ebremont de Bonfossé, dont un fils, âgé de deux ans.

Armes: D'argent, à deux chevrons brisés de gueules, accompagnés de trois grappes de raisin au naturel. Couronne de comte. Supports: à dextre un lion, à senestre une aigle essorante, tenant dans son bec un rameau d'olivier.

ANJOU, *Pajus Andegavensis*, province située entre le Maine, la Bretagne, le Poitou et la Touraine, qui avait pour capitale la ville d'Angers, appelée, sous les Romains *Juliomagus*. L'Anjou fut subjugué par Jules-César, et resta sous la domination des Romains jusqu'à l'époque de l'irruption des Barbares, sous le règne d'Honorius. Les Visigoths envahirent une partie de l'Anjou; les Francs, qui vinrent ensuite, voulurent s'emparer de l'autre. Ægidius, maître de la milice des Romains, fit venir Odoacre, roi des Saxons, pour l'aider à défendre l'Anjou. Tandis que ce renfort arrive, Ægidius meurt, et Paul, son successeur, cède au roi des Saxons la ville d'Angers, avec les îles de la Loire, où il se cantonne. Mais l'an 464, Chilpéric, roi des Francs, enlève aux Saxons la ville d'Angers, après avoir tué le comte Paul de sa main. Par cette double victoire, le vainqueur incorpore l'Anjou à ses autres conquêtes. Sous la seconde race de nos rois, cette province fut divisée en deux comtés, l'un au-delà de la rivière de Mayenne, dont Châteauneuf était la capitale, l'autre en-deçà de la même rivière, ayant pour capitale Angers. Selon quelques modernes, ce dernier comté fut donné par Charles-le-Chauve, avec le Gâtinais, à Tertulle, fils de Torquat, citoyen de Rennes. Mais, suivant l'auteur du *Gesta consulum Andegavensium*, Tertulle, fils d'un paysan qui vivait de fruits sauvages et de la chasse, *rusticanus*....

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de copiâ silvestri et venatico excercitio victitans, ne fut que sénéchal du Gâtinais, et n'eut aucune part à l'Anjou. C'est à son fils, Ingelger, qu'on doit faire remonter l'origine des comtes d'Anjou. Ces princes sont titrés dans les anciennes chartes, tantôt *marquis*, tantôt *consuls*, et plus ordinairement *comtes*.

GÉNÉALOGIE DES COMTES D'ANJOU.

Première race.

Ingelger, comte d'Anjou vers l'an 878, mourut en 888.

Foulques I le Roux, son fils, réunit les deux comtés d'Anjou, et mourut en 938. Il fut père de :

Foulques II le Bon, qui mourut en 958. Son fils :

Geoffroi I Grisegonelle, mort en 987, fut père de :

Foulques III Nerra, ou *le Noir*, qui décéda le 21 juin 1040. Ses enfants furent, entr'autres :

Geoffroi II Martel, comte de Vendôme, puis d'Anjou en 1040, mort sans postérité en 1060.

Ermengarde d'Anjou, épouse de Geoffroi Ferréol comte de Château-Landon, ou de Gâtinais.

Seconde race.

Foulques IV le Rechin, et *Geoffroi III le Barbu*, son frère, fils de Geoffroi Ferréol et d'Ermengarde d'Anjou, succédèrent l'an 1060, à Geoffroi Martel, leur oncle maternel : Geoffroi III, l'aîné, outre le Gâtinais, qu'il tenait de son père, eut la Touraine, et Foulques l'Anjou et la Saintonge. Ce dernier mourut en 1109, laissant :

Foulques V, le Jeune, comte d'Anjou, en 1109, roi de Jérusalem le 14 septembre 1131, mort le 13 novembre 1142. Son fils

Geoffroi V, Plantagenet, comte d'Anjou en 1129, épousa cette année Mathilde d'Angleterre, fille du roi Henri Ier., et devint duc de Normandie l'an 1144.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Henri II, son fils, duc de Normandie en 1150, lui succéda au comté d'Anjou en 1151, et fut couronné roi d'Angleterre le 19 décembre 1154. Il eut pour fils :

Richard Cœur-de-Lyon, comte d'Anjou et roi d'Angleterre ; mort en 1199.	*Jean-Sans-Terre*, roi d'Angleterre et duc de Normandie en 1199.	*Artur*, comte d'Anjou, assassiné par le roi Jean, son frère, en 1202.

Le roi Philippe Auguste ne pouvait laisser impuni le crime du roi Jean ; en qualité de suzerain, il saisit toutes les terres que ce prince tenait à hommage de la couronne. Le roi saint Louis en investit Charles Ier., comte de Provence, le 27 mai 1246. Charles II, le Boiteux, fils de ce dernier, en donna l'investiture à Charles de Valois, son gendre, en 1290, et mourut en 1309. Le comté d'Anjou érigé en duché, l'an 1360, en faveur de Louis I, arrière-petit-fils de Charles III, fut réuni à la couronne au mois d'octobre 1481.

Armes de la seconde race : *De gueules, à deux lions léopardés d'or.*

D'ANSTRUDE, barons d'Anstrude en Bourgogne, par érection du mois d'août 1737, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire d'Écosse, où elle florissait dès l'an 1150. Elle a pris son nom de la terre et baronnie d'Anstruther, dans la paroisse de Fiffe, que la branche aînée possède encore de nos jours. La branche des barons d'Anstrude, en France, a pour auteur David d'Anstrude, écuyer, archer de la garde écossaise du corps du roi, l'an 1537, sous la charge du maréchal d'Aubigny, Robert Stuart. Il épousa Claude de Mussy, fille de Nicolas du Mussy, écuyer, et de Jopherine Collo. Cette branche a constamment suivi le parti des armes dans les gentilshommes écossais. *Coupé, émanché de trois pièces de sable, sur deux et deux demies d'argent.*

D'ANTIGNAC, famille de Lorraine, originaire de Brive, dans le Limosin, qui fut anoblie le 4 mars 1721, dans la personne de Philbert d'Antignac, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ca-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

pitaine au régiment Royal Etranger, en considération de sa valeur et de sa bonne conduite. *De gueules, à deux étendards d'argent, mis en sautoir, chacun chargé d'une tête de léopard de gueules.*

D'ANTONELLE, en Provence. Il y a deux familles de ce nom dans cette province. L'une descend de Louis Antonelle, qui fut anobli par lettres du roi Charles IX, de 1565. Guillaume d'Antonelle, son fils, s'allia dans la maison de Cays, dont est issu Charles d'Antonelle, père de Louis d'Antonelle; l'autre à commencé par deux frères, Gonin et Antoine d'Antonelle, qui furent anoblis par lettres du roi Henri III, en 1578; d'Antoine d'Antonelle, descend la branche d'Antonelle-Monrepos, et Gonin d'Antonelle, son frère, a laissé trois fils; savoir, François, Honoré et Robert d'Antonelle qui ont tous trois donné commencement à trois autres branches. *D'azur, à cinq étoiles d'or.*

D'AOUST DE COLUS, en Champagne. Cette famille est d'ancienne bourgeoisie de la ville de Châlons. Elle y est connue depuis l'an 1455, et a été maintenue par M. de Caumartin, en 1668, sur titres remontés à Jacques d'Aoust, qui, le 7 septembre 1535, obtint des lettres de réhabilitation, en vertu desquelles il fut ordonné, par sentence de l'élection de Châlons, du 9 novembre 1536, qu'il jouirait des priviléges de la noblesse, nonobstant sa dérogeance et son exercice d'avocat postulant. Ce jugement de maintenue a été depuis rapporté, à cause de nouvelles dérogeances commises par la famille. *De gueules, à la tourterelle d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier d'or.*

D'ARANCE DE NAVARRO, famille noble et très-ancienne, originaire de la province de Béarn, qui a fourni plusieurs officiers distingués, des commandants de place, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à trois chevrons d'or;* l'écu timbré d'une couronne de comte. Supports : deux lions.

D'ARBAUD, seigneurs du Barou, en Provence, originaires de la ville d'Arles; famille ancienne et distinguée, dont Barthélemi d'Arbaud est l'auteur. Il vivait en 1470. De Pionne de Bouic, sa femme, il eut Jean

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

d'Arbaud, marié avec Béatrix de Roux, dont vint Louis d'Arbaud Ier., qui testa en 1527, et qui laissa de Jeanne d'Orcières, sa femme, Vincent, marié avec Anne de la Tour; de ce mariage vint Louis d'Arbaud, IIe. du nom, gentilhomme ordinaire servant du roi Henri IV, qui fit son testament en 1597. Tristan d'Arbaud, son fils, membre de l'académie d'Arles, fut son héritier. Cette famille a contracté des alliances illustres, et a donné des officiers de divers grades, etc. *D'or, au griffon de sable, la pate dextre d'aigle, et la jambe sénestre de lion, vêtues ou écorchées de gueules.*

D'ARBONNAY, en Franche-Comté, noblesse d'ancienne chevalerie, éteinte. *D'argent, à la fasce de sable.*

D'ARBOUSSIER DE MONTAGUT, en Languedoc, famille connue par filiation, depuis Gaspard d'Arboussier, qui testa le 29 juin 1556. *D'argent, au palmier terrassé de sinople, accosté de deux lionceaux affrontés de gueules.*

D'ARISPÉ, en Bretagne. Jean d'Arispé, sieur de Poulfantan, a été déclaré usurpateur de la qualité de noble, et condamné en 400 livres d'amende par arrêt rendu en la chambre de la réformation, le 5 novembre 1670. *D'argent, au lion de sable.*

D'ARJAC, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située en Quercy, au diocèse de Cahors, intendance de Montauban. Elle établit sa filiation depuis Begon d'Arjac, qualifié damoiseau dans un titre du mois de juillet 1260, et chevalier dans un autre du mois de mars 1273. Son petit-fils, Begon d'Arjac, IIe. du nom, seigneur du Cailar, ayant épousé, l'an 1382, Judith de Solages, ses descendants quittèrent le nom d'Arjac, et prirent celui de Solages, qu'ils ont perpétué jusqu'à nos jours. *Voyez* SOLAGES, dans la première série.

D'ARMES, famille noble du Nivernais. *De . . . . . à deux épées appointées en chevron renversé, accompagnées en chef d'une rose.*

D'ARNAUD, seigneurs de Serouville, de Cajeu, et

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de la vicomté de Beauvoir, en Picardie, famille ancienne, originaire du Languedoc, qui établit sa filiation depuis Henri Arnaud, écuyer, de la ville d'Uzès, qui fit son testament le 30 août 1521. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au chevron d'argent, chargé de deux palmes de sinople, et accompagné de trois besants d'or; aux 2 et 3 d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, becquée et armée de gueules.*

D'ARNOUVILLE. *Voyez* CHOPIN.

ARNOULT, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Bernard Arnoult, capitaine du château de Charmes, par le grand duc Charles, le 25 février 1563. Bernard Arnoul, son fils, fut pourvu de la charge qu'exerçait son père en 1569. *D'or, au pal d'azur, chargé de trois croix fleuronnées d'argent.*

D'AROUX DE LA SERRE, en Quercy et en Languedoc, maison ancienne et distinguée, originaire du Bordelais, qui établit sa filiation depuis Sance d'Aroux, damoiseau, seigneur de Bressols et de la Bastide-Saint-Pierre, vivant le 13 août 1411. Cette maison a donné plusieurs officiers supérieurs, des gouverneurs de places, deux gentilshommes, l'un de la chambre du roi, l'autre de la Manche. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au besant d'or; aux 2 et 3 d'or, à l'aigle éployée de sable.*

D'ARRAC DE VIGNES, barons de Sault de Navailles, en Guienne. Cette famille a pour auteur Jean d'Arrac, seigneur de Brostau et de Vignes, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Poyanne, anobli pour services militaires, par lettres du mois de mai 1596, confirmées par autres du 27 décembre 1608. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, au sanglier de sable; aux 2 et 3 d'azur, à l'aigle éployée d'or.*

ARTHUYS, seigneurs de Vaux, barons de Charnisay, en Berry. La Thaumassière fait mention de cette famille depuis maître Jean Arthuys, lieutenant du sénéchal du maître des fiefs, et des Mortailles, en 1338, et maître Yves Arthuys, pourvu du même office en 1370. L'Armorial général en donne la filiation depuis François Arthuys, Ier. du nom, qualifié écuyer dans un hommage qu'il fit, en 1519, à Marguerite de Va-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

lois, sœur du roi François Ier. Il fut le troisième aïeul de Jacques Arthuys, sieur de Vaux, conseiller au bailliage d'Issoudun, en 1676, dont il se démit en 1689. Peu de tems après cette démission, la qualité d'écuyer lui ayant été contestée, il obtint des lettres du roi en date du 10 décembre 1689, qui l'y maintiennent et font défense de l'y troubler. Les mémoires domestiques de cette famille portent qu'elle est originaire d'Angleterre, et qu'elle vint s'établir en Berry l'an 1195. Ils en donnent la filiation depuis Perronnet Arthuys, père d'Yves Arthuys, vivant en 1297. *D'argent, au cheveron brisé de sinople, accompagné de trois feuilles de chêne du même.* Devise : *Franc au roy suis.*

D'AUBE OU D'ALBE, en latin d'*Alba*, seigneurs de Roquemartine, en Provence, originaires d'Arles ; Hugues, archevêque d'Arles, l'an 1225, inféoda à Aubète Aube un bois, appelé le bois Comtal, ainsi que la terre de Roquemartine qui est dans la maison d'Aube, d'une ancienneté immémoriale ; cette inféodation se justifie par un acte de l'an 1237, par lequel il paraît que les commissaires que Raimond Berenger avait députés pour régler les droits qui lui appartenaient, rapportèrent que le château de Roquemartine ne devait rien (*castrum de Rocamartina nihil, quia dicitur fore liberum ex privilegio concesso Albæ*) ; d'où l'on doit inférer que la famille d'Albe ou d'Aube, possédait la terre de Roquemartine franche, même avant le règne de Raimond-Berenger. Dans le même tems, vivait un autre Aube d'Aube, qui se disait Aube de Tarascon, pendant que ceux ci-dessus s'appelaient Aube de Roquemartine. C'était assez la coutume en ce tems-là, de prendre pour nom de baptême le même nom de famille. On en a des exemples dans les maisons de Blacas, d'Agout, d'Amalric de Requistons, et autres, dont le nom de baptême était le même que les noms patronimiques ; ainsi, on trouve Blacas de Blacas, Agou d'Agout, Amalric d'Amalric, et Requistons de Requistons ; et même dans la maison d'Aups, on trouve deux cousins appelés tous deux Blacas de Blacas, lesquels, pour se différencier, se nommaient l'un Blacas d'Aups, et l'autre Blacas de Baudinar, du nom des terres qu'ils possédaient ; c'est ainsi que, dans la maison d'Aube, deux

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

s'appelaient de même nom, Aube d'Aube. Et pour faire une différence entre eux, l'un s'appelait Aube de Roquemartine, parce que cette terre lui appartenait; et l'autre s'appelait Aube de Tarascon, parce qu'il y faisait sa demeure, Il y fonda une branche, laquelle s'éteignit en 1450, et dont les biens furent recueillis par les sieurs de Roquemartine; cette dernière branche, dans la suite, a formé deux autres branches; savoir: celle des seigneurs de Pierrerue, et celle des seigneurs de Saint-Andiol, lesquelles branches se sont également éteintes de 1450 à 1465. Cette famille a contracté des alliances assez considérables, et a donné des officiers très-distingués. *D'or, à l'ours en pied de gueules.*

AUBÉ DE BRACQUEMONT, noblesse ancienne et distinguée, originaire de Picardie, province où elle réside encore de nos jours. Elle a pour auteur Quentin Aubé, écuyer, seigneur de Bracquemont et d'Estalon, marié, en 1440, avec Clémence de Lecourt, dame de Damery. Elle a été maintenue dans sa noblesse par arrêt du conseil du 27 juillet 1667, et elle a fait des preuves au cabinet des ordres du roi, pour le service militaire, le 16 octobre 1783. Cette famille a donné un contre-amiral, plusieurs capitaines et officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et des gouverneurs de Montdidier. *De gueules, à huit losanges d'or en croix.*

AUBER DE PEYRELONGUE, en Agénois, famille ancienne, originaire de Normandie, qui remonte par filiation à Jeannot, ou Jean d'Auber, seigneur de Peyrelongue, demeurant à Marmande en 1478, époque où il fit un hommage, le 26 mars, à Alain, seigneur d'Albret. Elle a produit des capitaines, des officiers, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, au pal d'argent, accosté de quatre étoiles d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'une fasce ondée d'argent.*

AUBERTIN, seigneur de Givrecourt, de Raville, etc., en Lorraine; famille qui remonte à Jean Aubertin, maître des fourrières de l'hôtel du duc Antoine, anobli par ce prince le 5 septembre 1529. Elle a donné des gouverneurs de places, des conseillers

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

d'état, un évêque de Metz, et plusieurs officiers, dont un fut tué à la bataille de Lens, en 1648. *D'azur, à une fasce d'or, accompagnée de trois besants d'argent.*

D'AUDIBERT, seigneurs de Ramatuelle, en Provence, originaires de la ville d'Aix, famille ancienne qui prouve sa filiation depuis Raimond Audibert, qualifié noble et écuyer dans le testament qu'il fit devant Claude Gautier, notaire à Aix, le 20 avril 1529. Charles Audibert, son fils, écuyer, se maria avec Claire de Monier, par contrat du 20 juillet 1550. Nicolas, issu de ce mariage, eut de V.... de Châteauneuf, sa femme, trois fils, Jean-Baptiste, Gaspard et François. Tous les trois se marièrent, et continuèrent la postérité. Cette famille a contracté quelques belles alliances, et a donné des conseillers-secrétaires du roi, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'argent, au chêne de sinople, les branches passées en sautoir, accompagné d'un gland aux extrémités; à la bordure denchée de gueules; au chef du même, chargé d'un cœur accosté de deux étoiles du même, le tout d'or.*

AULBOT, en Lorraine. Pierre Aulbot, natif de Brioude, en Auvergne, fut anobli par les ducs de Lorraine, le 12 janvier 1528. *De sable, au cheveron d'argent, accompagné d'un triangle de même en pointe, au chef d'or.*

D'AUMALE, illustre et ancienne maison de chevalerie de Picardie, que La Morlière et Carpentier disent issue des anciens comtes d'Aumale. L'Armorial général, qui n'admet ni ne rejette cette prétention, fait connaître cette maison depuis Guillaume d'Aumale, chevalier, vivant en 1320, et en donne la filiation depuis Mari ou Emeri d'Aumale, seigneur d'Hergelines, de Hondrechies et d'Hocquincourt, mort l'an 1425. Elle a formé les branches, 1°. des vicomtes du Mont-Notre-Dame; 2°. des seigneurs de Quesnoy; 3°. des seigneurs de Mareuil et de Murtin; 4°. des seigneurs du Charmel; 5°. des seigneurs de Brange et des Boulaux; 6°. des seigneurs d'Ivrencheux; 7°. des marquis de Haucourt; 8°. des seigneurs de la Horgne; 9°. des seigneurs de Gondreville; 10°. des seigneurs de Nampsel. *D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois besants d'or.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

D'AUMONT, sieur du Couldray, en Normandie; famille anoblie en 1653. *D'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre merlettes du même.*

D'AUTRIC, seigneurs de Beaumettes, Bauduen, Ramatuelle, Lileville, Aramon et autres lieux, en Provence, originaires de la ville d'Apt, maison d'origine chevaleresque, des plus anciennes et des plus distinguées de Provence. Elle remonte à Raimond d'Autric, chevalier, vivant en 1239. Dans un accord qui se fit, en 1246, entre Bertrand-Rambaud de Simiane, et l'évêque d'Apt, Raimond d'Autric servit de caution pour Bertrand. Elzear d'Autric, l'un de ses descendants, rendit de grands services à Raimond d'Agout, et seigneur de Sault, qui, pour l'en récompenser, lui fit don de la terre de Beaumettes, située dans la viguerie d'Apt, en 1392. Il fut aïeul de Sébastien d'Autric, duquel naquit Colin, père de Guillaume d'Autric, marié, le 28 mai 1499, avec Françoise de Saporta, de laquelle il eut Elzéar, IIe. du nom, chargé par M. le comte de Tende, gouverneur de Provence, de faire une levée d'hommes pour le service de sa majesté, en 1548. Gaspard d'Autric, son fils, fut chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme de la chambre; ses descendants continuèrent la postérité. Cette maison a contracté des alliances très-distinguées, et a donné des officiers de la plus haute distinction, des premiers consuls d'Aix, et un viguier royal de Marseille, etc. *De gueules, à cinq éperviers d'or, posés 2, 2 et 1, longés de sable et grilletés d'or.* Depuis l'alliance avec la maison de Vintimille, elle écartèle de Vintimille Bauduen, qui est *coupé d'or et de sable, à quatre épis de millet, trois en chef et un en pointe de l'un en l'autre.*

AUTUN, *voyez* BOURGOGNE.

AUVERGNE.

Liste des Gentilshommes convoqués à l'Assemblée de la noblesse de la Sénéchaussée de Riom, pour l'élection des députés aux États-Généraux en 1789.

Messieurs

Langheac, grand-sénéchal,
La Queuille,
La Fayette,
Mascon,
Chabrol,
Cheminade de Lormet,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

La Rochette d'Auger,
Begon de la Rozière,
Du Peyroux de Salmagne,
La Roche-Lambert la Valette,
D'Espinchal,
Montagu de Beaune,
De Bosredon de Saint-Avit, commissaires.
Molen de Saint-Poncy, secrétaire.
Montboissier.
Montagu de Bouzols.
Merle.
Montagu.
Chabannes de la Palisse.
Montagnac.
Gauthier de Lamblauët de La Boulaye.
Jouvenceau d'Allagnac.
La Roche-Lambert.
Peydière de Boissière.
Molette de Morangiès Dumas.
Duclaux de l'Estoille.
Bouillé.
Sédades de Vacheresses.
Navette de Chassignoles.
Navette, chevalier, de Chassignoles.
Provenchères.
Du Crozet de Liat.
Molette de Morangiès du Bessac.
Vergesac d'Aurat.
La Roche du Rouzet.
Cassaignes de Lots.
Benoît de Barante.
De Saulzet.
Le chevalier de Saulzet.
Gouzel de Lauriac.
Cheminade.
Laizer de Brion.
Laizer de Montaigu.
La Grange.
Teillard.
Rochette de Malauzat.
Ferrand de Fontorte.
De Bar.
De Bar de Murat.
Grangier.
De la Mothe.
Laval de Muratel.
Laval Dulac du Cluzel.
Chardon de Nohannent.
Du Croc, chevalier de Brassac.
Reynaud de Monlozier.
De Goy.
De Falvard de Bonparant.
De Maumont.
Challier de Pérignat.
Beaufranchet de la Chapelle.
De Prades.
Bonnevie de Poigniat.
Montroignon de Salvert.
Bosredon de Ligny.
Bosredon de Vatange.
Soubrany de Bonnebaud.
Barbat du Closel du Cayre.
De Pons de la Grange.
De Champs de Blot.
Peydière de Veze.
Peydière.
Labro de Montagnac.
De Vaulx l'Espinasse.
Rochefort de Pommort.
Pelacost de Pelettes.
De Varennes de Boisrigaud.
De Baylle.
La Roche-Lambert de Chadieu.
Le chevalier de Pons de La Grange.

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Courtèlhe de Giat.
Le Court de Saint-Aignes.
Le comte de Tallobre.
Montboissier-Beaufort-Canillac.
Lauzanne.
Du Vallier.
Montroignon de Salvert.
Du Crozet.
Boissieux du Bois-Noir.
Véalle du Blau.
Vallon du Boucheron d'Ambrugeac.
Champflour de la Roche.
Sampigny d'Effiat.
La Bastide.
Cathol du Deffand.
Luchapt de Baylle.
Riberolles du Moulin.
Henrion de Bussy.
Moré de Pont-Gibaud.
Des Aix de la Rochegude.
Loménie du Château.
Dienne de Saint-Eustache.
Dauphin de Leyval.
Chardon de Rochedagoux.
Mayet de la Vilatelle.
Le Normand du Flageat.
Du Tour de Salvert.
Beaufranchet de Relibost.
Sampigny de Bussière.
Peghoux de Mardogne.
Froment.
Androdias de Murol.
Boinville.
Saint-Giron.
Lastic.
Ribeyrol de Beaucesne.
Du Montal.
Le chevalier de Sampigny.
La Colombe de la Chapelle.
Méalet de Fargues.
Grangier de Cordès.
Bonneval.
Verdalle.
Dechuy d'Arminières.
d'Aurelle d'Esornais.
Varesnes de Bois-Rigaud.
Servières.
Des Escures.
Barbat du Closel de Quaire.
Montmorin de Saint-Hérem.
Tailhandier de Lamberty.
Le chevalier de Tremenge.
Micolon de Guérines.
La Chassignole de Combalibœuf.
L'Etang de Chalandrat.
Verdalle de Taury.
D'Estaing.
De la Roche-Lambert.
D'Alexandre, *alias* de Rouzat-Froment de Champ-Du Mont.
Reboul du Sauzet.
Teyras de Granval.
Bouchard d'Aubeterre.
Talhandier.
Villelume.
Meyras de la Grange.
De Combes de Morelles, père.
Du Crozet de Cumignat.
Rodde de Vernières.
Matharel du Chéry.
Mourgue de la Fage.
De Fretat.
Aragonnès de Laval.
Aragonnès d'Orcet.
Du Croc.
Le chevalier du Croc.
Cordebœuf de Montgon.
Aldebert de Seveyrac.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Molen de la Vernède du Mas.
La Salle.
Combarel de Gibanel.
Mallet de la Vedrine.
Vissac.
Douhet.
Bourdeille.
Reinaud de Beauregard.
Rollet d'Avaux.
Chabrol.
Chabrol.
D'Aurelle de Champetières.
La Rochette de Rochegonde.
Vauchaussade de Chaumont.
La Velle de Maurissac.
Servières du Telliol.
Bourdeille.
Autier de Chazeron de Barmontel.
Mallet de Vendègre.
Bosredon Vilvoisin.
Guérin de Valbeleix.
Durand de Pérignat.
Rigaud de Chapdes-Beaufont.
De Bonnevie de Poignat.
De Combes des Morelles.
Rochette.
Des Aix de Veygoux.
De Panneveyre de Ternant.
De Panneveyre de la Jugie.
Forget.
De la Rochette de Sianne.
Sablon du Corail.
Du Saunier de Bansat.
De Vissaguet.
Pradel de Tremenge des Chareyres.
Auzerand de Bénistant de Pomerols.
De Matharel du Chéry.
De Benoît de Fontenilles.
Chassaignes du Bort de Montvianeix.
Riberolles.
Chassaignes de Franc-Séjour.
Torrent.
Riberolles des Horts.
De Grillon du Plessis.
Du Félix de Laizer.
Barentin de Montchal.
Du Fraisse de Vernines.
De Vény d'Arbouze.
Le Groing.
Velx, *aliàs* de la Roche.
De Ponthe.
D'Oradour.
Du Peyroù de Bonnefou.
Du Crozet de Liat.
De Ligondès-Château Bodeau.
Le Normand de Montpertuy.
De Vertamy.
De Pons de Frugières.

(*Voyez aussi* CLERMONT-FERRAND.)

AUXERRE ET AUXOIS, *voyez* BOURGOGNE.

D'AVERHOULT, seigneurs de Montaine, en Normandie, maison d'origine chevaleresque, de la province d'Artois, où elle florissait dès le quatorzième siècle. Testard d'Averhoult fut l'un des cent vingt-un gentils-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

hommes présents aux états d'Artois, en 1414. *D'azur, à trois fasces de sable; au franc canton d'hermine.*

D'AVIGNON, seigneurs de Malijai, en Provence, originaires de la ville d'Arles, famille distinguée par ses services et ses alliances, qui a pour auteur François Avignon, docteur ès-droits en l'université de Paris. Il obtint des lettres de noblesse au mois d'août de l'année 1587. Ces lettres furent enregistrées dans les archives du roi, en Provence, le 22 octobre 1668. François II et Guillaume, ses enfants, firent deux branches. Joseph-François, l'un de leurs descendants, contracta alliance, en 1750, avec Marie-Salomé de Broglie, sœur de Joseph-Amédée de Broglie, évêque d'Angoulême; Jacques-Ambroise d'Avignon, son frère, fut lieutenant des maréchaux de France. Il épousa, en 1756, Marie-Fleurie de Saxi, marquise d'Anduze, héritière de cette famille. Guillaume, fils cadet de François, se maria avec Melchione de Varadier, dame de Gaubert, de laquelle il eut Guillaume, IIe. du nom, qui continua la postérité. Cette famille a contracté les alliances les plus considérables, et a donné un lieutenant-général des armées du roi, des gouverneurs de villes fortes, un major des gardes du corps, cordon rouge, un sénéchal de Provence, etc. *D'azur, à trois aiglettes d'or.*

D'AYMINI, seigneurs en partie de Saint-Jeurs, famille originaire de Provence. Geraud d'Aymini, qui en est l'auteur, reçut des lettres d'anoblissement du roi Réné, l'an 1470. Il était fils de Pierre Aymini, qui fit hommage au même prince le 18 octobre 1445. Bertrand d'Aymini, archevêque d'Avignon, vivait antérieurement à cette époque. Elle a formé cinq branches: l'aînée habite Manosque, et les quatre autres Tarascon. Elles portent toutes: *Echiqueté d'or et de sable, les carreaux de sable, marqués d'autant de besants d'argent.*

B.

DE BAAS DE SIVORD, en Béarn. Jean-Henri-Josué de Baas de Sivord, ancien mousquetaire du roi, fut maintenu dans la noblesse de ses ancêtres, et anobli en tant que de besoin en considération des services mi-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

litaires distingués qu'il avait rendus en diverses circonstances, par lettres, en forme de charte, du mois de mai 1734. *D'argent, à deux bisses au naturel affrontées et posées en pal.*

DE BACHELIER, seigneurs d'Outreville, en Picardie et à Paris. Cette famille prouve sa filiation depuis Jacques de Bachelier, qui eut pour fils noble seigneur Méri de Bachelier, dit des Faux, chevalier, seigneur du Menillet, gouverneur et lieutenant de roi d'Abbeville et de Ponthieu, marié, le 27 novembre 1569, avec Marie de la Haulle : ce dernier donna un dénombrement à Claude de Boulainvilliers, écuyer, seigneur de Frouville, le 2 du mois d'août 1554. *D'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois flanchis d'or.*

LE BACHELLÉ, en Lorraine. Jacques le Bachellé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment de Bressey, fut confirmé dans la possession de sa noblesse et anobli de nouveau, en tant que de besoin, par lettres-patentes, données Versailles au mois d'avril 1732, en considération des services militaires distingués, rendus depuis l'an 1675 jusqu'en 1714. *D'azur, à la fasce d'argent chevronnée de deux pièces, et surmontée de deux étoiles d'or.*

DE BADONCOURT, village de Franche-comté, qui a donné son nom à une maison éteinte. *D'argent, à la bande de gueules, accompagnée de 12 billettes du même.*

DU BAHUNO, en Bretagne, maison d'ancienne chevalerie, dont une généalogie manuscrite, dressée par M. du Pré de Kerdaniel, remonte l'origine jusqu'à Tristan du Bahuno, chevalier, seigneur de la Demiville, vivant vers l'an 1200. *De sable, au loup d'argent, lampassé et armé de gueules, surmonté d'un croissant d'argent.*

DU BAILLEUL, seigneurs du Bailleul, d'Hercé, de Coesme et de Lucé, barons de Goron, au Maine. Cette famille établit filiativement la possession de sa noblesse, depuis Alain du Bailleul, écuyer, seigneur du Bailleul, marié, le 7 avril 1407, avec Jeanne de Bernehart. *D'argent, à trois têtes de loup de sable, lampassées de gueules.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

BAILLON, seigneurs des Forges de la Bretonnière, famille qui a pour auteur Michel Baillon, vicomte (c'est-à-dire bailli) de Caudebec, vivant vers 1400. Ses descendants ont exercé des charges de secrétaires du roi. *De gueules, à la tête de léopard d'or, baillonnée de trois annelets du même.*

BAILLY, seigneurs de Saint-Mars la Bruyère, et de Saint-Denis du Tertre, en Blaisois. Cette famille a prouvé sa noblesse, pour la réception aux pages, depuis Guillaume Bailly, sieur de la Motte, comte de la Ferté-Aleps, conseiller du roi, président en la chambre des comptes de Paris, pourvu par lettres du 2 février 1549, conseiller du conseil de guerre et surintendant-général des finances de deçà les Monts, créé chevalier par le maréchal de Brissac au camp sous Vulpian, et confirmé dans ce titre par lettres-patentes du roi Charles IX, du 26 août 1571. *D'or, à la fasce d'azur, chargée d'une croisette ancrée du champ, et accompagnée en chef de deux glands appointés, et d'un arbre terrassé en pointe, le tout de sinople.*

DU BAN DE LA FEUILLÉE. Cette famille noble du duché de Bourgogne, que nous croyons éteinte depuis peu, avait la prétention de se dire issue des anciens sires de la Tour du Ban, en Nivernais, frontière de Bourgogne, et de reporter son ascendance paternelle jusqu'à Hardy du Ban, cadet de ces sires du Ban; mais cette généalogie est suspecte, par ce qu'elle donne à croire que le fief de la Feuillée, situé près les portes de Châtillon-sur-Seine, est venu à ce Hardy du Ban, par son mariage avec Alphonsine de la Feuillée, contracté en 1276, tandis que la véritable généalogie de cette famille offre la preuve que ce fief ne lui est venu que par Colette des Mazilles, femme de Jean du Ban, qui en fit hommage au roi, en sa chambre des comptes de Dijon, le 17 mars 1518. Cette famille a donné un lieutenant-général des armées, sous Louis XIV. *D'azur, à trois feuilles de chêne d'or.*

BAPTEFORT, en Fanche-Comté, famille éteinte dans celle de Mochet, qui en a relevé le nom. Elle a été enrichie par Léonel Baptefort, trésorier-général en 1531, qualifié honorable homme dans quelques actes,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

et noble dans quelques autres. *De gueules, à l'épée d'argent; au chef cousu d'azur, chargé des deux roues d'or.*

DE BARBANÇOIS, marquis de Sarzay, en Berry, maison d'ancienne chevalerie connue dès le onzième siècle : elle a pris son nom d'une terre située dans la Marche, et sa filiation remonte à Mathieu de Barbançois, lequel est dit seigneur de Sarzay, dans un titre latin de l'an 1300 et dans un autre de l'an 1338, où il est qualifié damoiseau. Il eut pour fils Guillaume de Barbançois, damoiseau, seigneur de Sarzay, qui porta les armes pour le roi Jean, et fit, en 1360, plusieurs prisonniers sur les Anglais. Cette maison s'est alliée en ligne collatérale à celle du roi de Pologne, Jean Sobieski, vers la fin du 15e siècle; et à celles du grand Condé et du cardinal de Richelieu, au commencement du 16e. Elle a donné des chevaliers des ordres du roi, des gentilshommes ordinaires de sa chambre, des maréchaux de ses camps et armées, un lieutenant-général de ses troupes, gouverneur de la ville d'Issoudun, des officiers supérieurs, et plusieurs capitaines de cavalerie et d'infanterie. Les honneurs de la cour lui ont été accordés en 1765, 1770 et 1780, sur les preuves faites au cabinet des ordres de sa majesté. Un des membres de cette famille, aussi distinguée par ses alliances que par ses services militaires, Hélion de Barbançois, IIe. du nom, se rendit célèbre par le combat, en champ-clos, qu'il soutint à Moulins, en 1537, à l'âge de soixante-dix ans, contre messire François de Saint-Julien, chevalier dans la fleur de son âge, qu'il tua en présence du roi François Ier. *De sable, à trois têtes de léopards d'or.*

BARBAUX, seigneurs de Florimont, en Franche-Comté. Gaspard Barbaux, d'Héricourt, près de Montbéliard, fut anobli par lettres données à Versailles, au mois d'août 1685. *Coupé, au 1 d'argent, à 3 roses mal ordonnées de gueules; au 2 de gueules, à deux barbeaux d'or posés en chevron.*

BARBAUX, à Pontarlier, en Franche-Comté, famille anoblie par un office de secrétaire du roi, en 1748.

LE BARBIER, seigneurs en partie de Saint-Iliers-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

la-Ville, en Beauce et au pays Chartrain. Cette famille remonte sa noblesse, par titres, jusqu'à Roger le Barbier, seigneur d'Aigleville, vivant, avec Anne de Moustiers, sa femme, l'an 1481. *D'argent, à trois mains de sable.*

DE BARCILLON, seigneurs de Mauvans, originaires de Provence, et non pas de Barcelonne, famille très-ancienne connue depuis Thomas Barcillon qui vivait en 1330. Elle a formé les branches de Quebris et de Mauvans. Scipion-Joseph de Barcillon, sieur de Mauvans, est auteur d'une critique manuscrite du Nobiliaire de Provence, de l'abbé Robert de Briançon, déposée à la bibliothèque de l'Arsenal. L'article personnel de Barcillon est traité avec une impartialité qui fait d'autant plus d'honneur à ce critique, qu'il ne se nomme nulle part dans son ouvrage. Il termine le jugement qu'il porte de sa famille, en reprochant à l'abbé Robert de s'être étendu avec trop de complaisance sur les alliances, filiations et emplois des Barcillon. Cette famille a contracté des alliances distinguées et a donné deux conseillers à la cour des comptes et un évêque de Vence en 1337. *D'azur, à trois flanchis rangés d'or, accompagnés en chef d'une étoile du même.*

DE BARDEL, en Dauphiné, maison issue d'ancienne chevalerie, originaire de Provence, distinguée par une longue série de services militaires. Elle est connue depuis Honoré de Bardel, chevalier, vivant en 1110, dans le mandement de Mison. Ses descendants s'établirent en Dauphiné au quinzième siècle, et y fondèrent plusieurs branches, dont deux se sont éteintes en 1768 et 1774, et les autres y existent encore de nos jours. Depuis le quinzième siècle jusqu'au dix-septième, cette famille a donné trente-deux officiers tués ou morts au service de nos rois. Elle compte, aujourd'hui, un capitaine de vaisseau et un capitaine de frégate, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à la bisse d'argent en spirale; au chef cousu de gueules; chargé de trois étoiles d'or.*

BARDET DE BURC, maison d'origine chevaleresque de la province d'Auvergne, qui établit sa filiation depuis Guillaume de Bardet, né en 1230, mort en 1290.

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

Il eut pour fils Pierre Bardet, damoiseau, né en 1260. Il épousa Esclarmonde d'Albars, mentionnée dans le testament de Béatrix, sa mère, en 1326. Guillaume Bardet, IIe. du nom, issu de ce mariage, ayant quitté jeune son château de Bardetie, pour le service du roi, épousa en Champagne, Jeanne de Beaufort, fille de Roger de Beaufort, vicomte de Châlus, qui lui fit une donation, en 1357, d'une pension de quarante-trois setiers et émines de seigle, de cinquante setiers d'avoine, etc., etc. Cette maison s'est alliée aux plus illustres et aux plus distinguées de l'Auvergne et du Limosin, entr'autres avec celles d'Escorailles, de Roussille et de Montespan. Bardet de Burc, chef actuel de cette famille, a émigré et n'est rentré en France qu'en 1801. Il a épousé, en 1810, Reine-Geneviève le Roy de Cuy, d'une des plus anciennes familles nobles du Nivernais. Comme garde du corps du roi, il a accompagné sa majesté à Gand en 1815. *D'azur, au chevron d'or, sommé d'un lion du même, et accompagné de trois étoiles d'argent.* Tenants : deux sauvages. Couronne de marquis. Devise : *At avis et armis.*

DE BARDON, barons de Ségonzac, par érection du mois de février 1623, maison d'origine chevaleresque que l'on croit sortie de l'Angoumois, et qui vint s'établir en Périgord sur la fin du quatorzième siècle. Son ancienneté remonte au onzième, et sa filiation est établie littéralement depuis Guillaume de Bardon, vivant en 1326. On compte, parmi ses descendants, des généraux et des officiers supérieurs de terre et de mer, ainsi que des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'or, à l'aigle de profil de sable, becquée et armée de gueules, empiétant un poisson du second émail loré du troisième, posé en fasce, lui becquetant la tête, et adextrée en chef d'une croisette ancrée de gueules ; une rivière d'azur, mouvante du bas de l'écu.*

DE BARENTIN, en Picardie, famille originaire de Blois, illustrée par les hautes places qu'elle a remplies dans la magistrature. Charles-Louis-François de Paule de Barentin, l'un des membres de cette famille a été successivement premier président de la cour des aides de Paris, garde-des-sceaux de France et chancelier de

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

l'ordre du Saint-Esprit. En 1788, madame de Barentin a pris le tabouret chez la reine. *D'azur, à trois fasces, la première d'or, les deux autres ondées d'argent, accompagnées en chef de trois étoiles en second émail.*

BARESOL, barons de Baresol, famille de Vesoul, en Franche-Comté, éteinte. Jean Baresol, greffier du bailliage d'Amont en 1472, lieutenant-local en 1501, fut père de Huguenin Baresol, aussi lieutenant-local, lequel ayant acquis des portions de seigneuries à Molans Genevreuille et Montjustin, commença, en 1510, à prendre la qualité de noble, qui a été passée à son fils et à son petit-fils. *D'azur, à trois besants d'or en fasce, entre deux bâtons du même, et un soleil du même émail en chef.*

DE BARRAS, maison d'origine chevaleresque de Provence, qui tire son nom de la terre de Barras, dans la viguerie de Digne : elle florissait dès le milieu du onzième siècle. Elle a produit des généraux de terre et de mer. *Fascé d'or et d'azur.*

DE LA BARRE DU TEILLEUL, famille ancienne de l'Anjou. *De gueules, au léopard d'argent.*

LE BAS, seigneurs de Girangy, du Plessis, de Clévant, de Clouange, de Bouclans, etc., à Paris et Besançon. Cette famille remonte à François le Bas, seigneur de Lescheneau, originaire du Berri, secrétaire de la chambre du roi en 1639, mort revêtu de la charge de conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances au mois de mars 1666. Elle a produit des officiers distingués, des conseillers d'état, des chevaliers de Saint-Louis, etc. *D'or, au lion de gueules, accompagné de trois arbres arrachés de sinople.*

BASAN, famille éteinte de Dôle, en Franche-Comté. Elle se qualifiait noble aux seizième et dix-septième siècles. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois besants d'or.*

BASCHI, comte de Saint-Estève, marquis d'Aubais et de Pignan, en Provence, originaire d'Italie; maison d'origine chevaleresque, connue depuis l'an

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

1080. Le château de Saint-Estève, uni aux seigneuries de Barras, Tournefort, etc., furent érigés en comté par lettres du mois de novembre 1715, en faveur de Daniel Baschi; la seigneurie de Pignan, au diocèse de Montpellier, fut érigée en marquisat avec union de celle de Sauvan, par lettres du mois d'août 1721. Le château et baronnie d'Aubais, au diocèse de Nismes, fut érigé en marquisat par lettres du mois de mai 1724, avec union des seigneuries de Junas, Gaverne, Saint-Nazaire, Murissargue, Christin et Corbières, en faveur de Charles de Baschi, baron du Cayla. Cette maison, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, obtint les honneurs de la cour de 1751 à 1786, et la dignité de pair de France a été conférée au comte du Cayla en 1815. Elle a produit des maréchaux de camp, un chevalier des ordres du roi, conseiller d'état d'épée, des ambassadeurs en Portugal et à Venise, des officiers supérieurs très-distingués, et un évêque de Sinigaglia, sacré en 1682. *D'argent, à la fasce de sable.*

DE BASIN, à Vesoul, en Franche-Comté, famille éteinte le 3 juillet 1516. Claude de Pontarlier, s igneur de Pusey, en Franche-Comté, donna le fief de la Montoillotte, territoire de Pusey, à Guillaume Basin, licencié ès-lois, son conseil; dès-lors cet avocat prit la qualité de noble. Ses descendants ont ajouté la particule *de* avant leur nom; ils se sont alliés à des maisons de noblesse très-ancienne, et se sont éteints au commencement du dix-septième siècle. *D....., au dauphin couronné d....., au chef d....., chargé de trois mouchetures d'hermine.*

BAUDRY DES LOZIÈRES, famille noble, originaire d'Allemagne, transplantée en Italie, puis en France, et représentée de nos jours par :

Louis-Narcisse *Baudry des Lozières*, chevalier, ancien surnuméraire dans les chevau-légers de la garde du roi, depuis colonel-inspecteur des dragons, officier-général, et actuellement en retraite, chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, en 1774, de l'ordre du Saint-Sépulcre en 1775, et de l'ordre royal et militaire de St.-Louis en 1789; il a épousé, le 16 août 1777, Catherine, fille de M. Jean Milhet, vivant,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

commandant de milices, à la Nouvelle-Orléans, et remarquable, dans l'histoire des colonies, par sa valeur et les grands biens qu'il a perdus. Messire Louis-Narcisse Baudry des Lozières, est fils de Pierre Baudry, capitaine au régiment de Nassau de Saarbruck, et de Guillemette Guyot d'Ecourbens, famille noble de Champagne. Il a eu entr'autres enfants : Louise-Amélie-Eléonore Baudry des Lozières. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à sept billettes d'azur, posées 2, 3 et 2; aux 2 et 3 d'azur, à la main de carnation, coupée de gueules;* et entourée de cette devise : *Lœsus sed invictus.* Couronne de comte. Support : *une aigle couronnée.*

DE LA BAUME-MONT-SAINT-LÉGER, ancienne noblesse du comté de Bourgogne, éteinte au dix-septième siècle. *De sable, au chevron d'argent.*

DE LA BAUME, comtes de Saint-Amour, marquis d'Yenne, en Franche-Comté, originaires du Bugey. Cette famille est connue depuis Hugues, seigneur de la Baume, en 1096. Elle s'est éteinte au milieu du dernier siècle, après avoir fourni plusieurs commandants, gouverneurs et autres officiers. *D'or, à la bande d'azur.*

DE LA BAUME-MONTREVEL, illustre maison chevaleresque, originaire de Bresse, établie en Franche-Comté, éteinte à la fin du siècle dernier. Elle a produit deux cardinaux, deux archevêques de Besançon, deux maréchaux de France, un maréchal de Savoie, un vice-roi de Naples, deux chevaliers du Saint-Esprit, quatre chevaliers de la Toison-d'Or, quatre de l'Annonciade, et un chevalier du Porc-Epic. *D'or, à la bande vivrée d'azur.*

DE BAUSSET, famille ancienne de Provence. Le Dictionnaire in-4°. de la Noblesse, par la Chenaye des Bois, tome II, page 112, cite plusieurs personnages de ce nom avec les qualifications chevaleresques, sous les années 1150, 1174 et 1255, et il donne la filiation suivie de cette famille depuis noble Geoffroi de Bausset, fils de Bertrand, qualifié chevalier dans un titre de 1310. Cette maison a donné des officiers supérieurs, des commandants de vaisseaux, des conseillers d'état et des ambassadeurs; entr'autres prélats distingués, elle

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

compte un cardinal, duc-pair de France, en 1815, ancien évêque d'Alais, président du conseil royal de l'instruction publique ; un évêque de Béziers, deux de Fréjus, et un évêque de Vannes, de nos jours archevêque d'Aix. *D'azur, au cheveron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un mont de six coupeaux du même.*

BAVOUX, famille éteinte, originaire de Champlitte, en Franche-Comté. Cette famille jouit du titre de noble depuis l'an 1588, pris par un de ses membres qui exerçait l'art de la médecine : elle fut maintenue dans sa noblesse par arrêt du 19 juin 1722. *D'azur, au pélican d'argent ensanglanté de gueules.*

DU BAY DU CROS, noblesse ancienne et militaire du Vivarais, où elle réside encore de nos jours. Elle est connue depuis Gilles du Bay, vivant en 1337, et prouve sa filiation depuis Jacques du Bay, écuyer, rappelé dans le contrat de mariage d'Antoine du Bay, seigneur du Cros, son fils, du 7 septembre 1541. *D'argent, au pin de sinople, accompagné en chef de deux trèfles du même, et accosté à dextre d'un cerf et à senestre d'un lion, le tout de gueules.*

BAZELAIRE, en Lorraine. Florent-Joseph Bazelaire, lieutenant-général et chef de police au siége, bailliager de Saint-Diez, et Charles Bazelaire, son frère, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, furent anoblis, par lettres données à Lunéville, le 8 janvier 1705. Ledit Charles Bazelaire fut aussi pourvu de la charge de maître particulier des eaux et forêts. *D'argent, à trois flèches de gueules, posées deux en sautoir, et une en pal, liées d'un lacs de sable; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

DE BEAUDEAN, maison d'ancienne chevalerie de Bigorre, qui a pris son nom d'une vallée située dans les Pyrénées. Une tradition porte qu'elle était issue des anciens rois de Navarre. Elle s'est éteinte en mâle vers l'an 1400. Simonne de Beaudéan, héritière de cette ancienne maison, épousa, l'an 1414, Pierre de Momas, d'une illustre et ancienne maison de chevalerie de Béarn, avec lequel elle a fondé la seconde race des sei-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

gneurs et barons de Beaudéan, et la branche des comtes de Parabère et de Pardaillan. *D'or, au pin arraché de sinople.*

DE BEAUFORT, seigneurs de Pulligny, de Gellenoncourt de Darnieulle, etc., en Lorraine. Cette famille remonte ses preuves filiatives à Jean, Nicolas, René, François et Jacques de Beaufort, tous frères, anoblis par lettres du 1er. juin 1539; ils portaient pour armes : *De sable, à la fasce ondée ou émanchée de trois pièces d'or, accompagnée de deux léopards du même, armés de gueules, celui de la pointe contre-passant.*

François de Beaufort, seigneur de Gellenoncourt et autres lieux, fils de Jean de Beaufort, aîné des cinq frères anoblis en 1539, échangea avec le duc de Lorraine, suivant contrat et lettres-patentes du 9 octobre 1587, tout ce qui lui appartenait aux villages, bans et finages de Jévaincourt et Puxieux, contre la terre et seigneurie de Gellenoncourt, et le 9 octobre 1588, il obtint des lettres qui lui permirent de prendre la qualité d'écuyer, de quitter les nom et armes de Beaufort et d'y substituer ceux de Gellenoncourt, dont il était seigneur. Cette maison a donné des chambellans de son altesse le duc de Lorraine, des gentilshommes ordinaires de la chambre du prince de Vaudemont, des gouverneurs de provinces et de places, deux grands veneurs de Lorraine, et plusieurs officiers supérieurs. *D'or, au léopard de gueules.*

BEAUJEU, village de Franche-Comté, érigé en comté pour Jean-Claude Danezey, au commencement du 18e. siècle. Il a donné son nom à une maison très-distinguée, éteinte il y a quarante ans. *Burelé d'argent et de gueules.*

BEAUMONT-SUR-OISE.

Liste des Gentilshommes du bailliage de Beaumont-sur-Oise, convoqués, en 1789, pour l'élection des députés aux Etats-Généraux du royaume.

MONSIEUR, frère du roi, comme seigneur de Beaumont, représenté par M. le grand-bailli.

M. le duc de Montmorency, premier baron de France,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

comme seigneur de Précy-sur-Oise, etc., représenté par M. de Chevneuse, fondé de sa procuration.

Madame Louise-Félicité de Fresnay, veuve de M. de Perthuis, seigneur de Perthuis, etc., représentée par M. de Mollière, chevalier de Saint-Louis.

M. Remi de Perthuis, chevalier, seigneur de Margicourt, etc., représenté par M. de Guillerville.

M. le comte de Parabère, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Boran, etc., représenté par M. de Saint-Germain.

M. Jean-Baptiste Michel, écuyer, seigneur d'Anserville, etc., représenté par M. le marquis de Picot de la Motte.

M. Antoine-Marie-Pierre Hamelin, seigneur du fief de Phœnix, etc, en son nom et comme fondé de la procuration de M. Desmeloizes, chevalier, seigneur de Frenoy, etc.

M. Jean-Bernard Bruant, chevalier, conseiller au parlement, seigneur de Puisieux, représenté par M. de Verneuil.

M. Jacques-Louis le Boullanger, seigneur des terre et baronnie de Fosseuse, etc., en son nom et comme fondé de la procuration de M. le comte de Pimodan.

M. Antoine-Nicolas Perrot, seigneur de la Motte-Domillié, près Beaumont.

M. le marquis de Persan, seigneur de Persan, etc.

M. Nicolas-Emélie de Perthuis, chevalier, seigneur de Vaux, etc., représenté par M. de Florans, l'aîné, fondé de sa procuration.

M. Angélique-Pierre Perrot, chevalier, propriétaire du domaine de Courcelles, etc.

DE BEAUVILLIERS, ducs de Saint-Aignan, pairs de France, comtes de Busançais, etc., etc., illustre et ancienne maison de chevalerie du pays Chartrain, qui a pris son nom d'une terre située entre les villes de Chartres et d'Orléans. Herbert, seigneur de Beauvilliers vers l'an 1110, est le premier auteur connu de cette maison. Elle a donné des chevaliers bannerets et bacheliers dans les douzième, treizième et quatorzième siècles, des capitaines d'hommes d'armes, des gouverneurs de places de guerre, des sénéchaux et des lieutenants-généraux de provinces, des chambellans et échansons de

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

nos rois, des gentilshommes ordinaires et des premiers gentilshommes de la chambre; des conseillers d'état, un panetier de sa majesté, des lieutenants-généraux, des maréchaux de camp, des brigadiers des armées du roi, et nombre d'officiers supérieurs; des chevaliers de l'ordre du roi et du Saint-Esprit, un chevalier de l'ordre du Camail, des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires en diverses cours; un vice-amiral, etc., etc. L'aîné de cette maison est en possession de la grandesse d'Espagne de première classe depuis l'an 1701. Le duc de Saint-Aignan a été nommé pair de France le 4 juin 1814. *Fascé d'argent et de sinople; les fasces d'argent chargées de six merlettes de gueules*, 3, 2 *et* 1.

DE BEAUVOIR, seigneurs de Beauvoir, de la Palud, de Villeneuve Saint-Marc, de Varassieu, illustre et ancienne maison de chevalerie de Dauphiné, dont les biens sont passés par substitution, l'an 1477, dans la maison de Virieu, qui en a porté le nom et les armes, par suite du mariage contracté, en 1460, entre Sibuet de Virieu, IIIe. du nom, seigneur de Faverges, avec Antoinette de Beauvoir, nièce d'Humbert de Beauvoir, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Courtesserre et de Bellecombe, et de Claude de Beauvoir, première dame d'honneur de la reine; et fille de François de Beauvoir, chevalier, seigneur de la Palud et de Varassieu, et d'Amédée de Talaru. Cette alliance était la seconde contractée entre ces deux maisons. Au mois d'avril 1259, Guillaume, seigneur de Beauvoir, cousin d'Humbert de la Tour, depuis dauphin de Viennois, épousa Alix de Virieu, fille de Martin de Virieu, chevalier, seigneur de Faverges. *Écartelé d'or et de gueules.*

DE BEAUX DE PLOVIER, en Dauphiné, au diocèse de Valence, famille ancienne qui a prouvé par titres authentiques une filiation suivie depuis noble Jean de Beaux de Plovier, seigneur de Plovier et autres lieux, conseiller du roi, professeur en droit en l'université de Valence, par provisions du 10 juillet 1666, lequel rendit hommage à l'évêque de Valence, le 17 septembre 1698, de sa terre de Plovier, possédée aujourd'hui par noble Jean-Fleury de Beaux de Plovier,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

ancien aspirant au corps royal de la marine, chef actuel de cette famille. Elle est de plus en possession d'un document que nous avons sous les yeux, lequel remonte sa filiation jusqu'à Pierre de Beaux vivant en 1471; dans lequel est mentionné le contrat de mariage d'Antoine de Beaux de Plovier, son petit-fils, avec Jeanne de Formond, reçu de Cluvet, notaire en 1521. Auguste de Beaux de Plovier de Villeneuve, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, a servi avant la révolution dans le régiment d'Agénois et pendant l'émigration dans l'infanterie et dans la cavalerie nobles de l'armée de Condé, où il a fait les campagnes et a obtenu, pour blessure et action d'éclat, six ans d'exemption pour la croix de Saint-Louis.

Marie-Maurice de Beaux de Plovier, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, capitaine dans la légion de la Drôme, a fait les campagnes d'Allemagne et d'Espagne, où il a eu un bras fracassé au siége de Burgos. *D'azur, à deux fasces d'or, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

DE BEGET, ancienne famille noble du Velay, qui avait pour armes: *D'azur, au dauphin d'argent, accompagné de trois étoiles du même*, et qui s'est éteinte dans la maison de Charbonnel par le mariage contracté en 1745 au château du Flachat, près Monistrol en Velay, par Marie-Louise de Beget, fille d'Armand de Beget, chevalier, et dame Françoise de Leyris d'Esponchés, avec François, comte de Charbonnel, seigneur du Betz et autres places. Marguerite de Beget, sœur de la précédente, épousa, le 29 janvier 1749, Claude-Marcellin de Jullien, écuyer, seigneur de Villeneuve.

DE BELIN DE LAREAL, en Vivarais, famille établie dans ce pays depuis la fin du 16e. siècle, et qui paraît originaire de l'Ile de France. Elle a donné des gouverneurs de places. *De gueules, à trois fasces haussées d'or, accompagnées en pointe d'un bélier saillant d'argent.* Couronne de marquis. Supports: Deux poussins.

BELLET. Hector et Philippe de Bellet, vivants en 1582, furent les premiers nobles de leurs nom et armes, dit Guichenon, en son Histoire de Bresse. Ce nom paraît éteint. *D'azur, à deux cotices engrêlées d'argent, la*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

senestre chargée d'une belette d'or, accollée de gueules et clarinée d'argent.

BELOT, famille originaire de Beaume, en Franche-Comté, anoblie par Charles-Quint, en ..... : elle est éteinte. *De gueules, à deux besants d'argent en chef, et une étoile du même en pointe.*

BELOT DE VILETTE, d'Ollans et de Chévigney, en Franche-Comté, famille anoblie en 1553, et reçue à Saint-Georges depuis 1672. *D'azur, à trois losanges d'argent; au lambel d'or.*

BENOIT DE LA CHARME, en Franche-Comté, famille reçue à Malte en 1668, comme noble depuis le quatorzième siècle, à présent éteinte. *D'or, fretté de sable.*

DE BERARD, seigneurs des Coutouras, et en partie d'Aiglun, en Provence, originaires de Vaudemont, en Lorraine, famille ancienne qui vint s'établir en Provence à l'occasion du combat qu'il y eut entre Charles I, comte d'Anjou, et le roi d'Aragon. Elle fixa d'abord sa demeure à Aix; mais Louis Bérard, de qui elle prouve sa descendance, ayant reçu dans la suite, de Fouquet d'Agoult, la seigneurie des Coutouras, se retira à Cucuron avec Marguerite Testoris, qu'il avait épousée le 16 octobre 1497. Ses descendants ont continué la postérité. Cette famille a contracté de belles alliances et a donné un colonel d'infanterie, plusieurs capitaines et un commandant d'une compagnie de cent cadets-gentilshommes, à Bayonne, etc. *De gueules, à la bande d'argent, accompagnée d'une étoile et d'une rose du même.*

DE BERAUD DU PÉROU, famille noble originaire de Guienne, qui a donné un brigadier des armées et plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle a pour auteur Nicolas de Beraud, écuyer, conseiller du roi, lieutenant particulier au présidial de Saintes, et garde des sceaux en la cour des aides de Guienne, marié, le 15 avril 1655, avec Marguerite Aymard, dame du Pérou. *D'azur, à trois chevrons d'or, accompagnés de trois étoiles d'argent.*

BERBIS, en Bourgogne. Pierre Berbis, seigneur de Marliens, conseiller de Philippe le Bon, duc de Bour-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

gogne, maître des requêtes de son hôtel, et lieutenant de son chancelier, fut anobli par lettres de ce prince données à Arras, le 7 octobre 1435. Il est l'auteur de tous les Berbis du parlement de Dijon, seigneurs de Dracy, de Longecourt, de Cromey, de Chanvan, etc. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une brebis paissante d'argent.*

DE BERENGER, seigneurs de Fontaines, Grandmesnil, Fougueran, Cerqueux, Canon, Herenguerville, Montaigu, Trelly, maison d'origine chevaleresque de la province de Normandie, où elle est connue dès le douzième siècle. Elle paraît originaire d'Italie, fixée depuis dans le midi de la France. Elle a fourni des officiers supérieurs très-distingués, deux chevaliers de l'ordre du roi, gentilshommes ordinaires de la chambre et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et a donné des chevaliers à l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte. Henri IV fit don de la baronnie de Grandmesnil à Jean de Bérenger, VIIe. du nom, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre, son lieutenant dans les provinces du Maine et de l'Anjou, commandant pour sa majesté dans l'étendue du bailliage d'Alençon, gouverneur d'Argentan et capitaine d'une compagnie d'arquebusiers. Cette maison a les titres de comtes de Fontaines et comtes de Bérenger dans les actes, brevets et commissions dès 1691. *De gueules, à deux aigles rangées au vol abaissé d'argent, becquées, membrées et couronnées d'or.*

Voir sur cette maison, entr'autres ouvrages, les recherches de Marle, Chamillard, Roissy et la Galissonnière, le Mercure de France du mois d'avril 1691, et la Roque, traité des bans et arrière-bans.

Elle n'est pas comprise dans la recherche de Montfaut, en 1463, parcequ'elle était établie à cette époque dans le duché d'Alençon, et que l'on ne faisait pas alors de recherches de noblesse dans les terres des ducs d'Alençon, comme il s'en faisait de tems en tems dans les autres parties de la Normandie.

BEREUR, famille originaire de Chancey, en Franche-Comté, anoblie dans la personne d'Antoine Bereur,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

le 3 janvier 1662. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs et plusieurs conseillers au parlement. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef et trois croissants de même en pointe.*

DE BEREY, en Champagne, famille noble et ancienne, originaire d'Ecosse, et fixée en France depuis l'an 1522. Elle a établi littéralement sa filiation depuis cette époque devant M. de Caumartin, intendant en Champagne, qui l'a maintenue dans son ancienne extraction au mois de février 1668. Cette famille a donné des officiers décorés de l'ordre de Saint-Louis. *D'azur, au chevron brisé d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon du même.*

BERGÈRES, famille éteinte, sortant de Robert de Bergères, conseiller au parlement de Dôle en 1530. *De gueules, à une branche de peuplier d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'une étoile d'or.*

DE BERGHES, en Provence, maison très-illustre, descendue (selon Artefeuil et l'abbé Robert, que nous ne garantissons pas), des chatelains de Berghes et de S. Vinox. Jean de Berghes, seigneur de Cohen, était grand veneur de France en 1418. Ses descendants ont fait plusieurs branches : celle des princes de Rache, dans le comté de Namur, des seigneurs d'Ostein et de Cohen, en Artois, s'est surtout distiguée par les officiers qu'elle a donnés aux armées de nos rois. De l'une de ces dernières branches, est issu N..... de Berghes, marié à Toulon avec demoiselle de Chabert, fille du sieur de Chabert, de laquelle il y a eu des enfants mâles. *D'or, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur.*

DE BERMOND, seigneurs de Vachères, en Provence, famille ancienne, originaire de la ville d'Apt. Elle a pour auteur Antoine de Bermont, qui fit hommage de ses terres en 1532. Il eut pour fils Baudet et Vincent de Bermond, qui ont tous deux fait tiges et continué la postérité. Elle a donné des officiers supérieurs de terre et de mer. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à la vache de gueules, accornée, acolée et clarinée d'argent, qui est de* VACHÈRERES; *aux 2 et 3 d'azur, à trois montagnes jointes ensemble et posées en fasce d'argent, soutenues de sinople,*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

à cause d'une succession qui les a obligés à porter ces armes, et *sur le tout d'or, au cœur de gueules*, qui est de BERMOND.

BERMONT, en Franche-Comté. Gabriel de Bermont, écuyer, fils de Claude de Bermont, écuyer, épousa, en 1606, une demoiselle du Tartre. On n'est pas d'accord sur l'origine de cette famille, dont la noblesse a été reçue à Saint-Georges dans la ligne maternelle de M. Sonnet d'Auxon.

DE BERMONT, seigneurs de Menerbe, en Provence, famille ancienne originaire de la ville de Marseille, qui descend de Jean Bermond, gouverneur d'Oppède en 1506. Jean Bermont et Marc-Antoine, ses descendants, mariés en 1609 et en 1623, ont formé deux branches à Marseille. Cette famille a contracté des alliances considérables, et a donné un maître des requêtes et des conseillers au parlement. *D'argent, au lion de gueules.*

BERNARD, seigneurs d'Autume, en Franche-Comté, famille éteinte qui avait été anoblie en 1531. *De gueules, au croissant d'argent.*

BERNARD DE VOLVENT, en Dauphiné, famille ancienne et distinguée qui remonte à Raymond de Bernard, qualifié noble par lettres-patentes de Marie, reine de Sicile et de Jérusalem, comtesse de Provence, données à Avignon, le 18 novembre 1331. On compte, parmi ses descendants, plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De gueules, à la bande d'argent, chargé de trois mouchetures de sable; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.*

DE BERNAY, famille très-ancienne de Bretagne. Morice de Bernay est compris au rôle des gens d'armes destinés à accompagner Richard de Bretagne, en France, en 1419. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un arbre de sinople.*

BERNIER, en Lorraine. Simon Bernier, prévôt des maréchaux de Lorraine, et Barrois, fut anobli par Charles III, le 12 août 1574. *D'azur, à une pate de lion mise en chevron renversé d'or; au chef d'argent, chargé d'un croissant d'azur.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

BERRY.

Liste des Gentilshommes de la province de Berry, convoqués, en 1789, pour l'élection des députés aux États-Généraux du royaume.

BAILLIAGE DE BOURGES.

Monseigneur le comte d'Artois, représenté par M. le duc de Charost.

Messieurs

Le comte de la Châtre.
Le marquis de Bouthillier.
Le marquis de Laage.
Pommereau.
Catherinot de Barmont.
De Chenu de Mangou.
De la Lande.
D'Orsanne de Sarragosse.
De Bengy de Puy-Vallée.
Dubreuil Dubost de Gargilesse.
De Senneville.
Le marquis de Maupas.
Le chevalier de Bengy.
Boursault du Tronçay.
D'Anjoran.
De Bonneau de Méry.
De Beauvoir.
D'Orsanne de Montlery.
De Bengy, lieutenant-général.
De Préville.
De la Roche de Chipoux.
De Bigny.
Cardinet de Poinville.
De Biet.
Goyer de Boisbrioux.
Dubreuil de Salleroy.
Labbe de Saint-Georges.
De Francières.
De Hérouard de Luçon.
Le comte de Gamaches.
Le chevalier de la Porte.
D'Aubigny.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

De Tuillier.
De Culon de Troisbrioux.
De Billy.
Triboudet.
Soumard de Crosses.
Dumont.
Godard de la Verdine.
De Tristan.
Archambault des Charmes.
Brisson de Plagny.
Le marquis de Rochefort.
Montsaulin, baron de Fontenay.
Le chevalier de Durbois.
De Francières, fils.
De Chabenat.
De Gibieuf.
Triboudet de Marcy.
De Corvol.
Le chevalier de Suffren.
De Culon de Chambon.
Gayault de Bois-Bertrand.
Godard de Verteuil.
De Culon.
Ruellé de la Pagerie.
De Doullé.
Le chevalier de Tristan.
Gayault de Celon.
Soumard de Villeneuve.
Dalmais.
De Bonnault de Saudre.
Le vicomte de Rochefort.
Le comte de Villeneuve-Tourettes.
De Bonnault de Villemenard.
Moreau de Chassy.
Boursault du Tronçay.
Martin de Marolle.
Le Blanc de Logny.
De Montagu, officier au régiment de Montmorency.
De Montagu, officier au régiment de l'Isle-Bourbon.
De Montagu, ancien officier d'infanterie.
Le chevalier de Saint-Georges.
Gay de Lazenay.
Gassot de Défend.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Gassot de Rochefort.
Gassot de Boisfort.
Gassot de Fussy.
De Margat de Crécy.
Archambault de Montpensier.
De Bonnault.
Brisson.

Procurations.

Les seigneurs de Villequier ; M. le duc de Sully.
Mme. le Vasseur de Marmay ; Mme la comtesse d'Adhémar.
Mme. la comtesse de Saint-Julien.
Mme. Pommereau, mère.
M. Catherinot, père ; Mme. de Brethon.
M. Duteuil de Noriou.
M. Gentil de la Prune-au-Pot ; M. Gentil de Villarnove.
M. d'Orsanne de la Fontaine ; Mme. d'Orsanne, mère.
M. de Bridiers ; M. de Lombeault.
M. de la Châtre de Varnault ; M. de Senneville, son frère.
Mlle. de Rifardeau ; Mlle. de Rivière.
Mme. de la Ferté ; M. de Cougny de la Presle.
M. le marquis de Folleville ; M. le marquis de Saint-Sauveur.
M. de Bonneau, père ; M. le comte de Boizé.
M. Arthuys de Chouday ; Mme. Girard de Volray.
Mlle. de Poix de Marécreux ; Mme. la comtesse Louise de Pierre-Buffière.
M. de la Barre ; M. Boismarmin.
Mme. de Bigny, son épouse.
Mme. de la Bourdine ; M. de Bonestat.
Mme. Goyer, sa mère.
M. de Beauregard ; Mme. de Lauraguais.
Mme. Brisson de Saint-Bruèze et son fils.
M. le chevalier de Verdier.
Mme. de Prépéan.
M. Ducarteron.
Le seigneur de Pessellières ; M. le marquis de Langeron.
M. de Pauzay, père ; M. Arthuis de la Perrière.
M. de Barbançon ; Mme. Champ-Grand.
Mme. Duberceau ; M. de Foucault d'Husêche.
Mme. de Francières, sa belle mère.
M. de Chabenat, père ; Mme. de Richemont.

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

M. le vicomte du Buat.
Mme. de Suffren de la Chaumelle ; M. de Bonnefond.
Mme. de Culon, sa mère.
Mme. de Cru.
M. le baron de Doye ; M. Fournier de Bois-Roland.
M. le marquis de la Porte.
Mme. de Fontillay.
M. Girard de Vasson ; M. du Ligondès du Plessis.
M. le comte de Jaucour ; M. Séguier de Saint-Brisson.
Mme. de Faugnes ; Mme. de Menou.
M. le marquis de Longaulnay.
Mme. de la Briffe ; M. de Guillon.
Mme. de Barbançois ; Mme. Leblan de Coing.
Mme. de Montagu, sa belle-sœur.
M. de Mellony et Mme. de Saint-Georges, sa mère.
M. de Fournier.
M. Leborgne du Lac ; Mme. de Bussy.
M. Gassot de Champigny.
Mme. Gassot de Férole, sa mère ; Mlles. de Férole, ses sœurs.
M. Gassot de la Vienne ; M. Gassot de Galifare, son père.
Mme. de Rère ; M. Montmoran.

BAILLIAGE D'ISSOUDUN.

Messieurs

Le duc de Charost.
Le Rabier.
Girard de Ville-Saison.
Jouslin de la Salle.
Jouslin de Noray.
Le chevalier de Paccarony.
D'Orsanne de Coulon.
De Durbois de la Garenne.
De Ribeyreys, fils.
Heurtaud de Villaine.
De Sauzay de Champroy.
Bigu de Chéry.
Le marquis de Chateaubrun.
Le comte le Groin de la Romagère.
De Maussabré de Chaluteau.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Piarron de Serenne.
De Rochefort, fils.
De l'Etang des Fins.

Procurations.

M. le duc de Croy.
M. Vallois ; Mlle. Girard de Montgivray.
M. Taillandier.
Mme. de Pierre-Buffière.
M. de Besson.
M. de Maussabré de la Motte-Guillard.
M. de Ribeyreys, père ; M. de Brade ; M. de la Borrey.
Mlle. Heurtault ; M. Heurtault de Saint-Christophe.
M. Baucheron de Paraçay ; M. de Rivière de Riffardeau.
M. de Senneville de Mérou ; M. de Vélard de Pionnin.
M. de Carbonnière ; M. de la Chapelle.
M. d'Aguirande.

BAILLIAGE DE CHATEAUROUX.

Messieurs

De Fricon de la Dapaire.
Du Ligondès de Conives.
De Buchepot de Fromenteau.
Le marquis de Roche-Dragon.
Le marquis de Barbançois.
Le chevalier du Bec des Près.
Godeau d'Abloux.
De Boislinard du Chezeau.
De Boislinard de la Romagère.
De Maussabré de Chamousseau.
Le comte de Busançois.
Le comte de Poix.
Des Marquets de Seré.
De Rachepelle.
Dumont du Breuil.
Le Coigneux, marquis de Belabre.
Leroy, baron de Buissières d'Aillac.
Jouslin de Pisseloup.
Le chevalier d'Orsanne de Montlery.
Baucheron de Boissoudy.
De Villaine de Briante.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

De Culon de Clerfond.
Le chevalier du Ligondès.
De Fassardy.
De Boislinard des Combes.
De Goyon.

Procurations.

M. de la Ferre et M. son frère.
Mme. de Boizé.
M. le comte de Barbançois ; M. de la Rochetulon.
M. le comte de Melfort ; M. de Mons.
M. de Montagnac ; M. de Boislinard de Bourbon.
M. de Boislinard du Lys-Saint-Georges ; Mlle. de Nieuil.
M. du Peyroux-Bois-d'Arçay ; M. du Peyroux du Plaix.
M. de la Motte-Tilloux ; M. de la Marvallière.
M. l'abbé le Coigneux ; M. le chevalier de Belabre.
M. et Mme. de Lanet.
M. Elvien ; M. Bigot de la Canté.
M. le comte de Chabrillant ; M. le comte de Lusignan.
Mme. de la Celette ; M. de la Porte de Saint-Denis ; Mme. Dupin, dame du Blanc.
M. du Verdier ; M. Leblois.
Mme. de Bertrand de Pouligny.
M. Baucheron de l'Echerolle ; Mme. veuve Baucheron.
M. de Limange.
Mlle. d'Orsanne ; M. de Maussabré, de la Motte-Feuillet.
M. Mengin de Doins ; M. du Ligondès de la Boissière.
M. et Mme. Boucher.
Mme. veuve Boislinard du Breuil.
Mme. de la Ferre ; Mme. de Goyon, sa mère.

BAILLIAGE DE DUN LE ROI.

Messieurs

De Rolland de Lavineux.
François de Boisgisson.
Heurtaut, vicomte de la Merville.
De Boislinard de Sonparnac.
L'abbé de Rolland de Nizerolle.
De Bonnault d'Houet.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Busson de la Vêvre.
De Busson de Villeneuve.
De Langlois du Bouchet.

Procurations.

Mlles. de Barbançon, et M. de Brezet.
M. le marquis de Dampierre.
Mme. de Biet; M. de Champ-Grand.
M. le comte de Montchenu; M. Busson de Villeneuve, son père.
Mme. la marquise de Bonneval; Mlle. de Bonneval.

BAILLIAGE DE MEHUN.

Messieurs

De Bonnault des Grand-Champ.
Le Jeune d'Allouis.

BAILLIAGE DE CONCRESSAULT.

Messieurs

Dupré de Saint-Maur.
Leroy de Valmont.
Du Ranty.
Du Buc de Lauroy.
De Guilbert.

Procurations.

M. Gayault de Cru.
Mlle. de Conflans.
Mme. Barbarin de Crésancy.

BAILLIAGE DE VIERZON.

M. de Romanet de Beaune.

BAILLIAGE D'HENRICHEMONT.

M. Chenu de la Motte.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

BERSACLE, famille ancienne de Picardie, éteinte depuis plusieurs siècles. Antoine de Saint-Suplix, écuyer, seigneur de Wateblairie, épousa Marguerite de Bersacle, avec laquelle il est rappelé dans le contrat de mariage de leur fils, Jean de Saint-Suplix, du 10 septembre 1493. *D'azur, à trois étoiles d'argent.*

BERTHOD, en Franche-Comté, famille éteinte, qui avait été anoblie en 1527. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre lionceaux du même.*

BERTIGNON, seigneur de Trixe-les-Coussey, en Lorraine. Jacques Bertignon, gruïer et receveur des ville et prévôté de Stenay; Jean, prévôt de la ville de Dun; Claude, clerc-juré et contrôleur de Dun, tous trois frères-germains, obtinrent des lettres de Charles, duc de Lorraine, expédiées à Nancy, le 6 janvier 1569, portant permission de suivre la noblesse et de prendre les armes de leur mère; lesdites lettres entérinées à la chambre des comptes de Bar et au bailliage de Saint-Mihiel. *D'argent, à trois chardons fleuris au naturel.*

BERTIN. Jean Bertin, de Lons-le-Saulnier, en Franche-Comté, fut anobli en 1501. *D'azur, à trois pommes de grenade d'argent, posées en fasce entre deux bâtons d'or.*

BERTRAND, seigneur de Hadonvillier, de Valvebing, de Marimont, et, en partie, de Brin, etc., en Lorraine. Cette famille a pour auteur, Didier Bertrand, seigneur de Brin, en partie, trésorier général de Lorraine, et secrétaire du duc Antoine, anobli par ce prince, le 14 décembre 1510. On compte parmi ses descendants, un chambellan de l'empereur, deux gentilshommes de LL. AA. RR. les ducs de Lorraine, un page du duc Henri, des gouverneurs de villes et de places, nombre d'officiers supérieurs et de tous grades, dont un fut tué à la bataille de Malplaquet, en 1709. Un des descendants de cette famille, Didier Bertrand, gouverneur des salines de Dieuze, obtint la permission, par lettres de Henri, duc de Lorraine, données à Nancy, le 28 août 1609, de quitter le nom de Bertrand et d'y substituer celui de Marimont. *Ecartelé en*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sautoir, le chef et la pointe d'or, les flancs d'argent; à la croix patée de sable, brochante sur le tout.

BÉSANCENOT. Jean et Antoine Bésancenot, de Vesoul, furent anoblis le 10 mai 1601. Antoine Bésancenot, conseiller au parlement en 1788, descend de François Bésancenot, oncle des deux anoblis, qui n'ont plus de postérité. *D'or, au palmier arraché de sinople.*

DE BEYNAC (qu'on trouve aussi écrit Baynac, ou Bainac), ancienne et illustre maison du Périgord, qui tire son nom et son origine du château de Beynac, situé au sommet d'un rocher escarpé, au pied duquel coule la rivière de Dordogne. Le seigneur de Beynac prenait le titre de premier baron du Périgord, concurremment avec les barons de Bourdeille, de Biron et de Mareuil, chacun d'eux se disputant la préséance et se disant le premier.

Cette maison a été illustre et puissante dès les tems les plus reculés; elle prouve une filiation non interrompue, depuis Mainard de Beynac, qui fit, avec Alpaïs, sa femme, fille de Pons, seigneur de Gourdon, plusieurs donations, l'an 1115, à Robert d'Arbrissel, fondateur de la célèbre abbaye de Fontevrault; et en 1116, à Géraud de Sales, fondateur de celle de Cadoin. Le nombre et l'importance des objets donnés, donnent une haute idée de l'opulence et de la puissance du donateur. Mainard de Beynac eut de son mariage trois fils:

1°. Adémar de Beynac, chevalier, se croisa pour la Terre Sainte l'an 1147; pour fournir aux frais de ce voyage, il vendit à l'abbé de Cadoin, les terres qu'il avait à Auriole, pour le prix de douze cents sols, monnaie de Cahors, et cent sols, monnaie de Périgord. Il rendit, avant de partir, une ordonnance, de l'avis de ses chevaliers, par laquelle il condamna à être pendu quiconque ferait quelque invasion sur les propriétés de l'abbaye de Cadoin. Il déclara de plus, que si un de ses chevaliers, ou leurs fils, demeurants en la châtellenie de Bigaroque, exerçaient sur les chemins, des violences contre les religieux de cette abbaye, ils lui paieraient une amende de cinq sols pour quatre écus, et de double à l'ab-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

baye, sous peine d'avoir une oreille coupée. Il vivait encore en 1189, et mourut avant l'an 1194, sans laisser d'enfants de Marsebilie, sa femme, sœur de Rudel, comte de Périgord;

2°. Pons, qui suit;

3°. Guillaume de Beynac.

Pons de Beynac, Ier. du nom, baron de Beynac, chevalier, accompagna aussi le roi Louis le Jeune, à la croisade de 1147, et fit, avant son départ, et après son retour, diverses donations à l'abbaye de Cadoin. il eut de Gaillarde, sa femme, entr'autres enfants:

Pons, IIe. du nom, et Gaillard de Beynac firent une donation à l'abbaye de Cadoin, en 1209. Ce fut sur l'un de ces deux frères, que le château de Beynac fut assiégé et pris en 1214, par Simon, comte de Montfort, général de l'armée du roi, contre les Albigeois. Le seigneur de Beynac, fit une belle défense; il pria le comte de Montfort, de ne pas détruire son château, sous prétexte que c'était la seule place du pays, qui fût dans le parti du roi de France, contre le roi d'Angleterre. Montfort ne jugea pas à propos de lui accorder sa demande, et lui ayant fixé un terme pour réparer les maux qu'il lui avait causés; comme il vit qu'il ne se pressait pas d'exécuter ses promesses, il fit abattre, malgré lui, les tours et les murailles de son château, et fit mettre le feu à la fameuse tour, appelée *des Sarrasins*.

Vers le milieu du treizième siècle, la maison de Beynac subsistait en plusieurs seigneurs, qui étaient tous décorés de la chevalerie.

Dans le siècle suivant, Jean, évêque de Beauvais, lieutenant du roi, en Languedoc, accorda, par des lettres du 18 décembre 1342, à Adémar, seigneur de Beynac, chevalier, en considération des longs services qu'il avait rendus au roi, avec ses gens d'armes, à ses dépens, dans la guerre de Gascogne et ailleurs, la somme de vingt sols par jour de gages, à prendre sur le trésorier de Querci, tant que durera la guerre.

Pons de Beynac, damoiseau, fut pris par les ennemis du roi, dans un combat donné à Bergerac, après avoir été blessé grièvement, et que plusieurs de ses gens d'armes eurent été tués à ses côtés. Il y perdit ses

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

gens, ses chevaux, ses bagages, etc., et fut obligé de compter de grandes sommes aux ennemis, pour payer sa rançon et celle de plusieurs de ses compagnons; c'est par ces considérations, que Pierre, duc de Bourbon, lieutenant du roi, en Gascogne, lui permit, par ses lettres du 12 octobre 1345, de faire conduire mille tonneaux de vin, et autant de sel, sans péage, partout où il voudrait.

Bos, ou Boson de Beynac, damoiseau, fils de Pons de Beynac, chevalier, fut fait prisonnier par Raimond-Bernard de Pestilhac, rebelle au roi, et resta en prison, tant que la ville de Bergerac fut entre les mains des ennemis. Mais Pestilhac, ayant été, à son tour, fait prisonnier par le sénéchal de Périgord, le duc de Bourbon donna à Bos, la confiscation de ses biens, par lettres du 8 janvier 1345 (v. st.).

Peu de tems après, il eut, ainsi que les seigneurs de Comarque et de Thémines, des démêlés avec le seigneur de Castelnau; ils se firent, entre eux, une guerre sanglante, dans laquelle il engagèrent leurs parents et leurs amis. Après s'être fait réciproquement tout le mal qu'entraînaient ces guerres particulières, Jean de Galard, seigneur de Limeuil, et Hélie de Pommiers, seigneur d'Arbenas, se rendirent médiateurs entre les parties; et le 22 novembre 1354, ils conclurent à Limeuil une Trève, qui devait durer depuis ce jour, jusqu'à la nativité de saint Jean-Baptiste de l'an 1356. Ces deux chefs jurèrent, tant pour eux, que pour leurs compagnons et partisans, de ne point s'attaquer, et d'observer fidèlement cette trève, sous peine de dix mille écus d'or, moitié pour la partie offensée, et l'autre applicable à l'ordre des frères Prêcheurs.

Gaillard de Beynac, chevalier, seigneur de Floressas, commanda une compagnie de cinquante hommes d'armes, dans les guerres de Gascogne, en 1368, comme il paraît par plusieurs quittances de ses gages militaires, scellées du sceau de ses armes.

Pons de Beynac, chevalier, seigneur de Comarque, ayant été fait prisonnier avec ses enfants, par Archambaud d'Abzac, capitaine de Carlus, pour les Anglais, s'engagea, par acte du 29 octobre 1406, à payer cinq mille deux cents francs d'or pour sa rançon, et donna, pour cautions, Raimond de Salanhac (Salignac), Boson

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de Beynac, Gerald de Peyrat, Arnaud de Solminhac, Raimond de Comarque et Jean de Beynac.

Pons, seigneur de Beynac et de Comarque, fut nommé chambellan du duc d'Orléans, par provisions du 3 octobre 1414; ensuite chambellan du roi, et son sénéchal de Périgord. Ce fut en cette dernière qualité, qu'il adressa aux consuls de Sarlat, le 26 octobre 1433, des lettres, où il leur dit qu'il avait chassé les Anglais du lieu de Campagne; et leur ordonne de porter des munitions de guerre dans son lieu de Tayac. Le roi Charles VII lui fit don, le 19 septembre 1435, de la somme de mille livres, pour la défense du pays et de la ville de Périgueux; et lui adressa, le 18 avril 1437, des lettres par lesquelles il lui assigna trois cents livres par an, pour le dédommager de ce qu'il n'avait pu jouir de ses gages depuis douze ans, qu'il était sénéchal de Périgord, à cause de la misère où le pays était réduit par l'oppression des Anglais, et pour le récompenser des services par lui rendus en diverses courses, en faisant lever plusieurs siéges, et en prenant, sur les Anglais, les places de Saint-Chamarand, la Fontade, Campagne, etc.; enfin, il fit un traité d'alliance, le 13 décembre 1450, avec Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges et seigneur d'Avesnes, qui le traite de *son chier et bien amé cousin*; ils se promettent réciproquement de s'aider et de se secourir en guerre, contre tous, *exceptés monseigneur le roi et monseigneur le daulphin*. Ce prince lui donna une somme de cinq cents écus d'or, une fois payée.

Geoffroi, baron de Beynac et de Comarque, fut nommé, le 29 juillet 1576, l'un des conseillers au conseil, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre; et le 22 octobre 1590, le même prince, devenu roi de France, lui donna commission pour mettre sur pied une compagnie de trente lances des ordonnances.

Guy de Beynac, seigneur de Comarque, fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, le 28 septembre 1593, etc.

La maison de Beynac a formé plusieurs branches: l'aînée de toutes a été continuée dès le treizième siècle, par:

Gaillard, Ier. du nom, baron de Beynac, chevalier,

- Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007 -

qui rendit hommage, en 1238, à Raimond, comte de Toulouse, pour ses ville et château de Beynac; il est qualifié *noble baron*, dans un acte de l'an 1255; et fit son testament, le 13 des calendes de septembre de cette année, en faveur des enfants qu'il avait eus de Marguerite de Vals, sa femme. Il avait pour frère, Mainard de Beynac, chevalier, seigneur du château de Comarque, qui fit hommage au comte de Toulouse, en 1240: et mourut après l'an 1269, sans laisser d'enfants de N.... de Salanhac (Salignac), sa femme. Ceux de Gaillard, son frère, sont: 1°. Pons, qui suit; 2°. Boson de Beynac, archidiacre de Blaye et doyen de l'église de Bordeaux; 3°. Adémar, chanoine de Saintes, qui testa en 1288; 4°. Hugues, prieur de Saint-Cyprien-sur-Dordogne; et 5°. Gaillard, auteur de la branche de Comarque.

Pons III, baron de Beynac, chevalier, est connu par divers actes, depuis l'an 1251, jusqu'en 1300, qu'il fit son testament. Il avait épousé une dame nommée Esquive, ou Esquine, dont provinrent: 1°. Adémar, qui suit; 2°. Gaillard, chanoine de Bordeaux; 3°. Gaillarde, mariée, en 1276, à Garin, seigneur de Castelnau.

Adémar II, baron de Beynac, paraît déjà dans un acte de 1269, et testa en 1348. Il avait été marié deux fois: 1°. à Hélis de Balenx, ou Valenx, fille d'Almustang, seigneur de Gavaudun, en Agénois; 2°. à Aremburge, ou Ramboure d'Estissac. Il laissa plusieurs enfants, au nombre desquels étaient quatre filles, qui entrèrent dans les maisons de Talleyrand, de Mayrac-Théobon, de Castelnau-de-Berbiguières et de Maignac. Cette branche s'éteignit avant la fin du quatorzième siècle, dans la personne de Pons IV, baron de Beynac, qui mourut en Espagne, ne laissant de son mariage avec Reine, ou Régine de Pommiers-d'Arbenas, sa femme, qu'une fille, nommée Philippe, qui fut mariée, en 1379, à Pons de Beynac, seigneur de Comarque, son cousin.

La deuxième branche, par ordre d'ancienneté, est celle de Comarque, formée en 1272, par Gaillard II, fils puîné de Gaillard I, baron de Beynac, et de Marguerite de Vals; elle a succédé à la branche aînée, en 1379, et a subsisté jusqu'à nos jours, qu'elle s'est éteinte dans la maison de Beaumont-du-Repaire.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Les autres branches, qui sont aussi éteintes, sont connues sous les noms de la Roqué-des-Péager, Tayac et les Ayzies, de Vilhac et la Valade, de Floressas, etc.

Armes : *burellé d'or et de gueules, de dix pièces, ou d'or à cinq fasces de gueules.* Casque, couronné d'un cercle de baron.

BIDAL D'ASFELD. Cette famille, illustrée par un maréchal de France, plusieurs officiers généraux et des ambassadeurs, est originaire de Paris, et d'ancienne bourgeoisie de cette ville. Elle a pour premier auteur, Benoît Bidal, bourgeois de Paris, mort avant l'an 1681, laissant quatre fils, entr'autres Pierre Bidal, qui fit le voyage de Suède, pour recouvrer le paiement de grosses avances qu'il avait faites à la reine Christine, soit en argent, soit en dentelles, dont il faisait le négoce. Cette princesse non-seulement lui fit payer ses créances, mais encore elle lui donna, par lettres du 12 octobre 1653, la terre de Willembrück, en Poméranie, et la baronnie d'Asfeld, au duché de Brême, et le nomma son agent général dans les cours de France, d'Italie et d'Allemagne. Cette maison est éteinte. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la bande cousue d'azur, chargée de trois couronnes d'or; aux 2 et 3 d'azur, au lion naissant et couronné d'argent; sur le tout d'argent, à l'ancre d'azur, surmontée de deux flèches du même passées en sautoir.*

DE BILLY, à Dôle, en Franche-Comté. Cette famille, qui est éteinte, se qualifiait noble depuis Hubert François de Billy, en 1600. Hubert fut père de Philippe-Antoine de Billy, conseiller maître à la chambre des comptes, en 1629. *D'argent, à trois merlettes de sable*, sur la tombe de François de *Billy*, à Dôle; *et de gueules à six billettes d'or*, sur celle de Jean de *Billy*.

DE BIONNEAU, barons d'Airargues, en Provence, famille ancienne originaire de la province du Poitou. Selon la Critique du Nobiliaire de Provence (in-fol., tome Ier., à la Bibliothèque de l'Arsenal), cette famille tient sa noblesse de la charge de secrétaire du roi à la chancellerie de ce pays, dont fut pourvu Jean de Bionneau, l'an 1590. Elle a donné des capitaines de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

D'azur, à la fasce d'or, chargée de deux croissants de gueules, et accompagnée en chef de trois étoiles d'or, et en pointe d'un vol d'argent.

DE BIORD, en Provence, famille ancienne, originaire d'Arexo, en Italie, qui s'étant établie à Florence, vers l'an 1390, forma depuis une branche, à Arles, en 1470. Cette famille a tenu un rang distingué en Provence. Jean Biordi prit le degré de docteur ès-droits à Paris, en 1491, et fut reçu lieutenant et juge des premières appellations au ressort d'Arles. Pierre de Biord, vivant en 1594, fut pourvu de l'office de son père; il eut beaucoup de part aux affaires de la ligue, dans Arles, où il se rendit chef de parti, et exerça son autorité avec une violence qui lui coûta bientôt la vie, ayant été assassiné et traîné dans les rues, par le peuple. Un de ses descendants, François de Biord fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, en 1655. Cette famille a formé quelques alliances distinguées, et a donné des officiers de terre et de mer. *D'azur, à trois pals d'or; et la fasce de gueules, brochante sur le tout, chargée de trois molettes d'or.*

DE BLACAS, comtes d'Aulps et pairs de France; maison d'origine chevaleresque de Provence, où elle florissait dès le commencement du douzième siècle. Blacas de Blacas, dit le Grand Guerrier, était compté parmi les sept preux chevaliers de Provence; il mourut en 1235. La branche d'Aulps, aînée de la maison, possédait la ville et seigneurie d'Aulps, dès avant l'an 1178. Celle de Blacas-Carros a été formée en 1180, par Guigues de Blacas, frère de Blacas de Blacas, dont on a parlé ci-dessus. Elle a produit des chevaliers de l'ordre du roi, un ministre d'état, grand-maître de la garde-robe de sa majesté, ambassadeur en diverses cours, etc. *D'argent, à la comète à seize rais de gueules.*

DE BLANQUET DE ROUVILLE ET DU CHAYLA, maison ancienne et distinguée, connue en Gévaudan, avant l'an 1400. Elle a contracté des alliances avec les maisons les plus anciennes du Languedoc; elle a donné des officiers distingués, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et compte, de nos jours, un vice-amiral en retraite, dans la personne du comte du

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Chayla, officier de la Légion-d'Honneur, et chevalier de Saint-Louis. *D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois roses du champ, et accompagnée de deux croissants du second émail, celui en chef versé.*

LE BLANC, famille éteinte, de Franche-Comté, reçue à Saint-Georges, en 1537. *De gueules, au chef d'or; au lion d'azur, brochant sur le tout.*

DE BLICTERSWICK, en Franche-Comté, originaire de Flandre, maison, d'ancienne chevalerie éteinte dans celle de Vaudrey; elle a été reçue à Saint-Georges, en 1482; elle a produit un archevêque de Besançon, et plusieurs officiers supérieurs. *D'or, émanché de gueules de trois pièces.*

BOCQUET, barons de Courbouson, en 1740; famille anoblie le 17 mai 1607, et éteinte en 1813. Elle a donné trois présidents au parlement. *D'azur, à quatre roses d'or.*

BOCQUILLON, en Picardie. Pierre Bocquillon, seigneur de Mainnelay, conseiller du roi, et lieutenant en la prévôté de Clermont, épousa Jeanne Boullet, veuve de lui avant le 8 novembre 1695, date du contrat de mariage de Jeanne Bocquillon, leur fille, avec Joseph de Mons, écuyer, seigneur d'Omermont et de Saint-Martin. *D'azur, à trois haches d'argent.*

LE BŒUF DE VALDAHON, en Franche-Comté, famille anoblie au commencement du dernier siècle, par une charge de secrétaire du roi. Elle a donné un président à la chambre des comptes de Dôle, un colonel et un capitaine de cavalerie.

DE BOFFLES, en Picardie. Barbe de Boffles, épousa Louis de la Houssaye, écuyer, seigneur de Mesicourt, fils de Jean, seigneur du même lieu, et de dame de Boubers. Il vivait en 1562. *D'argent, à deux bandes de sable.*

DU BOIS. Jean du Bois fut échevin de Paris, en 1555. *D'argent, à trois arbres terrassés de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DE BOISSET, en Franche-Comté, famille éteinte,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

anoblie par une charge de conseiller au parlement, en 1516. *De sable, à deux trèfles d'argent en chef, une losange du même en pointe.*

BOITOUZET, marquis d'Ormenans, en 1718, à Besançon, famille anoblie dans la personne de Claude Boitouzet, conseiller au parlement de Dôle, en 1597. Elle a donné plusieurs officiers. *D'azur, à la fasce d'argent, à deux losanges d'or en chef et une rose du même en pointe.*

DE BONAL, en Agénois, maison d'ancienne chevalerie, distinguée par ses services militaires et ses alliances, au nombre desquelles on compte les maisons d'Albert de Laval, de Bonnefoux, de Bosredon, Castillon, Ebrard de Saint-Sulpice, Escayrac, Gimel, Méalet de Fargues, Montalembert de la Roque Senezergues, etc. Dans l'épée, elle compte une longue série d'officiers supérieurs et de tous grades; dans le clergé, elle a donné un évêque de Sarlat, vivant en 1437, et un évêque de Clermont, sacré le 6 octobre 1776. *D'azur, à trois étoiles d'or.*

DE BONALD. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'aigle éployée d'or; aux 2 et 3 d'or, au griffon de gueules.*

DE BONARDI, famille noble, originaire du Piémont, établie en France, qui prouve, par titres originaux, une filiation noble et non interrompue depuis 1385. Elle a fourni un chevalier de Malte, en 1625; a donné un lieutenant général des armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, et grand'croix de l'ordre du Mérite de Bavière; des magistrats distingués et plusieurs capitaines décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle subsiste en deux branches; celle des barons du Menil, par érection de la terre du Ménil-Lieubray, en Normandie, au mois de mai 1779; et celle des barons de Saint-Sulpice. Cette famille s'est alliée aux maisons de Maulsang, de Vintimille, de Barras, et de Ruffo. *De gueules, à trois bandes d'or, remplies de sable.*

DE BONMARCHÉ, en Picardie. Françoise de Bonmarché fut la seconde femme de Jasmes du Plessier, écuyer, seigneur de Certemont, vivant en 1525. *De*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

sable, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une aigle du même, membrée de gueules.

DE BONNAL, seigneur de Fesquet et de la Baume, en Auvergne, et de Vias, en Languedoc, au diocèse de Lodève, maison ancienne et bien alliée, qui a été maintenue dans sa noblesse, par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, en 1666, et par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 13 décembre 1668, sur preuves remontées à Barthélemi de Bonnal, seigneur de Fesquet et de la Baume, marié, avant le 20 juin 1494, avec Denise de Roquesel, et déchargé du droit de franc-fief, le 5 décembre 1516. *D'azur, à la bande d'or, accostée de deux biches du même.* Dans la branche de Vias, ce sont *deux levriers.*

DE BONNEGUISE, en Périgord. Cette maison, qui est issue d'ancienne chevalerie, et qui a toujours tenu un rang distingué dans l'ordre de la noblesse, est aujourd'hui éteinte. Quelques généalogistes lui donnent la même origine, qu'à l'ancienne maison de Malaguise, ou Maleguise, en Limousin, dont il est souvent fait mention dans les chartes de cette province, dans la Chronique de Geoffroi du Vigeois, et dans les Collections de Baluze. Il paraît, par le Cartulaire de Chancelade, qu'une branche de cette maison était établie dans le Périgord, dès le milieu du douzième siècle : on y voit que Pierre de Malaguise, chevalier, assista, comme témoin, à plusieurs donations faites à cette abbaye; entr'autres à celle que fit, en 1161, Emes, ou Emenon de Périgueux, à laquelle fut aussi présent Foucaud de Jaufre, chevalier.

La maison de Bonneguise était partagée, dans le quatorzième siècle, en deux branches principales : l'aînée, qui possédait la terre de Badefol-d'Ans, située sur les confins du Périgord et du Limousin, et qui en a pris quelquefois le nom, avait pour chef, dans le même siècle, Guillaume-Arramond de Bonneguise, connu par des actes de 1377, 1395 et 1399, lequel avait pour épouse Marie de Bruzac, fille de Hugues et de Marie de la Cropte, dont on présume qu'il eut, entr'autres enfants, Bertrand de Bonneguise damoiseau, qui vivait en 1428, etc. Cette branche, après avoir subsisté encore

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

avec distinction, pendant près de deux siècles, et avoir pris ses alliances dans les maisons de Pompadour, de Flamenc, de Pierrebuffière, et de Saint-Chamans, s'éteignit dans la personne de Marguerite de Bonneguise, mariée, en 1608, à Philibert de Royère, à qui elle apporta les terres de Badefol et de Peyraux.

La branche puînée, qui possédait le fief du Soulier, situé dans le bourg de Badefol, et celui du Breuilh, dans la paroisse d'Aturs, se divisa elle-même en deux branches : la première, qui était celle des seigneurs du Breuilh, s'éteignit, dans la suite, dans une branche de la maison de la Rocheaymon, par le mariage, en 1676, d'Isabeau de Bonneguise, fille de Sicaire de Bonneguise, seigneur du Breuilh, et de Sylvie de la Rocheaymon, avec Jacques de la Rocheaymon, seigneur d'Exandiéras, du Plantier, et du Verdier-Prémilhac ; et la seconde, connue sous le nom de seigneurs du Soulier et d'Artigeas, a subsisté jusqu'à nos jours. Elle acquit la même terre de Badefol, qu'elle avait possédée anciennement, laquelle fut érigée en marquisat, sous le nom de Bonneguise, en 1750, en faveur de François de Bonneguise, premier écuyer de S. A. S. monseigneur le comte d'Eu, qui était frère aîné de Jean de Bonneguise, evêque d'Arras, premier aumonier de madame la dauphine, mort dans son diocèse, en 1769, et du chevalier de Bonneguise, tué à l'affaire de l'Assiéte.

Charles-Gratien de Bonneguise, devenu marquis de Badefol-d'Ans, ou Bonneguise, par la mort de son cousin François de Bonneguise, fut nommé, en 1763, colonel du régiment d'Eu, infanterie, appelé ensuite régiment du maréchal de Turenne; il a été fait brigadier des armées du roi, en 1780, et est mort, sans laisser d'enfants de dame Marie le Maire-des-Sources, sa femme, fille de N.... le Maire, conseiller au conseil souverain de l'île de Saint-Domingue.

Armes : *d'azur, à la croix alaisée d'or, cantonnée aux 1 et 4, d'un bésant d'argent; aux 2 et 3; à une fasce d'argent, alaisée de même.*

BONVALOT, ancienne famille noble de Besançon, finie dans celles de Perrenot-de-Grandvelle et de Saint-Maurice-Montbarrey. *D'argent, à trois jumelles de gueules.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

BORDEY, en Franche-Comté, famille éteinte, anoblie en 1503. *De gueules, à deux bourdons d'or à pal; à trois étoiles du même.*

LA BORIE-DE-CAMPAGNE, famille noble, originaire de la ville de Sarlat, en Périgord, où elle est connue dès le commencement du quinzième siècle. Sa filiation suivie, commence à Adémar, ou Aimar de la Borie, licencié ès-lois, nommé conseiller et avocat à la cour des grands-jours de Charles, duc de Guienne. Il acquit, vers l'an 1460, conjointement avec Jean de Bonald, habitant de Montignac, la terre de Campagne-sur-Vezère, que ses descendants ont possédée jusqu'à présent, et qui lui fut vendue par Brandelis de Caumont, seigneur de Castelnau et de Berbiguières. Il était fils de Bernard de la Borie, et avait un frère, nommé Aimeric, conseiller au parlement de Bordeaux, qui épousa Jeanne de Saint-Astier, fille de noble Forton de Saint-Astier, seigneur des Bories. On ignore la date de la mort d'Adémar de la Borie; mais il est certain qu'il vivait encore le 2 juillet 1472, et qu'il eut du mariage qu'il avait contracté avec Jeanne de Bonald: 1°. Pierre de la Borie, prêtre et archidiacre auprès de Jean de Bonald, son oncle, évêque de Bazas; 2°. Bernard, qui suit; 3°. Jean, lieutenant de Gabriel d'Albret, grand sénéchal de Guienne, auteur d'une branche éteinte.

Bernard de la Borie, seigneur de Campagne, Langlade, etc., conseiller au parlement de Bordeaux, épousa, avant l'an 1505, Jeanne de Ricard. Sa postérité, qui subsiste encore, a fourni plusieurs officiers de tous grades, un commandant du fort de Sainte-Croix de Bordeaux, un autre commandant de la ville de Domme, etc., et a pris ses alliances dans les maisons de Prouhet, de Saunhac, de Cosnac, de Roux-de-Campagnac, de Calvimont, de Beynac, de Charon-de-Sensenac et de Ségur; elle s'est divisée en plusieurs branches, dont les plus connues sont celle de Campagne, qui est l'aînée, et celles de Labatut, du Pourteil, de Prats, etc.

Armes: *de gueules, à trois fers de cheval d'argent, cloutés de sable, posés 2 et 1, et en chef un croissant d'argent.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

DU BOSCAGE. Il paraît que des cadets de l'ancienne maison *des Dauphins d'Auvergne*, ont porté ce nom, lequel provient de la terre *du Boscage* (écrit dans quelques titres, *du Bouscage*), située à un quart de lieue du château *de Vodable*, (près Issoire), chef lieu du Dauphiné d'Auvergne. Le nom et la terre du Boscage ont ensuite passé des Dauphins d'Auvergne, dans l'ancienne maison *d'Auger* (qui s'écrit quelquefois *d'Augier*). La terre d'Auger est située près la ville de Souxillanges. On trouve André du Boscage, chanoine noble du chapitre de Saint-Julien de Brioude, en 1345. On trouve encore, en 1595, un chanoine noble du même chapitre, portant le nom *du Boscage*, mais il est de la maison *des Guillaumanches*. (Chronologie de ce chapitre, pp. 16 et 38.) Les Mémoires pour servir à l'histoire de la province de Rouergue, par L. C. P. Bosse, tom. I, pag. 224, nous apprennent que lors du démembrement du comté de Rhodès, par le roi Louis XI, régnant de 1483 à 1491, il fut donné, par ce prince, une partie de ce comté, au seigneur du Boscage.

La maison *des Guillaumanches*, dont nous venons de parler, a successivement ajouté trois noms à celui *des Guillaumanches*, sans cependant avoir jamais quitté le nom des Guillaumanches dans aucun acte. 1°. *Guillaume VII, seigneur des Guillaumanches*, épousa, l'an 1345, *Eléonore de Vialatelle*, avec clause de substitution des nom et armes *de Vialatelle*; ce qui fut cause que ses descendants, pendant trois générations, ajoutèrent le nom de Vialatelle, à celui des Guillaumanches; ensuite ils portèrent ce dernier nom, en continuant la descendance. Le quatrième fils du susdit Guillaume VII, forma même une branche cadette et collatérale, qui prit plus particulièrement le nom *de Vialatelle*; mais cette branche s'éteignit entre 1487 et 1493. 2°. *Blanche d'Auger, dame du Boscage*, a apporté le nom et la terre *du Boscage*, dans la maison *des Guillaumanches*, par son mariage du 7 juin 1543, avec François des Guillaumanches, *seigneur des Guillaumanches*. Depuis, leurs descendants ont constamment possédé la terre *du Boscage* jusqu'à la révolution. 3°. *Gilbert de Saint-Quentin d'Orlouse, baron de Cusse*, substitua, le 17 novembre 1610, la terre de Saint-Quentin et la baronnie de Cusse, avec clause également de substitution des nom et armes

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de *Saint-Quentin*, qui sont : *d'or, à la fleur de lis de gueules*, en faveur des enfants de sa fille aînée, Françoise de Saint-Quentin d'Oriouse, épouse d'Antoine des Guillaumanches, seigneur du Boscage, dans le cas où le fils dudit Gilbert n'aurait pas d'enfants mâles. Ce dernier n'ayant eu qu'une fille, qui épousa Gaspard de Canillac-Montboissier, il s'éleva des contestations entre les maisons de Canillac et des Guillaumanches, au sujet de la substitution. Ces différents furent terminés par deux transactions, passées, l'une, le 13 septembre 1686, entre Gabriel des Guillaumanches, seigneur du Boscage, et de N.... de Canillac; et l'autre, le 7 mars 1695, par les mêmes. En raison de cette dernière, la maison des Guillaumanches a cessé d'ajouter à son nom, celui *de Saint-Quentin*, et abandonna à la maison de Canillac-Montboissier, les terres de Saint-Quentin et baronnie de Cusse, au moyen de deux sommes, que lui et son père avaient reçues; mais il est constant qu'il n'avait pas le droit de remersina, pour ses descendants, *aux armes de Saint-Quentin*, dont la maison des Guillaumanches du Boscage doit écarteler; c'est ainsi que, d'après les deux traités cités ci-dessus, cette maison a continué à n'ajouter à son nom, que celui *du Boscage*, dont elle possédait, comme on l'a vu, la terre, depuis le mariage de 1543. Par l'effet des guerres civiles des règnes d'Henri III et d'Henri IV, les seigneurs *des Guillaumanches* furent ruinés; ils furent obligés de vendre toutes leurs terres, notamment celle *du Pouget* et celle *des Guillaumanches*, dont ils portaient le nom; en sorte que de toutes leurs propriétés, après ces guerres, ils ne conservèrent que la seule terre *du Boscage*, dont encore le château avait été pris, pillé et ravagé par *les ligueurs*, qui précédemment avaient aussi pris d'assaut, incendié et démoli le château *des Guillaumanches*. Enfin, cette maison a été une seconde fois ruinée pendant les tems orageux de la révolution de 1793, époque où la terre du Boscage a été vendue nationalement, ainsi que toutes les terres et propriétés, *sans exception*, du marquis des Guillaumanches du Boscage (Gabriel-Pierre-Isidore), lieutenant-général des armées du roi, le 6 octobre 1819, grand officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, nommé pour faire partie de la première promotion

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de grands officiers, par décision du roi, du 7 septembre 1819, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et chevalier de l'ordre de Malte, *seul et dernier descendant de la maison des Guillaumanches du Boscage*. lequel, de son mariage avec Elisabeth-Victoire-Armande, *comtesse de Lostanges*, n'a eu qu'une seule fille, Ernestine-Pauline-Sophie des Guillaumanches du Boscage, mariée, le 6 novembre 1817, à Gabriel Noël-Auguste, *comte de Cosnac*, officier de cavalerie, dont il y a postérité. (*Voyez* l'article *Guillaumanches*, tom. I, pag. 336; nous avons omis de rapporter dans cet article, que la maison des Guillaumanches du Boscage avait fait les preuves de la cour, et qu'elle en avait obtenu les honneurs, le 2 mars 1786 et le 18 février 1787). Le caractère distinctif de cette maison, est la possession *constante et immémoriale* de la terre de son nom *des Guillaumanches*, jusqu'à la fin du seizième siècle, et de celle *du Boscage*, depuis le commencement du même siècle, jusqu'à la révolution. Ces deux terres n'étant sorties de cette famille, que par l'effet des guerres civiles, dans lesquelles cette maison, deux fois ruinée, tint toujours le parti de nos rois. On remarque encore que, depuis la fondation des ordres de chevalerie, cette maison leur a constamment fourni des membres *dans chaque siècle, jusqu'à nos jours*.

Armes : d'Auger, seigneurs du Boscage; écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la croix de sinople, cantonnée aux 1 et 4 d'une tête de léopard de gueules, aux 2 et 3 d'une fleur de lys du même.

Armes : des Guillaumanches, seigneurs du Boscage; d'argent, au taureau de gueules; au lambel d'azur. (On a quelquefois blasonné le lambel de sable.) Couronne de comte. Devises : elles ont ainsi varié : 1°. *Nunquam jugatus ;* 2°. *Indocilis jugum pati*; 3° *Indomitus ferit.*

DU BOT, noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne, qui florissait dès le douzième siècle, et s'est illustrée par ses services militaires, et les belles alliances qu'elle a contractées. Elle est connue depuis Hamon du Bot, qui souscrivit une charte de l'an 1183, et elle prouve sa filiation depuis Jean du Bot, écuyer, qui rendit hommage à la dame de Retz, le 7 janvier 1382.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Elle a donné plusieurs officiers d'infanterie et de cavalerie, et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à trois quintefeuilles d'argent.*

BOUCHER DE RICHEBOURG ET D'AVANÇON, famille ancienne et distinguée de Champagne, établie de nos jours, en Lorraine, qui a été maintenue, en 1668, par M. de Caumartin, sur preuves filiatives, remontées à Jacques de Boucher, écuyer, seigneur de Richebourg, près de Rethel, vivant en 1559; ses descendants ont constamment suivi le parti des armes, et la plupart ont été décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à trois étoiles d'or, et un croissant d'argent en abîme.*

BOUDART, marquis de Couturelle, en Artois. Cette famille a pour auteur Charles-Vincent Boudart, colonel d'infanterie, tué à la bataille de Saint-Quentin, en 1557; ses descendants ont donné plusieurs colonels et mestres de camp. *D'azur, au croissant d'or, accompagné de trois coquilles du même.*

BOUDART. Il a existé, en Normandie, une très-ancienne maison de ce nom, éteinte depuis long-tems, dont étaient Jean Boudart, écuyer, panetier du duc de Normandie, en 1349, et du roi de France, en 1391; Mahut ou Mathieu Boudart, écuyer du Dauphin de Viennois, en 1355, puis premier panetier du roi, en 1380, charge équivalente à celle de grand panetier de France. Son fils Mathieu Boudart était huissier d'armes du roi, qui l'envoya en Angleterre, en 1391. *D'or, à la croix ancrée d'azur, cantonnée de quatre annelets de gueules.*

BOUDOT, originaire de Mortemar, en Franche-Comté, famille éteinte, qui avait été anoblie en 1627. *D'azur, à une potence d'or, surmontée de trois étoiles posées en fasce, et accompagnée de deux cors de chasse.*

BOUILLET, en Bourgogne. Guillaume Bouillet, auteur de ceux de ce nom, acquit la noblesse par la charge de maître des comptes à Dijon, qu'il exerça depuis le 17 novembre 1617, époque de sa réception

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

jusqu'au 2 août 1649, époque de sa mort. *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'une divise et accompagné de trois besants, le tout du même; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même.*

DE LA BOULAYE, maison d'ancienne chevalerie, de Normandie, qui paraît tirer son nom d'un fief situé dans la paroisse de Croisilles, près de Gacé. Elle florissait dès le onzième siècle, et prouve sa filiation depuis Foulques de la Boulaye, chevalier, vivant vers l'an 1286, marié avec une fille de Guy de Gonnor, comte de Beaumont et de Leycester, en Angleterre. Les services militaires, les belles alliances et les nombreuses possessions de cette famille, la mettent au rang des plus distinguées de la Normandie. Elle a formé les branches : 1°. des seigneurs de Serans et du Perreux; 2°. des seigneurs du Bosroger et de Thevray, existants; 3°. des seigneurs d'Emanville, existants; 4°. des seigneurs de Saint-Aubin des Hayes et du Bosc de Romilly, éteints en 1795; 5°. des seigneurs du Genetay, existants; 6°. des seigneurs du Lieu, éteints. *D'argent, à la bande de gueules, accompagnée en chef d'une merlette de sable, et en pointe de trois croisettes du même en orle.*

BOURBEVELLE, village de Franche-Comté, qui a donné son nom à une maison éteinte. *D'azur, à la bande dentelée d'or accostée de six croisettes dentelées du même.*

DU BOURG-MIROUDOT, famille ancienne, originaire de Lorraine, qui a pour auteur Jacquot du Bourg, conseiller du roi René, duc de Lorraine, père d'Adam du Bourg, sieur de Duzemain, lequel fut anobli par lettres-patentes du duc Antoine de Lorraine, du dernier février 1512. Cette famille a donné des gouverneurs de places et plusieurs officiers. Elle a été maintenue dans sa noblesse par lettres-patentes de S. M. Louis XVI, du mois de novembre 1777. *Parti, au 1 d'argent, au cerf au naturel, en repos sur une terrasse de sinople, chargé à l'épaule d'une quintefeuille d'azur; au 2 de gueules, à deux lions affrontés d'argent, lampassés et armés de gueules.* Supports : un cerf et un lion.

BOURGOGNE. Un édit de Philippe, roi d'Aragon, duc de Bourgogne, du 23 septembre 1595, veut que nul

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

dans le duché de Bourgogne ne puisse prendre la qualité d'*écuyer*, ou des armoiries timbrées, s'il n'est noble; celle de *baron*, s'il n'a fief décoré de ce titre; ni se nommer *chevalier*, s'il ne l'a été créé réellement.

La même ordonnance exige qu'il soit apposé et ajouté aux armoiries des *bâtards* et de leurs descendants, une *barre*, laquelle donne perpétuellement et à toujours à connaître leur bâtardise et le défaut de leur sang légitime.

Une délibération de la chambre de la noblesse des états de Bourgogne, du 18 août 1679, dit : que nul ne pourra entrer dans ladite chambre des états, qu'il ne soit *gentilhomme*, et non pas noble simplement, c'est-à-dire qu'il fallait prouver cent ans de noblesse, faisant au moins quatre générations nobles, y compris le proposé. Ce dernier était également tenu de justifier de la possession d'une terre ou d'un fief, qui ait au moins moyenne ou basse justice, situés dans la province.

NOMENCLATURE

Des Gentilshommes admis aux États de Bourgogne, depuis 1682 *jusqu'en* 1757.

Le Prince de Condé présidait les États.

BAILLIAGE DE DIJON.

Année 1682.

Messieurs

Damas, marquis de Thianges, seigneurs de Quincey.
Le comte de Saulx.
Ténarre, seigneur de Montmain.
N. Bernard de Montessus, seigneur de Bellevesvres.
Pra-Balaysaux, seigneur de Bessey.
Brulart, commandeur d'Arbaut.
Saumaise, seigneur de Bouze.
D'Hugon, seigneur de Joursanvault.
Bataille, seigneur de Mandelot.
Pellissier, seigneur de Flavignerot.
De Riollet, seigneur de Morteuil.
Pellissier de Montpallier, seigneur de Ternans.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Richard, seigneur de Béligny.
Collin, seigneur de Flavignerot.
Antoine Collin, seigneur de Flavignerot.
Claude et Antoine Valon, seigneurs de Janly et de Vachey.
Morisot, seigneur de Tagniot.
Antoine Morisot, seigneur de Cheuge.
Jean-François Morisot, seigneur de Brosses.
Morlet, seigneur de Couchey.
Jean-Baptiste de Cirey de Gerland.
Bénigne de Cirey, seigneur du Magny.
Joly, seigneur d'Escutigny.
Saint-Martin d'Agentcourt, seigneur de Corabeuf.
Saint-Martin d'Agentcourt, commissaire.
Des Barres, seigneur de Cussigny.
Milletot, seigneur de Villy.
La Marre, seigneur d'Aluze.
Frasans, seigneur de Saint-Romain.
Bernard Maillard, seigneur de Rosières.
Prudent Tabourot, seigneur de Véronne.
Millotet, seigneur de Changey.
Blanot, seigneur de Bornay.
Monchet, seigneur du Petit Taperay.
Berbis, seigneur de Longecourt.
Bretagne, seigneur de Marsilly.
Petit, seigneur de Bressey.
Millière, seigneur d'Aiseray.
Jean-Baptiste Massol, seigneur de Collonges.
Guillaume Massol, seigneur de Serville.
Richard, seigneur de Grammont.
Berbis, seigneur de Maillys et de la Serre.
Frasans, seigneur d'Orain.
Champagne de Lours, seigneur de Cussigny.
Jacuot, seigneur d'Aix.
Berbis des Barres.
Damas du Breuil, seigneur d'Antigny.
Tabourot, seigneur de la Tour Saint-Appollinaire.
Gaze de Rouvray, commissaire.
Cléron de Moissy, seigneur de Saffre, commissaire.

Année 1685.

Nicolas Commeau, seigneur de Créancey et du Bassin.
Nicolas Folin, seigneur de Villecomte.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Jean-Baptiste Mellin, seigneur de Saint-Seine.

Année 1688.

Mathieu de Berbisey, commandeur de Malte, seigneur de Varennes.
Pierre de la Verne, seigneur d'Avot.

Année 1691.

Etienne Filzjan, seigneur de Marlian.

Année 1697

Bernard Bernard, seigneur du Thorey et du Missery.
Joachim Boitouset d'Ormenans, seigneur de Poinson.
Louis de la Tour du Pin, marquis de la Charce, seigneur de Fontaine-Française.

Année 1700.

Jacques Drouas, seigneur de Joursanvaux.
Henri des Barres, comte de Cussigny, seigneur de Moux.
Bénigne de Saumaise, seigneur de Bouze.
Clériadus-Antoine de Choiseul, seigneur de Montigny.
Philibert de Pra-Balaysaulx, seigneur de Vornes.

Année 1703.

Jean-Claude du Bois, seigneur d'Orain.

Année 1706.

Charles-Marie de Pra-Balaysaulx, comte de Pezeux, gouverneur de Langres, seigneur d'Argélière.

Année 1709.

Jacques de Mochot, seigneur de Gémeaux.
Victor-Amédée de Choiseul, marquis de Lanques, barons de Fouvans.
André Fleutelot, seigneur de Marliens.

Année 1712.

Léon de Madaillan de l'Esparre, comte de Lassé, colonel d'infanterie, chevalier des ordres du roi, seigneur de Layer.
Claude-François d'Amedor, baron de Molans, seigneur d'Oisilly.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Le marquis de Pons, comte de Verdun.
Benigne Fevret, comte de Daix.
Charles de Clugny, chevalier de Malte, seigneur de Colombier.
Guillaume de Simony, seigneur de Varanges.
Claude-Benigne Lenet, seigneur de Larrey et de Courgengoux, lieutenant aux gardes-françaises.

Année 1715.

Nicolas Folin, seigneur de Villecomte.
Pierre-Désiré Boistouset, seigneur de Poinson.
Joseph-Antoine de la Cley, seigneur de Saint-Cyr et du Seul.
Jacques Commeau, seigneur de Pont-de-Vaux et de Marly.

Année 1718.

Marc-Antoine Valon, marquis de Montmain, seigneur de Janly.
Benigne-Charles-Claude Fevret, seigneur de Bligny et de Curtil.
Benigne le Gouz-Morain, grand-bailli de Dijon, seigneur de Magny et Gerlans.
Gabriel Berbis, seigneur des Maillys.

Année 1721.

Benigne Bouhier, seigneur de Pouilly et de Fontaine, colonel d'infanterie.
Georges-Marie Massol, seigneur de Collonges et de Vergy.
Jean-Baptiste Mellin, seigneur de Sainte-Seine.

Année 1724.

Charles-Henri de Saulx Tavannes, marquis de Saulx, enseigne de gendarmerie.
Jacques de Bretagne, seigneur d'Is-sur-Thil.
Jacques Espiard, seigneur de Vernot.
Jacques-Augustin-Philippe de la Tour du Pin, marquis de la Charce, seigneur de Fontaine-Française, colonel de dragons.
Antoine de Bretagne, seigneur d'Is-sur-Thil.

Année 1727.

Jacques Berbis, seigneur de Courcelles, capitaine d'infanterie.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Année 1730.

Mathurin Baillet, baron de Saint-Julien.
François Damas, marquis d'Antigny.
François Folin, seigneur de Bussières.
Charles Marie de Choiseul, baron de Meuvy, lieutenant-général de Champagne, mestre de camp de cavalerie.
Louis-Henri de Saulx Tavannes, marquis de Mirebel, seigneur de la Marche.

Année 1733.

Joseph-Hyacinthe de Bereur, seigneur de Malain et de Saint-Ilié, brigadier.
Germain Richard, seigneur de Montaugey et de Quemigny.
Jacques Richard, seigneur de Bligny et de Curtil.
Claude Berbis, seigneur de Courcelles.
Félix de Simony, seigneur de Varanges, capitaine d'infanterie.
César de Croonembourg, seigneur de Vougeot, capitaine de dragons.
Philippe Durand, seigneur d'Auxy et de Saint-Vrain.

Année 1736.

Henri de Riollet, seigneur de Morteuil.
Hector-Bernard Joly, seigneur de Drambon.
Nicolas Malpoy, seigneur de Beyre.
Henri de Saulx-Tavannes, seigneur de Véronne.
Michel-Gaspard, comte de Saulx-Tavannes, baron de Lux, lieutenant-général.
Jean-Baptiste Fleutelot, seigneur de Chasans.

Année 1739.

Jacques-Benigne de Bagnard, seigneur de Renesve.
François-Hubert Hudelot, baron de Pressigny.
Barthélemy Joly, seigneur de la Borde et de Drambon.
Jean-Joseph-Albert de Quesse, seigneur de Valcour.
Pierre Berbis, seigneur de Maillys.
Louis-Hector Massol, marquis de Collonges.
François-Benoit Millet, seigneur du Battu.

Année 1742.

François Damoiseau, seigneur de Colombier et de Chaudenay.

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

Philibert Petit, seigneur de Bressey.
Philippe de Croonembourg, seigneur de Vougeot, capitaine d'infanterie.
Aimé-Marie Gontier, comte d'Auvillars et du Perroux.

Année 1745.

Louis-François Morisot, seigneur de Jancigny.
Marc-Antoine de Ricard, marquis de Montmain et de Courgy.
Jean-Guillaume Canablin, seigneur d'Ancey.
Gaspard le Compasseur-Créqui-Montfort, marquis de Courtivron, aide maréchal-général des logis de la cavalerie.
Jean-Claude du Bois, seigneur d'Orain.

Année 1748.

Jean Fourneret, seigneur de Bligny et de Curtil.
Anselme-Michel de Migieux, marquis de Savigny et de Varenne.
André de Croonembourg, seigneur de Vougeot, capitaine d'infanterie.

Année 1751.

Joseph Barbier, seigneur d'Entre-Deux-Monts.
Jacques-Henri Richard, seigneur de Curtil, capitaine d'infanterie.
Charles-Antoine de Spada, marquis d'Agentcourt et de Corabeuf.
Lazare-Guillaume de Ganay, seigneur de Luzigny et de Vesigneux.
Jean-Claude Bernard, seigneur de Saint-Aubin.
Jean-Marie Petit de Bressey.
Guillaume Baillet, baron de Saint-Julien.

Année 1754.

Hubert-Thoussaint Guyard, seigneur de Changey.
Jean-Baptiste-Théodore Folin, seigneur d'Ogny.
Nicolas Bataille.
Jean-Baptiste Richard, seigneur de Curtil.
Alexandre de Moyria, seigneur de Taniot.
Edme-Jean-Baptiste de la Marre d'Aluze.
Louis-Claude, comte de Clermont-Montoison.
Jacques-Henri-Claude-Ange de Truchis, seigneur de Layé.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Claude-Guye de Labergement, seigneur de Bittey et Villers-Rotlain.
Jacques-Elisabeth Berbis de Courcelles.
Jacques-André de Bretagne, d'Is-sur-Thil.
Henri-Prosper Bauyn, seigneur de Quémigny et Poisot.
Gaspard-Constant-Hugues de Maron, seigneur de Pisanges.

Année 1757.

Bouhier de Pouilly.
Fleutelot de Chasans.
Ricard de Montmain.
Berbis de Rancy, père.
Berbis de Rancy, fils.
Berbis des Maillys.
Frasans, père, commissaire des guerres.
Frasans, fils, commissaire des guerres du corps royal.
Jacuot de Neuilly.
N. Bernard de Saint-Aubin.
Montferrand.
Petit de Bressey.
Gonthier, comte d'Auvillars.
Le Compasseur-Créqui-Montfort, marquis de Courtivron.
Bauyn, seigneur de Quemigny et Poisot.
Canablin d'Ancey.
Le marquis Folin.
Moyria de Châtillon, seigneur de Taniot.
Morisot.
D'Estagny, seigneur de Champbœuf.
Saulx de Tavannes, marquis de Saulx, seigneur de Sepoy.
Simony, seigneur de Varanges.
De Riollet de Morteuil.
Thomas d'Ylans, seigneur de la Motte.

BAILLIAGE D'AUTUN.

Année 1682.

Nicolas de la Verne, seigneur de Chansigny et de Champeculon.
Louis de l'Isle du Gaz, seigneur d'Olon et de Conforgien.
Pierre Berbis, seigneur de Dracy et Grangy.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Maurice Berbis, seigneur de Cromey.
Jean-Claude Commeau, seigneur de Pont-de-Vaux.
Louis de Pernes, marquis d'Espinac, fils.
Louis de Pernes, marquis d'Espinac, père.
Bernardin de Ganay, seigneur des Champs.
François-Eléonore du Crest, seigneur de la Tour-du-Bois et de Vandenesse.
Claude de Saint-Ligier, seigneur de Mauregard et de Chercilly.
François Garnier de Toulongeon, bailli d'Autun, seigneur de Monthelon-à-Cosne.
Bourdeau, baron d'Huchon.
Pierre de Chargéres, baron du Breuil, chevalier de Saint-Lazare.
Philibert d'Anguy, seigneur de Patigny.
Philippe de Jaucourt, seigneur de Vaux et de Brazey.
Claude-Nicolas d'Arlay, seigneur de Vienniot.
Pierre Quarré, seigneur d'Aligny.
Gaspard-Jeannin de Castille, marquis de Montjeu.
René de Loriol, baron de Digoine.
Charles le Brun, comte du Breuil, seigneur de Champignolle.

Année 1685.

Jean de Martigny, marquis d'Huchon, et de la Tour du Bourg.
Charles de Soret, seigneur de Grandechamp et de Mazenay.
Michel de Chaugy, comte de Roussillon, seigneur d'Anault.
René de Montgey, seigneur de Charancey.
Simon Buffot, seigneur de Millery.

Année 1688.

Claude Chaugy, seigneur de Civry.
Philibert-François de Cussigny, seigneur de Viange.
François de Faubert, seigneur de la Perrière et de Crécy.
François Dormy, baron de Vincelle et de Beauchamp.

Année 1691.

Antoine de la Tour de Paulot, seigneur de la Faye.

Année 1700.

François de Chaugy, seigneur de Chazotte.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Année 1709.

Henri de Truchy, seigneur du Molle et de Communi.
Roland de Foudras, comte de Châteautier et de Matoul.
Christophe de Foudras, chevalier de Malte.
Marc de Tenay, comte de Saint-Christophe, capitaine de gendarmerie.

Année 1712

Humbert Humbelot, seigneur de Villiers.

Année 1715.

Pierre de Faubert, seigneur de Crécy et de Montpetit.
Jacques du Crest, seigneur de Villaine.
Jean-Bernard de la Marre, capitaine d'infanterie, seigneur de Vautandran.

Année 1721.

Guillaume de la Valade, seigneur de Truffin et Patigny.

Année 1724.

Gilbert le Brun, baron d'Huchon, seigneur de Champignolle.
Gabriel de Magnien, seigneur de Chailly.

Année 1727.

Hector Saladin de Montmorillon, seigneur de Nouzelier et de Busserolle.

Année 1730.

Nicolas de Ganay, seigneur de Vesignieux, capitaine d'infanterie.

Année 1733.

Antoine de Thelis, baron de Chambaut, seigneur du Breuil.
Bernard de Fontette, seigneur de Sommery, chef d'escadre.
François de la Magdelaine, seigneur de Monnet.
Jacques de Sercey, comte du Jeu.

Année 1736.

François du Crest, seigneur de Chancery.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Marie-François de la Magdelaine, marquis de Ragny, capitaine de cavalerie.
Gilbert Baudinot de la Salle, seigneur de l'Espinasse.

Année 1739.

Alexandre Humbelot, seigneur de Villiers.
Nicolas de Chaugy, comte de Roussillon, brigadier.

Année 1742.

Jean-Baptiste de Cugnac, marquis de Dampierre, mestre de camp.
Charles-François Boiveau, seigneur de Saint-Gervais.

Année 1751.

Charles-Henri-Jules de Clermont-Tonnerre, marquis d'Espinac, mestre de camp de cavalerie et brigadier des armées du roi.
Charles-Antoine, comte de la Magdelaine.

Année 1754.

Lazare Buffot, seigneur de Sivry-lès-Voudenay.
Pierre-César du Crest, seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire.
Melchior Commeau de Pont-de-Vaux, seigneur de Marly.
Barthélemi, comte de Bart, seigneur de la Bouttière.
Barthélemi de Bart, chevalier de Malte.
Jacques-Anne-François de Ganay.
Claude Andrault, marquis de Langeron.

Année 1757.

Le comte de Clermont-Tonnerre.
Humbelot de Villiers.
Ganay de Lusigny.
Fontette, seigneur de Sommery et Chavanche.
Le marquis de Fussey-Mmenessère.
Mac-Mahon, seigneur de Voudenay.

BAILLIAGE DE CHALONS.

Année 1682.

Jean Sirvinge, seigneur de la Charmée.
Pierre de Chamberan, seigneur de la Bretonnière.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

François de Scorailles, seigneur de Saubertier et de la Balme.
Louis de Scorailles, seigneur de Reure.
Louis de la Rode, seigneur de Conde.
Claude de la Rode, seigneur de Charnay.
Philippe Bernard de Montessus, seigneur de Rully.
Louis de Grain, seigneur de Montjay.
Aimé de Chanteray, seigneur de Terrans.
Marchand, seigneur de Mauny et de Rosey.
Thiard, comte de Bissy, lieutenant-général des armées du roi.
Jean-Baptiste de Montrichard, seigneur de Flammerans.
Du Bled, marquis d'Uxelles, lieutenant-général du Châlonnais, seigneur de Cormartin, de Tenarre et Bussy.
De Choiseul, commandeur de Belle-Croix.
De Brancion, seigneur de Visargent.
Jacques-Philibert de Naturel, seigneur de Baleure
Damas, seigneur de Sassangy.
Royer de Saint-Micault, seigneur de Sersault.
D'Hennin-Lietard, seigneur de Vincelle.
D'Hennin-Lietard, comte de Roche et de Saines.
Antoine de Folie de Belle-Epine, seigneur de la Brosse
Alexandre de Périeux, seigneur Duretal.
Baptiste de la Marre, seigneur d'Aluze.
Barthelemy d'Arlay, seigneur de la Boulaye.
Claude Bernard de Montessus, écuyer, seigneur de Bellefond.
Jean Berbis, seigneur de Molaisse-sur-Seille, chevalier d'honneur de la chambre des comptes.
Gaspard de Pra, seigneur du Perolet.
Jacques de Croonembourg, seigneur en partie de Vougeot.
Jean de Thiard, seigneur de Bragny, commissaire.
Louis de Foudras, seigneur de Demigny, commissaire.

Année 1685.

Philippe Lantin, seigneur de Montcoys.
Joseph de Xaintrailles, commandeur de Malte, mestre de camp, seigneur des Moutots et de Navilly.

Année 1688.

Gilbert de Chamberan, seigneur de Bretonnière.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Armand de Prisque, seigneur de la Tour-Serville.
Ponthus de Thiard, seigneur de Bragny et de Damerey, chevalier de Malte.
Charles de Thoisy, seigneur de Joude et de Villars.

Année 1697.

Armand de Madaillan de l'Esparre, marquis de Lassé, lieutenant-général de Bresse, Bugey et Gex, seigneur de Sermesse.

Année 1700.

Claude Millet, seigneur de Cercy.
Antoine-Gaspard, marquis de Courcelles, seigneur de Bousselange.
Claude de Grain, seigneur de l'Isle.
Michel de Las, seigneur de Valotte et de Bierry.
Alexandre de Thoisy, seigneur de Joude et Villars.
Philibert Arviset, seigneur de Montconis.
Naturel, seigneur de Baleure.

Année 1703.

Louis Marlout, seigneur de Charnaille et de Jambe.
Jacques de Chamberan, seigneur de Bretonnière.

Année 1706.

Joseph Tapin, seigneur de Serville.
Claude-Elisée Badoux, seigneur de Prombey.

Année 1709.

Philippe de Croonembourg, seigneur de Vougeot et de Jambé.
François de Truchy, seigneur de Terrans.

Année 1712.

Jean-François de Clermont, marquis de Montoison et de Chagny.
Philippe Bataille, seigneur de Mandelot.

Année 1718.

Renaud-Constant, comte de Pons et de Verdun, seigneur de Sermesse.
Philippe de Laurencin, seigneur de Beaufort et de Flaccey.
Mathieu de Rochemont, seigneur de la Motte-sur-d'Heune.
Louis-Marie de Prisque, seigneur de la Tour-Serville.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Année 1721.

Louis-Joseph, marquis de Rose, seigneur de Provenchères.
Jean Bernard, seigneur de Sassenay et du Tartre.
Louis Gonthier, comte du Perroux, seigneur d'Auvillers et de Saint-Bonnet.
Jean Jullien, seigneur de la Chaume, capitaine d'infanterie.

Année 1724.

François de Truchy, seigneur du Molle et du Communi.
Remond de Saumaise, seigneur de Bouze.
Etienne de Chirat, seigneur de Fredière et de la Maison-Forte, mestre de camp de cavalerie.
Bernard Morisot, seigneur de Bousselange.
Jacques de Beaurepaire, marquis de Beaurepaire et de Varrey.
François Bataille, seigneur de Dampierre.
Philippe-Claude Fyot de la Marche, seigneur de Clémencey.

Année 1733.

Jean-Baptiste de la Marre, seigneur d'Aluze, grand bailli de Dijon.
François-Marie de Scorailles, seigneur de Reure.
Antoine Damas, marquis de Thianges.
Henri-Louis Filzjan, seigneur de la Colombe.
Claude-Eléonor de Saint-Mauris, comte de Montbarrey.

Année 1736.

Jacques, comte de Brancion, seigneur de Visargent.
Pierre-Louis d'Ailly, comte de Senecey.
Charles-Marguerite des Champs, baron de la Ville-Neuve.
François Bataille, seigneur de Dampierre.

Année 1739.

Henri Bataille, seigneur de Dampierre et de Reure.
Louis-Gabriel de Batz de Castelmorre, comte d'Artagnan, baron de Sainte-Croix.
Louis de Cardevaque d'Havrincourt, comte de Gergy, colonel des cuirassiers.

Année 1742.

François Bernard, seigneur de Montessus, marquis de Rully.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Antoine-Palatin de Beugre, seigneur de la Chapelle-Bragny.

Année 1745.

Louis, sire de Pons, comte de Verdun.
Anne-Claude de Thiard, marquis de Bissy, lieutenant-général, gouverneur d'Auxonne, ambassadeur à Naples.

Année 1748.

Jean-Marie Bernard, seigneur de Montessus, baron de Rully.

Année 1752.

Jean-Baptiste Lantin, seigneur de Planche et de Damercy.
François-Emmanuel de Naturel de Baleure.
Henri-Nicolas de Truchy, seigneur de Terrans, capitaine d'infanterie.
Claude-Henri Filzjan, seigneur de Ponneau.

Année 1754.

Etienne-Marie, marquis de Scorailles, seigneur de l'Isle.
Louis de Thesut, seigneur de Moroges.
Remond de Thesut.
Edme-Nicolas de Thesut.
Alexandre-Henri-François de Rochemont.

Année 1757.

Le marquis de Scorailles.
Le marquis le Camus.
Beugre de la Chapelle.
Bataille de Dampierre.
Beaurepaire.
Rochemont, seigneur de la Platrière, demeurant à Couches.

BAILLIAGE D'AUXOIS.

Année 1682.

Erard du Chatelet, seigneur de Montachon, Villenotte et Ephrem.
Antoine de Clugny, seigneur de Dracy.
Marc de Briquemaut, seigneur de Ruère.
Simon de Villers la Faye, comte du Rousset.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Jean-François de Chaugy, seigneur de Massingy.
Philibert du Croisier, seigneur de Sainte-Segros.
François d'Haranguier, seigneur de Quincerot.
François Espiard de Saulx, seigneur de Notre-Dame d'Ye.
François Estiennot, seigneur de Vassy.
Claude d'Anstrude, seigneur de Bierry.
Jean Lagneau, seigneur de Bart.
Bernard de Sommièvre, seigneur de Juilly.
Artus Viard, seigneur de Montille.
Louis de Montsaulnin, seigneur de Venarré et de Courcelles.
Denis Brulard, commandeur de Crosmier et de Pont-Aubert.
Edme-Antoine Boucher, seigneur de Milly.
Pierre Commeau, seigneur de Créancey.
Claude Couthier, seigneur de Souhey.
François de Damas, seigneur de Vellerot.
Joachim d'Haranguier, seigneur de Quincerot.
Antoine de Conighan, seigneur d'Arcenay.
Charles de la Beaume, seigneur d'Estaye.
Edme-Roger du Péron, seigneur de Courcelles, en Auxois.
Jacques de Thoisy, seigneur de Torey.
Edme-Bernard Filzjan, seigneur de Sainte-Colombe.
Antoine de Gand, seigneur de la Rochette.
Roger de Balatier, seigneur de Villargoix.
François de Choiseul, seigneur de Chevigny.
Louis de Clugny, seigneur de Grignon.
Barthélemi de Beaulieu, seigneur du Brouillard.
Jules-Pierre de Bretagne, seigneur de la Borde.
Gabriel de Cleron de Moisy, seigneur de Poussanges.
Antoine-Louis de Damas, seigneur de Soussey.
Antoine-Roland de Sercey, seigneur d'Arconcey.
René-Bernard Sayve, seigneur de la Motte.
François Bretagne, seigneur d'Orain.
François de Colombet, seigneur de Gissey.
Alexandre de Saint-Quentin de Blet, seigneur de Villeneuve.
Pibrac, comte de Marigny, commissaire.
Chaugy de Lantilly, commissaire.
Croisier de Sainte-Segros, commissaire.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Année 1685.

Jacques Savot, seigneur d'Ogny et de Tharoisot.
Anselme Fyot, seigneur de Vaugimois, de Taroiseau et Menades.
Chrisante de Moyria, comte de Châtillon, seigneur de Marey.
Christophe, comte de la Beaume, seigneur d'Estaye.
Jean Cattin, seigneur de Richemont et de Railly.
Philibert Jarry, de la Jarrie, lieutenant-colonel, seigneur de Grandpré.

Année 1668.

Charles Le Goux-Morin, seigneur de Godan.
Jean-Louis de Jaucourt, seigneur de Vaux.
Charles Fevret, seigneur de Verrey.
André d'Anstrude, seigneur de Bierry.
Claude-Joseph Damas, seigneur de Vellerot.
Claude Thibaut de Jussey, seigneur de Lonvoy.

Année 1691.

Edme de Saulcières, baron de Tenance, seigneur de Serigny.

Année 1697.

Nicolas, marquis de Villers-la-Faye, seigneur du Rousset.

Année 1700.

François de Clugny, comte de Tenissey.
Elie de Jaucourt, comte de Chazelle.
Claude de Fussey, marquis de Menuessaire.
Pierre Damas, comte de Cormaillon.
François-Bernard Sayve, comte de Thil.

Année 1703.

Etienne Thomas, seigneur d'Ylans.
Lazare-Benigne Porcherot, baron de Rigny, Thorey et la Chaleur.

Année 1706.

Charles de Rommecourt, seigneur d'Hautoix, Villiers et Merville, lieutenant-colonel d'infanterie.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Jean-Baptiste Jarry, seigneur de la Jarrie et de Sessey.
Charles de Jaucourt, marquis de Saint-Andeux.

Année 1709.

Henri de Balathier, comte de Lantage, Villargoix et Cormaillon.
Philippe de la Toison, baron de Bussy.
Hélie d'Hugon, seigneur de la Rochette et de Posanges.
Charles le Bascle du Moulin, seigneur de Sancy.

Année 1712.

Jean de Fromagère, seigneur de Nogent.

Année 1715.

Jean-François de la Loge, seigneur de Chatellenot et de Dione.
Hélie de Sercey, seigneur de Rully, frère de M. le comte d'Arconcey.
Jacques Valons, marquis de Mimeure, maréchal de camp.

Année 1718.

Nicolas-Thomas, seigneur d'Ylans.
François-Antide Saulcières de Tenance, baron de Sévigny.
Claude-Chrisante de Moyria, comte de Châtillon, seigneur de Marey.
Claude Drouas, seigneur de Joursenvaux et de Notre-Dame-d'Hys.
Charles le Bascles de Moulin, seigneur de Saucy.

Année 1721.

Claude-Charles Bernard, seigneur de Blancey.
Barthélemy-Bernard Maillard, seigneur de Marcilly.

Année 1724.

Roger Damoiseau, seigneur de Provencey, Manecoy et Viserny.
Antoine de Clugny, comte de Tenissey, seigneur de Colombier.
Pierre Cœur-de-Roy, seigneur de Crépan.

Année 1727.

Choiseul, comte d'Esquilly.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Florent-Claude du Chatelet, marquis de Lomont et de Cirey, gouverneur de Semur, colonel d'infanterie.
André Guyon, seigneur du fief de Gonighan, lieutenant-colonel d'infanterie.
Joachim d'Haranguier, seigneur de Quincerot.
Gabriel de Châtenay, seigneur de Rochefort.
Louis-Athanase de Pechpeirou de Comminges, marquis de Quitaut et d'Espoisses.

Année 1730.

Richard Fyot, marquis de Mimeure, capitaine de cavalerie, seigneur de Vaugimois.
Charles-Henri de Croisier, baron de Sainte-Segros.
Louis-Henri, marquis de Jaucourt, seigneur de Vaux.
Charles-Louis de Montsaulnin, comte de Montal, seigneur de Tôte, maréchal de camp.
Claude-Henri-Palatin de Dyo, marquis de Montperroux, seigneur d'Yroir.
Pierre-François Joumard de Tison, seigneur d'Argence, capitaine de dragons.

Année 1733.

Charles Fevret, seigneur de Fontette.
Joseph-André Bretagne, seigneur de Reure.
Joseph Jarry de la Jarrie, seigneur de Cessey.
François-Charles de Vichy, seigneur de Seigny.
François de Morot, seigneur de Gresigny, capitaine d'infanterie.
Georges de Blanot, seigneur de Champrenault, major du château de Dijon.
Guillaume-Antoine de Châtelux, vicomte d'Avalon, maréchal de camp.

Année 1736.

Edme de Jaucourt, marquis de Chazelle.
Pierre-Louis de Villers-la-Faye, seigneur de Rousset.
Jean de Brachet, seigneur de Magny et de Saint-Andeux.
Alexandre de Saint-Quentin, comte de Blet.

Année 1739.

Jean-Baptiste-Antoine Bretagne, seigneur d'Orain.
Louis de Montsaulnin du Montal, seigneur de Menestreux, mestre de camp de cavalerie.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Claude-Charles Damas, comte de Crux.
Claude-Guitard-Palatin de Dyo, comte de Montperroux.
Léopold-Charles de Fussey, marquis de Menessaire.

Année 1742.

Claude-Robert d'Hugon, seigneur de la Rochette, capitaine d'infanterie.
Louis-François de la Coste, seigneur de Buis.
Frédéric de Fresne, seigneur de Fresnoy et de Cherisy.
Jean-Baptiste-Antide Fevret, seigneur de Fontette, capitaine d'infanterie.
Georges-Louis de Frasans, seigneur de Turcey.
François Thomas, seigneur d'Ylans.

Année 1745.

Claude-Charles de Brosse, comte de Tournay, capitaine d'infanterie, grand bailli de Gex.
André-Jean-Bernard, seigneur de Blancey.
Gaspard-Ponthus de Thiard, comte de Bragny.
Hélie-Antoine de Balathier, comte de Lantage, seigneur de Villargoix, capitaine d'infanterie.
Louis-Antoine de Bourbon, comte de Busset, seigneur d'Athée.

Année 1748.

Philibert Fourneret, seigneur de Champrenault.
Antoine-Nicolas Saulcières, seigneur de Tenance et de Sévigny.
Etienne Champion, seigneur de Nansouty.
Jacques Drouas, seigneur de Boussey.

Année 1751.

Jean-Baptiste Brachet, seigneur de la Motte de Joux.
Jean-Victor de Lagneau, seigneur de Bart.
Jacques Jarry de la Jarrie, seigneur de Cessey, capitaine d'infanterie.
Gabriel de Brachet, seigneur de Magny.
Jean de Monteuf, seigneur de Verneuil et de Millery.

Année 1754.

Jean Thevenin, marquis de Tanlay.
Etienne Bouillet, seigneur de Godan.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Olympe-Philippe de Conighan, seigneur d'Arcenay.
François-Jacques Damas, comte de Ruffey.
Antoine-Alphonse Damoiseau, seigneur de la Tour-du-Prey.
Jean-Baptiste de Châtenay, baron de Lanty, seigneur du fief de Fouère.
Charles-Claude Bataille de Mandelot, seigneur du fief du Petit-Bois.

Année 1757.

Drouas de Madilly.
Jarry de Jarrie de Cessey.
Brosse de Tournay.
Bernard de Chanteau.
Fourneret de Champrenault.
Le comte de Balathier Lantange.
Bouillet de Gaudane.
Du Bois, seigneur d'Aizy.

BAILLIAGE DE CHATILLON.

Année 1682.

Charles de Nogent, seigneur de Breuil.
François de Saint-Belin, chevalier de Malte, seigneur de Fontaine en Duémois.
Joseph de Saint-Belin, chevalier de Malthe, seigneur en partie de Fontaine.
Jean-Jacques de Ligneville, seigneur d'Autricourt.
Frençois de Chastenay, seigneur de Rochefort.
Gaspard le Gastelier, seigneur de Mosson.
Charles de Senevois, seigneur de Visserny.
François Regnier, seigneur de Bussières.
Alexandre Legrand, seigneur de Sainte-Colombe.
Alexandre Porcherot, seigneur de Mignot.
Gabriel de Saint-Belin, seigneur de Villeberny.
Bertrand Menard, seigneur de Villers-sur-Suize.
Felicien de Sommièvre, seigneur d'Ampilly.
Charles de Favier, Sausery, seigneur de Bavy-Rocheprise.
Roland de Messey, seigneur de Mauvilly.
Lazare-Benigne Fleutelot, seigneur de Larson et du Meix.
Philippe Bertrand de l'Hôtel Echot, seigneur en partie de Semontier.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Claude Viard, seigneur de Chalvosson.
Charles-Benigne d'Anchemant, seigneur de Verrey-sous-Saumaise.
François Chevalier, seigneur de Corcelles-les-Rangs.
Jules-César Cattin, seigneur de Villotte.
Louis d'Auvet, seigneur de Belan.
Pierre Martin, seigneur du Barjon.
Charles de Clugny d'Arcey, commissaire.

Année 1688.

Nicolas de Frasans, seigneur de Turcey.
Nicolas de Chastenay, seigneur d'Echalot et de Lochères.
Nicolas Remond, seigneur de Rompré.

Année 1694.

Charles de Clugny, seigneur d'Arcey.
Georges de Croisier, seigneur de Mugnois.

Année 1700.

Jacques Guénebaut, seigneur d'Arbois et de Buncey.
Jacques de Lestrade de la Cousse, baron d'Arcelot.
Philibert Pitrequin, seigneur de Prangey.
Edme de Rabutin, comte de Bussy.
Alexandre Legrand, seigneur de Sainte-Colombe, bailli de la Montagne.
François du Ban, comte de la Feuillée et du Troslois.

Année 1706.

Louis de Thesut, seigneur de Verrey.

Année 1715.

Guillaume Cattin, seigneur de Richemont et de Villotté.

Année 1718.

Charles-Henri de Saulx, vicomte de Tavannes, chevalier des ordres du Roi, colonel d'infanterie, seigneur de Vesvre.

Année 1721.

Claude de Thesut, seigneur de Verrey.
Claude-Maurice de Chastenay, seigneur de Bricou.
Bernard de Massol, seigneur de Montmoyen.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Année 1724.

Nicolas Pietrequin, seigneur de Braban et de Plangey.

Année 1730.

François Viard, seigneur de Quemigny et de Chalvosson.

Année 1733.

François Elie de Chastenay, marquis de Lanty et de Rochefort, lieutenant-colonel.
François-Henri, marquis de Saint-Belin.
Jean-Baptiste Cattin, seigneur de Richemont et de Villotte.

Année 1736.

Armand-Jean, comte de Senevois, seigneur de Balot, chevalier d'honneur du parlement.
Daniel-François de Guenebault, seigneur de Buncey et d'Arbois.

Année 1742.

Guillaume de Thesut, seigneur de Verrey.

Année 1745.

Jules-César Cattin, seigneur de Richemont et de Villotte.

Année 1751.

Jacques-Joseph de la Cousse de Lestrade, seigneur de Boux.

Année 1754.

Charles-Abraham Millet, seigneur de la Grande-Dame Guie.
Joseph de Saint-Phal, seigneur de Mugnois.
François-Henri du Ban, marquis de la Feuillée, comte de Froslois.
Charles-Antoine-Marguerite Massol de Montmoyen.

Année 1757.

Viard de Quemigny et son fils.
Lacousse d'Arcelot.
Thesut.
Le comte de Chastenay de Gissey.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Millet de Guye.
Du Ban de la Feuillée.
Le marquis de Massol de Montmoyen.

COMTÉ DU CHAROLAIS.

Année 1682.

François Soret de Grandchamp, seigneur de Tagnerette.
Nicolas de la Guiche, comte de Sevignon, seigneur de Martingy.
Henri de Villars, seigneur de la Chapelle des Bois.
François Royer, seigneur de Saint-Micault.
Simon de Thesut, seigneur des Puis.
François de Bais-Damas, seigneur de Digoine.
François de Fautrière, seigneur de Courcheval.
Hugues Mathieu, seigneur d'Essertine et de Chanvigny.
Jean-Charles de Raguez des Fossés, seigneur de Liman.
Hugues du Bois de la Rochette, seigneur de Brèches.
Antoine de Vallerot Buxillon, seigneur de Massoncle.
Réné Marilain, seigneur d'Availly.
Ferdinand de la Guiche, commissaire.
Claude de Carbonnet, seigneur de la Motte-du-Bois, commissaire.
Henri-François de Busseul, seigneur de Moulin, la Renonce, Busseroles et commissaire.
Philibert du Crest, seigneur de Saint-Léger et de Lis.

Année 1688.

Théophile de Thésut, seigneur d'Aumont.
Nicolas de Chaugy, seigneur de Fontenaille.

Année 1691.

François Durand, capitaine d'infanterie, seigneur de Fontenay et de la Forest.

Année 1700.

Philippe Thomassin, seigneur de Bourgueil.
Ponthus de Grandchamp, seigneur de la Tagnerette.
Nicolas de Bais, marquis de Digoine, maréchal de camp.

Année 1712.

Paul de Loriol Chandieu, comte de Digoine.
François de Pouilly, seigneur de Nusilly.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Année 1721.

Etienne de Thomassin, seigneur de Bourgueil.

Année 1724.

Le marquis de la Guiche, comte de Sevignon.
Robert de Servinge, seigneur de Sevelinges.
Louis-Antoine de la Roche-Fontenille, marquis de Rambures, seigneur de la Cosne, colonel de Navarre.

Année 1730.

Alexandre de Baglion, comte de la Salle, capitaine de cavalerie, seigneur de Saillans.

Année 1733.

Paul-Charles du Crest, seigneur de Villaine et de la Tour du Bois.
Louis-Anne de la Garde, de Chambonas, marquis de Saint-Omé.

Année 1736.

Etienne Quarré, seigneur d'Alligny, capitaine d'infanterie, grand-bailly du Charolais.

Année 1739.

Camille de Baronat, seigneur de Theillière.

Année 1742.

Marc-Antoine de Levy, comte de Ligny.

Année 1754.

Alexandre-Henri-François de Rochemont.
Edme de Scorailles, seigneur de Puis.
Antoine de Scorailles, seigneur de Liman.
Henri-Bernard Royer de Saint-Micault, seigneur de Genouilly.
Anne-Jacques du Bois de la Rochette, seigneur de Massoncle.
Charles-François Maritain, seigneur d'Avilly.

Année 1757.

Du Crest, seigneur de Chevrot.
Frasans de Saint-Romain.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

COMTÉ D'AUXERRE.

Année 1682.

Charles de la Rivière, bailli et gouverneur d'Auxerre, seigneur de Quincy.
Hector-François d'Aulnay, seigneur d'Arcy, commissaire.
Charles de Boulainvilliers, seigneur de Bauchery et de Chateloup, commissaire.
Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, secrétaire d'état.
Henri de Lambert, seigneur de Saint-Brice.
Henri Coignet, seigneur de la Thuillerie et de Courson.
Gabriel d'Esterling, seigneur de Sainte-Palais, Fontaine et Prégilbert.
Louis Cullon, seigneur de Sery.
Charles-Maurice Aubert, seigneur de la Ferrière et de Vincelle.
David de Loron, seigneur de Chastenay.
Jacques d'Assigny, seigneur de Petan.

Année 1700.

Pierre-Paul Coignet de la Thuillerie, comte de Courson.

Année 1706.

Gabriel-Hector Cullon, seigneur d'Arcy.

Année 1709.

Louis de Boulainvilliers, seigneur de Fouronne.

Année 1712.

Claude de Violaine, seigneur de la Cour des Maillys.

Année 1727.

François, comte de la Tournelle, seigneur de Cussy.

Année 1733.

François Damas, marquis d'Anlezy, colonel du régiment de Nice.

Année 1736.

Jacques Coignet, seigneur de la Thuillerie, grand-bailli d'Auxerre.
Gabriel-Alphonse d'Estutt, seigneur d'Assey.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Année 1742.

Dieudonné de Montcorps, seigneur de Cléry.
André de Bretagne, seigneur de Ruère.
Edme-Charles de la Villette, seigneur de Fontenaille.

Année 1748.

Zacharie-Marie d'Avigneau, seigneur de Montot et de Crusil.
Isaac-Claude de Violaine, seigneur de la Cour des Maillys.

Année 1751.

Gabriel-Hector Cullon, seigneur d'Arcy.
Louis Cullon, baron de Digoine, capitaine de cavalerie.
Alexis-Jean du Châtelet, seigneur de Vermanton.

Année 1754.

Philippe-Louis de Beauvoir, comte de Châtelux.

Année 1757.

Cullon, comte d'Arcy.
Rogres de Champignelles.
Zacharie-Marie d'Avigneau de Crusil.

COMTÉ DU MACONNAIS.

Année 1694.

Antoine des Bois, seigneur de Choiseau.

Année 1700.

Jean-Joseph Berthet, seigneur de Gorce et Senecey.
Gilbert Damas, seigneur de Bernay et Vespré.

Année 1703.

Bernard Noblet, comte de Chenelette, seigneur de Montgilson et Grandraux.

Année 1706.

Victor-Amédée de la Fage, seigneur de Vaux-sous-Targe.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Année 1709.

Jean-Claude de la Salle, seigneur de Vigousset et de Lavaux.

Année 1715.

Philibert Bridet, seigneur des Miards et de Joursanvaux.
François du Rousset, seigneur de Malfontaine.
Claude-Hyacinthe Berthet de Gorce, capitaine de dragons, seigneur de Chavannes.

Année 1721.

Nicolas de Belleperche, seigneur de Chassignol, major d'infanterie.

Année 1727.

Antoine-Ignace Lenet, seigneur de Selorre.
Lazare de Naturel, seigneur de Valetine.
Laurent Barthelot, seigneur d'Ozenay.
Nicolas Barthelot, seigneur de Mursaut.
Claude de Digoine, seigneur du Palais.

Année 1733.

Philibert de la Fage, seigneur de Saint-Uruge.
Claude-Joseph Berthet, marquis de Gorce, capitaine de cavalerie.
Antoine-Marie du Crest, seigneur de Montréau.

Année 1736.

Pierre-Salomon des Bois, seigneur de Choiseau, grand-bailli de Mâcon.

Année 1742.

Alphonse Royer, seigneur de la Matrouille.

Année 1748.

Louis-François Alamartine, seigneur de Moutreau.
Jean-Baptiste Alamartine, seigneur d'Harigny.

Année 1751.

Jacques-Sébastien le Prêtre, comte de Vauban, maréchal de camp.

Année 1754.

Louis-Gabriel le Prêtre, marquis de Vauban, seigneur de la Batie.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Gilbert, marquis de Drée.
Pierre-Marie de Naturel de Valtine, député du Mâconnais.
Philippe Bridel, seigneur de Miard.

Année 1757.

Alamartine.
Barthelot, seigneur d'Ozenay.
Pérard Floriet, seigneur de Saint-Marcelin.

COMTÉ DE BAR-SUR-SEINE.

Année 1682.

Pierre de Longueville, seigneur de Ville-sur-Arce.
Antoine de Vienne, seigneur en partie de Clairanton.
Longueville Milois, commissaire.
Vienne Gevrolle, commissaire.

Année 1715.

Jacques d'Aubeterre, seigneur d'Aubeterre et de Juilly.

Année 1727.

Claude-Joseph de Frasans, seigneur d'Avirey.

Année 1739.

Jean-Jacques d'Aubeterre, comte de Juilly.

Année 1748.

Germain-Antoine de Conighan, seigneur d'Avirey et de Lingey, capitaine d'infanterie.

Année 1751.

Philippe-Claude-Joseph de Frasans, seigneur d'Avirey.

DE BOURNONVILLE, illustre et jadis puissante maison de chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située dans le Boulonnais, sur la rivière de Liane, érigée en duché, par lettres de 1600, qui ne furent point registrées. Gelic la fait descendre de Guillaume, comte de Ponthieu, qui, vers l'an 964, s'empara des comtés de Boulogne, de Saint-Pol et de Thérouenne, sur Arnould, comte de Flandre. Le père Anselme,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dans son Histoire des grands officiers de la couronne, la fait descendre d'un second fils d'Eustache, comte de Guines, qui vivait en 1071, nommé Guillaume, seigneur de Bournonville. Quoiqu'il en soit, la maison de Bournonville établit sa filiation depuis Gérard de Bournonville, chevalier, vivant l'an 1035. Ses alliances illustres, ses services continuels dans des grades supérieurs depuis le onzième siècle, et ses nombreuses possessions, la placent au rang de la plus haute noblesse du royaume. Elle a donné un général des armées du roi Philippe de Valois, des écuyers, conseillers et chambellans de nos rois, du roi d'Espagne et de l'empereur, des gouverneurs de places, un général au service d'Espagne, deux généraux au service de l'Autriche, un capitaine général du duché de Limbourg, trois chevaliers de la Toison d'or, des grands d'Espagne de la première classe, etc., etc. Les branches de cette maison, la plupart éteintes, sont : 1°. les seigneurs du Quesnoy, éteints ; 2°. les seigneurs de Ranguessent, éteints en 1504 ; 3°. les seigneurs de Houvrec, barons de Houllefort, princes et ducs de Bournonville ; 4°. les marquis de Bournonville et de Capres ; 5°. les marquis de Bournonville de Sars ; 6°. les seigneurs de la Vallée, éteints en 1509 ; 7°. les seigneurs de Château-Briçon, éteints en 1489 ; 8°. les seigneurs du Château-Bretêche, les barons d'Ylfort, en Angleterre, éteints au commencement du treizième siècle ; 10°. les seigneurs de la Haye, en Picardie (*branche bâtarde*). Les anciennes armes de cette maison étaient, *de sable, à trois cuillers d'argent.* Depuis environ l'an 1200, par suite d'une alliance contractée avec l'ancienne maison de Leaune, en Boulonnais, elle porte : *de sable, au lion d'argent, couronné d'or.*

BOURRELIER, comtes de Mantry, seigneurs de Gévry, famille de Franche-Comté, issue de Guillaume Bourrelier, seigneur de Gévry, maître des requêtes du duc Philippe, en 1430. Plus connue sous le nom du fief de Malpas elle fut reçue à Malte, au milieu du dix-septième siècle, et s'est distinguée par une longue suite de capitaines. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois trèfles d'argent ; 2 et 1.*

DE BOYAVAL, en Picardie. Maximilien de Boyaval,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

écuyer, sieur de Montsorel, épousa Jacqueline de Guiselin, dont il eut : 1°. Jacqueline de Boyaval, mariée, par contrat du 23 novembre 1646, avec Jean-Jacques de la Porte, écuyer, seigneur de Vaux et de la Mothe; 2°. Jeanne-Claude de Boyaval, mariée antérieurement, à Jean Lamoral de Villard, écuyer, sieur de Santefort. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.*

BOYTELET, famille d'origine bourgeoise de la ville de Bordeaux, dont était Marie Boytelet, mariée, le 14 juin 1680, avec Michel Langlois, écuyer, seigneur de Septenville, conseiller du roi, receveur des fermes, au bureau général de Reims. *D'azur, semé de billettes d'or.*

DE LA BRAYELLE, en Picardie. Antoinette de la Brayelle, épousa Jean de la Porte, écuyer, seigneur de Vaux et de Romeval, vivant en 1580; elle en était veuve le 28 juin 1608. *Coupé, au 1 d'or, à l'aigle de sable; au 2 d'or, à trois pals d'azur.*

BRETENOIS, en Franche-Comté, famille éteinte, qui tire son origine de Pierre Bretenois, procureur à Dôle, qui fut réhabilité le 29 septembre 1592. *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois étoiles de gueules.*

DE BRETTES, marquis du Cros, vicomtes de Brettes, maison d'origine chevaleresque, également distinguée par ses services militaires et ses alliances. Elle a été maintenue dans son ancienne extraction par M. d'Aguesseau, intendant en Limosin, l'an 1666; et a fait des preuves pour l'admission de quatre pages du roi, pour la maison royale de Saint-Cyr, pour le service militaire et pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ces diverses productions établissent sa filiation suivie depuis :

Jeannot *de Brettes*, écuyer, sieur du Cros, qui fit des acquisitions avec Perronne *de Neuville*, sa femme, les 28 octobre 1537 et 21 mai 1547. De ce mariage est issu :

François *de Brettes*, écuyer, seigneur du Cros, qui fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, le 6 janvier 1571, par le roi Charles IX. Il épousa Anne *du Vigier*, dont il eut :

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Cybar *de Brettes*, écuyer, seigneur du Cros, qui, le 10 mai 1584, reçut une donation que lui firent ses père et mère. Il épousa Jeanne *de Salaignac*; fit son testament le 10 août 1610, et sa femme, le 12 décembre 1612, dans lesquels sont nommés, entr'autres enfants :

1°. Gédéon de Brettes, seigneur du Cros, marié, le 19 avril 1612, avec Marguerite *de Douhet;*
2°. Abel de Brettes, seigneur de Richebourg, marié, le 28 août 1634, avec Anne *Berger de Vaux*, et père de Jean de Brettes, seigneur de Richebourg, qui, le 20 février 1657, épousa Perronne *Surin.*

Pierre *de Brettes*, seigneur du Cros et de Cieux, page du roi, en la grande écurie, issu, par divers degrés, de Gédéon, était fils de Jacques-François, marquis de Brettes du Cros, qui, l'an 1694, commanda le dernier ban de la noblesse de Limosin. Pierre de Brettes épousa, le 20 août 1714, Suzanne *Petiot*, fille de Jacques Petiot, écuyer, seigneur de la Mothe, et de Catherine Roger. De ce mariage est issu :

Joseph-Martial *de Brettes*, Ier. du nom, marquis du Cros, né le 22 juin 1716, reçu page du roi, en sa grande écurie, le 15 décembre 1731. Il épousa, le 26 février 1734, Placide-Anne *de Cognac*. Leurs enfants furent :

1°. Joseph-Martial, qui suit ;
2°. Jean-Baptiste de Brettes, qui fut page du roi, en la grande écurie.

Joseph-Martial *de Brettes*, IIe. du nom, marquis du Cros, né le 21 mars 1750, épousa, le 22 février 1773, Louise-Léonarde *de la Celle*. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Baptiste-Joseph, qui suit;
2°. Louis-François de Brettes, page du roi, en sa grande écurie, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1784.

Jean-Baptiste-Joseph, vicomte *de Brettes*, chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né le 24 mars 1776, a épousé, le 11 juillet 1809, Marie-

- Copyright - Les éditions d'Aniay - Lyon 2007 -

Henriette *Bruneau d'Ornac de Verfeuil*, dont il a un fils, Henri-Severin *de Brettes*, né le 18 mai 1818.

Armes : d'argent, à trois vaches de gueules, accornées et clarinées d'azur, l'une au-dessus de l'autre.

DE BROSSE, grande et illustre maison de chevalerie, originaire de Bretagne, transplantée en Berry, puis en Beaujolais, et fixée, de nos jours, dans la Beauce et le Gâtinais. L'historien des grands officiers de la couronne en donne la filiation depuis Géraud, vicomte de Brosse, vivant en 1120 et 1136. Une tradition porte, qu'il descendait, en ligne directe, de Faucher, vicomte de Limoges, vivant en 881. La splendeur des vicomtes de Brosse, leurs possessions nombreuses et leurs alliances illustres, ont marqué le rang de cette maison parmi les plus considérables du royaume. Elle a donné des chevaliers bannerets et bacheliers, un maréchal de France, un lieutenant général et plusieurs autres officiers généraux, des conseillers et chambellans de nos rois, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, nombre d'officiers supérieurs, des gouverneurs de places; un archevêque de Sens, en 1258; un évêque du Puy, en 1317; de Meaux, en 1318, archevêque de Bourges, en 1321, et enfin, de Sens, en 1330, etc. La branche actuelle, de Malleval, dite des comtes de Brosse, a obtenu les honneurs de la cour, au mois de janvier 1790. (*Gazette de France du 26 janvier.*) Cette maison a possédé entr'autres terres titrées, la vicomté de Brosse, la baronnie de Boussac, la vicomté de Bridières, le comté de Penthièvre et le comté d'Etampes, érigé en duché non pairie pour Jean de Brosse, dit de Bretagne, et Anne de Pisseleu, sa femme, en 1536. Ses principales alliances sont, avec les maisons d'Angoulême, de Déols, de Sancerre, de la Tour d'Auvergne, de Blois, de Bourgogne-Nevers, de Savoie, de Montferrat, de Laval, de Bretagne-Avaugour, de Luxembourg, etc., etc. *D'azur, à trois gerbes ou brosses d'or, liées de gueules.* Supports : deux cerfs. Devise : *quò fata sequar.*

BRUN, barons de Brun, marquis de Roche, en Franche-Comté, famille qui remonte son origine à Claude Brun, conseiller au parlement de Dôle, en

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

1605. Ce fut après l'avoir entendu, que Henri IV dit, qu'il ne serait pas fâché que ses magistrats fussent teints en Brun. Antoine Brun, son fils, fut procureur général, en 1632, et fut employé dans la diplomatie. Ferdinand-Agatange, baron de Brun, maréchal de camp, n'a eu qu'une fille, non-mariée, qui a adopté Pierre-Anne-Ferdinand, comte de Scey, son parent, lequel a relevé le nom de Brun. *D'or, à trois grappes de raisins de pourpre.*

DE BRUNEL DE SERBONNES, famille noble et ancienne, originaire de Guienne, et fixée depuis trois siècles à Serbonnes, près de Sens. Elle remonte à André de Brunel, vivant en 1317, grand maître-d'hôtel de France, sous les rois Philippe le Long, Charles le Bel et Philippe VI. Cette famille a contracté des alliances avec les maisons les plus distinguées. Elle a donné des officiers connus par leur dévouement à la cause royale, à l'époque de la révolution. *D'argent, au chevron d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.* Couronne de marquis.

BRUSSET, en Franche-Comté. Claude-Joseph-Lambert Brusset, chevalier de Saint-Louis, qui a fait les campagnes de l'armée de Condé, a été anobli le 22 juin 1816. *Contrebandé d'or et d'azur de huit pièces.*

BUGEY.

Liste des Gentilshommes convoqués à l'Assemblée de la Noblesse du Bugey, pour l'élection des Députés aux états-généraux en 1789.

Messieurs.

Le marquis de Montillet, président.
Guynet de Montvert, secrétaire.
De Bouvens-Châtillon.
De Seyssel-Sottonod.
Le marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean.
Le marquis de Cremeaux-d'Entragues.
Murat de l'Estang.
Le comte de Montferrand.
De Quinson.
La Guette-Mornay.
Malivert, commissaires.
Compagnon de Leyman.
Louvat de Champollon.
Courtines de Montgonod.
Maurier de Pradon.
Le marquis de Balon.
Sauvage.
Gallien de la Chaux.
Dujat de Vareilles.
De Migieu.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

De Maillan.
De Mont-Bérard.
Garin.
Le comte d'Angeville.
D'Ervieux de Vareix.
Du Chatellet.
De la Porte.
Le marquis du Gas.
De Tricot.
De Belmont.
Le chevalier de Cressieux.
Douglas
Le comte de Mont-Réal.
Le chevalier d'Argil.
D'Anglefort.
Des Forêts.
Le comte de Moyriac.
Seyssel de Beauretour.
Du Parc.
De Forcran.
De Reydellet.
Le comte de Mont-Faucon.
De Courtines.
D'Apvrieulx.
Le marquis d'Haraucourt.
De Groslée d'Oncin.
Le chevalier de Champollon.
D'Arlos.
Drujon de Beaulieu.
Le baron de Silans.

BURETEL, seigneurs de Belmont, en Lorraine, et de Chassey et autres terres, en Franche-Comté. Un arrêt du conseil d'état de Lorraine, du 10 juillet 1757, un autre de la chambre des comptes de Lorraine, du 1er. juillet 1759, et un troisième arrêt du parlement de Besançon, du 16 janvier 1768, maintiennent cette famille dans sa noblesse, et la font remonter au père de Jean Buretel, qui testa à Vesoul, le 2 avril 1603 Elle a donné trois conseillers au parlement de Besançon, plusieurs officiers dans les troupes de France et de Lorraine. *D'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de trois burettes d'argent, une en chef, la seconde entre les deux fasces et la troisième en pointe.*

DE BUROSSE, en Armagnac, maison très-ancienne du Béarn, qui a possédé, de tems immémorial, la terre de Burosse, dont elle a toujours porté le nom, située au diocèse de Lescar, intendance d'Auch et sénéchaussée de Morlas; son extraction noble de nom et d'armes, est prouvée par divers hommages; elle a l'avantage, plus précieux encore, d'être attachée au service militaire, depuis la création des régiments, et d'avoir toujours donné à nos rois les preuves du plus entier dévouement; elle a contracté des alliances avec les maisons

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

les plus distinguées du Béarn et de l'Armagnac, et reconnaît pour premier auteur :

I. Auger DE BUROSSE, seigneur de Burosse, en la vicomté de Béarn, terre dont il rendit hommage en 1391. Il eut entr'autres enfants :

II. Bernard DE BUROSSE, Ier. du nom, seigneur de Burosse et de la Grasse, en bas Armagnac, qui rendit hommage de cette terre en 1432. Il eut entr'autres enfants :

III. Bernard DE BUROSSE, IIe. du nom, seigneur de Burosse et de la Grasse, lequel était marié, l'an 1500, avec Jeanne *d'Aydie*, d'une maison des plus anciennes et des plus distinguées, dont était Odet *d'Aydie*, comte de Comminges, maréchal de Guienne, l'un des plus habiles capitaines et diplomates de son tems. De ce mariage sont issus :

1°. Bernard de Burosse, dont on ignore la lignée ;
2°. Autre Bernard de Burosse, dont on ne connaît que le nom ;
3°. Jean, dont l'article suit ;
4e. Bernarde de Burosse, qui était mariée, en 1550, à Bernard *de Benquet*, commandant du pays d'Armagnac ;
5°. Paule de Burosse, mariée à Jean *de Sariac*, seigneur de Canet.

IV. Noble Jean DE BUROSSE, seigneur de Burosse et d'Huzin, épousa, vers 1550, Jeanne *de Caubios*, dont il eut :

V. Noble Julien DE BUROSSE, Ier. du nom, seigneur de Burosse, et d'Huzin, qui était capitaine au régiment de Navarre, en 1585 ; fut ensuite capitaine au régiment de Champagne, pendant la campagne de 1596 ; gouverneur, pour le roi, du château de Montigny, en 1605 ; syndic, de la noblesse du Béarn ; député par elle, la même année, à Henri IV. Il reçut une lettre de ce prince, au mois de février 1606, où l'on voit qu'il l'appèle auprès de lui, pour lui faire entendre toutes choses, qui tendent et regardent le bien de son service ; reçut une commission (où il est qualifié premier capitaine au régiment de Champagne), le 26 février 1606, pour la

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

levée de deux cents hommes de pied ; eut une autre commission pour lever des troupes, les commander et les porter partout où le bien du service l'exigera. Henri IV lui écrivit une seconde lettre, pour se rendre incontinent auprès de lui, et y recevoir ses ordres pour une levée de troupes, en date du 22 décembre 1609 ; il reçut une commission pour augmenter le nombre des soldats de sa compagnie, le 26 février 1610 ; obtint du roi Louis XIII et de la reine régente, une pension de dix-huit cents livres, en récompense de ses services, par brevet du mois de mars 1612 ; avait reçu un ordre de cette princesse, le 22 juin 1610, pour procéder au licenciement de certaines troupes, lui recommandant d'entretenir le bon ordre, et d'empêcher le dommage qu'elles pourraient causer ; il fut nommé capitaine d'une compagnie des gardes du roi, par commission du 2 mars 1613. Il avait épousé, en 1604, Hilaire *de la Morre*, fille et héritière de Jean de la Morre, seigneur de la Barrère, et d'Anne de la Roche. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Brandelis de Burosse, page du roi ;
3°. Jean de Burosse, seigneur de Mendoce, a été capitaine au régiment de Piémont, décédé en 1641 ;
4°. Françoise de Burosse, mariée avec le seigneur de Sonpets, qui servait dans la maison du roi.

VI. Jean DE BUROSSE, IIe. du nom, seigneur de Burosse d'Uzenh, seigneur, baron d'Espas et Labory, a été capitaine au régiment de Piémont, en 1630 ; commandant une compagnie de chevau-légers, en 1649 ; capitaine d'une compagnie au régiment des gardes du roi, en 1650. Il épousa, en 1638, Françoise *de Bourouillon*, dame d'Espas et de Labory, fille de Louis de Bourouillon, et d'Aymée de Forgues. Elle le rendit père de :

1°. Julien II., qui suit ;
2°. Anne de Burosse, mariée, en 1671, avec Bernard *de Polastron-la-Hillière*, seigneur de la Martignière ;
3°. Jeanne-Marie de Burosse, épouse de Michel *d'Armand*, baron de Pouidraguin.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

VII. Julien DE BUROSSE, IIe. du nom, seigneur de Burosse, d'Uzenh, baron d'Espas et Labory, capitaine des gardes du roi; puis lieutenant colonel du régiment de Laonois, en 1692, avait épousé, en 1685, Marie *de Crotte*, fille de Jean de Crotte, seigneur du Tuconlet, et de Paule de Saint-Julien. Il périt dans les guerrres d'Espagne, avec deux de ses fils, qui servaient dans le même régiment; le dernier fut Jacques, dont l'article suit :

VIII. Jacques DE BUROSSE, seigneur de Labory et du Tucoulet, servit dans le régiment de Gensac, qu'il quitta bientôt, étant resté seul de sa famille. Il épousa, en 1720 ou 1722, Marie-Anne de Saint-Aubain, et fut père de :

1°. Jean-Antoine de Burosse, dont l'article suit;
2°. Pierre de Burosse, chevalier, qui servit dans le régiment de Bourbonnais, pendant plus de trente ans; il reçut plusieurs blessures, et fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; le 24 juin 1780, sa majesté Louis XVI le nomma lieutenant-colonel du régiment de Picardie, où il est resté jusqu'à sa mort; et le 9 mars 1783, en lui accordant la permission de se marier, S. M. lui donna le titre de comte, et signa son contrat de mariage;
3°. Plusieurs enfants, morts en bas âge;
4°. Charles de Burosse, chevalier, qui servit dans les gardes du roi, et est mort à l'âge de vingt-huit ans.
5°. Jeanne-Marie de Burosse, mariée avec messire Michel d'Armand, baron de Pouidraguin; famille distinguée et très-ancienne.

IX. Jean-Antoine DE BUROSSE, chevalier, entra au service à l'âge de neuf ans, dans le régiment de Bourbonnais, fut blessé d'une balle, qui lui traversa le genou, à l'affaire de l'Assiette; a reçu plusieurs autres blessures considérables, pendant les campagnes du règne de Louis XV, qu'il a faites en entier. En considération de ses services, il a reçu la croix de Saint-Louis, dans un âge où il n'est pas d'usage de l'accorder; et n'a quitté le service que quelques années après la paix;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

forcé d'abandonner cette carrière, à cause de ses blessures et de sa santé. Il a été appelé à assister à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée d'Auch et à celle de Condom, lors de la convocation des états-généraux de 1789. Il épousa, en 1777, Anne Françoise *d'Audeard de Règnes*. De leur mariage sont issus :

1°. Georges-Marie de Burosse, qui suit ;
2°. Anne-Pierre de Burosse, chevalier ;
3°. Louis-Auguste de Burosse, chevalier ;
4°. Trois autres fils, morts en bas âge ;
5°. Marie-Joséphine de Burosse, mariée, en 1809, à M. le vicomte Henri *de Mauléon*, sous-lieutenant des gardes du corps du roi, dont deux enfants :

a. Joseph-Alphonse de Mauléon ;
b. Marie-Georges de Mauléon, demoiselle.

X. Georges-Marie DE BUROSSE, chevalier, a épousé, en 1809, dame Marie-Henriette *Caumia de Bailleux*. Il possède encore la ci-devant baronnie de la Graulet, dans l'arrondissement de Condom, canton de Montréal, et la terre de la Bory, même arrondissement, canton d'Eauze.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la couronne d'épines de sable aux 2 et 3 d'azur, à trois besants d'or. Couronne de comte.

DE BUSQUET, famille ancienne, originaire du Languedoc, dont les branches se sont répandues successivement en Angoumois et en Bourgogne. Elle remonte par filiation à

Jean *de Busquet*, écuyer, avocat au parlement de Toulouse, en 1557, qui fit son testament en 1587. Son fils

Denis *de Busquet*, écuyer, avocat au parlement de Toulouse en 1604, seigneur de Monceau, épousa Bourguine de Saint-Etienne, le 27 juin 1607. L'an 1621, il fut choisi capitoul de Toulouse pour entrer en exercice en 1622. Voici l'extrait de l'acte de sa nomination prise au capitole, le 12 septembre 1787 :

« Denis de Busquet, écuyer, avocat au parlement,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

» seigneur de Monceau, âgé de quarante ans, élu capi-
» toul de Toulouse par le roi Louis XIIIe. du nom, et
» ce au siége de Monheur, l'année 1621 ; et de sa
» propre bouche, ledit de Busquet fut choisi, et le
» reste des capitouls à la nomination de son conseil y
» présent (1). »

Les capitouls de Toulouse avaient été élus dans l'ordre suivant :

Denis de Busquet et François Andrien, Pierre Vitel, François de Bertrand, Thomas de Foucaud, Guillaume Légier, Durand de Blandinières, Etienne de Resseguier.

Denis de Busquet est qualifié conseiller du roi et maître particulier des eaux et forêts en la province de Languedoc, dans un titre original du 24 octobre 1655. Il testa, le 19 janvier 1659, dans un âge fort avancé. Il eut, entr'autres enfants :

1°. Jacques de Busquet, qui fut maintenu dans sa noblesse le 6 décembre 1668;
2°. Claire de Busquet, mariée à François de Tournemire, seigneur de Rayssac, capitaine et major du régiment de la Molière en 1629.

Cette famille a donné, depuis le quinzième siècle, des magistrats distingués, occupant les premiers emplois dans les provinces de l'ouest et du midi de la France, un lieutenant-général de province, un brigadier des armées du roi, plusieurs officiers supérieurs et chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

En 1788, plusieurs descendants de cette famille existaient en Angoumois et en Bourgogne, l'un vivant dans son château de Plisson.

Le chevalier de Busquet, attaché à la maison du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, officier supérieur, commandant un régiment de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur des terres et baronnies de Fleury, Sermoise et du Petit-Ponceau, a siégé aux assemblées du comté et bailliage d'Auxerre, en 1789, représenté par M. le chevalier du Serre, son fondé de procuration, avec ses titres et qua-

(1) Voyez les Annales de Toulouse, in-4°. par Durozoy, tome IV, pp. 301 et 409.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

lités : au mois de juillet de la même année 1789, commandant à Lyon deux escadrons du régiment de *Monsieur*, dragons, il parvint, par son courage et sa prudence, à dissiper une foule de séditieux, qui avaient déjà incendié les bureaux de perception et les barrières, et qui menaçaient encore du même fléau plusieurs autres établissements publics (*Moniteur*). Sa fermeté imposa aux rebelles, et préserva la ville des plus grands malheurs.

Armes : d'argent, à deux bisses de sinople, entrelacées en cordelière, accompagnées en pointe, et entre leurs queues, d'un lion d'azur.

BUSSIÈRE, en Dauphiné, famille éteinte depuis plusieurs siècles, qui portait : *Tranché de gueules et d'azur à la bande d'or, chargée d'un buis de sinople, brochante sur le tout.*

BYANS, en Franche-Comté, ancienne noblesse, éteinte. *De gueules, au sautoir d'or, accompagné de onze billettes du même.*

C.

DE CABRE, seigneurs de Roquevaire, en Provence; famille ancienne, originaire du royaume de Naples, ainsi qu'il est confirmé par une enquête de 1585, en suite des lettres patentes du roi. Trois frères, Pierre, Jacques et Rolet de Cabre, originaires d'Aubagne, ont formé toutes les branches qui ont existé dans Marseille. Pierre eut un fils appelé Balthasar, qui fut consul de Marseille, l'an 1560. La branche de Rolet Cabre a subsisté dans la personne du chevalier Louis de Cabre, premier chambellan de Monsieur, duc d'Orléans. La branche des seigneurs de Roquevaire et de Saint-Paul a tenu un rang considérable à Marseille; Louis Cabre, son fils puîné, fut premier consul de Marseille, en 1602. Il avait épousé, en 1576, Claire de Sade. Cette famille a contracté les plus belles alliances, et a donné des premiers consuls à Marseille, des présidens et conseillers à la Chambre des comptes, etc. *De gueules, à une chèvre saillante d'argent, surmontée d'une fleur de lys d'or.*

DE CADENET, seigneurs de Tamerlet, de Lamanon et de Salon en Provence, famille ancienne, originaire

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de Salon. Elle forma trois branches, une à Lambesc, une à Salon, et l'autre à Aix. De la branche des seigneurs de Tamerlet est issu Charles de Cadenet, qui fit ses preuves, et fut reçu à Malte l'an 1629. Les deux autres branches des seigneurs de Lamanon, établies l'une à Aix et l'autre à Salon, occupèrent des emplois considérables, et contractèrent de belles alliances. Celle d'Aix a subsisté en la personne de François Rostaing de Cadenet, président aux enquêtes du Parlement; son fils a continué la postérité. La branche de Salon a subsisté en la personne des enfants de Jacques de Cadenet, marié en 1643.

Il y avait autrefois, en Provence, une ancienne maison du nom de Cadenet, à laquelle appartenait la terre du Cadenet dont elle avait tiré son nom. Elle descendait de Bertrand de Cadenet, l'un des gentilshommes présents à l'hommage que Guillaume, comte de Forcalquier, fit à Raymond, comte de Toulouse, en 1195. Un autre Bertrand de Cadenet, en 1225, obtint du comte de Forcalquier, l'érection de la terre de Cadenet en titre de vicomté, dont Agnès, vicomtesse de Cadenet, sa veuve, fit hommage en 1255. Cette maison avait formé diverses branches, sous le nom des seigneurs de Cadenet, d'Aiguières et en partie de Lambesc, lesquelles sont éteintes depuis long-tems. La principale de ces branches s'est fondue il y a plus de 400 ans dans la maison d'Oraison. *D'azur, à trois chaînes d'or, posées en bandes.*

DE CALVIMONT, en Périgord, en Bordelais et en Querci : famille noble et ancienne (1), dont le cosmographe Belleforêt fait l'éloge et retrace l'origine dans les termes suivans :....

---

(1) C'est par erreur que dans le Dictionnaire Véridique des familles nobles de France, tome I, page 123, on a fait descendre la maison de Calvimont d'un Bernard, anobli en 1352, pour ses services militaires. Ce Bernard appartenait à une famille de Chaumont, en latin, *de Calvomonte*, établie dans la paroisse de Champagne-de-Bourzac, laquelle n'avait rien de commun avec la maison de Calvimont.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« En ce pays Périgordin est le pays de la Double et » conqueste, appartenant à la maison de Calvimont, » race noble de sang, mais plus encore de vertu et sça- » voir et intégrité, qui les a acheminéz aux Estats et » grandeur en la Court de parlement de Bourdeaux. Je » dis cette maison noble de sang, pour avoir veu des » pièces escriptes en vieux parchemin, et datées de » l'an 1307. Esquelles est faite mention d'un seigneur » Pierre de Calvimont, chevalier, qu'on estime estre » venu de Bassigny, et s'estre marié à Plessac (Plazac), » en Périgort. Et cette pièce me monstra Guillaume de » Calvimont (1), homme docte en droit, et plus ès » sciences humaines, et heureux en poësie, qui me l'a » communiquée pour honorer la mémoire de feu messire » Jean de Calvimont, son père, et second président en » la Court souveraine de Bourdeaux, et maistre des re- » questes de la maison du Roy, qui accompaigna mes- » sieurs les enfants de France en Espaigne pour ostages, » afin de délivrer le roy François Ier. des prisons de Char- » les cinquiesme. Ce président a esté docte et de grans » affaires, comme aussi fut son père Jean de Calvimont, » conseiller en la Court de parlement à Bourdeaux; et les » enfants duquel n'ont aucunement dégénéré de la vertu » de leurs ancestres » (2).

Pour ne pas répéter ce qui a été dit sur l'origine de cette famille, dans le tome XI du nobiliaire universel, on se contentera d'ajouter ici qu'elle était établie dès le milieu du XVe. siècle, dans la paroisse de Plazac, en Périgord (3), comme en font foi des actes des années 1461, 1466, 1468, etc.; et qu'elle était déjà partagée en trois branches, avant la fin du même siècle. La première, connue sous le nom de l'Herm, s'est fondue en

---

(1) Ce Guillaume a été omis dans la généalogie imprimée dans le nobiliaire universel, tome XI, page 384. Il est peut-être le même qu'un Guillaume de Calvimont, légitimé en 1556, qui était contemporain de Belleforêt.

(2) Cosmographie universelle, Paris, 1575, in-fol., tom. I, page 206.

(3) La seigneurie de Plazac dépendait de l'évêché de Périgueux.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

1588, dans la maison d'Aubusson de Beauregard. La seconde, appelée de Chabans, devenue ensuite l'aînée, s'est éteinte en 1660, après avoir donné naissance aux branches de Saint-Martial et du Cros, ou des Tours de Montaigne qui subsistent encore; et dont la seconde a formé celles de Tayac et de la Mothe-Montravel. Enfin la troisième est celle du Cheylard, qui s'est éteinte en 1711, dans la maison de Lamberterie. Toutes ces branches tirent leur origine de Jean de Calvimont, Ier. du nom, marié à Marguerite de Prouilhac, et père de plusieurs enfans, dont l'aîné est Jean II, qui suit :

Jean de Calvimont, IIe. du nom, seigneur de l'Herm, de Tursac et de la maison noble de Calvimont, située à Plazac, licencié ez loix, et conseiller en la Cour du parlement de Bordeaux, acquit, par acte du 11 novembre 1490, dans lequel il prend la qualité de noble, le repaire, ou maison noble de la Malvinie, située dans la paroisse de Sainte-Marie de Vern, avec les rentes en dépendant, de Jean de Molhac, seignenr de la vigerie de Javersac, de la Gaillardie et de la Malvinie, pour le prix de 500 livres. Il rendit hommage, le 7 janvier 1499 (v. st.), à Alain d'Albret, comte de Périgord, pour la seigneurie de l'Herm, et fit son testament le 31 mars 1511. Il avait épousé, par contrat du 1er. mai 1489, demoiselle Anne, *dite* Annette Dupuy, fille de noble Hélie Dupuy, seigneur de la Jarte, et d'Hélis de Gasques, dont il eut huit enfans, six garçons et deux filles. Le troisième des fils, nommé Hélie, seigneur de Tursac, licencié ès droits, fut reçu conseiller-clerc au parlement de Paris, au lieu de Me. Claude le Roy, le 23 février 1533 (v. st.). Il épousa, le 10 février 1538 (v. st.), Catherine de Talleyrand, fille de François de Talleyrand, seigneur de Grignols, et prince de Chalais, et de Gabrielle de Salignac; le sixième, qui s'appelait Guy, et dont la naissance était postérieure au testament de son père, fut conseiller et premier avocat du roi en son grand conseil; il épousa Françoise de Rain, dont il eut une fille unique, Marguerite, mariée 1°. à Gaston de la Romagière, écuyer, seigneur de Laxion; 2°. le 18 septembre 1574, à Antoine Chapt de Rastignac, écuyer, seigneur de Brignac, etc. Les deux filles étaient Irlande (ou Yolande), et Philippe.

Jean de Calvimont, IIIe. du nom, fils aîné de Jean II,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et d'Anne Dupuy, se qualifiait chevalier, seigneur de l'Herm, de la Double, de la maison noble de Plazac, vicomte de Roussille, etc. Il fut pourvu d'une des quatre charges de maître des requêtes, créées par édit du mois de juin 1523, et y fut reçu le 20 avril 1524. Miraumont, dans son traité des offices du palais, lui donne rang immédiatement après Matthieu de Longuejoue. L'année suivante 1525 et le 5 juillet, il fut nommé par Louise de Savoie, mère de François Ier, régente en France, à la charge de second président au parlement de Bordeaux, vacante par la promotion de Jacques Muriel, à celle de premier président au parlement de Toulouse; et un an après, le roi François Ier. le nomma son ambassadeur auprès de Charles-Quint, avec ordre d'offrir 1,200,000 écus d'or, pour la rançon des enfans de France, qui étaient en otâge à Madrid. Il rendit hommage au roi de Navarre en 1551, et fit son testament le 31 janvier 1556. Il avait été marié deux fois, 1°. en 1522, à Marguerite de Talleyrand, fille de Jean de Talleyrand, seigneur de Grignols, prince de Chalais, et de Marguerite de la Tour d'Auvergne; 2°. le 20 avril 1555, à Marguerite de Farges, fille du seigneur de la Chapelle-Faucher. Du premier lit naquit Jean de Calvimont, IVe. du nom, qui prit son alliance dans la maison d'Abzac de la Douze, et ne laissa qu'une fille nommée Marguerite, qui entra dans la maison d'Aubusson, en 1588.

A la mort de Jean IV, père de Marguerite, la branche de Calvimont de Chabans, devint l'aînée, et continua la descendance.

Cette famille a produit, outre l'ambassadeur dont il a été fait mention, un grand nombre d'officiers supérieurs de terre et de mer, et de chevaliers de Saint-Louis. Jean de Calvimont commandait, en 1574, une compagnie de 300 arquebusiers. Le baron de St-Martial (Jean VI de Calvimont), eut commission, le 8 juillet 1635, d'un régiment de gens de guerre à pied, composé de 12 enseignes de 100 hommes chacune. Gabriel fut reçu chevalier de Malte en 1605; suivant le procès-verbal, qui fut dressé par les commissaires André Martin Puylobier, commandeur de Condat et de Nice, et Bernard de Melinguan, commandeur de Bordeaux; et dans lequel est cité le passage de Belleforêt.

Ses principales alliances sont avec les maisons d'Ab-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

zac de la Douze, d'Aubusson, de Beauroire-de-Vilhac, de Beynac, de Bonneguise, de Brachet, de Campniac, de Carbonnières, de Chantemerle, de Chapt-de-Rastignac, de Chasteigner, de Durfort-de-Civrac, de Saint-Exupery, de Farges, de Lamberterie, de Losse, de Loudat, de Montagnac, de Peyronenc-Saint-Chamarand, de Rafin, de Reilhac, de Rigaud-de-Vaudreuil, de Salignac, de Ségur, de Soúilhac, de Soyris-Saint-Gery, de Talleyrand, de Toucheboeuf-Beaumond, de la Tour, de Vielcastel, etc.

Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, à la tour d'or.*

DE CAMBARON, en Franche-Comté, famille éteinte. La noblesse de Louis de Cambaron a été reçue à Saint-Georges, en 1626, dans les lignes de Louis de Maisières.

D'azur, à la fasce de gueules, chargée d'une coquille d'or, et accompagnée de trois têtes de griffons de sable.

DE CAMBE, seigneurs d'Orves, en Provence, famille originaire de Florence. Antoine de Cambe en est la souche; Pierre de Cambe, son fils, se maria, en 1495, avec Honorade d'Embredun. Ses descendants ont continué la postérité. Cette famille a contracté de fort belles alliances, et a donné des consuls, des viguiers et des conseillers à la chambre des comptes. *D'argent, à trois chevrons d'azur.*

DE CAMPNIAC, ou Campnhac, en Périgord : cette maison, l'une des plus nobles et des plus anciennes de cette province, paraît avoir pris son nom du château de Campniac, vulgairement *Caignac*, situé à l'une des extrémités de la cité de Périgueux (1). Ce château n'existe plus depuis long-tems, mais l'endroit où il était bâti, et où l'on passe la rivière en bateau, conserve encore le nom de port de *Caignac*.

---

(1) L'ancienne ville de Périgueux, connue aujourd'hui sous le nom de la cité, était autrefois enclavée entre trois châteaux, placés à ses trois angles, savoir : le château de Barrière, ou la Douze, le château de Pé-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

On trouve au commencement du XIVe. siècle, Guillaume de Campniac, qui rendit hommage, en 1312, à Archambaud IV, comte de Périgord, pour des biens fonds situés dans la châtellenie de Vern. Pierre de Campniac, chevalier, est nommé avec Ayrard Vigier, dans un arrêt du parlement de Paris, rendu en 1357, en faveur des bourgeois de Périgueux : il paraît, par cet arrêt, que Pierre de Campniac exerçait des droits de juridiction dans la cité de Périgueux. Il vivait encore le 17 février 1361 (v. st.), suivant un hommage qu'il rendit à Roger Bernard, comte de Périgord. On trouve après lui, Guillaume (W.) de Campniac, habitant de la ville de Périgueux, en 1382 et 1394. Il paraît que cette branche a fini bientôt après, dans la personne de Pierre de Campniac, chevalier, qui ne laissa de Marie de la Tour (ou la Tourblanche), sa femme, fille de Guy de la Tour, seigneur de l'Aiguillac, de Verteillac, et du Chapdeuil, qu'il avait épousée vers l'an 1400, qu'une fille unique, nommée Marguerite, *dite* Resplandine, mariée à Jean Vigier, écuyer.

Il existait dans le même tems, une autre branche de cette maison, qui était établie à Montclar, et sur laquelle on trouve des documens depuis l'an 1200. Grimoard de Campniac (*de Camnhac*), chevalier de Montclar, père d'un autre Grimoard, fit une donation, en cette année, à l'abbaye de Cadoin, et y prit l'habit religieux. Pierre de Campniac, chevalier, et Hugues de Campniac, damoiseau, épousèrent, avant l'an 1285, l'un, Pétronille, et l'autre Amalvine de Pons Saint-Maurice, filles d'Hélie de Pons, chevalier de Montclar. Cette branche subsistait encore en 1447, dans la personne d'Amanieu de Campniac, damoiseau, qui, la même année, de concert avec Hélie de Pons, seigneur de Clermont et de Saint Maurice, rendit à Amauri, seigneur d'Estissac et de Colonges, la terre et seigneurie de Montclar, dont ces deux seigneurs avaient joui pendant long-tems.

---

rigueux, ou Bourdeille, et le château de Campniac. L'emplacement de ce dernier était près de la rivière de l'Isle, et confinait, d'un côté, au port *dit* de Campniac, et de l'autre, aux dépendances de l'ancien couvent des religieuses de Sainte-Claire.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Une autre branche de cette maison était établie dès le XVe siècle, à Marzac-sur-Vezère, et possédait, outre cette seigneurie, celles de l'Herm en partie, de Vieille-Serre, *del* Dugat, etc. Hélie de Campniac se qualifiait seigneur de l'Herm, en 1475, et 1488. Il laissa d'une sœur de Guy de Solminhac, qu'il avait épousée en 1442, 1°. Bardin de Campniac, écuyer; 2°. Hébrard, qui suit; 3° Guy; 4°. Marguerite, mariée vers l'an 1480, à François de la Cropte, ecuyer, seigneur de la Mothe Saint-Privat, Chassaignes, etc.

Hébrard de Campniac, damoiseau, seigneur des terres de Marzac, de Vieille-Serre *del* Dugat et de l'Herm, (en partie), le devint aussi de Romain, par le mariage qu'il contracta le 10 février 1496 (v. st.), avec Jeanne Hélie de Colonges, dame de Romain; il en eut, entr'autres enfans, 1°. François, qui suit; 2°. Marguerite, mariée le 14 mars 1527, à noble Bardin de Calvimont, seigneur du Cheylard; etc.

François de Campniac, seigneur de Marzac, etc., épousa, par contrat du 25 janvier 1525, demoiselle Anne de Comarque de Beyssac, dont il eut trois fils et une fille; 1°. Bardin, l'aîné, qui fut héritier, épousa, par contrat du 28 octobre 1567, Antoinette d'Abzac de Mayac, de laquelle il eut : Judith de Campniac, qui porta l'héritage de sa maison dans celle d'un seigneur de Montferrand, sénéchal d'épée de Bordeaux, avec qui elle fut mariée; 2°. Jean de Campniac, qui a continué la descendance, sous le nom de seigneurs de Romain, la Basserie, etc., qui subsiste encore; 3°. Jacques, mort sans postérité; 4°. Jeanne, mariée le 7 septembre 1545, à noble Gabriel de Beynac.

François de Campniac perdit, de son vivant, les terres de Marzac et de l'Herm, qui passèrent, par décret, dans la maison de M. de Roffignac, président à mortier, au parlement de Bordeaux.

En 1350, un seigneur de Campniac possédait la terre du Peuch; un cadet qui portait le nom de cette terre, s'établit, il y a plusieurs siècles, dans l'Albigeois, et y donna naissance à une branche, qui a porté, jusqu'à nos jours, le nom de *Peuch-de-la-Bastide de Campniac*, s'est alliée aux maisons de Lautrec, d'Arpajon, de Lescure, etc., et a fourni plusieurs chevaliers de Malte,

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

un grand croix de l'ordre de Saint-Lazare, etc. Les autres branches ont produit plusieurs officiers supérieurs, un abbé de Brantôme, dans le XIVe. siècle, un archidiacre d'outre-Dordogne, dans l'église de Périgueux, vivant de 1355 à 1377, personnage très-renommé de son tems, etc.

Armes : *D'argent, à trois ancres d'azur.*

CANON, marquis de Ville, baron du Saint-Empire, famille de Lorraine, anoblie le 21 mars 1626, dans la personne de Pierre Canon, avocat à Mirecourt. Elle s'est établie en Franche-Comté, et a fait les preuves de Malte; elle a donné un premier président à la cour souveraine de Lorraine, un ministre plénipotentiaire et des officiers généraux : *D'azur, au chevron d'argent; au chef cousu de gueules, chargé d'un canon sur son affût d'or.*

DE CARBONEL, marquis de Canisy, par érection du mois de décembre 1619, maison d'origine chevaleresque de la province de Normandie, où elle florissait dès le milieu du treizième siècle. Elle prouve une filiation directe depuis Herbert de Carbonel, seigneur de Canisy, qui vivait en 1286. Elle a donné des officiers-généraux, des gentilshommes de la chambre; un chevalier du Saint-Esprit, nommé en 1604, mort sans avoir été reçu; des gouverneurs de places, des officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, etc. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1753, 1770 et 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi : *coupé de gueules et d'azur, à trois besants d'hermine, bien ordonnés.*

CARESMENTRANT, à Vesoul, en Franche-Comté, famille éteinte. Humbert Caresmentrant est nommé dans un rôle des écuyers du bailliage d'Aval, en 1351. Un autre Humbert, vivant en 1530, fut père de Claude Caresmentrant, lieutenant-général du grand bailliage d'Amont, tué au siège de Vesoul par Tremblecourt, en 1595. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois grains d'orge du même.* Enregistré à l'armorial général, pour Etienne Caresmentrant, en 1696, registre coté Besançon, Vesoul; les armes de cette famille, gravées sur son ancienne maison sont : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois grains d'orge d'or.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

DE CASTELLANE, barons de Castellane, seigneurs de Salerne, et de beaucoup d'autres terres en Provence, maison des plus illustres et des plus anciennes du royaume, qui tire son nom de la seigneurie de Castellane, au diocèse de Senez, en Provence, qu'elle a possédée en souveraineté, dans les dixième et onzième siècles. Elle a formé les branches des seigneurs d'Allemagne, éteints vers le milieu du seizième siècle; des marquis de Grimaud; des seigneurs de Mazaugues, de Norante, de Majastres, de Novejean et de Castellane-Adhémar, etc., qui se sont perpétués; des seigneurs de la Verdière, des comtes de Grignan, marquis d'Entrecasteaux, des seigneurs de Pierrerue, d'Esparron, et plusieurs autres branches éteintes. Elles descendent toutes de Boniface de Castellane, qui vivait en 1089.

Le plus ancien seigneur de cette maison qui, outre les qualifications dont elle a toujours été décorée, paraisse avec un titre distinctif, est Boniface III, baron de Castellane, qui, ayant dans sa directe un très-grand nombre de fiefs, prétendait tenir sa terre en souveraineté. Sommé par Alfonse, roi d'Aragon, de lui rendre hommage, ou plutôt à son fils, qui gouvernait le comté de Provence, sous ses ordres, Boniface répondit que ses ancêtres avaient conquis sa baronnie sur les sarrazins, et que les empereurs, en qualité de rois d'Arles, leur en avaient confirmé la possession, sans les assujettir à aucune autre dépendance, que de relever immédiatement d'eux. Alfonse, nullement satisfait de cette réponse, employa, pour la réfuter, la force des armes, contre laquelle les droits ne sont rien. Après une guerre fatale, Boniface fut obligé, l'an 1189, de faire hommage de toutes ses terres au comte de Provence. Les comtes de Forcalquier et les princes d'Orange eurent le même sort. Tous devinrent vassaux de celui qu'ils traitaient d'égal auparavant. (*Art de vérifier les dates*, nouvelle édition in 8°., tome X, page 405). Boniface de Castellane, IVe. du nom, issu au quatrième degré de Boniface III, est qualifié, dans les actes qu'on a de lui, prince de Castellane. Il s'acquit une grande célébrité par ses poésies, qu'il dédia à Charles d'Anjou, comte de Provence. Il accompagna ce prince à Naples, en 1264, et mourut peu de tems après. La baronnie de Grimaud érigée en marquisat, l'an 1617, en faveur d'Esprit Alard, grand

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

maréchal-des-logis de la maison du roi, entra dans la maison de Castellane, depuis François, baron de Saint-Juers, vivant en 1623.

L'ancienne baronnie de Grignan, en Provence, dont Geraud Adhémar fut investi, l'an 1164, par l'empereur Frédéric Barberousse, fut érigée en comté, par lettres du mois de juin 1557, registrées à Aix, le 12 octobre suivant, en faveur de Louis Adhémar de Monteil, baron de Grignan, chevalier de l'ordre du roi. Ce seigneur étant mort sans postérité, ce comté passa à son neveu Gaspard de Castellane, fils de sa sœur Blanche, lequel prit le nom et les armes d'Adhémar.

La baronnie d'Entrecasteaux, dont Boniface de Castellane fit hommage au comte de Provence, en 1226, fut érigée en marquisat, par lettres du mois d'avril 1676, registrées à Aix, le 7 décembre 1678, en faveur de François de Castellane Adhémar, comte de Grignan, chevalier des ordres du roi, son lieutenant-général, en Provence. Cette maison a donné des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp et brigadiers des armées, des chevaliers des ordres, des commandants et officiers supérieurs sur terre et sur mer, un évêque de Glandèves, des archevêques d'Arles, de Corinthe, etc., etc. Elle a eu les honneurs de la cour, en 1749, 1754, 1755, 1760, 1780, 1785, et 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. Le comte Boniface-Louis-André de Castellane Novejean, commandant de la Légion-d'Honneur chevalier de St-Louis, a été créé pair de France, au mois d'août 1815 : *de gueules, à la tour donjonnée de trois pièces d'or, maçonnée de sable, le donjon du milieu supérieur.*

DE CASTILLON, marquis de Beynes, seigneurs du Castelet etc., famille ancienne, originaire du royaume de Naples ; elle prend sa filiation depuis Luc de Castillon, secrétaire des commandements de Louis II d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence, en 1351. Il était qualifié chevalier ; et fut un des ambassadeurs de ce roi, pour recevoir les hommages des seigneurs du royaume de Naples et pour traiter du mariage de Marie sa fille, avec le prince de Tarente, en 1409. Charles et Colas de Castillon, ses deux fils, reçurent en inféodation, pour

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

les services rendus par leur père, les terres d'Antragues, de Borne et du Castelet. Charles de Castillon fut fait conseiller de Louis III, fils de Louis II; il acquit la baronnie d'Aubagne. Ses deux frères formèrent deux branches, l'une des seigneurs du Castelet, et l'autre des seignenrs de Cucuron. Colas fut envoyé vers les princes d'Italie pour les engager à s'allier avec le roi René, contre l'usurpateur de son royaume de Naples. Castillon, seigneur de Beynes, fut un des premiers à se déclarer, dans Arles, pour Henri IV, contre la Ligue. Pierre de Castillon, marquis de Beynes, grand sénéchal du siége d'Arles fut élu premier consul d'Aix en 1680. Cette famille a contracté les plus belles alliances, et a donné des officiers distingués, un page du roi, des premiers consuls, etc. *De gueules, à trois annelets d'argent.*

DE CATELIN, en Provence, famille originaire de la ville d'Aix, qui a pour auteur Toussaint Catelin, lequel fut pourvu d'un office de secrétaire du roi, audiencier, près la chancellerie du parlement d'Aix, le 18 décembre 1733. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de lion, de gueules.*

CAULET DE TAYAC, famille originaire de Paris, qui a pour auteur Pierre-Jacques Caulet, écuyer, contrôleur-général de la maison de madame la dauphine, en 1767, père de Pierre Caulet de Tayac, écuyer, ancien directeur des postes de Worms. Il a un fils et deux filles. *De gueules, au lion d'argent; à la bande de gueules, chargée de trois étoiles d'argent, brochante sur le tout.*

DE CAYS, en Provence, famille d'ancienne chevalerie, originaire de Nice, issue de Jacques de Cays, amiral des mers, sous Charles Ier. d'Anjou. Il fut envoyé, en 1262, avec une armée navale, pour soumettre les Génois, qu'il obligea à prêter serment de fidélité à ce prince. Bertrand de Cays, fils de l'amiral, chevalier commandeur de Ste.-Luce ou du Temple, en 1340, avait amené trois de ses neveux en Provence, Jacques, François et autre François, avec lesquels il fit un don considérable à l'église de Saint-Trophime d'Arles, en action de grâces des victoires que l'amiral de Cays avaient remportées. Cette famille a contracté des alliances considérables et a donné des officiers sur terre et sur mer, des

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

premiers consuls, etc. *D'or, au lion d'azur, couronné, lampassé, armé et vilené de gueules.*

CÉCILE, à Salins, en Franche-Comté, famille qui a formé deux branches, anoblies, l'une le 6 septembre 1593, l'autre le 7 septembre 1596. *De gueules, à trois bandes ondées d'argent.*

DE CHAIGNON, en Bourgogne et en Franche-Comté; famille ancienne, originaire du Périgord, qui a pour auteur Albert de Chaignon des Lans, sieur de Puibarbacy, qualifié écuyer dans son contrat de mariage du 14 mars 1522, avec Françoise d'Essaley, fille de noble Grimon d'Essaley, et d'Isabeau de la Romagère. Elle a donné des capitaines dans divers corps, des gouverneurs de places, un résident pour le roi près la république de Valais, etc. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de sable, tenant une épée d'argent, garnie du second émail.*

CHAILLOT, marquis de Pin, en 1746. Les souverains de Franche-Comté voulant rétablir l'université de Dôle, appelèrent plusieurs professeurs étrangers; de ce nombre fut Christophe Chaillot, docteur ès droits, d'une famille noble du Dauphiné, pourvu d'un office de conseiller au parlement de Dôle, en 1524. Cette famille a donné plusieurs personnages distingués dans la magistrature, et plusieurs officiers. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois trefles du même.*

DE CHALONS, princes d'Orange, branche des anciens souverains de Franche-Comté, fondue dans la maison de Nassau. Elle est connue dans l'histoire par des illustrations sans nombre et des richesses immenses. On disait anciennement : nobles de Vienne, preux de Vergy, riches de Châlons et les bons barons de Bauffremont. Ces quatre maisons étaient chacune très-noble, valeureuse et riche. La souche de la maison de Châlons, est Jean de Bourgogne, fils d'Etienne, comte de Bourgogne, descendant d'Otton-Guillaume, fils d'Adelbert, roi d'Italie et de Gerberge de Mâcon, fille de Létalde de Narbonne, comte de Mâcon et de Bourgogne. *De gueules, à la bande d'or.*

CHALONS, *voyez* BOURGOGNE.

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

DE CHALOT, seigneurs du Bouchet, en Provence; famille ancienne, originaire de la province de Bretagne. Pierre Chalot, qui en est la tige, vivait en 1403. Georges Chalot, l'un de ses descendants, la transplanta à Arles, où il vint s'établir en 1525. Il eut pour fils Jean Chalot marié avec Claire de Piquet, de laquelle vint Gaspard Chalot, père de Frosine Chalot, qui obtint des lettres de relief de noblesse de l'an 1645. *D'or, à la croix patée de gueules, cantonnée de quatre lionceaux couronnés de sable.*

DE CHAMBERLHAC, en Périgord. Cette maison, issue de la plus ancienne chevalerie, est originaire du bourg d'Agonac, à deux lieues de Périgueux, où elle possédait, dès les tems les plus reculés, un fief et un château de son nom, qui relevaient de l'évêché de Périgueux. L'abbaye de Chancelade, située dans le voisinage d'Agonac, comptait les seigneurs de Chamberlhac parmi ses bienfaiteurs, dès les XIIe. et XIIIe. siècles, et il est fait mention de ces seigneurs en plusieurs endroits de son cartulaire. Aimeric de Chamberlhac et Raimond, son frère, firent donation à cette abbaye, vers l'an 1200, du droit qu'ils avaient dans le bois ou forêt d'Ancinade; donation qui fut confirmée vers le même tems, par Gérald et Hélie de Chamberlhac, fils d'Aimeric. Guy de Chamberlhac est mis au nombre des co-seigneurs de la ville de l'Isle-sur-Drône, dans une charte de l'an 1211. Bozon de Chamberlhac, donzel, vivait avant le milieu du XIIIe. siècle; il vendit, le 14 des calendes de septembre 1247, à Hélie de Monsac, donzel de Ségonzac, tout le droit et domaine qu'il avait sur la tenance de *Lalbertaria* (aujourd'hui l'Eyberterie), dans la paroisse de St.-Astier, etc. Il est probable que ce Bozon fut père d'Aimeric de Chamberlhac, qualifié donzel d'Agonac, connu par un acte du mois de décembre 1257.

Pierre de Chamberlhac, fils d'un autre Aimeric, chevalier, était seigneur du château de Sauzet à Montagrier, et se qualifiait *chevalier, conseiller et chambellan du roi.* Il est le premier qu'on trouve pourvu de la charge éminente de Général des galères de France (*Voy. l'Hist. des Gr. Off. de la Cour. Tom.* 7, *pag.* 922). Le roi Charles VI le nomma sénéchal de Périgord en 1400, et lui fit don, en 1404, de la forteresse et châtellenie de Montagrier, en paiement de la somme de 5000 livres qui

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

lui étaient dues, pour récompense de ses bons services, et l'établit capitaine-général des galères et autres vaisseaux ordonnés pour faire la guerre aux Génois, en 1410. Il avait pour oncle, Philippe de Chamberlhac, recteur du patrimoine de Saint-Pierre, en Toscane, et archevêque de Nicosie, dans l'île de Chypre; et pour grand oncle, Guy de Chamberlhac, marié à Comtesse de Biron. Le dernier rejeton de cette ancienne maison étant mort sans laisser d'enfants mâles, ses biens passèrent dans la maison de Bourdeille, par le mariage de Jeanne de Chamberlhac avec Arnaud, seigneur et baron de Bourdeille (1).

Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4, un lion, et aux 2 et 3, quatre fusces*; sur le tout, *une bande.*

CHAMBLEY, ancienne baronnie de Lorraine, qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, connue depuis Thierry de Chambley, lequel souscrivit, l'an 1208, un traité de paix conclu entre Frédéric Ier., duc de Lorraine, et Thiebaut, comte de Bar. Blanche-fleur de Chambley, héritière de cette ancienne et illustre maison, en porta les biens, vers le milieu du quinzième siècle, à Perrin, seigneur de Haraucourt. *De sable, à la croix d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lys d'or.*

CHAMBLY, petite ville et châtellenie, dans le Beauvaisis, à une demi-lieue de Beaumont-sur-Oise, a donné son nom à une illustre et ancienne maison de chevalerie, qui s'est successivement répandue en Normandie, en Vermandois et en Picardie. Une branche subsistait déjà l'an 1200, dans la première de ces provinces en la personne de Pierre de Chambly.

Adam de Chambly fut évêque de Senlis après l'an 1223, et, avant 1230, Pierre de Chambly, chevalier, fut conseiller et chambellan du roi Philippe-le-Bel. Jean de Chambly, chevalier, fut conseiller et maître d'hôtel du roi Jean II. Il fut commis par ce monarque, en 1370,

(1) Il existe encore en Velay et en Vivarais, une ancienne maison de Chambarlhac, originaire de la province de Languedoc, qui peut avoir eu la même origine que la précédente.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pour aller, avec l'abbé de Fécamp, vers le pape, pour le fait de 10 galères armées que le roi envoyait au St.-Père pour son retour par deçà les monts. Il n'était encore qu'écuyer, en 1350, lorsqu'il contribuait à la défense de la ville de Chartres, sous M. de Beaumont, chevalier, capitaine de cette ville.

Gilles de Chambly, chevalier, chambellan du roi, vivait en 1397 et 1401.

Dans les montres, on voit une foule de seigneurs de ce nom, servir en qualité de chevaliers, et commander des compagnies d'écuyers et d'hommes d'armes. Cette maison s'est fondue, au 18e. siècle, dans celle de la Tour-du-Pin, branche de la Charce. Les véritables armoiries des seigneurs de Chambly que l'on vient de rapporter, prises sur leurs anciens sceaux, et sur des quittances originales émanées d'eux, sont : *De gueules, à trois coquilles d'or.* Dans des tems postérieurs, leurs descendants prirent pour armoiries : *D'argent, à la croix denchée d'azur, chargée de cinq fleurs de lys d'or; le premier canton chargé d'un écu de gueules, à trois coquilles d'or.* Cette croix paraît avoir été prise par cette famille sur sa prétendue communité d'origine avec celle de Chambley, en Lorraine. Ce sont deux races d'ancienne chevalerie absolument distinctes quant à l'origine, au nom et aux armoiries.

CHAMBLY.

Liste des gentilshommes convoqués à l'assemblée de la châtellenie de Chambly, pour l'élection des députés aux états-généraux en 1789.

Monsieur, frère du Roi, comme seigneur de Chambly, représenté par M. le grand-bailli, fondé de sa procuration.

M. François-Henri de Florans l'aîné, seigneur du fief de Notre-Dame, à Chambly.

Madame Marie-Madeleine le Boullanger du Tilleul, veuve de M. de Belloy, et la demoiselle de Belloy, leur fille majeure, propriétaire de la terre et seigneurie de Vosseaux, etc., représentées par M. Perrot.

CHAMBON. Huet de Chambon, écuyer, servit avec ses gens d'armes pour le roi et monseigneur le

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Dauphiné. Il donna une quittance, le 12 décembre 1414, où son sceau représente 6 *annelets*.

DE CHAMBON DE MARCILLAC, noblesse ancienne de la province de Bourbonnais; elle remonte à Antoine de Chambon, écuyer, seigneur de Mimorin, qui épousa, le 27 mai 1523, Gabrielle de Chaumejan, fille de Louis de Chaumejan, écuyer, seigneur de Chaumejan, en Bourbonnais, et de Bienvenue, de Beaucaire. Cette famille a produit un maréchal-de-camp et des officiers de tous grades. *Coupé au 1 d'or, à la fasce de gueules, sommée de deux merlettes de sable; au 2 de sable, à trois chevrons d'hermine.*

DE CHAMBRE, barons d'Urgons, au pays des Landes, famille dont la tradition est d'être originaire d'Ecosse. Elle établit sa filiation depuis Job de Chambre, qualifié homme d'armes dans une donation de plusieurs parties de terre que lui fit, le 30 mai 1461, Charles d'Albret, vicomte de Tartas. Cette famille a servi dans la robe et dans l'épée; et a donné des chevaliers de St.-Louis. *D'or, à la fasce d'azur, sommée d'un lion issant de gueules, et accompagnée en pointe d'une fleur de lys du même.*

DE LA CHAMBRE DU VAUBOREL, famille d'origine chevaleresque de la province de Normandie, qui a produit plusieurs officiers et des chevaliers de St.-Louis. Elle a obtenu les honneurs de la cour au mois de juin 1781, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *De sable, à la fasce d'or, frettée de gueules et accompagnée de trois roses d'or.*

CHAMPVANS, terre du bailliage de Dôle, en Franche-Comté, qui a donné son nom à une maison éteinte dans celle de Reculot. *De sable, à trois jumelles d'argent.*

CHANCEREL, famille originaire de la Flèche. Charles Chancerel, seigneur de la Haye, d'Ardaine et du Coudray, vint s'établir à Nantes vers le milieu du 16e. siècle; il y épousa Catherine Chatain dont il eut deux fils.

L'aîné, Charles Chancerel, IIe. du nom, écuyer, seigneur d'Ardaine, capitaine garde-côte, fut pourvu, le 6 avril 1770, d'un office de secrétaire du roi. Il avait

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

épousé Marie-Marguerite le Meilleur dont il a eu deux filles. L'aînée, mariée à Pierre Colas, écuyer, seigneur de Brouville-Malmusse ; la cadette, à René-Julien Ballan, écuyer, général des finances en la chambre des comptes de Bretagne.

François Chancerel, écuyer, seigneur de la Haye, et du Coudray, fut, comme son frère ainé, secrétaire du roi, et se maria à Marie-Madeleine Sarrebourse. Les enfants nés de ce mariage, pendant les troubles de St.-Domingue, où ils sont propriétaires, se sont retirés aux Etats-Unis d'Amérique où ils ont laissé postérité. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois abeilles du même.*

DE CHANTRANS, en Franche-Comté, noblesse chevaleresque éteinte, dont le nom a été relevé en suite de lettres patentes, de l'an 1769, par Jean Sugnet de Grangeberne, écuyer, ancien officier d'artillerie, du chef de sa bisaïeule paternelle. La terre de Chantrans a été vendue au sieur Girod qui en porte le nom. Les armes de Chantrans sont : *De gueules, à trois chevrons d'argent.*

DE CHAPUISET, en Touraine, famille ancienne, originaire du Vendômois, qui remonte, par filiation, à Christophe de Chapuiset, écuyer, seigneur des Granges, de Fontaines, de la Richardière et autres lieux, vivant en 1503. Elle a donné des hommes d'armes des ordonnances, et plusieurs officiers de marine. *D'azur, à l'écusson de sable (à enquerre), chargé d'une étoile d'or en abîme, et accompagné de trois quintefeuilles d'argent.*

CHAROLAIS, *voyez* BOURGOGNE.

DE LA CHASTRE *ou* DE LA CHATRE, en Berry. La maison de la Châtre, l'une des plus distinguées du royaume, par les grands hommes qu'elle a produits, n'est pas moins illustre par la grandeur et l'antiquité de son origine. Elle est issue, selon la Thaumassière, historien du Berry, et plusieurs auteurs anciens et modernes, des princes souverains de Déols, ou du Bas-Berry, dont le premier, connu dans l'histoire, est Laune, qui possédait, l'an 898, la terre Déolaïse en principauté, et fonda l'abbaye de Déols en 917, avant le règne de Hugues-Capet. Ebbes de Déols, IIe. du nom, issu de lui au quatrième degré, sixième fils de Raoul II, dit le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Chauve et le Grand, prince de Déols, eut en apanage la terre de la Châtre, dont il transmit le nom à ses descendants. Cette maison a donné deux maréchaux et deux grands-fauconniers de France; cinq capitaines des gardes-du-corps, un colonel-général des Suisses et Grisons, plusieurs chevaliers des ordres, deux maîtres des cérémonies de France, deux prévots de l'ordre de Saint-Michel, deux gouverneurs de la province du Berry, jusqu'à l'époque de la révolution; des capitaines de places fortes, des capitaines de gens d'armes, un gouverneur des enfants de France, des conseillers, chambellans et gentilshommes de nos rois; des chevaliers de l'ordre, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, etc.; elle a joui des honneurs de la cour de 1738 à 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Claude-Louis de la Châtre, des princes de Déols, duc et pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, lieutenant-général de ses armées, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, et ci-devant ambassadeur de S. M. à la cour de Londres, a été créé duc en janvier 1816 (pair le 17 août 1815).

Emery de la Châtre était cardinal et chancelier de l'église romaine en 1140. Pierre de la Châtre fut élu archevêque de Bourges vers l'an 1141, et sacré à Rome par l'intervention d'Emery de la Châtre, son oncle, dont il est parlé ci-dessus. Cette promotion, que le roi Louis VII ne reconnut que long-tems après s'y être opposé par tous les moyens, pensa causer un schisme dans l'église. Claude de la Châtre, grand-vicaire de Tours, abbé de Tréport en 1717, fut nommé à l'archevêché d'Agde, le 17 octobre 1726, et sacré le 26 octobre 1727.

Louis-Silvestre de la Châtre (frère du duc de la Châtre), ancien grand-vicaire de Nevers, aumônier ordinaire du roi, a été nommé par S. M. à l'évêché de Beauvais. *De gueules à la croix ancrée de vair.* Supports: Deux lions. Couronne fermée. Cimier: Le lion royal d'Angleterre, qui est d'or, ayant le poitrail ceint d'une couronne de laurier de sinople, et portant l'étendard du régiment de Loyal-Emigrant, où sont écrits ces mots: *L. E. fac et espera.* Devise: *at avis et armis.*

Nota. Outre la branche ducale, il existe encore deux autres branches de la maison de la Châtre.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

On a, de la maison de la Châtre, nombre de monuments qui constatent sa munificence envers les établissements religieux de la province de Berry. Des dotations fréquentes, des fondations considérables et réitérées, sont les témoignages de sa splendeur dès les dixième, onzième et douzième siècles. La terre de la Châtre a été vendue pour une rançon, sous le règne du roi Saint-Louis.

Françoise de la Châtre, épouse de Henri de la Grange, marquis d'Arquien, fût mère de Casimire de la Grange d'Arquien, épouse, en 1665, de Jean Sobieski élu roi de Pologne en 1674. Cette alliance donne à la maison de la Châtre des affinités avec plusieurs têtes couronnées et principalement avec la maison d'Autriche.

DE CHATEAUNEUF, seigneurs de Molegès, en Provence, maison d'origine chevaleresque, dont Pierre de Châteauneuf, qui illustra son nom dans le treizième siècle par ses poésies provençales, est la tige; il vécut dans la familiarité de tous les princes de son tems. Connaissant les faiblesses et les vices de toutes les cours, il en fut le censeur sévère; il fit des satires contre les princes, et n'épargna pas même ses amis; il composa cependant un poëme à la louange de Béatrix, fille et héritière de Raymond-Bérenger, dernier comte de Provence de ce nom, épouse de Charles Ier. d'Anjou, qui par ce moyen devint comte de Provence. (Le moine des Iles d'or a fait l'histoire de ce fameux poëte.) Guignonnet de Châteauneuf, son petit fils, fit hommage aux députés de la reine Jeanne, l'an 1350. Richard de Châteauneuf, fut de l'hommage général rendu par la noblesse de Provence, assemblée pour la réception de Marie de Blois, mère de Louis II d'Anjou, en 1395. N..... de Châteauneuf entra dans la conspiration faite par les principaux gentilshommes de Provence contre l'empereur Charles-Quint, lors de son irruption dans ce pays. Cette famille a formé trois branches, celle de Molegès, celle de Gasin et celle d'Antraigues. Il n'existe plus que celle de Molegès. *D'azur, au château d'argent, fermé et maçonné de sable et flanqué d'une grosse tour carrée à dextre aussi d'argent maçonnée de sable; le tout sur une terrasse du second émail.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

CHATEAUROUX, *voyez* BERRY.

CHAUDET, à Besançon, famille anoblie par le duc Charles en 1471, et éteinte. Les Malarmé, qui en descendent, par femmes, en ont pris les armoiries. *D'azur, à l'escarboucle à huit rais, pommeté et fleuronné d'or.*

CHAUDEY, en Franche-Comté, famille éteinte, qui avait été anoblie le 12 juin 1662, par Philippe IV, pour acquérir une petite partie de la seigneurie de Vallay, en Franche-Comté. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre croisettes d'argent.*

DE CHAUVERON, en Périgord, en Angoumois, en Touraine, etc. Cette maison, distinguée particulièrement par de nombreux services et de grandes alliances, tire son origine du Limousin (1), où elle possédait, dès le XIVe. siècle, la seigneurie de Laurière, qui a passé depuis dans la maison de Pompadour. Son premier auteur connu est Guillaume de Chauveron, sur lequel on trouve des lettres du roi Philippe de Valois, datées du mois de décembre 1338, et conservées dans un registre du trésor des chartes (2). Il est très-probable que ce Guillaume fut père d'Audoin et de Jean de Chauveron frères, qui vont suivre, dont les père et mère n'ont été, jusqu'à présent, connus d'aucun généalogiste (3).

Audoin, qui était l'aîné, se qualifiait dans ses actes, *noble et puissant*, chevalier et seigneur du Dognon, de Laurière, de Ris, d'Azérable et de La Mothe-sur-Indre, appelée depuis *La Mothe-Chauveron.* Il fut successivement, depuis l'année 1376 jusqu'en 1380, bailli de

---

(1) Il y en a qui supposent, mais sans fondement que cette famille est originaire de la Touraine. Quant à son ancienneté, le Feron assure avoir vu un titre justificatif de sa noblesse, daté du 6 novembre 701. Mais cette assertion est insoutenable, et se détruit d'elle-même.

(2) *Rég.* 71. *Fol.* 179. *N°.* 265.

(3) *Voy.* La Thaumassière, *hist. de Berry*, *page* 868, 870. — *Généalogie de Chauveron*, *dressée par M.* de Clairambault, *en* 1759, *et supplémentée par M.* Chérin, *en* 1777, *etc.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cotentin et d'Amiens, et prévôt de Paris; capitaine en 1388, d'une compagnie de 100 hommes d'armes, pour la garde du corps de la reine Isabeau de Bavière, femme du roi Charles VI, et pour la sûreté de Paris. Son sceau, apposé à un acte de l'an 1380, représente *un pal bandé de six pièces;* supports, *deux sauvages;* cimier, *une tête humaine.* Les titres de la maison justifient qu'il acheta, le 14 mai 1388, de messire Jean de Châteauneuf, et de Jeanne de Charenton, sa femme, la châtellenie de la Mothe-sur-Indre, pour le prix de 2000 livres. Il était chevalier bachelier, l'an 1395, et mourut avant l'an 1400, laissant de Galienne Vigier, sa femme, dame en partie de l'hôtel des Vigiers, à Exideuil, en Périgord, et des terres de Dussac et de Panthenie en Limousin, une fille unique, nommée Marguerite de Chauveron, dame du Dognon, du Breuil, la Barbette, etc. mariée, l'an 1394, à Jean d'Aubusson, seigneur de la Borne (1).

Jean de Chauveron, frère du précédent, se trouve aussi qualifié *noble et puissant chevalier;* il devint seigneur de Ris, de la Mothe-sur-Indre et de Laurière en Limousin, par la donation que lui en avait faite Audoin, son frère. Il commandait cinq écuyers, dans une compagnie d'hommes d'armes, sous Hutin d'Aumont, l'an 1379; il fut fait bailli de Macon et sénéchal de Lyon, en 1388, et chevalier bachelier, l'an 1405. Son sceau de l'an 1384, représente *un pal bandé de trois pièces* seulement; supports: *deux lions;* cimier: *une tête de griffon.* Il fit son testament le 4 décembre 1421, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Grandmont, près du tombeau d'Audoin, son frère. Il avait épousé Marie Vigier, sœur de Galienne, femme de son frère; ces deux dames avaient pour père, messire Geoffroi Vigier,

---

(1) M. Secousse a publié, sur Audoin de Chauveron, un mémoire curieux, qui se trouve parmi ceux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome 20, page 490 et suivantes; il y parle du procès criminel qui lui fut fait, des chefs d'accusation intentés contre lui, et de ses réponses; et il y rapporte un extrait des lettres de rémission que le roi Charles VI lui accorda au mois de janvier 1389 (v. st.).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'Exideuil, dont elles héritèrent de l'hôtel des Vigiers, en la châtellenie d'Exideuil, de Dussac et de Panthenie, assis à Saint-Yrier, et de plusieurs biens situés au village de Bolhonie, paroisse de Sarlande.

Jean de Chauveron eut entr'autres enfants, 1°. Louis, aussi qualifié *noble et puissant* chevalier, seigneur de Laurière et de Ris, qui épousa Marie de Tranchelion, laquelle étant veuve, se remaria, par contrat du 16 mai 1443, à noble et puissant homme Charles de Talleyrand, seigneur de Grignols, et testa le 2 juin 1476. Elle avait eu de son premier mariage, une fille unique nommée Marguerite de Chauveron, qui fut mariée, par contrat du 3 juin 1453, à Jean, seigneur de Pompadour et de Cromières, auquel elle apporta les terres de Laurière et de Ris, restées depuis dans la maison de Pompadour; 2°. Pierre I. de Chauveron, qui suit; 3°. Jean, *dit* Antoine de Chauveron, a fait la branche des seigneurs de la Mothe-Chauveron, existante en Touraine, qui a donné plusieurs chevaliers de Malte; il épousa, en 1436, Françoise Dubois, dont il eut Louis de Chauveron, chevalier, seigneur de la Mothe, la Prugne, etc., enfant d'honneur de la reine, femme de Charles VII, en 1460, échanson du duc de Berry, et de Guienne, en 1472, chevalier en 1477, marié en 1475, à Jeanne de Lentilhac; et père de Déode, qui a continué la descendance de cette branche. 4°. Jean de Chauveron, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jerusalem, *dit* alors de Rhodes.

Pierre de Chauveron, Ier. du nom, damoiseau, seigneur de Dussac, et de Panthenie, fait chevalier de l'ordre du Camail, l'an 1439, épousa, l'an 1440, Isabelle de Pierrebuffière, qui le rendit père de :

Robert de Chauveron, qualifié *noble et puissant*, et seigneur de Dussac, de Mandresac et de Panthenie; fit son testament l'an 1499. Il avait épousé, l'an 1476, Marguerite de Gontaut-de-Biron, dont il eut entr'autres enfants :

Pierre de Chauveron, IIe. du nom, aussi qualifié *noble et puissant*, et seigneur de Dussac, etc., épousa, en 1533, Isabeau de Ségur-de-Pardaillan, dont vint un fils unique,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Bernard de Chauveron, chevalier, seigneur de Dussac, de Poussac et des Foulherons, mestre de camp d'un régiment, gouverneur de Bergerac et puis de Périgord et de la vicomté de Limoges, pour le roi de Navarre, gouverneur de la Réole pour le roi de France, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et chevalier de son ordre; il reçut plusieurs lettres des rois Henri III et Henri IV, qui font connaître la confiance qu'ils avaient en lui; la plupart sont ainsi souscrites: *votre bon ami*, *Henri*. Il avait épousé, en 1558, Jacquette d'Abzac-de-Bellegarde, dont il eut:

Samuel de Chauveron, seigneur de Dussac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, l'an 1599. Il avait épousé, l'an 1592, Anne de la Barde, dame de Jaure, sa parente, fille de feus Arnaud de la Barde, seigneur de Jaure, et de Françoise de Talleyrand-de-Grignols. Il laissa pour fils unique:

Philippe de Chauveron, chevalier, seigneur de Dussac, de Jaure et de Saint-Maime, qui se maria, en 1616, avec Anne de Jaubert-de-la-Bastide-de-Châteaumorand, et était mort dès l'année 1647, laissant deux fils, dont l'aîné, nommé Annet de Chauveron, seigneur de Dussac, n'eut qu'une fille, Anne, mariée en 1661, à Geoffroi d'Aubusson, seigneur de Castelnouvel, *dit* le marquis de Saint-Paul; le second fut:

François de Chauveron, chevalier, seigneur de Saint-Maime et de la Peyronnie, aux Génébrières, dans la paroisse de Manzac, qui épousa, en 1647, Isabeau du Mas-de-la-Génébre; dont vinrent, 1°. Annet, qui suit; 2°. Alain, marié en 1687, à Catherine Noël, demoiselle de la Combe, fut auteur de la branche de la Combe, qui subsiste encore, dans la paroisse de Bruc de Grignols.

Annet de Chauveron, chevalier, seigneur de Dussac et de la Peyronnie, fut marié en 1686, avec Catherine de Bodin de la Guilhaumie, qui le rendit père de:

François comte de Chauveron, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Dussac, etc., capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, marié en 1724, avec Marguerite-Louise de Taillefer de Mauriac, dont la sœur épousa Gabriel de Talleyrand, comte de Grignols. Il fut père de M. le marquis de Chauveron, qui a laissé des

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

enfants de son alliance avec demoiselle N..... de Regnault-de-la-Soudière, d'une ancienne famille du Poitou.

Les principales alliances de la maison de Chauveron, outre celles ci-dessus, sont avec les maisons de Durfort-de-Goujonnac, de Guenant-de-la-Roche-aux-Aubiers, de Lascouts, de Lentilhac, de Tranchelion, de Villelongue et autres. Elle a donné un prévôt de Paris, un chambellan du roi, un échanson du duc de Guienne, un sénéchal de la basse marche, un conseiller au parlement de Paris, plusieurs gentilshommes de la chambre, officiers supérieurs, chevaliers de l'ordre du roi, de St.-Louis, etc.

Armes : *d'argent, au pal bandé d'or et de sable.*

CHEVANNEY, *dit* DANIEL, ancienne famille de Besançon, éteinte au dernier siècle dans la personne de Charlotte Chevanney, baronne de la Roche, qui fit don de cent mille livres pour aider à la reconstruction de l'église de la Madelaine. *D'azur, semé d'étoiles d'argent ; au compas d'or, ouvert sur le tout.*

DE CHIAVARI, en Provence, famille ancienne, originaire de Gênes. Elle remonte à Jean de Chiavari, noble génois, qui, pour s'être rendu trop partisan des intérêts de la France, fut obligé de passer d'Italie en Provence, vers l'an 1490. Jacques de Chiavari, son fils unique, ayant résolu de demeurer en France, et voulant assurer sa noblesse, obtint des lettres du roi Louis XII, données au mois de novembre 1514, par lesquelles S. M. voulut que lui et sa postérité jouissent de tous les avantages des gentilshommes de son royaume. Il fut reçu au rang des nobles, à Arles, en 1515; fut élu capitaine du guet en 1521, et consul du rang des nobles, aux années 1534 et 1539. Cette famille écartèle, *aux 1 et au 4 d'or, à deux colonnes de gueules ; aux 2 et 3 aussi d'or, au lion couronné de sable, lampassé et armé de gueules.*

CHIFLET, à Besançon, famille anoblie en 1552, féconde en savants historiens, magistrats distingués, et habiles écrivains. Elle a donné quatre conseillers et un premier président au parlement. *De gueules, au sautoir d'urgent, accompagné en chef d'un serpent annelé d'or.*

DE CIPRIANI, seigneurs de Saint-Savournin, famille

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

ancienne, originaire de Florence, où elle subsistait avec distinction dès l'an 1280, et où elle remplit les premières charges de la république ; elle passa en Corse, vers 1457, et ensuite elle vint s'établir à Marseille. Les branches de Provence descendent de Ciprien de Cipriani, qui eut deux fils, Orso-Sancto et Fomelio de Cipriani ; Orso-Sancto épousa Claire de Séguier : il acquit les terres de Cabriez et de Trébillane, assura sa noblesse par des lettres qu'il obtint du roi Henri IV, en 1599, et fut élu premier consul de Marseille, la même année. Ses enfants ont continué la postérité. *D'azur, à trois triangles d'or.*

CLAIRVAUX-LES-VAUX-D'AIN, grande baronnie de Franche-Comté, qui a donné son nom à une maison éteinte depuis long-tems. *D..... à trois chevrons d....*

DE CLEMENS, seigneurs de Ventabren et du Castelet, en Provence, famille des plus anciennes de la ville de Tarascon, dans laquelle vivaient, il y a plus de 400 ans, Raimond et Léonard de Clemens, frères; Léonard fut père d'Honoré de Clemens qui, en 1411, était écuyer de Louis II, roi de Sicile, comte de Provence, mais qui n'a point laissé de postérité. Raimond eut trois enfants. Louis, l'un d'eux, fut secrétaire du roi René, et pourvu d'un office de maître rational, en 1453. Cette famille a contracté de belles alliances. *D'argent, à trois pals de gueules.*

CLEMENT, en Franche-Comté. Il y a eu trois familles nobles de ce nom, qui sont éteintes. Jean Clément fut anobli le 20 mars 1590. Guillaume Clément fut anobli en 1592. Jacques Clément, anobli par sa charge d'avocat-général au parlement de Dôle, en 1587, n'eut que deux filles. Il portait de *gueules au vol d'argent.*

CLERVAUX ou CLERVAL, famille de Besançon, qualifiée noble depuis le tems des ducs de Bourgogne : éteinte depuis plusieurs générations. *D'or, au chevron de sable, accompagné de trois trèfles du même.*

COLARD, famille éteinte, anoblie dans la personne de Jean Colard, par ses fonctions de conseiller au par-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

lement de Dôle, en 1570 *D'argent, à trois croissants versés de gueules en chef, une flamme de même en pointe.*

COLAS, famille distinguée de la ville d'Orléans. La noblesse de son origine, une ancienneté bien reconnue de près de cinq siècles, des emplois honorables, des services importants rendus à nos rois et à l'état, lui assurent à jamais la considération dont elle a toujours joui de la part de ses concitoyens. Sans chercher son origine dans des tems obscurs, nous ne remonterons pas plus haut qu'à Nicolas, ou Nicoles Colas, qu'une filiation établie sur des titres authentiques, donne pour chef à cette ancienne maison. Il naquit à Paris, et vint s'établir à Orléans. Il fut conseiller de Philippe de France, duc d'Orléans. Il vivait en 1360 et 1370, et possédait plusieurs terres et seigneuries dans la Beauce. Ses descendants ont formé plusieurs branches, éteintes, de nos jours, pour la plupart. Celles des Colas de Brouville et des Colas des Francs, sont les seules qui subsistent aujourd'hui avec la ligne directe. Confirmée dans *la noblesse d'extraction, race et lignée*, par plusieurs arrêts, cette famille a donné des conseillers d'état, des conseillers au parlement, à la cour des aides, à la chambre des comptes; et à l'armée, des officiers-généraux et de tous grades. Elle a mérité, dans l'exercice de ces différents emplois, l'estime et la confiance de ses rois, et elle conserve précieusement les témoignages que lui en ont donnés Henri II et Henri IV, dans les lettres pleines de bonté que ces princes lui firent l'honneur de lui adresser. *D'or, au chêne de sinople, au sanglier passant de sable sur une terrasse du même.* Devise : *ulterius ardet.*

DE COLLA, seigneurs de Pradine, de Limans, de la Madelaine, etc. en Provence, famille très-honorable, qui prouve une filiation suivie depuis Antoine de Colla, fils de Benoît et neveu de Sauveur de Colla, évêque de Chieusi, qui assista au concile de Trente; Antoine fut premier président au parlement d'Orange, en 1587, et eut ensuite le gouvernement de cette principauté, sous Philippe et Guillaume de Nassau. Samson de Colla, l'un de ses descendants, fut gentilhomme du prince de Nassau, capitaine de ses gardes. Cette famille, dont les alliances sont illustres, a donné des officiers distingués,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

des gouverneurs de provinces et de places, et un évêque. *Écartelé, aux 1 et 4 contre-écartelés d'argent et de sable*, qui est de COLLA ; *aux 2 et 3 d'argent, à trois bandes de gueules, chargées chacune d'une étoile d'or ; au chef d'azur, chargé d'un lion issant d'or ; adextré d'une étoile du même*, qui est de PRADINE.

Pithon-Curt (*Histoire du comté Venaissin*, tom. IV, p. 440), donne à cette famille, qu'il nomme *Colas*, des armes différentes à l'occasion du mariage de Jeanne-Élisabeth Colas, fille d'Antoine Colas, président du parlement d'Orange, avec François Fournier de Carles, sieur de Pradine. *De sable, au lion d'or ; au chef d'azur, chargé d'une colombe essorante et contournée d'argent.*

DE COLLARDIN ou COLARDIN, seigneurs de Bois-Olivier, en Normandie. Cette famille portait originairement le nom de *le Large*, l'un des plus anciens de la province de Bretagne. Evrance le Large, fils de Raoul ou Rodulphe le Large, fut, vers 1065, un des barons signataires d'une charte de Conan, comte de Bretagne. Bardoul ou Bardouf le Large fut, en 1172, un des seigneurs bretons qui se croisèrent pour la Terre-Sainte.

Jean le Large, successivement écuyer et chevalier, servit long-tems le roi Charles VII, sur terre et sur mer. Attaché par l'amitié et par la valeur à un brave capitaine de marine, nommé *Collardin*, il se fit son frère d'armes et prit son nom. Cette commutation n'ayant point été confirmée par lettres-patentes, pensa nuire à sa postérité, surtout quand s'y joignirent des revers de fortune et l'exercice de quelques charges municipales ou judiciaires, qui, sans emporter dérogance, n'étaient néanmoins exercées, le plus communément, que par la simple bourgeoisie. Cette famille, ayant été inquiétée dans sa noblesse, sous ces deux prétextes, elle y fut maintenue par jugement des maîtres des requêtes de l'hotel du roi, du 23 avril 1636, sur preuves remontées à l'an 1430 ; et par arrêt de la cour des aides de Rouen, du 8 mars 1672, qui remonte les preuves de cette famille jusqu'à l'an 1392. Antérieurement, elle avait été maintenue dans sa noblesse de race, par M. de Boissy, l'an 1598 *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef à dextre d'une fleur de lys, et à senestre d'un besant, le tout du même.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

DE COMARQUE, en Périgord. Cette maison, qui est d'origine chevaleresque, et l'une des plus anciennes de cette province, est connue depuis le milieu du XIIe. siècle. Suivant l'opinion la plus commune, elle a pris son nom du château de Comarque (1) qui appartenait à la maison de Beynac, dès le XIIIe. siècle, et qui, suivant quelques généalogistes, lui avait été porté en mariage, dès le siècle précédent, par l'héritière de la branche aînée de la maison de Comarque. D'autres prétendent, au contraire, qu'elle a la même origine que l'illustre maison de Beynac, et qu'elle en est une branche séparée depuis plus de 600 ans. Quoi qu'il en soit de cette origine, que l'éloignement des tems et le manque de monuments ne permettent pas d'éclaircir, il est certain, comme il a été dit, qu'il se trouve des preuves de l'existence de cette maison, dès le XIIe. siècle ; et il est constaté d'ailleurs que sa filiation suivie remonte au milieu du XIIIe. siècle. On trouve un Hélie de Comarque, abbé de Tourtoirac, qui transigea avec l'abbé d'Uzerche, en 1154. Le même ou un autre de même nom, vivait en 1190. Géraud de Comarque, chevalier, assista, comme témoin, à une donation que Mainard de Beynac, chevalier, fit vers l'an 1250, à Guillaume des Estres. Un autre Gérard de Comarque, damoiseau, (peut-être fils du précédent), fut garant d'un accord fait en 1289, entre Gaillard de Beynac, chevalier, et Guillaume de Sendrieux, damoiseau. Adémar de Comarque, chevalier, vivait en 1295, 1296 et 1299. Hélie de Comarque, damoiseau, son frère, vivait aux mêmes époques (2).

La filiation est suivie et prouvée littéralement, depuis Aimery de Comarque, damoiseau, marié avant l'an 1300,

---

(1) Il y en a qui écrivent Commarque.

(2) On lit dans l'histoire des Troubadours, que Marie de Brabant, épouse, en 1274, du roi Philippe le Hardi, aimait les poëtes et cultivait la poésie ; elle aida elle-même un fameux barde, nommé *Ly Roix Adenez*, à mettre en ordre le roman de Cléomadez. Le même poëte avait mis en rithme les beaux faits des anciens chevaliers, entr'autres, d'Ogier le Danois, de Bertrand du Bois, et de *Buénon de Commarchis*.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

avec demoiselle Bertrande de Lavergne, qui le rendit père de Raoul ou Radulphe, dont la postérité subsiste encore de nos jours.

Cette maison a formé plusieurs branches, dont les principales sont: 1° celles de Beyssac et Laussel, éteintes; 2°. d'Alas, nommée ensuite Sinhac et Monsac, et aujourd'hui la Bourgonie; 3°. la Génébre; 4°. Sigonhac et Pechgaudou, etc. Elle a produit un capitaine de Turenne, dans le quinzième siècle; un chevalier de l'ordre du Roi, dans le siècle suivant, un gentilhomme de la chambre de Stanislas, Roi de Pologne, un chevalier de Malte et un grand nombre d'officiers supérieurs et autres, et plusieurs chevaliers de Saint-Louis; elle a pris ses alliances dans les maisons d'Abzac, d'Apremont, de Beaupoil-Saint-Aulaire, de Bermond, de Bosredon, de Campnhac, de Carbonnières, de Chaumont, de Cugnac, d'Escodeca-de-Boisse, de Saint-Exupéry, de Faucher-Sainte-Fortunade, de Foucauld-Lardimalie, de Gontaut-Saint-Geniès, de Guerre, de Guischard, de Jaubert, de Larmandie, de Laurière-de-Lanmary, de Machat, de Montalembert, de Montardit, de Montesquiou, de Roquefeuil, de Touchebœuf, de Vassal, etc.

Armes : d'or, à l'arche d'alliance d'argent.

LE COMPASSEUR DE COURTIVRON, en Bourgogne; très-ancienne noblesse originaire du Roussillon, qui s'est établie en Champagne, et de-là en Bourgogne, depuis plus de trois siècles. Ses membres ont été reçus à la chambre de la noblesse de cette province, en 1577 et années suivantes. (*Voyez l'Armorial général de Bourgogne.*)

La noblesse de cette famille et sa filiation jusqu'à ce jour, remontent, par titres authentiques, vérifiés en la chambre de comptes de Bourgogne, à Bernard *le Compasseur*, qualifié *Miles* dans un acte de 1390.

La Roque, dans son Traité de la Noblesse, page 143, à l'article des Maisons de Champagne, qui avaient conservé le privilége d'anoblir par le ventre, rapporte une sentence de bailliage de Troyes, du 25 février 1481, qui déclare Pierre *Lebey*, noble du côté de *Simonne le Compasseur*, son aïeule maternelle. Simonne le Com-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

passeur avait épousé, le 12 juillet 1393, *Jean Frottier*, sénéchal de Barres.

Cette famille s'est constamment distinguée dans la magistrature et dans les armes, où ceux de ce nom ont occupé des charges de conseillers d'état, présidents à mortier, et compte dans l'armée plusieurs colonels, officiers supérieurs et chevaliers de Saint-Louis.

Gaspard le Compasseur, *marquis de Courtivron*, aide-maréchal-général des logis de la cavalerie des armées du Roi, mestre-de-camp et chevalier de Saint-Louis, servait en Bohême, sous les ordres du maréchal de Saxe, en 1742. Chargé par le maréchal d'investir le château de Frauenfeld, avec 400 hommes, il rendit compte au maréchal que la garnison était très-nombreuse, et qu'il avait exécuté ses ordres. Le maréchal lui écrivit ce billet mémorable : *A gens de cœur, courtes paroles : qu'on se batte ; j'arrive, mon cher Courtivron.* (*Maurice de Saxe.*) Le marquis de Courtivron répondit énergiquement à ce billet ; le maréchal trouva, à son arrivée, la garnison composée de 4000 Croates, qui capitulait. (*Voy. hist. du maréch. de Saxe, par d'Espagac.*)

Le marquis de Courtivron, blessé grièvement dans la campagne suivante, se retira du service, et fut reçu membre de l'académie des sciences de Paris, en 1744.

Les terres et seigneuries de Courtivron, de Tarsul et dépendances, au baillage de Dijon, furent érigées en *baronnies* par lettres de *Henri IV*, données au camp devant Dijon, le 20 juillet 1595, en faveur de *Claude-François le Compasseur* de Crequi-Montfort, baron de Ventoux, etc., en récompense des services qu'il avait rendus, nommément à la réduction de la ville et du château d'Auxonne. Les mêmes seigneuries furent érigées en *marquisat*, par lettres de 1698, registrées au parlement, la même année, et le 1er. juillet à la chambre des comptes de Bourgogne, en faveur de *Jean le Compasseur* de Courtivron, président à mortier, au parlement de Dijon, qui avait épousé *Charlotte de Clermont-Tonnerre*, sœur du *maréchal*, *duc de Clermont-Tonnerre.*

Cette famille compte plusieurs chevaliers de l'ordre de Malte, depuis 1660. Elle a également fait ses preuves dans les chapitres de Château-Châlon, et d'Alix.

Armes : d'azur, à trois compas d'or ouverts.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

DE CULLON, ou DE CULON, seigneurs de Villarson, de Clerfond, de Sevry de la Chevalerie, de Lanconnière, de Chambon, etc. etc., en Berry, famille des plus anciennes et des plus distinguées de cette province, où elle est connue depuis le milieu du douzième tems, auquel vivaient (en 1147) Jean de Cullon et demoiselle Tristan, son épouse. Selon l'expédition du 4 février 1790, des preuves qu'elle a faites pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, elle établit, par titres, sa filiation depuis Jean de Cullon, écuyer, qui, conjointement avec Louis de Culon, son fils, acquit, l'an 1364, de Philippe de Villelume, une dîme située dans la paroisse de Marcilly. Leurs descendants ont successivement suivi le parti des armes, soit dans les bans et arrières bans, soit dans les compagnies d'ordonnance, soit, enfin, dans les régimens, depuis leur formation, où plusieurs sont parvenus à des grades supérieurs, et ont été décorés de la croix de Saint-Louis. Ils ont formé des alliances directes avec les maisons d'Anjoran Damazy, Bar-Buranlure, du Bois, de Châtelus, Cossigny, Courtenay, Cresancy, Damoiseau, Estampes, la Ferté, Nabert, Matignon, la Rivière-la-Garde, le Tellier, Tizard de Belliers, Vaux du Breuil, Villelume, etc.

XI. Jean-Armand de Cullon, chevalier, seigneur de Brandy, Villarson, Clerfond, et autres lieux, issu au onzième degré de Jean de Cullon, vivant en 1364, fut aide-de-camp des armées du Roi, en 1697, et fut maintenu dans son ancienne extraction, par ordonnances du 8 décembre 1708, et du 8 février 1715. Il avait épousé, en 1698, Marguerite le Sellier, dame de Lauconnière. Il en eut entr'autres enfants :

1°. Louis, qui suit :
2°. Alexandre de Cullon, auteur du Rameau de Clerfond, rapporté ci-après.
3°. Georges de Cullon, capitaine au régiment d'Orléans, chevalier de Saint-Louis, tué à la bataille de Lawfeld, en 1747.
4°. Louis Albert, auteur de Rameau de Villars rapporté plus loin ;
5°. Plusieurs filles, élevées à Saint-Cyr.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

XII. Louis *de Cullon*, chevalier, seigneur de Brandy et de Lauconnière, épousa Marie-Anne-Samuelle-Charlotte-Guillemettre de Rancher de la Ferrière, dont il eut :

XIII. Louis-Antoine *de Cullon de Blandy*, marquis de Lauconnière, né le 26 mai 1744, capitaine au régiment de Montecler, dragons, le 29 décembre 1766. Il s'est marié.

Rameau de Clerfond.

XII. Alexandre *de Cullon*, chevalier, seigneur de Clerfond, enseigne au régiment des gardes françaises, puis capitaine au régiment des Hayes, infanterie, épousa Marie-Anne de Quintin, dont sont issus :

1°. Jean-Jérôme, qui suit ;
2°. Alexandre de Cullon, mort sans enfans.

XIII. Jean-Jérôme *de Cullon*, chevalier, seigneur de Clerfond, officier au régiment d'Eu, a épousé Marie le Teinturier, de laquelle il a eu

XIV. Pierre-Alexandre *Cullon de Clerfond*, existant à la Châtre.

Rameau de Villarson.

XII. Louis-Albert *de Cullon*, chevalier, seigneur de Pallas et de Villarson, colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis en 1747, épousa Marie-Jeanne de la Vernée dont il eut :

XIII. Jean-Baptiste-Pierre-Paul, comte *de Cullon Villarson*, officier d'artillerie, chevalier de Saint-Louis. Il a émigré, s'est offert pour otage de Louis XVI, en 1791, et a servi dans les armées alliées. Il a épousé Anne-Elisabeth-Lucienne de Saint-Martin. De ce mariage sont nés :

1°. Louis-Albert de Cullon Villarson ;
2°. Jean-Jacques de Cullon Villarson.

Armes : de gueules, au chef cousu d'azur, chargé de trois targes ou boucliers antiques d'argent.

Nota. En 1774, une branche, séparée depuis plusieurs siècles de la tige commune, subsistait en Bourgogne sous le nom de *Culon d'Arcy*.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

DE CONAN, en Périgord : maison noble et ancienne, originaire de Bretagne (1), où elle est connue par d'anciens rôles de montres, et des quittances de gages militaires, depuis le XIVe. siècle ; elle remonte en filiation suivie et prouvée littéralement, à

Thibaud de Conan, Ier. du nom, damoiseau, seigneur de Conezac, capitaine du château de Nontron en Limousin, vivant dans le XVe. siècle. Il paraît qu'il était attaché à la personne de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, et qu'il l'accompagna dans ses expéditions, puisque dans une donation que ce prince lui fit le 18 janvier 1422, (v. st.), il lui donne le titre de *son écuyer*. Le même prince l'attira, et l'engagea à se fixer dans quelqu'une des seigneuries de sa domination, en lui donnant la capitainerie de Nontron, et lui procurant un mariage très-avantageux ; car il épousa avant l'an 1438, Agnès de Maumont, fille de Jean, seigneur de Maumont, riche héritière, qui lui apporta plusieurs seigneuries considérables, telles que Conezac, Hautefaye, Montbrun, etc., qui ont passé à ses descendants. Cette dame rendit hommage, étant veuve, pour la première de ces terres, le 24 avril 1464, à Alain d'Albret, comte de Périgord, et vicomte de Limoges. Elle fit donation de la terre d'Hautefaye, le 5 septembre 1467, à Hélie de Conan, son fils, pour l'aider à continuer ses études en l'université de Paris ; et testa le dernier d'avril 1476. Elle avait eu plusieurs enfants de son mariage, entr'autres Guillaume et Jean de Conan, mariés en 1481, à Jeanne et Anthonie Vigier, sœurs, demoiselles de Saint-Mathieu. Le premier mourut sans postérité, et Jean fut père de Simon de Conan, qui a continué la descendance.

Cette maison a produit un capitaine de Nontron, et un autre du château du Hà, à Bordeaux, tous deux dans le XVe. siècle ; plusieurs hommes d'armes, nombre d'officiers de tout grade, et des chevaliers de Saint-Louis, etc. ; et s'est alliée aux maisons et familles d'Aimery-du-Chastaing, de Beaupoil-de-Saint-Aulaire, du

(1) La prétention de cette maison est de tirer son origine des anciens ducs de Bretagne.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Breuil-de-Théon, de Brie, de Campniac, de Dexmier, de Feydit, de Laporte, de Maumont, de Paute, de Pindray, de Raymond-de-Narbonne, de la Romagère, de Véra, de Vigier, etc.

Les seigneurs de Conan étaient titrés *marquis de Conezac* et barons de Montbrun, et prenaient depuis près de deux siècles, la qualité de *hauts et puissants seigneurs*.

Armes : *d'argent à trois roses de gueules, posées deux en chef et une en pointe.*

CONCRESSAULT. *Voyez* BERRY.

COQUELEY : famille de Bar-sur-Seine, anoblie par la charge de conseiller au parlement de Paris, que Lazare et Jean Coqueley, père et fils, ont obtenue par la faveur de la maison de Guise ; le père fut un ligueur forcené, qui fut député du parlement de Paris près la cour de Rome, en 1589. Voyez l'histoire de la ligue, par le père Maimbourg, tome II, livre III, page 186 de la troisième édition. *Ecartelé aux 1 et 4 de sable, à la croix engrêlée d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois besants du même.*

COQUELIN, à Besançon : famille anoblie en 1592, autorisée par lettres-patentes de l'an 1633, à quitter son nom de Coquelin pour prendre celui du village de Germigney, dont elle avait acheté la seigneurie. Elle a été reçue à Malte, en 1705, et à Saint-Georges en 1738. Elle a été décorée du titre de marquis, par lettres du mois de décembre 1717, et a donné plusieurs capitaines au service du roi. *D'azur à deux licornes d'or, affrontées, armées d'argent, les cornes passées en sautoir.*

DE COQUEREL, seigneurs de Béverennes, en Provence, famille ancienne originaire de Picardie, qui descend de César Coquerel, gouverneur du château de Péronne, auquel le roi François Ier. écrivit le 1er. avril 1523, une lettre par laquelle Sa Majesté lui marquait de remettre son gouvernement au sieur de Villecourt, pour y commander en son absence, et de se rendre auprès de sa personne, parce qu'elle voulait se servir de lui dans l'expédition qu'elle projetait contre l'Italie ; ce prince lui permit, par lettres données au camp devant Pavie, le 22 novembre 1524, de porter la fleur de lys dans ses

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

armes, en considération des services qu'il lui avait rendus. Il eut de Marianne de Grand-Moulin, sa femme, Claude Coquerel, qui fut porte-manteau du roi. Ce dernier eut deux fils, Charles et Jean de Coquerel; Charles a fait tige dans le Boulonnais, et Jean fut gentilhomme ordinaire de la maison du roi, et son porte-manteau. Il a servi en cette qualité sous trois rois, savoir: Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il se retira à Toulon, en Provence, où il se maria avec Victoire de Marin, en 1603. Ses enfants continuèrent la descendance. *De sinople, à un coq d'argent, crêté, becqué, barbé et membré de gueules, surmonté d'une fleur-de-lys d'or.*

DE CORIOLIS, barons de Limaye, seigneurs de la Bastide, en Provence, famille très-ancienne, originaire de la ville d'Aix, qui prouve sa descendance depuis Jean de Coriolis, assesseur de cette ville en 1487 et 1494, dans un tems où ces magistrats précédaient les premiers consuls. Il avait été désigné pour avoir un office de conseiller au parlement; mais, ayant supplié le roi de le dispenser de cet emploi à cause de son grand âge, Sa Majesté en pourvut Toussaint de Coriolis, l'un de ses enfants. Il eut de Marguerite de Villeneuve, sa femme, Toussaint, Honoré, Louis, Antoine et Jean de Coriolis, qui ont fait plusieurs branches; Louis de Coriolis, président au parlement en 1568, exerça cette charge avec autorité, et s'acquitta avec vigueur des commissions qu'il eut pour pacifier une infinité de désordres mus, à l'occasion de la ligue, dans les villes d'Aix, d'Arles, de Draguignan, de Brignole, d'Hières et autres. Lors de la ligue, il se retira à Pertuis, avec une partie des officiers du parlement, qui y composèrent une chambre où il présidait, tandis que l'autre partie tenait pour la ligue; et là, conformément à la loi salique, il fit proclamer Henri IV légitime successeur à la couronne de France, ensuite il fit prêter le serment au gouverneur de la province, aux évêques, aux gentilshommes et aux corps des communautés qui se trouvèrent assemblés en *corps d'état.* Ces mêmes états, en reconnaissance de ses importants services, délibérèrent de supplier le roi de lui donner la charge de premier président; mais Sa Majesté avait déjà disposé de cette charge. Louis de Coriolis qui, par ses grands services,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

croyait l'avoir mérité, préférablement à tout autre; ne voulut plus entrer au parlement, et se retira à Avignon, où il mourut en 1600. Il fut marié quatre fois, et n'eut d'enfants mâles que de Marguerite Roland sa troisième femme. Cette famille s'est illustrée par ses emplois et par ses alliances, et elle a donné quatre présidents à mortier et trois conseillers au parlement, etc. *D'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés en pointe d'une rose d'argent.*

DE COSSON, en Périgord: famille noble et ancienne, qui tire son origine de la Saintonge, et dont la filiation remonte à:

Pierre de Cosson, écuyer, seigneur de la Plante et de l'Estang, mort avant l'an 1541; lequel avait eu de son mariage avec Marie d'Arnaud, trois fils; 1°. Foucaud, qui suit; 2°. Laurent, colonel d'un régiment de gens de pied, mort avant l'an 1588, sans laisser d'enfants de Jeanne de la Roche, sa femme, fille de Jean de la Rochebeaucourt, seigneur de Soubran, en Saintonge, chevalier de l'ordre du roi, etc., et 3°. Jerôme de Cosson.

Foucaud de Cosson, écuyer, seigneur de l'Estang, épousa en 1541, Louise Texier, fille de Gédéon, écuyer, seigneur de Saint-Sulpice; dont il eut entr'autres enfants:

Claude de Cosson, écuyer, seigneur de l'Isle, commandant pour le roi dans le château et ville de Mussidan, qui se maria deux fois; 1°. à Anne Milon; 2°. en 1596, à Isabeau d'Andraut-du-Petit-Val, et testa le 26 avril 1619.

Jacques de Cosson, écuyer, seigneur de l'Isle, fils et héritier du précédent, habitait ordinairement la maison noble des Léches, près de Mussidan. Il entra jeune au service, et servait encore en 1639; fut maintenu dans sa noblesse, par M. de Verthamont, intendant de Guienne, en 1635; et laissa de Marie de Chaussade, sa femme, fille d'Hélie de Chaussade, seigneur de Beausoleil et de Jeanne de Barraud, qu'il avait épousée le 14 mai 1626, 1°. Hélie, qui suit; 2°. Pierre, écuyer, seigneur de la Caze, marié en 1655, à Judith du Rieu, dont na-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

quirent deux fils, Salomon et Pierre : le premier est mort sans postérité ; et le second, qui épousa N..... Muisson, passa en Hollande, où il parvint au grade de lieutenant-colonel, au service des États-Généraux ; 3°. Jean, auteur de la branche de la Sudrie.

Hélie de Cosson, écuyer, seigneur de l'Isle, du Claux, et de la Mothe-des-Léches, épousa en 1653, Judith du Reclus, dont il eut entr'autres enfants :

Jean de Cosson, écuyer, seigneur de la Chapelle, de l'Isle et des Léches, qui, de Claire de Masparault, sa femme, fille de Godefroi de Masparault, seigneur de Longa et de Saint-Louis, et de Marguerite de Boissières, qu'il avait épousée en 1689, laissa un fils unique, Godefroi de Cosson, titré marquis de l'Isle, seigneur de Saint-Louis, gentilhomme de la chambre de l'électeur de Bavière, mort sans postérité.

La branche de la Sudrie, qui subsiste encore, a été formée par Jean de Cosson, écuyer, seigneur du Claux, troisième fils de Jacques de Cosson, seigneur de l'Isle ; il forma deux alliances : la première en 1655, avec Jeanne du Rieu ; et la seconde avec N..... de Chantemerle, dame de Montsec. Il laissa de cette dernière :

Salomon de Cosson, écuyer, seigneur de la Sudrie, marié à N..... demoiselle de Gamanson ; il est aïeul de MM. de Cosson de la Sudrie et du Châtenet.

Armes : *d'azur, à une colombe d'argent, posée sur un croissant du même, et surmontée de deux étoiles d'or.*

DE COTTEBRUNE, maison chevaleresque de Franche-Comté, éteinte depuis plusieurs siècles. Elle tirait son nom d'une terre située dans le diocèse de Besançon, qui lors de l'extinction de cette famille est passée dans celle de Nardin. *De gueules, au sautoir d'or.*

DU COUEDIC DE KERGOUALER ET DE KERBLEIZEC, comtes et vicomtes du Couedic, maison d'ancienne chevalerie de Bretagne, qui réunit aux caractères de la plus haute antiquité, l'avantage bien plus précieux de constater son origine et sa noblesse depuis le douzième siècle, par une longue continuité de services militaires, et d'avoir scellé de son sang son dévouement à l'auguste maison de Bourbon. Ses nombreux services, soit sur

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

terre ; soit dans la marine, ses alliances avec les familles les plus recommandables, et les possessions considérables qu'elle a eues en Bretagne, lui assignent un rang distingué parmi les illustres maisons de cette province. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1789, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, remontées par filiation à l'an 1370. L'ancienneté de cette maison date de l'an 1185, époque depuis laquelle elle a possédé la terre de Kergoualer.

Charles-Louis, chevalier du Couëdic, chevalier de Saint-Louis, né au mois de juin 1740, officier distingué par ses services dans l'Inde, a immortalisé son nom par le combat mémorable qu'il soutint avec *la Surveillante*, frégate française sous son commandement, contre la frégate anglaise *le Québec*, de même force, capitaine Farmer. Ce combat eut lieu à la hauteur d'Ouessant, le 6 octobre 1779. Il commença à onze heures du matin ; à cinq heures le *Québec* sauta en l'air avec son brave capitaine, qui avait refusé le secours d'une chaloupe où il fit embarquer ce qu'il put de son équipage. Quatre-vingt-huit anglais seulement échappèrent, et cent quatre-vingt-neuf périrent. La perte des Français fut à-peu-près égale : et sans le secours des Anglais qu'on avait pu sauver, ou qui arrivaient successivement à la nage, la *Surveillante* eût coulé bas par les nombreuses voies d'eau que le canon y avait pratiquées. Le chevalier du Couëdic obtint du roi que ces Anglais ne seraient point considérés comme prisonniers de guerre, mais comme des naufragés à qui l'on doit assistance et protection. En effet, ils furent renvoyés dans leur patrie, comblés de toutes les marques de bienveillance qu'il devaient attendre d'un ennemi généreux. Ce combat, admiré de toute l'Europe, fit époque dans les fastes de la marine. Louis XVI nomma le chevalier du Couëdic capitaine de vaisseau, et le combla de témoignages de satisfaction ; mais cet officier survécut peu de tems aux blessures graves qu'il avait reçues dans ce combat, et mourut à Brest, le 7 janvier 1780, emportant l'estime et les regrets de la patrie. Le roi ordonna l'érection d'un monument funèbre où ses cendres furent déposées. On y grava, par son ordre, ces paroles du monarque lui-même. *Jeunes élèves de la marine, admirez, imitez l'exemple du brave du Couëdic, premier lieutenant des gardes de la marine.* S. M. accorda

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

un pension de 2000 livres à sa veuve, reversible à ses enfants, et à ceux-ci, au nombre de trois, un fils et deux filles, une pension de 500 livres pour chacun. Le fils, actuellement lieutenant-colonel du régiment des dragons de la Saône, a fait les campagnes de l'armée de Condé, en qualité d'officier d'ordonnance du duc d'Enghien. Deux neveux du capitaine du Couëdic combattirent vaillamment sous ses yeux. L'un fut tué en 1780, en sautant à l'abordage de la frégate anglaise *la Flora;* l'autre a péri à l'affaire d'Auray, en 1815, combattant pour la cause royale. Charles-Louis, vicomte du Couëdic, fils du commandant de *la Surveillante*, fit les campagnes de l'armée de Condé. Il est aujourd'hui lieutenant-colonel des dragons de la Saône. Cette famille respectable compte encore plusieurs autres officiers supérieurs. On peut en consulter la généalogie détaillée dans le tome XVII, du nobiliaire universel de France.

Les éditeurs de la Biographie des hommes vivants ont avancé que l'auteur du tableau géographique de la puissance civile et militaire de la nation française (1791), Pierre du Couëdic, était de cette famille. On croit devoir ici démentir cette erreur, et prévenir que la famille du Couëdic de Kergoualer et de Kerbleizec, est la seule noble, de ce nom, en Bretagne. *D'argent, à une branche de chêne de trois feuilles d'azur en fasce.*

COURTOT DE SAINT-GAND, en Franche-Comté, famille anoblie au commencement du siècle dernier, par une charge de conseiller à la chambre des comptes; il n'en reste qu'une postérité feminine. *Coupé d'or et de sable, au lion de l'un à l'autre, au chef d'or, à l'aigle éployée de sable.*

Ces armoiries sont ainsi blasonnées dans les lettres de noblesse accordées par Charles-Quint, le 12 août 1530, à Pierre Courtot, dont le sieur de Saint-Gand prétendait descendre.

DE COUSSOL, famille issue d'ancienne chevalerie de l'Armagnac, où elle réside encore de nos jours. Les preuves qu'elle a faites en 1783, au cabinet des ordres du roi, pour le service militaire, en remontent la filiation à Armand de Coussol, seigneur de Marsan, d'Esparsac et de la Pailhère, vivant en 1317. Elle a produit

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des officiers distingués, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'or, à la vache de sable ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

DE COUTRAY DE PRADEL, famille noble et ancienne, originaire de Gascogne, qui de tout tems s'est fait remarquer par son dévouement au service de nos rois. Elle a pour auteur noble Jean de Coutray, seigneur de Pradel, vivant en 1530. Ses descendants ont servi dans les ordonnances ; et depuis la formation des régiments, ils ont donné des officiers de tous grades, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'or au chevron d'azur, accompagné de trois faucons essorants de sable.* Couronne de comte. Supports. Deux griffons.

DE CRAMANT, à Permes, en Franche-Comté, famille maintenue dans sa noblesse par arrêt de la chambre des comptes de Dôle, le 14 mai 1699. *De gueules à la fasce d'or, pliée en chevron renversé au centre, accompagnée en chef des deux étoiles du même.*

DE CRESTIN, famille noble de Franche-Comté, où elle réside encore de nos jours.

I. Claude CRESTIN D'ARGELET, servit, en 1535, l'empereur Charles-Quint au siége de Turin. Ses enfants furent :

1°. Abraham, qui suit ;
2°. Jeanne, alliée avec noble Gilbert Courdier de Nozeroi ;

II. Abraham DE CRESTIN, qualifié noble et écuyer, était, en 1582, gouverneur de la justice et prévôté d'Orgelet ; et de 1585 à 1593, il fut maire de la même ville. Il épousa Jacqueline, fille de noble Claude *des-Bordes*, écuyer de l'écurie du roi, seigneur du Châtelet, en Bresse, et de Barbe de Bussy. De ce mariage vint :

III. Philibert DE CRESTIN, seigneur de la Ferté dans la terre de Saint-Claude. Il s'allia avec Loïsa *Meynier*, fille de noble Jean Meynier, seigneur de la Salle, et de Victoire-Claudine de Millet. De ce mariage vinrent :

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

1°. Ferdinand, seigneur de la Ferté, allié avec Jeanne Pariset, fille de noble Claude Pariset et de Jeanne Vuillot. Il eut pour fils Otherin, seigneur de la Ferté, qui fut assassiné le 23 décembre 1640, il avait fondé les Carmes de Saint-Claude, qui héritèrent de lui;
2°. Claude, dont l'article suivra;
3°. Christienne, qui s'allia avec noble Sébastien de Charnage.

IV. Claude DE CRESTIN fut lieutenant des troupes des ville et terre de Saint-Claude, par brevet du 14 septembre 1617. Il fut, pendant la guerre contre les Suédois, en 1636 et 1637, adjudant du comte de Watteville, qui commandait les troupes de la province. Il mourut en 1651; il avait épousé, le 11 octobre 1608, 1°. Anne *Maillet*; 2°. le 20 avril 1632, Pernette *Bunod*, fille noble de Jean Bunod, procureur du roi à Orgelet, et secrétaire de leurs altesses sérénissimes. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1°. Jean-Baptiste, qui fut un officier au service d'Espagne, et mourut à Naples sans alliance;
2°. Africain, qui fut officier au service d'Espagne, et servit en Italie; il épousa, en 1644, Philiberte Piard, dont il eut plusieurs enfants. Le dernier rejeton de cette branche est Marie-Josephe Crestin, alliée avec Claude-François-Gabriel Crestin, dont il sera parlé ci-après;

Du second lit:

3°. Jean, dont l'article viendra;
4°. Sébastien, mort en bas âge;
5°. Michel-Ange, mort sans alliance;
6°. François, né le 17 mai 1640, mort diacre;
7°. Antonia-Gasparde, morte en bas âge;
8°. Henriette-Claudine, religieuse à Saint-Amour.

V. Jean DE CRESTIN, naquit à Orgelet, en 1634, et mourut à Saint-Claude le 29 novembre 1709. Il avait épousé, à Saint-Amour, le 28 octobre 1664, Gabrielle *de Branges*, fille de noble Claude de Branges, et de Louise Benoît. Leurs enfants furent:

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

1°. Alexis, dont l'article suivra ;
2°. Gaspard, qui a formé une branche rapportée plus bas ;
3°. Claude-Joseph, prêtre.

VI. Alexis DE CRESTIN, naquit à Saint-Claude, le 29 mai 1679 ; il fut docteur ès-droits, et mourut le 22 janvier 1723. Il avait épousé, le 16 mai 1719, Marie-Josephe *de Grivel*, fille de noble Christophe de Grivel, de Lons-le-Saulnier. Les enfants ce mariage furent :

1°. Christophe, dont l'article viendra ;
2°. Joseph-Gabriel, docteur de Sorbonne, chanoine et grand-vicaire à Nanci et à Auch, et prieur de Graville, mort en 1785.

VII. Christophe DE CRESTIN, naquit le 19 décembre 1720, et mourut le 4 août 1786. Il fut garde du corps du roi, puis officier de cavalerie au régiment de Bourbon-Busset ; il fit toutes les campagne de Flandre, et se trouva aux batailles de Fontenoy, Lawfeld, Raucoux, etc., etc. Il s'allia, le 9 mai 1757, avec Marie-Françoise, fille d'Alexis *Buyard de la Ferté*, grand-juge à Saint-Claude. Leurs enfants sont :

1°. Jean-Baptiste-Denis, docteur en Théologie, chanoine de l'insigne église métropolitaine de Besançon, qui a émigré en 1792 ;
2°. Jean-Joseph, dont l'article viendra ;
3°. Aléxis-Ignace, né le 19 décembre 1763 ; il servit dans la marine royale, où il fut admis le 10 février, 1780, comme aspirant-garde de la marine ; le 11 juillet 1781, il fut employé en qualité de garde de la marine et créé lieutenant de vaisseau, par brevet du 25 octobre 1787 ; il fit les campagnes de l'Inde et de la Chine, sur la frégate la Résolution, commandée par M. d'Entrecasteaux, qui, ayant été nommé au gouvernement général des îles de France et de Bourbon, le choisit pour son aide de camp. Il partit de Brest, sur la frégate la Recherche, pour aller à la découverte de M. de la Pérouse ; et, après un voyage de près de trois ans, pendant lequel il avait été créé chevalier de l'ordre royal

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et militaire de Saint-Louis, il débarqua dans l'île de Java, et mourut à Batavia, en juillet 1794, au moment où il se disposait à revenir en Europe, pour rendre compte au roi de cette expédition; il était alors commandant en second de la Recherche, qui, après la mort de M. d'Entrecasteaux, était commandée par M. d'Auribeau.

VIII. Jean-Joseph DE CRESTIN, né le 5 mai 1762, était élève de l'école royale et militaire de Brienne; il fut admis, en 1779, dans le corps de l'artillerie; et créé capitaine au régiment d'Auxonne, le 1er. mai 1789; émigré en 1792, il a fait cinq campagnes dans les armées royales; le 20 mars 1816, il fut nommé commandant des gardes nationales de l'arrondissement de Saint-Claude, et le 3 janvier 1817, attaché à l'état-major-général de l'artillerie à Entrivaux (Basses-Alpes); il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

SECONDE BRANCHE.

VI. Gaspard DE CRESTIN, second fils de Jean et de Gabrielle de Branges, né le 1er. décembre 1682, fut licencié ès-lois. Il s'allia, en 1709, avec Anne-Catherine *Nicod de la Ferté*, dont il eut:

1°. Jean-Baptiste-Gabriel, qui suivra;
2°. Philippe-Joseph, mort sans alliance, en 1799; il était alors capitaine de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

VII. Jean-Baptiste-Gabriel DE CRESTIN, né le 26 août 1711, mourut en 1766; il fut maire à Saint-Claude, et épousa Anne-Thérèse *Cattand*, dont il eut:

1°. Claude-François-Gabriel, qui suit;
2°. Marie-Josephe, morte en bas âge.

VIII. Claude-François-Gabriel DE CRESTIN, né le 23 février en 1743, s'est allié, en 1768, avec Marie-Josephe *de Crestin*, fille de messire Jean-Baptiste de Crestin, seigneur d'Amangé et garde du corps du roi; il est docteur ès-droits, ancien maire de Saint-Claude, et président du tribunal de cette ville. Il a de son mariage:

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

IX. Jean-Baptiste-Joseph DE CRESTIN, né à Saint-Claude, le 11 novembre 1769; qui fut maire de cette ville. Il a été nommé par le roi, en 1814, sous-préfet de son arrondissement, et a de son mariage avec Eugénie *Nicod* :

Anne-Léon, né le 21 novembre 1803.

Armes : de sable, au chevron d'or accompagné de trois larmes d'argent.

DE CROSE, seigneurs de Fos et de Lincel, en Provence, famille qui a pour auteur Esprit de Crose, conseiller au parlement en 1577. Marc-Antoine, son petit-fils, est mort conseiller en la chambre des comptes, et dans le même office que son père avait exercé. Cette famille a contracté de belles alliances, et a donné des conseillers au parlement et à la chambre des comptes, et des officiers supérieurs dans la marine. *D'azur, à trois pals d'or, sommés d'une trangle du même; à trois étoiles aussi d'or, rangées en chef.*

CROSEY, en Franche-Comté, maison chevaleresque, qui a conservé la terre de son nom jusqu'à l'époque de la révolution. Elle est connue depuis Valérius de Crosey, mentionné dans un titre de l'abbaye des Trois Rois de l'an 1133, et établit sa filiation depuis Valentin de Crosey, écuyer, vivant en 1200. *D'argent, à l'ours menaçant de sable.*

CUDEL, famille ancienne de Bourgogne, qui a fourni un grand nombre d'officiers de tous grades, et des chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, et dont est issue Louise-Catherine Cudel de Villeneuve, laquelle, après avoir été reçue chanoinesse-comtesse du chapitre noble de Saint-Martin-de-Salles en Beaujolais, qui exigeait huit degrés de noblesse paternelle, et trois de noblesse maternelle, a épousé, en premières noces, Bernard-François-Bertrand, marquis de Picot; et en secondes, Mathurin-Jules-Anne Micault, chevalier de la Vieuville. Voyez *Picot*, dans la première série.

Armes : D'azur, à deux bandes d'argent, accompagnées en chef d'une étoile, et en pointe d'un croissant, le tout du même émail.

DE CUERS, seigneurs de Cogolin et de Brunet, en Provence, famille ancienne, originaire de Toulon, qui

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

prouve sa filiation depuis Pierre de Cuers, secrétaire de la reine Jeanne, comtesse de Provence en 1435. Jacques de Cuers a servi plus de cinquante ans dans la marine, après avoir été capitaine d'infanterie et lieutenant de la citadelle de Saint-Tropès; il fut capitaine de vaisseau en 1642, et ensuite chef d'escadre des armées navales du roi; il se signala dans tous les combats, et sauva l'armée navale d'Angleterre par le secours qu'il lui porta contre l'amiral Ruyter, commandant la flotte hollandaise, dont il combattit lui-même le vaisseau amiral qu'il démâta. Cette famille a donné des officiers sur terre et sur mer de la plus haute distinction. *D'azur, à une fasce d'or, accompagnée de trois cœurs du même.* Le roi, en 1651, lui permit d'ajouter un écusson, *d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.*

CULZ, en Franche-Comté, noblesse chevaleresque teinte. *De gueules, à quatre pals d'argent.*

D.

DAGIEU. Charles Dagieu, fils de Jacques Dagieu, inspecteur-général des milices de l'île de Ré, et petit-fils de Giraud Dagieu, vivant en 1674, fut capitaine au régiment d'Anjou, infanterie, et chevalier de St-Louis. En récompense de 33 années de services militaires et de plusieurs actions de valeur, il fut anobli par lettres-patentes du mois de novembre 1736. *D'azur, à la croix alésée d'argent.*

DE DAILLON, comtes du Lude, par érection du mois de mai 1545, maison d'origine chevaleresque du Poitou, éteinte à la fin du 17e. siècle. Elle a été connue plus particulièrement sous le nom *du Lude*, qui est celui d'une terre en Anjou, qu'elle a possédée pendant plus de trois cents ans; nom qu'elle a illustré par des personnages célèbres. Elle a donné des capitaines de cent hommes d'armes et de 50 et 100 lances; des lieutenants-généraux des armées, des sénéchaux et gouverneurs de provinces; des chevaliers des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel; des chambellans de nos rois; des conseillers d'état; un grand-maître de l'artillerie de France, créé duc et pair le 31 juillet 1675,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mort sans postérité en 1685; un évêque de Luçon, commandeur du Saint-Esprit en 1579, nommé ensuite à l'évêché de Bayeux, mort en 1600; un évêque d'Agen, puis d'Albi, en 1634, commandeur du St.-Esprit en 1661, mort le 24 juillet 1676. *D'azur, à la croix engrêlée d'argent.*

DALAMEL DE BOURNET, en Vivarais, famille ancienne, dont le chef a assisté à la dernière assemblée de la noblesse de cette province, à Villeneuve de Berg, en 1789. Elle prouve par titres authentiques une filiation suivie depuis noble Claude Dalamel, de la ville de l'Argentière, qui fit un achat de rentes et censives devant Archier, notaire à Joyeuse, le 15 mars 1529. Cette famille a donné un lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier Saint-Louis retraité, et plusieurs officiers, dont deux ont payé de leur vie leur attachement à l'auguste maison de Bourbon, ayant été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire. *De gueules, à la bande d'argent, accompagnée en pointe d'un coq chantant sur un mont du même; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent, surmontées d'un croissant du même.*

DALMASSY, noble et ancienne famille, originaire de Piémont, alliée aux maisons de Grimaldi et de Lascaris-Vintimille, et qui s'est distinguée dans les armées et dans le sénat du roi de Sardaigne. Les décisions du président Dalmassy du Faraon sont citées comme autorité, dans les états de ce souverain. Plusieurs membres de cette famille ont été décorés des ordres de St-Maurice et de St-Lazare, et sont qualifiés d'*illustres* dans un acte de prestation de serment de fidélité au duc de Savoie, du 23 août 1497, et dans une transaction du 28 du même mois 1718. D'autres titres de sa noblesse sont déposés en l'étude de M. Marchoux, notaire à Paris. Le chef de la branche établie en France, depuis environ 70 ans, officier de la Légion-d'Honneur, ancien membre de la chambre des députés, a été fait baron, par ordonnance de S. M. Louis XVIII, du 15 août 1819, suivie de lettres-patentes, enregistrées à la cour royale de Paris, le 10 avril suivant. *D'azur, à l'oie d'argent, tenant en son bec une guivre du même, et accompagnée en chef de trois étoiles, posées une et deux.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

DAMEY, à Besançon, famille anoblie par une charge de conseiller à la chambre des comptes de Dôle, acquise en 1720. *Echiqueté d'or et de gueules.*

DAMPIERRE, seigneurs d'Imbleville, de Biville, de Molandin, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Normandie, mentionnée dans la Roque, depuis Robert de Dampierre, chevalier, convoqué au ban de la noblesse de cette province, en 1272. *D'argent, à trois fusées de sable.*

DE DAMPIERRE, seigneurs de Millencourt et d'Isangremel, en Picardie, famille qui fut maintenue par arrêt du conseil d'état du roi du 21 mai 1667, sur preuves remontées à Adrien de Dampierre, écuyer, marié le dernier mai 1525 avec Isabeau Bernard. Elle a des alliances distinguées et des services militaires. On la croit une branche puînée de la famille précédente. *D'argent, à trois losanges de sable.*

DAMPIERRE sur Salon, en Franche-Comté, terre qui a donné son nom à une branche éteinte de l'illustre maison de Montbéliard. *De gueules, à deux bars adossés d'or.*

DANCHEL, maison d'origine chevaleresque du Cambrésis, qui a pris son nom d'une terre située à deux lieues de l'abbaye de Femy. Josse Danchel, chevalier, le plus ancien seigneur de cette maison que l'histoire fasse connaître, vivait en 1125. *D'azur, au daim ailé d'or; à la cotice de sable, brochante sur le tout.*

DANEZEY. *Voyez* HENNEVEL.

DANIEL, seigneurs de Boisdenemetz, de Pernay et de Vauguion, noble et très-ancienne famille de Normandie, qui établit ses preuves filiatives depuis Michel Daniel, écuyer, sieur de Forêt et de Boisdenemetz, lequel comparut, à cause de ses fiefs, accompagné d'un archer et d'un page, à la montre des nobles des bailliages de Rouen, Caux et Gisors, ainsi qu'il appert d'un certificat de Jean de Hangest, chevalier, conseiller et chambellan du roi, commis pour recevoir les montres des nobles de ces bailliages. Cette maison a donné plusieurs officiers-généraux et supérieurs, décorés, et des magistrats distingués au parlement de Rouen. *De gueules, à*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

la bande d'argent, chargée de trois molettes d'éperon de sable, et accompagnée de deux lionceaux d'or.

DE DANIEL, seigneurs de Levi-Marin, en Provence, famille dont est auteur Louis Daniel, pourvu d'un office de secrétaire en la chancellerie près le parlement de Provence, le 11 juin 1702. Melchior Daniel, de la ville de Toulon, fut anobli par lettres du mois de mai 1757, registrées le 30 juin 1758. *De gueules, au lion d'or, tenant une épée d'argent, garnie d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DANZEL DE BOISMONT, seigneurs de Lignières, de Breslecourt, en Picardie, famille issue de Nicolas Danzel, sieur de Saint-Marc, anobli, en considération tant de ses services militaires, que de la finance de sept cents écus d'or sol, par lui payés, en exécution de l'édit du mois de juin 1576, par lettres du roi Henri III, datées de Blois, au mois de décembre de la même année. Ce Nicolas Danzel fut homme d'armes des ordonnances du roi, sous M. de Saveuse, et s'allia avec Françoise *de Cahon*, dont il eut Nicolas, Jean, Hugues, Charles et Nicole Danzel. *D'azur, au daim aîlé d'or.*

DANZEL DE BEAULIEU, seigneurs de Boffles, de Trionville, d'Auville, en Picardie, famille qui a fait preuve, lors de la recherche, depuis Jean Danzel, écuyer, sieur de Beaulieu, lequel testa le 10 juillet 1543, et fut père de Nicolas Danzel, écuyer, sieur de Beaulieu, guidon de la compagnie d'ordonnance du sieur de Rambures, en 1597, marié avec Jeanne *de Lignières*. Le traitant, ayant produit quelques actes de roture, attribués auxdits Jean et Nicolas Danzel, la famille dénia être issue de ceux qui avaient passé ces actes, et exhiba d'autres titres par production nouvelle. Elle fut maintenue dans son ancienne extraction, par arrêt du conseil d'état du roi, du 10 novembre 1671. *De gueules, au lion d'or.*

DARIE, seigneurs des Fanceaux, en Normandie, famille anoblie par la robe, et originaire du Valois. Un Jacques Darie était, en 1611, receveur de Crépy. Pierre Darie, écuyer, sieur des Fanceaux, receveur des

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tailles de Caudebec et de Montivilliers, fut maintenu le 6 juillet 1667. *De sable, à l'aigle d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil du second émail.*

DAULÈDE DE PARDAILLAN, famille ancienne de la province de Guienne; elle a formé deux branches, celle de Lestonac, éteinte en 1748, et celle de Pardaillan, qui subsiste. Sa filiation n'est remontée dans l'Armorial général, que jusqu'à Pierre Daulède, écuyer, seigneur du Cros et de Castelmoron, co-seigneur de Podensac, marié, le 22 novembre 1534, avec Jeanne *de Maithac*. Cette famille a donné des officiers de divers grades et des magistrats distingués au parlement de Bordeaux. *D'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.* La branche de Lestonac ajoutait une *bordure de sable, chargée de onze besans d'or.*

DAUPHIN, en Auvergne, famille anoblie au mois de mars 1732, pour services militaires et de judicature, dans la personne de César Dauphin, conseiller du roi, président en l'élection de Clermont, et prévôt-général de la basse Auvergne, ci-devant capitaine-aide-major au régiment de Bouzols, cavalerie. *De gueules, au dauphin d'argent, peautré, lorré, crêté et barbé d'azur.*

DAVOUST, noblesse d'ancienne extraction de la province de Bourgogne, où elle est connue depuis le quatorzième siècle. Elle a été maintenue par ordonnance de M. Ferrand, maître des requêtes et commissaire départi en la généralité de Dijon, du 12 mars 1598. Louis-Nicolas Davoust, pair et maréchal de France, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl, est de la même famille. Il porte pour armes : *d'or, à deux léopards lionnés adossés de gueules, tenant chacun une lance polonaise de sable, posés, l'un, au premier, l'autre, au dernier canton; à la bordure componée d'or et de gueules.* Les armes primordiales de cette maison étaient : *De gueules; à la croix d'or, chargée de cinq molettes d'éperon de sable.*

DAVY, marquis d'Amfreville, de l'Isle, de Rochefort, de Saint-Malo des Marets, de Freville, famille noble de Normandie, qui, lors de la recherche de 1666, a fait preuve de quatre degrés de noblesse, depuis Regnaud

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Davy, sieur de Vietville et du Bois, lieutenant-général du Cotentin, au siége de Carentan. Françoise *du Mesnildot*, sa femme, était veuve de lui le 2 avril 1558. De cette famille est issu l'illustre cardinal Jacques Davy du Perron, grand aumônier de France, archevêque de Sens, commandeur du Saint-Esprit, mort le 5 septembre 1618. Jean Davy du Perron, son frère, lui succéda à l'archevêché de Sens, en ayant été fait coadjuteur dès le mois de décembre 1617; il mourut à Montauban le 24 octobre 1621. La branche des marquis d'Amfreville a donné plusieurs officiers de marque. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois harpes du même, celles en chef adossées.*

DAVY DE LA PAILLETERIE, seigneurs de Touffiéville, de Renneville, etc., en Normandie. La filiation de cette famille est établie depuis Olivier Davy, écuyer, mort avant le 12 mars 1529; père d'un autre Olivier Davy, qui, l'an 1556, déclara qu'il avait pour auteur un anobli, suivant une attestation des commissaires des francs-fiefs, du 11 août 1471. Cette famille a donné des maîtres-d'hôtel de nos rois; des gentilshommes ordinaires de la chambre; un conseiller d'état, etc. *D'azur, à trois aiglettes au vol abaissé d'or, soutenant un annelet du même posé en cœur.*

DAVY, sieurs du Bourgueuil, de Vesille, de Bermisson, en Normandie. *D'azur, fretté d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé du second émail.*

DAX, seigneurs d'Axat, en Languedoc, famille ancienne qui prouve une filiation suivie depuis Arnaud Dax, seigneur d'Axat, de la Serpent, etc., habitant de Carcassonne, anobli le 1er. juillet 1457. Il testa le 14 mai 1478. Cette famille a donné deux chevaliers de l'ordre du roi et des officiers distingués; un grand chambellan et grand-prévôt des maréchaux du royaume de Sicile. Antoine Dax, évêque d'Aleth, fit son testament le 10 juin 1567. *D'azur, au chevron d'or, chargé d'une quintefeuille de gueules.*

DE DÉLAY D'AGIER, de Blancménil, de la Garde, famille ancienne, originaire du canton de Fribourg, qui paraît être une branche puînée de l'illustre et an-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

cienne maison d'Estavayé. Elle a pour auteur, Guillaume, seigneur d'Assnens, de Portalban et de Délay, qui vivait en 1140. Ses descendants portèrent, pendant sept générations, le nom d'Assnens; et ce fut Pierre, seigneur de Délay, qui abandonna, vers l'an 1400, le nom d'Assnens, pour adopter exclusivement celui de Délay. La branche de cette famille, qui subsiste en France, s'y est établie depuis le dix-septième siècle. Le comte de Délay d'Agier a été nommé pair de France, le 21 novembre 1819. *D'azur, au lion d'or; à deux pals du même, brochants sur le tout.*

DE DESIDERY, en Provence, famille qui, selon l'abbé Robert de Briançon et Artefeuil, remonte à Pierre Desidery, qualifié damoiseau, ainsi qu'il appert aux archives du roi, en Provence, registre *Armarum*, fol. 295; il vivait vers la fin du quinzième siècle, et eut pour fils, Bertrand Desidery, qualifié noble dans un acte qu'il passa devant Tiranègre, notaire, en 1530. Maynier, p. 63 de son *nouvel État de Provence*, nous apprend que cette famille tire sa noblesse de Bertrand Desidery, conseiller au parlement de Provence, l'an 1569, et de Melchior Desidery, son fils, mort dans le même office. *D'azur, au paon d'or.*

DÉSIGNÉ DE MAIGNY, en Normandie. *D'azur, au faucon d'argent, empiétant une colombe du même.*

DESSOFFY, comtes de Cserneck et de Tarko, magnats de Hongie, noble, ancienne et illustre maison, originaire de Hongrie, où elle possède le comté de Cserneck, depuis le milieu du onzième siècle, et où elle subsiste encore en plusieurs branches. L'une de ses branches s'est établie en France, au dix-huitième siècle, et subsiste de nos jours, en Lorraine. Cette branche a donné un maréchal de camp et plusieurs officiers supérieurs de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Charles, comte Dessoffy, né le 3 novembre 1784, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a été chef d'escadron du 10e. régiment de hussards. Il a eu la jambe droite emportée près de Bunzlau, en Silésie, le 19 août 1813; et malgré cette blessure grave, cet officier n'a d'autre desir, que d'obtenir l'honneur de servir activement dans les

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

armées du roi. *D'azur, à l'aigle au vol abaissé d'argent, adextrée en chef d'un croissant du même, et sénestrée d'une étoile d'or, et accompagnée en pointe d'un sénestrochère armé de toutes pièces, tenant un badelaire d'or.*

DE DESTRECH, en Provence, famille qui a pour auteur, Trofime de Destrech, gentilhomme servant de François, duc d'Alençon, frère unique du roi Henri III. Il obtint des lettres de noblesse du même roi, en 1581. Ses enfants continuèrent la postérité. Cette famille a donné des officiers distingués. *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois casques d'argent tarés, profil, à la bordure componée d'oret de gueules.*

DEXMIER, maison d'ancienne chevalerie, originaire de l'Angoumois, qui compte pour son premier auteur Foucaud Dexmier, 1er. du nom, seigneur de l'Obroire, vivant en 1082. Elle s'est illustrée dans les armes et par ses alliances avec les principales maisons du Poitou, notamment par le mariage d'Eléonore Dexmier d'Olbreuze, contracté, en 1665, avec Georges Guillaume de Brunswick, duc de Zell et de Lunebourg. Son mari la fit dame de Harbourg, et l'empereur la créa princesse. Elle fut mère de Sophie-Dorothée de Brunswick, mariée à Georges-Louis, électeur d'Hanovre, couronné roi d'Angleterre, en 1714. La maison Dexmier a formé un grand nombre de branches, entr'autres, 1°. les seigneurs de Chenon et de la Coste, éteints en 1763; 2°. les seigneurs du Breuil, de Lavaur et de Chillac; 3°. les comtes d'Archiac, marquis de Saint-Simon; 4°. les seigneurs du Roch; 5°. les seigneurs d'Olbreuze; 6°. les seigneurs du Montet et de la Carlière. Les membres de ces différentes branches ont constamment suivi le parti des armes dans des grades supérieurs; ont donné des capitaines de cent et cinquante hommes d'armes, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre du roi, et plusieurs officiers généraux. *Ecartelé d'azur et d'argent; à quatre fleurs de lys de l'un en l'autre.* La branche d'Archiac ajoutait un contre-écartelé *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or*, qui est d'ARCHIAC.

DIBOS DE LA GARDE, DE LEUBAYAC, famille connue dans l'ordre de la noblesse du Béarn, depuis

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

le seizième siècle. *D'or, au pin de sinople, accosté de lions affrontés de gueules.*

DIO PALATIN DE MONTPEYROUX, en Bourgogne, famille d'ancienne chevalerie, connue depuis l'an 1313, époque à laquelle Guyot de Dio, damoiseau, aux droits d'Alix *Palatine*, sa femme, fit hommage au chapitre de Saint-Jean de Lyon, entre les mains de M. le doyen. C'est depuis cette alliance, que cette maison ajouta à son nom celui de Palatin. Elle a longtems possédé l'ancienne baronnie de Fléchères, dans la principauté de Dombes. Cette maison a donné des chevaliers de l'ordre du roi; des gentilshommes ordinaires de sa chambre; des officiers supérieurs et de tous grades; un lieutenant-général des armées, mestre de camp général de la cavalerie légère, etc., etc. Jacques de Dio, commandeur de Sainte-Anne et de Laumussa, fut ambassadeur de son ordre, à la cour de France, en 1729. *Fascé d'or et d'azur; à bordure de gueules.*

DODART. Denis Dodart, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie des Sciences, premier médecin du roi, né en 1634, mort le 5 novembre 1707, avec une grande réputation de savoir et d'humanité, fut père de Claude-Jean-Baptiste Dodart, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, premier médecin de S. M., anobli par lettres patentes du mois de mai 1720, mort le 25 novembre 1730, laissant d'Anne-Louise de *Denis Choisel*, sa seconde femme, Denis Dodart, successivement, conseiller au châtelet de Paris, conseiller au parlement et maître des requêtes, puis commissaire départi en la généralité de Bourges. *D'azur, au sautoir d'argent, cantonné de quatre besants d'or.*

DODUN. Cette famille, qui a donné des conseillers au parlement, descend de Gaspard Dodun, secrétaire du roi, mort le 24 mai 1701. Il était originaire de la ville de Tonnerre, en Bourgogne. *D'azur, à une fasce d'or, chargée d'un lion naissant de gueules et accompagnée de trois grenades d'or, ouvertes de gueules.*

DOMET, à Besançon et à Arbois, en Franche-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Comté. Un arrêt de la chambre des comptes de Dôle, du 16 mai 1749, débouta cette famille de la qualité de noble; et un autre arrêt de la même chambre, en date du 14 août 1751, l'y réhabilita sur la preuve de la possession centenaire de la noblesse gradnée par des avocats et des médecins de ce nom. Cette famille a donné plusieurs magistrats et plusieurs capitaines. *D'or, à l'arbre arraché de sinople.*

DE DONI DE BEAUCHAMP, au comtat Venaissin et à Paris, famille ancienne, originaire de Florence, où elle donna des gonfalonniers et des prieurs de la liberté à la république, et un cardinal à l'église. Elle s'est transplantée au comtat, vers l'an 1480. La terre de Beauchamp, dans la viguerie de Tarascon, fut érigée en marquisat, par lettres du mois de janvier 1658, registrées le 16 février 1669, en faveur de Jean-Baptiste de Doni, seigneur de la Verrière, viguier de Marseille. Louis de Doni d'Attichi, sacré évêque de Riez, en 1630, fut transféré à l'évêché d'Autun, où il mourut le 2 juillet 1664. Jean et Pierre de Doni, fils naturels de Pierre de Doni, de la ville d'Avignon, obtinrent des lettres de légitimation et d'annoblissement, au mois de mai 1617, avec permission de porter les armes de la famille de Doni : on ignore s'ils ont eu postérité. *D'azur, au lion d'or; à la bande de gueules, chargée de trois croissants d'argent, brochante sur le tout.*

DONODEI, anciennement *Donnadieu*, au comtat Venaissin et en Provence, famille ancienne dont la filiation suivie remonte à Jacomet Donodeï, vivant à l'Ile, en 1470, avec Antoinette des *Isnards*, son épouse. Artefeuil, dans son Nobiliaire de Provence, lui donne, sans preuve, la qualité de *damoiseau*. La branche aînée, dite des seigneurs de Saint-Laurent, en Provence, ayant dérogé à la noblesse, obtint des lettres de réhabilitation, le 21 juin 1678. La branche de Campredon, au Comtat, a fourni plusieurs officiers de cavalerie. *D'argent, à trois chardons de sinople, fleuris de gueules.*

DE DONISSAN, marquis DE CITRAN, maison d'ancienne chevalerie, de la province de Guienne, qui

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

prouve sa filiation depuis Guilhem-Arnaud de Donissan, seigneur de Citran, duquel Simon de Gironde reconnut tenir en fief plusieurs héritages assis en la paroisse de Listrac, par acte du dimanche avant Noël 1303. Cette famille a donné un chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, l'an 1588, et nombre d'officiers de tous grades; elle a obtenu les honneurs de la cour, au mois de septembre 1765 et en 1767, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.*

DE DORIA, en Provence, maison illustre, originaire de Gènes, l'une des quatre principales de cette république, qui vint s'établir en Provence, et former deux branches, l'une à Marseille et l'autre à Tarascon. Perceval Doria se trouve nommé parmi les hauts gentilshommes génois, dans un titre de l'an 1262. Ce fut aussi lui qui accompagna Charles Ier. d'Anjou, à la conquête du royaume de Naples, lorsque le pape lui en donna l'investiture, en 1264. On rapporte de lui, qu'il se rendit aussi illustre par les armes, qu'il était fameux par ses poésies. (Le Moine des Isles). *D'or, coupé d'argent, à l'aiglè couronnée de sable, becquée et membrée de gueules, brochante sur le tout.*

DORIEU, noblesse municipale. Jean Dorieu fut fait quartinier de la ville de Paris, en 1685. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné au chef de deux roses du même, et en pointe d'une aigle de sable; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

DORIEU, noblesse de robe. Nicolas Dorieu, seigneur de Grandpré, époux de Marie *le Bé*, fut père de Jean Dorieu, conseiller au grand conseil, en 1623, puis président en la cour des aides, en 1636, mort en 1679. Ce dernier eut pour fils, Nicolas Dorieu, conseiller au parlement de Paris, en 1653, maître des requêtes, en 1665; intendant de Limoges, puis de Soissons, en 1669, mort en 1670. *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois molettes d'éperon de gueules.*

DE DOSTA, en Picardie. Alexandre de Dosta, écuyer, seigneur de Fontaine, épousa Catherine *de Macquerel*,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

dont il eut, entr'autres enfants, Anne-Henriette-Angélique de Dosta, mariée, par contrat du 23 janvier 1698, avec Jean-Baptiste du Plessier, chevalier, seigneur de Certemont et de Roizel en partie, capitaine au régiment de Vaillac, cavalerie. *Parti au 1er. d'azur, à trois coquilles d'argent en pal; au 2 d'or, à deux fasces de gueules.*

DOUAULT, seigneurs du Bois-d'Aunay, ancienne noblesse de Normandie. *De gueules, à trois besants d'argent.*

DE DOUAY, maison d'ancienne chevalerie, issue des anciens châtelains de Douay, qui florissaient dès le commencement du dixième siècle. Watier et Hugues de Douay souscrivirent la donation que fit le comte de Flandre aux chanoines de Saint-Pierre de Lille, l'an 1066. Cet Hugues, selon Gelic, passa à la Terre-Sainte, en 1097, et donna des biens aux chanoines de Saint-Amé de Douay. Dans les archives de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambray, il est fait mention de cette ancienne maison, jusqu'à l'an 1478. *De sinople, au chef d'hermine.*

DE DOUAY, noblesse municipale, originaire de la ville d'Arras, qui a pour auteur, Nicolas de Douay, seigneur de Préhédré et du Bois-Hubert, ancien échevin de la ville d'Arras, mort en 1703, revêtu de la charge de secrétaire du roi, près le parlement de Tournay; de lui descendent les seigneurs de Baisne. *D'azur, au pal d'argent, chargé de trois tourteaux de sinople.*

DOUEZY, seigneurs d'Ollendon, en Normandie. Cette famille, d'abord condamnée lors de la recherche, fut maintenue par arrêt du 1er. septembre 1667. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois besants d'argent.*

DOUEZY, en Normandie. Louis Douezy, sieur de Chaumont, et Jean Douezy, son frère, sieur d'Ardaine, furent maintenus dans leur noblesse, par arrêt des commissaires du conseil assemblés à Paris, en 1667, comme descendants de l'un des frères de la Pucelle d'Orléans.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

D'azur à l'épée couronnée à la royale, accostée de deux fleurs de lys, le tout d'or.

DOURDAN.

Liste des Gentilshommes convoqués à l'assemblée du bailliage de Dourdan, pour l'élection des députés aux États Généraux, en 1789.

Messieurs

De Broglie, prince de Revel, grand-bailli d'épée du bailliage de Dourdan, président.
Pajot de Juvisi, secrétaire.
Le marquis de Saint-Germain-d'Apchon.
Pecou.
Le marquis de Cherville.
Le comte de Tilly.
Le baron de Gauville.
Liénard du Colombier.
Defroys du Roure.
Pajot de Juvisi, fils, secrétaire-adjoint.

DOURLENS, en Picardie. Pierre de Dourlens, seigneur de Serival, le Mesnil-lès-Fransleux, etc., conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, ancien maïeur d'Abbeville, épousa Anne *Papin*, dont il eut, entr'autres enfants, Barbe de Dourlens, mariée, par contrat du 27 décembre 1659, avec Jean Vincent, écuyer, seigneur de Hantecourt, lieutenant-criminel en la sénéchaussée de Ponthieu. Pierre de Dourlens, anobli le 26 janvier 1701, fut maintenu moyennant finance de douze cents livres, le 11 février 1710. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles du même, et en pointe d'un lion d'argent, lampassé et armé d'or.*

DE DREUILLE, comtes de Dreuille, maison issue d'ancienne chevalerie du Bourbonnais, qui a pris son nom d'une terre située dans la paroisse de Cressange, qu'elle a conservée jusqu'à l'époque de la révolution. Cette famille a donné des officiers supérieurs et de divers grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Quatre de ses membres ont émigré, deux ont payé de leur vie leur dévouement à la cause royale,

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

l'un, à l'armée de Condé, et l'autre à l'armée du général Charette. *D'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules.*

DRUDES, DE RUDES OU DRUDAS, seigneurs du Rocher, de Campagnolles, de la Mare, de la Tour, de la Berguetière, du Mesnil, de la Catherie, du Landey ou Landé, de la Chapelle-Saint-Clair et autres terres et fiefs, en basse Normandie, maison établie en cette province depuis le mariage contracté en 1577, entre noble homme Guillaume Drudes ou Drudas, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi, fils de noble Atton Drudas, écuyer, issu de la maison Drudes ou Drudas de Carbonnade, d'ancienne chevalerie d'Armagnac, et de demoiselle Isabelle *de Tallevende*, issue d'ancienne chevalerie normande. *D'or, à la tour de sable; au chef d'azur, chargé de trois roses d'or.*

LE DUC, seigneurs de Compertrix, en Champagne, famille maintenue par arrêt du conseil, rendu contradictoirement, le 17 juin 1723, comme issue d'ancienne extraction, en conséquence des titres qui établissent sa filiation depuis Jean le Duc, dont le fils, Pierre le Duc, écuyer, seigneur de Compertrix, fut marié avec Marie *Clément*, le 22 juillet 1550. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'une croix tréflée, le tout du même.*

DURAND, seigneurs de Fuveau, en Provence, famille ancienne, originaire de Marseille. Son premier auteur fut pourvu, l'an 1469, de l'office de maître stationnel de la grande cour royale de Provence. Il acheta, en partie, la terre du Castelet de Sausses, dont il prêta hommage au roi René, en 1480. De la branche des seigneurs de Sausses étaient Jean-Baptiste-Louis, officier dans le régiment de Maugiron, cavalerie; Jean-Joseph, chevalier de Saint-Louis, et capitaine au régiment d'Egmont, cavalerie; et Jean Durand de Sausses, enseigne de vaisseau, qui obtinrent, le 8 mai 1756, des lettres de relief de noblesse. *Parti d'or et de gueules; au lion couronné de sable, brochant sur le tout.*

DURAND, seigneurs de Sartoux, dans la même province. Cette famille porte les mêmes armes que la

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

précédente, et paraît avoir la même origine, quoique le rattachement de ces deux familles ne soit pas encore connu. Elle prouve sa filiation depuis Honoré Durand, qui fit son testament en 1432. *Parti d'or et de gueules, au lion couronné de sable, brochant sur le tout.*

DURANTEL. Jean Durantel fut fait quartinier de la ville de Paris, en 1582. *De sable, au rocher d'argent, au milieu d'une mer du même, et accompagné en chef d'un croissant aussi d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

DE DURANTI, seigneurs de Saint-Louis et de la Calade, en Provence, famille noble de robe, dont l'ancienneté remonte au commencement du quatorzième siècle. Bertrand Duranti, deuxième syndic d'Aix, en 1326, fut père de Louis Duranti (1), archivaire ou greffier de la cour royale des comptes de Provence, en 1359; Laurent Duranti, son fils, fut second syndic d'Aix, en 1410. Jacques Duranti, fils de Laurent, était syndic, avocat du conseil de ville, en 1446; il eut pour fils, Bertrand qui suit. Bertrand Duranti est qualifié docteur en droit et jurisconsulte, dans le testament de Charles, duc du Maine, comte de Provence, de l'an 1481; Jean Duranti, son fils, fut élu dernier syndic en 1487. De lui descend toute cette famille, dont il ne reste, de trois branches qu'elle a formées, que celle des seigneurs de Saint-Louis et de la Calade. *D'argent, au cerisier de sinople, fruité de gueules; au chef du même, chargé d'une étoile à six rais d'or.*

DYEL, seigneur d'Esneval et de Graville, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, connue par filiation depuis Robert Dyel, qui vivait en 1150. Cette

---

(1) Artefeuil le fait fils d'un Pierre Duranti, l'un des gentilshommes qui accompagnèrent Robert d'Anjou, comte de Provence (il ne dit pas en quelle année), dans une expédition que ce prince alla faire en Italie contre l'empereur Louis de Bavière; et ce Pierre était fils de Guillaume Duranti, qualifié damoiseau, lequel mourut en 1270. Il serait à souhaiter, pour cette famille, que l'autorité d'Artefeuil fut d'un plus grand poids.

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

maison a donné un grand nombre d'officiers distingués, principalement dans la marine, où elle compte plusieurs commandants de vaisseaux, un gouverneur de la Martinique, dès la première année que cette île fut habitée par les Français, et un lieutenant-général et gouverneur de la même île, en 1662, un major-général à la Guadeloupe, mort en 1764, etc., etc. *D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois trefles d'azur.*

E.

EBAUDY DE ROCHETAILLÉ ET DE FRESNE, en Franche-Comté. La noblesse de cette famille est assez récente. Charles-Antoine Ebaudy, ayant amassé de grands biens dans les fermes de Saint-Benigne et de Charlieu, s'anoblit par une charge de secrétaire du roi, en 1750. François Ebaudy, seigneur de Fresne, son fils, mort en 1815, avait épousé, en 1776, Marie-Geneviève *l'Arbalète.* Vincent Ebaudy de Rochetaillé, son cadet, avait épousé, en 1772, Adélaïde *Camusat.*

ENGHIEN, ancienne baronnie de Hainaut, qui a donné son nom à une illustre maison de chevalerie, issue, au sentiment de Gelie, des premiers comtes forestiers de Flandre. Elle a pour auteur, Hugues, sire d'Enghien, qui fit quelques donations à l'abbaye de Saint-Aubert, l'an 1112. Wattier V, sire d'Enghien, épousa Isabeau *de Brienne*, sœur de Wattier, duc d'Athènes et comte de Brienne, mort sans enfants mâles, à la funeste bataille de Poitiers, en 1356. Tous les biens de ce seigneur entrèrent, après sa mort, dans la maison d'Enghien, qui se fondit elle-même dans la maison de Bourbon-Condé, au quinzième siécle. *Gironné d'argent et de sable de dix pièces, chaque giron de sable chargé de cinq croisettes recroisettées d'or.*

D'ENSKERQUE, seigneurs d'Antorpe, ancienne famille de Flandre, dont une branche établie à Besançon, a été reçue à Saint-Georges, en 1664, et s'est éteinte peu de tems après. Elle a contracté des alliances avec les familles d'Espotots, de Grachaux, de Jouffroy, de Pra, etc., etc. *D'azur, à trois harengs couronnés d'or, posés l'un sur l'autre en fasce.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

D'EPENOI, noblesse d'ancienne chevalerie de Franche-Comté, qui a pris son nom d'un village situé au ressort d'Ornans. Elle a pour premier auteur connu, Léonard d'Epenoi, fils de Fromond d'Epenoi, damoiseau, mentionné dans le testament d'Ottenine d'Ornans, sa cousine, de l'an 1376. Cette famille s'est éteinte vers la fin du seizième siècle, dans la maison de Scey. *De ueu les, à trois croissants d'argent.*

D'ERNECOURT, maison d'origine chevaleresque du Barrois, dont une branche s'est établie en Champagne. Elle a pris son nom d'une seigneurie située près de Ligny, au diocèse de Toul. La branche établie en Champagne, a fait preuve, lors de la recherche, depuis Jean d'Ernecourt, seigneur de Remecourt et de Vaux-la-Grande, qui épousa, vers l'an 1500, Guyotte *de Treverry*, dont il eut Thierry d'Ernecourt, seigneur de Vaux-la-Grande, en Lorraine, vivant en 1535. On compte parmi ses descendants, des gentilshommes des ducs de Lorraine, et des gouverneurs de places de guerre. Cette branche s'est éteinte à la fin du dix-huitième siècle. *D'azur, à trois pals abaissés d'argent, surmontés de trois étoiles d'or.*

D'ESCAFFRES, une des plus anciennes maisons de chevalerie d'Auvergne, originaire du Languedoc, province où elle florissait dès la fin du dixième siècle, tems auquel vivait Hugues d'Escaffres, seigneur puissant, mentionné dans deux actes de 1010 et 1023.

Hugues d'Escaffres, et Pierre et Hugues, ses fils, sont nommés dans l'accord fait en 1071, entre Guillaume, comte de Toulouse, et Raymond, comte de Barcelonne, touchant leurs prétentions respectives sur le Lauraguais, que ce dernier avait acquis de la maison de Carcassone, et dont il faisait difficulté de rendre hommage au comte de Toulouse. Jourdain d'Escaffre, et Hugues, son frère, souscrivirent l'acte d'une donation faite l'an 1089, au monastère de Sainte-Cécile d'Albi, par Ermengarde vicomtesse de Bézières.

Pierre d'Escaffres vivait en 1125, et Bernard d'Escaffres, en 1132; ce dernier était de la milice du temple de Jérusalem, en 1170; Hugues, Aimeric et

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Isarn d'Escaffres, frères, vivaient en 1139 et 1153; Raymond Trencavel, dans un plaid qu'il tint à Carcassonne, au mois de novembre 1163, termina le différent qui existait entre Hugues d'Escaffres et ses frères, d'une part, et Isarn-Jourdain de Saissac et ses parents, de l'autre, au sujet des châteaux de Saissac et de Montréal.

Bernard d'Escaffres de Curval, écuyer, servait, en cette qualité, l'évêque d'Albi, dans la guerre qu'il fit l'an 1260.

Nous allons donner la filiation de cette ancienne maison, sur les titres originaux qu'elle possède, sur la maintenue de noblesse, rendue en faveur de cette maison, par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le 31 mars 1668, et sur le certificat de M. du Coudray, commissaire du roi pour la recherche des usurpateurs de noblesse, du 5 avril 1668. Elle remonte à :

I. Guillaume D'ESCAFFRES, seigneur de Trioulou, qui vivait en 1274, et eut pour fils :

II. Raimond D'ESCAFFRES, chevalier, seigneur de Trioulou, rappelé au degré de son fils, qui suit :

III. Pierre D'ESCAFFRES, damoiseau, seigneur de Trioulou, qui, l'an 1308, fit une acquisition, dans l'acte de laquelle il prend la qualité de *domicellus*; il est compris dans la montre des gens d'armes du comte de Foix, reçue, à Mont-de-Marsan, en 1339. Il eut deux fils:

1°. Alrin, dont l'article suit;
2°. Jean d'Escaffres, bailli des montagnes d'Auvergne pour le roi, vivant en 1368.

IV. Alrin D'ESCAFFRES, écuyer, seigneur de Trioulou et de plusieurs autres terres, rendit hommage au seigneur de Castelnau, le 25 novembre 1373. Il eut pour fils :

V. Begon D'ESCAFFRES, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Carègues de Trioulou, del Peyrou en Rouergue, et autres places, ainsi qualifié dans son contrat de mariage, du 27 janvier 1406 (v. st.), avec Bertrande *de Canis*. De ce mariage est issu :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

VI. Astorg D'ESCAFFRES, damoiseau, seigneur de Trioulou, de Carègues et del Peyrou, marié, par contrat du 12 février 1444, avec Antoinette *de Montarnal*. Le 22 février 1421, noble Gaillard de Cessac avait passé une quittance au profit dudit Astorg d'Escaffres, dit de Carègues, où Begon, son père, est rappelé. Le même Astorg rendit hommage au seigneur de Castelnau, le 7 avril 1449, et ne vivait plus le 22 mars 1493. Il eut pour fils :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Jacques d'Escaffres, dit de Carègues, prêtre, qui testa le 8 juillet 1541, et institua son héritier universel, noble Gabriel d'Escaffres de Carègues, son neveu.

VII. François D'ESCAFFRES, dit *de Carègues*, écuyer, seigneur de Carègues, del Peyrou et de Trioulou, rendit hommage à Jacques de Castelnau, le 7 avril 1506; il avait fait une quittance le 22 mars 1493, et s'était allié, par contrat du 8 juin 1495, avec Anne *de Gousserand*. Il fit son testament le 19 août 1547. Il avait fait un premier testament en 1535, dans lequel on voit qu'il partait pour le service du roi. Il eut pour fils et héritier universel :

VIII. Gabriel D'ESCAFFRES, Ier. du nom, dit *de Carègues*, écuyer, seigneur de Carègues, de Trioulou, del Peyrou et de Casteldauze. Il rendit hommage au roi, à la baronnie de Castelnau, le 7 janvier 1534; épousa *Sainte de Beaufort*, dite *de Barras*, qui fit son testament le 16 juin 1573, et son mari, le 6 septembre 1579. Il fut institué héritier de Jacques d'Escaffres, son oncle, le 8 juillet 1541. Ses enfans furent :

1°. Jacques d'Escaffres, vivant en 1573, mort avant le 6 septembre 1579 ;
2°. Begon, qui continue la lignée.

IX. Begon D'ESCAFFRES, IIe. du nom, dit *de Carègues*, écuyer, seigneur de Trioulou, del Peyrou et de Casteldauze, porta long-tems les armes pour le service du roi. Il fut émancipé par son père au sujet du partage de la succession de Begon de Barras, prêtre, par acte du 17 décembre 1565. Il avait transigé, le 7 février 1554,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

avec Jacques de Castelnau de Clermont, évêque de Saint-Pons, ledit Begon d'Escaffres agissant alors du nom de Gabriel, son père. Il épousa, le 23 avril 1558, Marguerite *de Clermont*, qui testa le 24 février 1611; et il fit son testament le 28 décembre 1579. Leurs enfants furent :

1°. Annet d'Escaffres, dit de Carègues, vivant en 1579, mort en 1611;
2°. Gabriel, dont l'article suit.

X. Gabriel D'ESCAFFRES, IIe. du nom, dit *de Carègues*, seigneur del Peyrou, de Casteldauze et de Trioulou, en Auvergne, épousa, par contrat du 8 août 1593, Jacquette *de Nadaillac*, et fit son testament le 27 octobre 1636, par lequel il institue son héritier universel, Marc-Antoine, son fils, qui suit:

XI. Marc-Antoine D'ESCAFFRES, chevalier, seigneur de Trioulou, del Peyrou et autres places, marié, par contrat du 1er. janvier 1622, avec Marguerite *de Lauzeral*, aliàs *del Bruel*, fille de feu Jean-Antoine de Lauzeral, sieur de Merlé et d'Hélène del Port. Il ne vivait plus le 19 juin 1650. Ses enfants furent:

1°. Jacques d'Escaffres, écuyer, seigneur de Trioulou, de Carigny et autres lieux, qui fut maintenu, dans sa noblesse, par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, du 1er. mars 1668. Il épousa, par contrat du 23 octobre 1650, Marguerite *de Boutaric*, et fit son testament le 12 avril 1692, dans lequel il nomme ses enfants, savoir :

a. Guillaume d'Escaffres, auquel son père confirme une donation qu'il lui avait faite lors de son contrat de mariage avec Marguerite *de la Roque*;
b. Louis d'Escaffres, sieur de Lentyejoul;
c. Antoine d'Escaffres, sieur de la Bouviatte;
d. Hélène d'Escaffres, } religieuses à Ste.-
e. Jeanne d'Escaffres, } Claire du Mur de
f. Marguerite d'Escaffres, } Barres.
g. Françoise d'Escaffres, religieuse;
h. Margot d'Escaffres, religieuse à Lissac;
i. Madeleine d'Escaffres;

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

2°. Bertrand, qui continue la lignée ;
3°. François d'Escaffres, prêtre, curé de Trioulou.

XII. Bertrand D'ESCAFFRES, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Crouzols, épousa, par contrat du 24 octobre 1662, Marguerite *Chapt de Rastignac*, fille de messire Bertrand Chapt de Rastignac, chevalier, seigneur de Messillat. Jacques d'Escaffres, son frère, lui fit un legs par son testament du 12 avril 1692. Bertrand d'Escaffres eut pour fils :

XIII. Bertrand d'Escaffres, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Ronesques et de Crouzols, né le 25 février 1662, qui épousa, par contrat du 7 septembre 1699, Thérèse *Damiquel*, fille de Joseph Damiquel, lieutenant civil en la prévôté royale de Vic, et de Suzanne-Marie de Boissieure. Bertrand d'Escaffres fit deux ventes, les 30 avril 1721 et 2 décembre 1724. Il vivait encore le 21 janvier 1736, date du contrat de mariage de son fils.

XIV. Joseph D'ESCAFFRES, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Crouzols, de Ronesques, du Cros et autres lieux, marié, le 21 janvier 1736, avec Jeanne-Marie *des Sales*, fille d'Antoine des Sales, écuyer, sieur de la Vernière, et de Gabrielle de Bru. De ce mariage est issu :

XV. Pierre D'ESCAFFRES, écuyer, seigneur de Crouzols, de Ronesques, etc., marié, par contrat du 17 août 1762, avec Françoise *Chaumon*, et reçut acte de l'enregistrement de ses titres, à la cour des aides de Clermont-Ferrand, le 27 avril 1763. Il eut pour fils :

1°. Joseph, dont l'article suit ;
2°. Antoine d'Escaffres, qui fit ses preuves pour entrer à l'école militaire, pardevant M. d'Hozier de Sérigny.

XVI. Joseph D'ESCAFFRES, IIe. du nom, vicomte de Ronesques, a été aide-major du régiment de la Sarre ; il émigra en 1792 ; passa à Saint-Domingue, en 1795, en qualité d'officier supérieur dans la maréchaussée et les guides de cette île ; puis, en qualité de de major des chasseurs volontaires de des Sources, en 1796 ; et enfin, en qualité de lieutenant-colonel du

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

même corps, en 1797 ; il a été conservé dans le grade de capitaine d'infanterie, à prendre rang du 1er. mars 1793, par lettre de Monsieur, frère du roi, lieutenant-général du royaume, datée de Londres, le 30 mars 1800; il avait été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, le 23 mars précédent. Il avait épousé, par contrat du 20 septembre 1791, Marie-Elisabeth *de Mauclerc*, fille d'Honoré-Louis-Charles de Mauclerc, capitaine de vaisseau, issu d'une ancienne famille de l'Aunis, et de Marie-Anne de Saint-Ours. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-Joseph-Adolphe, né le 17 juillet 1801 ;
2°. Françoise-Fanny, née le 27 janvier 1804 ;
3°. Eugène-Antoine, né le 8 octobre 1805 ;
4°. Marthe-Aimée, née le 3 novembre 1806 ;
5°. Marie-Honorée, née le 5 mars 1808 ;
6°. Anne-Joséphine, née le 5 août 1810.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent ; aux 2 et 3 coupés d'azur ; au lion d'argent, et d'or, au bœuf de gueules.

D'ESCALIS, en Provence. Famille originaire de Marseille où elle florissoit au XIVe siècle, avec les qualifications de la haute-noblesse. Ce que Louvet et l'abbé Robert disent sur l'origine de cette famille, en la faisant venir, l'un d'Angleterre et l'autre d'Italie, n'a d'autres fondements que dans leur imagination : les registres et chartes de Marseille établissent que c'est de cette ville qu'elle tire réellement son origine. Elle a formé diverses branches dont les principales sont celles de Bras et d'Ansouis. *D'or, au griffon de gueules, au bâton de sable, brochant sur le tout.*

On voit une autre famille de ce nom en Provence, avec des armes différentes; savoir : *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules; au chef d'azur chargé de trois besants d'or.* De cette dernière famille, sur laquelle on n'a rien de positif, était peut-être André d'Escalis, que l'on voit compris au rôle de ceux qui ont volontairement payé l'amende de cinq cent cinquante livres, pour avoir pris induement la qualité de noble.

ESMIET, en Lorraine. Cette famille a pour auteur Jean Esmiet, intendant et secrétaire de la maison du

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

comte de Brionne, anobli par lettres de Charles, duc de Lorraine, le 20 mars 1627. Ses descendants ont particulièrement suivi la magistrature. Cette famille paraît s'être éteinte vers le commencement du 18e siècle. *D'or, au chevron d'azur, chargé d'une fleur de lys d'argent, et accompagné en chef de deux aiglettes de sable, et en pointe d'une croix ancrée de gueules.*

D'ESMIVI, seigneurs de Moissac et d'Auribeau, en Provence. L'auteur de la critique du Nobiliaire de Provence, de l'abbé Robert de Briançon, s'exprime ainsi sur l'origine de cette famille. « L'auteur du Nobiliaire met la famille » d'Esmivi au nombre des nobles, sans en avoir rapporté » aucune preuve ni titre. Je ne trouve, au contraire, » que roture de ce nom dans tous les actes de la ville de » Digne et des lieux circonvoisins. Une branche de cette » famille a acquis de nos jours la terre d'Auribeau, et » l'autre s'est établie dans Aix. Le sieur d'Esmivi a ac- » quis la charge de conseiller aux comptes ; il faut at- » tendre en celle-ci la continuation de la charge de père » en fils, et de l'autre qu'elle ait acquis la noblesse par » un titre primordial. Le fils de Louis d'Esmivi a acquis » une charge de conseiller au parlement, et la terre de » Moissac. » Artefeuil, d'après l'abbé Robert, en donne la filiation depuis depuis Antoine d'Esmivi, marié avec Favette d'Isoard de Chenérilles, vivant en 1544. *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois besants d'or.*

D'ESPINCHAL, marquis et vicomtes d'Espinchal. Maison non moins distinguée par son origine d'ancienne chevalerie, que par une longue série de services militaires et de nombreuses et belles alliances. Elle tire son nom de la terre et baronnie d'Espinchal en Auvergne, située à 8 lieues d'Issoire.

Guillaume, seigneur d'Espinchal et de Ternes, écuyer, vivait en 1341 et 1357, ainsi que Bertrand d'Espinchal, son frère, aussi écuyer. Guillaume eut un fils, Albert d'Espinchal, écuyer, vivant en 1378, et une fille, Marquise d'Espinchal, mariée vers 1364, à Alzaly de Tourzel.

Cette maison a produit des lieutenants-généraux des armées de terre et de mer, des conseillers et chambellans

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de nos rois, des chevaliers de l'ordre, des gouverneurs de places (1).

Bertrand d'Espinchal était chanoine, comte de Brioude, en 1266; Jean, en 1333; Pierre, en 1374; Jean, en 1448; Pierre en 1509; Albert, en 1531; Jean, vers 1552, et François d'Espinchal en 1688. *D'azur, au un grillon d'or, accompagné de trois épis de blé du même.*

DE L'ESPINE, au comtat Venaissin. Maison très-ancienne, originaire du Dauphiné, qui prouve une ascendance directe depuis Rican, seigneur de l'Espine, et d'Aullan, chevalier et pair du Dauphiné, vivant en 1300, ainsi qualifié dans le contrat de mariage de son fils aîné.

Cette famille a donné un gouverneur de Malaucène, au comtat Venaissin, pendant les troubles des guerres civiles. *D'argent, à la croix de gueules, accompagnée au premier canton d'un aubespin arraché de sinople.*

D'ESPRINGLES DE VARANGES, en Bourgogne. Cette famille a pour auteur Jean d'Espringles, procureur-général en la chambre des comptes de Dijon, anobli par le roi Henri III en 1578. *D'argent, à la bande d'azur, chargée de trois coquilles d'or.*

D'ESQUETOT, en Normandie. Nicolas d'Esquetot fut conseiller en la cour des aides en 1531. Lors de la recherche de la noblesse, Mathieu d'Esquetot, écuyer, sieur du Plessis, a été condamné à 1000 livres d'amende pour avoir pris indûment la qualité de noble, par arrêt du 1er septembre 1668.

D'or, à 3 bandes écotées de sable, surmontées chacune d'une merlette du même.

D'ESTISSAC, en Périgord. Cette illustre maison, issue de la plus haute chevalerie, et éteinte depuis plusieurs siècles, avait pris son nom d'une ancienne châtellenie ou baronnie, située à deux lieues de la ville de Mussidan en

(1) On peut consulter pour les services détaillés des généraux de cette maison, le Dictionnaire historique et biographique des généraux français.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Périgord, et près de la rivière de Crempse. Son château, dont il n'existe plus de vestiges, devait être très-fort, s'il en faut croire la tradition du pays, et les mémoires domestiques.

La maison d'Estissac a été dans l'usage, depuis le XIIe siècle, d'ajouter à son nom celui de Fergand, qui ne paraît cependant employé que comme prénom; usage qu'elle a conservé jusques vers la fin du XVe siècle. Son premier auteur connu est :

Raimond d'Estissac, Ier du nom, qui vivait dans les XIe et XIIe siècles. Il avait pour femme Audenos, fille d'Ebrard de Gardonne, laquelle, se rendant religieuse à Notre-Dame de Saintes, fit don à cette abbaye vers l'an 1110, par le conseil de Rudel, comte de Périgord, d'un mas, situé à Pomporn, faisant partie de la dot que son père lui avait constituée.

Aimeric-D'Estissac, qui, d'après l'ordre des temps, doit avoir été petit-fils du précédent, assista comme témoin, avec Pierre Amblard, à la donation qu'Hélie V de Talleyrand, comte de Périgord, fit vers l'an 1180 à l'abbaye de Chancelade, d'une tenance, située près du Puy de Châlus, en Périgord. Vers le même temps vivait :

Fergand d'Estissac, Ier du nom, qui pourrait avoir été d'une famille différente de la précédente; on trouve que Richard, alors comte de Poitou, frère du roi d'Angleterre, lui accorda des lettres de protection et de sauvegarde (sans date, mais certainement entre 1170 et 1183). On ignore la date de sa mort et le nom de sa femme; mais il est probable qu'il fut père de :

Fergand d'Estisssc, IIe du nom, chevalier, assista en 1224 à une donation faite au prieuré de la Faye; et au mois de janvier 1245 (v. st.) à l'acte par lequel Hélie VII, comte de Périgord, confirma la donation de la seigneurie de Grignols, que le comte Archambaud II, son père, avait faite à Boson de Grignols. Il épousa Cécile de Talleyrand, fille de ce dernier, et sœur d'Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols.

Il avait pour contemporains, et probablement pou proches parens, Guy d'Estissac, chevalier, qui prit part, en qualité de parent, aux démêlés que le comte de Périgord, Hélie VII eut en 1246 avec les bourgeois de Périgueux.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Raimond d'Estissac, IIe du nom, damoiseau, vendit en 1259, à Hélie de Pons, chevalier, certains revenus qu'il avait au lieu nommé *Losaïas*, dans la paroisse de Saint-Maurice.

Fergand d'Estissac, IIIe du nom, Donzel, seigneur d'Estissac, présumé petit-fils de Fergand II, est connu par divers actes depuis l'an 1286 jusqu'en 1310. Il reçut en don, en 1286, de Marguerite de Turenne, dame de Bergerac et de Gensac, la terre de Saussignac, qu'il donna l'année suivante, 1287, à Gantonnet, son fils, en l'émancipant. En 1304, Renaud de Pons, seigneur de Bergerac, lui fit don de la justice de cette terre. Enfin il fit son testament en 1310, dans lequel il rappela défunt Fergand, seigneur d'Estissac, chevalier, son père, et nomma ses exécuteurs testamentaires, Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols, et Hélie de Valbéon, damoiseaux, ses oncles. Il laissa d'une alliance ignorée :

1° Fergand IV, qui suit;

2° Gantonnet-d'Estissac, émancipé par son père en 1286.

3° Hélie Ier, autrement Fergand d'Estissac, seigneur d'Estissac (en partie), Saussignac, etc., fut au nombre des seigneurs qui donnèrent des coutumes aux habitants du lieu de Saussignac en 1319, et ne vivait plus en 1335, lors du mariage d'Hélie II, son fils.

Hélie II, autrement appelé Gantonnet d'Estissac, damoiseau, est nommé dans un rôle des assises tenues par le sénéchal de Périgord, au mois de février 1331 (v. st.). Il obtint, au mois de septembre 1336, des lettres de rémission du roi Philippe de Valois. Deux ans après (1338), Jean, roi de Bohême, fils et lieutenant du roi, lui fit don de la justice d'Estissac, et cette donation fut

(1) Il est incertain si Hélie Ier, dit Fergand, était fils de Fergand III, ou seulement son petit-fils, par Gantonnet, son fils, émancipé, comme il a été dit, en 1286.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

confirmée par lettres du même roi Philippe de Valois, données au mois de décembre 1340. Enfin son nom se trouve dans une multitude d'actes, depuis l'an 1341 jusqu'en 1368. Il avait formé deux alliances ; la première, avec Gaillarde de Mayrac ; et la seconde, avec dispense du pape pour le quatrième degré de parenté ; du jour des calendes de juillet 1335, avec Gencie (ou *Gensac*), de Montaut, fille de Raimond de Montaut, seigneur de Mussidan. Il laissa de l'une de ces deux femmes :

Gantonnet-d'Estissac, qualifié chevalier, seigneur de Bellegarde, est connu par diverses quittances qu'il donna de ses gages militaires dans les années 1370, 1371, etc. Il pouvait avoir pour frère Hélie d'Estissac, capitaine de Bigaroque en 1374. On présume que Gantonnet-d'Estissac, n'ayant pas eu d'enfants mâles, sa succession, notamment le château de Bellegarde, passa par une femme, ou autrement, à Gantonnet d'Abzac, frère d'Adémar, seigneur de la Douze.

4° Guy-d'Estissac reçut une reconnaissance en 1312, et donna, conjointement avec Hélie, *dit* Fergand, son frère, et autres, des coutumes aux habitans de Saussignac, en 1319.

5° Mative d'Estissac fut mariée à Pierre de Saint-Astier, seigneur de Montancès ; et

6° Aylinde épousa, en 1317, Hélie fils de Gérald de Jaubert de Saint-Astier.

Fergand d'Estissac, IVe du nom, ne possédait, à ce qu'il paraît, qu'une partie de la seigneurie d'Estissac. Les registres de la chambre des Comptes de Paris, des années 1337, 1338, 1339, 1340, 1341 et 1342, font mention des services rendus à l'état, tant par lui que par ceux de sa famille, qui avaient des emplois sous Jean, duc de Normandie, depuis roi de France. Fergand IV était chevalier banneret et capitaine d'Estissac ;

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

il servait avec un autre chevalier, 34 écuyers et 80 sergents d'armes qui avaient été retenus par M. de Valentinois. Geoffroi-d'Estissac, chevalier, servait dans le même temps avec 7 écuyers et 216 sergents. Ces deux seigneurs avaient pour compagnons d'armes, et sans doute pour proches parens, Gérard d'Estissac, chevalier, Andrieu d'Estissac, écuyer, et Pierre-Vigier d'Estissac, écuyer banneret. La Roque, dans son *Histoire de la maison d'Harcourt*, assure que tous ces seigneurs servirent utilement en Périgord, Gascogne et Languedoc, et devant le château de Langon contre les anglais. On trouve ensuite :

Fergand d'Estissac (probablement le même que Fergand IV ci-dessus), Audoin d'Estissac et Hélie d'Estissac de Bergerac, qui firent hommage au roi d'Angleterre en la chapelle du château de Bergerac, le 4 août 1363.

Raimond, *dit* Mondot d'Estissac, damoiseau, fils d'autre Raimond, *dit* Fergand, seigneur d'Estissac, Saussignac, etc., chevalier, et frère de Cécile d'Estissac, femme avant 1370, de Berard de Mouleydier, seigneur de Montclar, donna quittance de ses gages militaires au trésorier des guerres, le 10 avril 1380, et la scella de son sceau, représentant *trois pals*; l'écu penché, supports, 2 *lions*. Il assista à l'acte de ratification des coutumes de Grignols en 1390, passa des actes en 1391, 1396 et 1398, et ne vivait plus en 1402. Il avait été marié deux fois, 1° par contrat du jour de la fête de Saint-Martin d'hiver en 1357, à Marguerite de Talleyrand de Grignols, fille de Bos ou Boson de Talleyrand, seigneur de Grignols, qui lui constitua en dot la somme de 3000 deniers d'or, et de dame Barrane de Castelnau. On ne trouve pas qu'il ait laissé d'enfants de cette première femme. Il épousa en secondes noces Catherine de Barrière, fille d'Amauri, ou Amalric de Barrière, seigneur de Barrière, de Reilhac et de Sanilhac, et d'Huguète de Guerre, laquelle vivait encore en 1423, et le rendit père des deux enfants qui suivent :

1° Amauri ou Amalric, nommé aussi Malrigon d'Estissac, chevalier, seigneur d'Estissac, Montclar, Cabusac, Colonges-lès-Réaux, etc., premier

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

chambellan de monseigneur le Dauphin, sénéchal de Saintonge, etc., passa un acte le pénultième d'avril 1409; signa deux alliances d'armes avec Jean, comte de Foix; la première, à la Châtre en Berri, le 12 septembre 1425; et la seconde, à Toulouse, le 7 juillet 1439, et fut créé sénéchal de Saintonge par lettres données à Marmande-sur-Garonne, le 24 septembre 1442. Il fut remis, en 1447, en possession du château et terre de Montclar, dont Hélie de Pons, seigneur de Saint-Maurice, et Amanieu de Campniac, damoiseaux, avaient joui pendant long-tems à son préjudice; et vivait encore en 1458. Il avait épousé demoiselle Marguerite de Harcourt, fille de Gérard de Harcourt, baron de Bonnestable, de Beauffou, et de Beuvron, et de Marie de Graville, dont n'ayant pas eu d'enfants, il fit donation de tous ses biens à Jean de Lesparre, son neveu, lequel était fils naturel de Lancelot de Lesparre, dont le vrai nom était Madaillan, qui, ayant fait des démarches pour remettre la Guienne entre les mains des anglais, fut fait prisonnier, et eut la tête tranchée en 1454, et ses biens furent confisqués.

2° Jeanne d'Estissac succéda à son frère, et fit donation, le 1er octobre 1462, des châteaux de Montclar, Cahuzac, Colonges-lès Réaux, etc., à Jean son fils, qui suit :

Jean de Madaillan, *dit* d'Estissac, fils naturel de Lancelot de Lesparre et de Jeanne d'Estissac, fut institué héritier par Amauri d'Estissac et sa femme, à la charge de porter les nom et armes d'Estissac; suivant les lettres qui en furent expédiées le 22 mars 1458. Il fut légitimé par lettres du roi Louis XI, datées du Plessis-lès-Parc, au mois de novembre 1478, et fit son testament au château de Lauzun, le 19 juillet 1482. Il

(1) Suivant des mémoires particuliers, Jeanne d'Estissac fut mariée deux fois : 1° avec le seigneur de Puyguillem, de la maison de Goth; 2° avec le seigneur de Lauzun; mais l'histoire des Grands Officiers de la Couronne ne fait mention d'aucune de ces alliances.

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

avait été marié deux fois; 1° avec Françoise de la Brousse; 2° avec Jeanne de Vivonne. Bertrand, son fils ainé et son héritier, fut aïeul de Claude d'Estissac, principale héritière de son père qui porta la terre d'Estissac dans la maison de la Rochefoucauld, par son mariage en 1587 avec François de la Rochefoucauld, prince de Marcillac.

Armes : *Pallé d'argent et d'azur de 6 pièces.*

D'ESTOURMEL. Maison d'ancienne chevalerie, qui a pris ce nom d'une terre qu'elle possédait dès l'an 1024, située à une lieue de Cambrai. Le nom primitif de cette maison était *Creton*, qu'elle a conservé jusqu'en l'an 1500, époque où elle l'a quitté pour prendre celui d'*Estourmel.*

Cette famille a fourni une longue série d'officiers supérieurs de terre et de mer, et plusieurs officiers-généraux.

Antoine d'Estourmel, baron de Massy, seigneur du Plessis-Cacheleu, etc., capitaine de Péronne, s'est illustré par son zèle pour la patrie. Le comte de Nassau, l'un des généraux de Charles-Quint, menaçait Péronne en 1536. Les habitants, voyant la place dépourvue de tout, paraissaient résolus de l'abandonner. D'Estourmel prévit les suites funestes qu'entraînerait la perte de cette ville ; il s'y transporta avec sa femme et ses enfants, et ranima le courage de ses concitoyens par ses discours et son exemple. Cet homme, aussi généreux que brave, y fit conduire tous les grains qu'il avait chez lui, y distribua son argent, et montra une valeur, une activité, une intelligence qui rassuraient les plus timides. Cette conduite déconcerta l'ennemi, et l'obligea de se retirer après un mois de siége. Le roi, voulant récompenser d'Estourmel, le fit son maître-d'hôtel, et lui donna une charge considérable dans les finances. Cette maison a obtenu les honneurs de la cour en 1773 et 1779, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. *De gueules, à la croix denchée d'argent* ; quelques auteurs disent *crételée*, par allusion au nom primitif de cette famille.

D'ESTRABONNE, en latin *de Strabona*, illustre et ancienne maison de chevalerie de Franche-Comté, qui,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

a pris son nom d'une baronnie située au diocèse de Besançon, à quatre lieues de Dôle, qu'elle a possédée jusqu'à son extinction au milieu du quinzième siècle, temps auquel la terre d'Estrabonne est passée par alliance dans la maison d'Aumont.

Le premier seigneur connu de ce nom est Guichard, sire d'Estrabonne, compris au nombre des barons du comté de Bourgogne dans une charte de l'abbaye de Baume de l'an 1123. *D'or, au lion d'azur.*

ESTIENNE, sieurs du Mesnil, en Normandie, famille qui tire sa noblesse de Jean et Guillaume Estienne, frères, anoblis moyennant finance, et maintenus comme tels lors de la recherche en 1668. *D'or, à 3 molettes d'éperon de gueules; à la bande d'azur, brochante sur le tout.*

ESTIENNE, au comtat Venaissin, famille noble et ancienne, originaire de Lambesc en Provence. Les seigneurs de Lions, branche aînée de cette famille, s'établirent dans la ville de Cavaillon.

Pierre Estienne, armé chevalier par Raimond de Porcellet, co-seigneur de la ville de Lambesc, fut confirmé dans ce titre militaire par Charles d'Anjou, IIe du nom, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence, en 1307.

Hugues Estienne, damoiseau, puis chevalier, co-seigneur de Lambesc, rendit foi et hommage, pour un quart de cette seigneurie, à Robert d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, à cause de son comté de Provence, le 12 avril 1325. L'an 1328, Hugues et Raimond Estienne frères, furent du nombre des chevaliers provençaux qui accompagnèrent Charles d'Anjou, duc de Calabre au secours des florentins, alors en guerre avec l'empereur Louis de Bavière. Entre autres officiers supérieurs distingués, cette famille a fourni un capitaine d'une compagnie de gens de pied, dans la personne de Jean Estienne, seigneur de Mimet, ainsi que le constatent des passeports et lettres du roi Henri IV, des années 1584 et 1585, dans l'une desquelles ce monarque, en écrivant au sieur de Lesdiguières, s'exprime en ces termes: « Je vous dirai que, pour cette heure, j'ai plus de bonne volonté que de moyens pour reconnaître les services du sieur de Mimet, mais qu'il ne se présentera jamais d'occasion que je ne l'embrasse de façon qu'il en demeurera

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

content...» Cette lettre est datée de Saint-Germain en-Laye, le 27 novembre. Une autre du 28 même mois, aussi datée de Saint-Germain, porte: « Monsieur, vous entendrez ce qui est de ma volonté et intention, par le sieur de Mimet, présent porteur, et vous croirez, comme de moi-même, ce qu'il vous dira. » Le zèle qu'il fit paraître pour les intérêts de ce prince lui attira la haine des ligueurs de Provence, qui pillèrent ses terres et brûlèrent son château. Son troisième fils, Honoré d'Estienne, seigneur de Lioux, connu sous le nom de sieur de Mimet, fut élevé par sa mère dans la religion protestante, et envoyé de bonne heure en Hollande pour y apprendre l'art militaire. Aussi appliqué à s'y perfectionner qu'attentif à mériter l'estime de ses généraux, il s'attacha au prince d'Orange qu'il servit utilement dans plusieurs circonstances, et notamment en 1626, époque où Walkembourg, gouverneur de la principauté d'Orange, traitait sourdement pour en livrer la capitale à l'ennemi. Le prince d'Orange, instruit de ce complot, choisit le sieur de Mimet, dont l'intelligence et la fidélité lui étaient connues, pour sauver la place. Mimet, ne cherchant partout que l'occasion d'obliger son prince, choisit 40 hommes des plus déterminés, se glisse dans la ville à la faveur de la nuit, et se cache dans un grenier jusqu'au lendemain, à l'heure où il savait que le gouverneur s'absentait de la citadelle pour dîner en ville chez le sieur Tarædel; mais, ayant appris qu'il en était sorti pour se rendre chez le sieur la Pize, il partage sa troupe, en distribue adroitement une partie sur les avenues du château, court avec le reste chez la Pize, se rend maître de la porte, malgré la résistance des gardes, qui furent tous tués ou blessés, monte dans la salle où était le gouverneur, se saisit de sa personne, lui montre les ordres du prince, et le force d'écrire à son lieutenant de rendre la place. Le sieur de Mimet revint depuis en France où il obtint le commandement de 500 hommes de pied. *D'azur, à 3 bandes d'or.*

ETIENNE en Lorraine. Dominique Etienne, natif d'Epinal, avocat ès-siéges supérieurs de Nancy, issu de famille noble du côté de sa mère Catherine des Hazards, fut anobli par lettres de Henri, duc de Lorraine, données à Nancy, le 15 septembre 1620.

Mathias Etienne, son petit-fils, procureur au bailliage

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

d'Epinal, obtint des lettres de réhabilitation qui lui furent expédiées à Lunéville, le 17 décembre 1721. *D'azur, à la croix d'argent, cantonnée de 4 têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules.*

EUZENOU DE KERSALAUN, en Bretagne. Les terres et seigneuries de Trevalot et de Kervegan furent unies et érigées en *marquisat* sous le nom d'*Euzenou*, par lettres données à Fontainebleau au mois d'octobre 1775, en faveur de messire *Jean-François Euzenou*, chevalier, seigneur de Kersalaun, conseiller au parlement de Bretagne, de ses hoirs héritiers et successeurs, seigneurs desdites terres, seigneuries et marquisat, en considération, disent les lettres, « de la haute et ancienne noblesse qui a été transmise audit sieur Euzenou de Kersalaun, par ses ancêtres qui en étaient en possession dans les tems les plus reculés, et qui l'ont toujours soutenu avec autant d'honneur que de distinction, soit par leurs services, soit par leurs alliances avec les plus grandes familles de Bretagne. »

Ces lettres furent enregistrées au parlement de Rennes, les chambres assemblées, le 2 avril 1776, d'après les conclusions de M. du Bourblanc, avocat général.

La famille d'Euzenou est en effet une des plus anciennes de la province de Bretagne. Guion Euzenou est nommé dans un plaid du 19 mai 1386. Le même Guion et Jehan Euzenou, son frère ou son parent, rendirent hommage au vicomte de Rohan, l'an 1396. *Ecartelé, aux 1 et 4 pleins d'azur; aux 2 et 3 d'argent, à la feuille de houx de sinople.*

F.

DE FABERT DU MOULIN, marquis de Larrey, en Bourgogne, par érection du mois de mai 1650, famille originaire de la ville de Strasbourg, établie en Lorraine, vers la fin du quinzième siècle. Abraham Fabert, maître échevin de Metz, en 1613, et seigneur du Moulin, près cette ville, fut anobli en 1603, et nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, au mois d'août 1630. Il est le rédacteur de la Coutume de Metz et l'auteur des Commentaires sur celle de Lorraine. Abraham Fabert, son

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

fils, marquis d'Esternay, de Viviers, de Beauvais, de Sézanne, etc., naquit le 11 octobre 1599; il servit sous le duc d'Epernon dans plusieurs occasions importantes; et se signala surtout en 1635. Il sauva l'armée du roi, à la retraite de Mayence, comparée, par quelques écrivains, à celle des *dix mille de Xénophon*. Sa valeur ne parut pas avec moins d'éclat en Italie, qu'en Allemagne. En 1654, Fabert s'empara de Limbourg et des états de Liége; de la ville de Stenay, où pour la première fois on vit des parallèles et des cavaliers de tranchée dont il fut l'inventeur: ses services furent payés par le bâton de maréchal de France qui lui fut conféré le 28 juin 1658. Le roi lui offrit le collier de ses ordres en 1661; il le refusa, parce que, ne pouvant produire les titres nécessaires pour recevoir cet honneur, il ne voulait pas, disait-il, que son manteau fut décoré par une croix, et son âme déshonorée par une imposture. Son mérite arma l'envie contre lui; mais sa franchise et sa conduite irréprochable, le firent triompher de ses ennemis. Il mourut à Sédan le 7 mai 1662. Son fils aîné, et le seul qu'il laissa en mourant, comte de Sézanne, gouverneur de Sédan, fut tué par les Turcs au siége de Candie, en 1669. La branche subsistante de cette famille est établie en Franche-Comté, et a pour auteur, François Fabert, frère aîné du maréchal. *D'or, à la croix de gueules.*

DE FABRE, en Provence, famille originaire de Riez; elle remonte à Gaspard Fabre, de Marseille, qui, en récompense des services importants qu'il avait rendus à l'état, fut fait chevalier de l'ordre du roi, par Henri II, par lettres du mois de juillet 1555, dans lesquelles les armes que lui et sa postérité doivent porter, sont désignées par sa majesté. Ses descendants ont formé deux branches, dont l'aînée s'est établie à Marseille. *D'azur, au dextrochère d'or, mouvant d'une nuée d'argent, tenant une épée du même, la pointe supportant une couronne fleurdelysée d'or, accosté au flanc dextre d'un lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules, tenant dans l'une de ses pates une fleur de lys d'or, et accompagné en pointe d'un casque du même, panaché d'argent.*

DE FABRE, seigneurs de Mazan, de Ponfrac et de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Vinay, en Provence. Honoré Fabre, auteur de cette famille, obtint du roi René, le 23 mai 1470, la permission de posséder la seigneurie de Riez et toutes autres terres et seigneuries, avec toute justice, ainsi que les autres nobles de Provence. Ces lettres n'expriment pas littéralement l'anoblissement d'Honoré Fabre; mais si ce dernier eût été noble d'origine ou de race, il n'aurait pas eu besoin de lettres du prince pour jouir noblement de ses fiefs, puisqu'originairement les nobles en avaient toujours joui. Le roi René donna permission à Honoré Fabre de jouir d'un fief pour l'anoblir d'une manière tacite; et il le qualifie noble pour ne point déroger à la loi qu'il avait faite lui-même, portant défense aux roturiers de tenir fiefs. C'est ainsi que les souverains anoblissent par plusieurs moyens, tacitement ou par lettres expresses. Cette famille a donné plusieurs officiers de marque, et notamment dans la marine, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *De gueules, en rencontre de bœuf d'or.*

DE FABRI, marquis de Rians, seigneurs de Saint-Julien, en Provence, famille d'origine chevaleresque, qui prouve sa filiation depuis Hugues Fabri, gentilhomme pisan, lequel (selon la tradition domestique), suivit le roi Saint-Louis, lorsqu'il retourna à la Terre-Sainte, jusqu'à Hières, où ce prince débarqua le 3 de juillet de l'an 1254. Hugues Fabri étant tombé malade à son débarquement, ne put suivre le roi; il se maria à Hières, avec Marie *de Soliers*, fille d'Aicard, seigneur en partie de Soliers. Cette famille a formé plusieurs branches, a contracté des alliances considérables. Elle a donné des officiers distingués et des conseillers au parlement, etc. *D'or, à un lion de sable, lampassé et armé de gueules.* La branche de Rians, comme issue d'un cadet, *brisait en chef d'un lambel de gueules;* et l'autre branche, des seigneurs de Saint-Julien, *écartelait aux 1 et 4 d'or, au lion de sable*, qui est de FABRI; *aux 2 et 3 de gueules, au dextrochère d'argent tenant une épée du même.*

DE FABRI, seigneurs de Fabregues, en Provence. Cette famille a pour auteur Jacques Fabri, anobli par lettres du roi René, du 7 avril 1459, registrées aux

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

archives en Provence, le 22 octobre 1472. Jean de Fabri, seigneur de Fabregues, fils du précédent, épousa, le 9 janvier 1501, par contrat passé devant Sequirani, notaire, Honorée Tenque. *D'argent, au pal d'azur; au chef de gueules, chargé de trois écussons d'or.*

DE FABRON, en Provence, famille originaire de Marseille, qui doit sa noblesse à Jean-Baptiste Fabron, reçu conseiller-secrétaire du roi, en la chancellerie, le 23 mars 1724. Ses enfants continuèrent la postérité. *D'or, au lion de sable, surmonté d'un lambel de gueules.*

FAIVRE DU BONVOT, à Besançon, famille anoblie par une charge d'auditeur en la chambre des comptes, en 1730; elle a, en outre, donné un conseiller au parlement. *D'azur, à la colombe de Noë d'or.*

FALERANS, seigneurie de Franche-Comté, autrefois du diocèse de Besançon, a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, éteinte dans celle de Visemal. Etienne de Falerans, reçu à Saint-Georges, en 1507, mort en 1532, portait *d'argent, à la bande de sable, accostée de deux bâtons du même.*

DE FALLETANS, marquis de Falletans, par érection du mois de mars 1712. Cette famille d'origine chevaleresque, qui a formé trois branches, tire son nom d'une terre située dans le ressort du bailliage de Dôle, possédée jusqu'au 15e. siècle, par la branche aînée de cette maison. Elle a pour auteur Renaud de Falletans, chevalier, seigneur de Falletans, de l'Etoile et de Saule, qui fit hommage, le jour de la fête de saint Vincent de l'an 1269, à Laure de Commercy, veuve de Jean, comte de Bourgogne, du bois de la Sale, et de ce qu'il avait depuis le château de Pymont, jusqu'à Saule. Etienne de Falletans, son fils, chevalier, seigneur de Falletans, contracta alliance avec Marguerite *Cornu*, mentionnée dans le testament de Perrenin, dit Cornu, de la Loye, damoiseau, son père, de l'an 1342, et dans celui d'Etienne, dit Cornu, son frère, damoiseau, de l'an 1355. Cette famille a donné un chevalier de Rhodes, un gouverneur et des chevaliers de Saint-Georges, un mestre-de camp et plusieurs autres officiers. *De gueules,*

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

à l'aigle éployée d'argent; l'écu timbré d'une tête d'aigle du même. Supports : *deux griffons aussi d'argent.* Devise : *une fois Falletans.*

FALLON, en Franche-Comté, seigneurie qui était autrefois du diocèse de Besançon. Elle a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, éteinte dans celle de Granmont. Hugues de Fallon fut père d'Henri, chevalier, nommé dans le testament de Jean de Saint-Loup, de l'an 1370. Cet Henri eut pour fille Marguerite, qui porta en mariage les terres de Fallon et de Roche-sur-Linotte, à Guillaume de Granmont. Leurs descendants ont porté le nom de Granmont-Fallon. La terre de Fallon a passé dans la maison de Raincourt. *D'azur, à trois besants d'or.*

DE FAUCHER, en Provence, famille originaire du duché de Bourgogne, illustre par le mérite de Denis Faucher, religieux de l'abbaye de Lerins, qui a fait un ouvrage intitulé les Annales du pays, et composé d'autres ouvrages en vers et en prose. Il vivait dans le seizième siècle, et avait pour frère André Faucher, marié, en 1538, avec Honorée de Bovis; il fit son testament en 1577. Cette famille a contracté de belles alliances, et a donné un mousquetaire du roi, et des lieutenants au siége d'Arles. *D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une coquille d'or.*

DE FAUDRAN, seigneurs de Taillades, en Provence, famille d'ancienne chevalerie, originaire de la ville de Lambesc. Les Faudran, qualifiés chevaliers, et Guillaume et Bernard de Garnier, firent échange de quelques cens au territoire de Lambesc, par acte de 1226. Nicolas Faudran est qualifié damoiseau dans les actes de reconnaissance de ces mêmes cens, par les particuliers de Lambesc, de l'année 1419; il y est aussi fait mention d'Antoine Faudran, avec la qualité de noble et de magnifique. Les descendants de ce dernier ont formé trois branches : Jean Faudran a fait la branche de Marseille; Gaspard, celle de Salon; et Boniface a continué celle de Lambesc. Cette famille a contracté des alliances distinguées. *D'azur, à une pointe d'or.*

DE FAURIS, seigneurs de Saint-Vincent, en Pro-

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

vence. L'Histoire de la noblesse héroïque de Provence, par Artefeuil, donne la filiation de cette famille, d'après l'abbé Robert de Briançon, depuis Pierre de Fauris, seigneur de Châteauneuf, qui jouissait des priviléges accordés aux nobles, sur la fin du quinzième siècle. Il fut père de François de Fauris, seigneur de Châteuneuf, qui épousa, le 30 septembre 1532, Anne de Laidet. Voici ce qu'on lit dans la critique du Nobiliaire de Provence, sur cette famille, recommandable d'ailleurs par les magistrats distingués qu'elle a produits.

« L'abbé Robert donne pour tige noble à la famille » de Fauris, François Fauris, qui, dans tous les actes » que j'ai trouvés de lui, à Manosque, des années 1540, » 1545 et 1548, est qualifié sire François de Fauris, » marchand de Manosque. N.... de Fauris, marié à Mar- » seille, avec la nommée Estelle, possède encore la » maison, à Manosque, acquise par François de Fauris, » qualifié sire, marchand, par l'acte de l'année 1544, » pardevant Ferrand, notaire de Manosque, etc., etc. » Cette famille a été maintenue lors de la recherche, en 1667. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bisse de sinople; aux 2 et 3 d'azur, à la colombe d'argent.*

FAUVEL DE DOUDEAUVILLE, en Normandie, famille d'origine chevaleresque, qui remonte à Michel Fauvel, écuyer, compris au ban et arrière-ban de la noblesse de l'an 1272. *D'or, à trois merlettes de sable; au chef du même.*

FAVIÈRE, en Franche-Comté, famille anoblie par un office de conseiller au parlement, en 1674. *D'or, à trois gousses de fève de sable.*

DE FELZINS DE MONTMURAT, maison ancienne, originaire du Quercy, dans laquelle s'est fondue celle de Montmurat, en Auvergne. Elle a pour auteur, noble Gilbert de Felzins, chevalier, vivant en 1277. Ses descendants ont donné plusieurs chevaliers de l'ordre du roi, des ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem; et se sont alliés aux maisons d'Uzès, de Noailles, d'Estrets, d'Arpajon, de Lentilhac, de Cardaillac, d'Hébrard de Saint-Sulpice, de Saint-Gery, de Reilhac, etc., etc. Cette famille s'est fondue dans la maison de Turenne d'Aynac, par le mariage contracté

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

en 1646, entre Marie-Hélène de Felzins et Flotard de Turenne, marquis d'Aynac, et par le mariage de Catherine de Felzins, sa sœur (toutes deux filles de Jean, baron de Felzins, marquis de Montmurat), contracté l'an 1671, avec Jean de Turenne, comte d'Aubepeyre, frère puîné du marquis d'Aynac. *Parti, au 1 d'argent, à trois jumelles de gueules en bande*, qui est DE FELZINS; *au 2 d'azur, au lion léopardé d'argent, soutenu d'or; à la vache passante de gueules*, qui est DE MONTMURAT.

DE FÉRIX, en Provence, famille originaire de Marseille, qui a pour auteur Jean de Férix, marié, dès l'an 1659, avec Marguerite *de Rebuti*, de laquelle il a eu des enfants. Il fut maintenu dans la qualité de noble et d'écuyer, par arrêt des commissaires députés par le roi, du 10 avril 1669. *D'azur, au phénix essorant d'or sur son immortalité de gueules.*

FERRIER, à Luxeuil, en Franche-Comté, famille qui provient d'un secrétaire du roi et qui a donné un maréchal de camp. *D'argent, à quatre fers de lance d'azur, appointés en sautoir.*

DE FERRIER, seigneurs de Saint-Julien et d'Auribeau, en Provence, famille ancienne, originaire de la ville de Riez, qui descend de Jean Ferrier, anobli par lettres du roi René, données à Aix, le 18 de juin 1475, au bas desquelles ce prince voulut peindre en miniature les armes qu'il lui donna. Jean, marié deux fois, eut de sa première femme, dont on ignore le nom, Honoré de Ferrier, co-seigneur de Riez. Le testament de son père est du 19 octobre 1512, et le sien, du 7 mai 1520. Honoré eut plusieurs enfants, qui ont continué la postérité. Cette famille a contracté des alliances très-distinguées. *D'or, à cinq écussons de gueules, posés deux, deux et un.*

DE FERRIER, en Provence. Cette famille, originaire de la ville d'Arles, et différente de la précédente, fut anoblie par lettres du roi Henri IV, accordées, au mois d'août de l'an 1596, à Antoine Ferrier, Ier. du nom, pour services rendus à ce prince dans ses guerres contre la ligue. Antoine eut pour fils Charles de Ferrier, marié à Istres, en 1613, avec Madelaine *de Foissard*, dont est issu

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Antoine de Ferrier, IIe. du nom, marié à Arles, et qui a continué la postérité. *De gueules, à un fer de cheval d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.*

DE LA FERRIÈRE DE LA TREBOSNEDIÈRE, en Normandie, famille qui, lors de la recherche faite en 1666, a fait preuve de quatre degrés de noblesse. Elle a donné un gouverneur des ville et château de Granville. *D'or, à six fers de cheval d'azur.*

FERTANS, en Franche-Comté, noblesse chevaleresque, éteinte dans la maison de Scey. La maison de Fertans tirait son nom d'une seigneurie dépendante autrefois du diocèse de Besançon. *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'or.*

DE FIGUIÈRES, en Provence. Cette famille, originaire de la ville de Manosque, vint s'établir à Aix; elle prouve sa filiation depuis Honoré de Figuières, qui fut reçu conseiller du roi et auditeur en la chambre des comptes, le 11 février 1658, et épousa Isabeau *de Cormis*, fille de noble Antoine de Cormis, et de Françoise du Perrier, de laquelle il eut Paul de Figuières, reçu conseiller en la cour des comptes, le 26 juin 1684. *D'or, au chêne arraché de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

FLAMERANS, en Franche-Comté, noblesse chevaleresque, éteinte. La maison de Flamerans tirait son nom d'une seigneurie située à une lieue d'Auxonne, et dépendante autrefois du diocèse de Besançon. *D'azur, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de quatre flammes de même.*

FLAYELLE DE BOURDONCHAMP, en Hainaut, famille ancienne, originaire de Lorraine, qui remonte par filiation, à :

I. Jean FLAYELLE, de Briey, anobli, le 7 janvier 1603. Il avait épousé N.... *de Xandrin*, dont est né :

II. Jean FLAYELLE, marié, en 1648, avec N... *Husson*, de Briey, dont il eut deux fils :

1°. François, dont l'article suit;

2°. Nicolas Flayelle, juge consul à Valenciennes,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

marié avec N.... *Vateaux*, de Landrecies, dont trois fils :

a. Albert Flayelle, conseiller à la cour des monnaies de Paris ;
b. Charles Flayelle, } morts sans postérité.
c. Nicolas Flayelle, }

III. François FLAYELLE, Ier. du nom, s'établit à Gorze, à quatre lieues de Metz, où il fut maire pendant plus de trente ans. Il y épousa Catherine *Genin*, dont il eut :

IV. Louis FLAYELLE, marié avec Jeanne-Elisabeth *de Bissardon de la Blanchonnière*, de Vendegies au Bois, près le Quesnoy. Il en eut deux fils :

1°. François II, qui suit ;
2°. Louis Flayelle, qui fut pendant dix-huit ans échevin de la ville du Cateau. Il épousa Elisabeth *Cousin*, dont il eut deux garçons :

a. Louis-Auguste Flayelle ;
b. Jean-Marie Flayelle.

V. François FLAYELLE, IIe. du nom, épousa Marie-Philippine *d'Oison*, de Vendegies au Bois. De ce mariage sont issus :

1°. Auguste Flayelle, mort sans alliance ;
2°. Charles Flayelle ;
3°. Louis-François-Joseph, qui suit ;
4°. Alexandre Flayelle, mort sans alliance ;
5°. François Flayelle ;
6°. Fidèle Flayelle.

VI. Louis-François-Joseph FLAYELLE, baron de Bourdonchamp, colonel, directeur des fortifications des places de la direction de Mézières, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Sainte-Anne de Russie de seconde classe, a épousé Thérèse *Courtin de Fay*, dont il a eu un fils :

Henri Flayelle de Bourdonchamp, présentement élève à l'école spéciale, royale et militaire de Saint-Cyr.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

FLEURS DE LYS. Elles étaient déjà employées pour ornement de la couronne des rois de France, du tems de la seconde race, et même de la première ; on en voyait la preuve dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, au tombeau de la reine Frédegonde, dont la couronne est terminée par de veritables *fleurs de lys*, et le sceptre par un lys champêtre. Ce tombeau, qui était de marquetterie, parsemé de filigrane de laiton, paraissait original, outre qu'il n'y a point d'apparence qu'on eût pensé à orner de la sorte le tombeau de cette reine long-tems après sa mort, puisqu'elle a si peu mérité cet honneur pendant sa vie. Pour ce qui est de la seconde race, on trouve plusieurs portraits de Charles-le-Chauve, dans les livres écrits de son vivant, avec de vraies *fleurs de lys* à sa couronne ; quelques-uns de ces manuscrits se gardent dans la bibliothèque du roi, et l'on en peut voir les figures dans le second tome des *Capitulaires* de M. Baluze. Le père Henschenius, savant jesuite, prétend, à l'occasion d'un ancien sceau où Dagobert est représenté tenant trois sceptres, que les fleurs de lys ont pris de là leur origine. Ces trois sceptres, que les successeurs de Dagobert prirent pour leurs armes, étant liés ensemble par le bas, ressemblent à la fleur de la plante appelée *Iris* ou flambe, que les Allemands nomment *Lisch-Blum*, c'est-à-dire fleurs de lys, et c'est de là, dit Henschenius, que ce nom leur est venu. On les fit d'or, ajoute-t-il, parce que cette fleur est jaune ; et comme elle naît ordinairement dans l'eau, dont la couleur paraît bleue, cela fut cause qu'on mit les fleurs de lys en champ d'azur ; on pourrait dire encore, suivant les principes d'Henschenius, que, parce que cette plante est appelée en latin *lilium cœleste*, on a cru en conséquence que les fleurs de lys étaient venues du Ciel. Mais la tradition de nos pères est fort contraire à cette ingénieuse conjecture : elle porte que le roi Clovis reçut à Joyenval les fleurs de lys des mains d'un saint ermite, qui lui dit qu'un ange les avait apportées du Ciel pour en orner l'écu de France. Comment se persuader que tous nos rois depuis Clovis aient porté pour armes des fleurs de lys, et que, cependant, il n'en soit pas parlé avant l'an 1179? Car le témoignage le plus ancien que nous ayons en leur faveur, est de cette année, et tiré des mémoires de la chambre des comptes, où il est marqué que Louis-le-Jeune fit parsemer de fleurs de lys les

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

habits de Philippe-Auguste, son fils, lorsqu'il le fit sacrer à Reims. Ces mémoires de la chambre des comptes donnent lieu de croire que Louis-le-Jeune prit des fleurs pour sa devise, pour faire allusion à l'épithète de *Florus* ou *Fleurus*, que son père Louis le-Gros lui donnait par amitié et par caresse, et que c'est là la véritable origine des fleurs de lys que nous voyons depuis dans les armes de France. On pourrait dire aussi que Louis VII, dit le Jeune, prit le premier des fleurs de lys, sans nombre, par allusion à son nom de Loys, et parce qu'on le nommait d'abord, ainsi qu'il a été remarqué, *Ludovicus Florus*, Louis-le-Fleury; mais devant faire valoir cette épithète de *Fleury* et employer en conséquence des fleurs, on dut donner la préférence à la fleur qui faisait mieux allusion au nom Loys; et cette fleur fut le lys. Au reste, les auteurs sont très-partagés, non-seulement sur l'origine des fleurs de lys de France, mais encore sur les anciennes armes de nos rois; il en est de ces deux questions comme de celle qui concerne l'origine des Francs.

Philippe-Auguste est le premier de nos rois qui se soit servi d'une *fleur de lys* seule, au contre-scel de ses chartes : ensuite Louis VIII et saint Louis imitèrent son exemple; après eux, on mit dans l'écu des armes des rois de France, des *fleurs de lys* sans nombre; et enfin elles ont été réduites à trois, sous le règne de Charles VI. Voilà le sentiment le plus vraisemblable sur l'époque à laquelle nos rois prirent les *fleurs de lys* dans leurs armes, et c'est l'opinion du P. Mabillon. M. de Sainte-Marthe pense que la *fleur de lys* a commencé d'être l'unique symbole de nos rois sous Louis VII, surnommé le *Jeune*. L'on voit que son époque n'est pas bien éloignée de celle du P. Mabillon. Quant à l'opinion de ceux qui veulent que nos *lys* aient été, dans leur origine, au bout d'une espèce de hache d'armes appelée *francisque*, à cause de quelques rapports qui se trouvent entre ces deux choses, elle n'est étayée d'aucune preuve solide. Nous pourrions citer plusieurs conjectures, qui ne sont pas mieux établies : mais nous nous arrêterons seulement à celle de Jacques Chifflet, à cause des partisans qu'elle s'est acquis.

Dans la découverte faite à Tournay, en 1653, du

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tombeau de Childéric Ier, on y trouva l'anneau de ce prince, environ cent médailles d'or des premiers empereurs romains, deux cents autres médailles d'argent toutes rouillées, un javelot, un *Grophium* avec son stilet, et des tablettes, le tout garni d'or : une figure en or d'une tête de bœuf avec un globe de cristal, et des abeilles aussi toutes d'or, au nombre de trois cents et plus. Cette riche dépouille fut donnée à l'archiduc Léopold, qui était pour lors gouverneur des Pays-Bas; et après sa mort, Jean-Philippe de Schonborn, électeur de Cologne, fit présent à Louis XIV, en 1665, de ces précieux restes du tombeau d'un de ses prédécesseurs : on les garde à la bibliothèque du roi.

M. Chifflet prétend donc prouver, par ce monument, que les premières armes de nos rois étaient des abeilles, et que des peintres et des sculpteurs mal habiles, ayant voulu les représenter, y avaient si mal réussi, qu'elles devinrent nos *fleurs de lys*, lorsque, dans le douzième siècle, la France et les autres états de la chrétienté prirent des armes blasonnées; mais cette conjecture nous paraît plus imaginaire que fondée, parce que, suivant toute apparence, les abeilles de grandeur naturelle et d'or massif, trouvées dans le tombeau de Childéric Ier, n'étaient qu'un symbole de ce prince, et non pas ses armes : ainsi dans la découverte qu'on a faite en 1646 du tombeau de Childéric II, en travaillant à l'église Saint-Germain-des-Prés, on trouva quantité de serpents à deux têtes, appelés par les Grecs *Amphisbene*, lesquelles figures étaient sans doute également le symbole de Childéric II, comme les abeilles l'étaient de Childéric Ier.

Au surplus, Chifflet, dans son ouvrage à ce sujet, intulé *Lilium Francicum*, a eu raison de se moquer des contes ridicules qu'il avait lus dans quelques-uns de nos historiens, sur les Fleurs de lys. En effet, les trois couronnes, les trois crapauds, changés en trois fleurs de lys par l'ange qui vint apporter à Clovis l'écusson chargé de trois *fleurs*, (ce qui a engagé les uns à imaginer que les rois de France portaient au commencement, de sable, et d'autres enfin, comme Trithème, d'azur, à trois grenouilles de sinople), tout cela ne peut passer que pour

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des fables puériles, qui ne méritent pas d'être réfutées sérieusement.

Il y a beaucoup de maisons et de familles qui portent des *fleurs de lys* dans leurs armoiries : l'auteur du Dictionnaire Héraldique, imprimé en 1757, en compte plus de mille en France. Les unes le sont par une succession héréditaire, d'autres par usurpation, et d'autres enfin par concession de nos rois. Dans ce dernier cas, elles sont ou doivent être la récompense de services signalés rendus à l'état ; c'est le sentiment des historiens et des jurisconsultes. Cette maxime fut suivie dans les premiers tems, et nos rois n'accordèrent cette distinction qu'à ceux de leurs sujets ou des étrangers qui avaient bien mérité de leur couronne : comme on le voit par les exemples des maisons d'Albert, de Stuart, d'Est-Ferrare, de Visconti-Milan, de Médicis, de Borgia-Valentinois, de Bentivoglio, de l'Hôpital-Vitry, etc., mais dans la suite et surtout depuis Louis XIII, on permit de porter des *fleurs de lys* à des familles nouvelles et dont les services n'avaient rien de distingué. On peut mettre de ce nombre celles de Lebreton de la Doyennerie en Touraine, de le Cointe à Paris, de Guerapin de Vauréal, d'Olivier, de Portail, Charbonneau, Remond, Gilles, Gencien ; la même distinction a été accordée aux familles des maris des nourrices des rois, des princes et princesses, et des accoucheurs des princesses de France ; telles que celles de Bocquet, Ancelin, Mercier, Moreau, Clément, etc., et à des artistes tels que le Brun, Coyrevox, etc.

Un arrêt du conseil du 19 mars 1697, enjoint aux commissaires généraux, dans la réception des armoiries, de n'admettre aucune fleur de lys d'or en champ d'azur, qu'il ne leur soit justifié de titres ou de permissions valables.

DE FLORANS, très-ancienne famille, originaire du lieu de Bédouin, dans l'ancien comtat Venaissin. Hugues de Florans fut, en 1203, choisi pour être l'un des arbitres entre Rambaud d'Orange et Guillaume de Baux, touchant leur différend au sujet de la monnaie, de la juridiction et de la propriété du château de Martignan ; il fut nommé évêque d'Orange, en 1211. L'histoire des évêques de Vaison, par le père Anselme Boyer, fait

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mention du grand savoir et de l'habileté d'Hugues de Florans. Esprit de Florans était, en 1260, grand sénéchal des comtes de Toulouse. Antoine-Pierre de Florans dressa, conjointement avec Rostain de Guibert, les statuts de la communauté de Bédouin, le 12 septembre 1397. Dans la grande salle de la maison de la famille de Florans, à Bédouin, on a lu long-tems cette devise : *florentius*, *floret*, *floruit*, *atque florebit*, 1572. Cette date était celle où vivait Lœlio de Florans, homme d'un grand mérite et fort estimé. Son fils aîné, Jacques de Florans, était, en 1612, président de la chambre apostolique de Carpentras. En 1663, Emmanuel de Florans fut le député que le corps de la noblesse de la province du comtat Venaissin choisit par délibération du 29 mai, pour envoyer à Louis XIV; il fut encore employé par le cardinal Bichy, pour *moyenner*, est-il dit, la paix entre le duc de Toscane et les Vénitiens; porteur des articles, à Ferrare, il sut mériter par sa conduite les honneurs dont on le combla et les présents qu'il reçut à cette occasion.

Les deux fils d'Emmanuel de Florans entrèrent au service de France, et furent successivement lieutenants et capitaines dans le régiment de Quercy; depuis, tous leurs successeurs les ont imités et ont servi en France; comme eux, souvent ils s'y sont distingués par une valeur et une présence d'esprit qui leur ont mérité des récompenses, des décorations, quelquefois même d'être cités.

La relation des guerres d'Allemagne, fait mention de la mort glorieuse de Claude de Florans, capitaine dans le régiment de Rouergue, tué en 1675, au combat d'Altenheim, où la France perdit Turenne.

En 1750, une déclaration des plus honorables pour la famille de Florans fut faite et consignée dans un acte du 18 mars, pardevant Barcillon, notaire à Carpentras, par les chefs d'une partie des premières maisons du comtat Venaissin. Plus tard, Joseph-André de Florans, officier dans le régiment de Royal-Artillerie, mérita, par d'importants services, que Louis XVI fit placer à l'école militaire ses quatre fils; l'un d'eux, André-Louis de Florans, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Royal-Auvergne, fut, ainsi que sa femme, du nombre des victimes qui périrent à Bédouin, pays que

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

ses affreux malheurs, pendant la révolution, n'ont que trop fait connaître. Deux branches de la famille de Florans existent encore à Bédouin ; l'une, en la personne du marquis de Florans, chevalier de Saint-Louis, ancien officier supérieur, marié à l'une des filles du marquis de Lespine ; l'autre, dans la personne du chevalier de Florans, son neveu, lieutenant de cavalerie, qui a épousé une des filles du marquis de Cordoue.

Les autres et précédentes alliances de la famille de Florans sont avec les maisons de Camaret, de Boutin, de Martine et de Bardassole, de Benedicti, de Blegier ; d'Alleman, de Seguin, de Very, de Beauvois, de Flotte, de Damian, de Guibert de Guillaumon, de Geoffroy, d'Anjou, de Balbani, de Joannis, de Privat de Mollières, de Teissandier et Claptien (1).

Armes : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de trois étoiles du même, une en chef et deux en flancs, et d'une fleur de lys d'or en pointe, soutenue d'un croissant d'argent.

DU FLOS, en Artois. Jean du Flos, demeurant à Bernicourt, en Artois, fut anobli moyennant finance, par lettres de juillet 1473, enregistrées à Lille. *Echiqueté d'or et de gueules ; au chef de vair.*

FOILLENOT, à Besançon. Cette famille fut anoblie par une charge de maître des comptes, au commencement du dix-huitième siècle. *De gueules, à trois quintefeuilles d'or.*

DE FOISSARD, seigneurs d'Istres, de Magnan et d'Entressens, en Provence. Cette famille ancienne descend de Bertrand de Foissard, qui acheta, le 8 mai de l'an 1476, les seigneuries d'Istres et de la Tour-d'Entressens, de Charles d'Anjou, comte du Maine, devenu depuis comte de Provence. Il laissa deux fils, Bertrand II et Léonard de Foissard. Cette famille a contracté les alliances les plus distinguées. *D'argent, à trois fasces de gueules, et un lambel à trois pendants du même, posé au côté dextre du chef.*

---

(1) On peut consulter, sur cette famille, l'hist. du Comtat Venaissin, tom. I, pag. 418.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DE FOISSY. Cette famille, qui descend de Jean de Foissy, maire à Dijon, en 1362, et anobli, au mois de janvier 1364, avec Douce, sa femme, a été maintenue par arrêt du conseil d'état, en date du 17 novembre 1667; elle a donné trois chevaliers de l'ordre du roi, des chevaliers de Malte, dont deux grands prieurs de Champagne; des chambellans des ducs de Bourgogne et deux chanoinesses de Remiremont. Cette famille existait encore à l'époque de la révolution. *D'azur, au cygne d'argent becqué et membré d'or.*

DE FONTANES, seigneurs d'Appenets, maison ancienne et distinguée du Languedoc, répandue successivement dans le Toulousain et dans les Cévennes. L'origine de cette maison, de nom et d'armes, remonte au-delà du douzième siècle; mais le peu de documents historiques et de titres originaux échappés aux guerres désastreuses de religion, qui ont si long-tems désolé le Languedoc, ne la font connaître, avec certitude, que depuis Bertrand de Fontanes, capitoul de Toulouse, en 1308. Parmi les seigneurs qui remplissaient cette charge avec lui, on remarque Pons et Pierre de Brignac, Bertrand du Puget, damoiseau, Bernard de Gaillac, Vital de Fargis et Pierre de Castelnau. La Faille, dans ses Annales de Toulouse, tom. 1, p. 39, rapporte qu'ils furent élus devant Philippe de Fontanes, viguier (châtelain ou gouverneur), le dimanche après la Sainte-Quitterie, qu'on célèbre à Toulouse, le 22 mai. Bernard de Fontanes fut capitoul de Toulouse, en 1314 et 1320; et Raimond de Fontanes, en 1309, 1314 et 1323: cette charge était, dans ces tems reculés, exercée par les familles les plus distinguées de la ville. La maison de Fontanes possédait le fief d'Appenets, situé dans la paroisse de Sainte-Cécile de la Melouse, au diocèse de Mende, depuis l'an 1549, époque du mariage de Jean de Fontanes, fils d'autre Jean, avec Gilette de Barjac, dame d'Appenets, d'une maison d'ancienne chevalerie du Languedoc. Ce fief d'Appenets avait donné son nom à une famille immémoriale, qui paraît s'être éteinte dans celle de Barjac, au quatorzième siècle. Le premier hommage en titre original qu'on en ait conservé est du 6 octobre 1346: il est fait par Jean d'Appenets, damoiseau, seigneur dudit lieu, à Louis de Beaufort, che-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

valier, comte d'Alais, marquis de Canillac, et vicomte de la Mothe.

En 1500, le chef de cette maison rendit hommage au connétable de Montmorency. Le même, en 1501, fut maintenu dans son ancienne noblesse par la cour des aides de Toulouse; elle cassa le jugement des consuls de la Melouse, qui l'avaient imposé aux charges dont sa condition devait l'exempter; ayant prouvé que, de tems immémorial, ses ancêtres avaient servi aux bans et arrières-bans de la province. Les faits énoncés dans sa requête prouvent l'ancienneté de sa noblesse, avec les qualifications de *noble* et d'*écuyer*, jusqu'à l'année 1400 inclusivement.

Noble Jean de Fontanes rendit hommage au duc de Montmorency, le 25 août 1588, pour les fiefs nobles qu'il possédait dans la mouvance de son comté d'Alais.

Noble Jean de Fontanes, fils du précédent, rendit hommage de sa terre d'Appenets à Charles de Valois, le 20 janvier 1618; il souscrivit une obligation au profit de Hugues Vidal, en 1624.

Au mois d'avril 1698, la maison de Fontanes fit registrer ses armoiries à l'armorial général de la province de Languedoc.

Vers l'année 1700, le chef de cette maison, zélé calviniste, comme ses ancêtres, fut contraint de s'expatrier. L'un de ses fils revint en France, vers 1730, et le fils de ce dernier épousa, en Languedoc, la fille de Clément-Julien de Séde, baron de Lioux, nièce du marquis de Fourquevaux (1). De ce mariage est né Louis, marquis de Fontanes, membre de l'Institut, grand officier de la Légion-d'Honneur, créé pair de France, le 4 juin 1814.

Armes : de sable, à la fontaine d'argent, terrassée du même; au chef d'or, chargé de trois pommes de pin d'azur. *Ce chef, chargé de trois pommes de pin, a été ajouté par alliance.*

---

(1) Voyez Moréri et le Dict. de la Noblesse, in-4°., tom. II, p. 249, pour la maison de Beccarie de Pavie-Fourquevaux.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

FONVENS, seigneurie de Franche-Comté ; elle a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, qui florissait dans le dixième siècle, et dont les membres, dès ces tems reculés, étaient décorés du titre de comte. La branche aînée de cette maison s'est éteinte dans la maison de Vergy, par le mariage de Guillaume de Vergy, avec Clémence, comtesse de Fonvens, au treizième siècle. Cette dame a fait passer cette seigneurie dans la famille à laquelle elle s'est alliée; elle n'était pas héritière de sa maison, mais seulement de la branche aînée. Après elle vivait Eudes de Fonvens, chevalier, qui acheta, en 1362, la terre de Saint-Loup : c'est de lui que prétend descendre une famille de médecins, qui, depuis plusieurs siècles, possède une maison féodale qu'elle habite à Gy, en Franche-Comté, et qui a des propriétés à Saint-Loup. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle descend de Gérard de Fonvens, écuyer, vivant en 1442, et, qu'à ce titre, elle a toujours eu la collation d'un bénéfice dont il était patron. Les seigneurs de Fonvens brisaient leurs armes d'un croissant, à la différence de leurs aînés, qui portaient : *de gueules, à cinq trangles d'or, la seconde chargée d'un croissant d'azur.*

FORCALQUIER, *Forcalquerium*, *Forum Calcarium*, comté situé en Provence, sur le bord de la petite rivière de Laye, à deux lieues de la rive droite de la Durance, et à cent sept lieues de Paris. L'an 1054, il fut démembré par Geoffroi Ier., comte de Provence, en faveur de ses deux neveux, Bertrand et Geoffroi, qui possédèrent en commun ce comté. Ce dernier étant mort sans postérité, Adélaïde, fille de Bertrand, épousa Ermengaud IV, comte d'Urgel, à qui elle porta le comté de Forcalquier. Guillaume II, arrière-petit-fils d'Ermengaud IV, étant mort sans postérité, l'an 1209, le comté de Forcalquier fut réuni au comté de Provence. Cependant Guillaume, fils de Guiraud de Sabran et d'Alix, fille de Bertrand Ier., comte de Forcalquier, revendiqua ce comté, tant du chef de sa mère, qu'en vertu d'une donation du comte Bertrand II. Comme on était sur le point de décider ce différend par le sort des armes, le comte de Provence, pour le bien de la paix, consentit à un accommodement; et par sentence d'ar-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

bitres, du 29 juin 1220, on accorda à Guillaume de Sabran, un certain nombre de terres dans le comté de Forcalquier, et il continua de porter le titre de comte de Forcalquier. Ses descendants retinrent seulement le nom et les armes de Forcalquier, qui ont passé aux aînés de la maison de Brancas, en vertu du testament de Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap, de l'an 1483.

Le terroir de la ville de Forcalquier était en franc-aleu; les filles, une fois dotées, n'avaient rien à prétendre sur les biens des constituants. Les rois Louis XV et Louis XVI ajoutaient à leurs titres celui de *comte de Provence et de Forcalquier.*

Armes : de gueules, à la croix clêchée, vidée et pommetée d'or.

DE FORTIS, seigneurs de Claps, en Provence, famille ancienne, originaire d'Avignon, qui jouissait des priviléges de la noblesse, dans le quatorzième siècle, ainsi qu'il conste par un hommage que prêtèrent Fortis de Fortis, et Raymond, son frère, d'une partie de la terre de Montelar, à Robert, roi de Naples et comte de Provence. Depuis eux, on n'a plus connaissance de cette famille, qu'à partir de Bertrand Fortis, juge de la cour temporelle du pape, à Avignon. Jean de Fortis, son fils, vint s'établir à Aix, où il se maria, le 2 mai 1549, à Jeanne *de Seguiran.* Il fut député à la cour, par délibération du corps de la noblesse, du 20 décembre 1557, et n'eut qu'un fils, dont les enfants continuèrent la postérité. Les alliances de cette famille, qui a donné des premiers et seconds consuls à Aix, et des conseillers au parlement, furent toujours recommandables. *D'azur, au lion d'or, rampant contre une palme du même.*

DE FORTON, famille originaire des frontières d'Espagne, mais établie dans le bas Languedoc, depuis près de quatre cents ans. Sa généalogie dressée par M. d'Hozier, juge d'armes de France, et qu'on trouve aussi dans l'arrêt de maintenue rendu par la cour des aides de Montpellier, le 11 janvier 1764, remonte, par titres, à l'an 1475. Cette famille a fourni deux conseillers au parlement, un président à la chambre des comptes, plusieurs officiers de tous grades, soit sur terre, soit

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

sur mer et deux chevaliers de Saint-Louis. Enfin, par lettres-patentes du 8 mars 1817, Jean-Antoine de Forton, premier président à la cour royale de Montpellier, a obtenu le titre de marquis, héréditaire dans sa famille, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture. *D'azur, à deux colonnes d'argent*, l'écu timbré d'une couronne de marquis. Supports : deux colonnes. Devise : *fidelitas et justitia.*

FOURCAUD, à Pesme, en Franche-Comté, famille éteinte, anoblie par une charge d'auditeur à la chambre des comptes, en 1700. *D'azur, au sautoir engrêlé d'or.*

DE FOURNIER, en Provence, famille originaire de la Tour-d'Aigues, qui a pour auteur Etienne Fournier, reçu secrétaire en chancellerie, le 8 janvier 1735, lequel s'est marié avec la fille de N.... de Thoron, conseiller du roi en la cour des comptes, aides et finances de Provence, dont il a eu des enfants qui ont continué la descendance. *D'azur, à la tour d'argent à dextre, maçonnée de sable, ouverte de gueules, à la mer du second émail.*

FOURRÉ DE BEAUPRÉ, DU BOURG, etc., en Normandie, famille anoblie, en 1494, dans la personne d'Abraham Fourré. *De gueules, à trois chevrons renversés d'argent.*

DE FRANC, seigneurs, en partie, de Maillane, en Provence, famille originaire de la ville d'Aix, qui a pour auteur Grégoire Franc, pourvu, en 1664, de la charge de greffier en chef au parlement de Provence. Arnaud Franc, son fils, fut médecin ordinaire du roi et professeur en l'université d'Aix; il épousa, par contrat du 2 septembre 1652, Félicité *d'Orsin*, dont il eut François de Franc, conseiller au parlement, le 13 mai 1687, lequel a continué la postérité. *D'azur, à deux tours d'or, maçonnées de sable et ouvertes de gueules; au chef du second émail, chargé d'une croix recroisetée de gueules.*

DE FRANCE, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Gaspard-François de France, qui obtint des lettres d'anoblissement, datées de Lunéville, le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

10 septembre 1725. *De sinople, au lion d'or, la queue passée en sautoir et tenant une fleur de lys d'argent.* Pour cimier : *le lion de l'écu.*

FRANCHET, à Besançon, marquis de Rans, famille anoblie en 1552, reçue à Saint-Georges, depuis l'an 1688, et dans tous les chapitres nobles. Elle a donné un maréchal de camp, un évêque, et plusieurs conseillers au parlement. *D'azur, au buste de cheval d'argent, lampassé de gueules.*

LE FRANÇOIS DES MANOIRS, de la Chesnaye, en Normandie, famille ancienne qui fut d'abord condamnée comme ayant pris induement la qualité de noble, pour n'avoir pu donner raison d'un arrêt rendu contre elle à la cour des aides de Rouen, en 1527; mais qui, ayant depuis produit de très-bons titres, obtint un arrêt de la cour en sa faveur, qui annulla le premier et la maintint dans sa noblesse. *D'azur, à trois bécasses d'argent.*

FRÈRE DE VILLEFRANCON, à Besançon, famille anoblie par une charge de conseiller à la chambre des comptes de Dôle, en 1717. Elle a donné deux conseillers au parlement.

FRERET, en Normandie, famille qui tire sa noblesse de Guillaume et Gilles Freret, anoblis en 1597. *D'or, à une colonne d'azur; au chef du même, chargé de trois étoiles du champ.*

DE FRESSIS OU FRESSE, seigneurs de Monval, en Provence, famille ancienne, originaire du Valensole, où elle tenait déjà un rang honorable dans le quatorzième siècle, ainsi qu'il est prouvé par deux états des chefs de famille, domiciliés dans la même ville, lesquels états se trouvaient aux archives de sa majesté, en Provence. Balthazar de Fresse, fils de François, et d'Elisabeth de Giraud, s'établit à Aix, où il fut reçu dans l'office de conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes, le 16 juin 1684. Cette famille a donné des auditeurs aux comptes et des conseillers au parlement. *De gueules, à la fasce d'argent, surmontée de trois étoiles d'or et accompagnée en pointe de trois croissants du second émail, posés deux et un.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

FRIAND, en Franche-Comté, ancienne famille éteinte, reçue à Saint-Georges, en 1449. *D'azur, à la bande engrêlée d'argent.*

FROISSARD, marquis de Broissia et de Bersaillin, par érection des mois d'octobre 1691, décembre 1697 et août 1748; créés comtes sous la dénomination de Broissia-Velle, par lettres du mois de mai 1739. Cette maison d'ancienne chevalerie du comté de Bourgogne, est connue depuis Antoine Froissard, écuyer, seigneur de Beauport, près de Saint-Amour, vivant en 1279. Philibert de Froissard, écuyer, vivait en 1388; il est peut-être le père de Huguenin Froissard, écuyer, seigneur de Largelois, vivant en 1400, et premier auteur connu par titres filiatifs de toutes les branches de cette maison. Elle compte plusieurs généraux, un grand nombre d'officiers supérieurs au service des rois d'Espagne et de France; des magistrats distingués aux parlements de Bourgogne et de Franche-Comté, des conseillers d'état, d'épée et des chevaliers et commandeurs de Malte. *D'azur, au cerf d'or.*

FROLOIS ou FRELOIS, famille d'origine chevaleresque de Franche-Comté, qui a tenu l'un des premiers rangs parmi les maisons nobles des deux Bourgognes. Miles de Frolois, qu'on dit fils puîné de la maison de Bourgogne, fut témoin de la fondation de l'abbaye de Citeaux, faite par Eudes Ier., duc de Bourgogne, en 1098. Cette famille a formé plusieurs branches, qui toutes se sont alliées aux maisons les plus distinguées, et ont donné un ambassadeur de l'empereur Charles-Quint, auprès de l'empereur Ferdinand, son frère; des mestres de camp d'infanterie, des lieutenants de roi et autres officiers. Hugues de Frolois, IIe. du nom, vivant en 1339, adopta le nom de sa mère, Alix de Portier, fille de Pierre de Portier, chevalier, descendant des anciens sires de Bresse et de Beaugé, qui ont tenu un rang considérable en Savoie. Deux membres de la maison de Frolois furent qualifiés de cousins par les ducs de Bourgogne, en 1339, 1420 et 1434. Claude-Philibert de Portier, dit de Frolois, fut l'ami de cœur de Charles de Lorraine, duc de Guise, en 1591. Enfin, toutes les branches de cette famille ont joui de la plus

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

grande faveur et de la plus grande considération dans les deux Bourgognes, où elles ont possédé de grands biens. *Bandé d'or et d'azur ; à la bordure engrêlée de gueules.*

FROMENT, en Franche-Comté, famille éteinte, qui avait été anoblie dans la personne d'un savant jurisconsulte, conseiller au parlement de Dôle, en 1614. *De gueules, à la gerbe d'or.*

DE FRONTENAY, en Franche-Comté, noblesse chevaleresque, éteinte. La maison de ce nom paraissait devoir son origine aux vicomtes de Frontenay. Il est fait mention de Frédéric, comte de Frontenay, en l'an 1132, dans une charte d'Anseric, archevêque de Besançon. Humbert, chevalier, fils de Lambert, vicomte de Frontenay, traita, en 1188, avec les religieux de Rosières. *D'argent, à quatre points équipollés de gueules.*

DE FULCONIS, seigneurs en partie du Puget, en Provence, famille qui a pour auteur Louis Fulconis, conseiller en la cour des comptes, le 18 novembre 1675. Ses descendants continuèrent la postérité. Cette famille a fait quelques alliances honorables, et a donné des capitaines de cavalerie, un capitaine de vaisseau et des conseillers aux comptes. *De gueules, au faucon d'or perché d'argent.*

DE FULQUE, marquis d'Oraison, seigneurs d'Entrevenes, du Castelet, du petit Taillas et de Saint-Etienne, famille originaire du Valensole, qui a pour auteur Esprit Fulque, pourvu d'un office de secrétaire du roi, contrôleur près la chancellerie de la cour des comptes de Provence, le 12 décembre 1714. Mathieu Fulque, son fils, obtint des lettres de confirmation pour le marquisat d'Oraison, enregistrées dans les différentes cours du pays. Cette famille a donné des conseillers aux comptes, un capitaine aide-major au régiment de Penthièvre et un général sous le gouvernement républicain. *De gueules, au faucon essorant d'argent, sur une colonne du même; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

G.

DE GAILLARD, seigneurs de Bellafaire, en Provence, famille des plus anciennes de cette province. La possession des fiefs de Bellafaire, de Gigorre et de Bayars, dont elle jouissait dès le quatorzième siècle, tems auquel les nobles seuls pouvaient tenir fiefs, lui donne un titre primordial. Elle s'est soutenue toujours noblement. Pierre de Gaillard, qui en était le chef, fut père de Gaillard de Gaillard, vivant en 1309. Cette famille paraît s'être éteinte dans la personne de Jean de Gaillard, IIIe. du nom, qui n'eut de son alliance avec la fille de Pompée *de Virait*, que quelques filles et un fils, mort sans postérité. *D'azur, à trois fasces d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois roses d'argent.*

DE GAILLARD, barons de Baccarat, comtes de Denœuvre, famille originaire de Lorraine, dont le chef, Claude de Gaillard, seigneur engagiste du comté de Denœuvre, et voué de Baccarat, conseiller d'honneur au bailliage de l'évêché de Metz, avocat au parlement de Paris, émigré en 1791, fut dépouillé de ses biens, et mourut le 25 août 1809, laissant de son mariage avec Caroline-Séraphine *de Fumel*, quatre fils et une fille. *Ecartelé, au 1 de gueules, à trois taux d'or; aux 2 et 3 d'argent, à deux colombes au naturel, se becquetant; au 4 de gueules, à trois trèfles d'or.* Supports : *deux lions.* Couronne de comte. Devise : *Deus et honor.*

Nota. Cet article rectifie celui qui se trouve au t. Ier. de la première série de cet ouvrage, p. 267.

GAILLARD DE LONGJUMEAU, de Ventabren, en Provence, famille distinguée, originaire de Blois. Elle remonte à Mathurin Gaillard, qui partagea, en 1453, avec Guillaume Gaillard, son frère, et acquit la terre de Villemorand. Il eut, entr'autres enfants, Michel Gaillard, général des finances du roi Louis XI, qui lui porta une affection particulière et le fit chevalier de l'ordre du Camail. Avant le règne de ce prince, Michel

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Gaillard était payeur des cent gentilshommes de la maison du roi, et de la garde française et écossaise. Il eut plusieurs enfants, entr'autres Michel Gaillard, IIe. du nom, seigneur de Longjumeau, de Chailly et du Fay, chevalier et panetier ordinaire du roi François Ier., qui lui fit épouser, en 1512, sa sœur naturelle, souveraine d'Angoulême, légitimée à Dijon, en 1521. Dans un ancien registre des fiefs de Montlhery, au chapitre intitulé Chailly, on lit ce qui suit : « Le Chastel, seigneurie » et châtellenie de Chailly et Longjumeau, qui jadis fut » au roi de Sicile, depuis au comte du Maine, depuis » au duc de Guise, depuis à Michel Gaillard, fils » bâtard du duc de Lorraine, qui avait épousé Souve- » raine *d'Angoulême*, sœur bâtarde du roi François Ier., » depuis à ses enfants, depuis à M. Martin Ruzé, » secrétaire des commandements de sa majesté ». Cette famille a donné des magistrats au parlement de Provence, des officiers de marque et un évêque d'Apt, de 1673 à 1735. *D'argent, semé de trèfles de sinople; à deux taux de gueules en chef, surmontant deux perroquets de sinople.*

DE GAJOT, seigneurs de Montfleuri et du Salet, famille originaire de Lambesc, qui a pour auteur Martin Gajot, compté parmi les nobles de cette ville, en 1529, lequel eut pour fils, Jean Gajot, marié, le 13 avril 1574, avec Jeanne *d'Arquier*, qui le rendit père d'Etienne, conseiller et médecin ordinaire du roi. Cette famille a été maintenue par les commissaires députés en Provence par sa majesté, pour la vérification des titres de noblesse, le 8 avril 1669. *D'argent, au citronier de sinople, fruité de trois citrons d'or; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DE GALAUP, seigneurs de Chasteuil, en Provence, famille originaire du Languedoc, qui fut illustrée en la personne de Louis de Galaup, doué d'une grande érudition, et qui tenait une place distinguée parmi les historiens et les poëtes. On a trouvé parmi ses ouvrages, une version des pseaumes en vers français. Il avait entrepris d'écrire l'histoire de Provence; mais il mourut avant d'exécuter ce dessein, âgé seulement de quarante-trois ans, l'an 1598. Son grand-père avait transplanté

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

sa famille de Languedoc en Provence ; il en continua la postérité, laissant, entr'autres enfants, Jean et François de Galaup, qui furent célèbres par leur savoir. Cette famille, qui a contracté de belles alliances, a donné des avocats et procureurs-généraux, tant au parlement qu'à la cour des comptes. *D'azur, coupé par un pan de muraille à trois créneaux d'argent, maçonné de sable, et surmonté de trois étoiles d'or.*

DE GALICE D'AUMONT, en Provence. Cette famille, dit Maynier, tire sa noblesse de cinq générations de conseillers au parlement et à la chambre des comptes. Le premier qui fut pourvu d'une charge de conseiller aux comptes, fut Nicolas de Galice, en 1572. *De gueules, au coq d'argent, crêté, barbé, becqué et membré d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

L'abbé Robert de Briançon rapporte une autre famille de ce nom, dont descendent les seigneurs de Châteauneuf, qu'il dit issus de Bernardin de Galice, vivant en 1523. Cette famille, qu'il fait venir des Gallucí, d'Italie, est une branche de la précédente, qui, n'ayant exercé aucune charge privilégiée et n'ayant aucun titre de noblesse, dit la critique du Nobiliaire de Provence, n'a pu avoir acquis ce caractère que l'abbé Robert veut lui attribuer. *D'azur, au coq d'argent, crêté, barbé, becqué et membré de gueules; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

DE GALLOIS, vicomtes de Glené, chevaliers et seigneurs de la Tour, en Forêt. Cette famille est établie en Provence, depuis Jean-Baptiste de Gallois, fils de Pierre et de dame Anne le Gendre de Saint-Aubin, qui fut nommé premier président et intendant de Paris, en 1734, et mourut à Aix, le 7 mars 1747. Il eut pour fils Charles-Jean-Baptiste de Gallois, né le 12 mars 1715, qui a succédé à tous ses emplois; il épousa, le 26 février 1748, dame Marie-Madelaine *d'Aligre*, dont la maison a donné deux chanceliers de France, et de laquelle il a eu des enfants, qui ont continué la postérité. *De sable, chevronné d'or.*

DE GANTÉS, en Provence et en Artois. Cette famille est très-ancienne; la Chenaye des Bois, qui la fait ori-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ginaire de Naples, en donne une filiation suivie depuis Bertrand de Gantés, chevalier, marié, au royaume de Naples, avec Béatrix *d'Alagonia*, qu'il amena en Provence, en 1250, lequel suivit, en 1264, Charles d'Anjou, à la conquête de ce royaume. Ce Bertrand fut le cinquième aïeul de Pierre de Gantés, par lequel l'abbé Robert commence l'existence noble de cette famille. Cet auteur qualifie *noble et égrège Pierre Gantés, licencié ès-lois.* Il est à remarquer que le père que lui donne la Chenaye, et les cinq degrés qui précèdent, portent tous, dans son dictionnaire, la qualité de *chevaliers;* et qu'aux titres de noble et égrège, il ajoute celui de *seigneur*, de plus que l'abbé Robert de Briançon, qui s'est pourtant fait une assez grande réputation par ses petites complaisances. Cette famille a exercé pendant plusieurs générations, la charge de procureur-général au parlement de Provence; elle a donné des conseillers d'état, des officiers supérieurs de terre et de mer, entr'autres, un lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis et plusieurs capitaines de vaisseaux, etc. *D'azur, à l'émanche de quatre pièces d'or, mouvante du chef.*

DE GARNIER, seigneurs de Gapenois, de Montfuron, de Rousset, etc., etc., en Provence, famille d'origine chevaleresque. L'auteur du Nobiliaire de cette province donne trois familles du nom de Garnier, de trois branches venues du même tronc. L'ignorance où il était des anciens titres, et le peu de recherches qu'il a faites des anciennes chartes, l'ont fait tomber dans des bévues continuelles. Celui qui compose le Nobiliaire d'un pays, doit connaître parfaitement l'histoire des familles, avoir vu les anciens actes déposés dans les archives du roi, et celles des villes, les chartes des églises, des communautés et des chapitres; il ne doit parler qu'avec certitude; il ne doit pas s'en rapporter aux simples traditions, et encore moins aux mémoires que lui fournissent les familles, à moins qu'ils ne soient fondés sur de bons et valables titres. L'on voit dans les chartes de Gapenois, les Garnier, qualifiés chevaliers, depuis 1320. Guillaume Garnier est, dans cette même année, qualifié de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

chevalier dans une transaction passée entre l'évêque de Gap et les habitants. *Guillelmus Garnerius, miles, unus in baronibus Diœcesis.* Jacques Garnier est qualifié noble et chevalier dans un acte du même évêché, de 1359. On trouve également qu'en l'an 1410, Pierre Garnier commandait une compagnie de cent hommes d'armes pour le service d'Iolande, mère de Louis III d'Anjou. Raymond Garnier fut pourvu de la charge de juge royal du palais de la ville de Marseille; ses descendants ont exercé successivement l'office de procureur du roi, à l'amirauté. Les cadets de cette branche ont servi dans la marine et sur les galères. Jules de Garnier, lieutenant d'une des galères du roi, est chef de cette branche; elle porte pour armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même; au chef cousu de sinople, chargé de deux bandes d'argent, accompagné de neuf besants du même, posés 3 à 3 alternativement avec les bandes.* Louis Garnier a fait à Aix les branches des seigneurs de Montfuron et de Rousset; son fils fut président en la chambre des comptes, en 1561; Charles Garnier, fils puîné de Louis, a fait la branche des seigneurs de Rousset et de Saint-Antoine, aux environs d'Aix. *D'argent, à trois chevrons de gueules, au chef cousu d'or.* Jacques Garnier, ayant eu commission du roi René, en 1449, pour le commandement d'une compagnie de cent hommes d'armes à Toulon, a fait la branche des seigneurs de Julienne; Balthasar a fait celle des seigneurs de Fonblanque, dont l'auteur du Nobiliaire a décrit la filiation d'une manière inexacte, puisque les Garnier sortent tous du diocèse de Gap, et ont une souche commune. La différence des armes adoptées par les diverses branches de cette famille Garnier, ne doit point les faire considérer comme étrangères l'une à l'autre. Ces branches se sont divisées dans un siècle où les armoiries n'étaient pas bien fixées dans les maisons. Celles des seigneurs de Julienne et de Fonblanque, sont : *de gueules, à une tour carrée d'argent, posée sur un rocher du même, ouverte et maçonnée de sable, sommée d'une tourelle, comblée d'un toit en dos d'âne aussi d'argent, maçonné de sable.* Cette famille a contracté des alliances recommandables, et a donné des officiers de terre et de mer, et des magistrats du plus rare mérite.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

GARNIER DE FALETANS, à Dôle, en Franche-Comté, famille reçue à Malte et à Lons-le-Saulnier; elle a fourni deux vice-présidents au parlement de Dôle et plusieurs capitaines au service du roi. Le 15 avril 1551, Charles-Quint créa chevalier, Antoine Garnier. Dans les lettres qui lui furent expédiées, est rappelé Hugues Garnier, frère d'Antoine, soit pour l'anoblir, soit pour le reconnaître noble : les généalogistes francs-comtois ne sont pas d'accord sur ce point. Ceux de la seconde opinion disent que l'empereur approuva les anciennes armoiries de cette famille et les enrichit d'un chef de l'empire; que la branche établie à Vesoul, était noble et possédait, sans permission, des seigneuries, quoiqu'elle descendît d'un oncle de Antoine et Hugues Garnier. *D'azur, à l'agneau pascal d'argent, sa croix d'or, le panonceau d'argent croisé de gueules; au chef d'or, chargé d'une aigle éployée de sable.*

GARNIER DU VOUCHOT, en Bourgogne. Cette famille remonte à Jehan Garnier, seigneur du Vouchot, qui vivait en 1486. De la même famille était peut-être Henri-François Garnier, reçu conseiller laïc au parlement de Bourgogne, le 3 décembre 1641. *D'azur, au cœur d'or; à la vivre de sinople en fasce, brochante sur le tout.*

GASPARD DE TOULONGEON, en Franche-Comté, famille ancienne dans l'ordre de la noblesse, remontant à Louis Gaspard, dont le testament, de l'an 1513, commence ainsi : *Ego nobilis vir Ludovicus Gaspard de Toulongeon, etc.* Dans la suite, cette famille n'a retenu que le surnom de Toulongeon; elle a contracté plusieurs alliances, notamment avec la maison de Clermont d'Amboise. *De gueules, à trois fasces ondées d'or* (1).

DE GASPARI, ou GASPARO, en Provence, famille originaire de l'île de Corse, établie à Marseille, depuis le commencement du seizième siècle; elle est alliée aux maisons d'Agoult d'Olières, de Riquety et de Rodulph. Cette famille s'est éteinte dans la personne de N.... de

(1) Armoiries de la maison chevaleresque de Toulongeon, éteinte depuis long-tems.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Gaspari, qui épousa, à Marseille, N.... *Prudent*, avec laquelle il a vécu sans postérité. *D'azur, à trois molettes d'éperon d'or, posées 2 et 1, et en cœur d'une fleur de lys du même.*

DE GASPARI, en Provence, famille ancienne, originaire de l'île de Corse. Les titres produits lors de la recherche, devant les commisaires députés par le roi, en 1668, remontent la généalogie de cette famille jusqu'à Gaspard Gaspari, qui fit son testament dans la ville de Morsilia, en Corse, en 1541; il était fils de Jérôme Gaspari, et de Baudina d'Ornano; il disposa de ses biens en faveur de ses quatre enfants, André Philippe, Mariano et François Gaspari. Philippe rendit de grands services à Philippe II, roi d'Espagne, qui l'envoya à Alger, et dans les royaumes de Maroc et de Fez. Ce monarque se servit encore de lui en diverses négociations importantes auprès des infidèles, qu'il ménagea si bien, qu'il en obtint tout ce qu'il voulut, et qu'ils le comblèrent de riches présents. Cette famille a contracté des alliances très-distinguées et a donné plusieurs officiers et un ambassadeur, etc. *D'azur, à la fleur de lys d'or, accompagnée de trois étoiles à huit rais du même.*

DE GASQUET DE VILLENEUVE, marquis de Clermont, en Provence et en Quercy. Cette famille est très-ancienne; elle était très-distinguée dans la bourgeoisie de Marseille, dès le milieu du treizième siècle. Nostradamus, à la page 228 de son histoire de Provence, fait mention de B., sans doute, Bertrand ou Bernard Gasquet, au nombre des principaux et plus apparents citoyens de Marseille députés, l'an 1262, vers le roi Charles Ier., comte de Provence, pour traiter de la paix des habitants de Marseille (qui s'étaient révoltés), avec ce prince et ses ministres. Ses descendants ont constamment exercé les charges de judicature et municipales dans la vallée de Tourves. Honoré Gasquet fut pourvu, en 1620, des offices de lieutenant civil et criminel, en la judicature et seigneurie d'Arles. Il fut nommé par lettres de Louis XIV, du 8 avril 1647, commissaire pour faire des visites et connaître dans toute la province des malversations qui se commettaient,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tant aux monnaies, qu'aux manufactures d'or et d'argent, et dans l'orfévrerie. Il fut pourvu de l'office d'avocat-général au parlement de Provence, par lettres du 15 décembre 1648. La noblesse de cette famille date des priviléges affectés à cette charge et à celle de conseiller-commissaire-enquêteur-général des évocations des procès civils et criminels, pendants aux cours souveraines de Provence, de viguier, etc., etc., exercées par les descendants d'Honoré Gasquet ou par ses collatéraux. On ne doit donc pas être étonné de ne trouver cette famille dans aucun Nobiliaire, fait pour la recherche de 1668 en Provence, puisqu'elle n'avait pas encore la noblesse suffisante pour justifier quatre degrés. Cette famille a donné plusieurs officiers de marque, entr'autres, un capitaine de vaisseau et un maréchal de camp, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *Ecartelé, aux 1 et 4 de sinople, au coq d'argent, becqué, crêté, barbé et membré d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil levant du troisième émail, dissipant un nuage du second*, qui est de GASQUET; *aux 2 et 3 de gueules, frettés de lances d'or, semés d'écussons du même dans les clairs-voies, et en chef un écusson d'azur à la fleur de lys d'or*, qui est DE VILLENEUVE.

DE GASQUI, seigneurs de Breganson, en Provence, famille originaire de Manosque, l'une des plus distinguées de la cour des comtes de Forcalquier, qui tenaient leur résidence dans cette ville. On voit dans les chartes de ces princes, rapportées par le père Colomby, jésuite, dans son histoire de Manosque, que les Gasqui étaient présents dans tous les actes que les comtes de Forcalquier passaient dans les onzième et douzième siècles, et dans lesquels ils étaient qualifiés; par ces mêmes souverains, de barons du pays. Gasqui de Gasqui souscrivit, avec les autres gentilshommes de la ville, la donation que Bertrand, comte de Forcalquier, fit aux hospitaliers de la ville de Manosque; les descendants de Gasqui ont continué sa branche. On voit également des actes dans lesquels il a pris, tantôt le nom de Gasqui, tantôt celui de Gasc. Le roi René témoigna la considération qu'il avait pour Jean-Baptiste de Gasqui, lorsque le bailli de Manosque voulut l'obliger de payer les droits dont les nobles étaient exempts: Jean-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Baptiste de Gasqui en ayant porté plainte au roi René, ce souverain, par ses lettres-patentes de 1459, le déclara exempt des droits que le bailli ne pouvait prétendre que des roturiers; il fut fait défense à ce magistrat de le comprendre dans ces droits, à peine d'une amende de trente marcs d'argent. Cette branche s'est éteinte à Manosque, par la mort de Jourdan de Gasqui; celle de Bernard de Gasqui existait à Marseille en 1334. Cette famille a contracté des alliances considérables, et a donné des capitaines de terre et de mer de la plus grande distinction. *Ecartelé en sautoir de gueules et d'or, à deux fleurs de lys d'or sur gueules, et deux roses de gueules sur or.*

DE GASSAUD, seigneurs de Beaurepaire, en Provence, famille originaire de Forcalquier. Elle a pour auteur Jean-Antoine Gassaud, homme versé dans les lettres, qui, par son éloquence, s'acquit une grande célébrité au parlement de Grenoble, où il fut employé en qualité d'avocat. Il obtint des lettres d'anoblissement l'an 1662. Louis Gassaud, son fils, acheta la terre de Beaurepaire, et fut marié avec N... *de Joannis de Châteauneuf.* Cette famille est éteinte. *D'azur, à la tour d'or, maçonnée de sable.*

DE GASSENDI, seigneurs de Tartonne, de Thorame, de la Peine et de Sigoyer, famille originaire de Provence, qui remonte à François de Gassendi. Gervais, son fils, obtint, en considération de ses services, des lettres de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que de besoin, expédiées à Paris, le 16 novembre 1543. Cette famille a contracté de très-belles alliances, et a donné un brigadier des armées du roi, des conseillers en la cour des comptes et un président aux enquêtes du parlement. *D'azur, au dauphin d'argent; au chef d'or, chargé de trois pates de griffon de sable.*

DE GASTAUD, en Provence, famille qui remonte à Jean Gastaud, reçu auditeur en la chambre des comptes, aides et finances de Provence, en 1673, et conseiller en la même cour, l'an 1692; il épousa N.... *de Richery-Labeaume*, de laquelle il eut Ignace de Gastaud. Cette famille a formé de belles alliances et a donné des

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

conseillers et auditeurs en la chambre des comptes. *D'argent, à la fasce d'azur, au lion d'or lampassé et couronné de gueules, surmonté de trois étoiles du même.*

GAUTHIER DE ROUGEMONT, ET DE BRECY, famille qui tire son origine d'une des plus anciennes bourgeoisies du comté de Tonnerre, et dont les différentes branches ont été successivement admises dans l'ordre de la noblesse. La branche actuelle de Gauthier de Brécy, ci-devant Rougemont, fut, sinon réhabilitée, au moins anoblie en 1764 par la prestation de serment de feu Jean-Charles-Alexis Gauthierde Rougemont, entre les mains de Louis XV, en qualité d'échevin de la ville de Paris; magistrature à laquelle il fut élu comme notable, le 16 août 1764.

Jean-Charles-Alexis Gauthier avait acquis en propriété la baronnie de Brécy, seigneurie dont il prit le nom en le faisant succéder à celui de Rougemont porté par ses pères. On sait que l'échevinage de Paris donnait la noblesse au premier chef, et que plusieurs maisons titrées de la cour doivent l'origine de leur noblesse à cette magistrature aussi honorable qu'ancienne.

Cette famille a donné, soit par elle, soit par ses alliances, plusieurs échevins de Paris, des conseillers au parlement, des fermiers-généraux et receveurs-généraux des finances, des directeurs et contrôleurs-généraux des fermes et domaines du roi, plusieurs officiers supérieurs et de divers grades dans l'armée, des gardes-du-corps et mousquetaires, des chevaliers de S.-Louis, plusieurs officiers civils et commensaux des maisons du roi et de la reine, un académicien, un oratorien distingué (le P. Gauthier); enfin un lecteur du cabinet du roi, en la personne de Charles-Edme Gauthier de Brécy, historien véridique et impartial des événements royalistes de 1793 à Toulon : événements dans le cours desquels il fut lui-même un des principaux acteurs, et n'hésita pas, au milieu des plus grands dangers, à exposer sa vie et sa fortune pour le trône de ses rois. S. M. Louis XVIII a daigné lui en donner la plus honorable récompense en le nommant lecteur de son cabinet, place distinguée qui donne la présentation à la cour et les entrées du cabinet.

En mémoire et récompense de ses services et sacri-

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

fices en 1793, les rois de Naples et de Sardaigne, dont les troupes faisaient partie de l'armée royale au siége de Toulon, ont daigné accorder à Charles-Edme Gauthier de Brécy les titres et croix de chevalier des ordres royaux et militaires de Constantinien des Deux-Siciles, et de Saint-Maurice et Saint-Lazare de Sardaigne, dont ces deux souverains sont grands-maîtres. S. M. Louis XVIII a confirmé ces deux honorables concessions, émanées de la munificence de deux souverains, ses alliés. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une grappe de raisin d'or.* (Armorial de la ville de Paris, page 87.)

GAUTHIER DESPRÉAUX. Cette famille est originaire du comté de Tonnerre, comme celle des Gauthier de Rougemont et de Brécy, dont elle est une branche collatérale. Elle a été sinon réhabilitée, au moins anoblie sous le règne de Louis XV; elle a donné, soit par elle, soit par ses alliances, des conseillers au parlement, un maître des requêtes intendant des finances, des secrétaires du roi, des fermiers-généraux et administrateurs des postes, des échevins de la ville de Paris, des gardes-du-corps et mousquetaires, plusieurs officiers supérieurs et de divers grades dans l'armée, des chevaliers de S.-Louis et de la Légion-d'Honneur, un ministre du roi, grand-croix de la Légion-d'Honneur; enfin un conseiller de préfecture, membre du conseil général du département de la Seine, en la personne d'Edme Gauthier Despréaux, l'un des signataires de la courageuse protestation du conseil général, en 1814, contre toute mesure qui mettrait obstacle à la restauration de la monarchie, en la personne de Louis XVIII, protestation que S. M. a daigné récompenser en accordant à Edme Gauthier Despréaux, ainsi qu'à ses honorables collègues, le droit de prendre et porter dans ses armoiries une fleur de lys, comme un témoignage héréditaire du plus noble dévouement au trône légitime.

Les armoiries de la famille Gauthier Despréaux sont les mêmes que celles des Gauthier de Rougemont et de Brécy. (Armorial de la ville de Paris, page 87.) On y a seulement ajouté la fleur de lys accordée par Sa Majesté à la branche Gauthier Despréaux. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

pointe d'une grappe de raisin d'or, le chef chargé d'une fleur de lys. Lesdites armoiries consignées et enregistrées au grand sceau de France.

DE GAUTIER, en Provence, famille originaire de la ville de Marseille, qui a pour auteur Jean-Louis Gautier, pourvu, en 1711, du gouvernement de Marignane, et en 1714, de la charge de commissaire de la marine et des galères du roi. Il fit enregistrer ses provisions de cette dernière charge, qui a les mêmes priviléges que celles des secrétaires en chancellerie dans les cours du parlement et des comptes de Provence, au mois d'octobre 1714. Jérôme de Gautier fut consul de France à Tripoly. *D'azur, au coq d'or sur un mont d'argent.*

DE GAUTIER, barons de Senès, seigneur d'Aiguines, de Vachères, de Gaugners et de Clumaus, etc., famille ancienne, originaire de la ville de Senès. Louis Gautier obtint du roi François Ier. des lettres de sauve-garde, le 27 mai 1542. Il acquit, le 21 septembre 1556, du seigneur de Garcis, la baronnie de Senès, dont il prit investiture le 7 octobre de la même année. Il prêta hommage de cette terre au roi, le 18 juin 1560. Il fut pourvu du gouvernement de la ville, château et maison forte de Senès, pour le service de Sa Majesté, vers ce même tems. André Gautier son fils, acquit, le 21 juillet 1582, la terre, place et seigneurie d'Aiguires, et obtint du roi Henri IV, le 17 mars 1585, des lettres-patentes, par lesquelles ce prince, en considération des services qu'il avait rendus pendant les dernières guerres, lui fait don des droits de Lods et autres à lui appartenants. Ces lettres furent enregistrées en la chambre des comptes, par arrêt du 12 novembre de la même année. Cette famille, dont les alliances sont des plus recommandables, a donné des gouverneurs et commandants de places fortes, un chevalier de l'ordre du Roi, et des officiers de tous grades, de la plus grande distinction. *D'azur, au cheveron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une colombe d'argent.*

DE GAUTIER, seigneurs de Gardane, de Valabre et de St-Pierre, en Provence, famille ancienne qui prouve une filiation suivie depuis Jean Gautier, capitaine

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de cent hommes d'armes, sous le règne de Louis II, comte de Provence. Ce prince se servit de lui pour envoyer un cartel à Charles de Duras, et en récompense de sa diligence, il le fit chevalier de l'éperon, lui en donna deux pour armes, et le mit au rang des nobles de Provence. Jacques Gautier, l'un de ses desendants, fut père de Suffren Gautier, seigneur de Saint-Pierre, qui épousa Anne de Flotte de Roquevaire, le 16 mars 1540. Cette famille a contracté de fort belles alliances, et a donné des officiers d'un rare mérite. *D'azur, à deux éperons d'or; au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.*

DE GAUTIER, seigneurs du Poët et de Vernègues, en Provence, famille originaire de la ville d'Aix, dont Henri Gautier est la souche. Il était trésorier général des états de Provence, et obtint du roi Louis XV des lettres d'anoblissement, enregistrées aux archives de Sa Majesté, à Aix, le 24 avril 1724, registre *Misericordia*, fol. 22, 8°. Cettte famille a donné un conseiller au parlement, etc. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même, tigées et feuillées de sinople.*

DE GAUTIER, seigneurs de Grambois, de Montguers, de Rions, de Mille et autres lieux, famille ancienne de Provence, qui perdit tous ses titres de noblesse par le sac du château de Grambois, exécuté par de duc de Savoie, en 1590, ainsi qu'il résulte d'une enquête faite à la requête de noble Jean de Gautier, le 28 mars 1668. Honoré Gautier, écuyer, est connu par le contrat de mariage de son fils, qui épousa, suivant le même contrat, Eléonore de Fourbin. Jean Gautier fut pourvu par le roi Charles IX, le 4 octobre 1561, de la charge de viguier de Marseille; le 7 décembre 1586, il eut commission du duc d'Epernon, gouverneur de Provence, de lever une compagnie de cent hommes à pied pour sa garde, et d'en choisir les officiers. Le roi Henri III lui écrivit plusieurs lettres obligeantes, qui sont une preuve de l'affection dont ce prince l'honorait, de son mérite et des services qu'il avait rendus à la province. Cette famille a formé des alliances considérables, et a donné des officiers de terre et de mer,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

ainsi que des magistrats distingués. *D'or, au cœur enflammé de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

GAYANT. Charles Gayant, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, guidon de la compagnie des chasses, grand-maître de Saint-Lazare, petit-fils de Jean Gayant, secrétaire du roi, maison et couronne de France, fut anobli par lettres du roi Henri IV, au mois de décembre 1599. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants du même, et en pointe d'une aigle d'argent, surmontée d'une fleur de lys du second émail.*

GAYNOT, en Lorraine et en Champagne. Thibaut Gaynot, valet de chambre-barbier du duc Antoine de Lorraine, fut anobli par ce prince, le 10 juin 1531, pour services rendus. La famille qui est sortie de ce Thibaut est aujourd'hui éteinte; elle portait: *Coupé d'or et d'argent, à la fasce d'azur, bordée de gueules, brochante sur le coupé, accompagnée de deux léopards de gueules.*

DE GELÉE, seigneurs de Champagne-lez-Champigneulle, famille d'ancienne extraction et originaire de Champagne, qui prouve une filiation suivie depuis Noël de Gelée, seigneur du même lieu, vivant en 1459, lequel épousa Françoise le Hauthois. De leur mariage est issu Pierre de Gelée, seigneur de Champagne, marié avec Jacqueline de Stainville, fille de Jean de Stainville et d'Agnès de Mousson. *D'azur, au chevron d'or, surmonté en chef d'un os d'argent, posé en pal, soutenu de deux aiglettes du même; une étoile d'or en pointe.*

GEMARES DE VALLERY, en Normandie, famille anoblie en 1594 dans la personne de Nicolas de Gemares, et maintenue dans sa noblesse par M. de Chamillard, intendant à Caen. *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'un cœur du même, et accompagné de trois étoiles d'argent.*

GENARD. Michel Genard fut élu quartinier de la ville de Paris, le 16 novembre 1731. *D'argent, au chevron d'azur, soutenu d'un geai au naturel, et accompagné en chef*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de deux tours donjonnées de trois pièces de gueules, et en pointe d'un renard de sable.

DE GENAY, en Lyonnais, famille d'ancienne chevalerie, qui subsistait encore l'an 1511. *De gueules, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois annelets du même.*

GENEVREY. Pierre Genevrey, dit de Montureux, de Besançon, fut anobli en 1531; il n'eut qu'une fille, qui épousa Laurent Chiflet. *D'argent, au genevrier de sinople.*

DE GENOST DU PARC, DE BANAINS DES BLANCHIÈRES, D'ESPEY, DE PIRON, DE LA FÉOLE, en Bresse; famille issue d'ancienne chevalerie, qui prouve une filiation suivie depuis Pierre de Genost, chevalier vivant en 1300. Elle s'est éteinte vers le milieu du 16e. siècle. *D'azur, au chevron d'argent.*

GENOUD DE GUIBEVILLE, famille originaire de la ville de Lyon. Elle descend de Philibert Genoud, bourgeois de Lyon, qui épousa Françoise de Basse, et fut père de Philibert Genoud, bourgeois de la même ville, marié avec Catherine de Toulongeon. Leur fils, Claude Genoud, sieur de Guibeville, acquit, en 1616, un office de secrétaire du roi, au moyen duquel il fit entrer la noblesse dans sa famille, qui s'est éteinte en 1736. *D'or, à trois bandes ondées d'azur.*

GENSOUL, famille originaire de la province du Dauphiné, établie en Languedoc depuis le 17e. siècle. Messire Joseph-Alexis, chevalier de Gensoul, né en Languedoc, en 1768, fils de M. Alexis Gensoul, viguier de Connaux et de Saint-Paul, seigneur des Fonts, et de dame Marie-Anne-Laurence de la Fabrégue, chevalier de l'ordre de l'Eperon-d'Or, fut aspirant de la marine royale au département de Toulon, ensuite nommé officier, par le roi Louis XVI, au régiment de Champagne. Le souverain pontife le créa chevalier, et lui conféra le droit de porter le collier d'or, le 29 mars 1816. Le roi Louis XVIII l'autorisa à s'en décorer, par une ordonnance en date du 16 mai de la même année. Pie VII le reconnut, dans son bref, issu d'une race noble : *Te, qui de nobili Genere procreatus existis.* Le chevalier de Gen-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

soul a épousé à Paris, en 1817, Marie-Louise Mage, née en 1796. De ce mariage est issue noble Marie-Joséphine-Marguerite-Hélène-Augustine de Gensoul, née à Paris, le 29 avril 1818. *D'azur, au dextrochère d'argent, tenant une pensée au naturel; au chef cousu de gueules, chargé de deux colombes essorantes d'argent, se becquetant.* Conronne de comte; l'écu entouré du collier de l'ordre de l'Eperon-d'or. Devise: *Dieu, la justice et le roi.*

GENTOT, en Bourgogne. François Gentot fut anobli par lettres du roi Charles IX, du mois d'octobre 1572, en récompense de trente années de service. Sa descendance subsistait en 1680. *Un lion.*

GEOFFROY. Mathieu-François Geoffroy fut élu échevin de Paris en 1685.

Claude-Joseph fut pourvu du même office en 1731. *D'azur, à la tour donjonnée de trois pièces d'or.*

GEORGES DE CHAMPENOUX, DE LA GRANGE-AUX-ILES, DE MEILBOURG, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Philippe Georges, seigneur en partie de Champenoux, docteur ès-droits, et avocat ès-cours du bailliage de Nancy, fils de Pierre Georges et petit-fils d'un autre Georges, maître-échevin de la ville de Blâmont, qui obtint des lettres de noblesse de Charles IV, duc de Lorraine, données à Nancy, le 26 mai 1628, en considération des services que ledit Pierre Georges, son père, avait rendus dans la guerre de Strasbourg, au feu duc Henri, etc. François Georges, son petit-fils, écuyer, seigneur de la Grange-aux-Iles, de Meilbourg et de Maquenon, lieutenant-général d'épée au bailliage de Thionville, et ancien maire dudit lieu, fit hommage au roi en sa cour de parlement et chambre des comptes de Metz, le 24 mai 1717, à cause de la moitié de la seigneurie de Meilbourg, de la haute justice de Maquenon, des îles de Vertelop et de Sterzelop, mouvantes de la prévôté de Thionville. *Tiercé en fasces, au 1 d'azur, au lion issant d'or; au 2 de gueules à deux croix alésées et ancrées d'argent; au 3 bandé d'or et d'azur.*

GEORGES DES MARETS, DE MITOIS, DE SAINTT-GILLES, etc., en Normandie, famille qui a été maintenue, le 7 janvier 1669, dans sa noblesse postérieure à

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

la recherche de Montfaut, faite en 1463. *De gueules, à trois besants d'or.*

DE GERARD, en Provence, famille qui a pour auteur Gaspard Gerard, reçu conseiller-secrétaire du roi près la cour des comptes de Provence, le 1er avril 1698. Il mourut revêtu de sa charge, le 1er mars 1715. Jean-Pierre Gerard, son fils, épousa Madelaine de Loth, de laquelle il eut Joseph-Paul-François de Gerard, capitaine au régiment de Limousin, tué devant Berg-Op-zoom, en 1747, après avoir servi quinze années. Ses enfants ont continué la postérité. *De gueules, à la fasce d'or chevronée d'azur, accompagnée de trois roses du second émail.*

GÉRARD DE QUENTREY, en Franche-Comté, famille anoblie en 1619. *De gueules, à la levrette courante d'argent, accolée de sable, clouée et bordée d'or; au chef d'or, chargé de trois mouchetures d'hermine de sable.*

GERARD, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de comte, dans la personne de Maurice-Etienne Gerard, lieutenant-général, chevalier de Saint-Louis, grand-cordon de la Légion-d'Honneur. *Ecartelé, au 1 d'azur, à la tête de cheval d'or, bridée de gueules; aux 2 et 3 de pourpre, au chevron d'or, sur lequel broche un sabre d'argent, surmonté de trois étoiles mal ordonnées du même émail; au 4 d'azur, au lion d'or.*

DE GERENTE, barons de Senas, marquis par érection de l'an 1642, seigneurs de Bras, Saint-André, Varages et du Tholonet, etc, etc., en Provence, famille d'origine chevaleresque, dont il est fait mention dans les cartulaires des premières croisades, pendant lesquelles Gerente de Gerente commandait une compagnie de croisés. Guillaume de Gerente était à la tête d'une autre compagnie, et se distingua contre les infidèles. Depuis ces gentilshommes croisés, le nom de Gerente est connu en Provence par Gantelme de Gerente, d'où commence la filiation suivie de cette famille. Il était établi à Sistéron, et fut député, en 1352, vers la reine Jeanne, comtesse de Provence, pour la supplier de ne jamais aliéner ses états. Il se retira à Aix, où il fit bâtir une partie de l'église des Frères-Prêcheurs. Guigonet de Gerente, son fils, fut reçu secrétaire rational de la chambre des

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

comptes, l'an 1366, avocat et procureur-général l'an 1378, et maître rational l'an 1380. Il fut gouverneur de Lyon, et lieutenant-général en Provence, et fit bâtir l'église paroissiale de Sainte-Madelaine à Aix, où reposent ses cendres. Balthazar de Gerente, l'un de ses descendants, chevalier de Saint-Michel, capitaine de douze compagnies d'infanterie, et chef des calvinistes de Provence, épousa, en 1546, Isabelle d'Agoult, dont il eut Balthazar II, tué avec lui devant Saint-Michel d'Ardèche, près le pont Saint-Esprit. Cette famille, qui s'est alliée à des maisons illustres, a donné des officiers de tous grades de la plus grande valeur et d'un mérite transcendant. *D'or, à un sautoir de gueules.*

GERY, en Artois. Nicolas Gery, conseiller au conseil d'Artois en 1663, est l'auteur de cette famille. *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée de 3 aiglettes du même.*

GESTIN. Mathurin Gestin, auditeur des comptes, était conseiller de l'hôtel-de-ville de Paris, en 1613. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de lion du même.*

DE GÉVIGNEY, ancienne maison de chevalerie de la province de Franche-Comté, qui tire son nom d'une seigneurie située près de Jussey, où l'on comptait cent quarante-neuf feux. Jean de Gévigney, damoiseau, testa en 1448. Guillaume de Gévigney fut reçu à la confrairie de Saint-Georges en 1461, et depuis, plusieurs autres membres de sa famille l'ont été aussi. *Fascé d'or et de gueules. V.* DE POINTES.

GEVRAISE, en Orléanais. Anne Gevraise épousa, vers l'an 1520, Jean Alleaume, sieur de Villiers, fils de Ferry Alleaume et d'Yolande Lambert. *D'azur, à l'épi de blé d'or.*

DE GIBERT, en Provence, famille originaire de la ville d'Aix, issue de conseillers-secrétaires du roi et contrôleurs en la chancellerie de Provence. Etienne Gibert fut pourvu d'un de ces offices en 1608. Joseph, son fils aîné, lui succéda en 1631. *D'or, à un lion de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles du premier émail.*

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

GIBERT. Bernard Gibert fut reçu quartinier de la ville de Paris, le 6 octobre 1786. *D'azur, au caducée d'argent, accosté de deux lions affrontés d'or.*

GIEN.

Liste des gentilshommes convoqués à l'assemblée du bailliage de Gien, pour l'élection des députés aux états-généraux, en 1789.

Messieurs

Feydeau de Brou, président et grand-bailli d'Epée;
De Rancourt de Villiers, député;
De Rancourt, } frères du précédent;
De Rancourt, }
La Barre;
De Chasal;
Le Noir;
Le chevalier du Verne;
De Finance;
Chevalier du Faure;
De Chasseval;
De Palaiseau;
Le chevalier de la Fage.

GIGAULT. Pierre Gigault, maître des comptes, conseiller de la ville de Paris en 1687. *De sable, au chevron d'argent, accompagné de trois macles d'or.*

DE GILLES, en Provence, famille originaire de la ville de Marseille, qui prouve une filiation suivie depuis Laurent Gilles, lequel, en considération de son mérite personnel, et des services qu'il avait rendus au roi en divers emplois, fut anobli par lettres de 1662, confirmées par autres lettres de l'an 1667. Laurent de Gilles, son fils, lieutenant au régiment de la reine, se distingua dans les guerres de Hollande, de Flandre, au combat de Senef, à la prise de Limbourg, et ensuite au siége d'Aire, où il se signala, ayant, en plein jour, passé le fossé à la nage, suivi seulement de deux soldats, pendant que les autres allaient passer un petit pont à fleur d'eau, pour aller à l'attaque. Cette famille porte, par concession du roi, *d'azur, à une fleur de lys d'or.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

GILLABOZ, famille ancienne et distinguée, originaire d'Espagne, et établie à Arbois, au comté de Bourgogne, depuis la fin du douzième siècle. L'empereur Ferdinand II, par lettres du 7 octobre 1620, datées de Vienne, anoblit Claude Gillaboz, Pierre et Philippe Gillaboz, ses frères, et leur permit de jouir, eux et leurs descendants, de tous les priviléges dont jouissaient les autres nobles de l'empire, en considération des services importants que leurs ancêtres avaient rendus, comme premiers citoyens de la ville d'Arbois. Cette famille s'est constamment vouée à la carrière des armes; elle a compté aussi plusieurs de ses membres dans la magistrature. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois colombes d'argent, becquées et armées de gueules; aux 2 et 3 de gueules, au chêne arraché d'or.*

GILLEBERT, en Franche-Comté, famille éteinte, qui avait été anoblie en 1605. *D'azur, à deux fasces d'or, surmontées d'une étoile du même.*

GILLEY, barons de Franquemont et de Marnos, en Franche-Comté. Jean de Gilley fut anobli en 1494. Cette famille s'est éteinte dans la personne de Jean-Baptiste de Gilley, baron de Franquemont et de Marnos, reçu à Saint-Georges, en 1650. Il avait épousé Suzanne du Châtelet, fille d'Antoine, marquis de Trichâteau, et d'Élizabeth-Louise de Haraucourt. De ce mariage est issue une fille qui n'a point été mariée. *D'argent, à l'arbre, arraché de sinople.*

GILLON. Jean Gillon fut nommé quartinier de la ville de Paris en 1654. *Coupé, au 1 d'azur, au soleil d'or; au 2 d'une mer de sinople, à un rocher d'argent, mouvant du bas de l'écu.*

GILLON, aux Pays-Bas, maison issue, selon quelques auteurs, de celle des Cordes, qui florissait au milieu du onzième siècle.

Dans le Tournois d'Anchin, de l'an 1096, il est fait mention de Wascon des Cordes, et de Wasce, dit Gielon ou Gillon, son fils, nommé entre les chevaliers de l'Artois. Watier Gillon, chevalier, épousa, vers l'an 1169, Odille de Lombres, dont postérité.

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

Quelques branches de cette maison, (dit Carpentier, qui écrivait en 1664) s'efforcent de nos jours à se relever par le commerce des disgrâces qu'elles ont reçues durant les soulèvements des réformés. *De gueules, à deux lions adossés d'or.*

LE GILLON DE GROTIZON, en Picardie, famille d'ancienne extraction, qui prouve une filiation suivie, depuis Jean le Gillon, écuyer, seigneur de Grotizon, vivant en 1551. Cette famille a peut-être une origine identique avec la précédente. *D'azur, à deux lions adossés d'or, les queues entrelacées.*

DE GIOU DE MAMON, DE FALCIMAGNE, DE SAINT-ETIENNE, DE CAYLUS, etc., en Auvergne, maison illustre et d'ancienne chevalerie, connue depuis Hugues, seigneur de Giou et de Mamon, vivant en 1280. Cette maison a, de tous tems, rendu de grands services à l'état. Levi de Giou-de-Caylus, gouverneur de Calvinet, écuyer de la sœur de Henri IV, défit le duc de Joyeuse dans les plaines de Montautran, sur quoi le roi lui écrivit une lettre de remercîment. Depuis 1480, cette maison a fourni plusieurs dignitaires et commandeurs à l'ordre de Malte, entr'autres, Claude de Giou, commandeur de Garlat, tué au siége de Rhodes, et Pierre de Giou, général des galères, qui rendit à son ordre, lors du siége de Malte, de grands services, pour récompense desquels il fut fait maréchal de l'ordre, et nommé deux fois ambassadeur en France. *D'argent, à trois tourteaux de gueules.*

GIRARD du Perreux, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de François Girard, natif de Ransières, par lettres données à Lunéville, le 24 mars 1724. *D'argent, à la bande échiquetée d'or et d'azur, de trois tires.*

GIRARD DE SAINTE-RADEGONDE et DE LA TOUR VIDAL, barons de Rochefort, en Auvergne, famille anoblie dans la personne de Pierre Girard, par lettres à lui accordées par le roi Henri IV, en février 1583, confirmées le 16 février 1598, en considération de ce qu'il avait servi en qualité de maître-d'hôtel sous quatre rois successivement. Cette famille a donné des chevaliers de l'ordre du roi. *Coupé, au 1 de gueules, à la fasce d'or,*

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

accompagnée de 6 besants de même; au 2 d'or, au lion de sable.

DE GIRARD, DE TILLOYE, DE PEZENNES, DE COLONDRES, en l'Ile de France et en Languedoc, maison issue d'ancienne chevalerie, originaire de Saintonge, qui prouve son ascendance depuis Guillaume Girard, chevalier, senéchal de Talmont, vivant en 1201. Cette maison a produit plusieurs officiers de marque, des maîtres-d'hôtel et conseillers de nos rois, des conseillers-d'état, etc. Les baronnies de Pezennes, au diocèse de Beziers, et de Montesquieu, et les seigneuries de Vasmade, Pousset, la Brogne et de Roudanergue, furent unies et érigées en *marquisat*, sous le nom de *Pezennes*, par lettres du mois d'août 1750, registrées au parlement de Toulouse, le 11 décembre de la même année, et en la chambre des comptes de Montpellier, le 9 janvier de l'année suivante.

La seigneurie de *Villetaneuse*, près de Saint-Denis, fut érigée en comté, par lettres du mois d'octobre 1658, en faveur de Jean-Baptiste Girard, cornette des chevau-légers de la reine, en 1659. *Losangé d'argent et de gueules.*

GIRARDOT DE LA ROCHE, en Champagne. Cette famille remonte à Pierre Girardot, contrôleur des deniers de l'élection de Langres, vers l'an 1480, père de Prudent Girardot, valet-de-chambre du roi, et grenetier à Montsaujon, lequel eut pour fils Pierre Girardot, conseiller au parlement de Dijon, en 1537.

Le titre de *vicomté* fut confirmé à la seigneurie de *Lignon*, en faveur de François Girardot, vicomte de Lignon, par lettres du mois d'octobre 1685, registrées le 20 février 1686. *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au chevron d'argent; aux 2 et 3 d'argent, au lion de sable, sur le tout d'or plein.*

GIRARDOT, famille éteinte, qui tenait la noblesse de Jean Girardot, conseiller au parlement de Dôle, en 1629. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes d'argent.*

GIRAUD DES ÉCHEROLLES, famille originaire du Bourbonnais. Elle est connue depuis Louis Giraud, sei-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gneur de la Bergerie, vivant en 1587; mais elle ne date, dans l'ordre de la noblesse, que depuis Etienne-François Giraud, seigneur des Echerolles, maréchal de camp des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, anobli par lettres registrées le 28 novembre 1771. Il est mort en 1810. *De gueules, à une écritoire d'argent, où sont posées deux plumes en bande et en barre, du même métal; au chef cousu d'azur, à la fleur de lys d'or, chargé d'un bâton de gueules, péri en bande.*

DE GIRAUD, seigneurs de Piosin et de Montauban, en Provence, famille ancienne, originaire de la ville d'Hières; elle descend de Pons Giraud, militaire, qui, dès sa plus grande jeunesse, eut commission pour commander la milice d'Hières, par lettres de 1508, données par Louis de Fourbin, seigneur de Luc; il eut pareille commission en 1542, de la part de Louis Ademar, lieutenant pour le roi, en Provence. Il épousa, en 1512, Honorée de Cambe, de laquelle il eut Jean Giraud, qui porta les armes comme son père, et reçut du roi Henri II, l'ordre de lever une compagnie de cent hommes, et de la conduire en Piémont, dans l'armée commandée par le duc de Guise. Cette famille a contracté des alliances très-distinguées, et a donné plusieurs officiers. *D'argent, à trois bandes d'azur, la deuxième chargée de trois têtes de loup d'or.*

DE GIRAUDON, en Provence. Cette famille tire son origine du Poitou, où elle était connue depuis quatre siècles, en la personne de Giraudon, dit le Roux, l'un des gentilshommes de la maison du comte de Poitou; ce gentilhomme, qui depuis se retira en Provence, où il devint amoureux d'une demoiselle de la maison de Flotte, rendit son nom fameux par ses belles poésies, dans l'idiome provençal. Antoine de Giraudon épousa Jeanne de Cabanes; il en eut six enfants, dont quatre mâles, qui continuèrent la postérité, et portèrent les armes pour le service de nos rois. Il existait à Marseille, dans l'église des Carmes-Déchaussés, une chapelle où étaient les armes de cette famille. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent.*

GIROD, barons de Novillars, de Chantrans, de Vien-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ney, famille de Franche-Comté, anoblie au milieu du dix-huitième siècle, par un office de secrétaire du roi.....

GIROD (de l'Ain), noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*, dans la personne de Jean-Louis Girod, ex-maire perpétuel de Gex. *Tiercé en bande d'or, d'azur et de sable, au chevron d'argent, brochant sur le tout.*

DE GISLAIN, seigneurs de Saint-Mars, etc., en Normandie, famille qui établit sa filiation depuis Jean Gislain, écuyer, sieur du Boisguillaume, et de Saint-Mars-de-Coulonge, vivant en 1490. Elle a été maintenue dans sa noblesse, 1°. par sentence des élus de Mortagne, du 2 août 1634; 2°. par jugement du 9 mai 1642; 3°. et par ordonnance de monsieur de Marle, du 7 juin 1666. *D'azur, au cerf d'or.*

DE GLANNES, en Franche-Comté. Cette famille fut anoblie en 1516, et reçue au chapitre de Mâcon, le 18 juin 1759. Charles-Gabriel de Glannes obtint, par lettres du mois de juin 1746, registrées à Besançon et à Dôle, l'érection de la seigneurie de Villers-Falay, au comté de Bourgogne, en comté, baronnie, avec pouvoir d'ajouter au nom de Glannes la particule *de*, que la princesse Marguerite avait accordée à Hugues Glannes, son huitième aïeul. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois glannes de blé du même.*

GLÉ DE LA BESNERAYS, seigneurs du Boismenard, de Lesmée etc., en Bretagne, famille issue d'ancienne chevalerie, connue depuis Olivier Glé, dont il est fait mention dans l'assiette de deux cents livres de rente, faite par Gui de Bretagne, à Simon de Montbourcher, au mois d'août 1320. *D'or, à trois glés ou souris de gueules.*

GOBERT. Louis Gobert fut élu échevin de Paris en 1432. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de bannelets du même.* Jacques et Jean Gobert furent anoblis le 28 février 1668. On ignore s'ils sont de la même famille.

GODARD, en Normandie, famille anoblie, en juillet

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1594, dans la personne de Jacques Godard, de la ville de Gournay, président en l'élection de Léhons. *Coupé d'azur et de gueules ; à l'aigle éployée d'or, brochante sur le tout.*

GODERIE, ou GODRIE, noblesse d'ancienne chevalerie des Pays-Bas, où elle florissait dès l'an 1096. Carpentier prétend qu'elle est une branche de la maison de Groincourt ; mais on doit dire que cet écrivain n'a le plus souvent fondé ses jugements que sur de simples analogies d'armoiries ; quand des sobriquets pris par des seigneurs de grandes maisons, ont quelque rapport avec le nom d'une famille plus ou moins illustre, il ne manque pas l'occasion de les identifier. Quoi qu'il en soit, la famille Godrie est connue d'une manière authentique, depuis l'an 1145. Verric Godrie fit don, l'an 1204, de deux narcaudies de terre, situées à Beaurevoir, à l'abbaye du mont Saint-Martin, du consentement d'Emilie, sa femme, et de ses enfants, Albéric, Adam et Asson. Leur postérité paraît s'être éteinte au commencement du quatorzième siècle. *D'azur, à trois chevrons échiquetés d'argent et de gueules.*

GODESCART, en Normandie. Nicolas Godescart, échevin de la ville de Rouen, fut anobli au mois de mars 1650, et maintenu le 16 juillet 1666. *D'argent, au pal de sable ; au chef d'azur, chargé de trois besants d'or.*

GODET DE BAUGÉ, DE LA BOISSIÈRE, en Champagne, famille d'origine chevaleresque du Berri, qui remonte filiativement à Audebert Godet, qualifié de chevalier dans le testament d'Audebert III, seigneur de la Trémoille, de l'an 1260. Cette famille a formé plusieurs branches ; elle a donné des maréchaux de camp, des gouverneurs de places et nombre d'officiers distingués. Antoine-Théodoric Godet de Soude était grand-chevalier de Malte, et grand-prieur d'Aquitaine, en 1726. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois pommes de pin d'or.*

DE GOESBRIANT DE COSQUEROU, DE KERSAUSON, etc., en Bretagne, maison d'ancienne chevalerie, connue filiativement depuis Auffray de Goes-

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

briant, capitaine de cinquante lances, aïeul d'Alain de Goesbriant, qui épousa, en janvier 1277, Denise *du Ponthou*. Cette famille a obtenu les honneurs de la cour en 1749 et 1767, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, et avec le titre de *marquis*. Elle compte plusieurs officiers de marque, entr'autres, un lieutenant-général et un maréchal de camp des armées du roi; le premier, reçu chevalier des ordres à la promotion du 1er. janvier 1709. *D'azur, à la fasce d'or.*

GOESLARD DE LONGPREY, DE LA PILONNIÈRE, etc., en Normandie, famille ancienne, maintenue dans sa noblesse lors de la recherche en 1666; elle est postérieure à la recherche de Montfaut, faite en 1463. *De gueules, au sautoir d'argent, cantonné de quatre maillets du même.*

GOGUÉ, en Normandie, famille originaire du Perche, de laquelle était Catherine-Angélique de Gogué, née le 3 mai 1675, reçue à Saint-Cyr, au mois de juin 1686, après avoir prouvé sa descendance de Vincent de Gogué, sieur de Menaut, qui vivait en 1511. *D'azur, au cygne d'argent, posé sur une rivière du même; au chef d'or, chargé de trois croisettes de gueules.*

GOGUET DE LA ROCHE-GRATON, en Poitou. Jean Goguet, écuyer, trésorier de France à Poitiers, fut élu maire de cette ville en 1604. *D'azur, à trois coquilles d'or, et un croissant d'argent en cœur.*

GOHIER DE LA TURCINIÈRE, en Normandie, famille anoblie en 1595, et maintenue dans sa noblesse en 1666. *D'argent, au chevron de gueules, surmonté d'un croissant du même, et accompagné en chef de deux trèfles de sinople, et en pointe d'un fer de lance du second émail, fretté d'argent.*

DE GOMBERT, seigneurs de Dromon, de Saint-Geniés et de Verdaches, en Provence, famille ancienne qu'une tradition fait originaire d'Espagne. On trouvait le nom de Gombert dans plusieurs chartes de l'évêché de Marseille et de l'abbaye de Saint-Victor. Guillaume Gombert fut présent à l'acte passé entre l'évêque et les

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

habitants, pour les droits qu'il prétendait depuis le douzième siècle. On trouve également dans un acte de l'an 1220, aux registres de l'hôtel-de-ville, que Baldouin Gombert était un des chefs de la ville, qualifié dans ce registre, chevalier Gombert. Pierre Gombert fut procureur-général de Charles II, comte de Provence; il assista à la confirmation des priviléges de Marseille, accordés par le roi Robert, en 1312. Celui-ci est qualifié chevalier et jurisconsulte; ses descendants ont acquis les terres de Dromon, de Saint-Geniés et de Verdaches. *Ecartelé; aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, au château sommé de trois tours d'or.*

GONARD DE LA CHASSAGNE et DE BIOLEY, en Bresse, famille originaire de Châtillon-lès-Dombes, prouvant une filiation suivie depuis Etienne Gonard, seigneur de la Chassagne et de Bioley, vivant en 1540 et 1560. *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois étoiles de gueules, et accompagnée de deux croissants d'argent.*

GONSANS, terre appartenante à la maison de Jouffroy, en Franche-Comté; elle a donné son nom à une noblesse chevaleresque, éteinte depuis long-tems, et qui portait : *d'or, à la bande de gueules, chargée de trois roses d'argent.*

DE GOTH, ou DU GOUT (1), grande, illustre et jadis puissante maison de chevalerie de Guienne, dont la branche aînée a possédé en souveraineté les pays de Lomagne et d'Auvillars pendant plusieurs siècles. Elle est connue depuis Rostaing de Goth, qui souscrivit une charte de Raimond, comte de Tripoli, de l'an 1142, et remonte, par filiation, à Raimond de Goth, qui fut témoin de l'hommage rendu à Henri III, roi d'Angleterre et duc de Guienne, par Geraud V, comte d'Armagnac et de Fezensac, le 10 octobre 1254.

Deux branches de cette maison, inconnues au P. Anselme, subsistent en Gascogne : celle des sieurs de

(1) L'orthographe de ce nom varie ainsi, Got, Goth, Gout, Gouth et même Guot. *Voyez* l'histoire des Grands-Officiers de la Couronne, t. II, p. 170.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Lassaigne, dont les descendants résident encore à Auvillars, et celle des seigneurs du Bouzet et de la Chapelle, au diocèse de Lectoure. La généalogie de la maison de Fandoas, p. 197, établit l'identité de cette dernière branche. Celle des sieurs de Lassaigne est constatée par des possessions non interrompues dans les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, et par un arrêt du conseil d'état du roi, du 5 novembre 1783, rendu en faveur du chef de cette branche, pour l'admission de Marie-Gabrielle du Gout de Lassaigne dans la maison royale de Saint-Cyr.

La maison de Goth a donné un évêque d'Agen, puis évêque et duc de Langres, pair de France, en 1306; un archevêque de Lyon en 1290; un cardinal et évêque d'Albane en 1244, ambassadeur en France, pour négocier la paix entre cette puissance et l'Angleterre, mort en 1297; un évêque de Comminges en 1295, archevêque de Bordeaux en 1293, élu pape, sous le nom de Clément V, en 1305; un cardinal diacre, nommé, la même année, par Clément V, son oncle; et plusieurs personnages distingués dans les armées, aux treizième et quatorzième siècles; un vice-amiral, et un maréchal de camp, mort en 1690, et un lieutenant-général sur les mers du levant, mort en 1662. Elle a contracté des alliances avec les maisons d'Armagnac, de Barrès, de la Barthe, de Béon, de Bezolles, de Blanquefort, de Budos, de Comminges, de Durfort, d'Espagne, de l'Espinasse, de Fargis, de Grammont, de Grossoles, d'Ilhac, de l'Isle-Saint-Aignan, de Lautrec, de Lomagne, de Lupé, de Manas, de Marestang, de Mauléon, de Montaut, de Montbardon, de Montlezun, de la Motte-Langon, de Nogaret, d'Ornesan, de Pons, de Roquelaure, de Rupière, de Saintrailles, de Sedillac et de Zamet.

Armes : d'or, à trois fasces de gueules.

GOUIN DE ROUX, en Provence, famille originaire d'Arles, anoblie l'an 1615, par le roi Louis XIII, en la personne d'Honoré Gouin Roux: ses lettres énoncent des services rendus tant par lui que par André Gouin, dans les armées des rois Henri IV et Louis XIII. *Tiercé et fascé au 1 de gueules, à trois étoiles d'or; au 2 d'or, au 3 d'or ondé d'azur.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

DE GRACHAUX, en Franche-Comté, noblesse chevaleresque éteinte dans la famille Gaspard de Toulongeon. Elle tirait son nom d'un village situé près de Gray. Dunod de Charnage la présume une branche de celle de la maison de Cicon. *D'or, à la fasce de sable.*

DE GRAMMONT, barons de Châtillon, par érection du 29 novembre 1626, comtes de Grammont en 1656, marquis de Viller-Sexel, par lettres du mois de décembre 1718; ancienne et illustre maison de Franche-Comté, issue d'un puîné des sires de Granges, que la tradition de toute une province, appuyée du témoignage de plusieurs savants critiques, fait descendre des anciens comtes de Bourgogne. La seigneurie de Granges, au bailliage d'Amont, était une baronnie composée de trente-trois villages. L'étendue de cette terre, dit M. Dunod, prouve que ses premiers seigneurs étaient de l'ancien baronnage de la Franche-Comté.

Gui, seigneur de Granges, contribua à la fondation de l'abbaye de Lieu-Croissant, suivant le titre de cette fondation de l'an 1134.

Guillaume, sire de *Granges*, son fils, est nommé avec la qualité de chevalier dans une donation qu'il fit au même monastère, du consentement d'Alix, sa femme, et de leurs enfants.

1°. Guy ou Guyot, chevalier, sire de Granges, dont la fille Alix, héritière de la baronnie de Granges, l'apporta en dot à Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard;

2°. Henri de Granges;

3°. Hugues qui suit.

Hugues de Granges, chevalier, eut en partage, dans la succession de son père, la belle et riche seigneurie de Grammont, située près de Granges; obligé, comme cadet, de briser ses armoiries, il écartela de trois bustes au naturel, couronnés d'or à l'antique. C'étaient les trois têtes des rois mages, qui avaient été déposées au monastère de Lieu-Croissant, appelé ensuite l'*Abbaye des trois Rois*, dont Hugues de Granges avait la garde, et où les seigneurs de Granges et de Grammont avaient leur sépulture. C'est depuis cette époque, c'est-à-dire vers l'an 1230, que la maison de Grammont porte écar-

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

telé de ces trois bustes. Cette famille illustre a donné trois lieutenants-généraux des armées du roi, des maréchaux-de-camp, et d'autres officiers de marque, un archevêque de Besançon en 1662, et un autre en 1735; un évêque de Philadelphie, mort en 1715, et un évêque d'Aréthuse en 1717. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au sautoir d'or*, qui est de GRANGES (1); *aux 2 et 3 d'azur, à trois bustes de carnation, couronnés d'or à l'antique*; qui est de GRAMMONT.

GRANDJEAN, famille éteinte, qui tenait sa noblesse de Charles Grandjean, conseiller au parlement de Dôle en 1576. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois rencontres de cerf du même.*

GRANDSON, grande et illustre maison de chevalerie de Franche Comté, éteinte depuis plusieurs siècles. Elle tirait son nom d'une ville à château située sur le lac de Neufchâtel. Ottenen de Grandson, chevalier, épousa, vers l'an 1300, Jeanne, héritière de la sirerie de Pesme, que Guillaume, chevalier, sire de Pesme, son père, lui legua par son testament de l'an 1327. On compte parmi leurs descendants des chevaliers bannerets d'une valeur éprouvée, qui tenaient le premier rang parmi la haute noblesse de Bourgogne. Les ducs les qualifiaient de cousins, sans doute par leurs alliances, qui, comme leurs services, étaient des plus considerables, s'étant alliés aux Montfaucon, aux Vergy, aux Pontailler de Salins. Jean de Grandson, chevalier, sire de Pesme, l'un des plus vaillants hommes de guerre de son tems, ayant excité quelque mouvement au comté de Bourgogne, fut disgracié par le duc, et condamné à mort l'an 1456. On rapporte que cet arrêt mécontenta toute la noblesse du pays, et brouilla le maréchal de Bourgogne avec le chancelier Baulen, qui avait déterminé le duc à cet exemple rigoureux, et irrita le comte de Charolais contre ce même chancelier. La terre de Pesme ayant été confisquée, fut donnée à Claude de la Baume, comte de Montrevel. Jean de Grandson ne laissa qu'une fille, nommée Henriette, femme de Philippe de Vienne. Elle fit son testament

(1) Ce sont aussi les armes des anciens comtes de Bourgogne.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

l'an 1489, en faveur de son fils Gerard de Vienne. *Palé d'argent et d'azur : à la bande courbée d'argent, chargée de trois coquilles d'or, brochante sur le tout.*

DE GRATIAN, seigneurs de Seillans, famille ancienne, originaire de Marseille, dont la filiation remonte à Guillaume Gratian, qui fit échange de la juridiction de sa seigneurie avec le roi René, le 17 décembre 1472. Jean de Gratian, son fils, épousa Yolande de Martin, de laquelle il eut Guillaume, et de sa seconde femme, il eut François de Gratian, qu'il institua son héritier par testament du 9 octobre 1521. Ce dernier épousa, par contrat du 12 septembre 1541, Jeanne d'Esparron, qui le rendit père d'Antoine de Gratian. Jacques de Gratian, l'un de ses descendants, fut maintenu dans sa noblesse le 17 octobre 1667. Cette famille a contracté des alliances avec les maisons les plus distinguées de Provence, et a donné des officiers de terre et un capitaine de vaisseau. *D'argent, à cinq tourteaux de sable.*

DE GRATIAN, en Provence, famille qui, selon l'abbé Robert de Briançon, est originaire de la ville de Lucques, en Italie, où l'on trouve qu'elle eut toujours un rang entre les plus distinguées. Jean Gratian, qui, le premier, vint s'établir à Marseille, selon cet auteur, fut père de Jean II, lequel fit son testament le 21 novembre 1521. Il eut pour fils Pantaleon Gratian, lequel eut François et Antoine Gratian. Antoine, après avoir été longtems dans le service et avoir commandé une compagnie de cavalerie, se maria, en 1581, avec Anne de l'Orme, de laquelle il eut trois enfants qui continuèrent la postérité. D'une autre branche était Charles de Gratian, procureur du roi en la généralité d'Aix, fils de Balthazar de Gratian, pourvu d'une charge de trésorier de France en 1531. *D'azur, à un chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion, couronné du même.*

GRÉGOIRE. Ferry et Jacques Grégoire, de Vesoul, seigneurs et maîtres de la forge de Vy-le-Ferroux, furent anoblis en 1531. Cette famille s'est éteinte en 1790. *Coupé au 1 d'or, à l'aigle éployée de sable; au 2 d'azur, à la bande d'or, accompagnée de six croisettes fichées d'argent.*

GRENIER, en Franche-Comté. Cette famille, éteinte

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

depuis le commencement du 16e. siècle. Henri Grenier, l'un de ses auteurs, reçut de Jean de la Rochetaillée, archevêque de Besançon et cardinal, l'investiture de l'office d'échanson de l'archevêché de cette ville, par acte du 6 octobre 1435. C'est peut-être en vertu de l'exercice de cette charge que ses descendants portaient pour armes : *d'argent, à trois chapeaux antiques de sable.*

DE GRIGNAN, seigneurie située en Provence, et ancienne baronnie de ce pays ; elle a donné son nom à une maison de chevalerie, connue depuis le 11e. siècle, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle a pour auteur Grignan de Grignan, qu'on voit au nombre des seigneurs qui se croisèrent en 1096. L'an 1330, Raimond de Grignan ayant eu des démêlés avec les barons de Grignan, de la maison d'Adhémar, dans laquelle la terre de ce nom était passée, vers le milieu du onzième siècle, pour les droits qu'il possédait dans leur seigneurie, il quitta Grignan, et se transplanta à Montdragon, seigneurie dont il avait une portion. Aynard de Grignan son fils, fit hommage de cette co-seigneurie de Montdragon à Guillaume, patriarche de Jérusalem, le 9 janvier 1373. Cette famille a résidé à Montdragon jusqu'à Jean de Grignan, qui, s'étant marié à Salon, en 1572, y fixa sa résidence. *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croix de Jérusalem du même, et en pointe d'une rose d'argent.*

GRIGNET, à Pesmes, en Franche-Comté. La noblesse de cette famille, issue de docteurs ès-droits depuis plus de deux siècles, avec le titre de noble, a été reçue à Saint-Georges dans les lignes maternelles de M. d'Amandres, en 1773. Une charge de conseiller à la chambre des comptes au siècle dernier, a d'ailleurs assuré, d'une manière incontestable, la noblesse à la branche Grignet d'Eugny, qui a fourni plusieurs officiers. *De gueules au lion d'or, affrontant un mont d'argent, et tenant en sa pate une palme de sinople.*

GRIGNOLS, ou GREIGNOLS, noble et ancienne maison, qui paraît tirer son nom et son origine de la terre de Grignols, située en Bazadois, qu'elle possédait dès le 11e. siècle, laquelle n'a rien de commun que le nom,

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

avec l'ancienne châtellenie, aujourd'hui comté de Grignols, en Périgord, possédée de tems immémorial par la maison de Talleyrand. Il est fait mention, pour la première fois, de la maison de Grignols, en Bazadois, dans une bulle de l'an 1098, obtenue au sujet des dîmes inféodées dont elle jouissait. La filiation suivie commence à :

Arnaud de Grignols, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Grignols, qui est connu par un acte de l'an 1243. On lui donne pour fils :

Arnaud de Grignols, IIe du nom, chevalier (*cavoir*) vivait en 1270. On croit qu'il fut père de :

Arnaud de Grignols, IIIe du nom, seigneur de Grignols, vivait en 1290, père, à ce qu'on présume, de

Raimond, ou Ramond de Grignols, seigneur du lieu de ce nom, est nommé avec Bienfeyte de la Roque, sa femme, dans divers actes, depuis l'année 1326, jusqu'en 1340 ; il laissa de son mariage :

Hélie de Grignols, chevalier, vivant en 1340 et 1361, fut père de :

Auger, ou Augier de Grignols et de Coculmont, mourut l'an 1430, laissant :

Gilbert de Grignols, seigneur des mêmes terres, et chevalier, fut institué héritier de son père en 1430; et eut pour fils :

Jean de Grignols, Ier. du nom, seigneur des mêmes lieux, succéda à Gilbert, en 1461, et mourut en 1475, laissant d'une alliance inconnue :

1°. Pierre, dont l'article suit :
2°. Estevemine, mariée à Jean de Taris, seigneur de la Barthe, en 1482 ;
3°. Jeanne, femme de Jacques Chaussade, procureur-général en la cour du parlement de Bordeaux, en l'an 1477.

Pierre de Grignols, *dit* Peyroton, seigneur de Grignols, baron de Coculmont, Razès (ou Razens), et Calonges, en Agenois, succéda à son père, en 1475, et mourut en 1491, laissant :

Jean de Grignols, IIe. du nom, seigneur des susdites

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

places (1), succéda à son père en 1491, et mourut en 1499. Il avait épousé Antoinette de Beaupoil de la Force, fille d'Hélie de Beaupoil, *dit* Prévôt, seigneur de la Force et de Masduran, et d'Odette de la Baume, dont il eut un fils posthume qui suit :

Jean de Grignols, IIIe. du nom, baron de Grignols, de Coculmont et autres places en Bazadois, servit avec distinction dans les armées du roi François Ier, au-delà des monts. Il épousa, par contrat du 4 mars 1513, Marie de la Marthonie, fille de Robert de la Marthonie, gouverneur de Touraine, seigneur de Bonnes, Montmalan et Laborie ; lesquelles seigneuries ont été possédées depuis par les seigneurs de Grignols (2). De ce mariage sortirent :

---

(1) L'auteur de l'histoire des grands officiers de la couronne, *tome VIII*, *page* 594, a confondu mal à propos Jean II, de Grignols, avec le seigneur de Grignols, en Périgord, qui était alors François II de Talleyrand, prince de Chalais ; ces deux seigneurs n'avaient rien de commun entr'eux.

(2) La terre de Bonnes, en Angoumois, a été possédée par un grand nombre de familles, avant de passer à celle de Grignols. Voici la liste de ces familles qu'on a placées dans leur ordre chronologique.

Guillaume de Lambert d'Aubeterre, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Bonnes, et en partie de la terre et seigneurie de Montballan, et de plusieurs fiefs et autres biens situés en la châtellenie d'Aubeterre, pour lesquels il lui était dû plusieurs hommages et autres devoirs seigneuriaux ; il fut père de :

Guillaume de Lambert, IIe. du nom, chevalier et seigneur des mêmes terres, fit son testament le jour des calendes de mai 1266, par lequel il nomma dame Pétronille. . . . . , sa femme, tutrice de ses enfants, qui suivent :

1°. Pierre de Lambert, seigneur de Bonnes, rendit hommage deux fois, pour la terre de Bonnes, 1°. le 7 des calendes de mai 1284, à Pierre, vicomte de Castillon, seigneur d'Aubeterre, de qui elle relevait ; 2°. à

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. Jean, dont l'article suit :

2°. et 3°. Jean et Odet, morts sans postérité ;

4°. Symphorien, marié dans la maison de Murat, en Auvergne, en 1555 ;

5°. Marguerite, mariée à Jeannot de Montferrand, seigneur d'Uzeste, de Portez et de Landiran, en 1535 ;

Et 6°. Françoise, femme de Jean de Gères, seigneur de Camarsac.

Jean de Grignols, IVe. du nom, chevalier, seigneur baron de Grignols et de Coculmont, chevalier de l'ordre du roi, épousa, en 1539, Jacquette de Belcier, fille de

---

Marie de Castillon, dame d'Aubeterre, fille et héritière de ce dernier, le mardi avant la fête de Pâques 1300 ; et mourut sans postérité.

2°. Archambaud de Lambert, mort aussi sans postérité ;

3°. Pétronille de Lambert, mariée à Hélie de Malayoles, décédée sans hoirs ;

Et 4°. Eve de Lambert épousa Guy de la Roche, chevalier, dont naquit :

Aimery de la Roche, aussi chevalier et seigneur de Bonnes, par sa mère, épousa Marguerite Flamenc, dont provint :

Catherine de la Roche, dame de Bonnes, mariée à Penot Rudel, et mère de

Marie Rudel, autrement de la Roche, s'allia avec Aimery de Camblesac, chevalier. Les guerres qui régnaient de son tems, la forcèrent à se retirer dans ses biens paternels. Mais après la réduction de la Guienne et la retraite des Anglais, ayant voulu rentrer dans ses biens maternels, le seigneur d'Aubeterre, qui tenait le parti des Anglais, et qui occupait la plus grande partie de ces biens, refusa de les rendre. Du mariage de Marie Rudel naquirent :

1°. Clinet de Camblesac, marié à Louise de la Roche, fille de Guibert de la Roche, seigneur de Campagne, au diocèse de Sarlat, et décédé sans hoirs ;

Et 2°. Jean de Camblesac, qui épousa Jeanne Esmoin, ou Aimoin, fille d'Audoin Esmoin, seigneur de la Vaux-Blanche et de Dauphine de Luchapt, dont

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

François de Belcier, chevalier, seigneur de St-Germain et de Marguerite de Larmandie, dont naquit un fils unique, qui suit :

Antoine de Grignols, baron de Grignols, de Marcellus, Milhan, Beaulieu, en Bazadois, et de Bonnes, La Borie, Montmallan, en Angoumois, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du haut et bas pays de Poitou, etc., mourut dans un combat contre les protestants, au lieu de l'Isle, sur la rivière de Vienne, près de Châtellerault, après la levée du siége de la Guierche, au mois de février 1591; et son corps fut porté à Bonnes, où il fut enterré dans l'église. Il avait épousé, le 25 octobre 1571, demoiselle Jeanne de Saint-Astier, fille de Jacques de Saint-Astier, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Périgord, seigneur des Bories, etc., et de dame Marguerite de Cauna, sortie des barons de Cauna, au pays de Marsan : de ce mariage provinrent :

1°. Jean V, dont l'article suit ;

2°. et 3°. François et Gabriel, morts jeunes et sans postérité.

---

naquirent deux filles, 1°. Marie de Camblesac, femme d'Arnaud de Gombault, seigneur de Montagut, en Agenois; 2° Jeanne de Camblesac, mariée à Robert de la Marthonie, chevalier, gouverneur de Touraine, fils d'Etienne de la Marthonie, chevalier, et de dame Isabeau de Pompadour. De ce mariage naquit Marie de la Marthonie, qui épousa, comme il a été dit, Jean, baron de Grignols et de Coculmont, et lui porta la terre de Bonnes.

Après le décès de Jeanne de Camblesac, Robert de la Marthonie se remaria avec Catherine de la Fayette, sortie de la maison des comtes de Revey, en Auvergne. De ce mariage provint Claude de la Marthonie, qui mourut sans hoirs.

Catherine de la Fayette avait été premièrement mariée avec François de la Platière, seigneur des Bordes en Bourgogne, et de ce mariage était issu Humbert de la Platière, seigneur de Bordillon, chevalier de l'ordre du roi, et marechal de France, frère utérin de Claude de la Marthonie.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Jean de Grignols, IIe. du nom, chevalier, marquis de Grignols, et seigneur des autres terres nommées ci-dessus, mourut en la ville de Sainte-Baseille, pendant le siége de Tonneins, le 13 mai 1622, laissant de dame Antoinette d'Esparbès de Lussan, sa femme, Henri, marquis de Grignols, qui a continué la descendance, et plusieurs autres enfants. La branche des seigneurs de la Porte est sortie de la même maison. Armes : *d'azur, à trois épis de froment d'or.*

DE GRILLE, marquis d'Estoublon, en Provence; famille ancienne qui paraît originaire de Genève, où il existe une branche des mêmes nom et armes. Elle y est connue depuis Pierre Grille, l'un des cent nobles qui gouvernaient cette république en 1100. La terre d'Estoublon fut érigée en marquisat par lettres du mois d'avril 1664, registrées le 25 juin 1703, ou, selon l'histoire héroïque de la noblesse de Provence, par lettres du 4 août 1674, en faveur de Jacques de Grille, IIe du nom, seigneur de Roubias, conseiller d'état. Cette famille a obtenu les honneurs de la cour, le 23 février 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. Elle a donné un lieutenant-général des armées, et plusieurs autres officiers-généraux. *De gueules, à la bande d'argent, chargée d'un grillon de sable.*

DE GRIMALDI. Venasque de Ferriol, historien de la maison de Grimaldi, la fait descendre de Grimoald, fils de Pepin-le-Gros, maire du palais de France, et frère de Charles Martel, qui fut père de Pepin-le-Bref, premier roi de France de la seconde race, et aïeul de Charlemagne. Sans admettre l'opinion de cet historien, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans cette illustre et puissante maison, le caractère de la plus haute antiquité. On voit en effet dans les archives d'Arles, sous l'an 980, que Guillaume Ier, fils de Bozon, roi d'Arles, assisté d'Adèle sa femme et de Guillaume, son fils, qui lui succéda, fit don à Gibelin Grimaldi de la côte de la mer de Saint-Tropez, où est aujourd'hui Gagnes, que possédait encore cette maison avant la révolution, en récompense, dit la charte, des services que Grimaldi avait rendus en chassant les Sarrasins de la côte, et en assistant le prince dans la guerre qu'il leur fit pour les

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

expulser de tout son pays. Ce Gibelin Grimaldi, qualifié dans la charte *vir magni condit et egregiæ magnificentiæ, nostris in omnibus Sarasenos et Mauros egressionibus assistens*, est l'auteur le plus certain des Grimaldi de Provence, de Gênes, de Piémont et de Naples.

Les principales branches de cette maison, en France, sont celles des seigneurs d'Antibes et de Corbons, marquis de Cagnes; des princes de Monaco, ducs de Valentinois, pairs de France, qui se sont fondus, en 1734, dans la maison de Goyon de Matignon, dont la branche aînée, en héritant des biens immenses des princes de Monaco et des ducs de Valentinois, fut substituée aux nom et armes de Grimaldi. Les autres branches sont celles des comtes de Bueil, connues sous le nom de Grimaud; des seigneurs de Levant, et des marquis de Regusse, au Comtat. Cette dernière branche n'est point mentionnée dans l'histoire des grands officiers de la couronne. L'auteur de la critique du Nobiliaire de Provence dit « qu'elle est » originaire de la Ciotat; que son commerce lui acquit » de si grands biens, que de-là était venu le dicton, » lorsqu'il se présentait une occasion de faire une grande » dépense, qu'il faudrait avoir la bourse du marquis » de Regusse. Il maria sa fille, continue le même auteur, » avec N.... Honoré Grimaldi, marquis de Corbons. » Cette alliance, ses grandes richesses, son marquisat, » son office de président à mortier et son mérite per- » sonnel le firent reconnaître par les Grimaldi pour être » de leur famille. Il pourrait être arrivé que le voisi- » nage de Gênes, d'où il n'y a qu'un petit trajet de mer » jusqu'à la Ciotat, ait donné lieu à quelqu'infortuné de » la famille de Grimaldi de Gênes de se transporter dans » cette ville. Néanmoins, je n'ai trouvé, ni dans les » mémoires de mon père, ni dans ceux de mon aïeul, » qu'ils aient jamais vu aucun acte qui puisse faire juger » ou même présumer que les marquis de Regusse fussent » une branche de l'illustre maison de Grimaldi, etc. » Cette maison compte un capitaine-général des arbalétriers, un amiral de France, trois chevaliers du Saint-Esprit, des chevaliers de l'ordre du Roi, de l'Annonciade, d'Alcantara; nombre de lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, des chambellans et gentilshommes de nos rois, des gouverneurs de places, des ambassadeurs, des conseillers-d'état d'épée, etc., etc.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le comté de Valentinois, qui a pour capitale Valence, l'une des plus anciennes villes des Gaules, située sur le bord oriental du Rhône, entre Vienne et Viviers, fut érigé en duché l'an 1498, en faveur de César Borgia, fils naturel du pape Alexandre VI. L'an 1548, le roi Henri II fit don à Diane de Poitiers, sa maîtresse, de l'usufruit du duché de Valentinois, avec le titre de duchesse. Honoré Grimaldi, prince de Monaco, s'étant mis, l'an 1641, sous la protection de la France, pour se soustraire aux exactions des Espagnols, reçut du roi Louis XIII, en pleine propriété, pour lui et ses descendants, le duché de Valentinois, qui fut érigé en pairie par lettres du mois de mai 1642, puis déclaré duché Funelle par lettres du 26 janvier 1643, registrées le 6 février suivant. Louise-Hippolyte de Grimaldi, fille aînée d'Antoine, prince de Monaco, ayant été mariée en 1715 à François-Léonor Goyon de Matignon, le duché-pairie de Valentinois lui fut cédé pour sa dot; et ce seigneur, au mois de décembre de la même année, obtint des lettres-patentes qui lui permettaient de se faire recevoir pair de France au parlement de Paris, où il prêta serment le 14 décembre 1716.

Les titres de cette famille sont : 1° la principauté de Monaco, située entre Nice et l'état de Gênes, qui renferme trois villes: Monaco, que l'on croit être le *Portus Monœci* de Ptolémée, Roquebrune et Mento. Elle est, depuis l'an 1641, sous la protection de la France, par le traité dit de Péronne, arrêté entre le roi Louis XIII et Honoré II, prince de Monaco, traité en exécution duquel le roi de France fournissait et entretenait dans cette place une garnison française, sous le commandement du prince de Monaco. La maison de Grimaldi paraît avoir possédé cette principauté depuis son origine; mais les chronologistes et les historiens ne remontent la filiation de ces princes que depuis Grimaldus IV, fils d'Obert, prince de Monaco. Ce Grimaldus fut, selon Venasque, amiral de la flotte des croisés qui emportèrent le port de Damiette, le 25 août 1218, et la ville le 5 novembre de l'année suivante; 2°. l'ancienne baronnie des Baux, en Provence, qui fut érigée en marquisat, par lettres du mois de mai 1642, registrées au parlement de Paris, le 18 juillet suivant, et à Aix, le 30 avril 1643, en faveur d'Honoré Grimaldi, prince de Monaco; 3°. la

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

seigneurie de Corbons, au diocèse de Digne, qui fut érigée en marquisat par lettres du mois de mars 1646, registrées à Aix le 12 septembre suivant, en faveur de Jean-Henri Grimaldi; 4°. la terre de Regusse, près d'Aulps, qui fut érigée en marquisat par lettres du mois de novembre 1649, registrées à Aix en 1650, en faveur de Gaspard de Grimaldi; 5°. la baronnie de Calvinet, en Auvergne, unie aux seigneuries de Carlat et de Vic, qui fut érigée en comté, sous le nom de Carladez, par lettres du mois de mai 1642, registrées au parlement le 18 juillet suivant, en la chambre des comptes, le 27 mars 1643, en faveur d'Honoré Grimaldi, prince de Monaco; 6°. la seigneurie de Cagnes, près d'Antibes, qui fut érigée en baronnie par lettres du mois de mars 1646, registrées à Aix le 12 septembre suivant, en faveur de Jean-Henri Grimaldi d'Antibes, lieutenant-général et gouverneur de Monaco. Cette baronnie fut érigée en marquisat, par lettres du mois de mars 1677, en faveur d'Honoré Grimaldi, marquis de Corbons. Jean-André Grimaldi, d'Antibes, baron de Prats, évêque de Grasse le 27 juin 1483, destiné au cardinalat, mourut le 1er juillet 1505. Charles Grimaldi de Cagnes, aumônier du roi, sacré évêque de Rhodez le 22 janvier 1747, est mort en 1770. Louis-André Grimaldi de Cagnes fut sacré évêque du Mans au mois d'avril 1667. Augustin Grimaldi-Monaco, évêque de Grasse en 1505, s'étant jeté dans le parti de Charles Quint, devint évêque de Majorque, puis archevêque d'Oristagni. Il fut privé de tous ses biens et bénéfices en France, mais ils lui furent rendus à la paix de Madrid. Il est mort le 12 avril 1532, ayant été désigné cardinal. Honoré de Grimaldi-Monaco, sacré archevêque de Besançon le 4 février 1725, se démit au mois de décembre 1731, et mourut subitement à Paris, le 18 février 1748. Louis Grimaldi de Bueil, évêque de Vence, chancelier de l'ordre de l'Annonciade, grand-prieur des ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare-de-Savoie, assista au colloque de Poissy et au concile de Trente. Il se démit de son évêché en 1576. *Fuselé d'argent et de gueules.*

DE GRISOLLE, en Provence, famille originaire de la ville de Brignolle, qui a pour auteur Jean-Baptiste Grisolle, reçu secrétaire du roi, par lettres du 25 juin

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

1751. *De gueules, à la tour d'argent; au chef du même, chargé de trois roses du premier émail.*

GRIVEL, comtes de Grivel, en Franche-Comté, famille reçue à Saint-Georges, et dans tous les chapitres. Elle était noble avant Jean Grivel, conseiller au parlement de Dôle, en 1599, puisque Christophe Grivel, neveu de Jean Grivel, fut réhabilité, en 1630, contre la dérogeance de son père, dans sa noblesse, par l'exercice de la charge de procureur. Cette maison a donné un maréchal de camp et plusieurs officiers. *D'azur, à trois croix potencées d'or.*

GROSPAIN, famille noble de Franche-Comté, éteinte. *D'azur, à la fasce d'or, accompagné de trois besants du même.*

DE GROSPARMY, en Normandie, famille ancienne, originaire du diocèse de Bayeux. Raoul de Grosparmy, trésorier de l'église de Saint-Frambold, de Senlis, puis doyen de l'église collégiale de Saint-Martin, de Tours, garde du scel du roi Saint Louis, après le retour de ce prince, de son premier voyage à la Terre-Sainte, en 1258, fut sacré évêque d'Evreux, le 19 octobre 1259; et créé depuis cardinal, et légat du saint-siége, outre mer, où il mourut, en accompagnant Saint-Louis, en 1270. — Colin Grosparmy, écuyer, fit montre avec sept écuyers de sa compagnie, à Saint-Lô, le 26 août 1388. On trouve des traces de cette famille jusqu'en l'an 1471; époque où vivait Jean de Grosparmy, écuyer, seigneur de Beusville, capitaine des francs-archers du bailliage de Caen. *De gueules, à deux jumelles d'hermine, sommées d'un lion léopardé du même.*

GUIBOURG, famille de Besançon, éteinte, dont la noblesse a été jurée dans les lignes de plusieurs chapitres nobles. *D'azur, à la fasce, accompagnée en chef de deux quintefeuilles, et en pointe d'un soleil, le tout d'or.*

DE GUICHARD, seigneurs de Montgners, en Provence, famille originaire de la ville d'Apt, qui fut maintenue dans sa noblesse, par arrêt du conseil d'état du roi, du 17 août 1671. *D'or, au chêne, arraché de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

LE GUICHOUX DE KERAULT, DE KERANGOUET, DE KERJAN, en Bretagne, famille ancienne, connue depuis Olivier Guichoux, qui est au nombre des écuyers qui figurent dans la revue de messire Robert de Montauban, du 1er septembre 1421. *D'argent, au cor de chasse d'azur, lié de gueules, accompagné de trois étoiles de gueules.*

GUILLEMIN DE VAIVRE, à Besançon, famille anoblie par un office de conseiller au parlement, en 1760, dans la personne de M. Guillemin de Vaivre, intendant de Saint-Domingue.

DE GUIRARD DE LA GANE ET DE SENEZERGUES, en Auvergne, famille ancienne, qui prouve une filiation suivie, depuis Jean de Guirard, écuyer, seigneur des mêmes lieux, vivant en 1535. *D'azur, au lion d'argent.*

DE GUITARD DE LA BORIE, DES RIVIÈRES, en Limozin et en Angoumois, famille qui, lors de la recherche, a fait preuve depuis le milieu du 16e siècle. *D'azur, au mouton d'argent.*

GUIVREAU DES MARCHAIS (Pierre), lieutenant des eaux et forêts, fut élu maire de Poitiers en 1487. *De sable, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de guivre de gueules.*

DE GUMERY, en Champagne, famille qui remonte à Edme de Gumery, écuyer, sieur de Chemin, archer des gardes du corps du roi, lequel obtint des lettres patentes de vétérance, le 3 février 1623, registrées en la cour des aides. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une gerbe du même.*

GUYOT DE MALSEIGNE, marquis de Maiche, famille de Franche-Comté, reçue à Saint-Georges, et jouissant du titre de noble, depuis Jean Guyot, capitaine châtelain de Maiche, en 1574. Elle a fourni plusieurs officiers distingués. *D'azur, au chevron, accompagné en chef de deux roses, le tout d'or, et en pointe d'une étoile du même, soutenue d'un croissant d'argent.*

GUYOT, en Lorraine, famille anoblie en la personne de Léopold Guyot, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, par lettres datées de Lunéville, le 15 août

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

1723. *D'or, au lion de gueules, tenant une épée d'argent garnie d'or.*

GUYOT, seigneurs de la Garde de Luisandres, de la Franchise et de Chaillouvres, en Bresse, famille d'origine chevaleresque, connue filiativement depuis Etienne Guyot, damoiseau, qui vivait en 1300. Cet Etienne eut pour fils Geoffroy Guyot, seigneur de la Garde, qui fit hommage de cette terre au comte de Savoie, en 1323. Cette maison, qui a formé plusieurs branches, a contracté de belles alliances, et a donné un chambellan de Philibert, duc de Savoie, en 1502. *De gueules, à la bande d'argent, accompagnée de six besants du même.*

H.

HABART ou HABARC, maison illustre et d'ancienne chevalerie, originaire des Pays-Bas, où elle florissait dès le douzième siècle. Elle a pris son nom d'une terre située en Artois, sur la rivière de Scarpe, à une lieue d'Avesnes. Elle a contracté des parentés directes avec les maisons de Boufflers, Bouhier, Boulogne, Bourbon, Bournonville, Estourmel, Gouy, Josne-Contay, Lalain, Lannoy, Lens, Longueval, Markais, Moncheaux, Nedonchel, Ricamez, Rosimbos, Wasqueshal, Wastines, Wavrin, Wazières, etc., etc. *Fascé d'or et d'azur de huit pièces.*

DE HAC, famille ancienne, originaire de Paris. Hamon de Hac était notaire et secrétaire du roi en 1370. François Hac, conseiller du roi, contrôleur général en la cour des monnaies, fut pourvu d'un même office le 22 septembre 1607. Il descendait de Nicolas Hac, quartinier de Paris en 1536, et échevin en 1560. *D'argent, à trois perroquets de sinople, colletés et perchés de gueules.*

HACQUEVILLE, famille originaire de l'Artois, établie à Paris dans le quatorzième siècle. Jean de Haqueville fut l'un des députés que la ville de Paris envoya à Louis XI, en 1463. Il avait épousé, en 1416, Marie Viole, qui le rendit père de Jacques Hacqueville, marié avec Gillette Hennequin. Cette famille, anoblie et illustrée par les charges du parlement, où elle a donné

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

des magistrats célèbres, a contracté des alliances directes avec les maisons les plus distinguées de Paris et de l'île de France. *D'argent, au chevron de sable, chargé de cinq aiglons d'or, et accompagné de trois têtes de paon d'azur.*

DU HAGET, en Gascogne, famille noble et ancienne de cette province, dispensée comme telle, en 1336, par un des anciens princes du pays de Magnoac, où elle était établie, de payer certaines charges, comme issue d'ancienne extraction. Sa filiation est établie depuis noble Bertrand du Haget, qui assista au contrat de mariage de Sibille, sa fille, le 3 août 1399. Les divers membres de cette famille ont presque tous suivi le parti des armes. Jacques du Haget, chevalier, seigneur du Haget et autres lieux, épousa Isabeau de Durfort de Castelbajac, de la branche de Durfort-Civrac. Il eut deux fils, tous deux capitaines, l'un de cavalerie et l'autre d'infanterie. Cette maison, qui a formé plusieurs branches, s'est alliée à des familles très-distinguées; elle a donné des officiers supérieurs et un grand nombre de capitaines, parmi lesquels on distingue des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'or, à l'arbre de sinople, accompagné de quatre épées, rangées de gueules, garnies d'or.*

HALLÉ. Jean Hallé, échevin de la ville de Paris en 1699, et nommé conseiller de l'hôtel-de-ville la même année, était payeur des gages du parlement, lorsque par lettres du 16 janvier 1716, on lui donna l'office de héraut roi d'armes des ordres du roi. Il prêta serment pour cette charge le 17 du même mois. *D'argent, au phénix de sable, sur son immortalité de gueules; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

HALLOUIN, en Bretagne. Pierre Hallouin, sieur de la Morinière, Jean et Julien Hallouin, ses fils, ont été maintenus, le 2 juin 1670, dans la qualité de nobles, en conséquence des priviléges affectés à l'échevinage de la ville de Nantes, en payant mille livres. *D'or, à l'ancre de sable, soutenue d'un cœur ailé de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

DE LA HAMAÏDE, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire du comté de Hainaut, où est située

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

la terre de la Hamaïde, dont elle tire son nom. Une branche s'est établie en Cambresis, au milieu du quatorzième siècle, et subsistait encore au commencement du dix-septième. Ses alliances directes sont avec les maisons de d'Assonville de Baissy, Beauffremez, Bethencourt, Blondel, Cisoing, Croix, Esclaibes, Harchies, Hénin, Lalain, Lambersart, Landas, Lille, van der Meere, Namur, Pellicorne, la Porte-Vellaines, Quarmont, Quiévy, Reumont, Tabart, Tenremonde, de Ville, Vlieghe, Wingles, etc., etc. *D'or, à la Hamaïde de gueules.*

HAMOUIN. Robert Hamouin fut élu quartinier de la ville de Paris en 1646, et échevin en 1665. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout du même.*

DU HAN, seigneurs de Bertry et de Launoy, maison ancienne et distinguée de la province de Bretagne, qui, lors de la recherche, fut maintenue le 27 octobre 1668, sur preuves remontées à Robert du Han, écuyer, qui servait en cette qualité, l'an 1380, dans la compagnie d'Olivier de Mauny, chevalier banneret, capitaine-gouverneur de Dôle. Les alliances de cette famille sont avec celles de le Bouteiller, de Vaurozé, de Vitré, de Talansac, de la Bentinaye, de Montbourcher, de Champagné, de Goulaines, de Marbeuf, de Coetlogon, de la Porte, etc. *D'argent, à la bande fuselée de sable, accompagnée en chef d'un lion morné de gueules.*

LE HANYVEL *ou* LE HANNIVEL, en Normandie, comtes de Mannevillette, par érection du mois de décembre 1676, et marquis de Crèvecœur par lettres de juillet 1696. Cette famille est connue depuis Robert le Hanyvel, échevin à Rouen l'an 1547. Il eut pour fils Robert le Hanyvel, deuxième du nom, annobli au mois de juillet 1580, qui fut père de Robert le Hanyvel, troisième du nom, seigneur de Saint-Etienne, trésorier de France à Rouen. Ce dernier eut pour femme Marie Aubry, fille de Claude Aubry, secrétaire du roi et maître ordinaire en la chambre des comptes. Les enfants qu'il eut de sa première femme, Marie Palluau, ont continué sa descendance jusqu'à nos jours. *De gueules, au saumon d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

HAPIOT, en Artois. Jean Hapiot, licencié ès-lois, fut annobli le 9 septembre 1592. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de six trèfles du même.*

HARDENTUN, famille d'origine chevaleresque, dont le nom était anciennement Danvin. Elle remonte filiativement à Philippe Danvin, chevalier, seigneur de Hardentun, maître fauconnier du roi, de 1338 à 1353. Il épousa Jeanne de Heuchin, dame du Tour en Vimeu. Pierre Danvin, leur fils, seigneur de Hardentun, épousa Marie de Sainte-Aldegonde, dont il eut des enfants qui ont continué la descendance de cette famille, dans laquelle on distingue plusieurs officiers, dont un fut tué à la bataille d'Azincourt. *De sable, à la bande d'or, chargée d'une molette de sable, et accompagnée de huit billettes d'or mises en orle.*

HARDOUIN, comtes de la Girouardière. Cette famille est très-ancienne en Anjou et au Maine. La Chenaye en fait mention depuis Geoffroy Hardouin, écuyer, seigneur de la Girouardière, qui vivait en 1360, et il en donne la filiation depuis Marie Hardouin, écuyer, vivant en 1397, père de Jean Hardouin, seigneur de la Girouardière. A la même époque ont vécu Pierre Hardouin de Loudun, en Poitou, annobli au mois de juin 1388, et Jean Hardouin, de la ville de Tours, qui obtint la même faveur, en récompense de ses services; en 1437. La famille Hardouin de la Girouardière est une des mieux alliées de la province du Maine. Elle a donné des capitaines de deux cents et trois cents hommes de guerre à pied, en 1585 et 1604, un grand nombre de capitaines et d'officiers de divers corps, un capitaine de vaisseau et un brigadier des armées du roi. *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un lion léopardé de sable, lampassé de gueules, et en pointes de deux quintefeuilles du troisième émail.*

LE HARDY, famille ancienne, originaire de la généralité d'Alençon, établie vers l'an 1600 dans celle de Caën. Elle remonte par titres filiatifs à Philippe le Hardy, vivant en 1470. Nicolas et François le Hardy furent confirmés dans leur noblesse par arrêt de la cour des aides de Rouen, du 2 mars 1581. Louis et Philibert, arrière-petits-fils de François, le furent également par

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

arrêts de la même cour, des 21 avril 1517 et 26 juin 1568. Cette famille a occupé avec distinction des emplois dans l'épée et la magistrature. *De gueules, au chevron rompu d'or, accompagné de quatre lions affrontés d'argent, deux en chef et deux en pointe.* Devise : *Nec leporem feroces procreant imbellem leones.*

HAREL, *voyez* LESNÉ-HAREL.

HARISPE, noblesse consacrée par la Charte, avec titre légal de comte, dans la personne de Jean-Isidore Harispe, lieutenant-général des armées du roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur, et chevalier de St.-Louis. *D'azur, au cheval d'or sur une terrasse de sable, accompagné en chef de trois étoiles d'argent.*

DE HARLAY, comtes de Beaumont et de Cély, marquis de Maule et de Montglas, à Paris. Blanchard, dans ses présidents à mortier au parlement de Paris, a donné une généalogie de la maison de Harlay, depuis l'an 1250, et la dit originaire de Franche-Comté. Mais il a tronqué les noms des titres dont il se sert, pour appuyer cette extraction, et d'*Arlay* il a fait *Harlay*. Il est constant que cette illustre famille descend de Jean de Harlay, chevalier du guet de Paris en 1461, échevin de la même ville en 1464, 1469 et 1485. Son fils, Louis de Harlay, fut aussi échevin de la ville de Paris en 1498, et conseiller de ville en 1500; et enfin Christophe de Harlay, fils de Louis, sieur de Beaumont, fut conseiller de la même ville en 1532. (*Armorial de la ville de Paris*, gravé par Beaumont, planches 19, 24, 28, 89, 91.) Christophe de Harlay fut président à mortier au parlement de Paris en 1555. Achille de Harlay, son fils, fut premier président au même parlement. Il montra dans cette charge l'intrépidité et la fermeté des anciens magistrats romains. Le duc de Guise, chef de la ligue, voyant que de Harlay était inébranlable au milieu de la multitude que la fureur des partis entraînait, lui en fit le reproche. « C'est une honte, Monsieur, lui répondit ce magistrat, que le valet mette le maître hors de la maison. Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est au Roi, et mon corps, je l'abandonne, s'il le faut, aux méchants qui désolent ce royaume ». Henri le Grand ayant rendu la paix à son royaume, de Harlay profita

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de ces heureux moments pour rétablir la justice et faire fleurir les lois. On a de lui la coutume d'Orléans, imprimée en 1583, in-4°. Il mourut le 23 octobre 1616. Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, né l'an 1546, maître des requêtes, fut ambassadeur en Angleterre et en Allemagne, colonel-général des Cent-Suisses, premier maître-d'hôtel et surintendant des finances. Il rendit, dans l'exercice de ces différents emplois, des services bien importants aux rois Henri III et Henri IV. Il mourut le 13 octobre 1629, dans la religion catholique qu'il avait embrassée après la conversion de Henri IV, parce que, disait-il, il faut être de la même religion que son prince. François de Harlay, de la branche de Champ-Valon, archevêque de Rouen, puis de Paris, naquit dans cette ville, en 1625 ; ce fut un prélat distingué par ses mœurs, son talent, son goût pour les sciences et les lettres, et son éloquence persuasive ; toutes les matières lui étaient propres, et il parlait de tout avec une grande facilité. Louis XIV lui préparait un chapeau de cardinal, lorsque la mort l'enleva le 6 août 1695. *D'argent, à deux pals de sable.*

HARVILLE, seigneurs de Harville, Palaiseau, etc., marquis de Trainel, famille issue d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre de Harville, située près de Janville, en Beauce. Elle est connue, par filiation, depuis Pierre, seigneur de Harville, vivant en 1325, lequel eut, entr'autres enfants, Guillaume de Harville, Ier. du nom, seigneur de Chauhaudry, des Bordes et de l'Hérable, marié avec Jeanne, dame de Voise. Cette maison a formé la branche des seigneurs de Harville, souche des branches des seigneurs de la Selle et de la Grange-du-Bois, et s'est alliée avec les familles les plus distinguées. Elle a produit des chevaliers de l'ordre du Roi, et un chevalier du Saint-Esprit, en 1597, ce dernier, vice-amiral de France, mort en 1636 ; des brigadiers, des maréchaux des camps et lieutenants-généraux des armées ; des gouverneurs de villes et châteaux forts ; des officiers supérieurs, des capitaines et autres officiers distingués, dont plusieurs ont été tués sur le champ de bataille. Les principales alliances de cette maison sont avec celles d'Arnaud de Pompone, de Béthune, de Blondel-Joigny, de Bellebrune, de Briqueville, le Brun-Palai-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

seau, de la Châtre, de Montpeiroux, Goyon de Matignon, Graville, Jouvenel-des-Ursins, Lévis, Luxembourg, Montmorency, Montmorin, Pontbriant, Rouvelle, Vernon, etc. *De gueules, à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de sable.*

HAUCOURT, village situé à deux lieues de Cambray, qui a donné son nom à un puîné de l'ancienne et illustre maison de Wallaincourt. Elle est connue depuis Titeslin de Haucourt, chevalier, qui signa l'an 1025, la charte de la fondation de l'abbaye de Saint-Gangoulf de Florines, faite par Gérard, évêque de Cambray. Sa descendance s'est éteinte au milieu du quinzième siècle. *D'argent semé de billettes de gueules; au lion du même, brochant sur le tout.*

DE HAUTEFORT, comtes de Vandre, marquis de Bruzac et de Bouteville, barons de Marquessac, maison des plus anciennes et des plus illustres du Périgord, qui a pris son nom d'une terre située dans le diocèse de Périgueux, autrefois une des plus puissantes baronnies de Guienne, comme on le voit par un catalogue des barons du royaume, compris dans le cartulaire de Philippe-Auguste. Cette terre, après avoir joui long-tems du titre de châtellenie et même de vicomté, fut érigée en marquisat en 1614. Elle a toujours passé pour une des plus considérables du pays, non-seulement à cause de son étendue et de son nombreux vasselage, mais encore par la situation avantageuse de son château et des forteresses qui l'environnaient, et qui ont souvent servi de rempart contre les incursions des ennemis, notamment dans les 14 et 15e. siècles. Elle a été successivement possédée, 1°. par les seigneurs de Lastours; 2°. par les seigneurs de Laron, substitués aux nom et armes de Lastours dans le onzième siècle; 3°. par les seigneurs de Born, substitués aux seigneurs de Laron-Lastours; 4°. par les seigneurs de la Faye de Thénon, substitués aux de Born; 5°. par les seigneurs de Gontaut Badefol, qui, depuis environ 400 ans, portent les nom et armes de Hautefort, et que l'on a prétendus, sur la foi de mémoires infidèles, issus des seigneurs de Born, mais qui tirent leur origine de la maison de Laron-Lastours, seconde race des seigneurs de Hautefort. Elle a pour auteur Guy de Laron,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dit de *Lastours*, troisième fils de Golfier de Lastours, dit le *Grand*, seigneur de Hautefort, et d'Agnès d'Aubusson. Il fut le premier de la race qui prit pour armes *trois forces*, que ses descendants portent encore de nos jours. Depuis ce seigneur, qui se croisa pour la Terre-Sainte, l'an 1147, jusqu'à présent, la maison de Hautefort compte une longue continuité de services militaires distingués. Ses principales alliances sont avec les maisons d'Andaux, d'Aubusson, de la Baume-Forsac, de Beauroire, de la Berthon de Beynac, de Boisseuil, de Chapt de Rastignac, de la Chassagne, de Grailly, de Guiton-Maulevrier, de Larmandie, de Lubersac, du Luc, de Maillé, de Montferrant, de la Roque de Mons, de Roux de Campagnac, du Saillant de Pompadour, de Sédière, de Solmignac, etc. Elle subsiste dans la personne de Jean-Louis-Gustave, comte de Hautefort, officier supérieur des gardes-du-corps du Roi. *D'or, à trois forces de sable.* Devise: *Alti et fortis.*

DE HAUTEFORT, en Provence, famille originaire de la ville de Caen en Normandie, où vivait, sur la fin du quinzième siècle, Jean Hautefort, capitaine des vaisseaux du roi, et père de François de Hautefort, qui épousa, le 8 février 1555, demoiselle Venture de Colinet, mère de François Hautefort, II du nom, capitaine de vaisseaux, marié, le 10 juin 1590, avec demoiselle de Cambes. Une affaire d'honneur l'obligea de quitter son pays au commencement du dix-septième siècle. Il vint s'établir à Marseille où il jouit d'une grande considération. Les corsaires d'Alger, faisant beaucoup de ravages sur nos côtes, il eut commission d'aller brûler leurs vaisseaux dans le port de la Goulette, où ils s'étaient retirés. Il arma pour cette expédition un vaisseau, et M. de Valbelle, qui était alors lieutenant-général en l'amirauté de Marseille, conjointement avec les consuls de la même ville et députés du commerce, lui donnèrent deux autres navires. Son voyage réussit parfaitement : il brûla vingt-trois bâtiments de ces pirates sous la forteresse de la Goulette, et une galère qui n'en était que peu éloignée. Il reçut à cette occasion des lettres de la cour fort obligeantes. Les consuls de Marseille, satisfaits de cette expédition, se hâtèrent, à son retour, de lui témoigner leur reconnaissance, et lui donnèrent une gratification, par

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

délibération du 10 septembre 1610. Ce fait est consigné *dans la deuxième édition de l'Histoire de Marseille, p.* 449. Il fit son testament le 1er. janvier 1604; ses enfants continuèrent la postérité. Cette famille, qui a contracté de belles alliances, a donné un grand nombre d'officiers de terre et de mer très-distingués. *D'or, à trois forces de sable.*

DE HAUTPOUL, marquis d'Hautpoul, par érection du mois de mai 1734, maison d'ancienne chevalerie de Languedoc, et l'une des plus illustres et des plus considérables de cette province, où elle florissait dès le milieu du onzième siècle. Elle possédait dès-lors un château considérable de son nom, dont relevait un grand nombre de terres seigneuriales, connues encore aujourd'hui sous la dénomination de pays *Hautpoulois.* Ce château, assiégé, l'an 1212, par Simon de Montfort, fut pris et incendié par ce prince en représailles de la vigoureuse résistance que les seigneurs d'Hautpoul avaient opposée à ses armes. L'an 1084, Pierre Raymond de Hautpoul, chevalier, signa avec le comte Raymond de Toulouse, la vicomtesse Hermangarde et plusieurs autres seigneurs, l'acte de réunion de l'abbaye de Saint-Bazeelle de Nismes à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Ce Pierre Raymond de Hautpoul fut l'un des chefs qui s'illustrèrent le plus dans la première croisade. Il eut le commandement d'une partie des croisés qui, l'an 1097, investirent Antioche, et s'en emparèrent en 1098. L'histoire rapporte un fait d'armes prodigieux de ce seigneur, qui, avec Pierre, vicomte de Castillon, Raymond, vicomte de Turenne, Guillaume Montpellier et Guillaume de Sabran, commandant un corps de cinq cents croisés, chargés de la défense d'un fort devant Antioche, soutinrent le choc de sept mille Sarrasins, sans que leur supériorité, ni l'affaiblissement des chrétiens, réduits à soixante combattants, put ébranler un moment leur courage. Un renfort étant survenu à ces chevaliers intrépides, ils repoussèrent les infidèles et demeurèrent maîtres du champ de bataille.

Plusieurs autres personnages de cette famille ont porté les armes avec distinction. Elle a donné un général de division de cavalerie, mort des suites des blessures qu'il reçut à la sanglante bataille d'Eylau, où, à la tête de la cavalerie, il culbuta 20,000 ennemis, et décida la vic-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

toire. Le gouvernement avait ordonné qu'il lui serait érigé une statue avec les canons pris dans cette journée mémorable. Plusieurs parents de ce général servent encore dans des grades supérieurs.

La maison d'Hautpoul s'est alliée en ligne directe à celles de Bermond, Brassac, Brettes, Astries, Chambert, Graves, Montlaur, Montredon, Pelfort, Poitiers, Poudenx, Rabastens, Roux, Sainte-Colombe, Dusaix, la Tour d'Ondes, du Vivier, de Voisins, etc., etc. *D'or, à deux fasces de gueules, accompagnées de* 6 *coqs de sable, crêtés et barbés de gueules*, 3, 2 *et* 1.

DE HAUTVILAR, famille ancienne du Languedoc, qui, lors de la recherche, fut maintenue le 14 janvier 1669, sur preuves filiatives remontées à Claude de Hautvilar, seigneur dudit lieu dans le haut Vivarais, vivant vers 1490, dont le fils, François de Hautvilar, épousa, le 26 août 1520, Marguerite de Vesc. *D'azur, à trois roses d'argent; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion issant d'or.*

HAVART, seigneurs de Vrainville, Thuilay, Senantes, Faverolles, etc. Cette famille, originaire d'Angleterre, et établie en France dans la province de Picardie au commencement du quatorzième siècle, est ancienne et illustre. Sa filiation est établie, par titres authentiques, depuis Guillaume de Havart, chevalier, seigneur de Vrainville, qui épousa, l'an 1367, Nicole de Premont. Pierre de Havart, chevalier, issu de ce mariage, était seigneur de Thuilay et de Senantes; il avait épousé Marguerite d'Escrones, fille de Jean d'Escrones, chevalier, seigneur de Boigneville, et de Marguerite de Verdun ou de Saltun. Les alliances que les descendants de Guillaume Havart ont contractées, sont toutes recommandables. Leurs services dans la carrière militaire, qu'ils ont presque tous parcourue, sont très-distingués. On remarque dans cette maison des officiers supérieurs et autres au service de France, un lieutenant-général des armées du duc de Savoie, capitaine des gardes du corps de madame la duchesse douairière du même duché, et gouverneur de la Tour dans les vallées de Lucerne et de Verceil. *De gueules, à la bande d'or, frettée de sable, et accompagnée de six coquilles d'argent posées en orle, trois en chef, et trois en pointe.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

HAVART, famille de Picardie, fondue dans les maisons de Briqueville de Boulainvilliers, et de Laval-la-Faigne, dans le quinzième siècle, par le mariage de Jeanne, Catherine et Antoinette Havart, filles et héritières de Georges Havart, chevalier, seigneur de Gesnages, de la Rozière, de Fresnay-le-Samson, etc., etc., vicomte de Dreux, sénéchal héréditaire du Perche, et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, et d'Antoinette d'Estouteville, dame d'Ansbosc, de Montigny et de Çernon. La vicomté de Dreux échut à Georges Havart par la succession de Marguerite de Prulay, sa mère, petite-fille d'Alix, vicomtesse de Dreux, princesse du sang royal, dont le père était issu, par les mâles, de Louis VI, dit le Gros, roi de France. *De gueules, à la bande d'or, chargée de six fusées de sable, et accompagnées de six coquilles d'argent mises en orle.*

HAXO, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de baron, dans la personne de François-Nicolas, baron Haxo, lieutenant-général des armées du Roi, inspecteur général du génie, chevalier de Saint-Louis, et commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. *D'azur, à la tour d'or, crénelée de cinq pièces, ébréchée et ouverte de sable, accolée d'une bisse de sinople, languée de gueules; la tour sommée d'un lys d'argent, et accostée à dextre d'une grenade d'or, et à sénestre d'un compas du même; au chef parti, au 1 de gueules, au ceinturon d'argent en fasce, ayant sa boucle au centre d'or; au 2 d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile à six rais d'or.*

HAY, seigneurs de Saint-Barthélemi de Renneville, etc., au pays de Caux en Normandie. Cette famille remonte à Nicolas Hay, écuyer, seigneur de Saint-Barthélemi, mort en 1523. Il avait épousé en premières noces Jeanne Payen, et en secondes Marguerite de Fourmentin. Il eut de sa première femme Guillaume Hay, marié de Marthe de Lieuray. *D'argent, à trois têtes de maure de sable.*

DE LA HAYE DE VENTELAY, en Champagne, famille qui a pour auteur Charles de la Haye, anobli par lettres du roi Henri III, du mois de novembre 1588, confirmées le 22 août 1598. Elle s'est éteinte au milieu

- Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007 -

du dix-huitième siècle, après avoir contracté des alliances avec les familles de Midorge, de Doujot, de Palluca, de Montholon, de Biencourt, de l'Escolle, de Montesson. Louis Denis de la Haye, seigneur de Ventelay, fut ambassadeur de France près de la Porte ottomane, puis de la république de Venise; son père, Jean de la Haye, conseiller au grand conseil, avait été aussi ambassadeur à Constantinople. *Parti de trois traits, contre-chevronné d'or et de gueules.*

DE LA HAYE, en Artois, famille anoblie en décembre 1475, moyennant finance, dans la personne de Jean de la Haye.

HAYNIN, maison ancienne et illustre du Hainault, qui ne subsiste plus que dans la branche aînée des seigneurs de Wambrechies et dans la branche cadette des seigneurs du Cornet. Elle prétend tirer son nom de la Hayne, rivière qui est aux environs de Mons, et être la branche cadette des anciens seigneurs de Denen, bourg dont le nom s'écrit aujourd'hui Denain. Pour donner l'origine de cette maison, il est essentiel de remonter à Baudouin, comte de Flandre, dit de Mons, père, par Richilde, comtesse de Flandre, de Baudouin, dit de Jérusalem, comte de Hainault, mort en 1101, allié à Ide, sœur du duc de Louvain. Etienne de Denain, vivant en 1205, et depuis lequel s'établit la filiation de cette maison, fut le premier qui prit le nom de Haynin; mais il conserva les armes de Denain. Il eut pour femme Rose de Mons, qui le rendit père de Gossvin de Laynin. On trouve parmi leurs descendants, qui ont tous contracté les plus belles alliances, des grands baillis du Hainault, des officiers supérieurs et autres au service du roi d'Espagne, et un évêque de Bruges, mort le 10 décembre 1668. *D'or, à la croix engrêlée de gueules.*

HAYS, en Normandie et en Artois, famille issue d'ancienne chevalerie, connue dans la généralité d'Alençon depuis la fin du quatorzième siècle, et dont une branche s'est établie en Artois vers le milieu du siècle dernier. Elle prouve sa filiation par titres depuis messire Guillaume Hays, chevalier, seigneur du Plessis, vivant en 1387. Elle a donné un grand nombre d'hommes d'ar-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mes et d'officiers distingués. *De sable, à trois épieux d'argent.*

HÉBERT, seigneurs du Bosc, élection de Bayeux, famille ancienne de Normandie. *D'argent, au lion de gueules.*

HEBERT, seigneurs de Rully, élection de Bayeux, en Normandie, famille ancienne, qui a été maintenue lors de la recherche de Montfaut, en 1463. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même.*

HEBERT, famille issue d'un trésorier des menus-plaisirs du Roi. *D'azur, au chevron d'or, sommé d'un croissant d'argent, et accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe de deux chevrons l'un sur l'autre du même.*

HEBERT, généralité de Rouen, en Normandie, famille qui a pour auteur Claude Hébert, ancien conseiller, échevin de la ville de Rouen, anobli au mois de mars 1650, et confirmé le 16 juillet 1666. *D'argent, à la bande de sable, chargée de trois ducs ou chouettes du champ.*

HEBERT, seigneurs de Saint-Segrez, en Picardie. *D'azur, à deux chevrons d'argent, accompagnés de deux étoiles d'or; la première entre les deux chevrons, la seconde en pointe.*

HEBERT, seigneurs d'Orval, des Vaux-Dorés, en Normandie, famille ancienne de cette province, qui a donné plusieurs officiers de tous grades. *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.*

HEBERT, en Lorraine. Michel Hébert reçut du grand-duc Charles, le 14 avril 1571, des lettres-patentes portant confirmation de noblesse. *D'argent, au lion de sinople, accompagné de trois croissants de gueules.*

HEBERT ou HESBERT, seigneurs des Angles, du Hamel et de Rouillé, élection d'Arques, en Normandie, famille qui fut renvoyée au conseil le 16 février 1667. *D'azur, au chevron d'argent, chargé d'une coquille de sable, et accompagné de trois molettes d'éperon du même.*

HECTOR DE MARLE. Cette famille a pour auteur Robert Hector, avocat au parlement, époux de Margue-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rite de Reuil, dame de Pereuse, fille de Jean de Reuil, sieur de Vaux, auditeur au Châtelet de Paris, et de Jeanne Piédefer. Il mourut le 24 octobre 1551. René Hector, leur fils, seigneur de Pereuse, avocat au parlement de Paris, épousa, le 20 novembre 1520. Nicole du Marle, fille de Jean du Marle, seigneur de Versigny. Il en eut Nicolas Hector, seigneur de Pereuse, conseiller de l'hôtel-de-ville de Paris en 1580, prévôt des marchands de la même ville en 1586. Christophe Hector de Marle, seigneur de Versigny et de Beaubourg, maître des requêtes, frère de Nicolas, fut institué héritier par son oncle maternel, Christophe de Marle, à condition de porter le nom et les armes de sa famille. Christophe Hector épousa en premières noces Antoinette Briçonnet, dont il n'eut qu'une fille mariée à Claude Baillon, sieur des Forges, maître des comptes. Il eut pour seconde femme Madeleine-Barthélemi de Beauverger, qui le rendit père de Jacques-Hector de Marle, seigneur de Beaubourg et de Clos-Omont, reçu conseiller au grand conseil, le 12 décembre 1612, puis président le 27 novembre 1631, et mort le 10 octobre 1651. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois tours*, qui est D'HECTOR; *aux 2 et 3 d'argent, à la bande de sable chargée de trois molettes d'argent*, qui est DE MARLE.

HEDELIN, famille originaire de Souabe, établie à Nemours. Claude Hedelin, conseiller au trésor royal, s'établit à Nemours en 1610, où il fut lieutenant-général. Il excellait dans les poésies latine et française. Catherine Paré, sa femme, était fille d'Ambroise Paré, premier chirurgien du Roi. Il en eut, entr'autres enfants, Henri Hedelin, commandant d'un bataillon du régiment de Saulx, mort en 1704. Cette famille a donné des sujets distingués à l'état militaire et à la magistrature. *D'azur, au chevron brisé d'or et un rossignol du même en pointe.*

DE HEDOUVILLE, famille ancienne du Laonnais, qui jouit du titre légal de comte, consacré par la charte. Elle a été maintenue lors de la recherche, en 1666, en justifiant sa filiation, depuis l'an 1553. Cette famille paraît être originaire de Normandie et tirer son nom d'une seigneurie située près de Chambly-sur-Oise. Louis de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Hédouville, chevalier, seigneur de Sandricourt, était bailli de Caux, en 1503. Gabriel-Marie-Théodore-Joseph, comte de Hédouville, chevalier de Saint-Louis, grand officier de la Légion-d'Honneur, a été créé pair de France le 4 juin 1814. Le général de Hédouville, mort en 1818, était d'une branche de la même famille. *D'or, au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'argent, lampassé de gueules.*

HEILLY, seigneurie située en Picardie, à trois lieues d'Amiens, où l'on comptait quatre-vingt-huit feux, a donné son nom à une illustre maison de chevalerie, dont était Lambert de Heilly, seigneur de Rougeval et d'Ennevelin, qui fit une vente aux chanoines de l'abbaye de Saint-Aubert, de Cambray, l'an 1150. La Morlière fait mention d'Eustache, seigneur de Heilly, vivant vers l'an 1136, marié avec la fille de Baudouin d'Encre. On trouve des traces de cette maison jusqu'à Mathieu de Heilly, gouverneur de Guise et de Baurevoir, vivant l'an 1340. La terre de Heilly fut portée par Hélis, dame de Heilly et de Ramilly, à Baudouin IV, sire de Créquy. Jacques, IIe du nom, seigneur de Heilly, l'un des principaux chefs de l'armée du duc de Bourgogne qui, l'an 1408, marcha contre les Liégeois pour rétablir leur évêque, était maréchal du duc de Garenne, en 1411, et maréchal de France en 1412. Ayant été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, en 1415, il fut tué par les Anglais, sous prétexte que, contre sa parole, il s'était échappé deux ans auparavant de sa prison. Le duc de Bourgogne regretta beaucoup ce seigneur, dont il connaissait la capacité, la prudence et la valeur. *De gueules, à cinq fusées d'or en bande.*

HELIGUEN, seigneurs des Salles, en Bretagne. Bertrand Heliguen est le premier sujet de cette famille que les titres fassent connaître. Il servait en qualité d'écuyer dans la compagnie de Lancelot Gouyon, écuyer banneret, qui fit montre à Gien, le 6 mars 1418. Thibaut Heliguen est compris au nombre des hommes d'armes du sire de Rieux, lorsque ce seigneur arma la noblesse bretonne pour recouvrer la liberté du duc, pris par trahison par Olivier de Blois, comte de Penthièvre, l'an 1420. Guillaume Heliguen prêta serment de fidélité au

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

duc de Bretagne, conjointement avec tous les nobles de la châtellenie de Lamballe, l'an 1437. Cette famille a été maintenue le 7 mai 1670, dans sa noblesse d'ancienne extraction, sur preuves remontées à Jean Heliguen, mentionné dans la réformation de 1484. *De gueules, à quatre burelles d'argent; au franc canton écartelé d'or et d'azur.*

HELLANDE, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, au pays de Caux. Elle tire son nom d'une terre située dans cette province, près le bourg de Tostes. Cette maison est connue depuis le commencement du 14e siècle, dans la personne de Jean de Hellande, compris dans le rôle des seigneurs normands qui furent à la conquête de Jérusalem. Un autre Jean, seigneur de Hellande, dans le pays de Caux, obtint une rémission, qui se trouve dans les registres des chartes du roi, depuis l'année 1331, jusqu'en 1349. Levide Hellande, ou un autre du même nom, chevalier, servait sous messire Colart d'Estouteville, en 1369, et était employé à la garde du château de Montivillers, en 1371. Cette maison, qui s'est alliée à celle de Montmorency, a donné beaucoup d'officiers distingués, et un évêque et comte de Beauvais, pair de France, le 18 avril 1444. *D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois marteaux d'or.*

D'HENIN DE CUVILLIERS, à Paris, famille ancienne, qui remonte à Adrien, seigneur de Montclin, de Vauxelles, etc., puîné de la maison de Henin de Cuvilliers, établie, en 1410, dans le Réthelois, en Champagne. Cet Adrien, enseigne de cinquante légionnaires de Champagne et de Brie, se trouve mentionné dans la maintenue de la noblesse de la province de Champagne, en 1667 et 1668. Il était le troisième fils d'Antoine de Henin de Cuvilliers, écuyer, seigneur de Roches et de Semide. Philippe, troisième fils d'Adrien, né en 1570, épousa, le 28 janvier 1600, Antoinette Raullin, arrière-petite-fille, au sixième degré, de Nicolas Raullin, chevalier, chancelier, garde-des-sceaux et chef des conseils du duc de Bourgogne. Le même Philippe, seigneur de Vauxelles et du Clauzeau, fut conseiller du Roi, et son procureur au bailliage et élection du Réthelois. Son deuxième fils, Nicolas, seigneur de Vauxelles et du Clauzeau, épousa

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Marie-Catherine de Cuignières, et vint s'établir à Paris. Sa postérité s'est distinguée dans la robe et l'épée. Elle a donné quatre conseillers au parlement, un conseiller au grand conseil, cinq maîtres ordinaires en la chambre des comptes, un conseiller en la cour royale de Paris, un sous-préfet, un député au corps-législatif, deux gentilshommes et deux maîtres d'hôtel ordinaires du Roi, un grand-maître des eaux et forêts des départements d'Aunis, du Poitou et de Saintonge; trois conseillers d'état, trois mousquetaires de la garde du Roi, plusieurs capitaines d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, un colonel d'état-major, un maréchal de camp, auquel le titre de baron fut confirmé par lettres patentes du Roi, le 30 décembre 1814, enregistrées en la cour royale, le 2 février 1815; quatre chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un officier et quatre chevaliers de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. *De gueules, à la bande d'or, chargée en chef d'un lion d'azur.* Couronne de comte. Cimier : *un griffon issant.* Suports : *deux lions.* Devise : *Nihil agere pœnitendum.* Cette famille a été autorisée à joindre à ses armoiries, celles : *d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules*, ainsi qu'il est justifié par l'armorial manuscrit de la chambre des comptes de Paris, au registre du 27 mai 1652, ainsi que par l'ordonnance du 28 juin 1677, des commissaires généraux, députés sur le fait des armoiries, expédiée et signée les 16 et 24 juillet de la même année, par Charles d'Hozier, conseiller du roi, juge d'armes et garde de l'armorial général de France.

HENNEQUIN D'ECQUEVILLY, famille des plus anciennes et des plus honorables de la province de Champagne, originaire de Flandre; elle remonte à Pierre Hennequin, qui, l'an 1319, fit don d'une verrerie à l'église de Troyes. Il vivait en 1352, avec Jeanne de Raisy, sa femme, dont il eut deux fils, Oudinot, qui va suivre, et Guillaume Hennequin, fourrier du Roi, en 1367. Oudinot Hennequin fut anobli par Charles de France, duc de Normandie, pour lors régent du royaume pendant la captivité du roi Jean, son père, en Angleterre. Les lettres d'anoblissement sont datées de Melun, le 23 juillet 1359, à raison de plusieurs services signalés, rendus à l'état par le même Oudinot Hennequin, et par-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

ticulièrement au camp devant Breteuil. Cette maison a possédé plusieurs terres titrées, telles que le marquisat d'Ecquevilly, près de Meulan, érigé en faveur d'André Hennequin, capitaine général des toiles des chasses, tentes et pavillons du Roi, et de l'équipage du sanglier, appelé vulgairement le vautrait; charge qui, jusqu'à la révolution, fut héréditaire dans cette famille. La baronnie de Hez, en Artois, celles de Fresnes, de Cury et des Salles, furent érigées en comté, par lettres du 10 décembre 1718, en faveur de Nicolas-François, baron de Hennequin et du Saint-Empire, chambellan du duc Léopold, et grand louvetier de Lorraine et de Barrois, mort en 1740, laissant trois fils et une fille. Cette maison a produit des lieutenants-généraux, maréchaux de camp et brigadiers des armées du Roi, et nombre de magistrats célèbres au parlement de Paris, dont le dévouement et l'intégrité sont encore des modèles. Aimar Hennequin, évêque de Rennes, en 1575, nommé à l'archevêché de Reims, dont il prêta serment au parlement, en qualité de duc et pair de France, le 2 avril 1594, mourut en 1596, sans avoir pris possession. Jérôme Hennequin, frère d'Aimar, fut évêque de Soissons, et mourut en 1619. Armand-François Hennequin, comte d'Ecquevilly, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur des ordres de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, a été nommé pair de France par sa majesté Louis XVIII, le 17 août 1815. *Vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.*

HENNEQUIN, en Lorraine. Jean Hennequin, dit la Vallée, originaire de Brabant, capitaine au régiment de Mestre-de-Camp du sieur d'Esne, fut anobli par lettres du duc Charles, données à Nancy, le 25 août 1594, en considération de ses services, et notamment de l'assaut donné à la forteresse de Coiffy, où, à deux diverses fois et malgré l'effort de l'ennemi, il avait donné jusqu'au-dessus de la brêche, et contraint l'ennemi de la quitter. *D'azur, à la fasce d'or, sommée d'un lion issant du même, tenant une épée d'argent, garnie du second émail.*

HENNEQUIN, en Lorraine. Jost Hennequin, ci-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

devant assesseur en la prévôté bailliagère de Bougonville, fut anobli par lettres expédiées à Lunéville, le 28 juin 1719. *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles, et en pointe d'une rose, le tout du même.*

DE HENNEZEL, comtes de Beaulieu, par érection de 1716.

Dans la première série de cet ouvrage, nous avons confondu cette famille avec l'ancienne et illustre maison de Hennezel, en Lorraine. Le premier nom des seigneurs de Beaulieu était *Danezy*. Pierre Danezey, écuyer, capitaine du château d'Oiselet, en 1662, épousa Marguerite *Grignet*, dont il eut Antoine Danezey, qui s'allia avec Marie *Boudret*. Ce dernier eut pour fils, Jean-Claude Danezey, comte de Beaulieu, mort en 1747. (*Preuves faites à Saint-Georges, par M. d'Amandres.*) Cette famille est éteinte. *D'azur, à trois glands d'or, et un croissant du même en cœur.*

D'HÉRAIL, seigneurs de Brésis, du Mashugon, de Valescure, de la Blachère et du Buisson, en Languedoc; maison d'origine chevaleresque, connue dans cette province depuis l'an 1100, et par filiation, depuis Jean d'Hérail, seigneur du château et mandement de Brésis, qui fit son testament le 18 avril 1200. On ne voit pas sur quel fondement Badier, continuateur de la Chenaye des Bois, a donné à une famille d'Héral, seigneurs de la Garenne, en Agénois, une origine commune avec la maison d'Hérail de Brésis. Cette dernière s'est alliée en ligne directe avec les maisons de Budos, d'Anduze, de Sabran, du Merle, de Beauvoir du Roure, de Bruèis, d'Altier, de la Tour du Pin, de Joyeuse, etc., etc. *D'azur, au navire d'or, équipé d'argent, voguant sur une mer du même.*

HÉRAUT, subst. masc., officier d'un prince ou d'un état, auquel on commettait autrefois les défis publics, les dénonciations de guerre. Il était jadis en grande considération et avait de beaux droits et priviléges. Ses attributions se réduisent aujourd'hui à publier la paix, et à paraître dans les grandes cérémonies.

Du Cange dérive ce mot de l'anglais *here*, ou de l'allemand *heer-ald*, qui signifie *gendarme*, sergent d'armes ou de camp.

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

Borel tire le mot héraut du latin *herus*, maître, ou de la part du maître. D'autres le dérivent de *haron* ou *haro*, qui, en gaulois, signifiait un bruit de guerre, une semonce publique, où le peuple accourait, parce que les hérauts étaient chargés de publier partout les batailles et victoires les plus mémorables.

Au reste, quelque étimologie qu'on donne au mot *héraut*, il est certain que c'était le nom d'un officier public chez les anciens, dont les fonctions étaient de déclarer la guerre, de proclamer, dans les jeux athlétiques, les statuts, le nom des combattants et des vainqueurs; fonctions que remplissaient aussi nos hérauts dans les ruptures de paix et les cérémonies publiques, depuis l'institution des tournois.

Les hérauts étaient surintendants des armoiries, et conservateurs des honneurs de la guerre. Ils recevaient les *preuves* des nobles chevaliers, et faisaient peindre leurs *armes* dans leurs registres.

Ils avaient droit de corriger tous les abus et usurpations des couronnes, casques, timbres, tenants, supports, etc.; connaissaient les différends entre les *nobles* pour leurs *blasons*, pour l'ancienneté de leurs races et prééminences: la cour les a même quelquefois mandés pour avoir leur avis sur des différends de cette nature.

Ils allaient dans les provinces faire des enquêtes sur les *nobles* et *gentilshommes*, et avaient droit de faire des recherches dans les archives.

Les hérauts publiaient les cérémonies des ordres de chevalerie, et s'y trouvaient décorés des marques de l'ordre. Ils réglaient les cérémonies aux mariages des rois, de même qu'aux baptêmes des enfants de France.

Il était aussi de leur charge de publier les joûtes et tournois, d'inviter à s'y rendre, de signifier les cartels, de marquer le champ, les lices, ou le lieu du duel, d'appeler tant l'assaillant que le tenant, et de partager également le soleil aux combattants à outrance.

Le jour d'une bataille, ils assistaient devant l'étendart, faisaient le dénombrement des morts, redemandaient les prisonniers, sommaient les places de se rendre, et marchaient, dans les capitulations, devant le gouverneur de la ville; ils publiaient les victoires, et en portaient les nouvelles dans les cours étrangères alliées.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Aux pompes funèbres des Rois et des princes du sang, les *hérauts* étaient revêtus, par-dessus leurs cottes d'armes, d'une longue robe de deuil traînante, et tenaient un bâton, dit *caducée*, couvert de velours violet et semé de fleurs de lys d'or en broderie; ils portaient aussi la médaille du Roi, pendue au cou, et le roi d'armes, une croix pectorale pendue à un ruban violet-cramoisi, liséré d'or.

Aux obsèques des Rois, dans la chambre du lit de parade, sur lequel le corps du défunt était déposé, il y avait toujours deux *hérauts*, qui se tenaient jour et nuit au pied du lit, et qui présentaient le goupillon aux princes, prélats et autres de la qualité requise, qui venaient jeter de l'eau bénite aux funérailles du monarque; ils enfermaient, dans le tombeau, la couronne, le sceptre, la main de justice, et autres marques d'honneur.

Il y avait en France, avant la révolution, trente *hérauts*; ils servaient dans les cérémonies les plus pompeuses; le plus ancien était *le roi d'armes* et se nommait *Mont-Joie-Saint-Denis*, les autres étaient connus sous les noms *de Bourgogne*, *Normandie*, *Dauphiné*, *Bretagne*, *Alençon*, *Orléans*, *Anjou*, *Valois*, *Berry*, *Angoulême*, *Guienne*, *Champagne*, *Languedoc*, *Toulouse*, *Auvergne*, *Lyonnais*, *Bresse*, *Navarre*, *Périgord*, *Saintonge*, *Touraine*, *Alsace*, *Charolais*, *Roussillon*, *Picardie*, *Bourbon*, *Poitou*, *Artois et Provence*.

Les hérauts, lors de leurs fonctions, étaient revêtus de leurs cottes d'armes de velours cramoisi, ayant devant et derrière trois fleurs de lys d'or, et autant sur chaque manche, où le nom de leur province était écrit; ils portaient une toque de velours noir, ornée d'un cordon d'or, et avaient des brodequins pour les cérémonies de paix, et des bottes pour celles de guerre.

Quant aux fonctions des *hérauts* à l'armée, c'est en partie les trompettes et les tambours qui les remplissent aujourd'hui.

On peut consulter, pour plus de détail, du Cange, au mot *heraldus*; le *Glossar. Archæolog.* de Spelman; Jacob Spencer, *de Arte. heraldicâ*, Francof. 2 vol. *in-fol.*; *la Science héraldique* de Vulson de la Colombière; Faucher, *Traité des chevaliers*; André Torin, *Théâtre*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

d'honneur; et enfin le livre intitulé, *Traité du héraut d'armes*, Paris, 1610, *in*-12.

DE HERCÉ, maison originaire de la province du Maine. Robert de Hercé, son premier auteur connu, vivait en 1277. Il reçut, par acte de cette date, de sa nièce, Jeanne de Hercé, épouse de messire Ory de Benest, le partage à lui accordé par messire Julien de Hercé, son frère aîné. Ladite Jeanne de Hercé, fille unique de Julien, se réserva, dans cet acte de partage, la seigneurie de la paroisse de Hercé, qui appartenait à son père, comme aîné de Robert. Cette réserve n'empêcha pas deux des descendants de Robert de Hercé, l'un en 1406, l'autre en 1484, d'élever, touchant cette seigneurie, des contestations contre messire Samson des Vaulx et Guyon des Vaulx, auxquels elle était passée par alliances. Ces contestations furent suivies de deux sentences : l'une de la cour du Pontmain et l'autre du Bourgnonvel, sous les dates ci-dessus ; et les deux descendants de Robert, auxquels on opposa le partage de 1277, obtinrent seulement par elles, pour eux et leurs successeurs, leur enterrage à trois pas du marchepied de l'autel de l'église paroissiale de Hercé, le droit d'avoir leurs armoiries sur leurs tombeaux, et les recommandations aux prières, après les seigneurs de cette paroisse. La dernière sentence en forme de transaction fut rendue au nom de messire Jean de Hercé, père de François de Hercé. Ce dernier, veuf sans enfants, épousa, en 1529, Catherine *de Rabinard*, et c'est lui qui a été, en 1732 et 1775, le point du départ de cette maison, pour les preuves de Saint-Cyr, et les pages du Roi. C'est de cette famille que sont nés Urbain-René de Hercé, évêque et comte de Dol, et son frère, François de Hercé, son vicaire-général et abbé commandataire, tous les deux du nombre des victimes de Quiberon. L'aîné actuel de cette maison, fondé sur son ancienneté de noblesse et sur sa présentation à la cour, par anticipation de preuves, prend la qualité de comte, que S. M. le Roi de France a daigné lui maintenir dans ses différents brevets militaires. *D'azur, à trois herses d'or.*

DE HÉRICOURT, seigneurs de Wazigny, de Beau-

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

repas, etc., en Picardie, maison d'ancienne chevalerie, originaire d'Artois, qui a pris son nom d'une terre située à une demi-lieue d'Hauteclocque et à une lieue de Saint-Pol. Elle remonte, par filiation, à Baudouin de Héricourt, seigneur de Héricourt et de Blingel, vivant en 1380. Jean de Héricourt, issu de Baudouin par divers degrés, fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1536, tué à l'entreprise de Zoara, l'an 1552 (Bosio le nomme, par erreur, François), avec son cousin-germain, Antoine de Héricourt, chevalier du même ordre. Les alliances de cette maison sont avec celles d'Anglure de Boffles, Conte de Bucamp, Créquy, des Croisettes, de l'Etoile de Fay, Ococh, du Puy de la Rozière, de Sept-Fontaines, de Vaux, etc. *D'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles du champ.*

DE HÉRICOURT, illustre et ancienne maison du Cambresis, connue depuis le treizième siècle. Vers l'an 1230, Huette de Héricourt épousa Dracon *de Riencourt*, fille de Raoul, seigneur de Riencourt; et Jeanne de Héricourt, épouse de Simon *de Davre*, chevalier, gouverneur d'Oisy, en 1323, fut inhumée en l'abbaye du Verger, l'an 1330. Cette maison fut alliée à celles de Fieffez et de Mancicourt. *D'or, au chef d'hermine.*

L'HERMITE, seigneurs de Saint-Denis-sur-Huygne, en Normandie, famille éteinte dont était le trop fameux Tristan l'Hermite, chevalier, seigneur de Moulins et du Bouchet, conseiller et chambellan du roi Louis XI, prévôt des maréchaux de France, puis maître de l'artillerie de France. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur; à trois gerbes d'or, liées de gueules; aux 2 et 3 d'argent, au rencontre de cerf de sable.*

D'HERMITE, seigneurs de Belcodene, en Provence, famille ancienne, originaire de la ville de Toulon, qui remonte à Jacques Hermite, fils de Guillaume, vivant en 1464. Elzéas, son fils, habita à Ollioules, où il fit son testament l'an 1517, et institua son héritier François Hermite, son fils, qui se maria, l'an 1537, avec Jeanne de Mathei, de la ville de Pertuis, dont les descendants continuèrent la postérité. Cette famille a con-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

tracté des alliances avec les plus anciennes maisons de Provence, et a donné des officiers distingués de terre et de mer et un gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. *D'azur, à un pélican dans son aire avec sa pitié d'argent.*

HERPIN DU COUDRAY, en Berri, famille ancienne qui remonte à Guillaume Herpin, écuyer, seigneur de la Herpinière et du Coudray, lequel donna procuration à ses enfants le 29 mai 1443, pour rendre hommage de cette dernière terre. Sa descendance s'est éteinte à la troisième génération. Les alliances de cette ancienne famille sont avec les maisons du Plessis-Richelieu, de la Forest, de la Berthonière, de Bounay, des Roches, de Bressolles, du Genest, de la Chapelle du Boucheroux, etc., etc. *D'argent, à deux manches mal taillés de gueules, plissés d'or.*

HERSANT DES TOUCHES, noblesse qui jouit du titre légal de baron, consacré par la charte, dans la personne d'Alexandre-Etienne-Guillaume Hersant des Touches, ancien préfet du département du Jura. *Coupé, au 1 d'azur, semé d'étoiles d'or, à la rose tigée et feuillée d'argent en cœur; au 2 de gueules à deux flèches d'argent en sautoir, les pointes en bas empoignées d'or; à la bordure componée d'or et de sable.*

On trouve Laurent Hersant, anobli de 1599 à 1602, et Gaspard Hersant, gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, anobli le 16 mars 1705.

HERSENT, famille dont était Marie-Anne Hersent, mariée, le 5 mai 1733, à Jacques de la Fons, chevalier, seigneur des Essarts. *D'azur, au chevron d'or, chargé de trois croissants de sable, et accompagné de trois têtes de lion d'or.*

HERSENT. Jean Hersent, sa femme et leurs enfants, des deux sexes, furent anoblis par lettres du mois de mars 1424, registrées à la chambre des comptes de Lille. *D'or, à trois hures de sanglier de sable.*

DE HERTES, en Picardie. Jean de Hertes, sieur de la Montoye, trésorier de France, à Amiens, fut anobli par lettres du mois d'octobre 1594, vérifiées dans toutes

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

les cours. Sa postérité subsiste encore en cette ville. *D'azur, à trois fleurs de souci d'or.*

HERWYN DE NEVÈLE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de comte, dans la personne de Pierre Antoine, comte Herwyn de Nevèle, grand-officier de la Légion-d'Honneur, créé pair de France, le 4 juin 1814. *Ecartelé, au 1 d'or, au lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules; au 2 d'argent, à la croix de gueules, accompagnée au premier canton d'une merlette de sable; au 3 de sable, à trois molettes d'éperon d'or; au 4 d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux colombes affrontées d'argent, et en pointe d'une bisse d'or.*

HESSELIN DE GACOURT, en Picardie. Cette famille, lors de la recherche, a fait preuve depuis le 18 octobre 1477. Elle remonte à Denis Hesselin, conseiller et maître-d'hôtel du Roi, son panetier ordinaire, capitaine du château de la Bastille, qui fut élu prévôt des marchands de la ville de Paris, en 1470. *D'or, à deux fasces d'azur, semé de croisettes, fleuronnées de l'un en l'autre.*

DE LA HEUSE, maison d'ancienne chevalerie, qui tirait son nom d'une terre située dans le pays de Caux; elle est connue depuis Jean de la Heuse, chevalier, seigneur de la Heuse, mentionné dans un catalogue de seigneurs renommés de Normandie, en 1012. Jacques, dit Baudran, sire de Heuse, fut amiral de France en 1368. Robert de la Heuse, son frère, fut conseiller et chambellan du Roi, et prévôt de Paris en 1415. Cette ancienne maison s'est éteinte vers le milieu du 15e. siècle. *D'or, à trois housseaux de sable.*

HINDRET. Claude Hindret, quartinier de la ville de Paris, en 1638, portait: *bandé d'or et de gueules, chargé de douze trèfles alternés, posés sur les fasces* 1, 2, 3, 3, 2 *et* 1; *au chef échiqueté d'argent et de sinople de deux tires.*

HINNISDAEL, famille très-ancienne, originaire du pays de Liége; elle avait obtenu le titre de comte du saint empire romain, qui lui fut depuis confirmé par

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

lettres patentes de l'empereur Charles VI, en 1723. Elle est divisée en deux branches, dont l'aînée prend le titre de comte d'Hinnisdael de Fumal, et la seconde, celui de comte d'Hinnisdael de Cranhem ; celle-ci habite encore le pays de Liége ; la première s'est fixée en France depuis l'année 1657. Cette famille a donné des mestres de camp de cavalerie, un lieutenant-général au gouvernement de la ville de Namur, des brigadiers et maréchaux-de-camp, et un gouverneur-général de Saint-Domingue. Elle a joui des honneurs de la cour en 1776, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi.

Les alliances de cette maison sont avec celles d'Awerweys, de Berchin, de Bournel-Monchy, de Carnin, de Cruys, de Fumal, de Gustchoven, de Hoensbroeck, de Kerbeck, de Longhen, de Loos-Corswaren, de Mières, d'Ostrel-de-Lierres, d'Ulst, de Rickel, de Vander Gracht, de Wallenrodt, etc., etc. *De sable, au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable.*

HOCART ou HOCQUART (1), famille ancienne et distinguée, originaire du Réthelois, répandue successivement en Champagne, à Paris, en Bretagne et en Bourgogne, qui, d'après les diverses preuves qu'elle a faites, soit au cabinet des ordres du Roi, soit à Malte, soit enfin pour les écoles militaires, remonte par filiation suivie et par titres originaux à Philippe Hocart ou Hocquart, mort vers l'an 1509.

Ses descendans ont formé plusieurs branches, savoir : 1°. les seigneurs de Vaux et du Bois-de-Lor ; 2° les seigneurs de Felcourt et du Pavillon ; 3°. les seigneurs de Saint-Lusnier, du Fresne et de Renneville, rameau des seigneurs de Felcourt ; 4°. les seigneurs de Montfermeil, de Coubron, de Loisail, et de Gagny ; 5°. les seigneurs de la Motte, en Bretagne, descendant, ainsi que les seigneurs de Montfermeil, de la première branche.

Ces diverses branches ont donné des magistrats recom-

---

(1) Dans les anciens titres, on trouve encore le nom de cette famille orthographié *Hocar*, *Hocard*, *Hoccard*, *Hoccart*, *Hocquard* et *Hoquart*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mandables, entr'autres, deux premiers présidents, à l'époque qui a précédé la révolution ; un grand nombre d'officiers distingués, dont un a été tué au siége d'Épernay, en 1592, à la tête d'une compagnie de soixante-dix hommes de guerre, un autre à la bataille de Parme, en 1734, un brigadier des armées du Roi, mestre de camp d'un régiment de son nom, et un chef d'escadre, remarquable par le combat qu'il soutint, le 10 juin 1755, contre l'amiral Boscawen, et dans lequel il perdit un neveu de son nom, emporté par un boulet de canon, à bord de l'Alcide, sur lequel il servait en qualité d'enseigne. Elles comptent, en outre, des gouverneurs de place, des intendants de la marine, des conseillers d'état et des grands baillis d'épée.

Elles ont contracté des alliances avec les maisons d'Aspremont, de Béchameil-Nointel, de Colbert, de Cossé-Brissac, de la Lande de Calan, de Montesquiou, d'Origny, d'Ossun, de Pinteville, de Pleures, de Pradines, etc., etc.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par une sentence des élus du Réthelois, du 4 janvier 1536, obtenue par Nicolas et Jean Hocart ou Hocquart, fils de Philippe, premier auteur connu de toutes les branches de cette maison, et dans laquelle ils sont déclarés *nobles nés et extraits de noble lignée*, par jugement des commissaires de francs-fiefs, du 16 août 1641; enfin, par un arrêt de la cour des aides de Paris, du 6 août 1760.

La généalogie de cette famille est rapportée dans le cinquième registre de l'armorial général de France, par MM. d'Hozier, et dans le Dictionnaire de la noblesse, de la Chenaye-des-Bois. Il en est aussi fait mention dans les suppléments au Nobiliaire de Champagne, dans l'Histoire généalogique de la maison de France, et des grands officiers de la couronne, du P. Anselme, dans le Dictionnaire héraldique de Chevillard, dans le Tableau généalogique de la noblesse, par Waroquier, et enfin dans le Catalogue des gentilshommes, reçus aux états de Bourgogne.

La branche des seigneurs de Vaux et du Bois-de-Lor, éteinte en Champagne, depuis près de deux cents ans, se continue par celle des seigneurs de Montfermeil, de Coubron, etc., qui en sont issus. Il ne reste de celle des

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

seigneurs de Felcourt et du Pavillon, que M. Hocquart, ancien officier au régiment royal infanterie, dont la fille unique a été mariée, par contrat signé par sa majesté, les princes et princesses de la famille royale, le 5 juillet 1818, à M. le vicomte de Froissard-Broissia, chef d'escadron, capitaine commandant aux dragons de la garde royale, chevalier de l'ordre de Saint-Georges de Franche-Comté. Enfin, la branche des seigneurs de Saint-Lusnier et du Fresne, a fini par la mort, sans enfants mâles, de MM. Hocart, dont l'un était président à Mortier, au parlement de Metz, et l'autre, officier aux gardes françaises. Ce dernier a laissé deux filles, dont l'une a épousé M. le comte Amable de Quelen.

Armes : *de gueules, à trois roses d'argent, pointées de sinople, posées deux et une.*

D'HONORAT, seigneurs de Pourcioux, en Provence, famille éteinte, qui avait pour auteur Gaspard Honorat, receveur général en Provence. Marc-Antoine, son fils, épousa, en 1586, Anne de Bompar, ou Boniparis. Pierre d'Honorat, issu de ce mariage, eut de N. de Thorou, Gaspard, Honoré et Louis d'Honorat. Gaspard, conseiller au parlement, en 1643, n'a point été marié. Honoré, son frère, prit le nom de Boniparis, en conséquence de ce qu'un de ses oncles le fit son héritier, à la charge de porter son nom et ses armes; il fut avocat général au parlement, office qu'il exerça d'une manière distinguée. *D'azur, à un croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or.*

HONORATI, maison ancienne, originaire de Florence, qui a formé plusieurs branches, établies en Italie, et une autre à Avignon, depuis le commencement du seizième siècle. Elle a pour auteur Giovanni di Gianiculo Honorati, seigneur de Calenzano, qui vivait en 1100. L'abbé de Gevigney, généalogiste de Monsieur, frère du Roi (aujourd'hui S. M. Louis XVIII) et de M. le comte d'Artois, a dressé la généalogie de cette maison au mois d'octobre 1775. La branche du Comtat s'est alliée aux familles de Bermond, de Pezet, de Dalmas, de Dorcet, de Laurent de Brue, de Raousset, de Perrin de Ver, etc., etc. Elle subsiste dans la personne de Pierre-François-Ignace-Victor d'Honorati, qui fut page

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

de madame la comtesse d'Artois, en 1776; entra en 1780 dans le régiment des gardes françaises, où il resta jusqu'à la défection de ce corps; émigré en 1791, il rejoignit les princes français à Coblentz, fit la campagne de 1792, dans son ancien régiment, sous le nom des hommes d'armes à pied; y fut fait lieutenant, avec rang de lieutenant-colonel. En 1794 il passa en Angleterre, et fut fait capitaine dans un régiment britannique. Monsieur, comte d'Artois, lui donna de la part du Roi, la croix de Saint-Louis, en 1796. Il est rentré en France, en 1803, et a été fait colonel par S. M. Louis XVIII en 1815. Il a un fils, né en 1806. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'or, remplie de gueules*, qui est D'HONORATI; *aux 2 et 3 d'azur, à la voile de vaisseau d'argent*, qui marque l'émigration de cette branche de Florence.

L'HOPITAL, famille de robe, originaire de Toulouse, issue de Jean l'Hopital, conseiller clerc au parlement de cette ville; office qu'il résigna à Jean l'Hopital, son fils, le 13 juin 1551. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à deux griffons affrontés d'or, perchés sur un arbrisseau de sinople; aux 2 et 3 d'azur, à la tour d'argent, sur un rocher du même, maçonnée de sable.*

D'HOSTUN, en Dauphiné, maison illustre et d'origine chevaleresque, qui a pris son nom d'une terre érigée en duché-pairie, avec réunion de plusieurs autres seigneuries, le 9 mars 1713. Le P. Anselme en donne la descendance depuis Guillaume, seigneur d'Hostun, qui fit son testament en 1311. Ses descendants ont formé plusieurs branches : 1°. les seigneurs de Claveson et de Mercural, éteints au commencement du dix-septième siècle; 2°. les seigneurs, puis marquis, de la Baume d'Hostun, comtes de Verdun, barons de Bothéon, etc., éteints le 5 février 1732; 3°. les ducs d'Hostun, pairs de France, comtes de Tallart, seigneurs du duché de Lesdiguières, éteints le 9 septembre 1755. Cette maison a toujours occupé des emplois distingués à la cour des dauphins ou à celle des rois de France. Dès l'an 1334, Jean I, seigneur d'Hostun, était maître des machines (1)

(1) Cette charge équivalait alors à celle de maître ou grand-maître de l'artillerie.

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

de Guigues VIII, dauphin de Viennois. Elle a donné un gentilhomme de la chambre de Louis II d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, en 1380, que ce prince employa dans plusieurs occasions importantes; un capitaine de cinquante arbalétriers, sous le maréchal de Boucicaut; un capitaine de cent chevaux, au royaume de Naples, en 1440; un maréchal de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dans le siècle suivant; des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places et de provinces, un grand nombre d'officiers supérieurs, et de gentilshommes ordinaires de la chambre, des conseillers d'état, un capitaine du vaisseau du roi *la Thérèse*, mort au siége de Candie, en 1669; un maréchal de France, en 1703, qui gagna la bataille de Spire la même année, et perdit celle d'Hochstedt, en 1704; deux maréchaux de camp, deux brigadiers des armées, et trois chevaliers des ordres du roi, dont un est décédé avant d'avoir été reçu. Elle a contracté des alliances directes avec les maisons d'Albon, Alleman, Apchon, de Bauffremont, Billy, Bolomier, Bonne d'Auriac, de Chaste, Claveson, Clermont-Tonnerre, de Gadagne, Ginestoux la Tourette, Grammont-Vachères, Grolée-Viriville, de Montchenu, Montaynard, de Nagu-Varennes, de Peloux, Pons, Prie, de Quincieu, de Rohan, de Sassenage, du Terrail, Tournon, etc. *De gueules, à la croix en grêlée d'or.*

D'HOURDET, en Provence, famille originaire de Normandie, dont François Hourdet est la tige. Il naquit en 1561. A peine eut-il atteint l'âge de seize ans, qu'il commença à porter les armes. Il fut capitaine d'arquebusiers à cheval, et ne se retira du service qu'à l'âge de soixante-dix ans. Il se distingua dans plusieurs occasions; et le roi Louis XIII, en considération de ses bons services, lui donna, en 1623, des lettres d'exemption de tailles. Il fut père d'Olivier et de François Hourdet, lesquels ayant continué les services de leur père, méritèrent des lettres de noblesse, qui leur furent accordées au mois de décembre 1642, et furent enregistrées en la chambre des comptes de Normandie, le 24 février 1644, et confirmées aux années 1665 et 1667. Olivier d'Hourdet fut pourvu de la charge de capitaine entretenu sur les galères de sa majesté, à Marseille, en 1643, et testa, l'an

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

1645, en faveur de nobles Antoine, Jean et François d'Hourdet ses fils. Le seul mâle qui restait de cette famille s'est retiré en Picardie. *D'or, à un lion de gueules, accompagné de trois trèfles d'azur.*

DU HOUX, maison d'ancienne chevalerie, de la province de Lorraine, qui a fait ses preuves au cabinet du Saint-Esprit, par-devant M. Cherin, en 1784, pour l'obtention des honneurs de la cour. Elle remonte, par filiation suivie, à Jean du Houx, chevalier, ainsi qualifié dans des lettres patentes de Raoul, duc de Lorraine, du 25 novembre 1341. Elle a donné un maréchal de France, un maréchal de camp, et plusieurs officiers de marque. Elle a formé les branches de Dombasle, de Vioménil, baronnie qu'elle a possédé dès 1400, de Gorhey et de Hénnecourt. Le marquis de Vioménil, pair et maréchal de France, est le chef actuel de la branche aînée. Le comte du Houx de Gorhey, maréchal de camp, a été reconnu comte, par lettres patentes de S. M. Louis XVIII, du 2 décembre 1814, registrées le même mois à la commission du sceau. Les alliances de la maison du Houx sont avec celles d'Anglebert, d'Arbois, de Chambley, du Châtel, de Choiseul, de Finance, de Fléville, Gémit, de Luscan, la Guiche, Hennezel-Ligéville, Monson, Moranville, Mussey, Norroy, Ollonne, des Pilliers, du Puy-d'Avrainville, Raincourt, Saint-Privé-Lauville, Savigny, la Tour-du-Pin, du Trousset, la Vallée, Wisse, etc. *D'azur, à 3 bandes d'argent, accostées de 4 billettes d'or.*

D'HOZIER, seigneurs de la Garde, en Provence, famille ancienne, originaire de la ville de Salon, qui prouve une filiation suivie, depuis Etienne d'Hozier, Ier. du nom, qualifié noble dans le second contrat de mariage d'Etienne d'Hozier, son fils, auquel deux auteurs, ses contemporains et compatriotes, donnent la qualité de gentilhomme Salonnais. Il épousa, en 1528, demoiselle Catherine Humbert, cousine germaine de la femme de Michel Nostradamus, et mourut en 1555. Il laissa six enfants; 1°. Jean d'Hozier, écuyer, viguier de la ville de Salon; 2°. Etienne; 3°. Antoine; 4°. Barthelemienne; 5° Louise, et 6° Magdeleine. Etienne d'Hozier, IIe. du nom, écuyer, fut fait capitaine de la ville de Sa-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

lon, le 24 mai 1595. Pendant qu'il exerçait cette charge, il mit en ordre les archives de l'hôtel-de-ville, et en inventoria les titres, qui étaient dans une grande confusion. Le goût de cette famille pour les anciennes chartes germait déjà, et commençait à se développer. On a de lui quelques petites pièces de vers, imprimées de son tems, tant en français qu'en provençal. Il avait accompagné, en 1589, Christine de Lorraine, lorsque cette princesse alla épouser Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane; et il ne fut de retour en Provence, qu'après avoir pleinement satisfait le désir qu'il avait de s'instruire par lui-même de tout ce qu'il y avait de beau dans les villes les plus considérables de l'Italie. Son journal prouve que, depuis 1572, jusques et compris l'an 1607, il fit dix-neuf voyages, tant à Paris qu'à la cour. En 1587 il fut pris par les Huguenots, qui lui demandèrent deux mille écus de rançon. Dans cette occasion il courut risque de perdre la vie. Il mourut à Aix, en 1611, âgé de soixante-trois ans, après avoir été marié deux fois. Il eut seulement du second lit, Modelon d'Hozier et Pierre d'Hozier. Modelon d'Hozier, major du château de Lichtemberg, précédemment aide-major et capitaine des portes de Strasbourg, fut maintenu dans sa noblesse, en 1720. Il avait été blessé d'un coup de feu, à l'attaque de Castel-Foltit; s'était trouvé à la prise d'Ostalric, ainsi qu'au siége de Valence, en Italie. Marie-Charlotte d'Hozier, sa fille unique, fut reçue à Saint-Cyr, sur les preuves de sa noblesse, certifiées au roi, en 1521, par M. de Clairambault. Pierre d'Hozier, juge d'armes de France, conseiller d'état, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa maison, l'un de ses maîtres d'hôtel, et gentilhomme à la suite de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, naquit à Marseille, le 10 juillet 1592. On le trouve employé dès l'année 1616, dans un rôle de la compagnie des chevau-légers de M. de Créqui; il fut fait, en 1620, l'un des cent gentilshommes de l'ancienne bande de la maison du roi. Le 2 janvier 1627, Gaston de France le chargea d'aller notifier, à son parlement de Dombes, la naissance de la princesse sa fille, connue depuis sous le nom de mademoiselle de Montpensier. Le roi lui accorda une pension de 1200 fr. en 1629, pour lui donner plus de moyens de vaquer aux recherches, et à la connaissance des maisons illustres de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

ce royaume. Pierre d'Hozier a transmis sa charge de juge d'armes à ses descendants, qui l'ont toujours possedée depuis. *D'azur, à une bande d'or, accompagnée de six étoiles du même.*

HUCHET DE LA BEDOYÈRE, famille ancienne et distinguée de la province de Bretagne, où elle est connue par filiation depuis la fin du quatorzième siècle. Elle possède le titre de comte de la Bédoyère dans les actes et brevets depuis un siècle. Les honneurs de la cour lui ont été accordés, le 27 mai 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi. Elle a donné des chevaliers de l'ordre de sa majesté, des officiers supérieurs et des magistrats distingués. *D'azur à six billettes percées d'argent.*

HUGON, à Besançon; famille anoblie en 1530. Elle a donné un évêque et plusieurs conseillers au parlement. *De gueules, à la bande ondée d'or, accompagnée de deux aiglettes éployées d'argent.*

HUGON DU PRAT DE MASGONTHIÈRE, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Périgord et du Limosin, connue depuis le commencement du douzième siècle, et prouvant une filiation suivie depuis Bertrand Hugon, chevalier, vivant en 1366. Elle a fait, en 1768 et en 1784, ses preuves au cabinet des ordres du roi, dont le résultat constate ce qui vient d'être dit sur cette maison. Elle a donné des chevaliers, des écuyers, et des hommes d'armes, des ordonnances, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, et des capitaines de diverses compagnies, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à deux lions d'or, l'un sur l'autre, lampassés et armés de gueules.*

HUGUET DE SEMONVILLE. Le nom de Huguet est fort ancien. Badier, continuateur de la Chenaye-des-Bois, fait mention d'un personnage de ce nom, qui, au commencement du treizième siècle, était secrétaire d'Archambault VII, sire de Bourbon, et d'un Guillaume Huguet, marié en 1322, avec Béatrix Bégnas. On trouve encore un Joachim Huguet, qui était valet de chambre de Marguerite de France, fille du roi François Ier., de 1549 à 1559. La famille Huguet de Semonville a pour auteur Bertrand-François Huguet de Semonville, pourvu

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

d'un office de secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 26 novembre 1655; il obtint, le 15 décembre 1675, des lettres de secrétaire-honoraire, qui furent registrées le même jour à l'audience de France. Simon Huguet, sieur de Bacquencourt, fut anobli le 8 septembre 1669 : c'est peut-être le même qu'on voit pourvu d'un office de secrétaire du Roi, le 19 décembre 1675, par la résignation de Bernard de Cotteblanche. Cette famille a donné plusieurs personnages distingués dans la magistrature, dans les armées et dans la diplomatie. Charles-Louis-Huguet, marquis de Semonville a été nommé pair de France, le 4 juin 1814; Il est grand-référendaire de la chambre des pairs, et officier de la Légion-d'Honneur. *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, au cygne d'argent; aux 2 et 3 d'or, au chêne de sinople, fruité du champ.* Devise : *candor et robur.*

HULOT D'OZERY, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de comte, dans la personne du comte Hulot d'Ozery, maréchal de camp, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. *Coupé au 1 de sable, au dextrochère d'argent, mouvant du flanc dextre; au 2 d'or, au griffon d'argent couché sur une terrasse d'or, la dextre posée sur un boulet du même émail.*

HUMBERT DE TONNOY, barons et comtes du Saint-Empire. Cette famille est issue de Joseph Humbert, surnommé de Tonnoy, qui fut reconnu pour noble par lettres-patentes du duc Léopold, du 21 janvier 1702, aux reprises, foi et hommage du fief de Manoncourt. Le 21 mars 1715, il obtint un arrêt du parlement de Metz, en conséquence duquel il fut admis à prendre séance, en qualité de gentilhomme, au rang de la noblesse, dans les assemblées des trois ordres du pays Messin. Cette famille a donné des officiers supérieurs au service des ducs de Lorraine et de l'empereur d'Allemagne, entr'autres un chambellan de ce dernier prince, quatre capitaines au service de France, un lieutenant-colonel d'infanterie, et un chef d'escadron de la gendarmerie royale, tous chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'or, à la fasce d'azur, chargée d'un pignon du champ, et accompagnée de trois tourteaux du second émail.*

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

D'HUMIÈRES. L'ancienne et illustre maison d'Humières, éteinte à la fin du seizième siècle, tirait son nom d'une terre située en Artois. Elle a pour auteur Jean, seigneur d'Humières et d'Humereuil, qui vivait en 1150. Elle a donné des gouverneurs de l'Artois, des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de cinquante et cent hommes d'armes, un gouverneur du dauphin en 1535, et de ses enfants en 1546, un lieutenant-général, un chevalier du Saint-Esprit, etc. Charles d'Humières, évêque de Bayeux, fut pourvu de la charge de grand-aumônier de France, le 17 juillet 1559, et l'exerça jusqu'au 6 décembre 1560; il mourut à Bayeux, le 5 décembre 1571. Cette maison avait contracté des alliances directes avec celles d'Averton, de Blois-Trelon, Housie, Commines, Coutay, Crevant, Falvy, Fosseux, Hangest, Melun, Nedonchel, Ongnies, Renty, Rubempré, Sainte-Maure, Torcy et Willerval. *D'argent, fretté de sable.*

HUOT, seigneurs d'Ambre et de Charmoille, en Franche-Comté.

M. de la Chenaye-des-Bois dit cette famille originaire de Flandre; il a consacré des erreurs graves sur les premiers degrés, en faisant le roi d'Espagne souverain des Pays-Bas, en 1400, en citant un président de cette famille, à l'âge de dix-neuf ans, et un chevalier de Saint-Georges, qui n'exista jamais. La branche d'Ambre est éteinte; il n'existe que celle de Charmoille, qui fut maintenue dans sa noblesse, le 29 mars 1727. *De sable, à trois têtes de levrier d'argent, lampassées et colletées de gueules; les colliers annelés et cloués d'or.*

DE HUOT, seigneurs de la Heraude, famille originaire de Champagne, dont la filiation remonte à Jean Huot, écuyer, vivant en 1482, lequel prêta foi et hommage tant en son nom, qu'en celui de damoiselle Marguerite Forget, son épouse, au seigneur de Villebretain et au comte de Rhetel, les 4 septembre 1482 et 9 octobre 1487. Il eut pour enfants François, Nicolas, Pierre et Jacques Huot. François épousa en 1491, Philiberte, fille de Claude de Loze et de Clémence de Germigny, de laquelle il eut Edme et Jean Huot, marié avec Catherine de Pampelune, dont les descendants conti-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

nuèrent la postérité. Cette famille a contracté de bonnes alliances, et a servi dans les bans et arrières-bans. *De gueules, à quatre cotices d'or; au chef du même, chargés de trois roses du champ.*

HURAULT, en Lorraine, marquis de Manoncourt, par lettres du 15 mars 1703. Jean Hurault de Gondrecourt, demeurant à Ligny, obtint du duc René, le 22 février 1503, des lettres-patentes portant permission de continuer la noblesse de sa mère (Isabelle de Montginot); François Hurault de Manoncourt, l'un de ses descendants, obtint des lettres de gentilhomme du duc Léopold, datées de Lunéville, le 18 mars 1703, avec permission à l'impétrant d'écarteler ses armes de celles de sa terre de Ville-sur-Illon. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent; au lion de sable, lampassé et armé d'or, chargé d'une croisette potencée du même; aux 2 et 3 d'or à la croix de gueules, l'écu bordé et engrêlé du même, et chargé de treize billettes d'argent.*

HURAULT, comtes de Cheverny, par erection du mois de janvier 1577, et de Limours en 1606, et marquis de Vibraye, par autre du mois d'avril 1625; maison distinguée dans la magistrature, dans la diplomatie et dans l'épée. Elle est ancienne et originaire de la ville de Blois. On voit dans le Cartulaire de l'abbaye de Bourgmoyen, un Reynaud Hurault, qui vivait en 1281; il a pu être père de Philippe Hurault de Blois, qui fit l'acquisition d'un fief noble, vers l'an 1338. C'est par ce Philippe que le P. Anselme commence la filiation de cette maison. Il plaidait avant 1352, contre Ingerger, seigneur d'Amboise. Il avait été anobli avant 1349, par Philippe de Valois, au service duquel il était attaché. Marie de Villebresme le rendit père de Philippe Hurault, seigneur de Saint-Denis-sur-Loire et de la Grange, mort en 1374, sans postérité. Jean Hurault a continué la descendance de cette maison qui a produit un chancelier garde des sceaux de France, chevalier du Saint-Esprit, un grand maître des eaux et forêts, des capitaines de cinquante hommes d'armes, des gentilshommes ordinaires de la chambre du Roi, des conseillers d'état, des chevaliers de Saint-Michel et des ordres du Roi, des lieutenants-généraux, maréchaux de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

camp et brigadiers des armées, un chef d'escadre, des gouverneurs de provinces et de places; des ambassadeurs, un évêque d'Autun en 1504, un évêque d'Orléans en 1585, un évêque de Chartres en 1605 et un archevêque d'Aix en 1618. Le marquis de Vibraye a été nommé pair de France, le 17 août 1815. Les honneurs de la cour ont été accordés à cette même maison en 1754, 1755, 1771, 1784 et 1788. *D'or, à la croix d'azur, cantonnée de quatre ombres de soleil du même.*

HUREL, à Paris. Jean-Baptiste Hurel, notaire au châtelet, fut fait quartinier de Paris, le 10 décembre 1720, et échevin en 1742. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux ailes affrontées d'argent, et en pointe d'une hure de sanglier du même.*

HUYN, en Lorraine et en Allemagne, comtes du Saint-Empire, par diplôme de 1697. La Chenaye-des-Bois donne la filiation de cette famille depuis Bouvin de Huyn, seigneur (dit-il) de Bloux, vivant à Etain, en 1340; mais il le fait père de Jean de Huyn, gouverneur des salines de Marsal, en 1447; et l'on sait d'ailleurs que ce Jean vivait encore en 1456. Le rapprochement de ces dates suffit pour démontrer l'impossibilité de cette filiation. Cette famille a pour auteur Nicolas Huyn, panetier de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, lequel fut anobli le 26 avril 1547; Claude Huyn, son frère (et non son fils) fut anobli par lettres du 25 avril 1556; son petit-fils obtint de nouvelles lettres de noblesse, le 14 janvier 1596. Cette famille a donné un maréchal des armées impériales, des officiers supérieurs, des conseillers d'état, et un procureur-général de Lorraine : on peut lui attribuer un Guillaume Huyn, créé cardinal en 1444, mort à Rome en 1456. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois fasces ondées d'azur; aux 2 et 3 de sable, à six billettes d'or, 3 et 3; au chef du même.* La branche d'Allemagne ajoute, *sur le tout de gueules, à une porte de ville d'or;* l'écu timbré d'une couronne de marquis, ayant pour cimier une tour de mosquée d'or.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

I.

D'ICHER DE VILLEFORT, en Rouergue, noble et ancienne famille d'origine chevaleresque, connue depuis César d'Icher, à qui Catherine Goyssière, veuve de noble Jean-Pierre de Trémolet, fit une donation le 9 juillet 1100, acte dans lequel elle le qualifie son filleul. Sicard d'Icher, écuyer, servit en cette qualité dans la compagnie de Thomas Fortin, qui fit montre à Paris le 1er mai 1416. *Coupé, au 1 de gueules, au lion issant d'argent; au 2 d'or, à l'aigle de sable.*

D'ILLAN, seigneurs de Bornival, en Brabant, famille noble dont était Ferdinand d'Illan, en faveur duquel la seigneurie de Bornival fut érigée en baronnie, par lettres du mois de janvier 1675. Cette famille est ancienne, et originaire d'Espagne. *D'or, à trois fasces de gueules; à la bordure échiquetée d'or et d'azur de deux tires.*

D'ILLIERS, maison d'ancienne chevalerie, qui tirait son nom d'une ville située dans la Beauce, décorée des titres de sirerie et de baronnie dès le milieu du dixième siècle. Avesgard, sire d'Illiers, vivant en 948, est le premier sujet de cette maison que l'histoire fasse connaître. Les chartes de l'église cathédrale de Chartres, font mention de la donation que lui fit Ledegarde, veuve de Thibaut, comte de Chartres, des dîmes et droits de patronage de l'église d'Illiers. Bodart d'Illiers vivait en 1090, et Yves, sire d'Illiers, en 1128; mais la filiation n'est établie que depuis l'an 1229. Miles d'Illiers fut évêque de Chartres en 1431. Réné d'Illiers, son neveu, lui succéda sur ce siége épiscopal. Cette maison s'est éteinte en 1701 dans la personne de Léon-Pélage d'Illiers, marquis d'Entragues et de Gié, qui ne laissa qu'une héritière, vivante sans alliance en 1734. *D'or, à six annelets de gueules.*

IMBERT DU MOLARD, famille noble, existant en Vivarais dans les 14e et 15e siècles. *D'argent, à la barre de gueules, accompagnée en chef d'un croissant et en pointe de trois étoiles du même.* Louise Imbert du Molard est rappelée avec noble Bernard de Barrès du Pouzin, son mari, dans le contrat de mariage, du 6 mars 1486, de Guil-

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

laume de Barrès, écuyer, seigneur du Molard, leur fils, avec Gabrielle de Merles. La réunion des nom et armes *du Molard* à ceux *de Barrès*, a dû s'opérer en même tems; et nous fixons par conséquent à cette époque la différence qui s'est introduite dans les armoiries des deux branches de la maison de Barrès du Vivarais. (*Voyez* Barrès, baronnie, et de Barrès du Molard, tom. 1, pp. 76 et 78).

IMBERT DE VALCROSE, en Languedoc. Gaillard Imbert, anobli par lettres du mois d'août 1611, est l'auteur de cette famille, alliée à celles de Villemont et de Meinier. *D'argent, au mouton de sable : au chef denché d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.*

D'IMBERT en la même province. Badier, continuateur du Dict. de la Chenaye des Bois, dit cette famille originaire du Nivernais, et issue d'Alexis d'Imbert de la Platière, lieutenant des toiles du Roi, et neveu du maréchal de Bourdillon. Elle a des services militaires distingués. *Écartelé, au 1 et 4 d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois anilles du même; aux 2 et 3 de gueules, à trois molettes d'éperon d'or.*

D'INGUIMBERT, barons de Theze, famille originaire de Vienne, en Autriche, dont un des membres, Jean Inguimbert, chevalier, qualifié noble et puissant, *nobilis et potens*, vint s'établir en Provence vers l'an 1470. Il se dit fils de Frédéric d'Inguimbert dans son testament du 19 décembre 1475. Gabrielle de Baux son épouse, était d'une des plus illustres familles de Provence. Il eut pour fils Etienne, qui épousa Antoinette de Materon, fille de noble Pierre de Materon, citoyen d'Aix, et testa le 3 octobre 1509. Cette famille, qui s'est alliée aux maisons les plus distinguées de Provence, a formé plusieurs branches, et a donné des officiers supérieurs et autres d'une grande intrépidité, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à quatre colonnes rangées d'or, surmontées de deux étoiles du même, la première placée au-dessus, entre la première et seconde colonne, la deuxième entre la troisième et la quatrième.* Couronne de marquis. Supports: *Deux lions.* Cimier : *un lion issant et tenant cette légende* : Firmantur ab astris.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

D'IRLANDE, famille ancienne de Normandie. Elle a pour auteur Jean d'Irlande, procureur-général de la cour des aides de Rouen, l'an 1533, dont le fils, Guillaume d'Irlande, fut anobli par lettres patentes du 7 janvier 1534, confirmées au mois de septembre 1543. Cette famille compte plusieurs officiers au service ; elle s'est alliée aux Croismare, la Saussaye des Champs, Piperay, le Prevost, des Hayes de Ferval, le Vellain, la Vigne de la Fremondière, etc., *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux merlettes d'argent, et en pointe d'une coquille du même.*

DE L'ISLE, en Provence, famille originaire de la petite ville de St. Geniès, en Rouergue, qui remonte à Jean-Victor de l'Isle, pourvu en 1704, d'un office de secrétaire du Roi, dans l'exercice duquel il mourut en 1724, laissant dix garçons, qui formèrent plusieurs branches à Marseille. *D'azur, à trois lys d'argent, tigés et feuillés de sinople.*

D'ISOARD, en Provence. Il y a trois familles de ce nom, dans cette province, portant les mêmes armes sans avoir la même origine. Celles des seigneurs de Foutienne et de Fozame, furent maintenues dans leur noblesse par les commissaires députés par sa majesté, pour la vérification des titres; la première le 5 mars 1668, et la dernière le 21 juillet 1669 ; ce qui marque qu'elles jouissaient avant ce tems-là des priviléges accordés aux nobles. Celle des seigneurs de Chenerilles prouve sa descendance depuis Antoine d'Isoard, seigneur de Clémeusane et d'Esparron, qui acquit la terre de Chenerilles pour le prix de 400 florins, le 11 mai 1427 ; il fut marié avec Marguerite de Glandevés, de laquelle il eut Jacques d'Isoard, qui continua la descendance. Cette famille, dont les alliances sont des plus considérables, a donné des officiers de la plus haute distinction, un maître-d'hôtel du Roi, et plusieurs conseillers au parlement. *D'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois loups naissants de sable, lampassés et armés de gueules.*

D'ISQUE, maison issue d'ancienne chevalerie, originaire du Boulonnais, où est située la terre d'Isque, qui lui a donné son nom, et qui fut érigée en vicomté, au mois d'août 1675, en faveur de François d'Isque. Lors

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de la recherche, cette famille a été maintenue en 1697, sur preuves remontées à Jean d'Isque, écuyer, vivant en 1459. Elle est connue depuis Water d'Isque, chevalier, gouverneur de la milice de Cambray en 1160. Catherine d'Isque, dame d'Audinghem, Maquinghem, Rosty, le Mesnil et Rodinghem, porta ces terres en mariage à Collenet de Sempy, chevalier, seigneur de Poutrinevart, vivant en 1396. Cette famille s'est directement alliée à celles de Blaisel, de Bouvènes, la Buissière, de Camoisson, la Caurie, Châtellon, Courteville, Lonsart, Ococh, la Varenne, Warnewyck, etc. *D'or, à la croix ancrée de gueules.*

IVETTE ou YVETTE, famille originaire de Bretagne, qui a pour auteur Pierre Ivette, sieur de la Garenne, secrétaire du duc Jean, qui, le 18 février 1410, fit avec ce prince l'échange d'une rente qu'il devait pour cette terre et quelques autres héritages. Il fut sans doute père de Pierre Ivette, sieur de Boishamon, anobli le 6 mars 1460. François Ivette, écuyer, sieur de Boishamon et de la Garenne, épousa, le 29 août 1484, Jeanne de Champagne, fille de Jean, chevalier, seigneur de la Montagne, et de Jeanne de Pontroualt. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles du même.*

D'IWY, maison d'ancienne chevalerie du pays de Flandre, issue des seigneurs d'Escaillon, qui florissaient dès l'an 1096. Crumaury d'Iwy, seigneur d'Iwy-lès-Cambray, chevalier, vivait en 1217; sa descendance fut éteinte au commencement du quinzième siècle, après s'être alliée aux maisons de Bournonville, de Briastre, de Clacy, de la Fontaine-Wicard, de Lalain, de Molambaix, de Robersart, etc. etc. *D'argent, à la croix engrêlée de sable, au lambel de cinq pendants de gueules.*

D'IZARN, comtes de Villefort (1), maison d'origine chevaleresque de Languedoc, qui remonte, par titres filiatifs, à Pierre Izarn, damoiseau, qui, l'an 1333, rendit hommage à Jean, comte d'Armagnac, pour di-

(1) Il existe une branche des seigneurs de Cornas, au diocèse de Castres, dont l'origine, présumée commune avec celle des seigneurs de Villefort, n'est pas littéralement prouvée.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

vers héritages situés dans la juridiction de Nérac, en Rouergue, qu'il tenait en fief franc et libre de ce prince, à cause de son comté de Rodez. Ses descendants ont servi avec distinction, la plupart dans des grades supérieurs. Barthélemi d'Izarn, seigneur de Sarragosse, issu d'une branche puînée, éteinte vers la fin du dix-septième siècle, s'acquit, dans les guerres de son tems, une grande réputation de valeur. Envoyé par le Roi en 1646, avec une troupe d'élite, au service de Jean IV, roi de Portugal, nouvellement remonté sur le trône de ses ancêtres, il se signala dans toutes les guerres que ce prince eut à soutenir contre les Espagnols; et, dans une action, à la tête de vingt maîtres, il tua leur général de sa propre main. Jean IV, en reconnaissance de ce service, lui envoya une chaîne d'or avec le collier de son ordre. Avant l'institution des régiments, plusieurs seigneurs de cette maison ont commandé des compagnies d'hommes d'armes, d'arquebusiers, etc.; d'autres ont commandé des places de guerre, et plusieurs sont parvenus au grade d'officiers-généraux. Les alliances de cette maison sont avec celles de Bellan, de Vinsobres, Billouart de Kervezegan, Brun de Castans, Cambis, Cardaillac, la Croix, la Garde-Chambones, Hérail-Brésis, Molette-Morangiès, Montjeu, Planchamp, Portanier, Romier, Libert, Valicourt, etc. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1762, 1781 et 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux besants du même, et en pointe d'un croissant d'or.*

D'IZARN, seigneurs de Beaufort et d'Asilhanet, en Languedoc. Cette famille, lors de la recherche, a fait preuve depuis Bernard Izarn, seigneur de Beaufort et de Sainte-Colombe, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, par provisions du 11 janvier 1501. Cette famille a formé des alliances directes dans les maisons d'Arnal, d'Astorg, de Beaufort, Delgny de la Redoute, de Sainte-Colombe, etc. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent.*

Pierre Izarn de Laurière, licencié ès-lois, grand-juge de Carcassone, fut anobli au mois de novembre 1377.

D'IZARN DE FRAISSINET, marquis de Valady, sei-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

gneurs de Neyrac; maison d'ancienne chevalerie, originaire de Rouergue, connue depuis Ogon Izarn, qui vivait en 1102. Elle a obtenu les honneurs de la cour le 21 mai 1785, sur preuves remontées par filiation à Pierre Izarn, damoiseau, vivant en 1315 et 1337. Elle a donné des capitaines d'hommes d'armes, des ordonnances et des chevau-légers, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, des pages de la grande et de la petite écurie du Roi, des mousquetaires de la garde de S.M., etc., etc. Le chef de la branche aînée, Jacques-Godefroy-Charles-Sébastien-François-Xavier-Jean-Joseph d'Izarn, marquis de Valady, député du département de l'Aveyron à la convention nationale de 1792, y combattit les jacobins avec la dernière fermeté. Mis hors la loi, le 28 juillet 1793, comme fédéraliste, il fut arrêté à Périgueux et condamné à mort, par le tribunal révolutionnaire, le 5 décembre suivant.

La seconde branche est représentée, 1°. par Charles-Casimir, vicomte d'Izarn de Fraissinet Valady, né le 20 octobre 1785; 2°. par Louis, comte d'Izarn de Fraissinet Valady, né le 16 mai 1787, chevalier de Malte, mousquetaire de la première compagnie ordinaire du Roi, marié, le 2 janvier 1810, avec Jeanne-Victoire-Honorine de Viguier de Grun, dont il a plusieurs enfants. Les alliances de cette maison, sont avec celles de Bressoles, Clary, Corbier, Corneillan, Escorailles, Gontaut, Guilhem de Clermont, Hérail, Loubeirac, Montvallat, Pestels, Pujols, Rigaud-Vaudreuil, Roquefeuil, Séguy, Thezan, etc., etc. *D'azur, au levrier d'argent; au chef du même, chargé de trois étoiles de gueules.* Couronne de marquis. Supports : *Deux lions.*

J.

JABIN, famille originaire de l'Ile-de-France. Elle remonte à Philippe Jabin, sieur de la Couarde, reçu conseiller au parlement, le 4 février 1567. Plusieurs de ses descendants ont exercé avec distinction la même charge. Leur noblesse a été jurée à Malte dans les preuves de Claude-Louis de Saisseval, reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 3 octobre 1667. *D'or, à 3 lions d'azur.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

LE JACOBIN, seigneurs de Kéremprat, en Bretagne. Cette famille a été maintenue dans son ancienne extraction, et sous la qualité de chevalier, par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, du 28 novembre 1668, sur preuves remontées à Jean le Jacobin, sieur de Keremprat, vivant vers 1450. Il avait sans doute pour père ou proche parent, Hervé le Jacobin, l'un des douze écuyers de la compagnie de Jean de Rousserf, chevalier-bachelier, qui fit montre à Paris le 15 novembre 1415. Il servait en la même qualité sous Jean du Penhaet, amiral de Bretagne, au mois de juin 1420, avec Guillaume le Jacobin. Dom Hervé le Jacobin de Léon plaidait le 16 février 1452, contre Henri le Coq. Depuis le commencement du quinzième siècle, les membres de cette famille ont constamment porté les armes dans les compagnies d'ordonnance, ou dans les bans et arrières-bans. Plusieurs ont été conseillers en la cour du parlement de Bretagne. Cette famille est alliée à celles de Kerascoet, Lerouge, Kerouséré, Kerlean, Kersauson, Mesguen, Tournemouche, Kergu, de Bourblanc, de Bragelongne, Derval, etc. *D'argent, à l'écusson d'azur, accompagné de cannelets de gueules, trois en chef, deux en flancs et l'autre en pointe.*

JACOMEL, famille originaire de Picardie. Antoine Jacomel, seigneur de Bien-Assise, et Nicolas Jacomel, seigneur de Froyette, justifièrent leur noblesse en 1693, depuis le 5 août 1523, époque à laquelle vivait François Jacomel, écuyer, seigneur de Villers-Fouchart, leur bisaïeul. *D'argent, à 3 feuilles de vigne de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

JACQUAIR, en Lorraine. Jean Jacquair fut anobli par lettres de Charles III, duc de Lorraine, du 14 août 1568. Il avait épousé N... Jacquinez, fille de Gérard Jacquinez et de Lucie de Morien. Il en eut trois fils, Nicolas, Philippe et Jacques Jacquair, qui vivaient en 1582. *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois quintefeuilles de gueules.*

JACQUEMAR, au comté de Salin. Cette famille a pour auteur Nicolas Jacquemar, écuyer, marié avec Anne *Martin*, laquelle épousa, en secondes noces, le

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

10 décembre 1595, Jean *Danus*, écuyer, seigneur de la Cour-Sauvage. Elle eut du premier lit :

1°. Jean, qui suit ;
2°. Anne, mariée à Philippe *de Choiseul*, seigneur de Précigny ;
3°. Marie, morte en 1616, après avoir été mariée, 1°. en 1603, à Etienne *Piétrequin*, écuyer, seigneur du Mont, mort en 1610 ; 2°. en 1611, à Abraham *du Puis*, écuyer.

Jean JACQUEMART, seigneur de Brazey, de Joisel et de Tournay, vivant en 1640, avait épousé Marie *Tardif*, dont il eut une fille unique, Marie Jacquemart de Tournay, mariée à Guillaume *Yonnet*, chevalier, seigneur de Brachey, Alal, Assize, etc.

Armes : d'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois gerbes.

JACQUEMET DE SAINT-GEORGES, en Dauphiné, famille ancienne, originaire du comté de Bourgogne, où elle existait dès l'an 1400. Jean-Baptiste Jacquemet, seigneur de Saint-Georges, capitaine au régiment de Listenois, ayant été envoyé en Dauphiné pour le service du Roi, se fixa dans cette province, par suite de son mariage contracté, l'an 1676, avec demoiselle Madeleine *de Loulle*, de la ville de Romans. A l'occasion de ce changement de province, Jean-Baptiste Jacquemet de Saint-Georges s'adressa à la chambre des comptes de Grenoble, pour requérir le dépôt de ses titres de noblesse, au greffe de cette chambre. L'arrêt qui en ordonne l'enregistrement, est du 3 décembre 1683. Jean-Baptiste Jacquemet de Saint-Georges, IVe. du nom, arrière-petit-fils du précédent, fut seigneur de Margès, d'abord officier de dragons et ensuite conseiller au parlement de Grenoble. Il épousa, le 1er. novembre 1775, Marie-Anne-Antoinette *de Chabrière*, fille de Charles de Chabrière, comte de Charmes, et de Pierrette de Corbeau. De ce mariage sont issus :

1°. Marie-Anne-Julie-Victoire-Caroline Jacquemet de Saint-Georges, héritière de sa maison, mariée, en 1799, à Louis-André-Jean-Raphaël, marquis *de Cordoue*, colonel de cavalerie, dont est né,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

entr'autres enfants, Georges-Joseph-Michel de Cordoue, qui, par ordonnance du roi, du 8 février 1815, a été autorisé à ajouter à son nom celui de Jacquemet de Saint-Georges;

2°. Françoise Jacquemet de Saint-Georges, morte sans enfants.

Cette famille, éteinte de nos jours dans la maison de Cordoue, s'était alliée à celles de Febvrier, Guillet, Pellissonnier, Courvoisier, Paternay, du Tillot, de la Fond, de la Coste; elle a donné des magistrats distingués au parlement de Dauphiné, et plusieurs capitaines, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : D'or, au lion d'azur, lampassé et armé de gueules, ayant la queue du même, fourchée et passée en sautoir. L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins. Cimier : un lion issant aux émaux de l'écu.

JACQUEMIN, en Lorraine et en Bassigny, famille qui a pour auteur Dominique Jacquemin, avocat au change de Nancy, anobli à la requête de madame de Vaudémont, par lettres de Charles, duc de Lorraine, du 15 juillet 1581. Dominique Jacquemin fut conseiller du prince de Vaudémont, et mourut le 15 avril 1598. Il avait épousé Barbe *Jacquot*, dont il eut François Jacquemin, avocat, puis conseiller secrétaire des ducs Henri II et Charles IV. Il épousa Marguerite-Clément *de Trelle*, dont postérité. Clément-Antoine Jacquemin, descendu de lui par plusieurs degrés, capitaine de cavalerie, gendarme de la garde ordinaire du roi, officier des chasses de M. le duc d'Orléans, vivait en 1764, ayant alors quatre garçons et trois filles. *D'or, à la fusée d'azur, accompagnée de trois croisettes de gueules.*

JACQUEMIN, en Lorraine. Nicolas Jacquemin, procureur du duc Léopold Ier de Lorraine, au bailliage de Sarguemines, et Henri Jacquemin, son frère, furent anoblis par lettres de ce prince, du 15 janvier 1711, en récompense des services rendus par ce même Nicolas, en plusieurs négociations pour les frontières. Il fut depuis conseiller d'état, envoyé extraordinaire à Vienne,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

près de l'empereur Charles VI, qui le créa baron du Saint-Empire, par diplôme du 11 septembre 1724. Il mourut à Vienne, le 14 mars 1748, étant seigneur de Wattringen, Dieblingen, Warsbourg, etc., conseiller intime actuel d'état de leurs majestés impériales. Il avait épousé Anne-Marie-Marguerite *Staadt*, dont il eut une fille, mariée à Jean-Charles *Joly*, seigneur de Morey, conseiller en la cour souveraine de Lorraine et Barrois. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'or; aux 2 et 3 d'or, à la grue au naturel.*

JACQUEMIN. Didier Jacquemin, sommelier des princesses de Lorraine, fut anobli par lettres du duc Charles III, du 12 février 1578. Il fut depuis contrôleur en l'état du prince de Vaudémont, et épousa Barbe *Maimbourg*, fille de noble Nicolas Maimbourg, échevin de la justice de Nancy, et de Barbe Robert, sa seconde femme, dont il eut, entr'autres enfants, François, Jacques et Antoinette Jacquemin. Georges Jacquemin, probablement proche parent de Didier, fut anobli par le même duc de Lorraine, à la requête des duc et duchesse de Baviere, dont il était brodeur, le 13 mai 1579. Le 30 du même mois, ce prince expédia des lettres portant mandement aux gens de ses comptes, d'enregistrer, sans finances, les lettres-patentes d'anoblissement dudit Georges Jacquemin. *D'azur, à trois quintefeuilles d'or, au chef d'argent.*

JACQUERON. Odinet Jacqueron, président en la chambre des comptes de Dijon, eut pour fille Etiennette Jacqueron, mariée avec François de Saumaise, seigneur de Chazaux et de Chamboeuf, maître des comptes à Dijon. La noblesse de cette famille fut jurée dans les preuves de Malte de Jean et Louis de Clermont-Tonnerre, reçus chevaliers de cet ordre, le 11 février 1643. *D'azur, à la fasce d'or, chargée d'une fasce de gueules, surchargée d'un croissant d'argent, et accompagnée de trois roses d'or; à la bordure d'argent, chargée de six roses de gueules.*

JACQUES, seigneurs de la Chassagne, en Limosin. Aymar Jacques, auteur de cette famille, vivait en 1497; il fit son testament le 4 août 1523, en faveur de Jean-Jacques, son fils, seigneur de la Chassagne, époux de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Claude de la Roche. *D'azur, à deux étoiles d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe.*

JACQUES, famille de Franche-Comté, qui remonte son origine à Quentin Jacques, conseiller au parlement de Dôle, en 1595. Cette famille a possédé la terre de Nant, en Franche-Comté. Sa postérité masculine est éteinte. *De gueules, à une étoile d'or enclôsée dans un annelet.*

JACQUIER, seigneurs d'Hémécourt, de Fontenay, de Bobigny, de Ville-Blevin, de Vielsmaisons, en Champagne et au pays Messin, famille ancienne, originaire de Bourgogne; elle a pour auteur Nicolas Jacquier, commissaire des guerres dans cette province, en 1580. Ses descendants ont acquis la noblesse par l'exercice des charges du parlement de Paris, et se sont alliés dans les maisons de Châtillon, de Rochereau de Hauteville, de Robert de Septeuil, d'Espinay-Saint-Luc, d'Hérinx, de Sainte-Marie-d'Agneau, de Laubanie et de Laval-Montmorency. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable, et en pointe d'une tête de bélier du même*, qui est de JACQUIER; *aux 2 et 3 d'azur, à trois moulinets d'or*, qui est de CHATILLON, en Champagne.

JACQUIER, famille noble de Lorraine, issue de Pierre Jacquier, de la ville de Saint-Mihiel, anobli le 6 juillet 1624. Nicolas-François, son arrière-petit-fils, avocat, puis conseiller en la cour des comptes de Lorraine, vivant en 1719, épousa Apronne *des Noyers*, fille de Charles des Noyers, seigneur de Brochainville, capitaine d'infanterie au service de France, et de Françoise Floriot. *D'azur, à la voile tendue d'or; au chef cousu de gueules. chargé d'une étoile d'or, accostée de deux fleurs de souci du même, tigées et feuillées de sinople.*

JACQUINET, en Lorraine. Cette famille a pour auteur Pierre Jacquinet, contrôleur et clerc-juré de la Marche, qui épousa Madelaine *Côté*, dont il eut François Jacquinet, qui fut pourvu de la charge de son père, le 26 juin 1551; il en eut, entr'autres enfants, Claude Jacquinet, procureur-général au bailliage de Bassigny, et Pierre Jacquinet, contrôleur et clerc-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

juré en la prévôté de la Marche, lesquels furent anoblis par lettres de Henri, duc de Lorraine, du 29 juillet 1610. *D'azur, à trois glands d'or.*

JACQUINOT, en Franche-Comté. Claude Jacquinot, seigneur de Goux, conseiller au parlement de Dôle, fut élu président au mois de janvier 1598, et mourut le 14 septembre suivant. Cette famille est éteinte. *De gueules, à trois étoiles d'or en chef, et en pointe une main au naturel.*

JACQUOT DE NEUILLY, en Bourgogne. Benigne Jacquot, écuyer, seigneur de Neuilly et d'Ayx, premier président en la chambre des comptes de Bourgogne, épousa Lucrèce *Bourgeois*, fille de Jean Bourgeois, seigneur de Molleron, conseiller au parlement de Dijon, et de Barbe Gauthier; il en eut, entr'autres enfants, Elisabeth Jacquot, mariée à Claude de *Sayve*, chevalier, comte de la Motte, seigneur de Chevanney, conseiller au grand conseil, premier président en la chambre des comptes de Bourgogne, et conseiller d'état. Elle fut l'aïeule maternelle de Henri de Sayve de la Motte, reçu chevalier de Malte, le 25 août 1679. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même.*

JADOT. Jean-Nicolas Jadot, inspecteur et contrôleur-général des bâtiments de l'impératrice-reine et directeur-général des bâtiments de l'empereur François Ier, fut confirmé dans la noblesse et anobli en tant que de besoin, par lettres du 29 décembre 1751. *D'argent, à la tour donjonnée de gueules.*

JAILLARD, seigneurs de la Maronnière, en Poitou, famille noble et ancienne, qui remonte à Jean Jaillard, écuyer, seigneur de la Maronnière, vivant le 6 mars 1391. Ses descendants ont constamment porté les armes, soit dans les bans et arrières-bans, soit dans les compagnies d'ordonnances. Jean Jaillard, IIIe. du nom, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du château de Talmont, rendit des services importants au roi Henri IV, et reçut plusieurs lettres honorables de ce prince. Paul Jaillard, issu de lui par plusieurs degrés, fut reçu chevalier de Malte en 1688. Les alliances de cette famille sont avec les maisons d'Aymon-de-Belleville, de Ba-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

rillon, Ferron-de-la-Ferronays, Launay, la Mermande, Morin-de-Loudon, du Puy-du-Fou, Saligné, la Touche, etc. *D'azur, à trois tours d'or.* Supports : deux lions.

DE LA JAILLE, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire de l'Anjou, qui tirait son nom d'un bourg situé sur la rive droite de la Mayenne, à deux lieues un tiers de Château-Gontier, où l'on comptait cent vingt feux. Yves de la Jaille, chevalier, fut présent à une donation faite au prieuré de Lehon, par Alain de Dinan. Il fit lui-même une donation à l'église de Saint-Sauveur et de Sainte-Marie de la Vieuville, vers l'an 1179; est nommé dans une lettre du duc Geoffroi de Bretagne, pour l'abbaye de Savigné, en Anjou, en 1185; dans une donation faite à l'hôpital d'Angers, par la duchesse Constance, en 1189, et dans l'établissement d'un marché à Saint-Malo, par la même princesse, en 1192, et vivait encore en 1199. Il fut père de Foulques de la Jaille, chevalier, qui, l'an 1212, fut présent à une donation faite par Guillaume de Thouars, à Chotard de Verèz. Ce Foulques ne vivait plus en 1234, époque d'un accord fait entre Nicolas de la Jaille, chevalier, son frère, avec Guillaume Griffier, chevalier, en présence de Guillaume, seigneur de Candé, accord dans lequel est rappelée Pétronille de Chazè, veuve dudit Foulques et épouse en secondes noces de Guillaume Griffier. Yvon de la Jaille, fils de Nicolas, et de Marguerite de Châteaubriant, épousa Isabeau *de Coesmes*, dont il eut plusieurs enfants, entr'autres Yvon de la Jaille. Elle transigea avec Geoffroi, sire de Châteaubriant, l'an 1300, pour la succession de Marguerite de Châteaubriant, tante dudit Geoffroi et bisaïeule dudit Yvon de la Jaille. Ce dernier, seigneur de la Jaille et de Pordic, fut un vaillant et renommé chevalier; il accompagna, l'an 1336, Jean, comte d'Anjou, fils aîné du roi Philippe de Valois, à l'expédition qu'il fit dans le Vermandois, pour en expulser les Anglais. Sa descendance s'est éteinte l'an 1521, dans la personne de François de la Jaille, baron de Mathefelon et de Duretale, mort sans enfants d'Anne Bourré, dame de Marannes, du Coudray et de Corze. Marguerite de la Jaille, sa sœur, épousa 1°. René *du Maz*, seigneur de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

la Vaisousière et de Bouère; 2° René de Scépeaux, chevalier seigneur de Vieilleville. Elle eut des enfants des deux lits, et entr'autres, du second, François de Scépeaux, seigneur de Vieilleville, maréchal de France. Cette illustre maison s'était alliée à celles de la Chapelle, de Guignen, de Husson, de Mastas, de Montalais, de la Porte-Vezins, etc. *D'or, au léopard lionné de gueules, accompagné de cinq coquilles d'azur en orle.*

DE LA JAILLE, maison ancienne et distinguée, du Poitou, qui pourrait avoir une souche commune avec la précédente maison, mais dont on ne trouve point la jonction. De cette maison alliée à celles de la Barre-des-Marais, de la Baudinière, de Bourré-du-Plessis, de Chazé, de Chergé, de Clermont, le Cornu-de-la-Courbe, de Crevant, Jousdurg, du Reynier, du Rivau, des Roches, le Roux-de-la-Roche-des-Aubiers, de Saint-Jouin, Saint-Pierre, etc., etc., était René de la Jaille, du diocèse de Loudun, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1599. *D'argent, à la bande fuselée de gueules.*

JAILLON, famille originaire d'Arbois, dont était Pierre Jaillon, conseiller au parlement de Dôle, en 1508. Cette famille est éteinte. *De gueules, à deux fasces d'argent, entre lesquelles sont posés trois besants du même.*

JALLAN, en Barrois. Didier Jallan, dit la Croix, demeurant à Noyers, fut anobli par lettres de Charles, duc de Lorraine, du 3 mai 1577. *Ecartelé en sautoir, aux 1 et 4 d'argent, à la tête de léopard de gueules, allumée d'or, lampassée d'azur; aux 2 et 3 d'azur, à la croisette patée d'or.*

DE JALLAYS DE LA BARRE, famille ancienne, originaire du Poitou, dont était Simon de Jallays, conseiller au présidial de Poitiers, en 1559. Elle subsiste dans la personne de Joseph-François de Jallays, nommé chef d'escadron le 25 septembre 1816, né à Rochetrejou, département de la Vendée, le 11 octobre 1751. Il a servi avec distinction pendant quarante-neuf ans; a fait les campagnes de l'émigration jusqu'en 1801, époque du licenciement. Il a été décoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, au

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

camp de Steinstadt, au mois d'août 1795. Sept de ses frères ont péri les armes à la main pour la cause de l'auguste maison de Bourbon, tant à Quiberon, que dans les Pays-Bas. *D'azur, au soleil d'or.*

JAMART. Martin Jamart fut élu quartinier de la ville de Paris, l'an 1571. *D'argent, à l'écrevisse de gueules.*

DE JAMES, seigneurs de Quirielle et de la Tour, en Bourbonnais, famille connue depuis Pierre James, écuyer, seigneur de Quirielle, père de François de James, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Saint-André, marié en 1528, avec Perronelle *de Montcorbier.* Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, en 1669. *De gueules, au dauphin d'or, pâmé et couché.*

JAMES, seigneurs de la Meilleraye, famille noble de Normandie, qui remonte à Jacques James, anobli en 1596. Son petit-fils, Nicolas James, écuyer, sieur de la Meilleraye, fut maintenu dans sa noblesse, le 27 août 1666. *De sable, à la bande d'or, accompagnée de six coquilles du même.*

DE JANAILHAC, famille ancienne, dont était Jean de Janailhac, procureur des fiefs en Poitou, conservateur du quart du sel pour le Roi, et lieutenant des eaux et forêts. Il fut élu maire de la ville de Poitiers, en 1469. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de six étoiles du même.*

JANART, seigneurs de l'Huy, en Picardie, famille de robe, qui remonte à Jean Janart, avocat du Roi à Château-Thierri, vivant en 1510, avec Gilette Hennequin, son épouse. Jean-Jacques Janart, seigneur de l'Huy, fils de Jacques, substitut du procureur-général du parlement, fut reçu conseiller au Châtelet de Paris, le 30 avril 1661, puis au grand conseil, le 18 octobre 1665, et maintenu dans sa noblesse par arrêt du 2 décembre 1669. Il mourut sans enfants le 16 janvier 1712, ayant épousé, 1°. Marie-Anne-Françoise-Radegonde *le Challux*, fille de Jacques le Challux, auditeur des comptes; 2°. Hélène-Catherine *de Gaumont*, morte le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

16 octobre 1715, fille d'André de Gaumont, seigneur de Saussay et de Vauriéhard, et de Catherine du Chesne de Grandmaison. *De gueules, à deux cors de chasse d'or, adossés et suspendus, accompagnés en pointe d'une molette d'éperon du même.* Haudiquer de Blancourt, dans son Nobiliaire de Picardie, donne pour armes à cette famille: *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cors de chasse du même.*

DE JANILHAC, seigneurs de Guitrancourt, en Normandie, famille dont était Guillaume de Janilhac, seigneur de Guitrancourt, époux de Perrette *de Sailly*, et père de Marie de Janilhac, mariée à Jean *de Vion*, écuyer, seigneur de Bécheville et de Huanville, mort le 27 octobre 1537, fils de Pierre de Vion, et de Colette de Mauguarret. N... de Janilhac, seigneur de Montigny, près Pontoise, épousa, vers 1560, N... *des Essarts*, fille de Louis des Essarts, seigneur de Meigneux, et de Catherine du Crocq. Cette famille, éteinte depuis longtems, paraît être originaire du Limosin. *D'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un lion d'azur, et accompagnée de six molettes d'éperon d'or.*

DE JANLEY, en Bourgogne. Jean de Janley, seigneur de Montilles, fut reçu conseiller laïc au parlement de Dijon, le 9 avril 1646. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois quintefeuilles du même.*

DE JANNEL DE BELVAL, famille ancienne et illustre de Bourgogne, qui a pour auteur Guiot de Jannel, commandant des châteaux de Richecourt, Luy, Rochefort et Rigny, aux duché et comté de Bourgogne, sous Othe, palatin de Bourgogne, vivant en 1290. Gui de Jannel, issu de lui au sixième degré, fut seigneur de la Tour, et s'attacha au service de Charles-Quint, l'an 1508, en qualité d'ingénieur de ses armées. Strada rapporte qu'il fut l'Archimède de son siècle. Il porta l'art du mécanisme jusqu'à faire voler des oiseaux de bois. On rapporte des faits très-surprenants de son génie inventif; ils étaient tels que le supérieur du monastère de Saint-Just le croyait sorcier. Rollin de Jannel, l'un de ses fils, rentra en France avec l'amiral Chabot. On compte, parmi ses descendants, une foule de personnages recommandables dans la robe et dans l'épée. On peut citer,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

entr'autres, le dévouement patriotique de Jacques de Jannel, seigneur de Billey, Villers, Rotain, lieutenant-général et criminel au bailliage de Saint-Jean-de-Lône, qui, lors du siége de cette place par les impériaux, commandés par Galas, fit jurer à la faible garnison chargée de la défendre, de mourir plutôt que de se rendre. Il donna lui-même, à la tête des habitants, l'exemple de la plus rare intrépidité, et, par son zèle infatigable et sa fermeté, sut conserver cette ville à la France, et immortaliser son nom. Cette belle défense fut jugée digne d'un drame intitulé *les Héros Français*, représenté en 1774 à Reims et à Dijon. En mémoire de ce glorieux événement, le grand Condé écrivit à Jacques de Jannel pour l'autoriser, de la part du roi, à ajouter à ses armes qui sont : *D'azur, au chevron brisé d'or, accompagné de trois jennettes d'argent*, telles que les portent encore ses descendants, une tour en cimier, d'où sort un dextrochère armé d'une épée flamboyante, avec ce cri d'armes : *J'ai en elle confiance*, et cette légende : *Galas suorum strage fugatur.*

JAQUARD, seigneurs d'Annoires, en Franche-Comté, famille éteinte ; elle avait été anoblie dans la personne de Jean-Baptiste Jaquard, seigneur d'Annoires, conseiller au parlement de Dôle en 1642. *D'azur, à la croix fleuronnée d'or.*

JAQUELIN, en Bourgogne. Jean Jaquelin, chevalier, seigneur d'Espernay, maître-d'hôtel du roi et gouverneur en la chancellerie, puis maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne, fut nommé premier président au parlement de Dijon, le 6 juillet 1577. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.*

JAQUELIN, en Franche-Comté, famille éteinte. Elle avait été reçue à Saint-Georges et à Malte, et remontait à Jean Jaquelin, président du parlement, en 1464. *D'azur, à trois étoiles d'or.*

JAQUOTOT, en Bourgogne. Nicolas Jaquotot, seigneur de Thorey et du Buisson-sur-Ouche, fut pourvu de la charge de conseiller au parlement de Dijon, le 30 octobre 1607. Il fut père de Jean Jaquotot, seigneur des mêmes terres, reçu dans la même charge, le 22 février

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

1635. Il mourut de la peste en 1637. On ignore s'il a eu des enfants d'Elisabeth de la Mare, sa femme. *D'azur, à trois pates de griffon d'or.*

DES JARDINS, seigneurs de Saint-Remy et de la Raye, vicomté de Lohins en Normandie, famille qui fut maintenue dans sa noblesse, le 18 juillet 1668. *De gueules, à un écot de six branches d'or en pal, chaque branche sommée d'une merlette de sable.*

DES JARDINS, seigneurs de Girauvilliers et de Badonvilliers en Lorraine. Cette famille a pour auteur Jean des Jardins, ancien capitaine de cavalerie, anobli en récompense de ses services, par lettres de Charles IV, duc de Lorraine, du 27 septembre 1664. Il épousa Anne de Circourt, fille de Jean de Circourt, seigneur de la Neufville et d'Isier, capitaine d'une compagnie de cent chevau-légers de la garde du duc Charles IV, et de Françoise des Jobards. Jean des Jardins, leur fils, seigneur de Girauvilliers et de Badonvilliers, capitaine de cavalerie au régiment de la Valette, puis lieutenant-commandant des chevau-légers de la garde du duc Léopold, épousa, l'an 1686, Françoise Thiballier, fille de Claude Thiballier, seigneur de la Motte lès Triconville, maréchal-des-logis de la maison du Roi, et de Barbe d'Escrute. Il en eut 1°. Claude des Jardins, seigneur des mêmes lieux, en partie, capitaine de cavalerie au régiment du prince de Lambesc, marié en 1710 avec Thérèse du Parpe; 2°. Jean des Jardins, chanoine de la Madelaine de Verdun. *D'azur, à la face d'argent, accompagnée de trois rencontres de cerf d'or.*

DES JARDINS. Jacques des Jardins, sieur du Marchais, conseiller au châtelet, fut élu échevin de Paris en 1600. *D'azur, à trois lys de jardin d'argent.*

DE JASNEY, maison d'origine chevaleresque, qui tirait son nom d'un château et seigneurie considérables du comté de Bourgogne, situés aux confins de la Lorraine. Cette maison s'est éteinte vers l'an 1400, dans celle de Saint-Mauris, en Montagne, (qui conserve beaucoup de ses titres des douzième, treizième et quatorzième siècles), par Jeanne de Jasney, mariée à Jean de Saint-

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

Mauris, damoiseau, écuyer de Thiébaud de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne. On trouve encore une série remarquable de chartes originales, de donations et fondations importantes de cette maison, aux archives des abbayes de Tannley, Morimont et Clairefontaine, qui remontent aux années 1119, 1133, 1159, 1165, 1183, et dans lesquelles tous les seigneurs de ce nom sont qualifiés de chevaliers ou damoiseaux, sires de Jasney, et seigneurs de Cort, Beuvrant, la Maisonfort, Velfans, Valonnes, Huanne, etc., depuis Ulric, chevalier, Létard, damoiseau, son fils, Ulric et Jean, ses petits-fils, chevaliers sires de Jasney. *D'or, fretté de sable.*

JAULIN, seigneurs de Jaulin en Armagnac, noble et antique race d'origine chevaleresque, fondue dans celle des barons de Castillon d'Eauzan, vicomtes du Boulonnais. Noble et puissant seigneur Aymery ou Mérigon de Castillon, chevalier de l'ordre du Camail, seigneur de Castillon de Laborère, est aussi nommé seigneur de Jaulin, le 9 décembre 1470, dans une grosse en parchemin, signée par Séguinelli, notaire. Il était fils du noble baron Bernard de Castillon, damoiseau, seigneur de Castillon, vicomte du Boulonnais, et de noble dame Marguerite de Jaulin, au nom de laquelle il rendit hommage de la terre de Jaulin au comte d'Armagnac, le 25 mai 1401. Noble et puissant seigneur Gérard de Jaulin, chevalier, seigneur de Jaulin, fit son testament le 8 mars 1379. Ses exécuteurs testamentaires sont, les nobles et puissants seigneurs Odon de Lomagne, seigneur de Fimarcon, chevalier, et Bernard de Castillon, damoiseau, seigneur de Castillon, vicomte du Boulonnais. Jean de Castillon, fils de Bernard, et frère d'Aymery, y est nommé légataire particulier de la somme de 50 florins, *boni et recti ponderis.*

Armes : parti d'or et de gueules.

JAVELLE, à Dôle, famille de docteurs en droit, qui prend le titre de noble, depuis un acte public, daté du 10 novembre 1550. Elle a donné un conseiller à la chambre des comptes en 1697, et plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur à trois javelles de bled d'or.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LE JAY. Jean le Jay, fut élu quartinier de Paris en 1536 : il était sans doute fils de Jean le Jay, échevin de la même ville en 1494, et ce dernier fils de Guillaume, qui exerçait la même charge en 1474. Jean le Jay en fut pourvu lui-même en 1550 et en 1573. Il était alors seigneur de Ducy. Il fut auteur des branches de Ducy et de Revilly, la dernière éteinte en 1567. Nicolas le Jay, son frère, seigneur de Bevilliers, secrétaire du Roi, fonda la branche des barons de la Maison Rouge et de Tilly, qui ont donné des maîtres des requêtes et plusieurs officiers supérieurs, et se sont éteints en 1735. Le rameau de la Neuville sorti de la branche aînée, a fini au commencement du dix-septième siècle. *D'or à trois jeais de sable*; *au chef d'azur.* Ce sont les armes primitives de cette famille, que la branche de la Maison Rouge a changées ainsi : *d'azur à une aigle cantonnée de quatre aiglettes, regardant un soleil au canton dextre, le tout d'or.*

JEANNIN, en Bourgogne. Cette famille doit sa noblesse et son illustration à Pierre Jeannin, connu sous le nom de président Jeannin, que ses talents oratoires et diplomatiques, et ses vertus, élevèrent successivement aux premiers emplois de la magistrature. Il rendit les services les plus importants aux rois Henri III et Henri IV, dont il eut toute la confiance; fut chargé de diverses négociations d'un haut intérêt, qu'il remplit toutes avec une habileté qu'on a jugée supérieure à celle de Sully, avec lequel il rivalisait aussi en franchise et en droiture. Après la retraite de ce ministre, Marie de Médicis, veuve de Henri IV, se reposa sur Jeannin des plus grandes affaires de son royaume, et lui donna l'administration générale des finances. Il mourut à Paris, le 31 octobre 1622, avec une grande réputation de savoir et d'intégrité, n'ayant qu'une fille unique. *D'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une flamme d'or.*

JEANNOT, seigneurs de Courchatton, en Franche-Comté, famille anoblie par un office de conseiller à la chambre des comptes de Dôle en 1760.

JEHANNIN, famille de robe, originaire de la ville de Louhans, en Bresse. Philibert Jehannin fut reçu con-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

seiller au parlement de Bourgogne, le 14 septembre 1670, et résigna cette charge après vingt ans d'exercice. Le Roi lui accorda des lettres de conseiller honoraire ; il mourut à Dijon, le 24 juin 1718. Son frère, Jean Jehannin, seigneur de Chamblan et Monconis, fut pourvu de la même charge le 14 mai 1689, et mourut après trente ans d'exercice le 22 octobre 1719. Philibert Jehannin, fils du précédent, fut reçu conseiller au parlement de Dijon, le 28 juillet 1717. Antoine Jehannin-Arviset, seigneur de Chamblan, frère du précédent, y fut reçu le 1er. décembre 1719, et Jean Baptiste-François Jehannin-Arviset, sur la démission, d'Antoine, son père, le 21 novembre 1741. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois bandes d'or ; au chef du même, chargé de deux étoiles de gueules ;* qui est DE JEHANNIN, *aux 2 et 3 de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux larmes d'argent, et en pointe d'un croissant du même, surmonté d'une étoile d'or, qui est* D'ARVISET.

JEHANNOT, marquis de Bartillat, barons d'Huriel, en Bourbonnais et à Paris, maison ancienne et distinguée, dont la filiation, aux termes d'une sentence rendue sur titres par M. de Tubeuf, commissaire départi par le roi dans les généralités de Moulins et de Bourges, du 20 février 1669, qui déclare cette maison issue d'ancienne extraction de chevalerie, remonte à Guillaume Jehannot, damoiseau, vivant l'an 1328. Ses descendants ont donné des magistrats distingués, des conseillers d'état, deux lieutenants-généraux des armées ; un maréchal de camp et plusieurs colonels et mestres de camp d'infanterie et de cavalerie ; un commandeur de Saint-Louis, et plusieurs chevaliers de cet ordre royal et militaire. Le marquis d'Huriel-Bartillat, chef actuel de cette maison, colonel de cavalerie, sous-lieutenant des gardes-du-corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, et des ordres de saint Charles d'Espagne, et Constantinien de Saint-Georges de Naples, né le 23 novembre 1776, a épousé, le 30 juin 1807, Joséphine-Marie-Caroline de Béthune Hesdigneul, fille de messire Adrien-Maximilien-Guislain, baron de Béthune, colonel de cavalerie, et d'Alexandrine-Marie-Elisabeth-Charlotte le Vavasseur de Villiers. Il n'a, de ce mariage, qu'un fils, né le 14 janvier 1812, et une fille, née le 2 avril 1808. Son oncle, Louis-Paul-

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

Augustin, baron de Bartillat, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, n'a point d'enfants. *D'azur au chevron d'or, au chef du même, chargé d'un lion, léopardé de gueules.* Couronne de marquis. Supports : *Deux lions.* Cimier : *Un lion issant de gueules.* Devise : *Transit fama, ni renoventur labores.*

JEHANNOT. Guillaume Jehannot, anobli en 1441, est l'auteur des seigneurs de Penguer et de Kerfenten, en Bretagne, maintenus dans leur noblesse le 26 août 1669. *D'argent à croix, fleurdelysée de sable, soutenue de deux lions affrontés du même.*

DE JERPHANION, en Champagne, famille noble, originaire du Velay. Marcellin Jerphanion, marié, en 1569, avec Anne du Verdier, fut père de Jean de Jerphanion, qui épousa, par contrat du 10 juillet 1604, Marie Claude de Fay, fille de messire Hector de Fay, baron de la Tour-Maubourg, sénéchal du Puy. Il en eut, entr'autres enfants, Hector de Jerphanion, époux de Marie de Brossier, et père d'Antoine de Jerphanion, seigneur de Saint-Julien, syndic du pays de Velay, secrétaire du Roi, mort en 1719. Il avait épousé, le 28 octobre 1665, Anne de Pollalion, fille de Claude Pollalion, baron de Glavenas, et de Jeanne de Saignard.

Les autres alliances directes de cette famille, sont avec celles de Briges, de Saignard, de Cambacérès, de Pons des Ollières, du Mas des Ribes, etc.

Louis de Jerphanion, dit le chevalier de Beauvalon, fut fait capitaine au régiment de la Roque, par brevet du 15 août 1711. Jean de Jerphanion, seigneur du Cluzel et de Saint-Julien, syndic de Velay, rendit des services très-utiles dans le temps où la contagion affligeait le Languedoc; ce qui est prouvé par des certificats en date des 13 et 15 janvier 1724, signés du duc de Roquelaure, commandant en chef cette province, et de M. Bernage intendant.

Par lettres-patentes du 18 novembre 1815, registrées à la cour royale de Paris, le 6 janvier 1816, S. M. Louis XVIII, conféra le titre héréditaire de baron, à Gabriel-Joseph de Jerphanion, officier de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre de Sainte Anne de Russie de deuxième classe, et ancien préfet de la Haute Marne.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

D'azur, au cheveron d'or, accompagné en pointe d'un lys d'argent, tigé et feuillé de sinople; au chef denché du second émail, chargé d'un lion, léopardé du champ.

LE JEUNE. Charles le Jeune fut élu quartinier de la ville de Paris en 1649. *D'azur, au cheveron d'argent, chargé de trois étoiles du champ, et accompagné en chef de deux trèfles du second émail, et en pointe d'une foi du même.*

LE JEUNE. Noël le Jeune, sieur du Rocher, dans l'élection de Falaise, secrétaire du Roi, fut maintenu, en conséquence des privilèges de sa charge, le 1er. janvier 1668. *D'azur, à la montagne alésée d'argent, surmontée de deux étoiles du même.*

DE JEUNES D'EPINOLES, en Languedoc. Jean de Jeunes, auteur de cette famille, éteinte avant la dernière recherche, reçut du receveur de Toulouse, 13778 liv., 16 sous, 8 d., à Paris le dernier mai 1339. Son sceau représente *une aigle, chargée sur l'estomac d'un écusson à une fasce échiquetée de trois tires, surmontée d'une épine.*

DE JOANNIS, seigneurs de Châteauneuf et de la Brillane en Provence, famille ancienne, originaire de la ville d'Aix, qui est issue de Jean Joannis, secrétaire des commandements du Roi Louis III d'Anjou, comte de Provence, en 1433. Il avait épousé à Marseille Douce de Fournier, de laquelle il laissa Jean de Joannis II du nom, secrétaire du Roi Réné et avocat pour les pauvres. Il fit son testament le 12 janvier 1467, et laissa de Jeanne de la Terre, Jean III et Odile de Joannis. Jean III était viguier royal de Marseille en 1501. Pierre son fils, fut lieutenant-général de l'amirauté de Provence, et fit une donation dans l'église de N. Dame de la *Seds* à Aix, l'an 1522. Cette famille, qui a formé deux branches, a contracté de belles alliances, et a donné un avocat général et des conseillers aux comptes etc. *D'or, au lion de sable, armé et lampassé d'argent; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

JOBART. Pierre-Jobart, originaire de Sillery, près de Reims en Champagne, fut anobli par lettres, expédiées à Nancy le 2 mars 1561. *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois langues fendues et flamboyantes de gueules.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

JOBART. Dominique Jobart, dont le père avait été capitaine des bourgeois, et échevin de la ville de Marsal, fut anobli par lettres du duc Charles de Lorraine, du 8 janvier 1628. *D'or, à trois têtes de lion arrachées de sable.*

JOBELOT DE MONTUREUX, en Franche-Comté, famille éteinte, dont la noblesse remontait à Jean-Ferdinand Jobelot, premier président du parlement de Besançon, en 1675, l'un des magistrats les plus célèbres de son tems, qui mourut en 1702, âgé de 82 ans. *De sable, à la salamandre couronnée d'or, sur un bûcher ardent de gueules, ayant la tête contournée.*

JOBERT. Jean Jobert fut élu quartinier de la ville de Paris, en 1610. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout du même.*

JOCET, seigneurs de Kervillart et de la Ville-Neuve, en Bretagne; famille qui a pour auteur Eon Jocet, maître d'hôtel de Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, vivant en 1400. Ses descendants se sont alliés aux maisons de Maubec, de Vitré, de Héchard, du Bot, de Francheville, de Coetlogon, de Rohan, de la Roë, etc. *D'azur, à l'écureuil rampant d'or.*

JOCET, seigneurs de l'Escoublière et de la Charquétière, en la même province. Cette famille a été maintenue sur preuves de 9 degrés, le 6 avril 1669. *D'argent, à deux haches d'armes de gueules, accompagnées de cinq mouchetures d'hermine de sable, posées 3 et 2 entre les haches.*

JOFFRON. Etienne Joffron, conseiller au parlement de Bourgogne, vivait en 1574. *D'or, au chef d'azur, chargé d'un œil d'argent.*

JOINVILLE, petite ville en Champagne, érigée en principauté, en 1552, pour la branche de Lorraine de Guise, et possédée depuis par la maison d'Orléans, a donné son nom à une illustre et ancienne maison, éteinte en 1374. Selon quelques auteurs, Eustache de Boulogne donna la sirerie de Joinville à Guillaume, son

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

troisième fils. Celui-ci fut père d'Etienne, dit de Vaux, qui épousa Marie, comtesse de Joigny. Geoffroy le Vieux, leur fils, comte de Joigny, et sire de Joinville, fut père de Geoffroy le Jeune, comte de Joigny, et sire de Joinville, mort vers l'an 1104. Celui-ci eut, entr'autres enfants, Renaud, tige des comtes de Joigny, et Roger, souche des sires de Joinville. Cette maison possédait héréditairement la charge de sénéchal de Champagne. Elle a donné un maréchal de France, un archevêque et duc de Reims, pair de France, etc., etc.

Armes : d'azur, à trois broyes d'or, l'une sur l'autre en fasce; au chef d'argent, chargé d'un lion issant de gueules. Ces armes, à l'exception du chef, qui paraît une brisure, sont les mêmes que celles des anciens seigneurs de Broyes en Brie. Il pourrait être qu'Etienne de Vaux, comte de Joigny, par sa femme, avant l'an 1055, et dont l'origine n'est pas bien connue, fût un puîné de cette ancienne et illustre maison.

JOLIVET DE VANNES. Jacques-Jérôme Jolivet de Vannes, procureur et avocat du Roi, et de la ville de Paris, fut reçu dans cette dernière charge, attributive de noblesse, le 4 février 1755. *D'argent, au chevron de gueules; au chef d'azur, chargé d'une vivre du champ.*

JOLY DE FLEURY. Cette famille établie à Paris, est originaire de Bourgogne. Elle tire sa noblesse des offices de judicature. Elle a pour auteur, Henri Joly, habitant de la ville de Nuits, en Bourgogne, en 1450, dont le fils, Barthélemy Joly, avocat en la ville de Beaune, fut père d'un fils aussi avocat en la même ville, et de Barthélemy Joly, greffier criminel au parlement de Dijon. Son fils aîné, Antoine Joly, baron de Blaisy, fut greffier en chef au même parlement, et François Joly, son second fils, fut avocat au parlement de Paris, et s'allia avec Charlotte Boudon, avec laquelle il fonda la branche de Joly de Fleury. Cette famille a produit des hommes célèbres dans le barreau; elle compte des maîtres des requêtes, des conseillers d'état, des avocats généraux, etc., etc. La seigneurie de Blaisy, dans le bailliage de Châtillon, fut érigée en marquisat, par lettres du mois de juin 1695, registrées le 2 août suivant, en faveur d'Antoine Joly, président au grand conseil. Cette

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

branche est éteinte. Le titre de comte, consacré par la charte, existe dans la branche de Joly de Fleury. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lys d'argent; au chef d'or, chargé d'une croisette patée de sable; aux 2 et 3 d'azur, au léopard d'or, lampassé et armé de gueules.* Ces deux derniers quartiers ont été autorisés par lettres-patentes du mois de décembre 1648.

JOLY. Charles Joly, anobli en 1624, fut père de Henri Joly, sieur d'Escaravel, en Normandie, maintenu dans sa noblesse, en 1666. *D'azur, à l'arbre arraché d'or, chargé sur la cîme d'une canette du même.*

JOLY DE MANTOCHE, à Besançon. Cette famille a donné au dix-huitième siècle un conseiller-maître à la chambre des comptes de Dôle, et un conseiller au parlement de Besançon.

LA JONCHÈRE, ancienne noblesse de Franche-Comté, qui fut reçue à Saint-Georges en 1575. *De gueules, à la fasce d'argent.*

JONGHERYCX, famille noble et ancienne, originaire des Pays-Bas, dont était Martin Jongheryex, écuyer, fils de Jean et de Marguerite de Schodt. Il épousa, 1°. Marie de Wavrans; 2°. Barbe Lauwereyns, d'une très-ancienne maison de la Flandre maritime. Il eut de ce dernier mariage cinq enfants, savoir: un fils, Pierre Jongheryex, mort sans alliance à Dunkerque au mois de novembre 1672; et quatre filles, trois mortes jeunes, et Louise Jongheryex, héritière de sa maison, mariée avec Louis Lambrecht, d'une ancienne famille patricienne des Pays-Bas. Ils furent inhumés à Dunkerque, dans l'église des Recolets; leur mort est marquée sur leur tombe, savoir, Louise Jongheryex au 30 octobre 1641, et Louis Lambrecht au 26 juillet 1655. L'écusson de leurs armes, sculpté sur la pierre sépulcrale, représente un *écartelé, les premier et troisième quartiers contre-écartelés d'azur à l'agneau d'argent, et de gueules à deux épées d'argent en sautoir; une fleur de lys d'or au centre de ce contre-écartelé*, qui est de LAMBRECHT; *le deuxième quartier aussi contre-écartelé à deux fasces bastilées, et au chevron accompagné de trois cors de chasse*, qui est de JONGHERYCX; *le quatrième quartier d'argent, au*

- Copyright - Les éditions d'Antay - Lyon 2007 -

laurier de sinople ; au chef de gueules, chargé de trois merlettes d'argent, qui est de LAUWEREYNS. Louis Lambrecht eut de Louise Jongheryex deux fils et une fille. Louis Lambrecht, II du nom, fils aîné de Louis Ier., devint seigneur de Coudekerque aux droits de sa mère, Louise de Jongheryex, qui avait hérité de son frère, Louis de Jongheryex, lequel tenait cette seigneurie de sa cousine maternelle, dame Marie-Martiane de Buretta, décédée sans enfants à Dunkerque, le 21 novembre 1647, épouse de Pierre de Jallet, écuyer, mestre de camp au service de S. M. Catholique, et gouverneur de la ville de Dixmude.

LE JOSNE CONTAY, en Artois. La Roque, dans son traité de la noblesse, chapitre de *la noblesse par chevalerie*, donne l'article suivant sur cette famille.

« Monstrelet fait mention de Robert le Josne, en » Artois, de très-bas lieu, qui fut d'abord licencié ès » lois, avocat au parlement l'an 1418, puis du conseil » de Henri V, roi d'Angleterre, qui le fit chevalier pour » l'anoblir, et devint enfin bailli d'Amiens et gouver- » neur d'Arras, par le choix de Philippe-le-Bon, duc » de Bourgogne. Il eut deux fils, Guillaume le Josne, « qui acheta la terre de Contay, dont il prit le nom, et » Jean, cardinal du saint-siége, évêque d'Amiens ».

La terre et seigneurie de Lesvaques fut érigée en marquisat, par lettres du mois de février 1695, en faveur de Maximilien-Martin le Josne-Contay, chevalier, seigneur de la Ferté. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, frettés d'argent, semés de fleurs de lys du même dans les claires voies ; aux 2 et 3 fascés d'argent et de gueules ; sur le tout de gueules, au crequier d'argent.*

DE JOSSAUD, en Provence. Cette famille, originaire du Languedoc, tire son origine de Jean Jossaud, conseiller au parlement de Turin en 1558. Elle fut maintenue dans sa noblesse par les commissaires du Roi députés pour la vérification des titres de noblesse, le 12 octobre 1668. *D'azur, à un croissant d'argent; au chef d'or, chargé de trois étoiles de sable.*

JOSSE. Claude Josse, conseiller du Roi, receveur-général des bois, fut reçu échevin de Paris en 1596. *D'azur, à trois couronnes ducales d'or.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

JOSSET. Claude-Augustin Josset, avocat au parlement, conseiller du Roi, expéditionnaire en la cour de Rome, fut élu échevin de Paris en 1733. *D'azur, à neuf besants d'or.*

DE JOSSOUIN DE VALGORGE, en bas Vivarais, noblesse ancienne et d'épée, distinguée par une longue série de services militaires. Elle s'est divisée en plusieurs branches, dont quelques-unes se sont éteintes dans les maisons d'Agrain des Hubas, de Colonne, de Haut-Villard et de Soulages. Elles ont toutes pour auteur commun :

I. Noble Eustache DE JOSSOUIN, rapporté dans des actes des années 1615, 1621 et 1650. Il épousa Françoise *du Roure*, dont il eut François, qui suit :

II. François DE JOSSOUIN, seigneur de la Tour, fut pourvu de la charge de gentilhomme auprès de Mgr. Gaston, duc d'Orléans, régent de France, par brevet du 10 janvier 1631. Il eut pour fils,

1°. François de Jossouin, qui servit d'abord dans les cadets nobles de Brissac, et fut ensuite capitaine au régiment de Normandie ;
2°. Joseph, dont l'article suit ;
3°. Jean de Jossouin, capitaine au régiment de Castries ;
4°. Jean-Baptiste de Jossouin, capitaine au régiment de Chabrillant.

III. Joseph DE JOSSOUIN DE LA TOUR, écuyer, né le 25 juillet 1650, capitaine au régiment de Tournaisis, demanda et obtint un certificat signé d'Hozier, juge d'armes de France, qui l'autorise à mettre une tour dans l'écusson de ses armes, au lieu d'un croissant, qui y était empreint, à cause du surnom qu'il portait, ainsi que ses enfants. Il épousa, par contrat du 9 mai 1672, Madelaine *de Tourette*, et mourut avant le 26 avril 1703, laissant, entr'autres enfants :

1°. Jean de Jossouin de la Tour, né le 1er août 1681, marié, par contrat du 26 août 1703, avec Gabrielle *de Martinent*, fille de Louis de Marti-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nent, sieur de la Vernade, qui le rendit père de plusieurs enfants :

2°. Basile de Jossouin, capitaine au régiment d'Albigeois ;

3°. Joseph de Jossouin, officier au régiment de Gatinais, tué dans un choc, en Piémont, le 29 juillet 1708 ;

4°. Guillaume de Jossouin, officier au régiment de Gatinais. Il servit au ban de la noblesse de Languedoc, ainsi qu'il appert de son certificat du 6 septembre 1697 ;

5°. François II, dont l'article suit :

6°. Marianne de Jossouin, mariée le 3 septembre 1706, avec Louis de Vissac, seigneur de Blazère.

IV. François DE JOSSOUIN DE LA TOUR, écuyer, servit dans les cadets gentilshommes du corps de Brissac, passa officier au régiment de Rohan-Rochefort, puis capitaine à celui de Gatinais, après Joseph, son frère aîné. Il épousa Louise *de Rochier*. De ce mariage sont issus :

1°. Jean Balthasard, dont l'article suit ;

2°. François de Jossouin de la Tour, officier au régiment de Forez, puis ecclésiastique ;

3°. Guillaume de Jossouin, officier au régiment du Roi, cavalerie, fait chevalier de Saint-Louis, le 29 mai 1740.

V. Jean-Balthazard DE JOSSOUIN, seigneur de Planzolles, co-seigneur de Saint-André-Lechamp, bailli des états du Vivarais, épousa Marie de Jossouin, dont il eut :

1°. Jean-Roch, dont l'article suit ;

2°. Jean-Baptiste de Jossouin de la Tour, capitaine au régiment de Poitou, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants,

3°. François-Balthazard de Jossouin de la Val, capitaine au régiment de Bresse, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants ;

4°. François de Jossouin, chanoine à Alby.

VI. Jean-Roch DE JOSSOUIN, Ier. du nom, seigneur

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Valgorge, de Planzolles, de Loubaresse, Saint-Martin, Laugère et la Boule, fut bailli d'épée des états du Vivarais. Il était ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Il fut appelé comme noble, à l'assemblée du bailliage de Villeneuve, de Berg, lors de la convocation des états-généraux, en 1789. Il épousa, en 1764, Marie-Christine *de Peyrçt de Malerive*. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Balthazard de Jossouin de Valgorge, ancien garde de la porte du Roi, puis officier dans le génie militaire, mort en émigration ;
2°. Jean-Roch II, qui suit.

VII. Jean-Roch DE JOSSOUIN, IIe. du nom, chevalier de Valgorge, officier supérieur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, a émigré et fait les campagnes de l'armée des princes. Le titre de chevalier lui a été donné par le Roi, d'après ses brevets d'officier supérieur, de chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, en date des 24 août et 4 décembre 1814, et 3 septembre 1816. Il a épousé Madelaine - Charlotte *de Laulanhier*. De ce mariage sont issus :

1°. Marie-Jean-Charles-Ovide, qui suit ;
2°. Marguerite-Victoire de Jossouin de Valgorge, mariée le 6 septembre 1796, avec Joseph-Alexandre de Vissac.

VIII. Marie-Jean-Charles-Ovide DE JOSSOUIN, chechevalier de Valgorge, était surnuméraire dans les gardes de la porte du Roi, en 1814. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'une tour d'argent ; au chef du même, chargé de trois roses de gueules.*

JOUARD, en Bourgogne. Jean Jouard, chevalier, seigneur d'Echevannes, premier président au parlement de Dijon, en 1569, fut assassiné dans cette ville, le 27 mars 1577, étant alors président du parlement de Beaune, de Saint-Laurent et de Dôle. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois choux pommés du même.*

JOUENNE D'ESGRIGNY, famille originaire de Compiègne, qui a pour auteur René Jouenne, sieur

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

d'Esgrigny, anobli le 21 août 1698, en conséquence de l'édit du mois de mars 1696. Cette famille a donné un brigadier d'infanterie et plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. *D'azur, à trois croisettes potencées d'argent.* Couronne de marquis. Tenants : *Deux anges.* Cimier : *un monde croisé d'argent.* Devise : *In hoc signo vinces.* Légende : *Pius et fidelis.*

JOUENNE ou JOUANNE, seigneurs de la Bonneterre, en Normandie. Jean Jouenne, sieur de la Bonneterre, et Jean, son fils, sieur de la Drovière, président en l'élection de Falaise, anoblis en 1654, furent maintenus en 1666. *D'azur, au cœur d'argent, accompagné de trois croisettes d'or.*

DE JOUFFREI, seigneurs de Sainte-Cécile et des Ambiers, en Provence ; famille ancienne, originaire de la ville de Briançon, en Dauphiné, qui prouve sa filiation suivie depuis Jean Jouffrei, chevalier, conseiller et chambellan du Roi et gouverneur de Briançon et de Château-Dauphin, vivant en 1313 ; mais, attendu que quelques-uns de ses descendants firent des actes de dérogeance, Antoine Jouffrei, conseiller du Roi et lieutenant particulier à Briançon, obtint des lettres de réhabilitation données par le Roi Henri IV, le 12 février 1596. Il fit son testament l'an 1601. Antoine Jouffrei s'établit en Provence, par le mariage qu'il contracta à Sisteron, le 12 janvier 1602, avec Marguerite de Garret. De ce mariage sortirent Pierre Jouffrei et Paul Jouffrei, qui furent maintenus dans leur noblesse, le 16 mars 1668. *D'azur, à un croissant d'argent ; au chef d'or, chargé de trois étoiles de sable.*

JOUFFROY, comtes et marquis de Jouffroy, en Franche-Comté. On n'est pas d'accord sur l'origine de Jean Jouffroi, abbé de Luxeuil, au comté de Bourgogne, évêque d'Arras, cardinal en 1461. Ce qui est certain, c'est que ses frères tenaient un rang dans la bonne noblesse du pays, et que, comme tous leurs descendants, ils ont contracté de bonnes alliances. Il y a eu les branches d'Abbans, de Gosuans, d'Uxelles et de Novillars, reçues à Saint-Georges, en 1625, et vingt-deux fois, depuis cette époque. Les branches d'Ab-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

bans et de Gousans, qui subsistent, possèdent les terres de ce nom, depuis plus de trois cents ans. *Fascé d'or et de sable de six pièces; la première fasce d'or, chargée de deux croisettes d'argent.*

DU JOUR. Charles du Jour, conseiller au châtelet, fut élu échevin de Paris en 1659. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à deux pals d'or; aux 2 et 3 de gueules, au soleil d'or.*

JOURDAIN, seigneurs du Couedo et de Keurien, en Bretagne; maison issue d'ancienne chevalerie, qui a pour auteur Michel Jourdain, servant en 1371, sous le connétable Bertrand du Guesclin. Depuis cette époque, le nom de cette famille ne cesse de figurer dans les rôles militaires. Elle s'est alliée aux maisons de Hautbois, le Pauvre, Bizien, Chef du Bois, Lopuac, Kermoguer, Talhouet, de la Saudraye, etc. *D'azur, au cor d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon du même.*

DES JOURS, comtes de Mazille, en Nivernais; famille ancienne et distinguée par de nombreux services et de belles alliances. Elle remonte par filiation suivie, à Guillaume des Jours, écuyer, seigneur du Monceau, de Villette et autres lieux, marié en 1533, avec Catherine de Grandin. Les autres alliances de ses descendants, parmi lesquels on compte plusieurs capitaines de cavalerie, un mestre de camp, et des officiers supérieurs dans la même arme, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sont avec les maisons de Troussebois, de la Vernée, de Montconis, de Damas d'Antigny, de Ballard, le Ganay, le Prestle de Vauban, de Siry, de Roume Saint-Laurent, de Chargères. Tous les membres de cette famille, constamment dévouée à l'auguste maison de Bourbon, ont émigré en 1791, et fait les campagnes de l'armée des princes et de celle de Condé. *D'or, au lion d'azur; au chef échiqueté d'azur et d'or de trois tires.* Couronne de comte. Supports : *deux lions en barroque.*

DE JOUX, maison chevaleresque de Franche-Comté, éteinte dans les maisons de Monteaugeon, de Jouffroy, et de Grammont. *D'or, fretté de sable.*

Elle possédait des terres considérables, dont dépen-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

daient les châteaux de Joux, de la Cluse, de Mireval et d'Osies. Les deux premiers de ces châteaux étaient extrêmement importants par leur force et leur situation, et passèrent vers la fin du quatorzième siècle dans la maison de Vienne.

DE JOUY. Jean de Jouy était conseiller au parlemen de Paris en 1315. *D'argent, à trois merlettes de sable.*

DE JOUY. Jean de Jouy, praticien demeurant à Bar, fut anobli sans finance, par lettres du 18 septembre 1527. *De vair, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or, armé de sable.*

DE JOUY. Mathurin de Jouy, commis-général des maisons et finances de la reine de France, natif de Fortet en Touraine, fut anobli par lettres de Charles IV, duc de Lorraine, du 20 juin 1664. *D'or, au lion de gueules, tenant une palme de sinople.*

DE JOUY. François de Jouy, l'un des écuyers du duc de Lorraine, fut anobli le 2 décembre 1713, avec permission de prendre les armoiries de Jacques Clausse, son bisaïeul maternel, lequel avait été anobli le 27 mars 1573. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de léopard du même, bouclées d'argent.*

JUBERT DE BOUVILLE, marquis du Thil, par érection du mois de mars 1655; famille ancienne et distinguée, originaire de Normandie, qui a pour auteur Philippe Jubert, sommelier de la chambre du roi Charles V, anobli en 1369. On compte parmi ses descendants une foule de personnages recommandables dans la robe et dans l'épée, entr'autres, des conseillers d'état, des maîtres des requêtes, deux maréchaux de camp et un brigadier, un chef d'escadre, commandeur de Saint-Louis, et un commandeur de Saint-Lazare. Les principales alliances de cette maison, sont avec celles de Bellehache, Blancbaton, Brinon, Carvoisin, Chastelus, Croismare, du Fay, la Ferté, Fumechon, Giverville, Goujon-Gasville, Gouville, du Hamel, l'Hôpital, des Marêts-Maillebois, Maupeou, Mesmes, Monceaux, Moncrif, Montholon, Roquigny, la Rozière, Thiboutot etc. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix alésée d'or; aux 2 et 3*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

d'azur, à cinq fers de pique d'argent, 2 *et* 3. La branche du Thil portait cinq rocs d'échiquier au lieu de fers de pique.

DE LA JUGIE, en Limosin. Cette famille a pour auteur Jacques de la Jugie, fils de Géraud ou Géraldon, vivant en 1313, lequel fut anobli par lettres du mois de mars 1338. Ses descendants ont donné des capitaines de 50 hommes d'armes, des officiers généraux, des gouverneurs de places, des conseillers d'état, et un chevalier des ordres du Roi en 1585. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, à deux lions affrontés d'or; aux* 2 *et* 3 *d'argent, à la bande d'or, accompagnée de* 6 *roses de gueules : parti d'azur, à la fasce d'or; sur le tout d'or au lys à trois branches de gueules.*

JUIÉ, famille ancienne du Limosin, alliée au seizième siècle, à celle de Guillon de l'Étang, qui a donné un évêque de Carcassonne, chevalier du Saint-Esprit en 1618. *De sable, au rocher d'or.*

JUIF, famille ancienne, originaire de Bourgogne, éteinte depuis plus de deux siècles, et dont était Antoine Juif, official d'Autun, conseiller au parlement de Bourgogne en 1538, et Richard Juif, maître en la chambre aux deniers du duc Philippe Le Bon. *D'argent, à trois hures de sanglier de sable.*

JUILLART. Claude Juillart fut fait quartinier de la ville de Paris l'an 1579. *D'azur, au soleil d'or.*

JULIOTTE, en Normandie. Léon Juliotte, anobli en 1597, est l'auteur de cette famille; son petit-fils Tanneguy Juliotte, sieur de Réveillon, fut maintenu dans sa noblesse, le 31 janvier 1667. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.*

JUNET, famille originaire de la Rivière, et établie à Salins, en Franche-Comté. Elle fut anoblie par le roi d'Espagne Philippe II, par lettres datées de Madrid, le 27 avril 1598, en récompense des services de Jean Junet-de-la-Rivière, procureur-général des terres de la maison de Châlons, au comté de Bourgogne, de ceux de Pierre et de Philibert ses fils, et de ceux de Gratian Junet son père. La postérité de Jean Junet de la Ri-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

vière s'est continuée dans la personne de Pierre-François-Joseph Junet, écuyer, seigneur d'Aiglepierre et Bouverans, ancien capitaine dans les milices de Bourgogne, et substitué au nom de la maison de Courbessein, lequel a épousé, le 20 mai 1745, Marie-Anne-Désirée Portier. *D'hermine, à la fasce de gueules, chargée d'une quintefeuille d'or.*

DE JUSSEY, maison d'ancienne chevalerie du comté de Bourgogne, éteinte, qui tirait son nom de la ville de Jussey, dont elle tenait, de toute ancienneté, les fiefs principaux et le château fort. Elle a figuré avec éclat à la cour et à la tête des armées, en Bourgogne et en Lorraine, depuis Olivier de Jussey, Ier du nom, chevalier, mari de Cécile de Traves, qui fit, en 1158 et 1160, des dons à l'abbaye de Clairfontaine, et depuis lequel on trouve une suite de titres successifs sur Olivier II, Odon, Etienne, Hales, Jean, tous chevaliers, bienfaiteurs de cette abbaye. Regnaud de Jussey, chevalier, fut cité pour un seigneur de la cour d'Eudes IV, et son favori, en 1320. Il est peut-être le même que Regnaud de Jussey, que l'on voit lieutenant-général et gouverneur du comté, en 1354, et que l'on croit frère d'Olivier III de Jussey, chevalier, qui fut chambellan du roi Philippe-le-Hardi, en 1359, puis son ambassadeur en Autriche, en 1378, pour traiter du mariage de sa fille avec l'archiduc. Le même Olivier fut encore conseiller du conseil secret du duc de Nevers, et enfin maréchal de Bourgogne. L'histoire rapporte aussi Pierre et Philippe de Jussey, qui marchèrent au secours du duc Philippe de Rouvre, sous la bannière de Bourgogne, en 1358. On trouve un grand nombre de chevaliers et d'écuyers du nom de Jussey, dans les rôles d'hommes d'armes des quatorzième et quinzième siècles. Une branche de cette maison était également florissante en Lorraine, où elle s'était établie dans ce dernier siècle; elle y contracta, ainsi que la branche aînée, les plus hautes alliances, et prit rang à la cour et aux assises des états, dans le corps illustre de l'ancienne chevalerie de ce pays. Elle y donna plusieurs grands baillis et gouverneurs du comté de Vaudémont et conseillers d'état, des maîtres d'hôtel et chambellans des ducs de Lorraine, des chanoinesses de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Remiremont et de Château-Chalon, et autres chapitres de Lorraine et du comté de Bourgogne; et, depuis l'an 1200, plusieurs chanoines de la métropole. Elle posséda nombre de grandes seigneuries et terres titrées, notamment les baronnies de Rochefort, Urbachers, Coucy, etc., etc. Cette maison s'est éteinte vers le seizième siècle, dans les maisons de Raigecourt et de Norroy. *De sable, au lion d'or couronné; à la bordure du même.*

DE JUYÉ. Isaac de Juyé, seigneur de Moric, conseiller au grand conseil, fut élu échevin de Paris en 1615. Il était fils de Pierre de Juyé, seigneur de Forges, président à la Rochelle. Il fut maître des requêtes, le 16 juillet 1616, intendant en Tourraine, Poitou, Berry et Guienne, conseiller d'état, en 1632, et mourut doyen, le 25 septembre 1651. Il avait épousé 1° Magdeleine de Champrond, fille de Jacques de Champrond, président aux enquêtes, et de Magdeleine de Montmirail; 2°. Françoise Giroult, fille de Claude Giroult, trésorier de France à Soissons, et de Marie Targas. Il eut du premier lit une fille morte jeune, et Catherine de Juyé, mariée avec René de Carbonnel, marquis de Canisy, maréchal de camp et gouverneur d'Avranches. *D'azur, au rocher d'or, surmonté d'une épée en fasce d'argent, garnie du second émail.*

DE JUYÉ, seigneurs de Seilhac, en Limosin. Cette famille a pour auteur Libéral de la Forestie, écuyer, ainsi qualifié dans des actes des 12 et 13 août 1558. Il avait épousé Sébastienne de Juyé, dont il eut Jean de la Forestie, en faveur duquel Jean Juyé, bourgeois de Tulle, et père de sa mère, fit son testament, le 18 juin 1546, à la condition de porter son nom et ses armes. Ce Jean de la Forestie épousa, sous le nom de Jean de Juyé, que ses descendants ont conservé, Marguerite de Thermes, par contrat du 2 février 1549. *D'argent, à trois fasces de gueules; au lion couronné du même, lampassé et armé de sable, brochant sur le tout.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

K.

DE KARNAZET (1), barons de Saint-Vrain, seigneurs de Broussy, de Grand-Fontaine, en Beauce; famille ancienne, originaire de Bretagne, qui tire son nom d'une terre située dans l'évêché de Léon. Elle s'est divisée en plusieurs branches. L'aînée, dite des seigneurs de Karnazet, ne subsistait plus en Bretagne lors de la recherche de 1669. Une seconde s'établit en Beauce dès le commencement du quinzième siècle. Elles ont toutes, pour auteur commun, Salomon, seigneur de Karnazet, vivant en 1355. La branche des barons de Saint-Vrain, en Beauce, a donné des gouverneurs de places de guerre; des chevaliers de l'ordre du Roi; un maître-d'hôtel de Sa Majesté, en 1544; un maître-d'hôtel du duc d'Anjou, mort en 1588; un chambellan du duc d'Alençon, mort en 1584; un capitaine de cent hommes d'armes, mort en 1568, et des officiers dans les compagnies d'ordonnances et dans nos régiments, depuis l'époque de leur création. Les alliances de cette branche sont avec les maisons d'Anglebermer, Aumale, Auquoy, Avy, Beaumotte, Bombelles, Brillac, Bureau, Campremy, Cappo, en Italie, Champgirault, Clinchamp, Estoré, Gouffier, l'Isle-Marivaux, Lannière, Mezange, Mornay, Moustiers, du Noyer, Prunelé, Suze, Thienne, Villereau, etc.

ARMES :

Branche de Bretagne : burelé d'argent et de gueules; à deux bisses, (nommées improprement guivres) affrontées d'azur, entrelacées dans les fasces.

Branche de Beauce : burelé d'argent et de gueules; à la bisse (2) de sinople brochante sur le tout, accompagnée de trois herses d'or; à la bordure contre-componée d'argent et de gueules de dix pièces.

---

(1) Orthographié aussi *Kerazret* et *Kernazret*.

(2) Lachenaye a mis *Grive* pour *Guivre*, qu'il voulait dire : c'est une double erreur. Ce qu'on nomme guivre en blason, est une bisse ou serpent qui avale un enfant.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DE KELLERMANN, famille anoblie sous Louis XIV. François-Christophe de Kellermann, duc de Valmy, maréchal de France, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, créé pair de France, le 4 juin 1814, est décédé au mois d'octobre 1820. Le comte de Kellermann, son fils, lieutenant-général des armées du Roi, lui a succédé dans les dignités de duc de Valmy et de pair de France.

Armes : coupé, au 1 de gueules au croissant versé d'argent; au 2 d'argent, au rocher de trois monts rangés sur la même ligne de sinople, chaque mont surmonté d'une étoile de gueules.

DE KÉRATRY, sieurs de Kératry, de Kéridiern, de Kerbiguet, de Mezaler, en Bretagne; famille ancienne, connue dans cette province, dès avant l'an 1500, et qui a pour auteur Christophe de Kératry, écuyer, sieur de Kératry et de Kéralgen, mentionné dans un accord du 1er. septembre 1505. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'extraction, par arrêt de la chambre de la réformation du 23 juillet 1670. Anne-Louise-Aimée de Kératry, fille de Jean-François, comte de Kératry, président de la noblesse de Bretagne, fut reçue chanoinesse comtesse de Largentière, en Lyonnais, au mois de janvier 1785. *D'azur, au corps de chasse d'argent, surmonté d'une lance du même en fasce.*

DE KERCKHOVE, seigneurs de Crayéncourt et de Fal, aux Pays-Bas.

Guillaume *de Kerckhove*, seigneur de Crayenhof, terre connue depuis sous le nom de Crayencourt, épousa Joachime de Cornehuse, dont :

Nicolas *de Kerckhove*, seigneur de Crayencourt, marié avec Marie de Bailles, qui le fit père de :

François *de Kerckhove*, seigneur de Crayencourt, époux de Marguerite de Zweène, fille de Jean de Zweène, et de Léonore de Malegher. De ce mariage sont issus :

1°. Jean de Kerckhove, seigneur de Crayencourt, lieutenant de Hesdin, marié avec Marie de Colomby;

2°. François de Kerckhove, chevalier, seigneur de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Fal, créé chevalier le 20 octobre 1632, mort le 13 décembre 1654, ayant épousé Marie Vander-Gracht, morte le 28 octobre 1648.

Armes : d'argent, à trois griffons de sable.

DE KERCKHOVE. Charles Vanden Kerckhove, bailli de la ville, keure et franchise d'Eecloo, fut anobli le 8 juin 1676.

DE KERCKHOVE, seigneurs de Termandèle. Jean Vanden Kerckhove, dit Vander Varent, bourgmestre d'Alost, fut honoré du titre de chevalier, par lettres de l'an 1664.

Joachim *de Kerckhove*, dit *Vander Varent*, seigneur de Termandèle et de Venne, fut père d'Isabelle de Kerckhove, mariée à Guillaume Meynaert, souverain bailli de la chambre légale de S. M. le roi d'Espagne.

Marguerite-Jeanne *Vander Kerckhove*, dite *Vander Varent*, veuve de Michel le Febure, sergent-major de la ville d'Oudenarde, obtint, pour ses enfants, confirmation de noblesse et d'armoiries, par lettres de l'empereur Charles VI, du 14 septembre 1740.

Armes : d'argent, à six losanges de sable accolées en bande.

KERCKHOVE, famille ancienne des Pays-Bas. Josse *Vander Kerckhove*, épousa Adrienne de Berch, dont il eut :

Guillaume *de Kerckhove*, marié avec Isabeau de l'Espinoy, fille d'Etienne, seigneur de Lignes, laquelle le rendit père de :

Josse *Kerckhove*, seigneur de Vaux, mort le 11 mai 1624. Il avait épousé Jeanne de Heurne, morte le 19 juillet 1637, fille de Jacques Heurne, et de Jeanne de Moore. Leurs enfants furent :

1°. Jean, qui suit ;
2°. Philippine de Kerckhove, morte à Bruges, le 12 avril 1668, femme de Louis le Poivre, seigneur de Maux, décédé à Liège, le 2 août 1645.

Jean *de Kerckhove*, seigneur de Vaux et de Cham-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pagne, échevin de la ville de Gand, fut créé chevalier par lettres du 23 octobre 1640. Il épousa Jacqueline de la Deuse, dame d'Etichove, fille de François de la Deuse, seigneur d'Etichove, et d'Agnès de la Hamaïde, dont :

1°. Josse, qui suit;

2°. Jeanne de Kerckhove, mariée avec Henri Gage, colonel d'un régiment écossais au service d'Espagne, et colonel d'infanterie au service de Jacques II, roi d'Angleterre, mort à Tournay, en 1702.

Josse *de Kerckhove*, seigneur de Vaulx, épousa Jeanne-Marie Dellafaille, dont il eut, entr'autres enfants :

Jean-François *de Kerckhove*, seigneur de Vaulx, d'Etichove, de la Deuse, mort le 29 juillet 1733, ayant été marié avec Anne-Isabelle Lanchal, baronne d'Exaërde, dame d'Olsène, d'Oesselghem, Gotthem et de Straeten. De ce mariage sont provenus :

1°. Engelbert-Joseph-Martin de Kerckhove, héritier de la baronnie d'Exaërde, seigneur d'Olsène, Etichove, la Deuse, etc., marié avec Marie-Isabelle, née baronne de Zinzerling, décédés, lui, le 21 février 1748, et elle, le 24 novembre 1756, père d'Albert-Desiré-Xavier de Kerckhove, baron d'Exaërde, marié à Gand, le 29 septembre 1761, avec Camille-Josephe-Guilaine de Lens, dont postérité;

2°. Gérard-Joseph de Kerckhove, seigneur d'Oesselghem, Gotthem, Elst, Mullem, etc., homme de fief de la châtellenie du Vieuxbourg de Gand, en 1754, 1755, 1756, 1757 et 1758.

Armes : échiqueté d'azur et d'argent; au chef d'or, chargé d'une colombe au naturel, volante en bande, et portant en son bec un rameau d'olivier de sinople.

DE KERGORLAY (1). Cette maison est comptée pour une des plus illustres de l'ancienne chevalerie de Bre-

(1) Le nom de cette maison s'est aussi écrit *Guergorlé*, *Guergorlay*, *Kergorlé* et quelquefois, mais rarement *Quergorlay*.

- Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

tagne. Elle a pris son nom d'une terre qualifiée depuis baronnie, située dans l'évêché de Léon, que l'héritière de la branche aînée a portée, vers la fin du quatorzième siècle, dans la maison de Montfort. Les seigneurs de Kergorlay ont constamment tenu un rang distingué à la cour des comtes et ducs de Bretagne, et ont occupé des grades éminents dans leurs armées.

Pierre *de Kergorlay*, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Kergorlay suivit, en 1270, le duc de Bretagne à la Terre-Sainte. Il était alors sénéchal du pays de Cornouaille. Dès le mois de mars 1263, il s'était rendu caution d'une obligation contractée par Alain Nuz, fils de Jean, chevalier, envers Hervé de Léon. Il avait pour frères Geoffroy de Kergorlay, mentionné dans un compte rendu au duc Jean le Roux, l'an 1268; et Roland de Kergorlay, qui, dans un jugement rendu à Paris, l'an 1296, par Jean, duc de Bretagne et comte de Richemont, touchant le meurtre commis sur la personne d'Alain Nuz, chevalier, est nommé au nombre des amis et parents de ce seigneur auxquels on interdit toutes poursuites et duels pour venger cet attentat. Son sceau, apposé à un acte des archives de Blain, de l'an 1300, *représente un écu vairé avec une bande*, comme cadet. Pierre Ier. de Kergorlay est nommé dans la vente des biens délaissés par Geoffroy de Lanvaux, chevalier, sis en la vicomté de Rohan, faite au nom du duc Jean, l'an 1274 : c'est le dernier acte qu'on ait de lui.

Pierre *de Kergorlay*, son fils, chevalier, sire de Kergorlay, est porté dans la reconnaissance faite l'an 1294, par les seigneurs de Bretagne, du nombre des chevaliers, écuyers et archers, qu'ils devaient, selon l'étendue de leurs possessions féodales, pour l'armée du duc, comme devant deux chevaliers pour sa terre de Poher, en Cornouaille. Il fit un accord, l'an 1306, et un échange, l'an 1318, avec Hervé de Léon, seigneur de Noyon. Il avait épousé Jeanne de Rohan, fille d'Alain VI, vicomte de Rohan, et de Thomasse de la Roche-Bernard, sa seconde femme. L'an 1312, du consentement de Roland de Kergorlay, son curateur, il transigea avec Alain, vicomte de Rohan, son beau-frère, touchant les droits dotaux de ladite Jeanne de Rohan, son épouse.

Jean *de Kergorlay*, Ier. du nom, chevalier, seigneur de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Kergorlay, leur fils, ratifia, au mois d'avril 1312, le partage donné à sa mère, qui scella cet acte de son sceau, parti des armes de Rohan et de Kergorlay. Jean Ier. mourut en 1335, et fut inhumé au couvent des religieux de la Trinité à Rieux. Il avait épousé Jeanne de Rieux, fille de Guillaume, sire de Rieux, et de Louise de Machecoul. Il en eut Jean *de Kergorlay*, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Kergorlay, qui, l'an 1351, servait en qualité d'écuyer dans la compagnie de Jean, sire de Beaumanoir, avec Yvon de Kergorlay, son frère, ou son parent (1); il commanda une compagnie de deux chevaliers, cinq écuyers et dix archers, sous Gui de Nesle, seigneur d'Offemont, maréchal de France, au mois d'août 1352. Ce seigneur ayant embrassé le parti de Charles de Blois, contre Jean de Montfort, son compétiteur au duché de Bretagne, fut tué à la bataille d'Auray, où la victoire fut remportée par le dernier, le 29 septembre 1364. Jean de Kergorlay avait épousé Marie de Léon, fille d'Hervé, vicomte de Léon, et de Marguerite d'Avaugour. Elle se remaria à Jean Malet, sire de Graville, de Seèz et de Bernay ; elle eut de son premier mari :

1°. Jeanne de Kergorlay, dame de Kergorlay, mariée à Raoul IX, sire de Montfort, de Lohéac et de la Roche-Bernard. Elle fut l'aïeule d'André de Laval-Montfort, seigneur de Lohéac, maréchal de France ;

2°. Aliénor de Kergorlay, mariée à Jean de Beaumanoir, chevalier, seigneur du Bois de la Motte.

La seconde branche de cette maison (2) s'est perpétuée jusqu'à nos jours; elle remonte à Jean de Kergorlay, qui, vers l'an 1360, épousa Alix de Buzic, dame

---

(1) Ce dernier commanda une compagnie de neuf écuyers et de dix-sept archers à cheval, au nombre desquels était Eonnet de Kergorlay, suivant la montre qui fut faite de cette compagnie à Dinan, le 8 janvier 1356.

(2) Voyez l'Armorial breton, par Guy le Borgne, page 103.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

du Cleuzdon., du Breil et de Kerjavelly. Les nombreux et honorables services de cette branche, sont consacrés dans presque toutes les pages de l'histoire de Bretagne, et ses alliances ont été contractées dans les plus illustres familles de cette province. *Vairé d'or et de gueules.* L'ancienne devise de cette maison, était : *Ayde-toy Kergorlay, et Dieu t'aydera.*

DE KERGOURNADECH, illustre et ancienne maison de chevalerie de Bretagne, qui a pris son nom d'une terre située dans le diocèse de Léon (1). Olivier de Kergournadech, chevalier, seigneur de Kergournadech, fut présent à un accord passé, en 1288, entre Alain, vicomte de Rohan et Hervé de Léon. Le 11 décembre 1357 Charles de Blois, duc de Bretagne, accorda au sire de Kergournadech, la permission de lever une aide sur ses vassaux. Il paraît que ce seigneur embrassa la cause de ce prince dans ses démêlés avec Jean de Montfort, qui lui disputait le duché de Bretagne ; car la plupart de ses terres furent saisies par Hervé de Lesquelen, qui lui avait fourni de grosses sommes pour payer sa rançon. Il obtint des lettres de main-levée pour lesdites terres, moyennant le remboursement solidaire, de Jean, duc de Bretagne, successeur de Charles de Blois, le 9 novembre 1365. Cette maison s'est fondue à la fin du quinzième siècle, dans la maison de Kerhoent, par l'alliance

(1) L'ancienneté de cette grande maison était tellement immémoriale, qu'on a prétendu que le droit qu'avaient les seigneurs de Kergournadech d'entrer dans l'église de Léon, *bottés et éperonnés*, et l'épée au côté, avait été accordé par saint Paul Aurélien, premier évêque de Léon, vers l'an 600, à un chevalier de la paroisse de Cleder, qui était demeuré auprès de ce saint, lorsque toute la noblesse et le peuple l'avaient abandonné à la vue d'un serpent qui désolait le pays, et que ce chevalier, seigneur de Kergournadech, s'offrit de tuer ce monstrueux animal. Cette tradition fabuleuse fait sans doute allusion à quelque service éminent rendu par ce seigneur à l'évêque de Léon, mais elle n'en constate pas moins l'opinion de toute la Bretagne sur la haute antiquité de cette maison.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de Jeanne, dame de Kergournadech (fille de François, seigneur de Kergournadech, et de Françoise de Kersauson), avec Alain de Kerhoent, seigneur de Coetquelfen, dont les descendants ajoutèrent à leurs nom et armes ceux de Kergournadech, qui sont : *échiqueté d'or et de gueules.*

DE KERGUELEN, famille ancienne et distinguée de la province de Bretagne. Elle a prouvé, lors de la recherche, depuis Guillaume de Kerguelen, vivant en 1413. Elle est divisée en plusieurs branches, qui subsistaient en 1670, sous les noms de Penunrum, de Kerbi, de Guermeur, et de Kersaint. Les alliances directes de cette famille, sont entr'autres, avec les maisons de la Bouexière, Cluzion, Doncquer-Tserroeloffs, Kerakoven, Kerault, Kerniher, Kermeur, Launay, Pennanrum, Pentroff, la Roche du Rusquet, etc. *D'argent, à trois fasces de gueules, surmontées de quatre mouchetures de sable.* Devise : *vert en tout temps.*

DE KERGUELEN DE MENDIC, famille de la même province, qui lors de la recherche, a été maintenue dans son ancienne extraction, par arrêt de la chambre de la réformation, le 7 mars 1671. Elle s'est alliée aux maisons de Geslin, Kerangar, Bohier, Mendic, etc. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au houx arraché de sinople ; aux 2 et 3 échiquetés d'argent et de gueules.*

DE KESSEL, famille ancienne, originaire des Pays-Bas. Susanne Van-Kessel, fut mariée, 1°., vers 1560, avec Louis Malapert; 2°., vers 1580, avec Jacques Godin, seigneur de Bréaugies, dont elle fut la seconde femme.

André-Melchior Van-Kessel, premier secrétaire, et second conseiller pensionnaire de la ville d'Anvers, obtint des lettres de réhabilitation de noblesse, le 7 août 1725.

Armes: D'argent, à cinq losanges de gueules.

DE KESSEL. Pierre-Jacques Van-Kessel, franc-maître héréditaire de la monnaie d'Anvers, fut anobli par lettres du 26 octobre 1735. Armes : *D'argent, à trois*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

cailles au naturel, posées chacune sur un petit monticule de sinople.

DE KESSEL. *Voyez* LESNÉ-HAREL.

DE LA KETULLE, maison des plus anciennes des Pays-Bas, où elle subsistait dès la fin du douzième siècle, au rang des familles chevaleresques. Elle a formé plusieurs branches, entr'autres, celles des seigneurs de Haverie, et d'Assche, qui ont rendu d'importants services aux ducs de Bourgogne. Elle a contracté des alliances avec les maisons de Bauwens, Damman, Ghellinck de Nobère, Vanden Houte, Madoets, Mesdagh de Cuerne, la Motte-Hekel, Récourt-Licques, Saint-Omer, Wielant, etc. Artus de la Kethulle, écuyer, seigneur de Noort-Assche, issu de cette noble et ancienne famille de Flandre, fut créé chevalier, par lettres du 10 avril 1646, registrées en la chambre des comptes de Lille. *De sable, au pal-fasce d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, une dans chaque canton du chef, et l'autre en pointe.*

KLEIN, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Louis Klein, lieutenant-général des armées du Roi, grand officier de la Légion-d'Honneur, créé pair de France, le 4 juin 1814. *De gueules, au dextrochère d'argent, tenant une épée du même; au pal d'or, chargé de trois chevrons de sable, brochant sur le tout.*

KLOPSTEIN DE RÉCOURT, famille originaire de Mayence, transplantée en Lorraine, vers le milieu du seizième siècle.

Mathias Klopstein, qui en est la souche dans ce dernier pays, fut père d'Alexandre Klopstein, anobli pour services, par lettres du 12 mars 1609. Cette famille a servi avec distinction la maison de Lorraine, et a donné postérieurement, plusieurs officiers au service des rois de France. Elle s'est alliée aux familles d'Esberad de la Neuville, Gérard, Gonnevoux, Henzelin, Leviston, Marais, Maugean de Brécourt, etc.

Armes : D'or, à la fasce d'azur, surmontée de deux lionceaux issants, affrontés de sable, et accompagnés en pointe de deux dextrochères affrontés de carnation, parés de gueules, tenant chacun un caillou qu'ils frappent, et dont il sort de la flamme de gueules.

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

L.

LABASSÉE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de baron, dans la personne du baron Labassée, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de loup du même.*

LABAT D'AUTIGNAC, barons de Caudeval, famille anoblie par le capitoulat de la ville de Toulouse, dans la personne d'Hector Labat, seigneur d'Autignac, capitoul en 1569. Son fils Jean Labat, épousa N. de Villeneuve, dont il eut Jean-Pierre Labat, seigneur de Caudeval, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, père de Pierre Labat d'Autignac, baron de Caudeval, maintenu par M. de Bezons, intendant en Languedoc, en 1670, en vertu du capitoulat exercé par son bisaïeul. L'histoire néanmoins, fait mention d'un Guillebert de Labat, qui, l'an 1219, fut chargé conjointement avec Bernard de Montant, de la défense de la porte del Pontvielh, à Toulouse. On trouve aussi un Benoît Labat, anobli pour services en 1480. *Parti, au 1 de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 6 roses du même, les trois en pointe, posées 2 et 1; au 2 pal d'or et d'azur; au chef de gueules, chargé de trois besants d'argent.*

DE LABAY DE VIELA, en Armagnac, maison d'origine chevaleresque, de la province de Béarn, également distinguée par son ancienneté, ses services militaires, et les belles alliances qu'elle a contractées avec les maisons d'Albret, de Béarn, de Boisse, de Caupène, de Gassion, de Gramont-d'Aster, de Hitton, de Mauléon, de Miossens, de Ney de Candau, de Noë, de Rochefort-Théobon, etc. *D'or, à deux sangliers de sable.*

LABBÉ, seigneur de la Trochardais, et de Meurtel, maison distinguée et des plus anciennes de la province de Bretagne, où elle est connue depuis le milieu du douzième siècle, dans la personne de Geoffroy Labbé, mentionné dans une charte de Raoul, seigneur de Fougères, de l'an 1163, pour l'abbaye de Rillé. Guillaume Labbé est mentionné dans une lettre de Jean, évêque de Dol, de l'an 1200. Geoffroy Labbé, écuyer, vivant en 1276,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pouvait être fils du précédent, et père de Guillaume Labbé, vivant en 1320. Les services de cette maison, jusques vers la fin du quinzième siècle, sont nombreux. Elle a rempli des emplois distingués à la cour, et dans les armées des ducs de Bretagne; et plusieurs de ses membres ont été chargés de missions importantes par ces souverains. Elle compte dans le service militaire, Eon, Jean, et Denis Labbé, sous Hue de Kerautret, chevalier, Jean de Tournemine, écuyer, et sous Guy de Rochefort, chevalier, en 1356: Brissot Labbé, sous Jean, sire de Beaumanoir, chevalier banneret en 1369, et sous Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne, en 1424; Lucas Labbé en 1380; Hamon et Jean Labbé, en 1384; Nicolas et Thomas Labbé, en 1396; Jean Labbé en 1412, 1417, et 1424; et autre Jean, son fils, en 1463, 1464, 1466, 1475; Charles Labbé en 1418, et 1427; Guillaume Labbé en 1422, et 1437; Pierre Labbé en 1433; Alain Labbé en 1427, 1430, et 1451; Richard Labbé en 1428, 1458, et Guillaume Labbé en 1488, et 1491. Cette famille a été maintenue dans son ancienne extraction, le 22 décembre 1666. *De gueules, à quatre fusées d'argent, accolées en bande.*

LABBEY, famille de Vésoul, en Franche-Comté, maintenue dans la possession, plus que centenaire, du titre de noble, par arrêt de la chambre des comptes de Dôle, en 1769. Il n'en reste que deux frères, l'un officier, et l'autre chanoine, qui n'ont point de postérité. *D'argent, au sautoir de sinople.*

LABBEY, noble et ancienne famille de race et d'extraction, originaire de la province de Normandie, où elle subsiste encore de nos jours. Elle a formé plusieurs branches; l'aînée, éteinte depuis long-temps; les seigneurs de la Roque et de la Boissière, les seigneurs d'Ussy de Villerville et de Beaumonchel; les seigneurs de Punelay, et les seigneurs de Druval. Toutes ces branches ont pour auteur commun, Colin ou Nicolas Labbey, gentilhomme notable, qui fut écuyer de la compagnie du connétable du Guesclin, et fit les guerres de son temps sous ce général, ainsi que le rapporte un arrêt du 27 septembre 1470, qui confirme Nicolas ou Colin Labbey, son arrière-petit-fils, dans sa noblesse d'extraction. Cette fa-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

mille compte de nombreux services. Elle a contracté de belles alliances, entr'autres, avec les maisons d'Auge, de Baignard de la Roque, Bigards, du Bosc, du Breuil d'Ussy, du Buchot de Guerponville, du Buisson du Busc, Cacheleu de Maisoncelle, Cordouan de Montbrey, Dandel, Emery de la Motte, Filleul de Saint-Martin, le Goueslier de Montcarel, le Gris d'Echauffour, Lambert de Janville, Lombeton des Essards, Lyée, Malfilâtre, Martinville, Mathan, du Mont, Neufville, Nocey, Oilliamson, Perceval, Querville, Vauborel, Vatier, Victot, etc., etc. Pierre-Elie Labbey de la Roque, chef de la branche aînée de cette famille, né à Rouen le 26 décembre 1753, ancien officier au régiment du Roi, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, député du département du Calvados, à la session de 1815, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, a fait imprimer en 1818, la Recherche de Montfaut de l'année 1463. C'est la seule qu'on puisse consulter avec confiance pour l'exactitude des noms propres. *D'argent, au sautoir de sinople.*

LABOREY, barons de Salans, en Franche-Comté, famille anoblie en 1520, et dont était Léon Laborey, créé chevalier par lettres du roi d'Espagne de l'an 1663. *De gueules à la bande d'or, chargée d'un sautoir de gueules.*

LABOULIE, seigneurs d'Aigalades, en Provence, famille qui a pour auteur Libéral de Laboulie, secrétaire du Roi en la grande chancellerie, qui épousa en 1672, Marie-Anne de Souchon d'Espréaux, de la ville de Gap; de ce mariage naquirent Jean-François Laboulie, conseiller au parlement de Provence en 1709, marié en 1712 avec Hypolite de Pisani de St-Laurent, dont il y a postérité; et Pierre de Laboulie, lieutenant-colonel dans le régiment de Tallard, et commandant de la ville de Calais.

DU LAC, seigneurs de la Voulte, de Boutenac, de Prat-de-Bosc, de Montvert, du Vivier, barons de la Bruyère, maison d'ancienne chevalerie du Languedoc, où dès la fin du onzième siècle elle subsistait au rang de la haute noblesse. Elle a eu pour berceau une terre de son nom où jadis, et dès avant le treizième siècle, elle

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

avait fait élever un château. Cette seigneurie est située à l'embouchure de la petite rivière de Berre, dans l'étang de Sigean, à trois lieues de Narbonne. Roland et Berenger *du Lac* frères, sont les premiers seigneurs de cette maison dont on trouve des traces dans les anciennes chartes. L'an 1113, ils souscrivirent une donation faite à l'abbaye de la Grasse par Amalric, vicomte de Narbonne, et Ermengarde, son epouse. De l'un d'eux sont issus :

1°. Bernard du Lac, qui, l'an 1177, était procureur des hospitaliers de Saint-Gilles, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dans le Narbonnais et le Minervois. Il était sans doute chevalier du même ordre ;

2°. Pierre-Arnaud du Lac, qui assista aux assises tenues par Ermengarde, vicomtesse de Narbonne en 1188 ;

3°. Raymond qui suit.

Raymond DU LAC, premier du nom, est nommé avec Pierre Arnaud, son frère, dans un acte de Pierre, vicomte de Narbonne, du 4 des calendes de mars 1192. Raymond Ier eut deux fils :

1°. Raymond II, qui suit ;

2°. Amalric-Raymond du Lac, compris au nombre des seigneurs Narbonnais qui, avec leur comte, prêtèrent serment au Roi aux calendes du mois de juin 1229.

Raymond DU LAC, IIe du nom, chevalier, fut nommé chancelier de Raymond VII, comte de Toulouse, au mois d'octobre 1222. Il souscrivit plusieurs chartes avec cette qualité, et est nommé dans les coutumes des nobles de la vicomté de Narbonne sous l'an 1232. Il fut père de Raymond III, qui suit :

Raymond DU LAC, IIIe. du nom, damoiseau, fut l'un des seigneurs qui, l'an 1254, entrèrent dans la ligue conclue entre Amalric, vicomte de Narbonne, et les habitants de Montpellier. C'est depuis ce seigneur que la filiation de cette maison est établie dans les preuves que ses diverses branches ont faites pardevant M. de Bezons, intendant en Languedoc en 1668, 1669 et 1670 (1).

(1) Voyez les pièces fugitives pour servir à l'histoire

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Il fut père de

Pierre DU LAC, qui rendit hommage au vicomte de Narbonne, l'an 1303, et continua la postérité.

Cette maison a fait les preuves pour les honneurs de la cour, qu'elle a obtenus en 1784, 1785 et 1788, sur filiation remontée à Pierre du Lac, qui précède, lequel fit hommage à l'église de Narbonne en 1273. Elle a donné un grand nombre d'officiers de tous grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ses alliances directes sont avec les maisons d'Almoyn, Aragon, Arpajon, la Barthe, Bénavent, Calmels, Dorlan, l'Escure, Fitous, Izarn-de-Villars, Montclar, Montesquiou, Montjuif-Muranon, le Noir, Pellepoul, Penia, Pogio, Pompadour, Saix, Villeneuve, Villette, etc. *De gueules, à l'écusson d'argent.*

Nota. Il existait au diocèse du Puy en Velay, une famille de du Lac, seigneurs de Gratuse et de Remigères, issue de François du Lac, seigneur de Remigères, vivant en 1533. On ne croit pas que cette famille ait une origine commune avec la précédente.

DU LAC, seigneurs de Chemerolles et de Montreau, maison d'ancienne chevalerie de l'Orléanais, où, l'an 1283, vivait Bernard du Lac, chevalier, servant alors avec deux autres chevaliers et deux écuyers de sa compagnie. La filiation de cette ancienne maison est prouvée depuis Bertrand du Lac, chevalier, seigneur de Neuville, qui acheta les terres de Chemerolles et de Chilleurs, en 1440. Ses descendants ont donné des chevaliers de l'ordre du Roi, un chambellan de S. M., bailli et gouverneur d'Orléans en 1504, et plusieurs officiers supérieurs. Leurs alliances directes sont avec les maisons d'Aumale, Auxy, Balzac, Braschoux, Coligny, Cugnac-Imonville, Estampes la Ferté-Imbault, Fleurigny, Juvigny, la Lande-Montjouillan, Patay, Pot, Prunelé, du Puy-du-Moulin, Mornay, Rotier du Mont-

---

de France, par le marquis d'Aubais; jugements sur la noblesse de Languedoc, t. 2, pag. 111, où l'on a omis un degré, et t. 3, pag. 51, où la généalogie a été rétablie.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Saint-Sulpice, Sallazar, Souplainville, Villebrune, etc. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une fleur de lys nourrie du même.*

DU LAC, seigneurs de la Vallée. Jacques du Lac, seigneur de la Vallée, fut père d'Antoine du Lac, écuyer, sieur du même lieu, époux de Marie Bastonneau, fille de François Bastonneau, sieur de la Beraudière. Antoine du Lac eut entr'autres enfants Madelaine du Lac, mariée à Charles le Cort, écuyer, substitut du procureur-général du parlement de Paris, laquelle fut bisaïeule maternelle d'Antoine, et Louis le Tonnellier de Breteuil, reçus chevaliers de Malte en 1650 et 1660. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée d'une étoile du même au premier canton.*

DU LAC, seigneurs de Puydenat, en Auvergne; famille distinguée par de nombreux services militaires, qui a pour auteur Jean du Lac, écuyer, seigneur de Puydenat, marié avec Madelaine Papon, père de Gabriel du Lac, époux, par contrat du 2 juin 1540, de Marie de la Barre. Il fut, pendant dix-neuf ans, contrôleur ordinaire des guerres, ainsi qu'on le voit par un certificat de l'an 1549. Les alliances de cette famille, maintenue par M. de Fortia, intendant d'Auvergne en 1666, sont avec celles de Boulier ou Bouillé du Chariol, Terraules, du Floquet, de Combettes, etc., etc. *D'azur, à la fasce d'or.*

DU LAC, seigneurs de Monteil, d'Enval, de la Garde, maison d'ancienne chevalerie d'Auvergne, dont était Béraud, seigneur du Lac et de Monteil, marié, vers 1400, avec Algaïe Motier de la Fayette, sœur de Gilbert III, maréchal de France, et fille de Guillaume Motier, seigneur de la Fayette, et de Marguerite Brun du Peschin. Leurs enfants transigèrent ensemble, le 4 mars 1439, de l'avis du maréchal de la Fayette, leur oncle. Ces enfants étaient Gilbert, Jean et Louis du Lac, qui vivaient encore en 1450. Leurs descendants ont suivi le parti des armes, et donné deux chevaliers de Malte en 1589 et 1625. Ils se sont alliés aux maisons de la Chassagne, de la Roche-Aymon, de Gironde, de Quinquempoix, de Laurie, de Roussouche, de la Barge, de Maurières, de Terneyre, de Tournadre, etc

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois fermaux sans ardillon d'azur.

DU LAC. François du Lac, conseiller au Châtelet de Paris, fut reçu conseiller au parlement le 30 janvier 1586. *D'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une étoile d'or.*

DU LAC, seigneurs de la Perrède, de Boissi, de Péricard, en Quercy. Cette famille, alliée aux maisons de Bezolles, du Maine du Bourg, de Salignac-Fénélon, de Tilhet d'Orgueil, est ancienne et distinguée. Elle a pour auteur Guillaume du Lac, du diocèse de Périgueux, qui fut anobli en récompense de ses services, au mois de mars 1365. Il fut père, entr'autres enfants, de Souveraine du Lac, mariée, avant le 16 mai 1401, à Jean d'Escairac, fils de Bernard IV d'Escairac, damoiseau. *De gueules, à la tour d'argent.*

DE LACELLE DE CHATEAUCLOS, famille d'origine chevaleresque, connue depuis le milieu du treizième siècle. Ses membres sont qualifiés des titres de marquis, de comte et de vicomte, dans divers actes publics et brevets de nos rois. Elle a donné un maréchal de Carcassonne, un gouverneur de la province de la Marche sous Charles-le-Bel, en 1326, et des officiers de tous grades dans les armées. Cette maison a fait le dépôt de ses titres par devant M. Cherin, généalogiste des ordres du Roi, pour les honneurs de la cour. *D'argent, à l'aigle éployée au vol abaissé de sable, becquée et membrée d'or.*

DES LACS OU DES LAX, illustre et ancienne maison originaire du Quercy, où, dès le milieu du treizième siècle, elle possédait les seigneuries du Bousquet et d'Arcambal. Elle s'est alliée aux maisons les plus distinguées du Quercy, de la Guienne et de l'Agénois; a occupé des gouvernements militaires, et a donné plusieurs officiers supérieurs, et un maréchal-de-camp au service de nos Rois. Elle a fait au cabinet des ordres du Roi, les preuves de la cour, dont elle a eu les honneurs au mois d'août 1769, sur ces preuves remontées par filiation à noble Guillaume des Lacs, vivant en 1395. La Chenaye des Bois lui donne la qualité de chevalier, et le fait

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

petit fils de Thomas des Lacs, qualifié de noble, de chevalier, et de seigneur du Bousquet et d'Arcambal dans son contrat de mariage du 10 décembre 1256, avec N... de Beauffort, d'une des plus anciennes maisons du Languedoc. Il est assez étrange que la Chenaye, qui cite plusieurs passages de ce contrat en latin, n'ait pas au moins donné le nom de baptême de la demoiselle de Beauffort, ni cité son père ou sa mère. Au reste, ce contrat, aussi bien que ceux de Bertrand des Lacs, du 9 janvier 1329, et de Guillaume Ier. du 12 mai 1369, de même que le testament d'Eméric, fils de Thomas et père de Bertrand de l'an 1318, n'ont point été produits au cabinet du Saint-Esprit, ou du moins on n'en a pas fait usage. Il est au moins certain que cette famille n'a possédé les terres du Bousquet et d'Arcambal que par suite du mariage contracté, le 10 mai 1528, par Antoine des Lacs, seigneur de Pern et de Poujoula avec Catherine du Bousquet, dame du Bousquet et d'Arcambal, que la Chenaye dit sans aucune preuve de la même famille que Bertrand du Bousquet, créé cardinal par le pape Urbain V, en 1368. Cette maison a formé plusieurs branches. 1°. Les seigneurs de Brettes éteints à la fin du dix-huitième siècle; 2°. les seigneurs de Cadillac; 3°. les seigneurs de Castanet et de la Bonandie, éteints peu avant la révolution; 4°. les seigneurs et barons du Bousquet et d'Arcambal; 5°. les seigneurs de Pern et de Maraval, éteints dans la maison de Pélagrue; 6°. les seigneurs de la Nauze et d'Audebran. Ces diverses branches se sont alliées aux maisons d'Arigny, d'Ayrac-Chantemerle, Beaulieu, Beaumont, Becays, Cayssac, Chevailles de Saint-Maurice, la Combe; Dejean de Saint-Projet, Doumergue, Escairac, du Faur, Folmont, la Garde, Gatignols, Gaulejac, Gautier de Savignac, Goth de Rouillac, la Grange-la-Coste, Jougla, Montratier, la Peyrière, Ramond d'Auty, Roquefeuil du Rouzet, Rozières des Craux, Vignals, des Vignes de Puy-la-Roque, etc. etc. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois fasces de gueules; aux 2 et 3 de gueules, à la tour donjonnée d'argent; à la bordure d'azur, chargée de 5 fleurs de lys et de 5 besants d'or, alternés.*

LADVOCAT, seigneurs de la Crochays et de la Baronnays, en Bretagne; maison ancienne et distinguée, qui, lors de la dernière réformation, a été déclarée et

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

maintenue noble d'ancienne extraction, par arrêt du 22 novembre 1668, sur titres remontés à Guillaume Ladvocat, sieur de la Crochays, sans doute fils de Jean ou Eon Ladvocat, écuyers, qui, en cette qualité, servaient en 1421 dans la compagnie d'Olivier de Méel, dont la montre fut faite à Montoire le 1er. septembre. Cette famille s'est alliée aux Bernier, Miée, Taillart, du Breil de Rais et de Pontbriand, Bréhen, du Dresnay, Lesquen, etc. etc. *D'azur, à la bande denchée d'argent, accompagnée de trois coquilles d'or.*

LADVOCAT, seigneurs de Sauveterre, famille anoblie par les charges municipales, de finance, et de judicature de la ville de Paris. Henri Ladvocat, son premier auteur connu, fut fait échevin de Paris en 1561. Nicolas Ladvocat, son petit-fils, maître des comptes en 1632, secrétaire du Roi en 1646, mourut en 1662, laissant Jean-Antoine Ladvocat, reçu conseiller au grand conseil le 6 juin 1653, et rapporteur du point d'honneur, charge qu'il exerça le premier; il mourut sans alliance, le 5 mai 1706, âgé de 77 ans, et fut inhumé à Saint-Eustache. Louis Ladvocat, seigneur de Sauveterre, fils de Louis-François, maître-d'hôtel du Roi, et de Madeleine-Dauphin, fut reçu conseiller au grand conseil, le 15 janvier 1668, et mourut en janvier 1710. Il avait épousé : 1°. Marguerite de *Risauccurt*, morte en août 1702, et 2°. Marie-Anne des *Croisettes*, morte le 21 juillet 1763, fille de Pierre des Croisettes, seigneur de Grandville, et de N. Witasse. Il a eu de ce second mariage Louis-François Ladvocat, seigneur de Sauveterre, né le 29 juillet 1710, reçu conseiller au grand conseil, le 18 février 1735, et honoraire le 14 juillet 1758. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois croissants d'or, et en pointe d'un lion léopardé du même, armé et lampassé de gueules.*

DE LAGOILLE DE COURTAGNON, famille originaire de Champagne, qui a pour auteur, Jacques de Lagoille, écuyer, conseiller secrétaire du Roi près la cour de parlement de Paris, directeur particulier et trésorier de la monnaie de Reims, par provisions du 13 mai 1698, mort en la même ville le 20 décembre 1722, revêtu de l'officie de conseiller secrétaire du Roi, dont il avait été pourvu le 28 août de la même année 1322.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Deux de ses petits-fils ont été capitaines; l'un, au régiment de Soissonnais, et l'autre dans le régiment de Fouquet, cavalerie, tous deux chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ce dernier épousa, le 28 septembre 1750, Madelaine-Benoît Baudouin, fille d'Augustin Baudouin, écuyer, seigneur de Saint-Remy, de la Croix, de Bouzy, d'Aulnay, lieutenant de Roi de Châlons. De ce mariage sont issus :

1°. Marie-Louis-Augustin Lagoille de Courtagnon, écuyer, né le 19 avril 1752, reçu cheveau-léger de la garde ordinaire du Roi, au mois d'août 1768, en conséquence du certificat de sa noblesse, délivré par M. de Beaujon, généalogiste du cabinet des ordres du Roi, du 29 octobre 1767;

2°. Zacharie-Louis de Lagoille, écuyer, né le 1er. décembre 1760;

3°. Madelaine-Josephe de Lagoille de Courtagnon, née le 26 juillet 1753;

4°. Marie-Catherine-Françoise de Lagoille, née le 26 septembre 1754;

5°. Marie-Benoîte de Lagoille de la Croix, née le 23 février 1756;

6°. Marie-Louise de Lagoille de Presles, née le 26 février 1763.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands du même, la queue en haut.

DE LAIDET, marquis de Sigoyer, seigneurs de Montfort, du Bignose, de Merville, de Calissane, etc., en Provence; famille illustre et d'origine chevaleresque de cette province, qui a pour auteur Guillaume Laidet, chevalier renommé dans le onzième siècle. Une ancienne tradition porte qu'on lui donna pour sobriquet le nom de Laidet qu'il a transmis à toute sa postérité pour nom patronimique. Il était de très-petite taille et très-laid, mais d'une très-grande valeur. Un poëte provençal de son siècle en a fait le portrait en vers. En même tems qu'il marque la laideur du corps de Guillaume, qui lui avait fait donner le sobriquet de Laidet, il vante aussi la bravoure qui lui mérita la qualité de chevalier. Le cartulaire de la croisade de l'église d'Embrun du douzième siècle, fait

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

connaître Bertrand Laidet comme chef d'une compagnie de croisés. Pierre Laidet, au sujet de quelques contestations, transigea en 1458, avec le chapitre de l'église d'Embrun. La famille de Laidet demeura quelque tems comme ensevelie dans ses ruines et ses adversités. Depuis le quinzième siècle, elle fut obligée de négocier. Les seigneurs de Sigoyer, etc., du nom de Laidet, renouvelèrent l'éclat de leur famille; ils en reprirent les titres; la branche de Sigoyer n'avait pu prendre le nom de Laidet que par les femmes à cause des dérogeances. Cependant, suivant le Nobiliaire et l'histoire héroïque de la noblesse de Provence, elle se fait descendre en ligne paternelle de la maison de Fos, tige des vicomtes de Marseille, et des seigneurs d'Hières. Les descendants de la branche de Laidet-Sigoyer ont à la vérité possédé la terre de Fos; mais il n'en est pas moins prouvé que la maison des vicomtes de Marseille est éteinte depuis long-tems. L'ancienneté de celle de Laidet est incontestable, et cette ancienneté doit lui suffire. Pierre Laidet était secrétaire-d'état de Louis II d'Anjou, comte de Provence en l'an 1415. Sa signature était au bas de l'édit de ce comte, portant que la ville de Sisteron ne se servirait d'autres poids et mesures que de ceux dont toutes les autres villes de Provence se serviraient. Antoine de Laidet était un des commandants des arbalétriers de Provence, sous le règne de Charles VIII, lors de la bataille de Fornouë, pour la conquête du royaume de Naples, en 1495. Ses descendants ont fait plusieurs branches, celles des seigneurs de Sigoyer, de Calissane, de Montfort de Jarjayes et de Vaumeil, toutes décrites par l'auteur du Nobiliaire de Provence. Cette famille a donné des chevaliers de l'ordre du Roi, des officiers et des magistrats distingués. Ses alliances directes sont celles de Boniface Fombeton, Châteaunieuf, Cormis-Beaurecueil, Grimaldi, Grolée-Bressieux, Guerin, Lombard, Châteauvieux, Matheron, Michélis, Morel-Villeneuve, Porcellet, Raffelis-Tourtour, Rivier, Rascas du Canet, Villeneuve-Trans, etc. *De gueules, à la tour ronde, pavillonnée d'or.*

DE LAIGLE-LA-MONTAGNE, seigneurs de Changerbault, en Champagne; famille ancienne, originaire de Saintonge, dont la filiation remonte à Jacques de Laigle de la Montagne, gouverneur des ville et château de

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Tallan, en Bourgogne ; maître-d'hôtel de monseigneur le duc d'Aumale ; il passa de la Saintonge en Champagne, où il acquit, en 1549, la terre et seigneurie de Changerbault, et laissa de damoiselle Geneviève de la Mothe son épouse, Nicolas de Laigle, qui succéda aux emplois et qualités de son père, fut gentilhomme servant de la reine d'Ecosse, et écuyer de la duchesse de Guise. De damoiselle Diane de Poitiers, sa femme, dame d'Estez, Mailly, et autres lieux, il eut Jacques de Laigle, décédé sans enfants, et Jean de Laigle, seigneur de Petit-Pré, gentilhomme servant de la reine, qui fonda la branche des seigneurs de Petit-Pré. Antoine de Laigle, autre fils de Jacques de Laigle de la Montagne, et de Geneviève de la Mothe, fut gentilhomme servant du duc de Guise, et épousa, en 1574, damoiselle Pérette de Marc, fille de Michel de Marc, écuyer, seigneur de Bourseval, de laquelle il eut Jacques, décédé célibataire, et Pierre de Laigle, seigneur de Changerbault. Après son frère, il fut gentilhomme ordinaire de *Monsieur*, et épousa, le 11 juillet 1638, damoiselle Marguerite de Beaudesson, dont il eut Jacques, Pierre, Charles, Madelaine, Louise et Rénée de Laigle-la-Montagne, qui continuèrent la postérité. Cette famille s'est alliée avec celles de Meu, d'Anton, de Congonsac, de Chatelart et de Chassaigne, etc. Elle a donné des officiers de tous grades, et la plus grande partie de ses descendants ont toujours occupé différents emplois militaires, dans lesquels ils ont rendu des services distingués. *De gueules, à l'aigle éployée d'argent.*

DE LAINCEL, seigneurs de Laincel et d'Aubenalle, en Provence, famille d'ancienne chevalerie qui a formé une branche à Manosque et à Forcalquier. Elle est connue depuis Lambert de Laincel, qui vivait en 1150. On remarque qu'elle a possédé la terre de Laincel, depuis le douzième siècle, et qu'elle en a pris le nom. Friburge de Laincel, et Pons, son frère, seigneurs de Saint-Michel, assistèrent à l'assemblée générale de la noblesse, tenue à Aix, en 1354, pour se maintenir dans le privilége qu'il n'y eût que les gentilshommes qui pussent être pourvus de la charge de grand sénéchal, et pour en faire destituer Jean Barillis, Napolitain, qui avait été pourvu de cette charge par la reine Jeanne.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Gaufridy et Louis de Laincel, frères, furent de l'hommage général que la noblesse de Provence prêta à Marie de Blois, mère de Louis II, à son entrée à Aix, en 1395. Cette maison a contracté de belles alliances, et a donné des officiers distingués, et deux évêques de Gap. *De gueules, à un fer de lance d'argent, posé en bande, la pointe en haut.*

DE LAIRE, seigneurs de Laire, de Glandage, de Bordeaux, de Cornillon, de Cuzieu, barons de Luc, maison d'ancienne chevalerie de Dauphiné, répandue en Forez et en Lyonnais, et l'une des plus anciennes et des plus distinguées de ces provinces où, dès le douzième siècle, elle existait avec les qualités chevaleresques. Elle s'est alliée directement aux maisons d'Albon, d'Alleman-Chattes, la Baume-Suze, Claret d'Esparron, Feugères, Guiffrey-Bouttières, Levis-Ventadour, Montagny, Mitte-Chévrières, Richard Saint-Priest, Salzat, Tholon de Sainte-Jalle, Tournon, Urre, Vaësc, Vincens de Mauléon, etc. Elle a donné des chevaliers de Malte, dès le milieu du quinzième siècle, des chevaliers de l'ordre du Roi, et plusieurs personnages de marque; entr'autres Yves de Laire, seigneur de Cornillon, chambellan du Roi, et bailli de Graisivaudan, nommé commissaire pour ratifier au nom de Charles VI, roi de France et Dauphin de Viennois, le traité de partage fait entre ce prince et Dieudonné d'Estaing, évêque et seigneur de Saint-Paul-Trois-Châteaux, pour la seigneurie de cette ville, le 1er. avril 1408. Cette maison subsistait encore en 1700. *D'argent, au lion de gueules, lampassé et armé de sable.*

DE LAIRE, seigneurs du Vivart, de Lavort et de l'Isle, famille d'origine chevaleresque de la province d'Auvergne, dont étaient Gui de Laire, écuyer vivant en 1282, époux de Marguerite de Bousquet, veuve de lui, en 1311; Etienne de Laire vivant en 1285; et Guillaume de Laire, en 1340. Cette famille a donné un gentilhomme de la maison du Roi, vivant en 1601; des hommes d'armes et plusieurs officiers de cavalerie, depuis la formation des régiments; elle s'est alliée aux maisons du Lac, de Saint-Pardon, de Deudy, et a été maintenue dans son ancienne extraction, l'an 1666, par

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

M. de Fortia, intendant d'Auvergne. *D'azur, à la bande d'or.*

DES LAIRES, seigneurs de Montgon et de Severicourt; famille ancienne, originaire de Champagne, qui a pour auteur Jeannet des Laires, seigneur de Montgon, dont il rendit hommage à Gobert de Bohan, le 2 novembre 1476. Il fut père d'Henri des Laires, de Nicolas, seigneur de Montgon, marié avec Marguerite *de Bièvres*, et de Jean des Laires, aussi seigneur de Montgon, par le partage fait entre lui et son frère Nicolas, au mois de mars 1506, lequel laissa de son mariage avec Marguerite *de Blond*, dame de Grigny, Louis, mort sans enfants de Guillemette *de Savigny*, sa femme, remariée à Antoine, seigneur de Rouvroy, et Pierre et Antoine des Laires. Antoine, homme d'armes des ordonnances et capitaine de Mouzon, épousa Rose *d'Alonville*, de laquelle il eut Christophe, Louis, Blanche, femme de Jean, seigneur de Chef, et Isabeau des Laires, femme de Roland de Castus, capitaine du château de Watefol. Christophe des Laires, seigneur de Montgon, capitaine de Mouzon, a continué la descendance de cette famille, qui s'est alliée avec celles de Grigny, de Beffroy, de Bohan et de Maillefeu; elle a donné des officiers très-distingués et un commandant en chef de l'armée du Roi, en Candie, etc. *D'azur, à l'aigle d'or, accompagnée en chef de deux croisettes patées et fichées d'argent.*

DE LAISTRE, seigneurs de Riocourt, la Rochette et Provenchères, famille ancienne, originaire de Champagne, dont la filiation est connue depuis François de Laistre, écuyer, seigneur de Riocourt, qui rendit foi, hommage et dénombrement devant le lieutenant-général du bailliage de Chaumont, le 5 février 1538, à cause du tiers au fief et des droits seigneuriaux qui lui venaient de la succession de feu Jacques de Laistre, son père, écuyer et co-seigneur de Riocourt. Il fut marié avec Guillemette *Gérard*, en 1558, et il en eut Hugues, qui prêta foi et hommage, le 5 février 1567, pour la terre de Riocourt. Ce dernier eut de damoiselle Raimonde *de Rose*, Gilles de Laistre, marié, en 1612, avec Marie *de Champagne*, qui le rendit père de Bernard de Laistre, écuyer, seigneur de Riocourt, de Provenchères et de la

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Rochette, maintenu dans sa noblesse, au mois de juin 1667, ayant alors un fils et une fille d'Élisabeth *Lambert*, son épouse. Cette famille a formé des alliances distinguées, et porte : *d'azur, à deux aigles éployées d'or, surmontées d'un œil du même émail.*

LALEMAN et depuis LALLEMAND. Cette famille a pour auteur Jean Laleman, de la ville de Dôle, dont la maison fut vendue, en 1542, aux jésuites, pour bâtir la leur. Ayant été secrétaire de l'archiduchesse Marguerite (1), cette princesse le donna à l'empereur Charles-Quint, son neveu, comme un sujet de mérite et capable de le bien servir. Il devint successivement contrôleur-général d'Aragon, trésorier et secrétaire d'état, et conclut et signa la paix de Madrid, en qualité d'ambassadeur, avec Charles de Launoy et Hugues de Montade. Ses descendants ont, par la suite, orthographié leur nom Lallemand, en le faisant précéder de la particule *de*, et Lachenaye-des-Bois leur a fait remonter leur ascendance à Pons Lallemand, seigneur, en partie, de Gy, Choie et Chassaigne, père de Poncelin Lallemand, seigneur, en partie, des mêmes terres, vivant en 1332. Cette famille a donné un grand nombre d'officiers de tous grades, distingués par leurs services; et des chevaliers de la confrérie noble de Saint-Georges et de Malte. Elle a formé deux branches principales, les comtes de Waitte, et les seigneurs de Belmont. Elle a contracté des alliances avec les maisons d'Andelot, Aubanne-Thieffrans, Aubert-Rezie, Bressey, Chaffoy, Choiseul-Aigremont, Cicon, Darberg-Valengin, Dugny, Esterno, Falletans, Hennezey, Jouffroy, Mailly, Meligny, Montfort-Taillans, Montrichard, Oiselet, Orsans, Pierrefontaine, Pillot, Rennel, Rohan, Rosières, Saint-Mauris-Chastenois, etc., etc. *D'argent, à la fusce de sable, accompagnée de trois trèfles de gueules.*

DE LALEU, famille originaire de la ville de Paris, anoblie dans la personne de Jean de Laleu, échevin de Paris, en 1691, reçu conseiller de ville, en 1693; et

(1) Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne, par Dunod de Charnage, page 266.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de Guillaume de Laleu, écuyer, conseiller du Roi, notaire au Châtelet, fait échevin en 1714. *D'azur, à la lune en croissant d'argent en pointe; deux étoiles du même en flancs, et en chef une couronne ducale d'or.*

DE LALEU, famille qui a pour auteurs Louis de Laleu et Simonette, sa femme, anoblis en 1395, moyennant quatre cents livres de finance. *D'azur, au lion couronné d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent.*

DE LALEU. François de Laleu, écuyer, seigneur de Laleu, en Bourbonnais, fut père de Lancelot de Laleu, écuyer, seigneur de Laleu, qui épousa Bernarde *Moreau*, fille de Louis Moreau, écuyer, seigneur de Fermont, et de Bernarde de Saint-Clair. Il en eut, entr'autres enfants, Marie de Laleu, femme de Gilbert Chapelle, et trisaïeule maternelle de Nicolas le Bigot de Gastines, reçu chevalier de Malte, le 12 juillet 1637. *D'argent, au chevron contrebretessé de sinople, accompagné de trois têtes de loup de sable, colletées de gueules.*

DE LALLEMANT, seigneurs de Lestrée, Athie, Bussy, Fontaine, Vézigneul, etc., en Champagne, famille noble, issue d'ancienne bourgeoisie de la ville de Châlons, dont la filiation remonte à Remy Lallemant, vivant en 1511, père de Colleson de Lallemant, écuyer, époux de Marguerite de Colet, laquelle, en cette qualité, donna, l'an 1535, une verrière, qui se voit encore dans l'église des Augustins de Châlons; et Jean Lallemant, leur fils, laissa de son mariage, avec Anne de Chenu, fille de Claude de Chenu, élu pour le Roi en Champagne, Louis Lallemant, seigneur de Lestrée, Jean Lallemant, seigneur de Cormont, mort sans postérité, et Jacques, seigneur de Choisy, père de Hugues, seigneur de Montelon, trésorier de France, en Champagne, qui eut de sa femme Hélène Brachet de Portmorant, Antoinette Lallemant, mariée à Bernard de Cardonne, baron d'Auglure, et Marie Lallemant, qui épousa Nicolas de Cuisotte, seigneur de Bierges et de Gizaucourt. Cette famille s'est alliée avec celles des seigneurs de Braux, de Chenières, de Champagne et d'Omey, etc. Elle a donné des officiers de divers grades, des conseillers du Roi en ses conseils, un procureur général de sa majesté, pour la réformation des eaux et

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

forêts de Champagne et de Picardie, commissaire pour la même réformation aux duchés d'Orléans et de Valois. *De sable, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même; celle de la pointe, surmontée d'un besant aussi d'or.*

LALLEMANT, seigneurs de Pierrefite et de Passy; famille de robe, originaire de la ville de Paris, issue de Philippe Lallemant, élu échevin de cette ville en 1455. Elle a donné un chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans la personne de Tanneguy Lallemant de Passy, reçu à Malte le 11 février 1643; des conseillers au parlement, un maître des requêtes; et s'est alliée avec des familles distinguées dans la magistrature, entr'autres, avec celles des Friches, de Fontenay, Vigny, Bragelongne, Le Sieur, Monsoy, Sangüin, Morely, le Prestre, Bourlon, Loynes, Menisson, Glisson-Villebouzin, Pasquier, etc., etc. *D'argent, au chevron d'azur, chargé de trois étoiles d'or; au chef de gueules, chargé de trois molettes d'éperon d'or.*

LALLEMANT, seigneurs de Vouzé, en Berry. Cette famille a pour auteur Etienne Lallemant, seigneur de Marmagne et de Vouzé, reçu conseiller-secrétaire du Roi le 16 avril 1543, office qu'il résigna au mois de décembre 1546; pourvu, le 13 du même mois, de la charge de maître des comptes, père d'Etienne Lallemant, IIe. du nom, seigneur de Vouzé, qui était secrétaire du cardinal de Guise, lorsqu'il fut pourvu, le 14 novembre 1548, d'un office de secrétaire du Roi, qu'il résigna au mois d'octobre 1551. Il fut reçu conseiller au grand conseil la même année; maître des requêtes le 6 octobre 1553, office qu'il exerçait encore en 1585, et maire de la ville de Bourges en 1561. Il avait épousé Anne du Tillet, fille de Séraphin du Tillet, président en la chambre des comptes de Paris, et de Marie Pichon, dont il n'eut qu'une fille, Anne Lallemant, femme de Jacques Viole, seigneur d'Andrezel et d'Aigremont, conseiller au parlement, et président des requêtes du palais. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.*

LALLEMANT, seigneurs de Macqueline et de Betz, comtes de Levignem et de Nantouillet, famille ancienne,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

originaire de Châlons en Champagne. Elle a pour auteur Charles-Louis Lallemant, comte de Levignem, seigneur de Betz, Macqueline et Ormoy-le-Davion, receveur-général des finances du Soissonnais, conseiller du Roi, et fermier-général, pourvu d'un office de secrétaire du Roi, le 13 août 1695, mort le 18 février 1730, laissant de Catherine-Charlotte Trois-Dames, son épouse, morte le 2 septembre 1740 :

1°. Louis-François Lallemant, comte de Levignem, maître des requêtes, et intendant d'Alençon en 1726 ;

2°. Michel-Joseph-Hyacinthe Lallemant de Betz, marié avec Marie-Marguerite Maillet de Bétilly, dont :

a. Marie-Charlotte Lallemant, mariée, le 16 février 1736, à Charles-Philippe de Pons de Saint-Maurice, lieutenant-général des armées du Roi. Elle fut nommée par Sa Majesté, le 25 août 1744, l'une des dames pour accompagner madame la Dauphine, infante d'Espagne ; et depuis la mort de cette princesse, elle remplit la même place auprès de la princesse de Saxe, seconde Dauphine ;

b. Marie-Françoise Lallemant de Betz, mariée, le 10 février 1749, avec Marie-Gabriel-Florant de Choiseul-Aillecourt ;

3°. Jacques-Charles-Alexandre Lallemant, évêque de Séez, mort le 6 avril 1740 ;

4°. Etienne-Charles-Félixé Lallemant de Nantouillet, fermier-général, et receveur-général des finances à Soissons, père, entr'autres enfants, d'Alexandre-Marie-Louis-Charles Lallemant, comte de Nantouillet, lieutenant-général, grand-croix de Saint-Louis en 1816, officier de la Légion-d'Honneur, premier écuyer de feu S. A. R. Mgr. le duc de Berri, et premier gentilhomme de la chambre de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux ;

5°. Alexis Lallemant de Macqueline, écuyer ordinaire du Roi, marié, le 19 septembre 1743, avec Marie-Anne-Louise le Coq, fille du marquis de Goupillières, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi ;

6°. N.... Lallemant, femme de Pierre-Paul Hébert du Buc, ancien maître des requêtes ;

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

7°. Charlotte-Marie Lallemant, mariée, le 6 novembre 1719, à Félix-Claude le Pelletier de la Houssaye, seigneur de Signy, intendant des finances, conseiller-d'état;

8°. Deux autres demoiselles, religieuses à la Visitation.

Armes : De gueules, au lion d'or.

DE LALYE, famille noble de Salins, en Franche-Comté, dont étaient Nicolas et Charles de Lalye, qui parurent à l'arrière-ban des nobles du bailliage d'Aval, en 1562. Elle s'éteignit dans celles d'Udressier et de Patornay, par les mariages de Barbe de Lalye avec Philippe d'Udressier, écuyer; et d'Anne de Lalye avec Nithier de Patornay, aussi écuyer. *D'argent, à trois aiglettes éployées de sable.*

LAMBERT; maison ancienne, originaire de Normandie, dont la filiation remonte à 1467. (Voyez dans la recherche des nobles de la généralité de Rouen, faite en 1666 et années suivantes, par monsieur de la Gallissonnière); elle a donné un évêque de Nantes en 1400.

Guillaume Lambert, qualifié écuyer, vicomte et garde du scel de la vicomté d'Auge, dans un acte original du 7 janvier 1471, et fils de Pierre Lambert, écuyer, seigneur de la Motte, et de Jeanne de Coursery, épousa, le 13 mai 1483, Marie de la Chaulle. Guillaume Lambert, IIe du nom, son fils, seigneur de la Motte et vicomte d'Auge, épousa, par contrat du premier avril 1530, Jeanne Trinité, dont sont issus deux fils, qui ont formé deux branches principales, existantes de nos jours; savoir: Pierre Lambert, seigneur de Formentin, dont sont descendus les seigneurs et marquis de Frondeville; et Robert Lambert, seigneur d'Herbigny, dont sont issus les marquis de Thibouville. Il y a erreur par rapport à cette seconde branche, (page 463, vol. 1,) dans la première série du Dictionnaire Universel de la Noblesse de France, qui ne la fait remonter qu'à François Lambert, seigneur d'Herbigny en 1581, ce qui pourrait faire croire qu'elle a eu un anoblissement, tandis que ce François Lambert, seigneur d'Herbigny, fils de Robert, fut établi le 30 octobre 1593, tuteur prin-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

cipal de Robert, Pierre et Jean-Baptiste Lambert, ses cousins, issus de Pierre Lambert, seigneur de Formentin. Ces trois frères furent maintenus dans leur noblesse de race, et dans la qualité d'écuyers, par arrêt de la cour des aides, du 26 septembre 1616, où sont rappelés avec la même qualité, Pierre Lambert, seigneur de Formentin, et Robert Lambert, seigneur d'Herbigny, frères. Cette maison, maintenue lors de la recherche en Normandie, le 16 janvier 1668, a donné plusieurs évêques, des intendants de province, des conseillers d'état, des officiers généraux, et des gentilshommes ordinaires de la chambre de nos Rois. La branche d'Herbigny subsiste encore dans les environs d'Argentan.

Thomas-Louis-César Lambert, marquis de Frondeville, descendant de la branche de Formentin, pair de France, né le 15 novembre 1757, servit dans les gardes Françaises, jusqu'à l'époque où son oncle, président à mortier, au parlement de Rouen, lui légua cette charge, et son marquisat de Becthomas, qui fut érigé au nom de Frondeville. Il fut député de la noblesse aux états-généraux de 1789. A la rentrée du Roi, en 1814, il fut nommé préfet de l'Allier, et en 1815, conseiller d'état. Le 17 août de la même année, il fut créé pair de France, et décéda le 17 juin 1816. Il avait épousé à Bath, en Angleterre, le 3 décembre 1798, Catherine-Auguste-Antoinette Beckers de Westerstetten, comtesse de l'empire, dont est issue Marie-Xavière-Elisabeth-Joséphine-Louise Lambert de Frondeville, née le 13 décembre 1803. *D'azur, au lion d'or; au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.*

DE LAMBERT, Tome I de la première série du Dictionnaire Universel, page 459, ligne 13. Ajoutez :

Ce fut en sa faveur, (Jean de Lambert, IIe du nom), que l'érection en marquisat de l'ancienne baronnie de Saint-Bris, au comté d'Auxerre, qu'il avait acquise de la maison de Coligny-d'Andelot, « fut confirmée et « transmise en sa *personne et postérité* », par lettres-patentes données à Paris, au mois de février 1644, et duement registrées au parlement de Paris, et en la chambre des comptes de Dijon, les 17 avril et 3 juin suivants.

Le marquis de Saint-Bris avait, entr'autres frères,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Henri de Lambert, tenu sur les fonts baptismaux, le 10 mai 1586, par Henri IV lui-même, qui s'arrêta au château des *Ecuyers*, en allant en Saintonge. La marraine fut dame Marie de la *Rochefoucauld*, épouse de Jean du *Lau*, (*le Grand-Capitaine*), cousin-germain du père de l'enfant, qui devint dans la suite, conseiller-aumônier du Roi, et abbé commendataire de *Gros-Bos*, en Angoûmois, de *Saint-Pierre d'Auxerre*, et de *Haute-Fontaine* en Champagne. (*Gallia Christiana*, tome II, page 1050).

LAMBOUC. Aubert Lambouc fut anobli le 10 octobre 1403, moyennant 800 livres.

DE LAMBOUL, très-ancienne famille de Bretagne. Huet de Lamboul, écuyer, servait en cette qualité dans la compagnie de messire Jean, sire de Landevy, chevalier-bachelier, dont la montre fut faite à Nantes le 5 septembre 1386. Guillaume de Lamboul épousa, en 1428, Guyonne de Champagné, fille de Pierre, seigneur de la Montagne. *D'azur, à trois étoiles d'or en pal.*

LAMBREY, en Franche-Comté; village qui a donné son nom à une famille chevaleresque éteinte. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fermaux du même.*

LAMESAN ou LAMEZAN (1), maison issue d'ancienne chevalerie, originaire du pays de Comminges, dont une branche établie au diocèse de Mirepoix, paraît s'être éteinte au commencement du dix-huitième siècle. Elle a pour auteur connu,

Bernard de *Lamesan*, seigneur de Lamesan, père de :

1°. Jean, qui suit :

2°. N... capitaine de Lamesan, qui se distingua,

---

(1). L'auteur des Pièces fugitives, pour servir à l'histoire du Languedoc, chapitre des Jugements sur la Noblesse, tome 3, page 80, a orthographié le nom de cette famille Laminssens. On doit prévenir ici, que cet ouvrage fourmille de fautes graves dans les noms, les dates et les filiations, et qu'on ne saurait apporter trop d'attention en le consultant.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'an 1562, dans les guerres du Languedoc, contre les religionnaires, commandant 200 hommes d'armes, conjointement avec son fils.

3°. Marguerite de Lamesan, mariée le dernier avril 1550, avec Arnaud-Guilhem de Comminges, seigneur de Guitaut.

Jean de *Lamesan*, seigneur d'Auros, en Bazadois, épousa, le 27 janvier 1514, Catherine de Montferrant, dont il eut :

Thomas de *Lamesan*, seigneur et vicomte d'Auros, conseiller au parlement, le 11 mai 1554. Il épousa, 1°. le 28 juin 1556, Jeanne Maquignon, 2°. le 7 novembre 1560, Marie de Noë, fille de François de Noë, seigneur de Montesquieu, et de Lamesan. Il eut du premier lit.

Pierre de *Lamesan*, seigneur et vicomte d'Auros, époux de Françoise de la Bastide, et père de :

Jacques de *Lamesan*, vicomte d'Auros, nommé, le 15 juillet 1591, gouverneur de la ville de Saverdun. Il avait épousé, le 10 juin précédent, Catherine de Lordat de Cassagnet, de laquelle sont issus.

1°. Jean Claude de Lamesan, seigneur de la Louvière, et de Boutens, marié, le 26 août 1618, avec Anne de Cheveri ;

2°. Jacques de Lamesan, maintenu avec son frère par M. de Bezons, intendant en Languedoc, le 18 octobre 1668 ;

3°. Jeanne de Lamesan, mariée à Jacques de Buisson, seigneur de Bauteville.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois pals d'or; aux 2 et 3 d'azur, à 3 loups de sable.

DE LAMESAN, en Lorraine. Famille ancienne, originaire du pays de Comminges, et qui pourrait avoir une origine commune avec la précédente, quoique ses armoiries soient différentes. Elle est connue par titres depuis 1297, et par filiation, depuis Mathieu de *Lamesan*, seigneur de Lamesan et d'Ambas au diocèse de Lombès, marié, l'an 1439, à Noble Agnès d'Arros; il testa le 2 avril 1485. Ses enfants furent :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. Bernard de Lamesan, qui épousa noble Jeanne d'Aulin;
2°. Isarn qui suit :

Isarn de *Lamesan* seigneur de Juncet, épousa, le 14 juillet 1483, Noble Cébélie de Benque; il testa le 24 novembre 1516. Ses enfants furent :

1°. Arnaud-Guillem qui suit :
2°. Jean et Bernard de Lamesan.

Arnaud-Guillem de *Lamesan*, seigneur de Juncet, épousa, le 27 juin 1520, noble Catherine de Signe. De ce mariage est issu :

Bernard de *Lamesan*, seigneur de Juncet, qui épousa, le 6 avril 1553, Françoise de Polastron, dont il eut :

1°. Bernard de Lamesan;
2°. Baptiste, qui suit :

Baptiste *de Lamesan*, seigneur de Juncet, marié le 15 janvier 1581, à Antoinette de Touges de Noailhan; il eut pour enfants :

1°. Oger de Lamesan;
2e. François de Lamesan;
3°. Jean-Baptiste qui suit.

Jean-Baptiste de *Lamesan*, seigneur de Juncet, épousa Apolline de Simons, dont naquit :

François *de Lamesan*, écuyer, seigneur de Juncet, qui épousa Madelaine de Salin, et en eut Michel de Lamesan, né en 1666. *D'azur, à une main d'argent, mouvante du flanc dextre de l'écu, et tenant une fleur de lys d'or.*

DE LAMET. Cette famille tire sa noblesse et son origine, de Nicolas de Lamet, substitut du procureur-général au parlement de Paris, reçu conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de ses finances, le 19 mars 1682; nommé trésorier du marc d'or de la compagnie, en 1690, enfin élu syndic, le 6 mai 1692. *D'argent, au chevron de gueules, chargé d'un croissant du champ, et accompagné de trois arbres de sinople.*

DE LAMETH, comtes de Bussy, et de Lameth, illustre et ancienne maison de chevalerie de Picardie, issue

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

d'un puîné de la maison de Neuville (1), qui florissait aux Pays-Bas dès le dixième siècle. Ce puîné eut en apanage, la terre de Lameth, dont il transmit le nom à sa postérité. Ce fut sans doute ce cadet de la maison de Neuville, seigneur de Lameth, qui l'an 1096, se croisa contre les Infidèles, sous Godefroy de Bouillon. La filiation de cette maison est établie depuis;

I. Robert, seigneur DE LAMETH, chevalier, qui, l'an 1212, fut fait écuyer de Baudouin, comte de Flandre et de Hainault, empereur de Constantinople. Il eut pour femme, Jeanne de Bossut, qui le rendit père de :

II. Enguerrand, Ier du nom, seigneur DE LAMETH, mort en 1248, au siège de Damas, en Syrie. De son épouse, Marie de Gueret, fille de Heuchin de Gueret, chevalier, il laissa :

III. Ancelin, seigneur DE LAMETH, conseiller et chambellan de Guy, comte de Flandre. Ce seigneur épousa Françoise de Luxembourg, dont il eut :

IV. Enguerrand, IIe du nom, seigneur DE LAMETH, écuyer de Robert II, comte d'Artois, auprès duquel il combattit à Courtray, l'an 1302. Il épousa Marie de Saint-Omer, dont il eut, entr'autres enfants :

1°. Thibaut, seigneur de Lameth, et de Saint-Martin, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. Il avait épousé Jeanne d'Aspremont, dont il eut, entr'autres enfants, Pierre, seigneur de Lameth et de Saint-Martin, qui a continué la postérité;

2°. Geoffroy de Lameth, qui fut l'un des chevaliers qui, l'an 1346, défendirent la ville de Calais, contre le Roi d'Angleterre.

Cette maison s'est subdivisée en plusieurs branches. 1°. Les seigneurs de Hennencourt, dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours; 2°. les vicomtes de Lameth, barons de Ressons, seigneurs de Presles; 3°. les

---

(1). Voyez l'histoire du Cambrésis, tome II, page 192, et le Dictionnaire de Moréri, au mot Delamet. Tom. IV, édition de 1759.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

comtes de Bussy, éteints; 4°. les barons de Blancfossé; 5°. les seigneurs de Bouchevannes, éteints depuis longtemps.

Toutes ces branches se sont illustrées par des emplois considérables, et de nombreux services militaires et diplomatiques. Outre un grand nombre d'officiers supérieurs décorés, et de gouverneurs de places de guerre, elle compte six maréchaux de camp, et deux lieutenants-généraux des armées du Roi. L'un des maréchaux de camp a été tué au siége de la Capelle, en 1637; un autre a été nommé chevalier du Saint-Esprit en 1652, et mourut avant d'avoir été reçu; tous ont laissé une grande réputation de valeur et de talents militaires. Cette maison a obtenu les honneurs de la cour, en 1753, 1765, 1774, 1778, et 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi. Elle s'est alliée aux maisons de Bayencourt, Bethune, Bournonville, Broglie, du Châtelet, Leclerc-Cottier, Clermont-Thoury, Combault, Courtenay, Créquy, Duras, Estourmel, Faudoas, Gouffier-Hailly, Hennencourt, Lannoy, Linières, l'Isle-Marivaux, Maulde, Nicey-Romilly, du Plessis-Liancourt, Roncherolles, Roucy, Runes, le Sénéchal, Torcy, Waencourt, Wissocq, etc. etc. *De gueules, à la bande d'argent, accompagnée de 6 croisettes recroisettées, et fichées du même en orle.*

LAMIRÉ, seigneurs de Mouvion, de Bachimont, de Caumont, de Larrez, en Ponthieu, famille qui, lors de la recherche, a été maintenue par M. Bignon, intendant en Picardie, le 16 mai 1699, sur preuves remontées à Jean Lamiré, écuyer, sieur de Bachimont, vivant en 1557. Ses descendants ont occupé divers grades dans les armées de nos Rois, et se sont alliés aux familles d'Yver, de le Roy, Pingré de Sauchoy, de Farsy, le Charpentier de Wacongne, Gomer de Quevauvilliers, Flahault, Calonne Coquerel. *D'argent, à la bande de sable, accompagnée de six billettes du même.*

DE LAMOIGNON, seigneurs de Malesherbes, Blancménil, etc., marquis de Basville par érection du mois de décembre 1670, comtes de Launay-Courson, par lettres des mêmes mois et an, registrées les 8 et 20 janvier 1671. Blanchard et la Chenaye ont donné une gé-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

néalogie de cette famille depuis l'an 1228; mais M. d'Hozier dit, en parlant de Chrétien de Lamoignon, premier président au parlement de Paris, « que tout ce qu'il a » vu d'actes où son nom est employé, ne lui donne » aucun article (*le de*) et ne témoigne rien qui con- » vienne aux ancêtres dont on le fait descendre. » Ce Chrétien de Lamoignon, seigneur de Basville, auteur de toutes les branches existantes de cette maison, avait pour aïeul François de Lamoignon, qui fut, comme son père, secrétaire et contrôleur de la dépense de Françoise d'Albret, comtesse de Nevers; et qui s'allia, le 18 janvier 1509, avec Marie du Coing, fille d'un bourgeois de Nevers. Ce François, ainsi que Jean Lamoignon, son père, vivaient en effet en 1480, au nombre des bourgeois de cette ville. Guillaume de Lamoignon, marquis de Basville, fils de Chrétien, né l'an 1617, acquit, sous le célèbre Bignon, les talents et les vertus du citoyen et du magistrat. Chrétien-François de Lamoignon, marquis de Basville, fils aîné du précédent, maître des requêtes, et enfin avocat général, hérita de toutes les vertus de son père. Ses connaissances étaient aussi étendues en littérature qu'en jurisprudence. Il fut père de Guillaume de Lamoignon, seigneur de Blancménil, chancelier de France, le 9 décembre 1750, père de M. de Lamoignon de Malesherbes, qui réunissait en lui seul toutes les vertus, tous les talents de ses prédécesseurs; ce fut lui qui, septuagénaire, vint défendre Louis XVI, lorsque ce monarque fut mis en jugement. Il périt sur l'échafaud, le 22 avril 1793, et montra, dans ses derniers moments, la sérénité de Socrate, et la fermeté de Caton. Cette maison est aujourd'hui en possession de la dignité de pair de France, dans la personne de Chrétien, vicomte de Lamoignon, et elle est alliée à celles d'Anlezy, d'Auroux, Anseau, Alabet, d'Aligre, de Broglie, de Besançon, du Broc, du Bois, de Bernard, Berryer, de la Barre, de Bonin de Chalucet, Berthier, de Bullion d'Argui, Castanier d'Auriat, du Coing, Collesson, Cressonville, Chauvin, Châteauvieux, Collion, Chanpuit, de Catinat, Dreux de Merri, du Deffand, Deschamps, Davi de la Brulerie, de la Ferrière, de Fougeroi de Rivière, Fadelle, Furnault, Guesnault, de Gourgue, Grimod de la Reynière, de Harlay, de la Luzerne, Laveine de la Brosse, Leurault, de Lestang,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de Louviers, de Londes, Midorge de la Maillarde, de Mornay, de Maisonconte, de Maumigni de Mulor, Meilland, de Maupeou, de Nesmond, du Pont-Saint-Pierre, Potier, le Pelletier, de Pernay, de Preniey, de Poyseulx de Chancey, Spifame des Granges, de Sargines, de la Salle, de Senozan, Thévenet de Chazault, Troussebois, de Laleuf, Voisin, de Violaines de Vieuxbourg, de Veilhan, de Vaujoli, de la Villeneuve, etc., etc. *Losangé d'argent et de sable; au franc canton d'hermine: une fleur de lys d'or, au centre de l'écu.*

LAMY, à Besançon, famille anoblie par une charge de secrétaire du Roi, en 1720; elle avait acheté le marquisat de la Perrière, qu'elle a revendu depuis longtems, et dont elle continue de porter le nom. *D'azur à trois lézards d'argent en pal.*

LAMY, seigneurs de Villiers-Adam, famille de robe, originaire de la ville de Paris, dont était Guillaume Lamy, sieur de Villiers-Adam, contrôleur de la chancellerie, élu échevin de Paris, en 1620. Il avait été pourvu antérieurement de la charge de secrétaire du Roi, et, en 1605, de celle de conseiller de la ville de Paris. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un pélican, et en pointe de deux gerbes, le tout du même.*

LAMY. Laurent Lamy, notaire et secrétaire du Roi, fut anobli au mois d'octobre 1392. Guillaume Lamy exerçait la même charge en 1472. Ami Lamy fut pourvu, le 6 mai 1621, d'un office de secrétaire du Roi, qu'il résigna au mois d'avril 1623.

LAMY, barons de Tubœuf, seigneurs de St.-Michel de la Forest, en Normandie. La noblesse de cette famille est postérieure à la recherche de Montfaut de l'an 1463. *D'or, à trois étoiles de gueules.*

LAMY, (Louis), seigneur de Guilbermont, conseiller du Roi, et élu réservé en l'élection d'Arques, et Laurent Lamy, écuyer, sieur de Cuville; Guillaume, Gabriel, Jean-Vivien et Jean-Louis Lamy, ont été condamnés lors de la recherche, le 20 juillet 1667. On ignore s'ils se sont pourvus au conseil contre ce jugement. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

LAMY, seigneurs de Moulins, famille dont était Pierre Lamy, écuyer, seigneur de Moulins, gentilhomme de la maison du Roi, père de Florence Lamy, épouse de Christophe de Lancy, seigneur de Nouvion, et bisaïeule maternelle de Philippe de Mornay de Montchevreuil, reçu chevalier de Malte, le 5 avril 1632. *D'argent, à trois lévriers d'argent, colletés d'or, l'un sur l'autre.*

LAMY, noble et ancienne famille, originaire de Touraine, qui a pour auteur :

Philippe *Lamy*, chevalier, seigneur de Louri, qui, de sa femme, *Jeanne d'Albiac*, fille de *Pierre d'Albiac*, écuyer, seigneur dudit lieu, eut :

Charles *Lamy*, chevalier, seigneur de Louri et Bourneuf, marié avec *Jacqueline d'Arzac*, fille de *Louis d'Arzac*, écuyer, seigneur de la Boissellerie, Gré, et St.-Benoît, et de dame *Anne de Reaux*. Leurs enfants furent *Marc*, qui suit, et deux autres fils, l'un cornette de chevau-légers, et l'autre capitaine de gens de pied.

Marc *Lamy*, chevalier, seigneur de Louri, épousa *Anne Barathon*, dame d'Achères, fille de François, écuyer, seigneur de Mongogus, en Touraine, et de *Barbe de Mornay*, dame d'Achères, dont : 1°. N..... Lamy, qui eut le commandement d'une enseigne de cinquante hommes d'armes, sous la charge de M. le comte de Graville, dit de *Dunes*; 2°. et Susanne, mariée, par contrat du 26 novembre 1584, *à Charles du Mesnil-Simon*, chevalier, seigneur de Maupas, dont il y a eu postérité.

La noblesse de cette famille a été jurée dans les preuves de Nicolas de Paris de Boissy, reçu chevalier de Malte en 1602; de Jean de Fresnoy, reçu le 14 août 1626, et de Louis de Longueval, reçu le 23 décembre de la même année. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la bande d'or; à la bordure du même; aux 2 et 3 d'azur, à la harpie d'or.*

DE LAMY, seigneurs de Cuc, en Languedoc. Cette famille a été maintenue par M. de Bezons, intendant de cette province, sur preuves remontées à :

I. Raimond de *Lamy*, écuyer, seigneur de Cuc, qui dénombra le 3 juin 1541; il eut pour enfants :

1°. Jean de Lamy, qui suit:

2°. Bernard de Lamy.

II. Jean *de Lamy*, donna quittance à son frère de sa

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

légitime sur les biens de Raimond, leur père, le 20 décembre 1550, et testa le 17 avril 1582; il fut père de :

III. Jacques *de Lamy*, épousa le 2 avril 1602, Renée de Vivien, et en eut :

IV. Maffre *de Lamy*, seigneur de Cuc, qui épousa, le 4 avril 1630, Rachel de Prechac, dont vinrent :

1°. Jean-Jacques de Lamy;
2°. Henri de Lamy;
3°. Marc-Antoine de Lamy.

Armes :

DE LAMY, seigneurs de Boisconteau, en Auvergne; famille qui, lors de la recherche en 1666, a fait preuve de quatre degrés de noblesse. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, au pin de sinople; aux 2 et 3 d'azur, à la tour d'argent, ajourée de sable; sur le tout de sinople, à l'étoile d'argent.*

LAMY. François Lamy, écuyer, lieutenant en la sénéchaussée de Limosin, épousa Françoise de la Peine, dont il eut, entr'autres enfants, Catherine Lamy, mariée à Guillaume de Verthamon, président en l'élection de Limoges. Elle fut l'aïeule de Michel de Verthamon, reçu chevalier de Malte au grand prieuré de France, le 5 avril 1671. *De gueules, au pigeon d'argent.*

LAMY DE BEZANGES, en Lorraine. N..... Lamy de Bezanges obtint du duc *Léopold*, pour récompense de ses services, des lettres-patentes portant brevet de *baron d'état*, tant pour lui que pour ses enfants, et postérité, nés et à naître en légitime mariage. L'ancienneté de sa noblesse est rappelée dans ces lettres-patentes, et on y lit que plusieurs de ses ancêtres ont successivement possédé, dès le quinzième siècle, les emplois de chambellan au service des princes de *Lorraine*. Ces lettres ont été confirmées par d'autres de sa majesté Louis XV, enregistrées et entérinées sur son mandement à la cour souveraine de Nancy, et à la chambre des comptes. *D'azur, à 2 épées d'argent en sautoir, entortillées de deux serpents d'or.*

DE LANANS, en Franche Comté, maison d'origine chevaleresque, éteinte dans celle d'Iselin. Elle tirait son nom d'une terre seigneuriale située près de Baume-les-Dames. *De gueules, au sautoir d'argent, à la bordure d'or.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DE LANCIZE, seigneurs du Hamel et de la Jussinière, en Normandie, famille anoblie, en 1587, et maintenue dans sa noblesse, en conséquence de cet anoblissement, en 1666. *D'argent, à trois canettes de sable, becquées et membrées de gueules.*

DE LANDAIS, famille ancienne, originaire de Touraine, où elle est connue depuis le douzième siècle, et établie en Bretagne. On trouve un Guillaume Landais, valet-de-chambre du Roi, anobli en 1398.

Etienne de Landais, fils de François, seigneur de Chateaubilly, en Bretagne, chevalier de Saint-Louis, et gouverneur du Fort St.-François, servait en qualité de lieutenant au régiment d'Orléans, lorsqu'il fut à l'assaut et prise de Berg-Op-Zoom en 1747, à l'âge de vingt ans. Il avait alors un frère puîné, qui entra depuis au service. *D'azur, à la fasce alésée et échancrée, accompagnée en chef d'un croissant accosté de deux étoiles, et en pointe d'une rose, le tout d'or.*

DE LANDES D'HOUVILLE, en Beauce, famille ancienne, originaire de Gênes, qui, vers le commencement du quatorzième siècle, vint s'établir en France, dans la personne de Pierre, Nicolas et Lancelot de Landes, frères, qualifiés changeurs et bourgeois de Paris, en 1344 et 1357. Pierre de Landes acquit, le 16 juin 1354, les seigneuries de Magnanville et de Beaurepaire, en la châtellenie de Mantes. Il eut, entr'autres enfants, Liénard et Berthault de Landes; le premier receveur des aides au diocèse de Soissons, et des prêts faits au Roi, et le second valet-de-chambre de Sa Majesté, et général-maître des monnaies de France, établi par l'ordonnance du Roi, du 9 février 1387; tous deux anoblis le 24 novembre 1375. Berthault à continué la lignée, qui s'est divisée en deux branches; 1°. les seigneurs de Sagy, de Magnanville et Breuilpont, éteints le 20 mai 1630, par la mort de Guillaume de Landes, doyen des conseillers de la grand-chambre du parlement; 2°. les seigneurs de Beaurepaire et d'Houville, au pays Chartrain, éteints le 28 septembre 1739, dans la personne de François de Landes, seigneur d'Houville, Fontaine, Cinq-Ormes, Pannes, etc. Cette famille a donné des magistrats distingués, et un prevôt de Paris, en 1438. Elle a contracté des alliances

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

avec les familles de Barillon d'Amoncourt, Barbéry, du Bost, Bourdonné, Braque, Briçonnet, Bussy, le Chevalier Clery, Clutin, Culdoë, Flexelles, Fontlète, Gaudechard-Bachivilliers, Grimont, Lamoignon, le Lièvre Godreville, le Maire de Chartainvilliers. Malbranque, Mazis, Mesnard, Mouchy, Pavy, Pilliers, Raulin, Saint-Pol, Sansavoir, Stançon, Vaudetar, Vitry, etc. *D'argent, à la bande d'azur.*

Pierre de Landes, prevôt des marchands de Paris, le 23 juillet 1438, et Jean de Landes, échevin de la même ville, en 1495, *brisaient d'une merlette d'or, posée sur l'extrémité supérieure de la bande.*

LANDES, seigneurs de Saint-Palais, en Languedoc, famille qui a pour auteur Annibal Landes, seigneur de Saint-Palais et de la Gascarie, garde-du-corps du Roi, capitaine au régiment du Plessis-Praslin, cavalerie, anobli en récompense de ses services militaires, par lettres du mois de mars 1670, registrées en la chambre des comptes de Montpellier, le 28 janvier 1671. *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois tourteaux du champ, et accompagnée en chef de trois croissants d'argent, et en pointe d'un cygne nageant sur une rivière du même.*

LANDES. (SÉNÉCHAUSSÉE DES)

État nominatif des gentilshommes qui ont comparu et qui ont été admis à voter à l'assemblée de l'ordre de la Noblesse de la sénéchaussée des Landes, convoquée à Dax, dans le mois de mars 1789.

MM. De Bruxs, président; le comte de Barbotan; le baron de Spens; vicomte de Diusse; de la Borde-Lissalde; Darmana; le baron d'Ortés, maréchal de camp; Monval; chevalier de Prugne; de Laas: le chevalier de Melet: vicomte d'Aurice; de Reynal; Basquiat: le chevalier d'Arbo de Casaubon; de Spens-d'Estignols; le comte de Baillenx; de Marsan; chevalier de Basquiat-Meugriet; chevalier Dupuy; de Batz; le chevalier de Castaignos; Mesplés; chevalier d'Aren; Bouché; chevalier de Capdeville; le baron de Cazalis; de Saint-Martin; le comte de Beaufort; le baron de Lataulade; le chevalier de Vignes; Bachelier de Maupas; d'Artigues-d'Ossaux; de Pratferré de Mau; chevalier de Borda;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Saint-Christau; Bachelier-d'Agés; chevalier de Bachelier; Bachelier de Talamon, Saint-Paul, Ladoux; Soustrar; de Montlezun; le vicomte d'Abbadie-Saint-Germain; le baron de Fortisson-Habas; le baron Decès-Caupenne; Cabanes de Cauna; Laurens-Hercular; le chevalier de Borda-Labatut; Basquiat de Toulouzette; la Barrère; le comte de Bezons; Capdeville-d'Arricau; la Lande; baron de Hinx; Guéhéneuc de Lano, aîné; Guéhéneuc de Lano, cadet; de la Borde-Saint-Loubouer; Lalanne de Ciz; Pemolié de Saint-Martin; Borda-Josse; le chevalier de Borda; Borda-Labatut, le baron de Saint-Julien de Momuy; de Cloche de Fargue; le baron de Capdeville, secrétaire de l'ordre de la Noblesse.

LANDRES, seigneurie située en Champagne, à deux lieues de la rive gauche de la Meuse, où l'on comptait quatre-vingt-dix-sept feux, et qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, dont était Jean de Landres, chevalier, seigneur de Taxey, conseiller, chambellan du roi de Sicile, qui épousa, sur la fin du quinzième siècle, ou au commencement du seizième, Alix *du Châtelet*, fille de Guillaume, seigneur de Saint-Amand, et d'Yolande de Haraucourt. *D'or, à trois pals de gueules.*

DE LANGAULT, seigneurs de Breuvery, de Marson, de Mault-Jouy et Blesmes, en Champagne; famille ancienne, qui a pour premier auteur connu, Colson de Langault, dont la succession fut partagée entre Pierre, Jacques et Louise de Langault, ses enfants, le 15 mai 1525. Pierre Langault, écuyer, épousa, le 5 juin 1530, damoiselle Jacquette *Gourlier*; de leur mariage sont issus: Jacques, Nicolle et Guillemette de Langault. Par commission scellée du grand sceau, du 9 juin 1654, Sa Majesté commit et députa Pierre de Langault, fils de Jacques, pour avoir la direction de la province de Champagne; et par lettres-patentes du 8 juin 1660, dans lesquelles il est qualifié chevalier, Sa Majesté le pourvut également du gouvernement de Vassy; il fut encore fait conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé, et trésorier de France en Champagne, sous la date du 11 mai 1651. *D'azur, à deux épées passées en sautoir d'or.*

LANGE, en Franche-Comté, famille anoblie, sur la

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

fin du siècle dernier, dans la personne de Charles Lange, substitut du procureur-général de la chambre des comptes de Dôle. Cette famille a donné un commandant de cavalerie, portant le surnom de Ferrières, à cause d'un fief dans le village de ce nom.

DE LANGE, famille noble du Lyonnais, de laquelle était Humbert de Lange, seigneur de l'Echeneau, marié, en 1500, avec Odille de Maugis. De lui descendait, par plusieurs degrés, Arnaud de Lange, seigneur de Villemenant, qui épousa, en 1621, Marie de la Grange, fille d'Antoine de la Grange, chevalier, seigneur d'Arquien, et de Marie de Cambray. Louise de Lange, petite-fille d'Arnaud, née le 5 septembre 1678, fut reçue à Saint-Cyr en septembre 1687. *D'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile du même.*

LANGHEAC ou LANGEAC (*de Laugiaco*), ville et ancienne baronnie, capitale du Langeadais, petit pays limitrophe du Gévaudan et de l'Auvergne, qui avait ses coutumes particulières. Cette baronnie, située à six lieues de Saint-Flour, et à quatre de Brioude, a donné son nom à une maison illustre et jadis puissante, qui paraît être issue des comtes de Gévaudan et de Forez. Pons, l'un de ces comtes, seigneur de Langheac, l'an 1010, donna cette seigneurie à l'église de Saint-Julien de Brioude, avec ses dîmes et appartenances, comme faisant partie de son patrimoine héréditaire. Les grandes alliances et les illustrations de cette maison, ne la mettent point au-dessous de cette origine. Le premier seigneur de ce nom, depuis lequel on ait une filiation non interrompue, est Guillaume, seigneur de Langheac, vivant en 1105. Ses descendants ont formé plusieurs branches, entr'autres 1°. les seigneurs de Langheac et de Bressac, vicomtes de la Motte, dont l'héritière, Françoise, dame de Langheac, porta cette terre en dot, le 31 août 1586, à Jacques de La Rochefoucauld, seigneur de Chaumont. Leur postérité a ajouté à leurs nom et armes ceux de Langheac; 2°. les seigneurs, puis comtes de Dalet, marquis de Coligny et de Langheac, éteints par mâles en 1746; 3°. les barons du Crest et de Juillac, comtes et marquis de Langheac, qui ont donné plusieurs officiers généraux, et subsistaient avant

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

la révolution. Cette maison a donné dix-sept chanoines-comtes du chapitre de Brioude; savoir, Bompar de Langheac, en 1236; autre Bompar, Bernard et Raymond, en 1256; Armand et Pons, prévôts de Brioude en 1383 et 1426; Jean, en 1452; Etienne, de 1435 à 1452; Antoine Ier. et Antoine II, prévôts de Brioude en 1461 et 1479; Jacques, en 1463; Jean, prévôt de Brioude en 1530, évêque et ambassadeur; Gilbert, en 1546; Tristan, en 1571; Pons, en 1577; Louis, en 1698; et Antoine, en 1772. *D'or, à trois pals de vair.*

LANGLOIS DU BOUCHET, très-ancienne noblesse de la province de Normandie. Jean Bertaud et Marie, sa femme, délaissèrent à Thomas Langlois, en faveur de son mariage avec leur fille, une maison et héritage au Val-Meudon, par acte du mois de novembre 1254, par-devant l'officialité de la cour de Paris. D'après une information faite à Caudebec, pays de Caux, le mercredi 9 juillet 1399, dont l'original fut déposé au grand dépôt de la chambre des comptes à Paris, carton 14, Jean Langlois, écuyer, maria, en 1374, sa fille à Colin de Caumont, et mourut le 4 juillet 1386. Dans le Dictionnaire chronologique des actes d'hommages et aveux de la province de Normandie, par M. Brussel, bibliothèque du Roi, n°. 708, on voit que grand nombre de terres étaient autrefois possédées par cette maison, et entre autres celle de Bleville, mouvante du comté d'Alençon, dont l'hommage a été fait en novembre 1373, par Jean Langlois, tant en son nom que comme procureur de sa femme; terre qui a passé à Robert et Jean Langlois, ses fils, et petit-fils qui la possédaient encore en 1422. La Roque, dans son Traité de la Noblesse, page 117 des rôles, mentionne un Jean Langlois, convoqué au ban de la noblesse de Normandie en 1470, ainsi qu'un autre Jéhan Langlois, page 119. Gabriel du Moulin, curé de Maneval, dans son Catalogue de plusieurs familles illustres de Normandie, imprimé à Rouen en 1658, place, page 450, celle de Langlois. Elle a produit des chevaliers de Saint-Louis, des officiers supérieurs distingués, et un lieutenant-général des armées du Roi. Le titre de marquis porté depuis plusieurs générations, dans des actes publics et brevets du Roi, fut confirmé, le 27 décembre 1815, à Denis-Jean-Florimond Langlois du Bou-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

chet, par lettres-patentes de Sa Majesté, enregistrées à la cour royale de Paris, le 27 avril 1816, « voulant, y dit » Sa Majesté, lui donner une marque de notre bienveil- » lance, récompenser son attachement à notre personne, » et les bons et anciens services rendus par lui à nos ar- » mées, où il est officier général, prenant aussi en con- » sidération son extraction d'une famille d'ancienne no- » blesse ». *D'azur, deux croix d'or, accompagnées de trois molettes d'éperon d'argent, deux en chef, une en pointe.*

LANGLOIS DE LA FORTELLE, famille de l'île de France. Nicole Langlois fut quartinier de la ville de Paris, en 1560. Martin Langlois, sieur de Beaurepaire, avocat, fut échevin de la même ville en 1590. Il était maître des requêtes en 1594, lorsqu'il fut nommé prévôt des marchands. Robert Langlois, chevalier, seigneur de la Fortelle, président des comptes, fut élu conseiller de la ville de Paris, en 1728. (Armorial de Paris, gravé par Beaumont; in-fol., planches 54, 56, 104, 108). *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même.* Nicole et Robert Langlois écartelaient leurs armes *d'azur, à l'aigle éployée d'or.*

DE LANGLOIS, seigneurs de Chevigny, en Champagne, famille ancienne, originaire de la Rochelle, dont la filiation remonte à Colin Langlois, écuyer, marié à N..... de Brunestel, fille de messire Guillaume de Brunestel, seigneur du Bost. Un arrêt de la Cour des aides de Paris, du 7 août 1482, obtenu par Jean Langlois, son fils, contre les habitants de Plivost, porte, que Colin Langlois, son père, était écuyer, homme vivant noblement et attaché aux armées, etc. Cette famille s'est alliée à celles des Vesins, de Boudil, de Cabaret, de Coussy, etc. Elle a donné des officiers de divers grades, qui se sont distingués dans les armées de nos Rois. *D'azur, à trois roses tigées d'or, feuillées de gueules.*

LANGUET DE GERGY; famille ancienne, originaire de Bourgogne, anoblie par charte de Jean de Montagu, seigneur de Sombernon, cadet de la maison des premiers ducs de Bourgogne, du 8 mars 1373. Cette famille a donné un homme célèbre dans la personne de Hubert Languet, si connu par les services qu'il a rendus aux lettres. Il fut employé avec succès en Allemagne et en France, dans diverses négociations importantes. Elle

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

a donné en outre des magistrats et des officiers distingués, entr'autres un maréchal-de-camp, général de la cavalerie du duc de Wurtemberg, son envoyé en France en 1723; un gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Louis XIV, son envoyé extraordinaire et son ambassadeur de France à Venise. La seigneurie de Gergy, en Bourgogne, fut érigée en comté par lettres du mois d'août 1706, registrées au parlement de Dijon, en faveur de Jacques-Vincent Languet, ambassadeur de France à Venise. Cette famille a eu un évêque de Soissons, sacré le 23 juin 1715; reçu à l'académie française en 1721, nommé archevêque de Sens, en 1731, et mort le 11 mai 1753. Elle s'est alliée à celles de Bettot, Enot, Conthier de Souheys, Châlon de Montreuil, Pechpeyrou, de Cusance Monot, le Boiteux, de Bataille, d'Euchement, de Faletans, de Berbizy, de la Baulme Desvoyot, de la Chassanée, Gaillard, de Somment, Potel, de la Grange, Thibert, le Sage, Espiard, le Breton, Quarré, de Balay, Perigot, Du Breuil de Sainte-Croix, Pivert, Robelin de Saffre, Rigoley, Henry, de Cardevaque, etc. *D'azur, au triangle clêché et renversé d'or, chargé de trois molettes d'éperon de gueules, une à chaque extrémité du triangle.*

LANJUINAIS, noblesse consacrée par la Charte, avec le titre légal de comte, dans la personne du comte Jean-Denis Lanjuinais, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé pair de France le 4 juin 1814. *Coupé au 1 d'argent, à la croix potencée de sinople; au 2 parti d'argent, à trois mains de carnation en fasces, et d'azur au lion d'or, tenant une balance d'argent de la senestre, et de la dextre un frein du même émail.*

DE LANTAGE, seigneurs de Feligny, de Bannes et d'Aulnay, en Champagne; maison d'origine chevaleresque, qui a pris son nom d'une terre située au diocèse de Langres, à deux lieues de Bar-sur-Seine. Elle a pour premier auteur connu, Antoine de Lantage, vivant vers 1380, époux d'Alix de Charrecy, et bisaïeul de Guillaume de Lantage, marié, par contrat du 28 janvier 1486, avec Charlotte de Chardonnel, fille de noble homme Jean de Chardonnel, seigneur de Tyrgy, et de Jeanne de Gercy. Cette famille a donné un chevalier de l'ordre du Roi, des capitaines et gouverneurs

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de places, et plusieurs officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie. Elle s'est éteinte en 1726. Un François de Lantage, fils naturel de Jean de Lantage, devint secrétaire de M. Pomponne de Bellièvre, premier président au parlement de Paris. Il le suivit dans ses ambassades, et acheta une charge de secrétaire du Roi. Il eut deux fils, qui eurent postérité, entr'autres, Pomponne de Lantage, avocat général au bureau des finances de Paris, père de M. de Lantage de Sélicourt, fermier-général en 1726. Les alliances de la maison de Lantage sont avec celles d'Achar de Bonvouloir, de Brancion, Bretel, la Brosse-Polizy, Changy, Chaumont-Esquilly, Cicon, Dauvet des Marets, Davoust, Drée, Feligny, Foissy, Fourquentier, Menardeau, Merlo, Montbelliard, Mousseron, du Moustier, Pelasse, Raguier, Ravenel, Ricey, Saint-Julien de Baleure, Thoisy, Vignolles, etc., etc. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix d'or; aux 2 et 3 d'azur, au fer de moulin d'argent.*

LANTENNE, en Franche-Comté, noblesse chevaleresque, éteinte dans la maison de Montrichard. *De sable, à la croix d'argent.*

LANUSSE, noblesse consacrée par la Charte, avec le titre légal de baron, dans la personne du baron Pierre-Hubert Lanusse, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, et commandeur de la Légion-d'Honneur. *De gueules, à la pyramide d'or, soutenue d'un levrier courant d'argent.*

DE LAPARRA DES FIEUX, en Auvergne, famille noble, dont était Louis de Laparra des Fieux, lieutenant général des armées du Roi, célèbre ingénieur, mort en 1706, des suites des blessures qu'il avait reçues au siége de Montjouy, près Barcelonne. Il avait une sœur, Marguerite de Laparra, mariée, le 29 juin 1673, avec Amable de Meallet, baron de Fargues, seigneur de Romegoux et de Rouffiac. *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois lionceaux, léopardés d'or, et accompagnée en pointe d'un pélican de gueules.*

LARALDE, en Lorraine. Jean de Laralde, exempt des gardes-du-corps de Léopold I, se disant noble (1),

(1) Voy. *Larrard*, dans le second volume.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

fut anobli par lettres de ce prince, du 10 mars 1708, contenant : « Qu'après avoir servi, pendant près de » deux ans, en qualité de garde-du-corps, dans la com- » pagnie commandée par le comte de Stainville, il » aurait mérité le bâton d'exempt dans la même com- » pagnie, en laquelle qualité, il sert depuis quatre » ans, et qu'il a acquis du marquis de Lenoncourt, » grand chambellan, la terre de Gondrecourt en » Voivre, etc. »

Armes : d'argent, au pal alaisé d'azur, chargé de trois têtes de loup d'or, et accompagné de six levrettes de gueules, mises en orle.

LARCHER. La famille des sieurs de la Tour-Bourdin et de Triogat, en Bretagne, du nom de Larcher, est ancienne et distinguée. Guillemot Larcher fut l'un des archers de la compagnie du sire de Rouge et de Derval, dont la montre fut faite, le 3 juillet 1351. Cossay Larcher, écuyer, servait en cette qualité sous Bertrand du Guesclin, connétable de France, en 1371. La filiation de cette famille remonte à Jean Larcher, vivant en 1427. Lachenaye lui donne la qualité de chevalier, aussi-bien qu'à Olivier, son petit-fils, à laquelle il ajoute celle de *comte*, qui lui fut conférée par le Roi Louis XII, en 1500, pour des services qu'il en avait reçus, n'étant que duc d'Orléans. Le même auteur fait mention d'un Pierre Larcher, vivant en 1171, chevalier et capitaine de *cent hommes d'armes*, sous le règne de Conan IV, duc de Bretagne. Il y a dans toutes ces citations un tissu d'erreurs qu'il n'est pas nécessaire de faire remarquer ; mais qui ne peuvent nuire à l'ancienneté de cette famille, maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 7 janvier 1669. *De gueules, à trois flèches tombantes d'argent.*

LARCHER, seigneurs de la Londe et de Launay, en Normandie ; famille qui a pour auteur Mathieu Larcher, seigneur de Launay, monnoyer (c'est-à-dire directeur de la monnaie) à Saint-Lô, lequel fut aussi capitaine et sergent major d'un régiment d'infanterie, et servit sous les règnes des Rois Henri IV et Louis XIII.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Il fut père de Thomas Larcher, seigneur de Launay et de la Londe, aussi directeur de la monnaie de Saint-Lô, qui servit dans les gardes françaises, puis dans la cavalerie, et fut anobli en considération de ses services et de ceux de son père, par lettres-patentes du mois d'octobre 1643, dûment registrées et confirmées par d'autres du mois de mai 1667, aussi registrées en faveur de son fils, Etienne Larcher, écuyer, seigneur de Launay et de la Londe, aïeul d'Etienne Larcher, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Londe et de Longueville-Farcy, né en 1722, marié, en 1739, avec Anne-Thérèse de Saffray d'Engranville. Il fit, en 1752, des preuves au cabinet des ordres du Roi, pour être reçu écuyer de S. M. *De gueules, au porc-épic d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois arcs armés de leurs flèches d'or.*

LARCHER D'ESTERNAY, famille ancienne, anoblie par les charges de judicature et municipales de Paris. Elle a pour auteur, Pierre Larcher, Ier. du nom, général-maître des monnaies du Roi, créé par lettres du 20 décembre 1380. Il eut pour fils : Jean Larcher, Ier. du nom, commis à la recette de certains deniers, imposés sur les habitans d'entre Seine et Yonne, en 1425. Ce Jean fut père de Jean Larcher, IIe. du nom, vivant en 1460, lequel eut pour enfants : 1°. Simon, qui suit; 2°. Gervais Larcher, anobli en 1476. Simon Larcher, greffier et receveur de la ville de Paris, en 1502, a continué la postérité. De lui descendent les marquis d'Esternay et d'Arcy, et les seigneurs de Pocaney, les seigneurs d'Olisy, et marquis d'Arcy, en Champagne. Cette famille a donné des conseillers d'état, des maîtres des requêtes, des présidents en la chambre des comptes, etc. etc. La seigneurie d'Esternay, dans la Brie champenoise, fut érigée en marquisat, par lettres du mois d'août 1653, registrées au parlement et en la chambre des comptes, les 12 et 29 janvier 1654, en faveur de Michel Larcher, président en la chambre des comptes. Les alliances directes de cette famille sont avec les maisons de Barrillon-Brenon, le comte de Montauglan Courtin, Espinoy, Flexelles, Foulé de Prunevaux, Gilbert-Velleron, Gourgues, Goursault, Hebert du Buc, Loubert, Lyon, Mangeot, Mascrany, des Montiers de Mérinville, le Picard-Villefaureuse, Rioult de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Douilly, Saint-Chamans, Texier de Grandvilliers, Thiroux-Villarcy, le Voyer de Paulmy d'Argenson, etc. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une croix patriarcale du même.*

LARGENTIER, seigneurs de Chapelanier, barons de Vaucemin, marquis de Belval, de l'Eguillon et autres lieux; famille originaire de Champagne, dont l'origine et la noblesse remontent à Nicolas Largentier, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, par lettres du 20 juillet 1602. Il testa, le 23 septembre 1610, et décéda la même année. Il avait épousé Marie le Mairat. Ses enfants furent Louis qui suit, Charles qui fut seigneur de Chamoy, Auxon, la Loge, Pons-Blin, et autres lieux, marié avec Joanne Meusnier, de laquelle il eut, avant mariage, Calixte Largentier, qui, depuis, et à la célébration de son mariage, fut reconnu et légitimé; Marie qui épousa messire Claude de la Croix, chevalier, baron de Plancy, et Anne, laquelle fut épouse de Georges de Vaudray, chevalier, marquis de Saint-Phal. Louis Largentier, vice-amiral en Guienne, Saintonge, la Rochelle, et pays d'Aunis, bailli de Troyes, marié avec Marguerite d'Aloigny, eut pour enfants: 1°. Henri Largentier, qui succéda aux qualités et emplois de son père, et épousa Elisabeth, fille de messire Charles de Choiseul Praslin, conseiller du Roi en ses conseils, chevalier de ses ordres, gouverneur de Saintonge, et maréchal de France; de ce mariage est sorti Edme-Henri Largentier; 2°. Charles Largentier, marié à dame Angélique de Choiseul, et père de Georges Largentier, marquis de Belval, époux de Marie Anne-Eléonore de Beaujeu de Villers. Cette famille, maintenue dans sa noblesse au mois de mai 1670, a donné des officiers très-distingués dans nos armées de terre et de mer. *D'azur, à trois chandeliers d'église d'or en pal.*

DU LARGEZ, maison d'ancienne chevalerie de Bretagne, qui tirait son nom d'une baronnie, sise au diocèse de St.-Malo, connue, dès le dixième siècle, sous les noms de Gael ou Hael, qui, en langue armorique, signifie Largez. Les seigneurs de Largez étaient qualifiés hauts barons dès l'an 1027; et dans le treizième siècle,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

une branche s'établit en Angleterre où elle posséda des propriétés considérables. Les deux principales branches qui, lors de la recherche, en 1670, subsistaient en Bretagne, sont celles des seigneurs de Kermathemantz et des seigneurs de Portzancoz et de Kerballennen. Elles ont toutes deux pour auteur commun Jehan, seigneur du Largez, qui, l'an 1420, se trouva aux montres générales en qualité d'archer en brigadine. Ses descendants ont occupé des emplois distingués dans la robe, dans l'épée et le sacerdoce, ayant donné un grand nombre d'officiers supérieurs, deux évêques de Vannes et un cardinal. Elle a contracté ses alliances directes dans les maisons de le Blonsart, la Bouessière de Kerouchant, du Cleuziou, de Coatvont, Coetrieux, Corantez, du Dresnay, de Fleschard, de Ferrand, Geslin la Villeneuve, Glévedez, Gonidec, la Haye de Kergomar, l'Isle de Penanprat, Keranrais, Kerentreff, Kerloaguen, Kermeno, Kerouallan, Kersaliou du Réchou, Larchiver, Lisquildry, Loz Kergouanton, Mignot de Kerlan, le Ny, le Paige de Kervastou, Quentin, Robin Maisonfort, Bosmar de Kergo, le Rouge de Goazru, Taillart de Restolles, Suasse Thuomelin, Trolong du Rumain et de Coatdelez, etc., etc. *D'argent, au lion de sinople, lampassé, armé et couronné de gueules.*

LARGIER, en Vivarais, famille qui remonte à :

I. Jean LARGIER, habitant de Saint-Agrève, anobli au mois de juillet 1500; il eut pour fils :

II. Antoine LARGIER, seigneur de Saint-Agrève, et Chalons, compris comme archer dans les montres du ban et arrière-ban, de la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, en 1537, épousa le 15 mars 1552, Louise de Chalendar de la Mote, et il en eut :

III. Jean LARGIER testa le 16 décembre 1652. Il épousa le 23 juillet 1624, Gabrielle Bouchet, de laquelle il eut :

IV. Louis LARGIER, demeurant à l'Argentière, département de Viviers, maintenu dans sa noblesse le 18 septembre 1669.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef, et d'une tour du même en pointe.

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

DE LARLAN DE KERCADIO, marquis de la Badiais, comtes de Rochefort; maison ancienne et distinguée de Bretagne, qui a pour auteur Geoffroy de Larlan, qui rendit hommage au vicomte de Rohan, le 17 juillet 1396, conjointement avec Eonnet de Larlan son frère, ou son proche parent. Jehan de Larlan, fils de Geoffroy, fut exempté du service militaire par François, duc de Bretagne, le premier septembre 1449. Ce dernier, fut père de Guillaume de Larlan, marié vers 1450, avec Guillemette, dame de Kercadio, et de Jean de Larlan, sieur de Kerbouhis, qui fonda une seconde branche, maintenue dans son ancienne extraction, par arrêt du 9 juillet 1679. La branche de Kercadio l'avait été, par arrêt du 2 novembre 1668, qui maintient l'aîné de cette maison, dans la qualité de chevalier. Elle a donné des présidents à mortier, au parlement de Bretagne, et plusieurs officiers supérieurs. Elle a contracté ses alliances dans les maisons d'Acigné, de Bonnier la Coquerie, Boscher, du Botderu, Brancas-Céreste, Bréhan, Champion, Courtin des Menues, Derval de Vaucouleurs, Gouvello, Goyon de Vaudurant, Guido, la Haye, Kermeno, Kerouartz, Lambert de Saint-Bris, le Metayer, Mezuillac de Kerdrean, du Parc-Locmaria, Riou de Branbuant, Sorel de Salarun, Talhouet, etc., etc. *D'argent, à 9 macles de sable, en croix.*

DE LARRINVILLE, noble et ancienne famille de Beauce, dont était :

Pierre de Larrinville, écuyer, seigneur de Montguignard, paroisse de Pithiviers-le-Vieux en 1482, vivant encore en 1528. Il était petit-fils d'*Adam de Larrinville*, écuyer, seigneur de Baudreville, paroisse d'Arceville en Beauce, qui suivant un acte passé devant *Barbier*, notaire à Orléans, vivait en 1387. *Pierre* épousa *Catherine*, alias *Bertrande de Vallinière*, de laquelle vint :

Guillaume de Larrinville, écuyer, seigneur de Montguignard, qui, d'*Antoinette Deschelles*, sa femme, eut pour fille unique, *Claude de Larrinville*, dame de Montguignard, mariée, le 5 janvier 1531, *à Jean de Billy*, dont la postérité a possédé depuis la ferme de Montguignard. *D'azur, à la croix ancrée d'argent.*

LARSONNIER. Paul Larsonnier fut reçu conseiller

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de la ville de Paris, le 20 septembre 1749. Il était avocat au parlement, lorsqu'il fut élu échevin de Paris, en 1765. *D'azur, au cœur de gueules, surmonté de trois croissants d'argent.*

DE LART DE RIGOULIÈRES, seigneurs de la Barthe, de Cazeaux, de Massey; famille ancienne, originaire du comté d'Armagnac, où une branche subsiste encore de nos jours, ainsi que deux autres en Agénois, connues sous les noms des seigneurs du Garoussel, et des seigneurs de Bordeneuve. Une troisième subsistait en Albret, en 1538, sous la dénomination des seigneurs de Birat d'Aubiac et de Baulens. Elle paraît s'être éteinte au commencement du 17e siècle, dans la maison de Narbonne. Elles ont toutes pour souche commune, Arnaud de Lart, seigneur de Rigoulières, vivant vers 1480, et dont les enfants partagèrent sa succession, le 25 avril 1506. Les branches actuelles de cette famille, ont donné plusieurs officiers supérieurs, décorés de la croix de Saint-Louis. Elles se sont alliées aux maisons d'Albert, Baratel, Beauger, Beaumont des Junies, Beaupuy, Collonges, Coquet, Cours, Lacassin, Larrendat, Lustrac, Marcellier de Gausac, Narbonne Noailles, Vardailles Gaudrin, Ruffin d'Autorme, Sacriste, Vilhères, etc. etc. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois bondes d'argent; au 2 d'azur, au lion d'or; au 3 d'argent, à trois épieux de sable.*

LE LART, seigneurs du Bos de Kerbadoul, de Saint-Edmont, famille ancienne de Bretagne, alliée à celles du Hallay, Lesmeur, Kerraoul, le Coniac, Boisgelin, Leclerc, etc, et qui, par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, du 15 mai 1669, fut déclarée noble d'ancienne extraction, et les aînés maintenus dans la qualité de chevalier. On voit dès l'an 1396, un Perrot de Lart, rendre hommage au vicomte de Rohan. *De gueules, semé de billettes d'argent.*

LASNIER, seigneurs de Baubigné, et de Ferrières, barons de Sainte-Gemme sur Loire, famille noble, originaire de la ville d'Angers, qui a fondé le prieuré de la Papillaye, près de cette ville. Elle a pour auteur, Jean Lasnier, seigneur de Monternaut, et de l'Effectière, qui fut maître-d'hôtel de la Reine Anne, et échevin d'An-

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

gers en 1505. Il épousa Marie Renaud, dame de Sainte-Gemme, dont il eut Guy Lasnier, 1er du nom, seigneur des mêmes terres, conseiller au présidial d'Angers, et maire de cette ville, en 1560, lequel a continué la descendance de cette famille, qui a donné des magistrats distingués, et plusieurs capitaines au service de nos Rois, et s'est alliée aux le Lièvre, la Brunetière, Louet de la Souche, Lefèvre de la Faluère, Davy de la Fautrière, Licquet de la Maison neuve, etc. *D'azur, au sautoir de losanges d'or, cantonné de 4 aiglettes ou lamiers du même.*

LASNIER. Christophe Lasnier fut élu échevin de Paris, en 1561. De cette famille était Réné Lasnier, avocat général au grand conseil, mort en 1609. Il avait épousé Marie Frubert, qui se remaria à François de Sainte Marthe, avocat au grand conseil, mort en 1641. Elle eut de son premier lit, Marie Lasnier, alliée, le 11 février 1625, avec François de Montholon, avocat au parlement, puis conseiller d'etat. Elle mourut à Ecouis, le 2 février 1692. *D'azur, au chevron d'argent, chargé de cinq tourteaux de gueules, et accompagné de trois têtes de loup d'or.*

LE LASSEUR, seigneurs de la Coquardière, de la Mauvaisinière, la Baudrière; famille noble de Normandie, issue de Regnault le Lasseur, anobli l'an 1474. On doit présumer que ses descendants dérogèrent, puisqu'Adam le Lasseur demanda de nouvelles lettres de noblesse, qui lui furent expédiées en 1610.

Robert de Marguerie, écuyer, sieur du Mesnil Baclé, fit un transport à Jacques *le Lasseur*, écuyer, sieur de la Coquardière, suivant un acte signé le 10 septembre 1657, entre dame Marie de *Calmesnil*, veuve du dit le Lasseur, tutrice de ses enfants, et Charles et Jacques de Marguerie, écuyers, sieurs de Monpoinçon, enfants de Robert et de Catherine *Maillard*, sa femme.

Armes : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois coqs d'or.

DE LATIER DE BAYANE, maison des plus anciennes du Dauphiné, établie en Valentinois. Elle est connue depuis Jacques de Latier, qui rendit hommage de di-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

verses terres au dauphin, l'an 1290. Elle a donné des capitaines de compagnies de cinquante lances; des gentilshommes ordinaires de la chambre du Roi; des gouverneurs de places et un grand nombre d'officiers supérieurs. Elle a joui des honneurs de la cour le 24 février 1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi, et sous le titre de marquis. Alphonse-Hubert, cardinal de Bayane, a été créé duc-pair de France, le 4 juin 1814. Cette maison a des alliances avec celles d'Arsac, d'Arvillars, Armuet, Bertrand, de Brottin de Souspierre, de Blain de-Marcel, de Blegier-de-Taulignan, du Claux, Du Puy-de-Montbrun, de Fassion, de Genton, de Murinais, de Morton-de-Chabrillant, de Montaigu-Fourmigères, du Maine-du-Bourg, de Pluvinel-de-Tertulle, de Rochepierre, de Saint-Vincent, de Salignon, de Sibeuf, de la Tourette, des Tourettes; d'Upaïs d'Urre, de Vilheu, de Varre, de Vervins, de Vesc-de-Becone, de Viennois, de Villette, d'Yseran, etc. *D'azur, à trois frettes d'argent; au chef du même.* Devise : *pour trois.* Ce n'est que depuis le dix-septième siècle, que cette maison a adopté ces armoiries; elle portait antérieurement *trois lacs d'amour d'argent, en champ d'azur.*

DE LATIL, seigneurs d'Entraignes, de Villosc, etc., en Provence; famille qui fut maintenue dans sa noblesse lors de la dernière recherche, par arrêt du 28 février 1668. Les titres produits prouvent sa descendance depuis Louis de Latil, qui vivait au commencement du quinzième siècle. André de Latil, son fils, testa l'an 1552. Ses descendants continuèrent la postérité. Cette famille a contracté de belles alliances, entr'autres avec les familles d'Albisse, de Bardel, de Gaillard-Bellafaire, de Roquefeuille-Convertis, de Royé, de Thomassin-la-Garde, de Villeneuve, etc. Un premier aumônier de S. A. R. Monsieur, frère du Roi, a été nommé à l'évêché de Chartres. *D'azur, à six losanges d'or.*

LATRECEY, bourg et ancienne vicomté de Bourgogne, au diocèse de Langres, à deux lieues de Châteauvillain, qui a donné son nom à une maison éteinte depuis plusieurs siècles, dont était Alix, vicomtesse de Latrecey, dame de Couchy, femme de Jean de Montigny-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

sur-Aube, à laquelle le duc de Bourgogne fit don, l'an 1276, d'un fief, pour le tenir de la grande justice qu'il avait à Couchy.

Jacques *de Latrecey*, juge en droit, procureur du duc de Bourgogne, est mentionné comme tel dans une charte de 1377.

Simon *de Latrecey*, chevalier, fut l'un des exécuteurs du testament de Marie de Châteauvillain, dame de Montagu, et d'Arc en Barrois, femme de Jean de Bourgogne, seigneur de Montagu, lequel testament est du 22 octobre 1366.

Réric *de Latrecey* est mentionné avec Simon de Bricons, comme ayant approuvé la charte d'assignation de douaire, faite à Isabeau de Dreux, par Hugues III, seigneur de Broyes et de Châteauvillain.

Armes :

DE LATTAIGNANT, famille de robe, qui, selon l'auteur du Nobiliaire in-4°. de Picardie, a pour auteur Jean de Lattaignant, qui servait en qualité d'homme d'armes des ordonnances du Roi, en 1342. Ses descendants ont donné des conseillers au parlement de Paris, et ont contracté des alliances avec les familles d'Acheu, Beauvarlet-d'Ailly, le Boissel, du Bourg-de-Closratel, Bragelongne, Carbonnier-de-la-Motte, Guillerault-des-Forges, Lalemant-de-Lestrée, Lattre-de-Scizes, Maupin-de-Bouvaque, Monet-de-la-Salle, Obry, Poncet-de-la-Rivière, Roussel-de-Miannay, le Vasseur, etc. Gabriel-Charles, dit l'abbé de Lattaignant, connu dans la république des lettres par ses poésies légères, mort à Paris le 10 janvier 1779, était de cette famille. *D'azur, à trois coqs d'or.*

DE LATTRE, seigneurs de Menegard, du Breuil et de la Chevalerie, en Picardie, famille ancienne, originaire du Boulonnais, qui fut maintenue par jugement de M. Bignon, le 28 décembre 1697, sur preuves remontées à Antoine de Lattre, écuyer, seigneur de Montquesnel et de la Chevalerie, vivant en 1552. Ses descendants ont servi aux bans et arrière-bans de la province, et ont donné des officiers lors de la formation des régiments. Ils ont contracté des parentés immédiates avec les familles de Camoisson, d'Isque, de Ques-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

noy, Willecocq, Tutel, Hesmon, Philippon, du Bois, de Crendalle, du Crocq, etc., etc. *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.*

DE LATTRE, comtes de Neuville, vicomtes d'Ayette, et de Sailly, en Artois, famille qui a pour auteur :

Jacques *de Lattre*, seigneur de Villerval et de Rollencourt, échevin de la ville d'Arras, fut reconnu d'ancienne famille de robe, et anobli en considération de ses services par lettres-patentes du Roi d'Espagne du 7 janvier 1589. Lui ou son fils, aussi nommé Jacques de Lattre, épousa Marie Moret de Langry, dont vint :

Adrien Ier. *de Lattre*, écuyer, seigneur d'Ayette, lieutenant de la gouvernance d'Arras et trésorier des chartes du pays d'Artois, marié avec Philippe de France de Noyelles, qui le rendit père de :

Adrien II *de Lattre*, écuyer, seigneur d'Ayette, Wallonvillers, premier élu d'Artois, qui épousa, en 1611, Yolande de Landas, duquel mariage naquit :

Jean-Philippe *de Lattre*, seigneur d'Ayette, de Neuville, etc., marié en 1658, avec Valentine-Marie-Madeleine de Boulogne de Flines, qui le rendit père de :

Christophe-François *de Lattre*, chevalier, comte de Neuville, par lettres d'érection de l'année 1719. Il épousa, en 1693, Marie-Anne-Françoise de Bryas, dont est issu :

Charles-Valentin *de Lattre*, comte de Neuville, marié avec Marie-Elisabeth Bochart de Champigny, fille de Jean-Charles, comte de Champigny, commandeur de Saint-Louis, gouverneur de la Martinique, qui le rendit père de :

1°. Théodore-Charles-Antoine, qui suit ;
2°. Valentine-Adrienne-Elisabeth de Lattre.

Théodore-Charles-Antoine *de Lattre*, comte de Neuville, fut mousquetaire du Roi dans la seconde compagnie.

Armes : D'or, à trois écussons d'azur ; au franc canton de gueules, chargé d'une molette d'éperon d'or.

DE LATTRE, maison d'ancienne chevalerie du

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cambresis, sortie de la maison de Quiévy, dans la personne de Rasse de Quiévy, grand bailli du Cambresis, en 1266, père de Rasse, dit de Lattre, chevalier, allié avec Ermengarde de Saussoy, dont il eut Jean, Rasse, et Guy de Quiévy, dits de Lattre, d'une terre située en Artois, à trois lieues de Saint-Pol. Cette maison subsistait encore au dix-septième siècle. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croisettes du même.*

DE LATTRE-DOBY, famille originaire de Dinant, au pays de Liége.

Dominique-François *de Lattre-Doby*, contrôleur des grande et petite chancelleries de France, épousa en premières noces, Anne Vellète, dont il eut pour fils unique :

Pierre-François *de Lattre-Doby*, né à Dinant, le 19 septembre 1696, substitut du procureur-général du grand conseil, le 29 février 1720, reçu avocat-général au même conseil, le 9 novembre 1722, et mort sans alliance, le 10 mars 1729. *Coupé d'azur et d'or, à trois écussons de l'un en l'autre.*

DU LAU D'ALLEMANS, maison issue d'ancienne chevalerie, originaire de Béarn, et établie en Périgord, depuis l'an 1429, dans la personne d'Amanieu du Lau, damoiseau, seigneur de la Coste, de la Rousselelière et de la Borie, parent du fameux Arnaud-Guilhem de Barbazan. Cette maison a produit des capitaines d'hommes d'armes, quatre gouverneurs de places, deux gentilshommes de la chambre du Roi, un lieutenant-général des armées, des maréchaux-de-camp, des brigadiers, des capitaines de vaisseaux, et autres officiers de marque, un commandeur, et un grand'croix de Saint-Louis, et plusieurs chevaliers de cet ordre royal et militaire. Jean du Lau, co-seigneur des Ecuyers, surnommé *le Grand capitaine*, joignait à l'expérience militaire, le talent des negociations. Il mérita l'estime dont le Roi Henri IV l'honora. Les honneurs de la cour ont été accordés à cette famille, en 1757, 1769, 1770, et 1773, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi. Elle a été qualifiée des titres de marquis et de comte dans les actes publics, et commissions de nos Rois, depuis deux siè-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

cles. Elle a donné un évêque de Bayonne en 1470, un évêque de Digne en 1766, et un archevêque d'Arles en 1775. Elle a contracté les alliances les plus distinguées, entr'autres avec les maisons d'Aubusson, d'Abzac, Beauchamp Bassignac, de Beaupoil-de-Saint-Aulaire, de Blois, Cherisey, la Fillolie, la Giscardie, Goumart d'Agonay, Haulmont, Jaubert Saint-Gelais, Lambert, Lambertye, Livenne, Montalembert, Polignac, Pons-Mirambeau, la Porte, Prévôt de Sansac, la Rochefoucauld, la Royère, Salleton de la Borie, Saunier de la Coste, etc., etc. *D'or, au laurier à trois branches de sinople, au lion léopardé de gueules, brochant sur le fût de l'arbre; à la bordure d'azur, chargée de quinze besants d'argent.*

DE LAUBERIE, *aliàs* Miette, seigneurs du Mesnil-Raoul, en Normandie, famille anoblie en 1471. Jacques de Lauberie, confirmé dans sa noblesse aux francs fiefs, obtint, en 1603, l'autorisation de changer son nom de *Miette* en celui de *Lauberie. De gueules, à trois moutons d'or.*

LAUDINOT, seigneurs de Boncourt et de Mandres, en Lorraine.

I. Jean LAUDINOT, auteur de cette famille, fut anobli par lettres-patentes du 7 septembre 1519, en considération de son mariage avec Claude Raulet, fille de Gervais Raulet, échanson de René, Roi de Sicile, et d'Agnès de Sathenay. Il en eut :

II. Jean LAUDINOT, IIe. du nom, seigneur du petit Mehairon, prévôt de Saint-Mihiel, qui épousa 1°. Barbe Gaillard; 2°. Claude Colibet. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1°. Marie Laudinot, femme de Robert des Ancherins de Bouligny, écuyer, seigneur de Landres;

Du second lit :

2°. Charles, mort jeune;
3°. Jean qui suit;
4°. Anne, épouse de Jean de Bousmard de Billey;
5°. Marie, épouse de Warin Maillet, capitaine d'une compagnie d'infanterie pour le service de S. A.;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

6°. Jeanne Laudinot, mariée, par contrat du 23 octobre 1566, avec Antoine de Rosières, seigneur de Sampigny, Vaudonville, etc., second conseiller en la cour de Saint-Mihiel.

III. Jean LAUDINOT, IIIe. du nom, seigneur de Boncourt, Mandres, etc., fit ses reprises en 1588; il les avait déjà faites le 13 février 1576, pour partie de la seigneurie de Boncourt, dans lesquels il est qualifié prévôt de Saint-Mihiel. Il épousa Marguerite Xaubourel, fille de Nicolas Xaubourel, contrôleur en l'hôtel de S. A. et de Françoise de Rosière, avec lequelle il vivait en 1581. Il fut père, selon toutes apparences, de Françoise Laudinot, mariée 1°. à Honoré-Jacques Dardenet, seigneur de Vraincourt et de Lichecourt en partie; 2°. à Eustache de Blondeaux, seigneur de Bauval, qui donna son dénombrement, le 21 février 1630, à cause d'elle pour Boncourt, Mandres et Forbevoisin.

Armes : d'azur, à trois trèfles d'or.

LAUDUN, bourg situé en Languedoc, à une lieue de Bagnols, et à quatre d'Avignon et d'Uzès, à peu de distance de la rive droite du Rhône, où il y avait un château, jadis considérable, détruit en partie dans les guerres de religion. Il a donné son nom à une ancienne et puissante race de chevalerie, qui florissait dès le onzième siècle.

Bertrand *de Laudun*, chevalier, le premier dont l'histoire ait conservé le souvenir, souscrivit l'an 1088, une donation faite par Raymond de Saint Gilles, comte de Toulouse, à l'abbaye de Saint-André d'Avignon. Il fut père de :

Bertrand, seigneur *de Laudun*, chevalier, lequel fut l'un des seigneurs, qui, l'an 1156, se rendirent caution du traité fait par les seigneurs de Baux, avec Raymond Bérenger, comte de Barcelonne. Ce Bertrand de Laudun Ier eut un fils de même nom, qui, avec Guillaume, son frère, fut du nombre des seize barons, vassaux du comte de Toulouse, qui, le 12 juin 1209, s'engagèrent par serment, entre les mains de Milon légat du pape, à observer la paix entr'eux et envers l'église, d'entretenir la sûreté des chemins publics, et de punir et poursuivre sévèrement, tous les fauteurs d'hérésie.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Bertrand et Guillaume de Laudun, pour garants de leur serment, affectèrent leurs châteaux de Grefeuille, de Roquefourquade, et de Clarensans. Ils avaient un troisième frère, Hugues de Laudun, archidiacre de Nîmes, nommé dans l'acte de divers priviléges accordés aux ecclésiastiques de cette ville, par le comte de Toulouse, au mois de juin 1197.

Guillaume I, seigneur *de Laudun*, fut père de ;

Guillaume II, seigneur *de Laudun*, qui souscrivit une charte du comte de Toulouse, de l'an 1236, en faveur des seigneurs de Caderousse, et de la ville d'Avignon. Le même était parvenu à la chevalerie, l'an 1256, et l'an 1293, il fut l'un des barons qui assistèrent à la prise de possession pour le Roi, d'une partie de la ville de Montpellier, que ce prince, par échange avec le Roi de Majorque, unissait à son domaine. Guillaume II eut pour fils :

1°. Rostaing, qui suit.

2°. Guillaume de Laudun, archevêque de Vienne en 1321, employé par le pape Jean XXII, dans diverses négociations importantes, nommé l'an 1327, à l'archevêché de Toulouse, dont il se démit en 1345, étant devenu aveugle. Il se retira alors à Avignon, dans le couvent des Frères Prêcheurs. L'an 1352, il fonda quatre chapelles dans l'église du château de Laudun, qu'il avait fait bâtir. Il en laissa la présentation à Raymond de Laudun, chevalier, son neveu, et à ses successeurs.

Rostaing *de Laudun*, seigneur de Laudun, était en 1328, l'un des nobles étudiants de l'université de Toulouse. Il eut pour fils :

1°. Raymond, seigneur *de Laudun*, chevalier, qui servit sous le comte d'Armagnac, en 1353, dans sa guerre contre le comte de Foix.

2°. Guillaume, qui suit :

Guillaume *de Laudun*, chevalier, sire de Montfaucon, qui en 1369 et 1374, servait sous le duc d'Anjou. Il fut père de

Hugues *de Laudun*, seigneur de Montfaucon, marié, l'an 1390, avec Blanche d'Uzès. Leurs descendants, l'an

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

1493, cédèrent leur part de la seigneurie d'Uzès, au Roi Charles VIII.

François *de Laudun*, l'un des petits-fils de Hugues, fut échanson du Dauphin, fils du Roi Charles VII. Il reçut ce prince, l'an 1437, dans son château de Laudun, lorsqu'il passa avec le Roi, son père, pour se rendre à Nîmes. Il avait pour frère:

Guillaume *de Laudun*, qui servit au ban de la sénéchaussée de Beaucaire, en 1424, 1432, et 1438. Il eut pour fils :

Jean *de Laudun*, qui servit au même ban, en 1454, 1472 et 1478 et fut père de

Jean II *de Laudun*, qui rendit hommage au Roi, le 4 juin 1499, et continua la descendance de cette famille, maintenue dans son ancienne extraction, par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 26 novembre 1668.

Parmi les belles alliances que cette maison a contractées, on en distingue trois, avec l'illustre et ancienne maison d'Adhemar, une avec la maison de Beaux, alors princière, et d'autres avec celles d'Astaaud, de Glandevez, de Montdragon, de Sade, etc. etc.

Armes : d'azur, au sautoir d'or ; au lambel de gueules à sept pendants.

DE LAUGIER, illustre et ancienne maison de chevalerie de Provence. Elle a pour auteur Raymond de Laugier, mentionné au nombre des barons provençaux, qui, l'an 1114, suivirent le parti de Bérenger, comte de Provence, dans la guerre qu'il fit à la maison des Baux. Depuis cette époque, cette maison n'a cessé de remplir des emplois distingués à la cour, dans les conseils et dans les armées des comtes de Provence. Elle a donné des capitaines de compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, et un grand nombre d'officiers supérieurs et généraux au service de nos Rois. Elle s'est divisée en plusieurs branches, 1°. les seigneurs de Villars, de Verdaches, d'Auzet et de Châteauredon, titrés barons de Laugier ; 2°. les seigneurs de Beaucouse et de Thoard ; 3°. les seigneurs du Puy ; 4°. les comtes de Laugier en Lorraine. Ces diverses branches se sont alliées aux mai-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sons d'Agoult, d'Arbaud, de Bardonnenche, Barras, Baschi, Berthet de la Clue, Bry d'Arcy, Castellane, Estelle Daren, Guiraman, Laurens, Lincel, du Mesnil, la Pierre de Châteauneuf, Pontevès, Pontis, du Puget Saint-Marc, Remusat, Rennel, Richier-Montjardin, Rians, Ripert, Roux de la Pérusse, Saporta, Servières, la Tour-du-Pin Gouvernet, Verdillon, Vero, etc., etc. *D'argent, au lion de gueules.* Supports : *Deux lions.* Devise : *Non fortior alter.*

LAUGIER, seigneurs de Saint-André; famille de robe, anoblie par le collier de Saint-Michel, et qui néanmoins a obtenu, au mois de janvier 1728, des lettres de réhabilitation de noblesse, où elle est déclarée branche de la maison de Laugier qui précède. Cette famille s'est alliée à celles d'Archias, de Bonnaud la Galinière, de Bonnet-Costefred, de Mazenod, de Sauvaire et de Théric. *D'argent, au lion de gueules.*

LAUGIER, seigneurs de Monblanc et de la Garde. Cette troisième famille de Provence a pour auteur Charles Laugier, qui fut fait lieutenant au gouvernement de la ville des Baux, le 4 août 1570. Cette famille n'a eu d'autre principe de noblesse que ses alliances avec les maisons d'Achard, de Glandevès, de Barrême, de Meyran et de Cuys. La seule charge qui pouvait l'anoblir est celle de conseiller aux requêtes du parlement d'Aix, dont fut pourvu Charles de Laugier, seigneur de Monblanc en 1641; mais l'édit qui créait cette charge ayant été révoqué avant qu'il l'eût exercée, les priviléges qui y étaient affectés devinrent nuls pour sa famille. *D'argent, à la croix de Lorraine de sable.*

DE LAUGIER, seigneurs de Beaurecueil, de Rousset, de Roqueshautes, en Provence. Cette famille descend de Claude-Joachim de Laugier, trésorier-général des finances en la généralité de Provence. Ses descendants ont rempli des emplois distingués dans la magistrature, et des grades supérieurs dans les armées. Charles-Bernard Laugier, son fils, nommé à l'évêché de Bethléem, fut un prélat recommandable. Ce fut lui qui, pressé par les premières autorités de Paris, de prêter le serment, leur répondit, en découvrant sa tête : *Voyez ces cheveux blancs, vous pouvez les rougir, mais vous ne les souillerez*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

point. Cette famille a donné des conseillers au parlement de Provence, des officiers supérieurs et des gouverneurs de places, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle s'est alliée aux maisons et familles d'Ailhaud, Albert de la Fagette, Allemagne de Simiane, Barlatier, Bourgerel de Fontienne, Clapiers de Collonges, Faudran de Taillades, Jouffrey de Châteaubon, Lamanon, Monginot, Orry de Fulvy, Viart des Frans, etc. Elle a fait des preuves pour l'admission de Françoise Hélène-Aurée de Laugier, au chapitre noble de Troarn, et pour celle de François-Joachim-Serge de Laugier de Beaurecueil, son père, dans l'assemblée de la noblesse de l'élection de Paris, convoquée, en 1789, pour l'élection des députés aux états-généraux. *Ecartelé, au 1 d'argent, au lion de gueules*, qui est DE LAUGIER; *au 2 d'or, à la bande d'azur, chargée de trois demi-vols d'argent* (1), qui est DE BEAURECUEIL; *au 3 d'azur, au croissant d'argent; au chef d'or, chargé de trois étoiles de sable*, qui est DE JOUFFREY; *au 4 d'azur, à la croix d'argent*, qui est DE BOUZIES. Devise : *Vicit leo.*

DE LAUMOY, en Gâtinais, famille ancienne, connue filiativement depuis Guillaume de Laumoy, père d'Eustache de Laume, seigneur du fief de Lagny, vivant en 1512. Sa descendance s'est divisée en deux branches; 1°. les seigneurs de Gironville et de Fromarville; 2°. les seigneurs de Larmières, barons de Molins. Elles ont donné plusieurs capitaines d'infanterie, et se sont alliées aux maisons de Berthe et de Nolongue, Berziau, Bizemont, Boursier, Cauchon-Condé, Champagne, Crevecœur, Estray de Marnay, Foyal, Gentils, Granchay, du Hamel de Denainvilliers, Hémart, Longueau de Saint-Michel, Martini de Brégançon, du Moustier, Neufville de la Motte du Muis, la Roque, Vidal d'Argeville, etc. *D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois croissants de gueules.*

DE LAUNOY OU DE LANOY, famille ancienne, originaire de Normandie. Elle a pour premier auteur connu Benoît de Lanoy, écuyer, qui rendit aveu au

(1) Ce deuxième quartier formait les armes primitives de cette famille.

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

Roi, en 1452. Ses descendants ont été maintenus en 1540; et, lors de la dernière recherche, en 1668. Ils ont formé deux branches; 1°. les seigneurs de Criqueville, éteints en 1650, dans la personne de Tanneguy de Lanoy, président à mortier au parlement de Rouen. Il avait un oncle, Charles, seigneur de Petiteville, qui eut un fils et une fille, dame de la Bardouillère, et d'une maîtresse quelques autres enfants qu'il fit légitimer; 2°. les seigneurs de Clermont, dont le dernier que l'on connaisse vivait en 1648. Ces deux branches se sont alliées immédiatement aux maisons de Betheville, Carbonnel, le Comte, Dieu Avant, Harcourt-Tilly, Parfouru, Richard de Héronvillette, Rupierre, Saffray, Vialart, Vieux, etc. *D'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.*

DE LAUNOY, seigneurs de Launoy, Jendun et Wagnon, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Champagne, qui a pris son nom d'une terre située à trois lieues et demie de Réthel. Elle a pour auteur Oudart de Launoy, maréchal de Champagne et du comté de Rethel, vivant en 1230. Guillaume de Launoy, chevalier, seigneur de Launoy et de Jendun, son fils, épousa Béatrice.... dont il eut Jean, seigneur de Launoy et Guyot ou Guy, vivant en 1260. Le premier a continué la postérité de cette ancienne maison, maintenue lors de la dernière recherche, en 1667. Elle a contracté des alliances avec celles d'Avaux, de Neufville, Deforges, de Noirfontaines, de Pavant, d'Ailly, de Rouvroy, des Aivelles, etc. Elle a donné des officiers de tous grades, distingués par de longs et honorables services. *De gueules, à quatre vergettes d'argent, chargées de quatorze mouchetures d'hermine de sable.* Devise : *In sanguine robur, in candore fides.*

DE LAUNOY, à Epinal, en Lorraine. Claude-Thomas de Launoy, écuyer, né le 18 décembre 1710, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts d'Epinal, fut maintenu dans sa noblesse, ainsi que son frère, Jean-Nicolas de Launoy, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de l'Ile-de-France, comme issus de Jean de Launoy, qualifié écuyer en 1495, sur la production de leurs titres, par arrêt du conseil-d'état de Stanislas, Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, rendu à Lunéville, le 7 janvier 1755, qui ordonne

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

qu'eux et leurs enfants et postérité, nés et à naître en légitime mariage, jouiront de tous les honneurs, priviléges, franchises, exemptions, dont jouissent les anciens nobles de ses états, et les relève, en tant que de besoin, de l'omission de qualifications nobles commise par eux et leur père. Cette famille a constamment suivi le parti de la magistrature et des armes, et s'est alliée à celles de Thiaucourt, de Poiresson, de Moroge, Bresson, Ranfain, Raincourt, Vannesson, Calais, la Salle, Chambon, Ebaudy, etc., etc. *Parti, au 1 fascé de gueules et d'argent de 8 pièces; au 2 bandé de gueules et d'or de 8 pièces.*

DE LAUR DE LESCUN, maison d'origine chevaleresque de Béarn, qui paraît avoir pris son nom d'une terre située au bas Armagnac, titrée baronnie dès le milieu du seizième siècle. Elle est connue depuis Guilherm ou Guillaume de Laur, mentionné dans la nomenclature des seigneurs de Béarn, qui stipulèrent dans un traité de l'an 1286. Il est nommé dans le testament de Bernard de Guiscard, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Coste et de Laurie, du 15 des calendes de juin 1323. Cette maison a des services militaires distingués, tant sur terre que dans la marine. Elle s'est alliée en ligne directe aux familles d'Arrac de Sault, Baradat, Faget, la Fargue-Souge, Gachissans, Lons, Momas, Mora, Moreuil, des Salles, Véhic, etc., etc. La filiation est prouvée par titres depuis Arnaud, Ier du nom, seigneur de Laur, qui testa en 1485. Pierre-Maxime de Laur, chef actuel de cette maison, issu d'Arnaud au onzième degré, baron de Lescun, (1) ancien capitaine de cavalerie, chevalier de

---

(1) *Lescun* était l'une des douze premières baronnies de Béarn, possédée jusqu'au commencement du treizième siècle, par des seigneurs auxquels elle avait donné son nom. Elle passa depuis dans diverses maisons, entr'autres dans celle de Foix. Thomas de Foix en porta le nom, étant connu sous la dénomination de maréchal de Lescun. Cette baronnie, passée depuis dans la maison de Lons, et entrée par alliance, au milieu du dix-septième siècle, dans la maison de Laur, est située dans les Pyrénées, à une lieue et demie de la fron-

- Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré et a fait toutes les campagnes de l'armée des princes, où il a constamment donné des preuves de son dévouement au Roi et à la monarchie. Il a un frère, Alexandre de Laur, ecclésiastique, et deux sœurs non mariées. *Ecartelé, au 1 d'argent, à la tour d'azur, accompagnée en chef d'un croissant de gueules; aux 2 et 3 d'argent, au pin de sinople, accosté à dextre d'une étoile d'azur, et à senestre d'une once de gueules* (espèce de panthère); *au 4 d'azur, semé de fleurs de lys d'or; au lion du même, brochant: sur le tout coupé, au 1 d'or, au rameau de laurier de sinople, mouvant du flanc sénestre qui est* DE LAUR; *au 2 de gueules, au cœur d'or, qui est* DE LESCUN.

LAUR, seigneur de Marmoulières, de Caussade, de Folanger, de Mériges, en Languedoc, famille ancienne

---

tière d'Espagne, et à cinq lieues d'Oloron : on y comptait cent cinquante-six habitations. De l'illustre et ancienne maison de Lescun, de la première race, était Arnaud Guilhem, seigneur de Lescun, qui, d'Anne d'Armagnac, dite *de Termes*, eut deux fils naturels; 1°. Jean, bâtard d'Armagnac (du nom de sa mère) comte de Comminges et de Briançonnais, surnommé *de Lescun*, maréchal de France, en 1461, et Jean, bâtard d'Armagnac, dit *de Lescun*, archevêque d'Auch. Le maréchal, bâtard d'Armagnac, épousa Marguerite, fille de Louis, marquis de Saluces, dont il eut trois filles; 1°. Catherine d'Armagnac, mariée à Gaston de Montferrand, chevalier; 2°. Madelaine d'Armagnac, alliée à Hugues d'Amboise, seigneur d'Aubijoux, sénéchal de Beaucaire; 3°. Antoinette d'Armagnac. Il eut aussi un fils naturel, Jeannot d'Armagnac, qu'il substitua aux terres de Mauléon et de Casaubon à Bertrand, seigneur de Luperoux, son neveu, et deux filles, Catherine et Jeanne d'Armagnac, légitimées par lettres du mois d'avril 1466. Les armes des anciens seigneurs de Lescun étaient *de gueules, au cœur d'or. Une autre branche portait écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois bandes de gueules; aux 2 et 3 d'or, à neuf losanges d'azur.* Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, portait *écartelé aux 1 et 4* D'ARMAGNAC; *aux 2 et 3* DE COMMINGES; *au filet de sable, ou barre brochante sur l'écartelé.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

et distinguée qui, lors de la recherche, a été maintenue par M. de Bezons, intendant en Languedoc, le 7 janvier 1669, sur preuves remontées à Raimond Laur, seigneur de Marmoulières, qui fit son testament le 7 novembre 1543. Ses descendants se sont alliés aux familles d'Aurons, Aurilhon, Bernon, Clermont, Alzon, Seguier, etc., etc.

LAURE, seigneurs de Brotel, en Dauphiné, maison d'origine chevaleresque qui remonte à Jacques *Laure*, chevalier, surnommé le *Buffe*, seigneur de Brotel et de Chapeau-Cornu, en Dauphiné, lequel vivait en 1303, et avait pour sœur, *Matheline Laure*, mariée le 7 des ides de novembre 1312, avec *Gilles d'Arlos*, seigneur de la Cerneste, fils de *Gilles d'Arlos*, chevalier.

Jacques *Laure*, seigneur de Brotel et de Chapeau-Cornu, probablement fils du précédent, vivant en 1383, avait épousé *Jeanne de la Poype*, fille de *Jean*, seigneur de Serrières, et d'*Eléonore de Saint-Priest*, sa troisième femme. De ce mariage vint : Jeanne *Laure*, dame de Brotel et de Chapeau-Cornu, femme, en 1415, de *Hubert* de *Grolée*, seigneur de Viriville, sénéchal et gouverneur de Lyon, maréchal de Dauphiné, bailli de Mâcon, mort en 1446. Il était fils d'*André de Grolée*, seigneur de Passin et de *Béatrix de Genève*.

Aimar *Laure*, seigneur de Brotel, vivant en 1455, épousa *Claudine de Buenc*, fille de Jean, seigneur de Mirigna et de *Gabriel d'Urfé*, dont il eut :

Gabriel *Laure*, seigneur de Brotel et de Chapeau-Cornu, chevalier, qui vivait, en 1482, avec *Louise de la Baulme*, son épouse, fille de Guillaume, seigneur de la *Baulme*, et de *Françoise de la Balme*, dame de Morterey. De cette alliance vint :

Louis *Laure*, seigneur de Brotel, qui vivait en 1529.

Armes : D'azur, au chef échiqueté de vair et de gueules de deux tires.

LAURE. Jacques Laure fut anobli au mois de mai 1364.

DE LA LAURENCIE, en Angoumois, en Poitou et en Saintonge, noblesse ancienne, qui prouve sa filiation depuis Louis de la Laurencie, écuyer, seigneur de la Laurencie, vivant en 1460. Cette famille a donné des capitaines de cent et de cinquante hommes de guerre,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

des gentilshommes ordinaires de la chambre du Roi, des capitaines d'infanterie et de cavalerie, et plusieurs chevaliers de St.-Louis. Elle est en possession des qualifications de comte, marquis et baron dans les actes publics et brevets de nos Rois depuis un siècle. Ses alliances sont avec les maisons d'Arnault-de-Méré, Aubert, d'Aligret d'Aulède, Audier, d'Authon, Bourlon de la Chambre, de Canquelin, Chesnel, de Castello, Cladier, Chullier, de Chazeau, des Doucets, Frottier de la Messelière, des Forges, Girault, de la Garde, du Laux, de Lérisse, de Montberon, Nourigier, de Plouer, Paulte. La branche aînée porte pour armes : *D'azur, à l'aigle éployée, au vol abaissé d'argent.* Les autres branches portent : *D'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.*

DE LAURENCIN DE CHANZÉ, DE PERSANGE, en Lyonnais. Cette famille est issue de la plus ancienne bourgeoisie de la ville de Lyon. Elle a obtenu un jugement de la cour souveraine établie par le Roi, sur le fait des francs-fiefs, nouveaux acquets et amortissements, en exécution de la déclaration du 29 décembre 1652. Elle compte parmi ses aïeux, noble homme Hugues de Laurencin, vivant en 1350, qui fit une donation à François, son fils, l'an 1394.

Voici ce qu'on lit dans le nouvel éloge de la ville de Lyon : Etienne Laurencin, fut échevin de Lyon aux années 1471, 1478, 1482, 1486, 1487, 1491, 1495; Claude Laurencin, en 1498, 1499 (1) 1504, 1508, 1512 et 1527; Barthélemi Laurencin, en 1510; Pierre Laurencin, en 1516, 1517, 1523; et Claude II Laurencin, en 1518, 1533, 1549, 1554, 1558 et en 1563. Pierre de Laurencin, baron de la Bussière, fut confirmé dans sa noblesse, et anobli en tant que de besoin, au mois de juin 1663. *Voyez* le registre des anoblissements, coté 698, à la bibliothèque de l'Arsenal. Il résulte de ces faits, que la famille de Laurencin est très ancienne, que sa noblesse peut remonter même au-delà de 1350, mais qu'elle n'est bien prouvée que depuis l'an 1499. Cette

(1) Ici le Catalogue (p. 53) porte expressément que tous les échevins qui suivent (depuis 1499) ont joui des priviléges de noblesse accordés par lettres-patentes du Roi Charles VIII, du mois de décembre 1496.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

famille a donné un brigadier des armées du Roi, des officiers supérieurs, des gouverneurs de place, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc. Les seigneuries de Crevecœur et de Beaufort, en Bourgogne, furent unies et érigées en comté, sous le nom de Laurencin, par lettres du mois d'avril 1742, en faveur de Philippe de Laurencin, seigneur de Beaufort, de Flavy, etc. Cette famille a en outre possédé plusieurs terres titrées, comme les baronnies de Riverie et de la Bussière. Ses alliances sont avec les maisons d'Amboise, d'Arzy, de Beaurepaire, de Berton, du Blé-d'Uxelles, de Bothéon, Buatier, Charpin de Montrillier, Dassier de la Chassagne, de Fenouil, de Fondras, de Jouannes, de Lespinasse, de Meynier de la Salle, Mellier, de Mont-d'Or, de Neyrieu, de la Porte, Pally de la Bussière, de Plan de Sieys, de Paregaud de Roussel, Rochefort-d'Ailly de Saint-Point, de Remigny, de Saint-Léger de Saint-Germain, de Saligny, de la Tour, du Terrail de Virieu, etc. *De sable, au cheoron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.* Supports : deux lions. Devise : *lux in tenebris et post tenebras spero lucem.*

DE LAURENS, marquis de Bruë et de Saint-Martin, par érection de 1665, en Provence. La Chenaye-des-Bois fait remonter la filiation de cette famille, qu'il dit originaire de Toscane, à noble Jean de Laurens, qui, l'an 1345, était juge à la cour royale de Draguignan. L'auteur du Nobiliaire de Provence fait deux familles nobles du nom de Laurens. Suivant ce Nobiliaire, l'une de ces familles, qui a formé deux branches, est originaire de la ville de Draguignan, et l'autre, de la ville d'Avignon; et il annonce que cette dernière s'est établie à Arles. L'auteur de la Critique du même Nobiliaire prétend (mais sans preuve), que ces deux familles appartiennent à la même souche. Il s'appuie sur Nostradamus qui dit que de cette souche sont sorties trois branches, qui viennent toutes trois de Jean Laurens et de son fils, vivants en 1512. L'une de ces branches, suivant le même auteur, a passé à Paris, et s'y est éteinte ; l'autre a subsisté à Arles, et s'est rendue notable par l'élection de ses descendants à la charge de premier consul de cette ville. La branche dont on ne peut contester la noblesse est celle de Draguignan,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

établie à Aix, et dont était chef Joseph Laurens, marquis de Bruë, président à mortier au parlement de Provence. Pierre de Laurens fut reçu conseiller au parlement, en 1623. Henri, son fils, eut la survivance de son office. Cette branche en a formé trois autres : celle du président de Bruë ; celles des sieurs de Peirolles, et celle de Jacques Laurens, chevalier de Saint-Lazare et de Saint-Louis, prévôt de la maréchaussée de Provence. Cette famille a produit un chef d'escadre, plusieurs officiers de marque, des magistrats et des jurisconsultes distingués; elle s'est alliée, en ligne directe, aux maisons et familles d'Agut, Albertas-Villecroze, Anjou, Benaud de Lubières, Bertatis, Cornier, Croze, Entrechaux-d'Arenne, Etienne-Chaussegros, Forbin-d'Oppède, Grasse-Saint-Tropèz, Griffeuil, Guidi, Laugier-Thoard, Melun, Michaëlis de Bignosc, Pontevès-Bargême, Robert--d'Escragnolles, la Roque, Séguiran de Bouc, etc., etc. *D'or, au laurier de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DE LAURENS, barons de Beaujeu, en Provence. Cette seconde famille, que l'auteur de la Critique du Nobiliaire de Provence, dit être une branche de la précédente, remonte à noble Barthélemi de Laurens, vivant en 1470, élu premier consul d'Avignon, en 1477. Ses descendants s'établirent à Arles, vers le milieu du dix-septième siècle. Marc-Antoine de Laurens, IIIe. du nom, acquit la baronnie de Beaujeu, le 11 novembre 1690. Les alliances de cette familles, sont avec celles de Blancheti, Claudian, Damian, du Long-de-Maris, de Maureilhan, Morelly, du Roure, etc., etc. *Parti, au 1 d'or, à la croix patée de gueules; au 2 d'or, à trois bandes de gueules.*

DE LAURENS, seigneurs de Joreau, en Anjou. Cette famille remonte à Pierre de Laurens, seigneur de la Crillouère, marié dès 1518, avec Anne *Savary*. Son petit-fils, François de Laurens fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. Cette famille s'est alliée avec celles de Balue du Chemin, Boison de la Guerche, Gennes de la Rouillère, Gilles de la Grue, Miron de l'Hermitage, Rouxellé de la Treille, etc. *Coupé d'azur et d'argent, au lion de l'un-à-l'autre.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

LAURENS, seigneurs de Lézignac et de Darnac, en basse Marche; famille issue de Guillaume Laurens, écuyer, sieur de Lézignac, qui vivait le 13 mars 1461. Elle s'est alliée, dans des tems postérieurs, aux maisons du Theil et de Montalembert. *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout du même.*

LAURENS, en latin *Laurencii*, famille des plus anciennes et des plus distinguées de la province de Languedoc, qui, dès le milieu du quatorzième siècle et jusqu'à la fin du quinzième, remplit les charges du capitoulat de la ville de Toulouse, exercées, dans ces tems reculés, par les plus illustres maisons de cette ville. Elle remonte, par filiation, à Raimond Laurens, seigneur de Soupets et co-seigneur de Puginier, vers 1230, terres que ses descendants ont possédées jusqu'au seizième siècle. Elle a formé deux branches principales, 1°. Les seigneurs de Soupets et de Puginier, éteints vers 1600; 2°. les seigneurs du Castelet-lès-Puginier, dont la descendance subsistait encore avant la révolution. Cette dernière branche compte de nombreux services militaires, soit dans les gardes du corps, soit dans les divers régiments d'infanterie et de cavalerie. Elles sont toutes deux alliées aux maisons les plus distinguées du Languedoc, entr'autres avec celles de Beauville, Bernon de Cruzi, Blanzac de Cambiac, Bonne de Margueritte, Bonvillars de Sausens, Brassac, Capriol de Bellefontaine, des Casses, Couffin du Valès, Galard-de-l'Isle-du-Bosc, des Guillots-d'Auriac, Loubens de Verdalle, Mauléon de Narbonne, Nos de Montmaur, la Passe, Peytes, Plagnolle, Rapin, Rigaud-Vaudreuil, Roquefort, Rosières, Russon de Roquevias, Scargueil de Saint-Pons, Signan de Lartigue, Soubiran-d'Arifat, la Tour de Juges, Villeneuve-la-Crosille, Vital, etc., etc. *De gueules, à trois coquilles d'argent.* Tenants : deux sauvages, armés chacun d'un arc bandé.

DU LAURENS, seigneurs de Chivry, famille originaire de Savoie, qui subsistait à Arles, vers la fin du dix-septième siècle, et qui s'est éteinte peu-après.

Louis *du Laurens*, époux de Louise *de Castellane*, en eut :

1°. Honoré, d'abord avocat-général au parlement

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'Aix, marié avec Anne d'Ulme. Etant devenu veuf, il embrassa le sacerdoce et fut nommé archevêque d'Embrun, en 1600. Ce prélat, modèle de toutes les vertus épiscopales, prononça, à Paris, l'an 1611, l'oraison funèbre de Marguerite d'Autriche, femme de Philippe III, roi d'Espagne; il mourut, en 1612, de la pierre;

2°. Richard, qui suit;

3°. André, premier médecin du Roi, seigneur de Ferrières, époux d'Anne Sanguin de Livry, et père, d'un fils, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui ne laissa point d'enfants:

4°. Jean, capucin, sous le nom de *P. Jérôme*, qui fut trois fois provincial, refusa les archevêchés donnés à ses frères, et s'est noyé dans la mer, en revenant de sa visite de Martigues;

5°. Julien, théologal de l'église Saint-Trophime à Arles, où il mourut de la peste, s'étant exposé pour secourir ceux qui étaient frappés de ce fleau;

6°. Antoine, abbé de Saint-Pierre de Vienne, et aumônier du Roi;

7°. Gaspard, archevêque d'Arles, en 1603; il assista aux états du royaume, en 1606, et à l'assemblée des notables, tenue à Rouen en 1617; il établit des conférences ecclésiastiques dans son palais, et harangua Louis XIII dans sa cathédrale, lorsque ce prince vint à Arles, en 1622. Il mourut le 12 juillet 1630.

Richard *du Laurens*, seigneur de Chivry, épousa la fille d'Anne Robert, célèbre avocat au parlement de Paris. Il en eut quatre fils et plusieurs filles; trois des fils ont été successivement conseillers au parlement de Paris; le quatrième, grand-prieur de Cluny, a été nommé à l'évêché de Bellay; une des filles, Louise du Laurens, a épousé Jean Baltazard, conseiller au parlement de Paris, et ensuite maître des requêtes; les autres ont été religieuses à l'abbaye de Saint-Antoine de Paris et à celle de Poissy.

Armes : d'argent, au laurier de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

LAURENT. Etienne Laurent fut fait conseiller de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

la ville de Paris, le 3 février 1713, et échevin en 1723. *D'azur, à la foi d'argent, accompagnée en pointe d'une pomme d'or; au chef d'argent, chargé d'une étoile d'azur, accostée de deux roses de gueules.*

LAURENT DE LA GROYE, famille ancienne du Berri, qui remonte à Jean Laurent, écuyer, seigneur de St.-Lesegnat et de Dornat, vivant en 1450, père d'Antoine Laurent, marié, le 19 janvier 1499, avec Perette *Esgrepée*. Ses descendants se sont alliés aux familles de Sechault, la Berlotière, Chassignolle, etc., et ont été maintenus dans leur noblesse, par sentence des commissaires départis pour le régalement des tailles en l'élection de Poitiers, du 25 novembre 1599. *D'azur, à trois aiglettes éployées d'argent, becquées et membrées de sable.*

DES LAURENTS DE BRANTES, DE MONTSEREIN, DE CHAMPFORT, au comtat Venaissin, famille, selon Pithon-Curt, originaire de Rome. Elle passa en Piémont en 1380, et s'établit à Avignon, sur la fin du quinzième siècle. Quoiqu'il en soit, cette famille paraît sans possessions et sans emplois marquants, jusqu'à la fin du siècle suivant. Elle a donné depuis ce dernier temps, un lieutenant-colonel et trois capitaines d'infanterie, dont l'un fut chevalier de Saint-Louis. La seigneurie de Brantes fut érigée en marquisat par bulle du pape Clément X, du 13 juillet 1674, en faveur de Georges-Dominique des Laurents, seigneur du Broc et de l'Olive, en Provence. Les alliances principales de cette famille, sont avec les maisons de Berenger, de Bellis, le Blanc d'Estrées, de Lauzières de Thémines, de Fresne, de Garcin, Lopès-de-Villanova, de Lauris, de Nains, de Polastron, de Quiqueran, de Rhodes, de Sabran, et de Serres. *D'or, à deux palmes adossées de sinople.*

DE LAURIÈRE, barons DE MONCAUT, famille établie en Agénois depuis plusieurs siècles. Bertrand de Laurière, seigneur d'Andas, fils puîné de Jean, baron de Laurière, et de Bertrande de Durfort, épousa 1°. Anne *de Lomagne*, dont il n'eut point d'enfants; 2°., en 1550, Antoinette *de Mondenard*, fille de François de Mondenard, seigneur et baron de Moncaut-Sainte-Colombe, et de Catherine de Foudras. Cette famille a

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fourni un chevalier de l'ordre du Roi, un gentilhomme de sa chambre, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, gouverneur de la ville et citadelle de Layrac, tué devant Marmande, à la tête des troupes qu'il commandait pour le roi de Navarre et en sa présence ; un capitaine de cinquante hommes d'armes de Sa Majesté, maréchal de ses camps et armées ; plusieurs officiers supérieurs et autres très-distingués, dont un décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ses principales alliances sont avec les familles de Coutures, de Sarrazin et de Saint-Loubers, de Fabas, de Lusignan, de Boudon, de Sarrau-de-Bessière, etc. *D'azur, au lion couronné d'or.*

DE LAURIÈRE, noblesse très-ancienne du Périgord et du Limosin. Jean de Laurière, seigneur de Lanmary, épousa, en 1525, Marguerite *de Saint-Chamans*, dont il eut Catherine de Laurière, qui porta, en 1550, la terre de Lanmary, dans la maison de Beaupoil-Saint-Aulaire. Les armes de cette maison étaient de . . . . . à trois lapins de . . . . . .

DE LAUTHIER (1) D'AUBENAS, en Languedoc, famille ancienne, issue de Philippe de Lauthier, gentilhomme parisien, originaire de Dauphiné, général en la cour des monnaies à Paris, sous les règnes de François Ier et de Henri II, mort en 1550, étant oncle d'Anne de Lauthier, dame de Champbaudouin, veuve de Henri Grostot, écuyer, seigneur de Traureville, conseiller du Roi (2). Cette dame, dit Moreri (t. VI,

---

(1) Ce nom s'est aussi quelquefois orthographié *Lautier*.

(2) Elle était fille de Jean de Lauthier, écuyer, seigneur de Fleury en Brie, procureur-général au parlement de Rouen, et d'Antoinette Roger, fille de Guillaume Roger, procureur-général au parlement de Paris, et de Jacqueline Fuzeau. Les armes de cette branche dont la noblesse a été jurée dans les preuves de Pierre-Lazare de Selve de Cromières, reçu chevalier de Malte le 2 août 1623, dont Anne de Lauthier était la bisaïeule maternelle, sont : *Ecartelé aux 1 et 4 coupés de gueules, à la bande d'or et d'azur, à la croix potencée d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 bandes d'argent.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

p. 208, édit. de 1759), mérite d'avoir place entre les personnes savantes de son siècle. Elle entendait le latin, écrivait agréablement en prose et en vers, et avait de la curiosité pour toutes les belles sciences, et particulièrement pour les mathématiques. Philippe de Lauthier, son oncle, a laissé un *recueil des monnaies de France*, imprimé après sa mort par les soins de M. Autin, conseiller au Châtelet de Paris, qui n'en fit tirer qu'une vingtaine d'exemplaires. Les descendants d'Etienne de Lauthier ont porté les armes avec distinction.

Charles de Lauthier, créé brigadier des armées du Roi le 1er février 1719, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en 1755, avait précédemment servi en Espagne où il fut fait vice-roi des îles de Majorque et Minorque, et colonel des gardes walonnes. Lorsque la guerre vint à éclater entre la France et l'Espagne, il quitta le service de cette dernière puissance, et rentra au service de Louis XV, ne voulant point porter les armes contre son prince et son pays. Il avait trois frères, qui sont morts au service dans des grades supérieurs, et décorés de la croix de Saint-Louis.

Cette famille subsiste dans deux frères :

1°. Victor, chevalier de Lauthier, lieutenant-colonel de cavalerie retraité, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

2°. Joseph de Lauthier d'Aubenas, capitaine de cavalerie retraité, chevalier de Saint-Louis, qui a émigré avec son frère, et a eu trois fils :

a. N. . . . de Lauthier, mort au service ;

b. César de Lauthier, capitaine adjudant-major dans la légion des Basses-Alpes ;

c. Alexandre-François de Lauthier, retiré du service.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par arrêt du parlement d'Aix du 22 août 1767.

Armes : De sinople, à l'otelle d'argent ; au chef du même, chargé de trois étoiles de gueules. Couronne de comte ; supports : deux lions, celui de sénestre léopardé, ayant tous deux la tête couronnée.

DE LAUZON, famille de robe établie à Paris, dont

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

était François *de Lauzon*, conseiller au parlement, qui eut d'*Isabelle Lottin*, son épouse, *Jean de Lauzon*, sieur de Livé, reçu conseiller au même parlement le 8 février 1613, maître des requêtes le 23 mai 1622, président au grand conseil, charge qu'il exerçait encore le 1er juillet 1628; intendant en Provence et en Guienne, gouverneur du Canada, puis conseiller d'état, et l'un des douze conseillers d'état ordinaires, réservés à la réforme du conseil en 1657. Il épousa *Marie Gaudart*, fille de *François*, conseiller au parlement de Paris, et de *Denise Canaye*. D'autres lui donnent pour femme *Colombe de Chabans*, veuve de *François le Blanc*, conseiller au parlement de Bordeaux. *D'azur, à 3 serpents arrondis d'argent, mordant leur queue.*

DE LAUZON, seigneurs de la Poupardière, de la Chabossière, de la Roulière, famille ancienne du Poitou, qui a pour auteur James de Lauzon, avocat du Roi au siége présidial de Poitiers, élu maire de cette ville en 1541. Jean II de Lauzon, son arrière-petit-fils, conseiller d'état, fut nommé chevalier de Saint-Michel le 28 novembre 1651. Ce fut aussi en sa faveur, et en récompense de ses services, que le Roi, par lettres du dernier janvier 1652, érigea la terre de la Poupardière en baronnie. Cette famille s'est alliée à celles d'Aviau du Bois de Sanzay, de Boynet, Escoubleau de Sourdis, Guza, Guesdon, Jouslard d'Airon, de Lage, Mallebranche et St.-Gouar. *D'azur, à trois serpents arrondis d'argent, mordant leur queue; à la bordure de gueules, chargée de 6 besants d'or.*

DE LAVAULX, maison d'ancienne chevalerie de Lorraine et de Barrois, originaire du duché de Luxembourg, laquelle, en 1416, occupait la troisième place aux assises de ce duché. Wasbourg en rapporte l'origine aux anciens comtes de Chiny. Elle subsiste présentement dans les environs de Château-Thierry, ayant perdu ses biens, situés en Lorraine, par suite de l'émigration. Sa noblesse a été jurée et admise dans tous les chapitres, et elle a fait les preuves de la cour en 1783. Elle a donné un grand veneur et un grand chambellan de Lorraine, et nombre d'officiers supérieurs au service de la France et de l'empire. Elle a possédé plusieurs terres considérables, entr'autres celle de Vrecourt, érigée en baronnie

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

le 29 septembre 1612, et en comté, le 12 avril 1725. Elle a aussi obtenu le titre de comte, en 1734, du duc François de Lorraine, depuis empereur. Les alliances de cette illustre maison sont : avec celles de Bagary-Montaigu, Baillet, Bazentin, Christianstadt, Dampierre, Falletans, Greiche, Jolly de Morey, Lutzelbourg, la Marck, Montarby, Ourches, Pechpeyrou-Comminges, Rochefort-d'Ailly, le Roy de Seraucourt, Thiancourt, Viegenick, etc., etc. Elle est représentée aujourd'hui par :

Louis-Marie-Joseph, comte *de Lavaulx*, né à Poussay, en Lorraine, le 19 mars 1741, chevalier de Malte, capitaine au 4e. régiment de dragons de la Gironde, marié 1°., le 22 août 1809, à Agathe *de Villiers*, fille de Prudent de Villiers, écuyer, conseiller au parlement, et de Charlotte Boula de Mareuil ; elle est morte le 1er. juin 1814 ; 2°., le 9 mars 1818, Antoinette-Françoise-Renée-Célénie *Boileau de Maulaville*, fille d'Edme-François-Marie Boileau de Maulaville, écuyer, et d'Antoinette-Edmée-Marie-Victoire Tavernier-d'Heppe. Le comte de Lavaulx a pour enfants,

Du premier lit :

1°. Joseph-Erard de Lavaulx, né le 22 août 1810 ;
2°. Louis-Ernest de Lavaulx, né le 21 mai 1814 ;

Du second lit :

3°. Louis-Amédée de Lavaulx, né le 1er. décembre 1818.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux bars adossés d'argent, cantonnés de quatre croisettes d'or, qui est DE CHINY ; aux 2 et 3 de gueules, à trois herses d'argent, qui est DE LAVAULX ; sur le tout de sable à trois tours d'argent ; ARMES DE RÉCOMPENSE (1). Couronne de comte, surmontée d'une couronne murale. Tenants : deux sauvages de carnation, armés de leurs massues. Devise : *Tout par amour.*

---

(1) Ce sont les armes de la ville de Neufchâteau, que le duc René II de Lorraine avait accordées à François de Lavaulx, pour perpétuer la mémoire de la belle défense qu'il avait faite de cette ville, où il avait perdu

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LAVEDAN (*Lavitanensis pagus*), vicomté qui faisait partie du pays de Bigorre, et qui consiste en une longue vallée, qui suit le cours du Gave et est située entre les Pyrénées, ayant environ neuf lieues de longueur sur six de large en quelques endroits. Cette vicomté, qui passa successivement, par alliances, dans les maisons de Bourbon, de Gontaut et de Montaut, en faveur de laquelle elle fut érigée en duché-pairie, l'an 1650, avait des seigneurs particuliers, dont l'existence est connue depuis Aneman et Ancelius, vicomtes de Lavedan, qui vivaient vers l'an 950. On voit, en 1171, un Raymond *de Lavedan* souscrire un acte de Bertrand, comte de Melgueil, pour l'abbaye de Villefranche.

Arnaud, douzième vicomte *de Lavedan* et de Vensan, chevalier, était, en 1406, sénéchal de Bigorre. Il rendit des services importants dans les guerres du Languedoc, contre les Anglais, et soumit, au mois de juillet 1427, le château de Montorcier, dont la garnison fut obligée de se rendre prisonnière de guerre. Il avait épousé Brunissende *de Gerderest*, dont il eut :

1°. Raymond-Garcias, qui suit ;
2°. Jean de Lavedan, époux de Marguerite de Foix, fille de Jean, seigneur de Rabat et de Léonore de Comminges ;
3°. Jeanne de Lavedan, seconde femme d'Arnault de Montaut, chevalier, baron de Benac, sans doute parente de Bernardine de Lavedan, femme de Jean de Montaut, fils du même Arnault, et de Brunissende de Coaraze, sa première femme.

Raymond-Garcias, treizième vicomte *de Lavedan*, épousa, l'an 1437, Bellegarde de Montesquiou, fille d'Arsinus, baron de Montesquiou et d'Angles, chambellan du Roi Charles VII, et de Catherine de Curton, sa première femme. Il en eut :

---

son fils unique du premier lit. Erard, fils du second lit de François de Lavaulx, obtint du duc Antoine les terres de Courcelles et d'Olaincourt, pour un fait d'armes semblable, ayant défendu avec valeur la ville de Châtel-sur-Moselle, en 1548, dont il avait le gouvernement.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Jeanne, dame *de Lavedan*, mariée avec Gaston du Lion, seigneur de Malause, auquel elle porta la vicomté de Lavedan. De ce mariage vint Louise du Lion, dame de Lavedan et de Malause, mariée à Charles, bâtard de Bourbon, fils naturel de Jean II, duc de Bourbon. Cette ancienne et illustre maison s'était encore alliée avec celle de Balsac, Biron, Montferrant, Sadirac, etc.

Il existait en Albigeois une famille de même nom, qui fut maintenue par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 24 octobre 1668, sur preuves remontées à Jean de Lavedan, seigneur de Lesignan, lequel fit son testament le 22 juillet 1547. On ignore si cette famille est une branche de la précédente.

Armes : d'argent, à trois corbeaux de sable.

LAVIE, maison d'origine chevaleresque et des plus illustres des provinces de Béarn et de Guienne. Elle a fourni des magistrats célèbres, entr'autres, des présidents au parlement de Bordeaux, deux premiers présidents au parlement de Navarre, en 1623 et 1643; des conseillers d'état, etc. Jean-Marie de Lavie, président à mortier au parlement de Guienne, fut nommé député de la noblesse de cette province, aux états-généraux de 1789. Jacques de Lavie fut honoré de la pourpre romaine, sous le règne de Philippe-le-Long, auquel il avait rendu de grands services. Parmi les alliances de cette maison, on distingue celles de Clermont-Auvergne, de Castillon, de Harlay de Maniban. *D'azur, à deux tours d'argent en chef et une roue d'or en pointe.* Cimier : un phénix. Devise : *Post funera vivo.*

DE LAVONCOURT, en Franche-Comté; noblesse d'ancienne chevalerie, fondue, en 1537, dans celle de Franquemont, par le mariage de Marguerite de Lavoncourt avec Georges-Anastase de Franquemont, seigneur d'Ambenois et de Tremoing, fille de Henri de Franquemont, et de Marguerite de Grachaux. La seigneurie de Lavoncourt, qui avait donné le nom à cette ancienne maison, est située à quatre lieues et demie de Gray. *D'azur, à sept coquilles d'argent.*

LAW DE LAURISTON, maison ancienne, originaire d'Ecosse, qui, depuis plus de cinq siècles, possé-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

dait de grandes terres seigneuriales dans la vicomté de Galloway. Alexandre Nisbet, dans le premier volume (p. 356) de son *Traité héraldique*, rapporte que cette illustre famille a donné naissance à plusieurs branches qui se sont rendues recommandables par les personnages qui en sont sortis, et dont plusieurs ont été honorés du titre de libres barons, savoir, les Law de Lawbridge, Law de Bogness, Law de Bogis, Law de Nethrour, Law-Burnton, Law de Neuton, Law de Burntwood, Law de Cameron, Law de Rumcoïs-Orientali, etc., qui adoptèrent chacun des armes propres.

On trouve dans les archives publiques du royaume d'Ecosse, que le Roi Robert III fit don, l'an 1398, des terres de Bogness, du bas Linkiwood, de Glass-Green et de Kingoussie, à Robert Law de Bogness, deuxième fils né du légitime mariage de Robert Law de Lawbrige. C'est de ce Robert Law de Bogness qu'est issu en ligne directe Georges Law de Lithrie, libre baron dans la vicomté de Fife, vivant en 1542, et auteur des barons de Lauriston, établis en France depuis le commencement du dix-huitième siècle. Ils ont donné aux armées de nos Rois plusieurs officiers généraux, un gouverneur de Pondichéry, un gouverneur général commandant les troupes du Roi dans l'Inde, maréchal-de-camp du 1er mars 1780, dont le fils Jacques-Bernard Law, marquis de Lauriston, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, grand cordon de la Légion-d'Honneur, l'un des généraux et des diplomates les plus distingués de ce siècle, a été nommé pair de France par l'ordonnance royale du 17 août 1815, et ministre secrétaire d'état au département de la maison du Roi, par autre ordonnance du 1er novembre 1820.

Armes : D'hermine, à la bande, accompagnée de deux coqs, le tout de gueules; à la bordure du même.

LAY. Marc-François Lay, fut élu quartinier, puis échevin de la ville de Paris en 1703. Il obtint des lettres d'anoblissement, qui furent registrées le 11 janvier 1721. *D'argent, au chevron d'azur, chargé de cinq billettes d'or; au chef du champ, chargé de trois tourteaux de sable.*

LE LAY, seigneurs de Kerghan, en Bretagne. Cette

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

famille est une des plus anciennes de cette province. Elle est connue dans les montres des nobles, depuis Hervé le Lay, écuyer, qui servait en 1356, dans la compagnie de Hue de Kerautret, chevalier. Il comparut à la revue faite à Paris, le 20 novembre de cette année, avec son porte targe.

Alain le Lay est mentionné au nombre des gentilshommes bretons, qui, le 30 avril 1381, ratifièrent le traité de Guérande. Il servait, en 1416, dans la compagnie de Tanneguy du Châtel, chevalier banneret, dans le même temps que Salomon le Lay, servait dans celle de Jean de Rousserf, chevalier bachelier, qui accompagna le duc de Bretagne dans son voyage en France, en 1418.

Henri et Yvon le Lay, prêtèrent serment de fidélité au duc de Bretagne, en 1437. Il fut sans doute père de Charles le Lay, époux d'Anne du Quellenec, et père de Henri le Lay, qui de Marguerite de Nicholles, eut deux fils :

1°. Jean le Lay, auteur de la branche de Kerham, maintenue dans sa noblesse, le 31 octobre 1670.
2°. Olivier le Lay, auteur de la branche de Kermabon, et de Kerthomas, maintenue le 3 juillet 1670.

Armes : D'argent, à la fasce d'azur, accompagnée en chef de trois annelets de gueules, et en pointe d'une aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.

DE LEAS, seigneurs de la Bastie et de la Tour en Bugey. Le premier de cette famille qui ait porté la qualité de gentilhomme, est :

I. Jean de *Léas*, vivant en 1590. Il épousa Antoinette Berlet, dont il eut :

II. Pierre de *Léas*, écuyer, seigneur de la Bastie, et de la Tour près de Belley, co-seigneur d'Escrivieux. Il fut capitaine d'infanterie, au régiment du seigneur de Loyssey, cornette de cavalerie, capitaine de 200 hommes de pied, dans la guerre de Genève, puis de cinquante arquebusiers à cheval, ensuite lieutenant de la compagnie de chevau-légers du comte de Montmayeur, gouverneur de Bresse. Il épousa, le 5 juillet 1612, Louise de la Môle de Chion, fille de Jean de la

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Môle, écuyer, seigneur de la Môle en Dauphiné, et d'Antoinette d'Urré. Il eut de ce mariage :

1°. François, dont l'article suit :

2°. Diane de Léas, mariée, le 18 avril 1630, avec Pierre de Bourgeois, écuyer, seigneur de Billia, fils de Claude de Bourgeois, seigneur de Billia, conseiller et contrôleur-général des guerres en Savoie, et de Jeanne de Gerlais.

III. François de *Léas*, écuyer, seigneur de la Bastie et de la Tour, épousa Louise de Dortans, fille de François-Antoine de Dortans, écuyer, seigneur de Bonna, et d'Uffelle, et de Philiberte de Grolée. Ils vivaient sans enfants en 1650.

Armes : D'azur, à deux lions affrontés d'or, lampassés et armés de gueules.

DE LEAU, seigneurs du Fay, en Normandie. Cette famille fut renvoyée au conseil lors, de la recherche, en 1670. On trouve un Lucart, fils de Jean de Léau, anobli au mois de février 1391, et secrétaire du Roi. *D'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople, et de trois molettes d'éperon mal ordonnées de sable ; une molette et deux roses en chef ; deux molettes, et une rose en pointe.*

DE LEAUE, seigneurs de Cambrin, illustre et ancienne maison de chevalerie, puînée des barons de Léaue, en Boulonnais, dont l'héritière de la branche aînée porta les biens et les armes au commencement du treizième siècle dans la maison de Bournonville.

Renaud de *Leaue*, frère de Cambrin, épousa Agnès de Heuchin dont il eut, entr'autres enfants :

Antoinette de *Leaue*, mariée, vers 1460, avec Jean sire de Rivery, fils d'autre Jean de Rivery, seigneur de Villers, et de Florence de Bousies, dame de Fremerville.

Louis de *Leaue*, seigneur de Cambrin, épousa, vers 1570, Gabrielle de Mailly, qui se remaria, en secondes noces, à René de Renty, seigneur de Bouligny. Elle était fille de Jean de Mailly, seigneur d'Auchy et de la Neufville-le-Roi, capitaine de mille hommes de pied de la

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

légion de Picardie, et d'Antoinette de Moy. Cette famille subistait encore à la fin du seizième siècle.

Armes : De sable, au lion d'argent, couronné d'or. Cri : *Boulogne.*

LÉAULTÉ, sieurs de Grissey et de Vivey; famille originaire de Langres, qui a pour auteur :

1. Antoine *Léaulté*, sieur de Grissey, pourvu d'une charge de secrétaire du Roi, contrôleur près le parlement de Dijon, par provision du 23 août 1708, mort à Dijon le 12 avril 1723; revêtu de sa charge, étant alors âgé de 72 ans. Il avait épousé Anne Barbeat, dont il eut :

2°. Jean *Léaulté*, écuyer, seigneur de Grissey, né le 17 avril 1699, marié, par contrat du 4 octobre 1728, avec Rose-Gabrielle Seurot, fille de Jean Seurot, écuyer, seigneur de Curcy; de ce mariage, sont issus :

1°. N.... Léaulté de Grissey, écuyer.
2°. N.... Léaulté de Vivey, écuyer.
3°. N.... Léaulté de Lécour, chevalier de Saint-Louis, ancien officier du régiment de Lorraine.
4°. N.... Léaulté de Blondefonfaine, écuyer.
5°. N.... Léaulté, mariée à M. Girard de Chambrulard, écuyer, garde-du-corps du Roi, chevalier de Saint-Louis;
6°. Rose Léaulté, mariée à Jean-Baptiste Lallemant de Pradines, écuyer, lieutenant-criminel au bailliage de Langres, morte sans enfants;
7°. N.... Léaulté, mariée à M. de Froment, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Rohan.
8°. N.... Léaulté, mariée à M. de Lecey, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France.

Pierre Léaulté, seigneur en partie de Chassey, sans doute frère de Jean, sieur de Grissey, fut reçu conseiller au parlement de Bourgogne au mois de juillet 1720.

Armes : De gueules à la foi d'argent, accompagnée en chef d'un cœur, et en pointe d'un croissant du même.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LÉAULTÉ. Auguste-Robert Léaulté fut reçu, le 12 juillet 1724, conseiller en la cour des monnaies. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une foi; le tout du même.*

DE LÉAUMONT, marquis de Léaumont, seigneurs de Gariès, barons de Puygaillard et de Montey, dans le pays de Lomagne, maison d'ancienne chevalerie de la province de Guienne, connue depuis Calbet de Léaumont, chevalier, vivant en 1204. Elle a donné des capitrines d'hommes d'armes, des maréchaux-de-camp, entr'autres, Jean, baron de Puygaillard, qui rendit son nom célèbre dans les guerres de la Ligue, en combattant contre le fameux Lanoue, gouverneur de La Rochelle; des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, un chevalier des ordres du Roi, un cordon bleu, des chevaliers de Malte et un grand prieur de Toulouse.

Cette maison s'est alliée directement à celles d'Arsac, la Barthe-Montcorniel, Bezolles, du Bouset, Clermont, Combes, Comminges, Faudoas, Esparbès, Grossoles, Jaubert, Las de Tulle, Luppé-Garané, Maillé-Brézé, Malvin, Maniban, Mauléon, Montesquiou, Mun, Sarlabous, Patras, Polastron la Hillière, Preissac Esclignac, Puy du Fou, Roquelaure, Saint-Julien, Sariac, Sedillac, Touges-Noailhan, etc., etc. *D'azur, au faucon perché d'argent.*

DE LEBERON, maison d'ancienne chevalerie du Condomois, qui s'est fondue, vers le seizième siècle, dans la maison de Gélas. *D'azur, au lévrier d'argent.*

DE LEAUTAUD OU LEOTAUD DOMNINE, en Provence; famille ancienne et distinguée, originaire de la ville de Tarascon, subsistait en trois branches, en 1750, outre celles qui se sont formées dans la ville d'Arles. Elles sont toutes issues d'Etienne Léautaud qui fit quelques acquisitions à Tarascon, en 1491. Il eut trois fils, qui partagèrent sa succession, le 12 août 1528, et dont les descendants ont continué la postérité. Ils ont donné plusieurs officiers de tous grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et, de nos jours, un maréchal-de-camp; et ont contracté des alliances avec les familles d'Aimini, d'Antonelle, de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Biord, Cognet, Davin, Domnine, Ferrier, Gautier, Gras, Jcard, Payan, Poitevin, Prise, Privat, Guignerran, Vincent, etc. *D'azur, à un anneau d'or, cramponné de quatre croisettes patriarcales du même, formant la croix.*

LEAUTOING ou LEOTHOING, terre située en Auvergne dans l'élection d'Issoire, qui a donné son nom à une illustre et ancienne maison de chevalerie, qui florissait dans cette province dès le commencement du treizième siècle. Elle a pour premier auteur connu :

I. Beraud *de Leautoing*, seigneur de Charmensac, vivant en 1249 et 1269. Il eut entr'autres enfants ;

II. Antoine *de Leautoing*, vivant en 1273, qui fut père de

III. Pierre *de Leautoing*, seigneur de Montgon et de Charmensac, connu par des actes de 1288. Il eut entr'autres enfants,

IV. Beraud *de Leautoing*, seigneur de Montgon, de Charmensac et du Bac, en 1344 et 1352, père de

V. Jean *de Leeautoing*, seigneur d'Arbiat et de Chaliers en 1428. Ce dernier eut deux fils :

1°. Renaud de Leautoing, seigneur de Charmensac et de la Roche-Rousse en 1450 ;
2°. Robert de Leautoing, seigneur de Montgon, l'an 1450.

De l'un d'eux sont descendus Robert de Leautoing, seigneur de Charmensac, et François de Leautoing, seigneur du Puy Brançon, qui comparurent au ban de la noblesse d'Auvergne en 1543, et enfin Robert de Leautoing, seigneur de Charmensac, maintenu dans sa noblesse par M. de Fortia, intendant d'Auvergne en 1668. Jacquette de Leautoing, fille d'Antoine de Leautoing, seigneur de Charmensac et de Zemeaux, et sœur de Robert de Leautoing, seigneur du même lieu, et de Léger de Leautoing, chanoine, comte de Brioude en 1519 (1), a épousé, le 7 décembre 1511, Yves de

(1) Cette maison avait déja donné treize chanoines comtes du même chapitre : 1°. Durand de Leautoing en

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Guérin, seigneur de Pouzolz et de Chambarel, fils aîné d'Antoine de Guerin et d'Isabeau de Bullons. Elle testa en 1545. Cette famille, qui a donné un évêque de Saint-Flour, et s'est alliée aux maisons les plus considérables de sa province, a formé diverses branches qui paraissent avoir adopté chacune des armoiries particulières : on les donnera toutes afin de faire connaître ces différentes brisures ou écartelures.

1°. *D'or à trois fasces de vair : à la bordure de gueules* ;

2°. *D'or, à trois fasces de vair* ; *à la bordure de gueules, chargée de 4 bouts de bourdons d'or* ;

3°. *Bandé d'or et de gueules.*

4°. *Ecartelé aux 1 et 4 de sable, à trois fasces d'or ; aux 2 et 3 échiquetés d'azur et d'argent* ; *au chef de gueules.*

DE LECEY, seigneurs de Changey, en Champagne ; famille qui a pour auteur Etienne de Lecey, seigneur de Changey, pourvu d'une charge de secrétaire du Roi près le parlement de Dijon, le 17 août 1710. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron, accompagné en chef de deux coquilles, et en pointe d'un agneau pascal* ; *le tout d'or* ; *aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trefles du même.*

DE LEFFE, seigneurs de Noue, du Coudray et de Saint-Peurajon, en Berri. Cette famille établit sa filiation depuis Mathurin de Leffe, écuyer, seigneur de la Grange et de la Lande-Palotte, marié, vers 1430, avec Marguerite *de Ricoux*, fille de Guillaume de Ricoux, écuyer, sieur de la Sicardière et de Jeanne Gantelouve. Son petit-fils, Jean de Leffe, sieur de la Grange, l'un des deux cents Gentilshommes de la maison du Roi, fut père de Pierre de Leffe, seigneur de la Bernarderie,

---

1200 ; 2°. Antoine, en 1277 ; 3°. Ebrard, de 1280 à 1296 ; 4°. Bernard, en 1257 ; 5°. Antoine, de 1301 à 1340 ; 6°. Guillaume, de 1301 à 1330 ; 7°. Bernard, vers 1339 ; 8°. Armand, vers 1340 ; 9°. Antoine, en 1354 ; 10°. Beraud, vers 1402 ; 11°. Beaudoin, en 1415 ; 12°. Robert, en 1491 ; et Nicolas de Leautoing la même année.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

gentilhomme ordinaire de la maison du duc d'Alençon, lieutenant au gouvernement de la Fère, et de la ville et du château de Clermont, en Beauvoisis. Louis de Leffe, IIe. du nom, son petit-fils, fut capitaine au régiment d'Effiat, infanterie. Sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et a constamment suivi le parti des armes. Les alliances des sieurs de Leffe, sont: avec les familles de Fougères, Guérin-de-Presles, Lambert, la Loue, Louvigny, Pocquières, Vourvières, etc.

Armes : parti, au 1 d'argent, à trois merlettes de sable; au 2 losangé d'or et d'azur.

LÉGER, en Franche-Comté. Jean Léger de Masson-d'Authume, fut reçu chevalier de Malte, le 30 septembre 1711. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands du même.*

LÉGER, seigneurs de Blanque, famille noble, dont les armes sont: *parti, au 1 d'hermine; au 2 d'azur, à trois croisettes patriarcales d'or.*

LÉGER. Richard Léger fut anobli en octobre 1481.

LÉGIER, seigneurs de Vounan, de la Salle et de Saint-Aubin, en Poitou; famille ancienne, alliée à celle d'Anton-de-Culant, de Barbezières-Chencerault, de Beaussé, de Haton, de Partenay-du-Plantes-de-Rassenel, des Rosiers, etc. Sa noblesse a été jurée à Malte, le 1er. octobre 1650, dans les preuves de Charles du Plantis-de-Landrean. *D'argent, à la bande de gueules, luisée en chef d'une coquille d'argent, accompagnée de trois roses du même.*

LEGIER, seigneurs de la Tour. Jean-François Legier, fut reçu président en la cour des monnaies, le 28 septembre 1712. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois yeux d'argent.*

LÉGIER DE JUSSEY, en Franche-Comté, famille anoblie par un office du parlement de Besançon, en 1750. *D'azur, au Pégase d'or.*

LEGIER. Jean Legier du Plessis, fut anobli avec sa femme, le 6 novembre 1385.

LÉGIER. Guillaume Légier, seigneur de la Borde, prévôt et commissaire de l'artillerie du Roi, fut anobli au mois d'avril 1502.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DE LEIGNIER, seigneurs d'Inaumont, de Berlise et d'Arnicourt, etc., en Champagne, famille ancienne, qui a pour auteur Jean de Leignier, père de Pierre, de Thomas et de Nicolas de Leignier, qu'il laissa de Michelle *d'Escannevelles*, sa femme, veuve en 1562. Thomas, homme d'armes de la légion de Champagne, fut père de Nicolas de Leignier, qui servit dans les ordonnances, sous le duc de Guise. Jean de Leignier, l'un de ses enfants, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, écuyer de la grande écurie et chef du vol du héron de la grande fauconnerie de France, mourut sans postérité de Gabrielle de *Noirfontaine*, sa femme; Gilles, son frère, fut père de Jean, IIe. du nom, chevau-léger de la garde du Roi, mort en défendant la ville de Rethel. Thierry de Leignier fonda la branche des seigneurs de Berlisle; Jean, IIIe. du nom, celle des seigneurs d'Arnicourt, et Nicolas, IIe. du nom, celle des seigneurs de Lestanne. Cette famille a contracté des alliances avec celles de Villelongue, de Sain, de Ferret, de Havet, du Lory, de Sandras, de Saint-Vincent, etc. *D'argent, à trois merlettes de sable.*

LEMARROIS, noblesse confirmée par la charte, avec le titre légal de comte, dans la personne de Jean-Léonard-François Lemarrois, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur, de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix alesée d'or; au 2 de sinople, au cheval courant d'argent; au 3 de sinople à la pensée au naturel.*

DE LENCHE, seigneurs de Moissac, en Provence, famille ancienne, originaire de Corse; elle a donné son nom à une place de la ville de Marseille, où elle avait plusieurs maisons. Naturalisée en France, elle s'est anoblie par ses emplois, et est éteinte par la mort, sans enfants, de Scipion de Lenche, major au régiment des Gardes-Françaises, puis cornette de la première compagnie des mousquetaires, mestre-de-camp de la même compagnie, tué à la bataille de Cassel, en 1667. *De gueules, à la tour crenelée de quatre pièces d'or, sur laquelle est un arbre de sinople, soutenus par deux lions affrontés d'argent.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

LENET, en Bourgogne. Claude Lenet, seigneur de Meix, gouverneur de la chancellerie du parlement de Bourgogne, au bailliage de Dijon, fut pourvu d'une charge de conseiller au même parlement, le 27 décembre 1607. Il résigna cette charge, en 1645, à son fils, Pierre Lenet, seigneur de Meix, Charette et Villotte, conseiller du Roi en ses conseils et procureur-général au parlement, et de la chambre des eaux et forêts, et siége de la table de marbre du palais à Dijon. Philibert-Bernard Lenet, seigneur de Courgengon et Mazerotte, fut reçu conseiller au parlement de Dijon, le 21 novembre 1663; enfin, Antoine-Jean Lenet fut pourvu de la même charge, le 17 juin 1697. *D'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de trois quintefeuilles d'or.*

LENFANT. Jean Lenfant, chauffe-cire de la chancellerie, est mentionné comme ayant résigné cet office avant le mois de février 1534. Michel Lenfant fut pourvu de l'office de secrétaire du Roi, le 29 septembre 1557; il était alors secrétaire du duc de Lorraine. Un autre Michel Lenfant fut échevin de la ville de Paris, en 1739. *Palé d'argent et d'azur; au chêvron d'or, brochant sur le tout, ayant à la cîme un écusson de gueules, chargé d'une croisette d'argent.*

LENFANT, barons de Bormes, en Provence. Cette famille, que des généalogistes ont identifiée sans preuves avec les l'Enfant de la Patriou, en Anjou et au Maine, tire son origine des offices, soit du parlement de Provence, soit du bureau des finances des trésoriers-généraux de France; elle s'est illustrée par des emplois importants administratifs ou militaires et par des alliances distinguées, entr'autres avec les maisons de Boyer-d'Argens, de la Vrey, de Besieux-de-Valmousse, de Berner, de Brignolle, de Martin-de-Mayol, etc., etc. *D'or, à trois fasces de gueules; à la bordure componée de dix pièces d'or et de gueules.*

DE LENGLANTIER, seigneurs de Sainte-Eusoye et de Neureux, en Picardie; famille qui a pour auteur Erace *de Lenglantier*, seigneur de Sainte-Eusoye, mentionné dans des chartes de l'église de Beauvais, de l'an

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

1331. Il eut pour fils Bertault *de Lenglantier*, écuyer, seigneur du Plessis et de Sainte-Eusoye, lequel eut deux fils :

1°. Jean, qui suit ;
2°. Simon de Lenglantier, qui transigea avec son frère, le 23 avril 1476.

Jean *de Lenglantier*, seigneur du Plessis et de Sainte-Eusoye, fut le bisaïeul de :

Charles *de Lenglantier*, seigneur de Sainte-Eusoye, tué au siége de la ville d'Amiens, pour le service du Roi, en 1596. Il avait épousé Charlotte *du Rouvroy*, qui le rendit père de :

François *de Lenglantier*, seigneur de Sainte-Eusoye. Il eut d'Anne *Filion*, son épouse, deux fils :

1°. Charles de Lenglantier, seigneur de Sainte-Eusoye, en la prévôté de Montdidier ;
2°. Claude de Lenglantier, seigneur de Neureux, élection de Compiègne.

Ces deux frères furent déclarés nobles par arrêt du conseil, du mois de septembre 1667.

Armes : d'argent, à trois tourteaux de gueules.

DE LENHARRÉ, seigneurs de Monceaux, de Thiercelieu, de la Maison-Rouge, en Champagne, etc., famille ancienne, originaire de la Brie, dont la filiation suivie est connue depuis Edouard de Lenharré, vivant en 1420. Jean de Lenharré, son fils, épousa, le 24 novembre 1457, Claude *de Larne*, fille de noble homme, Pierre de Larne, écuyer, seigneur de Beaucourtois, lequel rendit hommage de la terre de Monceaux au duc d'Orléans. De cette famille était César de Lenharré de la Maison-Rouge, reçu chevalier de Malte au grand prieuré de France, en 1610 ; Claude Lenharré, son oncle, était chevalier du même ordre, en 1580. Cette famille a contracté des alliances avec celles de Chanteboc, d'Ager, de Bresne, de Soissons, de Verderest, de Dampierre, de Vaudrey, de Bonneval et de Haudouin. *D'argent, à deux bandes de sable.*

DE LENTRIN, seigneurs de la Rivière et de la Couronne, en Normandie, famille anoblie en 1470, et

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

maintenue en 1666. *De gueules, au croissant d'or ; au lambel d'argent.*

LÉONARD, seigneurs de Letterie, en Beauvaisis. Adrien Léonard, seigneur dudit lieu, fut maintenu, lors de la recherche, sur titres de quatre races, remontant jusqu'à l'an 1530. *D'or, au lion de gueules, rempant contre un rocher de sable.*

LÉONARD, seigneurs d'Ourville, en Normandie, famille anoblie en 1582. *D'azur, au lion d'or, accompagné de trois flammes de gueules.*

DE LEOUZE, en Provence, famille ancienne, qui portait autrefois le nom d'Alix. Laurens Alix, vivait en 1550; il eut un fils appelé Giles Alix, lequel hérita d'Antoine de Leouze, son parent, par testament du 11 mai 1577, à la charge de porter son nom et ses armes. Il quitta le nom d'Alix, pour prendre celui de Leouze, qu'il transmit à ses descendants. *D'argent, à un chêne arraché de sinople.* (Armes parlantes : un chêne vert étant nommé éouze, en idiôme provençal).

DE LESCARNELOT, seigneurs de Noyers, de Remcourt de Breuvery et de Rapsécourt, en Champagne et en Barrois; famille qui a pour auteur Jean Lescarnelot, anobli par Antoine, duc de Lorraine et de Bar, le 22 septembre 1539. Il épousa damoiselle Nicole *de Millet*, dont est issu Claude Lescarnelot, Ier. du nom, père de Claude Lescarnelot, IIe. du nom, époux de damoiselle Madeleine *Lefebvre*. Ses descendants ont continué la postérité. Cette famille s'est alliée avec celles de Xaubourel, Couchon de Dampierre, Bainville, Fourault de Parroy, Mussay, la Pommeraye, Saint-Remy, etc., etc. *De gueules, à la molette d'éperon d'or; au chef d'azur, chargé de trois croisettes fichées, et croisetées d'or.*

LESCOT, en Franche-Comté, famille éteinte, anoblie le 12 janvier 1598. *De gueules, à deux bâtons, écolés d'argent passés en sautoir, une tête de bœuf accornée d'argent, posée en pointe.*

DE LESCOUET, seigneurs de la Moquelaye et de la Guerrande; maison d'ancienne chevalerie de la province

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

de Bretagne, qui a pris son nom d'une terre située au diocèse de Vannes. Elle a pour auteur :

Eudon de Lescouet, chevalier, rappelé comme défunt dans une donation faite l'an 1263, à l'abbaye de Bonrepos, par Adèle de Lescouet, sa fille, du consentement de Jean de Mouteville, chevalier, son mari, et d'Havoise de l'Escouet sa sœur (1). Eudon fut aussi père de Bertrand de Lescouet qui a continué la lignée de cette illustre et ancienne famille. L'histoire de Bretagne a consacré les nombreux services militaires de ses descendants, qui se sont alliés aux maisons les plus distinguées de cette province, entr'autres avec celles de Bruges, Cadran, Cahideuc, du Cambout, du Chastel, la Forest, Goyon de Launay, Lanvaux, Madeuc, Malnoe, du Parc-de-Locmaria, du Pé, la Roche, Sesmaisons, Tanguy, le Vayer, la Villemarié, etc. Cette maison a donné des personnages distingués dans la haute magistrature et dans l'épée. Auffray de Lescouet, seigneur de Guerrande, conseiller d'état et premier président de la chambre des comptes de Bretagne, obtint que l'érection de la seigneurie *du Boschet*, avec réunion de celle de la Chalotais, fût érigée en vicomté, par lettres du mois de juillet 1608, registrées à Rennes et à Nantes, le 17 février et 27 mars 1609. Il avait pour fille Jeanne de Lescouet, dame de la Moquelaye, dame d'honneur de la reine, qui épousa Charles de Bruges, seigneur de Sevoy, en Lorraine. Leur fille, Philippe de Bruges, épousa Jean du Cambout, baron de Pont-Château, et fut mère du duc de Coislin.

Armes : de sable, à l'épervier d'argent, armé, becqué, longé et grilleté d'or ; accompagné de trois coquilles du second émail.

DE LESCUN. *Voyez* LAUR.

LESNÉ-HAREL, famille ancienne et distinguée, originaire de la province de Bretagne. Les historiens de cette province, D. Morice et D. Lobineau, en font mention dès le onzième siècle. Etienne Harel fut entendu à la requête de l'évêque de Dôle, sur les violences

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, tome 1, col. 988.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

du duc Pierre de Dreux, dit Mauclerc, et ses officiers, pendant les deux trêves de 1231, 1234 et 1235. Georges Harel est compris dans la montre des six chevaliers et soixante écuyers de Jean, sire de Beaumanoir, faite à Saint Lô, le 1er. février 1369. Cette maison qui, lors de la recherche, était divisée en trois branches, établit sa filiation suivie depuis Even Lesné, vivant en 1462. Ces diverses branches se sont alliées aux familles de Lanloup, Barrabat, Launay, Bodin, Kernechriou, Quantrec, Kergouzon, Bourgblanc, Bahaly, Trolong, Nouvel, etc. Elles ont été maintenues dans leur ancienne extraction, par arrêts des 18 septembre et 3 décembre 1668 et 28 août 1669. De l'une de ces branches, descend M. le baron de Kessel, ancien colonel. *Ecartelé; aux 1 et 4 d'argent, au lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules, tenant, un éperon d'argent; au chef d'or, chargé d'une aigle issante de sable, languée de gueules*, qui est DE HAREL; *aux 2 et 3 d'argent, à la fleur de lys d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon d'argent*, qui est DE LESNÉ.

DE LESPINASSE-LANGEAC, maison d'origine chevaleresque, l'une des plus anciennes et des plus considérables du royaume, qui tire son nom d'une terre située en Bourgogne, aux frontières du Forez, et qui s'est répandue dans les provinces d'Auvergne, du Nivernais, du Bourbonnais, de Champagne, etc. Elle joint à une ancienneté de plus de six cents ans, des possessions nombreuses, des services civils et militaires distingués, des alliances les plus illustres par lesquelles elle a l'honneur d'appartenir à une des branches de la maison royale de France. Elle était partagée dans le commencement du douzième siècle, en diverses branches connues sous les noms de Saint-André, de Saint-Léger et d'Artaize, de Chaugy, de Maulevrier, de Cévignon, des Terreaux, et répandues dans différentes provinces du royaume. Plusieurs se sont éteintes dans les maisons d'Albon, d'Aulgerolles-du-Vernet, de la Guiche et d'Andelot. Elle remonte par une filiation suivie à Raoul et Dalmas de l'Espinasse qui, en 1180, furent témoins de la charte d'abandon du prieuré d'Ambierle, près Lespinasse, à l'abbaye de Cluny, où cette maison avait sa sépulture. Tout ce qui est dit ici est littéralemetn

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

extrait des preuves que cette maison a faites au cabinet des ordres du Roi, pour les honneurs de la cour, et de celles faites pour l'ordre de Saint-Lazare et pour le chapitre de Brionde. Elle a donné un capitaine de gens d'armes, en 1358, un capitaine de quatre chevaliers et de soixante-cinq écuyers, en 1385; des conseillers d'état d'épée; des chambellans, des ambassadeurs, des gouverneurs du dauphin et des enfants du duc de Bourgogne, l'un des douze gouverneurs du royaume, sous Charles VI, en 1357; des gouverneurs de provinces et de places; des commandants d'armée; des officiers-généraux d'artillerie, d'infanterie, de cavalerie et de troupes légères; des échansons, grands-fauconniers et capitaines des gardes de la porte; des commandeurs de l'ordre de St.-Lazare, de Jérusalem et de Mont-Carmel, de l'ordre de Jacques, en Espagne; des chevaliers de l'ordre royal et militaire de St.-Louis; de grands-officiers et chevaliers de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur; elle s'est distinguée dans les arts, les sciences exactes et les lettres depuis 1323 jusqu'à nos jours. Le comte de Lespinasse-Langeac a obtenu les honneurs de la cour, le 4 mars 1771, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi, par M. Chérin. Augustin, comte de Lespinasse, lieutenant-général d'artillerie des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de celui de la Couronne de Fer a été nommé membre de la chambre des pairs, le 4 juin 1814. Cette maison a possédé l'ancienne baronnie de la Clayette, en Mâconnais, possédée en 1336, par Philibert de Lespinasse, chevalier, dit le grand-conseiller de Charles V, seigneur de Lespinasse de la Clayette et de plusieurs autres terres considérables, érigées depuis en marquisat; la terre de Lespinasse, troisieme baronnie du baillage de Sémur, en Brionnais; les seigneuries de Saint-André, Artaize, Chaugi, Maulevrier, les Terreaux, le Fay, de Mainsac, le Châtel, Cévignon, Jaligny, Auroize, Combronde, le comté de Saint Ilpize, possédées par Blanche Dauphine, fille de Béraud II, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, qui substitua son fils aux nom, armes et biens de sa mère, la terre de Saint-Léger, le comté d'Arlet et le marquisat de Langeac. Dans les brevets, commissions, lettres-patentes, et arrêts, cette maison est

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

en possession des titres de marquis, comtes et vicomtes. Elle a fourni un grand nombre de chevaliers et commandeurs des Templiers, en 1241, de Rhodes, en 1456, et de Malte, jusqu'en 1818; et a produit un grand nombre de comtes de Lyon, depuis l'an 1341, ainsi qu'un très-grand nombre de chanoines, comtes de Brioude, depuis l'an 1200 jusqu'en 1773. Elle a contracté des alliances directes avec les maisons d'Albon-Saint-Forgeux, Amboise, Arcis, Aulgerolles, Balsac, de Boullenger, le Bouteiller-de-Senlis, Chambray, Chantemerle, Châtillon-la-Palice, Chazeron, le Clerc-de-la-Forêt-le-Roy, Clérins-Beauregard, Cusack, Damas-Dauphins-d'Auvergne, Faillons, Fricambault, la Garde-Chambonas, Goth-Rouillac, la Guiche, Mello, la Merville, Miolans, du Monceau, Montigny, Montmorin, de Morant, Nillart-de-Châteaubrun, Pitois-de-Monthelon et de Chandenay, Polignac, la Roche, Saint-Bury, Saint-Etienne, Saucières-Tenance, Séguier-Saint-Brisson, Senneterre, Sercey, Tinières, Toffailles, la Tour-d'Auvergne, Valory, Vaux-de Chiseul, etc., etc.

Armes : écartelé, au 1 d'or, au dauphin pâmé d'azur, qui est des DAUPHINS-D'AUVERGNE; au 2 d'or, au gonfalon de gueules, qui est d'AUVERGNE; au 3 d'argent, semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent brochante, qui est de LA TOUR-D'AUVERGNE; au 4 d'or, à six fleurs de lys d'azur, qui est DE COMBRONDE; sur le tout fascé d'argent et de gueules de huit pièces; et en abîme de gueules, à la bande d'argent, au lambel du même, qui est DE L'ESPINASSE. Devise : *sans chimères et sans reproches*. La branche établie à Mortain, porte *fascé d'argent et de gueules*.

LESQUEVIN, seigneurs de Lannoy, de Baconval, en Picardie. Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, le 30 janvier 1715, par M. de Bernages, intendant d'Amiens, sur preuves remontées à Charles Lesquevin, écuyer, sieur de Baconval, auquel le Roi Henri IV fit don de plusieurs sommes à prendre sur des sujets rebelles, par brevet du 7 novembre 1589. Ce Charles avait pour père Adrien Lesquevin, écuyer, sieur de Baconval, trésorier-général des finances de la maison de monseigneur le prince de Condé, ainsi qualifié dans son épi-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

taphe de l'an 1548. Cette famille a eu depuis la prétention de se faire descendre de l'illustre et ancienne maison *de Crèvecœur*, et a obtenu, en 1755, un arrêt du conseil d'état du Roi de Pologne, duc de Lorraine, qui la maintient dans cette prétention, et en conséquence duquel le chef de la famille porte le titre de marquis de Crèvecœur. Depuis Adrien de Lesquevin (mot picard que l'on traduit en français par Leschevin), cette famille compte des services militaires distingués, et des alliances avec celles de Biron, le comte de Tarteron, Forceville, Gauthier-de-Biffontanie, Girault-d'Argenville, Lespée, Martinprey, la Motte-d'Estalon, Seincalenfelds, Tervenus, etc.

Armes : Selon les titres produits lors de la recherche officielle : de gueules, au lion d'or ; au chef échiqueté d'argent et d'azur.

Selon l'arrêt du conseil d'état du Roi de Pologne : *écartelé, aux 1 et 4 de gueules, semés de trèfles d'or : à deux bars adossés du même, brochants ; aux 2 et 3 de gueules, à trois chevrons d'or*, qui sont les armes DE CRÈVECŒUR.

LEUGNEY, maison distinguée parmi celles de race d'ancienne chevalerie du comté de Bourgogne, qui prit son nom des château fort et seigneurie de Leugney, bailliage de Baume, relevant de Montbéliard. On trouve dans ses archives et celles de l'officialité de la chambre des comptes et autres, une affluence de titres des treizième, quatorzième et quinzième siècles : la plupart de ces titres sont des reprises de fiefs des sires de Leugney, qualifiés chevaliers, et de rôles d'hommes d'armes, où ils se trouvent rappelés, et qui établissent leur filiation depuis Renaud de Leugney, chevalier, capitaine gouverneur du château de Passavant, en 1331, neveu de Pierre de Leugney, qui donna, en 1286, des dîmes à l'abbaye de Bellevaux. Josserans de Leugney, chevalier, sire de Leugney, son fils, est rappelé pour un legs de 300 florins d'or, et comme un des seigneurs élus exécuteurs testamentaires du testament du duc Philippe le Rouvre, en 1361, et convoqué, avec grand nombre d'autres chevaliers, par l'archevêque de Besançon, en 1366. Il fut père de Renaud, chevalier, sire de Leugney et

- Copyright - Les éditions d'Artay - Lyon 2007 -

Landresse, nommé avec Huart de Beauffremont, et Eudes de Vaudrey, arbitres entre les comtes de Montbéliard et de Neufchâtel, en 1381. Depuis cette origine, les sires de Leugney tinrent successivement des terres considérables à Châteaufort, et contractèrent constamment de nombreuses alliances avec la haute et ancienne noblesse, reçus dans l'ordre des chevaliers de St.-Georges, dès sa restauration de 1390; François de Leugney y fut admis en 1556, onzième chevalier de son nom, et fut, en 1578, élu chef et gouverneur de ce corps illustre. Depuis les treizième et quatorzième siècles, on voit également cette maison figurer à la tête de tous les corps de noblesse du pays, et donner des abbesses de Château-Chalon, Baume, Migette, et être reçue dans le quinzième siècle, dans le haut chapitre de Remiremont.

Les deux dernières branches s'éteignirent par deux filles, Etiennette, fille de François, seigneur de Leugney, gouverneur de l'ordre de Saint-Georges; et de Claudine de Saint-Mauris, en Montagne, mariée à Antoine d'Aubonne. *De gueules, au sautoir engrêlé d'argent.*

LEVERT, à Vesoul. Charles-François-Cerbonnet Levert, maire de Vesoul, petit-fils d'un secrétaire du Roi, a obtenu le titre de baron héréditaire, en 1817. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux quintefeuilles de sinople, et en pointe d'un pic-verd aussi de sinople.*

LHUILLIER ou LUILLIER, illustre et considérable famille de robe, issue de la plus ancienne bourgeoisie de la ville de Paris. Elle a formé diverses branches, dont quelques-unes subsistent. Ces branches sont :

1°. Les seigneurs de Manicamp, éteints au commencement du seizième siècle;

2°. Les seigneurs de Vé et de Saint-Mesmin, éteints en 1553;

3°. Les seigneurs de Boulencourt, éteints après 1580;

4°. Les seigneurs de la Malmaison, éteints le 25 avril 1671;

5°. Les seigneurs d'Orville, éteints le 10 août 1708;

6°. Les seigneurs d'Ursines, éteints après 1543;

7°. Les seigneurs de Rouvenac.

Cette famille a donné un grand nombre de magistrats célèbres; elle compte plus de trente conseillers et avocats-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

généraux au parlement de Paris, depuis Jean Luillier, qui fut pourvu de cette charge en 1391. Elle compte des maîtres et présidents des comptes et des requêtes; un chevalier de l'ordre du Roi; un gentilhomme ordinaire de la chambre; plusieurs chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; un évêque de Meaux en 1483; trois prévôts des marchands de la ville de Paris, en 1530, 1576 et 1592. Le dernier, nommé Jean Lhuillier, seigneur d'Orville, maître des comptes, rendit d'importants services à Henri IV, durant les guerres de la ligue. Son dévouement lui fit braver de grands périls et sa vie fut long-tems menacée par les rebelles. Ce fut lui qui contribua le plus à faire rentrer la ville de Paris au pouvoir de ce monarque, en 1594, en faisant absenter, sous divers prétextes, les troupes de la garnison, afin d'éviter toute effusion de sang. L'intégrité de ce magistrat a fait dire qu'il *rendit* et ne *vendit* pas Paris au Roi. Ce prince, pour récompenser son zèle, créa pour lui une charge de président en la chambre des comptes. Le parlement de Paris, pour perpétuer le souvenir d'un service aussi marquant, avait ordonné que tous les membres de cette cour feraient une procession, le 22 mars de chaque année, solennité qui s'observait encore au milieu du dix-huitième siècle. L'évêque de Meaux, Jean Lhuillier, confesseur de Louis XI, rendit aussi d'importants services à ce prince, notamment en contribuant à terminer la guerre, dite du bien public. Le monastère des religieuses ursulines du faubourg Saint-Jacques, est du à la piété de Madelaine Lhuillier, fille du président; elle y mourut en 1628. Cette famille s'est alliée en ligne directe avec celle d'Allegrain, Alligret, Aubry-de-Brevannes, Avrillot, Ax, Balsac-d'Entragues, Bataille, le Beau-de-Sancelle, Béthisy, Boissy, Boudet-de-Rodon, Brinon, Briqueville, Cailly, Chambon-d'Arbouville, Chanteprime, du Château-de-Malvesse, le Clerc-d'Aunay, Cœur-de-la-Chaussée, le Cornier, Courtin, Dauvet, Faucon-de-Ris, Fayet-de-Maugarny, le Fèvre-de-Caumartin, Flamberghe, Gentien, Garente-Senas, Guetteville, Hangest, Harlay, Hennequin, Lamoignon, Lobigeois, Louviers, Mallaurens, Marseilles, Mesmes, Montmirail, Morvilliers, Moussy-d'Iterville, Nanterre, Nicolaï, O-Franconville, Ognies, l'Orphèvre, Pelletier-de-Martainville, Philippe de Landréville, Picard-d'Es-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

telan, Poncher de-Lésigny, Puymisson, Riantz, Rogres, le Roux-de-Sainte-Beuve, Ruby-de-Raba, Saint-André, Sallart, Stainville, Teste-d'Arigny, Thibault-de-Montagny, Thumery, Tudert, du Val-de-Vaugrigneuse, Villiers-de-l'Isle-Adam, Vitry, du Vivier, Wignacourt, etc., etc.

Armes : d'azur, à trois coquilles d'or.

DE LIBAUDIÈRE, seigneurs des Airets, de Brandonvillier et de Rougemont; famille originaire de Champagne, dont la filiation commence à Claude de Libaudière, écuyer, vivant en 1510. Il épousa damoiselle Marguerite de la Mothe, de qui il eut Jacques marié, le 4 avril 1554, avec damoiselle Colombe de Brissart. Il fut père de Roch de Libaudière qui épousa Anne de Minette, le 18 juillet 1594. Ses biens furent partagés le 13 janvier 1634, entre Pierre et Louis de Libaudière ses enfants; ces derniers ont continué la descendance par leurs mariages : le premier, avec Jeanne de Paulet, et le second, avec Antoinette du Verloing. Cette famille a donné un capitaine, gouverneur de la baronnie de Rameru, un chevau-léger et un mousquetaire du Roi, etc. *D'azur à trois cous et têtes d'aigle d'or.*

DE LIBERTAT, en Provence, famille qu'une tradition fait originaire de Calvi en Corse, où elle fut connue, jusqu'en 1445, sous le nom *de Bayon.* Elle doit son illustration et sa noblesse à Pierre de Libertat, homme plein de courage. Il suivit d'abord le parti de la ligue, et s'y fit remarquer par plusieurs exploits qui lui méritèrent la confiance de Charles Caseaux. Ce dernier, agent de la comtesse de Saulx, qui s'était unie au duc de Savoie pour attiser en Provence les feux de la discorde, avait usurpé le consulat à Marseille, où il exerçait le despotisme le plus absolu. Dès que le Roi Henri IV eut abjuré, Libertat se détacha du parti des ligueurs, et attendit une circonstance favorable pour se rallier à la cause légitime. Elle ne tarda point à se présenter. Cazeaux avait appelé les Espagnols à Marseille, pour y soutenir les derniers efforts de la rébellion. Il confia le commandement de la porte Royale à Libertat. Le duc de Guise, qui s'avançait pour soumettre Marseille, eut une entrevue avec Libertat. Il y fut convenu que ce dernier ferait mettre Cazeaux

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

à mort, et livrerait la ville aux troupes du Roi; 30,000 écus furent le prix qu'on mit à ce service. Ces troupes s'étant avancées près des remparts, Cazeaux disposa les siennes pour une vigoureuse défense, et se porta lui-même à la porte Royale; mais en arrivant, Libertat le renverse d'un coup d'épée; et tandis que ses deux frères, Antoine et Barthélemi, achèvent ce tyran, Pierre de Libertat ouvre le passage au duc de Guise; cet évènement mémorable est du 17 février 1596. Henri IV en apprenant la reddition de Marseille, s'écria : *C'est maintenant que je suis Roi.* Il écrivit à Pierre de Libertat, pour lui témoigner sa reconnaissance, le nomma viguier perpétuel de Marseille, et l'anoblit avec ses frères (qui ont continué la lignée) par lettres de la même année. Parmi les autres récompenses qui lui furent accordées, on remarque le droit de 2 pour cent sur toutes les marchandises qui entraient ou sortaient de Marseille; mais comme ce droit nuisait au commerce, il l'abandonna, moyennant une somme de 36,000 livres.

Armes : Coupé, au 1 d'azur, à la tour d'argent, accompagnée aux flancs et en chef de trois fleurs de lys d'or; au 2 de gueules, au lion léopardé d'or.

LE LIEUR, seigneurs des Marchais, de Laval, de Chaats, de la Logette, du Fossay, Troncel, Belley et autres lieux, et vicomte de Pont-Audemer, en Champagne, en Picardie et en Normandie; famille très-ancienne, originaire de cette dernière province, et dont plusieurs branches ont subsisté pendant long-temps dans la haute bourgeoisie de Paris. Elle remonte filiativement à Jacques le Lieur, écuyer, capitaine et maire de Rouen, anobli par lettres du 18 janvier 1364, enregistrées en la chambre des comptes de Paris, pour lui, sa femme, ses enfants existants et à naître. Il laissa de damoiselle Agnès N...., Jean le Lieur, écuyer, vicomte de Pont-Audemer. Germain le Lieur, l'un de ses descendants, donna commencement à la branche des le Lieur, vicomtes de la Logette, dans la généralité de Soissons; et François le Lieur a formé celle des seigneurs de Laval et de Ste.-Euphrasie. Guillaume le Lieur, chevau-léger de la compagnie de Monsieur, fut maréchal-des-logis de l'escadron de la noblesse du bailliage de Troyes, à l'arrière-ban de 1635. Cette famille s'est alliée à celles

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

d'Aligre, Bailly de Mainvilliers, Belleassise, Bochard de Champigny, Boisemont, Bonté, Bouville, Briconnet, Budé, Chevry, le Cornu, Cosne, Crécy, Créil, Duran de la Rivière, Flancourt, Gaillardbois, Gobelin, Gobillon, Gomer, Gorron, Houdelot, Jubert de Vally, Lailly, Lesguisé, Liandras, Longeville, Manessier, Mauroy, Mesangère, Nogentel, Palluau, Pardieu de Bouteville, Quievremont de Heudreville, Fontavanne, Sansçavoir, Testu-Balincourt, Thou, le Vergeur, Villemort, Viole, etc Elle a donné des conseillers au parlement de Paris, des maîtres des requêtes et des comptes, etc., etc. *D'or, à la croix denchée de gueules, cantonnée de quatre têtes de léopard d'azur.*

LE LIEUR, seigneurs du Verger et de la Voute, en Vendômois, famille qui, selon le Chenaye des Bois, remonte à François le Lieur, écuyer, seigneur du Verger, homme d'armes des ordonnances du Roi, vivant en 1533. Ses alliances sont avec les familles de Quilleson, Barville, Georgette, Ronsard; Tuvaux, Thuillier, etc. *De gueules, au cor de chasse d'or, lié de sable, au chef d'argent, chargé de trois mouchetures d'hermine de sable.*

DE LIEURON, en Provence, famille anoblie dans la personne de Jacques Lieuron, originaire de Saint-Chamas, fils d'Henri et de dame dauphine de Saxi, de la ville d'Arles; les lettres patentes de cet annoblissement furent données par Louis XIV, au mois d'octobre 1698, enregistrées aux archives de Sa Majesté à Aix, le 13 janvier 1699. Cette famille s'est alliée aux familles de Manson, de Boussicaud, de Perrier, de Roman de Gageron, de Serian et de Thomassin-Painier. *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'une cordelière aussi d'or.*

DE LIGNIVILLE, illustre et jadis puissante maison de Lorraine, et la seconde des quatre de la haute chevalerie de cette province, d'où elle est originaire. Ces quatre races sont du *Châtelet*, *Ligniville*, *Haraucourt et Lenoncourt.* Il fallait en être issu par les femmes, pour avoir entrée dans les assises ou états de Lorraine, et le droit de pairie primitive leur a toujours été conservé. La maison de Ligniville a porté primitivement le nom de *Nancy*, son premier apanage; ensuite, jusques à la fin du quatorzième siècle, le nom de ROZIÈRES, qui est celui

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

d'une ville considérable dont relevaient 32 communautés. Cet immense patrimoine fut cedé, l'an 1291, par Jean de Rosière, à Ferri, duc de Lorraine, qui lui donna en échange tout ce qui lui appartenait à Dom Julien sous Montfort et à Gerorvilliers, ainsi que ce qui lui était dû sur la ville de Vitel. Ce fut vers le commencement du quinzième siècle que cette maison quitta le nom de Rozieres, pour prendre celui de Ligniville, nom de la principale terre dont elle jouissait, située à 2 lieues de Darney au diocèse de Toul. Les historiens s'accordent presque tous sur l'extraction de cette maison, de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine, ou des anciens comtes de Metz, aussi de la même maison de Lorraine. Elle établit sa filiation depuis Théodoric de Rozières, seigneur de la ville de ce nom, qui, l'an 1172, comparut avec ses enfants à la donation que Mathieu II duc de Lorraine, fit à l'abbaye de Clairlieu. Depuis cette époque, cette maison n'a cessé de remplir les charges les plus éminentes de la cour de Lorraine; elle a donné des conseillers et secrétaires-d'état, des chambellans et gentilshommes de la chambre, des gouverneurs de places; un grand maître de l'artillerie et un grand veneur de Lorraine; deux généraux de l'artillerie, un généralissime des armées de Charles IV, duc de Lorraine, un général major au service de l'empereur, tué à Colorno, en 1734; un maréchal des duchés de Lorraine et de Bard, un chevalier de l'ordre du Croissant, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et de plusieurs ordres étrangers; des conseillers-d'état, et des gentilshommes ordinaires de la chambre de nos rois; plus de 30 officiers supérieurs et plus de cent officiers de divers grades, la plupart morts au champ d'honneur. Les différentes branches de cette maison, élevée à la dignité de comte du Saint-Empire, par diplôme du 3 février 1620, et qui a possédé plusieurs fiefs en toute souveraineté, sont : 1°, les seigneurs de Ligniville et de Tantonville, éteints en 1640; 2°, les seigneurs de Tumus et de Gironcourt, barons de Rhimbourg; 3°, les marquis d'Honécourt, et seigneurs de Lironcourt, éteints dans la personne d'Eugène de Ligniville, comte du Saint-Empire, marquis d'Honécourt, prince de Conca, au royaume de Naples, duc de Mugnano, grand-maître des postes de Toscane, 4°, les barons de Vannes, éteints au commencement du dix-

huitième siècle; 5°, les seigneurs et barons de Villars, comtes d'Autrecourt, etc. Les alliances de cette maison sont avec celles d'Allegaty, Anglure, des Armoises, Aulbe, Barisey, Baudoncourt, la Baume-Montrevel, Boyer-Boppar, Beauvau, Bonon, Bouchard de Lanoy, Boulach, Bouton-Chantemesle, Bouzey, Boyemer de Rhimbourg, Brisson, Brunckhort; Capoue Venasco, du Châtelet, Chenu d'Autrey, Choiseul, Chorabell, Cratz-Scherfensten, Custine, Del-Conti, Demangéville, Epinal, Essey, Estouteville-Calabretto, Estrepy, Falleran, Ferrages, Fussey, Galéan, Giton-la-Ribellerie, Gourcy, Gournay, Graux; Hans, Haraucourt, Haussonville, du Hautoy, Helvétius, Houécourt, Houlach; Jauny, Jobal de Pagny, Joinville, Lambertie, Lenoncourt, Lopès de Gallo, Lorraine, Ludres, Maillard de Landreville, Maisonvaux, Mérode, Messey, le Maine de la Tour, Nauroy, Neufchâtel, Neuviller, Nogent, Novian, Oiselet, Paroye, Paviot, la Plaine, du Plessis Châtillon, Powiler, Puligny, Raigecourt, Rampont-sur-Ville, Rarécourt, Roybourt, Saint-Mauris Lambrey et Villeneuve, des Salles, Salm-Blamont, Sandrecourt, Saulx-Tavannes, Savigny, Serocourt, Simiane, Soreau d'Houdemont, Thuillières, Verocourt, Wesse, etc., etc. *Losangé d'or et de sable.*

DE LIGOT, seigneur de la Boulaye et de Potin, en Champagne; famille ancienne, originaire de Touraine, dont la filiation remonte à Antoine Ligot, vivant en 1542. De Marguerite Gresle, sa femme, il eut Perrine de Ligot et Blaise de Ligot, lieutenant des chasses et des eaux et forêts d'Amboise et de Montrichard, et exempt des gardes du corps du Roi, en 1618, qui épousa Marie du Buisson, veuve de Georges Savarre, président en l'élection d'Amboise. Elle fut mère d'Elisabeth de Ligot, mariée le 25 octobre 1625, à Antoine de Marcelles seigneur d'Assygny, et ensuite à René le Seillier, maître d'hôtel du Roi. Jean Baptiste et Charles de Ligot, ses frères continuèrent la postérité. *D'azur à deux chevrons d'or, accompagnés de trois trefles d'argent.*

DE LINAGE, seigneurs de Nozay et de Loisye, en Champagne; famille issue de très-ancienne bourgeoisie notable de la ville de Châlons, dont la filiation remonte

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

à Guyot Linage, lieutenant des francs archers, et de la ville de Châlons, en 1440, issu de Jesson Linage qui fut député de la ville de Reims, avec Olivier d'Ausson, pour aller en Angleterre servir d'ôtage à la rançon du Roi Jean, le 23 janvier 1361; ce qui résulte des registres des comptes de cette ville, qui portent que, par le traité fait avec ces députés, le 9 du même mois, il fut arrêté qu'on leur paierait à chacun la somme de cinq cents réaux d'or, pour les entretenir tout le temps qu'ils resteraient en Angleterre. Ce *Guyot Linage* épousa Jeanne de Châlons, et fut père d'Antoine, celui-ci de Nicolas et ce dernier d'Antoine, deuxième du nom, lieutenant-général de Vitry, l'an 1540. Antoine Linage, troisième du nom, forma la branche des seigneurs de Loisye, et servit sous le duc de Guise. Cette famille a contracté des alliances avec celles de Châlons, de Morrillon, de Bassompierre, de Noue, de Braux, de Richebourg, de Paris, de Drouilly, etc.; et elle a donné des officiers distingués dans les armées de nos Rois. *De gueules au sautoir engrélé d'or, cantonné de quatre fleurs de lys du même.*

LINGLOIS, seigneurs d'Aumont et de Nance, en Franche-Comté: famille anoblie, le 20 mai 1583. *D'azur à trois demie losanges d'or.*

DE LINIERS, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une terre située près de Thouars en Poitou. Son premier auteur connu est Guillaume de Liniers, chevalier, qui eut pour fils Jean, aussi chevalier et père de plusieurs enfants qui ont continué sa descendance. Cette maison a contracté des alliances avec les familles de Châtaigner de Saint-Georges, d'Emery de Herisson, Tancau de Mortemer, de la Rochefoucauld-Bayers, etc, etc. *D'argent, à la fasce de gueules, à la bordure de sable, semée de besants d'or.*

LIONS, seigneurs d'Espaux, en Champagne. Cette famille prouve une filiation suivie depuis Jean de Lions, Ier. du nom, qui épousa Jeanne de Ganne, dame d'Espaux, avec laquelle il vivait en 1450. Il en eut Jean de Lions, IIe. du nom, seigneur d'Espaux, marié avec Jeanne Davy, dont il eut des enfants. Cette famille s'est alliée avec la noblesse la plus distinguée des provinces de Champagne et Picardie. On remarque dans ses alliances

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

celles qu'elle a contractées avec les familles de Louviers de Saint-Méry, de Pisseleu, des comtes de Vignory, de la Rivère, de Courvon, de Tusseau, des barons de Sautour. Elle a produit des chevaliers de l'ordre du Roi, dont un fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, gouverneur de Stenay, et son lieutenant-général au gouvernement de Champagne et de Brie, en 1561. *D'azur, à la tête de léopard d'or, lampassé de gueules.*

LIOUVILLE, *aliàs* LEOVILLE : terre située en Beauce, qui a donné son nom à une noble et ancienne famille de cette province, connue depuis Guillaume de Liouville, seigneur de ce lieu, dont il rendit aveu en 1394. Il mourut en 1400, laissant pour fils Guillaume de Liouville, IIe. du nom, écuyer, seigneur de cette terre et de celle d'Andouville et de Montvilliers, lequel reçut un aveu des chanoines de Saint-Aignan d'Orléans, pour leur terre de la Ferrière, en 1401, et mourut en 1415. Il avait été marié avec Marguerite de Boutevilliers, dont il eut deux enfants mâles. Cette famille a formé des alliances avec plusieurs maisons distinguées, et paraît s'être éteinte dans la personne de Philippe de Liouville, seigneur de cette terre, qu'il vendit conjointement avec sa sœur. Ce Philippe ne laissa que deux filles, Renée et Marguerite, dont on ignore les alliances. De cette famille était Perronelle de Liouville, *aliàs* Leoville, fille de N...., sire de Liouville, et de Jeanne de Prailly, femme de Hugues de Prunelé, Ier. du nom, sire de de la Porte. La famille de Liouville portait pour armes : *d'argent, à quatre burèles de gueules, la première chargée de trois billettes d'argent.*

DE LOCART, seigneurs de Trancault en Champagne, famille ancienne, originaire d'Ecosse, dont la filiation remonte à Guillaume Locart, homme d'armes des ordonnances du Roi, mort au service, en 1553. Il avait épousé Jeanne du Molin, fille d'André du Molin, seigneur du Motois et de la Tombe, de laquelle il eut François et Mathieu, morts sans postérité, et Nicolas Locart, qui épousa Edmée de la Mothe, et fut père de Nicolas, qui suit, et de Michel, mort sans postérité. Nicolas eut pour fils Charles qui servit sous les ordres

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

du marquis de Choiseul-Francières, comme il est constaté par un certificat délivré le 11 novembre 1664, par lequel il déclare qu'il a fidèlement servi le Roi en Hongrie contre les Turcs. Ses deux fils Pierre et Charles-Hiérosme de Locart servirent et se distinguèrent sous le marquis de Créquy. *De sable, à deux éperons d'argent l'un sur l'autre, le dernier contreposé.*

DE LA LOGE DE LA BARRE ; famille du Bourbonnais, qui s'est établie en Bourgogne dans le 17e. siècle, et qui, lors de la grande recherche de la noblesse, sous Louis XIV, a prouvé la sienne depuis Humbert de la Loge, écuyer, fils de Gaspard et de damoiselle Madelaine de Champagny, lequel épousa Philiberte de la Cour des Poutits, par contrat du 15 décembre 1553.

Cette famille paraît s être éteinte dans celle d Arminot-du-Châtelet ; elle avait été maintenue par M. Ferrand, intendant de Bourgogne, le 24 août 1699. *Parti au 1 de gueules, au lion léopardé d'or ; au 2 d'azur à trois fasces d'or.*

LOMBARD, marquis de Montauroux, par érection de 1675, en Provence. Cette famille subsiste en trois branches connues sous les noms des seigneurs de Gourdon, du Castellet et de Montauroux Elles sont toutes issues, selon Artefeuil, auteur du Nobiliaire de Provence, d'Arnoul de Lombard, seigneur le Saint-Benoît, du Castellet et autres lieux, président de la cour des maîtres rationaux de cette province, et selon la critique du Nobiliaire et l'abbé Robert, dans son état de la noblesse de la même province, la filiation de ces branches ne remonte qu à Sauveur Lombard, seigneur de Cuebris, fils d'André Lombard et de Jeanne de Lascaris, qui fut fait gouverneur de Laval de Chanant. Il s acquitta si bien de cet emploi, que le comte de Tende, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, en Provence, le confirma, par lettres du 28 mars 1568. La critique ajoute que ce fut par la faveur de ce gouverneur et lieutenant-général, que Sauveur Lombard obtint des lettres de noblesse, en considération de ses services. Il épousa, le 29 janvier 1545, Antoinette de Geoffroi, fille de noble François et de dame Brigitte de Chabaud, de la ville de Nice, et mourut, en

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

1801, dans une extrême vieillesse, laissant trois enfants qui ont continué sa descendance. Cette famille s'est alliée aux maisons de Geoffroi, de Dole, d'Orsière-Gillette, de Castellanne Majastre, de Grasse, de Niel, de Tressemanes, d'Albertas, de Foresta, de Gerard, de Flotte, de Forbin Janson, etc. Elle a donné des magistrats et des officiers distingués. *D'or, à trois sempervives tigées de sinople.*

LOMBARD, en Provence; famille différente de la précédente, bien qu'elle porte les mêmes armes. Elle a pour auteur, François Lombard, seigneur de Taradeau, avocat au parlement. Il eut pour fils, Joseph Lombard, de la ville de Draguignan, seigneur de Taradeau, conseiller du Roi, président, trésorier de France en la généralité de Provence. De son mariage avec Marguerite-Madelaine-Honorée Aubert, qui eut lieu le 8 février 1746, sont issus, François-Joseph, et Joseph-Vincent Lombard de Taradeau. *D'or, à trois sempervives tigées de sinople.*

LONGEVILLE, village situé en Franche-Comté, à deux lieues d'Ornans, où l'on comptait 29 feux. Ce village a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, qui avait pour auteur, Gérard de Longeville, lequel fut chargé de l'exécution du traité conclu l'an 1126, entre Humbert de Salins, et le prieur de Romain-Moutier. Sa descendance, éteinte depuis près de trois siècles, compte encore plusieurs chevaliers, et a contracté des alliances directes avec les maisons d'Amance, Bernaut d'Amange, Brisardet, Broignon, Chauvirey, Cléron, Domprel, Fermingue, Grozon, Leugney, Lods, Montjustin, Morel d'Ecrilles, Nant, Ornans, des Papes, Requesen, Rugney, Salins, Thoraize, Valdahon, Vautravers, Vy, Willafans, etc. *De gueules, à la bande d'or, chargée en chef d'un point d'échiquier d'azur.*

LONGEVILLE, seigneurie considérable en Franche-Comté, située à quelque distance du Doubs, à deux lieues et demie de Pontarlier, où l'on comptait 80 feux. Elle a donné son nom à une illustre maison de chevalerie également éteinte, et qui portait : *D'argent, à l'aigle de sable.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

LONGVY DE GIVRY, en Franche-Comté, grande et illustre maison de chevalerie éteinte. Elle a produit un cardinal évêque, duc de Langres, dans la personne de Claude de Longvy, dit le cardinal de Givry, lequel assista en qualité de cardinal aux obsèques du Roi François Ier, et comme pair de France au sacre de Henri II, en 1547; il mourut doyen des cardinaux le 9 août 1561, âgé de 80 ans. Cette maison a fini à Jean de Longvy, IV du nom, seigneur de Givry, qui avait épousé Jeanne Bâtard d'Angoulême, sœur naturelle de François Ier, qui lui donna le comté de Bar-sur-Seine, et à Christophe de Longvy, mari d'Anne de Neufchâtel, ces deux frères n'ayant eu que des filles. *D'azur, à la bande d'or.*

LONLAY DE VILLEPAILLE; famille de Normandie, maintenue dans ses titres et prérogatives de noblesse, le 22 avril 1667. Il est parlé dans l'histoire de la maison d'Harcourt, pages 893 et 1482, de Guillaume de Lonlay, écuyer, seigneur du Mesnil-Betour, sénéchal d'Ecouché, pour Bonaventure de Harcourt, seigneur d'Ecouché, qui suivait un procès au nom de Nicolas de Harcourt, archidiacre de Lisieux en 1528. Cette famille s'est alliée à celles de Gaune de Cazeau, de Chabrignac de Condé, etc. etc. *D'argent, à trois sangliers de sable, et à la fleur de lys de gueules en cœur.*

LOOS, comté du pays de Liége, composé d'une partie de la Hasbaie, que l'on nomme autrement le comté de Hasbain, et d'une partie de la Texandrie. Il tire son nom de la ville de Loos, située entre Saint-Tron et Tongres, et le donne à une maison d'ancienne chevalerie, revêtue du titre de comte dès le dixième siècle, et qui a formé plusieurs branches. L'une d'elles, celle des comtes de Duras, existe dans le pays de Liège.

Rodolphe, comte de Hasbain, est regardé comme la tige des comtes de Loos. Il est dit fils de Reynier III, comte de Hainault, qualifié souvent comte de Mons, à cause de sa résidence ordinaire dans les ville et château de ce nom. *Flodoard* fait mention de Rodolphe, dans sa chronique, sous l'an 944, et le nomme frère de Reynier, IVe du nom, comte de Mons. Le comte Rodolphe eût pour fils, Arnoûld, Ier du nom, comte de Loos, qui fût marié deux fois. Le nom de sa première femme est.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

ignoré; sa seconde femme se nommait Lutgarde, comtesse de Warem ou Warme, en Hasbaie. Il eût du premier lit plusieurs enfants, qui continuèrent la descendance de sa maison, laquelle s'est alliée avec la plus haute noblesse, et même avec des souverains. On distingue dans ces alliances, celles des comtes de Gand, de Namur, de Gueldre, de Laval-Montmorency, et de Charles de France, duc de la basse Lorraine. Sophie, fille d'Emmon, comte de Loos, fut mère d'un Roi de Hongrie, et d'une duchesse de Huy; elle fut elle même duchesse de Hongrie. Cette maison a produit nombre de chevaliers, dont plusieurs se croisèrent et partirent pour la terre sainte, dans les douzième et treizième siècles; elle a fondé plusieurs abbayes, et donné un évêque de Liège en 1008, et un évêque et comte de Châlons, pair de France, mort en 1273. *Burelé d'argent et de gueules.*

DE LOQUES, seigneurs de Puymichel en Provence; famille ancienne, originaire du comté de Nice, qui a pour auteur Jean Loques, co-seigneur de Saint-Sauveur, au diocèse de Nice en 1416. Il eut pour fils, Jacques de Loques, co-seigneur de Saint-Sauveur, qui testa le 11 mars 1454, et institua héritiers ses deux fils, Antoine et Michel de Loques.

Michel plaida contre la communauté de Saint-Sauveur, qui fut condamnée par sentence du 29 juillet 1457, et il fut déclaré exempt de payer la taille à cause de sa qualité de noble, pour les biens roturiers qu'il possédait dans son territoire de Saint-Sauveur. Philippe de Loques, fils de ce dernier, fit hommage aux ducs de Savoie, de la part qu'il avait dans la terre de Saint-Sauveur, les 13 avril 1466, 27 septembre 1496, et 5 octobre 1500. Il eut plusieurs enfants de Marguerite d'Achard sa femme, lesquels ont continué sa descendance. Cette maison a contracté des alliances avec les familles de Roland, de Roy, d'Etienne du Bourguet, et de Puget. *D'or, à l'ours arrêté de gueules, surmonté d'une étoile du même.*

DE LOULLE, en Dauphiné. Cette famille a été anoblie par lettres du mois de septembre 1654, vérifiées par arrêt de la cour des aides de Vienne, du 17 décembre 1655, confirmées par arrêt du conseil royal en 1668,

- Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007 -

et par lettres de déclaration de la même année, pour services rendus dans la magistrature, et notamment pour ceux d'Arnould de Loulle, qui, sous le règne d'Henri IV, en 1597, empêcha que le gouverneur de la ville de Romans ne la livrât aux ennemis de l'état, avec lesquels il était d'intelligence. On compte dans cette famille, plusieurs magistrats qui se sont distingués par leur mérite à Romans et à Marseille. *D'azur, à trois colombes d'argent; au chef cousu de gueules, chargé d'une croix potencée d'or, et soutenu du même.*

DE LOUVAT, seigneurs de Rosset; famille originaire du Dauphiné, qui prouve sa filiation depuis Jean de Louvat, anobli par lettres du 13 mars 1623, vérifiées, par arrêt du parlement de Grenoble, le 20 mai de la même année. Elle a donné un maréchal-de-camp, lieutenant de Philisbourg, et un capitaine au gouvernement du fort de Barreaux. *D'argent au chevron de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

DU LOUVAT DE CHAMPOLON, seigneurs de Champolon, de Curtelet, du Poussey, etc., en Bugey; maison d'ancienne chevalerie, connue depuis Cirin du Louvat, damoiseau, vivant en 1340. Il eut pour fils, Jean du Louvat, damoiseau, marié le 3 janvier 1361, avec Jeannette de Coucy, fille de Jean de Coucy, seigneur de Genissia, et de Marguerite de la Balme. Cette maison a fait des donations à la chartreuse de Polesins en 1390, et 1410. Elle a contracté des alliances avec les maisons de Coucy, d'Arcieu de Germoles en Maconnais, de la Gelière de Cornaton, de la Beaume-Pérès, d'Aro-de-Franquemont, de Vauchier, de Chabeu de Colonge, de la Cons, etc. etc. *D'azur, au loup passant d'or.*

DE LOUVENCOURT; famille ancienne et illustre de Picardie, qui tire son nom de la terre de Louvencourt, située à trois lieues de Doulens. Colart de Louvencourt, écuyer, vivait en 1375. Agnès de Louvencourt epousa en 1380 Simon le Mareschal, chevalier, fils de Guy le Mareschal, franc fieffé de l'évêché de Cambrai et gouverneur du château de Thun et de Margotte de Maucourt. L'an 1403, Colart Ausnin et J. Esoffé, demeurants à Louvencourt,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

firent relief de quatre fiefs sis audit lieu, tenus de la demoiselle de Louvencourt. La filiation de cette famille est établie par titres depuis Robert de Louvencourt, écuyer, seigneur de Thérouenne et de Châtillon, vivant en 1450. Ses descendants ont fourni plusieurs branches, dont deux subsistent encore ; l'une dans la personne de Jacques-Eustache de Louvencourt, ancien officier au troisième régiment de chevau-légers, père de deux fils, Jacques-Jules-Auguste de Louvencourt, et en 1783, capitaine au régiment des hussards de *Monsieur*, et Anne-François-Eugène de Louvencourt, chef d'escadron des cuirassiers d'Angoulême, officier de la Légion-d'Honneur ; et d'une fille Athalie-Anne-Marie de Louvencourt, mariée en 1813 à M. Edouard de Briois ; l'autre dans la personne de Marie-François-Joseph, marquis de Louvencourt (1), ancien officier des chevau-légers de la garde du Roi, dont l'épouse, madame la marquise de Louvencourt, a été présentée au Roi, à *Madame*, à *Monsieur*, et à toute la famille royale le 10 août 1818. Il a pour fils, Adolphe, comte de Louvencourt, sous-lieutenant dans les carabiniers de *Monsieur*, et une fille mariée en 1812, au comte de Revigliasc. Les autres alliances de cette famille sont avec les maisons de Béthisy-Mézières, Boufflers, Cacheleu, Cambray, Campagne d'Havricourt, Carvoisin, Conty, Dampierre, des Forges-Caulières, Fréancourt, du Gard, Romanet, Saint-Blimont, Saisseval, etc. *D'azur, à la fasce d'or, chargée de trois merlettes de sable, et accompagnée de trois croissants du second émail.*

DE LOUVEROT, maison d'ancienne chevalerie, connue depuis le treizième siècle, éteinte au dix-huitième. Elle tirait son nom d'un village situé en Franche-Comté dans une contrée montagneuse mais fertile.

---

(1) Sa tante, Marie-Joachim-Elisabeth de Louvencourt, élevée à l'abbaye de Panthemont, morte en odeur de sainteté à Amiens le 14 octobre 1778, avait fondé en cette ville une communauté, un hôpital des incurables, et l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement desservie par des sœurs qu'elle avait réunies à la communauté dite des *dames de Louvencourt*. Sa vie a été imprimée à Malines en 1788.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

D'argent au pal d'azur, croisé d'une fasce de gueules, chargée d'un lion issant d'or.

DE LOVAT, sieurs de Barberon et de Lupé, en Dauphiné; famille ancienne dont la filiation remonte à Antoine Lovat, vivant en 1467, père de Humbert, de qui vint Guillaume de Lovat, sieur de Barberon. *Palé d'or et de gueules; à la bande d'argent, chargée de trois louveteaux d'azur, brochant sur le tout.*

LUQUET, seigneurs de Perrenot, en Franche-Comté. Par lettres-patentes de l'an 1769, Jean Luquet, seigneur de Perrenot, ancien officier d'artillerie, a été autorisé à relever le nom de la maison de Chantrans du chef de sa grand'mère, en 1768; il avait été maintenu dans la possession du titre d'écuyer, prouvée depuis l'an 1550. *D'azur, à la croix engrêlée d'or.*

DE LUZIERS, noble et ancienne famille, qui paraît avoir pris son nom du château de Luziers, situé près de Limeuil, en Périgord. Les seigneurs de Luziers se sont distingués de tous temps, mais particulièrement durant les guerres contre les Anglais, aux quatorzième et quinzième siècles, par des faits d'armes, dont les annales consulaires des villes de Périgueux et de Sarlat nous ont transmis le souvenir et les détails.

Gautier de Luziers, damoiseau, habitant de Limeuil, vivait en 1405 et 1412. M. Tarde, annaliste de Sarlat, qui l'appelle Gaubert, raconte sur lui le fait suivant.

« Le seigneur de Limeuil (Nicolas de Beaufort), » ayant été fait prisonnier par les Anglais, le 19 sep- » tembre 1412, ceux-ci le conduisirent à Castelnau-de- » Berbiguières, et lui demandèrent pour rançon une de » ses places. Pour obvier à cela, le seigneur de Limeuil » donna charge à Luziers d'avertir tous les capitaines » de ses terres de ne bailler aux Anglais aucune de ses » places, quelque chose qu'il leur dise de bouche ou » leur écrive, quand bien même ils verraient que les » Anglais lui feraient trancher la tête devant la porte » de l'une de ces places; d'autant qu'il préférait le bien » du royaume à sa propre vie. Les Anglais ayant pres- » senti cette résolution et le commandement fait à

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

» Luziers, menèrent celui-ci à Lavaur, pour empêcher
» qu'il n'exécutât cette commission. Mais il trouva
» moyen de la faire savoir aux consuls de Sarlat, par
» un habitant de leur ville ; lesquels firent partir, le 22
» septembre, deux religieux de Saint-François, pour
» aller avertir les capitaines de Limeuil et autres places,
» de la volonté de leur seigneur, etc. ».

Il est probable que Gautier de Luziers avait pour frère, Bertrand de Luziers (*de Luserio*), chanoine du prieuré conventuel de Saint-Cyprien, que le pape Benoit XIII, nomma, par ses lettres du 1er août 1402, nonce et collecteur des sommes de deniers, dues à la chambre apostolique, dans les diocèses de Bordeaux, Périgueux, Sarlat, etc.

Giraut de Luziers, *natif de Limeuil*, quitta le parti des Anglais, et fit serment, le 18 mars 1436 (v. st.), d'être bon et loyal français, et de ne causer aucun dommage à la ville et aux habitans de Périgueux.

Il avait pour contemporain, et peut-être pour frère, Gantonet de Luziers, damoiseau, nommé dans la charte de confirmation des priviléges de Limeuil, datée du mois de janvier 1438 (v. st.).

On trouve ensuite nobles hommes Bernard de Luziers, seigneur de Luziers et Arnaud, son fils, qui furent témoins du testament de Jean, seigneur d'Estissac, du 19 juillet 1482, et Jean de Luziers, damoiseau, qui assista, comme témoin, au contrat de mariage de noble Jean Cotel, seigneur du Peuch, avec Catherine de Montferrand, le pénultième de juin 1484.

Nobles hommes Raimond et Blaise de Luziers, frères, habitants du noble repaire de Grimardenc, paroisse de St.-Martin de Limeuil, et noble Antoine de Luziers, fils dudit Raimond, passèrent un acte, le 19 août 1528, avec Hélie de Beaupuy, autrement de Saint-Chamassy, protonotaire du Saint-Siége apostolique, à raison d'une rente que le même Raimond de Luziers avait vendue à pacte de rachat, à feu noble Jean de Sireuil, recteur de l'église de Saint-Martin de Limeuil.

Jean de Luziers servait en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie du prince de Navarre, en 1569. Jean-Baptiste de Luziers, écuyer seigneur du Cluzeau et de la Grange, dans les paroisses de Fleurac et de Plazac, issu de la même famille, et, suivant toutes les appa-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

rences, arrière-petit-fils d'Antoine de Luziers et petit-fils de Jean, épousa, par contrat du 27 avril 1651, demoiselle Catherine de Beynac, de l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons du Périgord; laquelle fit son testament le 26 mai 1674. De ce mariage naquirent, 1°. Jean-François de Luziers, mort sans postérité; 2°. Jeanne de Luziers, mariée par contrat passé au château du Cluzeau, le 9 janvier 1690, avec Georges, chevalier de la Rocheaymon, deuxième fils d'Aubin de la Rocheaymon, chevalier, seigneur du Verdier-Prémilhac et d'Exandiéras, et de dame Françoise de Pasquet.

Armes : *De gueules, à 3 fasces, ondées d'or; au chef d'argent, chargé de 3 étoiles de gueules.*

LYAUTEZ, seigneurs de la Colombe et d'Essernai, en Franche-Comté, famille anoblie par un office de secrétaire du Roi, en 1730. *D'azur, à la foi d'argent.*

DU LYON, seigneurs de Ponisson et Poinssenot, en Champagne, famille originaire de Bourgogne, dont Benigne du Lyon, écuyer, est la souche. Il passa une transaction, le 3 juin 1556; et Claude du Lyon, son fils, fut marié, le 5 juillet 1593, avec Marie-Martin *de Choisey*, qui obtint un arrêt du parlement, du 5 juillet 1597, contre le comte de Grandcey. Claude du Lyon rendit foi et hommage, du 23 novembre 1604, fait au nom et comme mari de damoiselle Marie-Martin de Choisey, au grand-prieur de Champagne, pour la seigneurie de Poinssenot. On a une autre foi et hommage de René du Lyon, leur fils, pardevant le lieutenant-général au baillage de Grandcey, du 19 février 1626 et 21 janvier 1630, et deux jugements de M. Gremonville, intendant en Champagne, qui maintiennent Claire Sauvage, veuve de René du Lyon, tutrice de ses enfants mineurs, aux droits et priviléges de la noblesse, et la décharge de la taxe des droits de franchiefs. Claude-François du Lyon, fils de René, fut gouverneur pour le Roi, à la Guadeloupe. *D'or, semé de croisettes de sable; au lion du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

DE LYONNET, en Dauphiné; famille ancienne, originaire du Puy-en-Velay, dont la filiation remonte

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

à Jean Lyonnet, vivant en 1500. Jacques de Lyonnet, l'un de ses descendants, s'acquit une grande célébrité dans l'exercice de la médecine. *De sable, au lion d'argent, tampassé, armé, villené et couronné d'or, la queue fourchée et passée en sautoir; ayant sur l'épaule gauche une moucheture d'hermine de sable.*

LYONS, LIONS, LIHONS (DE OU DES); famille noble et ancienne qui existe en Artois et ailleurs, dont la branche des barons des Lyons est la principale et l'aînée.

Il y a plus d'un siècle que cette branche, membre de l'ancien ordre de la noblesse des états d'Artois, est décorée de la qualification de baron.

La terre, village et paroisse du Locon et leurs dépendances, tenus du Roi, à cause de son château de Béthune, furent érigées en baronnie, sous la dénomination des Lyons, en faveur de François-Ignace-Léonard des Lyons de Fontenelle, seigneur du Locon, capitaine au régiment de Solre, par lettres-patentes données à Marly, au mois de juillet 1714 et de ses descendants, hoirs et ayant-cause, en considération des services rendus par lui et ses ancêtres dans les armées et ailleurs, et de ce qu'il était issu d'une noble et ancienne famille, dont la branche aînée subsistait en Champagne, avec distinction, dans la personne du seigneur des Lyons, vicomte d'Espaux, la sienne ayant pour tige Miles des Lyons, écuyer, vivant à Arras, en 1424. Le baron des Lyons de Fontenelle, rendit hommage au Roi de cette baronnie, en 1722; il était fils aîné de Louis des Lyons, écuyer seigneur du Locon, maïeur de la ville d'Arras, et de Marie-Barbe, des Lyons sa parente, mariée, par contrat passé à Saint-Omer, le 28 août 1666. Il avait épousé, par contrat passé à Arras, le 24 février 1696, Anne-Elisabeth *Aveline de Saint-Val*, d'une illustre maison du royaume de Naples. Il en eut pour second fils, Edouard-Marie-Joseph, baron des Lyons de Moncheaux, lieutenant au régiment Dauphin, infanterie, blessé dans la tranchée devant Philisbourg, en 1734, qui rendit foi et hommage de la baronnie des Lyons, en 1768; et fut membre de l'ordre de la noblesse des états d'Artois. Celui-ci épousa, par contrat passé à Saint-Omer, le 9 août 1746, Elisabeth-Gertrude *des Lyons de Noircarmes*, sa parente, dont il eut, entr'autres

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

enfants, Ange-Joseph-Remi, baron des Lyons, qui suit; Miles-Vincent-Edouard, baron des Lyons de Moncheaux, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, membre de la chambre des députés de 1815, qui, de son mariage, n'a laissé que deux filles, Marie-Élisabeth-Clémentine des Lyons, mariée à André-Louis comte des Essars-Francières, fils aîné de Louis, marquis des Essars, et de Henriette-Joséphine de Monchy Senarpont-Wismes. Ange-Joseph-Remi, baron des Lyons, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, membre de l'état noble d'Artois, a épousé, par contrat passé à Arras, le 20 novembre 1773, Marie-Françoise-Josephe-Eléonore *de Godet-d'Aulnay*, vicomtesse d'Arcy, dont il lui reste Auguste-Jérôme-Marie des Lyons, chef de bataillon, en retraite, de l'artillerie royale, qui n'est pas marié. François-de-Sales-Léonard-Maxime des Lyons, né le 4 mars 1787, chevalier de Malte de minorité, par bref de la même année, qui a épousé Marie-Charlotte-Sophie *de Regnier-de-la-Motte-Rocan*, dont trois fils et une fille en bas âge; et Louise-Clémentine-Eléonore des Lyons, mariée à Louis-Thomas-Joseph Carelle de Pervisy, chevalier, ci-devant lieutenant dans la légion des Ardennes.

Nota. Le baron des Lyons a rendu foi et hommage de la baronnie des Lyons, à l'occasion du joyeux avénement du roi Louis XVI.

Armes: d'argent, à quatre lions de sable, lampassés et armés de gueules.

M.

MAGNIN, famille de Poligny, en Franche-Comté, anoblie en 1601; éteinte. *D'argent, à la bande de gueules, chargée d'un lion d'argent; lampassé d'or et accompagné de deux flammes de gueules.*

MAILLOT, famille de Franche-Comté, anoblie en 1611. *D'azur, à deux bars adossés d'argent, couronnés d'or.*

DE MAILLOT, en Normandie, famille éteinte au

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dix-huitième siècle. Elle a pour auteur Denis le Touzey, écuyer, seigneur de Maillot, dans la paroisse de Sainte-Croix de Grantonne, entre Bayeux et Caen, maintenu dans sa noblesse par Montfaut, en 1463. Il était fils de Jean le Touzey de Sainte-Croix, anobli le 17 décembre 1410. Olivier de Maillot, l'un de ses descendants, obtint des lettres de commutation du nom de le Touzey, en celui de Maillot. Les principales alliances de cette famille, sont avec celles d'Auber, Cairon, Cingal, Croisille-de-Breteville, Scelles-de-Préval, etc. *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.*

MAIRE DE BOULIGNEZ, à Besançon; famille anoblie par un office de conseiller à la chambre des comptes de Dôle, en 1730. *D'argent, au pélican de sable.*

LE MAIRE, en Franche-Comté; famille éteinte, connue avec les qualifications nobles, depuis l'an 1524. Elle a donné un conseiller au parlement de Besançon. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, au chef du même, chargé de trois roses de gueules.*

MAIROT, en Franche-Comté, famille dont l'origine remonte à Philippe Mairot, qualifié noble, dans un acte judiciaire, et dont le fils Catherin Mairot, épousa, par contrat du 13 février 1530, demoiselle Jeanne *le Moine*, dame de Mutigney et autres terres. Des lettres de noblesse lui furent accordées en considération de l'ancienneté de sa famille, qui a donné un maréchal de camp, général-major à l'armée de Condé, et plusieurs officiers supérieurs et autres; elle a été reçue dans tous les chapitres nobles de la province. *De gueules, à la fasce ondée d'argent.*

LE MAISTRE, sieurs du Mas; famille ancienne du Dauphiné. Aimar, Guillaume, Guiffrey et Pierre le Maistre sont compris, comme nobles, dans une révision de feux de Fontaine, l'an 1339. Elle a donné un procureur-général du Roi, au parlement de Grenoble, en 1569, et plusieurs conseillers au même parlement. *D'argent, au tourteau de gueules; au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

LE MAISTRE; famille anoblie par les charges consulaires de la ville de Lyon, depuis l'an 1413, jusqu'en 1652. Elle remonte à Girard le Maistre, qui fut pourvu de la charge de juge des appeaux du bailliage de Forez, l'an 1383. De lui descendait, par plusieurs degres, Théodore le Maistre, religieux de l'île Barbe, en 1550. *D'azur, à trois besants d'or.*

DE LA MALADIÈRE, DE QUINCIEU, seigneurs de la Maisonforte, de Quincieu, de Bonifon, etc., en Dauphiné; famille qui prouve sa filiation depuis Barthélemi de la Maladière, qui avait épousé avant l'an 1380, Babilonne *de Bron*, fille de Jean, chevalier, seigneur de Bron, vivant en l'an 1400; il testa l'an 1441. Antoine, son fils, est qualifié audit testament du titre de damoiseau, et est compris, comme noble, dans une révision de feux de l'île de Crémieu, l'an 1446. Cette famille s'est alliée aux de Lyobard, Belle, du Pujet, de Rives, de Valin, Noir-de-Quirieu, Pastourel, de Sevelinges, de Laube. *D'azur, à la bande d'or, chargée d'un lion de gueules.*

MALARMEY DE ROUSSILLON, en Franche-Comté; famille connue depuis noble homme Pancrace Malarmey, l'un des cent hommes d'armes de la compagnie de Jean, seigneur de Rye, qui épousa, en 1460, Simone *d'Azuel.* Elle a été anoblie par les archiducs, et fut maintenue dans ses privilèges de noblesse, par suite d'un arrêt du parlement de Dôle, du 7 avril 1606, et d'après une procédure que lui avait intentée le procureur-général pour l'obliger à vendre ses fiefs. Elle a possédé, pendant quelques années, le comté de Roussillon, en Bresse; et, après l'avoir vendu, elle a continué d'en porter le nom. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs et autres aux armées d'Autriche, de Savoie, d'Espagne et de France, ainsi que des gouverneurs de places fortes. Elle a contracté des alliances avec les maisons d'Azuel, Bercin, d'Emkerke, Faivre, Hugon, Huot, de Jouffroy, Nouillard, Maillard-de-Tournon, de Mandres. Petitot, de Pourcheresse, de Toulongeon, etc. *De gueules, au rai d'escarboucle pommeté et fleurdelisé d'argent.* Devise: *Amor in honore.* Cri: *Sans peur.*

MALHEROT; famille de Franche-Comté, reçue au

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

chapitre de Montigny, anoblie par une charge de conseiller au parlement de Dôle, en 1611. *De gueules, au coq hardi d'or, la pate dextre levée, la senestre sur une boule du même.*

DE MANDRE; noblesse chevaleresque de Franche-Comté, qu'il ne faut pas confondre avec la famille d'Amandre. Cette maison, éteinte, a fourni neuf chevaliers de Saint-Georges, et a contracté des alliances directes avec les maisons de Achey, Arlay, Cicon, Moroges, Orsans, Pina, Trestondam, Senailly, etc. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de sept billettes du même, 4 et 3.*

DE MANENT, sieurs de Montaux et du Laux, en Dauphiné. Jean de Manent, auteur de cette famille, s'illustra dans les guerres de son temps, et notamment au combat de Salbertrand, en 1593. Pour le récompenser de ses actions de valeur, le Roi lui accorda au mois de décembre 1604, des lettres de noblesse, qui furent vérifiées le 14 août 1618. Il épousa Hélène *d'Urre de Molan*, dont il eut plusieurs enfants, qui ont continué la lignée. *D'azur, au lion d'or, grossissant un roc de sinople; au chef d'or, chargé d'un croissant d'azur à dextre, et d'une molette de sable à senestre.*

DE MANISSY, comtes de Ferrières, en Dauphiné, co-seigneurs de Venasque et de Saint-Didier, au comtat Venaissin; famille originaire de Savoie, maintenue dans sa noblesse par M. du Gué, en 1668. Elle remonte, selon un acte de l'an 1613, émané du juge de Genève, à Humbert de Manissy, écuyer, habitant à Romans, le 20 juin 1393. Elle a donné plusieurs conseillers au parlement de Grenoble. La branche du comtat s'est éteinte au commencement du dix-septième siècle. Les alliances de cette famille, sont avec celles de Baroncelli-Javon, Baronnat, Bressac, Bugia, de Bus, Durand, Fleard de Pressins, Grillet de Brissac, Lyonne Saint-Quentin, Molliard, Mitalier, Raxis de Flassan, Robin de Grayezon, Vincens de Savoillans, etc, etc. *De gueules, à deux clefs d'argent, passées en sautoir, accompagnées en chef d'une étoile d'or.*

MARCHIER; famille du Dauphiné, dont était

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Emmond Marchier, avocat au parlement de Grenoble, anobli par lettres du mois de février de l'an 1605, vérifiées le 21 novembre 1606. Elle a donné un maréchal de camp des armées du Roi, en 1654, lieutenant au gouvernement du pont Saint Esprit, en 1660. *De sable, à la croix ancrée d'argent, à la bordure d'or.*

DE MARENCHES, à Dôle; famille reçue à Saint-Georges, en 1657. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, voulant illustrer l'université de Dôle, appela d'Italie des professeurs du droit romain. Anselme de Marenches fut de ce nombre; l'opinion générale est qu'il était gentilhomme. *D'azur, au lion d'or, à la tierce de sable, brochante sur le tout.*

MARGAT DE CRÉCY; famille ancienne, originaire du Berri, province où elle est connue, par filiation, depuis noble homme François Margat, nommé, le 25 mars 1548, par Marguerite de France, Reine de Navarre, duchesse d'Alençon et de Berri, à l'office de lieutenant-général au siége et ressort de Concressault. Il en eut les provisions du Roi Henri II, le 27 juin 1549. Son frère Jacques Margat, écuyer, sieur du Breuil, fut exempté, par sentence rendue au bailliage de Bourges, le 15 mars 1557, du service du ban et arrière-ban, comme servant dans la compagnie des gentilshommes d'armes du Roi de Navarre. Cette sentence est rapportée dans une ordonnance de maintenue, rendue en faveur de cette famille, par M. Foulé de Martangis, du 12 février 1716. Elle avait précédemment été déclarée noble et issue de noble extraction, par jugement des commissaires-généraux députés par le Roi, en Berri, pour le régallement des tailles, du 27 juillet 1641. On peut voir ce qu'on a déjà dit sur les services distingués de cette ancienne famille, dans la magistrature et le barreau, au tome II de cet ouvrage, pag 12. Elle s'est alliée avec les maisons et familles d'Alix, d'Allemant-de-Concressault, de Bonin du Cluzeau, de Bonneval, la Chapelle du Plaix, Fouchier, Gascoing de Nantin, Petau, Robert-de-Pesselière, Ruelle, etc., etc.

Sa noblesse a été jurée dans les preuves faites le 17 septembre 1781, pardevant MM. de Champignelles et du Motet, commissaires pour la réception dans l'ordre

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, de M. Gabriel-Alphonse Destut-d'Assay, dans lesquelles preuves il est dit que la troisième ligne du présenté, du nom de Margat, « est prouvée au-dessus de cent cinquante ans, tant pour » la filiation, que pour la noblesse, puisqu'en 1605, » cette ligne eut un maître des requêtes, et qu'elle fut » déchargée des tailles, comme ancien noble en 1641; » elle est soutenue de foi et hommages, et de plusieurs » arrêts et jugements de noblesse. »

Armes : De gueules, au chef d'argent, chargé de trois annelets de gueules.

DE MARGUERIT; seigneurs d'Eran, du Bu, etc., en Normandie, marquis de Marguerit, par lettres-patentes de 1731, registrées à Rouen, les 17 et 18 juin suivant. Cette famille s'est divisée en plusieurs branches, 1°. celle des seigneurs du Bu, d'Eran, Outrelaize, etc., qui est la branche aînée; 2°. celle des seigneurs de Saint-Pavin; 3°. celle des seigneurs d'Aizy et du Fresne; 4°. celle des seigneurs d'Eran et de Livet; 5°. celle des seigneurs de Rouvres et de Mallesvilles; 6°. celle des marquis de Marguerit, seigneurs de Guibray et de Versainville. Elle prouve sa filiation depuis Philippe de Marguerit, écuyer, seigneur d'Eran, d'Outrelaize, de Renemesnil, etc., qui fit, le mardi 17 mai 1533, un retrait féodal de plusieurs héritages situés à Eran. Cette maison se trouve alliée à celle du Merle, qui a produit un maréchal de France, et compte plusieurs magistrats distingués, tels qu'un avocat-général et trois conseillers au parlement de Caen; elle a fourni aux troupes un major et plusieurs capitaines. Ses alliances sont avec les familles d'Anzeray, de Bursy, Blanchard, Brasdefer, Baudouin, Cotart, de Cerceaux, de Chaumont, Edeline, d'Esson, Fortin, Faucon, Gislain, des Haies, du Hamel, le Herissy, Huet de Grainville, de Manoury, de Morel, des Mares (des Maires), du Merle, de la Mare, de Négrier, Osmont, de Picot, de la Perrelle, de la Rue, des Rotours, de Seran, de Sarcilly, de Sainte-Marie, de Saint-Germain, du Touchet, Thomson, Vauquelin, Viart-d'Ingreville, de Vigneral, etc. *D'or, à trois roses de gueules, tigées de sinople.*

DE MARIN. Cette famille, originaire de la ville de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Gênes, et tranplantee en Provence, est très-ancienne; mais elle ne prouve sa filiation que depuis noble Pierre Marini, ou de Marin, maître-d'hôtel du Roi, en 1496, premier consul de la ville de Toulon, en 1497, viguier et capitaine pour le Roi, en la même ville, en 1502, lequel fut marié, 1°. avec Marguerite *de Chautard*; 2°. avec Jeanne de *Rodeillat*, dont il eut noble Barnabé Marini, ou de Marin, ecuyer, legataire de son père, en 1528. Ce dernier obtint du Roi François Ier., le 14 octobre 1534, des provisions de la charge de capitaine et gouverneur de la forteresse de Notre-Dame de la Garde-lèz Marseille, en récompense des services signalés qu'il avait rendus à ce prince. Cette famille a donne un capitaine de cent hommes d'armes, trois capitaines des troupes de la marine, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui ont servi avec la plus grande distinction dans les guerres du Canada. *D'argent, à trois bandes nébulées de sable*

DE LA MARIOUSE, en Basse-Normandie; famille noble dont il est parlé dans l'Histoire de la maison de Harcourt.

Jean de la Mariouse, écuyer, seigneur de Berengueville, élu à Caen, était commissaire, pour les recherches sur la noblesse, en 1540. Noble homme Jean de la Mariouse, sieur de Sainte-Honorine, vivait en 1578. Marie de la Mariouse, était femme de François d'Orglandes, avec lequel elle vivait vers l'an 1600; ils moururent sans enfants.

Fabien de la Mariouse, un des enfants de Jean, écuyer, sieur de Berengueville, Sainte-Honorine et Lonnier, et de N.... Vanderue-Cœurs, son epouse, fut reçu, en 1602, en l'abbaye de Saint-Etienne de Caen; ne prit l'habit qu'en 1604, à cause de sa jeunesse et de sa petite taille, ce qui fit differer sa profession jusqu'en 1611. Il fut infirmier de cette abbaye.

Cette famille subsiste dans la personne de:

Jacques Constant *de la Mariouse*, écuyer, officier de gendarmerie en retraite, né à Caen, le 19 février 1767.

Armes: d'azur; à la fasce ondée d'or, accompagnee de trois losanges du même.

DU MAS, en Guienne; famille ancienne, originaire du Limosin, où est située la terre dont elle a pris son nom. Elle s'est divisée en deux principales branches;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. les marquis de Peysac, seigneurs de la Serre, maintenus dans leur ancienne extraction, par deux arrêts du parlement de Bordeaux, du 18 juillet 1685, et 4 et 11 avril 1772; 2°. les seigneurs de la Roque. Cette famille a donné plusieurs officiers-généraux, et a contracté de belles alliances. Le chef actuel de la seconde branche, Louis du Mas de la Roque, commissaire des guerres, a été nommé chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, le 17 janvier 1815.

Armes. Première branche : *écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable; aux 2 et 3 de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lys du même.* Seconde branche : *de gueules, à trois têtes de lion, arrachées d'or.*

DE MATHAY ; maison d'ancienne chevalerie, illustre et puissante dès son origine, qui posséda la seigneurie et le château fort de Mathay, dont relevaient un grand nombre de villages. Ce château, situé dans une gorge et défendu par le Doubs, était, par cette position, la clef des montagnes du comté de Bourgogne, près Montbéliard. Il fut possédé, pendant plus de deux siècles, par la maison de Saint-Mauris-en-Montagne, qui le porta dans celle de Grammont, en 1683, qui, elle-même, le fit passer dans celle d'Arberg. Quoique les branches nombreuses, issues des anciens sires de Mathay, aient singulièrement disséminé leur fortune, on les vit néanmoins constamment s'allier aux maisons les plus distinguées et souvent les plus illustres de l'ancienne chevalerie du pays. La plupart des membres de cette maison étaient décorés du titre de chevalier, depuis le douzième siècle où l'on voit Théodoric de Mathay, chevalier, bienfaiteur de l'abbaye de Lieu Croissant. Dans le siècle suivant, Jean, sire de Mathay, chevalier, reprit de fief; et dès-lors on trouve nombre de titres de ce siècle et des suivants sur cette maison, qui s'éteignit au dix-septième, dans celles de Pouilly et de Charmoille. La maison de Mathay fut reçue dans les chapitres nobles du pays, notamment dans l'illustre corps des chevaliers de Saint-Georges, depuis 1556, et à Malte, depuis plusieurs siècles.

Armes : d'azur, à la melusine de carnation, couronnée d'or, issante d'une cuve du même.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

DE MAUROY. Cette famille est une des plus anciennes et des plus respectables de Troyes, département de l'Aube, et sa noblesse, comme celle des meilleures maisons du royaume, se perd dans la nuit des temps.

Elle est originaire du comté de St.-Paul, en Artois; et, dès l'an 1200, elle y vivait dans la splendeur et la richesse; elle y possédait des fiefs et ses membres prenaient la qualité de chevalier; ce qui alors était une preuve non équivoque de la noblesse d'origine; on n'en connaissait pas d'autre.

Il y a des preuves qu'en 1272, Jean *de Mauroy* fut compris au nombre des seigneurs fieffés du bailliage de Vermandois, et qu'il prit le titre de chevalier, lors du ban et arrière-ban que fit convoquer Philippe-le-Hardy, fils de Saint-Louis, à l'effet de punir la révolte du comte de Foix. (Traité de la Noblesse, par M. de La Roque, pag. 81 et suiv.)

En 1370, le comte de Flandre exigea un cautionnement qu'il ne serait fait aucuns dommages à lui, ni à son fils et à madame d'Artois, pour avoir détenu prisonnier en Flandre messire Jean de St.-Paul; Olivier de Mauroy eut l'honneur d'être admis au nombre des seigneurs qui servirent de caution avec Henri, roi de Castille et de Léon, et le connétable du Guesclin: ce qui annonce une considération dont il ne pouvait être redevable qu'à l'éclat de sa naissance.

La branche aînée de la famille de Mauroy, dont cet Olivier fut le chef, demeura en Artois, jusqu'en 1547, qu'elle fut obligée, après le sac de la ville de Saint-Paul, par l'armée de Charles V, de se retirer en Flandre, et ensuite en Espagne, où ses descendants ont toujours occupé dans le militaire les places les plus distinguées. On a vu un membre de cette branche, qui, dans les guerres d'Italie en 1745, sous le règne de Louis XV, était lieutenant-général des armées de Sa Majesté Catholique.

Les puînés de cette famille se séparèrent dès 1296, et furent avec les Hennequin et plusieurs autres familles nobles d'Artois, s'établir dans la province de Champagne. L'un d'eux, Félizot de Mauroy, qualifié écuyer, sieur du Mesnil, qui vivait en 1330, fut celui qui forma la souche des Mauroy de Troyes. De cette souche, sortirent plusieurs branches qui s'établirent en différentes provinces; une s'est fixée en Anjou, une en Bourgogne,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

une autre à Paris, et la branche aînée s'est perpétuée à Troyes. Les renseignemens nous manquent pour établir la généalogie des deux premières branches ; la troisième, qui demeurait à Paris, s'est éteinte, le 7 janvier 1818, par la mort de M. Denis-Jean, marquis de Mauroy, lieutenant-général des armées du Roi, ancien gouverneur de Tarascon, grand'croix de l'Ordre royal et militaire de St.-Louis. Il n'a laissé qu'une fille, nommée Denise-Jeanne-Catherine de Mauroy, épouse de M. Jean-Baptiste, baron de la Rochefoucauld, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi.

Le marquis de Mauroy était fils de Denis-François, comte de Mauroy, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Tarascon, et petit-fils de Denis-Simon, comte de Mauroy, aussi lieutenant-général des armées du Roi, et gouverneur de Tarascon, lequel eut, pour père, Denis de Mauroy, chevalier, fils de Honoré de Mauroy, écuyer, que ses talents rendirent célèbre ; celui-ci fut fait conseiller d'état par lettres-patentes de 1615. Son père était Jacques de Mauroy, écuyer, fils de Pierre de Mauroy, écuyer, et petit-fils de Nicolas de Mauroy, écuyer, dont le père était Colinet ou Nicolas de Mauroy, écuyer, fils de Jacques de Mauroy, écuyer, lequel était fils de Félizot de Mauroy, écuyer, Ier. du nom, à Troyes, qui vivait sous le règne de Philippe de Valois, l'an 1330.

La branche aînée de cette maison, qui demeure encore à Troyes, s'y est toujours distinguée dans les charges et les places éminentes, que ses membres ont occupées dans l'état civil et dans le service militaire ; « plusieurs actes » publics et particuliers attestent la haute considération » dont elle jouit ; elle a fourni six maires à la ville de » Troyes, depuis François Ier., jusqu'à nos jours : par » le traité de paix, du 23 mars 1568, entre Charles IX » et le prince de Condé, soutenu du duc Casimir, fils » du comte Palatin du Rhin, le Roi s'était obligé de » payer 1,026,421 liv. 10 s. tournois au duc ; mais celui-» ci ne voulut pas faire retirer ses reitres protestants de » la France, qu'il ne fût payé, ou qu'il n'eût au moins » des cautions solvables ; il ne se contenta pas de celle » du duc de Lorraine, ni de celle des banquiers alle-» mands ; il exigea, en outre, celle des habitants de » Troyes. Le Roi la leur demanda, le 14 avril 1568, par

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

» la lettre qu'il écrivit à Pierre de Mauroy, écuyer, seigneur de Vauchassis, alors maire de la ville; et le 21 suivant, ledit de Mauroy et plusieurs autres habitants se constituèrent envers le duc Casimir, principaux débiteurs. Le Roi leur en témoigna sa satisfaction par une lettre de remercîment, datée du 29 avril 1568.

» La noblesse de la famille de Mauroy a été prouvée par plusieurs de ses membres : par Nicolas de Mauroy, qui fut maintenu dans l'exemption des droits de francs-fiefs, par sentence en date du 24 novembre 1447, des commissaires royaux, députés sur les francs-fiefs au bailliage de Troyes; par Antoine de Mauroy, qui, après avoir fait ses preuves, fut reçu chevalier de Rhodes, le mercredi après la Saint-Bernabé de l'an 1464, et un autre de Mauroy, reçu chevalier de Malte, en 1543 (Histoire de Malte, par l'abbé de Vertot, t. 7); par François de Mauroy, qui obtint, le 11 septembre 1658, arrêt en sa faveur de la chambre souveraine, établie par le Roi, pour la recherche et liquidation des droits de francs-fiefs, etc. »

La généalogie de la branche qui est à Troyes, a été établie authentiquement en 1776, par Louis de Mauroy, écuyer, et alors échevin, ainsi qu'il suit : Félizot de Mauroy, écuyer, sieur du Mesnil, vivant en 1330, a eu pour fils, de son mariage avec demoiselle Jeanne, Jacques de Mauroy, écuyer, sieur d'Origny, qui épousa demoiselle Thévenette; lequel était père de Colinet ou Nicolas de Mauroy, écuyer, qui avait épousé Agnès Péricard; d'eux est issu Jacquinot de Mauroy, préfet de la Monnaie, à Troyes, et frère de Nicolas de Mauroy, qui fut successivement avocat du Roi, lieutenant-général au bailliage de Troyes, et élu pour le Roi, place très-importante, et la même que Gauthier de Châtillon, connétable de France, avait alors dans la province de Picardie. Lequel Nicolas de Mauroy eut, entr'autres enfants, Antoine de Mauroy, qui, après avoir fait ses preuves de noblesse, fut reçu chevalier de Rhodes, le mercredi après la Saint-Bernabé, de l'an 1464. De Jacquinot de Mauroy et de Guillemette Hennequin, sa femme, tante l'Oudard Hennequin, aumônier de François Ier., et évêque de Troyes, est issu Jean de Mauroy, écuyer, qui épousa Jacquette le Peltrat, arrière-petite-nièce de

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Pierre de Villiers, évêque de Troyes, confesseur de Charles V. Ce Jean était père de Sébastien de Mauroy, écuyer, sieur de Fyé, fondateur de la chapelle Saint-Sebastien, à Saint-Jean, où l'on voit encore sa tombe en marbre noir; Geoffroy Dollet, issu du chancelier de France, avait épousé sa sœur; de Sébastien et de Marguerite Pinot, sa femme, est issu Jean de Mauroy, écuyer, seigneur de Charlet et de Mesnil les-Granges; lequel de son mariage avec Madelaine Festuot, eut François de Mauroy, écuyer, qui épousa Jeanne Ludot; de leur mariage, est issu Nicolas de Mauroy, écuyer, seigneur de Dienville, qui épousa Marie Martin; desquels naquit Claude de Mauroy, écuyer, seigneur de Villemoyenne; de son mariage avec Bonnaventure de Montmeau, est issu Joseph de Mauroy, écuyer, marié à Anne Camusat, et père dudit sieur Louis de Mauroy, écuyer, et échevin de la ville de Troyes, en 1776.

Ledit Louis de Mauroy, épousa Marie-Anne Vauthier, et eut pour fils Eustache-Louis de Mauroy, écuyer, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts, seigneur de Laroutelle, les Ombrois, etc.; lequel épousa Marie Angenoust, de laquelle il eut Nicolas de Mauroy, né le 11 mars 1784, officier de cavalerie, retiré du service après avoir perdu une jambe en 1809, à la bataille d'Eckmulh, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, doté et pensionné du gouvernement; lequel Nicolas de Mauroy, chevalier, a épouse demoiselle Antoinette-Louise Leferon, fille de Charles-Philippe Leferon, chevalier de Saint-Louis, ancien sous-lieutenant des gardes de Monseigneur le comte d'Artois, et lieutenant-colonel de cavalerie. De ce mariage, il y a postérité masculine.

Cette famille était jadis très-opulente; les plus belles maisons de Troyes et les seigneuries les plus considérables des environs, lui ont appartenu; la terre de Vauchassis était un domaine royal, aliéné vers la fin du quinzième siècle en sa faveur. Elle s'est signalée par un grand nombre de dons faits aux diverses paroisses de Troyes, par des fondations d'hôpitaux, maisons de charité, érection de chapelles et monuments de toute espèce; les églises et les divers établissements publics de Troyes, revêtus d'inscriptions et des armoiries de cette famille,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

pouvaient, avant la révolution de 1793, l'attester à la postérité.

On voyait encore, à cette époque, dans l'église de Sainte-Madelaine, une grande croix de bois de cèdre, dans laquelle était une croix de cuivre, surmontant une tombe, sur laquelle était gravée l'épitaphe, datée de 1410, de Jacques de Mauroy, écuyer, fils de Félizot de Mauroy, et celle de Colinet ou Nicolas de Mauroy, fils dudit Jacques, et où étaient aussi gravées les armes de cette famille, qui sont les mêmes que celles de la branche qui est en Espagne. Elles sont d'*azur*, *au chevron d'or*, *accompagné* de *trois couronnes ducales du même*, avec cette devise : DAMPNÉ NES PAS SY NE LE CROYS ; *supports et cimier*, *trois griffons*.

DE MAUSSABRÉ, maison d'origine chevaleresque des plus illustres du Blaisois, et de la Touraine. Il y a une notice de cette ancienne noblesse militaire dans *l'Armorial de France*, Registre 1, Part. 1, P. 373. Elle est, autant qu'on a pu le connaître et découvrir par les titres, originaire du Blaisois ou de la province de Touraine, où elle a possédé, dès le XIIe siècle, les seigneuries de *Château-vieux*, près *Saint-Aignan en Blaisois*, dont elle relève ; *de la Sabardière*, qui relève *de Montrésor* ; et *d'Henignes*, qui relève *du comté de Buzançois* ; c'est ce qu'on voit par les anciens aveux rendus à ces seigneurs. On ne peut découvrir en quel tems ces seigneuries sont entrées dans cette famille, ni comment celle *d'Henignes* en est sortie, ainsi que celle de *Château-Vieux*. En 1380 il ne restait dans cette famille, de la seigneurie d'*Henignes*, que la terre *du Bois-Saint-Père*, qui en est un démembrement.

Dans le tems des guerres de religion, qui ont causé l'incendie des châteaux de cette maison, tems où plusieurs de ses branches ont embrassé la religion protestante, elle a perdu plusieurs de ses anciens titres, ce qui empêche de prouver son antiquité : cependant elle existait du tems des croisades, puisqu'on trouve dans cette histoire des gentilshommes du nom de *Maussabré* ; elle ne remonte par titres filiatifs qu'à *Guillaume de Maussabré*, chevalier, capitaine et gouverneur des château et ville de Loches, seigneur du Bois-Saint-Père,

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de la Sabardière, et de Château-vieux, vivant l'an 1380, dont le nom des père et mère est ignoré.

Cette maison s'est divisée en sept branches, dont cinq principales :

1°. Les seigneurs de la Sabardière et de Bussière ; 2°. Les seigneurs de Gatsouris ; 3°. Les seigneurs de Puibarbeau ; 4°. Les seigneurs de Villablin ; 5°. Les seigneurs du Bois-Saint-Père ; 6°. Les seigneurs de la Baratrie ; 7°. Et les seigneurs de la Croix.

Il y a une notice détaillée sur chacune de ces branches dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, Par M. de la Chenaye-des-Bois, tome IX, pages 638 et suivantes. Une notice abrégée sur cette même maison se trouve aussi insérée dans cet ouvrage, première série, tome second, pages 17 et suivante.

Branche des seigneurs de Puibarbeau, sortis des seigneurs de la Sabardière et de Bussière. (1).

VIII. Gilbert DE MAUSSABRÉ, chevalier seigneur de Vignol, de Chilloué, et de l'Aubier, troisième fils de Gilbert, chevalier, seigneur de la Sabardière et de Bussière, et de Gilbert de Saintirier, eut pour son partage, fait entre ses frères et sœurs, le 11 septembre 1647, devant Helie, notaire royal à Châtillon-sur-Indre, les terres et seigneuries de Chilloué, paroisse de Trangé, coutume de Tourraine ; de l'Aubier, paroisse d'Aleret, province de la Marche, et de Vignol, près Lévroux en Berri. Il servit environ 30 ans dans le régiment du Gué-Sainte-Fline, où il a été capitaine, suivant un certificat du maréchal vicomte de Turenne, donné le 8 novembre 1674, qui marque qu'il avait servi et servait encore le

(1) Je ne parlerai pas des autres branches, faute de renseignements. Plusieurs sont tombées en quenouille, par suite des orages révolutionnaires de 1793 : je ne prendrai même la filiation de la branche des seigneurs de *Puibarbeau*, qu'à la VIIIe. génération ; voyez l'ouvrage de M. *de la Chenaye-des-Bois*, énoncé ci-dessus, où la généalogie de cette famille est établie à compter de l'an 1380.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Roi avec distinction. Il épousa, le 31 juillet 1644, Jeanne Rousseau de l'Age, qui lui apporta la terre de Puibarbeau, paroisse de Lignerolles près la Châtre en Berri, terre dont cette branche a pris le nom. Il eut son mariage :

IX. Laurent-François DE MAUSSABRÉ, chevalier, seigneur de *Puibarbeau*, etc., gentilhomme de la garde du Roi, dans la compagnie de *Monsieur*, frère unique de S. M., tué à la bataille de Leuse, le 19 septembre 1691. Il avait épousé, par contrat passé devant Morel, notaire royal à Felletin, province de la Marche, le 16 juin 1663, Louise le Grouin, fille de Gaspard le Grouin, chevalier, seigneur de Saint-Sornin en Bourbonnais, et d'Anne de Saint-Julien. Leurs enfants furent :

1°. Gilbert, aussi gentilhomme de la garde du Roi, tué comme son père à la bataille de Leuse ;

2°. Joseph-Henri, qui suit :

3°. Laurent-François, capitaine de bombardiers, tué au service du Roi sans avoir été marié ;

4°. Jean, seigneur du Buisson, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, ensuite commandant des milices du Berri, avec brevet de lieutenant-colonel Il a épousé, par contrat passé devant Taison, notaire à la Châtre en Berri, le 29 avril 1723, Marie-Françoise de Bord, fille de Joseph, chevalier, seigneur de Montaigou en Limousin, dont est issue Marie-Anne de Maussabré, mariée, par contrat passé devant Durand, notaire royal à Sainte-Sévère, ressort d'Issoudun, le 10 janvier 1746, avec François de la Marche, seigneur de Péguillon, de Beauregard et de Pierre-Folle, terres situées aux environs d'Argenton en Berri. De ce mariage sont issus deux garçons et deux filles, savoir : Silvain de la Marche, reçu chevalier de Malte, et lieutenant dans le régiment de Bretagne, infanterie ; Jean-Pierre de la Marche, âgé de 9 ans ; Marguerite, mariée à Antoine de Saint-Maur, chevalier, seigneur de Vervi, lieutenant de carabiniers ; et Marie-Jeanne Gabrielle de la Marche, née le 30 mars 1751, femme de Philippe du Breuil, chevalier, seigneur de Souvolles ;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

5°. Anne de Maussabré, mariée à François de Brassac, lieutenant pour le Roi de la haute et basse Marche ;

6°. Jeanne, femme de Guillaume de la Chapelle, chevalier, seigneur de la Chapelle et des Betouins;

7°. Et Anne de Maussabré, mariée à Jean du Pérou, chevalier, seigneur de l'Espouse.

X. Joseph-Henri DE MAUSSABRÉ, chevalier, seigneur de Puibarbeau, capitaine d'infanterie dans le régiment de Lestrange, blessé à la bataille de Nerwinde, et obligé de se retirer à cause de ses blessures, épousa, par contrat passé devant Estève, notaire royal à la Châtre en Berri, le 23 mai 1715, Marie-Judith de Comte, fille de Léonard de Comte, chevalier, seigneur de Bessac, et de Louise de la *Burre*, dont :

1°. Jean-Joseph, mort lieutenant d'infanterie, sans avoir été marié ;

2°. Denis-Joseph-Henri, qui suit :

3°. Gilbert, chanoine de Neuvi-Saint-Sépulcre ; au diocèse de Bourges ;

4°. Et Claude, officier dans le régiment de la Suze, dragons, tué, en 1744, dans les guerres de Westphalie.

XI. Dénis-Joseph-Henri de MAUSSABRÉ, vicomte de La Mothe-Feuilly, seigneur de Puibarbeau, etc., ancien garde du corps du Roi, dans la compagnie de Luxembourg, porte-étendart, cornette, de ladite compagnie et capitaine de cavalerie, s'est retiré après 35 ans de service. Il a épousé, par contrat passé le 23 février 1757, devant Audouin de la Reculée, notaire royal à Palluau en Berri, Marie-Anne de Coigne, fille de Claude, chevalier, seigneur de la Roche et des Touches près Châtillon-sur-Indre en Berri, et d'Anne de Crémilles, dont deux garçons ;

1°. Claude-Denis, qui suit, né le 26 novembre 1756;

2°. Et Jean Gilbert, né le 6 février 1758, mort en janvier 1815, sans avoir été marié.

XII. Claude-Denis de MAUSSABRÉ, vicomte de la Mothe-Feuilly, seigneur de Puibarbeau, etc., ancien garde du corps du Roi, dans la compagnie de Noailles.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Il a épousé, par contrat passé le 22 décembre 1784, devant Pelletier, notaire royal à Aigurande près la Châtre en Berri, Marie-Aimée de Bertrand de Saint-Paul de Tersillac, fille de Claude, marquis de Bertrand, seigneur de la Cellette, Tersillac, le Pui, etc., ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Silvie-Hortense de Noblet; de ce mariage sont issus deux garçons et une fille, savoir:

1°. Jean-Baptiste-Claude-André, qui suit, né le 30 novembre 1786;

2°. Gilbert-Paul, né le 11 novembre 1789. Il a épousé, par contrat passé le 6 avril 1813, devant Me. Goneau, notaire à Dun-sur-Auron, département du Cher, Sophie-Alexandrine-Marie-Madelaine de Bridiers, fille d'Auguste, vicomte de Bridiers de la Chaume, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, mort jeune, et a laissé: Abel-Paul-Auguste, né le 25 janvier 1814; ce qui forme une branche cadette des seigneurs de Puibarbeau;

3°. Et Henriette, née en l'an 1793; mariée en l'an 1811, à Claude-Amable de Beaufranchet Du Pui, chevalier, morte jeune et sans enfans.

XIII. Jean-Baptiste-Claude-André, vicomte de MAUSSABRÉ DE PUIBARBEAU, ancien officier de cavalerie légère, et maintenant premier adjoint à la mairie de la ville de Châteauroux, chef-lieu du département de l'Indre, et commandant la garde nationale à cheval de l'arrondissement de cette dite ville. Il a épousé, par contrat passé le 1er. mars 1815, devant Me. Moreau, notaire royal à Châteauroux, en présence de leurs altesses royales, monseigneur Louis-Antoine, duc d'Angoulême, petit-fils de France, et madame Marie-Thérèse-Charlotte de France, duchesse d'Angoulême, qui ont daigné apposer leurs signatures audit contrat, Elisabeth-Delphine Moreau, fille de François-Philippe Moreau, ancien receveur général de l'Indre, avocat, conseiller de préfecture du même département, et maintenant président du tribunal civil de Châteauroux, dont sont issus:

1°. Philippe-Ferdinand, né le 3 février 1816;

2°. Et Victoire-Cécile, née le 23 décembre 1817.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Services : Les diverses branches de cette maison, qui se sont de tout tems adonnées aux armes, ont fourni plusieurs gentilshommes de la garde du Roi, un lieutenant de cent hommes d'armes, des gouverneurs de places, un grand nombre d'officiers supérieurs de terre et de mer, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres : Outre le titre de chevalier, la branche des seigneurs de *Puibarbeau*, possède le titre de vicomte, depuis le 10 septembre 1783, époque où Denis-Joseph-Henri de Maussabré est entré en possession de la vicomté de la Mothe-Feuilly, située près la Châtre en Berri, et jouit de ce titre dans les actes publics, brevets et commissions.

Armes : d'azur, au lambel d'or en chef à trois pendants. Couronne de marquis. Supports : Deux lions. Cimier : Un chevalier armé de toutes pièces, tenant un sabre à la main, ce qui fait allusion à leur nom, ainsi qu'on les voit sculptées et peintes dans plusieurs châteaux qui ont appartenu à ceux de ce nom, et dans plusieurs églises ou chapelles dont ils ont été seigneurs.

LE MEILLEUR, famille originaire de Bretagne, où elle était honorablement connue dès le douzième siècle. Elle a donné à l'église un cardinal camerlingue, sous le pontificat de Lucius III, et depuis, plusieurs membres au parlement de Rennes.

Jean le Meilleur fut annobli par lettres-patentes de 1655, enregistrées au parlement de Bretagne, en 1678.

Vincent le Meilleur, sieur de Kerhervé, son fils, fut maintenu dans sa noblesse, par jugement des commissaires nommés à la recherche des usurpateurs de la noblesse, le 9 juin 1702. *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois losanges du champ, et accompagnée de trois maillets de gueules 2 et 1.*

DE MERCASTEL, comtes de Mercastel, en Picardie, maison d'ancienne chevalerie, originaire d'Angleterre, qui s'établit en France, vers le milieu du onzième siècle, et donna son nom à une terre seigneuriale, située au bailliage d'Amiens, vidamé de Gerberoy, et en la paroisse de Villers-Wermont, où elle fit élever un château fort.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

L'ancienneté et les illustrations militaires de cette maison sont consignées dans plusieurs monuments historiques, notamment dans l'histoire de Gerberoy, p. 358, dans l'Histoire généalogique de la maison de Mailly, p. 71, et enfin dans le Nobiliaire in-4°. de Picardie, p. 344. Elle a contracté des parentés directes, avec les maisons et familles les plus distinguées, notamment avec celles d'Abancourt, d'Alexandre du Vivier, d'Alingen de Salvaing, d'Alléaume, d'Aubigné, Barberie de Refuveille, de Bayeux, de Belleval, de Canesson, d'Esquesnes, Gallye de Calmont, d'Imbleval de la Frenaye, de Lombelon, de Luppé, de Mailly, du Mesniel, de Sommery, de Poisson du Mesnil, le Prévôt, Saint-Ouen, Saint-Remy, etc. La filiation est établie depuis :

I. Antoine, sire DE MERCASTEL, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, de Villers-Wermont et de Doudeauville, issu par divers degrés d'Antoine Ier., sire *de Mercastel*, chevalier banneret, seigneur des mêmes terres, et de son épouse Marguerite *d'Alingue de Salvaing*, d'une très-ancienne race de chevalerie, dont les armes étaient : *D'or, à l'aigle éployée de sable, becquée, membrée et diadémée de gueules ; à la bordure d'azur, semée de fleurs de lys d'or.* Antoine Ier., sire de Mercastel, avait accompagné Godefroi de Bouillon dans la première croisade, en 1096, et s'était distingué à toutes les conquêtes et expéditions qu'y firent les chrétiens. Antoine II, à l'exemple de ses prédécesseurs, conduisit ses vassaux à la Terre Sainte, l'an 1200, et les commanda dans plusieurs actions. Il vivait encore en 1219, date d'une donation qu'il fit à l'abbaye de Saint-Germer. Il fut père de Pierre, qui suit ;

II. Pierre, sire DE MERCASTEL, seigneur de Villers-Wermont, conduisit et commanda aussi ses vassaux aux croisades. Il épousa demoiselle Béatrix d'Esquesnes, issue des anciens comtes de Bréberat. C'est ce qui se voit par l'histoire de Gerberoy, et sur une tombe dans l'église de Villers-Wermont, sur laquelle il est écrit : *Ici jitte haut et puissant seigneur de Mercastel, de Villers-Vermont, Saint-Maurice, Doudeauville, décédé le* 1er. *avril* 1269, *et noble dame Béatrix d'Esquesnes, décédée le* 4 *octobre* 1296. Cette Béatrix portait pour armes : *D'argent, à la croix de gueules, frettée d'or.* De leur mariage, vint :

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

III. Wautier, sire DE MERCASTEL, capitaine d'hommes d'armes, qui accompagna Saint-Louis à la Terre-Sainte, et est qualifié dans un diplôme du samedi après l'Octave de Pâques, 1242, *de vaillant chevalier et hardi banneret*. Il fit l'acquisition, par contrat du mois de juin 1293, de la terre et seigneurie de Signy, qui fait encore partie de celle de Mercastel. De Wautier, est issu :

IV. Richard, sire DE MERCASTEL, qualifié *brave chevalier* et titré maître d'hôtel de Jean d'Artois, arrière-petit-fils de Robert d'Artois, frère de Saint-Louis. Il épousa, le jeudi, avant la fête de Noël (on ne dit pas en quelle année), une demoiselle de la maison d'Aubigné, dont fut madame de Maintenon. Il eut pour fils :

V. Robin, sire DE MERCASTEL, seigneur dudit lieu, tué à la bataille de Brigenais. Il avait épousé, en 1395, Marguerite de Bayeux, qui portait pour armes : *D'or, à trois écussons de gueules*. Il en eut :

VI. Robert, baron DE MERCASTEL, seigneur dudit lieu, vaillant capitaine, qui se trouva à la bataille d'Azincourt, en 1415, où il fut blessé. Il avait épousé, en 1404, très-haute et très-puissante demoiselle N.... de Milly, une des héritières de cette maison de Milly, l'une des plus anciennes du royaume, qui a donné un grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 10 juin 1454, sous Charles VII. Les armes de Milly, sont : *De sable, au chevron d'argent*. Du mariage de Robert, naquit :

VII. Jean, baron DE MERCASTEL, seigneur de Villers-Wermont, capitaine d'hommes d'armes, qui épousa, en 1449, N.... de Belleval, dame de Bonville, ce qui se prouve par une sentence de la sénéchaussée de Pontbieu, de l'an 1449, qui prononce que ledit seigneur de Mercastel et ladite dame son épouse, étant très-nobles, ne doivent point payer d'impôts. Les armes de Belleval, sont : *De gueules, à la bande d'or, accompagnée de sept croix potencées de Jérusalem*. Il fut père de :

VIII. Jean, comte DE MERCASTEL, IIe. du nom, seigneur dudit lieu, capitaine d'hommes d'armes des or-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

donnances du Roi, qui rendit foi et hommage de sadite terre, en 1474, et reçut le dénombrement d'un fief qui en relève, où est encore le sceau entier de ses armes, représentant un écusson renversé d'argent, à trois croissants de gueules. Il avait épousé, en 1474, noble demoiselle N.... d'Abancourt, dont les armes sont : *D'argent à une aigle éployée de gueules*. Leurs enfants furent :

1°. Etienne, qui suit ;
2°. Adrien de Mercastel ; } chevaliers de Malte.
3°. André de Mercastel. }

IX. Etienne, comte DE MERCASTEL, seigneur dudit lieu, Saint-Maurice, Villers-Wermont, de Doudeauville, grand prévôt des maréchaux, en l'Isle-de-France, épousa, le 21 avril 1500, haute et puissante demoiselle N.... de Cœurver, fille de François de Cœurver, chevalier, seigneur du Manoir-Denier, et de Marie de Pardieu. Les armes de Cœurver sont : *D'argent, à trois cœurs de sinople couronnés*, 2 et 1. De ce mariage, vinrent :

1°. Etienne, comte *de Mercastel*, lequel continua la branche aînée qui est éteinte. De cette branche était André de Mercastel, chevalier, seigneur de Doudeauville, Ravènes, Bellosane, etc., capitaine de cavalerie au régiment de Palaiseau, qui épousa Claude d'Alléaume, dont il eut entr'autres enfants ;

A. François *de Mercastel*, chevalier, seigneur de Villers-Wermont, Doudeauville, St.-Maurice, les isles Fontenay et autres lieux, tué en Allemagne, au service du Roi, marié, par contrat du mois de février 1708, avec dame Marie de Luppé, veuve de messire François Poisson, chevalier, marquis du Mesnil, lieutenant-général de la cavalerie du roi de Danemarck. Il fut père de François de Mercastel, époux de Marie-Jeanne Poisson du Mesnil. Il fut présent avec son épouse, en qualité de cousin, issu de germain paternel au contrat de mariage des 15 et 20 avril 1732, d'Augustin de Mailly, avec haute et puissante demoiselle Colbert de Torcy. De leur mariage, est issu entr'au-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

tres enfants, N.... de Mercastel, épouse de M. de Barberie de Reffuveille, et mère du marquis de Reffuveille, lieutenant-général, capitaine aux gardes, mort victime du tribunal révolutionnaire. De la même branche étaient Adrien et André-Joseph, reçus chevaliers de Malte, le 29 août 1666 et 4 mars 1690;

B. André *de Mercastel*, chevalier, seigneur de Mercastel, marié, par contrat passé le 11 février 1705, devant Lefèvre, notaire à Abbeville, avec Marie-Elisabeth de Mailly;

2°. Florent, qui suit;

3°. Roland, auteur de la troisième branche, dite de Mercastel-Montfort, laquelle subsistait en 1770, dans la personne de N.... de Mercastel-Montfort, seigneur du Puchervain et de la Hetroye (dont la mère était une l'Etendart), ancien officier au régiment de Royal-Cravattes, et chevalier de Saint-Louis, qui s'est distingué dans toutes les occasions, où il s'est trouvé. Il n'était point marié et résidait à la Hetroye, proche le bourg de de Foucarmont. Il avait pour frère N.... de Mercastel, capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, brave officier, qui, après avoir soutenu le siége de Berg-op-Zoom, en 1747, monta à l'assaut et y perdit presque toute sa compagnie; en faisant ranger sa troupe sur la place, il fut blessé d'un coup de feu à la jambe, et mourut peu de jours après, à Malines, sans enfants, regretté des officiers généraux;

4° Jean, seigneur du Manoir-Denier, reçu chevalier de Malte, sur ses preuves faites en 1536: il fut blessé à la bataille de la Canée, où il reçut deux coups de feu;

5°. Denise de Mercastel, mariée au seigneur de St.-Remy de Montigny;

X. Florent, comte DE MERCASTEL, seigneur de La Haye, de Courcelles, chevalier de Malte, en 1524, puis major d'infanterie, blessé à la bataille donnée contre les Impériaux, à Metz, en 1554, avait épousé, en 1547,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

demoiselle Antoinette Alexandre, fille de Louis Alexandre, chevalier, seigneur du Vivier, d'une famille noble, dont les armes sont : *D'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.* Il eut pour fils :

XI. Roland, comte DE MERCASTEL, chevalier, seigneur de La Haye, lieutenant colonel d'infanterie, blessé à la cuisse, à la journée d'Arques, en 1589. Quoique vieux, il suivit Henri IV, et se distingua au siége de Paris. Il avait épousé noble demoiselle Barbe de Chauvelle, dont les armes sont : *D'argent, à l'arbre de sinople soutenu d'un vol de sable, accosté de deux croissants de gueules.* De ce mariage vinrent.

1°. Jean, qui suit;
2°. Gabrielle de Mercastel, mariée vers 1655, avec Antoine de Canesson, écuyer, seigneur de Cany, de Bellefontaine et de Grandsart, dont la fille, Françoise de Canesson, épousa, le 6 février 1678, Antoine de Mailly, seigneur d'Haucourt.

XII. Jean, comte DE MERCASTEL, chevalier, seigneur de La Haye, mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, épousa, le 27 mai 1645, Nicole de Lombelon, de la même famille que Guilbert de Lombelon, fait prisonnier par les infidèles, au voyage de la Terre-Sainte. Elle porte : *De gueules, au chevron d'or.*

XIII. Charles, comte DE MERCASTEL, leur fils, chevalier, seigneur de La Haye, officier d'infanterie, épousa, en 1685, noble demoiselle Agnès le Prevôt, dont les armes sont : *Ecartelé, aux 1 et 4 de sable, à la bande d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermine de sable; aux 2 et 3 d'argent, à trois bandes d'azur, et sur le tout d'argent, au lion de gueules, à la bordure du même.* De ce mariage, sortit :

XIV. Charles, comte DE MERCASTEL, IIe. du nom, chevalier, seigneur de La Haye, patron honoraire de Saint-Etienne de Crodalle, Alliermont, Valmeneray, terre et fief de Poirel, ancien capitaine d'infanterie au régiment du Prat. Il épousa Louise de Saint-Ouen, dame de Crodalle, d'une famille distingnée par nombre de chevaliers bannerets, connus dès le treizième siècle, et

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

qui porte : *D'azur, au sautoir d'argent, cantonné de quatre aiglons du même.* De cette alliance, sont nés :

1°. Charles-Théodore, page, pendant quatre ans, de Monseigneur le duc d'Orléans, ensuite capitaine-major dans le régiment de Chartres, infanterie, tué au combat de Dettingen ;
2°. Bruno de Mercastel, retiré du service en 1780, mort en 1814, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes-du-corps, sans avoir été marié ;
3°. Aimar-Nicolas, qui suit ;
4°. Ferdinand de Mercastel ;
5°. Marie de Mercastel, morte à Saint-Cyr ;
6°. Félicité de Mercastel.

XV. Aimar-Nicolas, comte de *Mercastel*, chevalier, seigneur de la Haye, de St-Etienne, de Crodalle, capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, le 28 juin 1754, noble Marie-Thérèse-Madeleine-Henriette *Gallye-de-Calmont*, fille de Jean-Baptiste Gallye, chevalier, seigneur de Calmont, ancien officier au régiment de Gèvres, cavalerie, neveu de Gabriel Gallye-d'Hybouville, conseiller du Roi en ses conseils, et grand-bailli de Caux, dont les armes sont : *d'argent, à la galère de sable ; à la bordure d'or, chargée de huit tourteaux de gueules.* De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Etienne-Théodore de Mercastel, chevalier, seigneur et patron honoraire de Saint-Etienne de Crodalle, Alliermont, Valmeneray, terre et fief de Poirel, né à Envermeux, près Dieppe, le 28 mars 1755, page de M. le duc d'Orléans, mort jeune ;
2°. Nicolas-Maximilien-Onésiphore, qui suit :

XVI. Nicolas-Maximilien-Onésiphore, comte *de Mercastel*, né à Envermeux le 18 février 1756, reçu chevalier de Malte de minorité, ensuite page, le 1er. mai 1771, de *Madame*, comtesse de Provence, femme du roi régnant ; puis officier à la suite du régiment Royal-Champagne, cavalerie, en 1774 ; présenté par *Madame*, le 24 juin 1779, dans les gardes du corps ; retiré brigadier des gardes ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et pensionné en 1814 ; a épousé, le

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

30 septembre 1779, Marie-Cécile-Josephe *d'Imbleval-de-la-Frenaye*, dont sont issus :

1°. Nicolas-Maximilien-Joseph-Victor, comte de Mercastel, élevé à l'école royale militaire. Ayant subi le sort, il fut enrôlé dans le deuxième régiment d'artillerie à pied; passa dans l'artillerie légère de la garde italienne, et est décédé à Wilna, capitaine titulaire, chevalier de la Légion-d'Honneur, avec rang de lieutenant-colonel;

2°. Hortense-Hyppolite, appelé le chevalier de Mercastel, décédé à dix-huit ans, à Venise, étant artificier au deuxième régiment d'artillerie, avec son frère;

3°. Appoline-Arsène de Mercastel, mariée à Messire François-Henri-Beuve d'Arandel, élevé à l'école royale militaire, qui s'est soustrait à la conscription, et n'a été qu'officier de la garde nationale. Il avait quatre frères dans le régiment de Soissonnais, dont deux sont morts à l'armée de Condé, chevaliers de Saint-Louis; le troisième réside à Metz, et est ancien capitaine du même régiment;

4°. Marie-Eléonore-Rosalie de Mercastel, qui devait entrer à Saint-Cyr, en 1790, mariée à Adrien de Baillard, qui a fait partie de l'association de Georges Cadoudal; il a été aussi officier de la garde nationale. Le père d'Adrien de Baillard s'était retiré officier au régiment de Noailles, dragons; sa mère, Félicité d'Haucourt, descendait du fameux Jean d'Haucourt, fait chevalier devant Oudenarde, en 1450. Le nom et la terre d'Haucourt sont passés dans la maison des comtes de Mailly. M. de Baillard, père, descend, par les femmes, des frères de la Pucelle d'Orléans, et porte le surnom de du Lys, et pour armes, comme elle : *un écu d'azur, à deux fleurs de lys d'or, et une épée d'argent, garnie d'or, la pointe en haut, supportant une couronne d'or.*

Armes de Mercastel : *D'argent, à trois croissants de gueules.* Devise et cri : *Hongne qui vonra.* Pour attributs, d'un côté, une bannière, chargée de l'écu de cette maison, et de l'autre, une pique.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DE MÉREDIEU. Cette famille, originaire du Périgord, a joui de tous tems, dans cette province, d'une existence honorable ; elle a montré son zèle dans toutes les occasions, et particulièrement dans les guerres civiles du seizième siècle, où elle éprouva de grandes pertes ; ses maisons furent pillées et incendiées. M. de Méredieu fut fait prisonnier par les ennemis, et n'obtint sa liberté qu'en payant une grosse rançon.

Hélie de Méredieu, seigneur de la Mothe, fils du précédent, fut conseiller du Roi au siége présidial de la ville de Périgueux : ses ancêtres avaient, de père en fils, rempli des offices au même siége, depuis l'an 1570, qu'ils vivaient noblement, et avaient été maires de la même ville. Un d'eux ayant pris la qualité de noble, de même qu'Hélie ci-dessus, il fut anobli *avec ses enfants, et postérité, tant mâles que femelles, nés et à naître en loyal mariage*, par l'une des cinq cents lettres de noblesse de la création de l'édit du mois de mars 1696, suivant la quittance du garde du trésor royal, du 22 octobre 1699, enregistrée au contrôle-général des finances, le 14 novembre suivant ; les lettres furent données à Versailles, au mois de novembre 1699, signées par le Roi, et plus bas, Phélippeaux.

Armes : *d'azur, à un rocher d'or, sortant d'une mer d'argent, et surmonté de trois étoiles d'or, posées 2 et 1.*

METZ. *Liste des gentilshommes convoqués à l'assemblée du bailliage de Metz, pour l'élection des députés aux états généraux, en 1789.*

Messieurs

De Chérisey, *président.*
De Poutet.
De Rœderer.
Gouffaud de Montigny.
Le baron de Bock.
De Vaudouleurs.
Boudet de Puymaigre.
De Besfer.
Gouffaud d'Antilly, *commissaires.*
De Faultrier.
De Beaurepaire.
Crespin de la Woivre.
De Lambertye.
Mey de Valombre.
De Marionnele.
Le Goulon d'Hauconcourt.
Bry d'Arcy.
Bournac de Fercourt.
Goyon des Rochettes.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Requin.
De Dosquet.
De Boulenne.
De Ladonchamps.
De Chièvres.
De Chaselles.
De Courren.
De Chaselles.
Le Duchat de Rurange.
De Seillons.
De Foucquet.
De Chaselles.
Le baron de Coüet.
De Faultrier.
De Fabert.
Saint-Blaise de Crepy.
Mamiel de Marieulle.
De Turmel.
De Geoffroi.
De Buzelet.
Goullet de Saint-Paul.
Du Moulin.
De Macklot.
De Belchamps.
De Chenicourt.
d'Ancillon.
De Midart.
De Rancé.
Gérard d'Hanoncelle.
D'Ecosse.
Regnier d'Araincourt.
De Domgermain.
De Thirion.
De Franchessin.
Le baron de Cosne.
De Bournac.
De Barat de Boncourt.
Le comte d'Arros.
Pottier de Fresnois.
Gournay du Gallois.
La Chapelle de Bellegarde.
De Haussay.
Evrard de Longeville.
De Mardigny.
Le Bourgeois du Cheray.
De Guerrier.
De Comeau.
Corvisart de Fleury.
D'Evrard.
De Brazy.
Joly de Maizeroy.
De Marion de Glatigny.
Gaultier de Lamotte.
Le comte de La Tour-en-Woivre.
Le Duchat de Mancour.
De Saint-Blaise.
Le Duchat, comte de Rurange.
De Marion.
Le baron de Plunkett.
Du Balay.
De Beausire.
Le Bourgeois Ducheray.
Pacquin de Vauzlemont.
De Compagnot.
De Poutet.
De Crespin.
Le comte d'Allegrin.
Frey de Neuville.
De Ferrand.
Le baron de Guillemin.
De Serre.
De Tinseau.
De Luc.
Jobal de Pagny.
Eschalard de Bourguinière.
De Fabert.
De Cabouilly.
Le baron de Vissec.
D'Alnoncourt de Ville.
De Lambert de Rezicourt.
Des Brochers.
De Loyauté.
De Rancé.
Le baron de Blair.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Vareilles.
Le vicomte d'Auger.
De la Roche Girault.
Le Duchat d'Aubigny.
De Blair.
De Faultrier.
De Cabannes.
De Louis.
Comte de Courten.
George-des-Aulnois.
De Barandiery.
Comte Dessville.
Barandiery Dessville.
Berteaux, *secrétaire.*

MEULH, seigneur de Frinestes, d'Espallengues, de Pasquet, de Rouzac, de Baillot, de Briscombielles et de Peilles, en Guyenne. Cette famille, dont le nom est écrit indifféremment dans les titres, Meuilh, de Meuilh, Meul, Meulh, de Meulh, et Mulh est connue pour anciennement noble dans la province de Guyenne, et prouve sa filiation depuis Imbert Meulh, conseiller-procureur du Roi des villes et juridictions de Nérac, de Lavardac, etc., vivant vers l'an 1530. *D'argent, au pin de sinople, fruitté d'or, à huit pommes de pin posées* 1, 3 *et* 4, *à l'écusson de gueules, brochant sur le tout, chargé d'un dragon d'or, tenant dans ses pates un serpent d'argent, et d'un soleil d'or mouvant du premier canton de l'écu.* Devise : Bénin sans vénin.

MILET DU MUREAU (DESTOUF), en Provence, famille ancienne et distinguée, originaire de Lorraine. Elle était une des trois maisons les plus considérables de Verdun, avec celles de la Porte et d'Ozanne. Ces trois familles, pour mettre fin à la guerre, avaient acheté, l'an 1236, de Guillaume de Grandpré, évêque de Verdun, la souveraineté de cette ville et vicomté. Tous ces faits sont articulés dans les preuves faites en 1760, par Jean-Baptiste Oryot d'Aspremont, pour sa réception au chapitre noble des chanoines-comtes de Brioude, ainsi que dans un arrêt de la chambre des comptes de Lorraine, où il est expressément dit que Nicolas Milet, qui vivait en 1420, était issu en ligne directe et masculine de la noble et ancienne famille Destouf de Verdun. Cette maison a pour chef actuel :

Louis-Marie-Antoine *Destouff*, baron Milet de Mureau, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. Il naquit à Toulon, le 26 juin 1751; entra dans le corps du génie, où servaient son père et son on-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

cle, et y obtint le grade de capitaine, le 8 avril 1779. Il fut nommé syndic de la noblesse de la sénéchaussée de Toulon, en 1789, et député suppléant aux états-généraux, où il siégea et vota constamment avec le côté droit. Employé à l'armée du Var, en 1792, il y fut chargé dans l'état-major-général du commandement de l'artillerie et du génie. Il fit la campagne de 1793 en Italie, à l'issue de laquelle il obtint une mission pour Paris, où, dès son arrivée, il fut chargé de l'exécution d'un décret qu'il avait fait rendre, en 1791, à l'assemblée constituante, en faveur de la veuve de l'infortuné la Pérouse, c'est-à-dire, de la rédaction et de la publication des voyages de ce navigateur (1). Cette mission, qui lui occasiona d'immenses travaux et de nombreuses contrariétés pour le style que le gouvernement voulait assujétir aux formes et aux maximes du tems, le sauva de l'échafaud, où périt, treize jours avant le féroce Robespierre, son frère unique, membre du clergé, accusé de complicité dans le mouvement qui avait remis Toulon au pouvoir des Anglais, au nom du Roi de France. M. Milet de Mureau était rentré dans le génie; il fut promu au grade de général de brigade, le 7 janvier 1796. Lorsque le ministère fut organisé, il fut chargé d'une partie de celui de la guerre (l'artillerie, le génie et les transports), et fut appelé à ce ministère, le 21 février 1799, en remplacement du général Schérer. Mais, voyant que le directoire refusait de sévir contre les jacobins qui, chassés des Tuileries, s'étaient réfugiés rue Saint-Dominique, il fit accepter sa démission, le 2 juillet 1799, prétextant une maladie qui le mettait hors d'état de remplir plus longtems le ministère. Ce même jour, il fut promu au grade de général de division du génie, et reçut des nouveaux directeurs une lettre très-flatteuse sur son administration ministérielle. Le général Bernadotte, qui l'avait remplacé, ayant été appelé à un commandement, au mois de septembre, M. Milet de Mureau fut chargé du portefeuille par *interim*. Au mois de mai 1802, il fut nommé préfet du département de la Corrèze, qu'il administra jusqu'en

(1) Cet ouvrage parut en 1798, en 4 vol. in-4°. avec atlas, et fut traduit dans toutes les langues. Il y en eut une seconde édition en 4 vol. in-8°.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

1810, époque à laquelle il fut remplacé, parce qu'il ne mettait pas assez de rigueur dans l'exécution des lois conscriptionnelles. Au retour de S. M. Louis XVIII, M. le baron Milet de Mureau fut nommé, au mois d'avril 1814, par MONSIEUR, directeur par *interim* du dépôt général de la guerre, et rétabli dans ses fonctions de lieutenant-général, et d'inspecteur-général des fortifications. Le Roi le nomma son commissaire extraordinaire dans la 23e. division militaire (île de Corse). Ayant rempli cette mission à la satisfaction de S. M., il fut nommé commandeur de la Légion-d'Honneur, le 10 septembre, et commandeur de Saint-Louis. Il avait été reçu chevalier de ce dernier ordre par M. de Sombreuil, en 1791. Le jour même, où le Roi quitta sa capitale, à l'approche de Bonaparte, M. le baron Milet de Mureau, retenu dans sa chambre par un accès de goutte, donna sa démission que le duc de Feltre, qui connaissait ses principes, voulut bien accepter. Au mois de juillet 1815, il rentra de droit dans ses fonctions : il ne les a quittées, et n'est rentré en retraite que par suite de l'ordonnance du Roi sur l'état-major de l'armée en 1816. S. M. ayant changé l'administration des Invalides, M. le baron Milet de Mureau fut nommé membre du conseil. Il a une fille unique, épouse de M. le vicomte de Caux, maréchal-de-camp, chef de division au ministère de la guerre.

Armes. Parti de gueules, semé de fleurs de lys d'or, et de sable, semé d'aiglettes couronnées d'or. Tenants deux anges portant cette légende : *Auspicium in terris hæc domus habet manet altera cœlis.* Cimier : un lion contourné issant de la couronne de comte, et tenant une étoile d'or.

DE MOLÈNES, famille ancienne, originaire de la ville de Domme près de Sarlat, en Périgord, et dont une branche puînée s'est transplantée à Paris vers le milieu du dernier siècle, dans la personne de M. de Molènes de Bar, écuyer (fils de noble Jacques de Molènes), d'abord admis dans les gendarmes de la garde du Roi, ensuite gouverneur des pages de la chambre de S. M. (1),

(1) Almanach de Versailles, année 1782, page 85.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

jusqu'en 1784, époque de son mariage. Il a laissé plusieurs fils qui sont actuellement au service et dans la magistrature. *D'azur, au cygne d'argent, s'essorant sur une rivière du même; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

DE MOLIÈRES, en Quercy, L'ancienneté de cette famille, distinguée dans la magistrature, remonte au 14e. siècle; mais sa filiation prouvée ne s'établit que depnis noble Antoine de Molières, écuyer, seigneur de la Bastidette, qui donna son dénombrement au Roi, le 22 septembre 1540, des fiefs et arrière-fiefs nobles qu'il tenait de Sa Majesté en la sénéchaussée de Quercy. Cette maison, dont on trouve le nom dans les titres orthographié Molhières ou de Moulières, a toujours contracté ses alliances avec des familles d'une noblesse reconnue dans la même province, telles que celles de Villars, d'Escariolles, de Garrich-d'Uzech, du Buisson-d'Aussonne, D'Estrades, etc. *D'azur, à trois besants d'or, écartelé de gueules à trois cloches d'argent, bataillées de sable.*

DE MONESTAY-CHAZERON, maison d'origine chevaleresque des plus anciennes du Bourbonnais, substituée aux nom, armes et titres de marquis de Chazeron, par le mariage de Gilbert de Monestay, baron Desforges, avec Claudine de Chazeron, fille de Gilbert de Chazeron, sénéchal et gouverneur du Lyonnais, maréchal des camps et armées du Roi, conseiller d'état et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; lequel ne laissa point de postérité mâle. La coutume d'Auvergne, par M. Chabrol, donne le détail de toutes les grandes terres que possédait Gilbert de Chazeron, et du partage qu'il en fit entre ses quatre filles. Le marquisat de Chazeron, et la terre de Chars furent le lot de Claudine, épouse de Gilbert de Monestay.

La maison de Monestay était, dès avant ce mariage, très-ancienne et illustre. Elle avait eu un gouverneur du château de Gênes, et des capitaines de cinquante hommes d'armes. Gilbert de Monestay, gendre du dernier de la première maison de Chazeron, fut lieutenant des gardes-du-corps, lieutenant-général des armées du Roi, son lieutenant-général commandant en Roussillon, gouverneur de Brest, et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

L'école de Mars cite une action valeureuse d'un Monestay-Chazeron, qui, commandant la cavalerie à l'armée du maréchal de Noailles, lors du passage du Ter, contribua beaucoup à la victoire remportée par ce maréchal. Il était septuagénaire et goutteux. Voyant le moment favorable pour charger l'ennemi de l'autre côté de la rivière, il se fit attacher sur la selle de son cheval, et la passa à la nage, à la tête de la cavalerie; il chargea vigoureusement la partie de l'armée qui lui était opposée, et la mit en déroute.

La maison de Monestay a fourni plusieurs officiers-généraux et onze officiers supérieurs des gardes-du-corps.

La branche aînée de Monestay-Chazeron a fini dans François de Monestay, marquis de Chazeron, lieutenant-général des armées du Roi, lieutenant des gardes-du-corps, commandant la maison du Roi dans la guerre de 1742, gouverneur de Verdun et pays verdunois. Il substitua le marquisat de Chazeron, et donna par testament d'autres terres au fils de son cousin issu de germain, le comte de Monestay de Chazeron, baron Desforges, lieutenant-colonel de dragons. Celui-ci fut colonel du régiment d'Austrasie, présenté à la cour, en 1772, avec le titre de vicomte. Il épousa N... de Baschi.

De ce mariage n'est restée qu'une fille; Pauline-Henriette de Chazeron, mariée à M. le duc de Céreste-Brancas, qui possède aujourd'hui le marquisat de Chazeron. Le frère du vicomte de Chazeron, d'abord chevalier de Malte, lieutenant de vaisseau, avait épousé Eléonore du Clerroi, maison ancienne du Nivernais. Il est mort sans postérité.

De sorte que la seconde maison de Chazeron est aussi éteinte. Il n'en reste que des filles; une mariée à M. d'Aluzet; une veuve du baron de Fontanges: toutes deux auparavant chanoinesses-comtesses de Neuville, et leur nièce madame la duchesse de Céreste. Il n'y a aujourd'hui de mâles descendants par les femmes des deux maisons de Chazeron, que le comte Dubuisson, ancien major du régiment de dragons du Roi; et ses neveux, fils et petits-fils d'Anne-Charlotte de Monestay-Chazeron, tante du vicomte de Chazeron. *Ecartelé, au 1 et 4 d'argent, à la bande de sable, chargée de deux étoiles d'or, qui est de* MONESTAY; *et aux 2 et 3 de gueules, au chef émanché d'or, qui est de* CHAZERON.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

DE MONET DE LAMARCK, anciennement Lamarque, famille originaire du Béarn, divisée en plusieurs branches établies en Espagne, à Paris et en Champagne. Cette maison dont la généalogie authentique a été dressée par dom Caffiaux en 1757, paraît fort ancienne. Cependant sa filiation, suivie et établie d'une manière incontestable, ne commence qu'à Bernard de Monet, qualifié noble et capitaine du château de Lourdes en 1547. Il avait épousé Marie de Cassagnet; son petit fils, Pierre de Monet, seigneur de Lamarque et de Saint-Martin en Bigorre, fut guidon des gendarmes d'Henri IV, et tué à la bataille d'Ivry. Il avait épousé, en 1583, Jeanne de Caussade. Cette maison est également distinguée par ses nombreux services militaires et ses belles alliances, qui sont avec les maisons de Durfort-Castelbajac, de Caussade, de Béarn-Sacaze, de Mirepoix-Noailles, d'Armagnac, de Fontaines, de Hauteclocque, etc. M. le chevalier de Lamarck, membre de l'institut, auteur d'ouvrages d'histoire naturelle très-recherchés, est de cette maison. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 d'or, à 3 colonnes ou tours de sable; au chef de gueules, chargé de 3 roses d'argent.*

DE MONT, ancienne famille de chevalerie du pays des Grisons, qui a possédé la charge héréditaire de sénéchaux du prince évêque de Coire. Elle remonte par titres à *Turischello de Monte*, damoiseau, vivant en 1340. Rodolphe Dumont, chevalier, son petit fils, fut la souche de diverses branches de cette famille, lesquelles subsistent encore. Depuis elles ont rempli sans interruption les premières charges du gouvernement de la ligue grise, fourni un grand nombre de colonels et autres officiers de divers grades, au service de France, et des grands dignitaires dans plusieurs hauts chapitres d'Allemagne.

Le lieutenant-général du Mont, pair de France, du 4 juin 1814, est le chef de la branche établie en France.

Armes : D'azur, à licorne issante d'or.

DU MONT, barons de Courset à Paris, à Saint-Quentin et à Boulogne sur mer. Cette famille originaire du Boulonais, a fourni deux branches et a prouvé

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

le 9 mars 1574, qu'elle était issue d'ancienne race noble; mais sa filiation, d'après le premier degré connu, ne remonte qu'à Jean du Mont Ecuyer, seigneur de la Pipennerie et d'Augermel, qui donna, le 1 mars 1538, son aveu et dénombrement du fief de la Pipennerie à Françoise de Luxembourg, comtesse d'Egmont, comme étant mouvant de la baronnie de Lianne. La branche des seigneurs barons de Courset, établie à Boulogne sur mer, eut pour auteur François du Mont, écuyer, seigneur de la Latinière, frère de Jean du Mont, auteur du premier degré de cette famille, qui a donné plusieurs officiers dont un major des troupes bolenoises. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois serres ou pates d'aigle du même.*

MONTARGIS. *Liste des gentilshommes convoqués à l'assemblée du bailliage de Montargis, pour l'élection des députés, en* 1789.

Messieurs

Le comte de la Touche, *président.*
Rogres, marquis de Champignelles.
Le Mayre du Charmoy.
Le marquis de Montigny.
Fougeret.
Le comte de Mithon.
Gislain, baron de Bontin.
De Portelance, *commissaires.*
De Birague d'Apremont, *secrétaire.*
L. de Mousselard, père.
Le comte de Béthizy.
P. J. de la Haye.
D'Albizzi.
Birague l'aîné.
Le vicomte de Machault.
Birague de l'Ile-Don.
P. G. David.
Ravault de Mousseaux.
L. D. de Mousselard, père.
P. L. David de Montmartin.
C. N., chevalier de Noyrat.
De Prévost.
Le Petit.
J. B., chevalier de Mousselard.
L. V. de Mousselard.
Trezin de Lombreuil.
De la Perrière Desperreaux.
L. C. de Mousselard.
D. L. Chassain de Chabet.
Le comte de Sampigny.
Le baron de Villemor.
De la Garde.
De la Perrière.
Sainte-Marie Dessavoyer.
Le marquis Duquesne.
David de Conflans.
Le Mayre du Charmoy, fils.
Duchemin de Chasseval.
Bouvyer de la Motte.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Le chevalier Bouvyer de Gondreville.
Le chevalier Crocquet de Montreuil.
De Masclary.
De Fontenay.
Le Coustellier.
De Fretat du Chassaing.
Crocquet de Béligny.
De Guerville.
Piochard de la Brulerie.
Noyrat de Platteville.
Le comte d'Autry.
Gislain de la Vieille Ferté.
Mousseray de la Pairrière.
Le vicomte Henry de Ségur.
Le chevalier de Birague.
Le marquis de Tombebœuf.

DE MONTMURAT, maison issue d'ancienne chevalerie d'Auvergne, qui, l'an 1312, a donné à l'église un cardinal, Raymond, abbé de Saint-Sevère, connu à Rome sous le nom de cardinal de Montemurato. Cette maison s'est fondue dans celle de Felzins, qui en a porté le nom et les armes. *D'azur, au lion léopardé d'argent, soutenu d'or, à la vache passante de gueules.*

MOREAU DE LA ROCHETTE, famille noble, originaire de Bourgogne, représentée de nos jours par Armand Bernard *Moreau*, baron *de la Rochette* (1), né le 12 avril 1787, à la Rochette, près Melun (Seine et Marne), chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, préfet du département de la Vienne.

Son aïeul paternel, feu noble François-Thomas *Moreau de la Rochette* (2), inspecteur général des pépinières de France en 1767, fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1769, en récompense de plantations et défrichements considérables qu'il effectua, tant dans l'intérieur de la France que dans sa terre de la Rochette, où il fonda une école d'agriculture et de vastes pépinières.

Son aïeul maternel, feu noble Jean *Gauthier* (3), chi-

---

(1) Voir *la Biographie des hommes vivants*, quatrième volume, page 504.

(2) Voir *le Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique*, neuvième édition, d'après MM. Chaudon et Delandine, douzième vol., pages 210 et 211.

(3) Voir le supplément du même dictionnaire et *la Biographie universelle, ancienne et moderne*, volume 16, page 597.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rurgien du Roi, chirurgien ordinaire de Monsieur, chirurgien major en chef et inspecteur des départements de la guerre, de la marine, des affaires étrangères, etc., fut également décoré, en 1775, de l'ordre de Saint-Michel, pour prix des services qu'il rendit dans la campagne de 1761, et de la distinction particulière avec laquelle il exerça son art.

Le Roi, par ordonnance du 28 février 1819, et lettres-patentes du 29 mars suivant, a conféré à Armand Bernard *Moreau de la Rochette*, le titre personnel de *baron*, dont il est revêtu, et qu'il n'était appelé à recueillir, avec le majorat auquel il est attaché, qu'après la mort de son oncle, Jean-Baptiste-François *Moreau d'Olibon*, *baron de la Rochette* (1), chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, en 1778, maître d'hôtel de la reine et lieutenant des chasses de la capitainerie de Fontainebleau.

Il a épousé, le 15 avril 1819, Marie-Antoinette-Emilie-Palmire *de Saint-Cricq-Casaux*, fille de Charles-Gaspard-Alexandre *de Saint-Cricq-Casaux* (2), chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur, etc., et nièce de Pierre-Laurent-Barthelemy *comte de Saint-Cricq*, conseiller d'état, etc., descendant de la noble et très-ancienne famille béarnaise de ce nom.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois têtes de maures de sable, ayant leur bandeau aussi d'argent, et posées deux et une; aux 2 et 3 coupés d'or sur azur, à trois roses posées deux et une, les deux premières de gueules sur l'or, et la troisième d'argent sur l'azur.

MOREL, *voyez* la généalogie détaillée de cette ancienne maison dans le tome II de cet ouvrage. On croit devoir rétablir ici quelques fautes échappés à l'impression,

---

(1) Voir *le Nobiliaire universel de France*, publié par de MM. Saint-Allais et de la Chabeaussière, volume 2, page 81.

(2) Voir *l'Etat de la noblesse*, faisant suite à la collection des *Etrennes à la noblesse*, imprimé à Paris, en 1783, et *la Biographie des hommes vivants*, vol. 5, pages 278 et 279.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

p. 64, ligne 2; au lieu de Jacques-Louis-Joseph Morel, tige des Morel de Puchevillers, *lisez* tige du rameau de Boncourt, et p. 65, *supprimez* branche des Morel de Puchevillers, en *substituant* rameau des Morel de Boncourt. Il faut ainsi rétablir le degré XVIII de cette même page 65, en rectifiant aussi l'erreur qui s'est glissée dans les noms de son second fils.

XVIII. Jacques-Louis-Joseph MOREL, *chevalier de Boncourt*, né à Amiens, le 28 octobre 1768, ancien capitaine commandant en second au régiment d'artillerie de Metz, a épousé, le 28 juillet 1799, Marie-Louise-Claire *Pochelle de Boves*. De ce mariage sont issus :

1°. Marie-Louis-François-de-Paule Morel de Boncourt, né à Amiens, le 31 mars 1800;
2°. Louis-Hilaire Eugène Morel de Boncourt, né à Amiens, le 4 mai 1801;
3°. Marie-Louise-Adelaïde-Sophie Morel de Boncourt, née à Amiens, le 14 janvier 1806.

DE LA MORTE, seigneurs de Charens, de Franconnière et co-seigneurs de Vercors, en Dauphiné; noblesse militaire au sujet de laquelle Chorier, l'historien du Dauphiné, dit : « qu'il est peu de familles qui aient » donné tant de leur sang, en si peu de tems, au ser- » vice de leur prince et à la gloire de leur pays ». Elle prouve une filiation suivie depuis le 9 septembre 1598, et a fourni des officiers supérieurs, capitaines, chevaliers de Saint-Louis, et un officier émigré, M. Etienne de la Morte de Franconnière, chevalier de Saint-Louis, qui a fait la campagne de 1792, à l'armée des Princes, et celles du régiment de Mortemart, où il est entré en 1794, à la formation de ce corps, en qualité d'officier. C'est le chef de la branche établie à Valence, par son mariage du 6 mars 1806, avec demoiselle Adelaïde Bergeron. Son frère aîné, Jean-François de la Morte de Charens, est le chef de la branche établie à Grenoble.

Armes : d'hermine, à l'oranger de sinople, chargé de trois oranges d'or, et terrassé du second émail : couronne de comte.

Pour la filiation de cette famille, voyez le Nobiliaire universel de France, tom. 4, pag. 203.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

DE MORTEAUX, en Languedoc, famille ancienne, établie avec filiation dans cette province dès la fin du quinzième siècle, et qui paraît originaire de Normandie. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'extraction sur titres remontés à l'an 1509, par arrêt du conseil d'état du Roi, S. M. y étant, tenu à Fontainebleau le 18 octobre 1783. Elle subsiste dans les deux branches des sieurs de Bourdète et de Moncru. *De gueules, à trois chevrons d'argent, accompagnés en pointe d'un olifan (espèce de hochet), versé d'or; au chef coussu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

DE MORTEAUX, sieurs de Boisgirault et de Tillebon; famille ancienne de la province de Normandie qui fut maintenue le 5 août 1667. *De gueules, à trois chevrons d'argent.*

DE MOULEYDIER, en Périgord (1). Cette maison, dont l'origine est illustre, puisqu'elle descend des anciens comtes de Périgord, a possédé héréditairement la seigneurie de Montclar, depuis le treizième siècle, époque de sa séparation d'avec les anciens sires de Bergerac, du surnom de Rudel, jusqu'à son extinction dans le quinzième siècle (*Voyez* Rudel de Bergerac). L'auteur de cette branche est:

Bernard de Mouleydier, premier du nom, seigneur de Clermont, fils puîné d'Hélie Rudel, dit le Vieux, seigneur de Bergerac et de Gérault de Gensac, fut nommé l'un des conservateurs de la Trève, conclue le 7 avril 1243, entre le Roi Saint-Louis, et Henri III, Roi d'Angleterre, et Richard, son frère. Il prit part, comme

(1) Le château de Mouleydier, dont les anciens seigneurs de Montclar ont pris le nom, était situé sur la Dordogne, à deux lieues de Bergerac; il a été tellement dévasté pendant les guerres des quatorzième et seizième siècles, qu'à peine il en reste quelques vestiges. Il faisait autrefois partie de l'apanage des anciens seigneurs de Bergerac. Simon de Montfort s'en étant rendu maître dans la guerre des Albigeois, il en confia la garde à Hélie Rudel le Vieux, seigneur de Bergerac, par ses lettres datées de Toulouse, le 8 des ides de juin 1215.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

parent, aux démêlés qu'Hélie VII, comte de Périgord, eut, en 1246, avec les bourgeois du Puy-Saint-Front de Périgueux, et assista comme témoin, avec Rudel, son fils, à la donation qu'Hélie Rudel, son frère, seigneur de Bergerac, fit, l'année suivante 1247, à l'abbaye de Cadoin, d'une grange, d'un oratoire, appelé de Gamanèle, de la moitié des dîmes de la paroisse de Pomporn, etc.; il fut père de:

Rudel de Mouleydier, premier du nom, seigneur de Clermont et de Montclar, assista avec Bernard, son père, à la donation que le seigneur de Bergerac, son oncle, fit, en 1247, à l'abbaye de Cadoin; et fut témoin du testament d'Hélie Rudel, seigneur de Bergerac, son cousin, daté du jeudi d'après la quinzaine de Pâques 1254. Il était à Bordeaux, le vendredi après la fête de Saint-Michel de la même année, suivant un acte, tiré de la chambre des comptes de Paris, portant, qu'il avait déclaré, avec serment, qu'il était à Bergerac, lorsque la trève fut conclue, en cette ville, entre Gaston de *Bountoundia*, député du Roi d'Angleterre, et Geoffroi de Pons, et les chevaliers et bourgeois de la même ville de Bergerac. Il mourut avant l'an 1272, laissant d'Agnès, sa femme:

1°. Bernard II, dont l'article suit;

2°. Geoffroi Rudel de Montclar, sur lequel on trouve des lettres d'Édouard I, Roi d'Angleterre, datées du 8 juin 1276, par lesquelles ce prince confirme, en faveur d'Oger, ou Auger de Mothe, fils d'autre Oger, la cession des terres, cens et revenus qui avaient appartenu, est-il dit, à Geoffroi Rudel de Montclar, et qui étaient tombés ès mains du Roi par forfaiture et confiscation. Il fut père de Ricarde, ou Richarde, promise en mariage au même Oger de Mothe.

Bernard, ou Bérard de Mouleydier, deuxième du nom, seigneur de Montclar, damoiseau, autorisé de dame Agnès, sa mère et tutrice, ordonnée par feu son père, fit hommage-lige au Roi d'Angleterre, pour ses château et châtellenie de Montclar; le 13, à l'issue de mars 1272, il obtint des lettres du même souverain, datées du 15 octobre 1285, portant mandement au sénéchal de Périgord, de lui restituer *ses hommes questables*, qu'il récla-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

mait, et qui avaient été reçus dans les bastides de Beauregard et de Molières. Il fit un échange, en 1288, avec Hélie de Pons de Saint-Maurice, donzel; reçut, en 1295, un hommage de Pierre de Fayolle, de Clarens; fit un accord, en 1298, avec Hélie de Fayolle, chevalier, Hélie de Pons et autres; et ne vivait plus en 1301. Il avait épousé Faës, ou Faïs, nommé aussi Pleytz de Balenx, dont naquit :

Rudel de Mouleydier, deuxième du nom, seigneur de Montclar, chevalier, qui fut un des seigneurs qui se rendirent pleiges des conventions matrimoniales entre Raimond de Monlaut, seigneur de Mussidan, et Faïs de Gontaut, en 1303; fit une donation à Arnaud de Pons, en 1315; obtint la remise de plusieurs héritages en 1321; et vivait encore en 1346, suivant les lettres par lesquelles le Roi Philippe de Valois lui donna la bastide de Beauregard, en récompense de ses services. Il avait épousé, avant l'an 1340, demoiselle Indie de Castillon, dont il eut:

Bernard, ou Bérard de Mouleydier, troisième du nom, seigneur de Montclar, etc., fit un acencement en 1364; transigea par ses fondés de procuration, en 1367, avec les habitants de la baronnie de Montclar; et fit son testament en 1370, en faveur des enfants qu'il avait eus de dame Cécile d'Estissac, sa femme, et qui sont :

1°. Bernard, ou Bérard de Mouleydier, quatrième du nom, mort jeune et sans postérité;

2°. Jeanne de Mouleydier, dame de Montclar, succéda à son frère, et devint la principale héritière des biens de sa maison; elle épousa, 1°. par dispense du pape Clément VII, datée du mois de novembre 1382, noble Jean de Montaut, fils de Raimond de Montaut, seigneur de Mussidan; 2°. en 1387, noble Amanieu de Mussidan, seigneur de Moruscles; et 3°. Guillaume de Cardaillac; elle ne vivait plus en 1428;

3°. Marie de Mouleydier fut mariée avant l'an 1400, à Gaston de Caumont, fils d'Anissant de Caumont, seigneur de Lausun, et de Jeanne d'Albret; et mourut entre les années 1428 et 1438.

Armes : parti de Bergerac et de Montclar; le premier, *à deux pates de griffons passants*, et le second, *de gueules à 3 tourteaux d'or.*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

DE MUGNANS, maison distinguée parmi l'ancienne noblesse chevaleresque du comté de Bourgogne, éteinte au 16e siècle dans celles de la Tour-Saint-Quentin, de Vy, de Saint-Mauris-en-Montagne, et de Montrichier. Elle tirait son nom des villages, fiefs et château de Mugnans, au bailliage de Vesoul. Elle a donné plusieurs chevaliers et écuyers de marque dans les armées de Bourgogne. On trouve une série de chartes et titres nombreux sur cette maison, portant des donations et fondations pieuses multipliées, aux églises de Besançon et de Belvaux, par Henry, Renaud, et Hugues de Mugnans, tous chevaliers de 1224, 1245, 1303. Dom Plancher cite, tome II, pages 109 et 111, que le duc Robert, par son testament de l'an 1297, nomme pour exécuteurs de ses volontés, Liébaud de Baufremont, maréchal de Bourgogne, et Odat de Mugnans, son chambellan. Golut, page 1021, chevalier, histoire de Poligny et autres, avancent que les seigneurs de Lorges, issus d'aïeux bourguignons, sortaient de la maison de Mugnans.

Ces circonstances rapprochées des opinions de quelques auteurs et de ce que rapportent d'anciens manuscrits, sur les nombreuses fondations, les qualifications de chevalier, les grandes alliances et réceptions de cette maison, dès le quatorzième siècle, dans les anciens chapitres du corps de la noblesse, indiquent qu'elle fut plus puissante encore dans son origine qu'à l'époque de son extinction. *De gueules, à trois bandes d'or.*

MUGUET DE CHAMPALIER ET DE VARANGE, famille ancienne, orignaire d'Italie, transplantée en France vers l'année 1559, anoblie en 1567, confirmée dans sa noblesse en 1768, et décorée du titre héréditaire de baron par lettres-patentes du 2 septembre 1810, pour services rendus à l'Etat. *D'azur, au phénix d'or, sur son immortalité de gueules, fixant un soleil du second émail.* L'écu timbré d'une couronne de baron. Supports : *deux léopards lionnés.* Devise : *Post fata superstes.*

MUSNIER (1) DE LA CONVERSERIE, famille

(1) Ce nom est aussi, dans les anciens actes, alternativement précédé des particules *le* et *de*.

Copyright - Les éditions d'Artay - Lyon 2007 -

ancienne et distinguée de la province de Picardie, où elle est connue depuis le milieu du treizième siècle, tems auquel vivait Jean le Musnier, seigneur du Pré, qui servait le Roi, en 1252, avec trois hommes d'armes et trois archers de sa suite. On trouve ensuite un Noël le Musnier, servant de même le Roi, en 1270; un Jean, seigneur du Pré, et un Oudart, en 1339; un Guillaume, en 1362; un Michel, seigneur du Pré, servant aussi avec trois hommes d'armes et trois archers, en 1404; un Jean Musnier, prieur de Saint-Eloi, à Paris, ensuite évêque de Meaux en 1440; un Oudart le Musnier, sieur du Pré, que l'on croit père de Jean, qui suit, et depuis lequel la filiation est juridiquement prouvée dans la maintenue de noblesse accordée à cette famille, le 23 juin 1698, par M. Bignon, intendant en Picardie.

I. Jean *Musnier*, écuyer, seigneur de Brumetz, époux de damoiselle Marguerite *le Roy*, rappelée, comme défunte, dans le contrat de mariage de leur fils, qui suit:

II. Claude *Musnier*, Ier. du nom, écuyer, sieur du Pré, commissaire des munitions des camps et armées du Roi, épousa, par contrat du 14 avril 1539, damoiselle Andriette *d'Espinefort*, dont il eut:

III. Claude *Musnier*, IIe. du nom, écuyer, sieur du Pré, marié, le dernier juin 1581, avec Antoinette *de Trian*, qui le rendit père de:

1°. Jacques, qui continue la lignée;
2°. Antoinette, } religieuses au couvent de Sainte-
3°. Catherine, } Catherine de Boulogne, après 1615.

IV. Jacques *Musnier*, écuyer, sieur du Pré, d'abord destiné à l'état ecclésiastique en 1612, embrassa depuis la carrière des armes et fut fait capitaine au régiment de Clermont, infanterie, par commission du 16 avril 1616. Il épousa, le 23 août suivant, Frise *du Chesne*, dont il eut:

V. Louis *Musnier*, chevalier, seigneur d'Espinefort, qui reçut des lettres de tonsure, le 29 juillet 1629, et épousa, par contrat du 26 septembre 1643, dans lequel il est qualifié capitaine au régiment du Vidame (d'Amiens), damoiselle Antoinette *Rohart*. Il était colonel d'un ré-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

giment d'infanterie, en 1681; et époux, en secondes noces, de Madelaine *d'Isque*. Il eut pour enfants,

Du premier lit:

1°. Thimoléon, qui suit;

Du second lit:

2°. Charles Musnier, chevalier, seigneur d'Espinefort, capitaine de chevau-légers au régiment de Barentin, en 1698, auteur de la branche d'Espinefort.

VI. Thimoléon *Musnier*, chevalier, seigneur de la Converserie, lieutenant au régiment de Champagne, infanterie, puis lieutenant-colonel des troupes boulonnaises, épousa, 1°. le 27 mai 1679, Marie *de Neufville*; 2°. le 16 mai 1681, Anne *Monet*. Ses enfants, en 1698, étaient,

Du premier lit:

1°. Louis-Florent Musnier de la Converserie, né le 29 novembre 1678, qui a continué la branche aînée, représentée de nos jours par: Louis-François-Florent *Musnier*, comte de la Converserie, lieutenant-général des armées du Roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont les services sont rapportés dans le Dictionnaire historique et biographique des Généraux français.

Du second lit:

2°. Silvestre-Thimoléon Musnier de la Converserie, né en 1683.

Armes: de sinople, au lion d'or, au chef d'argent, chargé de trois mouchetures d'hermine de sable.

MUSTEL, seigneurs de Bose-Roger, de Gonneville, des Essarts, Depreval; famille des plus anciennes de la province de Normandie, qui a pour auteur Jean Mustel, maire de la ville de Rouen, lequel fut donné en otage, l'an 1360, pour la délivrance du roi Jean, retenu prisonnier en Angleterre, où Jean Mustel est décédé en 1367. On trouve parmi ses descendants Roger Mustel seigneur de Panilleuse, mort avant l'an 1456, et Ni-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

colas Mustel sieur de Castillon, qui fit preuve de sa noblesse à Rouen en 1486. Il est fait mention de cette ancienne famille dans le tome II de l'histoire de la maison d'Harcourt, pages 655, 656 et 793. Elle a été maintenue dans sa noblesse, lors de la dernière recherche, le 10 avril 1669.

Le chevalier Mustel, ancien major de cavalerie retraité, chevalier de Saint-Louis, décédé, l'an 1804, à l'âge de quatre-vingts ans, fut le premier qui, à son retour des guerres de l'Allemagne, fit connaître en France, et notamment en Normandie, la culture de la pomme de terre. Son parent, Pierre Robert Mustel, seigneur Duquesnoy, les Trembley et autres lieux, conseiller au parlement de Normandie, a laissé entr'autres enfants :

1°. Pierre-Auguste Mustel, seigneur du Quesnoy et autres lieux, ancien conseiller au parlement de Normandie;

2°. André-Robert Mustel-des-Essarts, chef d'escadron retraité, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur ;

3°. Louis-Irénée Mustel-de-Préval, chef d'escadron retraité, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'azur, semé de fleurs de lis d'argent; à deux herses d'or en bande, posées aux premier et dernier cantons.

DE MUSY, sieurs de Véronin de Chastellar et de la Molette, en Dauphiné; famille qui remonte filiativement à Simon de Musy, maître ordinaire en la chambre des comptes de Dauphiné, pourvu le 25 février 1588, et mort en exercice. Elle compte en outre plusieurs personnages distingués dans la haute magistrature; elle a contracté ses alliances dans les maisons de la Baume, Clermont Thoury, de Ventes, etc. *De gueules, à l'aigle éployée d'or.*

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Meubles et Figures Héraldiques.

Franc-canton. Canton. L'un-à l'autre. L'un-en l'autre. L'un-en l'autre et l'un-à l'autre. Abaissée. Abaissée. Abaissé. Raccourcie.

Abaissé. Ecimé. Raccourci. Raccourcie. Raccourcie. Retraite. Retraite. Retraite. Haussée.

Haussée. Retrait. Failli. Failli. Brisé. Enté en pointe. Mantelé. Chapé. Chaussé.

Cousset. Vêtu. Flanqué. Embrassé. Embrassé à sénestre. Pointe. Pile. Giron. Bordure.

Ecusson. Orle. Tête. Filière. Orles. Faux-écus. Chevrons. Etaies. Flanchis.

Huchet. Cor-de-chasse. Annelets. Vires. Gouttes. Larmes. Losanges. Fusées. Mâcles.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE

LA NOBLESSE DE FRANCE.

Cet Ouvrage contient un article analysé sur toutes les Familles nobles du Royaume, mentionnées dans le P. Anselme, l'Armorial-Général de MM. d'Hozier; le Dictionnaire de la Noblesse, publié, avec privilége du Roi, par M. de la Chesnaye-des-Bois; le Tableau historique de la Noblesse, par M. de Waroquier; les Généalogies des Mazures de l'Ile-Barbe, par le Laboureur; les Généalogies d'André du Chesne; les Nobiliaires de Chorier, de l'abbé Robert de Briançon, de Pithon-Curt, Meynier, dom Pelletier, Guichenon, Artefeuil, Louvet, le marquis d'Aubais, Blanchard, Palliot, Wlson de la Colombière, et dans les recherches officielles de Bretagne, Champagne, Normandie, Bourgogne, Picardie, Limosin, Guienne, etc., enfin de toutes les provinces de France.

Par M. DE COURCELLES,

Ancien magistrat, chevalier et historiographe de plusieurs ordres, éditeur de *la continuation de l'Art de vérifier les Dates*, et auteur de *l'Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands dignitaires de la couronne*, etc., etc., et du *Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le onzième siècle, jusqu'en* 1820.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

AU BUREAU GÉNÉRAL DE LA NOBLESSE DE FRANCE,

RUE S.-HONORÉ, N°. 290, PRÈS L'ÉGLISE S.-ROCH.

1821.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE

LA NOBLESSE DE FRANCE.

N.

DE NAGU, marquis de Varennes, par érection du mois de décembre 1618; ancienne maison de la province de Bourgogne, distinguée par de nombreuses illustrations et d'éminents services, ayant donné deux lieutenants-généraux des armées du Roi, des gouverneurs de places, un chevalier du Saint-Esprit, un capitaine-colonel des gardes suisses de la reine douairière d'Espagne, mort en 1730, et plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et deux comtes de Lyon, en 1529 et 1637. Cette maison, qui a joui des honneurs de la cour, le 4 mars 1765, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi, remonte, par filiation, à Jean de Nagu, seigneur de Magny, marié, vers 1300, avec Jeanne *d'Egletine*, dame de Varennes, en Beaujolais, fille et héritière de Hugonin d'Egletine, chevalier. Les principales alliances de la maison de Nagu sont avec celles de Amy, du Blé-d'Uxelles, de Damas-Verpré, du Hamel de Melmont, Hostun-Gadagne, du Lieu de la Rigaudière, des Loges, Mitte de Miolans, de Montainard-Montfrin, de Montholon, etc.

Armes : d'azur, à trois losanges rangées d'argent.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

NAMY, seigneurs de la Forêt ; famille originaire de Thisy, en Beaujolais, anoblie, au quinzième siècle, par les charges de judicature de la ville de Lyon.

I. Jean *Namy*, Ier. du nom, licencié en droit, fut père de :

1°. Jean, qui suit ;
2°. Louis Namy, vivant en 1412 ;
3°. Bonne Namy, femme de Pierre Faye, seigneur d'Espeisses, l'an 1436.

II. Jean *Namy*, IIe. du nom, licencié ès-lois procureur du Roi en la sénéchaussée de Lyon, fit son testament le 16 février 1412, dans lequel il nomme ses enfants, savoir :

1°. Oudard Namy, mort sans lignée ;
2°. Jean, dont l'article suit ;
3°. Charles Namy, substitué à Jean ;
4°. Denis Namy, légataire de cent écus d'or. Il fut religieux et sacristain de Notre-Dame de l'île Barbe, l'an 1440 ;
5°. Béatrix Namy,
6°. Guillemette Namy,
7°. Jacquette Namy, } légataires de leur père, le 16 février 1412.

III. Jean *Namy*, IIIe. du nom, acquit la terre de la Forêt, qui fut connue depuis sous le nom de la Forêt-Namy, et testa le 21 juillet 1531. Il fut père de :

1°. Antoine Namy, marié, le 23 janvier 1536, avec Gilberte de Damas, dont il n'eut point d'enfants ;
2°. Jean, dont l'article suit ;
3°. Jacqueline, *aliàs* Philiberte Namy, épouse de noble Perceval de la Balme, dont elle était veuve l'an 1541 ;
4°. Catherine Namy.

IV. Jean *Namy*, IVe. du nom, seigneur de la Forêt-Namy, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi ; dénombra, l'an 1539, sa terre de la Forêt-Namy, et le 21 août 1340, il épousa Barbe de Damas, sœur de Gilberte. Il en eut deux fils :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Claude Namy, seigneur de Peyses.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ve. Jean *Namy*, Ve. du nom; servit très-utilement le Roi Henri IV, durant les guerres de la ligue, et mérita les bonnes grâces de ce prince. Il épousa, le 16 mai 1580, Anne *de Montjournal*, fille de Claude, seigneur de Sindré, et de Françoise de l'Aubespin. Leurs enfants furent :

1°. Claude, dont l'article suit;

2°. N.... Namy, qui avait obtenu une prébende dans la cathédrale de Lyon, mais qui décéda avant d'avoir fait ses preuves.

VI. Claude *Namy*, seigneur de la Forêt, fut déclaré noble, par arrêt du mois de juin 1635, rendu par MM. de Chapponay et Guérin, maîtres des requêtes, nommés par le Roi, pour le régallement des tailles. Il épousa Gabrielle *de Damas*, fille de François, seigneur du Breuil, dont il eut une fille unique :

VII. Charlotte *Namy*, mariée à Pierre *d'Albon*, seigneur de Curis et de Saint-Marcel, fils de Claude, et de Benigne de Damas.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même.

NANCE, paroisse située à deux lieues et demie de Lons-le-Saulnier, qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, éteinte depuis plus de deux siècles, et dont était Ferri de Nance, seigneur de Lessot, père de Philiberte de Nance, femme, le 6 novembre 1518, d'Aimé d'Andelot, seigneur de Pressia, fils de François d'Andelot, seigneur de Pressia, et de Claudine de Rochebaron.

Armes : de gueules, à la fasce d'argent, à la bande de sable, brochante sur le tout. *Alias*, d'argent, au chef de gueules, à la bande d'azur, brochante sur le tout.

NARDIN, famille de Besançon, qualifiée noble depuis le quatorzième siècle, éteinte au dix-septième. *D'or, au croissant d'azur; au chef du même, chargé de trois étoiles d'or.*

DE NAVAISSE, seigneurs du Puy-Sanières, en

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Dauphiné; famille qui remonte à Jean de Navaisse, dont le fils, Urbain de Navaisse, vivait l'an 1434. Il épousa Angeline *de Sucto*, aliàs *de Boulogne*, dont il eut Antoine de Navaisse, qui s'allia avec Lucrèce *de Franc*, et fut père d'Antoine de Navaisse, seigneur du Puy-Sanières.

Armes : d'or, au lion de gueules; au chef d'azur, chargé de trois rencontres de taureau d'or. Devise : *In Domino confido.*

DE NAY, comtes DE RICHECOURT, par lettres du 10 mars 1722; famille distinguée du duché de Lorraine, qui, selon D. Pelletier, auteur du Nobiliaire de cette province, remonte à François de Nay, ou Nasi, originaire d'Italie, anobli par le grand-duc Charles, à la prière de Claude de France, son épouse, le 15 octobre 1560. Il fut le bisaïeul de François de Nay, IIe. du nom, créé comte romain par Innocent X, en 1644. Cette famille, alliée à celles de Bourcier, Didelot, de Cusançon, de Platel, du Plateau, de Royer, de Taillefumier, de Tisson-Crescentin, de la Tour-en-Voivre, etc., a donné quatre conseillers d'état, dont l'un fut président des conseils de Toscane, et chevalier grand-croix de l'ordre de Saint-Etienne, et deux chambellans de l'empereur, dont l'un fut ministre plénipotentiaire en diverses cours.

Armes : d'azur, à deux masses d'armes d'argent, ayant la poignée et le pommeau d'or, passés en sautoir.

NEDONCHEL; terre seigneuriale située dans le Boulonnais, mais enclavée dans l'Artois, à trois lieues et demie de Saint-Pol-sur-Ternoise. Elle a donné son nom à une maison, également ancienne et illustre, qui en remonte la possession jusqu'au douzième siècle. Cette maison a l'avantage bien peu commun parmi celles de nom et d'armes, de posséder encore la terre qui lui a donné le nom. Cette même terre a été décorée du titre de marquisat, par lettres-patentes du mois de septembre 1723, registrées au parlement de Flandre, au mois de novembre suivant.

Godefroi, seigneur de Nedonchel, chevalier, vivant en 1199, et époux d'Alète *d'Humières*, est le premier sujet

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de cette ancienne maison depuis lequel la filiation soit directement établie. On compte parmi ses descendants, dont plusieurs ont été décorés de la chevalerie, un grand chambellan du duc de Bourbon, mort en 1336; un gouverneur de Crèvecœur, mort avant 1289; deux capitaines de compagnies d'écuyers (Guillebert et Coquard de Nedonchel, frères), qui servirent Eudes, duc de Bourgogne, contre Robert d'Artois, en 1340; un gouverneur d'Aire, au seizième siècle, et plusieurs officiers supérieurs dans les armées de nos Rois. Les principales branches de cette maison sont :

1°. Les seigneurs de Nedonchel, de Ligny, de Burbures, de Beeuquesne, etc., fondus, à la fin du quatorzième siècle, dans la maison d'Humières;

2°. Les seigneurs de Garbecq, éteints au commencement du quinzième siècle;

3°. Les seigneurs de Liévin et du Quesnoy, fondus, au milieu du seizième siècle, dans la maison de la Viefville-Mamez. De cette branche sortit le rameau des seigneurs de Sevelinghe, éteint au dix-septième siècle, duquel sont sorties plusieurs chanoinesses et une abbesse-comtesse de Denain;

4°. Les seigneurs de Hannescamps, barons de Bouvignies et de Ravensberg, vicomtes de Staples, marquis de Nedonchel, existants.

Ces différentes branches se sont alliées directement aux maisons d'Aire, d'Anthoing, d'Aubigny, d'Assignies, de Baudart, de Berghes, de Beuvry, de Bournel-Thiembronne, de la Clite, de Croix-d'Heuchin, de Douay, de Habarcq de Haverskerque, de Hennin, de Lagnicourt, de Lens-Recourt, de Lannoy, de Mailly, de Massiet, d'Ollehain, d'Ostoove, d'Ostrel-Lières, du Petit-Rieux, de Quinchy, de Ruymont, de Sailly, de Sainte-Aldegonde, de Tenremonde, le Vasseur de Capendu, de Wavrin, de Wignacourt, etc., etc.

Armes : d'azur, à la bande d'argent.

NÉEL, seigneurs de la Caillerie et de Longparcs; famille ancienne de la province de Normandie, connue depuis Regnauld Néel, prévôt de la confrérie fondée en l'église de Saint-Patrice de Bayeux, vivant en 1528. Cette famille fut anoblie par lettres de 1665, confirmées le 3 février 1666, et en février 1667, par lettres-patentes,

- Copyright - Les éditions de Vinay - Lyon 2007 -

registrées le 22 juillet 1668, dans la personne de Jacques Néel, seigneur de la Caillerie, conseiller-élu à Bayeux. Les alliances des seigneurs de la Caillerie et de Longparcs, formant les deux seules branches connues de cette famille, sont avec celles d'Argouges, de Blachet, le Breton de Lorinelle, Cheradame, Couespel de Castillon, le Couvert de Coulonces, Enquerran de Molières, d'Hermerel de Secquemont, Garsailles de Fontaines, Langlois de Saint-Patrice, le Maigre de Valleris, du Mont de la Vallée, Onsouf du Taillis, Osber du Theil, Suhard, de Cronay et de Loucelles, etc.

Armes : d'argent, à trois bandes de sable.

NÉEL, seigneurs de Caïron et de la Bouillonnerie, dans l'élection de Valognes, en la même province, famille anoblie en 1574.

Armes : d'azur, au soleil d'or, accompagné en chef de trois étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent.

DE NEUBLANS. La maison de Neublans, en Franche-Comté, éteinte au milieu du treizième siècle, dans celle de Rye (1), était une ancienne et illustre race de chevalerie, qui avait pris son nom d'une terre considérable, située à une petite distance de la rive gauche du Doubs, à cinq lieues de Dôle. Le premier dont les chartes fassent mention, est Gautier, sire de Neublans, qui, l'an 1080, signa l'élection de l'archidiacre Gautier à l'évêché de Châlons. Gautier II, sire de Neublans, sans doute fils du précédent, assista à une donation que fit Renaud III, comte de Bourgogne, à l'église de St-Benigne de Dijon, avant l'an 1148.

Huguenin, sire de Neublans, affranchit ses sujets de main-morte, en 1256. Il n'eut qu'une fille, Perronne

(1) Dunod de Charnage, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 79, pense que la maison de Rye, placée par de grandes illustrations au rang de la noblesse de haut baronnage, était elle-même issue des seigneurs de Neublans. Il est certain du moins que l'heritière de cette maison en porta tous les biens dans celle de Rye, au milieu du treizième siècle.

- Copyright - Les Editions de Arnay - Lyon 2007 -

de Neublans, mariée, en 1265, à Guillaume de Rye, auquel elle porta la terre de Neublans et tous les biens de sa maison.

Armes : de sable, à la croix ancrée d'argent.

DE NESMOND, en Angoumois, maison illustrée par des emplois éminents dans le sacerdoce, dans la haute magistrature et dans les conseils et les armées de terre et de mer de nos Rois. Elle est originaire de la ville d'Angoulême. François Nesmond, l'un de ses auteurs, était échevin de cette ville en 1570, et son frère, autre François Nesmond, exerçait la même charge, attributive de noblesse, en 1574. François Nesmond, l'aîné, forma la branche des seigneurs de Saint-Dysan, de la Salle et de Malhon, fondus par alliance, en 1705, dans la maison de Harcourt. Jean Nesmond, frère de François, fut la tige des barons de Chezac, de la Grange et des Etangs, éteints en 1756. De cette branche sortit, au deuxième degré, celle des seigneurs de la Pougnerie, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. François Nesmond le jeune, frère de François et de Jean, devint la souche des seigneurs de Brie, marquis de Nesmond, existants, et Jacques de Nesmond, autre frère des précédents, fonda la branche des seigneurs de Boisrond, éteints à la fin du dix-huitième siècle. Ces diverses branches, alliées aux maisons d'Abzac, d'Appelvoisin, de Benac de Caignac, de Beauharnais, Boucherat, de la Breuilhe, de Carnaux, de Cercé de Goret, Châteigner de la Rocheposay, de la Chetardie, Desmier, de Gilbert, Harlot de Lassion, Forbin-Janson, Harcourt, de l'Huys d'Asthe, Janvier de la Pouguière, Jargillon, de Lamau, de Lambertie, de Lamoignon, de Metivier, de Montgon de Préverault, de Redon, de la Rochebeaucourt, de Rochemont, de Rochechouart-Mortemart, du Rousseau de Ferrières, de Saint-Palais, de Sausson, de Ternes, de Tryon de Montalembert, du Verdier, de Villette, de Volvire, etc., ont produit deux présidents à mortier, et deux premiers présidents au parlement de Bordeaux, un président à mortier au parlement de Bretagne, un premier président au parlement de Paris, qui s'acquit beaucoup d'honneur et de réputation dans les négociations de la fronde; plusieurs présidents à mortier au même

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

parlement; trois conseillers d'état, trois maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi; un intendant en Limosin, mort en 1672; plusieurs ambassadeurs et diplomates distingués; un gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de gendarmes, et nombre d'officiers de tous grades, la plupart morts au champ d'honneur.

André, marquis de Nesmond, lieutenant de vaisseau le 15 novembre 1662, capitaine, le 1er. janvier 1667, chef d'escadre, le 6 février 1688, lieutenant-général des armées navales, le 1er. janvier 1693, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 9 novembre 1700, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, mort à la Havane, commandant le vaisseau *le Ferme*, en 1702, servit avec la plus grande distinction dans toutes les guerres maritimes de son tems. Il illustra son nom dans l'expédition de Carthagène, où il débarqua le 15 avril 1697, avec le célèbre Pointi. Ils emportèrent la ville d'assaut, démolirent toutes les fortifications, et rentrèrent victorieux à Brest, le 29 août suivant, avec un butin estimé dix millions. Le marquis de Nesmond enleva encore aux Anglais trois vaisseaux richement chargés, au mois de mai 1698. Dès l'an 1695, il s'était signalé dans un combat qu'il avait livré aux Anglais, où, quoique fort inférieur en nombre, il battit et fit prisonnier le chevalier de Schaqueville.

François-Théodore de Nesmond, évêque de Bayeux en 1661, mort le 7 juin 1715, doyen des évêques de France, a laissé dans son diocèse de grands souvenirs de piété et de vénération. Ce ne fut qu'après la mort de ce vertueux prélat, que l'on sut qu'il faisait à l'infortuné roi Jacques II une pension de trente mille livres. Son neveu, Henri de Nesmond, évêque de Montauban, puis d'Alby, et enfin, de Toulouse, reçu à l'académie française en 1710, à la place du célèbre Fléchier, évêque de Nîmes, fut nommé prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, en 1727, et présida plusieurs fois les états de Languedoc. On a de ce prélat plusieurs discours académiques, lettres pastorales, harangues et sermons pleins d'éloquence et de facilité. Le roi Louis XIV, qui faisait un cas particulier de ses lumières, l'honora de sa bienveillance. Un jour qu'il harangua ce prince, la mémoire lui ayant manqué, le roi le rassura avec bonté et lui dit : « Je suis bien aise, monsieur de Nesmond,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

que vous me donniez le tems de goûter les belles choses que vous me dites ». Un curé s'accusait un jour à ce prélat de s'être trouvé à un repas de noces, et pour atténuer son tort, il s'étayait de l'exemple de Jésus-Christ aux noces de Cana. — Ce n'est pas le plus bel endroit de sa vie, répondit l'évêque.

Armes : d'or, à trois cors de chasse de sable, liés de gueules.

DE NETTANCOURT, seigneurs de Nettancourt, comtes de Vaubecourt, par lettres du 13 avril 1635 (1); barons d'Orne et de Fresnels, comtes d'Haussonville, marquis de Vaubecourt, etc., illustre et ancienne maison de chevalerie de Champagne, qui a pris son nom du bourg et château de Nettancourt, situé près de Bar-sur-Ornain, en Lorraine, sur la petite rivière de Cher. Elle figure, depuis près de sept siècles, parmi la haute noblesse de cette province, et a été jurée dans les chapitres de Remiremont, de Bouxières et d'Epinal. Elle a produit un grand nombre de personnages, qui sont parvenus aux premières dignités militaires. Ses premiers auteurs, connus depuis Dreux de Nettancourt, bienfaiteurs de l'abbaye de l'Isle, en Barrois, en 1215, ont constamment tenu un rang distingué dans les conseils et les armées des ducs de Bar. Plusieurs se rendirent garants des traités de paix ou d'alliances faits par ces princes, et d'autres armèrent et équipèrent des troupes à leurs frais pour les suivre à la guerre. Cette maison a formé plusieurs branches principales; 1°. les seigneurs, puis comtes de Vaubecourt, d'Haussonville et de Choiseul, substitués en 1605, aux nom et armes d'Haussonville, éteints au commencement du dix-huitième siècle; 2°. les seigneurs de Passavant, marquis de Vaubecourt, existants; 3°. les seigneurs de Bettancourt, barons de Fresnels, existants; 4°. les marquis de Nettancourt, éteints au commencement du dix-huitième siècle. Ces diverses branches ont donné des chambellans des ducs de Lorraine, des conseillers d'état, un grand nombre de mestres-de-camp et de colonels, la plupart distingués par des actions de

(1) Elles sont datées du château de Vaubecourt, où le roi Louis XIII était logé.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

valeur ; trois lieutenants-généraux des armées du Roi, dont l'un fut tué dans une sortie qu'il fit au siége de Verceil, en 1705 ; trois maréchaux de camp, un chevalier du Saint-Esprit ; deux commandeurs de Saint-Louis et un brigadier d'infanterie, mort à Augsbourg, d'une blessure qu'il avait reçue au combat de Donawert, le 3 juillet 1704. Cette maison compte aussi des personnages marquants dans la prélature, entr'autres un évêque de Montauban. Elle a fait les preuves pour les honneurs de la cour en 1746, 1749 et 1757, au cabinet des ordres du Roi.

Ses alliances directes sont avec les maisons d'Amelot de Gournay, d'Angennes de Montlouet, des Armoises, d'Aspremont, de Baillivy, Bardin de Condé, de Custine, d'Estaing, de Fresnels, de Goujon de Thuisy, de Gournay-Gournay, d'Haussonville, de Hautoy de Racecourt, de Lenoncourt de Blainville, de Livron, de Mailly, Mouchet de Battefort, de Nicey, Poussart de Fors, de Rarecourt, de Saint-Astier, des Salles, de Savigny, Toignel-d'Espence, de Vassinhac d'Imécourt, le Vergeur de Saint-Souplet, de Watbois du Metz, etc., etc.

Armes : de gueules, au chevron d'or. Supports : deux griffons. Cimier : un chien issant d'or, colleté de gueules.

La branche d'*Haussonville* écartelait des armes de cette illustre maison.

DE NEYRIEU (*de Neriaco*), sieurs de Domarin, en Dauphiné, originaires du Bugey ; famille qui remonte filiativement à Richard de Neyrieu, lequel vint s'établir en Dauphiné l'an 1400. Ses descendants se sont alliés aux maisons de Pollod, de Torchefelon, etc. *D'azur, à l'agneau pascal d'argent, accompagné de trois étoiles du même.*

NICOD, en Franche-Comté ; famille éteinte, qui avait été anoblie en 1539, et dont était Etienne Nicod, professeur en l'université de Dôle, au seizième siècle. Gilbert Cousin, son contemporain, en fait mention, comme d'un homme de lettres d'une érudition peu commune, et Gollut, dans l'avis qui précède ses Mémoires, le met au rang des plus savants hommes du pays et même de son tems. Françoise Nicod, sa fille et son héritière, épousa

- Copyright - Les éditions de Ainay - Lyon 2007 -

Guillaume *de Saint-Mauris*, conseiller au parlement de Dôle.

Armes : d'azur, à trois besants d'or ; au chef du même, chargé d'une aigle éployée de sable.

DE LA NIEPCE, seigneurs d'Anneville, Duplis, de Jeufosse ; famille ancienne, originaire de Normandie, qui a été maintenue dans son ancienne extraction, par arrêt du conseil d'état du Roi, du 11 août 1667, sur titres filiatifs remontant à

I. Jean DE LA NIÈPCE, Ier. du nom, écuyer, sieur de la Bardouillère, marié, vers l'an 1470, avec demoiselle Jeanne *du Bos* (1) ; de ce mariage est issu :

II. Richard DE LA NIÈPCE, écuyer, sieur d'Anneville, marié avec damoiselle Catherine *de Blainville* (2), qui était veuve de lui en 1516, époque où elle partagea les biens de Jean de Blainville, son père, avec ses co-héritiers. Le lot de terre qui lui échut, situé dans la paroisse d'Ouainville, au Hamel du Tot, fut partagé, un siècle plus tard, en 1615, par les descendants de ladite Catherine de Blainville et de Richard de la Nièpce ; elle épousa en secondes noces, Louis Baudry. Elle eut de son premier mari :

1°. Pierre Ier., dont l'article suit ;

2°. Louis de la Nièpce, écuyer, qui, l'an 1539, céda et transporta à Pierre de la Nièpce, écuyer, sieur d'Anneville, son frère aîné, tous ses droits aux successions, tant de Jean de la Nièpce, leur aïeul, que de Richard de la Nièpce, écuyer, sieur d'Anneville, et de damoiselle Catherine de Blainville, leurs père et mère. Il avait épousé Marion *Esnault* (3) fille, de N.... Esnault, qui lui fit un don en faveur de ce mariage, le 8 juillet 1529. Il eut pour fils, Richard de la Nièpce,

---

(1) *Du Bos* : D'argent, à trois frênes arrachés de sinople.

(2) *De Blainville* : D'azur, à la croix d'argent, cantonnée de vingt croisettes recroisetées et fichées d'or.

(3) *Esnault* : D'argent, à la croix ancrée de sable.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

écuyer, époux de Marguerite *Denis* (1), et père d'Etienne de la Nièpce, écuyer, qui s'allia avec Robine *le Maître* (2), dont est issu :

Pierre de la Nièpce, sieur des Roquettes, maintenu dans sa noblesse par arrêt du 11 août 1667.

III. Pierre DE LA NIÈPCE, Ier. du nom, écuyer, sieur d'Anneville, lieutenant-général de Caudebec, assista l'an 1546, aux assises de Cany. Il épousa damoiselle Barbe *Lachéré*, dont il eut :

IV. Pierre DE LA NIÈPCE, IIe. du nom, écuyer, sieur d'Anneville, élu de Montivilliers. Il épousa, 1°. damoiselle Catherine *Hardy* (3); 2°. damoiselle Marie *du Fou*. Il eut pour fils :

1°. Pierre II dont l'article suit;

2°. Charles de la Nièpce, écuyer, sieur de Meuvaines, marié 1°. avec Jeanne *Besnard* (4); 2°. avec Catherine *le Gris* (5). Ses enfans furent :

Du premier lit.

a. Charles de la Nièpce, écuyer, vivant en 1666.

Du second lit.

b. Nicolas de la Nièpce, écuyer, seigneur de Meuvaines, père, entr'autres enfants, d'Antoinette de la Nièpce, mariée en 1673, avec Nicolas *de la Rivière* (6), écuyer, seigneur du Mesnil-Galle.

---

(1) *Denis* : D'argent, à trois aiglettes au vol abaissé de sable.

(2) *Le Maître* : d'argent, à trois merlettes de sable.

(3) *Hardy* : De gueules, au chevron d'or, accompagné de quatre lionceaux affrontés d'argent.

(4) *Besnard* : D'argent, à la feuille de varech, de gueules, accostée de deux croissants d'azur.

(5) *Le Gris* : D'argent, à la fasce de gueules.

(6) *La Rivière* : D'argent, à trois tourteaux de sable.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

c. Jean de la Nièpce, écuyer, } vivants en 1666.
d. Nicolas de la Nièpce, écuyer, }

V. Pierre DE LA NIÈPCE, IIIe. du nom, seigneur d'Anneville, élu de Montivilliers, fut conservé par sentence de 1625, dans la rente de 2 sous 6 deniers et un chapon, à prendre sur une masure sise à Anneville; rente qui avait été cédée par le nommé Clatot, à Richard de la Nièpce, écuyer, son bisaïeul; il épousa damoiselle Françoise *Godefroy* (1), dont il eut :

1°. Charles, dont l'article suit;
2°. André de la Nièpce, écuyer, } vivants en 1667.
3°. Adrien de la Nièpce, écuyer, }

VI. Charles DE LA NIÈPCE, écuyer, seigneur d'Anneville, épousa, par contrat de mariage du 2 septembre 1685, Adrienne *Cavelier*. Il fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec ses frères, et Pierre de la Nièpce, sieur des Roquettes, Charles, André et Adrien de la Nièpce, ses cousins, le 11 août 1667. Charles eut pour fils :

VII. Thomas DE LA NIÈPCE, écuyer, sieur Duplis, qui épousa, par contrat de mariage du 1er. janvier 1733, Marie-Gabrielle *Haley de Clerbourg*. Il eut pour fils :

VIII. Pierre-Thomas DE LA NIÈPCE, écuyer, seigneur Duplis et de Courcelles; il épousa, par contrat de mariage du 18 juillet 1757, Marie-Madelaine *de Chalange*, dont il eut trois fils :

1°. Joseph-Pierre, dont l'article suit;
2°. Jean-Baptiste-André-Félix, dont l'article viendra;
3°. Eléonor-Gabriel-Thomas de la Nièpce, écuyer, mort sans avoir été marié.

IX. Joseph-Pierre DE LA NIEPCE, écuyer, sieur Du-

---

(1) *Godefroy* : D'azur, à la fasce coupée, émanchée de gueules et d'argent, accompagnée en chef de deux croissants d'or, et en pointe d'une étoile du même.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

plis de Jeufosse, était aux pages de la petite écurie du Roi en 1774, d'où il sortit en 1775, pour entrer dans le régiment de Piémont. Il émigra en 1792, et mourut à la suite de son émigration. Il épousa, par contrat de mariage du 12 décembre 1783, demoiselle Anne-Rosalie-Adélaïde *Fenestre*, dame de Montauroux, dont il eut :

1°. Amédée-Joseph-Alexandré de la Nièpce, dont l'article suit ;
2°. Annette-Pauline de la Nièpce, mariée à Ladislas *Lemarchand*, écuyer, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, par contrat de mariage du 29 juillet 1814.

X. Amédée-Joseph-Alexandre DE LA NIÈPCE de Jeufosse, écuyer, est capitaine commandant au régiment de Strasbourg, artillerie à pied, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

IX. Jean-Baptiste-André-Félix DE LA NIÈPCE-DUPLIS, écuyer, fils puîné de Pierre-Thomas, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, élevé à l'école militaire de Tiron, en est sortipourentrer dans les gardes-du-corps, qu'il n'a quittés que pourémigrer. Il épousa, par contrat de mariage du 13 avril 1790, demoiselle Marie-Louise *de Ponville*, fille de monsieur de Ponville, seigneur du Coudray, près Evreux, et autres lieux.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un gland versé du second émail.

NOBLE DU REVEST, en Provence ; famille anoblie par lettres patentes du 20 décembre 1655, confirmées par d'autres lettres du 17 février 1672, dans la personne de Jean Noble, seigneur du Revest, fils de Melchior. Cette famille a pour tradition d'être issue de l'ancienne maison de Nobili de Lucques.

Armes : Parti d'or et d'azur ; au chef d'argent, chargé d'une aigle de sable.

DES NOBLES, seigneurs de Besplas et de Saint-Amadou, en Languedoc et au pays de Foix ; famille

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ancienne, originaire de Lucques, où elle est connue au rang des nobles, ainsi qu'à Orvietto, Florence, et autres villes célèbres d'Italie, sous le nom de *Nobili*. Jacques des Nobles, citoyen Lucquois, depuis lequel elle établit sa filiation, eut des lettres de chevalerie du duc de Ferrare, en 1474. Son petit-fils obtint des lettres de naturalisation pour lui et ses frères, en 1579. Jacques des Nobles fut reçu chevalier de Malte en 1647. Les alliances principales de cette famille sont avec celles de Castel, d'Auberjon, d'Orbessan, de la Prune et de Senaux.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, partis d'or et d'azur, chargés d'une aigle éployée, partie de sable sur or, et d'argent sur azur ; au 3 d'azur ; au 4 d'argent.

NOMPÈRE DE CHAMPAGNY ; famille originaire du Forez, qui remonte à Jean Nompère, qualifié noble homme, dans son testament du 4 septembre 1540, où l'on voit qu'il avait deux fils et une fille, de Jeanne Busson, son épouse. Ses descendants ont constamment porté les armes, soit au ban et arrière-ban de la noblesse du pays, soit en qualité d'officiers de divers grades dans les armées de nos Rois, où la plupart ont servi d'une manière bien distinguée. Ils ont contracté des alliances directes avec les familles d'Aurillon de Chastel, de Bersac de Talent, des Boucauds de Joux, Burlet, Chamerlat, Courtin de la Mothe-Saint-Vincent, de Foudras, Mathieu de Bachelard, de Montcorbier de Pierrefitte, de la Mothe, de Neufville, Pajot de la Font, Perrin, Ponssac de la Faye, Quarré, de Rostaing-Vauchette, de la Salle de Genouilly, des Verchières de Lentigny, etc., etc.

Cette famille a formé deux branches : 1°. celle des seigneurs de Pierrefitte et de Champagny ; 2°. celle des seigneurs de Rongefer et de la Huchette, éteints à la fin du dix-septième siècle. La première, qui fut maintenue dans sa noblesse par arrêt du conseil d'état du Roi, du 12 septembre 1670, est représentée de nos jours par Jean-Baptiste de Nompère de Champagny, duc de Cadore, ancien ministre des relations extérieures, grand officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, nommé pair de France par l'ordonnance royale du 5 mars 1819.

Armes : D'azur, à trois chevrons brisés d'or.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LE NORMAND ; famille du Dauphiné, originaire de l'Ile-de-France. Elle prouve sa filiation depuis Robert le Normand, qui vint s'établir à Montélimart, en 1522. *D'azur, à la fasce d'argent, surmontée d'une tête d'aigle arrachée du même.*

DU NOTAIRE, en Dauphiné. Laurent du Notaire, auteur de cette famille, époux de Jeanne-Emeraude de Beroard, fut pourvu de l'office de correcteur en la chambre des comptes de Dauphiné, par lettres du mois d'août 1595, et y fut reçu le 12 du mois de décembre suivant.

Armes : D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, accompagné en pointe d'un cœur du même, duquel sort une fleur à quatre feuilles d'argent, tigée de sinople, et une flamme à trois pointes de gueules.

DE NOVIANT. Etienne de Noviant fut procureur en la chambre des comptes de Paris, vers l'an 1470. Jeannette de Noviant, sa fille, était veuve de Jacques Olivier, seigneur de Leuville, procureur au parlement de Paris, et tutrice de leurs enfants, le 5 mai 1488.

Armes : D'or, à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de trois molettes d'éperon d'argent.

LE NY-DE KERSAUZON, maison ancienne et distinguée de la province de Bretagne. qui remonte à :

I. Salomon LE NY, écuyer, marié, 1° avec Marguerite *de Coetlez* ; 2° avec Susette, dame *de Kersauzon.* Il eut du premier lit :

1°. Hervé Ier. qui suit ;
2°. Nicolas le Ny, qui, l'an 1418, accompagna le duc de Bretagne dans son voyage à Rouen ;
3°. Jehan le Ny, qui servait, en 1420, au nombre des écuyers de la compagnie de Jean de Penhouet, chevalier, amiral de Bretagne ;
4°. Amice le Ny, femme de Jean *de Chef-du-Bois.*

II. Hervé LE NY, Ier du nom, sieur de Coetlez, qualifié sénéchal de Cornouaille dans des lettres de noblesse, accordées par Jean, duc de Bretagne, le 9 juin

- Copyright - Les éditions d'Aina - Lyon 2007 -

1426, à Daniel Gouz de Plouzinec, avait épousé, avant 1405, Béatrix *de Trefilly*, dont il eut :

III. Salomon LE NY, IIe du nom, écuyer, sieur de Coetelez, époux de Jeanne *de Rouazles*, et père de :

1°. Hervé III, seigneur de Coetelez et de Treby, qui a continué la postérité ;
2°. Yves le Ny, qui plaidait, le 11 octobre 1454, contre Alain de Vannes ;
3°. Béatrix le Ny, mariée, 1°. au mois d'août 1450, avec Alain *Foucault ;* 2°. avec Alain *de Kerodic* ;
4°. Amice le Ny, femme de Jean *du Bois.*

Cette ancienne famille, qui a donné plusieurs magistrats au parlement de Bretagne, et s'est alliée aux maisons d'Audren de Lezy, de Bidé de la Grandville, le Borgne de Lesquifiou, de Coetanscours, du Gars, de Kerauflec, de Kergournadech, de Kerhoent, de Kerraoul, de Lesven, du Poulpy, de Rosmadec, de Salis-Samade, de Tournemine, etc., etc., a été déclarée noble d'ancienne extraction, et le chef de la branche aînée, maintenu dans la qualité de chevalier, par quatre arrêts, rendus en la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, des 26 juillet 1669, 5 août 1670, 7 novembre de la même année, et 28 janvier 1671.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à l'écusson d'azur en abîme, accompagné de 6 annelets de gueules, 3, 2 et 1, qui est de LE NY ; aux 2 et 3 de gueules, à la tête et cou de lièvre d'or, qui est DE KERSAUZON.

O.

D'O (1), marquis de Franconville, par érection du mois de juin 1619, renouvelée par lettres-patentes du 16 juillet 1699 ; maison d'ancienne chevalerie, qui a

(1) Les maisons d'O de Franconville, et d'Y de Sérocourt, sont les seules connues en France dont le nom soit exprimé par une seule lettre.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pris son nom de la terre seigneuriale d'O, ou de Saint-Martin d'O, bourg de 206 feux, situé à une lieue et demie de Seez, et à deux d'Argentan, qui est passée par acquisition dans la maison de la Guesle, vers la fin du seizième siècle, et successivement dans les maisons de Séguier et de Montagu. Cette dernière l'a possédée à titre de marquisat.

La maison d'O établit sa descendance depuis Robert, seigneur d'O, chevalier, qui céda à l'abbaye de Saint-Evroul le droit de présentation à la cure de Saint-Martin d'O. Cette cession fut faite à la prière de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui la confirma, après l'avoir souscrite, avec Froger, évêque de Seez, qui occupa le siége de cette église depuis 1158 jusqu'en 1184. On compte parmi les descendants de Robert d'O, presque tous décorés de la dignité de chevaliers bannerets ou de chevaliers bacheliers, un écuyer et échanson de Charles Ier., duc de Bourbon et comte de Clermont, en 1446; des sénéchaux héréditaires du comté d'Eu; des conseillers et chambellans de nos rois; des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel; un capitaine des gardes écossaises du roi François Ier.; des premiers gentilshommes de la chambre; des conseillers au conseil privé; des gouverneurs de provinces; deux chevaliers du Saint-Esprit; des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes; un lieutenant-général des armées navales, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; un brigadier des armées du Roi, etc., etc. Les alliances immédiates de cette illustre maison sont avec celles d'Angennes-Maintenon; le Baveux, du Bec de Vardes, Blosset de Carrouge, de Brancas-Lauraguais, de Clermont-Gallerande, de Clermont-Tallart, d'Espinay du Bois-Gueroult, Girard de Bazoches, de Harcourt, l'Hopital-Vitry, d'Illiers de Manou, de Madaillan de Lassay, de Monceaux d'Auxy, de Montfaucon-Saint-Mesmin, d'Orgemont, Perrien de Crenan, le Prévôt de Grandville, du Quesnel de Coupigny, Quieret d'Ancerville, le Sénéchal d'Auberville, Tiercelin de Sarcus, de Vendôme, de la Vieuville de Rugles, de Villequier-Clervaux, de Villiers-l'Ile-Adam, etc.

Armes: D'hermine, au chef denché de gueules.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ODART DE RILLY ; très-ancienne maison de la province de Touraine, qui a donné un grand fauconnier et grand panetier de France, sous le règne de Charles VII, dans la personne de Jacques Odart, seigneur de Cursay, de Maulevrier et du Moulin de Celles, fils de Guillaume Odart, seigneur de Verrières et de Cursay, qui fut élu, le 12 mai 1430, arbitre d'un différent que Marie de Beauçay, sa belle-mère, veuve de Guillaume de Chaunay, avait contre Jean Odart, seigneur de Champdoiseau. Guillaume Odart avait épousé Jeanne d'Ausseure, veuve de Joachim de Clermont, seigneur de Dampierre, et fille aînée de Jean, seigneur d'Ausseure, et de Marie de Beauçay. Jacques Odart, leur fils unique, vivait en 1498 avec Charlotte de Preuilly, son épouse. Ses enfants et descendants se sont alliés aux maisons des Aubus, de Bouchard d'Aubeterre, de la Brunetière, d'Estampes Sallebris, de Maumont, de Tonnay-Boutonne, le Petit de la Vauguyon, le Roux de la Roche des Aubiers, la Voirie, etc.

Armes : D'or, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.

ODOART DE VILLEMOISON, seigneurs de Hazey et de Boissoger, en Normandie. Cette famille, originaire du Dauphiné, a pour auteur Pierre Odoart, vivant en 1426. Il eut deux fils: Jean, conseiller au parlement de Paris, et Pons, conseiller en l'échiquier de Rouen. Le premier a continué la branche de Dauphiné, éteinte depuis près de deux siècles ; et Pons a formé la branche de Villemoison, en Normandie, qui s'est aussi éteinte depuis environ 150 ans, dans la personne de Charlotte et Anne Odoart de Villemoison, filles de Jacques, et de Marguerite de Colombat. De cette branche est sorti le rameau des seigneurs de Hazey et de Boissoger, maintenu le 27 janvier 1668.

Armes : De gueules, à trois molettes d'éperon d'or ; au chef du même, chargé d'un lion léopardé de sable.

ODOIN (1), seigneurs de Janeyriac et de la Bastie ;

---

(1) Et non *Odin*, comme on a mis par erreur dans le tome II de cet ouvrage.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

famille ancienne de Dauphiné, qui remonte filiativement à Joffrey Odoin, époux de Claudine Favet, avec laquelle il vivait en 1483. Il eut pour fils, Antoine Odoin, qui testa l'an 1531, et fut père de François Odoin. Ce dernier comparut en armes à l'arrière-ban convoqué l'an 1542, et fut seigneur de Janeyriac. Claude Odoin, son frère, a continué la lignée, étant père de Jules Odoin, sieur de Janeyriac, époux d'Anne de Colomb, dont le fils, Antoine Odoin, épousa, l'an 1587, Louis d'Avène, et eut pour enfants :

1°. Claude Odoin, seigneur de Janeyriac, marié avec Catherine Fleury ;
2°. Balthazar, religieux en l'abbaye de Saint André de Vienne ;
3°. François, chanoine en celle de Saint-Pierre de la même ville.

Armes : De sable, à trois casques d'argent.

OLIVET, barons de Choie en 1767 ; famille de Franche-Comté, anoblie dans la personne d'Antoine Olivet, conseiller au parlement en 1719, frère de l'abbé d'Olivet de l'académie française. Ils étaient fils de *M. d'Olivet*, conseiller au parlement de Besançon, et de Marguerite Thoulier ; ce qui a induit en erreur l'auteur de l'article de l'abbé d'Olivet, dans le Dictionnaire universel historique, tome XIII, page 55, lorsqu'il nomme ce savant Joseph *Thoulier d'Olivet*, le premier nom étant celui de sa mère, et non le sien.

Cette famille est éteinte. Elle a produit un maréchal-de-camp, et un président à mortier au parlement.

OLIVIER, marquis de Leuville, par érection du mois de juin 1650 ; famille noble, originaire du pays d'Aunis. Elle remonte, dans l'Histoire des grands officiers de la couronne, à Jacques Olivier, seigneur de Leuville et du Coudray, près de Chartres, né au Bourg-neuf, près la Rochelle, qui vint à Paris et fut procureur au parlement. Il vivait en 1481, et était mort le 5 mai 1488. Son petit-fils, François Olivier, président au parlement de Paris, le 12 juin 1543, chancelier de France le 8 avril 1545, fut un magistrat éloquent, judicieux et intègre, d'un courage inflexible et d'une force d'esprit, qui ne se relâchaient jamais dans ce qu'il devait à son Roi et à sa patrie. L'empereur Ferdinand

Copyright - Les éditions de Vinay - Lyon 2007

avait député un ambassadeur vers François II, pour lui demander la restitution de Metz, de Toul et de Verdun. Cet ambassadeur avait déjà gagné la plupart des membres du conseil; mais le chancelier Olivier, qui y présidait, déconcerta leurs mesures, en proposant de faire trancher la tête à quiconque favoriserait les prétentions de l'empereur. Ce vertueux magistrat mourut à Amboise, le 30 mars 1560. Sa postérité s'éteignit, en 1671, dans la personne de Charles Olivier, marquis de Leuville, baron de la Rivière, cornette de chevau-légers, décédé à l'âge de 22 ans, sans enfants de Marguerite de Laigue, son épouse. Les autres parentés immédiates de cette famille sont avec les maisons et familles de l'Aubespine-Châteauneuf, Balsac de Montagu, Barillon de Murat, du Bois de Fiennes, de Boislève de Persan, le Bossu de Monthion, de Cerisay de la Rivière, Chabannes-la-Palice, Chauvigny de Blot, Crevant de Bauché, le Hardy de la Trousse, Heroust de Carrières, Hurault du Marais, Lhuillier de Boulencourt, Lopin de Morangis, de Maigné, de Monchy-Senarpont, Morant du Mesnil-Garnier, de Mornay-Villarceaux, de Noviant, Rapouel de Varastre, le Roux de Bourg-Théroude, Ruzé d'Effiat, de Sainte-Maure de Nesle, de la Salle, de Savary-Lancosme, Tueleu de Cely, de Valaine, Vitel de Lavau, etc., etc. On compte dans cette illustre famille un premier président au parlement de Paris, en 1517, chancelier du duché de Milan en 1521, père du chancelier de France, magistrat distingué par ses hautes vertus et ses lumières; un chevalier de l'ordre du Roi; deux gentilshommes ordinaires de la chambre; un capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances; un lieutenant-général des armées; un évêque d'Angers en 1532; un évêque de Lombès, mort après 1571; un cardinal du titre de Saint-Sauveur, mort à Rome en 1609, etc.

Armes: Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 6 besants d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion issant de sable, lampassé et armé de gueules, qui est D'OLIVIER; aux 2 et 3 d'or, à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de trois molettes d'éperon d'argent, qui est DE NOVIANT.

OLLIVIER, sieurs du Pavillon, de la Blairie et

Copyright - Les éditions de Vinay - Lyon 2007

des Barres, en Bretagne, famille qui descend de Jean Ollivier de la Bougnière, élu échevin de la ville de Nantes, en 1663, dont le fils Jean Ollivier, sieur du Pavillon, gentilhomme ordinaire de MONSIEUR, duc d'Orléans, fut confirmé dans sa noblesse, en 1691, et fit registrer ses armoiries à l'Armorial général de Bretagne, le 13 septembre 1697.

Cette famille subsiste en plusieurs branches : 1°. les sieurs du Pavillon, établis à Nantes; 2°. les sieurs de la Blairie et des Barres, établis à Fougeray, et dont nous allons parler :

Joseph-Augustin Ollivier de la Blairie, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, a épousé Marthe-Anne-Françoise de Thiange; de ce mariage sont issus :

1°. Augustin Ollivier de la Blairie, officier dans les armées royales de Bretagne, tué au combat de Guer, en 1796;

2°. Fidèle-François-Marie Ollivier de la Blairie, chef de bataillon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

François-Jean-Anne Ollivier des Barres, colonel de cavalerie retraité, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, frère de Joseph-Augustin, existe à Fougeray, veuf et sans enfants.

Armes : D'argent, à l'olivier, arraché de sinople, sur un monticule du même.

D'ORCHAMPS ; maison d'origine chevaleresque de Franche-Comté, qui a pris son nom d'un grand village, avec prévôté, situé sur la rive droite du Doubs, à deux lieues et demie de Dôle. Chevalier, dans son histoire de Poligny, tome II, pag. 445, fait connaître cette maison depuis Pierre d'Orchamps, bailli d'Aval, en 1325, sous la reine Jeanne de Bourgogne, et capitaine-gouverneur du château de Poligny. Cet historien pense que les d'Orchamps sont une branche de l'illustre maison de Poligny; mais il n'allègue aucune preuve à l'appui de cette assertion. Il paraît avoir fondé cette conjecture sur ce que plusieurs descendants de Pierre d'Orchamps ont ajouté à leur nom celui de Poligny;

- Copyright - Les éditions d'Arbay - Lyon 2007 -

mais il est encore plus présumable qu'ils n'ont employé ce dernier nom que pour désigner leur domicile dans cette ville. Cette famille paraît même avoir perdu dans les quatorzième et quinzième siècles, beaucoup de son ancienne illustration. Elle paraît s'être éteinte peu après l'an 1530.

Armes : De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.

D'ORCHAMPS, dans la même province. La paroisse d'Orchamps-en-Vennes, située dans un pays montagneux à 5 lieues et demie d'Ornans, et à même distance de Besançon, a donné son nom à une très-ancienne maison, éteinte dans la famille Chifflet, qui en a relevé le nom. Léonard et Claude d'Orchamps furent confirmés dans leur noblesse le 12 avril 1549.

Armes : De gueules, à la bande engrêlée d'or.

D'ORCIÈRES, en Dauphiné. Claude d'Orcières, seigneur d'Orcières et de Montorsier, premier auteur connu de cette famille, fit son testament l'an 1522. Il fut père d'Anselme d'Orcières, auquel ses actions de valeur méritèrent le surnom de *Brave*. François d'Orcières, l'un de ses descendants, vivant en 1671, fut l'un des plus célèbres avocats du parlement de Dauphiné.

Armes : Coupé d'argent et de gueules; à l'ours en pied de sable, tenant une couronne d'or, brochant sur le tout.

D'ORFEUILLE, marquis et comtes d'Orfeuille, seigneurs de Foucaud, de Saint-Georges, etc.; maison issue d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la seigneurie d'Orfeuille, en la paroisse de Gourgé, en Poitou. Son existence est constatée dans cette province depuis le douzième siècle, et elle prouve, par titres, une filiation suivie depuis Girault d'Orfeuille, écuyer, seigneur d'Orfeuille, qui, le 29 juin 1406, épousa Marie Faydie, dame de la Guillotière, terre qu'elle apporta en dot à Girault d'Orfeuille. Ce dernier avait deux oncles, Girault et Jean d'Orfeuille, qui furent successivement abbés de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angely,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'un, depuis l'an 1376 jusqu'à 1408, et l'autre, depuis 1408 jusqu'en 1416.

Charlot d'Orfeuille, fils de Girault, était seigneur de Foucaud, terre que ses descendants ont possédée jusqu'à l'époque de la révolution. Cette maison, qui subsiste en deux branches principales, a donné un maréchal-de-camp, des gouverneurs de places et des officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de celui de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte.

Elle s'est alliée directement aux maisons et familles d'Adam de Puiraveau, d'Allouhe, d'Archiac, d'Authon de la Rigaudière, d'Availles, Aymer de la Chevalerie, de Billaud, de Brosse, de Bosquevert de Vaudelaigne, Cossé de la Chausseraye, Chapot de la Rochette, Chevalier de la Frapinière, de Chevreuil de Romefort, de Choiseul-Beaupré, de Clervaux, de la Couture de Renon, Daitz de Mesni, Dauzy de l'Estortière, de l'Estang, Gay de Fontenelles, Gigou de Vesançay, de Gilier, de Greaume, Jourdain de Boistillé, de Jousseaume, de Kéating, Levesque de Tourtron, de Luain de Puizant, de Montberon, de Montferrand, Palustre de Fondvilliers, Petit-Creux de la Guissonnière, Pidoux de Pollié, du Pin de la Guérivière, de Pons du Breuil-Coiffault et de la Guenottrie, de Rayti, Robert de la Gennerie, des Roches-Saint-Mars, Thibaut d'Allerit, Vasselot de Chasteigner, de Dannemarie et de la Chize, Vernon de Bonneuil, Villedoin, Volvire, etc., etc.

Armes : D'azur, à trois feuilles de chêne d'or.

D'ORIVAL à Besançon. Richard d'Orival, conseiller au parlement en 1674, était fils d'un avocat et petit-fils d'un médecin, qui prenaient le titre de nobles. *De gueules, à trois fasces d'or.*

D'ORLÉANS, en Normandie; famille issue de Jean d'Orléans, de la ville de Rouen, anobli par lettres-patentes du 7 juin 1368. Sa descendance a été maintenue lors de la dernière recherche en 1668.

Armes : D'azur, à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de sable, et cantonnée de quatre lionceaux du second émail.

- Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007 -

ORLÉANS. *Liste des gentilshommes qui ont comparu et ont été admis à voter à l'assemblée de l'ordre de la noblesse du bailliage d'Orléans, convoqués par le Roi, au mois de mars 1789, pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume.*

Messieurs ;

Alix (Jean-Louis-Antoine), écuyer, seigneur d'Outreville.

Alix, écuyer, fils mineur, à cause de son fief du Grand-Brouville.

Baguenault (Gabriel), écuyer, seigneur de Puchesse.

Baguenault (Pierre-Marin), écuyer, sieur d'Honville.

Baguenault (Charles-Joseph), écuyer.

Baguenault de Beauvais, damoiselle, veuve de messire Charles Cahouet de Neuvy, à cause de son fief de Marollès.

Bertheau (Marie-Louis-François), écuyer, seigneur de Moigneville.

Bertheau (Louis), écuyer, seigneur de Bois-Sully.

Baucheron de Boissoudy (Pierre-René), écuyer.

Bezançon (Jean-François), écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment Royal-Piémont.

Bigot (Pierre-Irenée), chevalier, seigneur de la Touanne, Bacons, etc.

Bobus (Marie-Anne), damoiselle, veuve de messire Louis-François Thouron de Moranzel, écuyer, ancien contrôleur des bâtiments du Roi.

Bouchet (Gatien), écuyer.

Bourgeois de Boynes (Etienne-Ange), chevalier, conseiller du Roi, son avocat au Châtelet de Paris.

Boyetet (Charles), écuyer, seigneur des Grand et Petit Domainville.

Cahouet (Robert-Joseph-Marie), écuyer, seigneur de la ville et châtellenie de Saint-Gilles-sur-Vic, en Poitou, du Gamereau, Neuvy et autres lieux, premier lieutenant au 1er. régiment des chevau-légers, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, au département d'Orléans.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Carraud (Félix-Jean-Baptiste), écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, président, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Bourges.

Charpentier (Jacques), chevalier, seigneur de Boisgibault, président de la cour des aides de Paris.

Clairambault (Albert), comte de Vandeuil, chevalier, seigneur de Saint-Germain-le-Grand, près de Neuville-aux-Bois.

Colas de Brouville-Malmusse (Louis), écuyer, seigneur de Faucheta.

Colas de Brouville (Pierre), écuyer, seigneur de Lumeau.

Colas de Brouville (Louis), écuyer, secrétaire de l'assemblée.

Colas de Brouville de la Noue (Etienne), écuyer.

Colas de Malmusse (Michel-Jacques), écuyer.

Colas des Ormeaux (Charles), écuyer.

Colas de Brouville (Robert), chevalier, procureur du Roi aux eaux et forêts du duché d'Orléans.

Colas des Francs (Pierre-François), écuyer.

Crignon de Bonvalet (François-Anselme), écuyer.

Crignon-Sinson (Anselme), écuyer.

Crignon de Bonvalet (François-Raimond), écuyer, conseiller au Chatelet d'Orléans.

Crignon de Bonvalet (Jean-Anselme), écuyer.

Crignon de Bonvalet (Aignan), écuyer.

Crignon de Bonvalet (Robert-Prosper), écuyer.

Crignon (Anselme), écuyer, seigneur d'Auzouer.

Cugnot de Lépinay (Clément), écuyer, seigneur châtelain de Vieuvique et autres lieux.

Curault (Barthélemy-Joseph), écuyer.

Curault (dame Marie-Henriette), damoiselle, veuve de Messire Jacques-Michel du Saussay, chevalier.

Curault (Pierre-Augustin), écuyer, lieutenant-général du bailliage d'Orléans.

D'Alès (Louis-Hugues, vicomte), chevalier, seigneur de Corbet.

D'Arsac (Gabriel), chevalier, marquis de Ternay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

D'Aspremont (Louis-Joseph, comte), chevalier, capitaine au régiment Royal-Normandie.

Daussy (Jean-Antoine), chevalier, seigneur des Coutures, la Roche et autres lieux.

- Copyright - Les éditions d'Aina - Lyon 2007 -

Daussy (Jean-Louis, baron), chevalier, seigneur de Bardy, Senives-lès-Pithiviers, et autres lieux, écuyer de main de MONSIEUR, frère du Roi, ancien chevau-léger de la garde du Roi.

Dauvergne (Jacques-Amable), chevalier, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De Barville (François-Louis), chevalier, seigneur d'Hamonville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant au régiment des gardes françaises.

De Barville (Michel-Alexandre), chevalier, seigneur de Reuilly, ancien capitaine des grenadiers royaux de l'Orléanais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De Barville (Alexandre-Pierre), chevalier, seigneur de la Bretaiche, lieutenant au régiment d'Auvergne, infanterie.

De Beziade (Claude-Antoine), chevalier, seigneur d'Avaray, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant-général de l'Orléanais, grand bailli d'épée d'Orléans, maître de la garderobe de MONSIEUR, frère du Roi, gouverneur des villes de Beaugency, Neufchâteau, etc.

De Bezigny (Adrien-Jules-Gauthier), chevalier, président honoraire au parlement, et dame Marie-Anne le Mairat, damoiselle, veuve de messire François-Léon le Gendre, chevalier, comte d'Onz en Bray.

De Bizemont (André-Gaspard-Parfait, comte), chevalier, capitaine à la suite du régiment du Maine, infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, ancien écuyer du Roi.

De Blessebois (Joachim-Joseph-Constant), écuyer, ancien officier au régiment d'Orléans, infanterie.

De Bourbon (Louis-Jean-Marie), très-haut et très-excellent prince monseigneur le duc de Penthièvre.

De Brachet (Etienne-Claude), chevalier, officier au régiment des Chasseurs de Picardie, seigneur de Ménainville, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare.

De Chambon (Gaspard-Louis), marquis de Chambon, maréchal des camps et armées du Roi.

De Combault (dame Marie-Etiennette), damoiselle, veuve de messire Louis-Albert-Gabriel de Villevieu.

- Copyright - Les éditions de Annay - Lyon - 2007 -

De Commargon (Jacques-François), écuyer, seigneur de Prés.

De Coué (Charles-René-Valentin, marquis), chevalier, méstre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, à cause de la baronnie et châtellenie de la Ferté-Lovendal.

De Courcelles (Louis-Gaillard), chevalier, seigneur du Poutel.

De Crépin de Billy (Alexandre-Jean-Maclou), chevalier, écuyer de main de la Reine, capitaine au régiment de la Reine, cavalerie.

De Creuy (dame Elisabeth - Jacqueline), veuve de messire Antoine - Michel de Tourtier, chevalier, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, comme tutrice de ses enfants mineurs.

De Cugnac (Marie-Pierre-Antoine), chevalier, marquis de Dampierre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, baron d'Huisseau.

Dedeley (Nicolas-Louis-François), baron d'Acheres, chevalier, président en la chambre des comptes à Paris.

De Drouin (Florisel-Louis), comte de Rocheplatte, chevalier, officier de carabiniers.

De Demery de la Chenaye (Jacques), chevalier.

De Flandres (dame Marie-Françoise) de Brunville, dame de St. - Luperce, et veuve de messire François-Pierre du Cluzel, chevalier, marquis de Mont-Pipeau, baron de Cheray, intendant de la généralité de Tours, comme tutrice de son fils, officier au régiment du Roi, infanterie.

De Fouchat de la Faucherie (Anne-Pierre), chevalier, ancien officier au régiment de Bassigny.

De Gallifet (Louis, vicomte), chevalier, seigneur de la Cour, ancien major du régiment de la Reine, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De Gaudart du Bignon (Jean-François), chevalier, capitaine au bataillon de garnison de Provence.

De Gaudart d'Allaines (Antoine-Marguerite), chevalier, lieutenant en premier au régiment de la Sarre, infanterie.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Gaudart d'Allaines (Maximilien), chevalier, lieutenant en premier au régiment d'Orléans.

De Gauvignon de l'Epinière (Charles), seigneur de de Béon.

De Givès de Creusy (Pierre), chevalier.

De Gogué (Georges-François), chevalier, ancien sous-brigadier des gardes-du-corps.

De Gravelle (Louis-Augustin), écuyer, seigneur du Grand-Tonfon.

De Grémion (Adrien), écuyer, garde-du-corps du Roi.

De Guibert (François-Apolline, comte), chevalier, maréchal des camps et armées du Roi.

De Guillaume de la Grange (Charles-Pierre), chevalier, seigneur de la Molaville.

De Laage de la Mothe (Pierre-Alexandre), écuyer.

De Laage de Meux (Antoine-Rose), écuyer.

De Laage de la Rochetterie (Jean-Baptiste), écuyer.

De Laage de Meux (Jérôme), écuyer, conseiller-secrétaire du Roi et de ses finances, honoraire.

De la Barre (Etienne-Nicolas), écuyer, ancien officier des mousquetaires.

De la Borde (Jean-Joseph), marquis de la Borde, vidame de Chartres.

De la Fons de Luz (François-Elie), écuyer, seigneur de Luz, conseiller honoraire au châtelet d'Orléans.

De la Fons (Marc), écuyer, seigneur d'Izy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de la Marche Prince, infanterie.

De la Gueule de Coinces (René-Louis), écuyer, seigneur de Coinces, conseiller au châtelet d'Orléans.

De la Luzerne (César-Henri, comte), ministre de la marine.

De Lambert (Honoré-François), chevalier, lieutenant-colonel de cavalerie, prévôt général de la maréchaussée de l'Orléanais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De Lambert (Honoré-François), chevalier, seigneur de Rosay, capitaine au régiment Royal-Picardie, cavalerie.

De Lamoignon (Guillaume) de Malesherbes, chevalier, ministre d'état.

De la Molaire (Bernard-Joseph), écuyer.

- Copyright - Les éditions de Vizy - Lyon 2007 -

De Lange (Marie-Paul-François), écuyer, seigneur du Coudray et de Jouy-le-Pottier en partie.

De Languedoue (Louis-Henry-Marie), chevalier, ancien officier au régiment de Flandre, infanterie.

De la Taille (Jean-François), chevalier, seigneur de Guigneville, ancien capitaine au régiment de la Marine.

De la Taille (Jacques-Hector), chevalier, seigneur de Marsinvilliers, des Essarts et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel commandant du bataillon de garnison du régiment de Provence, et lieutenant de nos-seigneurs les maréchaux de France.

De la Taille-Tretainville (Achille-Hector), chevalier.

De la Taille (Georges-Hector), chevalier, seigneur du Boulay, Brainvilliers et Lolainville.

De Laubespine (Charles-François, comte), brigadier des armées du Roi, à cause de dame Madelaine-Henriette de Béthune de Sully.

De Launay (dame Louise), damoiselle, veuve de messire Louis-Parfait-François de Villerot.

De Laval (Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph), duc de Montmorency, maréchal des camps et armées du Roi.

De la Vergne (Claude-Philippe), chevalier, baron de Loury, seigneur de la Roncière, duc Bourgneuf et autres lieux.

De Leyssinl (François-Charles-Louis, marquis), chevalier, ancien capitaine de cavalerie au régiment des cuirassiers du Roi.

De Loynes de Gautray (Claude), chevalier, seigneur de la Motte-Vailly, Saint-Cyr et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De Loynes de Milbert (Marie-Hector), chevalier, seigneur de Moleon.

De Loynes d'Autroche de Morett (Louis), chevalier, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De Loynes d'Autroche (Claude), chevalier, seigneur de la Porte et autres lieux, chevalier d'honneur au bailliage d'Orléans.

De Loynes d'Autroche (Jean-Jacques), chevalier, seigneur des Marais, lieutenant au régiment des

Copyright - The Newberry Library - 2007

gardes françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De Loynes (Daniel), chevalier, seigneur de Mazères et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De Lonlay (Jean-Baptiste-Louis-Edouard), chevalier, lieutenant des grenadiers au régiment de Normandie, seigneur de Saint-Lubin, etc.

De Loubbes (Louis-François), chevalier, baron du Sault.

De Luker (Edouard-Jean, marquis), chevalier, né en Bretagne et membre des états de cette province, demeurant à Beaugency, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

De Marpon (Charles-Henry), chevalier, seigneur de Saint-Aignan-le-Gaillard.

De Martel (Charles-Marie-Jean-Elisabeth), chevalier, marquis de la Porte-Martel.

De Maussabré (Jean-Isidore), chevalier, seigneur du Coudray-Gaillard et la Motte-Ferolle, capitaine des chasseurs de Lorraine, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

De Mazière (dame Louise-Jeanne-Luce), damoiselle, veuve de messire Gabriel Dumont, chevalier, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

De Mondran (Louis-Joseph), chevalier, grand-maître des eaux et forêts au département de Rouen.

De Montaudouin (Thomas-Tobie), écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de colonel-général, seigneur châtelain de Cornay.

De Montboissier-Beaufort (Charles-Philippe-Simon), baron, maréchal des camps et armées du Roi, premier baron Dangeau, au Perche.

De Monthion (Jean-Christophe-Louis-Augustin), marquis de Chambry, maréchal des camps et armées du Roi.

De Montmorency-Luxembourg (Anne-Christian), comte de Luxembourg, duc de Beaumont, marquis de Bréval, etc.

De Neveux (François), chevalier, seigneur du Plessis-Drouin.

De Neufcarre (Hélène-Henriette-Marie), damoiselle,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Neufcarres (Jean-René-Augustin), chevalier capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, seigneur de Montvilliers.

De Nossan (Abel-Alexis-François, comte), marquis de Pierrecourt.

De Paris (Jean-Siméon), écuyer, seigneur du Puits, Volsoy, Boucard.

De Paris (Jean-Simon), écuyer, chevalier, seigneur du Puis, paroisse de Lyons sur la Rousse, en Sologne.

De Passac (Louis), chevalier, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France aux départements d'Orléans et Beaugency.

De Passac (Michel), chevalier.

De Pestre (Joseph-François-Xavier), comte de Senef, baron de la Ferté.

De Pleurre (Charles-César-Auguste), chevalier non-profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine au régiment de colonel-général.

De Potterat (Etienne-Claude, marquis), chevalier.

De Prés (Jacques-François), marquis de Fains, chevalier, seigneur de Charbonnières, commandant du bataillon royal Roussillon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De Prunelé (Augustin-Marie-Etienne, vicomte), chevalier, seigneur de Créneaux, capitaine au régiment de Bourbon, dragons.

De Prunelé (Jules-Etienne-Honoré, marquis), baron châtelain de Molitard, seigneur de Moléon, Girondeille et autres lieux.

De Radin (dame Marie-Louise-Françoise), damoiselle, veuve de messire Claude du Lac, chevalier, seigneur de Montizambert.

De Rancourt de Villiers (Edme-Lin-Clet), écuyer.

De Rochechouart (Louis-Etienne-Jules-César, comte), mestre-de-camp attaché au régiment d'Armagnac, infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

De Rohard (Alexandre-Jean), chevalier, ancien cornette au régiment de mestre-de-camp, dragons, ancien mousquetaire de la garde du Roi, officier au régiment de royal Auvergne.

De Romand du Rivet (Laurent), écuyer, capitaine de cavalerie et lieutenant de la maréchaussée d'Orléans.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Rosset (Charles-François), comte de Tourville.

De Rostaing (Charles-Antoine-Marie-Germain, marquis), chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis et de celui de Cincinnatus.

De Sailly (Armand-Léon), chevalier.

De Salvert (Henri-Etienne), chevalier, officier au régiment de l'île de France.

De Saint-Martin (Etienne, comte), seigneur du Titre, etc., colonel d'infanterie, lieutenant en premier des gardes françaises.

De Saint-Mesmin (damoiselle, Catherine-Thérèse-Anne).

De Saint-Pol (Ursin), major de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De Saint-Pol (Louis-Jacques), chevalier, seigneur des grand et petit Reuilly, etc.

De Saint-Pol (Nicolas-François), chevalier, ancien capitaine au régiment de Poitou, infanterie.

De Sampigny (Louis-Charles, comte), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Saint-Solin de Clesdon.

Deschalarts (Louis-Germain), écuyer, ancien officier au régiment de Rouergue.

De Serent (Armand-Louis, marquis).

Destu (Philibert-Marie), chevalier, comte d'Assay, major en second au régiment de Cambresis, infanterie, seigneur du Vot et autres lieux.

Desvaux (Nicolas-Jacques), chevalier, baron d'Oinville, seigneur de la Melleraye, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

De Tascher (Pierre-Jean-Alexandre), chevalier, ancien capitaine, commandant de dragons, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

De Thiville (Joseph-Gaston-Jean-Baptiste, comte), chevalier, seigneur de Pré-le-Fort.

De Thiville (damoiselle Gastonne-Louise-Catherine; et Marie-Antoinette-Austreberte de Peris, damoiselle.

De Tilly de Blaru (dame Marie-Anne), damoiselle, veuve de messire Louis-Victor-Jacques de Pellerin de Saint-Loup, écuyer, seigneur de Longuevaux.

De Toustain (Louis), chevalier, seigneur de Baudrivilliers, ancien officier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Toustain (Jean), chevalier, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

De Tristan (Nicolas-Marie), chevalier, ancien lieutenant-colonel du régiment de Boulonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De Troyes (damoiselle Marie-Françoise), de Montizeaux.

De Vasconcelles (Réné-François), chevalier, seigneur de Pièce-Pavillon, Tête-Noire.

De Vasconcelles (Louis-François), chevalier, seigneur de la Houssaie, de Nouville et autres lieux.

De Vélard (Louis-Gaspard), chevalier, seigneur de Chaussy.

De Vernezon (Claude-François), chevalier, seigneur des Forges, du Grand Ronzay, Guignedame, la Haute-Cour.

De Vhiou (madame Marguerite-Françoise-Geneviève), dame de Barville, veuve de messire Simon-Claude, marquis des Grassins, ancien colonel du régiment des Grassins.

De Viart (damoiselle Charlotte), damoiselle.

De Viart (damoiselle Magdeleine), damoiselle.

De Vidal (Marie-Casimir), chevalier, marquis, sous-lieutenant des gardes-du-corps de Mgr. le comte d'Artois, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

De Vièvre (Michel-Louis), chevalier.

De Vièvre (François-Léon), chevalier, ancien capitaine d'infanterie.

De Vigny (Hilaire-Auguste), chevalier, chef de brigade au corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De Villedieu (dame Marie-Louise-Gabrielle), damoiselle, veuve de messire Pierre-Augustin Bigot, chevalier, vicomte de Morogues.

D'Orléans (très-haut, très-puissant, et très-excellent prince, monseigneur Louis-Philippe-Joseph), duc d'Orléans, premier prince du sang.

D'Orléans (demoiselle Madeleine.)

D'Orléans de Traçy (dame Euphrasie), damoiselle, veuve de messire Louis de Clinchamp, chevalier.

D'Orléans (Jacques-Guillaume, comte), chevalier.

D'Orléans (Pierre, vicomte), chevalier, major des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre de St.-Louis

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Dounant de Grand-Champ (Jean-François-Marie), écuyer.

D'Outremont de la Minière (Anselme), chevalier, conseiller au parlement.

Dubois (dame Rénée-Rose), veuve de messire Jules-Gabriel de Bosmay, écuyer.

Dubruel (Louis-Anne, marquis), chevalier, seigneur de Barmoncher les Chênes.

Dubuisson (Charles-Nicolas), chevalier, seigneur de Blazville.

Dufaur de Pibrac (Daniel-Prix-Germain, comte), chevalier, ancien mousquetaire de la garde du Roi.

Dugaigneau de Château-Morand de Champvallins (Alexandre-Charles), écuyer, maître des eaux et forêts du duché d'Orléans, seigneur de Marmone, Lahare et l'Aubespine.

Du Gaigneau (Alexandre-François-Marie), écuyer, capitaine au corps royal du génie.

Dulac (Amable-Joseph), chevalier, seigneur de Mont-Isambert, major des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Dulac (César-Auguste), chevalier, ancien capitaine au régiment de la Sarre, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Dumaits de Goimpy (Louis-Pierre), chevalier, ancien chevau-léger de la garde ordinaire, seigneur du fief du Colombier de Domainville.

Dumont (Gabriel), chevalier, capitaine au régiment d'Armagnac, infanterie, seigneur du Verger.

Dupont (Paul-René), chevalier, comte de Veillene, seigneur de Cerqueux, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis.

Dupont (dame Elisabeth), veuve de messire Jean-Joseph Gastebois, écuyer, seigneur de Talsy.

Dupré de Saint-Maur (Nicolas), seigneur de Brinon.

Durand de Pizieux (René-Ursin), chevalier, lieutenant au régiment Dauphin, cavalerie.

Duris de Châtignonville (Charles-François), chevalier, colonel d'infanterie.

Duroux (Antoine-Pierre-Joseph), chevalier, seigneur Desguets.

Duroy d'Hauterive (Pierre-Bacon), chevalier, seigneur de Fontenailles-Coneriez.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Dusausay (Pierre), chevalier, officier au régiment Royal-Roussillon, infanterie.

Dusausay (Guillaume), chevalier, seigneur du vicomté de Messas.

Duteil (Joseph-Claude-Marie-Madeleine), chevalier, seigneur de Noriou et la Chenaye, ancien capitaine commandant au régiment de Chartres, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis.

Egrot du Lude (André-Jérôme), chevalier, ancien brigadier de la première compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur du Lude.

Foucher de Lasseray (Jean), écuyer.

Fougeroux (Auguste-Denis), écuyer, seigneur de la Châtellenie de Bondarroy, et de Nainvilliers près Pithiviers.

Fougeroux (André), chevalier, seigneur de Secval, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées navales, ancien capitaine des vaisseaux du Roi.

Gaillard de Courcelles (Louis), chevalier, seigneur du Poutil.

Garnier de Farville (Benoît-Pierre), chevalier, seigneur de Beauvilliers, Lièvreville, Gerilly et autres lieux, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant du bataillon provisoire de Royal-Auvergne, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de roi de la ville de Chartres.

Gauvignon de Bazonnières (Augustin-Louis), chevalier, lieutenant au régiment d'Auxerrois.

Girauldon (Marie-Anne-Olympe), veuve de messire Pierre-Simon-Etienne-Toussaint-Alix, écuyer, trésorier de France à Orléans.

Gourdineau (Etienne), prêtre, curé de Monçay.

Gourdineau (François-Henri), écuyer, seigneur de Chaudry.

Grimoult de Villemotte (Jacques-Jean-Baptiste-Philippe-Louis), chevalier, écuyer du Roi.

Gruau de Gravelle (Jean-Philippe-Isaac), de Creverseaux, chevalier.

Guyon (Jacques-Madeleine), chevalier, marquis de Guercheville.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Guyon (Armand-Jacques-François), chevalier, comte de Guercheville.

Hardouineau (Philippe), chevalier.

Hardouineau (Philippe-Louis-César), chevalier, capitaine de cavalerie.

Hardouineau (Michel-Philippe-Etienne), chevalier, capitaine de cavalerie.

Hébron (dame Marie-Anne-Catherine), damoiselle, veuve de messire Christophe-François Chabot.

Hotman (Jean-Alexandre), chevalier, seigneur de Fontenay-sur-Conie, Mortanon et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Chartres, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Hue (Nicolas-Thomas), chevalier, comte de Miroménil, seigneur de Latingy.

Huet d'Arlon (Zacharie-Nicolas), chevalier, seigneur de la Jonchère, Montbautier.

Huet de Froberville (Claude-Jean-Baptiste), chevalier, seigneur de Rouilly.

Huet d'Ambrun (Antoine-Pierre), chevalier.

Jogues de Guedreville (Augustin-Guillaume), écuyer, seigneur de Poinville et de Germonville.

Jousse (Marie-Madeleine), damoiselle, veuve de messire Charles Tassin, écuyer.

Kerguelin (dame Catherine-Marie-Anne), veuve de messire Louis-Charles Poillot de Marolles, chevalier, seigneur d'Auvilliers.

Lainé (Joseph), chevalier, seigneur de St.-Péravy-la-Colombe et autres lieux.

Lainé (Gabriel), chevalier, seigneur de Sainte-Marie.

Lambert de Cambray (Jacques-François), écuyer, maître particulier des eaux et forêts, du duché d'Orléans, seigneur d'Aigrefin.

Lambert (Charles-Jacques), chevalier, seigneur de la Riffaudière.

Lambert de Villemarre (Charles), écuyer, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Launay.

Lambert (demoiselle Charlotte), damoiselle.

Lambert (Augustin-Charles-Pascal), chevalier conseiller du Roi, maître des requêtes, seigneur de Chamérolles, et autres lieux.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Lambert (Charles-Henry), écuyer, lieutenant au régiment de Noailles, dragons.

Lambert de Villemarre (François-Jean-Baptiste), chevalier, seigneur des Eaux, ancien capitaine d'infanterie au régiment d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Lamirault (Louis-François), écuyer, seigneur de Cottainville.

Le Bascle (Jean-Louis-Marie), comte d'Argenteuil, chevalier, lieutenant général de la province de Champagne, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

Le Begue d'Oizeville (Jacques-Louis), écuyer, seigneur du Cortail, Champ-Fleury.

Le Clerc de Douy (Jacques-Simon), écuyer, seigneur de Douy, Guignonville-Saint-Félix, Ormoyonville et autres lieux, conseiller au châtelet d'Orléans.

Le Clerc de Lesseville (Anne-Charles-Guillaume), chevalier, conseiller au parlement.

Le Coigneux (Jacques-Louis-Guy), chevalier, marquis de Bellabre.

Le Forestier (Henry), chevalier, comte de Moberg.

Le Grand de Melleray (Louis), chevalier, seigneur de Checy et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Jacques.

Le Juge de Loigny (Charles-Louis), chevalier, ancien capitaine, commandant au régiment de Piémont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Le Morhier (Jean-Alexandre), Devilliers, ancien capitaine au régiment royal, artillerie.

Le Noir (Louis-Samuel), écuyer.

Le Vavasseur (dame Marie-Jeanne), dame de Barmainville, Herouville et la Colombe, veuve de messire Antoine-Maximilien, marquis d'Abos.

L'Homme-Dieu-du-Tranchant (Louis-François) chevalier, seigneur du Puits-au-Corps.

L'Huillier (Antoine-François-Jacques), écuyer, seigneur de Ligny.

De Longueau de Launay (Jean), écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De Longueau de Saint-Michel (François-Léon), chevalier.

Longuet (Charles-François), écuyer.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Martin (dame Marie-Anne), veuve de messire Denis-Jacques-Joseph Pellerin, damoiselle.

Masson (Antoine-Honoré), chevalier, seigneur de Dry, du Gouet et autres lieux.

Masson de Joinville (Alexandre-Clément), écuyer.

Massuau (dame Elisabeth), veuve de messire François-César-Henri Prouvansal de Saint-Hilaire, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Massuau de la Borde (Augustin-Clément), écuyer, ancien maire, seigneur d'Ozereaux.

Mengin (Philippe-Martin), chevalier, seigneur de Montmiral et de la Bazoche-Gouet, grand audiencier de France.

Merault (dame Michelle-Pétronille), comtesse de la Grève, veuve de messire Antoine-Lambert Masson, chevalier, comte de Meslay le Vidame.

Michel (Jean-Clément), chevalier.

Michel de Grilleau (Charles), chevalier.

Midou (Claude-Louis), chevalier, seigneur de l'Ile.

Miron de Saint-Germain (Jacques-Philippe), écuyer.

Miron-Raguenet (Amy-Pierre), écuyer.

Miron-Seurrat (Charles-Euverte), écuyer.

Miron-des-Hauts-Champs (Nicolas), écuyer.

Miron (Pierre-Philippe-Jean), écuyer, seigneur de Poisioux et du Coudray.

Miron (Jean-Charles), écuyer, seigneur de Soulere.

Miron de la Motte (Jean-Euverte), écuyer.

Miron des Bordes (Pierre), écuyer.

Montmerquer de Bazoncourt (Isaac-Nicolas-Louis), écuyer, seigneur de Cuissy, ancien capitaine au régiment de la Couronne.

Nouel de Buzonniere (Louis-François), écuyer.

Ouvrard de la Bazilière (dame Marie-Anne-Victoire), veuve de messire Louis-Claude Tessier, écuyer, président au présidial de Blois.

Pajot de Marcheval (Christophe), chevalier, conseiller du Roi en son conseil d'état.

Parseval (Pierre-Charles), comte de Briou, lieutenant des gardes du Roi.

Patas de Mesliers (Léon-Hector), écuyer, lieutenant criminel au Châtelet d'Orléans, seigneur d'Alon et de Buissonoy.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Pellerin (Denis-Louis-Jacques-Joseph), écuyer.

Pellerin de Livernière (Marie-Barthelemy), écuyer.

Pellerin de la Grand-Maison (Etienne-Claude), écuyer.

Phelippes (Clément-Nicolas-Léon), comte de Faronville, chevalier, ancien capitaine au régiment du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Phelippes (Anne-Léon-Henri), prêtre, doyen de Saint-Marcel, conseiller de grand'chambre au parlement de Paris.

Picot (dame Anne-Françoise-Adelaïde) de Combreux, damoiselle, épouse séparée, quant aux biens, de messire Auguste Picot, comte de Dampierre, chevalier, major en second des chasseurs de Normandie.

Picot de Dampierre (dame Emilie-Louise), damoiselle, veuve de messire René de Brizay, chevalier, comte de Brisay.

Pillot (Claude-Anne-François), chevalier, comte de Trevières et du Port-David, grand messager juré de l'université de Paris.

Pochon de Beauregard (André-Hector), chevalier.

Poitevin (dame Madeleine), damoiselle, veuve de messire Charles Clairambault de Vandeuil, chevalier.

Poulain (Louis-René), chevalier, seigneur de Brustel, des Cailloux, ancien capitaine au régiment de Béarn.

Poullard du Boille (François), écuyer, ancien chevau-léger de la garde du Roi, seigneur du Boiller, de Celle, de Champ, paroisse de Montmiral et Melleray.

De Prouvansal (Augustin-François), écuyer, seigneur d'Acoux et Javercy.

Randon de Malboissière (Charles-Joseph), écuyer, chef d'escadron de dragons, seigneur de Sully.

Robethon de Bethonvilliers (Charles-Pierre), chevalier, seigneur de Bethonvilliers-Coheclem, de la Rivière et de Charbonnière, capitaine-exempt des gardes suisses de Mgr. le comte d'Artois.

Robillard (dame Louise-Charlotte), damoiselle, veuve de messire Jean-François Jacque du Coudray, écuyer, ancien commandant pour le Roi an fort Tor-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nelle, île de Minorque, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Rocheron (Augustin-Charles), chevalier, et damoiselle Anne-Marie-Henriette Rocheron, enfans mineurs de messire Pierre-Augustin Rocheron, chevalier, vicomte d'Amoy.

Rocheron de Praville (dame Jeanne-Marie-Anne).

Rolland (Barthelemy-Gabriel), chevalier, comte de Chambaudouin, seigneur des paroisses d'Erceville, Allainville, Charmont et autres lieux, président au parlement de Paris.

Rousseau (Louis-François), chevalier, comte de Chamoy, baron d'Authon, comte de Charbonnière et autres lieux, major du régiment, mestre-de-camp cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Rousseau (Marie-Pierre-Nicolas), écuyer, seigneur de Bel-Air.

Roussel d'Inval (Joseph), chevalier, ancien lieutenant de cavalerie, ancien page de S. A. S. Madame la duchesse d'Orléans.

Sabrevas ou Sabrevois (Jacques-Henri), chevalier, colonel au corps royal d'artillerie.

Seurrat (Isaac), écuyer; Seurrat (Jacques-Robert-Narcisse), écuyer; Seurrat (Aglaé-Suzanne-Elisabeth), damoiselle mineure.

Seurrat (Joseph-Robert), écuyer, seigneur de Guilleville, Ormeville, Montgevin, Montvilliers et autres lieux, ancien maire de la ville d Orléans.

Seurrat (Jacques-Isaac), écuyer, seigneur des Grands-Vezelles, Meraville, Villecoulon et autres lieux, conseiller au bailliage d'Orléans.

Sinson (Louis-Joseph-Guillaume), écuyer.

Sinson de la Houssaye (Louis), écuyer, trésorier de France à Rouen, depuis le 15 juillet 1762.

Sinson (Pierre-Clément), écuyer, seigneur de la baronnie d'Auneux.

Sinson (Guillaume-Christophe-François de Salles), et Claude-Réné Sinson, son frère, écuyer, pour leur fief indivis d'Herbelay.

Tassin de Charsonville (Charles-François), chevalier, grand maître des eaux et forêts du département d'Orléans.

Tassin de Moncourt (Pierre-Augustin), écuyer.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Tassin de Villiers (Guillaume-Alphonse), écuyer.
Tassin de Montaigu (Pierre-Aignan-Stanislas (chevalier, capitaine au régiment de Colonel-Général, cavalerie.
Tassin de Beaumont (Louis-François-Regis), écuyer.
Tassin (Prosper-Guillaume), écuyer, seigneur de Villepion, procureur du Roi au bailliage et siége présidial d'Orléans.
Tassin (Pierre-François), écuyer.
Tournay (Alexandre-François), écuyer, seigneur de Cossotes, paroisse de Chevilly, conseiller en la chambre des comptes de Paris.
Tourtier (Charles-Guillaume), chevalier, seigneur de Gelou, lieutenant des maréchaux de France au bailliage d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.
Tourtier de Villefavreux (Antoine), chevalier.
Tourtier (Jean-Baptiste-Claude), chevalier, seigneur du Portail-Saint-Sigismond, ancien capitaine d'infanterie.
Tourtier (dame Françoise), veuve de messire Henri-Gabriel Curault, écuyer, seigneur de Malmusse, lieutenant-général au châtelet d'Orléans.
Tourtier d'Auzouer (Jean-François), chanoine de l'église d'Orléans.
Vandebergue de Villebouré (Georges), écuyer.
Vandebergue (Robert), écuyer, seigneur de Villiers.
Vandebergue (Isaac), chevalier, lieutenant de cavalerie.
Vigneau (damoiselle Perrette-Marie), veuve de messire Gaston-Joseph de l'Enfermat.

ORSANS, ancienne châtellenie située à trois lieues de Baume-les-Dames, en Franche-Comté, a donné son nom à une illustre race de chevalerie, éteinte à la fin du seizième siècle. Elle comptait parmi ses premiers ascendants Lambert, seigneur d'Orsans, mentionné dans une charte de l'église métropolitaine de Besançon, de l'an 1088. Elle a possédé, depuis l'an 1435 jusqu'en 1547, l'office de maréchal héréditaire de l'archevêché de Besançon; a donné un échanson de Philippe le Bon, duc de Bourgogne; un chambellan du duc Charles, tué devant

- Copyright - Les éditions d'Airay - Lyon 2007 -

Beauvais, en 1472, étant maître de l'artillerie de ce prince; un bailli du Charolais, en 1580, et a contracté ses alliances directes dans les maisons d'Achey, de Boigne, de Clairon, du Châtelet, de Chauvire, de Dompré, de Grammont, de Grandvillars, de Haraucourt, de Lalleman, de Lambrey, de Lantenne, de Leugné, de Mandres, de Marmier, de Méligny, de Monthureux, d'Oiselet, de la Palu-Saint-Julien, de Pierrefont, de Poligny d'Evans, de Thuillier, de la Tour-Saint-Quentin, de Vaudrey, de Vellefaux, etc.

Armes: D'argent, au sautoir de gueules.

ORYOT, comtes d'Aspremont, en Lorraine. Cette maison, qui a donné un grand nombre d'officiers supérieurs, des conseillers-d'état des ducs de Lorraine, deux grands louvetiers du duché de Bar, et un maréchal-de-camp du Roi de France, mort en 1793, a pour auteur Maubert Oryot, chevalier, seigneur de Pagny-sur-Saône, vivant vers l'an 1350. Nicol Oryot, issu de Maubert, au cinquième degré, ignorant la condition de ses ancêtres, et attendu que ses titres se trouvaient adirés, eut recours à des lettres de noblesse, qui lui furent accordées le 27 octobre 1601, et registrées en vertu d'un mandement du duc Charles, du 22 février 1604; mais les titres de cette maison ayant été retrouvés et produits à la chambre des comptes de Lorraine, en 1754, elle fut maintenue dans son ancienne extraction par arrêt de cette chambre, sur les mêmes preuves, remontées au milieu du quatorzième siècle; titres qui ont également été produits en 1760, pour l'admission de Jean-Baptiste Oryot d'Aspremont dans l'insigne chapitre des chanoines comtes de Lyon, où il est mort en 1786. Cette maison a contracté ses alliances directes dans celles d'Armur de Senonville, d'Aspremont-Tillombois, de Bar de Houdelaincourt, du Blé, l'Escamoussier, de Godignon, Hurault, Millet d'Estouf, le Moleur, de Menonville, du Puy d'Avrainville, Raulet d'Ambly, Rehès d'Issoncourt, Rollin, de Saint-Baussan, de Saint-Maurice, de Saint-Remy, etc., etc.

Cette maison a pour chef actuel:

XIV. François-Hyacinthe, comte *Oryot d'Aspremont*;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

chevalier, seigneur de Savonnières, en Voivre, et de la tour forte de Menoncourt, commandeur de l'ordre de Saint-Etienne de Toscane, chambellan de l'empereur d'Autriche et du grand-duc de Toscane, général-major des armées impériales, marié, en 1790, avec Marguerite-Madelaine d'Ourches, chanoinesse du chapitre de Laveine, dame de la croix étoilée de l'impératrice d'Autriche, fille de messire Pierre, comte d'Ourches et d'Emelle. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-François-Joseph, comte Oryot d'Aspremont, lieutenant de cavalerie.

2° Marie-Geneviève-Joséphine Oryot d'Aspremont, mariée, par contrat signé du Roi et de la famille royale, au vicomte de Nettancourt-Vaubecourt, officier supérieur dans la garde royale.

La généalogie de cette maison est imprimée dans le Nobiliaire de Lorraine, par D. Pelletier, pag. 604, et dans le tom. XII du Nobiliaire universel de France, par M. de Saint-Allais, pag. 196.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois croissants d'or, qui est D'ORYOT ; aux 2 et 3 de gueules, à la croix d'argent, qui est D'ASPREMONT.

OSMOND, en Normandie. Cette maison, que ses services distingués, ses belles alliances et de nombreuses illustrations placent au rang des plus considérables de cette province, prouve surabondamment une ancienneté filiative de plus de cinq siècles, à partir de Jean Osmond, écuyer, seigneur de la Roque, de Creuilly et d'Assy, vivant en 1361 ; mais l'ancienneté du nom d'Osmond remonte bien au-delà de cette époque. Du Moulin, dans son Histoire générale de Normandie, imprimée à Rouen, en 1631, et dédiée à Henri d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, gouverneur de la province, rapporte : « Qu'en l'an 1031, » comme Robert le Magnanime ou le Libéral, sixième » duc de Normandie, chassoit un jour le cerf dans la forêt » de Lihons, un Drengot Osmond tua un Guillaume » Ripostel, en vengeance de ce qu'il s'étoit vanté, en » présence du prince et de ses courtisans, d'avoir abusé » de sa fille ; que ce meurtre, commis en la présence

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

» du prince, auquel chacun est obligé d'honneur et » d'obéissance, ayant été blasmé de tous, et Drengot, ne prévoyant plus de seureté pour lui dans la » Normandie, s'en alla avec ses enfants, nesveux et » quelques cavaliers, premièrement en Bretagne, de » là en Angleterre, et enfin au royaume de la Pouille, » où le prince de Bennevent (lors bien empêché » par les Sarrazins d'Afrique, qui tous les ans descendoient dans son pays, et contraignoient ses subjets, et les Grecs habitués dans la Calabre, à leur » payer de grands tributs) les reçut à bras ouverts, et » avec tant d'affection qu'il leur donna une ville pour » demeurer, et pour en jouir comme de leur propre; » qu'ainsi, Osmond fut le prémier des Normands qui » prit habitude dans ces cantons-là. »

La maison d'Osmond a formé deux branches principales :

1°. Les seigneurs d'Aubry le Pantou, de Beuvilliers, du Mesnilfroger, de Médavy, marquis d'Osmond (par érection du mois de mars 1719).

2°. Les comtes de Boitron (par érection du mois de janvier 1720).

Ces deux branches ont donné plusieurs personnages marquants, soit dans les armées de nos Rois, soit dans la prélature, où elle compte, entr'autres, 1°. Charles-Antoine-Gabriel Osmond de Medavy, comte de Lyon en 1743, sacré évêque de Comminges le 1er avril 1764; 2°. Antoine-Eustache, baron d'Osmond, qui remplaça son oncle sur le siége épiscopal de Comminges en 1785; a été nommé évêque de Nancy en 1802, et archevêque de Florence en 1810. Il occupe aujourd'hui le siége épiscopal de Nancy.

René-Eustache, marquis d'Osmond, chef de la branche aînée, lieutenant-général des armées du Roi, a été ambassadeur de France près S. M. Britannique, et créé pair de France le 17 août 1815.

Parmi les alliances directes de cette maison, on distingue celles qu'elles a contractées avec les d'Anisy, Bagnard de Guerres, Bernard d'Avernes, Bertin de Vaudeloges, Bouquetot de Millouet, Bouvet de Louvigny, de Bures, Cardevaque d'Havraincourt, Doynel de Montescot, Fouques de Manetot, de Hautemer de

- Copyright - Les éditions de Vinay - Lyon 2007 -

Valsemé, de Heudreville, de Laval de Tartigny (branche de Montmorency-Laval) de Mallart de Boitron, Mallet de la Nobletière, du Mesnil du Coudray, de Pardieu de Maucomble, de Raveton de Vitré, de la Rivière du Mesnil, Rouxel de Médavy, le Roi de la Liévrerie et du Homme, de la Rue de Bernières, de Sabrevois, de Saint-Pierre, de Seran, etc., etc.

Armes : De gueules, au vol fondant (ou renversé) d'hermine. Supports : Deux licornes. Cimier : Un hibou. Devise : *Nihil obstat.*

D'OSSARY, en Lyonnais. Cette famille tire son origine de Martin d'Ossary, élu échevin de la ville de Lyon, en 1612.

Armes : D'azur, à deux oies d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe.

OUTREQUIN, à Paris, famille de Normandie, dont la souche est originaire de Hollande. Elle a pour auteur.

I. Pierre *Outrequin*, directeur-général de tous les projets, plans et embellissemens de Paris, anobli par lettres patentes du mois de mai 1761, registrées aux cours de parlement, des comptes, actes et finances, les 4 juin, 8 et 21 juillet 1761, et 8 mai 1764. Louis XV lui avait aussi accordé le cordon de Saint Michel. Il avait épousé Marie-Louise-Victoire le Guay, dont il laissa :

1°. Jean, qui suit :
2°. Jean-Baptiste-Augustin Outrequin.

II. Jean *Outrequin*, écuyer, fut reçu conseiller secrétaire, greffier en chef civil, criminel, et garde des archives de la cour des aides de Paris, le 8 février 1765. Il mourut en 1799. Il avait épousé Marie-Agnès-Adélaïde Binet, fille de Claude Binet, écuyer, conseiller du Roi, et commissaire receveur-général, contrôleur des saisies réelles de la ville de Paris, et d'Anne Roger. De ce mariage sont issus :

1°. Claude-Jean-Louis, qui suit :
2°. Alexandre-Philippe-Prosper Outrequin, de St-Léger, receveur-général du département de la Loire, marié avec demoiselle Hyacinthe de la Rivière, de laquelle il a eu Esther Outrequin de St-Léger, mariée avec Gaspard-Antoine-Samuel

- Copyright - Les éditions de Annay - Lyon 2007 -

Bichard de Soultrait, chevalier, chef de bataillon, capitaine de la garde royale et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur ;

3°. Adélaïde-Jeanne-Charlotte Outrequin.

III. Charles-Jean-Louis *Outrequin*, écuyer, chevau-léger, surnuméraire de Sa Majesté Louis XVI, en 1787, a épousé Esther-Jeanne Chachereau, morte en 1812, sans laisser de postérité.

Armes : D'argent, à cinq loutres de sable, 2, 2 et 1.

D'OUVRIER, seigneurs de Bernet, en Languedoc. Cette ancienne famille est connue depuis Guillaume d'Ouvrier, élu capitoul de Toulouse, en 1383. Rigal d'Ouvrier, docteur, remplissait la même charge, en 1541.

I. Gabriel d'*Ouvrier*, docteur, capitoul de Toulouse, en 1610, fut père de :

II. Pierre d'*Ouvrier*, capitoul en 1636, qui eut pour fils :

III. Jean-Jacques d'*Ouvrier*, seigneur de Bernet, maître des ports et chemins en Languedoc, baptisé le 11 septembre 1638, maintenu dans sa noblesse, en vertu des priviléges du capitoulat de Toulouse, le 12 avril 1669.

Armes : D'or, au chevron de gueules, chargé de sept merlettes du champ, et accompagné de neuf épis de blé de gueules, liés trois à trois.

P.

PAJOT, comtes d'Onz-en-Bray, par érection du mois de juillet 1702, marquis de Villers, seigneurs de Villeperrot, de Marcheval et de Juvisy. Des emplois considérables dans la haute magistrature, des services militaires dans des grades supérieurs, et de nombreuses et belles alliances ont assigné à cette maison un rang distingué parmi les familles illustres du royaume. Elle subsiste aux sixième et septième degrés de filiation en trois branches : 1°. les comtes d'Onz-en-Bray, et marquis de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Villers, qui ont donné deux contrôleurs généraux et un intendant général des postes et relais de France; un maréchal de camp, un gouverneur d'Arles, en Provence, et plusieurs magistrats et officiers distingués; 2°. les seigneurs de Marcheval, dont sont sortis un conseiller en la cour des aides, plusieurs officiers, un receveur général d'Alençon, en 1742, un maître des requêtes en 1749, intendant de Limoges en 1756, puis de Grenoble en 1761, conseiller d'état en 1783, massacré dans la révolution, au mois d'avril 1792; ayant laissé deux fils, l'un maître des requêtes en 1815, ancien avocat général au parlement de Grenoble, père d'un fils et d'une fille, et l'autre ancien officier aux gardes françaises, avec rang de lieutenant colonel, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; 3°. les seigneurs de Juvisy, barons d'*Orgerus*, qui ont donné un receveur général d'Alençon, puis lieutenant de roi du Toulois, et des capitaines de cavalerie, de dragons et d'infanterie. Une quatrième branche, dite des seigneurs de Noizeau, qui a donné un maître des comptes, en 1709, un intendant de Limoges en 1724, de Montauban, puis d'Orléans en 1740, s'est éteinte en 1759. Les alliances immédiates de cette famille sont avec celles d'Allain de la Bertinière, Auget de Monthyon, Bidal d'Asfeld, Bocquet de Saint-Simon, de Bois-Jourdain, le Boistel, de Caputo, à Naples, de Chaulnes, de Chaumont, de Clermetz de la Mérie, le Clerc de Lesseville, Delpech de Cailly, le Doulcet de Pontécoulant, de Flesselles, le Gendre de Lormoy, Guyon du Chesnoy, Hallé d'Airval, le Gay de Tilly, Langlois de Courcelles, Langlois de Motteville, de Mailly de Charneuil, de Montferrand, Moreau de Plancy, Oger de Villers; Phelippes de la Houssaye, Rouillé d'Orfeuil, Rutant de Morainville, de Senneville, de la Tour du Pin-la-Charce, Valliet d'Arnouville, de Versoris d'Agy, etc. etc.

Armes : D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes d'aigle de sable, becquées et arrachées de gueules. Couronne de marquis. Supports : Deux aigles au vol abaissé.

DE PARDESSUS, maison d'ancienne chevalerie du comté de Bourgogne, branche puînée de l'illustre maison de Poligny, qui, ayant tenu à fief durant plusieurs

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

siècles, une des premières charges du comté, désignée sous le nom de seigneur Pardessus des Saulneries, place importante qui donnait la surintendance et le commandement général des salines. La tradition de toute la province porte qu'elle a pris son nom de cette charge. Guy de Pardessus, chevalier, et Gérard, son frère, damoiseau, furent témoins de divers hommages rendus par Guillemette de Commercy, et Jean de Châlons. L'on trouve dans le Cartulaire de Châlons, Jean, Eudes et Hugues de Pardessus, chevaliers en 1280 et 1290, et dès-lors une multitude d'autres seigneurs de ce nom, ainsi qu'aux archives de l'officialité, des abbayes de Dijon et des chapitres nobles de Migette, Murbach, Lure et autres, où elle fut reçue depuis l'an 1400. Elle a fourni grand nombre de chevaliers et hommes d'armes, dans les armées de Bourgogne, aux quatorzième et quinzième siècles; fit, à ces époques, diverses fondations pieuses, et s'allia toujours aux plus anciennes maisons de chevalerie du pays, jusqu'à l'époque de son extinction, au dix-septième siècle.

Armes : De gueules, au chevron d'argent, qui est de *Poligny*; brisé de trois coquilles du même.

PARIS. *Liste des gentilshommes de la prévôté et vicomté de Paris, convoqués en 1789, pour la nomination des députés aux États-généraux du royaume.*

Messieurs

D'Aguesseau de Fresnes.
Le duc d'Aiguillon.
D'Ainnery.
Le comte d'Ambrugeac.
Amiot.
Andrieu de Chetainville.
Le chevalier d'Anglejean.
Angot.
Anjorrant.
Anissón Duperron.
Le comte Archambault de Périgord.
Le comte d'Aspremont.
Aubert, chevalier de Rassay.
Le duc d'Aumont.
Le chevalier d'Auteuil.
Le vicomte d'Auteuil.
Le chevalier de Baillon
Le marquis de Barrin.
Le vicomte de La Barthe.
Le comte de Baschi Ducaila.
Le Bas Du Plessis.
Basyre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Basly.
Le marquis de Bassompierre.
Le comte de Bavière de Grosberg.
Le comte de Beaumont.
Beaurecueil.
De Beneech.
De Beaurepaire.
Le vicomte de Béthune.
Berthier (père).
Berthier (fils).
Le comte de Béthisy.
Le vicomte de Béthisy.
De Blaire.
Le Blanc de Verneuil.
Le Blond.
De Bois-Neuf.
Le vicomte de Boisse.
De la Boissière.
Bonneau.
Le président de Bonneuil.
Le comte Boson de Talleyrand.
Boucher d'Argis.
Le président de Bouffret.
Boula de Coulombiers.
Le marquis le Boulanger.
Le marquis de Boullainvillers, président.
Le marquis de Bourzac.
Boyer.
De Bretignières.
De Brevannes.
Brières de Surgi.
Le prince de Broglie.
Le comte de Broglie.
De Brou.
Broutin.
Le marquis de Bullion.
Gerard de Bussous.
Le comte de Busançois.
Colin de Cancey.
Le vicomte de Canoway.
Le baron de Cap-de-Ville.
De Carbonnières.
Carré.
Le duc de Castries.
Le duc de Caylus.
Le marquis de Chabannais.
Le comte de Chabrillant.
Chaillon de Joinville.
Le marquis de Champigni.
De Chanorier.
De Chaulaires.
Le Chanteur.
De Chapuis.
Le comte de la Charce.
Charpentier.
Cherin.
Cheverni de la Chapelle.
Le président Choart.
Leclerc de Lesseville.
Leclerc (fils).
Leclerc de Versailles.
Le comte de Clermont-Tonnerre.
Collet.
Le comte de Combarel.
Le président Cordier de Montreuil.
De Cotte.
Cottin.
Le comte de Coubert.
Le marquis du Coudray.
De Coulmier.
Le Couteulx du Mosey.
De Courmont.
Courtin d'Ussy.
Marquis de Crillon.
De Crisenoy.
Le comte de Croismare.
Le duc de Crussol d'Uzès.
Le bailli de Crussol.
Le baron de Crussol.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Le duc de Crussol.
De Cuverville.
Le comte de Damas.
Daval.
Daucour.
Davi de Chevigné.
Desmé Dubuisson.
Desponti.
De la Devèze.
Desplat.
Deumère.
Le président Drouin.
Dubois.
Le Duc.
Ducros de Belbeder.
Dudier de Romainville.
Le marquis du Luc.
Dumetz de Rosnay.
Duperier Dumouriez.
Duval d'Espremesnil.
Le baron d'Eaubonne.
Le comte des Ecotais.
Le marquis d'Ecquevilly.
L'Empereur.
Le baron d'Espagnac.
Le comte d'Espinville.
Le marquis d'Esvry.
Le comte d'Esvry.
De Fargès.
Le comte de Faudran.
Le marquis de Favras.
Le chevalier le Feron.
Le Fèvre de Valrenceaux.
Le duc de Fitz-James.
Le Caron de Fleury.
Le chevalier de Fargis.
De Fornier.
Le comte de Foucault.
Le marquis de Fraguier.
Froidefond du Chatenai.
Gabriel de Saint-Charles.
Gallois.
Gaudin.
Gauthier.
Le duc de Gesvres.
Le président Gilbert.
Le chevalier Gilbert d'Herbeley.
Gillet de la Renommière.
Le comte de Gimel.
Le marquis de Gondrecourt.
Gougenot.
Gougenot.
Le vicomte de Gouvello.
Le comte de Gouvernet.
Le marquis de Gouy d'Arcy.
Le marquis de La Grange.
Le chevalier Gueroult de Bois-Roger.
De Gui.
Le duc de Guiche.
Guilloteau de Grandeffe.
Guyet.
Le vicomte d'Hautefort.
Hazon.
Le premier président Hocquart.
Hocquart de Coubron.
Houdiart.
Le comte François de Jaucourt.
De Joguet.
Delaage de Bellefaye.
De Lamy.
Le comte de Lamerville.
Lamoureux.
De Langlet.
Lardier.
Le duc de Laval.
Lavoisier.
Law de Lauriston.
Le chevalier de Lange.
Le marquis de Langlade.
Le prince de Léon.

- Copyright - Les éditions d'Airay - Lyon 2007 -

Le Long.
Lespicier de Villars.
Le marquis de Lesseville.
Leleu de Brimay.
Lempereur.
Le président le Pelletier.
Le président de Leudeville.
Le duc de Levis.
De Lignac.
De Lironcourt.
Loiseau de Beranger.
De Lorimier.
De Louvain.
Le vicomte de Lubersac.
De Lucénay.
Le marquis de Lusignan.
Le comte de Machault.
Le duc de Maillé.
Le baron de Maistre.
Le comte de Marguerie.
Le comte de la Marlière.
Marrier.
Marrier de la Gatinerie.
Mathieu.
De Mecquenem.
De Mecquenem d'Artaise.
Le chevalier de Menil-Glaise.
Le président Mérault.
Le marquis de Merle d'Ambert.
Le marquis de Mesmes.
De Meulan.
Le chevalier de la Michaudière.
De Milleville.
Millin Grandmaison.
Millin de Duperreux.
Le comte de la Mire-Mory.
Le comte de Mirepoix.
Le marquis de Mithon.
Le présid. Molé de Champlastreux.
Le chevalier de Moligny.
Prince Joseph de Monaco.
Péan de Monthelon.
Le marquis de Montagu.
De Montcloux.
Le comte de Montfaucon de Rogles.
Le marq. de Montfermeil.
De Montholon.
De Montfleury.
De Monville.
Moreau de la Vigerie.
De la Mouche.
Baron de Moussin.
Le comte de Nantouillet.
Nau.
Nau de Champlouis.
Comte de Nicolaï.
Le vicomte de Noailles.
Noblet.
De la Noue.
Le chevalier d'Oraison.
Le président d'Ormesson, secrétaire.
Osmond.
Parat de Chalandray.
Le comte de Peyre.
Peltier.
Piètre.
Pignol.
Comte de Pierrepont.
Le prince de Poix.
Le marquis de Poterat.
Le comte du Poulpry.
Le baron de Purgoldt de Lowenhardt.
Le comte de Pussignieu.
Le vicomte de Prunelé.
Le comte de Quelen.
Le comte de Querhoen.
Raffard de Marcilly.
Le marquis de Rachaise.
Le marquis de Refuveille.

Copyright © Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Resy.
Robert de Prie.
Robert de Saint-Vincent.
Roualle de Boisgelon.
Le comte de Rougé.
Le comte de Rouault.
Rousseau de Bauplan.
Rouhette.
Le Roy de Bardou.
Le comte de Sainte-Marie.
De Sainte-Marie.
De Saint-Hilaire.
De Saint-Laurent.
De Saint-Roman.
Le marquis de St.-Vallier.
Le chevalier de Saint-Vallier.
Le marquis de Saisseval.
De Scépeaux.
Le comte de Ferrant.
De Salleur de Grizien.
Le comte de Sanois.
De Santeuil.
Savalette de Langes.
De Schouen.
De Semonville.
De Soulaigre.
Le comte de Soyecourt.
Stocard.
Tabary.
Taboureau.
Taillepied de Bondi.
Tellès d'Acosta.
De Thésigny.
Thévenin de Margency.
Thierry.
Le comte de Tillières.
Le marquis de Chomé.
Du Tillet.
Du Tillet de Villars.
Marquis de Tissard de Rouvre.
Le Tourneur.
Le marquis de Cravanet.
De Tremauville.
De Trudaine.
Marquis de Turgot.
De Vaisnes.
Le vicomte de Valence.
Le chevalier de la Valette.
Valletean de La Roque.
De Vallière.
De Valmarette.
De Varenne.
De Verduc de Soissy.
Le chevalier de Vibraye.
Le comte de Viella.
Viger.
Le marquis de Vigni
Le baron de Ville-d'Avray.
Le duc de Villeroy.
De Villiers de la Bellangerie.
De Villiers (père).
Le président de Vins.
De Vitalis de Migneaux.
Vivien.
De Vougny.

DE PARISOT, famille originaire de Champagne, établie en Dauphiné depuis 1706, par le mariage de Louis de Parisot avec Marguerite Jordan de Durand; elle a fourni de tout tems des militaires distingués. De nos jours, en 1779, Louis-André Parisot de Durand de Saillans, et Honoré-Laurent Parisot de la Boisse, frères, sont entrés en qualité de cadets gentilshommes dans le régiment de Champagne, où ils ont servi jusqu'au mo-

- Copyright - Les éditions d'Aina - Lyon 2007 -

ment de leur émigration avec les officiers de ce corps; ils ont fait la campagne de 1792 à l'armée des princes, et les autres campagnes de l'émigration dans le corps des chasseurs nobles de l'armée de Condé, jusqu'au licenciment général. Honoré-Laurent fut blessé en 1796, et obtint quatre ans d'exemption pour la croix de Saint-Louis; ils furent l'un et l'autre reçus chevaliers de cet ordre par Mgr. le prince de Condé, en 1797, en vertu des ordres du Roi, qui leur a conféré depuis sa rentrée dans son royaume, le grade honorifique de chef de bataillon, avec pension de retraite. Honoré-Laurent de Parisot-Durand de la Boisse est domicilié à Etoile, depuis son mariage en 1802, avec demoiselle Julie Dupont, d'une très-ancienne maison du Vivarais, connue sous le nom de Dupont de Soyon, duquel mariage est provenu Henri-Claude de Parisot de la Boisse, né le 29 septembre 1805.

Armes : D'or, à trois fasces ondées d'azur; au chef du même, chargé d'une étoile rayonnante d'or.

PASQUIER, marquis de Franclieu, par érection du mois de juillet 1767, famille ancienne et distinguée par une longue suite de services militaires, originaire de l'Ile-de-France, et établie en Bigorre depuis le commencement du dix-huitième siècle. Elle prouve l'ancienneté de sa noblesse depuis Robert Pasquier, l'un des 27 écuyers de la compagnie de Hue de Kerautrec, chevalier, en 1356. Elle a donné depuis un grand nombre d'écuyers, d'archers et d'hommes d'armes; des enseignes de compagnies d'ordonnances; deux gentilshommes ordinaires de la chambre; des brigadiers et deux maréchaux de camp des armées du Roi, et plusieurs officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle est représentée de nos jours par :

Anselme-Florentin-Marie Pasquier, baron de Franclieu, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1), a fait la guerre d'Amé-

(1) Son frère puîné, Jean-Baptiste Pasquier, chevalier de Franclieu, chevalier de Malte, capitaine de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rique. Il a émigré avec son père, au mois de mai 1791, a été aide-camp de S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon, et s'est trouvé au siége de Maëstricht, en 1793. Il a épousé Augustine-Eléonore-Jules d'Erard, fille du comte d'Erard, lieutenant-général des armées du Roi. Il a eu de ce mariage :

1°. Marie-Aimé-Louis-Anselme, né le 19 mai 1804 ;
2°. Augustine-Fortunée, née en janvier 1802 ;
3°. Eléonore-Aglaé, née en 1806 ;
4°. Béatrix-Alphonsine, née en 1809.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de Maure de sable, tortillées d'argent, et en pointe de trois fleurs appelées paquerettes d'or, terrassées du même, celle du milieu supérieure.

DE LA PASTURE. La famille de la Pasture est une des plus anciennes parmi la noblesse du Boulonnais. Sa filiation a été établie en 1786, par M. Chérin, généalogiste du cabinet des ordres du Roi, depuis Thomas de la Pasture, écuyer, seigneur de la Pasture et Wierre, vivant en 1304.

En 1412, Jean de la Pasture, écuyer, seigneur de Wierre et la Billarderie, petit-fils de Thomas, produisit au duc de Bourgogne ses preuves de noblesse, et ce prince le reconnut comme noble, et issu de noble progéniture de père et de mère. Dans cette maintenue de noblesse, le duc de Bourgogne rappelle les armoiries de la maison de la Pasture, telles que cette maison les a toujours portées depuis, et comme elles sont mentionnées dans la maintenue de noblesse de M. Bignon, intendant en Picardie, du 29 août 1699.

Son fils, Antoine de la Pasture, leva, à ses frais, une compagnie de cinquante hommes d'armes et fit la

---

dragons, aide-de-camp de S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon, pendant l'émigration, tué devant Kehl, le 7 décembre 1796, avait épousé Mlle. de Reinach, chanoinesse d'Andelot, dont est issu Henri-Anselme Pasquier de Franclieu, né en janvier 1796, chevau-léger, en 1814.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

guerre avec le duc d'Anjou, dont il fut frère et compagnon d'armes.

En 1602, Michel de la Pasture, chevalier, baron de Courcet, seigneur de Wierre, la Billarderie, etc., etc., épousa Madelaine de Monchy d'Hocquincourt, cousine du maréchal d'Hocquincourt.

La noblesse de cette famille, illustrée par des alliances avec les plus anciennes maisons du Boulonnais, est établie par les titres les plus authentiques, et par une filiation non interrompue depuis Thomas de la Pasture, en 1304, jusqu'à Pierre-Antoine-François, marquis de la Pasture-Verchocq, encore vivant, fils aîné de Pierre-François de la Pasture, chevalier, seigneur de Verchocq, Wiove, Offretien, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Pierre-Antoine-François, marquis DE LA PASTURE-VERCHOCQ, issu au onzième degré de Thomas de la Pasture, fut d'abord mousquetaire de la garde du Roi, ensuite capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, fit les preuves de la cour devant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi et fut présenté au Roi et à la famille royale le 27 janvier 1786. De son mariage avec demoiselle Agathe d'Acary, d'une des plus anciennes maisons de Picardie, il a eu trois enfants, savoir :

1°. Pierre-Marie-François de la Pasture, premier page de MADAME, comtesse d'Artois, ensuite officier dans le régiment de Commissaire-général, cavalerie, émigré en Allemagne en 1792, où il servit dans les armées des princes français, mort en Angleterre, où il avait épousé madame veuve Elisabeth Foulkes, née à Ducarel, issue d'une famille noble de Normandie; de ce mariage est issu : Henri de la Pasture, aujourd'hui officier de cavalerie au service de S. M. britannique;

2°. Charles-Henri de la Pasture, officier de la marine royale, en 1788, aujourd'hui capitaine de frégate en retraite et chevalier de Saint-Louis, a épousé Jeanne-Charlotte Dedun, propriétaire de la terre d'Irville, dans le département de l'Eure; en septembre 1815, ce dépar-

- Copyright - Les éditions d'Airay - Lyon 2007 -

tement l'a élu membre de la chambre des députés;

3°. Marie-Charlotte-Agathe de la Pasture, reçue chanoinesse-comtesse du chapitre noble de Bourbourg, mise en arrestation à la citadelle de Calais, pendant la terreur, et morte peu de tems après.

Armes : D'argent, à la bande de sable, chargée de six losanges d'or.

PASTUREAU, famille ancienne, originaire de Touraine, qui vint s'établir en Poitou, au treizième siècle. Elle est connue, par filiation suivie, depuis François Pastureau de Rimbert, et Guillaume Pastureau de Charay, écuyers, frères, qui passèrent ensemble une transaction en 1552, et fondèrent chacun une branche. Celle de François Pastureau de Rimbert, conseiller à Poitiers, élu maire de cette ville en 1571, s'est éteinte dans le dix-septième siècle. Guillaume Pastureau de Charay, maire, et capitaine de la ville de Niort, en 1550, 1568 et 1571, épousa Catherine de Villiers, fille d'un maire de Niort, de laquelle il eût six garçons et deux filles, qui partagèrent la riche succession de leurs père et mère, le 13 mars 1583. La postérité de Guillaume s'est perpétuée à Niort jusqu'à nos jours. Cette branche ayant été taxée pour les francs-fiefs, elle en fut déchargée par arrêt du conseil-d'état du Roi du 19 septembre 1696, et reconnue pour avoir toujours joui de tous les droits et prérogatives de la noblesse.

Armes : D'azur, au chevron d'argent, chargé de sept aiglettes éployées de sable et accompagné en chef de deux gerbes d'or, et en pointe d'un mouton du même.

PÉLISSON, en Dauphiné. Geoffroy Pélisson, maître ordinaire en la chambre des comptes de Dauphiné, mort dans cette charge, après l'avoir exercée plus de vingt ans, est l'auteur de cette famille qui porte pour armoiries : *D'argent, au rencontre de bœ[illegible] d'or.*

PERRENOT DE GRANDVELLE, en Fran[illegible]-Comté ; famille qui a pour auteur Pierre Per[illegible]not, châtelain d'Ornans, anobli au mois d'août 15[illegible]. Ni-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

colas Perrenot, son fils, fut conseiller au parlement de Dôle, en 1518; ensuite chancelier de Charles-Quint, et acheta avec sa femme, Nicole de Bonvalot, la seigneurie de Cantecroix, en Brabant. Elle passa à leur fils aîné, Thomas Perrenot, chevalier d'Alcantara, ambassadeur du roi d'Espagne à Vienne, en France et en Angleterre, en faveur duquel le roi Philippe II l'érigea en comté, en 1570. Thomas Perrenot épousa Hélène de Bréderode, qui le rendit père de François Perrenot, comte de Cantecroix, mort sans enfants, en 1607, ayant institué son héritier Thomas-François d'Oiselet, fils de Péronne Perrenot, sa sœur, et d'Antoine d'Oiselet, baron de Villeneuve. Antoine Perrenot de Grandvelle, fils du chancelier, fut cardinal et archevêque de Besançon. Cette maison s'est éteinte dans celle d'Oiselet.

Armes: D'argent, à trois bandes de sable; au chef d'azur, chargé d'une aigle éployée d'or.

PERREY; noble et ancienne famille originaire de Salins, au comté de Bourgogne, qui remonte par filiation à Huguenin Perrey, vivant en 1536. Son épitaphe se voyait encore, en 1720, sur sa tombe dans l'église de Saint-Anatoile. Il y est qualifié *noble*, et ses armes y étaient gravées telles que ses descendants les portent encore de nos jours. Elle a été décorée du titre de chevalier héréditaire, par lettres-patentes du roi Louis XV, de l'an 1720, délivrées par le duc d'Orléans, régent de France, à Pierre-François Perrey, IIe du nom, lieutenant-général à Salins, comme étant issu de bonne et ancienne noblesse, soutenue par des alliances considérables dans la robe et dans l'épée. Il mourut en 1744, laissant, entr'autres enfants, Justin-Joseph Perrey, chevalier, premier président, lieutenant-général à Salins, marié, l'an 1762, avec Marguerite-Xavière Drouin de Chassagne, dont sont issus :

1°. Pierre-François-Joseph Perrey, chevalier, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et depuis sous-inspecteur des forêts à Saint-Claude, marié, en 1802, avec Claudine-Agathe Roux de Rochelle, fille de Guillaume-François Roux de Rochelle, écuyer, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Léonard-Justin-Bernard Perrey, avocat, marié, en 1798, avec Marie-Françoise Bracon;

3°. Henri-Joseph Perrey, officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, marié, en 1805, avec Anne-Caroline Lurion de l'Egoutail, fille de noble Jacques-Michel Lurion de l'Egoutail;

4°. François-Philippe Perrey, chevalier de l'ordre du Lion de Belgique, secrétaire de la commission chargée de la démarcation des frontières de la France avec les puissances riveraines;

5°. Gabriel-Anatoile Perrey, chevalier des ordres de la Légion-d'Honneur, de Saint-Ferdinand et du Mérite des Deux-Siciles, ancien chef du secrétariat du ministère des affaires étrangères, secrétaire intime de S. A. le prince de Talleyrand, grand-chambellan, marié, en 1815, avec Emma Dickinson, anglaise, fille de William Dickinson, écuyer;

6°. Françoise-Henriette-Victoire-Philippine Perrey, religieuse;

7°. Marguerite-Victoire Perrey.

Armes : De gueules, à quatre losanges d'or en bande, accostées de deux croissants d'argent. Couronne de comte; supports : deux lions.

PERROTIN DE BARMOND, en Berri; famille ancienne connue depuis Charles Perrotin, écuyer, sieur d'Attigny, vivant en 1499. Elle a produit des contrôleurs généraux de la marine, des conseillers d'état, des chevaliers de l'ordre du Roi, etc., etc.

Armes : D'argent, à trois cœurs de gueules.

PERROTIN DE BELLEGARDE, en Dauphiné; famille qui remonte à Mathieu Perrotin, anobli par lettres du mois d'août 1608, vérifiées par arrêt du 26 novembre 1609 : l'un de ses fils fut maréchal-de-camp.

Armes : De gueules, à deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir, accompagnées en chef d'un croissant du dernier émail.

PERROTIN DE L'ETANG, en la même province. François Perrotin, frère de Mathieu, dont on vient de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

parler, fut aussi anobli, par lettres du mois de juin 1612, vérifiées le 27 mars 1614.

Armes : De gueules, à la licorne saillante d'argent.

PETIOT DE TAILLAC ; famille originaire du Limosin, qui a pour auteur Jacques Petiot, sieur de la Motte, juge et prévôt de Limoges, qui, en récompense de ses services, reçut des lettres de noblesse le 3 août 1702.

Pierre Petiot, écuyer, conseiller du Roi, président, trésorier-général des finances au bureau de Limoges, et Catherine Balliot, veuve de Pierre Petiot, sieur de Chavagnac, firent enregistrer les armes de leur famille au XVIe. vol. de l'Armorial général, cotè Limoges. Elles sont : *D'azur, au chevron brisé d'or, accompagné de trois colombes d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

PICOT, vicomtes DE PECCADUC ; famille ancienne de Bretagne, connue, par filiation, depuis Antoine Picot, marié, l'an 1483, avec Marie *des Landes*. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs et de divers grades dans les armées de terre et de mer, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle a été maintenue dans sa noblesse par une ordonnance de M. de Maupeou, du 10 février 1699 ; par un jugement des commissaires-généraux du conseil, du 4 avril 1715 ; et enfin, par un arrêt du parlement, du 16 janvier 1739. Elle a contracté ses alliances directes avec les familles les plus distinguées de Bretagne, et s'est perpétuée jusqu'à nos jours, en deux branches dans l'ordre qui suit.

PREMIÈRE BRANCHE.

IX. Jean-Marie PICOT, seigneur de Tremart, de Boisbrassu et autres lieux, épousa, le 7 juin 1748, Marie-Gillette-Sainte *de Châteaugiron*, fille de Mathurin-Alain, comte de Châteaugiron, et de dame Gillette de Roger. De ce mariage sont issus :

1°. Henri-François-Marie, dont l'article suit ;

2°. François-Louis-Jean-Marie Picot, ancien offi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cier de la marine royale, vivant sans postérité;

3°. Joseph-Jean-Baptiste Picot, ancien officier de marine, vivant sans postérité;

4°. Angélique Picot, épouse de messire Louis-Éléonore de Percy.

X. Henri-François-Marie PICOT, entra, en 1775, aux mousquetaires; passa, à la réforme de ce corps, capitaine à la suite de Colonel-Général, cavalerie; épousa, en 1785, demoiselle N.... *de Lunelle*. Il mourut en 1792, laissant plusieurs enfants qui sont établis aux Etats-Unis.

SECONDE BRANCHE.

IX. Pierre-Jean-Baptiste PICOT, chevalier, seigneur de Peccaduc, du Pontlouet et autres lieux, frère puîné de Jean-Marie Picot, seigneur de Tremart, fut conseiller au parlement de Bretagne, et s'allia, par contrat du 4 février 1760, avec dame Angélique-Marguerite *de la Chevière*, dont il eut:

1°. Pierre-Marie-Auguste, dont l'article suit;

2°. Placide-Marie-Fidèle, dit le vicomte de Picot, page, en 1782, de *Madame*, (épouse de S. M. *Louis XVIII*), officier au régiment d'Anjou, émigré en 1791, et mort en 1793, au champ d'honneur, pour la cause des Bourbons;

3°. Henri-René-Marie Picot de Peccaduc, dit le vicomte de Picot. Il a émigré en 1791, a fait partie du cantonnement d'Ath, dans la compagnie de S. A. R. le duc d'Angoulême, et la campagne de 1792, au corps d'armée de S. A. S. monseigneur le duc de Bourbon. Au mois d'avril 1793, il entra au service de la Hollande, dans le régiment d'Orange-Frise, et fit toutes les campagnes suivantes sous les ordres de S. A. S. monseigneur le prince Frédéric d'Orange, et immédiatement après l'occupation de la Hollande, en 1795, il passa au service d'Angleterre, auquel il est resté jusqu'en 1808, époque où il passa dans les troupes allemandes de la confédération du Rhin, avec lesquelles il a fait les cinq dernières campagnes, tant en Catalogne, qu'en

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Russie et en Allemagne ; il est rentré en France à la restauration du trône des Bourbons, après une absence de vingt-trois ans de sa patrie, absence passée au service étranger sans interruption. S. M. Louis XVIII a bien voulu le réintégrer dans l'armée française, comme colonel d'infanterie, grade dans lequel il a fait les deux dernières campagnes. Il est chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur ;

4°. Flavie-Françoise-Marie Picot ;

5°. Lucrèce-Marie-Josephe Picot ;

6°. Angélique-Henriette Picot, dame à l'abbaye royale de Saint-Georges.

X. Pierre-Marie-Auguste PICOT DE PECCADUC, élève de l'école royale et militaire de Paris, chevalier de Saint-Lazare, officier au régiment de Metz, du corps royal de l'artillerie, émigra en 1791, et se mit sous les ordres de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, au corps d'armée duquel il fit toutes les premières campagnes, et dès la seconde campagne, il y reçut la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il passa ensuite au service de S. M. l'empereur d'Autriche, qui daigna lui faire délivrer des lettres de naturalisation sous le nom de baron de *Herzogenberg*. Il a fait la campagne de 1813, comme général major, a commandé la ville de Châtillon, pendant le congrès ; et, à l'entrée des puissances alliées à Paris, S. M. l'empereur d'Autriche le nomma commandant de cette capitale. Il est grand'croix, commandeur et chevalier de plusieurs ordres.

Armes : D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois falots allumés de gueules ; au chef du même. Devise: *Nullus extinguitur*.

DE PIÉDOUE, seigneurs de la Marre, d'Héritot, des Chapelles, en Normandie. La famille de Piédoue, dont le nom se trouve écrit *Pidoë*, *Pisdoë*, *Piedoë*, *Pisdoüe* dans les anciens titres, est ancienne et originaire de la ville de Paris, où, dès le treizième siècle, elle tenait un rang distingué parmi les plus notables. Elle s'établit en Normandie, dans la généralité de Caen, et y est connue avec possessions seigneuriales, et dans les montres du ban et arrière-ban de la noblesse,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

depuis le commencement du seizième siècle. Elle a pour auteur Guillaume Pisdoë, Ier. du nom, d'une ancienne famille de Paris, élu prévôt des marchands de cette ville en 1276, et une seconde fois en 1304, dont le fils Guillaume Pisdoë fut premier écuyer du corps et et maître de l'écurie (1) du roi Philippe-le-Long, depuis le 12 juillet 1316, jusqu'au 3 janvier 1321. Il fut tué par Nicolas de Vescela, selon des lettres de rémission que ce dernier obtint pour ce meurtre, en 1329. Jean Pisdoë, créé maître des comptes le 9 août 1350, et frère puîné de Guillaume, a continué la descendance de cette famille, qui a été maintenue dans son ancienne extraction, par arrêts de la cour des aides, des 24 novembre 1664 et 20 avril 1665, et par arrêts du conseil d'état du Roi, des 30 juin 1716 et 13 fevrier 1717. Elle a formé trois branches principales : 1°. les seigneurs de la Marre et de la Moissonnière, vicomtes d'Evrecy, éteints au milieu du dix-huitième siècle ; 2°. les seigneurs de Charsigné et d'Héritot existants ; 3°. les seigneurs des Chapelles, éteints peu avant la révolution. Toutes ces branches ont donné des officiers aux armées de nos Rois, et contracté de belles alliances, entr'autres, avec les familles d'Aumesnil, de Barat de Beauvoir, le Bernier de Longpré, Chailly, Cauvigny, Chasot de Saint-Georges, Fribois de Renauville, Godefroy de Presle, le Harivel, Heudine de Brucourt, James de Saint-Geor, le Magnan, Marescot, Marquier de Crux, Morel de Putanges, du Moustier, Nollent, Petit des Ifs, la Rivière-Romilly, le Sens, du Thon de Moulineaux, la Tour-Saint-Gaudens, du Vernay, etc.

Louis-François de Piédoue, chevalier d'Héritot, chef de cette famille, chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, du 2 juillet 1783, né le 28 avril 1742, entré au service dans les mousquetaires, dès 1756, pensionné le 3 février 1788, a épousé, par contrat du 15 avril 1792, Thérèse-Perrine *de Malherbe*, fille de feu messire Joachim de Malherbe, seigneur du Plessis, ancien capitaine au régiment de Carhaix, infanterie, et de feu dame Blan-

(1) Cette charge de la couronne fut connue depuis sous la dénomination de grand-écuyer de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dine-Gabrielle Mauger de la Maugerie. Elle est décédée à Bavant, le 27 octobre 1808, ayant eu de son mariage :

1°. Ernest-Jean-Louis Piédoue d'Héritot, né à Caen, le 15 août 1798 ;

2°. Marie-Blandine Piédoue d'Héritot, née le 2 février 1793, mariée, par contrat du 17 septembre 1814, avec Jean-Marie *de Vezeaux de Rancogne*, inspecteur des postes, veuf, sans enfants, d'Amélie-Françoise-Elisabeth de Cullon-d'Arcy ; fils de Charles-François de Vezeaux, marquis de Rancogne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marguerite-Charlotte-Françoise de Boillève.

Armes : D'azur, à trois pieds d'oie d'or.

DE LA PIERRE ; ancienne famille, originaire de Valleraugue, diocèse d'Alais, en Languedoc.

I. Jean DE LA PIERRE, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, né le 14 septembre 1716, baptisé par Bord, vicaire de Valleraugue, le 23 du même mois, marié, par contrat passé devant Carlet, notaire, le 5 juillet 1741, et béni, le 24 octobre suivant, par Richard, secondaire à Talairac, annexe de Valleraugue, à mademoiselle Jeanne *Pieyre*, fille et héritière de M. Jean Pieyre, et de dame Suzanne d'Aigoin, seigneur de la Valette, le Rey, Beauvert, co-seigneur de Notre-Dame de la Rouvière, Maudagout et autres lieux, et décédé le 22 juillet 1794, a eu pour enfants de ce mariage :

1°. François, qui suit ;

2°. Mademoiselle Marie de la Pierre, née le 20 décembre 1742, mariée à noble Antoine-François *de la Cour*, sieur de la Becède, sur des pactes enregistrés le 20 octobre 1768, par Fosguet, notaire à Valleraugue.

II. François DE LA PIERRE-LA-VALETTE, écuyer, seigneur du Rey, Beauvert, Mars, co-seigneur de Favières, Notre-Dame de la Rouvière, Maudagout, etc., etc., né et baptisé le 17 juillet 1744, par M. Jacomond, curé de l'église Saint-Castor, à Nîmes, épousa, par contrat

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

reçu par Martin, notaire à Uzès, le 25 avril 1772, mademoiselle Louise *Verdier*, fille de M. Jean Verdier, seigneur de Flaux, et de Saint-Hypolite, dudit Uzès. Ce mariage a été confirmé par l'abbé Rolin, curé de Valleraugue, aux termes d'un acte, à la suite duquel se trouve la date des naissances et reconnaissances des enfants issus de ce mariage, d'après l'ordonnance de M. de Beausset, évêque d'Alais, portant ordre au curé de s'y conformer. Les enfants issus de ce mariage sont :

1°. François-Louis-Paulin, qui suit ;
2°. Justin-François-Gustave, qui forme la seconde branche ;
3°. Marie-Jeanne-Clotilde, née le 27 septembre 1776, mariée à noble François de la Cour-Moucaut, devant Teulon, notaire, le 26 avril 1802 ;
4°. Mademoiselle Marie-Virginie-Aglaé de la Pierre, née le 19 septembre 1793, mariée à M. Marie-Maurice d'Angliviel, de Valleraugue, par contrat passé devant Teulon, notaire, le 9 août 1813.

III. François-Louis-Paulin DE LA PIERRE, écuyer, né le 14 juillet 1782, épousa, par contrat reçu par Dadre et Gendres, notaires, le 17 mai 1805, mademoiselle Louise-Marguerite-Julie *de Bousquet*, fille de feu noble Louis de Bousquet, de Saint-Hypolite-du-Gard, duquel mariage sont issus :

1°. Louis-Jean-Amédée-Ernest, né le 24 juin 1808 ;
2°. Paulin-Gustave-Edmond de la Pierre, né le 11 février 1811 ;
3°. Mademoiselle Françoise-Louise-Marguerite, née le 23 mai 1806.

SECONDE BRANCHE.

III. Justin-François-Gustave DE LA PIERRE, écuyer, né, et baptisé par M. Cavalier, curé de Valleraugue, le 29 juin 1785, épousa, par contrat reçu par Teulon, notaire, le 22 octobre 1807, mademoiselle Louise-Solitude-Marie-Eliza *de la Cour*, fille de feu noble Scipion de la Cour, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine de grenadiers au régiment de Médoc ; duquel mariage sont issus :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. François-Antonin, né le 1er. septembre 1808;
2°. Louis-Auguste-Scipion, né le 4 mai 1812;
3°. François-Albin-Charles de la Pierre, né le 11 mai 1814.

Jean et François *de la Pierre*, écuyers, père et fils, par acte reçu par Michel, notaire, le 16 avril 1787, firent l'acquisition du château et de la seconde partie de la terre du Rey, avec directe, haute, moyenne et basse justice.

Le 9 mars 1789, ils furent convoqués, comme *nobles*, pour se présenter à l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée de Nîmes, pour la nomination des députés aux états-généraux.

Le 23 avril 1806, par acte reçu par Teulon et Michel, notaires à Valleraugue, noble François *de la Pierre-la-Valette* et dame Louise *Verdier*, son épouse, firent donation de tous leurs biens présents et à venir à leurs quatre enfants, qui, présents à l'acte, acceptèrent la donation.

Jean *de la Pierre*, écuyer, secrétaire du Roi, fut dépouillé, par la révolution, de ses charges, titres et du brevet de ses armoiries, signé d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France; mais à la rentrée de sa majesté Louis XVIII, elle a bien voulu donner en dédommagement, et comme un témoignage de sa bienveillance, à François *de la Pierre-la-Valette*, la noblesse héréditaire, par lettres-patentes du 2 mai 1818, ainsi que les mêmes armoiries, qui furent accordées par sa majesté Louis XVI, à Jean *de la Pierre*, secrétaire du Roi, lesquelles sont dessinées, timbrées et coloriées à la marge des patentes.

François *de la Pierre-la-Valette*, écuyer, se présenta le 20 juin 1818, à la cour royale de Nîmes, pour y prêter le serment de fidélité au Roi et obéissance aux lois du Royaume, lequel serment et lettres de noblesse furent enregistrées à ladite cour.

François *de la Pierre-la-Valette*, écuyer, avec l'intervention de ses deux fils, a fait transcrire ses lettres de noblesse dans les registres de Michel, notaire, le 2 juillet 1818.

Armes: D'or, au chevron de gueules, accompagné de

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

trois losanges du même, posées 2 en chef, 1 en pointe; l'écu timbré d'un casque de profil, orné de tous ses lambrequins d'or et de gueules.

PINGRÉ, en Picardie et en Dauphiné; famille originaire de cette première province, qui a pour auteur Henri Pingré, seigneur du Sauchoy, annobli en 1594, en considération des services importants qu'il rendit, en contribuant à la reddition de la ville d'Amiens à l'obéissance du roi Henri IV. Antoine Pingré, seigneur du Sauchoy, et Philippe Pingré, sieur de Marseaux, furent maintenus en la possession de leur noblesse, par lettres du mois de mars 1646, vérifiées par la cour des aides de Paris, la même année. Le premier fut encore maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Bignon, intendant en Picardie, du 9 mai 1699. Il était alors âgé de soixante-quinze ans, et n'avait qu'une fille d'Angélique de Blottefière, son épouse, nommée Charlotte Pingré, femme d'Antoine de Rune, écuyer, seigneur de Warsy.

De cette branche ou d'une autre famille était François Pingré, seigneur de Farinvilliers, fils de Henri Pingré, secrétaire du Roi, en 1634; et ce dernier, fils de Henri Pingré, Ier. du nom, et de Marie de Louvencourt. François Pingré fut reçu conseiller au grand conseil, le 8 septembre 1648, honoraire le 8 mai 1684, et mourut au mois de février 1706.

Pierre Pingré, conseiller à la cour des aides, fut sacré évêque de Toulon, le 12 janvier 1659, et mourut le 3 décembre 1662.

Alexandre-Guy Pingré, chanoine régulier et bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, fut élu en qualité d'associé libre, par l'académie royale des sciences, élection que le Roi approuva au mois d'avril 1750. Il fut nommé par Sa Majesté, pour aller à l'île Rodigre, dans l'Océan Ethiopique, observer le passage prochain de Vénus devant le disque du soleil, et fut présenté au Roi, le 7 octobre 1760. Ce prince lui accorda la survivance de la place de géographe de la marine, au mois de février 1763. Il est mort membre de l'institut, le 1er. mai 1796, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; ce fut un des plus célèbres astronomes de son siècle. Les savants religieux bénédictins de la congrégation de St-Maur, au-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

teurs de l'Art de vérifier les Dates, lui doivent leurs calculs sur la chronologie des éclipses. Il a aussi publié un grand nombre d'ouvrages et de mémoires sur l'astronomie et la géographie.

Armes : D'argent, au pin de sinople, fruité de gueules, et surmonté d'une grive de sable.

DE PINS, en Languedoc. La maison de Pins (de Pinos, en catalan, *de Pinibus*, en latin), titrée, l'un des *neuf barons* de Catalogne et barons de Caucaillères, occupe dans l'histoire un rang éminent par l'ancienneté, l'éclat et les alliances.

M. de Marca, parlant de la distinction des anciens barons au-dessus du reste de la noblesse, lorsque ce titre n'était donné qu'aux grands vassaux ou grands dignitaires de la couronne, observe, que les barons de *Pins* et de *Moncade* appartenaient à cette classe de barons, plus élevée que le reste de la noblesse.

La maison de Pins, issue de Gausserand de Pins, l'un des *neuf*, connus depuis sous le nom des *neuf barons de Catalogne* (*Marinæus Siculus*, *de Rebus hispanicis*, lib. 9, p. 371), qui, tous germains d'origine et aussi distingués par leur valeur que par leur naissance, vers l'an 714, et sous Pépin, roi de France, entrèrent les premiers en Espagne, pour combattre les Maures, et commencèrent, contre ces barbares, la guerre sainte qui, après une longue suite de générations, devait détruire leur puissance en Espagne (1).

---

(1) *Anno christianæ septingentesimo decimo quarto*, *Mauris Hispaniam misere vastantibus*, *homo quidam genere nobilis*, *cui nomen erat Ogerius*, *quem Pipinus*, *Galliæ rex*, *Guianæ provinciæ suæ præfecerat*, novem *viros Germanicæ gentis ad se vocat*, sanguine claros *et* virtute probatos, *quibus erant nomina hæc* : *Galcerandus* Pinus, *Dapifer* Moncada, *Guillermus* Cervera, *Guillermus Raymundus* Cervello, *Hugo* Mataplana, *Petrus* Alemanus, *Raymundus* Anglesola, *Gisbertus* Ribellis, *Berengerius Rogerius* Cerillus :

Qui cum audissent Hispaniam Mauris crudeliter oppressam, *et christianum nomen jam deficere cœpisse*; *christianæ religionis amore flagrantes*, *et laudis avidi*, *convocatis aliis equitibus*, *cum exercitu* parvo, *sed tamen* forti, *celeriter in*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'Histoire, en consignant les exploits des *neuf barons* (*ibid*) contre les Maures, établit leur domaine primordial dans les distributions des terres, qui leur furent faites par Charlemagne, après qu'ils eurent achevé la conquête par de la province de Taragone (1).

Les terres concédées par cette distribution à Gausserand de Pins, l'un des *neuf* (*ibid*), formèrent la baronnie de son nom, appelée baronnie de Pinos.

Charlemagne honora les neuf barons du titre de princes : *quos etiam viros principes appellari jussit* (*ibid.*).

Les mêmes monuments rapportent, qu'après la victoire d'Urgel (2), qui assura aux *neuf barons* (*ibid*) la conquête de la province de Taragone, par l'entière défaite des

---

Hispaniam venerunt, ad quos per saltus Pyrenæos venientes, christiani omnes qui supererant, et in fide permanserant statim se se contulerunt....

(1) *Ad Urgelli campos magnâ potiti victoriâ pervenerunt: Ubi commisso prœlio campestri tres Maurorum reges occiderunt*, Faragam toleti, superim fragæ et Alfae Segobricensem.

Tum Carolus imperator et summus pontifex, intellectâ causâ de novem *viris quos antè nominavimus, et cognitâ virtute mirabili, magnâ lætitiâ gavisi fuerunt, adeò ut in montibus ubi tunc erant, ecclesiam statim ædificaverunt sub honore nominis sancti Andreæ..... Agitque cum summo pontifice, ut a numero* novem *virorum qui primùm venerant in Hispaniam, eamque contrà Mauros tueri cœperant, in honorem* novem *ordinum angelorum, in hâc provinciâ tarraconensi*, novem *cathedrales ecclesias institueret. Cui summus pontifex justa petenti liberaliter omnia concessit, et sequentes ordinavit ecclesias, etc.*

Verùm enim verò non contentus institutis ecclesiis, imperator Carolus, qui ut magnus nomine dicebatur, sic erat et animo splendidus, potens et liberalis, instituit etiam a novem *viris in eâdem provinciâ*, novem *comites quod potestates vocarentur, et vice comites totidem*; novem *nobiles, quibus adjunxit alios* novem, *qui vulgò* Valvàssores *appellantur, quorum tituli nominaque ponuntur inferiùs, etc.*

(2) *Illis prœtereà* novem *viris, qui primùm venerant in Hispaniam, singulis dominia singula distribuit, qui nunc ii sunt quos vulgò* barones *appellamus, et dominia* baronias,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

armées maures, et la mort de trois de leurs rois, qui périrent dans le combat, Charlemagne, voulant que la mémoire des exploits des *neuf barons* et la gloire de leur nom fût éternelle, demanda au pape et obtint que, conformément à leur nombre de *neuf*, la province de Taragone eût *neuf* églises cathédrales (1); et il coordonna lui-même les divisions et les dignités civiles de cette province, selon le nombre des *neuf barons*. Et afin que dans la suite il ne fût fait aucun changement à ce qu'il avait statué, Charlemagne confirma, par son testament, tous les droits, honneurs et domaines des neuf barons.

Les *neuf* barons avaient leur souveraineté indépendante, et ne relevaient pas des comtes de Barcelonne: *y no reconcian dominio a ninguno de los condes.* (*Annales de la Corona de Aragon Zurita*, *p.* 6.)

Depuis cette époque et dans l'ordre des événements, qui comprennent la suite des guerres contre les Maures, tous les monuments de l'histoire se réunissent pour consacrer, dans la maison de Pins, la perpétuité des mêmes titres, noms et surnoms et mêmes terres, jusqu'à Gausserand de Pins, *l'un des neuf barons de Catalogne*, qui, en 1185, se fixa en France et forma la branche de la maison de Pins, en Languedoc, dont la filiation suivie jusqu'au vicomte de Pins, a été établie dans les preuves de la cour, en 1788, par M. Chérin, généalogiste du Roi.

Quos etiam viros principes *appellari jussit*, *sicut et comites* potestates.

(1) *Quibus peractis rebus*, *imperator Carolus*, *quemadmodum suprà demonstravimus*, *Mauris a Navarrâ et Aragoniâ ferè totâ depulsis in Galliam reversus*, *in humanis esse desiit. Qui tamen priusquàm discessisset a vitâ*, *Ludovico filio qui ei successurus erat in regnis*, testamento verboque præcepit, *ut quoad fieri posset*, *christianæ religionis fidei non deesset*, *et omnia quæ statuerat de* novem *virorum dominiis*, *et reliquis dignitatibus in provinciâ Terraconensi cœptis conficeret*, *et in perpetuum confirmaret. Quam rem Ludovicus*, *Galliæ rex*, *patre mortuo velut et patri filius obsequens*, *et christianæ religionis admodum studiosus*, *et libenter suscepit*, *et pleniùs adimplevit*, *etc.*, *etc.*, *etc.*, de rebus hispanicis Lucii Marinæi Siculi, Lib. 9, p. 371.

Copyright - Les éditions de Vinay - 2004, 2007

M. de Marca observe que, l'an 1170, Guillaume de Moncade épousa Marie, cousine d'Alfonse, roi d'Aragon et souveraine du Béarn et autres pays; et que de ce mariage, après une longue suite de générations, est venu, par Jeanne, reine de Navarre et princesse de Béarn, sa bisaïeule, Louis XIV, d'immortelle mémoire. (*Marca Hispanica*, *fol.* 245, *art.* 12.)

Gausserand de Pins, *l'un des neuf barons de Catalogne*, fils de Pierre-Gausserand de Pins et de Bérangéle de Moncade, fait prisonnier l'an 1147, au siége d'Almérie, où les Maures perdirent plus de trente mille hommes, fut miraculeusement délivré par saint Etienne. (*Hist. des Maures*, *par Bleda*, *p.* 367.)

Le roi des Maures, Aben-Gumada, avait demandé pour sa rançon, *cent mille doubles d'or*, *cent pieces de soie de Thoir*, *ou Tauris*, *cent chevaux blancs*, *cent vaches laitières et cent jeunes filles*.

Gausserand de Pins, *l'un des neuf barons de Catalogne*, chef de la branche de la maison de Pins, en Languedoc, se signala contre Simon de Montfort. Il fut un des arbitres dans le traité de paix conclu en 1185, entre Raymond, comte de Toulouse, et Alphonse, roi d'Aragon. (*Hist. générale de Languedoc.*)

Bernard de Pins, son fils, épousa en 1220, N...., sœur du comte de Comminges, selon l'acte de partage fait par son fils, Odon de Pins, avec Bertrand, comte de Comminges, l'an 1294, auquel il assista avec son frère, qui suit. Bernard donna son nom à l'une des terres qu'il eut par ce mariage. Cette terre était encore dans la maison de Pins à l'époque de la révolution.

Gausserand de Pins, chevalier-banneret, avait accompagné saint Louis dans sa première croisade, l'an 1247, à la tête de cinq chevaliers, vingt écuyers, cent hommes de pied et leur suite.

Guillaume-Raymond de Pins, seigneur de Caumont et de Taillebourg, signa le traité de paix entre Henri, roi d'Angleterre et Raymond, comte de Toulouse, l'an 1248.

Gautier de Pins fut présent à la ratification du traité entre saint Louis et Jacques, roi d'Aragon, l'an 1258.

Guillaume-Raymond de Pins fut présent à l'hom-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mage d'Arnaud-Othon, vicomte de Lomagne, à Alfonse, comte de Toulouse, en 1251.

Gausserand de Pins, en l'année 1262, fut témoin et signa le contrat de mariage de Pierre, infant d'Aragon, avec Constance de Sicile. (Hist. du Languedoc, tom. 3, pag. 66, 434, 464, 483, 490, 556.)

Odon de Pins, frère de Bernard de Pins et de Gausserand de Pins, chevalier-banneret, fut élu grand-maître de l'ordre de Malte l'an 1294.

Gérard de Pins, lieutenant-général de l'ordre de Malte, pendant la vacance du magistère, remporta, l'an 1321, une signalée victoire contre Orcan, fils d'Ottoman, sultan des Turcs.

Roger de Pins fut élu grand-maître de l'ordre de Malte l'an 1355.

L'Histoire a consigné les alliances de la maison de Pins avec les rois d'Aragon, de Mayorque et de Minorque et de Navarre, avec les comtes de Foix, de Comminges, d'Armagnac, etc. (*Chroniques d'Espagne*, *Carbonell.*, *p.* 52; *Hist. de Languedoc*, *tom. IV*, *p.* 152; *Marca hispanica*, *p.* 245; *Chroniques des Maures d'Espagne*, *Bleda*, *p.* 367.)

Dans le commencement du douzième siècle, Pierre-Gausserand de Pins épousa Bérangéle de Moncade. Nous avons dit que Guillaume de Moncade, par son mariage avec Marie, de la maison royale d'Aragon, l'an 1170, devint le chef de la maison des rois de Navarre, dont la succession finit dans la personne de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, bisaïeule de Louis XIV.

Gausserand de Pins, frère de Bernard, chevalier-banneret, épousa Saure, fille de Jacques Ier., roi de Mayorque, et d'Esclarmonde de Foix.

Dans le quatorzième siècle, Amanieu de Pins (dit encore Gausserand-Anissant), épousa Régine *de Gout*, nièce du pape Clément V, l'an 1327.

Barthélemi de Pins, son fils, épousa, l'an 1362, Talasie *d'Albret-Navarre.*

La maison de Pins a donné, dans le seizième siècle, des chevaliers de l'ordre du Roi, des officiers-généraux, un ambassadeur à Venise et à Rome.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Lith. de C. Engelmann.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Jean de Pins, évêque de Rieux et ambassadeur à Rome, dirigea les négociations de Boulogne, l'an 1516, et conclut le concordat de Léon X, avec François Ier. Il a laissé des écrits en latin fort remarquables par l'élégance et la pureté du style. Le cardinal Sadolet appelait Jean de Pins, *vir magnus autoritate et nomine.* Epist. 57.(*Erasm. Cecironiana*, *p.* 849, *t. I*, *édit. de* 1540.)

La maison de Pins, qui a constamment joui dans l'ordre de Malte, de la plus haute considération, depuis son établissement à Rhodes, jusqu'à l'époque de la révolution, a donné à l'ordre deux grands-maîtres, un lieutenant-général, pendant la vacance du magistère, et un grand nombre de chevaliers.

La branche de la maison des Pins d'Espagne (dite de Pinos), occupe parmi les maisons titrées de ce royaume, un rang distingué.

Elle reconnaît également pour son chef, Gausserand de Pins, l'un des neuf barons de Catalogne, chef de la maison des Pins du Languedoc, qui s'établit en France l'an 1185, auquel elle paraît s'attacher par Gausserand de Pins, l'un de ses fils, chevalier-banneret, et frère d'Odon de Pins, grand-maître, et de Bernard de Pins, dont la filiation suivie jusqu'au vicomte de Pins, fut établie dans ses preuves de la cour, en 1788, par M. Chérin, généalogiste du Roi.

Les neuf barons de Catalogne avaient leurs armes particulières; ils adoptèrent des armes communes lorsqu'ils entrèrent en Espagne, pour combattre les Maures: c'était une croix, portant, sur l'une et l'autre de ses branches, pour devise, ces quatre lettres: S. P. Q. R., pour dire: *Sacrum populum quis redimet: sapientia patris quæ redemit.*

Les barons de Pins avaient pour armes: trois pommes de pin; et pour devise: *Dieu et de Pins-Despuès dios la cese de Pinos.*

DE POINTES, *aliàs* GEVIGNEY. Ces deux familles, de Franche-Comté, se sont réunies dans le quatorzième siècle. *D'or à trois lionceaux naissants de sable.* Voyez GEVIGNEY.

DE POISIEUX, en Dauphiné. L'illustre et ancienne maison des seigneurs du Passage, paraît avoir pris son nom

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'une terre située près de Belley en Bugey, et s'être transplantée en Dauphiné dès le douzième siècle, tems où vivait Ame de Poisieux, époux d'Agathe de Virieu, qui, l'an 1184, maria sa fille, Bernardine de Poisieux, avec Barthelemy de Chapponay, fils d'Hector, seigneur de Chapponay, et de Madeleine Aleman.

François *de Poisieux*, seigneur de Thorenc, fut présent à l'acte de prise de possession du Dauphiné par Charles, fils de France, (depuis Charles V) le 16 juillet 1399.

Gui *de Poisieux* fut archevêque de Vienne et chancelier de Dauphiné en 1457. Antoine de Poisieux l'avait précédé sur ce siége archiépiscopal, et l'an 1460 Thomas de Poisieux était évêque de Laon.

Cette famille chevaleresque, éteinte depuis près de deux siècles, a donné un lieutenant-général des armées du Roi, des capitaines de cinquante hommes d'armes, des ordonnances, des gouverneurs de provinces et de places de guerre, des conseillers d'état, etc., et s'est alliée dans les maisons de la Balme-Vertrieux, de Billy, de Flotte, de la Roche, de Galles, de la Buisse, de Grolée-Viriville, d'Haplaincourt, de Laure, de Monteynard, de Saulx, etc., etc.

Armes: De gueules, à deux chevrons d'argent, surmontés d'une divise du même.

DE POLIGNY. Cette maison, éteinte de nos jours, était de la plus ancienne chevalerie, et des plus considérables du comté de Bourgogne. Elle tirait son nom de la ville de Poligny, où elle possédait de grands fiefs, avec cette châtellenie, depuis l'an 1100, et vraisemblablement bien avant cette époque; car on la voit dès son origine revêtue des premières charges et dignités du comté. Elle a été la souche directe et masculine de plusieurs maisons chevaleresques, qui, en quittant le nom primordial pour prendre celui de leurs apanages, ainsi qu'on le pratiquait dans les tems reculés, en ont du moins conservé les armes pleines, en y ajoutant quelques légères brisures. Telles sont entr'autres les maisons d'Arlay, Molprel, Visemal, Pardessus, Reculot, etc. Plusieurs généalogistes ont avancé qu'elle était issue des souverains de Bourgogne. Depuis Savaric de Poligny, chevalier, vi-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

vant en 1133, elle a tenu, en fief, la charge de prévôté ou lieutenant du comté, et celles de premier écuyer, de veneur, de maître de l'écurie (maréchal alors), célerier, maître d'hôtels, des comtes, et de capitaines et châtelains de Poligny. Hue de Poligny fut bailli-général, puis connétable du comté en 1259 et 1265, et c'est depuis lui que cette maison établit sa filiation suivie. Elle se distingua dans les tournois, notamment Pierre de Poligny qui eut le prix de celui de Vincellis, en 1511, et également dans les armées de Bourgogne, auxquelles elle fournit grand nombre de chevaliers, hommes d'armes, et de capitaines de marque, notamment Jean de Poligny qui commandait une division à la bataille de Gavre, en 1450, où il fut tué. Elle fut admise de toute ancienneté dans tous les grands chapitres de Lorraine et dans tous ceux du comté de Bourgogne, auxquels elle donna plusieurs abbesses, depuis les quatorzième et quinzième siècles, et fut également reçue de toute ancienneté à Malte, et depuis plus de deux siècles dans l'ordre des chevaliers de *St-Georges*.

Ses alliances directes sont avec les maisons d'Achey, d'Andelot, d'Arguel, de Bauffremont, de Bouton-Savigny, de Chantrans, de la Chassagne, de Goux, de Laubespin, de Lézay-Marnésia, de Mangerolts, de Mentconis, de Montfort, de Montjeu, de Montrichard, de Nans, de Neufchâtel, d'Oiselet, de Plaine, de Pontarlier, de Ray, de Sainte-Croix, de Salins, de Salvaing, de Savigney, de Scey, de Toulongeon, de Vaudrey, de Vaulchier, de Vautravers, de Villette, etc., etc.

Armes : De gueules au chevron d'argent.

DE POLIGNY; seigneurs de Poligny; famille du Dauphiné, et qui a pour auteur Jean de Poligny, dont le fils, Pierre de Poligny, épousa, l'an 1517, Marguerite d'Orcières. Elle a donné un gouverneur de la ville de Gap, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du connétable de Lesdiguières. Cette famille ne paraît avoir aucun rapport de parenté avec l'ancienne et illustre maison de Poligny. *De gueules, à trois chevrons l'un sur l'autre d'argent; au chef d'or, chargé d'un renard passant de gueules.*

DU PONT DE COMPIEGNE, noblesse ancienne, ori-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ginaire de Béarn, qui suivit le roi Henri IV, lorsque ce prince vint conquérir sa couronne, et s'établit en l'Ile de France, où elle a formé deux rameaux, l'un établi de nos jours, et avant la révolution, près de Bar-sur-Aube; et l'autre à Fontainebleau. Elle compte parmi ses premiers ascendants, ainsi qu'on le voit dans le tom. XV p. 419 du Dictionnaire in-4°. de la noblesse, par M. de la Chenaye des Bois, Arnaud du Pont, damoiseau, qui vivait en 1292, ainsi qu'il paraît par un titre original de 1304. Il eut pour fils Guillaume-Arnaud du Pont, chevalier, qui, l'an 1310, paraît au nombre des principaux seigneurs de la cour du vicomte de Béarn. On voit ensuite Jean du Pont, chevalier, qui servit avec la noblesse de Guienne et de Gascogne contre les Anglais, en 1338; Guillaume-Garsias du Pont, aussi chevalier, qui porta les armes contre les mêmes ennemis en 1360 et 1368; Arnaud du Pont, qui était l'un des écuyers de la compagnie d'hommes d'armes d'Arnaud-Guillaume de Béarn, et se trouva, en armes et chevaux, pour combattre les Anglais en 1375, 1376 et années suivantes; Pierre-Arnaud du Pont, écuyer, servant sous le comte de Foix en 1430 et aux siéges de Dax et de St-Sever vers 1442; Tolet du Pont, écuyer, qui porta les armes dans les guerres de Bretagne et de Bourgogne en 1460, 1461 et 1462, sous Odet d'Aydie, comte de Comminges, depuis maréchal de France.

Cette maison a donné plusieurs gentilshommes ordinaires de la vennerie de nos rois, des capitaines chefs du vol des oiseaux, et plusieurs officiers supérieurs.

Charles *du Pont*, marquis de Compiègne, fit toutes les campagnes de son tems, et se trouva aux batailles de Ramillies en 1706, d'Oudenarde en 1708; de Malplaquet en 1709; à l'attaque d'Arleux en 1711; à l'affaire de Denain, aux siéges de Douay, du Quesnoy et de Bouchain en 1712; de Landau et de Fribourg en 1713; à tous les siéges de l'armée d'Italie; aux batailles de Parme et de Guastalla de 1733 à 1736; à la prise de Prague en 1741; au combat de Sahay, à la défense et à la retraite de Prague en 1742; à la bataille de Dettengen en 1743; aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes en 1744; fut créé brigadier d'infanterie le 29 juin de cette année; combattit au siége de Fribourg, à celui de Tournay, à la bataille de Fontenoy, aux siéges de Den-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dermonde, d'Oudenarde et d'Ath en 1745; à ceux de Bruxelles et de Mons, à la bataille de Raucoux en 1746; à celle de Lawfeld en 1747; et obtint, le 9 janvier 1748, le gouvernement de Bar-sur-Aube, en quittant le régiment du Roi. Il mourut le 22 novembre 1757, âgé de 66 ans, étant capitaine en chef du vol de la chambre du Roi, charge qui fut supprimée à son décès. Il avait épousé le 7 mars 1745, Anne-Jeanne-Louise, née comtesse du Hautoy, dame de la Croix-Etoilée, fille de Pierre-Paul-Maximilien comte du Hautoy, conseiller-d'état du duc Léopold, grand sénéchal de Lorraine et de Barrois, grand bailli de Bassigny, et de Magdeleine-Bernarde de Saint-Ignon. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Joseph, dont l'article suit ;
2°. Charles-Léopold-Joseph du Pont, de Compiègne, chevalier de Malte, le 17 août 1758, officier au régiment Royal-Lorraine, cavalerie ;
3°. Deux demoiselles, chanoinesses de Salles.

Charles-Joseph, marquis DU PONT DE COMPIEGNE, né à Nancy, le 18 avril 1748, a servi au régiment du Roi, infanterie, dont il devint second major, avec brevet de colonel en 1788. Au licenciment de ce régiment, M. du Portail le désigna pour commander celui du duc d'Enghein; mais le marquis de Compiègne refusa ce commandement pour émigrer. Il rejoignit le corps de Condé, avec lequel il fit toutes les campagnes de l'émigration jusqu'à l'époque du licenciment. Il a été nommé maréchal de camp par S. M. Louis XVIII, en 1814, et est chevalier de Saint-Louis du mois de janvier 1784. Il a épousé Marie-Louise d'Allonville, fille d'Edme-François-Marcel, marquis d'Allonville, officier aux gardes françaises. De ce mariage sont issus trois enfants :

1° Victor du Pont, comte de Compiègne, lieutenant-colonel du régiment des dragons de la Seine, du 23 juin 1814, chevalier des ordres de St-Louis et de la Légion-d'Honneur, marié avec mademoiselle de Tilly-Blaru, fille de M. le marquis de Tilly-Blaru, dont il a une fille ;
2° Arnaud-Henri du Pont de Compiègne, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, dit de Malte, du 23 juillet 1785, tué à la bataille de Raab, le 14 juin 1809 ;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

3° N..... du Pont de Compiègne, mariée à M. le comte de Buat.

Armes : De sable ; au lévrier d'argent, bouclé et colleté de gueules ; au chef d'or, chargé d'une aigle issante d'azur.

DE PONTANIÈS, seigneurs de Soulon, en Languedoc ; famille ancienne, issue de noble Raymond de Pontaniès, qui vivait en 1318. Elle a formé des branches principales ; celle des seigneurs de Sales, de Molières, de Courbatiès, fondue, l'an 1591, par alliance, dans la maison de Turenne d'Aynac. La seconde, dite des seigneurs de Soulon, subsiste encore de nos jours. Cette famille a formé de bonnes alliances, et a servi avec distinction.

Armes : D'or, au lion léopardé de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

PONTOISE. *Liste des gentilshommes convoqués à l'assemblée de la châtellenie de Pontoise pour l'élection des députés aux états-généraux, en* 1789.

Monsieur, frère du Roi, seigneur de Pontoise, l'Isle-Adam, etc., représenté par M. le grand-bailli, président, fondé de sa procuration.

Monseigneur le prince de Conty, seigneur de Stors, représenté par M. de St-Morys.

M. Antoine-André-Michel Savarin, écuyer, seigneur de Marestan, capitaine de cavalerie, représenté par M. du Boullet de Bonneuil.

M. François-Jacques de Grouchy, chevalier, seigneur de Sagy, etc., en son nom et comme fondé de la procuration de madame de Maupeou, tutrice de M. Gilles-Charles de Maupeou, comte d'Ableiges, son fils.

Messieurs Jules-Pierre Combault de Canthère, écuyer ; Pierre Combault de Dampont, écuyer, seigneur d'Ws, d'Amours, etc., représentés par M. Bertrand de la Maison-Rouge.

M. le marquis de Verdière, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur en partie de la terre d'Ws.

M. Jacques de Monthiers, chevalier, seigneur du Fay, Mardalin, etc, représenté par M. le comte de Bar-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

bantanc, fondé de sa procuration, et de celle de madame la comtesse d'Emery.

M. le comte de Lameth, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en son nom et comme fondé de la procuration de M. le marquis de Gouy, lieutenant-général des armées du Roi, seigneur de Marines, baron de Chars, etc., et de M. Gauthier de Montgeroust, seigneur de Montgeroust.

M. le baron de Crussol, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur de Commeny, représenté par M. de Guillerville.

M. Claude Baron, écuyer, seigneur de Neuilly, représenté par M. le comte du Coudray,

Madame la comtesse de Feuillet, veuve de M. le marquis de la Force et de Caumont, représentée par M. de Goussancourt.

M. de Manneville de Belledalle, chevalier, seigneur du Fay-aux-Anes et de Mardalin, et madame veuve Pierre-Emmanuel de Crussol, représentés par M. Aulas de La Bruyère.

Madame Marie-Félicité-Gabrielle Molé, veuve de M. le duc de Cossé-Brissac, représenté par M. le grand bailli, fondé de sa procuration.

M. le comte de Balincourt, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur du marquisat de Balincourt, etc., représenté par M. de Montbayen.

M. Anne-Pierre de Clermetz, écuyer, en son nom et comme fondé de procuration de madame la comtesse de Balincourt.

Madame Hyacinthe-Madelaine de Léaumont, veuve de M. Bouvet de Losier, écuyer, chevalier de Saint-Louis, au nom et comme tutrice de ses enfans mineurs, seigneurs du fief des Cobilles à Cergy, représentée par M. Antoine-Nicolas Perrot.

M. Ambroise-Gédéon de Myr, chevalier, seigneur des fiefs de Butel, etc., en son nom et comme fondé de procuration de M. Louis de Myr, chevalier, seigneur du fief de la Laire.

Madame Elisabeth-Thérèse de la Corée, veuve de M. Henry-Jérôme Péricart, chevalier, représentée par M. le vicomte de Franclieu.

M. le marquis de Laris de l'Escalopier, chevalier de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Saint-Louis, seigneur du fief de Nourard, représenté par M. le comte de Chevigné.

M. François-Léonard Deslions, chevalier, en son nom et comme fondé de la procuration de madame la marquise de Brisay, veuve de M. le marquis de Brisay.

Madame Bochard de Champigny, veuve de M. Henri-Pomponne Louis de Montenay, tutrice de sa fille mineure, représentée par M. Randon de la Tour.

M. le comte de Bannes, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Amblainville, représenté par M. Le Boulanger.

M. le comte de Poulprix, au nom, et comme fondé de procuration de madame la marquise de Poulprix, sa mère, pour le fief de Cléry Saint-Liébaud.

M. Bernard-Laurent-Pelletier de Villeneuve, écuyer, seigneur du fief de Montmort.

M. Jean-Baptiste-Paulin-Hector-Edme Rossin, écuyer, seigneur de la chatellenie d'Hénonville.

M. Florimond, comte de Mercy-Argenteau-Crisqué, seigneur d'Eragny, etc., représenté par M. de Saint-Prist.

M. Charles-Simon Millet, chevalier seigneur d'Estouteville, etc., représenté par M. le comte du Coudray.

PONT-L'ÉVÊQUE, PONT-AUDEMER, et PONT-DE-L'ARCHE. *Liste des gentilshommes du bailliage de Pont-l'Évêque, Pont-Audemer et Pont-de-l'Arche, convoqués en 1789, pour l'élection des députés aux États-généraux du royaume.*

BAILLIAGE DE PONT-L'ÉVÊQUE.

Messieurs,

Le comte de la Rivière-Pré-d'Auge, chargé des procurations de M. de Robillard et du comte d'Angerville.

Le comte de Brancas, chargé de procuration de M. le Jumel.

Le marquis de Pardieu.

Le vicomte Dauvet, chargé des procurations de madame la comtesse d'Enoncourt et du vicomts de Bizemont.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le comte de Nocey, chargé de la procuration de M. de Clarbec.
Le Goueslier, chargé de la procuration de M. de Vauborel.
Vauquelin de la Brosse, chargé de la procuration de madame Demire.
Rioult de Victot.
De la Roque de Brilly, chargé des procurations de MM. de la Roque, de Surville et de la Roque d'Estrées.
Le chevalier D'Anisy, chargé des procurations de Messieurs D'Anisy de la Roque, et d'Herval de Vasouy.
De Mannoury de Putot.
Le chevalier de Mannoury de la Brunetière.
Duval de l'Escaude, chargé des procurations du prince de Vaudemont et de M. de Pavyot.
De Cacheleu, chargé de la procuration du comte de Cauvigny et de M. de Bacheleu.
Huë, comte de Grais, chargé des procurations de madame la baronne de Cregny.
De Mancel de Secqueville, chargé des procurations de MM. de Paris et de Longueval.
Labbey de la Roque, chargé des procurations de madame Lefort de Bonnebosc, et de M. Dubosc de Bourneville.
Le chevalier Daniel de Graugues, chargé de la procuration de M. Daniel de Graugues.
Dupin de Chastel.
De Bonnechose.
De Boistard de Prémagny, chargé des procurations de MM. Gallye de Perdreville et de Bouillonney.
Le Court de Presle, chargé des procurations de messieurs de Drumart et Desandret de Trianon.
Le vicomte du Mesnil-Durand, chargé de la procuration de M. de Bonnechose.

BAILLIAGE DE PONT-AUDEMER.

Messieurs,

Le marquis d'Estampes.
De Vivefay, chargé des procurations du prince de Lambesc, et du duc d'Harcourt.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

De Colleville, chargé des procurations de MM. Duval de l'Escaude et d'Esteville.
De Pillou de la Tillais.
De Pillou du Boscregnoult.
De Fréville de La Haye, chargé de la procuration de M. de la Londe.
Le chevalier de Fréville.
De la Houssaie du Rougemontier, chargé de la procuration de M. Le Carpentier de Margat.
De la Houssaie de la grande Houssaie.
Le Bienvenu du Busc, chargé des procurations de madame de Franqueville et de M. Chesnard de Boussey.
Le chevalier le Bienvenu.
Duval d'Angoville, chargé des procurations de MM. Dumoncel de la Noé, et Duval de Cerqueux.
D'Orieult de Saint-Samson, chargé des procurations de MM. Poisson de Franqueville et de madame d'Arclais.
De Morceng, chargé des procurations de M. de Crieu de la Boissière et de madame de la Houssaie du Trembley.
Grenier d'Ernemont, père.
Hallé de Candos, chargé des procurations de madame Hallé de Candos, du comte de Viels-Maisons et de M. de Bonnet.
Despagne de Bostennay.
Le Roy de Lyvet, chargé des procurations de MM. de Marguerie, de Courcy et Delamare-Duteil.
De la Roque du Framboisier, chargé des procurations de mesdames de Marguerie, de Cretin, et de Coulonges.
Le président de la Bunodière de Courville.
Routier des Certelles.
Dufour de Quetteville, chargé des procurations de MM Deshayes de Manerbe, et Le Carbonnier.
De Trousseauville, chargé des procurations de mesdames Duperrier, marquise du Belloy et Deshommets de Martainville.
D'Houel de la Pommeraye, chargé de la procuration de M. Hécamps de Coltot.
Le Vavasseur, conseiller au parlement.
Gannel-du-Mont, chargé de la procuration de madame Gannel du Haistray.
Duquesne, chargé des procurations de MM. Duquesne de la Marre, et du chevalier Duquesne.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Grosourdy de Saint-Pierre, chargé des procurations de MM. de Monregard, comte de Médavi, et du vicomte de Coulaincourt.

De Bellemare de Saint-Cyr, chargé de la procuration de mademoiselle Thirel de Boscbenard.

Scott.

Droulin de Faveril, chargé de la procuration de M. de la Marche de Manneville.

Thyrel, chevalier de Siglas, chargé de la procuration de M. Thyrel de Siglas.

Duval Poutrel.

Le comte d'Estampes, chargé de la procuration de M. Bertout, marquis d'Heudeville.

Le chevalier de Benouville, chargé des procurations de mesdames Duquesne de Pavyot, et Duquesne de Franqueville.

De Manneville du Romois.

Deshommets, marquis de Martainville, chargé des procurations du duc de Charost et du comte de Charost.

De Cacheleu de Frévent, chargé des procurations de MM. de Quincarnon et Duquesney-Deslondes.

De la Houssaye de Trouville.

Le Boullenger, chargé des procurations de madame Le Boullenger du Belloy et de M. Arvillon de Sozay.

Dumaine, chargé de la procuration de madame de Thouroudé d'Aptot.

Le chevalier de Sens, chargé de la procuration de M. Legris de Prémanoir.

De Pellagars de la Rivière, chargé des procurations de la comtesse de Choiseul-Gouffier et de madame Grout de Saint-Paer.

Charlemaigne de Bellelonde.

De Giverville-Saint-Maclou.

De Giverville du Fort.

Dupin-Duparc, chargé de la procuration de MM. de Labbey frères.

De Corneille, chargé de la procuration de M. le Corneille de Beauregard.

De Colombel, chargé de la procuration de madame Fraut-de-Berruyer.

Le président de Bailleul.

Le Fréville de Lorme.

De Hiérosme de Tourlaville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

BAILLIAGE DE PONT-DE-L'ARCHE.

Messieurs,

Le marquis de Poutraincourt, chargé des procurations de madame Mauviel de Belloy et de M. le marquis de Becdelièvre.
De Banville.
Guyot, comte d'Anfreville, chargé des procurations de M. de Dedun d'Ireville et de madame de Bimorel de Villequier.
De Cernay.
Dyel de Vaudroque, sieur de Limpiville.
De Lux, chargé des procurations de MM. Le Baillif de Cocherel et de Guenet de Saint-Just.
De Campion de Montpoignant, chargé des procurations de MM. Baconnière de Salve et Le Diacre de St-Cyr.
Le Pelletier.
Langlois de Criquebeuf.
Le Vaillant de Jeucourt.
Des Douits de Saint-Mars.
De la Faye.
Le comte de Martel, chargé des procurations de M. le comte de Martel de Hécourt et de madame Roussel de Lesseville.
Landry.
Le chevalier de Lux.
De Lux de Landemare.

LE POURCEAU; famille ancienne, de la province de Bretagne, qui a pour auteur Jean le Pourceau, vivant l'an 1430. Ayant rendu des services signalés à Jean VI, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, en levant et équipant, à ses frais, des corps armés tant par terre que par mer, ce prince, pour lui en témoigner sa reconnaissance, lui envoya des lettres de noblesse, où il est dit que Jean le Pourceau est noble et d'ancienne lignée, ayant toujours vécu noblement lui et les siens de tems immémorial.

Pierre le Pourceau de la Rueneuve a été déclaré noble par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Bretagne, du 3 juillet 1669, en prouvant, par titres, sa descendance directe dudit Jean le Pourceau.

Cette famille subsiste de nos jours en deux branches, savoir : le Pourceau de Mondoret et le Pourceau de Tréméac.

Armes : D'azur, à trois dauphins d'argent ; couronnés d'or, et une étoile du même en cœur.

DE PREAUX ou DE PREAULX, grande et jadis puissante maison de chevalerie, de haut parage et baronnage de Normandie, qui a pris son nom de la sirerie et baronnie de Préaux, située à une lieue et demie de Rouen. Elle a pour premier auteur connu Robert le Danois, prince de Danemarck, gouverneur et régent en Normandie, lequel reçut le baptême à Rouen, l'an 912, avec son parent Rollon, premier duc de Normandie. Heudeberge, héritière de la première race des sires de Préaux, fille d'Ingelran II, sire de Préaux, épousa vers 1160, Osbert II, seigneur de Cailly, près de Rouen, d'une maison des plus considérables de la Normandie, à qui elle porta la sirerie de Préaux. Leurs descendants en ont perpétué le nom et les armes, et se sont alliés aux plus grandes maisons du royaume, entr'autres à celles de Bourbon, de Lusignan la Marche, d'Estouteville, de Malet de Graville, du Bec-Crespin, et autres. Une branche, dite de Priaulx, subsiste encore en Angleterre de nos jours, où elle s'était fixée dès l'an 1400, d'abord à Guernesay, puis au comté de Southampton. On peut consulter la filiation suivie de cette branche, rapportée dans le tome XVIII du Nobiliaire de France, d'après une attestation en forme du collége héraldique de Londres, du 9 juin 1818, signé : EDMUND LODGE, *Lancaster*. Le chef de cette branche, qui forme trois rameaux, pris au degré de cette généalogie, est :

XXII. Thomas PRIAULX, troisième du nom, écuyer, vivant en 1770. Il épousa Rebecca le Marchant, fille de Jean le Marchant, écuyer. De ce mariage sont issus :

1°. Carteret *Priaulx*, écuyer, magistrat, vivant en 1818. Il a épousé Marie le Marchant, fille de Jean, dont il a eu :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

a. Carteret-Jean-Priaulx, écuyer ; *b.* Jean Priaulx, mort à six ans ; *c.* Hélène-Rebecca Priaulx ; *d.* Jeanne-Marie Priaulx ; *e.* Mathilde Priaulx, mariée à Jean Carey, écuyer, fils d'Isaac ; *f.* Marie-Anne Priaulx, femme de Josué-Carteret *Gosselin*, fils de Josué.

2°. Thomas *Priaulx*, écuyer, marié avec Anne *Lihou*, de laquelle il a eu :

a. James Priaulx, écuyer ; *b.* Thomas Priaulx, écuyer ; *c.* Lœtitia Priaulx ; *d.* Françoise Priaulx, demoiselle ; *e.* Emma Priaulx ; *f.* Eliza Priaulx ; *g.* Anne Priaulx ; *h.* Louise Priaulx ; *i.* Julie Priaulx ; *j.* Marie Priaulx, épouse de M. Williams Brock, fils de Henri ;

3°. Jean *Priaulx*, écuyer.

4°. Antoine *Priaulx*, écuyer, marié, 1°. avec Marthe Gore ; 2°. avec Catherine Lihou. Ses enfans sont :

a. Josué Priaulx, écuyer ; *b.* Osmond-Beauvoir Priaulx, écuyer ; *c.* Henri-Saint-Georges Priaulx, écuyer ; *d.* Grâce Priaulx ; *e.* Elisa Priaulx ;

5°. Elisabeth Priaulx, mariée à Thomas-Saint-Georges Armstrong, écuyer, de Castle Garey, au comté de Kings ;

6°. Anne Priaulx.

Armes : De gueules, à l'aigle d'hermine.

PRÉCIPIANO ; maison antique et illustre, de race chevaleresque, originaire de Gênes, ainsi qu'il est constaté par nombre d'enquêtes et de diplômes authentiques, émanés des autorités suprêmes de cette république, dans lesquels on décerne à ses membres la qualification de magnifiques seigneurs ; l'un entr'autres portant qu'Ambroise Précipiano, chevalier, seigneur gênois, fils de François Précipiano et de Ferdinande Doria, et époux de Marguerite Spinola, est issue d'une des plus illustres maisons d'Italie, et par les mères, de celles de Doria, Montferrat, et autres puissantes et illustres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

François de Précipiano, aussi recommandable par ses talens militaires et ses connaissances dans l'art des fortifications, que par sa haute naissance, fut demandé par Charles-Quint, à son oncle, le célèbre amiral André Doria, pour le charger du commandement des places fortes, sous le titre de capitaine général des forteresses du comté de Bourgogne. Ce prince lui fit don de la baronnie de Soye; et François de Précipiano acheta, en outre, celles de Cuze, Gondenans, etc.

Dès son établissement, il fut accueilli de la haute noblesse du pays, qui l'admit aussitôt dans son corps illustre des chevaliers de St.-Georges, où furent reçus successivement tous ses descendants. Ces derniers s'allièrent constamment aux plus grandes maisons, et entrèrent dans tous les principaux colléges ou chapitres de noblesse des deux Bourgognes, de Lorraine et d'Allemagne, auxquels ils donnèrent plusieurs abbesses. Cette maison, qui, dans l'église comme à la cour et dans le militaire, avait occupé les premières places et dignités, s'éteignit, au XVIIIe siècle, dans la maison de la Rochelle, Hubert Joseph, comte de Précipiano, dernier de son nom, n'ayant point laissé d'enfants de son mariage avec Jeanne de Saint-Mauris Châtenois, chanoinesse de Remiremont. Cette maison comptait dans sa lignée des conseillers d'état, des chambellans, des lieutenants-généraux, et des généraux de bataille très-distingués au service du roi d'Espagne et de l'empereur; notamment Achille, comte de Précipiano, colonel de 2,000 Allemands, et général de bataille, tué à Leipsick, en 1642, à qui l'on attribua le gain de la bataille de Thionville, où il fit prisonnier, de sa propre main, le marquis de Feuquierres, général du roi de France; plusieurs colonels et mestres-de-camps de régiments d'infanterie et de cavalerie, et des gouvernemens de places fortes, notamment Luxembourg, Dôle, la citadelle de Besançon et Faucogney; elle a donné dans la prélature un archevêque de Malines, un évêque de Bruges, un primat des Pays-Bas, et des grands archidiacres, hauts doyens, abbés, grands prieurs et chanoines, etc.

Armes : De gueules, à une épée d'argent à l'antique, garnie d'or, posée en fasce. Devise : *Dieu et mon épée.*

LE PRÉVOST, barons de Malval et d'Oysonville,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

marquis du Barail, et vicomtes de Villers-Hélon, seigneurs de Malassise, d'Herbelay, de Saint-Germain, d'Amboile, etc.; maison également recommandable par son ancienneté, ses alliances, et les nombreux services qu'elle n'a cessé de rendre à nos Rois dans leurs conseils, dans l'administration de la justice, et dans le commandement de leurs armées. Elle est originaire de la ville de Paris, où elle est connue dans la haute magistrature, depuis le commencement du quatorzième siècle, époque à laquelle vivait Yves le Prévost, conseiller au parlement. Elle a produit un grand nombre de personnages, qui ont rempli la même charge avec la plus grande distinction, et en outre un intendant des finances, un président aux enquêtes, un chancelier du dauphin, depuis Charles IX, un maître d'hôtel ordinaire du roi Louis XIV, trois conseillers d'état, maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, sept maîtres en la chambre des comptes, un chevalier de Malte, reçu et 1535, tué à la prise de Zoara, en 1552, un mestre-de-camp de cavalerie, gouverneur de Brisach, trois lieutenants-généraux et un maréchal-de-camp des armées du Roi, dont les services distingués se trouvent consignés dans le *Dictionnaire historique des généraux français*, et dans le tome XVIII du *Nobiliaire de France*. Cette maison établit sa filiation suivie depuis Jean le Prévost, écuyer, seigneur de Malassise, près d'Etampes, qui vivait sous le règne du roi Charles VII, avec Jeanne de Bellevoye, son épouse, dame de Villermain, près de Beaugency. Leurs descendants ont formé plusieurs branches, dont la seconde, dite des marquis du Barail, est la seule subsistante de nos jours. La première, dite des barons de Malval et d'Oysonville, dont est sorti le rameau des seigneurs de Grandvillers et de Brou, éteint après 1579, s'est éteinte, en 1688, dans la personne de Charles, *alias* Paul le Prévost, baron d'Oysonville, seigneur de Brevans et de Vaubesnard, gouverneur de la ville de Brisach; la troisième, dite des seigneurs de Malassise et d'Amboile, dont sont sortis le rameau d'Herbelay, éteint en 1653, et le rameau de Saint-Germain et de Vannes, éteint après 1622, a fini dans la personne de Nicolas le Prévost, seigneur d'Amboile et d'Estrelles, maître des comptes, mort le 8 octobre 1630, ayant un fils du même nom, qui le prédécéda.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ces diverses branches ont contracté leurs alliances directes dans les maisons et familles d'Allegrain, d'Amours, du Barail, Baugy, Brulart de Sillery, Campagne, Camus de Pontcarré, Cauchon de Faverolles, Champereux, le Clerc du Tremblay, du Drac, Le Fèvre de la Boderie et Le Fèvre d'Ormesson, de Hacqueville, Jobal de Pagny, Lotin de Charny, le Mairat, d'O de Villars, Ribier de Clerbourg, Sanguin de Roquencourt, Sohier, Sublet, Vivien de Saint-Marc, etc.

VIII. Louis-Jacques-Charles LE PRÉVOST, marquis du Barail, lieutenant-général des armées du Roi, mort le 4 juin 1773 (fils de Louis le Prévost du Barail, vicomte de Villers-Hélon, lieutenant-général des armées, mort en 1734, et petit-fils de Pierre le Prévost, sieur du Barail et d'Essey, maréchal de camp du 13 août 1656), avait épousé, en 1749, Henriette *Orry de Fulvy*, fille de Jean-Henri-Louis Orry de Fulvy, conseiller d'état, intendant des finances (frère de M. Orry, contrôleur général des finances) et de son épouse Henriette-Louise-Hélène Pierre de Bouzies, et de M. Orry, qui remplit le même ministère en Espagne, sous Philippe V. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-Philibert-Gabriel, dont l'article suit ;
2°. Charles le Prévost, chevalier du Barail, capitaine au régiment de Vivarais, retraité, chef de bataillon, qui a émigré, est rentré en France en 1806, et est mort, sans enfants, en 1819 ;
3°. Charlotte le Prévost du Barail, épouse de M. de *Ponteil*, vivante en 1820.

IX. Louis-Philbert-Gabriel LE PREVOST, marquis du Barail, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, a donné des preuves de son dévouement à la cause légitime, à la Guadeloupe, où il a servi jusqu'en 1793 ; a servi ensuite avec distinction dans l'armée anglaise, et a commandé une brigade de grenadiers émigrés, avec laquelle il a concouru à la conquête de la Martinique, de Sainte-Lucie, de la Guadeloupe et îles dépendantes, et n'est rentré en France qu'après le retour de S. M. Louis XVIII. Lors du retour de Buonaparte en 1815, il a émigré en

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Angleterre avec sa famille, et est rentré en France après la chute de l'usurpateur. Depuis le mois d'avril 1816, il a été employé en qualité de grand prévôt du département de Lot-et-Garonne, jusqu'à la suppression des cours prévôtales, qui eut lieu au mois de mai 1818. Il a été promu au grade honorifique de lieutenant-général des armées, par ordonnance du Roi, du 10 janvier 1821. Il a épousé, 1°. en 1775, Victoire *de Garnier*; 2°. Marie-Louise *Michel*, veuve de M. de Bellevue. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1°. Adélaïde-Joséphine-Henriette le Prévost du Barail;

2° Antoinette-Victoire le Prévost du Barail, mariée à Philippe-Toussaint-Réné *de Garnier*, son oncle;

Du second lit :

3°. Jean-Baptiste le Prévost, vicomte du Barail, né au bourg des Trois-Rivières, en Bas-Canada, le 7 août 1795, qui servit dans les gardes du corps, compagnie de Grammont, et est passé depuis sous-lieutenant dans le troisième régiment d'infanterie de la garde royale;

4°. Alexandre-Jacques le Prévost, chevalier du Barail, né à Montréal le 27 décembre 1803, à présent élève de l'école royale militaire de Saint-Cyr;

5°. Henriette-Charlotte le Prevost du Barail, née à Albani, Etats-Unis d'Amérique, le 4 octobre 1807, élève dans la maison royale de Saint-Denis.

Armes : Echiqueté d'or et d'azur; au franc-canton d'or, chargé d'un griffon de sable : à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'or.

LE PRÉVOST D'IRAY ET DU BOIS-DE LA HAYE, noble et ancienne famille, originaire de Bretagne, établie en Normandie depuis la fin du quinzième siècle. Elle remonte par filiation à Henri le Prévost, écuyer, époux de Jeanne de Villers, et père de Jean le Prévost, écuyer, marié, en 1500, avec Louise de Villeray. Leur descen-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dance a constamment suivi le parti des armes, et contracté de belles alliances. Elle subsiste en deux branches.

PREMIÈRE BRANCHE.

IX. Jean-Jacques LE PRÉVOST, chevalier, vicomte d'Iray, seigneur de Chauvigny, présentateur de la chapelle Saint-Jacques de Chauvigny, né au Puy, le 31 mars 1743, reçu garde du corps de Sa Majesté, compagnie de Villeroy, en 1758, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; a émigré en 1791, et a fait la campagne suivante à l'armée des princes français, en qualité de maréchal des logis des gardes du corps. Il est rentré dans ce corps, en 1814, en qualité de sous-lieutenant, avec rang de colonel, et par lettres-patentes du 9 mars 1815, S. M. Louis XVIII lui a conféré le titre héréditaire de vicomte. Il a épousé, le 17 mai 1762, Anne-Françoise-Geneviève *de Berment*, de laquelle sont issus:

1°. Louis-Jacques, garde du corps du Roi, mort en émigration, en 1800, à Leipsick;
2°. Chrétien-Siméon, dont l'article suit:
3°. Toussaint-Alexandre, élève à l'école militaire de Tiron, officier au régiment de Soissonnais, en 1789, émigré en 1791, a fait trois campagnes à l'armée de Mgr. le prince de Condé;
4°. Geneviève-Julie, chanoinesse d'Arras;
5. Marie-Anne-Françoise, chanoinesse du même chapitre;
6°. Henriette-Scholastique, née en février 1773, mariée;
7°. Marie-Félicité, née en septembre 1778, mariée.

X. Chrétien-Siméon, vicomte LE PRÉVOST D'IRAY, né le 13 juin 1768, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, inspecteur général de l'université, a publié (en 1802 et 1804) un *Tableau comparatif de l'histoire ancienne, à l'usage des écoles publiques*, in-folio; et en 1805, un *Tableau comparatif de l'histoire moderne*, faisant suite au premier. On a aussi de lui *Manlius Torquatus*, tragédie représentée au théâtre de l'Odéon, en 1798,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et le premier volume de l'*Histoire de l'Egypte*, *sous le gouvernement des Romains*, *in*-8°., Paris, 1816. Il a épousé, 1°. Marie-Charlotte *Martin des Fontaines*, fille d'un auditeur des comptes; 2°. Marie-Alexandrine *le Bouyier de Monhoudou*, fille de messire le Bouyer de Monhoudou, ancien mousquetaire du Roi. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1°. Alexandre-Hector-Edmond le Prévost d'Iray, mort au mois d'août 1809;
2°. Antoinette-Marie-Christiane le Prévost d'Iray;

Du second lit :

3°. Julie-Anasthasie le Prévost d'Iray.

SECONDE BRANCHE.

VIII. Louis-Léon-Charles LE PRÉVOST DU BOIS DE LA HAYE, chevalier, né en 1735, reçu garde du corps du Roi en 1757, retiré lieutenant de cavalerie en 1768, avait épousé, en 1764, demoiselle Françoise-Elisabeth-Henriette *du Mellet de Maillebos*, fille de François-Henri du Mellet de Maillebos, et de Françoise-Adrienne Foucques de la Pillette. De ce mariage est issu :

IX. Louis-François-Roch LE PRÉVOST DU BOIS DE LA HAYE, chevalier, né en 1765, garde du corps du Roi, vivant.

Armes : De gueules, à deux fasces d'argent, accompagnées en chef de trois croissants, et en pointe de trois besants, deux et un, le tout du même. Devise : *Votum deo regique vovit.*

DE PROVENCHÈRES, maison ancienne et d'origine chevaleresque, qui tirait son nom des seigneurie, château fort et village de Provenchères, dans les montagnes du comté de Bourgogne, au bailliage de Baume. L'on trouve des traces d'un grand nombre de donations et fondations faites dès le commencement et dans le courant du douzième siècle, par Renaud, Thiébaud, Viviens, Regnier et Pierre de Provenchères, chevaliers, etc.; aux abbayes de Corneux, Clairfontaine et Lieu-Crois-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sant. On en trouve grand nombre aussi des siècles suivants à l'officialité et à la chambre des comptes, et autres dépôts, constatant que cette maison avait de grandes possessions, de belles et de grandes alliances, et beaucoup de chevaliers, écuyers et hommes d'armes distingués dans les armées de Bourgogne. Une des principales branches de cette ancienne maison s'établit en Lorraine vers 1400, et y prit rang à la cour et aux assises des états dans le corps illustre de l'ancienne chevalerie, ainsi qu'il est rapporté dans l'ouvrage intitulé: Disssertation sur l'ancienne chevalerie de Lorraine et les hérauts d'armes. On juge de la considération dont elle y jouissait, par une citation de l'auteur de la Généalogie imprimée de la maison des Salles, qui, pour prouver combien la charge d'écuyer tranchant des ducs était honorable, énonce que Pierre de Provenchères, gentilhomme de nom et d'armes de la plus pure noblesse de Lorraine, possédait la même charge en 1499. Cette branche a donné plusieurs grands officiers de la maison des ducs, et l'une et l'autre branches, éteintes dès long-tems, avaient été jurées dans les chapitres et corps de noblesse de Bourgogne et de Lorraine.

Armes : D'argent, à la croix engrêlée de sable.

PUSEL DE BOURSIÈRES, en Franche-Comté. Jean-Georges Pusel acheta, en 1690, le fief d'Ainville. Il demanda la permission de le posséder, en exposant qu'il n'était pas noble; il obtint cette permission, et la fit enregistrer à la chambre des comptes de Dôle. Claude Pusel, son frère, donna sa requête à la chambre des comptes, en 1699, pour être relevé contre cet arrêt de dérogeance; il produisit des titres, dans lesquels son père et son aïeul, docteurs ès-droits, avaient pris le titre de noble; il obtint un arrêt, qui le maintint dans cette possession. Cette famille a donné deux conseillers au parlement, et trois capitaines au service du Roi.

Armes : D'azur, à trois fasces ondées d'or.

DE PUTTECOTTE, en Normandie. La maison de Puttecotte, dont le nom est alternativement orthographié, dans les titres, *Putecoste*, *Putecotte*, et *Puttecoste*, a été maintenue, comme issue de noble et ancienne extraction, par jugement des commissaires départis par le Roi, pour la recherche des faux nobles, dans la pro-

- Copyright - Les éditions de Ainay - Lyon 2007 -

vince de Normandie, du 27 août 1666. Cette maison s'est divisée en deux principales branches, existantes de nos jours, et dont nous donnerons ici l'état actuel.

BRANCHE AÎNÉE.

Louis-Pierre-César *de Puttecotte de Reneville*, écuyer, lieutenant-colonel de l'armée royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Vaudeloges, le 29 juin 1768, maire en la commune de Notre-Dame-de-Fresnay; a fait la campagne de 1792, dans la coalition de Normandie, sixième compagnie; à l'armée de S. A. S. Monseigneur le duc de Bourbon; à l'armée anglaise, au régiment de Loyal-Emigrant, commandé par M. le comte (aujourd'hui duc) de la Châtre; celles de 1793, 1794, 1795; le 28 juillet, prisonnier à Quiberon pendant deux mois. Le 28 septembre, entré à l'armée royale de Basse-Bretagne, commandée par les généraux Georges Cadoudal et Mercier, dit la Vendée, dans la division Bonfils-de-St-Loup, nommé capitaine aussitôt de la compagnie de Plouay; a fait la campagne de 1796 jusqu'à la pacification, sous les ordres de M. le comte de Bourmont, département de l'Eure; celle de 1797 à l'armée de M. le comte de Frotté, division de Lamberville, département de l'Eure; celle de 1799, alors nommé lieutenant-colonel.

SECONDE BRANCHE.

Louis-Charles *de Puttecotte de Reneville*, écuyer, garde-du-corps, fut présenté à la cour au commencement du règne du vertueux Louis XVI, et y fut qualifié du titre de marquis de Reneville, de celui de colonel de cavalerie, et au tems prescrit, fut décoré de la croix de Saint-Louis.

Au commencement de la révolution, cette famille subsistait en cinq membres: deux de la première branche, et trois de la seconde, qui ont émigré.

Armes: D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de 6 roses, posées 2 et 1 en chaque canton, et en pointe d'un lionceau, le tout du même émail.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Q.

QUATREBARBES, illustre et ancienne maison de chevalerie établie en Anjou et au Maine, originaire de cette première province. Elle a pour premier auteur connu Fouques Quatrebarbes, chevalier, seigneur de Jallais en Anjou, vivant en 1180. Sa descendance, qui s'est alliée aux maisons d'Aménard de Bouillé, d'Aûvers, le Bascle, de Blaison, du Bois de Denazé, du Bois de Saint-Père, de Bonnaire, de Forges, de Bonvoisin, de Bouillé, Bousseau de Meurs, de Brée du Fouilloux, de Brézé, de Brie de Brochassac, Bureau de Cervon des Arcis, de Champagné, de Chartres, de Chazé de Vallières, de Cheorchin, de Chourses-Malicornes, Cibel des Pins, Clerambault-la-Plesse, de la Corbinaye, de Cordon de Boisbureau, de la Croix de la Brosse, l'Enfant de Varennes, de la Foucheraye, Frezeau de la Frezelière, Gervaiseau de Chalancy, le Gros de Lausserie, du Guesclin, Guiard du Tremblay, Guillaud de la Guillaumière, d'Ingrande de la Jaille, Le Jeune de Manteaux, de la Lande de Boisrenier, de Landevy, de Lencelles, le Maire, de Martigné, Megret de Saugié, de la Membrolle, de Menon de Turbilly, de Montejean, de Pannart de Saint-Paul et du Port-de-Miré, Le Pauvre de Lavau, du Plessis-Châtillon, de Préaulx, de Quelin de Saint-Bihy, Ridouet de Sancé, de la Rivière, des Rogiers d'Oches, du Rossigneul, de la Roussardière, Rouxellé de Saché, de Ruellan, de Saint-Offange, de Savonnières la Bretêche, Thibault de Poussay, de Théval, de Thorigné, la Tour-Landry, de Vaige, de Valeau des Touches, de Vauquelin de Mézières, de Vaux du Plessis-Greffier, des Veaux de la Tour-Emond, de Verger, de la Voue, etc.: a donné des chevaliers bacheliers, des hommes d'armes, des chambellans de nos rois, des conseillers d'état, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des gouverneurs de places, un chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, chevalier des ordres du Roi en 1688, et un ambassadeur en Angleterre au 16e. siècle. Cette maison a formé, entr'autres branches, 1o. les seigneurs de la Touche-Quatrebarbes, d'Ampoigné et de la Motte Cheor-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

chin, dont le dernier fut tué à la bataille de Verneuil, en 1424; 2°. les seigneurs de Bouillé-Loichon, éteints au milieu du quinzième siècle; 3°. les seigneurs de la Bizollière et du Cérisier, qu'on croit s'être éteints vers la fin du dix-septième siècle; 4°. les seigneurs de Vallières et de Courtaudon, éteints vers 1540; 5°. les seigneurs de Meurs et de la Rongère, éteints peu après en 1536; 6°. les seigneurs de Saint-Denis du Maine, du Plessis-Brochardière, titrés marquis de la Rongère, éteints en 1703; 7°. les seigneurs de la Roussardière et d'Argenton, titrés marquis de Quatrebarbes, existants; 8°. les seigneurs de Chasnay, de Fontenailles et de Monceaux; 9°. et les seigneurs des Pins et de Chartres.

Armes: De sable, à la bande d'argent, accostée de deux cotices du même.

DU QUESNEL, marquis de Coupigny. Cette maison est une des plus anciennes et des plus distinguées de la province de Normandie. On fait remonter son origine à Hultre, Hubert ou Robert, comte de Ri, qui délivra, dit-on, Guillaume, duc de Normandie, depuis roi d'Angleterre, surnommé le Conquérant, de la conspiration de Gui de Bourgogne, qui avait des prétentions sur ce duché. On ajoute que cet Hubert eut trois fils. De l'un, nommé Geoffroi, on fait descendre Richard du Quesnel, marié avec Gertrude de Molines, et mort en 1140; Geoffroi, son second fils, passa, avec Richard Cœur-de-Lion, en la Terre-Sainte, en 1191. Cette maison a contracté des alliances illustres, et compte une longue série de services distingués, ayant produit nombre de capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du Roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre et plusieurs officiers-généraux.

Armes: De gueules, à trois quintefeuilles d'hermine.

DE LA QUEUILLE (1), marquis et comtes de la

(1) Ce nom est plus communément orthographié *la Queilhe et la Queulhe*, dans des actes originaux et monuments historiques des treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

QUEUILLE, en Auvergne. La maison de la Queuille réunit tous les caractères de la haute noblesse, savoir : l'ancienneté chevaleresque, de grandes possessions, une longue continuité de services militaires dans des grades supérieurs, et d'illustres alliances. Elle paraît avoir pris son nom d'un bourg situé à cinq lieues de Clermont, et à même distance de Pontgibault. Cette seigneurie était du domaine de l'ancienne maison de Rochefort-d'Aurouse, seigneurs d'Aurière, qui florissait au douzième siècle, et tirait elle-même son origine, au sentiment de D. Coll., de l'illustre maison de Murat de Cayres, des vicomtes de Murat. La maison de la Queuille prouve sa descendance directe et non interrompue, depuis Aymoin de Rochefort, qui, l'an 1245, reconnut tenir en fief de Robert, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, la terre de la Queuille (*de la Colha*), ainsi que celles de Rochefort et de Servières; et l'an 1262, le même Aymoin rapporta la terre de la Queuille, en arrière-fief, au prince Alfonse. Il eut pour fils Bertrand de la Queuille, chevalier, qui, l'an 1285, assista à un traité entre Bertrand de la Tour et Dauphine, femme d'Aymeric de la Roche, sa sœur, et fit un échange de terres avec la maison d'Auvergne, en 1288. Il est dénommé dans le contrat de mariage de Malthide Dauphine, avec Guillaume Comptour d'Apchon; fut nommé, l'an 1286, exécuteur du testament d'Alixène, comtesse de Clermont, et assista, l'an 1289, au contrat de mariage de Robert Dauphin, avec Isabelle de Jaligny (1).

Gérard de la Queulhe (*de la Cueilla*), chanoine-comte de Brioude, en 1281, pouvait être frère de Bertrand, ou du moins son très-proche parent. Un sujet du même nom fut encore reçu dans ce chapitre noble, de 1433 à 1481; et Guyot de la Queuille était chanoine-comte de Lyon en 1473.

La maison de la Queuille a fait les preuves au cabinet des ordres du Roi, pour l'obtention des honneurs de la cour, au mois de mai 1780. Ces preuves remontent

(1) Voyez Baluze, Hist. de la maison d'Auvergne, preuv., pag. 273, 280, 291, 294 et 519.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au même Bertrand de la Queuille, chevalier, dont on vient de parler, lequel fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de la Chaize-Dieu, au diocèse de Clermont, et fonda, par son testament, un hôpital au lieu de la Queuille. Ses descendants, décorés, pour la plupart, de la chevalerie, dans les quatorzième et quinzième siècles, ont donné des gouverneurs de places et des chefs dans les armées du dauphin et des comtes d'Auvergne et de Clermont; un conseiller et chambellan de Jean II, duc de Bourbon, deux chevaliers de l'ordre du Roi; un mestre-de-camp de cavalerie, exempt des gardes du corps du Roi, lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne; un maréchal-de-camp; un brigadier, et un aide des camps et armées du Roi, et un grand nombre d'officiers supérieurs et de tous grades, notamment dans la cavalerie.

Jean de la Queuille, seigneur de Florat, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Henri III et Henri IV, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, sénéchal et gouverneur d'Auvergne et conseiller d'état, s'est rendu célèbre dans l'histoire par son dévouement à nos Rois, durant les guerres de la ligue. Lors de l'avénement du roi Henri IV au trône, il sut conserver à son obéissance la ville de Clermont; remporta un avantage considérable sur les rebelles, le même jour que ce prince gagna la bataille d'Yvri (14 mars 1590), et les chassa de la ville d'Issoire, où ils avaient bâti une citadelle; avantages qui, selon les historiens (1), décidèrent de la supériorité des armes du Roi dans la province d'Auvergne. Ce monarque lui témoigna la satisfaction qu'il avait de ses services, par un bon de 12,000 livres, somme alors très-considérable.

Les alliances directes et principales de la maison de la Queuille, sont avec celles d'Amanzé, de Bourbon-Busset, de Cambis de Velleron, de Chabannes-Pissac,

(1) De Thou, tom. XI, pag. 134 et suiv. Chronologie Novennaire, tom. Ier, pag. 337 et suiv.; et Davila, tom. II, pag. 738.

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

de Châteauneuf du Drac, de Cros, de Cruzy-Marcillac, de Damas de Marcilly, d'Ebrard de Saint-Sulpice, d'Escars de la Vauguyon, de Florat, de Gadagne, de Giac, de Langhéac, de Lastic-Saint-Jal, de Lévis-Cousan, de Mareschal-Meximieux, de Montboissier de Beaufort-Canillac, de Montmorin, de Pierre-Buffière-Châteauneuf, des Plas, le Prestre de Vauban, de Ricard de Genouillac, de Rochefort-d'Ailly et de Rochefort-Saint-Angel, Rollat de Brugeac, de Roncheval, du Saix de Scorailles, de Stuart d'Aubigny, de Ventadour, etc., etc.

Armes : De sable, à la croix engrêlée d'or.

QUINGEY, petite ville de Franche-Comté, située sur la rivière de Louve, à cinq lieues et demie de Dôle et à quatre d'Ornans, qui étendait sa juridiction sur un grand nombre de fiefs et terres considérables, a donné son nom à une illustre et ancienne maison de chevalerie, éteinte au commencement du seizième siècle, et dont était Simon de Quingey, inhumé à Bellevaux, sous une tombe, au milieu de la nef, qualifié chevalier et bouteiller du comte de Bourgogne : son épitaphe est sans date, mais on doit la supposer au moins du treizième siècle, sur la fin duquel on a cessé d'avoir des comtes résidants au pays. Etienne de Quingey avait épousé Guillemette, fille de Renaud d'Arlai, chevalier, et Jean de Quingey, Béatrix, fille de Hugues de Vaucelles, aussi chevalier, suivant des testaments de l'an 1356 et 1360. Eudes et Guy de Quingey, chevaliers, sont nommés exécuteurs du testament d'Hugues de Vaites, de l'an 1368. Eudes de Quingey, chevalier, était bailli-général du comté de Bourgogne et du conseil étroit du duc Philippe-le-Hardi. Il avait épousé Jeanne de Saint-Georges, veuve de Jean de Chissé, chevalier, dont une fille, nommée Guillemette, mariée à Otte de Vaites. Cette dame nomma exécuteur de son testament, daté de l'an 1383, Jean de Quingey, chevalier, père de Pierre, qui suit.

Pierre de Quingey, chevalier, sieur audit lieu et seigneur de Montboillon, avait épousé Clauda de Montrichard, suivant le testament de cette dame, de l'an 1440. Il est aussi nommé dans le testament d'Alexis de Quin-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gey, sa sœur, veuve d'Hugues de Lantenne, chevalier, daté de l'an 1449.

Simon de Quingey, son fils, chevalier, seigneur de Montboillon, reçu à Saint-Georges en 1457, avait été élevé page du duc Charles. Il fut employé, par ce prince, en différentes négociations, envoyé ambassadeur à la cour de France, auprès de Louis XI, et chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne, de même que Jean, son fils, père de Jacqua de Quingey, héritière et la dernière de sa famille.

Armes : D'azur, à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules.

QUINOT, famille noble de Champagne, qui remonte à Nicolas Quinot, qui reçut un contrat de vente, le 20 mai 1533, en qualité de clerc notaire juré, établi à Piney, fait par Catherine le Maréchal. Il a la même qualité dans le terrier de la seigneurie de Règes, passé devant lui et Simon Hardi, Etienne le Maréchal et Pierre Gonthier, aussi notaires à Piney. Nicolas Quinot est qualifié écuyer, dans un acte de 1547, le premier cité dans la production faite par ses descendants, pardevant M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de décembre 1667.

Les alliances directes sont avec les familles de Vienne, Jacquinot, Cossart, le Marguenat, Fauveau et Simon.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même, et surmonté d'un croissant d'argent.

QUINTIN, seigneurs de Kergadiou, en Bretagne. Cette famille, maintenue par trois arrêts rendus en la chambre de la réformation, le premier, le 20 juillet 1669, au rapport de M. de la Bourdonnaye; le second, le 20 août suivant, au rapport de M. de Lopiac, et le troisième, des 5 et 7 août même année, remonte à Richard Quintin, de la ville de Nantes, anobli par charte du 6 septembre 1487. Ses descendants ont contracté leurs alliances directes, avec les familles le Bigot, de Coatulan, de Keraudry, le Galezé de Marchallac, de Kersaingilly, de Launay, Lesparler, de May, Nouel,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Pensornou, Toulcouet, de Kerneguen, Tournemouche, Turmelin, etc.

Armes : D'argent, au lion morné de sable, accompagné de trois molettes d'éperon du même.

R.

DE RABAUDI, famille ancienne, originaire de Gênes, transplantée en Languedoc, vers le commencement du seizième siècle.

I. Nicolas DE RABAUDI, Ier. du nom, fut pourvu de l'office de conseiller au parlement, par provisions du Roi, du 12 mars 1597; il est nommé dans les lettres-patentes de Louis XIII, qui confirment les officiers de ce parlement, datées de Paris, le 27 novembre 1610 (1). Il résigna son office en faveur de son fils, qui suit :

II. Pierre DE RABAUDI, conseiller au parlement de Toulouse, sur la résignation de son père, du 10 décembre 1629, et par provisions du Roi, du dernier du même mois, s'en démit lui-même en faveur de son fils.

III. Nicolas DE RABAUDI, IIe. du nom, conseiller au parlement de Toulouse, sur la résignation de son père, du 15 janvier, et par provisions du Roi, du 20 février 1670. Il avait été élu capitoul de Toulouse, en 1658, et mourut dans l'exercice de sa charge de conseiller, au mois de juillet 1693. Il eut pour fils :

IV. François DE RABAUDI, seigneur de Montoussin, marié, par contrat du 4 septembre 1691, avec Françoise *de Bouzignac*. Il fut déchargé de la taxe des francs-fiefs, par ordonnance de M. d'Herbigny, intendant à Montauban, du 10 juillet 1693, et maintenu comme issu de noble race et lignée, par jugement de M. de Lamoignon, intendant en Languedoc, du 30 septembre 1700. Sa postérité, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, en

(1) Histoire générale de Languedoc, par D. Vaissète, tom. V, preuves, colonne 355.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

deux rameaux, s'est constamment vouée au service militaire, notamment dans les gardes du corps du Roi, où elle a eu l'occasion de donner des preuves de dévouement à l'auguste maison de Bourbon, à l'époque de notre funeste révolution, qui l'a dépouillée de toute sa fortune.

Le baron de Rabaudi de Montoussin, chef de la branche aînée, décédé en 1818, a laissé plusieurs enfants.

François-Marguerite de Rabaudi, chef de la seconde branche, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a un fils, qui sert dans la marine royale, et est aujourd'hui employé en Chine par le gouvernement; il est chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : De gueules, au lion tenant une palme, le tout d'or; au soleil du même, mouvant du premier canton.

DE RABAUDI, seigneurs de Grèses, autre famille du Languedoc, dont était Pierre de Rabaudi, seigneur de Grèses, secrétaire du Roi, père de Françoise de Rabaudi, qui épousa Simon *de Brail-Merville*, et fut mère de Pierre-René de Brail-Merville, reçu chevalier de Malte en 1659.

Armes : D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un pélican du second émail.

RACLET, barons de Merey,, en Franche-Comté, famille éteinte, anoblie par une charge de conseiller au parlement, en 1609. Cette famille a donné un major de dragons.

Armes : De gueules, au serpent dragoné d'or.

RAMEY, seigneurs d'Arfeuilles, de Sugny et de Grenieux, dans le Forez et en Champagne; famille qui a pour auteur Claude Ramey, écuyer, seigneur d'Arfeuilles, exempt des gardes du corps du Roi, lequel prit la qualité d'écuyer, comme officier commençal du Roi, qui, en outre, lui accorda des lettres de son conseiller honoraire au bailliage de Montbrison, le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

29 mai 1674. Jean Ramey, fils du précédent, seigneur d'Arfeuilles, de la Brosse et de Montloup, conseiller du Roi au bailliage et sénéchaussée du Forez, épousa, le 2 octobre 1674, demoiselle Madeleine *Chaslon*, fille de Jean Chaslon, bourgeois de Montbrison. Cette famille compte parmi ses descendants plusieurs capitaines et autres officiers de divers grades, dont deux décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : D'azur, à la bande d'argent.

DE REYNAL, au pays des Landes; famille originaire de la province de Guienne, qui prouve sa noblesse et sa filiation depuis 1598. Elle compte sept générations de services militaires non interrompus dans les grades de lieutenant, de capitaine, de major d'infanterie et de cavalerie. Deux de ces officiers sont morts au service par suite de blessures. Antoine de Reynal, ancien major de cavalerie, chevalier, de l'ordre royal et militaire de S.-Louis, reçu par S. A. S. le prince de Condé, en présence de l'armée, au quartier-général de Mulheim, le 25 août 1795, a assisté à l'assemblée de la noblesse convoquée en 1789, pour la nomination des députés aux états généraux du royaume; émigré en 1791, il a fait toutes les campagnes à l'armée des princes et à celle de Condé; il s'est trouvé à toutes les affaires, où la cavalerie a été employée, où il a servi avec honneur, se distinguant, par son zèle et par son courage, en digne et loyal gentilhomme, ainsi qualifié par les certificats de leurs altesses royales monseigneur le duc d'Angoulême, monseigneur le duc de Berri, son altesse sérénissime monseigneur le prince de Condé, et de monseigneur le comte de Vergennes, sous lequel il a fait la campagne de 1792, dans la compagnie de l'institution de Saint-Louis, aux ordres des princes, frères du Roi; il est pensionné du Roi, inscrit au trésor royal, en récompense de ses services militaires, membre de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis et du Mérite militaire, établi de l'agrément du Roi.

Joseph-Augustin de Reynal, fils du précédent, et d'Isabelle T' Kint de Reynal, capitaine d'une compagnie de grenadiers de la garde nationale d'élite du département des Landes, prouve les plus grandes alliances

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

depuis 741, ainsi qu'il conste par sa généalogie maternelle, et par arrêt du conseil d'état du roi Louis XVI, sa majesté y étant, tenu à Saint-Cloud, le 24 mai 1788, fol. 12, où l'on voit qu'il descend, par sa mère, en ligne directe de Louis IV d'Outremer, ainsi que de Charles de France, oncle de Louis V, dernier des Rois de la seconde race. Cet arrêt est signé de Loménie, comte de Brienne.

Armes : D'or, à la bande ondée de gueules, accompagnée de dix glands de sinople.

DE RAYNALDY, ou RENALDY, en Languedoc; famille ancienne, distinguée dans la magistrature, qui remonte, par preuves filiatives, à Gabriel de Renaldy, époux de Jeanne *d'Alricy*, mort en 1554. Elle a formé trois branches : la première s'est fondue, en 1652, dans la maison du Buisson-d'Aussonne; la seconde, dite des seigneurs de Marmont et de Saint-Sauveur, s'est éteinte vers la fin du dix-huitième siècle; la troisième, dite des seigneurs d'Arjac, subsiste encore de nos jours. Ces diverses branches sont alliées directement aux familles de Garrigues, de Durrieu, de Maritan, de la Roque-Boullhac, de Campmas, de Cahuzac, de Rouffiac, de Fumel, de Pommairols, d'Imbert, de Roux, de la Salle, etc.

Armes : D'argent, au renard rampant de gueules, posé sur une terrasse de sinople.

DE RECHIGNEVOISIN-DE-GURON, en Poitou. Cette maison, dont l'ancienneté remonte à l'an 1321, s'est divisée, indépendamment de la branche aînée, en trois autres branches : les seigneurs de Guron ont formé la seconde branche; les seigneurs des Loges, la troisième, et les sieurs du Riadou, la quatrième, dont on ne trouve pas la jonction avec les autres branches. Elle a pris son nom d'une terre située sur les frontières du Poitou et de la Marche, et son surnom d'une alliance contractée avec Catherine Martin, dame de Guron, le 1er. mai 1402, par Guillaume de Rechignevoisin, écuyer, seigneur de Guron, auteur du premier degré de cette famille, depuis lequel sa filiation soit établie. Pierre de Rechignevoisin, écuyer, héritier des seigneuries que possédait Guillaume, son père, avait

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

épousé demoiselle Jeanne *de la Celle*, qui ne vivait plus le 18 juillet 1482. Cette maison, qui a toujours suivi le parti des armes, a produit des descendants qui se sont illustrés par l'importance de leurs services. Gabriel de Rechignevoisin, commandant à Lusignan, gentilhomme ordinaire du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et gentilhomme d'honneur de la reine mère, Catherine de Médicis, jouissait de la confiance de cette princesse, qui lui écrivait le 18 janvier 1587, de conduire à Niort, où elle se trouvait alors, le plus d'hommes de sa compagnie, ainsi que le plus de gentilshommes de ses voisins ou de ses amis qu'il pourrait réunir pour servir près d'elle en qualité de garde et d'escorte, dont elle avait besoin pour sa sûreté. Le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, et Sa Majesté elle-même, qui connaissaient toute l'étendue des talents dont Jean de Rechignevoisin faisait preuve chaque jour, et comme homme de guerre, et comme diplomate distingué, l'honoraient particulièrement de leur estime, et lui écrivaient souvent de la manière la plus affectueuse, ce qui le faisait jouir d'une grande considération et d'un grand crédit à la cour. Le même Jean de Rechignevoisin conserva au duc de Mantoue, en 1629, la place de Cazal, dans laquelle il s'enferma onze mois, pour sa défense; il rendit au Roi de grands services dans la guerre contre les religionnaires, ayant négocié avec succès la reddition de ceux de la ville de Montauban. Enfin, cette famille a produit plusieurs autres gentilshommes ordinaires de la chambre de nos Rois, beaucoup d'officiers très-distingués de divers grades et de diverses armes, dont un capitaine de chevau-légers et gouverneur des ville et citadelle de Merrans, en 1635; enfin, un évêque de Comminges, en 1671.

Les alliances directes de la maison de Rechignevoisin, sont avec les maisons et familles d'Albin de Valzergues, d'Anché, d'Angoulême de Puyrasceau, de la Beraudière-d'Ursay, de Berlaymont, de Besdon-d'Oyre, Bonnin du Cluzeau, de Brillac de Choisy, de Brisson, Bruneau de la Martinière, de Castellane, de la Celle, Chevalier de la Richardière, de Choisy de Berthemy, Couraud de la Rochechevreux, Darot de Boisdane, d'Elbêne de Quinçay, de l'Estang de Rusles, l'Evêque

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Boisgrolier, Favreau de l'Espine, de Fay, Fleury du Bois de Luché, Frotier de la Messelière, Garnier de la Rochevineuse, Golsten de Dam, Guérin de la Maisonneuve de Teil, Jourdain de Maisonnay, Jousserant de Lairé, Juliot de la Pénisière, de Lescours, de Marconnay, Marrois de Saint-Vivien, de Massif, de Nolay de Lespau, de Nossay, de Parthenay, du Pin de la Guérivière, de Puygiroult, Richier de Lavau, du Rieu de Villepreau, Rousseau de la Boissière, Rousseau de Fayolles, Vander-Myle, de Vérinne, de Vivonne d'Yteuil, etc., etc.

Armes : De gueules, à la fleur de lys d'argent.

DE RIDOUET, seigneurs de Sancé, etc., en Anjou. L'ancienneté de la noblesse de cette famille, remonte au quatorzième siècle, lorsque vivait Jean Ridoüet, seigneur de Sancé, auteur du premier degré, et père d'Antoine Ridoüet, écuyer, seigneur de Sancé, lequel était marié avec demoiselle Jeanne *le Maire*, le 11 décembre 1420 ou 1429. On distingue parmi les descendants de cette maison, un gentilhomme ordinaire de la chambre du prince de Conty, et un de celle du roi d'Angleterre (ce second gentilhomme, était chevalier de l'ordre de Saint-Michel, en 1631); un brigadier des armées, lieutenant-général d'artillerie, décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; un commissaire provincial de l'artillerie, commissaire ordinaire de cette arme à la citadelle de Metz, en 1706, et un colonel du corps de l'artillerie et du génie, directeur en chef pour l'artillerie, à Verdun, en 1757, décoré, comme l'avant-dernier, du même ordre royal et militaire de Saint-Louis. Les alliances de cette famille, sont, entr'autres, avec celles de Begon de la Rochefroissard, le Breton de Chanceaux, de Bronne, le Clerc de Juigné, Cresson de Bellefons, Faultrier de Corval, de Lancrau de la Saudraye, de la Joyère, le Maire, Marqueron, Quatrebarbes de la Rongère, de Soucelles, le Vasseur-d'Ailliers, etc., etc.

Armes : De sable, à trois triangles d'or en fasce, accompagnés de trois molettes d'éperon du même.

DU RIEU DES RIVES et DE LA COUTURE, famille ancienne, originaire de la ville de Périgueux, dont

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

la filiation remonte à Pierre *du Rieu*, sieur des Rives, anobli au mois de juin 1653, en récompense de ses nombreux services militaires, et de ceux de son frère. Il avait servi sous les ordres du duc de Montauzier, lieutenant-général pour le Roi, et du sieur de Saint-Abre, maréchal-de-camp; s'était trouvé dans toutes les actions qui eurent lieu contre les rebelles, notamment aux combats de Monclar, à l'enlèvement du comte de Châteauneuf, à la prise de Montguyon, contre le comte de More; au siége de Montançès, où il fut fait prisonnier avec le sieur d'Argence, par Baltazar, qui les traita avec rigueur. Ces lettres-patentes, confirmées par d'autres du mois de mai 1674, portent que Pierre du Rieu, dans ces guerres désastreuses, eut ses maisons ruinées et ses bestiaux enlevés. Son frère Jean du Rieu, sieur de Lespinasse, avait servi plusieurs années en qualité de lieutenant dans le régiment de Rambures, et mourut au siége de Gravelines.

Cette famille n'a pas cessé, depuis cette époque, et de père en fils, de suivre la carrière des armes, soit dans les gardes du corps, soit dans les mousquetaires ou gendarmes de la garde du Roi.

Jean du Rieu fut réformé maréchal-des-logis de la compagnie des chevau-légers de la garde, au mois de janvier 1776, avec le brevet de colonel. Deux de ses neveux, MM. du Rieu de la Couture, chevau-légers de la garde, l'un, en 1763 et l'autre, en 1765, ont émigré, et fait la campagne de l'armée des princes, dans la première compagnie noble d'ordonnance, le premier, en qualité de porte-étendart, et le second, qui servait en celle de brigadier, passa ensuite dans la cavalerie noble de l'armée de monseigneur le prince de Condé, où il fit les campagnes depuis 1795, jusqu'au licenciement définitif.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois étoiles d'argent; aux 2 et 3 d'azur, à trois épées d'or flamboyantes et rangées. L'écu timbré d'un casque taré de front, et orné de ses lambrequins. Supports : deux griffons.

DU RIEU DE MAISONNEUVE. On croit devoir donner ici quelques notes supplémentaires à cet article, inséré

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tome II de cet ouvrage, pag. 236 et suivantes. A la pag. 240, degré X, n°. 3, Pierre du Rieu l'aîné, ajoutez : né à Caissec, en Périgord, le 28 avril 1739, garde du corps du Roi, compagnie de Noailles, le 18 avril 1757; enseigne au régiment de Flandre, le 12 mars 1761; lieutenant au régiment de Savoie Carignan, le 15 décembre 1761; lieutenant des grenadiers, le 24 juin 1774; capitaine le 15 juin 1776; capitaine commandant, le 23 avril 1782.

Il faut ajouter à l'article d'Antoine, qui forme le XIe. degré, l'arrêt suivant, extrait des registres du conseil d'état du Roi.

Sur la requête présentée au Roi étant en son conseil, par les sieurs Antoine du Rieu, seigneur de Meynadier (lisez *Maynadié*), paroisse de Sérignac, en Agénois, ancien officier au régiment de Vermandois, contenant : qu'il prouve sa noblesse d'extraction, par des titres qui constatent la possession la plus suivie; que cette possession n'a jamais été interrompue n'y troublée; que la preuve en remonte bien au-delà de l'époque exigée par les réglements; qu'elle présente des services continuels, qui la rendent très-distinguée. Pourquoi ledit sieur du Rieu de Meynadier a supplié Sa Majesté de vouloir bien le maintenir dans sadite noblesse d'extraction. Vu ladite requête, ensemble les titres qui y étaient joints, ouï le rapport et tout considéré, le Roi étant en son conseil, a maintenu et maintient ledit sieur du Rieu de Meynadier dans sa noblesse d'extraction; veut qu'il en jouisse ainsi que ses enfants et descendants, nés et à naître en légitime mariage; fait défenses de les y troubler en aucune manière. Fait au conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le trente-un janvier mil sept cent quatre-vingt-quatre. *Signé* LOUIS.

Signé GRAVIER DE VERGENNES.

Indépendamment de Marie du Rieu, fille d'Antoine, mentionnée, pag. 241, il a laissé encore un fils, qui suit :

XII. Louis DU RIEU DE MAYNADIÉ (1), écuyer, qui

(1) On a mis quelquefois *Maynadie*, par erreur.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

a émigré, a fait les campagnes de l'armée de Condé et a été nommé chevalier de Saint-Louis. Il a épousé Marie *du Cour de Thomazeau*, dont il a un fils, nommé François du Rieu de Mayriadié, né le 10 février 1810.

CINQUIÈME BRANCHE.

X. Noble Jean DU RIEU DE MAISONNEUVE DE LAUQUE, écuyer, fils de Michel du Rieu de Maisonneuve et de Marie Caillot, mentionnés pag. 241, eut entr'autres enfants :

1°. Noble Pierre, qui suit ;
2°. Henriette du Rieu de Maisonneuve de Lauque.

XI. Noble Pierre DU RIEU DE MAISONNEUVE DE LAUQUE, écuyer et ancien capitaine de grenadiers au régiment d'Angoulême, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

RIOULT DE BOIS-RIOULT. La noblesse militaire de cette famille fut confirmée par lettres-patentes du mois de mai 1766, par lesquelles il appert qu'elle tire son origine de Jean Rioult, vivant en 1463 ; mais que sa filiation n'a pu être établie jusqu'à l'époque de l'obtention de ces lettres-patentes, par la perte que cette famille a faite de ses titres, incendiés, l'an 1753, dans la maison du sieur Jourdain, commis de M. d'Hozier, juge d'armes de France, auquel elle les avait confiés pour être mis en ordre, et établir sa généalogie, malheur dont le sieur Jourdain fut la première victime, ayant été lui-même brûlé dans son lit. Ces mêmes lettres rapportent plusieurs actions honorables pour cette famille, parmi les services qu'elle a rendus à nos Rois ; faits dont on donnera ici une courte analyse, puisée dans le texte même des susdites lettres-patentes.

I. Pierre RIOULT DES VALLÉES, céda, par acte du 5 décembre 1692, tous ses biens à ses quatre fils, afin, porte cet acte, d'encourager leur zèle et leur affection au service du Roi. Ces fils sont :

1°. N.... Rioult, garde du corps du Roi, tué à la bataille de Malplaquet ;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

2°. N.... Rioult, capitaine de cavalerie, qui reçut plusieurs blessures à l'affaire de Nimègue;
3°. N.... Rioult, mort lieutenant de cavalerie.
4°. Jean-Louis, qui suit.

II. Jean-Louis RIOULT DE MORENCOURT, servit près de quarante ans, tant sur mer que sur terre. Il eut trois fils:

1°. Adrien-Gabriel, dont l'article suit;
2°. Pierre-Paul-Philippe de Rioult de Boishébert, qui, l'an 1742, fut fait lieutenant, et était, en 1766, capitaine de grenadiers au régiment de Vermandois; se trouva à l'expédition de Minorque; fut du détachement employé sur l'escadre de M. de la Gallissonnière, et eut part à la victoire que ce chef d'escadre remporta sur les Anglais. Il est mort sans avoir été marié;
3°. Isaïe-Louis Rioult de Villaunay, qui, l'an 1742, entra lieutenant au régiment de Vermandois, où il était capitaine de grenadiers, en 1766. Il se trouva avec ce régiment à la bataille de Saverne, aux siéges de Fribourg, de Mons, de Saint-Guilain, de Charleroy et Maestricht; à la bataille de Raucoux, et dans toutes les actions où ce régiment fut employé. Il se distingua particulièrement au siège de Mahon, où, étant employé sous M. de Beauvau, à une fausse attaque, il fit un feu si vif et si soutenu, qu'un détachement anglais, commandé pour soutenir la véritable attaque, reçut un contre-ordre, et fut employé à repousser le sieur de Villaunay, qui par cette diversion, contribua beaucoup à la conquête de cette place importante. Il perdit, dans cette action, soixante-six hommes des cent qu'il commandait, ainsi que beaucoup de travailleurs, qu'il avait engagés à prendre les armes des soldats qu'il avait perdus. Son capitaine et son lieutenant furent tués, et lui-même fut blessé de deux éclats de bombe. Il laissa deux fils:

a. N.... Rioult d'Avenay, général de brigade de cavalerie, tué au passage de la Piave, en Italie, n'ayant point été marié;
b. Adrien Rioult de Villaunay, père d'une fille.

- Copyright - Les éditions de Vinay - Lyon 2007 -

III. Adrien-Gabriel RIOULT DE BOIS-RIOULT, lieutenant de milice par brevet du 1er. janvier 1734, entra dans les gardes du corps du Roi, en 1737, et passa dans la compagnie de Luxembourg, le 8 mai 1752. Il fut fait capitaine de cavalerie, le 4 mars 1753, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 3 janvier 1756. Il se distingua dans la plupart des actions de guerre de son tems, et notamment à la bataille d'Ettingen, où il reçut plusieurs blessures considérables. Il mourut à sa terre du Chesne, près Lisieux, le 3 novembre 1782, laissant un fils qui suit, de son épouse, mademoiselle *Froudière.*

IV. Adrien RIOULT DE BOIS-RIOULT, qui, le 4 octobre 1779, entra cadet-gentilhomme au régiment Royal-Normandie, cavalerie; y fut fait sous-lieutenant, le 24 juillet 1784; capitaine, le 3 février 1788, et était capitaine commandant dans le même régiment, lorsqu'il quitta le service à l'époque de la mort de Louis XVI, en 1793. Il avait épousé, par contrat du 3 vendémiaire an VI, (24 septembre 1797), enregistré à Thiberville, le 4 juin 1814, demoiselle Pauline *Rondel*, dont est issu:

Auguste Rioult de Bois-Rioult.

Armes: D'argent, à l'aigle éployée de sable; à la bordure engrêlée d'azur.

DE ROCHE, dans les Cevennes, seigneurs d'Elgeren, de Saleil, de Montillet et de Saint-Amat, famille ancienne et distinguée, originaire du Bourbonnais, établie dans le Languedoc, depuis le commencement du seizième siècle. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et s'est alliée aux maisons d'Izarn de Villefort, de Portalis, de Rocher de Grandval, de Bondurand, de la Montagne, de Valentin de la Croix, d'Aiguebelle, de Pontier-Ponperdu.

Armes: D'azur, à la bande d'or, chargée d'un lion de sable, lampassé et armé de gueules, et accostée de deux rochers d'argent; au chef d'or, chargé de trois étoiles du champ.

DE ROCHE, seigneurs de Blausac, de Montaran,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'Aigalliers, en Languedoc, très-ancienne maison, originaire d'Uzès, qui, lors de la recherche, fut maintenue par M. de Bezons, intendant en Languedoc, sur preuves remontées à Bertrand de Roche, co-seigneur de Blausac, qui vivait le 20 octobre 1539. Cécile-Madelaine de Roche, dame de la baronnie d'Aigalliers et de la seigneurie de Montaran, épousa Guillaume d'Abadie, seigneur de Villeneuve-lès-Montréal et de Tonens, dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Armes : D'azur, à la bande d'or, chargée d'un lion de sable, lampassé et armé de gueules, et accompagnée de deux rochers d'argent.

DE LA ROCHE, seigneurs de Launay et de Kerandray, maison ancienne et distinguée de la province de Bretagne, qui compte parmi ses premiers auteurs, Geoffroy de la Roche, chevalier, nommé dans le traité de mariage d'Alain de Rohan avec Agnès d'Avaugour, de l'an 1288; dans une vente faite à Josselin de Rohan, par Eudon de Kervasic, l'an 1300, et dans un accord passé en 1301, entre Olivier de Rohan et Tiphaine, veuve de Henri de Corlé. L'an 1308, il servait dans les guerres de Saintonge, avec Pierre Augier, chevalier, bachelier (1). Cette famille a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par arrêts des 7 juin 1669 et 14 juin 1670. Elle s'est alliée aux maisons d'Ausquer, de Botmarech, le Borgne-Lesquifiou, du Coetlosquet, le Goff, le Gallon-Pompoulon, Gouarac, Keraudry, Lannion, la Rivière, etc.

Armes : De sable, semé de billettes d'argent; au lion morné du même, brochant sur le tout : la première billette, vers le chef, brisée d'une moucheture de sable.

DE LA ROCHE-BERNARD. Cette maison, éteinte depuis près de cinq siècles, était de l'ancienne chevalerie de baronnage du duché de Bretagne. Elle a pris son nom d'une ancienne châtellenie, depuis ville, au

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, tom. 1er., col. 1083, 1138, 1174 et 1218.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

diocèse de Nantes, à trois lieues de la rive gauche de la Villaine, possédée, dès l'an 990, par Bernard, seigneur de la Roche-Bernard, père d'Alain, vivant l'an 1027, et de Simon Ier. de la Roche-Bernard, qui, l'an 1026, souscrivit la donation faite par Geoffroi Ier., duc de Bretagne, de Belle-Isle, au monastère de Redon. La même année, Simon de la Roche-Bernard fonda l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois; fit une donation, l'an 1032, à l'abbaye de Redon, et rappelle son père, dans cet acte, où se trouve aussi nommément cité Rivallon de la Roche-Bernard, frère de Simon, dont on parlera plus bas.

Bernard II, seigneur de la Roche-Bernard, chevalier, se dit fils de Simon, dans une donation qu'il fit le 6 des calendes d'avril de l'an 1063, à l'abbaye de Redon. Il souscrivit, immédiatement après Raoul de Fougères, le jugement prononcé par le duc de Bretagne et les barons, l'an 1089, sur le différent des moines de Redon avec les chapelains du duc.

Rivallon I, seigneur de la Roche-Bernard, est nommé avec ses trois fils, Bernard, Guchenoc et Judicaël de la Roche-Bernard, dans l'acte de la fondation du prieuré de Pontchâteau, faite vers l'an 1090, par Hélie, seigneur de Pontchâteau. Rivallon assista aux obsèques de la duchesse Constance, décédée le 13 août 1090. Ce seigneur eut encore un fils, Rivallon II, seigneur de la Roche-Bernard, qui, avec Alain, son fils, souscrivit l'acte d'une fondation faite l'an 1132, au monastère de Redon, par Olivier de Pontchâteau.

Simon II, fils de Bernard II, seigneur de la Roche-Bernard, souscrivit, l'an 1108, un don fait par Josthon, vicomte de Porhoët, au prieuré de Saint-Martin-de-Josselin; et l'an 1112, une donation faite par le duc Conan III, à l'abbaye de Redon, pour l'entretien de son père.

Josselin Ier., seigneur de la Roche-Bernard, fit une donation, l'an 1116, au prieuré de Pontchâteau. Dans cet acte, il nomme Agathe, sa femme, Olivier, son fils, Agnès, sa sœur et Hilaire, sa nièce, et rappelle, comme défunte, Ysoldis, sa fille. Il épousa, en secondes noces, Mahaut, dame de Montfort, qui lui apporta en

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dot tous les droits qu'elle pouvait avoir sur le tiers de cette terre. Il en eut deux fils, Alain et Guillaume, qu'Olivier de la Roche-Bernard nomme dans une donation qu'il fit vers 1199, à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. Alain est rappelé dans un accord passé, le lundi après l'Ascension de l'an 1285, entre Raoul de Montfort et Alain de Montauban. Guillaume paraît avoir eu pour fils, autre Guillaume de la Roche-Bernard, chevalier, qui fut présent, en 1252, à la fondation de l'abbaye de Prières, faite par le duc Jean le Roux.

Eudon Ier., seigneur de la Roche-Bernard, fit, l'an 1149, un accord avec les religieux du monastère de Redon.

Jarnogon, seigneur de la Roche-Bernard, fit la guerre contre Geoffroi d'Angleterre, duc de Bretagne, auquel il fut contraint de livrer son château pour gage de sa soumission, l'an 1177.

Josselin de la Roche-Bernard, IIe. du nom, se croisa l'an 1239, et fit, avant de partir pour la Terre-Sainte, une donation à l'abbaye de Blanche-Couronne. On voit, par cette donation, qu'il était alors marié avec Etienne, dont il ne dit pas avoir eu d'enfants.

Eudon II, seigneur de la Roche-Bernard, chevalier, a cette qualité dans un titre scellé de son sceau, du mois d'avril 1279. Il épousa Hermine *de Lohéac* (1), fille et unique héritière de Guillaume III, sire de Lohéac, auquel elle succéda l'an 1290. Elle fut mère de:

1°. Bernard, sire de la Roche-Bernard et de Lohéac, qui reconnut, en 1292, devoir à l'armée du duc de Bretagne, trois chevaliers pour sa terre de Lohéac; et trois autres chevaliers pour sa terre de la Roche-Bernard. Il mourut sans lignée avant le mois de septembre 1305;

2°. Péan, dont l'article suit.

---

(1) La maison de Lohéac, fondue par ce mariage dans celle de la Roche-Bernard, qui en releva le nom, était jadis l'une des plus illustres et des plus florissantes du duché de Bretagne. Elle avait pour premier auteur connu, Hervé, seigneur de Lohéac, vivant l'an 992, du tems du duc Geoffroi. Cette maison portait de *contre-vair*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Péan, dit *de Lohéac*, seigneur de la Roche-Bernard, épousa Isabeau *de Laval*, fille de Gui IX, sire de Laval et de Vitré, vicomte de Rennes, et de Béatrix de Gavre. Elle mourut l'an 1322. Son mari, qui lui survécut, embrassa le parti de Charles de Blois, contre Jean de Bretagne, comte de Montfort-l'Amaury, et fut tué au siége de la Roche-Derien, le 20 juin 1347.

Jean, *aliàs*, Eon de Lohéac, son fils, lui succéda dans les sireries de Lohéac et de la Roche-Bernard, de Peonlan, de Brécilian, de Néant, de Campzillon et autres terres. Il épousa Béatrix *de Craon*, fille d'Amaury III, sire de Craon, de Sablé, de Chantocé et d'Ingrande, et de Béatrix de Roucy, sa seconde femme. De ce mariage sont issus :

1°. Guillaume de Lohéac, qui mourut avant son père et sans avoir été marié, le 26 novembre 1356, et fut inhumé aux Cordeliers d'Angers;

2°. Isabeau, dame de Lohéac, de la Roche-Bernard, etc., mariée, l'an 1364, à Raoul de Montfort, VIIe. du nom, sire de Montfort et de Gaël, dont postérité; elle mourut le 4 octobre 1400;

3°. Catherine de Lohéac, mariée à Renaud de Thouars, seigneur de Pousauges;

4°. Marguerite de Lohéac, première femme de Guillaume, sire de Montauban;

5°. Autre Marguerite de Lohéac, dame de la châtellenie de Feugaret, mariée à Jean, sire de Malestroit et de Largouet. Elle mourut en 1412.

Armes : D'or, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.

DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ, illustre et ancienne maison de chevalerie de la province de Bretagne, dont l'existence est constatée par une longue continuité de services militaires, depuis le milieu du onzième siècle. On voit, parmi ses premiers ascendants, Juhel et Norman de la Roche (*de Rupe*), qui, vers l'an 1070, souscrivirent la fondation du prieuré de Donges, faite par Friold, vicomte de Donges (1). Olivier de la Roche

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, par D. Morice, tom. I, col. 436.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fut présent, l'an 1143, à une donation faite au monastère de la Sainte-Trinité de Savigné, confirmée par Raoul, seigneur de Fougères. Il fut l'un des principaux seigneurs et barons bretons qui, l'an 1163, signèrent la charte que le même Raoul, seigneur de Fougères, donna en faveur du bourg de Rillé (1). Olivier de la Roche, chevalier, fut fait prisonnier, l'an 1173, dans la tour de Dol, avec quantité d'autres seigneurs, par le roi d'Angleterre, Henri II, lequel s'empara de tout le pays au nom de Geoffroi, son fils, qui avait épousé Constance, fille du comte de Bretagne. Olivier était sans doute fils du seigneur de la Roche, qui, l'an 1132, fut présent à la donation que fit Olivier de Pontchâteau, de la terre de Brengoen, aux moines de Redon, dont il avait profané l'église, en 1127, et envahi et pillé les terres (2). Olivier vivait encore en 1184, époque à laquelle il fut témoin de la fondation de l'abbaye de Bonrepos, faite par Alain III, vicomte de Rohan, et Constance de Bretagne, son épouse (3).

Robert de la Roche et Juhel, son frère, vivaient en 1155. Le premier devint sénéchal de Fougères (4).

Eudon, seigneur de la Roche, paraît, l'an 1202, dans l'acte portant don d'une foire à l'abbaye de Beauport, par Conan de Bretagne (5).

Alain de la Roche fut un des barons qui, l'an 1203, furent convoqués et assistèrent aux états de Bretagne, tenus à Vannes, pour députer vers le roi de France, touchant le meurtre commis sur la personne d'Artur de Bretagne, par Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre (6). Il servit en qualité de chevalier, sous le roi Philippe-Auguste, en 1205, contre le même Jean-Sans-Terre. Alain de la Roche, l'an 1218, souscrivit une donation

---

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, par D. Morice, t. I, col. 583, 653.

(2) Histoire de Bretagne, par le même, tom. I, pp. 92, 992.

(3) Mémoires pour servir de preuves, etc., etc., col. 697.

(4) Ibid., col. 623, 774.

(5) Ibid. 797.

(6) Histoire de Bretagne, tom. I, pp. 132, 134.

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

faite au monastère de Blanche-Couronne, par Eudon, seigneur de Pontchâteau. Il est nommé parmi les seigneurs qui furent présents, l'an 1225, à la fondation de la ville de Saint-Aubin-du-Cormier, par le duc de Bretagne, Pierre Mauclerc; et prend la qualité de chevalier, dans l'acte d'une donation qu'il fit au mois de mai 1246, aux chevaliers du Temple (1).

Guillaume, seigneur de la Roche, vivait en 1267; et Eon de la Roche fut présent, le 10 janvier 1276, au changement du bail en rachat fait par le duc Jean le Roux (2).

Gui, seigneur de la Roche, servit, en 1285, dans les guerres que Philippe-le-Hardi fit à Pierre, roi d'Aragon, qui avait fait massacrer tous les Français qui étaient en Sicile, le jour de Pâques 1282, et avait usurpé le royaume sur Charles de France, comte d'Anjou (3).

Geoffroi de la Roche, écuyer, fut l'un des trente gentilshommes bretons qui, sous Jean de Beaumanoir, maréchal de Bretagne, combattirent contre trente gentilshommes anglais et allemands, commandés par Bembro. Ce combat où la victoire, long-tems indécise, demeura aux Bretons, et connu dans l'histoire sous le nom de *combat des Trente*, fut livré le 27 mars 1351 (4). Geoffroi de la Roche, dans un intervalle que les champions prirent pour se raffraîchir et reprendre haleine, dit à Beaumanoir, que, s'il était chevalier, il combattrait plus courageusement. Pour le satisfaire, ce général l'arma chevalier sur-le-champ, et lui rappela les hauts faits d'armes de ses ancêtres, surtout ceux de Budes de la Roche, son père, qui s'était tellement distingué dans les guerres contre les Sarrasins d'orient, que sa réputation volait par toute l'Europe et dans tout l'orient.

L'histoire de Bretagne a consacré une foule de services distingués, rendus par cette famille aux ducs de Bretagne et à nos Rois, depuis la réunion du duché à la

---

(1) Mémoires pour servir de preuves, etc., etc., col. 838, 854, 929.
(2) Hist. de Bretagne, tom. I, pag. 206.
(3) Ibid., pag. 209.
(4) Ibid., pp. 280, 281.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

couronne. Elle a été maintenue *dans son origine chevaleresque* par arrêt de la chambre, établie pour la réformation de la noblesse, du 28 février 1669 (1). De la branche de Bretagne est sorti le rameau des seigneurs des Ganachères, établi en Poitou, depuis l'an 1505. Cette branche, connue également sous le nom de la Roche-Saint-André, n'a pas acquis moins d'illustration dans les armes, et plusieurs de ses membres se sont acquis de la célébrité dans la marine royale. L'un entr'autres, Gilles *de la Roche-Saint-André* (fils de Julien) fut fait chef d'escadre des armées navales de Louis XIV, chevalier de son ordre et gentilhomme de sa chambre et chevalier de l'ordre de Christ de Portugal, qui lui fut conféré pour avoir préservé Lisbonne d'un bombardement de la part des Anglais. Les belles actions de Gilles de la Roche lui méritèrent la confiance de son Roi et la considération de plusieurs souverains étrangers. Ce fut lui qui le premier planta la croix dans l'île de Madagascar. Il commandait alors le vaisseau *la Lune*. Il mourut sur les côtes de Galice, commandant le vaisseau du Roi *le Jules*, en l'escadre de M. le duc de Beaufort,

---

(1) Quatre autres familles de la Roche furent maintenues par la même chambre dans leur *noblesse d'extraction* : 1°. les seigneurs de la Motte-Mongermont, sur preuves remontées à Vincent de la Roche, vivant en 1494, avec Gillette le Cour, son épouse, et dont les armes sont : *D'argent, au chevron de gueules; à la fasce du même, brochante sur le tout*, arrêt du 23 octobre 1668; 2°. les seigneurs de la Bisinays, de la Lehardière et de la Marchays, alliés aux maisons de Penhouet, de Collobel, du Hil, Garreau de la Noë, d'Espinay, etc., etc., par arrêt du 10 février 1669, dont les armes sont : *D'argent, au griffon, de gueules, langué, armé et vilené de sable;* 3°. les seigneurs de Launay et de Kerandraon, dont nous parlerons plus loin; 4°. les seigneurs de la Mohonnière et de la Fontaine, maintenus par arrêt du 23 août 1670, dont les alliances principales sont avec les maisons de Pinel, Botherel, la Lande, Leziart, Porcon, Baillif, etc., et les armes : *D'or, à la fasce d'azur*. La seule maison de la Roche-Saint-André fut alors maintenue dans la qualité *de chevalier*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

grand-amiral de France, et fut enterré à Vigo, dans l'église des pères Saint-François, au mois de juin 1668. Il avait épousé, en 1653, Gabrielle-Brigitte *d'Escoubleau de Sourdis*, fille de Jacques-René d'Escoubleau, seigneur de Courtry, et de dame Berland de la Gastière, son épouse. Il en eut trois enfants, entr'autres :

Louis-Gilles *de la Roche-Saint-André*, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de St-Louis, qui servit avec distinction pendant quarante ans. Il épousa, en 1699, Charlotte de *Saint-Légier*, dont il eut :

1°. Joachim, abbé de l'abbaye royale de Villedieu, grand-vicaire de l'évêque de Dax ;
2°. Charles de la Roche, qui suit ;
3°. Pélagie de la Roche-Saint-André, mariée à Louis-Charles du Chaffault, lieutenant-général des armées navales, commandeur de Saint-Louis.

Charles *de la Roche-Saint-André* servit d'abord dans la marine royale, que le mauvais état de sa santé l'obligea de quitter. Sa retraite ne rendit pas sa vie moins active. Il fut en grande considération dans sa province par la connaissance profonde qu'il acquit des lois et coutumes du pays. Il épousa, 1°. Henriette-Marguerite *de Goullard ;* 2°. mademoiselle *d'Escorches de Sainte-Croix*. Ses enfants furent :

Du premier lit.

1°. Charles-Henri, dont l'article suit ;
2°. Victor-Alexandre de la Roche-Saint-André, officier de la marine royale, puis sous-lieutenant au régiment d'Hector, dans l'expédition de Quiberon. Il eut une cuisse cassée à l'affaire du 16 juin 1795, et fut massacré par les républicains ;

Du second lit.

3°. Charles-Henri de la Roche-Saint-André, officier au régiment de Viennois, infanterie. Il émigra et fit la campagne à l'armée de monseigneur le duc de Bourbon. Admis en la compagnie des élèves de la marine, régiment d'Hector, dans l'expédition de Quiberon, il obtint, avant les grands désastres, la permission de rejoindre

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'armée de M. de Charette, et quitta Quiberon avec M. le baron de Vasselot. Il fut blessé dans l'armée de Charette et laissé pour mort. Rétabli de sa blessure, il passa en Angleterre, chargé d'une mission; rentra en France et servit constamment la cause du Roi dans la Vendée, sous M. le comte de Susannet, son ami depuis l'enfance. En 1815, il se rangea sous les drapeaux du même général, et lorsque celui-ci reçut le coup mortel, son cheval ayant été tué sous lui de plusieurs balles, M. de la Roche-Saint-André lui donna celui qu'il montait et lui rendit les derniers devoirs. Il a été nommé lieutenant-colonel à la disposition du ministre de la guerre, et décoré de la croix de Saint-Louis. Il a épousé mademoiselle Caroline de Terves, dont sont issus :

a. Emilie de la Roche-Saint-André;
b. Élisabeth de la Roche-Saint-André;
c. Léontine de la Roche-Saint-André.

4°. Marie-Louise de la Roche-Saint-André, épouse de M. le chevalier de la Rochefoucauld de Puy-rousseau, dont sont issus quatre enfants.

Charles-Henri *de la Roche-Saint-André*, maréchal de camp, fut fait d'abord aspirant de la marine royale, en 1777, et successivement garde de la marine, enseigne, lieutenant de vaisseau; fit en ces qualités toutes les campagnes de la guerre d'Amérique et assista à sept combats sur mer. Émigré en 1792, il a fait la campagne de l'armée des princes dans l'escadron de la marine, en qualité de lieutenant au régiment d'Hector. Blessé à Quiberon, il parvint néanmoins à regagner l'escadre à la nage, et retourna en Angleterre. Dès qu'il fut rétabli de sa blessure, il rentra en France avec M. le comte de Susannet, et fut toujours employé depuis aux armées royales, dans le Maine, sous les ordres de M. le comte de Rochecotte, et dans la Vendée, sous ceux de M. le comte de Susannet. En 1799, il commanda la division de Montaigu, et fut blessé légèrement à Milais, au mois de novembre. Au premier retour du Roi, il proposa ses services comme officier de la marine. On lui envoya sa retraite, avec le grade honorifique de maréchal de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

camp, qui lui fut décerné par la commission nommée pour les récompenses à accorder aux officiers royalistes du dehors et de l'intérieur.

Armes : De gueules, à trois roquets ou fers de lances rompus d'or.

DE ROCHEFORT, comtes et marquis de Rochefort et de Pleuvaut, et de la Boulaye, par érection du mois d'avril 1619, barons et comtes de Luçay, etc., etc. L'illustre et ancienne maison de Rochefort, qui a pris son nom d'un bourg et châtellenie, situé au diocèse de Dôle, en Franche-Comté, n'est pas éteinte, comme on l'a avancé dans le second volume, pag. 252 de cet ouvrage, d'après le tome III (pag. 162) du Dict. généalogique et héraldique, in-12, de la Chenaye-des-Bois; erreur grave que nous nous empressons de rectifier ici sur les propres titres originaux, que nous a produits le chef actuel de la seule branche existante de cette maison d'ancienne chevalerie. On en peut consulter la généalogie détaillée aux pages 413 et suiv. du tome VI de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, par le P. Anselme. Il résulte des preuves historiques et originales de cette maison, qu'elle a formé quatre branches principales, 1°. les seigneurs de Rochefort, de Labergement et de Longeau, seigneurs et marquis de Pleuvaut et de la Boulaye, barons de Cey, etc., etc.; éteints le 12 avril 1690; 2°. les seigneurs et comtes de Luçay et de Rochefort, seigneurs de Vic-sur-Nahon, Bois-Mortier, etc., éteints au milieu du dix-huitième siècle; 3°. les marquis et comtes de Rochefort, existants; 4°. les seigneurs de la Croizette et de Mareuil, barons de Frolois, éteints au milieu du dix-septième siècle.

Ces diverses branches se sont distinguées par de nombreuses illustrations, soit en servant utilement nos Rois dans leurs conseils ou leurs armées; soit en s'alliant aux plus grandes maisons du royaume. Elles comptent deux chanceliers de France; savoir, Guillaume, seigneur de Rochefort et de Pleuvaut; élevé à cette éminente dignité le 12 mai 1483; mort le 12 août 1492; ce fut un magistrat intègre et expérimenté, qui conduisit avec un égal succès toutes les négociations difficiles dont il fut chargé. Guy de Rochefort, son frère, cultiva, à son exemple, les belles-lettres, la diplomatie et les emplois

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de la guerre, où il parvint à la chevalerie. Le Roi l'honora de la charge de chancelier de France, le 9 juillet 1497. Il soutint constamment la dignité de la couronne et de sa charge d'une manière qui a immortalisé son nom, en le plaçant parmi les plus illustres personnages de l'histoire. Il mourut au mois de janvier 1507.

Cette maison a encore produit des chevaliers bannerets et bacheliers, des conseillers et chambellans des ducs de Bourgogne; un maître de l'artillerie des mêmes princes, en 1435, puis gouverneur du Tonnerrois; un premier écuyer tranchant du Roi, qui porta la cornette blanche à la bataille de Pavie, où il demeura prisonnier; il fut depuis ambassadeur de Sa Majesté, à Rome, à Venise, et près le duc de Gueldre; deux panetiers ordinaires du Roi, en 1554, dont l'un fut tué à la bataille de Saint-Quentin, en 1557, portant le guidon de la compagnie du seigneur de Bourdillon; deux capitaines de cinquante, et un de cent hommes d'armes des ordonnances, ce dernier tué à la bataille de Coutras, en 1587; deux conseillers d'état; trois gentilshommes ordinaires de la chambre; cinq chevaliers de l'ordre du Roi, et un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, en 1583, lieutenant-général et gouverneur du comté d'Artois, et des bailliages d'Amboise et de Loudunois; plusieurs autres gouverneurs de places de guerre, et nombre d'officiers de tous grades, et de mestres-de-camp ou colonels de régiments de leur nom, etc., etc.

La maison de Rochefort a contracté ses alliances immédiates dans celles d'Anlezy de Lassay, de Barville-Bois-Landry, de Beauvau, le Bègue de la Borde, Bouton du Fay, de Moisenant et de Corberon, de Brichanteau-Nangis, de Brouilly de Piennes, de Castelnau, de Châteauneuf-Luçay, de Chaugy-Roussillon, de Cléron, de Crévant, l'Evêque de Marconnay, Fouquet de Châlain, de Gaucourt-Cluys, des Hayes d'Espinay, Hotman de Fontenay, Hurault de Weil, de Livron-Bourbonne, de la Loë, de la Magdelaine-Ragny, de Marolles de la Rochère, de Messemé du Cormier, de Pontaillier, de Prie, du Puy-Vatan, de la Rivière-Chanlemy, de Rougemont, de Roux de Tachy, de Saint-Verain, de Salins-Corraboeuf, de Sautour, de Semur-Tresmont, de Ternant, de Traves, de la Tremoille-Thouars, de Vautravers, de Wourey, etc., etc.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

On donnera ici la continuation de la branche des marquis et comtes de Rochefort, en suivant l'ordre numérique des degrés établis par l'historien des Grands-Officiers de la Couronne.

XI. Dominique DE ROCHEFORT, seigneur de Bois-Mortier et de l'Allemandière (troisième fils de Claude de Rochefort, comte de Luçay et de Menetreau, en Nivernais, chevalier de l'ordre du Roi, et d'Anne de Brouilly de Piennes, sa première femme), baptisé le 24 septembre 1647, âgé de six ans et demi, fut d'abord chevalier de Malte; puis, s'étant marié, il partagea avec son frère aîné, le 10 juin 1686, avec lequel il transigea le 3 octobre de la même année. Il mourut au mois de mars 1704, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Luçay. Il avait épousé 1°. Anne *Humblot*; 2°., le 4 mai 1699, Jeanne *du Fresne*. Ses enfants furent,

Du premier lit :

1°. Charles de Rochefort, seigneur de l'Allemandière, mestre-de-camp de cavalerie, exempt des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, né le 11 juillet 1671. Il transigea, conjointement avec ses cousins, le 7 décembre 1719, avec les seigneurs des Fougis, sur la succession de Charlotte-Louise de la Loë, marquise de Saint-Gelais. Il mourut sans postérité;

2°. Anne de Rochefort, née le 12 janvier 1688, morte à Tours, pensionnaire chez les filles de Sainte-Marie, le 12 mai 1702;

3°. Elisabeth de Rochefort, née au mois d'avril 1689, morte aux Augustines de Vierzon;

4°. Louise de Rochefort, née au mois de décembre 1691;

Du second lit :

5°. Pierre, dont l'article suit;

6°. Dominique de Rochefort, né au mois de juillet 1702, mort en l'abbaye de Chenoise;

7°. Françoise-Bonne de Rochefort, née le 15 février 1704, mariée le 5 février 1730, à Louis, comte *de Maillé-Brezé*, marquis de Valon, etc.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

XII. Pierre DE ROCHEFORT, né au mois de janvier 1700, fut exempt des gardes du corps du Roi. Il épousa, par contrat du 5 mai 1729, Marie-Angélique *Mauduyt*, dame du Courbat, veuve d'Etienne-Néré de Rochefort, seigneur de Coulanges, son cousin, et fille de François Mauduyt, seigneur du Courbat (1). Ils eurent pour fils :

XIII. Gabriel-Jean-Dominique DE ROCHEFORT, titré marquis de Rochefort, seigneur et baron de Coulanges, etc. né le 1er. novembre 1732, lieutenant des maréchaux de France, devint chef de sa maison par l'extinction de la branche aînée. Il épousa, par contrat du 25 avril 1759, Marie-Anne *de Sarrazin-Laval*, fille d'Henri-Marin de Sarrazin-Laval, seigneur des Portes et de Périgas, et de Catherine de la Saigne de Saint-Georges. Il est mort à Vierzon, le 20 novembre 1816. De ce mariage sont issus :

1°. René-Philibert, marquis de Rochefort, né le 6 janvier 1760, marié, par contrat du 25 février 1783, avec Catherine-Brigitte-Eulalie *Dalmais de la Maisonfort*, fille de Joseph-Antoine, baron de Curnieux, ancien capitaine d'infanterie, lieutenant des maréchaux de France, et de Marie-Cécile Gaudin de la Motte. De ce mariage est issue Marie-Cécile de Rochefort, née le 10 décembre 1783 ;
2°. Claude de Rochefort, mort en bas âge ;
3°. François-Louis, dont l'article suit ;
4°. Jean-Louis de Rochefort, né le 22 avril 1771, mort en bas âge ;
5°. Catherine de Rochefort, née le 5 février 1761 ;
6°. Marie-Joséphine de Rochefort, morte en bas âge ;
7°. N.... de Rochefort, décédée au berceau.

XIV. François-Louis, comte DE ROCHEFORT, lieutenant-colonel, chasseur noble au corps du prince de Condé, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 26 août 1762, a épousé, par contrat

---

(1) Pour tout ce qui précède, voyez le P. Anselme, tom. VI, pp. 416 et 417, édit. de 1730 ; et les titres originaux depuis cette époque jusqu'à nos jours.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

du 11 juin 1782, Catherine-Françoise *le Bel de la Voreille*. De ce mariage sont issus :

1°. Claude-Louis-Marie, comte de Rochefort, né le 14 juillet 1790 ;

2°. Marie-Anne de Rochefort, née le 9 mars 1783, mariée, par contrat du 21 mars 1809, à Nicolas *du Pré de Saint-Maur*, écuyer, maître des requêtes, alors veuf en premières noces d'Agnès-Marie de Rivière, sœur de Charles, marquis de Rivière, pair de France, ancien ambassadeur près la Porte ottomane, et capitaine des gardes du corps de S. A. R. *Monsieur*, frère du Roi. Elle a de son second mariage :

a. Agathe-Zénaïde du Pré de Saint-Maur, née le 20 novembre 1810 ;

b. Bathilde-Lucianne du Pré de Saint-Maur, née le 30 janvier 1816.

3°. Catherine de Rochefort, née le 1er. août 1785, mariée, par contrat du 23 avril 1816, avec Marie-Adrien *Dalmais*, baron de Curnieux.

Armes : D'azur, semé de billettes d'or ; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.

DE ROCHEFORT, seigneurs d'Aurière, d'Aurouse, de Moissac et de Saillans, en Auvergne. Le savant D. Coll, dans le Nobiliaire manuscrit qu'il a dressé pour cette province, fait descendre cette maison de Rochefort, d'un puîné des vicomtes de Murat, qui aurait eu en apanage la châtellenie de Rochefort, située à quatre lieues de Pontgibault et à cinq de Clermont.

L'an 1245, Aymon de Rochefort, seigneur de la Queuille, déclara tenir en fief du dauphin d'Auvergne, tout ce qu'il possédait dans la terre et châtellenie de Rochefort. Il était sans doute fils de Géraud de Rochefort, chevalier, qui, l'an 1214, reconnut que les dauphins d'Auvergne lui avaient délaissé plusieurs terres ou fiefs. Un autre Géraud de Rochefort fut présent, en 1275, au partage de Béatrix et d'Yzelt d'Olargues ; et l'an 1278, Ythier de Rochefort, seigneur de Mardogne, assista à une transaction passée entre Beraud de Mer-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

cœur et Aymar de Poitiers (1). Dès l'an 1469, la terre de Rochefort était possédée par la maison de Chabannes, en faveur de laquelle elle fut érigée en comté, au mois d'octobre 1556.

Aymon de Rochefort eut, entr'autres enfants, Bertrand, seigneur de la Queuille, chevalier, vivant en 1285 et 1303, auteur de l'ancienne et illustre maison de la Queuille, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Bernard et Bertrand de Rochefort, chevaliers, étaient seigneurs d'Aurouse en 1343 et 1364. Agnès, fille de Bertrand de Rochefort, épousa, avant 1350, Guillaume *de Thiers*, seigneur de Volore. Beraud de Rochefort, époux, 1°., de Marguerite *d'Apcher*; 2°, de Guérine *de Dienne*, fille d'Amblard de Dienne, et de Dauphine de Bréon, veuve de Louis d'Aubusson, était seigneur d'Aurouse, en 1374, ainsi que de Saillans, de Feydit, de Clergiat et de Rochemaure. Il mourut en 1380, sans postérité. Catherine de Dienne, sa veuve, avait été dotée par Maurin, seigneur de Bréon et de Mardogne, son oncle, suivant un acte du 13 mai 1365.

On ne doit pas confondre, comme l'ont fait quelques modernes, d'après Moréri, cette maison de Rochefort au Mont-d'Or, éteinte, avec la maison de Rochefort d'Ally, dont on parlera plus bas.

Une branche de la maison de Rochefort, connue sous le nom de seigneurs de Preschonnet, terre qu'elle possédait dès 1214, subsistait encore en 1450, et paraît s'être éteinte peu après. La terre de Preschonnet fut portée par Louise de Rochefort, à Alin le Loup de Beauvoir, son mari, sénéchal d'Auvergne en 1427.

Bernard de Rochefort fut abbé, puis sénéchal de Brioude vers 1256; Itier de Rochefort était doyen du même chapitre, de 1226 à 1275; Pierre de Rochefort dit d'Aurouse, chanoine-comte du même chapitre, en 1288; Raoul, en 1257 et 1280; Bernard, en 1305; autre Bernard et Itier, en 1339; Pierre, en 1362; Guillaume et Radulphe d'Aurouse, *aliàs* de Rochefort, prévôts de Brioude en 1333 et 1370; Pons d'Aurouse de Rochefort,

---

(1) Baluze, Hist. de la maison d'Auvergne, tom. II, pag. 255, 266 et 524.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

doyen en 1365; Bertrand, Dracon, Jean et Radulphe, chanoines en 1340, 1369, 1373 et 1401, etc.

Armes : Losangé d'or et d'azur; à la bordure de gueules.

DE ROCHEFORT-D'ALLY, en Auvergne; grande et illustre maison de chevalerie, qui florissait dès le commencement du onzième siècle, époque à laquelle vivait Antoine de Rochefort, son premier auteur, qui épousa Marguerite, héritière d'Ally. Ils fondèrent, conjointement, l'an 1001, le prieuré de Bonnat, ou de Rochefort, ordre de saint Benoît, comme on le voit dans les Commentaires de Prohet, sur la coutume d'Auvergne, imprimés à Paris, en 1695. Cette ancienne maison paraît avoir pris son nom de la terre de Rochefort, située près Vernières et Blesle. Odelon de Rochefort était seigneur d'Ally, en 1280; Jean, en 1295; Guigues, chevalier, en 1326; Oselet, son fils, après lui; Hugues et Pons de Rochefort, en 1450.

La maison de Rochefort d'Ally a formé, entr'autres branches, 1°. les barons d'Ally, de Fortanier et de la Rochette, comtes de Jozeran; 2°. les barons de Saint-Vidal, vicomtes de Beaufort, éteints en 1742; 3°. les seigneurs de Prades et de Pradel, dits de la Tour de Rochefort; 4°. les comtes de Saint-Point et de Montferrand, barons de Senaret, éteints en 1774.

Ces diverses branches ont donné un chambellan du roi Charles VII, en 1453, chevalier de son ordre et conseiller d'état; un conseiller et chambellan du roi Louis XI, capitaine de quarante lances; un lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes du duc de Lorraine, sous François Ier.; un capitaine de cinquante lances, gentilhomme de la maison du Roi; un capitaine de cinquante hommes d'armes, gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon; des gentilshommes ordinaires de la chambre du Roi; un gouverneur de Saint-Jean-de-Lône, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, mort en 1668; un écuyer des écuries du roi Louis XIV, et aide de camp de M. de Turenne; plusieurs mestres-de-camp de cavalerie, et colonels d'infanterie; deux maréchaux de camp, et un grand nombre d'officiers supérieurs et de divers grades. Dans la prélature, la maison de Rochefort compte une longue série de cha-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

noines-comtes de Brioude, depuis l'an 1277; un évêque de Bayonne, en 1519, envoyé par Louise de Savoie, mère de François Ier., en ambassade auprès de la république de Venise. Il prit possession de l'évêché de Toul, le 12 août 1524; fut chancelier et chef du conseil d'Antoine, duc de Lorraine, qui le chargea de diverses négociations importantes auprès de l'empereur Charles-Quint, et du pape Clément VII; Enfin un évêque de Châlons-sur-Saône, mort en 1753.

La maison de Rochefort-d'Ally a contracté ses alliances directes dans les maisons d'Alleman de Montmartin, d'Apchon, de Bar-la-Chassagne, de Belvèzer, Blanc de Montagu, de Bohan, de Brulart-Sillery, de Cantoynet, de Chaleyres, Charrier de la Roche-Jully, Chaslus, de Châteauneuf-Rochebonne, de Chauvigny-Blot, de Chavagnac, de Domjulien de la Baume, de Flageat, de Fradet de Bellecombe, de Framont de Grèse, de Gailhac, de la Garde-Chambonas, de Ginestous, de Grassy de la Caille, de Ligondès, de Lucinge, de Machaud de Sales, de Marguerite-Saint-Michel, de Montboissier, de Montjuzion, de Montmorin, de Peyremale, de la Queuille, de Rivoire, de la Roche-Aymon, de Saint-Ahon, de Saint-Julien, de Saint-Quentin-Beaufort, de Sebazat de Blausac, de Severac, de Terrier de Monciel, Testu de Balincourt, de la Tour-Saint-Vidal, de Veras, de Vergesat, de la Veuhe, de Vogué, de la Volpilière, etc., etc.

Armes : De gueules, à la bande ondée d'argent, accompagnée de six merlettes du même en orle. Tenants : deux anges en soutane bleue de diacre.

DE RONCHEROLLES (1). L'aîné de la maison de Roncherolles, premier baron de Normandie, que Louis XIV qualifie dans ses lettres-patentes de 1692, de très-illustre, tant par sa très-haute noblesse et son ancienne chevalerie, que par les services rendus à la couronne, depuis plus de huit cents ans, était conseiller d'honneur né au parlement de Normandie, ainsi que l'archevêque de Rouen. Ils y siégeaient immédiatement après les

(1) Notice supplémentaire à l'article inséré au tom. II, pp. 254 et 255.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

présidents, avec voix et opinion délibérative, comme les pairs au parlement de Paris. La maison de Roncherolles fut maintenue dans cette prérogative, dont elle jouissait du tems de l'échiquier, et dont elle n'avait cessé de jouir au parlement, par lettres-patentes accordées à Pierre de Roncherolles, baron de Hugueville et Pont-St.-Pierre, par le roi Henri III, en 1577, confirmées par Louis XIII, en 1623, et enfin par Louis XIV, en faveur des marquis de Pont-Saint-Pierre, des marquis de Roncherolles et des comtes de Hugueville, Planquery et d'Aubeuf, et leurs descendants premiers nés de leur maison; lesdites lettres-patentes enregistrées au parlement de Rouen, le 17 avril 1692.

Cette famille a possédé jusqu'à la révolution la terre de Roncherolles, en franc-alleu, depuis Aimar de Roncherolles, qui accompagna Charlemagne à Rome, et dont un fils défendit l'entrée de la Seine contre les Normands, en 845, à Graville, où il fut tué. Ses successeurs se titraient sires de Roncherolles, jusqu'en 1652, époque à laquelle cette terre fut érigée en marquisat en faveur de Pierre de Roncherolles, gouverneur de Bellegarde et Landrecies.

On voit dans l'Histoire de Languedoc, par une lettre adressée par Saint-Louis à Geoffroi de Roncherolles, sénéchal de Beaucaire et Nismes, que ce prince l'honorait de sa confiance; et dans l'Histoire de la maison de Châtillon, que Louis XI qualifiait Pierre de Roncherolles du titre de son cousin.

DE ROSSEL, barons de Fontarèches; maison issue d'ancienne chevalerie de Languedoc, qui compte parmi ses premiers auteurs, Geraud Rossel, lequel fut un des témoins de l'accord fait le 3 des ides d'octobre 1231, entre Raymond VII, comte de Toulouse, et Raymond, abbé de Gaillac. Cette maison, non moins distinguée par ses belles alliances, que par l'ancienneté de son origine, a constamment porté les armes, soit aux bans et arrière-bans, soit dans les différents corps de troupes de nos Rois. Elle a donné des écuyers et des hommes d'armes, des capitaines de cent hommes de guerre, un colonel breveté par Louis XIV; un chef de bataillon, et plusieurs capitaines, dont trois entr'autres furent décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La terre de *Brugairette*, au diocèse d'Uzès, fut érigée en *baronnie*, par lettres-patentes du mois de mai 1644, en faveur de Jacob de Rossel, seigneur d'Aigalières. Le titre de cette baronnie, affecté dans la suite à la terre d'Aigalières, passa, par alliance, dans la maison de Brueys; mais le titre de baron s'est conservé dans celle de Rossel, qui, indépendamment de ce titre, a acquis la baronnie de Fontarèches, à deux lieues et demie (modernes) d'Uzès, qu'elle possède encore.

Armes : D'argent, à la bande de gueules, accompagnée de deux quintefeuilles du même.

ROUEN. *Liste des Gentilshommes du bailliage de Rouen, convoqués en* 1789, *pour l'élection des députés aux Etats-Généraux du royaume.*

Messieurs,

Le marquis de Mortemart, président, chargé des procurations de M. le baron de Breteuil et de madame la marquise de Nagu.

Le marquis de Charleval, doyen.

Le marquis d'Herbouville, chargé des procurations du duc d'Orléans et du duc de Sully.

Du Mesniel, marquis de Sommery, chargé des procurations de M. le prince de Condé et de madame la comtesse de la Myre.

Du Bosc, comte de Radepont, chargé des procurations du duc de Penthièvre et de M. le marquis de Radepont.

Le comte de Trie, chargé des procurations de MM. le Petit de Montfleury et le Moine de Bellisle.

Le comte de Blangy, chargé des procurations de M. le comte de Boufflers, et de madame la comtesse de Barville.

Bigot, doyen des présidents.

Le marquis de Belbeuf, chargé des procurations de MM. de la Myre, comte de Mory, et Coignard de Saint-Etienne.

Le marquis d'Estoutteville, chargé des procurations de madame la présidente de Torcy, et de M. le baron de Boniface.

Le marquis de Marguerit.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le Carpentier de Combon.
Le président de Frondeville, chargé des procurations de MM. de Grecourt et de la Houssaye.
Haillet de Couronne.
De Moy, chargé de la procuration de madame de Moy.
Hérambourg, conseiller au parlemeut, chargé de la procuration de madame d'Epiney de Ranfeugères.
Le président d'Oissel.
Le marquis de Seignelay.
Le marquis de Giffard.
Chapais de Marivaux, chargé des procurations de madame Chauffer de l'Epiney, et de M. le président de Saint-Victor.
De Belbeuf, avocat-général, chargé des procurations de MM. le comte de Vintimille, et du Val de Bonneval.
Le Roux, baron et vidame d'Esneval, président à mortier du parlement, chargé des procurations de MM. Boissel et du chevalier de Pommereu.
Le président de Rouen de Bermonville.
Berthot de Boscheroulde, chargé des procurations de M. de Sainte-Honorine, et de madame de Quetteville.
Le président de la Londe, chargé des procurations de MM. le marquis de Champigny, et du Val de Bonneval.
Le président de Coquereaumont.
Baillard de Guichainville.
Le Danoys des Essarts.
Midy de la Grainerais, chargé de la procuration de M. de la Londe.
Rondel de Parfontaine, chargé des procurations de M. Thillaye-de-Leaupartie, et de mademoiselle de Mestais.
Le Bienvenu, chevalier du Bourg.
De Brossard, comte de Grosmenil.
Lepecq, chargé des procurations de madame de Marolles, et de M. de Thibouville.
Lallemant-le-Conterey de Branville.
Du Boscguerard, chargé de la procuration de M. de Mallortie.
D'Houdemare de Vandrimare.
Jourdain du Verger.
Renard.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Martin de Boisville du Vornier.
Le Cavelier de Maucomble.
Langlois, chevalier de Louvres.
Le Pesant de Boisguilbert, chargé des procurations de M. le marquis de Bouville et de madame la comtesse de Bouville.
Le chevalier Baillard-d'Iquelon, chargé de la procuration de M. Foulques de la Pilette.
De Merval, chargé de la procuration de madame Judde de Grainville.
Le Mareschal de Fauville, chargé des procurations de MM. Labbey, de la Roque et de Beaurepaire.
Le chevalier de Chailloué, chargé de la procuration de M. Foulques de la Pilette.
De Saint-Saen.
Midy-Dande, chargé des procurations de MM. de Planterose, et le Faucheux des Aunois.
De Coquereaumont.
Le Begue, comte de Germigny, chargé des procurations de madame la marquise de Conflans, et de M. de Valerquin.
D'Herambourg, chargé des procurations de MM. le Coq de Saint-Clou, et le Coq de Saint-Etienne.
Le chevalier de Romé.
Costard, chargé de la procuration de M. de l'Estanville.
De Thiboutot.
Le comte de Courcy, chargé des procurations de MM. de Cairon, et de Tesson de Monteille.
Bigot de Sommesnil, président à mortier du parlement.
Guyot d'Etaville, chargé des procurations de madame le Prévot, et de M. Guyot d'Ectot.
Aubery de Folleville.
De Létang.
De Pinsun de Lompré.
De Paix-de-Cœur de Roumare.
Du Val de Bruniville.
De Paix-de-Cœur du Bouley.
Du Val de Beaumets, chargé des procurations de MM. Menard et de Franqueville.
Le Jaulne.
Le comte de Toustain, chargé des procurations de MM. le baron d'Harambure et de Toustain de Limezy.
Du Bosc, comte de Vitermont, chargé des procurations

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de MM. le marquis de Vitermont, et du chevalier de Vitermont.
De Saint-Quentin.
Fermanel.
De la Bunodière de Saint-Georges.
Le chevalier d'Osmond, chargé de la procuration de M. de Bonardi.
Grandin de Raimbouville, chargé de la procuration de M. Framboisier de Beaunay.
Cavelier des Clavelles.
Drouet des Fontaines.
De Benouville, chargé des procurations de MM. Godefroy de Senneville, et de Belhomme de Glatigny.
Dupré du Veneur.
Lallemant le Couterey, père.
Le Seigneur de Saint-Léger, chargé de la procuration de M. Dufaï.
De Pommeraye, chargé des procurations de madame la comtesse de Montenay, et de madame de Vistrouil de la Surie.
De Villequier.
Delespron d'Anfreville.
Chrestien de Fumechon, chargé de la procuration de M. de Bosmelet.
Lallemant le Couterey, fils.
Froterel, chargé de la procuration de MM. de Caumont et Baillard des Gastines.
Le chevalier Picquet de la Houssiette, chargé de la procuration de M. Picquet de la Houssiette.
Le Jaulne de Salmonville, chargé des procurations de MM. Du Four de Longuerue et de Bennetot.
Chapais.
De Vaudétard.
Despommares, fils, chargé de la procuration de M. Despommares.
Le Vignier de Dampierre.
Le marquis de Fautereau.
De Biard.
Du Lac de Montereau.
De Sainte-Marie, chargé de la procuration de M. le Coq de Beuville.
Yvelin de Béville.
Le président de la Granderie.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Le Moyne de Boisgautier, chargé de la procuration de M. le comte de Tristan.
De Grente de Sahurs chargé des procurations de madame de Clieu-d'Erchigny, et de M. de Boscoursel.
Le chevalier Bigot.
Huger.
De la Vache, baron de Saussay.
Chauffer de Toulaville, chargé de la procuration de M. de Guilbert.
De la Rue de Rucqueville.
De Courselles.
Le chevalier de Venderetz.
Du Val de Varangeville, chargé de la procuration de M. de Mauduit de la Rosière.
Le Vavasseur, chargé des procurations de MM. l'Estorey de Boulogne, de Feray et de madame de Feray.
Le Febvre, chargé des procurations de MM. de Louvel de Janville et de mademoiselle de Guenes.
Quesnel.
Garvey, chargé de la procuration de M. Garvey.
Le Petit de Bellaunay.
Langlois de Jainville.
Du Héquet.
Cabeuil du Vaurouy, chargé de la procuration de M. le Couteulx de Canteleu.
Grenier d'Ernemont, fils, chargé de la procuration de M. de Mornay.
Du Boscage de Bléville.
Grenier de Cauville.
Le Boullenger de Bosgouet.
Le chevalier de Saint-Ouen de Sancy, chargé de la procuration de M. Duchesne.
Bigot de Bolleville.
Le Sens de Folleville, président à mortier du parlement, chargé des procurations de MM. le Sens, comte de Lion, et le Sens de Folleville.
Gruchet de Soquencé, chargé des procurations de MM. le comte de Maulevrier, et Jaquier de Viels-Maisons.
De la Granche, chargé de la procuration de madame d'Estouteville.
Le chevalier le Noble.
Le Chevalier des Clavelles.
De Francamp.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Thorel de Bonneval, chargé de la procuration de M. Thorel de Saint-Martin.
Dagier de Rufosse.
Henriqués Du Fayel, chargé de la procuration de M. Henriqués Du Fayel.
Auzanet.
Glatigny.
De Malherbe de Saint-Laurent.
Le chevalier Odoard.
Bourtainville.
Le Cavelier de Saint-Jacques.
Le chevalier Cavelier de Saint-Jacques.
Varni de Saint-Ouen, chargé de la procuration de madame Morin, et de M. le comte de Marie.
D'Hugleville, chargé des procurations de MM. Morin de Croixmare, et d'Hugleville.
Le chevalier Auzanet.
De Saint-Ouen-d'Ernemont.
Le Mercier, secrétaire, chargé de la procuration de M. Guérin de Marcouville.
Lambert-d'Herbigny.

ROUSSELOT DE CHEVRY. Suivant le procès-verbal d'appel des nobles possédant fiefs dans l'étendue des bailliages de Melun et Moret, fait en l'assemblée des états de la noblesse réunis à Melun par ordre du Roi, le 6 mars 1789, est comparue Angélique-Françoise Rousselot, dame de Chevry, en Sereine, de Vaux-sur-Lunain et autres lieux, fille et unique héritière de messire Jean-Nicolas Rousselot, écuyer, conseiller du Roi en son châtelet et présidial de Paris, seigneur de Chevry et Vaux. Ladite demoiselle Rousselot, alors mineure, représentée par le procureur fondé de messire Jacques Charpentier, chevalier, seigneur de Boisgibault, conseiller du Roi en ses conseils, président en la cour des aides de Paris, son tuteur honoraire.

Armes : D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois coquerelles de sinople.

ROUSSILLON, CONFLENT et CERDAGNE. *Liste de messieurs les gentilshommes convoqués en* 1789, *pour*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

la nomination des députés de la noblesse, aux Etats-Généraux, dans les comtés de Roussillon, Conflent et Cerdagne.

Messieurs,

D'Oriola, président d'âge.
Le baron d'Ortaffa, chevalier, colonel d'infanterie, président élu.
De Nucia, procureur syndic provincial secrétaire de la noblesse.
D'Argiot, seigneur de la Ferrière, chevalier, ancien colonel, commissaire.
Le marquis d'Oms, chevalier, commissaire.
Le chevalier de Rocheblave chevalier, commissaire.
De Matheu-Bon, commissaire.
De Naro, commissaire.
De Blay, commissaire et scrutateur.
De Noguez d'Albert, commissaire.
De Bosch, commissaire.
De Coma-Jordy, commissaire et scrutateur.
De Coma-Serra, commissaire, et député aux Etats-Généraux.
De Vuandricourt, ancien officier, scrutateur.
Le chevalier de Montferré, chevalier, député aux Etats-généraux.
Le marquis Du Vivier de Lansac.
Le marquis d'Oms.
Le chevalier de la Ferrière.
Le chevalier de Palmarole, officier de cavalerie.
Le chevalier d'Anglada.
Le président d'Anglada.
D'Oms-Texidor.
De Vilar.
De Vilar-Boisambert.
De Campredon.
De Reart-d'Oms.
D'Oms de Copons.
De Pastor.
De Giblé.
Le marquis d'Aguilar.
Le comte d'Aguilar.
D'Esprès.
Le vicomte d'Albaret.
De Candy-Nobet.
De Candy-Joly.
D'Aubermesnil.
De la Houlière.
D'Aspres-Boaça.
De Boaça.
Le comte de Ros.
Le marquis de Gleon.
Le chevalier de Sabater.
Joseph de Jaubert.
Emmanuel de Jaubert-St.-Malo.
Louis de Jaubert-St.-Malo.
François de Jaubert-Saint-Malo.
Antoine de Jaubert.
De Bordas.
De Cassus, aide-major de Collioure.
De Cassus, major de Parts de Mollo.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

major du régiment de Languedoc.
De Jaubert, aide-major de Perpignan.
Coll de Vivés.
De Riu.
De Riu, cadet.
De Miquel de Riu.
Du Hault-Temps-d'Esbordes.
De Roigs, aîné.
De Roigs-d'Otres.
Le chevalier de Roigs, capitaine au régiment de Médoc.
De Sampso.
Le baron de Durfort, capitaine de vaisseau.
L'abbé de Durfort.
De Bourde-Ville.
De Laboissière.
Du Vivier, seigneur de Sarraute.
François de Pontich.
Paul de Pontich.
François de Comta.
Félix de Ribas.
J. de Cavaller.
François de Bombes.
Jacques de Bombes.
S. de Bombes.
De Parron.
De Guardia.
De Guardia, fils.
De Boixo.
De Balanda.
De Dulçat.
De Raymond.
De Raymond, fils.
De Noguer-d'Albert.
De Noguer Pagès.
Joseph de Blay.
Jean de Blay.
De Namby-Artigues.
De Rovira-Jaubert.
Antoine de Raymond.
De Boixo de Thuïr.
De Pontich-Pélisser.
De Costa Serradell.
André de Costa.
De Gobert.
D'Escaillar.
Le comte de Saint-Marsal.
De Barrera-Noël.
De Barrera-Delhom.
De Capriol, seigneur de Saint-Hylaire.
De Rear-Miquel.
Auguste de Selva.
Joseph de Selva.
Du Vivier, seigneur de Teysac.
De Pagès.
De Tamarit.
De Banyuls, marquis de Montferré.
Le comte de Montferré.
De Guanter-Barescut.
De Coma-Montredon.
De Céllés-Prast.
D'Ax, seigneur de Cessales.
De Jordy-Grau.
De Perpynia.
De Romeu-Sunier.
Noguer de Belissendy.
De Bordas-Mauran.
De Barescut du Vernet.
Du Verney.
De Vilar-d'Ams.
De Rovira-Ribas.
Jacques de Batle.
De Batle-Reynald.
De Boquet.
De Noëll, baron de Vilaro.
De Maria-Carbonell.
D'Esprès de Tamarit.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Rovira-Bonet.
De Varo.
De Varo-Cellès.
De Vobet-Massia.
De Riubanys.
D'Oms-d'Armangau.
De Gonzalvo-Reynes.
De Brugnera-Texidor.
D'Amat.
Antoine d'Amat.
Ducup de Saint-Paul.
Le chevalier Ducup.
Antoine Ducup.
De Pallarès-Barrera.
De Pallarès-Roger.
De Terrena.
De Barescut Dulçat.
De Godiffroi.
De Camporells-Delpas.
De Gelcen.
De Capot.
Alex. de Capot.
De Montagnas.
De Bonet-Salleles.
De Bonet-Grau.
De Rocha.
De la Chapelle.
Chevalier de la Chapelle.
De Magny, ancien capitaine.
Chevalier de Magny, id.
De Brugnera-Margonet.
Chevalier d'Ortaffa.
De Cagariga.
De Gazaniola.
Delfau.
De Massia.
De Maria-Candy.
De Vamby.
De Boixo-Noëll.
Du Barry de Lassus.
Le chevalier d'Ax de Cessales.
De Miro, baron de Riu-Noguer.

LE ROUX, seigneurs du Chastelet, de la Thieuloie, de Puisieux-au-Mont, de Puisieux-au-Val et d'Acheville, en Artois. Claude le Roux, auteur de cette famille, qui a formé deux branches, était natif de Béthune et bourgeois d'Arras. Il recréanta sa bourgeoisie et prêta serment pour cet effet, le 22 février 1498. Il servit en qualité d'homme d'armes, dans les armées de l'empereur Charles V, qui l'anoblit et toute sa postérité, par lettres du 14 avril 1527, confirmées au mois de juin 1531. Jean le Roux possédait à Haillicour les mêmes biens qui avaient appartenu à Claude le Roux, son père, précédemment cité, et on le présume être le même Jean le Roux, bourgeois d'Arras, dont la veuve nommée demoiselle Nicolle le Conte, fit un codicile à Arras, le 22 juillet 1551, et mourut avant le 27 septembre de la même année.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la fasce de gueules, surmontée de trois coqs de sable, membrés et

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

crêtés de gueules; au 2 et 3 d'or, à la bordure engrêlée de gueules, à la fasce du même; à l'écusson d'argent, brochant sur le tout, chargé de trois fleurs de lys de gueules, surmontées d'un lambel d'azur. Cimier : une fleur de lys de gueules entre un vol du même.

LE ROY DE MACEY, seigneurs et patrons de Macey, d'Espas, de Brée, de la Brumanière, le Noyant, de la Lorinière, du Chastellier, du manoir de Bian, de la Sansonnière des Braizelles, de Montlévart, de la Porte, de la Fontaine, de la Chapelle des Hogues, etc., en Normandie. Cette famille a formé deux branches, la branche aînée des seigneurs d'Espas et de Macey, et la seconde branche des seigneurs de Brée et de Noyant. Elle remonte sa filiation à Guillaume le Roy, écuyer, seigneur d'Espas et en partie de Macey, qualifié du titre de noble dès l'an 1470; il avait épousé demoiselle Catherine *Meillart*, morte ainsi que son mari, avant le 1er. juin 1499. Guillaume eut pour fils, Pierre le Roy, Ier. du nom, écuyer, seigneur en partie de Macey et d'Espas, marié, le 25 avril 1491, avec mademoiselle Marguerite *Foulange*. Cette famille a donné plusieurs capitaines et et autres officiers, et s'est alliée aux familles le Champenois de Beaubuisson, du Chastellier, de Closmesnil de Colvain, de Courtarvel, Davy de Menneville, Girard de la Barre, Goyon de Marçay, du Hallay de Valnelles, de Mahé, de Montsautel, de Neufville, de Boisguillaume, Perrault, Philippes de Forges, du Pontavice, le Porcher, de Querally de Taillerot, de Royers de la Brisolière, de Saint-Martin, de Signy, Tardif de Vauclair, de Verdun de Margotin, du Vivier de Moron et de Campigny, etc.

Armes : D'argent, à trois roses de gueules, boutonnées d'or.

DE ROZET, seigneurs et barons de la Garde-en-Calvère, etc., en Quercy. L'ancienneté du nom de Rozet remonte à l'an 1263; mais la filiation suivie de cette famille, ne s'établit que depuis noble François de Rozet, vivant en 1350, qui, d'après le rapport des tems, paraît être fils d'Arnaud de Rozet, chevalier, qui existait le 4 octobre 1322. François eut pour fils noble Raimond

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Rozet, damoiseau, seigneur de la Garde-en-Calvere, lequel fit une transaction en 1442, et fut marié le 9 février 1460, avec demoiselle Bernade *des Lacs*, qualifiée dans l'acte de son mariage : *La honesta dona Bernada Daylax heretier universal que es de la nobla Galharda de Sermet sa muyre*. Cette famille compte au nombre de ses descendants, un capitoul de Toulouse, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, en 1569 ; des officiers supérieurs et plusieurs capitaines, dont trois étaient décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Les alliances directes de cette maison, sont avec celles de la Boissière de las-Bouygnes, de Cardaillac, de Corneilhan de Mondenard, de Crugy-Marcillac, de Cours de Pauhac, de la Dugnie, du Falgua, de Foclarin de Roquefère, de la Gelhie de Carcès, de Gontaut de Grumat, du Gout, de Grouze de Saint-Martin, de Guiscard de la Coste, de Haly, de Lauzières, Thémines, du Lion de Burniquel, Louvet de la Tour, de Luzech, Pellerin, de Rabastens, Raffin de Péricard, de Tilh, du Tilhet-d'Orgueil, de la Tour, etc. *D'azur, au lion d'or, armé, couronné et lampassé de gueules, tenant une hache d'armes aussi d'or.*

S.

DE SAILLANS. L'ancien château de Saillans, au diocèse de Clermont, en Auvergne, a donné son nom à une illustre et ancienne race de chevalerie, qui en remontait la possession jusqu'à la fin du dixième siècle, tems auquel vivait Guy, père d'Etienne, seigneur de Saillans, l'an 1020. Après ce dernier, on trouve Raimond de Saillans, en 1199 ; Bérenger, seigneur de Saillans, chevalier, en 1285 ; Astorg de Saillans, seigneur de Mauriac, marié, vers 1400, avec Catherine d'Urfé, fille d'Arnold d'Urfé, V^e^. du nom, seigneur de la Bastie, chevalier, et de Madelaine d'Histrie, dite d'Espagne ; Antoine de Saillans, seigneur de Saint-Julien-sur-Champels, en 1451, châtelain de Noschers en 1477 ; Amblard de Saillans, en 1543, et enfin, Jean, seigneur de Saillans, père de Péronelle de Saillans, mariée, par contrat du 9 février 1564, avec Paul du

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Prat, seigneur de Bousde et de Chavagnac, fils d'Anne du Prat, seigneur de Veyrières, et de Gabrielle de Chaylus.

Cette maison a donné neuf chanoines, comtes de Brioude, savoir : Willelme de Saillans, en 1256; Hugues, de 1250 à 1280; autre Hugues, de 1316 à 1342; Jean, en 1394; Durand, en 1491; Louis, de 1488 à 1509; Robert, en 1491; Annet, de 1491 à 1531, et Jean de Saillans, de 1531 à 1538.

Il existait encore au dix-septième siècle, une branche de Saillans, seigneurs de Brisenod, en Vivarais, dont était Catherine de Saillans, qui épousa, vers l'an 1490, Guillaume de Francoules, co-seigneur de Saillans, en Provence. La noblesse de ladite Catherine de Saillans fut jurée dans les preuves de Mansuet de Meaux, son petit-fils, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, au grand prieuré de Saint-Gilles, en 1544.

On ignore si cette dernière famille du Vivarais est une branche de la maison de Saillans, en Auvergne. Les Saillans-Brisenod portaient : *D'azur, au château à trois tours d'or, ouvert de sable; au chef d'argent, chargé d'un lion issant d'or.*

DE SAILLANT, ou DE SAILLANS, seigneurs du Hamel et d'Herbigny, en Champagne, noblesse ancienne et militaire, originaire de Provence, qui s'est établie d'abord en Picardie, dans la personne d'Annibal de Saillans, nommé chevalier de l'ordre du Roi, avant l'institution de celui du St.-Esprit (créé en 1578). Il a cette qualité et celle de seigneur du Hamel, dans un contrat d'obligation, passé à son profit par Louis Guérin, par-devant Postel et Pellot, notaires royaux à Péronne, le 22 juin 1551. Annibal épousa Claude de Séricourt-d'Esclainvilliers, dont il eut Josué et Marie de Saillans. Josué fut capitaine d'une compagnie de cent chevau-légers; il épousa, le 14 août 1596, damoiselle Eléonore de Parthenay, qui le rendit père de François de Saillans, écuyer, seigneur du Hamel et de Mussancourt, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Cœuvres; il épousa, le 19 janvier 1622, damoiselle Antoinette d'Ainval, de laquelle il eut Ferry, qui suit, Louise, non mariée et Eléonore, épouse de Philippe-François d'Artaise, écuyer, seigneur de Noyelles. Ferry de Saillans, écuyer, seigneur du

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Hamel et d'Herbigny en partie, demeurait à Herbigny, élection de Reims, lorsqu'il fut maintenu dans sa noblesse, par M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de décembre 1668. Il avait épousé, le 23 février 1660, damoiselle Anne d'Alendhuy, fille de Christophe d'Alendhuy, écuyer, seigneur du Champ de la Grange, et de damoiselle Jeanne de Saint-Quentin. Leurs enfants furent Pierre, Louis, Marthe et Suzanne de Saillant.

La seigneurie d'Herbigny était encore possédée par cette famille à l'époque de la révolution. Elle subsistait alors en quatre frères et quatre sœurs, savoir :

1°. François-Louis, comte de Saillant, né à Herbigny, entré volontaire au régiment de Bouillon, le 15 février 1757 ; fut fait cornette des volontaires du Hainault, le 8 mars 1759; lieutenant d'infanterie, le 1er. janvier 1760, sous-aide-major, le 11 décembre 1768 ; capitaine, le 13 juillet 1771, chevalier de Saint-Louis, le 1er. juin 1772, obtint, en considération de ses services, une pension de quatre cents livres sur les affaires étrangères, le 1er. juin 1772. Il fit la campagne de 1757, au Hâvre-de-Grâce, où il fut blessé à la cuisse ; celles de 1759, 1760, 1761 et 1762, en Allemagne, celles de 1769 et 1770, en Corse ; fut détaché en Pologne, sous Dumouriez, en 1771, 1772 et 1773, et fut fait prisonnier de guerre au château de Cracovie. Il est décédé ;

2°. N.... de Saillant, lieutenant-colonel commandant les chasseurs du Roussillon, chevalier de Saint-Louis, gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, (aujourd'hui S. M. Louis XVIII), mort glorieusement, commandant le camp de Jalès, en 1791, où il avait été envoyé par *Monsieur*.

3°. N.... de Saillant, vicaire-général et grand-archidiacre du diocèse de Sagon, en Corse, pensionné du Roi, de douze cents livres, sur l'abbaye de Montmoreau, décédé ;

4°. Jean-François, chevalier de Saillant, né à Herbigny le 18 décembre 1749, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Beauvaisis, chevalier de Saint-Louis, ancien aide-major de la place

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Calvi, en Corse, retraité après vingt-huit ans et demi de service, vivant :

5°. N.... de Saillant, religieuse décédée ;

6°. N.... de Saillant, abbesse de l'abbaye royale du Parc-aux-Dames, décédée ;

7°. N.... de Saillant, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de Nevers, décédée ;

8°. N.... de Saillant, élevée à la maison royale de Saint-Cyr, décédée.

Armes : Vairé d'or et d'azur ; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

SAIN, famille originaire de la ville de Châtellerault, en Poitou, qui a pour auteur René Sain, pourvu de la charge de secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 6 mai 1515. Ses descendants ont formé trois branches principales : 1°. les seigneurs de Bois-le-Conte, des Arpentis, de Saint-Médard-d'Evres, établis à Tours, depuis 1599 ; 2°. les seigneurs de la Baronnie et de la Noue, à Orléans, éteints au dix-huitième siècle ; 3°. les seigneurs de Prévert et de Ranchoux, établis en Berry. Ces trois branches ont donné nombre d'officiers et de magistrats distingués, dont, entr'autres, un conseiller d'état, et plusieurs prélats recommandables, parmi lesquels on remarque Joseph Sain, né le 21 juin 1633, prêtre, docteur en théologie, directeur du séminaire de la ville de Tours. Il fonda, pour les pauvres ecclésiastiques de ce diocèse, dans sa terre et maison de Bois-le-Comte, un séminaire, sous l'invocation de Saint-Charles (1). On dut aussi à son zèle apostolique la fondation du couvent de la Propagation, ou de l'Union chrétienne, à Tours. Il mourut le 18 octobre 1708, et fut inhumé dans l'église de ce couvent, où se voyaient, avant la révolution, son épitaphe en latin, au-dessus de sa tombe, avec ses armoiries sculptées en bosse.

Les alliances directes de cette famille sont avec celles

(1) Cette terre fut unie depuis au grand séminaire de la ville de Tours (auquel Joseph Sain fit aussi plusieurs dons), lorsque celui de Saint-Charles fut supprimé.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'Appelvoisin la Châtaigneraye, d'Arquin de Souligny, Baillard, Bérault de Neuzieux, Betoulat, Boisard, Bongars du Mouron, Brécy, Cathelin, Chicoisneau, Cottereau, le Court, Courtiau-d'Arconville, Daën-d'Athée, Forget, Foyal-d'Herbault, Gatian de la Fond, Gauvain, la Haye de la Guignaudière, Hotman de Rougemont, Hurault, du Ligondès, Moran, Patrix, Pelgrain de l'Estang, le Proust, Taschereau de Baudry, Testu de la Roche, du Tronchay de Martigny, Turquant, Varice, Vélar de Châteauvieux, etc.

Armes : D'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une tête de maure au naturel, tortillée d'argent, et accompagnée de trois coquilles d'or.

DE SAINT-GERMAIN, seigneurs de Villette, de Jarjaye et de Vaugodemar, en Dauphiné. Cette famille ancienne remonte par filiation à Nicolas de Saint-Germain, dont le fils, Arnoux de Saint-Germain, fit son testament l'an 1385. Jacques de Saint-Germain, fils de celui-ci, seigneur de Villette, de Jarjaye et de Vaugodemar, rendit hommage à Jacques Artaud, évêque de Gap, l'an 1393 et 1398, pour diverses rentes qu'il possédait dans la ville de Gap. *D'or, à la bande d'azur, chargée de trois colombes d'argent, tenant chacune en leur bec une étoile d'or.*

DE SAINT-HUBERT (HUBERT) en Anjou.

I. Georges-Germain HUBERT DE SAINT-HUBERT, marié, 1°. en 1595, avec Barbe *de la Croix*; 2°. avec Eléonore *de Courtenay*, eut de sa première femme :

II. Georges HUBERT DE SAINT-HUBERT, qui, le dernier décembre 1649, obtint des lettres-patentes de S. M. Louis XIV, énonçant qu'il était issu de la ligne et génération du glorieux saint Hubert d'Ardennes (1),

(1) Mort à Liège en 727. On prétend qu'avant sa retraite, saint Hubert avait été marié, et qu'il avait eu un fils, nommé Froberg. Voyez les Généalogies hist. des maisons souveraines, tom. III, pag. 32; et le Dictionnaire historique in-8°., de Prudhomme, tom. VIII, pag. 552.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fils de Bertrand, duc d'Aquitaine. Il épousa, le 25 février 1675, Louise-Andrée *de Savonnières*, fille de feu Charles de Savonnières, écuyer, seigneur de Salvert, et de démoiselle Urbanne de Cheviré. Dans ce contrat, il a la qualité de gentilhomme de la maison du Roi; ses enfants furent :

1°. Jean-Louis, dont l'article suit;
2°. Paule-Françoise, mariée à M. du Ballet, chevalier de Saint-Louis, brigadier des Mousquetaires, morte veuve et sans enfants, au couvent des Loges, ordre de Fontevrault, en Anjou, le 25 avril 1743.

III. Jean-Louis HUBERT DE SAINT-HUBERT, né à Paris le 3 décembre 1680, épousa, le 13 octobre 1698, demoiselle Marguerite *Jagots*, fille de messire Etienne Jagots, intéressé dans les affaires du Roi, de laquelle il eut :

IV. Etienne-HUBERT DE SAINT-HUBERT, Ier. du nom, né à Saumur le 30 octobre 1706, marié, le 19 janvier 1735, avec Jeanne *Ysoré de la Varenne*, petite-nièce de monseigneur Jacques Ysoré, archevêque de Tours. De ce mariage sont issus :

1°. Etienne II, dont l'article suit :
2°. Jeanne-Julienne de Saint-Hubert, née à Blou, en Anjou, le 2 juillet 1735.

V. Etienne HUBERT DE SAINT-HUBERT, IIe. du nom, né à Blou, au diocèse d'Angers, le 15 avril 1737, épousa, le 18 août 1765, demoiselle Angélique *Odit*, dont sont issus :

1°. Etienne-Louis-Auguste de Saint-Hubert;
2°. Etienne-Georges-Alexandre, qui suit :

VI. Etienne-Georges-Alexandre DE SAINT-HUBERT, né le 14 avril 1779, élève de l'école royale militaire de Pontlevoy, en 1789; a fait toutes les guerres de la Vendée, est aujourd'hui maréchal des camps et armées du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, en 1801, Marie-Hortense *de Hillerin de Boistissandeau*, de laquelle il a :

- Copyright - Les éditions d' Aina - Lyon 2007 -

1°. Adolphe de Saint-Hubert ;
2°. Marie-Adélaïde-Hortense de Saint-Hubert ;
3°. Clara de Saint-Hubert ;
4°. Julie-Aminthe de Saint-Hubert.

Armes : D'or, au chevron d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or, et accompagné de trois roses de gueules. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

On peut consulter, pour plus de détails, le tome XII du Nobiliaire de France, où par erreur, pag. 282, on a mis trois quintefeuilles, au lieu de trois roses, aux armoiries.

SAINT-JEAN-D'ANGELY. *Liste des Gentilshommes du bailliage de Saint-Jean-d'Angely, qui, l'an* 1789, *ont été convoqués pour l'élection des députés aux États-Généraux du royaume.*

Messieurs,

De la Laurencie de l'Effort.
Dubois de Saint-Mandé de Competeau.
Dubois de Saint-Mandé de Longeville.
De la Carie.
Jean-Baptiste-François Griffon du Bellay.
Pierre-Honoré Griffon de Pleineville.
Charles Griffon du Champot.
Aubin Griffon de la Richardière.
Bégéon de Sainte-Même.
De Tudes-d'Ebéon.
De Saint-Martin de la Cabourne.
De Chièvre-d'Aujac.
De Susannet de Mour.
De la Tache du Pont-d'Herber.
Chevreuil de Rommefort.
Mesnard de la Tacherie.
Du Bousquet d'Argence.
Turpin de Blansac.
Chevalier du Chausset.
Du Puy-Montbrun.
De Montrillon-d'Archambaud.
De Bourdeilles.
Turpin de Lonfignac.
Frétard de Gadeville.
De Vassogne de Chatanet.
De Jousseran de Molemore.
De Livennes de Balans.
De Rouffignac.
La Laurencie de Charar.
De Blois de Massac.
Du Teil de Fresneau.
Palet de Traisance.
Machapt de Pompadour.
Le Moyne de Sérigni.
De Marigni.
Pandin de Narcillac.
Le Moigne de Puychemin.
Robert-d'Hérisson.
Bidet de Morville.
Masson de la Sausaie.
D'Appelvoisin de la Roche-

- Copyright - Les editions de Ainay - Lyon 2007 -

Dumaine.
D'Hérisson de la Gacheterie.
Tison-d'Argence.
Gaston de Coux de Saint-Hypolite.
De la Chevalerie-d'Echillais.
De Susannet de la Rouillanne.
Le Moyne de Sérigni de Lirre.
Galliard de Laleu.
De Blénac de Romegoux.
De la Tour de Geai.
Gaudin du Cluseau.
De la Baume de la Galernerie.
Delastre de Bignai.
Chevalier Delastre.
De Saint-Georges de Voissanc.
De Concarré de Montmouton.
De Bobenne de l'Epinière.
De Monbas des Rases.
D'Aubigni de Montmouton
De la Rochecourbon de Champdolent.
Le Mercier de Janvelle-d'Orion.
De Voutron de Béllébat.
De Beauchamp de Champ-Fleuri.
De Sainte-Hermine de Coulonges.
Turpin du Mung.
De Chastenet de Bernéré.
De Ponthieu de Forgettes.
Gaillard de Fief-Gaillard et Anville.
De Brémon du Brandet.
Du Tilli de Beaulieu.
De Méchinet de la Frédière.
D'Amblimont du Bouquet.
De Brillac de Grandjean.
De Laage du Douet.
Fréteau du Pati de Bussac.
De Sartres de Vénérant.
De St-Mathieu de Cogni.
De Gontaut de Biron de Brizambourg.
De Goulard de l'Aléard.
Péraudeau de Beaufief.
De Lalande de St.-Etienne.
De la Perrière de Tesson.
Angevin de la Révétison.
Malvin de Montaset de St.-Symphorien.
Catachart de Saint-Hilaire-d'Allerit.
De Lescours de Chantoiseau.
De Villedon de Jamais.
De la Rochefoucaud de St.-Félix.
De Cugnac du Bourdet.
Dubois de Courval de St.-Georges de Rex.
De Bénac de Jouhé.
De Rolland de la Grange.
De Veaublanc de la Ferrière.
De Soulignac des Chaumes.
Le Roux des Tannières.
D'Abzac de Migré.
De la Perrière de Rouaphé.
Mallevaud de Vomoran.
De Chastenet.
Daubenton de Mornai.
De Beauchamp des Basses-Rivières.
Du Pont du Chambon.
Pandin de Biarge.
Chabot de Marsilly.
De Brouillac de Magné.
De Pindrai de Roumilly.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le Mesnier de la Roche-Landry.
De Salignac de Fénélon.
De Chambes de la Faye.
De Bearn de Galard.
Amelot de Varaise.
De Saint-Orens de Créssé.
Castin de Guérin de la Magdelaine.
Grousseau de Chapitre.
Daubigny.
Lavernede de Raimbaud.
De Massogne de St.-Simon.
Du Fay de la Taillée.
De Mauclerc de Pairé.
De St.-Quentin de Chambon.
De Beaucorps de la Bastière.
Bouchard-d'Aubeterre.
Guibert de Landes.
Dubois de Landes.
Malat de la Bretinière.
D'Orvilliers de Pérai.
De Cherisey de la Touche.
De Turpin de Jouhé.
Danglards de l'Aleu.
D'Hausen-d'Oriou.
De Courcerac.
Normand-d'Authon.

SAINT-MARTIN. Maison illustre et très-ancienne de race chevaleresque du comté de Bourgogne, qui possédait les château fort et seigneurie de St-Martin, au bailliage de Lons-le-Saulnier, depuis Guy, seigneur de St-Martin chevalier, co-fondateur, avec le comte de la Roche, son suzerain, du monastère du Lieu-Croissant, (appelé depuis les Trois-Rois). Dès le commencement du douzième siècle, on trouve beaucoup de ses descendants aussi chevaliers, bienfaiteurs de cette abbaye, et de celles de Baume, Balerne, Theuley, notamment Simon, Guy, Hugues, Renaud, Richard, etc., en 1130, 1133, 1136, 1140, 1178, 1202, 1209, 1231; et grand nombre de chartes et actes des treizième, quatorzième et quinzième siècles; où se trouvent rappelés des chevaliers et écuyers de ce nom, dans les rôles et revues d'hommes d'armes. Les registres de la chevalerie de St-Georges font, ainsi que les auteurs, également foi, que ces seigneurs ont été reçus dans ce corps illustre dès sa restauration de 1390, savoir : Etienne, en 1390; Etienne, en 1445; Guillaume, en 1485; Jean, en 1529. Parmi les autres chevaliers distingués qu'a donnés cette maison, on remarque Philippe, écuyer, panetier du duc de Bourgogne, en 1460; Gérard, qui accompagna le duc en Guienne, en 1372; Guillaume de Saint-Martin, chevalier, qui marcha avec neuf écuyers, combattit vaillamment, et se signala à côté du duc Philippe-le-Hardi, en 1382, à la bataille de Robeque; Jean, qui accompagna le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

duc jusqu'aux portes de Paris, en 1413; Bernard, fait prisonnier à la bataille près de Mons, en 1421, etc.

La dernière branche de cette maison ne s'éteignit qu'au dix-septième siècle; toutes contractèrent une suite d'alliances illustres, et entrèrent très-anciennement dans tous les chapitres nobles.

Armes : D'argent, à trois hures de sanglier de sable, allumées et défendues de gueules.

DE SAINTE-MAURE, maison de haut baronnage et d'ancienne chevalerie, de Touraine, qui tirait son nom de la ville et baronnie de Sainte-Maure. Son premier seigneur connu, est Gosselin, surnommé Pictavinus, mentionné dans une charte de Foulques Nera, comte d'Anjou, de l'an 1007. Sa descendance n'a formé que cinq générations. Avoie, dame de Sainte-Maure, fille unique de Guillaume, seigneur de Sainte-Maure, épousa, avant l'an 1190, Guillaume, seigneur de Pressigny, en Touraine, à qui elle porta le riche héritage de sa maison.

Armes : D'argent, à la fasce de gueules.

DE SAINTE-MAURE-MONTAUSIER. Aimeri de Loudun, qui vivait en 1129, est l'auteur de cette antique maison de chevalerie, qui ne le cède en grandeur et en illustration à aucune des plus considérables du royaume, au nombre desquelles l'ont placées ses nombreuses possessions, ses services éminents et ses belles alliances. Foulques de Loudun, fils d'Aimeri, épousa Athénaïs, dame de Pressigny, en Touraine, dont il eut trois fils. Guillaume, le dernier, fut seigneur de Pressigny; il épousa, avant l'an 1190, Avoie, dame de Sainte-Maure, en Touraine, et prit le nom et les armes de cette riche héritière (1), que ses descendants ont portés depuis lors jusqu'à nos jours.

Cette maison, dont l'origine chevaleresque est consignée dans l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, et dans les preuves faites au cabinet des ordres du Roi, pour les honneurs de la cour, en 1769 et 1773, a formé huit branches principales, savoir :

---

(1) Cette maison portait avant une bordure componée.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Les seigneurs de Sainte-Maure, de Pressigny, de Savonnières et de Montcontour, fondus au quatorzième siècle, dans la maison de Craon;

Les seigneurs de Montgaugier, comtes de Nesle, de Benaon, de Joigny, vicomtes de Pleumartin, barons de Cuverville, etc., éteints en 1576;

Les seigneurs d'Origny, barons de Ruère, comtes de Sainte-Maure-Montausier, en Champagne, seule branche existante dans la personne de Louis-Auguste-Marie-César, comte de Sainte-Maure-Montausier, créé pair de France, le 17 août 1815;

Les seigneurs, puis marquis de Jonzac et d'Ozillac, éteints en 1677;

Les seigneurs et barons de Chaux, éteints vers 1630;

Les seigneurs, marquis, puis ducs de Montausier (1), éteints dans la personne de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, nommé en 1668, gouverneur du dauphin, chevalier des ordres du Roi, mort à Paris, le 17 mai 1690. Assemblage rare de toutes les vertus et de toutes les lumières, dirigées par la plus austère probité, le duc de Montausier sera toujours un des plus beaux modèles pour les grands que leurs qualités éminentes et leur savoir appeleront à diriger l'éducation des princes;

Les seigneurs de la Guiraie, éteints vers 1650;

Les seigneurs de Fougeray, barons d'Auger, marquis d'Archiac, éteints en 1763.

Ces diverses branches ont produit un évêque de Meaux, au commencement du treizième siècle; un chancelier de France; un vice-amiral; des chevaliers du Saint-Esprit; des gentilshommes et chambellans de nos Rois; des capitaines de cinquante lances et de compagnies d'hommes d'armes des ordonnances; des che-

---

(1) Cette baronnie, située en Saintonge, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mai 1644; puis en duché-pairie, par d'autres lettres du mois d'août 1664, registrées le 2 décembre 1665.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

valiers de l'ordre de Saint-Michel, des conseillers d'état, des généraux d'armées, des gouverneurs de places de guerre, et un grand nombre d'officiers de tous grades sur terre et sur mer.

Les alliances directes de cette illustre maison sont avec celles d'Aisse, d'Amboise, d'Amy de Beauregard, d'Angennes-Rambouillet, d'Appelvoisin, d'Archiac, Arnoul de Chantillac, de Barathon, la Baume-Montrevel, du Bari de Gaure, de Beaufils de la Plesse, de Bellanger-la-Houssaye, de Berbisy, la Boissière de Rochebrune, du Bos du Mesnil-Simon, Bouchard-d'Aubeterre, de Bremond-d'Ars, de la Brousse de Jussac, Buatier, de Carbonnel, de Catélan, Chabot de Jarnac, de Chalons-Joigny, de Chamborant, de Châtenet, de Châteaubriant, de Chebrier de la Fourcheaume, Chesnel de Meux, des Chiens de la Neuville, de Choisy de Torcy, de Clermont-Dampierre, de Craon-Sablé, de Crussol-d'Uzès, Davout de Romanet, de Damoiseau, du Deffand, de Dieuxaide, de Dinteville, d'Epinay de Segré, d'Esparbèz de Lussan, de l'Espinay d'Estouteville, Eveillechien, de la Forêt de Beaurepaire, du Fresne de Rumigny, de Galard-Béarn, de Gillier de Salles, Grain de Saint-Marsault, de Granet, de Guerin de l'Etang, de la Guyonnie de Sainte-Colombe, Hélie de Pompadour, Herlant, Hermand-d'Arcilly, d'Humières, de la Jaille, de Jussac, de Lanneau, de Lannes, de Lannoy-Dampierre, de Laval-Loué, de Lenoncourt, de Léperonnière, de Lombard de Millery, de Longchamps, de Lur-Saluces, de Luxembourg-Fiennes, de Moisson, de Montausier, de Montbel d'Entremont, de Montbeton, de Montendre, de Montsoreau, de la Mothe-Cadillac, de la Mothe-Fouqué, de Noscey de la Forge, Olivier, d'Orgemont, de Palluau, de Pampelune, Paulte-d'Auger, de Poix-Busançois, de Polignac-d'Escoyeux, de Ponthieu, du Pont, des Porcellets de Maillane, Porée, de Pressigny, de Prie, du Puch, de Puiseul, du Puy de Cazes, de Rabutin, de Rancon, de Reillac de Boideuil, Rezeau de Chassemenil, de Rieux, de Rochechouart-Mortemart, la Rochefoucauld-Montbazon, la Roche-Rousse, la Roche de Soubrain, des Roches, de Saint-Martin de Prémeaux, de Saint-Yrier, Sauvage, de Salignac de Rochefort, de Sublaine, de la Touche, le Vasseur de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Coigné, de Vendôme, de Vernon de Melziard, des Vieux, de Zurlauben, etc., etc.

Armes : D'argent, à la fasce de gueules. Tenants : deux sauvages.

DE SAINT-MAURIS-EN-MONTAGNE, maison des plus illustres et des plus anciennes, de race chevaleresque du comté de Bourgogne, qui paraît devoir son nom, ou l'avoir donné à trois villages du bailliage de Baume; l'un à Châteaufort-sur-le-Dessoubre, dit Saint-Mauris-en-Montagne, contigu au second, dit Cour-lès-Saint-Mauris, peu distant du troisième, appelé Saint-Mauris-sur-le-Doubs; desquels trois villages et châteaux, cette maison a possédé les fiefs depuis plus de six siècles, et où elle eut de toute antiquité son domicile.

Elle remonte par titres originaux existant encore dans ses archives, sa filiation suivie jusqu'à Richard de Saint Mauris, chevalier, marié à Adeline *de Montjoye*, maison du haut baronnage, faisant, de concert, avec la maisonde St.-Maurice, des dons à l'église, dès le onzième siècle. Richard fut le septième aïeul de Jean III de Saint-Mauris, chevalier, que Jean, comte de la Roche, dota de plusieurs fiefs, et des droits honorifiques sur toutes ses terres (comme son parent, et parce que Jean III l'avait suivi aux croisades), en le mariant, en 1302, à Simonne *de Vennes* (d'une maison baronnale), aussi parente de Marguerite, comtesse de Neufchâtel, laquelle le dota également des fiefs encore possédés en 1790, ainsi que les précédents, par la famille de Saint-Mauris. Les chartes et l'histoire prouvent que les frères et les fils de Jean III furent gentilshommes de la cour et de la maison des ducs de Bourgogne; et notamment que Richard II, son fils aîné (treizième aïeul des marquis de Saint-Mauris-Chatenois d'aujourd'hui), était un des seigneurs et grands du pays, qui composaient le conseil de régence de Philippe de Rouvres, en 1349.

Cette maison reçue dans l'ordre de Saint Georges, dès l'époque de sa restauration au quatorzième siècle, a donné à ce corps illustre des gouverneurs, chefs de l'ordre; et consécutivement, depuis 1390, vingt-sept chevaliers. Elle a formé diverses branches distinguées et désignées sous les surnoms de Chatenois, Sauraget,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Berchenet-sur-le-Doubs, Mathay, Bustal, Sancey, Saulx, Saint-Hyppolite, et dont celle des barons de Chatenois est la seule qui subsiste.

Ces diverses branches ont donné des grands officiers de la maison et des chefs dans les armées des ducs de Bourgogne et de Lorraine; des généraux et officiers supérieurs distingués aux services de France, d'Espagne, d'Allemagne, de Bourgogne et de Lorraine; notamment plusieurs lieutenants-généraux, généraux-majors de bataille, maréchaux de camp, sergents-majors de bataille et brigadiers des armées; des inspecteurs-généraux d'infanterie, de cavalerie et de dragons, majors-généraux et maréchaux-généraux-des-logis; quatorze colonels, ou mestres de camp d'infanterie et de cavalerie; un commandant-général des îles du Vent, des gouverneurs et commandants de provinces et de places fortes, etc.

Elle a obtenu les honneurs de la cour, le 12 mai 1789, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi.

Cette maison a possédé plusieurs terres titrées, entr'autres le marquisat de Saint-Mauris, érigé en 1705, celui de Génevrey, et celui de Spincourt (avec la maison de Raigecourt), les comtés de Saulx et de Lambrey, depuis trois siècles; les baronnies de Chatenois et de la Villeneuve, et plus anciennement plusieurs châteaux-forts importants, puisqu'elle y tenait à sa solde des gentilshommes pour châtelains ou capitaines.

La maison de Saint-Mauris a donné, depuis trois siècles, dix chevaliers et un commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte. Elle compte aussi un commandeur et quatorze chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Chapitres. Cette maison a été reçue, depuis le douzième siècle, dans les chapitres métropolitains de Saint-Jean et de Saint-Etienne, et dès-lors consécutivement dans tous les autres chapitres et corps nobles de sa province, auxquels elle a donné des abbesses, des grands-prieurs et des chefs; l'a également été dans le haut chapitre de Remiremont, où elle a eu huit chanoinesses de son nom, depuis le seizième siècle; ainsi que dans ceux de Lyon, Maubeuge, Liège, Guebweiller, Murbach; elle a aussi donné quatre dames de l'ordre

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

impérial de la Croix-Etoilée de Marie-Thérèse, etc.

Les alliances directes de la maison de Saint-Mauris-en-Montagne, toutes contractées dans des races d'ancienne chevalerie, sont entr'autres, avec les d'Aigremont, d'Alemand-Molprey, d'Ambly, d'Andelot, d'Antigny, d'Aroz, d'Aubert, de Bauffremont, de Beaujeu, de la Beraudière, de Blandans, de Blicterswick, le Bœuf de Guyonvelle, de Boigne, de Boult, de Breurey, de Bustal, de Champagne, de Clairon-Saffres, de Coinctet-Châteauvert, de Colombier, de Courbessaint, de Crosey, de Cusance, de Damblin, de Diesse, de Durnes, d'Epenoys, d'Eshierres, d'Esnans, de Faletans, du Fourg, de Frohberg, de Gilley, de Gourcy, de Grammont-Granges, de Grivel-Perrigny, du Houx-Vioménil, de Huard, Huot-d'Ambre, de Jasnay, de Jouffroy, de Jussey, de Lallemand-Bellemont, de Leugney, de Ligniville, de Mareuchef, de Méligny, de Mellingen, de Montjoye, de Mont-Saint-Ligier, de Montureux-Ferrette, de Moustier, de Mugnans, de Neuvelin, de Nogent-le-Roy de Noidans, d'Oncourt, d'Orsans, d'Oyembrughe-Duras, de Pardessus, de Poligny, de la Porte, de Précipiano, de Provenchères, de Quadt-l'Andskrone, Quevert de Montjoux, de Raigecourt, de Rénédalle, de Rougemont, de Saint-Vincent, de Saulnot, de Séroz, de Sibricht, de Thuillerre, de Tramelay, de Trévilliers, de Valonne, de Vaudrey, de Vennes, de la Verne, de Villers-la-Faye, de Vy, de Willafans, etc., etc.

Armes : De sable, à deux fasces d'argent. Couronne de marquis. *Cimier :* Un maure issant de carnation, tenant de la main dextre un badelaire, et de la senestre une banderolle, portant pour cri : *Plus de deuil que de joie.* L'écu posé sur deux bannières ou panons aux armes de Saint-Mauris, passés en sautoir. *Tenants* : deux maures de carnation, ceints et tortillés d'argent, ayant chacun un badelaire à la main. Devise : *Antique, fier et sans tache.*

DE SAINT-REMY DE VALOIS, en Champagne, branche naturelle de la maison de France, formée par Henri de Saint-Remy, fils naturel du roi Henri II, et

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Nicole de Savigny, dame de Fontette, de Noë, etc., mariée depuis avec Jean de Ville, chevalier de l'ordre du Roi. Elle fit son testament le 12 janvier 1590, dans lequel elle déclare que le roi Henri II lui avait donné en 1558, pour son fils Henri, *Monsieur*, une dot de trente mille écus sol. Henri III, par lettres du 13 février 1577, lui fit payer cette somme, dont elle donna quittance le 26 du même mois. *Voyez l'Histoire généalogique de la maison de France, par le P. Anselme, tom. I, pag.* 136 ; *et l'Histoire de France, du président Hénaut, troisième édition in-4°., pag.* 314.

Henri de Saint-Remy, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, baron de Fontette, seigneur de Noë, de Beauvoir, du Châtellier, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, colonel d'un régiment de cavalerie et de gens de pied, gouverneur de Château-Villain, épousa, par contrat du 31 octobre 1590, haute et puissante dame Catherine *de Luze*, veuve de Claude de Franay, seigneur de Louppy, chevalier de l'ordre du Roi, et fille d'honoré seigneur Jacques de Luze, aussi chevalier du même ordre, et de dame Michelle du Fay. Leur fils unique, René de Saint-Remy de Valois, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, baron de Fontette, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, mort au mois de mars 1663, a formé deux branches, l'une éteinte dans la personne de Jacques de Saint-Remy de Valois, lieutenant des vaisseaux du Roi, commandant la frégate de Sa Majesté, la *Surveillante*, qui fit ses preuves devant M. d'Hozier, le 6 mai 1776, mort à l'île Bourbon, le 9 mai 1785 ; l'autre subsistante en plusieurs rameaux, dans les environs de Troyes et dans cette ville même.

Premier Rameau.

Jean-Géraud de Valois Saint-Remy, né à Troyes, en 1734, marié en 1756, a eu, entr'autres enfants aujourd'hui vivants :

1°. Charles de Valois Saint-Remy, né à Troyes, le 20 avril 1760, baron de Fontette, père des enfants qui suivent :

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

A. Henri de Valois Saint-Remy;
B. Charles de Valois Saint-Remy, au service dans le 2e. régiment de la Garde royale;
C. Etienne-Melchior de Valois Saint-Remy;
D. Elisabeth de Valois Saint-Remy;
E. Adélaïde-Olympiade de Valois Saint-Remy;
F. Marie-Sophie de Valois Saint-Remy.

2°. Nicolas-Jérôme, comte de Valois Saint-Remy, né à Troyes, en 1763, chef de bataillon retraité, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

3°. Pierre-Géraud de Valois Saint-Remy, né à Troyes, en 1767, prêtre, protonotaire apostolique, desservant de Vauchassin et Bercenay-en-Othe, membre du comité cantonnal d'Estissac;

4°. Marie-Madelaine de Valois Saint-Remy, née à Troyes, en 1762;

5°. Etiennette-Thérèse de Valois Saint-Remy.

Deuxième Rameau.

Nicolas de Valois Saint-Remy, né à Troyes, en 1740, frère de Jean-Géraud, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort après 1786, père de:

Pierre-Nicolas de Valois Saint-Remy, pensionné du Roi, qui a deux demoiselles.

Armes : D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or.

DE SALIES, SALIES-LELME, SALIES-DUHAU, SALINIS; diverses branches d'une même famille, qui, d'après une tradition constamment reçue, et quelques titres fort anciens, est originaire de la ville de Salies, en Béarn; tradition confirmée par un droit sur la fontaine saline de la ville de Salies, dont a joui la branche aînée jusqu'à l'époque de son extinction.

La maison de Salies a rempli les emplois les plus éminents du sacerdoce et de la magistrature; elle compte aussi des services importants dans l'épée. Elle a eu des possessions considérables, entr'autres, celle de Gers, la

- Copyright - Les éditions d'Arna - Lyon 2007 -

vicomté de Sadérac et la terre noble de Lelme. Ses différentes lignes se sont constamment alliées à la noblesse la plus illustre de sa province; et dans leurs parentés immédiates, on distingue les maisons d'Espalungue, de Baillenx, d'Esquille, de Blachon, de Momàas, toutes d'ancienne chevalerie.

Gaillard de Salies, évêque de Dax en 1221, eut pour successeur, en 1233, Guillaume de Salies. Arnaud de Salies, évêque de Couserans en 1424 et 1425, siégeait à Lescar en 1427. Jean de Salies-Duhau, abbé de la Nonce, frère de M. Duhau, procureur-général du parlement, fut sacré évêque de Lescar, le 7 décembre 1658, et mourut le 18 avril 1681, âgé de quatre-vingt-sept ans; il était aussi aumônier du Roi.

Henri de Salies, filleul de Henri IV, roi de France, fut un officier célèbre. Pierre de Salies, protégé du grand Condé, arrêta l'armée ennemie dans un fond, avec six cents hommes. Guillaume de Salies fut lieutenant-colonel dans le régiment de Piémont. Il fut l'auteur de la branche de Salinis, établie à Morlàas. Son article suivra.

David de Salies fut avocat-général à la chancellerie de Navarre, avant son union au parlement de Pau, et depuis procureur-général au même parlement. Il assista en cette qualité à l'assemblée générale des notables du royaume, tenue à Nantes, en 1630, et s'y distingua par ses lumières, sa fermeté et son zèle pour le service du Roi et de l'état (1).

De toutes les branches de cette maison, la seule qui subsiste est celle de Salinis, domiciliée à Morlàas, près Pau, vers la fin du dix-septième siècle.

Guillaume de Salies (2) ou Salinis, lieutenant-colonel

---

(1) Voyez le Dict. généalogique imprimé chez du Chêne, à Paris, édition in-12, de 1761, tome VI ou VII, pag. 353.

(2) Guillaume de Salies changea la terminaison de son nom pour se distinguer de ses frères aînés; c'était assez l'usage dans le Béarn, que les cadets prissent la terminaison latine de leur nom : ainsi, de Cazaux, *Cazalis*; de Bordes, *Bordis*; de Salies, *Salinis*, etc.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

du régiment de Piémont et chevalier de Saint-Louis, épousa, le 26 janvier 1690, demoiselle Marie du *Bazagle*, de Morlàas, fille de noble Zacharie de Madaüne, seigneur du Bazagle. De ce mariage naquit :

Noble Pierre de *Salinis*, seigneur du Bazagle, marié, le 15 juillet 1722, avec demoiselle Dorothée de *Momàas*, fille de noble Pierre de Momàas, seigneur de Soulins. De ce mariage il eut :

Noble Louis *de Salinis*, mort capitaine au régiment de Bassigny, sans postérité, et

Noble Guillaume de *Salinis*, seigneur de la Hagède et du Bazagle, marié avec demoiselle Anne de *Camon-Blachon*, fille de messire Antoine de Camon-d'Adou, seigneur de Blachon, et de dame Marie d'Espalungue. Il eut de ce mariage :

1°. Pierre-Paul de Salinis, mort le 15 avril 1790, sans postérité ;
2°. Jacques, qui suit :

Jacques de *Salinis*, seigneur de Bazagle, épousa demoiselle Catherine de *Bousquet*, fille de noble Roch de Bousquet, dont sont issus quatre fils :

1°. Charles de Salinis, garde du corps de S. A. R. *Monsieur*. Il a suivi les princes à Gand, dès le premier jour (25 mars 1815), et n'est rentré qu'avec Sa Majesté.
2°. Philippe de Salinis ;
3°. Louis-Antoine de Salinis, qui a pris la tonsure et l'habit clérical, le 29 juillet 1812 ;
4°. Jean-François de Salinis.

Armes : D'argent, à l'ours au naturel, debout sur un hêtre de sinople, sur lequel il jette du sel avec sa pate ; avec ces paroles en banderole, au tour du hêtre : *Sic sale viresco.*

DE SAMBUCY (1), famille noble d'extraction, originaire d'Italie, dont le nom se confond avec les

(1) Article supplémentaire à la notice insérée, p. 311 du t. II de cet ouvrage.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

familles illustres de Bologne, de Padoue, etc., et qui, dans le quinzième siècle, s'établit en France, dans la haute Guyenne (Aveyron), où elle a formé plusieurs branches.

La première est celle de Sambucy, anciens seigneurs de Linas et de Lusençon, etc. Cette famille qui compte déjà en France neuf degrés en ligne directe, et prouve par des titres authentiques, que, sous le règne de Henri IV, elle possédait les seigneuries susdites, a formé des alliances avec les maisons du marquis de Lescure, maréchal des camps et armées du Roi; de M. de Senaux, président au parlement de Toulouse; de M. de Vernic de la Chapelle, dont la mère était issue de la maison de Noailles; du comte de Falgous, de M. A. de Neirac, frère de l'évêque de Tarbes.

De cette branche sont sortis :

1°. Le chevalier de Sambucy du Rocan, reçu dans les cadets gentilshommes, en 1690, chevalier de Saint-Louis, colonel de cavalerie, et qui mourut de ses blessures à Landrecies, en Flandre, où il était commandant. Il avait fait toutes les campagnes de Louis XIV, et s'était trouvé aux batailles d'Hochstedt, de Ramillies, etc., etc. Son père, André Sambucy de Linas, gentilhomme, fit le service entier pour le ban de la sénéchaussée de Villefranche; c'est ce qui est constaté par deux certificats, l'un, du marquis de Monsalès, commandant la noblesse convoquée des sénéchaussées de Villefranche, Rodès, etc, et l'autre du marquis de Crillon, maréchal des camps et armées du Roi, commandant la généralité de Montauban.

2°. Le chevalier de Sambucy Lusençon, dont le frère aîné, Jean-Baptiste, fut mis en possession du titre de comte, et entra dans les cadets gentilshommes, le 20 septembre 1756. Il fut fait successivement garde de la marine et du pavillon; enseigne, lieutenant, capitaine de vaisseau, commandant la compagnie des gardes du pavillon amiral, et en 1787, chef de division des armées navales; il avait reçu antérieurement, les décorations de Saint-Louis, et de Cincinnatus. Nommé brigadier des armées pendant l'émigration, il fut chargé par sa majesté Louis XVIII, d'une mission particulière qui lui valut les témoignages les plus honorables de la part de ce prince.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le chevalier de Sambucy a servi pendant quarante-quatre ans, s'est trouvé dans plusieurs combats, a été chargé de plusieurs missions importantes; et a été, en 1816, nommé contre-amiral honoraire.

3°. Le comte Charles de Sambucy, neveu du précédent, chevalier de plusieurs ordres, ancien ingénieur en chef, et directeur-général des ponts et chaussées des principautés de Lucques et de Piombino, marié à la comtesse Aurélie de Cattanéo, nièce de l'ancien prince de Lucques. La famille Cattanéo a donné plusieurs doges à la république de Gênes; elle était une des quarante inscrites sur le livre d'or de cette ville.

4°. Le chevalier Joseph de Sambucy, son frère, comte palatin, chevalier de la Légion-d'Honneur, de Malte, etc, et chef de bataillon de la garde nationale parisienne.

La deuxième branche actuellement divisée en deux rameaux, se compose de la famille de Sambucy, baron de Mien, vicomte de Compeire, et de celle de Sambucy, baron de Sorgues.

De la famille de Sambucy, baron de Mien est sorti : Alexandre-Marc-Antoine, qui, étant lieutenant dans le régiment de Lille, en Flandre, fut le premier à monter à l'assaut, lors du siège de Mantoue dans la guerre d'Italie, vers 1750.

Son petit-fils, le chevalier Victor de Sambucy, officier d'infanterie, a fait avec distinction les dernières campagnes du Nord, et a reçu une blessure grave à la bataille d'Eylau.

Cette famille s'est alliée avec les maisons du marquis de Fajole, de M. de Vignes, seigneur de Colomiers, et de M. le Brun de Rabot. Les deux premières comptent parmi leurs ancêtres grand nombre de conseillers au parlement de Toulouse; la troisième a fourni des ministres justement chéris.

La famille de Sambucy, baron de Sorgues, a eu des alliances avec les maisons du comte de Gamaches, grand d'Espagne, d'Izarn de Villefort, du vicomte de Bonald, du marquis de Saint-Maurice. Il existe trois frères de cette famille; M. de Sambucy, baron de Sorgues, Gaston de Sambucy, chanoine honoraire du chapitre royal de Saint-Denis, maître des cérémonies de la chapelle du Roi, et Louis de Sambucy, chevalier de Malte, ancien

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

conseiller d'ambassade de France à Rome, actuellement secrétaire du sacré collège, etc. Il en a existé aussi deux autres, qui étaient officiers de la marine, dont l'un, le chevalier Hercule de Sambucy, lieutenant de vaisseau, et chevalier de Saint-Louis, avait été grièvement blessé au combat de Chesapeak. L'autre frère, Victor de Sambucy, mourut des blessures qu'il reçut au siège de Gibraltar.

La troisième branche est celle de Sambucy, seigneurs de Vendelover, dont il n'existe plus que dame Henriette de Sambucy, mariée au vicomte d'Albignac, petit-fils du comte de Montboissier, lieutenant-général et cordon-bleu.

Cet article formé le complément de la généalogie de cette maison, imprimée dans le tome 1er, p. 420 du Nobiliaire de France de Mr. de Saint-Allais, et de la notice insérée dans le tome 2 du Dictionnaire Universel de la Noblesse.

Armes : D'or, au sureau de sinople, fleuri d'argent, mouvant d'un croissant de sable; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or. Couronne de marquis.

DE SARTINE. Antoine-Raimond-Jean-Gaubert-Gabriel de Sartine, chevalier, comte d'Alby, né à Barcelonne, en Espagne, le 12 juillet 1729, d'une famille française; successivement conseiller au Châtelet, le 15 avril 1752, et lieutenant-criminel, le 12 avril 1755 obtint des lettres de noblesse, le 13 novembre de la même année. Il devint lieutenant-général de police, le 1er. décembre 1759, maître des requêtes, le 9 de ce même mois; conseiller d'état, le 5 octobre 1767, et ministre et secrétaire d'état de la marine, le 25 août 1774. (1)

Il rendit de grands services dans l'importante place de lieutenant-général de police à Paris. Appelé au ministère de la marine, dans des circonstances bien critiques, il garda fort peu de tems le portefeuille de ce département.

---

(1) Le comte d'Alby a épousé, le 9 juillet 1759, Anne Hardy du Plessis, née à Paris, le 5 septembre 1739, fille d'Etienne Hardy du Plessis, chevalier de St.-Louis, ancien capitaine d'infanterie, et de dame Marie-Bonne de Colabau.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il quitta la France dans les commencements de la révolution, pour se réfugier en Espagne, et mourut à Tarragone, le 7 septembre 1801. Son fils unique, Charles-Marie-Antoine de Sartine, né à Paris le 17 octobre 1760, et maître des requêtes, à l'époque de nos troubles politiques, épousa mademoiselle de Sainte-Amarante, et périt avec elle sur l'échafaud, le 18 juin 1794. Cette jeune femme, qui avait à peine dix-neuf ans, montra le plus grand courage, et dit à ses juges, ou plutôt à ses bourreaux : « Ne croyez pas me punir ! je meurs avec » ma mère et mon mari, je n'ai jamais rien fait ni dit » contre mon pays ; mais j'aime mieux mourir, que de » vivre au milieu de tigres tels que vous. » *Biographie moderne.*

Armes : D'or, à la bande d'azur, chargée de 3 sardines d'argent.

DE SAULNOT ; maison d'origine chevaleresque, du comté de Bourgogne, qui paraît fort ancienne, mais aussi éteinte depuis long-tems. On trouve beaucoup de gentilshommes de ce nom, rappelés avec la qualification de chevaliers, comme bienfaiteurs, ou comme témoins dans des chartes des 12e., 13e. et 14e. siècles, surtout à l'abbaye du Lieu-Croissant. Elle tirait son nom de ses villages, fiefs et maisons fortes de Saulnot. Toutes ses alliances ont été avec des maisons d'ancienne chevalerie, dont plusieurs même de la haute noblesse. L'on trouve aussi plusieurs chevaliers et écuyers de ce nom, dans les rôles d'hommes d'armes des 13e. et 14e. siècles.

Armes : D'azur à deux bars adossés d'argent.

DE SAUVAN, marquis d'Aramon, seigneurs de Valabrègues, de St.-Etienne-des-Termes, de Lenoncourt, en Languedoc ; famille qui remonte par filiation, à :

I. Jean-Joseph SAUVAN, recteur pour le pape, à Carpentras, époux de Jeanne *Jarente*, et père de

II. Noble-Jacques SAUVAN, Ier. du nom, de Valréas, marié, en 1549, avec Madelaine *Jossaud*, fille de Jean Jossaud, conseiller au parlement de Turin. Elle lui apporta en dot des biens situés à Aramon, et il y transporta son domicile. Il eut pour fils :

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

III. Jean SAUVAN, seigneur de Carsan, marié, en 1597, avec Marie *Fouquet*, fille d'Antoine Fouquet, auditeur de rote, à Avignon. Il eut, entr'autres enfants :

IV. Jacques SAUVAN, IIe. du nom, qui fut intéressé dans les fermes du Roi, et y acquit une grande fortune (1). Il fut pourvu, le 27 novembre 1634, d'une charge de secrétaire du Roi, en la grande chancellerie, qu'il résigna peu de tems après ; acquit, par décret au parlement de Paris, les terres d'Aramon et de Valabrègues ; fut pourvu, le 3 octobre 1648, d'une autre charge de secrétaire du Roi, dont il obtint les lettres d'honneur, le 17 avril 1655. Il avait épousé Madelaine *le Clerc*, fille de Henri le Clerc, seigneur de Fleurigny, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, dont il a eu :

1°. Jacques-Antoine-Léonor, qui suit ;
2°. Claude de Sauvan, seigneur de Lenoncourt ;
3°. Jean-Philippe de Sauvan, avocat au parlement de Paris, qui fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Phelypeaux, intendant en la généralité de Paris, du 26 novembre 1699, sur le fondement des lettres d'honneur, accordées à son père. Il épousa Jeanne *Carlot*, dont il eut plusieurs enfants.

V. Jacques-Antoine-Léonor DE SAUVAN, seigneur d'Aramon, fut maintenu dans sa noblesse, avec Claude de Sauvan de Lenoncourt, son père, par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 18 juillet 1669, sur le fondement des lettres d'honneur de secrétaire du Roi de la grande chancellerie, accordées à son père, le 17 avril 1655 (2). Il épousa Anne-Thérèse *de Barbézières*, fille de Charles, comte de Chemeraut, de laquelle il laissa :

---

(1) Tous les faits qui précèdent, rectifient des allégations absurdes, contenues dans un ouvrage imprimé en 1649, sous le titre de *Catalogue des Partisans*, avec leurs généalogies.

(2) Voyez les pièces fugitives, pour servir à l'Histoire de France, par le marquis d'Aubais, t. II ; Jugements sur la Noblesse de Languedoc, p. 278.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

VI. Marie-Guillaume-Alexandre DE SAUVAN D'ARAMON, né en 1688, présenté en 1698, pour être reçu page du roi Louis XIV, dans sa grande écurie, et nommé avant 1704, capitaine au régiment de Berry. Il est l'aïeul du marquis d'Aramon, pair de France, du 5 mars 1819.

D'une autre branche de cette famille, qui fut anoblie au mois de novembre 1638, était M. le baron de Sauvan, écuyer de madame la marquise de Pompadour, et depuis exempt des gardes-du-corps dans la compagnie de Villeroy, le 18 septembre 1764; mestre-de-camp, le 30 septembre 1774; sous-lieutenant, le 1er. janvier 1776; lieutenant le 6 mai 1781; brigadier de cavalerie, le 5 décembre de la même année, qui vivait encore en 1791.

Armes : de gueules, au lion d'or.

DE SAXI, famille originaire de la ville d'Arles, anoblie par lettres du 16 mai 1654, données en faveur de François Saxi, qui furent confirmées par d'autres, du mois de février 1669. Elle a fourni un lieutenant-colonel, un commandant pour le Roi, à Traerbach, sur la Moselle, et plusieurs officiers de tous grades. *D'azur, à trois bandes d'or; au chef d'argent, chargé d'une tête de léopard de gueules, et soutenu de sable.*

SEIMANDY DE SAINT-GERVAIS, en Languedoc. *Saint-Gervais*, ancienne vicomté, située dans le département de l'Hérault, à raison de laquelle le sieur J. P. A. Seimandy, vicomte de Saint-Gervais, chevalier de Saint-Louis et maréchal-de-camp, a rendu hommage au Roi devant la chambre des comptes de Montpellier, le 20 juin 1783. Ce fut en la même qualité qu'il fut cité et qu'il comparut à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Béziers, en 1789, et qu'il fut nommé commissaire pour la rédaction des cahiers.

Le Roi, par son ordonnance du 2 février 1821, a maintenu et confirmé dans son titre le vicomte de Saint-Gervais, pour en jouir héréditairement.

Armes : d'argent, au dextrochère de carnation, habillé de sable, tenant un rameau de cinq branches de laurier de sinople. Couronne de vicomte.

SÉROZ, maison ancienne d'origine chevaleresque,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

qui tirait son nom de la seigneurie et du village de Séroz, bailliage de Poligny, au comté de Bourgogne, sa plus ancienne possession connue depuis Ponce de Séroz, témoin, avec d'autres seigneurs, d'une charte des sires de Salins, de l'an 1189. On trouve plusieurs gentilshommes de cette maison, chevaliers et hommes d'armes dans les armées de Bourgogne, depuis Jean de Séroz, écuyer, en 1336. Pierre de Séroz, écuyer du duc de Bourgogne, en 1376, fit prisounier Henry de Chamillart, chevalier, et fut loué et récompensé par le duc, pour lui avoir rendu sa liberté, sans avoir exigé de rançon. Il se distingua aussi à la prise de Pontarlier. Cette maison reçue très-anciennement dans plusieurs chapitres nobles de la province, le fut dans le haut chapitre de Remiremont, en 1600, et dans l'ordre illustre de Saint-Georges, depuis 1522, circonstances qui constatent qu'elle s'allia toujours à de grandes maisons. Elle s'éteignit vers le commencement du dix-septième siècle, dans celle de Saint-Mauris de Salins, dit de Crella.

Armes : De gueules, à la croix ancrée d'argent.

DU SERRE (1) DU RIVAL; maison d'ancienne chevalerie du Dauphiné, qui a pris son nom d'un bourg, situé dans le Gapençois, à trois lieues de Veynes, sur la rive droite de Buech, décoré jadis du titre de baronnie. Les chartes de l'église de Gap justifient cette possession avec le rang que tenaient les barons du Serre parmi la noblesse du haut parage du Dauphiné, depuis le onzième siècle. Leurs descendants ont constamment soutenu l'éclat de leur origine, par une longue série d'officiers distingués, et par de nombreuses alliances avec les maisons les plus anciennes et les plus illustres, entr'autres avec les des Alrics de Vinzobres, d'Auriac, de Belle de Sauret, de Bonne de Lesdiguières, de Castellane-St.-Juers, de

(1) Ce nom s'est orthographié quelquefois *de Serre* et *de Serres*. On peut voir pour ces variations, la critique du Nobiliaire de Provence (manuscrite), l'Histoire de la Noblesse du comtat vénaissin, par Pithon Curt, t. I, p. 41, et l'Histoire des grands officiers de la couronne, t. IV, p. 286.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ferrus, de Gradenigo, d'Hugues de Beaujeu, d'Inguimbert de Pramiral, de Martin-Champoléon, de Montorcier, d'Ossandon de Puy-Guillaume, de Poligny, de la Roche-Fondevaux, de Roux, de Tertulle de Verfuéil, etc., etc. Cette maison a formé deux branches principales : 1°. les seigneurs du Rival, dont on parlera plus bas ; 2°. les barons de Thèze, et seigneurs de Melves et d'Orcières, éteints vers le milieu du dix-huitième siècle. Cette dernière branche a donné un prélat bien recommandable dans la personne de Charles-Salomon du Serre, nommé évêque de Gap, en 1600, mort en cette ville, le 15 mai 1637. Pendant le désordre des guerres civiles, les Huguenots s'étaient emparés des biens ecclésiastiques, et avaient abattu les églises. Charles-Salomon du Serre répara tous ces malheurs. Il retira des mains des réformés, les biens qu'ils avaient envahis ; fit rebâtir la plupart des églises que les calvinistes avaient démolies, et rétablit le culte divin dans tous les villages de son diocèse. Il employa aussi de grandes sommes à la réparation des couvents et de l'hôpital de la ville de Gap, où la mémoire de ce prélat est restée en grande vénération.

Les branches du Rival et de Thèze, avaient pour souche commune, Pierre du Serre, l'un des co-seigneurs de Veynes, qui transigèrent avec les habitants de ce bourg, le samedi d'après la fête de Saint-Martin d'hiver 1296 ; ce Pierre du Serre était frère d'Isnard, baron du Serre, lequel fut l'un des capitaines qui servirent à la croisade de l'an 1290, et dont le fils, Jean, baron du Serre, transigea avec l'évêque de Gap, en 1316, au sujet des droits qu'il avait au terroir de Serre, et ratifia un acte de l'an 1322, pour le rétablissement de l'église du Serre, brûlée par les hérétiques.

Branche du Serre du Rival.

XII. Charles-Balthazar DU SERRE, seigneur du Rival, de Pui-Guillaume et de la Batisse, (issu au onzième degré de Pierre du Serre, dont on a parlé ci-dessus), épousa, le 23 janvier 1750, Marie-Louise *de Malet de Vandègre*, fille de Gabriel-Marie de Malet de Vandègre, écuyer, seigneur de Vandègre et de Bulhon, et de Claude de Torrant. Il en eut, entr'autres enfants :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. Joseph, dont l'article suit :

2°. Jean-Casimir du Serre du Rival, né à Gap, marié le 26 février 1793, avec Marie-Monique *Amidieu-Duclos*, dont il n'a pas eu d'enfants, fille de Jean-Baptiste Amidieu-Duclos, capitaine de dragons, et de Marie-Anne Loucher de Saint-Frais. Il a été capitaine d'infanterie, et décoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

3°. Claire-Emilie du Serre du Rival, chanoinesse du chapitre noble de Saint-Martin de Salles, en Beaujolais.

XIII. Joseph DU SERRE DU RIVAL, né à Gap le 23 septembre 1737, officier d'un rare mérite, se signala dans diverses actions de la guerre de sept ans, et fut fait chevalier de Saint-Louis à l'âge de vingt-quatre ans, sur le champ de bataille, par M. le prince de Condé, après la victoire de Johannesberg, remportée en 1762, sur le prince héréditaire de Brunswick. Ce fut Joseph du Serre du Rival, qui, dans cette bataille, s'empara des canons, qui, par ordre de Louis XV, furent transportés à Chantilly. Il servit dans les troupes légères de France, jusqu'en 1763, époque à laquelle il passa au service d'Espagne, où il fut nommé capitaine aux gardes-Wallonnes, le 14 juillet 1771. Il a épousé à Algésiras, en Espagne, le 8 janvier 1793, Raimonde *Salaranque*, fille de don Pedro Salaranque, et de Rafaëla Fravega. Il est décédé à Puerto-Réal, (Port-Royal), le 2 novembre 1800, laissant deux demoiselles :

1°. Louise-Claire du Serre du Rival, née à Puerto-Réal, le 1er février 1794.

2°. Jeanne-Marie-Raimonde-Nicolette du Serre du Rival, née à Algésiras, le 6 décembre 1797.

Armes : D'azur, au cerf d'or; au chef d'argent, chargé de trois roses de gueules, feuillées de sinople. Supports et cimier : trois cerfs d'or.

Cet article complete et rectifie la notice insérée au tome 2, page 332 de cet ouvrage. On peut consulter la filiation de cette maison, dans le tome 18, page 38, du Nobiliaire de France.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

SIBUET (1), seigneurs de Saint-Ferréol et de Sèches, en Dauphiné; maison issue d'ancienne chevalerie, dont l'existence est constatée depuis Gullaude Siboud, chevalier, qui se rendit caution le 7 des calendes de juin 1262, de la dot de Blanchette Gaudin, épouse de Berlion d'Hauterive. Noble François Sibuet, damoiseau, fut présent au contrat de mariage de Guillaume de Chastellard, chevalier, avec Béatrix de Murinais, fille de noble Odobert de Murinais, du 15 août 1395.

La noblesse de cette famille a été prouvée dans les révisions des feux de Clermont, des années 1455 et 1461, où furent compris Jean et Pierre Sibuet. Leurs descendants ont donné trois gouverneurs de la ville de Romans, deux gouverneurs de la citadelle de Die, et un chevalier de Malte, dans la personne d'Alexis de Sibeud de Saint-Ferréol, reçu au grand-prieuré de Saint-Gilles, en 1642. Ils ont contracté des alliances avec les maisons de Blanc, Bron la Liègue, Castillon Giraud de Pisnas, Juvent, Marcel de Blain, Moreton de Chabrillant, et autres des plus qualifiées du Dauphiné.

Armes : D'azur, à 3 bandes d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'une fleur de lys d'or.

SOULLIÉ. Jean Soullié, maître chirurgien, et anatomiste royal en l'université de Montpellier, fut anobli par lettres données à Versailles, au mois d'octobre 1722, pour les soins infatigables qu'il se donna pendant la peste qui affligea les villes de Marseille, et d'Aix.

Armes : D'argent, à deux branches, l'une de laurier, l'autre de palmier, de sinople, passées en sautoir et liées de gueules; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or, cotoyé de deux étoiles du même.

DE STRADA, seigneurs de Sarlève et de Cornon, en Auvergne. Cette famille, originaire de la Bohême, a pour auteur, Jacques Strada, écuyer, marié à Octilie Skinkin de Rosberg, native de Franconie, dont est issu

(1). L'orthographe de ce nom a beaucoup varié. On le trouve écrit alternativement, *Sibeud*, *Sibued*, *Sibut*, *Siboud*, *Syboudi*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Octavio de Strada, 1er du nom, écuyer, seigneur de Rosberg, qui avait épousé Barbe de Lutzembourg. Elle fut confirmée par lettres-patentes du mois de mai 1641, dans la noblesse qui lui avait été transmise par ce même Jacques Strada, et autorisée à porter les mêmes armes qu'il portait, le tout en considération des lettres-patentes de l'empereur Rodolphe II, du 18 mai 1599, par lesquelles sa majesté impériale reconnaît la noble race d'Octavio de Strada, 2e du nom, *son cher et fidèle courtisan*. Les autres alliances de cette famille sont, entr'autres, avec les Fabrice de Grossain, Hœufft du Croc de Bressoulière, etc, etc.

Armes : D'or, à l'aigle couronnée de sable ; coupé parti au 1 tiercé en fasce de sable, d'argent et de gueules ; au 2 bandé de gueules et de sable.

DE SUAU, sieurs de la Croix, famille du Dauphiné, qui prouve son ascendance depuis Jean de Suau, lequel servit avec honneur Réné d'Anjou, roi de Naples, et comte de Provence en diverses occasions ; ce fut lui qui contribua à rétablir l'autorité du roi Louis XI dans la ville de Gap, que l'évêque avait tâché d'usurper ; Gaspard de Suau, l'un de ses descendants, fit son testament l'an 1545.

Armes : D'azur, à trois chevrons d'argent ; au chef d'or, chargé de trois étoiles de gueules.

DE LA SUDRIE, seigneurs de Puchguizel, en bas Languedoc. Guillaume de la Sudrie, premier du nom, damoiseau, seigneur de Calvairac, testa, le 30 septembre 1451, en faveur de son fils, Raimond de la Sudrie, seigneur de Calvairac, et de sa fille Crédiote de la Sudrie, à laquelle il légua 300 florins d'or pour sa dot. Par son testament, il voulut être inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Sauveur, du lieu de Puy-l'Evêque, en Quercy, en la chapelle de Saint Jean-Baptiste, lieu de la sépulture de ses pères. Ses descendants se sont alliés aux familles de Cadrieux, du Puy de la Ichairie, de Vielcastel de Marmignac, de Bonnefons, de Seguy de Périgal, etc, etc. Cette famille subsiste dans la personne du baron de la Sudrie, capitaine retraité, domicilié à Fraissenet-Gelat, près Cahors, et de M. de la Sudrie de Cam-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

panes, ancien chef de bataillon retraité, demeurant à la Graulet, près Vic-sur-Losse.

Armes : D'azur, au lion d'or, accompagné de douze besants du même en orle.

LE SUEUR, en Champagne. Charles-Antoine le Sueur, sieur de Givry, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et premier porte-étendart de la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du Roi, fut anobli par lettres-patentes en forme de charte, données à Paris, au mois de juin 1721, pour services militaires.

Armes : D'azur, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent, et accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une hure de sanglier, le tout de dernier émail.

DE SUGNY, en Champagne. Le village de Sugny, situé à une lieue de la rive gauche de l'Aisne, et à cinq sud-est de Rethel, a donné son nom à cette ancienne famille, qui possédait encore cette terre au milieu du dix-huitième siècle. Par lettres en forme de charte, datées d'Angoulême, au mois de juin 1526, le roi François Ier établit au village de Sugny deux foires par an. La première pour être tenue le 8 octobre, et la seconde le 10 mai, avec un marché tous les mercredi de chaque semaine; le tout en faveur d'Ogier de Sugny, écuyer, seigneur dudit lieu. Philibert de Sugny, fils d'Ogier, et de Raouline de Beaufort, écuyer, seigneur de Sugny et de Chappes, guidon de cinquante lances des ordonnances du Roi, épousa en premières noces, Jeanne d'Orjault, et en secondes, Barbe de Quiévraing. Cette famille ayant toujours suivi le parti des armes avec distinction, a donné plusieurs officiers supérieurs et autres, et un gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. Elle s'est encore alliée aux maisons de le Danois, de Geoffreville, de Graimberg de Belleau, de Graffeuil, de Haraucourt, de Joyeuse-Grandpré, de Suzennes, Charpentier d'Audron, de Roucy de Maure, etc, etc.

Armes : D'argent, à la bordure d'azur; au bâton noueux de gueules, brochant sur le tout.

DE SUGNY. Il a existé en Franche-Comté une mai-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

son de ce nom, également ancienne et distinguée, alliée aux maisons les plus notables de cette province, et éteinte depuis nombre de générations. Dunod, dans son histoire des Sequanais, tome I, pages 148 et 149, de son histoire de l'église de Besançon, cite plusieurs dames de cette maison, reçues dans l'insigne chapitre de Château-Châlons, sur preuves de seize quartiers de noblesse, entr'autres, Marguerite de Sugny, en 1502.

Armes : De gueules, à l'aigle d'argent.

DE SURVILLE, seigneurs de Malval et des Hermestènes, en Vivarais. Famille qui paraît originaire de Normandie, et dont la filiation est établie depuis Antoine de Surville, 1er du nom, co-seigneur de Gras et de St.-Montan, qui avait épousé Mathieu Bège, vivant avant le 13 janvier 1555. Antoine de Surville, 2e du nom, sieur des Hermestènes, de Gras de St.-Montan, etc, et fils du précédent, épousa Catherine de Labeau-Bérard, le 19 mars 1586, et en eut Jean de Surville, seigneur de Gras, des Hermestènes et de Malval, qui, en considération des services qu'il avait rendus au Roi, des pertes qu'il avait souffertes par les incursions des rebelles de la Gorce, et de ce qu'il avait eu un frère tué en défendant Monts, dans le bas Languedoc, obtint par brevet du 12 mai 1629, la confiscation des biens qui étaient échus à S. M., par la rebellion de Pierre Ozil, habitant dudit lieu de la Gorce. Il épousa, le 26 mars 1613, Blandine de Boni, fille de noble Pierre de Boni, sieur de Larnac de Trolhas, etc, et de Catherine de Porcelet. Il en eut :

François de Surville, écuyer, seigneur de Malval et des Hermestènes, maintenu dans sa noblesse, par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 3 juillet 1662. Il avait épousé, par contrat du 2 septembre 1663, Charlotte de Solignac, fille de François Solignac, sieur de la Grandcourt, et de Charlotte Guérin. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Joseph de Surville, écuyer, seigneur de Malval et des Hermestènes, capitaine, aide-major du régiment d'Artois :

2°. Louise de Surville, reçue à Saint-Cyr, le 17 janvier 1667.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Antoine de Surville, 1er du nom, avait pour oncle paternel, Claude de Surville de la Motte, co-seigneur de Gras et de Saint-Montan, qui fit son testament en faveur dudit Antoine son neveu, le 30 septembre 1535.

Armes : D'azur, à trois roses d'argent; au chef d'hermine.

TAISNE, originaire du Hainault et aux Pays-Bas. Jean Taisne, maire d'Elincourt, et Piérard Taisne, échevin de la même ville, furent présents, chacun en leur qualité respective, à un acte du lendemain de l'Ascension, de l'an 1515, par lequel on constate une vente de six mercaudées de terre, faite par François Pelicorne et Mariette de Sautaing, sa femme, à Esnould Villette, et Jehanne de Catoire, son épouse. (1)

Georges-Charles-Joseph *Taisne*, écuyer, prévôt général des maréchaussées de Bresse et de Bourgogne, épousa, le 23 février 1737, noble dame Marie-Jeanne Préseau, fille de N.... Préseau, seigneur de Potel, demeurant à Avesnes, département du Nord.

Urse-Joseph *Taisne*, leur fils, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, né à Avesnes, le 2 août 1741, épousa à Bruxelles, le 19 messidor an 9 (28 juillet 1801), dame Caroline-Thèrèse Frantzen, fille légitime de feu Charles-Léonard Frantzen, écuyer, et de dame Marie-Catherine-Lambertine Persoens, son épouse, demeurant à Louvain, province du Brabant, royaume des Pays-Bas. Ils ont pour fils :

Charles-Lambert-Anne Taisne, né à Ressay, arrondissement de Charleroy, le 20 thermidor an 10 (7 août 1802.)

Parfait-Philippe *Taisne de Remonval*, frère d'Urse-Joseph, ancien major au régiment de ligne, au service de l'empereur d'Autriche, a épousé Marie-Rosalie-Eugénie *Scorion*, dont est issu ;

Jules-Lambert Taisne de Remonval, né à Bruxelles le 26 avril 1814.

Armes : De sinople, à trois croissants d'argent.

DE TALAMER, en Provence. Cette famille fut main-

---

(1) Histoire de Cambray et du Cambresis, par le Carpentier, t. II, preuv. p. 70.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tenue par les commissaires du Roi, le 28 février 1668, sur preuves remontées à Geoffroy Talamer, notaire et secrétaire du roi René, comte de Provence. Il reçut, en cette qualité, le testament de ce prince, fait à Marseille, le 22 juillet 1477, par lequel René institua son héritier de ses états de Provence, Charles d'Anjou, duc du Maine, son neveu, à l'exclusion d'Yolande, sa fille unique, qui lui avait été enlevée par le duc de Lorraine, et qui l'avait épousé malgré lui. Geoffroy Talamer reçut aussi le testament de Charles d'Anjou, du 10 décembre 1481, par lequel ce prince lui fit un legs de mille écus, et institua Louis XI, roi de France, son successeur, au comté de Provence. Par un codicille du lendemain, 11 décembre, Charles d'Anjou confirma Geoffroy Talamer dans la jouissance des greffes de la cour des maîtres rationaux et de celle de la chambre de raison et de la cour ordinaire de la ville d'Aix. Les descendants de Geoffroy se sont distingués dans la robe et dans l'épée, et se sont alliés aux familles de Mainier, de Martin-Villehaute, de Rodulph-Châteauneuf, de Villeneuve d'Esclapon, etc., etc.

Armes : D'azur, au sautoir de losanges d'or, cantonné de quatre oies d'argent, becquées et membrées de gueules.

DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, princes de Chalais et de Talleyrand. Cette maison est à la fois une des plus anciennes et des plus illustres du royaume. Elle est issue des anciens comtes de Périgord, sortis des comtes de la Marche, connus dès avant le milieu du dixième siècle. Elle a pour auteur Hélie Talleyrand, troisième fils d'Hélie Talleyrand, V^e^. du nom, comte de Périgord, et frère d'Archambaud Ier. Il fut présent, en 1199, à une donation faite par son père à l'abbaye de Chancelade.

Cette origine, consacrée par plusieurs auteurs de poids, entr'autres Mézeray et Baluze, a été prouvée au cabinet de l'ordre de Saint-Esprit, et les preuves en ont été admises au chapitre tenu dans le cabinet du Roi, à Versailles, le 1er. janvier 1768.

La maison de Talleyrand a donné un chambellan du roi Charles VI, un chambellan du roi Charles VIII, premier maître d'hôtel et chevalier d'honneur de la reine Anne de Bretagne; des capitaines de cent hommes d'armes des ordonnances, des chevaliers de l'ordre du Roi, plusieurs officiers supérieurs, entr'autres un mestre-de-

- Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007 -

camp d'un régiment de son nom, deux brigadiers, trois maréchaux de-camp et quatre lieutenants-généraux des armées, des gouverneurs de provinces et de places, des ambassadeurs en diverses cours de l'Europe, avant et depuis la révolution; deux grands officiers de la couronne, savoir, un grand-aumônier et un grand-chambellan de France; un chevalier des ordres du Roi, deux commandeurs de Saint-Louis, un commandeur et un grand-croix de la Légion d'Honneur, un chevalier de la toison d'or; et des chevaliers de Saint-Louis et de divers ordres étrangers. Elle a joui des *honneurs de la cour*, de 1737 à 1788, en vertu de preuves faites au cabinet du St.-Esprit; et la branche, aînée de cette maison, a le titre de *prince* de Chalais, par la possession de cette terre.

La seigneurie de *Grignols*, en Périgord, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de septembre 1613, registrées en la chambre des comptes de Paris, le 11 juillet suivant, et au parlement de Bordeaux, le 10 janvier 1615. Ces lettres patentes portent expressément que Daniel de Talleyrand (à qui elles sont accordées) est issu par mâles des anciens comtes de Périgord.

Le même Daniel obtint, aux mêmes dates, des lettres-patentes portant érection en *marquisat* de la terre et seigneurie d'*Exideuil*, en Guienne.

La maison de Talleyrand-Périgord, depuis sa séparation des comtes souverains de Périgord, a formé trois branches principales : 1°. les seigneurs de Grignols; princes de Chalais, vicomtes de Fronsac, marquis d'Exideuil, barons de Beauville et de Mareuil, grands d'Espagne de la première classe, par diplôme d'érection du 1er. octobre 1714, éteints en 1757; 2°. les comtes de Grignols, comtes, vicomtes et barons de Talleyrand et de Périgord, princes de Chalais, et grands d'Espagne de la première classe, par succession en 1757, existants; 3°. les princes et ducs de Talleyrand et de Dino, existants. Les alliances directes de ces diverses branches sont avec les maisons d'Albret, d'Argy, de Beaupoil-Saint-Aulaire, de Beynac, de Boves de Rancé, de Brébeant de Landreville, de Calvimont, de Caumont-Lauzun, de Chabannes-Curton, de Chalais, de Chamillart de Cany, de Choiseul-Praslin, de Cosnac, de Courbon-Blénac, de Courlande, de Damas d'Antigny, Foucaud de St.-Germain-Beaupré, Jaubert de St.-Gelais, de Mailly, de Massencome-Montluc, de Messey, de Noailles-Poix, Olivier

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Senozan-Viriville, de Pomiers de Fronsac, de Pompadour, de Pusigneu, de Rochechouart-Mortemart, de Rochefort-Théobon, de St.-Eugène-Montigny, de la Salle, de Salignac, de Taillefer, Thison de la Sauzaye, de la Touche-la-Faye, de la Tour-Turenne, de Tranchelyon, de la Tremoille, de la Veïve de Metiercelin, etc., etc.

Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, né le 16 octobre 1738, archevêque, duc de Reims, pair et grand-aumônier de France, créé cardinal et nommé à l'archevêché de Paris, le 28 juillet 1817, est le premier pair de France, compris dans la nomination du 4 juin 1814.

Hélie-Charles de Talleyrand-Périgord, prince, duc de Chalais, grand d'Espagne de la première classe, lieutenant-général des armées du Roi, et Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, né en 1754, prince de Talleyrand, grand-chambellan de France, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, chevalier de la toison d'or, membre du conseil privé du Roi, ont été nommés pairs de France à la même promotion, et le comte Augustin-Louis de Talleyrand, né le 19 février 1770, ambassadeur en Suisse, a été nommé pair par l'ordonnance royale du 17 août 1815.

Archambaud-Joseph, duc de Talleyrand-Périgord, lieutenant-général des armées du Roi, a été nommé héritier de la dignité de pair de France et du titre de prince dont est revêtu le prince Charles-Maurice de Talleyrand, son frère, à défaut d'hoirs mâles, par ordonnance du Roi, du 25 décembre 1815.

Armes : De gueules, à trois lionceaux d'or, lampassés, armés et couronnés d'azur.

TARDIF DE BORDESOULLE. Etienne Tardif, baron, puis comte de Bordesoulle, lieutenant-général des armées du Roi, grand-croix de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, grand croix de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, gentilhomme d'honneur de S. A. R. monseigneur, duc d'Angoulême, né à Luzenay, département de l'Indre, au mois d'avril 1771, a été créé comte par lettres-patentes de S. M. Louis XVIII, du 18 novembre 1815. Le détail des services de cet officier-général est rapporté dans le Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le onzième siècle, jusqu'en 1820.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Armes : D'azur, au dextrochère armé de toutes pièces d'argent, tenant une épée du même émail, garnie d'or. L'écu timbré d'une couronne de comte.

TARDY DE MONTRAVEL. Cette famille, dont il existe plusieurs branches, en Vivarais, en Lorraine et en Suisse, rapporte une transaction latine de 1316, entre Aimar et Aulzon de Montravel frères, de l'ancienne maison de chevalerie de ce nom, originaire d'Auvergne, dans laquelle est rappelé le mariage d'Aimar avec Agnès Tardy, fille unique et héritière d'une maison noble du Forez, et où ils sont qualifiés *milites*, avec une autre transaction de 1355 entre *nobilis Memacus Tardy* et *Petrus de Montravel domicillus, ejus nepos*, dans laquelle ce dernier est dit fils d'Aimar de Montravel et d'Agnès Tardy. Elle prouve depuis sa filiation, jusqu'au comte Tardy de Montravel, chef actuel de la branche etablie en Vivarais. Elle a fait des preuves de noblesse en 1721, pour l'admission de Jean-Louis Tardy de Montravel, mousquetaire du Roi, comme chevalier des ordres de St.-Lazare et du mont Carmel, en 1755. Elle a été maintenue, en 1783, pardevant l'intendant de Languedoc, et a reproduit en entier ses preuves devant la commission du sceau, avant d'obtenir pour le chef de la branche, déjà cité, le titre héréditaire de comte, conféré le 6 décembre 1814, par ordonnance de ce jour, et par lettres-patentes du 23 décembre 1815, en considération de l'ancienneté de sa noblesse d'extraction et d'origine, et de son dévouement au Roi.

Services. Cette famille a produit successivement des militaires de toute arme, des capitaines de cinquante hommes de guerre, un grand nombre d'officiers supérieurs et de chevaliers de St.-Louis, des mousquetaires, des gendarmes de la reine, des commissaires (lieutenants-colonels) d'artillerie, des chevau-légers, dont un brigadier et un maréchal-de-camp.

Alliances. Ses différentes branches se sont alliées, à des époques reculées, à plusieurs maisons des plus anciennes et des plus recommandables. (voyez Pithon-Curt, le P. Anselme et d'Aubais). Celle du Vivarais, entr'autres alliances directes, en a contracté avec la noble et ancienne maison de Chavagnac, avec celle des Cham-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

barlhac, celle des Harenc et de la Condamine, celle des Luzy-Pélissac, de Cousans, premiers barons du Forez, et de nos jours, avec celle de Montlezun-Ligardes.

La branche de Suisse a formé également des alliances directes avec la maison d'Affry, qui a produit un lieutenant-général et cordon bleu, avec celle de Monténach et récemment avec celle de Chavagnac, déjà citée comme alliée à la branche précédente.

Armes : D'argent, à trois cyprès, arrachés de sinople; au chef de gueules, chargé de trois besants d'or; les anciennes armes de Montravel sont écartelées d'or et d'azur avec la devise : *Cum eo aut in eo.*

Nota. Cet article était destiné à paraître dans le dictionnaire véridique des origines des maisons nobles de France.

TARTEREAU DE BERTHEMONT; maison d'ancienne chevalerie, connue dès le douzième siècle dans les provinces de Brie, et de l'Ile-de-France, où elle a possédé les terres et seigneuries de Tartereau, de la Grivelle, Montanglos, Comblaville, Boiseval, le Tremblay, et autres fiefs et seigneuries.

Noble Jean *de Tartereau*, écuyer, seigneur dudit lieu et autres fiefs situés près de Brie-Comte-Robert, en la vicomté de Corbeil, rendit foi et hommage au roi Charles VI, conjointement avec Gilles de Mallet, vicomte de Corbeil, le 5 janvier 1385, pour les susdites terres et seigneuries; ledit hommage enregistré à la chambre des comptes de Paris.

Cette maison a été maintenue dans son ancienne noblesse d'extraction, par arrêt du conseil-d'état du Roi, en 1666, époque de la recherche de la noblesse. Dès l'an 1551, elle avait été maintenue dans sa noblesse d'extraction, par jugement de la cour des aides de Paris, à cause de la seigneurie de la Villeneuve, appartenante à Philippe de Tartereau, écuyer, seigneur dudit lieu.

Noble Guillaume *de Tartereau*, écuyer, seigneur de la Grivelle, Comblaville, les Ormetaux, de Perdrièle, de Montanglos, vivant en 1460, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, par les commissaires départis par le roi François Ier, à cause des susdites terres et seigneuries; le dit jugement de maintenue fut rendue à Brie-Comte-Robert, le 27 novembre 1516.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

En 1580, Nicolas *de Tartereau*, écuyer, seigneur de Boiseval, comparut avec la haute noblesse de la vicomté de Paris, à la rédaction de la coutume faite en parlement à Paris. (*Coutume de Paris de* 1580).

Louis *de Tartereau*, écuyer, seigneur du Tremblay, et des Trois Maisons, gentilhomme ordinaire du roi Henri IV, capitaine de 50 hommes d'armes pour son service, épousa, en 1594, damoiselle Marie de Berthemont, fille de Charles de Berthemont, capitaine des gardes-du-corps de Henri III, roi de Pologne.

Ledit Louis *de Tartereau*, fut gratifié par Henri IV, d'une somme de mille écus, à prendre et percevoir sur la recette des états des trésoriers de l'épargne, en considération de ses services, et des blessures qu'il avait reçues à son service et auprès de sa personne; la dite donation datée de Fontainebleau, le 29 septembre 1593, signée Henri. Une seconde donation fut faite par le Roi, audit Louis *de Tartereau*, seigneur du Tremblay, au camp devant Noyon, etc. des deux tiers des revenus et fruits de tous les héritages, prés, vignes et blés, appartenants aux abbé et religieuses de Ste.-Geneviève-lèz-Paris, assis aux territoires d'Epinay et Champfprosay, toujours en considération de ses services.

Louis *Tartereau*, seigneur du Tremblay, avait pour mère, Diane *le Picard*, laquelle avait pour aïeul, Guillaume *le Picard*, seigneur de l'Estelang, grand-maître de l'artillerie de France, en 1479; lequel Guillaume était issu de Jean *le Picard*, chevalier, grand-maître des arbalestriers de France, en 1298. (Voyez le P. Anselme, histoire des grands officiers de la couronne, et l'état militaire de France, depuis l'établissement de la monarchie présenté à Sa Majesté Louis XV, par M. de Mau de la Jaisse, de l'ordre de Saint-Lazare, le 26 juin 1734.)

Félix *de Tartereau de Berthemont*, qualifié très-noble seigneur, fils de Louis, et de damoiselle Marie de Berthemont, fut lieutenant pour le Roi de la ville et citadelle de Ham, et gentilhomme de monseigneur le comte de Soissons, premier prince du sang, en 1630. A cette même époque, cette famille a donné une dame d'honneur et un gentilhomme de la maison de Condé. La noblesse d'extraction de cette famille a été certifiée deux fois au Roi, par MM. d'Hozier, juges d'armes de la noblesse de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

France, en 1693 et en 1748, pour l'admission à la maison royale de St.-Cyr ; elle a fourni des chevaliers de St.-Louis, depuis l'institution de l'ordre, des officiers supérieurs de cavalerie et d'infanterie.

Anne *de Tartereau de Berthemont*, dame d'honneur de madame la princesse de Condé, épousa en 1630, François de Joumard, marquis d'Argence, et fit ses preuves des huit quartiers maternels exigés pour la réception de son fils Alexandre de Joumard, marquis d'Argence, reçu chevalier de Malte, au grand prieuré de France de l'ordre de Malte, en 1634.

Armes : De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois tourterelles du même : cimier, une croix de gueules; devise : *Infractus et fidelis.*

On ne trouve pas d'érection de terre, concernant cette maison : mais elle a le titre de comte dans des brevets militaires, et dans des jugements rendus par les tribunaux et par celui des maréchaux de France.

Cette maison existe en la personne de M. Charles *de Berthemont*, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier des ordres de St.-Louis et de Malte; et en celles de François *de Berthemont*, chevalier des ordres de St.-Louis, et de St.-Lazare de Mont Carmel, et de Dorothée *de Berthemont*, dame de la maison de St.-Cyr.

TAULIGNAN, terre située en Bas-Dauphiné, à une lieue de Grignan, sur la frontière du Comtat Venaissin, qui a donné son nom à une maison d'origine chevaleresque, qui a eu des possessions considérables dans le Dauphiné et au Comtat, entr'autres les seigneuries de Puymeras, des Marches, de Cleoux, du Puy, St.-Alexandre, d'Alcirac, et partie de la ville de Valréas, ainsi que la baronnie de Barrès. Elle a pour auteur Bertrand, seigneur de Taulignan, co-seigneur de Valréas, qui fut l'un des seigneurs qui, l'an 1120, souscrivirent l'acquisition faite par Rostaing, évêque de Vaison, d'une partie des dîmes de Valréas pour la somme de soixante-dix sols valentinois. Il fut l'aïeul de Bertrand II, seigneur de Taulignan, vivant en 1282, depuis lequel la filiation de cette maison est établie. Elle s'est alliée aux maisons les plus considérables du Comtat et du Dauphiné, entr'autres avec celles d'Adhémar, d'Alleman de Champs, d'Astoaud de Mazan et de Murs, de Bertrand, de Bologne, d'Alençon, de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bouvard de Roussieu, de Castellane-Adhémar, de Fougasse, de Féléon et de Pontchoisy, de Morges de la Motte-Aynard, de Poitiers, du Puy-Montbrun, de Rochemore, de Rosans, de Seguins de Buisse, de Tesselis, de Tholon, de Truchenu, de Vaësc, de Briancourt, de Vassadel, de Vacquieras, etc., etc.

Blonde de Barrès, baronne de Barrès en Vivarais, fut mariée, vers l'an 1380, à Bertrand de Taulignan, IVe du nom, et lui porta en dot cette baronnie. Depuis cette époque, les Taulignan ont toujours pris le titre de barons de Barrès et ont ajouté à leur écu les armes de cette maison, qui étaient d'argent à deux fasces de gueules. Une branche de cette maison existe encore en Vivarais, celle de Barrès du Molard, et porte d'argent à *trois barres* de gueules, etc., au lieu de *deux fasces*, pour se distinguer de l'autre branche. La maison de Taulignan s'est éteinte dans celle de Blégier, qui est aussi fort ancienne dans le Comtat Venaissin, par le mariage de Françoise de Taulignan, baronne de Barrès, avec Joseph-François de Blégiers, seigneur d'Antelon, en 1666, dont la postérité porte les nom et armes de Taulignan. Voyez BLÉGIERS, *au Supplément.*

Armes des Taulignan, barons de Barrès : « Ecartelé » aux 1 et 4 de sable à la croix engrêlée d'or, cantonnée » de 18 billettes du même, 5 en chaque canton supé- » rieur, et 4 en chaque canton de la pointe de l'écu, » qui est DE TAULIGNAN, au 2 et 3 d'argent à 2 fasces » de gueules, qui est DE BARRÈS. »

THIBOUST, seigneurs de Bailly, de Thionville, etc.; famille originaire de la ville de Paris. Elle a pour auteur, Robert Thiboust, seigneur de Bailly et autres lieux, reçu conseiller au parlement de Paris, en 1436; président au même parlement, le 10 mai 1454; mort en 1466. Il avait épousé Jeanne de Jouy, dame de Thionville en Beauce. Leur postérité a donné un autre président et plusieurs conseillers au parlement de Paris, ainsi que des officiers de divers grades aux armées de nos Rois, et s'est éteinte après s'être alliée aux familles de Baillet, Chambon de Soulence, Chartier, Créquy, du Drac d'Ay, de Feugerais, Mazoyer de Villeserain, Nicolaï, Pichon, la Place

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Saint-Suplex, Poilloue, Ragueneau, Raguier, la Roque, Testu et Vaudetar.

Armes : De sinople, à 3 limaçons d'argent.

THIBOUT, seigneurs de Berry, comtes de la Chapelle et des Aulnois; famille originaire de l'Isle-de-France, laquelle remonte à Nicolas Thibout, qui rendit hommage du fief de l'Epine, le 6 octobre 1481, et s'allia, le 28 juin 1491, avec Marie Soutif, qui épousa, en secondes noces, Jacques le Sénéchal. Les descendants de Nicolas Thibout ont donné des magistrats au parlement de Paris, en la chambre du trésor et en la chancellerie; un premier fauconnier et chef du val de la fauconnerie du Roi, par brevet du 12 juillet 1626, un page de S. M., en 1699, et plusieurs officiers supérieurs de cavalerie. Ils se sont alliés aux familles d'Aubelin, de Foubert, du Refuge, de Senneton, Tambonneau, le Verrier, etc.

Louis-Auguste Thibout, comte de la Chapelle-Gauthier, épousa Marguerite-Charlotte de Grécourt, dont il eut, entr'autres enfants,

Louise-Marguerite Thibout de Berry, mariée, le 19 mars 1757, avec Claude-Joseph de Bélot, chevalier, seigneur de Ferreux et de la Motte-Saint-Loup, capitaine du corps royal de l'artillerie et du génie, bailli d'épée, garde des concierges du palais, etc.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'étoile à 8 rais d'or; aux 2 et 3 d'or, à 2 perroquets adossés, becqués et membrés de gueules.

Dubuisson, t. II, p. 109 de son Armorial, donne pour armoiries aux seigneurs des Aulnois : *D'azur, à la fasce d'or, chargée de trois feuilles de sinople, et accompagnée de trois glands du second émail.*

DE THIERRY, barons de Saint-Baussant, en Lorraine.

I. Jean THIERRY, Ier. du nom, natif d'Etain, avocat, puis conseiller en la cour souveraine des grands jours de Saint-Mihiel, fut anobli conjointement avec Thierry, gouverneur des princes de Wurtemberg, et Nicolas

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Thierry (1), ses frères, et Regnault Thierry, leur oncle, par lettres-patentes de l'empereur Rodolphe, données à Prague, en 1606. Jean Thierry fut confirmé par autres lettres-patentes de Henri, duc de Lorraine, expédiées à Nancy, le 26 mars 1613, où il est dit expressément, « qu'il est issu de noblesse, du côté de sa mère-grande, » nommée damoiselle Marie Beufvin, fille de nobles » conjoints Regnault Beufvin, prévôt de Saint-Mihiel, » et damoiselle des Ancherins. » Par ces dernières lettres-patentes, Jean Thierry fut autorisé à prendre les armes des Beufvin, qui sont, portent-elles : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un mufle de léopard du même; et pour cimier, un chapeau triangulaire d'or et d'azur, damasquiné et semé de larmes.* Jean Thierry épousa Marguerite *de la Réaulté*, fille de Ferry ou Frédéric de la Réaulté, et d'Elisabeth Barrois. Il fit avec elle reprise, en 1616, de ce qu'ils avaient acquis, à Affléville, d'Antoinette de la Tour, veuve d'Hercule de la Forest. Jean Thierry fut depuis conseiller d'état du duc Charles IV, et intendant de sa maison. Il eut, entr'autres enfants, Charles qui suit :

II. Charles THIERRY, 1er. du nom, seigneur de Saint-Baussant et de Dompremy, lieutenant-général au bailliage de Saint-Mihiel, épousa Marie *Rutant*, fille de Jacques Rutant, seigneur de l'Isle et de Gerbeuville, conseiller d'état, et de Françoise Pierron de Bittainvilliers. Marie Rutant épousa en secondes noces François de Bloise, seigneur d'Amblemont, dont elle n'eut point d'enfants. Elle rendit son premier mari, père de :

1°. Nicolas Thierry de Saint-Baussant, qui fut major du régiment du prince de Commercy au service de S. M. impériale ;

2°. Jean II, qui continue la lignée ;

---

(1) Nicolas fut père d'André Thierry, baptisé à Etain, au mois de juin 1628, qui fut confirmé dans la noblesse concédée à son père, par lettres-patentes du duc Charles IV, du 10 juillet 1665, entérinées en la cour de Saint-Mihiel, par arrêt du 22 mai 1666.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

3°. Marie Thierry, mariée à Charles *de Faillonnet*, chevalier, seigneur de Valleroy, fils de Henri de Faillonnet, et de N.... de Gondrecourt.

III. Jean THIERRY, IIe. du nom, seigneur de Saint-Baussant, épousa Nicole *Saillet*, fille de Jean Saillet, IIe. du nom, écuyer, lieutenant-général au bailliage de Clermont, en Argonne, puis conseiller d'état, et de Catherine Gerbillon. Il en eut Jean-Baptiste, qui suit :

IV. Jean-Baptiste DE THIERRY, baron de Saint-Baussant, par érection du 9 novembre 1723, doyen des conseillers du bailliage de Saint-Mihiel, épousa Jeanne *de la Morre*, fille de Charles de la Morre, conseiller-auditeur, et secrétaire de la chambre du conseil et des comptes de Bar, et de Marguerite Gilson. Il en eut plusieurs enfants, entr'autres :

1°. Charles-Nicolas de Thierry, baron de Saint-Baussant, conseiller au parlement de Metz, le 3 septembre 1736 ;

2°. Robert, qui suit :

V. Robert DE THIERRY, chevalier, épousa Madelaine *de Lavaulx*, dont il eut :

1°. Charles dont l'article suit,

2°. François-Gaspard de Thierry des Etivaux, chevalier, colonel de cavalerie, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur et chevalier de la Couronne de Fer, marié avec Claude-Henriette-Romarine, comtesse *de Faletans de Digoine*. De ce mariage sont issus :

a. Thérèse-Constant de Thierry;

b. Ernest de Thierry;

c. Sophie-Isaure de Thierry;

3°, Joseph de Thierry, officier.

VI. Charles DE THIERRY, IIe. du nom, chevalier, capitaine d'artillerie, épousa Marie-Louise-Françoise-Catherine-Pierre-Antoinette *de la Ville*. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Philippe-Hypolite, qui suit ;

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

2°. Louis de Thierry, chevalier, officier dans l'armée de S. M. britannique;
3°. François-Charles de Thierry, chevalier, aspirant de de la marine de S. M. britannique;
4°. James-Charles de Thierry;
5°, John-William-Augustus-Frédérich de Thierry;
6°. Antoinette-Suzanne-Caroline de Thierry, mariée 1°. à messire Charles-Pierre-Antoine-Henri, vicomte *de Frotté*, mort le 8 juillet 1813, capitaine dans l'armée britannique, dont elle a Georgina de Frotté, née le 26 mars 1809; 2°. à Londres, le 5 janvier 1821, à François *Cardozo Perreira Pinto Taveira*, gentilhomme portugais.

VII. Charles-Philippe-Hypolite DE THIERRY, chevalier, né à Bruxelles le 13 avril 1793, filleul de S. A. R. *Monsieur*, frère du Roi; a épousé Emily *Rudge*.

DE THOLON (1), seigneurs de Sainte-Jalle, en Dauphiné. La maison de Tholon, éteinte depuis plus d'un siècle et demi, était l'une des plus considérées du Dauphiné, tant par l'ancienneté et la pureté de son origine, que par le rang distingué où l'ont élevée ses nombreuses illustrations. Nostradamus, à la pag. 321 de la 3e. partie de son Histoire de Provence, rapporte, qu'il était de tradition de son tems, que la maison de Sainte-Jalle descendait des anciens seigneurs de Toulon, puînés des vicomtes de Marseille.

Hugues de Tholon, co-seigneur de la ville de Valréas, au Comtat Venaissin, approuva, en 1120, avec les autres seigneurs de cette ville, la vente d'une partie des dîmes de son territoire, faite à *Rostani*, évêque de Vaison, pour la somme de soixante-dix sols, monnaie de Valence. On trouve après lui, Aicard de Tholon et Garcias de Tholon, dans le Nécrologe de l'église de Marseille. Viennent ensuite, dans le même catalogue, Faulquet de Tholon; Geoffroy de Marseille, évêque de Béziers; Raimond-Bérenger, comte de Provence, mort en 1245, et un autre Aicard de Tholon. Aicard de Tholon, che-

(1) Le nom de cette maison s'est orthographié alternativement *Tolon*, *Tollon*, *Tholon* et *Thoulon*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

valier provençal, est au nombre des témoins qui souscrivirent une transaction passée entre les chanoines de Marseille et les religieuses de Saint-Sauveur de cette ville, en 1163. C'est apparemment le même qui se trouve dans le Nécrologe, avant 1245. On voit encore parmi les témoins qui signèrent la fondation de l'abbaye de Saint-Pons-de-Géménos, au diocèse de Marseille, faite par les chanoines de la cathédrale, en 1205, un Hélie de Tholon. Raimond de Tholon, prévôt de Forcalquier, réunit à la mense de son chapitre, du consentement de Raimond d'Oppède, évêque de Sisteron, les églises de Notre-Dame, de Saint-Jean et de Saint-Pierre de Forcalquier, en 1318. Tholon de Tholon, gentilhomme de Forcalquier, signa, avec plusieurs autres témoins, les articles d'un accommodement proposé à Marseille par le maréchal Boucicauld, entre Raimond-Roger, vicomte de Turenne et la reine Marie de Blois, en 1399. Raimond de Tholon, prévôt de l'église de Forcalquier, fut élu évêque de Sisteron, par les suffrages réunis des deux églises con-cathédrales de Sisteron et de Forcalquier, pour remplacer Robert de Crapone, le 24 mars 1436. Un autre Raimond de Tholon, chanoine-sacristain de la métropole d'Aix, Louis Pithou et plusieurs autres chanoines du même chapitre, furent présents au serment prêté par le roi René, comte de Provence, pour la conservation de leurs priviléges, le 19 décembre 1437.

La filiation des seigneurs de Sainte-Jalle et de la Laupie, en Dauphiné, et de Saint-Julien, au Comtat Venaissin, remonte à Lancelot de Tholon, écuyer du roi Charles V et de Charles Ier., dauphin de Viennois, en 1349.

Didier de Tholon de Sainte-Jalle, issu au cinquième degré de Lancelot, était chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et grand-prieur de Saint-Gilles, lorsqu'il fut élu grand-maître de son ordre, le 17 novembre 1535, à la place de Perrin de Ponte. Il était absent et dans sa famille à Sainte-Jalle, lorsqu'une députation de vingt-quatre chevaliers vint lui apprendre son élection. Il ne jouit pas long-tems de cette dignité; car, s'étant mis en route pour se rendre à Malte, il tomba malade à Montpellier et y mourut le 26 septembre 1536.

Faulquet de Tholon, seigneur de Sainte-Jalle, petit-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

neveu du grand-maître, fut successivement chevalier de l'ordre du Pape et de celui du Roi, capitaine de cinquante, puis de cent hommes d'armes, gouverneur de la principauté d'Orange, commandant dans la ville de Carpentras, et enfin lieutenant-général au gouvernement de Languedoc. Ce fut un des plus vaillants capitaines des catholiques, et l'un des plus redoutables ennemis de Montbrun, du comte de Crussol et du baron des Adrets, chefs du parti calviniste, en Languedoc, sur lesquels il remporta plusieurs avantages signalés. La branche de ce seigneur s'est fondue par alliance, en 1667, dans la maison de Fortia de Piles; celle des seigneurs de la Laupie, en Valentinois, et de Saint-Julien, au Comtat, s'est éteinte avant 1716.

Les alliances directes de la maison de Tholon sont avec celles de Bonne de Tallard-d'Auriac, Brotin de Paris, de Caritat, de Chavagnac, du Cheylar, de Claret-d'Esclapon, de Clermont-Montoison, de Combourcier, de Fallet de la Laupie, de Flotte de Montauban, de Forest de Blacons, de Fortia de Piles et d'Urban, Fournier-d'Aultane, de Galiens des Yssars, de Gaste-Lupé, de Grammont-Vachères, de Guiffrey de Glandages, de Joubert, de Lers-d'Aubenas, de Marsane de Saint-Genis, de Moreton-Chabrillant, d'Oradour de Châteauneuf, Pape de Saint-Auban, Pingré d'Arpahon, Pourret, du Puy-Montbrun, de Rémusat, de Rivière de Brueix, de Taulignan, de Thézan-Venasque, de Torchefelon, d'Urre de Molans, etc., etc.

Armes : De sinople, au cigne d'argent, becqué et membré d'or.

THORIGNY. *Etat de la Noblesse du bailliage de Thorigny, convoquée en* 1789, *pour l'élection des députés aux Etats-généraux du royaume.*

GENTILSHOMMES POSSÉDANT FIEFS.

M. de Marguerie d'Airel, représenté par M. de la Gonnivière-Breuilly, pour son fief d'Airel.
M. d'Amphernet, représenté par M. de la Gonnivière du Butel, pour son fief de Bures.
M. de Banville, pour son fief de Berigny.

- Copyright - Les éditions de Ainay - Lyon 2007 -

M. de Saint-Quentin, pour son fief à Beuvrigny.
M. Ciresme, représenté par M. de Grosourdy de la Verderie, pour son fief de Caumont.
M. de la Valette du Mesnil, représenté par M. d'Amayé, pour son fief de Cahagnes.
M. Bourdon de Saint-Ébremont, représenté par M. de Cauvigny, pour son fief à Condé-sur-Vire.
MM. Pigache, de Mahony, de Gueroult, pour leurs fiefs à Montrabot et Cormolain.
M. de Marguerit de Rochefort, pour son fief de Clouay.
M. de Couvains, représenté par M. de Malherbe, et madame de Boutrand, pour leur fief de Couvains.
Madame Duhomme, représentée par M. Duhomme, pour son fief de Domjean.
M. de la Gonnivière du Butel, pour son fief de Fourneaux.
M. le Chartier, chevalier de la Varinière, pour son fief de Guilberville.
M. Gauthier, représenté par M. de la Motte, pour son fief de la Ferrière-le-Hareng.
M. Hébert de la Vacquerie, représenté par M. le Groult, pour son fief de la Vacquerie.
Madame de Bignon, pour son fief de la Mofle.
M. le Cordier de la Matherbière, représenté par M. le Cordier de la Dorie, pour son fief de le Tourneur.
Madame de Loucelles d'Argouges, représentée par M. le chevalier de Ciresme; et M. le Forestier d'Hérouville, pour leur fief de Litteau.
Madame Gohier de Ciresme, représentée par M. son fils, pour son fief de Lamberville.
M. de Bricqueville de la Luzerne, représenté par M. de Banville, pour son fief de la Luzerne.
M. Nantier, pour son fief de Malouet.
M. le marquis de Juigné, représenté par M. de Fribois; et M. de Longaunay, pour leur fief de Montaigu.
M. de Beaupte et M. Conseil du Mesnil-Vité, pour leur fief de Moon.
Madame de la Bazonnière, représentée par M. son fils; et M. de Foulognes de Précorbin, représenté par M. de la Bazonnière, pour leur fief de Précorbin.
M. Provost, chevalier de Saint-Jean, pour son fief de Vaulaville.
M. le chevalier Provost de Rousseville, représenté par

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

M. le chevalier le Provost de Rousseville; M. Potrin de la Morinière, pour le fief de Rousseville.

M. Cordier de la Malherbière, pour son fief de Saint-Ouen des Bézaces.

M. Frestel de Saint-Clair, représenté par M. Conseil, pour son fief de Saint-Clair.

M. de Bechevel du Catel, représenté par M. de Banville, pour son fief de Saint-Martin de Blagny.

M. de la Gonnivière du Breuilly; M. Godard de Condeville, pour leur fief de Saint-Louet.

M. le Provost, représenté par M. le Provost de Saint-Jean; M. le Provost de Rousseville, pour leur fief de Saint-Jean des Baizans.

M. le Gohier de Précaire, représenté par M. de la Marre, pour le fief de Guilberville.

M. le chevalier de Ciresme, pour son fief d'Auvrecy et autres.

M. le Joly de Villiers, représenté par M. Blouet, pour son fief de Villiers-Fossards.

M. Bernard de Bricqueville, représenté par M. de Bonenfant, pour son fief de Mesnil-au-Parc.

GENTILSHOMMES NON-POSSÉDANT FIEFS.

MM.

Hue de la Roque.
De la Gonnivière Desmares.
De Loucelles de la Hurtandière.
Grosourdy de la Verderie.
Brébisson.
De la Motte de Briant.
Thomas-François Duhomme.
De la Bazonnière.
Le Forestier d'Hérouville.
Le Chartier de la Paidoyère de la Bézace.
Le Chartier Dumesnil de la Bézace.
Le Chartier de Thorigny.

DE THUISY. La terre de Thuisy, située dans la généralité de Châlons, en Champagne, et à laquelle était attachée la dignité héréditaire de sénéchal de Reims, dont elle est distante de trois lieues et

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

demie, a donné son nom à une maison chevaleresque, également distinguée par son ancienneté et ses alliances. L'Histoire de Reims, par Anquetil, tom. Ier., p. 280, rapporte que le sénéchal de Reims était grand-maître de la maison des archevêques, qui, dans les siècles reculés, étaient des espèces de souverains très-puissants et très-redoutables. Le sénéchal rendait en leur nom la justice, et conduisait les vassaux à la guerre. Le cheval que montait l'archevêque lors de son entrée, appartenait au sénéchal, ainsi que ses éperons et sa vaisselle d'argent. Il est fait mention du sénéchal de Reims, dans une charte de l'an 1117; ses droits ont été reconnus dans tous les dénombrements de la terre de Thuisy et de ses dépendances, jusqu'à l'époque de notre funeste révolution, et ont été exercés jusqu'en 1622. Parmi ceux de ces droits qui peuvent donner une idée de l'éminence de cette charge, on remarque celui qu'avait le sénéchal de venir, lui troisième, avec trois chevaux, trois chiens et trois oiseaux, chez l'archevêque, trois jours par semaine. On devait lui fournir la chandelle de nuit en cire jaune et en pain.

Érard Ier., seigneur *de Thuisy*, chevalier, sénéchal de Reims, fut présent en cette qualité, au contrat d'acquisition de la seigneurie de Sept-Saulx, faite par Henri, archevêque de Reims, frère du roi Louis-le-Jeune, des abbé et religieux de Saint-Basle, en l'année 1171. La postérité d'Érard Ier. a subsisté avec éclat pendant quatorze générations, et s'est éteinte en 1557, après avoir contracté des alliances directes avec les maisons de Beaumont-Saint-Etienne, de Besannes-Sapigneul, de Betheniville, Gauchon de Sillery, de Chevriers de Saint-Mauris, de Condé, de Coquelet de Chéry, de Creil, Cuissotte de Gizaucourt, de Fayel, Godet-d'Escury, de Grancey, Hocart de Vaux, de l'Hôpital, de Maire, de Marisy, Moet, Molé, de Pacquart, de Prône-d'Ardenay, de Saint-Remy, de Roque de Bronillet, de Véelu; etc.

Jeanne de Thuisy, devenue, après la mort du dernier de ses deux frères, en 1557, dame de Thuisy, de Vraux, de Plivôt, et des Maisneux, épousa 1°., le 27 octobre 1510, Jean de l'Hôpital, écuyer, seigneur du Castel et de Duisel, dont postérité; 2°., en 1519, Nicolas Goujon, écuyer, seigneur de Thou-sur-Marne, auquel elle porta

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

la plus grande partie des biens de sa maison, avec le titre héréditaire de sénéchal de Reims. Nicolas était fils de Jean Goujon, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Marqueny et de Coigny et de Marie Moet. Cette dernière se remaria en 1519 (le même jour que Nicolas, avec Jeanne de Thuisy), avec Pierre III, seigneur de Thuisy, père de ladite Jeanne, dont elle fut la troisième femme. Jeanne de Thuisy, fut la quatrième de Nicolas Goujon, et la seule dont il ait eu des enfants.

Armes : de gueules, au sautoir engrêlé d'or; cantonné de quatre fleurs de lys d'argent.

Voyez le tome Ier. de l'Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, et des principales familles nobles du royaume.

DE THUMERY, maison ancienne et distinguée, originaire du Soissonnais, répandue successivement en Lorraine, en Picardie, en Normandie, en Beauce et en l'Isle de France. Elle s'est également rendue recommandable dans les armes et dans la magistrature; a donné plusieurs officiers-généraux décorés, des officiers de tous grades, des ambassadeurs, des conseillers d'état et d'autres personnages de marque. Elle a fourni les branches, 1°. des seigneurs de Boissise, éteints en 1744; 2° des seigneurs de Dampierre, puis de la Mathe, éteints après l'an 1670; 3°. des seigneurs de Villacourt, et de Soulaucourt, marquis et comtes de Thumery, existants; 4°. des seigneurs de la Combe, éteints en 1677; 5°. des seigneurs de Roquencourt et de Chatignonville, éteints; 6°. des seigneurs de Menildon, éteints en 1639. La filiation de cette ancienne maison, établie sur ses titres originaux, sur les divers jugements de maintenue, rendus en sa faveur, et sur les preuves qu'elle a faites pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, remonte à Jean de Thumery, écuyer, seigneur de Thumery, seigneur châtelain de Saint-Gobin, en Picardie, vivant en 1260. Tous les membres de cette maison, existants en 1790, ont émigré et ne sont rentrés en France qu'après le licenciement de l'armée des princes, en 1801.

Armes : D'azur, à la croix écartelée d'or et d'argent, engrêlée, cantonnée de quatre boutons de rose au naturel. Tenants et cimier : trois pucelles de carnation.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DE TILBOURG, en Cambrésis. La terre seigneuriale de Tilbourg, de l'ancien domaine des sires de Malines, de la maison *de Bertout*, paraît avoir donné son nom à une famille décorée de la chevalerie dès le treizième siècle, et dont était Guillaume de Tilbourg, chevalier, seigneur de Transloy, en Cambrésis, vivant en 1310. On ne trouve plus de traces de ce nom après la fin du quatorzième siècle.

Armes : D'argent, à trois pals d'azur; au chef de gueules, chargé d'un bois du champ.

LE TONNELLIER DE BRETEUIL, famille illustrée par ses services et ses emplois distingués. Elle est originaire du Beauvaisis. Les preuves faites à Malte, le 13 juin 1629, par Antoine le Tonnellier, en remontent la filiation à Claude le Tonnellier (quatrième aïeul d'Antoine), sieur de Conti, vivant en 1502, père de Jean le Tonnellier, sieur de Conti et de Breteuil, et celui-ci, d'Etienne le Tonnellier, sieur des mêmes lieux, conseiller au grand conseil, mort après 1580. Cette maison a produit un grand nombre de conseillers au parlement, au grand conseil, à la cour des aides, etc.; quatre maîtres des requêtes, quatre intendants de provinces, quatre conseillers d'état, un colonel, deux mestres-de-camp, et quantité d'officiers d'infanterie et de cavalerie, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; deux gouverneurs de places, un chef d'escadre, deux maréchaux de camp des armées, un directeur, un contrôleur-général et un intendant des finances; deux ministres d'état, un commandant prévôt et maître des cérémonies des ordres du Roi, un envoyé extraordinaire près les princes d'Italie, en 1682, depuis introducteur des ambassadeurs et princes étrangers, en 1763, un ambassadeur en Russie, en 1760, en Suède, en 1763, auprès des états-généraux des Provinces-Unies, en 1767, puis ambassadeur extraordinaire en Autriche, et chevalier des ordres du Roi; un préfet, etc.

La seigneurie de *Fontenay*, fut érigée en marquisat, par lettres du mois de février 1691, registrées le 27 mars suivant, en faveur de François le Tonnellier de Breteuil conseiller d'état. Cette maison a possédé en outre les *baronnies* de Boitron, d'Escouché et de Preuilly; cette dernière, première baronnie de Touraine. Elle a, dans

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

les actes publics et brevets de nos Rois, les titres de *comte*, de *vicomte* et de *baron* de Breteuil, depuis deux siècles. Dans la prélature, elle compte un évêque de Boulogne-sur-mer, en 1681, un évêque de Rennes, grand-maître de la chapelle du Roi, décédé le 24 avril 1732; un évêque de Montauban, sacré en 1763, etc.

Cette maison a formé sept branches principales: 1°. les seigneurs de Conti, du Boullay et d'Achères, éteints après l'an 1721; 2°. les barons de Breteuil et de Boitron, marquis de Fontenay-Trésigny, sires de Villebert, éteints le 4 décembre 1771; 3°. les seigneurs de Chanteclerc, comtes et vicomtes de Breteuil, existants; 4°. les barons de Preuilly, premiers barons de Touraine, éteints le 2 novembre 1807; 5°. les barons d'Escouché, éteints en 1719; 6°. les seigneurs de Voyennes et d'Abins, éteints le 20 septembre 1732; 7°. les seigneurs de Charmeaux, éteints le 24 octobre 1709.

Les alliances directes de ces diverses branches, sont avec les maisons et familles d'Albert de Sillans, Amelot de Carnetin, d'Aubray de la Provenchère, de Bailly, de Bernard de Torcy, Beroul de Troisvilles, Boileau de Chauvigny, de Bonnechose, Briçonnet de Glatigny, la Briffe d'Amilly, Brion de la Pierre, de Calonne de Courtebonne, Charpentier d'Ennery, le Charron d'Evry, du Châtelet-Lomont, de Choiseul-Praslin, de Clermont-Tonnerre, de Cochart de Chastenoye, Cottin de Fontaine, le Court de Cressé, le Fevre de Caumartin, le Fevre de Milly, de Froulay, Gaultier de Chiffreville, Goujon de Gasville, Goyon de Matignon, Grangier de Belesme, le Gras d'Azy, de Hautecourt, le Maire de Courtemanche, Mangot de Villeran, de Moncy, le Noir de Moquesoucy, O'Brien de Clare, Parat de Montgeron, de Pons de Rochefort, Poussineau d'Abins, Rogier de Neuilly, de Rohan-Montbazon, de Rousselet, de Saint-Blimont, Sanguin de Fontenay, de Siry de Marigny, Sopitre de Luciennes, Testard de la Guette, Vion de Gaillon, etc., etc.

Armes : D'azur, à l'épervier essorant d'or. Couronne de comte. Supports : deux éperviers essorant d'or. Devise : *Nec spe, nec metu.*

TORTEQUENNE, village en Artois, situé à deux lieues de Douai, qui a donné son nom à une maison

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

chevaleresque, éteinte vers le commencement du seizième siècle, et dont était Robert, seigneur de Tortequenne, père de Jacques de Tortequenne, écuyer, marié, en 1490, avec Marie *de Haynecourt*, fille de Haynecourt, dit le Borgne, et de Jeanne le Leu.

Armes : de sinople, au chef d'hermine.

TOUL. *Liste des Gentilshommes du bailliage de Toul, convoqués pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume, en* 1789.

MM.

Louis-Jean de Leviston, des comtes de Leviston, commissaire nommé pour la vérification des titres de noblesse, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a présenté la comparution de son père, comme membre de la noblesse à la rédaction des usages locaux de la ville de Toul, plus des foi et hommages rendus par lui devant la chambre des comtes de Metz, sous la qualité de chevalier; a été inscrit avec la qualité de chevalier.

Jean-Henri de Cholet de Clairet, chevalier, commissaire aux preuves, a présenté des foi et hommages rendus par lui pardevant les présidents-trésoriers de France, et de la généralité de Champagne, sous sa qualité de chevalier, pour la seigneurie de Taillancourt; a été inscrit avec la qualité de chevalier.

Louis-Henri-Daniel de Valori, chevalier de Saint-Lazare, capitaine au régiment de Hainault, a produit un titre remontant sa filiation à Barthélemi de Valori, vivant le 20 juillet 1417; ledit titre délivré à Gui de Valori, chevalier, seigneur de la Chaire, lieutenant-général des armées, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 4 mai 1274, par les présidents-trésoriers de France, etc., de la généralité de Lille; plus des foi et hommages rendus devant la chambre des comptes de Metz, 27 février 1776, sous la qualité de chevalier; a été inscrit avec ladite qualité.

Jean-Baptiste-Paul le Lymonnier de la Marche, commissaire aux preuves, capitaine au régiment de Berri, seigneur Differt et Kervasi, en Bretagne, et de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Choatel, en partie, au pays Toulois, à cause de Marie-Charlotte d'Archambaud, son épouse, a produit un acte de maintenue de la chambre de Rennes, remontant sa filiation à Thiébault le Lymonnier, seigneur de la Marche, chevalier, gouverneur du château de Valaine; vivant en 1362; plus ses comparutions et celles de ses ancêtres aux états de Bretagne, en l'ordre de la noblesse; a été inscrit sous la qualité de chevalier.

Gérard-François de Taffin, lieutenant de Roi à Toul, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a produit sa généalogie inscrite chez le héros d'armes de la province d'Artois, une sentence de maintenue par l'élection d'Artois; enfin, trois certificats des généalogistes du Roi, en vertu desquels ses enfants ont été admis aux pages, à l'école militaire et à la maison royale de Saint-Cyr; a été inscrit avec la qualité d'écuyer d'ancienne extraction.

Laurent, comte de Migot, seigneur de Ménil-la-Tour, Tendrecourt et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre noble de Saint-Hubert, en Barrois, lieutenant-colonel d'Artois, dragons, a produit un acte de filiation à Guillaume Migot, vivant en l'an 1543; un arrêt de maintenue de la chambre des comptes de Bar; plus un titre de concession du titre de comte, pour lui et l'aîné de ses descendants mâles. Signé Louis, et p. b. Ségur, Du 10 mars 1787. A été inscrit sous la qualité de chevalier.

Antoine-Nicolas le Page, ou le Paige, a produit une descendance depuis Jean le Page, écuyer, vivant en 1550; 2°. un dénombrement fourni le 16 avril 1569, de la seigneurie de Meligny; 3°. un certificat d'ancienne extraction noble, délivré par M. de la Croix, généalogiste de Malte, du 12 février 1774, a été inscrit avec la qualité d'écuyer d'ancienne extraction.

François-René Marcha de Saint-Pierreville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant de l'artillerie à Toul, a produit un certificat du généalogiste du Roi, pour l'école militaire, qui porte que son fils est admis sur preuves de noblesse, à l'école royale militaire; a été inscrit.

Jean-Louis Dedon-Ducloux, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et armées du Roi, a produit un arrêt de la chambre des comptes de Metz, portant filiation; inscrit sous la qualité d'écuyer.

Joseph, vicomte de Beausset, chevalier, capitaine au régiment des chasseurs à cheval de Guyenne, a produit les titres prouvant sa descendance de cette maison; inscrit sous la qualité de chevalier.

Nicolas-Louis de Klopstein, seigneur de Saint-Aignan, chevalier de l'ordre du Phénix, et gentilhomme de la chambre de S. A. le prince d'Hohenlohe, a produit divers titres justifiant sa qualité, et des foi et hommages rendus en la chambre des comptes de Bar, sous la qualité de chevalier, le 10 juillet 1771; inscrit avec la qualité de chevalier.

Joseph Piat de Malaumont, écuyer, seigneur de Breaux et Naives, en Blois, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a produit des foi et hommages devant la chambre des comptes de Bar, du 14 septembre 1772, justifiant sa descendance, et sa qualité d'écuyer; inscrit sous la qualité d'écuyer.

Mathias, comte d'Alençon, président du district de Toul, pour les assemblées provinciales, a produit des lettres de comte, du 17 novembre 1732; 2°. des aveux et dénombrement devant la chambre des comptes de Bar, du 16 avril 1704, et du 18 avril 1769, sous la qualité de chevalier; inscrit avec la qualité de chevalier.

Jacques-Marguerite Pillote de la Barolière, lieutenant-colonel des chasseurs à cheval de Lorraine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a produit, 1°. un récepissé de l'enregistrement, de ses armoiries, dans l'Armorial général, 11 mai 1690; 2°. foi et hommages pour sa terre de la Barolière, devant les présidents-généraux de France, à Lyon, sous la qualité de chevalier, 11 juillet 1740, et sa filiation; inscrit avec la qualité de chevalier.

Poirot de Scellier (Félix-Sébastien), et Christophe-Joseph-François Poirot de Valcourt de la Bergerie, frères, ont produit, 1°. un arrêt de maintenue de la chambre des comptes de Lorraine, dans la qualité d'écuyer, du 8 juin 1764; 2°. des foi et hommages rendus sous ladite qualité, en ladite chambre des comptes,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pour la terre de la Bergerie, du 10 juin 1772; inscrits avec la qualité d'écuyer.

Mathieu Richard de Ligones de Beaumefort, écuyer, capitaine de cavalerie, a produit des aveux et dénombrement des terres et fiefs de Beaumefort, Saint-Alban, la Beaume, Auréole, sous la qualité d'écuyer, et sa filiation noble; inscrit avec la qualité d'écuyer.

Jean-Alexandre Guerre a produit une maintenue de la chambre des comptes de Bar, 12 mars 1783; inscrit avec la qualité d'écuyer.

Pierre-Nicolas Pagel de Sainte-Croix, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de l'assemblée nationale, en l'ordre de la noblesse; inscrit avec la qualité d'écuyer.

Pierre Comtest, écuyer, ancien seigneur de Seraumont, a produit l'acte de comparution de son père, comme noble et écuyer, à la rédaction des usages locaux de la ville de Toul, en l'an ; inscrit avec la qualité d'écuyer.

Victor-Hugonin de Launaguet, capitaine d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a prouvé sa descendance de Jean-François-Hugonin, écuyer, seigneur et baron de Launaguet, capitoul de la ville de Toulouse, l'an 1684; inscrit avec la qualité d'écuyer.

Charles-François d'Archambault, seigneur, en partie, de Choatel, en Barrois, représenté par M. le Lymonnier de la Marche, son beau-frère, à cause de Marie-Charlotte d'Archambault, son épouse; a prouvé sa descendance des grands baillis d'épée de Châtillon-sur-Indre, charge dont Jacques-François d'Archambault, colonel de cavalerie, son oncle paternel, était actuellement pourvu et était le cinquième de père en fils. Ledit Charles-François d'Archambault, officier au régiment de Navarre, a été inscrit avec la qualité de chevalier. Voyez le Dictionnaire de la Chenaye, art. d'Archambault.

Marie-Marguerite de Geoffroi, veuve d'Etienne le Liépvre, écuyer, dame vouée, en partie, de la ville de Toul, dame de Fontenelle et Champlureau, en Toulois, représentée par ledit chevalier de la Marche, époux de dame Marie-Charlotte d'Archambault,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

petite-fille de ladite dame de Geoffroi, veuve de Liépvre; a été inscrite en ses qualités.

La demoiselle de Boccavilliers, dame vouée, en partie, de la ville de Toul; a été inscrite en ses qualités.

DE LA TOUR-EN-VOIVRE; maison de nom et d'armes, et de l'ancienne chevalerie de la Lorraine, illustre, tant par la manière dont elle a figuré au treizième siècle, que par ses alliances et par l'ancienneté de possession de ses propriétés.

La terre de la Tour-en-Voivre, dont cette maison a pris le nom, ou à laquelle elle l'a donné, a été très-étendue. Sire Geoffroi de la Tour, chevalier, la possédait avant 1220. Il en reste encore à cette maison, ce qui en a échappé à la révolution. Outre ses forteresses, elle a possédé les seigneuries de Pierrefort, d'Amancey, de Jeandelise, de Puxe, de Conflans, de Brainville, de Savonières, de Buxerulles, de Puisieux et les baronnies de Boncourt et de Pichecourt.

La filiation de cette maison a été établie par le mémoire présenté au Roi, le 23 avril 1784, par M. Chérin, pour les preuves de la cour.

Cette maison a fourni un chanoine au grand chapitre de Trèves, au treizième siècle, plusieurs chanoinesses de Remiremont, la dernière, morte le 19 novembre 1819; des gouverneurs et des généraux, surtout en Autriche, avant la réunion de la Lorraine; et ses membres ont toujours été convoqués aux états et assises par le souverain, ainsi que pour l'aider à la guerre.

En 1352, sire Baudouin de la Tour-en-Voivre, chevalier, seigneur de la Tour, faisait la guerre aux Messins.

En 1409, Vauchelin et Henri, ses petits-fils, la faisaient à la ville de Verdun; le premier fit avec le duc de Luxembourg, le comte de la Marche et celui de Commercy, en 1431, un traité de paix et d'alliance défensive, très-curieux.

En 1415, ayant fait prisonniers et enfermé dans leur forteresse du Saucy, les envoyés du concile de Constance, au roi Charles VI, le concile les excommunia, ainsi que leurs alliés, et invita le duc de Lorraine et le duc de Bar, à leur faire la guerre, pour arracher ces prisonniers de leurs mains; les Messins, qui s'étaient

- Copyright - Les éditions de Ainay - Lyon 2007 -

joints à ces princes; ayant, après leur départ, détruit la forteresse du Saucy, Henri, pour s'en venger, porta le fer et le feu aux portes de Metz; il s'y établit et força cette ville à faire avec lui un traité par lequel, au moyen de bons subsides, il consentit à faire la guerre pour elle.

En 1420, le même Henri, seigneur de la Tour-en-Voivre, attaqua la ville de Verdun, qui avait brûlé sa forteresse de Balaicourt; il la contraignit à une indemnité annuelle, et à le créer son gouverneur.

Alliances. Les maisons de Luxembourg (1), de Saluces et plusieurs de l'ancienne chevalerie, ont eu des femmes de cette maison.

Celles qui y sont entrées pour la perpétuer, sont:

Du Bos, d'Estrepy, de Hainemont, de Conflans, de Lenoncourt, de Puxe, de Fiquelmont, de Gourcy, Desarmoises, de Baillivy, de Jubainville, de Rouard, de Richecourt, de Soyecourt, d'Heillimer et de la Higourdais.

Il existe deux branches de la maison de la Tour-en-Voivre. La cadette s'est établie en Allemagne, par le lieutenant-général, comte de la Tour-en-Voivre, Jeandelise, frère de la dame chanoinesse de Remiremont; elle est sortie de la branche aînée, en 1509, par Encherin, fils cadet de Guillaume et de Marie de Fiquelmont. Entre plusieurs terres, elle avait eu celle de Jeandelise, dont elle a pris le nom, et qui est rentrée, en partie, à la branche aînée, par acquêt nouveau.

La branche aînée se compose des trois fils du feu comte François-Hyacinthe de la Tour-en-Voivre, chevalier, commandeur de l'ordre de Saint-Etienne de Toscane, lieutenant-général au service d'Autriche, chambellan et capitaine des gardes en Toscane, issus de son mariage avec la fille de S. Ex. le comte de Richecourt, grand-prieur de Perouge, marquis souverain de Treschietto, ministre et gouverneur-général du grand duché de Toscane, pour l'empereur François Ier. savoir:

1°. Le comte Emmanuel de la Tour-en-Voivre,

---

(1) Hist. des Grands Officiers de la Couronne, art. Lenoncourt.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

chevalier, commandeur de l'ordre de Saint-Étienne, colonel et chambellan de l'empereur d'Autriche, qui n'a point eu d'enfants de son mariage avec mademoiselle de Soyecourt, fille du comte de Soyecourt, et de mademoiselle de Bérenger;

2°. Le comte François-Charles de la Tour-en-Voivre, chevalier, commandeur de St.-Etienne, grand'croix des ordres de Saint-Georges, de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, grand officier de la Légion-d'Honneur, lieutenant-général, vice-amiral et inspecteur-général de la marine de S. M. le roi des Deux Siciles, qui a de Henriette comtesse d'Heilimer, dame de la Croix étoilée, et gouvernante des enfants de Sicile, son épouse, quatre enfants :

a. Charles, né à Naples, le 8 janvier 1797, lieutenant dans la garde royale de Naples;

b. Emmanuel, né à Naples le 8 janvier 1800, lieutenant dans la même garde;

c. Suzanne, née à Naples le 16 octobre 1802, mariée, le 1er. juillet 1818, au comte Achille de Méffray-Césarge, et dame de S. A. R. madame la duchesse de Berri;

d. François, né à Palerme le 5 avril 1806, élève de la marine.

3°. Le comte Charles-Dominique de la Tour-en-Voivre, né le 19 août 1755, sous-lieutenant au régiment de Schomberg, le 1er. juin 1772; capitaine au même régiment, le 28 février 1778; officier supérieur dans le corps de la gendarmerie, et lieutenant-colonel, le 27 juillet 1784, avec finance de soixante mille francs, qui lui est encore due; colonel, le 30 mars 1788; chevalier de St.-Louis, le 2 juin 1790. Il a joint l'armée des princes à Coblentz, et a contribué de ses deniers à recréer le corps de gendarmerie, sous le nom d'hommes d'armes à cheval, avec lequel il a fait la guerre en qualité de capitaine de la compagnie Dauphin, jusqu'au licenciment; appelé par ses services et par les anciennes ordonnances, au grade de maréchal de camp, du 27 juillet 1798, il l'a obtenu

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

au retour du Roi. Il n'a point d'enfants de mademoiselle de la Higourdais, son épouse, dame de la Croix étoilée. Il avait fait ses preuves de cour en 1784, et monté dans les carrosses, le 1er. mai de cette année.

Pour la filiation, voyez le Mémoire de M. Chérin, au Roi, inséré au VI volume du Nobiliaire de M. de Saint-Allais, p. 204; on peut aussi consulter pour l'ancienneté et les illustrations de cette maison, Husson l'écossais, Bermann, les Chroniques de Metz, l'Histoire ecclésiastique de Verdun, de 1745; celle de Lorraine, par D. Calmet, tom. II, p. 712 et 713; celle de Saint-Louis, par Felibien, p. 334; celle ecclésiastique, de Fleuri, t. XXI, p. 341; Gallia Christ., t. II, p. 600; la Biographie, par Chaudon et de Landine, vol. I, pages 543 et 544.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois lions d'argent; aux 2 et 3 de sable, à la fasce d'argent, accompagnée de trois pates de lion du même, deux en chef contre-onglées, et l'autre contournée et mouvante de la pointe de l'écu.

DE TRÉVILLERS, maison d'origine chevaleresque, éteinte depuis trois siècles, et qui tirait son nom de la seigneurie et village très-considérables de Trévillers, aux montagnes du comté de Bourgogne. Quelques auteurs et manuscrits, la font descendre d'une branche de la maison de Montbéliard; mais, n'en ayant pas les preuves sous les yeux, on ne citera ici que les circonstances qui viennent à l'appui de cette assertion : telles sont, ses armoiries, qui sont les mêmes, à la brisure près d'une croisette, le rang et les alliances distinguées de cette maison, la conformité assez remarquable de ses noms de baptême, le voisinage de possession et de domicile, et sa vassalité constante de Montbéliard. Quoi qu'il en soit, l'on trouve dans les archives du comté de Bourgogne, une foule de titres, depuis Humbert, seigneur de Trevillers, rappellé dans des donations faites au monastère de Lieu-Croissant, sans date, mais indiquées par le nom de Narduin, qui en fut le premier abbé vers 1130. Humbert, son fils, fut témoin d'autres actes faits par Odet, comte de la Roche, en 1170. Cette

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

maison a formé plusieurs branches, lesquelles, pour se distinguer, avaient adopté des sobriquets; ce qui a jeté une grande confusion dans les filiations.

Armes : D'azur, à deux bars adossés d'or; brisés d'une croisette de même en chef.

DE TRIMOND, seigneurs de Clumans, d'Aiglun et de Puymichel, en Provence. Cette famille est ancienne et paraît originaire de Languedoc. Jean de Trimond, accompagna Charles, duc de Calabre, fils aîné de Robert, comte de Provence, lorsque ce prince (qui mourut en 1328), fut nommé gouverneur souverain de Florence. Trimond de Trimond était syndic de la ville de Carpentras en 1389. La filiation est établie depuis noble Pierre de Trimond, seigneur de la Panne et de la Tour, habitant de la ville de Digne, lequel acquit diverses parties des terres de Clumans et de Lambruisse, l'an 1320. Il fut substitué, l'an 1313, au testament de noble Guillaume de Trimond, damoiseau, son cousin, demeurant en Languedoc. Les descendants de Pierre de Trimond ont formé trois rameaux, qui ont donné des consuls de Nîmes, des magistrats au présidial de la même ville, et quatre conseillers au parlement de Provence; et se sont alliés aux familles d'Archail, de Baudun, de Bioules, de Bus, de Castillon-Cucuron, de Durand, de Fabre, de Guerin, de Milan de Cornillon, de Pontevès-Gien, de Richieud de Mauvans, de Rochas-Aiglun, de Thomassin de Mazaugues, de Vaissière, de Villeneuve, etc.

Armes : D'azur, à la cloche d'argent, surmontée d'une croix fleurdelysée d'or.

DE LA TULLAYE, maison ancienne et distinguée de Bretagne, qui a fait ses preuves au cabinet des ordres du Roi, le 7 avril 1788, et a établi par titres sa filiation, depuis l'an 1408, tems auquel vivait Guillaume de la Tullaye, époux de Guillemette de *Guitté*. Ses descendants, seigneurs de Belle-Isle et du Plessis-Tison, avaient été maintenus dans leur ancienne extraction, par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 30 octobre 1668. La branche de Belle-Isle fut perpétuée sous la dénomination de seigneurs de Chambort et de la Jaroussaye. Les divers rameaux de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

cette maison ont donné des conseillers au parlement de Bretagne, et des maîtres des comptes, et se sont alliés aux familles de la Barre-Binet, de la Blottière-Bitault, Bodart de Vauhart, du Bois de la Ferronnière, Bonnier de Boishamon, du Châtellier, de la Corbinaye, de Couasnon, Davy du Boro, Gauthier, Langlois, Lenfant, du Parc, de la Presse, Richerot, Rogier de Crevy, de la Touche de la Mareschée, de Vaucouleurs, de la Villéon, etc., etc.

Armes. D'or, au lion de gueules.

DU VACHE, seigneurs de Vatillieu et de Monteynard, barons de Château-Neuf, de l'Albenc, etc, en Dauphiné. La filiation de cette famille remonte à Guillaume du Vache, et Catherine Brenier sa femme, qui vivaient en 1413; elle a donné nombre de magistrats distingués au parlement de Grenoble. Cette famille a des alliances directes avec les maisons d'Arsac, de Colomb, de Mistral de Montmirail, de Monteynard, de Simiane la Coste, etc., etc.

Armes : D'argent, à la Vache de gueules, au chef d'azur.

LE VACHE. Cette famille paraît éteinte depuis plusieurs siècles; elle a donné un second président à mortier, au parlement de Paris, en 1344, dans la personne de Jacques le Vache, mort l'an 1365.

Armes : D'or, à trois rencontres de vache de gueules.

DE VALLES, sieurs du Plessis, etc., en Normandie; famille qui prouve sa filiation, depuis René de Valles, seigneur de Boisnormand, marié avec Anne de Hallebout, et vivant le 17 avril 1564; lequel eut pour fils, Jacques de Valles, écuyer, sieur du Plessis, homme d'armes de la compagnie de monseigneur le Dauphin, l'an 1604; marié de Catherine de Malortie qu'il épousa avant l'an 1608. On compte dans cette famille un maître particulier des eaux et forêts, et un chevalier de Saint-Louis; elle a été maintenue dans son ancienne extraction, le 12 juillet 1667, et a fait des preuves pour Saint-Cyr, en 1735; elle a contracté des alliances directes avec les familles le sieur de Sainte-Catherine, de Collon d'Ambures, de Martainville, Viard de Rougefosse, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Armes : De gueules à la fasce échiquetée d'or et d'azur de trois tires, accompagnée de trois têtes d'aigle arrachées d'or, celles du chef affrontées.

LE VALOIS, seigneurs de Murçay, de Vilette, d'Escoville, etc., en Normandie ; cette famille, une des plus anciennes de Normandie, et des plus distinguées par ses services et ses alliances, remonte sa filiation à Jean le Valois, sieur d'Escoville et du Ménil-Guillaume, lequel comparut à la montre des nobles du bailliage de Caen, le 24 mars 1511, en habillement de brigandine et de salade, et eut pour fils, Nicolas le Valois, seigneur des mêmes lieux d'Escoville et de Ménil-Guillaume, dont le mariage fut accordé le 7 avril 1534, avec Marie du Val, veuve de noble homme et sage maître Nicolas de Grandrue. Elle a donné un écuyer de la petite écurie du Roi, et son maître-d'hôtel ordinaire en 1638, puis conseiller de Sa Majesté en son conseil d'état et privé en 1647; un capitaine de vaisseau en 1672, nommé chef d'escadre en 1686, lieutenant-général des armées navales en 1689, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis en 1697, puis grand-croix du même ordre, et lieutenant-général au gouvernement du Bas-Poitou. Cette maison a aussi donné des officiers de terre de divers grades, dont un brigadier des armées du Roi en 1695.

Parmi les alliances directes de cette famille, on cite les maisons d'Aubigné, de Beaumont-Gibaud, de Bourdon de Vilette, des Champs de Marcilly, de Château-Neuf d'Ardin, le Moine de Villiers, de Montmorin Saint-Herem, de Tubières de Pestels, de Caylus, etc.

Armes : D'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent; au chef du même chargé de trois roses de gueules.

DE VAREILLES DE ROCHES, famille noble du Poitou.

I. N... DE VAREILLES, seigneur de Roches et de Saint-Hilaire, fut père de :

1°. Pierre-Anne, qui suit;
2°. Jean-Baptiste de Vareilles, fait aide-major au régiment de Piémont, infanterie, le 30 août 1718, capitaine, le 22 juin 1720, mort, en 1739, capitaine aide-major, et chevalier de Saint-Louis.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

II. Pierre-Anne *de Vareilles*, chevalier, seigneur et baron de Roches, rendit hommage au Roi, le 4 mars 1716, pour la terre de Saint-Hilaire de Ligné, près Chize, et mourut le 22 janvier 1717; il eut pour fils :

1°. Jacques-Charles-Louis, qui suit ;

2°. Louis-Melchior de Vareilles, capitaine aide-major d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, père, entr'autres enfants, de demoiselle N... de Vareilles de Roches existante.

III. Jacques-Charles-Louis *de Vareilles*, écuyer, seigneur de Saint-Hilaire, fut fait lieutenant au régiment de Piémont, en la compagnie de son oncle, en 1733, capitaine en 1742, et chevalier de Saint-Louis en 1745. Il fit toutes les campagnes des guerres de son temps, et les blessures considérables qu'il avait reçues, le forcèrent à demander sa retraite en 1750. Il rendit hommage au Roi pour la terre de Saint-Hilaire, le 4 février 1775; ses enfants furent :

1°. Louis-Charles, qui suit ;

2°. Daniel-Pierre de Vareilles de Roches, vicaire-général de S. E. Monseigneur le cardinal de Périgord, archevêque de Rheims, mort à la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, à Paris.

3°. Dominique de Vareilles de Roches, décédé père de deux filles,

a. Marthe de Vareilles de Roches, mariée à René-Auguste de la Couscage, dont deux fils ;

b. Marie-Joséphine de Vareilles de Roches, mariée à Gabriel-Alexandre-Joseph d'Andigné, dont un fils et deux filles ;

IV. Louis Charles *de Vareilles de Roches*, chevalier, né à Loudun, le 1er juillet 1752, entra, en 1771, officier dans le régiment provincial de Poitiers commandé par M. le marquis de Saint-Simon ; fut fait lieutenant dans la compagnie de M. de Bombelles en 1773 ; rendit hommage au Roi pour la terre de Saint Hilaire, le 15 décembre 1785; assista avec Dominique de Vareilles de Roches, son frère, par procuration à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Poitiers ; émigra, ainsi que Daniel-Pierre, au mois de janvier 1792, et fit les campagnes de l'émi-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gration. Il a été nommé chevalier de Saint-Louis, le 31 octobre 1815, a été admis à la retraite de capitaine, le 18 janvier 1816; et S. M. Louis XVIII lui a accordé une pension de 600 fr. pour solde de retraite de ce grade, par décision du 30 mars de la même année. Il n'a qu'une fille, Marie-Dominique de Vareilles de Roches, mariée, en mai 1816, à Jean-Edouard de Farouil, ancien officier au régiment de Chartres, infanterie, qui a émigré et est chevalier de Saint-Louis.

Armes : D'or au chef de gueules. Couronne de Marquis. Supports : deux lions. Cimier : un lion issant, tenant sur l'épaule dextre un étendard.

DE VASSINHAC, marquis et comtes d'Imécourt. La maison de Vassinhac, l'une des plus anciennes et des plus considérables de la province de Limousin, dont elle est originaire, et de la Champagne, où elle est maintenant établie, a pris son nom du château et de la tour de Vassinhac, situés dans le bas Limousin. Elle a possédé sans interruption la terre de son nom depuis le XIe. siècle, jusqu'en 1677, qu'elle a passé dans des mains étrangères; et elle joignait à cette possession, celle des paroisses ou seigneuries de Colonges, Sailhac, Mier, Alvinhac, Carennac, etc.

L'illustration de cette maison est très-ancienne, puisqu'elle a été décorée de la chevalerie dès le temps de Philippe-Auguste, et au commencement du règne de Saint-Louis. Bertrand de Vassinhac était sénéchal d'Artus de Bretagne, vicomte de Limoges en 1300; N.... de Vassinhac, à qui des mémoires donnent le nom de Barthelemi, commandait pour le Roi, dans la province de Guienne; il eut ordre de Philippe le Bel, de faire arrêter tous les Templiers de son commandement, au mois de février 1311. La plupart des descendans de Barthelemy de Vassinhac ont été, après l'an 1400, gouverneurs de la vicomté, ville et château de Turenne jusqu'en 1677.

Mais c'est particulièrement depuis le règne d'Henri IV, que cette famille s'est distinguée par les services les plus nombreux et les plus éclatans; à peine pourrait-on citer un seul de ses membres qui, depuis cette époque, n'ait pas porté les armes, et servi son pays. Aussi on

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

peut dire avec raison qu'elle est toute militaire. Le père Daniel, dans sa Milice Françoise, cite comme une particularité bien remarquable, que dans les guerres de Louis XIV, neuf frères du nom de Vassinhac d'Imécourt étaient dans le même temps au service, avec leur père. M. de Louvois présenta au Roi, en 1686, M. d'Imécourt le père, avec 8 de ses fils; le cadet qui servait aussi déjà, quoique fort jeune, ne s'étant pas alors trouvé à Paris. Le père était mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie; il avait pour major son fils aîné, et quatre de ses fils étaient capitaines au même régiment.

Le Roi, charmé de voir tant de braves gens dans une même famille, leur fit un très-bon accueil. Cinq de ces jeunes gentilshommes furent tués depuis au service. Et ce qu'il y a encore de particulier, c'est que le père avait eu un pareil nombre de frères, qui avaient tous été pareillement tués en servant dans les troupes; il n'existe peut-être pas de famille noble en France qui ait, en si peu de tems, versé autant de sang pour la patrie.

La plupart des officiers sortis de cette maison, sont parvenus à des grades supérieurs: plusieurs ont été colonels ou mestres-de-camp d'infanterie et de cavalerie; trois furent brigadiers des armées; deux autres, lieutenants-généraux; et enfin deux furent tués dans le grade de maréchal de camp, l'un au siége de Verne, en 1704, et l'autre, à Asti, en 1705. Dans la prélature, elle compte un évêque de Vabres, dès 1364; et dans le même siècle, Audoin de Vassinhac occupait une charge à la cour des papes, à Avignon.

Cette maison a formé trois principales branches, dont deux sont éteintes; il ne subsiste plus que celle des seigneurs d'Imécourt, établis en Champagne, depuis environ deux cents ans.

Elle est connue depuis l'an 1011; et sa filiation, qui n'est presque pas interrompue depuis la fin du onziéme siècle, est établie depuis l'an 1274, par une foule de titres originaux et autres monuments authentiques. Ses principales alliances sont avec les maisons d'Ailly, d'Apremont, d'Artense de Mier, de Belacher, de Beynac, de Bochard, de Boisverd, de Canolle, de Chauvelin, de Clermont-Tonnerre, de Comers, de Cornilh, de Coupigny, de Coussac, de Custine, de l'Espérac, de Garnier, de la Gorce, d'Hébrard, de Jacqueson, de la Lande, de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Livron, de Maillard de Lendreville et de Landre, de Malaguise, de Mensinhac, de Montheval, de Nettancourt-Vaubecourt, de la Plaze, de Pouilly, de Reilhac, de Rochefort-Saint-Angel, de Saint-Quentin, de Salviac de Vielcastel, de Sercey, de Streifft de Lawenstein, de Touchebœuf, de Vaudin-d'Imécourt, de Vaux, d'Yvory de Lamet, etc. Elle a pour chef actuel :

XVIII. Charles-Gédéon-Théodore DE VASSINHAC, comte d'Imécourt, sous-lieutenant des mousquetaires, 1re. compagnie, en 1814, lieutenant-colonel du corps-royal d'état-major, attaché à la garde, chevalier de la Légion-d'Honneur, qui a épousé, en 1808, demoiselle Albertine-Constance-Philippine-Joséphine *de Sainte-Aldegonde*, fille de très-haut et très-puissant seigneur messire Louis-Charles, comte de Sainte-Aldegonde, de Noircarme, d'Hust et du Saint-Empire romain, marquis de Callembercq, lieutenant des gardes du corps du Roi, compagnie d'Havré, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de très-haute et très-puissante dame madame Marie-Madeleine-Joséphine de Bouchet-Sourches-de-Tourzel, petite-fille de madame la duchesse de Tourzel, née de Croy d'Havré, gouvernante des enfants de France. De ce mariage sont nés :

1°. Charles-Ferdinand-Philippe, né le 19 septembre 1808;
2°. Charles-Edmond-Marie, né le 12 juin 1812;
3°. Charles-Louis-Xavier, né le 2 décembre 1814;
4°. Arthur-Charles-Paul, né le 30 décembre 1816;
5°. Charlotte-Henriette-Louise-Juliette, née le 3 avril 1819.

Armes : D'azur, à la bande d'argent, bordée de sable. Supports : deux sauvages.

Nota. La généalogie de cette maison est imprimée dans le tome XVII du Nobiliaire universel de France, pag. 308 et suiv.

DE VATHAIRE, seigneurs de Boistaché, de Montreparé, de Charmoy, de Guerchy, du Fort, etc.; famille ancienne, qui subsiste en Bourgogne depuis le quinzième siècle. Une antique tradition porte qu'elle est originaire

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'Irlande, où son nom s'écrivait jadis Water ou Wathers. Dans tous les actes que cette famille a passés en France depuis trois siècles, on le trouve orthographié alternativement *Vaterre*, *Vuaterre et Vathaire*. On voit un Richard Water au nombre des chevaliers et autres seigneurs, qu'Henri VI, roi d'Angleterre, envoya, l'an 1434 et l'an 1449, pour traiter avec les ambassadeurs du duc de Bourgogne et des quatre principales villes de Flandre (1) La famille de Vathaire a été maintenue dans son ancienne extraction noble, par sentence du bailliage de Vezelay, du 27 janvier 1655 et par jugement de M. Phélyppeaux, intendant en la généralité de Paris, du 22 février 1701, sur preuves filiatives établies depuis Michel de Vathaire, qualifié écuyer, seigneur de Champcorneille, dans un acte de 1527. Ses descendants ont constamment suivi les armes dans les montres et bans de la noblesse, dans les compagnies d'ordonnance, et autres corps de gentilshommes; et, depuis la formation des régiments, ils ont donné des officiers supérieurs et de divers grades dans ceux d'Auvergne, de Cambrésis, de Nice, de Normandie, d'Orléanais, de Rouergue; enfin dans l'artillerie et les dragons. La branche aînée, dite des seigneurs de Boistaché, s'est éteinte vers la fin du dix-septième siècle, ou au commencement du dix-huitième. Celles qui subsistent encore sont, 1°. les seigneurs de Montreparé; 2° les seigneurs de Charmoy: 3° les seigneurs de Guerchy; 4° le rameau de Vathaire du Fort. Ces diverses branches ont contracté des alliances directes avec les familles d'Assigny, de Bellanger de la Motte-Rebourceau, de Biencourt, de Blondeau, de Boisselet, de Burdelot, le Carnyer de Beauvais, de Crécy, de Dampierre, du Faron, Gauné de Cazau, de Laveine, de Lenfernat, de Luciot, de Monceaux, de Mollot, Potherat de Billy, de Villeneuve, etc., etc. (*On peut consulter, pour la généalogie de cette famille, le tome XVIII du Nobiliaire universel de France.*

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles d'argent. L'écu accolé de deux palmes, et timbré d'une couronne de comte.

---

(1) Catalogue des Rôles français, gascons et normands, conservés aux archives de la tour de Londres, tom. II, pp. 283 et 322.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DE VAUCLEROIS, seigneurs de Courmas, de la Ville-aux-Bois, de Neuflize, de Guerche, en Champagne, et au pays de Luxembourg; famille ancienne et distinguée, originaire de Brie, qui, lors de la recherche, a été maintenue par M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de janvier 1668, sur preuves remontées à Gilles, seigneur de Vauclerois, en Brie, vivant vers 1480, époux de Jeanne de Corbon, et père de Baltazar de Vauclerois, écuyer, qui épousa, 1°. Marguerite d'Enghien, veuve de Ferry de Vaudemont, écuyer, seigneur du Perche, dont il avait une fille nommée Marie, suivant un acte du 5 avril 1529; 2°. avant le 26 mars 1551, à Madelaine de Capoulet, dont il eut Edme de Vauclerois, seigneur de Vendières, qui a continué la lignée, et Louis de Vauclerois. Cette famille a donné un capitaine de quatre cents hommes pour le service du roi Henri IV dans la ville de Reims; deux gouverneurs de Château-Porcien, chevaliers de l'ordre du Roi, et plusieurs officiers, morts sous les drapeaux; et s'est alliée aux familles de Bettenhoven, de Bohan du Bac, Cauchon de Neuflize, de Cobreville, Ferret d'Oiry, de Goujon de Thuisy, de Lorisse de Corneilles, de Pouilly, de Reiffemberg de Morhais et de Buttembach, de Suzanne de Terny, etc., etc.

Antoine de Vauclerois de Neuflize, capitaine au régiment de Royal-Pologne, cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, père de Henri de Vauclerois, chevalier, avait pour sœur Louise de Vauclerois de Neuflize, épouse de Louis-Etienne *Becquin de Suzemont*, major du régiment Royal-Pologne, cavalerie, et chevalier de Saint-Louis. De ce mariage est née Anne-Louise-Charlotte-Alexis-Alexandrine-Adélaïde Becquin de Suzemont, mariée à François *Guérin*, vicomte d'Etoquigny, lieutenant général des armées du Roi, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis.

Armes de Vauclerois : D'argent, à l'anille de sable.

DE VAUDREY, maison illustre éteinte de nos jours, très-marquante entre les plus distinguées de l'ancienne chevalerie des deux Bourgognes. Elle tirait son nom de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

la terre et châtellenie considérable de Vaudrey, près d'Arbois, au comté de Bourgogne.

Cette maison, célèbre par le grand nombre de chevaliers et de capitaines qu'elle a fournis, également distingués par leur expérience et leur valeur, remonte à Charles, sire de Vaudrey, chevalier, gentilhomme, accompli par sa valeur, son adresse et sa bonne mine, qui jouissait de la plus grande faveur sous Hugues, premier duc de Bourgogne, en 1075. Elle a formé plusieurs branches, qui se sont alliées aux familles les plus illustres. Elle a donné plusieurs généraux à la tête des armées en Espagne, en Empire et en France; et aux ducs et comtes de Bourgogne, grand nombre de chambellans, échansons, écuyers d'écuries, tranchans et panetiers, conseillers d'état, grands-maîtres et généraux d'artillerie, grands écuyers, grands baillis, chevaliers d'honneur au parlement; enfin, des chambellans et chevaliers de l'ordre du Roi de France. On trouve dans la plupart des abbayes, des témoignages, depuis le onzième siècle, de leurs libéralités, et surtout dans les nécrologes des abbayes nobles des deux sexes, des preuves qu'ils y ont été reçus et jurés dès les treizième et quatorzième siècles; à Lyon, depuis 1295, à Remiremont, dès l'an 1500, et en grand nombre à Malte, depuis 1470; et qu'ils ont donné dix-sept chevaliers de Saint-Georges depuis 1470, dont un gouverneur de ce corps illustre de noblesse.

Les principales alliances de cette maison sont avec celles d'Accolans, d'Achey, d'Andelot, d'Arlay, d'Aussonville, de Barberot, de Beaujeu, de Blicterswick, de Bourgogne, de Brun, de Chalans, de Chauffourg, de Clermont, de Conflans, de Drée, d'Estavaié, d'Esterno, de Fay, de Fromentes, de Grachaux, de Grammont, de Granges, de Gruffi, de Goux, d'Isque, de Largentière, de Laubespin, de Méligny, de Loisy, de Montboson, de Montgommery, de Montot de Saint-Phal, de Montreuil, de Montrichard, de Montsaugeon, d'Orsans, de la Palu, du Plessis de Saint-Memin, de Presentevilers, de Quingey, de Ray, de Rose, de Rossillon, de Rotembourg, de Salives, de Saluces, de Sforces, de Sorans, de Soyecourt, de Téringue, de Veère, de la Verne, de Vy, de Willafans, etc.

Armes : Coupé, emmanché de gueules sur argent.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Devise : *J'ai valu, vaux et vaudrey.* Un mauvais plaisant ajouta le mot *rien* à cette devise ; mais il n'en aurait pas bien saisi le sens, si, comme on l'a prétendu, les mots valu, vaux et vaudrey étaient les noms de trois terres possédées par cette maison, à laquelle il n'a manqué aucun caractère de grandeur et d'illustration.

DE VENANT D'IVERGNY, marquis de Sainte-Croix, par lettres-patentes d'érection du mois d'octobre 1744, et marquis d'Ivergny par autres lettres-patentes du mois de mai 1769. Cette maison est très-ancienne, et paraît avoir pris son nom d'une terre située près d'Etréchy. Elle est connue par filiation depuis Jacob de Venant, seigneur de Laghes ; vivant vers l'an 1290. Ses descendants ont constamment suivi les armes avec distinction. L'un, commandeur de Volepes et de Burgos, en l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, fut ambassadeur ordinaire aux Pays-Bas, et extraordinaire vers l'empereur Rodolphe II, à l'occasion du décès de l'impératrice. Jeanne-Elisabeth de Venant, fille du marquis de Sainte-Croix, et tante du dernier marquis d'Ivergny, né le 23 août 1773, mort officier au régiment du Roi, pendant l'émigration, épousa Jean-Antoine de Dampmartin, chevalier, seigneur de Cohorgues, capitaine au régiment de Limosin, infanterie, commandant pour le Roi de la ville d'Uzès, dont est issu Anne-Henri, vicomte de Dampmartin, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de la chambre des députés. Les autres alliances des Venant, sont avec les maisons de Belvalet-de-Famechon, Binot-de-Wignacourt, de Boisse, de Bosquet, de Boulingies, de Bruny-de-la-Tour-d'Aigues, de Chastelier-du-Mesnil, Dais, de Harchies, de Hainault, Quarré de Saint-Martin, de Rosa-de-Gouy, de Thiécelaine, de Torcy, de Baudrecourt, etc.

Armes : D'or, à la bande componée d'hermine et de gueules de sept pièces, accompagnée de deux fleurs de lys d'azur. Couronne de marquis. Supports deux griffons.

VENNES ; noble et ancienne maison de race chevaleresque et d'origine baronnale, qui tirait son nom d'un

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

vaste canton composé d'un bourg et de nombre de villages, tous dépendants d'un château fort considérable du nom de Vennes, qui les dominait. On trouve dans les cartulaires de Montfaucon et de Neufchâtel, archives de la chambre des comptes, de l'officialité, de plusieurs abbayes, et autres particulières, grand nombre de chartes sur les sires de Vennes, depuis le onzième siècle, notamment des donations faites par Guillaume Guenne et Villaume, sire de Vennes, à l'abbaye du lieu Croissant (dite depuis des Trois-Roys), de 1130 et 1134; 2°. un traité de paix passé en 1238, par monseigneur Othes, sire du Fort château de Vennes, chevalier, et les comtes et sires Aimé et Huë de Montbéliard et de Belvoir; 3°. un échange de seigneuries entre Aimé, sire de Montbéliard, et Guillaume, sire de Vennes, de 1264. Parmi les personnages les plus recommandables de cette maison, on remarque Othes de Vennes, abbé de Saint-Paul, en 1258; Hugues, sénéchal de cette abbaye, en 1261; Jean de Vennes, reçu chevalier de Saint-Georges à l'époque de la première restauration de ce corps illustre de noblesse, au quatorzième siècle; Guyette, et Agnès de Vennes, dame de l'abbaye noble de Baume, en 1366. Les auteurs de la province, notamment Hollut, dom Plancher et Dunod, font aussi mention de cette maison, et ce dernier cite, page 161, que la terre de Vennes est une ancienne baronnie du pays, composée d'un grand nombre de villages, dont le château, appelé aussi quelquefois Chastelneuf, est à la source du Dessoubre, et a pris son nom de Vennes, d'un mot celtique, qui signifie montagne. Cette antique maison, éteinte dans le commencement du quinzième siècle, eut une branche qui prit, depuis 1250 jusqu'en 1369, le titre de donzel ou damoiseau de l'Auzanne, et qui, comme les autres branches, contracta constamment de grandes alliances.

Elle portait de gueules à la fasce d'or.

LE VER, marquis de Caux, seigneurs d'Anchy, de Framicourt, de Bernapré et de Halloy; maison d'origine de chevalerie de Picardie, et l'une des plus distinguées en cette province, par ses services et ses alliances. Elle a pour auteur Hugues le Ver, qui fut maïeur d'Abbeville, aux années 1194, 1197 et 1203. Cette charge, la plus

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

éminente de cette ville, a été remplie par Thomas le Ver, en 1236 et 1244; par Fremin le Ver, en 1257 et 1259; par Thomas II, en 1317 et 1345, et par plusieurs autres membres de cette famille. Colar le Ver, maïeur d'Abbeville en 1346, paraît être le premier de cette maison qui posséda la terre de Caux, anciennement Cahours, en Ponthieu. Il avait pour contemporains, Baudouin, Enguerrand, et Robert le Ver, tous trois servant avec la qualité d'écuyers, dans le corps des arbalétriers de Picardie, en l'année 1354. Cette maison a en outre donné plusieurs officiers supérieurs, quatre gouverneurs de la ville de Saint-Riquier, deux chevaliers de Malte, en 1633 et 1695. Elle s'est alliée avec les maisons de la Chaussée d'Eu, de Gaillarbois, des Groiseliers, d'Ormemont, de Journée, le Moictier de Nœully, de Montmorency, le Roy-de-Vallenglart, de la Rue-de-Bernapré, de Saint-Blimond, de Trudaine, de Roberval, etc., etc.

Armes : D'argent, à trois sangliers de sable, accompagnés de neuf trèfles du même, 3, 3 et 3.

DE VERCHÈRE, famille ancienne, originaire de Bourgogne, qui a formé deux branches, connues sous les noms de Verchère d'Arcelot, et de Verchère de Bornat, toutes deux existantes. De la première était Antoine-Claude *de Verchère*, seigneur d'Arcelot, frère de Marie-Anne de Verchère, épouse de Pierre de la Mare, seigneur de Champigny et de Chevigny, conseiller au parlement de Dijon. Antoine-Claude de Verchère fut pourvu de la charge de conseiller au parlement de Bourgogne, le 23 mars 1714. Il épousa Gertrude-Marguerite *Noblet*, dont il eut, entr'autres enfants, Philibert *de Verchère d'Arcelot*, pourvu de la même charge, le 29 juillet 1740, et reçu avec dispense d'âge et de parenté, à cause de son père, le 12 août de la même année.

François *de Verchère de Bornat*, tige de la seconde branche, épousa Guillemine *Roux de Poiteoin*, dont il eut :

Charles *de Verchère de Bornat*, marié avec Catherine *Combrial de la Chassagne*, d'une famille originaire d'Irlande, fille de Jean Combrial de la Chassagne, et de Catherine Cudel (1); sa seconde femme. De ce mariage sont issus :

(1) Cette dernière était fille de Jean Cudel de Mont-

- Copyright - Les éditions de Vinay - Lyon 2007 -

1°. François de Verchère, marié avec Sophie Cyprienne Perroy de Bellevue;

2°. Guillaume de Verchère d'Availly, capitaine au régiment des chasseurs à cheval de la Marne, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur;

3°. Anne-Alexandrine de Verchère, non mariée.

Armes: De gueules, à la croix potencée d'or en cœur, accompagnée en pointe d'un croissant d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

VERGEUR (LE ou DE), comtes de Saint-Souplet, en Champagne, maison illustrée par de nombreux services militaires et de belles alliances. Elle a été maintenue par M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de décembre 1668, sur preuves remontées à Pierre le Vergeur, seigneur de Beine et de Bourgogne, près Reims, lequel épousa Marie de Vaux, dame de Perthes, en 1430, et fut père de Raoul le Vergeur, écuyer, seigneur de Perthes, qui, au rapport de la Roque, obtint des lettres-patentes du roi Charles VII, au mois de novembre 1446. Il épousa, en 1454, Colette Toignel d'Espence, dame de Contreuves. Leur postérité a formé plusieurs branches :

1°. Les seigneurs d'Acy, de la Malmaison et de Perthes, vicomtes de Romains, éteints au dix-huitième siècle;

2°. Les seigneurs de Courtagnon, et barons de Nanteuil, éteints dans les maisons de Cauchon de l'Hery, et de Boufflers de Cagny;

3°. Les seigneurs de Méry et de Sainte-Frèze, éteints dans la maison de Warluzel;

4°. Les vicomtes de Cramaille, barons de Challeranges et de Vergeur, par érection de 1615, comtes de Saint-Souplet, grands-sénéchaux héréditaires de Vermandois, éteints dans la maison de Gournay, et dont les

---

colon, capitaine de dragons, et chevalier de St.-Louis, et de Catherine Perrin de Précy, tante du lieutenant-général des armées du Roi, comte Perrin de Précy, mort en 1820.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

biens sont passés, par succession, dans la maison de Goujon de Thuisy.

Ces quatres branches ont donné des capitaines, d'hommes d'armes des ordonnances, des gouverneurs de places, des chevaliers de Malte, deux chevaliers de l'ordre du Roi, gentilshommes ordinaires de la chambre de S. M., dont l'un fut capitaine de 200 hommes de pied, entretenus pour son service dans la ville de Reims. Ce dernier obtint le collier de Saint-Michel, le lendemain de la bataille de Montcontour, en récompense des actions de valeur qu'il fit dans cette journée. Un autre capitaine d'infanterie au régiment de Vaubecourt, puis de chevau-légers, a été depuis nommé commandant de l'arrière ban du bailliage de Château-Thierry. Charles-René, baron de Vergeur, a été tué à la bataille de Honnecourt, commandant toutes les compagnies royales. François de Vergeur d'Acy, était page en la grande écurie du Roi, en 1668, et Charles de Vergeur de la Granche de Courlandon, fut créé maréchal des camps et armées du Roi, à la promotion du 10 février 1704, et mourut au mois de février 1706, âgé de 65 ans.

Les alliances directes de la maison de Vergeur sont avec celles de Besançon, de Bouqueval, de Bohan de Nanteuil, de Brizay de la Motte, Lauchon de Treslon, de Cramant, de Cullant de Saint-Ouyn, le Danois de Geoffreville, du Drac d'Ay, Drouin de Dampleu, Lefèvre de Sainte-Marie-à-Py, de Fleurigny de Pacy, du Fos de Méry, de la Fusnée de Trassy, Gigault d'Orinville, de Goujon de Thou-sur-Marne, d'Athies et de Thuisy, (trois alliances), de Gournay, de la Grange de Sommevelle, de Guizencourt, de Mainville du Breuil, de Montfort, de Nettancourt-Haussonville-Vaubecourt, de Noue de Courlandon, le Picart de Sévigny, de Regny, de Salenove, etc., etc.

Armes : D'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois mouchetures de sable, et accompagnée de trois étoiles couronnées d'or.

DE LA VERNE, en Bourgogne. Cette famille a pour auteur Sébastien de la Verne, conseiller, notaire et secrétaire du Roi en la chancellerie de France, vers l'an 1520. Benigne de la Verne, son fils, chevalier, seigneur

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'Athie, de Magny, de la Chapelle d'Auvillars, conseiller du Roi, et président au parlement de Dijon, fut pourvu de cette dernière charge, le 23 août 1572. Le roi Henri III, en récompense des services importants qu'il rendit dans la magistrature, l'honora du collier de son ordre de Saint-Michel, par lettres datées de Blois, le 16 avril 1577, registrées en la chambre des comptes de Dijon, le 4 juin suivant. Jacques de la Verne, seigneur d'Athie, fils de Benigne, fut décapité par ordre du duc de Mayenne, à cause de son dévouement à la cause du roi Henri IV. Il avait assisté aux états de Bourgogne, en l'année 1581.

Armes : D'azur, à trois demi-vols d'or, mouvants d'une rose de gueules en abîme. Devise : *vernum tempus.*

LA VERNE; maison ancienne et illustre, de race chevaleresque, distinguée par ses grandes alliances, ses grades et ses services militaires. Elle tirait son nom de ses fiefs, village et château de la Verne, au comté de Bourgogne, bailliage de Baume. On trouve dans les dépôts d'actes publics et particuliers beaucoup de titres constatant que les seigneurs de ce nom se sont signalés dès le quatorzième siècle dans les armées de Bourgogne, où ils ont fourni nombre de chevaliers et d'hommes-d'armes. Les premiers seigneurs de ce nom, dont on trouve des actes, sont Pierre de la Verne, chevalier, bienfaiteur de l'abbaye du Lieu Croissant, vers 1140, Renaud et Jean, témoins de donations, à celle de Bellevaux, en 1178 et 1180; mais depuis Guy et Jean de la Verne, chevaliers, en 1290 et 1305, les documents sont extrêmement multipliés, et prouvent que cette maison depuis Guidon, grand prieur de l'abbaye noble de Baume, en 1290, fut de toute ancienneté admise dans tous les chapitres nobles; donna des chevaliers de Malte, depuis 1572, et de Saint-Georges, vers cette même époque.

Services. Un grand écuyer, général du comté, plusieurs généraux, lieutenants-généraux, et sergents-généraux de bataille, et mestres-de-camp d'infanterie de 3,000 et de 2,000 hommes, et de cavalerie, des gouverneurs de Limbourg, de Dôle, du fort Saint-Philippe, d'Anstret, et des commandants de places fortes, tant au service de S. M. C., que de l'empereur. On doit remarquer Antide,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

comte de la Verne, du conseil de guerre de S. M., colonel de 3,000 Bourguignons, commandant de Dôle, qui défendit cette ville avec tant de vaillance et de talent contre le grand Condé, qu'il força le prince à en lever le siège, en 1636. Il servit 40 ans, se trouva à dix grandes batailles, et à 64 sièges. Il eut de Jeanne de Saint-Mauris-Chatenois, deux fils, aussi officiers-généraux distingués en Espagne, derniers de cette maison.

Armes : De gueules, au lambel d'or de deux pendants posé en chef.

DE VERTEUIL, en Poitou; famille ancienne et distinguée, originaire de Guienne, maintenue en 1666, par jugement de M. Pellot, intendant en cette province, dans les personnes de Jean de Verteuil, écuyer, seigneur de Feuillas, Jean-Henri et Denis de Verteuil, écuyers, ses frères, et Jacques de Verteuil, écuyer, seigneur de Malleret, sur preuves remontées à Arnaud et Raymond de Verteuil, père et fils, qui rendirent au roi Charles IX, le 6 mars 1565, un hommage dans lequel l'un est qualifié écuyer et gentilhomme, et l'autre commissaire du Roi, et maître des requêtes ordinaire de son hôtel. Les mêmes preuves sur lesquelles cette famille a été maintenue dans son ancienne extraction, portent que les titres ayant été consumés dans l'incendie de la maison des sieurs de Verteuil, durant les guerres de la ligue, ils n'ont pu remonter au delà dudit Arnaud, mais qu'il est de notorité que leur noblesse est ancienne, et bien antérieure aux titres qu'ils produisent. Cette famille a toujours suivi la carrière des armes; plusieurs de ses membres l'ont parcourue avec distinction. (1) La plupart dans des grades supérieurs, ont été décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : Ecartelé, au 1 d'argent, à trois losanges de gueules en bande; au 2 d'argent, à la fasce ondée d'azur; au chef de gueules, chargé d'une étoile d'or; au 3 de gueules, à la bande d'or, accostée de deux cotices

(1) Voyez la gazette de France des 13 décembre 1760, 10 octobre 1761 et 2, 13 août, et 20 septembre 162.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

d'argent ; au 4 d'azur ; au mouton d'argent. L'écu timbré d'une couronne de baron.

VIDARD, seigneurs des Bouchetières, de St.-Clair, St.-Generoux, Lavau la Ferrandière, de Busseroux, etc., titrés marquis de St.-Clair en Poitou et en Champagne. Cette famille, qui selon la tradition serait originaire du pays basque, s'est illustrée dans la carrière des armes, ayant donné un maréchal de camp et plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, soit dans les troupes de terre, soit dans celles de la maison du Roi, et enfin plusieurs officiers distingués dans la marine, entr'autres un capitaine des vaisseaux du Roi, puis capitaine-général garde des côtes maritimes à Calais, et ensuite commandant la marine aux départements de Dunkerque et du Hâvre. Elle a aussi rempli plusieurs emplois dans la magistrature, et a donné un conseiller d'état. Elle remonte, par filiation, à Alexandre Vidard père : 1°. de Pierre Vidard, conseiller au présidial de Poitiers, échevin, puis maire de cette ville en 1563, auteur d'une branche connue sous la dénomination de seigneurs des Bouchetières ; 2°. Jean Vidard, écuyer, seigneur de St.-Clair et de St.-Generoux, chef de la branche existante de cette famille, élu échevin de Poitiers en 1570. Ce fut sur le fondement des priviléges de noblesse affectés à l'exercice de ces charges, qu'elle a été maintenue par jugement de Mr. Voisin de la Noiraye, intendant en la généralité de Tours, le 1er. août 1670. Cette famille a aussi été maintenue par ordonnances de MM. de Richebourg et de Bernage, intendants à Poitiers et à Amiens, des 9 janvier 1715 et 11 janvier 1716. Elle s'est alliée aux familles d'Ajasson, de la Barre de la Jarrie, de Bethoulat de la Grange, Bonin de Monthomas et de Chalucet, du Breuil-Hélion, de Bridier de Maisoncelles, de Brou, de Chastenet-Puységur, Duflos d'Aventon, de la Grange de Fougères, Havetel de Vanciennes, Huet, de Lastre d'Aubigny, de Marsac, Roussel de Germont, etc., etc.

Armes : De gueules, à trois flèches ou dards d'or, posés 2 et 1 surmontés de trois flèches ou dards du même, empoignés l'un en pal et les deux autres en sautoir.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DE VIDART, seigneurs de Carsen, de Stibes, de la Mirande, de Behasquen et de Soys en Gascogne; famille originaire de la Basse-Navarre, où elle est connue dès le commencement du 13e. siècle, et dont l'ancienneté a été constatée par une délibération des états-généraux du royaume de Navarre du 30 juin 1741. Elle subsiste en plusieurs branches :

Noble Louis *de Vidart*, chevalier, seigneur de Stibes, épousa par contrat passé devant Bergeret, notaire royal à Pau, le 8 février 1766, damoiselle Marie-Josephe *Larmand de St.-Pé*, fille de N.... Larmand, seigneur de St. Pé, en Bigorre, et de dame Jeanne de Casenave. Il fut assisté dans ce contrat par Mathieu de Prat, conseiller du Roi en la sénéchaussée d'Albret, son cousin germain, et de noble Mathieu de Vidart, seigneur de Soys, écuyer, son parent. Il eut, entr'autres enfants, Jean-Joseph *de Vidart*, chevalier, officier au régiment des chasseurs des Vosges, marié, par contrat du 10 mars 1790, passé pardevant Brochon, notaire et greffier royal des conventions de la ville et sénéchaussée de Tartas, avec demoiselle Louise *de Maurian*, fille légitime de feu messire Louis de Maurian, seigneur de Carcen, et de dame de Vacquier d'Aubaignan. Il fut assisté dans cet acte, de ses père et mère, de messire Jean-Joseph de Vidart, prêtre, curé de St.-Martin de Saignaux, son oncle, de demoiselle Quitterie-Cyprienne de Vidart, sa sœur. De ce mariage est issu :

Louis *de Vidart*.

La branche de Soys est représentée par Louis de Vidart de Soys, lieutenant au 6e. régiment de hussards, dit du Haut-Rhin, du 1er. juillet 1814, petit fils de Mathieu de Vidart, écuyer, seigneur de Soys, mentionné plus haut.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au sanglier de sable, passant contre un cyprès de sinople, accompagné de 8 croix de St.-André (petits sautoirs) d'or, posés 3, 2 et 3; au 2 de gueules, à trois dards d'argent, fûtés et empênés d'or, l'un en pal et les deux autres passés en sautoir, la pointe en bas; au 3 de gueules, à 3 dards, rangés d'or, fûtés et empênés d'argent, la pointe en bas. Couronne de marquis. Supports : deux levriers. Devise : *aux Maures*.

- Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007 -

DE VILLERS LA FAYE, maison des plus anciennes et illustres de celles de race chevaleresque et baronnale du duché de Bourgogne, tirant son nom de la baronnie de Villers la Faye, au bailliage de Nuits, qu'on lui voit posséder consécutivement depuis plus de six siècles. On juge en outre de sa puissance dès le treizième siècle, par une des reprises de fiefs qu'elle conserve, rapportée dans le recueil de Pérard, fol. 153, portant que : « Monseigneur Guy de Villers la Faye, chevalier, » ayant hérité avant 1264, de la terre de Morgny sur » Tille, et de l'Ampoue, de monseigneur Jean de » Salon, chevalier, frère de sa femme, qu'il tenait en » franc aleu ; *il veut bien les tenir en fief* de Hugues, duc » de Bourgogne, *à condition cependant* que ledit duc ne » pourra, ainsi que ses successeurs, en céder la mou- » vance, etc. » Ce titre, pour lequel il impose des conditions au duc, prouve évidemment le rang considérable qu'occupait sa maison dès ce temps reculé.

Ce Guy était issu de Jean, sire de Villers la Faye, qui se croisa à Citeaux pour la Terre-Sainte, en 1185, avec les principaux seigneurs bourguignons. Grand nombre de leurs descendants remplirent constamment à la cour de Bourgogne dans les 13e., 14e. et 15e. siècles, les charges de maîtres d'hôtels, grands veneurs, chambellans, échansons, écuyers, gentilshommes de la chambre, conseillers d'état, dames du palais, grands baillis de Dijon et de Châlons, ambassadeurs, chevaliers d'honneur du parlement, etc., et dans les armées figurèrent fréquemment comme chevaliers bannerets à la tête de compagnies d'hommes d'armes, de gentilshommes, leurs vassaux, comme chevaliers, écuyers et hommes d'armes. Ils donnèrent également au roi de France nombre de gentilshommes de la chambre, maîtres d'hôtels, chambellans, aumôniers du Roi et de ses ordres, des commandeurs et chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; et, depuis le 15e. siècle, des chevaliers des ordres de noblesse, de Saint-Georges et de Malte.

Cette maison joint à toutes ces illustrations celle d'avoir été admise aux honneurs de la cour de France, en vertu de ses preuves, et d'avoir donné aux armées des lieutenants généraux, des maréchaux de camp, des colonels d'infanterie, cavalerie et dragons, des officiers

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

supérieurs, des gardes du corps, des pages du Roi, etc., etc.; d'avoir fourni, de toute ancienneté, des membres à presque tous les chapitres nobles des deux Bourgognes et à ceux de Remiremont, Lyon, Mâcon, et d'avoir possédé, outre leur ancienne baronnie de Villers la Faye, celles de Vaugrenans, du Rousset et autres grandes terres titrées, et contracté les plus hautes et illustres alliances. Tous ces faits sont prouvés par une série non interrompue de titres originaux depuis le 12e. siècle, *encore existants*, et par les histoires de Bourgogne, celle des états et autres, notamment par le père Anselme, qui cite, dans son théâtre d'honneur, parmi les plus illustres maisons de Bourgogne, auxquelles on décerne des épithètes et attributions; 1°. Richers de Châlons; 2°. Fiers de Vienne; 3°. Preux de Vergy; 4°. Fidelles de Villers la Faye et Bauffremont, *les bons barons.*

Armes : D'or à la fasce de gueules. Couronne de marquis. Supports : deux levriers tenant deux bannières aux armes de l'écu. Cimier : un levrier issant, ayant au col une banderolle flottante, portant : *les Fidelles.*

DE VINCHEGUERRE, en Provence; noble et ancienne famille originaire d'Italie. Marc-Antoine de Vincheguerre, qui en est la souche, illustra son nom dans les armées navales. Henri IV lui donna le commandement de deux galères et le gratifia d'une pension de 2000 liv. Les services de Marc-Antoine ont été continués par ses descendants. Jacques de Vincheguerre, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, eut le commandement de 15 vaisseaux de guerre, armés contre les corsaires de la côte de Barbarie, par Louis XIII, et par la ville de Marseille en 1616. Charles, Antoine, Jacques et François de Vincheguerre, ses enfants, lors de la recherche des faux nobles, ne voulurent pas produire leurs titres aux commissaires députés à cet effet; ils étaient tous quatre au service du Roi; ils les représentèrent au conseil d'état, et ils obtinrent arrêt, par lequel ils furent maintenus dans leur noblesse. Jacques de Vincheguerre acquit une réputation glorieuse en Italie et en France, par plusieurs actions de valeur; il remporta plusieurs victoires sur les Turcs, et se signala singulièrement dans un combat contre les infidèles, sur lesquels il prît trois vaisseaux chargés de blé, qu'il amena à Malte dans un

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tems de famine; et, après avoir ainsi signalé son courage et son habileté, en diverses occasions, il fut tué au siége de la Rochelle en 1622, dans un combat où les Anglais furent défaits, étant pour lors lieutenant-général sous le duc de Guise. Ses fils ont continué la postérité de cette famille, qui a donné plusieurs autres officiers supérieurs, tant sur terre que sur mer; un gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, un page de la chambre de S. M., un écuyer de la grande écurie. Elle s'est alliée aux familles de Candole, Champenois de Franqui, de Tassi, Vachier, etc. Elle ne subsistait plus en 1762 que dans la personne d'Armand-Joseph de Vincheguerre, prêtre, curé de Saint-Etienne de Senlis, qui n'avait plus alors qu'une sœur, religieuse bernardine, prieure de l'abbaye du Parc.

Armes : Trois dauphins d'or, nageant deux et un dans une mer de sinople; au chef cousu d'azur, chargé de trois cignes d'argent; ce chef abaissé sous celui de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par bulle de concession du grand maître de cet ordre du 20 janvier 1594.

DE VINOLS; seigneurs de la Liégne, d'Aboin, de la Tourette, etc. en Forès. Cette famille a pour auteur Jean de Vinols, écuyer, maître d'hôtel de Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, et pourvu par ce prince de l'office de capitaine châtelain de Sury-le-Bois, le 15 janvier 1485. Ce Jean de Vinols eut pour fils Nicolas de Vinols, écuyer, sieur de Laincourt, capitaine et châtelain de Sury-le-Bois, pourvu en 1522, lequel eut pour femme Anne d'Aurelle. On compte au nombre de leurs descendants un chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme de sa chambre en 1659, et deux capitaines, dont l'un fut tué le 3 octobre 1674, à la bataille de Entsheim en Alsace. Cette famille a été maintenue par ordonnance de Mr. du Gué, commissaire départi dans la généralité de Lyon du 3 avril 1667, et s'est alliée aux familles d'Apchon, Berlthon, de Chastelus, Domène, de Pinhac de la Borie, etc., etc.

Armes : D'or au cep de vigne de sinople; au chef de gueules, chargé de trois coquilles d'or.

DE VISSAC, maison d'ancienne chevalerie d'Auver-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gne, qui tirait son nom d'une seigneurie et d'un ancien château situés au diocèse de Brioude. Elle est connue depuis Pierre de Vissac, chanoine-comte de Brioude, en 1161. Elle a donné un chancelier de France au milieu du quatorzième siècle, un évêque de Saint-Flour, en 1384, puis de Lavaur, en 1394; et a contracté des alliances avec les maisons les plus considérables. Elle remonte, par preuves filiatives, à Pons, qui suit:

I. Pons, Ier. du nom, seigneur DE VISSAC, vivant en 1205 et 1245. Il eut pour fils:

1°. Gaspard, dont l'article suit;
2°. Pierre de Vissac, chanoine-comte de Brioude, en 1254, mort le 1er. août 1286, suivant l'obituaire de ce chapitre;
3°. Dalmas de Vissac, reçu chanoine-comte de Brioude, de 1254 à 1274.

II. Gaspard, seigneur DE VISSAC, Ier. du nom, vivant en 1247, épousa Marguerite du Puy, et en eut:

1°. Etienne, dont l'article suit;
2°. Françoise de Vissac, dame d'Aurose, morte au mois d'août 1286.

Dans le même tems vivait:

Silve de Vissac, seigneur de la Brosse de Vissac, père de Maragde de Vissac, mariée, vers l'an 1330, avec Armand de Rochebaron, seigneur d'Usson.

III. Etienne, Ier. du nom, seigneur DE VISSAC, vivant en 1278, épousa Guigonne, dame d'Arlenc, fille et héritière de Pons, seigneur d'Arlenc, et de Béatrix de la Roche en Regnier. Il fut présent à un traité passé l'an 1287, entre Guillaume de Bourbon et Robert, comte d'Auvergne. Il vivait encore en 1298. Ses enfants furent:

1°. Pons, dont l'article suit;
2°. Hugues, qui fonda la seconde branche, rapportée ci-après:

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Dans le même tems vivaient :

Pons de Vissac, chanoine-comte de Brioude, en 1314 ;
Géraud de Vissac, } chanoines-comtes du même
Armand de Vissac, } chapitre, en 1323 et 1333.

IV. Pons, IIe. du nom, seigneur DE VISSAC et d'Arlenc, fut présent à l'émancipation que fit Bertrand, seigneur de Chalançon en 1295, de son petit-fils, Guillaume de Chalançon, le mariant avec Clémence de la Roche. Il se rendit pleige, en 1304, de la dot que le comte Dauphin donnait à sa fille, en la mariant à Pierre de Montagu ; fut l'un des exécuteurs testamentaires de Beraud, seigneur de Mercœur, en 1314 ; fut assigné le samedi avant la Saint-Michel 1321, pour assister à l'ouverture de ce testament ; alla en Hainaut de la part du Roi, avec Hüe de Lannoy, en 1316 ; fit la même année hommage au Roi du château du Val et de celui de Marsac, que Henri de la Rouère lui avait donnés, et au sujet duquel il plaida depuis contre Humbert de Beaujeu et sa femme, en 1320 et 1322, et fut maintenu en possession de la moitié. Il avait épousé Alix. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre de Vissac, qui fut substitué par Eracle de Montboissier, son oncle, en 1328 ;
2°. Louis, seigneur de Vissac, qui suit :
3°. Dalmas de Vissac, seigneur de Marsac, dont il fit hommage au seigneur de Tornouelle, en 1350. Deux ans auparavant il s'obligea, avec son frère, au traité de mariage de Beraud Dauphin, seigneur de Mercœur, avec Yolande de Genève ; servit en Languedoc, en 1346, et sous Amaury, sire de Craon, en 1352. Il fut père de

A. Guillaume, seigneur de Vissac ;
B. Pierre de Vissac, chanoine de Clermont ;
C. Pons de Vissac, qui s'empara avec son frère, de nuit et par force, du château de Vissac, sur leurs cousines, à cause de quoi ils furent poursuivis criminellement, en 1367 et 1370.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

V. Louis, seigneur DE VISSAC et de Marsac, vivait en 1340. Il épousa Béatrix de Saissac, qui resta veuve en 1361, étant mère de deux filles :

1°. Dauphine de Vissac, qui était avec sa sœur sous la tutelle de Guy de Prohynes, en 1367 et 1370, et elles plaidaient contre leurs cousins, qui s'étaient emparés de force du château de Vissac. Dauphine fut religieuse.

2°. Marguerite de Vissac, qui épousa Raymond de Prohynes, seigneur de Prohynes et de Saint-Privas, fils de son tuteur.

SECONDE BRANCHE.

IV. Hugues DE VISSAC, seigneur d'Arlenc, second fils d'Etienne, seigneur de Vissac, et de Guigonne, dame d'Arlenc, est nommé au traité de mariage de Guillaume Comptour avec Mathilde Dauphine, en 1288. Il fut plèige en 1299, pour le seigneur de Beaujeu, du traité qu'il fit avec Robert, comte d'Auvergne. Le Roi l'envoya, en 1312, avec plusieurs seigneurs, au royaume de Navarre, pour en prendre le gouvernement; et il y fit de tems en tems des voyages. Il alla aussi en cour de Rome, en 1314, ainsi qu'en Savoie et Dauphiné, pour tâcher d'établir une ferme paix entre le comte et le dauphin; eut ordre, au mois de décembre 1318, de se trouver à Clermont en Auvergne, quinze jours après la Saint-André, en armes et chevaux, pour accompagner le duc de Bourgogne et le comte de Bologne dans leur voyage. Le seigneur de Mercœur le fit un des exécuteurs de son codicille, le 16 avril 1320. Il vivait encore en 1322. Ses enfants furent :

1°. Pons, seigneur de Vissac, mort sans enfants de Guigonne de Joyeuse;

2°. Etienne de Vissac, seigneur d'Arlenc, chancelier de France, qui suit;

3°. Hugues de Vissac, chanoine de Brioude et archidiacre de Troyes, en 1336.

V. Etienne DE VISSAC, seigneur d'Arlenc et de Murs, chancelier de France, fut présent au traité de mariage fait le 7 avril 1334, entre Guyot de Chalançon et Isabelle Dauphine. Il prétendit droit, à cause de sa femme, en la

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

succession de Beraud, seigneur de Mercœur; et dans la suite il en obtint la châtellenie de Murs, avec deux cents livres de rente sur le péage de Cisterès, dont le fief et l'hommage furent, à sa prière, réunis à la couronne de France, sans en pouvoir être jamais séparés, par lettres du Roi Philippe de Valois, données à Conflans, au mois de juin 1339. Il remit peu après les sceaux, et vivait encore en 1350. Il eut pour femme Alix de Poitiers, fille de Guillaume de Poitiers, seigneur de Chancoc et de Luce, baronne de Baudiner et de Montregand. Il en eut :

1°. Etienne, seigneur de Vissac, d'Arlenc et de Murs, qui suit ;
2°. Pierre de Vissac, chanoine de Meaux, en 1359, comte de Brioude, en 1374 ;
3°. Jean de Vissac, chevalier, qui épousa Blanche Aycelin de Montagu, dont il n'eut point d'enfants. Etienne de Vissac, son frère, plaidait en 1370 et 1372, contre les héritiers de cette dame.
4°. Alix de Vissac, femme de Jean, seigneur de Lastic, vivante en 1370.

VI. Etienne, seigneur DE VISSAC, d'Arlenc et de Murs, vivait en 1370 et 1382, et mourut à l'armée en 1386. Il avait épousé Jeanne-Gabrielle de Gout, fille et héritière de Gaspard de Gout, seigneur de Gout, sous la condition que Etienne de Vissac et ses descendants ajouteraient les nom et armes de sa maison aux nom et armes de Vissac. Ses enfants furent :

1°. Antoine de Vissac, seigneur d'Arlenc, qui suit ;
2°. Pierre de Vissac, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, puis évêque de Saint-Flour, fut témoin, en 1384, d'un traité fait le jeudi après l'épiphanie, entre Beraud, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, et Geoffroy de Bologne, seigneur de Mont-Gascon, et transigea le samedi après la fête de Saint-Mathieu, 1385, avec l'abbé de Pebrac, pour la jurisdiction épiscopale sur les bénéfices dépendants de cette abbaye. Il fut transféré à l'évêché de Lavaur, en 1394, donna, en 1397, soixante écus d'or aux frères prêcheurs de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Saint-Flour, pour bâtir une église, et fut enterré dans le monastère de la Chaisedieu, devant le grand autel.

3°. Louis de Vissac, seigneur de Thory-sur-Allier et de Saint-Pierre, vivait en 1400. Il avait épousé Jeanne de Chauvigny, qui plaidait en 1420, contre Hélion de Saint-Julien. Il en eut :

A. Louis de Vissac, seigneur de Thory, qui épousa Annette du Puy, fille de Jean du Puy, seigneur de Bermond, et d'Isabeau de St.-Palais. Elle se remaria en 1426, à Jean, seigneur de Chaseron.

B. Alix de Vissac, femme d'Astorge, seigneur de Taillac, dont elle était veuve en 1423.

VII. Antoine, seigneur DE VISSAC, de Gout, d'Arlenc et de Murs, vivant en 1392, fit hommage au duc de Berry de ses terres d'Arlenc et de Murs, en 1415. Il avait épousé Marguerite d'Apchon, fille de Louis d'Apchon et de Marguerite d'Estaing. Il en eut :

1°. Claude, seigneur de Vissac, qui suit ;

2°. Antoine, seigneur de Vissac, d'Arlenc et de Murs, qui épousa Anne de la Roue, fille de Claude, seigneur de la Roue, et de Billette de Tournon, dont il eut :

Jeanne, dame de Vissac, d'Arlenc et de Murs, qui épousa, le 30 août 1497, Just, seigneur de Tournon, fils de Jacques, seigneur de Tournon, et de Jeanne de Polignac ;

3°. Marguerite de Vissac, qui fut la première femme de Pierre de Montmorin, seigneur de St.-Hérem, chevalier, fils de Jacques de Montmorin, seigneur d'Auzon et de Rillac, et de Jeanne Gouge, dite de Charpagne, dame de Saint-Hérem. Pierre de Montmorin se remaria le 9 janvier 1459, à Isabeau de Faudoas, fille de Beraud, chevalier, baron de Faudoas et de Barbazan, et d'Anne de Billy sa seconde femme ;

4°. Jeanne de Vissac, femme de François Maréchal, chevalier, seigneur de Meximieux et de Montaney ;

5°. Marguerite de Vissac, qui s'opposa avec ses frères, en 1477, aux criées des biens et héritages de son père.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

VIII. Claude Ier, seigneur DE VISSAC, de Gout, d'Arlenc et de Murs, assista le seigneur de Thinières, son beau-frère, dans la surprise du château de Vernières, pour quoi il fut poursuivi criminellement en 1440. Il fit hommage en 1443, au duc de Bourbon, comte d'Auvergne, de ses terres d'Arlenc et de Murs, plaidait contre Jacques de Thinières, en 1454 et 1460, et vivait encore en 1476. Il avait épousé Marguerite de Thinières, dont il eut :

1°. Claude de Vissac, seigneur de Montréal, du vivant de son père, mort sans alliance.
2°. Jean, dont l'article suit :

IX. Jean DE VISSAC, seigneur de Gout, vivant en 1525, épousa Marie du Roure, fille et héritière de Guillaume du Roure, seigneur de Saint-Pol de Tartas. Il en eut :

X. Gaspard DE VISSAC, IIe du nom, seigneur de Gout et de Saint-Pol de Tartas, vivant l'an 1570, marié avec Louise de Fournier, qui le rendit père de Jean-Louis, qui suit :

XI. Jean-Louis DE VISSAC, seigneur de Gout et de Saint-Pol de Tartas, épousa, le 1er mars 1588, Marguerite de Ginestoux, fille de Charles de Ginestoux, baron de la Tourette, seigneur de la Bastide, et d'Anne d'Agrain des Hubas. Il eut pour fils :

XII. Claude DE VISSAC, IIe du nom, seigneur de Gout, marié, le 6 octobre 1633, avec Marie d'Esparviers, fille et héritière de Jacques d'Esparviers, seigneur de Blazère. De ce mariage est issu :

XIII. Annet DE VISSAC, seigneur de Blazère, qui, par contrat du 15 août 1674, épousa Gabrielle de Gamon, de laquelle il eut seize garçons, dont quinze entrèrent au service du Roi, et parvinrent au grade d'officiers ; deux furent décorés de la croix de Saint-Louis. Louis de Vissac, qui suit, a continué la lignée ;

XIV. Louis DE VISSAC, seigneur de Blazère, épousa, le 3 septembre 1706, Marie-Anne de Jossouin, fille de Joseph Jossouin de la Tour, et de Madelaine de la Tourette. Elle le rendit père d'Annet-Joseph, qui suit :

- Copyright - Les editions d'Annay - Lyon 2007 -

XV. Annet-Joseph DE VISSAC, épousa, le 22 mai 1748, Jeanne-Rose d'Abrigéon, dont est né :

XVI. Jacob DE VISSAC, qui s'allia, par contrat du 11 décembre 1772, avec Marie-Marguerite de Rivière, fille de Jean-Pierre de Rivière, seigneur de Veyrière. De leur mariage est issu :

XVII. Joseph-Alexandre DE VISSAC, marié, le 6 septembre 1796, avec Marguerite-Victoire de Jossouin, fille de Jean-Roch de Jossouin, seigneur de Valgorge, officier supérieur, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de Madelaine-Charlotte de Laulanhier. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph-Auguste-César-Alexandre de Vissac.
2°. Louis-Charles-Hippolyte de Vissac.
3°. Jules-Philippe-César de Vissac.

Armes : De gueules, à trois pals d'hermine.

VIVARAIS. État particulier de la province du Languedoc.

(Voy. tom. II, 1re. série, au mot *LANGUEDOC.*)

La charge de bailli d'épée du Vivarais et du Valentinois était presque entièrement militaire. Elle donnait le commandement de la noblesse dans le département de ce bailliage qui comprenait autrefois le Vivarais et la partie du Dauphiné formant l'ancien domaine des comtes de Valentinois et de Diois; c'est-à-dire, les diocèses de Valence et de Die, et autres terres le long du Rhône. La justice s'y rendait au nom du bailli, qui avait sous lui plusieurs officiers. Cette charge, qui était en dernier lieu dans la maison de Vogué, depuis Georges comte de Vogué, a de tout temps été exercée par des gentilshommes très-qualifiés. En voici la liste depuis le XIIIe. siècle :

Guillaume du *Moulin*, chevalier, 1287. Henry de *Montdragon*, 1288. Raimond de *Bachevilliers*, 1314. Pierre de *Baux d'Orange*, 1322. Bertrand de *Barbette*, 1340. Guillaume de *Ledra*, chevalier, 1344. Gaston de *Gaste*, chevalier, 1404. Guichard de *Marzé*, chevalier, chambellan du Roi, 1414. Henry de *Péquelin*, chevalier, 1416. Bermond du *Caïlar*, chevalier, 1417. Pierre de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Solminiac, chevalier, 1421. Jacques de Charrier, écuyer, 1424 et 1426. Étienne de *Nogaret*, 1424. Gui de *Forcade*, écuyer, 1425. Guillaume *Bastard*, écuyer, 1426. Mahin de *Lévis*, chambellan du Roi, 1432. Pierre de *Chanaleilles*, chevalier, seigneur de Vals et du Pin, 1425 et 1435. Robinet de *Blarges*, damoiseau, 1429. Martin *Garciani*, damoiseau, écuyer du Roi, 1440. Thomas *Alberti*, damoiseau, seigneur de Boussargues, 1447. Claude de *Châteauneuf* (Joyeuse), 1455. Louis de *Taulignan*, baron de Barrès, chevalier, 1458. Charles *Astarce*, seigneur de Pierrelate, 1461. Jean d'*Apchier*, 1465. Beraud, dauphin d'*Auvergne*, seigneur de Combronde, 1466. Jean de *Lagardette*, chevalier, 1484. Just comte de Tournon. Jacques de *Grimoard*, comte du Roure. *Georges*, comte de Vogué. *Melchior*, comte de Vogué, etc.

Etat des familles nobles du Vivarais qui ont fourni des gentilshommes aux bans et arrières bans de la noblesse du Languedoc en 1513, 1637, 1694.

D'Agrin des Ubaz, 1513, 1637. Alesti de Rocoules, 1513, 1637. d'Apcher de Vabres, 1637. D'arlamde de Mirabel, 1513, 1637, 1694. D'Hautefort de l'Estrange, 1637. Agulhac de Beaumefort, 1637. D'Albignac, 1513. D'Audemard, 1694. De Badel, 1637. De Balazuc de Montréal, 1513, 1637, 1694. De Barjac, 1513. De Barjac de Rocoules, 1637, 1694. Imbert Baronnat, 1637. Baumont de Rocles, 1513, 1637. De Barrès du Molard, 1513, 1637, 1694. Beauverger de Chambaud, 1637. Bénéfice de Cheylus, 1513, 1637, 1694. Bénéfice de Montargues, 1694. Blanc de Molines, 1513, 1637, 1694. Blanchard de la Tour, 1513, 1694. Blou de Saint Andéol, 1513, 1637, 1694. Blou de Précis, 1513, 1637. Blou de Serrecourt, 1694. Bonlieu de Charrieu, 1513, 1637, 1694. L. Bonot, 1513. De Borne de Ligonniers, 1513, 1637. Bernardin Bousas, 1513. Bousas de Chivols, 1637, 1694. Brenàs d'Auriol, 1513, 1637. Baratier de Saint Auban, 1694. Du Bay du Cros, 1637, 1694. De Burine de Tournais, 1694. Barbou des Arcis, 1637, 1694. Bernard de la Bastide, 1637, 1694. De Bard, 1513. De Bernis, 1637. Le Blanc de la Rouvière, 1513. De Banne, 1513, 1637. De Borne 1513, 1637. De Baurepaire, 1513, 1637, 1694.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Bonrepos, 1513, 1637. Du Bourg, 1513, 1637, 1694. De Cachard, 1694. Chalendar de Cornillon, 1513 1637. Chalendar de Vinassac, 1513. Chalandar de la Mothe, 1637, 1694. De Chambarlhac, 1513, 1637, 1694. De Chambaud, 1515, 1637, 1694. De Chanaleilles, 1513, 1637, 1694. De Châteauneuf, 1513, 1637, 1694. Chastel de Condres, 1513. Chastel de Brès, 1513, 1637. De Chavagnac, 1513. Cheylar des Fougères, 1513, 1637. Cheylar d'Albignac, 1637. De Calvières, 1513, 1637. Claude Conte, 1513. Louis Conte, 1637. Chantre de Saint Pons, 1513, 1637. Courtial de Villelongue, 1637. Du Cher, 1513, 1637. Des Chaberts, 1637, 1694. Cadoëne, 1513, 1637. Gabriac de Cadoëne, 1513, 1637, 1694. Cadoëne de Gabriac, 1637, 1694. De Coursas, 1513. De Chazotte, 1513. 1637. De Choumouroux, 1513, 1637. De Charlieu, 1513, 1637. De Charrier, 1513. De Chambaud-Charrier, 1613, 1694. Destezet, 1694. Diene de Saint Eustache, 1637. Dampmartin, 1694. D'Entraigues, 1513, 1637, 1694. Dantil de Ligonnès, 1513, 1637. D'Entrevaux, 1513, 1637. De l'Espinasse, 1637. De Fages, 1513, 1637, 1694. Fay de Gerlande, 1513. Du Fay, 1513, 1637, 1694. De Fay, 1513, 1637, 1694. Du Fayn, 1513, 1637, 1694. Flandrin de Porcheroles, 1513, 1637, 1694. Flotes de la Roche, 1513, 1637, 1694. Du Faure, 1513, 1637, 1694. De la Farge, 1513. De Faure-Vieux, 1637. Gardon de Boulogne, 1637. Gazeles, de Suchet, 1637, 1694. De Geys, 1513, 1637. De Ginestous, 1513, 1637. Guibert de la Roustide, 1637. Guion de Pampelonne, 1637, 1694. Guion, 1513. De Grimoard, 1513. De Grollier, 1513, 1637. La Gruterie. de Maison-Seule, 1513, 1639. De Gouvernet, 1513. De Granoux, 1513, 1637. Harenc de la Condamine, 1513, 1637, 1694. De Hautvillar, 1513, 1637. Hérail du Mas-Hugon, 1513, 1637. D'Hillaire, 1637. D'Hillaire de Joviac, 1694. De Joviac, 1513, 1637, 1694. Julien de Vinessac, 1694. Justet de Sardiges, 1637. De Jarnieu, 1513. De Ligonnès, 1513, 1637. De la Tour, 1513, 1637, 1694. De la Tourette, 1513, 1637, 1694. De Logères, 1513, 1637. De la Bastide, 1513, 1637, 1694. De la Baume, 1513, 1637, 1694. De la Baume, 1637, 1694. De la Mache 1513, 1637, 1694. De la Croix 1513, 1637, 1694. de la Fare. De la Garde. De la Garde-Chambonnas. De la Gorce. De la Mote. De la Fare, 1513, 1637. De la

Copyright - Les éditions d'Array - Lyon 2007

Garde, 1513, 1694. De la Garde-Chambonnas, 1513, 1637, 1694. De la Gorce, 1513, 1637. De Lamote, 1513, 1637. De La Mothe, 1513, 1637, 1694. De Langlade, 1513, 1637. De la Planche, 1513, 1637, 1694. De Largier, 1694. De la Rivoire, 1513, 1637, 1694. De la Rochette, 1513, 1637. 1694. De la Roque, 1513, 1637, 1694. De la Tour-Gouvernet, 1513, 1637. De la Valette, 1513, 1637, 1694. De la Vergne, 1513, 1637, 1694. De Launai, 1513. Launai d'Entraignes, 1637, 1694. De Leissac, 1513, 1637. De Lermusières, 1513, 1637, 1694. De Lestrange, 1513, 1637, 1694. Lusi de Pélissac, 1513, 1637. De Lachamp, 1513, 1694. Du Lac, 1513, 1637. De Lachavas, 1637. De la Pimpie, 1694. De Latier, 1513, 1637. De Liviers, 1513, 1694. De la Boissière, 1637. De Lachaux, 1513, 1694. De Lacharrière, 1513, 1637. De la Tour, 1513, 1637, 1694. De la Farge, 1513, 1694. De la Baume-Montrevel, 1637. De Montravel, 1513. De Monclar, 1513, 1637. De Montrond, 1513, 1637, 1694. De Maillan, 1513, 1637, 1694. De Malbosc, 1513, 1637. Molin de la Vernède, 1637, 1694. De Marcha, 1637, 1694. Mercure de Roche-Sauve, 1694. Merles de Fassemale, 1513. Des Micheaux, 1637, 1694. De Missol, 1694. De Marcons, 1513, 1637. Mars de Liviers, 1513, 1637. Du Mazel de Peyrebesse, 1637. Meyras d'Agusat, 1513, 1637. Molète de Morangiès, 1513. De Montagut, 1513. De Montagut de Bouzols, 1637, 1694. Montaud de Montaud, 1513, 1637. Montels de Courssas, 1637, 1694. Montainard de Chalençon, 1513. Moreton de Chabrillant, 1513, 1637, 1694. De Montseveny, 1513, 1637. De Montbrun, 1513, 1637, 1694. De Narbonne, 1513. Odde Boniot, 1513, 1637. De Pierregrosse 1513, 1637. De Pierrefort, 1513. Du Pont, 1513, 1637, 1694. Peloux de Saint Romain, 1637. Du Prat, 1513, 1687, 1694. Pagès du Charnève, 1694. De Piolenc, 1637, 1694. De Peyrebesse, 1513. De Payen, 1513. De Payan, 1637, 1694. De Palamourgue, 1513. Pelegrin de la Bastide, 1513, 1637. De Pelet, 1513, 1637, 1694. Pignac de Fours, 1513, 1637. Piolenc de Saint-Julien, 1513. Pluviers de Paulhan, 1513. De Porcelet, 1513, 1637. De Pouzols, 1513, 1637, 1694. De Praron, 1637. De Pleyné, 1513, 1694. Reboulet de Galbert, 1637. Rivière de Courssac, 1637. De Rochebonne, 1513, 1637. De Rochefort, 1513, 1694. De Rochemore, 1513. De Rochemure, 1637, 1694. De

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Rochenegli, 1513. De Romanet, 1637, 1694. De Roure, 1513, 1637. Robert du Molard, 1694. De Rostaing 1513, 1637, 1694. Du Rouchet, 1694. De Sampzon, 1513. De Saint-Laurent, 1513, 1637, 1694. Serres du Pradel, 1637. Saunier de Merquerre, 1513, 1637. De Sabatier, 1513, 1637. Saignard de Préau, 1637. De Saignard, 1694. De Saint-Pierreville, 1513, 1637. De Saint-Ferreol, 1637, 1694. Du Solier, 1513, 1637, 1694. De Saint-Julien, 1513, 1637, 1694. De Saint-Priest, 1513, 1694. De Sales, 1513. De Sanglier, 1694. De Serres, 1637, 1694. Sibleyras d'Archier, 1637. Sibleyras, 1694. Soubeiran, de Montgiraud, 1637, 1694. De Surville, 1637, 1694. De Sauzet, 1694. De Sévérac, 1513. De Saint-Michel, 1513, 1637. De Tourville, 1637, 1694. Trémolet de la Cheisserie, 1637, 1694. Tardinon, 1513, 1637. Toulouse de Foissac, 1637. Trémolet de Robiac, 1637. Trémoulet de Craux, 1637, 1694. Truchet de Chambarlhac, 1513, 1637, 1694. D'Urre, 1513, 1637. De Vanelhes, 1513, 1637, 1694. De Vernon, 1513, 1637. D'Ussel, 1513, 1637. De Valons, 1513, 1637. De Vinezac, 1513, 1637. Vogué de Rochecolombe, 1513, 1637, 1694. De Vogué, 1637, 1694. De Vernoux, 1513, 1637, 1694. De Vissec, 1513, 1637. Vincens de Bidon, 1694. Vocance de la Tour, 1637, 1694. Du Vivier, 1513, 1637. De Vaulx, 1513, 1637. De Vaux, 1694. De Veaux, 1637. De Vocance, 1694. De Vieux, 1513.

État des gentilshommes du Vivarais, convoqués aux assemblées de la noblesse tenues à Annonay et à Villeneuve de Berg, en 1789, pour la nomination des députés aux états généraux.

Pour éviter des longueurs, on a supprimé les prénoms, qualifications, grades militaires, décorations, fonctions, etc., parce qu'il suffit de désigner distinctement, par leurs noms et surnoms, les familles qui ont fourni un ou plusieurs membres à ces assemblées.

D'Agrain des Ubas, d'Albon de la Roussière, d'Aleyrac, d'Agulhac de Soulages, Alison de Chauvière, d'Alméras de Brès, d'Apchier de Vabres, des Arcis, d'Arlamde de Mirabel, d'Arnaud de Bernis, d'Ayme, d'Auteville de Ponsère, de Barjac, Bollioud de St.-Julien, Balazuc de Montréal, de Baderon, de Banne, Barnou de Villeneuve, Baratier de St.-Auban, Barou de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Canson, de Barras de la Penne, de Barrès du Molard, de Bazalgette du Charnève, du Bay du Cros, du Bénéfice du Cheylus, du Bénéfice du Bois, Bernard de Montbrison, Bernard de St.-Arcon, Bernardi, Bernis de St.-Marçel, de Barruel, de Blanc de Molines, de Blanc de la Blache, de Blanc de Loire, le Blanc de Rochemaure, de Blou de Chadenac, de Bonnot, Bouvier de Montmeyran et de Cachard, du Bourg de St.-Polgue, Bozas de Chirol, Burine de Tournais, le duc de Bourbon, prince du sang, pour ses terres en Vivarais, de Chalendar de la Mothe, de Crottier de Peyraut et de Chambonnas, de Chambonnas la Garde, de Cellier, de Chanaleilles du Villard et de la Saumès, de Clavières, Chappuis de Tourville, Clavel de Veyran, Clerg d'Alison, de Coulonjon, de Colonne, comte de Taurriers, d'Aubusson, Dalamel de Bournet, de Solmes du Chambon, Delpuech de Chamonte, Després, Descours, Destezet de St.-Cierge, de Digoine, de Dienne du Puy, du Bessé, Duchier, du Sault de St.-Montant, de Bard, de Fages de Chaulnes, de Rochemure, de Fages de Vauvale, de Chaseaux, de la Cham, Faure des Chaberts, Favet de Fournès, de Glo de Lorme, de Fay de la Tour-Maubourg, de Fay de Solignac, du Fayn, du Faure de Satillieu, Florit de Latour de Clamouse, Figon de la Mure, Fontaine de Logères, Hébrard du Cheylard, de Gain, de Gigord, de Grimoard de Beauvoir du Roure et de Beaumont-Brison, de Grollier, Gout de Vissac, Guion de Geys de Pampelonne, de Gumpertz, de Lermusières des Faugères, de La-Roque d'Auzon et du Pont, d'Hillaire de Toulon, de St.-Jalle, de Joviac, de Jansac, Ithier d'Entrevaux, d'Indy, Labro du Pin, de Lachava, Lacroix de Suarès d'Aulan, de Lablache de Marcols, Ladreyt de Lacharrière, Lafon de Savines, Laforest de Chassagne, la Garde de Poujols, la Pimpie de Granoux, la Rivoire de Ginestous, de la Tourette, de la Chèze, de Portales, de la Rochette, Lavèze de Montjou, de Laulanier, de Lestrange de Boze, de la Valette-Chabriol, Romanet de Lestranges, Lestranges de Grozon, de Loire de Brion, Lombard de Mars, de Launai d'Entraigues, de Lisle de Charlieu, Julien de Vinezac, Maillan de Foucade de Fourton, Malmazet de St.-Andéol, Marcha de St.-Pierre-Ville, Martin d'Amirat,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

du Mazel, de Mazade, Meissonnier de Châteauvieux, Mercoirol de Beaulieu, Mercure-de Roche-Sauve, Merle de la Gorce-Vallon, de Missol, des Michaux, de Montgolfier, de Montagut de Beaune de Bouzols, de Monteil, de Moreton de Chabrillan, Moreau de Brémieu de la Bélive, Pagés du Charnève, Pavin de Fontenai-Lafarge, Popon de St.-Jullien, de Piolenc de St.-Alban, du Pont de Ligonnès, du Pont de Soyons, Praron du Peloux, Rabaniol de la Boissière, Richard de Beaumefort, de Rochefort, de Rochemore, de Grille de St.-Remèze, Rochier de la Baume, de Rostaing, du Rouchet de Chazotte, Robert Descots, de Châteauneuf du Molard, le duc de Rohan de Guémené de Soubise-Lavoulte, pour ses terres en Vivarais, Roqueplane de Montbrun, de Ruelle, Sabatier de la Chadenède, Saignard de Choumouroux, de Sampigny d'Issoncourt, de la Sausse, de Sautel du Besset, Sauzet de Fabrias, de Serres, de Serres de Saunier de Gras, de St.-Etienne, de Borne de St.-Cernin, de St.-Ferréol du Clap, du Solier d'Audance, du Griotier, Tardy de Montravel de Labrossy, de la Baume, Tavernol de Barrès, de Trémolet de Lacheisserie, de Valleton, de Vanosc, de Vergéses, de Veyre-Soras, Vincentis de Montsevenу, de Vernoux, de Vocance de la Tour, de Vaure de Charlieu, de Vogué de Rochecolombe, le duc d'Uzès, pour ses terres en Vivarais, Véron de la Rama, de Vaulx de Pleyné.

Il est à remarquer que le Vivarais a perdu, depuis 1789, un assez grand nombre des familles nobles comprises en cet état, puisqu'il n'en existe plus aujourd'hui qu'une centaine, parmi lesquelles beaucoup ne sont pas mentionnées dans l'état des bans et arrières-bans de 1513, 1637, 1694. A ces époques-là, la noblesse du Vivarais était nombreuse; et si, de nos jours, elle est autant réduite, (tandis que la population générale du pays a augmenté), on l'explique à sa louange, en disant qu'elle a toujours été prodigue de son sang pour la défense du trône et de la patrie.

DE VOSSEY, en Bourgogne, famille qui a pour auteur Bernard de Vossey (orthographié aussi Vaussé), écuyer, mari de Guillemette de Richecourt, qu'il épousa

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

le 19 février 1534, et père d'Edme de Vossey, 1er. du nom, écuyer, tué à l'armée. Elle a donné plusieurs officiers, dont un était décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Les autres alliances de cette famille sont avec celles de Badelle, Barthélemi, Beaubard, de Chambourg, Salmon de la Barre, etc. Elle a été maintenue dans sa noblesse par ordonnance de M. Bignon, commissaire départi dans la généralité de Paris, du 8 octobre 1717, et a fait des preuves pour le service militaire, en 1720, et pour Saint-Cyr, en 1727.

Armes : d'azur, à la bande d'argent, chargée de deux hures de sanglier de sable.

W.

DE WALSH-SERRANT. La maison de Walsh-Serrant, qui a joui des honneurs de la cour en 1774, 1785 et 1787, en vertu de ses preuves faites au cabinet des ordres du Roi, est l'une des plus anciennes et des plus considérables du royaume d'Irlande. Elle est originaire du pays de Galles, en Angleterre, où elle florissait dès le milieu du douzième siècle, et alla s'établir en Irlande lors de la conquête de cette île, en 1172. David et Philippe Walsh furent du nombre des chefs de cette entreprise. Philippe se distingua, en 1174, dans un combat naval livré contre les Danois, et tua de sa main l'amiral de la flotte danoise. Sa postérité forma des établissements considérables dans les comtés de Kilkenny, de Kildare et de Waterford, jouit d'une grande distinction, et contracta des alliances avec les maisons les plus illustres du pays, jusqu'au règne de Jacques II, dont la maison de Walsh tenait le parti ; c'est ce qui l'obligea de quitter l'Irlande et d'abandonner toutes ses possessions, pour venir s'établir en France, où Antoine Walsh obtint, le 10 novembre 1753, un arrêt du conseil, qui, en le maintenant dans sa noblesse, le reconnut pour être issu de Philippe Walsh, ci-dessus rapporté.

Les châtellenies de Chantocé, de Savernières, de Serrant, de la Roche-Serrant, de Belnoé, réunies à la baronnie d'Ingrande, en Anjou, ont été érigées en comté, par lettres du mois de mars 1755, sous la déno-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mination de Serrant, en faveur de François-Jacques Walsh.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois phéons, ou fers de lance antiques de sable.

WARIN, en Lorraine; famille anoblie le 5 novembre 1513, dans la personne de Jean Warin, procureur-général de l'évêché de Verdun, lieutenant-général de Saint-Mihiel. Il épousa Sébastienne Raulet, fille de Gervais Raulet, sommélier d'échansonnerie du duc René II, et d'Agnès de Sathenay. Il en eut :

1°. François, qui suit ;
2°. Philippe Warin, mariée 1°. à Dominique Mussey, lieutenant-général du bailliage de Hattonchâtel ; 2°. à Jean le Poignant, IIe. du nom, conseiller d'état du duc de Lorraine et président des grands jours de Saint-Mihiel ;
3°. Anne Warin, femme de Christophe Didelot, anobli en 1539.

François Warin, lieutenant-général du bailliage de Saint-Mihiel et garde du scel du tabellionnage dudit lieu, mort en 1570, avait épousé Jeanne *de Ville*, dame de Brandecourt, qui fit reprises en 1584, et qui avait eu de son mari, Madelaine Warin, première femme de Nicolas Champenois, seigneur de Neufvilotte, conseiller d'état du duc de Lorraine.

Armes : d'azur, fretté d'or; à la bordure de gueules.

DE WASSERVAS, seigneurs de Marche, d'Haplaincourt, etc., barons de Wasservas, en Artois. La filiation de cette famille est prouvée depuis Jean, baron de Wasservas, en 1522, seigneur de Marche, de Chauvelette et de Bois-d'Erpent, au comté de Namur, époux d'Isabeau de Sars, et père de Godefroi, baron de Wasservas, écuyer, seigneur de Marche, de Chauvelette et de Vieil-Mesnil, maieur de la ville de Namur depuis l'an 1567 jusqu'en 1570. Ce dernier fit une transaction en 1563 et épousa Dorothée Pourquin, qu'il laissa veuve le 24 décembre 1580. Il avait eu pour fils Jean de Wasservas, écuyer, seigneur de Marche, de Vieil-Mesnil, de Bruslé, etc. mestre-de-camp pour le

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

service de l'empereur, puis sergent-major et capitaine pour le service de Sa Majesté catholique. Cette famille a donné des officiers supérieurs et autres, au service des Souverains d'Espagne et d'Allemagne, et plusieurs officiers supérieurs au service de France, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle s'est alliée aux maisons des Auberts de Courcelles, de Bethéncourt, de Broide de Rambure, de Conemberg, le Gros de Havrec, de Lannoy, de Linard, de Marbois, de Namur de Dhuy, d'Obert de Grevillé, d'Oizel, de Saint-Vaast, de Sucre, de Waha, etc., etc.

Armes : d'azur à trois pots ou aiguières d'or à l'antique. Cimier : un casque taré de front, couronné d'un bourrelet de baron, et sommé d'une couronne de marquis, dont est issant un cygne d'or. Supports : deux griffons, portant chacun une bannière, aux meubles et émaux de l'écu.

WATELET. Nicolas, receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Réthel, par lettres du 11 mars 1680, puis conseiller, secrétaire du Roi, maison couronne de France en la chancellerie près la cour du parlement de Pau, pourvu le 24 août 1717 et reçu le premier septembre suivant, mourut le 14 décembre 1718. Il avait eu pour femme, en premières nôces, Claude Tiercelet, et en secondes nôces, Anne Torchet de la Chapelle. Sa première femme l'avait rendu père de Nicolas-Robert Watelet, écuyer, successivement avocat au parlement, conseiller du Roi, payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, et receveur-général des finances de la généralité d'Orléans, pourvu le 10 juin 1729, lequel fut marié le 10 février 1716, avec Nicole-Elisabeth de Beaufort. *D'azur, à l'ancre d'argent, acostée de deux étoiles du même.*

DU WICQUET de Lenclos, barons d'Ordre, seigneurs de Dringhen, de la Watine, des Prés, en Picardie ; maison ancienne, originaire du Hainaut, où elle est connue depuis le commencement du quatorzième siècle. Lors de la recherche, en 1698, elle a fait preuves, par filiation, depuis Thomas du Wicquet, écuyer, vivant le premier septembre 1517. Cette maison a donné plu-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sieurs officiers supérieurs, un maréchal-de-camp, etc., et est alliée aux familles du Blaisel de Campagne, de Feramus, de Humières, de Lardé, de Lastre de Pernes, de Leclitte, Monque, de Poucques, le Roy, Vaillant, etc., etc.

Armes : de sinople, au chevron d'argent, accompagné de trois rustres du même.

DE WILLAFANS; maison distinguée parmi celles de race d'ancienne chevalerie du comté de Bourgogne, tirant son nom d'un bourg et château-fort du bailliage d'Ornans, remarquable par ses nombreuses et grandes alliances, et l'étonnante quantité de chartes et titres des douzième, treizième et quatorzième siècles que l'on retrouve encore sur son nom dans tous les dépôts d'actes et archives du pays, quoiqu'éteinte dès le seixième siècle dans les maisons de Vaudrey et de St.-Mauris-Châtenois, portant pour la plupart les qualifications de chevaliers et de sires de Willafans, de Say, de Bersaillin, etc.

On y remarque des donations faites à l'abbaye de Corneux, par Cécile de Willafans, en 1232, à celle du Lieu Croissant, par Théodoric de Willafans, chevalier, en 1252 et 1180, à celle de Bellevaux, par Guiotte, fille de Jacob, sire de Willafans et de Say, chevalier, en 1268; une lettre d'Othon, duc de Méranie, au duc Hugues de Bourgogne, par laquelle il s'engage, en faveur d'autres conditions réciproques, tant envers lui duc de Bourgogne, qu'envers le Seigneur Thiébaud de Neufchatel, le seigneur Furçon de Beaujeux, maréchal de Bourgogne, le seigneur Jacques de Willafans et le seigneur Henri Lallemant, à leur prêter défense, aide et conseil, de 1244. Les historiens de Bourgogne rapportent les noms et filiations d'un grand nombre de seigneurs de cette maison, chevaliers, damoiseaux ou écuyers, figurant toujours dans les actes parmi la haute noblesse, et portés sur les rôles d'hommes d'armes des quatorzième et quinzième siècles. Les registres des chevaliers de St.-Georges font foi que plusieurs chevaliers de cette maison y furent reçus au quatorzième siècle, à l'époque de la première restauration de ce corps illustre de noblesse, et fréquemment depuis ; et leur nom se voit également reçu dès cette époque dans tous les anciens chapitres nobles du pays et parmi les chevaliers du Temple.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'opinion des auteurs bourguignons qui en font mention, est que cette maison est une branche de celle de Cicon, très-marquante depuis l'an 1000, qui portait : d'or à la fasce de sable. Ils en citent les titres du onzième siècle ; mais pour ceux qui n'en ont pas connaissance, il reste du moins pour certain qu'en effet elle en relevait, et que leurs possessions étaient voisines, mais qu'elle a constamment depuis l'an 1132, porté le nom de Willafans.

Armes : d'argent, à la bande de sable, cotoyée de deux bâtons de même, et chargée de trois coquilles d'or.

DE WILLOT DE BEAUCHEMIN ; famille originaire de Franche Comté, qui a donné un évêque de Salone, par bulles du mois de juillet 1474, dans la personne de Philibert Willot, inquisiteur général de la foi au comté de Bourgogne en 1459. Chevalier (1) dit qu'il était d'une ancienne famille de Poligny, et le croit fils de Renaud Willot, vivant en 1423. Etienne Willot se trouve nommé parmi ceux qui, l'an 1460, possédaient des biens et maisons à Poligny. La filiation de cette famille est établie par titres depuis Jean de Willot, seigneur d'Aunoire et de Beauchemin, l'un des gentilshommes de la reine Catherine de Médicis, et gouverneur du château de Montereau l'an 1560. On compte parmi ses descendants plusieurs officiers et un maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à trois têtes de lion d'or, lampassées de gueules. Devise : *Is mihi pro aris et rege animus.*

DE WISMES ; terre en Artois, près Saint-Omer, érigée en baronnie en 1759, pour la famille de Blocquel-de-Croix, d'une ancienne noblesse connue en Flandre dès la fin du douzième siècle.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.

---

(1). Mémoires historiques sur la ville de Poligny, 1769, in-4°., tome II, page 547.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Y.

D'Y, seigneurs de Seraucourt, en Champagne; maison issue d'ancienne chevalerie, originaire de Picardie, qui a pris son nom de la terre d'Y, située près de Péronne. Elle remonte par filiation à Michel, seigneur d'Y, châtelain du château de Falvy, décédé avant le 7 novembre 1489. La branche des seigneurs de Seraucourt a été maintenue par M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois d'octobre 1668; celle des seigneurs de Seboncourt et de Béart, en Picardie, a été maintenue par M. Bignon, intendant en cette province, le 24 janvier 1699. Cette maison s'est alliée avec les familles d'Aguisy, Allart, Apremont-Nanteuil, Le Bel de Sors, de Berry de Proviseux, Le Blond, de Broye, Cauchon de Tours-sur-Marne, Chamisat de Sevry, Duchesne de Verderonne, Le Convert, L'Escuyer, l'Espagnol de Bouilly, de Flavigny, de la Fons d'Happencourt, de Fontaines, des Fossés de Richemont, Freret de Montlaurent, Hasquin, la Heurtière, de Grammont, des Lures de Montgon, de Lannoy; de la Motte, Nudelet, de Partenay, du Passage, de Plantecorne, de Postel de Sons, de Rassin de Cramaille, de Sort de Villers, le Vain, de Vertus, Walon etc.

Armes : d'azur, à trois chevrons d'or.

D'YEMBERGH-VAN-RHEMEN, seigneurs de Cortenhoorn; famille ancienne, originaire du duché de Gueldre, établie en Artois, depuis près de deux siècles. Elle a pour auteur Jean d'Yembergh-Van-Rhémen, père de Théodoric d'Yembergh-Van-Rhémen, seigneur de Cortenhoorn, l'un des nobles vassaux des pays d'Ower-Issel, marié avec Marie-Adrienne Droste *aliàs* Drosten, et vivant en l'an 1598 : on ne peut malgré l'ancienneté de cette famille remonter sa filiation qu'à cette époque. Elle a donné plusieurs capitaines, dont un décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Armes : de gueules à la fasce d'argent, surmontée de trois cannettes d'or contournées.

YON, sieurs de Launay et de la Riviere, en Normandie ; famille qui a pour auteur Nicolas Yon, père de Michel Yon, écuyer, dont le mariage fût accordé le 5 février 1583, avec Julienne de Ponthis. Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, par arrêt du conseil-d'état du Roi, du 9 août 1672, qui infirme une condamnation prononcée par M. de Boissy, le 16 juin 1667, et ordonne que son nom soit rayé du rôle des tailles. Nicolas et Thomas Yon, issus d'une autre branche de la même famille, furent maintenus, en 1667, par le même intendant, sur preuve de quatre degrés de noblesse. Cette famille est alliée à celles d'Arcuis, de Brouault de Ste.-Barbe, le Fillastre-des-Champs, Leudet et le Marchand de la Potherie.

Armes : D'or, à la bande d'azur, accompagnée en chef d'un lion de gueules.

YSORÉ D'HERVAULT, marquis de Pleumartin, en Anjou, par érection du mois de janvier 1653 ; maison d'ancienne chevalerie, qui reconnaît pour son premier auteur, Pierre Ysoré, vivant en 1145. Ses descendants ont eu des grades distingués dans les armées de nos Rois ; d'autres ont été attachés à leurs personnes ou à leur maison, comme chambellans des rois Charles VI, Louis XI et Charles VIII ; gentilshommes de l'hôtel et de la chambre, capitaines de 50 lances des ordonnances, etc, etc. Un grand nombre d'officiers de cette maison sont morts au champ d'honneur ; d'autres ont été couverts d'honorables blessures ; plusieurs ont été décorés du collier de l'ordre du Roi, avant et depuis l'institution de celui du Saint-Esprit ; un a été nommé chevalier de ce dernier ordre, le 8 novembre 1651, et est mort avant d'avoir été reçu. On compte dans cette illustre famille, un vice-amiral de Guyenne, plusieurs colonels et mestres de camp d'infanterie et de cavalerie, un capitaine de vaisseaux, des gouverneurs de places et de subdivisions militaires, et plusieurs conseillers-d'état. Elle a donné un évêque de Condom, puis archevêque de Tours, mort en 1716. Cette famille a obtenu les honneurs de la cour,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

en vertu de preuves faites en 1773, au cabinet des ordres du Roi. Elle s'est alliée aux maisons d'Angle, Babou de la Bourdaisière, de Beynac, Bataille de Riquoët, de Chamborant, Chasteigner de la Rochepozay, Chenin de l'Étang, de Combarel, de la Haye, le Lay-de-Villemarcy, de Liniers, de Montalembert, de Montauzier, de Naillac, de Ris, du Plessis-Richelieu, Ribot de Chavaignes, de Roncherolles, de Sorbiers, de Tranchelion, d'Usson-Bonac, etc.

Armes : D'argent, à deux fasces d'azur.

Z.

ZAMET, barons de Murat et de Billy.

Sébastien Zamet, noble lucquois, fut naturalisé français avec Horace, et Jean-Antoine Zamet, ses frères, par lettres du mois de juillet 1581. Sébastien devint baron de Murat et de Billy, seigneur de Beauvoir et de Cazabelle, conseiller du Roi en ses conseils, capitaine et surintendant des bâtiments du château de Fontainebleau, et surintendant de la maison de la reine Marie de Médicis. Il mourut âgé de soixante-sept ans, le 14 juillet 1614. Il avait épousé Madelaine le Clerc, morte le 12 mai 1615, fille de Pierre le Clerc, seigneur de Maisons, et de Madelaine de Villeneuve. Il en eut :

1°. Jean, qui suit;
2°. Sébastien Zamet, aumonier du Roi, abbé de Juilly, diocèse de Meaux, nommé évêque et duc de Langres, pair de France, dont il prêta serment le 20 juillet 1615, mort en son château de Mussy, le 2 février 1655.

Jean *Zamet*, baron de Murat et de Billy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine et surintendant des bâtiments de Fontainebleau, après son père, mestre de camp du régiment de Picardie, puis maréchal de camp, fut blessé d'un coup de canon au siège de Montpellier, le 3 septembre 1622, et mourut le 8 du même mois de cette blessure. Il avait épousé, le 3 février 1612, Jeanne de Goth, fille de Jacques de Goth, baron de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Rouillac et d'Hélène de Nogaret-la-Valette, sœur du duc d'Épernon. Il en eut :

1°. *Jean Zamet*, baron de Murat, mort à Compiègne âgé de 22 ans, le 16 janvier 1636.

2°. *Catherine Zamet*, héritière de son père, puis du duc d'Épernon, mariée à Roger-Hector de Pardaillan-Gondrin, marquis d'Antin.

Armes : d'azur, au lion d'or, surmonté d'une devise d'argent, et cette dernière d'une fleur de lys d'or.

ZOLLER. Jacques Zoller, agent du duc Charles IV de Lorraine, à Strasbourg, fut anobli par lettres de ce prince, données à Francfort-sur-le-Mein, le 9 janvier 1674, en considération de ses services.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croisettes de Lorraine du même, et en pointe d'un alérion d'argent.

ZOLLER. Jean-Frédéric Zoller, prévôt, gruyer, receveur et chef de police de la ville et du comté de Bitche, parent du précédent, fut anobli le 10 octobre 1712.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux croisettes de Lorraine de gueules, et en pointe d'un alérion de sable.

DE ZUYLEN, seigneurs d'Erpe, de Laeren, d'Erondeghem, d'Estombes, d'Ottreghem, etc, aux Pays-Bas. Cette maison, issue d'ancienne chevalerie, connue quelquefois, dans les actes du quatorzième siècle, sous le nom de *Schouteet*, a hérité, vers l'an 1440, des biens de la maison d'Erpe, en épousant l'héritière de ce nom. Cette famille s'est alliée aux maisons de Van der Does, d'Estourmel, de Flandre, de Van der Gracht, de Liédekerque, de Montmorency, de Walloncapelle, Van Woude, etc, etc.

Armes : D'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent, qui est de ZUYLEN; en cœur un écusson d'argent, chargé d'un lion d'azur, lampassé et armé de gueules, qui est D'ERPE.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

SUPPLÉMENT

AUX QUATRE PREMIERS VOLUMES

DU DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE LA NOBLESSE DE FRANCE.

A.

D'ABADIE, en Languedoc, famille ancienne, originaire de Guienne.

Guillaume d'*Abadie*, seigneur de Villeneuve, de Tonens et autres places, épousa Cécile-Madelaine de Roche, dame de la baronnie d'Aigalliers et de Montaran, dont il eut, entre autres enfans :

Blaise-Pascal d'*Abadie*, seigneur de la baronnie d'Aigalliers, de Villeneuve, Tonens et autres places, marié à Paris, avec Jeanne de la Chaume. Il comparut à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée d'Uzès, pour l'élection des députés aux états généraux du royaume, en 1789. Il a eu pour fils:

Alexis, baron d'Abadie, officier de dragons, né en 1795.

Armes : D'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux tours du même, et en pointe d'un écusson d'azur brochant sur le chevron, et chargé d'un lion d'or ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

D'AINESY, *voyez* MONTPEZAT.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ALAIS. *Liste des gentilshommes du diocèse d'Alais, qui, en 1789, ont signé le mémoire, sur le droit qu'a la noblesse de nommer ses députés aux états généraux du royaume.*

MM.

Berranger de Caladon.
De Tourtoulon-Lasalle.
De Tourtoulon.
De Manoël de Marcassargues.
D'Hostalier-D'Anduse.
Le baron de Tourtoulon.
Le marquis de Julien de Mons.
De Manoël-Thoiras.
De Manoël-Claret.
Le chevalier Deshours.
De Calviac.
Du Puy-Aubignac de Solier.
D'André de Monfort.
De Manoël de Lagravière.
De Manoël Saumane.
De Tourtoulon de Serres.
De Pepin-Monoblet
De Manoël-Nogaret père.
De Manoël-Nogaret fils.
De Broche de Saint-André.
De Galtier-d'Ayres.

AGEN. *Extrait du procès-verbal de l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée d'Agenois tenue à Agen le jeudi 12 mars 1789, pour la nomination des députés aux états généraux.*

Philibert de Fumel, marquis de Fumel Monségur, faisant tant pour lui que pour Sylvestre de Timbrune et pour Jean-Baptiste de Chassarel.

Armand-Désiré-Duplessis Richelieu duc d'Auillon, faisant tant pour lui que pour dame Louise-Elisabeth de la Rochefoucaud duchesse de Damville et pour madame Adélaide de Galard de Brassac.

Joseph d'Aymard d'Albi comte de Château-Rénard, seigneur de Causac.

Agésilas-Joseph de Grossolles de Flamarans, seigneur de Buzet, tant pour lui que pour Armand, comte Du Lau, marquis de Luzignan.

Messires.

François de Cadot d'Argeneuil; Jean-Charles-Thésé de Delfin; François-Paul de Mellet; Etienne de Cours de Thomazau, faisant tant pour lui que pour dame Marie Littée veuve de Cours; Charles de Poullain, che-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

valier, seigneur de Trémons ; Joseph-Paul de Cadot d'Argeneuil, chevalier de Saint-Lazare ; Alexis Delard, seigneur du Trescol ; François Delard de Penne ; Pierre-François de Fauré d'Audibran, seigneur de Mondoux ; Gilbert de Gironde, seigneur de la Giscardie, comte de Gironde, faisant tant pour lui que pour Jean-Baptiste et Marc de Gironde ; Louis d'Albert de Laval, faisant pour Louis, son père, seigneur de la Barthe ; Barthélemi, seigneur de la Gaunie ; Antoine Durieu, chevalier, seigneur de Meynadié ; Jean de Bazon titré comte de Bazon, chevalier de Saint-Louis, tant pour lui que pour Diane-Geoffrine de Barchi, veuve de François de Monestey, marquis de Chazéron ; Benoit de Brie de Teyffon, seigneur de Théobon, chevalier de saint-Louis, tant pour lui que pour Jean-Baptiste de Condom chevalier de Saint-Louis ; Antoine-Charles-Frizel de Villas, seigneur de Tantare, tant pour lui que pour dame Dorothée Naymet, veuve de Boche, et encore pour Henry de Saubat, seigneur du Trieux ; Jean-Henry du Lion, seigneur de Gasques, tant pour lui que pour dame Marianne du Lion de Gasques, veuve de Joseph d'Audebard de Ferussac ; Jean vicomte de Galard, seigneur de Saldebru, chevalier de saint-Louis, tant pour lui que pour dame Elisabeth Fiton, veuve de Jean de Raffin, chevalier de saint-Louis ; Pierre Bruyerie, seigneur de Rogundet, capitaine d'infanterie ; Jean Florimont-Boudon de Saint-Amant, seigneur de Saint-Amant, tant pour lui que pour Bernard de Maleprade, seigneur de Belestat ; Joseph Bélarché de Bonnassiés, chevalier de Saint-Louis ; Michel de Galard-Clermont Dessus, seigneur de la Salle-Bertrand ; Jean-Baptiste de Bressolles ; Jean de Bressolles garde du corps ; Jean de Vassal ; Charles-Jean-Louis de Vernéjoul, tant pour lui que pour Jean de Grénier, seigneur de Pechgris ; François de Lustrac, seigneur de Canabazès ; Labastide, etc. ; Aubert-Jean-François-Géry d'Asac, seigneur de Boisset, officier des carabiniers ; Jean-François-Martial-Antoine Lartigue de Bassabat, seigneur de la Brande, tant pour lui que pour Jean de Boutier de Saint-Sernin ; François Louis, chevalier de Carbonau, seigneur de Foncouverte, etc. ; Barthelemi Roux ; Jean du Chanin, garde du corps du Roi, tant pour lui que pour Pierre du Traivay, seigneur du Char-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

vail ; Henry Eugène du Chanin, tant pour lui que pour Louis-Joseph Digeon seigneur de Tramas ; Jean-Barthelemi Hector ou Dastorg, seigneur de Monsénot ; Jean-Pierre du Chanin, seigneur des Palès ; Jean Raymond de Missandres, seigneur de Pecaubel ; Etienne-Bideran de Saint-Sernin, officier au régiment de Piémont, tant pour lui que pour Charles de Bideran de Saint-Sernin, chevalier de Saint-Louis, et encore pour François de Bony, seigneur de Saint-Paul, etc. ; Guillaume-Milliac de Croizac ; François du Sorbier ; Labat de la Peyrière, ancien mousquetaire ; Jean-Baptiste de Rigal, officier d'infanterie, seigneur de Massanés ; Joseph de la Gardèle, seigneur de Malherbe ; Laurent de la Fon, aîné ; Jean-Marc-Antoine de Bap, garde du corps ; Louis-Bertrand-Joseph, chevalier de Foissac ; Guillaume de la Fon ; Etienne de Forcade, tant pour lui que pour Armand d'Augeard, baron de Virazel, président à mortier au parlement de Bordeaux : Etienne de Léglise de la Lande, capitaine des grenadiers au régiment de Champagne, faisant pour Pierre de Léglise de la Lande, son père, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Moirax ; Armand-Jean-Pierre de Guérin, chevalier, seigneur de la Chaize et de Toule, lieutenant-colonel du régiment d'Armagnac, tant pour lui que pour Jean-Pierre-Armand de Guérin, son père ; Pierre de Léotard, seigneur de Born, chevalier de Saint-Louis ; Paul de Lard, seigneur de Valages, chevalier de Saint-Louis, tant pour lui que pour Jean Fabre, seigneur de Parayre ; Antoine du Cros ; Gratien de Génies de la Poujade de Langle, tant pour lui que pour Léonard de Bellecombe, maréchal-des-camps et armées du Roi, et encore pour pierre Henry de la Caze, seigneur de Castel Sagrate ; Jacques-François-Ignace Dales de la Tour, seigneur de Férussat ; Jean-Antoine d'Arout, chevalier de Saint-Louis, tant pour lui que pour Pierre d'Arout, seigneur de la Serpente, et pour Jean de Comargue, seigneur de Couys ; Jean-Pierre de Bonnefoux de Bonneval seigneur de la Croze, et Thomas-Mathurin Galibert de Saint-Avit, maréchal des camps et armées du Roi, tant pour lui que pour Marc-Antoine Boudon de la Combe ; Charles César-Barbier de la Serre, seigneur de Goulans ; Joseph François de Champierre, chevalier de Saint-Louis,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, tant pour lui que pour dame Marie Filhot des Chimbaux, veuve d'Antoine Jacoubet conseiller à la cour des aides; Louis, chevalier de Montalembert, seigneur de Meure, tant pour lui que pour Jean Marquet du Gravier seigneur de la Goulaye, etc.; Jean du Gravier, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Fages, tant pour lui que pour dame Catherine du Gravier de Gayraud, et encore pour Bertrand Sarrazin de Caillade et pour Jean-Pierre de Longueval, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Languérie, etc.; Jean Joseph de Pontajon, seigneur de la Chapelle-Treintel, etc., tant pour lui que pour dame Thérèse de Saubat, épouse de Michel Dugont, seigneur de Raveille, et pour Pierre de Montalembert, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Catus; Marc Antoine d'Angeros, seigneur de Castelgaillard; Jean Chrysostôme de Rangouse, seigneur de Beauregard, tant pour lui que pour dame Jeanne de la Lande, veuve de Raymond de la Lande, conseiller au parlement de Bordeaux, marquise de Castelmauron; Pierre-Thérèse François-Xavier de Sevin, chevalier de Malte, capitaine d'infanterie, tant pour lui que pour dame Elisabeth Grillion de Mothes, veuve de Joseph de Sevin, seigneur du Pessilles, et encore pour Paul Armand de la Vie, seigneur de Moulinet, président à mortier au parlement de Bordeaux; Jean, comte Destus de Solminiat, capitaine de cavalerie, marquis de Tombebeuf, faisant pour Pierre de Solminiat, son père, seigneur de Saint Barthelemy, et encore pour Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord, baron de Beauville, commandant du Languedoc; Pierre Jean vicomte Destu, de Solminiat, capitaine de cavalerie, seigneur de Saint-Pardon, etc.; Claude de Narbonne-Lara, capitaine au régiment royal d'infanterie; Jean de Vassal, faisant pour Jean François de Bechon, seigneur de Caussade; Jean-Baptiste Tréfon; Jean-Jacques de Cussonne, chevalier de Saint-Louis, ancien brigadier des gardes du corps; Jean chrysostôme de Sevin, chevalier, seigneur de Segognac, capitaine de dragons, tant pour lui que pour dame Elisabeth de Ferrand, veuve de François Deruat, conseiller au parlement de Bordeaux; Godefroi de Sécondat, baron de Roquefort, seigneur de Marcel, chevalier de Saint-Louis; Jean Barthelemy l'Huilier; Ti-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mothée, chevalier, seigneur des Cages, ancien chevau-léger de la garde du Roi, tant pour lui que pour Alexandre d'Egals, ancien officier de cavalerie, seigneur du Faudan; Jean François de la Grange, faisant pour autre François de la Grange, maire du Puymirol, seigneur de Fillou; Jean-Louis Chambouret, seigneur de la Mothe, tant pour lui que pour François Chambouret, seigneur de Viars, juge de Penne; Louis-Emmanuel de Monlezun, seigneur du Pech de Lestelle; Henri-Ignace de Montalembert, seigneur de Cours, tant pour lui que pour François de Cazettes du Verger, chevalier de Saint-Louis, co-seigneur de Bourlens, et encore pour dame Elisabeth de Masquard, veuve de Bernard de la Clergerie, seigneur de Fournier; Joseph de Laurière-de-Moncaut, seigneur du Bousquet, chevalier de Saint-Louis, et pour Pierre de Gervain de Roquepiquet, baron de Verteuil et Coutures, et encore pour François du Bertrand, seigneur de Crozefond; Léon Aignères; Charles-Raymond de Bérail, seigneur de Roquefaire, et pour dame Henriette de Roquepiquet, veuve de Louis de Bérail, et encore pour dame Clémence de Persy de Mondesir, veuve de Marc de Biderant, chevalier de Saint-Louis; Claude de Rissan, seigneur du Pont; Gabriel de Passalaygue de Lascroze; Armand-Léotard de la Fage; Julien de Davach, seigneur de Saint-Follip, chevalier de Saint-Louis; Pierre de Rossonnes, pour lui et pour Jean-Louis de Rossonnes, comte Floix, seigneur des ondes, etc.; Pierre François de la Ville de Marsilliac, seigneur de Pareyre; François de Varennes, chevalier de Saint-Louis, et pour Jean-Baptiste-Gaston-Joseph de Reignac, baron de Frespech, conseiller au parlement de Bordeaux, et encore pour Joseph-Marie de Reignac, seigneur de la Maurelle, mineur; Louis-Gabriel Passalaygue de Secraytayre, commandant de la Dominique, chevalier de Saint-Louis, et pour Louis-Gabriel-Passalaygue de Secraytayre, et encore pour dame Elisabeth de Palloque, veuve de Jean-Louis de Persy, seigneur de Mondesir; Marc-Antoine de Coquet, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Brazalein; Germain d'Alcher Desplanel; Gratien-Ambroise Dordé, chevalier, seigneur de Saint-Bauzel; Jean Boutier de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Saint-Sernin, seigneur de la Lande et de Nagejouls, et pour Jeanne de Calvimont, veuve du baron de Saint-Martial, et encore pour Joseph Gombaud de Razac, chevalier d'honneur au parlement de Bordeaux; Raymond de Bechon, seigneur de Caussade, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, et pour Armand Grénier de Malardeau, chevalier de Saint-Louis, baron de Saint-Léger, et encore pour Léonard de Paty, baron du Rayet, conseiller au parlement de Bordeaux; Antoine-Etienne de Godailh, seigneur de Saint-Caprais de la Roquette, et pour Sébastien de Godailh, seigneur de Meyrade; Jean Gabriel de Reignac, chevalier, co-seigneur Dartigues, garde du corps du Roi; Marc Carbonnié, chevalier; Jacques de Bonnal, seigneur de Bonnal; Pierre-Blaise-Bernard d'Auzac, chevalier de Saint-Louis, pour Pierre-Vincent d'Auzac, seigneur de la Salève, et pour Jean-Baptiste, marquis de Timbrune, grand-croix de l'ordre de Saint-Lazare; Joseph-Abdon de la Roche Monbrun, chevalier, et pour Jean-Baptiste Picot, chevalier de Saint-Louis, marquis de Clermont-Dessus; Jean François de Rimonteil; Pierre Fournier de Saint-Amand, seigneur du Montet-Bennet, etc., et pour Jean-Fournier de Saint-Amant, son père, seigneur de Calviac, et encore pour Pierre Fournier de Saint-Amant, seigneur de Saint-Hilaire; François de la Fabrie, seigneur de la Silvestrie, etc.; Joseph de Bourran, baron de la Cour, et seigneur d'autres lieux, etc., et pour dame Guillemette-Françoise de Bosredon dame de Bessanes, etc.; Jean-André-Michel Marie de Lamouroux, seigneur de Pleneselve, et pour Joseph-Antoine de Barret, conseiller à la cour des aides de Bordeaux; comte de Lavedan, et pour demoiselles Marie et Françoise d'Auzac, dames de Crambols; Claude-Simon de la Caze du Tiers, seigneur, baron du Castela, et pour Félix de la Caze, seigneur du Tiers; Jean-Chrysostôme-Barthélemy de la Crosse, seigneur de la Grâce, et pour Antoine la Barthe de la Molière; Nicolas de Neymet; Jean-Clément de Bayle; Claude de Laurière, seigneur, baron de Moncaut, et pour dame Françoise de Surrau d'Arasse, veuve de Gérot, seigneur de Fontirou; Antoine Sibault de Saint-Médart; Pierre-Michel,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

chevalier de Gasq, et pour Marie-Joseph de Gasq, son frère; Léon Ducros, et pour Louis-Honoré, marquis de Valence, etc.; Jean-Baptiste de Cassieux, garde-des-sceaux près le parlement de Bordeaux, seigneur de Bailles; Pierre-David de Lard de Campagnac, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Lascombes, et pour Bernard de la Borderie de Malabal, seigneur de Bouleau; Jean-François du Cours, seigneur de Malromé, et pour Jean-François du Cours, son père, et encore pour Henry de Puch, comte de Souminsat; Hugues-Josué de Themines, chevalier de Saint-Louis; Pierre-Hugues de Thémines, ancien officier d'infanterie; Guillaume de Ballias, chevalier de Laubarède, commissaire des guerres, et pour Paul Desclaux, seigneur de Latané, et encore pour Jacques-Gabriel Chapt, comte de Rastignac; Pierre Bernard Délas, seigneur du Grès; Jean Cenigon de Rousset, et Baptiste d'Albesard, ancien avocat-général au parlement de Bordeaux, seigneur d'Hautes-Vignes; François Cenigon du Rousset du Clueau de Romesfort, officier au régiment dauphin, infanterie; Joseph d'Albert de Laval, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Laval, et pour Jean de Lanse, vicomte de Plaisance; Jean-Henry-François d'Eytier, ancien officier d'infanterie, et pour Etienne d'Eytier, seigneur de Catusse, et encore pour François Rey de Bonneval, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Feugnes; Jean-Caprais de Ranse, sieur de Cadres, et pour Hyacinthe-Dieudonné de Ranse, seigneur de Château-Gueux, et encore pour François Hébrard, seigneur de Cadres; Fortix de Lugat, seigneur de Paradoux et Gamet; Arnaud Gripière de Moncroc, seigneur de Rencé; Bernard-Joseph Deshoms, seigneur de Favols, et pour Jean-François Deshoms, seigneur de Bias, et pour Charles de Masparault, seigneur de Ferrasou; Charles-Marie de Lafond, seigneur du Cujola; Claude-Victor, chevalier de Rissan, seigneur de Predon et Gervany, major d'artillerie; Louis de Persy, seigneur de Gambes, etc.; Jean-Joseph, comte de Raymond, seigneur de la Garde, et pour David-Jacob Clock, baron de Longueville, et encore Pierre de Massac, seigneur des Fosses; Bernard de Blanchaud, co-seigneur de Saint-Sulpice; Joseph-François, seigneur de Lécussan; An-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

toine du Bédat Sabaros; Pierre de Balguerie, seigneur de Galapian; Joseph-Ambroise de Camas, seigneur de Gamot; Antoine-François de Beaumont, commandeur des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare; Joseph de Vassal de Montviel; François d'Andrieu, ancien officier; Louis Dorniac; Jean-Baptiste de Robert; Joseph-Thomas, marquis de Tastes de la Barthe; Pierre de Gaucher, seigneur de Calviac; Jean-Nicolas de la Clavérie, marquis de Sainte-Colombe, seigneur de Brax; Joseph Beuredon; de Rives de Cambes; Sébastien de Redon des Fosses, baron de Massonville, et pour dame Catherine de la Bastide, veuve de Gabriel de Galaup, seigneur de Monibal, et encore pour Marc-Antoine de Redon de Monplaisir; Jean-Baptiste de Galaup, seigneur de Mures; Joseph de la Mothe-Vedel, seigneur de l'Ostelneau, et pour Jean-Charles de Carmintran, baron des Palais etc.; Daniel-Jacques-Mathieu Peycérie, seigneur de Torranat; Jean de Beaumont, seigneur de Beaujoli, et pour Jean François de Fontarget, seigneur d'Hautefage; Louis Dordé de Coutures, de Saint-Maurin; Jean-Jacques de Bonnefon, seigneur de Cardelus et de Rives; Bernard-Bonnavanture de Fumel, seigneur de Roquebrune, et pour Jean de Vezin, seigneur du Rodie, et encore pour Joseph Mercier de Sainte-Croix, seigneur de Froncravières; Jean de Fumel, seigneur de Roquebrune, et pour Bernard-Silvain de Fumel de la Salle, et encore pour Paul Fazas de la Boissière; Gabriel de Comarque, seigneur de Barrau; Louis-Joseph de St.-Michel, seigneur de Brovaul, officier d'artillerie, et pour madame de Champier, sa mère, et encore pour dame Marianne d'Abzac, épouse de Jean-Joseph de Fumel, comte de Montégut; Claude-Gratien de Saint-Gily de Grave, seigneur de Brax et de Grave, et pour Paul de Singlande, seigneur de Naux; Jean-Pierre de Vilatte, baron de Frégimont; Jean Vassal de Montviel; Antoine de Bonnefoux; Charles de Lard de Rigoulières, seigneur de la Mespoule; Charles de Lard de Bordeneuve, chevalier de Saint-Louis; Charles de Lard de Bordeneuve; François Boudon de Pompegac, seigneur dudit lieu. Jean-François Dugros, seigneur de Lassale; Jean-Henry de Saint-Gily, seigneur de Martel, et pour dame Catherine Dussaud, veuve de Ber-

- Copyright - Les éditions de Arnay - Lyon - 2007 -

nardin de Monmegan; Jean Sabaros de la Mothe; Alexandre de Cours; Joseph d'Angéros; Louis-Elisabeth de Rissan, seigneur franc et de Bareaux; Jules-César Durand, et pour Antoine de Reyre de Paloumet, et encore pour François Descorailhes, seigneur de Saint-Gruère; François-Louis Fumel comte de Montégut, et pour Joseph, comte de Fumel, lieutenant-général des armées du Roi, commandant en chef de cette province, et encore pour Jean-Joseph de Fumel, son père, marquis de Montviel; Charles-François Hébrard du Roqual, seigneur dudit lieu, et demoiselle Marianne Hébrard de la Bourdette, et encore pour François de Canolle, seigneur de Bourlains; Jean-François de la Fabrie de la Silvestrie, fils, et pour dame Pétronille de la Ramière Descorailhes, dame de la Mothe; Louis-Armand-Marie de Rissan, et pour dame Louise de Bousquet, épouse de Jules-César de Vérole; François-Théodore de Ferrand, officier de dragons, et pour dame Marianne de Bourran, veuve et dame du Rodie; Jean de Mertre, seigneur de Vergnassade; René-Mathias Rocherand de la Roche, seigneur de la Gage; Philippe d'Aurée, seigneur de Prades; André de la Roche-Monbrun, seigneur de Tuquet, et pour dame Marguerite Dupuy, veuve de Jean de Barrail; Louis de Pechon, seigneur de Pechon; Louis-Jean-Baptiste de Boulat, chevalier de Saint-Louis; Joseph de Cazeaux, officier d'infanterie; François de Mothes, seigneur de Blanche, chevalier de Saint-Lazare, et pour Arnaud-Augustin de Ruffin, marquis d'Hauterive, et pour dame Marianne Foy de Cadrieu, comtesse de Guiscard; Bernard de Monpezat, pour lui et pour Charles de Lard de Rigoulières; François-Bernard de Mothes, chevalier de Saint-Louis; Jean-Octavien de Gironde, tant pour lui que pour Jacques, comte d'Escorbiac, seigneur de la Mothe, et encore pour Jean-Octavien de Gironde, marquis de Monclard, baron de Roquecort, et pour Marguerite Descorbiac, baronne de Saint-Martin de Rouetz; Marc-Antoine de Rédon, fils, baron de Mansonville, chevalier de Saint-Louis, et pour Charles de Rédon, colonel du régiment de Metz, et encore pour Charles-François, comte de Lameth, marquis de Clermont; Jean-Etienne de Suffin, seigneur de Monac, etc...., et pour

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pierre Merle de Masoneau, seigneur de Lunat; Pierre de Charri, seigneur de Durou et de Piot; Pierre-Léon Drouilhet de Cigalas, et pour Jean-Baptiste-Daubert de Pyerelongue, capitaine au régiment du Roi; Jean de Grillion de Mothe, et pour Mathias de Comar, et encore pour Joseph de Guionnet, conseiller au parlement de Bordeaux; Etienne Chaupin de Bruyère, et pour Marianne Baylet de Verdole; Ambroise de Malateste, seigneur de Jambon; Joseph-Martel de la Galvagne; Joseph-François de Baillet, lieutenant de nosseigneurs les maréchaux de France, et pour Isaac de Baillet, son frère, baron de la Perche, et encore pour Joseph de Flurans, seigneur d'Aigues-Vives; Pierre-Charles, seigneur de la Bastide, et pour François du Béraud, seigneur de Cavar; Gérard de Lanau; François de Laborie, seigneur de Saint-Sulpice; Géraud de Monpezat, seigneur de Saint-Jean, tant pour lui que pour dame de Monteil, veuve de Jean-Bernard de Monpezat, sa mère, et encore pour Pierre de Monpezat, seigneur de la Tuque; Jean-Antoine de Godailh de Saint-Caprais; Jean de la Nauze; Antoine de Bans de Saint-Georges, et pour Georges de Bans, son frère, seigneur de Caillabet; Jean de Cadot Dargéneuil; Jean de Godailh, seigneur de Cure-Maure; Jean-François Baulac; Bernard de Baulac; Philippe-Jean-Baptiste de Busfault; Jean-Baptiste Dordaygue, seigneur de Casideroque; Pierre de Montalembert, seigneur Descoute; Jean de Guilhem de Lansat, seigneur dudit lieu et de Galau; François-Ciprien de Bertin de Boyor; Jean de Rey, fils, et pour Pierre de Rey, son père; Antoine de Boubillion de la Prade; Joseph du Bosquet de Cobeyre; Paulin-François, chevalier de l'Ecussan, officier au régiment d'Aunis; François-Fidele de Sansac, pour Pierre de Cousau, ancien garde-du-corps, et pour Victor du Carla, ancien garde du Roi; Gratien-Claude de Tournade; Jules-César Durand de Carabelles; Antoine de Carabelles; François de Boulin; Jean-François Durand de Carabelles; Jean-Baptiste, comte de Sarrau; Jean de Bazon, baron de Baulens, titré comte; Joseph de Bonnafoux, chevalier de Saint-Louis; Jean-Baptiste de Rangouse, officier au régiment de Piémont; Marc-Charles de Lard de Bordeneuve, chevalier, faisant

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pour M. de Lacepède, seigneur dudit lieu; Jean de Ferrand de Montignac de Lauzun; Pierre Lesparre; Marc-Antoine de Coquet de la Roche Monbrun, pour Elisabeth de Boulogne, épouse du sieur de Clerfontaine; Jean de Bazon, pour François de Bazon, son frère; Louis-Armand-Marie de Rissan, pour Daniel de la Porte, seigneur Paullac; François de la Sale, chevalier de la Prade; Antoine Duclos, pour Marc-Bertrand; François Lassus de Nestier, baron de la Barthe.

ANGER ou ANGIER, seigneurs du Plessis-Anger, de Crapodo, de Montrelais, et de Kernisan, en Bretagne. Cette maison joint à tous les caractères de la haute chevalerie, l'avantage de constater sa noblesse par une longue série de services militaires, soit dans les armées des ducs de Bretagne, soit dans celles de nos rois, depuis la réunion du duché à la couronne. Les historiens de cette province s'accordent à dire qu'elle descend d'un puîné des sires de Lohéac, maison puissante et illustre qui florissait en Bretagne, dès la fin du dixième siècle, et dont la maison Anger a conservé les armes pleines. Elle établit sa filiation suivie depuis Pierre Anger, chevalier-bachelier, qui, le 29 octobre 1308, donna quittance à Jacques l'Empereur, trésorier des guerres du Roi, pour les appointements de sa compagnie, composée de deux autres chevaliers-bacheliers, de cinq écuyers et de treize archers à cheval, avec laquelle il fit toutes les guerres de Saintonge (1). Ce Pierre Anger, chevalier, seigneur du Plessis-Anger, fut l'un des exécuteurs du testament de Jean, sire de Maure, de l'an 1347. Guillaume, l'un de ses fils, fut évêque de St.-Brieuc; la descendance de Pierre, qui subsiste dans les seigneurs de Kernisan, a été maintenue dans son ancienne extraction et dans les qualifications chevaleresques, par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, le 13 janvier 1669. Elle a contracté des alliances directes avec les maisons d'Arconnais, le Breton Villandry, Brinon, Châteaubriant, du Châtellier, Cœt-

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, par D. Morice, t. I, p. 1218.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

men, la Corbinaye, Coupa de Liniac, Maillé, Malor, Maure, Montecleric, la Motte Sourdeac, du Perier-Quintin, du Pont de Rostrenon, Reboul d'Assé, la Rivière, le Roux de la Roche des Aubiers, Scepeaux, etc., etc.

Armes : De vair plein.

D'ANTIGNEY ; maison d'ancienne chevalerie, qui tirait son nom du village d'Antigney au comté de Bourgogne, éteinte depuis plus de trois siècles, mais dont on trouvait des titres à l'officialité et à la chambre des comptes, depuis l'an 1300, avec les qualifications de chevaliers, écuyers, damoiseaux, ainsi que sur les rôles de revues d'hommes d'armes des 14e. et 15e. siècles.

Armes : D'argent, à trois jumelles de sable.

D'ARNAUD, en Provence et au Comtat Venaissin; famille originaire de la ville de Riez. Cette famille est distinguée tant par son ancienneté, que des généalogistes font remonter au dixième siècle (1), que par les belles alliances qu'elle a faites et les services qu'elle a rendus, notamment dans les premiers emplois de la magistrature. Elle s'est divisée en plusieurs branches, savoir :

1°. Les seigneurs de Montpezat, de Riez, de Rousset et de Vallongue, alliés aux familles d'Agoult-d'Ollières, d'Arène-de-Fabregoules, de Bricy, de Bruny, de la Tour-d'Aigues, de Castellane, de Colongue, de Coriolis-d'Espinouse, Fabre de Mazan, Forbin de Ste.-Croix, de Forestà, de Miraillet du Perrier, Saussé de Faucon, de Suffren et de Vintimille de Montpezat.

2°. Une seconde branche établie à Aix, alliée aux familles de Fauris de St.-Vincent, de Guérand de la Brillane et de Quiqueran-Beaujeu ;

3°. Les seigneurs de Châteauneuf et de Miravail, dont on va parler.

---

(1) Voyez la généalogie de cette famille, dans le nouvel armorial de Provence, par Artefeuil, t. I, et dans le tom. Ier. du Dictionnaire in-4°. de la Noblesse, par la Chenaye des Bois.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

André D'ARNAUD, quatrième fils de Melchior, co-seigneur de Riez et d'Eyguine, et d'Honorade de Miraillet, fut seigneur de Châteauneuf-le-Rouge, de Miravail, du Petit-Gobian, co-seigneur de St.-Vincent du Mizon, lieutenant-général civil et criminel de la sénéchaussée de Forcalquier, par provisions du 23 janvier 1573. Il fit hommage pour ses terres, le 18 juillet 1603. Il avait épousé à Forcalquier, où il s'établit, Louise de *Marcelly*, de laquelle il eut :

Scipion D'ARNAUD, seigneur de Châteauneuf, de Miravail, de Silvebelle et du Petit-Gobian, pourvu de l'office de son père. Il épousa Diane d'*Audiffret*, dame de Silvebelle, de laquelle il eut :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Pierre d'Arnaud, } vivants en 1668.
3°. Pompée d'Arnaud, }

Jean D'ARNAUD, seigneur de Châteauneuf, de Miravail et de Silvebelle, succéda à son père, dans la charge de lieutenant-général civil et criminel de la sénéchaussée de Forcalquier, fut déclaré noble et issu de noble race et d'ancienne extraction, conjointement avec ses frères, par jugement du 14 novembre 1668, rendu par les commissaires préposés à la recherche des usurpateurs du titre de noblesse. Jean eut plusieurs enfants, dont l'aîné :

Jean D'ARNAUD, succéda aux biens et à la charge de son père, et transmit sa succession à son fils aîné, Paul, qui suit. Jean d'Arnaud, seigneur du Revert, son second fils, fut capitaine au régiment de Hainaut.

Paul D'ARNAUD, épousa Marguerite de *Monier*, dont il ajouta le nom au sien, usage que ses enfants et descendants ont consacré, après avoir recueilli la succession de ladite Marguerite de Monier, qui mourut sans enfants. Paul épousa en secondes noces dame Elisabeth de Belonet, dont la mère était une Castellane-Adhémar. Il eut de ce dernier lit, Jean-Victor D'ARNAUD DE MONIER, qui succéda à Paul, son père, et transmit ses biens à son fils unique.

Paul-Antoine-Dominique D'ARNAUD DE MONIER,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

qui servit dans la maison du Roi, en qualité de garde-du-corps, et mourut le 30 mai 1780, laissant trois fils très-jeunes :

1°. Jean, qui entra dans la marine royale, et mourut jeune au service ;
2°. Paul-Victor, qui suit ;
3°. Alfonse, qui servit dans l'armée de monseigneur le prince de Condé, jusqu'au licenciement effectué en 1801.

Paul-Victor D'ARNAUD DE MONIER, garde-du-corps du Roi, à l'époque de la révolution, émigra avec son frère, en 1791 ; fit la campagne de l'armée des princes après le licenciement de cette armée, il fit les campagnes suivantes à l'armée de monseigneur le prince de Condé, dans la 2e. compagnie des chasseurs nobles, et y fut blessé dans deux actions. Il entra ensuite dans le 2e. régiment de cavalerie noble, composé des gardes-du-corps, où il continua de servir jusqu'au licenciement général de l'armée en 1801. L'année suivante, il a épousé Mlle. Polixène *de Gaudin*. En 1814, lors de la restauration, il rejoignit son corps, et fut créé chevalier de St.-Louis. Lors de l'invasion de l'usurpateur, il organisa une compagnie de volontaires royaux, qu'il offrit à S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême. Après cette campagne, en 1815, le Roi lui donna une retraite honorable, et y ajouta une pension sur sa cassette, reversible sur la tête de son épouse ; S. M. a aussi placé deux de ses enfants dans des colléges royaux, en récompense de sa fidélité.

Armes : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

AUTIÉ (1), comtes de Villemontée, en Bourbonnais, marquis de Montaiguillon, par érection de l'an 1649. Cette maison réunit tous les caractères qui distinguent la haute noblesse, savoir, l'origine pure et chevaleresque, des possessions nombreuses et considé-

(1) Le nom est écrit indifféremment Autié ou Hautier, dans les anciens titres et monuments historiques.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rables, des services éminents et des alliances illustres. Elle est originaire d'Auvergne, où elle florissait dès l'an 1088. Ses preuves ont été faites en 1781, et non en 1788, au cabinet des ordres du Roi, et elle a joui des honneurs de la cour. Elle s'est divisée en plusieurs branches : 1°. les seigneurs de Villemontée, de la Roche-la-Beille, de la Roche-d'Agoux, de Volore de Montfaucon, et de plus de quinze autres terres, qui ont porté exclusivement le nom de Chazeron, depuis l'an 1376, et se sont éteints au commencement du 17e. siècle; 2°. les seigneurs de Pelicieux et de la Tiercerie, rameau des seigneurs de Chazeron, qui furent maintenus par M. de Fortia, intendant en Auvergne, en 1666; 3°. les seigneurs de Villemontée, de Malsaigne, de la Grange et de Barmontel, titrés comtes de Villemontée, qui, au 19e. degré, se sont subdivisés en deux rameaux existants; 4°. un rameau, connu sous le seul nom de Villemontée, habitué en l'Isle-de-France, et éteint vers la fin du 16e. siècle; 5°. les seigneurs de Frettoy et marquis de Montaiguillon en Brie, éteints vers la fin du 17e. siècle. Ces diverses branches ont donné, dans les armes, des chevaliers bannerets et bacheliers, des chevaliers de Malte, depuis le 15e. siècle, deux capitaines de cent hommes d'armes, des gouverneurs de places de guerre, un chevalier du Saint-Esprit, gouverneur de la personne du roi François Ier., sous madame d'Angoulême, trois chevaliers de l'ordre du Roi, un chevalier de l'étoile, lors de l'institution de cet ordre, des baillis d'épée de Montferrand et de Saint-Pierre-le-Moutier, et une foule d'officiers de tous grades; dans la maison de nos Rois, un maître-d'hôtel de Louis XI, un chambellan du même prince et de la reine de Navarre, un chambellan des rois Charles V et Charles VI, un chambellan du duc d'Alençon, deux gentilshommes ordinaires de la maison du Roi; dans la haute magistrature et l'administration des affaires, trois conseillers d'état, l'un intendant du pays d'Aunis, un autre de Soissons; un président de la cour des aides; un maître des requêtes, nommé ensuite évêque de Senlis, puis de St-Malo; un intendant de la marine, un intendant des armées du Roi, etc., etc. Les diverses branches de la maison d'Autié de Villemontée ont des alliances directes avec celles d'Apcher, d'Apchon, d'Aubert de Montel, d'Amboise de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chaumont, d'Anlezy, de Bar, de la Barre, de Beaucaire, de Bellefaye, du Belloy de Bessy, de Bosredon, de Bourdeilles, de Brichanteau, de Brienne, de Bussy, de Carlat, de Chabannes, de Chartres, de Château-Bodeau, du Chauffour, de Chauvigny-Blot, de Clavières, de Clermont, de Combault, Dauphin d'Auvergne, de Dinasse, d'Escorailles, d'Espinchal, de Fay de Chapteuil, de Gironde, de Grieu, de la Guiche-Saint-Géran, de Langheac, de Linières, de Machault, de Marconnay, Maréchal-Ferchaut, de Maupeou, de Monestay, de Montgon-Beuverger, de Montmorin-St.-Herem, de Polignac, du Puy-Vatan, de Ronceray, de Roquelaure, de Saint-Nectaire, de Ségur, de Sevin de Quincy, Texier de Hautefeuille, de Thélis, de Thumery, de Trie, de Tullières, d'Urfé, d'Ussel, de Verdun, de Vigny, de Villelume-Bermontel, de Villeneuve, de Very, de la Volpilière, etc. Cette maison subsiste en deux branches, dans l'ordre suivant :

PREMIER BRANCHE EXISTANTE.

XX. Nicolas-Marien AUTIÉ, comte de Villemontée, né en 1742, a épousé, en 1758, Antoinette-Amable de *la Rochebriant*, fille de Louis-Amable, baron de la Rochebriant, de Clairvaux et de Bonnœuil et de Catherine de la Porte du Theil. De ce mariage sont issus :

1°. Amable-Marien, qui a épousé mademoiselle de Lestrange ;
2°. Antoine-François, né le 19 octobre 1762
3°. Louis-Augustin, né le 6 juillet 1766 ;
4°. Deux demoiselles.

SECONDE BRANCHE EXISTANTE.

XX. Jean-Baptiste-Marien AUTIÉ, comte de Villemontée, né le 7 février 1753, mousquetaire dans la deuxième compagnie, reçu le 8 février 1767 ; sous-lieutenant au régiment de dragons d'Orléans, le 24 juillet 1778 ; capitaine au même régiment, le 26 octobre 1784 ; officier supérieur de la huitième compagnie

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des mousquetaires, avec rang de colonel. par brevet de LL. AA. RR., daté de Coblentz, du 28 avril 1792; a fait la campagne des princes de cette année; s'est trouvé au siége de Maestricht en 1793; a servi à l'armée de monseigneur le prince de Condé, comme colonel de cavalerie, et y a fait les campagnes de 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800 et 1801, jusqu'au licenciement, et a obtenu le brevet de maréchal des camps et armées du Roi, le 28 avril 1801. Il a obtenu trois certificats des plus honorables, de LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berri, et de S. A. S. le prince de Condé, en 1792, certifiant qu'à cette époque, il était colonel de cavalerie. Il a eu l'honneur de servir quatre Rois; il a reçu un ordre de S. M. Louis XVIII, le 29 mars 1796, qui l'autorisait à recevoir chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le sieur François-Augustin Couteil de Saint-Laurent. Il a fait ses preuves de la cour en 1781, au cabinet des ordres du Roi, et a été présenté la même année à S. M. et à la famille royale.

Armes: D'azur, au chef denché d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules. Couronne de comte. Supports: deux lions. Devise: *Nec dura, nec aspera terrent.*

AUXERRE. *Liste des gentilshommes convoqués à l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Auxerre, pour l'élection des députés aux états-généraux de* 1789.

Le baron Alexandre d'Avigneau, grand bailli, président.
Boucher de la Rupelle, secrétaire.
Lenferna de Marney, fondé de la procuration de M. le duc de Montmorency et de M. Lenferna de Gurgy.
Beaudesson de Vieux-Champs, fondé des procurations de M. de Carvol, et de M. le Seigneur de Beauche.
Beaudesson des Boisseaux, fondé de la procuration de M. Beaudesson père.
Le chevalier Beaudesson, fondé de la procuration de M. le marquis de Guerchy.
Le chevalier des Boisseaux.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le chevalier de Marie, fondé des procurations de M. de Romegole et de M. d'Arbousse.

Clément de Ste.-Pallaye, fondé de la procuration de M. de Coulanges.

Le chevalier d'Avigneau, fondé des procurations de M. le comte de Pont, et M. le comte d'Arquien.

Parisot, fondé des procurations de M. d'Assigny, et de M. de Larmane.

Marie d'Avigneau de Villery, fondé des procurations de M. de Menou et de M. de Molesmes.

Lemuet de Bellombre, fondé de la procuration de M. Poily.

Le chevalier de Boucher, fondé de la procuration de M. de Bernagé.

Boucher de la Rupelle père, fondé des procurations M. de Châteauvieux, et M. le chevalier de la Rupelle.

De Chénu, fondé de la procuration de M. de Chénu fils.

De la Rupelle de Tréfontaine, fondé des procurations de M. de Drouas, et de M. Rousseau de Vermot.

De Corvol.

Culon, comte d'Arcy, fondé des procurations de M. le marquis de Massol, et de M. de la Bussière d'Angeliers.

De Druies, fondé de la procuration de M. Duverne d'Arms.

Bertier de Grandry.

Bertier.

D'Orléans.

Le chevalier d'Estut, fondé de la procuration de M. de Séry.

De Moncorps, fondé des procurations de M. le marquis de Loires, et de M. le chevalier de Moncorps.

Le comte d'Assay, fondé des procurations de M. de Séry, et de M. le chevalier d'Assay.

Le baron d'Avigneau.

Le baron d'Avigneau fils, fondé des procurations de M. Lavillernot, et de M. d'Harley.

Le Carruyer de Lainsec, fondé de la procuration de M. de la Maisonfort et de M. de St.-Fargeau.

De Villenot, fondé des procurations de M. de Villenot, et du seigneur du Fey.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Rondé, fondé des procurations de M. le marquis de la Maisonfort, et de M. le comte d'Ossonville.
Du Deffend, fondé des procurations de M. le marquis de la Tournelle, et de M. le marquis de Graveseron.
De la Breuille, fondé des procurations de mesdemoiselles de la Bussière, et de M. de Morparé.
Le chevalier de la Bussière, fondé de procuration de mesdemoiselles de la Bussière.
De Guerchy, tant pour lui, que comme fondé des procurations de M. de la Bussière, et de M. de Vathaire.
Dufaur-Pibrac, fondé de la procuration de madame la comtesse de Villefranche.
Le comte de la Ferté-Mun.
Dupertuis de Lailleveaux.
Nigot de St.-Sauveur, fondé de la procuration de madame de la Porterie.
Lenferna de Laresle.
Villetard de Pruniers, fondé de la procuration de M. Villetard de Pomard.
De Pagis, fondé des procurations de M. le comte de Baillet, et de M. de Chaucourt.
Boyard d'Egriselles.
Imbert de Nangis.
Lemuet.
Le Bussière de Sambrêve, fondé de la procuration de M. Maure d'Estud.
Lachasse de Vérigny.
De Montigny.
Villetard de Prunières fils.
Le chevalier du Serre, fondé des procurations de M. de Busquet, et de M. l'abbé d'Avigneau.
Parisot, fils.
Martineau de Souleine.
Creté de la Barcelle.
Lenferna de Cizèle.
Le Merle de Beaufond.
Carruyer de Beauvais, fondé de procurations de M. le baron de Bouy, et de M. de Tombeuf.
Thierriat de la Maison-Blanche.
Thierriat de Mirelle.
Despense de Pomblin.
Despense de Railly.
Rondé de Signy.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Marie d'Avigneau de Cotard, fondé des procurations de M. de la Barre, et de M. de Morache.
Robinet de Grenon.
Marie, père.
Chevalier de Minières.
Villetard de la Guérie.
Villetard de Vincelles.
De Chenu du Souchet.
De Mulot, fondé de procuration de M. Mulot de Jussy.
De la Croisette.
Le chevalier de Drouard.
Du Motet, fondé de procurations de M. de Courbeton, et de M. Dracy.
Duverne.
Moncorps de Chéry, fondé de la procuration de M. de Moncorps.

D'AVIAU DE PIOLANT; illustre et ancienne maison de la province de Touraine, non moins distinguée par les emplois qu'elle a eus auprès des personnes et dans les armées de nos Rois, que par son antique origine qui, selon l'hermite Souliers, dans son Histoire généalogique de la Noblesse de Touraine, page 390, remonte en ligne directe et masculine aux anciens sires, puis comtes de Montfort-l'Amaury. Le même historien rapporte le testament du 25 juin 1568, de François d'Aviau de Piolant, qui constate expressément cette illustre origine (1). Il appert par cette pièce qu'Amaury de Montfort, issu des comtes de Montfort-l'Amaury, et puîné des comtes de Squilace, au royaume de Naples, épousa Éléonore d'Aviau, dont il eut Simon, et Anastasie de Montfort, mariée à Georges Roux, comte de Montalto. Simon quitta le nom *de Montfort*, pour prendre celui de sa mère, retenant toutefois les armes primitives de sa maison, à l'exemple des sires de Laval et autres. Il épousa Charlotte Caracciol, dont il eut Guy d'Aviau,

(1) On a rapporté textuellement cette pièce importante dans le tome XVIII du Nobiliaire universel de France, dans lequel le lecteur peut consulter la généalogie de cette maison, extraite de l'histoire généalogique de la noblesse de Touraine, et continuée jusqu'à nos jours.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mort sans enfans, François d'Aviau, marié avec Elisabeth Campanichi, et Charles d'Aviau, seigneur de la Chaise, qui passa en France au commencement du quinzième siècle, et y continua la postérité. Une foule de lettres honorables de nos rois et reïnes, et des princes et princesses de la famille royale, attestent d'une manière bien flatteuse les nombreux services que ses descendants rendirent à l'auguste maison de France, ayant donné un chambellan du roi Charles VIII, deux gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, trois chevaliers de son ordre, deux gentilshommes servants des reines Louise de Lorraine et Marie de Médicis, un capitaine des gardes de la porte de Sa Majesté, une gouvernante en chef des enfants de France, (mesdames Elisabeth et Christine de France, filles du Roi Henri IV, la première, qui fut reine d'Espagne, et la seconde, duchesse de Savoie); un conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé, employé en diverses négociations, puis pourvu du gouvernement de Loudun et du pays Loudunois; enfin nombre d'officiers distingués par leurs grades et leurs services militaires, dont plusieurs ont péri au champ d'honneur. Cette maison compte aussi des alliances avec les maisons les plus recommandables du royaume, entr'autres, avec celles d'Aloigny la Groie, Armagnac-d'Isoré, Arsac de Ternay, Bagneux, Beaumont-Bressuire, Bégaud de Cherves, Dubois de la Bèraudière, Brillac de Mons, la Cépède, la Chaise, Ferrières de Champigny, Gautier de la Roche-Gentil, Harcourt, Martel-Lamarin, Outrelavoye, Richer de la Faye, Saint-Severin, Tandeau, des Ursins, etc., etc.

XII. Charles-François-Pierre-Louis D'AVIAU DE PIOLANT, chevalier, seigneur Dubois de Sanzay, de Cherves, de Rela, et autres lieux, issu au onzième degré d'Amauri de Montfort, mentionné plus haut, épousa par contrat du 6 mars 1731, demoiselle Catherine-Thérèse *Perrin*, fille de messire Gaspard Perrin, écuyer, conseiller du Roi, et d'Anne Rigoumier. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Jean-Marie, dont l'article suit;
2°. Charles-François d'Aviau Dubois de Sanzay, archevêque de Bordeaux, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

3°. Xavier d'Aviau, mort en activité de service, en 1796, à l'armée de Condé.

XIII. Charles-Jean-Marie D'AVIAU DE PIOLANT, ancien colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, chef des nom et armes de cette maison, a épousé, par contrat du 31 juillet 1771, demoiselle Marie-Françoise-Hélène de *Lauzon de la Poupardière*, fille de messire François-Joseph de Lauzon, baron de la Poupardière, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Jeanne-Hyacinthe Perrin. De ce mariage est issu :

XIV. Charles-François-Marie D'AVIAU DE PIOLANT, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a émigré avec son père, et a fait les campagnes des armées des princes et de Condé. Il a épousé par contrat du 22 octobre 1806, demoiselle Perrine-Renée-Elisabeth *Brossier de la Charpagne*, fille de Pierre-Jean Brossier de la Charpagne, conseiller du Roi. De ce mariage sont nés :

1°. Charles-Marie d'Aviau de Piolant ;
2°. Charles-Antonin d'Aviau de Piolant ;
3°. Thérèse-Marie-Charlotte-Céline d'Aviau de Piolant.

Armes : de gueules, au lion d'argent, ayant la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, qui sont les armes des anciens comtes de Monfort-l'Amaury. Supports et cimier ; trois lions. Couronne de comte.

BAYEUX. *Etat de la noblesse du bailliage de Bayeux, convoquée en* 1789, *pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume.*

GENTILSHOMMES POSSÉDANT FIEFS.

M. le comte d'Houdetot, pour son fief d'Argougel sous Môle.
M. le comte d'Albignac, pour son fief de Tours.
M. le comte de Faudoas, pour son fief de Castilly et autres.
M. de Marguerie de Vierville, représenté par M. le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

comte Edouard de Marguerie, son fils, pour son fief d'Agy.
M. de Cornet, pour son fief d'Agnerville.
M. de Beaudre de Bavent, représenté par M. le chevalier Dufayel, pour son fief d'Asnières.
M. de Venoix, pour son fief d'Anctoville.
Madame de Courseules, curatrice de M. son fils, représenté par M. de Malherbe, pour son fief de Barbeville.
M. Grimouville de Bazenville, pour son fief de Bazenville.
Le mineur de feu M. de Sallen, représenté par M. de Pierrepont, pour son fief de Baynes.
M. de Girardin, pour son fief de Bernecy.
M. Dufayel, pour son fief de Blays.
M. de la Cour, comte de Balleroy, pour son fief de Balleroy et autres.
M. de la Fargue, pour son fief de Bernière-Boscage.
M. Foucquet, pour son fief de Bucels.
M. Dauge, représenté par M. Yves de Patry, pour son fief de Bazenville.
M. de Saffray, pour son fief d'Agneaux.
M. le comte Charles de Marguerie, représenté par M. le vicomte de Chiffrevast, pour son fief de Colleville.
M. Godard, représenté par M. Godard de Bouteville, pour son fief du Bosq et autres.
M. Subtil de Saint-Louet, pour son fief de Commes et autres.
M. Bauquet de Surville, marquis de Campigny, pour son fief de Campigny et autres.
M. de Bruny, représenté par M. de Saint-Quentin, pour son fief de la Boulaye.
Madame de Chivré, pour son fief de Cottun.
Les mineurs de M. le comte de Broglie, représentés par M. le Forestier, chevalier d'Osseville, pour leur fief de Canchy.
M. de Croisilles, pour son fief de Cardonville.
Madame de Moras, pour son fief de Criqueville.
M. le chevalier Dufayel, pour son fief de Saint-Vigor et autres.
M. de Vieux-Maisons, représenté par M. de Cussy de Vouilly, pour son fief de Colombières.
M. Senot, pour son fief de Cahagnolles.
M. le chevalier du Chatel, représenté par M. de la Mare

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Longueville, pour son fief de Vercreuil.
Madame du Chatel, pour son fief de Catillon.
M. de Sermentot, pour son fief de Chouain.
M. de Canteil de Condé, représenté par M. son frère, pour son fief de Condé-sur-Seulles.
Madame de Verrières d'Haudienville, représentée par M. Senot de Cahagnolles, pour son fief de Couvert.
Les héritiers de M. de Bazenville, pour leur fief de Colomby-sur-Seulles.
Mesdames de la Bédoyère et Dautray, pour leur fief de Crépon et autres.
M. d'Aigneau, représenté par M. Massieu, pour son fief d'Aigneau.
M. le président de Guiberville.
M. le marquis de Franquetot de Coigny, représenté par M. le duc de Coigny, pour leur fief d'Englesqueville.
M. d'Ellon, pour son fief d'Ellon.
M. le Barbey d'Aulnay, représenté par M. le chevalier de Molandé, pour son fief de Cusly et autres.
M. de Sallen de Gouillard, représenté par M. Andrey des Pommerais, pour son fief des Fontenailles.
M. de Saint-Ouen, représenté par M. le chevalier de Cagny, pour son fief de Fresney-sur-Mer.
M. de Cussy, représenté par M. de Cussy de Vouilly, pour son fief à Grand-Camp.
Madame veuve Patry, représentée par M. de Dampierre, pour son fief de Herile.
Madame veuve de Saint-Clair, représentée par M. de Croisilles de Monbosq, pour son fief de Huppin.
M. de Hotot, pour son fief de Hotot.
M. de Rotz, pour son fief de Magdeleine.
M. le marquis de Briqueville, représenté par M. le marquis Bazin de Bezons, pour son fief de Monfréville et autres.
M. le Chanoine Dumanoir, pour son fief de Jouaye.
M. Couette d'Aubonne, représenté par M. d'Agier de Rufosse, pour son fief de la Haye-Piquenot.
M. le Couteulx du Mollay, représenté par M. Morin de Litteau, pour son fief du Breuil.
M. de la Marre de Longueville, pour son fief de Farcy et autres.
M. le duc de Luxembourg,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

M. de Pierres, représenté par M. de la Motte de Briens, pour le fief de Louvières.

M. Crespin du Neufbourg, représenté par M. Dufayel, pour son fief de l'Epinay-Tesson.

M. d'Héricy, pour son fief du Four.

M. d'Arclais de Beaupigny, représenté par M. de Magneville, pour son fief de le Manoir.

M. Dupucey, représenté par M. de Malherbe, pour son fief des Essarts.

M. de la Briffe, pour son fief de le Hamel d'Amigny.

M. de Garcelles, pour son fief de le Quesnay-Quesnon.

M. d'Agneaux, pour son fief du Monceau.

M. Léonard, chevalier des Isles, pour son fief de Gouet.

Madame Dubois de Vaulaville, représentée par M. Morin de Litteau, pour son fief de Litteau.

M. de Cussy, pour son fief de Néhou.

M Labbé de Cussy, pour son fief de la Cambe.

M. Hébert-d'Orval, représenté par M. le chevalier le Valois, pour son fief de Branville.

M. Philippe de Marigny, représenté par M. le baron de Wimpffen, pour son fief de Marigny.

M. Meherent de la Conseillère, représenté par M. Subtil de Saint-Louet.

Madame de Subtil, représentée par M. le chevalier de Molandé, pour le fief de Môles.

M. Roynville, pour son fief du Moley.

M. Dubois, marquis de Litry, pour son fief de Magny et autres.

M. de Savignac, représenté par M. le comte de Montbelliard, pour son fief de Meuvaine.

M. Bazin, marquis de Bezons et de Maisons, pour son fief de Neuville.

M. Vautier d'Amferville, représenté par M. le chevalier d'Agneaux, pour son fief de Noron.

M. de Chivré, représenté par M. le comte Edouard de Marguerie, pour son fief de Notre-Dame de Blagny.

M. de Touchet, pour son fief d'Orbois.

M. le Cordier, pour son fief de Parfouru.

M le baron de Wimpffen, pour son fief de Saint-Germain.

M. Godard, représenté par M. son fils, pour son fief de Bussy et autres.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

M. de la Cour de Betteville, représenté par M. Cornet, pour son fief de Beauval.

M. de la Couronne, représenté par M. de Pierrepont, pour son fief de Saint-Vigor-le-Grand.

M. Dufayel de Bernay, pour son fief de Rubercy et autres.

M. Hue de Sully, représenté par M. Dubois de Litry, pour son fief du haut Sully.

M. Hue de Mathan, pour son fief de Sainte-Croix-sur-Mer.

M. de Pierrepont, représenté par M. le comte de Faudoas, pour son fief de Sainte-Honorine des Portes.

M. de la Heuze, représenté par M. Léonard de Rampan, pour son fief de Saint-Laurent-sur-Mer.

M. Salan de la Quaise, pour son fief à Saint-Martin de Blagny.

Madame la marquise de Malherbe, représentée par M. le baron d'Aché, pour son fief à Vaux-sur-Aure.

Madame Desfresnes, représentée par M. son fils aîné, pour son fief à Saint-Amador.

M. de la Vacquerie,

M. de Tuffin, représenté par M. le baron de Sallen, pour leurs fiefs à Sainte-Honorine de Ducy.

M. de Cornet, pour son fief à Saint-Martin-le-Vieux.

M. Radulphe, représenté par M. Hue de Mathan, pour son fief de Houtteville.

M. Plot, pour son fief de Trévières.

M. de Beaumont, représenté par M. le marquis d'Amfréville, pour son fief de Tierceville.

M. Guilbert de la Rivière, représenté par M. Morin de la Rivière, pour son fief de Vaucelles.

M. le Coq, pour son fief d'Houtteville.

M. d'Héricy, pour son fief à Villiers-sur-Port.

M. de Cussy, marquis de Vouilly, pour son fief de Saint-Clément.

M. l'abbé de Chiffrevast, représenté par M. le marquis d'Héricy, pour son fief du Cutelet.

M. le Tellier de Vaubadon, pour son fief de Vaubadon.

M. le Coutellier, pour son fief à Jer.

M. d'Ancour de Vienne, représenté par M. Dufayel, pour son fief de Vienne.

M. Patry, seigneur de Banville.

M. d'Egland de Caugy, pour leurs fiefs à Villiers-le-Sec.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Madame le Berceur de Fontenay, marquise de Mathan, représentée par M. le comte de Rabodanges, pour ses fiefs à Bayeux.

M. de Roynville, représenté par M. de la Mare de Longueville,

Mademoiselle Patry, représentée par M. de Malherbe,

M. Suard, représenté par M. Subtil de Saint-Louet, pour leurs fiefs à Vaux-sur-Aure.

GENTILSHOMMES NON-POSSÉDANT FIEFS.

Messieurs :

De Scelle de Saint-Pierre.
De Beaudre de Litry.
De Baupte d'Ecramville.
Le Sueur des Fresnes.
Le chevalier le Vallois.
Léonard des Iles.
De Touvois.
Gueroult de Launay.
Le baron de la Tour-du-Pin.
Le chevalier le Pelletier de Molandé.
Le Duc.
Godard de Douville.
Guilbert de Govain.
Le Bachelet.
Le chevalier de la Cour Betteville.
Léonard de Rampan.
Canivel de la Rouge-Fosse.
De Malherbe.
Labbey de Druval.
Canteil de Saint-Laurent.
Grosourdy de Longlande.
Potier de la Conseillère.
Pierre-Antoine de Monfiquet.
Michel-Marie Adeline.
Potier de Saint-Remy.
Vautier des Lagues.
De Gouet de la Bigne.
Le chevalier de Cussy-Vouilly.
Dubreuil-Dumarchais.
De Bréville.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Fréard Ducastel.
Le chevalier Fréard.
Moisson de Vaux.
Le Duc, l'aîné.
Le chevalier de Saint-Malo.
Le chevalier de la Picquerie.
D'Argouges de Bernesq.
D'Argouges de Vaubadon.
Alexandre-Jean de Crevecœur de Baussey.
Le comte de Toulouse-Lautrec.
Le chevalier Gatebley.

DE BEAUFORT D'EPOTHEMONT (1), seigneurs de Frampas, de Matignicourt, de Crespy, du Petit-Menil, de Chaumenil, en Champagne; famille ancienne et distinguée de cette province, qui remonte à Guillaume de Beaufort, écuyer, lequel était marié en 1402, avec Engothe de Chamelitte, époque à laquelle Jean, sire de Châteauvilain, leur donna certaine mesure de froment par chaque semaine, à prendre sur la mouture du moulin de Pont-la-Ville, ainsi que plusieurs coupes de bois pour leur chauffage, à prendre dans ses forêts, en récompense des services qu'ils avaient rendus à ce seigneur. Leurs descendants ont donné des gentilshommes de la vennerie du Roi, des gouverneurs de places et plusieurs capitaines d'infanterie et de cavalerie, et se sont alliés aux maisons de Belestat, de Berbier du Metz, de Failly, de Ferry, du Fou, de Montangon, de Robins, de Serpes-d'Escordal, de Tance, de Vaudremont, etc.

X. Jean-Baptiste-Charles-Philippe DE BEAUFORT, chevalier, anciennement seigneur de Frampas, de Matignicourt, de Ville-sur-Terre, et autres lieux, ancien officier de cavalerie, né le 8 décembre 1756, a épousé, par contrat du 20 mai 1780, demoiselle Françoise-Henriette *de Ségur de Cabanac*, fille de messire Nicolas, comte de Ségur de Cabanac, chevalier, seigneur de Les-

(1) Epothemont, et non Pothemont, comme on a mis par erreur dans le tome IV, p. 255 du Nobiliaire, est une terre située près de Brienne, département de l'Aube.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

chères et Armancourt, ancien capitaine au régiment du Roi, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Louise d'Allonville. Il a de ce mariage :

1°. Gustave-Louis-Nicolas, dont l'article suit ;
2°. Louis-Edouard, chevalier de Malte, ancien chef de bataillon au 12e. régiment d'infanterie de ligne, officier de la Légion-d'Honneur, né le 6 septembre 1786 ; il s'est trouvé à la bataille de Wagram, où il a été fait capitaine de grenadiers ; et a fait plusieurs autres campagnes, notamment celle de Russie. Il a été nommé chef de bataillon à Valentina, sur le champ de bataille, et officier de la Légion-d'Honneur à Moscou. Il est encore au service, et a épousé, par contrat du 8 octobre 1816, demoiselle Zoé-Elie-Anne *de Coucy*, fille de messire Louis-Enguerand de Coucy, préfet retraité, chevalier de Saint-Louis, et de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, et de dame Dominique-Françoise-Clotilde d'Allegrin. De ce mariage sont issus :
   a. François-René, né le 29 juin 1817 ;
   b. Louise-Henriette, née le 8 mai 1819.

XI. Gustave-Louis-Nicolas DE BEAUFORT, chevalier, né le 17 août 1781, a été adjudant au 11e. régiment de chasseurs à cheval, a fait les campagnes de 1805, 1806 et 1807 ; s'est retiré du service par suite de blessures graves qu'il reçut à Ratzbourg, et a épousé demoiselle Elisabeth-Albertine-Baldérique *de la Cour*, fille de messire Albert-Louis de la Cour, chevalier, et de dame Marie-Nicolle-Eléonore de Failly, par contrat du 23 juillet 1810. De ce mariage sont issus :

1°. Albert-Henri-Jules, né le 28 octobre 1815 ;
2°. Amélie-Charlotte-Eléonore de Beaufort, née le 20 juillet 1812.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, par arrêt du conseil d'état du Roi, en date du 13 juin 1672.

Armes : De sable, à la bande d'argent, chargée d'un lion de gueules, et accostée de deux étoiles du second émail.

- Copyright - Les éditions de Ainay - Lyon 2007 -

DE BELLEMARE DE SAINT-CYR. La famille de Bellemare, du diocèse d'Evreux, en Normandie, dont parlent la Roque et plusieurs autres historiens de cette province, est connue depuis un de Bellemare, qui suivit le roi Saint-Louis à la Terre-Sainte, en 1214; Guillaume de Bellemare fut appelé à l'arrière-ban de l'an 1242; un autre de Bellemare fut sergent de bataille et gouverneur de Sainte-Menehould; on trouve encore un de Bellemare, chambellan du roi Charles VII; un second, exempt des gardes du corps, et un troisième, favori du grand Dauphin, fils de Louis XIV, ainsi qu'il est prouvé par plusieurs lettres de ce prince, que l'on conserve dans la famille. Elle a formé trois branches, dites des seigneurs de Duranville, des seigneurs de Thiebert, et des seigneurs de Saint-Cyr. Cette dernière remonte, par filiation, à Jean de Bellemare, Ier. du nom, écuyer, seigneur et patron de Borgueraux, qui vivait en 1300. Ses descendants, parmi lesquels on compte plusieurs officiers de tous grades, la plupart décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, se sont alliés aux familles de Blancménil, Bonnet de la Tour, de Bosguyon des Jardins, de Canouville, de Chambray, de Chaumont-Quitry, Eudes de Norois, de la Fonds, de Franqueville, des Hayes de Gossards, Léger, de Lieurey, de la Luzerne-Beuzeville, de Malhortie, de Marguerit du Fresne, de Marle, de Montgoubert, le Muet, de Nocey, de Nollent, des Perrières, de la Quèze, de la Rivière, le Roux d'Esneval, de Rupierre, etc. Elle a pour chef actuel:

XII. Nicolas DE BELLEMARE-SAINT-CYR, écuyer, ancien page de la reine, mousquetaire du Roi dans la deuxième compagnie, en 1769, lieutenant-des-maréchaux de France à Lisieux, actuellement maire de cette ville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé Antoinette-Julie-Charlotte *Thyrel de Boschénard*, de laquelle il a eu:

1°. Charles, dont l'article suit;
2° Antoine-Georges de Bellemare, tué à Œls, dans la dernière guerre;
3°. Julie de Bellemare, qui a épousé M. de Captot;
4°. Antoinette de Bellemare.

XIII. Charles DE BELLEMARE-SAINT-CYR, écuyer,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

né le 16 septembre 1784, mousquetaire de la deuxième compagnie, en 1814, a épousé Elisabeth *Canuel*, de laquelle il a :

Elisabeth-Georgette de Bellemare-Saint-Cyr.

Armes : De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois carpes contournées du même.

BENOIT D'ANROSEY et DE VOISEY, en Franche-Comté ; famille d'origine espagnole, qui, depuis le 15e. siècle jusqu'à l'époque de la révolution, a possédé le fief noble de Voisey, près de Bourbonne. L'un de ses auteurs, Benoît de la Verrière, capitaine des portes de la ville d'Anvers, obtint des lettres de *chevalier* héréditaire de l'archiduc Albert, et mourut commandant de la forteresse de Jouque, en Franche-Comté.

Le chef actuel de cette famille, Charles-François-Benoît, chevalier d'Anrosey, fut convoqué sur ses preuves de noblesse et par lettres de cachet du Roi, aux derniers états de Franche-Comté, en 1789. Il émigra en 1791, étant alors capitaine de chasseurs et chevalier de Saint-Louis, fit toutes les campagnes, tant comme aide-de-camp qu'en qualité de maréchal-des-logis, dans la maison du Roi. Il a épousé en 1789, Pierre-Suzanne *Durand de la Voivre*, fille de noble Jean Durand de la Voivre, seigneur du bourg d'Avize, en Champagne. De ce mariage est issue :

Charlotte-Gabrielle Benoît d'Anrosey, mariée en Russie, à Charles de Freytag, baron de Lorinxhavèn, colonel de l'artillerie à pied de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies ; ils ont eu deux enfants, dont un a été nommé, par Son Excellence monseigneur le duc de Richelieu et madame la princesse Barclay de Tolly, veuve du maréchal, et tante du colonel Freytag.

Armes : d'argent, à trois lionceaux de gueules, couronnés d'azur.

DE BERNARD ou BERNARDI ; famille ancienne et distinguée, originaire du Dauphiné, qui, dès le commencement du quinzième siècle, s'est divisée en plusieurs branches, successivement répandues en Provence, au Comtat et en Bugey. Les principales sont : 1°. Les

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

seigneurs de Feyssal et de Lauzière, maintenus dans leur ancienne extraction par arrêt de la chambre des francs-fiefs et nouveaux acquêts, établie en Provence, du 15 décembre 1656, et par jugement de l'intendant de Provence, du 10 mars 1667. Cette branche subsiste en Bugey, depuis le milieu du dix-huitième siècle; 2°. les vicomtes de Valernes, en Provence, qui ont formé deux rameaux; 3°. Les seigneurs de la Bastie en Dauphiné (1). Ces différentes branches; illustrées par de nombreux services de robe et d'épée, ont pour auteur commun, d'après les preuves respectives qu'elles ont faites, et sur lesquelles elles ont été maintenues dans leur ancienne extraction, lors des diverses recherches ordonnées par nos Rois, Raimond de Bernard ou Bernardi, du lieu de Bellaffaire, en Embrunois, lequel reçut, le 18 novembre 1391, des lettres-patentes de Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, comtesse de Provence et de Forcalquier, pour sa mise en possession de la terre du Caire, dans lesquelles lettres-patentes, Raimond est qualifié noble, docteur ès-droits, maître rational de la grande cour de cette princesse, juge des secondes appellations de Provence, conseiller et garde-des-sceaux de la même reine. Dans d'autres lettres-patentes que Louis II, roi de Sicile et de Jérusalem, lui acorda le premier mars 1400, il est qualifié magnifique seigneur et chevalier. Ses descendants se sont alliés en ligne directe et immédiate, aux maisons et familles d'Agoult, Astuard, Boniface de Fombeton, Bouvar, Camaret, Castellane, Charonier, Cohorn, Collongue, Cordier, Donodeï, l'Enfant, l'Estoup, Fabri de Brignolles, Guibert, Guillini, Laborel, Laidet de Sigoyer, Lestre, Locques, Martin, Meynier, Mongé, l'Olivier de Bonne, Roddes, Roux de Beauvezet, Séguins, Silvestre, la Villette, etc., etc.

Mathieu de *Bernard de Lauzière*, chef de la branche aînée, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Hostel, de Belmont, de Luthezieux, de Saint-Maurice de Charancin de Vogland, en Bugey, épousa Marie-Claude *Darestel*, de laquelle sont issus :

---

(1) Voyez l'Etat politique du Dauphiné, par Chorier, tome III, p. 103.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. Charles-Louis-Joseph, dont l'article suit;

2°. René-Bernard de Lauzière, capitaine dans le corps royal de l'état-major à Besançon, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur, lequel, par ordonnance du Roi du 2 avril 1817, a été autorisé à ajouter à son nom celui de *Darestel*, du chef de sa mère, seule héritière de ce nom.

Charles-Louis-Joseph de *Bernard de Lauzière*, lieutenant-colonel des armées de Sa Majesté catholique, en Espagne, capitaine retiré en France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, le 20 août 1810, demoiselle Antoinette-Louise *Feuillot de Varange*.

ARMES :

Branche de Lauzière : de gueules au lion couronné d'or; à la bande d'azur, chargée d'un croissant d'argent, et de deux étoiles du second émail, brochante sur le tout.

Branche de Valernes : d'azur, au cor de chasse d'argent, enguiché de gueules, surmonté d'une trangle d'argent; au chef, cousu de gueules, chargé de trois grenades d'or.

Branche de Dauphiné : d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermine de sable; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.

De BÉRULLE, barons de Ceant-en-Othe, vicomtes de Guyencourt, titrés marquis et comtes de Bérulle. La maison de Bérulle, distinguée par d'éminents services militaires et de nombreuses illustrations, soit dans le sacerdoce, soit dans les hautes charges de la magistrature, a donné son nom à la terre de Bérulle, autrefois Céant-en-Othe, située à deux lieues de Villeneuve-l'Archevêque, sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne. Elle tenait un rang honorable dans la première de ces deux provinces dès le commencement du quatorzième siècle. Par des lettres-patentes de l'an 1441 données par le roi Charles VII, en faveur de Jean de Bérulle, ce prince déclare que les ancêtres de ce Jean avaient de tems immémorial rendu de grands services à l'état, et principalement dans les guerres. Amaury de Bérulle, chevalier, s'était fait connaître avantageu-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sement à la funeste bataille de Crécy en 1346. La filiation de cette maison est littéralement prouvée depuis Jean de Bérulle, écuyer, mentionné plus haut, marié, en 1430 avec Catherine de la Bussière. Ses descendants se sont alliés directement aux maisons et familles d'Assigny, de Montréal, d'Aunoy de Neufville, de Bernard de Fonas, de Bongars, de Briçonnet de Glatigny, de Coqueray, Hodouart de Foissy, Hurault de Weil, de Neufvy, de Nuys, Piédefer de Guyencourt (1) du Plessis, de Prie, de Rochechouart, le Roi de Daoust, Seguier, de Thurin de Villeret, de Vassan, de Vaudetar de Persan, etc. etc.

Galéas de Bérulle, issu de Jean au cinquième degré, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et lieutenant pour S. M. au bailliage et gouvernement de Troyes; il avait été dangereusement blessé au siége de Metz, où il combattit avec distinction. Ayant eu un duel avec Hector de Saint Blaize, dans lequel ce dernier succomba, au sujet de la terre de Trigny, sur laquelle Hector fondait quelque prétention du chef de sa femme, tante de Louise de Neufvy, épouse de Galéas de Bérulle, ce dernier obtint des lettres de grâce du Roi Henry II le 2 mars 1556. Mais, appréhendant que la famille du défunt ne voulût poursuivre sa vengeance sur Claude de Bérulle, son fils, il lui fit quitter la carrière militaire et embrasser celle de la magistrature. Claude était cousin du second au troisième degré d'Amaury de Bérulle, chevalier, capitaine des gardes du duc d'Alençon, au milieu du 16e siècle. Il fut conseiller au parlement de Paris, et épousa, le 27 mars 1573, Louise Seguier, tante de Pierre Seguier, chancelier de France. Le célèbre cardinal Pierre de Bérulle naquit de ce mariage le 4 février 1575 au château de Serilly près de Troyes, et mourut le 2 octobre 1629, non sans soupçon de poison.

---

(1) La seigneurie de *Guyencourt*, située près de Versailles, fut erigée en vicomté par lettres-patentes du mois de février 1657, en faveur de Charles de Bérulle, maître des requêtes, fils de Jean de Bérulle conseiller d'état et procureur général de la Reine Marie de Médicis, et neveu du cardinal de Bérulle.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Pierre fit paraître de bonne heure de hautes vertus apostoliques, relevées par des talents supérieurs à son âge, et même qu'on voit briller rarement dans la maturité. Il seconda puissamment le cardinal du Perron dans la conversion des hérétiques ; et ses manières douces et persuasives ne lui servirent pas moins que ses lumières. (1) Son désintéressement lui fit refuser plusieurs évêchés et il n'accepta sur la fin de sa vie que deux abbayes, dont les revenus furent jugés nécessaires pour soutenir les dépenses qu'occasionna la dignité de cardinal, à laquelle Urbain VIII l'éleva en 1627, à la prière du Roi et de la Reine mère. Il fonda l'établissement des carmelites en France, et la congrégation des prêtres de l'Oratoire. Ce fut lui qui parvint à force de patience et de ménagements à réconcilier Louis XIII avec la reine mère, malgré les intrigues de Richelieu, et le crédit de Luynes, qui entretenait la désunion dans la famille royale. Il négocia la paix de Mouçon avec l'Espagne, et déploya à la fois beaucoup de douceur et de fermeté dans la mission qui lui fut donnée près du Pape pour obtenir la dispense pour le mariage de Henriette de France avec le prince de Galles, à cause des difficultés qui naissaient de la différence de religion. Il suivit cette princesse en Angleterre en qualité de son confesseur, et dressa l'*avis* que la reine mère fit à sa fille au moment de son départ, écrit plein de gravité et de noblesse, et que Pierre de Bérulle a fait de mieux pour l'instruction des grands. Il fut créé ministre d'état sous la régence de Marie de Medicis, et réconcilia Gaston d'Orléans avec cette princesse, sa mère. Il protégea les gens de lettres, et Descartes trouva en lui un des premiers appréciateurs de sa philosophie. Sa vie fut écrite et publiée en 1646 par l'abbé Cesari de l'académie française; et l'abbé le Camus lui fit ériger un mausolée en marbre blanc, qui a été transporté d'abord au musée des monuments français, et depuis par les soins de madame la

(1) Le cardinal du Perron disait : « s'agit-il de convaincre les hérétiques ? amenez-les moi ; si c'est pour » les convertir, présentez-les à M. de Genève : mais » si vous voulez les convaincre et les convertir tout » ensemble, adressez-vous à M. de Bérulle. »

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

marquise de Bérulle dans l'église des carmelites de la rue saint Jacques, où il était avant la révolution de 1789.

Cette famille a donné plusieurs officiers de marque, entr'autres, un lieutenant-général des armées du Roi de la promotion du 26 octobre 1704; cinq premiers présidents au parlement de Grenoble, et plusieurs conseillers d'état. Le dernier premier président de ce parlement, dit le marquis de Bérulle, qui a péri en 1794, sur l'échafaud révolutionnaire, avait épousé 1° la fille de Monsieur Hue de Miroménil, garde des sceaux de France, dont il eut un fils qui mourut jeune : 2°. mademoiselle le Vavasseur d'Hérouville, dont une fille, qui avait épousé le marquis de Levis-Mirepoix, est morte sans enfants à l'âge de 22 ans, et a été inhumée avec permission particulière de Roi en l'église de saint Sulpice, dans la chapelle au-dessous de celle de la Vierge, où madame la marquise de Bérulle, sa mère, lui a fait élever un beau monument.

Le marquis de Bérulle, une des victimes de la révolution, fils d'Amable-Pierre-Thomas, marquis de Bérulle, premier président du parlement de Grenoble, et en cette qualité gouverneur né de la province, et de Catherine-Marie Rolland, a laissé deux frères, dont l'un, chevalier de Bérulle, chevalier de Malte, est aujourd'hui chef de la famille, par la mort de son frère aîné, marquis de Bérulle, capitaine de vaisseaux et chevalier des ordres de Saint Louis et de Malte. Il n'est pas marié.

Le comte François de Bérulle a épousé mademoiselle de Monteil dont il a deux filles, l'une mariée au marquis de *Puibusque*, et l'autre non encore mariée. Ses quatre sœurs ont épousé, la première le marquis de Champigny (Bochard) lieutenant-général des armées du Roi, grand-croix de l'ordre saint-Louis; la seconde le comte de Latour du Pin Chambly, colonel d'un régiment d'infanterie, mort victime du tribunal révolutionnaire en 1794; la troisième, le marquis de Maubon, mort maréchal des camps et armées du Roi, dans sa terre de Serempuy, près d'Auch; et la quatrième, le marquis de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, et maréchal des camps et armées du Roi. Ces quatre sœurs avaient

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

été jusqu'à leurs mariages chanoinesses-comtesses du chapitre de Neuville, dont les preuves étaient de neuf degrés paternels.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même.

DE BETHISY, marquis de Mezières, comtes de Bethisy en Picardie et à Paris. Cette maison d'ancienne chevalerie de Picardie, réunit tous les avantages qui caractérisent la haute noblesse, c'est-à-dire, une ancienneté remontée à près de huit siècles, des alliances avec les maisons les plus illustres du royaume, et une longue continuité de services militaires dans les premiers grades de l'armée. Elle est originaire du Valois, où, dès l'an 1060, elle possédait la châtellenie de Bethisy-Verberie, située sur la petite rivière d'Ottenette, à une lieue de Verberie, et deux lieues de Compiègne (1). Le premier seigneur de ce nom dont les anciennes chartes aient transmis la mémoire, est Richard, chevalier, châtelain de Bethisy, qui, du consentement d'Hugues, son fils, fonda le prieuré de Bethisy l'an 1060 (2). Hugues, chevalier, châtelain de Bethisy, fils de Richard et de Millescende, sa femme, fut père d'Adam, chevalier, châtelain de Bethisy, père de Hugues, d'Ebrard et de Pierre de Bethisy. Hugues de Bethisy, chancelier de France, est nommé avec cette qualité dans l'acte qu'il signa en

---

(1) Le bourg de Bethisy avait un ancien château bâti par le roi Robert, du vivant de Costance, sa seconde femme, au commencement du onzième siècle. Dans des chartes des années 1155 et 1161, le roi Louis VII fait mention du château de Bethisy, comme d'un lieu où il faisait quelquefois sa résidence. Philippe-Auguste, força Philippe, comte de Flandre, à lever le siège qu'il avait mis devant ce château, et le même monarque y résidait en 1185, 1189 et 1193. La châtellenie de Bethisy est encore célèbre par deux victoires, que les Français y remportèrent contre les Anglais. (*Expilly*, *Dictionnaire géographique des Gaules de la France*, *t. I p.* 621.)

(2) *Histoire des antiquités de Beauvais*, *par* Louvet, page 133.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1186, à Fontainebleau, pour la fondation de deux canonicats dans le prieuré de Bethisy. Ebrard de Bethisy, est nommé dans une charte de l'an 1167 d'Odon d'Orléans, par laquelle ce dernier, étant sur le point de partir pour la Terre-Sainte, vendit pour quarante livres de bien, monnaie d'Orléans, aux religieux de Bonne-nouvelle de cette ville. Pierre de Bethisy, puîné de sa maison, quitta le Valois vers l'an 1180, et vint s'établir en Picardie. Il y acquit une terre située près de Camp-Vermont et de Mezières, à laquelle il donna le nom de Bethisy-Arbonnières, qu'elle porte encore aujourd'hui. Il est qualifié seigneur de Roquencourt, et prévôt d'Amiens, dans une donation qu'il fit, au mois de septembre 1212, à l'abbaye de Saint-Jean-lès-Amiens, du consentement de ses enfants. Jean de Bethisy, chevalier, son fils, fit donation à l'abbaye du Gard, au mois de mars 1216, d'un fief mouvant de Péquigny, du consentement de Marguerite, sa femme, et de Pierre, Jean et Robert de Bethisy, ses enfants. Jean de Bethisy, chevalier, fut seigneur de Bethisy, de Roquencourt et de la Vicogne-lès-Naurs. Renaut de Bethisy, chevalier, son oncle (époux d'Emmeline, et père de Jean et de Simon de Bethisy, ce dernier chanoine d'Amiens), avait fait donation, au mois d'octobre 1222, à l'abbaye de Corbie, d'un moulin situé proche Compiègne, de la valeur de dix muids de froment. Jean de Bethisy, par des lettres du mois de mars 1224, consent, pour remplir l'obligation de son oncle, d'en passer par l'avis d'Albert de Harbonnières et de Pierre Cloet; et, en cas qu'ils ne s'accordent pas, de choisir M. Hugues, chevalier, seigneur de Fouilloy; et, en cas que sa terre de Roquencourt ne suffise pas pour fournir ce froment, d'en prendre sur sa terre de la Vicogne-lès-Naurs; s'obligeant d'y faire consentir sa femme, ses enfants et sa mère: cet acte scellé du sceau de ses armes. Après lui on trouve que Philippe de Bethisy, possédait un fief à Aiencourt, mouvant de l'abbaye de Fécamp, en Normandie. Le Roi lui fit don de deux fiefs en la châtellenie de Tancarville l'an 1245, suivant un registre de la chambre des comptes. Un autre Philippe de Bethisy (probablement fils du précédent) fut maître-enquêteur des eaux et forêts de France, depuis l'an 1320 jusqu'en 1323 (charge qui fut depuis celle de grand-maître des

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

eaux et forêts de France). Il fut chargé de faire la prisée et estimation de la terre d'Ermenonville, lorsque Guillaume le Bouteiller la transporta au Roi. On trouve encore dans les anciennes remarques de la noblesse de Beauvaisis, pages 134 et 271, que le seigneur de Candeville maria sa fille, l'an 1339, à Antoine de Bethisy.

La filiation de la maison de Bethisy, établie sur les preuves qu'elle a faites lors de la recherche, où elle a été maintenue le 6 novembre 1710, et notamment sur les preuves faites au cabinet des ordres du Roi pour l'obtention des honneurs de la cour, remonte à Jean, Ier. du nom, chevalier, seigneur DE BETHISY, qui servit en cette qualité dans les guerres de son temps, sous la charge de Raoul, comte d'Eu et de Guines, et se trouva à Harfleur et à Caen, comme il appert d'un rôle de la chambre des comptes de Paris, commencé le 10, et fini le 26 juillet 1346.

Sa descendance est rapportée dans le tome Ier de l'Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands dignitaires de la couronne et des principales maisons et familles nobles du royaume, où sont rappelés les services distingués de cette maison, qui a donné dans la haute prélature, un évêque d'Uzès, sacré le 16 janvier 1780, mort à Londres, en 1817; et, dans la carrière des armes, plusieurs vaillants chevaliers dans les quatorzième et quinzième siècles, et depuis, trois gentilshommes de la maison et de la chambre de nos Rois; un chevalier de l'ordre du Roi, des capitaines des ordonnances, des gouverneurs de provinces et de places, des colonels et mestres-de-camp d'infanterie et de cavalerie, cinq lieutenants généraux, et un maréchal-des-camps et armées du Roi. Elle s'est alliée aux maisons d'Acary, d'Aussy, de Beaufort, de Beynast, de Biencourt, de Blottefière, de Brouily, de Candeville, de Cardevaque, de Conty-d'Argicourt, de Danglos, d'Encre-de-Rouverel, de Formessent, de Grouches, de Hamegicourt, de la Houssaye, de Lesquevin, de Levis-Charlus, de Ligne-Moy, de Longueval, de Louvencourt, le Maire, de Meynier de la Salle; de Milly, de Montenay, d'Ogletorp, de Perdrier, de Rohan-Montauban, de Souchon des Préaux, Tarteron de Montiers, du Tillet, le Vennier, de Warluzel, etc., etc. Cette maison a pour chef actuel :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XI. Eugène-Eustache, comte *de Bethisy*, né à Montiers le 5 janvier 1739, lieutenant général des armées du roi à prendre rang du 1er. janvier 1801, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé gouverneur de la douzième division militaire, en 1816, et premier grand-croix de l'ordre du Phénix de Hohenlohe, en 1817. Il a épousé le 24 mai 1767, Adélaïde-Charlotte-Marie-Octavie *du Deffand*, fille unique et héritière d'Eustache, marquis du Deffand, seigneur de Saint-Phal, de la Selle etc., et de Marie du Puy d'Igny. De ce mariage sont issus :

1°. Charles dont l'article suit :

2°. Anne Julie de Bethisy, mariée le 6 octobre 1795, avec Michel Adam, comte de Grabowski, né à Varsovie, entré au service de France en 1775, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Cincinnatus. De ce mariage sont issus :

a. Adam-Charles, comte de Grabowski, né à Paris, le 1er. juin 1797, entré aux mousquetaires noirs, le 22 juillet 1814. Il a suivi le roi à Gand.

b. Octavien-Edouard, comte de Grabowski, né à Paris le 3 août 1800, entré au service dans la légion de Hohenlohe, en 1816, sous-lieutenant dans la légion de Seine-et-Oise, du 4 juin 1817.

3°. Deux demoiselles, mortes en bas âge.

XII. Charles, comte *de Bethisy*, né en 1770, maréchal des camps et armées du Roi, à prendre rang de 1809, nommé en 1817, brigadier d'une brigade composée des troisième et sixième régiments de la garde du Roi, et le 1er. mai 1821 commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé 1°. en 1790, Gabrielle-Eléonore-Brigitte *de Cardevaque d'Havrincourt*, sa cousine, morte en 1793, et le fils qu'il avait eu d'elle, en 1799 ; 2°. le 10 juin 1806, Adèle-Mathilde-Emmanuelle de *Guernonval d'Esquelbecq*, fille de Henri-Louis de Guernonval, marquis d'Esquelbecq, vicomte de Ledringhem, etc., et de Catherine-Marie de Briou ; de ce mariage sont issus :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. Richard-Henri-Charles de Bethisy, né le 19 août 1809;

2°. Alfred-Charles-Gaston de Bethisy, né le 10 mars 1815.

Armes : d'azur, fretté d'or. Supports : deux lions, ayant chacun un casque sur la tête, sommé d'un pélican qui se perce le sein pour nourrir ses enfants. Couronne de marquis. Devise : *Et virtus et sanguis.*

BILLATTE DE FAUGÈRE. François Billatte, jurat de Bordeaux, aïeul de François-Hyacinthe Billatte de Faugère, demeurant à Bordeaux, fut annobli par lettres-patentes en forme de charte, du mois de juillet 1722. Ses descendants ont été maintenus par arrêt du conseil du 31 août 1773.

Armes : D'azur, au château d'argent.

DE BLANDANS; maison de race de l'ancienne chevalerie du comté de Bourgogne, qui tirait son nom des fief, village, château et tour de Blandans, au bailliage de Poligny. Elle s'est éteinte dès le commencement du seizième siècle. On trouve nombre de chevaliers, écuyers et damoiseaux de ce nom, depuis l'an 1300 jusqu'en 1480, dans les rôles des compagnies nobles d'hommes d'armes, déposés à Dijon, et des titres des mêmes siècles, épars en l'officialité et autres dépôts et archives, ainsi que des actes de réception aux mêmes époques, dans plusieurs chapitres nobles, tels que Baume et autres. Golut, Dunod, dom Plancher, etc., citent plusieurs de ces anciens gentilshommes, rapportés avec la qualification de chevaliers, figurant avec l'ancienne noblesse du pays. Cette maison a toujours contracté des alliances distinguées.

Armes : D'azur au chevron d'or, accompagné de trois annelets de même.

DE BLANQUET DE ROUVILLE ET DU CHAYLA. Cette famille, connue dans le Gévaudan dès-avant l'an 1400, a, comme beaucoup d'autres maisons du Languedoc, perdu la plupart de ses titres par le fait des guerres de religion, qui désolèrent si long-temps cette province; et ceux qui avaient échappé aux désastres causés par ces tems désastreux furent égarés ou brûlés

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pendant la peste, qui, en 1720, désola le Gévaudan. Tous ces faits sont énoncés dans des ordonnances rendues en faveur de cette famille, l'une par M. de Bernage, et l'autre par M. le comte de Saint-Priest, intendants en Languedoc, les 1er. décembre 1715 et 28 octobre 1757. Cette maison subsiste en deux branches.

PREMIÈRE BRANCHE.

Charles *de Blanquet*, chevalier, baron *de Rouville*, vicomte de Trébons, conseiller au parlement de Toulouse; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 7 juillet 1794, à l'âge de trente sept ans, a laissé six enfants de son épouse, Mlle. de Vieux, fille du baron de Vieux et de N.... de Furnel.

Antoine-René *Blanquet de Rouville*, baron d'Altès, frère du précédent, ancien officier au régiment de l'Isle de France, épousa dame Jeanne-Félicité *de Blanquet du Chayla*, sa cousine, de laquelle il a laissé :

1°. Charles Blanquet de Rouville, né le 29 août 1792, bachelier;
2°. René Blanquet de Rouville;
3°. Dominique Blanquet de Rouville;
4°. Flavien Blanquet de Rouville;
5°. Eulalie, mariée à M. André, ancien membre de la chambre des députés;
6°. Julie de Rouville;
7°. Joséphine de Rouville.

SECONDE BRANCHE.

Armand-Simon-Marie *de Blanquet*, comte *du Chayla*, né le 9 mai 1759, vice-amiral, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, connu par son dévoûment à l'auguste maison de Bourbon, a épousé, en octobre 1790, Louise-Joséphine *Brochard du Fresne*. De ce mariage sont issus :

1°. Armand de Blanquet du Chayla, mousquetaire de la garde du Roi, en 1814, officier du génie, né le 26 février 1794;

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

2°. Joseph-Jacques-Marie de Blanquet du Chayla, officier des carabiniers de MONSIEUR, né le 26 janvier 1798;
3°. Achille-Dominique-Marie, né le 8 avril 1801;
4°. Etienne-Henri, né le 26 mars 1809;
5°. Joséphine, mariée à Charles-Dominique-Marie Blanquet du Chayla;
6°. Claire-Marie, née en 1796;
7°. Marie-Louise, née en juillet 1802;
8°. Mélanie, née le 18 septembre 1803;
9°. Félicité, née le 18 décembre 1807.

Armes : D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois roses du champ, et accompagnée de deux croissants du second émail, celui en chef, versé.

C'est ainsi qu'on les voit dans la *Vraie et parfaite Science des Armoiries*, par Palliot, édition de 1660, page 75.

Nota. La généalogie de cette maison se trouve imprimée au tome XI, page 472 *du Nobiliaire.*

DE BLÉGIERS, marquis de Taulignan en Dauphiné; famille ancienne, originaire de la ville de Vaison, où elle est connue depuis Pierre de Blégiers, qui rendit hommage à Raïmond de Beaumont, évêque de Vaison, l'an 1296. On trouve plusieurs autres sujets de cette famille en 1395, 1403 et 1450; mais la filiation n'est littéralement prouvée que depuis Antoine de Blégiers, vice-recteur du Comtat Venaissin en 1511. Cette famille a hérité des biens de l'illustre et ancienne maison de Taulignan, par le mariage contracté en 1666 par Joseph-François de Blégiers, seigneur d'Antelon, avec Françoise de Taulignan, dame des Marches et de Saint-Alexandre, baronne de Barrès et de Puyméras. Les autres alliances de cette famille sont avec celles d'Amieu de Féautrier, d'Aurel, de Baroncini, de Bunis, de Doria, de Fortia de Tolon, de Gabriellis, de Galeri, de Grignan, de Gualtere, des Isnards, de Jarente, de Ravanel, des Seguins, de la Salle et de Villeneuve.

Armes : d'azur, au bélier d'argent, acorné et onglé d'or, accompagné en chef d'une étoile du même.

DE BLICTERSWICH; maison illustre, d'origine

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'ancienne chevalerie, qui tirait son nom du château fort et seigneurie de Blicterswich, dans le duché de Gueldres, sur la Meuse, près Venloo, tenu au quatorzième siécle par Wilhelme, baron de Blicterswich, père de Wilhelme II, baron de Blicterswich, chevalier, sénateur, en 1421, du souverain sénat de Bruxelles, et chef héréditaire d'une des sept pairies tenues par les plus anciennes et illustres maisons nobles du pays. Il eut un fils nommé Arnoux, qui, le premier, s'établit au comté de Bourgogne, dans le courant du quinzième siècle. On le voit, dès cette époque, admis chevalier dans le corps illustre de noblesse de Saint-Georges. Il mourut en 1485. Depuis lors, on trouve consécutivement quinze chevaliers de son nom reçus dans cet ordre.

Par la filiation suivie de cette branche, on remarque qu'elle posséda, au comté de Bourgogne, nombre de terres titrées, telles que les baronnies de Montiley, Mélisey, du Pin de la Roche, de Sermery et autres terres considérables. Elle s'y est alliée constamment aux premières maisons du pays; a donné un évêque d'Autun, un archevêque de Besançon, qui y fonda et fit construire, à ses frais, la belle église et hospice du Réfuge, des abbés de Cherlieux, de Fontenay, etc. Dans les sujets de son nom qui ont porté les armes, on rencontre des chevaliers et des hommes d'armes, des commandants d'une partie de la province; des colonels et des capitaines de deux cents et de cent hommes de cavalerie, d'arquebusiers et de cuirassiers. Les dernières alliances furent avec les maisons de Scey, de Saint-Mauris-Châtenois et de Vaudrey, dans laquelle elle s'éteignit à la fin du dix-septième siècle.

Armes : d'or, à l'émanche de trois pointes de gueules mouvantes du chef. *Supports :* deux griffons. *Cimier :* un griffon issant, tenant au bec une banderolle, portant pour devise : *Honneur y gîst.*

DE BLONDEL, seigneurs de Mancicourt, vicomtes de Vadancourt, seigneurs et barons de Cuinchy, de Beauregard, de Drouhot, de Pamèle, barons et marquis de Joigny, de Bellebrune, seigneur de Bellué, en Vermandois, en Picardie, en Artois, aux Pays-Bas et en Guienne.

La maison de Blondel est recommandable par la pu-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

reté de son origine, les nombreuses possessions seigneuriales et titrées qui ont fait l'apanage de ses diverses branches, les alliances immédiates qu'elle a toujours contractées avec les maisons les plus illustres de France et des Pays-Bas, et surtout par les services éminents qu'elle a rendus à nos Rois, depuis plusieurs siècles, dans nos armées, dans le commandement de nos places de guerre et dans la haute magistrature. Elle est issue, au sentiment de l'Historien de Cambray, d'un puîné de la maison *de Gonnelieu*, l'une des plus considérables de l'ancienne chevalerie du Cambrésis, où elle florissait, vers le milieu du onzième siècle, dans la personne de Hugues de Gonnelieu, chevalier, bienfaiteur, en 1060, de l'abbaye de Honnecourt, près de Cambray. Le titre du tournoi d'Anchin, de l'an 1096, fait mention de Wautier *de Gonnelieu*, de Willaume *de Vailly*, son frère, et de Willaume, dit *de Blondel*, son neveu (1). Les mêmes comparaissent dans une charte de l'an 1102, en faveur de l'abbaye de St.-Aubert; et Guillaume de Blondel est encore nommé, parmi les barons et chevaliers du Cambrésis, dans une charte de Hugues, châtelain de Cambray et seigneur d'Oisy, en faveur de l'abbaye du mont St.-Eloy, du mois de juillet 1129 (2). Depuis on trouve plusieurs sujets de la même maison depuis l'an 1170 jusqu'en 1215; mais la filiation n'est établie que depuis Bauduin de Blondel, Ier. du nom, chevalier, qui accompagna le roi St.-Louis dans sa dernière croisade en 1270, et fut tué à la fameuse bataille de Wœringen en 1288. Il avait épousé Béatrix de Rosoy (3), fille de Roger, sire de Rosoy en Thiérache, et arrière petite-fille de Clerambault, sire de Rosoy, et d'Elisabeth de Namur; cette dernière, fille de Godefroy, comte de Namur, époux, vers l'an 1088, de Sybille de Château-Porcien. Les enfants de Bauduin Ier. et de Béatrix de Rosoy furent, entr'autres:

---

(1) État de la Noblesse de Cambray et du Cambresis, par Jean le Carpentier, t. II, p. 245, 626, 627; preuv. p. 15.

(2) Ibid. Preuves, p. 17.

(3) Sœur de Clémence de Rosoy, mariée, vers 1250, à Henri IV, comte de Salmes, fils du comte Henri III et de Sybille de Bar.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. Jean de Blondel, chevalier, seigneur de Sailly.
2°. Bauduin, *alias*, Ghislain de Blondel.

De Jean de Blondel, chevalier, et d'Agnès de Furnes, sa première femme, sont sorties quatre branches principales :

1°. Les seigneurs de Sailly, vicomtes de Vadancourt en Vermandois, qui ont donné un vaillant capitaine, au commencement du quinzième siècle, dont le fils aîné, du second lit, fut gouverneur de St.-Valery et de Malmaison, pour le duc de Bourgogne, grand prevôt de Cambray en 1453, gouverneur des terres de Crèvecœur, d'Arleux et de Rumilly en 1463. Sa postérité s'est éteinte dans la personne d'Antoine de Blondel 1er. du nom, vicomte de Vadancourt, seigneur de Bayenpont, reçu conseiller au parlement de Paris, le 17 août 1588, puis conseiller d'état, et du conseil privé du Roi. Cette branche s'était alliée aux maisons d'Astiches, de Belleval, d'Espinoy, de La Fosse, de Fromezelle, de Givency, de Harlebecque, de Hellin, de Lambres, de Maignac, de Marville, de Noyelle, du Peschin, le Prud'homme, de Ricamez, de Rouvroy St.-Simon, de Vignon, etc. ;

2°. Les seigneurs et barons de Cuinchy, sortis au sixième degré de la branche précédente, et éteints l'an 1684, après avoir donné des gouverneurs, des grands prevôts et grands baillis de Cambray, Tournay, Mortagne, Saint-Amand, Lille, Wavrin et Philippeville, plusieurs colonels et officiers de marque au service de France, et un lieutenant-général des armées de Sa Majesté Louis XIV, et s'être alliés aux maisons de Beaufort de Mercatel, de Bercus, le Blanc de Cauroy, Blondel-Oudenhove, de Bonnières de Guines, de Bosq de Maesdam, del Campo de Canteleu, de Chaumejan-Fourilles, Diedemen de la Riandrie, Van-Drusse, de Hennin de Ghislenghien, l'Hospitalier, d'Ideghem, Imbert de la Basecque, de Launoy d'Ablaing, de Logenhagen, du Mesnage, de la Motte du Tronquoy, Oudart de Cuinchy, de la Porte, de Proisy, de Rosel de Hordaing, de St.-Venant, de Stanley, de Tenremonde, de Verreycken, de la Viefville-Steenworde, de Villaseca, etc. ;

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

3°. Les barons de Blondel de Beauregard, formés au 8e. degré par Louis de Blondel, chevalier, seigneur de Beauregard des Haut-Bois, Baillelet, Havrincourt, Hainville, Boislesguier, qui fut gouverneur de Bapaume, et commissaire ordinaire des montres des gens de guerre, en 1572, pour le service de S. M. Catholique en Flandre, Artois, Hainaut, Cambresis et Tournaisis. Cette branche a donné plusieurs officiers supérieurs au service de France, et s'est alliée aux maisons de Bertoul d'Herbeval, du Breuil-Helion, de Cambry du Châtelet, de Cardevaque-Beauvoir, du Carieul, de Grebert de Douchy, de Martigny, le Merchier du Payage, de Mortagne-Landas, de la Motte-Baraffle, de Partz, des Préz de Rochaincourt, de Reissenbach, de Snouck de Hultsberg, Wachat, etc.

XIV. Octave-Joseph, baron DE BLONDEL DE BEAUREGARD *, chef des nom et, armes de cette maison, né à Douai le 26 juin 1771, a épousé à Tournay, le 28 février 1810, Marie-Thérèse-Julie *de la Motte-Baraffle*; de ce mariage sont issus :

1°. Edmond-Albert-Joseph, né à Bruxelles le 18 juillet 1815;
2°. Jules-Octave-Auguste-Ghislain, né à Bruxelles, le 11 septembre 1817;
3°. Octavie-Marie-Reine, née à Tournay le 7 septembre 1811.

M. le baron de Blondel de Beauregard, chef de la

XIV. (*) Eustache-Joseph-Marie, baron *de Blondel*, frère d'Octave Joseph, est né, au château de Vianne, le 11 juin 1775. Il a été nommé membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale, par décret de S. M. le roi des Pays-Bas, constatant son extraction d'une famille chevaleresque, et titrée du titre de baron du 22 juin 1819, adressé au conseil suprême de la noblesse siégeant à La Haye. Il a épousé à Tournay, le 25 avril 1810, Charlotte-Justine *de la Motte Baraffle*, sœur de l'épouse de son frère, de laquelle il a eu;

1°. Lamoral-Alfred-Louis, né à Tournay en 1811;
2°. Léonie-Alexandrine-Clotilde, née à Bruxelles au mois d'avril 1819.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

famille, quoique domicilié à Bruxelles, n'est point naturalisé Belge, et conserve tous ses droits acquis par son origine et sa naissance françaises ;

4°. Les barons de Drouhot, formés par Jean de Blondel, VIe. du nom, écuyer, seigneur du Barlet et de Hainville, mort en 1643, second fils de Jean V, chevalier, seigneur de Beauregard et de Marie de Cambry. Cette branche a donné un lieutenant-général et plusieurs capitaines et officiers supérieurs au service d'Espagne, et deux colonels au service des rois Louis XIV et Louis XV, et s'est alliée aux maisons du Buz, de Carondelet de Tumery, de Caulaincourt, de Corre des Gouttes, Drouhot de Féchain, Rodrigue, Le Vasseur de Valhuon, de Wyts de la Bouchardérie, etc., etc. Elle subsistait, l'an 1772, en trois mâles et trois demoiselles.

Les armes de ces quatre branches de la maison de Blondel sont :

De sable, à la bande d'or, l'écu timbré d'un casque taré au tiers, orné de ses lambrequins d'or et de sable, et sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux griffons d'or armés et langués de gueules. Cimier : une aigle essorante de profil de sable. *Cri de guerre* GONNELIEU.

Bauduin, *aliàs*, Ghislain de Blondel, second fils de Bauduin Ier., est auteur d'une nombreuse postérité, substituée aux nom et armes d'une branche de la maison de *Joigny*. Cette branche de la maison de Blondel s'est subdivisée en trois rameaux :

1°. Les seigneurs de Longvilliers, de Mercy et de Canteleu, titrés barons et marquis de Bellebrune en Boulonnais, qui ont donné un écuyer tranchant du roi Louis XI, sénéchal et gouverneur de Ponthieu, ainsi que son fils, qui fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles IX et chevalier de son ordre en 1570. Antoine, l'un des petits-fils de ce dernier, fut lieutenant-général des armées du Roi, de la promotion du 10 juillet 1652 (1); deux frères d'Antoine furent reçus chevaliers de Malte de minorité en 1611 et en 1618, et un troisième fut

(1) Voyez le Dictionnaire historique et biographique des Généraux Français, depuis le onzième siècle jusqu'en 1820, t. II, p. 359.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

capitaine au régiment des gardes françaises, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, puis maréchal de camp le 26 novembre 1652. Cette branche s'est alliée aux maisons d'Ailly d'Annery, de Boulainvilliers de Bournonville, de Béthune-Locres, de Caruel-Boranc, de Courteheuse d'Antigny, de Créquy, Crespieul d'Ambricourt, des Essarts de Meigneux, d'Estampes-Valançay, de Fay, de Forcet, de Hallwyn Trochiennes, de Harville des Ursins, de Marle, de Mouchy, de Morainvilliers, de la Motte de Bellebrune, de Roussel d'Irville, de Vion de Tessancourt, etc., etc. Ce rameau écartelait *aux 1 et 4 de gueules, à l'aigle d'argent* qui est de JOIGNY; *aux 2 et 3 d'argent, à trois aiglettes de gueules, becquées et membrées d'azur*, qui est de MARLE;

2°. Les seigneurs de Bellué en Bordelais, formés par Charles de Blondel de Joigny de Bellebrune, frère d'Antoine, lieutenant-général des armées du Roi. Charles fut seigneur de Boisguillaume, capitaine de cent hommes d'armes, maître-d'hôtel du roi Louis XIII, et commandant dans les ville et château de Blaye. Ses descendants ont tous porté les armes dans divers grades, et se sont alliés aux familles de Ferrand, de Cosson de l'Isle et Dauléde de Pardaillan. Dans les preuves qu'ils firent, en 1734, pour les pages de la petite écurie du Roi, on voit qu'ils portaient les armes de Joigny sans écarteler de Marle;

3°. Le rameau des barons de Pamèle et de Beer, en Flandre, séparé des seigneurs de Méry et de Longvilliers, vers la fin du quatorzième siècle; ce rameau, décoré de la chevalerie héréditaire, par diplômes des 20 septembre 1581 et 9 décembre 1588, a donné plusieurs conseillers et un chef président du conseil privé de l'empereur, et s'est allié aux maisons d'Alaert, de Breydel, de Cambronne d'Argoules, de Carnin, de Carondelet, de Cauwenburgh de Cayeu, de la Chapelle, de la Corona, de Courteville-Linden, d'Evora-y-Vega, de Griboval, de Grimaldi, de Grutère, de Hallwyn, Van den Heede, de Herselles, de Lichterwelde, de Lieres, de Maldeghem, de Mamez, de Montmorency-Croisilles, du Quesnoy d'Oudenarde et de Pamèle, de Renty, de St.-Aldegonde, de Steenhuys, de Touteville, de la Vieuville, de Vlamineck-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pporte, de Wastines, de Winoc-St.-Quentin, de Winckelman, etc., etc. Théodore, comte de Joigny de Pamèle, époux de dame Rose d'Ennetières, chef actuel de cette branche, est le seul qui ait postérité. Les armes de cette branche sont : *écartelé aux 1 et 4 de gueules, à l'aigle d'argent ; aux 2 et 3 fascés de gueules et d'or.*

Voyez pour la généalogie détaillée de cette maison le tome Ier. *de l'Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, et des principales maisons et familles nobles du royaume.*

DE LA BOISSIÈRE OU LA BOESSIERE ; seigneurs de Parrigné en la baronnie de Fougères, au duché de Bretagne ; ancienne maison de chevalerie, éteinte vers le milieu du quinzième siècle, laquelle avait pour auteur Jean de la Motte, seigneur de Parrigné, en 1340 et 1343, époux de Jeanne, et père de Guillaume Ier., seigneur de Parrigné, qui prit le surnom *de la Boissière*, que ses descendants conservèrent depuis Guillaume II de la Boissière, seigneur de Parrigné, son fils, vivant en 1372. Il servit sous Bertrand du Guesclin, contre les Anglais, et fut créé capitaine de cent hommes d'armes et de vingt-cinq arbalêtriers, et nommé capitaine de la ville et du château de Châtillon, et de la forteresse de Gourson, par lettres du 10 octobre 1377, données par Louis de France, duc d'Anjou. Guillaume III de la Boissière, son fils, chevalier, seigneur de Parrigné, en 1393 et 1394, fut père de Guillaume de la Boissière, seigneur de Parrigné, marié le 2 décembre 1410, avec Nicole de Saint-Remy, sœur de Raoul de Saint-Remy, chevalier, seigneur de Saint-Remy en Beauce, chambellan de *Monsieur*, duc d'Orléans, et fille de Jean, seigneur de Saint-Remy, et de damoiselle Robine du Gal. Il n'en eut qu'une fille, nommée Périne de la Boëssière, dame de Parrigné, qui fut la première femme de Michel de Parthenay, seigneur du Bois-Briand, et mourut le 29 mai 1461.

Armes : D'argent, à la croix de sable.

DE LA BOISSIERE-CHAMBORS, en Normandie ; famille illustrée par d'éminents services rendus soit auprès de la personne de nos Rois, soit dans le commandement de leurs armées, et qui a donné des écuyers

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et des maîtres-d'hôtel de Sa Majesté, un maréchal-de-camp, un lieutenant-général et nombre d'officiers de tous grades, la plupart morts au champ d'honneur. Elle est originaire de la ville de Gisors (1). Jean de la Boissière, élu de cette ville, acquit le fief de Chambors de la famille le Sueur. Il fut depuis trésorier de la prévôté du Roi et grande prévôté de France, et conseiller au parlement de Paris, le 26 septembre 1606 (2). Il fut inhumé au charnier des Innocents, où se voyait son épitaphe, ainsi conçue :

« Cy-gist Mr. Me. Jean de la Boissière, conseiller du » Roi en sa cour de parlement de Paris, et commissaire » aux requêtes, âgé de trente ans, et décédé à Paris, le » 18 septembre 1611. Priez Dieu pour son âme. » Il avait épousé dame Geneviève *Parfait*, qui depuis a été remariée à M. Buisson, aussi conseiller au parlement. Leurs armoiries, gravées sur leur tombe, étaient, pour lui : *d'argent, à la rose de gueules, tigée de sinople; au chef, d'azur chargé de trois soleils d'or.* Pour elle, *d'argent, à deux bandes d'azur, au centre desquelles sont trois flammes de gueules; au chef d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.*

Elle était fille de Guillaume Parfait, contrôleur général de la maison du Roi (frère de Claude, bourgeois de Paris), et de Louise Perrain.

Il fut l'aïeul de Guillaume de la Boissière, comte de Chambors, maréchal-de-camp, tué à la bataille de Sens, en 1645. Son petit-fils, Joseph-Jean-Baptiste de la Boissière, comte de Chambors, par lettres-patentes du Roi, du 21 août 1755, écuyer de Sa Majesté, est mort en 1767.

Cette famille a contracté de belles alliances.

Armes : De sable, au sautoir d'or.

---

(1) Voyez les Mémoires pour servir à l'Histoire de France, de 1515 à 1611, in-12, 1719, tome II, p. 383; les Mémoires de Henri IV, et les Mémoires de l'Etoile, tome II.

(2) Catalogue de tous les conseillers au parlement, par Blanchard, page 114, colonne 2.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DE BOMBELLES. La maison de Bombelles, répandue successivement en Italie et en France aux douzième et treizième siècles, est, suivant une antique tradition, originaire du Portugal, où se voient encore près de Sétuval, les ruines d'un ancien château de son nom, qui fut, dit-on, la demeure de ses premiers auteurs. Parmi les consuls qui gouvernèrent Gênes depuis 888 jusqu'en 1190, on voit dans les années 1125 et 1139, un Guillaume de Bombelles occuper cet honorable emploi. Les descendants de ce Guillaume se trouvent, en 1348, établis à Valence, sur le Pô. Les annales du tems nomment Lancia Bombelli, traitant de la reddition de cette ville, avec le marquis de Montferrat; et, dans l'acte qui l'a fait passer sous la domination de ce marquis, sont nommés six autres Bombelles parmi les notables admis à signer cette capitulation. On ne saurait douter que ces Bombelles, en raison de l'identité de nom, et le voisinage de Valence, ne soient les mêmes qui, peu de tems après, paraissent à Asti et à Cève, en Piémont, tandis qu'une autre branche de leur maison était possessionnée dans l'Anjou, le Maine, le Vendômois et l'Orléanais, ce qui est constaté, tant par des monumens historiques que dans les titres dont une partie a servi aux preuves faites lors de l'admission des membres de cette famille dans d'anciennes compagnies de gentilshommes, aux pages, à Saint-Cyr, à l'École Militaire, à Malte, à la cour et dans l'ordre de Saint-Lazare (1).

Siméon de Bombelles, passé l'an 1270 en Afrique, avec Saint-Louis, en revint à la suite du Roi Philippe III, qui lui fit don de la baronnie de la Motte-St.-Lié, située dans la forêt d'Orléans. Son fils, Simon de Bombelles, baron de la Motte-St.-Lié, épousa, en en 1280, Jeanne de Gourcy, et fut père de Jean de Bombelles, et ce dernier de Jacques, qui épousa Marie de la Fayette. Michel de Bombelles, issu de ce mariage,

(1) Lorsqu'en 1775, le marquis de Bombelles, père du comte Louis de Bombelles, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame de Mont-Carmel, le règlement qui obligeait le récipiendaire à prouver huit pères nobles (sans traces d'anoblissement), était en pleine vigueur depuis plusieurs années.

- Copyright - Les Éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fut le dernier possesseur en ligne directe, de la baronnie de la Motte-Saint-Lié, qui passa dans une autre branche (1).

La communité d'origine des branches d'Italie et de France est justifiée par un grand nombre de pièces originales et de faits démonstratifs. En 1491, Octavien de Bombelles obtint la concession d'une maison sise à Orléans, *en considération des recommandables services rendus ci-devant à la maison d'Orléans, par ses pères et frères.* Ce même Octavien se qualifiait de connétable d'Asti. Un siècle avant, Pierre de Bombelles, dans deux traités en Italie, y est désigné comme natif du Maine et comme conseiller du Roi de France. Le plus ancien de ces traités est de l'année 1394. Pierre de Bombelles y intervint comme témoin. Cet acte fut conclu dans la ville d'Asti, entre Enguerrand de Coucy, pour le duc d'Orléans, et le marquis de Montferrat, en présence de *Magnifici Petri Bombelli, Regis Franciæ consiliarii* (2). Il y a apparence qu'alors ce Pierre de Bombelles était encore résidant et établi à Asti, y ayant, *ad honores*, le titre de conseiller du Roi de France, que ses parents en France lui avaient fait obtenir; comme cent ans après Octavien de Bombelles, possessionné à Orléans, dans les environs de la baronnie de la Motte-Saint-Lié, ancien domaine de sa famille, prenait le titre de connétable d'Asti. Le second traité, dans lequel reparaît Pierre de Bombelles, en 1418, concernait Louis, roi titulaire de Sicile, fils et pupille de la reine Yolande d'Aragon, au service de laquelle était alors Pierre de Bombelles, ainsi qu'il est prouvé par les actes qu'il passa à Angers, résidence habituelle de cette princesse. Pierre de Bombelles fut un des hommes de confiance qui assistèrent à la rédaction et à la signature de ce second traité, qui fut conclu entre le susdit Roi de Sicile et amé duc de Savoie. *Præsentibus ibidem nobili viro Carolo de Medulione Domino de Rippàris in delphinatu, Petro de Bombellis cenomaniæ, Ferolcio Thomassin de*

(1) Suivant la généalogie faite en 1754, par le juge d'armes de France.

(2) Voyez l'Histoire de Montferrat, par Benevenuto de Santo-Georgio.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Forcalquiero, venerabilibus viris Dominis Anthonio canoni licentiato in legibus, Petro Magnini magistro computorum dicti Domini judicis, Petro Curti-Petro voyronis de Chamberiaco, Johanne Palestorti de eodem loco et Matheo Busquete de Nicia, testibus ad hœc vocatis et rogatis (1).

Les descendants d'Octavien de Bombelles ont presque tous suivi avec distinction la carrière des armes; plusieurs ont inscrit leurs noms dans nos fastes militaires, tant dans leurs services éminents dans la marine royale, que dans le commandement des troupes de terre de nos Rois. Parmi ceux de cette maison qui ont laissé des souvenirs honorables dans la marine, on cite Charles de Bombelles, inspecteur-général des troupes des galères, lequel avait organisé ce service, fort en vogue sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV. Il fut l'aïeul de Charles-Etienne, baron de Bombelles, mort au moment où il allait être promu au grade de chef-d'escadre, que sa valeur et ses talens distingués lui avaient mérité.

Cette maison a donné des gouverneurs de places et deux gouverneurs du château royal et de la contrée de Chambors; un commandant du régiment de Bussy-Rabutin, puis premier écuyer de la princesse de Lorraine, et plusieurs officiers supérieurs et généraux, entr'autres deux lieutenants-généraux, l'un de la promotion du 2 mai 1744, l'autre de celle du 21 février 1816, et deux maréchaux-de-camp et armées du Roi. Henri-François, comte de Bombelles, le premier des lieutenants-généraux, mort le 29 juillet 1760, à quatre-vingts ans, commandant pour le Roi à Bitche, a illustré son nom par un grand nombre d'actions de valeur, et par des ouvrages sur l'art militaire, qui ont obtenu le suffrage unanime des militaires les plus expérimentés. Il épousa, 1°. demoiselle de Surirey de Saint-Remi; 2°. en 1740, demoiselle Geneviève-Charlotte de Badains. Ses enfans furent, entr'autres,

Du premier lit:

1°. Joseph-Henri, comte de Bombelles, maréchal

(1) Voyez le corps diplomatique de Dumont, tome II, page 124 de la deuxième partie, édition de 1726, in-folio.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis et commandeur de Saint-Lazare, mort le 9 mai 1783, ne laissant que deux filles, mariées aux marquis de Tombebœuf et de Bausset.

Du second lit :

2°. Marc-Marie qui suit :

Marc-Marie, marquis DE BOMBELLES, né à Bitche le 8 octobre 1744, entra au mois de janvier 1757 dans la compagnie des mousquetaires noirs de la garde du Roi, et en sortit le 12 septembre 1759, pour passer dans la cavalerie de ligne. Il fit les trois dernières campagnes de la guerre de sept ans, et après la paix de 1763, il eut le commandement de la compagnie colonelle du régiment de Berchiny. En 1765, le marquis de Bombelles fut employé comme conseiller d'ambassade en Hollande, et ensuite en la même qualité dans les ambassades de France près les cours de Vienne et de Naples. On le nomma colonel de cavalerie à la suite, au mois de mars 1771, et ministre du Roi près la diète de l'empire en 1775. Le 27 mars de cette dernière année, il fut reçu chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem, et prêta serment en cette qualité, entre les mains de S. A. R. *Monsieur* (aujourd'hui Louis XVIII), grand-maître de ces ordres. Au mois de janvier 1778, le marquis de Bombelles épousa Angélique-Charlotte, née baronne de Mackau, fille de feu M. le baron de Mackau, ancien ministre du Roi à Ratisbonne. Au mois de février de la même année, la marquise de Bombelles fut nommée dame pour accompagner madame Elisabeth, sœur de S. M. Louis XVI. L'an 1779, le marquis de Bombelles fut pourvu d'une commanderie dans l'ordre de Saint-Lazare, fut créé chevalier de Saint-Louis en 1780, et brigadier d'infanterie le 1er. janvier 1784, et obtint le 27 février suivant, un brevet qui rendait héréditaire dans sa famille la pension sur l'Etat des garnisons de Bourgogne, pension qui, depuis Henri IV, Roi de France, avait été continuée de père en fils aux descendants de Jacques de Bombelles, auquel ce souverain l'avait primitivement accordée. Dans la même année, le marquis de Bombelles fut chargé de diverses missions qui

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

le conduisirent successivement en Angleterre, en Ecosse, en Irlande et en Allemagne. Le 27 juin 1785, il fut nommé ambassadeur en Portugal; et, pendant son séjour à Lisbonne, il fut créé maréchal-de-camp, le 9 mars 1788. En mars 1789, S. M. Louis XVI le nomma à l'ambassade de Venise, puis au mois de juillet à celle de Constantinople; mais, trois jours après cette dernière nomination, faite dans une conjoncture très-critique pour le Roi, le marquis de Bombelles supplia Sa Majesté de regarder cette disposition comme non-avenue. Il partit de Versailles le 4 août pour se rendre à Venise, où il remit ses lettres de créance au sénat, le 1er. octobre suivant. En décembre 1790, étant toujours à Venise, il y déposa de son plein gré le caractère d'ambassadeur, pour ne pas prêter le serment exigé par l'assemblée nationale; et le Roi, loin de regarder la conduite de M. de Bombelles comme une désobéissance à ses ordres, ne lui fit parvenir le rappel demandé qu'au mois de mars 1791. Lorsque M. de Bombelles eut cessé ses fonctions publiques, Sa Majesté le chargea de traiter secrètement des intérêts de sa personne royale et de ceux de sa couronne, tant en 1791 avec l'Empereur d'Autriche, Léopold, qu'en 1792 avec l'Impératrice de Russie, Catherine II, le Régent de Suède et la cour de Dannemarck. Comme le marquis de Bombelles revenait de ces trois cours du nord, il apprit à Dorsten en Westphalie, l'emprisonnement au temple de la famille royale. Il se rendit alors à Bruxelles, puis en Champagne, où le Roi de Prusse le traita sur le pied d'ambassadeur de S. M. Louis XVI. Après la bataille de Valmy, le 19 septembre 1792, il se retira sur les bords du lac de Constance. Depuis le mois d'avril 1791, le marquis de Bombelles vivait des bienfaits de la reine de Naples, qui s'était empressée de venir au secours d'une famille, qui avait préféré l'indigence à l'oubli de ses devoirs (1). Cette générosité lui fit une loi de soumettre ses démarches aux volontés de Sa Majesté sicilienne, et en conséquence il se rendit en 1794 à

(1) La lettre autographe que la Reine Charlotte écrivit à cette occasion, était adressée *aux enfants de l'estimable marquis de Bombelles.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ratisbonne, d'où il sollicita à plusieurs reprises la permission de rendre des services militaires; mais on disposa différemment de son zèle, et il eut ordre de faire parvenir, dans des dépêches, tout ce qui pourrait intéresser la curiosité de la cour de Naples, lors de l'envahissement de la Bavière par les armées françaises en 1797. S'étant rendu à Brunn en Moravie, il y offrit de nouveau ses services et ceux de son fils aîné à S. M. l'Empereur d'Autriche, lorsque l'armée de Buonaparte était déjà en Styrie et marchait sur Vienne. Mais, peu après, il se rendit au corps de Condé, et y fit les campagnes de 1800 et 1801. Alors, le marquis de Bombelles, devenu veuf en 1800, prit, en 1803, l'habit ecclésiastique. Retiré durant vingt mois, dans une abbaye, près de Brunn, il fut nommé bientôt après chanoine de Breslaw, et curé de village, près Neisse en Silésie. Là, en défendant ses paroissiens, il se fit considérer des généraux français, et les services qu'il rendit à toute la contrée qu'il évangélisait, et garantissait d'une partie des calamités de la guerre, lui obtinrent de l'estime et de la bonté du Roi de Prusse, la belle prélature d'Oberglogau, qu'il quitta pour revenir en France en 1814. Il obtint en 1816, la place de premier aumônier de S. A. R. madame la duchesse de Berry. Nommé évêque d'Amiens en 1817, il fut sacré le 3 octobre 1819, et prit possession de ce siège le 13 du même mois.

Le marquis de Bombelles a eu de son mariage avec mademoiselle de Mackau :

1°. Louis, comte *de Bombelles*, né à Ratisbonne le 1er. juillet 1780, qui reçut les cérémonies du baptême dans la chapelle du Roi à Versailles, le 21 août 1783, et eut pour parrain *Monsieur* (aujourd'hui Louis XVIII), et pour marraine, madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, lesquels prince et princesse assistèrent en personne à cette cérémonie, faite par l'évêque de Séez, premier aumônier de *Monsieur*. Le comte Louis de Bombelles suivit son père à Lisbonne, à Vienne et en Suisse. Il obtint en 1794 la faveur d'être attaché aux gardes-du-corps de la Reine de Naples; cette princesse le nomma lieutenant en second au régiment du Roi, cavalerie, en 1798.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Depuis, chambellan de l'empereur d'Autriche, et successivement ministre de la cour de Vienne à Copenhague, à Dresde, et aujourd'hui 1821, à Florence;

2°. François de Bombelles, mort à vingt ans, capitaine au régiment de l'Empereur, à Ulm;

3°. Charles de Bombelles, chambellan de l'Empereur, chevalier de Malte, lieutenant-colonel au régiment autrichien Archiduc-Reinier;

4°. Henri de Bombelles, chambellan de l'Empereur d'Autriche, chargé des affaires de cette cour à Pétersbourg;

5°. Caroline de Bombelles, vicomtesse de Casteja, dame pour accompagner madame la duchesse de Berry;

6°. Victor de Bombelles, mort en Silésie, en 1815, âgé de dix-neuf ans, nommé chanoine de la cathédrale de Breslaw.

Armes : Ecartelé aux 1 et 4 d'or; aux 2 et 3 de gueules; à la molette d'éperon d'argent.

DE BOSQUEVERT; famille ancienne, originaire d'Auvergne, transplantée en Poitou au commencement du dix-septième siècle. Elle a pour auteur Pierre de Bosquevert, écuyer, seigneur du Montel, et de Charaud en Auvergne, vivant vers 1400, dont le fils Aimé de Bosquevert, seigneur des mêmes lieux, épousa, par contrat du 10 février 1445, Marguerite *de Fontenay*, fille de Maurice de Fontenay, écuyer, seigneur de Blandine. Ses descendants ont constamment suivi le parti des armes : ils ont donné un chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de la ville de Fontenay, en 1629, et plusieurs capitaines et officiers d'infanterie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Cette famille s'est alliée directement aux Blangis, la Roche-Servière, Boudet des Barres, Prahec, Boisnet, Villiers-Prinsay, Boneties, Thébault de Grosbois, Certain, Meritain d'Arros, Chevalier de la Chevalerie, Villedon, Jouslard, Pandin, Rioux, Savatte de Genouillé, Garnier de Boisgrollier, etc. etc.

Joseph-Alexis de Bosquevert, chevalier, seigneur de Vaudelaigne, mort le 21 septembre 1781, avait épousé Catherine *Souzeau*, dont il laissa;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. Joseph-Alexis-Amable de Bosquevert, chevalier, seigneur de Vaudelaigne, ancien capitaine commandant au régiment d'Orléans, infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui a épousé Mlle. *Pagès de Fallière*, fille du sieur Pagès de Fallière, lieutenant de Roi à St.-Martin de l'île de Rhé;

2°. Maixent-Gabriel de Bosquevert, ancien capitaine commandant au régiment de Conti, infanterie, chevalier de Saint-Louis, marié en 1784 avec Louise-Susanne *Daitz de Mesmi*, fille de Jean-Charles Daitz, chevalier, marquis de la Villedieu, lieutenant des maréchaux de France et de Susanne-Henriette Grain de St.-Marsault.

3°. Georges-Louis-Marie-Joseph de Bosquevert, officier au régiment de *Monsieur*, infanterie, mort sans alliance;

4°. Gabriel-Jacques de Bosquevert, officier au régiment d'Orléans, infanterie, décédé sans alliance;

5°. Philippe-Bonaventure de Bosquevert, chanoine de l'église collégiale de St.-Hilaire de Poitiers.

6°. Marie-Anne-Angélique de Bosquevert, mariée, le 19 avril 1773, à Jean-Olivier *Bellivier*, chevalier, seigneur de Prin;

7°. Marie-Sophie-Françoise-Louise de Bosquevert, mariée, le 15 juin 1779, avec Charles-Louis-Marie, comte *d'Orfeuille*, seigneur de St.-Georges.

8°. Louise-Jeanne de Bosquevert, morte sans alliance.

Armes : d'or, semé de glands de sinople, à la bande ondée de gueules, brochante sur le tout; au chef cousu d'argent, chargé de trois merlettes de sable.

DE LA BOUEXIERE en Bretagne. Ce nom est commun à cinq maisons qui toutes paraîssent appartenir à l'ancienne chevalerie de cette province, et avoir tenu rang parmi les plus illustres, dès les treizième et quatorzième siècles. Nous citerons d'abord quelques sujets isolés de ce nom, dont la filiation et par conséquent la famille ne sont pas connues.

Raoul de la Bouexière et Jodoine, sa fille, sont mentionnés dans un accord passé en 1133, entre les moines

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Marmoutiers, et les Boutiers, au sujet de l'église de Notre-Dame de Combourg. Raoul est encore nommé dans une lettre d'Eudon, duc de Bretagne, de l'an 1155, en faveur de l'abbaye de Savigné.

Geoffroi de la Bouexière fut présent à une donation faite en 1149 au prieuré de Lehon par Alain de Dinan. Un autre Geoffroi de la Bouexière fut témoin d'une autre faite à l'abbaye de Buzay par Constance, duchesse de Bretagne, vers 1187; il est nommé dans une lettre de la même princesse, de l'an 1193, pour l'abbaye de St.-Melaine.

Robert de la Bouexière fut présent à la ratification du testament de Jean et Raoul Gruel, par Juhel de Mayenne, seigneur de Dinan, l'an 1197. Il a la qualité de chevalier, ainsi que Roland de la Bouexière, son frère, dans la ratification faite en 1210 de la fondation de l'église collégiale de Vitré, acte dans lequel est nommé Jean de la Bouexière, chanoine de Redon. Vers le même tems Georges de la Bouexière fut présent à la confirmation, que fit Jean de Dol, de plusieurs dons faits au prieuré de Combourg.

L'histoire de Bretagne a consacré les nombreux services rendus aux ducs de Bretagne par ceux du nom de la Bouexière, dans les qualités de chevaliers, écuyers bannerets, hommes d'armes et archers dans les treizième, quatorzième et quinzième siècles.

DE LA BOUEXIÈRE, seigneurs de la Ville-Tanet, du Tertre, du Hautbois, de Saint-Laurent, de la Mittrie, de la Villeraye, du Clos, de la Nos, des Écossais, aux ressorts de Rennes, de Dinan et de Saint-Brieuc. Cette maison est connue depuis Jean de la Bouexière, chevalier, alloué de la vicomté de Rohan, qui en cette qualité scella de son sceau (1) une donation faite à Geoffroi de Rohan, chanoine de St.-Brieuc, le jeudi avant la fête de la décollation de St.-Jean-Baptiste, de l'an 1288. La noblesse de cette famille a été maintenue avec la qualité de chevalier, par arrêts de la chambre établie pour

(1) Il est gravé au tome 1, pl. 15, n. CLXXV des mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, par D. Morice. Il portait un lambel pour brisure.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

la réformation de la noblesse de Bretagne, des 14 novembre 1668, 10 avril 1669 et 6 mars 1671. On distingue parmi les alliances de cette famille celles qu'elles a formées avec les Boisadam, Josset, St.-Guedas, Trémaudan, le Voyer, etc.

Armes : d'argent, à deux fasces nouées de gueules, chacune de deux nœuds.

DE LA BOUEXIÈRE, seigneurs de Brantonnet et de la Motte-Alain, au ressort de Guerrande. Jean de la Bouexière vivant en 1402 est l'auteur de cette maison (1). Il fut père de Jean II de la Bouexière, mentionné dans la réformation de 1445. Ses descendants se sont alliés aux maisons de Barrin-la-Gallissonnière, de Brantonnet, le Cadre de la Noue, de Callan, du Dresneuc, Godeau de Kermarec, de Kerpoisson de Loayrée, le Texier de Coatmeur, etc. Ils ont été maintenus par arrêt du 24 mai 1669.

Armes : d'or, à trois bandes de gueules.

DE LA BOUEXIÈRE, seigneurs de Brestolles et de Bonabry, au ressort de Guingamp. Richard de la Bouexière, marié vers l'an 1420 avec N.... de la Roche-Jagu, est le premier auteur certain de cette famille, qui s'est alliée aux maisons de Botiliau, de Jourdan, de Dronion, de Kerauflet, de la Cuisine de Poullangohic, de Mordelles de Château-Goelo, etc., etc. et a été maintenue par arrêt du 7 juin 1668.

Armes : de gueules, à 7 macles d'or, 3, 1 et 4.

DE LA BOUEXIÈRE, seigneurs de la Motte-Labbé, de la Rougerays, du Hautmanoir, de la Vergessays, de la Balue, au ressort de Dinan. La filiation de cette famille remonte à Guillaume de la Bouexière, seigneur de la Fosse-aux-Loups, de la Chalopinays et de Montfort, vivant en 1422 avec Jeanne Chesnel, dame de la Balue, son épouse, fille de Georges Chesnel, seigneur de la Balue, et de Catherine de Rohan. Leurs descendants se sont alliés aux maisons de Barach, de Boisadam, du Breil, du Buat, de Chameaux, d'Epeillac, Hardy, de

(1) Voyez son sceau gravé t. II. des mémoires de D. Morice. pl. X, n. CLXXXI.

- Copyright - Les editions d' Ainay - Lyon 2007 -

Kerveno, Lavocat de la Rougerays, de Lessart, de Louail, de la Marzelière, de Penfentenio, de Plannes, de Quelen, de Ravart Tresoleil, de la Ravillays, etc. et ont été maintenus par arrêts des 9 novembre 1668, 16 août 1669, et 15 octobre 1670.

Armes : d'argent, au buis arraché du sinople.

DE LA BOUEXIÈRE, seigneurs de Lennuic, de Rosneguen, de Longueville, du Cosquer, de Kernevé, de Kerret, ressorts de Guingamp, de Rennes, de Lannion et Carhais, évêchés de Treguier et de Cornouaille, maintenus par arrêts des 12 juin, 16 août et 5 sept. 1669 et 17 octobre 1670, sur preuves remontées à Guillaume de la Bouexière, écuyer, seigneur de la Bouexière, paroisse de Plusquellec, mentionné dans la réformation de 1445, issu par divers degrés de Guillaume de la Bouexière, seigneur de la Rivière, qui vivait en 1200. Leurs descendants ont formé plusieurs branches connues sous les dénominations précitées, et se sont alliées aux maisons de Bidé, du Bois, du Bois-Bouessel, le Borgne, du Bot, de la Boullaye, le Brun de Kerprat, le Champion, de Coëtanezre, de Coëtquiriou, Cons, de l'Escouble, de la Fontaine Brehigné, de Forget, de la Fruglays, le Gonidec, de Guegen, de Guillonheuc, Huon, Jouvel de Launay, de Kerdrain, de Kerg, de Kergariou, de Kerhoent, de Kerliniou, de Landver, de Larbalestrier, de Lesquen, de Mahon, de la Marre, du Maz, de la Motte, du Pin, Pinard, de Retz, de Roudicon, de St.-Laurent, de St.-Meloir, de Taillart, le Vicomte, de Vieux-Chastel, de la Vigne, etc.

Armes : de sable, au sautoir d'or.

DE BOULOUVARD, en Provence. Jacques Siffren de Boulouvard, écuyer, de la ville d'Arles, ancien garde du corps du Roi, fut créé comte palatin, par bref du 20 mai 1775, déposé pour minute à Veran, notaire à Arles, par acte du 6 mai 1820. Jacques-Siffren de Boulouvard est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et breveté capitaine de cavalerie depuis 1792. Il a deux fils :

1°. Xavier-Orcanette de Boulouvard ;
2°. Justin de Boulouvard.

Armes : d'azur, à un bastion ou tourelle d'argent.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

BOURBONNAIS. *Liste de l'assemblée de la Noblesse de la sénéchaussée de Bourbonnais, tenue à Moulins, le 16 mars 1789, pour l'élection des Députés aux États-Généraux du royaume.*

CHATELLENIE DE MOULINS.

Messieurs,

Henri Coiffier, baron de Breuille, et fondé de pouvoir de S. A. S. monseigneur le prince de Condé.
De Charry, marquis des Gouttes.
Autié de Villemontée.
Roy de la Chèze.
Le chevalier de Bosredon, et fondé de pouvoir de M. le marquis de Montaigut.
De Chabre.
Roy de la Nisière.
Aubery du Goullet, l'aîné, écuyer, et fondé de pouvoir de M. de Prisye de Chaselle.
Duryc, fils, écuyer, fondé de pouvoir de M. le baron de Choiseul.
Le comte du Cleroir, écuyer, et fondé de pouvoir de madame la comtesse du Bourg.
De Vitry.
De Faucompré, père.
Des Echerolles.
Le comte de Douzon, et fondé de pouvoir de M. Rollet-d'Avaux.
Mondit sieur le comte de Douzon.
Donjon, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Farjonel, père.
Le comte du Meirat, et fondé de pouvoir de M. le comte de Vougy.
Le comte de Sagonne, et fondé de pouvoir de M. de Bouron.
Le comte d'Estrée, et fondé de pouvoir de M. le marquis de Pont-le-Roi.
Conny de Tourry.
Le baron de Neuschèze, et fondé de pouvoir de madame la comtesse de Beauvoir.
Mondit sieur le comte d'Estrée.
Bodinat de la Motte.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Preveraud de Vaumas.
Le baron de Neufchèze, fondé de pouvoir de M. l'abbé de Neufchèze.
Jean-Louis Coiffier, et fondé de pouvoir de M. le comte de Barre.
De Champfeu, fils.
Du Broc, fils, tant pour lui, que pour M. du Broc son père.
Coiffier de Moret.
Le Noir-d'Espinasse.
De Pongibeau.
Roy de la Bresse, tant pour lui, que fondé de pouvoir de M. Roy de l'Ecluse.
Le vicomte de Chalus.
Rollat du Chambon.
De l'Espinasse, père, et fondé de pouvoir de madame la vicomtesse de la Ferronay.
La Motte-Bodinat, et fondé de pouvoir de M. le baron de Vauce.
Coiffier de Breuille.
Preveraud du Pleix.
De Mauricet.
Semin, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Priolo, et du marquis de Balivière.
Paparel de Vitry.
Coiffier de Verfeux, et fondé de pouvoir de M. le comte de Renaud.
Le comte des Ulmes de Torcy, et fondé de pouvoir de M. de Chezeuil.
Le comte de Tracy.
De Saincy.
Clerget de Saint-Léger, et fondé de pouvoir de M. de la Brousse de Verazet.
Le comte des Ulmes de Torcy.
Le baron de Neufchèze.
Du Chambon.
Roy de la Chèze.
Le baron d'Estrée.
De Pontgibaud.
Le comte du Cleroir, et fondé de pouvoir de M. des Jours de Mazille.
De Givreuil, fils, écuyer, et faisant pour la dame sa mère.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

De Vitry, et fondé de pouvoir de M. le marquis de Beaunay.
Vilhardin de Marselanges.
De Mauricet, fondé de pouvoir de M. de Fretat de Salepaterne.
Sallé.
Clergu de Saint-Léger, fondé de pouvoir de M. le comte de Barre.
Des Chaises du Chezeau.
Des Echerolles, et fondé de pouvoir de M. de Soultrais.

CHATELLENIE DE GANNAT.

Messieurs,

Le marquis de Villemont.
De Vitry, fondé de pouvoir de M. de la Porte-Mazerier.
Du Jouhanel, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Férand.
Du Buisson, et fondé de pouvoir de madame la comtesse de Lyonne.
De Longueuil, et fondé de pouvoir de M. Marien de Maréchal.
De Fontanges, et fondé de pouvoir de M. Pierre-Augustin, marquis de Rochefort-d'Ally, et de dame Gilberte-Marguerite-Louise de Vernois, veuve de M. François Fontanges.
De Gevaudan.
Ribeauld de la Chapelle.
De Grassin, écuyer, et fondé de pouvoir de M. de Chazeral.
De Chabre, et fondé de pouvoir de M. de Champflour.
De Jarsallion, et fondé de pouvoir de M. de Boredon des Rigoulettes.
D'Estrée, fils, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Pélissier de Fétigonde.
Preveraud de Vaumas, et fondé de pouvoir de M. de Courtoreille de Montclare.
Augustin de Véni.
De Chazour, comte de Faure.

CHATELLENIE D'AINAY-LE-CHATEAU.

Messieurs,

Aubery du Goutel, et fondé de pouvoir de M. le duc de Charost.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Le comte de Douzon, fondé de pouvoir de MM. les héritiers de M. le comte de Fougières.
Du Peiroux de Bois Aubin.
D'Aubigny.
Du Château, écuyer, et fondé de pouvoir de M. le comte de Thiange.
Le comte de Tracy, et faisant pour M. d'Aubigny, seigneur de Beaunay.
Le marquis de la Roche, écuyer, et fondé de pouvoir de M. le Borgne du Lac.
Du Peiroux, et fondé de pouvoir de M. Ragon des Barres.
Le marquis de la Roche, fondé de pouvoir de M. Isaac de la Tourette.
De Louan des Granges.
Pierre Du Peiroux, tant pour lui, que fondé de pouvoir de M. François Du Peiroux.
De Brinon, écuyer, et fondé de pouvoir de M. du Deffend.
De la Porte d'Issertieux, et fondé de pouvoir de M. de Fontenay.
Le chevalier du Goutet, et fondé de pouvoir de M. de Simiane.
Le comte Du Peiroux, et fondé de pouvoir de M. de la Cour.
Duverneix, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Démagnoux.
Aubery du Goutet, et fondé de pouvoir de M. de Charost.
Le comte Du Peiroux, fondé de pouvoir de M. de Pui-Giraud.
Aubery du Goutet, fondé de pouvoir de M. le comte de Béthune.
De Rolat, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Dersigny.
Duverneix, écuyer, et fondé de pouvoir de M. de Bonneval.
Le comte de Douzon, fondé de pouvoir de madame la marquise de Bonneval.
Le marquis de la Porte d'Issertieux, tant pour lui, que fondé de pouvoir de M. le marquis de Fontenay.
Coiffier de Moret, et fondé du pouvoir de M. le comte de Barre.
Le comte de Troussebois.
Le comte de Sagonne de la Porte, écuyer, faisant pour M. Doullet.
De Montluc de la Lœuf.
De Brinon.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

CHATELLENIE DE MONTLUÇON.

Messieurs,

De Chaussecourte, écuyer, et fondé de pouvoir de M. le Bel du Plot.
Du Peiroux, fondé de pouvoir de M. du Breuil de la Brosse.
Le comte du Peiroux de la Bussière.
De Chaussecourte, fondé de pouvoir de M. de Thiange.
Le susdit sieur de Chaussecourte, tant pour lui que pour M. Breton, écuyer.
Gilbert de Bressolles, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Charles de Bressolles.
De Bisseret, fils, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Deschamps de Bisseret.
Le marquis de le Groin de Treignat.
Le Groin de la Romagère, fils, faisant pour M. son père.
Bodinat de la Motte, fondé de pouvoir de M. de Rochedragon.
De Fradele, écuyer, et fondé de pouvoir de M. du Sauzet.
Le Léage, écuyer, et fondé de pouvoir de M. de Garreau de Buffet.
Le chevalier du Buisson de Viellefont, et fondé de pouvoir de M. Deschamps de la Varenne.
Le marquis du Ligondès, et fondé de pouvoir de madame Audon.
De Rollat, écuyer, et fondé de pouvoir de M. d'Aubigny.
De Duras, et fondé de pouvoir de M. de Vandaigre.
De Brisson, et fondé de pouvoir de madame de Boizée.
Le susdit sieur de Duras, écuyer.
Dubouis, écuyer.
De Duras, fondé de pouvoir de M. de Chaussecourte de Chalus.
De la Plain, écuyer, et fondé de pouvoir de M. de Châteaubodeau.
Le Groin de Treignat, et fondé de pouvoir de M. de Villevoisin.
De Laage.
Du Peiroux de Goutière.
Du Château, et fondé de pouvoir de M. du Peiroux de Beaucaire.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le chevalier du Buisson, et fondé de pouvoir de M. le marquis de Bartillat.
Le comte du Ligondès.

CHATELLENIE DE MURAT.

Messieurs,

De Monestay, écuyer, et fondé de pouvoir de M. de Montagnac.
Le comte de Tracy, en son nom, et fondé de pouvoir de madame la duchesse d'Antin.
Durye, fils, écuyer, et faisant pour M. le duc d'Uzès.
Le comte d'Eguilly.
Roi de la Brosse, et fondé de pouvoir de madame d'Artonne.
Donjon, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Farjonel.
Hugon de Givry, écuyer, et fondé de pouvoir des héritiers de M. de Griffet.
Coiffier du Teilloux.
De Sagonne, et fondé de pouvoir de madame de Boireneau.
Rodillon de Chapète.
Le comte de Barre, et fondé de pouvoir de madame de la Roche de la Motte.
Gaulmin de la Goutte, et fondé de pouvoir de M. son père.
Le marquis de la Roche, fondé de pouvoir de M. de la Roche de Venat.
De Saint-Gerand, écuyer, et fondé de pouvoir de M. de Chauvigny de Blot.
De Jarsaillion de Franchaise.
De Bressolles, et fondé de pouvoir de MM. de Collasson.
De Monestay de Chazeron, écuyer, et fondé de pouvoir de M. son père.
De Bressolles.
De Duras fils, écuyer, et faisant pour la dame sa mère.
Le chevalier du Buisson, et fondé de pouvoir de M. le baron de Bartillat.
Le chevalier du Buisson de Viellefont, fondé de pouvoir de M. du Verdier.
Du Château, fondé de pouvoir de M. le comte de Thiange.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Bonnefoy fils, écuyer, et fondé de pouvoir de M. son père.
De Bisseret, et fondé de pouvoir de M. de Lyonne.
Le comte de Sagonne, fondé de pouvoir de M. Henri-François-Nicolas, vicomte de Courtois.

CHATELLENIE DE VERNEUIL.

Messieurs,

Le chevalier Aubery.
Hugon de Givry.
Vilhardin de Marselange, fondé de pouvoir de M. le marquis de Tilly.
Le chevalier de Dubuisson de Viellefont.
Nicolas Ripoud, écuyer, et faisant pour M. son père.
Semin, écuyer.
De Jarsallion de Franchaise.
De Saint-Gérand, écuyer, et fondé de la procuration de M. de Chauvigny de Blot des Fontaines.
Des Echerolles, écuyer, et fondé de pouvoir de M. le marquis de la Grange.
De Bonnefoy, écuyer, et fondé de pouvoir de M. Jandon de Saincirgue.
Ripoud de la Brosse, écuyer, et fondé de pouvoir de madame Vernoy de Champfeu.
Roy de la Chèze, écuyer.
Dubuysson des Aix, écuyer.
Bardonnet des Noix.
Le comte des Ulmes de Torcy, fondé de pouvoir de M. de Dreuille.
Des Champs de Château-Neuf.

CHATELLENIE DE CHANTELLE.

Messieurs,

De Rollat, écuyer.
De l'Aage, fondé de pouvoir de madame la marquise de Veny.
De Chabre, fondé de pouvoir de M. de Chalux.
Du Jouanel, fondé de pouvoir de M. du Tour.
De Fontanges, écuyer, et fondé de pouvoir de M. le marquis de Rochefort-d'Ally.
Conny de Tourry, et fondé de pouvoir de M. Langlois de Romantière.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Boulais de Chatenais.
Du Jouanel, fondé de pouvoir de M. du Tour de Salvert.
Hautier, et fondé de pouvoir de M. de Marselange.
Le marquis du Ligondès, fondé de pouvoir de M. du Ligondès.
De Longueuil, et fondé de pouvoir de M. Maréchal.
Roi de la Nizières et fondé de pouvoir de M. Barthomirat de la Besse.
Du Jouanel.
De Chabre, écuyer, fondé de pouvoir de M. Descombres.
Coiffier de Moret, fondé de pouvoir de M. le comte de Barre.
De Champfeu, et fondé de pouvoir de M. de Chatelus.
L'Ami de Boiscoutoux.
De La Plain, et fondé de pouvoir de M. de Salvert de Montrognon.
De Rollat de Puy-Guillon.
Vilhardin de Marselange, fondé de pouvoir de M. le marquis de Tilly.
Donjon, et fondé de pouvoir de MM. de Racot de Reuilly.
Du Boutet, fils cadet, et faisant pour madame sa mère.
De Rollat, et fondé de pouvoir de M. Diné de Cesset.
De Boussigny, et faisant pour M. de Verdat.
De Jarsaillon, et fondé de pouvoir de madame de Billy.
Donjon, fondé de pouvoir de M. Farjonnel de la Forêt.
Le comte de Givry, et fondé de pouvoir de madame Duché de Fresse.
De Pontgibaud, et fondé de pouvoir de M. le marquis de la Rouzière.

CHATELLENIE DE VICHY.

Messieurs,

Le comte du Prat, et fondé de pouvoir de M. Doué de Vichy.
Bardonnet des Martels.
De Chauvigny, et fondé de pouvoir de M. de Bourbon-Busset.
De Pont du Fourneau, tant pour lui que pour M. Badier de Verseille.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le marquis de la Palisse, et fondé de pouvoir de M. de Clermont de Mont-Saint-Jean.
Le comte de Chauvigny, fondé de pouvoir de M. de la Queuille.
Le comte du Prat, fondé de pouvoir de M. de Malmaison.
De Laage, fondé de pouvoir de M. Gareau de Buffet.
Antoine-Henri Revanger de Bompré, officier au régiment d'Armagnac, et fondé de pouvoir de la dame sa mère.
De Charière de Gevaudan.
Du Chamban, et fondé de pouvoir de M. de Beaupoirier.
Le marquis d'Evry.
De Pont, faisant pour M. Badier de Verseille.
De Saint-Gérand, et fondé de pouvoir de M. le comte d'Evry.

CHATELLENIE DE SOUVIGNY.

Messieurs,

Vilhardin de Marselange, faisant pour M. Conny de la Fay, écuyer, procureur du Roi au présidial de Moulins.
De Boireneau.

CHATELLENIE D'OSSEL.

Messieurs,

Le comte d'Estrées, et fondé de pouvoir de M. Revanger de Bompré Girard du Roset.
Des Echerolles, et fondé de pouvoir de M. le Lièvre de Fourilles.

CHATELLENIE DE BILLY.

Messieurs,

Le baron d'Estrées, et fondé de pouvoir de M. d'Arpheuille de Finance.
Bardonnet des Martels, faisant pour M. son père.
Le marquis d'Evry, fondé de pouvoir de M. de Durfort.
De Barthelas, et fondé de pouvoir de M. Bouquet de Chazeuil.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Genetoux de Barthelas, et faisant pour M. son père.
De Barthelas, fondé de pouvoir de M. Bardonnet de Toule.
De Pont, et fondé de pouvoir de M. de Miramont.
Le comte de Chabannes.
De Fradele, et fondé de pouvoir de M. du Sarret.
Girard de Saint-Gérand.
Sallé, et fondé de pouvoir de M. Bardonnet de Gondailly de Grassin.
De Vicq de Pongibeau.
Godefroy de Bardon du Méage.
Du Puy.
Le comte de Chouvigny de Blot.
Le marquis d'Estradal.
De Grassin de Sorbier, faisant pour M. son père.
Du Chambon, fondé de pouvoir de M. Cimetière de la Bazolles.
De Chabannes et fondé de pouvoir de M. de Mirepoix.
Robert des Joberts.
De Boiscoutoux, et fondé de pouvoir de M. du Saulnier du Verneix.
De Bestet de Martillière.
Donjon, et fondé de pouvoir de M. Racolle de Reuilly.
Girard du Rozet, et fondé de pouvoir de M. du Peiroux des Ecures.
Des Ecures fils, écuyer, et fondé de pouvoir de madame sa mère.
De Chauvigny de Blot.
Le comte de Trousse-Bois.
Le marquis d'Evry, et fondé de pouvoir de M. Doué.
Du Prat, et fondé de pouvoir de M. Deissat des Bravards.

CHATELLENIE DE CHAVEROCHE.

Messieurs,

Le chevalier de Coiffier, fondé de pouvoir de M. le comte de Bertier.
Le comte de le Borgne, et fondé de pouvoir pour M. Benigne-du-Gon.
De Gevaudan, et fondé de pouvoir de M. de Poixfou.
Le comte de Villemontée.
Le comte de Viry.
De Surgères.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

CHATELLENIE DES BASSES MARCHES.

Messieurs,

Preveraud de l'Aubepierre.
Le Baron d'Estrées.
De Miomandre.
Le comte de Viry, fondé de pouvoir de M. l'Abbé de Chavagnac.
Du Chambon, fondé de pouvoir de M. de Meaublanc de Chizeuil.
Du Buisson, et fondé de pouvoir de M. Micaud de Courbeton.
De Precord fils, et fondé de pouvoir de M. son père.
Conny de Toury, faisant pour M. son père.

CHATELLENIE D'HERISSON.

Messieurs,

Le comte de le Borgue.
De Chabre, fondé de pouvoir de M. de Champdumont.
De la Brière, et fondé de pouvoir de M. le Breuil d'Issard.
Le chevalier Aubery, fondé de pouvoir de M. le comte de Langeron.
Le baron de Coiffier, fondé de pouvoir de madame de Barre de Taffye.
De la Roche, fondé de pouvoir de M. le comte de le Borgne du Lac.
De la Brière.
De Bisseret, fondé de pouvoir de M. de Lionne.
Du Buisson de Viellefont, fondé de pouvoir de M. Deschamp.
Duchâteau.
Du Peiroux.
Le chevalier du Buisson, fondé de pouvoir de M. Duverdier.
De Gevaudan, fondé de pouvoir de M. le marquis de Maubeu.
Coiffier de Verfeu.
Jacques de Champfeu.
De la Roche, faisant pour M. de la Roche.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le Groin de Treignat, et fondé de pouvoir de madame de Fermée.
Le vicomte du Prat, et fondé de pouvoir de M. Chabenat de Malmaison, de Fradel de Souligny.
De la Brière, et fondé de pouvoir, de M. de Dreuille de Grand Champ le Groin de la Trolière et fondé de pouvoir de M. de Magnac.
Le Groin de Treignat.
Des Ecures, et fondé de pouvoir de M. le comte de Montbel.

CHATELLENIE DE BOURBON-L'ARCHAMBAULD.

Messieurs,

Coiffier de Moret, fondé de pouvoir de M. des Champs de Pravier.
De Jarsallion de Bigut.
De Pontgibaud, fondé de pouvoir de M. d'Orvilliers.
Roi de la Nicière, fondé de pouvoir de M. Chartron des Mauguins.
De Marcelange, fondé de pouvoir de M. Conny de la Fay.
Hautier, et fondé de pouvoir de madame Hugon.
De Brisson.
De Jarsallion de Bigut, et fondé de pouvoir de M. le comte de Saint-Hilaire.
De le Borgne, fondé de pouvoir de M. de Saint-Hilaire de Bouan.
Les héritiers de M. de Bosredon.
De Bordon.
Le comte du Peiroux, fondé de pouvoir de M. de Chambaut.
Le comte de le Borgne, fondé de pouvoir de M. de Mechatin.
Le comte de Sagonne, fondé de pouvoir de M. Jean de la Trolière de Gozinnière.

BRAUX; maison ancienne, originaire de Champagne, éteinte depuis le commencement du dix-huitième siècle. Elle a été maintenue au mois de décembre 1667, sur preuves remontées à Jean Braux, anobli avec Jeanne le Roy, sa femme, par lettres du roi Charles V, en forme de charte, données à Paris le 1er. février 1366, en considération des services importants que Jean Braux

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

avait rendus à ce monarque dans ses guerres contre les Anglais. Il eut trois fils, dont l'aîné, Guillaume Braux, écuyer, épousa Meline Laquette, de laquelle il laissa également trois fils, l'un ecclésiastique, l'autre mort sans postérité au mois de novembre 1476, et Pierre Braux, écuyer, seigneur de Dompmartin-la-Planchette en partie et du bois de Florent, par titre de l'an 1449. Il s'allia avec Marie Aubry, fille de Jean Aubry et de Marguerite le Roy, et en eut Pierre II, qui a continué la lignée; Jeanne, femme de Jean Gruyer, bailli de Joinville; et Marie de Braux, épouse 1°. de François Lallemant, 2°. de Pierre Fouacier, morte au mois d'avril 1518.

Pierre Braux, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Dompmartin la-Planchette, de Florent et de l'Etang-du-Ru en partie, épousa Poncette de Dompmartin, fille de Michel. Il fut la tige commune des diverses branches de cette famille, dans l'ordre suivant :

1°. Les seigneurs de Florent, de Maisons, du Méry-sur-Seine, de la Croix, de la Chaussée, du Mesnil-Tartarin, de Possesse, de la Queue-en-Brie, marquis d'Anglure par érection de 1657, barons du Pré-du-But, etc., qui, après avoir donné un capitaine de deux cents hommes de pied, sous le duc d'Epernon, en 1591, et s'être alliés aux maisons et familles de Cardonne d'Anglure, Cuissotte de Gizaucourt, des forges de Méry, de Geresme des Essarts, de Godet de Saint-Hilaire, de Goujon de Thuisy, Hennequin, l'hôpital de Plivôt, l'hoste de Recy, de Linage de Pichancourt, du Moulinet, de Paris de Branscourt, de Postel du Jars, du Puy de Montigny, de la Tour, du Val de Gueudeville, etc., se sont éteints au milieu du dix-septième siècle. Louise-Angélique Braux, héritière de cette branche, épousa, le 11 avril 1640, Antoine de Savigny d'Anglure, comte d'Estoges et marquis du Bellay, fils de Charles Saladin et de Marie Babou, dame de la Bourdaisière;

2°. Les seigneurs de Saint-Vallery, de la Pagerie et de Panières, qui furent maintenus lors de la recherche. Les alliances de cette branche sont avec les familles d'Aublin, de Bar de Vauciennes, Hocart de Vaux, Jacobé des Mazalins, Lanier, Morel de Flavigny, Petit, Thibault, etc.;

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

3°. Les seigneurs du Forton, qui se sont alliés aux familles le Besque, Deya de Marcenay, le Gorlier de Verneuil, Horguelin du Chesnoy, de Joibert d'Aunay, Lanisson, le Tartier de Grignon, etc.

Armes : de gueules, au dragon d'or.

BRUNEAU D'ORNAC, barons de Verfeuil, famille ancienne et distinguée du diocèse d'Uzès en Languedoc, dont l'ancienne extraction a été reconnue par M. de Basville, intendant de cette province, qui, lors de la recherche des faux nobles, maintint cette famille sur ses preuves filiatives remontées à l'an 1531. Il eût été possible sans doute de remonter bien au-delà de cette époque, sinon l'ascendance directe, du moins les preuves de l'origine chevaleresque de cette famille, si tous ces titres n'eussent été la proie des flammes dans le château de Verfeuil, incendié par les protestants en 1791, ainsi que le constate une attestation légale. Néanmoins, depuis l'an 1531, première date des preuves littérales de cette famille, elle n'a cessé de s'allier aux maisons les plus illustres, et de donner des officiers distingués dans les armées de nos Rois. Charles-Henri *Bruneau d'Ornac*, baron de Verfeuil, seigneur de Saint-Marcel, de Careyret, des Auxiats, de Cadignac, et autres lieux, (fils de Henri Bruneau d'Ornac, seigneur des mêmes terres, et de demoiselle d'Adhémar de Montfalcon, tante de Jean-Balthazar, vicomte de Montfalcon, ministre plénipotentiaire à Bruxelles, puis ambassadeur près S. M. Britannique, et premier écuyer de S. A. R. Madame Elisabeth de France), épousa, par contrat du 12 avril 1742, Marie-Anne de *Bec-de-Lièvre du Bouexic*, morte le 18 décembre 1745, fille de Pierre de Bec-de-Lièvre, deuxième du nom, vicomte du Bouexic, seigneur du Châtellier, et de Louise Gabard, dame de Theilhac. De ce mariage est issu :

Charles-Prudent *Bruneau d'Ornac*, baron de Verfeuil, seigneur de Saint-Marcel, etc., etc., ancien capitaine au régiment de Navarre, qualifié fils naturel et légitime de haut et puissant seigneur messire Charles-Henri d'Ornac, seigneur de Saint-Marcel de Careyret, des Auxiats de Cadignac et autres lieux, baron de

- Copyright - Les éditions d'Aunay - Lyon 2007 -

Verfeuil, et de feu haute et puissante dame Anne de Bec-de-Lièvre, dans le contrat de son mariage, reçu par Brémond, notaire à Bollène, au comtat Venaissin, le 11 avril 1774, avec noble demoiselle Madelaine-Thérèse-Pauline *de Niel*, fille naturelle et légitime de messire Gabriel, baron de Niel, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feu noble dame Marie-Thérèse, née baronne de Baussier. De ce mariage sont issus :

1°. Henri Bruneau d'Ornac, élevé au collége royal Mazarin en 1786 ;
2°. Amédée Bruneau d'Ornac, élevé à l'école royale militaire d'Effiat ;
3°. Marie-Henriette-Pauline Bruneau d'Ornac de Verfeuil, mariée, le 11 juillet 1809, à Jean-Baptiste-Joseph, vicomte *de Brettes*, chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, dont un fils.

Armes : parti, au 1er. d'argent, au lion de gueules ; au 2e. vairé d'or et de gueules.

C'est ainsi que Joseph Bruneau d'Ornac, baron de Verfeuil, les a fait registrer à l'armorial général, coté Longuedoc, en 1701.

C.

DE CACHELEU ; sieurs de Maisoncelles, de Frévent de Tourville, etc.

Cette famille, dont les commencements sont inconnus, a noblement subsisté plusieurs siècles, dans le bailliage d'Amiens, prévôté de Vimeu, jusqu'à ce qu'elle se soit établie au bailliage de Rouen, par suite du mariage, en 1703, d'Antoine de Cacheleu, sieur de Maisoncelles, garde du corps du Roi, avec noble demoiselle Elisabeth Eudes de Tourville, devenue, en 1743, héritière de Tourville-en-Auge, près Pont-l'Evêque.

Leur postérité subsiste en deux branches ; celle de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Tourville et celle de Maillot, ayant tous servi le Roi dans les gardes-du-corps.

Leurs ancêtres furent maintenus le 3 janvier 1699, le 10 décembre 1701, et le 7 septembre 1715, après avoir prouvé une filiation suivie depuis 1495, comme on le voit par le Nobiliaire de Picardie, imprimé *in-fol.*, forme d'atlas, et par le Nobiliaire armorial, gravé en taille douce, de la généralité d'Amiens.

Ils conservent plusieurs titres originaux du quatorzième siècle, entr'autres un de 1346, dont fait mention Haudicquer de Blancourt, dans son Nobiliaire de Picardie, petit *in-4°.*, imprimé à Paris en M. D. CIC., et même un titre antérieur de 1323, concernant Aliame Cacheleu, bailli d'Abbeville.

Armes : de gueules, à trois fasces d'or ; au franc quartier de sable, à la bande d'argent, chargée de trois coquilles de pourpre.

CAEN. *État de la noblesse du bailliage de Caen, convoquée en 1789, pour l'élection des députés aux États-Généraux du royaume.*

GENTILSHOMMES POSSÉDANT FIEFS.

MONSIEUR, frère du Roi, représenté par M. le comte de Rabodanges, pour son apanage dans le bailliage de Falaise.

M. de Franquetot, duc de Coigny, pair de France, grand-bailli de Caen, pour son fief, paroisse de Saint-Silvain.

M. Lempereur de Saint-Pierre, pour son fief dans Andrieu.

M. le baron de Séran, pour son fief d'Audrieu.

M. d'Amayé, pour son fief d'Amayé.

M. le marquis d'Hericy-Vaussieux, pour son fief à Amayé-sur-Orne.

M. le marquis de Fresnel, pour son fief à Matthieu et autres.

M. le comte d'Amfreville, représenté par M. le chevalier le Vaillant, pour son fief à Amfreville.

M. Rioult de Villaunay, pour sa seigneurie d'Avenay.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

M. Cairon de la Varende, pour ses fiefs d'Amblie et Pierrepont.

Mme. la marquise de Marguerit, représentée par M. de Putecotte, marquis de Renéville, pour son fief dans Argences.

Mme. Piquot, veuve de M. d'Almagne, représentée par M. le Coutelier, pour son fief d'Almagne.

Mme. du Touchet, non représentée.

M. Jolivet de Colomby, représenté par M. de Vauquelin, pour ses fiefs à Bâly et Colomby.

Mme. de Sallen, représentée par M. Achard, pour son fief de Buly et autres.

M. de Fribois de Bénauville, pour son fief à Bénauville-la-Campagne.

M. le Duc, sieur de Bernières, pour son fief à Bénauville-la-Campagne.

Mme. la marquise de Bénouville, représentée par M. de Montbéliard, pour son fief de Blainville et autres.

Mme. la marquise de Livry, représentée par M. le marquis d'Héricy, pour son fief de Ver et autres.

M. le Vaillant de Saint-Denys, représenté par M. le Vaillant de Brecy, pour son fief de Banneville et autres.

M. Morin de Banneville, représenté par M. de Cauvigny du Ribay, pour son fief de Banneville-la-Campagne.

M. de Cairon-Cairon, pour son fief de Cairon et autres.

M. le marquis de Bougy, pour son fief à Bougy.

M. de Gromesnil, représenté par M. de Bougy, pour son fief à Bourguébu, village de la Hogue.

M. de Neuville-Bavent, pour son fief de Bavent.

M. de Neuville d'Echauffour, représenté par M. de Fribois de Bénauville, pour son fief d'Echauffour.

M. Néel de Tontuit, pour son fief de Christot et autres.

Mme. de Vauquelin de Luc, veuve Caligny, représentée par M. de Caligny, son fils, pour son fief de Luc et autres.

Mme. de Tournebu, veuve Mondrainville, représentée par M. le chevalier de Cagny, pour sa baronnie de Tournebu et autres fiefs.

M. le Coq de Beuville, pour son fief de Beuville et autres.

Mme. la marquise de Longaunay, représentée par M. le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

comte du Rozel de Beaumanoir, pour son fief de Bonnemaison et autres.

M. le duc de Saulx-Tavannes, représenté par M. le marquis d'Hautefeuille, pour son fief de la Suhardière en Bonnemaison.

M. de Beauregard, pour son fief de Chiffrevât et autres.

M. d'Angerville-d'Orcher, pour son fief de Gavrus et autres.

M. le marquis de Bailleul-Croissanville, représenté par M. le comte de Bailleul, son frère, pour son fief de Croissanville et autres.

M. du Touchet de Beneauville, pour son fief à Bernières.

M. de Banville-la-Londe, pour son fief à Bretteville-sur-Bordel.

M. de Gouville de Bretteville, pour son fief à Bretteville-sur-Bordel.

M. de Tournebu, pour son fief à Bretteville-sur-Bordel.

M. le marquis de Venois d'Amfreville, pour son fief de Bréville.

M. Subtil de Franqueville, pour son fief à Bellengreville.

Mme. de Fribois, Fribois des Authieux, représentée par M. Henri de Fribois, pour son fief à Billy.

M. le Coq de Rubercy, pour son fief d'Outreval et autres.

M. l'Hoste de Livry, représenté par M. Fribois de Rupierre, pour son fief du Londel.

M. André Despommerais, pour son fief de la Londe.

M. le Neuf, comte de Sourdeval, représenté par M. Thomas d'Angerville, pour son fief de Montenay.

M. Duvernay, représenté par M. de Panthou d'Arville, pour son fief de Montenay à Courvaudon.

M. de Convers, baron de Coulon, pour son fief de Coulon.

M. Doublet de Persan, pour son fief de Cabours.

Mme. Daveynes de Chambord, représentée par M. de Morel de Than, pour son fief de Cavicourt et autres.

M. de Cauvigny-Clinchamps, pour son fief de Clinchamps.

M. Mesnage de Cagny, pour son fief de Cagny.

M. Mesnage, fils aîné, pour son fief de Chicheboville.

M. le Sueur de Colleville, représenté par M. de Jakson, pour son fief de Colleville.

M. le duc de Montmorency, représenté par M. Adam de la Pommeraye, pour son fief de Creuly et autres.

- Copyright - Les éditions d'Ana - Lyon 2007 -

M. Vauquelin de Creulet, représenté par M. le chevalier de la Rivière, pour son fief de.

M. le comte de la Guiche, représenté par M. le duc de Coigny, pour son fief de Sainte-Croix et autres.

Mme. le Vaillant, représentée par M. le Vaillant de Brécy, pour son fief de Brécy et autres.

M. Hue de Carpiquet, pour son fief de Canteloup.

M. le marquis de Mathan, pour le marquisat de Mathan et autres.

M. de Cresserons, représenté par M. de Caligny, pour son fief de Cresserons.

M. Planchon de Mehediot, pour son fief de Mehediot à Courcy.

M. de Harcourt, duc de Beuvron, représenté par M. le comte de la cour de Balleroy, pour son fief à Cléville.

M. le Mazurier de Ranville, pour son fief à Colombelle et autres.

M. de Laistre, représenté par M. le baron d'Aché, pour son fief à Colombelle.

M. Morin de Montcanisy, pour son fief à Cormelle et autres.

M. le comte de Montbelliard, pour son fief à Courseules.

M. de Cingal, pour son fief à Sainte-Marguerite de Ducy.

M. Achard de Vacognes, pour son fief à Evrecy et autres.

M. le Vicomte, comte de Blangy, représenté par M. de Manneville, pour son fief à Evrecy et autres.

Mme. de Ciresmes de Vacognes, pour son fief à Evrecy et autres.

M. le Vicomte, marquis de Blangy, représenté par M. du Rozel de Beaumanoir, pour son fief d'Eterville et autres.

M. de Janville, représenté par M. de Cairon, pour son fief d'Eterville.

M. de Cauvigny de Saint-Sever, pour son fief de.

M. de Radepont, représenté par M. de Villauney, pour son fief d'Esquays.

M. de Texier, marquis d'Hautefeuille, pour son fief à Ecoville et autres.

M. le Boucher d'Émiéville, pour son fief d'Émiéville.

M. Orceau, baron de Fontette, représenté par M. le chevalier de Néel, pour son fief de Fontenay-le Paynel.

Mme. de Gaalon, représentée par M. de Banville de Bretteville, pour son fief de Fontenay et autres.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mlle. de Marguerie de Vassy, représentée par M. le chevalier de Canisy, pour son fief de Fontaines et autres.
M. le comte de Roncherolles, représenté par M. Achard de Vacognes, pour son fief de Fresnay.
Mme. de Nollent, veuve Pierrepont, représentée par M. de Piédoue d'Héritot, pour son fief de Frenouville.
M. de Piédoue d'Héritot, pour son fief de Harcourt, Franconville et autres.
M. le marquis de Guerchy, représenté par M. le comte de Faudoas, pour son fief de Fontenay-le-Marmion.
Mme. de la Corderie, représentée par M. d'Écrameville, pour son fief en Fontenay.
M. de Saint-Quentin, pour son fief de Garcelles.
Mme. de Vallières, pour son fief de Montenay.
Mme. Desanières de Chicheboville, représentée par M. de Cheux du Boulay, pour son fief à Guillerville.
Les enfants de M. Esnault d'Escajeul, représentés par M. le Harivel de Gonneville, pour leur fief d'Escajeul à Gonneville.
M. le Harivel de Gonneville, pour son fief de Gonneville.
M. de la Cour-Grainville, représenté par M. Gouville de Bretteville, pour son fief à Grainville.
M. de Chazot l'aîné, pour son fief de Missy et autres.
Mme. de Sainte-Honorine, non représentée, pour son fief à Grainville.
M. Regnault d'Argouges, pour son fief de Goupillières.
M. le duc de Harcourt, représenté par M. de Hautefeuille, pour son duché de Harcourt et autres.
Mme. la marquise d'Hermanville, représenté par M. de Cauvigny du Ribay, pour son fief d'Hermanville.
M. de Malherbe, pour son fief à Ifs.
M. le marquis de Moges, représenté par M. le chevalier de Néel, pour son fief de Saint-Georges-d'Aulnay.
Mme. la marquise de Fontenay, représentée par M. le Doulcet de Meré, pour son fief de Juvigny et autres.
M. le Sens, comte de Lion, représenté par M. le Sens de Folleville, pour son fief de Lion et autres.
M. le Forestier, comte d'Osseville, pour son fief de Camailley et autres.
M. le marquis de Montalembert, pour son fief de Lasson.
Mme. de Boisgelin, représentée par M. de Crevecœur, pour son fief de Lanteuil.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

M. de Cairon de Barbières, représenté par M. de Cairon, pour son fief à Langrune.

M. le chevalier de Chazot, pour son fief de Mutrecy et autres.

M. le Duc, sieur de Saint-Cloud, représenté par M. Ménage de Cagny, pour son fief de Fierville.

Mme. de Moult, représentée par M. de Fribois de Béneauville, pour son fief de Moult.

M. Aubert du Mesnil, pour son fief de Haubert de Mesnil.

M. Gosselin, comte de Manneville, pour son fief de Manneville et autres.

M. de Vendes, pour son fief de Vendes et autres.

Mlle. de Bonnefonds, représentée par M. Achard, pour son fief de Mons.

M. de Rufosse, représenté par M. d'Agier de Rufosse, pour son fief d'Ingouville.

M. Bourdon de Verson, pour le fief du Mesnil-Patry.

Mme. le Chevalier du Fresne, représentée par M. de Mecflet, pour son fief à Moulineaux.

M. de Bonenfant, pour son fief à Méry-Corbon.

M. de Mathan, représenté par M. le marquis de Mathan, pour son fief à Méry-Corbon.

M. Brunet de Mannetot, pour son fief à Méry-Corbon.

Mlle. de Launay-Dubois, pour son fief à Méry-Corbon.

Mme. la vicomtesse d'Héricy, tutrice de ses enfants, représentée par M. le chevalier d'Héricy, pour son fief de Valency à Maizet.

M. le Harivel de Maizet, pour son fief à Maizet.

M. le Harivel, abbé de Sainte-Honorine, représenté par M. le Harivel de Flagy, pour son fief de Mondreville à Maizet.

M. de Ciresme de Bandeville, pour son fief de Martragny.

M. Gefosse de Tremeauville, représenté par M. de Grieu, pour son fief de Brucourt à Maizet.

M. de Cheux, représenté par M. le Cordier de Parfouru, pour son fief de Montigny.

M. Achard du Mesnil-Augrain, pour son fief du Mesnil-Augrain et autres.

MM. de Brunville et chevalier de Brunville, pour leur fief de Neuilly et autres.

M. le prince de Monaco, représenté par M. le marquis de Mathan, pour son fief d'Ondefontaines.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

M. Dabaquesnay, représenté par M. d'Agneaux, pour son fief de Parfouru.

M. le marquis de Morant, pour son fief à Poussy.

Mme. la marquise de Saint-Aignan, représentée par M. de Calmesnil, pour son fief à Roquencourt et autres.

M. de Vauborel, pour son fief à Poussy.

M. de Parfouru, pour son fief à Roquencourt.

M. du Merle, pour son fief à Roquencourt.

Mme. de Thibout, marquise de Durcet, représentée par M. de Saint-Sever, pour son fief de Renémesnil.

M. de Fribois de Rupierre, pour son fief de Rupierre.

Mme. de Croixmare, représentée par M. de Canisy, pour son fief à Reviers.

M. de Chivré, représenté par M. de la Gonivière du Butel, pour son fief de Rucqueville.

M. de Guernon de Ranville, pour son fief de Ranville et autres.

M. le Bourguignon Duperré de Lisle, représenté par M. Blouet, pour son fief de Rotot.

M. Vauquelin de Sacy, représenté par M. Aimon de Vallembras, pour son fief de Rosel.

M. le marquis de la Carte, pour son fief à Saint-Pierre-du-Jonquet.

M. Julien de la Pigacière, pour son fief à Saint-Aignan de Crasménil.

M. le duc de Sully, pour son fief à Saint-Silvain.

M. Des Essards, représenté par M. Louis-Bernard de Cauvigny, pour son fief de Secqueville.

M. Scelles de Prévallon, pour son fief à Sainte-Croix-Grantonne.

M. le Marchand de Feuguerolles, pour son fief à Saint-Louet-sur-Seulles.

M. le marquis de Calmesnil, représenté par M. son fils, pour son fief de Secqueville-la-Campagne.

M. de Chabannais, représenté par M. la Cour de Bretteville, pour la baronnie de Soliers.

M. le Coq de Saint-Cloud, pour un fief à Soliers et autres.

M. le Harivel de Flagy, pour son fief à Sainte-Honorine-du-Fay.

Mme. de Culé, pour son fief à Saint-Martin-de-Sallen.

Mme. la marquise d'Angerville, représentée par M. le

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

comte d'Angerville, son fils, pour son fief de Sainte-Honorine et autres.

M. le marquis d'Héricy-Marcelet, pour son fief de Marcelet.

M. Massieu, pour son fief de Saint-Manvieu et autres.

M. Oursin de Montchevrel, représenté par M. Mesnage de Cagny, pour son fief de Saint-Pierre-Oursin.

M. Gallery du Boucher, pour son fief de Troismonts.

M. Morel de Than, pour son fief de Than.

M. Bernard de la Blancapierre, pour son fief de Vendes et autres.

M. de Tilly-Blaru, représenté par M. de Banville de Coulon, pour son fief de Villy.

M. le Marquier de Dampierre, pour son fief de Villons.

Mme. de Boisdaunay, représentée par M. de Montcanisy, pour la baronnie de Varaville.

M. de Magneville, pour un fief à Varaville.

M. le Grant, vicomte de Vaux, pour son fief de Vaux et autres.

M. le chevalier de la Palu, pour son fief de Pompierre à Vieux.

M. de Saffray de Vimont, pour son fief de Vimont.

M. le Vaillant, pour son fief de Brecy.

M. le Boucher, pour son fief de Bremois.

M. le chevalier Goyer d'Ingleville, pour son fief de Fierville et autres.

M. de Croisilles, pour son fief de Maltot.

M. le Cloutier, pour son fief de Tracy.

M. le Marchand, pour son fief de Caligny et autres.

M. Bonnet, pour son fief de Demouville.

M. Hue des Fresnes, représenté par M. de Ciresme de Banville, pour son fief du Bos.

GENTILSHOMMES NON POSSÉDANT FIEFS.

Messieurs,

De Frotté de la Rimblière.
Henri de Fribois.
Le chevalier Gohier de Jumilly.
Le chevalier Charles de Fribois.
Philippe le Boucher de Bréville.
Du Buisson de Courson.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

De la Mock.
Cauvigny du Ribay.
Le chevalier le Forestier d'Osseville.
Bourdon de Grammont-du-Lys.
Baillehache de Longueval.
Le Petit de Trousseauville.
Le chevalier de Couvert.
Le baron d'Aché.
Pierrepont de Pierrepont.
De Vendes.
Gueroult de la Pallière.
Le Boucher de la Boullaye.
Le Doulx de la Faverie.
Hue de Prébois.
De Panthou d'Arville.
De Chantepie.
d'Agier de Rufosse.
Jean de Crevecœur.
Blouet de Cahagnolles.
Bonnet de Mautrie.
Le Vaillant, père
Le Vaillant de la Ferrière, fils.
La Roque-Mesnillet.
Piédoue de Glatigny.
Le Petit de Montfleury.
Adam de la Pommeraye.
Le Grand d'Anerville de Douvres.
Le Bourguignon-du-Mesnil.
Ruault.
Le Bourgeois des Baons.
Le Bourgeois des Marais.
De Cheux.
Brunville de Poussy.
Charles-Louis-Henri Hébert de Beauvoir.
Le comte de Bailleul.
Le chevalier de Morant.
Le chevalier Larcher.
Guernon d'Epinay.
De Sainte-Marie.
Piédoue de Charsigné.
Ménage, chevalier de Cagny.
Cairon de Vogny.
Mecflet de la Ruelle.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le chevalier de Mecflet.
Le chevalier Piédoue d'Héritot.
Le chevalier Jackson.
Bonnet de Demouville.
Le chevalier de Panthou.
Touchet de Béneauville.
Dieuavant de Nerval.
Le chevalier le Vaillant.
André-Thomas-Jean de Chaumontel.
De Malherbe.
Morin de Vaumeray.
Moisson de Précorbin.
Léon-Nicolas-Urbain de Cairon.
Gédéon-Charles-Desiré de Calmesnil.
De Bernières.
Jacques de Gueroult.
Le chevalier Adam de la Pommeraye.
Adam du Breuil.
Jacques-Alexandre le Cordier.
De Monfréard.
De Pons du Quesnay.
D'Auray, marquis de Saint-Poys.
Georges le Boucher.
Le chevalier de Tournebu.
Thomas d'Angerville.
Flambard.

DE CAHUZAC; maison issue d'ancienne chevalerie, originaire de l'Albigeois, qui paraît avoir pris son nom d'une terre seigneuriale, située dans la généralité de Toulouse, sur une petite rivière à 3 lieues et demie d'Alby, et où l'on comptait 375 feux. Frotard de Cahuzac, le premier seigneur de ce nom, dont l'histoire ait transmis la mémoire, vivait en 1080 (1). Bernard-Roger de Cahuzac est nommé dans une charte de Raymond, fils du comte de Toulouse, en faveur du comte de Foix, du mois de juin 1220 (2).

---

(1) Histoire générale du Languedoc, par dom Vaissète, t. II, p. 619, col. 2.

(2) Ibid, t. III, preuves, col. 266.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Le 4 des calendes de janvier 1228, Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouse, et marquis de Provence, inféoda les seigneuries du Verdier et de Donazac, à noble Pons-Amiel de Cahuzac, qui lui rendit hommage de ces seigneuries, à la suite immédiate de celui qu'il rendait au même seigneur pour sa terre de Cahuzac. Laterre du Verdier est constamment restée dans cette ancienne famille.

Noble Guillaume de Cahuzac, chevalier de l'ordre du Temple, vivait en 1285. C'est peut-être le même qu'on trouve seulement qualifié chevalier, dans une donation qu'il fit le 5 des calendes de septembre 1292, aux consuls et habitants de la juridiction de Cordes, ainsi qu'aux consuls et habitants des lieux de Cahuzac et du Verdier.

Noble Pons de Cahuzac, damoiseau, seigneur du Verdier, depuis lequel la filiation est suivie jusqu'à nos jours, épousa, le dernier avril 1351, noble Guillemette de Vaillac. Ses descendants ont contracté des alliances avec les maisons de Thézan, d'Huges de Montesquiou, de Marsillac, de Sauviac de Clergue, de Raynaldi, de Turenne, d'Hautpoul, de Caladon, d'Alboy-Montrozier, de Solages, et autres des plus distinguées de Languedoc et de Rouergue.

Depuis la formation des régiments, les membres de cette famille ont constamment servi dans les armées de nos Rois, dans les grades d'officiers et de capitaines. Plusieurs ont été décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

François-Germain-Joseph de Cahuzac, chevalier, né au château du Verdier, le 3 septembre 1766, officier au régiment de Champagne, infanterie, le 28 décembre 1784, émigra en 1791; fit les campagnes de l'armée des princes, puis celles de l'armée de Condé, où il a eu la jambe cassée d'un coup de feu, à l'affaire d'Oberkamlach, en Souabe, le 13 août 1796. Il fut fait capitaine de cavalerie, le 7 février 1798, et fut reçu le 1er. mai, chevalier de Saint-Louis, dont le brevet lui avait été expédié, le 8 février précédent. Il épousa, le 11 mai 1803, Marie-Félicité-Parfaite d'Hautpoul de Salettes, fille de Pierre-Joseph d'Hautpoul de Salettes, d'une illustre et ancienne maison de chevalerie du Lan-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

guedoc, et de Marguerite de Paule de Mondésir. De ce mariage sont issus :

1°. François-Louis-Joseph-Adolphe de Cahuzac, né le 18 mars 1804 ;
2°. Louise-Alexandrine de Cahuzac, née le 25 octobre 1812.

Armes : D'azur, au chef cousu de gueules, chargé de trois lionceaux d'or.

DE CALDAGUÈS ; famille ancienne, originaire d'Auvergne, d'après les titres du bailliage royal et de la justice ordinaire de la ville et vicomté de Murat. Elle constate sa filiation suivie depuis Guillaume de Caldagués, qui, l'an 1272, était bailli royal d'Andelat et lieutenant-général de la ville et vicomté de Murat ; charges qu'il exerça jusqu'en 1310. On compte parmi leurs descendants un grand nombre de magistrats et de militaires d'un mérite distingué, entr'autres des baillis royaux d'Andelat et des lieutenants-généraux des villes et vicomtés de Murat et du Carladès ; charges qui furent héréditaires dans cette famille ; un écuyer du duc d'Orléans, frère unique du Roi, en 1653, trois présidents en la cour des aides de Clermont-Ferrant, etc., etc.

Jean-André *de Caldagués*, écuyer, seigneur de Ferval, dont le père avait servi pendant vingt ans dans les mousquetaires, servit pendant trente ans dans le régiment de Bourbonnais, avec lequel il fit, en qualité de capitaine, diverses campagnes, durant lesquelles il reçut deux blessures graves, et fut fait chevalier de Saint-Louis. Il fut nommé lieutenant de Roi, et commandant en la ville de Bergues-Saint-Vinox, en Flandre, où il est resté pendant vingt ans, jusqu'au 20 octobre 1780, époque de sa mort. Il avait épousé, en 1741, Martine-Josephe Rémont d'Arzillemont, dont il a eu :

1°. Joseph-François de Caldagués, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourbonnais, du 5 octobre 1767, avec lequel il a fait la guerre de sept ans, a été nommé en 1791, par S. M. Louis XVI, lieutenant-colonel du régiment de la Ferre ; émigré, il a fait les campagnes de l'armée des princes. Au

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

retour de S. M. Louis XVIII, il a obtenu la retraite d'officier supérieur.

2°. Charles-Antoine de Caldaguès, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis;

3°. Raymond, comte de Caldaguès, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de St.-Louis;

4°. Autre Charles-Antoine de Caldaguès, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis.

Armes : d'or, à l'arbre terrassé de sinople; un levrier passant d'argent, colleté d'or, brochant sur le fût de l'arbre; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. Couronne du comte. Supports : deux levriers.

DE CASTILLON, marquis et barons de St.-Victor; maison d'ancienne chevalerie du Languedoc, et l'une des plus distinguées de cette province, par ses illustrations, ses alliances, et ses services militaires. Elle a pris son nom du seigneurial de Castillon du Gard, situé à cinq lieues d'Uzès, dans la généralité de Montpellier.

Le premier seigneur de cette maison, que l'on puisse citer avec certitude, est Pierre, seigneur de Castillon, qu'on voit au nombre des nobles qui se soumirent au vicomte de Beziers, Bernard-Aton, l'an 1124 (1).

Guillaume de Castillon est nommé dans un plaid, tenu à Toulouse, au mois de mai 1130, par le comte Alfonse Jourdain (2).

Bernard de Castillon souscrivit un acte de Roger, vicomte de Carcassonne de l'an 1150, mentionné dans le cartulaire du château de Foix, caisse 15 (3). Ber-

---

(1) Histoire générale du Languedoc, par D. Vaissète, t. II, preuves., col. 427.

(2) Ibid, preuves, col. 459.

(3) Ibid, col. 524.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

nard et Clavel de Castillon, son fils, firent une donation à l'abbaye de Ville-Longue, l'an 1152 (1).

Isarn de Castillon rendit, en 1160, un hommage à Roger-Bernard, comte de Foix (2), dans lequel Pierre de Marlag le qualifie son frère, sans doute en raison du mariage de l'un avec la sœur de l'autre.

La filiation de cette ancienne et illustre maison est établie depuis l'an 1204, et s'est perpétuée jusqu'à nos jours, par une longue continuité de services militaires et diplomatiques, ayant produit un grand nombre d'officiers supérieurs et de divers grades, et notamment un lieutenant-général des armées du Roi, en 1784 (3). Elle a également donné plusieurs chevaliers et dignitaires de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, depuis près de deux siècles.

Armes : d'azur, à la tour d'argent, sur un rocher de sinople, accostée de deux lions affrontés de sable.

CAUCHON. La maison de Cauchon, éteinte à la fin du dix-huitième siècle, a tenu un rang distingué parmi les plus considérables de la province de Champagne. Elle avait pour auteur Remy Cauchon, Ier. du nom, qui fut nommé, après la perte de la bataille de Crécy, pour ordonner des levées de gens de guerre, pour le service du roi Philippe-de-Valois, dans la ville et le diocèse de Reims, et fut commis, l'an 1348, avec Pierre de Besannes, pour les commander. En considération de ses services, Remy Cauchon, IIe. du nom, seigneur de Gœux, son petit-fils, obtint du roi Charles VI, des lettres-patentes, qui lui confèrent la noblesse, ainsi qu'à Rose Gibours, sa femme. Remy Ier. avait eu pour fils : 1°. Jacques Cauchon, seigneur de Gœux, dont on va parler; 2°. Jean Cauchon, seigneur du Godart, qui eut deux fils A. Jean II, seigneur de Godard et de Savigny-sur-Ardre, chevalier, conseiller

(1) Histoire générale de Languedoc, par dom Vaissete, tom. 2. Preuves. — Ibid, col. 527.

(2) Ibid, col. 577.

(3) Voyez l'état de ses services dans le tom. III du Dictionnaire historique et biographique des Généraux français.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et maître d'hôtel ordinaire du roi Charles VII, l'an 1434, lieutenant du bailli de Vermandois, à Reims, l'an 1443, mort le 25 décembre 1448, ayant pour fils : *a.* Guillaume Cauchon, seigneur de Savigny, qui ne laissa que des filles. Il fut héritier de son oncle, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, et fut le prémier qui déclara, avec serment, que la condamnation de Jeanne-d'Arc, prononcée par ce prélat, avait été l'effet de la seule haine des Anglais. — *b.* Thomas Cauchon, seigneur du Godart, mort le 18 mai 1482, après avoir eu de Jeanne de Huz, sa femme, morte le 12 avril 1512, Laurent Cauchon, seigneur du Godart, l'an 1538, le dernier de sa branche, dont la femme, Jacqueline de Partenay, mourut le 28 juin 1526. — B Pierre Cauchon, docteur en théologie, vidame de Reims, maître des requêtes ordinaire du Roi, l'an 1418, évêque de Beauvais, l'an 1420. Il acquit une funeste célébrité, en faisant condamner Jeanne-d'Arc, dite la pucelle. Le Roi d'Angleterre, pour le récompenser de cette condamnation, lui donna l'évêché de Lisieux, en 1432. Il mourut subitement en 1443, en se faisant la barbe, et fut excommunié par le pape Calixte IV (1).

Jacques Cauchon, Ier. du nom, seigneur de Gœux, vivant encore en 1399, fut père de Remy Cauchon, IIe. du nom, seigneur de Gœux, époux de Rose Gibours. Ce dernier devint la souche d'un grand nombre de branches, que nous citerons selon l'ordre de successibilité.

---

(1) Charles d'Hozier, qui a dressé l'article de cette maison, produit devant M. de Caumartin, intendant en Champagne, en 1670, dit par une erreur, que la chronologie rend palpable, que Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, était fils de Remy Ier., qui vivait en 1346. L'auteur des généalogies des maîtres des requêtes, in-fol., Paris, 1670, p. 122, pense que ce Pierre de Cauchon était d'une autre famille que celle qui fait l'objet de cet article. Ses armoiries, qui se voyaient encore de son tems, en divers endroits de la maison épiscopale et de l'église de Beauvais, étaient : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de* 3 *coquilles d'or;* mais il se peut aussi que ses véritables armoiries aient été changées.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. Les seigneurs de Sillery, vicomtes de Puisieux, éteints l'an 1564, après s'être alliés aux maisons et familles de Besannes de Sapigneul, de Blois de Courtrisy, le Breton d'Ogny, Chissoir de Beines, fillette de Ludes, le Folmarié, de Goujon de Coigny, Halvequin de Tasnières, de Manneville, de Mendozze, le Picart de Villeron, de Thuisy, etc. Marie Cauchon, dame de Sillery et de Puisieux, héritière de cette branche, avait épousé, le 13 janvier 1544, Pierre Brûlart, seigneur de Berny, président des enquêtes au parlement de Paris, puis conseiller au conseil privé du Roi. Elle fut mère de Nicolas Brûlart de Sillery, chancelier de France;

2°. Les Seigneurs de Verzenay et d'Estrée-au-Pont, vicomtes de Louvois, barons de Thiernut, vicomtes et comtes de Léry, qui ont donné un maréchal de camp des armées du Roi, l'an 1651, capitaine et commandant de la ville de Reims, en 1659, dont le père avait été gouverneur de Château-Porcien, et le frère puîné, commandant la compagnie des gardes de M. le Prince, fut tué à la bataille de Rocroy, et se sont alliés aux maisons de Besannes de Taissy, de la Bove de Silly, Chinoir de Beines, Cuissotte de Gizaucourt, le Folmarié d'Avise, Godet d'Aunay, le Gorlier de Saint-Martin, de Goujon de Thou-sur-Marne, de la Gravelle, Hodierne de Rosières, Moet de Variscourt, de Montlaurent, du Moulinet de Vermoise, de Proisy, de Ravenel de Brienne, Rohais de Soligny, le Vergeur de Courtagnon;

3°. Les seigneurs d'Avise, de Trêlon et de Vigneux, sortis au neuvième degré de la branche précédente, ont donné un commandeur de Malte et un gouverneur de Château-Porcien, et se sont alliés aux maisons de Champagne, de Fillette de Ludes, de Marle d'Arcy-le-Ponsart, d'Orjault d'Hauteville, du Pars de Montigny, le Vergeur d'Acy, etc.

4°. Les seigneurs de Sommièvre, séparés aussi au 9e. degré de la première branche. Ils ont donné plusieurs officiers, dont l'un fut tué au premier siége de Thionville. Son frère aîné était mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie. Les alliances de ce rameau sont avec les maisons de Causa de Vereuil, de Goujon de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Thou-sur-Marne, de Guillemin, de Thomassin de Donjeux et de la Vefve de Sompsois;

5°. Les seigneurs de Dugny, séparés au septième degré des seigneurs de Verzenay, éteints peu après 1591, après s'être alliés aux maisons de Feret de Montlaurent, de Goujon de Thou-sur-Marne, Grossain de Barbonval, de Joibert d'Aunay, de la Pierre de Tuis;

6°. Les seigneurs de Muisson, sortis également au septième degré des seigneurs de Verzenay, éteints l'an 1590, s'étaient alliés aux Biset, Boutier de la Fuye, Fillette de Ludes, Forest, Lesguisé d'Aigremont, etc.

7°. Les seigneurs de Treslon, sortis au même degré, éteints au commencement du dix-septième siècle, après avoir donné au maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, conseiller d'état ordinaire, un confesseur de la reine d'Angleterre, et un chevalier de Malte, et s'être alliés aux Brûlart de Sillery, Coquebert, Goujon de Thuisy, Moet du Brouillet, Morant du Mesnil-Garnier, le Prévost, etc.

8°. Les seigneurs de Condé, issus des précédents, éteints l'an 1664, par la mort sans postérité de Louis Cauchon, dit Hesselin. Ce rameau prit ses alliances dans les maisons de Brûlart, de Goujon de Bouzy et de Thou-sur-Marne, Hesselin de Lannoy de Gironville et de Morin de la Planchette.

9. Les seigneurs et baron de Neuflize et de Champlast, vicomtes d'Unchair, sortis au cinquième degré des seigneurs de Verzenay; ils ont donné plusieurs capitaines et gouverneurs de places, ainsi que le fondateur du séminaire de la ville de Reims, et se sont alliés aux maisons d'Anglure de Longeville, Bazin de Fresne, de Bièvre de Sainte-Susanne, Bourdin de Vilennes, Forest d'Anchair, de Goujon de Coigny, Jacmin d'Irval, Lescot du Cosson, de Noue de Villers, d'O de Franconville, Paris de Sainte-Fraize, du Puis de Montigny, de Vauclerois et de Vegny, etc.

10°. Les seigneurs de Maupas, barons de Tours, issus des seigneurs de Neuflize, et éteints en 1681, après avoir donné un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, l'an 1600, dont le fils fut gouverneur de la personne de Charles III, duc de Lor-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

raine, chef de ses conseils, surintendant de sa maison; puis ambassadeur pour le Roi, en Angleterre; un lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de la Meilleraye, dont le fils fut tué au siége de Dunkerque. Ce dernier était neveu d'Henri Cauchon de Maupas, abbé de Saint-Denis, de Reims, premier aumônier de la reine Anne d'Autriche, évêque du Puy, puis d'Evreux, mort en 1681. Cette branche s'est alliée aux maisons d'Amerval, des Armoises, de Besannes, de Bossut de Lierval, de Coligny, de Durfort Duras, de Gondy, de Gourlay, de Harlas, de Joyeuse de Saint-Lambert, de Moreuil, du Morillon, de Moucy, du Moulin de Fontenay, Picot de Couvay, de Roussy de Sissonne et d'Y de Grand-Champ.

Armes : de gueules, au griffon d'or ailé d'argent.

CEZEAU DE LASSALLE (1), en Guienne, famille ancienne, originaire de Suisse, où une branche subsiste encore près de Lausanne. Elle portait originairement le nom de Chezeaux, corrompu en idiôme gascon, en Cezeau depuis le milieu du seizième siècle, époque à laquelle l'auteur de la branche de cette famille, établie en Condômois, passa en France en qualité de capitaine dans un régiment suisse au service des rois François Ier. et Henri II. S'étant marié en Guienne, il y fixa son domicile. On compte dans ses descendants plusieurs officiers supérieurs, dont un maréchal-des-logis des gardes du corps périt au champ d'honneur. François de Lasalle-Cezeau, chef actuel de cette famille, maréchal de camp en retraite, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a fait avec distinction les campagnes du Bas-Rhin en 1760 et 1761, et celles de 1793 et 1794 contre l'Espagne; il avait précédemment servi, à l'île Saint-Domingue, de 1763 à 1767. (*Voyez le détail de ses services militaires dans le Dictionnaire des Généraux français.*) Son fils aîné, lieutenant de la compagnie des canonniers du bataillon de Lot et Garonne, en 1793, mourut à l'armée des Pyrennées occidentales, commandée par le général Moncey.

---

(1) Ou DE LA SALLE; la plupart des brevets expédiés à cette famille, portent cette dernière orthographe

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef à dextre d'une merlette, à sénestre d'une croix potencée et en pointe d'un lion, le tout du même. Supports : deux levriers.

DE CHAMPAGNE ; maison des plus anciennes de celles de race chevaleresque du comté de Bourgogne, dont il existe encore deux branches qui jouissent d'une grande considération ; elles se sont toujours alliées, depuis leur origine, à des maisons illustres et de leurs ordres. Golut, *p.* 370, et, depuis lui, plusieurs auteurs rapportent qu'en 1156, l'empereur Frédéric donna à Otton de Champagne, les seigneuries de Quingey, Liesle et Champvaut. Le même Golut rapporte qu'à la mort de cet empereur il trouva, parmi les gentilshommes, vassaux de Bourgogne, Otton de Champagne, et il rappelle aussi, *p.* 423, Jean de Champagne, parmi quelques nobles et illustres gentilshommes, existants en 1278, dont il rapporte les noms. Cette maison serait donc fondée à émettre de hautes prétentions sur son origine, si l'on considère trois faits incontestables. Le premier, qu'elle a toujours porté le nom de Champagne ; le deuxième, qu'elle a toujours possédé, jusqu'en 1790, lesdits seigneuries et fiefs de Quingey et Liesle, très-voisins du village et château de Champagne, son domicile ; le troisième, qu'elle a constamment porté les armes pleines de la maison de Pontailler, branche de la maison souveraine de Champagne. Sans doute ces trois circonstances réunies, appuyées de l'opinion de divers auteurs, sont plus que des vraisemblances d'identité. La filiation de cette maison est suivie jusqu'à Jean de Champagne, damoiseau, puis homme d'armes en 1355, fils de Guy de Champagne, seigneur de Champagne-Liesle, chevalier, vivant en 1308 et 1330, quatorzième descendant des marquis de Champagne et comtes de Champagne-Bouzey d'aujourd'hui, et de plus grand nombre de titres épars de donations et fondations aux abbayes, par Milon de Champagne, chevalier, et Aimon de Saint-Seigne, en 1208, à l'abbaye de Tenley ; Guy de Champagne, chevalier, témoin d'une autre en 1227 ; Etienne, aussi chevalier, époux de Pétronille, et Jacques, son fils, en 1249 ; et autres actes constatant réception de cette

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

maison de toute ancienneté dans tous les chapitres nobles du pays; à Malte, depuis le dix-septième siècle, de onze chevaliers, dans l'illustre corps de noblesse de Saint-Georges, depuis 1500, et de nombre de chevaliers et hommes d'armes, dans les armées de Bourgogne, aux quatorzième et quinzième siècles.

Armes : d'or, au lion de gueules.

DE CHAPONAY; barons de Morancé et de Belmont, seigneurs de Chaponay, Pousonas, Bresson, Saint-Marcel, le Mure, Lizérable, le Pin, Marzé, Trédo, etc. etc., titrés marquis de Chaponay-Morancé, maison des plus anciennes de la province de Dauphiné, qui a fait les preuves pardevant M. Chérin fils, généalogiste des ordres du Roi pour les honneurs de la cour. Cette maison a donné des officiers de tous grades et des magistrats distingués, un chevalier de l'ordre du Roi, et nombre de chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; elle s'est alliée aux familles d'Areste de Rosarge, d'Arthaud de la Roche, de Baglion de la Salle, de Clermont de Saint-Cassin, d'Edme de Saint-Julien, d'Expilly, de Grezolles, de Loras, le Maistre, Nicolau de Poussan, Palmier, Plouvier de Chandouble, Scarron, de Varrey, de Verdonay, de Villars, etc.; elle est représentée au seizième degré par :

Pierre-Anne *de Chaponay*, chevalier, appelé marquis de Chaponay-Morancé, né le 18 février 1754, qui a été premier page de MADAME, comtesse d'Artois, suivant une quittance de ses entrées, du 20 janvier 1780; a obtenu rang de capitaine au régiment de Belzunce, le 5 avril de la même année; capitaine de remplacement dans le régiment des chasseurs des Alpes, le 23 septembre 1784; c'est lui qui a eu l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté et de la suivre à la chasse, le 25 juillet 1789; il est aujourd'hui lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et a épousé une demoiselle de Châtillon, de laquelle il a :

1°. César-François de Chaponay;
2°. Antoine-François-Louis de Chaponay;

Armes : d'azur, à trois coqs d'or, becqués, crêtés,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

barbés et membrés de gueules. Couronne de marquis. *Supports :* deux lions. *Cimier :* un coq d'or, becqué, crêté, barbé et membré de gueules. Devise : *Gallo canente spes redit.*

Il y a encore une autre famille de ce nom, en Dauphiné ; Chorier dit qu'elle est différente de celle-ci, et effectivement, elle porte des armes qui ne sont pas du tout les mêmes, puisqu'elles sont : de gueules, à la face engrêlée d'or, et à trois bandes retraites mouvantes du chef d'argent ; ce qui n'a aucun rapport avec les armes de la maison de Chaponay, qui fait l'objet de cette notice, et dont la généalogie se trouve rapportée au t. 13, p. 272 du Nobiliaire de M. de Saint-Allais, et p. 278 des Mazures de l'Isle Barbe, par le Laboureur.

DE CHARPY DE JUGNY. La famille *de Charpy-Jugny* occupait dejà, avant l'an 1400, dans la maison des ducs de Bourgogne, des places réservées à la seule noblesse. Elle est originaire de Champagne, où un des auteurs de M. de Jugny, Jean Charpy, écuyer, vivait à Langres, en 1396. Elle s'est établie ensuite en Bourgogne, et y possédait, sur la Saône, des terres considérables, notamment Saint-Uzaye, Echenon, et depuis, Corberon, Villy-le-Brûlé, Cluze, Vaubize, etc., qu'elle a perdus par la révolution.

Cette famille faisait partie de la noblesse de Bourgogne, et les gentilshommes de ce nom entraient, à ce titre, aux Etats de cette province, et y étaient, tous les trois ans, nominativement convoqués par lettres closes, pour venir voter dans la chambre de la noblesse.

Cette famille s'est depuis long-tems divisée en plusieurs branches, dont une a existé long-tems en Dauphiné, où elle n'a été éteinte que sur la fin du siècle dernier.

Une autre branche s'est établie en haute Normandie, où elle possédait la terre de Roquemont, et depuis, elle a passé en Brie, où elle avait la terre de la Forêt.

La branche aînée est restée constamment en Bourgogne, où M. de Charpy-Jugny, ancien conseiller au parlement, qui en est le chef, a six enfants, dont trois fils, les comtes Victor, Alphonse et Casimir de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Jugny, tous trois officiers au service de l'empereur d'Autriche, et trois filles mariées. Ses pères ont alternativement occupé soit des emplois militaires, soit des places dans le parlement de Bourgogne.

Un des auteurs de M. de Jugny ayant, dans le seizième siècle, reçu une blessure considérable dans une bataille où il sauva la vie à son colonel, prince de la maison de Lorraine, reçut, pour récompense de ce trait de bravoure et de dévoûment, un diplôme qui lui concéda, ainsi qu'à tous les gentilshommes de son nom, d'ajouter aux armes de sa famille, la croix de Lorraine et l'aigle impériale qui, en effet, depuis cette époque honorable, ont toujours fait partie des armoiries de la branche de Charpy-Jugny.

Armes : d'or, à une aigle éployée de sable, chargée en cœur d'un écu d'azur à trois épis d'or, issants d'un croissant d'argent; au chef d'azur, chargé de l'ancienne croix de Lorraine d'argent. *Supports* : deux aigles. Couronne de comte. Devise : *Nec spe, nec metu in variis varius.*

DE CHEFDEBIEN, vicomtes d'Armissan, en Languedoc. La famille de Chefdebien, originaire du Poitou, et plus anciennement du duché de Bretagne, selon une opinion traditionnelle perpétuée dans cette famille, s'est établie au diocèse de Narbonne, vers le milieu du 16e siècle, et y tient un rang distingué par ses services, ses alliances et les charges éminentes dont elle a été revêtue. Ses titres, produits lors de la recherche, en 1669, établissent sa filiation suivante.

I. Robert DE CHEFDEBIEN, seigneur de Chavenay (1) et fut père de :

1°. Charles, qui suit ;

2°. François de Chefdebien, qui ayant été blessé au genou à la bataille de Cérisoles en 1544, obtint par la protection du duc d'Enghien, la place de général des finances, en Languedoc, et s'établit

(1) *Chavenay*, seigneurie située à deux lieues et demie de Loudun.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

à Montpellier. Il occupa, pendant long-tems, cette charge, et l'exerça avec honneur ; et pendant les guerres de religion, il eut plusieurs occasions de montrer sa capacité et son dévouement aux rois Charles IX et Henri III, qui lui donnèrent plusieurs témoignages honorables de leur confiance. François de Chefdebien, ne s'étant point marié, fit venir son neveu Réné auprès de lui, et lui laissa une grande partie de sa fortune ; mais ce dernier s'étant refusé à lui succéder dans sa charge, François, dans un moment d'humeur, adopta un particulier de Nismes, qui prit son nom et ses armes, fut président à la cour des comptes de Montpellier, eut un fils qui devint premier président de la même cour, puis conseiller d'état, et mourut sans postérité.

II. Charles DE CHEFDEBIEN, seigneur de Chavenay (1) et de Pamparé en Poitou, servit avec distinction, notamment, à la bataille de Cérisoles, sous les ordres du duc d'Enghien, où il se trouva avec François de Chefdebien, son frère. Charles avait épousé, le 25 décembre 1542, Martine *de Noyèle*, à qui Françoise Rousseau, sa mère, dame de la Busardière, avait fait une donation lors des accords de leur mariage, le 10 septembre précédent ; Charles eut pour fils :

III. Réné DE CHEFDEBIEN, qui, des bienfaits de son oncle et de la vente de ses terres en Poitou, acheta la baronnie de Puisserguier (2) où il s'établit ; mais les guerres de religion s'étant déclarées, et la ville de Beziers ayant pris le parti de Gaston, tandis que Narbonne était alors du parti du Roi, Réné fit l'échange de sa terre de Puisserguier, contre les seigneuries d'Armissan et du Quatourse ; le château et les bois de cette dernière furent brûlés par les ligueurs, pour se venger et le punir du parti qu'il avait pris. Réné s'était voué toute sa

(1) *Chavenay*, seigneurie située à deux lieues et demie de Loudun.

(2) *Puisserguier*, bourg situé sur le Lisson, à deux lieues de Béziers, et à quatre de Narbonne, comprenait deux cent quatre feux, ou environ mille habitants.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon - 2007 -

vie à la profession des armes, ce qui est prouvé, entr'autres pièces, par la copie de son épitaphe, gravée sur une grande tombe de marbre bleu, placée au milieu du sanctuaire, et devant le maître-autel de l'église paroissiale du lieu d'Armissan; l'écusson des armoiries y est penché et est timbré d'un casque orné d'un cimier et de ses lambrequins; elle est conçue ainsi qu'il suit : « *cy gît noble* » Réné de Chefdebien, écuyer, seigneur d'Armissan, » et autres lieux; qui, après avoir vécu soixante ans en » homme de bien, et reçu vingt-huit blessures pour le » service du Roi, décéda le XVII janvier MDCXV. » Dieu lui fasse miséricorde, *amen.* » Il avait épousé à Montpellier, le 27 octobre 1574, damoiselle Marguerite *de Bandinel*, de laquelle il eut :

IV. Jean François DE CHEFDEBIEN, seigneur d'Armissan (1) et du Quatourse fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, par brevet daté de Saint-Germain en Laye, du 8 février 1639. Il servit toute sa vie, et fut dispensé de la taxe du ban et arrière-ban, comme gentilhomme ordinaire, et encore, est-il dit dans le certificat de décharge, à cause de la blessure que ledit seigneur d'Armissan avait reçue au service de Sa Majesté, au combat de Leucate, où il eut un cheval tué sous lui, et la jambe gauche percée par un coup de mousquet. Il avait épousé, par contrat du 1er. septembre 1622, damoiselle Marguerite *de Vieu*, et fit son testament le 25 février 1644. Ses enfants furent :

1°. Henri Réné, qui suit :
2°. Etienne-César de Chefdebien;
3°. Jean-François de Chefdebien;
4°. Jean de Chefdebien;
5°. Gilbert de Chefdebien, qui fonda la branche des vicomtes de Chefdebien d'Armissan rapportée ci-après.
6°. Marie-Marguerite de Chefdebien, mariée à noble François de Casteras.

---

(1) *Armissan*, généralité de Montpellier, proche la mer, à une lieue et demie de Narbonne, et à cent quatre-vingt-quatre lieues modernes de Paris, comprenait quatre-vingt-neuf feux, ou environ quatre cent cinquante habitants.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

V. Henri Réné DE CHEFDEBIEN, seigneur, puis vicomte d'Armissan, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, par brevet du 26 juillet 1651, fit son testament le 15 mars 1665. Il avait épousé 1°. par contrat du 1er. octobre 1651, demoiselle Marie Anne *Delom*, de laquelle il eut Jean-Henri, qui suit; 2°. damoiselle Isabeau *de Reboul*, dont il n'eut point d'enfants.

VI. Jean-Henri DE CHEFDEBIEN, vicomte d'Armissan, seigneur de Quatourse, fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, du 14 janvier 1669. Il épousa N..... *de Chefdebien*, sa cousine germaine, fille de Gilbert de Chefdebien, ci-après nommé. Il n'eut de ce mariage qu'une fille qui porta la terre d'Armissan dans la famille du comte Ponte d'Albaret; mais le titre de vicomte d'Armissan, aux termes des lettres-patentes d'érection (1), dut passer aux

(1) « Louis, etc., n'y ayant rien de plus juste que de » reconnaître et de récompenser les actions vertueuses » de ceux qui ont beaucoup mérité de nous et du public, » en exposant leurs biens et leurs vies pour le service » de leur prince, la défense et le repos de leur patrie; » nous avons estimé qu'entre nos sujets, nous devons » particulièrement considérer les grands services qui » nous ont été rendus, tant par notre bien amé Henri » Réné de Chefdebien, chevalier, seigneur d'Armissan, » le Quatourse et autres places, tant en nos armées de » Catalogne, qu'ailleurs, où il nous a servi en qualité de » volontaire, et à ses dépens, et en plusieurs autres ren- » contres, que par ses prédécesseurs, notamment, par » Jean François Chefdebien, son père, aussi seigneur » desdites terres, lequel poussé d'une généreuse émula- » tion et affection, a passé la plus grande partie de ses » jours, sous le faix honorable des armes, au service des » Rois, nos prédécesseurs, entr'autres, au secours de » Leucate, où il fut grièvement blessé, et dont il est » mort desdites blessures, et ne le pouvant mieux re- » connaître qu'en l'honorant de quelque titre d'hon- » neur, qui passe à ses successeurs, etc. Donné à Poi- » tiers, au mois de décembre 1651; signé Louis, et au dos » Guenegaut; scellées du grand sceau en cire verte. »

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

enfants et successeurs de Gilbert de Chefdebien, frère puîné d'Henri-René, et chef de la famille qui existe encore.

Vicomtes de Chefdebien d'Armissan.

V. Messire Gilbert DE CHEFDEBIEN D'ARMISSAN, capitaine des chevau-légers, maintenu dans son ancienne extraction, le 14 janvier 1669, se maria le 31 juillet 1677, avec demoiselle Marie d'*Auderic de Lastours*, de l'avis et agrément de messire Etienne-César de Chefdebien d'Armissan, sieur du Quatourse, gouverneur pour le Roi du château et vallée de Gueiras en Dauphiné, de messire Jean-François de Chefdebien d'Armissan, lieutenant pour Sa Majesté, en la ville et citadelle de Bordeaux, ses deux frères, et de dame Isabeau de Reboul, veuve de messire Henri-René de Chefdebien, vicomte d'Armissan, leur frère aîné. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

1°. Jean-François, dont l'article suit ;
2°. N..... de Chefdebien, mariée à son cousin-germain Jean-Henri, vicomte d'Armissan.

VI. Messire Jean-François DE CHEFDEBIEN D'ARMISSAN, seigneur de l'Haute et de la Planasse (1), lieutenant d'infanterie, se maria le 16 février 1711, avec demoiselle Marie-Marguerite *de Chambert*, dame de Bizanet, (2) Saint-Amans (3) et autres places, et en eut deux fils :

1°. Jean-Louis-Joseph de Chefdebien, mort de ses blessures sur le champ de bataille de Rosbach, étant capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, sans postérité.
2°. Anne-François, qui suit ;

VII. Anne-François vicomte DE CHEFDEBIEN D'ARMISSAN, seigneur de Bizanet, l'Haute et autres places,

---

(1) *L'île de la Planasse*, à deux lieues de Narbonne.
(2) *Bizanet*, à deux lieues et demie de Narbonne, comprenait quatre-vingt-cinq feux.
(3) *Saint-Amans*, à deux lieues et demie de Castelnaudary.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

chevalier de Saint-Louis, capitaine réformé du régiment de Piémont, épousa, par contrat du 24 juin 1752, demoiselle Gabrielle de *Solas-de-Mont-Laurés*. De ce mariage sont issus :

1°. François-Marie, dont l'article suit :

2°. Marie-Louis-Paul de Chefdebien, élève d'artillerie compris dans la grande réforme de 1772 ; passé en Virginie, où il fut major d'une brigade d'infanterie nationale en 1778, et d'où il n'est pas revenu depuis plus de 30 ans.

3°. Paul-Serge-Anne de Chefdebien, capitaine d'infanterie au régiment d'Anjou, chevalier de Saint-Louis et de Malte, maire de la ville de Narbonne.

4°. François-Réné de Chefdebien, prêtre, nommé page de S. Exc. le Grand-Maître de Malte Pinto, mort à Toulouse, où il était allé prêcher, le 14 mars 1818.

5°. François-Guillaume-Gabriel de Chefdebien, capitaine de frégate, retraité, chevalier de Saint-Louis et de Malte.

6°. Louis-François-Gabriel, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné.

VIII. François-Marie, vicomte DE CHEFDEBIEN D'ARMISSAN, chevalier de dévotion de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, colonel à la suite du régiment des chasseurs de Malte, mort le 30 juin 1814, avait épousé en mai 1792, mademoiselle Eulalie *de Cagarriga*, maison illustre du royaume d'Arragon, dont les aînés étaient comtes héréditaires. La branche aînée, établie en Roussillon, avant la conquête, s'est éteinte dans ces derniers temps, et il n'en est resté que deux filles, dont madame Eulalie, vicomtesse de Chefdebien, est l'aînée. Feu le vicomte François-Marie a laissé de son mariage :

1°. Roch, vicomte de Chefdebien d'Armissan ;

2°. Paulus, chevalier de Chefdebien d'Armissan, élève de la marine de première classe ;

3°. Gabrielle de Chefdebien d'Armissan.

VIII. Louis-François-Gabriel, chevalier DE CHEFDEBIEN, sixième fils d'Anne-Francois et de madame Gabrielle de Solas, épousa, le 30 mai 1795, mademoiselle

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Lucie-Appollonie *Amans*. Entré au service, le 13 septembre 1784, il devint commissaire des guerres le 2 septembre 1793, et commissaire-ordonnateur des guerres, le 22 juin 1811. Il était ordonnateur de la dixième division militaire à Toulouse, lorsqu'il fut appelé à l'armée du midi par S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, le 19 mars 1815. Il a été fait ordonnateur en chef de la même armée, le lendemain (rang de lieutenant-général); a servi le Prince jusques au moment où il fut obligé de capituler avec les troupes de l'usurpateur, le 9 avril suivant, a été employé à l'armée prussienne d'occupation en 1816 et 1817, fait chevalier de Saint-Louis, le 27 novembre 1814; reçu par S. A. R. *Monsieur*, comte d'Artois, le 4 décembre suivant, officier de la légion d'honneur, le 9 février 1815, et décoré du lys; fait chevalier de l'ordre royal de l'Aigle-Rouge par S. M. le Roi de Prusse, le 4 septembre 1817; il était chevalier de Malte depuis 1776; il a deux filles et un fils en bas âge.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent accompagnée de deux lions léopardés d'or, lampassés et armés de gueules, celui de la pointe contrepassant. Cimier un lion issant, et le timbre orné de lambrequins aux émaux de l'écu.

DE CHEVÉRUE (1), comtes et marquis de Chevérue, par érection du mois d'octobre 1772, maison d'origine chevaleresque de Bretagne, répandue successivement en Anjou, au Maine et en Basse-Normandie. Elle a fait les preuves pour les honneurs de la cour, par devant M. Chérin fils, généalogiste des ordres du roi, au mois de mai 1789 (2).

---

(1) L'orthographe de ce nom a singulièrement varié; on le trouve écrit dans les titres *Chevrel*, *Chevercüe*, *Chéverüee*, *Chévrüe*, *Chévreux*, *Chevrüe*, *Chevrust*, *Chevreulle* et *Chevrux*, mais plus communément *Chevérue*.

(2) Nous croyons devoir transmettre ici la lettre écrite, à cette occasion, à M. le comte de Chevérue, par M. Cherin fils, devenu depuis général de division.

Monsieur,

Les preuves que vous avez faites devant moi, au ca-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Roger de Chevreulle est compris dans le rôle des chevaliers et écuyers qui défendirent la tour de Dol, en 1173, et furent faits prisonniers dans cette place, par les troupes de Henri II, roi d'Angleterre. Dans le même temps, un autre sujet de la même famille, défendait le château de Fougères contre le même monarque.

On trouve un Chéverüe au nombre des seigneurs qui accompagnèrent St.-Louis à la Terre-Sainte, et Ranulphe de Chevrel, cité dans un compte rendu, l'an 1268, au duc de Bretagne, Jean le Roux. L'an 1303, un Chevérüe, chevalier de l'ordre des Templiers-non-Conformistes, reçut 30 livres du roi Philippe le Bel. La Roque, dans son histoire de la maison d'Harcourt, fait mention d'un messire Pierre de Chevérüe, chevalier, qui fut présent à une montre des nobles de la province de Normandie, faite en 1347, sous l'autorité de Godefroy de Harcourt, par Robert de Thibouville. Ce Pierre de Cheverüe, périt à la bataille de Poitiers, en 1356. L'an 1458, sous François II, duc de Bretagne, un Chevérüe fit le pélerinage de la Terre-Sainte, et fut chargé d'une offrande, offerte par le duc, au St.-Sépulcre et à Stè.-Elisabeth.

La filiation de cette maison est littéralement prouvée depuis Jean de Chevérüe, chevalier, qui, en 1407, épousa Jeannette d'Orvaux, dame de la Lande, fille de Jean d'Orvaux, écuyer, seigneur d'Orvaux. Il fut com-

---

binet de l'ordre du St.-Esprit, vous rendent susceptible de monter dans les carrosses de Sa Majesté, et de la suivre à la chasse, ainsi que l'atteste le certificat que j'ai eu l'honneur de vous remettre.

Ces mêmes preuves ne vous rendent pas moins susceptible de l'ordre de St.-Lazare, dans le cas où *Monsieur*, grand-maître, vous désignerait pour en porter les marques, puisque votre noblesse est ancienne, pure et militaire.

Je suis, avec un attachement respectueux, monsieur le comte, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, *Chérin*.

Paris, le 8 mai 1789.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

pris, pour son hébergement et domaine de Launay, dans la réformation des feux de la paroisse de Vallex, évêché de Nantes, faite, le 10 avril 1430, par les commissaires de Bretagne, et fut maintenu au rang des anciens nobles de la province. Ses descendants ont porté les armes avec distinction, et se sont alliés aux maisons d'Antier de Faulcy, d'Auray de St.-Poix, de Bauldin, de Cadoré, de Cérisay, de Chappedelaine, de Chupin de Mercillé, de Goué, Hadebert de la Girauldaye, Hamel, de l'Huissière, Loriat, de Meaulne, de Pluvié de Kernio, de Poilvilain des Cresnays, des Prés, Provoust, de la Rocque, de St.-Germain, de Scépeaux, Simon de la Roussière, le Vayer, Vaillon, etc., etc.

La généalogie de cette famille est imprimée tom. 12, page 86 du nobiliaire de M. de St.-Allais. On se bornera à citer ici plusieurs sujets de cette famille qui ne s'y trouvent pas compris.

Isabeau de Chevérüe, fille aînée de noble homme Jean de Chevérüe, seigneur de Chevérüe, d'Aigrefeuille et de la Guidocière, et de Jeanne de Coetlogon, fut mariée, par contrat passé au château d'Aigrefeuille, sous le sceau de la cour de Ploermel, le 23 novembre 1490, à Jean de Quelon, IVe. du nom, écuyer, seigneur du Broutay. Elle eut en dot 55 livres de rente qui devaient être assises, après la mort de ses père et mère, sur la seigneurie de l'abbaye en la paroisse de Guer. Elle était représentée sur une vitre du pignon de l'église de la Croix, avec deux écussons aux armes de son mari et aux siennes. Elle fut la 6e. ayeule d'Antoine-Paul-Jacques de Quelen d'Estuer de Caussade, duc de Lavauguyon, pair de France, prince de Carancy, lieutenant-général des armées du roi, commandeur du St.-Esprit en 1753.

François de Quelen, fils aîné de Jean IV et d'Isabeau de Chevérüe, fut déchargé de la tutelle de Claude de Chevérüe, son parent, fils et héritier de feu Gilles de Chevérüe, chevalier, seigneur dudit lieu et d'Aigrefeuille, par sentence du lieutenant de la cour de Nantes, du 1er. février 1526.

Cette maison est représentée par Georges-François-Félix, marquis DE CHEVÉRUE, né à Mortain le 23 janvier 1746, capitaine au régiment de Noailles, dragons,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seigneur et patron de Cerisy, de Saussey, d'Annoville, de Condé et de Bellefontaine, châtelain de Touchet etc., etc., marié, le 7 janvier 1778, avec haute et puissante dame Jacqueline-Françoise-Elisabeth *Richier de Cerisy*.

M. le marquis de Chevérüe versa dans la caisse de LL. AA. RR., la somme de soixante-dix-sept mille huit cent vingt livres, produit d'une somme de cent mille livres, qu'il avait en assignats, qu'il réalisa à ses frais, et déclara prêter, sans intérêts, ladite somme pour être employée à la délivrance du Roi et au rétablissement de la monarchie, et en reçut une reconnaissance de LL. AA. RR., datée de Schonbornslust, le 1er. octobre 1791, signée *Louis-Stanislas-Xavier*, et *Charles-Philippe*.

Il a été nommé, le 18 février 1792, par MONSIEUR, aujourd'hui Sa Majesté Louis XVIII, et monseigneur le comte d'Artois, officier supérieur dans les brigades nobles réunies des ci-devant gendarmes et chevau-légers de la garde du Roi, puis colonel en second des chasseurs étrangers de Polignac; fit, en cette qualité, la campagne de 1792, sous les ordres de LL. AA. RR. qui ont daigné lui donner les certificats les plus recommandables, comme les plus flatteurs, de ses services et de sa conduite, certificats dont il est possesseur. Il a été successivement nommé prévôt de la cour prévôtale de la Manche, et le 12 février 1821, maréchal des camps et armées du Roi.

Armes : de gueules, à trois têtes de chèvre arrachées d'argent.

CHUPPIN DE GERMIGNY; famille originaire de Champagne. Jean Chuppin, né à Paris, vers l'an 1572, fut échevin de cette capitale en 1639. Il existe une médaille de 1640, sur laquelle on voit d'un côté les armoiries de Chuppin, avec l'exergue : *Jn. Chuppin, échevin-receveur-général des pauvres à Paris ;* de l'autre, on voit les armes de la ville, avec l'exergue : *Urbis et fori pauperum tuela*. Le portrait de Jean Chuppin, était à l'hôtel-de-ville.

Jean Chuppin, notaire au châtelet de Paris, fut élu échevin de cette ville en 1684, et Nicolas Chuppin en 1686.

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Le fils de Jean Chuppin eut dix-neuf enfants. L'un de ces enfants, nommé Pierre Chuppin, est l'auteur des Chuppin de Germigny, seule branche existante.

Pierre-Nicolas Chuppin, vicomte de Germigny, fils de Pierre, servit dans les mousquetaires de la garde du Roi, et s'allia, en 1731, avec demoiselle de *Neuvilly*. Il mourut en 1769, laissant deux filles et un fils.

Jean-Nicolas Chuppin, écuyer, conseiller du Roi en son châtelet de Paris, administrateur du collége de Louis-le-Grand, épousa Jeanne *Lebeau*, fille du célèbre académicien, auteur de l'histoire du Bas-Empire. De ce mariage sont issus :

1°. Athanase, qui suit ;

2°. Auguste-Charles-Henri, } surnuméraires des
3°. Nicolas Chuppin. } gardes du corps du Roi.

Athanase CHUPPIN DE GERMIGNY, chevalier, conseiller en la cour royale d'Amiens, ancien garde-du-corps du Roi, lieutenant-colonel de cavalerie, est chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Une autre branche de cette famille a donné trois trésoriers-généraux du marc d'or de l'ordre du St.-Esprit, un capitaine de carabiniers, puis gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. Elle s'est alliée aux familles de Gallois, le juge de Bouzonville, Roland, Voysin, Verrier, Quentin, Oursel, Mouffle de Champigny et le Couteux.

Les Officiers du marc d'or ayant été supprimés, par édit de janvier 1720, le Roi accorda à Nicolas-Augustin Chuppin, un brevet et des lettres d'honneur et de vétérance pour porter la croix de l'ordre du St.-Esprit, sa vie durant, en considération des services rendus à l'ordre, par son père et par lui, pendant 34 ans.

Armes des Chuppin de Germigny : d'or, au chevron d'azur, surmonté d'une étoile de gueules, et accompagné en chef de deux croissants du même, et en pointe d'un pin de sinople.

La seconde branche portait : d'or, au chevron d'azur, surmonté d'un croissant de gueules, et accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un pin de sinople accosté de deux pommes de pin du même.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DE CLAIRVAULX, et par corruption DE CLERVAUX, en Poitou; noblesse d'ancienne chevalerie, qui paraît tirer son nom de l'ancienne baronnie de *Clairvaulx*, au diocèse de Poitiers.

Guillaume de Clairvaulx (*de Claris-Vallibus*) est nommé dans l'acte d'une donation faite vers l'an 1165, au prieuré de St.-Martin-de-Josselin, par Eudon, comte de Bretagne, à Alain de Rohan, son cousin.

Thibaut de Clairvaulx, varlet, servit dans les guerres de Saintonge, ainsi qu'il appert d'une quittance qu'il donna pour ses gages le 27 septembre 1338. Sur son sceau paraît une croix patée et échiquetée.

Pierre de Clairvaulx, élu abbé de Saint-Maixent, fut confirmé par le concile de Bâle, au grand déplaisir d'Eugène IV, qui avait nommé François, cardinal du titre de Saint-Clément. Les services signalés que Pierre de Clairvaux rendit à Charles VII, contre les Anglais, lui firent obtenir, le 15 septembre 1442, pour lui et pour ses successeurs, dans l'abbaye de Saint-Maixent, le titre de *conseiller du grand conseil du Roi*, et l'honneur de porter dans les armes de l'abbaye un écusson dont le champ serait de gueules, à une fleur de lys d'or.

Cette maison, qui a constamment suivi le parti des armes, et s'est alliée aux meilleures maisons du Poitou, subsiste en plusieurs branches : l'aînée dite des Clervaux de l'Oumelière à St.-Maixent ; la seconde des Clervaux de Châteauneuf ; la troisième des Clervaux du Crozic ; et la quatrième des Clervaux de Vanzay. Parmi les membres existants de cette famille, il y a un chevalier de Malte, deux de St.-Louis, et deux du mérite militaire. Deux ont été pages du prince de Condé : l'un d'eux s'est offert en otage pour Louis XVI, a émigré et a fait les campagnes de l'armée de Condé.

Armes : de gueules, à la croix patée vairée, *alias*, échiquetée d'argent et d'azur, alésée ; l'écu timbré d'une couronne de comte.

DE CLEBSATTEL ou GLEBSATTEL; cette famille établie en Alsace depuis environ deux siècles, est une branche puînée de l'illustre famille des Clebsattel ou

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Glebsattel, qui, depuis plus de quatre siècles, entre dans tous les chapitres nobles d'Allemagne, notamment dans ceux de Wurzbourg et de Fulde, ainsi qu'il est prouvé par les registres des chapitres nobles de ces deux villes, et par les pierres sépulcrales de leurs églises.

Plusieurs membres de la branche d'Allemagne, dite des comtes et barons de Clebsattel, ont été colonels et officiers-généraux au service de Bavière. La branche d'Alsace a donné plusieurs officiers supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, entr'autres, un lieutenant-colonel du régiment Royal-Allemand, dont les tantes ont été reçues chanoinesses au chapitre de Migette, en Franche-Comté.

Cette branche s'est subdivisée en trois rameaux :

1°. Les seigneurs de Cernay, des deux Traubach, barons de Chevenote, etc., dont le dernier est mort lieutenant de Roi de Beffort, laissant des enfants qui existent. Toute cette branche a émigré au commencement de la révolution ;

2°. Le rameau de Clebsattel de Traubach, établi à Thann, dans la haute Alsace ;

3°. Le troisième rameau, qui a également émigré, a pour chef actuel :

François-Dominique de Clebsattel, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié avec Adélaïde *du Bellay*, de laquelle il a :

1°. Joseph de Clebsattel, établi à Dunkerque, époux de Rosalie de Jeuvernay. Il en a plusieurs enfants :

a. Etienne-Alfred de Clebsattel, né en 1807 ;
b. Hippolyte de Clebsattel, né en 1808 ;
c. Elisa de Clebsattel, née en 1805 ;
d. Aglaë de Clebsattel, née en 1806 ;

2°. Eléonore de Clebsattel, mariée à noble Louis Drolenvaux, sous-inspecteur aux revues, chevalier de la Légion-d'Honneur ;

3°. Flore de Clebsattel, épouse du baron de Lautour, officier-général, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et officier de la Légion-d'Honneur.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La branche d'Alsace, sur quelques difficultés qui lui avaient été faites par le syndic de la noblesse de cette province, à cause de la perte de plusieurs de ses titres, obtint du roi Louis XIV des lettres de réhabilitation en 1683, qui furent confirmées au mois de février 1710.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au sapin de sinople, terrassé du même ; aux 2 et 3 de gueules ; à une tête de bouquetin d'argent.

CONDOM. *Liste des Gentilshommes convoqués à l'assemblée de la Noblesse de la sénéchaussée de Condom, pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de* 1789.

Messieurs,

Le comte de Noaillan-Lamezan, président.
Le comte de Marin, commissaire.
Le comte de Montaut, commissaire.
Le comte de Mélignan, commissaire.
Du Bouzet, commissaire.
Le comte de Dijon, commissaire.
Le marquis de Galard-Terraube.
Le comte de Poudenas.
Le comte de Cadignan, pour lui et pour madame la baronne de Cadignan.
Le Baron de Lustrac.
Le vicomte de Noaillan.
Le baron de Trenquéléon, pour lui, pour M. le duc d'Aiguillon, et pour M. de Cambon.
Le marquis de Lusignan.
Le comte de Gélas, pour lui, pour M. le marquis de Flammarens, et M. de Brivasac, comte de Beaumont.
La Grange-Lonspeyroux.
Le baron de Bérauld, pour lui, pour M. de Morin et et M. de Rhimbès du Seudat.
De Paty, pour lui et M. de Virasel, marquis de Pouy.
Le commandeur de Basignan.
De Saint-Germé, pour lui, pour mademoiselle de Lasseran et pour M. de Campagno.
Le comte du Bouzet.
De Lartigue, pour lui et pour madame la comtesse de Beaumont.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Le comte de Poudenas, pour M. le marquis de Dunes, et pour M. le marquis de Roquépine.
Du Bouzet, pour M. de Guichené.
Le baron d'Esparbès, pour lui et pour M. de Berrac.
La Fourcade.
Héron de Malausane.
Mélet, marquis de Bonas, pour lui et pour M. de Mélet de Saint-Orens, baron de Las.
Lissalde de Casteron.
Du Pleix de Cadignan.
Du Puy du Busca, pour lui et M. du Puy du Molé.
Fabars, pour lui et pour mademoiselle du Pleix de Cadignan.
De la Devèze de Charrin.
Redon d'Auriole.
Le Sage.
Le chevalier de Polignac, pour lui et pour chacune de ses deux sœurs.
Le chevalier de Mazelière.
Copin de la Garde.
Le comte de Mélignan, pour M. de Mélignan-Caillavère.
Le baron de Castillon, seigneur de Parron.
De Vigier.
De Caubeyres, pour lui et pour son père.
Du Bernet, pour lui et pour M. le vicomte de Juillac.
De Lafite de Francescas.
Le chevalier de Basignan de Grenelle.
Le comte Dorlan de Polignac, pour lui et pour M. de Ravignan.
Le chevalier du Pin.
Daux de l'Escout.
De Roquevert.
De Coucy.
D'Estrac.
Faulong du Bosq.
De Vigier, pour lui et pour madame de Bigos.
Galard de Lusanet.
Le chevalier de Cambon.
Le baron de Gélas.
Le comte de Cugnac.
Antoine de Castillon.
Le chevalier Joseph de Castillon.
Le chevalier du Mirail.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Declaye.
Du Bernet de Peyriac.
Du Bernet, fils.
Du Bartas de Cavaignan.
Le chevalier de Basignan.
Goyon d'Eoux.
Molié.
Le chevalier de Galard-Terraude-Bonot.
Peyrecave de la Marque.
Le chevalier de Laverny de Lassale, pour lui et pour madame de Chaseron.
Ducos de la Hité-Saint-Barthélemy.
Le chevalier de Saint-Germe.
Du Bernet de Courrejot.
Lassambelle de Camin.
La Mothe, père.
La Mothe, fils.
Ducause.
De Goyon de la Herrouse.
De Lartigue.
De Lartigue.
De Labat.
De Perricot.
De Lasserre.
Du Bartas.
Lesage de Moras.
De Moncade.
De Civrac.
Montaut de Montréal.
Le chevalier de Mengin.
De Cambon de Lasserre.
Le chevalier de Carrère-Maliac.
De Goyon-Brichot.
Du Chic.
De Cambon de Larroque.
De la Grange.
Larroche-Lauriac.
Goyon-d'Arzac, commissaire-rédacteur et secrétaire de l'ordre.

DE COQUET, barons de la Roche de Guimps; famille originaire de Guienne, dont l'ancienneté remonte à noble Pierre Coquet, écuyer, qui testa le 7 février 1558.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Une branche de cette famille est établie à Agen, depuis environ deux siècles. Elle a donné des magistrats au parlement de Bordeaux, un grand maître d'hôtel d'Henri IV, des officiers supérieurs aux armées, des chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un coq du même, crêté et barbé de gueules; au chef cousu de gueules, chargé de deux étoiles d'argent.

DE CORTADE; famille noble, originaire de Gascogne, au pays d'Astarac, où elle possédait la seigneurie de Lartigue, dès l'an 1130, tems auquel Raymond, Sanche et Bertrand de Cortade, frères, donnèrent à l'église d'Auch la dîme de cette seigneurie; l'acte de donation est conservé dans les archives de cette église.

De cette souche descendait Pochon de Cortade, qui, en 1490, était receveur pour le Roi au pays d'Astarac, charge très-considérable dans ces tems reculés, où les baillis et sénéchaux faisaient seuls la recette du domaine des Rois.

Pochon de Cortade eut pour fils Jacques de Cortade, qui eut pour fils Antoine de Cortade, lequel se trouve qualifié de messire, dans le testament de très-puissant seigneur Bertrand d'Armantieu de Béarn-Béon, en l'année 1537.

Noble Jacques de Cortade, son petit-fils, paraît dans un acte du 18 septembre 1612, où il traite pour les droits de damoiselle Marie de Verdier, femme de messire Dominique de Cortade, son fils, au sujet d'un certain domaine, situé au terroir de Durban.

Ce Dominique de Cortade, Ier. du nom, écuyer, épousa ladite Marie *de Verdier*, le 14 février 1610, comme il paraît par l'acte de célébration dudit jour.

Le 16 mai 1612, naquit Dominique de Cortade, IIe. du nom, comme il résulte de son extrait baptistaire, où il est dit fils de M. Dominique de Cortade et de damoiselle Marie de Verdier. Il épousa, le 24 mars 1640, damoiselle Jeanne *de Busquet*.

Le 8 octobre 1641, naquit Dominique de Cortade, IIIe. du nom, qui eut pour fils Dominique-François de Cortade, lequel fut marié, en premières noces, avec damoiselle Marguerite *d'Autrave*, de laquelle il n'eut

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

point d'enfants; et en secondes noces, avec damoiselle Jeanne *de Lacoste*, de laquelle il eut François-Christophe de Cortade, lieutenant principal en la sénéchaussée des Quatre-Vallées, qui fut marié avec damoiselle Elisabeth *de Loubet*, alliée avec la maison de la Barthe, des anciens souverains des Quatre-Vallées, duquel mariage est né Jean-François de Cortade, marié, en 1771, avec damoiselle Françoise *d'Affier*. De ce mariage est issu Jean-François-Christophe de Cortade.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur; au lion d'or accompagné de trois étoiles du même; aux 2 et 3 de gueules; au besant d'argent.

DE COURTADE; famille noble de Gascogne, de laquelle, depuis deux cents ans, sont sortis plusieurs militaires qui ont servi honorablement, et parmi lesquels on distingue particulièrement François de Courtade, aide des camps et armées de Louis XIII, qui, en récompense de ses services, reçut des lettres de noblesse de ce prince, le 4 mars 1643. Il s'était trouvé à toutes les actions qui avaient eu lieu en Lorraine et en Allemagne; aux siéges de Dôle, de Corbie, Fontarabie, Coni, Turin, Tortone et autres, où il se comporta avec la plus grande distinction. Subséquemment à l'obtention de ces lettres-patentes, il se trouva au siége de Roses, en 1645, et au combat de Crémone, en 1648, où il eut le bras cassé d'une mousquetade; il était alors capitaine au régiment de Navailles (1). Jean de Courtade, son fils, créé maréchal des camps et armées du Roi, à la promotion du 8 mars 1718, mort au mois de mars 1721, s'était trouvé à dix batailles, sept combats et quinze siéges, ainsi qu'à plusieurs autres actions de guerre (2).

Louis de Courtade, après avoir servi long-tems dans le régiment de Toulouse, où il eut un bras cassé au siége de Namur, en 1692, fut nommé gouverneur du fort des Bains et de la ville d'Arles, en Roussillon; cette honorable retraite ne fut pas la seule récompense

(1) Voyez la Gazette de France, des 31 mai 1645, et 15 juillet 1648.

(2) Voyez le tome IV du Dictionnaire historique et biographique des Généraux français.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de ses services; Louis XIV le reçut lui-même chevalier de Saint-Louis, lors de la création de cet ordre, au mois d'avril 1693.

De cette famille sont issus des magistrats qui ont occupé des charges dans les cours souveraines de Pau et de Bordeaux. D'autres, enfin, ont servi d'une manière distinguée dans la maison du Roi, dans des régiments, plus particulièrement dans la cavalerie, avec les grades de capitaines et d'officiers supérieurs, jusqu'à l'époque de la révolution, ainsi que dans l'émigration; la plupart ont été décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux croissants du même.

CRÉTIEN DE NEUFVILLE, en Normandie; famille des plus anciennes de cette province, où elle est connue depuis Gui *Crétien*, chevalier, ou Guiard, comme le nomme la Roque, qui épousa Marie *de Clerc*, et fut père de Guy Crétien, pourvu de la charge de maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, au lieu de Raoul de Pruelles, par lettres de l'an 1383. Il fut nommé maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, le 22 février 1385, et comparut à l'échiquier de Normandie, tenu à Rouen en 1400. Il avait pour frère, Jean Crétien, chevalier, époux de Jeanne *de Harcourt*, fille naturelle de Jean VI, comte de Harcourt, et père, 1°. de Robert Crétien, chevalier, seigneur du Bacquet et de Launny en 1454; 2°. de Jean Crétien, licencié ès-lois, desquels il est fait mention dans les échiquiers tenus à Rouen en 1463, 1464, 1469 et 1474. L'auteur *des Généalogies des Maîtres des Requêtes* (pp. 57, 58), croit Gui Crétien, frère ou neveu de Gervais Crétien, chanoine de Bayeux, et médecin du roi Charles V, lequel fonda le collége de Bayeux à Paris, l'an 1370.

Cette famille est représentée de nos jours par :

Pierre-François *Cretien de Neufville*, qui, entré d'abord dans les gendarmes de la garde ordinaire du Roi, est passé dans différents corps; a été fait chevalier de Saint-Louis, nommé correspondant de la Société royale et centrale d'Agriculture du département de la Seine, et, lors de l'établissement des préfectures, nommé conseiller de la

- Copyright - Les éditions d'Albay - Lyon 2007 -

préfecture du département de l'Eure, emploi qu'il remplit encore aujourd'hui. Le 24 juin 1814, il présida la députation du conseil de cette préfecture, qui vint déposer au pied du trône l'hommage de son respect et de son entier dévoûment. Il prononça l'adresse votée par ce conseil, à laquelle Sa Majesté daigna répondre avec sa bonté toute paternelle, en accordant la décoration du lys au préfet, à la députation et aux autres membres du conseil de préfecture. Madame accueillit aussi, avec bienveillance, les hommages et les vœux de cette même députation. M. Crétien de Neufville a épousé, 1°., en 1769, demoiselle *Rotrou*; 2°., en 1812, demoiselle *le Nez de Cotty de Brécourt*; 3°., en 1818, demoiselle Eugénie *de Bosguérard*, née en 1796, fille de M. de Bosguérard, et de demoiselle Odoard de Bois-Milon.

Il a eu deux sœurs; l'une avait épousé son cousin-germain, capitaine d'infanterie. Devenue veuve, et particulièrement considérée de madame Louise de France, elle se fit religieuse au couvent des carmélites de Compiègne. Elle fut une des seize du même ordre, qui tombèrent martyres sous la hache révolutionnaire de Robespierre, peu de jours avant la fin de ce monstre.

L'autre sœur est veuve de M. *le Vaillant de Valcourt.*

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois roses de gueules, et accompagnée de trois fleurs de lys nourries d'or.

DE CROSEY. L'ancienne maison de ce nom, originaire du comté de Bourgogne, est issue de race chevaleresque, et tire son nom des village et fief de Crosey, au bailliage de Baume, qu'elle a possédés consécutivement depuis plus de six siècles; elle remonte sa filiation à Valentin de Crosey, écuyer, vivant en l'an 1200, et la noblesse de son nom à Valérius et Boriard de Crosey, rappelés, parmi d'autres gentilshommes, dans des chartes et fondations de l'abbaye du Lieu-Croissant, de 1132 et 1133.

Cette maison s'est toujours alliée à des familles distinguées de l'ancienne chevalerie; elle a été reçue très-anciennement dans tous les chapitres et corps de noblesse, et notamment au corps de chevalerie de Saint-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Georges, depuis l'an 1600, ainsi que dans les armées de Bourgogne.

Armes : d'argent, à l'ours menaçant de sable.

CUISSOTTE DE GIZAUCOURT; seigneurs de Gizaucourt, de Bierges, Vouzy, vicomtes de Plivôt, etc. Cette maison qui s'éteint de nos jours, est une des plus anciennes et des mieux alliées de la province de Champagne, d'où elle est originaire. Elle a été maintenue par l'intendant de cette province, au mois de janvier 1667, sur preuves remontées à Robert Cuissotte, écuyer, époux de Simonne le Pitancier. Jean Cuissotte, son fils, écuyer, seigneur de Gizaucourt, obtint le 23 mai 1447, du prévôt de Château-Thierry, une sentence par laquelle il fut déclaré noble, et issu de noble race, étant descendu de messire Pierre Balussier, chevalier, seigneur de Dormans, et comme tel exempt des droits qui se levaient au nom du Roi, sur les habitants et bourgeois roturiers. Les descendants de Jean Cuissotte et de Jeanne de Nave, son épouse, ont suivi le parti des armes, où plusieurs se sont élevés à des grades supérieurs; d'autres ont obtenu d'honorables distinctions, dans la haute magistrature; un entr'autres a été conseiller ordinaire du Roi en tous ses conseils, et honoraire au grand conseil. Cette famille s'est alliée aux maisons et familles de le Folmarié, Godet de Soudé, Goujon de Thuisy, Lallemant de Monthelon, Noizette du Bellay, de Thuisy, de Thurin. etc.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or; à la bande d'azur, chargée de trois alérions d'argent; aux 2 et 3 de gueules; à l'aigle d'or, sur le tout d'azur; au chevron d'or, accompagné de trois besants du même.

DALICHOUX, (1) barons de Senegra; famille ancienne, originaire du Languedoc, qui compte des services militaires distingués et de belles alliances, Elle remonte d'après les preuves qu'elle a faites par devant l'intendant de cette province, en 1718, et par devant M. Ché-

(1) Ce nom se trouve orthographié d'*Alichoux*, dans quelques actes.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rin, généalogiste des ordres du Roi, en 1788, pour le service militaire, à noble Gui Dalichoux, qui épousa demoiselle Hélix de Malafos, avec laquelle il est rappelé dans le contrat de mariage de noble Amans Dalichoux, leur fils, du 11 octobre 1545. Leurs descendants, après s'être alliés aux maisons et familles de Sebeug, de Seguin, de Saint-Julien, de Pascal de Saint-Juéry, du Claux de la Baume, et de Manse de Sauvian, se sont partagés en deux branches, dans l'ordre qui suit :

PREMIÈRE BRANCHE.

VIII. Louis-Antoine DALICHOUX, baron de Sénégra, marquis de Saint-Félix, etc., entra garde marine le 15 mai 1757, et obtint son congé le 27 mars 1766 ; son père lui fit donation de tous ses biens par acte du 14 mai 1770. Il épousa le 1er. juin 1773, demoiselle Marie-Jeanne-Françoise-Félicité-Joséphine-Juliette *de Savelly de Caseneuve*, fille de messire Jean-Paul-Marie de Savelly de Caseneuve et de Louise-Charlotte de Vanel de l'Isle-Roy.

Leurs enfants furent :

1°. Jean-Paul-Marie-Gabriel Dalichoux, baron de Sénégra, qui fit ses preuves de noblesse par devant M. Cherin, généalogiste des ordres du Roi, pour le service militaire, le 10 mai 1788 ;

2°. Louis-Antoine-Henri-Prosper Dalichoux de Sénégra, qui fit les mêmes preuves pour la marine ;

3°. Louis-Marie-Augustin Dalichoux de Sénégra, né le 18 août 1782, qui fit les mêmes preuves ;

4°. Henri-Marie Dalichoux de Sénégra, qui fit les mêmes preuves pour le service militaire, le 10 mai 1788 ;

5°. Armand Dalichoux de Sénégra.

SECONDE BRANCHE.

VIII. Joseph-Marie Dalichoux, frère de Louis-Antoine, chevalier de Sénégra, capitaine au corps royal

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

d'artillerie au régiment de Grenoble, chevalier de Saint-Louis, épousa, en 1784, Marie-Antoinette-Charlotte *de Récourt*, fille de messire Pierre-Florimond-Charles-Joseph de Récourt, chevalier, seigneur du Sart, et de dame Antoinette Frémyn. De ce mariage sont issus:

1°. Henri-Joseph Dalichoux de Sénégra;
2°. Jules-Michel Dalichoux de Sénégra.

Armes : d'azur à trois croissants d'argent. Supports: deux lions.

Voyez le tome XVIII du Nobiliaire de France.

DE DAMIAN; seigneurs du Vernegues et de Vinsargues en Provence; famille originaire du Piémont. Charles de France, duc d'Orléans et de Valois, comte d'Ast, aggrégea, le 13 décembre 1460, à la noblesse de son comté, Guillaume Damian, seigneur de Vernegues en Provence, où il était venu s'établir en 1440. Benoît, son frère, qui demeura en Piémont, où il eut la terre de Castelinard, à dix milles de la ville d'Ast, forma une branche qui subsiste avec distinction en la personne des comtes de Castelinard et de Verdun, qui portent les mêmes armes que ceux de Provence. Cette famille, outre des alliances considérables, a fourni un maréchal des camps et armées du Roi, plusieurs officiers supérieurs, des gouverneurs de places, des chevaliers et commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et s'est alliée aux maisons d'Agoult d'Ollières, d'Albessy, d'Andréa de Barrême, de Bouchard d'Esparbès, d'Aubeterre, de Castellane-Adhémar, de Cambis, de Chapus, de Châteauneuf-d'Entragues, d'Escalis, d'Etienne, l'Evêque de Saint-Etienne, de Florence, de Fougasse, de Franconi, de Galiens des Issards, de Gérente, de Lauris-Taillades, de Malet, de Manville, le Meingre de Boussicaud, de Panisse, de Ravel, de Rodulph-Limans, de Raousset d'Aurons, de Sade, de Seytres, etc.

Armes : de gueules, à une étoile à huit rais d'argent; au chef d'or, chargé d'une aigle de sable.

DAMBELIN; maison d'ancienne chevalerie, qui possédait la seigneurie de Dambelin, village du bailliage de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Baume, au comté de Bourgogne, qui relevait du comté de Montbéliard. Joseph, Simon, Guy et Jeannon, successivement seigneurs de Dambelin, firent des donations dans le douzième siècle, à l'abbaye du Lieu-Croissant, dite depuis des Trois-Rois, et à d'autres monastères, qui en ont conservé les chartes.

Jean de Dambelin, chevalier, reprit en 1310, pour certains fiefs, de Guy de Granges, seigneur de Grammont, et épousa en 1338 Alix de Raincourt. Il paraît avoir eu de ce mariage, Marguerite de Dambelin, mariée vers 1380, à Jean de Saint-Mauris, chevalier, laquelle dut être la dernière de cette maison, puisque, dès cette époque, ses fiefs se trouvent tenus par celle de Saint-Mauris en Montagne, et qu'on ne voit plus depuis de traces, ni dans les archives, ni dans les auteurs, de la maison de Dambelin.

Armes : d'or, à trois macles de sable.

DE DAMPMARTIN. Jean-Antoine-Roch de Dampmartin, né à Uzès, dans le bas Languedoc (aujourd'hui le département du Gard), le 25 décembre 1727, appartenait à la famille de Lacroix de Castries, par une double alliance; son grand-père avait épousé en 1691, demoiselle Anne de Lacroix-Caudillargue, et l'une de ses tantes avait épousé M. le baron de Lacroix, seigneur de Gaugeac. Son père, qui avait accompagné M. le cardinal de Polignac à Rome, en qualité de gentilhomme d'ambassade, le fit, dès 1740, entrer en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Limosin, infanterie. Devenu capitaine au même corps, il fut pourvu du grade de colonel à la suite de l'infanterie, en 1755, nommé commandant de la ville et pays d'Uzès, en 1756, et décoré de la croix de Saint-Louis, en 1761. Il épousa, en 1753, mademoiselle Jeanne-Elisabeth-Josephe *de Venant*, fille aînée du marquis d'Yvergny, d'une des plus anciennes familles de la noblesse d'Artois. De ce mariage sont nés quatre enfants, dont deux morts en bas âge, une fille mariée au baron de *Fontarèche*, et décédée sans laisser de postérité. Le quatrième suit :

Anne-Henri de Dampmartin, né à Uzès, le 30 juin 1755, entré au service dans le régiment de Limosin, infanterie, en 1770, capitaine de cavalerie dans le régi-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ment de Royal, en 1778, lieutenant-colonel du régiment des dragons de Lorraine, en 1791, colonel de ce corps en 1792, rejoignit la même année l'armée des Princes au-delà du Rhin; il fut fait chevalier de St.-Louis en 1796, membre de la chambre des députés en 1814, fut nommé officier de la Légion-d'Honneur au mois d'août de la même année; maréchal de camp le 21 février 1816, et décoré du titre de vicomte, par lettres-patentes du 17 août de la même année. Marié trois fois, il a épousé en 1785, mademoiselle Marie-Geneviève *Bignau*; devenu veuf en 1805, il a épousé en 1807 madame la comtesse *d'Amphoux*, veuve de M. le comte d'Amphoux, capitaine de vaisseau de la marine royale; devenu une seconde fois veuf en 1809, il a épousé en 1811 mademoiselle Amélie *de Durfort*, fille aînée du comte Louis de Durfort, mort ambassadeur de France à Venise, et dont la sœur cadette a épousé le maréchal de Beurnonville. De son premier mariage il a eu quatre enfants. L'un des garçons est mort en bas âge; la cadette de ses filles a été ravie à sa tendresse au moment où elle entrait dans sa dix-septième année; la fille, qu'il conserve, est mariée à M. Edouard *de Flaux*, et son fils suit :

Jean-Antoine-Roch-Tancrède de Dampmartin, né à Montségur, département de la Drôme, le 6 novembre 1786, auditeur au conseil d'état en 1809, a rempli différentes missions dans cette place. En 1814, il a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur et sous-préfet de Carpentras; ayant suspendu ses fonctions durant les cent jours, il a repris au retour du Roi en 1815, son poste; il a obtenu en 1816, de passer à la sous-préfecture d'Orange; le 6 mai 1817, il a épousé mademoiselle Marie-Gabrielle-Françoise-Clémentine *Palisse de Mérignargues*. De ce mariage sont nées deux filles, Elisabeth Herminie, en 1818, et Anne-Gabrielle en 1820.

Armes : écartelé aux 1 et 4 d'azur; à trois bandes d'argent; à la bordure denchée d'or, qui est de DAMPMARTIN; aux 2 et 3 d'or; à une bande componée de sept pièces savoir : quatre compons d'argent, chargés chacun d'une moucheture de sable, et trois compons de gueules, accompagnée de deux fleurs de lys de sinople, qui est de VENANT. Couronne de vicomte. *Supports* : deux griffons.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DIJON. *Liste de MM. les gentilshommes du bailliage de Dijon, convoqués pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume en* 1789.

Messieurs,

De la Tour du Pin de Gouvernet, chargé des procurations de M. Antoine Fremy et de M. Benigne Quillardet.
Le comte de Vienne, chargé des procurations de M. le prince de Condé, et de M. le duc de Saulx-Tavannes.
Antoine-Nicolas-Philippe-Tanneguy-Gaspard-le-Compasseur-Créquy-Montfort, marquis de Courtivron, chargé des procurations de M. le comte de Thésut et de M. le duc de Luxembourg.
Emonin de Dampierre, chargé des procurations de M. Chifflet d'Orchamp et M. le comte de Crécy.
Bernard de Saint-Aubin.
Petit, baron de Meurville.
Leblin.
Le comte d'Auvillars, chargé des procurations de M. Gallet de Pluvault, et de madame la comtesse de Sole, dame du marquisat de Chaussin.
Bouhier de Bernardon, chargé des procurations de M. le comte de Vogué, et de M. Benigne Bouhier-Lantenay.
Hocquart, chargé de la procuration de M. Maltête.
Fardel de Daix, chargé de la procuration de M. Jean-Baptiste Gagne.
Villedieu de Torcy.
De Verchère d'Arcelot, chargé de la procuration de M. de Croonembourg.
Antoine-Louis de Verchère.
Jannon.
De Conygham.
Pierre de Verchère.
Le baron de Drée.
De Virely.
Cottin de Joncy, fondé de la procuration de madame Odelle Rigoley de Juvigny.
Claude de la Troche.
Guillaume de la Troche
Cortois de Quincey.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Leseurre de Mussey.
Joseph et Bernard de Sassenay.
Champion de Beauregard.
Charles-Richard de Vesvrottes, fondé des procurations de madame la comtesse de Ferdinand, et de M. Richard de Bligny.
Richard de Montogé.
Fevrel de Saint-Mesmin.
Poulletier de Suzenet.
Jobard du Mesnil.
Charpy de Jugny, chargé de la procuration de M. le comte de Clairon-d'Haussonville.
De la Martinière.
Gauthier.
Fyot, marquis de Mimeure, fondé des procurations de M. le comte de Wal, et de M. le marquis de Damas.
Barbier de Reulle, fondé des procurations de M. Raufer de Bretenières, et de madame de Pise de Reulle.
Cautain.
Lallemant de Villers, chargé de la procuration de M. Comte-Duc.
Canablin de Lantilhac.
Du Bouillet.
De Grenaud.
Pérard.
De Macheco, chargé des procurations de M. Gagnard de Joursevaut, et de M. le marquis de Massol.
Joseph Tardy.
Michel Tardy.
Cortois de Charnaille.
Lemulier de Bressey, chargé de la procuration de madame Bouhier, veuve Fleutelot de Marlier.
Courtot de Cissey, chargé des procurations de M. Seguenot, veuve d'Esternay, et de M. Chauvelot, seigneur de Corberon.
Fyot de la Marche, marquis de la Marche, comte de Dracy.
De la Vesvres.
Catin de Richemont.
De Pradier, marquis d'Agrain.
De Brosses, comte de Tournay, fondé de procuration de M. de Brosses.
Février de Fontete.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Filzjean, baron de Talmay.
Charles-Gaspard de Macheco.
Guy-Hugues de Macheco, chargé des procurations de M. le marquis Gallet de Mondragon, et de madame du Tillet, marquise de Montoison, veuve Louis-Claude Clermont de Montoison, en qualité de tutrice honoraire d'Anne-Charles de Clermont.
De Berbis, marquis de Longecourt, chargé de procuration de Mme. de Froment, veuve d'Autricourt, et de madame de Berbis, veuve du comte de Malain.
De la Motte, seigneur d'Osilly.
Louis de la Loge, chargé de la procuration de madame le Verrier de Plancey, veuve du comte de Berbis.
Gault.
Armynot du Châtelet.
Petit.
Vautrin.
Parigot, chargé de la procuration de M. de Beaufort.
Viennot de Vaublanc.
Gravier de Chamandrey, chargé des procurations de M. Louis Moussier, et de M. Pierre Routy-Charasdon.
Courtot de Martenot.
Fyot de Mimeure.
Gonthier, chevalier d'Auvillars.
Gravier de la Gellière, chargé des procurations de M. de la Martine, et de M. de Ganay, comte de Lusigny.
Guillemier, chargé de la procuration de madame Chappeau, veuve Brunet.
Quarré d'Aligny.
Le marquis Richard-d'Ivry.
De Bataille de Mandelot, chargé de la procuration de madame de Damas, sa mère, veuve en secondes noces du comte Louis-Claude Clermont-Montoison.
Claude-Joseph-Jean Courtot, chargé de la procuration de M. Brunet de Monthélie.
Courtot de Cissey, chargé des procurations de M. Loppin du Châtelain, et de madame Loppin, veuve Duchamp.
Balliat.
Balliat de Broindon.
De la Folie de Joux.
Lorenchet.
Marey.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Boucheron.

Blancheton, comte de la Rochepot, chargé de la procuration de madame Gagniard, sa mère, et de M. de Guillermin.

Grozelier, chargé de la procuration de M. le comte de Berbis.

Audra.

Gillet de Thorey.

Gillet de Grammont.

Le président Richard, chargé des procurations de M. du Tillet, marquis de la Bussière, et de M. de Mandat.

Basset, marquis de Montchat, chargé de procuration de madame de la Tour du Pin, veuve Bollioud.

De Changey, chargé de la procuration de M. de Villers la Faye.

Le marquis de Jaquot-d'Andelard, chargé de la procuration de M. l'abbé de Sauvigné, et de madame Cotheret, veuve de Samerey.

Perreney de Balleure, chargé des procurations de M. Blancheton, vicomte de la Rochepot, et de M. de Riollet de Morteuil.

Léautey, fondé de procuration de madame Michel, veuve de Chanteau.

Laurent.

Royer.

De Cœur-de-Roi.

Claude-Augustin de Berbis.

Clopin de Bessey.

Suremain.

Pasquier de Messange.

Perreney de Charey.

Le Gouy de Saint-Seine, chargé de la procuration de M. le Gouy de Saint-Seine, son père, et de M. de Valloux.

Le marquis de Richard-d'Ivry.

Nicolas Perrin.

Perrin fils.

Martenne.

Charles Désormes du Plessis.

Jean-Baptiste-Bernard Désormes du Plessis.

Genot.

Quirot de Selongey.

Bougeret.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

François-André Jobert de Chambertin.
Bénigne-Alexis Jobert de Chambertin.
Suremain de Flamerans, chargé de la procuration de madame Bustard des Moutots, veuve de Cléry.
Madame la comtesse de Moiria, par procureur.
Durand du Meix, chargé des procurations de madame Perreney-Dathzau, sa mère, et de M. de Bretagne.
Mairelet de Malmont.
Brondeault.
Surget.
Pelletier.
Suremain de Flamerans, père, par procureur.
Perrault de Montrevost, par procureur.
De la Borde, par procureur.

DURNES ou DURNAY; maison illustre et puissante d'ancienne chevalerie et du haut baronnage du comté de Bourgogne, qui tirait son nom d'un ancien bourg et château considérable du bailliage d'Ornans. Elle a constamment contracté les plus hautes alliances, et s'est éteinte depuis environ quatre cents ans. Toutes les chartes que l'on en retrouve depuis l'an 1000 jusqu'à son extinction, dans les archives de Montbéliard, de l'officialité, des abbayes de Thenley, Claire-Fontaine et maisons particulières, portent des fondations et traités si considérables, qu'ils constatent qu'elle a dû tenir le premier rang parmi les plus grands seigneurs des deux Bourgognes.

Quelques généalogistes ont avancé vaguement l'erreur accréditée que Durnes portait un lion dans ses armes; mais deux tombeaux, encore existants à l'église de Mathay, près Montbéliard, l'un de Marguerite de Durnes, femme de Thiébaud de Saint-Maurice-en-Montagne, chevalier, seigneur de Mathay en 1419, et l'autre, d'un de ses fils qui le porte pour quartier, portent distinctement sculptés son nom et ses armes, qui sont trois croisettes fleuronnées, posées en chef, rangées en fasce; et d'anciens manuscrits les blasonnent, en effet, d'or, à trois croisettes fleuronnées de gueules posées en chef.

D'ELBAUVE (Richard-Joseph), né à Valenciennes (ci-devant province du Hainaut), émigré en juin 1791,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ancien capitaine ; pay-master des hussards de Salm-Kyrbourg (armées de Condé et du duc d'Yorck sur le continent), chevalier de Saint-Louis, et capitaine commandant la gendarmerie royale de la Somme, obtint des titres de noblesse pour lui et ses descendants, par ordonnance du Roi, du 16 mai 1816, et lettres-patentes, du 12 octobre suivant, enregistrées en la cour royale d'Amiens, le 6 novembre même année.

Armes : d'or, à une tige de trois lys au naturel, et un rameau d'olivier de sinople, couplés et liés de pourpre ; au chef de gueules, chargé de deux épées d'argent, passées en sautoir ; l'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

EMOND D'ESCLEVIN, en Provence.

I. N... EMOND, capitaine au régiment de Menou, infanterie, reçut un ordre du Roi, le 4 février 1714, pour passer en la même qualité dans le régiment de Laval. Il devint ensuite capitaine d'une compagnie d'invalides, qu'il conserva jusqu'à l'époque de sa mort. Il avait épousé, le 26 mai 1732, demoiselle *de Terme*.

II. Michel-Joseph EMOND, leur fils, né le 20 septembre 1734, d'abord lieutenant de la compagnie de Montmort, le 15 avril 1746, puis maire de la ville d'Antibes, mort victime des orages révolutionaires. Il avait épousé noble demoiselle *Boyer de Choisy*, dont sont issus :

1°. Charles-Félix, qui suit ;
2°. Joseph Emond, baron d'Esclevin, général de brigade, mort dans la campagne de 1813.

III. Charles-Félix EMOND D'ESCLEVIN, né le 7 octobre 1762, qui entra au service en qualité d'officier, en 1778, et qui, après avoir parcouru la carrière militaire dans différents grades, et avoir obtenu la croix de St.-Louis, jouit maintenant de la demi-solde de commissaire des guerres, emploi qu'il prit en quittant le service actif à la mort de l'infortuné Louis XVI. Il fait partie du collége électoral du département du Var. Il

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

a obtenu un certificat, le 24 janvier 1815, qui atteste que sa famille jouit depuis long-tems des avantages de la noblesse, et qu'elle a toujours marqué par son dévoûment aux Bourbons; certificat signé de MM. de Sabran, Blacas-Carros, Grimaldi, Villeneuve-Trans, Pontevès, Castellane, Panisse, Renaud d'Allen, Raymond d'Eaux, Ruffo de Bonneval, et Bouthillier, alors préfet du Var. S. M. Louis XVIII, l'a confirmé dans sa noblesse par lettres-patentes, du 20 décembre 1817. Il a épousé demoiselle Blanche *Giraud*, fille de Jean Giraud, ancien maire d'Antibes. De ce mariage est provenu :

IV. Jean-Baptiste-Félix EMOND D'ESCLEVIN, né le 4 février 1797, volontaire royal de l'armée du Midi en 1815.

Armes : de gueules, à deux clefs d'or, passées en sautoir, surmontées d'un soleil rayonnant du même, et cantonnées en chef d'un croissant versé, et en flanc et en pointe de trois étoiles aussi d'or.

FALAISE. *État de la noblesse du bailliage de Falaise, convoquée en 1789, pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume.*

GENTILSHOMMES POSSÉDANT FIEFS.

M. le duc de Harcourt, pair de France, pour son duché de Harcourt.
M. de Beaudran, baron de Combray, pour son fief d'Acqueville.
M. de Vauquelin des Chaînes, représenté par M. de Vandœuvre, pour son fief à Ailly.
M. de Grimont, pour son fief d'Aisson.
M. du Pont d'Aisy, pour son fief de Quesnay et autres.
M. de Beaurepaire, représenté par M. du Touchet de Bénoville, pour son fief de Damblainville.
M. de Labbé, représenté par M. de Chaulieu, pour son fief dans Ammeville.
M. de Montreuil, représenté par M. le Forestier de Lignon, pour son fief de Saint-Ouen-le-Brison.
M. Bignon, représenté par M. Frotté de Couterne, pour son fief d'Antoigny.

- Copyright - Les éditions d'Aina - Lyon 2007 -

Mme. de Morel, veuve de M. de Morel, marquis d'Assy, tutrice de ses enfans mineurs, représentée par M. de Brossard, pour son fief d'Assy.

M. de Morel, comte d'Aubigny, pour son fief d'Aubigny et autres.

Mme. de Marguerit, comtesse d'Aubigny, représentée par M. de Montcanisy, pour son fief de Fourneau.

M. de Maupeou, représenté par M. le Normand de Victot, pour son fief des Authieux.

M. de Mesanges, représenté par M. le Forestier de Lignon, pour son fief de la Bélière.

M. le vicomte de Chambray, représenté par M. Bonnet de Meautry, pour son fief de Francheville et autres.

M. Cardot, représenté par M. le Doulcet, pour son fief de Bellou.

M. le Forestier, pour les fiefs de la Forêtrie.

M. le comte Turgot, pour son marquisat de Saumont et autres fiefs.

M. le Forestier de Lignon, pour sa seigneurie de Lignon et autres.

M. d'Osmont, pour son fief de Brai en Cinglais.

M. Harel de Bretteville, représenté par M. son fils, pour son fief de Bretteville-sur-Laize.

M. de Grieu d'Estimauville, pour le fief de Grainville.

M. le comte d'Orglandes, représenté par M. le comte Turgot, pour son fief de Briouze et autres.

M. de Costard, seigneur de Bois-Roussel, représenté par M. Picquot de Magny.

M. Graindorge des Chalou, pour leurs fiefs dans Bursard.

M. de Grieu, baron de Morainville, pour son fief du Breuil.

M. le marquis le Veneur, représenté par M. le Forestier de Vandœuvre, pour son fief de Carrouge.

M. du Londel, pour son fief de Caumont.

M. de Matharel, pour son fief de Cény-aux-Vignes.

M. de Basmont, pour son fief du Champ-de-la-Pierre.

M. le Foulon de Saint-Aubin, pour son fief de Saint-Pierre et autres.

MM. Hélie de Bonœuil et Combray, représentés par

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

M. Hélie de Treprel, pour leurs fiefs de Donnay et autres.
M. le Harivel de Sainte-Honorine, pour son fief de Cossesseville et autres.
M. de Chanteloup, pour son fief du Mesnil-Manicier.
M. de Cauvigny, pour son fief de Livet.
M. Chapelle de Pont-Chapelle, pour son fief de Courteil.
M. Frotté de Couterne, pour son fief de Couterne et autres.
M. de Sainte-Marie, pour son fief de May.
M. Baudouin d'Espins, pour son fief d'Espins.
M. de la Lande de Sainte-Croix, représenté par M. le chevalier Grandin de la Gaillonnière, pour son fief d'Quilly-le-Basset.
M. de Chiffrevast de Tamerville, représenté par M. le comte de Chiffrevast, pour son fief d'Hiéville.
M. du Parc, pour son fief du Doux-Marais.
M. Grandin, chevalier de la Gaillonnière, pour son fief du Val-Corbet et autres.
M. Grandin de la Gaillonnière du Sacq, pour son fief du Sacq et autres.
M. de Bonvoust, marquis d'Aunay, représenté par M. Fouasse, baron de Noirville, pour son fief d'Epanay.
M. de Beaudre de Saint-Énoux, pour son fief d'Éran.
M. Wambez de Fleurimont, représenté par M. Dorché, pour son fief de Fontaine-le-Pin et autres.
M. de la Haie de Fourches, représenté par M. de Chaumontel.
M. le Prévost de Fourches, représenté par M. d'Aisy, pour leur fief de Fourches.
M. Gauthier de Fleuriel, représenté par M. de Cheux du Repos, pour son fief de Fleuré.
M. Rondel, représenté par M. de Saffray de Vimont, pour son fief de Gouvy.
M. le Jeune de Grisy, pour son fief de Grisy.
M. de l'Escale, représenté par M. le Boucher de la Boulaye, pour son fief en Harcourt.
M. de Brossard, représenté par M. Fouasse, baron de Noirville, pour son fief des Iles-Bardel.
M. du Bois-Tesselin.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

M. le chevalier du Bois-Tesselin, pour leur fief de Joué du Bois.

M. André de la Frênaye, marquis des Yveteaux, pour son fief des Yveteaux et autres.

M. des Rotours la Chaux, pour son fief de la Chaux.

M. de la Haye de la Lande et Mme. de la Haye du Tertre, pour leur fief de la Lande du Longey.

M. de Doulen de Charleville, représenté par M. de la Lande, pour leur fief de Longey.

M. du Buisson de Longprey, pour son fief de Longprey et autres.

M. le chevalier d'Oilliamson, représenté par M. le comte d'Oilliamson, pour son fief de Lonlay-le-Tesson.

M. d'Arcey, représenté par M. l'abbé de Rannay, pour son fief de Magny-le-Désert.

M. le comte de Courcy, représenté par M. de Piédoue de Charsigné, pour son fief de Magny-le-Freule.

M. de Rosnay, pour son fief de Meslières.

Mlle. de Verdun, pour son fief de Méguillaume.

M. de Subtil de Martinville, pour son fief de Martinville.

M. de Blessebois, représenté par M. de Beaudran, pour son fief de Meslay.

M. le Frère de Maisons, représenté par M. Saffray de Vimont, pour son fief du Mesnil-Gondouin et autres.

M. Angot des Rotours, pour son fief des Rotours.

M. Fergant des Parcs, pour son fief de Mesnil-Mauger.

MM. Dandel Dazeville et de la Rivière, pour leur fief à Mésières.

M. Fouasse de Noirville, marquis de Segrie, représenté par M. de Manneville, pour son fief de Mesnil-Vilment.

M. de Morsan, pour son fief de Mithois.

M. le Normand de Victot, pour son fief de Monchamp.

M. Faulcon de Falconner, représenté par M. de Sermentot, pour son fief de la Motte-Fouqué et autres.

M. de Grimont, comte de Moyon, pour son fief de la Rivière-Chèvre.

Mme. de Saint-Sauveur, pour son fief de Noron.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mme. d'Oisi d'Olandon, représentée par M. Pinel de Boispinel, pour son fief d'Olandon.

M. Picquot d'Oisy, pour son fief d'Oisy.

Mme. de Cheux, veuve d'Oilliamson, pour son fief à Ouilly-le-Basset.

Mme. de Gautier de Tilly-Hotot, représentée par M. le chevalier Grandin de la Gaillonnière.

M. de Saint-Germain-d'Elle, représenté par M. de Mannetot, pour leurs fiefs d'Ouville-la-Bien-Tournée.

M. le comte d'Oilliamson, pour son fief de Perrière et autres.

M. Bourdon, représenté par M. Bourdon de Lisle, pour ses fiefs de Pierrefite en Cinglais.

M. de Morel, représenté par M. Brouard de Clermont, pour ses fiefs en Placy.

M. de Chennevières de Pointel, représenté par M. de la Faverie, pour son fief de Pointel.

M. le baron de Béville, pour son fief de Pont et autres.

M. des Rotours de la Roque, représenté par M. des Rotours de Quatre-Puits, pour son fief de Quatre-Puits.

M. le comte de Rabodanges, pour son marquisat de Rabodanges et autres.

MM. Decheux de Repas, frères, pour leur fief de Repas.

M. le Cordier de Bons, pour son fief de Ronfugeray.

M. le comte de Chambray, représenté par M. Cornet d'Écrameville, pour le fief de Ronay.

M. de Chennevières de Saint-Denis, pour son fief de Saint-Denis et autres.

Mme. le Royer de Changé, représentée par M. des Rotours, pour son fief de Saint-Georges-d'Annebec.

M. le marquis d'Oilliamson, représenté par M. le comte d'Oilliamson, pour son fief de Saint-Germain-Langot.

M. de Cauvigny de Boutonvilliers, pour son fief de Saint-Germain-le-Vasson.

M. de Gruel, représenté par M. des Rotours, pour son fief de Saint-Hilaire-de-Briouze.

Mme. la marquise de Monteaux de Saint-Julien, représentée par M. le Sens de Folleville, pour son fief de Saint-Julien-de-Faucon.

M. de Brienne, pour son fief de Saint-Martin-des-Bois.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

M. de Vauquelin de Vrigny, pour son fief de la Fresnaye et autres.
M. Pinson de Montpinson, représenté par M. de Cairon de Barbières, pour son fief de Longey.
M. de Vaumelle de Livet, représenté par M. Hélie de Treprel, pour son fief de Saint-Michel-de-Livet.
M. de Couvrigny, représenté par M. Brunet de Mannetot, pour son fief de Saint-Pierre-du-Bu.
Mme. Auvray, veuve de M. de Wanambras, représentée par M. le chevalier de Wanambras, pour son fief de Saint-Vigor-de-Mieux.
M. d'Avoine le Tilleul, pour son fief de Tilleul.
M. Rosée d'Imfréville, pour son fief de Totes.
M. le marquis de Morand, représenté par M. le chevalier d'Héricy, pour son fief de Thors.
M. de Séran de la Tour, pour son fief de Saint-Pierre-Canivet et autres.
M. Hélie de Treprel, pour son fief de Pierrepont et autres.
M. le Forestier, comte de Vandœuvre, pour son fief de Vandœuvre et autres.
M. Cairon de Vaux, pour son fief de Vaux-la-Campagne.
M. le marquis de Marguerit, pour son fief de Versainville et autres.
Mme. veuve de Croisilles.
M. le Prevost, pour leurs fiefs du Vey et autres.
M. du Mesnil-Morin, pour son fief de Vieux-Fumé.
M. Picquot de Magny, pour son fief de Magny-la-Campagne.
M. des Champs, représenté par M. Picquot de Magny, pour son fief de Rapilly.

GENTILSHOMMES NON-POSSÉDANT FIEFS.

Messieurs,

Le Valois Desbards.
Dunot du Quesney.
Malherbe-Grandchamp.
Du Fay de Boismont.
Féron de Lonchamp.
Godet de Pontramé.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le Maire de Boisguérin.
De Chaumontel.
De Valois du Rouvré.
De Blanvillain.
De Cauvigny-Fresné.
Le chevalier de Béville.
Philippe de Beaumont.
De Brossard.
D'Oisy d'Olandon.
De Malherbe des Cures.
Filleul de Verseuil.
Bernard du Villers.
De la Vallée des Onfrérie.
Le chevalier de Blanchard de Séville.
Le chevalier de Raunay.
Le chevalier de Boistesselin.
Du Bosq.
Thomas le Valois.
Beaudouin de Grandouit.
De Sainte-Marie du Bois-Thouroude.
Thomas-François de Raunay.
Le chevalier du Haussey.
Eudes de la Faverie.
Philippe de Beaumont.
Bernier.
Harel.
Le chevalier de Pierrefite.
De Cheux de Banneville.
De Croisilles.
De Bonchamps.
Le chevalier de Wanambras.
Blondel.
De Bannes.
Baghois.
Le chevalier de Chanteloup.
Le Frère de Maisons.
Le chevalier Louis de Raunay.
Gouin de Brunel.
Guerchy.
Rondel.
Torcy.
Vaudichon.
Pinel de Bois-Pinel.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Le chevalier de la Lande.
Faucon.
Des Monts de Sainte-Croix.
Le chevalier de Bras-de-Fer.

FARINE (Pierre-Joseph, *vicomte*), maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, a été colonel d'un régiment de dragons; il est cité dans les rapports officiels du tems, comme s'étant distingué, en maintes occasions, aux armées d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et de Russie, notamment à la défense de Dantzig, en 1813; il a reçu plusieurs blessures à l'ennemi, a été trois fois prisonnier de guerre de la manière la plus honorable, a eu six chevaux tués sous lui et plusieurs blessés.

Créé baron le 6 août 1811, il obtint du Roi, le 17 août 1816, lettres-patentes de ce titre, qui furent enregistrées à la cour royale de Paris. Sa Majesté a bien voulu, par ordonnance du 1er. mai 1821, lui accorder le titre de *vicomte, en témoignage de sa royale satisfaction pour ses services.*

Armes : coupé, au premier parti, à dextre d'azur; au casque antique taré de profil d'or, à sénestre de gueules, au badelaire en bande; au 2 d'or, au sabre de dragons en pal, flanqué de deux dragons affrontés de sinople, soutenus chacun d'une molette de gueules.

DE FAUBOURNET DE MONTFERRAND; la maison de Faubournet de Montferrand, originaire du pays appelé l'Entre-Deux-Mers, dans le diocèse de Bordeaux, et établie en Périgord depuis plus de quatre cents ans, réunit à l'ancienneté, aux services militaires, et à de grandes alliances, l'avantage d'avoir pris son nom d'une terre. Elle porte depuis environ le milieu du quinzième siècle, en vertu d'une substitution, le nom de Montferrand, auquel elle a ajouté, pendant quelque tems, celui de Gontaut, dont elle a conservé les armes.

Le comte de Montferrand, chef actuel de cette maison, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a eu l'hon-

- Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007 -

neur de monter dans les carrosses du Roi, et de suivre Sa Majesté à la chasse, le 13 novembre 1786; après avoir fait ses preuves de noblesse au cabinet des ordres du Roi, et obtenu un certificat de M. Chérin, daté du 31 octobre précédent.

La maison de Faubournet de Montferrand était alliée, dès le quatorzième siècle, à la maison souveraine d'Albret; et, dès le siècle suivant, elle a succédé à celle de Biron, l'une des plus anciennes et des plus considérables du Périgord, dont les biens ont passé depuis dans la maison de Gontaut. Elle est connue depuis l'an 1273, et a pris ses alliances dans les maisons d'Abzac-de-Montastruc, issue de celle de la Douze, de Banes, de la Baume, de Béraud-de-Bertin, de Biron, de Bourdeille du Brydieu, de Campnac, de Chancel, de d'Escodeca de Boisse, d'Espeyruc, de Fanlac-Saint-Orse, de Fars, de Fayard de la Chabrerie, de Felets, de Gontaut de Biron, de Gourdon, de Hautefort de Bauzens et d'Ans, et de Hautefort de Vaudre, de Lagut, de Lavedan, de Lern, de la Borie, de Longuechaud, de Malet de la Jorie, de Moissac, de Montalembert, de Montferrand de Bordelois, de Palanque de Pardaillan, de la Perède, de la Porte-de la Salle, et de Lusignac, de Poudens, de Sanzillon, de Saunier, de Séguin-d'Escossan, de Souillac, de Vassal, de Verneuil, etc. Ses branches aînées étant éteintes depuis long-tems, et ses plus anciens titres ayant passé dans des familles étrangères, on n'a pu en remonter les traces au-delà de

Guillaume, ou Guilhem-Garcie de Faubournet, qui fut témoin de l'hommage que la ville de Bordeaux rendit, vers la fin de mars 1273, à Edouard Ier., roi d'Angleterre. L'ordre chronologique le fait présumer père de Guillaume ou Guilhem de Faubournet, damoiseau, mentionné dans des actes de 1284, 1309 et 1310, et avec Augier de Faubournet, dans un acte de 1291. Après eux, on trouve Raimond-Arnaud de Faubournet, vivant en 1340; mais la filiation n'est littéralement suivie que depuis Guillaume ou Guilhem de Faubournet, damoiseau, seigneur de Faubournet et de Rinhac, qui épousa, avant l'an 1377, Blanche-Séguin-d'Escossan, proche parente de Mabile d'Escossan, dame de Langoiran en Bordelais, femme d'Amanieu d'Al-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

bret, seigneur de Verteuil. Leurs descendants ont donné un grand nombre d'officiers de tous grades, la plupart décorés ; gouverneurs de places, un maréchal-de-camp, etc. On peut consulter la généalogie et l'état actuel de cette maison dans le tome 15, pages 276 et suivantes du Nobiliaire.

Armes : écartelé d'or et de gueules.

FAUQUE DE JONQUIÈRES (1). La généalogie de cette ancienne maison a été imprimée d'après les titres originaux au tome 10, page 51 du Nobiliaire de M. de Saint-Allais. Elle est représentée par Jacques-Philippe *Fauque de Jonquières*, dix-septième descendant en ligne directe de Guillen Foulco ou Fauque, l'un des gentilshommes qui accompagnèrent le frère de St.-Louis, lors du mariage de ce prince. Jacques-Philippe, né en 1748, épousa, suivant acte du 9 novembre 1778, reçu par Gollier, notaire à Avignon, demoiselle de *Charlet*, d'Avignon, fille de messire Joseph-Hyacinthe de Charlet de Beauregard, auditeur de rote. De ce mariage sont nés beaucoup d'enfants, dont plusieurs sont morts. Les survivants sont cinq garçons et une fille, savoir :

1°. Louis-Victor, marié, le 17 octobre 1815, à demoiselle Hortense *Bruslé*, fille de messire Antoine Bruslé, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et commandant du quartier de la Grande Rivière à l'île de Saint-Domingue, avant la révolution. De son mariage sont issus :

A. Philippe-Auguste-Victor, né le 1er. décembre 1816 ;

B. Marie-Eulalie-Julienne-Luce, née le 17 mars 1821.

2°. Joseph-Amable ;

3°. Elézard-Vincent-de-Paule ;

4°. Frédéric-Auguste, marié le 15 octobre 1818, à demoiselle Sophie-Elisabeth-Fortunée *Graëb*,

(1) Notice additionnelle à celle imprimée tome Ier, page 248 de cet ouvrage.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fille de M. Benoît Graëb, avocat, ancien inspecteur-général des postes, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur;

5°. Jean-Baptiste-Eugène;

6°. Louise-Françoise-Eulalie-Philippine, mariée, 1°. à Hypolite de *Bonadona*; 2°. à M. le chevalier de *Briche*.

FERRÉ; famille noble et ancienne, originaire du Limosin, transplantée en Bourgogne en 1680. Claude Ferré, écuyer, seigneur de la baronnie de Nuits, officier dans la compagnie de deux cents chevau-légers de la garde du Roi, fut blessé à la bataille de Ramillies, l'an 1706, et mourut de ses blessures, à Roanne, laissant plusieurs fils. Sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cette famille a donné des magistrats distingués, et des officiers supérieurs et de divers grades, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant et de six étoiles, trois dans chaque canton, 2 et 1; et en pointe d'une salamandre du second émail, sur son bûcher de gueules.

DE FONTAINES; seigneurs de Valflorit, de Rustiques, de Canet, de Mezerac, de Freyssenet, de Logères, etc.; maison d'origine chevaleresque du Languedoc. Elle tenait rang parmi la noblesse la plus considérable de cette province dès le milieu du douzième siècle, et a pour premier auteur connu Guillaume de Fontaines (*de Fontanis*), qui, l'an 1155, fut présent au partage fait entre Isarn, vicomte de Saint-Antonin, et Guillaume-Jourdain et Pierre ses frères. Sa descendance s'est subdivisée en plusieurs branches, distinguées par leurs services militaires et leurs alliances, entr'autres avec les maisons d'Agulhac de Soulages, de Chambert, de Château-Verdun, de Durfort, de Ferrier du Villa, de Mars de Livier, de Nogarét de Roque-Serrière, de Padiès, de la Tour-Choisinet, etc. La branche de Fontaines de Logères, qui a donné deux capitaines de cent hommes d'armes, et plusieurs officiers dans le service de terre et de la marine, est représentée de nos jours par :

XVIII. Jean-François DE FONTAINES DE LOGÈRES, sei-

- Copyright - Les éditions de Vinay - Lyon 2007 -

gneur de Freyssenet, du Mazel et de Pommerol, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, dont le frère Charles de Fontaines de Logères est grand-vicaire de l'évêque de Mende, fut convoqué et siégea, en 1789, à l'assemblée des gentilshommes du Gévaudan, et se fit représenter, la même année, à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, convoquée pour l'élection des députés aux Etats-généraux du royaume, par M. de Marcha de Saint-Pierreville, qu'il avait chargé de sa procuration. Il a épousé, par contrat du 2 juillet 1767, reçu par Barrot, notaire, Charlotte *de la Bastide*, de laquelle il a eu trois fils vivants :

1°. Jean-Louis-Léon de Fontaines de Logères, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, marié avec Christine Causebant *de Waspick ;*

2°. Charles de Fontaines-de-Logères, époux de Rosine *Prévôt ;*

3°. Jean-Louis-Victor de Fontaines de Logères, capitaine dans la légion du Loiret, du 30 octobre 1816, marié avec Joséphine *Gondail de Javelin.*

Armes : d'azur, à trois bandes d'or ; au chef d'argent, chargé de trois casques ou heaumes de sable.

On peut consulter la généalogie de cette famille dans le tome 18 du *Nobiliaire Universel de France.*

DE FONTON. La famille de Fonton, recommandable par une longue série de services distingués dans la carrière militaire et la diplomatie, subsiste en deux branches principales établies, l'une à Constantinople, depuis plus de deux siècles, et l'autre en France, lesquelles paraissent originaires de la province de Dauphiné où la branche française a eu des possessions seigneuriales et des emplois marquants. La branche fixée dans la capitale de l'empire ottoman n'a pu soustraire aux fréquents incendies qui surviennent à Constantinople, les titres qui eussent pu établir la jonction de ces deux branches et leur filiation directe jusqu'à nos jours. La branche française de la famille *Fonton* a perdu, en 1792, de la même manière, mais par le fait de la révolution, les seuls titres qui pouvaient suppléer à cette première calamité ; néanmoins on en a sauvé un nombre suffisant pour constater à la fois la noblesse et

- Copyright - Les éditions de Arnay - Lyon 2007 -

les illustrations de cette famille; et si la perte irréparable qu'elle a faite de ses titres primordiaux ne nous permet plus de remonter au chaînon qui peut unir les deux branches existantes de son nom, du moins leur identité est surabondamment prouvée par une foule de lettres et de relations qui, depuis plus d'un siècle, attestent la plus intime et la plus cordiale parenté de ces deux branches. Nous donnerons ici une courte notice sur chacune d'elles, selon l'ordre chronologique, et sans préjudice du rang que pourrait ultérieurement leur assigner l'ordre de la généalogie.

Branche établie a Constantinople.

Pierre *Fonton*, né à Constantinople, nommé par brevet, secrétaire-interprète du roi de France, à l'ambassade près la Porte Ottomane, avait, suivant la tradition, pour prédécesseurs *Joachim Fonton*, *Augustin Fonton* et *Jolin Fonton*. Pierre épousa demoiselle Lucrèce *Navoni*, née à Constantinople, mais issue d'une famille noble vénitienne, qui constate une grande ancienneté dans le service de la république de Venise. De ce mariage sont issus nombre d'enfants mâles et femelles : l'aîné des premiers a été Antoine Fonton, nommé par brevet, secrétaire-interprète du Roi à l'ambassade près la Sublime Porte ; employé, en 1752, dans la mission du comte de Broglie, ambassadeur de France à Varsovie, chevalier de l'ordre pontifical de l'éperon d'or, décédé à Constantinople, en 1802, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Parmi les secondes était feu dame Thérèse *Fonton*, épouse de feu M. le baron *de Testa*, conseiller-aulique de S. M. l'empereur d'Autriche, chevalier de l'ordre de St.-Léopold, premier interprète et son chargé d'affaires près la Porte Ottomane, et mère, entr'autres enfants, d'Elisabeth, baronne de *Testa*, mariée à son excellence le baron *de Sturmer*, conseiller intime de S. M. l'empereur d'Autriche, ci-devant son inter-nonce et ministre plénipotentiaire près la Porte Ottomane, maintenant grand référendaire à la chancellerie impériale d'état à Vienne, et chevalier de l'ordre de St.-Léopold d'Autriche.

En 1792, cette branche est entrée au service diplomatique de la cour de Russie. Les membres qui la représentent de nos jours sont :

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

1°. Son excellence monsieur Joseph *Fonton*, conseiller d'état actuel de S. M. l'empereur de toutes les Russies, grand-croix de l'ordre de Sainte-Anne de la première classe, chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir de la troisième, premier conseiller d'ambassade à la légation impériale de Russie près la Porte Ottomane, et, en 1812, plénipotentiaire, pour la Russie, au congrès de Giurgievo et de Bukharest, et signataire du traité de paix, entre cette puissance et la sublime Porte, conclu, au mois de mai 1812, dans cette dernière ville, capitale de la Valachie. Ledit Joseph Fonton est fils de feu Pierre Fonton et de dame Lucrèce Navoni, et frère de feu dame Thérèse Fonton, baronne de Testa;

2°. Pierre Fonton, conseiller de collége au département impérial des affaires étrangères de Russie, chevalier des ordres de St.-Wladimir de la quatrième classe, et de Ste.-Anne de la seconde, ci-devant premier secrétaire d'ambassade à la légation de Russie, près la Porte Ottomane, secrétaire des conférences en 1811 et 1812, au congrès de Giurgievo et de Bukharest, pour le traité de paix mentionné ci-dessus, et actuellement attaché à la légation de Russie à Naples;

3°. Antoine *Fonton*, conseiller de collége au département impérial des affaires étrangères de Russie, chevalier de l'ordre de St.-Wladimir de la 4e. classe, ci-devant premier interprète à la légation de Russie, près la Porte Ottomane, employé en la même qualité au congrès de Giurgievo et de Bukharest, actuellement attaché au ministère des affaires étrangères à St.-Pétersbourg;

Lesdits Pierre et Antoine Fonton, fils légitimes d'Antoine Fonton, décédé, en 1802, à Constantinople.

Armes : d'or, à une épée de gueules, et une plume de sable, passées en sautoir, accompagnées en chef d'un croissant de gueules, surmonté d'une étoile d'azur, et en pointe d'un dauphin couché du même émail. Cimier: un soleil d'or. Supports : deux lévriers. Couronne de comte.

Le croissant est une addition faite par cette branche lors de son établissement à Constantinople; elle y a ajouté l'étoile du nord depuis 1792, époque à laquelle elle a passé au service diplomatique de l'empire de Russie.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

BRANCHE ÉTABLIE EN FRANCE.

Messire Gabriel *Fonton*, écuyer, sieur de Vaugelas, en Dauphiné, maître-d'hôtel de madame la dauphine, acquit, par acte passé devant Béchet, notaire à Paris, le 9 janvier 1690, les deux charges de conseiller du Roi, trésorier ancien et alternatif de la prévôté de l'hôtel du Roi et grande prévôté de France, dont était pourvu Jacques de Vaude, écuyer. Dans son testament, daté de St.-Denis, le 1er. avril 1712, et qui fut déposé, par acte annexé audit testament du 21 mars 1714, chez Bouron, notaire à Paris, il a les qualités d'écuyer, conseiller du Roi, secrétaire de Sa Majesté, maison et couronne de France, ci-devant maître-d'hôtel de feu madame la dauphine de Bavière, conseiller de Sa Majesté, trésorier-général, ancien payeur des gages des officiers de la prévôté de l'hôtel et grande prévôté de France, contrôleur-général de la maison de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, contrôleur ordinaire du gobelet, de la bouche et de la maison de madame la dauphine, gouverneur, pour Sa Majesté, des ville et château d'Alixan, en Dauphiné, seul seigneur en toute justice de la terre, seigneurie et paroisse de l'Étang-la-Ville sous Marly, etc. L'acte de son décès, marqué au 24 avril 1713, porte qu'il était âgé d'environ quatre-vingt-trois ans, et qu'il fut inhumé dans sa chapelle seigneuriale de l'Étang-la-Ville. Il avait épousé demoiselle Geneviève *de Menigand*, nommée dans le contrat de mariage de leur fils unique, qui suit :

Messire-Antoine-Salomon *Fonton*, écuyer, sieur de Vaugelas, en Dauphiné, seigneur de l'Étang-la-Ville sous Marly, est qualifié conseiller du Roi, et trésorier-général alternatif de la prévôté de l'hôtel et grande prévôté de France, dans son contrat de mariage passé, en présence et de l'agrément de Sa Majesté et de la famille royale, devant Clément, notaire à Paris, le 14 février 1694, avec Dlle Marie-Anne-Geneviève *Denis du Choiselle*; il succéda immédiatement à son père dans les charges de trésorier de la prévôté de l'hôtel et de contrôleur-général de la maison de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans ; qualités qu'on lui donne dans l'acte du décès de son père, du 24 avril 1713, auquel il fut présent. Par contrat du 21 mars 1715, passé de-

- Copyright - Les editions d'Yvan Lefebvre 2007 -

vant Rigault et Chèvre, notaires à Paris, on lui constitua sur l'état, 300 livres de rente, sur le capital de 8000 livres par lui payés en conséquence de l'édit du mois de décembre 1713. Il est rappelé avec les qualités de seigneur de l'Etang-la-Ville, gentilhomme servant de la reine, et contrôleur-général de la maison de son altesse royale, dans le partage de sa succession fait devant Doyen et son collègue, notaires à Paris, le 11 février 1744, où son décès est rappelé, sous la date du 1er. avril 1743, entre la dame du Choiselle, sa veuve, et leurs enfants, qui furent :

1°. Edouard-Salomon, dont l'article suit;
2°. Guillaume-René Fonton de Vaugelas,
3°. Antoine-Guillaume Fonton de la Salle;
} qui, en 1744, étaient capitaines au régiment de Rohan, infanterie;
4°. Anne Fonton de Vaugelas, décédée à Paris le 31 juillet 1743, alors veuve de messire François-Quiquebœuf, chevalier, seigneur de Boissy, maréchal-des-camps et armées du Roi; rappelée dans le partage du 11 février 1744;
5°. Henriette-Julie Fonton de Vaugelas, qui, en 1744, était au monastère des dames religieuses de la Croix, rue Charonne, faubourg Saint-Antoine, à Paris;
6°. Marie-Sabine Fonton de Vaugelas, qui vivait en 1744.

Edouard-Salomon *Fonton de l'Etang-la-Ville*, écuyer, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres, gentilhomme servant de la reine, a ces qualités dans le partage de la succession de son père et de celle d'Anne Fonton de Vaugelas, sa sœur, du 11 février 1744. Le même acte porte qu'il était précédemment chargé des affaires du Roi aux cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Il fut seigneur de l'Etang-la-Ville et de Mareil en partie, et s'allia avec demoiselle Marie-Anne *Perdrigeon*, fille de Martin Perdrigeon, ancien greffier du parlement de Paris. Il existe aujourd'hui de ce mariage :

1°. Denis-Edouard, qui suit;
2°. Henri-Martin Fonton, écuyer, né à Paris le 17 octobre 1748, colonel d'artillerie en retraite, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Hon-

Copyright - Les éditions d'Arnaud - Lyon 2007

neur, actuellement domicilié à Givet, département des Ardennes, s'étant allié par mariage avec Agathe *de Brunel*, fille de M. de Brunel, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, de la ville de Metz, et de mademoiselle de Bernard, du Saint-Esprit, et sœur de monsieur Jean-Philippe de Brunel, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, colonel en retraite, d'une famille noble du pays Messin. De ce mariage sont issus plusieurs enfants;

3°. Marie-Sabine Fonton, mariée à messire Henri-Prosper *de Bernard*, d'une famille noble du Saint-Esprit, ancien capitaine des grenadiers du régiment de Soissonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant commandant pour le Roi, la ville et le château fort d'Agde et de Brescou; domicilié à Sorrèze, département du Tarn.

Denis-Edouard *Fonton de l'Etang-la-Ville*, écuyer, né à Paris, paroisse Saint-Roch, le 13 novembre 1747, colonel d'artillerie en retraite, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, actuellement domicilié à la Fère, département de l'Aisne, a épousé demoiselle Marie-Anne *de la Fons*, fille de messire Philippe-Gabriel de la Fons, chevalier, seigneur d'Ardecourt, Happoncourt et autres lieux, et de Jeanne Madeleine Commargon.

Armes : d'or, à une épée de gueules et une plume de sable, passées en sautoir, accompagnées en chef d'un dauphin couché d'azur. Cimier : un soleil d'or. Supports : deux lévriers.

Ces armoiries ont été enlevées, pendant la révolution, de la grille du château de l'Etang-la-Ville, où elles étaient apposées; mais le soleil qui surmontait le cartouche y existe encore.

G.

GAULMYN, seigneurs de Montgeorges, de la Gouffe, de Laly, etc., comtes de *Beauvoir*, par érection du mois de décembre 1762; famille ancienne du Bourbonnais, recommandable par les nombreux services qu'elle a rendus dans les divers grades militaires qui lui ont été con-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

férés depuis trois siècles, ayant donné deux généraux et un grand nombre d'officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle a été maintenue, sur preuves remontées à Hugues Gaulmyn, écuyer, seigneur de Sauzay et de la Guyonnière, vivant le 11 mars 1539, tant par arrêt du conseil d'état du Roi, du 3 mars 1670, rendu sur l'avis de M. Tubeuf, commissaire départi dans les généralités de Bourges et de Moulins, pour la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, du 15 avril 1669, que par une ordonnance de M. Levayer, intendant en la généralité de Moulins, rendue le 5 février 1698. Elle a formé cinq branches, dont une, celle des seigneurs de la Goutte, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Ces diverses branches se sont alliées directement aux maisons et familles d'Aubigny de la Lande, d'Auzanet, d'Aymier, de Ballore de la Goutte, de la Barre de Lorgues, Béraud de Paray, de Bron de la Glolière, Caillé, Charlet de Garaines, Charon de Culant de Laugère-Saint-Marc, Dorat de Chatelus, Doutre, de Dreuille, de Farjonel d'Aubigny, de Forest, de Foullé de Prunevaulx, de la Garde de la Chapelle, Gayent d'Ormesson, Groullard de Torcy, Jehannot de Bartillat, Malvoisine, Mayat des Berauds, de Montbel de Champéron, de la Motte d'Aspremont, d'Obeilh, de Rolat de Brughac, Roux de Moisset, Roy de Bouchesne, le Sesne de Ménilles, Tallière de Pudigon, etc., etc.

Philippe, comte *de Gaulmyn de la Goutte*, né le 23 avril 1762, officier supérieur en retraite, a émigré et fait toutes les campagnes au corps de Condé, en qualité de maréchal-des-logis de la cavalerie noble, et y a été nommé chevalier de Saint-Louis. Il a commandé les volontaires-royaux de l'Allier, en 1815, et a été ensuite colonel de la garde nationale à cheval du même département.

Louis, chevalier *de Gaulmyn de la Goutte*, né le 20 décembre 1765, officier supérieur en retraite, était officier de chasseurs lorsqu'il émigra en 1791. Il a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé dans les hussards de Mirabeau, Roger de Damas, et les dragons d'Enghien, comme officier, et fut fait chevalier de Saint-Louis à la même armée.

Ces deux frères ne sont point mariés.

Armes : d'azur, à trois glands versés d'or.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DE LA GAYE, vicomtes de Lanteuil; maison ancienne et distinguée du Limosin, illustrée par une longue continuité de services militaires, et par des alliances avec les maisons les plus considérables de sa province, entr'autres avec celles d'Escars du Quairoux, d'Estresse de Paunat, de Gaschier de Fongière, de Lavaur d'Argental, de Mirandol, de la Motte-Flaumont, de Moustoula, du Puy, de Renal de Montauban, de Turenne de Beaulieu, et autres familles titrées, également recommandables par leurs illustrations, et l'ancienneté de leur origine. Le premier sujet connu par titres de la maison de la Gaye est honorable homme messire Martin de la Gaye, conseiller au parlement de Bordeaux, lequel fit une fondation en l'église de Blives. Pierre de la Gaye obtint, le 1er. avril 1593, du roi Henri IV, des lettres de retenue dans l'état et office de secrétaire de la chambre de S. M.; en considération, portent ces lettres, des services agréables qu'il avait rendus à S. M. en plusieurs charges et occasions où elle l'avait employé, et pour l'inviter à les lui continuer près d'elle.

Parmi les officiers que ses descendant sont produits, on remarque Raymond de la Gaye, vicomte de Lanteuil, major du régiment de Gensac; Pierre de la Gaye, capitaine dans Royal-Vaisseau, tué à la bataille d'Hochstedt en 1704; François de la Gaye de Miremont, chevalier de Lanteuil, qui périt à la bataille de Malplaquet en 1709; autre François de la Gaye, vicomte de Lanteuil, capitaine au régiment de Souvré, mort glorieusement à la bataille de Guastalla en 1734, tous décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Raymond de la Gaye de Lanteuil, seigneur de Bosredon, fut docteur de Sorbonne, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, confesseur de la reine, épouse de Louis XIII, et vicaire-général.

Jean de la Gaye, chevalier de Lanteuil, ancien capitaine retraité, après 27 ans et demi de services, est décédé le 18 juin 1820, à Montferrand, département du Puy-de-Dôme.

François, chevalier de la Gaye, vicomte de Lanteuil, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chef actuel de cette maison,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

habite la terre de la Gaye, canton de Meyssac, département de la Corrèze; il a été décoré du titre héréditaire de comte, par ordonnance de S. M. Louis XVIII, du 4 février 1815; mais il n'a pas encore fait les démarches nécessaires pour obtenir la délivrance des lettres-patentes à l'effet de jouir de ce titre.

Pierre-Charles-Hubert de la Gaye, aussi vicomte de Lanteuil, frère aîné du précédent, faisait partie du corps des chasseurs nobles de l'armée du prince de Condé. Il mourut en avril 1803, des suites d'une blessure qu'il reçut au combat de Camlak, en Souabe.

Suzanne-Madelaine de la Gaye de Lanteuil, sœur jumelle de Pierre-Charles-Hubert de la Gaye est aujourd'hui veuve sans enfants de François de la Faucaudie, chevalier de la Praderie, brigadier des gardes du corps du Roi, compagnie de Luxembourg, et chevalier de Saint-Louis.

Marguerite de la Gaye, sœur cadette de la précédente, a épousé Martial-Pamphille de Villars, écuyer, et en a un fils et une fille.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois lionceaux couronnés d'or; aux 2 et 3 d'or, à la bande d'azur, chargée de trois lys de jardin au naturel. Couronne de comte.

GOHIER, sieurs de la Fontaine, de Neuville et de Valcourt; famille originaire de Picardie, dont une branche subsiste depuis long-tems à Salces, en Roussillon.

I. Jean *Gohier de la Fontaine*, né en Picardie, épousa Barbe *de Bussy*, d'une maison de chevalerie de la province de Bourgogne. Il servit en qualité de cadet-gentilhomme dans l'artillerie, sous le règne de Louis XIV, et mourut à Salces, en Roussillon, vers 1711, dans l'emploi de garde d'artillerie du fort de ce nom. Il eut deux enfants :

1°. Joseph, dont l'article suit;
2°. Rose Gohier de la Fontaine, morte à l'âge de 80 ans sans avoir été mariée.

II. Joseph *Gohier de la Fontaine* fut d'abord, comme

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

son père, cadet dans l'artillerie, et vers 1745, garde-magasin du fort de Salces. Il épousa Rose *Gelcen*, née à Rivesaltes, de laquelle il eut plusieurs enfants :

1°. Joseph, qui servit dans l'artillerie de terre, et passa au régiment de Forès, où il mourut ;

2°. Jean, qui servit dans l'artillerie, succéda à son père, garde-magasin d'artillerie du fort de Salces, puis il entra au corps d'artillerie de la marine à Toulon, où il mourut officier ;

3°. Joseph-Jean-Baptiste, qui suit ;

4°. Rose Gohier de la Fontaine, décédée ;

5°. Marianne Gohier de la Fontaine, décédée.

III. Joseph-Jean-Baptiste *Gohier de la Fontaine* naquit à Salces, le 11 décembre 1755. Il fut employé dans les fermes générales le 26 juin 1772, épousa Marie-Anne *Comte* le 26 septembre 1776, et passa par tous les grades : son courage, son exactitude, son zèle et sa bonne conduite lui procurèrent des avancements rapides; après s'être signalé dans des affaires marquantes, il fut fait capitaine-général au Montcénis, le 29 avril 1783, passa en la même qualité à Prades, le 29 décembre 1786, où il demeura jusqu'au 31 juillet 1791. Sa capitainerie fut supprimée le 1er août suivant, et érigée en lieutenance d'ordre ; il servit encore dans ce grade à Villefranche et à la Tour de Carol, jusqu'au 31 décembre 1793. Peu de tems après, il fut appelé par les généraux Servan et de la Houlière, au commandement en chef de la légion des chasseurs de montagne, dits miquelets, de l'armée des Pyrénées orientales, et fut nommé à cette place le 27 avril 1793. A la tête de son corps, il se distingua à plusieurs actions, mais ayant été grièvement blessé à l'œil droit, il fut contraint de se retirer en 1794.

Le gouvernement lui accorda, le 11 prairial an 4, une pension militaire de 1200 fr., à compter du 1er. vendémiaire an 3, et ce pour récompense de 25 années 11 mois de services et blessures constatés, dans lesquels services sont compris ceux qu'il rendit dans les fermes générales; cette pension, convertie en solde de retraite en l'an 7, fixée à 936 fr., a été remise en pension définitive le 1er. septembre 1817. Retiré du service militaire, il entra au service des douanes, où il a gagné une pen-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sion civile de 681 fr. qu'il fut autorisé de cumuler avec sa pension militaire par décision de leurs excellences le ministre de la guerre et le ministre des finances, conformément à l'art. 14 de la loi du 15 mai 1818.

Il a trois enfants :

1°. Raymond Gohier de la Fontaine, né à Villefranche, département des Pyrénées orientales, le 31 août 1790; voulant suivre la carrière des armes à l'exemple de ses ancêtres, il servit d'abord comme volontaire dans les chasseurs à cheval; retiré de ce corps, il épousa Madelaine *Burnades*, et passa lieutenant des voltigeurs au 1er. bataillon des chasseurs des Pyrénées. Il est rentré dans ses foyers au licenciment de ce corps ;

2°. Marie-Anne, } elles sont mariées.
3°. Thérèse, }

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles d'argent, et en pointe d'une tête de maure au naturel, tortillée d'argent ; aux 2 et 3 d'argent ; à l'arbre arraché de sinople, accosté de deux étoiles d'azur, l'écu posé sur deux canons, passés en sautoir.

DE GOUJON DE THUISY ; seigneurs et marquis de Thuisy, comtes d'Autry et de Saint-Souplet ; barons de Challerange, de Pacy en Valois, et de Vergeur ; sénéchaux héréditaires de Reims. Cette maison tient un rang distingué parmi les plus considérables de la province de Champagne, tant par son ancienneté, remontée à près de sept siècles, que par ses nombreuses possessions, ses belles alliances, et les emplois éminents qu'elle a eus dans la haute magistrature et les armées de nos Rois. Elle a eu l'avantage de recueillir, par mariage, en 1519, les biens de l'antique et illustre maison des seigneurs de Thuisy, sénéchaux héréditaires de Reims, et d'en perpétuer jusqu'à nos jours le nom et les armes. Elle a perpétué également le titre héréditaire de sénéchalde Reims, attaché à la terre de Thuisy, jusqu'à l'époque de la révolution, où elle a été dépouillée de cette terre, ainsi que de presque tous ses autres domaines. Elle a été maintenue dans son ancienne extraction, par jugement de M. de Cau-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

martin, intendant en Champagne, de l'an 1668, sur preuves remontées par titres originaux à Pierre Goujon, Ier. du nom, seigneur de Marqueny et de Coigny en partie, mort en 1428, et inhumé dans l'église de Saint-Hilaire de Reims, où ses armes étaient sculptées sur sa tombe (1). Il était issu, aux termes de la même production, de Pierre Goujon, écuyer, vivant en 1200, et de Jean Goujon, chevalier, seigneur de Tailly en Ardennes, qui vivait en 1271. (*Noblesse du Beauvaisis et autres provinces*, par Louvet, page 734.) Ses descendants ont possédé les terres et seigneuries d'Aguilcourt, d'Athis et d'Autry, érigées en comté par lettres-patentes du mois de décembre 1695, registrées le 22 février 1696. Bayarne, Belley, Bouzy, Brécy, Bussy-l'Etrée, Challerange, Condé-sur-Suippe, la Croix-en-Champagne, Dontrian, Drouilly, Florent, Herpont, Luches, Ludes, les Maisneux, Monthois, Moronvilliers, Pacy, Prosne, Pugny, Saint-Hilaire-le-Grand, Saint-Marc-les-Rouffy, Sainte-Marie-à-Py, Saint-Remy-sur-Bussy, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Souplet, Saint-Pierre-à-Arne, Souain, Soulanges, Thou-sur-Marne, Thuisy, érigé en marquisat par lettres-patentes du mois de décembre 1680, registrées le 7 mars 1681; Vergeur, Vraux, Vandelicourt.

La maison de Goujon s'est alliée directement avec celles de *Bérulle*, des marquis de ce nom; *de Braux*, seigneurs de Florent et de la Croix en Champagne; *de Chertemps*, seigneurs de Bergères et de Vaux; *Cauchon*, seigneurs de Sillery, de Neuflise, de Dugny, d'Avise, de Condé, de Sommièvre (huit alliances avec cette maison); *Coquault*, seigneurs d'Avelon; *Cuissotte de Gizaucourt*, seigneurs de Bierges, de Bayarne et de Soulanges (deux alliances); *le Fèvre de Caumartin*, seigneurs d'Argourges; *Fillette*, vicomtes de Ludes (deux

---

(1) Les mêmes preuves ont été reproduites en 1680, pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte; et dans ces dernières, on a recueilli plusieurs faits qui attestent l'ancienneté de cette maison, résultants de la vérification des tombes, pierres sépulcrales et vitraux de l'église de Saint-Hilaire de Reims, constatée par MM. les commandeurs chargés de relever ces mêmes preuves.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

alliances); *Godet*, vicomtes de Soudé; *Hennequin* (dont descendent les marquis d'Ecquevilly); *de Linage*, seigneurs de Loysie; *de la Martellière*, comtes de Fay; *de Nettancourt-Haussonville*, comtes de Vaubecourt (deux alliances); *Noël*, seigneurs de la Panneterie (deux alliances); *Paris*, seigneurs de Branscourt (deux alliances); *la Place* (ancienne maison éteinte); *le Rebours*, seigneurs de Saint-Marc-sur-Mont; *Salenove*, seigneurs de Gernicourt et de Ville-en-Tardenois (deux alliances); *de Thuisy*, seigneurs de Thuisy, de Vraux et des Maisneux; *de Vauclerois*, seigneurs de Courmas; *de Vergeur*, seigneurs de Perthes, barons de Nanteuil, comtes de Saint-Souplet (trois alliances), etc., etc.

La maison de Goujon de Thuisy s'est divisée en deux principales branches: 1°. les seigneurs de Condé-sur-Suippe et de Thou-sur-Marne, éteints en 1788; 2°. les marquis de Thuisy, dont descendait, au neuvième degré, Pierre Ier., mentionné au commencement de cette notice;

X. Louis-François *de Goujon de Thuisy*, chevalier, marquis de Thuisy, comte de Saint-Souplet, baron de Vergeur, sénéchal héréditaire de Reims, chevalier de Malte, jusqu'à l'époque de son mariage, contracté le 11 août 1737, avec Marie-Louise *le Rebours*, fille de Jean-Baptiste-Auguste le Rebours, seigneur de Saint-Marc-sur-Mont. Il mourut le 2 janvier 1777, et sa veuve le 1er. août 1785, et ils furent inhumés dans l'église de Saint-Souplet. De leur mariage sont issus entr'autres enfants vivants:

1°. Louis-Jérôme de Goujon de Thuisy, né le 13 mai 1749, ancien capitaine de dragons, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et chargé des affaires de cet ordre en Angleterre;
2°. Jean-Baptiste-Charles, dont l'article suit;
3°. Charles-François de Goujon de Thuisy de Vergeur, baron de Vergeur, ancien chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né le 14 novembre 1753.

XI. Jean-Baptiste-Charles *de Goujon de Thuisy*, marquis de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, comte

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Saint-Souplet, baron de Pacy-en-Valois, né le 5 janvier 1751, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a été présenté à la cour au mois de juillet 1776, avec le commandeur et le chevalier de Thuisy, ses frères. Il a épousé, en 1780, Philiberte-Françoise *de Bérulle*, chanoinesse-comtesse du chapitre de Neuville, arrière-petite-nièce de Pierre de Bérulle, cardinal, mort le 20 octobre 1629. De ce mariage sont issus :

1°. Amable-Jean-Baptiste-Louis-Jérôme de Goujon de Thuisy, appelé le comte de Thuisy, chevalier honoraire de l'ordre de Malte, né à Paris le 24 juin 1781 ;

2°. Eugène-François-Sixte de Goujon de Thuisy, né à Paris le 4 août 1782, reçu la même année chevalier de Malte, mort à Cadix le 11 mars 1809 ;

3°. Charles-François-Emmanuel-Louis de Goujon de Thuisy, né à Paris le 5 mai 1784, appelé le comte Emmanuel de Thuisy, chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, marié avec mademoiselle *de Galard de Béarn ;*

4°. Auguste-Charlemagne-Machabée de Goujon de Thuisy, né à Paris le 22 février 1788 ;

5°. Georges-Jean-Baptiste-Louis de Goujon de Thuisy, né à Richmond, en Angleterre, le 21 juin 1795, chevalier de Malte ;

6°. Albertine-Louise-Mélanie de Goujon de Thuisy, née à Saint-Souplet le 17 octobre 1785, non mariée, a reçu, en 1819, la croix honoraire de l'ordre de Malte.

Nota. On peut consulter la généalogie de cette maison dans le tome Ier. de l'Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, et des principales maisons du royaume.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même, qui est *de Goujon* ; aux 2 et 3 de gueules, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de quatre fleurs de lys d'argent, qui est *de Thuisy*. Supports : deux griffons. Couronne de marquis. Devise : *Sans mal penser.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

GOYER DE VILLERS ET DE SENNECOURT. Cette ancienne famille, originaire du Maine, a formé plusieurs branches; l'une établie en Picardie depuis plusieurs siècles, et dont on va parler; une seconde en Vivarais; une troisième en Angleterre; et une quatrième qui habite la terre de Boisbriou, près Bourges.

Jean *Goyer*, seigneur de Neuvillette en Picardie, mort et inhumé en cette terre, le 1er. août 1775, a laissé quatre fils et une fille :

1°. Jean-Bonaventure-Gabriel-Pierre, mort et inhumé à Neuvillette, le 9 janvier 1820, sans avoir été marié;

2°. Jean-Charles-Bonaventure Goyer de Villers, ancien chevalier de Saint-Louis, émigré en 1792, a servi à l'armée de Condé. Retraité en 1814, comme colonel; il est mort le 8 décembre 1818, laissant huit enfants, quatre garçons et quatre filles; trois de ses fils ont péri aux armées, le quatrième vit sans alliance;

3°. Jean-Bonaventure Goyer de Sennecourt, chevalier de Saint-Louis, émigré en 1792, qui a servi à l'armée de monseigneur le duc de Bourbon, puis en Autriche, retraité lieutenant-colonel en 1814, habite le château de Neuvillette. Il a un fils et une fille;

a. Henri-Jean-Bonaventure Goyer de Sennecourt, marié avec Charlotte Goyer de Villers, sa cousine germaine, dont deux fils et deux filles en bas âge;

b. Henriette-Charlotte-Eulalie Goyer de Sennecourt, mariée à M. le comte Dumas de Polart, lieutenant-général des armées du Roi;

4°. Victor-Alexandre Goyer, émigré en 1792, prêtre, curé;

5°. Louise Goyer, morte sans avoir été mariée.

Armes : d'azur, au chevron d'or, sommé d'une merlette d'argent, et accompagné en pointe d'un dextrochère de carnation, tenant une branche de laurier de sinople. Couronne de comte.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H.

HAUTECLOCQUE ; en Artois, famille dont l'article se trouve dans la première série du Dictionnaire de la Noblesse, de M. de Courcelles ; mais c'est par erreur qu'on a joint à cet article un *errata* qui en devait être séparé, et qui, placé à l'endroit où il se trouve, tendrait à faire croire que la maison des Bertoult, seigneurs d'Hauteclocque, et celle des Hauteclocque, seigneurs de Wail, anciens seigneurs d'Hauteclocque, sont les mêmes, tandis que ces deux familles sont entièrement différentes, puisque le nom de l'une est Bertoult, et que celui de l'autre est Hauteclocque. Voyez, au surplus, le tome IX, page 547 du Nobiliaire universel.

HÉBRARD ou EBRARD. Ce nom est, dans l'ordre de la haute noblesse, un des plus anciens et des plus illustres du royaume. Il est commun à plusieurs races de chevalerie répandues en Quercy, en Limosin, en Agénois, au Comtat et en Languedoc, qui, toutes, descendent d'une même souche et ont pour berceau cette dernière province, où le nom d'Hébrard florissait dès le milieu du onzième siècle. Pierre Hébrard, premier auteur connu de toutes les branches de cette maison, fit une donation, l'an 1058, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, du consentement de plusieurs de ses frères. Pierre-Guillaume Hébrard fut présent à un accord fait l'an 1103, par Guillaume de Montpellier avec Guillaume-Raymond, évêque de Nismes, et son frère, touchant la viguerie de Montpellier. Le même Pierre-Guillaume Hébrard fut présent aux testaments de Guillaume V, seigneur de Montpellier, des années 1114 et 1121. Guillaume Hébrard vivait en 1125. Il fut présent à l'accord passé cette année entre Bernard, comte de Substantion ou de Melguéil, et Guillaume VI, seigneur de Montpellier. Bernard Hébrard assista à un second accord fait entre les mêmes seigneurs, l'an 1128. Bernard et Guillaume Hébrard avaient un troisième frère, Reymond Hébrard, mentionné, avec eux, dans un accord de Raymond, évêque de Maguelonne, et Guillaume VI, seigneur de Montpellier, de l'an 1140.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ce fut vers le milieu et la fin du treizième siècle que cette maison se subdivisa en plusieurs branches. L'aînée, dite des seigneurs de Saint-Privat, de la Lause et de Mirevaux, alliée aux maisons d'Altier, de Roquefeuil, Saint-Félix, de Tournemire, de la Volhe, etc., etc., subsistait à Montpellier en 1670 (1); celle des barons de Saint-Sulpice, qui a donné un chevalier des ordres du Roi en 1579, deux évêques de Coïmbres en 1260, et vers 1300, un évêque et comte de Cahors, mort en 1600, et qui s'est allié aux maisons d'Arpajon, Balaguier-Montsalez, Cardaillac, Carmain, Cluzet, Cugnac, Durfort-Léobard, Espagnac, Estaing, Felzins-Montmurat, Fumel, Gontaut-Biron, Gordon, Lauzières-Thémines, Levis-Quélus, Lostanges, Pelegrin, la Queille, Ricard-Genouillac, la Roque-Toyrac, la Valette-Parisot, etc. Elle s'est fondue, au commencement du dix-septième siècle, dans la maison de Crussol d'Uzès, où l'héritière a porté la baronnie de Saint-Sulpice. De la branche du Languedoc, s'est formé un rameau, dit des seigneurs de Saint-Julien, établis au Comtat Venaissin vers la fin du treizième siècle, et y subsistait encore vers la fin du seizième. De la branche de Saint-Sulpice sont sorties trois branches principales, l'une dite des barons de la Bastie et des vicomtes de Castelhuniac, en Quercy, qui ont donné deux chevaliers de Malte en 1549 et en 1594, et ont contracté de belles alliances. De cette branche est provenue le rameau des seigneurs de la Croze, alliés, en 1609, dans la maison d'Escairac. La seconde, établie dans l'Agénois, y subsistait, en 1770, en trois rameaux, 1°. les seigneurs du Rocal; 2°. les seigneurs de Montplaisir; 3°. les seigneurs de Saint-Cyr. Ces trois rameaux se sont distingués par de belles alliances et de nombreux services militaires, dans des grades supérieurs. La troisième branche, dite des seigneurs de Veyrinas, en Limosin, alliée dès le douzième siècle à la maison d'Aubusson, et depuis à celles de Manas, de Vassignac,

(1) Dans le même temps existait, en Albigeois, une famille d'Hébrard, seigneur de Saint-Félix Beauregard, anoblie, l'an 1496, dans la personne d'Antoine Hébrard, seigneur de Carnous et de Broussac, lequel fit son testament le 8 juillet 1528.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Villoutrey, de Taillefer, de Gay de Nexon, David de Lastours, de Crozans, de Sanzillon, de Foucauld, de Paignon de la Borie, de Royère, du Garreau, etc., subsistait dans cette province au milieu du dix-septième siècle, dans la personne de :

Jean *Hébrard*, chevalier, mousquetaire du Roi, qui fit son testament le 22 octobre 1694, où il rappelle son épouse feu Françoise *de Douhet*, et ses enfants, entr'autres son fils aîné,

Jacques *Hébrard*, chevalier, lieutenant dans le régiment de Coislin, par brevet du 24 novembre 1691. Son fils,

Luc *Hébrard*, chevalier, seigneur de Veyrinas, épousa 1°. le 10 août 1729, Marie *de Loménie;* 2°. le 31 décembre 1733, Marie Jeanne *de Bernis*. Ses enfants furent,

Du premier lit :

1°. N.... Hébrard, mariée, le 18 février 1746, à messire Jean Féréol de Gay, chevalier, seigneur de Nexon, Campagne, Cognac et autres places.

Du second lit :

2°. André, qui fonde le premier rameau ;
3°. Autre André qui fonde le second rameau ci-après ;
4°. Anne Hébrard, mariée avec le seigneur de Crozans ;
5°. Marie-Jeanne, mariée avec le seigneur Paignon de la Borie.

André *Hébrard*, chevalier, seigneur de Veyrinas, gendarme de la garde ordinaire du Roi, épousa, en 1764, Marie *de Sanzillon*, fille de Jean-Baptiste de Sanzillon, chevalier, seigneur des Barrières et de la Bonnettie, dont sont issus :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Autre Jean Hébrard de Veyrinas, qui émigra, et fut fait prisonnier en 1793, après avoir reçu seize coups de sabre. Il servait alors dans le régiment de Saxe, hussards ; conduit à Lille et reconnu émigré, il fut fusillé au mois de nivôse an 2 ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

3°. Jean-Baptiste-Féréol Hébrard de Veyrinas; qui, trop jeune pour émigrer en 1791, est passé à Londres en 1804, et delà à l'île de la Guadeloupe, où il est maintenant préposé en chef de la direction des domaines du Roi et des contributions directes de l'île, résidant à la ville de la Pointe, à Pitre;

4°. Valerie Hébrard de Veyrinas.

Jean *Hébrard de Veyrinas*, chevalier, servait dans les gardes du corps du Roi, compagnie de Gramont, à l'époque de la révolution. Il émigra, en 1791, avec son second frère; fit avec distinction toutes les campagnes, soit dans les gardes du corps à l'armée des Princes, soit à l'armée de Condé. Rentré en France, après le licenciement effectué en 1801, il épousa, en 1802, Cécile du Garreau, fille de feu Joseph *du Garreau*, marquis de la Seinie, chevalier de Saint-Louis, mort à l'armée de Condé, en Volhinie. En 1814, il a rejoint les gardes du corps du Roi et a été fait chevalier de Saint-Louis. En 1815, il a suivi le Roi, et a commandé un détachement des gardes du corps à pied jusqu'à Béthune. Aussitôt le retour de sa majesté Louis XVIII, il s'est rendu à son corps, en 1816, et a été mis à la retraite, au maximum de son grade de chef d'escadron, et fait chevalier de la Légion-d'Honneur, par ordonnance du Roi du 16 mai, à prendre rang dans l'ordre, du 15 juillet 1815. Il a de son mariage :

1°. Féréol Hébrard de Veyrinas;
2°. Antoine Hébrard de Veyrinas;
3°. Clarisse Hébrard de Veyrinas;
4°. Louise Hébrard de Veyrinas.

Second rameau.

André II, *Hébrard de Veyrinas*, second fils du second lit de Luc Hébrard, chevalier, seigneur de Veyrinas, servait dans les gardes du corps du Roi. Il épousa, par contrat du 27 septembre 1779, Anne *de Royère*, fille de Helie de Royère, chevalier, seigneur de Champvert, et de feu dame de David de Lastours. Il émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes dans les gardes du corps, et les autres campagnes à l'armée de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Condé, dans les chasseurs nobles. Il obtint la croix de Saint-Louis, et mourut avant la rentrée du Roi en France, laissant un fils :

Claude *Hébrard de Veyrinas*, lieutenant au régiment des chasseurs de la Dordogne, chevalier de la Légion-d'Honneur, qui a épousé, le 26 novembre 1818, Désirée *Dommet de Vorges*, fille de messire Dommet de Vorges, conseiller au parlement de Franche-Comté. Au 20 mars 1815, Claude Hébrard étant officier au 3e. régiment de hussards en garnison à Stenay, a rejoint le Roi à Gand, et peu de tems après il a été fait chevalier de la Légion-d'Honneur.

Armes : (1) Branches des seigneurs de Mirevaux et de St.-Julien : *De gueules au lion d'or, armé de sable ; à la bande ou cotice du même, chargée de trois étoiles d'or, brochante sur le tout.*

Branches de St.-Sulpice et de la Bastie, en Quercy ; du Rocal de Montpellier et de Saint-Cyr, en Agénois : *Parti d'argent et de gueules.*

Branche de Veyrinas, en Limosin : *D'or, au dextrochère de gueules, tenant une lance du même, et accompagné de trois étoiles d'azur. Supports : deux lions. Couronne de comte.*

DU HOUX (2). Les comtes du Houx de Dombasle, fixés, depuis la révolution française, à Prague, capitale du royaume de Bohême, sont la branche aînée de la maison du Houx. Les deux frères, *Jean-François* et *Charles-François*, ont obtenu, le 18 novembre 1760, pour eux et leurs descendants de S. M. François Ier, empereur d'Allemagne, des lettres-patentes de *comte*. Le dernier est mort en 1775, conseiller intime de ce même prince, son chambellan à la clef d'or, feld-maréchal-lieutenant de ses armées, chevalier de l'ordre

(1) On n'a pu s'assurer des armes primitives de cette maison, ni savoir quelle branche les a conservées, ni enfin par quelles substitutions les autres branches les ont changées.

(2) Notice supplémentaire à celle insérée t. III, p. 298 de cet ouvrage.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

insigne de Marie-Thérèse, et commandant en chef dans le Hainault autrichien. Cette branche a fourni aussi plusieurs officiers supérieurs au service d'Autriche et quatre chambellans à la clef d'or.

La maison du Houx compte d'ailleurs, outre un maréchal de France, un lieutenant-général des armées du Roi dans la personne d'Antoine-Charles baron du Houx de Vioménil, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, mort à la suite des blessures qu'il reçut à la tête des gardes-suisses, à la fatale journée du 10 août 1792, pour la défense de son Roi, l'infortuné Louis XVI, et trois maréchaux de camp encore existants.

Le maréchal marquis de Vioménil, frère cadet du précédent, aussi grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, pair de France, a été nommé par le Roi, le 30 septembre 1820, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

Parmi les alliances de cette maison, il faut y ajouter celles de Germet, Lignéville, Sauville et Vignacourt.

HUSSON DE PRAILLY, famille de Lorraine.

Sébastien *Husson*, né à Gondrecourt, petite ville de Lorraine, faisant partie du département de la Meuse, y épousa Marie *Hurault* de Vincourt. Son fils *Jean Husson*, reprit la noblesse de sa mère, par suite du privilége dont jouissait alors la prévôté de Gondrecourt, et fut, en conséquense, reconnu *noble* par lettres-patentes du duc de Lorraine, Charles IV, datées de 1631.

Jean *Husson*, seigneur de Chouville-les-Sampigny, marié à Habeau de Bincourt, d'extraction noble, eut de ce mariage, entr'autres enfants, Sébastien *Husson*, seigneur de Loisiel, qui, s'étant marié à Louise de Roger, en eut François *Husson*, capitaine au régiment de Picardie, et Catherine *Husson*, qui épousa Hubert *Husson*, son cousin germain, seigneur de Demengeauseau.

Joseph *Husson*, fils unique d'Hubert, ayant été nommé lieutenant-général de l'évêché de Toul, épousa à Toul, Rose de Prailly, dont il eut cinq garçons; François Husson, chevau-leger, tué en Bohême; Ni-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

colas-*Husson*, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis; Joseph, mort lieutenant-colonel au service d'Autriche; Etienne et Louis, morts chanoines, le premier à la cathédrale de Metz, et le second à celle de Toul.

Rose Husson, née de Prailly, veuve et restée seule de son nom, ses deux frères, l'un maréchal de camp, et l'autre brigadier des armées du Roi, étant morts garçons, imposa, avec autorisation du Roi, à Nicolas *Husson* (en le mariant à Anne Lacour), l'obligation de faire porter à son fils aîné le nom de Prailly.

Deux garçons vivants sont issus de ce mariage: Nicolas-*Husson de Prailly*, ancien colonel, chevalier de Saint-Louis, créé baron héréditaire par lettres-patentes du Roi, en date du 13 avril 1816, et sous-préfet de Toul, en 1820, et Jean-Etienne *Husson*, lieutenant de Roi, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Nicolas-*Husson de Prailly* est le seul qui ait des enfants de son mariage avec Rose-Françoise *Bertin de Saint-Ligny*, d'extraction noble; savoir: Jules-Etienne-Nicolas *Husson de Prailly*, sous-lieutenant au corps royal d'état-major; Eugène, François, Nicolas, et Louise, Rose, Françoise.

Il existe à Chaumont, ancienne province de Champagne, une branche de cette famille, séparée depuis quatre générations, et qui y est connue sous le nom de *Husson de Sampigny*; N. *Husson de Sampigny*, ancien officier supérieur, chevalier de Saint-Louis, dernier maire de cette ville, y est mort en 18.., victime de son zèle dans l'épidémie dont furent infectés grand nombre d'hôpitaux militaires du royaume.

Un de ses fils est officier dans un régiment d'infanterie.

Armes: d'argent, au lion de sable, marqué sur l'épaule gauche d'une croix de Jérusalem d'or; à la bordure engrêlée de gueules, chargée de treize billettes d'argent.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

I.

D'ISELIN, (1) barons et comtes de Lanan, en Franche-Comté, *maison ancienne, originaire de Suisse.*

Henri d'Iselin, vivait à Bâle en 1286; il était protecteur et fondateur du grand hôpital; en 1300 et 1308, vivait Cunot d'Iselin, grand-juge de la république; Hugo d'Iselin, était en 1300 et 1340, sénateur, et de la compagnie des gentilshommes; en 1370, vivait Henri d'Iselin, aussi sénateur et qui avait été édile, et ce fut durant l'élection de ce dernier, que la république fit bâtir les piles de pierres qui portent le pont du Rhin où il y a encore une inscription; en 1440, vivait un quatrième Henri d'Iselin, d'abord membre du sénat, ensuite envoyé ambassadeur vers l'empereur Rodolphe VIII, ensuite tribun et chef de la république. Après celui-ci vivait Jacques d'Iselin, gouverneur du comté de Warnsbourg. La chronique et l'attestation rapportent encore tous les monuments qui existaient dans ce tems; elle y rapporte même la tombe d'Elisabeth de Romerthal, femme de Ferdinand Iselin, qui n'est pas porté dans la chronique, parce qu'il servait Louis XII, roi de France. C'étaient le père et la mère de Wolfgang Iselin, qui vinrent s'établir en Franche-Comté; on voit par la chronique, que l'on avait ôté de l'église des Franciscains un tombeau de cette illustre famille, qui était de 1200, parce qu'il gênait le service de la religion actuelle: on mit à la place une pierre, sur laquelle sont ses armes, avec cette inscription: *Tombeau des nobles patriciens de Bâle.* Hyacinthe d'Iselin, baron de Lanan et du Saint-Empire, seigneur de Roulans, fut reçu dans la confrérie noble de Saint-Georges, en 1710. Son aïeul, colonel de cuirassiers au service de l'empire, avait été reçu dans la même confrérie.

Cette maison subsiste dans la personne de Claude-

---

(1) Article supplémentaire à celui porté au premier volume.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Louis-Maximilien d'Iselin, comte de Lanan, lieutenant-général des armées du Roi.

Armes : de gueules, à la fleur de lys d'or en bande.

L.

LAGOILLE DE COURTAGNON; famille originaire de Champagne, sur laquelle on n'a donné, t. III, p. 358 de cet ouvrage, qu'une notice incomplète. Elle remonte par titres à :

I. Honorable homme Remy LAGOILLE, né en 1533, mort le 27 juin 1600, et inhumé au pied de la chaire des Jacobins à Reims. Il avait épousé Jeanne *Fournier*, sœur de messire Antoine Fournier, premicier de Metz, puis évêque de Bazilite. De ce mariage sont issus :

1°. François Lagoille, aumônier du Roi, chanoine, et grand-archidiacre de Metz;

2°. Jacques-Antoine, qui suit.

II. Jacques-Antoine LAGOILLE, épousa Catherine *Oudin*, fille d'honorable homme Toussaint Oudin, et de Jeanne Chertemps. Il en eut huit enfants :

1°. Jacques, qui suit;

2°. Louis, qui fonde la branche des seigneurs de Roquincourt, rapportée ci-après;

3°. François-Jean Lagoille, époux de Jeanne *du Han*, morte le 16 avril 1764, et père de :

a. Jacques-Louis Lagoille;

b. N.... Lagoille, chanoine-diacre de Sainte-Balsamie;

c. Marie-Jeanne Lagoille.

4°. Antoine Lagoille, chanoine régulier, prieur près de Rouen;

5°. N.... Lagoille, religieuse carmélite à Metz, morte en odeur de sainteté, en cette ville, en 1752;

6°. N..... Lagoille, religieuse de la congrégation à Verdun, morte en 1760;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

7°. Marie-Françoise Lagoille, mariée à Pierre *du Bois*;

8°. N..... Lagoille, mariée à M. *de Braitagne*.

III. Jacques LAGOILLE, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, près la cour du parlement de Paris, directeur particulier et trésorier de la monnaie de Reims, par provision du 13 mai 1698, mourut en cette ville le 20 décembre 1722, revêtu de l'office de secrétaire du Roi, dont il avait été pourvu le 28 août de la même année 1722. Il avait épousé demoiselle Marie *le Franc*, fille de Jacques, laquelle fit son testament le 10 juin 1734, et mourut à Reims le 12 décembre 1735, âgée de quatre-vingt-trois ans. De ce mariage sont issus :

1°. Antoine Lagoille, écuyer, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'élection de Châlons, marié, le 17 mai 1717, avec Marie-Madelaine *Jourdain*, fille de Pierre-Ignace Jourdain, conseiller et procureur du Roi en l'élection de Châlons, et de Marie-Madelaine Cugny. Il mourut le 12 septembre 1730, laissant une fille unique, nommée Marie-Anne Lagoille, mariée, par contrat du 19 août 1732, avec Gabriel-Dominique-Augustin *de la Simonne*, chevalier, seigneur du Hamel, de Saint-Pierre-en-Thiérache, et autres lieux, mort le 20 juin 1790;

2°. Louis Lagoille, écuyer, seigneur de Courtagnon, de Preslès, d'Hanogne, de la Hauvette et de Mauvrin, pourvu de la charge de conseiller du Roi en ses conseils, grand-maître-enquêteur et général-réformateur des eaux et forêts de France, au département de Champagne, Brie et Luxembourg, épousa, le 1er. mai 1713, demoiselle Marie-Catherine *le Franc*, fille de Thierry le Franc, conseiller avocat du Roi en la monnaie de Reims, et conseiller échevin de ladite ville, et de demoiselle Catherine Jaquesson. Il mourut sans enfants, le 18 décembre 1741; sa veuve décéda le 26 septembre 1778, et fut inhumée à Courtagnon;

3°. François, qui continue la lignée;

4°. Catherine-Thérèse Lagoille, mariée à François *Estaye de Boulongne*, dont postérité.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

IV. François LAGOILLE, écuyer, seigneur de Selles, d'Heutregiville et de Saint-Masmes, né le 6 février 1691, épousa, par contrat du 27 septembre 1722, demoiselle Barbe-Louise *le Franc*, sœur germaine de Marie-Catherine le Franc, femme de Louis Lagoille, et mourut en sa terre de Selles, le 17 juillet 1745. Sa femme était décédée à Reims le 13 avril 1734. Leurs enfants furent :

1°. Marie-Louis, dont l'article suit ;

2°. Claude-Joseph Lagoille de Selles, écuyer, né le 13 février 1728, capitaine au régiment de Soissonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans postérité, à Reims, le 22 mai 1816. Il avait épousé, le 20 mai 1766, dame Jeanne *Perrier de Savigny*, morte à Châlons, le 1er. novembre 1788, veuve en premières noces de N..... du Bois de Livry, lieutenant des maréchaux de France, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et fille de Jacques Perrier, écuyer, seigneur et vicomte de Savigny-sur-Ardres, secrétaire du Roi près la chancellerie du parlement de Toulouse, et de dame Marie-Marguerite Cadiat ;

3°. Marie-Catherine Lagoille, née à Reims le 16 décembre 1723, mariée, par contrat du 18 mars 1743, à Charles *de Récicourt*, mort à Reims le 17 mai 1770, conseiller du Roi au bailliage de Vermandois ; elle mourut aussi à Reims le 5 février 1804, et fut inhumée paroisse de Notre-Dame ;

4°. Marie-Antoinette Lagoille, née le 27 novembre 1724, mariée, par contrat du 29 juin 1745, à Louis-Charles *Béguin*, écuyer, seigneur de Saussenil, de Coucy, de Selles et de Branscourt. Ils moururent à Selles, savoir : Marie-Antoinette, le 14 avril 1747, et son mari, le 22 janvier 1782 ;

5°. Marie-Louise Lagoille, née le 2 mai 1729, mariée, 1°. par contrat du 13 juillet 1746, avec Alexandre-Charles-Jean-Louis *de Fay*, chevalier, seigneur de la Chavatte et autres lieux, né le 30 janvier 1722, mort le 15 mars 1755 ; 2°. par contrat du 24 octobre 1772, à Louis-César, chevalier *de Lance*, colonel au corps royal d'artillerie, et maréchal des camps et armées du Roi,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

du 9 mars 1788, mort à la Fère le 17 juin 1802;

6°. Jeanne-Françoise Lagoille, née le 25 avril 1732, morte à la fin du mois de mai 1734.

V. Marie-Louis LAGOILLE DE COURTAGNON, écuyer, seigneur de Courtagnon, de Presles, de Mauvrin et de la Hauvette (terres qui lui furent léguées pour la moitié par Louis Lagoille, son oncle), de Saint-Remy, de la Croix, de Tilloy et autres lieux, naquit à Reims le 30 novembre 1726. Il fut fait, le 8 janvier 1743, cornette de la compagnie de chevau-légers de nouvelle levée du baron de Romance, au régiment Royal-Cavalerie, et obtint, le 30 avril 1748, la compagnie de M. de Vaudremont, dans le régiment de cavalerie de Fouquet. Le maréchal duc de Belle-Isle lui ayant écrit, le 26 décembre 1760, pour lui annoncer que le Roi l'avait nommé chevalier de Saint-Louis, il en reçut la lettre de Sa Majesté, le 19 janvier 1761, et fut reçu chevalier de cet ordre le 12 février suivant. Marie-Catherine le Franc, sa tante, voulant répondre aux intentions de feu Louis Lagoille de Courtagnon, son mari, oncle dudit Marie-Louis, lui fit don de l'autre moitié des château, terres et seigneuries de Courtagnon, de Presles, de Mauvrin et de la Hauvette, en faveur du mariage qu'il contracta le 28 septembre 1750, avec demoiselle Madelaine-Benoît *Baudouin*, fille d'Augustin Baudouin, écuyer, seigneur de Saint-Remy, de la Croix, en Champagne, de Tours-sur-Marne, de Bouzy, de Vraux, d'Aulnay, etc.; ancien lieutenant de Roi de Châlons, et de dame Madelaine Rapinat. Elle mourut à Reims le 14 avril 1791; son mari décéda dans la même ville, le 1er. octobre 1797. De leur mariage sont issus :

1°. Marie-Louis-Augustin, qui suit;

2°. Zacharie-Louis, rapporté ci-après;

3°. Madelaine-Joseph Lagoille de Courtagnon, née le 26 juillet 1753, mariée le 21 mai 1776, avec Pierre *Beschefer*, écuyer, trésorier de France, au bureau des finances de Châlons, mort au château de Vaugency, le 27 mars 1785, et sa veuve, au même lieu, le 12 décembre 1788, étant mère de six enfants;

4°. Marie-Catherine-Françoise Lagoille de Cour-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tagnon, née le 26 février 1754, mariée à Courtagnon le 5 février 1777, avec Pierre-Eléonore *le Dieu de Ville*, seigneur de Roday et de Fleury-la-Rivière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au corps royal d'artillerie, colonel au même corps, le 27 novembre 1792, mort en son château de Raday le 10 décembre 1816, et sa femme le 6 février 1820; elle l'avait rendu père d'un fils et de quatre filles;

5°. Marie-Benoîte Lagoille de Courtagnon, née au château de Courtagnon le 23 février 1756, morte à Reims le 3 novembre 1815;

6°. Marie-Louise Lagoille de Courtagnon, née à Courtagnon le 26 février 1763.

VI. Marie-Louis-Augustin LAGOILLE DE COURTAGNON, écuyer, né à Châlons le 19 avril 1752, fut reçu chevau-léger de la garde du Roi le 1er. août 1767, d'après le certificat des preuves de noblesse par lui faites devant M. de Beaujon. Il entra sous-lieutenant au régiment de Condé, cavalerie, le 1er. juin 1772; fut fait capitaine des dragons de Condé le 12 juillet 1781, et se trouva à l'affaire de Nanci. Ayant émigré, il fut nommé le 1er. août 1792, fourrier de la compagnie de Condé; il fut fait ensuite fourrier-major du deuxième escadron de la deuxième division noble, en remplacement de M. le vicomte de Romanet, passé major dans le régiment de Bussy, en novembre 1794; capitaine aide-major du régiment de Clermont-Tonnerre, en mars 1797; fut breveté lieutenant-colonel le 1er. juillet suivant; nommé adjudant d'aile de la deuxième compagnie du régiment des dragons d'Enghien, à la formation, en 1798; lieutenant de la deuxième compagnie du quatrième escadron du même régiment, à la nouvelle formation. Il eût été nommé aide-major à la nouvelle formation du 16 juillet 1800, si sa santé lui eût permis d'en remplir les fonctions, et ne l'eût déterminé à rentrer dans la ligne, ainsi que le constate une attestation de M. le comte Charles de Damas, du 15 février 1801. Il a été licencié de l'armée de Condé, à Freistritz, le 22 février de la même année. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, du 25 mai 1791. Il a épousé, par contrat du 6 mai 1784, demoiselle Jeanne-Thomasse-Victoire *de Cugnon*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sœur de M. de Cugnon, chevalier, seigneur d'Alincourt et de Branscourt, chevau-léger de la garde du Roi, et écuyer de main de Sa Majesté. Il n'a point d'enfants.

VI. Zacharie-Louis LAGOILLE DE COURTAGNON, écuyer, frère du précédent, né au château de Courtagnon le 1er. décembre 1760, entra au régiment de Bretagne, comme cadet, le 6 juin 1776; il fut fait sous-lieutenant au même régiment le 25 juin 1778; lieutenant en second le 11 octobre 1782; lieutenant en premier le 30 décembre 1785; capitaine au mois de décembre 1791, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1815. Il a épousé, le 31 mars 1791, demoiselle Ladislas *Coquebert*, morte à Reims le 17 septembre 1804. De ce mariage sont issus :

1°. Constant Lagoille de Courtagnon ;
2°. Emilie-Louise-Françoise Lagoille de Courtagnon ;
3°. Eléonore-Henriette Lagoille de Courtagnon ;
4°. Agathe-Louise Lagoille de Courtagnon.

Seigneurs de Roquincourt.

III. Louis LAGOILLE, seigneur de Roquincourt, garde du corps du Roi, second fils de Jacques-Antoine, et de Catherine Oudin, épousa demoiselle Liesse *Droynet*, de laquelle il laissa :

1°. François Lagoille de Roquincourt, né en 1698, chanoine de Sainte-Balzamie, mort le 16 janvier 1756;
2°. Antoine Lagoille de Roquincourt, né au mois de mai 1703, religieux bénédictin, mort le 9 février 1782;
3°. Barthélemi, dont l'article suit;
4°. Marie Lagoille de Roquincourt, religieuse à la Congrégation, morte en 1768;
5°. Marie-Anne Lagoille de Roquincourt, mariée à Nicolas *Caillambaut d'Herville*, fils de feu François Caillambaut d'Herville, ancien capitaine de cavalerie, ancien exempt des gardes du corps du Roi, en la prévôté de l'hôtel, et de dame Siméone Cocquebert ; Marie-Anne Lagoille mourut le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

27 janvier 1744, et son mari le 26 décembre de la même année;

6°. Jeanne-Thérèse Lagoille de Roquincourt, mariée, 1°. avec Edouard-Joseph *Charpentier*; 2°. avec Michel *Savoye*.

IV. Barthélemi LAGOILLE, seigneur de Roquincourt, né en 1725, mort à Reims le 8 mai 1770, avait épousé, au mois de mars 1749, demoiselle Claudine *de Villers*, morte à Reims le 18 mars 1787, fille de Nicolas de Villers, et de Jeanne Gantelet. Leurs enfants furent:

1°. François-Nicolas Lagoille de Roquincourt, né le 31 décembre 1749, docteur de Sorbonne, chanoine de Reims, ancien grand-vicaire d'Angers, ex-constituant, chanoine honoraire de Meaux, mort à Reims le 6 septembre 1814;

2°. Jean-Baptiste-Antoine, dont l'article suit;

3°. Thérèse Lagoille de Roquincourt, née le 6 janvier 1751, morte en 1758.

V. Jean-Baptiste-Antoine LAGOILLE DE ROQUINCOURT, né le 8 janvier 1759, auditeur des comptes à Rouen, conseiller-rapporteur au point d'honneur, mort à Champigny le 15 décembre 1807, avait épousé Jeanne-Antoinette-Pétronille *de Beaufort de Lespare*, dont sont issus:

1°. François-Nicolas Lagoille, né à Reims le 25 septembre 1787, mort à Fleury-la-Rivière au mois de février 1788;

2°. Jaqueline Lagoille, née à Reims le 4 juin 1782, morte au mois de septembre de la même année;

3°. Françoise-Paule-Alexandrine Lagoille, née à Reims le 19 avril 1789.

Armes: d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands du même, la queue en haut.

DE LAUVERGNAT DE LA LANDE, seigneurs du Murault, de la Georginière, des Verrines, de Bourgneuf, en Poitou; famille ancienne, originaire de Guienne, où la branche aînée subsistait encore avec distinction au milieu du 17e. siècle; ayant donné plusieurs jurats de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

la ville de Bordeaux. On ignore à quelle époque la seconde branche s'est établie en Poitou ; mais elle y existe avec possessions seigneuriales depuis Jean de Lauvergnat, seigneur du Bois de Luché, près Thouars, qui fonda, l'an 1330, une chapelle dans l'église paroissiale de Saint-Jean, près de Couhé. Sa descendance s'est perpétuée par 16 degrés jusqu'en la personne de Louis-Philippe de Lauvergnat, écuyer, seigneur de la Lande, né le dernier mai 1755. Il est entré garde *de Monsieur*, comte de Provence, au mois de septembre 1771, émigra en 1791, fut fait brigadier à Coblentz la même année, et chevalier de Saint-Louis dans l'île de Guernezey le 5 avril 1795, par le comte d'Allonville, sous les ordres duquel il servait alors. Il a épousé, par contrat du 11 janvier 1804, Anne-Catherine du Puy, de laquelle il n'a point d'enfants.

Cette famille s'est alliée aux maisons d'Aucher du Puy, de Bertineau de St.-Eloy, de Bobinet, Bourguignon, de Brouilhac, Caze, du Coudray, Creuzé, Douhet, Laydet de St.-Denis, de Marcirion de Saulx, de Moissin, d'Orbron, Rabault, du Rousseau, de la Touche Vasselot, etc. Elle a donné un capitaine au régiment de Bourbon ; un autre au régiment de Touraine ; trois au régiment des Landes, où l'un devint major et mourut en 1728, et le second fut tué en montant à la tranchée à Philisbourg ; un capitaine au régiment d'Angoumois ; un commandant du bataillon de Libourne, mort en 1763 ; un colonel de hussards en 1746, qui précédemment avait été capitaine au régiment de Bourbon, où il était entré dès l'âge de 10 ans ; un major au régiment de Hainault en 1758 ; et un capitaine au même régiment réformé après le siége de Mahon en 1762 ; un Lauvergnat d'Armenjon a servi dans les mousquetaires ; son fils cadet a servi dans les régiments provinciaux ; M. de Lauvergnat, chevalier du Murault, y servit aussi et fut retraité de grenadiers ; la plupart de ces officiers furent décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

L'an 1648, Jean de Lauvergnat fut choisi pour assister aux états qui devaient se tenir à Orléans, d'après les ordres de S. M. Le même Jean de Lauvergnat fut député vers le Roi pour les affaires de la ville de Bordeaux. Il existe encore plusieurs membres de cette famille au service.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Armes : d'azur, à l'épervier essorant d'or, perché sur un tronc d'arbre du même.

DE LAVENNE DE CHOULOT ET DE SICHAMPS, en Nivernais; famille ancienne, qui fut maintenue dans sa noblesse par jugement de Mr. de Tubeuf, intendant en Bourbonnais et en Berri, daté de Moulins le 18 mars 1669, sur titres remontés à François de Lavenne, écuyer, maître-d'hôtel du duc de Bretagne en 1400, époux de demoiselle d'Outréville, et père de Guy de Lavenne, aussi qualifié écuyer, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de Jean de Châlons, prince d'Orange; et de Pierre de Lavenne, qui passèrent une transaction pardevant de Larue, notaire, le 4 novembre 1430. Guy de Lavenne a perpétué jusqu'à nos jours la descendance de cette famille, qui s'est alliée entr'autres avec celles de Baudoin, de Cuvilliers, de St.-Memin, de Simonin, de Paris, de Requelset, de Soussy, de Rapine, de Montsaunin, etc., etc.; et a donné un gentilhomme ordinaire du duc de Nevers, un des 200 chevau-légers de la garde du Roi, et plusieurs officiers de cavalerie.

Florimond *de Lavenne*, écuyer, marié à demoiselle *de Varigny*, eut pour fils :

1°. Laurent de Lavenne, prieur de Montréal;
2°. François, qui suit.

François *de Lavenne*, écuyer, épousa demoiselle *de Lamoignon*, dont il eut deux filles et deux fils, l'aîné mort sans postérité, le second suit.

Jacques *de Lavenne*, écuyer, épousa demoiselle Marie *de Quinquet de Choulot*, et en eut :

1°. Charles, dont l'article suit;
2°. Pierre-Florimond, rapporté ci-après;
3°. Jean-Martin, chevalier de Lavenne de Lamontoise, marié avec demoiselle *de Quinet*, dont quatre fils; trois sont décédés et le quatrième, François, chevalier de Lavenne de Lamontoise, écuyer, s'est marié en Périgord avec demoiselle de Lamourault, dont un fils.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Charles *de Lavenne*, écuyer, seigneur de Choulot, épousa Anne *de Joumier*, qui le rendit père de :

1°. Jacques, qui suit ;
2°. Deux demoiselles.

Jacques *de Lavenne*, écuyer, seigneur de Choulot, ancien officier au régiment de Limosin, émigré, et rentré dans ses foyers, a épousé, en 1783, demoiselle Publicie Millon, dont sont issus :

1°. Auguste de Lavenne de Choulot, écuyer, officier au 18e. régiment de dragons, tué au combat de la Bérésina ;
2°. Paul, qui suit ;
3°. Une demoiselle.

Paul, chevalier *de Lavenne de Choulot*, écuyer, premier gentilhomme de S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon, né à Nevers, au mois de janvier 1794, a épousé demoiselle Elisabeth de Chabannes de la Palice, fille de M. le marquis de Chabannes de la Palice.

Pierre-Florimond *de Lavenne de Sichamps*, écuyer, second fils de Jacques et de Marie de Quinquet, épousa damoiselle Charlotte *de Lavenne de Marcenay*, dont il eut deux fils :

1°. Charles-Florimond de Lavenne de Sichamps, écuyer, né au mois d'août 1756, ancien page de de S. A. S. Mgr. le prince de Conty, capitaine au régiment de Barrois, le 15 juin 1789, mort glorieusement à Quiberon, en 1795 ;
2°. Jacques-François, qui suit :

Jacques-François, chevalier *de Lavenne de Sichamps*, écuyer, né le 5 décembre 1758, vivant en sa terre de Sanizy, près Saint-Saulge, département de la Nièvre. Il a épousé, le 18 mars 1784, damoiselle Alexandrine-Reine *de Saint-Omer*, dont sont issus :

1°. Jean-Noël de Lavenne de Sichamps, écuyer, capitaine-adjudant-major au 19e. régiment de chasseurs à cheval de la Somme, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, né au mois de mars 1785 ;
2°. Charles-Florimond, chevalier de Lavenne de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Sichamps, écuyer, lieutenant retraité, maréchal des logis de la compagnie de garde nationale à cheval de la Nièvre, receveur municipal de la ville de Douzy, et administrateur de l'hospice dudit Douzy, né le 14 août 1786, marié avec demoiselle Victoire-Geneviève Goy de Villeneuve;

3°. Victoire de Lavenne de Sichamps, née à Nevers, le 26 août 1796.

Armes : d'azur, à deux lions affrontés d'or, soutenant un cœur de gueules, surmonté d'une couronne d'or, accostée de deux étoiles d'argent. L'écu timbré d'un casque taré de front.

LEBRUN DE RABOT, en Languedoc. Les titres de cette famille, en expéditions certifiées, constatent la filiation et les faits suivants:

I. Noble Jacques LEBRUN, juge-mage de la sénéchaussée de Toulouse de l'an 1495 (1), épousa Jeanne *Roche*, avec laquelle il est nommé; transigea avec noble Guillaume Lebrun, leur fils, dans un acte du 21 août 1510, reçu par Mandenilli, notaire royal à Toulouse; il fut fait capitoul de Toulouse en 1526, et vivait encore le 20 novembre 1533, suivant un acte reçu par Clavelli à Toulouse. Il eut pour fils :

1°. Guillaume, qui suit;

2°. N..... Lebrun, père de Jean Lebrun, vivant le 1er. février 1576.

II. Noble Guillaume LEBRUN, rappelé comme défunt, dans un acte du 20 novembre 1559; rapporté sur le degré suivant, avec damoiselle Isabelle *de Malrine*, son épouse, alors vivante et mère de :

1°. Antoine, dont l'article suit;

2°. Guillaume Lebrun, qui, par accord du 18 mai 1559, remit à son frère tous les droits et actions qu'il pouvait avoir sur les rentes nobles du fief de Tersac. Il eut deux fils :

---

(1) Histoire générale du Languedoc, par D. Vaissète. t. v, p. 87.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

A. Géraud Lebrun, } présents au contrat de mariage de Louis Lebrun, leur cousin, le 6 janvier 1619.
B. François Lebrun,

Le premier épousa Jeanne *de Ciron*, dont il eut Françoise Lebrun, qui épousa, le 20 janvier 1623, noble Jean *de Fontvielle*, écuyer, seigneur de Maussac, de Saliès et d'Orban, conseiller du Roi, viguier d'Albi.

III. Noble Antoine LEBRUN, seigneur de Tersac, transigea le 18 mai 1559, par acte reçu par Seruye, notaire à Albi, avec Guillaume Lebrun, son frère, acte dans lequel est rappelé un partage des biens paternels entre les mêmes, pardevant Barthe, notaire à Albi; Antoine épousa, par contrat du 24 octobre 1559, reçu par Hilaire Loubeyre, notaire à Toulouse, et par actes du 20 novembre de la même année, passés en présence de Molinier, notaire royal à Toulouse, Anne d'*Olive*, fille de défunt Jean d'Olive, avocat-général du Roi en la cour de parlement de Toulouse, et de damoiselle Souveraine du Mesnil, sa veuve. Il fit son testament autographe à Paris, le 3 février 1575, et mourut le 25 janvier 1576. Il laissa six enfants :

1°. Guillaume Lebrun, } institués héritiers par égales parts avec Anne d'Olive la mère, le 3 fév. 1575;
2°. François Lebrun,
3°. Louis, qui continue la lignée;
4°. Gabrielle Lebrun, légataire de son père, mariée à noble Simon *de Genton*, seigneur de Villefranche;
5°. Antoinette Lebrun, } légataires de leur père.
6°. Finette Lebrun,

IV. Louis LEBRUN, écuyer, légataire de la somme de 666 écus 40 sols par le testament de son père, le 3 février 1575, est qualifié homme d'armes de la compagnie d'ordonnance de la reine-mère, dans le contrat de son mariage passé devant Pelissier, notaire royal à Albi, le 6 janvier 1619, avec demoiselle Marie *de Sudré*, fille de feu Antoine Sudré, docteur et avocat en la cour, juge de toutes les terres de monseigneur le comte d'Aubijoux et de damoiselle Catherine de Galaup. Louis Le-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

brun commanda, l'an 1621, cent hommes de guerre, qu'il conduisit avec une pièce de canon au siège de Bourniquel qui s'était rebellé contre le Roi, et dont le duc d'Angoulême forma aussitôt le siège, ainsi qu'il est prouvé par un acte de la maison consulaire d'Albi, du 17 septembre 1622, signé Chassan, Adhémar, Rieunier, Dumas et Tridoulat, consuls, collationné par Jacques Adhémar, trésorier de l'hôtel-de-ville, viguier et notaire à Albi. Il fit son testament pardevant Bernard Bruel, notaire à Albi, le 13 janvier 1642, par lequel il élit sa sépulture dans la chapelle de Saint-Sébastien de l'église du couvent des carmes d'Albi, à côté du tombeau de ses prédécesseurs, et sa veuve fit le sien pardevant Jacques Nourit, notaire royal à Albi, le 9 septembre 1669. Leurs enfants rappelés dans l'un ou l'autre de ces actes, furent :

1°. Jean Lebrun, qui suit;
2°. François Lebrun, légataire en 1642, mort avant le 9 septembre 1669;
3°. Antoine Lebrun, seigneur de Piols, marié par contrat du 1er. janvier 1661, reçu par Pierre Monestié, notaire royal, avec damoiselle Marguerite *de Durfort de Bonac*, fille de noble Pierre de Durfort, sieur de Bonac. Il est qualifié capitaine au régiment royal, dans le testament de sa mère du 9 septembre 1669;
4°. Louis Lebrun, } légataires de leur père,
5°. Guillaume Lebrun, } le 13 janvier 1642;
6°. Antoinette Lebrun, qui épousa noble François *de Rochefort*, seigneur de Sarnhac. Elle ne vivait plus le 9 septembre 1669, et son mari avait eu d'elle trois fils et une fille à qui Marie de Sudré, leur aïeule maternelle, fit quelques legs;
7°. Catherine Lebrun, légataire en 1642.

V. Jean LEBRUN, écuyer, seigneur de Rabot, institué héritier de ses père et mère en 1642 et 1669, épousa, par contrat passé devant Jacques Noyrit, notaire à Albi, le 15 juillet 1662, damoiselle Rose d'*Arquier*, fille de noble Pierre d'Arquier, ancien capitoul de Toulouse, conseiller du Roi et contrôleur en l'élection de Montauban, et de feu damoiselle de Saluye de Poussoy.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Il fut assisté, dans son contrat, de noble Antoine Lebrun, écuyer, sieur de Bonac, de Louis Lebrun, sieur de de la Cesquière, ses frères, etc. Il fit son testament pardevant Guillaume Noyrit, avocat en parlement, notaire à Albi, le 20 mars 1694, par lequel il choisit sa sépulture au tombeau de ses ancêtres, dans l'église des Carmes du couvent d'Albi, s'il décède dans cette ville, ou dans l'église de Saint-Jean de Gabriac, s'il décède dans son château de Rabot. Dans ce testament, il a la qualité de capitaine, commandant la garde bourgeoise des lieux de Cadalen et de Tecou, au diocèse d'Albi. Il y nomme et lègue ses enfants dans l'ordre qui suit :

1°. Jean-Chrysostôme, qui continue la lignée ;
2°. Ignace Lebrun, sieur de la Cesquière ;
3°. Pierre Lebrun, sieur de la Durantie,
4°. Antoine Lebrun, sieur de Fontanilles, } qui combattirent à Hochstedt, en 1704, et paraissent y avoir péri ;
5°. Jean-Louis Lebrun, sieur de Montiron, lieutenant de canonniers, qui combattit à Hochstedt, en 1704, ainsi que ses frères ;
6°. Jacques Lebrun de Robot, rappelé dans le testament de son père, comme étant décédé dans les armées du Roi en Flandre, en 1692;
7°. Marie Lebrun, mariée, avant 1694, à Antoine *Derripis*, conseiller du Roi et médecin ordinaire de S. M.;
8°. Rose Lebrun,
9°. Françoise Lebrun, } dont le sort est ignoré;
10°. Catherine Lebrun, mariée, après 1694, à noble Jacques *de Pierre*, seigneur de la Valade.

VI. Jean-Chrysostôme LEBRUN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Rabot, né le 28 décembre 1667, était au service du Roi, lorsque son père l'institua son héritier universel avec Rose d'Arquier, sa mère, le 20 mars 1694. Il épousa dame Marie *de Fouras de Roquerouge*, rappelée comme défunte dans le contrat de mariage de leur fils aîné. Elle était, lorsque Jean-Chrysostôme fit son testament, au château de Rabot, le 12 avril 1728, pardevant Molinier, notaire à Albi, par lequel il élit sa sépulture dans l'église de Gabriac, et nomme et lègue ses enfants, savoir :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. Jean Chrysostôme II, qui suit;
2°. Jean-Antoine Lebrun de Rabot, officier dans les armées du Roi, mort en Canada;
3°. Rose Lebrun de Rabot, mariée, après 1728, avec Louis *de Rey*;
4°. Françoise Lebrun de Rabot;
5°. Marianne Lebrun de Rabot;
6°. Isabeau Lebrun de Rabot;
7°. Marie-Jeanne Lebrun de Rabot;
8°. Louise Lebrun de Rabot.

VII. Jean-Chrysostôme LEBRUN, IIme. du nom, écuyer, seigneur de Rabot, héritier universel de son père, servit pendant quelques années dans les armées du Roi avec le grade d'officier, épousa, par accord du 12 août 1730, passé devant Molinier, conseiller du Roi, juge en judicature de terre-basse, consulat de Cadalen, damoiselle Marguerite *Bleys*, fille de Charles Bleys, avocat au parlement, lieutenant principal de la temporalité d'Albi, juge de la ville et baronnie de Monestier, premier consul dudit, et de feu damoiselle Marguerite de la Fon, son épouse. Elle ne vivait plus lorsque Jean-Chrysostôme fit ton testament au château de Rabot, pardevant Jean-Henri Boyer, notaire royal du lieu de la Bessière-Candeil, le 9 mai 1785. Il eut un fils et deux filles :

1°. Jean Chrysostôme III, qui suit;
2°. Jeanne-Lebrun de Rabot, religieuse bernardine, abbesse de la Falque, au diocèse de Rodès;
3°. Rose-Charlotte Lebrun, morte avant le testament de son père; elle avait été mariée à N..... *de Montricoux*.

VIII. Jean-Chrysostôme LEBRUN, IIIme. du nom, écuyer, seigneur de Rabot, né au château de Rabot, le 26 janvier 1739, fut héritier universel de son père qui s'opposa au desir qu'avait toujours eu son fils unique pour le parti des armes. Néanmoins lorsque ce dernier eut placé ses deux fils au service, il céda lui-même à son goût décidé pour la carrière des armes; et quoiqu'il fût déjà dans un âge mur, il parvint au grade d'aide-major dans la légion de Tonnerre; fit en cette qualité,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

plusieurs campagnes sur mer, et se trouva à la bataille navale d'Ouessant; il avait épousé par contrat du 15 janvier 1759, passé devant Jean-François de Monricours, notaire royal à Graulhet, damoiselle Françoise Marguerite *de Picarel d'Assezat*, fille de François-Joseph Picarel d'Assezat, seigneur de la Garrigue et de dame Marianne de Pontié, son épouse. De ce mariage sont issus:

1°. Jean Chrysostôme IV, qui suit;

2°. Bernard-Joseph, chevalier Lebrun de Rabot, entré sous-lieutenant dans les volontaires de la légion de Tonnerre, le 2 janvier 1780, embarque le 29 mars sur la frégate l'Amazone, commandée par M. Galaup de la Pérouse. Il fit en cette qualité plusieurs campagnes sur mer, fut nommé par le Roi, le 10 novembre 1782, cadet gentilhomme dans le bataillon auxiliaire établi à l'Orient; par ordonnance de S. M. du 25 juillet 1784, sous-lieutenant au régiment du Port-au-Prince; passé avec le même grade au régiment de la Martinique, par ordonnance du 13 août 1785; lieutenant au même régiment le 15 décembre 1786; commandant la redoute dite coloniale de la Martinique le 20 décembre 1790. Il repoussa les insurgés qui vinrent l'attaquer en nombre supérieur, et commandait en 1793 un camp royaliste dans la même île de la Martinique. Le 3 juin il battit complettement les républicains au Morne dit Pérou, ensuite il protégea, avec une poignée de braves, l'embarquement des royalistes sur la frégate la Calypso, commandée par M. de Mallevaud, et s'embarqua le dernier. Il émigra avec la famille de sa femme, mademoiselle *le Gendre de Fougainville*, à l'île de la Trinité. Là il s'embarqua avec des officiers de son régiment sur le vaisseau du Roi *la Ferme*, commandé par M. de Rivière, qui devait joindre l'escadre espagnole aux ordres de M. Arestizabal, mouillée à Porto-Cabello. Ce fut dans ce trajet que le chevalier Lebrun de Rabot fût atteint d'une maladie dont il mourut peu de tems après. La famille a conservé plusieurs lettres de l'illustre Galaup de la Pérouse, qui constatent l'amitié et l'estime particulière que ce célèbre marin portait au che-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

valier Lebrun de Rabot. Ce dernier laissa de mademoiselle le Gendre de Fougainville, son épouse, une fille unique nommée Marguerite-Euphrasie Lebrun de Rabot, mariée avec messire Antoine-Henri-Marie-Victor de Sambucy-Miers, écuyer, officier d'infanterie retraité, fils de messire Alexandre de Sambucy, baron de Miers, et de dame Catherine de Fajole.

3°. Marie-Marguerite Lebrun de Rabot, mariée à messire Simon-Bernard *de Noël*, écuyer, dont plusieurs enfants.

IX. Jean-Chrisostôme LEBRUN DE RABOT, IVe du nom, écuyer, seigneur de Rabot, co-seigneur de Cadelen, né le 8 mai 1760, fut nommé par le Roi, le 22 février 1781, l'un des cadets gentilshommes de la compagnie établie à l'île de Ré; fut nommé sous-lieutenant au régiment de la Martinique par ordonnance du 28 juin 1782; avait épousé, le 11 mai 1786, par contrat passé devant Martin, notaire royal à la Martinique, sénéchaussée du fort Royal, demoiselle Claire-Euphrasie *le Gendre de Fougainville* (1), fille de messire Charles-Alexis le Gendre de Fougainville, ancien garde du Roi, et de dame Barbe-Nicole Millet de la Bourdelière. Ayant perdu son mari, Claire-Euphrasie le Gendre de Fougainville épousa en secondes noces à la Martinique, le 19 mars 1793, et avec dispense du pape, messire Bernard-Joseph, chevalier Lebrun de Rabot, son beau-frère; et en troisièmes noces à la Martinique, le 29 août

(1) Son frère, messire Pierre-Charles le Gendre, vicomte de Fougainville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est conseiller à la cour royale de la Martinique. Leurs deux sœurs sont mariées, l'une, dame Laure-Agathe le Gendre de Fougainville, avec messire Amant-Georges-Artur *du Plessis*, chevalier de Saint-Louis, ancien officier au régiment de la Martinique; et l'autre, dame Rose-Sophie-Adélaïde le Gendre de Fougainville, à messire Charles-François *de Franqueville*, chevalier de Saint-Louis, ancien page du roi Louis XVI.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1796, messire Jérôme-François de Berthelot, chevalier, seigneur de la Villésion et autres lieux en Bretagne, capitaine d'infanterie. Elle eut de son premier mari :

X. Jean-Chrysostôme-Joseph LEBRUN DE RABOT, né le 25 avril 1787, au bourg des Rivières-Pilotes, île de la Martinique, passa en France avec sa mère après la paix d'Amiens ; il entra au service en qualité de sous-lieutenant provisoire au régiment de Latour-d'Auvergne, 1er. étranger, le 25 frimaire an 14, confirmé dans ce grade par décret du 31 mars 1806 ; lieutenant par décret du 8 janvier 1810; nommé capitaine sur le champ de bataille de Caldieu, par ordre du prince vice-roi d'Italie, le 14 octobre 1813 ; confirmé dans ce grade par décret du 25 novembre 1813, passé aide-de-camp de M. le lieutenant-général comte Verdier, commandant la 2e. lieutenance de l'armée française d'Italie, par ordre du prince vice-roi, commandant en chef l'armée le 7 novembre 1813; confirmé dans cet emploi par commission du ministre de la guerre le 5 février 1814 ; a fait à l'armée française, dans le royaume de Naples, les campagnes de 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812. Pendant ces campagnes, il fut toujours officier d'une des compagnies de voltigeurs de son régiment, et employé, presque continuellement, dans les Calabres contre les insurgés, les Siciliens et les Anglais. Il a fait les campagnes de 1813 et 1814 à l'armée française d'Italie, sous les ordres du prince Eugène. Il fit partie de la division qui occupait le Tyrol, lorsque cette division se replia sur Vérone. Il soutint la retraite à l'extrême arrière-garde avec les voltigeurs. Il remplissait les fonctions d'aide-de-camp auprès du lieutenant-général comte Verdier, au combat d'Ula, le 9 novembre 1813. Son général fut blessé à ses côtés, le 19 novembre, au combat de St.-Michel, en avant de Vérone. Quelques bataillons ayant été envoyés pour soutenir la division Marcognet qui avait été repoussée par des forces très-supérieures, du village de St.-Martin, le capitaine Lebrun de Rabot, à la tête d'une compagnie, contribua à repousser l'ennemi dans sa première position : en cette occasion, il demeura long-tems sous le feu de la mitraille ennemie, qui lui fit perdre presque la moitié de sa compagnie; le 8 février 1814, à la bataille du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mincio, il eut le bonheur d'attirer les regards du prince vice-roi, qui, après l'action, le fit porter au nombre de ceux qui avaient mérité la décoration de la Légion-d'Honneur. Elle lui fut décernée par décret du 15 mars 1814, et confirmée par une ordonnance du Roi. Il a épousé, le 17 septembre 1817, Marie-Louise-Antoinette *Besson*, née à la Guadeloupe, veuve de noble Jean-Joseph-Marie de Planet, et fille de feu François Besson, propriétaire à la Guadeloupe, et de dame Marie-Anne-Elisabeth la Prade.

Armes : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à neuf losanges couchés d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un lévrier d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à deux fasces de gueules, chargées chacune de trois trèfles d'or.

DE LEVAL. André de Leval, abbé commandataire d'Oigny, prieur d'Epoisses, doyen de la Sainte-Chapelle à Dijon, fut reçu conseiller au parlement de Bourgogne, au mois de janvier 1524, et mourut en 1562. Il avait résigné cette charge à François de Leval, son neveu, qui en fut pourvu le 2 novembre 1537.

Armes : de sable, à deux fasces d'argent; au chef du même, chargé de trois étoiles d'or.

M.

MAITRE; famille ancienne, originaire de la ville de Salins, illustrée par une longue continuité de services militaires, et par de belles alliances. Elle a pour auteur :

I. Jean-Louis MAITRE, seigneur d'Aresches, colonel de cavalerie en Catalogne, fut créé chevalier le 10 décembre 1646. Il eut, entr'autres enfants,

II. Louis MAITRE, premier du nom, seigneur de Sornay, d'Ugier et de Bay, qui mourut gouverneur du fort de Salins. Il avait épousé Jeanne *Pourtier d'Aiglepierre*, d'une ancienne maison originaire de Bourgogne, connue avec les qualifications chevaleresques, depuis l'an 1350. Louis Maître laissa de ce mariage :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. Jean-François, dont l'article suit;

2°. Ferdinand Maître, major du régiment du marquis de Bay, son frère; il a laissé un fils qui, en 1737, était gouverneur de Fraga, au royaume d'Aragon;

3°. Alexandre Maître de Bay, seigneur de Laer, près de Tirlemont, lieutenant-général des armées de Philippe V, roi d'Espagne, (Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV). Il déploya une rare valeur et les plus grands talens militaires dans la guerre de la succession d'Espagne, que voulaient disputer à Philippe V, l'Empire, la Hollande, l'Angleterre, la Savoie et le Portugal. Il se distingua beaucoup dans le combat d'Eckeren, le 30 juin 1703, et chargea plusieurs fois avec le duc de Villeroy, à la tête de la cavalerie et des dragons qui renversèrent toutes les troupes ennemies, qui leur furent opposées. Dans la nuit du 14 au 15 décembre 1706, n'ayant que huit cents hommes d'infanterie et deux cents chevaux, il surprit Alcantara, et s'en rendit maître avec autant de bravoure que de succès. Il s'empara d'un fort qui défendait le pont d'Olivença, et fit sauter ce pont au mois de juin; et, le 4 octobre, emporta d'assaut, en trois quarts d'heure, la ville de Cieutad-Rodrigo. En récompense de cette belle action, et en *considération de ses grands services*, le roi d'Espagne le créa chevalier de la Toison d'Or (*Gazette de France du* 10 *décembre* 1707), et le nomma ensuite vice-roi de l'Estramadure. Le même monarque, par lettres données à Madrid le 23 juillet 1704, dans lesquelles Alexandre Maître de Bay est qualifié lieutenant-général de ses armées, et premier lieutenant de ses gardes du corps, l'éleva à la dignité de *marquis de Bay*, applicable à telle terre et seigneurie qu'il choisirait tant pour lui que pour ses descendants mâles et femmes. Ce général est décédé le 14 novembre 1715. Il avait épousé Cécile de *Winssinkercke*, née à Louvain, le 7 septembre 1670, dont il a eu :

a. Isidore Maître, marquis de Bay, seigneur

- Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

de Laer, lieutenant-général des armées de Sa Majesté catholique, inspecteur d'infanterie, et colonel du régiment de Flandre, marié à la fille du marquis de *la Quintana*;

b. N..... Maître de Bay, épouse du marquis *de Texala.*

III. Jean-François MAITRE, seigneur de Sornay et d'Ugier, épousa Claudine *de Pillot de Ghenecey*, dont il eut :

IV. Louis MAITRE, seigneur de Sornay et d'Ugier, époux de demoiselle N.... *Baignard*, et père de :

V. Benigne MAITRE, seigneur de Sornay et d'Ugier, capitaine au service d'Espagne, dans le régiment de Flandre en 1759.

On peut consulter sur cette famille qui subsiste aujourd'hui dans la personne de M. le marquis de Maître, le Nobiliaire de la ville de Salins, in-4°., par Guillaume, p. 172; le Dictionnaire des Gaules, de la France, par Expilly, t. I, et p. 486; le Nobiliaire in-12, des Pays-Bas, tom. II, p. 620; et les Tablettes historiques et généalogiques de Chazot de Nantigny; tom. V, pag. 105.

Armes : écartelé aux 1 et 4 d'azur, à la colombe d'argent, becquée et membrée de gueules; aux 2 et 3 de gueules, au griffon d'or, armé et langué de sable.

DE MALEDEN, DE MALDEN, DE MALEDENT, OU DE MALEDAN. Cette famille, originaire, dit-on, du royaume d'Ecosse, et qui existe en plusieures branches répandues successivement en Limosin, Bas-Limosin et Guienne, est recommandable par les nombreux services qu'elle a rendus à nos Rois, et par son dévouement à l'infortuné Louis XVI et à son auguste famille. Dans les tems antérieurs à la révolution, elle a donné tour-à-tour des ecclésiastiques distingués dans tous les ordres, des magistrats recommandables, un grand viguier de Roussillon, nommé à cet emploi important, après les guerres d'Espagne; des officiers de tous grades, des mestres-de-camp dans les gardes-du-corps de la maison du Roi. Trois frères, gardes-du-corps de Sa Majesté Louis XIV, se trouvèrent à plusieurs combats et batailles. Ayant été blessés dans différentes affaires, et y ayant perdu leurs équipages,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Sa Majesté fit remettre à l'intendant de la généralité de Limoges, la somme de trois mille francs pour les indemniser de ces pertes, avec l'invitation de donner à chacun d'eux cent cinquante francs par année pendant six ans. A l'époque de notre funeste révolution, douze officiers du même nom ont émigré; tous ont fait les campagnes à l'armée des princes, puis à celle de Condé; et trois ont été tués, ou sont morts des suites des blessures qu'ils avaient reçues durant ces campagnes. Leurs services honorables sont consignés d'une manière authentique dans deux certificats de *Monsieur*, régent du royaume, datés de Ham, le 4 juillet 1793, et de Vérone, le 12 janvier 1795; dans une lettre de Monseigneur le comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, datée de Brémervorde, le 11 mai 1795, et dans un certificat de Monseigneur le prince de Condé, daté du quartier-générale de Bühl, le 25 janvier 1796.

Les diverses branches de cette famille sont connues sous les dénominations suivantes: 1°. les seigneurs du Puyrembert; 2°. de Feytiat; 3°. de Leitat; 4°. de la Bastille; 5°. de la Cabanne; 6°. de la Pouyade; 7°. d'Envals; 8°. du Galant.

Louis *de Maléden*, né au château de Leitat, le 24 juin 1752, entra au service le 4 mai 1768, et fut fait capitaine de cavalerie le 18 juin 1783. Il était de service auprès du Roi et de la Reine, aux journées des 5 et 6 octobre 1789. Il obtint la croix de St.-Louis comme une récompense de sa bonne conduite autant qu'en considération d'une blessure qu'il avait reçue au poignet droit dans la journée du 6, où il perdit ses équipages. Emigré au mois septembre 1791, il fit la campagne de 1792, en qualité de garde-du-corps. Il servit ensuite comme cavalier noble dans le deuxième regiment, le 27 septembre 1795. Il fut breveté lieutenant-colonel de cavalerie, par Sa Majesté Louis XVIII, le premier juillet 1797. Il fit toute les campagnes dans les armées royales et celle de 1794, en qualité de colonel au service de LL. HH. puissances les provinces unies de Hollande, dans les chasseurs de Luninck. Il a été fait maréchal-des-logis des gardes-du-corps du Roi, compagnie de Wagram, à la rentrée de Sa Majesté, et nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il est maintenant chef du dépôt royal d'étalons à Saint-Jean-d'Angély.

Copyright - Les éditions de Vinay - Lyon 2007

Jean-François, chevalier *de Maleden*, frère du précédent, né au château de Leitat, le 8 octobre 1753, servit dans la gendarmerie de la garde du Roi, depuis le 14 mars de 1771 jusqu'au 25 août 1777, époque à laquelle il fut reçu garde-du-corps, et fut breveté capitaine de cavalerie le 18 avril 1786. Il était de service auprès de LL. MM., aux journées des 5 et 6 octobre 1789, et fut atteint de plusieurs coups de pique. Le 28 février 1791, la noblesse ayant été désarmée au château des Tuileries, il fut blessé au bras et au genou droit. Le 21 juin, il eut l'honneur d'accompagner la famille royale qui se rendait à Mont-Médy, et fut arrêté avec elle à Varennes. Il reçut durant le retour, des coups de baïonnette à la tête et un à la cuisse droite; il fut ensuite mis en prison jusqu'au 17 septembre 1791. Le 18 du même mois, il fut présenté à LL. MM. et à la famille royale. Sa conduite, dans ces circonstances périlleuses, lui mérita la croix de Saint-Louis. Parti le 20 pour Coblentz, il fit la campagne de 1792, en qualité de garde-du-corps, passa ensuite lieutenant des grenadiers dans le régiment de Béthisy, à la solde d'Angleterre, jusqu'au licenciment de ce régiment. Entra, le 29 novembre 1795, cavalier noble au deuxième régiment, armée de Condé; fut fait lieutenant-colonel à la même armée, en 1796. Il resta constamment auprès de Sa Majesté Louis XVIII. Rentré avec ce monarque en 1814, il fut nommé officier supérieur des gardes-du-corps, compagnie de Noailles, et a fait le voyage à Gand, avec Sa Majesté, en 1815. Il est mort peu de tems après le retour du Roi.

Jean *de Maleden de Leitat*, frère des précédents, né au château de Leitat le 22 février 1756, servit dans la gendarmerie de la garde du Roi, depuis le 14 mars 1771, jusqu'au 25 août 1777, époque à laquelle il entra dans les gardes-du-corps. Il obtint le grade de capitaine de cavalerie, le premier mai 1787. Il était avec ses frères, de service auprès du Roi et de la Reine, aux journées des 5 et 6 octobre 1789. Emigré le premier août 1791, il a fait toutes les campagnes dans les armées royales, en qualité de garde-du-corps du Roi, en 1792, puis de volontaire, au régiment de Broglie, le 3 février 1795, et cadet gentilhomme, le 10 août 1795, jusqu'au licenciment de ce corps, et enfin de cavalier noble dans le deuxième régiment, armée de Condé, le 2 décembre 1795. A été

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en juillet 1796. A la rentrée du Roi, en 1814, il fut promu au grade de maréchal-des-logis des gardes-du-corps, compagnie de Noailles, avec rang de major de cavalerie. Il a accompagné Sa Majesté à Gand, en 1815, et depuis a été retraité comme lieutenant-colonel de cavalerie.

François *de Maleden*, gendarme de la garde du Roi, le 14 mars 1772, fut agrégé aux gardes-du-corps de S. M., le 8 octobre 1791. Il a fait la campagne de 1792 en cette qualité, à l'armée des princes; entra dans le corps des chasseurs nobles, le 25 juillet 1795, dans celui des cavaliers nobles, le 10 septembre de la même année, et fut fait, en décembre 1796, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Son frère Ignace *de Maleden de Feytiat* a eu sept fils, qui suivent: Pierre-Guillaume *de Maleden de Feytiat*, cadet au régiment de Foix, le 26 octobre 1780, sous-lieutenant le 14 mars 1781, lieutenant le 15 février 1784, servit dans ce régiment jusqu'au 25 novembre 1791, et y fit la campagne de Genève en 1782; fit celle de 1792, dans l'armée de son altesse sérénissime monseigneur le duc de Bourbon. Il passa ensuite volontaire au régiment de Broglie, à la solde d'Angleterre; y fut fait sous-lieutenant le premier août 1795, et y servit jusqu'au licenciment de ce corps; passa ensuite chasseur noble dans l'armée de Condé, le 2 janvier 1796, et cavalier noble dans le deuxième régiment, le 10 janvier suivant. Il vivait en 1814, décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Pierre *de Maleden*, sous-lieutenant au régiment d'Aunis, le 10 janvier 1782, lieutenant le 6 mars 1787, servit dans ce régiment jusqu'au 25 novembre 1791; émigra et fit la campagne de 1792 à l'armée des princes. Il a été tué d'un coup de canon à la retraite de l'armée autrichienne de Commines sur Wervick, le 21 octobre 1793, servant en qualité de volontaire dans le corps de Laudon-Vert.

Etienne-Alexandre *de Maleden*, entré sous-lieutenant de remplacement au régiment de Conti, infanterie, le 15 avril 1784, fut fait sous-lieutenant en pied, le 10 mars 1786; lieutenant le 5 août 1788, et servit dans ce corps jusqu'au 25 novembre 1791. Emigré, il a fait la campagne de 1792, à l'armée de son altesse sérénis-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sime le duc de Bourbon, et celle de 1794, en qualité de chasseur noble dans le corps de Damas, au service de L. L. H. H. P. P. Il passa ensuite volontaire au régiment de Broglie, à la solde d'Angleterre; y servit jusqu'au licenciment de ce corps; entra cavalier noble dans le deuxième régiment, armée de Condé, le 30 novembre 1795; fut fait chevalier de Saint-Louis le premier janvier 1797, en récompense des blessures qu'il avait reçues à l'affaire du 13 août 1796. Il est aujourd'hui capitaine dans la légion de la Haute-Vienne.

Louis *de Maleden*, cadet au régiment de Champagne, infanterie, le 14 septembre 1786, agrégé aux gardes-du-corps du Roi, le 20 septembre 1791, y resta jusqu'au 25 novembre 1792; émigra et fit la campagne de cette dernière année dans la compagnie de Noailles, avec rang de lieutenant de cavalerie. Il est mort à l'armée de Condé, des suites des blessures qu'il avait reçues au passage des lignes de Wissembourg, en 1793.

Jean-Ignace *de Maleden*, sous-lieutenant de remplacement au régiment d'Aquitaine, le 6 octobre 1785, sous-lieutenant en pied, le 10 janvier 1786; lieutenant dans la légion de Mirabeau, le 15 septembre 1791; capitaine de grenadiers dans le même régiment, depuis, Roger-Damas, a fait les campagnes de 1792, 1793, 1794 et 1795, à l'armée des princes et à celle de Condé; fut fait chevalier de Saint-Louis en décembre 1796, en récompense des blessures qu'il avait reçues à l'affaire de Saint-Pierre, le 26 octobre 1796. Il est actuellement major de la légion de la Creuse.

Jean-Gabriel *de Maleden*, sous-lieutenant d'infanterie, émigré, a fait la campagne de 1792, en qualité de garde, dans l'institution de Saint-Louis, armée des princes. Passé à l'armée de Condé, à la solde d'Autriche, il y a fait les campagnes de 1793, 1794 et 1795, en qualité de chasseur noble, dans la compagnie n°. 2, et passa cavalier noble, le 18 octobre 1795, dans le deuxième régiment. Il est maintenant capitaine dans la légion de la Haute-Vienne, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

François *de Maleden*, sous-lieutenant d'infanterie, émigré au mois d'octobre 1791, a fait la campagne de 1792, en qualité de garde, dans l'institution de Saint-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Louis, armée des princes. Il est mort à Schwelm, le 27 octobre 1794, des suites de ses blessures.

Jean-Baptiste *de Maleden de la Pouyade*, cousin des précédents, officier au régiment de Lafère, infanterie, le 9 août 1768, fit avec ce régiment les campagnes en Corse, en qualité de sous-lieutenant. Il fut fait lieutenant le 18 juin 1781; émigra le 2 octobre 1791, et fut fait sous-brigadier dans les gardes de l'institution de Saint-Louis, le 26 février 1792. Il a fait cette campagne à l'armée des princes; passa, le 13 septembre 1794, sous-lieutenant au régiment de Béthisy, à la solde d'Angleterre, et servit dans ce corps jusqu'à son licenciment. Il entra cavalier noble au deuxième régiment, armée de Condé, le 29 novembre 1795, décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, au mois d'août 1796, et mourut des suites de ses blessures, à Stoffen, le 16 janvier 1797. Il est le petit-neveu du grand viguier de Roussillon, et frère d'un des premiers capitaines au régiment de Champagne, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Plusieurs membres de cette famille, représentent encore diverses branches, savoir :

Le comte *de Maleden de la Bastille*, ancien garde-du-corps du Roi, compagnie de Luxembourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-général des bailliage et sénéchaussée du Bas-Limosin, émigré en 1791. Il a fait la campagne de 1792, dans les armées royales. A la rentrée du Roi, en 1814, il a été fait maréchal-des-logis dans les mousquetaires, avec grade de colonel de cavalerie.

M. de Maleden d'Envals, chevalier de Saint-Louis, son fils, reçu garde-du-corps du Roi, compagnie de Wagram, en 1814, a suivi Sa Majesté à Gand, en 1815.

M. de Maleden du Galant, ancien capitaine de grenadiers royaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes: d'azur, à trois lions léopardés d'argent, l'un sur l'autre. Couronne de comte. Supports : deux lévriers.

DE MARCHAL; famille originaire de Lorraine, anoblie, le 15 juillet 1621, par son altesse Henry, duc de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Lorraine et de Bar, en la personne de Jean Marchal, seigneur Saulxerotte, en partie, receveur-général, de son comté de Vaudemont (1), et confirmée dans sa noblesse par des lettres de gentillesse (2), accordées à Luneville le 9 mars 1761, par le Roi Stanislas, à Louis-Pierre-Sebastien de Marchal, chevalier seigneur de Sainscy, économe-général du clergé de France, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur d'Abbeville et maître d'hôtel ordinaire du Roi. — Cette famille a donné des officiers dans les armées des ducs Henry et Charles de Lorraine, des capitaines de cavalerie dans les régiments de Mestre-de-camp et du Roi, des chevaliers de Saint-Louis, des gouverneurs d'Abbeville, des maîtres-d'hôtel et gentilshommes ordinaires du Roi; des économes-généraux du clergé de France (3).—Ses alliances sont avec les familles nobles de Hazarls, de Rouyer, de Capié, de Baradel, de Tagèle, de Gircourt (4) de Riocourt, marquis de Fresnoy. (5) De Peau de Rotrou, de Boutheiller, Chavigny de Mesgrigny, etc.

Louis-Pierre-Sebastien *de Marchal de Sainscy*, chevalier de Saint-Louis et gouverneur d'Abbeville, a épousé Elisabeth-Marie-Suzanne *Meny*, dont il a eu, entre autres enfants :

---

(1) Ses lettres patentes enregistrées à la cour souveraine de Lorraine et de Barrois, le 11 mars 1621, signées F. la Croix, et entérinées en la chambre des comptes de Lorraine, par arrêt du 12 du même mois, signé Frincourt ; elles se trouvent rapportées en entier dans les lettres de gentillesse du 9 mars 1761.

(2) Signé STANISLAS, Roi ; Plus bas, par le Roi, *Renault du Bex*.

(3) Commission nommée par le Roi, et qui a été exercée dans cette famille pendant plus de soixante ans.

Nota. Il ne faut pas confondre cette place avec celle de receveur-général du clergé, qui était à la nomination de *cet ordre* ; ce receveur était confirmé ou renouvellé tous les cinq ans *à sa volonté*.

(4) Allemande et de Lorraine.

(5) De Picardie.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. N.... Marchal de Sainscy, marié avec mademoiselle *de Montmuquel*, dont la mère était sœur de M. le comte de Villedeuil. De ce mariage il n'existe qu'une fille, qui a été mariée à M. Villot, famille de Metz;

2°. Anne-Edmée de Marchal de Sainscy, mariée par contrat signé de la Cour, le 4, et à Paris, le 8 juillet 1770, et de l'agrément de S. M. Louis XV, à Louis-Marie, marquis *de Mesgrigny*, comte de Villebertain, de Moussey et de Briel, vicomte et grand-bailli héréditaire de Troyes, maréchal des camps et armées du Roi, à prendre rang du 15 novembre 1798, dont postérité. Voyez MESGRIGNY.

N.... *de Marchal de Noroy*, frère de Louis-Pierre-Sébastien, et père, entr'autres enfants, de :

François-Michel-Sébastien *de Marchal*, comte de Noroy, né à Paris, le 16 février 1754, ancien capitaine du régiment du Roi, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié dans l'émigration, et existant, sans enfants, à Dijon.

Armes : d'azur au canon monté et apprêté d'or, dressé et arrêté sur un tertre d'argent, diapré de fleurettes de sinople. Cimier : un canon sortant et bruyant de l'écu, environné de deux pennes contre-pallées d'or, d'azur et de sinople. (1).

DE MASSON D'AUTHUME. On a donné, par erreur, au tome III, p. 427 de cet ouvrage, au mot Léger (nom de baptême du chevalier d'Authume), une notice incomplette sur cette ancienne famille de Franche-Comté. Elle remonte à Claude Masson, écuyer de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Il eut deux fils, Jean et Pierre Masson, auteurs de plusieurs branches. Celle des barons

---

(1) Ces armes étaient celles d'Anne Rouyer, mère de Jean Marchal, et aussi son altesse le duc Henry de Lorraine, dit-il, « et ce en considération de son amé » et féal Rouyer vivant, contrôleur de son artillerie, » grand père maternel dudit Jean Marchal. »

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'Eclans, reçue à Malte, s'est éteinte quant à la postérité masculine, en 1820, par la mort de Jean-Léger-Charles-François Masson, baron d'Eclans, qui a laissé trois filles ; l'une a épousé le comte de Toulongeon, et une autre, le baron de Klinglin. Jean Léger, marquis de Masson, seigneur d'Authume, reçu chevalier de Malte, le 30 septembre 1711, ensuite chevalier d'honneur en la chambre des comptes de Dôle, était le grand-oncle du précédent. Il épousa une demoiselle de Mairot, dont il a eu plusieurs enfants. Leur postérité subsiste à Authume et à Beaune. Cette branche a donné, ainsi que la précédente, plusieurs conseillers-maîtres en la chambre des comptes, un chambellan du roi de Prusse, et des capitaines décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands du même.

MASSOT DE LAUNAY ; famille noble du Perche, orginaire de la ville de Paris, où, dès l'an 1539, elle avait fondé dans l'église Saint-Eustache, une chapelle, sous l'invocation de saint Jean, saint Guillaume et saint Brice.

I. Honorable homme Guillaume MASSOT, propriétaire de la seigneurie de Launay, près Senonches, au Perche, épousa, par contrat passé devant Vassan et Giroux, notaires à Paris, le 26 novembre 1646, Michelle *le Gay*, fille de Robert le Gay, procureur en la chambre des comptes de Paris. De ce mariage sont issus :

1°. Guillaume Massot, qui embrassa l'état ecclésiastique ;

2°. Philippe Massot, seigneur du Buisson-Béranger, époux de Jeanne *de Grouchy* ; il fut substitut de M. le procureur-général au parlement de Paris, protonotaire apostolique, banquier expéditionnaire en cour de Rome. Il fut père de Charles-Philippe Massot, mort sans postérité ;

3°. Denis-François, dont l'article suit.

II. Denis-François MASSOT DE LAUNAY, écuyer, conseiller du Roi, correcteur ordinaire en la chambre des comptes de Paris, charge attributive de noblesse au

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

premier chef, dont il fut pourvu le 27 mars 1704, et dans l'exercice de laquelle il mourut au mois de juillet 1731, sous le titre de conseiller correcteur honoraire, avait épousé, par contrat passé devant Malingre et Ainfrai, notaires à Paris, le 23 août 1691, Madelaine *Puylon*, fille de noble homme Denis Puylon, docteur régent et doyen de la faculté de médecine de Paris. De ce mariage sont provenus :

1°. Alexis-Denis, qui suit ;

2°. Une fille, morte sans postérité.

III. Alexis-Denis MASSOT DE LAUNAY, écuyer, fut reçu conseiller du Roi, président en la cour des monnaies de Paris, le 18 février 1727. Il s'allia, par contrat passé devant Touvenot et Bréaut, notaires à Paris, le 20 janvier 1745, avec Geneviève *de Vins*, fille de Jacques de Vins, substitut de M. le procureur-général au châtelet de Paris. De ce mariage est issu un fils unique :

IV. Denis-Nicolas MASSOT DE LAUNAY, qui fut contrôlé dans la seconde compagnie des mousquetaires noirs de la garde du Roi, au mois de novembre 1763, servit pendant vingt ans dans ce corps, et n'en sortit qu'à l'occasion de son mariage avec Marie-Renée *de Lange*, fille de François de Lange, chevalier, avocat au parlement, conseiller du Roi, ancien trésorier, receveur-général et payeur des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris, et de dame Marie du Tremblay, son épouse. De ce mariage sont issus :

1°. Alexis-Marie Massot de Launay, père de Jacques-Victor-Alexis, qui a servi dans les mousquetaires du Roi, jusqu'à l'entière dissolution de ce corps. Il suivit Sa Majesté et les princes jusqu'à Béthune, en 1815, et entra, au licenciment des mousquetaires, comme lieutenant dans la légion de l'Aisne, où il mourut ;

2°. Barthélemi-Denis Massot de Launay, qui a servi dans les mousquetaires, et est rentré dans ce corps, à la restauration, en 1814, où il est resté jusqu'au licenciment ;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

3°. Marie-Louise-Geneviève-Emilie Massot de Launay.

Armes : d'argent, à la croix de sable, chargée de cinq ancres du champ. Couronne de comte.

MÉRY DE LA CANORGUE; famille originaire d'Italie, établie à Bonieux, au Comtat Vénaissin, vers le commencement du seizième siècle, dans la personne de :

I. Noble Gabriel MÉRY, qui, quelque tems après son établissement à Bonieux, où il avait épousé Catherine *Jauffrey*, ayant appris que son père avait été tué dans les guerres d'Italie, retourna dans sa patrie pour recueillir sa succession. Il se disposait à venir rejoindre sa famille à Bonieux : mais Antoine Colona ayant mis le siége devant Segny, il fut contraint de rester dans cette place. Il obtint un brevet d'officier de la garnison, et reçut, à ce siége, une blessure dangereuse (1). Il mourut à Bonieux, ayant eu de son mariage.

1°. Louis, dont l'article suit ;
2°. Deux filles mortes en bas âge.

II. Louis MÉRY, viguier de Bonieux, épousa, par contrat passé devant Chamelli, notaire à Avignon, le 12 janvier 1563, demoiselle Catherine *de Laurent*, de laquelle il laissa :

III. Jouffroy, *aliàs* Chaffret MÉRY, qui fut aussi viguier de Bonieux, le 15 novembre 1626. Il transigea, le 12 septembre 1639, avec François Rouil et Catherine

---

(1) Tous ces faits sont consignés dans un passeport que lui donna, après le siége, le 12 septembre 1557, Antoine Colona, pour revenir en France. Il en existe une copie dans les écritures de Louis Barrero, notaire à Avignon, en date du 9 septembre 1560. Elle commence ainsi : *In nomine Domini. Amen. Universis et singulis præsentibus et futuris pateat et sit natum, quod anno à Nativitate Domini* 1560 *indictione tertiâ, die verò nonâ mensis septembris, pontificatus sanctissimi in Christo patris et Domini nostri Pii divinâ providentiâ Papæ quarti anno primo nobilis Gabriel Meri oriundus ex nobili familiâ Italiæ, etc.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Magnati, sa mère. Il avait épousé, par contrat passé devant Bathélemi Blanqui, notaire à Bonieux, le 4 novembre 1603, demoiselle Anne *de Blanc*, dont il eut plusieurs enfants, entr'autres :

1°. Joseph Ier., dont l'article suit ;

2°. Anne Méry, mariée, par contrat passé devant Blanqui, notaire à Bonieux, le 13 février 1643, avec Mutius *Ciceri*, fils de César Ciceri, et de Marguerite Agar, sa seconde femme. Il fit son testament devant Mounier, notaire à Avignon, le 7 février 1665.

IV. Joseph MÉRY, Ier. du nom, épousa, par contrat passé devant Blanqui, le 4 avril 1644, demoiselle N..... *de Soliers*, dont il eut ;

V. Joseph MÉRY, IIe. du nom, qui s'allia, par contrat passé devant Joseph Blanqui, notaire à Bonieux, le 6 janvier 1677, demoiselle Marie-Madelaine *Mère*. De ce mariage sont provenus :

1°. Joseph III, qui suit ;

2°. Boniface Méry, mort sans enfants ;

3°. Deux filles, religieuses au couvent de Sainte-Ursule à Cavaillon ;

4°. Une autre fille, morte jeune ;

5°. N..... Méry, femme de N..... *d'Eyroux*, à Forcalquier ;

6°. N..... Méry, épouse de N..... *de Garcin*, à Avignon.

VI. Joseph MÉRY, IIIe. du nom, seigneur de la Canorgue, épousa, par contrat passé devant Cortasse, notaire à Apt, le 31 janvier 1700, Marie-Thérèse *de Vaccon*, sœur d'Antoine, conseiller à la cour des comptes et de Jean-Baptiste de Vaccon, évêque d'Apt. Ce fut en sa faveur, et en considération des services importants rendus par sa famille, que le pape Benoît XIV, par bref du 24 avril 1747, registré aux archives du Roi, en Provence, le 17 novembre de la même année (reg. *Fontenoy*, fol. 76, *verso*), érigea en titre de *comté* le fief de la Canorgue, au comtat Vénaissin. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph IV, dont l'article suit ;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

2°. Jean-Baptiste, } jésuites ;
3°. Louis de Méry, }

4°. Ignace de Méry, mort prévôt de l'église de Marseille, et grand-vicaire de l'évêque de cette ville;

5°. François de Méry, prévôt de l'église d'Apt, et l'un des vicaires-généraux de ce diocèse. Il eut la vacance de ce siége après la mort de M. de Vaccon, évêque d'Apt, son oncle, en 1751 ;

6°. Hilarion de Méry, chanoine à Apt, puis licencié en Sorbonne ;

7°. Xavier de Méry, ancien capitaine de dragons dans le régiment Colonel-Général, nommé doyen des chevaliers de Saint-Louis et pensionné, comme tel, par ordonnance de S. M. Louis XVIII, du 15 décembre 1820 ;

8°. N.... de Méry, religieuse à l'abbaye de Saint-Benoît de Cavaillon ;

9°. N..... de Méry, religieuse ursuline en la même ville ;

VII. Joseph DE MÉRY, IVe. du nom, comte de la Canorgue, fut reçu conseiller en la cour des comptes de Provence, au mois de juin 1730. Il épousa, par contrat du 21 juillet 1731, passé devant Vogier, notaire à Aix, demoiselle Angélique *de Boyer*, fille de Pierre-Jean de Boyer, marquis d'Argens, seigneur d'Egailles et de Joyeuse-Garde, procureur-général au parlement de Provence, et d'Angélique Lenfant. De ce mariage sont issus:

1°. Joseph-Pierre de Méry, comte de la Canorgue, reçu conseiller au parlement de Provence, le 12 octobre 1757; nommé avocat-général au conseil supérieur de Corse, le 15 juin 1773. Il épousa demoiselle Amable *de Garcin*, de laquelle il eut deux filles, mortes jeunes, et :

a. Polixène de Méry, mariée à M. *de Viens*, ancien officier dans la maison du Roi ;

b. Clémentine de Méry, mariée à son cousin-germain Jean-Baptiste-François-Xavier de Méry, auquel elle porta en dot le comté de la Canorgue.

2°. Jean-Baptiste de Méry, dit le comte de la

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Canorgue, qui fut d'abord aide-major dans le régiment Royal-Vaisseaux; suivit ensuite le marquis d'Argens en Prusse, et fut nommé gentilhomme ordinaire de Frédéric-Guillaume, prince héréditaire de Prusse, depuis régnant sous le nom de Frédéric-Guillaume II (1), le 24 juillet 1767, mort sans enfants;

3°. Paul-Honoré-François-Xavier, qui continue la lignée;

VIII. Paul-Honoré-François-Xavier DE MÉRY DE LA CANORGUE, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, servit d'abord dans le régiment Royal-Artillerie, ensuite il fut successivement garde de la marine, le 24 mars 1756; sous-brigadier, le 23 avril 1762; enseigne de vaisseaux, le 1er. mai 1763; lieutenant de vaisseaux, le 1er. juillet 1775; se retira du service le 1er. juin 1782, avec le grade de capitaine de vaisseaux. Il y rentra le 1er. mai 1786, en qualité de directeur des élèves de la marine à Toulon; service qu'il a continué jusqu'au 30 décembre 1791, époque à laquelle il a cessé d'être porté sur les états de revues. Il émigra en 1792, avec son épouse Emilie *d'Hainaud*, de laquelle sont issus:

1°. Jean-Baptiste-François-Xavier, dont l'article suit;

2°. Auguste de Méry de la Canorgue, qui servit dans la marine jusqu'au moment de la révolution, avec le grade d'élève de première classe; émigra

---

(1) Ce prince honorait le comte de la Canorgue d'une estime toute particulière. Parmi plusieurs lettres des plus flatteuses que Frédéric-Guillaume lui a écrites, et que la famille a conservées, nous citerons celle-ci:

« Monsieur, j'ai été très-charmé d'apprendre par » votre lettre, que votre santé se rétablit peu-à-peu. » Soyez bien persuadé que j'y prends beaucoup de part, » ainsi qu'à tout ce qui vous regarde, et que je suis véri- » tablement, Monsieur, votre très-affectionné ami. » *Signé*: F. GUILLAUME, pr. d. Pr. » (prince de Prusse.)

A Potsdam, le 9 décembre 1767. Et plus bas, à Monsieur le comte de la Canorgue, à Bourg-en-Bresse.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

avec son père et ses sœurs, en 1792; servit successivement dans les régiments de Royal-Louis, d'Hervilly (dans lequel il combattit à la funeste journée de Quiberon, d'où il parvint à s'échapper à la nage) et de Mortemart; est rentré en France avec le grade de capitaine d'infanterie; a été admis à la retraite, et créé chevalier de Saint-Louis, en 1816;

3°. Marie de Méry de la Canorgue, morte en émigration à Cartagène, en Espagne;

4°. Pauline de Méry de la Canorgue, mariée à M. *Stuart Farquharson*, capitaine de vaisseaux et chevalier de Saint-Louis.

IX. Jean-Baptiste-François-Xavier DE MÉRY, comte de la Canorgue, capitaine de frégate, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut fait, le 18 avril 1782, aspirant, et le 1er. juillet 1783, garde de la marine; fut embarqué avec ce grade, le 18 mai 1784, jusqu'au 3 octobre 1785, sur la corvette *la Brune*; passa sur la corvette la *Flèche*, le 28 avril 1786; sur la frégate la *Pomone*, le 5 février 1788; sur la frégate l'*Alceste*, le 9 mars suivant, d'où il débarqua le 3 janvier 1789; rembarqua le 18 mars 1789, sur la corvette le *Rossignol*; passa, le 14 juillet suivant, sur la frégate l'*Iris*; sur la corvette la *Belette*, le 30 août; sur la frégate l'*Alceste*, le 13 mai 1790; sur la frégate la *Courageuse*, le 15 octobre; sur la corvette la *Badine*, le 28 décembre de la même année, d'où il débarqua le 9 février 1791; fut fait enseigne entretenu, le 1er. janvier 1792; embarqua, en cette qualité, sur le vaisseau le *Centaure*, le 29 mai jusqu'au 14 août de la même année. Il a été nommé capitaine de frégate en non-activité, le 31 décembre 1814; mis en activité le 1er. janvier 1816, jusqu'au 1er. novembre 1817, époque à laquelle il a été admis à la retraite. Il a été nommé, au mois de novembre 1820, juge de paix du canton de Bonieux (Vaucluse). Il a épousé Clémentine *de Méry*, sa cousine-germaine, qui lui apporta en dot le comté de la Canorgue. De ce mariage sont issus:

1°. Xavier de Méry de la Canorgue, qui est entré au service en 1813, en qualité de garde d'hon-

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

neur; a fait les campagnes de 1813 et 1814, s'est trouvé aux affaires de Léipsick et de Hanau, et à la plupart des actions qui ont eu lieu dans l'intérieur, lors de la retraite de l'armée. Au retour de S. M. Louis XVIII, il a été placé garde du corps dans la compagnie du duc de Raguse; a été créé chevalier de la Légion-d'Honneur; a suivi le Roi à Béthune, où la maison de S. M. fut licenciée. Au second retour du Roi, il a été nommé lieutenant dans la légion de l'Allier;

2°. François de Salles-Thomas de Méry de la Canorgue, nommé élève de la marine, en 1812; fait, au retour du Roi, lieutenant dans le 7e. régiment de l'artillerie de marine, à Toulon, mort à Bonieux, le 10 juin 1816;

3°. Jean-Baptiste de Méry de la Canorgue, élève à l'école royale militaire de la Flèche;

4°. Victor de Méry de la Canorgue, élève au collége royal de Marseille;

5°. Philippe-Ambroise de Méry de la Canorgue;

6°. Gustave-Léon de Méry de la Canorgue, élève à la Flèche;

7°. Charles de Méry de la Canorgue, élève à l'association des chevaliers de Saint-Louis, à Senlis;

8°. Emilie de Méry de la Canorgue;

9°. Honorine de Méry de la Canorgue, hospitalière aux dames de la Charité, à Nevers;

10°. Rosine de Méry de la Canorgue, hospitalière aux dames de Saint Charles, à Lyon;

11°. Pauline de Méry de la Canorgue;

12°. Joséphine de Méry de la Canorgue, élève du Roi, chez madame des Fontaines, à Paris.

Armes : d'argent, au dauphin de sable, sur une mer de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

DE MESGRIGNY, illustre et ancienne maison de chevalerie de Champagne, à la fois l'une des plus considérables et des mieux alliées de cette province, et des plus recommandables du royaume par les nombreux et importants services qu'elle a rendus à l'état dans la haute magistrature, à la cour et dans les conseils de nos Rois, et notamment dans le commandement de leurs armées de terre et de mer. Elle a pris son nom d'une terre seigneu-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

riale située dans l'élection de Troyes, près de Méry-sur-Seine, dont elle remonte la possession successive, avec les qualifications chevaleresques, jusques au milieu du treizième siècle. Son ancienne extraction de nom et d'armes, et sans origine connue, constatée par une longue série de titres originaux et de brevets de nos Rois, a été juridiquement reconnue par sentence du bailliage de Troyes, du 28 décembre 1487 (1), par arrêt du parlement de Paris, du 20 mars 1556, par jugement de M. de Caumartin, intendant en Champagne, du 21 janvier 1668; par les nombreuses preuves que cette maison a faites pour l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, où elle compte

(1) Cette pièce qui nous a été produite aussi bien que l'arrêt du conseil d'état du Roi, du 7 septembre 1789, où elle est rapportée avec tous les titres filiatifs de cette maison, nous oblige à rétracter ici une notice que nous avons donnée sur le nom de MESGRIGNY, p. 28 du tome II de ce dictionnaire. Cette justice doit être d'autant plus éclatante, que l'erreur est plus grave et plus dénuée de fondement. La sentence précitée, du 28 décembre 1487, loin d'être, comme on l'avait dit, une confirmation de noblesse utérine ou d'anoblissement par le ventre, constate d'une manière irréfragable, non-seulement l'ancienneté de la noblesse de la maison de Mesgrigny, mais encore son origine pure et militaire. Jean de Mesgrigny III du nom, écuyer, seigneur de Fontaines de Roblécourt, d'Origny, de Villers-le-sec et d'Anneville, qui obtint cette sentence, y est déclaré *noble et gentilhomme, extrait et descendu de nobles et gentilshommes faisant service au Roi dans leurs guerres, et possédant fiefs.* On y rappelle ses services avec deux chevaux, armés de brigandine, salade, arbaleste fournie de dague et épée; ceux de son père Jean II de Mesgrigny avec trois chevaux; ceux de son aïeul, Denisot de Mesgrigny, sous les Rois Charles VII et Louis XI, avec deux et trois chevaux, et enfin ceux de Guyot de Mesgrigny, son bisaïeul, guidon de la compagnie d'hommes d'armes du duc de Bourgogne, qui servit dans les guerres de son temps avec trois chevaux, parmi les autres gentilshommes du bailliage de Troyes et ne vivait plus le 12 mai 1395.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

beaucoup de chevaliers, commandeurs et dignitaires, depuis Louis de Mesgrigny, reçu au grand prieuré de France, le 6 septembre 1624; pour le chapitre des chanoines-comtes de Brioude, où fut reçu, en 1643, Nicolas de Mesgrigny; enfin par arrêt du conseil d'état du Roi, du 7 septembre 1789, rendu d'après l'examen de toutes les preuves et pièces originales de cette maison, par MM. de Brequigny, de l'académie française des inscriptions et belles-lettres; Désormeaux, de l'académie des inscriptions et belles-lettres; D. Poirier, religieux bénédictin de la congrégation de St.-Maur, de la même académie; D. Lieble, religieux bénédictin de la congrégation de St.-Maur, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et Louis Prosper Tiron, généalogiste de l'ordre de Malte, commissaires nommés par S. M., le 8 juin 1789, pour procéder à la révision des titres de cette maison. Il résulte de ces différentes productions que la maison de Mesgrigny prouve son ascendance directe et non interrompue depuis Claude, sire de Mesgrigny, chevalier banneret qui servit en cette qualité les rois Philippe-le-Hardi, Philippe le-Bel et Louis-le-Hutin, et rendit deux hommages en 1287 et 1316. Ses descendants ont formé plusieurs branches, 1°. Les seigneurs de Mesgrigny, et de Villy-le-Maréchal, éteints vers la fin du quinzième siècle, et dont les biens passèrent par alliance dans l'illustre maison de Molé; 2°. les marquis de la Villeneuve-Mesgrigny (par érection du mois d'octobre 1646), et de Vandœuvre, barons de Colombey, de Lorme et de Louchey, vicomtes héréditaires de Troyes, éteints en 1732, et dont les biens furent portés par l'héritière dans la maison de Bouthillier de Chavigny. De cette branche sortirent deux rameaux; celui des marquis de Bonnivet, comtes de Blin, vidames de Meaux, éteints, au commencement du dix-huitième siècle, dans les maisons de Chastaigner de St.-Georges, et de Frotier la Côte Messelière; et celui des comtes de Marans et de Briel, éteints à la fin du dix-septième siècle; 3°. les seigneurs et barons de Villebertain, comtes d'Aunay, éteints au mois de janvier 1763, et dont les biens sont passés, par alliance, dans la maison le Pelletier de Rosambo; 4°. les seigneurs de Savoye-Villebertain, comtes de Briel, par substitution, et vicomtes héréditaires de Troyes, marquis, comtes et vicomtes de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mesgrigny; la seule branche existante de cette maison.

Ces diverses branches ont produit une foule de personnages recommandables, dont quelques-uns ont illustré leur nom par de glorieux services. L'histoire a consacré le généreux dévouement d'Eustache de Mesgrigny, seigneur de Villebertain, qui, à la fois magistrat et guerrier, fut choisi par Henri IV pour commander un corps de 6000 hommes, à la tête duquel il pénétra dans la ville de Troyes, qui tenait le parti de la ligue, et eut la gloire de ranger sous l'obéissance de ce monarque la capitale d'une des premières provinces du royaume. Outre un grand nombre de magistrats éclairés et d'officiers de tous grades, distingués par leurs services militaires, cette maison a donné un maître des requêtes, trois maîtres des comptes, six conseillers d'état, dont l'un nommé successivement intendant du Bourbonnais et de l'Auvergne en 1636, de Champagne en 1638, et premier président au parlement de Provence en 1643, rendit sa mémoire chère dans cette province, en faisant cesser, par sa sagesse et sa fermeté, les troubles qui l'agitaient en 1649; un gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, un grand tranchant porte cornette blanche de la couronne, un chef d'escadre des armées navales, qui s'illustra dans les guerres contre les Turcs et les Espagnols, et fut fait gouverneur des tours de Toulon et de Balaguier; quatre maréchaux de camp, et deux lieutenants-généraux des armées de nos Rois, deux commandeurs de St.-Louis, dont l'un officier du génie expérimenté, défendit, en 1709, la citadelle de Tournay (qu'il avait fait construire en 1678), pendant 52 jours de tranchée ouverte contre l'armée la plus nombreuse et l'artillerie la plus formidable qu'on eût vue jusqu'alors en Europe. Les rares talents qu'il fit briller dans cette belle défense, furent publiquement admirés de M. de Vauban, dont le comte de Mesgrigny était le disciple et l'émule; et ce grand homme sut inspirer à Louis XIV et à M. de Louvois la haute estime qu'il portait à cet officier-général.

La maison de Mesgrigny compte aussi dans la prélature plusieurs sujets bien recommandables, entr'autres, trois conseillers aumoniers ordinaires du roi Louis XIII; Jean-Baptiste-Joseph-Ignace de Mesgrigny, baron de Lorme et de Chamesson, qui servit avec distinction dans

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

les armées du Roi, y devint mestre de camp de cavalerie, et, ayant quitté le service à l'âge de 32 ans, pour se faire capucin, sous le nom de *P. Athanase*, devint gardien de son ordre, fut nommé à l'évêché de Grave, dont il prit possession le 12 mars 1712, et mourut à 73 ans, le 2 mars 1726. Ce prélat, recommandable par une piété aussi fervente qu'éclairée, a laissé à tout son diocèse la mémoire de ses vertus apostoliques. Les fondations qu'il fit à l'hôpital (qu'il avait fait bâtir de ses deniers), sa charité envers les pauvres, le firent regarder comme un saint par son ancien ordre et par ses diocésains. A sa mort le peuple s'arrachait ses vêtemens, dont chacun gardait une partie avec vénération. Sa sœur, Rénée de Mesgrigny, d'abord religieuse bénédictine à Malnoue, fut nommée abbesse de Charenton en 1677 et mourut le 26 décembre 1697. Moreri; t. VII p. 408, édition de 1759, a donné une notice sur la vie édifiante et laborieuse de cette sainte abbesse.

Les principales alliances directes des différentes lignes de la maison de Mesgrigny, sont avec les maisons et familles d'Angenoust, Aubeterre, Beuil-Sancerre, Bouguier Bouthillier de Chavigny, Broussel d'Ambonville, Buffevant, Bussy, Chastaignier, Clermont-Tonnerre, Coiffart-Saint-Pouange, Cossé-Brissac, du Drac, Foissy, Fontaine, Francine, Frotier de la Côte-Messelière de Lambertie, le Mairat, Marcheville, du Mesnil-Simon, Molé, Montsaulnin, le Pellelier-Rosambo, Pleurre, Poitiers, Pot de Rhodes, le Prestre de Vauban du Puget, Raguier de Poussey, Régnier de Guerchy, Rochechouart, Saulx-Tavannes, Tenremonde, Turpin de Villiers et de Crissé, Vignier, de Villemor, Vitel, etc., etc.

XIV. Pierre-François DE MESGRIGNY, chevalier, comte de Villebertain et de Moussey, comte de Briel par substitution, vicomte de Troyes, chevalier honoraire de l'ordre de Malte, lieutenant-général d'épée au bailliage de Troyes, depuis, grand bailli d'épée, ayant, en cette qualité, présidé, en 1789, l'assemblée des trois ordres pour l'élection des députés aux états généraux, épousa, 1°., par contrat du 9 novembre 1732, Louise *le Courtois*; 2°. par contrat du 21 novembre 1741, Marie-Anne-Louise *Lefèbvre de Saint-Benoît*, dame de Saint-Benoît sur Seine et de la Chapelle Saint-Luc. Ses enfants sont :

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

Du premier lit :

1°. Anne-Françoise-Louise de Mesgrigny, dame de Blignicourt, de Bussy et de Souligny, mariée en 1753 avec François-Louis, marquis *des Réaux*, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, dont postérité.

Du second lit :

2°. Louis-Marie, dont l'article suit ;

3°. Jean-Charles-Louis, *chevalier de Mesgrigny de Villebertain*, né le 29 août 1745, chevalier profès, bailli-grand-croix dignitaire et commandeur de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, dit de Malte, ancien capitaine des galères de cet ordre, et son envoyé extraordinaire à Palerme. Il a émigré en 1791, et a fait la campagne de 1792 en qualité d'aide-major-général de l'armée des princes. Passé à Malte à la fin de cette campagne, il fut major-général des milices de l'île, jusqu'à l'époque de la capitulation ; est passé alors (1798) en Italie, et n'est rentré en France qu'en 1800. Au mois de janvier 1814, il fut nommé commandant de la garde nationale de la ville de Troyes et commandant de la même ville le 6 février ; chevalier de la Légion-d'Honneur, du 25 du même mois ; officier du même ordre, le 14 septembre, maréchal de camp au mois de février 1815 ; à prendre rang du 31 décembre 1798, avec la retraite affectée à ce grade, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 20 novembre 1816. Il a eu l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, et de suivre S. M. à la chasse le 14 septembre 1789 ;

4°. Pierre-Antoine-Charles *de Mesgrigny-Villebertain*, né le 22 avril 1747, commandeur de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, créé maréchal de camp par S. M. Louis XVI, le 1er mars 1791. Il a émigré la même année, fut confirmé en 1792, dans le même grade par *Monsieur*. S. M. Louis XVIII le nomma commandant en second de la compagnie à cheval des gentilshommes de la province de Champagne. Il fit cette campagne

- Copyright - Les éditions de Ainay - Lyon 2007 -

(1792) en la même qualité; et passa ensuite à Malte avec son frère, et fut fait gouverneur de l'île du Goze en 1793. Il conserva ce gouvernement jusqu'en 1798, époque de la capitulation. Il suivit son frère en Italie et rentra avec lui en France en 1800. Il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis le 20 novembre 1816;

5°. Françoise-Nicole de Mesgrigny, née le 21 avril 1743, mariée à Emmanuel-Aymé-François, marquis de Balay, en Franche-Comté.

6°. Antoinette-Louise de Mesgrigny, née aussi le 21 avril 1743, morte la même année.

XV. Louis-Marie, marquis DE MESGRIGNY, comte de Villebertain, de Moussey et de Briel, vicomte et grand-bailli héréditaire de Troyes, né le 21 avril 1744, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, du 25 mars 1777, chevalier honoraire de l'ordre de Malte, capitaine et premier aide-major au régiment des gardes françaises, fut nommé, en 1789, député de la noblesse du bailliage de Troyes, aux états-généraux du royaume. Lorsque l'assemblée constituante eût terminé ses séances, au mois de septembre 1791, le marquis de Mesgrigny se rendit à Coblentz auprès des princes français. On le nomma premier aide-major du corps des hommes-d'armes à pied; il fit en cette qualité la campagne de 1792, à la suite de laquelle les princes ayant licencié l'armée, il passa à Malte avec ses frères, et ensuite en Sicile. Rentré en France en 1800, il trouva ses possessions, dont quelques unes avaient été vendues sous le séquestre, et ne fut radié de la liste des émigrés qu'en 1802. Il a été nommé par décision de S. M. Louis XVIII, du 4 février 1815, maréchal-de-camp, à prendre rang du 15 novembre 1798, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par ordonnance de Sa Majesté, du 1er mai 1821. Il a épousé, par contrat signé de la cour, le 4, et à Paris, le 8 juillet 1770, et de l'agrément de S. M. Louis XV, Anne-Edmée *de Marchal de Sainscy*, présentée le dimanche 27 décembre 1789, à LL. MM. et à la famille royale, par madame la duchesse douairière de Cossé, née de Molé. La marquise de Mesgrigny a été décorée de la croix honoraire de l'ordre de Malte, par bref

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de S. E. le grand-maître de Rohan, du mois d'octobre 1790, et elle a obtenu de S. M. Louis XVI, permission de la porter au mois de janvier 1791. De ce mariage sont issus :

1°. Marie-Pierre-François, comte de Mesgrigny, né à Paris, le 4 juin 1772, chevalier de dévotion de l'ordre de Malte, en 1790; capitaine d'infanterie et aide-de-camp, le 1er juin 1791. Il émigra la même année; fut fait officier des hommes-d'armes à pied, le 1er janvier 1792; rentra en France avec son père, en 1800; fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 10 septembre 1814; lieutenant-colonel de la légion de Lot-et-Garonne, le 13 janvier 1816; chevalier de la Légion-d'Honneur, le 18 mai 1820, et passa dans son même grade au vingt-deuxième régiment de ligne, le 17 novembre de la même année. Il a épousé Alexandrine-Julie *Estiévre-de-Tremauville*, dont il a deux fils :

A. Edmond-Edmée-Bruno de Mesgrigny, né le 30 mars 1803;

B. Emmanuel-Antoine de Mesgrigny, né le 14 juillet 1807;

2°. Adrien-Charles-Marie, vicomte de Mesgrigny, né le 5 juin 1778, chef d'escadron, officier de la Légion-d'Honneur, et chevalier honoraire de l'ordre de Malte, marié avec Marie-Antoinette-Eléonore *Berthelot de Rambuteau*, dont il a un fils :

Gaston-Edmée-Claude de Mesgrigny, né le 14 septembre 1804.

Armes : d'argent, au lion de sable. Supports : Deux griffons. Couronne de marquis. Devise : *Deus fortitudo mea.*

On peut consulter la généalogie détaillée de cette maison, dans le tome Ier. *de l'Histoire Généalogique et Héraldique des Pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, et des principales familles nobles du royaume.*

DE MONTPEZAT (D'AINESY); maison ancienne et distinguée, originaire de Savoie, transplantée en France dans le treizième siècle. Sa généalogie dressée avant la

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

révolution; et détruite à cette époque, établissait sa filiation directe et légitime, depuis un personnage illustre qui vivait dans le onzième siècle. On a suppléé à cette perte par le relevé de divers actes authentiques, et par une attestation en forme, faite pardevant Me. Fabre, notaire royal et certificateur à la residence de Grasse, le 20 novembre 1818, par MM. de Rabier-la-Baume, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis; de Lombard-Gourdon, marquis de Montauroux, chevalier du même ordre, maire de la ville de Grasse; Bain-Seranon, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Grasse; Théas de Gars, capitaine d'infanterie en retraite; de Gazan, comte de la Peirière, lieutenant-général des armées du Roi; de Calvi de Saint-André, ancien officier d'infanterie; et Court de Fontmichel, ancien capitaine au régiment du Maine. Il résulte de ces preuves littérales et testimoniales, que les auteurs de la maison d'Ainesy de Montpezat ont combattu à la première croisade, et qu'elle a fourni depuis des guerriers, des négociateurs, des magistrats, des députés de la noblesse aux états de Provence, et autres personnages distingués.

Léopold d'*Ainesy*, Ier du nom, marquis *de Montpezat*, issu, au dixième degré, de noble Pierre d'Ainesy, qui vivait en 1399 (1), époque à laquelle il signa avec les principaux seigneurs et barons du pays, les conventions et promesses solennelles que fit le maréchal de Boussicaud (le Meingre), à la reine Marie, lors du passage de cette princesse en Provence, épousa, par articles du 15 décembre 1744, noble dame Marie-Honorée-Françoise *de Riouffe de Thorenc*. Il servit l'état pendant quarante-sept ans, fit les campagnes d'Allemagne, en 1733, en qualité de capitaine au régiment de Saintonge, dont il devint ensuite major; s'est trouvé au siége de Philisbourg; a fait la campagne de 1747; a soutenu le siége d'Antibes, à la tête d'un bataillon de gardes-côtes qu'il com-

(1) Il en est fait mention dans l'Histoire de Provence, par Nostradamus, in-fol., p. 530. La descendance directe de cette maison, prouvée seulement depuis Pierre I d'Ainesy, la met au nombre de celles qui pouvaient prétendre aux honneurs de la cour.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mandait, et cette ville ne fut point prise. Il est mort l'un des plus anciens chevaliers de Saint-Louis, au Château Salé, près d'Antibes, le 30 septembre 1781. De son mariage sont issus :

1°. Léopold-Blaise-Charles-Suzanne d'Ainesy, comte de Montpezat, ancien officier d'artillerie, marié, le 18 décembre 1771, avec noble dame Marie-Madeleine-Rossoline de Villeneuve-Bargemont, dont Pauline-Françoise d'Ainesy de Montpezat, mariée, le 7 août 1803, à Louis-Raimond-Désiré *de Tressemanes-Brunet*, maire de la ville de Grasse ;

2°. Jean-Baptiste-Marie-Joseph d'Ainesy, comte de Montpezat, ancien chef de bataillon d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, père de César-Jean-Baptiste d'Ainesy, comte de Montpezat ;

3°. Augustin, dont l'article suit ;

4°. Jean-Paul d'Ainesy de Montpezat, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, non marié ;

5°. Elisabeth-Anne-Pauline, mariée à M. *de Raimbert*, baron de Saint-Sébastien de Villefranche.

Augustin d'*Ainesy*, comte *de Montpezat*, né à Grasse, le 25 novembre 1759, ancien chef d'escadron, et chevalier de Saint-Louis, a épousé noble dame Marie-Angélique *d'Autier*. De ce mariage sont issus :

1°. Léopold-Augustin-Jean-Joseph, né le 24 octobre 1788, marquis de Montpezat, colonel au corps royal d'état-major, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de plusieurs ordres étrangers, marié, en 1815, avec Marie-Sophie *Habedank Potworowska*, d'une ancienne noblesse de Pologne. De ce mariage sont issus :

A. Henri-Auguste, né le 6 octobre 1817 ;

B. Léopold-Marie-Amélie-Séraphine, née le 29 décembre 1820 ;

2°. Marie-Caroline-Thérèse-Amélie, née le 29 août 1793, mariée, le 29 avril 1816, à Louis-François-Nicolas-Marie-Dorothée, comte de St.-Belin-Malain, lieutenant-colonel du premier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

régiment de dragons, chevalier de Saint-Louis; et officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une colombe d'argent, portant en son bec un rameau d'olivier d'or. Tenants : deux hercules ou sauvages armés de leurs massues. Couronne de marquis.

N.

DE NULLY. La maison de Nully, dont le nom est alternativement orthographié *Neully*, *Neuilly*, *Nuilly* et *Nully*, dans les historiens et les titres originaux, est fort ancienne, et a acquis beaucoup d'illustration dans la magistrature. Dès les treizième, quatorzième et quinzième siècles, elle portait déjà les armes avec distinction pour le service de nos Rois. Elle paraît avoir pris son nom de la terre de Nully ou Neuilly-sur-Marne, paroisse de cent-sept feux, située sur la rive droite de la Marne, vis-à-vis de Noizy, à trois lieues de Paris, qu'elle a possédée de toute ancienneté. Bayle (1) rapporte que les armes de cette maison (telles qu'elle les porte encore de nos jours), se voyaient de son tems sur le tombeau de Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, ce grand homme dont parlent toutes les chroniques, et notamment Geoffroy de Villehardouin, qui, ayant prêché la croisade sous les ordres de Saint-Bernard et du pape Innocent III, revint mourir dans sa cure, et fut inhumé dans l'église de Neuilly.

Pierre *de Nuilly*, chevalier, fut un des seigneurs établis plèges et cautions pour Gaucher de Châtillon, neveu d'Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol et de Blois, de la somme de 1000 livres tournois, payables à Albéric, évêque de Chartres, pour le rachat du fief et de la sei-

(1) Supplément du Dictionnaire historique et critique de Bayle, Genève, 1732, in-folio, pages 276, 277, 278, où l'on a extrait la plupart des faits énoncés dans cette généalogie.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gneurie de Perche-Goët, par acte du jeudi, veille de Saint-Nicolas, du mois de décembre 1241 (1).

Noble homme, Jean de Nully, écuyer, fit un échange le 9 septembre 1406, avec noble homme Jean de Fay, chevalier, seigneur de Fay. (*Titre original.*)

Henri *de Nully*, homme d'armes, servit en cette qualité dans la compagnie de trente-neuf hommes d'armes et quatre-vingts archers, du nombre des quarante lances fournies de l'ordonnance du Roi, sous la charge et conduite de messire Jehan Bauchier, chevalier, roi d'Yvetot, dont la montre et revue se fit à Dinan le 2 septembre 1489. Il a la même qualité dans le rôle de la montre faite à Dinan le 12 mars de la même année, au nombre des quarante hommes d'armes et de quatre-vingts archers, formant les quarante lances fournies de l'ordonnance du Roi, sous la charge et conduite de François, seigneur d'Avangour, chevalier (2).

La filiation de cette famille est littéralement prouvée depuis :

I. Charles DE NULLY, chevalier, seigneur de Nully ou Neuilly-sur-Marne, reçu conseiller au parlement de Paris le 10 octobre 1541, pourvu, le 23 juillet 1543, de la charge de maître des requêtes, en laquelle il succéda à M. le président Olivier (3). Bayle observe qu'il y avait

---

(1) Histoire de la Maison de Châtillon, par André du Chesne, pages 78 et 79.

(2) Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, par dom Maurice, tome III, colonnes 633 et 636.

(3) Voyez le livre des Maistres des Requêtes, par Blanchard, page 278, où il est nommé par erreur *de Milly*. Il est certain que ce fut Charles de Nully, comme de Thou et Mézeray en conviennent, qui fut présent au traité de Crépy, en 1544 ; et il est encore certain que le même Charles avait été nommé maître des requêtes le 23 juillet 1543. Au reste, comme l'observe Bayle, cette faute a été d'autant plus facile à commettre, qu'il y a dans les mots *Milly* et *Nully*, le même nombre de liaisons et de lettres. D'ailleurs, Bayle déclare avoir vu l'original des lettres de cachet du roi François Ier., ce qui aplanit toute difficulté.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

alors peu de maîtres des requêtes, et que ces charges n'étaient conférées qu'à des personnes illustres. Charles de Nully fut le second des trois plénipotentiaires qui, le 18 septembre 1544, signèrent le traité de paix de Crépy; savoir, le maréchal d'Annebaut, Charles de Nully et Gilbert Bayard, sieur de la Fond, secrétaire d'état et contrôleur-général des guerres. Le même jour, le roi François Ier. écrivit une lettre de cachet à Charles de Nully, par laquelle Sa Majesté lui donnait ordre d'avertir le parlement de la conclusion de la paix. On rapporte que dans les conférences, un jacobin espagnol, de la noble famille des Gusman, qui négociait pour l'empereur Charles-Quint, ayant parlé trop arrogamment contre la France, Charles de Nully, ne pouvant supporter l'insulte faite à sa patrie, s'oublia jusqu'à lui donner un soufflet. Par cette action, qui parut trop violente, observe Bayle, il perdit la place de chancelier qui lui était destinée, le cardinal de Tournon ayant remontré qu'une telle vivacité ne convenait pas au chef de la justice. L'an 1547, Charles de Nully fut l'un des maîtres des requêtes qui assistèrent aux pompes funèbres de François Ier. La fermeté qu'il avait fait paraître au traité de Crépy le fit choisir, en 1548, par le roi Henri II, pour aller faire le procès à toute la ville de Bordeaux, qui s'était révoltée au point qu'on avait assassiné le sieur de Moneins, lieutenant de Roi de la province. Le connétable de Montmorency marcha sur la ville rebelle, et y entra par la brêche. Deux jours après, Charles de Nully commença sa procédure, et rendit ce jugement fameux contre les factieux, par lequel la ville fut déclarée coupable de rébellion, déchue de ses priviléges, le parlement suspendu, les cloches ôtées, les jurats et cent bourgeois condamnés à déterrer avec leurs ongles le corps du sieur de Moneins (1). Charles de Nully mourut à Paris, le 23 octobre 1549, et fut inhumé dans l'église des Saints-Innocents. On voit, par un extrait des registres du parlement, que, sur l'invitation de sa famille, la cour promit d'assister à ses funérailles. Il avait épousé Anne *de*

(1) Voyez de Thou, livre v, année 1548, qui le confond avec son fils, en le nommant Etienne, aussi bien que Mézeray.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Paris, de laquelle il laissa, entr'autres enfants, Etienne de Nully, qui suit :

II. Etienne DE NULLY, chevalier, premier président de la cour des aides de Paris, nommé conseiller d'état par le Roi Henri III, fut d'abord pourvu, le 12 avril 1559, de la charge de conseiller au parlement de Bretagne. Il fut ensuite procureur du Roi au châtelet de Paris. L'an 1569, le Roi Charles IX ayant dépossédé tous les officiers de la religion prétendue réformée, M. de la Place, premier président de la cour des aides, fut dépossédé de sa charge. Etienne de Nully, qui lui succéda, fut reçu le dernier février de la même année. Mais, en 1571, M. de la Place ayant été rétabli en vertu de l'édit de pacification, pour indemniser Etienne de Nully, le Roi lui donna, le 17 avril, les provisions d'une charge de maître des requêtes. Le président de la Place ayant été tué le jour de la Saint-Barthelemy, M. de Nully lui succéda une seconde fois, et ses provisions de premier président de la cour des aides sont du 2 septembre 1572, huit jours après cette fatale époque. Il fut élu prévôt des marchands de la ville de Paris, en 1582 (1), et succéda, dans cette charge, à M. de Thou. La ligue s'étant formée, Etienne de Nully y prit une part très-active, et se trouva aux états de Blois. Arrêté après l'assassinat du cardinal et du duc de Guise, il fut à Amboise, d'où il ne sortit qu'en payant mille écus de rançon. Après la mort de Henry III, Etienne de Nully demeura toujours premier président de la cour des aides. Le duc de Mayenne le fit second président à mortier dans l'érection de son parlement, en 1593. Il le fit aussi garde de la bibliothèque du Roi, après la mort de M. Amyot, grand-aumônier et évêque d'Auxerre. Lors de la réduction de Paris, en 1594, il cessa d'exercer la charge de premier président. Il vivait encore en 1606. Il eut trois enfants :

(1) Armorial des prévôts, échevins, conseillers et quartiniers de la ville de Paris, gravé par Beaumont, page 53. On voyait encore les armes de cette famille, à la voûte de l'église de Saint-Jean-en-Grève.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1°. Jacques, dont l'article suit;

2°. Anne de Nully, femme de Michel *Marteau*, maître en la chambre des comptes;

3°. Marie de Nully, femme de Pierre *Thiersault*, trésorier de France, à Soissons, dont postérité. Elle est nommée dans un partage du 22 avril 1620. (*Titre original*).

III. Jacques DE NULLY, écuyer, seigneur de Neuilly-sur-Marne et de Courant, épousa, 1°. Marie *de Bernardin*, dont il ne paraît pas qu'il ait eu d'enfants; 2°. en 1606, Gabrielle *Gilles*, de laquelle il eut:

1°. Pierre Ier., qui suit;

2°. Etienne de Nully, qui épousa Marie *Garnier*, dont il eut plusieurs enfants, qui, selon un acte du 6 décembre 1681, étaient sous la tutelle de Jean de Miromont, entr'autres:

a. Christophe de Nully, chambellan de *monseigneur*, puis prêtre à l'oratoire, où il mourut;

b. Anne de Nully, femme de *N.....* *de Mursay*, seigneur de la Grandière;

3°. Charles de Nully, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, ainsi qualifié dans une quittance (*originale*) du 28 mars 1631.

IV. Pierre DE NULLY, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Neuilly-sur-Marne et de Courant, épousa Marie *le Ber*. Ils sont rappelés comme défunts dans une transaction sur partage, du 22 septembre 1682. Dès le 14 août 1679, Pierre de Nully avait transigé avec les frères et sœurs de feu Jean de Vassan, écuyer, sieur de Mutigny, conseiller du Roi, et président en l'élection de Châlons, tant en son nom, qu'au nom et comme ayant la garde noble des enfants du défunt et de demoiselle Marie Guérard, sa veuve, dont il était fondé de procuration. (*Titre original*). Les enfants de Pierre de Nully et de Marie le Ber furent:

1°. Pierre II, dont l'article suit:

2°. Marie-Charlotte de Nully, mariée à Charles *de Vassan*, écuyer, seigneur de Mutigny, fils de Jean de Vassan et de Marie Guérard.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

V. Pierre DE NULLY, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Neuilly-sur-Marne et de Courant, transigea sur partage, conjointement avec sa sœur, le 22 septembre 1682, avec messire Salomon le Ber, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, et Jeanne le Cousturier, veuve de Claude le Ber, en son vivant, écuyer, seigneur de Malassis, au nom et comme tutrice de demoiselles Madeleine et Elisabeth le Ber, ses filles mineures. (*Titre original*). Pierre de Nully avait embrassé la réforme. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, il passa en Hollande. Il avait eu de Marie-Anne Hardy, son épouse, fille de Christophe Hardy, seigneur de Beaulieu, et de Marie Gillier, trois enfants :

1°. Pierre-Jean Bertrand, dont l'article suit ;
2°. Gaspard de Nully ;
3°. Charlotte de Nully.

VI. Pierre-Jean-Bertrand DE NULLY, écuyer, habitant en l'île Saint-Eustache, colonie hollandaise, y épousa Catherine *Heyliger*, fille du gouverneur de cette île, de laquelle il eut :

1°. Pierre-Jean-Bertrand Heyliger, qui suit ;
2°. Marie de Nully, mariée à M. *de Ringger*, suisse d'origine ;
3°. Catherine de Nully, mariée avec M. *de Cruger*, né à New-Yorck, aux Etats-Unis d'Amérique.

VII. Pierre-Jean-Bertrand-Heyliger DE NULLY, Ier. du nom, écuyer, mourut à Copenhague. Il avait épousé Anne-Marguerite *Brown*, fille du général Jean Brown, d'origine écossaise, gouverneur à Trinquebar, colonie anglaise, dans les Indes orientales. De ce mariage est issu :

VIII. Pierre-Jean-Bertrand-Heyliger DE NULLY, IIe. du nom, écuyer, né en 1777, inspecteur-général de la cavalerie à Copenhague. Il a épousé, en 1801, Marie-Anne-Augusta *de Tuite*, d'origine irlandaise. Leurs enfants sont :

1°. Pierre-Jean-Bertrand de Nully, né le 3 ma 1802 ;

- Copyright - Les éditions de Ainay - Lyon 2007 -

2°. Werner-Rodolphe de Nully, né le 13 septembre 1803;

3°. Richard-Henri-Tuite de Nully, né le 16 septembre 1805;

4°. Georges-Guillaume-Richard-Harcourt de Nully, né le 26 mars 1809;

5°. Auguste-Alexandre de Nully, né le 25 février 1813;

6°. Mathilde-Catherine de Nully, née le 16 avril 1807.

Armes : de gueules, à la croix fleurdelysée d'or, cantonnée de quatre billettes du même. Supports : deux cygnes.

O.

OLIVIER. La famille Olivier, dans le comté Vénaissin, jouissait déjà de la noblesse de robe sur la fin du seizième siècle, à Avignon, d'où elle est originaire, et en a conservé les qualifications dans les actes publics, dont les plus anciens sont des notaires, Aulzias Audibert et César Barnioli. Là sont indiquées ses diverses alliances avec les familles de Ruffi, de Tulles, de Vidar, d'Anselme, de Ste.-Marie, de Jocas, de Terte, de Bonioli et d'Andrée. L'emploi de chancelier de la rectorie, qu'elle occupait à Carpentras, avant la révolution, conférait la noblesse transmissible. Le dernier titulaire de cet emploi, comme co-seigneur des lieux de Venasque et Saint-Didier, fut élu député de la noblesse auprès de l'assemblée représentative du Comtat, avant la réunion de cette province à la France. Il est conseiller honoraire à la cour royale de Nismes, dont il était devenu doyen. Il a publié de nombreux ouvrages sur la législation depuis 1776. Son fils aîné est conseiller à la même cour; le second officier du génie, le troisième débute dans la magistrature.

Armes : d'or, à l'olivier arraché de sinople; au chef de gueules.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

R.

DE RAIGECOURT-GOURNAY; maison de race chevaleresque, des plus anciennes et des plus illustres de l'ancienne chevalerie de Lorraine; elle tire originairement son nom, des fief et village de Raigecourt, du diocèse de Toul, situé aux frontières de la Lorraine et de la Champagne. Elle tint, depuis les commencements du treizième siècle, le premier rang parmi les six premières maisons de l'ancienne noblesse de Metz, revêtue de la pairie héréditaire de cette ville, et partageant avec celle de Gournay le gouvernement absolu et l'autorité souveraine civile et militaire sur cette cité indépendante sous le titre de maître échevin; dignité à laquelle on ne pouvait être élevé, que l'on n'eût préalablement obtenu celle de chevalier. Elle remonte sa filiation suivie par titres, à Philippe de Raigecourt, chevalier, maître échevin de Metz en 1243, fils de Ponce, mentionné dans un titre de 1218. Sous les ducs de Lorraine cette maison a donné un maréchal de Lorraine et de Barrois, des grands veneurs, grands-voyers et gruyers, des grands-maîtres et généraux de l'artillerie, des gouverneurs, des ambassadeurs, des conseillers d'état, des maîtres-d'hôtel, des chambellans, des sénéchaux, des grands baillis, des colonels et des dames d'honneur. *En France*; des officiers généraux, colonels gentilshommes, un aide-de-camp de *Monsieur*, et une dame d'honneur de *Madame* Elisabeth. *En Allemagne*; des lieutenants-généraux, généraux-majors, colonels, chambellans et dames de l'ordre de la croix étoilée. Cette maison soutint également l'éclat de son origine, par une suite constante d'alliances les plus illustres qui la maintinrent, de toute ancienneté, et successivement dans tous les hauts chapitres de Remiremont, Lyon, Metz, Epinal et autres. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1784, en vertu de preuves faites au cabinet du Saint-Esprit. Anne-Bernard-Antoine, marquis de Raigecourt, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, a été créé pair de France le 17 août 1815. Plai-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

card de Raigecourt était chanoine de Liége, aumonier du Roi, et évêque d'Aire en 1758.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or; à la tour de sable, qui est DE RAIGECOURT; aux 2 et 3 de gueules à trois tours d'argent, couchées et rangées en bande, qui est de GOURNAY. Supports : deux sauvages. Devise : *Inconcussibile.*

T.

DE TOURNON. La maison de Tournon est l'une des plus illustres du royaume, tant par son ancienneté, remontée à près de sept siècles, que sur les emplois éminents qu'elle a eus dans la haute prélature, la diplomatie, les conseils et les armées de nos rois. Elle a pris son nom d'une ville située en Vivarais, sur le bord du Rhône, défendue jadis par un château-fort qui, de temps immémorial, était la demeure de ses anciens seigneurs. Tournon était la première des douze baronnies du Vivarais, qui, par tour, donnaient séance et voix délibérative aux états de Languedoc. Les barons de Tournon paraissent avoir joui, en pleine indépendance, de cette terre pendant près de deux siècles; et ce n'est que vers la fin du 13e, ou le commencement du 14e, qu'ils ont cédé une partie de leurs droits et de leur suzeraineté, sur le domaine de Tournon, aux comtes de Valentinois, qui toutefois, n'en ont été en possession que peu de temps; car dès le 15e. siècle, la baronnie de Tournon appartenait exclusivement à ses premiers seigneurs.

Le premier sujet de cette maison que les chartes fassent connaître, est Ponce de Tournon, abbé de la Chaize-Dieu, l'an 1094, sacré évêque du Puy, l'an 1102, mort l'an 1128. La filiation est établie depuis Guillaume 1er., seigneur de Tournon, dont le fils Guillaume-Eustorgue, seigneur de Tournon, vivait encore en 1185, époque à laquelle il refusa l'hommage de son château de Tournon à Hugues III, duc de Bourgogne, mari de Béatrix, dauphine de Viennois et comtesse d'Albon. Guillaume 1er. et Guillaume-Eustorgue sont nommés, comme les auteurs de cette illustre maison, par l'historien de Saint-Hugues, abbé de Bonnevaux.

- Copyright - Les éditions d'Airay - Lyon 2007 -

La généalogie de cette maison ayant été traitée d'une manière incomplète, et quelquefois erronée par Guichenon et le Laboureur, je l'ai reproduite avec plus d'exactitude et plus d'étendue dans le 1er. volume de *l'Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands dignitaires de la couronne et des principales maisons et familles nobles du royaume*, d'après plusieurs documents historiques de mon cabinet, et d'après un mémoire dressé par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, le 8 février 1774, en vertu duquel le marquis de Tournon a obtenu les honneurs de la cour, le 17 février et le 16 avril de la même année. Ce mémoire a été déposé pour minute à Forqueray, notaire à Paris, par acte du 20 décembre 1820.

La maison de Tournon s'est divisée en plusieurs branches.

1°. Les sires, puis barons de Tournon et des états de Vivarais, comtes de Tournon et de Roussillon, barons de Chalençon, seigneurs de Vissac, d'Arlenc et de Murs en Vivarais et en Auvergne, éteints l'an 1644;

2°. Les seigneurs de Meyres, de Rouveyrolles et du Desaignes, barons de la Mastre et de Retourtour, en Vivarais, éteints en 1787, après avoir formé deux rameaux; 1°. les seigneurs du Monteil, éteints vers la fin du 18e. siècle; 2°. les marquis de Claveson, en Dauphiné, par érection de l'an 1755, éteints en 1786;

3°. Les barons de Banon, en Provence, comtes de Tournon-Simiane, par substitution, seule branche existante de cette maison.

Ces diverses branches ont donné à l'église des prélats bien recommandables, entr'autres Claude de Tournon, évêque de Viviers en 1498, jusqu'en 1542 qu'il mourut; Charles de Tournon, chanoine-comte de Lyon en 1501, puis évêque de Rodès, mort en 1504; Gaspard de Tournon, évêque de Valence en 1503, mort en 1520; autre Charles de Tournon, neveu des précédents, évêque de Viviers en 1542; Jacques de Tournon, élevé sur le siége de Castres, en 1531, puis, évêque de Valence, en 1537, mort en 1553; et enfin, François de Tournon, frère de Charles Ier. et de Gaspard, successivement archevêque d'Embrun, de Bourges, d'Auch, de Narbonne, et de Lyon, créé cardinal en 1530,

- Copyright - Les éditions d'Avinay - Lyon 2007 -

évêque d'Albano, de Sabine, puis d'Ostie; principal ministre du roi François Ier., et ministre d'état sous les rois Henri II, François II et Charles IX; ambassadeur en Italie, en Autriche et en Angleterre; mort à Saint-Germain-en-Laye, doyen des cardinaux, le 22 avril 1562, avec une grande réputation, de savoir, d'habileté, de zèle pour le bien de l'église, et d'amour pour les intérêts de l'état.

La maison de Tournon n'a pas été moins féconde en hommes distingués dans la carrière des armes; elle a donné des chevaliers bannerets dans les 12e., 13e., 14e. et 15e. siècles; des lieutenants-généraux en Languedoc, et sénéchaux d'Auvergne, en ces qualités, commandants des bans et arrières-bans de ces provinces; des capitaines d'hommes d'armes, dont l'un fut tué l'an 1396, à la bataille de Nicopolis; des chevaliers de l'ordre du Roi, dont l'un, capitaine de cinquante lances, et son frère, lieutenant de sa compagnie, et maître-d'hôtel ordinaire de S. M., moururent au siége de Naples en 1528, (leur père avait été tué à la funeste bataille de Pavie, en 1525); un capitaine de cent hommes d'armes, qui remplit avec habileté une ambassade à Rome, et mourut en 1571; enfin deux maréchaux des camps et armées du Roi, dont le dernier périt au siége de Philisbourg, le 6 septembre 1644.

Les alliances immédiates des diverses branches de la maison de Tournon sont avec les maisons d'Adhémar de Monteil, d'Agoult-Sault, d'Alègre, Alleman de Champs, d'Amboise, d'Ancezune-Caderousse, de la Baume-Montrevel, de Beaulieu du Mazel, de Boyard du Bousquet, de Castellane-Grignan, de Chabannes-la-Palice, de Chanaleilles, de Chandée, Charme de la Bruyère, de Chastan, de Clavière, de Coligny, de Corgenon, de Corras, de Crussol, de Fay de la Tour-Maubourg, de Gaucourt, de Giac, de Godet, de Grolée, de la Gruterie de Rosières, de la Guiche-Saint-Geran, d'Hostun-Gadagne, Isoard, de Joyeuse, de Laire de Cornillon, de Lauberge, de Lestrange, de Levis-Lautrec, de Château-Morand et de Ventadour, de Louet-Calvisson, de Lusy de Pelissac, Mareschal de Meximieux, de Maugiron, Mitte de Chevrières, de Montaigny, de Montdragon, de Montgascon, de Montlaur, de Montluel, de Montmorency-Bouteville, de Murol, de Neuville-Vil-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

leroy, de Polignac, de Retourtour, de Rie de Varax, de Rochechouart-Pontville, de la Rochefoucault-Marcillac, de la Roche-en-Renier, de Romanet-Baudine, de Rostaing-Vauchette, de la Roue, de Sabran, de Saint-Amour, de Saint-Priest, de Simiane-Moncha, de Souverain de Trélémont, de Thoire-Villars, de la Tour-Turenne (1) de la Tour-Vinay, d'Urgel, d'Uzès, du Vergier, de Villars, de Vissac, etc.

XIX. Alexandre-François-Xavier, comte *de Tournon-Simiane*, marquis de Claveson, baron de Banon et de Retourtour, officier au régiment des gardes-françaises, épousa en 1774, Alix-Geneviève-Aldonce *de Seytres*

---

(1) Claudine de la Tour-Turenne, épouse de Just II, baron de Tournon, comte de Rousillon en 1535, et fille de François de la Tour, IIe. du nom, vicomte de Turenne, capitaine des cent gentilhommes de la maison du Roi, chambellan de S. M., et d'Anne de la Tour de Bologne de Montgascon, fut dame d'honneur de Marguerite de France, reine de Navarre, et accompagna cette princesse au voyage qu'elle fit en Allemagne pour prendre les eaux de Spa. Ce fut dans ce voyage qu'elle perdit à Liège, Hélène de Tournon, sa dernière fille, morte de douleur de n'avoir pu épouser le marquis de Varembon. La reine Marguerite a rapporté les circonstances intéressantes de la mort de cette demoiselle, à laquelle elle porta beaucoup de regrets; et on en trouve le détail dans Moréri, t. X, p. 302 et 303, d'après le Laboureur. Claudine de la Tour-Turenne, fut depuis dame d'honneur de la reine régente Catherine de Médicis, et mourut le 6 février 1591, avec la réputation d'une héroïne. Cette dame avait fait paraître son courage à la défense de la ville de Tournon. Assiégée deux fois par les protestants, en 1567 et 1570, deux fois madame de Tournon leur en fit honteusement lever le siége. Jean Villemin a célébré cette belle défense dans une pièce de vers ayant pour titre : *Historia Belli quod cum hæreticis rebellibus gessit anno* 1567, *Claudia* de Turenne; *domina Turnonia*, *auctore Joanne Villemino*, in-4°, Paris, 1569.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Caumont, fille de Joseph-François-Xavier de Seytres, marquis de Caumont; et de Marie-Anne-Geneviève de Montboissier-Beaufort de Canillac. Il mourut en 1810. De son mariage sont issus cinq fils et six demoiselles.

Armes : parti au premier semé de *France* ancien; au deuxième de gueules; au lion d'or.

DE TOURNON, seigneurs de la Chaise. Cette maison paraît ancienne et originaire d'Auvergne. François de Tournon, chevalier, seigneur de la Chaise et du Val, donna, le 11 novembre 1447, quittance de la somme de 20 livres tournois, pour le temps qu'il a servi le Roi dans ses guerres contre les Anglais (1).

François de Tournon fut père, entr'autres enfants, d'Alix de Tournon de la Chaise, femme d'Antoine de Roche-Baron, seigneur d'Yssac, en 1440. Antoine de Roche-Baron, leur fils, et François de Tournon de la Chaise, partagèrent la terre de Marsat, le 23 mars 1472 (2).

Pierre de Tournon était chanoine-comte de Brioude, en 1371; Louis et Claude de Tournon de la Chaise, en 1491, et le dernier de 1531 à 1532.

Cette famille n'existait plus lors de la recherche de 1666.

Armes : de gueules, à la bande d'hermine.

DE *ou* DU TROUSSET; famille ancienne, originaire du Cambresis, qui s'est répandue successivement en Champagne, en Picardie et au pays de Liége, et a été maintenue dans son ancienne extraction, au mois de janvier 1670, sur titres remontant les preuves filiatives à :

I. Messire Henri, sire *du Trousset*, chevalier, seigneur de Walincourt, de Trenecourt et de Renoncourt, époux de dame Claude *de Herte*, et père de Thomas qui suit :

---

(1) Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France, par le marquis d'Aubays, t. II, p. 59 des Mélanges.

(2) Coutumes d'Auvergne, par Chabrol, t. IV. pp. 334-617.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

II. Thomas, sire *du Trousset*, chevalier, seigneur de Walincourt, de Trenecourt et Renoncourt, qualifié seul héritier de Henri, dans un acte de foi et hommage, rendu sous son sceau, le 25 janvier 1529, au seigneur de Malincourt, en Cambrésis. Son père et sa mère sont rappelés, l'un comme défunt et l'autre comme présente, dans son contrat de mariage passé devant l'Escuyer et Convers, notaires à Saint-Quentin, le 24 octobre 1549, avec damoiselle Anne *de Neufville*, fille de Charles de Neufville, écuyer, sieur de Hondecourt, et de damoiselle Gabrielle de Bernecourt. De ce mariage est isssu un fils unique, Jacques Ier. qui suit :

III. Jacques *du Trousset*, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Renoncourt, de Walincourt et d'Estrée en partie, épousa, par contrat du 15 février 1573, passé devant d'Achery, notaire royal à Bohin, prévôté et ressort de Saint-Quentin, damoiselle Jeanne *de Charlevoix*, fille de Claude de Charlevoix, écuyer, sieur d'Estrée en partie, et de damoiselle Jeanne de Forest. Leurs enfants furent :

1°. Jacques II, dont l'article suit ;
2°. Adrien, écuyer, sieur de Rhinville, tué devant Nancy, au service du Roi ;
3°. Marie, femme d'Antoine *de Sallazart*, écuyer, seigneur de la Fosse, dont elle était veuve lorsqu'elle fut maintenue dans l'exemption de la taille, comme noble de son chef, par jugement de l'élection de Guise, du 17 mars 1619, lequel condamne les collecteurs aux dépens ;
4°. Marguerite, mariée à Jacques, seigneur *de Wailly*, écuyer.

IV. Jacques *du Trousset*, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Renoncourt et de Rhinville, partagea avec son frère et ses deux sœurs, par acte du 1er. décembre 1618, passé devant Thourie, notaire, en présence de Jeanne de Charlevoix, leur mère, les biens de la succession de défunt Jacques du Trousset, leur père. Le 15 novembre 1619, il rendit foi et hommage au bailli de Malincourt, en Cambrésis, pour sa terre et seigneurie de Renoncourt ; fut pourvu de l'office de secrétaire du Roi, le 23 septembre 1635, dans les provisions du-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

quel il est qualifié écuyer, sieur de Renoncourt, et mourut à Saint-Quentin, le 13 décembre 1656. Il avait épousé, par contrat du 29 mars 1602, passé pardevant Bottée et Moillin, notaires au bailliage et gouvernement de Coucy, signé d'eux, et scellé le 19 mars 1608, damoiselle Marie *de Jourdieu*, fille de Philippe de Jourdieu, écuyer, sieur de Valserin, et de damoiselle Michelle Maigret. Leurs enfants furent :

1°. Eustache, seigneur de Renoncourt et de Guichaumont, gentilhomme de la maison du Roi, capitaine au régiment de Bourdonné, aide des camps et armées du Roi, premier capitaine et major au régiment de cavalerie de Sainte-Maure, chevalier de l'ordre du Roi. Il fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt du conseil-d'état du Roi, du 28 novembre 1663, et par jugement de M. de Caumartin, intendant en Champagne, du mois de janvier 1670. Il avait épousé, par contrat du 31 août 1642, damoiselle Nicole *de Marguenat*, fille de Vincent de Marguenat, écuyer, seigneur de Guichaumont et de Rosières, et de demoiselle Nicole de la Ferté. Il avait pour enfants, en 1670 :

a. François, volontaire au régiment de Tresville, cavalerie ;
b. René ;
c. Marie ;
d. Nicole ;

2°. Henri, qui épousa Marie du Pré, dont il eut :

a. Jean Henri ;
b. Benigne ;

3°. Jacques III, dont l'article suit ;

4°. Philippe, brigadier de la première compagnie des mousquetaires du Roi ;

5°. François, cornette de la première compagnie de S. A. R. ;

6°. Marguerite, veuve de Jacques *le Jeune*, écuyer, sieur de Dormicourt ;

7°. Antoinette, femme d'Ambroise *de Maupoint*, écuyer, sieur de Harville ;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

8°. Jeanne, } non mariées en 1670.
9°. Françoise, }

V. Jacques *de Trousset*, IIIe. du nom, écuyer, lieutenant au régiment de Bourdonné, fut tué au premier siége d'Arras, en 1640. Il s'était établi au pays de Liége, et avait eu pour fils :

VI. Jacques *de Trousset*, IVe. du nom, marié avec Marguerite *de Nicolaï*, qui le rendit père de :

1°. Jacques V qui suit ;
2°. Gilles, ecclésiastique, vivant en 1685.

VII. Jacques *de Trousset*, Ve. du nom, né le 13 février 1652, et baptisé en l'église paroissiale de Moy, au diocèse de Liége, épousa, le 2 juin 1683, Marie *Martin*, fille de Jacques Martin, de laquelle il eut entr'autres enfants, Jacques-François, qui suit :

VIII. Jacques-François *de Trousset*, né le 5 octobre 1685, et baptisé en l'église paroissiale de Moy, au diocèse de Liége, eut pour parrain Gilles de Trousset, son oncle, et pour marraine Elisabeth du Puis. Il épousa dame Anne-Servatie *d'Orfort*, dont il eut entr'autres enfants :

IX. Louis-Laurent *de Trousset de Geneville*, né le 31 octobre 1738, vivant en 1821 ; a été l'un des membres de la cour souveraine de justice de la ville et du pays de Liége, et l'un des conseillers du souverain dans sa chambre des finances, et est encore aujourd'hui l'un des conseillers de la cour supérieure de justice de la province de Liége, royaume des Pays-Bas. Il a épousé noble dame Anne-Jeanne-Hélène *de Melotte*, dont est issu :

X. Georges-Louis-François *de Trousset*, né le 9 novembre 1769, désigné avant la révolution au conseil privé du dernier prince-évêque de Liége ; fut employé dans différentes missions, à Vienne, en 1793 et 1794. Isolé de toute fonctions pendant le règne de la terreur et de l'anarchie, il fut nommé pour les souverains alliés, lors de l'occupation de la Belgique par leurs armées,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

membre de la commission centrale du gouvernement du pays de Liége; puis successivement, en 1814, l'un des députés à Paris, avec MM. les comtes de Geloës, de Mean et le baron de Stockhem, pour porter aux pieds des augustes monarques, réunis dans cette capitale, les hommages de leur pays et l'expression des vœux de ses habitants.

Armes: de sinople, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

ADDITIONS

ET CORRECTIONS

AUX QUATRE PREMIERS VOLUMES DU DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE.

TOME PREMIER.

PRÉFACE, p. vij, ligne 25, 1785, *lisez* 1782; p. 31, ligne 22 et 26, proposé, *lisez* préposé; ligne 24, *supprimez* le mot *mais* à la fin de cette ligne; ligne 32, au lieu *de* d'Eudes, *lisez* d'Eudes; ligne 33, au lieu de N.... Compain, *lisez* Guillaume Compaing.

P. 41, article D'AROD, ligne 6, mort 1815, *lisez* mort en 1815.

P. 63, article AUTIÉ DE VILLEMONTÉE, ligne 10, en 1788; *lisez* en 1781.

P. 93, article BEAUFORT-MONTBOISSIER, ligne 4, à maison, *lisez* à la maison.

P. 109, article BOULET DE MARANVILLE, voici les véritables armoiries de cette famille : *de gueules à trois croissants d'argent.*

P. 132, article DE CALONNE DE COURTEBONNE, avant-dernière ligne, après le mot Picardie, *ajoutez* : le marquis de Courtebonne de Thois est le chef actuel de cette maison. Il n'a que deux filles.

P. 161, article DU CLUZEL. Il semblerait, d'après la rédaction de cette notice, que la maison du Cluzel ne subsiste plus que dans la personne du comte du Cluzel,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ancien capitaine aux gardes françaises, aujourd'hui lieutenant-général et commandeur de Saint-Louis. C'est par erreur qu'on a omis, 1°. le marquis du Cluzel, ancien officier au régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis, dont le père, élevé à l'école des cadets gentilshommes de Metz, eut le poignet emporté par un biscayen au siège de Prague; l'oncle fut tué à Rosbac, et le grand-oncle Nicolas du Cluzel, mort le premier à la tête des grenadiers de Piémont, sur l'ouvrage couronné de Philisbourg; 2°. M. du Cluzel, de la branche des anciens seigneurs de Brouillard et de Sainte-Pare, ancien mousquetaire du Roi, les seuls qui restent de leur nom.

P. 168, article CORDOUE, ligne 3, au lieu d'ancienne extraction, *lisez* d'ancienne chevalerie.

P. 217, article LE DUCHAT, ligne 9, eut confiance, *lisez* fut confirmé.

P. 272, article GELLÉ DE SAINTE-MARIE, les étoiles sont d'argent, et non pas d'or.

P. 288, article GIRAUDY, renvoi (1) au bas de la page du Chêne, *lisez* du Chesne; renvoi (2) du Clusel, *lisez* de Clausel.

P. 319, article LE GROS, *lisez* Espinant, partout où l'on a mis Epinant, erreur occasionée par la prononciation de ce nom.

P. 341, article GUI DU VAL. Gui est un nom de baptême, et DU VAL le nom de cette famille; ainsi cette notice, d'ailleurs incomplète, devrait être placée au t. II, p. 421. Les armoiries de cette famille sont : *de gueules, à la fasce vivrée d'or.*

P. 368, dernière ligne, et p. 369, ligne 10, au lieu de Louis XV, *lisez* Louis XVI.

P. 375, entre Beauvilliers et Bédoyère, mettre *Bec-de-Lièvre de Cany*, (le marquis) a eu l'honneur d'être présenté à Sa Majesté et à la famille royale, en 1770. *Bec-de-Lièvre de Cany*, (la marquise de) a eu l'honneur d'être présentée au Roi et à la famille royale, le 30 juillet 1775, par madame la vicomtesse de Talaru, dame de madame Adélaïde.

P. 532. Liste des COMTES DE LYON, entre la huitième et la neuvième ligne, ajoutez *Tour-du-Pin-Montauban* (Louis de la) comte de Lyon en 1698, puis évêque de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Toulon en 1712, mort le 12 septembre 1737. Voyez Gallia Christiana, t. VI. p. 601.

P. 432, art. HUET, au lieu de 6618, *lisez*, 1618.

P. 444, art. JAUNAY, dernière ligne de cet art. au lieu de cinq canettes, *lisez* cinq étoiles.

TOME SECOND.

P. 62, art. MOREL, degré XIV, ligne 5, au lieu de 1565, *lisez* 1665.

P. 153, colonne I, art. des PAIRS DE FRANCE, ajoutez après M. le comte de la Ferronays, le marquis de Frondeville (décédé le 17 juin 1816.)

P. 212, avant dernière ligne de l'art. QUALIFICATIONS, *après ces mots*, la qualité de sire; *ajoutez :* employée dans ce sens *le Sire* de Coucy, ou Enguerrand, *Sire* de Coucy a toujours exprimé la haute noblesse, et celle de *Sire* ou *Sir*, employée avant le prénom, comme sire Jean, sir Pierre, etc., a toujours exprimé la roture.

P. 359, au lieu de THIBOULT DU PUISART, *lisez* THIBOULT DU PUISAE.

P. *ibid*, art. DE THIEFFRIES comtes de BEAUVOIS, *lisez*, DE THIEFFRIES, comtes de THIEFFRIES DE BEAUVOIS.

P. 421, lig. première, DU VAL, *voyez* GUI DU VAL. On a remarqué plus haut que le nom *Gui* est un nom de baptême; en conséquence ce renvoi est nul, et la notice qui se trouve au t. I. p. 341, doit y être substituée.

P. 482, art. WILLIN, lig. 3, à Naples, *lisez*, à Malte.

TOME TROISIÈME.

P. 18, art. D'ALBERT DE LAVAL, avant les armoiries, ajoutez au supplément, quatre frères de cette maison qui ont eu des commissions de capitaines:

1°. N.... d'Albert de Laval, capitaine au régiment de Normandie, par commission du 8 mai 1746.

2°. Thomas d'Albert de Laval, capitaine au régi-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ment de Normandie, par commission du premier septembre 1755.

3°. Joseph d'Albert de Laval, capitaine au régiment de Normandie, par commission du 25 janvier 1757.

4°. François d'Albert de Laval, capitaine au régiment de Nice, infanterie, par commission du 27 mai 1757.

A l'article du chevalier Louis d'Albert de Laval (p. 14) retraité capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, il faut ajouter qu'il s'est trouvé en qualité de garde-du-corps du Roi, aux affaires des 5 et 6 octobre 1789; qu'il rejoignit sa compagnie à Coblentz, et qu'il y a fait la campagne de 1792 avec les princes.

P. 20, article D'ALÈS DE CORBET, avant dernière ligne, au lieu de chargée, *lisez*, accompagnée.

P. 44, art. D'AVERHOULT, première ligne, au lieu d'azur, *lisez*, d'or.

P. 124, art. DE BUSQUET, lig. 5, au lieu d'avocat *lisez*, conseiller.

P. 152, art. COLAS, lig. 24, au lieu de Henri II, *lisez*, Henri III.

P. 165, art. DU COUEDIC, lig. 2, après le mot royal, *ajoutez*: tous deux étaient fils de Thomas-Louis, comte du Couëdic, grand-maître des eaux et forêts de Bretagne et veneur de cette province, chef des nom et armes de cette maison, lequel a laissé un autre fils, aîné des précédents, nommé Armand du Couëdic, ancien conseiller au parlement de Rennes, vivant sans enfants; Olivier-Louis du Couëdic, frère du grand-maître des eaux et forêts, après avoir servi dans la marine, passa à l'Ile-de-France et y a laissé un fils, Thomas du Couëdic, qui habite aux quartiers Moka et Port-Louis. Aux armoiries de cette maison, on a mis une branche de *chêne* de trois feuilles; c'est une branche de *châteignier* de trois feuilles qu'il faut lire.

P. 305, art. D'ICHER DE VILLEFORT, *ajoutez*: que Gérard d'Icher était abbé de Saint-Maurin, au diocèse d'Agen, en 1328, et que de son tems les Anglais ravagèrent son abbaye.

P. 333, art. DE JOSSOUIN, Guillaume de Jossouin,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

officier au régiment du Roi, cavalerie, créé chevalier de Saint-Louis le 29 mai 1740, était fils de Joseph de Jossouin de la Tour, qui forme le troisième degré, et non pas de François de Jossouin de la Tour, (degré quatre) qui était son frère. Pag. 334, Marguerite-Victoire de Jossouin de Valgorge, mariée le 6 septembre 1796, est sœur et non pas fille de Jean-Roch, IIe. du nom, qui forme le septième degré.

P. 358, art. DE LAGOILLE DE COURTAGNON, dernier mot de la dernière lig., au lieu de 1322, *lisez*: 1722.

P. 367, art. LALLEMANT DE NANTOUILLET, n°. 4, lig. 3, au lieu de père entr'autres enfants, *lisez*: aïeul.

P. 427, art. LÉGER, supprimez entièrement cette notice, et voyez au mot MASSON, tome IV, au supplément.

P. 433, art. LESNÉ-HAREL, note des armoiries, lig. 15 et 18, au lieu du mot d'argent, *lisez*: d'azur.

TOME QUATRIÈME.

P. 56, art. DE LA PASTURE, lig. 14, Offretien, *lisez*: Offretun. Ligne 32, née à Ducarel, *lisez*: née du Carel. P. 57, lig. 1, après ces mots: chambre des députés, *ajoutez*: a été réélu pour la session de 1820.

P. 68, art. DE PINS, deuxième *alinea*, après ces mots: M. de Marca, ajoutez en note (*Marca Hispanica*, fol. 258, no. 7.). Et pag. 73, dernière ligne de cet article, au lieu de *Cèse de Pinos*, lisez: *Casa de Pinos*.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES QUATRE PREMIERS VOLUMES

DU DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE LA NOBLESSE DE FRANCE.

A.

AGDE. Noblesse de ce bailliage convoquée, en 1789, pour l'élection des députés aux états-généraux. . . . . III 6

AGEN. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789. IV 246

AINAY-LE-CHATEAU. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 210

AINAY, AIX, } chapitres nobles d'hommes, preuves exigibles pour y être admis. . . . . I 144

ALAIS. Gentilshommes de ce diocèse en 1789. IV 246

ALENÇON. Noblesse de ce bailliage en 1789. III 16

ALETH. Noblesse de ce diocèse en 1789. . . III 21

ALIX, chapitre noblé de femmes. . . . . I 145

ALTESSE. Origine et usage de cette qualification. . . . . I 5

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ALTESSE royale. . . . . I 7
AMBOISE, chapitre noble d'hommes. . . . . I 144
ANDLAW, chapitre noble de femmes. . . . . I 145
ANJOU. Comtes de la première et de la seconde race d'Anjou. . . . . III 31
ANOBLI et anoblissement. . . . . I 17
ARGENTIÈRE, (l') chapitre noble de femmes. I 145
ARMOIRIES. Origine des armoiries, émaux et pièces principales dont elles se composent. . . I 35
ARRIÈRE-BAN. . . . . I 41
ARRIÈRE-FIEF. . . . . I 41
ARTOIS. Noblesse des états de cette province. I 50
——— Liste des 121 gentilshommes présents aux états d'Artois en 1414. . . . . I 51
——— Liste des gentilshommes d'Artois convoqués à l'assemblée de 1747. . . . I 52
——— Liste des gentilshommes artésiens et autres, qui, l'an 1415, périrent à la fatale journée d'Azincourt. . . . . I 54
AUTUN. Gentilshommes de ce bailliage admis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. . III 93
AUVERGNE. Noblesse de cette province en 1789. . . . . III 40
AUXERRE. Gentilshommes de ce comté admis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. . III 111
——— Noblesse du bailliage d'Auxerre en 1789. . . . . IV 262
AUXOIS. Gentilshommes de ce bailliage admis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757 . . III 100
AVESNE, chapitre noble de femmes. . . . . I 145
AVOCAT, sur cette profession, compatible avec la noblesse. . . . . I 64

B.

BAR, chapitre noble d'hommes. . . . . I 144
BAR-SUR-SEINE. Gentilshommes de ce comté ad-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. . . . . III 114
BARON. Origine de ce titre. . . . . I 68
——— État des personnes qui ont obtenu des lettres-patentes, portant institution de majorats attachés au titre de baron . . I 69
BARONNIES-PAIRIES, avec la date de leurs érections. . . . . I 165
BAS-LIMOSIN. Noblesse de cette province en 1789. . . . . I 497
BASSES-MARCHES. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 318
BAUME-LES-MESSIEURS, chapitre noble d'hommes. . . . . I 144
BAUME-LES-DAMES, chapitre noble de femmes. I 145
BAYEUX. Noblesse de ce bailliage en 1789. . IV 267
BEAUMONT-SUR-OISE. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . III 54
BERRY. Noblesse de cette province en 1789. III 62
BESANÇON, chapitre noble d'hommes. . . . I 145
——— Priviléges du parlement de Besançon. I 27
BILLY. Noblesse de cette châtellenie en 1789. IV 316
BLESLE en Auvergne, chapitre noble de femmes. I 145
BLOIS. Priviléges de la chambre des comptes de cette ville . . . . . I 28
BORDEAUX. Priviléges de la cour des aides de cette ville . . . . . I 29
BOURBON-L'ARCHAMBAULD. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 319
BOURBONNAIS. Noblesse de cette province en 1789. . . . . IV 309
BOURBOURG, chapitre noble de femmes. . . I 145
BOURGES. Priviléges attachés à la mairie et à l'échevinage de cette ville. . . . . I 23
——— Noblesse du bailliage de Bourges, en 1789. . . . . III 62
BOURGOGNE. Gentilhommes qui ont assisté aux

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

états de cette province depuis 1682 jusqu'en 1757 . . . . . III 87
BOUXIÈRES-AUX-DAMES, chapitre noble de femmes. . . . . I 145
BRETAGNE. Noblesse et états de cette province. I 113
——— Liste des gentilshommes bretons qui, l'an 1379, s'associèrent pour soutenir le parti de leur duc . . . . . I 115
——— Autre association des nobles et bourgeois pour la garde de la ville de Rennes. . I 116
——— Combat de trente-Bretons contre trente Anglais. . . . . I 117
——— Bannerets et seigneurs Bretons convoqués aux parlements généraux les années 1445 et 1455. . . . . I 112
BRIOUDE, chapitre noble d'hommes. . . . I 144
BUGEY. Noblesse de ce pays en 1789. . . . III 119

C.

. . . . . .
CAEN. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . IV 323
CAPITOULAT de Toulouse. Ses privilèges. . . . . I. 22
CHALONS. Gentilhommes de ce bailliage admis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. III 96
CHAMBLY. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . III 141
CHAMPAGNE. Privilége de la noblesse de cette province. . . . . I 141
CHANTELLE. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 314
CHAPITRES NOBLES *d'hommes et de femmes;* preuves de noblesse qu'il fallait faire pour y être admis. . . . . I 144, 145
CHAROLAIS. Gentilshommes de ce comté admis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. III 109
CHATEAU-CHALONS, chapitre noble de femmes. I 145

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

CHATEAUROUX. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . III 66
CHATEAU-THIERRY. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . I 150
CHATELAIN. Origine de cet office. . . . . I 151
CHATILLON. Gentilshommes de ce bailliage admis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. III 106
CHAVEROCHE. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 317
CERDAGNE. Noblesse de ce comté en 1789. . IV 135
COMBAT des Trente . . . . . I 117
COMITIVE. (*Noblesse*). . . . . I 30
COMTE. Origine de cette qualité. . . . . I 160
——— État des personnes qui ont obtenu des lettres-patentes portant institution de majorats attachés au titre de comte. . . I 163
COMTÉ. Terre titrée. . . . . I 165
COMTÉS-PAIRIES, avec la date de leurs érections. . . . . I 165
CONCRESSAULT. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . III 68
CONDOM. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789. . . . . IV 357
CONFLEN. Noblesse de ce comté en 1789 . IV 135
COURONNES. Ornement extérieur des armoiries. I 172

D.

DAUPHINÉ. Noblesse de cette province. . . . I 180
——— Assemblée de la noblesse de Dauphiné en 1789. . . . . I 182
DÉCHÉANCE du privilège de noblesse. . . . I 191
DÉGRADATION DE NOBLESSE. . . . . I 193
DÉGRÉ DE NOBLESSE . . . . . I 193
DÉGRÉ DE PARENTÉ . . . . . I 194
DENAIN, chapitre noble de femmes. . . . I 146
DÉROGEANCE . . . . . I 196

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

DIJON. Gentilshommes de ce bailliage convoqués aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. III 87
——— Noblesse du même bailliage en 1789. IV 369
DOLE. Privilèges du parlement et de la chambre des comptes de Dole. . . . . I 27, 28
DOMBES. Privilèges accordés aux officiers du parlement et du conseil de Dombes. . I 26, 29
DOUAY. Privilége du conseil supérieur de cette ville. . . . . I 29
DOURDAN. Noblesse de ce bailliage en 1789. III 183
DUC. Origine de cette dignité. . . . . I 217
DUCHÉ. Terre titrée . . . . . I 217
DUCHÉS-PAIRIES, avec la date de leurs érections . . . . . I 218 222
DUCHÉS-NON-PAIRIES . . . . . I 226
DUCS HÉRÉDITAIRES non-pairs et à brevets . . I 228
DUCS créés depuis 1807. . . . . I 229
DUN-LE-ROI. Noblesse de ce bailliage en 1789. III 67

E.

ÉPINAL. ESTRU } Chapitres nobles de femmes.. . . . I 146

F.

FALAISE. Noblesse de ce bailliage en 1789 . . IV 375
FIEF. Origine des fiefs. . . . . I 251
FIEF-LIGE . . . . . I 253
FLEURS-DE-LYS. Origine des armes de France. III 212
FRANCS-ARCHERS, ou noblesse archère . . . I 264

G.

GANNAT. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 310

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

GAP. Noblesse de cette élection en 1789. . . . I 188
GÉVAUDAN. Assemblée des gentilshommes de ce pays en 1789. . . . . I 282
GIEN. Noblesse de ce bailliage en 1789 . . . III 244
GIGNY. Chapitre noble d'hommes . . . . . I 144
GRANDESSE et grands d'Espagne . . . . . I 305
GRENOBLE. Priviléges des officiers du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides de Grenoble . . . . . I 26, 28, 29
——— Noblesse de l'élection de Grenoble en 1789 . . . . . I 182

H.

HENRICHEMONT. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . III 68
HÉRAUT D'ARMES. Origine et attributions de cet office . . . . . III 286
HÉRISSON. Noblesse de cette châtellenie en 1789 . . . . . IV 318
HONNEURS DE LA COUR. Preuves de noblesse qu'il fallait au cabinet des ordres du Roi pour les obtenir. . . . . I 366
——— Nomenclature générale et alphabétique des personnes qui ont obtenu ces honneurs, avec la date de leurs présentations . . . . I 370

I.

ISSOUDUN. Noblesse de ce bailliage en 1789 . III 65

L.

LABOUR. Noblesse de ce pays en 1789 . . . . I 454
LES LANDES. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789 . . . . . III 382

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

LANGRES. Assemblée de la noblesse de ce bailliage en 1649 et en 1789. . . . . I 467, 468
LANGUEDOC. Noblesse et états de cette province . . . . . I 472, 473
LAVAUR. Assemblée de la noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . I 481
LAVEINE. } Chapitres nobles de femmes . . . I 146
LEIGNEUX. }
LESCAR. Chapitre noble d'hommes . . . . . I 144
LIMOSIN (BAS-). Assemblée de la noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . I 497
LIMOUX. Assemblée de la noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . I 500
LODÈVE. Assemblée de la noblesse de cette sénéchaussée en 1789 . . . . . I 506
LONS-LE-SAULNIER. } Chapitres nobles de
LOUTRE-LÈS-TRÈVES. } femmes . . . . . I 146
LURE et MURBACH. Chapitre noble d'hommes. I 144
LYON. Liste alphabétique des chanoines-comtes de Lyon, depuis l'an 1000 jusqu'en 1788 . I 516
——— Priviléges des échevins de cette ville . I 22

M.

MACON. Chapitre noble d'hommes. . . . . I 144
MAINTENUE de noblesse . . . . . II 3
MAJORAT. Origine de cette institution . . . II 4
MARQUIS. Origine de ce titre. . . . . II 13
MAUBEUGE. Chapitre noble de femmes . . . . I 146
MEAUX. Noblesse de ce bailliage en 1789 . . . II 20
MEHUN. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . III 68
MELUN. Noblesse de ce bailliage en 1789 . . . II 23
MENDE. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789 . . . . . I 282, II 24
MÉRY-SUR-SEINE. Noblesse de ce bailliage en 1789. IV

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

METZ. Chapitre noble d'hommes. . . . . I 145
——— Priviléges des officiers du parlement de Metz. . . . . I 26
——— Noblesse du bailliage de Metz en 1789. III 481
MIGETTE. Chapitre noble de femmes. . . . . I 145
MIREPOIX. Noblesse de ce bailliage en 1789. . II 35
MONTARGIS. Noblesse de ce bailliage en 1789. III 489
MONTAUBAN. Gentilshommes de ce diocèse en 1789 . . . . . II 39
MONTELIMART. Noblesse de cette élection en 1789 . . . . . I 188
MONTFLEURY. } Chapitres nobles de femmes. . I 146
MONTIGNY. }
MONTLUÇON. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 312
MONTPELLIER. Gentilshommes de ce diocèse en 1789. . . . . II 45
MORET. Noblesse de ce bailliage en 1789 . . . II 23
MOULINS. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 308
MURAT. Noblesse de cette châtellenie en 1789. IV 313

N.

NANCY. Noblesse de ce bailliage en 1789 . . . II 79
——— Chapitre noble d'hommes . . . . . I 145
NANTES. Privilége de la chambre des comptes de cette ville. . . . . I 28
NARBONNE. Noblesse de ce diocèse en 1789. . II 86
NEMOURS. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . II 90
NEUVILLE. Chapitre noble de femmes. . . . . I 146
NISMES. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789. II 93
NOBLESSE inféodée. . . . . I 16
——— Militaire, ou acquise par le service aux armées. . . . . I 17
——— Civile. . . . . I 25

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

NOTAIRE. Origine et priviléges de cet office . II 100

O.

ORLÉANS. Noblesse de bailliage en 1789 . . IV 25
OTTHMARSHEIM. Chapitre noble de femmes. . I 146

P.

PAIRIE et pairs de France. Origine de la pairie, et nomenclature de la chambre des pairs . II 117
PAIRIES, *voyez* BARONNIES, COMTÉS et DUCHÉS-PAIRIES.
PARIS. Priviléges de la chambre des comptes, de la cour des aides, du grand conseil, du conseil privé, du bureau des finances et chambre du domaine; de la cour des monnaies et du châtelet de Paris . . . I 28, 29 30
——— Noblesse de la ville et vicomté de Paris en 1789. . . . . IV 49
PARLEMENTS du royaume (*priviléges attribués aux officiers des*). . . . . I 27
PERPIGNAN. Des citoyens nobles de cette ville . I 24
PONT-L'ÉVÊQUE, PONT-AUDEMER et PONT-DE-L'ARCHE. Noblesse de ces bailliages en 1789 . . . . . IV 80
PONTOISE. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 78
POULANGY. } Chapitres nobles de femmes . . . I 146
POUSSAY. }
LE PUY-EN-VELAY. Noblesse de ce diocèse en 1789. . . . . II 210

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

R.

RECHERCHES de la noblesse. . . . . II 224
REIMS. Noblesse de ce bailliage en 1789 . . . II 227
REMIREMONT. Chapitre noble de femmes. . . I 146
RIEUX. Gentilshommes de ce diocèse en 1789. II 242
RIOM. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789. III. 140
LE RONCERAY. Chapitre noble de femmes . . . I 146
ROUEN. Noblesse de ce bailliage en 1789 . . IV 130
ROUSSILLON. Noblesse de ce comté en 1789. . IV 135

S.

SAINT-CLAUDE. } Chapitres nobles d'hommes. I 145
SAINT-DIEZ. }
SAINT-GEORGES. Fondation de cet ordre en Franche-Comté, et liste des chevaliers jusqu'en 1786 . . . . . II 271
SAINT-JEAN-D'ANGELY. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . IV 146
SAINT-LOUIS-DE-METZ. } Chapitres nobles de femmes. . I 146 147
SAINT-MARC-DE-MARTEL. }
SAINT MARTIN-DE-SALLES. }
SAINT-MIHIEL. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . II 304
SAINT-PAPOUL. Gentilshommes de ce diocèse en 1789. . . . . II 305
SAINT-PIERRE et SAINT-CHEF-DE-VIENNE. Chapitre noble d'hommes. . . . . I 145
SAINT-PONS. Gentilshommes de ce diocèse en 1789. . . . . II 306
SAINT-VICTOR-DE-MARSEILLE. Chapitre noble d'hommes. . . . . I 145
SAVIGNY. Chapitre noble d'hommes. . . . . I 145
SECRÉTAIRES DU ROI. Origine de ces offices . . II 318

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

SENLIS. Noblesse de ce bailliage en 1789 . . . II 328
SOUVIGNY. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 316
STRASBOURG. Chapitre noble d'hommes . . . I 145

T.

THORIGNY. Noblesse de ce bailliage en 1789. . IV 186
TITRES et qualifications . . . . . II 366
TOUL. Noblesse de ce bailliage en 1789 . . . IV 193
——— Chapitre noble d'hommes . . . . . I 145
TOULOUSE. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789. . . . . II 374
——— capitoulat de cette ville. . . . . I 22
TOURNOI. Origine de ces exercices chevaleresques. . . . . II 388
TRENTE. (*combat des*) . . . . . I 217
TRÉSORIERS DE FRANCE. Origine de ces offices, et priviléges qui y étaient attribués . . . II 402
TROYES. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . II 409

U.

USSEL. Noblesse de cette châtellenie en 1789. IV 316
UTÉRINE. (*noblesse*). . . . . I 31
UZÈS. Gentilshommes de ce diocèse en 1789. . II 416

V.

VALENCE. Noblesse de cette élection en 1786. . I 187
VERNEUIL. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 314
VICHY. Noblesse de cette châtellenie en 1789. IV 315
VICOMTE. Origine de cette qualité. . . . . II 449

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

VIDAME. Origine de cette charge. . . . . II 453
VIENNE. Noblesse de cette élection en 1789. . I 184
VIERZON. Noblesse de ce bailliage en 1789. .. III 68
VIGUIER. Origine de cet office . . . . . II 465
VIVARAIS. Chronologie des baillis d'épée de Vivarais depuis le treizième siècle. . . . IV 229
——— Liste des gentilshommes de Vivarais qui ont servi aux bans et arrières-bans des années 1513, 1637 et 1694 . . . . . IV 230
——— Noblesse du Vivarais convoquée en 1789. . . . . IV 233

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

TABLE DES FAMILLES

DONT LES NOMS SONT CITÉS DANS PLUSIEURS VOLUMES,

PAR NOTES ADDITIONNELLES OU RECTIFICATIONS.

D'Albert de Laval, I 3, III 9, IV 473.
D'Alès de Corbet, III 20, IV 474.
D'Arod, I 41, IV 471.
Autié de Villemontée, I 63, IV 471.
D'Averhoult, III 44, IV 474.
De Beaufort-Montboissier, I 93, IV 471.
De Beaux de Plovier, II 199, III 56.
De Blacas, I 101, III 76.
De Blondel de Beauregard; I 104, IV 289.
Boulet de Maranville, I 109, IV 471.
De Burosse, I 129, III 120.
De Busquet, III 124, IV 474.
De Calonne de Courtebonne, I 132, IV 471.
De Chevérüe, I 157, IV 350.
Du Cluzel, I 161, IV 471.
Colas, III 152, IV 474.
Coquet, I 167, III 359.
De Cordoue, I 168, IV 474.
Du Couëdic, III 165, IV 474.
Dauléde de Pardaillan, I 179, III 175.
Dessoffy, I 203, III, 177.
Dodun, I 208, III 179.
Donissan, I 208, III 180.
Le Duchat, I 217, IV 472.
D'Estrabonne, I 247, III 200.
Fauque de Jonquières, I 248, IV 384.
Gaillard de Baccarat, I 267, III 226.
Gauthier de Rougemont et de Brécy, I 111, III 235.
Gellé de Sainte-Marie, I 272, IV 472.
Giraudy, I 288, IV 472.
Gouin de Roux, I 298, III 253.
Grachaux, I 303, III 254.

- Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007 -

De Grignols, I 313, III 257.
Le Gros d'Espinant, I 319, IV 472.
Gui du Val, I 341, IV 472.
Des Guillaumanches, I 336, III 82.
De Hacqueville, I 342, III 268.
Hallé, I 343, III 269.
Hautecloque, I 352, IV 401.
D'Hennezel, I 356, III 286.
Hocart, I 361, III 293.
Du Houx, III 298, IV 405.
Huet, I 432, IV 473.
D'Icher de Villefort, III 305, IV 474.
D'Iselin, I 456, IV 408.
Jacques, I 439, IV 314.
De Jaunay, I 444, IV 473.
De Jossouin, III 333, IV 474.
De Jouffrey, I 446, III 335.
De Jussey, I 450, III 339.
De Lagoille de Courtagnon, III 358, IV 475.
Lallemant de Nantouillet, III 367, IV 475.
De Lambert, I 456, III 369.
De Lauzon, I 480, III 415.
Leger, III 487, IV 475.
Lesné-Harel, III 433, IV 475.
De Lespinasse, I 486, IV 433.
Margat de Crécy, II 11, III 460.
Du Mas, II 15, III 462.
De Maussabré, II 17, III 468.
Morel, II 48, III 491, IV 473.
De la Pasture, IV 56, 475.
De Pins, IV 68, 475.
De Reynal, II 233, IV 103.
Du Rieu de Maisonneuve, II 236, IV 107.
De Sambucy, II 312, IV 158.
De Thiboult, II 359, IV 473.
De Thieffries de Beauvois, II 359, IV 473.
De Trimond, II 408, IV 201.
Du Val, II 421, IV 473.

FIN DE LA TABLE DES FAMILLES.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Répartitions.

Ecartelé — en Sautoir — Gironné — Points équipolés — Points équipolés — Fascé — Burelé — Bandé — Cotice

Barré — Cotice en Barres — Chevronné — Palé — Vergeté — Echiqueté — Fuselé — Losangé — Contre-fascé

Contre-burelé — Contre-bandé — Contre-barré — Contre-cotice — Contre-chevronné — Parti de 3 traits et contre-chevronné — Contre-palé — Contre-vergeté — Contre-écartelé

Meubles et Figures Héraldiques.

Frette — Fretté — Treillis — Treillissé — Réseau — Adextré — Sénestré — Adextré et sénestré — Adextré

Sénestré — Adextré et sénestré — Accostée — Accostée — Cotoyée — Accostée — Cotoyée — Accostée — Accostée et cotoyée

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Meubles et Figures Héraldiques.

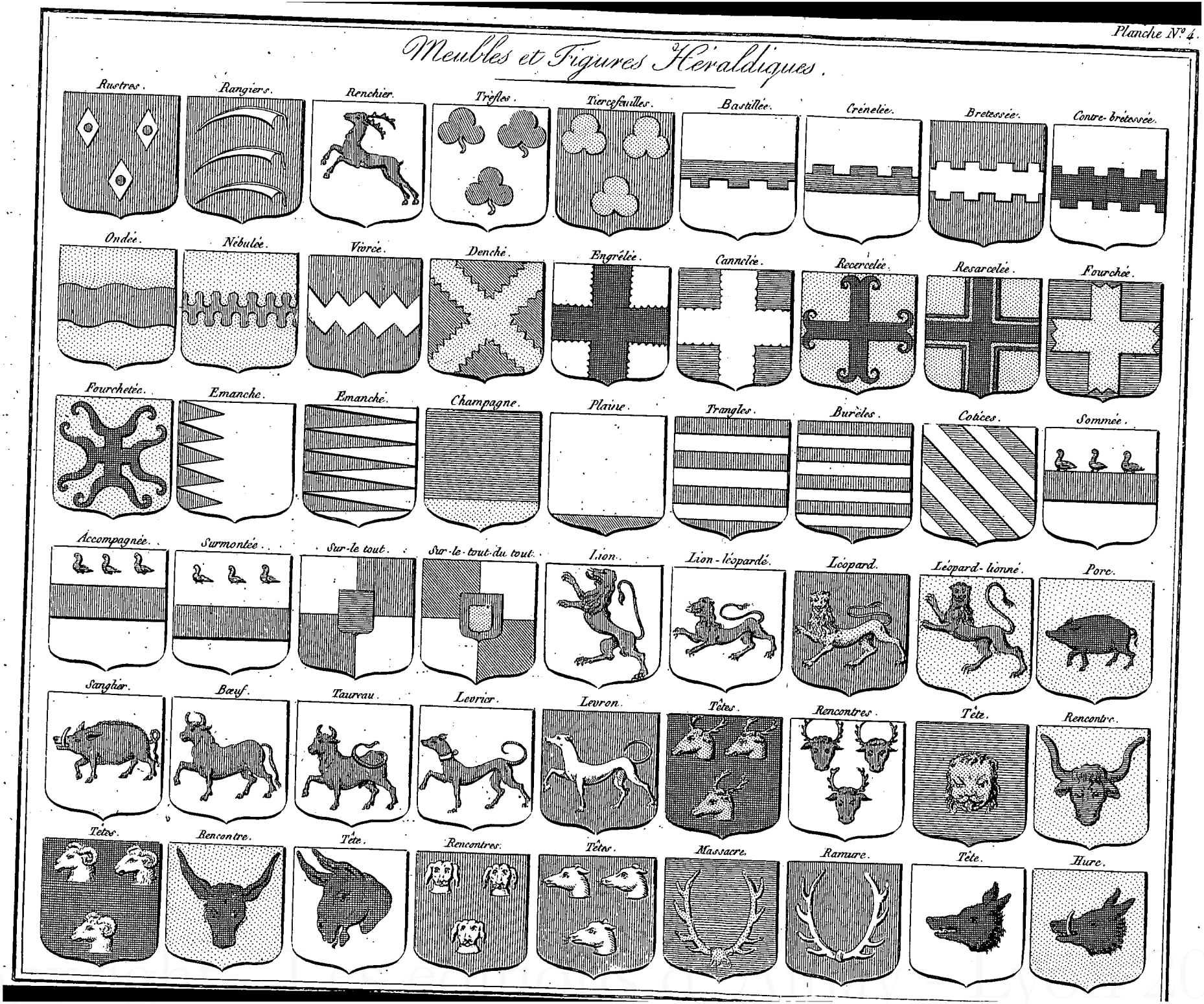

- Copyright Bibliothèque de l'Université Laval, 2007 -

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE

LA NOBLESSE DE FRANCE.

Cet Ouvrage contient un article analysé sur toutes les Familles nobles du royaume, mentionnées dans le P. Anselme; l'Armorial-Général de MM. d'Hozier; le Dictionnaire de la Noblesse, publié, avec privilége du Roi, par M. de la Chesnaye-des-Bois; le Tableau historique de la Noblesse, par M. de Waroquier; les Généalogies des Mazures de l'Ile-Barbe, par le Laboureur; les Généalogies d'André du Chesne; les Nobiliaires de Chorier, de l'abbé Robert de Briançon, de Pithon-Curt, Meynier, dom Pelletier, Guichenon, Artefeuil, Louvet, le marquis d'Aubais, Blanchard, Palliot, Wlson de la Colombière, et dans les recherches officielles de Bretagne, Champagne, Normandie, Bourgogne, Picardie, Limosin, Guienne, etc., enfin de toutes les provinces de France.

Par M. DE COURCELLES,

Ancien magistrat, chevalier et historiagraphe de plusieurs ordres, éditeur de *la continuation de l'Art de vérifier les Dates*, et auteur de *l'Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands-dignitaires de la couronne*, etc., etc., et du *Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'en* 1822.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

AU BUREAU GÉNÉRAL DE LA NOBLESSE DE FRANCE,

RUE DE SÈVRES, N° 111, FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

1822.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE

LA NOBLESSE DE FRANCE.

A

ALBRET, *sirerie*, puis *duché*. La sirerie ou vicomté d'Albret, située dans les landes de Gascogne, et resserrée d'abord dans des limites assez étroites, s'étendit dans la suite, et renfermait, avant la révolution, outre le bourg d'Albret, la ville de Nérac, qui devint le chef-lieu du duché d'Albret; celles de Castel-Jaloux et Montréal, ainsi que d'autres lieux moins considérables. Elle embrassait une étendue de vingt lieues en longueur. et d'à peu près autant en largeur. Oihenhart a avancé, mais sans preuves positives, que les sires d'Albret descendaient des rois de Navarre. Un auteur du 14e siècle les fait sortir au contraire de Garcias-Ximenès, comte de Bigorre, dont il place la mort en 758, et établit la descendance non interrompue des vicomtes d'Albret depuis Garcias-Inigo, fils et successeur de Garcias-Ximenès, dont il place la mort à l'an 802; mais, indépendamment de l'amovibilité des fiefs à cette époque, et jusqu'à la fin du 9e siècle, cette généalogie renferme des contradictions insolubles qui doivent la faire rejeter; aussi tous les historiens dignes de foi se bornent-ils à reconnaître, pour tige certaine des sires ou vicomtes héréditaires d'Albret, Amanieu Ier, qui mourut, l'an 1060, d'une chute de cheval. Henri I, issu au 15e degré d'Amanieu, obtint des lettres-patentes du roi Henri II, du 29 avril 1559, portant érection de la vicomté

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Albret en duché. Ce prince mourut en 1555, laissant de Marguerite d'Orléans, sa femme, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mariée, en 1548, avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et par elle roi de Navarre et duc d'Albret, père de Henri (IV), appelé à la couronne de France en 1589. Ses domaines y furent réunis de droit lors de son avénement. Le duché d'Albret en fut détaché par Louis XIV, en 1652, et donné avec ses dépendances, au duc de Bouillon, en échange des principautés de Sédan et de Raucourt, mais sous la condition que le duc d'Albret n'aurait rang et séance que du 20 février 1652. Les ducs de Bouillon ont possédé le duché d'Albret jusqu'à l'époque de la révolution.

Armes : Les anciens sires d'Albret portaient : *De gueules plein;* à partir de Charles I, sire d'Albret, connétable de France, ils écartelèrent aux 1 et 4 *de France*, aux 2 et 3 d'Albret. Les seigneurs d'Orval, formés par Arnaud-Amanieu, 3e fils de Charles II, sire d'Albret, et d'Anne d'Armagnac, et éteints par mâles, le 10 mai 1524, ajoutaient à l'écartelure d'Albret *une bordure engrêlée d'argent.* La branche des seigneurs de Verteuil et de Veyres, formée au commencement du 14e siècle par Bérard, fils d'Amanieu IV, sire d'Albret, et de Rose du Bourg, et éteinte par mâles, en 1374, portait *de gueules plein.* Les barons de Miossens, ayant pour tige Etienne, bâtard d'Albret, fils naturel de Gilles d'Albret, seigneur de Castelmoron, et éteints le 3 septembre 1676, écartelaient au 1 contre-écartelé *de France* et *d'Albret*; au 2 de sable à 2 lions léopardés d'or, lampassés et armés de gueules, qui est d'*Aiguillon*; au 3 de *Bourbon*, et au 4 contre-écartelé *de Foix* et *de Béarn.*

D'ANCHÉ, famille ancienne et distinguée, originaire du Poitou, qui paraît avoir pris son nom d'une terre seigneuriale, située sur la rive droite du Clain, à 4 lieues et demie de Poitiers, à 2 au-dessus de Vivonne, et à 93 de Paris, et qui comprenait 125 feux, ou environ 550 habitants. Elle a fait, en 1739, par-devant M. Clairambault, généalogiste des ordres du roi, les preuves de son ancienne extraction, remontées à Guillaume d'Anché, écuyer, seigneur de la Fayole et de Puyboyer,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

terre relevante du château de Civray, vivant en 1479, contemporain et peut-être frère de Pierre d'Anché, seigneur de la Brosse, écuyer du roi et commissaire aux revues des compagnies des ordonnances de S. M., dans les années 1489, 1492 et 1497. Il donna sous ces dates trois quittances scellées du sceau de ses armes, telles que les portent encore les membres actuels de cette famille. Les descendants de Guillaume d'Anché ont constamment suivi le parti des armes, et se sont subdivisés en plusieurs branches : 1° les seigneurs du Puy-d'Anché, maintenus dans leur ancienne extraction par jugements des commissaires pour le régalement des tailles en Poitou, des années 1584 et 1598, et par M. Barentin, intendant à Poitiers, en 1667 ; 2° les seigneurs de la Grêlière, maintenus, en 1700, par M. Begon, intendant à la Rochelle ; 3° les seigneurs de la Bourgonnière, des Renardières, de Fief-Richard, existants, et maintenus par l'intendant de Poitou, en 1607 ; 4° les seigneurs du Bessé et de la Borie, en Angoumois, existants en 1747, et maintenus, en 1666, par M. d'Aguesseau, intendant de Limosin et d'Angoulême. Ces diverses branches se sont alliées aux maisons d'Aitz, de Bremetot du Breuil-Hélion, de Céris, des Gittons, du Jau du Treuil, de Lambertye, de Massougnes de Souvigné, de la Maison-Neuve, de Montalembert, de Montberon, de Partenay, de Pons, de Ragot, de Rechignevoisin, Robert de Boisvignier, de la Rochefoucauld, de Turpin, de Thibault, de Volvire, etc.

La branche de Fief-Richard subsiste en la personne de :

Pierre d'Anché de Vivonne, né le 17 février 1758, capitaine d'infanterie en retraite, fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis à l'armée de Condé, le 8 février 1798, lequel a un neveu et deux petits neveux.

Armes : D'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

ANGER DE KERNISAN. *Voyez* pour l'origine de cette maison de chevalerie le tom. IV de cet ouvrage, pag. 256.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Au commencement du 17e siècle, un Anger, seigneur du Plessis-Anger, eut deux fils : l'aîné, fut seigneur du Plessis-Anger, et sa postérité s'éteignit dans le même siècle; le puîné, Jean-Pasquier Anger, seigneur de la Thébaudaie, chef de la seconde branche, épousa, en 1647, Mathurine Le Commandoux, fille unique de Joseph Le Commandoux, seigneur de Saint-Denis, du Clos-Caro, etc., près Ploërmel, évêché de Saint-Malo. Jean Anger, l'un de ses fils, seigneur de Saint-Denis, né en 1654, mort en 1717, fut père de Jean Anger, seigneur de Saint-Denis, né en 1700, mort en 1766. Ce dernier eut pour fils François Anger, seigneur de Kernisan, officier distingué, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en 1785, père de Jean-Louis-Marie-Marc Anger de Kernisan, chef actuel de cette famille.

ANGOULÊME, *comté*, puis *duché-pairie*. La ville d'Angoulême, capitale de la province d'Angoumois, et où siégeaient les comtes particuliers de cette province, était habitée du temps de César par les *Agesinates*. Sous Honorius, ce pays se trouvait compris dans la seconde Aquitaine, avec laquelle cet empereur la céda aux Visigoths. Clovis, l'an 507, ayant gagné sur ces derniers la bataille de Vouillé, s'empara de l'Angoumois, qui fut depuis gouverné par des comtes bénéficiaires, d'abord soumis à l'autorité des ducs d'Aquitaine, ensuite à celle des rois de France de la seconde race. Turpion, fils d'Adalèlme et frère de Bernard et d'Eménon, comtes de Poitiers, fut établi comte d'Angoulême, en 839, par l'empereur Louis le Débonnaire, et fut tué, l'an 863, dans un combat contre les Normands. Eménon, son frère, lui succéda, et devint aussi comte de Périgord. Il mourut, le 22 juin 866, d'une blessure qu'il avait reçue, le 14, dans une bataille qu'il livra à Landri, comte de Saintes, qui lui-même périt dans l'action. Wulgrin lui fut substitué par Charles le Chauve, dont il était parent. Alduin Ier, son fils, lui succéda au comté d'Angoulême, en 886. Guillaume Ier, surnommé Taillefer, fils d'Alduin, devint comte d'Angoulême, en 916. Comme il ne laissa en mourant, en 962, que des enfants naturels, Arnaud, *dit* Bouration, fils aîné de Bernard, comte de Périgord, et celui-ci petit-fils par Guillaume, son père, de Wulgrin, s'empara du comté

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Angoulême. Il en jouit toute sa vie, malgré les efforts des enfants naturels de Guillaume Taillefer; mais, à la mort de Bouration, Arnaud Manzer ou le Bâtard, fils de Guillaume, vainquit Guillaume Ramnulfe et Richard le Simple, frères de Bouration, et se mit en possession du comté d'Angoulême. Sa postérité subsista jusqu'en 1218, date de la mort d'Aimar Taillefer, comte d'Angoulême, qui, d'Alix de Courtenay, fille de Pierre de France, n'eut qu'une fille, Isabeau d'Angoulême, fiancée à Hugues, sire de Lusignan, comte de la Marche. Mais Jean sans Terre, roi d'Angleterre, l'enleva, en 1220, comme on était sur le point de conclure ce mariage, auquel il avait été invité. Il épousa Isabeau, qui, devenue veuve, en 1216, se remaria avec le même Hugues, sire de Lusignan. Les enfants de son premier lit eurent l'Angleterre en partage. Hugues XI, *dit* le Brun, sire de Lusignan, né du second, succéda aux comtés d'Angoulême et de la Marche. Hugues XIII de Lusignan, petit-fils de Hugues XI, engagea le comté d'Angoulême au roi Philippe le Bel, en 1301, et mourut au mois de novembre 1303, sans laisser d'enfants. L'an 1283, il avait fait un testament, dans lequel il instituait son héritier Gui ou Guiart, son frère; mais, ce dernier lui ayant fait depuis la guerre, Hugues cassa son testament, et en fit un nouveau, en 1297, en faveur de Geoffroi, son cousin. Cependant, à la mort de Hugues XIII, Gui prit le titre de comte de la Marche et d'Angoulême, après avoir brûlé le dernier testament de son frère; mais le roi Philippe le Bel, informé de cette supercherie, qui le privait de plusieurs avantages que lui avait faits Hugues XIII, et d'ailleurs indisposé contre Gui, qui avait pris le parti des Anglais, et leur avait livré Cognac et Merpin, le fit condamner à une amende si considérable, qu'il obligea ce comte à renoncer à la succession. Philippe le Bel transigea ensuite, en 1303, avec Marie de la Marche, comtesse de Sancerre, et Isabelle, femme d'Hélie-Rudel, sire de Pons, sœurs de Hugues XIII, pour les prétentions qu'elles avaient aux comtés de la Marche et d'Angoulême, et réunit ainsi ces deux grands fiefs à la couronne. Philippe le Long donna le comté d'Angoulême à Jeanne de France et à Philippe d'Evreux, son mari, et l'érigea en *comté pairie* en leur faveur; mais Charles, leur fils, en

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fut privé pour félonie, en 1351. Le roi Jean en investit Charles d'Espagne, *dit* de la Cerda, connétable de France, qui fut assassiné en 1354. Ce comté fut cédé en toute souveraineté à l'Angleterre par le traité de Bretigny, en 1360; mais, en 1372, les habitants d'Angoulême, ayant chassé les Anglais de leur ville, se donnèrent au roi Charles V. Louis, second fils de ce prince, d'abord comte de Valois, créé duc d'Orléans, en 1392, joignit ensuite à cet apanage les comtés d'Angoulême, de Périgord et de Dreux. Il eut pour successeur, en 1407, Jean d'Orléans, son troisième fils, père de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, en 1459, marié, en 1487, avec Louise de Savoie. Leur fils, François Ier, étant monté sur le trône, en 1515, érigea, l'année suivante, en faveur de sa mère, par lettres du mois de février, le comté d'Angoulême en *duché*. Il fut réuni à la couronne à la mort de cette princesse, en 1531, et donné, l'an 1582, par Henri III, à Diane, fille naturelle et légitimée de Henri II, morte en 1619. Charles de Valois, fils naturel du roi Charles IX, obtint, au mois de janvier de la même année, le duché d'Angoulême, en titre de duché simple ou non pairie. Louis-Emmanuel de Valois, son fils, lui succéda, en 1650, et mourut en 1653. Marie-Françoise, fille et héritière de Louis-Emmanuel, mariée, dès 1649, à Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, obtint avec son mari la survivance du duché d'Angoulême et du comté de Ponthieu leur vie durant. Il mourut en 1654, et elle en 1696. Le duché d'Angoulême fut ainsi réuni à la couronne.

Armes : Les anciens comtes d'Angoulême portèrent jusqu'en 1218 *losangé d'or et de gueules*.

D'ARMAGNAC DE CASTANET, barons de Tauriac, seigneurs de Castanet et de Cambairac, en Rouergue, branche puînée de l'illustre maison des comtes d'Armagnac et de Rodez. La confusion qui règne dans toutes les lignes de cette grande maison, la plupart inconnues à l'Historien des Grands-Officiers de la Couronne, semble avoir jeté sur l'origine de chacune d'elles un voile d'autant plus impénétrable, que notre funeste révolution a anéanti dans les terriers et les chartriers du Languedoc

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et de la Guienne les seules sources où l'on eût pu puiser avec succès les moyens de résoudre les difficultés qui naissent sur l'ordre de progéniture de ces diverses branches. Les seigneurs de Castanet et de Cambairac ne peuvent donc plus espérer de retrouver le chaînon qui les rattache à l'illustre race dont ils sont sortis. Ils partagent cette vicissitude avec plus de six autres rameaux, tous issus de la même tige, mais à des époques différentes, et jusqu'à présent inconnues. On trouve des traces fréquentes de toutes ces branches isolées de la maison d'Armagnac dans l'Histoire générale de Languedoc. Celle des seigneurs de Castanet a toujours porté les armes d'Armagnac en plein. Elle a pour premier auteur connu Pierre d'*Armagnac*, Ier du nom, chevalier, seigneur de Castanet et de la Bastide de Nantel, qui épousa Réale *de Faudoas* (1), fille aînée de Béraud de Faudoas, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Avensac, co-seigneur de Plieux et de l'Ile-Bozon, et de Luce de Castanet, sa première femme. Cette dernière était fille de Géraud, seigneur de Castanet, en Rouergue, et sœur d'Anselme, *dit* Anselin de Castanet. Réale de Faudoas, héritière de Guyon de Castanet, son cousin germain, fils d'Anselme, eut de lui la terre de Castanet, qu'elle porta à noble et puissant seigneur Pierre d'Armagnac, son mari (2). Ce dernier soutint le parti de Géraud d'Armagnac, comte de Pardiac, dans la guerre que ce comte fit, en 1293, à Menaud, sire de Barbasan, chevalier qui refusait de lui rendre hommage (3). La postérité de Pierre d'Armagnac a formé deux branches, l'une dite des seigneurs de Castanet et barons de Tauriac, éteinte vers la fin du 17e siècle; la seconde, dite des seigneurs de Cambairac, existante. Ces branches se sont alliées aux maisons d'Adhémar, d'Ardène

(1) Il est à observer que, vers le même temps où Pierre d'Armagnac épousait Réale de Faudoas, fille aînée de Béraud, Jean, comte d'Armagnac, se rendait arbitre d'un accord passé par le même Béraud et Jean de Faudoas, frères, avec Bertrand de Faudoas. (*Trésor généalogique, par D. Caffiaux, tom. I, pag.* 255.)

(2) Histoire généalogique de la maison de Faudoas, in-4°, pag. 138.

(3) Histoire générale de Languedoc, par D. Vaissète, tom. III, pag. 406.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Tizac, de Baragnes de Gardouch, de Barrière, de Bérail, de Mazerolles, d'Espagne de Ramefort, de la Farelle, de Fénélon, de Foulaquier, de Jean de Saint-Projet, de Marquès, de Marsa de Lartigue, de Morlhon-Valette, de Pelet-la-Vérune, de Valaquier, de Vernhes; etc., etc. La seconde, aînée actuelle, est représentée, au XIIe degré, par cinq frères :

1°. François-Hilaire d'Armagnac de Castanet, chevalier, seigneur de Cambairac, né le 11 avril 1757, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant brigadier des mousquetaires gris. Il a émigré et fait les campagnes de l'armée de Condé. Il a épousé Marie-Pétronille-Honorine *de Toulouse-Lautrec*, fille de Charles-Joseph-Constantin, comte de Toulouse-Lautrec, et de Jeanne-Marie-Françoise d'Aroux de la Serre. De ce mariage sont issus :

a. François-Hilaire-Casimir d'Armagnac de Castanet, né en 1806;

b. Raymond d'Armagnac de Castanet, né en 1814;

c. Anne-Françoise-Clémentine d'Armagnac de Castanet, née en 1803.

2°. Pierre-Casimir d'Armagnac de Castanet, né le 8 septembre 1758, ancien page du roi, capitaine au régiment de Vivarais, infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui a servi à l'armée de Condé;

3°. Claude d'Armagnac de Castanet, prêtre, ancien chanoine et vicaire-général;

4°. Louis-Victor d'Armagnac de Castanet, ancien officier au régiment de Vivarais, chevalier de Saint-Louis. Il a fait les campagnes de l'émigration à l'armée de Condé;

5°. César-Auguste d'Armagnac de Castanet, ancien élève du roi à l'Ecole-Militaire.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules, qui est *d'Armagnac;* aux 2 et 3 de gueules, au léopard-lionné d'or, qui est *de Rodez*. Couronne de marquis.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

On peut consulter pour la généalogie de cette maison, le tome I de l'*Histoire généalogique des pairs de France, des Grands-Dignitaires de la Couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe*, publié au mois de janvier 1822.

D'AUBIER DE LA MONTEILHE, de Rioux, de Condat, de Sauzet: famille ancienne d'Auvergne, où elle réside encore de nos jours. La filiation qui va suivre est prouvée par les jugements et arrêts qui ont maintenu cette famille dans sa noblesse de race; par les preuves faites pour le service militaire par-devant M. Chérin, généalogiste des Ordres du roi, le 17 mars 1782; preuves reproduites et développées par M. Pavillet, ancien premier commis au cabinet des mêmes Ordres, et par Jean Berger, historiographe de la province et noblesse d'Auvergne, archiviste du duché d'Auvergne et de Mgr. le comte d'Artois, le 2 mai 1790.

I. Pierre, *aliàs* Perrot d'AUBIER, écuyer, servit en qualité d'homme d'armes dans les guerres de son temps, en la compagnie d'André de Chauvigny, qui fit montre à Bourges, en 1356. Il fut père de Jean Ier, qui suit.

II. Jean d'AUBIER, Ier du nom, vicomte du Pont-de-l'Arche, en 1379, eut pour fils Jean II, qui suit.

III. Jean d'AUBIER, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Aubière, près de Clermont-Ferrand, fut écuyer de Jean de France, duc de Berry et comte d'Auvergne. Il vivait en 1401 et 1412, et eut pour fils:

1°. Louis I, qui suit;
2°. Guillemet, *aliàs* Guillaume d'Aubier, chevalier.

IV. Louis d'AUBIER, Ier du nom, chevalier, seigneur d'Aubière, servait en qualité d'homme d'armes, en 1425 et 1429. Il eut deux fils:

1°. Louis d'Aubier, seigneur d'Aubière, qui servait en qualité d'homme d'armes, en 1447. Il ne laissa qu'un fils, qui porta la terre d'Aubière dans une maison étrangère;
2°. Jean III, qui continue la descendance.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

V. Jean d'Aubier, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Cendre, homme d'armes des ordonnances du roi, en 1447, 1449 et 1450 (1), épousa Antoinette *de Laizer*, fille de Raynard de Laizer, damoiseau, et de Marguerite de Veyssière, dame de la montagne de Veysseras, aux successions desquels elle renonça, le 23 août 1471, au profit de Jacques de Laizer, damoiseau, seigneur de Siougeat, son neveu, se qualifiant dans cet acte veuve de Jean d'Aubier, écuyer (2). Leurs enfants furent :

1°. Annet, dont l'article suit ;
2°. Guillaume d'Aubier, l'un des 50 hommes de guerre chargés de la garde du château du Fa, en 1474.

VI. Annet d'Aubier, écuyer, servit dans les guerres de son temps, ainsi que ses ancêtres, en qualité d'homme d'armes, et vivait en 1468. Il eut pour fils :

1°. Jean IV, qui suit ;
2°. Bernard d'Aubier, homme d'armes de la compagnie du comte de Castres, en 1485.

VII. Jean d'Aubier, IVe du nom, écuyer, vivant en 1474, était homme d'armes de la compagnie du Belloy, en 1482. Il eut pour fils :

VIII. Charles d'Aubier, guidon d'une compagnie de 50 lances des ordonnances du roi, en 1545, enseigne de 40 hommes de guerre, en 1548, mort en 1551. Il fut père d'Emmanuel, qui suit.

IX. Emmanuel d'Aubier, Ier du nom, connu sous le nom de *capitaine d'Aubier*, fut condamné à mort par contumace en 1569, par le parlement de Bordeaux, qui s'était mis en état de rébellion contre le roi Charles IX. Le capitaine d'Aubier fut aussi un des premiers à s'attacher au roi Henri IV. Il fut père d'Antoine, qui suit.

---

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire de Bretagne, par D. Morice, tom. III, colonne 1515.

(2) Armorial général de France, par M. d'Hozier, registre I, partie Ire, pag. 324; Dictionnaire in-4° de la noblesse, par M. de la Chesnaye des Bois, tom. VIII, pag. 378.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

X. Antoine d'Aubier, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Monteilhe, de Rioux, de Condat, de Serment, etc., fit diverses acquisitions, le 15 juin 1615, et fit, le 6 août 1621, son testament, par lequel il veut être inhumé dans la chapelle de sa famille, fondée dans l'église de la Queuille. Il avait épousé, en 1589, Françoise *de la Salle de Puy-Germaud,* dont il eut :

1°. Antoine d'Aubier, écuyer, mort sans postérité ;
2°. Joseph, dont l'article suit;
3°. Jean d'Aubier, écuyer, seigneur de Serment, tué à l'armée d'Italie, sans postérité ;
4°. Antoinette d'Aubier, vivante en 1621;
5°. Gabrielle d'Aubier, mariée, par contrat du 1er juin 1631, avec René *de la Tour d'Auvergne,* seigneur de la Roche, de Donzenac, de Saint-Exupéry, etc., fils de Jean de la Tour d'Auvergne, seigneur d'Alagnac, de Chevenon, etc., et de Marguerite de Murat (1).

XI. Joseph d'Aubier, chevalier, seigneur de Rioux, de la Monteilhe, de Condat, de Serment, etc., légataire de son père, le 6 août 1621, épousa Anne *Tixier de Lavault,* proche parente de François Tixier de Lavault, conseiller du roi Louis XIII et de la reine Marie de Médicis, et maître des eaux et forêts de la Basse-Marche. Elle est qualifiée veuve de Joseph d'Aubier, écuyer, et ayant la garde noble de leurs enfants, dans un acte du 17 juillet 1654, qui énonce que les titres de feu son mari ont été la proie des flammes dans le pillage et l'in-

(1) Jean de la Tour d'Auvergne était fils d'Antoine-Raymond de la Tour, fils aîné d'Agne IV de la Tour d'Auvergne, seigneur d'Oliergues, et d'Anne, comtesse de Beaufort, vicomtesse de Turenne. Antoine de la Tour d'Auvergne, frère aîné d'Antoine-Raymond, a formé la branche des ducs de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, qui s'est éteinte, en 1804 ou 1805, par la mort du dernier duc de Bouillon, dernier rejeton de l'illustre et puissante maison de la Tour d'Auvergne, alliée à presque toutes les maisons princières et couronnées de l'Europe. La branche des barons de Planchat et de Saint-Exupéry s'est éteinte dans les petits-enfants de Gabrielle d'Aubier et de René de la Tour d'Auvergne. (Voyez l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, par le Père Anselme, tom. IV, pag.* 549)

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cendié de la maison de Rioux, par des gens de guerre. De leur mariage sont issus :

1°. Louis II, dont l'article suit;
2°. Jean d'Aubier, capitaine au régiment royal, tué au siége de Salins, en 1673, sans postérité;
3°. Antoine d'Aubier, seigneur de Rioux, écuyer du roi, inspecteur-général des haras d'Auvergne, mort sans enfants du mariage qu'il avait contracté avec Marie *de Champflour;*
4°. Anne d'Aubier, mariée, en 1669, à Guillaume *de Sageot de Murol,* trésorier des troupes du roi et des fortifications d'Alsace et d'Allemagne, fils de Louis de Sageot de Murol, gentilhomme de Gaston, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII; 2° à Charles-Louis *de Bouillé du Chariol*, seigneur de Reillac, fils d'Amable de Bouillé, chevalier, seigneur du Chariol et de Montluisant, et de Gilberte de la Richardie.

XII. Louis d'Aubier, IIe du nom, chevalier, seigneur de Rioux, de la Monteilhe et de Condat, capitaine au régiment Royal, infanterie, épousa, en 1679, Jeanne *Goyt,* fille de Pierre Goyt, écuyer, payeur des gages des officiers de la cour des aides de Clermont-Ferrand. De ce mariage sont issus :

1°. Antoine II, qui suit;
2°. Emmanuel, qui forme la seconde branche rapportée ci-après;
3°. Marie d'Aubier, mariée avec Antoine-Androdias *Auger du Chastel,* auquel elle porta la terre de Murol, dont il prit le nom.

Branche aînée.

XIII. Antoine d'Aubier, chevalier, seigneur de Condat, Revialle et Daire, capitaine d'infanterie, épousa, en 1712, Marguerite *de Saint-Giron de Tavernolles,* demoiselle d'une ancienne famille d'Auvergne. D'eux naquit :

XIV. Emmanuel-Joseph d'Aubier, seigneur de Con-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dat, qui épousa Marguerite *de Rigaud-Monteynard*. D'eux sont nés :

1°. Emmanuel d'Aubier, né le 18 août 1757;
2°. Marie d'Aubier;
3°. Marie-Ursule d'Aubier.

XV. Emmanuel d'Aubier de Condat, IIe du nom, seigneur de Daire, d'abord officier au régiment de Jarnac, dragons, émigré en 1791, devenu aide-de-camp général du duc de Deux-Ponts, ensuite chef d'escadron au service d'Autriche, chevalier de Saint-Louis, marié, en 1802, à Marie-Agnès *d'Apchier*, dont sont issus :

1°. Joseph-Marie d'Aubier, né le 20 mai 1803;
2°. Jean-Emmanuel d'Aubier, né le 25 juin 1805.

Branche puînée, prise au 12e degré.

XIII. Emmanuel d'Aubier, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Monteilhe, second fils de Louis et de Jeanne Goyt, épousa, le 23 juin 1715, Anne *Vallenet*, d'une famille qui a fourni des chevaliers vénitiens; il mourut le 15 mai 1759, laissant cinq enfants :

1°. Antoine d'Aubier, né en 1716, qui fut doyen du chapitre royal de Verneuil, en Bourbonnais;
2°. Antoine d'Aubier, né en 1717, dont l'article suit;
3°. Gabriel d'Aubier, né en 1719, abbé de l'abbaye royale de Bonne-Aiguë, en Limosin;
4°. Emmanuel-Antoine d'Aubier, né en 1723, qui, après avoir servi long-temps et avec distinction dans le régiment de la Reine, cavalerie, fut lieutenant-colonel au régiment de Royal-Normandie, cavalerie, et chevalier de Saint-Louis;
5°. Anne d'Aubier, mariée, en 1759, à Philippe-Joseph comte *du Crozet de Liganez*.

XIV. Antoine d'Aubier, chevalier, seigneur de Rioux et de la Monteilhe, né le 25 juillet 1717, conseiller du roi au conseil supérieur de Clermont-Ferrand, en 1771, mort en réclusion le. . . . . 1794, avait épousé Jeanne *de Champflour*, d'une famille qui a donné à

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'église, dans le 18e siècle, deux évêques vénérés pour leurs vertus. De ce mariage sont nés :

1°. Emmanuel d'Aubier, qui suit;

2°. Jean-Baptiste d'Aubier, né le 2 janvier 1751, qui fut chanoine de la cathédrale de Clermont, prieur de Saint-Etienne, procureur-syndic de la noblesse et du clergé, en 1788, et fusillé, en 1794, à Lyon, par ordre du comité révolutionnaire;

3°. Marie d'Aubier, née en 1753, mariée, le 10 février 1777, à Benoit *Fabre de Saint-Mande*.

XV. Emmanuel d'Aubier, IIIe du nom d'Emmanuel, chevalier, seigneur de Rioux, de la Monteilhe et de Sauzet, né le 20 septembre 1749, gentilhomme ordinaire du roi Louis XVI (1), a été nommé, le 13 mars 1793, chambellan du roi de Prusse. La lettre de ce monarque, à M. d'Aubier, porte que c'est en témoignage de son estime pour le dévouement à Louis XVI, dont il a donné de si grandes preuves.

Il a rejoint Son Altesse Royale Monsieur, frère de Louis XVIII, en 1814.

Le 1er mai 1814, à l'arrivée de Louis XVIII à Compiègne, il est rentré dans ses fonctions de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui lui furent confirmées par brevet du 1er octobre. Il a été nommé par le roi de Prusse chevalier de l'ordre de l'Aigle rouge, deuxiè-

---

(2) Il en a exercé les fonctions auprès de Louis XVI jusqu'au dernier instant, l'ayant suivi à l'assemblée législative, le 10 août 1792, et ayant veillé à son chevet la première nuit de sa captivité aux Feuillants. Il demeura auprès de son bon maître jusqu'à ce qu'il en fût arraché par ordre de l'assemblée, la nuit du 11 au 12 août; chargé, par ce prince et sa famille, d'informer ses frères et le roi de Prusse des événements du 10 août et de leurs conséquences, il les joignit près de Luxembourg, le 22 août, et fit la campagne avec eux.

Le 12 décembre suivant, il se rendit aux avant-postes pour faire remettre aux généraux français sa réquisition de le recevoir prisonnier et de le transférer à la barre pour y défendre Louis XVI; il en a le reçu portant refus; il fit pareille réquisition au ministre de France à la Haye, et fit parvenir à M de Malesherbes sa prière de lui procurer les moyens d'arriver pour être entendu sur faits justificatifs de son maître. M. de Malesherbes lui répondit, par lettre du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

me classe, dite des commandeurs, et chevalier de la Légion-d'Honneur, le 6 juin 1818, pour prendre rang du 27 décembre 1814.

Le 20 mars 1815, il se rendit en Auvergne, pour y diriger un projet de mouvement qui établit communication des fidèles qui voudraient s'armer dans le centre du royaume avec l'armée du duc d'Angoulême et les fidèles de Bordeaux, à la tête desquels était S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême; mais cela fut éventé, avant que le mouvement éclatât. Il fut mis sous surveillance et envoyé à Lyon, et fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 17 juillet 1816; colonel, le 2 octobre de la même année; et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, le 12 juillet 1820.

Il a épousé, le 4 novembre 1768, Jeanne *Margeride-Crevecœur*. De ce mariage sont issus :

1°. Antoine d'Aubier, qui suit;
2°. Jérôme-Emmanuel d'Aubier de la Monteilhe, dont l'article viendra;
3°. Jean-Baptiste d'Aubier de Rioux, dont l'article viendra aussi ensuite.

XVI. Antoine d'AUBIER DE LA MONTEILHE, chevalier, seigneur de Sauzet, né le 12 décembre 1769, fut d'abord officier au régiment d'infanterie de Viennois, ensuite lieutenant au corps royal d'artillerie, puis lieutenant dans la garde royale, créée en 1791, et qui fut licenciée en 1792; émigra en août; joignit les princes; fit

---

12 janvier 1793, que ce prince le conjurait de ne point se compromettre, parce que cela serait inutile, le qualifiant une des personnes dont il était le plus aimé, et qu'il estimait le plus. Cette lettre étant tombée entre les mains du roi de Prusse, par effet des circonstances de guerre, ce monarque lui envoya la clef de chambellan, en lui écrivant une lettre qui fait autant d'honneur à ce prince, par les sentiments qu'il y exprime pour Louis XVI, qu'elle en fait à Emmanuel d'Aubier, par l'estime qu'il lui témoigne.

Emmanuel d'Aubier a signalé son dévouement à Louis XVI par beaucoup d'autres traits; quelques-uns ont été cités par du Rosoy; d'autres dans divers ouvrages, entre autres dans celui de Pelletier, dans les Essais historiques de Beaulieu, et dans les Mémoires de Bertrand de Molleville; il est souvent fait mention de lui dans l'excellent ouvrage de M. Hue, sur les dernières années du règne de Louis XVI.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la campagne dans les compagnies de cavalerie des gentilshommes d'Auvergne; passa, en mars 1793, au service du roi de Prusse; fut aide-de-camp du maréchal de Kalkreuth; décoré de l'ordre du Mérite militaire; fait chef d'escadron et ensuite major.

Il a épousé, en 1805, Henriette *de Hausen*, fille du baron de Hausen, lieutenant-général des armées du roi de Prusse, grand'croix de l'ordre prussien de l'Aigle Noir, et chevalier de l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem.

Ils n'ont qu'un fils nommé Gustave de Hausen Aubier, conformément aux lettres-patentes du roi de Prusse, portant réunion des deux noms; il est né en janvier 1809.

Jérôme-Emmanuel d'Aubier de la Monteilhe, seigneur de Sauzet, frère d'Antoine d'Aubier, né le 23 décembre 1770, débuta par être officier au régiment de Viennois; passa au régiment du maréchal de Turenne; de là au service du roi d'Espagne, en qualité de lieutenant au régiment de Naples; rentra en France, en 1801; y épousa, au mois de juin, Marie-Claudine *de Champflour*, et mourut en 1805. Il a laissé deux filles vivantes.

Jean-Baptiste-Antoine d'Aubier de Rioux, frère des deux précédents, fut d'abord officier d'infanterie en France, puis émigra; fit deux campagnes dans l'armée de Condé, et fut ensuite lieutenant d'infanterie au service du roi de Prusse; y épousa la fille de S. Exc. le grand-écuyer Mardefeld; fut fait prisonnier à Magdebourg; et, devenu veuf, rentra au service de France. Il y est devenu, en 1814, major au régiment de la Martinique, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur; en mai 1815, fut chargé, par M. le comte de Vaugiraud, gouverneur-général des Antilles, de venir rendre compte au roi de l'état des choses; en 1816, fut nommé lieutenant-colonel de la légion départementale de la Haute-Vienne, et, en 1817, lieutenant de roi a St.-Jean-Pied-de-Port.

Il a épousé en secondes noces Petra *de Flor*, fille d'un gentilhomme espagnol, nièce de l'évêque du Mexique, native de Burgos, d'une famille très-fidèle aux Bourbons. De ce mariage sont issus :

1°. Prosper-Antoine d'Aubier, né en 1811, en Espagne, décédé;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Emmanuel d'Aubier, né à Limoges, en 1815;
3°. Susanne d'Aubier, née à Paris, en 1814.

Tel est l'état actuel de cette famille.

Armes : D'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'azur, et en pointe d'un croissant du même; la devise : *unguibus et rostro fidelis*, surmontée d'une bannière, qui remonte à l'époque des croisades.

Sur les tombeaux de cette famille et sur les vitraux des chapelles où ils étaient, l'écusson était surmonté d'une bannière blanche, traversée d'une grande croix rouge; la tradition et un manuscrit, jadis conservé à la bibliothèque de la cathédrale de Clermont, disent que, lorsqu'en 1095 la croisade fut résolue à Clermont, *cet insigne en cimier sur leurs armoiries* fut accordé à ceux qu'on chargea de porter les bannières; et leurs descendants continuèrent d'en jouir. La famille d'Aubier a été maintenue dans son ancienne noblesse par arrêt du parlement de Paris, du 26 février 1780, confirmé par un arrêt du conseil-d'état du roi, du 15 septembre suivant, établissant ses preuves filiatives depuis Antoine-d'Aubier, seigneur de Rioux et de la Monteilhe, marié, en 1589, avec Françoise de La Salle de Puy-Germaud. Ces mêmes preuves ont été enregistrées aux archives royales de Prusse, pour l'admission d'Antoine d'Aubier de la Monteilhe aux états, après vérification de leur authenticité, faite à Paris par trois commissaires, membres des états, devant le ministre de Prusse, en présence de M. Pavillet, principal commis de M. Chérin, actuellement professeur de l'école des chartes, qui a affirmé la vérité des actes et signatures; preuves qui remontent à l'année 1356, et qui furent registrées en la chancellerie royale de Prusse, le 23 juillet 1803, suivant un diplôme signé *Frédéric-Guillaume*.

D'AUVERGNE, famille ancienne, originaire de l'Ile-de-France, qui s'est transplantée en Berry vers la fin du 16e siècle. Elle a donné plusieurs officiers dans des grades supérieurs, et a contracté de bonnes alliances. Elle remonte par filiation à :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

I. Jean d'Auvergne, Ier du nom, écuyer, sieur d'Anguiller, qui fut père de :

II. Jean d'Auvergne, IIe du nom, seigneur de Gagny, lieutenant pour le roi au bailliage de Senlis, et en la ville et châtellerie de Pontoise, lequel épousa, le 21 février 1520, Marie *de Sailly*, de laquelle il laissa entr'autres enfants, Jean III, qui suit.

III. Jean d'Auvergne, IIIe du nom, sieur des Grands Buissons, écuyer tranchant de M. le duc d'Alençon, frére du roi, épousa Anne *Baudry*, et en eut :

IV. Robert d'Auvergne, sieur de la Grossivière, qui, par arrêt de la cour des aides, du 23 août 1601, fut déclaré issu de noble lignée. Il avait épousé, par contrat du 18 mai 1597, Anne *de Bonnafault*, qui le rendit père d'Antoine, qui suit :

V. Antoine d'Auvergne, sieur de la Grossivière, chevau-léger de la garde du roi, épousa, 1°, le 23 mai 1633, Claude *des Boisvilliers ;* 2°, le 13 octobre 1659, Claude *Malineau*. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Hippolyte I, qui suit;
2°. Charles d'Auvergne;
3°. Florimond d'Auvergne;
} tués au service, étant capitaines au régiment de la Vieille-Marine.

Du second lit :

4°. Ursule d'Auvergne, née en 1661;
5°. Agnès d'Auvergne, née en 1663;
6°. Madelaine d'Auvergne, née en 1664;
7°. Marie-Thérèse d'Auvergne, née en 1670.
} reçues à Saint-Cyr, au mois de mars 1686, sur preuves établies depuis Jean d'Auvergne, seigneur de Gagny, et Marie de Sailly, son épouse, leurs trisaïeux.

VI. Hippolyte d'Auvergne, Ier du nom, écuyer,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seigneur de la Grossivière, épousa Élisabeth *de Launay*, dont il eut douze garçons et une fille. Plusieurs servirent dans la guerre de la succession d'Espagne, et deux furent tués à la bataille de Malplaquet, en 1709. De ces douze garçons, il y en eut trois mariés, savoir :

1°. Antoine d'Auvergne, l'aîné, écuyer, seigneur de la Grossivière, qui n'eut qu'un fils, mort sans postérité ;
2°. Hippolyte II, qui suit;
3°. Jacques d'Auvergne, auteur d'une seconde branche rapportée ci-après.

VII. Hippolyte d'Auvergne, IIe du nom, écuyer, seigneur de Meusne, a eu pour fils :

1°. Hippolyte III, qui suit;
2°. N.... d'Auvergne, capitaine au régiment de Limosin, décédé chevalier de Saint-Louis;
3°. N.... d'Auvergne, capitaine aide-major au bataillon de Châteauroux, qui n'a eu que des filles.

VIII. Hippolyte d'Auvergne, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Meusne, eut pour fils :

1°. Hippolyte d'Auvergne, IVe du nom, écuyer, seigneur de Meusne, capitaine au régiment provincial de Châteauroux, chevalier de Saint-Louis, marié, en 1770, avec Marie *du Plessis*, dont il y a postérité existante;
2°. Florimond, dont l'article suit.

IX. Florimond d'Auvergne, écuyer, seigneur des Cognées, officier au régiment de Bourbon, cavalerie, épousa : 1°, le 9 octobre 1764, Françoise-Antoinette *Huguet de Sémonville*, fille de M. Huguet de Sémonville, chevalier de Saint-Louis, major de la ville de Calais; 2° Anne-Madelaine *de Baillon*, fille de Georges de Baillon, seigneur de la Plotonnière et de Buchepot. Il a eu pour enfants ;

Du premier lit :

1°. Jean-Baptiste d'Auvergne, ancien capitaine au régiment de Champagne, chevalier de l'ordre

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

royal et militaire de Saint-Louis, marié, mais sans enfants mâles;

2°. Hippolyte d'Auvergne, vivant, célibataire;

Du second lit :

3°. Pierre-Florimond, qui suit;

4°. Jean-Baptiste-Narcisse d'Auvergne, vivant, non marié.

X. Pierre-Florimond d'Auvergne, ingénieur-vérificateur du cadastre du département de l'Indre, a épousé, le 15 novembre 1808, Henriette *Beaubois*, et a trois fils existants :

1°. Louis-Henri d'Auvergne;

2°. Alcide d'Auvergne;

3°. Armand d'Auvergne.

SECONDE BRANCHE.

VII. Jacques d'Auvergne, écuyer, sieur de Champdaloitte, fils puîné d'Hippolyte 1er, seigneur de la Grossivière, et d'Élisabeth de Launay, épousa, en 1728, Marie *de Turmeau*, de laquelle il laissa :

1°. Jacques-Amable, dont l'article suit;

2°. Hippolyte, chevalier d'*Auvergne*, qui servit aux grandes Indes, fut ensuite capitaine d'une compagnie d'élèves à l'école militaire, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

3°. Jean d'Auvergne, qui, en 1784, était premier capitaine de grenadiers au régiment du Port-au-Prince, et vivait sans alliance;

4°. Quatre filles, non mariées en 1784.

VIII. Jacques-Amable d'Auvergne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, commandant de l'équitation de l'école royale militaire, épousa, le 17 mai 1764, Isidore-Vincente *de Bongars*, fille de Guillaume de Bongars, écuyer, capitaine au régiment de Bruxelles, infanterie, et de Marie Martinez, et nièce de Jacques de Bongars, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, brigadier des

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

armées du roi, et son lieutenant à l'école royale militaire. De ce mariage sont issus :

1°. Guillaume-Amable d'Auvergne, né le 27 novembre 1764, nommé par le roi élève de l'école militaire, au mois d'août 1774;
2°. Jacques d'Auvergne, né le 9 avril 1775;
3°. Hippolyte d'Auvergne, né le 17 mars 1776;
4°. Thomas-Alexandre d'Auvergne, né le 7 mars 1778;
5°. Marguerite-Vincente d'Auvergne, née le 28 novembre 1767;
6°. Isabelle-Apolline d'Auvergne, née le 9 avril 1769;
7°. Madelaine d'Auvergne, née le 6 avril 1770; nommée par le roi à une place de Saint-Cyr, le 18 juin 1778;
8°. Thérèse d'Auvergne, née le 15 avril 1774.

Armes : D'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois coquilles du champ, et accompagnée de six merlettes rangées de sable.

On peut consulter sur cette famille l'Histoire de Berry, par la Thaumassière, pag. 1133; le Dictionnaire in-4° de la noblesse, tom. XIII, pag. 156, et l'Armorial gravé de Chevillard, Nobiliaire de Normandie.

AUXONNOIS, *comté*. Ce petit pays, dont Auxonne est la capitale, était habité du temps de César par une partie des *Sequani*. Sous Honorius, il faisait partie de la cinquième lyonnaise. Ce pays passa successivement de la domination des Romains sous celle des premiers rois de Bourgogne, des Français, des rois du second royaume de Bourgogne, et enfin des comtes de Bourgogne, vers l'an 1002. Étienne, second fils de Guillaume I, *dit* le Grand, comte de Bourgogne, de Vienne et de Mâcon, eut en partage les comtés d'Auxonne et de Vienne. Sa postérité masculine posséda le premier jusque vers le milieu du 13e siècle. Hugues de Châlons, issu, au 6e degré, d'Étienne Ier, étant devenu comte de Bourgogne par son mariage contracté, au mois de février 1230, avec Alix de Méranie, céda le comté d'Auxonne à Hugues IV, duc de Bourgogne, et depuis

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ce temps l'Auxonnois demeura réuni au domaine des ducs de Bourgogne.

AVICE, en Normandie et en Bretagne; famille ancienne, originaire de cette première province. Elle a pour premier auteur :

I. Jean Avice, Ier du nom, de la paroisse de Saint-Côme en Normandie, qui servit avec distinction dans les guerres de son temps, et fut anobli en considération de ses services, par lettres en forme de charte du mois d'octobre 1479 ; il paraît avec la qualité d'écuyer dans deux actes des 15 juin et 30 mai 1487, et vivait encore en 1500. Il eut pour enfants :

1°. Michel, dont l'article suit;
2°. Françoise Avice, mariée avec Jean *de Tilly*, seigneur d'Escarbouville et de la Hogue, fils de Richard de Tilly, seigneur de Sermentot, et de Jeanne de Hotot de Beaumont.

II. Michel Avice, Ier du nom, écuyer, nommé avec cette qualité dans des actes de 1488, 1493 et 1500, fut seigneur de Mary et de Turqueville, procureur-général du roi au bailliage de Cotentin, et s'allia avec Raoulette *de Breville*, fille de noble homme Thomas de Breville, écuyer. Il mourut le 23 décembre 1526, ayant eu de son mariage :

1°. Jacques, qui suit;
2°. Louis Avice, chanoine d'Avranches;
3°. Gabriel Avice.
} qui partagèrent les successions paternelle et maternelle avec leur frère aîné, le 15 mai 1539.

III. Jacques Avice, Ier du nom, écuyer, seigneur de Turqueville, ne vivait plus le 19 mars 1542. Il avait épousé Barbe *Lenfant*, dame d'Atteville, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

1°. Michel II, dont l'article suit;
2°. Jean Avice, prêtre;
3°. François Avice, auteur de la branche des *sieurs*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Fresnais, en Normandie, rapportée en son rang;

4°. Louise Avice, qui vivait le 10 juillet 1546;

5°. Marie Avice, mariée à Marin *de Gourmont*, seigneur de Fontaines, fils de Pierre de Gourmont, seigneur de Fontaines et de Troncq, et de Catherine Suhart (1).

IV. Michel Avice, écuyer, seigneur de Turqueville et d'Atteville, partagea, le 19 mars 1542, avec Jean Avice, son frère, les biens de Jacques Avice, seigneur de Mary, leur père; il est nommé dans une sentence rendue au bailliage de Carentan entre lui et Louise, sa sœur, le 10 juillet 1546. Il avait épousé Catherine *de Gonneville*, avec laquelle il fit une fondation, le 11 août 1550, en l'église paroissiale de N.-D. de Turqueville. Il en eut :

1°. Étienne, dont l'article suit;

2°. Jacques Avice.

V. Étienne Avice s'établit en la paroisse de Cancale, en Bretagne, et épousa, par contrat du 10 mai 1553, passé devant Quinin et de Guelnac, notaires des cours de Châteauneuf et du Plessis-Bertrand (acte dans lequel il est qualifié fils de Michel Avice, écuyer, et de Catherine de Gonneville, et natif de la paroisse de Saint-Côme en Normandie), demoiselle Jeanne *Gicquel*, de laquelle il eut :

1°. Jean II, qui suit;

2°. Robert Avice, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après.

VI. Jean Avice, IIe du nom, né à Cancale, le 30 octobre 1575, épousa, par contrat du 18 août 1600, Gillette *Arson*, de laquelle il eut :

1°. Gilles I, dont l'article suit;

2°. Julienne Avice.

---

(1) La noblesse de Marie Avice fut jurée dans les preuves de Charles de Gourmont de Gié, son petit-fils, reçu chevalier de Malte au grand-prieuré de France, le 19 octobre 1622.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VII. Gilles Avice, Ier du nom, sieur de la Croix, né à Cancale, le 3 janvier 1603, partagea avec Julienne, sa sœur, les successions de leurs père et mère, le 26 février 1628, par acte passé devant Macé et Paumier, notaires à Châteauneuf. Il avait épousé à St.-Malo, le 14 septembre 1622, Françoise *Gravé*, avec laquelle, le 7 décembre 1644, il acquit d'Alexandre Tranchant un moulin et plusieurs pièces de terre. Leurs enfants furent :

1°. Gilles II, qui suit;
2°. Jean Avice, âgé de 20 ans le 17 septembre 1659.

VIII. Gilles Avice, IIe du nom, sieur de la Croix, né à Saint-Malo, le 2 février 1636, épousa, par contrat du 5 mai 1663, passé devant Gui le Grand et Hommet, notaires royaux à Saint-Malo, Jeanne *Grout de la Villejan*, de laquelle sont issus :

1°. Gilles III, qui suit;
2°. Jacques Avice, né le 25 juin 1672, vivant le 29 janvier 1715.

IX. Gilles Avice, IIIe du nom, sieur de la Croix et de Vauharion, né le 20 juillet 1663, fut reconnu, par acte en forme du 25 février 1713, signé du Pougin et de Geneviève, commis au notariat de Valognes, par André Avice, sieur de Tourville, chef de la branche établie en Normandie, comme issu de Michel Avice, et ce dernier de Jacques Ier, seigneur de Turqueville, tige commune de la branche dudit sieur de la Croix, établie en Bretagne depuis 250 ans, et de celle dudit sieur de Tourville. Ce fut ce dernier qui donna audit sieur Gilles Avice, sieur de la Croix, toutes les collations de titres qui lui manquaient sur les degrés antérieurs à Étienne, le premier qui fit souche en Bretagne, et qui servirent à remonter ses preuves jusqu'à Jean Avice, anobli par le roi, au mois d'octobre 1479. Gilles Avice fut maintenu dans sa noblesse sur cette même production, par M. Ferrand, intendant en Bretagne, le 29 janvier 1715. Il avait épousé, le 8 février 1695, Hélène *le Dieu*, de laquelle il laissa :

X. Pierre Avice, écuyer, sieur de Vauharion, né à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Saint-Malo, le 25 août 1708, marié avec Nicole *le Bret*, dont il eut une fille, nommée Hélène Avice, née à Cancale, le 10 mars 1732, et mariée avec Pierre *Onfroy*, mère de Françoise Onfroy, épouse de N.... Beaudoin.

SECONDE BRANCHE.

VI. Robert Avice, second fils d'Étienne Avice, et de Jeanne Gicquel, naquit à Cancale, le 1er février 1588. Il épousa, par contrat du 8 avril 1614, Briande *le Bret*, de laquelle il eut :

VII. Thomas Avice, sieur de la Basserue, né à Cancale, le 16 octobre 1617, marié avec Briande *Septlivres*, qui le rendit père de :

1°. Josselin, qui suit ;
2°. N.... Avice, sieur des Rochettes, qui eut un fils et une fille :

a. Jean Avice, écuyer, sieur des Rochettes, lieutenant de frégate, père de Jacques Avice, écuyer, sieur de la Croix, qui, de demoiselle de *la Louptière*, eut une fille, N.... Avice, mariée à Saint-Malo, à N.... *de la Pallu*, écuyer ;
b. Marie Avice, femme de N.... *le Mercier*.

VIII. Josselin Avice, écuyer, sieur de la Ville-Espéneaux, né à Cancale, le 4 février 1642, épousa, en la même ville, le 3 avril 1673, Louise *Hamon*. Il en eut :

IX. François Avice, écuyer, sieur de la Ville-Espéneaux, né à Cancale, le 4 novembre 1679, marié, le 6 novembre 1706, avec Perrine *du Chêne*, qui le fit père de :

1°. Guillaume, qui suit ;
2°. Claude-Dominique Avice, auteur de la troisième branche, rapportée ci-après.

X. Guillaume Avice, écuyer, né à Cancale, le 19 mars 1709, marié avec Jeanne *Bourdé*, dont est issu :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XI. Joseph Avice, écuyer, sieur de la Villejean, né à Cancale, le 20 juillet 1751, marié avec Marie *Vaévien*. Il en eut Claude, qui suit.

XII. Claude Avice, écuyer, né à Cancale, le 24 juillet 1782, a épousé Anne *Hamon*, dont il a :

1°. Théodore Avice ;
2°. Alphonse Avice ;
3°. Aristide Avice.

TROISIÈME BRANCHE.

X. Claude-Dominique Avice, second fils de François et de Perrine du Chêne, épousa Perrine *Gilbert*, dont il eut :

1°. Claude-Pierre, qui suit ;
2°. Bertrand Avice ; } vivants sans postérité mâle.
3°. Jean Avice ; }

XI. Claude-Pierre Avice, écuyer, marié avec Anne *des Bois*, laquelle a pour enfants :

1°. Jean-Baptiste Avice, écuyer ;
2°. Edmond Avice, écuyer.

SIEURS DE LA FRESNAIS, en Normandie.

IV. François Avice, *dit* de la Fresnais, écuyer, a cette qualité et est dit fils de feu Jacques Avice, écuyer, sieur de Mary, dans des lettres-patentes du roi Henri II, du mois de juin 1557, registrées en la chambre des comptes, le 3 septembre de la même année. Il obtint deux sentences des bailliages de Carentan et de Cotentin, rendues en sa faveur, les 20 et 28 septembre 1557, et passa deux actes, les 1er mai 1562 et 21 mars 1567. Il eut pour fils :

V. Louis Avice, Ier du nom, écuyer, sieur de la Fresnais, qui obtint, le 22 octobre 1577, une sentence du bailliage de Carentan, portant reconnaissance de son contrat de mariage avec Anne *Tellée*. Il est nommé dans

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trente-une pièces, dans la plupart desquelles il est qualifié écuyer, depuis le 30 mars 1559, jusqu'au 23 février 1589. Il fut père de :

VI. Louis Avice, IIe du nom, écuyer, sieur de la Fresnais, conseiller du roi, vicomte de Carentan, marié, par contrat passé par-devant Ogier et Besnard, tabellions au siége de Sainte-Marie-du-Mont, le 7 octobre 1601, avec Jeanne *Osebert*, fille de noble homme Maurice Osebert, sieur de Renoncier, et de demoiselle Mélanie Bazan. Leurs enfants furent :

1°. Charles, dont l'article suit ;
2°. Pierre Avice, sieur des Landes, écuyer, né le 4 septembre 1622, maintenu dans sa noblesse, par arrêt du conseil d'état du roi, du 12 janvier 1668. Il fut père d'André Avice, sieur de Tourville, dont la postérité subsistait, en 1781, dans la personne du chevalier de Tourville, lieutenant des vaisseaux du roi à Brest ;
3°. Jean Avice,
4°. Michel Avice,
5°. Jacques Avice ; } dont on ignore la destinée.

VII. Charles Avice, écuyer, sieur de la Fresnais, conseiller du roi, vicomte de Carentan, né le 30 août 1620, obtint, le 17 mars 1664, un arrêt de la cour des aides de Normandie. Il avait épousé Susanne *Clerette*, de laquelle il eut :

1°. René Avice, né le 25 décembre 1647,
2°. Charles-Michel Avice, né le 12 octobre 1661,
3°. Pierre Avice, né le 22 juillet 1666; } maintenus, avec leur oncle, par arrêt du conseil-d'état du roi, du 12 janvier 1668.

Armes : D'azur, à neuf pommes de pin d'or.

Cette famille paraît avoir formé plusieurs autres branches, une entr'autres en Guienne, vers le milieu du 16e siècle. Elle y subsistait, en 1660, dans la personne d'Aubin *Avice*, seigneur de Mongon, époux d'Artemise

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Nesmond, et père de Marie-Bérénice *Avice*, mariée, en 1684, à Antoine *de Baylens*, marquis de Poyanne, gouverneur de Navarreins et de Dax, sénéchal des Landes. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, tom. IX, pag.* 204.)

On ignore à quelle branche appartenaient :

1°. Le chevalier d'Avice, gentilhomme du comte du Plessis-Praslin, qui servit avec distinction dans les guerres de son temps ; fut blessé au siége de Pondesture, au mois d'octobre 1643 ; servit très-utilement au siége de Saint-Ya, au mois de septembre 1644 ; se distingua en qualité d'ingénieur au siége de Roses, où il fut blessé, en 1645, et à celui de Porto-Longone, où il fut également blessé, en 1646. Il se distingua d'une manière particulière au combat de Crémone, le 30 juin 1648, et accompagna le maréchal du Plessis-Praslin dans tous les lieux où le péril était le plus imminent. Il était capitaine au régiment du Plessis-Praslin, lorsqu'il fut choisi par le roi Louis XIV pour lui apprendre le dessin. Ce fut en cette qualité que, le 22 octobre 1655, il présenta à ce monarque trois planches qu'il avait dressées par son ordre exprès, et qui représentaient les trois principales actions de son sacre. (*Gazettes de France des* 4 *novembre* 1643, 23 *septembre* 1644, 17 *et* 31 *mai* 1645, 13 *novembre* 1646, 15 *juillet* 1648 *et* 30 *octobre* 1655.)

2°. Le chevalier Avice, commandant un corsaire français, qui se rendit maître d'un corsaire anglais de 24 canons et de 100 hommes d'équipage (*Gazette* du 10 *juin* 1758.)

Nous avons donné, tom. I de cet ouvrage, pag. 64, une Notice sur une autre famille *Avice*, établie en Normandie, qui paraît n'avoir de commun que le nom avec celle dont on vient de donner la généalogie.

B

DE BACQUEHEM, seigneurs de Barette, du Liez et de Roquegny, en Flandre ; maison ancienne et distinguée, issue de l'illustre maison de Neufville, au rapport de l'historien du Cambresis, qui ajoute qu'elle a

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pris son nom d'un village situé au pays d'Artois. Il en est fait mention depuis Arnould de Bacquehem, qui, l'an 1150, donna à l'abbaye de Saint-Aubert deux maisons, sises au faubourg de Cambray, du consentement de Gillotte, sa femme, et de leurs fils Arnould et Jacques de Bacquehem. Arnould I, élit sa sépulture dans l'église de la même abbaye, avec plusieurs de ses descendants. Arnould II, son fils, épousa, l'an 1213, Jeanne de Wilhem, dont il eut Toussaint de Bacquehem, allié avec la fille du seigneur de Courteville-sous-Cassel. Il fut père d'Arnould III de Bacquehem, chevalier, qui avait épousé Florette de Caudry, avec laquelle il fut inhumé, l'an 1310, dans l'église du village de Caudry. Arnould III eut pour fils Arnould IV de Bacquehem, qui fut un des principaux capitaines de son temps, et l'un des partisans d'Édouard III, roi d'Angleterre, lorsque ce prince ravagea la Picardie, en 1339. Froissard parle de ce seigneur avec éloge; et du Chesne, en son Histoire d'Angleterre, rapporte qu'Édouard, se voyant obligé de combattre les troupes du roi Philippe de Valois, qui s'avançait vers Cambray pour s'opposer à ses desseins, rangea son armée en trois corps de bataille, dont le premier fut commandé par le duc de Gueldre, le marquis de Nusse, le marquis de Blanquebourg, Jean de Hainaut, frère du comte Guillaume, le comte de Salm, le sire de Fauquemont, Guillaume de Montfort et Arnould de Bacquehem. Ce dernier paraît avoir été père de Jacques de Bacquehem, inhumé, en 1371, avec Anne, sa femme, en l'église de Moncy-Preux-lès-Arras. Dans celle de Saint-Martin, on voyait la tombe de Toussaint II de Bacquehem, seigneur du Liez, décédé en 1500. Cette famille, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et subsiste dans le marquis de Bacquehem, a formé des alliances avec les familles de Baillon de Bellemotte, de Bethencourt, de Boubrais, de Briastre, de Cunchy du Tremblay, de Dauneux, de Godin, de Hibert, de Louverval, de Reffin, de Saint-Quentin, de Sautain, etc.

Armes : D'or, fretté de gueules; au canton de sinople ayant une fasce d'argent, chargée de trois merlettes de sable. Couronne de marquis.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BATAILLE, seigneurs, puis comtes de Mandelot, en Bourgogne : maison d'origine chevaleresque de cette province, dont les titres établissent littéralement la filiation depuis Jean Bataille, chevalier, seigneur justicier de Saint-Gilles, nommé avec ces qualités précédées de l'épithète de *Monseigneur* (inhérente à la chevalerie réelle ou militaire), dans une sentence du bailliage de Montcenis, du lundi après la nativité de Saint-Jean-Baptiste 1324. Il est rappelé dans une inscription sépulcrale de l'an 1583; dans un arrêt du grand-conseil, du 19 août 1604, et dans les preuves faites par ses descendants pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1521, 1643, 1755 et 1775. La maison de Bataille compte une longue suite de générations entièrement consacrées au service de nos rois, soit dans des grades supérieurs de l'armée, soit dans les fonctions les plus éminentes de la magistrature. Elle s'est alliée directement aux maisons de Baillet-Vaulgrenant, de la Baume, de Beaumont en Chalonnais, du Blé d'Uxelles, de Bournonville, de Busserolles, de Chargères, de la Châsse, de Damas de Marcilly, de Gellan, le Goux de la Berchère, de Jaucourt, de Lânguet de Rochefort, de Lantin, de Lanty, de Marchamp, de Montbelliard, de Mypont, du Pin, de Pontoux, de Rouvray, de Royer de Saint-Micault, de Thiard de Bragny, de Tournon, de Vallerot, de Verdun, etc. Cette maison a formé trois branches principales : 1° les seigneurs du Drosson et du Tillot, éteints, au 6e degré, dans la personne de Guyot Bataille, tué à la bataille de Morat, le 22 juin 1476; 2° les seigneurs de Pausy et de Flagny, éteints, au 9e degré, vers le milieu du 17e siècle; 3° les seigneurs, puis comtes de Mandelot, qui, au 12e degré, ont formé deux rameaux : l'aîné, existant; le second, éteint, le 22 avril 1819, dans la personne du commandeur Bataille, officier-général de marine. Le premier rameau est donc le seul qui représente aujourd'hui toute cette maison. Il a pour chef actuel :

Henri-Camille-Sophie *Bataille*, chevalier, comte de Mandelot, seigneur de Mavilly, de Lancey, de Mandelot, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, ancien officier supérieur des dragons d'Artois, né à Flavigny, le 2 mars 1753. Il a émigré et fait les campagnes de l'armée des princes et de l'armée de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Condé. Il a épousé, par contrat du 7 avril 1772, Marie-Louise-Philiberte *de Clermont-Montoison*, décédée le 12 mars 1817, fille de Louis-Claude de Clermont-Montoison, baron de Chagny, brigadier des armées du roi, et de feue Anne-Charlotte de Levis. De ce mariage sont issus :

1°. Alphonse-Louis-Henri-Catherine Bataille de Mandelot, né au château de Chagny, le 13 novembre 1783, marié, le 30 mars 1803, avec Mélanie Joséphine *de la Rue-Mareilles*. Il est mort, le 2 janvier 1806, laissant :

Camille-Joséphine Bataille de Mandelot, née le 1er janvier 1804, décédée le 16 juin 1807 ;

2°. André-Adolphe-François Bataille de Mandelot, né le 15 septembre 1785, reçu chevalier de Malte au berceau, marié, le 6 novembre 1810, avec Adèle *Guillemin de Courchamp*, morte le 20 avril 1813. Il lui reste de ce mariage un fils unique :

Camille-Marguerite-Sosthène Bataille de Mandelot, né le 18 janvier 1813.

Armes : D'argent, à trois flammes de gueules, mouvantes du bas de l'écu. Couronne de marquis. Cri de guerre : *Bataille par Dieu.*

BATAILLE, en Languedoc. Cette province paraît avoir été le berceau du nom de Bataille, où il florissait dès le milieu du 11e siècle, et d'où il paraît s'être successivement répandu dans plusieurs autres contrées du royaume. Roger et Raymond Bataille, frères, donnèrent en alleu, le 10 des calendes de février, lune XXIX (23 janvier) de la seconde année du règne de Philippe Ier (1062), la moitié du château de Prouille, et les deux tiers de celui de Mirepoix à la comtesse Rangade (de Carcassonne), fille d'Amélie, et au comte Roger, son fils, à cause des dommages qu'ils leur avaient occasionés. Ces deux seigneurs consentirent en même temps à ce que cette comtesse et le comte, son fils, obligeassent Pierre-Roger Bataille, leur frère, à leur céder le reste de ces deux châteaux, dont ils lui firent hommage, quoiqu'ils

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

eussent été jusqu'alors en franc-alleu. (*Histoire générale de Languedoc, tom. II, pag.* 205.)

Bernard et Roger Bataille sont compris au nombre des seigneurs possessionnés au comté de Carcassonne, qui, après avoir levé l'étendard de la révolte contre le comte de Toulouse, se soumirent en 1124. (*Ibid. preuves, col.* 427, 428.)

Raymond Bataille souscrivit, l'an 1149, un acte de Roger, vicomte de Carcassonne. Le même Raymond, Roger-Isarn et Guillaume Bataille, ses frères, fils de Beliscende, rendirent hommage à Raymond Trencavel en 1150. Roger-Isarn et Guillaume firent un second hommage à Roger-Bernard, comte de Foix, pour le château de Mirepoix, en 1160. L'année suivante, Raymond Bataille rendit hommage à Raymond Trencavel, vicomte de Béziers. (*Ibid. preuves* 427, 428, 524, 539, 577, 578.)

Isarn Bataille fut l'un des seigneurs et chevaliers du château de Mirepoix, qui, l'an 1207, donnèrent les coutumes de cette baronnie. (*Ibid., tom. III, preuves, col.* 207.)

Bernard Bataille de Mirepoix, co-seigneur de ce château, fit, en 1223, avec ses autres co-possesseurs, (au nombre de plus de 12, de diverses maisons), promesse au comte de Foix de lui remettre cette place, lorsque ce serait sa volonté. (*Ibid. col.* 279.)

Raymond Bataille était, en 1272, seigneur châtelain du château de Montréal de Sos. (*Ibid., tom. IV, preuv., pag.* 53.)

Jean Bataille fut premier écuyer du corps, et maître de l'écurie du roi Charles le Bel, le 3 janvier 1321. Ce prince lui donna, le 30 juin 1323, une somme de 500 livres; et, par d'autres lettres du 21 janvier 1325, celle de 2000 livres, en compensation de 100 livres de terre à héritage qu'il avait promis lui faire asseoir, pour lui et ses hoirs, en la sénéchaussée de Toulouse. Le Père Anselme pense qu'il est le même que Jean Bataille, queux du roi, qui fut payé, le 26 juin 1326, de ce qui lui restait dû pendant son exercice de cette charge. Nous observerons cependant que le même auteur avait dit ailleurs, que Jean Bataille, premier écuyer du corps du roi, mourut le 9 mars 1325, ce qui fait croire qu'il

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

y a erreur dans cette date, comme nous le présumons, ou qu'il y a eu deux grands-officiers, l'un grand-écuyer, et l'autre grand-queux, tous deux des mêmes nom et prénom. Le premier fut père de Jean Bataille et d'autres enfants, qui étaient sous la tutelle de Jean Pastourel, écuyer, le 27 mai 1329, lorsqu'ils payèrent au roi les sommes dues pour solde des comptes de leur père, et s'obligèrent d'acquitter les cédules qu'on apporterait, dans le cas où elles n'auraient pas été comprises dans l'inventaire qui en avait été fait. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, tom. VIII, pag.* 465, 828.)

L'an 1339, un Jean Bataille était homme d'armes de la compagnie du comte de Foix, qui fit montre à Mont-de-Marsan. (*Histoire de Languedoc, Ibid., col.* 183.) Un autre Jean Bataille donna quittance à Carcassonne, le 2 juin 1383, de 82 francs, 3 gros et 3 deniers pour les gages de lui, homme d'armes, d'un pillart et d'un page, à raison de quatre mois de service employés à la défense de la sénéchaussée de Carcassonne. (*Histoire des Grands-Officiers, ibid., pag.* 465.) On ne trouve aucunes traces, dans le Languedoc, de cette illustre famille.

BATAILLE, *en Artois et en Flandre.* Lotin Bataille, le premier sujet connu de cette famille, possédait, au commencement du 13e siècle, des dîmes inféodées à Bailleul en Flandre. Par un titre conservé dans le chartrier de l'évêché de Térouanne, du mois de décembre 1230, il reconnut pour lui, sa femme et ses fils, que ces dîmes appartenaient à l'église de Térouanne. Baudouin Bataille, frère de Lotin, déclara, la même année, qu'il n'avait aucun droit sur ces dîmes, et cette renonciation fut encore consentie, au mois de décembre 1249, par Nicolas, Jean, Bernard, Guillaume, Anne et Marie Bataille, frères et sœurs de Baudouin et de Lotin.

Pierre Bataille vendit au comte de Saint-Pol, au mois d'août 1348, une rente qu'il avait sur le moulin d'Orville.

Jacqueline Bataille, veuve de Watier d'Escaillon, épousa, en secondes noces, vers 1390, Pierre d'Auby, veuf de Jeanne de la Tramerie, qui fit un testament,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le 12 juillet 1400, et ne vivait plus le 20 avril 1420, époque à laquelle Jacqueline Bataille, sa veuve, passa un accord avec Jeanne d'Auby, fille du premier lit dudit Pierre, et alors veuve de Jacques d'Ollehain, chevalier.

BATAILLE, en l'Ile-de-France et en Brie.

Jean Bataille, l'aîné, demeurant à Pontoise, fournit aveu, le 4 décembre 1416, à l'abbaye de Saint-Denis en France, pour un fief qui avait appartenu à feu messire Eustache Baillet, prêtre.

Pierre Bataille, Ier du nom, général des aides sous Louis XI, avait un frère, célèbre avocat, nommé Nicolas Bataille, que le roi Louis XI envoya, en 1473, vers le duc de Bourgogne, pour la composition de leurs différents. Nicolas Bataille mourut en 1482. Il en est parlé avec éloge dans la chronique scandaleuse. Pierre eut pour fils Claude, qui suit.

Claude Bataille, conseiller en la cour des aides, en 1532, épousa Jeanne *le Picard*, fille de Guillaume le Picard, et nièce de Jean le Picard, archidiacre de Meaux. Il en eut Pierre II, qui suit.

Pierre Bataille, IIe du nom, écuyer, seigneur de Balleau, près Jouarre, d'Autonne, Panchard et Chambry, près Meaux, conseiller en la cour des aides, épousa Isabeau *Ferret*, fille de Nicolas Ferret, seigneur d'Orgeval. Leurs enfants furent :

1°. Nicolas Bataille, conseiller à la cour des aides, époux de Louise *le Guet*, dont il n'eut point d'enfants;

2°. Marie Bataille, femme de Louis *l'Huillier*, seigneur de la Malmaison, fils de Christophe l'Huillier, écuyer, seigneur du même lieu, grand-maître des eaux et forêts de France, et de Charlotte Tête de Ragny;

3°. Marguerite Bataille, dame du Chemin, en Brie, mariée : 1° avec Georges *Pillouin*, sieur d'Ableiges; 2° à Pierre *Viole*, sieur de Roquemont, près Lagny, et en partie de Noiseau sur Amboise, commissaire ordonnateur des guerres, fils de Nicolas Viole, correcteur des comptes, et de Claude Chambon de Soulaire;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

4°. Antoinette Bataille, femme de Guillaume *Courtin*, seigneur de Gournay et du Bois le Vicomte, conseiller du roi et auditeur des comptes, fils de Jean Courtin, seigneur des mêmes lieux et de Madelaine Budé;

5°. Marthe Bataille, mariée à Gui *de Brestay*, maître des requêtes, dès 1534, et précédemment président du grand conseil.

Voyez sur cette famille la *généalogie de l'ancienne et illustre maison des Luilliers*, in-4°, pag. 74.

Armes : Coupé émanché en ondes d'argent et de gueules (1).

BATAILLE, en Bretagne. Cette maison paraît ancienne dans cette province, où elle subsistait encore en 1488. Geoffroi Bataille, écuyer, servait dans les guerres de son temps contre les Anglais, en la compagnie de Pierre de la Roche-Rousse, qui fit montre à Avranches, le 10 octobre 1380, et à Nantes et à la Guerche, les 7 décembre et 7 janvier suivants (v. s.). Il servait en la même qualité sous la charge du sire de Derval, chevalier banneret, dont la compagnie fut reçue à Thérouanne, le 28 septembre 1383 (2). La maison de Bataille, en Bretagne, a produit dans la personne de Guillaume Bataille un chevalier banneret, qui illustra son nom par plusieurs beaux faits d'armes. Monstrelet et le moine de Saint-Denis rapportent qu'il combattit et blessa en champ clos un chevalier anglais, nommé Jean Carmien, qui lui avait manqué de fidélité. Il combattait en Guienne, dès l'an 1404, étant alors sénéchal d'Angoulême et commandant une compagnie de 6 écuyers, le 1er septembre 1418 (3); servait sous le dauphin, la même année, commandant une compagnie d'un écuyer banneret et de 17 écuyers qui firent mon-

(1) Elles sont ainsi désignées dans les preuves de Geoffroy l'Huillier d'Orgeval, reçu chevalier de Malte au prieuré de France, le 30 mars 1612, et elles étaient aussi empreintes sur la tombe de Pierre Bataille, IIe du nom, inhumé au charnier des Innocents.

(2) Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, tom. II, col. 259, 263.

(3) *Ibid.*, col. 984.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tre à Saint-Sauveur de Charros, en Guienne. Il était conseiller et chambellan de ce prince, qu'il accompagna en Angoumois, l'an 1421. Il avait peut-être pour sœur Marguerite Bataille, à laquelle le dauphin, régent du royaume, fit don de 200 livres tournois, le 28 février 1420, tant en considération des bons services de feu Pierre Esparris, son mari, que pour l'aider à soutenir son état. Le sceau des armes de Guillaume Bataille, chevalier banneret, apposées à une quittance qu'il donna le 16 février 1404, représente *trois coquilles avec un lambel à trois pendants*. Le dernier mai 1451, Guillaume de Quengo, Jamet d'Yvignac et Jean de la Pélissonnière plaidaient au parlement de Bretagne, au sujet du manoir du Roscoet, provenant de la succession de Guillaume Bataille. Ce dernier, avait pour contemporain et peut-être pour très-proche parent, Charlot Bataille, écuyer, qui commandait une compagnie de 16 écuyers pour la défense du pays de Touraine, compagnie qui fit montre à Chinon, le 12 décembre 1418 (1). Le dernier qu'on trouve de cette famille en Bretagne est Antonin Bataille, l'un des archers de la compagnie de Gilbert de Bourbon, seigneur de Montpensier, qui comparut à Saint-Aubin du Cormier, le 22 mars 1488. Il paraît avoir péri à la bataille de ce nom, qui eut lieu le 28 juillet de la même année (2).

BATAILLE, en Champagne. La famille des seigneurs de Chaltray et de Villevenard, du nom de Bataille, établit sa filiation depuis Guillaume Bataille, écuyer, époux d'Hélène de Pradine, fille de Christophe de Pradine, et de Marie de Barrois, avec laquelle il est mentionné dans des actes de 1547, 1550, 1553, 1554, 1559, 1566 et 1567. Leurs descendants se sont alliés aux familles de la Berge, de Chanteloup, de Choisy, Lefèvre de Banoise, Mauclerc, de Rovoire, etc., et ont été maintenus dans leur noblesse de race, au mois d'août 1667, par M. de Caumartin, intendant en Champagne.

Armes : D'azur, à trois fasces crénelées d'or.

---

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, tom. II, col. 986.
(2) *Ibid.*, tom. III, col. 656.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BATAILLE DE FRANCES, autre famille qui portait : D'or, à l'arbre terrassé de sinople.

BATAILLE. Une famille de ce nom existait dans la vicomté de Rochechouart, sur les confins du Poitou et du Limosin, en 1322. Une autre, en Soissonnais, eut pour auteur Gui Bataille, de la ville de Soissons, lequel fut anobli au mois de mars 1398; et une troisième, en Dauphiné, existait aux 15e et 16e siècles.

BEAUNE, *comté*, chef lieu de l'ancien pays de Beaunois, en Bourgogne. Warnier, comte de Dijon, d'Auxois et de Beaune, vers la fin du 9e siècle, eut pour successeur Manassès, *dit* le Vieux, seigneur de Vergy, auquel, sauf la suzeraineté, il transporta tous ses droits. Giselbert, fils aîné de Manassès I, lui succéda aux comtés de Châlons-sur-Saône, de Beaune et d'Auxois. Il obtint aussi le duché de Bourgogne, après la mort de Richard le Justicier, son beau-père. Werra, l'une de ses filles, eut les comtés de Châlons et de Beaune, et épousa Robert de Vermandois, qui succéda à Giselbert, son beau-père, dans ces comtés, en 956. Adélaïde, fille unique de Robert, avait été mariée, vers 945, avec Lambert, fils de Robert, vicomte d'Autun. Lambert fut le successeur de Robert de Vermandois, l'an 968; mais on ne voit pas qu'il ait pris la qualité de comte de Beaune, ni qu'elle ait été prise par aucun de ses successeurs.

DE BÉRENGER DE FONTAINES, Grandmesnil, Fouqueran, Corqueux, Canon, Herenguerville, Montaigu, Trelly, etc.; maison d'origine chevaleresque, de la province de Normandie, où elle est connue dès le 12e siècle. Elle paraît originaire d'Italie, et s'est fixée depuis dans le midi de la France. Elle a fourni un lieutenant-général au service de Hollande; et à celui de France, des officiers supérieurs très-distingués, un capitaine de 100 hommes d'armes, deux chevaliers de l'ordre du roi, gentilshommes ordinaires de la chambre, et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle a donné plusieurs chevaliers de Malte et un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Titres. Henri IV fit don de la baronnie de Grandmesnil à Jean de Bérenger, VIIe du nom, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre, sous-lieutenant dans les provinces du Maine et de l'Anjou, gouverneur d'Argentan, et capitaine d'une compagnie d'arquebusiers. Cette famille a en outre les titres de comtes de Fontaines et comtes de Bérenger dans les actes, brevets et commissions, dès 1691.

Armes : De gueules à deux aigles rangées au vol abaissé d'argent, becquées, membrées et couronnées d'or. (*Voyez* la planche héraldique qui termine ce volume.)

On peut consulter sur cette maison, entr'autres ouvrages, les recherches de Marle, Chamillart, Boissy et la Galissonnière, le Mercure de France du mois d'avril 1691, *et la Roque, Traité du ban et arrière-ban.*

Elle n'a pas été comprise dans la Recherche de Montfaut, en 1463, *parce qu'elle était établie à cette époque dans le duché d'Alençon, qui ne figure pas dans cette recherche.*

DE BERNAGE, marquis de Chaumont; famille ancienne, originaire de la ville de Paris, qui remonte à Louis de Bernage, écuyer, avocat au parlement, époux, vers l'an 1520, d'Anne Chevalier, fille de Nicolas Chevalier, avocat au parlement, et de Marie de Luc. Charles de Bernage, l'un de ses descendants, fut pourvu, le 5 mars 1647, d'une charge de conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, dont il obtint, le 28 avril 1668, les lettres d'honneur, registrées au grand conseil, le 23 février 1669. Cette famille a donné un prélat à l'église de Grasse, deux généraux, trois conseillers d'état, dont deux furent secrétaires et grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des maîtres des requêtes et des premiers présidents de cours souveraines. Elle s'est alliée aux familles de Voyer-d'Argenson, de Rouillé d'Orfeuil, de Martin de Vaucresson, Danès, de Lusson, le Picart, etc.

Armes : D'or, à trois fasces de gueules, chargées chacune de cinq flanchis d'argent.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE BERNAGE, en l'Ile-de-France, famille différente de la précédente, et dont était :

Jean-Frédéric *de Bernage*, écuyer, seigneur de Saint-Hilliers, près de Mantes, des Epesses et de l'Isle, pensionnaire du roi, et garde honoraire des archives de la reine, époux de dame Marie-Agnès *Thistel*, et père, entr'autres enfants, de :

1°. Jean-Mathieu-René, qui suit ;
2°. Charles-Hyacinthe-Laurent de Bernage de Saint-Hilliers, écuyer, garde-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg.

Jean-Mathieu-René *de Bernage de Saint-Hilliers*, écuyer, commis au département des affaires étrangères, marié, par contrat du 21 juillet 1788, avec Marie-Catherine-Adélaïde *Foucher*, fille de Jacques-Léon Foucher, seigneur de Riville, de la Barberie, de la Verrerie et des Frètes, et de dame Marie-Catherine-Marguerite Bouchard. De ce mariage sont issus :

1°. Léon qui suit ;
2°. Charles-Constant de Bernage, né en 1793, mort dans la campagne de Russie, au mois de mars 1813.

Léon *de Bernage de Saint-Hilliers*, né à Versailles, le 24 mai 1790, a épousé, le 12 décembre 1815, Françoise-Madelaine *Caigné*, de laquelle sont issus :

1°. Constantin-Philéas-Eric de Bernage, né le 31 mars 1820 ;
2°. Bathilde-Astérie de Bernage, née le 22 mai 1817 ;
3°. Élise-Fortunée de Bernage, née le 15 novembre 1818 ;
4°. Georgette-Léonie-Zéphirine de Bernage, née le 4 août 1821.

BÉZIERS, *comté* et *vicomté*, comprise dans la Narbonnaise première, lors de la conquête des Gaules par les Romains, fit ensuite partie de la Septimanie. Charles Martel, en 773, chassa de Béziers les Sarrasins, qui

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

s'étaient emparés de cette ville sur les Goths, l'année précédente. Pepin le Bref devint maître du comté de Béziers, l'an 752, et en conserva le gouvernement à un comte goth, qui lui avait remis cette place. Adémar fut établi comte de Béziers par Charlemagne, au commencement du 9e siècle, et confirmé par Louis le Débonnaire. Arnaud succéda à Adémar, avant l'an 822. Le comté de Béziers fit partie du marquisat de Gothie, au commencement du 10e siècle, et entra avec ce marquisat dans la maison de Toulouse. Depuis ce temps, il n'y eut plus de comtes particuliers de Béziers, et ce comté fut réuni à la couronne, en 1229.

Quant aux vicomtes de Béziers, le premier qu'on trouve revêtu de cette dignité est Raynard, Ier du nom, auquel Carloman donna en propriété, l'an 821, les villages d'Asperan et d'Alignan, dans le diocèse de Béziers, avec plusieurs autres domaines, en récompense de ses services : il était alors employé au siége de Vienne, sous ce monarque. L'historien du Languedoc conjecture que ce Raynard descendait d'Ildéric, ou de ces autres Espagnols réfugiés dans la Séptimanie, auxquels Charles le Chauve avait confirmé la propriété des mêmes terres que Charlemagne avait données à défricher à leurs ancêtres. Raynard épousa Dide, avec laquelle, le 16 juillet 897, il fit un échange avec Fructuarius, évêque de Béziers. Il ne vivait plus le 14 décembre de la même année, et avait eu une fille unique, nommée Adélaïde, qui dès lors avait porté en mariage la vicomté de Béziers à Bozon, vicomte d'Agde, qui réunit ainsi ces deux vicomtés, et les possédait encore en 920. Teudon, successeur et sans doute fils de Bozon, était vicomte de Béziers et d'Agde, en 926 et 933. Il fut père de Jonus, qui possédait les mêmes vicomtés, en 937. Raynard II, fils de Jonus, était vicomte de Béziers et d'Agde, en 961, et ne vivait plus le 20 octobre 969. Son fils, Guillaume, vicomte de Béziers et d'Agde, était marié, le 24 août 977, avec Ermentrude. Il épousa en secondes noces Arsinde, avec laquelle, après avoir restitué, le dernier février 990, plusieurs églises et autres biens qu'il avait usurpés, il fit un voyage de dévotion à Rome. Il avait une sœur nommée Adélaïde, épouse du vicomte de Narbonne. Guillaume avait fait son testament avant d'entreprendre son voyage; et l'on voit qu'il n'a-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vait alors que deux filles, nées de sa première femme, et nommées :

1°. Garsinde, qui eut en partage la ville de Béziers et les droits sur l'évêché, et fut mariée, 1° à Raymond, fils aîné de Roger, comte de *Carcassonne*, auquel elle porta les vicomtés de Béziers et d'Agde; 2° à Bernard, seigneur d'*Anduse*.

2°. Sénégonde, qui eut la ville d'Agde, avec les droits sur l'évêché, et épousa Richard I, vicomte de *Millhaud*, en Rouergue.

Guillaume, comte de Carcassonne, et Garsinde, vicomtesse de Béziers et d'Agde, son épouse, eurent deux fils, Pierre-Raymond et Guillaume-Raymond. Le premier épousa Rangarde de la Marche, dont il eut, entr'autres enfants, Roger III, comte de Carcassonne, en 1060, mort sans postérité, en 1067, et Ermengarde, mariée à Raymond-Bernard, vicomte d'Albi, issu des vicomtes d'Albigeois, branche aînée des vicomtes de Lautrec. Raymond-Bernard fut père de Bernard-Aton, premier vicomte de Carcassonne, en 1083, qui épousa Cécile de Provence, et laissa trois fils et quatre filles. Le second fils, nommé Raymond-Trencavel I, fut père de Roger II, et ce dernier de Raymond-Roger, qui eut pour fils Raymond-Trencavel II, dernier vicomte d'Albi, de Béziers, de Carcassonne et de Razès, qui, l'an 1247, céda ces vicomtés au roi saint Louis.

DE BIAUDOS (1), seigneurs de Biaudos, marquis de Castéja, seigneurs et barons de la Harye, de Mézos, de Couvonge, de Demange aux Eaux, de Treverey, de Berbure, etc., au pays des Landes, en Lorraine et en Artois. Cette maison, illustrée par une longue continuité de services militaires dans des grades supérieurs, par la possession de plusieurs terres titrées, et par de belles alliances, a pris son nom d'une seigneurie jadis considérable, située à trois lieues de Bayonne et à cinq lieues de Dax. Il est de

(1) Cet article complète et rectifie la notice insérée pag. 101 du tome Ier de cet ouvrage.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tradition dans le pays des Landes, que, vers le milieu du 11e siècle, les sires de Gramont et de Beaumont, dans une guerre violente qu'ils se firent, s'en rapportèrent comme haut arbitre au seigneur de Biaudos, qui mit fin à leurs différents, par un traité dont il leur proposa les conditions, et qui fut signé par ces seigneurs dans sa capererie (château) de Biaudos. On voit, en 1348, Adhémar, seigneur de Biaudos, Bertrand, Bernard et Arnaud de Biaudos figurer parmi les seigneurs qui souscrivirent un accord fait en vertu d'une sentence de Bernard d'Albret, vicomte de Tartas, sur les différents mus entre Pierre d'Albret, seigneur de Guissen, et Arnaud-Guillaume, seigneur de Gramont. Les titres de cette maison établissent littéralement sa généalogie depuis Georges de Biaudos, écuyer, sieur de Biaudos, ainsi qualifié dans son contrat de mariage, du 2 octobre 1481, avec Catherine de Berrant, fille de noble homme Pierre de Berraut, sieur de Peyroux, et de Bertranne de Gramont. Les descendants de Georges de Biaudos ont formé quatre branches : 1° celle des barons de Biaudos, éteinte peu après le milieu du 18e siècle; 2° la première branche des marquis de Castéja, éteinte après 1755; 3° la seconde branche des marquis de Castéja, éteinte le 18 novembre 1816; 4° celle des comtes de Castéja, chefs des nom et armes de cette maison. Ces diverses branches ont produit plusieurs personnages de marque, entr'autres trois maréchaux-de-camp et trois brigadiers des armées du roi, des gouverneurs de places, un commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des colonels propriétaires de régiments de leur nom, une sous-gouvernante du roi Louis XV et des enfants de France, etc., etc., et se sont alliées aux maisons d'Andelard, de Bassabat, de Baylens-Poyanne, de Bedorède, de Bervoët, de Borda, de Caule, de Gramont, de Guillerme, du Hamel, de Jacquier de Rosée, de la Lanne, de Midot de Villers, de la Motte-Baraffle d'O'Corolles, de Pâris de Gâville, de Partenay d'Ainval, du Pé de la Graulhet, du Pire d'Hinges, de Pleurre de Saint-Quentin, de Roll-Montpellier, de la Salle, de Salomon de la Lande, de Valier, etc., etc. La branche des comtes de Castéja avait pour chef au 10e degré :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

X. Stanislas Catherine (1) DE BIAUDOS, comte de Castéja, maréchal des camps et armées du roi, le 1er janvier 1784; commandant du département du Pas-de-Calais, en 1790; mort à Maestricht, en émigration, le 10 mai 1792. Il avait épousé, le 3 février 1779, Marie-Françoise-Élisabeth *des Friches Doria*, fille de Marie-Marguerite-Françoise-Firmin des Friches, comte Doria, marquis de Payens, et de N.... de la Mothe du Fossé de Vatteville. De ce mariage sont issus :

1°. André, qui suit;

2°. François de Biaudos, vicomte de Castéja, chevalier de Malte et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chef d'escadron au régiment des cuirassiers d'Orléans, marié, le 5 juillet 1819, avec Caroline *de Bombelles*, fille de Marc-Marie, marquis de Bombelles, ancien maréchal des camps et armées du roi, ambassadeur extraordinaire de France en Portugal, aujourd'hui évêque d'Amiens, et premier aumônier de S. A. R. madame la duchesse de Berry, et d'Angélique-Charlotte, née baronne de Mackau. Madame la vicomtesse de Castéja a été nommée, le 1er novembre 1820, dame pour accompagner madame la duchesse de Berry.

XI. André DE BIAUDOS, comte de Castéja, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche, successivement, en 1815, commissaire du roi pendant les *cent jours*, administrateur-général dans la 16e division militaire, puis préfet du Haut-Rhin pendant l'occupation étrangère, aujourd'hui préfet du département de la Haute-Vienne, a épousé, par contrat du 30 juin 1802, Alexandrine-Françoise *de Pons de Renepont*, fille de Bernard-Alexandre-Élisabeth de Pons, marquis de Renepont, et de Catherine-Louise-Julie de Chestret. De ce mariage est issu :

René-Léon de Biaudos-Castéja, né à Paris, le 22 février 1805, aujourd'hui page du roi.

---

(1) Filleul du roi de Pologne Stanislas le Bienfaisant, duc de Lorraine et de Bar.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

On peut consulter la généalogie détaillée de cette maison dans le tome II de l'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume et des maisons princières de l'Europe*, publié en 1822.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules; aux 2 et 3 d'argent, à trois merlettes de sable. Couronne de marquis. Supports : deux lions, celui de senestre en baroque. Cimier : un lion issant.

DE BONNECHOSE (1); famille ancienne de Normandie, distinguée par une longue continuité de services militaires et par de belles alliances L'historien de cette province cite un Robert de Bonnechose (*Bonnescoz*) dans le rôle des seigneurs renommés depuis Guillaume le Conquérant (1056) jusqu'au règne de Philippe Auguste, qui acheva, l'an 1204, de soumettre entièrement la Normandie, et d'en expulser les Anglais (2).

Jean de Bonnechose fut du nombre des seigneurs normands qui, l'an 1191, accompagnèrent Philippe Auguste en Palestine, et qui se trouvèrent au siége de St.-Jean-d'Acre, au mois de juillet de cette année.

On a rapporté dans le tom. Ier de cet ouvrage une condamnation prononcée, en 1463, contre Jean II de Bonnechose, par Rémont Monfaut, commissaire du roi Louis XI; mais il fallait ajouter que cette condamnation n'était fondée que sur défaut de production de titres de la part de Jean II, seigneur d'Hienville. Il tarda peu a recouvrer une partie de ses titres, qu'avait dispersés une confiscation des biens de Colin de Bonnechose, père de Jean, faite par Henri V, roi d'Angleterre; car, en 1471, ayant été taxé aux francs-fiefs pour sa terre d'Hienville, et Jean *le jeune*, son frère, pour le fief de Vieuxpont, à la somme de 33 écus; ces deux frères en furent exemptés par jugement des commissaires, du 4

(1) Cet article doit rectifier celui qui se trouve p. 105 du tom. I de cet ouvrage.

(2) Du Moulin, édit. de 1631, pag. 40, col. 2 du catalogue placé à la fin de l'Histoire de Normandie, après la page 564.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mai de la même année, « *après avoir justifié par lettres et par information qu'ils étoient hommes nobles, nés et extraits de noble lignée, ayant de tout temps, eux et leurs prédécesseurs, fait le service de guerre comme les autres nobles.* » Il est bon d'observer que Guillaume de Bonnechose, écuyer, cousin du 3e au 4e degré de Jean II, fut maintenu par le même Rémond Monfaut, en 1463 (1), ce qui achève de prouver que le jugement prononcé contre Jean et son frère ne fut rendu que faute de produire. La filiation de cette famille, établie d'après le jugement du 4 mai 1471, et ceux qui l'ont maintenue dans son ancienne extraction, en 1540, 1641, 1642, 1659, 1660, 1665, 1666, 14 avril et 13 juin 1667, et 1er et 5 décembre 1669, remonte à Jean de Bonnechose, écuyer, qui vivait, en 1294, avec sa femme Jeanne de Boishelin. Leur descendance s'est subdivisée en un grand nombre de branches, entr'autres : 1° les seigneurs de la Boulaye et de la Francardière, existants, au 15e degré, en deux rameaux; 2° les seigneurs de la Lande et de la Fleurielle, éteints peu après l'an 1709; 3° les seigneurs de la Fontaine, du Ménil-Germain et de Ferrières, éteints le 13 septembre 1773; 4° les seigneurs de Vaux-Roger, existants au 13e degré; 5° les seigneurs de Bocmâzier et de Quettèville, éteints peu après 1784; 6° les seigneurs de Berville et de Beauval, éteints à la fin du 17e siècle; 7° les seigneurs de la Cour du Bosc, existants au 12e degré; 8° les seigneurs de Vaudecourt, existants au 15e degré; 9° les seigneurs de Bonneville, et des Parts, éteints en 1776; 10° les seigneurs de Vaudemont et de Malouy, éteints peu après 1784; 11° les seigneurs de Bellouet, éteints au milieu du 18e siècle; 12° les seigneurs de Bougy et de Courval, existants au 13e degré; 13° les seigneurs de Prémonts, existants au 14e degré; 14° les seigneurs de Boisnormand et de la Cornillière, éteints en 1632. Ces diverses branches ont contracté des alliances directes avec les familles d'Abos de Grandcamp, d'Agis de Mélicourt, d'Anfray, d'Aprix, d'Assy, d'Aussy, de Barrey,

(1) Tableau généalogique et historique de la noblesse, par Warroquier, in-12, tom. IV, pag. 2. Recherche de Montfaut, édition de 1818, par M. Labbey de la Roque, pag. 23.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Baudot, de Baudouin du Fay, de Baudry de Piencourt, de Bernières, Besnard de la Morandière, de Bocquensey, du Bois du Clos, de Boissel de Monville, de Bonardi du Ménil, de Bonenfant-Montfréville, des Boulayes, le Bourgeois de la Varende, de Bucaille, de Camproyer, de Cintrey, de Clinchamp, du Collet de Boves, de Costard, de Coulomp, de Courcol, du Crotay. de Cuillier, Dandel d'Asseville, le Duc, d'Escageul, d'Escorches de Sainte-Croix, de l'Espée, d'Espinay de Champigny, de l'Espinay, des Essards, de Fautereau de Mainières, de Fayel, Le Filleul de la Chapelle, de Fontenailles, de Fouqueville, de Franqueville, le Gentil, de Georges, de Gisay, de Glesquin, le Got, de Graindorge, de Grieu, de Grimouville, de Groslot, de Guiry, de Guerpel, Hardy de la Roche, des Hayes de Boisbrun, des Hayes de Bonneval, de Heudey, de la Houssaye, de Hudebert, d'Irlande, de Jambon de Boschenard, de Lambert de Jeanville, de Lieurey, de Louvel de Repainville, de Louis de la Suhardière, de Lucas, le Maignen, de Maillet de Friardel, de Malherbe de Beauvais et de Malicorne, le Mancel, de May, de Mironnel, de Monnay, le Nantier, le Normand de Maisières, d'Orte, d'Osmond, Papillon des Haistereaux, de Perier, de Pierre du Pin, du Plessis, de Pluviers, le Prévost de Fourches, de Pontoulain, du Quesnay, de Rouil, le Roux de la Fleurielle, de Sainte-Marie, de Scelles, de Seney d'Argence, de Sousmont, de Sevrey, de Tolly, le Tonnellier de Conty, de la Vache, de Vattetot, le Velain du Ronceray, de Venois, de Viette, etc.

Armes : D'argent, à trois têtes de sauvage de sable, posées de front (1). Couronne de marquis. Devise : *Fide ac virtute.*

---

(1) C'est ainsi qu'elles étaient représentées dans le vitrage d'une des chapelles des Quinze-Vingts, à Paris, où saint Louis, dit-on, permit de les y mettre, en considération des services rendus à ce monarque par un Bonnechose. Les mêmes armoiries se voyaient encore dans l'église du mont Saint-Michel, parmi celles des 119 gentilshommes, qui, l'an 1423, défendirent cette place contre les Anglais, et forcèrent leur chef, le comte de Montgommery, d'en lever le siége. (*Dictionnaire de la Noblesse, in-4°., Paris,* 1771, *tom. II, pag.* 656.) Voyez aussi la généalogie de toutes les branches

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE BOULT; maison d'origine chevaleresque, qui tirait son nom de ses château et village de Boult, au comté de Bourgogne, bailliage de Vesoul, et dont on trouve grand nombre d'anciens titres des 12e, 13e et 14e siècles aux archives de l'officialité de Montbéliard, des abbayes de Montbenoît et autres. On y voit que Girard, seigneur de Boult, écuyer, épousa, vers 1460, Adeline de Saint-Mauris en Montagne, fille de Thiébaud et de Claudine d'Andelot, et qu'étant le dernier de cette branche, son fils Nicolas de Boult, marié : 1° à Claudine de la Pallud; 2° à Françoise de Villers; 3° à Claudine de Noidans, avait pris par cette raison le nom de *Saint-Mauris*, dit *de Boult*, et en écartelait les armes. Mais cette maison paraît s'être éteinte peu après cette époque. Elle a donné des chevaliers et hommes d'armes aux armées de Bourgogne, et des sujets à ses chapitres nobles, et s'est constamment alliée aux plus anciennes maisons de chevalerie de la province.

Armes : Palé d'or et de sable de quatre pièces.

BRIE, *comté*. Cette province était habitée du temps de César par les *Meldæ*, et faisait partie de la quatrième Lyonnaise sous Honorius. Lorsque cette province passa sous la domination des Français, elle fit partie du royaume de Neustrie. Vers la fin de la seconde race et au commencement de la troisième, elle était gouvernée par des comtes particuliers, connus sous la dénomination de comtes de Meaux. Herbert II de Vermandois, comte de Meaux (1) ou de Brie, devint comte de Troyes ou de Champagne, en 968, et réunit ces deux provinces,

---

de cette famille, dans le premier volume de l'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands-dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe*, publié au mois de janvier 1822.

(1) Il y eut aussi par la suite des vicomtes de Meaux, dont le premier connu est Hugues I, seigneur d'Oisy, châtelain de Cambray, vivant en 1096. Cette vicomté passa successivement dans les maisons de la Ferté-Gaucher, de Coucy, de Guines, de Châtillon, de Luxembourg, de Bourbon, de Béthune, par acquisition en 1627. Maximilien-Henri de Béthune, mort en 1729, était le trente-unième vicomte de Meaux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui depuis ce temps n'ont point été séparées, jusqu'à leur réunion à la couronne, en 1361. La Brie était divisée en *Brie Champenoise*, dont Meaux était la capitale; *Brie Française*, qui avait pour chef-lieu Brie-Comte-Robert; et *Brie Pouilleuse*, dont le chef-lieu était Château-Thierry. On distinguait aussi cette province en Brie Haute et Basse. Meaux était la capitale de la première, et Provins de la seconde. Cette dernière ville était anciennement la capitale et le lieu où résidaient les comtes de Brie.

C

DE CALBIAC, en Agénois; famille ancienne, et qui, depuis l'an 1600, n'a pas cessé, de père en fils, de donner des officiers de divers grades dans les armées de nos rois. Elle remonte par preuves sa filiation suivie à Jean de Calbiac, qui se maria le 4 août 1630. Un grand nombre de ses descendants furent décorés de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Pierre de Calbiac ayant eu à soutenir un procès contre quelques habitants de sa paroisse, qui lui disputaient sa noblesse, y fut maintenu, par arrêt de la cour des aides et finances de Guienne, du 11 avril 1778, rendu après la vérification des titres de cette famille. Pierre de Calbiac émigra avec quatre de ses fils, officiers dans différents corps. Deux furent tués à l'armée de Condé, à l'attaque du village d'Ober-Kamlach. Lui-même, après avoir servi dans l'armée des princes, est mort à Londres, et deux autres de ses fils, Martial et Guillaume de Calbiac, anciens capitaines, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, échappèrent au désastre de Quibéron. Ces deux frères ont obtenus, le 10 mai 1817, des lettres-patentes de S. M. Louis XVIII, qui les confirment dans les possession et qualité de nobles et d'écuyers, qui avaient été ci-devant accordées à feu leur père par la ci-devant cour des aides de Guienne, avec autorisation de se qualifier tels, et de les transmettre à leurs descendants, mâles et femelles, avec tous les titres, armoiries, honneurs, etc.

Armes : Coupé, au 1 d'or, à deux croissants rangés

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en fasce de gueules ; au 2 d'azur, à deux tours d'argent, crénelées, ajourées et maçonnées de sable, aussi rangées en fasce. Casque taré de profil, orné de ses lambrequins aux émaux de l'écu.

CAMBRÉSIS, *comté*. Cette petite province, dont Cambray (et non pas Cateau-Cambrésis) est la capitale, était habitée du temps de César par les *Nervii*, et comprise sous Honorius dans la seconde Belgique. De la domination des Romains, le Cambrésis passa successivement sous celle des Suèves, des Vandales et des Alains. Les Goths s'en emparèrent en 414. Les Français l'envahirent sur ces derniers, en 425; et nos premiers rois, à partir de Clodion, firent de Cambray le siége de leur empire. Ragnacaire, roi de Cambray, frère de Rigomer, roi du Mans, et tous deux du sang de Mérovée, furent mis à mort, vers l'an 509, par Clovis Ier, leur parent, qui s'empara de leurs états. Vers la fin du même siècle, Cambray était gouverné au nom du roi de France, par des comtes particuliers. Le premier que l'histoire fasse connaître est Landry, favori de Fredégonde, qui, à l'instigation de cette odieuse princesse, dirigea les assassins qui frappèrent Chilpéric, roi de Soissons, l'an 584, au retour d'une partie de chasse qu'il avait faite à Chelles. Charlemagne établit pour comte de Cambray Eudes, que quelques-uns disent issu des ducs ou rois d'Aquitaine. Il eut pour successeur, sous Lothaire, Hotton, auquel succéda Majon, que Balderic qualifie comte illustre. Isaac ou Sigard était comte de Cambray en 863. Arnould, comte héréditaire de Cambray et de Valenciennes, étant mort sans enfants, peu après l'an 1007, l'empereur Henri, à la requête d'Herbert, archevêque de Cologne, donna le gouvernement temporel de Cambray à l'évêque Herlnin et à ses successeurs, sous le vasselage de l'empire. Les rois de France, prétendant à la suzeraineté sur Cambray, réclamèrent vainement contre ces innovations; mais les évêques, mettant à profit les circonstances, ménagèrent les choses si habilement, que pendant long-temps ils furent regardés comme indépendants, tant de l'empire que de la France. Cambray fut érigé en duché et en principauté de l'empire, l'an 1510, par l'empereur Maximilien, en faveur de Jacques de Croy, alors évêque de Cambray, et pour

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ses successeurs. Lors de la révolution des Pays-Bas, le duc d'Alençon établit, en 1581, un gouverneur à Cambray. Ce fut Bélagny (Jean de Montluc) qui remplit cette mission, mais avec tant de hauteur, que les habitants, pour se délivrer de l'oppression, ouvrirent leurs portes aux Espagnols, en 1595. Ces derniers possédèrent le comté de Cambray jusqu'en 1677, époque à laquelle Louis XIV en fit la conquête. Il fut réuni à la couronne par le traité conclu à Nimègue, le 17 septembre 1678.

CARLADÈS, *vicomté*. Le pays de Carladès, situé dans la Haute-Auvergne sur les confins du Rouergue, tirait son nom de la ville de Carlat, qui fut d'abord le chef-lieu de cette vicomté (établi depuis dans la ville de Vic). On en voit des traces dès le commencement du 9e siècle. Louis le Débonnaire s'empara du château de Carlat, en 839. Gilbert II, vicomte de Carlat, épousa, vers le milieu du 11e siècle, Nobélie, fille unique et héritière d'Odon, vicomte de Lodève. Par suite de ce mariage, la vicomté de Lodève passa, avec celle de Carlat, dans la maison des vicomtes de Milhaud. Le Carladès entra depuis par alliance, au commencement du 14e siècle, dans la maison d'Armagnac, et successivement dans celles d'Albret et de Bourbon. Le roi François Ier l'unit à la couronne, en 1351, après la mort du connétable de Bourbon. Louis XIII le démembra, en 1642, et le donna à perpetuité au prince de Monaco. Ses descendants l'ont possédé jusqu'à l'époque de la révolution.

Armes : Les vicomtes de Carlat, de la maison de Milhaud, portaient : *De gueules, au léopard lionné d'or,* qui sont les armoiries des comtes de Rodez.

CARLET DE LA ROZIÈRE; famille ancienne, originaire du Piémont, établie en France au commencement du 15e siècle. Elle n'a pas cessé depuis d'être employée utilement dans les armées de nos rois, auxquelles elle a fourni plusieurs officiers d'une bravoure exemplaire et d'un mérite distingué.

I. Louis-Charles CARLET DE LA ROZIÈRE, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier au ré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

giment de Canisy, se fit d'abord remarquer au combat de Morbeigno, gagné par les Français sur les Espagnols, le 10 novembre 1655, et fut blessé grièvement dans cette affaire. Il fut nommé capitaine sur le champ de bataille, et peu d'années après officier supérieur dans le même corps, avec lequel il se trouva à la bataille de Rocroy, en 1643; aux combats de Fribourg, en 1644; à la bataille de Nortlingue, le 3 août 1645; à celle de Lens, en 1647; à Seneff, le 11 août 1674; à Turckeim, le 5 janvier 1675; aux siéges de Condé, de Bouchain et d'Aire, la même année; et, le 27 juillet 1678, à l'assaut du fort de Kehl, qui lui fournit une nouvelle occasion de signaler sa valeur. Il mourut, en 1701, dans un âge très-avancé. Il eut pour fils aîné, Marc, qui suit.

II. Marc Carlet de la Rozière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, entra jeune dans la carrière des armes, et devint successivement officier, capitaine, puis, en 1726, major du régiment de Conty, infanterie. Il fit avec ce corps toutes les campagnes de son temps; combattit à Fleurus, le 1er juillet 1690; à Mons, en 1691; à Steinkerque, en 1692; à Neerwinde, en 1693; à la fameuse journée d'Hochstedt, le 13 août 1704; à Malplaquet, le 11 septembre 1709; à Denain, le 24 juillet 1712. Il mourut couvert d'honorables blessures, en 1744, âgé de 86 ans, et fut inhumé dans l'une des églises de Neuf-Brisach, où sa famille lui fit ériger un mausolée, qui subsistait encore à l'époque de la révolution. Il eut pour fils aîné Jean, qui suit.

III. Jean Carlet de la Rozière, chevalier, né en 1696, brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, entra, en 1709, dans le régiment de Conty, infanterie, et fit avec ce corps la campagne de Flandre, sous le maréchal de Villars. Il combattit à Denain, à côté de son père, et y reçut une blessure grave. Nommé aide-major du même régiment, en 1726, il se trouva avec ce corps au siége et à l'assaut de Fribourg, au mois de novembre 1733; aux batailles de Parme et de Guastalla, les 29 juin et 19 septembre 1734, et fut blessé dans ces trois actions. Il servit avec distinction à la défense de Prague, en 1742, et eut la

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

poitrine traversée par une balle à l'affaire du col de l'Assiette, en 1747. A la paix de 1763, il fut nommé brigadier des armées du roi, et commandant de la place de Calais, où il resta pendant quatorze ans. Ayant ensuite obtenu sa retraite, il se retira auprès de son fils, au château de la Rozière, en Champagne, où il mourut, en 1780, âgé de 84 ans, après en avoir passé 64 au service de trois de nos rois.

IV. Louis-François Carlet, chevalier, marquis de la Rozière, maréchal des camps et armées du roi, général-major au service de la Russie, puis lieutenant-général des armées portugaises, naquit au Pont-d'Arche, près Charleville, le 10 octobre 1733. Il entra au service, en 1745, en qualité de volontaire, et fit ses premières armes en Italie. Nommé lieutenant au régiment de Touraine, infanterie, en 1746, il se trouva, le 11 octobre de la même année, à la bataille de Raucoux; à celle de Lawfeld, le 2 juillet 1747; au siége de Berg-op-Zoom, que le comte de Lowendal emporta d'assaut, le 16 septembre; à celui de Maestricht, qui capitula, le 7 mai 1748. En 1750, il passa du régiment de Touraine aux écoles de mathématiques et de dessin, établies à Paris et à Mézières. En 1752, il suivit aux Indes-Orientales le savant abbé de la Caille (1), en qualité d'ingénieur dans la brigade destinée pour les colonies, et fut employé à l'Ile-de-France aux fortifications, et à rédiger un plan de défense. De retour en Europe, en 1756, il fut nommé aide-de-camp du comte de Revel, et aide-maréchal-général-des-logis de l'armée auxiliaire de France, destinée pour la Bohême. Il commença les campagnes de la guerre de *sept ans* à l'armée de Westphalie; et le 5 novembre 1757, il se trouva à la bataille de Rosbach, où il fut chargé de la direction d'une division d'artillerie. Le comte de Revel ayant été tué, M. de la Rozière fut attaché au corps d'armée du duc de Broglie, et fit, avec ce général et les maréchaux d'Estrées et de Soubise, toutes les campagnes de cette

(1) C'est à ce célèbre astronome qu'on doit la chronologie d'éclipses pour 1800 ans, publiée dans la 1re édition de l'Art de vérifier les dates.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

guerre. Il se trouva à la prise de Bremen, le 15 janvier 1758, et fut fait capitaine de dragons sur le champ de bataille de Sundershausen, le 23 juillet. Il y avait été blessé, et avait eu un cheval tué sous lui. Il combattit à Lutzelberg, le 10 octobre de la même année; à Bergen, le 13 avril 1759; à la bataille de Minden, le 1er août, et commanda l'un des détachements qui couvrirent la retraite de l'armée à la suite de cette action. Il servit au passage de la Lahnn; à l'affaire de Corbach, au mois de juillet 1760, et à la prise de Cassel, en 1761. Ce fut lui qui enleva d'assaut, l'épée à la main, la cascade de Cassel, et qui pénétra le premier dans cette place. Il se trouva aux batailles de Grienberg, où il fut blessé d'un coup de sabre à la tête, et de Fillinghausen, et au passage du Weser. A l'affaire de Frauenberg, il fut sur le point de faire prisonnier le prince Ferdinand de Brunswick; mais, au moment où il atteignait ce général, son cheval s'abattit, et il ne lui resta dans la main que la housse du prince, qui ne dut son salut qu'à cet incident et à la vitesse de son cheval. La manière distinguée dont il s'était conduit dans cette affaire lui valut le grade de lieutenant-colonel de dragons et la croix de Saint-Louis. Quelque temps après, étant allé faire une reconnaissance dans la forêt de Sababord, il fut pris par des montagnards écossais, et conduit au quartier-général du roi de Prusse, qui lui fit l'accueil le plus honorable, et où il resta pendant près de trois semaines, avant d'être échangé (1). De retour à l'armée, il y reprit son grade; se trouva à la bataille de Wilhenstadt; au combat de Morchom; à la retraite de la Hesse, sous le maréchal d'Estrées; à l'affaire de Dilhemstadt, où il chargea vigoureusement l'avant-garde ennemie, à l'affaire d'Amenebourg, où il dirigea les opérations, après que le marquis de Castries et le vicomte de Sarsfield eurent été blessés, et jusqu'à l'arrivée du marquis de Ségur. Il eut encore dans cette action un cheval tué sous lui d'une balle dans la tête. Après la paix de 1763, le marquis de la Rozière fut employé dans le ministère secret du duc de Broglie, qui savait

(1) Lorsqu'il arriva au quartier-général des ennemis, le grand Frédéric lui dit : « Je désirerais vous renvoyer à l'armée française; » mais, lorsqu'on a pris un officier aussi distingué que vous, on le » garde le plus long-temps possible. J'ai des raisons pour que vous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

apprécier ses talents militaires et ses connaissances personnelles. Il passa en Angleterre, d'après les ordres de Louis XV, pour reconnaître les côtes de ce royaume, et s'acquitta de cette commission importante avec autant d'intelligence que de courage (1). Cette mission était relative au grand projet dont ce prince était alors occupé contre l'Angleterre (2). De retour en France, il fut

---

» ne soyez pas échangé dans les circonstances présentes; ainsi vous » resterez avec nous sur votre parole. » Le prince Ferdinand de Brunswick, se rappelant l'attaque de Frauenberg, dit aux officiers qui l'environnaient, en montrant le marquis de la Rozière : « Voi» là le Français qui m'a fait le plus de peur de ma vie. »

(1) Dans une lettre du comte de Broglie au roi, relativement à MM. de la Rozière et d'Éon, au sujet de leur séjour en Angleterre et des soupçons qu'on pouvait en concevoir, ce ministre dit, entr'autres choses : « Je leur ai fait quelques observations; mais ils sont » partis du principe qu'ils doivent l'un et l'autre se sacrifier plutôt » que de risquer que le secret ne soit découvert. Si ce principe pou» vait les égarer, il est si louable, qu'il est digne de la protection de » leur maître; j'ose prendre la liberté de la réclamer avec la plus » grande confiance, et je m'empresse d'autant plus de mettre mes » instances à cet égard aux pieds de Votre Majesté, que, si les bruits » qui courent à Paris ne sont pas outrés, M. de la Rozière en aura » grand besoin, car on n'y parle que de le faire enfermer; mais heu» reusement ceux qui tiennent ces propos ne connaissent pas l'appui » respectable et inviolable sous lequel il ne peut avoir rien à crain» dre. » C'est d'après cela que le roi, écrivant de sa main à M. de la Rozière, le prévenait qu'il devait être arrêté en débarquant à Calais, et mis à la Bastille; que l'ordre était expédié par le duc de Choiseul, qu'il eût à tâcher de l'éviter, et à se rendre près du comte de Broglie, ce qu'il fit fort heureusement. Ceux qui savent ce qu'était le ministère secret de Louis XV, concevront facilement cette singularité.

Dans une autre lettre, datée de Paris, le 21 février 1765, au sujet du travail de M. de la Rozière sur l'Angleterre, le comte de Broglie mande au roi : « Je désire que Votre Majesté soit contente de » son ouvrage, qui est fait avec une intelligence et une netteté peu » communes, et qui justifient bien l'opinion que j'ai de lui et de ses » talents, ce dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Ma» jesté. Je doute qu'il y ait beaucoup d'autres officiers dans l'armée » qui en réunissent de pareils, et qui puissent être aussi utiles au ser» vice de Votre Majesté. Je ne puis donc assez louer, sire, la rare » intelligence et le zèle infatigable de cet officier. »

(2) Ce fut à l'occasion des préparatifs de cette descente, que le duc de Broglie mandait au roi, le 4 juin 1765 : « Je vais char» ger M. de la Rozière, qui est le principal instrument de toute cet» te besogne, de détailler les préparatifs qu'il conviendrait de faire » sur nos côtes, soit pour y rassembler des magasins de vivres, d'ar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chargé par le roi, en 1765, de faire la reconnaissance topographique et hydrographique de toutes les côtes et ports du royaume. Il produisit un projet de défense pour les provinces de Saintonge et d'Aunis, et particulièrement pour le port de Rochefort, projet qui fut approuvé par le roi. En 1767, il fut nommé aide-maréchal-général-des-logis et employé en Bretagne, et dressa un plan particulier de défense pour chacun des ports de cette province. Celui qu'il fit pour le port de Brest, et qui, mis à exécution, fait encore aujourd'hui la sûreté de ce bel établissement maritime, suffit seul pour donner une juste idée du génie militaire de cet officier. Les autres travaux projetés et proposés par le marquis de la Rozière pour les ports de Saint-Malo, du Clos-Poulet, de Lorient, du port Louis, du Croisic et de Belle-Ile, furent approuvés par le gouvernement, et en partie exécutés. A la fin de l'année 1768, le gouvernement le chargea de rédiger, sur les dépêches des ministres et des généraux, l'Histoire des guerres de France, sous les régnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV; ouvrage qui devait comprendre 12 vol in-4°, avec un vol. de planches, mais qui est resté au nombre des manuscrits de M. de la Rozière, n'ayant pas été imprimé par suite de la révolution. Le roi le chargea, en 1770, de rédiger un plan général de campagne contre l'Angleterre. Il fut nommé, le 11 novembre de la même année, brigadier de dragons des armées, et commandant à Saint-Malo. Quelque temps après, le roi le nomma maréchal-général-des-logis de l'armée destinée à descendre en Angleterre, expédition qui n'eut point lieu. Il fit de nouvelles reconnaissances plus détaillées sur l'Alsace, la Suabe et une partie de la Suisse, et donna le projet, si connu depuis, d'entrer en Allemagne, et d'y soutenir la guerre par la Forêt-Noire et les villes forestières. Le comte de Saint-Germain l'envoya ensuite à

» mes, etc, soit pour mettre certains points à couvert des risques » qu'on a courus la guerre dernière. On ne peut penser sans frisson- » ner que Brest et Rochefort ne sont point à l'abri d'un coup de » main.... M. de la Rozière, qui a bien examiné ces deux ports, ne » voit pas sans inquiétude l'état où ils se trouvent aujourd'hui; il » doit sur cela me communiquer ses idées, ce dont j'aurai l'honneur » de rendre compte à Votre Majesté. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Boulogne pour déterminer le plan d'un port et d'un établissement qui pût servir à la marine du roi. En 1777, après avoir indiqué et inspecté une partie des travaux du port de Brest, il se rendit à Cherbourg, pour y examiner les moyens d'y former un port avec des défenses, tant par terre que par mer. Lorsque la guerre eut été déclarée à l'Angleterre, en 1778, il rédigea le plan de descente, fit avec le maréchal de Broglie l'inspection des côtes, et remplit les fonctions de maréchal-général-des-logis de l'armée à la division du général de Vaux. Il rédigea, par ordre du ministre, l'ordonnance concernant les gardes-côtes, du 13 décembre 1778, et détermina l'emplacement et l'espèce, de même que le nombre de batteries nécessaires à la côte de Cancale, pour en assurer le mouillage. Il établit aussi la défense de la rivière de Pontrieux et des îles de Bréhat. Le roi, en considération de plus de 300 ans de services militaires rendus par sa famille, et surtout de ceux qu'il avait personnellement rendus à l'état, érigea, en 1780, la terre de Wagnon et ses dépendances, en Réthelois, *en marquisat de la Rozière*. En 1781, le marquis de la Rozière fut nommé commandant du corps de troupes destiné à s'emparer des îles anglaises de Jersey et de Guernesey; mais, ayant reçu contre-ordre sur le point du départ, cette expédition n'eut pas de suite. Il fut promu au grade de maréchal des camps et armées du roi, le 5 décembre de la même année. La paix ayant été faite, avec l'Angleterre, en 1783, le marquis de la Rozière commanda, depuis 1784 jusqu'en 1787, six bataillons employés aux travaux de la navigation intérieure de la province de Bretagne. Il conserva son commandement de Saint-Malo jusqu'à l'époque de la révolution. Au mois de mai 1791, il émigra avec son fils aîné, capitaine de dragons, et fut chargé de la direction des bureaux de la guerre établis à Coblentz par les princes, frères de Louis XVI. Il fit ensuite la campagne de 1792, en qualité de maréchal-de-camp et de maréchal-général-des-logis de l'armée royale, et fut nommé, cette même année, commandeur, puis grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1). En 1794, il passa d'Allema-

(1) Ce fut vers cette époque qu'il reçut du maréchal de Broglie

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gne en Angleterre, sur l'ordre qui lui fut adressé de Pétersbourg par M. le comte d'Artois. Il quitta bientôt Londres pour se rendre à Dusseldorff, où était sa famille. Appelé de nouveau en Angleterre, il y rédigea plusieurs plans d'opérations militaires, et fut employé en qualité de quartier-maître général des troupes destinées à débarquer dans la Vendée. Au retour de cette expédition malheureuse, on lui proposa de très-grands avantages pour entrer au service de la Porte; mais il préféra celui de la Russie, et y fut reçu en qualité de général-major. Ce fut dans ce temps que l'impératrice Catherine écrivait au roi d'Angleterre que, « si M. de la Rozière passait au » service de la Porte, c'était en quelque sorte tirer l'é» pée contre la Russie ; qu'un officier tel que lui devait » porter ses connaissances et ses services en Angleterre, » mais non pas chez l'ennemi né de l'empire russe. » Elle lui fit proposer de l'emploi, qu'il accepta, avec la permission de rester à Londres, auprès des princes français. Peu de temps après, par des arrangements particuliers, la reine de Portugal lui fit proposer, par son ambassadeur à Londres, d'entrer à son service, avec le grade de lieutenant-général et de quartier-maître-général de ses armées. Arrivé à Lisbonne, au mois de janvier 1797, avec son fils aîné, colonel de cavalerie, il procéda immédiatement à la formation de son état-major. Il passa à Londres, en 1799, d'après une demande du gouvernement britannique; mais le prince-régent de Portugal, ayant lui-même besoin de cet officier-général, le rappela, en 1800, et lui donna, l'année suivan-

---

une attestation écrite au nom des princes français, pleine d'expressions les plus honorables et les plus flatteuses; elle est datée de Liége, le 21 novembre 1792, et porte, entr'autres choses : « Qu'il y a » peu d'officiers dans les armées du roi qui aient rendu d'aussi utiles » services que M. le marquis de la Rozière, non-seulement pendant » les campagnes qu'il a faites, mais pendant les intervalles de paix, » qu'il a remplis par des reconnaissances des côtes du royaume, des » projets pour les défendre et pour fortifier les places maritimes, » projets qui ont presque tous été adoptés, et dont la plupart ont » été mis à exécution, entr'autres ceux de Brest et de Rochefort. » Ses talents, que relève une grande modestie, son attachement » pour son roi, pour ses devoirs, et son parfait désintéressement, » lui ont mérité l'estime générale et l'approbation de LL. AA. RR., » et personne n'est plus digne que lui d'obtenir, dans des temps » plus heureux, les récompenses dues à des travaux aussi multi» pliés. Ce serait une grande satisfaction pour moi, si mon suffra» ge pouvait un jour contribuer à les lui faire obtenir. *Signé* le ma» réchal duc *de Broglie*. Vu et approuvé, *Signé* LOUIS-STANISLAS» XAVIER. *Signé* CHARLES PHILIPPE. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

te, le commandement en chef de l'armée destinée à défendre le nord du Portugal. Les talents qu'il développa pendant toute cette campagne lui méritèrent la dignité de commandeur de l'ordre royal et militaire de Christ. Il fut nommé, en 1802, inspecteur-général des frontières et côtes du royaume, ne devant recevoir d'ordre qu'immédiatement de S. A. R. le prince-régent. C'est une des premières charges militaires du Portugal. L'artillerie, le génie et toutes les troupes dans les places et sur les côtes étaient à son commandement, et il recevait partout les honneurs dus aux maréchaux commandant en chef les armées. Peu de temps après, le marquis de la Rozière commença ses fonctions d'inspecteur-général des frontières, qu'il a exercées pendant plusieurs années, et jeta les fondements d'un nouveau plan général de guerre et de défense relatif à la situation topographique du pays et au nombre de troupes dont se composait son armée; plan dont les Anglais ont su tirer un grand parti dans la dernière guerre soutenue en Portugal contre les Français. Cet officier-général, aussi recommandable par ses vertus privées que par ses rares talents militaires, mourut à Lisbonne, le 7 avril 1808. On a de lui un grand nombre d'ouvrages imprimés et inédits, entr'autres, 1° les *Stratagèmes de guerre*, Paris, 1756; 2° la *Campagne du maréchal de Créquy, en Lorraine et en Alsace, en* 1677, Paris, 1764; 3° la *Campagne de Louis, prince de Condé, en Flandre, en* 1674, Paris, 1765; 4° la *Campagne du maréchal de Villars et de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, en Allemagne, en* 1703, Paris, 1766; 5° la *Campagne du duc de Rohan dans la Valteline, en* 1635, *précédée d'un discours sur la guerre des montagnes, avec carte;* 6° *Traité des armes en général*, Paris, 1764. Outre sa belle *carte de la Hesse*, qu'il fit graver, en 1761, on a encore de lui la *carte des Pays-Bas catholiques* et celle *du combat de Seneff*. Parmi les manuscrits précieux qu'il a laissés, on distingue l'*Histoire des guerres de France sous Louis XIII, Louis XIV et Louis XV*, dont on a parlé plus haut; *Relation de la campagne des Prussiens, en* 1792, *et de celle de* 1801 *en Portugal;* plus, *des devoirs du maréchal-général-des-logis de l'armée, et de l'officier d'état-major; de l'art d'asseoir les camps, de faire des reconnaissances, du choix des positions, de la marche des*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

colonnes en campagne, etc., etc. (1). Le marquis de la Rozière avait épousé, en 1769, mademoiselle *de Grandville*, dont il a eu plusieurs enfants, entr'autres, quatre fils :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Achille Carlet de la Rozière, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis ;

3°. Félix Carlet de la Rozière, chef d'escadron de cuirassiers, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, décédé sans alliance ;

4°. Alphonse Carlet de la Rozière, chef d'escadron dans les lanciers de la garde royale, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

V. Jean Carlet, marquis de la Rozière, maréchal des camps et armées du roi, né à Paris, le 10 avril 1770, entra au service, en 1784, comme sous-lieutenant au régiment d'Orléans, dragons. Il devint capitaine de cavalerie ; fut adjoint au corps de l'état-major-général de l'armée, en 1788, et fut employé en cette qualité en Bretagne. Il émigra avec le marquis de la Rozière, son père, au moisde mai 1791 ; fit, comme aide-maréchal-général-des-logis de l'armée des princes, la campagne de 1792, et fut nommé, cette même année, colonel de chasseurs royaux, pendant le siége de Thionville. Après le licenciement de l'armée des princes, il passa au service d'Autriche, dans le régiment hongrois des hussards de Wurmser, avec lequel il fit les campagnes de 1793 et 1794. Passé ensuite à la solde de S. M. Britannique, il fit les campagnes de 1795 et 1796; obtint, en cette dernière année, la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et entra ensuite au service de Portugal comme colonel de cavalerie. Il fit la campagne de 1802, en qualité d'adjudant-général de cavalerie de l'armée portugaise du Nord, dont son père avait le commandement. Il fut nommé successivement chevalier et commandeur de l'ordre de Christ. Il fut fait adjudant-général de son père, lorsque celui-ci fut chargé de l'inspection-générale des côtes et frontières de Portugal, et fut nommé, en 1803, officier-général au service de cette puissance. Rentré en France, en 1814, après la restauration du trône légitime, il fut admis au service dans son grade de maréchal-de-camp,

(1) *Voyez* le tom. II, pag. 147, du *Nobiliaire universel de France*, par M. de Saint-Allais, et le tom. IV, pag. 476, du *Dictionnaire historique et biographique des généraux français*, par M. le chevalier de Courcelles.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et employé comme tel, en 1815, à Angers, sous les ordres de S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon. La même année, S. M. Louis XVIII lui confia le commandement du département de la Haute-Vienne. Placé dans des circonstances difficiles, lors du licenciement de l'armée, le marquis de la Rozière sut, par sa modération et sa fermeté, mériter l'estime de ses chefs et de tous ceux qui servaient sous ses ordres. Il eut ensuite un commandement dans le Midi. Il est aujourd'hui porté sur le tableau des maréchaux-de-camp disponibles.

Armes : D'argent, au chêne de sinople, accompagné en chef de deux étoiles d'azur, et accosté de deux fleurs de lys du même; à deux épées de gueules, passées en sautoir sur le fût de l'arbre. Devise : *Lilia semper et armis et corde.*

Le CARUYER (1), seigneurs de Beauvais, de Lainsecq, de Crétot, de Muchedent, de St.-Germain et de Riberval, en Bourgogne et en Normandie; famille ancienne, originaire du pays de Caux, et recommandable par les services militaires qu'elle n'a cessé de rendre dans les armées de nos rois.

I. Gabriel Le Caruyer, 1er du nom, écuyer, sieur de Launay et de Bruqnedalle, servit avec distinction dans les guerres contre la ligue. Henri IV lui adressa, le 13 août 1590, une lettre de cachet, pour qu'il eût à se rendre en armes et équipage au siége de la ville de Paris. Le 10 octobre de la même année, ce monarque lui donna un certificat conçu dans les termes les plus honorables, voulant, dit ce prince, que cette attestation passe aux descendants dudit Gabriel Le Caruyer, comme une marque de sa reconnaissance des services qu'il lui avait rendus et qu'il ne cessait de lui rendre en toutes occasions de guerre. Gabriel reçut de nouvelles marques de la satisfaction de ce monarque, par des lettres-patentes de noblesse qu'il lui accorda, au mois de septembre 1597, dans lesquelles il est dit que Gabriel Le Caruyer était déjà réputé issu de noble race paternelle et maternelle. Il fut déchargé de la taxe des franc-fiefs à raison de sa terre de Bruquedalle, par arrêt du 21 juin 1607. Il fut député de la noblesse du baillage de Caux, en 1622, et avait épousé, au mois d'avril 1584, Marguerite *Le Cauchois* (2), dont il eut :

(1) Le nom trouve aussi orthographié *Le Caruier* dans les titres.

(2) *Le Cauchois :* De gueules, au chevron d'or; un tronc de chêne à deux branches de sinople entrelacées dans le chevron.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Gabriel, dont l'article suit;

2°. Adrien Le Caruyer, écuyer, sieur de Bruquedalle, qui fut déchargé de la taxe des francs-fiefs, par arrêt du 20 mars 1638. Il avait épousé, le 3 septembre 1614, Marguerite *de Saint-Ouen* (2), de laquelle il laissa :

A. Gabriel Le Caruyer, écuyer, sieur de Bruquedalle, volontaire dans la compagnie des chevau-légers du duc d'Orléans, pourvu, le 1er mars 1665, de la charge de gentilhomme servant ordinaire *de Mademoiselle*, maintenu avec Pierre, son frère puîné, par jugement de l'intendant de la province de Normandie, du 12 juin 1667. Il avait épousé, le 8 mars 1641, Anne *Le Cauchois*, qui le rendit père de cinq fils :

a. N.... Le Caruyer de Bruquedalle, enseigne de la compagnie de Monge, au régiment des gardes-françaises;

b. Louis Le Caruyer, écuyer, sieur de Boucondeville, capitaine au régiment du maréchal de Brézé, blessé de deux coups de mousquet à la bataille de Denain;

c. N.... Le Caruyer d'Orsival, *d.* N.... Le Caruyer de Sainte-Marie, le premier capitaine, et le second lieutenant au régiment de la Couronne, tués au siége d'Étampes en 1652;

e. N.... Le Caruyer, servant le roi en Canada, en 1667.

B. Pierre Le Caruyer, écuyer, sieur de Bonneval, auteur de la branche des *seigneurs de Crêtot*, qui existait près de Dieppe en 1780;

C. Nicolas Le Caruyer, écuyer, sieur du Mesnil, garde-du-corps de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, maintenu dans sa noblesse, le 9 juillet 1668.

II. Gabriel Le Caruyer, IIe du nom, écuyer, seigneur de Bois-le-Comte, partagea, avec Adrien Le Ca-

(2) *De Saint Ouen :* De sable, au sautoir d'argent, cantonné de quatre aiglettes au vol abaissé du même.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ruyer, son frère puîné, et transigea avec lui sur ce partage, le 27 décembre 1624 Il alla s'établir en Bourgogne, et épousa, à Auxerre, le 5 juin 1622, Marie *de Forthois*, qui le rendit père de Guillaume qui suit.

III. Guillaume Le Carruyer, écuyer, seigneur de Launay, épousa, par contrat du 20 novembre 1644, Anne *de la Ferté* (1) *de Meung*, de laquelle il eut :

1°. Nicolas dont l'article suit;

2°. Guillaume Le Caruyer de Lainsecq, mort sans alliance;

3°. N... Le Caruyer, seigneur de Bassou, capitaine au régiment Royal-la-Marine, tué au siége de Barcelonne, en 1697, n'étant point marié.

IV. Nicolas Le Caruyer, 1er du nom, écuyer, seigneur de Beauvais, épousa, en 1684, Catherine-Diane *Fernier*, dont :

1°. Nicolas Le Caruyer, écuyer, seigneur de Beauvais, marié avec N... *Fremy*, mort sans postérité;

2°. Georges-Guillaume, dont l'article suit;

3°. Otanne Le Caruyer, épouse du seigneur *de la Rivière;*

4°. Marie-Anne Le Caruyer, morte sans alliance.

V. Georges-Guillaume Le Caruyer, écuyer, seigneur de Beauvais, de Bassou, de Chassenay, etc., épousa, le 30 avril 1727, Marguerite *Regnard*, de laquelle il laissa :

1°. Nicolas II, dont l'article suit;

2°. Edme-Guillaume Le Caruyer, écuyer, seigneur en partie de Lainsecq et de Bassou, capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, en 1768, avec Marie-Anne *Robinet*, dont sont issus trois fils et deux filles, entr'autres;

A. Augustin-Edme Le Caruyer de Lainsecq, élève de l'école militaire d'Auxerre, en 1784, aujourd'hui capitaine de 1re classe au corps royal du génie, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, non marié.

B. Adélaïde-Madelaine Le Caruyer de Lainsecq, mariée, en 1792, à Jacques-Edme-Antoine *de Druy*, chevalier, ancien officier au régiment de Conty infanterie.

C. Victoire Le Caruyer de Lainsecq, pension-

(1) *De la Ferté* : Écartelé, aux 1 et 4 d'hermine, au sautoir de gueules; aux 2 et 3 contre-écartelés d'argent et de gueules.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

naire de la maison royale de Saint-Cyr, en 1789, non mariée.

VI. Nicolas Le Caruyer, IIe du nom, chevalier, seigneur de Beauvais, de Lainsecq, de Bassou, de Chassenay, Villemenan, la Mothe, et autres lieux, ancien chef de brigade au corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, servit avec distinction, et reçut plusieurs blesssures graves. Il fut élu député suppléant de la noblesse du bailliage d'Auxerre, suivant procès-verbal du 27 mars 1789 et jours suivants, pour représenter la noblesse dudit bailliage aux états-généraux. Il avait épousé, en 1766, Ursule-Edmée *Robinet*, de laquelle sont issus :

1°. Nicolas-Guillaume Le Caruyer, mort à l'âge de 9 ans;

2°. Charles-Henri, qui suit;

3°. Gasparde-Ursule Le Caruyer de Beauvais, mariée, par contrat du 9 septembre 1786, avec Germain *Rondé de Signy*, chevalier, ancien officier au corps royal d'artillerie;

4°. Bonaventure-Jeanne-Delphine Le Caruyer de Beauvais, mariée, par contrat du 5 février 1793, avec Pierre-Jules-Joseph *de Vathaire de Guerchy* (1), chevalier, ancien officier au régiment d'Auvergne, fils d'Edme-Paul de Vathaire, chevalier, seigneur de Guerchy, ancien aide-major au régiment d'Auvergne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Françoise-Mélanie Potherat de Billy.

VII. Charles-Henri Le Caruyer, chevalier de Beauvais, élève de l'école militaire d'Auxerre, en 1779, élève sous-lieutenant d'artillerie, en 1786, aujourd'hui maire de la commune de Lainsecq, a épousé, en 1795, Marie-Thérèse-Victoire *Sapey*, dont sont issus quatre filles et trois fils, qui sont dans la carrière militaire.

SEIGNEURS DE MUCHEDENT.

I. Louis Le Caruyer, Ier du nom, écuyer, sieur de Saint-Martin et de Muchedent, en Normandie, homme d'armes des ordonnances du roi, frère puîné de Gabriel Ier Le Caruyer, obtint, en récompense de ses

(1) *De Vathaire* : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même. (Voyez *la généalogie de cette famille dans le tome XVIII du Nobiliaire, pag.* 194, *et la Notice imprimée à la lettre V de ce Dictionnaire, tom. IV, pag.* 207.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

services militaires, du roi Henri IV, au mois de septembre 1597, des lettres de noblesse, qui furent registrées en la cour des aides de Rouen, le 23 décembre 1599. Il épousa, la même année, Marguerite *Le Marinier* (1), dont il eut :

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Michel Le Caruyer, mort sans postérité;
3°. Louis II, auteur de la branche des *seigneurs de Saint-Germain*, rapportée ci-après.

II. Pierre Le Caruyer, Ier du nom, écuyer, sieur de Muchedent, né au mois d'avril 1601, servit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de Gaston, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII, et partagea avec ses frères la succession de leur père, le 8 avril 1637. Il épousa, l'an 1628, Marguerite *d'Espinay* (2), dont il eut un fils, qui suit.

III. Anne Le Caruyer, écuyer, seigneur de Muchedent, né l'an 1630, servit dans le régiment de Saint-Pol, infanterie, et ne vivait plus en 1667. Il avait épousé, en 1658, Madelaine *de Martel* (3), qui le rendit père de Gabriel qui suit.

IV. Gabriel Le Caruyer, écuyer, seigneur de Muchedent, fut maintenu dans sa noblesse par M. de la Galissonnière, intendant de la province de Normandie, le 11 juillet 1667, ainsi que Jean Le Caruyer, écuyer, sieur de Riberval, et François Le Caruyer, écuyer, sieur de la Heuze, qui servaient alors à l'armée du roi. Il fut père d'un fils, qui suit, et de deux filles dont on ignore les alliances.

V. Pierre Le Caruyer, IIe du nom, écuyer, seigneur de Muchedent, épousa mademoiselle *d'Escourt*, dont il eut :

1°. N.... Le Caruyer de Muchedent, marié, en 1761, à N.... *de Guiran de Dampierre* (4), dont il n'eut pas d'enfants;
2°. Une fille, dont on ignore la destinée.

---

(1) *Le Marinier :* De gueules, au pal d'argent, chargé de trois coquilles d'azur.

(2) *D'Espinay :* Palé d'or et d'azur de quatre pièces; au chef de gueules, chargé de quatre croisettes d'argent, posées en deux bandes.

(3) *De Martel :* D'or, à trois marteaux de sinople.

(4) *De Guiran :* D'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux colombes d'argent, becquées et membrées de gueules; à la bordure engrêlée du même.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SEIGNEURS DE SAINT-GERMAIN.

II. Louis Le Caruyer, IIe du nom, écuyer, sieur de Saint-Germain, né à Muchedent, le 31 mai 1611, servit, ainsi que son frère aîné, en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de *Monsieur*, frère de Louis XIII. Il fut maintenu dans sa noblesse, en 1667. Il épousa à Verberie, le 10 août 1649, Jacqueline *de Mondésir*, dont il eut :

1°. Jean Le Caruyer, sieur de Riberval,
2°. Franç. Le Caruyer, sieur de la Heuze,
} qui servaient dans les armées du roi en 1667 ;
3°. Claude, dont l'article suit.

III. Claude Le Caruyer, écuyer, seigneur de Saint-Germain, né à Verberie, le 8 avril 1651, servit en qualité de mousquetaire, et fut fait capitaine de dragons dans le régiment de Tessé. Il avait épousé, le 9 mai 1684, Marguerite *Le Cornu d'Orme* (1), dont il eut deux fils :

1°. François-Honnête, qui suit ;
2°. Alexandre Le Caruyer de Riberval, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Boulonnais, tué au siége de Mons, en 1746, sans avoir été marié.

IV. François-Honnête Le Caruyer, chevalier, seigneur de Saint-Germain, né à Verberie, le 25 novembre 1686, capitaine au régiment de Boulonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa à La Fère, le 21 novembre 1730, Marie-Françoise *du Royer de Bournonville* (2), qui le rendit père de François-Alexandre, qui suit.

---

(1) *Le Cornu :* De gueules, à l'aigle d'argent.

(2) *Du Royer :* Gironné d'or et d'azur de huit pièces ; à huit écussons de l'un en l'autre, et un écusson de gueules au centre de l'écu.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

V. François-Alexandre Le Caruyer, chevalier, seigneur de Saint-Germain, né au château de Savriennois, près La Fère, le 24 février 1733, servit pendant 25 ans dans la compagnie des gendarmes de la garde, d'où il s'est retiré avec le grade de capitaine de cavalerie et la croix de Saint-Louis. Il épousa à Paris, le 20 mars 1770, Bonne-Marie *Doré de Menneville* (1), dont il eut :

1°. François-Gilbert Le Caruyer de Saint Germain, né à Versailles, le 28 février 1771 ;
2°. Alexandre-François Le Caruyer, chevalier de Riberval, né à Paris, le 25 avril 1777 ;
3°. Deux demoiselles.

Armes : D'azur, à trois gerbes d'or.

de CASTANET; illustre et ancienne maison de chevalerie de Languedoc, qui a pris son nom d'une terre située à deux lieues et demie de Villefranche, en Bourgogne, laquelle est passée, vers le milieu du 14e siècle, dans une branche puînée de l'illustre maison des comtes d'Armagnac (2). Bernard de Castanet, l'un des premiers auteurs de cette maison, souscrivit, en 1162, le contrat de mariage de la fille de Roger, comte de Foix, avec Guillaume-Arnaud, seigneur de Marquefave. Bernard de Castanet, issu de Bernard I par plusieurs degrés, fut nommé évêque d'Albi, le 7 mars 1275, par le pape Innocent V. Il assista au concile tenu à Aurillac, en 1278; obtint, en 1297, la sécularisation de son chapitre, et jeta les fondements d'une nouvelle cathédrale, sous le titre de Sainte-Croix et de Sainte-Cécile. Il fut transféré au Puy, en 1308 : fut créé cardinal, évêque de Porto, le 18 décembre 1316, et mourut à Avignon, le 14 août 1317, emportant les regrets et la vénération générale par son désintéressement et sa probité sans exemple. (*Voyez* l'article d'Armagnac de Castanet.)

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lévrier

(1) *Doré* : D'azur, à six écussons d'or.

(2) *Voyez* l'Histoire généalogique de la maison de Faudoas, in-4°, pag. 135.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'argent, colleté du champ, bouclé et cloué d'or, surmonté de deux faucons d'argent; à la bordure crénelée de huit pièces d'argent; aux 2 et 3 d'argent à la cotice de pourpre; à la bordure crénelée de six pièces de gueules.

DE CHAMBARLHAC ou CHAMBARLHIAC, en Velay et en Vivarais, l'une des plus anciennes maisons de la province de Languedoc, qui tire son nom de la seigneurie *de Chambarlhac* (1) ou Chambarlhiac, située dans le Haut-Vivarais, au ci-devant diocèse de Valence, possession considérable, puisqu'elle comprenait 272 feux ou environ 1360 habitants, indépendamment des autres biens qui se trouvaient dans sa mouvance. Il paraît que cette terre est sortie de la maison de Chambarlhac à une époque très-reculée, et qu'elle est entrée dans celle de Truchet bien avant le 15e siècle, temps où cette dernière en était en possession, et qui paraît l'avoir toujours eue depuis.

La maison de *Chambarlhac* a fourni un grand nombre d'officiers distingués au service de nos rois, et un comte au chapitre noble de Brioude, en 1582.

On lit dans l'histoire du département de la Haute-Loire (Vélay), par M. Dulac de la Tour, imprimée au Puy, en 1813, que :

« Charles VI, visitant le Languedoc, s'arrêta dans la » ville du Puy, en 1394, et que ce monarque logea pen- » dant trois jours dans la maison de M. Pierre de Cham- » barlhac, chanoine de la cathédrale, issu d'une fa- » mille illustre et ancienne, qui subsiste avec l'éclat et » la distinction, qui sont inséparables du mérite. »

Raymond *de Chambarlhac*, chevalier, fut présent à la fondation de la chartreuse de Bonnefoy, le 24 juillet 1179, par Raymond, comte de Toulouse. Dans cet acte, Raymond de Chambarlhac, prend la qualité de *miles*.

Le 26 septembre 1343, Guillaume *de Chambarlhac*,

---

(1) Le nom est ainsi orthographié très-souvent dans les titres. On a donné, tom. III, pag. 139 de cet ouvrage, une Notice sur une très-ancienne maison *de Chamberlhac*, en Périgord, qui pourrait avoir la même origine.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seigneur du château et mandement de Chambarlhac, reçut un hommage de Pierre, seigneur de la Roche, dont la minute fut reçue par Pierre-Zacharie Detirangas, notaire royal.

I. Hugon DE CHAMBARLHAC DE LHERM, damoiseau, vivait en 1326; il rendit hommage, le 9 mars de la même année, à Raymond VII, vicomte de Turenne, baron de Fay, pour les biens qu'il possédait en la mouvance de cette baronnie. Il fut père de :

1°. Raymond, qui suit;
2°. Pierre de Chambarlhac, qui assista, le 4 mars 1362, à l'hommage rendu par noble Artaud de Roche à Louis d'Anduse, seigneur de la Voulte, en présence de Jean de Girbaru, notaire royal, et clerc au diocèse de Valence.

II. Raymond DE CHAMBARLHAC DE LHERM, damoiseau, rendit hommage à Guillaume Roger, IIIe du nom, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, baron d'Alais, d'Anduse et de Fay, le 3 mai 1352. Il fut père de :

1°. Pons, dont l'article suit;
2°. Pierre de Chambarlhac, chanoine de la cathédrale du Puy, qui eut l'honneur de loger pendant trois jours le roi Charles VI, en 1394.

III. Pons DE CHAMBARLHAC DE LHERM, damoiseau, seigneur de Lherm, au nom de Bermonde, *alias*, Garianne *Rochette*, sa femme, rendit hommage à Raymond-Louis de Beaufort, vicomte de Turenne, baron de Fay, le 15 novembre 1399. De leur mariage est issu :

IV. Jean DE CHAMBARLHAC DE LHERM, Ier du nom, damoiseau; qui paraît dans une reconnaissance de la rente des Estreyts, du 26 mars 1400. Il eut pour fils :

V. Jean DE CHAMBARLHAC DE LHERM, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Lherm, qui paraît dans une reconnaissance, faite en sa faveur, de la rente des Estreyts, le 10 septembre 1479. Il fut père de :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. Pierre de Chambarlhac, qui fut père de Jean de Chambarlhac, avec lequel il vivait en 1524.

VI. Louis DE CHAMBARLHAC, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Lherm, vivait le 15 avril 1510, et donna une quittance générale à Pierre et à Jean de Chambarlhac, père et fils, de la paroisse des Vostres, le 15 septembre 1524. Il eut pour fils :

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Antoine de Chambarlhac, dominicain.

VII. Jean DE CHAMBARLHAC, IIIe du nom, seigneur de Lherm, reçut quittance des biens paternels d'Antoine de Chambarlhac, son frère, religieux dominicain, le 15 avril 1510; il fit, le 21 décembre 1534, devant Archier, notaire, son testament, par lequel il institue héritier, noble Antoine de Chambarlhac, son fils; fait un legs à noble Pierre, son autre fils, et fait mention de Colombe des Estres, femme dudit Antoine; il eut pour fils :

1°. Antoine, dont l'article suit;
2°. Pierre de Chambarlhac, qui fit son testament, le 15 juillet 1557, en faveur de nobles Claude et Alexandre de Chambarlhac, ses neveux; et fit un legs à Colombe des Estres, veuve dudit Antoine de Chambarlhac, son frère, et à Pierre de Chambarlhac, leur fils;
3°. Autre Pierre de Chambarlhac, chanoine et comte de Brioude, en 1582;
4°. Louis de Chambarlhac, qui fut père de :

A. Guillaume de Chambarlhac, héritier de son oncle, Pierre de Chambarlhac, le 15 juillet 1557. Il partagea, le 24 juin 1558, avec Claude de Chambarlhac, fils d'Antoine, les biens de Jean de Chambarlhac, leur aïeul, et testa le 12 octobre 1563. Il eut pour fils, Pierre de Chambarlhac, qui fit son testament, le 23 juillet 1618, et avait épousé, le 7 mars 1566, Antonie, *dite* Marionne *des Cours*, dont :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

a. Alexandre de Chambarlhac, seigneur de Lherm, marié, le 1er juillet 1604, avec Catherine *d'Allard*, dont il eut : 1° Jacques de Chambarlhac, seigneur de Lherm, marié, le 28 avril 1647, avec Laurence *de Brenas*; 2° Alexandre de Chambarlhac, seigneur de Bascarnier, qui épousa, le 25 novembre 1659, Cyprienne *Fiautin* : 3° Antoine de Chambarlhac, seigneur de Varenne, maintenu, avec ses frères, le 28 septembre 1669;

b. Pierre de Chambarlhac, marié, le 28 septembre 1610, avec Jeanne, *alias* Janette *de Crose*, qui testa le 17 mai 1641. Il fut père de : 1° Louis de Chambarlhac de Lherm, marié, le 2 septembre 1638, avec Claude *Gubert*; 2° Pierre de Chambarlhac, mentionné dans le testament de sa mère, et maintenu, avec son frère, le 8 septembre 1669;

c. Marie, mentionnée dans le testament de son père, du 23 juillet 1618;

B. Claude de Chambarlhac, héritier, avec Guillaume de Chambarlhac, son frère, de Pierre, leur oncle, le 15 juillet 1557.

VIII. Antoine DE CHAMBARLHAC DE LHERM, Ier du nom, écuyer, épousa, par contrat du 20 mai 1527, Colombe *des Estres*, qui était veuve de lui, le 15 juillet 1557. Il en eut :

1°. Claude, dont l'article suit;

2°. Pierre de Chambarlhac, à qui Claude, son frère, fit une donation, le 16 février 1557, par acte reçu par Marion, notaire.

IX. Claude DE CHAMBARLHAC DE LHERM, Ier du nom, écuyer, épousa, par contrat du 11 janvier 1557, reçu par Istor, notaire, Anne *des Cours*, qui, étant veuve, fit une donation, le 19 mai 1607, par acte reçu par Guilhet, notaire, insinué au sénéchal du Puy, le 20 août

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

suivant, en faveur d'Antoine, *dit* le Jeune, l'un de ses fils, qui furent :

1°. Antoine, *dit* le Vieux, qui suit;
2°. Antoine de Chambarlhac, *dit* le Jeune, qui fonda la branche *de Chambarlhac* de Marthezey, rapportée en son rang.

X. Antoine DE CHAMBARLHAC, IIe du nom, dit *le Vieux*, damoiseau, seigneur de Lherm, épousa, par contrat du 21 mai 1581, Marguerite *Guillot*, et rendit hommage au seigneur baron de Fay, le 16 mars 16..1. Ses enfants furent :

1°. Jean *l'Aîné*, dont l'article suit;
2°. Jean *le Jeune*, qui fonda la branche des barons de Chambarlhac de l'Aubepain, rapportée en son rang;
3°. Alexandre de Chambarlhac, qui, comme procureur fondé de noble Jean, son frère, rendit hommage au baron de Fay, le 17 août 1639, avec dérivation de l'hommage rendu, en 1352, par noble Pons de Chambarlhac, son septième aïeul;
4°. Marguerite de Chambarlhac, mariée, par contrat du 4 octobre 1644, avec Pierre *Blanc de Molines*, seigneur de Champs, fils de Henry Blanc de Molines, et de Catherine Bayle.

XI. Jean DE CHAMBARLAC, IIIe du nom, seigneur de Costechaude, au diocèse du Puy, épousa, le 22 février 1637, Charlotte *Jolivet*, et fit son testament le 21 juin 1667. Il eut pour fils :

XII. Antoine DE CHAMBARLHAC, IIIe du nom, seigneur de Costechaude, maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant de la province de Languedoc, du 25 septembre 1669. Il avait épousé, par contrat du 12 janvier 1671, Marie *Blanc de Molines*, dont il eut :

1°. Claude, dont l'article suit;
2°. Antoine de Chambarlhac, qui fonda la seconde branche rapportée ci-après.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XIII. Claude DE CHAMBARLHAC, capitaine dans un régiment provincial, épousa, par contrat du 25 juillet 1701, demoiselle Marianne de *Clavieres*. De ce mariage est issu :

XIV. Pierre-Guillaume DE CHAMBARLHAC, écuyer, seigneur de Beaupré, de Montregard et autres places, marié, par contrat du 26 janvier 1745, avec dame Éléonore *de Bannes*. Ce contrat fut reçu par Demeure, notaire. Il servit comme lieutenant dans le régiment d'Auvergne, fit son testament, le 30 juillet 1782, devant Verdier, notaire, et institua pour son héritier messire Joseph-Florimond de Chambarlhac, son fils, qui suit.

XV. Joseph-Florimond, baron DE CHAMBARLHAC, chevalier de Saint-Louis, chef de division, lieutenant-colonel dans le corps des chevaliers de la couronne, par brevet de S. M. et de MONSIEUR, frère du roi, du 18 novembre 1791, a épousé, le 5 avril 1806, mademoiselle Pierrette-Josephe *de Solmes de Verac*, fille légitime de Jacques de Solmes de Verac, ancien gendarme de la garde, et de dame Rose de Chambarlhac. De ce mariage sont issues :

1°. Marie-Adèle de Chambarlhac;
2°. Marie-Éléonore de Chambarlhac;
3°. Marie-Victorine de Chambarlhac.

SECONDE BRANCHE.

XIII. Antoine DE CHAMBARLHAC, IVe du nom, seigneur de Montgros, second fils d'Antoine de Chambarlhac, IIIe du nom, et de Marie Blanc de Molines, eut pour fils :

XIV. Antoine DE CHAMBARLHAC, V^e du nom, né le 12 novembre 1708, seigneur de Montgros, qui épousa Catherine *Joanique*, et donna procuration, le 22 mai 1752, à André de Chambarlhac, son fils aîné, pour l'autoriser à se marier. Ses enfants furent :

1°. André, dont l'article suit;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Claude de Chambarlhac de Montgros, seigneur de la Bessée, marié, par contrat du 13 février 1753, avec demoiselle Marie *Mollin*. Il mourut à l'armée;

3°. Un autre fils mort au service.

XV. André DE CHAMBARLHAC, seigneur de la Chaux, officier, puis lieutenant-colonel au régiment du Roi, major de la place de Maubeuge, épousa, d'après la procuration de son père, en 1752, Marie *Mathieu*, de laquelle il a eu :

XVI. Dominique-André, baron de CHAMBARLHAC, né le 17 mai 1754, lieutenant-général au corps royal du génie, commandeur de la Légion-d'Honneur, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut d'abord cadet au régiment du Roi, depuis le 1er janvier 1763 jusqu'en 1773, qu'il passa lieutenant en second du génie à l'école de Mézières; fut reçu ingénieur, le 18 janvier 1775; capitaine, le 30 mars 1786; lieutenant-colonel, le 8 novembre 1792; chef de brigade, directeur des fortifications, le 21 mars 1795; général de brigade, le 1er février 1805; lieutenant-général, par ordonnance du 20 août 1814; commandeur de la Légion-d'Honneur, le 15 août 1806; chevalier de Saint-Louis, le 27 juin 1814; et admis à la retraite en vertu de l'ordonnance du 1er août 1815. Employé à l'armée des Vosges, en 1792, il a soutenu le siége du fort de Vauban, où il a été fait prisonnier de guerre, le 14 novembre 1793, et conduit en Hongrie. Rentré en France, le 23 septembre 1795, il se trouva aux différentes affaires et batailles de l'armée du Rhin et Moselle, en l'an IV; fut blessé à la jambe par un boulet à ricochet, au siége de Kehl, en l'an V; servit à l'armée d'Allemagne, en l'an VI, et en l'an VII, au siége de Philisbourg; fut chargé de la démolition des places de Cassel, Ehrenbreistein et Dusseldorff, en l'an VIII et l'an IX; servit au siége de Gaëte, armée de Naples, en 1806; aux siéges de Magdebourg, Colberg, et Stralsund, à la grande armée, en 1807 et 1808; défendit la citadelle de Passau, à l'armée d'Allemagne, en 1809; fut nommé commandant du génie en Hollande, par ordre du 21 septembre 1810; commandant du génie à Dantzick, en 1811; servit à la grande armée,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1812; fut commandant du génie à Stettin, en 1813, où il fut fait prisonnier, et rentra en France à la paix, en 1814.

BARONS DE CHAMBARLHAC DE L'AUBEPAIN.

XI. Jean DE CHAMBARLHAC DE LHERM, *le Jeune*, IVe du nom, écuyer, second fils d'Antoine de Chambarlhac, seigneur de Lherm, damoiseau, et de Marguerite Guillot, épousa, par contrat du 22 novembre 1654, Marie *Blanc de Molines*, et testa le 29 juin 1671. Il eut pour fils :

XII. Jean DE CHAMBARLHAC DE LA CHAUMETTE, Ve du nom, écuyer, marié, par contrat du 27 novembre 1698, avec Marie-Thérèse *Allirand*, dont il eut :

XIII. Jean-Antoine DE CHAMBARLHAC DE L'AUBEPAIN, Ier du nom, chevalier, marié, par contrat du 16 septembre 1723, avec Marie-Madelaine *de Goyx*. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Antoine, dont l'article suit;
2°. Louis-Joseph de Chambarlhac, premier capitaitaine commandant au régiment d'Auvergne infanterie, avec lequel il fit la campagne de 1760, et fut blessé cette année au combat près de Rhinberg, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XIV. Jean-Antoine DE CHAMBARLHAC DE L'AUBEPAIN, Ier du nom, chevalier, député à l'assemblée provinciale de la noblesse du Puy et du Vélay, épousa, par contrat du 21 novembre 1750, Isabeau *de Sahuc*. De ce mariage est issu :

XV. Jacques-Antoine, baron de CHAMBARLHAC DE L'AUBEPAIN, né en 1754, ancien officier au régiment d'Auvergne, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur; ainsi que son oncle Louis-Joseph, et son père, il a été plusieurs fois

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

député de la noblesse aux états provinciaux du diocèse du Puy et de Vélay. Il est père de :

1°. Jean-Antoine de Chambarlhac, lieutenant-colonel au premier régiment des chasseurs à cheval du roi, chevalier de la Légion-d'Honneur, admis aux pages de MONSIEUR, frère du roi, d'après le certificat de M. le Maistre, généalogiste, du 9 mars 1786;
2°. Alexandre de Chambarlhac, lieutenant au 64e régiment de ligne;
3°. Louis-André-Antoine de Chambarlhac.

BRANCHE DE CHAMBARLHAC DE MARTHEZEY.

X. Antoine DE CHAMBARLHAC, IIe du nom, *dit* le Jeune, écuyer, seigneur de la Roche-lès-Fay, au diocèse du Puy, second fils de Claude de Chambarlhac de Lherm, et d'Anne des Cours, épousa, par contrat du 27 novembre 1606, reçu par Jordon, notaire, noble Sébastienne *de Chambon*, fille de noble Étienne de Chambon. Anne des Cours lui fit une donation, par acte passé devant Guilhot, notaire, le 19 mai 1607, insinuée au sénéchal du Puy, le 20 août. Sébastienne de Chambon était veuve d'Antoine de Chambarlhac, lorsque, par acte reçu par Bort, notaire, elle donna quittance, le 23 juillet 1639, de la somme de 60 livres qu'elle déclara vouloir employer à l'arrière-ban, ayant alors la curatelle de Claude de Chambarlhac, son fils, qui suit :

XI. Claude DE CHAMBARLHAC, Ier du nom, écuyer, seigneur de Fontmourette et de la Roche-lès-Fay, épousa, par contrat passé devant Rion, notaire, le 24 octobre 1638, Isabeau *de Cortial*, fille de noble Jean de Cortial, seigneur de Villelongue, et de Françoise du Pont. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Bezons, intendant en Languedoc, le 13 décembre 1668. De son mariage sont issus :

1°. Charles, dont l'article suit;
2°. Florimond de Chambarlhac, écuyer, seigneur de l'Arzalier, qui servit en qualité de volontaire dans le régiment de Saint-Cierge, cavalerie,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ainsi que l'atteste un certificat du sieur de la Barge, du 15 décembre 1667. Il fit un don à Charles de Chambarlhac, son frère, lors de son mariage avec Marguerite Tardy de Grangeneuve;

3°. Alexandre de Chambarlhac, seigneur des Grangers, vivant en 1689;

4°. N.... de Chambarlhac, femme de Louis *de Besson du Bouchet,* écuyer, seigneur de Sallacrap, vivant en 1689.

XII. Charles DE CHAMBARLHAC, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Roche, épousa, par contrat passé devant Chomel, notaire royal, le 6 octobre 1689, Marguerite *de Tardy de Grangeneuve*, fille de noble Durand Tardy, sieur de Grangeneuve, et de demoiselle Catherine de Cellières. Il fit registrer ses armes à l'armorial général, le 30 mars 1698. Il eut, entr'autres enfants :

1°. Claude II, dont l'article suit;

2°. Florimond de Chambarlhac, écuyer, sieur de la Roche, qui fut présent au contrat de mariage de Claude, son frère. Il devint officier au régiment d'Aunis, et s'allia avec Anne-Marie *de la Grevol*, dont il eut une fille unique :

Marie-Madelaine de Chambarlhac, mariée le 28 décembre 1745, avec Charles-Barthélemi *de Chambarlhac de Marthezey*, son cousin-germain.

XIII. Claude DE CHAMBARLHAC, IIe du nom, écuyer, sieur de Marthezey, épousa, par contrat du 9 décembre 1722, passé devant du Moinet et Aulhanier, notaires royaux, Marie-Madelaine *de Mayosson*, fille de Jean-François de Mayosson, sieur de la Geneventière, et de feu dame Anne de l'Hospital. Leurs enfants furent :

1°. Charles-Barthélemi, dont l'article suit;

2°. Marianne de Chambarlhac de Marthezey, religieuse de la congrégation de Saint-Joseph de la ville de Saint-Didier, vivante en 1773.

XIV. Charles-Barthélemi DE CHAMBARLHAC, écuyer, seigneur de Marthezey, épousa, par contrat passé de-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vant Lardon, notaire royal, le 28 décembre 1745, Marie-Madelaine *de Chambarlhac*, sa cousine-germaine, dont il eut :

XV. Charles de CHAMBARLHAC, IIe du nom, écuyer, seigneur de Marthezey, marié, par contrat passé devant Basset, notaire royal, le 13 septembre 1773, avec Françoise *Randon*, fille de feu Jean-Marie Randon, et de Jeanne Souchon. Leurs enfants furent :

1°. Charles-Marie-François, qui suit ;
2°. Louis de Chambarlhac, } morts au service.
3°. Joseph-Gabriel de Chambarlhac, }

XVI. Charles-Marie-François DE CHAMBARLHAC DE MARTHEZEY, écuyer, a épousé, par contrat passé devant Coissieu, notaire à Saint-Peray, le 22 janvier 1812, Hélène-Zoé *Barnaud de Villeneuve*, fille d'Étienne Barnaud de Villeneuve, ancien capitaine au régiment d'Auxerrois infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feu Marie-Madelaine Tracol. Leurs enfants sont :

1°. Charles-Camille de Chambarlhac, né à Firminy, le 11 octobre 1812 ;
2°. Marie-Madelaine-Adèle de Chambarlhac, née à Firminy, le 12 mars 1814.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent, becquées et membrées de gueules.

La branche de l'Aubepain écartèle au 2 d'or, à l'aubépin terrassé de sinople, qui est *de l'Aubépain ;* au 3 de sinople, à un camp de trois tentes d'argent, celle du milieu supérieure, qui sont des armes *de récompense militaire.*

CHAMPAGNE, *comté.* Du temps de César, la Champagne était habitée par les *Tricasses,* les *Remi,* les *Catalauni,* les *Senones,* les *Lingones* et par une partie des *Meldæ.* Sous l'empire d'Honorius, la Champagne fai-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sait partie de la seconde Belgique et de la quatrième Lyonnaise. Les *Lingones* dépendaient de la première Lyonnaise. Vers l'an 456, Mérovée se rendit maître de Reims et de Châlons; mais la Champagne ne fut entièrement conquise par les Francs que sous Clovis. Après la mort de ce monarque, et le partage de ses états entre ses enfants, la Champagne passa successivement aux rois d'Austrasie, de Neustrie et d'Orléans et de Bourgogne, sans qu'aucun de ces princes ait jamais possédé entièrement ce pays. Herbert, comte de Vermandois, mort en 943, est le premier prince qui ait rendu le comté de Troyes ou de Champagne héréditaire dans sa famille. Cette première race des comtes de Champagne s'éteignit dans la personne d'Étienne Ier, petit-fils d'Herbert, mort en 1019, ou en 1030, selon M. Pithou.

Eudes, comte de Blois, comme plus proche héritier d'Étienne, se mit en possession de ses états de *Champagne* et de *Brie*. Le roi Robert, qui prétendait les réunir à la couronne, se détermina à lui en accorder l'investiture. Jeanne, comtesse de Champagne et de Brie, reine de Navarre, épousa, l'an 1284, le roi Philippe le Bel. Louis Hutin, leur fils, succéda à cette princesse, l'an 1305, dans le comté de Champagne et le royaume de Navarre. En 1361, les comtés de Champagne et de Brie furent réunis à la couronne, et n'en ont pas été séparés depuis.

Armes. Les comtes de Champagne et de Brie de la seconde race portaient : *D'azur à la bande d'argent, accostée de deux cotices vidées et contrepotencées d'or.*

DE CHEFDEBIEN. Nous croyons devoir insérer ici quelques développements à la généalogie imprimée sur cette famille, tom. IV, pag. 346 de cet ouvrage.

I. Robert DE CHEFDEBIEN, écuyer, seigneur de Painparé, eut *de Mathurine Lemoyne*, son épouse :

1°. Charles, qui suit;
2°. Gilles de Chefdebien, qui, avec son frère Charles, Anne Pannetier, Gilles du Vivier, et Jean Dupré, obtint de Léon X un bref qui les

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

autorise à avoir un autel portatif, à faire dire la messe dans des lieux interdits, etc. Renée, sa fille, épousa François *Myron*, fils de François Myron, seigneur de Beauvoir et de Linières, et de Geneviève de Morvilliers;

3°. François de Chefdebien, général des finances en Languedoc, fut marié deux fois et ne laissa point d'enfants; il eut un fils adoptif, nommé *Mathurin*, conseiller au grand-conseil, et président de la cour des aides de Montpellier, qui fut père de François, chevalier, seigneur de Caxac, président de la chambre des comptes, dont la fille unique, nommée Charlotte, fut mariée à Jacques-Philippe *de Baderon*, chevalier, seigneur de Maussac, président en la même chambre des comptes de Languedoc.

II. Charles DE CHEFDEBIEN, écuyer, seigneur de Chavenay et de Painparé, prit possession dudit Chavenay, par droit de retrait-lignager, le 28 mai 1535, en présence de Louis Gaultier, notaire. Il épousa, par contrat passé devant Galibert Damalry, notaire à Chavenay, le 15 décembre 1541, Martine *de Noyelles*, fille de Roland de Noyelles et de Françoise de Rosseau, dame de La Busardière. En considération de ce mariage, sa belle-mère lui donna les dîmes qu'elle possédait dans les paroisses de Blou, Longué et ailleurs, par acte passé devant Laurent Bargnet, notaire de la Baronie de Romefort, le 10 septembre 1542. Sa veuve fit testament en faveur de René, leur fils unique, qui suit, dans le château de Puisserguier, le 3 juillet 1579, pardevant André Gizard, notaire à Puisserguier.

III. René DE CHEFDEBIEN, baron de Puisserguier, seigneur de Chavenay, etc., épousa : 1° par contrat du 27 octobre 1574, passé devant Pierre Denemause, notaire de Montpellier, Marguerite *de Bandinel*, fille de Jean-Antoine de Bandinel, président en la chambre des comptes de Montpellier et de Françoise de La Croix-Castries; 2° Catherine *d'Auderic de Savinhac*, sœur de Charles d'Auderic, chevalier de Malte, laquelle, en qualité de femme et procuratrice dudit baron de Puisserguier, transigea avec Françoise de La Croix, mère

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la première femme de son mari; acte qui fut reçu le 7 novembre 1594, par Noël Planque, notaire de Montpellier. René vendit sa terre de Puisserguier, en 1595, fonda des prières dans l'église de Vézières, sur la sépulture de son père et de ses prédécesseurs, le 24 décembre 1596; vendit la terre de Chavenay à très-illustre dame religieuse et princesse, madame Éléonore *de Bourbon*, abbesse du monastère et ordre de Fontevrault, par acte reçu, le 10 décembre 1596, par René Leriche, notaire royal en la sénéchaussée de Saumur; acheta la place, terre et seigneurie noble d'Armissan, par acte du 14 juillet 1597, passé devant Durand Bosquet, notaire royal de Narbonne. Tous ses enfants du second lit moururent en bas âge, et il laissa seulement de Marguerite de Bandinel :

1°. René, second du nom, qui, au nom de son père, remit les dénombrements, et rendit hommage au roi en la chambre du conseil de la cour de M. le sénéchal de Carcassonne, pour les seigneuries d'Armissan, du Quatourze, et la coseigneurie de Saint-Pierre d'Ellec, le 24 juin, et le 1er juillet 1608; il servit dans l'armée royale au siége de Montauban, et mourut de ses blessures, en 1621 (1);

2°. Jean-François, qui suit.

IV. Jean-François DE CHEFDEBIEN, seigneur d'Armissan, du Quatourze et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fit un partage et un accord avec son frère, le 31 janvier 1615, par-devant Durand Bosquet, notaire de Narbonne. Par contrat reçu par le même notaire, le 1er septembre 1622, il

---

(1) René, Ier du nom, passa sa vie dans les combats, et fut doué d'une valeur peu commune. Le 29 juin 1586, étant sorti de son château de Puisserguier avec quatorze des siens, sa troupe fut mise en déroute; mais lui seul soutint la charge de quatre. Sa bravoure et sa probité lui méritèrent cette épitaphe, que l'on voit au milieu du sanctuaire de l'église paroissiale d'Armissan : *Ci gît noble René de Chefdebien, écuyer, seigneur d'Armissan et autres lieux, qui, après avoir vécu 60 ans en homme de bien, et reçu 28 blessures pour le service du roi, décéda le 17 janvier 1615. Dieu lui fasse miséricorde. Amen.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

épousa Marguerite *de Vieu*, fille de Jacques de Vieu, gouverneur du château d'Angles, et de Françoise Bonafous. Françoise de La Croix, son aïeule maternelle, lui légua 1000 livres par son testament, reçu, le 6 mars 1624, par Guillaume Barral, notaire d'Agde. En qualité d'héritier de sa mère et de son frère, et de légataire de Jean de Bandinel, son oncle maternel, et de Françoise de La Croix, son aïeule maternelle, il transigea avec Jean-Antoine de Bandinel, sieur de Sigaret, son cousin-germain, le 3 janvier 1629, par-devant Antoine Austry, notaire d'Agde; rendit hommage au roi à raison de ses terres, le 31 juillet 1631, et fut breveté gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, le 6 février 1639. Le certificat de son service en cette qualité est du 14 mars de la même année. Il servit dès sa jeunesse; assista à la plupart des siéges et combats de son temps; fut blessé plusieurs fois, surtout au combat de Leucate, où il était des plus avancés, comme il paraît par le certificat de M. le maréchal de Schomberg, en date du 13 mars 1639. C'est principalement en récompense de ses services que le roi accorda le titre de VICOMTE à ses descendants, par des lettres-patentes données à Poitiers, en décembre 1651. Son testament, dans lequel il fait mention de tous ses enfants, fut reçu, le 25 février 1644, par Jacques Cassaignes, notaire de Narbonne. Le 14 décembre 1648, Pierre Falconis, notaire de Narbonne, reçut le testament de sa veuve, dont il avait eu :

1°. Henri-René, qui suit;

2°. Étienne-César de Chefdebien d'Armissan, sieur du Quatourze, capitaine de chevau-légers dans le régiment des Montiers de Mérinville, en 1653; de cavalerie au régiment de Marey, dans l'armée de Portugal, en 1662; major du régiment de cavalerie de Bulonde dans l'armée française, en Portugal, le 1er janvier 1667; lieutenant-colonel du même régiment, le 26 juin de la même année; fut maintenu en sa qualité de noble d'extraction, avec Gilibert, son frère, et le vicomte d'Armissan, son neveu, par jugement souverain de MM. les commissaires du roi, le 14 janvier 1669; servit dans les occasions les plus périlleuses du siége de Candie, depuis le 19 juin jusqu'au 29

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

août 1669. dont il eut un certificat de F. Vincent Rospigliosi, général des galères de la religion, et eut ordre de M. le prince de Condé pour commander à Vic, en 1673. Par son testament du 9 avril 1675, reçu par Jacques Cassaignes, notaire de Narbonne, il institua son héritier messire Gilibert de Chefdebien d'Armissan, son frère germain, capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Il mourut à Paris, en 1684 : et son testament fut ouvert et publié, le 13 janvier 1685, par André Rigaud, notaire de Narbonne;

3°. Jean-François de Chefdebien d'Armissan, second du nom, sieur de Caseneuve, capitaine dans le petit vieux régiment de Saint-Même, en 1654; fut nommé major du même régiment, en 1659. Il était major du régiment de Bourbonnais, lorsqu'il eut ordre de M. le prince de Condé de commander à Thiel, en 1673. Il épousa, en 1675, Polixène *de Sacqui*, fille de Louis de Sacqui, lieutenant-colonel du régiment de Bourbonnais, gouverneur des château et vallée de Queyras, et de Françoise de Perron, dont le contrat fut reçu par Antoine Martelly, notaire d'Ollioules; il fut lieutenant de roi du château Trompette, en 1676; gouverneur de Queyras, par la démission de son beau-père, en 1685. Ayant donné sa démission en faveur de son neveu, en 1692, il eut des lettres de commandement. Il fit son testament, reçu par Bailly et de Villaines, notaires au Châtelet de Paris, le 14 mai 1692, et mourut le lendemain;

4°. Jean de Chefdebien d'Armissan, sieur de Combelongue, prêtre, docteur en théologie, chanoine à Aleth, chanoine à Narbonne, ensuite prieur-curé de Coursan;

5°. Gilibert, qui suivra après la postérité de son frère;

6°. Marie-Marguerite de Chefdebien, mariée, en 1643, à François *de Casteras*, baron de Sournia, sieur Delpuch, gouverneur du château de Quéribus;

7°. Marguerite de Chefdebien, } religieuses professes dans l'abbaye royale de N.-D. des Oleux, au diocèse de Narbonne, en 1650.
8°. Garsinde de Chefdebien, }

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

V. Henri-René DE CHEFDEBIEN, chevalier, vicomte d'Armissan, baron de l'Haute, seigneur du Quatourze, du Villars, de Fargues et autres places, né le 16 septembre 1623, baptisé, le 30 mai 1624, paroisse de Saint-Just de Narbonne, fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, par brevet du 26 juillet 1651; obtint, par lettres du mois de décembre de la même année, pour lui, ses successeurs et ayant-cause, l'érection de sa terre d'Armissan en *vicomté*, en récompense de ses services militaires et de ceux de ses prédécesseurs, « notamment de Jean-François de Chefdebien, son père, lequel, poussé d'une généreuse émulation, a passé sa vie sous le faix honorable des armes, entr'autres au secours de Leucate, où il fut grièvement blessé, desquelles blessures il est mort. » Ces lettres furent registrées à la cour des comptes de Montpellier, le 18 janvier 1653, et au bureau des finances, le 18 avril 1661. Le roi, en considération de ses services, lui avait fait don de ses droits sur les terres de Fontlaurier et autres, le 30 juillet 1652, ainsi que des droits de lods sur la terre et baronnie de l'Haute, le 26 avril 1659. Il avait épousé : 1° par contrat passé par-devant Fulcrand Amiel, notaire de Béziers, le 1er octobre 1651, Marie-Anne *de Lom*, fille de Jean de Lom, trésorier général de France, et d'Anne de Seigneuret; 2° par contrat passé devant Antoine Chopy, notaire de Narbonne, le 5 juin 1656, Isabeau *de Reboul*, fille de Raulin de Reboul, seigneur de Marmorières, et de Marie de Rouch. Il fit son testament par-devant Jacques Cassaignes, notaire de Narbonne, le 15 mars 1665, testament par lequel, après avoir institué son fils aîné son héritier universel, et fait des legs à ses autres enfants, il laissa le soin de ses honneurs funèbres à Isabeau de Reboul, sa seconde femme, et à Étienne-César, Jean-François, Jean et Gilibert de Chefdebien, ses frères. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1°. Jean-Henri-René de Chefdebien, chevalier, vicomte d'Armissan, qui, étant âgé d'environ 15 ans, fut maintenu dans sa qualité de noble d'extraction, le 14 janvier 1669, avec Etienne-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

César et Gilibert, ses oncles. Il mourut sans avoir été marié;

Du second lit :

2°. Jean-François, dont l'article suit;
3°. Blanche de Chefdebien, mariée, en 1686, à Louis *de Chambert,* seigneur de Bizanet, de Saint-Amans et autres places;
4°. Françoise-Marguerite de Chefdebien, morte sans alliance.

VI. Jean-François DE CHEFDEBIEN, IIIe du nom, chevalier, vicomte d'Armissan, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de Queyras, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, baptisé le 3 février 1663, paroisse Saint-Just de Narbonne, épousa, par contrat reçu, le 19 juillet 1700, par Jean Rouan, notaire de Narbonne, Anne-Louise *de Chefdebien d'Armissan,* fille de Gilibert de Chefdebien d'Armissan et de Marie Isabeau d'Auderic d'Alcoynes de Lastours, du consentement de Jean de Chefdebien d'Armissan, oncle des parties, et du conseil de Henri et Jean-François, frères de l'épouse. Il n'eut qu'une fille, Marie-Thérèse, qui suit, et mourut à l'armée dans le Milanais. Son testament, du 1er février 1702, reçu par Jean Rouan, notaire de Narbonne, fut publié par le même notaire, le 3 août de la même année. Anne-Louise de Chefdebien, vicomtesse d'Armissan, sa veuve, rendit hommage au roi en la cour des comptes de Montpellier, le 4 décembre 1722.

VII. Marie-Thérèse DE CHEFDEBIEN D'ARMISSAN, baptisée le 3 juillet 1701, paroisse Saint-Just de Narbonne, épousa, par contrat reçu par Jean Rouan, notaire de Narbonne, le 21 septembre 1722, Antoine-Marie *de Ponte,* comte d'Albaret, fils d'Étienne de Ponte, comte d'Albaret, et de Marie-Marguerite de Birague de Visque, lequel Étienne de Ponte sortait de la même maison dont étaient Pierre de Ponte, grand-maître de l'ordre de Malte, en 1534, plusieurs chevaliers de l'ordre de l'Annonciade, etc. Elle fut mère de :

1°. Joseph-Louis de Ponte, comte d'Albaret, che-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

valier, commandeur des ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie;

2°. D'Anne-Luc de Ponte d'Albaret, évêque de Sarlat;

3°. De Jean-François-Marie-Étienne de Ponte, vicomte d'Albaret, marié, le 10 avril 1759, à Josephe-Thérèse-Ange *Delpas*, fille de Don Ange-Charles-Joseph Delpas, marquis de Saint-Marsal, et de Dona Marie-Marguerite-Jeanne-Ignace de Ros, dont il a eu plusieurs enfants.

V. Gilibert DE CHEFDEBIEN D'ARMISSAN, né le 7 novembre 1639, baptisé le 9 octobre 1651, paroisse Saint-Just de Narbonne, lieutenant de la compagnie Mestre-de-Camp du régiment de Poitou, en 1655, capitaine au régiment d'Ollier, en 1664, au régiment d'Enghien, incorporé dans le régiment de la reine, en 1668, eut ordre de servir à la suite du régiment de Cravates, en 1670, et par lettre de passe au régiment de Gassion, en 1671. S'étant joint avec Étienne César, son frère, à la production du vicomte d'Armissan, leur neveu, ils furent ensemble déclarés nobles et issus de noble race et lignée par MM. les commissaires du roi, à Montpellier, le 14 janvier 1669, et comme tels inscrits par noms, surnoms, armes et lieu de leur demeure, dans le catalogue des véritables nobles de la province de Languedoc. Il rendit hommage au roi en la cour des trésoriers de France de Montpellier, le 22 août 1679, à raison des seigneuries de la Haute et Basse-Planasse. Il rendit aussi hommage au roi en la cour des comptes de Montpellier, le 13 octobre 1691, tant de son chef qu'au nom du vicomte d'Armissan, son neveu, à raison de la terre et vicomté d'Armissan. Son testament fut reçu, le 21 juin 1699, par Jean Rouan, notaire de Narbonne; il mourut cette année là. Sa veuve demanda et obtint la confirmation du jugement de maintenue de noblesse, le 20 décembre de la même année. Il avait épousé, par contrat passé devant Antoine de St.-Jacques, notaire de Narbonne, le 31 juillet 1677, Marie-Isabeau *d'Auderic d'Alcoynes de Lastours*, fille de Henri, qui avait été tué au siége d'Orbitello, et de Henriette Dupac de Ponserme, et nièce de Sébastien d'Auderic, chevalier de Malte. L'acte de ce mariage eut lieu de l'avis et agrément d'Étienne-César et de Jean-François,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

frères de l'époux, ainsi que de dame Isabeau de Reboul vicomtesse d'Armissan, veuve de son frère aîné.

Gilibert de Chefdebien eut pour enfants : Anne-Louise, née le 18 août 1678, et mariée à Jean-François, troisième du nom, son cousin-germain ; Henri, qui ne fut point marié, et Jean-François, qui suit.

VI. Jean-François DE CHEFDEBIEN D'ARMISSAN, IVe du nom, seigneur de la Haute-Planasse, né le 10, baptisé le 20 juillet 1683, paroisse Saint-Just de Narbonne, lieutenant d'infanterie au régiment de Piémont, en 1701, devint chef des nom, armes, titres et prérogatives de la maison de Chefdebien, en 1702, par la mort de Jean-François, troisième du nom, son beau-frère, et son cousin-germain. Il épousa, par contrat passé devant Jean Rouan, notaire de Narbonne, le 16 février 1711, Marie-Marguerite *de Chambert*, sa cousine, nièce d'Anne de Chambert, chevalier de Malte, et fille de Louis de Chambert, seigneur de Bizanet, Saint-Amans et autres places, et de Blanche de Chefdebien d'Armissan. Son testament, du 24 septembre 1748, fut reçu par Jean Martin, notaire de Narbonne ; et celui de sa veuve fut reçu, le 5 janvier 1755, par Pierre-Paul Maupel, notaire de Narbonne, ouvert et publié par le même, le 14 août de l'année suivante. Leurs enfants furent :

1°. Jean-Louis-Joseph de Chefdebien d'Armissan, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, tué à Rosbach, le 5 novembre 1757 ;
2°. François-Anne, qui suit.

VII. François-Anne DE CHEFDEBIEN, chevalier, vicomte de Chefdebien d'Armissan, baron de l'Haute, seigneur de Bizanet, Saint-Amans, le Villars de Fargues, le Peyrou et autres places, coseigneur de Narbonne, de Moussan et de Cuxac, ancien capitaine au régiment de Piémont infanterie, pendant les guerres de Bohême et de Flandre, prisonnier au siége de Prague, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de division des canonniers gardes-côtes de Narbonne, né le 13 mai 1718, baptisé le 16 du même mois, paroisse de Saint-Just de Narbonne, a épousé, par contrat passé devant Jean Martin, notaire de Narbonne,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le 24 juin 1752, Gabrielle *de Solas*, fille de François de Solas, seigneur de Montlaurez, et de Gabrielle-Priscile-Françoise d'Alphonse, dame de Malvezin, dont il a eu un grand nombre d'enfants, notamment ceux qui suivent :

1°. François-Marie de Chefdebien d'Armissan, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, major à la suite du régiment des chasseurs de Malte, né le 15, baptisé le 17 avril 1753, paroisse Saint-Just de Narbonne;

2°. Marie-Louis-Paul, élève d'artillerie à Bapaume, compris dans la grande réforme de 1772, major d'une brigade d'infanterie nationale au service de l'état de Virginie, en 1778, né le 28 mars, baptisé le 1er avril 1754, paroisse Saint-Just de Narbonne;

3°. Paul-Serge-Anne, chevalier de Malte, capitaine au régiment d'Anjou infanterie, né le 12, baptisé le 16 juin 1755, paroisse Saint-Paul de Narbonne;

4°. François-René, prêtre, licencié en droit, né le 19, baptisé le 20 mai 1760, paroisse la Major de Narbonne;

5°. François-Guillaume-Gabriel, chevalier de Malte, lieutenant des vaisseaux du roi, né le 14, baptisé le 15 février 1763, paroisse la Major de Narbonne;

6°. Louis-François-Gabriel, chevalier de Malte, sous-lieutenant de remplacement au régiment d'Anjou, né le 13, baptisé le 14 février 1767, paroisse la Major de Narbonne;

7°. Marie-Joseph-Louis, né en 1776, présenté pour être reçu de minorité dans l'ordre de Malte, mort en 1778, pendant que l'on faisait ses preuves.

Armes. Voyez le tome IV de cet ouvrage et la planche héraldique qui termine ce volume.

DE CHILLAUD, ou CHILHAUD, en Périgord; famille noble, distinguée par ses services, et par son attachement et sa fidélité à ses souverains. Pierre Chillaud fit son testament, le 10 mai 1549, par lequel il nomma

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bertrand Chillaud, son oncle, tuteur et curateur des enfants qu'il avait eus de Catherine-Chalup, sa femme, fille de Jacques Chalup, conseiller au sénéchal de Périgueux, et de Françoise Pastoureau : ses deux fils aînés étaient Antoine, seigneur de Pronsaut, et Jean, seigneur des Fieux, qui furent anoblis, en 1584, par le roi Henri III. D'Antoine de Chillaud, sont venus les seigneurs de Pronsaut et d'Adian, près de Périgueux, et de Soumensat en Agénois. Les seigneurs de Fonlosse, en la paroisse de Luzignac en Périgord, descendent d'un autre frère d'Antoine et de Jean.

Jean de Chillaud, seigneur des Fieux, fut l'un des hommes les plus braves de son temps; ce fut lui, qui, secondé par quelques-uns de ses compatriotes, aussi valeureux et aussi déterminés que lui, délivra la ville de Périgueux du joug des Huguenots, le jour de Sainte-Anne, 26 juillet 1581; c'est en mémoire de cette action héroïque, que ce jour-là, on fesait, tous les ans en cette ville, une procession générale, après laquelle il y avait un sermon, où entrait toujours l'éloge de Jean de Chillaud; toutes les autorités y assistaient, et les membres de la famille de Chillaud y occupaient la première place.

Jean de Chillaud devint vice-sénéchal du Périgord, et maire de Périgueux. Il eut de Paule de la Porte, sa seconde femme, Bertrand de Chillaud, marié à Isabeau de Fayole, fille de Philippe et de Catherine de Taillefer. De lui sont issus les seigneurs de Charensac, en Périgord, et de Paranchères, près Sainte-Foy-sur-Dordogne.

Jean de Chillaud, fils aîné de Bertrand, fut seigneur des Fieux, de la Chapelle-Gonaguet et de la Jarte, en la paroisse de Coursac. Il ne laissa que deux filles de Jeanne-Claude de Lasteyrie-du-Saillant, sa femme, fille de Jean, et de Gabrielle du Puy, héritière de la Jarte:

1°. Isabeau de Chillaud, mariée, en 1660, à François *d'Anglars*, seigneur de Pechauré, fils de Raimond, seigneur du Claux et de N... d'Escars-de-Cavaignac;

2°. Marthe de Chillaud, qui épousa Jean *de Lasteyrie-du-Saillant*, fils de Raimond et d'Isa-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

beau d'Escars, auquel elle porta le fief de la Jarte.

Toutes ces différentes branches sont aujourd'hui éteintes; le dernier rejeton de la branche des seigneurs de Paranchères a été tué, comme royaliste, d'un coup de fusil, dans une rue de Bordeaux, pendant les *cent jours*, en 1815. Il ne reste plus aujourd'hui de cette famille, que la branche de M. de Chillaud de la Rigaudie, actuellement président de la cour royale de Bordeaux, et membre de la chambre des députés de 1815 et 1820.

La famille de Chillaud a donné nombre d'ecclésiastiques et de militaires distingués, ainsi que plusieurs magistrats.

Armes. Les branches sorties d'Antoine de Chillaud portaient: *De gueules, à un monde, ou globe d'or, croisé de même, surmonté d'un laurier aussi d'or, couché en chef, et accompagné de trois besants d'or, rangés deux en fasce et un en pointe.*

Et les branches issues de Jean de Chillaud, seigneur des Fieux, portaient : *De gueules, au lion d'or, tenant en pal un caducée d'argent, accompagné de trois besants d'argent, rangés deux en fasce et un en pointe*, avec cette devise : *Cum civibus libertatem præsto*, par allusion à la délivrance de Périgueux.

Ces armes furent données par Henri III, lors de l'anoblissement, en mars 1584.

Il y a erreur à cet égard dans l'Armorial général de M. Hozier, où on donne à cette famille les armes de la maison du Chilleau, en Poitou.

DE CLARIS, anciennement CLARISSE, marquis de la Verne de Rodes, comtes de Clairmont, libres barons d'Argenteau, aux Pays-Bas. Cette famille a pour premier auteur connu :

I. Pierre DE CLARIS ou CLARISSE, seigneur de Clastres, près de Saint-Quentin, en Picardie, mort au mois de février 1542. Il avait épousé Jeanne *de Vienne*, décédée le 15 juillet 1536, de laquelle il eut :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

II. Louis de Claris, Ier du nom, seigneur de Clastres, époux de Marie *le Batteur*, et père de Roger, qui suit.

III. Roger de Claris, seigneur de Dielbeke, fondateur du couvent des capucins à Lières, épousa Sara *Breyl*, morte le 30 novembre 1634. Il eut pour fils :

IV. Louis de Claris, écuyer, seigneur de Dielbeke, Beckerseèle, Berchem, Cobbeghem, etc., amman de la ville d'Anvers, en 1630, créé chevalier, par lettres de Philippe IV, roi d'Espagne, du 20 octobre 1632. Il épousa Marie *Noirot*, qui le rendit père de Louis-Roger, qui suit.

V. Louis-Roger de Claris, chevalier, seigneur de Dielbeke, de Beckerseèle, Berchem, Cobbeghem, Montfort, Zellick et Rigaerde, chevalier de l'ordre de St.-Jacques, conseiller-d'état et du conseil des finances des Pays-Bas, obtint l'érection, en titre de *comté*, de la terre et seigneurie de Clairmont, ou *Galli de Claramonte*, en Suède, par lettres du roi Philippe IV, du 19 février 1653. Il mourut le 6 juillet 1663. Il avait épousé Anne-Marie *de Meulenaère-Cortewyle*, morte le 7 décembre 1704. Leurs enfants furent :

1°. Louis-Antoine, dont l'article suit ;
2°. Marie de Claris, mariée à Jean-Pierre *Helman*, seigneur de Ruysbroeck, baron de Willebroeck, etc.

VI. Louis-Antoine de Claris, chevalier, comte de Clairmont, libre baron d'Argenteau et de Hermalle, seigneur de Montleone et de Meerbeke, conseiller-d'état, premier audiencier du roi d'Espagne aux Pays-Bas, grand-bailli des ville et pays de Tenremonde, mourut le 26 mars 1715. Il avait épousé Christine *de Deckère*, morte le 10 février 1713, fille de Pierre-Pascal de Deckère, chevalier, seigneur de la baronnie de Montleone, de laquelle il eut :

VII. Philippe-Louis de Claris, comte de Clairmont, libre baron d'Argenteau et de Hermalle, conseiller du

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

conseil de guerre et premier audiencier du roi aux Pays-Bas, lieutenant-feld-maréchal des armées de l'empereur, tué au siége de Semlin, en Hongrie, l'an 1686. Il était allié avec Anne-Françoise *de La Verne de Rodes*, fille unique et héritière de Ferdinand, marquis de La Verne de Rodes, et de Madelaine de Steenberghe. Ils eurent pour fils :

VIII. Louis-Ferdinand-Joseph DE CLARIS, né en 1696, marquis de la Verne de Rhodes, comte de Clairmont, libre baron d'Argenteau et de Hermalle, grand-bailli d'épée du pays de Tenremonde, conseiller-d'état d'épée et chambellan de LL. MM. II. et RR., lieutenant en la souveraine cour féodale de Brabant, mort en 1773. Il avait épousé, en 1731, Marie-Anne *de Hohenlohe-Bartenstein*, chanoinesse de Thorn, reçue dame de la croix étoilée, le 3 mai 1733, morte le 16 septembre 1758, fille de Philippe-Charles-Gaspard, prince de Hohenlohe-Bartenstein, et de Sophie-Léopoldine, princesse de Hesse-Rhinfels-Wanfried. De ce mariage est issue :

Marie-Élisabeth-Waldburge-Anne-Louise DE CLARIS, *née le 27 novembre 1736*, mariée, le 17 octobre 1751, avec Charles-Joseph-Auguste, comte *de Limbourg-Styrum-Bronchorst*, seigneur de Wisch et de Borckloe, enseigne héréditaire du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, vice-amiral de Frise, de Groningue et d'Ommelande, chambellan de LL. MM. II. et RR., mort au château d'Argenteau, le 15 février 1760.

On peut consulter sur cette famille *le Nobiliaire des Pays-Bas*, in-12, *tom. I, pag.* 247, 325, 543, et les *Quartiers généalogiques des familles nobles des Pays-Bas*, in-4, *pag.* 74 *et* 184.

Armes : D'argent, à la fasce d'azur. Supports : deux griffons d'or.

DE CLARIS, seigneurs de Florian et de Saint-Martin, en Languedoc. Cette famille paraît avoir une souche commune avec celle *de Clari* ou *Clary* de Vindrac, dont on parlera plus bas, non sur la simple analogie du nom et des armes, mais par la co-habitation primitive

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du même lieu, ayant toutes deux leurs premiers établissements dans la ville et juridiction de Cordes, en Albigeois.

Cette famille paraît avoir étendu ses rameaux jusque dans le Vivarais, ou peut-être avoir eu pour berceau ce pays, où elle existait avec distinction, dès le commencement du 12e siècle. On voit un Guillaume *Clari*, parmi les gentilshommes du Languedoc, qui étaient tenus envers le roi à l'hommage et au service militaire à cause de leurs fiefs mouvants de la couronne. Il comparut au ban indiqué à Saint-Germain-en-Laye, trois semaines avant la Pentecôte de l'an 1236.

Gerenton *de Clari*, écuyer, de Privas, en Vivarais, vivait, vers l'an 1270, et possédait un fief dans le mandement de Cheilus, dont il dota sa fille, en la mariant, l'an 1308, avec Pierre *de Cheilus*, damoiseau (1).

Pierre *de Claris*, vice-bailli du Vivarais, épousa, vers l'an 1410, Armandite *d'Auvergne*, remariée, avant l'an

---

(1) Histoire du Comtat-Venaissin, par Pithon-Curt, tom. IV, pag. 155.

M. Villaret, dans son Histoire de France (*Paris*, 1763, *tom. XI*, *p.* 336), fait mention d'un combat singulier entre le sire de Clary, *gentilhomme de Languedoc*, et Pierre de Courtenay, seigneur anglais. Ce dernier s'était vanté de n'avoir trouvé personne en France qui eût osé combattre contre lui. « Le sire de Clary, ajoute cet » auteur, ne put entendre cette bravade insultante pour la noblesse française sans la relever, et offrit de soutenir l'honneur de sa » nation : la proposition fut acceptée. Ces deux champions de la » gloire patriotique combattirent devant la comtesse de Saint-Paul. » Courtenay, blessé, désarmé, s'avoua vaincu, et repassa en Angleterre, d'où, peu de temps après, il envoya au roi de France » deux chevaux de selle, six petits arcs, une gerbe de grandes et » une de petites flèches, une gerbe de javelots et huit pièces d'écarlate, pour reconnaître les honneurs qu'on lui avait prodigués à » la cour de France. Il n'en usa pas de même à l'égard de son vainqueur, le sire de Clary, qui, pour prix de son courage, ne recueillit que la haine du duc de Bourgogne. On voulut le traiter » en coupable pour avoir combattu sans le congé du roi : il fut obligé de se tenir caché pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'il » eût obtenu son pardon de la cour. »

Quoique nous ayons cru devoir rapporter ici cette note, nous devons dire que plusieurs circonstances, telles que le combat livré en présence de la comtesse de Saint-Paul et la haine du duc de Bourgogne, nous font présumer que ce sire de Clary appartenait à la maison *de Clary-Wallincourt*, et que M. Villaret s'est trompé en qualifiant le sire de Clary gentilhomme de Languedoc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1435, avec Thomas *Alberti*, et fille de Pierre d'Auvergne, et d'Audoave De Merles, de la ville de Viviers. Il en eut :

1°. Jean de Claris, marié avec Louise *Alberti*, fille de Thomas Alberti, et de Raimonde Félix, sa première femme. Elle était veuve de Jean Claris et sans enfants, lorsqu'elle fit son testament, le 15 octobre 1454;

2°. Isabelle de Claris, mariée, le 5 septembre 1435, avec Guillaume *de Piolenc*, damoiseau, co-seigneur de Saint-Julien, de Saint-Paulet et de Tresques, fils de Dieudonné de Piolenc, seigneur des mêmes terres, et de Garsinde de Montaigu. Elle fit son testament, le 7 mai 1466;

3°. Claudine de Claris, alliée, le 21 avril 1439, avec Gui *Godelli*.

Telles sont les seules traces qu'on ait pu découvrir de cette branche de Clari ou Claris du Vivarais. Celle des seigneurs de Florian et de Saint-Martin, en Albigeois, prouva filiation depuis noble et grège homme François *de Claris*, habitant de la ville de Cordes, ainsi qualifié dans le contrat de mariage de noble Antoine *de Claris*, son fils, avec Marie *de Lorme*, du 4 janvier 1505. Leurs descendants ont donné plusieurs officiers de divers grades d'infanterie et de cavalerie, la plupart décorés de la croix de Saint-Louis; un autre en la chambre des comptes de Montpellier, en 1708; un directeur-général des fortifications d'Alsace, ingénieur en chef des armées du roi, et brigadier de cavalerie, tué au siége de Prague, en 1742; et se sont alliés aux familles d'Amalric, d'Arlende de Mirabel, d'Arvieu, Dolhadeau, de Fizes, de Massiot, de Molles, du Merlet, de Perdrix, de Pize, de Portal, Salgues, de Villas, etc.

Cette famille a été maintenue dans son ancienne noblesse, le 27 mars 1723.

Jean-Pierre *de Claris* de Florian, né le 6 mars 1755, l'un des 40 de l'académie française, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc de Penthièvre, lieutenant-colonel de cavalerie, mourut à Sceaux, le 13 septembre 1793, au sortir des cachots où la tyrannie de Robespierre l'avait plongé. Il a laissé un souvenir qui sera toujours cher aux amis des mœurs et des lettres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Armes : D'or, à l'aigle de sable; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

DE CLARY ou CLARI, seigneurs de Vindrac, de la Capelle, de Sainte-Luce et de Nartous, en Albigeois.

I. Arnaud DE CLARY, fit son testament, le 23 mars 1559. Il eut pour enfants :

1°. Emeric, qui suit;
2°. Antoinette de Clary, mariée avec Amand *de Saint-Amand*, qui donna quittance dotale à Arnaud de Clary, son beau-père, le 15 janvier 1554.

II. Emeric DE CLARY, écuyer, habitant de Cordes, en Albigeois, fut marié, le 21 avril 1594, avec Marthe *de la Gausie*, fille de Françoise de la Gausie, seigneur d'Escornebœuf et de Dantejac. Il obtint du roi Henri IV une permission de chasser à l'arquebuse, le 28 septembre 1600, et fit son testament, le 9 janvier 1621. Ses enfants furent, entr'autres :

1°. Jean dont l'article suit;
2°. François de Clary, substitué à son frère dans la succession paternelle, le 9 janvier 1621.

III. Jean DE CLARY, seigneur de la Capelle, docteur et avocat en la cour de parlement de Toulouse, épousa, le 20 juin 1626, Jeane *Dièche*, fille de Jacques Dièche, et d'Antoinette Bermond. Il reçut deux lettres de convocation pour le ban et arrière-ban de la noblesse, les dernier juillet 1641 et 21 juillet 1642. Il fit son testament, le 7 mars 1661, par lequel on voit qu'il avait alors de son mariage :

1°. Jacques qui suit;
2°. Toinette de Clary,
3°. Anne de Clary,
4°. Marie de Clary,
} légataires de leur père, le 7 mars 1661.

IV. Jacques DE CLARY, Ier du nom, seigneur de Vindrac et de la Capelle, fournit aveu et dénombrement des biens nobles qu'il possédait dans la juridiction de Cordes, le 2 avril 1689, et fut pourvu de la charge de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

conseiller au parlement de Toulouse, le 2 décembre 1690. Il avait épousé, le 15 août 1667, Marie-Claire *de Jean*, fille de Jacques de Jean, conseiller au parlement de Toulouse, et d'Anne de Resseguier. De leur mariage est issus :

V. Jacques DE CLARY, IIe du nom, seigneur de Vindrac, de la Capelle et de Sainte-Luce, conseiller au parlement de Toulouse, marié, le 21 mai 1705, avec Claire *de la Gorée*, fille de feu Gabriel de la Gorée, conseiller au même parlement, et de Jeanne de Projan. Ils eurent, entr'autres enfants :

VI. Blaise-Jacques-Pierre-Gabriel DE CLARY, chevalier, seigneur de Vindrac, de la Capelle, de Sainte-Luce, de Nartous et autres places, né le 7 octobre 1709. Il épousa, le 1er juin 175-, Hyppolyte-Claude *d'Yzarn de Freissinet*, fille de feu Casimir d'Yzarn de Freissinet, comte de Valady, seigneur de Saint-Jean-le-Bas, au diocèse de Vabres, et d'Élisabeth de Roquefeuil. Ils eurent, entr'autres enfants :

VII. Jeanne-Élisabeth-Gabrielle DE CLARY, mariée, par contrat du 9 février 1772, avec François-Gabriel, vicomte *de Solages*, président du collége électoral du département du Tarn, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, fils de Gabriel, chevalier de Solages, maréchal des camps et armées du roi, et de Marie de Juillot de Longchamps.

Armes : D'argent, à l'aigle de sable ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

DE CLARY, en Languedoc. François de Clary, docteur en droit, avocat au parlement de Toulouse, ensuite avocat général au grand conseil, par provisions du 15 mai 1587, y fut reçu le 30 septembre suivant. Ayant pris le parti de la ligue, il fut rétabli dans ses fonctions, dont il avait été suspendu, par lettres registrées le 12 décembre 1589, et devint maître des requêtes le 30 avril 1594, juge-mage de Toulouse en 1608, puis premier président au même parlement le 21 juillet 1611.

Armes : De gueules, à l'aigle d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil d'or.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE CLARY-WALLINCOURT, maison d'ancienne chevalerie, originaire du pays de Cambrésis. Elle a pris son nom d'une terre située à trois lieues de Cambray, non loin de la châtellenie de Wallincourt, et a pour souche un puiné de l'illustre maison de ce nom, appelé Geoffroy de Wallincourt, sire *de Clary*, qui vivait l'an 1151. Fauvel de Clary, l'un de ses descendants, vivait l'an 1220 (1). Une charte de l'abbaye du mont Saint-Martin, de l'an 1296, fait mention de Nicolas, sire *de Clary*, et de Hugues *de Clary*, époux de Mathilde *de Grousclus*. Nicolas avait épousé Joye *de Lagnicourt*, de laquelle il laissa Guillaume, Jean et Agnès *de Clary*. Celle-ci fut conjointe avec Hugues *des Wasières*, fils de Hellin, seigneur de Heudicourt, et d'Alix de Commines.

Simon *de Clary*, chevalier, vivait en 1302. Hugues *de Clary*, qualifié aussi chevalier, en 1391, fut père de Jean *de Clary*, échevin de Cambray, en 1438. Monstrelet fait mention d'un Lancelot *de Clary*, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. Enfin Isabeau *de Clary* était mariée, en 1431, avec Jean *de Bossut*, seigneur d'Imbrechies et de la Motte (2).

La maison de Clary-Wallincourt est éteinte, et la terre de Clary est entrée dans la maison de Bische, vers l'an 1420.

Armes : D'argent à la fasce d'azur. Les seigneurs de Clary, de la maison de Bische, écartelaient aux 1 et 4 d'argent, à trois tourteaux de sable, qui sont les armes de *Bische*.

D'une autre branche était Jean *de Clary*, chevalier du Cambrésis, qui, au rapport de Rosel, portait : *D'or, à la bande d'azur, chargée de trois merlettes de sable; sur le tout un écusson d'argent, à la fasce d'azur.*

CLARY. Louvet fait mention d'un messire Geoffroy de Clary, chevalier, relaté dans le dénombrement du

---

(1) Anciennes remarques de la noblesse Beauvaisine, par Louvet, pag. 342.

(2) État de la noblesse du Cambrésis, par Le Carpentier, pag. 403.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comté de Clermont en Beauvaisis, dont les armes étaient : *D'argent, à la bande de sable; au chef de gueules, chargé d'un lion d'or.*

DU CLUZEL, en Périgord. Cette maison paraît tirer son nom et son origine de l'ancien château du Cluzel, situé dans la paroisse de Cubjac, à trois lieues de Périgueux, relevant en suzeraineté des comtes de Périgord, à cause de leur châtellenie d'Auberoch. Ce château, ayant été réuni, ainsi que le fief qui en dépendait, à la seigneurie de Cubjac, perdit son ancien nom du Cluzel, et n'est plus connu aujourd'hui que sous celui de Cubjac.

La seigneurie de Cubjac a appartenu de toute ancienneté à la maison du Cluzel, et cette possession est justifiée par une foule de titres, depuis l'an 1223 jusqu'en 1400, qu'Arnaud du Cluzel en rendit hommage au duc d'Orléans, comme comte de Périgord.

Le plus ancien seigneur du Cluzel, dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, est Bernard, vivant vers l'an 1160. De lui était issu, par un cadet, noble Antoine du Cluzel, damoiseau, seigneur du But, connu par des actes de 1491 et 1493. Cette maison est représentée de nos jours par :

1°. M. le comte du Cluzel de la Chabrerie, ancien capitaine aux gardes-françaises, aujourd'hui lieutenant-général et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

2°. M. le marquis du Cluzel, ancien officier au régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis;

3°. M. du Cluzel, de la branche des anciens seigneurs de Brouillaud, et de Saint-Parc, ancien mousquetaire du roi, dont le père, élevé à l'école des cadets gentilshommes de Metz, eut le poignet emporté d'un biscaïen au siége de Prague; l'oncle fut tué à Rosbach; et le grand-oncle, Nicolas du Cluzel, mourut le premier à la tête des grenadiers du régiment de Piémont, sur l'ouvrage couronné de Philisbourg.

Armes : D'or, au pin de sinople; au cerf passant de gueules, brochant sur le fût de l'arbre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE CORNELY; famille ancienne, originaire de Rouergue établie à Camboulit, en Quercy, dès la fin du 13e siècle, et de nos jours à Issus, près de Villefranche de Lauragais.

D'après des notes trouvées dans les archives des chapelains de Peyrusse en Rouergue, il paraît que cette famille jouissait dans cette petite ville d'une haute considération, fondée sur d'importants services. En effet, les Anglais s'étant emparés, l'an 1163, du château de Peyrusse, ce fut un Cornély qui, secondé d'un Médicis, parvint, à la tête des habitants, à expulser les ennemis de cette place, et à la faire rentrer sous l'autorité de Hugues II, comte de Rouergue.

Raymond *de Cornely*, élevé au siége épiscopal de Cahors, en 1280, assista, le 19 septembre 1286, au concile provincial de Bourges, convoqué par Simon de Beaulieu, archevêque et primat Ce prélat rendit hommage à Frotard, vicomte de Lautrec, et possédait la seigneurie de Cahors par indivis avec le roi Philippe le Bel. Ce fut Raymond de Cornely qui fit bâtir le château de Montpezat. Il contribua en outre à rendre le Lot navigable au dessous de Puy-l'Évêque. Il mourut en 1293, et fut inhumé en une chapelle qu'il avait fait construire dans la cathédrale.

I. Bertrand DE CORNELY, Ier du nom, neveu de l'évêque Raymond, acquit le château de Camboulit, près de Figeac, avec les seigneuries de Cambes et de Boussac. Il épousa Helix *de Jôs*, du lieu de Beduer, de laquelle il eut :

1°. Bérignon de Cornely, qui, le 30 juillet 1362, fit son testament, par lequel il fonda une chapelle à Camboulit, qu'il dota de 7 setiers de seigle de rente, et institua Jean de Cornely, son frère, pour son héritier;

2°. Jean Ier, qui a continué la descendance.

II. Jean DE CORNELY, Ier du nom, seigneur de Camboulit, héritier universel de son frère, consentit, en 1393, une reconnaissance de quelques grains d'or, qui fut acquittée par Pierre de Cornely, son fils et héritier.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III. Pierre DE CORNELY, seigneur de Camboulit, reçut plusieurs reconnaissances des habitants de cette seigneurie, et accensa le fief de Cante-Perdrix. Il ne vivait plus en 1489, date d'une transaction passée par Jeanne *de Gourdon*, sa veuve, en qualité de mère et tutrice de Jean de Cornely, qui suit.

IV. Jean DE CORNELY, IIe du nom, seigneur de Camboulit, eut pour fils :

1°. Charles de Cornely, doyen du chapitre de Figeac ;
2°. Antoine, qui suit.

V. Antoine DE CORNELY, seigneur de Camboulit, épousa Claude *de Cazenac*. Il fit son testament, le 9 août 1545, et sa veuve, le 8 septembre 1566. Ils eurent pour fils, Charles qui suit.

VI. Charles DE CORNELY, seigneur de Camboulit, épousa, le 3 mai 1560, Isabeau *de Cadrieu*, qui était veuve de lui, lorsqu'elle fit son testament, le 21 juillet 1606. Elle eut pour fils :

VII. Marc DE CORNELY, Ier du nom, seigneur de Camboulit, qui épousa : 1°, le 8 mai 1596, Françoise *de Las-Cases*, 2° le 9 avril 1604, Marguerite *Pauc de la Rue*. De ce dernier mariage est issu Bertrand, qui suit.

VIII. Bertrand DE CORNELY, IIe du nom, seigneur de Camboulit, épousa, le 19 octobre 1627, Anne *de Cahuzac*, dont il eut :

IX. Marc DE CORNELY, IIe du nom, seigneur de Camboulit, allié, le 2 avril 1662, avec Anne *de Colomb*, et père de :

X. Jean-Joseph DE CORNELY, Ier du nom, seigneur de Camboulit. Il fut marié, le 15 mai 1709, avec Madelaine *de la Porte*, et fut père de Jean-Joseph II, qui suit.

XI. Jean-Joseph DE CORNELY, IIe du nom, seigneur de Camboulit, épousa, le 31 août 1746, Anne *de Los-*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tanges, fille de Laurent de Lostanges de Beduer, seigneur de Jarniost, en Lyonnais, brigadier des armées du roi, et de Jeanne Desmarets. De ce mariage sont issus :

1°. Bertrand-Anastase, qui suit;
2°. Jean-Joseph de Cornely;
3°. Anne de Cornely, mariée, à Sarlat, à noble Mathurin *Veyssière de Palomière*;
4°. Élisabeth de Cornely, alliée, à Villefranche de Rouergue, avec noble François *du Fau de la Roque*.

XII. Bertrand Anastase DE CORNELY, né le 1er octobre 1749, fut reçu page de S. M Louis XVI, en 1766. Il passa des pages officier au régiment de Navarre, infanterie : fut fait chevalier de Saint-Louis, en 1791, et se retira avec le grade de lieutenant-colonel, après 36 ans de services y compris 12 années d'émigration. Il a épousé, le 17 août 1805, Marie-Louise-Françoise *de Prud'homme*, fille de Bertrand de Prud'homme, chevalier, seigneur du Roc et de Bellecombe, et de Marie-Henriette de Lavaur. De ce mariage sont issus :

1°. Marie-Bertrand-Frédéric de Cornely, né le 18 octobre 1804, entré à l'état-major, le 1er janvier 1822;
2°. Joseph-Henri de Cornely, né le 19 avril 1806.

Armes : D'argent, au cerf élancé de gueules, accompagné de trois corneilles de sable, la dernière surmontant une étoile d'azur; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. Couronne de comte.

COUTEAUX. Alexandre-Julien-Procope Couteaux, procureur pour le roi au siége de la connétablie et maréchaussée de France, à la table de marbre du palais, à Paris, obtint de S. M. Louis XVI, au mois d'avril 1782, des lettres-patentes de noblesse, en récompense de 31 années de services dans l'exercice de sa charge, et en considération de son mérite personnel et de ses lumières, auxquelles on dut de salutaires réformations dans la discipline des maréchaussées du royaume.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Armes : D'azur, à deux couteaux d'argent, passés en sautoir, liés d'or. L'écu timbré d'un casque taré de profil à trois grilles, orné de ses lambrequins d'azur, d'argent et d'or. Devise : *Sicut armis.*

CROQUET (1) ou CROCQUET DE BELLIGNY. La noblesse de cette famille, orginaire de Paris, a été jurée à Malte, en 1623 et 1624, dans les preuves de Chistophe Perrot de la Malmaison et dans celles de Pierre de Boubers de Voisinlieu, lors que ces deux seigneurs furent reçus chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Elle a pour auteur :

Jean CROQUET, d'abord quartinier de la ville de Pa-

---

(1) Dubuisson, tom. I, pag. 118 de son *Armorial des principales familles du royaume*, donne les armoiries des Croquet de Paris à une famille *du Croquet de Guyencourt*, originaire de la ville d'Amiens, dont l'un des auteurs, Jean *du Croquet*, citoyen de cette ville, épousa Marie *de Hangest*, et fut père de Nicolas et Jean *du Croquet*, qui assistèrent au mariage d'Anne *du Croquet*, leur sœur, veuve en premières noces de Jacques *Mouret*, avec Antoine *du Bos*, écuyer, seigneur de Flers et de Malassise, fils de Nicolas du Bos, écuyer, seigneur de Hurt et de Drancourt, trésorier-général de France, et de Jacqueline de Louvencourt; mariage dont le contrat fut passé par-devant Saint-Fussien, notaire à Amiens, le 21 janvier 1626. (*Recherche de Picardie, grand in-folio; et Nobiliaire in-4° de Picardie, pag.* 50.)

De l'un de ces deux frères est issu Firmin *du Croquet*, conseiller au présidial d'Amiens, en 1692, et subdélégué de l'intendant de Picardie (*Ibid. pag.* 564), dont le fils, Firmin-Antoine *du Croquet de Guyencourt*, fut pourvu, en 1721, d'une charge de conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances. (*Etat de la France, tom. IV, pag.* 100.)

La terre de Guyencourt, en l'Ile-de-France, diocèse de Chartres, avait été érigée en vicomté en faveur de Charles de Bérulle, maître des requêtes, par lettres du mois de février 1657. (*Dictionnaire des Gaules, par Expilly, tom. III, pag.* 702.)

Jean Le Carpentier fait aussi mention d'une famille patricienne de Cambray du nom *du Crocquet*, dont il dit ne point connaître les armoiries, et dont était Jacquemart *du Crocquet*, échevin de Cambray, en 1270, qualifié, en 1273, écuyer et prevôt de Crèvecœur. Bède *du Crocquet* était aussi échevin de Cambray et homme de fief de Saint-Aubert, en 1535, 1536, 1541 et 1555. Il épousa Eremburge *de le Flie*, fille de Jean de le Flie, écuyer, et d'Isabeau de Wasnes, de laquelle il eut Bède et Simon *du Crocquet*. (*Etat de la noblesse du Cambresis par Le Carpentier, part. III, pag.* 458 *et* 459.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ris, en 1500, puis échevin de la même ville, en 1502. Il avait eu pour fils :

Mathurin Croquet, Ier du nom, écuyer, seigneur de Boischaillot, qui épousa Agnès *de Goulas*, de laquelle il laissa :

1°. Mathurin II, qui suit;
2°. Catherine Croquet, mariée, par contrat du 15 mars 1522, avec Guillaume *Abot*, écuyer, seigneur de la Chaise, conseiller ordinaire en la cour des grands jours du comté du Perche, nommé, le 18 juin 1526, président en l'échiquier et chancelier d'Alençon, ensuite conseiller au parlement de Paris, fils de Denis Abot, écuyer, seigneur de la Chaise, de l'Oiselière, du Jarossay et de la grande Bretonnière, et d'Antoinette de la Cherve.

Mathurin Croquet, IIe du nom, écuyer, seigneur de Royzray, en Bourbonnais, épousa Denise *Gobelin*, fille de Jacques Gobelin, écuyer, correcteur des comptes, et de Blanche Barentin. Leurs enfants furent :

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Catherine Croquet, mariée avec Claude *Perrot*, seigneur de la Malmaison, président aux enquêtes du palais et conseiller au parlement de Paris, fille de Jean Perrot et de Marie d'Auvergne, dame de la Malmaison;
3°. Marie Croquet, femme de Nicolas *Le Clerc*, seigneur de Saint-Martin, procureur-général au grand-conseil, fils de Jean Le Clerc, écuyer, seigneur du Tremblay et de Saint-Martin, en Brie, procureur-général au parlement de Paris, et de Madelaine Barthélemy d'Orville.

Pierre Croquet, reçu secrétaire du roi, le 12 juin 1572, mort en 1594, avait épousé : 1° Geneviève *Le Bossu*; 2° Marie *Picou*.

Jean-Baptiste Crocquet, l'un de ses descendants, capitaine à la Martinique, épousa, par contrat du 23 février 1658, Marie *Dyel de Graville*, fille de Michel

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dyel, seigneur de Graville, et de Marie Picart, sa troisième femme. Il eut pour fils :

Pierre CROCQUET, écuyer, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui épousa N.... *Le Grand*, de laquelle il laissa :

Nicolas CROCQUET DE BELLIGNY, écuyer, aussi capitaine d'infanterie, marié avec Catherine *La Verge de la Feuillée*, dont il eut :

Marie-Michel CROCQUET, DE BELLIGNY, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à la Martinique, le 20 août 1757. Il a siégé à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Montargis, convoquée, en 1789, pour l'élection des députés aux états-généraux, et a épousé, au mois d'avril 1803, à Caudebec, département de la Seine-Inférieure, Marie-Louise-Rosalie *Folloppe*.

Armes : De gueules, à trois crocs d'or.

On peut consulter sur cette famille l'Armorial de la ville de Paris, gravé par Beaumont, pag. 29, 31, 35, 92, 106, 107, 108; l'Armorial général de France, par M. d'Hozier, registre I, partie Ire, pag. 5, et le Dictionnaire in-4° de la noblesse, par la Chesnaye-des-Bois, tom. V, pag. 757, et tom. XIII, pag. 23.

D

DACHON, sieurs des Rigaudières, de la Salmonnières et de Saint-Flessan, en Bretagne. Cette famille a été maintenue par arrêt de la chambre de la réformation du 3 juillet 1670, sur le fondement des priviléges de l'échevinage de la ville de Nantes.

Armes : De gueules, à deux léopards d'or.

DE DAMAS, seigneurs et barons de Villiers, de Morande, de Cormaillon, de Courcelles, titrés comtes de Cormaillon, comtes et barons de Damas; maison d'origine chevaleresque et chapitrale du duché de Bourgo-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gne, où elle tenait un rang considérable dès le milieu du 11e siècle. Elle y a formé plusieurs branches, dont quelques-unes se sont éteintes, et qui toutes ont constamment soutenu l'éclat de leur première origine, par les utiles et nombreux services qu'elles n'ont cessé de rendre à nos rois A ces avantages, cette maison joint celui non moins précieux de compter parmi ses premières alliances une parenté directe avec la maison de Montagu, puînée des ducs de Bourgogne et issue du sang royal de France. Cette alliance fut contractée, vers l'an 1380, par Jean-Damas, écuyer, seigneur de Bussière, de Villiers et de Jouancy, avec Marie de Montagu, fille de Philibert de Montagu, chevalier, seigneur de Couches, de Saint-Péreuse et de Nolay, et de Jeanne de Vienne; alliance qui, formée à cette époque, peut fixer l'opinion sur les caractères de noblesse et d'illustration de cette famille. Ses preuves ont été jurées à Malte, à Saint-Georges, à Remiremont et à Neuville. Les descendants de Jean Damas et de Marie de Montagu ont formé deux branches principales : 1° les seigneurs de Villiers, d'Athies, de Sauvigney et de Sandaucourt, fondus par mariages, en 1596 et vers 1600, dans les maisons de Fuligny (1) et de Foudras; 2° les seigneurs de Cormaillon, de Courcelles, de Morande, de Fains, de Villers-lès-Sémur, titrés comtes de Cormaillon, comtes et barons de Damas. Ces deux branches ont constamment siégé aux assises de la noblesse des états de Bourgogne, et ont donné, la première, un grand-veneur de Bourgogne, en 1456, un écuyer d'honneur du duc Charles le Téméraire et un gouverneur de la ville et forteresse d'Auxerre, en 1694; la seconde, un lieutenant-général au service de Danemark, à la fin du 17e siècle, un colonel de cavalerie, et de nos jours un général-major au service de Russie, puis lieutenant-général au service de France. Cette branche compte en outre plusieurs autres officiers dans les armées de nos rois, dont l'un, entr'autres, servit avec distinction dans l'arme du génie, fut

(1) Ce fut en vertu de cette alliance que la maison *de Fuligny*, d'ancienne chevalerie de Champagne, ajouta à ses nom et armes ceux de *Damas*. Cette maison de Fuligny-Damas s'est éteinte, par mâles, en 1802.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

blessé, le 20 octobre 1688, au siége de Philisbourg, et mourut d'une blessure qu'il avait reçue à l'épaule, devant le château de Namur, dans la nuit du 7 au 8 juin 1692. Les alliances directes de cette maison sont avec celles d'Armstroff, d'Athies, de Beauvau, du Bois d'Aisy. du Bos, de Bouvot, de Chasan, de Chauvigny de Blot, de Chauvirey, de Chavannes, de Clugny, de Crécy, de Damas d'Anlezy, de Fontaines, de Grand d'Aizanville, de Haraucourt, de Marbœuf, de Mouchet, d'Oiselet, de Perrot de la Malmaison, de Pontallier, de Salins, de Sully, etc.

Charles, baron DE DAMAS DE CORMAILLON (1), chevalier, seigneur de Saint-Benoise et autres lieux, était colonel en second du régiment de la Marche, lorsqu'il émigra à l'époque de la révolution. Il fut attaché à la personne de MONSIEUR, aujourd'hui S. M. Louis XVIII, en qualité d'aide-de-camp; fit les campagnes de l'armée des princes, et périt à la malheureuse affaire de Quiberon, le 20 juillet 1795, ayant alors le grade de colonel de cavalerie. Il avait épousé, par contrat du 28 juin 1784, signé par le roi et la famille royale, Marie-Gabrielle-Marguerite *de Sarsfield*, chanoinesse-comtesse de Neuville, fille de Jacques-Hyacinthe, vicomte de Sarsfield, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur-général de la cavalerie et des dragons, gouverneur de la citadelle de Lille, commandant pour le roi dans la province de Hainaut et le Cambrésis, et de Marie de Levis. En faveur de ce mariage, Jean-Pierre Damas, comte d'Anlezy, seigneur d'Anlezy, de Fleury la Tour, de Sassangy et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi (2), fit donation de tous ses biens au baron de Damas, et, dans le cas où ce dernier le précéderait, aux enfants qui pourraient naître de lui et de mademoiselle de Sarsfield, son épouse. De ce mariage sont issus :

---

(1) Ses deux sœurs, Agnès-Esprite de Damas, née au Fains, le 30 décembre 1748, et Catherine-Charlotte de Damas, née au même lieu, le 17 février 1755, chanoinesses-comtesses de Neuville, existent et n'ont point contracté d'alliance.

(2) Il est mort au château d'Anlezy, le 7 septembre 1800.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Ange-Hyacinthe-Maxence, qui suit;
2°. Alfred-Charles-François-Gabriel, comte de Damas, capitaine au 2e régiment de la garde royale, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur;
3°. Antoinette-Jeanne-Isidore de Damas, mariée avec Martial-Jacques-Louis, marquis *de Loménie*.

Ange-Hyacinthe-Maxence, baron DE DAMAS, propriétaire de la terre d'Anlezy, né à Paris, le 30 septembre 1785, émigra avec son père. Il entra au service de Russie, en 1795, y devint successivement colonel dans la garde de l'empereur, commandant un bataillon du régiment de Séménowsky, puis colonel des grenadiers d'Astracan, et chef de brigade du régiment de Fanagorie, et enfin général-major; chevalier des ordres de Saint-Georges et de Saint-Wolodimir de la troisième classe, et de l'ordre de Sainte-Anne, deuxième classe. Il entra au service de France, en 1814, en qualité de maréchal-de-camp, fut nommé gentilhomme d'honneur et aide-de-camp de son A. R. *Monseigneur*, duc d'Angoulême, et ensuite fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, la même année; promu au grade de lieutenant-général des armées du roi, le 10 avril 1815; nommé, au mois d'octobre, commandant de la 8e division militaire, dont il continue encore de remplir les fonctions; officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, au mois de mars 1815, et commandeur du même ordre, au mois de mai 1820; enfin commandeur de l'ordre de St.-Louis, le 1er mai 1821 (1). Le baron de Damas a épousé, par contrat du 7 juin 1818, signé par le roi et la famille royale, Sigismonde-Charlotte-Laure *de Hautefort*, fille d'Amédée-Louis-Frédéric-Emmanuel, comte de Hautefort, et d'Alix-Julie de Choiseul-Praslin. De ce mariage sont issus:

1°. Charles-Gabriel-Godefroy-Marie-Maxence de Damas, né à Marseille, le 15 mai 1819;

---

(1) *Voyez* pour le détail des services militaires de cet officier-général, le tom. V *du Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'en* 1822.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Pierre-Marie-Edmond de Damas, né à Marseille, le 13 mai 1820;

3°. Amédée-Jean-Marie-Paul de Damas, né à Marseille, le 4 juillet 1821.

On peut consulter pour la généalogie détaillée de cette maison, le tom. II de l'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume et des maisons princières de l'Europe*, publié en 1822.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la hie ou poteau de mer de sable en bande, accompagnée de six roses de gueules, en orle, qui est *de Damas de Cormaillon;* aux 2 et 3 d'or, à la croix ancrée de gueules, qui est *de Damas d'Anlezy*. Couronne de comte. Tenants : Deux génies. Devise : *Et fortis et fidelis*.

LE DANOIS DE GEOFFREVILLE, vicomtes de Roncherès, en Soissonnais, barons de Cernay, en Dormois, titrés comtes et marquis de Geoffreville et de Cernay, en Hainaut, et en Picardie; maison d'origine chevaleresque de la province de Champagne, également distinguée par son ancienneté et ses services militaires, et qui, le 20 juillet 1754, a obtenu les honneurs de la cour en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du ro.. Elle a fait également les preuves d'admission pour les hauts chapitres de Maubeuge et de Mons; à produit 3 lieutenants-généraux, et un maréchal des camps et armées du roi; un grand'croix de Saint-Louis, en 1766, mort en 1784; des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi; plusieurs gouverneurs de places de guerre, telles qu'Irson, Aubenton, Rumigny, Château-Porcien et Rocroy; des colonels et mestre-de-camp de régiments d'infanterie et de cavalerie de leur nom, et plusieurs officiers supérieurs au service de l'empire d'Allemagne. Les barons de Cernay joignaient à leurs titres distinctifs, celui de grands-maréchaux et premiers vicomtes héréditaires du comté de Hainaut. Les alliances directes de cette maison sont avec celles de Beaufort, en Champagne, de Besannes, de Bohan, de Bouzonville, de Chartognes, de Condé de Serrières et de Ronchères; d'Es-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

taing, d'Estourmel, de Failly, de Fontaine, de Fouilleuse, de Graffeuil, du Guet d'Inaumont, de la Haye de Chaumont, de Lenoncourt, de Liedekerque, de Maubeuge, de Miremont, de Moraviski, de Neufchâtel, de Noyelles, d'Orjault, de la Pierre de Bouzies, de Proisy, de Remont d'Arnicourt, de Rocourt, de Rolin de Robersart, de Saint-Germain, de Sainzelles, de Stainville, de Sugny, de Vaux-d'Escordal, le Vergeur, de Villelongue, de Villiers-Wasigny, etc. Dans les productions faites en 1668, par devant MM. de Caumartin, intendant en Champagne, et Dorieu, intendant en Soissonnais, par les diverses branches de cette maison, elles justifièrent de leur parenté collatérale avec la maison de Bourbon.

Armes : D'azur, à la croix d'argent, fleurdelysée de sable.

DIJON, *comté*. Les Romains ayant été chassés d'une partie des Gaules par les Bourguignons, Dijon fit partie du royaume de Bourgogne, sous les premiers rois de ce nom; ensuite il passa sous la domination des rois de France, jusqu'au temps de l'établissement des ducs de Bourgogne à l'occident de la Saône. Dijon, au 9e siècle, était gouverné par des comtes, qui relevaient des évêques de Langres. Manassès, seigneur de Vergy, vivant, en 886, fils de Théodoric II, comte d'Autun, de Châlons et de Mâcon, fut comte de Châlons-sur-Saône, de Dijon, d'Auxois et de Beaune; il tenait ces derniers comtés d'un seigneur nommé Warnier, qui s'en réserva la suzeraineté. Manassès Ier eut pour successeur Aymar, qui, l'an 901, apporta à Dijon le corps de Saint-Médard, premier évêque de Noyon. Manassès II, fils puîné de Manassès Ier, succéda à Aymar. Après lui, on trouve une suite de six ou sept autres comtes de Dijon, jusque vers l'an 1082, que Létalde, le dernier, étant mort sans enfants, Hugues Ier, duc de Bourgogne, réunit le comté de Dijon à son domaine. Il est probable que Létalde était le premier ou le second comte héréditaire de Dijon. Car, jusqu'en 1002, ce comté ne fut gouverné que par des comtes bénéficiaires.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DONCQUER DE T'SERROELOFFS, à Dunkerque; famille ancienne, originaire des Pays-Bas, qui remonte, par filiation suivie, à Olivier T'Sallart, dit *Doncquer*, allié à la noble famille de T'Serroeloffs, l'une des sept patriciennes privilégiées de Bruxelles. Philippe le Bon, duc de Bourgogne et de Brabant, le nomma, en 1466, escoutette (chef) de la ville de Malines. C'est en vertu de cette alliance que S. M. Louis XVIII, par lettres patentes du 29 novembre 1814, a permis à Honoré-Hippolyte Doncquer, administrateur des hospices civils et militaires de la ville de Dunkerque, d'ajouter à son nom héréditairement celui de *T'Serroeloffs*. Cette famille a été pendant plusieurs générations en possession de la charge de grand-veneur et grand-fauconnier de Brabant.

IX. Nicolas-François *Doncquer*, écuyer, chef de cette famille au 9e degré, seigneur de la Motte-Renard, Waerschoc, Stendam, etc., né le 16 janvier 1727, consul-général de S. M. le roi de Danemark, au département de la Flandre maritime, pays conquis et reconquis, Calaisis, Boulonnais et Picardie, par lettres patentes du 19 juillet 1748, et son conseiller, par autres lettres du 1er août 1749, épousa, le 21 avril 1755, Marie-Pétronille *de Clercq*, dont il eut :

1°. Nicolas-Martin Doncquer, né le 20 août 1756, consul du roi de Danemark au département du Nord, du pays de Calais, et de la Somme;
2°. Honoré-Hippolyte, qui suit;
3°. Thomas-François-Félix Doncquer, né le 29 mars 1765;
4°. Sophie-Thérèse-Victoire Doncquer, née le 24 décembre 1767, non mariée.

X. Honoré-Hippolyte *Doncquer de T'Serroeloffs*, né le 12 juillet 1763, a épousé, le 8 octobre 1796, Marie-Rosalie-Yves *de Kerguelen*, fille de Yves-Joseph de Kerguelen, décédé à Paris, contre-amiral de la marine royale, et de dame Marie-Laurence de Bonte, et veuve en premières noces de Joseph-René de Kerguern, capitaine des vaisseaux du roi, tué à l'affaire de Quiberon, étant capitaine au régiment d'Hector, dont il lui est

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

resté un fils, Chales-Marie-Joseph de Kerguern, officier de marine, né le 19 novembre 1791. De son second mariage elle a eu :

1°. Hippolyte-Anne-Julien Doncquer de T'Serroeloffs, né le 28 janvier 1798 ;
2°. Eugène-Anatole-Celestin Doncquer de T'Serroeloffs, né le 19 novembre 1800;
3°. Zénobie-Marie-Louise Doncquer de T'Serroeloffs, née le 13 octobre 1801.

Armes : Ecartelé ; aux 1 et 4 de sinople, à trois grenades d'argent en barres ; aux 2 et 3 d'or, à la tour d'azur, mouvante d'une mer au naturel, et dont est issant un fauconnier de carnation, habillé de gueules, tenant sur sa main dextre un faucon de sable ; sur la mer un cygne d'argent nageant vers une échelle d'or posée au pied de la tour ; sur le tout de pourpre, à neuf billettes d'argent, 4, 3 et 2. Devise : *Post tenebras spero lucem.*

DRUDES (1). Ce dictionnaire étant destiné à faire suite au Nobiliaire universel de France, dont le 18e et dernier volume a été publié en 1821, on a cru devoir mentionner ici quelques corrections et additions à la généalogie de la maison Drudes, de Rudes ou Drudas, mentionnée dans ce 18e tom. A la page 30, ligne 7, sortit, *lisez :* sortait. Ligne 12, de la même page, après certificat, *ajoutez :* de M. Maugard, chevalier de l'ordre royal et hospitalier du Saint-Sépulcre, généalogiste de l'ordre de Saint-Hubert de Bar, etc., commissaire du roi pour la recherche et vérification des monuments de droit public et d'histoire ; et d'un inventaire et procès-verbal de titres et preuves de noblesse et filiation de MM. Drudes ou Drudas, dressé au mois d'août 1789, par messire Charles-Gaspard de Toustain-Frontebosc, des comtes de Carency, vicomte de Toustain-Richebourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal et hospitalier du Saint-Sépulcre, officier-supérieur de cavalerie, chevalier de l'ordre

(1) Voyez la Notice insérée pag. 184 du tom. III de cet ouvrage.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du mérite de Saint-Philippe et de l'ordre du Lion de Limbourg, chevalier commandeur dans la langue d'Austrasie; inspecteur et commissaire perpétuel dans toutes les langues de l'association chapitrale d'ancienne noblesse, dite aussi des quatre empereurs, ou l'illustre confraternité de l'Ange gardien, que dès.... etc., etc.

Pag. *ibid.*, lig. 20. Ermentrade, *lisez :* Ermentrude.

Pag. 34, lig. 26. Bijet et Roley, *lisez :* Bigot et Rosty.

Pag. *ibid.*, lig. 28. Pièces, *lisez :* Prières.

Pag. *ibid.*, lig. 32. Explicitement, *lisez :* Implicitement.

Pag. 36, lig. 15. 1776, *lisez :* 1775.

Pag. *ibid*, lig. 30, *ajoutez :* Un des otages de Louis XVI et de sa famille.

(Le chevalier Alexandre Drudes de Campagnolles a publié, en 1820, un *Coup d'œil sur l'unité d'origine des trois branches mérovingienne, carlienne et capétienne*, de la maison de France, in-8°, et, en 1821, *un Mot sur les grandeurs de la maison de France*, surnommée *de Bourbon*, brochure de huit pages in-8°.)

Pag. *ibid.*, lig. 33, *ajoutez* chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Pag. 37, lig. 16, *au lieu de :* S. A. R., *lisez :* LL. AA. RR.

Pag. 38, lig. 4. Vierroix, *lisez :* Viessois.

Pag. *ibid.*, lig. 11. De Rozel, *lisez :* Du Rozel.

DUNOIS, *comté*, puis *duché-pairie*. Le Dunois, *Pagus Dunensis*, dont Châteaudun est la capitale, était habité par les *Carnutes*, lors de la conquête des Gaules par César. Sous Honorius, ce pays était compris dans la quatrième Lyonnaise. Le Dunois passa de la domination des Romains sous celle des Français. Il fit partie du comté de Blois, et fut vendu, avec ce comté, l'an 1391, par Gui II de Châtillon à Louis de France, duc d'Orléans, pour la somme de 200,000 francs d'or. Charles de France, duc d'Orléans, fils de Louis, donna, l'an 1439, le comté de Dunois, avec la vicomté de Châteaudun, à son frère naturel Jean, bâtard d'Orléans, en échange du comté de Vertus. Ce fut ce héros qui rendit le nom de Dunois si célèbre dans l'histoire par ses exploits. Il mourut en 1468. Louis II, arrière petit-fils de Jean, obtint l'érection du comté de Dunois

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en *duché-pairie*, par lettres du mois de juillet 1527, qui ne furent point registrées. Son fils, François III, lui succéda en 1537, et mourut sans alliance, en 1551. Léonor d'Orléans, fils de François, marquis de Rothelin (troisième fils de Louis Ier, comte de Dunois), succéda à François III, son cousin, et mourut en 1573. Henri II d'Orléans, fils de Henri Ier, mort en 1595, et petit-fils de Léonor, mourut en 1637, et fut père, entr'autres enfants, de Marie d'Orléans, qui, devenue héritière, en 1674, de tous les biens de sa branche, fit donation du comté de Dunois (1) et de la vicomté de Châteaudun à Louis-Henri de Bourbon, son cousin-germain, fils naturel de Louis, comte de Soissons. Louise-Léontine-Jacqueline, fille de Louis-Henri, porta en mariage, l'an 1710, le comté de Dunois et ses droits sur les principautés de Neufchâtel et de Wallengin, en Suisse, à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes. Cette dernière maison a possédé le comté de Dunois jusqu'à l'époque de la révolution.

E

D'ÉDOUARD, anciennement Édouhart, seigneurs de Grimaux, de Jouancy, d'Etalente et de Corrabœuf, barons de Thenissey, en Bourgogne; famille ancienne, qui, selon Palliot, est originaire d'Angleterre. Elle établit sa filiation depuis Jean d'Édouard, marié, par contrat du 17 janvier 1488, avec Bonne Damas.

Les descendants de Jean se sont alliés aux maisons de Bethoulat, de la Boutière, de Chaugy-Lantilly, de Clugny, de Crécy, de Gellan de Thenissey, du Ruel de Saint-Maurice, de Saint-Martin, de Salins-la-Tour, de Selle, de Vichy, etc.

Benigne d'Édouard de Thenissey, fils de Léonard

(1) Dès le mois d'août 1660, Louis XIV avait déclaré par des lettres-patentes, registrées le 3 septembre suivant, que le comté de Dunois était mouvant immédiatement de la couronne de France.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Édouard, baron de Thenissey et de Corrabœuf, grand prevôt de Bourgogne, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, au prieuré de Champagne, le 6 mars 1650. Ses quartiers étaient Édouard, Salins-Corrabœuf, Crécy de Venarey, Ternant, Gellan, Saint-Anthôt, Moreau, la Boutière, Ferrière, Charnouil, Baillet de Vaugrenant, Berbis, Brulart, Hennequin, etc.

Armes : D'or, à deux jumelles d'azur, sommées chacune d'un lion léopardé de gueules.

ÉDOUART, *seigneurs de Vaux, en Normandie.* Denis Edouart, auteur de cette famille, avocat à Falaise, fut anobli au mois de mai 1404 Son petit-fils, Guillaume Edouart, fut maintenu par Montfaut, en 1463, dans la sergenterie de Jumel, élection de Falaise. Ses descendants se sont depuis transportés dans la généralité d'Alençon, élection d'Argentan, où ils ont été maintenus lors de la recherche, en 1667.

Armes : D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef d'un croissant et de deux étoiles, et en pointe d'une merlette, le tout du même.

D'ELBÉE; famille ancienne de la Beauce, distinguée par ses services militaires et ses alliances. Elle établit par titres sa filiation suivie depuis Jean d Elbée, écuyer, seigneur de Caumont, du Petit-Mont et de Gossonville, archer des gardes-du-corps du roi Louis XII, qui, le 5 février 1500, épousa Madelaine de Guay-Renard. Ses descendants ont formé plusieurs branches : 1° les seigneurs de Caumont, existants en 1660; 2° les seigneurs d'Espainville, qui existaient avant la révolution dans deux fils au service, et une fille, élevée à Saint-Cyr; 3° les seigneurs de Belmont, marquis d'Elbée ; 4° les seigneurs de Jarieux, dont on va donner l'état actuel. Ces diverses branches ont contamment rempli divers grades dans les armées de nos rois, et l'une d'elles a produit un généralissime des armées royales de l'Ouest, célèbre par sa bravoure et ses talents militaires, fait prisonnier dans l'île de Noirmoutier, et fusillé, en 1794,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec la réputation du plus habile général qu'aient eu les Vendéens.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, en 1586, 1599, 1667, et par arrêt de la cour des aides du 5 mars 1766. Ses alliances directes sont, entr'autres, avec les familles d'Autry, de Brunel, de Buissy, de Chartres, du Chesne, de Clermetz de la Mérie, le Lieur de Poyer, de Pinceloup, de Pinières, de Pontbréant, de Ramezay, de Sénégal de Lalan, de Villedieu-Saint-Fargeau, de Vion de Cottenville, etc.

BRANCHE DE BELMONT.

VIII. Charles-Louis, marquis D'ELBÉE, né le 3 juillet 1783, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, admis de minorité dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, en 1792, ex-maréchal-des-logis des mousquetaires noirs, et lieutenant-colonel des volontaires royaux de Normandie, pendant les *cent jours*, chef d'escadron de cuirassiers, a épousé, en 1815, mademoiselle Ermance *de Monti*, d'une ancienne et illustre maison, originaire de Toscane, qui a donné à l'église un pape et trois cardinaux, un grand-maître de Malte, un ambassadeur extraordinaire en Pologne, lieutenant-général des armées du roi de France, et chevalier de ses ordres. De ce mariage sont issues :

1°. Flavie d'Elbée, née le 17 avril 1816;
2°. Victorine d'Elbée, née le 28 mars 1818.

BRANCHE DE JARIEUX.

VII. Antoine D'ELBÉE, ancien garde-du-corps de la garde constitutionnelle de Louis XVI, conseiller de préfecture à Beauvais. Il a épousé mademoiselle *Evrard*, dont il a :

1°. Léonce d'Elbée, élève du collége de Henri IV;
2°. Victor d'Elbée;
3°. Charles d'Elbée.

Armes : D'argent, à trois fasces de gueules.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'ESPINE, en latin *Spina*, ou *Spinates*, au Comtat Venaissin; maison d'origine chevaleresque du Dauphiné, qui a pris son nom d'une terre seigneuriale située au diocèse de Die, élection de Montélimar, qu'elle possédait en 1280, et qui s'est successivement répandue au Comtat, en Languedoc et en l'Ile-de-France. Quoiqu'on n'ait pu remonter son berceau au-delà du 13e siècle, néanmoins elle paraît dès lors avec des caractères de splendeur et d'illustration qui indiquent une origine encore plus ancienne. En effet, Rican, seigneur de l'Espine et d'Aulan, vivant, vers l'an 1280, avec Philippine d'Argenson, son épouse, est qualifié chevalier et pair du Dauphiné dans le contrat de mariage de Marquis, seigneur de l'Espine et d'Aulan, son fils aîné, de l'an 1312.

La descendance de Rican de l'Espine a soutenu la noblesse de son extraction par de nombreux services militaires et des alliances illustres. Admise dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, depuis l'an 1526, elle a successivement donné jusqu'à ce jour quinze chevaliers ou dignitaires de cet ordre. Elle a contracté des parentés directes avec les maisons d'Aimini, d'Albaron de Montfrin, d'Alleman, d'Artaud de Montauban, d'Astier de Soubirats, d'Aynard de Montaynard, du Barroux, de Bologne d'Alençon, de Boutin, de Gandelin de Valouse, de Guilhem, de Guiramand, de Grille d'Estoublon, de Lopès de la Fare, de Panisse, de Parpaille de Molans, de Planchette de Piégon, de Pracontal, du Puy, de Remusat, de Sade, de Saint-Savournin, de Spérandieu, de Suarès, de Tresque, d'Urre, de Vesc, de Vérone, de Vidal de Lirac, de Vincens de Mauléon, etc.

La branche aînée, dite des seigneurs d'Aulan et du Pouet d'Empercy, s'est éteinte, au milieu du 17e siècle, en deux héritières, filles de Guillaume de l'Espine, et de Jeanne-Baptistine d'Urre du Puy-Saint-Martin. La première, Marguerite-Geneviève de l'Espine, épousa, l'an 1630, Esprit de Boutin, seigneur de Valouse. La seconde, Élisabeth de l'Espine, dame d'Aulan, du Pouet d'Empercy et de la Rochette, fut mariée, le 15 mai 1635, avec François-Marie de Suarès, seigneur de Villabeille.

La seconde branche, dite de l'Espine du Puy, s'est formée du mariage de Raynaud de l'Espine, troisième

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fils de Michel de l'Espine, dont Guillaume de l'Espine, dernier rejeton mâle de la branche aînée, était le petit-fils, avec Françoise du Puy, fille unique et héritière de Dalmas du Puy, qui imposa à son gendre l'obligation de porter son nom et ses armes Cette branche, perpétuée jusqu'à nos jours, s'est momentanément divisée en deux rameaux : le premier, *dit* des marquis de l'Espine du Puy, existant à Avignon; le second, connu sous la dénomination des seigneurs du Pouet-Sigillat, qui existait à Malaucène, et qui s'est réuni au premier en la personne d'Antoine-Joseph-Guillaume, marquis de l'Espine, qui recueillit les biens desdits seigneurs du Pouet-Sigillat, après la mort de Jean-Joseph de l'Espine, seigneur du Pouet, dernier rejeton de cet autre rameau, décédé en 1760.

La branche aînée d'aujourd'hui reconnaît encore un rameau séparé de la tige commune, qui s'est transporté en Languedoc depuis plusieurs siècles, connu sous les noms des seigneurs de Saint-Martin de Vignogoult, lequel s'est encore divisé au commencement du 17e siècle, et a formé un nouveau rameau qui s'est transporté en l'Ile-de-France, en la personne de Nicolas de l'Espine, qui vivait en 1600.

Le rameau demeuré en Languedoc s'est éteint, en 1763, dans la personne de Jean-Baptiste de l'Espine, seigneur de Saint-Martin de Vignogoult, conseiller à la cour des aides de Montpellier, dont l'oncle, connu sous le nom de chevalier de l'Espine, est mort lieutenant-colonel du régiment d'Orléans après avoir été honorablement récompensé de ses services. Jean-Baptiste de l'Espine a institué Antoine-Joseph-Guillaume, marquis de l'Espine du Puy, chef de la branche établie à Avignon, son héritier universel.

Le rameau transplanté en l'Ile-de-France, depuis l'époque ci-dessus, et connu sous les noms de l'Espine de Culoison, de l'Espine de Soussigny et de l'Espine de la Thuilerie, a produit également plusieurs officiers estimés dans les armées de terre et de mer de nos rois, et s'est allié aux maisons d'Ay, de Bazin, de Chevret, de Goubert, de Hardouin-Mansard, comtes de Sagonne, de Noailles, du Lac de Besse, de Lovat, de Nanteuil, du Puis de Fayet, de Valence, de Villebois, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La branche aînée d'Avignon est représentée par les enfants et petits-enfants d'Antoine-Joseph-Guillaume, marquis de l'Espine du Puy, mort en 1785, qui fut garde de l'étendard, et successivement enseigne des galères du roi jusqu'en 1745. A cette époque, il épousa Eugénie-Lucie *de Grille d'Estoublon*, et eut de ce mariage :

1°. Jean-Baptiste-Guillaume, qui suit;
2°. Philibert-Gabriel-Jean-Joseph-Silvestre, comte de l'Espine, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-général des armées de François Ier, empereur d'Autriche, chambellan actuel de S. M. I. et R., et commandant (1822) le corps des troupes autrichiennes auxiliaires en Piémont;
3°. Isabelle de l'Espine, mariée avec Maurice-Antoine *du Barroux*, établi à Caromb, dans le comtat Venaissin, décédée sans postérité en 1816 :
4°. Adélaïde de l'Espine, mariée avec Alexandre *Vidal de Lirac*, des anciens seigneurs de Lirac et de Saignon, en Languedoc, demeurant à Carpentras.

Jean-Baptiste-Guillaume, marquis de l'Espine du Puy, seigneur du Pouet, de Saint-Martin et de Beaumont, ancien officier de dragons au régiment de Custine, mort au mois de septembre 1819, avait épousé, en 1774, Marie-Françoise-Félicité *de Fallot de Beaumont*. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Joseph-Guillaume, marquis de l'Espine du Puy, chevalier de dévotion de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, ci-devant page du roi Louis XVI, jusqu'au 10 août 1792, marié, en 1812, avec Joséphine-Élisabeth-Thérèse *Gnodei de Campredon*, de la ville de l'Ile de Venisse ;
2°. Louis-Étienne-Marie de l'Espine, chevalier de dévotion de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant de vaisseau dans la marine royale de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

France, marié, en 1818, avec Clara *Chaubry*, de Toulon, fille de messire Nicolas-Joseph Chaubry de Blottières, ancien maire de Toulon. De ce mariage sont issus :

a. Guillaume de l'Espine, né en 1821 ;
b. Marie-Mathilde de l'Espine, née en 1819.

3°. Marie-Rose-Alexandrine de l'Espine, mariée, en 1795, avec Joseph, marquis *d'Anglesy*, d'Avignon, ancien seigneur de Motteville, au diocèse de Vaison ;

4°. Marie-Antoinette-Isabelle de l'Espine, mariée, en 1804, avec Félix, marquis *de Florans*, demeurant à Bedouin ;

5°. Marie-Antoinette-Joséphine de l'Espine, mariée, en 1806, avec Louis-Antoine, baron *du Plessis*, ancien seigneur de Pousillac, demeurant à Avignon ;

6°. Marie-Xavière-Sydonie de l'Espine.

La branche établie en l'Ile-de-France est représentée par les enfants de Charles-Pierre de l'Espine, chevalier des ordres royaux de Saint-Michel et de la Légion-d'Honneur, et chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire de Suède, fils de Pierre-Jules de l'Espine, né à Paris, le 2 mars 1707, issu, au 5e degré, de Nicolas de l'Espine, mentionné dans l'article relatif à la branche de Languedoc, lequel Pierre-Jules était frère aîné de Nicolas de l'Espine de Soussigny, conseiller du roi.

Pierre-Jules de l'Espine avait épousé, le 4 juillet 1746, Geneviève-Jeanne *de Lovat*, sa cousine issue de germain, fille de François de Lovat, conseiller à la cour des comptes de Paris, et de Geneviève de l'Espine. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Pierre de l'Espine, dont l'article suit;
2°. Geneviève-Marie de l'Espine, décédée sans postérité ;
3°. Anne de l'Espine de Saint-Chaumont, morte aussi sans postérité ;

Charles-Pierre de l'Espine, décédé le 10 décembre 1821, avait épousé, 1° le 6 octobre 1783, Angélique

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Boscheron; 2° le 4 octobre 1793, Félicité-Alexandrine-Hélene *Masson.* Il a eu pour enfants;

Du premier lit :

1°. Angélique-Désirée de l'Espine, mariée, le 1er octobre 1803, à Bernard-Louis-Théodore *Berthier de Viviers ;*

Du second lit :

2°. Charles de l'Espine, né le 15 février 1797, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;
3°. Alexandre-Émile de l'Espine, né le 22 mai 1799, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Armes. *Branches d'Avignon et du Dauphiné :* D'argent, à la croix de gueules, accompagnée au premier canton d'un arbre arraché de sinople. Cimier : Une rose armée d'épines. Supports : Deux lions. Devise : *Decus et tutamen.*

Le comte de l'Espine, lieutenant-général au service d'Autriche, écartèle de gueules, à la bande d'argent, chargée d'un grillon de sable, qui est *de Grille d'Estoublon.* Couronne de comte.

Branche de l'Ile-de-France : Écartelé aux 1 et 4 d'argent, à la croix de gueules, accompagnée au premier canton d'un arbre arraché de sinople, qui est de *l'Espine d'Avignon;* au 2 de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent feuillées et tigées de sinople, qui est de *l'Espine de l'Ile-de-France;* au 3 palé d'or et de gueules, à la bande d'argent, chargé de trois têtes de loup d'azur, qui est *de Lovat.* Couronne de comte.

F

FENOUILLÈDES, *comté* et *vicomté.* Le pays de Fenouillèdes, situé dans la partie méridionale du diocèse d'Aleth, entre le Capir et le Razès, et dont Saint-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paul est le chef-lieu, avait des comtes particuliers vers le milieu du 8e siècle. Ce comté faisait alors partie du marquisat de Gothie, dont il fut dans la suite démembré, ainsi que le comté de Bazès.

Le pays de Fenouillèdes était possédé héréditairement et à titre de comté par la maison de Barcelonne, dès l'an 873. Wefred le Velu, comte de Barcelonne et de Fenouillèdes, mort vers l'an 901, eut pour successeur Wifred II, mort sans postérité en 913. Miron, frère de Wifred, devint après lui comte de Barcelonne et de Fenouillèdes, et eut pour fils et pour successeur, en 928, Sunifred, mort en 967. Oliba, frère de Sunifred, lui succéda au comté de Fenouillèdes après sa mort, mais non au comté de Barcelonne, dont Borrel, comte d'Orgel, son cousin-germain, se mit en possession à son préjudice. Bernard, fils d'Oliba, se qualifia comte de Fenouillèdes et de Besalu, l'an 1000. Guillaume I, surnommé le Gros, l'un des fils de Bernard, fut apanagé du comté de Fenouillèdes vers l'an 1014, et lui succéda au comté de Besalu, en 1020. Il fut père de Guillaume II, mort avant l'an 1070, et de Bernard II, mort sans enfants. Bernard III, fils de Guillaume II, devint comte de Besalu et de Fenouillèdes peu après 1 95, et mourut sans postérité l'an 1111. Raymond-Bérenger III, comte de Barcelonne, son beau-père, recueillit sa succession, et réunit le comté de Fenouillèdes à son domaine. Il en donna le domaine utile, en 1112, à Aymeri II, vicomte de Narbonne, son frère utérin, et aux vicomtes de Narbonne, ses successeurs, réservant toutefois la suzeraineté aux comtes de Barcelonne. Ce comté fut cédé, par traité de l'an 1258, au roi saint Louis, qui le réunit à la couronne.

Le pays de Fenouillèdes, avait aussi des vicomtes héréditaires, dont le premier connu est Pierre, vicomte de Fenouillèdes, vivant en 1000 et en 1017. Sa postérité s'éteignit, en 1173, dans la personne d'Arnaud III, vicomte de Fenouillèdes. Ave de Fenouillèdes, sa fille unique, épousa N.... de Saissac, qui fut la tige de la seconde race de ces vicomtes. Le roi Louis VIII confisqua la vicomté de Fenouillèdes sur Pierre de Saissac, leur fils, pour crime d'hérésie, et en investit Sanche-Nugnès, comte de Roussillon, qui lui en fit hommage en 1226. Hugues, fils de Pierre de Saissac, céda, en

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1229, au même Sanche-Nugnès, ses droits sur la vicomté de Fenouillèdes et de Pierre-Pertuse. Les descendants de Pierre de Saissac, connus depuis sous le nom de *Fenouillet*, affectèrent leur titre de vicomté à la terre d'Ille, en Roussillon. La vicomté de Fenouillèdes fut confisquée, par droit de commise, par le roi Philippe de Valois, et unie à la couronne vers le milieu du 14e siècle.

Armes : Les vicomtes de Fenouillèdes, de la maison de Saissac portaient : *D'or, à trois grenades de gueules, chacune surmontée d'une étoile du même.*

FERRETTE, *comté*. Le pays qu'on nomma depuis comté de Ferrette était habité, du temps de César, en partie par les *Sequani* et en partie par les *Rauraci*. Sous l'empire d'Honorius, ce pays était compris dans la *Maxima Sequanorum*. Le pays de Ferrette passa successivement de la domination des Romains sous celle des rois de Bourgogne, et des rois de France. Il était compris dans le duché d'Alsace, lorsqu'il fut démembré, en 1103, du comté de Montbéliard, pour former un comté particulier, qui eut pour premier possesseur Frédéric, fils aîné de Thierri I, comte de Montbéliard. On ne connaît aucun diplôme de l'érection du pays de Ferrette en comté, ce qui fait présumer que ce fut Frédéric I, comme issu de race comtale, qui imposa sa qualité à son apanage. Le premier acte où il prit le titre de comte de Ferrette est de l'an 1125. Le comté de Ferrette comprenait, depuis sa réunion à la France, en vertu du traité de Munster, en 1648, 48 paroisses, formant un total de 2182 feux.

Le roi Louis XIV, pour récompenser les services du cardinal Mazarin, lui donna, pour lui et ses successeurs, la propriété du comté de Ferrette, ne se réservant que la souveraineté et le haut domaine. Le cardinal en fit don à sa nièce, Hortense Mancini, et à son mari Armand-Charles de la Porte, et ce comté passa à leurs descendants.

Armes : Les anciens comtes de Ferrette portaient : *De gueules, à deux truittes ou bars adossés d'or.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE FONTON. Deux pièces originales des 3 et 4 juin 1707, récemment découvertes, établissent d'une manière authentique la communité d'origine des branches de France et de Constantinople de cette famille.

On a cru devoir reproduire ici la notice que nous en avions donnée, tome IV de cet ouvrage, d'autant mieux que ces pièces et des renseignements recueillis ultérieurement ont occasioné des changements qu'une notice additionnelle ne pourrait guère expliquer.

La famille Fonton, recommandable par une longue série de services distingués dans la carrière militaire et la diplomatie, subsiste en deux branches principales, établies, la première en France, la seconde à Constantinople depuis près de deux siècles, lesquelles paraissent originaires de la province de Dauphiné, où la branche française a eu des possessions seigneuriales et des emplois marquants.

La seconde branche, fixée dans la capitale de l'empire ottoman, n'a pu soustraire aux fréquents incendies qui surviennent à Constantinople les titres qui eussent pu faire remonter les preuves filiatives des deux branches au-delà de la fin du 16e siècle; et la branche française de la famille Fonton a perdu, en 1792, de la même manière, mais par le fait de la révolution, les seuls titres qui pouvaient suppléer à cette première calamité; néanmoins, on en a sauvé un nombre suffisant pour constater à la fois la jonction, la noblesse et les illustrations des deux principales branches de cette famille. Par un effet des mêmes pertes, il n'a été possible de remonter que jusqu'aux deux frères messire Gabriel Fonton, dont l'article suit, et messire Joachim Fonton, dont mention a lieu plus loin, celui-ci fondateur de la branche de cette famille établie à Constantinople. On n'a pu jusqu'à présent découvrir aucun document qui puisse indiquer quel a été leur auteur commun; mais, en raison de l'état de considération relevée dans lequel ils ont existé, on est fondé et autorisé à établir la présomption que cet état était aussi celui de la souche dont ils sont sortis.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BRANCHE ÉTABLIE EN FRANCE.

Messire Gabriel FONTON, écuyer, sieur de Vaugelas, en Dauphiné, seul seigneur en toute justice de la terre de l'Etang-la-Ville sous Marly, acquit, par acte passé devant Béchet, notaire à Paris, le 9 janvier 1690, les deux charges de conseiller du roi, trésorier ancien et alternatif de la prevôté de l'hôtel du roi et grande-prevôté de France, dont était pourvu Jacques de Vaude, écuyer. Joachim Fonton, son frère puîné, étant décédé le 3 juin 1707, à Versailles, il fit transporter son corps, le même jour, en sa terre de l'Etang-la-Ville, où il fut inhumé le 4. Dans un testament, daté de Saint-Denis le 1er avril 1712, et qui fut déposé, par acte annexé audit testament, du 21 mars 1714, chez Bouron, notaire à Paris, Gabriel Fonton a les qualités d'écuyer, conseiller du roi, secrétaire de Sa Majesté, maison et couronne de France, ci-devant maître-d'hôtel de feu madame la dauphine de Bavière, conseiller de Sa Majesté, trésorier-général, ancien payeur des gages des officiers de la prevôté de l'hôtel et grande prevôté de France, contrôleur-général de la maison de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, contrôleur ordinaire du gobelet, de la bouche et de la maison de madame la dauphine, gouverneur pour Sa Majesté des ville et château d'Axilan, en Dauphiné, seul seigneur en toute justice de la terre, seigneurie et paroisse de l'Étang-la-Ville sous Marly, etc. L'acte de son décès, marqué au 24 avril 1713, porte qu'il était âgé d'environ 83 ans, et qu'il fut inhumé dans la chapelle seigneuriale de l'Etang-la-Ville. Il avait épousé demoiselle Geneviève *de Ménigand,* nommée dans le contrat de mariage de leur fils unique qui suit.

Messire Antoine-Salomon FONTON, écuyer, sieur de Vaugelas, en Dauphiné, seigneur de l'Étang-la-Ville sous Marly, est qualifié conseiller du roi, et trésorier-général alternatif de la prevôté de l'hôtel et grande-prevôté de France, dans son contrat de mariage passé, avec l'agrément de Sa Majesté et de la famille royale, devant Clément, notaire à Paris, le 14 février 1694, avec demoiselle Marie-Anne-Geneviève

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Denis du Choiselle. Il succéda immédiatement à son père dans les charges de trésorier de la prevôté de l'hôtel et de contrôleur-général de la maison de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans (1), qualités qu'on lui donne dans l'acte de décès de son père, du 24 avril 1713, auquel il fut présent. Par contrat du 21 mars 1715, passé devant Rigault et Chèvre, notaires à Paris, on lui constitua sur l'état 300 livres de rente pour un capital de 8000 livres par lui payé en conséquence de l'édit du mois de décembre 1713. Il est rappelé avec les qualités de seigneur de l'Étang-la-Ville, gentilhomme-servant de la reine, et contrôleur-général de la maison de S. A. R., dans le partage de sa succession fait devant Doyen et son collègue, notaires à Paris, le 11 février 1744, où son décès est rappelé sous la date du 1er avril 1743, entre la dame du Choiselle et leurs enfants qui furent :

1°. Édouard-Salomon, dont l'article suit ;

2°. Guillaume-René Fonton de Vaugelas ;
3°. Antoine-Guillaume Fonton de la Salle (2) ;
} qui, en 1744, étaient capitaines au régiment de Rohan infanterie (3) ;

4°. Anne Fonton de Vaugelas, décédée à Paris, le 31 juillet 1743, alors veuve de messire François de Quillebœuf, chevalier, seigneur de Boissy, maréchal des camps et armées du roi, rappelée dans le partage du 11 février 1744 ;

5°. Henriette-Julie Fonton de Vaugelas, qui, en 1744, était au monastère des dames religieuses de la Croix, rue Charonne, faubourg Saint-Antoine, à Paris ;

---

(1) Il était panetier de la reine, épouse de Louis XV, en 1727 et 1736. (*Etats de la France pour l'année* 1727, *tom. II, pag.* 346, et *pour l'année* 1736, *tom. II, pag.* 338.)

(2) Antoine-Guillaume Fonton de la Salle, chevalier de Saint-Louis, s'étant retiré du service après la campagne de 1746, épousa une riche héritière aux Pays-Bas, et s'établit à Bruxelles, où il mourut quelques années après.

(3) L'aîné, M. de Vaugelas, était major du port de Cette, en 1749. (*Etat de la France pour cette année, tom. IV, pag.* 476.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

6°. Marie-Sabine Fonton de Vaugelas, qui vivait en 1744.

Édouard-Salomon FONTON DE L'ÉTANG-LA-VILLE, écuyer, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres, gentilhomme servant de la reine, a ces qualités dans le partage de la succession de son père, et de celle d'Anne Fonton de Vaugelas, sa sœur, du 11 février 1744. Le même acte porte qu'il était précédemment chargé des affaires du roi aux cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Il était panetier de la reine en 1749 (1). Il fut seigneur de l'Étang-la-Ville et de Mareil en partie, et s'allia avec demoiselle Marie-Anne *Perdrigeon*, fille de Martin Perdrigeon, ancien greffier du parlement de Paris. Il existe aujourd'hui de ce mariage :

1°. Denis Édouard, qui suit;

2°. Henri-Martin Fonton, écuyer, né à Paris, le 17 octobre 1748, colonel d'artillerie, en retraite; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; officier de la Légion-d'Honneur; actuellement domicilié à Givet, département des Ardennes; s'étant allié par mariage avec Agathe *de Brunel*, fille de M. de Brunel, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, de la ville de Metz, et de mademoiselle de Bernard, du Saint-Esprit, et sœur de M. Jean-Philippe de Brunel, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, colonel en retraite, d'une famille noble du pays Messin. De ce mariage sont issus plusieurs enfants.

3°. Marie-Sabine Fonton, mariée à messire Henri-Prosper *de Bernard*, d'une famille noble du Saint-Esprit, ancien capitaine des grenadiers du régiment de Soissonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant commandant pour le roi la ville et le château fort d'Agde et de Brescou, domicilié à Sorrèze, département du Tarn.

---

(1) État de la France pour l'année 1749, tom. II, pag. 323.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Denis-Édouard FONTON DE L'ÉTANG-LA-VILLE, écuyer, né à Paris, paroisse Saint-Roch, le 13 novembre 1747, colonel d'artillerie en retraite, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, actuellement domicilié à La Fère, département de l'Aisne, a épousé demoiselle Marie-Anne *de la Fons*, fille de messire Philippe-Gabriel de la Fons, chevalier, seigneur d'Ardecourt, Happoncourt et autres lieux, et de Jeanne-Madeleine Commargon.

Armes : D'or, à une épée de gueules et une plume de sable passées en sautoir, accompagnées en chef d'un dauphin couché d'azur. Cimier, un soleil d'or. Supports, deux lévriers.

Ces armoiries ont été enlevées, pendant la révolution, de la grille du château de l'Etang-la-Ville, où elles étaient apposées; mais le soleil qui surmontait le cartouche y subsiste encore, et l'écusson des armes en bronze a été retrouvé, et existe encore dans une des caves du château de l'Étang-la-Ville.

BRANCHE ÉTABLIE A CONSTANTINOPLE.

Messire Joachim FONTON, né à Valence, en Dauphiné, en 1651, frère puîné de Gabriel Fonton, sieur de Vaugelas, fut envoyé à Constantinople, en 1670, pour y apprendre les langues orientales. Après avoir suivi pendant dix ans la carrière d'interprète auprès du consul-général du roi, au Caire en Égypte, il voulut la quitter, et repassa en France en 1685. Lié à Paris avec M. de Girardin, qui, l'année suivante, fut nommé à l'ambassade de Constantinople, Joachim *Fonton* se rendit aux pressantes sollicitations de cet ambassadeur et du ministre, se détermina à l'accompagner à Constantinople, et ensuite à accepter la charge de secrétaire du roi et de son premier interprète près la porte Ottomane. Le 26 mars 1686, en présence de M. de Girardin et de madame l'ambassadrice, son épouse, il s'allia, en la chapelle de l'ambassade, (célébration faite par monseigneur Gaspard Gasparini, vicaire apostolique patriarcal de Constantinople), avec demoiselle Anne *Joulin*. Joachim stipule dans cet acte comme français, né à Valence, en

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dauphiné. Quelques années après, se sentant incommodé par la maladie de la pierre, Joachim Fonton revint à Paris, pour se la faire tailler. Ce fut le fameux Maréchal, chirurgien du grand dauphin, qui lui fit l'opération à Versailles, dans l'un des appartements du château. Joachim en mourut, le 3 juin 1707. Son acte d'inhumation (1), du 4 juin, lui donne les qualités de messire Joachim Fonton, chevalier du Saint-Sépulcre, conseiller du roi, premier interprète pour Sa Majesté auprès de son ambassadeur au Levant, faisant son séjour ordinaire à Constantinople, âgé de 56 ans, et ajoute que messire Gabriel Fonton, seigneur de l'Etang-la-Ville, qui avait fait transporter son corps du château de Versailles, le fit inhumer en sa présence, (en un cercueil de plomb), dans le caveau de la chapelle seigneuriale de l'Étang-la-Ville.

Joachim Fonton eut de son mariage onze enfants, dont l'aîné fut Pierre qui suit.

Pierre Fonton, né à Constantinople, le 28 janvier 1687, et tenu sur les fonts de baptême par M. de Girardin, ambassadeur près la sublime Porte, et par madame l'ambassadrice, son épouse, fut nommé, par brevet, secrétaire du roi, et son premier interprète à l'ambassade près la porte Ottomane; il fut créé, en 1721, chevalier du Saint-Sépulcre. Il épousa demoiselle Lucrèce *Navoni*, née à Constantinople, mais issue d'une famille noble vénitienne, qui constate une grande ancienneté dans le service diplomatique de la république de Venise, près la porte Ottomane. Il mourut à Constantinople, le 27 juillet 1756. L'épitaphe sur sa tombe dans la chapelle de l'ambassade de France en la capitale turque, ayant en tête les armes de la famille, surmontées d'une couronne de comte, lui donne en outre la qualification de conseiller du roi. Du mariage de Pierre Fonton avec Lucrèce Navoni sont issus vingt enfants des deux sexes. L'aîné des fils a été :

Antoine Fonton, né le 14 octobre 1724, nommé, par brevet, secrétaire du roi et son premier interprète

(1) Extrait du registre de la commune de l'Étang-la-Ville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à l'ambassade près la sublime Porte; employé, en 1752, dans la mission du comte de Broglie, ambassadeur de France à Varsovie; chevalier de l'ordre pontifical de l'Éperon d'or, et décédé à Constantinople, en 1802, à l'âge de 77 ans.

Charles Fonton, frère puîné d'Antoine, né le 26 novembre 1725, mort à Smyrne, y a résidé et existé pendant une longue suite d'années avec la charge de secrétaire du roi et de son premier interprète au consulat-général de France dans cette contrée.

Joseph Fonton, l'un de leurs frères, était né le 25 mai 1747.

Parmi les filles de Pierre Fonton était feu dame Thérèse Fonton, épouse de feu M. le baron de *Testa*, conseiller aulique de S. M. l'empereur d'Autriche, chevalier de l'ordre de Saint-Léopold, premier interprète et son chargé d'affaires près la porte Ottomane, et mère, entr'autres enfants, d'Elisabeth, baronne de Testa, mariée à son excellence le baron Ignace-Laurent *de Sturmer*, conseiller intime actuel de S. M. l'empereur d'Autriche, ci-devant son internonce et ministre plénipotentiaire près la porte Ottomane, maintenant son conseiller-d'état et des conférences au département des affaires étrangères à Vienne, et commandeur de l'ordre royal de Saint-Étienne.

En 1792, par suite des évènements de la révolution française, la branche des Fonton de Constantinople, au service de France jusqu'à cette époque, comme la famille l'avait été pendant une période non-interrompue de près de deux siècles, soit à Constantinople, soit dans d'autres points principaux de l'empire ottoman, où elle s'est distinguée et honorablement montrée dans le maniement des plus grands intérêts politiques et commerciaux de la France, de même qu'elle a constamment et successivement mérité la haute satisfaction du roi et les témoignages les plus éclatants de son ministère et de ses ambassadeurs, a passé au service diplomatique de la cour impériale de Russie.

De cette masse de longs et loyaux services rendus à

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la France par cette famille, au milieu des circonstances les plus délicates et non moins difficiles et épineuses, résulte pour cette branche des Fonton un genre d'illustration très-recommandable.

Les membres qui la représentent de nos jours sont :

1°. Son excellence M. Joseph Fonton, conseiller-d'état actuel de S. M. l'empereur de toutes les Russies, grand'croix de l'ordre de Sainte-Anne de la première classe, chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir de la troisième, premier conseiller d'ambassade à la légation impériale de Russie près la porte Ottomane, et, en 1812, plénipotentiaire, pour la Russie, au congrès de Giurgievo et de Bukharest, et signataire du traité de paix entre cette puissance et la sublime Porte, conclu au mois de mai 1812, dans cette dernière ville, capitale de la Valachie. Ledit Joseph Fonton est fils de feu Pierre Fonton et de dame Lucrèce Navoni, et frère de feu dame Thérèse Fonton, baronne de Testa.

Joseph Fonton, au service de France, était secrétaire du roi et son premier interprète à Constantinople pendant l'ambassade de S. E. M. le comte de Choiseul-Gouffier, et avait rempli les fonctions d'interprète, soit à Alep, soit en la capitale turque, pendant celle de S. E. M. le comte de Saint-Priest.

2°. Monsieur Pierre Fonton, conseiller de collége au département impérial des affaires étrangères de Russie, chevalier des ordres de Saint-Wladimir de la quatrième classe, et de Sainte-Anne de la seconde, ci-devant premier secrétaire d'ambassade à la légation de Russie près la porte Ottomane, secrétaire des conférences, en 1811 et 1812, au congrès de Giurgievo et de Bukharest, pour le traité de paix mentionné ci-dessus, et actuellement attaché à la légation de Russie à Naples.

Pierre Fonton, au service de France, a été, par brevet du roi, expédié en 1784, et sous l'ambassade de S. E. M. le comte de Saint-Priest, nommé chancelier de l'ambassade près la Porte, et en a exercé les fonctions pendant toute celle de S. E. M. le comte de Choiseul-Gouffier.

3°. Monsieur Félix Fonton, fils légitime du susdit Pierre Fonton et de feu dame Caroline, née *Bénéveni*,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

est attaché actuellement avec le rang d'actuaire au département impérial des affaires étrangères en Russie.

4°. Monsieur Antoine FONTON, conseiller de collége au département impérial des affaires étrangères de Russie, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de la seconde classe, et de celui de Saint-Wladimir de la quatrième, ci-devant premier interprète à la légation de Russie près la porte Ottomane, employé en la même qualité au congrès de Giurgievo et de Bukharest, actuellement attaché au ministère des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg.

Lesdits Pierre et Antoine Fonton, fils légitimes d'Antoine Fonton, décédé, en 1802, à Constantinople, et de dame Élisabeth *Mommartz*, sa légitime épouse.

Armes : D'or, à une épée de gueules et une plume de sable passées en sautoir, accompagnées en chef d'un croissant de gueules, surmonté d'une étoile d'azur et en pointe d'un dauphin renversé d même émail. Cimier : Un soleil d'or. Supports : Deu^n^ lévriers. Couronne de comte.

Le croissant est une addition faite par cette branche, lors de son établissement à Constantinople; elle y a ajouté l'étoile du Nord, depuis l'époque de 1792, celle du passage de cette branche de la famille au service diplomatique de la cour impériale de Russie.

G

DE GALATRAVE, en Rouergue; famille ancienne, que la tradition dit originaire d'Espagne.

Noble Antoine de Galatrave, damoiseau, passa un acte à Milhau, en 1411.

Noble Guillaume de Galatrave, seigneur de Vendeloves, fournit denombrement au roi pour cette terre, le 13 juin 1658. Il avait épousé, par contrat du 19 mars 1639, passé devant Jouglar, notaire de Saint-Rome, Catherine *de Géraud*, fille de Guillaume de Géraud, et d'Anne du Maigne. Il eut, entr'autres enfants :

Noble Bernardin de Galatrave, seigneur de Vende-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

loves, marié, par contrat passé devant Peyre, notaire, le 1er novembre 1672, avec Isabeau-Gabrielle *du Puy*, fille de N.... du Puy, *docteur et avocat*, et de Marthe de Goudon, dame de Rebourguil. De ce mariage sont issus :

1°. Guillaume de Galatrave,
2°. Gabriel de Galatrave,
3°. Benoît de Galatrave,
4°. Marianne de Galatrave,
} légataires de leur père, le 3 juin 1691 ;

5°. Isabeau-Catherine de Galatrave, mariée, par contrat passé devant Durang, notaire à Peyrelau, le 25 août 1701, avec François-Paul *de Solages*, seigneur de Saint-Etienne de Valhausy, de Salvagnac, etc., fils de Paul de Solages, seigneur de Robal, et de Geneviève-Catherine de Moustier.

GASCOGNE, *duché*. Les Gascons, peuples belliqueux, originaires d'Espagne, demeurèrent indépendants jusqu'en 602, époque à laquelle Thierri, roi de Bourgogne, et Théodebert, roi d'Austrasie, les soumirent à leurs lois. Depuis ce temps, la Gascogne fut gouvernée au nom des rois francs par des ducs particuliers. Louis le Débonnaire leur adjoignit un comte des Marches de Gascogne. Jusqu'au 8e siècle, la Gascogne fut circonscrite aux pays des Basques et de Labour. Ce ne fut qu'après l'an 768, lors de sa réunion à la Novempopulanie, qu'elle étendit son nom sur tout le pays compris entre les Pyrénées et la Garonne. Le duché de Gascogne devint héréditaire dans la famille de Sanche-Mittarra, lequel en fut mis en possession l'an 872. Sancho-Guillaume, mort en 1032, fut le dernier duc de Gascogne de cette maison. Bérenger, fils d'Alduin II, comte d'Angoulême, et d'Alaasie, fille de Sanche-Guillaume, lui succéda au duché de Gascogne; mais ce prince, étant mort sans enfants, vers l'an 1036, eut pour successeur Eudes, comte de Poitiers, fils de Guillaume le Grand, et de Brisque, sœur de Sanche-Guillaume. Eudes fut tué, le 10 mars 1040, devant le château de Mauzé, dans l'Aunis, dont il formait le siége. Alors Bernard II, comte d'Armagnac, issu en ligne masculine des ducs de Gascogne, se mit en possession de ce pays, et s'y maintint jusqu'en 1052, époque où

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Gui-Geoffroy, fils de Guillaume V, comte de Poitiers, le contraignit de le lui céder, moyennant 15,000 sols. Le duché de Gascogne et le *comté de Bordeaux* furent par-là réunis au duché d'Aquitaine.

GATINAIS, *comté*. Cette province, du temps de César, était habitée par les *Senones*, et une partie par les *Aurelian*. Sous Honorius, elle faisait partie de la quatrième Lyonnaise. Les Français, ayant conquis le Gatinais sur les Romains, y établirent des gouverneurs ou comtes particuliers. Sous le comte Geoffroi Ier, au milieu du 9e siècle, le Gatinais avait pour chef-lieu Château-Landon, et pour bornes le comté de Sens, les territoires de Melun et d'Étampes, le comté d'Orléans et le Nivernais. Adèle, fille et héritière de Geoffroi Ier, porta le comté de Gatinais en mariage, en 878, à Ingelger, comte d'Anjou. Leurs descendants ont conservé le Gatinais jusque vers la fin du 11e siècle, temps auquel le roi Philippe Ier le réunit à la couronne, par la cession que lui en fit, en 1069, Foulques le Recuin, comte d'Anjou.

GAY DU PUY D'ANCHÉ, en Poitou; famille ancienne, originaire d'Angleterre, qui, depuis le règne de Charles VIII, n'a cessé de suivre le parti des armes, soit dans les compagnies d'ordonnances, soit dans les bans et arrière-bans de la noblesse du Poitou et de l'Angoumois. Elle a donné un gouverneur de la personne du roi François Ier, lorsque ce prince était duc d'Angoulême, un maréchal-de-camp, des gouverneurs de places, et plusieurs officiers décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Pierre GAY, écuyer, seigneur de Lessert, capitaine (gouverneur) de la ville de Cognac, issu de la branche aînée de cette famille, avait épousé, le 2 février 1598, demoiselle Marie *Bernard*, d'une famille noble du pont de Cé, et ne vivait plus le 25 février 1643. Leurs enfants furent :

1°. Arnaud qui suit;
2°. Jean Gay, écuyer, seigneur de Lessert, capitaine (gouverneur) de la ville de Cognac, qui

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

partagea la succession paternelle avec Arnaud Gay, son frère, le 25 février 1645;

3°. N.... Gay, mariée, avant 1655, avec Jean *Philippier*, sieur de Fondeux.

Arnaud Gay, chevalier, seigneur des Fontenelles, maréchal des camps et armées du roi, servait, dès l'an 1635, en qualité d'enseigne du régiment de la Frezelière, avec lequel il fit toutes les campagnes de la Valteline. Il fut blessé à la prise du fort d'Andruie, au mois de juillet de la même année. Embarqué sur le vaisseau amiral de la flotte du marquis de Brézé (Armand de Maillé, duc de Fronsac et marquis de Graville, gouverneur de la Rochelle), il se distingua d'une manière remarquable dans le combat du 22 août 1640, où l'armée navale d'Espagne fut battue à la vue du port de Cadix. Employé sous le duc de Brézé, en 1646, il se trouva, au mois de juin, à la prise du fort de San-Stefano, sur les côtes de Toscane, et au siége d'Orbitello. Il était capitaine au régiment de Piémont infanterie, en 1648, et en cette qualité, il se signala, au mois de septembre, à l'attaque des retranchements des Espagnols devant Furnes, et au siége de Rethel, au mois de décembre 1650 (1). Il a les qualités de maréchal de bataille des armées du roi, capitaine d'une compagnie entretenue pour le service de S. M., au régiment de Piémont, et gouverneur des ville et château du pont de Cé, dans son contrat de mariage, passé au château de Brie, en Angoumois, le 27 novembre 1655, avec Anne *de Nesmond*, fille de messire François de Nesmond, chevalier, seigneur de la Jauvignère, et de dame Marie Laurent. Arnaud Gay est rappelé comme défunt, avec les qualités de chevalier, seigneur des Fontenelles, et maréchal-de-camp dans les armées du roi, dans deux actes passés par sa veuve, les 14 décembre 1667 et 14 octobre 1681. Ils eurent pour fils :

François-Théodore Gay, Ier du nom, chevalier, sei-

---

(1) Gazette de France des 4 août 1635, 14 septembre 1640, 14 juin 1646, 9 septembre 1648, 29 décembre 1650, titres de famille et tom. V du *Dictionnaire historique et biographique des généraux français*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gneur des Fontenelles et du fief des Collauds, marié : 1°, par contrat du 6 octobre 1681, avec Louise *d'Anché*, fille de messire Antoine d'Anché, chevalier, seigneur du Puy d'Anché, et de dame Marie de Barbezières (1); 2° avec Louise *de Foyer de Langlade* qui testa à Civray, le 19 février 1717. Il fit son testament le 24 février 1745, et mourut en son château du Puy d'Anché, âgé de près de 100 ans. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1°. François, qui suit;

Du second lit :

2°. Charles Gay des Fontenelles, chevalier, seigneur de la Mallolière, de la Meslière, de Chambres et autres places, marié : 1°, par contrat du 8 février 1723, avec Marie-Anne-Radegonde-Thérèse *de Tryon de Montalembert*, fille de Philippe-Ignace de Tryon, chevalier, seigneur de Legurat, d'Espanvilliers et de la Cour, et de Marie-Anne de Guerusseaux; 2° avec Anne *de Jousserand*, et père de :

A. N.... Gay des Fontenelles, marié avec N.... *Dauphin*, vivante en 1821, mère de N.... Gay des Fontenelles, mariée, vers 1796, avec M. *de Mauvise*, et morte en 1808;

B. Deux filles, dont l'une, Marie Gay des Fontenelles, épousa Jean-Pierre, marquis *d'Orfeuille*, chevalier, seigneur de Foucaud, de Lussandière, d'Angliers, etc., ancien capitaine de cavalerie, fils de Pierre-François d'Orfeuille, chevalier, seigneur de Foucaud, et de Marguerite-Catherine Jourdain de Boistillé;

3°. François Gay des Fontenelles, né le 27 octobre 1691.

---

(1) Ils avaient été mariés en 1648. Antoine d'Anché était fils de René d'Anché, qui, l'an 1623, épousa Jeanne de la Rochefoucauld.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

François Gay, chevalier, seigneur du Puy d'Anché, épousa Ursule-Gabrielle *du Bourg de Porcheresse* (dont la sœur épousa M. de Bremond d'Orlac), fille de Pierre du Bourg, écuyer, seigneur de Porcheresse, et de dame Louise de Melle. Il ne vivait plus le 26 février 1745. Il eut treize enfants, entr'autres :

1°. Théodore Gay, mort avant 1750;
2°. Charles, dont l'article suit;
3°. Pierre-Auguste Gay, qui, le 12 octobre 1761, prit possession de la chapelle de Saint-Médard de Fontenille, au diocèse de Poitiers;
4°. N.... Gay, lieutenant-colonel aux grenadiers de France;
5°. N.... Gay, capitaine au régiment de Blésois;
6°. Jean-Baptiste Gay, chevalier du Puy d'Anché, ancien officier au régiment de Penthièvre. Il s'est trouvé au siége de Fribourg, en 1745, et à la bataille de Raucoux, en 1748. Il servit depuis en Espagne, dans les gardes-walonnes, et siégea à l'assemblée de la noblesse convoquée à Poitiers, en 1789, pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume;
7°. Ursule-Thérèse Gay du Puy d'Anché, religieuse au monastère de Puy-Berland, en 1745;
8°. N.... Gay, religieuse à l'Union chrétienne de Poitiers;
9°. N.... Gay, 10°. N.... Gay, 11°. N. .. Gay, } religieuses à Chelles. L'une des trois fut nommée, vers 1774, abbesse de Saint-Antoine de Sens, sous le nom de Vaussay.

Charles Gay, chevalier, seigneur du Puy d'Anché, épousa, le 24 février 1753, Élisabeth-Geneviève *Vallet de Sallignac*, fille de Pierre Vallet de Sallignac, écuyer, seigneur de Mons et de la Puisade, et de dame Marie-Anne de la Puisade, et du consentement de Jeanne-Élisabeth de Voland, sa seconde femme. Charles a eu trois garçons et cinq filles, dont deux mortes en naissant :

1°. N.... Gay du Puy d'Anché, mort en 1778, officier au régiment Royal-Roussillon infanterie;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Jean-Baptiste-Marie Gay, qui suit;

3°. Nicolas-Angélique Gay, chevalier du Puy d'Anché, maire actuel de la commune de Sauzé, ancien officier au régiment de Beauvaisis. Ses lettres d'entrée au service sont de 1782;

4°. Deux filles, l'une morte sans alliance, et l'autre décédée religieuse à l'abbaye de Puy-Berland;

5°. N.... Gay du Puy d'Anché, vivante, épouse de M. *Giboust de Chastellust.*

Jean Baptiste-Marie Gay du Puy d'Anché, chevalier, né à Sauzé, le 26 juillet 1765, entra cadet-gentilhomme au régiment de Bretagne, en 1780; y fut fait sous-lieutenant devant Gibraltar, en 1782; lieutenant à Thionville, en 1788, et capitaine au commencement de l'année 1792. Émigré, la même année, il a fait la campagne à l'armée de Bourbon, comme volontaire, dans une compagnie noble de la légion de Carneville; a fait celle de 1793, et toutes les autres campagnes à l'armée de Condé, jusqu'au licenciement définitif en 1801, dans le corps des chasseurs nobles. Encadré comme sous-lieutenant au régiment de Montesson, capitaine, par brevet du roi, en 1797, pour prendre rang de 1790, il a été reçu chevalier de Saint-Louis par monseigneur le prince de Condé, en 1798, lors du départ de l'armée pour la Russie, avec exemption de quatre ans à parcourir pour l'obtention de cette décoration. Il est colonel en retraite de 1815, avec brevet honorifique de ce grade, donné par le roi, le 21 février 1816, pour y tenir rang du 13 avril 1813: chevalier de l'ordre noble de Hohenlohe, pour prendre rang de 1799. Il a épousé Marie-Thérèse-Lucie *Froger de Léguille*, fille de feu Michel-Henri Froger de Léguille et de dame Marie-Pauline Desponts, son épouse, lequel Michel-Henri Froger était capitaine de vaisseau, ainsi que son frère, au moment de leur émigration; ils ont péri l'un et l'autre à Quiberon. Leur père était lieutenant-général des armées navales et avait fait les campagnes des Indes, etc. Le contrat de mariage de Jean-Baptiste-Marie Gay du Puy d'Anché a été passé commune du Bonpère, canton de Pouzauge (Vendée), devant Brunet, notaire, le 7 avril 1807. Le régime du

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

temps n'admettait aucunes qualités distinctives dans ces sortes de contrats. Ils ont un fils.

Armes : D'or, au lion d'azur. Couronne de baron.

GÉVAUDAN, *comté*. Le pays de Gévaudan, en Bas-Languedoc, dont Mende est la capitale (1), était habité du temps de César par les *Gabali*. Il faisait alors partie de l'ancienne Celtique, dont il fut démembré par César, l'an 727 de Rome (27 ans avant J.-C.), pour être incorporé à l'Aquitaine première. Les Visigoths s'en emparèrent en 475. Clovis les en chassa, l'an 507, et le Gévaudan fit partie de l'immense héritage de Thierri, l'aîné de ses fils. Théodoric, roi d'Italie, s'en rendit maître en 512. Théodebert, fils de Thierri, en chassa les Goths, vers l'an 533, et réunit le Gévaudan à son royaume d'Austrasie. Eudes, duc d'Aquitaine, s'en rendit possesseur en 688; mais, en 767, le Gévaudan se soumit à Pepin le Bref, et fut conservé par ses descendants. Le premier comte particulier du Gévaudan, que l'histoire fasse connaître, est Pallade, pourvu de ce gouvernement, vers l'an 560, par Sigebert, roi d'Austrasie, qui le déposa, en 571, et nomma à sa place Romain, noble Auvergnat. A ce dernier, avait succédé, avant l'an 584, Innocent, comte de Gévaudan, nommé par le roi Chilpéric. Innocent persécuta et fit périr de sa main saint Rouvent, abbé de Saint-Privat de Javoux. Malgré ce meurtre, le crédit de Brunehaut éleva ce comte au siége épiscopal de Rodès, où il succéda à Théodose, décédé en 584.

Acfred, fils d'Acfred, comte de Carcassonne, était comte de Gévaudan, en 918. Guillaume IV, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, son frère, étant mort en 926, il lui succéda dans ses domaines, et mourut lui-même sans enfants, en 928. Charles le Simple lui donna pour successeur Ebles, comte de Poitiers; mais, l'an 932, le roi Raoul, sans égard à cette disposition, pourvut du comté de Gévaudan Ermengaud, prince de Go-

(1) Depuis le commencement du 10e siècle. Antérieurement, Javoux était le chef-lieu du Gévaudan. Cette ville fut détruite, vers l'an 925, par les Hongrois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

thie, second fils d'Eudes, comte de Toulouse. La postérité d'Ermengaud a possédé ce comté pendant plus d'un siècle. Il fut ensuite réuni au domaine des comtes de Toulouse. Pons, comte de Toulouse, était aussi comte de Gévaudan, en 1060. Son fils, Raymond de St.-Gilles, qualifié comte de Gévaudan, vers la fin du 11e siècle, aliéna ce comté en faveur de l'évêque de Mende, sans doute pour subvenir aux dépenses immenses qu'il fit pour la guerre d'outre-mer. Aldebert III, évêque de Mende, étant venu à la cour, en 1161, le roi Louis le Jeune lui accorda et à ses successeurs les droits régaliens par un diplôme scellé en or, et qui pour cela est connu sous le nom de la *bulle d'or*. Cette charte fut non pas le premier, mais le principal fondement de l'autorité temporelle dont jouissaient les évêques de Mende dans leur diocèse. Philippe le Bel fit, en 1306, un traité de partage avec Guillaume, évêque de Mende. Il laissa à ce prélat et à ses successeurs, le titre de comte de Gévaudan, qu'ils ont porté jusqu'à la révolution, et lui donna la moitié de la ville ; ainsi la justice du bailliage se rendait alternativement au nom du roi et à celui de l'évêque. Quand c'était le tour du roi, la justice se rendait à Marvéjols ; quand c'était celui de l'évêque, elle se rendait à Mende.

Outre les comtes de Gévaudan, il y avait des vicomtes de ce pays dès le milieu du 10e siècle, lesquels avaient pour chef-lieu ou résidence la ville de Grezes. Le premier connu est Bernard, vicomte de Milhaud et de Gévaudan, en 925 et en 942, proche parent d'Aton I, vicomte d'Albi. Bernard eut un fils de même nom que lui, qui succéda, en 951, aux vicomtés de Gévaudan et de Milhaud. Ces deux vicomtés, qui avaient fait l'apanage de deux de ses fils, furent réunies, vers le commencement du 11e siècle, par Richard II, vicomte de Milhaud. Ces vicomtés passèrent par alliance des comtes de Barcelonne aux rois d'Aragon, qui cédèrent tous leurs droits au roi saint Louis, en 1258, époque de leur réunion à la couronne.

GUYOT, sieurs de Charmeaux, de Morancourt, de Menisson et des Herbiers, en Champagne; famille originaire de Paris. Elle établit par titres sa filiation depuis Claude Guyot, sieur de Charmeaux, chevalier, prevôt des marchands de la ville de Paris pendant les années

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1549, 1550, 1551, 1552, 1564 et 1565; reçu, le 8 octobre 1573, président en la chambre des comptes. Son fils, Antoine Guyot de Charmeaux, fut successivement pourvu des mêmes dignités, et honoré de l'estime du roi Henri IV, qui le nomma conseiller en son conseil-d'état. Ses descendants se sont alliés en ligne tant directe que collatérale aux maisons d'Allonville, de Beaufort, Hue de Miroménil, de Mathé, de Molé, du Pont de Compiègne, Guérin des Herbiers de la Rochepalière, de Ségur de Cabanac, etc. Cette famille subsiste en deux rameaux, formés, au 7e degré, par deux frères (1).

Premier rameau.

VII. Claude-Antoine Guyot des Herbiers, écuyer, né le 20 mai 1745, a épousé, le 22 octobre 1777, Marie-Anne *Daret*, dont il a eu :

1°. Étienne-Antoine-Prudent Guyot des Herbiers, né le 10 août 1778, nommé par S. M. Louis XVIII, en juin 1814, secrétaire-général du département de la Creuse, et, le 2 août 1815, secrétaire-général du département d'Ille-et-Villaine. Il est marié, depuis le 24 août 1807, avec Françoise-Scholastique *Bonnivert;*

2°. Edmée-Claudette-Christine Guyot des Herbiers, mariée, le 10 juillet 1801, avec Victor-Donatien, chevalier *de Musset;*

3°. Anne-Marie Guyot des Herbiers, mariée, le 28 octobre 1813, à M. *de Solente.*

Second rameau.

VII. François-Antoine-Prudent Guyot de Menisson, écuyer, né le 26 avril 1750, a épousé, le 6 novembre 1775, Ursule *Gény*, dont il a eu :

1°. Eugène-Prudent Guyot de Menisson, né le 4 juillet 1800;

---

(1) Leur sœur, Christine-Catherine Guyot, née le 19 octobre 1743, a épousé, le 15 octobre 1785, Antoine-Auguste *Laurent.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Clémence-Prudence Guyot de Menisson, née le 8 août 1776, mariée, le 18 juillet 1796, avec Augustin *de Saligny*.

Armes : D'or, à trois tourtereaux de sinople. Casque et lambrequins de chevalier, aux émaux de l'écu.

H

D'HARANGUIER DE QUINCEROT, en Bourgogne; famille ancienne, originaire de Picardie, où, dès la fin du 15e siècle, elle possédait la terre de Haineville. Ses titres établissent sa filiation depuis:

I. Jacques D'HARANGUIER, écuyer, qui reprit pour la terre de Haineville, le 12 juin 1514, et pour celle de Lanty, dans la même année. Il fut marié avec Marie *Evain,* dont il eut :

II. Nicolas D'HARANGUIER, Ier du nom, écuyer, seigneur de Haineville, lequel épousa : 1°, le 30 janvier 1526, Suzanne *de Chambly,* fille et héritière de feu Charles de Chambly, écuyer, seigneur de Chambly, et d'Andriette de Périgny ; 2° Jeanne *de Baillaux.* Il eut de ce second mariage :

1°. Nicolas d'Haranguier, écuyer, seigneur de Haineville, marié, le 12 février 1574, avec Hélène *de Coussy,* assistée de Raoul de Coussy, écuyer, seigneur de Saint-Georges, près Rozoy en Thiérache, son frère. Leurs enfants furent :

A. Nicolas d'Haranguier, seigneur de Givry, qui eut pour femme Marguerite *Lebrun*, et pour enfants :

a. Anne d'Haranguier,
b. Claude d'Haranguier,
c. Léonard d'Haranguier,
d. 4 demoiselles,
} maintenus, avec leur mère, par arrêt du conseil-d'état du roi, du 12 mai 1675;

B. Gabriel d'Haranguier, écuyer, marié, le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

8 mai 1651, avec Marguerite *de Veillan*, fille de noble seigneur Antoine de Veillan, seigneur de Saint-Morre, du Bois d'Avry et de Vermanton, et de Madelaine d'Ellenay;

2°. Pierre d'Haranguier, écuyer, sieur de Rouvalle, vivant le 12 février 1574;

3°. Jean d'Haranguier;

4°. Roland, dont l'article suit.

III. Roland D'HARANGUIER, écuyer, sieur d'Haineville, acquit la terre de Quincerot d'Antoine de Veillan et de Madelaine d'Ellenay, son épouse, le 15 décembre 1595. Il était capitaine d'une compagnie de gens de pied tenant garnison pour le service du roi au château de Sémur, lorsqu'il épousa, le 1er février 1598, Marguerite *de Senevoy*, fille de Jean de Senevoy, écuyer, seigneur de Senevoy, de Balot, de Cornay et du fief de la tour de Leigne, et de Jeanne de Houssé. Ils eurent, entr'autres enfants :

1°. Alphonse d'Haranguier, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, en 1653, mort sans postérité;

2°. Charles, qui suit.

IV. Charles D'HARANGUIER, écuyer, co-seigneur de Quincerot, capitaine d'une compagnie au régiment de Normandie, épousa : 1°, le 11 février 1640, Huguette *de Moreau*, dame de Chassey, fille d'Arthur de Moreau, écuyer, seigneur d'Allery; 2°, le 11 décembre 1656, Madelaine *de Fougères*, fille de feu Philippe de Fougères, chevalier, seigneur d'Aure, et de Bonne d'Epinoy. Charles d'Haranguier de Quincerot siégea aux états de la noblesse de Bourgogne en 1653. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Anne-Josephe d'Haranguier, dame de Chassey, mariée avec François *de Regnier de Pompréy*, écuyer, seigneur de Bussière;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Du second lit :

2°. François, dont l'article suit;
3°. Joachim d'Haranguier, capitaine au régiment de Vaucourt, en 1684, mort sans postérité;
4°. Nicole d'Haranguier, femme de Joseph-François *de Saint-Belin.*

V. François D'HARANGUIER, écuyer, seigneur de Quincerot, épousa, le 15 janvier 1694, Jeanne *de Morillon*, fille de feu François de Morillon, écuyer, sieur du Mousseau, capitaine de cavalerie, au régiment d'Orléans, et de Philiberte Bacherot. François et Joachim d'Haranguier siégèrent dans la chambre de la noblesse aux états de Bourgogne en 1682. Le premier eut de son mariage :

1°. Joachim, dont l'article suit;
2°. Philiberte d'Haranguier, mariée à Charles *de Vichy*, écuyer, seigneur de Seigny, capitaine au régiment de Bouhier;
3°. Marguerite d'Haranguier, religieuse ursuline à Vezelay.

VI. Joachim D'HARANGUIER, écuyer, seigneur de Quincerot, épousa, le 22 novembre 1734, Madelaine *de Senevoy*, fille de feu Aubert de Senevoy, écuyer, seigneur de Senevoy, capitaine au régiment de Mailly, et de Marie-Anne de Vassan. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Anne, dont l'article suit;
2°. Armand-Jean d'Haranguier de Quincerot, officier au régiment d'Auvergne, tué à Clostercamp en 1760;
3°. Jeanne-Françoise d'Haranguier, mariée, en 1765, avec Edme-Nicolas *de Thésut*, chevalier, seigneur de Moroges, ancien capitaine au régiment d'Orléans infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis :
4°. Marie-Thérèse d'Haranguier, mariée, en 1773, avec Joseph-Albert *de Quesse de Valcour*, che-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

valier, seigneur de Larchèvre, lieutenant-colonel au régiment Royal-Champagne cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

VII. *Charles-Anne* D'HABANGUIER, chevalier, seigneur de Quincerot, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, écuyer cavalcadour de *Monsieur* (aujourd'hui S. M. Louis XVIII), épousa, le 28 mai 1777, Marie-Élisabeth *Moreau de la Vigerie*, fille de Jacques-Louis Moreau, chevalier, seigneur de la Vigerie, président-trésorier de France, maître-d'hôtel de *Madame*, et de Marie-Marguerite Treuffard. De ce mariage sont issus :

1°. Jules d'Haranguier de Quincerot, chevalier, marié, en 1813, avec Françoise-Madelaine *du Mont de la Charnaye ;*
2°. Auguste-d'Haranguier de Quincerot, mort en 1816, conseiller à la cour royale de Paris, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur ;
3°. Hyppolite d'Haranguier de Quincerot, conseiller à la cour royale de Paris, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, marié, en 1811, avec Marie-Jeanne-Henriette *Triboudet de Marcy*.

Armes : De gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois croisettes patées d'argent, et de deux besants d'or, et en pointe de trois fers de dard renversés du même.

HUSSON DE SAMPIGNY, DE PRAILLY et DE BERMONT ; famille noble, originaire de Lorraine.

I. Sébastien HUSSON, Ier du nom, lieutenant pour le duc de Lorraine en la prevôté de Demange-aux-Eaux, bailliage de Gondrecourt, épousa Marie *Hurault*, fille de Jean Hurault, prevôt de Treveray, en Barrois, et d'Alix Fleury. Il en eut :

1°. Jean Ier, qui suit ;
2°. Michel Husson, demeurant à Ligny, mentionné dans des actes de 1614, 1631, et 1637 ;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Pierre Husson, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après;
4°. Antoine Husson, dont on ignore la destinée.

II. Jean Husson, Ier du nom, prevôt de Gondrecourt, obtint, le 7 mars 1631, de Charles III, duc de Lorraine, un diplôme qui l'autorisa à reprendre la noblesse de Marie Hurault, sa mère, en conséquence du privilége dont jouissait alors la prevôté de Gondrecourt. Il fit son testament, le 31 juillet 1631. Il avait épousé: 1° Isabeau *Gomber*, rappelée comme défunte, le 15 septembre 1614; 2° Lucie *Noël*, qui vivait encore en 1649. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1°. Sébastien II, qui suit;
2°. Marie Husson, qui était mariée, le 25 janvier 1631, avec Louis *Herteau*, écuyer, seigneur de Nuisemant;

Du second lit :

3°. François Husson, écuyer, avocat en parlement, seigneur de Chanville et Hurault-lès-Sampigny, maintenu dans sa noblesse par le subdélégué de l'intendant de Metz, les 16 septembre 1671, et 4 février 1673;
4°. Jean Husson, écuyer, seigneur de Noves, maintenu dans sa noblesse par M. Le Jay, intendant de Lorraine, le 2 mai 1657, et par ordonnance de M. Colbert de Saint-Pouange du 24 février 1658;
5°. Claude Husson, avocat, vivant en 1649, époux de Girarde *Parge;*
6°. Barbe Husson, femme de Nicolas *Gallois*, vivante en 1649;

III. Sébastien Husson, IIe du nom, écuyer, avocat en parlement, épousa, le 15 septembre 1614, Louise *Roger*, fille de Sébastien Roger, avocat au bailliage de Chaumont. Ils vivaient encore le 5 décembre 1657, ayant pour enfants :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. François, qui suit ;
2°. Catherine Husson, née en 1625, mariée, le 31 janvier 1647, avec Humbert *Husson*, son cousin, avocat, prevôt de Treverey.

IV. François Husson, écuyer, lieutenant au régiment de Picardie, est ainsi qualifié dans son contrat de mariage, du 16 février 1653, avec Élisabeth *Pillot*, fille de noble François Pillot, avocat, et de Marguerite Bruslefort. Il quitta le service, et fut avocat au parlement, qualité qu'on lui trouve dans les actes depuis l'an 1655. Il ne vivait plus le 1er mars 1667, époque à laquelle sa veuve fut nommée tutrice de leurs enfants, savoir :

1°. Prudent Husson, né en 1655, curé de Villers-le-Sec, vivant le 4 septembre 17[illegible]0 ;
2°. Denis Husson, vivant le 1er mars 1667 ;
3°. Pierre, qui suit ;
4°. Michel Husson, écuyer, capitaine de cavalerie, vivant en 1731 ;
5°. Louise Husson, née en 1661, mariée, le 6 février 1692, à Michel *Le Grin*, docteur en médecine, de la faculté de Montpellier ;
6°. Claude Husson, née en 1665.

V. Pierre Husson, écuyer, seigneur de Sampigny et de Venecourt, né en 1660, lieutenant dans le régiment des Vaisseaux, en 1692, puis capitaine au régiment de Picardie, mort le 6 janvier 1745, avait épousé, le 4 septembre 1700, Marguerite *Chuppé*, fille d'Alexandre Chuppé, seigneur de Venecourt, dont il eut :

1°. Alexandre-Nicolas-Louis Husson de Sampigny, né en 1712, doyen de l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, et prieur de Silvarouvre, mort le 11 octobre 1764 ;
2°. Alexandre Husson de Sampigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, ancien porte-étendard des gardes-du-corps du roi, vivant le 14 juin 1764 ;
3°. Jean-François, qui suit.

VI. Jean-François Husson de Sampigny, écuyer, né le 20 juin 1722, seigneur en partie de Venecourt, gar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de-du-corps du roi, puis capitaine de cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa : 1° Marguerite *Graillet*, fille de Jean-Baptiste Graillet, président en l'élection de Chaumont; 2°, le 10 octobre 1764, Marie-Anne *de Giey*, fille de Pierre de Giey, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Cambrésis, et de Geneviève Finée de Prianville, dame de Villars-en-Azois.

Pour la suite de cette branche, qui subsiste encore de nos jours, voyez pag. 407 du tom. IV de cet ouvrage.

SECONDE BRANCHE.

II. Pierre Husson, domicilié à Ligny, troisième fils de Sébastien Ier et de Marie Hurault, épousa Louise *Musnier*, dont il eut :

1°. Humbert Husson, avocat, prevôt de Treverey, marié, le 31 janvier 1647, avec Catherine *Husson*, sa cousine, avec laquelle il a continué la seconde branche dite *d'Husson de Prailly*, mentionnée tom. IV de cet ouvrage, pag. 406 et 407;

2°. Antoine, auteur de la troisième branche, et dont l'article suit;

3°. Jean Husson, curé de Longeau et de Givrauval.

III. Antoine Husson, juge et garde de la justice de Rozières en Blois, près Gondrecourt, passa une transaction avec Humbert, son frère, le 23 avril 1663. Il avait épousé : 1° Jeanne *Bertrand*, dont il eut, entr'autres enfants, Jean, qui suit; 2°, le 23 juillet 1648, Marie-Claude *de La Lande*, dont on ne lui connaît pas d'enfants.

IV. Jean Husson, épousa, par contrat du 23 juillet 1674, Catherine *Vaultrot*, fille de feu Pierre Vaultrot, lieutenant de la prevôté de Treverey, et de Françoise Hurault. De ce mariage est issu :

V. Jean-Baptiste Husson, Ier du nom, né en 1675,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

décédé le 8 novembre 1743, lequel avait épousé Marie-Anne *Noël*, de laquelle il eut :

1°. Étienne Husson, mort ecclésiastique ;
2°. Nicolas Husson de Bermon, ancien capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, père de :

A. Jacques Husson de Bermon (1), ancien capitaine de grenadiers royaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Bar-le-Duc, le 17 octobre 1761, marié, en 1798, avec Marie-Anne *de Forget de Barst*, fille de Charles-Ferdinand de Forget de Barst, et de Thérèse, baronne de Veider. De ce mariage est issue :

Marie-Madelaine-Adélaïde-Ernestine Husson de Bermon, née le 12 décembre 1799.

B. Marie-Madelaine Husson de Bermon, morte sans alliance en 1808.

3°. Jean-Baptiste, qui suit ;
4°. Yolande Husson, mariée à N.... *Oudinot ;*
5°. Marie-Barbe Husson, mariée à N.... *Briolat.*

VI. Jean-Baptiste Husson, IIe du nom, partagea la succession paternelle avec ses frères et sœurs, le 18 décembre 1743, et mourut en 1758. Il avait épousé Gabrielle *Thieblemont*, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

VII. Jean-Baptiste-Nicolas Husson, conseiller du roi au bailliage de Bar, époux de dame Marie *Magot*, et père de :

1°. Jean-Baptiste-Nicolas-Léopold, qui suit ;
2°. Marie-Julie Husson, mariée à Charles-Martin-

(1) Jacques Husson de Bermon n'ayant eu qu'une fille, a autorisé, par acte du 2.. novembre 1821, son cousin issu de germain, Jean-Baptiste-Nicolas-Léopold *Husson*, à ajouter à son nom celui *de Bermon*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Michel *de Lorme*, maire de Marieulles, près Metz.

VIII. Jean-Baptiste-Nicolas Léopold Husson, né à Bar-le-Duc, le 15 novembre 1781, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, a épousé, en 1807, Anne-Marie-Élisabeth-Joséphine *Roget*, dont sont issus :

1°. Léopold Husson, né en 1808;
2°. Aménaïde-Joséphine Husson, née en 1811.

Armes : D'argent, au lion de sable, marqué sur l'épaule gauche d'une croix de Jérusalem d'or, à la bordure engrêlée de gueules, chargée de treize billettes d'argent. *Voyez la planche héraldique à la fin du volume.*

I

IMBERT, seigneurs de la Bazecque, en Artois. Nicolas Imbert, seigneur de la Bazecque, auteur de cette famille, fut anobli, par lettres-patentes des archiduc Albert et archiduchesse Isabelle, du 17 mars 1608, entérinées en la chambre des comptes de Lille, le 13 février 1609.

Armes : D'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux molettes d'éperon du même.

D'INGRANDE; maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une ville avec titre de baronnie, située sur la rive droite de la Loire, et sur les confins de l'Anjou et de la Bretagne. Cette baronnie tomba, dès le milieu ou vers la fin du 11e siècle, dans la maison de Chantocé, qui la porta par alliance dans celle de Craon en 1110. Elle entra depuis dans la maison de Laval, et fut vendue par le maréchal de Retz au duc de Bretagne. Le duc François II en rendit hommage à René, roi de Sicile et duc d'Anjou, le 25 juin 1470, et la laissa à ses enfants naturels. Enfin cette baronnie entra dans la maison d'Avaugour, qui la possédait à l'époque de la révolution.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Colin d'Ingrande souscrivit une charte l'an 1247.

Jamet, Jean et Maurice d'Ingrande servaient, en 1363, dans la compagnie d'Amaury de Clisson, le premier monté sur un cheval blanc estimé 40 livres, le second sur un cheval gris prisé 30 livres, et le troisième sur un cheval noir évalué 20 livres.

Noble homme Jean d'Ingrande demeurant en la paroisse d'Azey, près de Château-Gonthier, fut l'un des seigneurs qui, l'an 1371, témoignèrent dans l'enquête faite à Angers pour la canonisation de Charles de Blois. Il servit depuis en qualité de chevalier-bachelier dans la compagnie d'Eon de Lesnerac, gouverneur de Clisson, qui fit montre à Paris, le 27 janvier 1382.

Cette maison paraît s'être éteinte vers la fin du même siècle.

Armes : Coticé d'or et d'azur; à la bordure d'argent, chargée de onze merlettes de sable.

D'IRUMBERRY DE SALABERRY; famille ancienne et distinguée, originaire du royaume de Navarre, dont les titres établissent la filiation depuis Pierre, seigneur d'Irumberry (1), dans la vallée d'Ossez, sur la Nive, vivant en 1467. Ses descendants ont formé deux branches principales : 1° celle des seigneurs d'Irumberry et de la Madelaine, qui existait en plusieurs membres à l'époque de la révolution; 2° la branche dite de Salaberry, qui a produit un vice-amiral de France, grand' croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, deux chevaliers de l'Ordre du roi, dont l'un ministre de S. M. dans les cercles de l'empire, plusieurs officiers supérieurs, un conseiller-d'état, trois présidents de la chambre des comptes de Blois. La branche aînée compte aussi plusieurs officiers de tous grades, morts pour le service de nos rois, dans les armées de terre et de mer, et plusieurs ecclésiastiques recommandables par

(1) Orthographié depuis *Iriberry*, par corruption. Ce village, qui comprenait 75 habitations, est situé à une forte lieue de Saint-Jean-Pied-de-Port et à quatre lieues et demie de Saint-Palais.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leurs vertus et leurs lumières. Les alliances directes que ces deux branches ont contractées sont avec les familles d'Apbat, d'Arbide, d'Arbon, de Bellou, de Berval, de la Borde, Dartaguiette d'Iron, d'Elitche d'Ainhize, d'Elrio, d'Eremont de Lostal, d'Etchepare d'Arhanaxus, de Fordelis, de Garat, Le Gendre d'Onz-en-Bray, d'Hariague d'Auneau, d'Iratie, de Lacarra, de Larremendi, de Laxaga, de Lohitegui, de la Loy, Morel de Boistiroux, de Mouré de Pontgibaut, de Roncé de Vernouillet, de Rospide, de Saint-Genès, de Saint-Julien d'Ahaxe, de Sainte-Marie, de Saint-Martin, de San-Per, etc., etc. La seconde branche est représentée par :

XII. Charles-Marie, comte DE SALABERRY D'IRUMBERRY, né en 1767, fils de Charles-Victoire-Marie de Salaberry d'Irumberry, chevalier, président en la chambre des comptes de Blois, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 1er avril 1794, sortit de France, en 1790, et voyagea en Allemagne, en Turquie et en Italie. Il se rendit ensuite à l'armée de Condé, et en 1799, joignit l'armée royale du Maine, où il commanda une compagnie de cavalerie dans la légion d'Arthur, armée de Bourmont. Lors de la pacification du 2 février 1800, il rentra dans ses foyers. Au mois de mars 1815, lors du retour de Buonaparte, il fut nommé colonel de la première légion des gardes nationales de l'arrondissement de Blois, et l'un des commandants des volontaires royaux que le département de Loir-et-Cher fournit à cette époque. Pendant les *cent jours*, il quitta sa famille et ses propriétés pour joindre l'armée que le comte d'Andigné rassemblait sur la rive droite de la Loire. S. M. Louis XVIII l'a maintenu dans son grade de chef de bataillon, et lui a donné la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fut nommé, la même année 1815, membre de la chambre des députés pour le département de Loir-et-Cher, et il a été réélu, en 1821. Il a épousé, le 20 janvier 1796, Anne-Louise-Félicité *de la Porte*, décédée le 17 juin 1809, fille de Jean-Baptiste-François de la Porte, ancien intendant de Lorraine, et d'Anne-Marie Meulan des Fontaines. De ce mariage sont issus :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Charles-Jean-Baptiste-Henri de Salaberry, né à Meslay, près Vendôme, le 21 décembre 1798;
2°. Joseph-Arthur-Hippolyte-Justin de Salaberry, né à Blois, le 13 avril 1801, mort en 1819;
3°. Louis-François-Georges-Erard de Salaberry, né à Blois, le 17 août 1804;
4°. Anne-Louise-Caroline de Salaberry, née à Blois, le 27 février 1797, mariée, le 15 septembre 1817, à M. *de Lavau*, alors conseiller à la cour royale de Paris, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, aujourd'hui préfet de police;
5°. Anne-Louise-Éléonore-Charlotte de Salaberry, née à Blois, le 7 janvier 1803;
6°. Marie-Adrienne-Adélaïde-Geneviève de Salaberry, née à Meslay, le 16 août 1807.

Armes : Parti, au 1 coupé d'or, au lion de gueules, et d'or, à deux vaches de gueules, accornées, onglées et clarinées d'azur; au 2 d'azur, à la croix d'argent pommetée d'or; à la bordure d'azur, chargée de huit flanchis d'or.

ISLE, en Angoumois, en Saintonge, et au pays d'Aunis, marquis de Loiré, seigneurs des Grois, de Quincé, du Breuil de Beauchesne, de la Matassière, de la Touche, etc.; famille ancienne et distinguée, connue depuis Pierre Isle, qui servit en qualité d'écuyer en 1349. Deux demoiselles de la branche de Beauchesne et de la Touche, nommées Anne-Madelaine et Marie-Anne-Angélique Isle de Beauchesne, furent reçues à Saint-Cyr, en 1720 et 1724. Les preuves de cette famille ont été faites au cabinet du Saint-Esprit, par M. Clairambault, généalogiste des ordres de S. M. en 1739.

Cette famille s'est alliée avec celles de Bissay, de la Chapelle, du Chesne du Cluzeau, de Cros de Ville, Esneau de la Glisse, de Mortagne, etc.

Armes : D'argent, à trois roses de gueules, feuillées et boutonnées de sinople. Tenants : Deux sauvages. Cimier : Une tête de levrier d'argent.

DE L'ISLE, seigneurs de la Gravelle, de la Nicolière, de la Martelière, du Souchay, de Kerbavon, du

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Croissant et d'Espots, en Bretagne. Cette famille a été maintenue dans sa noblesse d'extraction, par arrêts de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, des 29 novembre 1668, 4 septembre 1669, et de l'an 1671, sur preuves remontées à Julien de l'Isle, qui vivait en 1488, avec Françoise de Mauvy, sa femme.

Les alliances de cette famille sont avec celles de la Chastelays, Hemery de Kerverot, de Kerprigent, de Lorges, de Macé, de Quelen, de Roche-Réal, etc.

Armes : De gueules, à dix billettes d'or.

DE L'ISLE; illustre et ancienne maison de chevalerie de Bretagne, que les chartes font connaître depuis Guillaume de l'Isle, l'un des seigneurs qui furent témoins, l'an 1080, d'une charte de Jean et Gédouin, seigneurs de Dol, confirmant les possessions du prieuré de Combourg.

Rainaud de l'Isle est nommé dans une donation faite, en 1158, au monastère de Buzay, par Isachar de Masceng.

Anselme de l'Isle, chevalier, paraît au nombre des seigneurs qui, l'an 1213, furent présents à un accord passé entre Raoul, seigneur de Fougères et Gui de Mauvoisin. Il fut un des chevaliers qui, l'an 1239, accompagnèrent Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, à la croisade en Syrie, et qui se distinguèrent, au commencement de l'an 1240, dans les plaines de Gaza, contre les Sarrasins.

Olivier de l'Isle, chevalier, épousa, après l'an 1263, Aumur de Thouars, dame de Candé, seconde femme et veuve de Geoffroi IV, baron de Châteaubriant, et fille aînée de Henri, vicomte de Thouars, seigneur de Talmond, et d'Agnès, fille de Gui V, baron de Laval. Geoffroy IV, baron de Châteaubriant, son premier mari, lui avait assigné 10 livres de rente annuelle sur la terre de Candé et 40 livres monnaie de Laval. Geoffroy V, son fils, en accroissement de douaire, donna à ladite Aumur de Thouars, sa mère, et à Olivier de l'Isle, son mari, 100 livres de rente qu'ils avaient cou-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ume de prendre à Saumur, sur le trésor du roi de Sicile, et 30 livres de rente en la châtellenie de la Flèche (1).

Raoul de l'Isle, écuyer, servait en cette qualité avec son porte targe dans la compagnie de Hue de Kerautret, chevalier, qui fit montre à Paris, le 20 novembre 1356. Il a la qualité de chevalier bachelier de la compagnie de Bertrand du Guesclin, connétable de France, dans une montre faite à Caen, le 1er octobre 1371.

Jean de l'Isle, écuyer, servait, en 1370 et 1371, dans la même compagnie.

Cette ancienne maison paraît avoir subsisté jusque vers la fin du 15e siècle; et jusqu'à cette époque, on l'avait vu porter les armes avec distinction dans toutes les guerres.

Elle fut alliée aux maisons du Plantais et de Rougé, et aux plus illustres de Bretagne.

Armes : De gueules, à deux léopards d'or; au lambel de cinq pendants d'argent.

J

JAQUOT, seigneurs de Neuilly et de Corcelles, en Bourgogne. Cette famille a pour auteur Paris Jaquot, sieur de Neuilly, qui fut avocat du roi au bailliage de Dijon, puis nommé, le 19 novembre 1525, avocat-général au parlement de Bourgogne, et reçu, le 4 décembre suivant, ensuite conseiller au même parlement le 12 novembre 1532; mais, sa nomination n'ayant pas eu lieu, il fut pourvu, en 1535, de la charge de conseiller au grand-conseil, où il fut reçu le 15 février. Ses descendants furent maintenus, en 1669, sur le fondement des lettres de noblesse qu'il avait obtenues en 1571. Il eut, entr'autres petits-enfants :

1°. Jean Jaquot, maître extraordinaire en la chambre des comptes de Bourgogne, pourvu d'une charge de conseiller au parlement, le 16 mars 1599;

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, par D. Morice, tom. I, col. 1001.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Palamède Jaquot, seigneur de Mypont et de Puligny, reçu conseiller au parlement de Bourgogne, le 13 juin 1611, mort en 1617, et inhumé en l'église de Saint-Jean de Dijon.

Antoine Jaquot, fils de Jean, fut pourvu sur sa résignation de la charge de conseiller au parlement de Dijon, le 25 novembre 1619, et y fut reçu, le 12 mai 1620.

Armes : La branche de Mypont et de Puligny, sans doute puînée de celle de Neuilly et de Corcelles, portait : D'azur, à la fasce d'or, chargée d'un croissant de sable, et accompagnée de trois étoiles du second émail; à la bordure engrêlée de gueules. Cimier : Un merle de sable, becqué et membré de gueules. (*Article supplémentaire à la Notice insérée, tom. III, pag.* 316 *de cet ouvrage.*)

DE JUILLOT DE LONGCHAMPS ; famille originaire de la prevôté de Clermont, en Argonne.

I. Jean DE JUILLOT, Ier du nom, écuyer, épousa, vers l'an 1560, Edmée de *Mathieu*, de laquelle il eut :

II. Jean DE JUILLOT, IIe de nom, écuyer, marié, par contrat passé devant Martin et Lefébure, notaires, le 12 mai 1586, avec Jeanne *de Brossart*, fille de feu Jonas de Brossart, écuyer, et de Barbe de Condé. Il fut père de :

III. Louis DE JUILLOT, Ier du nom, écuyer, sieur de Longchamps, lequel épousa, par contrat passé devant Pétiot, notaire, le 9 septembre 1635, Hélène de *Bonnay*, fille de François de Bonnay, écuyer, et de Françoise de Mathieu. Leur fils unique fut :

IV. Louis DE JUILLOT DE LONGCHAMPS, IIe du nom, écuyer, fut marié, par contrat passé devant Paillot, et Cordier, notaires, le 20 avril 1658, avec Louise *des Gabets*, fille de Claude des Gabets, écuyer, et de Marguerite Dorlodot. De leur mariage est issu :

V. François JUILLOT DE LONGCHAMPS, Ier du nom,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

écuyer, allié, par contrat passé devant Simon et Saintin, notaires de Clermont en Argonne, le 7 janvier 1700, avec Marie *Person de Grandchamp*, fille de feu Nicolas Person, écuyer, seigneur de Grandchamp, et de défunte Anne Quivault, et sœur de noble François Person de Grandchamp, écuyer, seigneur de Vopey, et capitaine au régiment de la Reine. Ils eurent, entr'autres enfants :

VI. Jean-François JUILLOT DE LONGCHAMPS, écuyer, marié, par contrat passé devant Paillot, notaire, le 27 septembre 1722, avec Françoise *de Guyot*, fille de Jouail de Guyot, écuyer, et de Madelaine du Houx. Leurs enfants furent :

1°. François II, dont l'article suit ;
2°. Marie Juillot de Longchamps, née le 19 janvier 1728, mariée, par contrat passé devant Mathieu Cordier, notaire à Clermont en Argonne, le 13 octobre 1749, avec Gabriel, chevalier *de Solages*, qui fut depuis maréchal des camps et armées du roi, fils de François-Paul de Solages, marquis de Crameaux, et d'Isabeau-Catherine de Galatrave, sa seconde femme.

VII. François DE JUILLOT DE LONGCHAMPS, IIe du nom, écuyer, marié, par contrat passé devant Louis Legouest, notaire royal au bailliage de Bar-sur-Seine, le 4 juillet 1768, avec Marie-Anne-Élisabeth *Prodhon*. De leur mariage est issu :

VIII. Jean-François DE JUILLOT DE LONGCHAMPS, IIe du nom, écuyer, né le 23 août 1769, reçu élève de l'école royale militaire, d'après les preuves faites par-devant le juge d'armes de la noblesse de France, le 22 mars 1778.

Armes : De gueules, à trois loups d'or ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles du second émail.

K

DE KAER ; maison d'ancienne chevalerie de Bretagne, qui tirait son nom d'une seigneurie avec titre de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

baronnie, située près d'Auray, au pays de Vannes, et qui s'est fondue dans la maison de Malestroit-Châteaugiron, vers le milieu du 14e siècle.

Normant, seigneur de Kaër, est nommé dans un compte rendu, en 1267, à Jean le Roux, duc de Bretagne. L'an 1294, il reconnut devoir pour lui et pour ses juveigneurs un chevalier à l'ost ou armée du duc Jean II.

Il était contemporain et peut-être frère de Pierre de Kaër, chevalier, seigneur de Kaër et de Plesbu-Keremboult, qui eut trois fils :

1°. Guillaume, seigneur de Kaër, mort sans enfants;
2°. Olivier, qui suit;
3°. Henri de Kaër, chevalier bachelier dans les armées de Bretagne, vivant en 1334. Il épousa Margante *de Guyseur*, de laquelle il eut :
   1°. Guillain de Kaër, écuyer, qui fut l'un des ambassadeurs que le duc de Bretagne envoya en Angleterre, en 1382, pour aller chercher la duchesse, son épouse, et traiter du recouvrement de son château de Brest, occupé par les troupes britanniques Le même Guillaume souscrivit, le 8 juin 1384, un traité fait entre le duc Jean et l'Evêque et les habitants de Saint-Malo. Il paraît être mort sans postérité;
   2°. Thiphaine de Kaër, mariée, en 1383, à Hervé IV, seigneur de Nevet, fils d'Hervé, III, seigneur de Nevet, et de Jeanne du Pont-l'Abbé.

Olivier, seigneur de Kaër, fut père de Pierre, seigneur de Kaër, dont la fille unique, N.... dame de Kaër, héritière de tous les biens de cette maison, les porta en mariage à Jean de Châteaugiron, dit de Malestroit du chef maternel, chevalier, seigneur d'Oudon, de Largouet et de Malestroit, décédé à Rennes en 1374. De leur mariage sont issus les seigneurs de Malestroit, fondus, en 1394, dans la maison de Raguenel, et les sires et barons de Kaër, également du nom de Malestroit.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Armes : De gueules, à la croix d'hermine, ancrée et gringolée d'or.

DE KAER. Il a existé en Bretagne, jusques vers la fin du 15e siècle, une seconde famille de Kaër, également ancienne, et peut-être sortie de quelque rameau de la précédente, mais dont les armoiries diffèrent totalement. De cette famille, était Guillaume de Kaër, chanoine de Tréguier, en 1392. Un autre Guillaume de Kaër, docteur en droit, est nommé avec Jean de Kaër, dans une procuration donnée, le 11 mars 1399, par Jeanne de Navarre, duchesse et régente de Bretagne. Ce Jean de Kaër est sans doute le même qu'on voit, en 1419, au nombre des gens d'armes destinés à accompagner Richard d'Angleterre à son voyage en France. Enfin on voit, en 1465, un Olivier de Kaër servir en qualité d'homme d'armes dans les rôles de Bretagne.

Armes : D'azur, au léopard d'argent.

DE KERCKEM, aux Pays-Bas ; illustre et ancienne maison de chevalerie que quelques auteurs font descendre de l'antique race de Warfusée.

Adam de Kerchem, Ier du nom, chevalier, épousa N.... *de la Saulx*, fille de Watier de la Saulx, chevalier, surnommé des Temples, et de N.... d'Argenteau, dont il eut :

1°. Adam II, qui suit;
2°. N.... de Kerckem, mariée avec Guillaume *d'Alsteren*, chevalier, seigneur de Hamale, de Montfort-sur-Ourte, etc., fils de Conrard, seigneur d'Alsteren, maréchal de Juliers.

Adam de Kerckem, seigneur de Coosen, épousa Marie *de Huidenbergh*, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

Renier de Kerckem, seigneur de Coosen, époux de Catherine *de Moore-van-Walt*, fille de Henri de Moore-van-Walt, et de Marie d'Eynholt, et père de :

Georgine de Kerckem, mariée, en 1564, avec Jean

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Geloès, seigneur de Bever, chatelain de Curenge, membre de l'état noble et de la Liensale de Curenge, fils d'Etienne de Geloès de Nysviller, châtelain et stathouder de l'état noble de Curenge, et de Marguerite de Chiny.

Armes : D'argent, semé de fleurs de lys de gueules.

L

LAMBERT, seigneurs du Fresne, barons de Chameroles, comtes d'Auverse, etc. On a rapporté, tom. I, pag. 462, de cet ouvrage, une Notice fort succinte et très-erronée sur cette ancienne famille; et l'on croit devoir substituer à cette Notice la généalogie suivante, dressée sur les renseignements même que cette famille a produits. Ils établissent les faits suivants.

Le commencement de la noblesse de la famille Lambert n'est point connu, mais il est extrêmement ancien. Une tradition immémoriale et une foule de titres conservés dans ses archives attestent qu'elle a toujours été tenue et réputée issue de noble et ancienne race, ce que confirme une enquête faite judiciairement en l'année 1573, qui apprend que cette famille est originaire de l'Isle-de-France, où elle avait beaucoup de biens; qu'elle vint ensuite se fixer en Normandie, près de Cherbourg; qu'elle y a possédé plusieurs fiefs, notamment le fief de Rouville; qu'elle est revenue s'établir à Paris, où l'un de ses membres fut pourvu d'un office de conseiller; enfin, que postérieurement un puîné de cette famille, nommé Thomas Lambert, revint en Normandie, s'établit en la paroisse de Tourlaville, et y vécut noblement. MM. Lambert ne possèdent que ces notions historiques, mais juridiquement constatées en 1572, sur l'ancien état de leur famille, soit dans sa première migration en Normandie et son acquisition du fief de Rouville et d'autres, soit dans son retour en France, et son entrée dans la magistrature. Il en résulte que cette famille tenait un rang distingué longtemps avant l'existence de Thomas Lambert, son pre-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mier auteur connu, et il n'est pas surprenant qu'elle n'ait pu remonter sa filiation au-delà du commencement du 15e siècle, puisque ce Thomas, comme puîné, ne pouvait être nanti des titres antérieurs.

I. Thomas LAMBERT, Ier du nom, écuyer, vivait en 1422. Le 21 décembre de cette année, il acquit un fief consistant en plusieurs pièces de terre, cens et rentes en la paroisse de Tourlaville, près de Cherbourg, en Normandie. Au mois de mai 1445, il servait en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de messire Thomas Hoo, chevalier, capitaine de Mantes. Il eut pour fils Robin, qui suit.

II. Robin LAMBERT, écuyer, seigneur de Mesliers, près Mantes, de Digoville, près Cherbourg, voyeur de Tourlaville (1), a ces qualités dans des actes des 27 juillet 1460, 7 septembre 1476 et 17 octobre 1478. Il fut père de Thomas II, qui suit.

III. Thomas LAMBERT, IIe du nom, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et voyeur de Tourlaville, est rappelé dans une procédure, faite, le 5 octobre 1576, à la requête de Guillaume Lambert, son arrière petit-fils. De plus, il est constaté par les dépositions des douze témoins entendus dans l'enquête de 1573, que Thomas Lambert, IIe du nom, « dès son jeune âge suivit » les guerres; qu'il était au service du roi en la garde » de la ville et château de Cherbourg, où il s'était re- » tiré en sa vieillesse, après avoir été en plusieurs guer- » res, et suivi les armes toute sa vie; et où on l'estimait » un des plus vieux gens d'armes du pays, et était bien » honoré des autres gentilshommes qui étaient en la- » dite garnison, pour l'expérience des armes qu'il avait » pratiquées et suivies dès son jeune âge; enfin qu'il » était noble, et venu de noble lignée. » Thomas II eut pour fils :

(1) Cette charge que la famille Lambert possédait en fief avait de très-beaux priviléges. Elle donnait droit d'inspection sur la forêt du roi, et séance avec les officiers de S. M. dans toutes les affaires relatives à cette forêt.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Ancel, dont l'article suit;
2°. Jean Lambert, écuyer,
3°. Guyon Lambert, écuyer,
} qui partagèrent avec Ancel, leur frère aîné, le dernier novembre 1521.

IV. Ancel Lambert, écuyer, successeur de Thomas II, son père, et voyeur de Tourlaville, épousa, par contrat du 1er août 1498, Guillemette *Cabart*, fille de Jean Cabart, sieur d'Enneville et des Essards, homme d'armes de la garnison de Cherbourg, « lequel, » porte l'enquête de 1573, n'eut donné sadite fille en » mariage audit voyeur, s'il n'eut été réputé noble. » Ancel Lambert servait, au mois d'août 1527, dans la compagnie de gens de guerre à morte paie, commandée par du Biez. Il mourut en 1553, laissant de Guillemette Cabart, son épouse :

1°. Gratien, dont l'article suit;
2°. Robert Lambert, chanoine de Coutances et aumônier ordinaire du roi;
3°. Hubert Lambert, médecin ordinaire de la reine Eléonore d'Autriche, seconde femme du roi François Ier.

V. Gratien Lambert, écuyer, seigneur des Mesliers et de Digoville, voyeur de Tourlaville, servait, au mois d'avril 1547, au nombre des 120 hommes de guerre de la compagnie de Louis de Saint-Simon de Rasse. L'enquête précitée porte que ledit Gratien et ses deux frères « vivaient noblement; qu'à l'exemple de leurs pré» décesseurs ils suivaient la cour, et étaient tenus et » réputés nobles, et avaient beaucoup de gentilshommes, » leurs parents, qui étaient riches et avaient de grands » biens, demeurant au pays de France, et étaient » beaucoup estimés en ce pays (de Normandie) par » tous les gentilshommes, de la plupart desquels ils » étaient alliés. » Gratien mourut en 1559, laissant deux fils :

1°. Guillaume Lambert, voyeur de Tourlaville. En 1572, les commissaires pour le régalement des tailles en cette paroisse, l'ayant porté sur le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rôle des contribuables, sur le refus qu'il avait fait de comparaître à leur assignation, il se pourvut aussitôt à l'élection de Valognes, où comparurent, le 4 novembre 1572, les collecteurs de la paroisse et le corps des paroissiens. Il allégua « qu'il était noble et issu de noble et ancienne li- » gne; que sa noblesse était notoire, tant auxdits » habitants qu'à tous autres du pays. A quoi les » paroissiens ajoutèrent qu'ils n'avaient jamais » douté de la noblesse dudit Lambert ni de celle » de ses prédécesseurs..... Et par le procureur du » roi il fut dit que l'on avait toujours tenu ledit Lam- » bert et ses prédécesseurs pour nobles en ce » pays. » Sur son insistance, il fut rayé préalablement du rôle des tailles, sauf à se pourvoir pardevant les commissaires du roi. Par une enquête du 7 octobre 1573, il exposa « qu'il était noble, » issu d'ancêtres nobles, et comme tel tenu et ré- » puté au pays par ceux qui connaissaient sa lignée; » qu'il était en possession et jouissance de nobles- » se, sans avoir jamais contribué aux tailles des » roturiers; et en tous actes et instructions s'était » dit et titré tel, ayant suivi les armes, et fait » plusieurs services à S. M., comme domestique et » commensal, et en outre, ayant ses prédécesseurs » fait plusieurs services aux rois, et toujours suivi » les armes sans qu'aucun d'iceux eût dérogé à l'état » de noblesse, et que conséquemment y devait être » maintenu; que de tout temps sa noblesse n'a été » révoquée en doute, et ne la pourrait justifier par » titres, ayant tous ses prédécesseurs joui d'icelle, » sans doute ni contredit. » En conséquence, il fut fait, d'après l'ordre de ces commissaires, par le lieutenant-général de Valognes, le 10 octobre 1573, une enquête où déposèrent 12 témoins, âgés de 70, 75, 80, 90 ans, qui tous déclarèrent « que de tout temps, de leur connaissance, et de » tradition immémoriale de leurs pères, connaî- » tre MM. Lambert pour nobles de tous temps », et rendirent un compte uniforme des faits relatifs à l'ancienne origine noble de cette famille, même des faits antérieurs à tous les actes et tous les degrés de la filiation qu'on vient de rappor-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ter. Guillaume Lambert fut en conséquence maintenu en l'état de noblesse et dans tous les droits et immunités dont elle était en possession. Au mois de novembre 1584, Guillaume Lambert servait dans une compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi. Il avait épousé N.... *du Temple*, d'une des plus anciennes familles nobles du pays Chartrain, porte l'enquête de 1573, qui ajoute : « qu'il suivit les » guerres et la cour comme ses ancêtres, et fut » en bonne réputation dans ce pays (de Normandie) de tous les gentilshommes qui y étaient, » la plupart desquels étaient ses parents et alliés. » Guillaume Lambert fut gouverneur du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte, proche Valognes. Il ne laissa que deux filles :

A. Marie-Lambert, alliée à Jacques *Poirier*, baron d'Amfreville, commandant une compagnie de gens d'armes durant les troubles de la ligue, pour le roi Henri IV, et depuis président à mortier au parlement de Rouen ;

B. Anne Lambert, femme de Julien *Poirier d'Amfreville*, seigneur de Sortoville, frère de Jacques ;

2°. Jean, qui suit.

VI. Jean Lambert, écuyer, seigneur du Fresne, frère de Guillaume, vint s'établir à Paris, et y fut reçu, le 15 janvier 1587, dans la charge de procureur du roi au siége général de l'amirauté de France, établie à la table de marbre du palais. Trois ans après, il suivit Henri IV a Tours, et abandonna sa maison et ses biens pour demeurer fidèle à ce prince. Ce fait honorable est attesté par un arrêt du conseil du 31 mars 1590, concernant le paiement des appointements de sa charge, à Tours. Dès le 22 avril 1564, Jean Lambert, seigneur du Fresne, avait donné une quittance au receveur des tailles de Bayeux, comme tuteur de l'enfant de maître Pierre Potier, à cause d'une rente sur l'état, et avait épousé, en 1581, Marie *Barat*, qui était veuve de lui en 1620. Il en eut 9 enfants, dont le 8e, nommé Guillaume, a seul continué la descendance.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VII. Guillaume LAMBERT, écuyer, né le 28 juin 1603, fut reçu correcteur en la chambre des comptes de Paris le 1er février 1632; puis conseiller du roi, et maître des comptes en la même chambre, le 15 juillet 1655, et mourut le 25 mai 1684. Il avait épousé, au mois de juin 1638, Marie *de Montchal*, fille de Pierre de Montchal, et de Jeanne Bachasson. Il en eut 10 enfants, dont 6 moururent en bas âge. Les autres furent :

1°. Jean-Pierre, qui suit;
2°. Guillaume Lambert, mort à Chartres en 1686, sans avoir été marié;
3°. Joseph Lambert, né le 28 octobre 1654, prêtre, docteur de Sorbonne et prieur de Palaiseau, près Paris. L'église de Saint-André-des-Arcs a long-temps retenti de sa modeste et touchante éloquence. (*Voyez le Dictionnaire historique de Chaudon et Delandine.*) Il mourut le 31 janvier 1722;
4°. Marie Lambert, alliée, au mois de mars 1639, avec Pierre *de Maissot*, chevalier, doyen des secrétaires du roi, morte sans enfants en 1707.

VIII. Jean-Pierre LAMBERT, écuyer, né le 14 février 1642, fut reçu conseiller-correcteur en la chambre des comptes de Paris, le 8 avril 1683, et mourut le 18 février 1728. Il avait épousé, le 1er juillet 1692, Marie-Catherine *Pepin*, fille de Claude Pepin, correcteur des comptes, de laquelle il laissa deux fils :

1°. Claude-Guillaume, dont l'article suit;
2°. Jean-Baptiste-Pierre, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après.

IX. Claude-Guillaume LAMBERT, Ier du nom, né le 9 novembre 1694, fut reçu conseiller au grand-conseil, le 29 janvier 1718. Lors de la dissolution des parlements, en 1771, Claude-Guillaume Lambert était doyen du grand-conseil. Par respect pour son grand âge, on crut pouvoir l'excepter de l'exil général des défenseurs de l'ancienne magistrature; mais il alla trouver le chancelier, et se plaignit en homme offensé, qu'on pût le confondre avec les complaisants du pouvoir et les dé-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

serteurs de sa compagnie. M. de Maupeou l'exila. Il eut la joie d'être témoin du rétablissement de la magistrature, et mourut le 29 novembre 1774, un mois après sa femme, Catherine-Thérèse *Patu*, qu'il avait épousée, le 23 mai 1724, fille de Philippe Patu, conseiller en la cour des aides de Paris, et de Claude de Launay. Ils laissèrent deux fils :

1°. Claude-Guillaume, qui suit;
2°. Jean-Pierre Lambert, né le 11 mars 1728. Il fut reçu conseiller au parlement de Paris, en 1763, et épousa N.... *Guignace de Villeneuve*, sœur de la seconde femme de son frère. Il mourut, en 1795, sans postérité.

X. Claude-Guillaume Lambert, IIe du nom, naquit le 9 août 1726. Après avoir fait ses études avec la plus grande distinction au collége de Saint-Jean de Beauvais, il fut reçu conseiller au parlement de Paris, en 1748. Il n'avait pas encore 23 ans, lorsque sa compagnie, frappée de la maturité d'esprit et de jugement dont il donnait tous les jours des preuves, arrêta, chambres assemblées, que le roi serait supplié de lui accorder voix délibérative, sans attendre l'âge obligé de 25 ans. Des lettres-patentes du roi sanctionnèrent ce vœu du parlement, si honorable pour ce jeune magistrat. Attiré à la cour, d'où sa modestie l'éloignait, par M. le duc de Choiseul, il prit une place distinguée parmi les maîtres des requêtes. Il fut chargé en cette qualité du rapport de la requête présentée au conseil du roi, en 1777, par M. de Lally-Tolendal, aujourd'hui pair de France, en cassation de l'arrêt qui avait condamné le général de Lally, son père, à être décapité. Sur le rapport de Lambert, qui parla dans cette affaire neuf heures de suite sans avoir autre chose sous les yeux que les pièces du procès et les mémoires éloquents de M. de Lally-Tolendal, l'arrêt fut cassé tout d'une voix, et la procédure, sur laquelle il était intervenu, fut annulée à l'unanimité. Durant ce procès fameux, en 1778, M. Lambert fut nommé conseiller-d'état en service ordinaire, place qu'il exerça avec la plus grande distinction jusqu'en 1787, année où il fut désigné au roi pour remplir le poste, si délicat à cette époque, de contrô-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leur-général des finances. Son ministère cessa en 1788, et il le reprit, au commencement de 1789, jusques dans l'année 1790. A cette époque, l'assemblée nationale le déclara déchu de la confiance de la nation; mais le roi Louis XVI, en cédant malgré lui à la tyrannie de l'assemblée, déclara qu'il lui conservait la sienne. Arrêté à Lyon, en 1793, comme ayant correspondu avec un de ses fils, émigré, M. Lambert subit une procédure criminelle; mais, défendu par l'éloquent M. Portalis, qui depuis a été ministre des cultes, il fut acquitté honorablement par le tribunal du département du Rhône, aux applaudissements de tout ce que cette ville renfermait d'hommes vertueux. Peu de mois après, retiré à Cahors, où il possédait une manufacture qui alimentait 200 indigents de cette ville, il y fut arrêté par ordre des comités de salut public et de sûreté générale, et il fut conduit à Paris, où il périt sur l'échafaud, le 27 juin 1794, l'une des plus honorables victimes du tribunal qui ensanglanta la France (1). Il avait épousé : 1°, le 1er septembre 1756, Marie-Madelaine *Beissier de Pisany*, morte le 12 juin 1772, fille d'Augustin Beissier de Pisany, maître des comptes à Paris, et de Marie-Marguerite Gaultier; 2°, le 4 mai 1774, Anne-Henriette *Guignace de Villeneuve*, morte le 2 mars 1783, fille de Jean-Pierre Guignace de Villeneuve, conseiller au grand-conseil, et d'Anne le Maître. Claude-Guillaume II a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. Augustin-Charles-Pascal Lambert, né le 16 décembre 1761. Il fut reçu conseiller au parlement de Paris, en 1782, et maître des requêtes de l'hôtel, en 1788. Lors des troubles révo-

(1) Paul-Augustin-Joseph Lambert, son second fils, qui partagea sa détention, pria un peintre célèbre aussi détenu, M. Restout, quelques jours après la mort de son père, de dessiner ses traits, en consultant sa mémoire et celle de ses amis captifs. Ce portrait, qui depuis a servi de modèle à un autre, ensuite lithographié, est conservé dans la famille. C'est aussi le même Claude-Guillaume Lambert, IIe du nom, que représente une gravure de 1761, au bas de laquelle on lit ces mots : *Vir et civis.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lutionnaires, il émigra avec le troisième et le quatrième de ses frères. Il avait épousé mademoiselle *du Fré de Saint-Maur*. Après la mort de sa femme, qui ne lui donna pas d'enfants, il se remaria, en Angleterre, avec mademoiselle *de Ghaisne de Bourmont*, sœur du lieutenant-général comte de Bourmont, qui commandait pour la cause royale dans l'armée vendéenne. Le gouvernement anglais l'envoya, durant son émigration, à Saint-Domingue, en qualité de président du conseil de justice. Il rentra en France avec le roi, en 1814, et fut alors nommé conseiller-d'état en service ordinaire. Il devint, en 1816, conseiller-d'état en service extraordinaire.

2°. Paul-Augustin-Joseph, dont l'article suit;

3°. Claude-Guillaume Lambert, baron de Chamerolles, né le 24 septembre 1768. En 1784, il fut nommé lieutenant au régiment des chasseurs des Pyrénées, et depuis capitaine aide-de-camp du maréchal de Broglie. Il suivit la famille royale en Angleterre, et y prit du service pour la cause des Bourbons. Rentré en France, il y a épousé mademoiselle Louise *de Seroux*, de la ville de Compiègne. Il a été nommé, en 1814, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

4°. Augustin-Louis Lambert, comte d'Auverse, né le 24 décembre 1769, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il passa dans l'étranger au moment de la révolution, et mourut dans l'émigration, sans avoir été marié, sur un vaisseau qui le portait à la Guadeloupe, en l'année 1796;

Du second lit :

5°. Armande-Félicité Lambert, née le 10 novembre 1781.

XI. Paul-Augustin-Joseph, baron Lambert du Fresne, né le 8 août 1764, fut reçu conseiller au parlement de Paris en 1784. Il fit le voyage à Malte, et y fut reçu chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, en 1789. Il resta seul avec son père en France, au moment de la

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

révolution. Il y partagea ses malheurs et l'accompagna dans la prison, d'où son père ne sortit que pour mourir. Paul-Augustin-Joseph échappa à ce malheureux sort. Il se maria, en 1798, avec demoiselle Aglaé Louise-Étiennette *de Brossard*, fille aînée de François-Constantin, comte de Brossard, ancien écuyer commandant de S. A. S. Louis-Philippe, duc d'Orléans, et de Marie-Périne d'Auvilliers, fille naturelle de Louis-Philippe, duc d'Orléans, petit-fils du régent. Paul-Augustin-Joseph attendit que l'ordre se rétablît dans l'état, pour faire auprès du gouvernement les démarches que lui commandaient les besoins de sa famille. Il fut nommé à la sous-préfecture de Pithiviers, département du Loiret, en 1800. Dans l'année 1806, il passa à la préfecture de Tours, et peu après reçut le titre de baron et de membre de la Légion-d'Honneur. Il fut éloigné de l'administration, en 1812, au grand regret des hommes honnêtes de la Touraine, pour un acte de bienfaisance odieux au gouvernement. Au retour du roi Louis XVIII, il fut nommé maître des requêtes au conseil-d'état, et remplit cette place jusqu'au 5 mai 1817, jour où la mort l'enleva à sa famille. Il a eu 5 enfants de son mariage avec Aglaé-Louise-Étiennette de Brossard, et 4 lui ont survécu :

1°. Édouard-Louis-Étienne Lambert, né le 8 février 1800;
2°. Joseph-Anatole Lambert, né le 18 août 1803;
3°. Stéphanie-Constance Lambert, né le 2 décembre 17.8;
4°. Louise-Emma-Pauline Lambert, née le 25 mai 1806.

SECONDE BRANCHE.

IX. Jean-Baptiste-Pierre LAMBERT, né le 27 décembre 1696, second fils de Jean-Pierre Lambert, et de Marie-Catherine Pepin, fut reçu conseiller-correcteur en la chambre des comptes de Paris, en novembre 1718. Il épousa, en février 1725, Marie-Geneviève *Le Chassier des Champs de Morel*, fille de Cristophe-Nicolas le Chassier des Champs de Morel, conseiller en la cour des aides, à Paris, et de Charlotte-Geneviève Soufflot. Jean-Baptiste-Pierre mourut en 1763, laissant

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de son mariage trois fils, qui ont pris de leur mère le surnom de des Champs de Morel, et qui seront successivement mentionnés.

X. Jean-Baptiste-Louis LAMBERT DES CHAMPS DE MOREL, l'aîné des trois frères, naquit le 26 janvier 1734. Il fut reçu conseiller à la cour des aides à Paris, en 1757, puis conseiller au parlement, aussi à Paris, le 21 mars 1763, et conseiller honoraire à la cour des aides, le 30 juillet 1766. Il épousa, le 16 mai 1763, Marie-Thérèse *Masson de Vernou*, fille de Pierre-Antoine Masson de Vernou, chevalier, seigneur de Vernou, et de Marie-Anne Jogues Villeray. Il eut de ce mariage :

1°. Jean-Baptiste-Antoine, dont l'article suit;
2°. Antoine-Charles Lambert, né le 16 avril 1774, et mort en juin 1797.

XI. Jean-Baptiste-Antoine LAMBERT DES CHAMPS DE MOREL, né le 25 juin 1770, a épousé, le 21 août 1797, demoiselle Annette *Brochant de Saint-Félix*. De ce mariage sont provenus :

1°. Auguste-Félix Lambert, né le 3 septembre 1799, mort âgé de 10 mois, en 1800;
2°. Anne-Camille Lambert des Champs de Morel, née le 29 août 1805, vivante en 1821.

X. Jacques-Étienne-Joseph LAMBERT DES CHAMPS DE MOREL, second des trois fils de Jean-Baptiste-Pierre, naquit le 23 février 1738, et fut reçu conseiller-auditeur en la chambre des comptes de Paris, en janvier 1761. Il épousa, le 29 janvier 1771, Henriette-Madelaine *le Chassier de Méry*, fille d'Étienne-Robert le Chassier de Méry, conseiller en la cour des aides, à Paris, et de Marie-Henriette Thoré. Il est décédé, ayant eu de ce mariage :

1°. Anne-Nicolas Lambert, né le 13 juin 1779, décédé;
2°. Auguste-Louis Lambert, né le 10 août 1781, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, décédé;
3°. Alphonse-Étienne Lambert des Champs de Mo-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rel, né en 1789. En 1814, il fut nommé fourrier des gardes-du-corps de S. M. Louis XVIII; capitaine de cavalerie, aide-de-camp du général duc de Luxembourg; capitaine des gardes, en 1816, et créé baron, en 1817;

4°. Charles-François Lambert des Champs de Morel, né en 1792, mousquetaire gris, en 1815; lieutenant de hussards, en 1816;

5°. Amélie Lambert;

6°. Aimée-Marie Lambert des Champs de Morel, mariée, en 1809, à N.... *Vatar Lésaubiez.*

X. Augustin-Louis Lambert des Champs de Morel, troisième fils de Jean-Baptiste-Pierre, né le 11 juin 1739, fut reçu conseiller-auditeur en la chambre des comptes de Paris, le 11 juillet 1761. Il épousa, en février 1771, Catherine-Marguerite *de Villiers de la Noue*, fille de Prudent de Villiers de la Noue, conseiller au Châtelet, à Paris, et de Marguerite Grégoire. Il mourut, laissant de son mariage 3 enfants:

1°. Augustin-Claude Lambert des Champs de Morel, né le 18 décembre 1771, officier en 1786, marié, en 1806, avec N.... *Leclerc de Lesseville*, dont sont issus deux enfants, savoir:

A. Un fils;

B. Marie-Catherine-Louise Lambert, née le 15 février 1807;

2°. Augustin-Prudent Lambert des Champs de Morel, né le 15 juillet 1773; officier, en 1787. Il a épousé, en 1809, N.... *de Mais,* et il est mort sans enfants;

3°. Thérèse-Lambert des Champs de Morel, née le 25 juin 1780. Elle a épousé, en 1806, Nicolas *Rolland,* membre de la chambre des députés (département des Bouches-du-Rhône), en 1815. Elle a plusieurs enfants de ce mariage.

Armes: De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'un chêne arraché d'or (1).

---

(1) C'était autrefois un gland d'or en pointe, au lieu du chêne ar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE LARMANDIE, en Périgord; noble et ancienne maison, dont le nom primitif était *Armand*, qu'elle n'a quitté pour prendre celui de Larmandie, que vers la fin du 15e siècle. Elle tire son origine de la petite ville de Miremont, dans la paroisse de Mauzens, où elle a commencé à être connue dans le 12e siècle. Le cartulaire de l'abbaye d'Uzerche fait mention d'un Gaubert Armand, chanoine de Brive, vivant en 1135. (*Voyez les Manuscrits de Baluze, paquet* 13, *n°* 6, *à la bibliothèque du roi.*) On trouve dans le siècle suivant, que Pierre de Lescours, donzel, épousa *Alays Armand*, par contrat du 12 à l'issue de février 1255 (v. st.).

La filiation de cette maison est prouvée littéralement depuis Bertrand Armand, Ier du nom, qui suit.

Bertrand ARMAND, Ier du nom, donzel de Mauzens, reçut une reconnaissance féodale de la part de Jean Comte, de la paroisse de Rouffignac, le 15 des calendes de juin 1298; il passa différents actes, dans les années 1302, 1312, 1324 et 1327, et mourut avant l'an 1331, laissant de *Jourdaine*, sa femme, entr'autres enfants:

Hélie ARMAND, damoiseau, qui reçut, le dimanche avant la fête de Saint-Martin 1331, une reconnaissance, dans laquelle il rapelle Bertrand Armand, son père, défunt. Il était déjà parvenu au grade de chevalier, en 1342, et vivait encore en 1352. Il eut de sa femme, dont le nom est ignoré:

1°. Bertrand II, qui suit;
2°. Guillaume, damoiseau, en 1356.

Bertrand ARMAND, IIe du nom, damoiseau de Miremont, est connu par divers actes, depuis l'an 1350 jusqu'en 1367, et ne vivait plus en 1379. Il avait épousé Hélis *de l'Herm*, vivante encore en 1394, fille de noble Fortanier de l'Herm, chevalier, dont naquirent:

1°. Montasin Armand, écuyer, mort sans postérité;

---

raché, ainsi qu'on le voit par un vieux cartouche de bois de la maison qu'habitaient MM. Lambert.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Bertrand III, qui suit;
3°. Jacques Armand;
4°. Hugues Armand, damoiseau, marié à Catherine *de Miremont.*

Bertrand Armand, IIIe du nom, damoiseau, passa des actes depuis l'an 1389 jusqu'en 1407. On ne connaît pas le nom de sa femme; mais il est certain qu'il eut pour enfants :

1°. Jean de Larmandie, damoiseau, mort avant l'an 1447, laissant de Jeanne *Cathet*, sa femme, deux filles, nommées Hélis ou Alix et Mathe de Larmandie, dont l'une épousa Aimeric *de Comarque*, et l'autre Jean *de Comarque*, oncle et neveu;
2°. Pons, qui suit.

Pons de Larmandie, damoiseau de Miremont, épousa, en 1448, Louise *de Veyrines*, fille de Jean, seigneur de Sainte-Alvère, et de Jeanne de Flamenc de Bruzac. Elle avait pour sœurs Antoinette de Veyrines, mariée à Jean II Adémar de Lostanges, duquel descendent les seigneurs marquis de Ste.-Alvère et de Beduer; Jeanne, femme de Jean de Laurière, seigneur de Lanmari, etc.; Pons de Larmandie testa, le 13 avril 1481, en faveur de Jean, son fils aîné, qui suit.

Jean de Larmandie, chevalier, seigneur de Longua, Grand-Castang et du Roc, prit alliance, le dernier jour de novembre 1531, avec Jeanne *de Gontaut de Saint-Geniès*, qui le rendit père de :

Bertrand de Larmandie, IVe du nom, baron de Longua, etc., chevalier de l'ordre du roi, marié, le 3 mars 1560, avec Françoise *de Bourbon*, fille de Jean de Bourbon, chevalier, seigneur, vicomte de Lavedan, et de Françoise de Silly. De ce mariage vint :

Henri de Larmandie, lequel continua la branche de Longua, qui s'est éteinte dans la maison de Lostanges de Ste.-Alvère, par le mariage, en 1718, d'Arnaud-Louis-Claude-Simon *de Lostanges*, marquis de Ste.-Alvère,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec Françoise-Marie de *Larmandie*, fille unique et héritière d'Alexandre, marquis de Longua, et de Marie-Anne de Raymond.

Outre la branche de Longua, dont on vient de parler, la maison de Larmandie a formé quelques autres branches, établies à Bergerac ou dans les environs, telles que Montessac, Faux, ou Malcintat, le Bos, etc.

Armes : D'azur, à un homme armé de toutes pièces, la visière levée, et tenant une épée de même, la garde d'or, la pointe en haut.

LARON ou LÉRON, en Limousin et en Périgord. C'est à la chronique de Geoffroi, prieur du Vigeois, qu'on est redevable de la connaissance particulière qu'on a de cette ancienne et illustre maison, dont le premier auteur connu est Roger de Laron, mentionné dans une charte de l'an 997, rapportée dans le *Gallia Christiana* (tome II, instr. col. 190.)

Roger fut père d'Aimar Comtour ou Comptour de Laron, qui épousa Aolaarz de Lastours, fille et héritière de Guy de Lastours, *dit* Le Noir, seigneur de Lastours, de Terrasson, de Pompadour et de Hautefort et d'Engelsiane de Malemort. Aolaarz, qui, suivant la remarque de Geoffroi, était d'une complexion fort délicate, mourut jeune, et fut enterrée auprès de sa mère, dans le monastère d'Arnac. Son mari prit une seconde alliance avec la sœur d'Itier de Chabot, évêque de Limoges (élu vers l'an 1052, mort en 1073). Il vint plusieurs enfants de ces deux mariages. De Guy de Laron, *dit* de Lastours, issu du premier, sont sortis les seigneurs de Lastours, divisés en plusieurs branches, aujourd'hui éteintes; les anciens seigneurs de Pompadour, aussi éteints; et les seigneurs de Hautefort, dont il est très-probable que descendent, par un cadet, les seigneurs de Vaudre, en Périgord, qui ont toujours porté le nom de Hautefort. Ils subsistent encore aujourd'hui dans la personne de M. le comte Gustave de Hautefort, officier des gardes-du-corps du roi, marié à Adélaïde *de Maillé de La Tour-Landry*, dame pour accompagner S. A. R. madame la duchesse de Berry. Plusieurs autres branches de cette illustre maison ont sub-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sisté long-temps en Limousin, et jusques dans le 15e siècle. La dernière, Jeanne de Laron, fille de Pierre, et d'Isabeau des Molins ou de Moulins, sœur de Jean et de Nicolas de Laron, fut mariée, en 1405, à Jean Adémar *de Lostanges*, damoiseau, co-seigneur de Lostanges et de Beynac, en Limousin, dont descendent les seigneurs de Sainte-Alvère, en Périgord.

Dans le nombre des héros de la première croisade, paraît avec éclat Golfier de Laron, *dit* de Lastours, surnommé le Grand, dont le nom a été défiguré par la plupart des historiens qui ont parlé de lui, faute d'avoir connu les différentes races qui se sont succédées dans la seigneurie de Lastours, première baronnie du Limousin; les uns l'ont appelé *Latour*, d'autres *Lestours*, etc. (*Voyez* entr'autres le Père Maimbourg dans son *Histoire des Croisades*, tom. I, pag. 160.)

Les seigneurs de Laron ont fait dans tous les temps de nombreuses fondations religieuses, et plusieurs d'entre eux sont allés combattre les Infidèles à la Terre-Sainte. Ils ont fourni plusieurs prélats à l'église, tels que Jourdain, évêque de Limoges, dès l'an 1021, mort en 1052; Guy, évêque de la même église, en 1073, mort vers l'an 1086; Ramnulfe, évêque de Périgueux, en 1207, etc., et ils ont pris leurs alliances dans les maisons d'Aixe, d'Aubusson, de Born, de Bré, de Chambon de Ste.-Valérie, de Comborn, de Flamenc-de-Bruzac, de Mirabel, du Perche, de Pierre-Buffière, de la Rocheaymon, etc. (1).

Armes : Une escarboucle à six rais fleuronnés (2).

---

(1) C'est ici le cas de relever une erreur qui s'est glissée dans la rédaction de la note 3, pag. 144 du tome XIV du *Nobiliaire universel*, où, au lieu *de cette branche*, il faut lire : *D'une autre branche de cette maison, étaient issus*, etc.; et à la suite de la même note, page 145, ligne 10, après ces mots : *Isabeau de la Roche (même nom que la Rocheaymon), dame du Teil-au-Faure;* remplacez les mots qui suivent par ceux-ci : *Laquelle (Béatrix) avait eu pour premier mari Roger de la Roche, seigneur de Char, son cousin, et n'eut d'enfants d'aucun des deux. Béatrix, fille d'autre Roger de Laron, était mariée à Guy de la Roche avant l'an* 1238.

(2) Le sceau qui nous a conservé ces armes était apposé à une charte de l'an 1238, qui se trouvait autrefois dans les archives de l'abbaye de Grandmont.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE LENCQUESAING ; ancienne famille noble, originaire du Brabant, tenant ses lettres de noblesse des rois d'Espagne, pour services rendus à leurs personnes et à l'état.

Cette famille s'est toujours dévouée au service militaire, d'abord des rois d'Espagne; et depuis la conquête, par Louis XIV, des provinces de Flandre et d'Artois, elle a servi honorablement les rois de France.

En 1693, Charles-Ignace-Joseph DE LENCQUESAING, entra au service de Louis XIV, et fut nommé, en 1701, capitaine au régiment de cavalerie de Marnay. En 1706, il passa au régiment royal des carabiniers, où il fut fait major et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Son fils, Charles-Louis-François DE LENCQUESAING servit au régiment de Royal-Wallon, infanterie, où il fut capitaine, puis décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Louis-Dominique-Eustache DE LENCQUESAING, cousin du dernier, servit au régiment de Navarre, infanterie, où il fit toutes les campagnes de la guerre de *sept ans*. Il devint capitaine au même régiment; puis il se retira du service, en 1762, pour occuper la charge de grand-bailli d'épée au bailliage de Saint-Omer.

A l'époque de la révolution française, quatre des descendants de cette famille, en activité de service ou ayant atteint l'âge de porter les armes, suivirent les princes français hors de France, et défendirent avec honneur la cause royale. A son retour en France, S. M. Louis XVIII, pour récompenser les bons services de ces quatre loyaux chevaliers, les décora de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

L'aîné de cette famille actuellement existant est :

Messire Louis-Dominique-Joseph DE LENCQUESAING, fils de Louis-Dominique-Eustache; ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De son mariage avec sa cousine-germaine, dame Reine-Ferdinande-Eugénie *de Lencquesaing*, il a deux fils :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Louis-Dominique-Gustave de Lencquesaing, né à Lille, le 6 novembre 1807;
2° Louis-Dominique-Arthur de Lencquesaing, né à Aire, le 20 avril 1809.

Sont encore existants :

1°. Albert-Joseph de Lencquesaing, aussi fils de Louis-Dominique-Eustache, ancien chef d'escadron, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur;
2°. Étienne-François-Louis de Lencquesaing, fils de Charles-Louis-François; lieutenant-colonel du génie, en retraite, et chevalier de St.-Louis;
3°. Charles-Ignace-Joseph de Lencquesaing, son frère, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis;
4°. Louis-Eugène-Martial de Lencquesaing, aussi fils de Charles-Louis-François.

Armes : D'azur, fretté d'or; au chef cousu d'azur, chargé de deux étoiles à six rais d'or. L'écu timbré d'un casque taré au tiers et orné de ses lambrequins d'or et d'azur. Cimier : Un vol d'azur, chargé d'une étoile d'or. Support : Un lion et un léopard.

LODÈVE, *comté* et *vicomté*. La ville de Lodève, chef-lieu du Lodevois, comprise d'abord dans la Narbonnaise première, passa successivement sous la domination des Romains, des Visigoths, des Français, des Goths et des Austrasiens. Pepin le Bref la soumit en 752, et l'unit à la couronne.

Milon et Arvaldus étaient comtes de Lodève sous le règne de Charles le Chauve. Ce comté faisait partie du marquisat de Gothie, lorsqu'il passa, au commencement du 10e siècle, dans la maison des comtes de Toulouse, où il demeura jusqu'à la fin du 12e siècle, temps auquel les évêques de Lodève commencèrent à fonder leur juridiction temporelle sur le Lodevois. Louis VIII fit don, en 1225, à Pierre, évêque de Lodève, et à ses successeurs, du comté de Montbrun et de ses dépendances; et Raymond le Jeune, comte de Toulouse, ayant

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cédé, en 1228, au roi saint Louis tout ce qu'il possédait dans le Languedoc, à l'exception du Toulousain et d'une partie de l'Albigeois, les évêques de Lodève restèrent en possession de tous les droits que nos rois leur avaient accordés sur ce comté. Ils réunirent vers le même temps à leur église la vicomté de Lodève, qui était possédée héréditairement, et sous la suzeraineté des comtes de Toulouse, par Hildin Ier et Odon, vicomtes de Lodève, en 961. On voit que ces vicomtes abusaient de leur autorité, en exerçant les droits régaliens, qui n'appartenaient qu'aux comtes de Lodève, et qui passèrent dans la suite aux évêques. Odon était alors marié avec Gariberge. Un acte de l'an 982 fait connaître la femme d'Hildin, nommée Archembette, et leurs fils Ermangaud, Adilulphe et Odon II. Le premier était décédé, en 984, laissant veuve sans enfants Trudgarde. Le troisième, qui hérita de la vicomté de Lodève, épousa Chimberge, dont il eut pour fille et héritière Nobilie, mariée avec Gilbert II, vicomte de Carlat. Adèle, fille et héritière de Gilbert, épousa Bérenger II, vicomte de Milhaud, auquel elle porta les vicomtés de Carlat et de Lodève.

Les évêques de Lodève ajoutaient à leur titre celui de comtes de Montbrun, et portaient dans leurs sceaux un écu *d'argent, au lion de sable.*

DE LOUBERT, seigneurs de Neuilly, d'Ardée, du Breuil, de Martainville, de Nantilly, de Longuehaye et de Rochefort; famille noble de la province de Normandie. Elle a pour auteur :

I. Blaise DE LOUBERT, seigneur de Neuilly, de Longuehaye et de Martainville, qui fut anobli, par lettres du roi François Ier, du mois de juin 1544. Il avait épousé : 1° Jeanne *Dionis* (1); 2°, le 6 novembre 1635, Adrienne *de Mornay* (2), veuve : 1° de Robert de

(1) *Dionis :* D'azur, à trois ananas d'or; au chef du même, chargé d'une croix potencée de gueules.

(2) *De Mornay :* Burelé d'argent et de gueules; au lion morné de sable, couronné d'or, brochant sur le tout.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marzac, seigneur d'Hardencourt; 2° de Robert de Cantiers, seigneur de Ruel, et fille de Guillaume de Mornay, seigneur d'Ambleville, maître-d'hôtel du roi, et de Tristanne d'Auquoy. Elle fit son testament en 1558. Blaise de Loubert eut de sa première femme :

1°. Girard, dont l'article suit;
2°. Jean de Loubert, auteur de la branche des *seigneurs de Martainville*, rapportée en son rang.

II. Girard DE LOUBERT, seigneur de Neuilly, partagea avec son frère les biens de Jeanne Dionis, leur mère, le 12 février 1535. Girard eut 3 enfants :

1°. François Ier, dont l'article suit;
2°. Jean Ier de Loubert, auteur de la branche *des seigneurs de Manilly*, rapportée ci-après;
3°. Marie de Loubert, femme, en 1553, de Gilles *Doublet*, sieur de la Haie.

III. François DE LOUBERT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Neuilly et de la Folletière, épousa, le 9 novembre 1552, Claude *le Masson* (1), fille de Claude le Masson, seigneur d'Héricourt, lieutenant de roi de Brouage, et d'Adrienne Bouhelier. Il eut pour fils :

IV. Claude DE LOUBERT, écuyer, seigneur du Breuil, de Neuilly, d'Ardée, d'Espiez, de la Folletière, etc., marié, le 7 novembre 1614, avec Hélène *le Sens* (2), fille de Philémon le Sens, écuyer, seigneur de Morsan, et de Louise de Nollent. Leurs enfants furent :

1°. François II, qui suit;
2°. Alexandre de Loubert, dont la postérité suivra celle de son frère aîné;
3°. Gabrielle de Loubert, femme d'Édouard *Larcher*, seigneur de Bojacourt et de Pocancy, reçu conseiller au grand-conseil, le 4 septembre 1636, fils de François Larcher, maître en la

(1) *Le Masson* : D'azur, à deux léopards d'or.

(2) *Le Sens* : De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois encensoirs d'argent.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chambre des comptes, et de Claude Godet, dame de Pocancy.

V. François DE LOUBERT, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Ardée, du Breuil, etc., épousa, le 2 octobre 1652, Anne *de Mailloc* (1), fille d'Abraham, seigneur de Mailloc, écuyer, et de Charlotte de Baudry de Piencourt. De leur mariage sont issus :

1°. Adrien-Alexandre, dont l'article suit;
2°. François de Loubert, écuyer, capitaine dans le régiment du roi;
3°. Gabriel de Loubert, lieutenant dans le régiment Royal des Vaisseaux;
4°. N.... de Loubert, dame de Cantiers;
5°. Marie-Anne de Loubert, qui fut supérieure de la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr.

VI. Adrien-Alexandre DE LOUBERT, chevalier, seigneur d'Ardée, du Breuil et de Maillouet, capitaine dans le régiment Royal des Vaisseaux, par commission du 3 février 1694, lieutenant de roi des ville et château de Caen, par lettres du 21 août 1714, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa : 1°, le 10 février 1698, Anne-Marguerite *de Normanville* (2), fille de Pierre de Normanville, écuyer, seigneur des Héberts, de Saint-Arnoul et des Bordes, et d'Anne-Marguerite le Roy du May; 2°, le 14 mars 1714, Marguerite *des Plas* (3), fille de Pierre des Plas, écuyer, seigneur de Carriol, chevalier d'honneur en la cour des aides de Montauban, et de Françoise Couture. De ce deuxième mariage sont issues :

1°. Marie-Louise-Olympe de Loubert, née le 24 août 1715,
2°. Anne-Françoise-Marie Loubert, née le 19 novemb. 1719,
} reçues à Saint-Cyr, l'une le 9 juillet 1727, et l'autre le 9 septembre 1731.

(1) *De Mailloc :* De gueules, à trois maillets d'argent.
(2) *De Normanville :* D'azur, à trois molettes d'éperon d'or.
(3) *Des Plas :* D'azur, au lion léopardé et couronné d'argent, lampassé et armé de gueules, accompagné de 9 besants d'or en orle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De cette branche était Jean-Baptiste *de Loubert*, chevalier, seigneur du Mesnil-sous-Vienne, co-seigneur de Martagny, seigneur direct des fiefs du Breuil et du Scène, au diocèse de Rouen, marié, le 11 octobre 1785, avec Catherine-Louise *de Rely*, fille de François-Jean-Paul de Rely, chevalier, seigneur du Rondel, et de Marie-Jérôme-Urbaine-Renée de Récalde.

SECONDE BRANCHE.

V. Alexandre DE LOUBERT, écuyer, seigneur d'Espiez, second fils de Claude de Loubert, et d'Hélène le Sens de Morsan, épousa, le 11 juin 1677, Marthe *de Loubert*, dame de Martainville et de Longuehaye, sa cousine, fille de Louis de Loubert, seigneur des mêmes lieux, et de Claude de Tilly de Prémont. Il mourut le 29 juin 1694. De ce mariage sont issus :

1°. Alexandre de Loubert, reçu chevalier de Malte au grand-prieuré de France, à Paris, le 2 octobre 1700, décédé commandeur du même ordre, le 18 juin 1749;

2°. François-Bonaventure, qui continue la descendance;

3°. Jeanne de Loubert, reçue à Saint-Cyr, le 3 mai 1690.

VI. François-Bonaventure DE LOUBERT, écuyer, seigneur et patron de Martainville, de Longuehaye, de Rochefort, d'Espiez, etc., baptisé le 3 octobre 1681, décédé à l'âge d'environ 82 ans, avait épousé, le 24 janvier 1707, Renée-Charlotte *de Bailleul* (1), de laquelle il eut :

VII. Robert DE LOUBERT, écuyer, seigneur et patron de Martainville, de Longuehaye, de Rochefort et d'Espiez, seigneur haut-justicier de Perçay, du Deffais et autres lieux, né le 7 novembre 1728. Il servit en qualité de cornette de la compagnie du sieur de Comminges de Sieuras dans le régiment de Caraman, dragons, et mourut le 11 mai 1791. Il avait épousé, par contrat du 22 novembre 1775, et célébration du 18 décembre sui-

(1) *De Bailleul* : D'hermine, à la croix de gueules.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vant, Marie Françoise *de Rely* (1), fille de François-Jean-Paul de Rely, chevalier, seigneur du Rondel, et de Marie-Jérôme-Urbaine-Renée de Récalde. Il eut de ce mariage trois enfants:

1°. Jean-Robert, dont l'article suit;

2°. François-Antoine de Loubert, écuyer, seigneur haut-justicier de Perçay et de Moulissant, né en 1778, marié, le 7 juin 1800, avec N.... *le Bouyer de Monthoudou*, fille de N.... le Bouyer de Monthoudou, ancien mousquetaire. Il mourut en 1805, ne laissant qu'une fille :

Antoinette de Loubert de Perçay;

3°. Marie-Charlotte de Loubert, née le 12 septembre 1779, mariée, le 20 novembre 1798, à Jean-Baptiste *de Beausse*, écuyer, ancien officier au régiment d'Enghien, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

VIII. Jean-Robert, vicomte DE LOUBERT DE MARTAINVILLE, chevalier, ancien seigneur de Martainville, de Longuehaye, de Rochefort, de Cierray, du Bois-Milon, et autres lieux, né le 17 septembre 1776, fut nommé capitaine de cavalerie par ordonnance du roi du 27 juillet 1814; maréchal-des-logis de la compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi, le 6 juillet; chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, le 14 septembre suivant; chef d'escadron, par ordonnance du 24 janvier 1815, dont le brevet constate qu'il avait été breveté capitaine dans les armées royales en 1797. Son dévouement à la cause de la maison de Bourbon était tellement connu que le ministre de la police générale, par une lettre du 15 février 1814, le signala à la surveillance du préfet de l'Eure, comme devant faciliter à M. le chevalier de Bruslard, successeur de M. le comte de Frotté dans le commandement de l'armée royale de Basse-Normandie, les moyens d'introduire en France S. A. R. Mgr. le duc de Berry. Créé *vicomte*, par lettres-patentes du 4 février 1815, et nommé, le 1er mars, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en récompense de son dévouement à la famille des Bourbons, et des services rendus par lui à la cause roya-

(1) *De Rely* : D'or, à trois chevrons d'azur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le, le vicomte de Loubert a suivi le roi à Gand; et, par suite du licenciement des compagnies rouges de la maison militaire du roi, il a été nommé chef d'escadron au 1er régiment de dragons (Calvados.) Le 6 octobre 1815, le bailli de Giovanni-y-Centelles, lieutenant du magistère de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, accorda au vicomte de Loubert une bulle, par laquelle il lui est permis de porter la croix de cet ordre, en récompense des services rendus par son grand-oncle, Alexandre de Loubert, mort commandeur du même ordre. Il a été nommé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, le 1er mai 1821, et est maintenant officier-supérieur au corps royal d'état-major, par ordonnance royale du 20 juin suivant. Il a épousé, le 22 février 1799, Thérèse Cécile *de la Rue de Rucqueville* (1), fille de Nicolas-Alexandre de la Rue de Rucqueville, ancien mousquetaire gris. De ce mariage sont issues :

1°. Marie Cécile de Loubert de Martainville, née le 25 juin 1800, mariée, par contrat du 29 décembre 1819, signé par le roi et les princes et princesses de la famille royale, et célébration du 17 janvier 1820, à Marie-Félix-Ernest-Auguste *de Monnier de Savignac*, chef de bataillon, capitaine au 6e régiment de la garde royale et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, fils de Marie-Laurent-Félix de Monnier de Savignac, chevalier, seigneur de Savignac, ancien officier au régiment de Deux-Ponts, et d'Adélaïde-Gabrielle-Madelaine de Linars;

2°. Alexandrine-Françoise-Léonice de Loubert de Martainville, née le 10 juin 1802.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Nantilly.

III. Jean DE LOUBERT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chagnes, second fils de Girard de Loubert, seigneur de Neuilly, était marié, en 1571, avec Marguerite *de Souicaire*, fille de Gilles de Souicaire, seigneur de Nantilly, et en eut :

(1) *De la Rue :* D'or, au chevron de gueules, chargé de cinq besants d'argent et accompagné en chef de deux branches de rue de sinople, et en pointe d'un lionceau d'azur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

IV. Jean DE LOUBERT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Nantilly et de Chagnes, qui fut maintenu dans sa noblesse, par sentence des élus de Dreux, du 20 février 1599. Il avait épousé, le 10 mai 1595, Louise *de Nancelles* (1), qui testa, le 16 avril 1630, fille d'Urbain de Nancelles, seigneur de Marmousse et des Brosses, chevalier de l'ordre du Roi, et de Jacqueline de Fontaines. Leurs enfants furent :

1°. Jean de Loubert, seigneur de Nantilly, capitaine au régiment de Bussy, l'an 1629, et gentilhomme ordinaire de *Monsieur*, duc d'Orléans, par lettres de retenue du 1er juillet 1633;
2°. Urbain de Loubert, qui continue la lignée;
3°. Jacqueline de Loubert, mariée à Félix *le Cornu*, seigneur de la Goulafrière et de la Blotière, en 1630.

V. Urbain DE LOUBERT, écuyer, seigneur de Nantilly, de Bérengeville et de Rayel, fut marié, le 1er mai 1641, avec Marguerite *Vialart* (2), fille de Louis Vialart, écuyer, seigneur de Ville-l'Evêque, et de Sara Barthomier d'Olivet. De ce mariage sont provenus;

1°. Jean III, qui suit;
2°. Charles de Loubert, curé de Saint-Pierre de Nantilly;
3°. Élisabeth de Loubert, accordée en mariage, le 9 janvier 1672, avec François *Hoyard*, écuyer, seigneur de la Poterie, en Blesois, capitaine au régiment de la Reine, infanterie;
4°. Louise-Gabrielle de Loubert, femme de Jacques *Noinville*, sieur des Marais.

VI. Jean DE LOUBERT, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Nantilly, garde de la marine, en 1668, épousa, le 21 décembre 1677, Madelaine-Louise *Noinville*, sœur de Martin Noinville, architecte des bâtiments du roi. Il eut une fille :

Louise-Michelle de Loubert de Nantilly, reçue à Saint-Cyr, le 7 novembre 1695.

---

(1) *De Nancelles :* D'azur, à trois nacelles d'or.
(2) *Vialart :* D'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre croisettes potencées du même.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Martainville.

II. Jean DE LOUBERT, écuyer, seigneur de Martainville, second fils de Blaise, et de Jeanne Dionis, sa première femme, fournit aveu de la seigneurie de Martainville, mouvante de la baronnie d'Ivry, à Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, baronne d'Ivry, le 1er avril 1554. Il laissa de Florence *Anquetin* (1), sa femme :

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Marguerite de Loubert, dont le mariage fut accordé, le 13 février 1563, avec noble homme Pierre *Dezert*, seigneur de Goudes.

III. Pierre DE LOUBERT, écuyer, seigneur de Martainville, obtint, le 8 mai 1596, une sentence du bailliage d'Évreux, par laquelle il fut déclaré exempt du service personnel qu'il devait au roi, en considération de ce qu'il entretenait un de ses fils à la guerre, sous la charge du seigneur de Saint-Lau, en Brouage, et de ce que les témoins entendus avaient affirmé qu'il était plus que sexagénaire, et dans l'impossibilité de monter à cheval, à cause de sa cécité et de plusieurs accidents qui lui étaient survenus. Il avait épousé, le 30 janvier 1563, Françoise *Dezert*, fille de noble homme Louis Dezert, sieur de Boussey et de la chapelle Ozeray, et de Jeanne de Routes. Il en eut, entr'autres enfants, Louis qui suit :

IV. Louis DE LOUBERT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Martainville, fit hommage au duc d'Aumale, le 14 juin 1614, pour sa seigneurie de Martainville, mouvante en plein fief de Hauttier de la baronnie d'Ivry, et fut élu par la noblesse du bailliage d'Évreux, le 31 août 1631, pour assister à l'assemblée des états-généraux du royaume. Il avait épousé, le 13 janvier 1602, Marie *du Ches-*

(1) *Anquetin* : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiguières du même.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ne (1), morte le 1er juin 1622, fille de Bertrand du Chesne, écuyer, seigneur de Préaux, capitaine exempt des gardes-du-corps du roi, gouverneur des ville et château de Chinon, et de Jeanne du Val. Il eut pour fils :

V. Louis DE LOUBERT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Martainville, de Longuehaye et de Rochefort, qui épousa, le 28 juin 1657, Claude *de Tilly* (2), fille de Jean de Tilly, écuyer, sieur de Prémont, et de Françoise Aubert de Montigny. Leur fille unique fut :

Marthe de Loubert, dame de Martainville, de Longuehaye et de Rochefort, qui épousa, le 11 juin 1677, son cousin, Alexandre *de Loubert*, écuyer, seigneur d'Espiez

Les diverses branches de cette famille ont été maintenues lors de la recherche par l'intendant de Normandie en l'élection d'Évreux, le 18 août 1666.

Armes : D'azur, à cinq épis d'orge d'or, posés trois et deux. Supports : Deux loups. Couronne de comte. Cimier : Un cheval issant, ayant la tête ornée de trois panaches de sinople, de sable et d'or.

M

MAINE, *comté-pairie*. La province du Maine était originairement habitée par les *Aulerci Cenomani*, et en quelques lieux par les *Aulerci Diablintes* et les *Arvii*. L'an 164 de Rome, (590 ans avant J.-C.), Belovèse, chef des Manseaux, s'empara de la partie de l'Italie que les Romains appelèrent depuis *Gaule cisalpine*. Les vainqueurs y bâtirent les villes de Trente, de Crême, de Bergame, de Bresse, de Crémone, de Mantoue et de Véronne, dont les peuples continuèrent d'être

(1) *Du Chesne :* D'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois étoiles d'or.

(2) *De Tilly :* D'or, à la fleur de lys de gueules.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

connus sous leur ancien nom de *Cenomani*. César ne parvint pas sans peine à subjuguer les Manseaux, qui s'étaient confédérés avec les Auvergnats. Sous Honorius, la province du Maine était comprise dans la 3e Lyonnaise. Elle passa sous la domination des Français, vers l'an 477. Rigomer, prince du sang de Mérovée, possédait le Maine à titre de royaume; mais Clovis Ier, l'ayant fait mettre à mort, s'empara de cette province à main armée, l'an 510. Ses successeurs établirent des comtes pour la gouverner. Tels furent Rotgaire, Hunold, Hatton, Roger, Milon, et Grippon, fils de Charles Martel, à qui ses frères, Carloman et Pepin, enlevèrent le Maine, avec ce qui devait lui revenir de la succession de leur père. Le Maine fut par la suite compris dans le département du duché de France, qui commença à se former sous le règne de Charles le Chauve; mais les ducs de France eurent sous eux des comtes particuliers, qui gouvernèrent en leur nom les diverses provinces de leur département. Il est même certain que le Maine avait un comte avant l'érection du duché de France. Roricon I, comte du Maine, sous le règne de Louis le Débonnaire, mourut vers l'an 841. Charles le Chauve lui donna pour successeur Gauzbert, tué par les Nantais, au mois de mars 853. Roricon II, fils de Roricon I, fut investi la même année du comté du Maine, et fut tué par les Normands en 866. Gotfrid, son frère, lui succéda; mais il se révolta contre Louis le Bègue, qui, selon toute apparence, le dépouilla de son gouvernement. Le premier comte héréditaire du Maine est Hugues I, qui fut établi, au plus tard l'an 955, par Hugues le Grand, duc de France. Herbert II, son arrière-petit-fils, mourut en 1062, n'ayant eu qu'une fille, nommée Marguerite, fiancée à Robert, fils de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, mais qui mourut en 1063, avant l'accomplissement du mariage. Gauthier, comte du Vexin, époux de Biote, fille d'Herbert I, *dit* Eveille-Chien, comte du Maine, se mit en possession de ce comté *au droit prétendu* de sa femme; mais Guillaume le Bâtard se rendit maître de cette province par la force des armes, l'an 1063. Robert, *dit* Courte-Heuse, son fils, lui succéda l'an 1087. Les Manseaux, ayant secoué le joug des Normands, l'an 1089, appelèrent Hugues d'Est et le proclamèrent comte du Maine. Mais

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les exactions de ce seigneur lassèrent bientôt la patience du peuple et de la noblesse. Un soulèvement, qui éclata l'année suivante, le détermina à vendre son comté à Hélie de la Flèche, son cousin, pour la somme de 10,000 sous, et à retourner en Italie. Hélie était arrière-petit-fils d'Herbert Eveille-Chien, par Paule, son aïeule paternelle, femme de Lancelin Ier, sire de Baugency. Il fut père de Sibylle, femme de Foulques le Jeune, comte d'Anjou, qui succéda à son beau-père au comté du Maine en 1110.

L'an 1202, le roi Philippe Auguste réunit le comté du Maine à la couronne par droit de confiscation. Il en donna la jouissance, l'an 1204, à Berengère, veuve de Richard Ier, roi d'Angleterre. Marguerite de Provence, en épousant le roi saint Louis, reçut en don, l'an 1234, la ville du Mans avec toutes ses dépendances. Ce même prince investit, en 1246, des comtés d'Anjou et du Maine Charles Ier, son frère, qui mourut en 1285. Jean, fils aîné de Philippe de Valois, investi des comtés d'Anjou et du Maine pour les tenir en *pairie* en 1331, les réunit à la couronne en 1350, lorsqu'il succéda à son père; mais, par ses lettres du mois d'octobre 1360, il érigea de nouveau le comté du Maine en pairie, et le donna à Louis Ier de France, son second fils, mort en 1384. Charles II, arrière-petit-fils de Louis Ier, étant mort sans enfants, le 12 décembre 1481, le comté du Maine fut réuni par Louis XI à la couronne. Depuis lors, ce comté ne fut plus donné qu'à titre d'apanage à quelques princes de la maison de France. Louis XIV, en 1676, conféra le titre honorifique de duc du Maine à Louis-Auguste de Bourbon, son fils légitimé, sans ériger le comté en duché, ni en céder la propriété.

DE MAITRE DE LA SAINTE-VALENTINE; branche puînée de la maison de Maître, marquis de Bay, originaire de Franche-Comté, mentionnée tom. IV, pag. 427 de cet ouvrage. Cette branche existe dans la personne de Théophile, marquis de Maître de la Sainte-Valentine, ancien lieutenant-colonel commandant de l'artillerie à cheval de la garde westphalienne, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier des Ordres de la couronne de Westphalie et de la couronne de Fer, au-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

jourd'hui chef de bataillon d'artillerie au régiment d'Auxonne, marié, en 1820, avec Herminie *de Pasquier*, fille du chevalier de Pasquier, colonel du génie, et de N.... de Blair. Il est fils de Jean-Marie-Alphonse de Maître de la Sainte-Valentine, garde-du-corps du roi Louis XVI, et de Jeanne-Félix-Huguette Le Pin.

Les armes de cette branche sont : De sable, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, en pointe d'un croissant du même ; au chef d'or, chargé d'un lévrier de sable. Support et tenant : Un griffon et un Cosaque. Devise : *Bravoure et victoire.*

DE MALET DE LA JORIE, seigneurs de la Jorie, de Doussac, de la Garde, du Châlard, de la Garde du Pont, de la Roche, de la Farge, de Puyvallier, de Roquefort, de la Salle de Castelviel, de la Madelaine, etc. La maison de Malet, qui figure avec distinction, depuis plus de quatre siècles, parmi la principale noblesse du Périgord, et dont plusieurs rameaux se sont successivement répandus dans le Limosin, l'Angoumois, la Saintonge et la Guienne, est issue, suivant une tradition immémoriale, d'un cadet d'une branche de l'illustre et ancienne maison de Malet de Graville, originaire de Normandie, branche qui existait au duché de Bretagne dès le milieu du 13e siècle (1), et dont quelques-unes de celles formées par l'auteur commun de tous les Malet de Périgord et de Limosin ont constamment conservé les armoiries, à l'exclusion de celle de la Jorie, dont Hugues Malet épousa l'héritière, vers la fin du 14e siècle. Il paraît que ce dernier était venu de Bretagne s'établir en Périgord, à la suite de Jean de Blois, *dit* de Bretagne, comte de Penthièvre et de Goello, lorsque ce prince, après sa sortie de captivité en Angleterre, vint prendre possession, en 1387, de la vicomté de Limoges.

---

(1) Des descendants de cette branche de Malet de Graville, établie en Bretagne par suite de plusieurs mariages contractés avec de riches héritières de cette province, y existaient encore en 1489. (Voyez *les Mémoires pour servir à l'Histoire de Bretagne, par D. Morice, tom. I, colonne* 1647; *tom. II, colonnes* 600, 1302; *tom. III, colonne* 635.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le chef actuel des nom et armes de cette maison, le comte de Malet de la Jorie, a fait, au mois de décembre 1778, par-devant M. Chérin, généalogiste et historiographe des Ordres du roi, les preuves pour monter dans les carosses de S. M., honneur auquel il fut admis en 1782; et, en cette dernière année, la branche de Malet de la Madelaine a fait les preuves pour l'admission au chapitre des chanoinesses-comtesses de l'Argentière, preuves qu'a également faites la sœur de M. le comte de Malet de la Jorie. Ces diverses preuves remontent la filiation à :

I. Hugues Malet, damoiseau, *dit* aussi Gonin et Gony (diminutifs de Hugues), était procureur-général dans toute la vicomté de Limoges pour Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, suivant des lettres données par ce prince, le 12 février 1387 (v. st.), pour l'exécution du testament de Jean de Lespinatz, damoiseau de Gabillou. Le vendredi après la fête de Saint-Hilaire (8 janvier) 1400 (v. st.), Hugues Malet, damoiseau, du lieu d'Exideuil, par acte passé devant Adémar *de Castario*, clerc juré de la cour du vicomte de Limoges, en présence de Guillaume Lambert et d'Hélie Forneil, accensa à Pierre et Guillaume Grasset, père et fils, paroissiens de Saint-Méard, une pleidure (espèce de maison, ou plessis) entourée de murailles, située au bourg de Saint-Méard, et une pièce de terre contigüe au ruisseau qui coule de la Jorie vers le Loup, à la charge de lui payer certain cens annuel. Hugues est rappelé dans une enquête faite, vers l'an 1458, à la requête de Jean de Malet, son petit-fils. Il avait épousé N...., dame *de la Jorie*, de laquelle il eut Guillaume, *aliàs*, Gui Malet, qui suit.

II. Guillaume ou Gui Malet, Ier du nom, damoiseau, seigneur du repaire ou de la maison noble de la Jorie, paroisse de Saint-Médard, vulgairement Saint-Méard d'Exideuil, est mentionné dans un rôle des assises tenues à Exideuil, le 20 mai 1408, par Archambaud de Saint-Astier, damoiseau, juge-général de la vicomté de Limoges. Le 25 juin 1414, Olivier de Blois, *dit* de Bretagne, comte de Penthièvre, nomma *écuyer* Guillaume Malet, seigneur de la Jorie, son re-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ceveur-général et garde de ses sceaux en la vicomté de Limoges. Le 8 avril 1418, Guillaume Malet donna à cens perpétuel à Jean du Treuil, de la paroisse de Preyssac, plusieurs biens-fonds mouvants de son fief et domaine direct. Il passa deux autres baux à cens perpétuel, les 2 février 1435 et 15 juin 1437; passa, sous le nom de Gui Malet (qu'on lui trouve dans plusieurs actes passés par son fils), une transaction, le 5 avril 1441, avec Bernard Guionet, archi-prêtre de Saint-Méard, et ne vivait plus le 21 janvier 1442. Des lettres de Jean, comte de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges, accordées à Jean Malet de Châtillon, son fils aîné, le 6 juillet 1446, constatent que Guillaume, aliàs Gui Malet avait été capitaine (gouverneur) du château d'Exideuil, l'une des plus fortes places du comté de Périgord, et que, lors du siége et de la prise de ce château par les Anglais, il perdit la presque totalité de ses titres. Il avait épousé Anne, dame *de Châtillon*, dans la paroisse de Mensignac, laquelle se remaria depuis à Jacques d'Essandon ou d'Issandon, dont elle était veuve, lorsqu'elle fit, le 25 novembre 1490, son testament, dont elle nomma exécuteurs nobles hommes Dominique de Ramefort et Raimond de la Porte. Elle choisit sa sépulture dans l'église de Mensignac, au tombeau de Malvine ou Amalvine de Fayole, son aïeule. Elle eut trois fils de son premier mari :

1°. Jean qui suit;
2°. Pierre Malet, prieur de Surgères, au diocèse de Saintes, qui transigea au nom de son père avec Bernard Guionet, le 5 avril 1441 ;
3°. Olivier Malet, institué héritier universel de sa mère, avec Jean, son frère, le 25 novembre 1490.

III. Jean Malet, *aliàs* de Chatillon, damoiseau, seigneur de la Jorie et de Châtillon, rendit hommage pour cette première terre, le 10 mars 1441; fit un échange, par acte passé devant P. de Pelisses, le 21 janvier 1442, avec demoiselle noble Laure de Texières, de biens-fonds situés dans le bourg et paroisse de Jumilhac, pour lesquels ladite demoiselle lui céda le village appelé de Puy Miramont, en la paroisse de la

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nouaille. Le 2 septembre 1443, il fit hommage et serment de fidélité au sire d'Albret, pour des biens mouvants de lui à cause de sa châtellenie de Châlus-Chabrol, en Limosin. Il obtint, le 6 juillet 1446, de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges, etc., des lettres adressées au juge d'Exideuil, dans lesquelles ce prince qualifie Jean Malet *son chier et bien amé escuier*. Ces lettres lui furent accordées sur sa requête expositive, qu'en qualité d'héritier universel de défunt Guillaume Malet, son père, *il est sire de la Joarie*, et qu'en cette qualité, il a plusieurs beaux droits, cens, rentes, villages, etc., dont plusieurs personnes se sont emparées sans aucun titre valable, et *les détiennent depuis long-temps à tort et contre raison*. La demande qu'il avait faite d'être remis en possession de ces biens lui fut accordée. Le 30 décembre 1492, il fit son testament au repaire de la Jorie, devant Jean Grangaud, prêtre, notaire public des autorités apostolique, royale et impériale, et voulut être inhumé dans le couvent des frères mineurs d'Exideuil, au tombeau de ses pères. Le nom de sa femme est ignoré. Ses enfants furent :

1°. Jean II, qui suit;
2°. Autre Jean Malet, prêtre, légataire de son père;
3°. Jacques Malet, auquel son père légua 100 livres tournois, plus 100 sous et sa nourriture avec l'habillement dans sa maison de la Jorie;
4°. Catherine Malet, qui avait eu en dot 400 écus d'or au coin du roi de France, et avait épousé, avant l'an 1492, honorable homme Thibaud *Rossel* ou *Rousseau*, jurisconsulte, procureur en la souveraine cour de parlement de Bordeaux, natif de la ville de Nontron;
5°. Jeanne Malet, mariée, avant l'an 1492, avec N.... *Le Brut*, écuyer. Son père lui légua, de même qu'à sa sœur Catherine, 100 sols tournois, en supplément de 300 liv. tournois qu'elle avait eues en dot.

IV. Jean Malet, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Jorie et du repaire de la Barde, situé dans la châtel-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lenie de Nontron, épousa : 1°, par contrat passé devant Fayard, notaire (ainsi rappelé sans date dans le testament de son père), noble femme souveraine *de la Jomon*, de la noble maison de la Jomon, rappelée comme défunte dans le contrat de mariage de noble Gaspare Malet, sa fille, du 11 juin 1497 ; 2° Léonarde *de Royère*, à laquelle il donna l'usufruit de ses biens par le testament qu'il fit au repaire de la Jorie, le 23 novembre 1506, devant Hugues Sorny, clerc juré de la cour de l'official de Périgueux. Jean II avait été institué héritier universel de son père, le 30 décembre 1492; il est nommé comme seigneur de fief dans un échange fait par un de ses vassaux, le 1er avril 1493. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Hélie I, qui suit :

2°. Gaspare Malet, mariée, par contrat passé au repaire de la Jorie, le 11 juin 1497, avec Audoin *de Jaubert*, damoiseau, seigneur de la Roche-Jaubert. Ils vivaient le 23 novembre 1506;

3°. Marguerite Malet, à laquelle son père légua 350 livres pour sa dot. Elle épousa depuis Pierre *Roche*, procureur du lieu de Julhac. Hélie Malet leur fit une cession le 29 janvier 1525 (v. st.);

Du second lit :

4°. François Malet, qui fut présent au mariage de Gaspare, le 11 juin 1497. Son père lui légua la nourriture et l'entretien dans sa maison de la Jorie, ou 200 livres à prendre sur le fief de la Barde. Il peut avoir été l'un des ancêtres de Henri Malet de Châtillon, écuyer, seigneur de la Barde, marié, le 26 août 1628, avec Jeanne *Chapt de Rastignac*, fille de Perrot Chapt de Rastignac, écuyer, seigneur de Laxion, chevalier de l'ordre du roi;

5°. Catherine Malet, légataire de 350 livres pour sa dot.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

V. Hélie Malet, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Jorie, consentit, le 5 janvier 1513, par acte passé devant Sorny, notaire, une investiture à Jean du Fraisse (deu Freysset), fils de feu Antoine du Fraisse, de la paroisse d'Anlhiac; fit une acquisition, le 24 des mêmes mois et an, de Guillaume Pecquet, prêtre, du lieu de Marsat; consentit une investiture, le 13 avril 1525, en faveur de Pierre Boysset, du bourg de Preyssac, et le 29 janvier de la même année (v. st.), stipulant tant en son nom que pour noble Jeanne *de Royère*, sa femme, fit une cession à Marguerite Malet, sa sœur, pour être quitte envers elle de la somme de 100 livres, dont il lui était redevable pour le reste de sa dot. Hélie Malet de la Jorie est nommé avec François, fils de Geoffroy d'Escars, François de Pompadour, François, Jean et Charles d'Escars, Jean du Saillant, Jean de Barbeziéres, Jean de Bruel, Pierre d'Eyssenac et Antoine d'Antraygues, nobles du diocèse de Limoges, dans des lettres (sans titre ni date), qui leur accordèrent divers priviléges, entr'autres, celui d'avoir un autel portatif; ces lettres signées O. Casertan et G. de Rubeis. Hélie fit son testament, le 20 novembre 1537, et fut père de Sauvat, qui suit.

VI. Sauvat Malet, écuyer, seigneur de la Jorie, passa un acte devant Lamy, notaire royal à Périgueux, le 7 mars 1551, avec Antoine d'Hautefort, écuyer, seigneur de Gabillon, Arnaud de la Breuille, seigneur de la Renaudie, Jean de la Tour, seigneur d'Igonie, Geoffroy de Montagrier, Pierre de Chabans, Jean de Lagut, seigneur de Montardit, Jacques de Bruzac, seigneur de Dommeet de Champagne, et autres, acte, en vertu duquel il s'engagea, tant pour lui que pour ces gentilshommes, à faire pendant trois mois le service d'archer au ban et arrière-ban de la province de Périgord. Par suite, les mêmes nobles, nommé ci-dessus, s'étant assemblés en la ville de Périgueux, le 28 avril 1554, promirent de payer à Sauvat Malet la somme de 215 livres, pour faire le service du ban et arrière-ban, auquel il s'était engagé. Par acte passé devant Plantadis, notaire de la vicomté de Limoges et du comté de Périgord, le 7 juillet 1568, Sauvat Malet acquit de Gabriel de Bonneval, chevalier, seigneur de Blanchefort,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, une rente à prendre sur les habitants du bourg de Saint-Médard; fit son testament, le 22 juin 1556, et mourut après le 27 février 1569. Il avait épousé, par contrat passé devant Antoine Selve, notaire à St.-Augustin-lèz-Limoges, le 21 octobre 1529, Isabeau *Barthon*, fille de feu messire Christophe Barthon, chevalier, seigneur de Massenon et de la Roche, et de demoiselle Catherine de Bort. Leurs enfants furent :

1°. Hélie II, dont l'article suit;
2°. Grégoire Malet, auteur de la branche des *seigneurs de Puyvallier, de Roquefort et de la Madelaine*, rapportée en son rang.

VII. Hélie Malet, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Jorie et du Châlard, épousa : 1°, par contrat passé devant Antoine Bonneau, notaire, le 27 février 1569, Louise *Adémar*, fille de François Adémar, écuyer, seigneur du Pont de Consenchou, dans la paroisse de Vallereuil, et de Jeanne de Vilhac, *dite* de Verneuil, sa seconde femme. Louise Adémar était alors âgée de 18 ans. Elle fut assistée de son père, qui lui constitua en dot la somme de 2000 livres, et 210 livres pour ses robes et ornements nuptiaux; elle mourut vers 1579; 2°, par contrat passé devant Rambaud, notaire royal, le 13 mai 1581, Andrée ou Andrive *du Pont*, veuve de Bertrand Adémar, écuyer, seigneur du Pont de Consenchou, et fille de Raimond du Pont, écuyer, seigneur de la Renaudie, dans la paroisse de Lembras, près de Bergerac. Hélie Malet se qualifie écuyer, seigneur de la Jorie et du Pont, dans un accord que, conjointement avec Andrive du Pont, sa femme, il fit, le 16 février 1586, avec noble Aymond du Pont, écuyer, seigneur de Lembras. Il fit son testament devant la Gorce, notaire, le 30 mai 1591, par lequel il élut sa sépulture en l'église paroissiale de Saint-Méard, au tombeau de ses prédécesseurs. Andrive du Pont était alors enceinte. Elle était veuve de lui, le 9 août de la même année, époque à laquelle elle fit insinuer son testament en la sénéchaussée de Périgueux. Hélie eut pour enfants :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Du premier lit :

1°. Anne Malet, mariée, par contrat du 28 mai 1597, avec Antoine *de Ribeyreys*, écuyer, seigneur de Combou, dont vint Jean de Ribeyreys, écuyer, seigneur de la Cottebouille;

2°. Gabrielle Malet, mariée, par contrat du 6 février 1602, avec noble Jean *Pasquet*, écuyer, seigneur de Saint-Meymy, fils de François Pasquet, écuyer, seigneur de Las-Charaux, et de dame Marguerite Souvelin. Elle ne vivait plus en 1642;

Du second lit :

3°. Grégoire, dont l'article suit;

4°. Hélie Malet, fils posthume, auteur de la branche des *seigneurs de la Garde du Pont*, qui sera mentionnée plus loin;

5°. Raimonde Malet, femme de Jean *de Maillard*, écuyer, seigneur de la Rongnie, habitant du noble repaire de la Combe, paroisse de Beaussac, dans la juridiction de Mareuil;

6°. Louise Malet, alliée, avant le 10 juillet 1609, avec Jean *Pasquet*, écuyer, seigneur de Lambertie;

7°. Galienne ou Galliane Malet, morte sans alliance, avant le 10 juillet 1609.

VIII. Grégoire Malet, écuyer, seigneur de la Jorie, épousa, par contrat passé à Exideuil, le 25 octobre 1607, Mathive *du Fraisses*, fille de noble Pierre du Fraisses, sieur de Guimallet, avocat au parlement de Bordeaux, et d'Anne Vidal. Mathive se remaria, le 13 juillet 1631, avec Jean de Hautefort, écuyer, seigneur de la Mothe, paroisse de Saint-Anian, où elle fit son testament, le 1er novembre 1646. Grégoire Malet avait reçu, le 16 juillet 1609, une quittance de la somme de 500 livres qu'il avait payée au mari de Louise, sa sœur, et avait fait son testament en la maison noble de la Jorie, devant Jean Pasquet, notaire royal, le 9 mars 1629. Ses enfants furent :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Hélie de Malet, légataire, le 9 mars 1626;
2°. Pierre de Malet, institué héritier universel de son père, le 9 mars 1626;
} morts sans postérité;

3°. Georges I, qui continue la descendance;

4°. Antoine de Malet,
5°. Rigaud de Malet,
6°. Guillaume de Malet,
7°. Anne de Malet,
} légataires, savoir: Antoine, Rigaud et Anne, de leur père, le 9 mars 1629, et seulement Antoine et Guillaume, de leur mère, le 1er novembre 1646.

IX. Georges de MALET, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Jorie et de Doussac, en Bas-Limosin, fut maintenu dans sa noblesse par jugement rendu par le subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne, le 12 décembre 1666. Il avait épousé, par contrat passé devant la Porte, notaire royal, le 22 septembre 1640, Françoise *du Rousseau*, dame du lieu de la Jarte, paroisse de Vallereuil, dans la juridiction de Neuvic, veuve de Jean de Ribeyreys, écuyer, seigneur de la Cottebouille, avec lequel elle avait contracté un premier mariage, le 26 février 1634. Elle était fille de feu François du Rousseau, écuyer, sieur de Sainte-Catherine et du Mas, et de Jeanne de Devezeau, habitant du lieu noble du Mas, paroisse de Vouthon, comté de Montberon, en Angoumois. Georges de Malet et Françoise du Rousseau firent un testament mutuel au repaire noble de Doussac, paroisse de Genis, devant du Fraisse, notaire royal, le 14 avril 1660, dans lequel ils déclarent avoir eu de leur mariage :

1°. Georges II, dont l'article suit;
2°. Guillaume de Malet, écuyer, seigneur du Châlard;
3°. Antoine de Malet, auteur de la branche des *seigneurs de la Garde*, dans la paroisse de Cornille, rapporté ci-après;
4°. Autre Antoine de Malet;
5°. Marie de Malet.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

X. Georges DE MALET, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Jorie, de Doussac et autres lieux, épousa : 1°, par contrat passé devant Fouchier, notaire royal, Béatrix *d'Aubusson*, demoiselle de Vilhac, morte sans enfants, fille de Jean d'Aubusson, chevalier, marquis de Miremont, seigneur de Vilhac et autres places, et de Louise d'Aubusson de Castelnouvel ; 2°, par contrat passé au château de Vimont, devant Annet Baudouin, notaire royal du bourg de Saint-Sulpice de Roumagnac, le 8 juin 1697, Gabriel *de Bardon de Ségouzac*, fille de Marc-Comte de Bardon, chevalier, baron de Ségouzac, et de Jeanne de Lestrade de la Cousse. Georges II fit son testament au château de la Jorie, le 21 décembre 1710, et laissa de sa seconde femme :

1°. François, dont l'article suit;
2°. Antoine de Malet, chevalier seigneur de Doussac, vivant le 18 juillet 1736;
3°. Marie de Malet, } religieuses ursulines à Pé-
4°. Jeanne de Malet, } rigueux.

XI. François DE MALET, chevalier, seigneur de la Jorie, de Doussac, d'Eyssendieras, du Chatenet, de Mérignac et de Gaillac, épousa : 1°, par contrat passé devant Saunier, notaire royal, le 8 octobre 1722, Marie *de la Garde de Saignes et de Valon*, demoiselle de Saint-Angel, fille de Thibaut de la Garde de Saignes et de Valon, baron de Saint-Angel, de Langlade, de Saint-Pancrasse, de Ferrières, etc., et de dame Marie-Blaise Saunier ; 2°, par contrat passé au château de Rougnac, en Angoumois, le 18 juillet 1736, devant du Coux, notaire royal, Marie-Anne *de Galard de Béarn*, demoiselle de Saragorce, fille de Philippe, comte de Galard, seigneur du repaire de Rougnac, du mas Millaguet, etc.; colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, et de feu Susanne de Sainte-Hermine ; 3°, par contrat passé devant Meyjounissas, notaire royal, le 5 janvier 1743, Bertrande *de Bertin*, décédée au couvent de Coiroux, en Limosin, le 30 septembre 1786, âgée d'environ 72 ans, fille de Jean de Bertin, chevalier, comte de Bourdeille, seigneur et baron de Brantôme, des maisons nobles de Périgueux, de Badefol, de Froteaux, de la Foucauderie, de Branscilles, de la Tour du Bouix et autres

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, et de dame Lucrèce de Saint-Chamans, et sœur de M. de Bertin, ministre et secrétaire-d'état. François de Malet fit son testament au château de la Jorie, devant François Debotas, notaire royal, le 24 juillet 1769, et eut pour enfants;

Du premier lit :

1°. Gabrielle de Malet, mariée : 1°, par contrat passé devant Pierre Robin, notaire d'Exideuil, le 5 décembre 1744, avec Eymeric *Durand*, chevalier, seigneur, vicomte d'Auberoche, seigneur de Faulac, du Bastel, etc.; 2° avec N ... *de Malet*, seigneur de la Garde et de Saint-Vincent, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle vivait le 24 juillet 1769;

2°. Marie-Blaise de Malet, mariée, le 18 octobre 1750, avec Jean François, marquis *de Montferrand*, dit *de Gontaut*, capitaine au régiment de Périgord cavalerie, chevalier de Saint-Louis;

3°. Marguerite de Malet, mariée, par contrat accordé le 11 novembre 1748, à messire Joseph *de Vassal*, écuyer, seigneur de Purecet et de la Vassalcie, morte avant 1769;

Du second lit :

4°. Gabrielle de Malet, morte en bas âge;

Du troisième lit :

5°. Henri-Joseph, dont l'article suit;

6°. Gabrielle de Malet, mariée, le 3 novembre 1763, avec Charles *Faubournet, de Montferrand*, dit *de Gontaut*, marquis de Montréal, baron de Saint-Orse, etc.;

7°. Constance-Gertrude de Malet, née le 20 octobre 1751, religieuse à Coiroux, en 1772;

8°. Charlotte-Jeanne de Malet, née le 20 octobre 1751, chanoinesse-comtesse au chapitre de l'Argentière, morte à Paris, vers le commencement d'avril 1803.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XII. Henri-Joseph, comte DE MALET DE LA JORIE, maréchal des camps et armées du roi, né le 14 juin 1758, entra au service en qualité de sous-lieutenant au régiment de monseigneur le comte d'Artois, cavalerie, le 28 juillet 1773, et fut fait capitaine au même régiment le 21 avril 1777. Le 18 mai 1783, il eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi, et de suivre S. M. à la chasse, après avoir fait les preuves par-devant M. Cherin, généalogiste du cabinet du Saint-Esprit. En 1785, MONSIEUR (aujourd'hui S. M. Louis XVIII), l'agréa en qualité de l'un de ses premiers chambellans. Le comte de Malet fut nommé maréchal-général-des-logis de l'armée, le 11 octobre 1788; fut employé en cette qualité au camp de Saint-Omer, sous les ordres de M. le prince de Condé, la même année, puis dans les troupes commandées à Versailles, par M. le prince de Broglie, le 7 juillet 1789. Il émigra à la suite de MONSIEUR, au mois d'octobre 1791; commença la campagne des princes en qualité d'aide-de-camp de ce prince, qui le nomma officier-supérieur-lieutenant dans la compagnie des grenadiers d'ordonnance, avec brevet de mestre-de-camp, le 30 juillet 1792. Il finit la campagne en cette qualité. Au retour du roi, il a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 30 août 1814; a reçu à la même époque sa retraite dans la compagnie des grenadiers à cheval, commandée par M. le marquis de la Roche Jacquelein, et a été nommé maréchal-de-camp, le 21 décembre de la même année. Il a épousé, en 1783, Marie-Thérèse *Tessier*, fille de Christophe Tessier, commissaire-général de la maison du roi et fermier-général. Il en a eu deux enfants :

1°. Christophe-Édouard-François, comte de Malet de la Jorie, marié, en 1811, avec Athénaïs-Charlotte-Marie-Louise-Marguerite *Chapelle de Jumilhac*, décédée à Paris, le 6 janvier 1816, fille du baron de Jumilhac, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, et de N.... de Launay, fille de l'ancien gouverneur de la Bastille. De ce mariage est née une fille, morte en bas âge. M. le comte de Malet, après la perte de son épouse, a embrassé l'état ecclésiastique;

2°. Félicité de Malet, morte en 1800, sans alliance.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SEIGNEURS DE LA GARDE.

X. Antoine de Malet de Chatillon, chevalier, seigneur du Châtenet, troisième fils de Georges Ier, seigneur de la Jorie, et de Françoise du Rousseau, épousa, par contrat passé au repaire noble de la Garde, paroisse de Corneille, devant Allen, notaire royal, le 25 octobre 1695, Isabeau *de Beaupoil de Saint-Aulaire*, demoiselle de la Garde, fille de feu Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer, seigneur de Baulaureus et de la Garde, et d'Antoinette de Chaudru. Il acquit, le 9 mai 1705, un bordelage situé dans la paroisse d'Agonac, au lieu appelé *Las Pouradas*, et rendit hommage au nom de sa femme, le 20 novembre 1716, à Pierre Clément, évêque de Périgueux, pour raison du fief et repaire noble de la Garde, relevant de l'évêché de Périgueux, à cause de la châtellenie d'Agonac. Ces deux époux vivaient encore le 18 novembre 1728. Leurs enfants furent :

1°. François I, dont l'article suit ;

2°. Michel de Malet, seigneur de Villevialle, époux de Marie *de Brochard*, sœur de Marc de Brochard, seigneur de la Gourdonnie. Michel fit son testament, le 16 janvier 1747, en faveur de François II de Malet, seigneur de Châtillon, son neveu. Il y eut, au sujet de cette succession, un procès qui fut terminé par une transaction passée, le 17 mai 1747, entre François Ier de Malet, seigneur de la Garde, et les seigneurs et demoiselle de Brochard ;

3°. N.... de Malet de la Garde, écuyer,
4°. N.... de Malet de la Garde, écuyer,
} vivants en 1728; l'un d'eux fut reçu chevau-léger de la garde du roi en 1743;

5°. François de Malet, écuyer, docteur en théologie, curé de la paroisse de Bord, vivant le 25 novembre 1756;

6°. Antoinette de Malet de la Garde, mariée, le 1er août 1716, avec Jean *de Champagnac*, chevalier, seigneur de la Jaumie.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XI. François de Malet, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Garde, épousa, par contrat passé au bourg d'Agonac, devant l'Aulgier, notaire royal, le 18 novembre 1728, Angélique *Flamenc de Bruzac*, demoiselle de Bosquely, fille de Grimond Flamenc de Bruzac, écuyer, seigneur de Bosquely, et de dame Marie Faucher. Le 30 juillet 1747, François Malet afferma à François Terminarias, les revenus du domaine de Villevialle, situé dans la paroisse de Quinsac, pour l'espace de cinq années; transigea, par acte passé à Périgueux, devant la Vergne, notaire, le 17 mai 1748, tant en son nom qu'en celui d'autre François de Malet, seigneur de Châtillon, son fils, avec Marc de Brochard, chevalier, seigneur de la Gourdonnie, stipulant tant pour lui qu'au nom d'autre Marc de Brochard, chevalier, seigneur de Puymorin, et Anne de Brochard, ses frère et sœur, sur procès existant entre eux au sujet des successions de Michel de Malet, seigneur de Villevialle et de Marie de Brochard, sœur desdits sieurs et demoiselle de Brochard. François I de Malet et son épouse vivaient encore le 25 novembre 1756. De leur mariage sont provenus :

1°. François II, qui suit;
2°. Jean de Malet, vivant le 25 novembre 1756;
3°. Isabeau de Malet, mariée, par contrat du 28 février 1756, avec N...., seigneur *de Lignac*, ou plutôt *de Lesniers;*
4°. Marie-Louise de Malet, femme de Pierre-Louis *de Grignols*, chevalier, seigneur de la Porte;
5°. Marie de Malet, vivante le 25 novembre 1756.

XII. François de Malet, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Garde, passa, le 17 décembre 1755, une obligation en faveur de Jean Ladoux, marchand de Périgueux. Il épousa, par contrat passé devant Paranteau, notaire royal, en Angoumois, le 25 novembre 1756, Jeanne-Élisabeth *de Terrasson*, fille de feu Jean-Louis de Terrasson, chevalier, seigneur de la Faye, capitaine au régiment de Limosin, et de dame Rose Méhée d'Ardenne. Ils eurent pour fils :

XIII. François, IIIe du nom, baron de Malet, né le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

28 octobre 1761, premier page de Mgr. le comte d'Artois, nommé sous-lieutenant de cavalerie au régiment d'Artois, par brevet du 28 décembre 1779. Il obtint le grade de capitaine réformé dans le régiment du Roi, cavalerie, suivant une lettre missive du maréchal de Ségur, ministre de la guerre, datée de Versailles, le 2 juin 1784.

SEIGNEURS DE LA GARDE DU PONT.

VIII. Hélie MALET DE LA JORIE, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Châlard, fils posthume de Hélie II, seigneur de la Jorie, et d'Andrive du Pont, sa seconde femme; est rappelé dans le testament de Grégoire, son frère, du 9 mars 1626. Il épousa Louise *du Fraysses*, de laquelle il eut :

IX. Grégoire MALET DE LA JORIE, chevalier, seigneur de la garde du Pont, épousa, 1°, par contrat passé devant Mézard, notaire royal, le 14 juin 1647, Almaïs *de Gerbaud*, dont il n'eut point d'enfant; 2°, par articles du 30 août 1660, reconnus devant Pestoureau, notaire royal, le 25 mai 1661, Marthe *de Mailhard de la Combe*, fille de feu Jean de Mailhard, écuyer, seigneur de la Combe, et de Jeanne de Fayard. Il transigea, le 2 novembre 1652, avec Louis Malet, seigneur de Puyvallier, et fit son testament au repaire noble de la Garde, devant Tremoulines, notaire et tabellion royal à l'Isle, en Périgord, le 4 juillet 1684, dans lequel il déclare avoir pour enfants :

1°. Jean III, dont l'article suit :
2°. Grégoire Malet, auquel son père légua 2000 livres. Il mourut au service du roi;
3°. Jeanne Malet de la Jorie, mariée, par contrat passé devant Morgniac, notaire royal, le 17 septembre 1679, avec Antoine *de Ribeyreys*, chevalier, seigneur de la Cottebouille, de la Jarte et de Lambertie, fils d'Antoine de Ribeyreys, seigneur des mêmes lieux, et de Françoise du Rousseau;
4°. Françoise Malet, demoiselle d'Argentine;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5°. Raymonde Malet,
6°. Marie Malet, } légataires, ainsi que Françoise, leur sœur, chacune de 1500 livres.

Fille naturelle :

Jeanne Beau, à laquelle Grégoire Malet de la Jorie légua la somme de 30 livres, outre sa nourriture.

X. Jean Malet de la Jorie, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la garde du Pont, de l'Isle, et autres lieux, épousa, par contrat du 9 juin 1695, Anne *de Montet du Petit-Bois*, fille de feu Fidely de Montet, écuyer, sieur de Lavaur, et d'Anne du Montet. Jean Malet vivait encore le 26 mai 1704. Il mourut peu après; car Anne du Montet, sa veuve, en qualité de tutrice de leurs enfants, transigea, le 12 juillet 1709, avec Georges Malet, chevalier, seigneur de la Jorie et de Doussat. En la même qualité, elle passa une autre transaction, le 24 octobre 1714, dans la maison noble du Meynichou, paroisse de Saint-Aquilin, en Périgord, avec dame Jeanne de Malet de la Jorie, veuve de messire Antoine de Ribeyreys, chevalier, seigneur de la Cottebouille, habitant au même lieu du Meynichou. Par cet acte, il est dit que feu messire Grégoire de Malet, écuyer, chevalier de la Jorie, frère dudit feu seigneur de la Garde et de ladite dame de la Cottebouille, faisant son testament, le 7 janvier 1689, par-devant Tamarelle, notaire royal, avait institué ladite dame de la Cottebouille, son héritière universelle; que, le 12 mars 1693, ledit sieur chevalier de la Jorie avait fait un autre testament, par-devant Tremoulines, notaire royal, et nommé et institué son héritier ledit feu seigneur de la Garde, son frère; qu'ensuite, il était parti pour le service de S. M., sans qu'on eût eu de ses nouvelles depuis très-long-temps, ce qui faisait présumer qu'il était mort; que ladite dame de la Cottebouille, en ladite qualité, prétendait être son héritière, et jouir de l'effet dudit testament, et qu'elle l'avait fait signifier à ladite dame de la Garde, en ladite qualité de tutrice de ses enfants, pour être payée tant du capital, qui composait son hérédité, que des intérêts, etc. On rappelle feu dame Marthe de Mailhard,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dame de la Garde du Pont, mère dudit feu sieur Grégoire Malet, laquelle vécut long-temps après le second testament de son fils, etc. Enfin ces dames transigent, moyennant quelques sommes d'argent, et l'acte est reçu par Lavignac, notaire royal. Les enfants de Jean Malet furent :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Susanne Malet de la Garde, religieuse ursuline, à Périgueux, en 1724 ;
3°. Jeanne Malet de la Garde, qui vivait en 1714.

X. François Malet de la Jorie, chevalier, seigneur de la Garde du Pont et autres lieux, épousa, par articles du 19 septembre 1725, Marie-Julie *de Preyssac de Lioncel*, fille de feu François-Hector de Preyssac de Lioncel, chevalier, marquis de l'Isle, et d'Anne de Chiniac. Il passa une transaction, le 30 mai 1744, avec Henri, marquis de Fumel, seigneur et baron de Montségur, et révoqua, le 22 septembre 1772, tous les testaments et codicilles qu'il avait faits précédemment.

SEIGNEURS DE PUYVALLIER, DE LA FARGE, DE ROQUEFORT ET DE LA MADELAINE.

VII. Grégoire Malet de la Jorie, écuyer, seigneur de Gicquet et d'Autreville, dans la paroisse St.-Pierre de Sarrazac, châtellenie d'Exideuil, second fils de Sauvat Malet, seigneur de la Jorie, et d'Isabeau Barthon, fut établi gouverneur pour le roi du château d'Exideuil, par lettres de François, comte d'Escars, lieutenant-général pour S. M. aux pays de Périgord et de Limosin, portant ordre aux officiers, syndic et habitants de la même ville d'Exideuil de pourvoir à l'entretien dudit gouverneur et des soldats nécessaires pour la garde et conservation de ce château. Le 31 août 1571, Grégoire Malet de la Jorie obtint de Gui de Montferrand, seigneur de Langoiran, général des églises réformées et provinces de Bordelais, Périgord, Agénois et Bazadois, et, le 7 septembre suivant, du vicomte de Turenne, comte de Montfort, commandant pour le roi aux pays de Guienne, de Foix et Haut-Languedoc, des lettres de sauvegarde, pour lui, sa femme, ses enfants, ses serviteurs et ses

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

biens ; passa, le 10 mai 1584, un accord avec Hélie Malet, seigneur de la Jorie, son frère aîné, au sujet des biens provenants des successions de leurs père et mère; donna quittance, à son même frère, le 28 janvier 1587, devant la Barre, notaire royal, de la somme de 711 liv. 18 deniers, qu'il avait reçue de lui en déduction de ce qu'il lui devait, en vertu de l'accord précité; acquit une terre aux environs d'Exideuil, le 20 février 1592, et vivait encore le 12 février 1594. Il avait épousé, en 1564, Catherine *Methon*, fille de Gratien Methon, d'Exideuil, au nom de laquelle, le 21 août 1585, il reçut quittance de Guillaume Abonneau, notaire et praticien de la ville d'Exideuil, de la somme de 200 liv. qui avait été constituée en dot à Armoise Methon, sœur de Catherine, dans son contrat de mariage avec ledit Abonneau, du 15 décembre 1573. Grégoire eut deux fils :

1°. Hélie II, qui suit;
2°. Georges Malet, écuyer, sieur du Teilh, chanoine de l'église collégiale de Saint-Yriex, exécuteur des volontés testamentaires d'Hélie, son frère, le 20 août 1638.

VIII. Hélie Malet de la Jorie, IIe du nom, écuyer, seigneur de Puyvallier, dans la paroisse de St.-Germain, près d'Exideuil, épousa : 1°, par traité passé au château de la Jorie, le 3 juillet 1589, devant Valade, notaire royal, Claude *de Commeyrie*, fille de Jean de Commeyrie, licencié, juge de Peysac, et d'Anne de la Tour; 2°, par contrat passé au château de Mareuil, devant Gascard, notaire royal, le 15 juillet 1618, Anne *de Guineuse*, qui fit son testament, le 28 avril 1653, et vivait encore le 9 mai 1654, fille de Raymond de Guineuse, écuyer, seigneur de la maison noble de la Madelaine, dans la paroisse de Saint Martin Dary, en Saintonge, et de Marie de Nougaret Hélie Malet transigea, au nom de Claude de Commeyrie, sa femme, et du consentement de Grégoire Malet, son père, par acte passé au repaire noble du Breuil, en la paroisse de Saint-Martial d'Exideuil, devant Pierre la Gorce, notaire royal, le 12 février 1594, avec Bernard Farges, au nom de Jeanne

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Commeyrie, sa femme, fille de Pierre de Commeyrie, sur le procès pendant entr'eux au parlement de Bordeaux (parce qu'il y avait alors interdiction du siége de Périgueux), au sujet des droits prétendus par ladite Jeanne de Commeyrie, dans les biens et la succession de feu Pierre de Commeyrie, *dit* Ringou, aïeul commun de cette dame et de Claude, dame de Puyvallier. Le 24 septembre 1621, M. de Montluc écrivit du camp de la Jarrie, à Hélie Mallet de Puyvallier, pour qu'il se tînt prêt, à son premier avis, à marcher contre les Rochelois, qui attendaient un puissant secours des Anglais pour se maintenir dans la rébellion. Il fit son testament devant Laymarie, notaire royal, le 20 août 1638, et ne vivait plus le 2 juin 1639, époque à laquelle Anne de Guineuse de la Madelaine, sa veuve, consentit un bail à ferme à Jean de Saint-Vincent, sieur de Bosgourdon, juge ordinaire du marquisat d'Exideuil. Hélie eut pour enfants :

Du premier lit :

1°. Guillaume II, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Louis I, auteur de la branche des *seigneurs de Roquefort*, en Bazadois, *de la Madelaine*, en Saintonge, et *d'Autreville*, en Périgord, rapportées ci-après;

3°. Charles Malet, légataire de 1500 livres, le 20 août 1638. Sa mère lui légua la maison noble de la Madelaine, le 28 avril 1653, et par un codicille du 1er juin de la même année, la somme de 6000 livres;

4°. Marie Malet, à laquelle son père fit un legs de 1500 livres. Elle était mariée, en 1653, au sieur N.... *de Vestat de Chandoré;*

5°. Françoise Malet, légataire de 800 livres, le 20 août 1638. Elle était mariée, en 1653, au sieur *de Biès*, près de Libourne;

6°. Anne Malet, à qui son père constitua une pareille somme de 800 livres. Elle ne vivait plus

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1653, et avait épousé N.... *de Garebœuf*, sieur de Puidebaux.

IX. Guillaume Malet de la Jorie, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Roche, ne se réserva que cette terre, ayant cédé son droit d'aînesse en la succession paternelle à Louis, son frère consanguin. Il épousa, par contrat passé devant Chauvaton, notaire royal, le 24 novembre 1631, Antoinette *de la Tour*, de laquelle il eut :

X. Louis de Malet de la Jorie, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Roche, marié, par contrat passé devant Bourzac, notaire royal, le 25 octobre 1662, avec Isabeau *de la Rocheaymon* (1), fille de Jean de la Rocheaymon, seigneur de Premilhac et de la Brousse, et de Charlotte du Puy de la Forêt, sa seconde femme. Il en eut, entr'autres enfants :

XI. Antoine de Malet de la Jorie, écuyer, seigneur de la Farge, qui s'allia, par contrat passé devant Rolin, notaire royal, le 10 janvier 1693, avec Louise *Paillet*, et en eut :

XII. Louis de Malet de la Jorie, chevalier, seigneur de la Farge, marié, par contrat reçu par Rolin, le 30 janvier 1719, avec Jeanne *de Lestrade de la Cousse*, dont il a eu, entr'autres enfants :

XIII. Jean-François, marquis de Malet de la Jorie de la Farge, qui épousa, par contrat passé devant Débotas, notaire royal, le 25 avril 1764, Claire-Marie *de Lestrade de Bouillen*. De ce mariage est issu :

XIV. François-Jean-Maxime, comte de Malet de la Farge, chef actuel de cette branche. Il a épousé, par contrat passé devant Echapas, notaire, le 1er avril 1807, Henriette-Aimée *de Beauclair*.

---

(1) Généalogie de la maison de la Rocheaymon, in-fol., p. 378.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SEIGNEURS DE ROQUEFORT, DE LA MADELAINE ET D'AUTREVILLE.

IX. Louis MALET DE LA JORIE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Roquefort, en Bazadois, de la Madelaine, en Saintonge, et d'Autreville et de Puyvallier, en Périgord, second fils d'Hélie Malet de la Jorie, IIe du nom, seigneur de Puyvallier, et fils aîné et héritier universel d'Anne de Guineuse, dame de la Madelaine, sa seconde femme, fit une cession à Georges Malet, écuyer, seigneur de la Jorie, fils de feu Hélie, par acte du 12 avril 1644; et, assisté de Jean Pasquet de Savignac, écuyer, seigneur de Las-Charaus, son curateur, et conjointement avec ladite dame de Guineuse, sa mère, il passa un accord avec le même Georges Malet, seigneur de la Jorie, le 16 juillet 1648. Par articles passés sous seings-privés, le 9 mai 1654, et reconnus le même jour, devant Chauvet, notaire royal, Louis Malet épousa Marguerite *de Calvimont*, fille de feu Lancelot de Calvimont, chevalier, seigneur de Niac, d'Aron de Roquefort, etc., et de Jacquette de Courilhaud. Il obtint de M. du Montozon, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant en la généralité de Guienne, une ordonnance, datée de Périgueux, le 12 décembre 1666, qui lui donna acte de la représentation de ses titres de noblesse. Marguerite de Calvimont fit son testament au château de Roquefort, paroisse de Lugasson, sénéchaussée de Libourne, en Bazadois, le 27 août 1674, devant Alhen, notaire royal du comté de Rauzan, testament dans lequel sont nommés ses enfants :

1°. Louis II, dont l'article suit;
2°. Jean de Malet, écuyer, seigneur de la Rivière, mort sans postérité, avant le 24 février 1696;
3°. Autre Louis de Malet, écuyer, seigneur du Teilh,
4°. Georges de Malet, écuyer, sieur de la Rivière,
} maintenus dans leur noblesse, avec leur frère aîné, par ordonnance de M. de Bezons, intendant en Guienne, du 15 août 1697;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5°. Marie Malet, vivante, non mariée, le 24 février 1696.

X. Louis de Malet de la Jorie, IIe du nom, chevalier, seigneur de Roquefort, de la Madelaine, de Puyvallier, et d'Autreville, passa un accord avec Louis et Georges, ses frères, et Marie, sa sœur, devant Lauzun, notaire royal de Libourne, le 24 février 1696. Il épousa, par contrat passé devant Angrand, notaire royal à Saint-Émilion, le 17 novembre 1705, Isabeau *de Bonneau de Fonrocque*, fille d'Hélie de Bonneau, écuyer, seigneur de Fonrocque et du Berg, et de feu Marie Delmène. Il fit son testament au bourg de Roumaigne, comté de Blaignac, devant Alhen, notaire royal, le 28 décembre 1730, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Lugasson, au tombeau des seigneurs de Roquefort, ses prédécesseurs, et fit des legs à ses enfants, au nombre de quatre, deux fils et deux filles :

1°. Louis III, dont l'article suit ;
2°. François, auteur de la branche des *seigneurs de la Madelaine*, rapportée ci-après ;
3°. Françoise de Malet de Puyvallier, à laquelle son père légua 12,000 livres, mariée, le 21 juillet 1738, avec Jean *de Soyres*, écuyer, sieur de Jourdan, capitaine de dragons, fils de François de Soyres, écuyer, seigneur de Jourdan, et de Françoise du Bousquet de Caubeyre ;
4°. Marguerite de Malet de Puyvallier, vivante le 13 novembre 1740.

XI. Louis de Malet de Puyvallier, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Roquefort et de Roqueneuve, né le 30 septembre 1715, était lieutenant au régiment de Dauphiné, lorsqu'il épousa, par articles passés sous seings-privés en la maison noble de Maupas, paroisse de Caumont, juridiction de Castelmoron, en Albret, le 12 mars 1736, reconnus, le 31 du même mois, devant Robert, notaire royal, Marguerite-Laurence *Melet de Maupas*, fille de Guillaume-Samuel Melet, écuyer, seigneur de Maupas, et de Susanne-Henriette de Casaux. Louis III de Melet acquit, par acte passé en la ville de Castelmoron, duché d'Albret, le 14 avril 1751, devant Vincent, notaire royal en Guienne, de Jean de Camps, conseil-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ler du roi, lieutenant particulier au sénéchal de ladite ville, une métairie appelée de Fillon, pour la somme de 10,000 livres. Il vivait encore, avec son épouse, le 8 juin 1781. Leurs enfants furent :

1°. Jean-Louis, dont l'article suit ;

2°. Jean-Luc, *aliàs*, Jean-Baptiste, vicomte de Malet, major du régiment de Rohan-Soubise, par brevet du 12 novembre 1780, marié, par contrat passé à Bordeaux, le 10 mars 1781, devant Ancèze et Nauville, notaires royaux, avec Marie-Anne *de la Montaigne*, fille de feu Charles, chevalier de la Montaigne, et de dame Marguerite-Charlotte Cellier-Soissons;

3°. Salomon, *aliàs*, Pierre-Salomon, comte de Malet-Roquefort, né le 12 novembre 1740. Il était capitaine au régiment royal des vaisseaux, lorsque le roi le pourvut, par ordre du 24 juin 1780, du commandement du bataillon de garnison d'Agénois, des troupes provinciales de la généralité de Guienne, avec commission du même jour pour tenir rang de lieutenant-colonel d'infanterie. Il fut nommé, le 21 juillet suivant, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et épousa par articles passés sous seings privés, à Bordeaux, le 8 juin 1781, reconnus le 29 janvier 1782, devant la Coste et Nauville, notaires royaux, Marie-Catherine *le Roy*, fille de Louis le Roy, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien major du bataillon des quartiers du fort Dauphin, île et côte Saint-Domingue, en Amérique, et de Marie-Madelaine de Minière. Il fut assisté à son contrat de ses père et mère, représentés par messire Jean-Louis de Malet, chevalier, seigneur de la maison noble de la Salle, de Castelviel, et de la Motte de Cambes, ancien aide-major-général de l'armée sous Dunkerque, et de messire Louis-Robert de Malet, comte de Graville, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général des armées, et inspecteur-général de cavalerie et de dragons. Elle eut en dot 100,000 livres, argent d'Amérique, revenant à 66,666 livres 13 sous 4 deniers, argent de France;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

4°. Jean de Malet, chevalier, capitaine-aide-major, au régiment de Quercy, vivant le 12 janvier 1772;

5°. Françoise de Malet de Puyvallier, mariée, en l'église de Saint-Vincent de Caumont et de Castelmoron, le 20 décembre 1771, avec Alexandre-Jean *du Puch de Montbreton*, chevalier, seigneur de la maison noble du Puch de Gensac, capitaine de dragons, au régiment d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Henri-Jacques du Puch de Montbreton, chevalier, seigneur des maisons nobles de Montbreton, et du Carbon, lieutenant-colonel de cavalerie, et de Henriette de Ségur de Pitray;

6°. Madelaine-Susanne de Malet de Puyvallier, née le 17 octobre 1749, veuve de Louis-Roland *Payen de Noyant*, officier de la marine royale;

7°. Catherine de Malet, mariée, avant le 12 janvier 1772, avec Louis *de Vestat de Chandoré*, chevalier, seigneur du Taillant.

XII. Jean-Louis, marquis DE MALET, chevalier, seigneur de la Salle, de Castelviel, et de la Motte de Cambes, aide-major-général de l'armée sous Dunkerque, aux ordres de Louis-Robert de Malet, comte de Graville, commandant de Roussillon, lieutenant-général des armées du roi, épousa, par contrat passé en la maison noble de la Salle de Castelviel, en Benauge, le 18 décembre 1758, devant Touzet, notaire royal, Marie *de Mellet*, fille de Messire Jean-Jacques de Mellet, chevalier, seigneur d'Hautefaye, baron de Monbalen, et de feu dame Catherine Mellet.

SEIGNEURS DE LA MADELAINE.

XI. François DE MALET DE PUYVALLIER, chevalier, seigneur de la Madelaine et de la maison noble de Sujat, second fils de Louis II de Malet de la Jorie, chevalier, seigneur de Roquefort, et d'Isabeau de Bonneau de Fonrocque, naquit le 2 novembre 1716. Son père l'institua héritier de tous les biens qu'il possédait en Saintonge. Il ne vivait plus le 12 janvier 1772, et avait épousé, par contrat passé au bourg de Monthieu, devant Furet, notaire royal, le 22 août 1737, Catherine *de Guérin de*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bellefond, qui lui survécut, et mourut peu avant le 8 mai 1773, fille de feu Pierre de Guérin de Bellefond, chevalier, lieutenant-général d'épée en Saintonge, et de Louise-Françoise de Mirande. Leurs enfants furent:

1°. Louis III, dont l'article suit;

2°. Louis-François de Malet, chevalier, seigneur de la terre et juridiction de la Vaure de Chillac, qui épousa, par contrat passé à la Vaure, devant Furet, notaire royal, le 12 janvier 1772, Marie *Nadaud de la Grange*, fille de feu André Nadaud de la Grange, écuyer, seigneur de la Vaure, ancien major d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie Puissant. Il a eu pour fils:

a. Louis-Marie de Malet, né le 30 mars 1775;

b. Louis-François de Malet, né le 22 septembre 1776;

3°. Louis-Marie de Malet, chevalier, capitaine des gardes du landgrave de Hesse-Cassel, vivant le 12 janvier 1772;

4°. Marie de Malet, non encore mariée en 1772.

XII. Louis de Malet, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Madelaine et de Sujat, enseigne des vaisseaux du roi, et aide-major des armées navales au département de Rochefort, rendit hommage au duc de Rohan-Soubise, baron de Montlieu et de Montguyon, pour ses terres de la Madelaine et de Sujat, le 28 juillet 1775. Il avait épousé, par contrat passé à Rochefort, le 9 août 1767, devant Cadouin et Roy, notaires royaux, Marie-Anne-Jeanne *Payen de Noyant*, fille de feu Gilles-Augustin Payen, chevalier, seigneur de Noyant, lieutenant de roi à la Nouvelle-Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de défunte Jeanne-Guillemette Faucon du Manoir. De leur mariage est issue:

Marie-Louise de Malet de la Madelaine, née le 30 août 1776, et reçue chanoinesse comtesse du chapitre noble de Notre-Dame de l'Argentière, en 1782.

Armes: Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 fermaux

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'or, qui est *de Malet;* aux 2 et 3 de gueules, à la levrette courante d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or, qui est *de la Jorie.*

DE MALLEVAUD; famille noble qui s'est divisée en plusieurs branches : 1° celle de Mallevaud de la Varenne, établie en Poitou et en Angoumois; 2° celle de Mallevaud de Vomoran, à la Martinique et en Saintonge, issue de la branche aînée; elle a fourni un lieutenant et un capitaine de vaisseau de la marine royale; l'un d'eux fut reçu chevalier de Saint-Louis, lors du voyage de Louis XVI au Havre; 3° celle de Mallevaud de Marigny et de Puy-Renaud, sortie de la branche cadette, en Limosin et en Touraine. Il existe trois arrêts: l'un contradictoire, émané du parlement de Paris, du 3 février 1787; l'autre rendu par le roi, de son propre mouvement, le 5 avril 1788; et le troisième, du 19 avril de la même année, du conseil du roi et de ses finances, qui maintiennent expressément la branche cadette de cette famille dans sa noblesse d'extraction, remontant par filiation à l'an 1421.

Vers l'an 1370, Marguerite de Mallevaud avait épousé Mouton ou Montain *de Cluys*, écuyer, seigneur de Brient, d'Issoudun sur Creuse etc., dont la fille, Alix de Cluys, fut mariée, l'an 1408, avec Jean *Voyer*, seigneur de Paulmy, et fut la souche maternelle de l'illustre maison d'Argenson.

I. Montain DE MALLEVAUD, écuyer, seigneur de la Mangotière, vivant en 1421, eut pour fils :

II. Madelon DE MALLEVAUD, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Varenne, qui épousa Marie *de Mathefelon,* dame de la Varenne, dont il eut :

1°. Baptiste, qui suit :
2°. Jean de Mallevaud de la Mangotière reçu chevalier de Malte au prieuré d'Aquitaine, en 1546.

III. Baptiste DE MALLEVAUD, écuyer, seigneur de la Varenne, épousa, le 29 janvier 1546, Renée *de la Faye.* Il obtint une procuration du 9 mars 1568, relatée dans les arrêts précités, pour le ban et arrière-ban convoqués à cette époque; il laissa :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Madelon, qui continue la branche aînée ;
2°. Etienne, auteur de la branche *des seigneurs de Marigny* et *de Puy-Renaud*, rapportée ci-après ;
3°. Charlotte de Mallevaud, morte sans alliance.

IV. Madelon DE MALLEVAUD II, seigneur de la Varenne, épousa, le 3 avril 1581, Madeleine *Flamand*, fille de Jacques Flamand, écuyer, et de Guillemine de la Faye; il eut, entr'autres enfants :

V. Charles DE MALLEVAUD, écuyer, seigneur de la Varenne, qualifié fils aîné, et marié le 12 avril 1605, avec Hélene *de Hautefois*, fille de Jacques de Hautefois, écuyer, seigneur de la Folie, et de Jeanne de Marans; il eut pour fils aîné :

VI. François DE MALLEVAUD, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Varenne, qui épousa, le 1er mai 1642, Esther de *Cumont*, fille de Joachim de Cumont, écuyer, seigneur de Maisonneuve, et de Madelaine de Vivonne; il laissa de ce mariage :

VII. Claude DE MALLEVAUD, écuyer, seigneur de la Varenne, maintenu dans sa noblesse, en 1666 et 1697, ou 1699, par MM. Barentin et de Maupeou, commissaires du roi. Ces arrêts de maintenue mentionnent les trois enfants de Baptiste de Mallevaud, et de Renée de la Faye; ce sont, Madelon, Etienne et Charlotte, déjà mentionnés ci-dessus. Une sentence de l'intendant de Poitiers, des 11 mars et 14 juillet 1716, est confirmative desdits arrêts. Il avait épousé, le 20 juillet 1668, Charlotte *de Villedon*, fille de Charles de Villedon, chevalier, seigneur de Gournay, Chaissepain, et autres lieux, et de Renée de Hautefois ; il eut pour fils :

VIII. François DE MALLEVAUD II, écuyer, seigneur de la Varenne, marié, le 20 février 1708, avec Florimonde *de Loneau*, de laquelle il laissa :

IX. Jean-Gabriel DE MALLEVAUD, écuyer, seigneur de la Varenne. Les branches de Mallevaud de Marigny et de Puy-Renaud obtinrent, le 3 septembre 1748, un arrêt de la cour des aides de Paris qui les établit de la même famille. Jean-Gabriel eut, de son mariage, con-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tracté, le 29 octobre 1744, avec Jeanne *de Gourgeau*, fille de messire Charles de Gourgeau, chevalier, seigneur de Cerné, Carberlière, Cousay, etc. :

X. Gabriel-Benjamin DE MALLEVAUD de la Varenne, marié, le 4 février 1770, à Marie-Anne *de Mallevaud de Marigny*. Les trois arrêts précités sont intervenus en sa faveur; il eut pour fils :

1°. Charles-Gabriel, dont l'article suit;
2°. François-Henri qui a postérité;
3°. Alexandre de Mallevaud : ils ont tous les trois servi avant la révolution;
4°. N... mariée à Joseph *de Pressac-Leonel*, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
5°. N... mariée à M. *Avril de Masquinan;*
6°. Julie de Mallevaud, non mariée.

XI. Charles-Gabriel DE MALLEVAUD, page de feue la reine, épouse de S. M. Louis XVIII, ancien officier d'infanterie, a émigré en 1791, et a fait les campagnes de l'armée des princes. Il a postérité.

SEIGNEURS DE MARIGNY ET DE PUY-RENAUD.

IV. Etienne DE MALLEVAUD, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chésan, second fils de Baptiste de Mallevaud et de Renée de la Faye, épousa, le 14 janvier 1606, N..... *Dumonteil*, dont il eut :

1°. François, dont l'article suit :
2°. Jean de Mallevaud, fait évêque d'Olonne *in partibus infidelium*, et suffragant d'Aix en Provence, par bulle du 7 des ides de décembre 1648. Il a exercé l'épiscopat pendant environ 20 ans, en l'absence de l'archevêque d'Aix, et a fondé plusieurs bénéfices à Bellac, en France, et un couvent de religieuses pour l'instruction des jeunes demoiselles.

V. François DE MALLEVAUD, Ier du nom de cette branche, écuyer, épousa, en janvier 1635, Jeanne *de la Coudre*, de laquelle il laissa :

VI. Etienne DE MALLEVAUD II, écuyer, seigneur de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chésan, marié, le 24 février 1664, avec Charlotte *Tardy*, dont il eut :

VII. François DE MALLEVAUD III, *écuyer*, seigneur de Marigny, président, lieutenant-général en la sénéchaussée de la Marche au Dorat, pendant 35 ans, marié, le 7 mars 1696, avec Marie-Rose *le Large*, alliée à la maison d'Herbouville ; de ce mariage sont issus :

1°. Etienne de Mallevaud, écuyer, seigneur de Marigny, lieutenant-général de la Basse-Marche, qui épousa, le 28 octobre 1729, N..... *Cottereau de Grandchamp*, fille de N..... de Grandchamp, maréchal-des-logis des mousquetaires du roi, dont il eut :

a. François-Antoine de Mallevaud, chevalier, seigneur de Marigny, président, lieutenant-général de Dorat, et de la sénéchaussée de la Basse-Marche, marié à Charlotte-Marguerite *du Peyron*, fille de M. du Peyron, directeur des monnaies à Paris. Il eut deux fils : 1° François-Henri-Charles de Mallevaud seigneur de Marigny, né le 17 février 1771, qui a fait ses preuves pour le service militaire devant M. Chérin fils, le 19 avril 1788, etc., a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et officier des chasseurs de Hainaut, a émigré et a fait les campagnes de l'armée des princes. Il avait été page de feu la reine, épouse de S. M. Louis XVIII, et est décédé sans alliance ; et 2° N... de Mallevaud, mort jeune au service, dans l'émigration. Il avait aussi été page de la reine, épouse de S. M. Louis XVIII. François-Antoine eut en outre trois demoiselles, l'une mariée à M. du *Peyron Saint-Hilaire*, l'autre à M. *Baret de Rouvray*, et la troisième, à M. *Desmier*, marquis de Chenon;

b. François-Henry de Mallevaud, seigneur de Marigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment Royal infanterie, commissaire ordonnateur à Tours, gouverneur de Dorat, qui a servi pendant 54 ans, a fait la guerre de Portugal, s'est trouvé au siége de Mahon,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et a assisté à la convocation de la noblesse à Tours, en 1789. Il avait épousé, le 29 avril 1771, N.... *de Riancourt,* fille de N.... de Riancourt, commissaire des guerres, dont il a eu une fille, Élisabeth de Mallevaud, mariée à M. le marquis de Bridieu;

2° François de Mallevaud, qui suit.

VIII. François DE MALLEVAUD IV, écuyer, seigneur de Puy-Renaud, lieutenant des maréchaux de France, au bailliage de Loches, par brevet du 15 juin 1767, épousa, en 1745, N.... *Aubry*, nièce de M. Guimier, président, lieutenant-général à Loches; de ce mariage vinrent :

1° François-Henri, dont l'article suit;

2° N.... de Mallevaud, officier du génie, mort au service;

3° N.... de Mallevaud, officier au régiment de Languedoc en 1771, mort dans les guerres de Corse.

IX. François-Henri DE MALLEVAUD, chevalier; seigneur de Puy-Renaud, ancien conseiller au Châtelet d'Orléans, assista à la convocation de la noblesse à Tours, en 1789. Ce fut en faveur de Gabriel-Benjamin de Mallevaud de la Varenne, de François-Antoine de Mallevaud de Marigny et de François-Henri de Mallevaud de Puy-Renaud, qu'ont été rendus les arrêts des 3 février 1787, 5 et 19 avril 1788, dont nous avons parlé précédemment. François-Henri de Mallevaud de Puy-Renaud, a de son mariage, contracté, le 4 avril 1781, avec N.... *Nolleau de Beauregard :*

1°. François de Mallevaud de Puy-Renaud, marié, le 22 février 1816, avec Françoise *Hocquart*, fille de Messire Toussaint-Thérèse Hocquart, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chef d'escadron, et de dame Madelaine le Prince;

2°. Étienne de Mallevaud de Puy-Renaud;

3°. Pauline de Mallevaud, mariée à M. *de la Motte de Logny*, officier au régiment de la Reine, qui a fait la campagne de l'armée des princes.

Armes : D'argent, à trois vires d'azur, au bâton du même, péri en pal, au centre de l'écu. Couronne de marquis. Tenants : Deux sauvages.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE MARCHAMP. La maison de Marchamp (*de Marcampo*), a pris son nom d'un village situé à une grande lieue de Beaujeu. Elle est connue par actes depuis Étienne de Marchamp, qui fut présent, l'an 1144, à une donation faite au monastère de Saint-Julien par Humbert, seigneur de Beaujeu. L'an 1172, Guillaume de Marchamp passa un traité avec l'archidiacre de l'église de Lyon, obéancier d'Anse, au sujet de la justice de ce même lieu d'Anse. Un acte de 1209 fait connaître un frère de Guillaume, nommé Hugues de Marchamp, alors décédé. De l'un d'eux sont provenus Durand, Raynier et Josserand de Marchamp, chevaliers, qui jurèrent l'observation des statuts et priviléges accordés aux bourgeois de Belleville par Humbert, seigneur de Beaujeu, et par Guichard, son fils, l'an 1233. Cette maison a donné deux chanoines-comtes de Lyon, dans la personne de Louis de Marchamp, en 1285, et d'Antoine de Marchamp, en 1400, et un religieux de l'Ile-Barbe, nommé Guichard de Marchamp, en 1261. Elle s'est éteinte, l'an 1451, en la personne d'Anduin de Marchamp.

Armes : D'argent, au chef bandé de gueules et d'hermine.

LA MARCHE, *comté,* tirait son nom de sa situation topographique, ayant été frontière du royaume d'Aquitaine, dont elle faisait partie sous l'empire d'Honorius. Du temps de César, cette province était comprise dans le pays des *Lemovices*, et c'est peut-être pour cela qu'elle fut nommée, jusqu'au commencement du 10e siècle, *Marche Limosine*. De la domination des Romains, la Marche passa sous celle des Visigoths, puis sous celle des rois français, après la bataille de Vouillé, en 507. Cette province se divisait en Haute et Basse-Marche. Guéret était la capitale de la première, et Bellac de la seconde. Ces deux parties, dans les commencements, eurent quelquefois chacune son comte particulier. Le premier comte de la Marche, dans la maison duquel ce comté devint héréditaire, est Boson I, *dit* le Vieux, vivant en 944, comte de Périgord, en 975, fils de Sulpice, et petit-fils de Geoffroi, premier comte de Charroux, c'est-à-dire de la Marche, dont Charroux était le chef-lieu. Boson III, cinquième comte de la Marche de cette

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

maison, étant mort sans postérité, en 1091, Almodis, sa sœur, lui succéda, avec Roger II de Montgommery, son époux, comte de Lancastre. Aldebert V de Montgommery, comte de la Marche, arrière-petit-fils de Roger et d'Almodis, mort en 1180, à Constantinople, eut pour successeurs Mathilde d'Angoulême (petite-fille de Ponce de La Marche, femme de Wulgrin II, comte d'Angoulême), et Hugues IX, sire de Lusignan, qui possédait déjà de fait la plus grande partie de ce comté. Hugues XIII de Lusignan fut le dernier comte de la Marche de cette race. *Voyez* ANGOULÊME.

Philippe le Long donna en apanage à Charles de France, son frère, le comté de la Marche, qu'il érigea en pairie, par lettres du mois de mars 1316. Charles, ayant succédé au trône à Philippe, garda le comté de la Marche jusqu'en 1327, époque à laquelle il l'échangea avec Louis Ier, duc de Bourbon, contre le comte de Clermont, en Beauvaisis, et l'érigea de nouveau en pairie. Éléonore de Bourbon, fille de Jacques II, comte de la Marche, mort cordelier en 1438, ayant épousé, en 1429, Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, le roi Charles VII investit ce dernier du comté de la Marche, en 1435. Jacques d'Armagnac, son fils, en fut dépouillé pour crime de félonie, par Louis XI, qui le fit condamner à mort en 1477. Le comté de la Marche fut donné par le roi à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, quatrième fils de Charles Ier, duc de Bourbon. Pierre mourut en 1503. Suzanne, sa fille unique, porta ses biens à Charles de Bourbon, connétable de France, tué à l'escalade de Rome en 1527. Le roi François Ier, ayant confisqué les biens de ce connétable pour cause de félonie, unit le comté de la Marche à la couronne, par édit du mois de juillet 1531.

DE MAREUIL. L'ancienne baronnie de Mareuil, située en Périgord, a donné son nom à cette illustre maison, l'une des plus anciennes et des plus puissantes de cette province. Les seigneurs de Mareuil prenaient le titre de premiers barons du Périgord, concurremment avec les barons de Beynac, de Biron et de Bourdeille, et ils assistaient en cette qualité aux premières entrées solennelles des évêques de Périgueux, et aux états parti-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

culiers de la province ; il ont donné plusieurs chevaliers bannerets, des sénéchaux et gouverneurs de provinces, et des chambellans de nos rois, et se sont alliés aux maisons d'Anjou, de Châlons, de Rochefort, de Montberon, de l'Archevêque-Parthenay, de Paynel, de Clermont, de Dreux-Morainville, de Bouchard-d'Aubeterre, de Montpezat, d'Harcourt, du Fou-du-Vigean, de Segonzac, de Chambres et autres. Cette maison a donné aussi plusieurs évêques et abbés. Son premier auteur connu est :

Guillaume I DE MAREUIL, qui fut témoin d'une charte, datée du jour des nones de février 1099 (v. st.), par laquelle Rainaud, évêque de Périgueux, donna au chapitre de Saint-Astier l'église de Saint-Étienne de Bousac.

On trouve ensuite :

Hugues I DE MAREUIL, chevalier, rappelé dans un acte de l'an 1200.

Hervé DE MAREUIL, chevalier et abbé de N.-D. de Mourailles, qui fonda, l'an 1124, l'abbaye de Tricay, dans le diocèse de Luçon.

Hélie DE MAREUIL, Ier du nom, est mentionné, avec Bernard de Saint-Astier et Hélie de Castillon, dans une bulle donnée, l'an 1130, par le pape Innocent II, en faveur de l'abbaye de Fontevrauld. Son nom se lit aussi avec ceux d'Aimeric de Mareuil, clerc, et de Gerald de Mareuil, ses neveux, dans une charte de Chancelade, d'environ le milieu du 12e siècle.

Hélie DE MAREUIL, abbé de Saint-Astier, en 1178 et 1182, était en même temps archi-diacre de l'église de Périgueux, archi-prêtre de la cité et chanoine de Saint-Front.

Aimeric, sire DE MAREUIL, chevalier, seigneur de Mareuil et de Villebois, transigea, le 5 des ides de mai 1200, avec Itier de Villebois, seigneur de la Roche-beaucourt, au sujet de la mouvance de la paroisse de Blanzaguet, de l'hospice de Boffol ou Boffoul, situé dans la paroisse d'Edom, etc. On a rappelé dans cet acte

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

un différend qui avait eu lieu, relativement aux mêmes objets, entre Hugues de Mareuil, chevalier, aïeul d'Aimeric, et un autre Itier de Villebois, grand-père de celui qui traitait en 1200.

Hugues II, sire DE MAREUIL, chevalier, l'un des capitaines de l'armée du roi, l'an 1214, vivait encore en 1231, et avait eu trois femmes, connues seulement par leurs noms de baptême. S'il en faut croire l'ancienne et constante tradition de la famille, ce fut un Hugues de Mareuil qui, lors de la bataille de Bouvines, releva de son cheval le roi Philippe Auguste, et fit prisonnier Ferrand, comte de Flandre. En considération de ce service, le roi lui donna la seigneurie de Villebois en Angoumois. On remarque qu'il se trouva à la même bataille un de ses frères, nommé Jean, dont le sort est ignoré.

Guillaume II, sire DE MAREUIL, se croisa pour la Terre-Sainte, l'an 1218, et obtint, à cette occasion, du pape Honorius III, le 3 des ides d'août de la même année, l'absolution de l'excommunication et de l'interdit, qui avait été lancés contre lui par l'archevêque de Bordeaux.

Hélie II, chevalier, seigneur de Mareuil, rendit hommage, le lendemain de Notre-Dame 1244, à Hugues de Lézignem ou Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, à raison d'un fief nommé *Ancoin*, qu'il déclara n'avoir reçu ni reconnu d'aucun autre, pas même du vicomte de Limoges. Il laissa, entr'autres enfants :

1°. Hélie III, qui suit;
2°. Ranulfe de Mareuil, archi-diacre de l'église de Périgueux, en 1264 et 1266.

Hélie III, sire DE MAREUIL, ne prenait encore que le titre de damoiseau, lorsqu'il rendit hommage au comte d'Angoulême, à Bouteville, le mercredi avant la fête de Saint-Thomas, apôtre, l'an 1248, à raison du bourg des Granges et de la forteresse de Hautecorne, qu'Hélie de Mareuil, chevalier, son père, avait déclaré tenir en fief du même comte d'Angoulême; et, comme

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

il n'avait pas encore de sceau particulier pour sceller cet acte, il emprunta celui d'Itier de Villebois, seigneur de la Rochebeaucourt, et promit qu'aussitôt qu'il serait fait chevalier, il le scellerait du sien propre. Il est probable qu'il eut pour enfants :

1°. Hélie IV, qui suit;
2°. Raimond de Mareuil, qui fut commandeur et grand-prieur de l'ordre des Templiers, dans les provinces d'Auvergne, de Limosin et de Berry, en 1288 :
3°. Bernard de Mareuil, chevalier, qui épousa Blanche de Châlons, dame de Belleville, laquelle était veuve de lui, l'an 1299.

Hélie IV, sire DE MAREUIL, chevalier, seigneur de Mareuil et de Villebois, rendit hommage, le lundi après la fête de Saint-Pierre-ès-liens 1287, à Hugues *le Brun*, comte de la Marche et d'Angoulême, et seigneur de Fougères, pour raison du bourg de Granges, de la forteresse de Hautecorne et de la quatrième partie de la forêt de Burée, et fut témoin dans un acte de l'an 1288. Il fut père de :

Guillaume III, sire DE MAREUIL, chevalier, qui épousa Alix *de Rochefort*, sœur de Jeanne de Rochefort, dame de Fors, laquelle vendit au roi, l'an 1303, le château de Rochefort, en Poitou. Il se trouve aussi nommé dans des actes de 1301 et 1303, et rappelé dans des actes de 1316 et 1349. Il eut de son mariage :

Raimond de Mareuil, qui suit; et probablement Marguerite de Mareuil, femme *de Bos de Talerand*, en 1308.

Raimond I, sire DE MAREUIL, damoiseau, mourut avant le 1er de février 1316 (v. st.), laissant d'Isabelle, dame en partie de Grézignac et de Bourzac, sa femme :

1°. Guillaume IV, qui suit;
2°. Isabelle de Mareuil, mariée, au commencement de l'année 1317, à Berard, ou Bernard *Flamenc*, damoiseau, seigneur en partie de Bruzac.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Guillaume IV, sire DE MAREUIL, damoiseau, *dit* le Jeune, reçut, le 1er février 1316 (v. st.), la quittance que Bérard Flamenc, son beau-frère, lui donna, pour la dot d'Isabelle de Mareuil, sa femme, de laquelle s'étaient rendus garants, Golfier Flamenc et Itier de Sauzet, chevaliers, Guy, seigneur en partie de Bourdeille, et Guillaume de la Tour, damoiseau, co-seigneur de la Tourblanche. Guillaume eut d'une alliance ignorée :

Raimond II, sire DE MAREUIL, chevalier banneret, auquel le roi fit don de la ville et châtellenie de Villebois, en Angoumois, l'an 1343, et 1368, et du château de Courtenay, en 1369. Il se distingua beaucoup dans les guerres de son temps; et, étant capitaine du fort Saint-Marsal, il fut fait prisonnier par les Anglais, en 1383. Les quittances de ses appointements militaires des années 1356 à 1375, sont scellées de son sceau. Il laissa de Joyde de Montchaude, dame de Vibrac, sa femme, fille de Hugues de Montchaude, chevalier, Raymond III, qui suit; une fille, mariée au seigneur de Soubise, de la maison de Parthenay, et plusieurs autres enfants.

Raimond de Mareuil avait pour neveu : Guillaume de Mareuil, chevalier banneret, chambellan du roi, sénéchal d'Angoumois, et commandant 60 lances et 30 arbalétriers des ordonnances du roi; il scellait, en 1383, ses quittances de son sceau.

Raimond III, sire DE MAREUIL, seigneur de Montmoreau, fut aussi chevalier banneret, en 1388. Il portait les mêmes armes que Raimond, son père, suivant une de ses quittances de l'année 1396.

Geoffroi DE MAREUIL, fils de Raimond III, fut aussi chevalier, seigneur de Mareuil, de Villebois, d'Anglac, de Vibrac et de Dompierre, en Aunis, chambellan du roi, sénéchal de Limosin et de Saintonge, et se trouve nommé dans plusieurs titres depuis 1408 jusqu'en 1441. Il eut, entr'autres enfants, d'Anne de la Rochefoucauld, sa femme :

1°. Jean, qui suit;
2°. François, tué à l'armée avant 1475;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. Marguerite, mariée, en 1443, à Arnaud, baron *de Bourdeille*.

Jean DE MAREUIL, seigneur de Mareuil, de Pranzac, de Villebois, de Vibrac, etc., est nommé dans plusieurs titres depuis 1432 jusqu'en 1475. Il forma deux alliances; la 1re avec Philippe de Montberon, et la 2e avec Jeanne de Vernon, et fut père de Guy, baron de Mareuil; de Jean, évêque d'Uzès; de deux filles entrées, l'une dans la maison de Dreux-Morainville, et l'autre dans celle de Bouchard-d'Aubeterre, etc.

La maison de Mareuil se divisa en plusieurs branches dans le 15e siècle.

La 1re, sous le titre des barons de Mareuil, seigneurs de Villebois, de Pranzac, d'Anglac, et de Vibrac, s'éteignit dans le 16e siècle, et toutes ces terres furent portées dans la maison d'Anjou, par le mariage de Gabrielle de Mareuil, héritière de cette branche, avec Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières, dont la fille unique, nommée Renée d'Anjou, épousa François de Bourbon, duc de Montpensier.

La 2e, des barons de Montmoreau, fondue, pendant le 16e siècle, dans la maison de Montberon, après avoir occupé la dignité de chambellan auprès des rois François Ier et Louis XII.

La 3e, des seigneurs de la Voute, existant encore dans le siècle dernier.

La 4e, des seigneurs des Combes, aussi existante dans le siècle dernier.

La 5e, des seigneurs de Ségonzac, qui paraissait, en 1699, tombée en quenouille, et domiciliée dans l'élection de Saintes, généralité de la Rochelle.

La 6e, des seigneurs de La Rouffie, encore existante en 1665.

Et la 7e, des seigneurs des Essarts, établie en Normandie, dans la généralité d'Alençon, en 1669.

Armes : De gueules, à un chef d'argent, et un lion d'azur, armé, langué et couronné d'or, brochant sur le tout. Supports : Deux lions, ou deux sauvages. Ci-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mier : Une tête et col de lion, posés de profil, dans un vol de chevalier banneret.

DE MARQUESSAC, en Périgord; noble et ancienne famille, originaire du diocèse de Sarlat et de la baronnie de Beynac, où elle possédait autrefois un château ou maison noble, dont elle a pris le nom, ou lui a donné le sien, et qu'elle a aliéné en 1533. Elle est connue par titres authentiques depuis le commencement du règne de saint Louis. Noble Gautier de Marquessac et ses frères firent un accord, le lendemain de la fête de Saint-Cyprien 1229, avec Raimond Capète, touchant la mouvance du mas de Capète, en présence d'Adémar de Vielcastel, et de Raoul de la Pradèle, chevaliers. On trouve dans le siècle suivant, Pierre de Marquessac, qui reçut, le 7 des calendes d'avril 1309, ainsi que Raimond de Ricard, Guy de Solmignac et Jean de Besson, une procuration d'Adémar, fils du seigneur de Beynac. Hélie de Marquessac, damoiseau, qui pouvait être fils de Pierre, avait pour femme, en 1348, Raimonde *de Vielcastel*, nommée avec son mari dans un registre des archives du Vatican. (*Rég.* 44 *des bulles de Clément VI*, *fol.* 453, *n°* 488.) Hélie peut avoir été aïeul de Jean, qui suit, depuis lequel la filiation est établie littéralement.

Jean DE MARQUESSAC, Ier du nom, damoiseau, fut témoin d'un acte du 6 janvier 1443 (v. st.). Il laissa de Marguerite *de Nalhac*, sa femme, Archambaud, qui suit, et 2 filles, dont la seconde fut mariée à Jean *de Gos*, de Berbiguières.

Archambaud DE MARQUESSAC, damoiseau de Castelnau, mentionné dans des actes de 1468 et 1480, ne vivait plus le 6 janvier 1490 (v. st.). Il fut père de :

1°. Pons, qui suit;
2°. Jean, marié à Jeanne *de Solmignac*, dont une fille, Marguerite, fut mariée, en 1489, à noble Jean *de Bardon*, auteur des barons de Segonzac;
3°. Marguerite, femme, en 1480, de noble homme Jean de *Lestroa*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pons ou Poncet DE MARQUESSAC, damoiseau de Castelnau, passa une grande partie de sa jeunesse au service du roi; il acquit, le 15 mars 1497 (v. st.), d'Alain, sire d'Albret, et de Jean, roi de Navarre, les paroisses de Saint-Pantaly-d'Ans, de Saint-Pardoux et de Brouchand, dont il forma peu après la terre de Marquessac, en Périgord, à laquelle il donna son nom. Il vivait encore le 1er avril 1525, lors du testament de Jeanne *de Laval*, sa femme, qui le rendit père de :

1°. Amanieu, qui suit;
2°. François, prêtre, curé de Berbiguières;
3°. Jeanne, mariée en premières noces à noble François *de Bardon*.

Amanieu DE MARQUESSAC, écuyer, seigneur de St.-Pantaly, St.-Pardoux, etc., vendit, en 1533, la maison noble de Marquessac à Raimond de Prouhet. Il offrit de rendre hommage, en 1541, à Rollet, bâtard d'Albret, et ne vivait plus le 24 août 1556. Il avait épousé, le 18 septembre 1515, Gabriel *de Tricard*, fille de Jean, juge-mage de Périgueux. Il eut de ce mariage six fils et une fille. L'aîné des fils fut Pierre qui suit; et l'un des cadets a formé la branche de La Reille.

Pierre DE MARQUESSAC, écuyer, seigneur de Saint-Pantaly, etc., conseiller du roi, lieutenant-général et juge-mage de Périgord, épousa, par contrat du 4 décembre 1543, Marguerite *de Belcier*, fille de Jean, écuyer, seigneur de la Rolfie, et d'Antoinette de Bauze de Belcastel. Il contracta une seconde alliance; et il testa, le 8 juillet 1600, en faveur des enfants qu'il avait eus de son premier mariage, et qui sont :

1°. Raimond, qui suit;
2°. Jean, baron de Bruzac, marié à Marguerite *Flamenc de Bruzac*;
3°. Raimond, seigneur de Montbayol;
4°. Marguerite, entrée dans la maison de Solmignac-de-Bellet.

Raimond DE MARQUESSAC, écuyer, seigneur de Saint-Pantaly, etc., épousa, par contrat du 21 novembre 1585, Gabrielle *d'Abzac de la Douze*, et mourut, en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1591, laissant une fille unique, Jeanne de Marquessac, qui fut mariée trois fois : 1°, en 1605, à Henri *de Saint-Astier*, chevalier, seigneur des Bories; 2° à Louis-François *de Lostanges*, baron de Béduer, en Querci; 3°, en 1618, à René de Hautefort, chevalier, seigneur de la Motte, et mourut le 18 décembre 1643.

La maison de Marquessac a formé peu de ramifications; elle compte de nombreux services militaires, et a contracté de bonnes alliances.

Armes : D'azur, à trois marcs d'argent.

DE MASELLIÈRE OU DE LA MAZELLIÈRE, comtes de Douazan; maison d'ancienne chevalerie, originaire de Bretagne, qui vint s'établir dans le pays d'Albret, en Guienne, vers le commencement du 16e siècle, et dont le chef actuel, M. le comte de Mazellière, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, a eu les honneurs de la cour, au mois de mai 1780, en vertu de preuves faites au cabinet des Ordres du roi, dans le cours de l'année précédente (1). Cette maison a été revêtue des dignités les plus éminentes des armées et de la cour des rois de Navarre. Elle a produit, entr'autres personnages de marque :

Odet DE MAZELLIÈRE, ministre et secrétaire-d'état de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV, roi de France),

---

(1) Ces preuves, ainsi que les titres sur lesquels elles ont été dressées, ayant été perdus par suite de la révolution, nous croyons devoir rapporter ici la lettre autographe de M. le duc de Coigny, qui constate l'admission de M. le comte de Mazellière aux honneurs de la cour.

Paris, ce 29 avril 1780.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur, que le roi a bien » voulu vous accepter pour monter dans ses carrosses; j'aurai celui » de vous indiquer le jour où je pourrai vous donner des chevaux » pour faire votre début.

« J'ai l'honneur d'être avec un parfait et sincère attachement, » monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» *Signé* le duc DE COIGNY. »

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1598, auteur d'une branche connue sous le nom *de barons d'Espiens,* existante;

Jean DE MAZELLIÈRE, frère d'Odet, capitaine exempt des gardes-du-corps du même prince, qui, lorsqu'il fut parvenu à la couronne, lui écrivit plusieurs lettres signées de sa main, remplies des témoignages les plus honorables de son affection;

Gaxiot DE MAZELLIÈRE, frère des précédents, fut aussi ministre-d'état du roi de Navarre, et fut auteur d'une branche connue sous la dénomination de *seigneurs de Réaupt,* éteinte;

Bertrand DE MAZELLIERE, frère des trois précédents, fut colonel du régiment de Navarre, et fonda la branche des *seigneurs de Tours,* éteinte.

Cette maison a donné trois chevaliers à l'ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte, et a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, le 20 août 1668, par jugement de M. Pellot, intendant en la province de Guienne, et commissaire départi pour la recherche des usurpateurs de noblesse.

Armes : D'azur, au chevron de gueules, accompagné de trois lionceaux, d'azur, lampassés et armés de gueules.

DE MÉALLET ou MÉALET (1); maison d'ancienne chevalerie d'Auvergne, qui, par ses services militaires et ses nombreuses et belles alliances, est au rang des familles les plus distinguées de cette province. Elle paraît avoir pris son nom d'un fief situé près de Mauriac, nommé en latin *Meletam,* qui fut détruit depuis 1553, mais qui, avant cette époque, avait une mouvance considérable. Ce fief, sorti de la maison de Méallet, vers le milieu du 14e siècle, appartenait dès lors en partie à Jeanne de Châteauneuf. L'épouse de Rigaud de Mu-

(1) Dans les actes que les chefs des diverses branches produisirent, en 1666, par-devant M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le nom est orthographié *Méalet, Méallet, Mialet* et *Miallet.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rat en fit donation à Jean Sauve, auquel le duc de Berry céda également la portion qu'il avait dans cette terre. Jean Sauve, par acte du 9 juin 1427, transporta tous ses droits sur Méallet à Charles de Bourbon, comte de Clermont (1). On doit attribuer aux fréquentes mutations de cette terre, dans des mains étrangères, le défaut de titres qui empêche de remonter la filiation de cette maison au-delà de la fin du 15e siècle. Louis de Méallet, depuis lequel elle est littéralement établie, seigneur de Fargues et de Romegoux, marié, vers 1490, avec Antoinette *de Durfort*, fille d'Antoine, baron de Boissières, gentilhomme de la chambre du roi, pouvait être fils d'Aymeri de Méallet, qui vivait en 1450, selon le Nobiliaire manuscrit d'Auvergne, de Dom Coll. Cette maison a donné un chevalier de l'ordre du roi, quatre gentilshommes ordinaires de la chambre, un chanoine-comte de Lyon, sacré évêque de St.-Claude, le 5 août 1742, douze chevaliers et dignitaires de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte, et un grand nombre d'officiers-supérieurs, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ses alliances directes sont avec les maisons de Ballard d'Arnas, Blot, Brugier, l'Espinasse, Felzins-Montmurat, Gibrac, Jarrige, Luparra, Massebeau de Sedaiges, Meymel, Pestels, de Peyroux, Pons, Riom, Robert de Lignerac, la Roche, Salvert, Sennezergues, Sermur, Servières, la Trémolière, etc., etc. Elle a formé plusieurs branches, entr'autres, celle des barons, puis comtes de Fargues, dont le chef, Jean-Joseph de Méallet, comte de Fargues, né à Aurillac en 1776, ancien maire de la ville de Lyon, depuis le mois de décembre 1814 jusqu'au mois d'août 1815, époque à laquelle il fut nommé membre de la chambre des députés, mourut, en 1818, emportant l'estime et les régrets de ses concitoyens. Il n'a laissé que trois demoiselles. La branche des seigneurs de Faulat, aujourd'hui l'aînée de cette ancienne famille, subsiste dans la personne de François-Louis de Méallet IIIe du nom, seigneur de Faulat et autres lieux, ancien capitaine au régiment de la Sarre, marié, en 1789, avec Élisabeth-Françoise de la Roche,

(1) Coutumes d'Auvergne, par Chabrol, tom. IV, pag. 688.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dont il a un fils unique, nommé François-Louis de Méallet de Faulat, écuyer, né le 7 décembre 1803.

Armes : D'azur, à trois étoiles d'argent; au chef d'or. Couronne de comte. Supports : Deux lions léopardés, acculés.

DE MONTARD. La famille de Montard, suivant une tradition conservée de toute ancienneté, « est » originaire du Poitou, et transplantée dans les pro- » vinces de Périgord et d'Agénois depuis à peu près 400 » ans. Cette même tradition porte que Pierre de Mon- » tard, le premier de cette famille qui vint s'établir en » Périgord, y épousa Hélène d'Abzac, et que leurs en- » fants et descendants ont constamment fait le service » dans les bans et arrière-bans des armées de nos rois ; » que Gédéon de Montard, qui servait dans la marine, » fut commandant de l'île Sainte-Croix, sur la fin du » 17e siècle, et qu'il mérita dans plusieurs circonstances » les éloges de M. de Baas (1), alors chef d'escadre; que » Jean de Montard obtint, sous Louis XIV, un certifi- » cat de noblesse pour entrer à Neufbrisack, où il fut » élevé; enfin que, dans des temps plus reculés, Michel » de Montard, ayant été attaqué par les commissaires » aux francs-fiefs, en fut déchargé, après avoir justifié » de sa qualité. »

Les titres de cette famille ayant été la proie des flammes, en 1793, on se bornera à citer ici sommairement ceux qui ont été conservés, et dont expédition légale nous a été adressée.

Jean DE MONTARD, écuyer, sieur de Campagnac, épousa, par contrat passé en la maison noble de Lantic, paroisse des Essaintes, prevôté de la Réole, en Bazadais, devant du Bourg, notaire royal, le 18 juillet 1630, demoiselle Françoise *de Bonsol*, fille de Pierre de Bonsol, écuyer, sieur de Lantic, et de demoiselle Jeanne du Puch : le futur procédant de l'avis et con-

(1) M. de Baas était, en 1674, vice-roi de îles de l'Amérique. (*Note de l'éditeur.*)

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seil de François-Louis de Bardon, écuyer, seigneur et baron de Ségonzac, son cousin-germain, de Pierre de la Faye, écuyer, son frère utérin, et d'Eymeric de Fleurie, aussi écuyer, sieur de Ricault, son oncle maternel; et la future assistée de ses père et mère, de Pierre, Guillaume et Jean de Bonsol, écuyers, frères; de Charles de Lavau, écuyer, sieur de la Pujade, Bertrand de Boctus, aussi écuyer, et autres proches parents et amis.

Messire Martial DE MONTARD, écuyer, sieur de Lassagne, arrière-petit-fils de Jean et de Françoise de Bonsol, fut maintenu dans sa noblesse, sur la production de ses titres, par arrêt de la cour des aides et finances de Guienne, du 2 septembre 1777. Il avait fait son testament devant Grillié, notaire royal, le 29 novembre 1769; il mourut le 6 janvier 1779. Il avait épousé: 1° Jeanne *de Courson*; 2° Marie *de Cazenave*, fille de Jacques de Cazenave, écuyer, sieur de Saint-Philippe, et de dame Marie de Bérard. Ses enfants sont:

Du premier lit:

1°. Messire Armand de Montard, écuyer, sieur de Lassagne, officier au régiment de Normandie, en 1773, dont le fils, Armand de Montard, a servi dans l'émigration;

Du second lit:

2°. Messire Jean-Louis de Montard, qui suit;

3°. Jean de Montard, écuyer, lieutenant au régiment de Poitou, en 1764, marié, par contrat passé devant Delieure, notaire royal de la ville du Mas d'Agénois, le 31 octobre 1773, avec demoiselle Élisabeth *Flouret de la Garrigue*, fille de noble Pierre Flouret de la Garrigue, écuyer, ancien officier d'infanterie, et de dame Jeanne Seré. Il a obtenu, le 30 juillet 1783, une sentence de l'élection de Condom, qui, conformément à l'arrêt obtenu par son père, en 1777, l'a maintenu dans sa qualité de noble et d'écuyer,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et l'a déchargé de la collecte de la ville et juridiction du Mas d'Agénois, où les maire et consuls l'avaient porté par inadvertance ;

4°. Jeanne de Montard de Villeserre, vivante en 1765.

Messire Jean-Louis DE MONTARD, écuyer, mousquetaire de la garde du roi, siégea, en 1789, parmi la noblesse de la sénéchaussée de Guienne, convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume. Il avait épousé, par contrat passé devant Borie, notaire royal en Guienne, le 14 mai 1764, demoiselle Suzanne *de Fillol*, morte en 1814, fille de messire Louis de Fillol, écuyer, seigneur de Mézières, et de feu dame Jeanne Rigaud du Marchet. Il est mort en 1812, et a laissé pour fils unique :

Martial DE MONTARD, écuyer, né le 11 mars 1765. Il a servi en émigration.

Armes : Parti, au 1 d'or, à trois bandes de gueules; au 2 d'azur, à deux pates de griffon d'or, contournées. Couronne de comte. Supports : Deux griffons.

MONTESQUIOU DE FAGES, en Périgord; branche éteinte de l'ancienne et illustre maison de Montesquiou, qui est à peine indiquée dans l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, tom. VII, pag. 280. On en donnera ici la généalogie, d'après des documents authentiques qui ont été communiqués, en conservant l'ordre des degrés suivi dans l'ouvrage cité.

XVI. Jean-Jacques DE MONTESQUIOU, appelé *le capitaine de Sainte-Colombe*, épousa, avant l'an 1598, Madelaine *de Montlezun*, fille de Jean de Montlezun, seigneur de Saussens ou Sanssens, et d'Anne de Fages, héritière de la terre de ce nom (1), dont il eut, entr'autres enfants :

(1) Anne de Fages, dite *la Grande*, dame de Fages, du Bousquet, de Fendat, en Condomois, de Moncassin, de Couderz, Longueville, Lussac, etc., dame d'honneur de la reine de Navar-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XVII. Bernard-Antoine DE MONTESQUIOU DE MONTLUC, chevalier, seigneur, baron de Sainte-Colombe, de Fages, seigneur du Bousquet, Saint-Cyprien, Lussac, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, enseigne-colonel du régiment de ses gardes, et capitaine du ban et arrière-ban de Lauragais, épousa Catherine *de Viart de Volay*, fille de Jacques de Viart, chevalier, seigneur de Volay, Condé, Courtaujay et Villebazin, conseiller-d'état, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, et président ès gouvernements de Metz, Toul et Verdun, et de Catherine de Compain-de-Villette, dont il eut les enfants suivants :

1°. Jacques, qui suit;
2°. Jacques, appelé *l'abbé de Fages*;
3°. Blaise, seigneur de Lussac, marié, en 1657, à Anne *de Touchebœuf-Beaumond*, dame de la Carrière, fille unique de Pierre de Touchebœuf-Beaumond, écuyer, seigneur de Flaujac, la Carrière, etc., et de dame Esther Gautier;
4°. Catherine, qui épousa, par contrat du 25 juillet 1637, Jean-Jacques *de Saint-Astier*, seigneur des Bories, et testa le 19 novembre 1672;
5°. Anne, mariée, en 1643, à Jean *de Comarque*, écuyer, seigneur de Beyssac.

XVIII. Jacques DE MONTESQUIOU-MONTLUC, chevalier, seigneur, baron de Fages, Ste.-Colombe, seigneur du Bousquet, Saint-Cyprien, Lussac, etc., épousa : 1°, en 1645, N....; 2°, par contrat du 12 février 1664, Marguerite *de Mellet*, veuve de noble François de Si-

---

re, était fille de Jean, seigneur de Fages, qui testa, le 15 décembre 1544, et d'Anne de la Mothe; elle fut substituée à son frère, après la mort duquel sans enfants, elle devint héritière d'une grande partie des biens de sa maison. Elle fut mariée : 1°, le 18 mai 1553, à Joachim *de Montluc*, chevalier, seigneur des Lions et de Longueville, enseigne de M. le Vidame de Chartres, panetier ordinaire du roi Charles IX, et chevalier de son ordre; et 2°, le 8 janvier 1570, à noble Jean *de Montlezun*, seigneur de Saussens. Elle testa, le 21 août 1584, et eut pour enfants :

1°. Odet de Montlezun, marié, le 14 avril 1588, à Marguerite *d'Abzac de la Douze*, et mort sans postérité;
2°. Madelaine, femme de Jean-Jacques *de Montesquiou*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vrac, et fille de Philippe I de Mellet, chevalier, seigneur de Neuvic, Saint-Pardoux, Lenclave, Saint-Martial de Drône, etc., et de Marguerite d'Abzac de la Douze. De ce mariage vinrent :

1°. Bernard, qui suit;
2°. Catherine, mariée à David *de la Caraulie*, seigneur du lieu de ce nom.

XIX. Bernard DE MONTESQUIOU-MONTLUC, chevalier, seigneur, comte de Fages, seigneur du Bousquet, de Lussac, etc., épousa, par contrat du 25 février 1683, Françoise *de Cordis*, fille de Giraud de Cordis, sieur de Taydes, conseiller du roi, magistrat au siége présidial de Sarlat, et d'Anne de Saint-Clar; il provint de ce mariage plusieurs enfants de l'un et de l'autre sexe, morts avant 1691, et dont il ne resta qu'une fille, qui suit :

Marie de Montesquiou, dame de Fages, devenue, par la mort sans enfants de ses frères et sœurs, héritière de tous les biens de sa maison, les porta dans celle d'Ajac, par son mariage, contracté, le 28 janvier 1700, avec Bernard *de Hautefort*, chevalier, seigneur d'Ajac. La terre de Fages a passé depuis par succession dans les maisons d'Arlot de Frugie et de Taillefer de Barrière.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 *de Montesquiou*, qui est d'or à deux tourteaux de gueules, l'un sur l'autre; aux 2 et 3 d'azur, à trois colombes d'argent 2 et 1, et un croissant d'argent en chef, qui est de *Sainte-Colombe*.

N

DE NADAILLAC, *voyez* DU POUGET.

DE NADAL, seigneurs de Beauvezet, en Provence. Artefeuille, dans son Histoire héroïque de la noblesse de cette province, remonte la filiation de cette famille à :

Guillaume NADAL, qualifié chevalier dans des chartes de l'église de Riez, des années 1359 et 1392. Il eut pour fils :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Claude NADAL, seigneur de Beauvezet, vivant en 1411, et le premier que l'abbé Robert de Briançon fasse connaître. Il eut deux fils :

1°. Elzéard Nadal, qui a continué la descendance de cette famille, alliée avec celles d'Isoard de Chenerilles, de Mause, de Montfort, des Mées, de Perrache, de Marion, etc.;

2°. Pierre Nadal, qui, conjointement avec son frère, fit hommage au roi René de leur terre de Beauvezet, en 1453, et à Charles du Maine, son successeur, en 1480. Pierre eut, entr'autres enfants :

Dauphine Nadal, mariée, par contrat du 25 mars 1477, avec Étienne *Aimini*, fils de Louis d'Aimini, co-seigneur de Saint-Jeurs, viguier de la ville d'Arles.

Armes : D'or, à l'aigle éployée et couronnée de sable; chargée sur l'estomac d'un cœur de gueules, dans lequel est fichée une croix du même.

DE NÉELLE, seigneurs de Néelle et de Falvy; illustre et puissante maison de chevalerie, originaire de Picardie, où elle florissait, dès la fin du 10e siècle, dans la personne de Yves, Ier du nom, seigneur de Néelle et de Falvy, sous Hugues Capet, dont les descendants ont possédé, pendant trois générations, le comté de Soissons, et la châtellenie de Bruges jusqu'en 1224. Cette maison s'est éteinte à la fin du 14e siècle, après s'être alliée à celles d'Alsace, d'Audenarde, de Béthune, de Chypre, de Clermont d'Ailly, de Dreux, d'Eu, de Hainaut, de Hangest, de Joigny, de Joinville, de Lambersart, de Los, de Montmorency, de Moreuil, de Murray, de Pecquigny, de Pierrefonds, de Ponthieu, de Roye, de Sancerre et de Vendeuil.

Armes : Burelé d'argent et d'azur; à la cotice de gueules, brochante sur le tout.

LE NORMAND, seigneurs de Bretteville, de Trassepied, de Bossy et du Tertre; famille noble et ancienne

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la province de Normandie, qui a constamment porté les armes pour le service de nos rois dans les bans de la noblesse de cette province, dans les compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, et dans les différents corps de l'armée depuis la formation des régiments. Sa noblesse, remontée par titres jusques au milieu du 15e siècle, a été reconnue et maintenue dans toutes ses prérogatives, par arrêt de la cour des aides de Normandie, des 3 juillet 1593, 11 février 1603 et 23 mars 1629; par arrêts des commissaires du roi sur le fait des francs-fiefs, des 2 juillet 1605 et 7 février 1641; par jugement des commissaires départis par le roi pour la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, du 16 mars 1665; enfin par ordonnance de M. de la Bourdonnaye, du 1er janvier 1699. Ces différentes pieces articulent tous les faits énoncés dans la généalogie qui va suivre, et qu'on a continuée jusqu'à nos jours, sur les titres originaux produits par MM. de Bretteville.

I. Jean Le Normand, Ier du nom, écuyer, vivait en 1470. Il eut d'une alliance ignorée deux enfants :

1°. Jean II, qui suit;
2°. N.... Le Normand.

II. Jean Le Normand, IIe du nom, écuyer, est ainsi qualifié dans l'adjudication par décret, de plusieurs héritages, à lui faite aux plaids de Brétheville et Tournebu, le 20 février 1488; dans un contrat d'échange, reçu par les tabellions de Falaise, le 28 mars 1490, et enfin dans un contrat de 20 sols tournois de rente que lui acheta, en son absence, Robert Le Normand, son fils, le 9 janvier 1491. Il avait épousé demoiselle Jeanne *du Val*, de laquelle il laissa :

1°. Jean Le Normand, écuyer, prêtre, curé de Vaumerey;
2°. Robert, dont l'article suit.

III. Robert Le Normand, écuyer, sieur de Bossy, acquit plusieurs héritages en la paroisse de Cesny, en Cinglois, et autres paroisses, en 1488, 1489 et 1497. Il

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

épousa demoiselle Jeanne *du Bourg* (1), fille de Robert du Bourg, sieur de Tracy, baron de Messey. Elle était veuve dudit Robert Le Normand, le pénultième février 1503, époque à laquelle elle fit l'acquisition de 15 sols tournois de rente. De leur mariage sont provenus :

1°. Guillaume, dont l'article suit;
2°. Pierre Le Normand, auteur de la branche des sieurs de Bossy et du Tertre, rapportée en son rang.

IV. Guillaume Le Normand, écuyer, sieur de Raynes, de Trassepied, de Magny-le-Freulle et de Bretteville-le-Rabet, fit lots et partage avec Pierre Le Normand, son frère, le 27 septembre 1528, des biens des successions de feu Robert Le Normand, leur père, et de feu demoiselle Jeanne du Bourg, leur mère. Ce partage fut reconnu aux assises de Falaise par François et Michel Le Normand, fils dudit Guillaume, à la réquisition de leur cousin-germain, Jacques Le Normand, fils de Pierre, écuyer, sieur de Bossy, le 4 juin 1568. Il avait épousé demoiselle Marie *Guyon* (2), qui était veuve de lui lorsqu'elle fit lots et partage avec ses cinq fils, reconnus par le vicomte de Falaise, le 25 janvier 1555. Ces cinq fils étaient :

1°. Nicolas Le Normand, écuyer, sieur de Magny-le-Freulle. Il épousa une demoiselle *le Bourgeois*, dont il n'eut qu'une fille;
2°. Guillaume Le Normand, écuyer, mort sans enfants;
3°. François Le Normand, qui continue la lignée;
4°. Jacques Le Normand, écuyer;
5°. Michel Le Normand, écuyer, sieur de Trassepied, qui fonda la branche de ce nom, mentionnée plus loin.

V. François Le Normand, écuyer, sieur de Brette-

---

(1) *Du Bourg :* D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois flanchis d'or.

(2) *Guyon :* D'azur, au cep de vigne pampré et terrassé de sinople, fruité de gueules, soutenu d'un échalas de sable.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ville-le-Rabet, épousa, par traité du 5 novembre 1561, demoiselle Marguerite *de Pommollin* (1), fille de noble homme Claude de Pommollin, sieur de Castellets. Il en eut :

VI. Jean Le Normand, IIIe du nom, écuyer, sieur de Bretteville-le-Rabet, maintenu dans sa noblesse d'extraction, par arrêt de la cour des aides de Normandie, du 3 juillet 1593, où se trouvent rapportées toutes les pièces originales qui établissent sa descendance directe de Jean Le Normand, Ier du nom, écuyer, vivant en 1470. Cet arrêt de la cour des aides fut également rendu en faveur de Pierre Le Normand, sieur du Tertre, François Le Normand, sieur de Rochefort, et René Le Normand, frères, fils de feu Jacques Le Normand, écuyer, sieur de Bossy, et de demoiselle Blanche le Gardeur, et cousins dudit Jean Le Normand. Ce dernier avait épousé, par traité du 16 août 1587, reconnu le 22 août 1588, devant Jean Vauquelin, conseiller du roi, et lieutenant-général du bailliage de Caen, au siége de Falaise, demoiselle Emerence *de Fédebrix*, fille de feu François de Fédebrix, écuyer, sieur du Bûchet, et de Jacqueline du Bois. Emerence de Fédebrix était veuve, lorsqu'elle fut déchargée de la taxe des francs-fiefs, par arrêt des commissaires du roi, donné à Rouen, le 2 juillet 1605. De leur mariage sont issus :

1°. Jacques, dont l'article suit;
2°. Gaspard Le Normand, écuyer, sieur du Bûchet, qui fut tuteur actionnaire, en 1632, des enfants mineurs de Jacques, son frère. Il est mentionné dans l'arrêt des commissaires du roi, pour les francs-fiefs, donné à Rouen, le 7 février 1641, et mourut sans postérité.

VII. Jacques Le Normand, Ier du nom, écuyer, sieur de Bretteville, obtint, le 23 mars 1629, un arrêt de la cour des aides de Normandie, qui le maintint dans son ancienne extraction et dans la qualité d'écuyer, et condamna le nommé Pierre Dumont, qui avait tenté de

(1) *De Pommollin* : D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois hures de sanglier du même.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'y troubler, à 50 liv. d'amende envers la cour, et pareille somme envers ledit sieur de Bretteville. Il avait épousé, par traité du 30 janvier 1609, demoiselle Françoise *Perreau* (1), qui était veuve de lui et tutrice de leurs enfants mineurs, le 7 février 1641, date d'un arrêt des commissaires du roi, sur le fait des francs-fiefs, qui les maintint dans leur noblesse et les déchargea de ce droit. Ces enfants, dont Gaspard Le Normand, écuyer, sieur du Bûchet, était aussi tuteur actionnaire, sont :

1°. Jacques Le Normand, écuyer, sieur de Bretteville, qui fut maintenu dans sa noblesse sur ses titres filiatifs remontant à Jean Le Normand, Ier du nom, écuyer, vivant en 1470, par arrêt des commissaires départis par le roi en Normandie, du 16 mars 1665, arrêt qui maintint également Jean Le Normand, sieur de la Garenne, et Charles Le Normand, sieur de Dampierre, prêtres, ses frères. Jacques Le Normand de Bretteville servit dans le premier escadron de la noblesse de la généralité de Caen, commandée pour l'arrière-ban, suivant l'attestation d'Alexandre Sallet, seigneur du Repas, donnée à Verdun, le 22 novembre 1674. Il avait épousé : 1°, par traité du 25 juillet 1650, Marguerite *Bertin*, dont il n'eut point d'enfants, fille de Pierre Bertin, écuyer, sieur de Vaudeloger, et de demoiselle Bonne du Buat; 2°, par traité du 23 janvier 1677, demoiselle Élisabeth *de Grimouil*, fille d'Isaac de Grimouil, écuyer, sieur de Mogon, et de noble dame Madelaine Bérault. Il n'eut de ce mariage qu'une fille, nommée Marie-Charlotte Le Normand, mariée, au mois de janvier 1701, à Louis *de Bonnel*, sieur de la Carbonnière. Elle est morte sans enfants, le 20 décembre 1722;

---

(1) *Perreau* : Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois étoiles de gueules, et accompagnée de trois roses d'argent; aux 2 et 3 d'or, à la croix engrêlée de gueules, cantonnée de quatre merlettes de sable.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Jean IV, qui continue la lignée, et dont l'article suit;

3°. Charles Le Normand, écuyer, sieur de Dampierre, prêtre, curé de Châtillon en Beauce.

VIII. Jean Le Normand, IVe du nom, écuyer, sieur de la Garenne et du Bûchet, demeurant dans la paroisse du Chesne, près Saint-Julien de Faucon, fut reconnu noble d'ancienne race, par l'arrêt de la cour des aides de Normandie, énoncé ci-dessus. Il servit dès 1638, et fit d'abord deux campagnes sur mer, sur le vaisseau *le Cardinal*, commandé par Louis-Charles du Val de Coupeauville, ainsi qu'on le voit par un certificat de ce capitaine, du 21 septembre 1639. Il entra, en 1642, dans la compagnie des chevau-légers du marquis de Coislin, ainsi qu'il est prouvé par un certificat du 17 avril, donné par Louis de Valois d'Écoville, capitaine d'une compagnie dans le même régiment, certificat qui atteste les services dudit sieur de la Garenne et de Bretteville durant les siéges d'Aire, de la Bassée, de Bapaume, et en d'autres occasions. Il comparut à la montre de l'arrière-ban de la noblesse du bailliage de Rouen, suivant le certificat du sieur de Courseulles, du 29 mai 1693, et un autre certificat du marquis de Beuvron, chevalier des Ordres du roi, et son lieutenant-général au gouvernement de Normandie, du 25 juin 1694. Jean Le Normand décéda, au mois de février 1697, à l'âge de 76 ans. Il avait épousé, par traité du 16 novembre 1651, reconnu devant Gilles Lucas et Nicolas Lévêque, tabellions en la vicomté d'Auge, demoiselle Renée *de Bonnet* (1), fille d'Eustache de Bonnet, écuyer, sieur de Bourdonnières, et de demoiselle Françoise de Cordey. De ce mariage sont nés:

1°. Eustache Le Normand, écuyer, sieur de Dampierre, qui servit dans l'arrière-ban de Normandie pour son père, et pour Gabriel Le Normand, écuyer, sieur du Bûchet, son frère, suivant le certificat que lui délivra, le 2 juin 1689, le sieur

(1) *De Bonnet*: D'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois besants du champ, et accompagnée de trois bonnets d'azur.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Mauvoisin, commandant la compagnie des gentilshommes de la vicomté d'Auge;

2°. Gabriel, dont l'article suit;

3°. Renée Le Normand, femme, en 1683, de N.... *Le Boucher*, sieur de la Mausonnière.

IX. Gabriel Le Normand, écuyer, sieur du Bûchet, servit avec son père dans les arrière-bans des années 1689, 1693 et 1694, suivant les certificats de M. de Mauvoisin, du marquis de Beuvron, et de M. de Saint-Mars. Son père, âgé de 74 ans, et retenu au lit à cause d'une chûte, et lui-même furent dispensés du service de l'arrière-ban par ordonnance du lieutenant-général et président du bailliage de Rouen, rendue le 29 mai 1695. Il fit registrer ses armoiries, ainsi que le porte le brevet qui lui en fut délivré par Charles d'Hozier, garde de l'armorial de France, le 18 septembre 1697. Il fut déchargé du droit de franc-fief, par ordonnance du 1er janvier 1699, rendue par M. de la Bourdonnaye, seigneur de Conetion, commissaire départi par S. M. en la généralité de Rouen, pour juger du fait des taxes de ce genre, et mourut à Orbec, en 1737. Il avait épousé : 1°, par traité du 18 novembre 1680, reconnu par sentence du vicomte d'Orbec, du 20 dudit mois, Marie *du Pommeret* (1), fille de défunt Jean du Pommeret, écuyer, sieur du Castellier, et de demoiselle Diane du Moutier; 2°, Marie de *Lyée* (2), dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1°. Pierre-Gabriel-René Le Normand, écuyer, prêtre, curé, seigneur et patron alternatif de Saint-Georges du Ménil, élection de Lisieux;

2°. François Le Normand, écuyer, sieur de Dampierre, qui fit une campagne dans le régiment de Choiseul, cavalerie, lors du siége de Landau, en qualité de volontaire; fut fait cornette de ce régiment, par brevet du 21 août 1711, et mourut jeune au service;

---

(1) *Du Pommeret* : D'azur, à un badelaire et une épée d'argent, garnie d'or, passés en sautoir; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules.

(2) *De Lyée* : D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. François-Charles-Dominique, dont l'article suit;

4°. Marie-Françoise Le Normand, mariée à César *de Marguerie*, écuyer, sieur de Sorteval;

5°. Renée Le Normand, mariée, par contrat du 9 janvier 1710, avec Louis *de Rely*, écuyer, lieutenant-colonel du régiment de Royal-Roussillon, chevalier de Saint-Louis, fils de François de Rely, chevalier, seigneur et patron d'Esquimbosc, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi;

6°. Catherine-Angélique Le Normand, religieuse aux Augustines d'Orbec;

7°. Françoise Le Normand, épouse de Charles *Margeot*, écuyer, seigneur de Saint-Ouen-le-Hoult et de Mesnil-Simon.

X. François-Charles-Dominique Le Normand de Bretteville, écuyer, né à Saint-Ouen-le-Hoult, en 1697, épousa, par traité du 23, ratifié le 28 octobre 1737, Marie-Dorothée *de Querrière* (1), fille de Louis-Charles de Querrière, écuyer, seigneur de Bois-de-Laval, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du roi, et de Marie-Dorothée du Merle. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-Gabriel-Dominique Le Normand de Bretteville, écuyer, né à Orbec, le 12 août 1738. Il entra dans les chevau-légers, le 25 août 1753; passa, au mois de mars 1759, dans le régiment de Belsunce, infanterie, en qualité de lieutenant; fit avec ce corps trois campagnes en Allemagne, et se trouva à la bataille de Minden, au siége de Cassel et à l'affaire de Filinghausen, où il fut blessé à l'épaule. Il quitta le régiment de Belsunce à la paix, et reprit son service à la suite des chevau-légers. Il fut marié, par traité du 16 mai 1767, avec Élisabeth-Madelaine-Françoise *le Gras de Bardouville*, fille de messire Louis-François le Gras de Bardouville et d'Arondel, seigneur et patron honoraire de Saint-Martin-

(1) *De Querrière* : D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois roses du même.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sous-Bellencombre, doyen des conseillers au bailliage de Rouen, et de noble dame Madelaine Alorge. De ce mariage sont issus :

a. Pierre-François-Claude Le Normand, né à Orbec, le 23 décembre 1770, élevé à l'école militaire, mort garçon;

b. Anne-Madelaine-Françoise Le Normand, née à Orbec, le 28 juillet 1768, mariée et morte veuve sans enfants;

c. Marie-Thérèse-Louise Le Normand, née à Orbec, le 7 janvier 1770, élevée à Saint-Cyr, morte sans alliance;

2°. Louis-Claude, dont l'article suit;

3°. Marie-Aimée-Dorothée Le Normand, née à Orbec, le 20 mai 1740, morte jeune.

XI. Louis-Claude Le Normand, *chevalier de Bretteville*, né à Orbec, le 11 février 1744; entra, en 1759, enseigne au régiment de Belsunce, infanterie; fit, avec ce régiment, qui porta depuis le nom de Rougé, les campagnes de 1759, 1760 et 1761 en Allemagne, et, en 1762, la campagne d'observation sur les côtes de Dunkerque; se trouva, en 1759, à la bataille de Minden; à la défense de Cassel, pendant l'hiver de 1760 à 1761; servit à la journée meurtrière de Filinghausen, en 1761; continua de servir dans le même corps, qui prit au dédoublement le nom de Flandre, y fut fait capitaine, en 1775; passa, en 1778, capitaine à la suite de l'infanterie, et fut capitaine de remplacement au régiment de Beaujolais jusqu'à l'époque de la révolution. Il avait été créé, en 1786, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. En 1791, il se rendit auprès de LL. AA. RR., frères du roi Louis XVI, à Coblentz, où il fut chargé de différentes commissions; fit, sous les ordres des princes, la campagne de 1792, en qualité de lieutenant-colonel du régiment de Wittgenstein. Après la réforme de ce corps, il fut envoyé, avec M. le comte de Lowendal, par LL. AA. RR. et M. le maréchal duc de Broglie, dans la Vendée. Il passa par l'Angleterre, où il fut embarqué sur la flotte de mylord Moyra. Il servit sous ses ordres jusqu'en 1795; passa à cette époque avec sa famille en Danemark; entra au service de cette puissance, y fut fait

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

colonel en 1804; obtint, cette même année, du roi Christiern VII un diplôme de noblesse héréditaire pour lui et ses enfants, et fut fait général-major en 1814. Rentré en France, en 1816, S. M. Louis XVIII lui a conféré le grade de maréchal-de-camp. Il a épousé, en 1773, demoiselle Catherine-Thérèse-Vedastine *Vandendriesch*, fille de Jacques Vandendriesch, officier de maréchaussée, et de demoiselle Marie-Anne Coolne. De ce mariage sont issus :

1°. Julien-Charles Nestor, qui suit;
2°. Louis Le Normand, chevalier de Bretteville, capitaine dans le régiment de Jutland, ancien chevalier d'honneur de LL. AA. SS les ducs de Holstein-Augustenbourg, aujourd'hui gentilshommes de la chambre de S. M. danoise, et chevaliers des ordres de Danebrok;
3°. Charles-Eugène Le Normand de Bretteville, naturalisé Danois, marié, en 1808, avec Amélie-Justine *Ritter*, fille de Godefrid Ritter, officier au service de Prusse, et d'Ernestine Heiss. De ce mariage sont issus :
   a. Édouard Le Normand de Bretteville, né le 3 mai 1813;
   b. Emma, née en 1809;
   c. Caroline, née en 1811;
   d. Louise-Corine, née en 1814;
   e. Amalia-Eugénie, née en 1817;
   f. Henriette-Vedastine, née en 1820;
4°. Louise-Alexandrine-Aimée-Vedastine Le Normand de Bretteville, épouse de Christophe *Malthe*, bailli en Norwège;
5°. Sophie, morte jeune;
6°. Louise-Joséphine, dame d'honneur de la princesse Guillaume de Hesse, princesse de Danemark;
7°. Sophie-Lucie, morte jeune.

XII. Julien-Charles-Nestor Le Normand de Bretteville, né le 16 juillet 1777, fit ses preuves par-devant M. d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France, le 6 mai 1786, et fut élevé à l'école royale militaire. Il a émigré avec son père, en 1791, est passé avec lui en Au-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gleterre et de là en Danemark. Il est aujourd'hui major du corps militaire des ingénieurs des ponts et chaussées de Danemark. Il a épousé, en 1804, Marie *Niels*. De ce mariage sont issus :

1°. Louis Le Normand de Bretteville, né en 1805, élève de l'artillerie danoise;
2°. Christian-Frédéric, née en 1807;
3°. Charles-Julien, né en 1809;
4°. Pierre-Alexandre, né en 1811;
5°. Christophe-Eugène-Nestor, né en 1813;
6°. Conrard-Edouardt-Sophie, né en 1815;
7°. Rodolphe-Henri, né en 1819;
8°. Joséphine-Caroline-Marie, chanoinesse de Gissenfeld, née en 1804;
9°. Emma-Claudine-Vedastine, née en 1817.

SIEURS DE TRASSEPIED.

V. Michel Le Normand, écuyer, sieur de Trassepied, cinquième fils de Guillaume Le Normand, écuyer, sieur de Raynes et de Magny-le-Freulle, et de demoiselle Marie Guyon, est mentionné dans l'arrêt de la cour des aides de Normandie, du 3 juillet 1593, et dans celui du 11 février 1606. Il avait épousé, par traité du 25 novembre 1565, Olive *de Vieux* (1), de laquelle il eut un fils, qui suit :

VI. Abraham Le Normand, écuyer, sieur de Trassepied, fut maintenu dans son ancienne extraction noble, par arrêt de la cour des aides de Normandie, du 11 février 1606, contradictoirement rendu contre les habitants de la paroisse de Gouvis. Il avait épousé, par traité du 2 février 1603, demoiselle Philippine *de Clacy* (2), dont il eut :

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. N.... Le Normand, demoiselle.

---

(1) *De Vieux :* Burelé d'argent et d'azur; à l'aigle de gueules, brochante sur le tout.

(2) *De Clacy :* De gueules, à trois pals échiquetés d'argent et d'azur de deux tires; au chef de gueules.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VII. Pierre Le Normand, écuyer, sieur de Trassepied, épousa demoiselle Marie *de Louis* (1), qui, selon un mémoire domestique, lui donna quatre fils :

1°. Gaspard Le Normand ;
2°. Jean-Louis Le Normand ;
3°. Pierre-Jean Le Normand ;
4°. Robert Le Normand.

SIEURS DE BOSSY ET DU TERTRE.

IV. Pierre Le Normand, Ier du nom, écuyer, sieur de Bossy, second fils de Robert Le Normand, écuyer, et de demoiselle Jeanne du Bourg, partagea les successions paternelle et maternelle avec Guillaume Le Normand, écuyer, sieur de Raynes et de Trassepied, son frère aîné, le 27 septembre 1528, et s'allia avec Catherine *de Fleury* (2), qui était veuve de lui, lorsqu'elle acheta deux pièces de terre, par contrat passé devant les tabellions de Falaise, le 25 octobre 1549. Ils laissèrent un fils qui suit.

V. Jacques Le Normand, écuyer, sieur de Bossy et du Tertre, passa contrat, au nom de demoiselle Catherine de Fleury, sa mère, veuve de Pierre Le Normand, le 24 avril 1551, pour une pièce de terre, sise en la paroisse de Cesny. Il rendit aveu, le 16 mai 1561, à messire Charles de Harcourt, baron de la Motte, pour les terres qu'il possédait dans la mouvance de cette baronnie, et stipula encore pour sa mère dans un accord passé devant les tabellions de Falaise, le 21 août 1583. Il mourut au mois de septembre 1584. Il avait épousé demoiselle Blanche *le Gardeur* (3), qui, par acte du 22 septembre 1584, fut élue tutrice de leurs enfants, savoir :

---

(1) *De Louis :* D'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre aiglettes au vol abaissé du même.

(2) *De Fleury :* D'azur, à la croix ancrée d'argent.

(3) *Le Gardeur :* De gueules, au lion d'argent, tenant une croix de calvaire recroisettée d'or.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Pierre II, qui suit;

2°. François Le Normand, écuyer, sieur de Rochef, déclaré majeur avec Pierre, son frère aîné, par sentence du lieutenant-général du bailli de Caen, pour le siége de Falaise, en date du 7 novembre 1590. Il se maria, et ne laissa qu'une fille;

3°. René Le Normand, écuyer, qui resta sous la tutelle de sa mère, quand on émancipa ses deux frères aînés. Il mourut sans alliance.

VI. Pierre Le Normand, IIe du nom, écuyer, sieur du Tertre, eut injonction, avec François Le Normand, sieur de Rochefort, son frère, et Blanche le Gardeur, leur mère, en qualité de tutrice de René Le Normand, leur frère puîné, de Jean Le Normand, écuyer, sieur de Bretteville-le-Rabet, pour, de concert, prouver leur noblesse; et sur cette preuve, remontée à Jean Le Normand, écuyer, vivant en 1470, ils furent maintenus dans leur ancienne extraction, par arrêt de la cour des aides de Normandie, du 3 juillet 1593. Il avait épousé demoiselle Marie *de Guerpel* (1), qui le rendit père de:

1°. André Le Normand, écuyer, sieur du Tertre, qui s'allia avec demoiselle Susanne *Assire*, et mourut sans enfants:

2°. Guillaume Le Normand, écuyer, sieur du Bois-le-Tertre, marié avec demoiselle Charlotte *Assire*, mort sans postérité après son frère.

Armes: D'argent, au chevron de sinople, accompagné en chef de deux croissants du même émail, et en pointe d'une tête de maure de sable, tortillée d'argent. Couronne de marquis.

---

(1) *De Guerpel:* D'or, à la croix ancrée de gueules, cantonnée de quatre molettes de sable.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

O

D'ORLAN DE POLIGNAC, en Guienne; famille ancienne, originaire de Langnedoc, distinguée par ses services militaires et ses alliances. Antoine, comte d'Orlan de Poliguac, son chef actuel, a fait au cabinet du St.-Esprit, par-devant M. Chérin fils, généalogiste des Ordres du roi, au mois de juin 1789, les preuves pour être admis à l'honneur de monter dans les carrosses de S. M. et de la suivre à la chasse. C'est d'après ces preuves qu'on donnera ici la généalogie de cette famille.

Pierre D'ORLAN, homme d'armes, au service du roi Philippe de Valois, servait en cette qualité contre les Anglais, en 1338, 1339, 1340 et 1341, sous Jean, roi de Bohême. Il paraît avoir été l'aïeul de Pierre Ier, qui suit:

I. Pierre D'ORLAN, Ier du nom, damoiseau, seigneur du lieu ou bastide de Moyau, et co-seigneur de Sereipau, habitant de Narbonne, rendit hommage, le 16 juin 1396, à l'abbaye de la Grasse, au diocèse de Carcassonne, pour la bastide de Moyau, qu'il possédait du chef de sa femme; passa un accord conjointement avec Hugues et Pierre, ses fils, le 1er mai 1456; transigea, le 6 décembre 1458, et ne vivait plus le 7 mai 1479. Il avait épousé noble Marguerite de *Saint-Just*, fille de noble Bernard de Saint-Just, damoiseau de Narbonne. Leurs enfants furent:

1°. Hugues d'Orlan, lequel passa un accord, conjointement avec son père et Pierre, son frère, le 1er mai 1456, et dont le sort est inconnu;
2°. Pierre II, qui continue la descendance.

II. Pierre D'ORLAN, IIe du nom, écuyer, seigneur de Moyau et co-seigneur de Sereipau, fut présent à une transaction passée par son père, le 6 décembre 1458; transigea lui-même, le 7 mai 1479; obtint, le 10 mai 1484, du lieutenant du prieur de Saint-Gilles des lettres confirmatives d'un accord qu'il avait passé au sujet de la seigneurie de Sereipau; assista, avec Philippe, son

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fils, au contrat de mariage de Louise, sa fille, du 23 janvier 1486; fit hommage de la moitié de la seigneurie de Sereipau, le 10 juin 1489, et testa le 5 juin 1472. Il laissa de noble Marquise, son épouse :

hilippe d'Orlan, seigneur de Moyau, viguier de Pérignan, lequel assista, avec son père, au contrat de mariage de Louise, sa sœur, du 23 janvier 1486; fut institué héritier universel par le testament du même, son père, du 5 juin 1492; passa un accord sur l'exécution de ce testament, avec Durand, son frère, du consentement et avec l'intervention de leur mère, le 27 janvier 1500; fut retenu au service du sire d'Albret, aux gages de 200 francs, par brevet du 22 septembre 1502; donna quittance au même Durand, son frère, le 10 août 1510; testa le pénultième jour de juillet 1519, et ne vivait plus le 7 mai 1524. Il avait épousé Agnès *Costa*, dont il eut :

a. Andrien, *aliàs*, André d'Orlan, lequel fut institué héritier universel par le testament de son père, du pénultième jour de juillet 1519;

b. Marie d'Orlan, mariée, avant 1519, avec noble Gaillard *de Voisins*, seigneur de Mossolens et autres lieux;

c. Jeanne d'Orlan, également mariée, avant 1519, avec noble Étienne *de Pelet*, écuyer, seigneur de la Vérune, fils de Pons Pelet, seigneur de la Vérune, et d'Alix de Guers. Elle eut en dot 3000 livres, et était veuve en 1536;

2°. Durand, qui continue la postérité;

3°. Louise d'Orlan, mariée, par contrat du 23 janvier 1486, avec noble homme Bernardin *de Montredon*, seigneur de Gualxarès, *aliàs*, Gasparets;

4°. Agnès d'Orlan, } dont les alliances sont inconnues.
5°. Marie d'Orlan, }

III. Durand D'ORLAN, écuyer, seigneur de Polignac,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au diocèse d'Auch, habitant de Pérignan, passa un accord sur l'exécution du testament de son père, du 5 juin 1492, avec Philippe, son frère aîné, le 27 janvier 1500; lui donna quittance, le 10 août suivant; passa une transaction avec Marie et Jeanne d'Orlan, ses nièces, le 12 juin 1524; assista avec sa femme aux pactes de mariage de Guillaume, son fils, du 14 avril 1531, et lui donna, aussi avec elle, une procuration, le 4 novembre 1539, pour rendre hommage au roi. Il avait épousé, par contrat du 16 septembre 1510, noble demoiselle Bertrande *de Crebansière*, aliàs *de Crabensère*.

IV. Guillaume D'ORLAN, écuyer, seigneur de Paulignan et de Pouypetit, reçut une lettre de M. de Montluc, en date du 4 mars 1526, dans laquelle celui-ci le qualifie son cousin; transigea, le 14 mai 1536, avec Guillaume Pelet, au nom et comme procureur fondé de Jeanne d'Orlan, veuve d'Étienne Pelet, seigneur de la Vérune, sur la succession de Philippe d'Orlan, leur aïeul; émancipa Fris, son fils, par acte du 13 août 1537, et fit hommage au roi avec serment de fidélité, le 2 mai 1540, comme fondé de la procuration de ses père et mère, du 4 novembre précédent. Il avait épousé, par contrat du 1er avril 1531, noble Marguerite *du Bousquet*, qui le rendit père de :

1°. Guillaume d'Orsan, vivant le 14 mai 1536;
2°. Fris, *aliàs* Frix, qui continue la descendance.

V. Fris, *aliàs* Frix D'ORLAN, sieur de Pouypetit, Paulignan, et autres lieux, émancipé par son père, le 13 août 1537, eut la charge de capitaine d'une compagnie de 300 hommes de pied, le 14 janvier 1560; reçut diverses commissions relatives à plusieurs opérations militaires, les 17 septembre 1566, 11 mars 1574, 15 mars 1576 et 14 août 1577, et ne vivait plus lors d'une transaction passée sur le partage de sa succession, par Jean, son fils, le 3 octobre 1617. Il avait épousé, le 29 mai 1570, demoiselle du Bouzet, dame *du Boutet*, qui le rendit père de Jean, qui suit :

VI. Jean D'ORLAN, écuyer, seigneur de Poypetit, *aliàs*, Pouypetit et du Boutet, transigea sur le partage

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la succesison de son père, en qualité de son héritier, le 3 octobre 1617; constitua une dot à Jeanne, sa fille, religieuse carmelite, le 8 février 1647; autorisa Jean-Charles, son fils, en ses articles de mariage, du 17 septembre 1648, et dans la reconnaissance des mêmes articles, du 13 juillet 1649; reçut une lettre de M. Descavaux, lieutenant-général de Condom, le 12 février 1651, pour se trouver à l'assemblée qui devait avoir lieu pour la nomination des députés de la noblesse aux états-généraux, et servit parmi les gentilshommes commandés par le marquis de Fimarcon, au siége de Salces, avant le 1er avril 1658. Il avait épousé, par contrat du 19 mars 1623, noble demoiselle Jeanne *de Seysses*, fille de noble Fabien de Seysses, sieur de Sirac, et de demoiselle Louise d'Esparbès. Leurs enfants furent :

1°. François d'Orlan, lequel vivait en 1666;
2°. Bertrand d'Orlan, sieur de Polignac, major d'infanterie;
3°. Jean-Charles, qui suit;
4°. Jeanne d'Orlan, religieuse carmelite à Lectoure.

VII. Jean-Charles D'ORLAN, écuyer, seigneur de Poypetit, *aliàs*, de Pouypetit, fut nommé capitaine d'une compagnie au régiment de Boisse, par commission du 26 avril 1646, et obtint en cette qualité un passe-port de M. le comte d'Harcourt, pour lui et pour le sieur de Polignac, son lieutenant, le 9 mars 1647; obtint une autre commission du roi pour une compagnie au régiment du duc d'Anjou, le 9 juillet suivant; fut déchargé *comme noble*, par jugement de la chambre souveraine des francs-fiefs, établie à Toulouse, du 28 août suivant, d'une taxe de 250 livres, à laquelle il avait été imposé par cette chambre; fit le dénombrement de ses biens nobles, le 29 mars 1658; produisit ses titres de noblesse, tant pour lui que pour François, son frère, devant M. Dupuy, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, qui lui en donna acte, le 1er septembre 1666: ce qui fut ensuite confirmé par l'intendant même. Il mourut avant le 7 octobre 1684. Il avait épousé, par acte du 13 septembre 1648, demoiselle Serène, *aliàs*, Seraine *de Mellet*, dont il eut :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Jean d'Orlan, seigneur de Pouypetit, aide-major exempt des gardes-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg, lequel transigea avec sa mère, le 8 avril 1693, et dont la veuve fut maintenue dans la qualité de noble, conjointement avec leurs enfants et Antoine d'Orlan leur frère et beau-frère, par jugement de M. Laugeois, intendant de Montauban, du 29 mai 1715. De demoiselle Marquise *de Testas*, son épouse, il a eu :

a. Joseph d'Orlan, baptisé le 9 mai 1695, auteur de la branche aînée;

b. Antoine d'Orlan, baptisé le 26 janvier 1698; ils furent maintenus tous deux en leur noblesse, avec leur mère, le 29 mai 1715;

2°. Antoine I, dont l'article suit;

3°. François d'Orlan, dont le sort est inconnu.

VIII. Antoine D'ORLAN, Ier du nom, écuyer, sieur de Pouypetit et seigneur de Polignac, habitant de la ville de Condom, fut maintenu en la qualité de noble, conjointement avec demoiselle marquise de Testas, veuve de Jean, son frère aîné, et avec Joseph et Antoine, leurs enfants, par jugement de M. Laugeois, intendant de Montauban, du 29 mai 1715, et assista, avec demoiselle Marie du Barry, sa seconde femme, aux articles du mariage de Jean-Baptiste, leur fils, du 2 mai 1741. Il avait épousé : 1°, par contrat du 14 août 1704, Marie *d'Escanau*, dont il n'eut pas d'enfants; 2°, par contrat du 30 août 1709, Marie *du Barry*, veuve de noble Henri de La Roche, sieur de Foussevial, et fille de Jean du Barry, sieur de la Pasquère, et de demoiselle Anne Descamps. Il en eut :

Jean-Baptiste d'Orlan, qui suit.

IX. Jean-Baptiste D'ORLAN, écuyer, seigneur de Polignac, né le 7 juillet 1712, fut baptisé, le même jour, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Condom, et ne vivait plus dès avant le 15 février 1758. Il avait épousé, par articles du 2 mai 1741, noble demoiselle Serène *Saint-Germe-d'Arconques*, fille de M.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

André Saint-Germe-d'Arconques, seigneur direct d'Estrepony et de demoiselle Marthe Laverny. De ce mariage sont issus :

1°. Antoine d'Orlan, chevalier, dont on va parler;
2°. Jeanne d'Orlan de Polignac.

X. Antoine, comte D'ORLAN DE POLIGNAC, IIe du nom, chevalier, né le 21 février 1742, et baptisé le même jour, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de cette ville ; a obtenu un certificat de noblesse pour son admission aux chevau-légers, le 22 mars 1758 ; a été reçu dans cette compagnie par brevet du 17 septembre 1762; a consenti un contrat de vente, le 8 janvier 1775; a obtenu une commission pour tenir rang de capitaine de cavalerie, le 13 novembre 1782; et a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à la fin de l'année 1785. Le roi lui a donné le titre de comte en 1792, et le brevet de colonel, le 24 août 1814; il a été retraité la même année. Il a fait la campagne de 1792, dans les chevau-légers, en qualité de brigadier, et ensuite dans le cadre de M. d'Anonville. Il a épousé, par contrat du 23 novembre 1767, Marie-Françoise d'*Aston*, fille de M. Odel d'Aston, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, et lieutenant, pour S. M., de l'hôtel royal des Invalides, mort maréchal-de-camp en 1788, et de demoiselle Marie-Claire de Caucabanes de Beaudignan. De ce mariage sont issus :

1°. Jean d'Orlan de Polignac, lequel a été parrain de Marie-Alexandre d'Orlan, son frère, le 2 mars 1773, et qui a fait la campagne de 1792, dans la première compagnie noble d'ordonnance, est entré cadet dans le régiment de Choiseul (hussards), chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, et pensionnaire du roi ;
2°. Marie-Alexandre d'Orlan de Polignac, né le 28 février 1775. Il a fait six campagnes à l'armée de Condé; a été blessé en 1796, au front, d'un coup de feu, et est actuellement pensionné du roi. Il a épousé mademoiselle *Ferbat*, dont il a :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

a. Antoinette d'Orlan de Polignac;
b. Hélène d'Orlan de Polignac;

3°. Grace d'Orlan de Polignac;
4°. Angélique d'Orlan de Polignac;
5°. Zoé d'Orlan de Polignac.

Armes : D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 lunels ou croissants d'argent.

ORLÉANS, *royaume*, puis *duché-pairie*. Lorsque César conquit les Gaules, l'Orléanais faisait partie du pays des Carnutes. Ce fut l'empereur Aurélien (mort en 275) qui donna son nom à la ville d'Orléans. Après y avoir fait des augmentations considérables et de nombreux embellissements, il la détacha des Carnutes, et en fit le chef-lieu d'un peuple particulier, connu après sous le nom d'*Aureliani* ou *Aurelianenses*. Ce pays faisait partie de la quatrième Lyonnaise sous Honorius. L'Orléanais fut un des pays de la Gaule qui restèrent le plus long-temps sous la domination des Romains. Clovis s'en rendit maître en 486, après la défaite du patrice Siagrius. Clodomir, IIe fils de Clovis, eut en partage quinze pays ou provinces de la monarchie, qu'il gouverna sous la dénomination du royaume d'Orléans. Il mourut en 524, laissant trois fils; deux furent massacrés, l'an 532, par Clotaire, roi de Soissons, leur oncle. Le troisième, Clodoalde, échappé à sa fureur, se fait raser et prend l'habit monastique (1). Childebert I et Clotaire se partagent le royaume d'Orléans. En 561, après la mort de Clotaire, qui était devenu maître de toute la monarchie française, Gontran, son second fils, eut les royaumes d'Orléans et de Bourgogne. Ce dernier étant mort sans laisser d'enfants mâles, en 593, son neveu, Childebert II, roi d'Austrasie, lui succéda aux termes de son testament. Après la mort de Sigebert II, l'an 656, l'Orléanais fut incorporé au royaume de Neustrie. Vers la fin de la seconde race, les gouverneurs s'étant approprié leurs gouvernements, l'Orléanais échut à Hugues le Grand. Il fut réuni à la couronne en 987,

(1) C'est le même dont l'église honore la mémoire sous le nom de saint Cloud.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lors de l'avénement de Hugues Capet, son fils. Orléans fut érigé en *duché-pairie*, par lettres du roi Philippe VI, du 16 avril 1344, pour Philippe de France, son fils. Cette pairie s'éteignit en 1375, par la mort, sans enfants légitimes, de Philippe de France. Par lettres du 4 juin 1392, le duché d'Orléans fut donné à Louis de France, fils du roi Charles V, pour le tenir en pairie, en échange du duché de Touraine; et il fut réuni à la couronne, en 1497, lorsque Louis XII, duc d'Orléans, petit-fils de Louis de France, monta sur le trône. Orléans fit partie du riche apanage que François Ier donna, par lettres du 12 juin 1540, à Charles de France, son troisième fils, qui mourut sans alliance en 1545. Orléans et le comté de Gien furent donnés à titre de douaire à Catherine de Médicis, en 1569. Ce duché-pairie fut concédé avec le duché de Chartres et le comté de Blois, à Gaston-Jean-Baptiste de France, frère du roi Louis XIII, pour son apanage, et pour être tenu en pairie, par lettres du mois de juillet 1626; enfin, ce prince étant mort sans enfants mâles, en 1660, le duché d'Orléans, et ceux de Chartres et de Valois, devinrent l'apanage de Philippe de France, frère de Louis XIV, pour les tenir en pairie, en vertu de lettres du mois de mars 1661, registrées le 10 mai de la même année.

P

PARIS. Clovis, après avoir conquis les vastes états des Visigoths dans les Gaules, en 507, arriva à Paris, dont il fit le siége de son empire. Childebert, l'un de ses fils, eut en partage, en 511, une portion de la France, sous le titre de royaume de Paris. Caribert, son neveu, l'eut en partage après la mort de Clotaire, en 561. Dès le 6e siècle, Paris était gouverné, au nom des rois Francs, par des préfets; puis il le fut par des comtes et des vicomtes, qui la plupart étaient maires du palais. Le premier préfet de Paris que l'histoire fasse connaître, est Mommole, qui ayant conspiré, l'an 582, contre Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, fut mis à mort par ordre de ce prince, en 586. Hugues Capet réunit le comté de Paris à la couronne, à son avénement au trône de France, l'an 987.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PAYEN DE LA BACQUIERE, en Artois. Pierre Payen, seigneur de Bellacourt, et d'Hauteclocque, avocat fiscal du conseil d'Artois; Paris Payen, son fils, seigneur des comtes, juge de fait de la noblesse de cette province, et Pontus Payen, seigneur des Essars, furent maintenus dans leur noblesse, par lettres de Philippe II, roi d'Espagne, du 19 mai 1582.

Armes : D'or, à l'aigle de sinople, becquée et membrée de gueules; au franc canton de gueules, chargé de trois bandes de vair.

PERCHE, *comté*. Le pays du Perche, situé entre le Vendômois, le Dunois, le Maine et la Normandie, habité du temps de César par les *Essui*, les *Cenomani* et les *Carnutes*, était compris sous Honorius, en partie, dans la Lyonnaise troisième, et en partie dans la Lyonnaise seconde. Les Francs, devenus maîtres du Perche, en confièrent le gouvernement à des comtés particuliers. Le plus ancien que l'on connaisse, est Agombert ou Albert, qui vivait sous le règne de Louis le Débonnaire. Les seigneurs de Bellême possédèrent une partie du Perche, avec Alençon. Guillaume Ier, comte du Perche, fils d'Yves de Bellême, seigneur d'Alençon, lui succéda au comté du Perche en 997, et mourut en 1028. Guillaume, évêque de Châlons-sur-Marne, comte du Perche, en 1217, mort le 18 janvier 1226, fut le dernier mâle de sa maison. Louis VIII réunit une partie du Perche à la couronne; et, l'an 1252, le roi saint Louis, ayant assiégé Bellême, força, par la capitulation, Jacques de Château-Gonthier, à lui céder ses prétentions sur ce comté, à la réserve de Nogent-le-Rotrou, que ce seigneur conserva, et qui passa à sa postérité.

DE PÉRIGUEUX (*de Petragoris*, ou *de Petragorio*); noble, ancienne et illustre maison, éteinte depuis plusieurs siècles, qui tire son origine de la cité de Périgueux, où elle possédait de temps immémorial trois anciens châteaux, habités par ses trois principales branches. L'un de ces châteaux était situé sur le terrain des Avènes, et en avait retenu le nom; les deux autres avaient été bâtis sur le mur d'enceinte de la cité, et reposaient sur des débris de constructions romaines.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les seigneurs de Périgueux étaient originairement les chefs de la cité de Périgueux, et ils exerçaient une grande influence sur l'administration et les affaires de cette ville. Geoffroi du Vigeois leur donne le titre de *princes*, et remarque qu'ils étaient d'une haute extraction (*alti sanguinis*); ils jouissaient de grands priviléges, dont les comtes de Périgord renouvelaient la confirmation à chaque avénement; ils avaient des droits sur le fait et exercice de la justice et de la police de la ville de Périgueux, et possédaient en fief et héréditairement un droit de viguerie sur les étrangers qui arrivaient dans cette ville, levaient cinq deniers tournois de péage, et prélevaient un droit sur celui que le comte percevait sur la monnaie, le fer et divers comestibles; ils étaient sénéchaux du comte et portaient sa bannière dans ses guerres; ils jouissaient d'un droit de péage, depuis l'église de Sainte-Marie de Vernh, jusqu'à *Peyras-Brunas;* ils avaient la propriété de la *Tour-Vieille*, et des moulins de la Gravière; et leurs mouvances s'étendaient depuis le pont de la cité jusqu'à Andrivaux.

On a souvent confondu cette maison de Périgueux avec celle des comtes de Périgord; mais, quoiqu'il soit probable qu'elle était d'origine comtale (1), il est constant qu'il n'existait aucune identité d'origine entre ces deux illustres races. La première est connue par titres dès le 11e siècle; une charte de l'abbaye de Cellefroin en Angoumois, datée du règne de Philippe I, fait men-

---

(1) L'opinion la plus vraisemblable sur l'origine de la maison de Périgueux, est celle qui la fait descendre des comtes de Périgord et d'Angoulême, qui précédèrent immédiatement le comte Wigrin. Itier, père d'Eménon fut la tige de cette race, une des plus anciennes du royaume (Voyez *l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, *tom. III, pag.* 122.) La ressemblance des noms, le rang éminent que les seigneurs de Périgueux tenaient dès les temps les plus reculés dans la capitale du Périgord, l'autorité dont ils étaient revêtus, et la considération dont ils étaient environnés parmi leurs concitoyens, la promotion aux premières dignités du chapitre, qui étaient devenues pour ainsi dire héréditaires dans leur famille, le témoignage éclatant que Geoffroi-du-Vigeois rend dans sa chronique, écrite dans le 12e siècle, à la splendeur et à l'antiquité de leur race; enfin les vieilles murailles de leurs châteaux, qui portent l'empreinte de l'architecture du 9e ou 10e siècle, et dont deux ont subsisté jusqu'à nos jours, tout atteste l'ancienneté de cette maison et la grandeur de son origine.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tion d'une dame, nommée Pétronille, qui parlant de Bernard de Périgueux, l'appelle *son seigneur* (*suus senior*). Cette maison a formé plusieurs branches, dont celle qui paraît avoir été l'aînée, a pour premier auteur connu:

PREMIÈRE BRANCHE.

Pierre I DE PÉRIGUEUX est nommé dans une charte de l'abbaye de Ligueux, avec Guillaume d'Auberoche, archidiacre de Périgueux, qui fut élevé, l'an 1104, sur le siége épiscopal de cette ville. Il est, selon les apparences, le même que Pierre de Périgueux, chevalier, dont Geoffroi du Vigeois fait mention dans sa chronique, et au sujet duquel il raconte, qu'ayant pris parti dans les querelles funestes qui divisaient les deux villes de Périgueux, il fut pris par les bourgeois du Puy-Saint-Front, et jeté dans la rivière, où il périt. Il ne laissa qu'un fils, qui suit:

Pierre II DE PÉRIGUEUX, ayant voulu venger la mort de son père, tua son principal assassin, qui s'appelait Pierre Vivote; et il fut tué à son tour traîtreusement par le fils de ce dernier. Pour mettre fin à ces funestes représailles, on ordonna un combat judiciaire, qui eut lieu entre le fils de Pierre Vivote, et un chevalier de Bergerac, nommé Pierre Vilote. Les deux champions se battirent, et le premier succomba. On ne trouve pas que Pierre de Périgueux ait laissé de postérité.

SECONDE BRANCHE.

Au commencement du même siècle, il existait à la cité, une autre branche de Périgueux, qui, ayant d'abord adopté le surnom d'Hélie, le quitta bientôt après pour prendre celui des Arènes, ou Périgueux des Arènes, qu'elle a conservé jusqu'à son extinction.

Pierre Hélie et Guillaume Hélie, son frère, firent donation à l'abbaye de Chancelade, vers l'an 1115, du droit qu'ils avaient sur les mas Ordoardenc et Montezel.

Les enfants de Pierre Hélie, furent:

1°. Pierre de Périgueux des Arènes, qui suit;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Olivier des Arènes, qui fit plusieurs dons à Chancelade, en 1153 et 1161; et eut pour femme, une dame nommée *Palaine*;

3°. Plastulfe des Arènes, auteur d'une branche qui sera rapportée ci-après.

Pierre DE PÉRIGUEUX DES ARÈNES, fit donation à l'abbaye de Dalon, en Limosin, de la dîme qui lui était due sur une vigne; et donna, l'an 1159, à celle de Chancelade, le droit qu'il avait dans la forêt de Villeneuve, et 12 deniers de cens, qu'il percevait sur la terre de La Ferrière. Il mourut la même année, et fut enterré dans la dernière de ces abbayes, laissant, entr'autres enfants:

1°. Hélie, qui suit:

2°. Pierre Hélie, chevalier, qui fit, avec Hélie de Périgueux, son frère, en 1168, une donation à l'abbaye de Chancelade;

3°. Hélie de Périgueux des Arènes, qui mourut entre 1168 et 1189, et fut enterré auprès de son père, à Chancelade;

4°. Grimoard de Périgueux, vivant en 1161.

Hélie DE PÉRIGUEUX DES ARÈNES, chevalier, donna à l'abbaye de Chancelade, entre 1168 et 1189, pour l'âme d'Hélie, son frère, 12 deniers de cens, qui lui étaient dûs sur des jardins situés entre la cité et le Puy-Saint-Front de Périgueux; il fit cette donation dans l'intérieur du mur, ou enceinte des Arènes, entre sa tour et la tour de Plastulfe, son oncle.

On trouve ensuite:

Raimond DES ARÈNES, chevalier, qui assista à une donation faite à Chancelade, entre 1205 et 1217, par Audoin de Sénillac, et qui fut un des arbitres, ou médiateurs, de l'accord fait le 6 des ides d'avril 1217, entre la cité et le Puy-Saint-Front de Périgueux.

Olivier et Hélie des Arènes, qualifiés donzels de la cité de Périgueux, sont connus par des actes de 1256, 1257 et 1269. Le premier était marié avec Philippe, fille d'Eménon de Périgueux. On ignore s'il en eut des enfants.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TROISIÈME BRANCHE.

L'autre branche de Périgueux des Arènes fut formée, vers le milieu du 12e siècle, par:

Plastulfe Ier, DES ARÈNES, qui fit quelques dons à Chancelade, en 1153 et 1161, entr'autres du droit de faire paître les troupeaux de l'abbaye dans la forêt de Fouillouse. Il vivait encore en 1180; et laissa de Pétronille, sa femme, mère d'Hélie de Saint-Astier, qu'elle avait eu d'un premier mariage:

1°. Plastulfe II, qui suit;
2°. Bernard des Arènes, *dit* Chapairo;
3°. N..... des Arènes, femme de Ramnulfe *d'Angoulême*, frère de Gérald;
4°. Pétronille des Arènes, non mariée en 1180.

Plastulfe II DES ARÈNES, chevalier, confirma, en 1180, les donations faites par Plastulfe I, son père, à l'abbaye de Chancelade; et lui donna, entre 1205 et 1217, une terre, située près de Puyferrat, et 4 sextiers de *méture rendable*, et 4 *sextiers de vin*, à prendre sur la dixme de la paroisse de Marsac.

Un autre Plastulfe donzel, scella de son sceau, avec Itier de Périgueux et Pierre de Sernhac, chevaliers, et Hélie de Périgueux, Olivier des Arènes et Foucaud de Jaufre, donzels, un acte de l'hôtel de ville de Périgueux, du dimanche avant l'Épiphanie 1269 (v. st). Il est peut-être le même que messire Plastulfe, consul de la cité de Périgueux, en 1292.

On trouve ensuite:

Aymeric *Plastulfe*, ou *Plastolf*, qui, étant âgé de 80 ans, déposa dans une enquête faite, en 1305, à la demande d'Archambaud et de Boson, fils du comte de Périgord.

Hélie de PLASTULFE (*de Plastolf*), donzel, est nommé dans un acte du dimanche, après *Dilexi* 1334 (v. st), avec Béatrix *de Barrière*, sa femme, fille de feu Guillaume de Barrière, chevalier.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

QUATRIÈME BRANCHE.

Une autre branche, qui s'est subdivisée en deux rameaux, et dont sont sortis les derniers seigneurs du nom de Périgueux, a eu pour chef, vers l'an 1100:

Eménon DE PÉRIGUEUX, Ier du nom, qui est rappelé, ainsi que Pierre de Périgueux, son frère, et Gitburge, sa sœur, dans une donation faite à Chancelade, vers l'an 1115, par ses fils, qui y sont nommés dans l'ordre suivant:

1°. Itier, qui suit:
2°. Pierre de Périgueux, lequel donna, avec Lambert, son frère, aux religieux de Chancelade, entre 1129 et 1143, deux portions de terre, près de Molières, et leur accorda le droit de faire paître leurs troupeaux dans ses propriétés, et de prendre dans ses forêts, le bois dont ils pourraient avoir besoin pour la construction de leurs bâtiments : en reconnaissance de ces bienfaits, les religieux l'associèrent, ainsi que son frère, à leurs prières, aumônes, et autres bonnes œuvres, et promirent de célébrer chaque année, un anniversaire pour Eménon, Pierre, et Gitburge de Périgueux, et toute leur parenté;
3°. Lambert de Périgueux,
4°. Eménon de Périgueux, } dont le sort est ignoré.

Dans le même temps vivait Guillaume de Périgueux, chapelain de Notre-Dame de Saintes, nommé dans un acte de l'an 1133.

Itier I DE PÉRIGUEUX, donna, avec ses frères, à l'abbaye de Chancelade, vers l'an 1115, la viguerie, et tout le droit qu'il avait sur les mas d'Ordoardenc et de Montezel; il intervint dans des chartes de donations faites à la même abbaye par les comtes de Périgord, Aldebert et Rudel; et confirma, entre 1129 et 1143, celles que lui avaient faites Pierre et Lambert de Périgueux, ses frè-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

res. Il est probable que c'est de lui, ou de Pierre, son frère, que sont issus les enfants suivants :

1°. Eménon II, qui suit ;
2°. Lambert de Périgueux, père d'Itier, suivant une charte de Chancelade, passée entre les années 1208 et 1217, en présence de Raimond de Castelnau, qui avait été évêque de Périgueux; Lambert eut un autre fils, nommé Eblon, dont on ignore le sort ;
3°. Itier de Périgueux, doyen du chapitre de Saint-Étienne de Périgueux, en 1161 ;
4°. Lambert de Périgueux, archi-diacre de l'église de Périgueux, en 1203 ; il avait ordonné sa sépulture en l'abbaye de Chancelade, dans la dernière maladie, dont il mourut, entre 1205 et 1208 ;
5°. Pierre de Périgueux, moine de Saint-Victor à Paris, en 1172, peut avoir été frère des précédents.

Emes, ou Eménon II de Périgueux, est dit frère de Lambert, dans une donation qu'il fit à Chancelade, en 1161, vis-à-vis le monastère de Saint-Étienne ; en présence de Foucaud de Jaufre, et de Pierre de Maleguise, chevaliers de la cité, de Guillaume de Jaufre, archi-diacre de Périgueux, et autres. Il se rendit garant, avec Hélie Vigier, son gendre, d'une donation que Séguin de Bellet, d'Auberoche, et ses frères firent au monastère de Chancelade, vers l'an 1180, de ce qu'ils avaient au mas de Villac, en présence de Boson d'Abzac, d'Hélie de la Roche, d'Audoïn de Sénillac, et d'Hélie de Laurière, chevaliers ; fut présent, avec Itier de Périgueux et Raimond de Jaufre, à la donation qu'Hélie V, comte de Périgord, fit au chapitre de Saint-Front, en 1186 ; et donna, avec Hélie, son fils, aux religieux de Chancelade, entre 1189 et 1205, le droit qu'il avait au lieu de la Terrassonie, et une terre près du pont de Beauronne. Ses enfants furent :

1°. Hélie, qui suit ;
2°. Éménon de Périgueux, religieux à Chancelade, vers l'an 1200 ; il était diacre, en 1212 ;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. Pierre de Périgueux, religieux au même lieu, entre 1205 et 1217;

4°. Itier de Périgueux, écolâtre, ou maître des écoles du chapitre de Périgueux, en 1219, puis doyen de la cathédrale, depuis 1224 jusqu'en 1247;

5°. Lambert de Périgueux, chanoine de la même église, en 1219, et archi-diacre, en 1226;

6°. Marie de Périgueux, femme d'Hélie *Vigier*, viguier du Puy-Saint-Front.

Hélie I, DE PÉRIGUEUX, chevalier, fit, de concert avec Emes, son père, une donation au monastère de Chancelade, entre 1189 et 1205, lorsqu'Éménon, son frère, y prit l'habit religieux, et fut présent, avec la qualité de chevalier, à celle qu'Archambaud I, comte de Périgord, étant à l'extrémité, fit par son testament à la même maison, en 1212. Il est probable qu'il eut pour enfants :

1°. Éménon III, de Périgueux, nommé le premier dans la charte de confirmation des priviléges de la maison de Périgueux, de l'an 1226; mais n'est placé qu'au second rang, dans une charte de 1244; ainsi, il n'est pas certain qu'il fût l'aîné. Il engagea, avec ses enfants (qu'il ne nomme pas), à Aimeri de Longa, abbé d'Aubeterre, un droit de dîme, qui appartenait au chapitre de Périgueux, et que le chapitre céda, par acte du lundi avant la fête de Saint-Laurent 1272, à Archambaud III, comte de Périgord, qui en avait fait le rachat. On ignore la date de la mort d'Éménon; mais il paraît qu'il ne vivait plus en 1256, et qu'il avait laissé, entr'autres enfants :

a. Itier de Périgueux, dont on ignore la destinée;

b. Philippe de Périgueux, femme, en 1256, d'Olivier *de Périgueux des Arènes*.

2°. Itier de Périgueux, connu par des actes des années 1226, 1227, 1235 et 1244. Il fut père d'Itier et de Lambert de Périgueux;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. Hélie de Périgueux, mort avant l'an 1247. Il avait un fils, nommé Itier;

4°. Pierre de Périgueux, damoiseau, mentionné dans des actes de 1226, 1232 et 1241.

Nota. Ces quatre seigneurs de Périgueux, qu'on présume avoir été frères, quoique cela ne soit pas énoncé littéralement dans les actes qui les concernent, obtinrent, l'an 1226, d'Archambaud II, comte de Périgord, la confirmation des franchises et priviléges dont eux et leurs ancêtres avaient joui de tout temps; la charte, qui fut dressée à ce sujet, porte la souscription de 16 chevaliers, qui s'en rendirent cautions, et elle fut rédigée dans le cloître de l'église cathédrale de Saint-Étienne, en présence du maire du Puy-Saint-Front, et des principaux dignitaires du chapitre, entre lesquels sont nommés Itier de Périgueux, doyen, et Lambert de Périgueux, archi-diacre.

Il n'est pas aisé de déterminer avec certitude, duquel de ces quatre seigneurs était issu Itier, qui suit, lequel est considéré comme l'auteur de la dernière branche de la maison de Périgueux.

CINQUIÈME ET DERNIÈRE BRANCHE.

Itier II DE PÉRIGUEUX, chevalier, est nommé, avec son père (Itier ou Hélie), dans une charte d'Hélie VII, comte de Périgord, de l'an 1244, portant établissement d'un port sur la rivière de l'Isle, avec le règlement des droits de péage, et le tarif pour chaque espèce de marchandises. Cette charte, rédigée dans l'idiome du pays, fut souscrite par 14 chevaliers et 8 sergents. On remarque, parmi les premiers, trois chevaliers de la maison de Périgueux, portant le même prénom, savoir, Itier de Périgueux, fils d'Itier, Itier de Périgueux, fils d'Éménon, et Itier de Périgueux, fils d'Hélie.

Itier de Périgueux fut présent, avec la qualité de chevalier, au traité de famille, conclu, au mois de janvier 1245 (v. st.), entre Hélie VII, comte de Périgord, et Boson, seigneur de Grignols. Il se rendit caution, en 1247, avec Itier de Périgueux, l'aîné, Guy de Tessières et Gerald de Malayoles, chevaliers, d'une somme

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de 400 livres, pour le même comte, et il fit de même, en 1249, pour une somme de 500 sols, en faveur d'Eblon de Saint-Astier. Il vivait encore le dimanche avant la fête de l'Épiphanie 1269 (v. st.), père de plusieurs enfants, nés du mariage qu'il avait contracté, avant l'an 1246, avec N...., nièce de G. *de Malemort*, issue d'une ancienne et illustre race du Limosin. Ses enfants furent, entr'autres :

1°. Hélie II, qui suit;
2°. Pierre de Périgueux, qui était chargé de la curatelle de Lambert de Périgueux, son neveu, en 1277;
3°. Fortanier de Périgueux, archi-diacre de l'église cathédrale de Périgueux, en 1277 et 1292;
4°. Lambert de Périgueux, archi-diacre de la même église, en 1302;
5°. N.... de Périgueux, mariée à Guy *Begon*, chevalier.

Hélie II de Périgueux, chevalier, est rappelé avec cette qualité dans divers actes passés par Hélie son fils, et il ne vivait plus en 1277. Il avait épousé une dame, nommée *Guilleme* ou *Guillemette*, qu'on croit fille du seigneur *de Grignols*, de la maison de Talleyrand, laquelle, étant remariée à Vital *de Filartigue*, chevalier de la province d'Agénois, assista au contrat de mariage de Lambert de Périgueux, son fils, et lui donna, entr'autres choses, 100 sous de rente qu'elle percevait sur la terre d'Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols. Les enfants issus de ce mariage sont :

1°. Pierre de Périgueux, dont l'article viendra après ceux de ses frères puînés;
2°. Hélie de Périgueux, donzel, nommé le mardi après les Rameaux, 1280 (v. st.), un des arbitres du différent élevé entre Bernard et autre Bernard de Beauville, frères, et Pierre de Limeuil, donzel. Il assista, en 1295, à l'hommage que Pierre de Périgueux rendit au comte de Périgord. Le comte Hélie VIII lui fit don, le 20 juillet 1302, de la haute et basse justice dans toute l'étendue de ses terres, et confirma, en sa faveur, les priviléges accordés en 1226, à la maison de Péri-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gueux, par Archambaud II, un de ses prédécesseurs. Hélie de Périgueux, *chevalier de la Cité*, son père, est rappelé dans cet acte. Il assista, en 1385, au contrat de Mariage de Raimond de Talleyrand, seigneur de Grignols, avec Marguerite de Baynac, et fut un des garants des conventions qui furent faites au sujet de la dot de cette dame; enfin il rendit hommage, le dimanche après l'Ascension, 1312, au comte de Périgord, pour les biens qu'il avait dans les paroisses de la Cropte, de la Douze, de Sengeyrac, de Trélissac, Marsaneix, Champsevinel, Saint-Paul de Serre, Saint-Eumache, Razac, Beauronne, etc., et il n'en excepta que le repaire de la Douze, sous prétexte qu'il ne savait pas si ce repaire relevait du comte;

3°. Lambert de Périgueux, damoiseau, épousa, le 24 juillet 1277, Agnès, fille de Vital *de Filartigue*, chevalier, et mourut sans postérité;

4°. Hélie de Périgueux, grand-archi-diacre de l'église cathédrale de Périgueux, qui était déjà chanoine du chapitre de Saint-Astier, en 1302 et 1304. Il jouissait en outre d'un canonicat d'Aubeterre et de la cure de Sengeyrac, lorsque le pape Clément V lui conféra, le 23 mars 1308, l'archi-diaconat de Sarlat, dans l'église de Périgueux, vacant par la mort de Bernard de Beauville, en considération, est-il dit, d'Hélie, comte de Périgord, *son cousin*. Le même pape lui accorda pour trois ans, par une bulle, datée du 23 janvier 1313, la faculté de faire visiter, par des personnes de son choix, les églises et monastères dépendant de son archi-diaconat, et cela à la sollicitation d'Archambaud, comte de Périgord, son cousin. Le pape Jean XXII lui conféra, le 18 juillet 1317, un canonicat et une prébende dans l'église cathédrale de Périgueux; et, son archi-diaconat de Sarlat ayant été donné à Pierre de La Tour, il fut promu à la dignité de grand-archi-diacre, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée au mois d'octobre 1336. Il eut pour successeur Raimond de Pojols. On lit dans un titre de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la maison de ville de Périgueux, de l'an 1330, qu'Hélie de Périgueux prétendait que ni lui, ni les siens, ni ses biens, ne devaient être assujettis à payer aucune espèce de tailles.

Un mémoire généalogique sur la maison d'Abzac de la Douze, composé dans le 16e siècle par La Coste, lui donne deux autres frères, nommés Itier et Étienne, qui moururent sans postérité, et dont il recueillit la succession. Il fit héritier, par son testament, Lambert de Vals, chevalier; et fonda à Périgueux plusieurs vicairies et chapelles, qu'il dota de rentes et de biens, et dont la dotation fut réservée aux archi-diacres de Périgueux, ou à leur défaut, aux chanoines de la maison de la Douze.

Pierre DE PÉRIGUEUX, damoiseau, était dans un âge peu avancé, lorsqu'il perdit son père. Archambaud III, comte de Périgord, lui promit, par des lettres datées du 9 février 1285 (v. st), de ne recevoir aucun homme de ses terres, dans les bastides dépendantes de son comté; il lui fit don, par d'autres lettres du 23 avril 1293, de la haute et basse justice dans ses domaines, et confirma en sa faveur les priviléges qui avaient été donnés et reconnus à ses ancêtres, l'an 1226. Il rendit hommage, en 1295, au comte Hélie VIII, dont il fut un des exécuteurs testamentaires en 1302; et rendit un pareil hommage à Archambaud IV, fils d'Hélie VIII, en 1312. Il reçut à son tour plusieurs hommages, entr'autres celui d'Hélie Forestier, en 1309; et en 1326 (v. st.) celui de Pierre de la Cropte, damoiseau, fils de Fortanier de la Cropte, chevalier. Il ne vivait plus, le 18 octobre 1327; et il avait laissé de Marguerite, sa femme, les enfants suivants :

1°. Fortanier, qui suit;
2°. Archambaud de Périgueux, chanoine de l'église de Périgueux, connu par des actes de 1326, 1330 et 1344;
3°. Lambert de Périgueux, chanoine de la même église;
4°. Taleyrand de Périgueux, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, dès l'an 1328, et prieur du couvent de Périgueux, en 1340;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5°. Aremburge, ou Aremborc, nommée aussi Himberge de Périgueux, fut mariée vers l'an 1290, à Guillaume de *la Tour*, co-seigneur de la Tour-Blanche. Sibille de la Tour, leur fille, épousa Aimeric Vigier, seigneur de Douzillac et de Beauronne, qui fut père de Gaillarde Vigier, mariée en 1359, à Archambaud, seigneur de Bourdeille : c'est en vertu de cette alliance que la maison de Bourdeille a recueilli la moitié de la succession de la maison de Périgueux ;

6°. Bertrande de Périgueux, qui épousa, 1°, en 1306, avec dispense du pape Clément V, Hugues N.....; 2°, au mois de février 1313 (v. st.), aussi avec dispense du pape, Raimond *de Vals*, chevalier, fils de Pons, seigneur de la Roche-Saint-Christophe. De ce mariage provint Lambert de Vals, dit de Périgueux, par substitution, et connu par des actes de 1334, 1350 et 1356, lequel, n'ayant pas eu d'enfants, fit héritier Pierre de Vals, son neveu, fils d'Hélie, chevalier, et lui fit épouser Guillemette, ou Guillonne de Boniface, fille et héritière universelle de Lambert de Boniface, seigneur de Beauregard et de Fine de La Roche. Guillemette n'ayant eu de son premier mari qu'un enfant, qui mourut jeune, et après son père, vers l'an 1395, elle hérita de lui, et épousa, en secondes noces, *Adémar d'Abzac*, seigneur de Bellegarde, et lui apporta trois successions, qu'elle avait réunies sur sa tête, savoir, celles de Boniface et de Vals, et la moitié de celle de Périgueux.

Fortanier DE PÉRIGUEUX, chevalier, n'avait encore que le titre de damoiseau, dans un acte de l'an 1322, ainsi que dans deux hommages qui lui furent rendus en 1327, l'un par Hélie de Larcherie, et l'autre, par Raimond de la Cropte ; mais il y avait déjà deux ans qu'il était décoré de la chevalerie, lorsqu'il reçut, en 1336, celui de Pierre de la Cropte, chevalier. Cinq ans après, il rendit le sien à Roger Bernard, comte de Périgord ; il servait, cette année (1340) et la suivante, avec cinq écuyers et huit sergents, sous le gouvernement de Payen de Mail-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lé, sénéchal de Périgord. Le roi Jean lui accorda, en récompense de ses services, le 30 mai 1351, la confiscation des biens de deux rebelles, nommés Hélie et Pierre d'Aspes, qui avaient été faits prisonniers à la prise de la ville de Saint-Astier, où il parait que Fortanier s'était distingué. Ce prince lui accorda de nouvelles grâces, par d'autres lettres, datées du mois d'octobre 1355, pour le dédommager, est-il dit, des pertes immenses qu'il avait faites à la guerre. Il vivait encore le vendredi après la fête de l'invention de Saint-Étienne 1365, date du testament de Pierre de Valbéon, dans lequel il est fait mention de lui. Il avait formé deux alliances: la première avec Alpaïs *de Lastours*, morte avant l'an 1326, fille de Golfier de Lastours, chevalier; il n'en eut que deux filles, mortes jeunes et impubères. Sa deuxième alliance fut, par contrat du mercredi avant la fête de Sainte-Marie-Magdeleine 1328, avec Irlande *de la Popie*, issue d'une ancienne maison du Querci, qui était fille de feu Deodat de la Popie, damoiseau, et sœur de Bertrand, lequel lui constitua en dot 1600 livres, sous le cautionnement des seigneurs de Castelnau, de Thémines, de Cardaillac, de Calvignac et de Dôme-Vitrac. De ce deuxième mariage naquirent :

1°. Archambaud, qui suit;
2°. Roger-Bernard de Périgueux, chanoine de l'église de Périgueux, en 1365;
3°. Irlande de Périgueux, qui fut mariée, le 3 des ides de juillet 1344, à Gérald *de Valbéon*, damoiseau, fils d'Hélie de Valbéon, chevalier, seigneur des Léches; de ce mariage naquit Mathe de Valbéon, qui épousa, 1°, vers l'an 1366, Thonet de Gontaut de Badefol, chevalier; 2°, Adémar, seigneur de Beynac. Elle testa le jeudi avant les Rameaux 1376 (v. st.), et mourut au commencement de l'année 1405.

Archambaud DE PÉRIGUEUX, damoiseau, mentionné dans des actes de 1361, 1365 et 1375, épousa Marguerite *de Clermont*, dont il eut:

1°. Taleyrand de Périgueux, damoiseau de la cité, qui rendit hommage à Archambaud V, comte de Périgord, le 31 août 1390; il passa divers actes

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1392, 1395, 1397 et 1398; eut de longs démêlés avec les maire et consuls de Périgueux, et refusa même, le 30 novembre 1399, de leur prêter le serment accoutumé. Il mourut bientôt après sans postérité;

2°. Hélie de Périgueux, prêtre, vivant encore en 1408.

Armes : De gueules, semé de croisettes d'or; à la bordure d'or, semée de croisettes de gueules.

DU POUGET DE NADAILLAC, seigneurs et barons de Nadaillac, du Repaire, de la Villeneuve, de Saint-Pardoux, de La Fargue, vicomtes de Monteils, comtes et marquis de Nadaillac en Quercy, en Périgord et dans la Haute-Marche. Cette maison, dont le nom est orthographié alternativement DEL POGET, DU POUJET, et DU POGET, DEL POGETO, dans les actes antérieurs au 15e siècle est comptée parmi les plus recommandables du Quercy et du Périgord, tant par l'ancienneté de son origine, que par les emplois distingués dont elle a été successivement revêtue dans le sacerdoce et dans les armées de nos rois, ayant produit un cardinal du titre de saint Martial, en 1316, mort en 1348, avec la réputation d'un vertueux prélat, d'un sage politique et d'un vigilant capitaine, ayant eu 13 ans le commandement des armées du pape en qualité de légat *à latere* en Lombardie; quatre chevaliers de l'ordre du roi, capitaines de 50 hommes d'armes des ordonnances, et gouverneurs de diverses places de guerre; un capitaine d'une compagnie de 100 chevau-légers, un lieutenant-général des armées du roi, plusieurs colonels d'infanterie et de cavalerie, et autres officiers supérieurs décorés.

Le nom *du Pouget* était déjà connu dans le Languedoc avant le milieu du 11e siècle, puisque, l'an 1059, Bérenger, seigneur du Pouget (*del Pojeto*) fils de feu Guidinel, seigneur du Pouget, rendit un hommage à Guillaume II, seigneur de Montpellier. Ce Bérenger eut pour successeurs, Guillaume, seigneur *du Pouget*, qui, la 7e férie des ides de mai de l'an 1125, souscrivit un accord passé entre Bernard, comte de Substantion ou de Melgueil, et Guillaume, seigneur de Montpellier; et Ray-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mond *du Pouget*, qui fut présent à un plaid tenu à Toulouse, par le comte Alphonse Jourdain, la 4e férie, lune IX, du mois de mai 1130. Telles sont les seules et dernières traces de ce nom dans le Languedoc proprement dit. On le voit figurer immédiatement parmi la principale noblesse du Rouergue et du Quercy, et se répandre successivement dans la Haute-Marche et le Périgord. Dès l'an 1147, un Philibert *del Poget* engagea deux pièces de terre pour suivre le roi Louis le Jeune à la Terre-Sainte. Richard *del Poget*, l'un de ses successeurs, est qualifié chevalier dans un acte passé à Sarlat, l'an 1188; enfin Raymond-Bernard *del Poget*, l'un des descendants de Richard, vivait en 1254.

La filiation est établie par titres depuis Bertrand *del Poget*, chevalier, qui, l'an 1279, fut témoin du testament de Bertrand de Rozet, en Quercy. Il est rappelé avec la qualité de chevalier, dans un acte d'accense, fait par Guillaume *del Poget*, damoiseau, et Bertrand *del Poget*, cardinal, ses fils, au profit de Pierre et Bernard d'Escabasse, frères, au mois d'octobre 1313. La descendance de Bertrand *del Poget* s'est divisée en trois branches principales; 1° Les barons du Repaire, seigneurs de Saint-Aubin, de Laval, d'Ybyrac et de Nabirac, dont les biens sont passés par alliance, en 1577, dans la maison de Beaumont; 2° les comtes de Nadaillac, vicomtes de Monteil, barons de la Fargue et de Saint-Pardoux, existants au 14e degré; 3° les marquis de Nadaillac, barons de Saint-Symphorien et de la Gorce, existants au 15e degré. Ces diverses branches, y compris le rameau des barons de la Villeneuve, vers le milieu du 18e siècle, ont formé des alliances directes avec les maisons d'Arfeuille, d'Auboust de Bacqueville, d'Aubusson la Feuillade, de Bar de Manzac, de Barral-Montferrat, de Beaumont-Montfort, en Dauphiné, de Brezons, de Carbonnières, de Carrao, de Chapt de Rastignac, du Chaylard, de Comarque, de Cornil, de Douhet, de Saint-Pardoux, de Fénis, de la Gorce, de la Grange, de Ligondez, de Lusignan, de la Manhanie, le Mastin de Naillé, de Mouroux, du Pille de Monteil, de Plas, Pot de Rhodes, Poute de Nuieul de la Rochaymon, de Saint-Géry, de Séguier, de Serinhac, du Tronchay, de Vernaye, etc.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

COMTES DE NADAILLAC.

XIV. Charles-Joseph-François-Félix-Michel DU POUGET, comte de Nadaillac, né à Chaumont en Vexin, le 9 septembre 1774, nommé colonel de cavalerie le 14 février 1815, lieutenant chef de brigade des gardes-du-corps du roi, le 23 août 1817, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, fils de François-Louis du Pouget, comte de Nadaillac, vicomte de Monteil, baron de la Fargue et autres places, lieutenant-général des armées du roi, et de Marie-Françoise-Adélaïde-Henriette de Barral de Montferrat, sa seconde femme, a épousé, par contrat du 29 juin 1809, Marie-Susanne *Le Maître de Laage*, dont il n'a pas d'enfants.

MARQUIS DE NADAILLAC.

XIV. Alexandre-Roger-François DU POUGET, marquis de Nadaillac, officier supérieur de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en Angleterre dans l'émigration, en 1794, avait épousé 1° le 7 mai 1776, Marie-Jeanne-Françoise de *Bragelongne*; 2°, le 8 juin 1784, Rosalie-Marguerite-Marie-Thérèse *de Rancher de la Ferrière*, remariée en 1797, à Jean François de Pérusse, baron, aujourd'hui duc d'Escars, premier maître-d'hôtel du roi, lieutenant-général des armées. Elle a laissé de son premier mari :

1°. Arnoult-François-Léopold-Odille-Sigismond, qui suit;
2°. Athénaïs du Pouget de Nadaillac, mariée, en 1813, avec Jean-Baptiste-Charles-Félix-Henri, marquis *de Podenas*, officier supérieur des gardes-du-corps du roi.

XV. Arnoult-François-Léopold-Odille-Sigismond DU POUGET, marquis de Nadaillac, né à la Ferrière, près de Tours, le 7 janvier 1777, colonel des hussards de la Moselle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé député du département de la Haute-Vienne à la chambre des députés, à la session de 1815, a épousé, par contrat du 14 mai 1817, Catherine-Marie

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mitchell, fille de Jean Mitchell, gentilhomme anglais, et d'Ève-Élisabeth Berens. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-François-Albert du Pouget de Nadaillac,
2°. Roger-François-Sigismond du Pouget de Nadaillac,
} nés à Londres, le 16 juillet 1818 ;

3°. Jean-Bertrand-Gaston du Pouget de Nadaillac, né à Londres le 1er septembre 1821.

Armes : D'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un mont de six coupeaux de sinople. Couronne de marquis. Supports : Deux sauvages de carnation, armés de leurs massues. Devise : *Virtus in hæredes.*

On peut consulter, pour la généalogie de cette maison, le tome II de l'*Histoire généalogique des pairs de France, des grands-dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe*, in-4° 1822.

PRÉVOT, ou PRÉVOST DE LA FORCE, en Périgord. Les seigneurs de cette maison, éteinte dans le 15e siècle, et qui était d'ancienne chevalerie, avaient pris leur nom de la charge de *prévôt* de la ville de Bergerac, qu'ils exerçaient pour le comte de Périgord, dès les temps les plus reculés, et qu'ils possédaient déjà à titre de fief, dans le 13e siècle.

Hélie Prévôt fit un don, en 1116, aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, en présence de sa femme, de ses fils et d'Aldebert, son frère. Dans le même siècle, Hildebert, ou Aldebert, Prévôt de Bergerac, Hildebert, son fils, et Hugues, son frère, Roland Prévôt, et Armand et Hélie, ses fils, firent une donation à l'abbaye de Cadoin, en présence d'Hélie, comte de Périgord.

Gérald Prévôt assista, avec Arnaud de Saint-Astier, et Raimond de Durfort, à la charte de confirmation que fit, en 1178, Pons vicomte de Castillon, et seigneur d'Aubeterre, de la fondation de l'abbaye de Faise, au diocèse de Bordeaux.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Armand Prévôt fut un des seigneurs qui se rendirent garants d'un accord fait, en 1226, entre Archambaud II, comte de Périgord, et Éménon, Itier, Hélie et Pierre de Périgueux.

Olivier Prévôt, *dit* le Jeune, et Aldebert, son frère, furent témoins d'une donation qu'Hélie Rudel, seigneur de Bergerac et de Gensac, et Géralde, sa femme, firent à Cadoin en 1247.

Armand Prévôt, chevalier, seigneur de la prevôté de Bergerac, inféoda au chapitre de Périgueux sa portion des dîmes de Bergerac, par acte du 4 des calendes d'avril 1250; et fut témoin de l'hommage rendu, le 13 mars 1276 (v. st.), par Gaston de Gontaut, seigneur de Badefol, à Alexandre de la Pébrée, seigneur de Bergerac.

Hélie I, Prévôt, chevalier, seigneur de la prévôté de Bergerac, fils d'Armand, épousa Marguerite d'Estissac, fille de Fergand, seigneur d'Estissac, et fit, en 1292, son testament dont il nomma exécuteurs, Armand de Taillefer et Hélie de Fayole, chevaliers, et Fergand d'Estissac, donzel. Il fut père de:

Hélie Prévôt, IIe du nom, qui épousa Alays de Cozens, dont il eut, entr'autres enfans, Hélie III, qui suit, Gaillard et Grimoard Prévôt, et deux filles. L'une, nommée Guillelmine, fut mariée, en 1319, à Grimoard de Gurson, du Fleix, damoiseau; et l'autre, appelée Ahélie, épousa Guillaume Arrenaud.

Hélie III, Prévôt, damoiseau de la Force, et seigneur de la prévôté de Bergerac, épousa, avant l'an 1336, Comptor Arrenaud, fille de Guillaume et de Guillelmette Vignier. Henri de Lancastre, lieutenant du roi d'Angleterre, dans la province de Guienne, lui fit don, en récompense de ses services, de la justice des paroisses de la Force et de Lunas, par lettres datées de Bergerac, le 2 septembre 1345. Il fit son testament le dimanche avant la fête de Saint-Luc évangéliste, 1350, par lequel il institua Pierre, son fils, son héritier universel. Il eut aussi une fille nommée Marquèse, mariée avant l'an 1364, à Auger du Fleix, damoiseau.

Pierre Prévôt, chevalier, seigneur de la Force, Mas-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

duran, et de la prevôté de Bergerac, épousa, avant l'an 1356, *Aremburge*, *dite* Borguete Prevôt, sa cousine, issue d'une branche collatérale de sa famille établie à Grignols avant l'an 1300, fille et héritière universelle de Gautier Prévôt, damoiseau, et d'Agnès de Talleyrand de Grignols. Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V, et son lieutenant-général en Guienne, lui confirma la possession de la justice de la Force et de Lunas, par ses lettres du 3 mars 1377 (v. st.), et y ajouta le don de la justice des paroisses d'Eyraud, de Prigonrieu et de Saint-Georges de Blancanet. Il vivait encore en 1387, et fut père de :

Hélie Prévôt, IVe du nom, chevalier, seigneur de la Force, Masduran et de Montboyer, qui épousa : 1°, le 2 février 1416 (v. st.), Jean de Beynac ; 2° Catherine de Talleyrand de Grignols, fille de Hélie de Talleyrand, chevalier, seigneur de Grignols et Chalais. La terre de la Force fut confisquée sur lui et sur Jean, son fils, pour cause de rébellion. Il testa, le 17 juillet 1439, en faveur de ses deux enfants, qui sont :

Du premier lit :

1°. Jean Prévôt, chevalier, marié le 3 novembre 1501, à Claire de Talleyrand, fille de Jean, seigneur de Grignols et prince de Chalais, et de Marguerite de la Tour d'Auvergne ; mort sans postérité ;

Du second lit :

2°. Marie Prévôt, devenue héritière de la Force et Masduran, porta ces terres dans la maison de Beaupoil de Saint-Aulaire, par son mariage, le 29 juillet 1440, avec Jean de Beaupoil, seigneur de Castelnouvel.

de PRUD'HOMME-DU-ROC (1), *en Querci*, famille d'extraction chevaleresque ; dont la filiation, constatée par titres authentiques et originaux, a été confir-

(1) L'orthographe du nom de Prud'homme a parfois varié. On le trouve écrit dans les actes *Prud'homme*, *Preud'homme*, *Prodome*, etc., en latin *probi hominis*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mée par des arrêts de maintenue des 7 juillet 1666, et 17 août 1698. Elle remonte sans la moindre lacune à :

I. Jean DE PRUD'HOMME, Ier du nom, damoiseau, qui épousa, le 3 mai 1379, noble Jeanne *de Rebombigues* de la ville de Fons, nièce et pupille de Guisbert de Boisset, abbé de Figeac (1). Jean de Prud'homme était viguier royal de la ville de Figeac en 1384, et occupait encore cette place en 1407. Il hérita des biens de sa première femme, qui ne lui laissa point d'enfants, et s'allia en secondes noces avec noble Hélène *de Mellet*, veuve de noble et puissant homme Astorg d'Albignac, seigneur de Castelnau-de-Levezou, en Rouergue, de laquelle il eut :

Pierre DE PRUD'HOMME, qui continue la postérité. Hélène de Mellet, par testament du 10 mai 1414, institua conjointement pour ses héritiers noble Bertrand d'Albignac, son fils, et de feu noble Astorg, son premier mari; et noble Pierre de Prud'homme, aussi son fils, et de noble Jean, son second mari.

II. Pierre DE PRUD'HOMME, est qualifié noble et sage écuyer, seigneur de Rebombigues et de Cins, co-seigneur d'Assier, de Camboulit, et de la Garénie, dans un grand nombre d'actes depuis 1423 jusqu'en 1460. On croit que sa femme sortait de la noble et ancienne maison *d'Assier*. Il eut, entr'autres enfants :

1°. Imbert, qui suit ;
2°. Ricard de Prud'homme, qui fut seigneur d'Auriac, en Rouergue, où il est possible qu'il ait formé une autre branche. Il fut tuteur de Gaspard de Prud'homme, fils d'Imbert et son neveu.

III. Imbert DE PRUD'HOMME prend les mêmes qualités que son père. Il épousa, par contrat du 12 février 1473, noble Jeanne *de Montal*, fille de Jean de Montal, seigneur de Tournemire, de Prades et de la Roque, en Auvergne, de laquelle il eut Gaspard, qui suit :

---

(1) Jean de Prudhomme ne dit pas dans son contrat de mariage d'où il était originaire; il est à présumer que c'était ou du Rouergue, ou du Querci, provinces où il déclare que sont situés ses biens.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

IV. Gaspard DE PRUD'HOMME, écuyer, seigneur de Saint-Bressou et Cins, co-seigneur d'Assier, de Camboulit et de la Garénie, était marié, en 1507, avec noble Hélix *de Capdenac*, fille de noble Bernard de Capdenac, co-baron de Felzins, de laquelle il eut:

1°. Etienne, qui suit;
2°. Nicolas de Prud'homme, prieur-seigneur de la ville de Fons, en 1540, après noble Jean de Cornely;
3°. Jean de Prud'homme, curé de la ville de Fons.

V. Étienne DE PRUD'HOMME, prend les mêmes titres que son père. Ce fut à ses instances que François Ier, par lettres-patentes de 1532, créa des foires et des marchés dans la ville de Fons. Il était marié, en 1530, avec noble Marguerite *de Cornely*, fille de noble Jean de Cornely, écuyer, co-seigneur de Camboulit, de laquelle il eut, entr'autres enfans:

1°. Jean de Prud'homme, seigneur de Cins, du Cayla et de la Bernadie, co-seigneur de Camboulit et de Cambes, qui bâtit le château de Plaisance, et épousa: 1°, le 17 juin 1554, noble Marguerite *de Cadrieu*, fille de noble Jean, seigneur de Cadrieu, et de noble Claire de la Jugie; 2°, le 12 août 1566, noble Catherine *de Corn d'Anglars*. Il eut pour enfants;

Du premier lit:

a. Claire de Prud'homme, mariée: 1°, à Louis *de Gascq*, seigneur de Mialet et du Bouisson; 2°, à noble Jean *de Boisset*, seigneur de la Salle-de-Vic;

Du second lit:

b. Charles de Prud'homme, mort sans avoir été marié;
c. Jeanne de Prud'homme, mariée à noble Pierre *de Rouget*, de Villeneuve, en Rouergne;

2°. Antoine de Prud'homme, qui continue la descendance, et dont l'article suit.

VI. Antoine DE PRUD'HOMME, Ier du nom, écuyer, seigneur du Roc, de Doulan, du Cros et de Las-Cardon-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nies, fit construire le château du Roc, près la ville de Fons. En 1580, il était chargé de la défense de cette ville, conjointement avec noble Jean de Boisset de La Salle. Antoine I testa et mourut en 1591. Il avait épousé, le 21 juin 1572, noble Marie *de Morthon*, fille de noble Antoine, seigneur de Morthon, co-seigneur de la ville de Capdenac, et laissa de ce mariage:

1°. Antoine II, qui suit:
2°. Bertrand de Prud'homme, qui succéda à son grand-oncle Nicolas de Prud'homme, dans la place de prieur-seigneur de Fons, et mourut en 1607;
3°. Etienne de Prud'homme, capitaine au régiment de Pinguet, cavalerie, tué à Ardres, en 1603;
4°. Balthazard de Prud'homme, religieux célérier au monastère de Fons;
5°. Claire de Prud'homme, qui épousa, le 5 décembre 1604, noble Pierre *de Cairon*, écuyer, seigneur de Mandens et de Montgiron;
6°. Louise-Marie de Prud'homme, femme de noble Jean-Louis *de Savary*, écuyer, seigneur de Narbonnés et de la Garénie;
7°. Marguerite de Prud'homme, alliée, le 14 octobre 1599, avec noble Gilibert *de Colomb*, écuyer, seigneur de Favars, de la Rause, de la Serre, etc., fils de noble Antoine de Colomb, seigneur des même lieux, et de noble Arpaïa de *l'Hôpital*.

VII. Antoine de Prud'homme, IIe du nom, écuyer, seigneur du Roc, du Cros, de Doulan, etc., acheta, le 6 mai 1597, des commissaires chargés de l'aliénation a faculté de rachat du domaine de la couronne, la portion de la justice de Fons appartenant au roi, en vertu de l'acte de paréage passé, l'an 1324, entre Charles le Bel, et noble Aymeric de la Vernhe, prieur-seigneur dudit lieu. Il la céda aux consuls de Fons, le 18 mai de l'année suivante, 1598. Antoine II épousa, le 19 mai 1613, noble Marguerite *de Gasquet*, fille de noble Étienne de Gasquet, écuyer, seigneur de Paramelle et de Sainte-Colombe, et de noble Marguerite de Henri. Antoine de Prud'homme fut nommé capitaine de 100 hommes d'armes, et chargé, en cette qualité, de la dé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fense de la ville de Fons, en 1615, et mourut le 14 août 1668. Il eut, entr'autres enfants, de son épouse morte avant lui, le 30 janvier 1658 :

1°. Claude-Charles, qui suit ;
2°. Françoise de Prud'homme, qui épousa, le 12 janvier 1653, noble Raimond *de Durfort*, seigneur de Monrodier et de Salvanhac, en Rouergue, fils de Marc-Antoine, seigneur de Goujonnac, et de noble Françoise de Cugnac ;
3°. Autre Françoise de Prud'homme, alliée, le 21 juin 1659, à noble Jean *de Boutaric*, fils d'autre noble Jean de Boutaric, et d'Hélène de Laval.

VIII. Claude-Charles de Prud'homme, Ier du nom, écuyer, seigneur de Péprome (1), et seigneur du Roc, du Causse, du Cros, de las Cardonnies, de las Fargues, etc., obtint, le 4 septembre, un arrêt de la cour des aides, séante à Cahors, portant défense aux consuls de la ville de Fons, sous peine de 500 livres d'amende, de le comprendre, comme ils avaient voulu le faire, parmi les personnes assujetties au logement des gens de guerre. Sur la production de ses titres, il fut maintenu dans sa noblesse, par ordonnance de M. Rabastens, juge-mage de Montauban, commissaire subdélégué de M. Pellot, rendue, en 1666, et fut déchargé du droit de franc-fief par jugement contradictoire de M. Lambert d'Herbigny, rendu le 16 février 1694. Par autre jugement de M. de Samson, intendant de Montauban, du 17 août 1698, il fut déclaré noble et issu de noble race, et devant jouir de tous les priviléges des véritables gentilshommes. Il mourut, le 2 janvier 1703. Il avait épousé, en 1650, noble Louise *de Cardinet*, fille de noble Daniel de Cardinet, seigneur de Saint-Gely, en Rouergue, de laquelle il eut :

---

(1) On ne sait si ce nom *Péprome* est encore une orthographe altérée de celui de Prud'homme, ou si c'est le nom de quelque fief, possédé par Claude-Charles de Prud'homme, qui se disait tantôt sieur, tantôt seigneur de Péprome. M. Badiez, tom. 14, Supplément au dictionnaire de la noblesse, s'en est servi pour faire descendre cette famille d'une prétendue maison de comtes de *Pephrome* en Angleterre ; mais c'est une opinion hasardée et dénuée de tout fondement.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Antoine III, qui suit;
2°. Pierre-Gaillard de Prud'homme, seigneur du Cros, cornette de cavalerie en 1690, aide-major au régiment de Rozel, l'année suivante, et capitaine en 1699, au régiment de la Tournelle;
3°. Plusieurs autres enfants, la plupart morts en bas âge;
4°. Plusieurs filles, qui furent religieuses.

IX. Antoine DE PRUD'HOMME, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Roc, du Causse, etc., épousa, le 15 juillet 1692, noble Paule Thérèse *de Géniés*, morte le 6 mai 1713, fille de messire Gratien de Géniés, seigneur de Langle, et de noble Françoise de Cugnac-de-Giverzac, de laquelle il eut, entr'autres enfants, Claude-Charles, qui suit.

X. Claude-Charles DE PRUD'HOMME, IIe du nom, appelé aussi simplement *Charles*, écuyer, seigneur du Roc, du Causse, etc., mort le 22 octobre 1739, âgé d'environ 45 ans, avait épousé, en 1724, noble Honorée *de Laval du Faure*, fille de feu messire Jean de Laval, écuyer, seigneur du Faure, et de noble Marie de Fargues. De ce mariage naquirent, entr'autres enfants:

1°. Bertrand, qui suit;
2°. François de Prud'homme, capitaine au corps royal de l'artillerie, chevalier de Saint Louis, marié, en octobre 1775, après s'être retiré du service, avec demoiselle Marie-Marguerite-Sophie *de Languedoue*, fille de feu Adrien-Bernard de Languedoue, chevalier, aide-major de Bapaume, ensuite de Cambray, et de Marie-Élisabeth de Boniface. Il a eu de ce mariage, entr'autres enfants:

a. Jean-Baptiste-Henri de Prud'homme, écuyer, né le 5 novembre 1776;
b. Honorée-Henriette de Prud'homme, domiciliée à Paris, veuve de Messire Philippe-Auguste *Aubelin de Villers*, chevalier, seigneur de Villers-aux-Bois, près Épernay, dont elle a deux garçons, Jérôme-Henri-Amédée, et Auguste Aubelin-de-Villers.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XI. Bertrand DE PRUD'HOMME, chevalier, seigneur du Roc, Bellecombe, Vals, etc., servit dans les troupes provinciales, et mourut, le 26 juin 1805, âgé de 77 ans. Il avait épousé, en 1758, noble Marie-Henriette *de Lavaur*, fille de messire Pierre-Louis de Lavaur, chevalier, seigneur de la Boisse, président trésorier-général de France à Montauban, et de noble Élisabeth de Peyrusse de Banze, et petite-fille du célèbre Guillaume de Lavaur, seigneur de la Boisse, avocat au parlement de Paris, auteur de plusieurs ouvrages estimés. Plusieurs enfants sont issus de ce mariage, savoir :

1°. Géraud-Louis, dont l'article suit;
2°. François-Louis de Prud'homme, officier au régiment de Médoc, qui, ayant suivi les drapeaux de la fidélité, mourut en Allemagne;
3°. Louise de Prud'homme, mariée, en 1803, à messire Bertrand-Anastase *de Cornely*, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, fils de noble Jean-Joseph de Cornely, co-seigneur de Camboulit, et de noble Anne de Lostanges.

XII. Géraud-Louis, vicomte DE PRUD'HOMME DU ROC, ancien capitaine dans le régiment colonel-général, infanterie, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, et de la Légion-d'Honneur, est le chef actuel des nom et armes de cette ancienne famille. Dès que la nouvelle du départ de Louis XVI fut connue dans la garnison, il sortit de France à la suite de ses drapeaux, avec ses chefs et ses camarades, portant lui-même, sur sa poitrine, les cravates blanches qui lui avaient été confiées. Il fit la campagne de 1792, à l'armée du centre, sous les ordres des princes, frères du roi; et, après le licenciement de cette armée, il se rendit à celle que commandait, sur les bords du Rhin, S. A. S. Mgr. le prince de Condé, et il eut l'honneur de porter, dans la campagne de 1793, le drapeau blanc de son régiment, qui figurait si honorablement à cette armée de chevaliers.

Le vicomte de Prud'homme du Roc épousa, à Lille, le 1er février 1791, noble Henriette-Charlotte-Josephe *d'Hespel*, fille de messire César-Auguste d'Hespel, é-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

euyer, seigneur de Guermanez, de laquelle il ne lui reste que deux filles.

Après sa rentrée en France, il a relevé de ses ruines le château du Roc, qui avait été la proie des torches révolutionnaires. C'est là qu'il bénit tous les jours l'heureuse restauration qui a rendu à la France le gouvernement paternel des Bourbons.

Armes : D'azur, à trois tours d'argent, maçonnées de sable.

DU PUY (en latin, *de Podio*), en Périgord. Cette famille, qui était noble et ancienne, et qui est maintenant éteinte, s'est rendue recommandable par de nombreux et importants services qu'elle a rendus dans le temps des guerres anglaises, et durant les troubles du 16e siècle, à la ville de Périgueux, où, honorée de la confiance de ses concitoyens, elle a occupé souvent et avec distinction des charges municipales. Étienne du Puy était maire de Périgueux, et paraît avoir possédé déjà à cette époque le fief de la Jarte, situé dans la banlieue de cette ville (1). Plusieurs de ses descendants

---

(1) La Jarte, située dans la paroisse de Coursac, était un des principaux fiefs relevant de l'Hôtel-de-Ville de Périgueux. Après avoir été possédé pendant plusieurs siècles par la maison du Puy, il passa dans celle de Lasteyrie-du-Saillant, par le mariage contracté, le 15 octobre 1599, par Gabrielle du Puy, fille d'Aimery et de Marguerite de Bayly, avec Jean de Lasteyrie-du-Saillant, seigneur de Merlhac, dont il ne provint qu'une fille, Jeanne-Claude du Saillant, mariée à Jean *de Chillaud*. De ce mariage naquirent deux filles, Isabeau de Chillaud, femme de François d'Anglars, et Marthe de Chillaud, qui fut héritière de la Jarte, et épousa Jean de *Lasteyrie*, dont elle eut trois enfants : 1° Antoine de Lasteyrie, vicomte du Saillant et de la Jarte, baron de Vergis et d'Usac, en Limosin, mort sans postérité; 2° Philibert, grand'croix et grand-maréchal de l'ordre de Malte; 3° Isabeau du Saillant, mariée, le 24 octobre 1708, à Jean de la Rocheaymon, seigneur d'Exandieras, et du Breuilh-d'Aturs, fils de Jacques et d'Isabeau de Bonneguise. De ce mariage vinrent, entr'autres enfants, Philibert, appelé comte de la Rocheaymon, seigneur de la Jarte, qui mourut sans laisser d'enfants, après avoir institué pour son héritier, Nicolas de la Rocheaymon, son neveu, fils aîné de Jacques de la Rocheaymon, son quatrième frère puîné, co-seigneur du Breuilh-d'Aturs, et d'Élisabeth de Thomas-la-Garde, qu'il avait épousée, le 12 octobre 1766, fille de Nicolas de Thomas-la-Garde, seigneur de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ont été successivement aussi maires et consuls de la même ville, et leurs armes se voyaient encore, il y a peu d'années, gravées sur le mur extérieur de la principale tour, appelée *de Mateguerre*, où était enfermé le magasin à poudre.

Hélie DU PUY, seigneur de la Jarte, qui était probablement arrière-petit-fils d'Éti nne, forma deux alliances, la première avec Agnès de Montardit, d'une ancienne famille du Périgord, aujourd'hui éteinte, dont vint Jean du Puy, auteur des seigneurs de Trigonan, lesquels ont pris leurs alliances dans les maisons de Beaufort, de Saint-Astier, de Jaubert, de Reillac, de Lestrade, etc., et se sont fondus, en 1670, dans la maison de Cugnac de Giverzac. La seconde femme d'Hélie du Puy, fut Jeanne d'Aix, ou d'Aytz, qu'il épousa par contrat du 12 août 1428; elle était veuve du seigneur de Paleyrac, et fille de Bertrand d'Aytz, damoiseau, seigneur de la Chassagne, au diocèse de Sarlat, et de Catherine de Domme. De ce second mariage provinrent plusieurs enfants, entr'autres, Hélie du Puy, deuxième du nom, seigneur de la Jarte, qui épousa, en 1448, Hélis de Gasques. Jean du Puy, leur fils aîné, qui fut maire de Périgueux, et s'allia avec Marguerite de Salignac-Fénélon, continua la lignée des seigneurs de la Jarte, qui prirent leurs femmes dans les maisons de la Baume-Forsac, de Bonneguise, de Saint-Astier (3 fois), d'Arnaud de Sarazignac, de Bayly, de Belcier, de Brun, de Calvimont, de Fars, de Ferrières-Sauvebœuf, de la Porte-de-Lissac, et se sont éteints, comme il a été dit plus haut, dans la maison de Lasteyrie du Saillant.

Outre les deux branches, dont il vient d'être fait mention, cette famille en a formé une troisième, connue sous la dénomination de seigneurs de la Forêt, dans

---

Salignac, de Saint-Gènes et de Marquet, paroisse de Saint-Martin-du Bois, au diocèse de Bordeaux, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de dame Madelaine Boutin. Ainsi le dernier possesseur de la Jarte était Nicolas, comte de la Rocheaymon, qui a été aussi l'héritier de Françoise-Pétronille de la Rocheaymon-Savignac, la dernière de sa branche.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la paroisse de Cornille, laquelle, après s'être alliée aux maisons d'Abzac de la Douze, de Beaupoil-Saint-Aulaire, de Bayly, d'Arnaud de la Borie et de la Rocheaymon, a fini, en 1724, par un mariage, dans la famille de Jay-de-Beaufort.

Armes : D'or, au chêne de sinople; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or, et d'un créneau d'argent, mouvant du haut de l'écu.

Q

DE QUADT-LANDSKRONN; maison très-ancienne et illustre, d'origine baronale et chevaleresque d'Allemagne. Gauhen, en son Dictionnaire de la noblesse allemande, et Hartur, dans son Relevé des preuves des hauts chapitres, rapportent que cette maison doit être comptée parmi les plus considérables du pays, et qu'elle remonte sa filiation à Willelme de Quadt, chevalier, vivant en 1230, avec Nicole Doixhoffen, son épouse. Il a formé les branches de Buchsfeld, de Vickenradt, et de Landskronn, qui s'étendirent dans les pays de Trèves, Cologne, Juliers et Clèves, où elles occupèrent constamment les premières charges de la cour des souverains de ces divers états. La filiation de toutes ces branches se trouve prouvée non-seulement par les auteurs, mais encore par les registres et documents de toutes les cours de l'empire; et cette famille a occupé les premières dignités de tous les hauts chapitres d'Allemagne et des Pays-Bas, où sa noblesse a été jurée. Les alliances de ces diverses branches ont été constamment contractées avec les plus illustres et les plus puissantes maisons d'Allemagne, et elles ont toutes possédé des baronnies immédiates, notamment celle de Landskronn, dont la branche aînée prit le surnom et les armes, depuis le 14e siècle, en vertu de substitution. Nicolas de Quadt, chevalier, ayant épousé l'héritière de cette grande maison, c'est de lui qu'était issue la branche établie en France, dont Guillaume-Henri, marquis de Quadt, baron immédiat de l'Empire, de Quadt et de Landskronn, demeurant à Strasbourg, d'abord colonel du régiment de Royal Allemand, puis lieutenant-général des armées du roi, commandeur,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

puis grand'croix de l'ordre de St.-Louis, gouverneur de la citadelle de Marseille, commandant à Strabourg, et enfin général en chef de toutes les armées du roi en Allemagne, qui, de Julie d'Albert, vicomtesse de Chaulnes, n'eut que deux filles, Henriette, mariée au marquis *de Saint-Mauris-Chatenois*, officier-général en France, et Ernestine, morte sans alliance, et qui finit cette illustre maison, les branches d'Allemagne étant également éteintes. Ces diverses branches avaient produit des grands-maréchaux, lieutenants-généraux, maréchaux-de-camps, conseillers-d'état, grands-chambellans, grands-baillis, gouverneurs et commandants de Trèves, Waudel, Strasbourg, Saarbourg, commandeurs de différents ordres, et dans les diverses cours de l'empire, de France, de Prusse, etc.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à deux fasces bretessées d'argent, qui est *de Quadt;* aux 2 et 3 d'or, à deux fasces échiquetées de gueules et d'argent, qui est *de Landskronn*. Supports : Deux ours.

QUERCY, *comté*. Ce pays, qui fit d'abord partie de la Gaule celtique, puis de l'Aquitaine, fut conquis par Jules-César, l'an de Rome 698, 56 ans avant J.-C. Les Visigoths le soumirent, l'an 471 de l'ère chrétienne. Ce fut une des conquêtes de Clovis sur ces barbares, l'an 507. Le Quercy fut réuni au royaume d'Austrasie. Il en fut distrait, l'an 561, pour faire partie de celui de Neustrie; mais, au bout de quelques années, il fut de nouveau annexé à l'Austrasie. En 630, le Quercy fit partie du domaine de Charibert, roi de Toulouse. Charlemagne y établit pour comte, l'an 778, Rodolphe, dont les descendants conservèrent le Quercy jusqu'au milieu du 9e siècle. Il fut définitivement réuni au comté de Toulouse, par le roi Charles le Chauve, l'an 849, sous le comte Raimond Ier. Il fut réuni à la couronne, l'an 1271, après la mort d'Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi Philippe III, et de la comtesse Jeanne de Toulouse, sa femme.

Il y avait, vers la fin du 10e siècle, des vicomtes de Cahors; mais on n'en trouve plus de trace, après Guillaume, vicomte de Cahors, en 990.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

R

DE RENENEDALE; maison d'ancienne chevalerie, qui possédait de toute ancienneté les seigneurie et fief de Renenedale, village situé dans le bailliage d'Ornans, au comté de Bourgogne, dont elle tirait son nom; quoique éteinte depuis l'an 1500 ou environ, on trouve encore beaucoup de titres des 13e, 14e et 15e siècles, aux archives de Montbéliard, de l'officialité et de la chambre des comptes, où les auteurs de cette illustre maison figurent avec les qualifications de chevaliers, écuyers, damoiseaux et hommes d'armes; ces titres offrent peu de suite filiative, mais font connaître qu'elle servit toujours dans les armées de Bourgogne, et s'allia constamment à des maisons chevaleresques distinguées.

Armes : De sable, à la face ondée d'or.

DE ROBAL; maison d'origine chevaleresque du Rouergue, que les chartes de l'abbaye de Nonnenque font connaître depuis noble Anglès de Robal, qui fit une donation de deux gros villages à cette abbaye, le 2 février 1200.

Bringuier DE ROBAL, damoiseau, donna, aux ides de juillet 1217, du consentement de sa femme et de ses enfants, six émines de froment de rente, qu'il avait en paréage avec le roi sur Alcas, ainsi que les quints du Mas Lourey et du Mas Raynal, qu'il donna de bon amour au prieuré de Sainte-Marie de Nonnenque, en même temps que son âme à Dieu et son corps à dame Libouis, prieure dudit monastère.

Déodat DE ROBAL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Montalègre, rendit hommage, en 1280, à Guillaume de Roquefeuil, seigneur de Vrezols.

L'an 1321, noble et religieux homme seigneur, frère Raymond d'Olargues, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Sainte-Eulalie, transigea avec dame Rose, prieure de l'abbaye de Non-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nenque, par la médiation de noble et religieux homme seigneur frère Raymond de Robal, chevalier du même ordre, commandeur de Montpellier.

L'an 1358, Déodat DE ROBAL, IIe du nom, reconnut à Jean, comte d'Armagnac, certains biens que ce comte avait donnés à Pierre de Robal, sous l'hommage d'un baiser à la bouche.

Déodat DE ROBAL, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Jean d'Alcapiés, consentit une vente à noble Gui de Saint-Baulize, par acte passé devant Marc Barbati, notaire de Saint-Affrique, le 7 juin 1412. Déodat eut pour fils :

Déodat DE ROBAL, IVe du nom, co-seigneur de Saint-Jean-d'Alcapiés, et de Saint-Jean-d'Alzac, dernier rejeton mâle de cette ancienne famille lequel rendit hommage au roi le 28 avril 1458; et un autre, pour le domaine noble des Fournials, au comte d'Armagnac, au château de Montclarat, en 1464. Blanche de Robal, fille unique et héritière de Bringuier, fut mariée, l'an 1473, avec Antoine *de Solages*, écuyer, auquel elle porta les seigneuries de Saint-Jean-d'Alzac et de Saint-Jean-d'Alcapiès, et qui était fils de Jean Solages, chevalier, baron de Tholet et de Castelnau de Peyralès, et de Rose de Carmain de Négrepelisse, sa seconde femme.

Armes : D'azur, à 3 rocs d'échiquier d'argent.

DE ROCLES; famille ancienne du Vivarais, qui a pris son nom d'une paroisse et terre seigneuriale, située à cinq quarts de lieue de Largentière (1). Elle figurait parmi l'ancienne chevalerie de ce pays dès le milieu du 11e siècle, et a soutenu, pendant quatre cents ans, l'éclat d'une si belle origine. Outre la terre de Rocles, son domaine principal, elle possédait, par indivis, celles de Joannas, Valgorge, Ste.-Marie de Chabrairols (appelée aujourd'hui Beau-

(1) La paroisse de Rocles, située dans les montagnes du Vivarais, comprenait 150 feux (environ 750 habitants.) (*Expilly, Dictionnaire des Gaules de la France, tom. VI, pag.* 360.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mont), Vernon, Rozières et Sanillac, qu'elle a possédée en franc-aleu jusques au commencement du 13e siècle. De nombreuses minorités ont morcelé peu à peu cette brillante fortune; et, dès la fin du 15e siècle, la terre et les fiefs de Rocles, seule propriété qui n'eût pas été aliénée, passa presqu'en totalité dans la maison de Beaumont-Brison.

La plupart des titres que cette famille avait pu sauver d'un violent incendie qui consuma la maison du sieur de Rocles, au mois de décembre 1731, n'échappèrent point au vandalisme révolutionnaire. Cependant le chef de la famille eut la prévoyante attention de dresser une note énonçant sommairement le contenu de tous les titres qu'il livrait à la municipalité de Tauriers, qui en accusa à la fin de cette note la réception, signée par le maire, le procureur de la commune, et les autres membres composant cette municipalité. C'est d'après cette note, quelques titres heureusement échappés aux recherches, et d'autres actes qui ont été découverts depuis dans les registres de plusieurs anciens notaires, que cette famille établit aujourd'hui la filiation suivante:

I. Gilles, seigneur DE ROCLES, chevalier, vivant au milieu du 11e siècle, est rappelé dans le codicile de Charles de Rocles, son fils, qui suit.

II. Charles I, seigneur DE ROCLES, chevalier, est connu par le codicile qu'il fit, au mois de mars 1095, par lequel il institue son héritier Lionnel de Rocles, damoiseau, son fils, et fait don à l'église et au prieuré de Saint-Andéol de Rocles, pour le repos de son âme, de celle de feu Gilles, seigneur de Rocles, son père, et de ses autres ancêtres et prédécesseurs, de plusieurs fiefs et propriétés situés dans ladite paroisse de Rocles.

III. Lionnel, seigneur DE ROCLES, qualifié damoiseau dans le codicile de son père, du 7 des calendes de mars 1095, y est dit absent de sa patrie, et servant à la croisade contre les Sarrasins (1). Il eut, entr'autres enfants:

---

(1) Ce codicile est terminé ainsi : « *Deinde anno millesimo no-*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

IV. Robert, seigneur DE ROCLES, chevalier, qui fut nommé, arbitre avec Folquet et Eudes de Rocles, ses fils, ce dernier comme témoin, d'un partage de biens, fait au château de Rocles, devant Pons Chabrolin, notaire, aux ides de mars 1156, entre Jean et Hélie de Tauriers, damoiseaux, frères, fils de feu Maleriat, seigneur de Tauriers, chevalier. Robert de Rocles eut trois enfants:

1°. Folquet, dont l'article suit;
2°. Eudes de Rocles, chevalier de l'ordre du Temple de Jérusalem;
3°. N..... de Rocles, femme de Maleriat, seigneur *de Tauriers,* chevalier.

V. Folquet, seigneur DE ROCLES, chevalier, l'un des arbitres du partage de 1156, fit, devant Pierre la Baume, notaire, le 3 des calendes de mars 1196, son testament, par lequel il légua à l'hôpital du Saint-Esprit de Montpellier 5000 sols tournois, et chargea Pons II, son petit-fils, qu'il institua son héritier, fils de Pons de Rocles, damoiseau, son fils, lui et ses successeurs, de payer, à la Pentecôte de chaque année, 15 sols tournois, jusqu'à ce que ce legs entier fût rempli. Folquet avait épousé Alix *de Joannas*, avec laquelle il est rappelé dans un acte du 8 des calendes d'avril 1256, rapporté plus loin.

VI. Pons DE ROCLES, Ier du nom, fils de Folquet, seigneur de Rocles, chevalier, ne vivait plus lors du testament de son père, en 1196. Ce testament ne fait connaître qu'un seul fils du même nom que lui.

VII. Pons II, seigneur DE ROCLES, chevalier, héritier de son aïeul, en 1196, mourut *ab intestat* peu avant l'an 1229.

Il avait épousé: 1°, Louise *de Montlaur;* 2°, Jeanne *de Beaumont,* qui, en 1229, fit hommage du château

---

» nagesimo octavo die septima kal. Martis, ego Bertrandus de » Gaudiosa cancellarius supra dictus, ad requisitionem nobilis » domicelli Rotberti primonati nobilis viri, domini Lionelis, do- » mini de Roculis, militis, heredis supra dicti, a presenti patria » absentis, ac, sancta longaque peregrinatione in sacris regionibus » infideles Saracenos debellante, existentis hunc presentem codicil- » lum, etc.»

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Rocles et des terres et seigneuries de feu Pons, son mari, à Jean de Beaumont, damoiseau, son frère, seigneur du château et mandement de Beaumont. Pons II eut douze enfants, dont on ne connaît que les six suivants:

Du premier lit :

1°. Ponttet, qui continue la descendance;
2°. Bertrand de Rocles, chevalier de l'ordre du temple de Jérusalem, en 1229;

Du second lit :

3°. Guigon de Rocles, damoiseau, qui, par deux actes passés devant Guillaume Eustachii, notaire, le 8 des calendes d'avril 1256, vendit et transporta à Raimond, seigneur de Tauriers, damoiseau, tous les fiefs à lui échus de la succession de son père (1). Il est fait mention dans cette vente d'une pièce de terre et d'un chazal, situés dans le mandement de Valgorge, qui avaient jadis appartenu à feu damoiselle Alix de Joannas, épouse de feu noble Folquet *de Rocles*, chevalier, bisaïeul dudit Guigon;
4°. Guillaume de Rocles, damoiseau, qui, le 8 des calendes de décembre 1292, rendit hommage pardevant Pons d'Avignon, notaire, à Guillaume, seigneur de Beaumont, damoiseau, pour des fiefs qu'il possédait dans le mandement de Rocles, et sans juridiction, et pour d'autres fiefs, avec juridiction, dans la paroisse de Sainte-Marie de Chabrairols;

Guigonne de Rocles, nommée comme épouse, de Pierre *Arnaud*, qui rendit en son nom hommage au seigneur de Beaumont, le 8 des calendes de décembre 1295;

---

(1) Ces fiefs rentrèrent dans la famille, vers le 16e siècle. Les seigneurs de Tauriers les possédaient de même en franc-aleu, et n'en firent jamais hommage, ni aux seigneurs de Beaumont, ni aux évêques de Viviers, quoique la terre de Tauriers fût dans leur mouvance immédiate.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

6°. Marguerite de Rocles, qui était mariée, en 1256, avec Pierre *de Laugère*, damoiseau, de la paroisse de Joannas.

VIII. Ponttet, seigneur de Rocles, chevalier, partagea, avec ses frères, le 9 des calendes de juillet 1245, la succession de Pons II, leur père. Il est dit dans l'acte de partage que Bertrand de Rocles, chevalier de l'ordre du temple de Jérusalem, son frère germain, et lui, sont assujétis à payer à l'hôpital de Montpellier la 6e partie des 15 sols tournois de la donation de 3000 sols, faite à cet hôpital par leur bisaïeul, Folquet, seigneur de Rocles. Ponttet fut père, entr'autres enfants, d'un fils dont l'article suit.

IX. Pons III, seigneur de Rocles, chevalier, n'était pas encore parvenu à cette éminente dignité militaire, lorsqu'avec la qualité de damoiseau, il fit hommage, le 8 des calendes de décembre 1295, au seigneur de Beaumont, tant en son nom qu'au nom de son père, infirme, à cause de sa très-grande vieillesse, pour leur mas de courtes, situé dans la paroisse de Rocles, et pour les autres terres, domaines et fiefs, avec juridiction haute, moyenne et basse, qu'ils possédaient dans les paroisses et mandements de Rocles et de Joannas. Pons III ne vivait plus en 1331. Il eut pour fils et successeur Jean I, qui suit.

X. Jean Ier, seigneur de Rocles, fils de feu messire Pons de Rocles, chevalier, fit hommage, le pénultième jour du mois de mai 1331, devant Jean Gay, notaire, au seigneur de Beaumont, pour son mas de Courtes et pour les autres biens qu'il possédait du chef de Pons et Ponttet de Rocles, ses père et aïeul. Le 28 juillet 1333, Jean, seigneur de Rocles, en qualité de successeur et tenant les biens de Ponttet et Bertrand de Rocles, chevalier de l'ordre du temple de Jérusalem, ses aïeul et grand'oncle paternel, et encore comme époux et procureur de noble Marie *de Vernon*, et administrateur légal des biens de Jean, leur fils, remit et céda à frère Gauthier de Carapelle, procureur de l'hôpital de Montpellier, pour l'entier paiement de ce qu'il devait à cet hôpital, en vertu du legs fait par

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Folquet de Rocles, en 1196, un moulin appelé Teule-Rousse, situé dans le mandement de Tauriers, près de l'Argentière, et exempt et franc de toutes tailles et servitudes (1).

---

(1) « *Noverint, etc. Quod anno domini* 1333° *et* 28ª *die julii, » etc. Cum, olim videlicet anno dominicæ incarnationis* 1196° *et » die* 3ª *Kal. mensis Martis, nobilis et egregius vir dominus Folque- » tus, dominus de Roculis, miles bonæ memoriæ, quondam in suo » per ipsum facto et condito ultimo testamento recepto per magis- » trum Petrum La Balma, not. pub. pro ut prima facie apparebat » per quod dam publicum testamentum sive clausulam a dicto tes- » tamento extractam, quod incipit in secunda sui linea sexto et » finit in eadem rege et ante verbum actu immutet, legasset hospi- » tali sancti spiritus Montispessulani ter mille solidos turonenses » per Pontium ejus nepotem, filium Pontii domicelli, quondam » ejus filii heredem, dicti testatoris ac successores predicti sui he- » redis, per solutiones quinde cim solidorum turonensium, anno quo- » libet in festo dominico Pentecosten persolvendorum, doneo lega- » tum predictum fuerit integre et ad plenum dicto hospitali perso- » lutum. Ut vero deinceps dictus dominus Pontius, dominus de Ro- » culis, heres predictus, ab intestato dies suos clausisset extremos, » bonaque sua inter suos liberos divisa fuissent, ac in compositione » sive accordio dictæ divisionis, factæ sub anno domini* 1245° *et » die* 9ª *kal. mensis Julii. per magistrum Stephanum de Fayeto, » not. pub. receptæ, pro ut in ea legebatur, nobiles viri Ponttetus de » Roculis, et religiosus frater dominus Bertrandus de Roculis, » ordinis Templi Jerhozolimitani, fratres germani, quondam fi- » lii prefati domini Pontii, heredis militis quondam, et dominæ » Loysæ de Montelauro, domicellæ quondam, ejus uxoris prime- » riæ communes solvere tenerentur predicto hospitali sancti spiritus » Montispessulani, sextampartem predictorum quindecim solido- » rum turonensium, videlicet quolibet anno duo solidos cum dimi- » dio turonenses dictique duo solidi cum dimidio a longo tempore » citra minime fuerint soluti, pro ut fertur. Hinc est quod in » presentia mei notarii et test. subscript. constitutus nobilis vir » Johannes de Roculis, dominus de Roculis, Dioc. vivar. filius » ac heres universalis nobilis viri domini Pontii, domini de » Roculis, militis quondam, ut successor et bona tenens pre- » dict. nobilium dominorum quondam Pontteti de Roculis, et » religiosi fratris Bertrandi de Roculis ordinis templi Jerhozo- » limitani perceptorisque Julesii militum avi paterni et propa- » terni dicti domini de Roculis, et etiam ut maritus et procura- » tor legitimus nobilis Mariæ de Vernone, uxoris suæ, et legiti- » mus administrator nobilis Johannis filii sui, per quos sui uxorem » suam et filium suum omnia et singula ratificari, emologari et » confirmari promisit et juravit in et sub obligatione omnium » bonorum suorum, ad solam et simplicem requisitionem religiosi » viri fratris Gauterii de Carapelle, perceptoris et procuratoris, » pro ut dicebat, hospitalis Montispessulani ordinis Sti-Spiritus » predicti, non vi eto. Vendidit etc., etc., etc.* »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XI. Jean II, seigneur DE ROCLES, chevalier, reçut, par acte passé devant Jean de Brive, notaire, le 2 janvier 1377, en présence d'honorable homme maître Étienne de Mongiers, son baile, le serment que firent les habitants de Rocles, de ne faire aucune réunion illicite ni aucun monopole contre ledit Jean, seigneur de Rocles, contre le roi ni contre leurs sergents et officiers. Jean II, fut père de Pierre Ier, qui suit.

XII. Pierre Ier, seigneur DE ROCLES, fils et donataire de Jean II, seigneur de Rocles, chevalier, reçut en cette qualité, dans le courant de l'année 1391, vingt-quatre reconnaissances de ses vassaux, passées devant Pons Gazel, notaire. La première est du 15 mai, et la dernière du 1er mars de ladite année (v. st.). Le 27 mars 1393, Pierre de Rocles et Dalmas, son fils, seigneurs de Rocles, transigèrent, devant Jean de Brive, notaire, avec Pierre Chabrol, prêtre, sur un différent qui s'était élevé au sujet des hommages et cas de taillabilité que ces seigneurs exigeaient sur diverses terres et maisons situées dans la paroisse de Joannas et le mandement de Tauriers, acquises, le 28 août 1368, devant Olivier Aycelin, notaire, par ledit Chabrol, de Raymond Malarsse. Il est dit dans cette transaction que Pons Malarsse, père de Raimond, avait reconnu ces maisons et pièces de terre vis-à-vis de noble Pons, seigneur de Rocles, chevalier, bisaïeul et trisaïeul paternel desdits Pierre et Dalmas, seigneurs de Rocles; ladite reconnaissance passée, le 16 octobre 1330, devant Jean Gay, notaire. Il y est encore dit que les lods de cette acquisition avaient été payés par ledit Chabrol, acquéreur, à feu noble Jean de Rocles, chevalier, père et aïeul desdits seigneurs de Rocles, demandeurs. Pierre épousa en premières noces Blanche *de Til*. Le nom de sa seconde femme n'est pas connu. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1°. Pierre de Rocles, *dit* de Til, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;

Du second lit :

2°. Dalmas Ier, qui suit;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. Guillaume de Rocles, licencié ès-lois;

4°. N.... de Rocles, femme de noble Gaillard *de Borenc*, de la paroisse de Saint-Martin de Valgorge.

XIII. Dalmas Ier, seigneur DE ROCLES, damoiseau, reçut comme co-héritier de son aïeul, Jean, seigneur de Rocles, chevalier, conjointement avec Pierre de Rocles, son père, 93 reconnaissances féodales de leurs censitaires, passées devant Raimond de Laugère, notaire, dans le courant de l'année 1393. L'avant dernier jour du mois de mars de la même année, devant Jean Martin, notaire, il donna quittance de lods en la même qualité d'héritier de Jean, seigneur de Rocles, chevalier, son aïeul, (*Filius nobilis Petri, scutiferi, ac heres clari et potentis viri domini Joannis, domini de Roculis, militis, avi sui paterni*), à Pierre Andeol, du lieu de Blaunac, paroisse de Rocles. Peu avant le 25 juin 1393, il avait contracté mariage, devant le susdit Raimond de Laugère, notaire de Joannas, avec demoiselle Catherine *de Brie*, laquelle, par acte de ce jour, passé devant Jean de Brive, notaire de l'Argentière, donna quittance à vénérable homme Guillaume de Brie, bachelier ès-décrets, curé de l'Argentière et official du même lieu, d'Aubenas et de Pradelles, son cousin, de la somme de 96 francs que ce dernier lui avait donnée en augmentation de dot, dans son contrat de mariage. Par un acte de l'an 1409, reçu par Antoine Vacher, notaire, dans sa maison de Lairolles, paroisse de la Blachère (Saint-Julien), Pierre de Rocles, *dit* de Til, religieux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fit donation à Dalmas, son frère consanguin, de certains fiefs situés dans les paroisses de Jaujac et de Rocles, qui avaient appartenu à Blanche de Til, sa mère, première femme de feu Pierre de Rocles. Le 4 août 1422, le même Dalmas passa un accord devant Hélie Martinent, notaire, tant en son nom qu'au nom de noble François de Rocles, son fils, avec Jean Colet et Vincent Dubès, son gendre, maréchaux audit lieu de Rocles, à raison de certaines terres, maisons et moulin, que feu noble Pierre de Rocles, père dudit Dalmas, avait donnés à nouvel achept aux défendeurs. Pour terminer ces différents, on convint, de part et

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'autre, de s'en rapporter à l'arbitrage de noble et puissant homme messire Pons, seigneur de Beaumont, chevalier, de vénérable et circonspect homme Barthélemi la Vernade, licencié ès-lois, et aux arbitres et amis communs des parties. Dans cette même transaction, il est dit qu'il existait déjà certaine querelle et procès entre Pons, seigneur de Beaumont, et ledit Dalmas, seigneur de Rocles, à raison de quelques devoirs de vasselage que ce dernier avait manqué de rendre au premier, son seigneur suzerain. Afin de ne pas rompre l'amitié, union et concorde qui avaient toujours existé entr'eux, ils convinrent de s'en rapporter à l'arbitrage du susdit de la Vernade, promettant, l'un et l'autre, d'exécuter ce qu'il déciderait. Barthélemi de la Vernade décida, en conséquence, que le seigneur de Beaumont devait, en mémoire et considération de messire Jean, seigneur de Rocles, aïeul paternel dudit Dalmas, qui fut en son vivant un chevalier illustre, et des autres anciens chevaliers, ancêtres dudit Dalmas, oublier le passé, et continuer de le regarder comme fidèle vassal; *et ordinavit amicabiliter quod dictus dominus Bellimontis, favore contemplationeque nobilis viri domini Joannis, domini de Roculis, clari militis quondam, avi paterni ejusdem Dalmatii aliorumque militum majorum ejusdem, dictum dominum de Roculis teneat in verum et fidelem vassallum, pro ut quilibet dominus tenere debet vassallum suum* (1). Dalmas de Rocles fit une vente au même Pons, seigneur de Beaumont, par acte du 5 mars 1423, passé devant Jean Valschaldes, notaire; fit, par-devant le même notaire, le 12 novembre 1430, un acte d'échange, qu'il promit de faire ratifier par noble Fran-

(1) Le fief qui fait le sujet de cette contestation et de cette double transaction fut vendu, sur la fin du même siècle, par un autre Dalmas de Rocles, arrière-petit-fils de celui qui fait l'objet du présent article, à Pierre de Borne, seigneur de Laugère, qui en habitait le château. En vendant, il livra à l'acquéreur du fief la copie originale qui avait été faite à l'usage de son bisaïeul. Ce château de Laugère ayant passé, vers le milieu du 16 siècle, de la maison de Borne dans celle de Fontaines, le chef actuel de cette dernière maison a trouvé cette copie originale parmi les titres qui sont en sa possession, et l'a remise au chef de la famille de Rocles, seigneur de Tauriers, qui l'a en son pouvoir.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

çois de Rocles, son fils; fit, tant en son nom qu'au nom dudit noble François, et de noble Dalmas, fils dudit François, son petit-fils, une vente à Foulques de Beaumont, petit-fils maternel et héritier du susdit seigneur de Beaumont, chevalier, par acte passé, le 10 janvier 1446, devant Bertrand de Malet, notaire; et, enfin, par actes des 16 mai et 16 décembre 1449, reçus par le même notaire, reconnut, conjointement avec les susdits François et Dalmas de Rocles, plus jeune, ses fils et petit-fils, tenir en fief franc et noble du seigneur de Beaumont tout le mas de Courtes, situé dans la paroisse de Rocles, de même que le mas de Lambertarie, situé en la paroisse de Joannas, ainsi que tous les cens, services et hommages qu'ils possédaient dans l'étendue desdites paroisses de Rocles et de Joannas. Il renouvela cet hommage, tant en son nom qu'au nom de ses fils et petit-fils, le 6 septembre 1450. On ne lui connaît d'autres enfants, issus de son mariage avec Catherine de Brie que François, dont l'article suit.

XIV. Noble François DE ROCLES, reçut une procuration de son père, le 12 février 1422; il fournit au seigneur de Beaumont, conjointement avec Dalmas, son père, et autre Dalmas, son fils, la reconnaissance en fief franc et noble, dont il est parlé au degré précédent. En 1463, François de Rocles et Dalmas, son fils, eurent un différent avec l'Université de Rocles, au sujet de biens provenus à Dalmas de Rocles, (le plus jeune), petit-fils et fils desdits François et Dalmas, par donation de feu Jacques Pison. L'Université prétendait que ces biens, ayant toujours payé les tailles royales, n'avaient pas changé de nature, quoiqu'ils fussent tombés dans des mains nobles, n'entendant point contredire la noblesse des sieurs de Rocles, dont les aïeux avaient fourni plusieurs chevaliers illustres dans leur pays. Ces derniers répondirent qu'étant nobles de race, et les biens suivant l'état des personnes, ceux qui faisaient l'objet de la contestation étaient conséquemment non assujétis aux tailles royales et autres impôts communs. Pons de Brison, bachelier ès-lois, prieur et curé de la paroisse de Rocles et Antoine de Landos, baile de la cour civile de Beaumont, arbitres de ce différent, condamnèrent lesdits de Rocles à payer les tailles royales pour tous les biens provenus de feu Pison,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

donateur, excepté pour un bois planté de chêne-vert, appelé vulgairement le Vieux-Château, situé près des ruines de l'ancien château de Rocles, et donné originairement en emphytéose, le 2 des calendes d'avril 1300, par noble homme Pons, seigneur de Rocles, chevalier, prédécesseur des susdits de Rocles. François fit son testament devant Bertrand de Malet, notaire, en 1466, dans lequel il nomme 18 enfants, 12 garçons et 6 filles, et 4 petits-fils, enfants de Dalmas, son fils aîné, dont l'article suit. Dans le cas où Jeanne *de Malet*, son épouse, ne pourrait demeurer avec son héritier, il lui assigne pour logement la grande tour de son vieux château, et veut qu'elle en jouisse de la même manière qu'en avait joui Catherine de Brie, sa mère. François fit diverses ventes de fiefs au seigneur de Beaumont, par actes reçus par Rodilli, notaire, le 24 janvier 1468, et dans le cours de l'année suivante.

XV. Noble Dalmas DE ROCLES, IIe du nom, institué héritier principal de son père, en 1466, avait fourni au seigneur de Beaumont, en l'année 1449, devant Bertrand de Malet, notaire, avec Dalmas et François de Rocles, ses grand-père et père, la reconnaissance en fief franc et noble. Il ratifia, en 1477, toutes les ventes faites au seigneur de Beaumont, tant par son père que par son aïeul, et en fit lui-même de nouvelles. C'est par suite de ces nombreuses aliénations féodales que tous les droits de justice et de fief sur la seigneurie de Rocles sont sortis de cette maison. Pour soutenir sa fortune et sa nombreuse famille, Dalmas II prit une charge de notaire, que ses descendants ont conservée pendant sept générations, charge qui, loin d'offrir nulle incompatibilité avec la noblesse, était ordinairement remplie par des cadets des meilleures familles (1). Aussi, dans tous les actes que recevait Dalmas, il n'omettait jamais de donner les qualifications nobles à son aïeul, à son père, à ses frères, et même à ses enfants, quand il les nommait, soit comme témoins, soit autrement. De Catherine son épouse, dont le surnom est ignoré, il laissa :

(1) Voyez le tom. II de cet ouvrage, pag. 100, au mot NOTAIRE.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Dalmas IV, qui suit;
2°. Noble Guillaume de Rocles,
3°. Noble Simon de Rocles,
4°. Noble Gaspard de Rocles,
} vivants en 1483.

XVI. Noble Dalmas DE ROCLES, IIIe du nom, nommé dans le testament de son aïeul, en 1466, épousa, par contrat passé devant Chalendar et Boisson, notaires, le 14 janvier 1480, Isabelle *de Favon*. Il passa un accord avec ses frères, en 1483, touchant leurs droits légitimaires, et fit une vente considérable au seigneur de Beaumont, par acte passé devant Pierre Valschaldes, le 3 février 1495. Dans son testament, reçu par Germain Lafont, notaire, le 19 juillet de l'an 1516, il institua pour son héritier Jean de Rocles, son petit-fils, fils de Charles, son fils et son donataire. Il laissa de son mariage, entr'autres enfants, Charles, qui suit.

XVII. Noble Charles DE ROCLES, IIe du nom, épousa, par contrat passé devant Bernard, notaire, le 29 mars 1508, Jeanne *de Malaval*, et donna quittance de sa dot, le 21 mai suivant. Elle fit son testament par-devant Terangeto, notaire, le 26 juillet 1545, en faveur de Pierre de Rocles, son fils. Charles de Rocles donna reconnaissance au seigneur de Beaumont de son mas de Courtes, sis au lieu de Rocles, et autres terres jadis reconnues, en 1449, par François et Dalmas de Rocles, ses aïeul et bisaïeul, avec hommage noble et baiser de paix, par acte passé devant Audigier, notaire, le 26 août de l'an 1550. Il fit son testament, le 30 septembre 1549, devant Pierre Tarangeto, notaire, et fit son héritier son fils Pierre. Il eut deux fils :

1°. Jean de Rocles, prêtre, qui fit cession de l'hérédité de Dalmas III, son grand'père, à Pierre, son frère, en 1543;
2°. Pierre qui suit.

XVIII. Noble Pierre DE ROCLES, IIe du nom, embrassa le calvinisme, et fut l'un des chefs du conseil des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

réformés. Il avait épousé, par contrat passé devant Valentin, notaire, le 13 janvier 1541, Jeanne *de Veyzière*, qui fit son testament, par-devant Alamel, notaire, le 21 mars 1568. Pierre fit le sien, par-devant André, le 23 mars 1566, et un codicile, par-devant Deleuze, le 28 juillet 1580; enfin, il fit un second testament, par-devant le même notaire, le 25 décembre 1591. Ses enfants furent :

1°. Simon, dont l'article suit;
2°. Joseph de Rocles, *légataire de sa mère*, en 1566.

XIX. Noble Simon DE ROCLES, fils aîné et héritier de Pierre II, commandait, en 1573, une compagnie de religionnaires, à la tête de laquelle il s'empara d'Alet, à la fin du mois de mars, conjointement avec le capitaine Castelrens (1). L'an 1582, il épousa Antonie *de Lichères*, et, en faveur de ce mariage, Pierre de Rocles, son père, lui fit donation de ses biens. Lui et sa femme firent un testament mutuel, devant Vézian, notaire, le 22 novembre 1622, en faveur de Pierre, leur fils, qui suit. On voit par cet acte que Simon de Rocles avait abjuré le calvinisme.

XX. Noble Pierre DE ROCLES, IIIe du nom, épousa, par contrat passé devant Vézian, le 19 juin 1624, Susanne *de Valens*, et fit deux testaments, devant le même notaire, le 29 août 1629, et le 4 mai 1647, et un codicile, le 5 février 1651, par lesquels il institue son héritier universel Pierre qui suit, et donne à titre d'aumône et pour les aider à se marier, à Louis, Pierre, André, Marc et Eric de Rocles, ses *enfants naturels*, la somme de 400 livres, et outre cela, 30 livres à chacun pour apprendre un métier, voulant qu'ils soient nourris dans sa maison par son héritier, jusqu'à ce qu'ils se soient mariés ou qu'ils soient d'âge à recevoir leurs legs (2). Pierre de Rocles, sur la présentation et vérifi-

(1) Histoire générale du Languedoc par D. Vaissète, tom. V, pag. 319.

(2) Tous ces enfants naturels ont été mariés, et ont laissé une nombreuse postérité.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cation de ses titres de noblesse, fut déchargé du droit de franc fief, et maintenu dans son ancienne race et lignée par Jean-Balthazar, intendant en Languedoc, et commissaire départi par S. M. pour la liquidation des taxes ordonnées être faites sur les roturiers possédants fiefs, terres et seigneuries nobles, sujettes au ban et arrière-ban, aux généralités de Montpellier et Toulouse.

XXI. Noble Pierre DE ROCLES, IVe du nom, épousa, par contrat du 21 novembre 1648, passé devant Vézian et Belidentis, notaires, Jeanne *de Rocher*. Il fit deux testaments, le premier, le 1er août 1660, devant Suchet, le second, le 22 septembre 1671, devant Vézian, notaire, par lesquels il institue son héritier principal, son fils aîné, lui substituant tous ses autres fils dans l'ordre de primogéniture, savoir :

1°. Étienne de Rocles, qui, le 7 décembre 1688, fit son testament, par-devant Vincent, notaire, par lequel il institue Jeanne de Rocher, sa mère, son héritière, et fait un legs à Jean de Rocles, son frère;
2°. Pierre de Rocles;
3°. Annet de Rocles, mort prêtre;
4°. Jean, dont l'article suit;
5°. Alexis de Rocles, né après l'an 1660, légataire de son père, en 1671. Il ne laissa que des filles.

XXII. Noble Jean DE ROCLES, IIIe du nom, parvint à l'hérédité des biens de Pierre de Rocles, son père, par le décès de ses trois frères aînés, morts sans enfants. Il fut institué héritier universel de sa mère, par son testament du 4 mars 1694, fait par-devant Vincent, notaire, servit dans les guerres de son temps, et y reçut plusieurs blessures. Il avait épousé, par contrat du 7 juillet 1694, Marie *de Vézian*, qu'il institua son héritière fiduciaire, le 22 août 1713. Ils eurent deux fils :

1°. Antoine-Auguste I, qui suit;
2°. François de Rocles, né posthume, prêtre, curé de la Chapelle-sous-Aubenas, mort en 1764 ou 1765.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XXIII. Noble Antoine-Auguste DE ROCLES, Ier du nom, épousa, par contrat du 27 novembre 1754, Marie-Charlotte *de Vincenti de Monsseveny*, fille de messire Gabriel de Vincenti de Monsseveny, et de feu dame Marie-Anne le Brun. Antoine-Auguste I fit son testament, le 12 mars 1786, en faveur de noble Antoine-Auguste II, son fils, qui suit.

XXIV. Noble Antoine-Auguste DE ROCLES-TAURIERS, né le 30 juillet 1759, seigneur de Tauriers, de Chalabrèges, du château du Cros, et autres lieux, co-seigneur de Rocles, ainsi qualifié dans l'assignation qui lui fut donnée, le 10 mars 1789, pour assister parmi les autres nobles de la sénéchaussée de Villeneuve, à l'assemblée des trois états, convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume, aujourd'hui juge-de-paix du canton de l'Argentière, a épousé, par contrat passé devant Vézian, notaire, le 15 décembre 1777, Louise-Gabrielle *de Comte de Tauriers*, fille légitime et héritière de Jean-Louis de Comte, seigneur de Tauriers, de Chalabrèges et autres lieux, capitaine au régiment de Rohan-Rochefort, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-bailli et commandant de la ville de Joyeuse, et de dame Louise de la Baume. De ce mariage sont issus huit enfants, dont quatre sont morts jeunes ou sans postérité. Les autres sont :

1°. Charles-Louis-Auguste de Rocles-Tauriers, né le 29 septembre 1779, fusillé comme l'un des principaux chefs des troupes royalistes du Vivarais, vers le milieu de l'an 1800;

2°. Henri-François-Florent, dont l'article suit;

3°. Charles-Louis de Rocles-Tauriers, né le 1er mai 1789, qui, obligé comme conscrit de servir, entra, le 6 juin 1813, dans le 4e régiment des gardes-d'honneur, et fut fait lieutenant d'une compagnie des volontaires royaux, lors de la restauration. Il sert actuellement avec le même grade dans le 4e régiment d'infanterie légère, ci-devant légion de l'Ardèche;

4°. Marie-Marthe-Bonne-Gabrielle de Rocles-Tauriers, mariée, le 19 août 1818, avec Augus-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tin *Gache*, receveur de l'enregistrement à l'Argentière.

XXV. Noble Henri-François-Florent DE ROCLES-TAURIERS, né le 26 juillet 1786, obligé de servir, par la loi de la conscription, entra au service, le 25 mars 1806, en qualité de vélite chasseur à pied, et fit les campagnes de 1806 et 1807 à la grande-armée. Il obtint son congé de réforme, le 1er mai 1809, et épousa, le 1er janvier 1811, Jeanne-Émilie-Alexandrine *de Monteil*, fille de feu Joseph-Aimé de Monteil, et d'Élisabeth de Saladin. De ce mariage sont issus :

1°. Henri-Joseph-Gaston de Rocles-Tauriers, né le 18 juin 1815;
2°. Antoine-Joseph-Hippolyte de Rocles-Tauriers, né le 14 avril 1817;
3°. Joséphine de Rocles-Tauriers, née le 24 janvier 1812;
4°. Mélanie-Antoinette de Rocles-Tauriers, née le 14 avril 1817.

Armes : D'or, au lion de gueules, cantonné de trois rocs d'échiquier et d'un croissant d'azur au dernier canton ; au chef cousu d'argent, chargé de quatre palmes issantes et pendantes, deux à dextre et deux à senestre de sinople; à la bordure d'azur. Casque taré au tiers, orné de ses lambrequins, et sommé d'une couronne de comte. Cimier: Un lion issant de gueules. Supports: Deux taureaux. Devises : 1° *Ut rupes animo firmus* ; 2° *Prœliis semper crescendo.* Légende : *Leonelli palma.*

ROLLAND; noble et ancienne famille, originaire de Normandie (dont il est parlé dans Gui Allard, rédacteur du Nobiliaire du Dauphiné, imprimé à Grenoble, en 1679, et dans le Dictionnaire généalogique des premières maisons de France, par M. de La Chenaye-des-Bois, tom. III, imprimé à Paris en 1757), établie depuis environ 350 ans en Guienne, où elle fut transférée par Étienne de Rolland. Plusieurs seigneurs de ce nom ont rendu des services à l'état, et se sont signalés en exposant et leur vie et leur fortune pendant les guerres de Normandie, sous Charles VII; durant les troubles de la

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Guienne, sous Louis XIII et Louis XIV, et pendant les derniers troubles du royaume, sous Louis XVI et Louis XVIII.

Cette famille est alliée avec celles des Leberthon d'Aiguille, premier président au parlement de Bordeaux, Monferrand, grand-sénéchal de Guienne, Moneins-de-Tréville, Montesquieu, Canolle, marquis de Lescours, Calvimont, Donissan, la Rochejaquelein, marquis Dalon, Daux, de Lur-Saluces, la Chassaigne, Verthamont, comtes de la Tresne, et autres premières maisons de la province.

La généalogie de cette famille, prouvée par titres, commence à Thevenin de Rolland, qui fut un des cent hommes d'armes de la grande ordonnance du roi Charles VII. Les diverses guerres et les troubles de l'intérieur de la France ayant à plusieurs reprises causé le pillage de ses châteaux, et la perte d'anciens titres et papiers, ainsi qu'il est constaté par le double des pièces remises à M. Clairambault, en 1755, et qui se trouvent dans ses manuscrits, il est aisé de conclure que les preuves de cette maison remonteraient à une origine beaucoup plus reculée, puisqu'il fallait être gentilhomme, et avoir une certaine fortune, pour être admis dans les compagnies de la grande ordonnance du roi Charles VII, formées en 1445.

Thévenin de Rolland, dont il est parlé ci-dessus, était un des cent hommes d'armes de la grande ordonnance du roi Charles VII, et servait dans la compagnie de M. d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy; ce qui est constaté par un état de ladite compagnie, certifié par messire Jean du Tillay, commis par le roi. Il se trouva au siége de Rouen et à la bataille de Fourmigny, en 1449 et 1450.

1. Guillaume de Rolland, écuyer, cousin-germain de Thévenin, dont il vient d'être parlé, était un des dix hommes d'armes de la grande ordonnance du roi Charles VII, et servait dans cette compagnie de messire Jean de Blosset, seigneur de Saint-Pierre, ce qui est constaté par un état de la compagnie, certifié par Rogier, secrétaire des guerres, en 1475. Il habitait alors le pays

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Caulx, vicomté de Rouen, et avait épousé Jeanne *Papin*.

II. Étienne DE ROLLAND, son fils, écuyer, quitta le service à l'époque ou il fut pourvu, par le roi Louis XI, d'une charge de conseiller au parlement de Guienne, lors de sa création, en 1462. Ce fut alors qu'il quitta la Normandie, et qu'il vint s'établir à Bordeaux, pour y exercer cette charge. Il avait épousé Marguerite *de Quatremarres*, veuve de noble homme Jacques Lombart, écuyer, seigneur de la Bouquelande. Il eut de ce mariage.

III. Flory DE ROLLAND, écuyer, seigneur du Pont (1), qui fut pourvu de la charge de conseiller au parlement de Guienne par le roi Charles VIII, en 1492, et maintenu dans ladite charge, en 1498, par lettres de confirmation d'office, du roi Louis XII. De son mariage avec Peyronne *Micquau* naquirent deux filles et un fils qui suit.

IV. Adrien DE ROLLAND, écuyer, seigneur du Pont, licencié ès-lois, fut nommé par le roi, jurat gentilhomme à Bordeaux, puis juge de la prevôté royale de Barsac. Il mourut, en 1547, laissant de son mariage avec Françoise *de Singareau*, nièce de Geoffroy de la Chassaigne, 4e président au parlement de Guienne, quatre filles et deux fils: 1° Joseph, qui a continué la branche aînée (2), de laquelle sont descendus Jean *de Rolland*, à qui le cardinal de Sourdis accorda le droit de banc et sépulture dans l'église de Barsac, en 1623; Jacques *de Rolland*, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, en 1645, capitaine de cavalerie, en 1646, puis vice-sénéchal de Guienne. Ce fut lui qui, dans les troubles de 1653, fit rentrer cette province dans l'obéissance, en ménageant par des

(1) La seigneurie et château du Pont, dont cette famille est en possession depuis lors, est située en Guienne, à six lieues de Bordeaux, entre Barsac et Preignac.

(2) Cette première branche s'est éteinte, en 1801, par la mort de Jean-Baptiste de Rolland, chevalier des ordres du roi et exempt de ses gardes.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

intelligences secrètes et adroites la reddition de Bordeaux et de Bourg, place alors importante. Louis XIV faisait grand cas de lui, ainsi que le constatent plusieurs lettres que lui ont écrites ce monarque, les ducs de Vendôme, de Guise et de Candalle, et qui sont conservées dans la famille. Ce fut en conséquence de ses services et à cause des pillages arrivés à plusieurs reprises dans ses châteaux du Pont et de Budos, que le roi lui accorda deux sauvegardes, en 1651 et 1653; et Joseph *de Rolland,* major d'infanterie, chevalier des ordres du roi, et gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui fut l'auteur des seigneurs de Lastous, qui forment la troisième branche; 2° Guillaume, dont l'article suit.

V. Guillaume DE ROLLAND, écuyer, seigneur d'Escortinals (1), de la Roque et de Villenave, fut l'auteur de la seconde branche. Il ne paraît point qu'il ait occupé de charge. Il épousa, en 1566, Jeanne *Saurreau,* de laquelle il eut quatre filles, et un fils qui suit.

VI. Israël DE ROLLAND, écuyer, seigneur d'Escortinals, de la Roque et de Villenave, se maria avec Catherine *Bertrand*, dont il eut Arnaud, qui suit; et mourut en 1616.

VII. Arnaud DE ROLLAND, écuyer, seigneur d'Escortinals, de la Roque et de Villenave, conseiller à la cour des aides et finances de Guienne, épousa, en 1641, Marie *de Thorisson*, dont il eut :

1°. Philippe de Rolland d'Orde, officier au régiment de Champagne, mort sans postérité. Il s'était signalé lors des troubles de Guienne, et avait été aussi conseiller à la même cour des aides, en 1671;

2°. Joseph, qui suit :

VIII. Joseph DE ROLLAND, chevalier, seigneur d'Escortinals, de la Roque et de Villenave, capitaine, puis commandant de bataillon dans le régiment de Norman-

(1) Cette terre est située dans le Languedoc, près Montauban.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

die ; fut employé dans des occasions importantes durant toutes les guerres de Sicile, et y donna des preuves éclatantes de valeur et de zèle pour le service du roi, comme il est dit dans des lettres de grâce, du mois de décembre 1682, à lui accordées par Louis XIV, pour s'être battu en duel. Il quitta le service, à la mort de son frère, et fut pourvu de la charge de conseiller, puis de celle de président à la cour des aides de Bordeaux, en 1691. Il obtint, conjointement avec son frère, en 1673, des lettres de relief de noblesse. Il mourut, en 1722, laissant de son premier mariage avec Marguerite *de Boucaud*, un fils nommé François-Joseph, qui suit : et de son second mariage avec Thérèse *de Canolle-Lescours,* cinq enfants, tous morts sans postérité.

IX. François-Joseph DE ROLLAND, chevalier, seigneur de la Roque et de Villenave, (1) était conseiller du roi, président à la cour des aides et finances de Guienne, où il siégea, pendant 43 ans. Durant plusieurs années, il fut chargé seul de la direction de toutes les affaires de cette compagnie, en l'absence du premier président, dont il remplit les fonctions avec autant de zèle que de talent, ainsi que le prouve sa correspondance avec le ministère. Il se maria, en 1723, avec Jeanne *de Chaperin,* dont il eut un fils, qui suit.

X. Jean-François DE ROLLAND, chevalier, seigneur de la Marque, de la Roque et de Villenave, fut nommé, en 1773, conseiller du roi, président à mortier au parlement de Bordeaux, où il siégea pendant 27 ans. On lui conserva le titre de président honoraire. Quoiqu'il ne fût pas en charge à l'époque de la suppression des cours souveraines, en 1790, il ne fut pas plus que ses anciens collègues à l'abri des persécutions suscitées par les révolutionnaires, et périt comme eux victime de leur fureur, en 1794, laissant une femme et quatre enfants, qui, comme tant d'autres, furent exposés pendant plusieurs années à tous les dangers.

L'activité de son génie et la droiture de son jugement

(1) Ces terres sont situées en Guienne, près Cadillac, à six lieues de Bordeaux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le mirent fréquemment en rapport avec les premiers magistrats de la province, qui, dans plusieurs occasions, notamment en 1770, 1773 et 1788, lui durent les moyens de prévenir des fléaux que les circonstances faisaient appréhender pour la ville de Bordeaux. La considération qu'il s'était acquise et sa fortune ne le mirent pas moins à même de procurer aux habitants malheureux des campagnes voisines le soulagement et tous les genres de secours, que les rigueurs des saisons ou des événements fortuits ne rendaient que trop souvent nécessaires. Il avait épousé Madelaine *de Thilorier*, dont il eut :

1°. Armand-Louis-Jean-Marie, qui suit;
2°. Marie-Madelaine, mariée à M. *Papin de la-Gaucherie*, chevalier de l'ordre du Roi;
3°. Henriette-Françoise, mariée à M. *Romain*, marquis Dalon;
4°. Sophie-Thérèse, mariée à M. *de la Marthonie*, chevalier de l'ordre du Roi.

XI. Armand-Louis-Jean-Marie DE ROLLAND, chevalier, lieutenant de cavalerie, possesseur des même terres que son père, se livra d'abord à l'étude des lois; mais la continuité des troubles qui ont agité le royaume, l'empêcha de suivre la carrière de la magistrature. Il fut dépouillé de la charge de conseiller, que son père lui avait laissée. Les princes, frères du roi Louis XVI, ayant quitté la France, il se rendit en Allemagne auprès d'eux, en 1791, et leur offrit ses services. Il fit la campagne de 1792 dans les compagnies d'ordonnance qui faisaient partie de la maison du roi, et celles de 1793 et 1794 dans l'armée des alliés. Après le licenciement de cette armée, il resta quelques temps en Allemagne, puis passa dans la Bretagne, qui s'était prononcée pour le parti du roi, d'où il revint, en 1801, en vertu de l'amnistie.

Rentré dans les propriétés dont il n'avait pas été dépouillé, il ne tarda pas à être employé dans plusieurs administrations civiles et établissements de bienfaisance. Son zèle pour le bien public lui mérita plusieurs missions particulières de la part des premières autorités de son département, et il fut, à plusieurs époques, nommé président d'assemblées cantonales. En 1813, un parti

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

s'étant formé dans la Guienne, en faveur des Bourbons, il y prit part, ainsi qu'aux événements de 1814; et, dans la matinée du 12 mars, il se signala par un acte particulier de dévouement, que son A. R. Mgr. le duc d'Angoulême daigna remarquer, et dont elle daigna se rappeler dans la suite, en ordonnant *spécialement* qu'on lui remît la décoration concédée par S. M. aux volontaires royaux, dont il faisait partie. Il fut nommé alors chef de bataillon commandant les gardes nationales de son canton. Il a épousé, en 1803, Marie-Louise-Jacqueline *Canolle de Lescours*. De ce mariage sont nés :

1°. Joseph-Louis-Victor de Rolland;
2°. Louise-Marie-Josephine de Rolland;
3°. Sophie-Jacqueline-Marie de Rolland.

Armes : D'azur, à un lion d'or, couronné d'hermine, armé, lampassé et floqué de gueules. Tenants : Deux hommes d'armes, ayant chacun à la main une épée haute d'argent garnie d'or, avec ces mots latins sur chaque bras portant l'épée; à l'un *servat*, et à l'autre, *tuetur*; l'écu timbré d'un casque taré au tiers. Cimier : Un lion issant, d'or, semblable à celui des armes, tenant de la pate droite un badelaire d'argent, garni d'or, menaçant de frapper. Devise : *Nomine magnus, virtute major.*

DE RONNAY; famille noble de Normandie et du nombre de celles dont l'origine se perd dans l'antiquité des temps; elle est connue depuis plus de 800 ans sans interruption, et elle tire son nom de la terre et seigneurie de Ronnay, fief de hautbert, mouvant du roi. Cette terre est située entre Falaise et Argentan.

Les membres les plus marquants de cette maison sont :

N.... DE RONNAY, prieur de l'hôpital, qui accompagna saint Louis à la Terre-Sainte. (Vély. *Histoire de France, tom. IV, pag.* 471.)

Jean DE RONNAY, seigneur de ladite terre, capitaine-commandant du château de Falaise, en 1270, (suivant le rôle des anciens arrières-bans, rapportés par la Roque, à la fin de son traité de la noblesse).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Robert DE RONNAY, chevalier, seigneur de ladite terre, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes d'ordonnance, tué à à la bataille d'Azincourt, en 1415.

Philippe et Antoine DE RONNAY, tués, en 1524, au siége de Pavie.

Thomas DE RONNAY, IIe du nom, seigneur dudit lieu, lieutenant des gendarmes, gouverneur et commandant pour le roi du château de Falaise, et gouverneur d'Alençon. Ce dernier eut pour fils Antoine de Ronnay, chevalier de l'ordre du roi, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gentilhomme de sa chambre et lieutenant de la compagnie de ses gendarmes; il convoqua le ban et l'arrière-ban du bailliage de Caen, par commission de M. de Matignon, du 12 octobre 1567. Il eut plusieurs garçons, dont Julien et Jacques, capitaines de gens de guerre, tués à la bataille de Montcontour, en 1569. — André, capitaine, mort à Rouen. — Louis, capitaine, mort à Chartres. — Thomas, aussi capitaine, mort en Portugal.

Le même Antoine de Ronnay eut encore pour fils :

Jean DE RONNAY, IIIe du nom, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, marié, le 30 juillet 1587, à Jacqueline *de Thiboult*, dont il eut :

1°. Louis de Ronnay, chevalier de l'ordre du roi, mort de ses blessures en Allemagne, commandant un détachement;
2°. Philippe de Ronnay, aussi chevalier de l'ordre du roi, capitaine des chasses de S. M., lieutenant-colonel commandant au régiment d'Harcourt;
3°. Antoine de Ronnay, chevalier de Malte, lequel quitta la croix, étant devenu le seul héritier de son nom, qu'il a perpétué jusqu'à nos jours.

On peut consulter le tom. XV du Dictionnaire héraldique de M. de la Chesnaye-des-Bois, où se trouve en entier la généalogie de cette ancienne famille, qui est représentée de nos jours par :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Messire Thomas-François DE RONNAY, né le 23 mars 1752, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré capitaine d'infanterie, rentré en France en 1799. Il reçut l'ordre du comte de la Chapelle pour prendre un commandement dans l'armée catholique et royale de Basse-Normandie, commandée par le général comte Louis de Frotté : il ne lui est resté, de son mariage avec noble demoiselle N.... *Langlois de Longuemare,* qu'une fille, Émélie-Adélaïde de Ronnay, mariée, le 29 juin 1809, à messire Charles-Anne *de Godet de Thuiley*, chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon commandant les grenadiers du 1er bataillon du 5e régiment de la garde royale. Thomas-François de Ronnay a eu deux frères tués dans les Pays-Bas, au service du roi, pendant l'émigration. Son second frère, le chevalier de Ronnay (Antoine-François), capitaine au régiment de Loyal-Émigrant, commandé par le duc de la Châtre, est mort lieutenant-colonel depuis la restauration, par suite de ses blessures et des fatigues de la guerre. Il lui reste deux autres frères, Louis-Xavier de Ronnay, chevalier de Saint-Louis et capitaine, et Joachim-Benoist de Ronnay, marié, le 2 décembre 1820, à noble demoiselle Victoire-Joséphine *de Frotté.*

Les alliances de cette famille sont, entr'autres, avec celles d'Avesgo, de la Bellière, de Bernard de la Rosière, de Berquin, de Boutin de Victot, de Corday, Dramard de Chassin, Droulin, de Fresnay, de Givry, de Guiry, de Jupiles, de Lescalle, de Malet, de Martineau de Thuré, de Méry, du Moinet, de Molay, de Ners, d'Orglandes de Briouse, de la Roque de Naubourg, de Serans, de Tigny, de Vauborel, de Viel de Raveton, etc., etc.

Armes : Coupé de gueules et d'argent, à trois losanges, deux en chef et une en pointe de l'un en l'autre. Supports : Deux lions au naturel, affrontés, ayant la tête contournée, armés, lampassés et vilenés de gueules. Couronne de marquis. Cimier : Un lion issant. Devise : *Illuminat virtus.*

DE LA ROQUE DE MONS, en Périgord ; noble et ancienne famille, dont la filiation remonte à Bertrand Ier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Roque, chevalier, en faveur de qui Roger-Bernard, comte de Périgord et seigneur de Bergerac, confirma, en 1339, la vente qu'Adémar Brunet, bourgeois de Bergerac, lui avait faite d'un moulin situé sur le ruisseau du Caudou, près de Bergerac. On le croit père de :

Bertrand II de LA ROQUE, damoiseau, co-seigneur de Reillac, qui, par son testament de l'an 1355, donna tous les biens qu'il avait à Bergerac, aux enfants de feu Arnaud son fils, ainsi que ceux provenant de M. Hugon, chevalier, beau-père de ce dernier.

Arnaud DE LA ROQUE, damoiseau, mourut avant son père, laissant, entr'autres enfants de N... Hugon, (*Hugonis*), sa femme, fille de N... Hugon, chevalier, Guillaume, qui suit.

Guillaume de LA ROQUE, qualifié dans les actes, dès l'an 1383, *damoiseau de Bergerac*, vendit quelques rentes à Bergerac, en 1374, et succéda à Vidal Ferrier et à Benevente de Boisse, dans les biens qu'ils avaient près de Villeréal. Ce fut sans doute à cause de cette succession qu'il alla s'établir dans cette ville, comme on peut l'inférer de plusieurs actes, depuis l'an 1393, jusqu'en 1407, dans lesquels il prend la qualité *de damoiseau de Villeréal*. Un arrêt, de l'an 1490, le dit père d'Antoine ; mais, comme il existe une trop grande distance entre ces deux individus, il est plus naturel de supposer qu'il y a eu deux Guillaumes, qui se sont succédé immédiatement l'un à l'autre.

Antoine de LA ROQUE, écuyer, seigneur de la Mothe-Ferrier, etc., eut plusieurs procès avec N... de la Roque dame d'Escandaillac. Il paraît par les pièces de l'un de ces procès, qu'Alfonse, comte de Toulouse, avait fait donation de cette terre, qui comprenait alors dix paroisses, avec haute, moyenne et basse justice, à Arnaud de la Roque (*de Rupe*), et que cette dame la tenait d'Amalvin de la Roque, son père. Elle demandait aussi à Antoine l'hommage d'un fief appelé *David*, qu'il possédait dans le voisinage du château d'Escandaillac. Antoine disait qu'*il ne tenait son fief que de Dieu, et de son*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

épée. Cependant il fut condamné à un hommage d'une paire de gants, et l'arrêt qui le condamne, le déclare *fils de Guillaume de la Roque, écuyer*, sans autre détail. Il eut, en vertu de deux arrêts du parlement, dont le dernier est de 1493, le fief de la Mothe-Ferrier, que ses descendants ont possédé jusqu'à la révolution. De son mariage avec Catherine *de Revel*, vinrent, entr'autres enfants :

1°. Arnaud II, qui suit ;
2°. Jean, qui hérita de son père du fief de David, et fut auteur d'une branche qui s'allia plusieurs fois à la maison de Comarque, et s'éteignit avant l'an 1680.

Arnaud de LA ROQUE IIe du nom, écuyer, seigneur de la Mothe-Ferrier, eut pour femme Agnès, *dite* Agnète *de Gasc*, fille du seigneur de Miallet et de Boissière en Querci; elle le rendit père de :

Jean I de LA ROQUE, aussi écuyer, qui fut marié avec Gasparde *de Castanède*, fille de Jean, et de Jeanne de la Pérède, dont il eut :

Jean II de LA ROQUE, allié à Marguerite *de Bosredon*, fille de Pierre, et de Catherine de Royère.

Jean III de LA ROQUE, fils de Jean II, prit alliance avec Claude *de Saunier*, fille de François, seigneur de la Borie et de Champagnac et de Guilhône de la Faye, et eut pour fils :

Jean IV de LA ROQUE, qui épousa Marguerite *de Ferrand*, dame de Bellegarde, fille de Galien de Ferrand, écuyer, seigneur de Peyran, et de Marguerite d'Abzac, dame de Bellegarde. De ce mariage provint :

Jean V de LA ROQUE, qui, de Jeanne *de la Cour*, sa femme, laissa :

Jean VI de LA ROQUE, marié à Henrie *de Josset*, fille de Paul, chevalier, seigneur de la Tacte, dont il a eu un fils, qui suit.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Louis de LA ROQUE, chevalier, seigneur de la Mothe-Ferrier, de Mons, etc., épousa Marie-Anne *de Haute-fort-de-Vaudre*, dont naquit :

Jean-François, comte de LA ROQUE, seigneur de Mons, député par la noblesse du Périgord aux états-généraux, en 1789. Il est mort dans la révolution, et a laissé deux fils et plusieurs filles de son mariage avec Marie *de Sirvain*, fille de Jacques, seigneur de Verdon et d'Élisabeth de la Goutte de Prat.

Armes : De gueules, à un lion léopardé d'or, sur une montagne de sinople.

DE ROSNAY (BERBIER DU METZ, *comtes*), vicomtes de Pernan; famille ancienne et distinguée, originaire du duché de Bourgogne, où on la voit figurer dans les montres militaires, sous le nom de *la Motte* (1), dès le milieu du 14e siècle. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'extraction, par arrêt du conseil-d'état du roi, du 2 avril 1672, rendu sur la production et vérification de ses titres, établissant sa filiation suivie depuis Viennot de la Motte, écuyer, sieur de la Motte de Varennes, dont le fils, Jacques de la Motte, écuyer, sieur de la Motte de Varennes, épousa, par contrat du 10 novembre 1524, Marguerite *Peret*, fille de Jean Peret, écuyer. Jacques Berbier, écuyer, oncle maternel de Jacques de la Motte, lui fit donation de tous ses biens en faveur de ce mariage, à la charge par lui et ses descendants de prendre exclusivement les nom et armes *de Berbier*. C'est

(1) Barthelemi *de la Motte*, écuyer, servait, en 1379, contre les grandes compagnies qui ravageaient la Bourgogne, sous Jean de Montagu, chevalier, seigneur de Sombernon, capitaine-général du duché. Gillequin et Renaud *de la Motte* furent du nombre des chevaliers qui, l'an 1394, accompagnèrent le duc de Bourgogne au voyage de Bretagne; Thibaut *de la Motte* servait, en 1414, dans la compagnie de Jean de Vergy, chevalier banneret, et Pierre *de la Motte* dans celle du sire de Salenove, en 1417. Une branche de cette famille, connue sous le nom *de la Motte-Sery*, siégea aux états de Bourgogne, en 1572 et en 1662 : elle n'existait plus lors de la recherche de 1666 à 1667. Elle portait pour armes : *De gueules taillé sur sablé, arrondi en pointe en deux demi-cercles; au lion naissant d'or, sur le tout; au chef d'argent, chargé de trois coquilles de sable.* (Geliot).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

depuis cette époque que cette famille a cessé de porter le nom et les armoiries de la Motte. Elle s'est illustrée successivement dans la magistrature et dans les armées de nos rois. Pierre-Claude Berbier du Metz, seigneur de Chalette et de Corbeil, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Gravelines, tué à la bataille de Fleurus, le 1er juillet 1690, fut l'un des généraux les plus estimés du règne de Louis XIV. Il poussa la perfection dans l'arme de l'artillerie au point où M. de Vauban porta celle du génie. Le roi daigna honorer la mémoire de cet excellent capitaine des témoignages de regrets les plus honorables (1). Étant mort sans postérité, ses biens passèrent à ses deux frères et à sa sœur :

1°. Louis Berbier du Metz, conseiller-aumônier du roi, et protonotaire du saint-siége apostolique, abbé commendataire de Saint-Martin d'Huiron, et de Sainte-Croix de Clinchamp, inhumé dans l'église paroissiale de Rosnay, où se voit encore son tombeau;

2°. Gédéon, qui suit;

3°. Marguerite Berbier du Metz, mariée, en 1665, avec Antoine *le Menestrel*, seigneur de Hanyvel et de Saint-Germain, grand-audiencier de France, dont sont nées :

a. Marguerite le Menestrel, femme, en 1694, de Jacques *Bazin*, comte de Bezons, qui

(1) On rapporte que Louis XIV, apprenant la mort de M. du Metz, dit au frère de ce général : « Vous perdez beaucoup, monsieur ; mais je perds encore davantage, par la difficulté que j'aurai de remplacer un si habile homme. » Dans la campagne de 1657, il avait reçu au visage des éclats de mitraille qui lui crevèrent l'œil gauche, et lui enlevèrent une partie du nez. Un jour, madame la dauphine l'ayant aperçu au dîner du roi, dit tout bas au monarque, qu'elle trouvait cet officier bien laid. « Et moi, répondit Louis XIV, je le trouve bien beau ; car c'est un des hommes les plus braves de mon royaume. » Il fut inhumé à Gravelines, où sa famille lui fit élever un tombeau magnifique, exécuté par Girardon. Son éloge a été publié dans le *Recueil des hommes illustres qui ont paru en France dans le 17e siècle*, par Perrault, tom. II, pag. 41. Voyez aussi le tom. II, pag. 130, du *Dictionnaire historique et biographique des généraux français*, depuis le 11e siècle jusqu'en 1822, par M. le chevalier de Courcelles.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fut maréchal de France et chevalier des Ordres du roi;

b. Marie-Louise le Menestrel, femme, en 1703, de Léon *le Cirier*, marquis de Neufchelles.

Gédéon Berbier du Metz, chevalier, vicomte de Pernan, seigneur de Chalette, de Corbeil, etc., fut intendant et contrôleur-général des meubles de la couronne, garde du trésor-royal, en 1674, et président en la chambre des comptes de Paris, en 1692. Il acheta le comté de Rosnay (1), l'une des plus belles terres seigneuriales de la Champagne, relevante de la couronne, à cause de Chaumont, en Bassigny, en fit hommage au roi, le 4 août 1700, et le substitua aux aînés de ses descendants. Il eut trois fils:

1°. Jean-Baptiste du Metz, comte de Rosnay, capitaine des gardes de la porte de S. A. R. le duc d'Orléans, régent, chevalier des ordres royaux et militaire de N. D. du Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, mort sans postérité;

2°. Claude-Gédéon, qui suit;

3°. Jacques du Metz, vicomte de Pernan, seigneur de Varâtre et de Chalette, reçu page du roi, en la petite écurie, le 29 avril 1697. Il fut successivement mousquetaire du roi, enseigne dans le régiment des gardes-françaises, colonel du régiment de Vexin, infanterie, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, et lieutenant pour S. M. en la ville de Nérac, en Condomois. Il mourut sans postérité, le 19 octobre 1730. Il s'était trouvé aux principales actions des campagnes d'Italie, en 1704, 1705 et 1706; à Malplaquet, en 1709; à l'armée de Flandre, en 1710; à l'attaque d'Arleux, en 1711; à l'affaire de De-

(1) Rosnay est une petite ville, située à une lieue et demie de la rive droite de l'Aube, à 2 lieues de Margerie et à 5 de Bar-sur-Aube. C'était une des sept pairies anciennes du comté de Champagne, et l'apanage ordinaire des puînés des comtes de cette province. (*Expilly, Dict. des Gaules de la France, tom. VI, pag.* 376.)

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nain et aux siéges de Douay, du Quesnoy et de Bouchain, en 1712.

Claude-Gédéon DU METZ, comte de Rosnay, après son frère aîné, chevalier, seigneur de Rance, de Crépy, d'Ève et de Marchemorel, président en la chambre des comptes de Paris, en 1708, renouvela l'hommage au roi du comté de Rosnay, le 14 décembre 1731. Il fut père de :

1°. Claude-Gédéon-Denis, qui suit;
2°. Anne-Marie-Claude du Metz, mariée : 1°, le 22 janvier 1736, à François-Joseph, marquis *de Hautefort d'Ajac*, mestre-de-camp du régiment de Toulouse, cavalerie ; 2°, avec Henri-Gabriel *de Berry*, marquis d'Esserteaux, mestre-de-camp de cavalerie.

Claude-Gédéon-Denis DU METZ, chevalier, comte de Rosnay, président en la chambre des comptes de Paris, épousa, le 6 janvier 1746, Geneviève *Pouyvet de la Blinière*, de laquelle il laissa :

1°. Claude-Gédéon-Joseph du Metz, comte de Rosnay, mort sans postérité, le 13 décembre 1762;
2°. Claude-Jean-Michel, qui suit.

Claude-Jean-Michel DU METZ, chevalier, comte de Rosnay, après son frère aîné, en vertu de la substitution de ce comté, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, épousa, par contrat passé devant Quatremère, notaire à Paris, le 29 juin 1777, Armande-Catherine-Claudine *le Tellier de Morsan*, fille de Claude-François le Tellier de Morsan, brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'une branche puînée de la maison de Louvois. De ce mariage sont issus :

1°. Alexis-Henri-Claude, qui suit;
2°. Charles du Metz, chevau-léger de la garde du roi, mort sans postérité, en 1815. Il avait fait ses preuves pour être reçu chevalier de Malte.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Alexis-Henri-Claude DU METZ, comte de Rosnay, a épousé : 1°, le 14 octobre 1813, Hélène *de Montangon*, d'une très-ancienne maison de Champagne; 2°, le 9 mai 1821, Louise *de Valory*, fille de François-Florent, comte de Valory, maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de N.... née comtesse de Raigecourt.

Armes : D'azur, à trois colombes d'argent.

DE ROUGEMONT; maison puissante, ancienne et illustre de Franche-Comté, marquante parmi celles d'ancienne chevalerie et de haut baronnage, laquelle a possédé, depuis l'an 1000, et durant trois siècles, la vicomté héréditaire de la cité de Besançon, à laquelle elle a donné trois archevêques : Gérard, en 1220, après avoir été évêque de Lausanne; Eudes, en 1269; et Thiébaut, en 1406, qui avait été d'abord évêque de Châlons, puis archevêque de Vienne.

Elle tenait son nom d'une grande terre composée de plusieurs villages et de la petite ville de Rougemont, défendue par un immense château, qui était une des principales baronnies primitives, et de laquelle relevaient grand nombre de seigneurs bannerets et châtelains. Les seigneurs de Rougemont, qualifiés, dès le 13e siècle, de cousins par les ducs et comtes de Bourgogne, ont été fréquemment leurs cautions, leurs pleiges et médiateurs; aussi les voit-on toujours mentionnés des premiers dans tous les traités, chartes et diplômes importants. On remarque Thiébaud Ier, nommé le premier dans un diplôme adressé par l'empereur Henri IV (qui est mort en 1116), à Renaud, comte de Bourgogne, et aux principaux grands seigneurs du pays; Thiébaud II, aussi le premier dans un diplôme de l'empereur Frédéric, en 1237, etc.

Les seigneurs de Rougemont ont toujours soutenu cet éclat et celui de leur ancienne origine, soit dans les tournois, où plusieurs s'acquirent beaucoup de célébrité, ainsi que dans plusieurs fameux pas d'armes, soit en contractant constamment les plus illustres alliances. Six seigneurs de ce nom furent reçus chevaliers de Saint-Georges, en 1390, à l'époque de la première restaura-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tion de ce corps illustre, qui, par déférence remarquable pour cette maison, et pour rendre hommage aux vertus héroïques de Jacquette de Rougemont et d'Henriette de Vienne, veuve d'un seigneur de Rougemont, leur accorda la décoration de cet ordre, seul exemple d'une pareille faveur.

Cette maison posséda la dignité de connétable en fief héréditaire, au 13e siècle, et également celle de gonfalonnier jusqu'à son extinction, en 1374. Hue de Rougemont fut grand-maître des Templiers, en 1227; Thiébaud, puis Humbert, lieutenants-généraux, furent gouverneurs et gardiens du comté, en 1285 et 1305; et leurs descendants ont toujours rempli les premières charges à la cour et à la tête des armées de Bourgogne. Le nom est reçu de toute ancienneté dans les chapitres nobles du pays, et depuis 1300, dans celui de Remiremont. On remarque dans la filiation la circonstance peu commune de deux sœurs, Louise et Françoise de Rougemont, qui épousèrent, par le même contrat de mariage, en 1478, Jean de Saint-Mauris en Montagne, chambellan du duc de Bourgogne, et Pierre de Saint-Mauris, son fils, gouverneur de Châtillon; bienfaiteurs de l'abbaye de Belvaux, ils y avaient établi leur sépulture, jusqu'à leur extinction au 16e siècle.

Les autres alliances de cette grande maison sont avec celles d'Aucelle, de Bauffremont, de Châlon, de Chambornay-la-Roche, de Chauvirey, de Choiseul, de Durne, d'Estrabonne, de Fancogney, de Mello, de Montagu, de Montarbey, de Montbis, de Montmartin, de Montureux, de Neufchâtel, d'Oiselet, de Ray, de Ruffey, de Ruppes, de Rye, de Saulx, de Thoraise, de Traves, de Vergy, de Vienne, etc., etc.

Armes : D'or, à l'aigle de gueules, couronnée, becquée et membrée d'azur.

SAINT-GEORGES. La liste que nous avons donnée, tome II de cet ouvrage, des chevaliers de Saint-Georges du comté de Bourgogne, d'après une prétendue liste qui a été imprimée, en 1768, par un auteur anonyme, a donné lieu à des réclamations, que nous devons accueillir avec d'autant plus d'empressement, qu'elles doivent contribuer à rectifier plusieurs erreurs graves contenues

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans cette nomenclature. Des gentilshommes qui ont été reçus dans ce corps chevaleresque avaient déjà protesté contre cette liste de 1768, et l'avaient fait rectifier, sur un grand nombre de points, par des arrêtés des assemblées générales de ce corps illustre. Nous devons donc signaler celles de ces erreurs et omissions dont les preuves ont été mises sous nos yeux : telles sont, 1° la date de la fondation de ce corps de chevalerie, dont l'époque est difficile à préciser, par la perte de ses anciens titres et registres primitifs, mais qui paraît du moins remonter au-delà du commencement du 14e siècle, selon que l'expriment tous les anciens auteurs qui ont fait mention de cette institution, sous la qualification de *chevalier de Saint-Georges*, notament Gollut, Saint-Julien, le Père Honoré, Dunod, Paradin, en 1666; Fodoré, en 1519; Surain, en 1611, dans son histoire du comté d'Auxonne; Courteépée, dans sa description historique du duché de Bourgogne, et le précis des droits, titres et qualités des chevaliers de Saint-Georges; et de nos jours messieurs de Waroquier, de Saint-Allais, de Saint-Ange, et la Blée, dans son Tableau de la chevalerie, etc. Mais ce qui constate cette ancienneté, plus particulièrement encore, est un titre existant du parlement de Besançon, en date du 15 des calendes de juin 1366, par lequel Aimon, archevêque de cette ville, invoque le secours des princes et seigneurs issus du sang des anciens rois et comtes de Bourgogne, *premiers fondateurs de la confrérie de l'ordre des chevaliers de Saint-Georges*, et de beaucoup de nobles et puissants seigneurs et damoiseaux, qu'il désigne, (mais dont nous ne citerons que ceux des maisons encore existantes ou qui s'éteignent de nos jours), savoir: Philibert de Bauffremont, Jean de Vaudrey, Simon de Poligny, Amoroux de Falletans, Geoffroy de Beaujeu, Richard de Saint-Mauris, Guillaume de Montrichard, Gérard de Cléron, Thiebaud de Scey, Henri de Raincourt, et Henri de Rosières. (La contexture du titre semble indiquer que tous ces gentilshommes ne sont rappelés collectivement, que comme étant membres du corps de Saint Georges, sans cependant le préciser.) Si ces différents auteurs varient dans leurs opinions sur le plus ou moins d'ancienneté de l'institution de la chevalerie de Saint Georges, ils sont du moins unanimes sur celle

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'elle éprouva une restauration authentique, en 1390, époque où Philibert de Molans, écuyer du duc de Bourgogne, ayant rapporté de Palestine des reliques de ce saint, s'associa à un certain nombre de gentilshommes d'anciennes races, pour faire construire et fonder à son honneur une chapelle dans la petite ville de Rougemont, imposer de nouveaux statuts à cette pieuse et chevaleresque confrérie, fixer ses assemblées, et y agréger de nouveaux chevaliers. Car, si Philibert de Molans fut nommé bâtonnier à la restauration de 1390, cette déférence ne put lui être acquise, qu'en considération du don qu'il fit à l'ordre de reliques de son patron, de son zèle pieux et des frais qu'il fit pour y contribuer, n'étant pas, quoique d'ancienne race, d'une maison assez puissante pour être fondateur d'une institution trop étendue, antique et distinguée, pour ne pas avoir une origine plus importante.

Quant aux erreurs qui concernent les réceptions particulières, nous croyons également devoir les redresser, et ne pouvoir le faire d'une manière plus exacte, qu'en calquant nos corrections sur celles ordonnées par délibérations unanimes des assemblées générales de ce corps, au rapport de ses propres registres originaux, dont les attestations authentiques nous ont été représentées, notamment pour la maison de St.-Mauris en Montagne, qui est une des plus lésées, en portant, comme il suit, les noms des chevaliers omis, et transposés, ainsi que leurs quartiers et possessions, circonstances indispensables pour éviter qu'on n'en conteste l'identité. Tous ont porté *de sable, à deux fasces d'argent.*

1°. Marc *de Saint-Mauris*, seigneur de Peseux, en 1389, reçu en 1406, mort en 1429, fils de Richard de Saint-Mauris, chevalier, membre du conseil de régence du duc de Bourgogne, en 1349, et de Jeanne de Willafans. Ses quartiers sont : 1° Saint-Mauris, 2° Vennes, 3° Willafans, 4° et Say. (*Omis*).

2°. Thiébaud II *de Saint-Mauris*, seigneur de Mathey, Roye, etc., reçu en 1435, mort en 1483, fils de Thiébaud Ier, et de Jeanne de Durne. Ses quartiers : 1° St.-Mauris ; 2° Darney ; 3° Durne ; 4° et Vergy. (*Omis.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. Jean IV *de Saint-Mauris,* seigneur de Saint-Mauris en Montagne, Cour et Sancey, chambellan du duc, reçu en 1437, mort en 1482, fils de Guillaume et de Jeanne d'Aucelle. Quartiers : 1° Saint-Mauris ; 2° Willafans ; 3° Aucelle ; 4° et Sancey. (*Omis.*)

4°. Jean V *de Saint-Mauris,* seigneur de Mathay et Bustal, gouverneur de Neuchâtel, reçu en 1485, mort en 1513, fils de Gérard et d'Agnès de Bustal, inhumé à Mathay, où l'on voit encore sur son tombeau ses quartiers : 1° Saint-Mauris ; 2° Durne ; 3° Bustal ; 4° et Vesoul. (*Porté sous le nom de Berchenet.*)

5°. Pierre II *de Saint-Mauris,* seigneur de Saint-Mauris en Montagne, Cour et Sancey, capitaine et gouverneur de Châtillon, reçu en 1490, mort en 15...., fils de Jean IV, chambellan du duc, et de Gillette de Blandans. Quartiers : 1° Saint-Mauris ; 2° Aucelle ; 3° Blandans ; 4° et Montureux.

6°. Adrien *de Saint-Mauris,* seigneur de Mathay et Bermont, capitaine-gouverneur de Neufchâtel et de Lisle, reçu en 1498, mort en 1533, fils de Thiebaud II, et de Marguerite de Bougne, inhumé à Mathay. Son tombeau porte pour ses quartiers : 1° Saint-Mauris ; 2° Durnes ; 3° Bougne ; 4° Buffignecourt. (*Porté sous le nom de Berchenet.*)

7°. Marc *de Saint-Mauris,* seigneur de Bustal et Allanjoye, commandant 300 hommes d'élite, reçu en 1524, mort en 1552, fils de Jean V et de Gillette d'Orsans. Quartiers : 1° Saint-Mauris ; 2° Bustal ; 3° Orsans, 4° et Vellefaux. (*Attribué à la maison de Saint-Mauris-Crilla*).

8°. Thiebaud III *de Saint-Mauris,* seigneur de Mathay et Bermont, capitaine-gouverneur de Neufchâtel, reçu en 1528, mort en 1552, fils d'Adrien et de Marie de Grammont. Quartiers : 1° Saint-Mauris ; 2° Bougne ; 3° Grammont, 4° et Vellefaux. (*Attribué aux Saint-Mauris-Crilla.*)

9°. Jean V *de Saint-Mauris,* seigneur de Bustal et Al-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Janjoye et Mathay, reçu en 1558, mort en 1575, fils de Thiebaud III et de Claudine de Colombier. Ses quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Grammont; 3° Colombier; 4° et Ferrière. (*Attribué aux Saint-Mauris Crilla.*)

10°. Jean V *de Saint-Mauris*, seigneur de Saint-Mauris en Montagne, Cour, Sancey, gouverneur du comté de la Roche et de la Franche-Montagne, reçu en 1569, mort en 1617, fils de Hugues chevalier, et de Claudine de Mugnans. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Rougemont; 3° Mugnans; 4° et Amance. (*Omis.*)

11°. Pierre III *de Saint-Mauris*, baron de Châtenois, seigneur de Saint-Mauris en Montagne, Cour, gouverneur du comté de la Roche, et de toute la Franche-Montagne, reçu en 1570, mort en 1585, fils de Hugues, chevalier, et de Claude de Mugnans. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Rougemont; 3° Mugnans; 4° et Amance. (*Attribué aux Saint-Mauris Crilla.*)

12°. Jean *de Saint-Mauris*, grand-prieur de Saint-Claude, abbé du Miroir, reçu en 1592, mort en 1622, fils de Hugues et de Claude de Mugnans. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Rougemont; 3° Mugnans; 4° et Amance. (*Omis.*)

13°. Marc *de Saint-Mauris*, grand-prieur de Saint-Claude, fils de Hugues, chevalier, et de Claudine de Mugnans, reçu en 1594, mort en 1600. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Rougemont; 3° Mugnans; 4° et Amance.

14°. François *de Saint-Mauris*, seigneur de Saint-Mauris, en Montagne, Cour, Sancey, gouverneur du comté de la Roche, et de la Franche-Montagne, reçu en 1597, mort en 1636, fils de Jean V et d'Anne d'Aroz. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Mugnans; 3° Aroz; 4° et Franquemont. (*Donné aux Saint-Mauris Crilla.*)

15°. Jean-Claude *de Saint-Mauris*, grand-prieur de Saint-Claude, reçu en 1605, mort en 1620, fils de Jean V et d'Anne d'Aroz. Quartiers : 1° Saint-Mauris;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2° Mugnans; 3° Aroz; 4° et Franquemont. (*Donné aux Saint-Mauris Crilla.*)

16°. Adam *de Saint-Mauris*, baron de Châtenois et de la Villeneuve, colonel de cavalerie, reçu en 1625, tué en 1636, fils de Pierre III et de Philiberte de Willafans. Ses quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Mugnans; 3° Willafans; 4° et Lambrey.

17°. François *de Saint-Mauris*, baron de Châtenois et de la Villeneuve, général de bataille, commandant au comté de Bourgogne, reçu en 1662, mort en 1680, fils d'Adam de Saint-Mauris et de Bonne de Coinctet de Châteuvert. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Willafans; 3° Coinctet; 4° et la Tour-Saint-Quentin.

18°. Charles-Emmanuel, comte de *Saint-Mauris*, baron de Châtenois, maréchal-de-camp, inspecteur-général de la cavalerie, reçu en 1681, mort en 1719, fils de François et d'Ermeline d'Oyembrughe-Duras. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Coinctet; 3° Oyembrughe-Duras; 4° et Berloo.

19°. Antoine-Pierre *de Saint-Mauris*, commandeur de Malte, colonel de cavalerie, reçu en 1692, mort en 1706, fils de François et d'Ermeline d'Oyembrughe-Duras. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Coinctet; 3° Oyembrughe-Duras; 4° Berloo.

20°. Charles-César, marquis *de Saint Mauris*, seigneur de Saint-Mauris-en-Montagne, Cour, Sancey, lieutenant-général, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de Péronne, commandant de l'Alsace, reçu en 1700, gouverneur de l'ordre en 1701, fils d'Hermanfroy, mestre-de-camp de 1500 montagnards, et d'Anne de Sibricht-Néverbourg. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Poligny; 3° Sibricht; 4° et Breitscheidt.

21°. Claude-Joseph *de Saint-Mauris*, chevalier de Malte, colonel et brigadier de cavalerie, reçu en 1703, mort en 1718, fils d'Hermanfroy, mestre-de-camp de 1500 montagnards, et d'Anne de Sibricht. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Poligny; 3° Sibricht; 4° et Breitscheidt.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

22°. Charles-Emmanuel, comte *de Saint-Mauris*, comte de Lambrey, Saint-Mauris en-Montagne, lieutenant-général, commandant-général aux colonies, gouverneur de Péronne, reçu en 1787, mort la même année. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Ligniville; 3° Lallemand; 4° et Choiseul.

23°. Charles-Emmanuel-Polycarpe, marquis *de Saint-Mauris*, baron de Châtenois, Saint-Mauris-en Montagne, maréchal-de-camp, inspecteur-général de gardes nationales, reçu en 1788, fils de Charles-Emmanuel-Xavier, brigadier des armées du roi, et de Françoise de Raigecourt. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Lallemand; 3° Raigecourt; 4° et Gournay.

24°. Louis-Emmanuel-Alexandre *de Saint-Mauris*, comte de Lambrey et Sainte-Marie, chevalier de Malte, chef d'escadron, reçu en 1816, fils de Charles-Emmanuel-Xavier, brigadier des armées du roi, et de Françoise de Raigecourt. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Lallemand; 3° Raigecourt; 4° et Gournay.

25°. Gabriel-Bernard, comte *de Saint-Mauris*, chevalier de Malte, chef d'escadron, reçu en 1816, fils de Charles-Emmanuel-Xavier, brigadier des armées du roi, et de Françoise de Raigecourt. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Lallemand; 3° Raigecourt; 4° et Gournay.

26°. Charles-Emmanuel-Auguste, marquis *de Saint-Mauris* (dit le vicomte de Saint-Mauris), capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, fils de Charles-Emmanuel-Polycarpe, maréchal-de-camp, et de Caroline de Raigecourt. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Raigecourt; 3° Raigecourt; 4° et Saint-Ignon.

27°. Victor-Alexandre, comte de *St.-Mauris*, officier dans la garde royale, gentilhomme d'ambassade, reçu en 1816, fils de Louis-Emmanuel-Alexandre et de Gabrielle de Raigecourt. Quartiers : 1° Saint-Mauris; 2° Raigecourt; 3° Raigecourt; 4° et Saint-Ignon.

DE SAINT-MAURIS. La maison de Saint-Mauris-en-Montagne, ou Châtenois, du comté de Bourgogne, jus-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tement froissée d'une note insérée tom. II, pag. 303, du *Dictionnaire universel de la noblesse*, portant qu'on trouve, dans des chartes des 11e et 12e siècles, une famille qui portait le nom de Saint-Mauris, *probablement* à cause du patronage de cette église, note adoptée de confiance, sur celle hasardée par Dunod, tom. III, pag. 181, et nous ayant prié de vouloir bien juger ses réclamations à cet égard, il résulte de la vérification des titres dont elles étaient appuyées, que, d'une part, cette maison établit sa filiation consécutive, et celle de neuf de ses branches, par titres originaux, reposant presque tous dans ses archives, jusqu'à Richard de Saint-Mauris, chevalier vivant au 11e siècle, et faisant, avec ses fils et petits-fils, et Adeline de Montjoye, sa femme, des donations, notamment à Saint-Paul, et qu'elle produit, dans le cours de cette filiation, nombre de nécrologes, chartes, et cartulaires des chapitres et abbayes de Saint-Étienne, Saint-Jean, Saint-Paul, Belchamp, Bellevaux, Clairefontaine, Lieucroissant, Vaucluse, Saint-Hippolyte, etc., qui, par la suite des filiations, fondations, possessions, circonstances et localités, démontrent l'identité des gentilshommes de ce nom qui se trouvent rappelés aux 11e et 12e siècles, avec la maison réclamante, et que Dunod lui-même en remonte la filiation jusqu'à cette époque; d'autre part, qu'aucunes chartes, titres, monuments, ni auteurs quelconques, ni anciens ni modernes, ne font mention de cette prétendue maison de Besançon. Nous devons donc conclure que cette note est purement fictive et hasardée, et doit, dans notre ouvrage, être considérée comme erreur, ou non avenue, et avec d'autant plus de vérité, que tout coïncide à la démontrer, puisqu'en outre de la conviction qu'imprime une série aussi respectable de titres authentiques, il est de fait qu'on ne peut citer aucun acte faisant mention du nom de Saint-Mauris, comme nom patronimique, qui soit suivi de l'indication de (de Besançon), tandis qu'il est notoire, au contraire, que dans tous ceux de ces siècles, qui rappellent d'anciennes familles de cette cité, leurs noms sont constamment suivis de cette désignation. De plus, n'est-il pas évident qu'une maison, qui eût été assez puissante pour fonder une telle église, eût laissé de nombreuses traces de son existence, des fondations, des monuments,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des armoiries? et aucun auteur ni manuscrit n'en cite. L'on observe, en outre, que cette maison de Saint-Mauris-en-Montagne ayant donné beaucoup de chanoines, dès ces temps, aux églises de Saint-Jean et de Saint-Étienne, il est tout naturel qu'eux et leur parent aient comparu dans des actes; les terres de leurs noms n'étant d'ailleurs qu'à une petite journée de cette ville.

Ces divers rapprochements nous laissent, au contraire, la conviction que tous les titres de cette province, antérieurs à 1300, qui rappellent le nom de Saint-Mauris, doivent leur être dévolus; la branche de la maison de Crilla, du bailliage d'Orgelet, qui a porté le nom de Saint-Mauris, ne l'ayant adopté qu'après cette époque. Nous avons cru devoir nous étendre sur cet article, pour constater que nous ne soutenons pas une erreur; mais que nous ne cédons qu'à la conviction d'une vérité démontrée.

DE SALIVET DE FOUCHÉCOURT; famille noble d'extraction, qui passa du duché de Bourgogne en Franche-Comté, après la mort de Charles le Téméraire, arrivée en 1477, époque à laquelle Louis XI s'empara du duché de Bourgogne, comme arrière-fief de la couronne. Cette famille étant attachée à Marguerite de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire, suivit cette princesse en Franche-Comté, et s'y établit.

I. Jean MARQUIS, seigneur de Nonancourt, fut père de Joachim-Robert, qui suit.

II. Joachim-Robert MARQUIS, seigneur de Nonancourt, fut tué à la bataille de Morat, en 1476, dans les armées de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Il avait épousé, le 7 mai 1454, à Dijon, Jeanne *Dard* (1), dont il eut :

III. Claude MARQUIS, seigneur de Nonancourt et du Brouais, qui, après la mort de Charles le Téméraire,

(1) On voyait encore son épitaphe dans l'église du grand Saint-Jean de Besançon, en 1789. Les armes sculptées sur sa tombe étaient d'azur, à trois dards d'or.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vint s'établir en Franche-Comté avec Jeanne Dard, sa mère, et fut co-gouverneur de Besançon, alors ville impériale et libre. Il épousa, le 17 octobre 1478, Isabelle *Poinsot* (1), de laquelle il laissa :

IV. Noble homme et sage messire Pierre MARQUIS, seigneur du Brouais et d'Aglan, co-gouverneur de Besançon, mort dans l'exercice de cette charge, en 1570. Il avait épousé, le 5 février 1516, Louise *Salivet*, fille de Luc de Salivet, et de Jeanne de Malbouhans, dont il eut trois fils :

1°. Claude Marquis, seigneur d'Aglan, co-gouverneur de Besançon, souche de la maison de Tallenay, marié avec Claude *Sonnet*, laquelle étant morte, Claude partagea ses biens avec Guyonne Sonnet, sœur de Jeanne, et femme de noble homme et sage François Salivet, *dit* Marquis, le 16 juillet 1580. Il eut pour fils :

a. Nicolas Marquis, seigneur d'Aglan, vivant le 15 juillet 1591;

b. Simon Marquis, dont la descendance s'est éteinte après 1721.

2°. Simon Marquis, qui servit en Allemagne, et qu'on croit mort sans postérité, après l'an 1558;

3°. François, qui continue la descendance, et dont l'article suit.

V. Noble homme et égrège personne messire François MARQUIS, seigneur du Brouais et de Fouchécourt, par la substitution que lui fit de cette terre François Salivet, son oncle maternel, à la charge de porter son nom et ses armes, fut vicomte maïeur, et capitaine de Vesoul. Il épousa en cette ville, le 18 août 1558, Guyonne *Sonnet*, fille de feu noble homme Antoine Sonnet, seigneur d'Auxon, et de Jeanne Terrier. Le contrat porte qu'en ce qui n'y est pas réglé, les parties se conformeront aux usages et coutumes du comté de

(1) Isabelle Poinsot avait trois sœurs, qui épousèrent, la première N.... *de Meximieux*, baron de Bauffremont; la seconde N.... *de la Terrade*, et la troisième N.... *Droz*, familles des plus anciennes de la Franche-Comté.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bourgogne, gardés entre gens nobles. François fit son testament, le 6 avril 1606. Ses enfants furent :

1°. Luc qui suit;
2°. Guyonne Salivet, mariée avec noble Jacques *Terrier*, docteur ès-droits.

VI. Noble homme et sage messire Luc MARQUIS, dit *Salivet*, seigneur du Brouais, de Fouchécourt, etc., vicomte, maïeur et capitaine de Vesoul, en 1613, épousa, le 15 juillet 1591, Anne *de Montrivel*, fille de noble et égrège messire Jean de Montrivel, co-gouverneur de Besançon, et de Oudette Saulget. Luc fit son testament, le 8 mars 1630. Ses enfants furent :

1°. Claude-François I, dont l'article suit;
2°. Oudette Salivet, mariée à noble Gaspard *Durant*, seigneur de Lantenot, docteur ès-droits;
3°. Anne-Salivet, femme de noble Léonard *Maigrot*, écuyer, seigneur de Mutigny;
4°. Jeanne-Baptiste Salivet, femme d'André *Parisey;*
5°. Philiberte Salivet, } légataires de leur père, le
6°. Louise Salivet, } 8 mars 1630.

VII. Noble Claude-François SALIVET, Ier du nom, seigneur du Brouais, de Fouchécourt et de Blonchamps, né à Vesoul, le 17 septembre 1595, vicomte maïeur et capitaine de cette ville, en 1639 et 1651, fut l'un des commissaires chargés par le roi d'Espagne de faire l'échange avec l'empire d'Allemagne de la ville de Frankendal contre la ville de Besançon, qui devint la capitale de la Franche-Comté. Il épousa, le 3 septembre 1622, Valentine *Grosjean*, de Faucogney, dame de Blonchamps, dans la terre de Faucogney, fille de noble Nicolas Grosjean, de Faucogney, seigneur de Blonchamps, docteur ès-droits, et de Marguerite de Cramant. Claude-François rendit aveu et dénombrement à la chambre des comptes de Dôle, le 24 septembre 1647, d'une partie de la seigneurie de Blonchamps, et ne vivait plus, le 2 octobre 1671. Il eut pour enfants :

1°. Renobert de Salivet, jésuite;
2°. Jean-François de Salivet, seigneur du Brouais

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et de Blonchamps, docteur ès-droits, vicomte maïeur et capitaine de Vesoul. Il fut père de :

a. Jean-François de Salivet;

b. Marie-Josephe de Salivet, épouse de Louis-Marie *Réud de Purgerot,* conseiller au parlement;

3°. Claude-François II, qui suit;

4°. Charlotte Salivet, femme de noble Jean-Georges *Aymonet*, seigneur de Contréglise;

5°. Philiberte de Salivet, mariée à noble Renobert *Besancenot*, docteur ès-droits.

VIII. Messire Claude-François DE SALIVET, IIe du nom, chevalier, seigneur de Fouchécourt, Purgerot, Baulay, etc., né à Vesoul, le 8 novembre 1652, fut fait cornette de dragons au service du roi d'Espagne, le 3 mai 1672. Deux certificats en langue espagnole attestent qu'il servit avec honneur et distinction, et qu'il fut blessé deux fois au siége du château de Faucogney et au blocus de Mons. Il fit reprise du fief de Fouchécourt, le 9 mai 1682, et en fournit le dénombrement à la chambre des comptes de Dôle, le 12 février 1708. La même cour l'admit à la foi et hommage qu'il devait à l'avénement du roi Louis XV à la couronne, à cause de sa terre de Fouchécourt. Il vivait encore le 25 mars 1735. Il avait épousé, le 9 avril 1692, Gabrielle *Chappuis de Rosière*, fille de feu noble Dominique Chappuis, de Vesoul, docteur ès-droits. Il en eut deux fils :

1°. Antoine-François, qui suit;

2°. Jean-François-Ignace de Salivet, prêtre séculier.

XI. Messire Antoine-François DE SALIVET, chevalier, seul seigneur haut justicier de Fouchécourt, Purgerot, Baulay, etc., né au château de Fouchécourt, le 11 février 1694, page du duc de Lorraine, servit d'abord en qualité de cadet gentilhomme, depuis 1711 jusqu'en 1713, époque à laquelle il fut fait cornette dans la compagnie de Lucas, au régiment de Brion. Il devint lieutenant de milices, par commission du 1er mars 1719. Il épousa, le 1er décembre 1728, Louise *Damey de Saint-Bresson*, fille de messire Claude Damey, maître

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ordinaire en la chambre des comptes de Bourgogne. Il mourut, en 1751, ayant eu de son mariage :

1°. Jean-François-Ignace, qui suit;
2°. Anne-Françoise de Salivet, femme de N...., comte *d'Amédor*, seigneur de Saint-Gaut, de Rougeau, etc.;
3°. Plusieurs autres filles.

X. Messire Jean-François-Ignace DE SALIVET, chevalier, comte de Fouchécourt, seigneur de Purgerot, Baulay, etc., membre de la chambre de la noblesse des états de Franche-Comté, né à Fouchécourt, le 20 avril 1738, entra enseigne au régiment de Rohan-Rochefort, en 1757; il y fut fait lieutenant, en 1758, puis capitaine, et fit avec ce régiment toute la guerre de *sept ans*, durant laquelle il reçut plusieurs blessures. Il commandait un détachement de ce même régiment, en 1759. Le 20 mai 1785, il obtint des lettres-patentes qui lui conférèrent le titre héréditaire de comte. Il avait épousé : 1°, le 4 janvier 1759, Marguerite *Sébastien*; 2°, le 8 mai 1770, Antoinette-Françoise *Damey de Saint Bresson*, sa cousine-germaine. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jean-François-Louis-Marie-Marguerite, qui suit;
2°. Louis-Auguste-Marguerite-Antoine-François de Salivet, comte de Fouchécourt, né au château de Fouchécourt, le 25 janvier 1764, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel des volontaires royaux du département du Calvados, marié : 1°, le 19 avril 1789, avec Charlotte-Jeanne-Aimée *Graindorge du Teil*; 2°, avec Aimée-Marie-Françoise *de Cheux du Boulay*;

Du second lit :

3°. Louis-François-Xavier de Salivet, comte de Fouchécourt, colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, né au château de Fouchécourt, le 19 juin 1771.

XI. Messire Jean-François-Louis-Marie-Marguerite de SALIVET, chevalier, comte de Fouchécourt, né à Fouchécourt, le 8 novembre 1759, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé à Londres, le 26 décembre 1793, Charlotte-Agathe *Grant de Vaux*, et en a eu deux fils :

1°. William-Alpin-François-Charles, qui suit ;
2°. François de Salivet, chevalier de Fouchécourt, chevalier de Malte, et ex-garde-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg, né à Southampton, en 1796, marié avec miss Charlotte-Fanny *Aylif*, nièce du lord d'Aigremont, de laquelle il a un fils.

XII. Messire William-Alpin-François-Charles DE SALIVET, chevalier, vicomte de Fouchécourt, né à Londres, le 31 octobre 1794, est lieutenant de cavalerie, garde-du-corps du roi, compagnie de Grammont.

Armes : D'azur, à trois besants d'argent; au lambel de gueules.

DE SARSFIELD, en Irlande, en France et en Espagne. La maison de Sarsfield, d'origine de chevalerie du royaume d'Irlande, est du petit nombre de celles qui peuvent justifier d'une ancienneté de plus de six siècles, constamment soutenue par d'éminents services, de grandes charges, de riches possessions et de belles alliances. Elle a l'honneur d'être alliée en ligne directe à la maison royale d'Angleterre, ainsi qu'aux maisons de Wale, de Gallway, d'O-Calahan, de Fitz-Gérald, de Courcy, de Power, et autres des plus distinguées d'Irlande et d'Angleterre. Elle est connue depuis Thomas Sarsfield, Ier du nom, qui était premier porte-étendard de Henri II, roi d'Angleterre, dans la conquête du royaume d'Irlande, au mois d'octobre 1171. Richard Sarsfield, fils de Thomas Ier, était général de l'armée d'Henri III, roi d'Angleterre, en 1230.

On voit ensuite Thomas II et Étienne Sarsfield au

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nombre des seigneurs irlandais, auxquels le roi Édouard Ier écrivit, le 23 février 1302, au sujet de la guerre en Écosse.

Jean Sarsfield fut pendant 13 ans amiral de la flotte du roi d'Angleterre Henri VI, qui régna depuis 1422 jusqu'en 1461.

Enfin Jacques et Guillaume Sarsfield commandaient pour le roi d'Angleterre en Irlande, en 1538 et 1548.

Cette maison a formé plusieurs branches, entr'autres :

1°. Celle des seigneurs de Sarsfield, aldermans de la ville de Cork, existants en 1620 ;

2°. Celle des préteurs de la ville et du comté de Limerick, et dont deux demoiselles étaient attachées à la princesse d'Angleterre, et vivaient à Saint-Germain-en-Laye, en 1752 ;

3°. Celle des comtes et vicomtes de Sarsfield, établie en Bretagne depuis la fin du 17e siècle, et dont on parlera plus bas ;

4°. Celle des vicomtes de Kilmalock, barons des Barrets, créés pairs d'Irlande par les rois Jacques Ier et Charles Ier, qui passèrent d'abord en France avec le roi Jacques II, et s'établirent ensuite en Espagne. L'un d'eux, parvenu au grade de colonel de dragons au service de cette puissance, fut tué à la bataille de Villaviciosa ;

5°. La branche établie à Bodmen, dans le pays de Cornouailles, en Angleterre ;

6°. Celle des comtes de Lucknan, dont était Patrice de Sarsfield, comte de Lucknan, pair d'Irlande, capitaine de la 2e compagnie des gardes-du-corps de Jacques II, roi d'Angleterre, maréchal-de-camp au service de France, tué à la bataille de Neerwinde, le 29 juillet 1693. Il avait épousé Honorée Barck *de Clarinkar*, dont il laissa un fils, appelé comte de Lucknan, mort en 1719.

Paul DE SARSFIELD, fils de Jacques de Sarsfield, pré-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

teur de la ville de Limerick, lequel était arrière-petit-fils de Jean de Sarsfield, frère aîné de Dominique, auteur de la branche des vicomtes de Kilmalock, suivit Jacques II, roi d'Angleterre, lorsque ce prince fut obligé de se retirer en France. Paul de Sarsfield s'établit à Nantes, en Bretagne, et s'y maria avec Guyonne-Françoise *de la Briandière*. Il eut pour fils :

Jacques, comte DE SARSFIELD, chevalier, vicomte de la Motte-Saint-Armel, seigneur de Chambierre, de Kercadio, de Kewern, et de Pouldaran, auquel le roi Jacques II, en reconnaissance des services que lui avait rendus son père, Paul de Sarsfield, accorda des lettres de notoriété, constatant son extraction masculine de l'illustre maison de Sarsfield ; extraction qui fut également reconnue, par arrêt du conseil-d'état du 4 août 1711. Jacques épousa, le 2 février 1716, Marie-Jeanne *Loz*, fille de Claude-Hyacinthe Loz, comte de Beaulieu, et de Françoise Magon. Il mourut à Paris, le 20 janvier 1748, ayant eu, entr'autres enfants :

1°. Gui-Claude, comte de Sarsfield, colonel du régiment de Provence, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fit au cabinet des Ordres du roi les preuves de la cour, en vertu desquelles il eut l'honneur d'être présenté à S. M., le 26 septembre 1752. Son frère puîné le fut, le 2 mars 1758, et madame la comtesse de Sarsfield, épouse de Gui-Claude, le 6 novembre 1766. Il fit également registrer ses preuves au parlement de Bretagne, pour son admission aux états de cette province ;

2°. Jacques-Hyacinthe, qui suit ;

3°. Modeste de Sarsfield, morte en 1793, sans avoir été mariée.

Jacques-Hyancinthe, qualifié chevalier, puis vicomte DE SARSFIELD, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur-général de la cavalerie et des dragons, gouverneur de la citadelle de Lille, commandant pour le roi dans la province de Hainaut et le Cambrésis (1),

(1) Il sera fait mention d'une manière plus détaillée des services

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

épousa, le 28 octobre 1766, Marie *de Levis*, présentée au roi et à la famille royale, le 2 novembre suivant, fille de Marc-Antoine, marquis de Levis, baron de Lugny, et de Françoise de Gelas de Leberon, et veuve, depuis le 12 août 1759, de Philippe-Christophe-Amateur de Gallifet, baron de Dampierre, lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, gouverneur de Mâcon et du Mâconnais, maréchal-de-camp. Le vicomte de Sarsfield a eu de ce mariage :

1°. Marie-Gabrielle-Marguerite de Sarsfield, chanoinesse-comtesse de Neuville, mariée, par contrat du 28 juin 1784, avec Charles, baron *de Damas de Cormaillon*, colonel en second du régiment de Chartres, infanterie, et depuis du régiment de la Marche, infanterie, tué à la malheureuse affaire de Quiberon, au mois de juillet 1795, étant alors colonel de cavalerie, dont il y a postérité;

2°. Caroline de Sarsfield, morte en bas âge.

Armes : Parti de gueules et d'argent, à la fleur de lys partie d'argent et de sable sur le tout. Cimier : Une tête de léopard d'or. Supports : Deux loups au naturel, ayant chacun un collier avec une chaîne d'or. Devise : *Virtus non vertitur.*

DE SAUNIER. La petite ville de Brantôme, sur la Drône, en Périgord, est le berceau de cette famille, qui a de l'ancienneté, des services, et a contracté de bonnes alliances. Son premier auteur connu est Arnaud Saunier, habitant de la ville de Brantôme, qui rendit des services importants au roi Philippe de Valois, dans la guerre de Gascogne; comme en font foi des lettres de Guillaume, archevêque d'Auch, et de Pierre de la Palu, seigneur de Varembon, lieutenants de ce monarque en Languedoc, datées de Cahors, le 5 novembre 1340.

Hélie SAUNIER, damoiseau, qui était sans doute petit-

---

de cet officier-général, dans le *Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'à nos jours.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fils du précédent, et fils d'un autre Hélie, marié, en 1370, à Peyronne *de la Borie*, dame de Champagnac, possédait plusieurs fiefs en Périgord, tels que la Barde, le Pleissac, le Vergier, Ambelle, la Coste, etc., et fit son testament, le 1er janvier 1430 (v. st.) Il en fit un second en 1446, et sa femme testa en 1465. Il avait épousé Guillemette *du Chastanet*, sœur de Guinot, dont il eut, entr'autres enfants:

1°. Étienne, *dit* Estavenot, qui ne paraît pas avoir laissé de postérité;
2°. Jean I, qui fut auteur des branches *de la Borie de Champagnac, de Ferrières et de Montplaisir*;
3°. Guy, *dit* Guinot, donna naissance aux branches *de la Barde, du Pleissac, de Mondevis*, etc.;
4°. Honorette fut mariée à noble *Amanieu du Lau*;
5°. Gaillarde, etc.

On se borne à donner ici une notice succincte de ces diverses branches, en suivant l'ordre de leur primogéniture.

1°. *La branche de la Borie de Champagnac* eut pour auteur, comme il vient d'être dit:

Jean I DE SAUNIER, écuyer, qui épousa Marguerite *Bertin*, dont il eut, entr'autres enfants:

Jean II, qui traita avec son père, le 10 août 1471, et laissa de son mariage avec Marguerite *de Jaubert*, quatre fils, dont chacun fut auteur d'une branche;

1°. François I, qui continua la descendance des seigneurs de la Borie;
2°. Gabriel, seigneur de Ferrières;
3°. Guy, seigneur de Montplaisir;
4°. Benoît, marié, en 1560, à Anne *de Biderân*, dont naquit François, qui épousa, en 1609, Débora *de la Porte*, dont il eut Moïse Saunier, qui fit un partage, le 15 juillet 1638.

François I DE SAUNIER, seigneur de la Borie, partagea avec Gabriel, Guy et Benoît, ses frères, le 13 août 1564; et testa, le 3 août 1573. De son mariage avec Guillonne *de la Faye*, provint Guy de Saunier, écuyer,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seigneur de la Borie, qui fut marié, en 1571, à Peyronne *de Beaupoil-Saint-Aulaire*. Germain, leur fils, épousa, en 1598, Catherine *du Saillant*, et fut père de Sicaire de Saunier, écuyer, vivant en 1628 et 1629, et marié à Adrienne *de la Porte*, laquelle était veuve en 1634, et remariée avec le seigneur *de Royère*.

Bernard, fils aîné de Sicaire, vivait l'an 1665. Il avait formé deux alliances : la première, avec Jeanne *de la Marthonie*, et la seconde, avec Marie *de Hautefort-Marquessac*. Du premier lit, vinrent :

1°. Jean III, qui suit;
2°. Gaston, chanoine de Périgueux.

Jean III DE SAUNIER, chevalier, seigneur de la Borie, Saint Crampassy, etc., épousa Blaise *de Jay*, fille de Bernard, écuyer, seigneur de Ferrières, lieutenant particulier au siége de Périgueux, et de Sicarie de Vins. Il testa, le 13 février 1683, et ne vivait plus, en 1687. Ses enfants furent :

1°. François, mort avant l'an 1687;
2°. Françoise, femme d'Hélie *d'Aydie*, chevalier, seigneur de Saint-Laurent et de Champagnac, en 1689 : elle était morte l'an 1696;
3°. Marie-Blaise de Saunier, qui épousa, le 25 janvier 1687, Thibaud *de la Garde de Saignes*, seigneur de Saint-Angel.

2°. *La branche de Ferrières* tire son origine de Gabriel DE SAUNIER et de Louise *de Bideran*. Bernard, leur fils, épousa, en 1597, Marie *du Lau*, et testa, le 1er octobre 1620, en faveur de Gaston et Germain, ses fils. Ce dernier, qualifié seigneur de la Forêt, eut pour femme, en 1660, Françoise *du Barry*, fille de Jean, seigneur de la Glaudie et de Louise du Fraisse; ils testèrent, le 27 août 1674, et moururent sans postérité. Gaston, frère aîné de Germain, laissa de son mariage avec Guillemette *du Chassaing*, deux fils : Gaston II, seigneur de Ferrières, et Jean, seigneur du Répaire.

3°. *La branche de Montplaisir* a été formée par Guy DE SAUNIER, troisième fils de Jean II, et de Marguerite

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Jaubert. Il partagea avec François, son frère aîné, en 1564 et 1568, et eut plusieurs enfants de son second mariage, contracté, le 10 mai 1571, avec Philippe *du Puy*, fille de Guillaume du Puy, écuyer, seigneur de la Jarte, et de Gabrielle de Ferrières. L'aîné de ces enfants fut François I de Saunier, écuyer, seigneur de Montplaisir, et en partie de Condat, qui fut institué héritier par le testament de son père, du 16 décembre 1586, et qui épousa, le 21 octobre 1601, Marthe *du Lau*, fille de Gaston, écuyer, seigneur de la Coste, et de Marthe de Blois. De ce mariage naquit :

François II de Saunier, écuyer, seigneur de Montplaisir, de Condat en partie, et du Roc, qui s'allia, par contrat du 28 avril 1628, avec Gabrielle *de la Fillotie*, damoiselle de Burée, avec laquelle il testa, le 5 avril 1664, en faveur de leurs enfants, qui furent, entr'autres :

1°. François III, qui suit ;
2°. Gaston, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale de Périgueux, *dit* l'abbé de Montplaisir ;
3°. Daniel, sieur de la Bardonnelle et de Burée, vivant en 1664 et 1694, qui épousa Marguerite *de la Brousse*, fille de Thibaud de la Brousse et de Bertrande du Chesne, veuve de François de la Garde de Saint-Angel ; dont il eut une fille, Marie-Bertrande de Saunier, mariée, le 18 octobre 1699, à Jean-Louis de Hautefort-Marquessac ;
4°. Autre Daniel ;
5°. Guillaume, sieur de Montplaisir, enseigne des gardes-du-corps du roi ;
6°. François ;
7°. Marthe, mariée à Guillaume *de la Tour*, écuyer, seigneur d'Igonie et de Saint-Privat, en 1647 ;
8°. Et trois autres filles, dont deux religieuses.

François III de Saunier, écuyer, seigneur de Montplaisir, de Condat en partie, et du Roc, ne laissa de son mariage, contracté le 11 décembre 1676, avec Adrienne *de Lannes*, fille de Henri, chevalier, seigneur de Saint-Michel, et d'Antoinette de Malinguc-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hen, qu'une fille, Marie-Benoîte de Saunier de Montplaisir, mariée, par contrat du 15 novembre 1694, avec Henri *d'Abzac*, marquis de Mayac, baron de Rouffiac, Villotrange et Limérac, capitaine de carabiniers. De cette branche sortit encore Guillaume Saunier, marquis de Montplaisir, maréchal des camps et armées du roi, tué à Malplaquet, le 11 septembre 1709.

4°. *La branche de la Barde* commence à Guy, *dit* Guinot SAUNIER, troisième fils de Hélie et de Guillemette *du Chastanet*. Son père l'institua héritier de ce que Pierre de la Barde, son oncle (frère du testateur), avait à Saint-Crépin. Il épousa, en 1451, Antoinette *d'Arbotiéras*, fille de N...., damoiseau, du diocèse de Limoges, et testa, le 28 mai 1492, en faveur de Charles, son fils, qui suit.

Charles SAUNIER, écuyer, seigneur de la Barde, du Pleissac, du Vergier, d'Ambelle, etc., émancipé par son père, le 3 septembre 1483, épousa, par contrat accordé le 17 janvier 1484 (v. st.), Jeanne *Richard*, fille de feu Aimar Richard, écuyer, et de Marguerite de Frondebœuf, et fit son testament, le 20 septembre 1524, en faveur de ses enfants, qui sont :

1°. Jean, qui suit;
2°. Clément, qui fut auteur de la branche de....;
3°. Pierre, religieux, à Brantôme;
4°. Annette, femme de noble Jean *de la Tour*, écuyer.

Il paraît que la branche de la Barde de Preissac s'est éteinte dans la personne de Jeanne de Saunier, mariée à François *de Saint-Astier*, écuyer, cadet de la maison de Saint-Astier des Bories.

5°. *La branche du Pleissac* doit son origine à Jean DE SAUNIER, auquel Charles, son père, donna, en 1524, les maisons nobles du Pleissac, d'Ambelle, du Chastanet et de Larazat. Il fit hommage à la baronnie de Bourdeille, en 1549, et laissa de son mariage avec Jeanne *de Beauchamp*.

1°. François, qui suit;
2°. Louis, duquel descend la branche *de Mondevis*;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. Pierre, écuyer, seigneur d'Ambelle;

4°. Jean, marié, le 2 février 1595, à Jeanne *de Veau*, et auteur de la branche *de Pierre-Levée*.

François I DE SAUNIER, écuyer, seigneur du Pleissac, etc., épousa, en 1577, Marguerite *de Cherbaye*, et testa, le 2e novembre 1611. De son mariage provint, Étienne de Saunier, écuyer, seigneur du Pleissac et de Combaronnie, qui fut marié deux fois: 1°, le 21 juin 1598, avec Catherine *de Chaumont*; 2° en 1623, avec Anne *d'Arfeuille*. Joachim de Saunier, seigneur du Pleissac, son fils du premier lit, s'allia, le 26 mai 1631, à Marie *de Montberon*, fille de Michel, seigneur de Beauregard, et de Françoise le Faulcheur; et fut père de Gantonnet de Saunier, maintenu par M. Pellot, le 15 mars 1667, qui épousa, le 12 janvier 1660, Anne *de Lambertie*, demoiselle de Lespinasse, fille de feu Jean, et de Jeanne Coustin de Masnadaud.

François II DE SAUNIER, fils de Gantonnet, écuyer, seigneur du Pleissac, etc., fut marié, le 30 août 1695, à Anne *de Marquessac*, fille de Simon, seigneur de la Reille, et de Renée de Lestrade-de Floirac, et eut de son mariage François-Jacques-Philippe de Saunier, né le 1er mai 1707, et marié, par contrat du 8 janvier 1755, avec demoiselle Marie-Antoinette *de la Rocheaymon*, fille de messire Antoine de la Rocheaymon, chevalier, seigneur de la Roussie, et de dame Catherine d'Huard, dont est issue, entr'autres enfants, Catherine de Saunier, née le 29 novembre 1765.

6°. *La branche de Mondevis* reconnaît pour son auteur Louis DE SAUNIER, écuyer, seigneur d'Ambelle et de Bosredon, marié, le 18 juillet 1567, à Catherine *de Cherbaye*, fille de Louis, comptable à la comptablerie de Bordeaux, seigneur de Romefort, et de Jeanne de Brosset. Il est qualifié seigneur de Mondevis et de Champerdon, dans des actes de 1595 et 1599; et il fit son testament, le 10 décembre 1607, en faveur de ses deux enfants, qui sont:

1°. Étienne, qui suit;

2°. Jeanne de Saunier, mariée à Geoffroy *Huet*, écuyer, sieur de Lesturier.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Étienne I DE SAUNIER, écuyer, seigneur de Mondevis, dans la paroisse de Félix, châtellenie de Bourdeille, épousa, le 17 octobre 1599, Anne *de Nouveau*, fille de Jean, écuyer, sieur du Breuil, de la Renolfie et du Rouchat, gentilhomme servant de la maison du roi, et de Marie de Vigoureux. De ce mariage naquit Étienne II de Saunier, seigneur de Mondevis, qui épousa, le 9 juillet 1629, Marguerite *de la Garde de Valon*. Pierre, de Saunier, leur fils, épousa N... *de Vassogne*, héritière de Chilliac; et leur petit-fils eut pour femme N... *de Conan*. Le chef de cette branche a été élevé au grade de contre-amiral, après avoir servi dans la marine avec beaucoup de distinction.

7°. *La branche de Pierre-Levée, ou de Peyrelevade*, vient de Jean DE SAUNIER, et de Jeanne *de Vedu*, sortis de la branche du Pleissac, et a pour auteur Guillaume, *dit* Guillem de Saunier, écuyer, seigneur de Pierre-Levée, dans la paroisse de Trois-Palis, établi à Angoulême. Il épousa, le 12 août 1622, Françoise *Martin*, fille de feu Jean Martin, écuyer, et de Jeanne de la Garde, dont naquirent :

1°. Étienne, marié ;
2°. François, écuyer, seigneur de Francillac, qui eut de son mariage, contracté, en 1671, avec Marguerite *Mercier*, Louis de Saunier, chevalier, seigneur de Pierre-Levée, marié, en 1714, à Françoise *l'Aîné*, et père de François-Louis, chevalier, seigneur de Pierre-Levée, lieutenant de dragons au régiment d'Orléans, qui épousa, en 1741, Anne *de Roquard de Saint-Mary*.

Cette famille a formé plusieurs autres branches ou rameaux, connus sous la dénomination de Vanloube, de Châtillon, des Ortes, de la Gontarie, de Laymarie, etc., sur lesquels on n'a pas de renseignements suffisants, pour en donner ici la généalogie.

Armes : D'azur, à un chardon d'or, tigé et feuillé de sinople, supportant deux chardonnerets du même, affrontés.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE SÉGUR. La maison *de Ségur*, d'origine chevaleresque et de haut baronnage, doit le rang distingué qu'elle tient parmi la principale noblesse à une ancienneté remontée à plus de sept siècles, aux dignités éminentes dont elle a été revêtue, aux services nombreux qu'elle a rendus à l'état, et aux alliances illustres qu'elle a contractées avec les plus anciennes races de la Guienne et des pays circonvoisins. Elle a donné, dès son berceau, un grand nombre de sujets, qui, par leurs faits militaires, sont parvenus à la chevalerie réelle. Dans des temps postérieurs, elle a fourni successivement des gentilshommes des rois Henri II, Charles IX et Henri III; un sénéchal d'Albret; un surintendant de la maison de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV, roi de France); des ambassadeurs en diverses cours; un évêque de Saint-Papoul, en 1724; un maréchal de France, ministre et secrétaire-d'état au département de la guerre; trois lieutenants-généraux, et cinq maréchaux des camps et armées du roi; des commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, des dignitaires des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, un capitaine de vaisseau, plusieurs colonels et mestres-de-camp de régiments de leur nom, etc. Cette maison réunit enfin tous les avantages, tous les genres d'illustration qui peuvent caractériser la noblesse du premier ordre.

Le nom de Ségur est connu depuis le 9e siècle; car ce fut vers la fin de ce siècle que les barons du Limosin commencèrent à tenir leurs domaines en perpétuelle autorité du roi, comme seigneur suzerain, et prirent le titre de *vicomtes*. Au nombre de ces barons étaient les vicomtes de Turenne, de Ventadour, de Comborn, de Rochechouart, d'Aubusson, *de Ségur*, de Brosse, de Bridiers, et autres. On lit, dans une charte tirée du cabinet de M. Guibert, aux manuscrits de Gaignières, à la Bibliothèque du Roi (portefeuille 186, part. III, p. 180), qu'en l'année 888, les nobles du Limosin fortifièrent le château de Ségur contre les *infidèles*, qualification qu'on donnait alors aux Normands.

On peut consulter, sur tous les personnages du nom *de Ségur* connus antérieurement à la filiation suivie des diverses branches de cette maison, le tom. 1er de l'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des grands-dignitaires de la Couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe, publié, en 1822, par M. le chevalier de Courcelles, éditeur de la continuation de l'*Art de vérifier les dates*. On se bornera à exposer sommairement ici l'état de chacune de ces branches, suivant l'ordre de primordialité, et avec la dénomination des diverses possessions seigneuriales ou titrées qui leur ont servi d'apanage.

1°. Les Captals de Puychagut, soudans de Preissac, en Bordelais; seigneurs de Théobon, en Agénois; de Cantenac, en Médoc; de Saint-Alvère, en Périgord; alliés aux maisons de Bannals, de Casaubon, de Chassaignes, d'Escodeca de Boisse, de Grailly, de Lostanges de Sainte-Alvère, de Maureillac, de Mayrac, de Montpezat, de Naujan, de Noailhan, de Pierre-Buffière, de Roquefort, de Salignac de la Mothe Fénélon, etc., et éteints au mois de janvier 1594.

2°. Les seigneurs de Montazeau, de Sainte-Aulaye et de Montaigne, comtes de Ségur Montaigne (*branche ainée actuelle*), alliés aux maisons de Bordes, de Borie, du Bousquet de Clérans, de Boyrie, de Cazenave, de la Chassagne, de Chassaignes, du Cos, de Cousinier, de Fayolle, de Gaillard de l'Aleu, de Gaufreteau de Blezignac, de Grailly, le Lieur de Ville-sur-Arce, de Lur-Saluces, de Mirat, de Montaigne, de Mosnier de Fouguerolles, de Pellegrue, de Pontac, de la Roque de Budos, de Taillefer, etc.

3°. Les seigneurs et barons de Montazeau, des Cabanes, de la Roquette et de Fonpeyre, titrés comtes et vicomtes de Ségur-Montazeau, dont il ne reste qu'une demoiselle, et alliés aux familles de Grailly, de Guerre, de Portelance, de Saint-Marc, de Spens, de Lancre, de Taillefer-Barrière.

4°. Les seigneurs et barons de Pontchat, de Fouguerolles, de Romainville, comtes de Ségur, pairs de France (*seconde branche actuelle*), alliée aux maisons d'Aguesseau, de Belcier, de Binet Saint-Martin, de Bonnières, de Filhol, de Froissy-Orléans, le Gendre de Luçay, de Grailly, de Rosptopsin, de Taillefer-Roussille, Vallet de Villeneuve et de Vernon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5°. Les seigneurs de la Molière et de Montbrun, titrés vicomtes de Ségur-Boirac (*troisième branche actuelle*), alliés aux maisons de Baily-Razac, de Bordes de la Fayardie, de Calvimont, de Canolle, de Corralh, Guion, de Montaigne, du Peuch de Pailhas, de Prieur et de Spens de Lancre.

6°. Les seigneurs de Saint-Vivien-Pitray et de Lespinassat, titrés vicomtes de Ségur (*quatrième branche actuelle*), alliés aux maisons de Bacalan, de la Borie-Campagne de Claveau, de Courson-Cailhavel, de la Fargue, de Grailly, de Madaillan, de Merland, d'Orgouilloux, du Peuch d'Estrac, de Raulin et du Verger.

7°. Les seigneurs de Parsac et de Minzac, éteints au milieu du 18e siècle, après s'être alliés aux maisons de Beaupoil, de Julliot, etc.

8°. Les seigneurs de Bouzely et de Saint-Aulaye, marquis et vicomtes de Ségur (*cinquième branche actuelle*), alliés aux maisons de Bacalan, de Briançon, de Chancéaulme de Fonrose, Durége de Beaulieu, d'Eymeric de Pouzi, de Gervain, de la Jonie de la Pérouse, de Vidal, etc., etc.

9°. Les seigneurs et barons de Pardaillan, de Seiche d'Arzac et de Belfort, vicomtes de Cabanac (*sixième branche actuelle*), alliés aux maisons d'Arrérac d'Arzac, de Basterot, de Belcier, de Brun, de Carsac, de Chauveron, de Choupes, d'Escodéca, de Gilet de la Case, le Maistre du Marais, de Montberon, de Polignac, de Pontet, de Ricard-Gourdon, de Taillefer, de Thibault, de la Vergne, de Verthamon, de Vivans, etc., etc.

10°. Les seigneurs de Leschères et d'Arnoncouet, en Champagne, comtes de Ségur Cabanac (*septième branche actuelle*), établie à Vienne, en Autriche, alliée aux maisons d'Allonville, de Beaufort de Pothemont, du Val de Dampierre, etc., etc.

11°. Les seigneurs du Grand-Peuch et de la Loubière, comtes de Ségur, éteints en 1785, et alliés aux maisons de Grivel, le Maistre du Marais, de Mazières, de Montléart et de Stud de Solminiac.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

12°. Les seigneurs de la Salle, dont on ne connait que quatre générations, et qui se sont éteints après l'an 1553.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or; aux 2 et 3 d'argent pleins (1).

Notice sur quelques familles de Ségur, dont on n'a pas pu trouver encore la jonction avec la précédente.

1°. SEIGNEURS DE SÉGUR-DE-FRANS.

On peut attribuer à la maison de Ségur-de-Frans, ou Francs, dans le Puynormand, en Bordélais, Bernard de Ségur, qui fut abbé de Gondom, vers 1115, puis de Fonguilhem, et vivait encore en 1148. Cette maison a fait sa preuve, en 1773, pour être admise aux honneurs de la cour, et a fait remonter sa filiation, par titres authentiques, à Bernard de Ségur, chevalier, seigneur en tout ou en partie de Frans, vivant en 1289, et mort avant 1302, qui fut père d'autre Bernard, damoiseau, seigneur de Frans, auquel le roi d'Angleterre donna, le 7 août 1320, des lettres qui l'affranchissent de l'hommage que le vicomte de Benauges prétendait de lui, à cause de sa terre de Loupiac, située dans la mouvance de ce vicomte. Le même monarque lui permit, par lettres du 25 mars 1321, de construire une maison forte au lieu de Loupiac, près de Cadillac. Enfin Bernard de Ségur et ses frères furent maintenus dans la possession de la terre de Loupiac, en Benauges. Bernard de Ségur avait épousé, avant 1311, Gaillarde *Isambert*, dont il eut :

Pons DE SÉGUR, qualifié aussi damoiseau, seigneur de Frans, mort en 1352, laissant un fils, nommé Hugues, vivant en 1371.

Bertrand DE SÉGUR, chevalier, seigneur de Frans, qualifié *noble et puissant seigneur*, fils de Hugues, épousa, en 1362, demoiselle Jeanne *de Mayensan*, qui lui

(1) La branche de Cabanac ajoute pour brisure une bordure d'azur, chargée de neuf besants d'or.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

apporta la terre de Bégles, près de Bordeaux, dont Jean, roi d'Angleterre et duc de Guienne, avait gratifié, dit-on, un des auteurs de cette dame, en 1205.

Les descendants de Bertrand de Ségur ont toujours suivi la carrière des armes, jusqu'à Jacques de Ségur, seigneur de Frans, qui prit le parti de la robe, et fut conseiller au parlement de Bordeaux. Il mourut avant l'année 1695, laissant de Jeanne *de Gascq*, sa femme, quatre enfants, dont Alexandre, qui était l'aîné, devint président au même parlement de Bordeaux.

Les seigneurs de Ségur de Frans portent pour armes : *D'azur, à un lévrier rampant d'argent, accolé et bouclé d'or; écartelé d'argent, à trois merlettes de sable, et sur le tout de gueules, à trois bandes d'or; écartelé d'hermine, à une bordure de gueules.*

2°. SEIGNEURS DE SÉGUR-DE-DOISSAC.

I. Bernard DE SÉGUR, chevalier, était cousin de Guillaume Aymoin, chevalier de Belvès, qui, par son testament de l'an 1269, l'institua son héritier, conjointement avec Guillaume de Gasques (1). Il obtint, par acte du dimanche après l'octave de S.-Mathias apôtre, 1288 (v. st.), de Bernard de Beauville, seigneur de Limeuil, l'autorisation de faire construire *un chaufour* (*calfurnum*), dans sa terre, sous le cautionnement d'Eblon de Campagne, damoiseau de Limeuil. On croit qu'il fut père des enfants suivants :

1°. Gaillard de Ségur, damoiseau, qui est énoncé frère de Bertrand, dans un acte de déguerpissement fait entre ses mains, à Belvès, le samedi après la fête de l'Ascension 1305, par Géraud de la Condamine, habitant de la paroisse de Saint-Chamassy, d'une terre située dans la même paroisse. Il fit, la même année, un partage avec Raimond de Gasques; reçut, en 1317, une recon-

(1) *Item.... facio heredes meos, Raymundum de Gasques, et Bernardum de Segur, fratres, milites consanguineos meos, in Repario meo de Mespoleto, etc.* (Ils étaient sans doute frères utérins.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

naissance qui lui fut faite, ainsi qu'à Géraud de Motes, damoiseau de Berbiguières, par Jean Marcilhac, du Bugue; et vivait encore le 17 avril 1319, suivant une autre reconnaissance faite en sa faveur par Pierre de la Baygue, de la paroisse d'Audrix, *pour l'avoir délivré*, est-il dit, *des mains et de la servitude de nobles hommes Eblon et Hélie de Campagne*;

2°. Bertrand, qui suit;

II. Bertrand DE SÉGUR, damoiseau, connu par l'acte de 1305, déjà cité, ne vivait plus, le 12 mai 1314. Il laissa :

1°. Bernard II, dont l'article suit;
2°. Gaillard de Ségur, curé d'Urval, témoin dans un acte de vente faite, en 1360, par Pierre la Coste, en faveur de Bernard de Virazel, damoiseau de Campagnac.

III. Bernard DE SÉGUR, IIe du nom, damoiseau, de la paroisse de Doissac, reçut, le 12 mai 1314, conjointement avec Gaillard, son oncle, la reconnaissance que Guillaume la Vayssière, de la paroisse d'Audrix, lui fit pour un fief, appelé *Foncorba*; il rappelle dans cet acte défunt Bertrand de Ségur, son père. Il en reçut une autre, la même année, datée du port de Perdigat sur Vezère; acquit, en 1321, une rente d'Arnaud Delmas, d'Audrix; est mentionné dans l'acte de vente d'un fief situé dans la juridiction de Belvès, faite, en 1345, par Amalvin de Montauriol, et ne vivait plus en 1362. Il avait épousé, en 1348, Almoïs de Cazenac (ou Casnac), fille de noble Bertrand de Cazenac, chevalier, laquelle passa plusieurs actes, en 1362, 1365, etc., étant veuve et tutrice de ses enfants, qui sont au nombre de trois :

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Bonafos de Ségur, } dont le sort est ignoré.
3°. Bernard de Ségur, }

Ces trois frères, désignés sous le nom générique d'héritiers de Bernard de Ségur, sont mentionnés dans un acte d'accord, fait, le 1er novembre 1365, entre noble

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Déodat de Léobard, et Pierre Beriers, marchand de Gourdon (1).

IV. Jean DE SÉGUR, damoiseau, de Doissac, fit son testament, en 1409, en faveur de ses quatre filles, qui sont :

1°. Barthélemie de Ségur, qui eut en partage le répaire de Ségur, et fut mariée à Folquet *de Soirits* (ou *Soyris*) ;

2°. Marquise de Ségur, qui eut pour sa part le répaire de Mespoulet, et épousa Raimond *Both ;*

3°. N.... de Ségur, } dont le sort n'est pas connu.
4°. N.... de Ségur, }

3°. SEIGNEURS DE SÉGUR EN ROUERGUE.

I. Bertrand (ou Bernard) DE SÉGUR, est le premier de cette branche dont on ait une connaissance certaine par les titres : son nom se lit dans un acte de vente, faite entre deux particuliers, en 1212.

On trouve après lui :

II. Viguier, ou Vigier DE SÉGUR, avait épousé une dame nommée *Astrugia*, et ne vivait plus, en 1280, suivant l'acte de tutelle de ses enfants. Trois ans après, *Ségur de Beaumont* fit une convention avec le comte d'Armagnac et de Comminges.

III. Guillaume DE SÉGUR, damoiseau, et seigneur de Ségur, par indivis, avec le comte de Rodez, donne quittance, en 1293, à un particulier, pour raison d'une pièce de terre, située dans le mandement de Ségur, qu'il avait vendue à ce particulier, et dont il n'avait pas été payé ; fut témoin, en juin 1314, de la signification

(1) Par cet acte, le seigneur de Léobard cède en paiement de la somme qu'il doit, plusieurs sommes qui lui sont dues ; savoir : par messire Raimond d'Auriol, 70 liv. 9 s. 6 d. ; par le seigneur de Beynac, 200 liv. ; par Jean de Gavis et Gérald de Cardailhac, 6 l. ; par Pierre de Vassal, 10 liv. 18 s. ; et par les héritiers de Bernard de Ségur, 7 liv. 10 s., etc.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la demande en retrait de la terre de Laval, par le tuteur des enfants de feu messire Astulphe *de Campolongo*, chevalier, à Hugues d'Adzemar, damoiseau, au cas qu'il voulût s'en défaire, et la mettre en d'autres mains; rendit hommage au comte de Rodez, le samedi avant la fête de la Madeleine, 1323, pour raison de la moitié de la justice et juridiction haute, moyenne et basse du lieu de Ségur, qu'il possédait, par indivis, avec le même comte de Rodez, et pour plusieurs territoires désignés dans cet acte. Il en rendit deux autres, au même seigneur, le 1er septembre de la même année, l'un pour les territoires *de Cantaloba* et de Teroudel, situés dans la châtellenie de Ségur, dans lesquels il avait le domaine direct; et l'autre, conjointement avec Pierre de Bertholène, pour ce qu'ils tenaient en fief franc et libre dans le territoire *de Cantaloba*, et ailleurs. Il fit son testament, le mardi après la fête de saint Pierre et de saint Paul, en 1331, en faveur de Brenguier, son fils; mais il paraît avoir vécu encore plus de dix ans. Il est nommé, avec Guillaume de Romiguière, damoiseau, et autres seigneurs, comme témoin d'une réquisition, faite le mercredi avant la fête de saint Barthélemi, apôtre, 1333, par Jeanne de Narbonne, dame de Sévérac, tutrice de Guy, son fils, seigneur de Sévérac, à Raimond de Bertholène, damoiseau, pour la reconnaissance des droits qu'il tenait en fief du seigneur de Sévérac. (Titres de Foix, à la bibl. du roi, vol. XXI, fol. 180.) Guillaume de Ségur vivait encore en 1341.

Il avait pour contemporains, et probablement pour proches parents :

Pierre *de Ségur*, habitant du bourg de Rodez, fils de Bertrand de Ségur, fit son testament, en 1295, par lequel il fit plusieurs legs aux couvents de Rodez, à l'évêque, au chapitre, etc.; donna 37 livres 10 sols *rodanois* à sa sœur, et institua héritier universel Hélie de Ségur, son frère.

Hélie *de Ségur*, institué héritier de Pierre, son frère, en 1295, est connu par deux autres actes, l'un de 1301, et l'autre de 1302.

Arnaud *de Ségur*, consentit, en 1300, avec Arnaud

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Landorre, à une obligation de la somme de 100 liv. tournois, en faveur d'un particulier, bourgeois de Rodez, et testa, en 1303.

IV. Bérenger, ou Brenguier DE SÉGUR, chevalier, seigneur de Ségur et de Roquesel, en Rouergue, qualifié *noble et puissant seigneur*, fut institué héritier universel par le testament de son père, en 1331, et rendit hommage au comte de Rodez, le 17 septembre 1341. Il servait, en 1343, le roi Philippe de Valois, dans la guerre de Gascogne, avec une compagnie de gendarmes et de pied, sous le commandement du comte d'Armagnac, et donna, les 28 et 31 décembre de cette année, deux quittances de ses gages, qu'il scella de son sceau, *écartelé aux* 1 *et* 4, *d'un lion*; *et aux* 2 *et* 3, *de trois fasces*. Ce sont, à ces fasces près, les mêmes armes que porte aujourd'hui la maison de Ségur. Il passa, en 1349, un acte, dans lequel est nommé Mantelin, son fils, mineur; reçut, en 1359, une reconnaissance, pour une terre située dans le bailliage de Ségur; et il lui fut fourni un grand nombre d'autres reconnaissances, dans les années 1361, 62, 63, 64, 65, jusqu'en avril 1372. Il paraît qu'il n'était pas encore mort en 1373. On ne lui connaît d'autre enfant, que :

V. Mantelin DE SÉGUR, damoiseau, fit, en 1349, conjointement avec Brenguier, son père, un acte de vente, dans lequel il est qualifié de seigneur de Roucous et de Vareilles; intervint, avec le même, dans plusieurs actes passés depuis l'an 1361 jusqu'en 1373, et ne vivait plus en 1412. On ignore s'il laissa des enfants.

Il avait pour contemporains :

Jean *de Ségur*, fils de Pierre, en 1363.

Jean et Bertrand *de Ségur*, habitants de la paroisse de Saint-Pierre de Canet, en 1363.

Hélie *de Ségur*, dont le nom se lit dans des actes de 1397 et 1398.

On ne connaît pas la suite de cette branche; on trouve seulement, qu'en 1552 et 1554, noble Louis de la Barthe se qualifiait *seigneur de Ségur*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

4°. Seigneurs de Ségur-de-Luynes.

La maison *de Ségur-de-Luynes*, en Provence, est connue depuis Raphaël de Ségur, qui, suivant un mémoire de famille, vint de Naples, avec Charles VIII, lorsque ce prince revint de conquérir ce royaume, en 1495. Il s'établit à Marseille, et acquit la terre de Luynes. Le roi Louis XII lui donna, en 1507, une commission pour commander 100 hommes en l'armée royale qui alla assiéger Gènes. Il fut père de Léon, qui suit.

Léon de Ségur, seigneur de Luynes, chevalier de l'ordre du roi, contribua beaucoup à la réduction de la ville de Beaucaire en l'obéissance du roi, ainsi qu'il paraît par les lettres que le maréchal de Montmorency-Damville fit expédier, en sa faveur, à Nîmes, le dernier de janvier 1575, pour exercer la surintendance de l'artillerie. Il était frère de Madeleine de Ségur, mariée, en 1535, à Léon d'Albert, aïeul du connétable de Luynes.

Cette maison n'a formé que cinq degrés; l'héritière (Madeleine de Ségur) porta la terre de Luynes dans la maison de Margalot, par son mariage avec François de Margalot, seigneur de Saint-Anguille, conseiller en la cour des comptes de Provence.

Les seigneurs de Ségur de Luynes portaient pour armes : *D'or, au pont de gueules, à 2 arches. Supports : 2 louves, ou lions de sable, lampassés de gueules.* — La généalogie de la maison d'Albert-de-Luynes, leur donne seulement pour armes : *Deux louves affrontées.*

de SIGNIER (1); ancienne noblesse de Toulon, en

---

(1) *Voyez* sur cette famille l'état de la noblesse de Provence, par l'abbé Robert de Briançon, tom. III, pag. 77; l'Histoire héroïque de Provence, par Artefeuille, tom. II, pag. 599; le Dictionnaire de la noblesse, par la Chesnaye-des-Bois, in-4°, tom. XII, pag. 537, etc. etc.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Provence, et originaire d'Italie (1), dont le nom se trouve indistinctement orthographié *Seignie*, *Signie*, *Segni* ou *Signi*. Nostradamus lui donne le nom *de Segnier*, et depuis il s'est écrit plus communément *Signier*. Artefeuille, d'après l'abbé Robert de Briançon, l'auteur du Dictionnaire in-4° de la noblesse, publié en 1778, en donne la filiation depuis :

I. Ferrand ou Ferdinand DE SIGNIER, écuyer, ainsi qualifié dans le contrat de mariage de son fils, qui suit.

II. Bertrand DE SIGNIER, Ier du nom, écuyer, épousa, par contrat passé devant Vincent de Saint-Anthonin, notaire, le 16 janvier 1441, Laurence *de Saint-Pierre* (2), de laquelle sont issus :

1°. Antoine de Signier, seigneur de Privin, mort sans postérité, après l'an 1527;
2°. Jean, qui continue la descendance;
3°. Ferrand de Signier, qui eut, entr'autres enfants :

A. Bernardin de Signier, auquel Pierre de Signier, son oncle, fit donation de ses biens, par acte passé devant Chabert, notaire à Toulon, le 25 février 1513. Il ne vivait plus le 18 octobre 1516, et eut pour enfants :

I. Bernardin de Signier, qualifié neveu et héritier de feu capitaine Antoine de Signier, dans un acte passé devant Tassy, notaire à Toulon, le 3 février 1569 Il avait épousé Anne *de Ferrier*, de la ville de Toulon, laquelle lui survécut, et le rendit père de :

---

(1) Il y a eu en Italie une maison des comtes de Ségni, dont étaient Innocent III, originaire d'Anagni, dans la campagne de Rome, élu pape, le 8 janvier 1198; Grégoire IX, élu pape, le 19 mars 1227; Alexandre IV, son neveu, élu pape, le 12 décembre 1254, et Hugolin, cardinal, évêque d'Ostie.

(2) *De Saint-Pierre* : D'azur, au lion couronné d'or; à la bande de gueules brochante sur le tout.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

a. Annibal de Signier, marié, par contrat passé devant Louis Couchoux, notaire à Toulon, le 22 septembre 1596, avec Roxane *de Thomas*, fille de feu Honoré de Thomas, seigneur de Pierrefeu et de la Valdardenne, et de Lucrèce de Vintimille. Il en eut : — 1° Jean de Signier, docteur en théologie, archi-diacre de l'église cathédrale de Toulon, présent à une vente faite par Lucrèce de Signier, d'une maison sise près la poissonnerie, par acte passé devant Garely, notaire, le 24 novembre 1657; — 2° Lucrèce de Signier, dame de la Garde et de Quarqueranne, mariée avec Jacq. *de Thomas*, seigneur de Beaulieu: elle fit son testament, le 23 février 1669, devant Rainauld Julien, notaire royal de la Garde, en faveur d'Hippolyte de Garnier, femme de noble Pierre de Thomas, seigneur de l'Escaillon et de Quarqueranne :

b. Madelaine de Signier, qui partagea avec Anne de Ferrier, par acte passé devant Tassy, notaire à Toulon, le 24 mars 1576;

c. Lucrèce de Signier, mariée, par contrat passé devant Louis Couchoux, notaire, le 19 septembre 1596, avec Louis *de Thomas*, seigneur de Pierrefeu, frère de Roxane, femme d'Annibal de Signier;

II. Ferrand de Signier, qui épousa, vers 1530, Catherine *Garnier*, dont il eut :

a. Pierre de Signier, protonotaire du saint-siége apostolique, chanoine de la cathédrale de Toulon;

b. Melchior de Signier, dont on ignore la destinée;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

c. Catherine de Signier, mariée, en présence de ses deux frères, par contrat passé devant Jouans Rennesons, notaire à Toulon, le 19 août 1558, avec noble Magdelon *de la Salle*, seigneur de la Pierre-Blanche;

B. Corent de Signier,
C. Antoine, surnommé le capitaine Signier, } qui étaient en instance, le 18 décembre 1516, devant le comte de Tende, grand-sénéchal et gouverneur de Provence, à l'effet d'élire un tuteur aux enfants mineurs de Bernardin de Signier, leur frère;

4°. Pierre de Signier,
5°. Nicolas de Signier, } qui, avec Antoine et Jean, leurs frères, fondèrent, le 9 juillet 1490, une messe journalière et perpétuelle dans l'église et chapelle de Saint-Sauveur de la ville d'Aix, par acte passé devant Jacq. Grasset, notaire à Toulon.

III. Jean de Signier, qualifié écuyer dans des lettres-patentes du roi René, signées et scellées, données, à Avignon, le 4 août 1477, fut maître-général des ports de mer et rivières, ponts et passages de la Provence. Dans une lettre particulière, ce prince le qualifie *son fidèle ami*. Louis XI, par lettres-patentes du 19 décembre 1481, le nomma capitaine, garde et châtelain de la ville, châtel et cité de Toulon, bailli de la même ville, et viguier d'Hières, pour jouir alternativement de ces offices et d'année en année, lui attribuant, pour fournir aux charges et frais des dits offices, la somme de 300 florins d'appointements; ce qui fut confirmé par lettres-patentes du roi Charles VIII, du 20 mars 1493, en considération des services qu'il avait rendus tant à lui qu'aux comtes et comtesses de Provence, ses prédécesseurs. Le même Jean de Signier, issu, dit Nostrada-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mus (*Hist. de Provence, pag.* 688), d'une famille ancienne et noble, assista, avec Gabriel Garjan, tous deux en qualité de députés de la ville de Toulon et de son viguerat, aux états de Provence, tenus à Aix, au mois d'avril 1487. Il fit son testament, le 15 avril 1513, devant Jacques Parvesy, notaire public à Toulon, en présence de Jean Demary et Béranger Garnery, aussi notaires, par lequel testament il veut être enseveli dans l'église cathédrale de Toulon au tombeau de ses ancêtres, en la chapelle de Saint-Sauveur : lègue 13 deniers à cette église : fait plusieurs autres dispositions en faveur de la même église, et en faveur des pauvres et des confréries de la ville, qu'il veut avoir à son inhumation ; fonde différents anniversaires, entr'autres, un à perpétuité dans l'église cathédrale de Toulon, pour lequel il donne 10 florins ; lègue une somme pour les messes, qu'il veut être célébrées le jour de sa mort, et 10 florins à la confrérie de la conception de la Sainte-Vierge, pour être employés à doter et à marier de pauvres filles ; et nomme pour lui succéder en tous ses biens Antoinette *de Morance* (1), sa femme, héritière d'une très-ancienne famille. Leurs enfants furent :

1°. Honoré de Signier, } morts sans enfants ;
2°. Louis de Signier, }
3°. Bertrand II, dont l'article suit ;
4°. Pierre de Signier, auteur de la branche des seigneurs de Rogny, rapportée en son rang ;
5°. Honorée de Signier, mariée, le 2 mai 1502, avec Pierre *de Thomas*, seigneur de Sainte-Marguerite, viguier de Toulon, en 1530, et maître des ports de toute la province, qui testa, le 23 août 1562, fils de Jean de Thomas, et d'Antoinette de Julianis ;
6°. Jeanne, *aliàs* Antoinette de Signier, mariée avec Henri *de Nas*, second consul de la ville d'Aix, en 1529, fils de Simon de Nas, second consul de la même ville, en 1494 ;
7°. Madelaine de Signier, mariée, le 10 mai 1528, avec Jacques *de Cuers*, dont descendent les seigneurs de Cogolin ;

(1) *De Morance* : De gueules, à la bande d'or.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

8°. Louise ou Jeanne de Signier, mariée à N.... *de Cambe.*

IV. Bertrand DE SIGNIER, IIe du nom, écuyer, seigneur de Piosin, par donation d'Antoine, son oncle, du 27 novembre 1527, passée devant Gilles, notaire de Grasse, en rendit hommage à la comtesse de Sault, le 13 octobre 1525, acte dans lequel il est qualifié *noble et généreux écuyer.* Il servit dans les guerres de son temps, et fut fait prisonnier, en 1524, par les troupes de l'empereur Charles-Quint, comme on le voit par une quittance de 400 écus d'or, qu'Antoinette de Morance, sa mère, paya pour sa rançon. Il fut chargé, par commission de M. de la Rochefoucauld, du 26 août 1536, de lever 500 hommes de guerre, pour s'opposer aux troupes de l'empereur, qui avaient pénétré en Provence, et fut établi lieutenant-général à garde de Marseille, terres et mers. Le 25 septembre 1642, M. de Grignan, gouverneur de Toulon, lui donna l'ordre de mettre les habitants sous les armes, et de les conduire pour s'opposer aux entreprises des ennemis. Il eut encore deux autres commissions, savoir, le 25 août 1543, celle de lever 200 hommes, et de les conduire à Antibes, au camp du duc d'Enghien; et, en 1556, celle donnée par le roi Henri II, de lever une compagnie de 270 hommes, pour aller joindre le maréchal de Brissac, commandant l'armée en Piémont. Il fut chargé, par le comte de Tende, en 1562, de gouverner la ville de Toulon; et le même comte lui donna une autre commission, le 19 février de la même année (v. st.) Bertrand II de Signier avait épousé, par contrat du 30 novembre 1525, passé devant Guerin, notaire à Riez, Honorée *de Ferrier* (1), fille de feu noble homme Honoré de Ferrier, des seigneurs d'Auribeau et de Saint-Julien, de la ville de Riez, et de noble Honorée de Roux. Elle lui porta en dot 3000 florins ayant cours en Provence, et renonça, par son contrat de mariage, au moyen de cette somme, à 40,000 florins qu'elle espérait de la succession de son père. Il est qualifié *noble* Bertrand de Signier, seigneur de Piosin, dans l'acte de fondation de six messes tous les ans, en l'église des frères prê-

(1) *De Ferrier :* D'or, à cinq écussons de gueules, 2, 2 et 1.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cheurs de Toulon, dans la chapelle de St.-Jean-Baptiste, appartenante à la maison de Signier, qu'il fit, le 1er mai 1533, devant Berenguier Garnier, notaire. Il fit son testament devant Antoine Pavès, notaire de Toulon, le 9 ou 19 décembre 1566, et institua pour son héritière Honorée de Ferrier sa femme, lui substituant ses enfants:

1°. Honoré de Signier, mort sans postérité;

2°. Claude de Signier, co-seigneur de Piosin, époux de Catherine *de Blancard*, fille de François de Blancard, seigneur de Néaule, et père de:

Françoise, *aliàs* Madelaine de Signier, femme de Palamède *de Giraud*, lieutenant de l'amirauté de Toulon, auquel elle porta une partie de la terre de Piosin;

3°. Balthazard, qui continue la descendance.

V. Balthazard DE SIGNIER, écuyer, co-seigneur de Piosin, fit l'acquisition des terres et seigneuries d'Evenos et d'Orves, par acte passé devant Barnier, notaire de Marseille, le 6 juillet 1612. Il en rendit hommage au roi, le 20 octobre de la même année. Louis XIII, par brevet et lettres-patentes du dernier juillet, lui avait fait don du droit de lods desdites terres, en considération des bons et recommandables services qu'il avait rendus à la couronne, durant l'espace de 35 ans, tant en la charge de lieutenant-général au siége d'Hières, qu'en celle de lieutenant-général en l'amirauté de Provence. Le roi Henri III l'avait aussi pourvu de l'état et office de lieutenant de l'amirauté de la ville de Marseille, le 2 octobre 1579. Il avait épousé, par contrat passé devant Louis Thaneron, notaire à Brignolles, Anne *de Vintimille* (1), des comtes de Marseille, fille de Gaspard de Vintimille, seigneur d'Ollioules et d'Evenos, et d'Anne d'Arcussia. Il eut de ce mariage:

VI. Bertrand DE SIGNIER, III du nom, écuyer, seigneur de Piosin et d'Evenos, viguier et capitaine pour

(1) *De Vintimille*: De gueules, au chef d'or.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le roi de la ville de Toulon. Il fit son testament devant Aubert, notaire royal de la même ville, le 10 janvier 1637. Il avait épousé, par contrat passé devant Louis Courrous ou Couchou, notaire à Toulon, le 7 octobre 1601, Anne *de Gombert* (1), fille de Gaspard de Gombert, seigneur d'Orves, et de Melchionne de Martin. Leurs enfants furent :

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. Balthazard de Signier, } archidiacres de Toulon;
3°. Jean de Signier, }
4°. Jean-Pierre de Signier, auteur de la branche établie à Aix, rapportée ci-après;
5°. Blanche de Signier, mariée, par contrat passé devant Boniface Alpheran, notaire d'Aix, le 16 novembre 1637, avec Joseph *de Bourguignon*, élu premier consul de Marseille, en 1646, fils de Pierre de Bourguignon, et de Marguerite d'Alphantis;
6°. Claudine de Signier, mariée avec Balthazar *d'André*, reçu conseiller en la cour des comptes de Provence, le 25 juin 1637, fils de Paul d'André, et de Gasparde de Félix.

VII. Louis de Signier, écuyer, seigneur de Piosin, d'Evenos et d'Orves, viguier et capitaine pour le roi Louis XIII de la ville de Toulon, suivant ses provisions datées de Paris, le 4 septembre 1637, avait épousé, par contrat passé devant Honoré Masse, notaire royal d'Hières, le 8 mai 1636, Lucrèce *d'Arcussia* (2), fille de François d'Arcussia, seigneur d'Esparron, et de Louise de Blancard, dame de la Mole. Étant devenu veuf, il se fit ordonner prêtre, et fut ensuite archi-diacre de Toulon. Il fut maintenu dans sa noblesse, par les commissaires députés par le roi, en Provence, le 22 novembre 1667, sur la production de ses titres. Ses enfants furent :

---

(1) *De Gombert* : Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, au château à trois tours d'or.

(2) *D'Arcussia* : D'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois arcs de gueules.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Jean-Baptiste-Henri qui suit;

2°. François de Signier, reçu chevalier de Malte, le 25 septembre 1655, au grand-prieuré de Toulouse, et officier de vaisseau;

3°. N.... de Signier, mariée avec N.... *de Barras-Mélan*;

4°. Marie-Anne de Signier, alliée par contrat passé devant Jean Martely, notaire de Toulon, le 17 octobre 1673, avec Vincent *de Martini*, auquel elle porta la terre d'Orves, et dont elle fut la première femme. Il était fils d'Antoine de Martini, et de Catherine de Blégier.

VIII. Jean-Baptiste-Henri DE SIGNIER, écuyer, seigneur de Piosin et d'Evenos, épousa, par contrat passé devant Aubert, notaire royal à Toulon, le 26 février 1671, Anne *d'Arène* (1), fille de Paul-Émile d'Arène, écuyer, premier consul de la ville de Marseille, et de Madelaine d'Arène, sa cousine. De ce mariage sont issus:

1°. François de Signier, né à Ollioules, le 4 juin 1674, reçu chevalier de Malte, le 9 octobre 1690, grand-commandeur, le 19 mars 1719, grand-prieur de Toulouse, mort à Toulouse, le 27 mai 1751, chef d'escadre des armées navales, et le dernier rejeton mâle de sa branche. Commandant le vaisseau *le Diamant*, il combatit avec une rare intrépidité contre 3 vaisseaux anglais qui l'avaient attaqué, en mit un hors de combat, coula l'autre à fond, et s'empara du troisième. C'est par allusion à ce combat que Louis XV répondit un jour à un courtisan qui lui vantait la beauté du diamant que ce prince avait à son chapeau: *Je conviens avec vous que ce diamant jette beaucoup de feu; mais non pas encore autant que celui que commandait Piosin*;

2°. Joseph de Signier-Piosin, reçu de minorité chevalier du même ordre, en 1700;

---

(1) *D'Arène*: De gueules, à 2 jumelles d'or; et sur le tout d'azur, à la foi d'argent, parée de pourpre, posée en bande, et mouvante d'une nuée d'argent.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. N.... de Signier-Piosin, mariée avec Jean-Joseph-Hyppolite *de Barras-la-Penne*, gentilhomme de Manosque, où elle est morte dans un âge très-avancé, en 1777.

BRANCHE ÉTABLIE A AIX.

VII. Jean-Pierre DE SIGNIER, reçu conseiller au parlement d'Aix, en 1630, épousa Diane *de Saint-Marc* (1), fille de François de Saint Marc, conseiller au parlement de Provence, et de Madelaine Dedons d'Istres. De ce mariage sont issus :

1°. Louis, dont l'article suit ;

2°. Jean-Pierre-Bruno de Signier, maréchal-des-camps et armées du roi. Il entra au régiment de Provence, à sa création, le 4 décembre 1674; en devint major, le 7 juillet 1686, et lieutenant colonel le 8 janvier 1689. Il se trouva à la bataille de Fleurus, en 1690; au siége de Mons, puis à l'armée de Flandre, en 1691 ; au siége de Namur et au combat de Steinkerque, en 1692 ; à la bataille de Nerwinde et au siege de Charleroi, en 1693; au combat de Tongres et au bombardement de Bruxelles, en 1695; à l'armée de Flandre, en 1696 et 1697. Créé brigadier d'infanterie, le 29 janvier 1707, il fut employé à l'armée d'Allemagne, et commanda à Bonn pendant l'hiver. Employé à l'armée du Rhin, en 1703, il servit aux siéges de Brisack et de Landau, et donna une preuve d'une rare valeur à la bataille de Spire. Il commanda la brigade de Navarre et de Provence à la funeste journée d'Hochstedt, en 1704. Retranché dans un cimetière, près de Plinthem, il s'y défendit avec la plus grande intrépidité ; et, quoiqu'il eût été estropié d'une main, il refusa constamment de signer la capitulation qu'on lui offrait. Après avoir taillé en pièces plusieurs détachements qu'on avait dirigés sur lui,

(1) *De Saint-Marc* : D'azur, au lion d'or, tenant entre ses deux pates un livre ouvert d'argent.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour le forcer à se rendre, on lui fit demander ce qu'il voulait. Il répondit : *les honneurs de la guerre*; ce qui lui fut accordé sur-le-champ. Il sauva ainsi les corps qui étaient sous ses ordres, avec plusieurs pièces de canon, et quantité d'armes, de bagages et de munitions de guerre (1). Le roi le créa maréchal-de-camp, par brevet du 19 septembre de la même année. Il se démit alors du régiment de Provence; servit à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Marchin, en 1705; à l'armée de Roussillon, sous le duc de Noailles, en 1706 et 1707; et commanda en Cerdagne pendant l'hiver. Il fut nommé, le 10 novembre 1710, pour commander à Cambray, où il resta jusqu'au 3 octobre 1713. Il mourut sans enfants de N... *de Cormis de Beaurecueil*, sa femme, à Salon, en 1720 ou 1721, temps où la peste ravageait la Provence, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers. Le régiment de Provence, dans lequel il avait servi d'une manière très-distinguée, se trouvant près de cette ville, vint exprès lui rendre les derniers honneurs. (*Chronologie militaire, par Pinard, tom. VI, pag.* 549.)

VIII. Louis DE SIGNIER, écuyer, conseiller au parlement d'Aix, après son père, épousa Cassandre *de Cadenet* (2), dame de Seneguier, dont il eut 22 enfants, entr'autres :

1°. Jean-Pierre de Signier, qui servit long-temps dans le régiment de Provence, dont il devint lieutenant-colonel. Il passa ensuite à la lieutenance de roi de Cambray, où il mourut sans enfants ;

2°. Joseph, dont l'article suit ;

---

(1) Voyez le siècle de Louis XIV, par Voltaire, qui, par une légère erreur, le nomme *Sivière* au lieu de Signier. Quelques courtisans ayant eu dessein de le desservir auprès de Louis XIV, ce monarque voulut le voir; et le roi, lui ayant demandé pourquoi il n'avait pas voulu signer la capitulation, « *Sire,* répondit-il avec sa » franchise naturelle, *c'est que je n'étais pas là pour écrire.* »

(2) *De Cadenet* : D'azur, au taureau ailé et furieux d'or.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. N. .. de Signier, mariée à N.... *des Henriquez*, morte à Salon, en 1770.

IX. Joseph DE SIGNIER, chevalier, seigneur de Senneguier, servit ainsi que son frère dans le régiment de Provence, et se retira du service avec le grade de capitaine de grenadiers et couvert de blessures. Il avait épousé, en 1740, Césarée *d'Icard de Pérignan* (1), fille de Nicolas d'Icard de Pérignan, IIIe du nom, et de Marthe-Henriette de Sade, des seigneurs d'Aiguières. Il laissa :

X. Nicolas-Gabriel-Magloire DE SIGNIER, chevalier, seigneur de Sennegüier, qui entra dans la marine, au département de Toulon, en 1756, et s'est retiré enseigne de vaisseau, en 1767. Il épousa, la même année, Agricole-Françoise-Elzéarde-Josèphe-Michelle *de Guilhens de Montjustin* (2), fille d'Ignace-François de Guilhens de Montjustin, viguier de la ville d'Avignon. Ils vivaient sans enfants à Arles, en 1777.

SEIGNEURS DE ROGNY, *en Picardie*.

IV. Pierre DE SIGNIER, Ier du nom, fils puîné de Jean de Signier, écuyer, et d'Antoinette de Morance, n'embrassa point l'état ecclésiastique, auquel son père l'avait destiné, et se maria, suivant quelques-uns, avec Marquise *d'Andréa* (3), veuve de N.... de Forbin-Janson. Le 22 octobre 1562, il fit, devant Antoine Pavès, notaire à Toulon, son testament, par lequel il légua ses biens de Provence à Pierre de Signier, son fils qui suit.

V. Pierre DE SIGNIER, IIe du nom, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre de François, duc d'A-

---

(1) *D'Icard de Pérignan* : D'azur, au lion d'or, tenant de ses pates une lance du même.

(2) *De Guilhens* : D'argent, au rosier de sinople, fleuri et boutonné de gueules; à la bordure d'azur, chargée de huit étoiles d'or.

(3) *D'Andréa* : De gueules, à deux lions affrontés d'or, tenant un anneau de sable; à la bordure d'azur, chargée de huit fleurs de lys d'or.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lençon, frère unique du roi Henri III, écuyer de la grande et petite écurie, gouverneur d'Oisy, de la ville et du château de Marle, etc., eut, le dernier décembre 1580, commission de lever une compagnie de 100 arquebusiers à cheval; fut pourvu, le 24 avril 1583, de la charge d'écuyer ordinaire du même duc d'Anjou; eut ordre, le 21 mars 1584, de commander 2 compagnies d'infanterie et de les conduire à la guerre; fut fait capitaine et gouverneur d'Oisy et des places en dépendantes, par lettres du 12 avril de la même année, en vertu du pouvoir qu'il en avait reçu de Jean de Montluc-Balagny: et, le 8 mars 1585, ce seigneur de Balagny le chargea de tenir lesdites places et ses dépendances sous l'autorité du roi, à cause de la mort de François, duc d'Anjou. Henri III le confirma, le 23 décembre 1585, dans son gouvernement d'Oisy, et lui conserva sa compagnie d'infanterie, qui tenait garnison à Cambray, sous la charge et le commandement du seigneur de Balagny, gouverneur et lieutenant-général de Cambray et du Cambrésis. Le 25 août 1587, il eut ordre de commander, en qualité de maréchal-de-camp, les troupes envoyées au duc de Guise sous la conduite de M. de Fontenelle, neveu du maréchal de Montluc. Le 8 novembre de la même année, on lui donna pouvoir d'engager sa foi envers les capitaines et soldats qui tenaient garnison dans les châteaux de Saixe-Fontaine et autres. Il obtint, le 29 avril 1594, du roi Henri IV, des provisions de gouverneur de la ville et du château de Marle; fut nommé, le 29 septembre 1594, maréchal-des-camps et armées du roi, pour servir en cette qualité dans l'armée du Cambrésis, sous la conduite du maréchal de Balagny, qui lui donna ordre de lever le plus de troupes qu'il pourrait dans le Cambrésis, et les Pays-Bas, soit à pied soit à cheval, et fut créé en même temps aide des maréchaux-de-camp de l'armée royale, par provisions registrées à Laon, le 18 février 1595. Le roi lui donna encore une commission, le 19 août 1593, pour faire vendre, par les officiers de justice de Marle, une coupe extraordinaire de bois dépendants dudit comté, pour payer les troupes de la garnison du Marle, ne pouvant l'être par les habitants, qui venaient d'essuyer un grand incendie. Il mourut le 8 février 1597, et fut enterré dans l'église principale de cette ville, ainsi qu'on le voyait par son

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

épitaphe, placée à côté de la porte de la sacristie. Il avait épousé, par contrat du 4 décembre 1588, passé devant Pierre de Maison et Pierre Carlier, notaires royaux, Marie *le Clerc* (1), fille d'Imbert le Clerc, écuyer, seigneur de Rigebay et de Druelle-sur-Somme, terre qu'elle lui apporta en mariage, et de Madelaine de Lignières. Elle se remaria à Pierre de la Salle, gouverneur de Marle, seigneur de Rogny, de Rigebay et Houry; et, en étant autorisée, elle renonça au douaire de son premier mari, en faveur de Pierre-Alexandre de Signier, son fils aîné, par acte du 1er mai 1624. Devenue veuve de ce second mari, elle passa un traité, le 14 février 1636, avec Philbert de Neufville, écuyer, seigneur de Forest, demeurant à Misery, comme épouse de Marie ou Madelaine de la Salle, fille unique du susdit Pierre, en vertu duquel Philbert de Neufville et sa femme renoncèrent aux successions échues et à échoir de Pierre de la Salle et de Marie le Clerc, se réservant néanmoins leurs droits et actions au cas où Pierre-Alexandre de Signier, seul enfant mâle de ladite Marie le Clerc, viendrait à la prédécéder. C'est par suite de ce traité que la terre de Rogny et la moitié de celle de Houry sont entrées dans la maison de Signier. Marie le Clerc fit son testament le 15 juillet 1637. Elle eut de son premier mari :

1°. Pierre-Alexandre, dont l'article suit;
2°. Renée de Signier, mariée, le 21 août 1623, avec Jérome *Seguier*, écuyer, seigneur de Champigny, capitaine d'une compagnie de chevau-légers; 2° à Nicolas *du Boulay*, chevalier, seigneur de Sery, conseiller, maître-d'hôtel ordinaire du roi. Elle fit son testament le 11 janvier 1663.

VI. Pierre-Alexandre de Signier, chevalier, seigneur de Rogny, de Regibay et de Houry, d'abord lieutenant au régiment de Rambures, ensuite commandant de 400 lances et de 15 compagnies de 100 hommes d'infanterie, succéda à Pierre de la Salle, dans la charge de capitai-

(1) *Le Clerc :* D'argent, à la bande de sable, accompagnée en chef d'une aigle, et en pointe d'une molette, le tout du même.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ne et gouverneur de la ville et du château de Marle, par provisions du 22 septembre 1629, pour lequel gouvernement il prêta serment, le 30 mai 1630, entre les mains de M. de Marillac, garde-des-sceaux de France; eut commission, le 23 mars 1635, de lever une compagnie de 100 mousquetaires à cheval; et, le 30 du mois de mai suivant, reçut l'ordre de réunir sa compagnie de mousquetaires en corps avec d'autres, sous la charge de M. de Jouy, maréchal-de-camp. le 10 mai 1638, celui de mettre sa compagnie de cavalerie à la hongroise, en compagnie de chevau-légers, laquelle fut réformée, en novembre de la même année; et, le 4 octobre 1641, celui de lever 100 hommes adroits aux armes, et de se faire aider pour cela par les gentilshommes voisins, et les maïeur et échevins de Marle; enfin fut fait prisonnier en défendant cette ville avec vigueur contre l'armée ennemie, la place étant attaquée de tous les côtés par l'artillerie. Le roi, ayant eu égard à sa bravoure et à sa belle conduite, lui écrivit une lettre signée de S. M. et de la reine régente, et contresignée *le Tellier;* et, comme il avait été fait prisonnier à la défense de cette place, il reçut, le 9 novembre 1650, une lettre de cachet qui le rétablit dans son gouvernement de Marle. Il paya 3000 livres pour sa rançon; eut commission, les 7 et 14 novembre 1651, de lever une compagnie franche de 100 hommes pour tenir garnison à Marle; mourut en son gouvernement, le 27 janvier 1658, et fut inhumé à côté de son père. Son épitaphe lui donne la qualité de maréchal-des-camps et armées du roi. Il avait épousé, par contrat du 24 mars 1640, passé devant Warnet, notaire à Marle, Catherine *Arnould* (1), veuve de Charles de la Salle, écuyer, seigneur de Marcy, capitaine au régiment de Longueval, et fille de Simon Arnould, écuyer, sieur du Buisson, conseiller-secrétaire ordinaire de la reine-mère, et de Lucrèce Bourges. Elle lui apporta la terre de Marcy, acquit celle de Lugny, dont elle rendit hommage au roi, le 8 mars 1664, et en donna, le 24 juillet de l'année suivante, son dénombrement, dans lequel elle se dit veuve de Pierre-Alexandre

(1) *Arnould :* D'azur, à l'épervier d'argent, empiétant une perdrix du même.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Signier, chevalier, gouverneur des ville et château de Marle, maréchal de bataille des armées du roi; seigneur des villages de Rogny, de Marcy et de Rigebay. Il avait fait hommage au roi, et fut admis au relief de la terre de Rogny, par acte du 29 octobre 1640; fut reçu de même, par les officiers de S. M., au relief de la terre et seigneurie de Marcy et des fiefs de Beguin, Pillois et Guerlot, le 8 janvier 1642: sa veuve en fournit dénombrement au roi, le 23 mai 1665. Elle mourut au château de Marcy, le 5 janvier 1681, ayant eu de son mariage:

1°. Henri, qui suit;
2°. Claude de Signier, qui fut nommé capitaine de dragons au régiment de Silly, le 26 juin 1691, et était, en 1697, capitaine au régiment de Peysac-Dragons. Il mourut au château de Marcy, le 2 février 1714;
3°. François de Signier, co-seigneur de Marcy, lieutenant du régiment de Bandeville infanterie, mort sans enfants en Allemagne, en 1695;
4°. Antoine de Signier, né en 1648, mort en bas âge.

VII. Henri de Signier, chevalier, seigneur de Rogny, de Lugny, de Marcy et de Houry, né à Marle, en 1644, entra d'abord page du roi dans sa grande écurie, et fut fait, le 25 octobre 1667, lieutenant dans le régiment Dauphin infanterie. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse, par arrêt du conseil-d'état du roi du 10 juin 1669; fit hommage au roi pour la terre de Lugny, le 2 mai 1671; en fournit le dénombrement, le 23 septembre 1676, et celui de la terre de Rogny et de la moitié de la terre de Houry, le 4 juin 1677; fit son testament, le 23 septembre, et mourut le 1er octobre 1680, au château de Rogny. Il fut inhumé en la paroisse du même lieu. Il avait épousé, par contrat passé devant la Campagne, notaire à Laon, le 3 mai 1670, Élisabeth *Ponssin*, fille de Jean Ponssin, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel à Laon, et de Marguerite Carlier. Devenue veuve, elle demanda au roi, le 12 janvier 1681 et le dernier juillet 1686, des lettres de souffrance, pour les terres de Rogny, Lugny et Houry, et mourut à Rogny, le 5 octobre 1717. Ses enfants furent:

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit;
2°. Charles de Signier, né le 8 mars 1676, mort en bas âge;
3°. Louise-Colombe de Signier, mariée, par contrat du 5 février 1689, avec Charles-Antoine *de Martigny*, écuyer, seigneur de Varincourt, de Berlancourt et de Boisfry.

VIII. Jean-Baptiste DE SIGNIER, chevalier, seigneur de Rogny, de Lugny, de Marcy et de Houry, né le 19 mars 1671, reçu page du roi en sa grande écurie, au mois de mars 1688, sur les preuves faites, le 27 mars de cette dernière année, devant Charles d'Hozier, juge d'armes de France; servit ensuite en qualité de cornette de dragons dans le régiment de Silly, et fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt du conseil-d'état du roi, du 14 septembre 1700, portant que ce n'est point une grâce qu'on lui fait, mais une justice qu'on lui rend, avec d'autant plus de raison que les preuves de sa noblesse avaient déjà été faites par Henri, son père, qui avait été page du roi. Il rendit foi et hommage à S. M. pour sa terre de Rogny, le 27 février 1692, et en fournit le dénombrement, ainsi que de la terre de Lugny, le 25 juillet 1698. Il rendit encore foi et hommage au roi, le 17 août 1722, pour les terres et fiefs de Rogny, Marcy, Beguin, Pillois, Ponssin, Guerlot, Lugny et Houry, pour moitié, à cause du joyeux avénement à la couronne. Il fit son testament, le 9 février 1722, légua tous ses biens à son fils aîné, mourut à Laon, le 17 décembre de la même année, et fut inhumé dans l'église de Saint-Julien, sa paroisse. Il avait épousé, par contrat du 23 juin 1699, passé devant le Nain, notaire à Laon, Marie-Anne *Chevalier*, fille de Pierre Chevalier, seigneur de Châtillon, et de Marie Ponssin. Elle testa le 3, et mourut le 22 mars 1728, et fut inhumée à côté de son mari. Leurs enfants furent :

1°. Claude-Alexandre, dont l'article suit;
2°. Marie-Jeanne-Élisabeth de Signier, morte à l'âge de 16 ans;
3°. Marie-Marguerite de Signier, alliée : 1°, le 7 juin 1723, à Michel-Raimond *de Chocquard de Saint-Étienne*, chevalier; 2°, le 11 mai 1728, à

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Josué-Louis-*Laumonier*, chevalier, seigneur de la Motte; 3°, le 3 mai 1741, à Paul-François *de Warel*, écuyer, gendarme de la garde du roi;

4°. Marie-Anne-Élisabeth de Signier, alliée : 1° à Louis-François *de Foucault*, chevalier, seigneur de Touly; 2°, à Louis-Dieudonné *de Mongeot*, chevalier, seigneur de Cambron;

5°. Louise-Colombe de Signier, mariée : 1°, le 14 mars 1728, à Nicolas *d'Arras*, chevalier, seigneur d'Haudrecy et de Bussy, capitaine au régiment de Condé, infanterie; 2° à N.... *de Bouchaud*, chevalier de Saint-Louis, major d'un régiment d'infanterie;

6°. Marie-Jeanne de Signier, femme de Méry *de Bayard*, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes-du-corps du roi.

IX. Claude-Alexandre DE SIGNIER, chevalier, seigneur de Rogny, de Lugny, de Marcy et de Houry, né le 21 mars 1704, rendit hommage au roi, avec sa mère, le 5 mai 1724, servant alors dans le corps royal de l'artillerie, à la Fère; donna au roi le dénombrement de Rogny, le 3 juin 1730, et celui de Lugny, le 2 septembre 1739; celui de la moitié de la terre de Houry, le 4 janvier 1745, et celui de Marcy, le 30 avril suivant. Il mourut au château de Rogny, le 1er juin 1757, et fut enterré dans l'église de cette paroisse. Il avait épousé, par contrat du 10 juillet 1724, passé devant le Nain, notaire à Laon, Marie-Anne-Geneviève *de Recourt* (1), fille de François de Recourt, chevalier, seigneur du Sart, et d'Anne-Geneviève le Carlier. Elle mourut à Soissons, le 10 décembre 1757, et fut inhumée dans l'église de Saint-Léger de la même ville. Ils eurent pour enfants :

1°. Claude-Alexandre de Signier, né le 14 novembre 1727, mort au collége de Soissons;

2°. Pierre-Alexandre de Signier, né le 11 août 1730, mort le 16 octobre suivant;

---

(1) *De Recourt* : Bandé de vair et de gueules, au chef d'or.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. Grégoire-François-Alexandre, qui suit;
4°. Marie-Jeanne-Élisabeth de Signier, née le 3 juillet 1725, religieuse de l'ordre de Fontevrault, au couvent de Collinance;
5°. Marie-Anne-Geneviève de Signier, né le 16 août 1726, morte dans un couvent à Paris;
6°. Marie-Marguerite de Signier, née le 22 mars 1729, religieuse à la congrégation de Laon;
7°. Marie-Reine de Signier, née le 5 janvier 1732, mariée, le 3 octobre 1759, avec Jacques-Antoine *du Chesne*, chevalier, seigneur de Jouy, capitaine au corps royal de l'artillerie, et chevalier de Saint-Louis;
8°. Élisabeth de Signier, née le 7 juillet 1733, mariée, le 11 février 1760, avec Philogéne-Charles *de Montfort*, chevalier, seigneur de Saint-Euphraise, Villette, etc., mousquetaire du roi en la seconde compagnie. Elle mourut le 9 avril 1761;
9°. Marie-Charlotte de Signier, née le 14 avril 1735;
10°. Marie-Françoise-Raimonde de Signier, née le 6 octobre 1738, morte en bas âge.

X. Grégoire-François-Alexandre DE SIGNIER, chevalier, seigneur de Rogny, de Lugny, de Marcy et de Houry, né le 16 mai 1737, fut reçu chevalier de Malte par bref de dispense d'âge, du 2 octobre 1745. Ayant quitté l'ordre à la mort de son frère aîné, il entra lieutenant au régiment de Condé infanterie, le 11 décembre 1755; se retira du service, en 1759, et, le 7 avril de la même année, rendit hommage au roi pour ses terres et seigneuries de Rogny, Lugny, Houry et Marcy en partie, et au duc d'Orléans, à cause de son comté de Marle, pour un huitième de la terre de Marcy, le 30 mai 1765; fournit au même prince son dénombrement des terres de Lugny et de Houry, le 17 août 1769, de Rogny, le 19 du même mois, et de la moitié de Marcy, le 20 février 1772. Il avait épousé, le 9 août 1763, par contrat passé devant de Sains, notaire à Reims, Marie-Marguerite *de Chocquard de Saint-Étienne* (1), fille de

(1) *De Chocquard-Saint-Étienne :* D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois merlettes du même.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

François-Raimond de Chocquard de Saint-Étienne, chevalier, et de Marie-Madelaine-Françoise Marquetti. Elle lui apporta en dot la terre et seigneurie d'Erlon, et partie de celle de Marcy, dont elle avait hérité de Marie-Marguerite de Signier, son aïeule maternelle. Elle fit hommage pour Erlon au duc d'Orléans, le 3 avril 1765; et son mari en fournit le dénombrement, le 24 août 1775. De leur mariage sont issus :

1°. Jacques-Alexandre de Signier qui suit;
2°. Alexandre-Jean-Gabriel de Signier, né le 4 janvier 1770;
3°. Alexandre-François de Signier, né le 24 mars 1774, mort en bas âge;
4°. Alexandre-François-Magloire de Signier, né le 4 mai 1775, chevalier de Malte de minorité, mort officier aux gardes-wallonnes, en 1792;
5°. Antoine-Alexandre de Signier, né le 14 juillet 1776, mort en bas âge;
6°. Marie-Marguerite de Signier, née le 26 août 1764, morte en bas âge;
7°. Marie-Françoise-Victoire de Signier, née le 30 novembre 1771, décédée en bas âge;
8°. Marie-Thérèse de Signier, née le 14 novembre 1780, chanoinesse de l'ordre de Malte, à Saint-Antonin, en 1788, morte en 1791.

XI. Jacques-Alexandre comte de Signier de Rogny, né le 6 mai 1768, entra à l'École-Militaire de Brienne, en 1780. Il fut fait officier au régiment de Condé infanterie, en 1783; émigra, au mois de juillet 1791, avec les officiers de son corps, pour se rendre à Worms auprès de S. A. S. Mgr. le prince de Condé, sous les ordres duquel il a fait toutes les campagnes de l'émigration, en Allemagne et en Russie, dans le corps des chasseurs nobles et dans le régiment de Damas infanterie. Il fut nommé chevalier de Malte par le grand-maître d'Hompech, en 1799. Lors du licenciement de l'armée, effectué en Styrie, en 1801, il rentra en France, reprit du service à la rentrée du roi, et fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 25 août 1814, et, le 29 novembre 1815, chef de bataillon dans la légion de la Haute-Saône, devenue 16e régiment d'infanterie de ligne, à la nouvelle

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

formation de l'armée, en novembre 1821. Il avait été nommé, le 25 avril précédent, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Armes : De gueules, à 6 têtes d'aigle arrachées d'argent, couronnées d'or. Cimier : Une aigle d'argent, couronnée d'or.

Suivant l'état de la Provence dans sa noblesse, publié, en 1693, par l'abbé Robert de Briançon, les mêmes armes se trouvaient alors peintes, depuis 200 ans, à un écu suspendu dans l'église des Jacobins de Toulon, en la chapelle des *Signier*, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, que cette famille eut de la succession de la maison de Morance.

DE SOLAGES, seigneurs et barons de Tholet, de Castelnau, de Peyralès, de Miremont, du Cayla, de Gabriac, de Robal, marquis de Saint-Vensa, de Carmaux, etc., comtes et vicomtes de Solages, en Rouergue et en Albigeois ; maison d'ancienne chevalerie, qui a pris son nom d'une châtellenie située à trois lieues et demie d'Espalion, en Rouergue. On la voit figurer avec distinction parmi la principale noblesse du pays, dès le commencement du 11e siècle, et remplir successivement les emplois et les grades les plus éminents de la cour et des armées des comtes de Rodez. Son ancienneté est constatée par les chartes et les monuments historiques depuis Rigaud seigneur de Solages, en Rouergue, vers la fin du 10e siècle, qui était frère ou très-proche parent de Raimond de Solages, qui, l'an 1028, souscrivit un traité avec Hugues Ier, comte de Rouergue et de Rodez, Aldebert d'Estaing (1), et plusieurs autres seigneurs (*Histoire généalogique des comtes de Rouergue et de Rodez, pag.* 5). Dom Vaissète rapporte, tom. II, pag. 161 de son Histoire de Languedoc, qu'en l'année 1032, Séguin de Roquefeuil donna plusieurs terres qu'il possédait dans les comtés de Lodèves et de Rouergue, à l'abbaye de Saint-Guillem-du-Désert, et

(1) Moréri, qui commence la généalogie de la maison d'Estaing par cet acte, le date mal à propos de l'an 1010.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que Rigaud de Solages, en Rouergue, vassal du comte Hugues et du vicomte Richard, ayant quitté sa femme et ses enfants, y prit l'habit monastique quelques années après. La descendance de Rigaud de Solages a formé plusieurs branches :

1°. Les seigneurs et barons de Tholet, de Castelnau, de Peyralès, de Gabriac, de Miremont, de Centres, de Ceyrac, de Lacan, de Virres, etc. qui, après avoir subsisté avec éclat pendant onze générations, s'être alliés aux maisons de Barrière, d'Esparrou, de Montels, de la Panouse et de Ricard, et avoir produit plusieurs personnages décorés de la chevalerie militaire, donné un maréchal des armées du comte de Rodez et du duc de Berry, qui soumit les places de Champaignargues, de Charlus et autres forteresses situées dans les montagnes d'Auvergne, se sont éteints dans deux héritières qui épousèrent : l'aînée, en 1582, le chef de la seconde branche, dont le fils recueillit tous les biens de cette branche, en vertu d'une clause testamentaire du dernier rejeton mâle, du 17 février 1417 ; la cadette, en 1393, Amaury de Séverac, chevalier, seigneur de Séverac, du château de Beaucaire et de Chaudes-Aigues, sénéchal de Quercy, conseiller et chambellan du régent, dauphin de Viennois, en 1419, créé maréchal de France, le 1er février 1424, assassiné par les gens du comte de Pardiac dans le château de Gages, en 1427 ;

2°. Les seigneurs et barons du Cayla, qui, à l'époque où ils héritèrent de tous les biens de la branche aînée, étaient depuis plusieurs générations substitués aux nom et armes *d'Arjac*. Lorsque cette seconde branche se subdivisa au 14e degré, l'aîné prit le nom *de Solages d'Arjac*, qui était obligatoire envers le possesseur des biens de l'ancienne et illustre maison d'Arjac. Son fils porta le nom *d'Arjac de Solages*, et son petit-fils ne prit que celui d'Arjac. Les descendants de ce dernier, par suite d'un mariage contracté, en 1578, avec la maison de Valette-Morlhon, devinrent barons de Castelmary et de Blazac, et marquis de Saint-Vensa, et portèrent les noms *d'Arjac de Morlhon*. Cette branche s'éteignit au 20e degré, vers la fin du 17e siècle, après avoir contracté des alliances immédiates avec les mai-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sons d'Albignac, d'Aroux de la Serre, d'Azemar, de Belcastel, de Bessuéjouls, de Carmain, d'Ébrard, de Felsins de Montmurat, de Gourdon, de Luzech, du Tilhet d'Orgueil et de la Valette-Cornusson et Parisot;

3°. La troisième branche, dite seconde des barons de Tholet, de Castelnau de Peyralès, de Gabriac, de Miremont, de Centres, de Ceyrac, etc., etc. fut formée, au 14e degré, par un puîné, qui n'étant point astreint à porter le nom d'Arjac, nom qui n'était imposé qu'à l'héritier des biens de cette maison, reprit celui *de Solages*, qui était le nom propre de ses ancêtres, et le transmit à ses descendants. Cette branche s'éteignit au 17e degré, après avoir fourni deux gentilshommes de la maison de nos rois, un chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et deux gouverneurs et sénéchaux du comté de Rodez, et s'être alliée aux maisons d'Albignac, d'Apchon, de Castelpers, du Château de Sainte-Fortunade, de Gozon, de Grolée, de la Guesle, de Lustrac, de Montboissier, de Montfaux, de Peyre de Cardaillac, de Raimond, du Rieu et de Voisins-Montaut;

4°. Les seigneurs d'Alzac, de Saint-Jean d'Alcapiès, de Robal, de Saint-Étienne de Naucoules et de Lauras, en Rouergue, marquis de Carmaux, en Albigeois, comtes et vicomtes de Solages, seule branche existante de cette ancienne maison. Elle a été formée, au 14e degré, par Antoine de Solages, troisième fils de Jean Ier de Solages, chevalier, baron de Tholet (tige commune des deux autres branches précitées), et de Rose de Carmain de Négrepalisse. Les descendants d'Antoine de Solages ont servi avec distinction dans les armées de nos rois, auxquelles elles ont donné plusieurs officiers supérieurs, entr'autres, un maréchal-de-camp commandant de la province d'Albigeois, un mestre-de-camp d'une brigade de carabiniers, et un brigadier des armées du roi; et se sont alliés aux maisons de Blanc de Valhausy, de Cahuzac, de Charrier-Mitterant, de Ciron, de Cocural, de la Fare, de Galatrave, de Goudon, de Gozon, d'Hugous, de Juillot de Longchamps, de Lauzières-Thémines, de Loubeyrac, de Madières, de Montsaulnin du Montal, de Monstuéjouls, de Morlhon-Laumière, de Moustier, de la Planche des Mortières, de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Provenquières, de Raybaud, de Raynaldi, de Robal, de Rodez, de Rogier, de la Roque-Bouillac, de Roquefeuil et de la Valette-Montégut.

XXI. François-Gabriel, vicomte DE SOLAGES, chef des nom et armes de cette maison, chevalier, seigneur et baron de la Bastide-Gabausse, de Blaye et de Saint-Benoît, au diocèse d'Alby, né au Neuffour, près de Clermont, en Argonne, le 27 septembre 1752, entra élève à l'école-royale militaire, le 24 avril 1763. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, par Mgr. le dauphin, le 12 janvier 1769, et fut nommé sous-lieutenant dans les carabiniers, le 28 avril de la même année.

Le 15 mai 1805, le collége électoral du département du Tarn, élut le vicomte de Solages candidat au sénat-conservateur. S. M. Louis XVIII, par ordonnance du 3 juin 1818, l'a nommé membre du conseil-général de ce département; par autre ordonnance du 24 août 1819, président du collége électoral pour la session qui s'est ouverte, le 11 septembre suivant; et par une troisième ordonnance du 1er mai 1821, l'a créé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il a épousé : 1° le 9 février 1772, Jeanne-Élisabeth *de Clary*, décédée le 18 juin 1807, fille de Blaise-Jacques-Pierre-Gabriel de Clary, chevalier, seigneur de Vindrac, de la Capelle, de Sainte-Luce, de Nartous, etc., et de dame Claude-Hyppolite d'Yzarn de Freissinet; 2° Françoise-Joséphine-Corrégie *du Tertre*, née à la Martinique, fille de Charles du Tertre, ancien capitaine de cavalerie, et de Louise Gaugain. Il a eu pour enfants;

Du premier lit :

1°. Gabriel-Hyppolite, dont l'article suit;
2°. Paulin-Guillaume-Auguste de Solages, né le 20 mars 1776, reçu de minorité chevalier de justice dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, sur preuves faites, le 19 juin 1781; nommé ensuite élève au collége de la marine d'Alais, puis reçu élève de la marine de 1re classe, au mois d'avril 1790. Au mois de mai suivant, il fut embarqué sur la frégate la *Belette*; et le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

commandeur de Ligondès, chef de l'escadre, le débarqua, en novembre 1792, à Malte, où il a continué de servir sur les galères et les vaisseaux de l'ordre. Deux mois avant la prise de cette île par les Français, il était passé à Barcelonne avec un congé du grand-maître;

3°. Paulin-Auguste de Solages, né le 16 décembre 1778, mort, en 1790, au collége du Plesiss, à Paris;

4°. Marie-Gabrielle-Rose de Solages, née le 17 novembre 1774, mariée, le 2 mars 1797, avec M. *Jacobé de Naurois*;

5°. Jeanne-Charlotte-Zoé de Solages, née le 23 juillet 1789, mariée, le 22 juin 1812, avec Amédée, comte *d'Imbert du Bosc*;

6°. Jeanne-Élisabeth-Françoise de Solages, née le 5 avril 1792, alliée, le 28 juin 1812, à Marie-Philibert-Robert marquis *de Cugnac*, fils d'Arnaud-Louis-Claude-Simon-Marianne, marquis de Cugnac, et de Marie-Charlotte du Bouzet de Marin;

Du second lit :

7°. Marie-Gabrielle de Solages, née à Paris, le 4 juillet 1813.

XXII. Gabriel-Hyppolite, comte DE SOLAGES, né le 10 novembre 1772, entra, au mois d'octobre 1787, à l'école royale militaire de Paris, d'où il sortit, pour passer officier au régiment des gardes-françaises, en mai 1788. Il suivit à Coblentz la majeure partie des officiers de ce corps, et fut radié de la liste des émigrés, par un arrêté particulier du 25 germinal an X. Il se maria, le 13 floréal suivant (3 mai 1802), avec Blanche-Louise-Antoinette *de Bertier de Sauvigny*, fille de Louis-Benigne-François de Bertier de Sauvigny, intendant de Paris, et de Marie-Josephine de Foulon, dont le père, conseiller-d'état, ainsi que M. de Bertier de Sauvigny, son gendre, furent si horriblement massacrés par les révolutionnaires, le 22 juillet 1789. Le comte de Solages est décédé, le 24 décembre 1811, au château de la Verrerie de Blaye, laissant :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Achille-Ferdinand-Gabriel de Solages, né le 22 septembre 1804;
2°. Gabriel-Hippolyte-Louis de Solages, né le 4 avril 1809;
3°. Amalric-Charles-Gérard de Solages, né le 22 janvier 1811;
4°. Élisabeth-Gabrielle de Solages, née le 25 mai 1803, mariée, le 2 mai 1820, avec Joseph *d'Yzarn*, comte de Frissinet, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;
5°. Anne-Ide-Marie de Solages, née le 18 mai 1806;
6°. Blanche-Françoise-Pauline de Solages, née le 28 août 1807.

La généalogie de la maison de Solages est comprise dans le tom. II de *l'Histoire Généalogique et héraldique des pairs de France, des grands-dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume, et des maisons princières de l'Europe, publié en* 1822.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au soleil agissant d'or, qui est *de Solages* : aux 2 et 3 d'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent, qui est *de Robai*. Couronne de marquis. Tenants : Deux sauvages de carnation couronnés et ceints de lauriers, appuyés sur leurs massues. Devise : *Sol agens*.

DE SOLMIGNAC, Solminhac ou Solminiac; noble et ancienne maison, qui a pris son nom du château de Solminiac (appelé par corruption *Solvignac*), situé près de Beynac-sur-Dordogne, en Périgord; elle est connue depuis l'an 1250, et elle a toujours joui d'un rang distingué dans l'ordre de la noblesse de cette province. Elle s'honorera à jamais, ainsi que les familles qui lui sont alliées, d'avoir donné naissance au bienheureux Alain de Solmignac.

Aimeri et Raimond de Solmignac (*de Solminhac*), chevaliers, furent du nombre des seigneurs qui, en 1251, intentèrent procès devant le sénéchal de Toulouse, contre Gaillard et Mainard, seigneurs de Beynac, frères, au sujet des fours, moulins, alberges, pâturages et autres droits dépendants de la justice du châ-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

teau de Beynac : ce procès fut terminé par une sentence arbitrale, qui fut rendue, la même année, par Bertrand de Cardaillac, chevalier, en présence de Guillaume de Gourdon et d'Hélie de Siorac.

Gérald de Solminiac, fut un des seigneurs qui se rendirent cautions, en 1269, d'une donation que Mainard de Beynac fit en faveur d'Adémar de Beynac, fils de Pons, son neveu : et il fut témoin, en 1288, avec Raimond, son fils, du testament d'Adémar de Beynac, chanoine de Saintes. Il est sans doute le même qu'un Gérald de Solmignac, qui rendit hommage, en 1304, à Adémar, seigneur de Beynac. Rainaud de Solmignac, prieur d'Eymet, mourut en 1324. Gérald et Raimond de Solmignac, donzels, reçurent une procuration, en 1309. Le dernier, que nous appellerons Raimond Ier, est mentionné seul dans des actes de 1324, 1335 et 1340, et ne vivait plus en 1342.

Arnaud DE SOLMIGNAC, damoiseau, fils de feu Raimond, rendit hommage à Adémar, seigneur de Beynac, en 1342. Le même Arnaud, ou son fils du même nom, mourut avant l'an 1417, laissant de son mariage deux enfants :

1°. Raimond, qui suit;
2°. Réale ou Royale de Solmignac, qui fut mariée : 1° à Radulfe *de la Roque de Saint-Pompon*, et dotée par son père d'une somme de 1000 florins; 2° à Hugues *de Montlouis*, de Plazac.

Raimond II, DE SOLMIGNAC, damoiseau de Beynac, fit son testament, le 7 août 1415. Il avait épousé Marguerite *de la Roque*, dont il eut :

1°. Raimond III, qui suit;
2°. Pons de Solmignac, auteur de la branche des seigneurs de Bellet;
3°. Alaïs de Solmignac.

Raimond III, DE SOLMIGNAC, damoiseau, fut institué par le testament de son père, en 1415, héritier des biens que sa famille avait en-deçà de la Dordogne, du côté du château de Beynac, et fit son testament, le 22 no-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vembre 1480, dans lequel il nomma Guy, son fils, qu'il fit son héritier, et 7 filles, mariées dans les maisons de Marquessac, de Campniac, de la Treille-du-Suquet, etc.

Guy de Solmignac, damoiseau, testa le 14 septembre 1491. Bertrand et François, ses fils, étant morts sans enfants, Jeanne de Solmignac, sa fille, recueillit la succession de ses frères, et la porta en mariage, avant l'an 1514, à noble Michel, *dit* Michelet *Stut* ou *Estut*, seigneur d'Assay, originaire d'Ecosse (de la même famille que MM. de Tracy), fils de Thomas, archer de la garde du corps des rois Louis XI et Charles VIII, et d'Agnès le Roy. Ses descendants ont pris le nom de Solmignac de Boisverdun, et se sont alliés aux maisons ou familles de Marquessac, de Cussac, de Vivans, de Griffon, de Belrieu, de Noaillan, de Ségur, de Digeon, etc. Paul-Florent-Alain de Solmignac, ou Solminiac, vicaire-général de Cahors, et abbé de Cadoin, était issu de cette famille.

La branche de Solmignac de Bellet a été formée par Pons, *dit* Poncet de Solmignac, deuxième fils de Raimond II, et de Marguerite de la Roque, lequel fut institué, en 1415, héritier des biens que sa famille possédait au-delà de la Dordogne, relativement au château de Beynac, et testa le 20 mars 1467 (v. st.). Il avait épousé Marie *de Bellet*, héritière du fief de Bellet, près de Grignols, et de plusieurs biens situés dans la paroisse de Saint-Aquilin. Il eut de ce mariage :

1°. Antoine, mort sans postérité légitime;
2°. Pierre, qui suit; et cinq filles.

Pierre DE SOLMIGNAC, seigneur de Bellet, etc., fut élu maire de la ville de Périgueux, en 1525, et fit son testament, le 20 novembre 1535. Il avait épousé, le 8 août 1511, demoiselle Sibille *de Chaumont*, sœur de Louis, seigneur de Labatut, et de François, abbé de Saint-Astier, et fille de Guillaume, seigneur de Labatut, et de Catherine de Clermont de Piles. Ils eurent pour enfants :

1°. Jean, qui suit;
2°. Jeanne de Solmignac, mariée avec Arnaud *de*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Turenne, écuyer, seigneur de la Massoulie, dont vinrent Clinet de Turenne, et Marguerite de Turenne, qui s'allia, le 3 décembre 1556, avec Aymar *de la Rocheaymon*, seigneur de Prémilhac et de la Brousse.

Jean I DE SOLMIGNAC, écuyer, seigneur de Bellet, de Récidou et de Chône, épousa, le 8 février 1537 (v. st.), Jeanne *Després*, fille de Charles, écuyer, seigneur de la Court, en Poitou, et testa, le 22 septembre 1550, en faveur de ses cinq fils, nommés :

1°. Jean II, qui suit;
2°. Antoine de Solmignac, seigneur de la Vigerie;
3°. Gabriel de Solmignac;
4°. Arnaud de Solmignac, abbé de Chancelade, en 1581, qui résigna à Alain, son neveu, en 1614;
5°. André de Solmignac, auteur de la branche de Chône et de Strabourg, en Bordelais.

Jean II DE SOLMIGNAC, écuyer, seigneur de Bellet, etc., épousa, le 29 novembre 1579, Marguerite *de Marquessac*, fille de Pierre de Marquessac, juge-mage de Périgueux, et de Marguerite de Belcier, dont naquirent :

1°. André de Solmignac, mentionné dans des actes de 1615, 1620, 1632 et 1636; il vendit Bellet à André de Talleyrand, comte de Grignols;
2°. Jean III de Solmignac, seigneur de la Vigerie et de Récidou, dans la paroisse de Saint-Aquilin, épousa, le 21 décembre 1623, Marie *de Thinon*, dont il eut :

A. Hélie de Solmignac, qui eut de Marie *de Chabans*, sa femme, une fille unique, Marie de Solmignac, mariée, le 10 décembre 1697, à Nicolas, seigneur *de Fayole*;
B. Charlotte de Solmignac, mariée, en 1663, à Laurent *de la Rigaudie*, écuyer, sieur de la Ferrière.

3°. Raimond de Solmignac, seigneur de Chaumont;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

4°. Le bienheureux Alain de Solmignac, abbé de Chancelade, par résignation de son oncle, en 1614, fut nommé, par le roi, à l'évêché de Cahors, le 17 juin 1636, et mourut en odeur de sainteté, le 31 décembre 1659;

5°. Isabeau de Solmignac, damoiselle de la Borie, fut mariée, en 1624, avec Poncet *de la Faye*, écuyer, seigneur de Puytier, qui fut auteur des seigneurs de la Faye de la Renaudie, fondus dans la maison de Tessières de la Bertinie et de Miremont.

La branche de Chône, qui s'est sous-divisée en plusieurs rameaux, a pour auteur :

André DE SOLMIGNAC, écuyer, seigneur de Chône, né posthume, cinquième et dernier fils de Jean I de Solmignac, seigneur de Bellet et de Jeanne Després. Il épousa, le 15 juin 1580, Françoise *Blanchard*, qui le rendit père de :

Jean DE SOLMIGNAC, écuyer, seigneur de Chône, qui reçut, le 9 août 1620, une commission de capitaine d'une garnison de 200 hommes, au château de la ville de Bazas, commandée par M. de Barraut. Il servit sous les mêmes ordres, et en la même qualité, au siége de Montauban, suivant sa commission, du 14 septembre 1621; et il fut fait ensuite capitaine du vaisseau *la Licorne*, par brevet du 10 juillet 1622. Il avait épousé, par contrat du 15 août 1610, Isabeau *du Temple*, dont provinrent :

1°. André de Solmignac, qui fut fait lieutenant-colonel, par commission du 23 mai 1646;

2°. Jean de Solmignac, écuyer, seigneur de Fargues, qui épousa, le 17 mars 1641, Charlotte *Boyer*, et fut père d'autre Jean, seigneur de Fargues, marié, le 12 août 1669, à Marquèse de *Strabourg*. Il est auteur de la branche de ce nom, établie près de la ville de Castillon-sur-Dordogne, au diocèse de Bordeaux;

3°. Antoine de Solmignac, écuyer, seigneur de la Borie, s'allia, le 23 avril 1668, à Marie de Gresly;

4°. Ézéchiel, dont l'article suit.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ézéchiel DE SOLMIGNAC, épousa, le 26 juillet 1660, Antoinette *du Mirat*, dont il eut :

Paul-Léonard DE SOLMIGNAC, capitaine au régiment de Normandie, qui épousa, le 22 octobre 1691, Radegonde *du Bois*, et fit avec elle un testament mutuel, le 12 janvier 1717. De leur mariage vinrent :

1°. René-Paul, qui suit ;
2°. Jean-Baptiste la Mothe de Solmignac, qui passa dans l'Inde, dès son enfance, et servit sur les vaisseaux de la compagnie des Indes. Il est mort, le 6 juillet 1783, âgé de 81 ans, laissant trois garçons, qui ont servi aussi dans les vaisseaux de la même compagnie des Indes.

René-Paul DE SOLMIGNAC prit alliance, le 14 août 1718, avec Dorothée *du Tuc*, et vivait encore en 1764. Il était père de :

Jean-Baptiste de SOLMIGNAC, seigneur de Chône, etc., né en 1725, épousa, le 25 septembre 1761, Marie *Desarnaud*, dont sont issus :

1°. Arnaud de Solmignac, nommé sous-lieutenant dans le régiment d'Auvergne, le 31 décembre 1784 ;
2°. Alain de Solmignac, placé à l'école militaire, à l'abbaye de Sorrèze, en 1781 ;
3°. N.... de Solmignac, né en 1777.

Armes : D'argent à cinq pals d'azur, et un chef d'argent, chargé d'un cœur de gueules, qui supporte un croissant du même. Les seigneurs de Bellet portaient : *De gueules à trois belettes d'or, 2 et 1.*

T

TARDY DE MONTRAVEL : à l'article de cette famille inséré à la page 176 du volume précédent, il faut ajouter l'alliance de la branche établie en Vivarais avec la maison de Fay-Solignac, de race chevaleresque, qui,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de même que la branche des marquis de Fay de la Tour-Maubourg, est issue des plus anciens barons du Velay.

Une erreur de prénom, et l'omission d'un nom y sont à réparer dans la citation du second des deux actes en latin qui rappellent le mariage d'Aimar de Montravel avec Agnès Tardy. Cette citation, pour que le sens ne soit pas affaibli, doit être lue ainsi : Une autre transaction passée, en 1355, entre *nobilis monacus Tardy* et *Petrus Tardy de Montravel, domicillus, ejus nepos*, dans laquelle ce dernier est dit fils d'Aimar de Montravel et d'Agnès Tardy, etc., etc., etc.

Dans ce même article, il faut effacer les mots : en 1755, qui n'ont aucun sens à la suite de la mention des preuves de noblesse faites, en 1721, pour une admission comme chevalier de justice des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Armes : D'argent, à trois cyprès de sinople, arrachés et rangés; au chef de gueules, chargé de trois besants d'or.

V

DE LA VERGNE (en latin, *de Vernha*, *la Vernha*, ou *de Vernia*); noble et ancienne famille, originaire du Limosin, qui s'est divisée en plusieurs branches, répandues dans cette province et dans le Périgord, et qui n'a de commun que le nom avec celle des comtes de la Vergne de Tressan, seigneurs de Montainard, Montbasin, etc. Elle est connue depuis :

Hugues DE LA VERGNE (*de la Vernha*), chevalier, qui est qualifié seigneur de Saint-Exupéry, et rappelé comme défunt dans un acte de l'an 1287, concernant *Gaillarde*, sa veuve. (*Manuscrits de Gaignières, à la bibliothèque du roi, vol.* 668, *fol.* 293.)

Hélie DE LA VERGNE, chevalier, assista comme témoin au contrat de mariage ou acte de constitution dotale, passé à Mortemart, en 1291, entre Jeanne, fille éman-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cipée d'Itier, seigneur de Maignac, et Guy le Sénéchal, seigneur d'Yène, chevalier.

On trouve ensuite :

Philippe, *dit* Phelipon DE LA VERGNE, damoiseau de la paroisse de Saint-Priest-Ligoure, en Limosin, qui épousa Marguerite *Gastinel* ou *Gastineau*, par contrat passé, le 20 novembre 1388, dans lequel est rappelé défunt Antoine de la Vergne, damoiseau, son père. Il accensa le moulin du Teil, en 1406, et assista comme témoin à un acte de 1410, et à un autre de 1413.

On juge, par le rapprochement des temps et des lieux, qu'il peut avoir eu pour fils :

Imbert, *dit* Imberton ou Humberton DE LA VERGNE, damoiseau, qui fit un bail à cens dans la paroisse de Saint-Priest-Ligoure, le 17 septembre 1433, et passa différents actes, dans les années 1463, 1466, 1467, etc. Il eut pour femme Jeanne *de Cramaud*, dont provinrent, entr'autres enfants :

1°. Jean, qui suit ;
2°. Hélis de la Vergne, qui fut mariée à Jacques *Audour*, seigneur de la Ferrière, dans la châtellenie de Riberac ; son père lui avait promis en dot 220 livres, monnaie courante. Le contrat en fut passé, le 2 février 1466 (v. st.), en présence de Pierre de Roziers, de Roger de Jaubert, de la paroisse d'Allemans, etc.

Jean I DE LA VERGNE, écuyer, seigneur de la Vergne, dans la paroisse de Saint-Priest-Ligoure, mourut avant l'année 1502, laissant de Marie *de Rosiers*, sa femme :

1°. Raimond, qui suit ;
2°. Antoinette de la Vergne, qui fut mariée, par contrat du 23 janvier 1502 (v. st.), à noble homme Raimond *de Tessières*, écuyer, seigneur de Tessières et de Beaulieu, fils de Jean de Tessières, seigneur des mêmes lieux, et d'Almoïs de Pelisses.

Raimond DE LA VERGNE, écuyer, seigneur de la Vergne et de Malefont, épousa, par contrat passé le der-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nier jour de novembre 1497, noble demoiselle Antonie ou Antoinette *d'Abzac*, fille de Guillaume d'Abzac, seigneur de Mayac et de Limérac, et d'Antonie de la Cropte, et fit son testament, le 10 juin 1525, en faveur de ses trois fils, qui suivent :

1°. Jacques, qui continua la descendance de la branche aînée, connue depuis sous la dénomination de seigneurs d'Estivaux, et dont l'article va suivre;

2°. Jean de la Vergne;

3°. Henri de la Vergne, qui fut auteur de la branche des seigneurs de Lavand, dans la paroisse de Château-Chervix, en Limosin. Il épousa, par contrat du 19 juin 1550, demoiselle Antoinette *Merchieu* ou *Merchière*, et fit son testament, le 2 juin 1567, par lequel il institua héritier Gabriel de la Vergne, écuyer, son fils unique, lequel épousa, le 7 juin 1587, demoiselle Françoise *Autière* (du Authier).

Raimond de la Vergne pouvait avoir pour frère ou proche parent :

Noble Jean DE LA VERGNE, seigneur de Juillac, et co-seigneur de Maissac, en Limosin, qui eut pour femme Catherine *Faucher* ou *Fouchier*, veuve, en 1519, et mère : 1° de Bertrand de la Vergne, seigneur de Juillac, dans la paroisse de Sarlhac, et co-seigneur de Maissac; et 2° de Françoise de la Vergne, mariée, le 2 octobre 1519, à Jacques *du Douhet*, seigneur de Cussac, en Auvergne.

SEIGNEURS DE LA VERGNE-D'ESTIVAUX.

Jacques DE LA VERGNE, co-seigneur de la Vergne, et seigneur d'Estivaux, fut institué héritier universel par le testament de Raimond, son père, de l'an 1525, et épousa, par contrat du 19 février 1538 (v. st.), demoiselle Marguerite *de Coignac*, qu'on croit fille d'Annet de Jaubert, *dit* de Coignac ou Cougnac, chevalier, seigneur de la Bastide, Coignac et Châteaumorand, et de Françoise d'Aubusson. De ce mariage vinrent :

1°. Jean II, qui suit;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Albert de la Vergne, qui a formé la branche des seigneurs de la Vergne de Champagnac. Il épousa, par contrat du pénultième jour de septembre 1571, demoiselle Jeanne *Bazin*, fille du seigneur de Puyfaucon, dont il eut :

Jean de la Vergne, écuyer, seigneur de Champagnac, marié, le 29 décembre 1596, à demoiselle Anne *de Corail*;

3°. Françoise de la Vergne, qui fut mariée, le 2 août 1572, à Jacques de la Rocheaymon, seigneur du Bostbertrand, ou Boisbertrand, deuxième fils d'Antoine de la Rocheaymon, seigneur de Prémilhac, et de Marguerite Vigier.

Jacques de la Vergne avait pour contemporain, et probablement pour proche parent :

Antoine DE LA VERGNE, écuyer, seigneur de la Vergne et de la Valade, gentilhomme de la vénerie du roi, et capitaine d'Aubusson, qui épousa, par contrat, accordé le 25 janvier 1552, demoiselle Françoise *de Pompadour*, dame de Châteaubouchet, et de Peiraux en partie, de Sarrazac et de Combas, fille de feu François de Pompadour, seigneur de Châteaubouchet et de Peiraux.

Jean DE LA VERGNE, seigneur d'Estivaux, et en partie de la Vergne, épousa, par contrat du 24 mars 1561 (v. st.), demoiselle Marguerite *de Joussineau*, fille de Pierre de Joussineau, écuyer, seigneur de Fraissinet et de Tourdonnet, et d'Hélène de Badefol, dont vinrent, entr'autres enfants :

1°. Françoise de la Vergne, mariée, par contrat du 11 novembre 1584, avec Jacques de la Rocheaymon, chevalier, seigneur de Prémilhac et de la Brousse, dont elle fut la première femme; elle mourut, sans laisser d'enfants, avant le mois de juin 1596;

2°. Isabeau de la Vergne,
3°. Hélène de la Vergne,
} légataires par le testament d'Hélène de Badefol, leur aïeule maternelle, du 9 décembre 1586.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

On leur donne pour sœur : Gasparde de la Vergne, première femme de Roland de Joussineau, écuyer, seigneur du Fayat.

On trouve vers le même temps : Jeanne de la Vergne, dame de Tourdonnet, mariée : 1° à Gaston *de la Marthonie,* chevalier, seigneur de Tranchelian ; 2° à Jean-François *de Gain,* seigneur de Linars.

SEIGNEURS DE LA PEYTAVINIE ET DE FONTENILLES.

Pierre DE LA VERGNE, écuyer, seigneur de l'hospice de la Peytavinie, de Fontenilles, etc., et qu'on croit sorti des précédents, fit son testament, le 11 février 1464 (v. st.), par lequel il demanda à être enterré dans l'église de Sivrac, près de Ribérac. Il fait mention de Contor de la Vergne, son neveu, et nomme ses exécuteurs testamentaires, Marguerite *de Siorac,* sa femme, et Hélie de Mellet, qu'il appelle *son gendre affilié*, et qu'il institua son héritier universel, conjointement avec Audour, son fils; il fait différents legs, notamment un de six blancs à l'évêque de Périgueux. Il était déjà mort, en 1467, laissant de Marguerite *de Siorac*, sa femme, héritière de Fontenilles et de la Peytavinie, et nommée avec son mari, dans plusieurs actes, depuis l'an 1458, jusqu'en 1466 :

1°. Audour, qui suit ;
2°. Odette, ou Audette de la Vergne, mariée avant l'an 1464, à noble homme Hélie *de Mellet*, écuyer, seigneur de St.-Pardoux, des Arras, etc. ; et vivante encore le 23 mars 1501 (v. st.);
3°. Gaillarde de la Vergne, morte sans alliance ;
4°. Catherine de la Vergne, } légataires, en 1464.
5°. Borguète de la Vergne, } légataires, en 1464.

Audour, Oudour, ou Audouard DE LA VERGNE, damoiseau, seigneur de la Peytavinie, de Fontenilles, et de Bureye, ou Burée, épousa Anne, dite Annette *de Mellet,* sœur d'Hélie de Mellet, mari d'Odette de la Vergne, et fille de Jaubert Ier de Mellet, damoiseau, seigneur

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Mellet, etc., et de N... de Mosnier de Masduran. Il reçut une reconnaissance féodale, le 17 septembre 1492, dans laquelle il est qualifié damoiseau, seigneur de la Peytavinie et de Burée. De son mariage naquit:

Marguerite DE LA VERGNE, mariée, avant l'année 1510, à noble Jean *de Belcier*, seigneur de Borieporte, qui par ce mariage devint seigneur de Fontenilles et co-seigneur de Saint-Mer ou Saint-Méard de Drône, et dont la petite-fille, Débora de Belcier, porta ces terres dans la maison de Saint-Aulaire par son mariage, le 29 août 1588, avec Annet *de Beaupoil de Saint-Aulaire*, deuxième fils du seigneur de Coutures et de Lanmary.

Armes : De gueules, à trois pals d'or, chargés chacun d'une molette d'éperon en chef.

DE VIDART; ce nom se trouve aussi écrit *de Bidart* et *de Vidard* dans quelques-uns des titres de la famille: mais la première manière est plus conforme à l'étymologie Basque *Vide-Arte*, (chemin entre, maison entre deux chemins), ce qui était en effet la position de l'ancien château de Vidart, situé dans la seigneurie de Béhasque, près Saint-Palais, en Basse-Navarre, d'où la maison de Vidart tire son origine; et l'on sait que chez les Basques les noms propres ont tous une signification quelconque. (*Voyez* l'essai sur la noblesse des Basques, Pau, 1785).

La famille de Vidart, une des plus anciennes de la Basse-Navarre, possède de temps immémorial la seigneurie de Béhasque. Cette seigneurie est une de ces terres qui, avec le titre de *Cavalleros*, chevaliers, donnaient à leurs propriétaires le droit de prendre séance dans le corps de la noblesse, aux états-généraux du royaume de Navarre; ces terres n'étaient qu'au nombre de 144; les *Cavalleros*, chevaliers, prenaient rang dans l'état avant les Infançons, qui cependant étaient aussi des gentilshommes. La famille de Vidart a constamment joui de ce droit de séance aux états, depuis l'époque la plus reculée jusqu'au moment de la révolution, comme on peut s'en convaincre en consultant les registres des états-généraux du royaume de Navarre, déposés à Pau,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

aux archives de la préfecture du département des Basses-Pyrénées. L'ancienneté de cette famille a été constatée par une délibération desdits états-généraux, du 30 juin 1741, qui se trouve dans les mêmes registres. Il y est dit que *la noble maison ancienne de Vidart, laquelle possède depuis tout le temps les maisons et gentillesses d'Aguerre, de Béhasque, de la Béague, de Saint-Palais et de la Salle de Béhasque, en Mire, qui ont le droit d'entrée dans les états, est une des nobles et des plus anciennes de la Basse-Navarre, qu'elle est noble de race et d'extraction, qu'elle est comprise sous le nom de Béhasque dans tous les rôles des gentilshommes et dans les registres des états, que c'est la même que celle que Martin Viscay a comprise dans son recueil, sous le nom de Béhasque, et qu'au surplus il est d'usage, dans le pays, que les gentilshommes portent plus communément le nom de leurs seigneuries ou terres que leur nom propre; mais que les messieurs de Béhasque n'ont jamais quitté leur nom de famille dans les registres des états, et qu'ils signent et sont nommés Vidart-Béhasque. Signé au registre : pour le clergé, Decheto, prieur de Saint-Palais; pour la noblesse, Biscondatia, Saint-Martin; pour le tiers-état, Dufourq, député de Saint-Jean Pied-de-Port; Saint-Tonna, député de Saint-Palais; Campagne, député de la Bastide; Darralde, député de Cize.*

Ce Martin Viscay, dont il est parlé ci-dessus, est auteur d'une histoire de l'incorporation du royaume de Navarre à la couronne de Castille; cet ouvrage, écrit en espagnol, a été imprimé à Sarragosse, en 1621, dans un état des gentilshommes de la Mérindade de Saint-Jean-Pied-de-Port : il comprend la maison de Béhasque, blasonne ainsi ses armes : De gueules, au sanglier de sable, passant contre un cyprès de sinople, accompagé de huit croix de Saint-André d'or, posées 3, 2 et 3, et ajoute que les seigneurs, de Béhasque, ainsi que plusieurs autres seigneurs du royaume, prirent dans leurs armoiries ces huit croix de Saint-André, à l'époque de l'insigne victoire que les chrétiens remportèrent sur les Maures, le jour de Saint-André, du règne de Ferdinand III, roi de Castille, qui régnait au commencement du 13e siècle. C'est à cet événement que se rapporte

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la devise de la famille de Vidart qu'on trouvera plus loin.

I. Pierre-Arnaud DE VIDART, seigneur de Béhasque, obtint une sentence rendue, l'an 1357, par la *cour majour* de Pampelune, et qui constatait ses droits sur les Landes de Sardasse, près Saint-Palais, comme fief dépendant de la seigneurie de Béhasque. Cette sentence est rappelée dans une transaction, du 12 avril 1636, passée entre noble Tristan de Vidart et de la Salle et maison noble de Béhasque, d'une part, et de l'autre le bailli royal de Saint-Palais et les jurats de la dite ville. Il eut pour fils Guillaume qui suit.

II. Guillaume DE VIDART, chevalier, seigneur de Béhasque; il est rappelé dans le testament de Jacques de Vidart, son fils.

III. Jacques DE VIDART, chevalier, seigneur de Béhasque, testa le 11 avril 1477. Le testateur ordonne qu'il soit enterré en l'église paroissiale, et au même lieu où Guillaume de Vidart, chevalier, seigneur de Béhasque, son père, a été enseveli. Il déclare qu'il laisse de Françoise *de Lalande*, sa femme, les enfants dont les noms suivent :

1°. Jean dont l'article viendra;
2°. Florence, qui testa le 1er septembre 1555, et déclara qu'elle voulait être ensevelie au même lieu où l'avait été Jacques de Vidart, chevalier, seigneur de Béhasque, son père. Elle ne laissa point de postérité;
3°. Jeanne morte sans postérité.

IV. Jean DE VIDART, chevalier, seigneur de Béhasque, vivant en 1543. Il a eu pour fils :

1°. Egregy-Tristan qui suit;
2°. Pierre de Vidart, auteur de la branche des seigneurs *de Stibes, de Lesgor, et de Soys*, dont la descendance est rapportée plus bas.

V. Egregy-Tristan DE VIDART, chevalier, seigneur de Béhasque, de la Béague et d'Aguerre, obtint, le 30

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mai 1552, des lettres de Henri II, roi de Navarre, portant provision de la charge de procureur-général du royaume de Navarre. Le 15 février 1578, à l'époque du mariage de son frère, il était conseiller en la chancellerie de Navarre. Il a eu pour fils Pierre, qui suit.

VI. Pierre DE VIDART, chevalier, seigneur de Béhasque, de la Béague et d'Aguerre, conseiller, maître des requêtes en la chancellerie de Navarre, épousa Agnès *d'Amorots*, en novembre 1589, et fut père de Tristan de Vidart, qui le 12 avril 1636, passa la transaction dont on a parlé au premier degré.

On n'a point réuni les titres des seigneurs de Béhasque depuis Pierre de Vidart, dernier nommé jusqu'à ce jour; mais on trouve dans les registres des états-généraux du royaume de Navarre, à l'époque de la réception de chacun des membres de la famille, la preuve qu'ils ont constamment possédé la terre de Béhasque, qui, jusqu'au moment de la révolution, leur a donné entrée auxdits états-généraux dans le corps de la noblesse.

SEIGNEURS DE STIBES ET DE CARCEN.

V. Pierre DE VIDART, écuyer, second fils de Jean de Vidart, seigneur de Béhasque, est nommé dans le testament de Florence de Vidart, sa tante, du 1er septembre 1555. Il épousa, le 15 février 1578, à Tartas, en Gascogne, où il vint s'établir, Montine *de Labattut*, fille d'Arnaud-Guillaume de Labattut, et fut assisté à son contrat de mariage par Égregy-Tristan de Vidart, son frère. Il a laissé de son mariage :

1°. Jean le Bon, dont l'article suit;
2°. Françoise de Vidart, mariée à noble Bernard *de Muret*, seigneur de Cuquerain.

VI. Jean le Bon DE VIDART, écuyer, seigneur de Lesgor et de Soys, épousa, par contrat du 17 février 1613, Marguerite *de Bédora*, dont il eut :

1°. Jean, baptisé, le 9 septembre 1618, mort sans postérité;
2°. Guillaume, qui suit;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. Jean-Arnaud, auteur de la branche des seigneurs de Soys. (*Voyez plus loin.*)

4°. Louise de Vidart, qui épousa, Jean *de Foix-Candale*, baron de Doazit. (*Voyez le Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye-des-Bois et les autres ouvrages sur ces matières.*) Jean de Foix-Candale descendait, au 5e degré, en ligne directe de Gaston de Foix, IIe du nom, qui fut marié : 1°, par contrat du 5 juin 1479, avec Catherine *de Foix*, princesse de Navarre, et 2°, par autre contrat du 30 janvier 1494, avec Isabeau *d'Albret*, sœur de Jean d'Albret, roi de Navarre, et fille d'Alain d'Albret et de Françoise de Bretagne. Du mariage de Jean de Foix-Candale avec Louise de Vidart, sortit :

Joseph-Henri de Candale, qui a continué jusqu'à ce jour la descendance de cette illustre maison ;

5°. Françoise de Vidart, mariée, le 21 octobre 1654, à noble Pierre *de Garnit*, et en secondes noces à noble Jean *de Marsan*, baron de Sainte-Croix.

VII. Guillaume DE VIDART, IIe du nom, écuyer, seigneur de Stibes et de Lesgor, marié, le 8 novembre 1637, à Jeanne *de Sanguinet*, a eu quatre enfants, tous rappelés dans le testament de leur mère, du 3 janvier 1676 :

1°. Jean le Bon, dont l'article suit ;

2°. Jean-Joseph de Vidart, né le 28 juillet 1642, qui fit son testament à Agen, le 6 mars 1675, et mourut sans postérité ;

3°. François de Vidart, qui testa le 8 septembre 1666, et mourut aussi sans postérité ;

4°. Joseph de Vidart, capucin à Villefranche, en Rouergue, où il testa le 11 juillet 1663.

VIII. Jean le Bon DE VIDART, IIe du nom, écuyer, seigneur de Stibes et de Lesgor, épousa, le 3 mars 1669, Catherine *de Corados*, fille de Louis de Corados, seigneur de Marsillac, et de Marthe de Maurian. Il testa

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à Paris, le 28 juin 1692, et y mourut. Il avait assisté, le 20 novembre 1688, au contrat de mariage de Guillaume de Vidart, écuyer, seigneur de Soys, son cousin-germain. Ses enfants sont :

1°. Louis, qui suit;

2°. Guillaume de Vidart, écuyer, seigneur de Lesgor, qui fut nommé officier au régiment des dragons de Fontenay, par brevet du 7 octobre 1695. Il épousa Marthe *de Fos Durrau*, dont il a eu :

A. Jean-Louis de Vidart, écuyer, seigneur de Lesgor, marié à N.... *de Marsillac*, dont il a eu pour enfants :

a. Germain de Vidart, décédé, le 15 octobre 1775, sans postérité;

b. Alexandre de Vidart, mort en Amérique, en novembre 1777, également sans postérité;

c. Guillaume de Vidart, curé de Suzan;

d. Laurent-Joseph de Vidart, prieur de Saint-Mont, diocèse d'Aire, décédé le 14 novembre 1810;

e. Gertrude de Vidart, religieuse au couvent de Sainte-Ursule de Dax.

B. Laurent, officier, au régiment de Conti, infanterie, mort, en 1746, sans postérité;

3°. Marthe de Vidart, qui épousa Jean *du Prulh*, écuyer, seigneur d'Ibos.

IX. Louis de Vidart, écuyer, seigneur de Stibes, né le 30 décembre 1669, servit pendant 9 mois dans la compagnie des gentilshommes de la citadelle de Tournay, comme le prouve un certificat du commandant de cette compagnie du 14 janvier 1694. Il fut ensuite nommé officier dans le régiment de Vaubecourt, et quitta le service, après avoir été blessé en Italie, à l'armée commandée par le maréchal de Catinat. Le 24 novembre 1698, il épousa, en présence de Guillaume de Vidart, IIe du nom, écuyer, seigneur de Soys, Marthe *de Maurian*, fille de Louis de Maurian, écuyer, et mourut en 1724. De son mariage sont issus :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Guillaume qui suit;
2°. Marthe de Vidart, qui fut mariée, le 16 mai 1724, à Bernard *du Prat*, conseiller du roi en la sénéchaussée d'Albret;
3°. Claire de Vidart, religieuse au couvent de Sainte-Ursule de Dax.

X. Guillaume DE VIDART, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Stibes, né le 12 septembre 1699, épousa Suzanne *de la Goeyte*, fille unique et héritière de noble Jean de la Goeyte, écuyer, seigneur du Pin, et de Marie-Gracie de Laurens de Hercular. Jean de la Goeyte, était fils de noble Jean-Charles de la Goeyte, et de Suzanne de Bédorède de Gayrosse, sœur de noble Jean de Bédorède de Gayrosse, qui a eu de Marie-Madelaine de Poudenx, Jeanne de Bédorède, mariée à Jean *de Caupenne*, marquis d'Amon. Jean-Charles de la Goeyte était lui-même fils de Jean de la Goeyte et de Marie de Biaudos de Castéjà.

Guillaume de Vidart décéda le 27 mars 1758. Il a laissé de son mariage :

1°. Louis, qui suit;
2°. Bernard de Vidart, né en septembre 1737, officier au corps royal du génie; il entra à l'école de Mézières, et fut ensuite employé à Nantes, puis en Amérique, au fort royal de la Martinique, où il est mort le 6 septembre 1766;
3°. Jean-Joseph de Vidart, né le 3 janvier 1742, curé de Saint-Martin de Seignanx, près Bayonne, depuis le 2 septembre 1770 jusqu'en 1792. Il a fait bâtir à ses frais, dans cette commune, l'église paroissiale qui subsiste aujourd'hui, et qui est une des plus belles du pays. Prêtre déporté, en 1792, il fut inscrit sur la liste des émigrés, et passa plusieurs années en Espagne. Lors de sa rentrée en France, il fut nommé chanoine de la cathédrale de Bayonne. Par son testament, du 7 septembre 1818, il a laissé au séminaire de cette ville le domaine de Landarèche, dans le département des Basses-Pyrénées, et a ordonné que le revenu en fût employé à l'éducation de jeunes gens qui se destineraient à la prêtrise; toutefois,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

c'est à sa propre famille qu'il a réservé le droit de nommer à ces places gratuites. Il est décédé à Mezos, le 14 septembre 1818. (Voyez *la Gazette des Landes du 22 novembre* 1818);

4°. Jeanne-Marie de Vidart, née le 16 novembre 1735, qui épousa Jean *du Montier de Priscé*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au corps royal du génie;

5°. Marthe de Vidart, religieuse au couvent de Sainte-Ursule de Dax;

6°. Françoise de Vidart, religieuse au couvent de Sainte-Claire de la même ville.

XI. Louis de Vidart, IIe du nom, seigneur de Stibes, né le 30 septembre 1736, a épousé, par contrat passé à Pau, le 8 février 1766, Marie-Josèphe *de Larmand*, en présence de noble Mathieu de Vidart, seigneur de Soys. Marie-Josèphe de Larmand était sœur aînée de Cyprienne de Larmand, mariée à messire Louis-Achille *Monck d'Uzer*, capitaine au régiment de Conty, et chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, duquel mariage est issu Louis Monck d'Uzer, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, colonel du 60e régiment de ligne, en 1820.

Louis de Vidart a fait, avec la république française, le 5 thermidor an 4, un partage de présuccession, à raison du sequestre mis sur ses biens par suite de l'émigration de Jean-Joseph de Vidart, officier au régiment des chasseurs des Vosges, son fils aîné. (*Voyez* un arrêt de la cour de cassation du 15 avril 1812, rapporté dans Sirey et dans Denevers, année 1813.) Louis de Vidart est décédé le 28 octobre 1808, laissant de son mariage :

1°. Jean-Joseph de Vidart, qui suit;

2°. Joseph-Achille de Vidart, marié, par contrat du 27 mars 1806, à Marie-Anne *Lafargue*, dont est née une fille unique;

3°. Marie-Quitterie-Cyprienne de Vidart, qui épousa, par contrat du 10 mars 1790, Jérôme *le Doux de Sainte-Croix*, chevalier;

4°. Émilie-Charlotte de Vidart, mariée, par con-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trat du 10 décembre 1808, à noble François *d'Estangue.*

XII. Jean-Joseph DE VIDART, chevalier, seigneur de Carcen et de Stibes, né le 21 décembre 1766, fut nommé officier au régiment des chasseurs des Vosges, le 14 septembre 1784, et servit dans ce corps jusqu'en 1791. Il émigra, en 1792 ; se rendit à Coblentz, et joignit, le 31 juillet 1792, l'armée commandée par S. A. S. Mgr. Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, qui lui a délivré un certificat de ses services, signé de sa propre main, au palais Bourbon, à Paris, le 15 septembre 1815. Il fit, sous les ordres de ce prince, la campagne de 1792, dans la compagnie noble de la province de Guienne, et en obtint ensuite un congé, au moyen duquel il passa en Italie, et de là en Espagne. Il est rentré en France en 1801.

Jean-Joseph DE VIDART avait épousé, par contrat du 10 mars 1790, Marie-Louise *de Maurian*, fille et héritière de messire Louis de Maurian, seigneur de Carcen, et de Marie de Vacquier d'Aubaignan. La maison de Maurian possédait la seigneurie de Carcen, depuis le 14 janvier 1582, qu'elle fut achetée de Bernard de Poy par jacques de Maurian, écuyer ; cette terre provenait de la maison d'Albret, ayant eté vendue au seigneur de Poy, en 1486, par Alain, sire d'Albret, vicomte de Tartas. Louis de Maurian était fils de Guillaume-Antoine de Maurian, écuyer et de Claire de Bédora, sœur de la baronne d'Antin, dont descend N... , baron d'Antin, préfet du département des Basses-Pyrenées, en 1814, membre de la chambre des députés, en 1815. Marie d'Aubaignan, sœur de la vicomtesse de Castelnau, était fille de Mathieu, de Vacquier baron d'Aubaignan, dont la sœur a eu pour fils le baron de la House, successivement ministre plénipotentiaire de France auprès du roi des Deux-Siciles, du saint siége, de l'infant don Ferdinand, duc de Parme, et le dernier ministre de Louis XVI auprès du roi de Danemark. La mère de Marie d'Aubaignan était Marie-Louise d'Abbadie, sœur de N.... d'Abbadie de Saint-Loubouer, qui a eu une fille mariée à N....., baron de Crouseilhes, dont le frère, Pierre-Vincent, a été sacré évêque de Quimper, le 21 avril 1805, et dont le petit-fils, Jean-Pierre, baron de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Crouseilhes, maître des requêtes au conseil-d'état, en 1820, a épousé Clémentine-Louise-Henriette *de Choiseul-Gouffier*, fille du comte de Choiseul-Gouffier, pair de France, ancien ambassadeur à Constantinople.

Jean-Joseph DE VIDART, a eu de son mariage deux enfants :

1°. Jean-Louis-Joseph DE VIDART, né le 6 février 1791 ; il était, en avril 1814, pour l'entrée de sa majesté Louis XVIII dans sa capitale, membre de la garde nationale de Paris, et en a obtenu la médaille par brevet du 10 novembre 1816; nommé mousquetaire noir, le 22 juillet 1814, il a été, en 1816, capitaine aide-de-camp de M. le maréchal-de-camp, inspecteur-général des gardes nationales du département des Landes, jusqu'à la suppression des états-majors de la garde nationale, en 1818;

2°. Jean Joseph-Jules-Léon de Vidart, né le 29 pluviôse an 12 (19 février 1804); il est entré à l'école militaire de Saint-Cyr, en novembre 1821.

SEIGNEURS DE SOYS.

VII. Jean-Arnaud DE VIDART, écuyer, seigneur de Soys, troisième fils de Jean le Bon de Vidart, épousa, le 4 novembre 1641, Françoise *de Sanguinet*, sœur de Jeanne de Sanguinet, mariée, le 8 novembre 1637, à Guillaume *de Vidart*, seigneur de Stibes, frère de Jean-Arnaud. Il est mort, le 29 novembre 1660, laissant de son mariage :

1°. Jean le Bon de Vidart, qui n'a point laissé de postérité;

2°. Guillaume, qui suit ;

3°. Claire de Vidart, mariée, le 12 janvier 1671, à noble Jean-Louis *de Bédora*.

VIII. Guillaume DE VIDART, IIe du nom, écuyer, seigneur de Soys, né le 13 novembre 1648, épousa, le 20 novembre 1688, Marie-Anne *du Lou*, en présence de Jean le Bon de Vidart, seigneur de Stibes, son cousin-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

germain. Le 10 mai 1695, il reçut une lettre de M. le marquis de Lausac, portant ordre de se trouver à Bazas le dernier de mai de ladite année, à l'assemblée de la noblesse : et, le 4 juin 1695, il lui fut délivré, par M. le marquis de Montferrand, grand-sénéchal et commandant de la noblesse de Guienne, un certificat constatant qu'il s'était trouvé à cette assemblée. Il a eu de son mariage :

1°. Mathieu de Vidart, dont l'article suit;
2°. Claire de Vidart mariée à noble Jean-Marie *de Prugue*, seigneur de Cezeron et Lazarens.

IX. Mathieu DE VIDART, écuyer, seigneur de Soys, né le 1er janvier 1690, a eu pour femme Marie *d'Estonesse*. En 1753, après le décès de son épouse, il fit ériger en son honneur, dans une chapelle qui appartenait à la famille de Vidart, en l'église des Cordeliers de la ville de Tartas, un monument sur lequel étaient placées ses armoiries. C'est à sa demande qu'a été prise la délibération des états-généraux du royaume de Navarre, du 30 juin 1741, rapportée plus haut. Il est décédé, le 10 novembre 1766, laissant quatre enfants :

1°. Mathieu de Vidart, né le 5 juillet 1717, mort à Paris, le 11 décembre 1781, sans postérité;
2°. Jean Marie de Vidart, qui suit;
3°. Laurent-Joseph de Vidart, curé de Sore, né le 6 mai 1751; prêtre déporté en 1792, il est mort en Espagne pendant son émigration;
4°. Claire de Vidart, née le 10 octobre 1718, qui n'a point été mariée.

X. Jean-Marie DE VIDART, chevalier, seigneur de Soys, né le 17 avril 1726, lieutenant au régiment de Lorraine, le 20 mars 1746, capitaine au régiment d'Angoumois, le 12 mars 1748, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1771. Embarqué sur *le Northumberland*, en 1780, il s'est trouvé à la bataille livrée en Amérique, le 12 avril 1782, par le comte de Grasse, contre l'amiral Rodney. Devenu major, le 13 avril 1783, il obtint sa retraite, le 1er mars 1784, avec grade de lieutenant-colonel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il avait épousé, par contrat du 8 octobre 1782, Marie-Catherine *de Neurisse de la Luque*, fille de Salvat de Neurisse, baron de la Luque, conseiller du roi, lieutenant-général de la sénéchaussée de Tartas, et de Catherine-Ursule de Chambre d'Urgons, fille d'André de Chambre, baron d'Urgons. Ursule de Chambre était sœur de N.... de Chambre d'Urgons, chanoine du chapitre noble de Metz, l'un des aumôniers de Sa Majesté Louis XVIII, et de N.... de Chambre d'Urgons, chanoine de Metz évêque d'Orope *in partibus*, suffragant du cardinal de Montmorency, grand-aumônier de France, évêque de Metz.

Jean-Marie de Vidart, décédé le 17 octobre 1807, a laissé de son mariage :

1°. Louis de Vidart, né le 15 thermidor an 4 (2 août 1796). Il a eu pour parain Louis de Vidart, seigneur de Stibes. Il est entré dans la compagnie des gendarmes de la garde du roi, le 1er juillet 1814, et a été nommé, en 1815, lieutenant dans le 6e régiment de hussards, *dit* du Haut-Rhin ;

2°. Claire de Vidart, mariée, le 17 janvier 1809, à Guillaume-Bertrand *de Brun*, écuyer.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au sanglier de sable, passant contre un cyprès de sinople, accompagné de huit croix de Saint-André (petits sautoirs) d'or, posées 3, 2 et 3 ; au 2 de gueules, à trois dards d'argent, fûtés et empennés d'or, l'un en pal, et les deux autres passés en sautoir, la pointe en bas ; au 3 de gueules, à trois dards, rangés d'or, fûtés et empennés d'argent, la pointe en bas. Devise : *Aux Maures.*

VIRE. *Liste des gentilshommes du bailliage de Vire, convoqués, en 1789, pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume.*

GENTILSHOMMES POSSÉDANT FIEFS.

M. le comte Louis de Vassy, pour son fief de la forêt Auvray et autres.

M. le marquis de Morant, représenté par M. de Nantier, pour son fief d'Annebesc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. le comte d'Arclais de Montamy, pour son fief d'Arclais.

M. de Nicolaï, représenté par le comte de Néel, pour son fief de Bény.

M. le Cordier, pour son fief de Burcy.

M. de Combault, comte d'Auteuil, représenté par M. de Cheux de Saint-Clair, pour son fief de Burcy.

M. le Pelletier de Molandé, pour son fief de Bremoy.

M. Billeheust d'Argenton, pour son fief de Beslon.

M. Ury de Carquenay, et M. de Pierrefite, représentés par M. de Pierrefite, pour leur fief de Tuley-le-Patry.

M. Gautier, et Madame la marquise de Campigny, représentée par M. son fils, pour leur fief de Carville.

M. de Banville, pour son fief de Coulonces.

M. de Bilheurt, pour son fief de Champ-du-Boult.

M. de la Roque de Caham, représenté par M. de Menillet, pour son fief de Caham.

M. Drudes, représenté par M. Drudes, son fils, pour son fief de Campagnolles.

M. de Rosnay des Meillières, représenté par M. de la Boderie.

M. de Hainault de Canteloup, et mademoiselle de la Bigne, représentée par M. de Croisilles, pour leur fief dans Clessy.

M. du Rozel, représenté par M. d'Anjou de Boisnantier, et M. de Gouvest de Langerie, représenté par M. d'Auray de Sainte-Poix, pour leur fief dans Courson.

M. de Pierrefite, pour son fief de Cauville.

M. le marquis du Quesnoy, représenté par M. de Banville, pour son fief de Clinchamps.

M. de Saint-Germain de la Bazoche, et M. du Chatel de la Varinière, pour leur fief d'Estry.

M. Thoury de la Corderie, représenté par M. Drudes de la Tour, et M. de Freval, pour leur fief de Fresnes.

M. Angot, comte de Flers, représenté par M. de Canisy, pour son fief de Flers.

M. de Malherbe, représenté par M. d'Anjou de Boisnantier, pour son fief de Gathemot.

M Gohier du Gast, pour son fief du Gast.

M. Viel de la Graverie; pour son fief de la Graverie.

M. Avenel, pour son fief de Lonchamp.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. Picard de Noré, pour son fief de Fourmilly et autres.

M. des Rotours de Quatre-Puits, et madame de Colardin de la Pinsonnière, représentée par M. de Colardin, son fils, pour leur fief de Lassy.

Madame la marquise de Brassac, représentée par M. le comte de Vassy, pour le fief de Landelles.

M. des Rotours de Chaulieu, pour son fief de la Lande-Vaumont.

M de Campion d'Aubigny, pour son fief de la Selle.

M. de Conespel, pour son fief de Landisac.

M. Poret de la Chaslerie, pour son fief de la Villette.

Madame Blanchard de Cremer, représentée par M. de Tracy, pour son fief de Mesnil-Ozouf.

M. Fouasse, baron de Noirville, pour son fief de Mesnil-Hubert.

Madame de Saint-Manvieux, pour son fief de Montchauvet.

M. des Rotours de Monchamp, représenté par M. des Rotours de Quatre-Puits, pour son fief de Monchamp.

M. de la Mariouze de Monbray, représenté par M. le baron de Chaulieu, pour son fief de Monbray.

M. de Billeheust de Boisset, représenté par M. Billeheust d'Argenton, pour son fief de Marguerin.

M. de la Roque de Monsegré, représenté par M. de la Roque de Meuillet, et madame de Freval, représentée par M. de la Pommeraye, pour leur fief de Monsegré.

M. le comte du Rozel Beaumanoir, pour son fief de Montilly.

M. le Doulcet, marquis de Pontécoulant, pour son fief de Pontécoulant.

M. d'Ampheruet, pour son fief de Pont-Bellenger.

MM. de Corday d'Arclais, pour leur fief de Pierres.

M. le baron de Moupinson, pour son fief de Presles.

Madame de Thoury, représentée par M. Noël du Parc, pour son fief de Roullour.

Madame veuve Valhébert, pour son fief de Reculey.

M. de Beaudre, pour son fief de Roucamp.

M. Haillet de Couronne, représenté par M. de Frotté, pour son fief des Sept-Frères.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. de Saint-Germain du Houlme, pour son fief de Sainte-Cécile.

Madame de Clinchamps de Saint-Fraguière, représentée par M. du Châtel de la Morlière, pour son fief de Saint-Fraguière.

M. du Rozel, pour son fief de Saint-Germain de Criouit.

M. de Cheux de Saint-Clair, M. de Collardin de la Pinsonnière, et M. de la Croix de Tallevende, représentés par M. son fils, pour leur fief dans Saint-Germain de Tallevende.

M. Deslandes de la Ruardière, pour son fief de Saint-Georges-des-Groiseliers.

M. Brouard de Clermont, pour son fief de Saint-Martin-de-Tallevende.

M. le comte de Néel, et M. de Moisson de Tirgrey, pour leur fief de Sainte-Marie-Laumont.

M. le Cordier de Bonneval, M. de Morant, représentés par M. Gaultier, pour leur fief dans Saint-Maur-des-Bois.

M. de Bonenfant, représenté par M. Achard, pour son fief.

Madame la comtesse de Corday d'Orbigny, représentée par M. de Pontécoulant, pour son fief de Saint-Pierre-de-la-Vieille.

MM. les héritiers de M Blanchard, baron de Crasne, pour leur fief de Saint-Pierre-Tarentaigne.

M. le chevalier de Beaudran, pour son fief de Saint-Vigor-des-Mezerets.

M. le Beaudre de Soubressin, M. Pepin de Feugray, pour leur fief de le Tourneur.

M. Bourdon de Lisle, et M. de Beaudre de Noyers, pour leur fief de le Theil.

M. de Banville-Truttemer, pour son fief de Truttemer.

M. de Carbonnel, marquis de Canisy, pour son fief de Vassy.

M. le comte de Rabodanges, représenté par M. le Billeheust d'Argenton, pour son fief de Ferrière-du-Val.

M. du Rozel, représenté par M. de Cheux de Saint-Clair, pour son fief de Vaudry.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GENTILSHOMMES NON POSSÉDANT FIEFS.

MM.

Le Brun de la Franquerie.
Jean-François-Noel du Rocher.
Du Buisson de Courson.
Noël du Parc.
De Percy.
Le Cordier.
Drudes de la Tour.
Le chevalier Henri de Néel.
Le chevalier de Thoury de Rouloure.
Hoult de Morigny.
De la Croix.
Du Chastel de la Morlière.
Joachim d'Anjou de Boisnantier.
Billeheust de la Colombe.
Le chevalier de Canisy.
Le Grand d'Auerville de Clécy.
Du Chatel d'Etry.

DE VISSAC (1), maison d'ancienne chevalerie d'Auvergne, qui tirait son nom d'une seigneurie et d'un ancien château situés au diocèse de Brioude. Elle est connue depuis Pierre de Vissac, chanoine-comte de Brioude, en 1161. Elle a donné un chancelier de France au milieu du 14e siècle, un évêque de Saint-Flour, en 1384, puis de Lavaur, en 1394; et a contracté des alliances avec les maisons les plus considérables. Elle remonte, par preuves filiatives, à Pons, qui suit :

I. Pons, Ier du nom, seigneur DE VISSAC, vivant en 1205 et 1245, sans doute frère de Pierre de Vissac, vivant en 1240, portait deux sautoirs sur son contre-scel. Il eut pour fils :

1°. Gaspard, dont l'article suit;

(1) De nombreuses additions, et quelques erreurs graves à rectifier, nous engagent à reproduire ici cette généalogie, déjà mentionnée au tome IV, pag. 222 de cet ouvrage.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Pierre de Vissac, chanoine-comte de Brioude, en 1254, mort le 1er août 1286, suivant l'obituaire de ce chapitre;

3°. Dalmas de Vissac, reçu chanoine-comte de Brioude, de 1254 à 1274. (*Histoire de la maison d'Auvergne, par Baluze, preuv. pag.* 377.)

II. Gaspard, seigneur de VISSAC, Ier du nom, vivant en 1247, épousa Marguerite *du Puy*, et en eut:

1°. Étienne, dont l'article suit;

2°. Françoise de Vissac, dame d'Aurose, morte au mois d'août 1286.

Dans le même temps vivait:

Silve de Vissac, seigneur de la Brosse de Vissac, père de Maragde de Vissac, mariée, vers l'an 1330, avec Armand *de Rochebaron*, seigneur d'Usson.

III. Étienne, Ier du nom, seigneur de VISSAC, vivant en 1278, épousa Guigonne, dame *d'Arlenc*, fille et héritière de Pons, seigneur d'Arlenc, et de Béatrix de la Roche en Regnier. Il fut présent à un traité passé, l'an 1287, entre Guillaume de Bourbon et Robert, comte d'Auvergne. Il vivait encore en 1331. (*Baluze, pag.* 131.) Ses enfants furent:

1°. Pons, dont l'article suit;

2°. Hugues, qui fonda la seconde branche, rapportée ci-après.

Dans le même temps vivaient:

Pons de Vissac, chanoine-comte de Brioude, en 1314;

Géraud de Vissac, } chanoines-comtes du même
Armand de Vissac, } chapitre, en 1323 et 1333.

IV. Pons, IIe du nom, seigneur de VISSAC, d'Arlenc et de Val-le-Chastel, près Brioude, fut présent à l'émancipation que fit Bertrand, seigneur de Chalançon, en 1295, de son petit-fils, Guillaume de Chalançon,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en le mariant avec Clémence *de la Roche*. Il se rendit garant en 1304, de la dot que le comte Dauphin donnait à sa fille, en la mariant à Pierre de Montagu; fut l'un des exécuteurs testamentaires de Beraud, seigneur de Mercœur, en 1314; fut assigné le samedi avant la Saint-Michel 1321, pour assister à l'ouverture de ce testament; alla en Hainaut de la part du roi, avec Hüe de Lannoy, en 1316; fit, la même année, hommage au roi du château du Val et de celui de Marsat, que Henri de la Rouère lui avait donnés, et au sujet desquels il plaida depuis contre Humbert de Beaujeu et sa femme, en 1320 et 1322, et fut maintenu en possession de la moitié. Pons acquit, en 1326, la seigneurie de Marsat, près de Riom, de Catherine de Royer. Étienne et lui plaidaient, conjointement avec la noblesse d'Auvergne, contre le clergé, en 1331. (*Baluze, pag.* 154). Il vivait encore en 1347. Il avait épousé Alix *de Montboissier*. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre de Vissac, qui fut substitué par Eracle de Montboissier, son oncle, en 1328;

2°. Louis, seigneur de Vissac, qui suit;

3°. Dalmas de Vissac, seigneur de Marsat, dont il fit hommage au seigneur de Tournouelle, en 1350. Deux ans auparavant il s'était obligé, avec son frère, au traité de mariage de Beraud Dauphin, seigneur de Mercœur, avec Yolande de Genève. Il servit en Languedoc, en 1346, et sous Amaury, sire de Craon, en 1352. Il fut père de :

A. Guillaume, seigneur de Vissac;

B. Pierre de Vissac, chanoine de Clermont;

C. Pons de Vissac, qui s'empara, avec son frère, de nuit et par force, du château de Vissac, sur leurs cousines : ce qui les fit poursuivre criminellement, en 1367 et 1370;

D. Dalmas de Vissac, seigneur du Val et de Marsat, qui assista, en 1418, à la donation que Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, fit à Marie d'Auvergne, femme de Bertrand de la Tour. (*Baluze, tom. II, pag.* 621 *et* 622). Sa succession fut partagée, le 23 mars 1472, entre François de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tournon de la Chaise et Antoine de Rochebaron;

4°. Pons de Vissac, chanoine de Meaux, qui fit une fondation dans la terre du Val-le-Chastel, en faveur des religieux de la Chaise-Dieu, au mois de juin 1357. (*Coutumes d'Auvergne, t. IV, pag.* 589)

V. Louis, seigneur de VISSAC et de Marsat, vivait en 1340. Il épousa Béatrix *de Saissac,* qui resta veuve en 1361, étant mère de deux filles :

1°. Dauphine de Vissac, qui était, avec sa sœur, sous la tutelle de Guy de Prohynes, en 1367 et 1370 : l'une et l'autre plaidaient contre leurs cousins, qui s'étaient emparés de force du château de Vissac. Dauphine fut religieuse;

2°. Marguerite de Vissac, qui épousa Raymond *de Prohynes*, seigneur de Prohynes et de Saint-Privas, fils de son tuteur.

SECONDE BRANCHE.

IV. Hugues de VISSAC (1), chevalier, seigneur d'Arlenc, second fils d'Étienne, seigneur de Vissac, et de Guigonne, dame d'Arlenc, est nommé au traité de mariage de Guillaume Comptour avec Mathilde Dauphine, en 1288. Il se rendit garant, en 1299, pour le seigneur de Beaujeu, du traité que ce dernier fit avec Robert, comte d'Auvergne. Le roi l'envoya, en 1312, avec plusieurs seigneurs, au royaume de Navarre, pour en prendre le gouvernement; et il y fit de temps en temps des voyages. Il alla aussi en cour de Rome, en 1314, ainsi qu'en Savoie et en Dauphiné, pour tâcher d'établir une ferme paix entre le comte et le dauphin; et eut ordre, au mois de décembre 1318, de se trouver à Clermont en Auvergne, quinze jours après la Saint-André, en armes et chevaux, pour accompagner le duc de Bourgogne et le comte de Boulogne dans leur voyage. Le seigneur de Mercœur le

(1) On ne croit pas que ce soit le même que Hugues de Vissac, conseiller au parlement de Paris en 1315.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fit un des exécuteurs de son codicile, le 16 avril 1320. Il vivait encore le 13 août 1333, époque à laquelle il transigea avec Jean, abbé de la Chaise-Dieu. (*Baluze*, *pag.* 154). Ses enfants furent :

1°. Pons, seigneur de Vissac, mort sans enfants de Guigonne de Joyeuse ;
2°. Étienne de Vissac, seigneur d'Arlenc, chancelier de France, qui suit ;
3°. Hugues de Vissac, chanoine de Brioude et archidiacre de Troyes, en 1336.

V. Étienne de Vissac, seigneur d'Arlenc et de Murs, chancelier de France, fut présent au traité de mariage fait, le 7 avril 1334, entre Guyot de Chalançon et Isabelle Dauphine. Il prétendit droit, à cause de sa femme, en la succession de Beraud, seigneur de Mercœur ; et dans la suite il en obtint le châtelet et la châtellenie de Murs, avec 200 livres de rente sur le péage de Cisterès, dont le fief et l'hommage furent, à sa prière, réunis à la couronne de France, sans en pouvoir être jamais séparés, par lettres du roi Philippe de Valois, données à Conflans, au mois de juin 1339. Il remit, peu de temps après, les sceaux, et vivait encore en 1350. Il eut pour femme Alix *de Poitiers*, fille de Guillaume de Poitiers, seigneur de Chancoc et de Luce, baronne de Baudiner et de Montregand. Il en eut :

1°. Étienne, seigneur de Vissac, d'Arlenc et de Murs, qui suit ;
2°. Pierre de Vissac, chanoine de Meaux, en 1359, comte de Brioude, en 1374 ;
3°. Jean de Vissac, chevalier, qui épousa Blanche Aycelin *de Montagu*, dont il n'eut point d'enfants. Étienne de Vissac, son frère, plaidait, en 1370 et 1372, contre les héritiers de cette dame ;
4°. Alix de Vissac, femme de Jean, seigneur *de Lastic*, vivante en 1370.

VI. Étienne, seigneur de Vissac, d'Arlenc et de Murs, vivait en 1370 et 1382, et mourut à l'armée, en 1386. Il avait épousé Jeanne-Gabrielle *de Goui*, fille et

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

héritière de Gaspard de Gout (1), sous la condition que Étienne de Vissac et ses descendants ajouteraient les nom et armes de sa maison aux nom et armes de Vissac. Ses enfants furent :

1°. Antoine de Vissac, seigneur d'Arlenc, qui suit ;

2°. Pierre de Vissac, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, puis évêque de Saint-Flour, fut témoin, en 1384, d'un traité fait, le jeudi après l'épiphanie, entre Beraud, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, et Geoffroy de Bologne, seigneur de Mont-Gascon, et transigea, le samedi après la fête de Saint-Mathieu, 1385, avec l'abbé de Pebrac, pour la jurisdiction épiscopale sur les bénéfices dépendants de cette abbaye. Il fut transféré à l'évêché de Lavaur, en 1394, donna en 1397, 60 écus d'or aux frères prêcheurs de Saint-Flour, pour bâtir une église, et fut enterré dans le monastère de Chaise-Dieu, devant le grand autel ;

3°. Louis de Vissac, seigneur de Thory-sur-Allier et de Saint-Pierre, vivait en 1400. Il avait épousé Jeanne *de Chauvigny*, qui plaidait, en 1420, contre Hélion de Saint-Julien. Il en eut :

A. Louis de Vissac, seigneur de Thory, qui épousa Annette *du Puy*, fille de Jean du Puy, seigneur de Bermond, et d'Isabeau de Saint-Palais. Elle se remaria, en 1426, à Jean, seigneur de Chaseron ;

B. Alix de Vissac, femme d'Astorge, seigneur *de Talhac*, dont elle était veuve en 1423.

VII. Antoine, baron DE VISSAC, seigneur de Gout, d'Arlenc et de Murs, vivant en 1392, fit hommage à Jean de Berry, duc d'Auvergne, de ses terres d'Arlenc et de Murs, en 1415. Il avait épousé Marguerite *d'Ap-*

---

(1) La maison *de Gout*, fondue dans celle de Vissac, était très-ancienne, et portait pour armes : d'azur, à deux chevrons d'or, sommés d'une fleur de lys et accompagnés de trois etoiles, le tout du même.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chon, fille de Louis d'Apchon et de Marguerite d'Estaing. Il en eut :

1°. Claude, seigneur de Vissac, qui suit ;

2°. Antoine, baron de Vissac, d'Arlenc et de Murs, après l'an 1476. Il épousa Anne *de la Roue*, fille de Claude, seigneur de la Roue, et de Billette de Tournon, dont il eut :

Jeanne, dame de Vissac, d'Arlenc et de Murs, qui épousa, le 30 août 1497, Just, baron *de Tournon*, conseiller et chambellan du roi François Ier, fils de Jacques, baron de Tournon, et de Jeanne de Polignac (1) ;

3°. Marguerite de Vissac, qui fut la première femme de Pierre *de Montmorin*, seigneur de Saint-Hérem, chevalier, fils de Jacques de Montmorin, seigneur d'Auzon et de Rillac, et de Jeanne Gouge, *dite* de Charpagne, dame de Saint-Hérem. Pierre de Montmorin se remaria, le 9 janvier 1459, à Isabeau de Faudoas, fille de Béraud, chevalier, baron de Faudoas et de Barbazan, et d'Anne de Billy, sa seconde femme ;

4°. Jeanne de Vissac, femme de François *Maréchal*, chevalier, seigneur de Meximieux et de Montaney ;

5°. Marguerite de Vissac, qui s'opposa, avec ses frères, en 1477, aux criées des biens et héritages de son père.

VIII. Claude Ier DE VISSAC, seigneur de Gout, d'Arlenc et de Murs, assista le seigneur de Thinières, son beau-frère, dans la surprise du château de Vernières, et fut pour cela poursuivi criminellement, en 1440. Il fit hommage, en 1443, au duc de Bourbon, comte d'Auvergne, de ses terres d'Arlenc et de Murs. Il plaidait contre Jacques de Thinières, en 1454 et 1460, et vivait encore en 1476. Il avait épousé Marguerite *de Thinières*, dont il eut :

---

(1) La baronnie de Vissac fut vendue, en 1622, par les descendants de Jeanne de Vissac et de Just de Tournon, à Jean Motier de Champestières. La terre d'Arlenc passa dans la maison d'Hostun, en 1613.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Claude de Vissac, seigneur de Montréal, du vivant de son père, mort sans alliance;

2°. Jean, dont l'article suit.

IX. Jean DE VISSAC, seigneur de Gout, vivant en 1525, épousa Marie *du Roure*, fille et héritière de Guillaume du Roure, seigneur de Saint-Paul des Tartas, près le Puy, élection de Brioude. Il en eut :

X. Gaspard DE VISSAC, IIe du nom, seigneur de Gout et de Saint-Paul des Tartas, vivant l'an 1570, marié avec Louise *de Fournier*, qui le rendit père de Jean-Louis, qui suit.

XI. Jean-Louis DE VISSAC, seigneur de Gout et de Saint-Paul des Tartas, épousa, le 1er mars 1588, Marguerite *de Ginestoux*, fille de Charles de Ginestoux, baron de la Tourette, seigneur de la Bastide, et d'Anne d'Agrain des Hubas. Il eut pour fils :

XII. Claude DE VISSAC, IIe du nom, seigneur de Gout, marié, le 6 octobre 1633, avec Marie *d'Esparviers*, fille et héritière de Jacques d'Esparviers, seigneur de Blazère. De ce mariage est issu :

XIII. Annet DE VISSAC, seigneur de Blazère, qui, par contrat du 15 août 1674, épousa Gabrielle *de Gamon*, de laquelle il eut seize garçons. Quinze entrèrent au service ; deux y devinrent officiers-supérieurs et y furent décorés de la croix de Saint-Louis : les autres parvinrent à divers grades, et onze sont morts au service ou au champ d'honneur (1). Louis de Vissac, l'un des fils d'Annet, a continué la descendance. Ils avaient deux sœurs, l'une mariée à Henri *du Roure*, seigneur de Deuxaigues ; la seconde à N.... *de la Tronchère*, seigneur de la Chabanne.

---

(1) La maison de Vissac comptait encore dans le même siècle plusieurs capitaines d'infanterie et de cavalerie, décorés de la croix de Saint-Louis ; un officier aux gardes-wallonnes, qui passa du service de France à celui d'Espagne, y devint officier supérieur, et fut décoré des ordres de S. M. C.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XIV. Louis DE VISSAC, seigneur de Blazère, épousa, le 3 septembre 1706, Marie-Anne *de Jossouin*, fille de Joseph Jossouin de la Tour, et de Madelaine de la Tourette. Elle le rendit père d'Annet-Joseph, qui suit :

XV. Annet-Joseph DE VISSAC, épousa, le 22 mai 1748, Jeanne-Rose *d'Abrigeon*, dont sont issus :

1°. Joseph, qui suit;
2°. Louis de Vissac, ancien officier de cavalerie, qui fut nommé commandant du Bas-Vivarais, pour l'ordre de la noblesse, lors de l'élection des députés aux états-généraux, à Villeneuve de Berg, en 1789.

XVI. Joseph DE VISSAC, ancien officier d'infanterie, qui s'allia, par contrat du 11 septembre 1772, avec Marie-Marguerite *de Rivière*, fille de Jean-Pierre de Rivière, seigneur de Veyrière. De ce mariage est issu :

XVII. Joseph-Alexandre DE VISSAC, marié, le 6 septembre 1796, avec Marguerite-Victoire *de Jossouin*, fille de Jean-Roch de Jossouin, Ier du nom, seigneur de Valgorge et de Planzolles, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, bailli d'épée des états du Vivarais, et de Christine de Peyret de Malerive. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph-Auguste-César-Alexandre de Vissac;
2°. Louis-Charles-Hippolyte de Vissac;
3°. Jules-Philippe-César de Vissac;
4°. François-Aubin-Eugène de Vissac;
5° Louis-Adolphe de Vissac;
6°. Henri-Regis-Ferdinand de Vissac;
7°. Marie-Sophie-Émilie de Vissac;
8°. Marie-Julie-Caroline de Vissac.

Armes : De gueules, à trois pals d'hermine. Couronne de comte.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

W

DE WILLOT DE BEAUCHEMIN; famille noble, anciennement établie dans la Franche-Comté, et fixée maintenant à Paris.

I. Jean DE WILLOT, seigneur d'Annoire et de Beauchemin, l'un des gentilshommes de la reine Catherine de Médicis, et gouverneur du château de Montereau, en l'an 1560, ainsi qu'il est constaté par un brevet signé *Catherine*, et scellé du grand-sceau de la reine (1), avait épousé Charlotte *de Villedieu*, et a laissé pour fils :

II. Jean-Baptiste DE WILLOT, seigneur d'Annoire et de Beauchemin, qui épousa, en 1580, Marguerite *de Mouhy*, et fut père de :

III. Jean-François DE WILLOT, co-seigneur d'Annoire, lequel fut établi, le 4 février 1669, par François de Poligny, pour commander en son absence dans plusieurs cantons de la Franche-Comté, à cause de sa longue expérience dans les armes, et de son zèle pour le service du roi ; *telles sont les expressions de la commission qui nous a été exhibée*. Il a épousé Claudine *de Verdun*, et a laissé :

IV. Jean-Baptiste-Joseph DE WILLOT, co-seigneur d'Annoire, qui fut père de :

V. Jean-Claude-Joseph DE WILLOT, co-seigneur d'Annoire, qui épousa N.... *Ménier*, et eut pour fils :

VI. Pierre-Joseph DE WILLOT de Beauchemin, qui épousa Barbe *Munier*, et fut père de :

---

(1) Ce brevet nous a été exhibé, ainsi qu'un acte patent et authentique du 29 février 1589, qui qualifie Jean de Willot de *noble homme, d'écuyer* et de *gentilhomme* de la reine-mère, avec titre de *gouverneur* du château de Montereau. Plusieurs autres titres originaux, qui nous ont été également produits, constatent que la famille de Willot avait été convoquée, dès avant l'an 1562, aux assemblées de la noblesse de la Franche-Comté.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Jean-Joseph de Willot, né le 2 octobre 1748, officier dans le régiment de Vermandois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, en 1792, vivant à Montpellier, et marié à Gabrielle *du Crouzet*, de laquelle il n'a point d'enfants;

2°. Jacques-François-Simon, qui suit.

VII. Jacques-François-Simon DE WILLOT de Beauchemin, a épousé N.... *Pyot*, fille de M. Pyot, trésorier à la chambre des comptes de Dole. De ce mariage est né, entr'autres enfants :

VIII. Joseph DE WILLOT de Beauchemin, né à Dole, en Franche-Comté, en 1775, qui a émigré en Espagne, en 1792. Il a épousé Laure *de Roussillon*, ancienne chanoinesse-comtesse de Neuville, de laquelle il a :

1°. François-Joseph-Hippolyte-Léonce, né en 1803;

2°. Etienne-Hippolyte, né en 1805.

Armes : D'azur à trois têtes de lion d'or, lampassées de gueules; l'écu timbré d'une couronne de comte. Cimier : Un lion issant. Devise : *Is mihi pro aris et rege animus.*

Z

ZYLOF, seigneurs de Steenbourg, Obigny, Wynde, Créquy, etc., famille qui descend en ligne directe de :

Henri ZYLOF, seigneur de Hildernesse, capitaine du château de Louveslein, pour le comte de Hollande, qui le créa chevalier après la bataille de Fulkammingen, contre les Frisons, en 1238. Il épousa Plectrude *de Heuvlick*, fille du seigneur de Heuvlick, et mourut en 1267. Son petit-fils, bourgmestre de Leyden, fut envoyé, en 1297, en ambassade par le comte Jean I de Hollande, à Édouard I, roi d'Angleterre, pour demander, au nom du comte, la main d'Élisabeth, fille de ce monarque.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ses descendants ont constamment occupé des places honorables en Angleterre, en Espagne et en Hollande; l'un d'eux fut tué dans le combat qui eut lieu immédiatement après l'assassinat de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, sur le pont de Montereau, le 10 septembre 1419, après avoir servi ce prince avec beaucoup de distinction.

Cette famille, à l'époque des troubles religieux, vint s'établir, en 1483, dans la Flandre maritime, où est mort, à Steen, près Bergues, le 14 mai 1805, Floris-François-Félix-Ignace Zylof de Steenbourg, seigneur d'Obigny, Wynde, Créqny, etc., qui avait épousé Louise-Antoinette-Joséphine *du Portal*, fille de Jean-Jacques du Portal, lieutenant-général des armées du roi (*Voyez au supplément*), et de Marie-Jeanne-Louise de Raulet de Ramsault, sa seconde femme. Il existe de ce mariage quatre fils et quatre filles :

1°. Louis-Joseph Zylof, né à Bergues, le 7 mars 1786, marié avec Marie-Marguerite-Françoise *de Dreuille*, fille de messire N.... de Dreuille, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Catherine-Françoise de Digoine du Palais, dont il y a postérité;
2°. Jean-Henri-Omer Zylof, ancien officier de hussards retraité pour blessures;
3°. Charles-Pierre Zylof, officier de marine au département de Rochefort;
4°. Alphonse-Paul Zylof, officier au 3e régiment d'infanterie de la garde;
5°. N.... Zylof, mariée à Nicolas-Jacques-Eugène *Clays de Wallesweede*;
6°. Et trois autres demoiselles.

Armes : De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois pommes de pin du même.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SUPPLÉMENT.

B

DE BARRAL, marquis de la Bastie d'Arvillard et de Montferrat, comtes d'Allevard, barons de la Roche-Commiers, comtes, vicomtes et barons de Barral, en Dauphiné et à Paris.

La maison de Barral, originaire du Dauphiné, est recommandable par son ancienneté, ses alliances et les illustrations qu'elle s'est acquises dans la prélature, dans les armées de nos rois et dans les premières charges de la haute magistrature. Les titres établissent sa filiation depuis Jean de Barral, né vers 1290, qui reçut en inféodation, conjointement avec Guigues de Barral, son frère, de Henri, dauphin, élu de Metz, régent du Dauphiné, et de Guigues, dauphin du Viennois, certain droit de picot ou de vingtain dont ces princes leur donnèrent l'albergement perpétuel, le 8 octobre 1323. C'est par suite de cette inféodation que la maison de Barral se trouva en possession de la co-seigneurie et mistralie (1) d'Allevard, qu'elle a conservée jusqu'en 1532. La postérité de Jean de Barral s'est divisée en plusieurs branches, dont on donnera plus bas l'état actuel, et s'est alliée aux maisons de Bellehousse, de Blondel de

(1) L'Histoire du Dauphiné (tom. I, pag. 109), par M. de Valbonnais, fait mention de l'office de mistral comme d'une charge d'épée qui ne se confiait qu'aux nobles qui faisaient profession des armes. Cet office était tenu en fief par plusieurs familles des plus considérables de la province, telles que celles de Falcos et de Montdragon. La fonction du mistral était de percevoir les droits du dauphin, et de protéger l'exécution de ses jugements dans l'étendue de ses domaines.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sissonne, de Céserin, de Chambaran, de Chaste-Gessans-de-Clermont, de Chaumout-Quitry, de Commiers, de Fontanges, de Genton, de Guérin de Tencin, de Guignard de Saint-Priest, de Monnet, du Mottet, de Peyrenc de Saint-Cyr, du Pouget de Nadaillac, de Rachais, de Vachon, etc.

La maison de Barral a donné des capitaines châtelains de Voiron, un capitaine et major de la ville de Metz, un gouverneur du château d'Entremont pour le roi Louis XIII, un gouverneur du château de Culan pour le roi Louis XIV, tué au siége de Montrond, un grand nombre d'officiers-généraux et autres de divers grades, la plupart morts au champ d'honneur, et décorés de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un maître des requêtes de la reine-mère Anne d'Autriche, trois présidents à mortier au parlement de Grenoble, et plusieurs conseillers en la même cour souveraine, nombre d'ecclésiastiques recommandables, entr'autres un évêque de Castres, en 1752, mort en 1773, un évêque de Troyes, en 1761, mort en 1791, et un archevêque de Tours, pair de France, décédé le 7 juin 1816.

Le marquisat de la Bastie d'Arvillard fut érigé au mois d'août 1739; celui de Montferrat, au mois d'avril 1750; le comté d'Allevard, au mois de juillet 1751, et la baronnie de la Roche-Commiers, au mois de mars 1755.

PREMIÈRE BRANCHE.

XIII. Pierre-François-Paulin, comte DE BARRAL, chevalier, né le 30 décembre 1745, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 17 décembre 1747, décédé le 1er février 1822, avait épousé : 1°, par contrat signé par le roi et la famille royale, le 12 février 1764, Marie-Séraphine *de la Motte*, petite-fille du marquis de la Motte, lieutenant-général des armées du roi; 2°, par contrat du 11 juin 1803, Constance-Pauline-Zoé *le Roy de Mondreville*, fille du comte le Roy de Mondreville, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de *Monsieur*, cavalerie. Le comte de Barral, a eu, entr'autres enfants:

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Du premier lit :

1°. Eugène de Barral, mort sans avoir été marié;
2°. Charles-Auguste, dont l'article suit;

Du second lit :

3°. Joseph-Paul, chevalier de Barral, né à Paris, le 11 juin 1806.

XIV. Charles-Auguste, comte DE BARRAL, chevalier de Malte, né à Paris, le 8 avril 1778, aide-de-camp du maréchal Macdonald, duc de Tarente, décédé le 1er septembre 1815, avait épousé, par contrat signé, en 1805, Aimée-Marie-Louise-Delphine *le Gendre d'Onz-en-Bray*, fille du comte d'Onz-en-Bray, et de Benoîte de Tolozan. De ce mariage est issu :

Louis-Benoît-Eugène de Barral, né à Paris, le 21 avril 1806.

SECONDE BRANCHE.

XIII. Joseph-Marie DE BARRAL, marquis de Montferrat, né le 21 mars 1742, ancien président à mortier au parlement de Grenoble, premier président de la cour royale de cette ville, a épousé, en 1769, N.... *de Guérin de Tencin*, veuve de N.... de Cros, comte de Grolée. Il a eu de ce mariage :

1°. Charles-Antoine de Barral, né à Grenoble, le 29 juin 1770, ancien capitaine de grenadiers, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur ;
2°. Louis de Barral, né à Grenoble, le 9 juin 1783.

TROISIÈME BRANCHE.

XIII. André-Horace-François, vicomte DE BARRAL, (frère du marquis de Montferrat), né le 1er août 1743, nommé, le 13 décembre 1791, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Saint-Louis, a épousé, le 21 août 1781, Anne-Amédée-*de Beauharnais* (1) fille de Claude de Beauharnais, chevalier, comte des Roches-Baritaud, chef d'escadre des armées navales, et de Marie-Anne Mouchard de la Garde, dite comtesse Fanny de Beauharnais. De ce mariage sont issus :

1°. François-Joseph-Amédée-Hippolyte, dont l'article suit;
2°. Philippe-Anne-Amédée-Octave, chevalier de Barral, né le 1er juillet 1791, capitaine de cavalerie, marié, le 15 février 1819, avec Marie-Alexandrine *Robin de Scévole*, dont il a :

Eugénie de Barral, née le 11 mai 1820.

XIV. François-Joseph-Amédée-Hippolyte, baron DE BARRAL, né le 21 août 1787, capitaine de cavalerie, aide-de-camp du maréchal Masséna, membre de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre du mérite militaire de Bade et de Hesse-Darmstadt, a épousé, le 23 décembre 1811, Catherine-Amélie *Robin de Scevole*, sœur aînée de Marie-Alexandrine; l'une et l'autre filles de F. L. J. Robin de Scévole, député de l'Indre, et de Jeanne Catherinot de Barmes. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Horace-Joseph-Eugène de Barral, né le 19 octobre 1812;
2°. Napoléon-Hortense-Amédée-Scévole de Barral, né le 10 décembre 1813;
3°. Marie-Joséphine-Isaure de Barral, née le 16 août 1817;
4°. Jeanne-Catherine-Isabelle de Barral, née le 18 avril 1821.

---

(1) Tante de la princesse Stéphanie Beauharnais, de Bade, et cousine-germaine d'Alexandre, vicomte de Beauharnais, lieutenant-général des armées, et père, par Joséphine *Tascher de la Pagerie*, son épouse, depuis impératrice, d'Eugène de Beauharnais, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstadt, et d'Hortense de Beauharnais, mariée, en 1802, avec Louis *Bonaparte*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

QUATRIÈME BRANCHE.

XIII. Charles-Joseph, baron DE BARRAL, né à Grenoble, le 25 février 1755 (frère du marquis de Montferrat et du vicomte de Barral), lieutenant-colonel de dragons, en 1797, créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1798, a épousé, en 1783, Marie-Thérèse-Hippolyte *Barnave de Boudra*, née le 15 septembre 1767. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-Gabriel-Ernest de Barral, né à Grenoble, le 2 octobre 1790, marié, en 1820, avec mademoiselle de Galabert;
2°. Alix-Claudine-Olympe de Barral, née à Grenoble, le 29 septembre 1786, mariée, le 11 janvier 1810, avec Henri-Bénoît *de Pierre*, vicomte de Bernis.

CINQUIÈME BRANCHE.

XII. Claude-Louis DE BARRAL, seigneur du Bellier et du Montagneux, capitaine au régiment de Belsunce, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 10 juin 1717, (oncle de Pierre-François-Paulin, comte de Barral), épousa : 1° Anne-Claire *de Richard de Crécy*; 2°, le 27 juin 1795, Marie-Jacqueline *Farconet du Mas*, née le 31 janvier 1767. De ce second mariage sont issus :

1°. Camille-Edouard-Frédéric de Barral, né le 22 février 1798;
2°. Joséphine-Pierrette-Émilie-Désirée de Barral, née le 26 décembre 1796.

Armes : De gueules, à trois bandes d'argent. Couronne de marquis.

La généalogie de cette maison est imprimée dans le tom. II, de l'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume et des maisons princières de l'Europe*, publié en 1822.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE BLOT; noble et illustre maison, issue des anciens sires de Bourbon, de la première lignée, qui apris son nom d'une ancienne baronnie, située près de la rivière de Scioule, sur les confins de l'Auvergne et de la Combraille, qui lui fut donnée pour son apanage.

Archambaud V, seigneur de Bourbon, de Montaigu et de Blot, vivant, en 1120, eut, suivant le témoignage d'Audigier, auteur d'une histoire manuscrite de l'Auvergne (*tom. I et II, pag.* 311, 390, 391, *et tom. V et VI, pag.* 107), deux enfants de *Luque*, sa femme, savoir :

1°. Archambaud VI, qui continua la branche aînée ;
2°. Aymon, surnommé *Vairevache* (1), seigneur de Blot, de la Rocheaymon et de Montaigu, qui s'empara de Bourbon, au préjudice de son neveu Archambaud VII, sous prétexte qu'Archambaud VI était mort avant Archambaud V, son père. Aymon prétendait que la représentation d'Archambaud VII n'avait point lieu, et que par conséquent il était plus habile à succéder que ce dernier. Voilà pourquoi il est appelé *seigneur de Bourbon*, dans la Vie de Louis le Gros, par l'auteur des gestes des comtes d'Anjou. Le roi Louis le Gros jugea le différend en faveur du neveu; mais Aymon n'ayant pas voulu se soumettre à son jugement, ce prince vint l'assiéger, le fit prisonnier et conduire à Paris, en 1125. (2).

---

(1) *Vairevache*, en vieux langage, signifie *cheveux mêlés*, ou *poil de diverses couleurs.*

(2) Le récit d'Audigier, dont on vient de donner ici un extrait, est en opposition avec celui de la plupart des auteurs qui ont traité de l'histoire et de la généalogie des anciens sires de Bourbon. Ces écrivains s'accordent à dire qu'Aymon *Vairevache* était frère et non pas fils d'Archambaud V; qu'il s'empara de la succession de ce dernier, au préjudice d'un fils qu'il avait laissé, qui s'appelait Archambaud; enfin, que la plainte en fut portée devant le roi, qui condamna Aymon, pour avoir refusé, ainsi que le raconte Audigier, de se soumettre au jugement de ce monarque, qui l'assiégea dans Germiny, le prit et le fit conduire à Paris, l'an 1115, (ou, suivant Audigier, l'an 1125); mais qu'Aymon resta paisible possesseur de l'héritage de Bourbon, parce que Archambaud, son neveu, mourut sans postérité. Ces écrivains disent aussi qu'Aymon

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aymon paraît avoir conservé paisiblement la seigneurie de Bourbon, non pas parce que son neveu était mort sans postérité, mais apparemment en vertu de quelque arrangement particulier dont on ignore les dispositions, et auquel le roi avait sans doute consenti. Après sa mort, il survint, au sujet d'une partie de sa succession, une grande contestation, entre Archambaud VII, seigneur de Bourbon, et Pierre, seigneur de Blot, qu'Aymon avait eu de son mariage avec Aldesinde de Nevers, fille du comte de Tonnerre, puîné des comtes de Nevers. Pierre réclamait la ville de Montaigu-les-Combraille, comme ayant fait partie du domaine de son père. Le pape Alexandre III délégua, l'an 1161, l'archevêque de Bourges, pour les accommoder; mais ce fut sans succès. On nomma, dans la suite, des champions, pour terminer ce différent en champ-clos, et le combat allait s'engager, lorsque les parties s'arrangèrent par la médiation du roi d'Angleterre, duquel Montaigu rele-

---

eut d'Alsuinde (ou Aldesinde) de Nevers un fils, appelé Archambaud VI, dont vint Archambaud VII, qui fut père de Mahaud, dame de Bourbon, mariée à Guy *de Dampierre*, auteur de la 2e lignée des sires de Bourbon. Audigier dit au contraire, comme on vient de le voir, qu'Archambaud VI, fils d'Archambaud V, fut le père d'Archambaud VII, lequel eut d'Alix de Bourgogne, Mahaud, dame de Bourbon; ainsi, d'après le même écrivain, Mahaud serait petite nièce d'Aymon, et non pas son arrière-petite fille.

S'il n'y avait que cette narration d'Audigier pour contredire un fait, qui paraît avoir été généralement adopté jusqu'à présent, on pourrait avoir raison de le révoquer en doute. Il serait même plus convenable de s'en rapporter au témoignage unanime de plusieurs auteurs, (quoique souvent ils ne fassent que se rappeler les uns les autres), qu'à l'autorité d'un seul. Ce qui confirme le sentiment d'Audigier, et en forme pour ainsi dire la base, est l'acte de l'an 1171, déjà cité, qui a été publié par D. Luc d'Achery. On ne conçoit pas comment une pièce de cette importance, imprimée depuis long-temps dans un ouvrage répandu partout, n'a pas été connue des généalogistes de la maison de Bourbon, et par quelle bisarrerie l'auteur de l'art de vérifier les dates, qui l'a connue, n'en a pas fait un meilleur usage.

Mahaud, dame de Bourbon, dont il a été parlé plus haut, avait été mariée en premières nôces, dès l'an 1145, à Gaucher *de Vienne*, sire de Salins, puîné de la première race royale des ducs de Bourgogne, dont elle fut séparée pour cause de parenté. Cependant elle en avait eu une fille, appelée Marguerite de Vienne, qui épousa en premières nôces Guillaume *de Sabran*, comte de Forcalquier, et en secondes nôces *Josserand*, seigneur de Brancion.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vait : ce qui eut lieu en présence de plusieurs personnages notables et qualifiés, qui avaient été convoqués, tant de la part du roi d'Angleterre, que de celle des seigneurs de Bourbon et de Blot. On voyait de la part du premier, Éléonore de Guienne, reine d'Angleterre, Richard d'Angleterre, leur fils, alors duc de Guienne et comte de Poitou, Rotrou de Beaumont-le-Roger, archevêque de Rouen, Raoul de Varneville, évêque de Lisieux, chancelier d'Angleterre, le prévôt de Lescar, et Barthelemi Moral. Du côté d'Archambaud parurent François de Rochedagoux, Guillaume, seigneur du Bost, Jourdain, seigneur de Scoraille, Bernard, seigneur de Braville, et Bernard, son fils, Hugues, seigneur de Déols, Guillaume, surnommé *le Jeune*, comte de Montferrand, Pierre, seigneur de Mereurot, Châtard, seigneur de Busseol, Châtard, seigneur de Charbonnières, Étienne Pérol, surnommé Dauphin et autres; et pour le seigneur de Blot, on voyait Bertrand de Murol, abbé de Clermont, Guy, seigneur de Pongibaud, Gerbert, seigneur de Sonaville, Étienne, seigneur de Grandevel, (ou Grandval) et Jourdain de Saillan. Cet acte n'est pas daté; les uns le mettent, en 1171, et d'autres, en 1169 (*Voyez le spicilège de D. Luc d'Achery*); mais, suivant l'opinion la plus probable, il est de l'an 1171.

L'alliance de Pierre de Blot est ignorée; mais il est certain qu'il fut père de Beraud, seigneur de Blot, de Josteran et Besse. Il céda, en 1220, ces deux terres, qui venaient de l'évêque de Clermont, à Archambaud IX, seigneur de Bourbon (Dampierre). Beraud fut père de Pierre II, seigneur de Blot et de Montespedon, qui rendit hommage de cette dernière terre, à Archambaud, seigneur de Bourbon, en 1243. Pierre II eut pour fils, Aymon II, seigneur de Blot et de Montespedon, qui fut père de Guillaume et aïeul de Jean, lequel accompagna le roi Charles VI, au voyage de Flandre, en 1388, avec 3 chevaliers et 18 écuyers, et fut tué, en 1390. Il avait épousé Catherine *de Bressols*, dame de Montmorillon, laquelle, étant veuve, rendit au même roi hommage de Blot, pour Jean son fils, alors mineur. Il ne provint de son mariage que deux enfants :

1°. Jean II, seigneur de Blot, dont on vient de parler, et qui mourut sans postérité;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2°. Catherine de Blot, qui épousa Jean *de Chauvigny*, seigneur de Nades, à qui elle apporta les terres de Blot et de Montespedon, et dont elle était veuve, en 1417.

Armes : De sable, au lion d'or.

DE BRAY ; maison d'origine chevaleresque de la province de Normandie, où elle possédait des biens considérables dès le milieu du 11e siècle. Les chartes et les historiens la font connaître depuis Baudry *de Bray*, qui, suivant du Moulin et Ordéric Vital, moine de Saint-Evroult, accompagna Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre, en 1066. Ce prince, pour perpétuer le souvenir des chevaliers qui l'avaient accompagné dans cette mémorable expédition, fit paver l'une des salles de son palais de Caen, *appelée la salle des gardes*, avec des carreaux de brique, sur lesquels étaient peintes et répétées en plusieurs compartiments les armoiries de ces chevaliers ; on y voyait celles de Baudry de Bray, telles que toutes les branches de cette maison les ont constamment portées depuis, à côté de celles de Harcourt, de Montgommery, de Mathan, de Guiffard, du Bec-Crespin, de Tony et de Ma et (1).

L'histoire des croisades (*tom. I, liv.* 2), fait mention d'un chevalier du nom de de Bray, qui se croisa, en 1099, avec Roger de Barneville, Odon, évêque de Bayeux, et Hugues de Grandmesnil, tous chevaliers normands.

Baudry Ier fut père de Baudry de Bray, IIe du nom, qui, conjointement avec Enguerrand de Trie et plusieurs autres chevaliers, eut de grands différents avec Godefroi, évêque de Rouen, en 1118 et 1122. Guillaume, moine de Jumiéges, rapporte dans sa chronique que Baudry de Bray fit une forte guerre à Hugues, seigneur

(1) Cette salle fut dépavée en 1808, et les carreaux qui s'y trouvaient furent recueillis par plusieurs personnes, notamment par M. Delaire, conseiller de préfecture, qui voulut bien, en faveur d'un parent du comte de Bray, se dessaisir d'un des carreaux qui représentent ses armes.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Neuchâtel. Sa postérité s'est divisée en deux branches principales; l'une s'est fixée en Angleterre, où l'on assure qu'elle existe encore; l'autre est restée en France. Ces deux branches mères ont toujours porté les mêmes armes. La filiation de la branche française est établie depuis :

I. Guillaume DE BRAY, Ier du nom, chevalier, qui, en vertu des possessions seigneuriales qu'il avait en Normandie, servait les rois Philippe Auguste et Louis VIII, en 1210 et 1226. (*Registres de la chambre des comptes de Paris*). Il est qualifié chevalier dans une vente qu'il fit sous son sceau, en 1233, de tout le bien qu'il possédait à Véron et à Bretteville-la-Pavée, près de Caen, en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. (*Cartulaire de cette abbaye*). Il fut père de Guillaume II, qui suit.

II. Guillaume DE BRAY, IIe du nom, qui vivait en 1271, ainsi qu'il résulte des bans et arrières-bans de ladite année, cités dans la Roque, pag. 65, où il est indiqué au nombre des chevaliers du bailliage du Cotentin, qui servirent en l'armée de Foix. Il eut trois fils :

1°. Guillaume III, qui suit;
2°. Jean de Bray, chevalier, ainsi qualifié, avec l'épitèthe *de Monseigneur*, dans un rôle original en parchemin joint aux titres de la vicomté de Pont-Audemer, du 20 septembre 1328. On y voit figurer avec Jean de Bray, Jean Toustain, Guillaume de Harcourt, Guillaume du Mesnil, Robert de Landry, Jean le Lièvre, Nicole de la Planchée, N.... le Bessin, etc.;
3°. Renaud de Bray, écuyer, qui servit avec Jean, son frère, contre les Anglais, en 1337.

III. Guillaume DE BRAY, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Cherveuil et de Bosc-Grimoult, accompagna Jean de Harcourt, amiral de France, et Geoffroi de Harcourt, gouverneur de Normandie, dans les expéditions maritimes qu'ils firent, en 1295 et 1308. Il est rappelé comme vivant à Saint-Eny, en cette dernière année, dans un arrêt de maintenue de noblesse obtenu par ses descendants, le 18 décembre 1542, lequel arrêt porte qu'il eut deux fils :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. Guillaume IV, dont l'article suit;
2°. Colin de Bray, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après.

IV. Guillaume DE BRAY, IVe du nom, chevalier banneret, sire de Cernon, seigneur de Barenton, de Rouilly, de Vassy et de Pontécoulant, par son mariage avec N.... *de Cernon*, fille d'Olivier, seigneur de Cernon et du Grippon, fut cité, suivant les arrêts de la cour de l'échiquier de Normandie, en 1336, pour les différents qu'il avait avec Roger Baron et autres; et, l'an 1356, pour ceux qu'il avait eus avec l'abbé, et les religieux de Saint-Étienne de Caen. Il n'eut, suivant l'histoire de la maison de Harcourt, et l'arrêt de maintenue de noblesse du 18 décembre 1542, qu'un fils et une fille:

1°. Guillaume V, dont l'article suit;
2°. Blanche de Bray, mariée, avant l'an 1372, à Guillaume *de Harcourt*, seigneur de la Ferté-Imbault, chevalier banneret, auquel elle porta tous les biens de sa branche, après la mort de son frère.

V Guillaume DE BRAY, Ve du nom, chevalier, sire de Cernon, comparut à une montre de 1373 à 1374 Il se trouva au siége et à la journée de Cognac, en 1375; fut reçu à Orléans, sous Charles VI, avec sa compagnie, le 8 août 1383, et mourut sans postérité.

SECONDE BRANCHE.

IV. Colin DE BRAY, Ier du nom, écuyer, fils puîné de Guillaume, IIIe du nom, suivant l'arrêt de maintenue précité, vivait à Saint-Eny, le 24 février 1379. Il eut pour fils:

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Pierre de Bray, auteur de la troisième branche, rapportée ci-après.

V. Jean DE BRAY, Ier du nom, fut maintenu en 1408. Il est cité dans l'arrêt de maintenue de 1542, comme ayant, à l'exemple de ses ancêtres, suivi les guerres,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec Guillaume de Bray, son oncle, et comme étant père d'autre Jean, qui suit.

VI. Jean DE BRAY, Ire du nom, est cité dans l'arrêt de 1542, comme ayant justifié sa noblesse, en 1442, et avoir eu pour fils, Colin II, qui suit.

VII. Colin DE BRAY, IIe du nom, justifia de sa noblesse, en avril 1480, suivant l'arrêt de maintenue de 1542. Il épousa Mariette *Jeanson*, fille de N.... Jeanson, seigneur de Groucy et d'Orglandes, (maison noble de Normandie), et eut de ce mariage :

1°. Michel, dont l'article suit;
2°. Gervais de Bray, écuyer, qui épousa Annette *de Bray*, fille de Fouques de Bray, écuyer, de Saint-Germain-le-Vicomte, et ne parait pas avoir eu de postérité.

VIII. Michel DE BRAY, écuyer, épousa, par contrat du 14 juillet 1503, Anne *de Bray*, fille de Jean de Bray, écuyer, de Saint Germain-le-Vicomte. Il partagea la succession paternelle, le 15 janvier 1533, avec Michel, son frère, et fut maintenu avec lui dans sa noblesse, d'après sa généalogie, remontant à messire Guillaume de Bray, chevalier, seigneur de Cherveuil et de Boscrignoult, vivant en 1295 et 1308, par arrêt de la cour des aides de Rouen, du lundi 18 décembre 1542, constatant qu'ils portaient pour armes : *D'argent, au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or*, etc. Michel de Bray fut père de Charles, qui suit.

IX. Charles DE BRAY, sieur de Neuville, est nommé dans une maintenue rendue en faveur de Jacques, son fils, de l'année 1598. Il est cité aussi dans l'acte d'émancipation de Jacques de Bray, de Saint-Germain-le-Vicomte, du 15 juillet 1575.

X. Jacques DE BRAY, maintenu en 1598, ne laissa que deux filles, dont l'une, nommée Péronne de Bray, fut mariée à noble homme Christophe *Boudier*, écuyer.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TROISIÈME BRANCHE.

V. Pierre DE BRAY, Ier du nom, écuyer, second fils de Colin Ier, vivait à Saint-Germain-le-Vicomte, en 1410, ainsi que le constate un arrêt de maintenue du 3 février 1555, qui sera rapporté plus loin. Il fut père de Jean, qui suit.

VI. Jean DE BRAY, Ier du nom, écuyer, est nommé dans un bail à fief, passé devant le Cloux, tabellion, le 19 mars 1446; dans une transaction passée, le 21 novembre 1461, par Fouques et Jean de Bray, ses fils; dans le partage de ses biens, fait par ces derniers après son décès, le 3 janvier 1466, devant de Rivière, tabellion à Periès Ses enfants furent :

1°. Fouques, dont l'article suit;
2°. Jean de Bray, qui a fait branche *.

---

* VII. Jean *de Bray*, IIe du nom, écuyer, vivait, comme son père, à Saint-Germain-le-Vicomte. Le 8 décembre 1495, il fit le retrait d'une rente provenant de Gervais de Bray, écuyer, de Saint-Eny, qui la tenait de Fouques de Bray, son beau-père. Il eut de Denise *de la Moussaye* :

1°. Pierre II, qui suit;
2°. Anne de Bray, mariée, le 14 juillet 1503, avec Michel *de Bray*, écuyer, son cousin, de la paroisse de Saint-Eny.

VIII. Pierre *de Bray*, IIe du nom, cité dans une maintenue du 30 juillet 1533, qui précède, et dans une autre du 3 février 1555, eut pour fils :

1°. Guillaume, qui suit;
2°. Charles de Bray, } *vivants en 1555.*
3°. Jean de Bray, }

IX. Guillaume *de Bray*, IVe du nom, fut maintenu, avec ses frères, par arrêt de la cour des aides de Rouen du 30 juillet 1533. Cet arrêt est rapelé dans celui rendu, le 3 février 1555, en faveur de Julien de Bray. Il est dit qu'ils étaient issus de noblesse ancienne, et Julien y est qualifié cousin desdits Guillaume, Charles et Jean de Bray. Le premier fut père de Jacques qui suit.

X. Jacques DE BRAY, émancipé, le 15 juillet 1575, en présence de ses cousins, Charles de Bray, écuyer, sieur de Neufville, de Saint-Eny, et Julien de Bray, petit-fils de Fouques. Jacques de Bray ne paraît pas avoir laissé de postérité. On croit que c'est lui qu'on voit figurer à Paris au temps de la ligue.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. Perrine de Bray, mariée, avant le 20 septembre 1474, avec Geoffroi *Lamay;*
4°. Marie de Bray.

VII. Fouques DE BRAY, écuyer, cité, avec son père et son frère, dans le Dictionnaire de la Chesnaye-des-Bois (*tom. III, pag.* 148), et dans l'Histoire de la maison de Harcourt, où ces deux frères sont désignés sous la qualité de chevaliers. Il vivait à Saint-Germain-le-Vicomte, comme ses auteurs, et s'allia avec Michelle *du Clos*. Il mourut, en 1505, à Gonfreville, où se trouvaient les biens qui lui venaient du chef de Robine, sa mère, et laissa :

1°. Jacques, qui suit;
2°. Adrien de Bray, qui fut prêtre;
3°. Annette de Bray, mariée à Gervais *de Bray*, son cousin.

VIII. Jacques DE BRAY, Ier du nom, écuyer, fit preuve, en 1481, et épousa, par contrat passé au siége présidial de Carentan, le 8 juillet 1494, Anne *d'Auxais*, fille de Philippot d'Auxais, d'une ancienne noblesse de Normandie. Il est cité comme cousin de Pierre dans l'arrêt de maintenue du 3 février 1555, et dans un acte du 17 décembre 1555. Il n'eut qu'un fils, qui suit.

IX. Julien DE BRAY, écuyer, sieur de Hautquesney, épousa, par contrat du 13 février 1533, Michelle *Poisson*. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse, par arrêt du 3 février 1555, rappelant celui rendu, le 30 juillet 1533, par la cour des aides de Normandie, en faveur de Guillaume, Charles et Jean de Bray, ses cousins. Julien fit en la vicomté de Carentan, le 5 juin 1573, le partage de ses biens entre ses enfants, savoir :

1°. Antoine, dont l'article suit;
2°. Jacques de Bray, écuyer, sieur de la Couillardière, cité dans une reconnaissance du 15 avril 1568. Il épousa Anne *de Terré*, dont il eut : — Jean de Bray, écuyer, sieur de la Couillardière, cité dans le jugement du 16 janvier 1586, et maintenu en 1598. Il transigea, le 22 mai 1613,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec les veuves de Jacques et Jean de Bray, ses oncles et tuteurs, et eut pour fils :

Bernard de Bray, écuyer, gouverneur de Coutances, qui fut père de :

Bernardin de Bray, écuyer, qui ne laissa que deux filles, Françoise et Olive.

X. Antoine DE BRAY, Ier du nom, écuyer, sieur de Hautquesney, épousa, par contrat du 16 avril 1559, N... *Anquetil*, fille de N.... Anquetil, bailli de Fécamp, de laquelle il eut :

1°. Jacques II, dont l'article suit;

2°. Jean de Bray, écuyer, sieur de Lesmonderie, qui servit au camp devant Amiens, avec son frère, en 1597, et s'allia avec Barbe *le Paincteur*, dont il eut quatre fils et trois filles, entr'autres :

A. Jacques de Bray, sieur de Lesmonderie, époux de Anne *Cleret*, et père de Jean de Bray, sieur de Lesmonderie, qui fit registrer ses armes : D'argent, au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or, à l'armorial général (*Généralité de Caen*, *pag.* 65, *art.* 88), et n'eut pas d'enfants de Jeanne *Plessard*, son épouse;

B. Gilles de Bray, écuyer, seigneur d'Arcy, procureur du roi, à Valognes, marié avec N.... *du Praël*, dont il n'eut qu'une fille;

C. Henri de Bray, père de Jean de Bray, sieur de Valcauville, décédé exempt des gardes-du-corps du roi, et célibataire;

D. Antoine de Bray, qui servit en Picardie, avec Jean, son cousin.

XI. Jacques DE BRAY, IIe du nom, écuyer, sieur du Hautquesney, servit au camp devant Amiens, suivant le certificat à lui délivré par Henri de Bourbon, duc de Montpensier, le 26 septembre 1591. Il y fut remplacé par son frère, le 5 septembre 1597, suivant un autre certificat de M. de Canisy, capitaine de 50 hommes d'armes. Il fit son testament, le 30 octobre 1605, et mourut le 30 octobre 1606. Il avait épousé, par con-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trat du 15 décembre 1596, Catherine *Pleurbœurre*, dont il eut :

1°. Pierre II, qui suit;
2°. Jean-Baptiste de Bray, mort sans postérité;
3°. Jean de Bray, auteur de la quatrième branche, établie en Picardie, et mentionnée ci-après;
4°. Gilles de Bray, décédé en bas âge.

XII. Pierre DE BRAY, IIIe du nom, écuyer, épousa, en 1625, Françoise *Beauquet*, fille de Jacques Beauquet, seigneur de Mauny. Il eut de ce mariage :

1°. Jacques de Bray, mort célibataire;
2°. Philippe de Bray, } jumeaux, morts en bas
3°. Jean de Bray, } âge;
4°. Henri, dont l'article suit.

XIII. Henri DE BRAY épousa Jeanne *de Hauchemaille*, dont il eut :

1°. Jean-François, dont l'article suit;
2°. Pierre de Bray, qui ne laissa que deux filles :
   A. Marie-Anne-Catherine de Bray;
   B. Jeanne-Françoise-Henriette de Bray.

XIV. Jean-François de Bray, Ier du nom, fit registrer ses armoiries : D'argent, au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or, à l'armorial général, le 27 mars 1697. (*Généralité de Caen, art.* 68.) Il épousa, par contrat passé à Carentan, le 16 février 1688, Anne-Charlotte *de la Gonivière*, qui le rendit père de cinq garçons et sept filles, dont plusieurs furent religieuses. Parmi les fils étaient :

1°. Jean-François II de Bray, né le 14 septembre 1688, qui fut capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, et mourut célibataire;
2°. Michel de Bray, garde-du-corps de *Monsieur*;
3°. Joseph, né le 7 décembre 1697, *dit* le chevalier de Bray, décédé célibataire à Carentan, en 1770.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

QUATRIÈME BRANCHE.

XII. Jean DE BRAY, IIe du nom, écuyer, troisième fils de Jacques II de Bray, écuyer, et de Catherine de Pleurbœurre, s'établit en Picardie, par suite du service qu'il avait fait pour le roi dans cette province, suivant un rôle en parchemin joint aux titres, de même que son père, son oncle de Lesmonderie, et Antoine de Bray, son cousin. Il fut marié : 1°, vers l'année 1626, avec N....; 2°, à Amiens, au mois de décembre 1642, avec Françoise *Maupin* (1), dont il n'eut pas d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1°. Adrien Ier, dont l'article suit;
2°. François de Bray, époux de Madelaine *Godde* (2), et père de :
   A. Adrien de Bray, prêtre;
   B. Catherine de Bray.

XIII. Adrien DE BRAY, IIe du nom, épousa, vers 1654, Marie *Godde*, de laquelle il laissa :

1°. Jean-Baptiste de Bray, né le 12 juillet 1655,
2°. Jacques de Bray, né le 19 janv. 1657,
} morts sans postérité;
3° Adrien III, qui suit.

XIV. Adrien DE BRAY, IIIe du nom, né à Amiens, le 2 mai 1658, fut échevin de cette ville, et épousa, le 10 août 1687, Catherine *le Maire*, fille de François le Maire, échevin d'Amiens, et de Marie Durieux. Il en eut trois enfants :

---

(1) Cette famille est fort ancienne. On voit dans le Nobiliaire de Picardie que Pierre de Latteignant, sieur du Vivier, épousa, en 1518, Marguerite *Maupin*, et que le sieur de Bussy, qui avait justifié de sa noblesse, en 1495, épousa, en 1519, Geneviève *Maupin*.

(2) Une demoiselle Godde, mariée au sieur de la Haye, écuyer, était la belle-mère de M. le comte Morgan de Frucourt, maréchal-de-camp. Marie-Angélique Godde, de la même famille, fut mariée à N.... de Nothelff, commandant de bataillon au régiment de Saxe.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1°. François de Bray, né le 25 septembre 1688 *;
2°. Pierre IV, qui suit.

---

* XV. François *de Bray*, Ier du nom, épousa, le 17 février 1718, Marie-Jeanne *Galand*, sœur du maire de la ville d'Amiens, et mourut en 1726, laissant :

XVI. François *de Bray*, IIe du nom, écuyer, qui fut marié, le 6 février 1748, par l'évêque d'Amiens, à Marie Jeanne Angélique *de Lalau*, sœur de Joseph-Hyacinthe de Lalau, contrôleur de la maison du roi. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph-François, qui suit :
2°. Alexandre-Joseph de Bray, écuyer, sieur de Valfresne, ancien chef de légion, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, député vers le roi, en 1815 et 1817, référendaire au sceau de France. Il a pour fils :

A. Charles-François de Bray de Valfresne,
B. François-Joseph Théodore de Bray de Valfresne,
} qui ont été officiers des volontaires royaux;

C. François-Léon de Bray de Valfresne, licencié en droit;
D. François-Paul de Bray de Valfresne, décédé en 1814, âgé de 19 ans, et officier au 1er régiment des gardes d'honneur, des suites des fatigues des campagnes de 1813 et 1814;

3°. Marie-Jeanne-Angélique de Bray, mariée à Pierre *Gassou d'Aston*, écuyer, auditeur de la chambre des comptes de Paris;
4°. Henriette-Charlotte de Bray, existante, mariée au sieur *Buquerel*, d'une ancienne famille.

XVII. Joseph-François *de Bray*, écuyer, ancien député du commerce de la province de Picardie, décédé à Paris en 1792, membre de l'assemblée législative, eut pour fils :

1°. François-Antoine, qui suit;
2°. François-Marie-Eugène de Bray, écuyer, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, député vers Sa Majesté Louis XVIII, en 1814 et 1817, conseiller du roi près le conseil-général des manufactures, père de :

A. François-Eugène de Bray, garde-du-corps du roi, et lieutenant de cavalerie;
B. François-Eugène-Auguste-Ernest de Bray, élève de l'école royale et militaire de Saint-Cyr.

XVIII. François-Antoine *de Bray*, écuyer, ancien premier adjoint du maire d'Amiens, député vers le roi, en 1815, maintenant receveur-général des finances, a trois fils en bas âge.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3°. François-Alexandre, qui a laissé postérité *.

XV. Pierre DE BRAY, IVe du nom, né le 16 janvier 1692, épousa à Rouen, le 30 juin 1721, Élisabeth *Taillet*, fille de N.... Taillet, échevin. Il eut de ce mariage Pierre-Auguste-Camille, qui suit.

XVI. Pierre-Auguste-Camille DE BRAY, épousa, à Nantes, le 1dr juin 1750, Anne *le Faon de la Tremissinière*, dont sont issus :

1°. Pierre-Augustin-Laurent de Bray, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, ex-président du collége électoral du département de la Somme, et ancien maire de la ville d'Amiens, marié, 1° avec Julie *Thierry* (cousine-germaine du baron Thierry de ville d'Avray); 2° avec N...., veuve DU MOULIN, dont le premier mari était trésorier de France et receveur-général du département de l'Oise. Il n'a point d'enfants de ce second mariage. Ceux du premier lit sont :

---

* XV. François-Alexandre *de Bray*, écuyer, seigneur de Flesselles, né le 4 juillet 1700, marié, en 1724, avec Antoinette *de Court*, de laquelle il eut :

1°. Nicolas-Alexandre de Bray, écuyer, seigneur de Flesselles, Bussu, Ailly, Fonches, etc., marié avec Louise *de Court*, sa cousine, dont il laissa :

A. Alexandre-François de Bray,
B. Louis-Maximilien de Bray,
} qui émigrèrent, et dont l'un fut massacré à Quiberon;

C. Henriette de Bray, mariée, le 14 octobre 1786, à Louis Jules-Claude, comte *de Saisseval*, dont le fils, décédé en 1818, ne laissa qu'une fille, Marie-Louise-Rosalie-Juliette de Saisseval, née le 13 avril 1811;

D. Antoinette de Bray, épouse de Jean-Baptiste *Duricux*, écuyer, seigneur de Gournay et de Beaurepaire, décédé en 1818;

2°. Marie-Henriette-Constance de Bray, mariée avec François *Sentier*, écuyer, seigneur de Chuigne, dont elle a eu un fils, qui fut conseiller au parlement de Paris, et une fille, maintenant veuve de Gaston, comte de Vauvineux, décédé capitaine des vaisseaux du roi, ne laissant qu'un fils, le vicomte de Vauvineux, marié à Amiens, en 1816, avec N.... de Sachy de Saint-Aurin.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. Augustin-Jules de Bray;

B. N.... de Bray, mariée à N.... *Boulet*, écuyer, substitut du procureur-général près la cour royale du département de la Somme;

2°. François-Gabriel, dont l'article suit.

XVII. François-Gabriel, comte DE BRAY, né à Rouen, le 24 décembre 1765, chevalier de Malte, seigneur comte de Vilback, de Schamback, de Triechyng et autres lieux, en Bavière, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Bavière près la cour de Russie, grand'croix de plusieurs ordres, et membre de plusieurs académies, émigra, en 1789. Il fut chargé d'affaires de l'ordre de Malte près la diète germanique, en 1790; fut nommé conseiller de la légation de l'ordre au congrès de Rastadt, en novembre 1797, et jusqu'en avril 1799, et fut affilié aux langues d'Allemagne et de Bavière de l'ordre de S.-Jean de Jérusalem, par délibération et adoption unanime des deux chapitres. Au mois de septembre 1799, il fut nommé ministre plénipotentiaire de la cour de Bavière près celle de Russie, et député de la langue de Bavière près l'empereur Paul; en 1801, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Angleterre, par la même cour; en 1802, envoyé extraordinaire en Prusse, en conservant le poste d'Angleterre; en 1805, accrédité en Prusse en qualité de ministre plénipotentiaire et d'envoyé extraordinaire, et décoré du grand ordre de l'Aigle-Rouge de S. M. prussienne; en 1807, accrédité auprès du chef du gouvernement français; en 1809, conseiller-d'état, grand'croix de l'ordre de la Couronne de Bavière; créé comte du royaume de Bavière, en 1812, et envoyé extraordinaire en Russie; chargé, en 1813, de négocier pour l'accession à la grande alliance; accrédité de nouveau, en 1815, en la même qualité auprès de S. M. l'empereur Alexandre; créé, en 1816, chambellan de S. M. le roi de Bavière; décoré, en 1818, du grand-cordon de Sainte-Anne de Russie, et, la même année, créé l'un des douze pairs héréditaires du royaume de Bavière; décoré, en 1819, de la grande décoration de l'étoile polaire de Suède; nommé successivement membre et président de la société botanique de Ratisbonne, membre ordinaire de l'académie royale de Munich, des académies d'Amiens et de Rouen, de la société philographique de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Gorencky, de celle d'histoire naturelle de Moscou, de la société minéralogique de Pétersbourg, des sociétés savantes et littéraires de Marbourg, de Courlande et de Livonie; nommé, en 1819, docteur de l'université de Dorpat; et, le 22 mai de la même année, confirmé et maintenu dans sa noblesse, par lettres-patentes de S. M. Louis XVIII. Le comte de Bray a épousé, le 3 septembre 1805, demoiselle Sophie-Catherine-Marie *de Lœwenstern*, fille de Charles-Otton de Lœwenstern, l'un des douze conseillers de la noblesse ou du corps équestre de Livonie. De ce mariage sont issus :

1°. Otton-Camille-Hugues de Bray, né à Berlin, le 17 mai 1807, tenu sur les fonts baptismaux au nom de S. M. le roi de Prusse, et actuellement page de S. M. le roi de Bavière ;
2°. Caroline Élisabeth-Amélie-Anne-Thérèse de Bray, née à Pétersbourg, le 9 mars 1809, tenue sur les fonts au nom de L.L. M.M. le roi et la reine de Bavière ;
3°. Gabrielle-Marie-Sophie de Bray, née le 9 mars 1818, tenue sur les fonts au nom de S. M. le roi de Saxe.

Armes : D'argent, au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or.

Tous les titres énoncés dans cette généalogie sont en la possession de la famille de Bray.

LE GENDRE, à la Martinique ; famille ancienne, originaire de Normandie, dont les titres, remontant à l'an 1415, époque à laquelle l'un de ses premiers auteurs périt à la bataille d'Azincourt, furent vérifiés et enregistrés au conseil supérieur de l'île Martinique, par arrêt du 6 septembre 1815, constatant que plusieurs membres de cette famille ont été tués au service du roi et de la patrie ; qu'elle a fourni un capitaine des bandes de Picardie, plusieurs écuyers des ducs de Lorraine, un intendant du duc d'Aumale, prince de Lorraine, un conseiller au parlement de Paris, un gentilhomme servant sous Louis XIV, un commandeur de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jerusalem, plusieurs offi-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ciers supérieurs et chevaliers de Saint-Louis, et qu'elle a porté le titre de *vicomte*.

Thomas-Pierre LE GENDRE, seigneur de la Bretesque, vicomte de Fougainville, s'étant transplanté, au commencement du 18e siècle, de la province de Normandie à la Martinique, épousa dans cette colonie une demoiselle *le Canut d'Escaveries*, d'une ancienne et noble famille, qui est la première enregistrée comme telle au conseil supérieur de cette île. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entr'autres:

1°. Charles-Alexis, dont l'article suit;
2°. N... le Gendre, sieur de la Bretesque;
3°. Christophe le Gendre, duquel sont issus :

A. Thomas le Gendre, non marié;
B. Charles le Gendre, chevalier, sieur du Boullay, marié avec Adèle *du Rieux*;
C. Marie-Anne-Mélanie le Gendre, mariée avec son cousin-germain, Pierre-Charles *le Gendre*, vicomte de Fougainville;
D. Élisabeth-Églé le Gendre, épouse de Louis-Amable *de Louvau de la Guigneraye*, gentilhomme de Poitou, chevalier de Saint-Louis, et, avant la révolution, lieutenant de vaisseau dans la marine royale, maintenant commandant du port de la Guadeloupe;
E. Félicité-Lise le Gendre, mariée avec Joseph *de Villars* (de la province de Bretagne), ancien officier de marine;
F. Adélaïde le Gendre, mariée à Julien Chevalier *de Verteuil* (de la province du Poitou), avant la révolution, élève dans la marine royale, et depuis officier dans les armées royales du Poitou et de la Vendée;
G. Marie-Rose le Gendre, épouse de Pierre-Antoine *de Germon*, avant la révolution, officier de cavalerie, maintenant commandant le quartier de Saint-Joseph à l'île de la Trinité;

4°. Victor-Amédée le Gendre, sieur d'Oneille, père de Régisse le Gendre d'Oneille, qui fut mariée à N.... *de Beauregard de Brillancourt*;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5°. Robert le Gendre, sieur de Soupli;
6°. Madeleine le Gendre, qui épousa N.... *Fantin des Odoards*, capitaine des grenadiers royaux.

Charles-Alexis LE GENDRE, vicomte de Fougainville, servit dans sa jeunesse dans les gardes-du-corps de Louis XV, et se maria, à la Martinique, avec noble Barbe-Nicole *Millet de la Bourdelière*, d'une ancienne famille noble de Bourgogne, fille de N.... Millet, seigneur de la Bourdelière, officier dans les armées du roi, et d'une demoiselle de Girardin. Barbe-Nicole Millet de la Bourdelière avait trois frères, qui tous trois étaient officiers dans les armées du roi, et dont deux chevaliers de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-Eusèbe le Gendre de Fougainville, qui, étant cadet gentilhomme au régiment de la Martinique, eut, à l'âge de 17 ans, les deux cuisses emportées par un boulet de canon, et mourut, peu d'instants après, dans la bataille navale livrée dans le canal de la Dominique, par l'escadre française, commandée par le comte de Guichen, contre l'escadre anglaise;
2°. Pierre-Charles, qui a continué la lignée;
3°. Claire-Euphrasie le Gendre de Fougainville, mariée : 1°, le 11 mai 1786, avec Jean-Chrisostôme *le Brun*, écuyer, seigneur de Rabot, coseigneur de Cadalen, officier au régiment de la Martinique, d'une famille d'ancienne extraction de la province de Languedoc; 2°, le 19 mars 1793, et avec dispense du pape, à Bernard-Joseph, chevalier *le Brun de Rabot*, officier au régiment de la Martinique, son beau-frère; 3°, le 29 août 1796, avec Jérôme-François *de Berthelot*, chevalier, seigneur de la Villesion et autres lieux, capitaine d'infanterie, d'une famille de race chevaleresque de la province de Bretagne;
4°. Laure-Agathe le Gendre de Fougainville, épouse d'Amand-Georges *d'Artur*, d'une ancienne noblesse d'extraction de Normandie, seigneur du Plessis, chevalier de Saint-Louis, avant la révolution, officier au régiment de la Martini-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que, maintenant commandant supérieur des quartiers du marin de la rivière pilote de Sainte-Anne et de Sainte-Luce, à l'île Martinique;

5°. Rose-Sophie-Adélaïde le Gendre de Fougainville, mariée à Charles-François *de Francqueville*, chevalier de Saint-Louis, ancien page du roi Louis XVI, et qui a fait en qualité d'officier dans l'émigration les campagnes de l'armée des princes. La famille de Francqueville est de race chevaleresque de la Normandie.

Pierre-Charles LE GENDRE, chevalier, vicomte de Fougainville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien commandant du quartier de la rivière pilote à l'île Martinique, maintenant conseiller à la cour royale de cette île, épousa sa cousine-germaine, noble demoiselle Marie-Anne-Mélanie *le Gendre*. De ce mariage naquirent :

1°. Amédée le Gendre, baron de Fougainville, officier dans le régiment des hussards de la garde royale;

2°. Timoléon le Gendre, chevalier de Fougainville;

3°. Deux demoiselles.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux quintefeuilles d'argent, et en pointe d'un rencontre de cerf, le tout du même. Couronne de marquis. Supports : Deux lévriers.

GODET, famille noble des plus anciennes de la province de Normandie, où elle est connue depuis l'an 1333, époque à laquelle Guillot Godet prenait le titre d'écuyer, comme en fait foi un extrait des registres de la cour des aides de Normandie, communiqué par M. de la Roque, auteur de la généalogie de la maison de Harcourt. Cette famille a possédé les seigneuries de Tournay, de Saint-Amand, des Hautes-Terres, des Marets et du Parc en Normandie, de Talcy, en Beauce, à une lieu de Marchénoir, cinq lieues de Blois, etc., et de Falaise sur Aisne, auprès de Grand-Pré, en Champagne.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Elle fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par M. de Chamillard, en 1666. Dès l'an 1502, Olivier Godet épousa Gillette *d'Escorches*, fille de Guillaume d'Escorches, seigneur de Montormel, et d'Isabeau le Cloutier; et, l'an 1527, Cléofas Godet s'allia avec Jeanne de *Tilly*, fille de Louis de Tilly, chevalier, seigneur de Moissy. Les personnages les plus marquants de cette famille sont François Godet, gouverneur d'Argentan, en 1567. — Un autre François Godet, seigneur de Saint-Amand et des Hautes-Terres, servant dans la compagnie d'hommes d'armes du prince de Conty, gentilhomme de la grande vénerie du roi et chevalier de son ordre. — Claude Godet, commandant de la côte d'Honfleur, en 1607. — François Godet, seigneur du Parc, son frère, qui épousa, en 1607, Catherine *de Ruppière*. — François Godet, capitaine de cavalerie, mort d'une blessure reçue à la bataille de Saint-Antoine, servant dans les troupes du prince de Condé; il avait épousé, en 1645, Marie *de la Mark*, fille de Louis de la Marck, marquis de Mouy. Françoise de Godet, sa sœur épousa, en 1661, Antoine *de Rouilly*, marquis de Piennes, chevalier des ordres du Roi. — Louis Godet, comte de l'Isle, seigneur de Talcy, maréchal-de-camp, commandant à Marseille. Son fils Louis fut reçu page du roi dans la grande écurie, en 1689. — Paul Godet, évêque de Chartres, en 1690.

Cette famille est représentée de nos jours par messire Charles-Anne, chevalier de Godet de Thuiley, né le 11 juin 1775, chef de bataillon commandant les grenadiers du 1er bataillon du 5e régiment de la garde royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré, en 1791, rentré en France, par ordre du roi en 1801, pour servir la cause royale dans l'intérieur. (*Voyez l'histoire de la Vendée par M. Alphonse de Beauchamps, vol. IV*, p. 528). Il a fait toutes les campagnes de l'émigration à l'armée des princes et à l'armée de Condé, et a épousé, le 29 juin 1809, noble demoiselle Emélie-Adélaïde *de Ronnay*, fille de messire Thomas-François de Ronnay, d'une des plus anciennes familles de Normandie.

Il existe encore plusieurs autres branches de cette famille, entr'autres, une, dont est issu Louis-Simpli-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ce Godet de Mondezert, né le 2 mars 1786, marié, le 16 septembre 1808, à demoiselle Marie-Célestine *de Surmont*, dont il a :

1°. Henri-Louis-François, né à Paris, le 9 août 1809;
2°. Évélina-Louise, née à Paris, le 24 février 1811;
3°. Charles-Gaspard-Auguste, né à Melun, le 2 mai 1813.

Armes : De gueules, à trois godets ou coupes d'argent. Support : Deux panthères. Couronne de comte. Devise : *Fides potens.*

DU PORTAL ; famille originaire du Languedoc, qui a fourni beaucoup d'officiers distingués dans l'arme du génie.

Antoine DU PORTAL, qui commanda en chef les ingénieurs au siége de Kehl, en 1733, et à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg, en 1734, fut créé maréchal des camps et armées du roi, le 1er août de cette dernière année, et mourut à Strasbourg, le 10 octobre 1750, laissant, entr'autres enfants :

Jean-Jacques DU PORTAL, créé lieutenant-général des armées du roi à la promotion du 16 avril 1767, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, directeur des fortifications de la Normandie, puis des Iles-sous-le-Vent, mort au Havre, le 7 janvier 1773. Il avait épousé : 1° Marie-Élisabeth *de la Tour Châtillon-Zurlauben*, fille de Beat-François-Placide, baron de la Tour-Châtillon-Zurlauben, seigneur de Hembrunn et d'Anglicken, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du roi, et de Marie-Martine de Pinchène; 2° Marie-Jeanne-Louise *de Rault de Ramsault*, dont la famille compte aussi nombre d'officiers-supérieurs dans l'arme du génie. Jean-Jacques du Portal a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. N.... du Portal, chevalier de Saint-Louis, le-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quel, avant la révolution, était chef de bataillon dans la légion du Cap, où l'on croit qu'il est mort;

Du second lit :

2°. Antoine-Jean-Louis, chevalier du Portal, chevalier de Saint-Louis, capitaine du génie à Brest, créé brigadier d'infanterie, le 13 juin 1783, et maréchal-de-camp, le 9 mars 1788. Il était directeur du génie, à Bergues, avant son émigration. Il périt à Quiberon, en 1795, et ne laissa point d'enfants;

3°. N... du Portal, mariée et n'ayant pas d'enfants;

4°. Louise-Antoinette-Joséphine du Portal, mariée à Floris-François-Félix-Ignace *Zylof de Steenbourg*, dont il y a postérité.

Armes : D'azur, au portail d'or, traversé d'une lance d'argent.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ADDITIONS,

RENVOIS ET CORRECTIONS.

D'ARLOT, tom. I, pag. 35, lig. 14, après Antoine et Jacques d'Arlot, *ajoutez :* mariés, l'un avec Marie, et l'autre avec Madelaine Chapelle-de-Jumilhac. On remarque parmi les alliances directes que la famille d'Arlot a contractées, celles de Chapt de Rastignaç, de Coustin, de la Cropte, de Fayole, de Foucauld, de Hautefort, de Jaubert, de la Rochefoucauld, de Taillefer, de Touchebœuf-Clermont, de Vigier, etc.

DE BEAUROIRE, tom. I, pag. 93, lig. 39, *au lieu de :* Marie Capol, *lisez :* Marie Chabrol ou Cabrol, en latin *Capreoli*, fille de Hugues Chabrol, etc. Et pag. 94, lig. 6, *après ces mots :* subsiste encore, *ajoutez :* en deux frères, dont l'aîné, Jean-Marc de Beauroire, titré comte de Vilhac, et marié avec Marguerite de Calvimont; et le second, nommé François-Jules César, vicomte de Beauroire, capitaine au régiment de Penthièvre-Dragons, a fait ses preuves pour les honneurs de la cour, au mois d'avril 1784, et a épousé, le 12 septembre 1808, demoiselle Anne-Zoé-Sophie-Martin *Vaucresson de Cormainville*, dont il a des enfants.

Les principales alliances de la maison de Beauroire, sont avec celles de Beynac, de Boysseulh, de Chabrol, de Châteigner, de Clermont, de Coustin, de Cugnac, d'Escars, de Foucauld, de Hautefort, de Monneins, de Peyrals, etc.

Armes : D'azur, à trois pates de grifon couronnées d'or, deux en chef et une en pointe. Les deux en chef surmontées d'une étoile double, aussi d'or. Devise : *Bien sert, jamais ne dessert.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE BERNAGE, tom. V, pag. 39, lig. 6, *Thistel*, lisez : *Chistel*. Lig. 16, Riville, *lisez :* Rieuville.

DE BÉRULLE, tom. IV, pag. 279, lig. 19, Trigny, *lisez :* Thorigny. Ligne 5, en remontant, de Maubon, *lisez :* de Mauléon.

DE BOMBELLES, tom. IV, pag, 297, lig. dernière, de la Fayette, *lisez :* de la Sayette.

DE CAMPNIAC, tom. III, pag. 133, lig. 13, *après ces mots :* Le devint aussi, *ajoutez :* de celle de Romain.

DE CAUCHON, tom. IV, pag. 340, lig. 13, de Roussy, *lisez :* de Roucy.

DE CRESTIN, tom. III, pag. 166, *au lieu de :* Claude CRESTIN D'ARGELET, servit, en 1535, l'empereur Charles-Quint au siége de Turin, *lisez :* Claude CRESTIN, d'Orgelet, servit, en 1535, l'empereur Charles-Quint au siége de Tunis.

DE GOUJON DE THUISY, tom. IV, pag. 397, lig. 23, Vandelicourt, *lisez :* Vaudelincourt. Pag. 399, art. 4°. d'Auguste-Charlemagne-Machabée de Goujon de Thuisy, *ajoutez :* chevalier de Malte. Même page, lig. 22, après *Béarn,* ajoutez : *Brassac.*

DE LAUTHIER, tom. III, pag. 415, *ajoutez :* Que cette famille est alliée directement à celle de Boulier de la Tour d'Aigues, en Provence, et rétablissez ainsi les faits relatifs aux deux frères qui la représentent de nos jours :

1°. Victor, chevalier de Lauthier, qui a émigré avec Joseph de Lauthier, son frère, à Coblentz, a fait la campagne de l'armée des princes, et, à son licenciement, a passé dans l'armée de Mgr. le prince de Condé. Il suivit le roi à Mittau, d'où il ne partit qu'avec S. M. Il est lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

2°. Joseph Lauthier d'Aubenas, capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de l'ordre royal et

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

militaire de Saint-Louis. Il a épousé Marie *de Pontevès*, dont sont issus :

A. Joseph de Lauthier, mort au service;

B. César de Lauthier d'Aubenas, capitaine-adjudant-major dans la légion des Basses-Alpes, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur;

C. Alexandre-François, chevalier de Lauthier, retiré du service.

D'ALBERT DE LAVAL, tom. III, pag. 12, degré V, art. 2°, rétablissez ainsi le premier mariage de Jeanne-Marie d'Albert de Laval : 1°, par contrat passé devant Leroux, notaire au Châtelet, le 17 juin 1648, avec messire Jean de Fontaines, chevalier, seigneur d'Estrujeux, près Abbeville, en Picardie, fils de feu Oudart de Fontaines, chevalier, seigneur d'Estrujeux, de Metigny, de Bulleux et autres lieux, et de dame Michelle de Montmorency. Le futur époux fut assisté, entr'autres parents et illustres témoins, de haut et puissant prince, Mgr. Charles de Valois, duc d'Angoulême, comte d'Auvergne et de Ponthieu, colonel de la cavalerie légère de France, de haute et puissante princesse, madame Françoise de Nargonne son épouse, de dame Marie de Valois, veuve de messire Eliambert de Barradas, chevalier, seigneur de Verneuil, etc., etc. Même page, ligne dernière, au lieu de cette compagnie, *lisez :* Ce régiment. Pag. 13, avant dernière lig. aulieu du 6, *lisez :* du 2. Pag. 14, lig. 8, 12 décembre 1659, *lisez :* 12 décembre 1649. Lig. 26, 1er mai 1757, *lisez :* 1er mai 1747. Avant-dernière lig., après épousa, *lisez :* le 16 août 1780.

LEBRUN DE RABOT, tom. IV, pag. 419 : noble Jacques Lebrun, seigneur direct de Serrebrune, qui forme le Ier degré de cette généalogie, était très-probablement fils de Guillaume Lebrun, juge-mage de Toulouse, en 1467, et conseiller du roi Louis XI, auprès duquel il jouissait d'un grand crédit. Un personnage de cette famille, connu sous le nom de *capitaine le Brun*, se distingua dans les guerres contre les religionnaires, et fut massacré par eux dans la ville d'Albi.

Pag. 424, article du chevalier Bernard-Joseph Le-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

brun de Rabot, rétablissez ainsi les dates de plusieurs de ses grades. Il fut fait sous-lieutenant du régiment du Port-au-Prince, par ordonnance du 13 août 1785; passa au régiment de la Martinique avec le même grade, le 15 décembre 1786, et fut nommé lieutenant au même régiment, par ordonnance du 5 mars 1789. Pag. 426, lig. 12, au lieu de Caldien, *lisez :* Caldière; et lig. 11, en remontant, au lieu d'Ula, *lisez :* Ala.

Les armoiries de cette famille sont gravées dans la planche héraldique qui termine ce volume.

DE MOULEYDIER, tom. III, pag. 493, lig. 26, au lieu de Gerault de Gensac, *lisez :* Géraude de Gensac. *Ib.*, note 1, ligne 5, après vestiges, *ajoutez :* rebâti dans le XVe siècle, il a été détruit de fond en comble dans la révolution. Pag. 495, lig. 12, au lieu de Raimond de Monlaut, *lisez :* Raimond de Montaut. *Ib.*, lig. 20, après Montclar, etc., *ajoutez :* qui fit, etc.

DE LOUBERT, t. V, pag. 183, lig. 4, en remontant, fief de Hautier, *lisez* : fief de Haubert.

OUTREQUIN, t. IV, p. 47, lig. 1re, *Bichard*, lisez : *Richard*. Lig. 5, Charles-Jean-Louis, *lisez :* Claude-Jean-Louis.

PAYEN DE LA BUCQUIÈRE, tom. V, pag. 255, on a mis par erreur DE LA BACQUIÈRE.

DE PINS, tom. IV, pag. 68, lig. 6, en remontant, 714, *lisez :* 754.

DE PRÉAUX, tom. IV, pag. 85, ligne 18 de cet article, au lieu de : Une branche, *dite* de Priaulx, subsiste encore en Angleterre de nos jours, où elle s'était fixée, dès l'an 1400, d'abord à Guernesay, puis au comte de Southampton, *lisez :* Une branche, *dite* de Préaulx, subsiste encore de nos jours à Guernesey, où elle s'était fixée dès l'an 1400, et dont est sortie une seconde branche qui s'est établie, au 16e siècle, dans le comté de Southampton. Cette branche, répandue dans quelques provinces d'Angleterre, s'est éteinte.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DU PUY, tom. V, pag. 281, lig. 3, en remontant, après Périgueux, *ajoutez :* En 1326. Lig. 12 de la note d'Ussac, *lisez :* d'Ussac.

DE LA ROCHEAYMON, tom. II, pag. 247, lig. 18, *lisez* : sénéchal de Bourbon, *au lieu* de Bourbonnais (*hist. manus. de Souvigny, par D. Triperet, à la bibliothèque du roi*). Pag. 248, lig. 1, au lieu d'Auduzier, *lisez :* Audigier : ainsi l'écrivent Baluze, Piganiol de la Force et M de Chabrol, dans son IVe vol. de la Coutume d'Auvergne, pag. 192. Même pag., supprimez la note 2, comme faisant suite de la note 1, même pag. : La note 3 devenue 2, ajoutez en note, après ces mots : *sur Dordogne :* Le château de Montauban, appelé aussi le château des quatre fils Aymon, était situé sur une hauteur de la rive droite de la Dordogne, non loin de Saint-André de Cubzac. (*Antiq. des villes et châteaux de France, par A. Duchesne, p.* 757, et *l'abbé Baurein, variétés bordelaises,* 1784.) P. 249, lig. 10, après ces mots : *Des chevaliers*, ajoutez en note : entr'autres, Jean de la Rocheaymon qui rendit hommage et prêta le serment de fidélité, le jeudi après la fête de St.-Marc 1293, pour le comté de Bigorre, à l'évêque du Puy et aux doyen et chapitre de la même ville, au nom de Jeanne, reine de Navarre, femme du roi Philippe le Bel (*Hist. du Languedoc, par D. Vaissète, t. IV, p.* 78). Même pag. 249, à la suite de la note 1, qui deviendra note 2, *ajoutez ce qui suit :* L'abbé de Camps observe que ce maréchal avait été inconnu jusqu'à présent : en effet il n'est mentionné dans aucune nomenclature moderne des maréchaux de France. Pag. 250, lig. 1, au lieu de Jean, seigneur, de la Rocheaymon, *il faut lire :* Jean, sire de la Rocheaymon (Saint-Maixent), seigneur de Chabannes-Guergny, etc. (*Hist. du Languedoc, par D. Vaissette, etc.*) Même pag., lig. 3, de la note 2, après le mot chevalier, ajoutez : *feu, de bonne mémoire* (*quondam bonæ memoriæ, etc.*) Même pag., lig. 12, après ces mots chevaliers de Saint-Louis, *mettez en note ce qui suit :* Parmi lesquels il faut nommer, pour honorer leur mémoire, deux victimes de leur dévouement à l'autel et au trône, Jacques de la Rocheaymon, de la branche de la Roussie, et Jean-Aubin de la Rocheaymon, de celle des Essarts (toutes deux en Périgord, et aujourd'hui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

éteintes en mâles); le dernier, capitaine au régiment de Beaujolais, infanterie, a péri dans le funeste combat de Quiberon; et le premier, ayant été du nombre des prisonniers, à subi leur sort dans la prairie d'Aurai, connue actuellement sous le nom *de Prairie des Martyrs* (*voyez le Tableau des victimes de Quiberon, imprimé à Brest, chez Michel, en* 1814). Même pag., à la suite de la note 3, *ajoutez ce qui suit* : voyez aussi l'histoire de la maison d'Auvergne, par Baluze, tom. I, pag. 78, et tom. II, à la table. Puis à *l'alinea* : Les archevêques de Lyon étaient pour lors souverains de cette ville : ils n'en perdirent la souveraineté que dans le siècle suivant par le traité fait, en l'an 1310, qui termina la guerre que Philippe le Bel faisait à Pierre de Savoie, archevêque de Lyon. Pag. 251, lig. 25, après ces mots, émanché de trois pièces, *il faut ajouter* : et chargé d'une fasce (d'après un ancien sceau de l'an 1388).

DE LA TOUR DU PIN, tom. IV, pag. 50, lig. 16, colonne 2, le comte de la Charce, *lisez* : Le vicomte de la Charce. Pag. 51, lig. 13, col. 2, le comte de Gouvernet, *ajoutez* : Fils du ministre de la guerre.

DE VATHAIRE, pag. 208 du tom. IV de cet ouvrage, rectifiez ainsi les armoiries : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même.* L'écu accolé de deux palmes et timbré d'une couronne de comte.

P. 199 du t. XVIII du Nobiliaire, *ajoutez* aux enfants du premier lit de Nicolas-François de Vathaire de Guerchy,

Marie-Anne de Vathaire, mariée avec Jean-François *Gentil de la Breuille*.

Pag. 200, *ajoutez* aux enfants de Jean-Georges de Vathaire, VII° degré :

3°. Marie-Louise de Vathaire, mariée à Pierre-Charles *de Bellanger de Rebourceaux*.

Pag. *id.*, degré VIII, *rétablissez* ainsi les enfants de Claude II de Vathaire :

1°. Louis de Vathaire, chevalier, capitaine au corps royal d'artillerie, marié, le 12 février 1822,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec Émilie *de Vathaire de Guerchy*, sa cousine;

2°. Charles de Vathaire, écuyer;

3°. Alexandrine-Louise de Vathaire, mariée à Georges-Philippe-Léon *de Bellanger de Rebourceaux*.

Pag. 202, degré VIII, *lisez :*

6°. Auguste-Victor-Octave de Vathaire, page du roi;

7°. René-Maurice-Alphonse de Vathaire;

Et plus bas, au n° 10, Marie-Adolphe-Ferdinand *du Chesne de Denant*, et non (*de Dinant*), écuyer calvacadour de S. A. R. madame la duchesse de Berry.

DE VERGEUR, tom. IV, pag. 215, lig. 18, au lieu de la Granche de Courlandon, *lisez :* De la branche de Courtagnon. Lig. 24, Lauchon, *lisez :* Cauchon.

DE MAREUIL tom. V, lig. 221, Guillaume III, sire de Mareuil, fit, le mercredi avant la fête de Saint-Laurent, son testament, par lequel il déclara avoir eu de son mariage avec dame Hélis (*Haelytz*) de Rochefort:

1°. Raymond de Mareuil, mort avant 1313, qui suit;

2°. Guillaume, légataire en 1313;

3°. Mathive, } mariées avant 13
4°. Hélis, }

Raymond de Mareuil, marié avec Isabelle *de Grezignac*, fut père de :

1°. Guillaume de Mareuil, institué héritier universel par le testament de son aïeul en 1313;

2°. Hélie, substitué à Guillaume, son frère aîné;

3°. Isabelle, } légataires en 1313.
4°. Imbergie, }

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ERRATA

AU TOME XVIII

DU NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE (1).

DU BOT. On a donné, pag. 153 du IIIe tom. du Dictionnaire de la noblesse, une notice sur cette famille, extraite d'un article inséré au tom. XVIII et dernier du Nobiliaire de France. A la pag. 3 de ce dernier t., lig. 7, *ajoutez :* la Noe- Couetpeur, Blanchart de la Buharaie. P. 113, l. 4, de la note, de la Fouchais, *lisez :* la Fonchais. Pag. 221, lig. 16, fille du marquis de Keralbeau, *ajoutez :* et de N... de la Chapelle. Lig. 18, au lieu de Keralbeau, *lisez :* Kerisouet. Lig. 21, après les mots de la Marche, *ajoutez :* Adèle du Bot, sœur de Pauline-Pelagie-Armande, a épousé, en 1821, M. Blanchart de la Buharaie, ancien gentilhomme breton.

DE COLLARDIN, p. 117, lig. 3, mesdemoiselles le Large, *lisez :* mesdemoiselles de Collardin. Ligne 6, en remontant, exercer, *lisez :* exercées. Pag. 119, dernière lig., avant les armoiries, après les mots Bois-Olivier; *ajoutez :* On y a mal à propos imprimé Collas - Rollin, au lieu de Collardin. Pag. 221, dernière ligne avant la note, après Banville, *ajoutez :* Angot de Flers, le Doulcet de Pontécoulant, Gouvest, Saint-Germain, etc.

(1) Le tom. XVIII du Nobiliaire étant le dernier de cet ouvrage, on a cru pouvoir insérer ici quelques corrections indiquées par les familles qui y sont comprises.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DE TOUSTAIN, pag. 103, ligne 1, après la branche, *ajoutez :* ou maison. Ligne 3, après les mots des fondateurs et, *ajoutez :* dans toutes ses subdivisions. Pag. 217, lig. 22, cotées, *lisez :* citées. Lig. 28, après le mot nommé, *ajoutez :* dès l'an 1450. Pag. 219, lig. 9 de la note, exercé ou présidé, *lisez :* exercée ou présidée. Lig. 10, des marches, *lisez :* des maréchaux. Lig. 16, *ajoutez :* de Montmorency-Tancarville, et lig. dernière, *ajoutez :* des Mares-Trebons. Pag. 220, lig. 3, Hugand, *lisez :* Hugaud. Lig. 12, après le mot mariage, *ajoutez :* (titré baron par S. M. Louis XVIII). Lig. 18, et sa cousine, *lisez :* avec sa cousine.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TABLE DES MATIERES

CONTENUES

DANS LES CINQ PREMIERS VOLUMES

DU DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE LA NOBLESSE DE FRANCE.

A

AGDE. Noblesse de ce bailliage convoquée, en 1789, pour l'élection des députés aux états-généraux. . . . . III 6
AGEN. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789. IV 246
AINAY-LE-CHATEAU. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 210
AINAY, AIX, } chapitres nobles d'hommes; preuves exigibles pour y être admis. . . I 144
ALAIS. Gentilshommes de ce diocèse en 1789. IV 246
ALBRET. Sirerie, puis duché. . . . . V 1
ALENÇON. Noblesse de ce bailliage en 1789. III 16
ALETH. Noblesse de ce diocèse en 1789. . III 21
ALIX, chapitre noble de femmes. . . . . I 145
ALTESSE. Origine et usage de cette qualification. . . . . I 5
ALTESSE royale. . . . . I 7
AMBOISE, chapitre noble d'hommes. . . . I 144
ANDLAW, chapitre noble de femmes. . . . I 145
ANGOULÊME, comté. . . . . V 4
ANJOU. Comtes de la première et de la seconde race d'Anjou. . . . . III 31
ANOBLI et anoblissement. . . . . I 17
ARGENTIÈRE (l'), chapitre noble de femmes. I 145

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ARMOIRIES. Origine des armoiries, émaux et pièces principales dont elles se composent. . . I 35
ARRIERE-BAN. . . . . I 41
ARRIERE-FIEF. . . . . I 41
ARTOIS. Noblesse des états de cette province. I 50
——— Liste des 121 gentilshommes présents aux états d'Artois en 1414. . . . . I 51
——— Liste des gentilshommes d'Artois convoqués à l'assemblée de 1747. . . . . I 52
——— Liste des gentilshommes artésiens et autres, qui, l'an 1415, périrent à la fatale journée d'Azincourt. . . . . I 54
AUTUN. Gentilshommes de ce bailliage admis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. . III 93
AUVERGNE. Noblesse de cette province en 1789. . . . . III 40
AUXERRE. Gentilshommes de ce comté admis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. . III 111
——— Noblesse du bailliage d'Auxerre en 1789. . . . . IV 262
AUXOIS. Gentilshommes de ce bailliage admis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. . III 100
AUXONNOIS, comté. . . . . V 21
AVESNE, chapitre noble de femmes. . . . I 145
AVOCAT, sur cette profession, compatible avec la noblesse. . . . . I 64

B

BAR, chapitre noble d'hommes. . . . . I 144
BAR-SUR-SEINE. Gentilshommes de ce comté admis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. . . . . III 114
BARON. Origine de ce titre. . . . . I 68
——— État des personnes qui ont obtenu des lettres-patentes, portant institution de majorats attachés au titre de baron. . . I 69
BARONNIES-PAIRIES, avec la date de leurs érections. . . . . I 165
BAS-LIMOSIN. Noblesse de cette province en 1789. . . . . I 497

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BASSES-MARCHES. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 318
BAUME-LES-MESSIEURS, chapitre noble d'hommes. . . . . I 144
BAUME-LES-DAMES, chapitre noble de femmes. I 145
BAYEUX. Noblesse de ce bailliage en 1789. . IV 267
BEAUMONT-SUR-OISE. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . III 54
BEAUNE, comté. . . . . V 37
BERRY. Noblesse de cette province en 1789. III 62
BESANÇON, chapitre noble d'hommes. . . . I 145
——— Priviléges du parlement de Besançon. I 27
BÉZIERS, comté et vicomté. . . . . V 39
BILLY. Noblesse de cette châtellenie en 1789. IV 316
BLESLE en Auvergne, chapitre noble de femmes. I 145
BLOIS. Priviléges de la chambre des comptes de cette ville. . . . . I 28
BORDEAUX. Priviléges de la cour des aides de cette ville. . . . . I 29
BOURBON-L'ARCHAMBAULD. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 319
BOURBONNAIS. Noblesse de cette province en 1789. . . . . IV 309
BOURFOURG, chapitre noble de femmes. . . I 145
BOURGES. Priviléges attachés à la mairie et à l'échevinage de cette ville. . . . . I 23
——— Noblesse du bailliage de Bourges, en 1789. . . . . III 62
BOURGOGNE. Gentilshommes qui ont assisté aux états de cette province depuis 1682 jusqu'en 1757. . . . . III 87
BOUXIERES-AUX-DAMES, chapitre noble de femmes. . . . . I 145
BRETAGNE. Noblesse et états de cette province. I 113
——— Liste des gentilshommes bretons qui, l'an 1379, s'associèrent pour soutenir le parti de leur duc. . . . . I 115
——— Autre association de nobles et bourgeois pour la garde de la ville de Rennes. . I 116
——— Combat de trente Bretons contre trente Anglais. . . . . I 117
——— Bannerets et seigneurs bretons convoqués

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

aux parlements-généraux dans les années 1445 et 1455. . . . . I 112
BRIE, comté. . . . . V 47
BRIOUDE, chapitre noble d'hommes. . . . . I 144
BUGEY. Noblesse de ce pays en 1789. . . . III 119

C

CAEN. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . IV 323
CAMBRÉSIS, comté. . . . . V 49
CAPITOULAT de Toulouse. Ses priviléges. . . I 22
CARLADÈS, vicomté. . . . . V 50
CERDAGNE. Noblesse de ce comté en 1789. . IV 135
CHALONS. Gentilshommes de ce bailliage admis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. . III 96
CHAMBLY. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . III 141
CHAMPAGNE, comté. . . . . V 77
CHAMPAGNE. Privilége de la noblesse de cette province. . . . . I 141
CHANTELLE. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 314
CHAPITRES NOBLES *d'hommes et de femmes*; preuves de noblesse qu'il fallait faire pour y être admis. . . . . I 144, 145
CHAROLAIS. Gentilshommes de ce comté admis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. III 109
CHATEAU-CHALONS, chapitre noble de femmes. I 145
CHATEAUROUX. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . III 66
CHATEAU-THIERRY. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . I 150
CHATELAIN. Origine de cet office. . . . . I 151
CHATILLON. Gentilshommes de ce bailliage admis aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. III 106
CHAVEROCHE. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 317
COMBAT des Trente. . . . . I 117
COMITIVE. (*Noblesse*). . . . . I 30
COMTE. Origine de cette qualité. . . . . I 160
——— État des personnes qui ont obtenu des let-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tres-patentes portant institution de majorats attachés au titre de comte. . . . I 163
COMTÉ. Terre titrée. . . . . I 165
COMTÉS-PAIRIES avec les dates de leurs érections. . . . . I 165
CONGRESSAULT. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . III 68
CONDOM. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789. . . . . IV 357
CONFLENT. Noblesse de ce comté en 1789. . IV 135
COURONNES. Ornement extérieur des armoiries. I 172

D

DAUPHINÉ. Noblesse de cette province. . . I 180
——— Assemblée de la noblesse de Dauphiné en 1789. . . . . I 182
DÉCHÉANCE du privilége de la noblesse. . . I 191
DÉGRADATION DE NOBLESSE. . . . . I 193
DEGRÉ DE NOBLESSE. . . . . I 193
DEGRÉ DE PARENTÉ. . . . . I 194
DENAIN, chapitre noble de femmes. . . . I 146
DÉROGEANCE. . . . . I 196
DIJON, comté. . . . . V 108
DIJON. Gentilshommes de ce bailliage convoqués aux états de Bourgogne de 1682 à 1757. III 87
——— Noblesse du même bailliage en 1789. IV 369
DOLE. Priviléges du parlement et de la chambre des comptes de Dôle. . . . . I 27, 28
DOMBES. Priviléges accordés aux officiers du parlement et du conseil de Dombes. . I 26, 29
DOUAY. Privilége du conseil supérieur de cette ville. . . . . I 29
DOURDAN. Noblesse de ce bailliage en 1789. III 183
DUC. Origine de cette dignité. . . . . I 217
DUCHÉ. Terre titrée. . . . . I 217
DUCHÉS-PAIRIES, avec les dates de leurs érections. . . . . I 218, 222
DUCHÉS-NON-PAIRIES. . . . . I 226
DUCS HÉRÉDITAIRES non pairs et à brevets. . I 228
DUCS créés depuis 1807. . . . . I 229

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DUN-LE-ROI. Noblesse de ce bailliage en 1789. III 67
DUNOIS, comté, puis duché-pairie. . . . V 111

E

ÉPINAL, ESTRUN, } Chapitres nobles de femmes. . . I 146

F

FALAISE. Noblesse de ce bailliage en 1789. . IV 375
FENOUILLÈDES, comté et vicomté. . . . . V 119
FERRETTE, comté. . . . . V 121
FIEF. Origine des fiefs. . . . . I 251
FIEF-LIGE. . . . . I 253
FLEURS-DE-LYS. Origine des armes de France. III 212
FRANCS-ARCHERS, ou noblesse archère. . . I 264

G

GANNAT. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 310
GAP. Noblesse de cette élection en 1789. . . I 188
GASCOGNE, duché. . . . . V 131
GATINAIS, comté. . . . . V 132
GÉVAUDAN, comté. . . . . V 137
——— Assemblée des gentilshommes de ce pays en 1789. . . . . I 282
GIEN. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . III 244
GIGNY, chapitre noble d'hommes. . . . . I 144
GRANDESSE et grands d'Espagne. . . . . I 305
GRENOBLE. Priviléges des officiers du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides de Grenoble. . . . . I 26, 28, 29
——— Noblesse de l'élection de Grenoble en 1789. . . . . I 182

H

HENRICHEMONT. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . III 68

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

HÉRAUT D'ARMES. Origine et attributions de cet office. . . . . III 286
HÉRISSON. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 318
HONNEURS DE LA COUR. Preuves de noblesse qu'il fallait au cabinet des ordres du roi pour les obtenir. . . . . I 366 et IV 472
——— Nomenclature générale et alphabétique des personnes qui ont obtenu ces honneurs, avec les dates de leurs présentations. . . . I 370

I

ISSOUDUN. Noblesse de ce bailliage en 1789. III 65

L

LABOUR. Noblesse de ce pays en 1789. . . . I 454
LES LANDES. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789. . . . . III 382
LANGRES. Assemblée de la noblesse de ce bailliage en 1649 et en 1789. . . . . I 467, 468
LANGUEDOC. Noblesse et états de cette province. . . . . I 472, 473
LAVAUR. Assemblée de la noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . I 481
LAVEINE, LEIGNEUX, } Chapitres nobles de femmes. . I 146
LESCAR, chapitre noble d'hommes. . . . . I 144
LIMOSIN (BAS-). Assemblée de la noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . I 497
LIMOUX. Assemblée de la noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . I 500
LODÈVE, comté et vicomté. . . . . V 175
LODÈVE. Assemblée de la noblesse de cette sénéchaussée en 1789. . . . . I 506
LONS-LE-SAULNIER, LOUTRE-LÈS-TRÈVES, } Chapitres nobles de femmes. . . . . I 146
LURE et MURBACH, chapitre noble d'hommes. I 144
LYON. Liste alphabétique des chanoines-comtes

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Lyon, depuis l'an 1000 jusqu'en 1788. I 516,
et. . . . . IV 472
——— Priviléges des échevins de cette ville. I 22

M

MACON, chapitre noble d'hommes. . . . . I 144
MAINE, comté-pairie. . . . . V 184
MAINTENUE de noblesse. . . . . II 3
MAJORAT. Origine de cette institution. . . II 4
MARCHE (la), comté. . . . . V 217
MARQUIS. Origine de ce titre. . . . . II 13
MAUBEUGE, chapitre noble de femmes. . . I 146
MEAUX. Noblesse de ce bailliage en 1789. . II 20
MEHUN. Noblesse de ce bailliage en 1789. . III 68
MELUN. Noblesse de ce bailliage en 1789. . II 23
MENDE. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789.
. . . . . I 282, II 24
METZ, chapitre noble d'hommes. . . . . I 145
——— Priviléges des officiers du parlement de
Metz. . . . . I 26
——— Noblesse du bailliage de Metz en 1789. III 481
MIGETTE, chapitre noble de femmes. . . . I 145
MIREPOIX. Noblesse de ce bailliage en 1789. II 35
MONTARGIS. Noblesse de ce bailliage en 1789. III 489
MONTAUBAN. Gentilshommes de ce diocèse en
1789. . . . . II 39
MONTÉLIMAR. Noblesse de cette élection en 1789. I 188
MONTFLEURY, } Chapitres nobles de femmes. I 146
MONTIGNY, }
MONTLUÇON. Noblesse de cette châtellenie en
1789. . . . . IV 312
MONTPELLIER. Gentilshommes de ce diocèse en
1789. . . . . II 45
MORET. Noblesse de ce bailliage en 1789. . II 23
MOULINS. Noblesse de cette châtellenie en 1789.
. . . . . IV 308
MURAT. Noblesse de cette chatellenie en 1789. IV 313

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N

NANCY. Noblesse de ce bailliage en 1789. . II 79
——— Chapitre noble d'hommes. . . . . I 145
NANTES. Privilége de la chambre des comptes de cette ville. . . . . I 28
NARBONNE. Noblesse de ce diocèse en 1789. II. 86
NEMOURS. Noblesse de ce bailliage en 1789. . II 90
NEUVILLE, chapitre noble de femmes. . . . I 146
NISMES. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789. II 93
NOBLESSE inféodée. . . . . I 16
——— Militaire, ou acquise par le service aux armées. . . . . I 17
——— Civile. . . . . I 25
NOTAIRE. Origine et priviléges de cet office. II 100

O

ORLÉANS, royaume, puis duché-pairie. . . V 253
——— Noblesse de ce bailliage en 1789. . IV 25
OTTHMARSHEIM, chapitre noble de femmes. . I 146

P

PAIRIE et pairs de France. Origine de la pairie, et nomenclature de la chambre des pairs. II 117
et. . . . . IV 475
PAIRIES, *voyez* BARONNIES, COMTÉS et DUCHÉS-PAIRIES.
PARIS, royaume, puis comté et vicomté. . V 254
——— Priviléges de la chambre des comptes, de la cour des aides, du grand conseil, du conseil privé, du bureau des finances et chambre du domaine, de la cour des monnaies et du châtelet de Paris. I 28, 29, 30
——— Noblesse de la ville et vicomté de Paris en 1789. . . . . IV 49
PARLEMENTS du royaume. (*Priviléges attribués aux officiers des*). . . . . I 27

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PERCHE, comté. . . . . V 255
PERPIGNAN. Des citoyens nobles de cette ville.. I. 24
PONT-L'ÉVÊQUE, PONT-AUDEMER et PONT-DE-L'ARCHE. Noblesse de ces bailliages en 1789. . . . . IV 80
PONTOISE. Noblesse de cette chatellenie en 1789. . . . . IV 78
POULANGY, POUSSAY, } Chapitres nobles de femmes. . I 146
PUY-EN-VELAY (le). Noblesse de ce disocèse en 1782. . . . . II 210

Q

QUALIFICATIONS. . . . . : II 211, IV 473
QUERCY, comté. . . . . V 284

R

RECHERCHES de la noblesse. . . . . II 224
REIMS. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . II 227
REMIREMONT, chapitre noble de femmes. . I 146
RIEUX. Gentilshommes de ce diocèse en 1789. II 242
RIOM. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789. III 140
RONCERAY (le), chapitre noble de femmes. . I 146
ROUEN. Noblesse de ce bailliage en 1789. . IV 130
ROUSSILLON. Noblesse de ce comté en 1789. IV 135

S

SAINT-CLAUDE, SAINT-DIEY, } Chapitres nobles d'hommes. I 145
SAINT-GEORGES. Fondation de cet ordre en Franche-Comté, et liste des chevaliers jusqu'en 1786. . . . . II 271 et V 317
SAINT-JEAN-D'ANGELY. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . IV 146
SAINT-LOUIS-DE-METZ, SAINT-MARC-DE-MARTEL, SAINT-MARTIN-DE-SALLES, } Chapitres nobles de femmes. I 146 147

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SAINT-MIHIEL. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . . . II 304
SAINT-PAPOUL. Gentilshommes de ce diocèse en 1789. . . . . II 305
SAINT-PIERRE et SAINT-CHEF-DE-VIENNE, chapitre noble d'hommes. . . . . I 145
SAINT-PONS. Gentilshommes de ce diocèse en 1789. . . . . II 306
SAINT-VICTOR-DE-MARSEILLE, chapitre noble d'hommes. . . . . I 145
SAVIGNY, chapitre noble d'hommes. . . . I 145
SECRÉTAIRES DU ROI. Origine de ces offices. II 318
SENLIS. Noblesse de ce bailliage en 1789. . II 328
SOUVIGNY. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 316
STRASBOURG, chapitre noble d'hommes. . . I 145

T

THORIGNY. Noblesse de ce bailliage en 1789. IV 186
TITRES et qualifications. . . . . II 366
TOUL. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . IV 193
——— Chapitre noble d'hommes. . . . . I 145
TOULOUSE. Noblesse de cette sénéchaussée en 1789. . . . . II 374
——— Capitoulat de cette ville. . . . . I 22
TOURNOI. Origine de ces exercices chevaleresques. . . . . II 388
TRENTE (*combat des*). . . . . I 217
TRÉSORIERS DE FRANCE. Origine de ces offices, et priviléges qui y étaient attachés. . . II 402
TROYES. Noblesse de ce bailliage en 1789. . II 409

U

USSEL. Noblesse de cette châtellenie en 1789. IV 316
UTÉRINE (*noblesse*). . . . . I 31
UZÈS. Gentilshommes de ce diocèse en 1789. II 416

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Aubier.

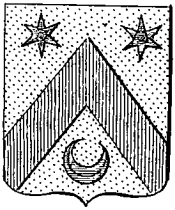

d'Auvergne.

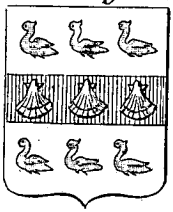

Avice.

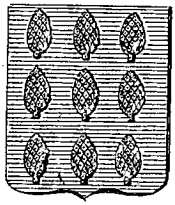

de Barral.

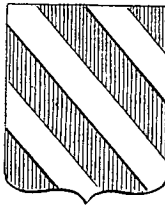

Berbier du Metz.

de Berenger.

de Bray.

de Busquet.

de Calbiac.

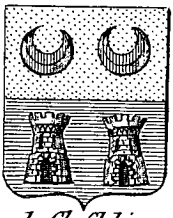

Carlet de la Roxière.

Le Carruyer.

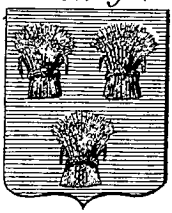

de Chambarlhac.

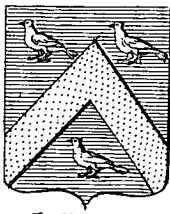

de Chefdebien.

de Cornely.

Groquet de Belligny.

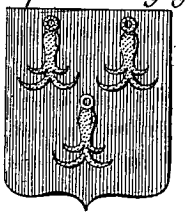

de Damas.

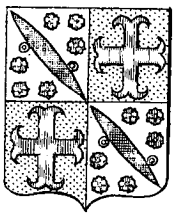

de l'Espine.

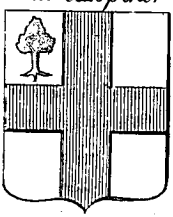

de l'Espine.

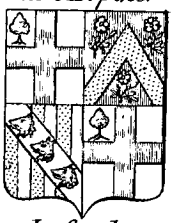

de Fonton.

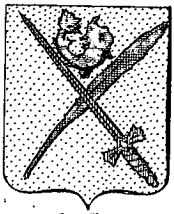

de Fonton.

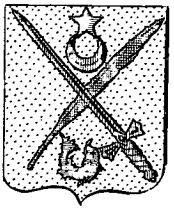

Gay.

Le Gendre.

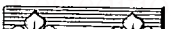

Godet.

d'Haranguier.

V

VALENCE. Noblesse de cette élection en 1786. . I 187
VERNEUIL. Noblesse de cette châtellenie en 1789. . . . . IV 314
VICHY. Noblesse de cette châtellenie en 1789. IV 315
VICOMTE. Origine de cette qualité. . . . . II 449
VIDAME. Origine de cette charge. . . . . II 453
VIENNE. Noblesse de cette élection en 1789. . I 184
VIERZON. Noblesse de ce bailliage en 1789. III 68
VIGUIER. Origine de cet office. . . . . II 465
VIRE. Noblesse de ce bailliage en 1789. . . V 396
VIVARAIS. Chronologie des baillis d'épée du Vivarais depuis le treizième siècle. . . . . IV 229
——— Liste des gentilshommes du Vivarais qui ont servi aux bans et arrière-bans des années 1513, 1637 et 1694. . . . . IV 230
——— Noblesse du Vivarais convoquée en 1789. . . . . IV 233

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Husson.

Lambert.

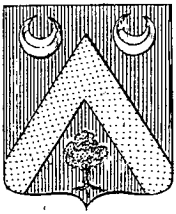

Lebrun.

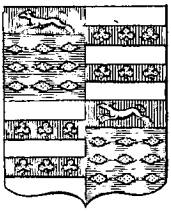

deLencquesaing.

deLoubert.

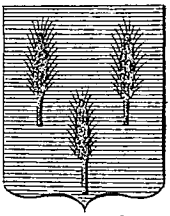

de Maître.

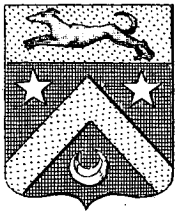

de Malet.

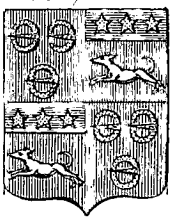

de Maxellière.

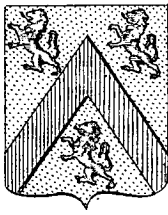

de Méallet.

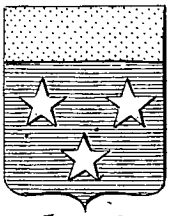

de Montard.

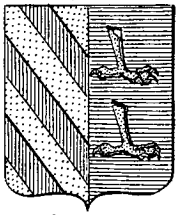

Le Normand.

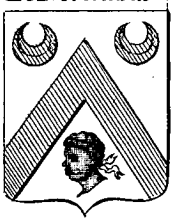

d'Orlan.

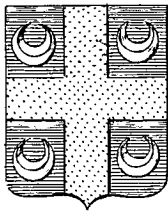

de Rocles.

Rolland.

de Ronnay.

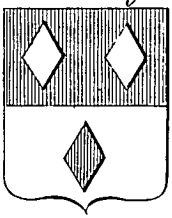

de Salivet.

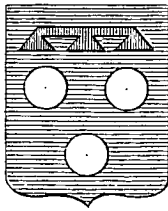

de Sarsfield.

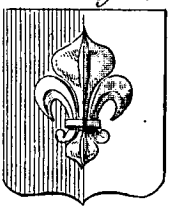

de Signier.

de Solages.

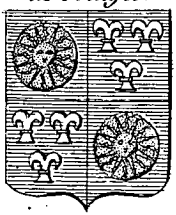

deTartereau.

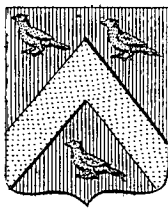

de Vathaire.

de Vidart.

de Vissac.

deWillot.

TABLE GÉNÉRALE

DES

NOMS ET SURNOMS DES FAMILLES

MENTIONNÉES

DANS LES CINQ PREMIERS VOLUMES DU DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE DE FRANCE.

Les chiffres romains indiquent les tomes, et les chiffres arabes indiquent les pages.

A

d'Abadie, en Angoumois, III, 1.
d'Abadie, en Languedoc, IV, 245.
d'Abadie de la Motte, III, 1.
d'Abancourt, III, 1.
d'Abancourt, *voyez* Grandeau.
d'Abbans, I, 1.
d'Abbans, *voyez* de Jouffroy.
l'Abbé des Autieux, III, 2.
d'Abbeille, III, 2.
d'Abillon, III, 2.
d'Ablaing, en Cambrésis, I, 1.
d'Ablaing de Giesembourg, aux Pays-Bas, I, 1.
d'Ableville, *voyez* Grégoire.
d'Abon, en Dauphiné, III, 2.
d'Abonde, III, 3.
d'Abot de Champs, III, 3.
d'Aboville, I, 1.
Abram, en Lorraine, III, 3.
d'Abzac de la Douze, I, 2.
Acary, I, 91.
d'Accolans, III, 3.
d'Aché de Marbeuf, III, 3.
d'Achey, en Franche-Comté, III, 4.
Aclocque, III, 4.
Acquet d'Hauteporte, III, 4.
d'Adaoust, III, 4.
d'Adhémar, III, 5.
d'Adouville, III, 5.
Advis, en Lorraine, III, 6.
d'Agier, III, 6.
d'Agis de Saint-Denis, I, 2, 49.
d'Agnel-Bourbon, I, 3.
d'Agonville (barons), *v.* Paris de Montmartel.
d'Agoult, *v.* de Flotte.
d'Aguerre de Cours, I, 3.
d'Aguesseau, III, 6.
d'Agut, en Provence, III, 7.
d'Aiglun, *v.* de Savournin.
d'Aigremont, III, 7.
d'Aigremont (barons), *v.* de Choiseul.
d'Aiguières, III, 7.
d'Aiguines, *v.* Gautier.
Ailhaud de Meouille, III, 7.
d'Aillebout, I, 3.
d'Ailly, II, 66.
d'Ailly, *v.* d'Albert de Luynes.
d'Ainesy, de Montpezat, IV, 451.
d'Ainville, II, 66.
d'Airargues (bar.), *v.* de Bionneau.
d'Airval, *v.* Hallé.
des Aix, *v.* Dubuysson.
d'Alais (comtes), *v.* de Beaufort.
Alba, en Lorraine, III, 8.
Albert de Fos, III, 9.
d'Albert de Laval, I, 3; III, 9; IV, 473; V, 441.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Albert de Luynes, III, 8.
d'Albertas, III, 15.
d'Albis de Gissac, III, 15.
d'Aldart, III, 15.
d'Alençon de Bauffremont, III, 18.
d'Alend'huy, I, 49.
d'Aliérac, v. Brandin.
d'Alès de Corbet, III, 18; IV, 474.
Alexandre d'Hanaché, III, 21.
Alexandre de Montri, I, 3.
d'Alez d'Auduze, III, 21.
d'Alichamp, III, 25.
d'Aligny (comtes), v. Quarré.
d'Aligre, III, 25
d'Allamanon, III, 25.
d'Allard, III, 26.
d'Allemagne (barons), v. de Varages
Allemand, III, 26.
d'Allemans, v. du Lau.
d'Allevard (comtes), v. de Barral.
d'Allibert, III, 26.
d'Alliez de Caussade, I, 4.
Alligret d'Ully, I, 4.
d'Allonville, I, 4.
d'Almeran, III, 26.
d'Almeras, III, 26.
d'Aloigny, I, 5.
d'Aloire, en Poitou, III, 27.
d'Alons, v. de Raimondis
Alorge de Havars, III, 27.
d'Aluye, III, 27.
Alviset, III, 27.
d'Amalric, I, 8.
d'Amandre, I, 9.
d'Amanges, III, 27.
Amat, en Dauphiné, III, 27.
Amat, en Rouergue, III, 28.
d'Amblard, III, 28.
d'Ambly, I, 9.
d'Amboise d'Aubijoux (comtes), v. de Crussol.
d'Amboix, III, 28.
d'Ambres (barons), v. de Voisins.
d'Amédor de Molans, I, 9.
Amelot, I, 9.
Amfreville (marquis), v. Davy.
d'Amiens, II, 67.
d'Amilly (comtes), v. de la Briffe.
d'Amorezan, I, 10.
d'Amoy, v. Guillart.
d'Ampus (marquis), v. de Lauris.
d'Ancel de Quineville, III, 29.
d'Anché, V, 2.
d'Andernach, III, 29.
d'Andigné, I, 10.
d'Andiran, v. de Caubios.
d'Andréa, V, 360.
André de Kerlidec, I, 10.
d'André de Montfort, III, 29.
d'Andrée de Renoard, I, 11.
Andressot, III, 29.
Andrey de Fontenay, III, 29.
d'Andron, III, 29.
d'Angennes, I, 11.
Angenoust, I, 11.
Anger de Kernisan, IV, 256; V, 3.
d'Angerville, v. Becquin.
d'Angerville-la-Martel (barons), v. de l'Estendart.
des Angles (barons), v. de Roux de Gaubert.
d'Angres, v. de Briois.
Anisson du Perron, I, 11.
d'Anjou de Bois-Nantier, III, 30.
d'Anlezy (marquis), v. de Damas.
d'Annoires, v. Jacquard.
d'Amphernet, I, 10.
d'Anrosey, v. Benoit.
d'Anstrude, III, 33.
d'Antignac, III, 33.
d'Antigney, IV, 257.
d'Antigny (comtes), v. de Damas.
d'Antonelle, III, 34.
d'Autorpe, v. d'Enskerque.
d'Antraigues, v. Gorge.
d'Autrein (vicomtes), v. de Grivel.
d'Anvaux, v. de Tisseuil.
d'Aoust, I, 33.
d'Aoust de Colus, III, 34.
Aquin, I, 33.
d'Aquin de Châteaurenard, I, 33.
d'Aramon (marquis), v. de Sauvan.
d'Arance de Navarro, III, 34.
d'Arbaud de Jouques, I, 34.
d'Arbonnay, III, 35.
d'Arboussier, III, 35.
d'Arbouze, v. de Veiny.
d'Arcambal, (barons), v. des Lacs.
d'Arces, v. de Morard.
d'Archiac (comtes), v. Dexmier.
d'Arcussia, V, 356.
d'Arcy (marquis), v. de Gouy.
d'Arcy-sur-Aube (barons), v. de la Briffe.
des Ardens, I, 49.
d'Arène, V, 357.
des Arènes-Périgueux, V, 258.
d'Argenlieu (vicom.), v. de Hangest.
d'Argennes de Montmirel, I, 34.
d'Argens (marquis), v. Boyer.
d'Argenson (marquis), v. de Voyer.
d'Argenteau (barons), v. de Claris.
d'Argilliers, II, 188.
d'Argy, I, 49.
d'Arispé, III, 35.
d'Arjac, en Quercy, III, 35.
d'Arlon, v. Huet.
d'Arlot de Frugie, I, 35; V, 439.
d'Armagnac de Castanet, V, 6.
d'Armaillé, v. de la Forest.
Armand de Larmandie, V, 170.
d'Armentieu, v. de Béon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Armes, en Nivernais, III. 35.
d'Armissan (vicomtes), *v.* de Chefdebien.
Armynot du Châtelet, I, 40.
d'Arnaud de Monier, IV, 257.
d'Arnaud de Scrouville, II, 35.
d'Arné (comtes), *v.* de la Barthe.
Arnould, en Picardie, V, 363.
Arnoult, en Lorraine, III, 36.
Arod, IV, 471.
d'Arod de Montmelas, I, 41.
Aronet de Voltaire, I, 41.
d'Aroux de la Serre, III, 36.
des Arpentis, *v.* Nau et Ribier.
d'Arqueville, *v.* Brehier.
d'Arquien (marquis), *v.* de la Grange.
d'Arrac de Vignes, III, 36.
d'Artaize de Roquefeuil, I, 42.
Arthuys, III, 36
d'Artignosc, *v.* de Thoron.
d'Asfeld (marquis), *v.* Bidal.
d'Asnières, I, 58.
d'Aspremont (comtes), *v.* Oryot.
d'Assas, I, 58.
d'Assier, II, 188.
d'Aubais (marquis), *v.* de Baschi.
d'Aube-Roquemartine, III, 37.
d'Aubé de Braquemont, II, 67; III, 38.
Aubelot, I, 59.
d'Aubenas, *v.* Lauthier et Voland.
de l'Aubépain (barons), *v.* de Chambarlhac.
de l'Aubépin, I, 59.
de l'Aubépine, I, 59.
Auber de Peyrelongue, II, 38.
d'Auberjon-Murinais, I, 59.
Aubert du Petit-Thouars, I, 60.
Aubert de Resie, I, 60.
Aubertin, en Lorraine, II, 38.
d'Aubeterre (marquis), *v.* d'Esparbez.
d'Aubier de la Monteilhe, V, 9.
d'Aubignan (marquis), *v.* des Séguins.
d'Aubuisson, I, 60.
d'Aucour, *v.* Godart.
d'Audans, *v.* du Solier.
d'Audégnies (barons), *v.* Van-Dam.
d'Audelart, *v.* Jaquot.
d'Audibert, III, 39.
d'Audiffret, I, 60.
d'Auffray (barons), *v.* de Chambray.
Aulbot, en Lorraine, III, 39.
d'Aulps, *v.* de Blacas.
d'Aumale, II, 67.
d'Aumale, III, 39.
d'Aumont, I, 60.
d'Aumont du Coudray, III, 40.
d'Aumont, *v.* de Galice.
d'Aure, (comtes), *v.* de la Barthe.
d'Aurelle, I, 62.
d'Auribeau, *v.* d'Esmivi et de Ferrier.
d'Aust, I, 91.
d'Autet, *v.* de Barberot.
d'Authume, *v.* Bernard et de Masson.
d'Autié de Villemontée, I, 63; IV, 259, 471.
des Autieux, *v.* l'Abbé.
d'Autignac, *v.* Labat.
d'Autric, III, 40.
d'Autry (comtes), *v.* de Goujon de Thuisy.
d'Auvergne, V, 17.
d'Auvergne (comtes), *v.* Lambert.
d'Auvillars, *v.* Gontier.
d'Avançon, *v.* Boucher.
d'Avaray (ducs), *v.* de Besiade.
d'Averdoing, I, 64.
d'Averhoult, III, 43; IV, 474.
d'Aviau de Piolant, IV, 265.
Avice, I, 64; V, 22.
d'Avignon, III, 44.
d'Avoine (*notice sur quatre familles de ce nom*), I, 65.
d'Axat (marquis), *v.* Dax.
d'Ayette, *v.* de Lattre.
d'Aymini, III, 44.
des Ayvelles, I, 65.

B

de Baas de Sivord, III, 44.
Babin de Lignac, I, 65.
de Baccarat (barons), *v.* de Gaillard.
de Bachelier, en Picardie, III, 45.
le Bachelle, en Lorraine, III, 45.
de la Bachellerie, *v.* Loyac.
Bachelu, I, 66.
de Baconval, *v.* Lesquevin.
de Bacquehem, V, 28.
de Badefol d'Ans (marquis), *v.* de Bonneguise.
de la Badiais (marquis), *v.* de Larlan.
de Badoncourt, III, 45.
du Bahuno, III, 45.
Bail de Lignières, I, 66.
du Bailleul, au Maine, III, 45.
de Baillivy, I, 66.
Baillon, III, 46.
Bailly, en Blésois, III, 46.
de Baine, I, 66.
de Balcurre (marquis), *v.* Naturel.
de Balincourt (marquis), *v.* Testu.
Baltazard de Toutenoys, I, 66.
du Ban de la Feuillée, III, 46.
Bancenel, I, 67.
de la Bande, *v.* Damoiseau.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Bandeville (marquis), *v.* Doublet.
de Bandol, *v.* Boyer.
de Bannes (barons), *v.* de Grimoard de Beauvoir.
de Banon (barons), *v.* de Tournon.
de Baons (vicomtes), *v.* du Pertuis.
de Baptefort, III. 46.
de Bar de la Rougemaison, I, 67.
de Bar de Saint-Martin, I, 67.
de Bar, *v.* del Peirou.
du Barail (marquis), *v.* le Prévost.
de Barbançois, III, 47.
de Barbantane (marq.), *v.* du Pouget.
Barbaux, en Franche-Comté, III, 47.
de Barberot d'Autet, I. 67.
de Barbeville (vic.), *v.* le Vaillant.
de Barbeyrac, I. 68.
le Barbier, en Beauce, III, 47.
de Barcillon, III, 48.
de Bardel, III, 48.
Bardet de Burc, III, 48.
de Bardon de Segonzac, III, 49.
de Baresol, III, 50.
de Barjac (barons), *v.* de Grimoard de Beauvoir.
de Barmond, *v.* Perrotin.
de Barmontel (bar.), *v.* de Villelume.
de Baroncelli Javon, I, 74.
de Barral, V, 412.
de Barras, III, 50.
de la Barre du Teilleul, III, 50.
de Barrère, I, 75.
des Barres, I. 75.
de Barrès, I. 76.
de Barrès du Molard, I, 78.
de Barrière (marq.), *v.* de Taillefer.
de la Barrière, I, 79.
de la Barrière (marquis), *v.* d'Escravayat.
Barrois, I, 80.
de la Barthe-Giscaro, I, 80.
de Bartillat (marquis), *v.* Jehannot.
Barton de Montbas, I, 81.
le Bas de Bouclans, III, 50.
Basan, III, 50.
Baschi, III, 50.
de Basin, III, 51.
de Basoches, *v.* Brisson.
de la Bastie d'Arvillard (marquis), *v.* de Barral.
de Basville (marquis), *v.* de Lamoignon.
Bataille, en Artois et en Flandre, V, 33.
Bataille, en Bretagne, V, 35.
Bataille, en Champagne, V, 36.
Bataille, en l'Isle de France, V, 34.
Bataille, en Languedoc, V, 31.
Bataille, en Poitou, V, 37.
Bataille, en Soissonnais, V, 37.
Bataille de Frances, V, 37.
Bataille de Mandelot, V, 30.
de Batz, I, 81.
de Baudéan de Parabèze, *v.* de Momas.
de Baudry, I, 81.
Baudry des Lozières, III, 51.
de Bauffremont (bar), *v.* d'Alençon.
de Baugé, *v.* Godet.
de la Baume Montravel, III, 52.
de la Baume-Mont-S.-Léger, III, 52.
de la Baume-Saint-Amour, III, 52.
de Baumettes, *v.* d'Autric, et des Séguins.
de Baupte, I, 81.
de Bausset, III, 52.
Bavoux, III 53.
du Bay du Cros, III, 53.
de Bayanne, *v.* Latier.
Bayard, II, 188.
de Baylens-Poyanne, I, 81.
de Baynast, I, 81.
Bayon de Libertat, III, 439.
de la Bazecque, *v.* d'Imbert.
de Bazelaire, III, 53.
de Beauchemin, *v.* Willot.
de Beaudean, III, 53.
de Beaudiner, *v.* de Romanet.
de Beaudrand de Prodel, I, 92.
de Beaufort-Canillac, I, 92, 93.
de Beaufort d'Epothemont, IV, 273.
de Beaufort de Gellenoncourt, III, 54.
de Beaufort-Montboissier, IV, 471.
de Beaufort, *v.* Groult.
de Beaujeu, III, 54.
de Beaujeu (barons), *v.* d'Hugues, de Laurens et de Quiqueran.
de Beaulieu, *v.* Danzel.
de Beaumont, au Maine (vicomtes), I, 124.
de Beaumont, *v.* Elie, de Harlay et de Jallot.
de Beaune, *v.* de Romanet.
de Beaupré (barons), *v.* de Choiseul.
de Beaupré, *v.* Fourré.
de Beaupuy, (barons), *v.* Thibault de la Carte.
de Beaurecueil, *v.* de Laugier.
de Beauregard (bar.), *v.* de Blondel.
de Beauregard (comtes), *v.* David.
de Beaurepaire, I, 93.
de Beauroire, I. 93; V, 439.
de Beauvais, *v.* le Caruyer.
de Beauvilliers, III, 55.
de Beauvoir de la Pallud, III, 56.
de Beauvoir, *v.* Gaulmyn, d'Iseran et de Virieu.
de Beauvoir du Roure, *v.* de Grimoard.
de Beauvois, *v.* de Thieffries.
de Beaux, de Plovier, II. 199; III, 56.
de Becherade, *v.* Gayet.
de Bec-de-Lièvre, I, 94; IV, 472.

Copyright © Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Becquet de Mégille, I, 94.
Becquin d'Augerville, I, 94.
de la Bédoyère, *v.* Huchet.
de Béduer (marquis), *v.* de Lostanges.
de Beget, en Velay, III, 57.
le Bel, I, 91.
de Belbeuf (marquis), *v.* Godart.
de Belin-Laréal, III, 57.
de Bellafaire, *v.* Gaillard.
de Bellain, I, 95.
de Bellebrune (marq.), *v.* de Blondel.
de Bellegarde, *v.* Perrotin.
de Bellemare, IV, 275.
de Bellemare, *v.* Ferry.
de Bellet, en Bresse, III, 57.
de Belligny (vicomtes), *v.* Croquet.
de Belly, I, 95.
de Belmont, *v.* d'Elbée.
Belot, en Franche-Comté, III, 58.
de Bélot de Ferreux, I, 95.
Belot de Villette, III, 58.
de Belval, *v.* Jannel.
de Bénavent-Rodez, II, 188.
Benoist de la Prunarède, I, 95.
Benoît d'Anrosey, IV 276.
Benoit de la Charme, III, 58.
de Béon, I, 95.
de Beost (barons), *v.* de Monspey
de Berard, en Provence, III, 58.
de Béraud du Pérou, III, 58.
Berbier du Metz, V, 312.
de Berbis, III, 59.
de Berenger de Caladon, I, 96.
de Berenger de Fontaines, III, 59; V, 37.
Bereur, III, 59.
de Berey, III, 60.
de Bergères, III, 60.
de Berghes, III, 60.
de Bermont, en Franche-Comté, III, 61.
de Bermont de Menerbe, III, 61.
de Bermont, *v.* Husson.
de Bernage de Chaumont, V, 38.
de Bernage de Saint-Hilliers, V, 39 et 440.
Bernard, I, 97.
de Bernard ou Bernardi, IV, 276.
Bernard d'Authume, III, 61.
de Bernard de Calonne, I, 96.
Bernard de Dompsure, I, 97.
de Bernard de Talode, I, 97.
Bernard de Volvent, III, 61.
de Bernay, III, 61.
Bernier, en Lorraine, III, 61.
de Bernon, I, 97.
Bersacle, III, 69.
de Bersaillin, *v.* Froissard.
Berthe, II, 67.
de Berthemont, *v.* de Tartoreau.
Berthod, III, 69.
Bertin, III, 69.
Bertrand de Marimont, III, 69.
de Berulle, IV, 278; V, 440.
Besancenot, III, 70
de Besaudun, *v.* de Guignard.
de Besiade d'Avaray, I, 97.
Besnard, IV, 12.
de la Besnerays, *v.* Glé.
de Bethisy, I, 91; IV, 282.
de Béthune, I, 98.
du Betz (vicomtes), *v.* de Charbonnel.
Bévalot de Frasans, I, 265.
de Beynac, III, 70.
de Beynes (marquis), *v.* de Castillon.
de Bezanges, *v.* Lamy.
de Bezannes, I, 100.
de Biaudos, I, 101; V, 41.
Bidal d'Asfeld, III, 75.
de Bideran, I, 100.
de Biencourt, I, 100.
Billatte de Faugère, IV, 286.
de Billemont, *v.* de la Grange.
de Billy, III, 75.
de la Bintinaye, I, 100.
de Bionneau, III, 75.
de Biord, III, 76.
de Bissy (marquis), *v.* de Thiard.
de Blacas, I, 101.
de Blacas d'Aulps, III, 76.
de Blainville, IV, 2.
de la Blairie, *v.* Ollivier.
le Blanc, III, 77.
de Blanchuisson, *v.* du Merle.
de Blancard, I, 102.
de Blanchefort, I, 103.
de Blandans, IV, 286.
de Blanquet de Rouville, III, 76; IV, 286.
de Blaru (marquis), *v.* de Tilly.
de Blausac, *v.* de Roche.
de Blégiers, IV, 288.
de Blicterswick, III, 77; IV, 288.
de Blin (comtes), *v.* de Mesgrigny.
de Blin de Bourdon, I, 103.
de Blondel de Beauregard, I, 104; IV, 289.
de Blot, V, 417.
de Bobigny, *v.* de Valles.
du Boc, I, 104.
de Bock, I, 104.
Bocquet de Courbouson, III, 77.
Bocquillon, en Picardie, III, 77.
le Bœuf de Valdahon, III, 77.
de Bœusin, I, 104.
de Boffles, III, 77.
de Boffles, *v.* Danzel.
Bohier de Saint-Cirgues, I, 104.
du Bois, à Paris, III, 77.
du Bois de Chambellé, I, 105.
de Boisconteau, *v.* Lamy.
de Boisdenemetz, *v.* Daniel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Boisemont, *v.* de Gruel.
de Bois-le-Comte, *v.* Sain.
du Bois de la Haye, *v.* le Prévost.
de Boismont, *v.* Danzel.
de Bois-Nantier, *v.* d'Anjou.
de Bois-Rioult, *v.* Rioult.
du Bois de Sanzay, *v.* d'Aviau.
de Boisset III, 77.
de Boisseul, I, 105.
de la Boissière, en Bretagne, IV, 295.
de la Boissière-Chambors. IV, 295.
de Boissières (barons), *v.* de Durfort.
de Boissieu, *v.* de Salvaing.
de Boistillé, *v.* Jourdain.
de Boisvert, *v.* Pugnet.
de Boissy (marquis), *v.* Gouffier.
Boistouzet, III, 78.
de Bombelles, IV, 292; V, 440.
de Bompart, *v.* l'Espagnol.
de Bonaban, *v.* de Guiny.
de Bonal, III, 78.
de Bonald, III, 78.
de Bonardi, III, 78.
de Boncourt, *v.* Didier, et Morel.
de Bondy (comtes), *v.* Taillepied.
de Bonmarché, III, 78.
de Bonnal, III, 79.
de Bonnay, en Bourbonnais, I, 105.
de Bonnay, en Bourgogne, I, 105.
de Bonne, II, 189.
de Bonnechose, I, 106. V, 44.
de Bonnegarde, *v.* du Pouy.
de Bonneguise, III, 79.
de Bonnevallet, *v.* Tournois.
Bonvalot, III, 81.
de Bonvot, *v.* Faivre.
de Bordes du Châtelet, I, 106.
de Bordesoulle, *v.* Tardif.
Bordey, III, 81.
de la Borie de Campagne, III, 81.
de Bormes (barons), *v.* Lenfant.
du Bos, IV, 11.
du Boscage (marquis), *v.* des Guillaumanches.
de Bosquevert, IV, 303.
de Bosredon, I, 106.
de Bossoreille, I, 107.
du Bot, III, 84; V, 446.
de Bouc (marquis), *v.* d'Albertas.
le Boucher d'Ailly, II, 67.
Boucher de Richebourg, III, 85.
du Bouchet, I, 107.
du Bouchet (marquis), *v.* Langlois.
de la Bouchetière, *v.* Janvre.
de Bouclans *v.* le Bas.
Boudart, en Normandie, III, 85.
Boudart, en Artois, III, 85.
Boudet, I, 107.
Boudot, III, 85.
du Bouexic de Pinieux, I, 107.
du Bouexic (vicomtes), *v.* de Bec de Lièvre.
de la Bouexière, en Bretagne, IV, 304, 305, 306, 307.
de la Bougatrière, *v.* Courte.
de Bouillé de Chariol, I, 107.
Bouillet, III, 85.
du Boulay, *v.* Dodun.
de la Boulaye, III, 86.
Boulet de Maranville, IV, 471.
de Boulignez, *v.* Maire.
de Bouloire (barons), *v.* Testu de Balincourt.
de Boulouvard, IV, 307.
de Boult, V, 47.
de Bourbevelle, III, 86.
de Bourbonne (marquis), *v.* Colbert et de Livron.
du Bourdet (marquis), *v.* de Cugnac.
de Bourdonchamp (bar.), *v.* Flayelle.
du Bourg-Miroudot, III, 86.
du Bourg de Tracy, V, 236.
de Bourgoing, I, 108.
de Bourneville (marquis), *v.* Durey.
de Bournonville, III, 114.
Bourrelier de Montry, III, 115.
de Bourrienne, *v.* Fauvelet.
de Boursières, *v.* Pusel.
de Boursin, *v.* de Wavrans.
de Boussac (barons), *v.* de Brosse.
de Boutenac, *v.* du Lac.
Boutet, I, 109.
de Bouteville (marquis), *v.* de Hautefort.
de Bouville, *v.* Jubert.
de Boyaval, III, 115.
de Boyer de Choisy, I, 109.
de Boyer d'Eguilles, I, 109.
Boyer de Trébillane, I, 110.
Boytelet, III, 116.
de Bracquemont, *v.* Aubé.
de Bragny (barons), *v.* de Thiard.
de Bram, *v.* de Lordat.
de Brancas, I, 110.
de Brandin d'Alérac, 110.
de Brandin de Saint-Laurens, I, 111.
de Brandt, I, 111.
Branque, II, 67.
de Branscourt, *v.* Pâris.
de Braut de Dorines, I, 111.
de Brantes (marquis), *v.* des Laurents.
de Brassac, II, 189.
de Brassac (barons), *v.* Grillet.
de Brassay, *v.* Jausselin.
Braux, IV, 319.
de Braux (comtes), *v.* de Messey.
de Bravard d'Eyssac, I, 111.
de Bray, V, 420.
de la Brayelle, III, 116.
Brayer, I, 111.
de Bréchainville, *v.* des Barres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Brécy, *v.* Gauthier.
de Breganson, *v.* de Gasqui.
de Bréhier, I, 112.
Brehier d'Arqueville, I, 112.
de Brémoy, I, 112.
de Bréon, I, 113.
de Bréon (comtes), *v.* de Lancrau.
de Brésis, *v.* Hérail.
de Bressolles, *v.* de Retz.
Bretenois, III, 116
de Breteuil (barons), *v.* le Tonnelier.
de Brettes du Cros, III, 116.
de Bretteville, *v.* le Normand.
de Breuignon, *v.* Hodeneau.
de Brézé (marquis), *v.* Dreux.
de Brédières (vicomtes), *v.* de Brosse.
de Bridien, I, 123.
de Briel (comtes), *v.* de Mesgrigny.
de Brienne (comtes), I, 123.
de Brienne, *v.* de Loménie.
de la Briffe, I, 124.
de Briois d'Angres, I, 125.
de Brion, I, 125.
de Brion (comtes), *v.* de Laizer.
de Brion (marquis), *v.* de Michel.
de Briouse (comtes), *v.* d'Orglandes.
de Brison (comtes), *v.* de Grimoard de Beauvoir.
Brisson, I, 25.
Brocard, I, 125.
Brohon, I, 126.
de Broissia (marquis), *v.* Froissard.
de Brosse, III, 118.
de la Broue de Gaudelon, I, 126.
de la Broue de Vareilles, I 126.
de la Brousse de Verteillac, I, 126.
de Brouville, *v.* Colas.
de la Broye, I, 91.
de Bruc, I, 126.
de Brue (marquis), *v.* de Laurens.
de Brueys, I, 127.
Brun de Roche, III, 118.
Bruneau d'Ornac, IV, 321.
de Brunel-Serbonnes, III, 119.
de Brunoy (marquis), *v.* Pâris de Montmartel.
Brusset, III, 119.
de la Bruyère (barons), *v.* du Lac.
de Bruzac (marquis), *v.* de Hautefort.
de Bryas, I, 128.
de Buath, I, 128.
de Bucelli, I, 128.
de Bucy, I, 91.
de Budos de Portes, I, 128.
de Bully (marquis), *v.* de l'Estendart.
de Bulonde, *v.* de Roquigny.
de Bucquoy (comtes), *v.* de Longueval.
Buor de Lavoy, I, 128.
Burelet de Belmont, III, 120.
de Buron (comtes), *v.* de Gironde.
de Buron (marquis), *v.* de Moges.
de Buron (barons), *v.* de Verdonnet.
de Burosse, I, 129; III, 120.
de Busançais (comtes), *v.* de Beauvilliers.
de Busca, *v.* de Montlezun.
de Busquet, III, 124; IV, 474.
Buson de Champdivers, I, 129.
de Busseul, I, 129.
Bussière, III, 126.
de la Bussière (marquis), *v.* du Tillet.
de Bussy (marquis), *v.* Huault.
de Byans, III, 126.

C.

de Cabanac (vicomtes), *v.* de Ségur.
de Cabiron, I, 129.
de Cabre de Roquevaire, III, 126.
de Cacheleu, IV, 322.
de Cadenet, III, 126; V, 359.
de Cagnes (marquis), *v.* Grimaldi.
de Cahaignes de Fierville, I, 130.
de Cahuzac, IV, 332.
de Caillebot de la Salle, I, 130.
de Calac (barons), *v.* de Guemadeuc.
de la Calade, *v.* Duranti.
de Caladon, *v.* de Berenger.
de Calbiac, V, 48.
de Caldaguès, IV, 334.
de Calonne, en Artois, I, 131.
de Calonne, IV, 471.
de Calonne d'Avesnes, I, 131.
de Calonne-Courtebonne, I, 131.
de Calonne, *v.* de Bernard.
de Calvimont, III, 127.
de Camaret, I, 132.
de Cambaron, III, 131.
de Cambes d'Orves, III, 31.
de Cambernon, *v.* Michel.
de Cambronne, *v.* Ruyant.
de Camoisson, I, 91.
de Campagne, *v.* de la Boric.
de Campagne (comtes), *v.* de Montlezun.
de Campagnolles, *v.* Drudes.
de Campniac, III, 131; V, 440.
de Canast, *v.* Hébrail.
de Cancelade, *v.* d'Isnard.
de Canillac, en Auvergne, I, 132.
de Canillac, en Languedoc, I, 132.
de Canillac (marq.), *v.* de Beautort.
de Canisy (marquis), *v.* de Carbonel.
du Canet (marquis), *v.* Colbert.

Copyright - Les éditions d'Ainay Lyon 2007

Canon de Ville III, 134.
de Canouville, I, 133.
de la Canorgue (comtes), *v.* de Méry.
de Cantoinet, *v.* de la Vaissière.
de Cany, II, 67.
de Cany (marquis), *v.* de Bec-de-Liévre et de Chamillart.
de Capres (marquis), *v.* de Bournonville.
de Capriol, II, 189.
de Carbonel, I, 133.
de Carbonel-Canisy, III, 134.
de Carbonel d'Héry, I, 133.
de Carbonnel, II, 67.
de Cardon-Vidampierre, II, 454.
de Cardon de Sandrans, I, 133.
de Carency (princes), *v.* de Quelen.
de Caresmentrant III, 134.
de Carladez (comtes), *v.* Grimaldi.
Carlet de la Rozière, V, 50.
de Carmeaux (marquis), *v.* de Solages.
le Caron II, 67.
de Carrines, *v.* l'Espagnol.
le Carron, II, 67.
de Carros, *v.* de Blacas.
de la Carte (comtes), *v.* Thibault.
le Caruyer, V, 60.
de Castanet, V, 66.
de Castanet, *v.* d'Armagnac.
du Castelet *v.* de Fulque.
de Castelfranc, *v.* Nautonnier.
de Castelgaillard, *v.* du Noguès.
de Castellane, III, 135.
du Castellet, *v.* Ailhaud.
du Castellet (marquis), *v.* Monier.
de Castelnau, II, 189.
de Casteras, I, 136.
de Castille (barons), *v.* de Froment.
de Castillon-Beynes, III, 136.
de Castillon Saint-Victor, IV, 335.
de Castres, I, 49.
le Cat d'Hervilly, I, 137.
de Catelin, III, 137.
de Caubios, I, 137.
le Cauchois, V, 60.
de Cauchon, IV, 356; V, 440.
de Caudeval (barons), *v.* Labat.
Caulet de Tayac, III, 137.
de Caumont (marquis), *v.* de Seytres.
de Caussade (barons), *v.* d'Alliez.
de Caux (marquis), *v.* le Ver.
du Cayla (comtes), *v.* Baschi.
de Cays, III, 137.
de Cazals (barons), *v.* d'Espagne.
la Caze, II, 189.
Cécile, III, 138.
de Cély, *v.* Eon.
de Cély (comtes), *v.* de Harlay.
de Cereste (ducs), *v.* de Brancas.
Cezeau de Lassalle, IV, 340.
de Chabanais (marquis), *v.* Colbert.
de Chabans, I, 138.
de Chabrefy, *v.* Valleleau.
de Chabrillant (marquis), *v.* de Moreton.
de Chaignon des Lans, III, 138.
Chaillot de Pin, III, 138.
de Chalais (princes), *v.* de Talleyrand-Périgord.
de Chalençon (bar.), *v.* de Tournon.
de Challerange (barons), *v.* de Goujon de Thuisy et de Vergeur.
de Châlons-Orange, III, 138.
de Chalot du Bouchet, III, 139.
de Chambarlhac, I, 139; V, 67.
de Chambellan, I, 139.
de Chambeillé, *v.* du Bois.
de Chamberlhac, III, 139.
de Chambley, III, 140.
de Chambley (barons), *v.* de Haraucourt.
de Chambly, III, 140.
de Chambon, III, 141.
de Chambon-Marcillac, III, 142.
de Chambors (comtes), *v.* de la Boissière.
de Chambray, I, 140.
de Chambre d'Orgons, III, 142.
de Chambrun, *v.* Pineton.
de Chameroles (barons), *v.* Lambert.
de Chamillart-la-Suze, I, 140.
de Chamoy (marquis), *v.* Rousseau.
de Champagne-Bouzey, IV, 341.
de Champagne-la-Suze, I, 141.
de Champagné, I, 142.
de Champagnolle, *v.* Roger.
de Champagny, *v.* Nompère.
de Champalier, *v.* Muguet.
de Champcenetz (marq.), *v.* Quentin.
de Champdivers, *v.* Buson.
de Champenoux, *v.* Georges.
de Champolon, *v.* du Louvat.
de Champorcin, *v.* des Michels.
des Champs de Morel, *v.* Lambert.
de Champvans, III, 142.
de Chanaleilles, I, 143.
de Chancerel, III, 142.
de Chantrans, III, 143.
de Chanzé, *v.* de Laurencin.
de Chaponay IV, 342.
de Chapuiset, III, 143.
de Charbonnières, *v.* Fauvelet.
de la Charce (marquis), *v.* de la Tour du Pin.
de Charbonnel, I, 147.
Chardon-Watronville, II, 189.
de Charmoille, *v.* Huot.
de Charnacé, *v.* Girard.
de Charnage, *v.* Dunod.
de Charnisay (barons) *v.* Arthuys.
de Charost (ducs), *v.* de Béthune.
de Charpy de Jugny, IV, 343.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Charrier-Moissard, I, 147.
de la Chassagne, *v.* Jacques.
de Chassarel, I, 149.
de Chasteau, I, 149.
du Chastellier, *v.* de Salmon.
de Chasteuil, *v.* de Galaup.
de la Chastière, *v.* le Gras.
de la Chastre, III, 143.
de Châteaubrun (marquis), *v.* de Forges de Parny.
de Châteauclos, *v.* de Lacelle.
de Châteauneuf de Molèges, III, 145.
de Châteauneuf (marquis), *v.* de l'Aubépine, de Saporta et de Servient.
de Châteauredon, *v.* de Rascas.
de Châteaurenard, *v.* d'Aquin
de Châteauvert (vicomtes), *v.* d'Ussel.
de Châteauvieux, *v.* de Girard.
de Châteauvillain, *v.* de Thil.
de Châteaux (barons), *v.* d'Aluye.
du Châtelet, *v.* Armynot, et de Bordes.
de Châtillon (comtes), *v.* de Grammont.
de Chaudenay, *v.* Pitois.
Chaudet, III, 146.
Chaudey, III, 146.
de Chaulnes (ducs), *v.* d'Albert.
de Chaumont (marq.), *v.* de Bernage.
de Chaunac, *v.* Teyssier.
de Chauveron, III, 146.
de Chavanhac, *v.* de Dienne.
Chavanney, III, 150.
du Chayla (comtes), *v.* de Blanquet de Rouville.
de Cheldebien, IV, 344; V, 78.
de Cheffontaines, *v.* de Penfentenyou.
de Cheminade, *v.* de Stuard.
de Chenerilles, *v.* Isoard.
de Chenelette (vicomtes), *v.* de Noblet.
de Cherisy, *v.* Humes.
de Cheverny (comtes), *v.* Hurault.
de Cheverue, I, 157; IV, 35.
de Chevreuse (ducs), *v.* d'Albert.
de Chevry, *v.* Rousselot.
de Chiavari III, 150.
Chifflet, III, 150.
de Chilland, V, 87.
de Chivry, *v.* du Laurens.
de Chocqard Saint-Etienne, V, 367.
de Choie, *v.* Olivet et de Saint-Moris.
de Choiseul, I, 158.
de Choiseul (comtes), *v.* de Nettancourt.
de Choisy, *v.* de Boyer.
de Choisy (marquis), *v.* de l'Hôpital
Choppin, II, 67.
de Choulot, *v.* de Lavenne.
de Christon, *v.* de Mongeot.
Chuppin de Germigny, IV, 353.
de Cipriani, III, 151.
de Citon d'Espine, I, 159.
de Citran (marquis), *v.* Donissan.
de Civrac (marquis), *v.* de Durfort.
de Cizey (comtes), *v.* de Roncherolles.
de Clacy, V, 244.
de Clairmont (comtes) *v.* de Claris.
de Clairvaux, III, 151, IV, 355.
de Claps, *v.* de Fortis.
Clarentin, II, 67.
de Claris-Argenteau, V, 89.
de Claris de Florian, V, 91.
de Clary, V, 94, 95.
de Clary-Wallincourt, V, 96.
de Claveson (marquis), *v.* de Lionne, et de Tournon.
da Clebsattel, IV, 355.
de Clemens-Ventabren, III, 151.
Clément, en Franche-Comté, III, 151.
le Clément de Saint-Marcq, I, 159.
de Clérambault, I, 160.
le Clerc de Juigné, I, 160.
le Clerc de Rigebay, V, 362.
de Clère-Panilleuse (marquis), *v.* de Prêteval.
de Clermont (marq.), *v.* de Gasquet.
de Clermont-Vertillac (comtes), *v.* de Durfort.
de Cleron d'Haussonville, I, 161.
de Clervaux, III, 151; IV, 355.
de Clevant, *v.* le Bas.
du Cluzel, I, 161; IV, 471; V, 97.
Cochet de Savigny, I, 161.
de Coetanfao, *v.* de Kerhoent.
de Cogolin, *v.* de Cuers.
Colard, III, 151.
Colas, en Orléanais, III, 152.
Colbert, I, 162.
Colla de Pradine, III, 152.
de Collardin, III, 153; V, 446.
Collart, II, 67.
Collemont, II, 67.
de Côlus, *v.* d'Aoust.
Colmont de Vaulgrenuand, III, 163.
de Comarque, I, 154.
des Combes, *v.* Gabia.
le Comble de Pouilly, II, 67.
le Compasseur de Courtivron, III, 155.
de Compertrix, *v.* le Duc.
de Compiègne, *v.* du Pont.
de Conan, en Périgord, III, 159.
de Condat, *v.* d'Aubier.
de Conflans, I, 167.
le Convers, II, 67.
de la Converserie (comtes), *v.* de Musnier.
de Copons, *v.* de Pagès.
de Coquebert, I, 49.
Coquelay, III, 160.
de Coquerel, III, 160.
de Coquet, IV, 359.
de Corbeau-Vaulserre, I, 167.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Corbet, *v.* d'Alès.
de Cordon, I, 168, 248.
de Cordoue, I, 168; IV, 472.
de Coriolis, III, 161.
de Corlieu, I, 170.
de Cormaillon (comtes), *v.* Damas.
de Cormeilles, I, 170.
de Corn (comtes), *v.* de Lostanges.
de Cornely, V, 98.
de Cornillon (barons), *v.* de Sibert.
de Cornouaille, I, 171.
le Cornu d'Orme, V, 65.
le Corroyer, II, 67.
de Corsant (barons), *v.* de la Poype.
de Cortade, IV, 360.
du Cos de la Hitte, I, 171.
Cosme de Janvry, I, 171.
du Cosquier, *v.* le Daen.
de Cosson de la Sudrie, III, 162.
de Cottebrune, III; 163.
de la Cottière, *v.* de Jacob.
du Coudray *v.* Herpin.
du Couëdic, IV, 163, 474.
Couillaud de Hauteclaire, I) 352.
de Coulaine (barons), *v.* Quirit.
Coulet, II, 67.
de Coupigny (marq.), *v.* du Quesnel.
de Courbons (marquis), *v.* Grimaldi et de Roux de Gaubert.
de Courbouson (barons), *v.* Bocquet.
de Courcelles (barons), *v.* Larchier.
de Courcelles, *v.* Jullien et Piot.
de Cours, *v.* d'Aguerre.
de Courset (barons), *v.* du Mont.
de Courtade, IV, 361.
de Courtagnon, *v.* Lagoille.
Courte de la Bougatrière, I, 174.
de Courtebonne (marquis), *v.* de Calonne.
de Courtenay, II, 67.
de Courteville, *v.* Hodicq.
de Courtivron (marquis), *v.* le Compasseur.
Courtot, III, 165.
de la Cousse, *v.* de Lestrade.
de Coussey (comtes), *v.* Labbé.
de Coussol, en Armagnac, III, 165.
Couteaux, V, 109.
de Coutray de Pradel, III, 166.
de la Couture, *v.* du Rieu.
de Couturelle (marquis), *v.* Boudart.
Cozette, II, 67.
de Cramaille (vicomtes), *v.* de Vergeur.
de Cramant, III, 166.
de Crécy, *v.* de Margat.
de Crenolle (marquis), *v.* de Quengo.
de Créquy, *v.* de Blanchefort.
du Crest, I, 174.
de Crestin, III, 166; V, 440.
Crétien de Neufville, IV, 362.
de Crèvecœur, *v.* du Han.
de Crèvecœur (marquis), *v.* le Hanyvel.
de Criqueboeuf, I, 175.
de la Crochays, *v.* Ladvocat.
de Croissy (marquis), *v.* Colbert.
de Croix, I, 91.
Croquet de Belligny, V, 101.
du Cros (marquis), *v.* de Brettes.
de Crose de Lincel, III, 170
de Crosey, III, 170; IV, 363.
de Croze, I, 175.
des Crues, I, 175.
de Crussol d'Uzès, I, 175.
de Crux (comtes), *v.* Damas.
de Cserneck (comtes), *v.* Dessoffy.
de Cudel, III, 170.
de Cuers de Cogolin, III, 170.
de Cugnac, I, 176.
de Cugnon, I, 49.
de Cuinchy (barons), *v.* de Blondel.
Cuissotte de Gizaucourt, IV, 364.
de Cullon, III, 157.
de Culz, III, 171.
de Curel, I, 176.
de Cuvilliers, *v.* d'Hénin.

D

Dachon, V, 403.
le Daen du Cosquier, I, 177.
Dagieu, III, 171.
Daillehoust, I, 3.
de Daillon, III, 171.
Dalamel, III, 172.
de Dalheim (barons), *v.* de Thiard.
Dalichoux, IV, 364.
Dalmassy, III, 172.
de Dalon (barons), *v.* Hébrail de Canast.
de Damas de Cormaillon, I, 178; V, 103.
de Damas-Crux, I, 178.
de Dambelin, IV, 366.
Damey, III, 173.
Damian de Vernégues, IV, 366.
Damoiseau de la Bande, I, 199.
de Dampierre, en Franche-Comté, III, 173.
de Dampierre d'Isangremel, III, 173.
de Dampierre de Molandin, III, 173.
de Dampierre (marquis), *v.* de l'Aubépine et de Cugnac.
de Dampierre (comtes), *v.* du Val.
de Dampmartin, IV, 367.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tranchel, III 173.
Danczey, III, 286.
Daniel de Boisdenemetz, III, 173.
Daniel de Levi-Marin, III, 174.
le Danois V, 107.
Danthouard, I, 179.
Danzel de Beaulieu, III, 174.
Danzel de Boismont, III, 174.
Darie, en Normandie, III, 174.
Daulède, I, 179; III, 175.
Dauphin, en Auvergne, III, 175.
de Dauphin (barons), *v.* d'Albertas.
David de Beauregard, I, 190; II, 189.
David de Lastours, I, 190.
Davoust, III, 175.
Davy d'Amireville, III, 175.
Davy de la Pailleterie, III, 176.
Davy de Vesille, III, 176.
Dax d'Axat, III, 176.
Dean de Luigné, I, 191.
Debonnaire de Forges, I, 191.
de Délay, d'Agier, III, 176.
Delpy de la Roche, I, 196.
Denis, II, 12.
de Dœuvre (comtes), *v.* de Gaillard.
de Déols (princes), *v.* de la Chastre.
de Desidery, III, 177.
Designé, III, 177.
Desneux, I, 205.
Despréaux, *v.* Gauthier.
Dessoffy, I, 203; III, 177.
Destouf Milet de Mareau, III, 483.
de Destrech, III, 178.
de la Deveze, *v.* de Loupiat.
Dexmier d'Archiac, III, 178.
Dibos de la Garde, III, 178.
Didier de Boncourt, I, 204.
de Dienne, I, 204.
le Dieu, en Brie, I, 204.
le Dieu, en Champagne, I, 204.
Dieuleveult, I, 205.
de Digoine du Palais, I, 205.
de Digoine-Jaucourt, I, 205.
de Digoine (barons), *v.* de Damas.
de Dillon, I, 206.
de Dinteville, I, 206.
de Dio Palatin de Montpeyroux, III, 179.
de Dion, I, 207.
de Dionis, I, 207.
de Divonne (comtes), *v.* de la Forest.
Dodart, III, 179.
Dodeman, I, 207.
Dodin de Saint-Quentin, II, 307.
Dodun, I, 208; III, 179.
Dollin du Fresnel, I, 208.
de Dombasle (comtes), *v.* du Houx.
Domet, III, 179.
de Dompsure, *v.* Bernard.
Doncquer, V, 109.
Donodeï, III, 180.
Doni de Beauchamp, III, 180
de Donissan, I, 208; III, 180.
Doré, V, 66.
Doria, III, 181.
Dorieu, III, 181.
Dorieu de Grandpré, III, 181.
de Dorines, *v.* de Brant.
de Dosta, III, 181.
Douault, III, 182.
de Douay, III, 182.
de Douay, en Artois, III, 182.
Doublet de Persan, I, 209.
de Doudeauville, *v.* Fauvel.
des Douets, *v.* le Gobien.
Douezy de Chaumont, III, 182.
Douezy d'Ollendon, III, 182.
de Dourlens, III, 183.
de la Douze (marquis), *v.* d'Abzac
de Douzon (comtes), *v.* Dubuysson.
de Dreuille, III, 183.
Dreux de Nancré et de Brézé, I, 209.
de la Driennaye, *v.* du Bouexic.
de Dromesnil (marquis), *v.* de Hallencourt.
Drouet de Montgermont, I, 212.
de Drouilin, I, 212.
Druays de Franclieu, I, 213.
Drudes de Campagnolles, III, 184; V, 110.
Dubuysson, I, 213.
le Duc de Compertrix, III, 184.
le Duchat, I, 217; IV, 472.
Durand de Fuveau, III, 184.
Durand de Sartoux, III, 184.
Durantel, III, 185.
de Duranti, III, 185.
de Duras (ducs), *v.* de Durfort.
de Durban, I, 231.
de Durban (barons), *v.* de Gléon.
de Duretal (bar.), *v.* de Champagne.
Durey de Noinville, I, 231.
de Durfort, I, 231; II, 189.
de Durnes, IV, 373.
Duroc, *v.* Michel.
Dyel d'Esneval, III, 185.

E

de l'Eau, II, 67.
Ebaudy, III, 186.
Ebrard de Saint-Sulpice, IV, 401.
Ebrard de Mirevaux, IV, 401.
d'Echaufour (marquis), *v.* de Roncherolles.
d'Echaute de Pumbeke, I, 234.
des Echerolles, *v.* Giraud.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Ecquevilly (comtes), *v.* Henneqnin.
d'Ecrainville *v.* de Folleville.
d'Ecrennes (marquis), *v.* Toustain.
l'Ecusson, I, 234.
l'Ecuyer de la Papotière, I, 234.
Edouard de Jouancy, V, 112.
Edouard de Vaux, I, 234; V, 113.
de l'Eglise, I, 234.
Egrot, I, 234.
d'Eguilles, *v.* de Boyer.
d'Elbauve, IV, 373.
d'Elbée, V, 113.
Elie de Beaumont, I, 234.
d'Embief (vicomtes), *v.* de Gironde.
Emond d'Esclevin, IV, 374.
d'Encre, I, 235.
de l'Enfernat, I, 235.
d'Enghien III, 186.
d'Ennetières, I, 235.
d'Entraigues, I, 235.
d'Enskerque, III, 186.
d'Entrecasteaux (marquis), *v.* de Castellane.
Eon de Cely, I, 236.
d'Epenoi, III, 187.
d'Epothemont, *v.* de Beaufort.
Ergnoust, I, 236.
d'Ernecourt, III, 187.
Errard, I, 236.
d'Escaffres, III, 187.
d'Escalis, III, 192.
d'Escault, I, 91.
d'Escaussines, I, 237.
d'Esclaux, I, 237.
d'Esclevin, *v.* Emond.
d'Escorches, I, 237.
d'Escornaix, I 237.
d'Escravayat, I, 238.
d'Escrivieux, I, 238.
d'Escrivieux, *v.* de Gorras.
de l'Escut, I, 238.
d'Esgrigny, *v.* Jouenne.
d'Esguilly, (comtes) *v.* de Choiseul.
Esmiet, III, 192.
d'Esmivi, III, 173.
Esnault, IV, 11.
de l'Esnerac, I, 238.
d'Esneval, I, 238.
d'Esneval, *v.* Dyel.
d'Espagne de Cazals, I, 239.
l'Espagnol de Bompart, I, 239.
l'Espagnol de Carrines, I, 239.
d'Espagny, I, 239.
d'Esparbès de Lussan, I, 240.
d'Esparron, I, 240.
d'Espaux, *v.* de Lions.
de l'Espée, I, 241.
d'Espeignes, I, 239.
d'Esperiès, I, 241.
Espiard de Saulx, I, 242.
d'Espinant, *v.* le Gros.
d'Espinay, V, 64.
d'Espinay-Saint-Luc, I, 242.
d'Espinchal, III, 193.
de l'Espine, III, 194; V, 116.
d'Espinose, I, 243.
d'Espringles, III, 194.
d'Esquay, I, 243.
d'Esquelsbeck, (barons), *v.* le Vasseur de Guernonval.
d'Esquetot, III, 194.
d'Esquille, I, 243.
d'Essanlay (barons), *v.* de Montmorillon.
des Essarts, *v.* Mustel.
d'Estagnol, *v* de Nattes.
d'Estaing, I, 244
d'Estambourg, I, 245.
Estampes-Valençay I, 245.
de l'Estang, *v.* Guilhon.
d'Estard, I, 245.
d'Estavayé, I, 245.
d'Estelan (comtes), *v.* d'Espinay-St.-Luc.
de l'Estendart, I, 247.
Estienne, au Comtat, III, 201.
Estienne du Mesnil, III, 201.
Estièvre de Trémauville, I, 246.
d'Estignols, *v.* de Spens.
d'Estissac, III, 194.
d'Estoré, en Flandre, I, 246.
d'Estoré, en Sologne, I, 246.
d'Estoublon (marquis), *v.* de Grille.
d'Estourmel, III, 200.
d'Estrabonne, I, 247; III, 201.
d'Estrecheville (barons), *v.* Vallée.
d'Estrehan (marquis), *v.* le Hericy.
d'Etampes (comtes), *v.* de Brosse.
Etienne, en Lorraine, III, 202.
Etienne de Villemus, I, 247.
d'Etioles *v.* le Normand.
Eudel, II, 67.
Euvillers, II, 67.
Euzenou, III, 203.
d'Eyssac, *v.* de Bravard.
d'Exideuil (marquis), *v.* de Taylleyrand-Périgord.

F

de Fabert, III, 203.
de Fabre, en Provence, III, 204.
de Fabre-Mazan, III, 204.
de Fabri de Fabrègues, III, 205.
de Fabri de Rians, III, 205.
de Fabron, III, 206.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Fabry, II, 68.
de Fadate, I, 247.
de la Faire, I, 247.
Faivre de Bonvot, III, 206.
de Falcimagne, *v.* de Giou.
de Falerans, III, 206.
de Faletans, *v.* Garnier.
de Falletans, III, 206.
de Fallon, III, 207.
de Faraincourt, *v.* Véron.
de la Fare, *v.* Lopis.
de la Farge *v.* de Malet.
de Farges, I, 247.
de Fargues, *v.* de Méallet.
Farine, IV, 382.
de Faubournet-Montferrand, IV, 382.
de Faucher, III, 207.
de la Faucherie, I, 248,
le Fauconnier, I, 248.
de Faudran, III, 207.
de Faugère, *v.* Billatte.
de Faulat, *v.* de Méallet.
Fauque de Jonquières, I, 248, IV, 384.
de Fauquemberge (vicom.), *v.* d'Urre.
de Fauquemont (marquis), *v.* de Haraucourt.
de Faure-Montpaon, I, 248.
de Fauris Saint-Vincent, III, 207.
Fauvel, III, 208.
Fauvelet, I, 249.
de Faverges (barons), *v.* de Virieu.
Favier, I, 91.
Favière, III, 208.
de Fayat (marquis), *v.* de Joussineau.
de Faydit de Tersac, I, 249.
de la Faye, *v.* Lériget.
de Felzins, III, 208.
de Fenoyl, I, 249.
Feraud, I, 249.
de Ferix, III 209.
Ferrand de Mauvesin, I, 250.
Ferré, IV, 385.
de Ferrenzac (marquis), *v.* de Gironde.
de Ferreux (marquis), *v.* de Bélot.
de Ferrier, V, 354.
de Ferrier, en Franche-Comté, III, 209.
de Ferrier, en Provence, III, 209.
de Ferrier Saint-Julien, III, 209.
de Ferrier, *v.* l'Eglise.
de la Ferrière, III, 210.
de la Ferrière, *v.* Argiot.
de Ferrières (marq.), *v. de la Briffe.*
de Ferrières (comtes), *v.* de Manissy.
de Ferry-Bellemare, I, 250.
de Fertans, III, 210.
de la Ferté, V, 62.
de la Ferté Fresnel (barons), *v.* de Helleuville et d'Ouville.
de la Ferté-Imbault, (marquis), *v.* Estampes.
de la Ferté-Senneterre (marquis), *v.* Thibault de la Carte.
de Fesque I, 250.
du Feu, I, 250.
de Feuardent, I, 250.
de Feugerolles, I, 251.
de Feuillasse, *v.* Perrault de Jotemps.
de la Feuillée, *v.* du Ban.
le Fevre de Sormont, II, 68.
de Ficte de Soucy, I, 251.
de Ficnnes (marquis), *v.* d'Estampes.
de Fierville, *v.* de Cahaignes.
de Figuières, III, 210.
de Fisicat, I, 254.
de Fisson, I, 259.
de Flamerans, III, 210.
de Flandres, I, 259.
de Flavigny, *v.* de Geps.
Flayelle, III, 210.
de Flers, II, 68.
de Fleury, V, 245.
de Fleury, *v.* Joly.
de Fleury (ducs), *v.* de Rosset.
de Florac (barons), *v.* de Grimoard.
de Florans, III, 215.
de Florensac (marq.), *v.* de Crussol.
de Florensolles, *v.* de Gebelin.
de Florian, *v.* de Claris.
de Florimond, *v.* de Grenet.
du Flos, III, 217.
de Flotte, I, 259.
de Flotte d'Agoult, I, 259.
de Flotte de Montauban, I, 259.
de Flotte de Revel, I, 26 .
Flotte de Roquevaire, I, 260.
Foillenot, III, 217.
de Foissard, III, 217.
de la Folie des Chars, I, 260.
de Folin, I, 260.
de Folleville, I, 260.
de Folleville de Manancourt, I, 261.
de Folleville (marquis), *v.* le Sens.
de la Folye, I, 261.
de Fombel, *v.* Gentil.
de Fondragon, *v.* de Mengin.
da la Fontaine, *v.* Gohier.
de la Fontaine-Folin, I, 261.
de Fontaines de Logères, IV, 385.
de Fontaines *v.* de Berenger, et Hoston.
de Fontanes, III, 218.
de Fontanieu, I, 261.
de Fontarèches (bar.), *v.* de Rossel.
de Fontcolombe, *v.* Boyer.
de Fontenailles (marquis), *v.* Gouyn de Chapizeaux.
de Fontenay, I, 261.
de Fontenay, *v.* Hotman et le Trésor.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Fontenelles, *v.* Guesnon.
de Fontenois (comtes), *v.* d'Igny.
de Fonton, IV. 386; V, 122.
de Fonvens, III, 220.
de Forcalquier, III. 220.
de la Force, *v.* Prévôt.
de la Forest d'Armaillé, I, 262.
de la Forest de Divonne, I, 262.
de Forges de Parny, I, 262.
des Forges de la Motte, I, 263.
de Forges (barons), *v.* Debonnaire.
de Fors, I. 263.
de la Fortelle, *v.* Langlois.
de Fortia, I. 263.
de Fortis, III. 221.
de Forton, III. 221.
du Fos de Méry. I, 263.
de Fos (marquis), *v.* d'Albert.
de la Fosse, I. 263.
de Fouchecourt (com.), *v.* de Salivet.
de Fougainville, *v.* le Gendre.
du Fourc d'Hargeville, I, 264.
Fourcaud, III. 222
de Fourilles (marquis), *v.* le Lièvre
des Fournieis, *v.* Verdelhan.
de Fournier, III. 222.
Fourré de Beaupré, III, 22.
de Foville (1). I. 264.
de Fraissinet, *v.* d'Izarn.
de Franc, III. 222.
de France d'Hezèques, I, 264.
de France de Landal, I, 264.
Franchet, III, 223.
de Franclieu, *v.* Druays.
de Franclieu (marquis), *v.* Pasquier.
François de Lombillon.
le François des Manoirs, III, 223.
de Franconville (marquis), *v.* d'O.
de Franquemont (bar.), *v.* de Gilley.
de Franquefort, I. 265.
des Francs (barons), *v.* Colas et de Nuchèze.
de Frasans, I, 265.
de Fregeville (comtes), *v.* de Serre de Saint-Roman.
de Fremeur (marq.), *v.* de la Pierre.
Frère de Villefrancon, III, 223.
du Fresne, II, 68.
de Fresne, *v.* Ebandy.
du Fresne, *v.* Lambert.
du Fresnel, *v.* Dollin.
de Fresnels (bar.), *v.* de Nettancourt.
de Fressinet, *v.* de Joussineau.
de Fressis, III. 223.
de la Frette, *v.* Gilier.
Fréval de Fresnes, I, 265.
Friand, III. 224.
Froissard de Broissia, III, 224.
de Frolois, III. 224.
de Froment, I 265; III 225.
de Frondeville (marq.), *v.* Lambert.
de Frontebosc, *v.* de Toustain.
de Frontenay, III. 225.
Frotier de la Messeliere, I, 266.
de Frotté, I. 266.
de Frugie, *v.* Arlot.
de Fulconis, III. 225.
de Fulque d'Oraison, III. 225.
de Fuveau, *v.* Durand et Guerin

(1) Et non pas *Fouille*, comme on a mis par erreur.

G

Gabia, I, 266.
de Gadimetz, *v.* Grenet.
le Gager, I, 267
de Gaignac, *v.* de Lavaur.
Gaigneron, I, 267.
de Gaillarbois, I, 267.
de Gaillard de Baccarat, I, 267; III, 226.
de Gaillard de Bellafaire, III, 226.
Gaillard de Longjumeau, III, 226.
de Gajean (barons), *v.* de Batz.
de Gajot, III, 227.
de Galametz, *v.* de Brandt.
de Galatrave, V, 130.
de Galaup, III, 227.
de Galbert, I, 267.
de Galice, III, 228.
Galland, I, 49.
Gallet, I, 268.
de Gallois, III, 228.
de Gandelon, *v.* de la Broue.
de Gantès, III, 228.
de Gardane, I, 268.
le Gardeur de Tilly, I. 270.
de la Garde, *v.* de Mallet, Payan et le Pelletier.
le Gardeur, V, 245.
des Garets, *v.* Garnier.
de Garidel, I, 270.
Garnier de Falétans, III, 231.
de Garnier des Garets, I, 270.
de Garnier de Montfuron, III, 229.
Garnier du Vouchot, III, 231.
Gaspard de Toulongeon, III, 231.
de Gaspari, III, 231.
de Gasquet, III, 232.
de Gasqui, III, 235.
de Gassaud, III, 234.
de Gassendi, III, 234.
de Gastand, III, 234.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Gastines. *v.* Macé.
de Gaubert. *v.* de Roux.
Gaude. I, 271.
Gaulmyn, IV, 391.
Gauthier de Beaurepaire. I, 93.
Gauthier de Brecy, I, 111, III, 235.
Gauthier Despréaux, III, 236.
de Gautier, en Provence. III, 237.
de Gautier d'Aguines III, 237.
de Gautier de Rions, III, 238.
de Gautier de Valabre III, 237.
de Gautier de Vernègues. III, 238.
Gay du Puy d'Anche, II, 209; V, 132.
Gayant, III, 239.
de la Gaye de Lanteuil, IV, 393.
Gaynot, III 239.
de Gebelin de Florensolles, I, 271.
Gédouin I, 91.
Gedoyn de Pulay, I, 271.
de Gélée, III, 239.
de la Gelière, I, 272.
Gellée, I, 271; II, 487; IV, 472.
de Gellenoncourt, *v.* de Beaufort.
Gemares de Vallery, III, 239.
Gemier des Perichons, I, 272.
Genard, III, 239.
de Genas, I, 273.
de Genay, III, 240.
le Gendre de Fougainville, V, 432.
le Gendre de Saint-Aubin, I, 273.
Genève, I, 273.
de Genevières, I, 91, 273.
Genevrey, III, 240.
de Genost, III, 240.
Genoud de Guilleville, III, 240.
Gensoul, III, 240.
Gentil de Moncau, I, 274.
Gentot, III, 241.
de Geoffreville (marquis), *v.* le Danois.
Geoffroy, III, 241.
George d'Ouières, I, 274
Georges de Champenoux, III, 241.
Georges des Marets, III, 241.
de Geps de Sauvian, I, 274.
de Geps de Flavigny, I, 281.
Gerard, III, 242.
Gérard, de Quentrey, III, 242.
de Géréaux, I 281.
de Gérente III, 242.
de Gergy, *v.* Languet.
de Germigney, *v.* Coquelin.
de Germigny, *v.* Chuppin.
Gervain de Beroute, I, 281.
Gervain de Roquepiquet, I, 281.
Gery, III, 242.
Gestard de Valville, I, 281.
Gestes de Vernosc, I, 281.
Gestin, III, 243.
Gevaudan, I, 282.
de Gevigney, III, 243.
Gevraise, III, 243.
Ghiselin, I, 283.
Ghselin de Wastines, I, 283.
de Giac, I, 283.
de Gibert, III, 243, 244.
Gien, III, 244
de Giesenbourg (bar.), *v.* d'Ablaing.
Gigault, III, 244
Gilier de la Frette, I, 284.
Gillaboz, III 245.
Gillebert, III, 245.
Gillebert de la Jaminière, I, 284.
de Gilles, III, 244.
de Gilley, III, 245.
Gillon, à Paris III, 245.
Gillon, aux Pays-Bas, III, 245.
le Gillon de Grotizon, III, 246.
de Gimel, I, 285.
de Gimel (barons), *v.* de Lenthilhac.
de Gineste de Mazeas, I, 285.
de Gineste-Najac, I, 285.
de Ginestous, I, 285.
de Gnou de Falcimagne, III, 246.
de Girangy, *v.* le Bas.
Girard, en Languedoc, I, 287.
Girard de Bazoches, I, 286.
Girard de Charnacé, I, 286.
Girard de Châteauvieux, I, 286.
Girard de Langlade, I, 287.
Girard du Perreux, III, 246.
Girard de Ste-Radegonde, III, 246.
de Girard de Tilloye, III, 247.
Girardot, III, 247
Girardot de la Roche, III, 247.
de Giraud, en Dauphiné, I, 287.
de Giraud, à Grenoble I, 287.
Giraud en Provence, I, 287.
Giraud des Echerolles, III, 247.
de Giraud de Montauban, III, 248.
de Girandon, III, 248.
Giraudy, I, 287, 534; IV, 472.
Girault, I, 290
de Gircourt (barons), *v.* de Haraucourt.
Girod, III, 249.
Girod de Novillars, III, 248.
de Gironde, I 290.
de la Girouardière (comtes), *v.* Hardouin.
de Giry, I, 292.
de Giscaro, *v.* la Barthe.
de Gislain III, 249.
de Gizaucourt, *v.* Cuissotto.
de Glannes, III, 249.
de Glatigny, I, 292.
Glé de la Besnerays, III, 249.
de Glené, *v.* de Galois.
de Gléon de Durban, I, 292.
de Gleitteins, I, 293.
Gobert, III, 249.
le Gobien des Douets, I, 293.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Godart, III, 249.
Godart d'Aucour, I, 293.
Godart de Belbeuf, I, 293.
Godart de Saint-Germain, II, 68.
Godefroy, IV, 15.
Goderie, III, 250.
Godescart, III, 250.
Godet, V, 435.
Godet de Baugé, III, 250.
de Goesbriant, III, 250.
Goesiard, III, 251.
le Goff de Kergadiou, I, 293.
le Goff du Quellenec, I, 294.
Gogue, III, 251.
Gognet de la Roche-Graton, III, 251.
Gohier III, 251.
Gohier de la Fontaine IV, 394.
Goislard de Monsabert, I, 294.
de Gombert, III, 251; V, 356.
de Gombervaux, I, 294.
de Gomer, I, 294.
de Gomer, en Cambrésis, I, 295.
de Gomer, en Flandre, I, 295.
de Gommerville *v.* Gedoyn.
Gommier, II, 68.
Gon d'Argenteau, II, 68.
Gonard de la Chassagne III, 252.
de la Gondie, *v.* Gondhen.
de Gonnelieu, I, 295.
Gonsans, III, 252.
Gontier d'Auvillars, I, 295.
Gontier de Lange, I, 296.
Gorge d'Antraigues, I, 296.
de Gorgias, I, 296.
de Gorhey (comtes), *v.* du Houx.
de Goron (barons), *v.* du Bailleul.
de Gorras d'Escrivieux, I, 296.
de Gorron de Beaulieu, I, 296.
Got de Bragy, I, 297.
de Goth, III, 252.
le Gouaiez de Kerivon, I, 297.
Goudin, I, 297
Goudon, II, 189.
Gouet de Vieupont, I, 297.
Gouezet, I, 297.
Gouffier, I, 297
Gouge de Charpaignes, I, 298.
Gouin, en Normandie, I, 298.
Gouin de Roux, I, 298; III, 253.
Goujon, à Paris, I, 299
de Goujon de Thuisy, IV, 396; V, 440.
Goupy, I, 299.
du Gouray, I, 299.
de Gourgues, I, 299.
de Gournay (*marquis*), *v.* Amelot.
Gourreau de la Perrière, I, 300.
de Gourville, I, 300.
de Gourvinec, I, 300.
de Goussainville (marquis), *v.* de Nicolaï.
de Goussencourt, I, 300.
de Gouvion, I, 300.
de Gouy, en Amiénois, I, 301.
de Gouy, en Artois, I, 301.
de Gouy, en Cambrésis, I, 301.
de Gouyn de Chapineaux, I, 301.
Goy, I 302.
Goyer de Villers, IV, 400.
Goyet de Becherade, I, 302.
de Gozon, I, 302.
de Gozon, *v.* de Montcalm.
de Grachaux, I, 303; III, 254.
de Graffeuil, I, 303.
de Graimberg, I, 303.
Graincourt, I 304
Graindor, I, 304.
de Grammond (comtes), *v.* Jordain
de Grammont, III, 254.
de Grancey, I, 304.
Grandeau d'Abancourt, I, 304.
Grandjean, III, 255.
Grandoyen, I, 307.
de Grandrues, I, 307.
de Grandson, III, 255.
de Grandvelle, *v.* Perrenot.
de la Grange, I, 307.
de la Grange, en Flandre, I 307.
de la Grange d'Arquien, I 308.
de la Grange de Billemont, I, 307.
de la Grange (marquis), *v.* le Lièvre.
de Granget de Mions, I, 308.
de Granoux, *v.* de la Pimpie.
le Gras, I, 308, 310.
le Gras du Luart, I, 308.
le Gras de Prégentil, I, 309.
le Gras de Préville, I, 309.
le Gras de Sècheval, I, 309.
le Gras de Vanbersey, I 310.
de la Grasnelay, I, 310
de Gratian, III, 256.
de Gratian de Seillans, III, 256.
Gravier de Vergennes, I, 310
de Graville, *v.* Dyel.
de Grazay, I, 311.
Gréard, I, 311.
de Greleuil, I, 311.
Grégaide, I, 311.
Grégoire, III, 256.
Grégoire d'Ableville, I, 311.
Gregoire de Blanmaret, I, 311.
Grenet, I, 311.
Grenet de Florimont, I, 312.
Grenet de Gadimetz, I, 312.
Grenet de la Noue, I, 312.
de Greneville, *v.* de Meurdrac.
Grenier, III, 256.
le Gresle, I, 312.
de la Grève (comtes), *v.* Servin.
de Grez, I, 312.
Griffon, I, 313.
de la Griffonnière, I, 313.
de Griffoules, I, 313.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Grignan, III, 257,
de Grignan (comtes), *v.* de Castellane.
Grignart de Champsavoy, I, 313.
Griguet, III, 257.
de Grignols, III 357.
de Grignols de Caumont, I, 313.
de Grignols (comtes), *v.* de Talleyrand-Périgord.
de Grignon, en Bourgogne, I, 313.
de Grignon, en Bretagne, I, 313.
Grignon de la Pélissonnière, I, 314.
Grillet de la Sardière, I, 314.
Grillet de Taillades, I, 314.
de Grillon, III, 262.
de Grimaldi, III, 262.
de Grimaud, I, 315.
de Grimaud (marquis), *v.* de Castellane.
de Grimoard de Beauvoir du Roure, I, 315
de Grimonville, I, 316.
Grinart, I, 317.
de Gripière de Moncroc, I, 317.
le Gris, IV, 12.
de Grisac (barons), *v.* de Grimoard de Beauvoir.
de Grisolle, III, 265.
Grisson de Villebousin, I, 317.
Grivel, III, 266.
de Grivel d'Ourouer, I, 318.
Grobert, I, 318.
le Groing de la Romagère, I, 318.
Grollier, I, 319.
de Groote, I, 319.
le Gros d'Espinaut, I, 319; IV, 472.
de Grosbois, *v.* de la Roche-Poncié.
de Grosourdy, I, 321.
Grospain III, 266.
de Grosparmy, III, 266.
de Grospré, I, 321.
de Grotizon, *v.* le Gillon.
de Groulart, I, 321.
de Groult de Beaufort, I, 321.
de Grousset, I, 322.
Grout, I, 322.
de la Groye (marquis), *v.* d'Aloigny.
de Grozon, I, 323.
de la Grue, I, 323.
de Gruel, en Bretagne, I, 323.
de Gruel de Boisemont, I, 323.
de Gruel du Saix, I, 324.
Gruget, I, 324.
de Gruy, I, 324.
Gruyn, I, 324.
Gualy de Saint-Rome, I, 324.
de Guast, I, 325.
du Gué, I, 325.
du Gue, en Bretagne, I, 325.
Gueau, au pays Chartrain, I, 326.
Gueau de Reverseaux, I, 326.
Gueffault, I, 326.
de Guchenenc, I, 327.
de Guemadeuc, I, 327.
Guenichon, I, 328.
de Guenour, I, 328.
de Guer de Pontcallec, I, 328.
Guérard, en Lorraine, I, 328.
Guérard, en Artois, I, 328.
de la Guercho (marquis), *v.* de Brue.
de Guercheville (marquis), *v.* Guyon.
Guérin, II, 68.
Guérin, en Lorraine, I, 329.
Guérin, à Paris, I, 328.
de Guérin de Fuveau, I, 328.
de Guérin de Poisieux, I, 329.
de la Guérivière, *v.* du Pin.
de Guermeur, I, 329.
de Guernonval, *v.* le Vasseur.
Guerrier, I, 330.
Guerrier, en Languedoc, I, 330.
du Guesclin, I, 330.
Guesdon, I, 331.
Guesnon de Fontenelles, I, 331.
Guesnon de Monthuchon, I, 331.
de Guestrues, I, 331.
du Guet de Provisieux, I, 331.
Guette du Solier, I, 331.
de Gueulvy, I, 331.
le Guey, 331.
Guffroy, I, 332.
Guibert de la Rostide, I, 332.
de Guibeville, *v.* Genoud.
Guibourg, III, 266.
Guicaznou, I, 332.
de Guichard, III, 266.
Guichard, de Roison, I, 333.
de la Guiche, I, 333.
de Guichen, *v.* du Bouexic.
le Guichoux, III, 267.
Guidy, I, 333.
de Guignard de Besaudun, I, 333.
de Guignard de Saint-Priest, I, 334.
Guignart, I, 334.
Guilbert de la Croix, I, 335.
Guilhem de Paschalis, I, 335.
Guilhen de la Gondie, I, 335.
de Guilhens-Montjustin, I, 335; V, 360.
Guilhon de l'Estang, I, 335.
Guillart d'Amoy, I, 336.
des Guillaumanches, I, 336.
Guillaume de la Plante, I, 337.
de Guillebaut, I, 337.
de Guillebon de Beauvoir, I, 338.
Guillemeau de Freval, I, 338.
Guillemin, III, 267.
Guillemin du Roscoet, I, 338.
des Guillots, I, 338; II, 189.
Guilly, I, 338.
du Guiny, I, 339.
Guiot de Saint-Remy, I, 339.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Guiramand, I, 339.
de Guiran, V, 64.
de Guirard, III, 267.
de Guiry du Perchay, I, 339.
de Guisard, I, 340.
de Guise I, 340.
Guison, I, 340.
de Guitard, III, 267.
Guivreau, III, 267.
de Gumery, III, 267.
de Guron, *v.* de Rechignevoisin.
de Guyencourt (vicomtes), *v.* de Bérulle.
Guyon de Montlivault, I 341; V, 236.
Guyot, en Lorraine III, 267.
Guyot de la Garde, III, 268.
Guyot des Herbiers, V 138.
Guyot de Maiseigne, III, 267.
Guyot de Saint-Michel, I, 341.

H

Habert, III, 268.
Habert du Ménil, I, 342.
de Hac, III, 268.
de Hacqueville, I, 342; III, 268.
du Haget, III, 269.
Haincque, I, 342.
du Halde, I, 342.
du Halgoet, I, 342.
du Hallay-Coetquen, I, 343.
Hallé, III, 269.
Hallé, à Paris, I, 343.
Hallé de Cerbourg, I, 343.
Hallé de Chanteloup, I, 343.
Hallé de Frettevilie, I, 344.
Hallé d'Orgeville, I, 344.
de Hallebout, I, 344.
Hallée d'Airval, I, 344.
de Hallencourt, I, 344.
de Hallot, I, 345.
Hallouin, III, 269.
de Hallwin, I, 345.
de Ham (barons), *v.* du Val de Dampierre.
de la Hamaïde, III, 269.
du Hamel de Savigny, I, 346.
Hamouin, III, 270.
du Han, I, 346; III, 270.
d'Hanache (comtes), *v.* Alexandre.
de Hangest, I, 348; II, 189.
de Hangest d'Argenlieu, I, 348.
de Hangest (barons), *v.* de la Myre.
Hanicque, I, 349.
Hannicque, I, 349.
d'Haramburc, I, 349.
de la Hante, *v.* Quatresols.
le Hanyvel, III, 270.
Hapiot, III, 271.
d'Haranguier, V, 140.
de Haraucourt, I, 349.
de Haraucourt (marquis), *v.* de Longueval.
de Harchies, II, 68.
de Hardentun, III, 271.
Hardouin de la Girouardière, III, 271.
d'Hardouineau, I, 350.
le Hardy, III, 271.
Hardy, IV, 12.
le Hardy de la Trousse, I, 350.
Harel, *v.* Lesné-Harel.
d'Hargeville (comtes), *v.* du Fourc.
de Hargicourt, I, 351.
Harispe, III, 272.
de Harlay, III, 272.
de Harins, I, 351.
Harpaillé, I, 351.
de Harville, III, 273.
Hauchemail, I, 351.
de Haucourt, III, 274.
de Haucourt (marquis), *v.* d'Aumale.
de la Haulle, I, 351, 352.
des Haulles, I, 352.
d'Haussonville (comtes), *v.* de Cleron et de Nettancourt.
de Hauteclaire, I, 352.
de Hauteclocque, I, 352; IV, 401.
de Hautefort, en Périgord, III, 274.
de Hautefort, en Provence, III, 275.
de Hautemer, I, 353.
d'Hauteporte, *v.* Acquet.
d'Hauteville, *v.* de Thieulaine.
du Hautoy, I, 353.
de Hautpoul, II, 189; III, 276.
de Hautvilar, III, 277.
Havart, en Picardie, III, 278.
de Havart-Senantes, III, 277.
Haxo, III, 278.
Hay, III, 278.
de la Haye, I, 353.
de la Haye, en Artois, III, 279.
de la Haye de Ventelay, III, 278.
des Hayes d'Espinay, I, 242; III, 279.
Hays, III, 279.
de la Hazardière, I, 354.
Hebert, I, 355; III, 280.
Hébert, en Lorraine, III, 280.
Hebert, en Normandie, III, 280.
Hebert, en Picardie, III, 280.
Hébert des Angles, III, 280.
Hébert du Baineul, I, 355.
Hébert du Bosc, III, 280.
Hebert du Bouton, I, 355.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Hebert du Buc, I, 355.
Hébert de Cailleville, I 355.
Hebert de Châteldon, I. 354.
Hebert de Chevillon. I, 355.
Hebert d'Orval. III. 280.
Hébert de la Piérmère I, 354.
Hebert de Rully. III. 280.
Hébrard de Canast. I, 356.
Hébrard. IV. 403.
Hector de Marle. III, 280.
Hedelin, III. 281.
de Hedouville III, 281.
de Hendes, III, 282.
Helinguen. III. 282.
Hemande III, 283.
de Hendeuvillier, I, 356.
Henaut, II, 68.
d'Hemerc., I. 356.
d'Hc. in de Cuvilliers, III, 283.
de Hennecourt (comtes). v. du Houx.
Hennequin, en Lorraine, III 285.
Hennequin d'Acquevilly, III, 284.
de Hennezel I. 356, III, 286.
d Henrichemont (princes), v de Béthune.
Henrion de Magnoncourt, I, 357.
Henri de Beauchamp. I, 357.
Henri de Belestre, I. 358.
Henri de Jarniost. I. 357.
Henri de Lhedes. I. 358.
Henri des Noës I 357.
Henri de Quenpo. I. 357.
Hérard de Brésis III, 286.
Hérault, en Champagne, I. 358.
Herault, en Lorraine, I. 359.
Hérault de Hautcharmey. I. 358.
Hérault de Séchelles, I. 359.
Herbert, en Normandie. I. 359.
Herbert, en Poitou, I, 359.
des Herbiers, v. Guyot.
d Herbigny, v. Lambert.
d'Herbouville. I. 359.
de Hercé, III, 289.
d'Hercules, v. de Tournet.
de Héricourt, en Cambrésis, III, 290.
de Hericourt, en Picardie, III, 289.
le Héricy. I, 360.
d'Héristot, v de Piédone.
l Hermite, en Normandie III. 290.
l'Hermite, en Provence. III. 290.
d'Hermonville. v. de Mongeot.
Herpin du Coudray, III, 291.
Herpont I. 360.
Hersant des Touches, III, 291.
Hersent, III, 291.
de Hertes, III. 291.
d'Hervault. v. Ysoré.
d'Hervilly, I. 360.
d'Hervilly (comtes), v. le Cat.
Herwyn de Nevèle. III, 292.
d'Héry, v. de Carbonnel.
d'Ile dignoul (marquis), v. de Béthune.
Hesselin. I. 368.
Hesselin de Gacourt, III, 292.
de Heu. II. 68.
Heudey, I. 360.
d'Heudicourt (marquis), v. Sublet.
Heurtault. I. 360
de la Heuse. III. 292.
Heuzard. I. 361.
d Hezèques (comtes), v. de France.
Hiaut, I. 361.
Hindret, III, 292.
de Hingettes. I. 361.
d'Hinnisdael. III. 292.
Hinsselin, II, 68.
d'Hiraumont, v. Rousseau.
de la Hitte (comtes), v. du Cos.
Hocart. I, 361, III 293.
de Hochepied I 362.
Hodeneau. I, 362.
Hodic. I. 362.
Hodicq de Courteville, I. 362.
de Hodinville ou Houdainville, I, 362.
de Hoffelize, I 363.
d'Hoirien, I. 363.
de Hollande du Mesnil. I, 363.
de Homblières I, 363.
du Homme, en Lorraine. I, 364.
du Homme, en Normandie, I, 364.
du Hommel. I 364.
du Hommet, I. 364.
d'Hommey. I. 364.
de Honcourt. I. 365.
Hondis d Aoos, I. 365.
le Honpre. I. 365
de Honnecourt, I 365.
d'Honorat, III, 295.
Honorati, III. 295.
l'Hôpital, III, 296.
de l'Hôpital, en Rouergue. I 429.
de l Hôpital de Plivost. I. 427.
de l'Hôpital de la Rouardays. I. 429.
de l'Hôpital de la Tour de Vinay, I, 429.
de l'Hôpital de Vitry, I. 428.
d'Hostegger, I, 430.
de Hoston de Fontaines, I, 430.
d'Hostun. III. 296.
Hotman, I 430.
de Hotot. I. 431.
de Hotot d Ouville. I, 431.
de Hottot. v. Avice.
de Houdain, I. 431.
de Houdetot, I, 432.
de Houlléfort (barons), v. de Bournonville.
d'Houndet, III, 297.
de Houssevile, v Vallée.
de Houssoy, v. Tristan.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Honssoye. I, 432.
d'Honville. *v.* de Landes.
du Houx. I. I. 298, IV, 405.
d Hozier, III, 298.
Huault de Montmagny, I, 432.
de Huban, I, 432
d'Huban (barons), *v.* de Digoine-Jaucourt.
Huchet de la Bédoyère, III, 300.
Huet. I 432; II. 486; IV, 473.
Huet, en Normandie, I, 433.
Huet, à Paris, I. 433.
Huet d'Arlon, I, 433.
Hugo I. 433.
Hugon, à Besançon, III, 300.
Hugon du Prat. III, 300.
d Hugues, I, 434.
Huguet de Sémonville, III, 300.
d Huisseau (barons), *v.* de Cugnac.
d'Hunssel. I. 434.
d'Hulluch. *v* de Briois.
Huiot d Ozerv, III. 301.
Humbert de Tonnoy, III, 301.
de Humes de Cheris, I. 435.
d Humières, III, 302
Huot de Chamoille, III. 302.
Huot de la Héraude, III. 302.
Hurault de Manoncourt. III. 303.
Hurault de Vibraye, III, 303.
Hurel, III 304.
Husson IV, 406; V, 143.
d'Hust (comtes). *v.* d'Eunetières.
de Huyn, III, 304.

I

d'Icard, I, 435.
d'Icard de Pérignan, V. 360.
d'Icher, III 305; IV, 474.
d'Igny. I. 435.
Igonain. I. 435.
d'Illan, III. 305.
Illiers. III. 305.
Imbaut de Marigny, I, 435.
d'Imbert, III. 306
Imbert de la Bezecque, V. 148.
Imbert du Molard. III 306
Imbert de Valcrose, III, 306.
d'Imbleval, I. 436.
d'Imécourt (marquis), *v.* de Vassinhac.
d'Incourt. I. 436.
d'Ingrande, V. 148.
d'Ingrande (barons), *v.* du Parc.
d'Inguimbert. III 306.
d'Inquends, I. 436.
d'Iray (vicomtes), le Prévost.
d'Irlande. III, 307.
d'Ironde (barons). *v.* de Verdonnet.
d'Irumberry-Sallouerry, V, 148.
d'Iselin de Lanans, I, 436; IV, 408.
d'Iseran. I, 437.
Isle, I. 437.
de l'Isle en Bretagne. V. 152.
de l'Isle, en Provence. III, 307.
de l'Isle de la Gravelle, V, 151.
de l'Isle-Roi. *v.* Vanel.
des Isles, I. 437
d'Isnard I. 437. 438.
d'Isnard de Cancelade I 438.
d'Isnard de Deux-Frères, I, 437.
des Isnards. I. 438.
d'Isoard, III. 307.
d'Isque, III. 307.
d'Istres. *v.* de Froissard.
d'Ivergn (marquis), *v.* de Venant.
Ivette, I. I. 308.
d'Ivoley, I, 439.
d Ivory, I. 439.
d'Iwy. III. 308.
d Izarn de Beaufort. III. 309.
d'Izarn de Fraissinet. III, 309.
d'Izarn de Villefort, III, 308.

J

Jabin. III. 310.
Jachier. I. 439.
Jacmeton de Bridieu, I, 123.
Jacob de la Cottière. I, 439.
Jacobé de Nauroy, II, 69.
le Jacobin III. 311.
Jacomel. III. 311.
Jacquair, III 311.
Jacquemar, III, 311.
Jacquemet de St.-Georges, III, 312.
Jacquemin, en Lorraine, III, 313, 314.
Jacqueron, III. 314.
Jacques, en Franche-Comté, III, 315.
Jacques de la Bastide. I. 439.
de Jacques de Belmont. I. 440
Jacques de la Chassagne, III, 314.
de Jacqueson, I, 440.
Jacquier, en Champagne. III. 315.
Jacquier, en Lorraine, III, 315.

Copyright - Les éditions d'Ainay, Lyon 2007

Jacquinet, III, 315.
Jacquinot, III, 316.
Jacquot de Louppy, I, 440.
Jacquot de Neuilly, III, 316.
Jadot, III, 316.
Jailliard, III, 316.
de la Jaille, en Anjou, III, 317.
de la Jaille, en Poitou, III 318.
de la Jaille-Noillet, *v.* d'Avoine.
Jaillon, III, 318.
de Jaligny (comtes), *v.* de la Guiche.
Jallan, III, 318.
de Jallays de la Barre, III, 318.
de Jallot de Beaumont, I, 440.
Jamart, III, 319.
Jambon de Saint-Cyr, I, 440.
de Jambourg I, 440.
James, III, 319.
de James III, 319.
de la Jaminière, *v.* Gillebert.
de Janaillac, III, 319.
Janart, III, 319.
de Janilhac, III, 320.
Janin de Cabriac, I, 441.
Janin de Manoncourt, I, 441.
de Janley, III, 420.
de Jannel de Belval III, 420.
Janvre de la Bouchetière, I, 441.
de Janvry, *v.* Cosme.
Jaquard, III, 321.
Jaquelin, en Bourgogne, III, 321.
Jaquelin, en Franche-Comté, III, 321.
Jaquot d'Audelard, I, 442.
Jaquot de Neuilly, V, 153.
Jaquotot, III, 321.
du Jard, II, 189.
des Jardins, en Lorraine, III, 322.
des Jardins, en Normandie, III, 322.
des Jardins, à Paris, III, 322.
de Jarige, I, 442.
de Jarnage, I, 442.
de Jarnigan, I, 443.
de Jarniost, *v.* Henri.
Jarno de Pont, I, 443.
de Jasney, III, 322.
de Jaubert de Rassiols, I, 443.
de Jaucourt I, 443.
de Jaucourt (marquis), *v.* de Digoine.
Jaucourt.
de Jaulin, III, 322.
de Jaunay, I, 444; II, 487; IV, 473.
Jausselin de Brassay, I, 444.
Javelle, III, 323.
de Javon, *v.* de Baroncelli.
le Jay, III, 324.
Jeannin, III, 324.
Jeannot, III, 324.
Jehannin, III, 324.
Jehannot, en Bretagne, III, 326.
Jehannot de Bartillat, III, 325.
Jenin, en Barrois, I, 444.
Jenin, en Lorraine, I, 444.
de Jerphanion, III, 326.
le Jeune en Normandie, III, 327.
le Jeune, à Paris, III, 327.
le Jeune de la Furjonnière, I, 444.
de Jeunes d'Epinoles, III, 327.
de Joannis, III, 327.
Jobal de Pagny, I, 445.
Jobart, en Champagne, III, 327.
Jobelot, de Montureux, III, 328.
Jobert, III, 328.
Jocet de l'Escoublière, III, 328.
Jocet de Kervillart, III, 328.
de Joffrey, en Bresse, I, 445.
Joffron, III, 328.
de Joigny (marquis), *v.* de Blondel.
de Joinville, III, 328.
Jolivet de Vannes, III, 329.
Joly, en Normandie, III, 330.
Joly de Fleury, III, 329.
Joly de Mantoche, III, 330.
Joly de Morey, I, 445.
Jongheryex, III, 330.
de Jonquières, *v.* Fanque.
de Jonvelle, I, 445.
de Jonzac (comtes), *v.* d'Esparber.
Jordain de Grammond, I, 446.
le Josne-Contay, III, 331.
de Jossaud, III, 331.
Josse, III, 331.
Josset, III, 332.
de Jossouin, III, 332; IV, 474.
de Jotemps, *v.* Perrault.
Jouard, III, 334.
de la Jouchat, *v.* Gentil.
Jouenne ou Jouanne, III, 335.
Jouenne d'Esgrigny, III, 334.
de Jouffrei, III, 335.
Jouffrey, en Dauphiné, I, 446.
de Jouffroy, III, 335.
de Jougla, I, 446.
de Jouques (marquis), *v.* d'Arbaud.
de Jour, III, 336.
Jourdain, I, 447; III, 336.
Jourdain de Boistillé, I, 446.
de Jourlan, I, 447.
des Jours de Mazille, III, 336.
de Joussineau, I, 447.
de Joux, III, 336.
de Jouy, en Barrois, III, 337.
de Jouy, en Lorraine, III, 337.
de Jouy, à Paris, III, 337.
de Jouy, en Touraine, III, 337.
de Joven, I, 447.
de Joyes, I, 447.
Jubert de Bouville, III, 337.
Juchault, I, 447.
Juchereau de Saint-Denys, I, 448.
de Juges, II, 189.
de la Jugie, III, 338.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Jugny, *v* de Charpy.
de Juié, III, 338.
Juif, III, 338.
de Juigné, I, 448.
de Juigné (marquis), *v.* le Clerc.
Juillart III, 338.
de Juillot de Longchamps, V, 154.
de Julianis, I, 448.
Julien, I, 448.
Julien d'Arpentigny, I, 449.
Julienne, I, 449.
Juliotte, III, 338.
Jullien, I, 449.
de Jumelles (marquis), *v.* d'Aoust.
Junet, III, 338.
de Jussac (comtes), *v.* de Charbonnel.
de Jussey, I, 450; III, 339.
de Juvisy, *v.* Pajot.
de Juyé de Moric, III, 340.
de Juyé de Sailhac, III, 340.

K

de Kaer, V, 155, 157.
de Kaerbout, I, 451.
de Karnazet, III, 341.
de Kater, I, 451.
de Kellermann, III, 342.
de Kératry, III, 342.
de Kerboudel, I, 451.
de Kercadio, *v.* de Larlan.
de Kercado (barons), *v.* le Sénéchal.
de Kerckem, V, 157.
de Kerckhove, III, 342, 343.
de Keremprat, *v.* le Jacobin.
de Kerkadiou, *v.* Le Goff et Quintin.
de Kergorlay, III, 344.
de Kergournadech, III, 347.
de Kerguelen, III, 348.
de Kerguelen de Mendic, III, 348.
de Kerhoent I, 451.
de Kerimel, 452.
de Kerivon, *v.* le Gualez.
de Kerjan, *v.* le Guichoux.
de Kerlidec, *v.* André.
de Kermel, I, 452.
de Kernisan, *v.* Anger.
de la Kerodais, *v.* de Miniac.
de Kerouartz, I, 452.
de Kersalaun, *v.* Euzenou.
Kerver, I, 452.
de Kessel, III, 348.
de Kessel, *v.* Lesné-Harel.
de la Ketulle, III, 349.
de Kiecler, I, 452.
de Klasten, I, 453.
Klein, III, 349.
Klopstein, III, 349.

L

Labassée, III, 350.
Labat, III, 350.
de Labay de Viela, III, 350,
Labbé, en Bretagne, III, 350.
Labbé de Coussey, I, 453.
Labbey, en Franche-Comté, III, 351.
Labbey, en Normandie, III, 351.
Laborey de Salans, III, 352.
Laboulie, III, 352.
du Lac, à Paris, III, 356.
du Lac de Chemerolles, III, 354.
du Lac de Monteil, III, 355.
du Lac de la Perrède, III, 356.
du Lac de Puydenat, III, 355.
du Lac de la Vallée, III, 355.
du Lac de la Voulte, III, 352.
du Lac *v.* Perrin.
de Lacan, *v.* de Molinier.
de Lacarelle, *v.* la Roche-Poncié.
de Lacelle de Châteauclos, III, 356.
de Lacépède (comtes), *v.* de la Ville-sur-Illon.
des Lacs d'Arcambal, III, 356.
Ladvocat de la Crochays, III, 357.
Ladvocat de Sauveterre, III, 358.
de Lagny (barons), *v.* Regnard.
Lagoille de Courtagnon, III, 358; IV, 409, 475.
de Laidet, III, 359.
de Laigle la Montagne, III, 360.
de Laigue, I, 454.
de Laincel, III, 361.
de Laire, en Auvergne, III, 362.
de Laire, en Dauphiné, III 362.
des Laires, III, 363.
Laisné, I, 455.
Laisné de la Bonnière, I, 455.
Laisné de Pavilly, I, 455.
Laisné de Torchant, I, 455.
de Laistre, en Champagne, III, 363.
de Laizer-Siougeat, I, 456.
Laleman de Waitte, III, 364.
de Laleu, en Bourbonnais, III, 365.
de Laleu, à Paris, III, 364.
de Lalis de Maraval, I, 456.
Lallemant, en Berry, III, 366.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lallemant, en Champagne, III, 365.
Lallemant, à Paris, III, 366.
Lallemant de Nantouillet, III, 366; IV, 475.
de Lalye, III, 368.
de Lamarck, v. de Monet.
Lambert, à Paris, I, 462, 463.
de Lambert, en Périgord, I, 456; III, 259, 369.
Lambert du Fresne, I, 462; V, 158.
Lambert de Frondeville, III, 368.
Lambert d'Herbigny, I, 463.
Lambert de la Londe, I, 462.
Lambert de la Pommeraye, I, 463.
Lambert de Rigourdaines, I, 461.
Lambert de Thorigny, I, 462.
de Lambilly, I, 463.
de Lambouc, III, 370.
de Lamboul, III, 370.
Lambrecht, III, 330.
de Lambrey, III, 370.
de Lamesan, III, 370, 371.
de Lamet, III, 372.
de Lameth, III 372.
de Lamiable I, 464.
Lamirault, I, 464.
Lamiré, III, 374.
de Lammerville, v. Heurtault.
de Lamoignon, III, 374.
de Lamourous, I, 464.
Lampinet de Navennes, I, 465.
Lamy, en Limosin, III, 378.
Lamy, en Normandie, III, 377.
Lamy, à Paris, III, 376.
Lamy, en Touraine, III, 377.
L my de Bezanges, III, 378.
de Lamy de Boisconteau, III, 378.
de Lamy de Cuc, III, 377.
Lamy de Moulins, III, 377.
Lamy de la Perrière, III, 376.
Lamy de Tubœuf, III, 376.
Lamy de Villiers-Adam, III, 376.
de Lanans, III, 378.
de Lanans (comtes), v. d'Iselin.
de Lanascole, v. de Quemper.
de Laucheneil (marq.), v. de Meaulne.
de Lancize, III, 379.
de Lancrau de Bréon, I, 465.
de Lancre, v. de Spens.
de Lancry, II, 189.
de Lancy de Raray, I, 465.
de Landais, III, 379.
de Landal, v. de France.
de la Lande, v. Lauvergnat et l'Église.
de la Lande d'Airou (barons), v. de Grimouville.
de Landes d'Honville, III, 379,
Landes de Saint-Palais, II, 189; III, 381.
de Landres, III, 381.
de Lande,
de Landskronn, v. de Quadt.
de Laneau, I, 466.
de Laneau (comtes), v. du Fourc.
de Lanfrey, I, 466.
de Langault, III, 381.
Lange, en Franche-Comté, III, 381.
de Lange, en Lyonnais, III, 382.
de Lange, v. Gontier.
de Langeac (comtes), v. de Lespinasse.
de Langes de Lubières, I, 466.
de Langheac, III, 382.
de Langlade, v. Girard.
de Langle, I, 466.
Langlois du Bouchet, III, 383.
Langlois de Chevigny, III, 384.
Langlois de la Fortelle, III, 384.
de Langon, I, 466.
Languet de Gergy, III, 385.
Lanjuinais, III, 385.
de Lanmary, v. de Laurière.
de Lannoy, I, 91; II, 68, 189.
des Lans, v. de Chaignon.
de Lantage, III, 385.
de Lantenne, III, 386.
de Lanteuil (vicomtes), v. de la Gaye.
Lanusse, III, 386.
de Laparra, III, 386.
de Laralde, III, 386.
de Larchant (barons), v. de Grimouville.
Larcher, en Bretagne, III, 387.
Larcher, en Normandie, III, 387.
Larcher d'Esternay, III, 388.
Larchier de Courcelles, I, 476.
de Laréal, v. Belin.
Largentier, III, 389.
du Largez, III, 389.
Largier, III, 390.
de Larlan de Kercadio, III, 391.
de Larmandie, V, 170.
de Laron, V, 172.
de Larrard, I, 477.
de Larrey, I, 477.
de Larrey (marquis), v. de Fabert.
de Larriuville, III, 391.
Larsonnier, III, 391.
de Lart, en Bretagne, III, 392.
de Lart de Rigoulières, III, 392.
de Larveuil (vicom.), v. de Louan.
Lasnier, en Anjou, III, 392.
Lasnier, à Paris, III, 393.
de Lassalle-Cezeau, IV, 340.
le Lasseur, III, 393.
de Lassigny, v. le Clerc.
de Lassus, en Guienne, I, 478.
de Lastic, I, 478.
de Lastours (marquis), v. David.
de Latger, I, 478, II, 189.
de Latier-Bayane, III, 393.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Latil, III, 394.
de Latrecey, III, 394.
de Lattaignant, III, 395.
de Lattre, en Cambrésis, III, 396.
de Lattre, en Picardie, III, 396.
de Lattre d'Ayette, III, 396.
de Lattre-Doby, III, 397.
du Lau d'Allemans, III, 397.
de Laube, I, 479.
de Lauberie, III, 398.
de Laubespin (barons), *v.* du Tartre.
Laudinot, III, 398.
de Laudun, III, 399.
de Laugier de Beaurecueil, III, 402.
de Laugier de la Garde, III, 402.
de Laugier de Thoard, III, 401.
de Laugier Saint-André, III, 402.
de Laumoy, III, 403.
de Launay, *v.* Massot.
de Launay-Courson (comtes), *v.* de Lamoignon.
de Launoy, en Champagne, III, 404.
de Launoy, en Lorraine, III, 404.
de Launoy, en Normandie, III, 403.
de Laur de Lescun, III, 405.
Laur de Marmoulières, III, 406.
de Lauragais (ducs), *v.* de Brancas.
Laure, en Dauphiné, III, 407.
Laure-Chabert, I, 479.
de la Laurencie, III, 407.
de Laurencin, III, 408.
Laurès, I, 479.
de Laurens de Beaujeu, III, 410.
de Laurens de Brue, III, 409.
du Laurens de Chivry, III, 411.
de Laurens de Joreau, III, 410.
Laurens de Lézignac III, 411.
Laurens de Puginier, III, 411.
Laurent, à Paris, III, 412.
Laurent de la Groye, III, 413.
des Laurents de Brantes, III, 413.
de Laurins, I, 479.
de Laurière-Launary, III, 414.
de Laurière-Moncaut, III, 413.
de Lauris d'Ampus, I, 479.
de Lauriston (*marquis*), *v.* Law.
de Lauthier, III, 414; V, 440.
de Lautrec (vicomtes), *v.* de Voisins.
de Lauvergnat, IV, 415.
Lauwereyns, III, 330.
de Lauzières (barons), *v.* de Jougla.
de Lauzon, I, 480; III, 415, 416.
de Laval, *v.* d'Albert et de Lancy.
de Lavardac, I, 480.
de Lavaulx, III, 416.
de Lavaur, I, 481.
de Lavechef, I, 482.
de Lavedan, III, 418.
de Lavenne, IV, 417.
de Lavic, III, 419.
de Lavier, I, 482.
de Lavoncourt, III, 419.
de Lavoy, *v.* Buor.
Law de Lauriston, III, 419.
Lay, III, 420.
le Lay, III, 420.
de Léas, III, 421.
de Leau, III, 422.
de Leaumont, III, 424.
de Leberon, III, 424.
de Leautaud, III, 424.
de Leautoing, III, 425.
Lebrun de Rabot, IV, 419; V, 441.
de Lecey, III, 426.
de Leffe, III, 426.
Léger, III, 427.
Léger de Blanque, III, 427.
Légier, en Poitou, I, 482.
Légier de la Borde, III, 427.
Légier de Jussey, III, 427.
Légier du Plessis, III, 427.
Légier de la Tour, III, 427.
Légier de Vounan, III, 427.
de Léglise, I, 482.
de Leignier, III, 428.
de Leimarie, I, 483.
Lemarrois, III, 428.
de Lemmery, *v.* Barrois.
de Lemps, I, 484.
de Lenche, III, 428.
de Lenclos, *v.* du Wicquet.
de Lenequesaing, V, 174.
Lenet III, 429.
Lenfant, à Paris, III, 429.
Lenfant de Bormes, III, 429.
de Lenglantier, III, 429.
de Lanharré III, 430.
de Lenoncourt (comtes), *v.* Sublet.
de Lentilhac, I, 484.
de Lentilhac, *v.* de Griffoules.
de Lentrin, III, 430.
Léonard, en Beauvaisis, III, 431.
Léonard, en Normandie, III, 431.
de Leouze, III, 431.
de Lérette, I, 484.
Lériget, I, 485.
de Lers, I, 485.
de Léry (vicomtes), *v.* Cauchon.
de Lescarnelot, III, 431.
Lescot, III, 431.
Lescot, en Brie, I, 485.
Lescot, en Dauphiné, I, 485.
de Lescouet, III, 431.
de Lescun, III, 405.
de Lescut, en Lorraine, I, 485.
de Lesdiguières (ducs), *v.* de Blanchefort.
Leshénaut, I, 486.
Lesné-Harel, III, 432; IV, 475.
de Lespinasse, I, 486; III, 433.
de Lespinay de Bodouan, I, 488.
de Lespinay de Marteville, I, 488.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Lesquen de Largentais, I, 489.
de Lesquen de la Villemeneust, I. 489.
Lesquevin, III, 435.
de Lessan, II, 68.
de Lestang de Villemont, I, 489.
de Lestang de Vinay, I, 490.
de Lestrade-la-Cousse, I, 490.
de Lestrange, I, 492.
Letellier-Blanchard, I, 102.
de Leugney, III, 436.
de Leusse, I, 492.
de Leuville (marquis), *v.* Olivier.
de Leval, IV, 427.
Levert, III, 437.
de Levesville (vicomtes), *v.* de Hallot.
de Levezie, I, 492
de Levignem (comtes), *v.* Lallemant.
de Leyssin, I, 492.
Lhuillier, III, 437.
de Liandras, I, 493.
de Lias (barons), *v.* de Lustrac.
de Libaudière, III, 439.
de Libertat, III, 439.
de Lierre, II, 112.
le Lieur, III, 440.
le Lieur, en Vendômois, III, 441.
de Lieuron, III, 441.
le Lièvre de la Grange, I, 493.
de Ligardes (marquis), *v.* de Montlezun.
de Lignac, *v.* Babin.
de Lignery (marquis), *v.* d'Espinay-Saint-Luc.
de Ligneville, III, 441.
de Ligny, I, 496.
de Ligny, en Barrois, I, 496.
de Ligny, en Cambrésis, I, 496.
de Ligny, en Soisonnais, I, 496.
de Ligut, III, 443.
de Limans, *v.* de Truchier.
de Limaye (barons), *v.* de Coriolis.
de Limesy (marquis), *v.* de Toustain.
de Limoges, II, 68.
de Limosin d'Alheim, I, 496.
de Limours (comtes), *v.* Hurault.
de Linage, III, 443.
Linglois, III, 444.
de Liniers, III, 444.
du Lion, en Gascogne, I, 501.
de Lionne, I, 502.
de Lions, III, 444.
de Liotaud, I, 502.
de Liouville, III, 445.
de Lisle, en Lorraine, I, 502.
de Lisle de Taulane, I, 502.
de Lissac, *v.* de la Porte.
de Lissalde, I, 503.
de Livernière, *v.* de Bruc.
de Livron, I, 505.
de Lizac, I, 505.
de Lobet, I, 506.
de Locart, III, 445.
de Locmaria (marquis), *v.* du Parc.
de la Loëre, I, 506.
de la Loge, III, 446.
de Logère, *v.* de Fontaineu.
des Loges, I, 507.
de Loges, en Bourgogne, I, 506.
des Loges, en Bretagne, I, 507.
des Loges, en Normandie, I, 506.
de Lohéac, IV, 114.
Loir du Lude, I, 507.
Loisson, en Champagne, I, 507.
Lombard, III, 447.
Lombard de Montauroux, III, 446.
de Lombillon, I, 508.
de Loménie, I 508.
de Longchamp (marquis), *v.* de Roncherolles.
de Longchamps, *v.* de Juillot.
de Longecombe, I, 508.
de Longeville, III, 447.
de Longprey, *v.* Goeslard.
de Longueval (princes), I, 509.
de Longueval, en Périgord, I, 509.
de Longvy, III, 448.
Loulay de Villepaillo, III, 448.
de Loos, III, 448.
de Lopis-la-Fare, I, 509.
de Loques, III, 449.
de Loras, I, 510.
de Lordat, I, 510.
de Loré, I, 510, 511.
de Lorgeril, I, 511.
de Lorges (ducs), *v.* de Durfort.
de Lorichon, I, 511.
de Lorme, I, 511.
de Lormey (barons), *v.* de Bordes.
de Lormoy, *v.* le Gendre.
de Lossandières, I, 68.
de Lostanges, I, 512.
de Louan, en Bourbonnais, I, 512.
de Louan, en Soissonnais, I, 513.
de Louan de Larveuil, I, 513.
de Loubens, II, 189.
Loubert, I, 513.
de Loubert de Martainville, I, 513; V, 176 et 442.
de Louis, V, 245.
de Loulle, I, 513; III, 449.
de Loupiac, I, 513.
de Loupiac de la Rade, I, 514.
de Loupiat-la-Deveze, I, 514.
le Louterel, I, 514.
de Louvat, III, 450.
du Louvat, III, 450.
Louvel, II, 69.
de Louvencourt, III, 450.
de Louverot, III, 451.
de Louvois (vicomtes), *v.* de Cauchon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Louys de la Griffonnière, I, 513.
de Lovat, III, 452.
de Loyac, I, 514.
de Loynes, *v.* Paillot.
des Lozières, *v.* Baudry.
du Luart (marquis), *v.* le Gras.
de Luc (barons), *v.* de Laire.
du Luc (comtes), *v.* de Vintimille.
Lucas, II, 69.
du Lude (comtes), *v.* de Daillon.
du Lude, *v.* Loir.
de Luigné, *v.* Déan.
Luillier de la Chapelle, I, 515.
Luillier de la Mazure, I, 515.
Lumagne, I, 515.
Luquet, III, 452.
de Lussan, *v.* Esparbez.
de Lustrac, I, 515.
Luthier, en Touraine, I, 516.
de Luynes (ducs), *v.* d'Albert.
Luyton, I, 516.
de Luziers, III, 452.
de Luzançon, *v.* de Sambucy.
Lyautez, III, 454.
de Lyée V, 240.
du Lyon, III, 454.
de Lyonnet, III, 454.
des Lyons de Moncheaux, III, 455.

M

Macé de Gastines, II, 1.
de Macon, II, 2.
de Macon, en Auvergne, II, 1.
de Macon, en Bourgogne, II, 1.
Macquart, II, 2.
de la Madelaine, *v.* de Malet.
Madeuc, I, 327.
de Machault (vicomtes), *v.* Pâris.
de Magnac (barons), *v.* de Lestrange.
de Magnan, *v.* de Foissard.
de Magnane (marquis), *v.* de Racapé.
Magneux, II, 2.
Magnin, en Franche-Comté, III, 456.
Magnin du Bouchage, II, 3.
Magnin du Collet, II, 2.
Magnin de la Cornière, II, 2.
Magnin de Montroux, II, 2.
de Magnoac (comtes), *v.* de la Barthe.
de Magnoncourt, *v.* Henrion.
de Maiche (marquis), *v.* Guyot de Malseigne.
Maignol, II, 3.
de Maillane, III, 222.
de Maillane, *v.* Pellas.
de la Maillerayе (marquis), *v.* de Grimouville.
Mailloc, II, 69.
Maillot, en Franche-Comté, III, 456.
de Maillot, en Normandie, III, 456.
Mailly de Lignol, II, 3.
de Maineville (marquis), *v.* de Roncherolles.
de Maintenon, *v.* d'Angennes.
le Maire, II, 69; III, 457.
Maire de Boulignez, III, 457.
de la Mairie, *v.* de Briois.
Mairot, III, 457.
de Maisoncelle, *v* le Mercier.
de Maisonneuve, *v.* du Rieu.
le Maistre, en Dauphiné, III, 457.
le Maistre, en Lyonnais, III, 458.
Maître, IV, 427; V, 186.
le Maître, en Normandie, IV, 12.
de la Maladière, III, 458.
de Malarmey de Roussillon, III, 458.
Malart de la Varende, II, 5.
de Malartic de Montricoux, II, 5.
de Malbec, I, 91.
de Malbosc, II, 6.
de Maleden, IV, 429.
de Malesherbes, *v.* de Lamoignon.
de Malet de la Jorie, V, 187.
de Malevande, II, 6.
de Malfiance (barons) *v.* de Dion.
Malfiancé, I, 91.
de Malherbe, II, 6.
de Malherbe de Longvilliers, II, 8.
de Malherbe de Meuvaine, II, 8.
de Malherbe de Poillé, II, 8.
de Malherbe de la Renaudière, II, 9.
Malherot, III, 458.
de Malleval, *v.* de Brosse.
de Mallevaud, V, 212.
de Mallvande, II, 6.
de la Malmaison (vicomtes), *v.* du Tillet.
de Malmazet, II, 9.
de Malseigne, *v.* Guyot.
de Maltzan, I, 150.
de Malvirade, *v.* Sacriste.
de Manancourt, *v.* de Folleville.
de Mandelot, (comtes), *v.* de Bataille.
de Mandeville, *v.* d'Avoine.
de Mandre III, 459.
de Manent, III, 459.
de Maniquet, II, 9.
de Manissy, III, 459.
de Mannevillette (comtes), *v.* de Crèvecœur.
du Manoir, *v.* de Toustain.
des Manoirs, *v.* le François.
de Manoncourt, *v.* Hurault.
de Mantoche, *v.* Joly.
de Mantry (comtes), *v.* Bourrelier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Marandon, II, 9.
de Marans (comtes), *v.* de Mesgrigny.
de Maranville, *v.* Boutet.
de Maraval, *v.* de Lalis.
de Marbœuf (marquis), *v.* d'Aché.
Marc, en Dauphiné, II, 9.
de Marc, de Tripoly, II, 10.
de Marchal, IV, 435.
de Marchamp, V, 217.
Marchand, en Franche-Comté, II, 10.
de la Marche (vicom.), *v.* de Quengo.
de Marches, II, 10.
de Marcheval, *v.* Pajot.
de Marcheville, I, 49.
Marchier, III, 459.
de Marcillac, *v.* de Chambon.
Maréchal de la Bretonnière, II, 10.
de Marenches, III, 460.
Mareschal, en Brie, II, 11.
Mareschal, en Dauphiné, II, 11.
Mareschal de la Bergerie, II, 11.
de Mareschal de la Croix, II, 11.
des Marets, II, 11.
de Mareuil, V, 218, 445.
de Margat, II, 11; III, 460.
de Marguerit, III, 461.
de Marguerittes, *v.* Gevaudan.
Marie de Montfort, II, 41.
de Marimont, *v.* Bertrand.
de Marin III, 461.
Marin du Molard, II, 12.
le Marinier, V, 64.
de la Mariouse, III, 462.
de Marisy, II, 12.
de Marle, II, 69.
de Marle, *v.* Hector.
de Marliave, II, 12.
de Marmande, II, 12.
de Marolles, *v.* Quatresols.
de Marquessac, V, 224.
de Marquessac, *v.* de Hautefort.
Marquet, en Dauphiné, II, 13.
Marquet de Peyre, II, 13.
Marquis de Salivet, II, 308; V, 325.
de Marsanne, II, 14.
de Martainville, *v.* de Loubert.
de Martel, V, 64.
de la Martellière, *v.* Rousset.
de Marteville, *v.* de Lespinay.
de la Marthonie, II, 14.
de Martigues (princes), *v.* de Villars.
Martine, II, 69.
de la Martinière, en Bretagne, II, 14.
de la Martinière, en Dauphiné, II, 14.
de Marville, II, 15.
du Mas, III, 462.
du Mas, en Rouergue, II, 15.
du Mas de Peysac, II, 15.
du Mas de la Roque, II, 15.
du Mas de Soustre, II, 15.
de Masclas (barons), *v.* de Villars.
de Mascureau, II, 16.
de Masgonthière, *v.* Hugon.
de Masson d'Authume, III, 427; IV, 436, 475.
Massot de Launay, IV, 437.
de Mathan, II, 16.
de Mathay, III, 463.
de Mathefelon (barons), *v.* de Champagne.
le Mattre, II, 16.
de Maugiron, II, 17.
de Maule (marquis), *v.* de Harlay.
de Maulevrier (comtes), *v.* Colbert et Gouffier.
de Mauny (marquis), *v.* d'Estampes.
de Maupas, *v.* Cauchon.
Maupoint, II, 17.
de Mauroy, III, 464.
de Maussabré, II, 17; III, 468.
de Maussard, *v.* de Mengin.
de Maussion.
de Mautort, *v.* Tillette.
de Mauvans, *v.* de Barcillon.
de Mauvesin (barons), *v.* Ferrand.
de Mauvilly (comtes), *v.* de Messey.
Maximy, II, 18.
de May, en Bretagne, II, 18.
de May de Serches, II, 18.
de May de Termont, II, 19.
de May de la Vergne, II, 19.
de Mayes, II, 19.
Mazade, II, 19.
de Mazan, *v.* de Fabre et de Sade.
de Mazellière, V, 226.
du Mazet, *v.* Igonain
de Mazille (comtes), *v.* des Jours.
de Méallet, V, 227.
de Meaulne, II, 20.
de Mée, *v.* du Tertre.
de Meffrey, II, 21.
de Mégille, *v.* Becquet.
le Meilleur, III, 473.
de Méjanès, II, 21.
de Mejusseaume (vicomtes), *v.* du Gué.
Melat, en Dauphiné, II, 21.
de Melet, en Agénois, II, 21.
de la Melle (marquis), *v.* de Villars.
de Mellet, II, 22.
de Mellet de la Vallée, II, 22.
Menage, II, 23.
de Mendic, *v.* de Kerguelen.
de Menerbe, *v.* de Bermont.
de Mengin, en Lorraine, II, 25.
du Menil (barons), *v.* de Bonardi.
de Menou, II, 26.
de Meouille, *v.* Ailhaud.
de Mercastel, III, 473.
le Mercier, II, 26.
le Mercier de Maisoncelle, II, 26.
de Mercoirol (barons), *v.* de Thesan.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Meredieu, III, 481.
de Meres, II, 27.
de Merey (barons), v. Raclet.
de Mergey, II, 27.
du Merle, II, 27.
des Merliers, II, 28.
de Merueys (barons), v. de Serre de Saint-Roman.
de Mery de la Canorgue, IV, 439.
de la Mésangère, v. Scot.
de Mesgrigny, I, 28; IV, 444.
de Meslay, (barons), d'Angennes.
Mesnager, II, 69.
le Mesnager, en Bretagne, II, 29.
le Mesnager de Tanouarn, II, 347.
du Mesnil-Garnier (marquis); v. de Morand.
de Mesnilglaise, v. de Droullin.
de la Messelière (marq.), v. Frotier.
de Messey, II, 29.
de Messey (barons), v. du Merle.
de Meudon, II, 29.
de Meudon (barons), v. de Servient.
de Meulent, II, 29.
Meulh, III, 483.
de Meurdrac, II, 29.
de Meurdrac d'Amigny, II, 30.
de Meurdrac de Flottemanville, II, 30.
de Meurdrac de Mendinets, II, 30.
de Meyrie, II, 30.
de Mézières (marquis), v. de Bethisy.
de Mézières (barons). v. d'Espinay-Saint-Luc.
de Michal, II, 30.
Michel de Cambernon, II, 31.
de Michel du Roc, II, 30.
des Michels, II, 31.
le Mière, en Normandie, II, 31.
le Mière de Mirancourt, II, 32.
de Miers (barons), v. de Sambucy.
Miette, III, 398.
Milet de Mureau, III, 483.
de Milhau, II, 32.
Millet, II, 32.
Milletot, II, 33.
de Milly, I, 92.
de Milly, (comtes), v. de Thy.
Minard, II, 33.
de Miniac, II, 33.
le Mintier, II, 34.
de Miral, v. de Malbosc.
de Mirandol, II, 34.
de Mirepoix (barons), v. de Batz.
de Mirevaux, v. Ebrard.
de Mirmande, v. des Seguins.
Miron, II, 35.
de Miroudot, v. du Bourg.
de Mison (marquis), v. d'Arbaud.
Mittalier, II, 35.
de Mittersbach, v. d'Oberlin.
de Modène (comtes), v. de Remond.
de Moges, II, 35.
de Moissac, v. d'Esmivi.
de Molac (barons), v. de Quengo.
de Molac (marquis), v. le Sénéchal.
de Molans (comtes), v. d'Amédor.
de Molans, v. d'Urre.
du Molard (vicomtes), v. de Barrès.
du Molard, v. Imbert.
du Môle, v. de Truchis.
de Molènes, III, 485.
de Molenghem (marq.), v. de Bryas.
de Molières, III, 486.
de Molinier de Fabrègues, II, 35.
de Molinier de Lacan, II, 36.
de Molondin. (barons), v. d'Estavayé.
de Momas, II, 36.
de Monaco (princes), v. Grimaldi.
de Moncau, v. Gentil.
de Moncaut, v. de Laurière.
de Moncheaux, v. des Lyons.
de Monclar, II, 190.
de Moncroc, v. Gripière.
Monérie, II, 36.
de Monestay, III, 486.
de Monet de Lamarck, II, 69; III, 488.
de Mongenet, II, 36.
de Mongeot, II, 37.
de Monier, II, 37.
de Monpaon (barons), v. de Rosset de Fleury.
de Monregard (marquis), v. Amelot.
de Monregard (barons), v. de Chambarlhac.
de Mons, II, 69, 189.
de Mons de Cabreirolles, II, 37.
de Mons, v. de la Roque.
de Monsabert, v. Goislard.
de Monspey, II, 37.
de Monstrelet, v. de Jambourg.
du Mont III, 488.
du Mont de Bainast, II, 38.
du Mont de Beaulieu, II, 38.
du Mont de Courset, III, 488.
du Mont de Lage-Rideau, II, 38.
de Montagu d'O, II, 38.
de Montagut, II, 190.
de Montagut (barons), v. de Verdelin.
de Montaiguillon (marquis), v. Autié de Villemontée.
de Montaran, v. de Roche.
de Montard, V, 229.
de Montauban, v. de Flotte.
de Montaurant, v. Igonain.
de Montauroux (marquis), v. Lombard.
de Montausier (ducs), v. de Sainte-Maure.
de Montaut (barons), v. de Voisins.
de Montbas (vicomtes), v. Barton.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Montboissier, *v.* de Beaufort.
de Montbreton, *v.* de Marquet.
de Montbrun, II, 39.
de Montcalm Gozon, II, 39.
de Montchauvet (barons), *v.* d'Amphernet.
de Montciel, *v.* Terrier.
de Montcléra (marquis), *v.* de Gironde.
de Montdardier, *v.* d'Assas.
de Mont d'Or, II, 40.
de la Monteilhe, *v.* d'Aubier.
de Monteudre, II. 40.
de Montesquiou, V, 231.
du Montet-la-Terrade, II, 40.
du Montet, *v.* de Fisson.
de Montfalcon (comtes), *v.* d'Adhémar.
de Montfaucon, II, 41.
de Montferrand (comtes), *v.* de Faubournet.
de Montferrat (marquis), *v.* de Barral.
de Montfleury, *v.* de Gajot.
de Montfort, II, 41.
de Montfort, *v.* d'André.
de Montfuron, *v.* Garnier.
de Montfuron (marquis), *v.* de Valbelle.
de Montgauger (marq.), *v.* de Guast.
de Montgermont, *v.* Drouet.
de Montglas (marquis), *v.* de Harlay.
de Montgommery, I, 421.
de Montguers, *v.* de Gautier et Guichard.
de Monthuchon, I, 331.
de Montigny, II, 43.
de Montillet, II, 43.
de Montillet, *v.* de Roche.
de Montjan, II, 69.
de Montjustin, *v.* de Guilhens.
de Montléans (comtes), *v.* de Maugiron.
de Montlezun, II, 43.
de Montlivault, *v.* Guyon.
de Montmagny, *v.* Huault.
de Montmartel *v.* Pâris.
de Montmelas (marquis), *v.* d'Arod.
de Montmirel, *v.* d'Angenues.
de Montmorillon, II, 44.
de Montmurat, III, 490.
de Montoison II, 45.
de Montoussin, *v.* de Rabaudi.
de Montpaon, *v.* de Faure.
de Montpezat (d'Ainezy), IV, 451.
de Montpezat (marquis), *v.* de Trémolet.
de Montplaisir (comtes), *v.* de Bruc.
de Montpouillan (barons), *v.* Sacriste.
de Montramé, *v.* du Tillet.
de Montravel, *v.* Tardy.
de Montreuil, II, 46.
de Montreuil (marquis), *v.* de Roncherolles.
de Montrevel (com.), *v.* de la Baume.
de Montrevost, *v.* de Ferrault.
de Montri (comtes), *v.* Alexandre.
de Montrichard, II, 47.
de Montricoux, *v.* de Malartic.
de Montrognon, II, 311.
de Montrond, II, 47.
de Monts, II, 47.
du Mont-Saint-Martin (vicomtes), *v.* de Graffeuil.
de Montureux, *v.* Jobelot.
de Monval, *v.* de Fressio.
de Morance, V, 353.
de Morancé (barons), *v.* Chaponay.
de Morand, II, 48.
de Morard d'Arces, II, 48.
Moreau de la Rochette, III, 490.
Morel, II, 48, 487 ; III, 491; IV, 473.
de Moreton-Chabrillant, II, 71.
de Morges, II, 72.
de Morlas, II, 190.
de la Morre, II, 72.
de la Morte, III, 492.
de Morteaux, en Languedoc, III, 493.
de Morteaux, en Normandie, III, 493.
de Mortières, *v.* de la Planche.
de Morvilliers (comtes), *v.* Labbé.
de Mosnard, en Poitou, II, 73.
de la Mothe, II, 73.
de la Mothe d'Usseau, *v.* Viart.
de la Motte, II, 73.
de la Motte-Berbier du Metz, V, 312.
de la Motte du Breil.
de la Motte (vicomtes), *v.* de Beaufort de Montboissier.
des Mottes (marq.), *v.* d'Enuetières.
du Mouchet, II, 74.
Mouchet de Vauzelle, II, 74.
de Mouleydier, III, 493; V, 462.
de Moulins II, 74.
Moullart, II, 75.
de Moussy, II, 190.
de Mouzé (vicomtes), *v.* de Voyer d'Argenson.
de Mugnans, III, 496.
Muguet de Varange, III, 496.
de Mulinen, II, 75.
de Murat, I, 490.
de la Mure, *v.* de Rivière.
de Mureau, *v.* Milet.
de Murinais, *v.* d'Auberjon.
de Murol (marquis), *v.* d'Estaing.
Musnier, II, 77.
Musnier de la Converserie, II, 76; III, 496.
Mustel, III, 498.
de Musy, III, 499.
de la Myre, II, 77.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N

de Nadaillac (marq), *v.* du Pouget.
de Nadal. V, 253.
de Nagu. IV, 1.
de Najac. II, 78.
de Najac, *v.* Gineste.
de Nam, II, 78.
Namy de la Forêt, IV, 2.
Nance. IV, 3.
de Nancré (comtes), *v.* Dreux.
de Nanterre, II, 85.
de Nantes, en Dauphiné, II, 85.
de Nantes, en Provence, II, 86.
de Nanteuil (barons), *v* de Vergeur.
Nantier, en Normandie, II, 86.
de Nantouillet (comtes), *v.* Lallemant.
de Narbonne, II, 190.
de Narcillac (marquis), Pandin.
Nardin, IV, 3.
de Nattes d'Estagnol, II, 87.
de Naturel, II, 87.
Nau, en Anjou, II, 88.
Nau, en Bretagne, II, 88.
Nau, à Paris, II, 87.
Nau des Arpentis, II, 88.
Naudin, II, 89.
de Nauroy, II, 69.
Nautonnier, II, 89.
de Navailles (barons), *v.* d'Esclaux.
de Navaisse, IV, 3.
de Navarro, *v.* Arance.
de Navennes, *v.* Lampinet.
Navier, en Lorraine, II, 89.
Navier de la Berlière, II, 89.
Nay de Richecourt, IV, 4.
de Naylies, II, 89.
de Nédonchel, IV, 4.
de Néel de la Caillerie, IV, 5.
de Néel de Caïron, IV, 6.
de Néel Sainte-Marie, II, 89.
de Néelle-Falvy, V, 254.
Neret de Léry, II, 90.
de Nesmond, IV, 7.
de Nettancourt, IV, 9.
de Neublans IV, 6.
le Neuf, II, 90.
de Neuflize. (barons), *v.* Cauchon.
de Neufville, II, 69.
de Neufville, *v.* Crétien.
de la Neufville, *v.* le Quien.
de Neuilly, *v.* Jacquot.
de Neulette, *v.* de Briois.
de Neuvic (marquis), *v.* de Mellet.
de Neuville (comtes), *v.* de Lattre.
de Nevet, II, 91.
de Neyret II. 91.
de Neyrieu, IV, 10.
Nicod, IV, 10.
Nicolaï II, 91.
Nicolas de la Coste, II, 92.
Nicolau de Poussan, II, 92.
Nicole, en Dauphiné, II, 92.
de la Niepce, IV, 11.
du Nièvre, II, 92.
de Nizaro (princes). *v.* de Brancas.
de Noaillan, II, 95.
Noble du Revest, IV, 14.
des Nobles, IV, 14.
de Noblet, en Beauce, II, 96.
de Noblet de Chennelette, II, 96.
de Noblet, *v.* Thibaud.
du Nod de Charnage, II, 96.
Noël, II, 97.
Noel de Voulzy, II, 97.
de la Nogarède, II, 97.
de Nogent (barons), *v.* de Rancher.
de Nogent (comtes), *v.* du Tillet.
de Nogentel (vicomtes), *v.* de Graimberg.
du Nognès II, 98.
de Noinville (comtes), *v.* Durey.
Noir de Lancin, II, 98.
de Nolivos, II, 99.
de Noirmoutier (ducs), *v.* de la Trémoille.
Nompère de Champagny, IV, 15.
le Normand, IV, 16.
le Normand de Bretteville, V, 254.
le Normand d'Etioles, II, 99.
de Normanville, II, 100.
de Norville (comtes), *v.* d'Espinay-Saint-Luc.
de Norvins, *v.* de Marquet.
de Notaire, IV, 16.
Nottret de Saint-Lys, II, 102.
Noury, à Orléans, II, 102.
du Nouy, II, 103.
de Noviant, IV, 16.
de Novillars, *v.* Girod.
de Noyelles (marquis), *v.* de France.
de Nozeroy, II, 103.
du Nozet, *v.* Rapine.
de Nuchèze, II, 103.
de Nully, IV, 454.
de Nully, *v.* de la Roche-Poncié.
de Nupces, II, 190.
le Ny de Kersauson, IV. 16.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

O

d'O, IV, 17.
d'O, (marquis), *v.* de Montagu.
d'Oberlin, II, 104.
Odart de Rilly, IV, 19.
Odde-Boniot, II, 105.
Odoart de Villemoison, IV, 19.
Odoin, II, 106; IV, 19.
d'Offray, II, 106.
d'Oilliamson, II, 106.
d'Oiselet, II, 107.
d'Olargues (barons), *v.* de Thésan.
Olivet, IV, 20.
Olivier, au Comtat, IV, 460.
Olivier de Beaujarry, II, 107.
Olivier du Clos, II, 108.
de l'Olivier de Reottier, II, 108.
Ollier de Champfort, II, 108.
d'Ollières, *v.* George.
Olivier, en Bretagne, IV, 22.
d'Olonne (com.), *v.* de la Tremoille.
Olymant, II, 108.
Onffroy, ou Honfroy, II, 108.
Onfroy, en Normandie, II, 109.
Onfroy, au comté d'Eu, II, 109.
d'Ongles (barons), *v.* d'Arbaud.
d'Onz-en-Bray (comtes), *v.* Pajot.
d'Oraison, II, 109.
d'Oraison (marquis), *v.* de Fulque.
d'Orange (princes), *v.* de Châlons.
d'Orchamps, IV, 22, 23.
d'Orcières, IV, 22.
d'Ordre (barons), *v.* du Wicquet.
d'Orfeuille, IV, 23.
d'Orges, II, 110.
d'Orgeval, *v.* Barrois.
d'Orglandes, II, 110.
d'Orgueil (barons), *v.* de Tilhet
d'Origny, I, 49.
d'Orival, IV, 24.
d'Orlan de Polignac V, 247.
d'Orléans, IV, 24.
d'Orléans de Rère, II, 111.
d'Ormenans (marquis), *v.* Boitouzet.
d'Ornac, *v.* Bruneau.
d'Oro de Pontonx, II, 111.
d'Orry, II, 112.
d'Orsans, III, 42.
d'Orval (ducs), *v.* de Béthune.
d'Orville, II, 112.
d'Orvilliers *v.* Vialart.
Oryot d'Aspremont, III, 43.
d'Osmond, IV, 44.
d'Ossary, IV, 46.
d'Ostrel, II, 112.
Oudan, II, 113.
Oudet, II, 113.
d'Ourches, II, 113.
d'Ourouer (marquis), *v.* de Grivel.
Outrequin, IV, 46; V, 442.
d'Ouville, en Normandie, (4 familles de ce nom), II, 114.
Ouvreleuil, II, 114.
d'Ouvrier, IV, 47.
d'Oyselet, II, 115.
Ozanne, II, 115.
d'Ozery, *v.* Hulot.
d'Ozillac (marquis), *v.* dEsparbez.
Ozillard de Villemanzy, III, 115.

P

de Pacius, en Dauphiné, II, 115.
de Pacy (barons), *v.* de Goujon de Thuisy.
de la Pagerie, *v.* Tascher.
Pagès II, 190.
Pagès d'Assas, II, 116.
de Pagès de Copons, II, 115.
Pagès de Maurcy, II, 116.
Pagès de Porcariès, II, 116.
de Pagny (comtes), *v.* Jobal.
de la Pailleterie, *v.* Davy.
Paillot de Loynes, II, 116.
Pajot de Villers, IV, 47.
de Palhasse, II, 155.
de Palluau (comtes), *v.* de Clérambault.
de la Palud, *v.* de Beauvoir.
de Pamèle (barons), *v.* de Blondel.
de Pampelune, II, 155.
de Panat (comtes), *v.* d'Adhémar.
Pandin de Narcillac, II, 155.
de Panisse, *v.* de Marc-Tripoly.
Pape de Saint-Auban, II, 156.
de la Papotière, *v.* l'Ecuyer.
de Parabère (comtes), *v.* de Momas.
du Parc, II, 156.
du Parc, *v.* de Lavechef.
Parchappe, II, 157.
de Pardaillan, *v.* Daulède.
de Pardaillan (comtes), *v.* de Momas.
de Pardaillan (vicomtes), *v.* deSégur.
de Pardessus, IV, 48.
Parent, II, 190.
de Pâris, à Paris, II, 157.
Pâris de Branscourt, II, 158.
Pâris de Forfery, II, 158.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pâris de Montmartel, II, 157.
Pâris de Philippières, II, 158.
de Parisot, IV, 53.
Parisot de Senailly, II, 158.
de Parny, v. de Forges.
Pascal de Satolas, II, 158.
de Paschalis, v. de Guilhem.
Pasquier de Franclieu, IV, 54.
du Passage, II, 69.
Passerat de Silans, II, 159.
de la Pasture, I, 92; IV, 55, 475.
Pastureau, IV, 57.
Patry, II, 159.
de Paulmy, v. Voyer.
du Pavillon, v. Ollivier.
de Paviot, II, 159.
de Payan de la Garde, II, 159.
Payen de la Bucquière, V, 255, et 442.
de Peccaduc (vicomtes), v. Picot.
del Peirou de Bar, II, 160.
de Pelafol, II, 160.
Pelet, en Artois, II, 160.
Pelisson, IV, 57.
Pellas de Maillane, II, 161.
Pelletier de la Garde, II, 161.
le Pelley-Mennetot, II, 162.
le Pelley-Saint-Loup, II, 162.
Pelourde, II, 162.
du Peloux, en Dauphiné, II, 162.
du Peloux de Clériveau, II, 163.
Pene de la Borde, II, 163.
Penfentenyou, II, 163.
de Penthièvre (comtes), v. de Brosse.
du Perchay, v. de Guiry.
de Perdrix, en Dauphiné, II, 164.
le Perenno, II, 164.
de Peret, en Quercy, II, 164.
des Périchons (barons), v. Gemier.
de Pérignan (barons), v. de Rosset de Fleury.
de Périgueux, V, 255.
de Perissol, II, 165.
de Pernan, v. Gedoyn.
du Pérou, v. de Beraud.
de Perrachon, II, 165.
de Perrault, II, 165.
de Perray, v. Harpaillé.
Perreau, V, 238.
Perrenot, IV, 57.
Perrot, en Dauphiné, II, 166.
Perrey, IV, 58.
de la Perrière (marquis), v. Lamy.
Perrin, en Provence, II, 166.
Perrin de Brassac, II, 167.
Perrin de Précy, II, 166.
du Perron, v. Anisson.
Perrot, II, 191.
Perrotin de Barmond, IV, 59.
Perrotin de Bellegarde, IV, 59.
Perrotin de l'Etang, IV, 59.
du Perroux (comtes), v. Gonthier d'Auvillars.
de Persan v. Doublet.
de Persenge, v. de Laurencin.
du Pertuis, II, 191.
Petiot de Taillac, IV, 160.
Petit, II, 69.
du Petit-Thouars, v. Aubert.
de Peyrelongue, v. Auber.
du Peyroux, II, 191.
de Peysac (marquis), v. du Mas.
de Philibert, II, 192.
de Philippières, v. Pâris.
de Piat, I, 49.
de Picot, II, 69, 192.
Picot de Peccaduc, IV, 60.
de Piédone d'Héritot, IV, 62.
de la Pierre, IV, 64.
de la Pierre de Fromeur, II, 193.
de la Pierre de St-Hilaire, II, 193.
de Pignan (marquis), v. de Baschi.
le Pileur, II, 69.
de Piles (marquis), v. de Fortia.
du Pilhon, en Dauphiné, II, 193.
de Pilles (barons), v. d'Andrée.
de Pilles (comtes), v. de Gironde.
Pillod en Picardie, II, 194.
de la Pimpie, II, 194.
du Pin de la Guérivière, II, 195.
du Pin, v. d'Entraigues.
du Pin (marquis), v. Chaillot.
Pineton de Chambrun, II, 195.
Pingré, II, 69; IV, 67.
Pinguet, II, 70.
de Pinieux, v. du Bouexic.
de Pins, IV, 68, 475; V, 442.
de Piolant, v. d'Aviau.
de Piolenc, II, 196.
de Piosin, v. de Signier.
Piot de Courcelles, II, 196.
Piquet, II, 70.
Pitois de Chaudenay, II, 196.
de la Pivardière, II, 197.
de la Planche de Mortières, II, 197.
de Plancy (barons), v. Godart d'Aucour.
de Planquery (comtes), v. de Roucherolles.
des Planques II, 198.
de Plastulfe, V, 259.
du Pleis, II, 198.
du Plessis-Richelieu, II, 198.
du Plessis-Villette (marquis), v. Villette.
de Pleumartin, (marquis), v. Ysoré.
de Plovier (de Beaux), II, 199.
Plusbel, en Champagne, II, 199.
de Pluvié, II, 199.
de Pluvinel, II, 200.
de Poillé, v. de Malherbe.
de Polliart, II, 200.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Poillot de Lailly, II, 200.
de Pointes, IV, 73.
de Poisieux, IV, 73.
de Poisieux, v. de Guérin.
de Polignac, v. d'Orlan.
de Poligny, en Franche-Comté, IV, 74.
de Poligny, en Dauphiné, IV, 75.
de Pollod, II, 200.
de Pommeret, V, 240.
de Pommolin, V, 237.
de Ponchat (barons), v. de Ségur.
de Ponfrac, v. de Fabre.
de Ponnat, II, 201.
de Pons, en Dauphiné, II, 201.
de Ponsan, v. de la Briffe.
de Ponsard, II, 70.
du Pont, en Dauphiné, II, 201.
du Pont de Compiègne, IV, 75.
de Pontaillier, II, 201.
de Pontamès, IV, 78.
du Pont Bellanger (marq.), v. d'Amphernet.
du Pontcallec, v. de Guer.
du Pont du Château (vicomtes) v. de Beaufort-Montboissier.
de Pontchevron (bar.), v. du Tillet.
de Pontis, II, 201.
de Pontonx (marquis), v. d'Oro.
de Pont-le-Roy, v. Miron.
du Pont Saint-Pierre (marquis), v. de Roncherolles.
Popin, en Champagne, 201.
de Porcariès (barons), v. Pagès.
du Portal, V, 437.
de la Porte de Lissac, II, 202.
des Portes, II, 202.
de Portes (marquis), v. de Budos.
de Portric (barons), v. d'Espinose.
Poterat, en Champagne, II, 202.
du Pouget de Nadaillac, V, 269.
de Pouilly, en Lorraine, II, 202.
Poullain de Poulo, II, 203.
Poullain de la Rivière, II, 203.
Poullain de Trémons, II, 203.
Poullain du Val, II, 203.
le Pourceau de Tremeac, IV, 84.
de Poussan, v. Nicolau.
du Pony de Bonnegarde, II, 205.
de Poyanne (marquis), v. de Baylens.
de la Poype, II, 206.
de la Prade, v. de Loupiac.
de Pradel, v. de Beaudrand et de Coutray.
de Pradine, v. Colla.
de Prailly, v. Husson
de Praslin (ducs), v. de Choiseul.
de Préaux III, 85; V, 442.
de Précipiano, IV, 86.
de Precy (comtes), v. Perrin.
de Prégentil, v. Gras.
de Prémilhac, v. de Vigier.
de Pressigny, v. d'Amorezan et Ménage.
de Préteval, II, 206.
de Prétot (barons), v. d'Orglandes.
de Preuilly (barons), v. Frotier.
de Préval v. Mustel.
de Préville, v. de Gras.
le Prévost, I, 92.
le Prévost du Barail, IV, 87.
Prévost de la Croix, II, 207.
le Prévost d'Iray, IV, 90.
Prevôt de la Force, V, 272.
des Prez (barons), v. Thibaud de Noblet.
de Prigny, v. Hiant.
Prost, en Lyonnais, II, 207.
de Provenchères, IV, 92.
de Proviseux, v. du Guet.
de Prudhomme, II, 190.
de Prud'homme du Roc, V, 274.
de la Prunarède (marq.), v. Benoist.
Prunier de Virieu, II, 207.
de Puget, en Languedoc, II, 208.
de Puget de Barbantanne, II, 208.
du Puget de Roquebrune, II, 208.
du Puget de Téonides, II, 208.
de Puginier, v. Laurens.
Pugnet de Boisvert, II, 209.
du Puis, en Hainaut, II, 209.
du Puisac, v. Thiboult.
du Puitumer, (barons), v. de Bernon.
de Pujol (marquis), v. de Thesan.
de Puley, v. Gedoyn.
de Pumbeke, v. d'Echaute.
de Pupetières, v. de Virieu.
Pusel de Boursières, IV, 93.
de Puttecotte, IV, 93.
du Puy, II, 190.
du Puy, en Périgord, V, 281 et 443.
du Puy d'Anché, v. Gay.
de Puy-Calvary (comtes), v. Guiscard.
de Puygaillard (barons), v. de Léaumont.
de Puymichel, v. de Loques.
de PuydRenaud, v. de Mallevaud.
de Puyvallier, v. de Malet.
de Puyvert (marquis), v. de Roux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Q

de Qadt Landskronn, V, 283.
de Quantéal, II, 212.
Quarré d'Aligny II, 212.
Quartier, II, 213.
Quatrebarbes, IV, 95.
Quatresols de Marolles, II, 213.
de Quelen de Stuer, II, 213.
de Quelen de la Ville-Chevalier, II, 213.
du Quellenec, *v.* le Goff.
de Quemper de Lanascole, II, 213.
de Quengo de Crenolle, II, 214.
de Quengo, *v.* Henri.
Quentin de Champcenetz, I, 142
de Quentrey, *v.* Gérard.
de Queraveon (barons), *v.* de Talhouet.
de Querrière, V, 241.
du Quesne, en Normandie, II, 214.
Quesneau, II, 214.
du Quesnel de Coupigny, IV, 96.
du Quesnoy, en Boulonnais, II, 215.
du Quesnoy, en Normandie, II, 215.
de la Queille, IV, 96.
le Quien de la Neufville, II, 215.
Quiéret de Rionville, II, 216.
de Quincarnon, II, 216.
de Quincerot, *v.* d'Haranguier.
de Quinchy (barons), *v.* de Blondel.
de Quincieu, *v.* de la Maladière.
de Quincize (marquis), *v.* Pitois.
de Quinemont, II, 217.
de Quineville, *v.* d'Ancel.
de Quingey, IV, 99.
Quinot, IV, 100.
de Quinson, II, 217.
de Quintanadoine, II, 217.
Quintin de Kergadiou, IV, 100.
de Quiqueran-Beaujeu, II, 217.
Quirit de Coulaine, II, 218.

R

de Rabastens, II, 190.
Rabateau, II, 218.
de Rabaudi de Grèses, IV, 103.
de Rabaudi de Montoussin, IV, 101.
de la Rablière (marquis), *v.* de Bruc.
de Rabot, *v.* Lebrun.
de Racapé, II, 218.
de Rache (princes), *v.* de Berghes.
Raclet, IV, 102.
de Raffetot, *v.* de Canonville.
de Raigecourt-Gournay, IV, 461.
de Raimondis, II, 218.
de Ramade, au Comtat, II, 219.
de Ramade de Friac, II, 219.
de Ramatuelle, *v.* d'Audibert et d'Autric.
de Rambaud, II, 220.
de Rambouillet (marquis), *v.* d'Angennes.
Ramey, IV, 102.
de Rancher, II, 220.
de Ranchin, II, 190.
de Ranconnet, II, 220.
Rapine, II, 220.
de Raray (barons), *v.* de Lancry.
de Rascas, II, 222.
de Rassiois, *v.* de Jaubert.
du Rastel, II, 223.
de la Rate, II, 190.
de Ravel (marquis), *v.* d'Estaing.
de Ravenel, II, 224.
de Ravensberg (barons), *v* de Nédonchel.
de Raynaldy, IV, 104.
de Réaumont (barons), *v.* de la Poype.
de Reboulet, II, 224.
de Rechignevoisin, IV, 104.
de Recourt, I, 92. V, 366.
Reguard de Lagny, II, 226.
Regnault, en Dauphiné, II, 227.
Regnault, à Paris, II, 227.
de la Regnière en Guienne, II, 227.
de Regusse (marquis), *v.* Grimaldi.
de Reidellet, II, 227.
de Rely, II, 230.
de Réméon, en Orléanais, II, 230.
de Remond, en Dauphiné, II, 231.
de Remond-Modène, II, 231.
de Remonde, II, 231.
de Remonval, *v.* Taisne.
de Remusat, II, 231.
de Renaldy, IV, 104.
de Renenedale, ou mieux Renedale, V, 285.
de Reneville, *v.* Puttecotte.
Renier d'Upaix, II, 232
de Renoard, *v.* d'Andrée.
de Reppelin, II, 232.
de Rère, *v.* d'Orléans.
de Resie, *v.* Aubert.
de Retourtour (barons), *v.* de Tournon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Retz de Bressolcs, II, 232.
de Revel, *v.* Flotte.
de Reverony-Saint-Cyr, II, 233.
de Reverseaux, *v.* Gueau.
du Revest, *v.* Noble.
de Reynal II, 233; IV, 103.
de Reyniès (barons), *v.* de Séguin.
de Riàns (marquis), *v.* de Fabri.
Ribier de Villebrosse, II, 234.
Richard, II, 234.
de Richau, en Dauphiné, II, 234.
de Richebourg, *v.* Boucher, Quentin, et de Toustain.
de Richecourt, *v.* de Nay.
de Richemont de Richardson, II, 234.
de Ricquebourg, (barons), *v.* de Dion.
de Ridouet, IV, 106.
du Rieu de la Couture, IV, 106.
du Rieu de Maisonneuve, II, 236, IV, 107.
de Rigaud de Rajac, II, 243.
Rigord, II, 243.
de Rigoulières, *v.* de Lart.
de Rilly, *v.* Odart.
de Rimogne, *v.* Rousseau.
de Rions, *v.* de Gautier.
Rioult de Bois-Rioult, IV, 109.
de Ripert, en Dauphiné, II, 243.
du Rival, *v.* du Serre.
de Rivarol, II, 244.
de Rivette de Baux-Orange, II, 244.
de la Rivière, IV, 12.
de la Rivière, en Picardie, II, 245.
de Rivière de la Mure, II, 245.
de la Rivière (comtes), *v.* de Casteras.
de Roannais (ducs), *v.* Gouffier.
de Robal, V, 285.
Robert de Villetaneuse, II, 246.
de Robiac, *v.* de Tremolet.
Robin de la Tremblaye, II, 246.
du Roc, *v.* de Michel, et de Prud'homme.
de Rochambeau (comtes), *v.* de Vimeur.
de la Roche, en Bretagne, IV, 112.
de Roche (marquis), *v.* de Brun.
de la Roche, *v.* Delpy.
de la Roche (comtes), *v.* de Flotte de Montauban.
de la Rocheaymond, II, 247; V, 443.
de la Roche-Bernard, IV, 112.
de la Roche de Blauzac, IV, 111.
de Rocheblave, *v.* du Rastel.
de la Roche-Bousseau, *v.* de Fesques.
de Rochecolombe, *v.* de Serre.
de la Roche-Commiers (barons), *v.* de Barral.
de la Roche-Courcillon, *v.* du Serreau.
de Rochefort, en Vivarais, II. 252.
de Rochefort, en Franche-Comté, II, 252.
de Rochefort d'Ally, IV, 127.
de Rochefort d'Aurouse, IV, 125.
de Rochefort-Pleuvaut, IV, 121.
de Rochefort (comtes), *v.* de Larlan.
de Rochefort, *v.* de Molins.
de la Roche de Grane, II, 252.
de la Roche-Graton, *v.* Goguet.
de la Roche de Guimps (barons), *v.* Coquet.
de Rochemiley (comtes), *v.* de Villars.
de Roche de Montillet, IV, 111.
de la Roche-Poncié.
de la Rochepot (comtes), *v.* d'Angennes.
de la Roche du Rouzet, II, 246.
de Roches, II, 190.
de Roches, *v.* de Vareilles.
de la Roche Saint-André, IV, 115.
de Rochetaillé, *v.* Ebaudy.
de la Rochette, *v.* Moreau.
de la Roche-Turpin (barons), *v.* de Chambray.
de Rocles-Tariers, V, 286.
de Rocozel (marquis), *v.* de Rosset de Fleury.
de la Rode, *v.* de Senezergues.
Roger de Champagnolle, II, 253.
de Rogny, *v.* de Signier.
de la Roirie (vicomtes), *v.* Tuffin.
de Rolland, en Guienne, V, 301.
de la Romagère, *v.* le Groing.
de Romains (vicomtes), *v.* de Vergeur.
Romanet, II, 70.
de Romanet, à Paris, II, 254.
de Romanet de Beaudiner, II, 254.
de Romanet de Beaune, II, 253.
de Romanet de Prépavin, II, 253.
de Romefort (comtes), *v.* de Dinissan.
de Romme, en Dauphiné, II, 254.
de Roncherolles, II, 254; IV, 128.
de la Rongère (marquis), *v.* Quatrebardes.
de Ronnay, V, 307.
de la Roque, II, 190.
de la Roque, en Armagnac, II, 255.
de la Roque, *v.* du Mas.
de la Roque de Mons, V, 309.
de Roquebrune, *v.* Guillaume et de Roquigny.
de Roquefeuil, I, 49.
de Roquefort (marq.), *v.* de la Salle.
de Roquemartine, *v.* d'Aube.
de Roquevaire, *v.* de Cabre et de Flotte.
de Roquigny de Bulonde, II, 255.
de Roscommon (comtes), *v.* Dillon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Rosnay (comtes), *v.* Berlier du Metz.
Rosny (marquis), *v.* de Béthune.
de Rossel IV, 129.
de Rosset de Fleury, II, 256.
de la Rostide (marquis), *v.* de Guibert.
de Rouffiac (comtes), *v.* des Ruaux et de Voyer d'Argenson.
de la Rougemaison, *v.* de Bar.
de Rougemont, V, 316.
de Rougemont, *v.* Gauthier.
Rouillé de Préaux, II, 257.
du Roure (marquis), *v.* de Grimoard de Beauvoir.
Rousseau de Chamoy II, 257.
Rousseau de Rimogne, II, 258.
Roussel, II, 258.
Rousselot de Chevry, IV, 135.
Rousset de la Martellière, II, 258.
de Roussille (vicomtes), *v.* de Taillefer.
de Roussillon (comtes), *v.* de Malarmey et de Tournon.
de Rouville, *v.* de Blanquet.
de Roux, II, 190.
le Roux, en Artois, IV, 138.
de Roux de Gaubert, II, 258.
de Roux de Puyvert, II, 259.
de Roux de Sainte-Croix, II, 259.
le Roux, *v.* Gouin.
du Rouzet, *v.* de la Roche.
le Roy du Gué, II, 260.
le Roy d'Hauterive, II, 260.
le Roy de Macey, IV, 139
de Royan (marquis), *v.* de la Trémoille.
du Royer, V, 65.
Royer de Saint-Micault, II, 260.
des Roys, II, 260.
de Rozan (comtes), *v.* de Durfort.
de Rozet, en Quercy, IV, 139.
de la Rozière (marquis), *v.* Carlet.
de Rozières, en Lorraine, II, 261.
des Ruaux, II, 261.
de Rudes, III, 184.
de la Rue, II, 70.
du Ruel, II, 262.
de Ruffey (comtes), *v.* de Damas.
de Ruins de la Pérouse, II, 262.
de Ruppière (barons), *v.* de Morand.
de Rupt, II, 263.
de Rurange, *v.* le Duchat.
Ruyant de Cambronne, II, 263.

S

de Sablé (marquis), *v.* Colbert et de Servient
de Sacco, II, 263.
Sachant, II, 264.
Sachet, II, 264.
de Sachy, II, 70, 264.
de Sacquenay, II, 264.
Sacriste, de Malvirade II, 264.
de Sade-Mazan, II, 265.
de Sadolet, *v.* de Guiramand.
de Safalin d'Aubenas, II, 265.
de Sagey, II, 265.
Saguez de Moncetz, II, 266.
de Saigny, II, 266.
de Saillans, IV, 140.
de Saillans (marquis), *v.* d'Estaing.
de Saillans (barons), *v.* de Serre.
de Saillant, IV, 141.
Sain de Bois-le-Comte, IV, 143.
Saincric, II, II, 266.
de Sainscy, *v.* de Marchal.
de Saint-Aignan (ducs), *v.* de Beauvilliers.
de Saint-Alvère (marquis), *v.* de Lostanges.
de Saint-Amour (comtes), *v.* de la Baume.
de Saint-Andéol (barons), *v.* de Malmazet.
de Saint-Andiol (marquis), *v.* de Varadier.
de Saint-Auban, *v.* Pape.
de Saint-Aubin, *v.* le Gendre et Yver.
de Saint-Baussant (barons), *v.* de Thierry.
de Saint-Belin, II, 266.
de Saint-Bris (marquis), *v.* de Lambert.
de Saint-Chamas, II, 267.
de Saint-Cirgues, *v.* Bohier.
de Saint-Clair (marquis), *v.* Vidard.
de Saint-Christophe (barons), *v.* d'Aluye.
de Sainte-Croix, *v.* d'Escorches, de Roux et de Venant.
de Saint-Cyr, *v.* de Bellemare, Jambon Reverony.
de Saint-Denis du Breuil, II, 267.
de Saint-Denis de Vervaine, II, 268.
de Saint-Denis (barons), *v.* Agis.
de Saint-Denys (comtes), *v.* Juchereau.
de Sainte-Estève (comtes), *v.* de Baschi.
de Saint-Étienne (barons), *v.* de Cabiron.
de Saint-Ferréol, II, 269.
de Saint-Ferréol, *v.* Sibuet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Saint-Fons, *v.* d'Yversen.
de Saint-François, II, 269.
de Sainte-Gemme (comtes), *v.* d'Andigné.
de Ste.-Gemme (barons), *v.* Lasnier.
de Saint-Georges, III, 312.
de Saint-Georges, *v.* de Fadate, Grout et Jacquemet.
de Saint-Géran (comtes), *v.* de la Guiche.
de Saint-Germain, IV, 144.
de Saint-Germain (marq.), *v.* d'Oilliamson.
de Saint-Gervais (vicomtes), *v.* de Seimandy.
de Saint-Gily, *v.* de Vassal.
de Sainte-Hermine, II, 301.
de Saint-Hilliers, *v.* de Bernage.
de Saint-Hubert, IV, 144.
de Sainte-Jalle (marquis), *v.* de Fortia et de Tholon.
de Sainte-Julie (barons), *v.* de Varange.
de Saint-Julien, II, 301.
de Saint-Julien (marquis), *v.* de Ferrier.
de Saint-Just, en Picardie, II, 302.
de Saint-Just d'Autingues, II, 302.
de Saint-Just (barons), *v.* Godart d'Aucour.
de Saint-Lary (marquis), *v.* de Montlezun.
de Saint-Laurens, *v.* de Brandin.
de Saint-Léger, *v.* Paillot.
de Saint-Louis, *v.* Duranti.
de Saint-Luc (marquis), *v.* d'Espinay.
de Saint-Lys, *v.* Nottret.
de Saint-Marc, V, 358.
de Saint-Marc, en Provence, II, 302.
de Saint-Marcellin, *v.* des Séguins.
de Saint-Marcq, *v.* le Clément.
de Sainte-Marguerite (barons), *v.* de Thomas.
de Sainte-Marie d'Agneaux II, 302.
de Sainte-Marie, *v.* Gellé, de Néel et Rapine.
de Saint-Martin, IV, 148.
de Saint-Martin, en Limosin, II, 303.
de Saint-Martin, *v.* d'Avoine et de Bar.
de Saint-Maur (comtes), *v.* de Sucre.
de Sainte-Maure, IV, 149.
de Sainte-Maure-Montausier, IV, 149.
de Saint-Maurice, II, 303.
de Saint-Maurice Falletans, II, 302.
de Saint-Maurice (marquis), *v.* de Barbeyrac.
de Saint-Mauris en Montagne, IV, 152; V, 323.
de Saint-Mégrin (marquis), *v.* de Quelen de Stuer.
de Sainte-Mesme (marquis), *v.* de l'Hôpital.
de Saint-Michel, *v.* Guyot.
de Saint-Moris, II, 304.
de Saint-Offange, II, 304.
de Saint-Ouen, V, 61.
de Saint-Ours, II, 305.
de Saint-Paer (marquis), *v.* Grout.
de Saint-Palais, *v.* Landes.
de Saint-Pern, en Bretagne, II, 305.
de Saint-Pierre, V, 350.
de Saint-Pouange (marquis), *v.* Colbert.
de Saint-Priest (comtes), *v.* de Guignard.
de Saint-Privé, II, 306.
de Saint-Quentin, II, 307.
de Sainte-Radegonde, *v.* Girard.
de Saint-Remi, *v.* Guiot.
de Saint-Remy, II, 307.
de Saint-Remy de Valois, IV, 154.
de Saint-Roman (comtes), *v.* de Serre.
de Saint-Rome, *v.* Gualy.
de Saint-Rome (barons), *v.* de Jougla.
de Saint-Savournin, *v.* de Guast.
de Saint-Sernin (barons), *v.* de Busseul.
de Saint-Simon (marquis), *v.* Dexmier.
de Saint-Souplet (comtes), *v.* de Goujon de Thuisy et de Vergeur.
de Saint-Sulpice (barons), *v.* de Bonardi et Ebrard.
de Saint-Triver (barons), *v.* Grillet.
de la Sainte-Valentine, *v.* de Maître.
de Saint-Valier, *v.* Cochet.
de Saint-Venant (comtes), *v.* d'Ostrel.
de Saint-Vensa (marquis), *v.* de Solages.
de Saint-Victor (marquis), *v.* de Castillon.
de Saint-Vincent, *v.* de Fauris.
de Saint-Vrain (barons), *v.* de Karnazet.
de Saisseval, II, 308.
du Saix, I. de Gruel.
de Salabert, *v.* de Mengin.
de Salaberry, II, 70; *v.* Irumberry.
de Salendrenque (barons), *v.* de Bucelly.
de Sales de Salèles, II, 308.
de Salgues (barons), *v.* de Palhasse.
de Salies Salinis, IV, 156.
de Salives, II, 308.
de Salivet de Fouchecourt, II, 308; V, 325.
de la Salle de Roquefort, II, 309.
de la Salle (marquis), *v.* de Caillebot.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Salmon de Chastellier, II, 310.
de Solomon, II, 310.
de Saluces, II, 311.
de Salvaing, II, 311.
de Salve, en Provence, II, 311.
de Salvert, II, 311.
de Sambucy, II, 312; IV, 158.
de Sampigny, *v.* Husson.
de Sampigny (comtes), *v.* Pâris de Montmartel.
de Sancé, *v.* de Ridouet.
de Sandrans, *v.* de Cardon.
Sanguin, II, 312.
de Santans, II, 312.
de Santeul, II, 313.
de Saporta, II, 313.
de Saqui, II, 313.
de la Sardière. *v.* Grillet.
Sarragoz, II, 313.
de Sarrazin II, 313.
Sarrazin de Beaumont, II, 314.
de Sars (marq.), *v.* de Bournonville.
de Sarsfield, V, 330.
de Sartiges, II, 314.
de Sartilly, *v.* du Hommel.
de Sartine, IV, 161.
de Sartoux, *v.* Durand.
de Sarzay (marquis), *v.* de Barbançois.
de Sassenage, II, 314.
de Satolas, *v.* Pascal.
de Saucières, II, 315.
de Saulieu, II, 315.
de Saulnot, IV, 162.
de Sault de Navailles (barons), *v.* d'Arrac de Vignes.
de Saulx-Tavannes, II, 315.
de Saulx, *v.* Espiard.
de la Saumès, *v.* de Chanaleilles.
de Saunier, en Périgord, V, 333.
de Sauroy, *v.* Durey.
de Saussac (barons), *v.* de Charbonnel.
de Sausses, *v.* Durand.
de Sauvan d'Aramon, IV, 162.
de Sauveterre, *v.* Ladvocat.
de Sauvian, *v.* de Gep.
de Saverdun (barons) *v.* de Lostanges.
de Savigny, *v.* Cochet et du Hamel.
de Savournin, II, 316.
de Saxi, II, 316; IV, 164.
de Scépeaux, II, 317.
de Scey, II, 317.
Scot, en Bretagne, II, 317.
Scot de la Mesangère, II, 318.
de Sebastiane, II, 318.
de Séchelles, *v.* Hérault.
de Sècheval, *v.* le Gras.
de Sedières (vicomtes), *v.* de Lentilhac.
de Segonzac (barons), *v.* de Bardon.
Séguin, II, 326.
Séguin, en Rouergue, II, 326.
Séguin de Galleranges, II, 326.
de Séguin de Reyniès, II, 326.
des Séguins, II, 326.
de Ségur, en Guienne, V, 340.
de Ségur, en Rouergue, V, 346.
de Ségur de Doissac, V, 344.
de Ségur de Frans, V, 343.
de Ségur de Luynes, V, 349.
de Seignan (marquis), *v.* Casteras.
de Seignelay (marq.), *v.* Colbert.
de Seigneuret, II, 327.
de Seillans, *v.* de Gratian.
de Seimandy, II, 334; IV, 164.
de Selles (comtes), *v.* de Béthune.
Semin de Brausac, II, 327.
de Semonville (marquis), *v.* Huguet.
de Senantes, *v.* de Havart.
de Senas (barons), *v.* de Gerente.
le Sénéchal de Kercado, II, 327.
de Senégra (barons), *v.* d'Alichoux.
de Senès (barons), *v.* de Gautier.
de Senezergues, II, 328.
de Sennecourt, V, Goyer.
de Senneville, II, 331.
de Sens, II, 331.
le Sens de Folleville, II, 231.
le Sens de la Vallée, II, 331.
de Sentis, II, 322.
de Séraucourt, *v.* d'Y.
de Serbonnes (barons), *v.* de Brunel.
de Serches (vicomtes), *v.* de May.
de Sermanches (barons), *v.* de Tricornot.
de Séroz IV, 164.
de Serrant (marquis), *v.* de Walsh.
du Serre, II, 332.
de la Serre, en Limosin, II, 332.
du Serre du Rival, IV, 165.
de Serre de Rochecolombe, II, 332.
de Serre de Saint-Roman, II, 332.
de la Serre, *v.* d'Aroux.
du Serreau, II, 333.
de Servaude, II, 333.
de Servient de Sablé, II, 333.
de Servières (comtes), *v.* de la Poype.
Servin de la Grève, II, 334.
de Servon (comtes), *v.* Amelot.
de Sery, *v.* Neret.
le Scurre, II, 334.
de Sevignon (comtes), *v.* de la Guiche.
de Seytres-Caumont, II, 334.
de Sèze, II, 70.
de Sibert de Cornillon, II, 335.
Sibuet, IV, 168.
Sicard, II, 335.
de Sichamps, *v.* de Lavenne.
de Siéyès, *v.* de Varadier.
de Sigaud, II, 336.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Signier, II, 336 ; V, 349.
de Sigoyer (marquis), *v.* de Laidet.
de Signy, *v.* de Bruc.
de Silans, *v.* Passerat.
du Sillet, II, 336.
de Sillol, II, 336.
Simon II, 337.
Simon d'Arqueville, II, 337.
de Sin (marquis), *v.* d'Aoust.
de Sinety, II, 337.
de Siougeat, *v.* de Laizer.
de Sivord, *v.* de Baas.
de Solages, II, 337 ; V, 369.
du Solier, II, 338.
du Solier d'Audans, II, 338.
du Solier, *v.* Guette.
de Soliers, II, 338.
de Solmignac, V, 374.
de Solomiac, II, 190.
de Sombarraute (barons), *v.* d'Esquille.
de Someire, II, 339.
de Sommati, II, 339.
Sonnet, II, 339.
de Sonzie, II, 339.
Sorber, en Béarn, II, 339.
de Sorcy, II, 340.
de Sorcy-sur-Meuse (comtes), *v.* de Choiseul.
Sordet, II, 340.
de Sorgues (barons), *v.* de Sambucy.
Sorin, II, 340.
de Soucy, *v.* de Ficte.
Soudant, II, 70.
de Soulengis (vicomtes), *v.* de la Grange d'Arquin.
Souillé, III, 168.
Souplet, II, 340.
de Sourdeval, *v.* le Neuf.
de Sournia (barons), *v.* de Casteras.
de Soustre, *v.* du Mas.
de Soyans (marquis), *v.* de la Tour-du-Pin.
de Soyecourt, II, 70.
de Soyon (princes), *v.* de Crussol.
de Soyres, II, 340.
de Spens, II, 341.
de Spinette, II, 341.
de Spinola, II, 341.
de Stainville, *v.* de Choiseul.
de Staples (vicomtes), *v.* de Nédonchel.
de Steenvorde (barons), *v.* de la Viefville.
de Strada, IV, 168.
de Stuard de Cheminade, II, 341.
de Stuer de Caussade, *v.* Quelen.
de Suau, IV, 169.
de Sublet, II, 342.
de Sucre, II, 342.
de la Sudrie, IV, 169.
de Suëlhes (barons), *v.* d'Adhémar.
le Sueur, IV, 170.
de Sugny, en Champagne, IV, 170.
de Sugny, en Franche-Comté, IV, 170.
de Suin, en Picardie, II, 342.
de Sully (ducs), *v.* de Béthune.
de Surville, II, 343; IV, 171.
de la Suze (comtes), *v.* de Chamillart.

T

de Tabarie, II, 343.
Tahureau, II, 343.
de Taillac, *v.* Petiot.
de Taillades, *v.* de Faudran, et Grillet.
Taillebot, II, 344.
de Taillebourg (comtes), *v.* de la Trémoille.
de Taillefer, II, 344.
Taillepied de Bondy, II, 346.
Taillevis, II, 346.
de Taintegnies (barons), *v.* le Clément.
Taisne, IV, 172.
de Talamer, IV, 172.
de Talhouet, II, 346.
de Talleyrand-Périgord, IV, 173.
de Talmond (princes), *v.* de la Trémoille.
de Talode, *v.* de Bernard.
de Tanouarn, en Bretagne, II, 347.
de Tanouarn du Plessis-Bardoul, II, 347.
de Tanques (barons), *v.* de Droullin.
de Tantonville (marq.), *v.* d'Ourches.
Tardif, II, 348.
Tardif de Bourdesoulle, IV, 175.
Tardif d'Hamonville, II, 348.
Tardy de Montravel, IV, 176; V, 379.
de Tarente (princes), *v.* de la Trémoille.
de Tarko (comtes), *v.* Dessoffy.
de Tartarin, II, 348.
Tartereau de Berthemont, IV, 177.
du Tartre, II, 348.
Tascher de la Pagerie, II, 349.
Tassart de Belloy, II, 70.
de Taulane, *v.* de Lisle.
de Taulignan, IV, 179.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Taulignan (marquis), *v.* de Blégiers.
de Tauriac (barons), *v.* d'Armagnac de Castanet.
de Tavannes (ducs), *v.* de Saulx.
de Tayac, *v.* Caulet.
le Tellier-Blanchard, *v.* Blanchard.
le Tellier Saint-Victor, II, 70.
le Tellier-Vaubadon, II, 349.
de Templeri, II, 350.
de Tenance, *v.* de Saucières.
de Tende (comtes), *v.* de Vintimille.
de Téonides, *v.* du Pujet.
de Termes, en Quercy, II, 350.
de Termont, *v.* de May.
de Ternant, II, 350.
du Terne, II, 351.
de la Terrade (barons), *v.* du Montet.
du Terrail (comtes), *v.* d'Estaing.
Terray, II, 70.
de Terrier de Montciel, II, 351.
de Tersac, *v.* de Faydit.
du Tertre, en Boulonnais, II, 351.
du Tertre de Benoisville, II, 352.
du Tertre de Malloy, II, 552.
du Tertre de Mée, II, 552.
de Tessières, II, 352.
de Tesson, II, 355.
de Testard, II, 355
Testu de Balincourt, II, 355.
Teyssier de Chaunac, II, 356.
de Thesan de Pujol, II, 356.
de Thevray, *v.* de la Boulaye.
de Thèze (barons), *v.* d'Iloguimbert.
de Thianges, en Bourbonnais, II, 357.
de Thianges (marquis), *v.* de Damas.
de Thiant, II, 357.
de Thiard de Bisssy, II, 357.
Thibaud de Noblet, II, 358.
Thibaud de la Pinière, II, 358.
de Thibault de la Carte, II, 358.
de Thibault de Pierreux, II, 358.
de Thibaut de Guerchy, II, 359.
Thiboult du Puisac (1), II, 359; IV, 473.
Thiboust, IV, 180.
Thibout de Berry, IV, 181.
de Thibouville (marquis), *v.* Lambert d'Herbigny.
de Thieffries, II, 359; IV, 473.
de Thiennes, II, 360.
de Thier, II, 360.
Thierry de Doure, II, 361.
Thierry de la Rotate, II, 360.
de Thierry de St.-Baussant IV, 181.
de Thieulaine, II, 361.
de Thieuville, II, 361.
de Thil-Châteauvillain, II, 361.
de Thil (marquis), *v.* Jubert.
de Thildoncq (comtes), *v.* Larchier.
de Thiville, II, 362.
de Thoillier, I, 338.
de Thois (marquis), *v.* Gouffier.
de Tholet (barons), *v.* de Solages.
de Tholon, IV, 184.
de Tholose, II, 362.
de Thomas de la Valette, II, 362.
Thomassin, II, 363.
de Thomassin, II, 363.
de Thon, II, 363.
du Thon, II, 363.
Thonier de Nuisement, II, 363.
Thorel de Bocancé.
de Thorigny, *v.* Lambert.
de Touars (ducs), *v.* de la Trémoille.
de Thuisy, IV, 188.
de Thuisy (marquis), *v.* de Goujon.
de Thumery, IV, 196.
de Thurey, *v.* Willin.
de Thy de Milly, II, 364.
de Tilbourg, IV, 191.
de Thilhet d'Orgueil, II, 364.
du Tillet, II, 364.
Tillette de Mautort, II, 365.
de Tilly-Blaru, II, 365.
de Tilly, *v.* le Gardeur.
de Tisseuil d'Anvaux, II, 366.
de Tivoley, II, 371.
Tollemer, II, 372.
de Tombebœuf (marquis), *v.* Sacriste.
le Tonnelier de Bréteuil, IV, 191.
de Tonnoy, *v.* Humbert.
de Tonquedec (comt.), *v.* de Quengo.
de Torchefelon, II, 372.
de Torcy (marquis), *v.* Colbert.
de Toron, II, 372.
de Toron d'Artignosc, II, 372.
de Torote, II, 372.
de Tortequenne, IV, 192.
du Tot, II, 373.
de Touchebœuf, II, 373.
des Touches, *v.* Hersent.
Toucquoy, II, 374.
de Toulongeon, *v.* Gaspard.
de Tourdonnet (vicom.), *v.* de Joussineau.
de la Tour du Pin, II, 377; V, 444.
de la Tour en Voivre, IV, 197.
de la Tour de Romoules, II, 385.
de la Tour de Saint-Paul, II, 386.
de Tournehem, *v.* le Normand.
de Tournet d'Herculès, II, 387.
le Tourneur en Normandie, II, 387.
le Tourneur, en Poitou, II, 387.
de Tournier, en Dauphiné, II, 387.
de Tournier en Provence, II, 387.
Tournois de Bonnevalet, II, 396.
de Tournon, II, 396; IV, 463.

(1) Et non *du Puisart*, comme on a mis par erreur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Tournon de la Chaise, IV, 466.
de Tours-sur-Marne (barons), *v.* Cauchon.
de Toustain de Billy, II, 398.
de Toustain Frontebosc, II, 397; V, 447.
de Toustain du Manoir, II, 398.
de Toustain de Varendes, II, 398.
de Toutenoys, *v.* Balthazard.
de la Touvière, II, 398.
de Trainel (marquis), *v.* de Harville.
de Trebillane, *v.* Boyer.
de Trecesson, I, 92.
de Treffort (marquis), *v.* Grollier et d'Urre.
de Treignac (marquis), *v.* le Groing de la Romagère.
de la Treilhe, II, 190.
de Treille, II, 398.
de Trémauville, *v.* Estièvre.
de la Tremblaye, *v.* Robin.
du Trembloy, II, 399.
de Tremigon, II, 399.
de la Trémoille, II, 399.
de Tremolet de Montpezat, II, 401.
de Tremons, *v.* Poullain.
de Trémont, II, 402.
de Trenquelléon (barons), *v.* de Batz.
le Trésor de Fontenoy, II, 402.
de Tressan (comtes), *v.* de la Vergne.
de Tressemanes, II, 407.
de Trestondan, II, 407.
de Trevillers, IV, 200.
de Tricornot, II, 408.
de Trimond, II, 408; IV, 201.
de Trionville, *v.* Danzel.
Tristan de Houssoy.
Troferel, II, 409.
de la Trousse (marquis), *v.* le Hardy.
de Troyes (vicomtes héréditaires), *v.* de Mesgrigny.
de Truchier, II, 410.
de Truchis du Môle, II, 411.
de T'Serroeloffs, *v.* Doncquer.
de Tubœuf (barons), *v.* Lamy.
Tudert, en Poitou, II, 411.
Tuffin de la Roirie, II, 411.
Tugghe, en Flandre, II, 412.
de la Tullaye, IV, 201.
de Tulles de Villefranche, II, 412.
de Tullières, II, 412.
de la Turcinière, *v.* Gohier.
le Turquier, II, 413.

U

d'Ully, *v.* Alligret.
d'Unchair (vicomtes), *v.* Cauchon.
d'Upaix, *v.* Renier.
d'Urban (comtes), *v.* de Fortia.
d'Urgons (comtes), *v.* de Chambre.
Urguet, en Lorraine, II, 414.
d'Urre, II, 414.
Urvoy, en Bretagne, II, 415.
d'Ussel de Châteauvert, II, 415.
d'Uzès, II, 416.
d'Uzès (ducs), *v.* de Crussol.

V

du Vache, IV, 202.
le Vache, IV, 202.
le Vacher de la Chaise, II, 418.
de Vacher de Saint-Martin, II, 418.
de Vachères, *v.* de Bermond.
de Vachon, en Dauphiné, II, 418.
de Vadancourt (vicomtes), *v.* de Blondel.
de Vahais, au Maine, II, 418.
le Vaillant de Barbeville, II, 419.
Vaillant de Caumondel, II, 419.
de Vaires (marquis), *v.* Huault.
de la Vaissière, II, 419.
de Vaitte (comtes), *v.* Laleman.
de Vaivre, *v.* Guillemin.
du Val, I, 341; II, 70; IV, 472, 473.
du Val de Beaumontel, II, 420.
du Val de Dampierre, II, 420.
de Valabre, *v.* de Gautier.
de Valady (marquis), *v.* d'Izarn.
de Valat, II, 421.
de Valavoire, II, 421.
de Valbelle, II, 422.
de Valcrose, *v.* Imbert.
de Valdahon, *v.* le Bœuf.
Valentin de Villeneuve, II, 422.
de Valentinois (ducs), *v.* Grimaldi.
de Valernes (vicomtes), *v.* de Beaufort de Canillac.
de Valernod, II, 423.
de la Valette, *v.* de Thomas.
de Valgorge, 2. de Jossouin.
de Valier, en Guienne, II, 423.
Vallée, en Lorraine, II, 424.
Vallée d'Estrecheville, II, 425.
de Vallery, *v.* Gomares.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Vallière (comtes), *v.* de Monspey.
de Valles, IV, 202.
de Valles de Bobigny, II, 424.
de Valleteau de Chabrefy, II, 425.
de Vallins, II, 426.
de Valmy (ducs), *v.* de Kellermann.
le Valois, IV, 203.
de Valois, *v.* de Saint-Remy.
de Valville, I, 281.
de Vançay, II, 426.
Van-Dam, II, 427.
de Vandœuvre (marquis), *v.* de Mesgrigny.
Vanel d'Hénamesnil, II, 427.
de Vanel de l'Ile-Roi, II, 427.
de Vanolles, II, 428.
Vaquerel, II, 428.
de Varadier, II, 428.
de Varages d'Allemagne, II, 429.
de Varange, II, 429.
de Varange, *v.* Muguet.
de Varanges, *v.* d'Espringles.
de Vareilles, IV, 203.
de Vareilles, *v.* de la Broue.
de la Varande, *v.* Malart.
de Varenguebec (barons), *v.* du Hommet.
de la Varenne, II, 429.
de la Varenne, *v.* de Mallevaud.
de Varennes (marquis), *v.* de Nagu.
de Vassal, en Périgord, II, 429.
de Vassart, I, 92; II, 190.
Vassart, en Lorraine, II, 433.
de Vassaux, II, 433.
le Vasseur, II, 70.
le Vasseur de Guernonval, II, 433.
le Vasseur d'Hermont, II, 434.
de Vassieux, *v.* des Séguins.
de Vassinhac, IV, 205.
do Vathaire, IV, 207; V, 444.
Vatrin, en Lorraine, II, 434.
de Vaubadon, *v.* le Tellier.
de Vaubecourt (marquis), *v.* de Nettancourt.
de Vaubersey, *v.* le Gras.
de Vauborel, II, 434.
du Vauborel, *v.* de la Chambre.
de Vaucelles II, 435.
de Vaucemin (barons), *v.* Largentier.
de Vaucenné, II, 435.
de Vaucher, I, 50.
de Vauclerois, IV, 209.
de Vaucocour, II, 435.
de Vaudre (comtes), *v.* de Hautefort.
de Vaudrey, IV, 209.
de Vaugoulois, II, 29.
de la Vouguyon (ducs), *v.* de Quelen.
de Vauloger, *v.* de Vahais.
de Vaulserre, II, 437.
de Vaulserre, (marquis), *v.* de Corbeau.
du Vault (barons), *v.* de Digoine.
Vauquelin, II, 437.
de Vaustin (vicomtes), *v.* de Graimberg.
de Vaux, I, 50; II, 438.
de Vaux, en Dauphiné, II, 438.
de Vaux, en Lorraine, II, 438.
de Vaux, au Maine, II, 438.
de Vaux, *v.* Edouard.
le Vavasseur d'Hérouville, II, 71.
le Vavasseur de Neuilly, II, 71.
de Vavre, II, 438.
de Vay, II, 439.
Vedier, II, 439.
de Veillac, *v.* de Méjanès.
de Veiny d'Arbouze, II, 439.
de Vellar, II, 440.
de Vellexon, *v.* de Barberot.
de Venant d'Ivergny, IV, 211.
le Veneur de Beauvais, II, 440.
de Vénel, en Provence, II, 440.
de Veniart, II, 441.
de Vennes, IV, 211.
de Ventabren, *v.* de Clémens et de Quiqueran.
de Ventaillac, II, 441.
de Vantavon, *v.* de Morges.
de Ventes, II, 441.
le Ver de Caux, IV, 212.
de Verchère IV, 213.
de Verdaches, *v.* de Gombert.
de Verdelhan, II, 441.
de Verdelin II, 442.
de Verderonne (marquis), *v.* de l'Aubépine.
de Verdillon, II, 442.
de Verdoney, II, 442.
de Verdonnet, II, 442.
de Verduzan, I, 92.
de Verfeuil (barons), *v.* Bruneau.
de Vergennes, *v.* Gravier.
de Vergeur, IV, 214; V, 445.
de Vergeur (barons), *v.* de Goujon de Thuisy.
du Vergier, II, 443.
de la Vergne, V, 380
de la Vergne de Tressan, II, 443.
de Vergy, II, 443.
de la Verne, en Bourgogne, IV, 215.
de la Verne, en Franche-Comté, IV, 216.
de la Verne de Rhodes (marquis), *v.* de Claris.
de Vernègues, *v.* de Gautier.
Vernet, II, 445.
des Verneys, II, 445.
de Verni, en Picardie, II, 445.
du Vernois II, 445.
de Vernosc, *v.* Gestes.
Veron de Faraincourt, II, 446.
de Verseilles, *v.* Cuyot.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Vertamy, II, 446.
de Verteillac (marquis), *v.* de la Brousse.
de Verteuil, IV, 217.
de Vertilly, *v.* de Harlus.
de Vesille, *v.* Davy.
de Vèteris, II, 446.
de Veynes, II, 446.
de Veyrinas, *v.* Hebrard.
de Vezins (marquis), *v.* d'Andigné.
Viarlart, d'Orvilliers, II, 446.
Viart de la Motte d'Usseau, II, 447.
Viart de Tronville, II, 448.
de Vias, II, 448.
de Vibraye (marquis), *v.* Hurault.
le Vicomte, II, 452.
Victon, II, 452.
de Vidal, II, 453.
de Vidampierre (comtes), *v.* de Cardon.
Vidard de Saint-Clair, IV, 218.
de Vidart, IV, 219; V, 385.
de la Viefville, II, 460.
de Viela, *v.* de Labay.
de Viennois, II, 461.
de Vieux, V, 244.
Vigier, en Saintonge, II, 461.
de Vigier en Périgord, II, 461.
Vigier de Prémilhac, II, 463.
Vignerot du Plessis, II, 464.
de Vignes, *v.* d'Arrac.
de Vignoulles, II, 465.
de Vignolles II, 465.
Vignon, II, 465.
Vignon d'Artas, II, 465.
de Vignory (comtes), *v* Orry.
de Viguier, II, 466.
de la Vilatelle, *v.* de Mayes.
de Villages, II, 466.
de Villaines. II, 467.
du Villard, *v.* de Chanaleilles.
de Villarnoul (marquis), *v.* de Digoine-Jaucourt.
de Villars, II, 467.
de Villars, en Bourbonnais, II, 469.
de Villars, en Provence, II, 469.
de Villars-Brancas (ducs), *v.* de Brancas.
de Villarson, *v.* de Cullon.
de Ville (marquis), *v.* de Canon.
de Ville (comtes), *v.* de Zurlauben.
de Villebrosse, *v.* Ribier.
de Villefort, *v.* d'Icher et d'Isarn.
de Villefranche (marq.), *v.* de Tulles.
de Villefrancon, *v.* Frère.
de Villèle, II, 471.
de Villelume, II, 472.
de Villemanzy (comtes), *v.* Ozillard.
de la Villemeneust (marquis), *v.* de Lesquen.
de Villemoison, *v.* Odoart.
de Villemont (marquis), *v.* de Veiny.
de Villemontée (comtes), *v.* Autié.
de Villemor, II, 472.
de Villemus, *v.* Etienne.
de Villeneuve, en Dauphiné, II, 472.
de Villeneuveuve, *v.* de Gasquet et Jullien.
de la Villeneuve (marq.), *v.* de Mesgrigny.
de Villeneuve-la-Garde (marquis), *v.* de Thomas.
de Villepaille, *v.* Lonlay.
de Villeperrot, *v.* Pajot.
de Villequier (ducs), *v.* d'Aumont.
de Villers, *v.* Goyer.
de Villers (marquis), *v.* Pajot.
de Villers-la-Faye, IV, 220.
de Villers-Sexel (marq.), *v.* de Grammont.
de la Ville-sur-Illon, II, 469.
de Villetaneuse, *v.* Robert.
de Villette, II, 472.
de la Villette, II, 473.
de Villette, *v.* Bellot.
de Villiers, I, 50.
de Villemarest, *v.* Moullart.
de Vimeur, II, 473.
de Vinay, *v.* Parchappe.
de Vincelles (barons), *v.* du Tartre.
Vincent, en Dauphiné, II, 474.
de Vincent, originaire de Lorraine, II, 473.
de Vincent de Rambion, II, 473.
de Vinchegnerre, IV, 221.
de Vindé (vicomtes), *v.* de Morel.
de Vinols, IV, 222.
de Vintimille, II, 474; V, 355.
de Vioménil (marquis), *v.* du Houx.
de Viray (marquis), *v.* de Toustain.
de Virieu de Beauvoir, II, 475.
de Virieu (marquis), *v.* Prunier.
Virion, en Lorraine, II, 475.
de Visemal, II, 476.
de Vissac, IV, 222; V, 400.
de Vitalis, II, 476.
de Vitry (ducs), *v.* de l'Hôpital.
de Viviers (comtes), *v.* Payan.
de Voisey, *v.* Benoît.
de Voisins, II, 190, 476.
de Voissanc, II, 478.
de Voland d'Aubenas, II, 478.
de Volembert, *v.* Grout.
de Voltaire, *v.* Arouet.
de Volvent, *v.* Bernard.
de Vossey, IV, 285.
du Vouchot, *v.* Garnier.
de Vougècourt, *v.* le Gros.
de la Voulte, *v.* du Luc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

W

de Walsh-Serrant, IV, 236.
de Wambourt, en Picardie, II, 480.
de Wandonne (barons), *v.* de Dion.
Wargaire, en Lorraine, II, 480.
Warin, IV, 237.
de Wasservas, IV, 237.
Watelet, IV, 238.
de Waubert, II, 480.
de Wavrans, II, 481.
de Wavrin, I, 92.
du Wicquet, IV, 238.
de Willafans, IV, 239.
Willin, II, 482, IV, 473.
de Willof, IV, 240, V, 409.
de Wismes, IV, 240.
de Wissac, II, 482.
de Wyterthal (barons), V, *v.* de Zurlauben.

Y

d'Yembergh, IV, 241.
d'Yenne (marquis), *v.* de la Baume Saint-Amour.
d'Ymbleval, *v.* d'Imbleval.
Yon, IV, 241.
d'Yse, en Dauphiné, II, 482.
Ysoré d'Hervault, IV, 242.
d'Yver de Saint-Aubin, II, 482.
d'Yversen de Saint-Fons, II, 482.

Z

Zamet, IV, 243.
de Zeddes, II, 483.
Zoller, IV, 244.
de Zurlauben, II, 483.
de Zuylen, IV, 244.
Zylof, V, 410.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007